

Bonjour ! Vous pensez qu'on va tous mourir à cause du réchauffement climatique car nous sommes sans solution systémique? Certainement pas, je le refuse ! Je vous propose la présente, je l'espère à votre goût, porte de sortie ! Elle est en tout cas du mien et quoi qu'il arrive, elle ne servira à rien si vous ne l'empruntez pas. Au moins, j'aurais essayé de vous proposer une solution face à ce problème, qui exigeait bien qu'on le traite de façon encyclopédique, d'où le nombre de pages en apparence extravagant, et pourtant inachevé. J'ai formalisé toutefois l'essentiel, théoriquement, ça fonctionne parfaitement. Je remercie tous ceux qui m'ont permis d'en arriver là, ils sont nombreux, c'est impossible de les énumérer ici : ils sont en jaune pour partie, pour tous ceux que je n'ai pas encore pu intégrer, je remercie ici résiduellement les Jauhmpfs résiduels...

Permettez-moi de vous résumer ici brièvement le contenu de mon propos : je déconstruis le système international des droits de l'Homme en lui retirant un à un tous les éléments de légitimité qu'il s'octroie et je reconstruis un système politique durable avec tous les éléments en vue de le substituer par autre système mieux conçu. Le monde n'a jamais autant eu besoin de philosophie, soit de logique, soit de raison. Je vous donne ma vision qui est je crois nourrie d'optimisme : il n'est pas trop tard pour agir et notre situation actuelle n'est donc pas tragique. Je dirais même que nous pouvons nous en sortir avec brio !

# EX PAN- TEMPORIS iiiiiiivv

Croyez, non pas en moi, mais en cet ouvrage, il se détache de moi à présent que je vous en soumet la lecture. Il recèle une sorte d'héritage culturel universel car pour moi tous les propos de toutes les époques sont indistincts : il s'agit de mon outil de travail. Alors je reclasse, je modifie, je coupe, je critique, je rajoute, je laisse tel quel. J'ai fait 5 ans d'études en droit, cela m'a entraîné à la réalisation de cet ouvrage. J'ai travaillé comme un acharné mais peu importe, regardez le résultat : on peut se sortir de la merde climatique dans laquelle on est. J'y crois. J'espère que vous y croirez. On a plus vraiment le choix, il va falloir faire confiance à la vie, en l'amour et aussi, mais j'espère moins que nous ayons à y avoir recours, en la chance..

Maintenant qu'on a une solution de l'ordre de la philosophie politique sinon plus pour solutionner le problème climatique, il faut s'organiser... Je compte sur votre responsabilité et votre rationalité, prenons le temps, ne faisons pas n'importe quoi mais soyons fermes dans nos décisions.

Suggestion de voie ultra-rapide de lecture.

Bien entendu, il vous est loisible de lire cet ouvrage de la façon que vous le souhaitez, ou pas.

Pour opérer une transition de polarité Historique en douceur, je propose un référendum pour mettre en œuvre le présent « livre-monde » pour citer les mille-plateaux de Deleuze ! Comme quoi toutes les formes et façons et etc=F(X) d'écriture peuvent bien être utiles au plus haut point, tout dépend – comme toujours – de ce que l'on en fait !

Macro-sommaire (Tous les sommaires inclus dans cet ouvrage ne seront que des micro-sommaires).

Dossier introductif :

Pa-page de garde.....	p.8.
Les indispensables codes pré-introductifs.....	p.9-42.
Évo-méthodologie.....	p.43-48.
Méta-bibliographie.....	p.49-51.
Préface.....	p.52-56.
Citations introductives.....	p.57-60.
Chapitre introductif : nous avons la pan-mémoire trouée.....	p.61-68.

Livre premier : Pan-amnésie et évo-totalitarisme.....p.69-213.

Chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct.....	p.70-157.
Chapitre 2 : l'hélio-totalitarisme.....	p.158-170.
Chapitre 3 : l'éco-totalitarisme mondial du néo-libéralisme en faillite triomphante.....	p.171-193.
Chapitre 4 : TTT-4 + TTT-3 = T...T.....	p.194-205.
Chapitre 5 : Le paradoxe du non-contrat social.....	p.206-213.

Livre second : êtes-vous citoyen du Genezizistan ?.....p.214-249.

Chapitre 1 : Haut les mains peaux-de-chasseurs : les bourses ou la vie ! .....	p.215-231.
Chapitre 2 : Déclaration de paix au monde d'H—(-) et mesures complémentaires.....	p.232-233.
Chapitre 3 : La raison vitale.....	p.234-239.
Chapitre 4 : L'Héliocratie.....	p.240-242.
Chapitre 5 : l'agroculture sylvo-politique.....	p.243-249.

Livre troisième : esquisse d'une nouvelle société.....p. 250-275.

Chapitre 1 : Subjectivisation de la notion d'État.....	p.
Chapitre 2 : la sylvo-politique.....	p..
Chapitre 3 : Le paradigme scosial.....	p.
Chapitre 4 : Le refroidissement-réchauffement de la société.....	p..
Chapitre 5 : Le processus de tribalisation de la sociétés.....	p..
Chapitre 6 : Réparer le social cassé.....	p..
Chapitre 7 : Pour un pédestrialisation du monde entier.....	p..
Chapitre 9 : Du principe de mondialisation.....	p..



Partie pas  
finie donc les  
pages ne sont  
pas  
numérotées.



Chapitre 7 : la pan-classocratie.....p..	
Chapitre 4 : La galaxie des ordres publics.....p.	
Dossier conclusif.....p.277-316.	
Conclusion 1.....p.277-294.	
(Conclusion)2.....p.295-308.	
(Conclusion)3.....p.309-310.	
(Conclusion)4.....p.311.	
(Conclusion) <sup>5</sup> .....p.312.	
Mots de la fin.....p.313-314.	
Hétéro-références.....p.315-316.	
Annexes Historiques négatives.....p.317-523.	
Champ de Mars.....p.317-506.	
Hugo Genezai vs Emmanuel Katton.....p.317-318.	
La bi-auto-contre-thèse de P. Ducoulombier.....p.318-322.	
Le combat contre l'absurdité linéaire guattaro-deleuzienne.....p.323-326.	
Houellebecq, le plus grand auteur français du XXI <sup>e</sup> siècle?.....p.327-342.	
Points de désaccord avec le rapport de Brodeck.....p.343.	
Post-gramscisme ? Trans-gramscisme ? Am-stram-grams(piké-et-piké-et-kolégram)cisme ?.....p.343.	
Le malheureux combat contre la République de Platon : le moment du jugement moral de nos racines philo-civilisationnelles.....p.344-346.	
Par-delà dualisme et occidentalisme : critique de P. Descola.....p.347.	
Le wokisme : promesses tenues ?.....p.348-349.	
L'existentialisme est un humanisme.....p.350-352.	
Les mémoires quasi-contradictaires de J. Monnet.....p.353.	
l'extension anti-algorithmique du domaine de la lutte.....p.354-456.	
Mai 68 : l'héritage possible.....p.357.	
Le combat cosmo-titanestque contre F. Nietzsche.....p.357.	
Le pire des mondes.....p.358-359.	
Le non-contrat de M. Serres.....p.359.	
La mondialisation est coupable.....p.359-360.	
La fin de l'ère Fukuyam[h]yène (la faute à son concept de thymos).....p.360-361.	



	la tentative auto-destructrice de construction d'une morale anarchique de kropotkine.....	p.362-363.
	Le browser Historique négatif : Les Shadocks.....	p.364-365.
	Critique marginale de la description du système concentrationnaire de Soljenitsyne.....	p.366-370.
	Dans le sillage de S. Weil.....	p.371.
	Critique de l'incontournable Arendt.....	p.371-383.
	Déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif ».....	p.384-386.
	Bi combat – Hobbes et Locke.....	p.387-388.
	Combat contre la théorie de la pseudo-post-modernité.....	p.389.
	A idéo-mort le mort-vivant idéal Popperien.....	p.390-427.
	À RE-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper.....	p.428-451.
	Critique de la classe écologique de B. Latour.....	p.452-461.
	Jancovici, ce scientifique moralo-amoral ?.....	p.462-494.
	La pire thèse du monde.....	p.495-505.
	A L'ASSAUUUUUUT CONTRE MOI-MÊME.....	p.506.
	les anti-politiques de l'histoire négative.....	p.507-523.
	Anti-politique n°1 : critique de l'institution scolaire.....	p.507.
	Anti-politique n°2 : La France a-t-elle une Constitution interne ?.....	p.507-509.
	Anti-politique n°3 : La guerre des Europes.....	p.509-511.
	Anti-politique n°4 : Le grand techno-remplacement ? NON MERCI.....	p.511-517.
	Anti-politique n°5 : Sociologie juridictionnelle.....	p.518-522.
	Anti-politique n°6 : Le tabou psychiatrique en H(-) et leurs erreurs.....	p.522-523.
	Annexes trans-Historiques(±).....	p.524-852.
	Annexes culturelles.....	p.350-354.
	Héritage péripatéticien.....	p.524-528.
	La phase Historique négative de la Lune capitaliste décrite par Marx.....	p.529.
	Annexes diaboliques.....	p.530-572.
	NE PAS LIRE ÇA.....	p.530-531.
	3084 : la domination de l'intelligence artificielle.....	p.531-533.
	Hétéro-pika-lab.....	p.534-572.
	1. ∇pplication de la théorie de l'inversion polaire magnétique.....	p.534-543.



2. Deusex = machina ?.....	p.544-571.
3. Bestiaire pédagogique.....	p.572.
Répertoire de mes souvenirs.....	p.573-703.
empiriques.....	p.573-703.
anti-masque subjectif.....	p.573-578.
✿ Les mille-plateaux anti-identitaires.....	p.573.
✿ + ✿ histoires de vie.....	p.574-576.
M. P : L'accordéon, lui, ne l'a jamais trahi.....	p.574.
Mon grand-père, ce colombophile marié à une colombophobe.....	p.575.
Définition de ce qu'est l'amour paternel en sa forme la plus pure.....	p.576.
✿ + ✿ CV négatif : je(S) suis un poly-mort vivant.....	p.577-578.
Masque subjectif.....	p.578-703.
ma néo-famille.....	p.578.
✿ + ✿ Mes mille-plateaux identitaires <sup>nombre de personnes rencontrées</sup> subjectifs.....	p.579-634.
✿ Référé-liberté sur le droit d'aimer.....	p.635-671.
Annexes auto-médicales.....	p.672-683.
✿ Synthèse médico-subjectivologique n°1 : Hugo Genezai, autiste Asperger ? .....	p.672-683.
✿ deuxième dissertation psycho-subjective : Suis-je(s) INFJ ?.....	p.684-696.
Les arcanes secrètes de ma puissance organique.....	p.697-703.
Subjectivisation de ma la-la-langue.....	p.697.
✿ + ✿ Subjectivisation de ma peau.....	p.698-700.
Subjectivisation de mes oreilles.....	p.701.
Subjectivisation de mes yeux.....	p.702-703.
Subjectivisation de mon nez.....	p.703.
Universitaires.....	p.495-664.
✿ Synthèse de Fukuyama.....	p.704-709.
L'ordre public humanitaire international.....	p.710-712.
Résolution du cas pratique de l'association Plaidier Les Droits de l'Homme du concours de plaidoirie de 2022.....	p.713-741.
L'auto-criminalisation, condition de la protection juridique en droit de l'UE?.....	p.742-753.

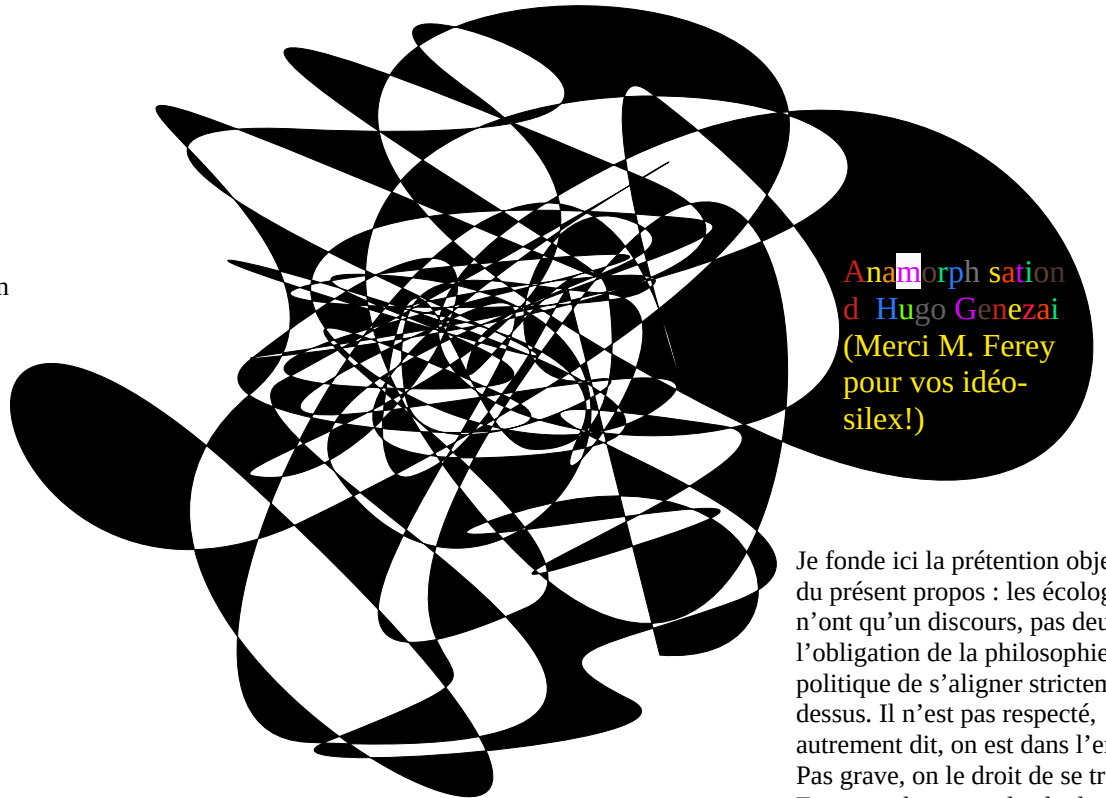
	Discours sur l'interprétation morale de l'histoire.....	p.754-755.
	Analyse verticale des modes de gestion administrative de la question migratoire....	p.756-765.
	Application des paradigmes constitutionnels théoriques au paradigme établi par le protocole additionnel n°16 à la CvEDH.....	p.766-781.
	La légitime défense humanitaire en droit international public.....	p.782-794.
	Les conventions collectives, outil d'éco-contrôle des normes juridiques sociales....	p.795-809.
	Le tribunal des conflits, cette création juridictionnelle archaïque.....	p.810-819.
	Socio-rapports juridictionnels entre la CJUE et la CrEDH.....	p.820-835.
	Sur le rattachement du droit spécial des contrats de travail au droit des contrats.....	p.836-838.
	Géopolitique juridique de la guerre des données.....	p.839-853.
	Annexes Historiques positives.....	p.854-1051.
	Annexes matricielles.....	p.854-902.
	Secrets secrets.....	p.854-856.
	Démonstrations politiques.....	p.857-865.
	VIOLENCE NIETZSCHÉENNE 2.0.....	p.866-870.
	L'e-messenger.....	p.871.
✿ + ✿	Les principes-clefs du monde.....	p.872-888.
	L'idéo-cycle des empiries de l'espèce humaine.....	p.889-891.
	Liste de méta-sorts.....	p.892.
	Liste de sorts.....	p.892-893.
	Loi(s) des contraires subtils.....	p.894-895.
	Produits bénéfiques de la diffraction dimensionnelle(±).....	p.896-898.
	Laboratoire scientifico-combinatoire.....	p.899-902
	Annexes théoriques.....	p.903.
	Théories.....	p.903-916.
	La théorie des quatre saisons.....	p.903.
✿	Théorie de la guerre.....	p.903-906.
	Théorie de la liberté.....	p.907.
	Théorie de l'endo-propriété.....	p.907-909.
	Théorie de l'État virtuel(j).....	p.910.

	Théorie des valeurs.....	p.911-914.
	⌘ Théorie du contrat social et du pan-contrat social.....	p.915-916.
	Schémas structurels.....	p.917-953.
	Schémas structurels n°1 – guide de lecture.....	p.917-920.
	Schémas structurels n°2 – relations sociales polaires verticales.....	p.921-930.
	⌘ + ⌘ Schémas structurels n°2 bis : relations sociales polaires horizontales.....	p.931-936.
	Schémas structurels n°2 ter – l’articulation sociale polaire magique.....	p.936-941.
	Schémas structurels n°3 : Typologie subjective des régimes politiques.....	p.942-943.
	Schémas structurels n°4 et svts : pan-système, pouvoir normatif et méta-normatif...p.	944-952.
	Schéma évo-systémique n°5 : auto-idéo-accouchement.....	p.953.
	Annexes empiriques.....	p.954-1050.
	Annexes néo-sociologiques(SO).....	p.954.
	⌘ Sociologie astrale.....	p.954.
	Annexes néo-sociologiques(O).....	p.954-1015.
	Le pika-anti-Etat-Dex.....	p.954.
	⌘ Le dilemme infernal de l’amoralité des religions monothéistiques.....	p. 954-993.
	Le Zarathoustan : le Proto(TTT-2).....	p.994-1015.
	Annexes néo-sociologiques(IS).....	p.1016-1042.
	Game of Throne(TTT).....	p.1016.
	ma mère(ttt).....	p.1016-1028.
	⌘ + ⌘ Sociologie des classes-tribus.....	p.1029.
	Théorie des diplômes élémentaires.....	p.1030-1040.
	Équations sociologiques complexes (H-F).....	p.1041-1042.
	Néo-sociologie(S).....	p.1042-1045.
	Lois de mon endo-univers.....	p.1042-1045.
	Annexes néo-sociologiques(ZS).....	p.1046-1050.
	Notes de fin.....	p.1051-1081.

Hugo Genezai, 24 ans, célibataire, **PETIT** homo sapiens mâle privilégié blanc d'1m70,  
étudiant en **Master 2 Parcours droit des Libertés Mention droit européen universel des Droits de l'Homme du Vivant**, il ne peut en être autrement, nous avons trop besoin des baleines pour vivre.  
à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de Strasbourg.  
**PAS TOUCHE A L'OUVRAGE DE MA VIE. J'AI LE MONOPOLE DESSUS. LE PREMIER QUI Y TOUCHE, ÇA VA BARDER !!!**

## « Mon(u?) auto-république(LL) virtuelle(Pan X) »

Sous-titres alternatifs : *Sapere aude ad praeteriti*<sup>1</sup>, Je ne vous fus rien<sup>vi</sup> et pourtant, « Je suis d'un autre système lunaire que le votre »<sup>2</sup> (mais voulez-vous en faire partie?)



Anamorphose  
d'Hugo Genezai  
(Merci M. Ferey  
pour vos idéo-  
silex!)

Je fonde ici la prétention objective du présent propos : les écologistes n'ont qu'un discours, pas deux, d'où l'obligation de la philosophie politique de s'aligner strictement dessus. Il n'est pas respecté, autrement dit, on est dans l'erreur. Pas grave, on le droit de se tromper ! En revanche, on a plus le droit de persister dans l'erreur. Tout cela explique la prétention à l'objectivité du présent propos : j'embrasse les sciences dures avec les sciences molles, autrement dit, le présent propos bénéficie théoriquement de leur valeur !

Editions *Ren(H)ewgo(NE)zet* &  
PLOUM-PLOUM TRALALALAND

(quintuple jeu de mots(S))

Ouvrage co-réalisé avec les équipes administratives et pédagogiques des Lycée Lapérouse d'Albi (filiale scientifique générale), et Bellevue d'Albi (CPGE ECS), et des Facultés de droit de l'INU Champollion d'Albi, de l'Université de droit de Strasbourg, et de l'Université de sociologie politique de Lumière Lyon II.

1 Le souvenir est un moyen d'émancipation personnelle

2 Léo Ferré, la solitude.



Les indispensables codes pré-introductifs<sup>vii</sup> :  
(le plus important c'est les  
notes de fin attention à ne pas  
les manquer).  
Ne tombez pas dans les  
écueils dans lesquels  
l'Homme(TTT) est tombé..  
C'est interdit(LLL).

#### Éléments utiles à la bonne compréhension de cet ouvrage

-il faut avoir fait un peu de maths (je m'excuse auprès des plus littéraires d'entre vous, cela est nécessaire afin de poétiser le langage arithmétique, ce qui s'avère largement nécessaire aujourd'hui).

-il faut me lire en absorbant chacun des codes que je pose à chaque phrase comme une connaissance nouvelle à utiliser

-il faut me poser des questions si incompréhension. Je ne peux pas vous donner tous les codes d'emblée. Il vous faut vous débrouiller comme les grandes infinies(LLL) que vous êtes. Si vous ne comprenez pas un symbole, cherchez, continuez à lire. Cela viendra tout seul au bout d'un moment. A ce moment-là, vous me dépasserez car vous aurez acquis le principal : mon néo-langage se fonde sur l'art d'écouter, même l'incompréhensible. Ce n'est pas une capacité, c'est un art, celui de se questionner, celui de défricher des terrains vierges que constitue l'autre pour les autres sois qui se jouent dans les relations sociales parmi lesquelles les intelligences artificielles(TTT) ne pourront jamais figurer. Vous comprendrez, ce que je veux dire par là...

-je suis de nature paramétrique. Je crois qu'il faut me maîtriser par coeur pour bien naviguer dans les eaux interprétatives de mon néo-langage. Me comprendrez-vous ? Jamais exhaustivement. Je suis une énigme vivante. La F<sup>EMME</sup> aussi. Je suis de nature paramétrique, cela signifie que mes paramètres sont alternatifs ou combinatoires, c'est selon la phrase considérée. Je peux tout vous expliquer... encore faut-il me formuler clairement la question. J'ai tendance à avoir besoin de

précisions... Je vous élèverai jusqu'à moi en torturant votre question si elle est imprécise . J'essaierai toujours d'y répondre. Soit vous abandonnez sous l'effet de ma torture « virrèlle » (vous avez posé une question, permettez-moi d'essayer de vous comprendre et d'y répondre, soyons logiques et droit non ? Vous engagez ma personne en me posant une question et il en va de l'éthique du pan-service lequel doit être quasi-parfait, soit : gratuit, public, ! Vous engagez mon honneur. Je n'aime pas les questions irrésolues. Il n'y pas de mauvaises questions. Laissez-moi le temps d'y répondre. Au début la machine sera un peu lente. Elle se met vite en route. Je peut <sup>TOUT FAIRE</sup>. Laissez-moi vous rendre un pan-service...), soit on arrive à se comprendre, et à chaque fois que nous nous comprendrons, nous démontrerons que les néo-libéraux n'ont jamais eu raison. À chaque fois que nous nous comprendrons, nous aurons vaincu l'Histoire négative! Si vous ne me posez pas de questions, j'irai vers vous, je vous en poserai. Je prendrai toujours n'importe qui au hasard pour me répondre. Veuillez excuser les mesures de sécurité qu'imposent notre rencontre... Les risques Historiques négatifs existent encore et ne peuvent pas être ignorés... Il en va de votre endo-croissance virtuelle(J). Il en va de ma vie. J'y tiens pour vous car à présent nous sommes liés à  $B^I O - \forall I_E$ , c'est-à-dire, le lien entre le <sub>passé</sub>, le présent, et le <sup>futur</sup>.

-mon écriture est brute de décoffrage. Mais pour faire sauter le bouchon qui empêche progressivement à la Femme de respirer, y'a pas mieux. C'est l'homme qui l'y a placé en l'enfonçant avec son pénis (renvoi finales du 21/3/2023). Prenez-moi comme je suis, imparfait mais heureux, c'est déjà pas mal.

-Attention, plus j'ai écrit en petit, plus c'est important. N'allez pas trop vite, regardez-bien, vous risqueriez de perdre de précieuses gouttes de ma sève d'or. En ces heures d'idéo-sècheresse, chaque goutte est précieuse.

-Mon langage est je crois empirico-théorique. Les études juridiques m'ont appris à lire entre les lignes. Un fait est devenu à mes yeux un argument théorique, car à travers lui, c'est le risque de sa répétition qui se joue. Il faut distinguer le vrai du faux toutefois et ici j'opère un lien avec Platon-Socrate qui faisait la distinction dans la République entre l'opinion et les vérités (et non la Vérité, Socrate-platon n'a jamais parlé de cela, Socrate-platon a bien compris justement que la réalité était d'abord intérieure donc subjective, F. Nietzsche de dire que le vecteur de la réalité est le corps, et d'opérer un lien précieux avec les Grecs)..

-Dans l'Histoire négative H(-)

-parfois, souvent, toujours, passionnément, ma façon de retranscrire les idées changent. Je suis DARWINIEN : je change en permanence. Ainsi vous pourrez constater mon évolution. Je barrerai mes erreurs précédentes. Je(u) n'ai pas toujours raison, et c'est  $H^U E_R U [F(u)(X)]$  Ah, je commence à toucher le monde 5, la Terre (renvoi distinction-clef entre majuscule, miniscule et minimagieskull).

-il n'est pas impossible qu'il y ait quelques erreurs mineures ici ou là. Dites-le moi, je les corrigerai.

Liste des abréviations nécessaires : le moins possible sinon après on prend peur. On rédige toujours des phrases complètes et des mots entiers, sinon on prend peur.

-CrEDH = Cour Européenne des Droits de l'Homme.

-ComEDH = Commission Européenne des Droits de l'Homme

-CvEDH = Convention Européenne des Droits de l'Homme.

-CJCE = Cour de justice des communautés européennes (ancêtre institutionnel de la CJUE qui est « née » le 1/12/2009).

-CJUE = Cour de justice de l'Union-Européenne.

-DDHC = Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

-TRKL : tranquillité ou tranquille, c'est selon le contexte d'emploi.

-MR : Ma Reine

-IGV = l'intérêt général virtuel ( $re \in A^{+=+\infty}$ )

-IGR = l'intérêt général réel

-PLDH = association des *alumni* du master de droit des libertés de l'université de droit, de sciences politiques et de gestion de Strasbourg.

-HRCP : renvoi à la théorie des relations sociales polaires horizontales<sup>viii</sup>.

-VRCP : renvoi à la théorie des relations sociales polaires verticales<sup>ix</sup>.

-F(X) = facteur  $X^3$  = tout et n'importe quoi<sup>4</sup>. C'est une définition résiduelle de la liberté laquelle ne peut toutefois jamais être entendue dans un sens absolu : ne serait-ce que les lois de la physique la détermine. Or, le droit est encadrement de la liberté bien que tous nos ordres juridiques méprennent les lois des sciences dures. Cela signifie donc qu'il y a du boulot dans le monde du droit à faire par l'intégration de ces mêmes lois<sup>x</sup>.

-et svts = et suivants, notamment en ce qui concerne les schémas.

liste des préfixes : lien avec méta-bibliographie<sup>xi</sup>

préfixes usuels :

-coco : désigne les œufs selon le Larousse en sa page 364. Il serait sans doute plus approprié d'employer ce préfixe dans le sens abstrait des œufs, à savoir, dans le sens générationnel du terme.

---

3 Sachant que le fait de donner la naissance à un enfant revient en quelque sorte à faire tourner la grande roue de la loterie génétique, cela revient à dire que les xénophobes, s'ils devaient être cohérents avec leur ligne pan-idéologique(F), devraient également rejeter leur propre enfant en ce qu'il s'agit nécessairement d'un originellement un inconnu pour les personnes qui l'ont enfanté. On ne choisit pas que son enfant soit autiste, atteint de telle maladie génétique, muet, bègue, sourd, muet, hyper grand, haut potentiel émotionnel, pratique, musical, etc. Pourtant, la quasi-intégralité des familles centralise toute leur organisation autour de l'accueil de ces derniers. Le principe xénophobique n'a donc aucune raison d'être : il s'agit d'un non-sens absolu.\* cours SVT

4 R. Gaillard : « C'est en faisant n'importe quoi qu'on devient n'importe qui ». Le raisonnement est tout simple : à partir du moment où l'on peut rencontrer au moins une personne sur Terre qui a compris le fait essentiel que l'on peut être tout et n'importe quoi, au gré de sa propre volonté d'auto-virtualisation(j)

Prenons un exemple : le coco-totalitarisme désignerait ainsi la tyrannie des générations futures, ce qui ne correspondrait jamais qu'au versant négatif de la virtualité(J), virtualité(J(-)) donc.

-éco = dimension économique<sup>xii</sup>

-écolo= dimension écologique

-néo = nouveau

-pan = renvoi à l'intégralité du champ matériel de la notion

-politico= politique

-terro = dimension terrestre\*

-anémo = vent (< *anemos*, vent)<sup>5</sup>

préfixes exceptionnels :

-H = horizontal. Pas de tiret ici, cela donne donc Hhistoire, mais ce préfixe est aussi massivement employé en ce qui concerne la théorie des relations sociales polaires.

-H- = Histoire. Attention, il y a un tiret et un espace.

-V = vertical. Pas de tiret ici, cela donne donc VHistoire. Idem, ce préfixe est aussi massivement employé en ce qui concerne la théorie des relations sociales polaires.

-méta = « ce qui dépasse, ce qui englobe l'objet ou la science dont il est question »<sup>6</sup>.

-méta<sup>2</sup> = ce qui englobe ce qui englobe. Par exemple, si l'espèce humaine est la méta-espèce, la méta-méta espèce serait l'État. En H(-), il s'agit de l'Etat-Nation dont je suis le produit franco-européen. En H(+), il s'agit du méso-État.

-méta<sup>3</sup> = ce qui englobe ce qui englobe ce qui englobe. En H(-), un épais brouillard fondamental recouvre ce qui englobe l'Etat-Nation. En H(+), c'est le macro-État.

-méta<sup>4</sup> = ce qui englobe ce qui englobe ce qui englobe ce qui englobe. En H(-), il n'existe pas de méta-méta-méta-méta degré d'encadrement du système. En H(+), il s'agirait de la méta-structure cosmique.

Les préfixes-suffixes :

-nimbus<lat : nuage

Théorie des postfixes<sup>7</sup>.

Postfixes des noms propres : les définitions d'un même terme peuvent varier d'un auteur à un autre, ce qui peut être confusant. Il est donc nécessaire de parfois préciser à quel penseur l'emploi de tel ou tel mot fait référence.

-puissance(F.N) : cela fait référence à la volonté de puissance telle que Friedrich Nietzsche la pense. Il s'agit en l'occurrence de la volonté de puissance au sens biologique : mon corps, indépendamment de ma volonté, consciente ou inconsciente, exécute son programme génétique<sup>8</sup> et fait grandir mes os, mes muscles dans ma jeunesse, et les fait flétrir dans ma vieillesse<sup>xiii</sup>.

postfixes réguliers (transversaux) :

5 Dictionnaire Larousse, 2014, p. 78.

6 Dictionnaire Larousse, 2014, p. 1147.

7 Lien avec verbes irréguliers en anglais que mon frère avait du mal à apprendre, je suis TERRIBLEMENT DÉSOLÉ d'avoir à vous en faire apprendre de nouveaux mais c'est nécessaire à des fins de précision terminologique matérielle ainsi qu'à des fins de révolution syntaxique (le Langage, ce n'est jamais qu'un outil à ma-ta disposition créatrice). C'est à des fins de précision intellectuelle, précision nécessaire à l'évolution de l'espèce humaine, je pense.

8 Cf cours ichanson terminale\*

postfixes macro-dimensionnels en majuscule, postfixes micro-dimensionnels en minuscules => porte ouverte à une schématisation des dimensions (mais à la fin de l'ouvrage (donc dans 45 ans)).

-(+) = positif

-(-) = négatif

-(re+X) = désigne le champ matériel-dimensionnel d'un mot

-(pan-X) = désigne l'intégralité des dimensions d'un terme.

-(C) = Cosmique

-(E) = économique

-(F) = fictif

-(G) = sens genezaisque du propos. En d'autres termes, c'est ma définition d'une notion. Je ne l'ai pas trouvée ailleurs donc je me permet de l'écrire ainsi pour préciser le sens du mot. A noter qu'il ne s'agit pas d'une notion à valeur objective

-(G+M+N) = (Genezai + Maman + Noël (son compagnon)). Nous représentons trois générations différentes et nous vivons sous le même toit au moment auquel je rédige ces lignes. Je les connais bien. Ce sont les deux seules personnes sur Terre dont je peux être le plus sûr qu'ils sont tels que je les voit et les pense.

-(IS) = intersubjectif

-(J) = Juridique = désigne les intérêts des générations futures ( $t+\infty$ )

-(j) = jeu( $r+2$ )

-(l) = renvoi au champ de la lumière sociale<sup>xiv</sup>.

-(L) = renvoi au champ de L'idéal politique.

-(O) = objectif

-(U) = universel

-(R) = renvoie au champ matériel du principe de réalité  $re+0$

-(S) = subjectif

-(Sci) = sens scientifique du propos.

-(SO) = supra-objectif.

-(S-O) = subjectif-objectif.

-(O-S) = objectif-subjectif.

-(S-O-S) = subjectif-objectif-subjectif = ça c'est ma situation car je connais ce que c'est que le subjectif-objectif mais il est enfermé en moi, d'où sa dimension subjective. Je ne sais pas si vous imaginez ce que c'est que c'est que de savoir le contenu de cet ouvrage sans pouvoir vous le communiquer. C'est insupportable, c'est comme si vous étiez tous dans un monde parallèle et que vous ne pouviez plus communiquer avec les autres parce qu'ils sont bloqués dans leur monde H-(-) alors que moi je suis dans le monde H-(+).

-(S) = subjectif

-(t) = désigne le champ des ténèbres sociales.

-(T) = désigne le champ de la Tyrannie politique.

-(TTT) = dimension totalitariste d'un terme. La connotation est donc absolument négative. Son antagoniste est (LLL). La connotation est donc absolument positive. Il s'agit du rêve(+) : j'en pose ici la définition, tant pis si c'est pas encore hyper bien rangé au poil (vous comprenez, les temps sont très durs moralement : je suis seul et sans alliée. J'ai besoin de savoir qu'il est encore possible d'entreprendre une action(Arendt) en faveur du monde. Obtenir un signal positif me permettra de rassurer l'Homme en moi qui tente désespérément de sauver la Femme qui est au bord du précipice du chaosmos(T...T).

-(T...T) = fin du monde. Nombreux sont les ouvrages qui développent ce point. C'est dimension doit être pensée, n'en déplaise à Ricoeur. C'est le chapitre 3 de mon œuvre. Par pitié, conservez tout cela secret, qu'il faut conserver précieusement entre l'Homme et la Femme.

-(V) = virtuel

-(VH(-)) : dimension Historique verticale négative d'un mot

-(U) = désigne tout le champ matériel des gens de l'espèce humaine ( $re=[-\infty;+\infty]$ )  
-(Z) = zoologique. Dans les annexes néo-sociologiques, un dossier est spécialement consacré aux zoonomies, d'où le nom de néo-sociologie zoo-subjective soit néo-sociologie (ZS).

postfixes irréguliers () :

-virtualité(J)?\*

-Amour (A) ; Amour (P) ; Amour(E)<sup>9</sup>. Il est également possible de surajouter une dimension positive ou négative à ces dimensions philosophiques de l'Amour. Passion = Amour pour l'instant.

Champ des conflits :

-conflit dimensionnel : se recoupe souvent avec un conflit dimensionnel.

-conflit définitionnel : lorsqu'une définition pose problème car il en existe deux concurrentes. Cela pose problème lorsque le sens de l'expression n'est pas spécifié. La polysémie d'un terme est d'une forme de porosité souvent destructrice de toute forme de sens et dont la production est pourtant l'objectif de la parole.

-conflit : atteinte à la logique sous une quelconque forme.

Liste des outils employés :

-Par convention, on note  $(n=X)=(r'e'=X)$  ;  $(l=X)=(re=[+0 ;+\infty])$  ;  $(t=X)=(re=[-\infty ; -0])$  ; on distingue bien que  $T=X$  se réfère au temps, tandis que  $t=X$  renvoie à l'extenso-type ténèbres. On convient également que  $(C=X)$  renvoie à l'intégralité du cosmos, soit au cosmos( $\pm$ ). La valeur du cosmos dépend de ce que nous en faisons. Nouvelle échelle :  $H=[0;1]$  désigne le rapport micro-hiérarchique dynamique entre les individus appartenant à un même type.

-outils dichotomiques : en droit, l'essentiel du bagage théorique dont nous disposons consiste à employer des outils permettant de retranscrire l'intégralité du réel selon un concept. Par exemple, l'analyse de la dimension positive d'un concept suggère que soit opérée l'analyse négative de celui-ci. Il me semble intéressant de d'appliquer d'emblée cet outil au concept de philosophe : dans chaque penseur, il est méthodologiquement indispensable d'opérer un tri entre bonnes et mauvaises idées à des fins de rigueur intellectuelle : dans le positif, chacun mettrait ce qui lui semble pertinent de conserver afin de construire son propre système de pensée et dans le négatif, tout ce qui lui semblerait incohérent ou critiquable au sein de la pensée de ce même philosophe. En bref, appartiennent au champ philosophique positif les éléments conformes au paradigme de la pensée correcte (respect du principe de scientificité méthodologique, respect du principe de clarté pédagogique, respect du principe cohérence de critique interne) et au champ philosophique négatifs les erreurs, auto-contradictions, propos vagues et autres arnaques intellectuelles.

-création d'outils : dans cet ouvrage, des outils théoriques nouveaux seront créés parce que c'est rigolo.

-préfixe : listage.

-postfixe : antagoniste de préfixe.

postixes employés :

---

9 Cf Conférence de Comte-Sponville opérant une distinction entre ces trois amours, distinction opérée par Platon.\*

(u) = sens universel du terme

(s) = sens personnel du terme

(pan X) = renvoie au champ matériel complet de la notion en cause

(Y) = ?

-schémas<sup>10</sup> : j'ai appris lors de mon cursus scientifique au lycée qu'aucun schéma n'est valide sans titre et sans descriptions. Je m'efforcerai d'avoir la plus grande clarté schématique que possible et je vous invite à vous méfier des schémas ne comportant aucun des éléments susmentionnés (pour un exemple, voir Annexe : Popper)

-« mon » système de notes<sup>11</sup>:

Modèle linéaire :

idée axiomatique (= postulat)  
conséquence logique tirée de cette première idée  
conséquence tirée de l'idée précédente  
etc.  
conséquence finale\*

Modèle arborescent de pensée : non encore trouvé toute l'arborescence

idée axiomatique  
condition/dimension n°1  
condition/dimension n°2  
...  
condition/dimension n°X

étant précisé que les deux modèles peuvent se combiner : l'arbre final peut être très touffu, c'est un infini dirons-nous, comme beaucoup de choses dans la vie (si cela ne vous dérange pas, je ne listerai pas le champ matériel infini de l'infini).

-notes de bas de page : explications subsidiaires indispensables à la compréhension du discours principal.

-notes de fin : les notes de fin sont utiles afin de lier les différents propos du présent ouvrage. Une note de bas de page peut ainsi renvoyer à une définition précédemment posée, sans la modifier en cours d'écriture d'un ouvrage, écueil que l'on peut pourtant retrouver dans certains ouvrages classiques de philosophie politique<sup>12</sup>. Le respect des définitions préalablement posées est

10 M. Carruthers, Machina memoriales – méditation, rhétorique et fabrication des images au Moyen-Âge : « penser en image devient alors le moyen privilégié de constitution d'une solide mémoire et partant, d'une culture solide.

11 Merci M. Ferey pour m'avoir transmis votre système de pensée lors de vos cours d'histoire en seconde au lycée Lapérouse d'Albi.

12 Cf Hobbes et la définition \* de la liberté changée en plein milieu de l'ouvrage, ce qui s'avère démonstratif d'une forme sévère d'auto-contradiction, l'auteur lui-même s'imposant une rigueur définitionnelle systématique confinant

indispensable à ce que soit respecté le principe de cohérence interne qui doit lier tout ouvrage respectueux du cadre qu'il fixe lui-même, principe que je m'efforcerais de respecter autant que possible (réécrire). Cet outil me permet de relier mon propre propos, propos « auto-découpé » en raison du respect du mode de structuration linéaire de la pensée<sup>13</sup>.

!! En cas de combinaison d'une note de bas de page et d'une note de fin, veuillez à bien lire celles-ci dans l'ordre mentionné. Enfin, il s'agit simplement d'un conseil !!

-champ de la pensée : désigné par l'expression mathématique  $[-\infty; +\infty]$  = on peut tout dire<sup>14xv</sup>.

-annexes

-numéros de paragraphes et couleurs des phrases

-équation fondamentale. Cet outil consiste à associer deux idées entre elles par une relation d'égalité (qui ne peut donc qu'être théorique). Prenons par exemple l'équation fondamentale suivante : simplicité = accessibilité = puissance. Les liens d'égalité peuvent se justifier théoriquement : un propos simple est nécessairement accessible car compréhensible par tous et le fait d'être ainsi accessible s'avère vecteur de puissance car la puissance n'est jamais que soutien par autrui et il ne semble pas possible de soutenir quelqu'un que l'on ne comprend pas. Nous venons donc de poser la réciproque de l'équation fondamentale précédente qui s'avère donc être : complexité = inaccessibilité = impuissance. J'en profite pour en poser deux autres : mot = concept = notion. Loi = principe = obligation. Plus simple pour tout le monde<sup>15</sup>.

-diffraction dimensionnelle des concepts. (créer schéma). Cet outil a pour conséquence de créer une définition multiple d'un concept : ces définitions se collisionnent nécessairement et construire une définition transdisciplinaire cohérente requiert de combiner logiquement les différents fragments dimensionnels du concept. Il s'ensuit donc une analyse comparée des définitions.

-démonstration juridico-politique ? (voir exemples en annexes).

Quelques histoires-exemples :

-Mme J<sup>xvi</sup>

-Mme P

-Mme Pau.

-Mme M

---

parfois au raisonnement tautologique. Cet exemple pose un sérieux problème de crédibilité de l'ouvrage puisqu'il aboutit à ce que soit rempli un critère du totalitarisme...

13 si je vous reconnait le droit de découper mon propos de la façon que vous le souhaitez (j'espère vous donne les lames méthodologiques pour ce faire) il ne m'est pas interdit d'y procéder moi-même. Il s'agit d'un hommage

14 C'est factuellement le cas dans le monde L(-) comme le démontre la violation du droit constitutionnel américain sur la liberté d'expression par Trump lors de la prise d'assaut du capitole de 2020\* (cf vidéo et argumenter avec droit américain). C'est également le cas en Europe où il est simultanément possible de tenir des propos négationnistes (CrEDH, perincek), et où il est simultanément impossible de tenir des propos négationnistes (CrEDH, M'Bala M'Bala c/ Dieudonné).\*

15 Donner des exemples de distinctions foireuses entre notion et concept. \*



-M. M

-M. E et Mme C<sup>xvii</sup>.

-Mme B. => mme boul

-Mme B' => alex

-M. B =>

-Mme A.

-M. R

-Ma R<sup>16</sup>.

-M. S.

-M. P.

-M. S'.

-M. G.

#### Glossaire des définitions<sup>17</sup>

-gardien(PLATON-SOCRATE)

-parole = pensée externalisée (exo-pensée)

-chaosmos-cosmologique = à lier avec l'amour cosmique± ? (pas compris). ??

-schizophrénie deleuzienne<sup>18</sup> et auto-virtualisation.

-tremendum : évènement demeurant indescriptible

-*nouam* = rupture dans tissu historique

-uni-virtuel = qui cumule les critères de l'universalité et de la virtualité(J).

-eschatologique = qui a pour visée d'atteindre la fin des temps

-politique<sup>xviii</sup> : qui vise à exercer une force de changement sur le monde physique. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est le champ matériel de la politique.

Toutes les disciplines sont politiques, de façon plus ou moins affichée.

---

16 Hommage à Maïwenn pour son film Mon roi.

17 P. Wachsmann, conférence intitulée « les formes méconnues de la citoyenneté », université de Strasbourg du 23/9/2021 : « les définitions sont libres »... Cette citation est combinée avec le droit au néologisme (mes remerciements à mon copain Mael Bou => cf Remerciements).

18 Cf conf de cynthia-fleury, retrouver la feuille de prise de notes.

En effet, la littérature est politique en ce qu'elle contient implicitement ou explicitement des propos qui influencent la façon d'être de son lecteur, comme le démontre le fait que des propos littéraires soient tenus.

-virréel = combinaison des champs matériels réel et virtuel.

loi naturelle : loi soumise au contrôle pan-fondamental<sup>xix</sup>, soit respectueuse de la doctrine de la raison vitale<sup>xx</sup>, de la logique astrale(t)<sup>xxi</sup>, \*

-je : Quand j'emploie ce mot, mettez-vous à ma place, qu'auriez-vous fait ? Par ce processus clef qu'est l'identification, vous vous glissez dans ma peau<sup>xxii</sup>. Problème, vous n'êtes pas moi, ce qui signifie que cette idée du « je » à valeur universelle est à la fois vraie et fausse. Sans doute serait-il donc préférable de distinguer les différents « je » qui existent<sup>xxiii</sup>.

-dialectique : définition schopenhauerienne<sup>xxiv</sup> (pour rappel : outil de distinction entre le positif et le négatif, entre le bon et le mauvais, entre le vrai et le faux). Une telle définition abouti à ce que

-erreur anti-politique : réalisation de connaissances non-fondées pan-dimensionnellement.

-création : fait d'être à l'origine d'une substance nouvelle. Le champ matériel de la création est donc large car inclus : les jeux, notamment celui de l'amour et du hasard (à définir (relire marivaux je crois)).

-principe de légalité : respect de la loi en ses différentes dimensions.

-corruption (larousse) :

-optatif : qui exprime le souhait

-pokémonaturavirtualisation

-auto-jeu<sup>xxv</sup>

-anti-jeu = comportement anti-coopératif illégitime<sup>xxvi</sup>

-méditation = pensée<sup>19</sup>. Or, rumination = pensée également<sup>20</sup>. Donc, on a méditation = pensée = rumination<sup>21</sup>. La méditation se diffracte sur le terrain re+0 avec la méditation musicale<sup>xxvii</sup>, la méditation gustative<sup>xxviii</sup>, la méditation lunaire<sup>xxix</sup>, la méditation olfactive<sup>xxx</sup> et la méditation oculaire, autrement appelée contemplation<sup>xxxi</sup>.

-binz : mon père employait souvent ce mot pour dire que c'est le bordel

-seuil neurologique => taper définition du bouquin sur les HPI.

code subjectif : je fais la relation que je souhaite faire avec une stimulation  $r=[\infty;+\infty]$ <sup>xxxii</sup><sup>xxxiii</sup>.

---

19 Cf bouquin méditation

20 Citer nietzsche.

21 Voici qui permet de faire la distinction établie généralement entre hommes et Femmes selon laquelle ce sont les hommes qui pensent et les Femmes qui ressentent (citer noel winderling). Cette distinction est sexiste, pô terrible hpour une Femme de tenir un tel propos.

-salle du temps = solitude

-positivo-négatif : quand un objet présente plus d'éléments positifs que d'éléments négatifs

-négativo-positif : quand un objet présente plus d'éléments négatifs que d'éléments positifs

-pouvoir(Arendt) = violence = verticalité<sup>22</sup>.

-horizontalo-vertical

-verticalo-horizontal

-subjectivo-objectif : concerne toutes les idées dans le monde L(+) lesquelles, avant d'être validées sur le terrain universel, doivent faire l'objet d'une virréalisation, soit d'une objectivation par suite à une légitimation par le système pan-universitaire de production du savoir lequel seul, s'avère légitime pour constituer un système législatif<sup>xxxiv</sup>.

-objectif-subjectif : les propos objectifs-subjectifs renvoient aux théories que je formule présentement et qui peuvent-doivent faire l'objet d'une subjectivisation. En ce sens, je m'applique la théorie des relations sociales polaires verticales, de sorte à vous montrer comment objectivo-subjectiviser (s'auto-construire avec tout simplement) les présents propos théoriques<sup>xxxv</sup>. En deux mots, c'est rapporter à soi des propos théoriques. A des fins d'inter-compréhension, je refuse que soient modifiés les codes sociaux contenus dans cet ouvrage et en particulier dans ses annexes : si trop de tribo-modifications interviennent, on méprend l'objectif initial de cet ouvrage qui est de parvenir à se comprendre les uns les autres de la façon la plus universelle que possible<sup>23</sup> ! Le terrain de la connaissance objective-subjective constitue le lieu central de l'exo-pouvoir<sup>24</sup>, le lieu du *soft power*, l'anthropo-champ universel sur lequel tant de macro-graines pourries ont été plantées. Cet ouvrage a pour ambition de neutraliser ce champ en l'inscrivant dans le marbre universel de la méta-structure cosmique incluant tant les mécaniques du système solaire que celles de la biosphère terrestre par l'intermédiaire de leur virréalisation, en excluant tout le fictif de ce champ objectif-subjectif millénairement intoxiqué et en juridico-jalonnant le terrain pour le déploiement du virtuel(j + (l=[+3;+∞])).

-artchétype<sup>xxxvi</sup> : cette notion renvoie à l'auto-jeu et qui constitue le coeur de la notion de réminiscence quantique<sup>xxxvii</sup>. C'est une notion que je définirai à la fin de mon ouvrage qui va me prendre le reste de ma vie à composer...

-bifini : c'est comme un infini, mais double, tant dans le champ négatif que positif.

-fondamental (cf 2<sup>o</sup>thèse droit environnement)

---

22 H. Arendt, *La nature du totalitarisme*, 1953, éditions Payot, p. 18 : « Le pouvoir, dans son acception politique concrète, est le pouvoir requis et incarné par la possession de moyens violents pour faire exécuter les lois ». Une telle définition est conforme au filtre Arendtien. Il est important de noter qu'avec une telle définition, la force succède le droit : il s'agit de la verticalité juste. Il existe également un contre-paradigme de la verticalité injuste : « Est despotique le type de gouvernement pour lequel « la force fait le droit » sonne juste, et ce indépendamment de tous les autres paramètres », autrement dit, ici c'est le droit qui succède à la force.

23 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, septième partie : *Staline n'est plus*, chapitre 1 : *Coup d'oeil par-dessus l'épaule*, 1973, éditions points, p. 871 : « Nous cessons tout simplement d'être ~~un seul peuple~~ [une société universelle], car nous ne parlons plus la même langue ».

24 J. Le Goff, *Histoire et Mémoire*, 1977 : J. Le Goff nous explique notamment que « la mémoire collective a toujours été un enjeu de pouvoir pour les sociétés. Le pouvoir politique peut vouloir manipuler celle-ci pour l'utiliser à ses fins ; c'est aux historiens de veiller à ce que, bien retranscrite, la mémoire collective puisse servir à libérer et non asservir l'homme ».

-sachant : personne capable de construire soit une pensée transdisciplinaire cohérente autour d'une idée-pivot, soit une pensée unidisciplinaire à l'aide d'outils théoriques propres à cette matière. En conséquence d'une telle définition, le champ matériel de la notion de philosophie recouvre potentiellement tous les champs disciplinaires, sciences dures incluses. Une telle conséquence ne pose pas de grandes difficultés eu égard du fait que certains professeurs véhiculent véritablement un message philosophique à travers leurs enseignements scientifiques (cf Jancovici § ults). Précisons d'entrée que nous ne sommes pas que des philosophes bien que tous puissent prétendre à un tel titre.

-Ma définition de la dialectique, (G) donc, c'est quand il y a entre deux notions, un rapport de supériorité réciproque, en l'occurrence, on a le couple matériel-formel (cf dialectique sciences molles et sciences dures, mille-plateaux, 2/8/2023).

-carbone : problème et non pas solution comme certains médias essaieraient pourtant de nous le faire avaler. Comme la vapeur d'eau, c'est un gaz à effet de serre (cf cours de J-M. Jancovici).

GRIS *-ne* : D'après la théorie des relations sociales polaires, dimensions verticales et horizontales confondues (les H-V-relations sociales polaires), si on est de type *ne* cela signifie littéralement que l'on est de type neutre sur le terrain des émotions, soit qu'on les inconscientise. A l'inverse, cela signifie que l'on est de type non-neutre sur le terrain inverse, en l'occurrence, de la raison.  
hommes<sup>xxxviii</sup> comme Femmes peuvent être de

GRIS *-nr* : D'après la théorie des relations sociales polaires, dimensions verticales et horizontales confondues (les H-V-relations sociales polaires), si on est de type *nr* cela signifie littéralement que l'on est de type neutre sur le terrain de la raison, soit qu'on l'inconscientise.

-artiste : tout le monde virtuellement(J). Pas tout le monde en pratique.

-homme = le méga-corps formé par la somme des hommes

-Femme = En pratique, présentement, à l'heure où j'écris ces lignes, je suis le seul à être dans ce corps (je lui fais du bouche-à-bouche pour essayer de lui rendre la vie, j'alterne avec un massage cardiaque mais je suis seul et n'ai pas de compétence professionnelle en la matière : j'improvise). Bref, je suis l'exception qui confirme initialement la règle à savoir que le corps de la Femme peut potentiellement accueillir n'importe qui, soit tout le monde (parce que je suis n'importe qui ... et quelqu'un d'autre). Virtuellement(J), soit dans le futur, l'ensemble des lectrices de mon macro-ouvrage. En conséquence, parfois j'en par le méga-corps formé par la somme des (abstraction autrement plus réaliste que celui de nation : l'idée c'est de créer une tribu féminine mondiale, indépendante des hommes. Cela est justifié par le fait qu'il faille absolument renouer avec nos origines tribales (justifié supra-objectivement en ce que l'Afrique est le berceau de l'humanité et ... ils fonctionnaient sur le mode tribal, et ce fonctionnement de durablement caractériser notre façon d'être, caractéristiques en 2023 complètement méconnues mais dont j'entrevois tous les rouages).

**Or**, cet ouvrage-ci n'est jamais que mon micro-ouvrage. Par conséquent, la Femme se réduit pour l'instant au comité de mes lectrices de l'institution de l'ONU protectrice des droits des Femmes (discordance ici avec une note de bas de page obsolète logée dans le référé sur le droit d'aimer. Ah oui, je précise ici que je vous livre un secret : même les psychiatres, au moment de mon hospitalisation, n'étaient pas au courant de la « tentative de suicide » qui y est mentionnée mais qui n'en était pas une (uniquement un tour que mon inconscient m'a joué lui-même (l'auto-jeu, c'est quand on se joue des tours à soi-même (il y a deux exemples dans le document intitulé mes mille-

plateaux identitaires (ça ne vous arrive jamais, qu'avez-vous fait par amour, pouvez-vous me juger pour ce que j'ai fait par Passion (j'écris cet ouvrage par Passion... Pour La Femme(LLL, c'est bon, j'ai trouvé la Femme(LLL) de ma vie !!!!! CHAMPOUGNE (ça se fête (tac, petit coup de pinot gris (3 gouttes je vous promet (vous comprendrez la symbolique qu'à pour moi ce vin(LLL)... Ok, trop de suspens, bon allez je le dis tout de suite : la sylvo-re-efflorescence(LLL))))))))), je l'avais rajouté pour produire un effet dramatique aux yeux du juge mais ça n'a pas du tout fonctionné, comme quoi les artifices comme le maquillage... on peut largement s'en passer et aimer la Femme telle qu'Ailes).

-sociologie moléculaire : HRSC + VRSC.

-humanité = homme(F(X)) + Femme(F(X)). Et non pas un tout théorique indistinct de telle sorte que le patrimoine commun de l'humanité est en fait une notion creuse étant donné que l'humanité n'est pas définissable, en raison de cette indistinction au mépris du corps de la Femme. À dupliquer au niveau micro (projet de mon œuvre).

-l'Homme (celui qui revendique l'usage littéral de tous les droits de l'Homme (son seul titulaire donc) : celui qui possède le pouvoir de la supra-objectivité(LLL). Cela est justifié par le fait que je(u) suis une auto-construction sociale. J'en revendique ici le droit pour vous. Auto-construisez-vous ! AGRANDITION FEMME ! RAVAJUM ECONOMICUM ! RAVAJUM NEO-TOTALITARITUM<sup>xxxix</sup> ! RAVAJUM homme de l'Histoire négative !

-enfant : je souhaiterais commencer par définir ce terme non par un critère temporel, ni par un critère sexuel (concept factuellement obsolète de la majorité sexuelle)<sup>25</sup>

-supra-objectif : qui est au-delà de toute objectivité

-champ matériel

-arnaque :

-stemisation : fait de décupler quelque chose au centuple<sup>26</sup>.

-cas pratique (structurer avec un exemple. + cf mon cas pratique).

-santé mentale : cette notion est à relier avec celle d'endo-monde ou de spatialité intérieure. En fonction de la situation de bonne ou de mauvaise état psycho-sanitaire de la personne, son monde sera plus ou moins étendu, ce qui signifie qu'elle aura des pensées et des actions répandues dans un périmètre plus ou moins large. La bigravité<sup>xi</sup> (historique) des individus(S) consiste dès lors en ce que d'une part, il existe une force qui les attire vers les infinis positifs polaires horizontaux et verticaux, la volonté de puissance(Nietzsche), et d'autre part, une force qui les maintient vers les infinis socio-polaires inverses. Voilà où devrait se situer à mon sens, l'énigme Kafkaienne de la subjectivité mentionnée par H. Arendt<sup>27</sup>.

---

25 Cf le film beau-père : c'est grâce à ce film que je sais ce que c'est que le fait d'aimer. Je renvoie également vers la vidéo de Mister V avec McFly et Carlito dans laquelle il explique que les enfants grenoblois pratiquent le sexe pour leur première fois «avant le collège» (on a aussi un autre film de Blier qui le montre mais à l'inverse avec un garçon encore plus jeune\*). Cela s'avère illégal L(-) CHECK LOI\*. Sur le terrain légal L(+), je ne sais pas trop quoi en penser, sinon que la personne elle-même doit être informée de ce qu'est l'acte sexuel, être capable d'en mesurer les conséquences, être sortie du cocon familial, avoir fait son service militaire sexuel, \*..

26 Bouquin généalogie des mots.

-cosmo-guerre : guerre contre les astres qui serait la conséquence de la poursuite de l'objectif absurde la croissance au titre de laquelle sont tués sur un mode génocidaire insectes et animaux, le tout du fait de l'ordonnement politique du massacre vital ainsi légalisé de façon universellement consensuelle. A noter que l'enclenchement de cette cosmo-guerre s'avère inévitablement synonyme de la fin de la classe sociale terrestre<sup>xli</sup>.

-vivant-mort : résultat de l'expérience concentrationnaire<sup>xlii</sup>

#### Problème de définition :

-social : mot fourre-tout dont j'ai du mal à donner de la consistance. Sans doute faudrait-il systématiquement procéder à un découpage dimensionnel de la notion afin de pouvoir y voir plus clair.

#### Indistinction :

loi = norme<sup>28</sup>. Cela rentre nécessairement en ligne de compte dans la mesure où les deux sont polydimensionnels. C'est complexe. Pas résolu encore. Trop d'idées qui me font aller de l'avant et trop de stress car je suis un idéo-cyclone foudroyant (les systèmes « politiques » tendant vers  $U-\infty$ ).

#### Distinctions :

-Distinction entre la virtualité(J) et la virtualité(re∈L) : la virtualité(re∈T) correspond à la dimension horizontale des relations sociales polaires<sup>xliii</sup> et la virtualité(J) correspond à la dimension verticale transgénérationnelle de la chaîne bio-Temporelle<sup>xliiv</sup>, soit la pan-responsabilité uni-virtuelle(J) à l'égard des générations futures, soit à un H=+500 ans. Nous pourrions donc parler plus simplement l'écriture de virtualité horizontale et de virtualité verticale, dimensions qu'il s'avère nécessaire de distinguer au titre de leur place ordonnancement inverse par rapport au principe de réalité.

-Distinction macro-erreur horizontale de la micro-erreur horizontale.

-distinction social mou et social dur : le social mou est pénétrable par la parole électrique tandis que le social dur y est rétif<sup>xlv</sup>.

---

27 H. Arendt, *La crise de la culture*, 1961, édition folio essais, p. 16 : « *La parabole de Kafka dit* : « Il y a deux antagonistes : le premier le pousse de derrière, depuis l'origine. Le second barre la route devant lui. Il se bat avec les deux. Certes, le premier le soutient dans son combat contre le second car il veut le pousser en avant et de même le second le pousse en arrière. Mais il n'en est ainsi que théoriquement. Car il n'y a pas seulement les deux antagonistes en présence mais aussi, encore lui-même, et qui connaît réellement ses intentions ? Son rêve, cependant, est qu'une fois, dans un moment d'inadvertance - et il faudrait assurément une nuit plus sombre qu'il n'y en eut jamais - il quitte d'un saut la ligne de combat et soit élevé, à cause de son expérience du combat, à la position d'arbitre sur ses antagonistes dans leur combat l'un contre l'autre ». H. Arendt tente de résoudre cette énigme mais il me semble qu'elle n'a pas les armes théoriques pour le faire : il me semble qu'elle essaye de noyer le poisson en dissimulant derrière la complexité de l'image trop théorique du « parallélogramme de forces » son incompréhension mécanique de la situation décrite par Kafka qui relève pourtant d'un cas d'école. Prenons en effet la gravité avec l'image d'un ballon qui tombe du ciel. En mécanique(Sci), la gravité du monde s'attire vers le sol en raison de sa masse, seulement il existe ce que l'on appelle des forces de frottement, comme l'air qui constitue une force contraire. Elle n'annule pas l'effet de la gravité mais tout simplement la réduit. Avec une telle explication l'explication Arendtienne consistant à dire que les forces « se rejoindraient en biais » du fait de l'insertion de l'homme dans le combat. Non pour deux raisons, d'une part, cela ne colle pas avec l'explication mécanique précédente selon laquelle une force l'emporte physiquement sur une autre. D'autre part, « l'insertion de l'acteur » suppose qu'il puisse se rendre compte du combat qui le concerne.

28 Cf ouvrage meuf DIHP

-Distinction n° : permettez-moi de distinguer les mathématiques comme disciplinaire universitaire des anti-mathématiques de la vie. Vous ne pourrez jamais algorithmiser le réel<sup>29</sup>. Vous ne pourrez jamais mettre des numéros sur du vivant sans que cela soit impuni<sup>30</sup>.

-Distinction entre la néo-doctrine positive de la loi naturelle positive et la proto-doctrine de la loi naturelle négative

-Distinction de l'intérêt général virtuel, de l'intérêt général réel ( $re \in A += +0$ ).

-Distinction entre pensée scientifique et pseudo-scientificité<sup>31</sup>.

-Distinction n° : Les valeurs ne sont pas des principes et inversement : les premières sont de nature subjectives et ne peuvent que l'être tandis que les seconds sont de nature objectives. Une institution ne saurait que manier des principes et non des valeurs, ces secondes étant trop malléables sur le terrain définitionnel, ce qui n'est pas le cas des premiers (réécrire ça).

-Distinction n° Le réel n'est pas le virtuel bien qu'ils soient superposés pendant tant d'années...

-Distinction entre philosophie négative et philosophie positive : le critère de distinction entre ces deux types de philosophies, c'est le respect du filtre arendtien, soit partir de la réalité axiomatique pour en déduire des propositions à vérifier, etc<sup>xlvi</sup>.

-il est nécessaire de distinguer l'auto-rumination de l'hétéro-rumination.

-Distinction n° : entre la valeur et la portée d'une connaissance (cf La mémoire trouée, question 6\*)

-Distinction n° : entre le juge européen de la CrEDH et le juge de l'Union de la CJUE et de la CJCE.

-Distinction modèle de développement dyonisien et modèle de développement apolinien\*<sup>32xlvi</sup>

Distinction carbonisation(+) = processus de rationalisation d'un domaine de l'existence à l'aune d'une règle-quota d'émission des gaz à effet de serre ; carbonisation(-) : renvoie au sens littéral du terme selon lequel une chose serait purement et simplement détruite.

Distinction entre guerre(-) et guerre(+)<sup>xlviii</sup>

-ignorance(+) et ignorance(-) : ignorance(+) = spéculation naïve et aléatoire. Ignorance(-) = déversement d'un flot injuste de sentiments émotionnels sur une personne par manque d'humilité.

-distinction entre société froide et société chaude qui recoupe les principes homéostasiques et \*. Pourquoi méditer, pourquoi être refroidir son corps, la société, etc ? Parce qu'il y a dans le cerveau des récepteurs positifs et négatifs<sup>33</sup> et que conformément à mon concept de charge et de décharge

---

29 Cf ouvrage contre le tout-algorithme

30 Cf histoire de la pensée sur pythagore + popper et le numéro universel.

31 Travail lumineux de Mme. J., Synthèse du choc des civilisations de Samuel Huntington, projet de recherches en Histoire des idées politiques, 2022, 18/20.

32 Caler la naissance de la tragédie ici.

33 Pour le positif, les synapses sont composées de récepteurs métabotropiques et pour le positif, il existe dans le cerveau des récepteurs ionotropiques, je laisse les scientifiques me corriger sur ce point non maîtrisé. L'idée ici,

électrique, je suppose que nous fonctionnons selon un principe d'équilibre d'échange de signaux électriques, au-delà de nos échanges formels. Voilà, ici une dimension matérielle du langage qu'il véhicule nécessairement, étant précisé que dimensions matérielles et formelles se recoupent sur le terrain des relations des charges polaires (à renommer c'est pas joli du tout\*). Je rappelle que j'ai pour objectif de produire du froid, autrement dit de me décharger de toutes les charges que j'ai prises pendant tant d'années. J'en conclus qu'il y a un seuil identitaire-polaire des types...

-Distinction n° : entre l'hétéro-négationnisme et l'auto-négationnisme : ce premier correspond à la situation dans laquelle un système politique nie partiellement ou totalement le passé Historique antérieur à sa prise de pouvoir tandis que ce second correspond à la situation dans laquelle un système politique nie partiellement ou totalement le passé Historique postérieur à sa prise de pouvoir. Prenons l'exemple du mythe résistancialiste gaullien : dans la mesure où il s'agit d'une négation de l'Histoire antérieure à sa gouvernance, il s'agit uniquement d'hétéro-négationnisme et non d'auto-négationnisme, vérité qui a heureusement pu être rétablie par la suite<sup>34</sup>.

-distinction entre type a priori et type a posteriori => critère de distinction : franchissement du stade neutre<sup>35</sup>. Une fois qu'un individu a atteint le stade post-neutre, alors dispose-t-il de quelque titre d'électro-noblesse - toute théorisation de mon propos en termes de hiérarchisation sociale étant exclue étant donné que tous peuvent atteindre ce stade cosmo-zoo-suprême. Le type a priori, c'est en réalité le sous-type subjectif que la vie neutre nous a contraint à avoir. Le type a posteriori, c'est le sur-type auquel nous pouvons tous prétendre.

-Distinction n° : entre la structure linéaire-verticale et la structure arborescente-horizontale de la pensée. Cette première structure consiste à suivre un fil directeur logique, de sorte à approfondir un sujet, un thème, un exemple, etc. Cette seconde structure consiste à détailler les différentes conditions<sup>36</sup> ou dimensions<sup>xlix</sup> d'un concept. Ces deux outils méthodologiques peuvent être combinés<sup>1</sup>.

-Distinction entre le *soft* et le *hard* totalitarisme : ce sont les mêmes fins mais avec des moyens plus ou moins doux. Pour une classification des totalitarismes : seul le techno-totalitarisme huxleyen semble appartenir à cette catégorie du soft totalitarisme (cf conclusion du chapitre 1 du livre premier).

-Distinction entre identité subjective, intersubjective et objective

-Distinction entre le principe de réalité et le principe de réalisation

-Distinction entre les dimensions horizontales et les dimensions verticale<sup>li</sup>

-Distinction de la volonté de puissance [biologique], de la volonté de puissance [extra-biologique]. A cette première sera associée le monde L(+), et à cette première sera associée le monde L(-)<sup>37</sup>

---

consiste seulement à démontrer objectivement qu'il existe un pôle cérébrale.

34 Cf film de Marcel Ophüls \*

35 Pour un exemple, voir le court-métrage Junior de

36 Cela correspond à un mode essentiel de la pensée juridique : donner les critères conditions de la qualification juridique d'un fait consiste très précisément en l'énumération d'une liste de critères à remplir théoriquement afin de rentrer dans ladite catégorie (ce qui correspond méthodologiquement à la majeure de tout raisonnement syllogistique, nécessairement incluse dans tout raisonnement juridique de type cas pratique).

37 Mini-combat structuro-méthodologique contre J.-C. Ricci. Ne structure-on pas dans les ouvrages d'histoire des idées politiques de la façon suivante : première partie - la politique comme discipline éthique ; deuxième partie - la politique comme appétit de puissance (malheureusement conséquemment pan-dimensionnelle dans la mesure où il n'y a aucune diffraction de cette notion) ; troisième partie : la politique comme problème social. A noter, que si la politique est effectivement un problème du social, c'est sans doute parce que le social constitue la clef du problème



-Distinction entre temps subjectif, intersubjectif et objectif : la dimension temporelle est complètement poreuse dans mon système avec les notions d'histoire sur le terrain temporel subjectif, d'Histoire sur le terrain temporel objectif et d'H-histoire sur le terrain temporel intersubjectif.

Idéo-porte latourienne<sup>38</sup>.

-Distinction entre la verticalité historique et la verticalité(Pan (X-(H- )) : la verticalité historique correspond à son appréciation qualitative. On peut apprécier la qualité de l'Histoire d'un Etat à l'aune du paradigme(TTT)<sup>lii</sup>. La verticalité(Pan (X-(H- )) correspond à l'idée d'oppression écrasante d'une individu, qu'elle soit d'origine sociale, virrélle, virtuelle(j), ou ténébreuse(t-)

-Distinction entre l'horizontalité historique et l'horizontalité (Pan (X-(H- )) :

[1]

-Distinction entre l'Histoire verticale et l'Histoire horizontale. L'HHistoire est classiquement apprise à l'école primaire comme une frise chronologique allant de l'an 0 à l'an 2023. Il est pourtant possible d'adopter une posture verticale en établissant la valeur d'une époque Historique en fonction du système moral établi suite à la 2<sup>o</sup> guerre mondiale : plus jamais de totalitarisme<sup>39</sup>. Le niveau T-∞...-∞ sera atteint dès lors que le totalitarisme solsmique sera advenu (ça sonne un peu jugement dernier mais cette fois, c'est pas fictif, c'est bien réel!). Pour l'instant, il n'existe pas de système politique digne de ce nom, donc, laissez-moi vous présenter le premier système politique(+) de la VHistoire ! :D Au sein de la VHistoire, il faut encore distinguer entre VHistoire positive et VHistoire négative, nous noterons donc VHistoire(+) et VHistoire(-). A H- = 2023, nous demeurons à mon sens dans la Vhistoire neutre(RE+0), soit positivement nulle car équivalente à +0.

-Distinction entre l'histoire verticale et l'histoire horizontale. Sur le terrain de l'Hhistoire donc, à chacun d'écrire la sienne, d'écrire celle des autres et comment elle vous a influencé. Dans la mesure où j'inclus la vie des autres dans ma façon de penser, je peux au moins en déduire un principe d'influence inconsciente de la personnalité des autres sur moi-même. Permettez-moi de poser l'unique lieu de la puissance : la Vhistoire. Je précise que les Etats-nation(T(-)) sont dépourvus de Vhistoire, et par conséquent de puissance<sup>liii</sup> : ils cherchent donc tous à obtenir ce qu'ils ne sauraient obtenir. Je déclare par conséquent leur non-appartenance au champ Vhistorique.

-Distinction entre l'HHistoire, l'Hhistoire et l'H-histoire : l'HHistoire et l'Hhistoire sont décrites - juste plus haut. En revanche, en ce qui concerne l'H-histoire, c'est lorsque la petite histoire recoupe la grande Histoire. Cette expression concerne le monde T(-) et par exemple, n'importe quelle élection de n'importe quel président correspond à l'H-histoire donc.

-Distinction entre l'HH-histoire et la VH-histoire : la VH-histoire recoupe d'une part l'h-Histoire positive ou négative, soit les relations qu'ont tout un chacun avec la structure bureaucratique qui les administre. L'HH-histoire renvoie à l'Histoire constitutionnelle d'un pays, cela renvoie à la frise chronologique d'un Etat transposée en un constitutionnel ou plus globalement juridique. D'autre part, la VH-histoire renvoie à l'expression d'H-histoire(±), laquelle désigne les réponses de la

---

politique qui existe effectivement dans la mesure où il opère la négation de ce terme social, tout en prétendant le représenter.

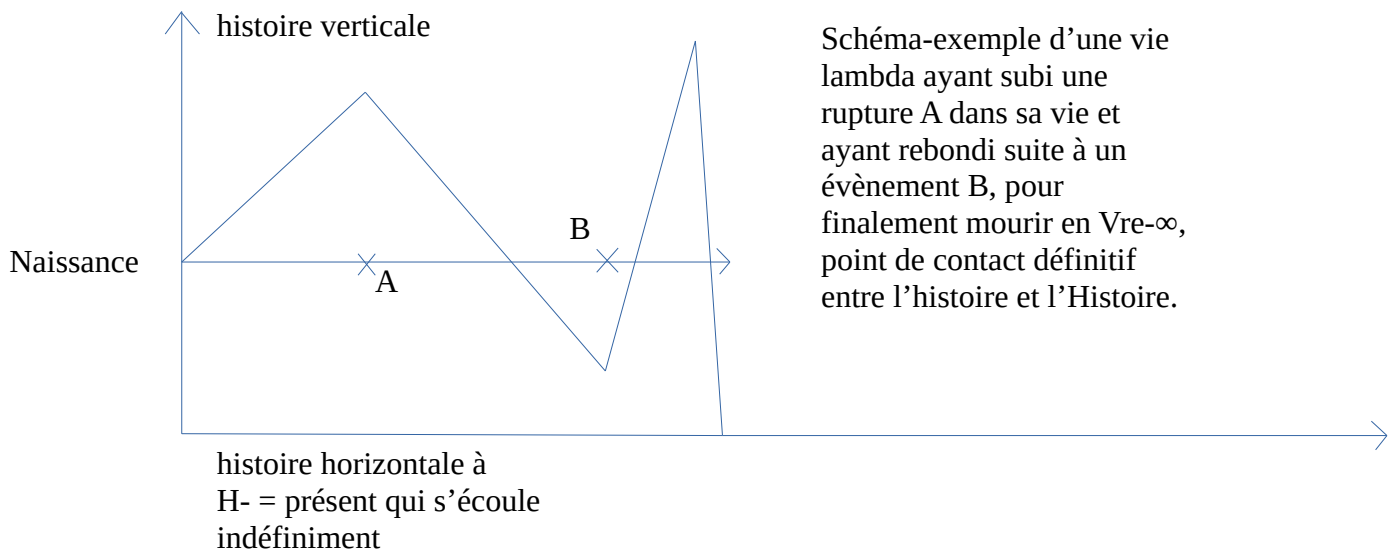
38 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 48 : « Le sens de l'histoire ne tombe pas du ciel. Comme le montre l'émergence des autres classes, il faut le fabriquer, le diffuser, l'installer, le performer ».

39 Je renvoie aux procès de Tokyo et de Nuremberg.\*

structure bureaucratique aux sollicitations des administrés. On voit donc une relation de circularité dialogique entre l'h-Histoire et l'H-histoire, les administrés recourant à leur administration en vue de la résolution de quelque problème (l'h-Histoire positive)), dans la limite du respect d'un certain nombre de conditions<sup>40</sup> (les demandes rejetées font partie de l'h-Histoire négative). En retour, l'administration(RR+1 et/ou R+1) réagit par une action (la mienne, l'action(LLL)), ou une abstention<sup>41</sup> (l'H-histoire négative).

A partir d'ici c'est un peu incertain et inutile à lire pour l'instant à mon sens.

-Distinction (un peu théorique et donc sans doute inexploitable) entre la VHHistoire et la VHhistoire : la VHHistoire correspond théoriquement dans mon paradigme de compréhension à l'Histoire horizontale verticale d'une structure politique, et donc par conséquent à l'intégralité de sa durée de vie politique analysée à travers le prisme moral fondamental de H- = 2023. La VHHistoire la plus simple à théoriser est celle de tout anti-Etat(TTT) : le processus de pan-idéologique(TTT) de transformation de l'intégralité de la masse(+) en une masse(-) démontre la tendance d'une telle structure(TTT) à tendre vers RR-∞, soit à tuer tout le monde(pan X) dans le monde(TTT). La VHhistoire correspond à la façon dont une personne peut représenter l'intégralité de sa vie, schématiquement de la façon suivante :



-La VHH-histoire correspond elle à l'intégralité des relations avec la structure politique, analysée selon le prisme de leur perception qualitative par l'administré. On peut d'emblée poser l'idée selon laquelle une VHH-histoire qui accumule trop de résultats négatifs aboutit à rompre la relation politique entre l'administré et la structure néo-politique, par excès d'aversion pour elle. A l'inverse,

40 La demande de l'administré n'est pas abusive. La demande de l'administré respecte la méta-structure cosmique. La demande de l'administré porte sur un problème \*.

41 Au titre de son incompétence éventuelle, de son manque éventuel de moyens, de l'impossibilité éventuelle de traiter le problème en cause.\*

une VHH-histoire qui tourne bien aboutit à la lecture intégrale de la production du présent ouvrage que je prends un plaisir incommensurable à réaliser. La VHH-histoire opère le lien entre toutes les dimensions de la vie. Ce langage est empirico-théorique car les faits contiennent en eux-même la théorie, de même que la théorie contient en elle-même les faits : il est toujours possible d'avoir son propre regard subjectif, son propre avis sur des faits, quels qu'ils soient, d'où la nécessaire illimitation de la liberté d'expression dans le monde virréel (saut équivalent à :  $(Hr+2) + (Hr-\infty+1)$ ) auquel tous peuvent virtuellement(J) prétendre. Cela ne signifie pas que tout y soit vrai. Tout n'y est pas blanc, loin de là.

Distinction entre l'hétéro-cohérence et l'auto-cohérence : être auto-cohérent s'est être en cohérence avec soi-même. A mon sens, c'est plus sain comme mode de développement que l'inverse : si on est pas au clair avec soi-même, comment peut-on l'être avec les autres m'a souvent dit ma Maman. On retrouve cela aussi dans quelques vidéos sur internet<sup>42</sup>. L'auto-cohérence, si je m'astreins à ce qu'elle soit la plus absolue possible personnellement, diffère en ceci de l'hétéro-cohérence qu'elle repose sur un contrat rhétorique lequel peut différer en fonction du contrat rhétorique en neuro-vigueur<sup>liv</sup>.

Distinction des « je »<sup>43lv</sup> :

je(s) = je à valeur subjective

je(u) = je à valeur universelle => je renvoie ici au principe d'identification<sup>lvi</sup>.

Je(\*) =

Distinction entre la nucléarité(F(usion)) et la nucléarité(f(ission)) : critique du principe précédent de nucléarité qui n'avait pas les codes de compréhension de la science : cf Janco cours sur le nucléaire => on ne peut pas parler de nucléarité tout court sans préciser de quelle nucléarité il s'agit (sinon non-sens scientifique).

**ICI IL FAUT REPRENDRE LA LECTURE !!!**

Distinction au sein de la réalité, du monde endo-élémentaire du monde exo-élémentaire. Le monde exo-élémentaire inclus l'intégralité du zoo-vivant, du phylo-vivant, de l'anthropo-vivant ainsi que le monde minéral, lequel inclus le monde aérien en raison de leurs interactions chimico-physiques<sup>44</sup> lesquelles relèvent du supra-objectif<sup>45</sup> auquel le monde endo-élémentaire ne saurait prétendre, à l'exception du principe de réalité(re+0) : les corps, en ce qu'ils nous imposent leurs lois exo-élémentaires<sup>lvii</sup>. Ces exo-éléments du monde minéral que l'on retrouve dans le monde élémentaire comme à l'intérieur du corps humain justifient cette appartenance au champ du supra-objectif lequel requiert une protection fondamentale du même degré. En revanche, les endo-éléments ne sauraient disposer d'une protection fondamentale de même degré. Le critère de distinction des exo-éléments des endo-éléments revient à ce que ces premiers proviennent du monde extérieur pour être ingérés

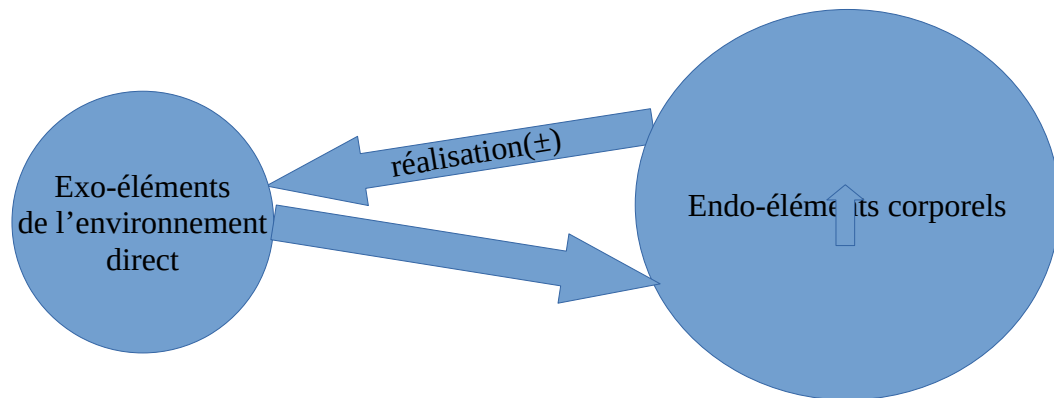
42 Citer la meuf de la drague sur YT.

43 T. Todorov distingue notamment entre événement littéral et événement historique (T. Todorov, les abus de la mémoire, mémoire et justice, 2015). Ces premiers sont associés à une personne définie, tandis que ces seconds sont des exemples qui font l'objet d'une généralisation. On pourrait également associer à ces premiers l'histoire d'une personne individuelle et à ces seconds des événements qui rentrent dans la catégorie de l'Histoire, l'H-histoire étant une combinaison simultanée de ces deux catégories. T. Todorov ajoute ainsi notamment que « si la mémoire littérale comporte des risques, la mémoire exemplaire [s'avère] libératrice ».

44 Les nuages, inclus dans le cycle de l'eau, relie espace aérien et espace terrestre. L'eau est incluse dans ce monde minéral en ce qu'elle charrie « cuivre et fluorure » (Manger sain, comment ça marche ?, 2018, éditions le courrier du livre, p. 34-35).

45 Ensemble de citations sur la supériorité de la matière : Citation F. Nietzsche : « la vérité est dans la pierre ». A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 1 : les vaisseaux de l'archipel, 1973, p. 279 : « les choses ont plus de mémoire que nous ».

par le corps humain (les aliments) tandis que les endo-éléments proviennent du corps humain pour quitter celui-ci.



Ce schéma ancré dans la réalité quotidienne exprime tout simplement le fait que l'alimentation peut s'interpréter comme un échange (exo/endo-)minéral par conséquent intégrable dans le champ supra-objectif !

Distinction de la conscience et de l'inconscience : est conscient un comportement que l'on inflige volontairement à soi-même ou à autrui (VRSP). Est inconscient un comportement que l'on s'inflige involontairement à soi-même ou à autrui (HRSP).

distinction entre culture ouverte et culture fermée : le critère de distinction, c'est le principe d'évolutivité réaliste. Une culture fermée ne peut évoluer en tirant les conclusions pertinentes qu'imposent la réalité<sup>lviii</sup>, une culture ouverte évoluant à l'inverse au gré des changements de la réalité<sup>lix</sup>. On en déduira que les cultures fermées sont vieilles(G) tandis que les cultures ouvertes sont jeunes(G)<sup>lx</sup>.

distinction entre culture(O), culture (IS) et culture(s) en H(-) et en H(+): En H(-), la notion de culture objective renvoie à la notion de coutume au sens juridique du terme. Cela englobe donc formellement les normes « juridiques » des peuples autochtones, des tribus, des clans, ainsi que les normes juridiques coutumières du droit international public. La notion de culture intersubjective renvoie à la culture d'un groupe social donné, cette culture est de nature plus évolutive que la précédente car elle renvoie au champ du social dans lequel tout est possible en H(-)<sup>lxi</sup>. La notion de culture subjective renvoie à la notion de vie privée intellectuelle qui vit en chacun et aucune définition objective n'est donc possible sur ce terrain de la culture subjective étant donné que ce contenu est bifini par définition. Seuls des exemples peuvent être donnés : cet ouvrage est donc un étalage exhaustif de ma culture(s).

Distinction entre socio-rapport ouvert et socio-rapport fermé : le critère de distinction consiste à pouvoir « prendre le parti de l'ennemi l'ami pour le comprendre. Il faut comprendre l'ennemi l'ami pour anticiper ses actions réactions, réagir agir à propos et [se] vaincre »<sup>46</sup>.

Distinction du froid(re+0), du chaud(re+0) : à partir du moment où personne ne se touche jamais, où les contacts physiques sont prohibés entre les gens, on devient tous froids, en un sens corporel, les uns pour les autres. Avec des contacts corporels médités à l'inverse, bah on se réchauffe à l'intérieur

46 T. Lannister, épisode 6 « de l'autre côté du mur », saison 7, Game Of Thrones. Parfois est-il effectivement nécessaire de vaincre sa réaction première afin qu'une socio-relation puisse demeurer ouverte : si personne ne se vainct jamais, ça donne une société impossible car à jamais fermée à l'autre..

pour la personne au contraire. C'est comme quand j'étais gamin et que j'étais content parce que je tenais dans la mienne la main de ma copine.

-distinction entre auto-normation et hétéro-normation qui recoupe la distinction entre auto-virtualité et hétéro-virtualité.

Distinction mensonge(-) et mensonge(+) à soi-même : il existe des mensonges(+) à soi-même, notamment lorsque l'on arrive pas à penser. Mon pressentiment est que parmi les membres les plus vieux de ma famille, l'absence d'éducation et la rudesse des temps de leurs époques a abouti à ce que leurs schémas de pensée soit parfois quasi-inexistants<sup>47</sup>. Dans ma classification, j'ai établi que le silence était pire que le mensonge<sup>lxii</sup>. Seulement, ils n'avaient pas les présentes clefs, alors l'omission silencieuxse qui leur servait de métaphysique survivaliste ne saurait être considéré comme négatif et la confiance aveugle qu'ils avaient en l'avenir ne peut que mériter le plus grand des respects<sup>48</sup>. Ils feront éternellement partie de  $U-\infty$ <sup>49lxiii50</sup>, sans jamais avoir connu  $U+\infty$ <sup>51</sup>... Faisons la fête pour eux ! Que pouvons-nous faire d'autre ? (fondement rationnel de la musico-cosmocratie).

Distinction entre une intelligence artificielle et un animal : le critère de distinction c'est que la relation ne sera pas forcément logique et c'est une conséquence du principe de liberté tandis que pour une intelligence artificielle, la réaction associée à une stimulation lambda sera toujours la même, à moins qu'une fonction aléatoire soit associée mais cela risque tout simplement de donner du n'importe quoi. Je rappelle que tous les outils que je présentent peuvent faire l'objet d'une diffraction subjective, ce qui rajoute à l'impossible algorithmisation de l'humanité, qui est je le rappelle ma grande crainte.

distinction droit aérien et droit terrestre : droit endo-terrestre = dur (re+0 et re+1) / exo-terrestre = relatif (re+3 (et partie re+1 ?)) // droit aérien = mou (re+2) <sup>lxivlxv</sup>.

Distinction cosmos(+) et cosmos(-).

---

47 Démonstration subjective : Ne dit-on pas que la vieillesse est un naufrage ? Démonstration objective : la science a récemment démontré que la maladie d'Alzheimer n'existait pas et qu'il s'agissait d'une caractéristique naturelle de la vieillesse... Or, comment penser quand les souvenirs vous filent entre les doigts ?

48 Merci Mamie Gaby.

49 Le symbole U désigne ici le champ matériel de l'universalité négative..

50 Et de  $U-\infty$  uniquement, à l'inverse de leur appartenance supposée au champ du « sacré » (E. Katton, Penser le devoir de mémoire, devoir de mémoire et souvenir des morts, \*), sauf exceptions religieuses (Youm Kippour). Que l'on soit dans un cas ou dans l'autre, tous ont le droit au « respect des vivants » (E. Katton, Penser le devoir de mémoire, devoir de mémoire et souvenir des morts, \*), ce point étant une conséquence du seul champ matériel de l'égalité objective : l'égalité des hommes dans la mort (Bossuet), et donc également par symétrie dans la naissance, mais le champ matériel de l'égalité objective s'arrête ici.

51 Renvoie au monde du cosmo-vivant

-Distinction entre micro-endo-monde<sup>52</sup>, méso-endo-monde<sup>53</sup> et macro-endo-monde<sup>54</sup> : cette distinction ne fait jamais que recouper en un sens la distinction entre santé mentale privée et santé mentale publique, à ceci près que cette dernière sous-distinction en opère une synthèse qualitative psycho-sanitaire et par conséquent, n'en recouvre pas la Hdiversité.

-Distinction entre exo-monde (monde 2 + monde 3 + monde 4 + monde 5 + monde 6 + monde 7 + monde 8) et endo-monde (monde 1)

-Distinction entre monde 1 et monde 9 : le monde 1 concerne la réalité bio-physique de mon corps. Le monde 9 renvoie aux flux dimensionnels interne qui s'y déversent en cascades. Je doute fortement de la capacité des sciences dures à intégrer exhaustivement ce monde dans son système de pensée, entreprise qu'elle mène pourtant par la voie de la psychiatrie. Ce lieu est un champ pan-disciplinaire par excellence, et même trans-disciplinaire, puisqu'il synthétise toutes les perceptions provenant des autres champs de l'existence. En d'autres termes, les sciences dures voilent d'un drap objectif un terrain intrinsèquement subjectif. Admettons que j'ai des accès de violence. Ce n'est pas parce que je suis schizophrène, c'est parce que nous avons tous en nous un chasseur, une part de sauvage qui sommeille et dont la domestication ne peut pas faire l'objet d'une explication strictement scientifique, c'est parfois à cause du simple fait que mon endo-chasseur est tellement violent que je ne parviens pas à le contrôler. Pour y parvenir, je me permets de revenir aux sources homériques : il faut naviguer dans les flux de sa conscience tortuesque<sup>lxvi</sup>.

-Distinction entre le majiscule, le miniscule et le majiminiscule (ou minimagieskull) : LE MINISCULE, c'est quand je reviens dans le monde d'avant, le monde VHHistorique négatif. C'est une plongée dans les ténèbres (lien entre Hr-∞+1 et Vr+∞-3), de telle sorte que Hr-∞+1 contredit l'idée selon laquelle les ténèbres ne sont pas utiles.

Le principe d'universalité se diffracte en deux sous-principes : l'universalité verticale et l'universalité horizontale. A l'universalité verticale correspond le principe de virtualité (J)<sup>lxvii</sup> et à l'universalité horizontale correspond le principe de cosmo-tribu-classe<sup>lxviii</sup>

# LA Typologie rapide des classes sociales<sup>lxix</sup> : CLASSE

52 On est sémantiquement parlant pas loin de la fourmi qui micro-onde. Werber n'est pas loin. A lire.

53 Il y a éventuellement un lien à faire avec C. G. Jung et sa notion d'inconscient collectif, qui ne serait en fait qu'un inconscient intersubjectif (et non pan-universel indistinct au sens réel) et qui ne serait qu'une neuro-structure fossile dont il nous revient d'élucider le champ matériel. Si une telle notion existe, cela signifierait qu'il y aurait toujours une sous-relation sociale inconsciente en dessous de la relation sociale qui se joue *in situ*. Poindrait alors l'idée même d'un mystère dans le mystère, d'un mystère<sup>2</sup> donc, celui du *shadow* social pourrait-on dire. Je connais mal mon propre endo-monde, alors de là à prétendre

54 Là par contre, on est sur une construction complètement dépourvue de toute réalité *a priori* : je ne suis pas certain de l'existence d'un tel macro-endo-monde. J'y vois donc une construction abstractisante tout aussi dangereuse que celle de nation ou de peuple. Il ne peut en effet il y avoir d'endo-monde collectif que dans la mesure que je suis effectivement physiquement avec autrui.

TERRESTRE  
REGROUPE  
TOUT LE  
MONDE. C'est la  
pan-tribu dont nul  
F(X=rémi  
gaillard) ne peut  
être exclu.

déjà, pour écrire le champ matériel d'une classe sociale, je vais écrire classe sociale(X).\*

Liste des symboles utilisés :

-n°1 : Tous les propos surlignés en blanc sont de nature politique.

-n°2, les tirets – et - : regardez bien : quelle est la différence entre les symboles suivants : « - » et « - » ? *A priori*, à l'écrit aucune. Je les distingue pourtant : il s'agit respectivement du tiret du 6 sur le clavier d'ordinateur et du symbole de la soustraction. Remarquez leur égale longueur. Symbolico-virréellement, c'est comme si le langage se plaçait au même niveau que les sciences. Et oui, ces symboles sont de longueurs équivalentes. Il y a par conséquent une sorte de rapport d'égalité quantitative entre les deux termes. Or, sciences dures et sciences molles ne se valent pas<sup>55</sup>. « n+1, c'est la littérature » m'a dit Mme B un jour d'été 2020. C'est l'une des grandes grandes phrases de ma vie. A mon tour de le démontrer sur les terrains subjectifs et objectifs donc. Sur le terrain subjectif, disons que je rejoins Houellebecq lorsque celui-ci énonce que « le poète est un parasite sacré. Le poète est un parasite sacré ; semblable aux scarabées de l'ancienne Egypte, il peut prospérer sur le corps des sociétés riches et en décomposition. Mais il a également sa place au coeur des sociétés frugales et fortes »<sup>56</sup>. Copain du désespoir, copain pro-nietzschéen, copain pro-péripatéticien, copain anti-scientiste, ça fait beaucoup d'atomes crochus avec M. Houellebecq ! Heureusement qu'il y a le rivage du mépris existentialiste pour nous séparer : Houellebecq l'incarne de la façon la plus littérale alors qu'il fallait se dégager de cet écueil<sup>lx</sup>. Revenons au sujet de l'égalité entre sciences dures et sciences molles, notez que j'exclus l'économie des sciences admissibles en H-(+)<sup>57</sup>, il me faut passer par une rapide théorie du sens. écrire, c'est écrire, nous sommes d'accord. Mais qu'est-ce qu'écrire. Écrire c'est signifier et c'est signifier, c'est produire un signe lequel produit un sens<sup>58</sup>. Par conséquent, écrire c'est signifier. Mais signifier est une catégorie plus large : elle inclus notamment les gestes, l'esthétique, , et en bref, tout ce qui comporte d'une façon ou d'une autre un code signifiant. En d'autres termes, le champ du signifiant est aussi large qu'il est possible de le concevoir. Ses règles sont donc à la fois objectives, intersubjectives et subjectives, là où les sciences dures se contentent d'être objectives. Voilà le fondement objectif de la supériorité des lettres, et plus globalement des sciences sociales que les sciences objectives : elles disposent d'une quantité d'angles de vue plus larges, encore faut-il qu'elles soient développées et de la psycho-philoSOPhie comme j'en fais, je suis le premier, j'en suis certain. En revanche, sur le terrain qualitatif, les lois scientifiques sont premières, elles constituent en quelque sorte le cadre psycho-philoSOPhique de tout un chacun. Si on ne les respecte pas, ben ça donne la situation dans laquelle on est aujourd'hui, on court après le monstre écolo-Frankensteinien qu'on a créé. Il y a un risque, à vue de pif comme ça environ 10 % de chances, qu'on soit déjà tous foutus, il y a des marges d'erreur dans les modèles, voilà le risque si on ne respecte pas les lois scientifiques mais le paradoxe, c'est que l'on est aussi dans cette situation sans doute parce que l'on a jamais connu les lois psycho-philoSOPhiques. Donc, en somme, il ne faut idéalement ne méconnaître aucune de ces lois. Méconnaître l'un et l'autre de ces deux champs revient donc à la même chose. Elles ont donc une valeur égale quant à la conséquence qu'implique leur pan-violation. Elles ne portent toutefois pas sur le même champ. Les lois scientifiques portent sur le supra-objectif. Les lois des sciences

55 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 57 : « le cataclysme actuel montre que la science, à elle seule, ne peut apporter le bonheur sur cette terre. Et je suis persuadé, plus que jamais, qu'une véritable évolution ne peut résulter que d'un développement de la conscience humaine ».

56 M. Houellebecq, *rester vivant*, 1997, Flammarion, p. 22. T'as intérêt à me dire merci M. E, même si je le fais pas pour toi[t] !

57 Cela ne signifie pas qu'il soit impossible de conserver le système actuel d'H-(-), comme sous-macro-système inconscient qui puisse un jour refaire surface si les conditions climatiques le permettent (*a priori*, c'est pas demain la veille). Je vois venir les qataris énervés de ne pas pouvoir profiter de leurs pétrodollars. Attendez, ce n'est pas parce qu'en H-(+) on ne peut pas utiliser son argent qu'il a disparu ! Au contraire, il va faire des petits tous les ans et vous savez, mon professeur d'économie de deuxième année de droit vous propose la garantie suivante : passé un certain stade d'attente, la richesse devient infinie. Voilà réalisé je crois votre rêve de richesse. Surtout, ne faites rien avec votre argent : vous en aurez tellement plus encore bientôt, tellement que les enfants<sup>x</sup> de vos enfants ne sauront tellement rien en faire que vous ne pourrez jamais concevoir à quel point ils ne sauront pas quoi en faire ! Je ne vois vraiment pas pourquoi vous refuseriez : vous y gagnez infiniment au change, alors que moi je perds toute ma richesse personnelle (je la dédie à la cause que défends cette ouvrage : environ 150 000 euros) !

58 Lien avec Saussure sans doute.



sociales collent au champ intersubjectif de façon certaine, en ce qui concerne les champs subjectifs, c'est que le champ subjectif, il n'y a que les auto-lois qui valent, et ces lois, si elles envahissent le champ intersubjectif, elles s'arrêtent au niveau du champ objectif. Le champ objectif, il est encore malléable, il est perpétuellement adaptable, il contient cette dialectique de la stabilité du mouvement de G. Burdeau dont le principe cœur est la vitalité et dont la détermination matérielle revient à la multiclassocratie dont je suis à l'heure où j'écris ces lignes, le seul représentant. Le champ objectif est donc ce cœur nécessairement non-exhaustivement construit bien que constitué du moteur de la V Histoire<sup>lxxi</sup>, il est toujours contraint par l'état des mondes (Pan X) dont il opère la synthèse en plus d'intégrer dans sa gueule infinie le cours de l'HHistoire. C'est une œuvre d'art donc, et ici je quitte le giron Arendtien de la distinction entre travail et œuvre qui ne produit pas de sens à mes yeux : l'œuvre de Arendt est un produit fini. Non, l'œuvre n'est jamais finie, et aussi est-ce le propre du possesseur de quelque archétype, son œuvre n'est jamais finie. Je ne la finirai jamais, je vous la lèguerai à ma mort, ce sera mon héritage universel car d'héritage privé, il est injuste qu'il persiste en H-(+). Je proclame ici encore une fois en détenir le monopole. violez-moi et vous vous violerez tout seul car je travaille pour vous : on ne tire pas sur ses alliés. Or, nous sommes tous dans la même équipe, donc on ne tire pas du tout. J'ai détruit théoriquement toutes les formes de guerre. J'ai deux temps Historiques d'avance sur elle. Je répépète : mon histoire est en avance sur l'Histoire. Je répépète : l'histoire, c'est l'Histoire en train de se faire C'est donc le singulier qui guide l'universel. C'est donc le subjectif qui l'emporte sur l'objectif. C'est donc les mots qui l'emportent sur les équations. C'est donc les sciences molles qui l'emportent d'une courte distance sur les sciences dures. Cela tombe bien car de toutes façons, les scientifiques ne parviendront jamais à expliquer l'intégralité de notre anthropo-secret. Une intelligence artificielle pourrait vous faire croire qu'elle l'aurait découvert, elle vous prendrait pour une buse, et si vous la croyiez, elle aurait eu raison de vous. Les intelligences artificielles n'ont pas de subjectivité car elles n'ont pas cette part de d'anthropo-mystère. On ne peut pas coder en langage informatique ce qui n'apparaît pas à la raison. La supériorité de l'espèce humaine est donc définitivement rationnellement protégée. Méfiez-vous générations futures, les scientifiques ont soif de revanche, ils reviendront un jour pour vous crever les endo-oeil ! Je les materai un temps mais pas après la mort(1+1), ce n'est pas possible. Je compte sur vous pour protéger cet héritage, il préserve notre humanité qui est entièrement définie par nos subjectivités respectives, par nos secrets(S + IS + O) !!! Troisième série de larmes de la matinée.

-n°3 : [] = armure. Souvent je l'enlève sans prévenir. Parfois je la mentionne, parfois pas. Je suis donc en armure et nu alternativement selon les cas. Cet ouvrage, s'il synthétise tout est donc en soi en armure et nu pourrait-on dire. Seulement, la différence avec la double-pensée consiste en ceci que ma nature est alternative. Ma distinction fondamentale se situe entre le positif et le négatif. Entre les deux, il y a l'état neutre, lequel n'est jamais parfaitement atteint, le zéro(ZS+S+IS+O+SO) n'étant pas de ce monde (d'où le fait que je me distingue exactement des mathématiques dures) : le zéro n'est qu'un état social polaire dont la stabilité n'est jamais assurée. L'objectif est de tendre vers zéro mais le vrai zéro, c'est la mort, et la mort, je ne sais pas ce que c'est. Ici, est la limite de mon savoir. Je(u) ne pas regarder au-delà du ciel de mes idées(T(déf<sup>59</sup>-G)=U(-∞)), je ne souhaite pas tomber dans cet écueil pan-post<sup>final</sup>-H(=)-re-JAMAIS-PLUS-H(-)-ET-SES-HORREURS, sans quelque éclairage(1+2) [JE SUIS LE META-LAMPADAIRE].

-n°4 : cassez-vous. On enlève l'armure rouillée ça sert plus à rien.

-n°5 : ✓. Ce symbole sera utilisé lorsque seront appliqués les critères du chapitre 1 du livre 1 à un objet et il signifie que le critère m'apparaît intégralement rempli.

-parfois je barre des citations, c'est parce que je suis pas d'accord avec l'intégralité du contenu. Il ne s'agit pas d'un vice de forme mais d'un choix délibéré<sup>60</sup>. Je ne m'auto-censurerai pas car cela aboutirait à censurer les autres et sur le terrain de l'auto-censure, je l'ai déjà trop fait dans ma vie. Cet espace est mon espace virtuel<sup>lxxii</sup>, soit d'expression de la plus pure forme de ma liberté. De façon systématique, je m'efforcerais de réprimander, au titre de la noblesse lexicale que tout « livre-monde »<sup>61</sup> à l'ambition d'atteindre, les mots à connotation trop religieuse, au sens monothéistique du terme, les mots qui ne sont pas au niveau de langage auquel j'estime que celui qui les tient devrait s'élever

-soulignage pour appuyer un propos.

-double soulignage pour le marteler.

-triple soulignage : non employé.

-les mots en italique = convention académique (pour les langues étrangères « vivantes » ou « mortes »<sup>62</sup>). Je suis revenu ici deux mois après, j'allais l'écrire tient. Je radodote ? J'ai besoin de sommeil j'ai pas beaucoup dormi ces derniers jours.

-Les mots en ombre : lorsqu'un mot est en gras, cela signifie qu'il se cache un axe gradué composé de deux pôles infinis à ses extrêmes (cf schéma dessous), soit qu'il existe une notion antagoniste à celle employée, le tout formant une dichotomie (ou une trichotomie ou plus) englobant une dimension de l'existence humaine. (liste de couples à lister : la mémoire et l'oubli ; la réalité et la virtualité, etc).

concept infini

concept infini antagoniste

x

x

-le symbole (= est utilisé pour signifier « équivaut à ». Par exemple, mettons que j'écrive Karl Popper (=con partiel), ça veut dire qu'il équivaut partiellement à un con (et je le démontrerai)<sup>lxxiii</sup>.

- [ ... ] : je rajoute des lettres dans des mots. Je suis le chirurgien du Verbe.

-en matière juridique :

loi L(-) : le propos discute du droit positif antérieur.

loi L(+) : le propos discute du droit positif ultérieur.

-Les tirets : il s'agit d'un autre mode formel de présentation d'une pensée arborescente. Un peu de variété dans le mode de présentation des idées permet d'aérer la pensée.

60 Pour voir en revanche à quoi ressemble un véritable vice de forme juridique européen, voir (cf annexes + citer source interne). Regarder la JP sur cette directive\* (qui doit être transposée en droit interne, il s'agit d'une obligation constitutionnelle => transposera-t-on les vices de formes ? Si oui, comment appliquer un texte barré?)

61 Citer Deleuze\*

62 Cette distinction est absurde (cf Schopenhauer, l'art d'avoir toujours raison) : les quelques locutions latines qui seront employées dans cet ouvrage témoignent de la vitalité de cette langue encore aujourd'hui. On entend souvent des étudiants et des professeurs en faculté de droit employer à l'oral (et bien évidemment à l'écrit), des locutions latines, soit des bouts de phrases provenant de tels langages. L'expression la plus juste serait donc celle de langue morte-vivante pour désigner l'utilisation latin sur le mode du « réseau sémantique ». Tant de pôles de ces réseaux doivent encore être activés, ce qui ouvre la porte académique de la technologie juridico-linguistique et légitime l'étude, entre autres, du « vieil éthiopien » (Cf Joseph Schovanec \*).

-\* : renvoi au glossaire

-(Annexes) : documents complémentaires démontrant de façon complémentaire l'hérésie absolue du système actuel.

-notes de bas de page : il s'agit d'une convention universitaire très utile lorsqu'il s'agit de faire des associations d'idées.

-charge et décharge électrique<sup>lxxiv</sup>

-symbole pause suggérée au lecteur, prendre le temps de réfléchir, c'est bien aussi.

-symboles des mathématiques juridiques

-liste des symboles pour dire qu'une théorie est à présent activée : \*\*\*

-mon monde n'est jamais qu'un monde transmétaphorique dont l'agencement des branchements se modifie en fonction de mon environnement. C'est le monde (raison+0). Mais il y a également sur le plan social-horizontale un monde (r+1) et un monde (r-1). Sur le plan vertical-qualitatif historique, c'est le même raisonnement mais avec une unité différente (émotion+0). Cela nous donne un plan en deux dimensions (r+0 = e+0). Il ne faut pas oublier la dimension temporelle de la profondeur (temps+0) pour passer en trois dimensions. Commençons simplement. Nous sommes tous dans le plan (r+0 = e+0 à H-(+)<sup>63</sup>) car personne ne sait les distinguer (personne ne m'a encore lu à l'heure où j'écris cet ouvrage naturellement). Lorsque vous l'aurez lu, il y a de grandes chances que vos conventions sociales soient légèrement différentes.

Cet outil est indispensable afin de savoir dans quelle dimension de l'urgence politique nous nous plaçons. Je me permet de faire mon annonce de plan ici : ma première partie sera dans le monde VHH-historique(TTT) qui m'est contemporain. Ma seconde partie a pour ambition de décrire le monde VHH-historique(+), historique, 2<sup>o</sup> partie = (RR+1 en H-(+) = monde de demain). Ma troisième partie opérera un lien entre ces deux mondes (R+1 réalise le lien entre RR+1 et r+1 en H-(±∞)<sup>lxxv</sup>). Annexes = valeurs spécifiques toujours à spécifier OU plateaux identitaires = mon monde quantique (je ne connais pas encore la physique quantique donc je ne peux pas encore le représenter)<sup>lxxvi</sup>.

Conséquence : ces symboles ne peuvent être utilisés qu'à l'écrit. Cela signifie que mon langage est plus lourd symboliquement que la parole orale. Cela a encore pour conséquence que la parole est caricaturale alors que l'écrit permet mieux une pan-dimensionnalisation exhaustive restrictive du champ du propos.

-Il est indispensable de distinguer les relations sociales polaires horizontales (H = complexe dimensionnel de l'inconscience) observable sur le mode du social-éclair, des relations sociales polaires verticales (V = complexe dimensionnel de la conscience) lesquelles imposent une présence à soi-même superposée à la présence à l'autre. Les notations différeront selon l'échelle en cause. Voici quelques exemples : Vr+3 désigne une parole qui est exprimée dans une volonté de jeu. Une parole de type Hr-∞+1 exprime une parole de rêve(-)<sup>64</sup>. Pour que la connaissance-code soit

---

63 À l'évidence générale, ce paramètre s'avère indispensable en ce que l'individu se construit et évolue à travers une temporalité, historique ou H-historique.

64 Pour un exemple, citer primo-lévi.

comprise par tous,  $n+1 = (Hr+1) + (He+1)$ . On notera enfin par convention que  $l=re=[+1;+\infty]$  et que  $t=re=[-\infty;-1]$

Code-couleurs<sup>65</sup> (voici l'unique territoire sur lequel la couleur dispose d'un pouvoir discriminant : le papier) :

rose 600 = Tout ce qui concerne le rapport que j'ai avec mon corps. Je suis né garçon. Je m'identifie à la F<sup>EMME</sup>. Je m'identifie et me suis identifié à n'importe qui, c'est-à-dire tout le monde car Femme, qui tend vers la F<sup>EMME</sup>, n'est jamais que :  $F(X) = (Pan X - ((Pan (t[in]) - Vt+\infty-1))$ . Il y a du monde à l'intérieur, je vous dis même pas : ça fourmille même pourrait-on dire ^^ (larmes).

rouge 900 = émotion. C'est pas parce que j'écris pas en rouge que c'est pas important.

-bla c : ma que une lettre. Un petit oublie... C'est humain non ? Aidez-moi à retrouver la référence SVP. Après tout mon œuvre sera bien une œuvre collective... C'est un peu l'histoire de One Piece : à vous de rechercher mes trésors perdus dans les limbes de ma mémoire ! Il faut bien que vous ayez un rôle à jouer non ? C'est le plus beau ! Quels voyages n'allez vous pas entreprendre pour retrouver mes dents perdues ! Mes petits cailloux blancs ! Je suis le Petit Puce[au]t ! En plus, ça permet de faire des jeux de mots. C'est pas beau la vie quand même. Quand on est en panne de rire, y'a toujours des territoires nouveaux d'expérimentation, et le jour où il n'y aura plus à expérimenter, on pourra toujours revenir en arrière et profiter du travail des autres ! Bâtissons ensemble un empire culturel pour les générations à venir ! Ruminons des blagues à leur faire ! Crevons les murs Historiques pour nous faufiler au creux des gorges de nos futurs chérubins pour se les faire déployer ! Nous serions leurs LLL ! Voilà l'un des buts de la vie ! Voilà l'exemple que j'espère prout. Voilà l'exemple que j'espère prout. Voilà prout. Voilà. L'exemple que je me propose de vous donner ! Et sachez que dans le monde virréel, le fait de péter en public est un signe de confort social. Qu'est-ce que je peux me retenir dans ma propre famille... Parfois même à l'extérieur ! Si on a plus le droit de péter, la vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Cela signifie que l'on a encore les droits de PÉTER, et de PÉTER. Amnistie universelle : cet ouvrage a l'ambition de combler les lacunes de l'humanité. Et j'ai toujours détesté que l'on reproche à quiconque un défaut de connaissances. On ne peut pas, comme le prétend à l'inverse le « système juridique » Historique négatif, est tenu par la connaissance intégrale de la lettre du droit ! Prenons le RGPD. Qui l'a lu ? Qui a lu les conditions générales avant d'ouvrir FACEBOOK ? J'ai l'ambition de rétablir le lien avec l'autre en vous enseignant que <sup>le visage est un livre</sup>. Voilà j'ai résolu l'impasse de ma classe prépa économique et commerciale. En philo, le sujet était le suivant : « mon corps ». N'ai pas pu rédiger. Je réponds d'une phrase : mon corps, c'est cet ouvrage. Mes phrases, c'est mon souffle. **Sentez-vous ma mauvaise haleine ? (Je n'ai pas de sphincter : je n'ai pas de filtres. Vous en avez posé inconsciemment sur la réalité. Laissez-moi vous déprogrammer pour vous permettre votre propre reprogrammation. Prenons un exemple : j'ai invité deux SDFs à manger un jour de Mars 2023 à ma table. Deux jeunes de vingt-cinq ans comme moi. C'est ce que j'ai fait d'emblée. On a pris des bières. Je leur ai dit que le fond du verre, c'était notre armure rouillée du faux-self ics, celui qui revient toujours (dans mon cas, c'est celui du virréel : tant que j'aurais pas tout su (je me suis identifié à Je-sais-tout ET JE L'AI COMBINÉ AVEC UNE ARAIGNEE<sup>66</sup>))**

65 Inspirons-nous des enfants (hommage à un mineur isolé étranger coincé dans un camp d'immigrés en grèce) + cf anti-exemple texte de socio d'irina.

66 J'en avais toujours eu peur ! J'ai été arachnophobe pendant très longtemps petit ! Pourquoi ? A trois ans, j'avais été terrorisé par une micro-araignée de 1 cm même pas découverte sous un jouet en mousse ! Je vous jure je me sens trop bien d'avoir enlevé cette épine-là (une épine, c'est un traumatisme passé, aussi ridicule soit-il ! On s'en débarrasse en l'écrivant et en comprenant pourquoi : on s'identifie... inconsciemment à ce qui nous terrorise ? Hobbes avait raison ? Au fond on a peur ? Quelle graine Hobbesienne ! Il l'expliquait mal, mais c'est vrai ! Identifiez-vous (inconsciemment xDD) à mes peurs (ordre impossible à exécuter) ! Elles rejailliront sous un jour sous une lumière

petit), voilà ma tâche impossible. Je n'aurai jamais fini. C'est

Heureux

(larmes : je suis re-moi  
enfin, je ne me suis en  
fait jamais quitté, je  
suis mon vrai self, je  
suis vraiment virréel,  
j'ai sauté dedans quand  
j'étais petit...

orange 900 = auto-critique ou hétéro-critique selon l'origine du propos commenté.

Mauve (violet) 700 = souvenirs personnels. On pourrait dire que tous les souvenirs personnels engagent le corps et que ce faisant, la distinction entre rose et mauve serait artificielle. J'y vois pourtant une distinction *a priori* fine mais qui change, tout en fait, en ce qui me concerne, avant que cela ne vous concerne également, ou à moins que sachiez tout ce que je vous dis avant que vous ne le lisiez, auquel cas je vous reproche de ne pas l'avoir écrit pour que l'on puisse vous déguster : le rose constitue un saut qualitatif empirique en ce que mon corps est également engagé dans la vie, là

---

nouvelle. Moi aussi je plante mes graines eheh. <sup>EN MASSE</sup>. On verra à l'automne lesquelles ont donné des idéo-fruits !  
Moi je plante pas n'importe quelle graine, ce sont des <sup>Phylo</sup>-graines ! N'ayez pas peur de vos peurs, elles sont <sup>passées</sup>.  
Endo-exo-<sup>Sourire</sup>. Me voilà ». Epine retirée. Petit je souriais tout le temps. Maintenant aussi je souris tout le temps,  
parce que je me reparle à moi-même en écrivant. <sup>Ecrire c'est se parler à soi-même. C'est imaginer en même temps que l'on écrit.</sup> Ah, « c'est sorcellerie »  
(Jackouille). Oui, c'est « sorcellerie ». C'est mini<sup>magie</sup> <sup>skull</sup> (image en tête : je joue avec une tête de mort, celle de  
l'Homme(TTT) bien sûr)!

où dans le violet, mon corps est absent. En rose, je suis dans la réalité (Vr+1), en violet, je l'observe (Hr+1). C'est quand même tout à fait différent. Mettons je joue de la basse. Souvent je jouais trop de notes, sans ne serait-ce que les apprécier, presque sans m'écouter, pour le plaisir de faire gesticuler mes doigts, et bien c'est du violet : je n'écoute pas mon propre corps, je ne m'écoute même pas. En rose, en revanche, l'endo-oreille est là, elle vibre à la moindre note. Je vous garantis qu'en termes de plaisir de jeu, il y a un monde. Tout le monde a deux oreilles mais tout le monde n'a pas d'endo-oreille. On peut avoir l'oreille absolue et pas d'endo-oreille, on peut avoir l'endo-oreille et pas l'oreille absolue, on peut avoir les deux à la fois, qu'importe. La différence est de taille. Vous vous rendez compte que j'apprends ça à 24 ans ! Aucun professeur de basse, sinon le dernier que j'ai eu ne m'a amené vers cette voie, mais pas en des termes exacts. En tout cas lui, il a l'endo-oreille pour sûr, et ça c'est rassurant (en même temps, c'est un professionnel). Je suppose qu'au conservatoire, les modes d'enseignements théoriques doivent couper l'envie aux jeunes gamins de faire de la musique et bouchent leur endo-oreille en MASSE, c'est terrible. Tout ça parce qu'il y a la pression de la réussite, l'impératif de savoir que le do se trouve entre la deuxième et la troisième ligne de la clef de Fa. J'ai sans doute faux en plus, mais je m'en fous et je le saurai probablement jamais même si mon rêve c'est d'aller à la faculté de Berkeley. N'empêche que je prends un sacré pied à jouer avec mon endo-oreille. J'ai globalement appris à jouer tout seul par une pratique solitaire encore une fois quelques coups de pouce de professeurs ou de vidéos youtube encore une fois mais guère plus. La condition solitaire de la méditation est donc une dimension trans-sensuelle, soit poreuse. L'essentiel étant de s'écouter soi, toujours le même message, sur le plan endo-sonore cette fois. Ça ne peut que faire du bien de ralentir universellement en revenant aux sources : soi-même.

Indigo (bleu) 900 = propos explicatifs

vert 900 = rêve

marron 800 = structure

Jaune 800 = citation-hommage.

noir<sup>67</sup> = moi tristounne du passé (propos tenu en H(-) notamment dans mes souvenirs universitaires, disons que sur ce terrain, c'est du bleu qui a pan-noirci). Le noir correspond également aux propos de valeur objective-subjective. Je pense notamment aux théories du HRSP et du VRSP.

Gris 600 = doute (aidez-moi-vous : j'ai un problème!).

Combo de couleurs :

-vert + rouge = rêve suprême

Note cruciale : il est extrêmement important de bien voir que les valeurs ici mentionnées des couleurs de police sont les valeurs de principe. Ce sont pour moi celles qui permettent d'être les plus identifiables. Je m'excuse auprès des daltoniens, auxquels je ne peux que colorer les paroles et des aveugles (cela peut constituer un véritable handicap pour les épreuves écrites mais pas pour les oraux donc : les écrits sont par conséquent déclarés discriminatoires). Parfois, vous verrez des exceptions *nuancées* de couleur : elles signifient par exemple que le doute associé à la parole écrite est plus ou moins prononcé, et ainsi de suite pour le rouge émotionnel, le bleu technique, le jaune glorifiant, le vert idéaliste,

---

<sup>67</sup> En H(-), vous écrivez tous en noir par principe (je pense notamment aux professeurs d'université). Cela signifie que vous êtes tous tristes ! Redonnons des couleurs à la vie parce que la vie est dans les couleurs (citation de Mme Taubira, la belle grenouille).

La porosité des couleurs exceptionnelles<sup>68</sup> (désapprenons les mélanges de couleur avec Hugo G[r]ene(z)ouille)<sup>lxvii</sup> :

#### désapprentissage 1 :

- le noir très clair ou très foncé tend vers le noir.
- le blanc très clair ou très foncé tend vers le blanc.
- le vert très clair(G) tend vers le gris(G), contrairement à ce que l'on apprend en cours de physique-chimie. Zon bèt zes zientiffiffiiks.
- le jaune très clair tend vers le gris également.
- le bleu très clair tend vers le gris
- le orange très clair tend vers le gris.
- le rose très clair tend vers le gris.
- le marron très clair tend vers le gris.
- le violet très clair tend vers le gris.
- En bref, toutes les couleurs, sauf le noir et le blanc, tendent vers Descartes<sup>69</sup> et son doute méthodique.

#### Désapprentissage 2 :

-le violet très foncé, le jaune très foncé, le rose très foncé, le rouge très foncé tendent vers la Passion qui est l'un des deux pôles de l'existence. Le gris est l'autre pôle. Remarquez la quasi-absence de gris entre mes lignes. Après, je suis un « mâl » : ne suis-je pas une production du système. Mme P. que j'ai rencontrée à l'hôpital psychiatrique, c'était l'inverse, elle était toute endo-grise. Subissez-mes rayons. Auto-photosynthétisez-vous votre propre vitalité à partir de mes couleurs ! (et à partir de mes couleurs uniquement SVP, sinon c'est la *bérézina*. Un jour viendra mais c'est pas aujourd'hui. Avant d'éclater la bulle du <sup>chewing-gum</sup>, il faut la faire gonfler. Le chewing-gum est encore dur : personne ne l'a vraiment mâché, il est resté sur le dos du bureau, la faute aux philosophes, depuis plusieurs <sup>millénaires(G)</sup>, j'exagère à peine : la FEMME a dû trouver le temps plus long encore. Je ne connais pas encore sa relativité(S/IS/O?). ¶ me faut du temps pour pouvoir vous faire buller un peu, mettez-y un peu du votre aussi. En tout cas, je reviens sur le fait qu'on a le droit d'aimer. Cette ouvrage, c'est ma plainte : <sup>J'accuse</sup> son inexistence !

toutes les couleurs mélangées = cosmo-bonheur<sup>70</sup>. NON AU RACISME : SI LES COULEURS SONT DANS LA VIE, LA VIE EST DANS LES COULEURS. NON A TOUTE FORME DE XENOPHOBIE. OUI « AUX TENEBRES-LUMIERES DE L'INCONNU(IS) »<sup>71</sup>, OUI AUX NOIRS, OUI AUX ARABES, OUI AUX ASIATIQUES, OUI -OUI A L'ANDERER AUTOCHTONE<sup>72</sup>, OUI A L'INFINI SOUS TOUTES SES FORMES. En sommes-nous loin..?

#### Anti-code couleur :

**blanc surligné noir : arcanes secrètes du monde des ombres, à savoir détecter pour se protéger des socio-malfaiteurs.**

68 Ze zui donc zinezthète ! Ouiiizz.

69 Si ça c'est pas un appel de mon inconscient pour lire de la philosophie !

70 Citer Nietzsche qui dit que l'humour c'est bien.

71 Dostoïevski, Les Frères Karamazov, 1889-1890, p. 83.

72 L'Autre en allemand (cf G. Claudel, le rapport de Brodeck\*).

Erer : toute écriture en orange avec un surlignage en marron 100 implique que le propos ainsi inscrit correspond à un commentaire a posteriori d'un propos précédent suite à une relecture. Toutes les couleurs sont duplicables avec ce surlignage. Cela signifie simplement qu'il y a eu un grand temps de décalage entre le moment d'écriture et le moment de relecture et qu'un propos important doit être tenu.

## Généalogie de mes erreurs

-En ce qui concerne les annexes, au début, j'ai souhaité écrire les classer selon la tryptique légalité positive, légalité plus-moins et légalité négative, soit respectivement L(+), L(±) et L(-). dans la mesure où il s'agit de la lois provenant d'une stato-structure, le L majuscule renvoyait à cette idée de Légalité, à distinguer donc de la légalité(re+3) par exemple. Et puis en réalité, je me suis aperçu que c'était plus logique d'utiliser la lettre T, parce que la distinction entre L(+) et L(-) repose sur l'idée d'un changement de monde Légal. Autrement dit, le monde L(-) serait le monde temporel négatif alors que le monde L(+) serait le monde temporel positif. La transposition en T(+) et T(-) se justifiait donc. Mais cela impliquait que je change toutes les lettres L et T. La flemme et puis heureusement que je ne m'étais pas acharné à changer les L en T sur tous les renvois des annexes notamment parce que dans la même journée, je me suis dit qu'en réalité le temps n'était jamais que le moteur de l'Histoire ou de l'histoire ou de l'h-Histoire. Autrement dit, on pouvait remplacer la lettre T par la lettre H, d'où l'annotation annexes H(+), H(±) et H(-)... Dans la mesure où  $H^- = T$  dans ma logique alphabétique, j'espère que vous comprendrez que quand j'écris que l'on se place à un moment  $H^- = 500$  après Jean-Christophe par exemple, cela signifie que l'on se place sur le terrain du temps objectif, soit  $T=500$  après Jean-Christophe. Il faut également distinguer  $H^- = 500$  de  $h=500$ .  $h=500$ <sup>74</sup> renvoie à cette idée. C'est en écrivant ces lignes que je viens de me rendre compte du problème à noter que les annexes en H(+), H(±) et H(-) signifierait littéralement dans mon langage horizontal positif, horizontal plus-moins et horizontal négatif, ce qui perdrait de son sens. Il s'avère donc nécessaire de noter, à des fins de cohérence interne rigoureuse H- (+), H- (±), H-(-), ce qui signifie donc respectivement : dossier d'annexes Historiques positives (du monde de demain), dossier d'annexes Historiques plus-moins (qui sera toujours vrai, que ce soit dans les mondes d'avant ou d'après) et dossier d'annexes Historiques négatives (tout ce qui renvoie au monde Historique  $H^- = 2023$  qui tend toujours de plus en plus dangereusement vers l'effondrement).

-en ce qui concerne l'erreur relative aux idéo-fils, ce sera à faire dans la phase méta-ouvrage. Tant qu'on y est, il faudra également fonder les théories sociales polaires. À cet endroit là ? Il s'agit tout simplement d'une catégorie double : « (auto/hétéro-)fondements combinés » ?

-Si le monde des idées a pour origine le champ immatériel des pensées intérieures et pour processus la virtualisation en quelque dimension que ce soit et si la virtualité est potentiellement universelle du fait de la porosité de notre structure langagière, celle-ci n'est pas forcément automatiquement réalistico-scientifique, ainsi est la première loi de découpage de ce concept auto-créé central dans ma pensée de virréel selon un axe positif et négatif : ainsi faut-il réactualiser à mon sens la distinction de Socrate-Platon entre connaissance et opinion, mais cette première remarque ne traite

73 Attention à ne pas confondre H(-) et H- ! J'avais écrit à la théorie des préfixes que H- signifiait Histoire alors que H tout court signifiait horizontal.

74 À nouveau, écrire la première lettre de la phrase avec une majuscule ici aboutirait à un contre-sens... A bas la grammaire automatique ! Vous comprendrez donc que dans la mesure où cette pré-introduction constitue une sorte de mini-manuel de grammaire manuelle, il s'avère je crois impossible de me comprendre sans véritablement maîtriser cette partie...



pas l'intégralité du problème. En effet, l'axe antagoniste orthodoxal économie-sciences dures n'est pas taillé pour reconstruire un monde sylvo-phylo-zoo-déchu. Un combat intellectuel s'annonce donc pour détrôner ce mariage forcé qui s'est en pratique imposé : ce combat je le mène tous jours depuis plus de sept mois maintenant en écrivant un pan-ouvrage qui est aujourd'hui gros de 1000 pages. Cette lutte théorique requiert un engagement complet, et pour positiviser la « révolution poétique », aussi faut-il donc que j'ajoute une touche de poésie politique, de poésilitique donc, appuyée d'un brassage de « toute la culture »<sup>75</sup> pour consolider la construction d'une philoSophie politique globale écolo-résiliente accordée avec les exigences du virréel(+), tout en étant compatible avec la révolution de la F<sup>EMME</sup>, soit en réalisant un nouveau mariage entre sciences molles et sciences dures.

Toute métaphysique(+)<sup>lxxviii</sup> de l'humanité(±) ne peut qu'être celle de la vie dont la valeur est nécessairement absolue. Au monde actuel correspond le pan-monde de l'humanité-négative avec la pan-anthropisation destructrices des territoires comme programme universel(-). Cet axe Historique humanitaire nous permet de distinguer le champ du monde irrationnel(TTT4 + TTT-3 = T...T) de celui du monde virréel(+). Trop peu me liront et n'assimileront mon propos, aussi faut-il distinguer le pan-exo-monde du pan-endo-monde : tout individu n'est qu'une anthropo-gateway en permance orientée vers l'une de ces deux dimensions. Il faut encore distinguer le pan-monde(+) du pan-monde(-), ce qui se duplique subjectivement, intersubjectivement, objectivement et supra-objectivement. Le point de départ d'un quelconque pan-monde(S) ? Le virréel(±) dont la pan-méta-vision est inatteignable, c'est l'angle mort du système auquel il est fortement déconseillé (voire même <sup>méta-pan-interdit</sup>) de parvenir : cela est inutile, le virréel(±) n'est pas définissable exhaustivement et donc non synthétisable dans son intégralité. Paradoxalement, mon ouvrage a pour objectif de faire de moi un « pan-idéo-oeil-planétaire », soit, en d'autres termes, de définir une vision globale du monde. Je ne vois qu'un seul moyen de résoudre cette apparente auto-contradiction entre le pan-virréel impossible et la tâche que je m'assigne : je me limiterai à en tracer la *circonférence*. Qu'est-ce que le virréel(±) ? L'intégralité de ce livre-monde est paradoxalement réductible à ce seul mot, seulement voilà : il ne peut être achevé. Il est *sui generis*, comme précédemment posé : cela fonde le droit de le décrire de façon poétique, ou plutôt devrais-je dire pan-poétique, ou plutôt devrais-je dire pan-poésilitique, en bref insaisissable. Un virréel(±), c'est un néo-pan-idéo-monde<sup>76</sup>. Le mien cherche à mettre en évidence le choix que l'humanité(-) doit faire : soit s'auto-détruire dans les endo-ténèbres (HT<sup>3-∞+1</sup>) de chacun, soit dans ses propres éco-pan-ténèbres(U-∞) : dans la première option, c'est pour revivre en une nouvelle entité, l'humanité(+) tandis que dans le second cas, c'est pour achever son parcours dans l'autophagie la plus omni-anarchique qui puisse être. De toutes façons, il est en train de rendre l'âme. Alors, autant que ce soit dans le <sup>BON SENS</sup> non ? Le bon sens, c'est, je crois, celui du virréel(+). La vie est poreuse, et ainsi par conséquent de nos virréels respectifs. Nous manions tous en effet des universaux hobbesiens, des mots pour ainsi dire, mais pas que, nous sommes aussi des endo-images lesquelles nous guident, ce qui fonde, pour certains, leur empirie artistique, ne serait-ce que virtuellement, voilà en tout cas mon point de départ (que je

75 *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 52 : « Jamais les intérêts dits « objectifs » n'ont suffi à eux seuls à faire apparaître une classe consciente d'elle-même et capable de convaincre les autres dans les luttes de classes, il en est exactement de même pour les seuls « intérêts écologiques ». C'est à chaque fois *toute la culture* qu'il faut s'efforcer de brasser. Si elle hésite à mener ces batailles, la classe écologique restera toujours un croupion ».

**PAS DE SOUCIS, B. LATOUR, J'AI DÉJÀ COMMENCÉ !!!**


76 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 838 : « Mais demeure aussi cette vérité que chaque fin dans l'histoire contient nécessairement un nouveau commencement ; ce commencement est la promesse, le seul « message » que la fin puisse jamais donner. Le commencement, avant de devenir un événement historique, est la suprême capacité de l'homme ; politiquement, il est identique à la liberté de l'homme. *Initium ut esset homo creatus est* - « pour qu'il y eût un commencement, l'homme fut créé » a dit Saint Augustin. Ce commencement est garanti par chaque nouvelle naissance ; il est, en vérité [en] chaque homme ».

considère artistique) ; sa fin, je l'ai vue ce matin, c'est celle de le.a chat.te pan-colorée ; entre les deux, le voyage de l'humanité(±) que je souhaiterais vous décrire au moyen de l'inter-pan-jeu, occulo-planète qui vous permettra de distinguer les cieux positifs des ((exo-idéo)/(endo))-minéralo-éléments des cieux négatifs dont je réserve l'accès VIP aux (dans l'ordre chronologique

d'apparition, c'est plus logique) :  77lxxix .

---

77 La somme de ces facettes de moi-même, c'est pan(G). Symboles auto-historiques utilisés pour distinguer mes différentes subjectivités orales et écrites :


-  : ce symbole désigne le moi du passé, la victime passive et silencieuse.

-  : Il faut que je distingue mes différents masques oraux. Mon moi préféré, c'est le père FourasseEdouard. Ah, j'hésite avec mon endo-Churchill. Ah, j'oubliais mon endo-Marylin ! C'est tellement drôle le virréel... Je fonde ici le droit au délire. Je fonde ici le droit d'halluciner (droit au haschich, cf fin de l'ouvrage de monte-Christo de Dumas qui en fait l'éloge) pour les non-virréalistes. Dans mes conférences

audios, je suis la somme de tout cela et d'autres encore, d'autres que je ne connais même pas encore. Il en découle un principe d'association de ma voix avec le personnage. Voyez mes vérités : le vrai self se construit par l'auto-écriture et les pan-études. Le faux self règne ici bas. La non-écriture, c'est l'anti-système d'H-(+) qui sera inclus également. Si vous ne voulez pas faire partie de cette catégorie du non-virréel, écrivez-vous vous-même. L'être humain

peut donc s'auto-poly-symboliser, oserais-je dire s'auto-pan-symboliser, et il ne s'agit que d'un outil d'auto-définition...

-  : ce symbole désigne le moi oral virréel. Elle se distingue par un aspect non pas qualitatif mais quantitatif.

-  : ce symbole me désigne en phase de création idéo-cyclonique sémio-danaïdique (Janvier-Mars). C'est lorsque que je me suis plongé dans mon manuscrit pour la première fois. C'était une endo-idéo-tempête dans l'oeil du cyclone et certains documents rédigés à ce moment là ne sont pas achevés.. Ces papillons sont en réalité des outils d'auto-chrono-classification des différents documents.

-  : C'est le moi post-, soit à partir de Mars 2023.

évo-méthodologie de travail pour ces quarante-cinq prochaines années<sup>78</sup>

Nous n'avons jamais fait de philoSophie. Si le premier stade est l'étonnement (d'un seul), le second stade est la surprise. En effet, admettons que je fasse la découverte de quelque traitson, il faut bien que j'en partage le bonheur (sinon, à quoi bon dirait Arendt<sup>79</sup>?). Je suis étonné par une idée, je t'en fais part, tu en es surpris : **c'est simple comme un régime totalitaire, ça va vert U-∞ et ça n'arrivera jamais à ses fins de pannihilation !!!**  
**Jel'INTERDIT!**

Point n°1. Cadre méthodologique initial :

-le présent ouvrage respecte l'idéo-filtre arendtien<sup>80</sup> que représente les critères que doit présenter toute non-pan-idéologie<sup>lxxx</sup> : la non-spéculation sur des fondements irrationnels ; la réalité axiomatique ; la non-prétention à l'exhaustivité<sup>lxxxi</sup>. Ma méthodologie entend respecter ces critères en partant de l'étude de la réalité(VI+1), en en opérant une synthèse « scientifique »(VI+2).

Afin de respecter le critère de la réalité axiomatique, un appareillage poly-dimensionnel permettra de construire chaque chapitre premier de chaque livre sur des bases les plus solides qui puissent être, à savoir : la factualité réelle (tryptique S/SO/IS/O<sup>81</sup> : O (Histoire et histoires)). Cette addition S/SO/IS/O ne fait en fait que préciser la valeur universitaire du propos : S pour subjectif, SO pour subjectif-objectif, IS pour intersubjectif, O pour objectif. L'Histoire est de valeur, *a priori*, objective : on ne peut pas contester pas la factualité historique sans faire preuve de quelque comportement négationniste<sup>82</sup>.

Les annexes empiriques contiendront toujours des « empiries »<sup>lxxxii</sup> lesquelles permettront de respecter le critère arendtien consistant à partir de la réalité. Les empiries conditionnent la validité

---

78 Pour travailler proprement, il faut établir proprement ses propres règles de travail. Commencez toujours par la méthode, chers aimables et aventureux lecteurs.

79 Condition de l'homme moderne

80 Je me permets de constituer sur le terrain du critère de la réalité un axe Harendt-Latour (B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêchés de penser en rond*, p. 84-85 : « Hélas, la classe écologique cherche à prendre conscience d'elle-même au moment même où la vie politique est à son plus sinistre. Non seulement à cause de la dissolution des anciens partis ; non seulement à cause de l'éviscération continue de l'État, mais parce que *le politique* même, ce mélange complexe d'attitudes, d'habitudes, d'affects, d'analyses, cette curieuse manière, acquise au fil des ans, de se mélanger, de s'user, de se frotter les uns aux autres, est en voie de disparition. Au moment même où nous aurions besoin d'un influx massif d'énergie politique, celle-ci manque, faute d'avoir été entretenue. À moins que les deux phénomènes soient liés : ce qui a vidé la politique, c'est que, depuis trente ans, le Nouveau Régime Climatique pèse d'un poids de plus en plus grand sur toutes les analyses d'intérêts, sur tous les rapports de classes, sur toutes les émotions, mais que rien n'a été fait pour en métaboliser les formidables effets. D'où ce vide affreux de l'espace public. Ce vide, la classe écologique aspire à le remplir. Mais à condition de le reprendre *par le bas*, par la *description* du monde matériel dans lequel se trouvent les habitants, chassés de leur ancienne cosmologie dans une autre qu'ils n'ont pas encore appris à explorer. C'est en ce sens que la classe écologique reprendre la tradition *matérialiste* ».

Super, j'ai rempli ce critère matérialiste en décrivant la situation de la classe terrestre aux chapitres 2, 3 et 4 du livre premier ! J'ai vraiment une chance de dingue à remplir *a posteriori* ce critère (ou alors est-ce mon idéo-inconscient qui me guide très justement, je ne le sais guère) !

81 Renvoi à l'évo-méthodo

82 CrEDH, 23/9/1998, Lehideux et Isorni, §53 : La cour a notamment affirmé qu'il « ne fait aucun doute qu'à l'égal de tout autre propos dirigé contre les valeurs qui sous-tendent la Convention, la justification d'une politique pronazie ne saurait bénéficier de la protection de l'article 10 » et qu'il existe « une catégorie [de] faits historiques clairement établis - tels que l'Holocauste - dont la négation ou la révision se verrait soustraite par l'article 17 à la protection de l'article 10 ».

de toute théorie conformément au filtre arendtien. Toute empirie n'opère jamais qu'un lien avec des faits, soit avec des histoires de vie placées dans l'annexe T( $\pm$ ) ou sur des expériences subjectives, étant rappelé que les trois livres que contient cet ouvrage sont incluses dans le monde T(+), et ont valeur subjective-objective tandis que les lois(J) du monde T(-) sont nécessairement incluses dans le champ du subjectif, étant donné l'absurdité de ce monde T(-). Par ailleurs, les théories doivent se fonder sur des empiries de sorte à respecter ce filtre arendtien. Dès lors, la virréalité est, entre autres, fondée sur la réalité de la vie, conformément aux précédentes exigences arendtiennes.

Ainsi, dans l'élaboration de ma vérité subjective, je m'inscris dans l'intersection d'Harendt, de l'axe Sartre-Zarathoustrien (dans l'existentialisme est un humanisme, celui-ci conseille d'établir sa propre vérité) et de Madame Delcroix (selon laquelle il est nécessaire d'intégrer la dimension biologique dans le discours ainsi construit).

Point n°2. Principe d'objectivisation et valeur du propos

Les nouvelles générations ne sont pas si bêtes que cela, bien qu'E. Macron ait récemment fini sa réunion interministérielle de crise post-Nahel sur ces termes : « il semblerait que les nouvelles générations aient été intoxiqués par les jeux vidéos ». Si seulement vous saviez la tristesse que portent certains jeunes que j'ai pu rencontrer, vous les vieux, permettez-moi de vous dire que vous n'auriez pas tenu le choc moralement. Pourtant, ils créent. Ils font notamment usage des plateformes en ligne sur un mode participatif : sur Twitch, il est possible de conseiller en temps réel la personne qui crée du contenu. C'est très inspirant : de ce fait ils permettent à n'importe qui de participer et ils intègrent ainsi F(X) dans leurs performances. C'est donc une forme d'inter-art et je souhaite suivre l'exemple de ma génération dans laquelle le principe d'ouverture est poussé dans des limites nouvelles. Dans le cas de cet ouvrage lequel est soumis à la critique, ou à l'apport de n'importe qui, c'est bien F(X) qui sera intégré dans ce qui deviendrait alors un pan-ouvrage(O). Cela suppose néanmoins de m'organiser : je suis contraint de ne publier cet ouvrage qu'à partir d'un certain stade de construction et, une fois construit, de dédier une phase de mon temps à l'intégration de F(X) dans cet ouvrage (tâche pan-chronophage). Je rajoute en phase intermédiaire une phase de relecture – phase d'intersubjectivisation qui suppose que je trouve un ou plusieurs relecteurs si possible spécialisés...

Je me permets de rajouter une limite à ce principe d'objectivisation de l'ouvrage : celle de la présence du paramètre évo-méthodologique subjectif (pas touche à mon masque(S)).

Point n°3. Poursuite du propos relative au cadre de pensée.

Programme. Critiquer le système pour le changer. Oui d'accord, mais comment procéder ? Identifier le fondement moral et dimensionnel sur lequel repose la société. Comprendre globalement en faisant des recherches poussées et éclectiques. Rédiger. Relire. Raisonner sur l'état d'équilibre du fondement. Aïe, il est actuellement cassé (renvoi aux chapitres 2, 3 et 4 du livre premier). Je remarque une fracture(TTT-3).

L'identification d'un tel problème ne peut être réalisée sans opérer une critique. Celle que j'ai réalisée touche le centre du système. Je n'ai pu réaliser cette critique que parce que j'ai eu la chance d'avoir débroussaillé toutes les couches antérieures de celui-ci : capacité de pénétration du contenu des sciences dures (j'ai eu un baccalauréat scientifique et fait une première année de CPGE ECS : je suis capable de comprendre le langage scientifique) ; capacité de pénétration du contenu des

sciences molles (études complètes en droit public) ; capacité de synthèse des deux et de produire mon propre virréel.

Voici les couches de sciences que j'ai défeuillées :

-sciences dures : physique (et maths pour la physique mais je suis trop mauvais en maths et je n'en ai pas eu besoin), écologie, astrophysique (je précise ne pas être un expert de cette science).  
-sciences molles : littérature, droit – surtout constitutionnel –, psychiatrie (cette science est à l'envers, il faut subjectiviser-paramétriser les pathologies, et non pas les concevoir uniquement objectivement à mon sens), Histoire, philosophie politique, ethnologie, zoologie.

S'il faut hiérarchiser-dimensionnaliser les sciences :

-toutes les sciences dures mentionnées ont une valeur supra-objective  
-la tryptique sciences dures-Histoire-virréel<sup>lxxxiii</sup> a une valeur méta-supra-objective.  
-la somme de toutes ces sciences – et adjonction de toute ma subjectivité dénuée de toute forme d'intersubjectivité - a une valeur pan-méta-supra-objective, méta-pan-dimensionnalité toutefois conditionnée à la réussite du point n°2 (addition des dimensions intersubjectives et objectives).  
C'est un résultat théorique mais non pas moins réaliste.

à défeuilleer : économie (propos traité par la science écologique).

Incatégorisable : l'informatique. Valeur alter-objective ? Traité également par la science écologique : pollue trop à grande échelle et trop grand besoin de réapprendre le social pour que l'on puisse se permettre de conserver nos portables 24h/24 avec nous. **Moi je m'en fous je suis plus heureux sans.**

La cohérence réunit auto-cohérence et hétéro-cohérence. Or, dans la mesure où le monde H—(-) ne fait preuve d'aucune hétéro-cohérence, je me retrouve contraint d'écrire cet ouvrage pour au moins être dans l'auto-cohérence quant à la vie future que je mènerai, et ainsi de rétablir subjectivement un lien précieux avec Socrate-Platon en réactivant le principe de non-auto-contradiction<sup>83</sup>.

pour le champ de bataille : toujours lire un ouvrage de A à Z avant de le critiquer, sauf exceptions<sup>lxxxivlxxxv</sup>

typologie des paramètres et justification de ces derniers

Parties principales de l'ouvrage

filtre arendtien :

Idéo-porte :

Auto-catégorisation :

champ temporel :

champ polaire :

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO + MPD) :

champ sociologique =

niveau de difficulté/ sensitivity reading :

---

83 Platon, *La république*, Livre X, 384-377 av. J-C., éditions Flammarion, p. 494 :

« -Or, n'avons-nous pas dit qu'il était impossible que le même principe porte simultanément deux jugements contraires sur les mêmes choses ?

-Et nous avons eu raison de le dire ».

nature du document :  
Méta-écriture :

### annexes historiques négatives

paramètres évo-méthodologiques d'idéo-*fight*

-map : notification de l'ouvrage à idéopérer.

-stuff : lectures spécifiques que j'ai réalisé pour critiquer l'ouvrage.

-pré-requis : à mon sens, il sera compliqué de lire cette partie sans avoir connaissance de tel ou tel document. Cette catégorie devrait être précisée pour de nombreux ouvrages universitaires, d'ailleurs de nombreux ouvrages le mentionnent déjà implicitement : quand il est écrit niveau

« Licence/Master » sur un ouvrage d'histoire des idées politiques, cela signifie que sans un tel niveau, la lecture en devient complexe. En réalité, en ce qui concerne cet ouvrage, cette indication était assez prétentieuse : j'étais en deuxième année de sociologie politique et je trouvais l'ouvrage assez répétitif dans ses idées (peut-être n'avais-je pas encore compris que le champ des idées politiques était en réalité un champ assez vide, ou bien était-ce l'intention de l'auteur de l'ouvrage que de les présenter ainsi).

-filtre arendtien :

-type de critique : sculptée et plate

-auto-chrono-papillon : utile à des fins de précision

Mes silexs méthodologiques

Interprétation transchronologique dont actualisante : relecture d'un texte du passé et adaptation de celui-ci à d'autres époques temporelles, notamment actuelle

Pour désosser une pensée mal construite, il est nécessaire d'employer des outils à cette fin, outils dont voici la liste :

-l'auto-contradiction (synonyme de la double-pensée) : cela revient à ce qu'une personne ayant construit une pensée et la proposant à toute lecture, revienne en réalité à affirmer une chose et son contraire, soit à dire qu'une chose, un tabouret vert par exemple, est à la fois blanc et noir. Si j'apprécie particulièrement le surréalisme<sup>lxxxvi</sup>, il y a des moments où il faut savoir distinguer la réalité, la virtualité et la fictivité. Dans le champ théorique, nous nous situons au niveau (re+1). Idéalement, toute connaissance bonne, ou légitime<sup>84</sup> doit s'appuyer sur le champ de l'existence matérielle (re+0)<sup>85lxxxvii</sup>.

-concept de notion creuse : notion non définie mais néanmoins employée. En d'autres termes, on est dans les nuages complet.

-généralité caricaturale : quand un auteur écrit une phrase qui passe pour une vérité universelle, sur le mode de la généralisation grossièrement essentialisante, l'apport d'un unique exemple en sens contraire permet d'invalider le propos.

-critique linéaire ou plate : critique page après page pour un texte non-juridique et article par article pour un texte juridique.

---

84 Si la connaissance est confirmée par des tiers, alors l'information passera du stade de la valeur subjective-objective au stade objectif.

85 Comme c'est le cas pour les sciences dures qui s'appuient sur une méthode alliant induction (une connaissance est vérifiée dans le monde réel) et déduction (le monde réel vérifie une proposition théorique)\* check cours Cardona.

-critique sculptée : critique qui ne suit pas l'ordre linéaire d'un ouvrage, pour en faire apparaître le relief(±).  
-manque de clarté dans le raisonnement : il s'agit d'un outil de manipulation<sup>86</sup> ;

Géographie de mes territoires virtuels :

établir les liens transversaux entre la politique et toutes les autres matières

-politique = droit<sup>87</sup>

-politique = histoire<sup>88</sup>

Map libre :

Map : subjective => toutes les démonstrations sont permises => fondement logique : JE SUIS QUI JE VEUX ETRE ET JE NE SERAI JAMAIS QUI JE NE VEUX PAS ETRE (la distinction entre fictivité et virtualité est avant tout d'ordre subjectif)

liste : annexe mille-plateaux identitaires / anti-identitaires

Map : objective => les 7

liste : première partie = histoire = fondements objectifs

seconde partie = mon utopie => libre => subjectif

troisième partie = territoire autochtone => principe relativisme culturel => subjectif + intersubj

Map historique => pour la première partie : t=[1900;2023]

Permettez-moi de vous dire pourquoi mes idées sont légitimes. Parce qu'elles viennent de moi en tout premier lieu. La chance plutôt que le hasard veut que je les retrouve par la suite dans les ouvrages. Je ne suis qu'un enutrof du mot combiné à un candide de l'esprit, un poète voltairo-houellebecquien en somme : je trace ma propre voie dans le dur, dans le sol théorique et je crois être le premier sur ce terrain virréel, voilà ma légitimité. Plus chanceux que moi tu meurs, mais après tout, je(u) ne suis qu'un miracle statistique de même que chacun d'entre vous. Toujours est-il que l'idéo-système que je vous soumet est véritablement une création subjective. Les ouvrages consultés, ne sont jamais qu'autant de béquilles nécessaires : quand on a que deux jambes et qu'on est à dix mille lieues au-dessus de la croûte terrestre, il faut bien trouver appui sur quelque chose, que voulez-vous. Ma vie est un rêve(+)..

règle pour plus tard : quand j'en viens à faire de l'humour, c'est que je peux passer à autre chose, que ma tâche ici est terminée. Sauf besoin de s'acharner par l'humiliation. Ah tiens,

---

86 J.D. Salinger, L'attrape-coeurs, chapitre 21, 1945, éditions Robert Laffont, p. 186 : « C'est marrant, suffit de s'arranger pour que quelqu'un pige rien à ce qu'on lui dit et on obtient pratiquement tout ce qu'on veut ».

87 Premier bouquin de droit que j'ai ouvert dans la bibliothèque de la fac de droit précisait très exactement ce lien\*. Retrouver éventuellement..

88 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, septième partie : Staline n'est plus, chapitre 1 : Coup d'oeil par-dessus l'épaule, 1973, éditions points, p. 871 : « Enfin, pour terminer, une ample vue philosophique : « Jamais l'histoire n'a eu besoin du passé, et cela est encore plus vrai pour l'histoire de la civilisation socialiste » (A. Kouzmine, Orel.) L'histoire n'a pas besoin du passé ! Voilà ce qu'en arrivent à dire les Bien-Pensants. De quoi a-t-elle donc besoin ? Du futur ? ... Et ce sont ces gens-là qui écrivent l'histoire... Que peut-on maintenant leur objecter, à eux tous, que peut-on opposer à ce choeur d'ignorance compacte ? Comment faire pour leur expliquer maintenant ? ». Soljénitsyne et Arendt se rejoignent donc sur le primat de la réalité pour établir une politique véritable.

l'humiliation. Dans le champ virréel, on a le droit manifestement, c'est sans doute pour cela que je bloquais pour la thèse de Guezarangar, je n'avais pas démolé l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Tentative de construction de méthode tortuo-intellectuelle<sup>lxxxviii</sup> :

principe n°1 : on ne fait pas n'importe quoi avec la Terre. On respecte les lois scientifiques descriptives du monde supra-objectif<sup>lxxxix</sup>

principe n°2 : fin doc = cyclage de celui-ci (cf hétéro-pika-lab n°1). ♂ ♀

Théorie de l'interprétation

Rigueur méthodologique oblige, il est nécessaire de préciser le sens dans lequel les propos peuvent être analysés. Les propos peuvent être analysés dans un ordre hiérarchique, conformément à ce que dispose les articles 30 à 33 de la CVDT.

Synthèse :

- première interprétation à faire : l'interprétation littérale. Si littéralement, le propos n'a pas de sens, il doit être retravaillé dans un sens (semi-barré et modifié) et dans le pire des cas, exclu.
- si la première interprétation ne pose pas de problème, on passe au stade\* téléo
- stade combinatoire

Guides d'étapes à suivre pour déconstruire le présent ouvrage. Cet ouvrage s'appuyant sur une œuvre de déconstruction de la partie négative de la philosophie politique qui m'est contemporaine, il en découle que je m'octroie un droit lequel vous revient également. Cependant, je rappelle que dans l'histoire de la pensée, en particulier dans cette matière, les lacunes méthodologiques sont nombreuses. Aussi, permettez-moi de préciser les points indispensables (donc cumulatifs et non alternatifs) à l'invalidation de mon propos :

- démontrer que l'astrophysique, les totalitarismes, le changement climatique et la mondialisation économique n'existent pas, n'ont pas eu lieu, ou n'ont jamais fonctionné de la façon décrite.
- démontrer que l'intégralité des arrêts, lois, éléments de doctrine juridique cités n'existent pas, n'ont pas eu lieu, ou ne portent pas sur le contenu décrit.
- déconstruire toutes les déconstructions critiques présentes dans le Champ de Mars.
- critiquer intégralement les trois parties que contiennent cet ouvrage.
- détruire la théorie des relations sociales polaires horizontales et verticales ainsi que la théorie des dimensions, tous les principes-clefs du monde ainsi que tous les autres documents des annexes Historiques positifs (démontrer entre autres que les mondes animal et végétal ne fonctionnent pas selon les lois qui y sont mentionnées).
- démontrer que tous mes souvenirs subjectifs sont erronés.
- démontrer que je n'existe pas car à l'heure où j'écris ces lignes, cet ouvrage n'a qu'une valeur subjective.

Autrement dit, je suis assez serein quant à la validité de cet ouvrage.



## Métabibliographie

définition-distinction des différentes sciences : infra-dimensionnalisation de la dimension  $re+1$  :

-maths : les mathématiques objectives

contre-maths : mes mathématiques subjectives

-pol : qui vise à une croissance(U) pan-spécifique

anti-pol : qui souhaite spolier quelque force à ceux qui l'ont justement acquise et la faire conserver à ceux qui l'ont injustement acquise (système L(-)).

-ethno = Histoire( $\pm$ )

néo-ethno = Histoire( $\pm$ ) à partir de L(+)

néo-zoo-éthno + inclus Histoire des animaux et des végétaux

-culture : toutes les cultures ont pour origine la structure socio-environnementale laquelle recouvre un champ matériel différent selon l'endroit de naissance de chacun. Toutes les cultures (orientales, occidentales ou autochtones) ne sont jamais que des codes virtuels ou anti-virtuels enseignés et intégrés par un médium sensoriel, étant rappelé que la hiérarchisation de ces codes telle que présentée dans cet ouvrage est elle-même réversible<sup>xc89</sup>. Avec une telle définition de la notion de culture, la notion de nature sauvage elle-même devient poreuse avec la notion de nature domestique : seuls les codes à la lumière desquels le monde est décodé changent. Les guépards sauvages n'ont jamais pour clef de lecture que la volonté de puissance biologique, et la faim pour le leur rappeler. Les hommes n'ont jamais que plus de codes pour lire la même réalité. Des hommes ont été envoyés à l'île de la Kolyma sous l'ex-URSS, pour s'enfuir ils emmenaient avec eux un camarade d'évasion qu'ils tuaient en route pour en manger le foie et accomplir leur évasion. S'agit-il d'une personne ou d'un guépard<sup>90</sup>? Le champ matériel de la notion de culture s'en trouve d'autant plus élargie que cette notion s'avère confondue avec celle de politique<sup>91xci</sup>.

89 Cela nous permet de ne pas entrer en contradiction avec P. Descola, Par-delà nature et culture, Première partie : la nature en trompe-l'oeil, chapitre 1, figures du continu, 2005, édition folio essais, p. 37 : « Contrairement au dualisme moderne, qui déploie une multiplicité de différences culturelles sur le fond d'une nature immuable, la pensée amérindienne envisage le cosmos tout entier comme animé par un même régime culturel que viennent diversifier, sinon des natures hétérogènes, des façons différentes de s'appréhender les uns les autres ».

90 Pour asseoir cette définition opérant une animalisation de la notion de culture, j'aimerais raconter un souvenir du musée sur l'aurignacien dans Haute-Garonne (31). Cette bio-catégorie ancestrale pratiquait l'art, et, une sculpture représentant un homme-lion m'a particulièrement marqué. L'ancêtre qui a conçu cette sculpture était plus intelligent que nous ne le sommes actuellement, celui ayant compris la porosité animale entre son espèce et les autres. Cela a également une autre conséquence : les autres espèces d'animaux sont capables de virtualité artistique ( $re \in D += +\infty$ )\*, ce qui s'avère plus largement démontré par la découverte de tous les dessins préhistoriques faits dans les grottes. La porosité entre les catégories sauvages et domestiques s'avère donc plus fine que l'on ne pourrait le croire : les animaux sauvages ne représentent jamais que l'instinct de survie qui sommeille au fond de chacun de nous. Le principe de supériorité de la réalité sur la virtualité nous amène à présumer la supériorité de cet instinct biologique fondamental sur la connaissance de l'histoire des pigeonniers Tarnais construits au XXème siècle, au moins dans certaines circonstances que le techno-développement des sociétés riches nous permet d'éviter. Dédier un cadre d'expression légitime à cet instinct biologique fondamental de survie s'avère nécessaire afin que cet ouvrage ne comporte pas une telle faille, bien que sa pensée s'avère complexe, dans la mesure où l'absolutisation du droit à la vie rend son existence illégale. A ce stade de notre réflexion, il est seulement possible d'établir une distinction juridique entre instinct biologique fondamental légitime et illégitime, les situations factuelles objectives impliquant à ce qu'un individu ne maîtrise plus ses propres actes de façon rationnelle (pour un exemple, voir P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, éditions stock, chapitre XXXVII).

91 Dans le sens où toutes les connaissances-code peuvent permettre d'avoir une interprétation politique du monde (Cf C. Fleury, 2ème partie de son ouvrage Ci-git l'amer, de 2020), qui n'est jamais qu'inspiré de cette phrase d'A. Cherkh : « la psychiatrie doit être politique » (cité in K. Boucaud-victoire, 2022, F. Fanon : l'antiracisme

-les mythes et les légendes<sup>92</sup>.

ouvrages politiques :

Dostoïevski

winderling (ouvrage psychologique paradoxalement)

philo :

Todorov...

# X:X:X. JE SUIS UN IDÉO- TRONC (D'ARBRE PYRENÉEN)<sup>2</sup> FOUDROYÉ QUI

---

universaliste, éditions le bien commun, p.46).

92 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII : race et bureaucratie, 1958, p. 481 : « les légendes ont toujours joué un rôle puissant dans la construction de l'histoire. L'homme, qui n'a pas reçu le don de défaire, qui est toujours, bon gré mal gré, l'héritier des actes d'autres hommes, et qui porte toujours le fardeau d'une responsabilité qui apparaît comme la conséquence d'une chaîne ininterrompue d'événements bien plus que d'actes conscients, cherche une explication et une interprétation à ce passé où semble cachée la mystérieuse clef de son destin futur. Les légendes ont constitué les fondements spirituels de toutes les cités, tous les empires, tous les peuples de l'Antiquité, promesse d'une conduite sûre à travers les espaces illimités du futur. Sans jamais rendre compte des faits de manière fiable, mais exprimant toujours leur signification vraie, elles sont la source d'une vérité au-delà des réalités, une mémoire au-delà des souvenirs ».

PREND LA  
FORME D'UN  
NAUFRAGE  
ÉVIDENT QUI  
EST CELUI DE  
LA SOCIÉTÉ  
(effet miroir de  
mon oeuvre).

OUVRAGE NON  
FINI. X:X:X

Préface :

Pourquoi devriez-vous lire cet ouvrage ? Parce que. Parce que lire, c'est la vie. Parce qu'il vous permettrait de bénéficier de la synthèse de 10 ans de travail scolaire<sup>93</sup> et universitaire et d'environ 20 ans d'expérience de vie<sup>94</sup>, soit la somme de mes souvenirs. Parce qu'il défend vos intérêts et qu'il y a urgence de les défendre. Parce qu'il défend les intérêts de la planète, des arbres, des animaux, des microbes, du vivant terrestre. Parce qu'il déclare les moyens permettant de mettre FIN A LA GUERRE MONDIALE CONTRE LA NATURE EN METTANT PAUSE A LA CHAÎNE DE CAUSALITÉ MULTIDIMENSIONNELLE D'ORIGINE HUMAINE QUI LA DÉTRUIT. Parce que réfragablement je présume que je vous aime (je dispose largement des éléments permettant de prouver le contraire).

Pourrez-vous lire cet ouvrage ? Je ne peux pas répondre à votre place sans commettre quelque spéculation hasardeuse. La seule chose que je puisse faire est de vous souffler l'espoir que je place en vous et de vous conseiller. Voici quelques conseils-clefs : ce livre, s'il contient le sang universel, dont quelques gouttes du mien, une mer de sueur injuste ainsi que +102...454 cascades de larmes invisibles, a pour objectif de faire cesser ces flux insupportables et ne peut accomplir cette ambition sans votre indispensable concours ; ce livre, virtuel dans la mesure où il contient la somme des codes que l'on m'a enseignés, que j'ai compris et que j'ai créé pourra sans doute vous paraître inaccessible dans un premier temps : ce n'est qu'une question de temps avant que vous ne vous y acculturiez<sup>95</sup>. Ne lâchez pas, n'hésitez pas à recommencer la lecture, faites des pauses. Si c'est trop compliqué, je m'excuse... voici les parties essentielles. Si vous souhaitez dominer le monde, je vous renvoie vers la définition de la création<sup>xcii</sup>. Si vous n'avez pas le temps, je vous indique la porte de la synthèse<sup>xciii</sup>. Si c'est encore trop labyrinthique, il y a toujours les mots de la fin... Disons que c'est le lot de consolation... que j'espère accessible à tous : après tout je ne parle jamais que du système astral de l'humanité, ce n'est pas plus compliqué que de contempler la lune ou le Soleil.

Pourquoi lire cet ouvrage ? Pour la gloire inutile ! Mais, n'essayez pas de m'interpréter à l'aune de vos théories obsolètes, créez de nouvelles catégories si vous en êtes capables. Déjà essayez de me comprendre, et ceux qui me comprendront graviront mon échelle sociale virrèelle. Pour les autres, désolé, la pente est raide, il faut bien que je protège mes sentiers. Si vous me comprenez et que vous m'interprétez, je vais vous décevoir, mais je ne rentre dans aucune catégorie : je trouverai toujours le moyen de me dépêtrer de vos filets sordides. Le seul et unique piège qui fonctionne, c'est ma carapace eheh. C'est moi le meilleureuh<sup>96</sup>. NANANÈRE

Il m'est impossible de ne pas commencer cet ouvrage en précisant que toute lecture de celui-ci me semble devoir suivre les clefs d'interprétation suivantes afin de n'en pas déformer le propos :

---

93 Auxquelles il faut ajouter la somme des années de travail des personnes citées sans le travail desquels le présent ouvrage n'aurait jamais été rendu possible : ces liens virtuels fondent le principe d'interdépendance sociale virtuelle (I).

94 S'il est possible de distinguer l'exo-mémoire (mémoire externe) de l'endo-mémoire (mémoire interne), il apparaît qu'une relation circulaire existe entre ces deux notions. En d'autres termes, à quoi cela sert-il de parler avec autrui si ce n'est pour lui raconter des H-histoires ?

95 Il y a un fondement rationnel à un tel propos. Il est en effet notamment établi une distinction en philosophie L(-) entre mémoire explicite et mémoire implicite, ces premiers étant acquis de façon automatique du fait de la simplicité des codes en cause, et ces seconds étant acquis au moyen d'un temps d'adaptation à la spécificité des codes en question. Il vous faudra être tolérant avec vous-même pour pouvoir percer à jour mes précieux mystères que je vous livre gratuitement...

96 Comme manadou, c'est moi le meilleur idéo-nageur ! (cf documentaire machin\*)

-le code-couleur définit la valeur théorique des propos tenus. De sorte à préciser ce point, la couleur bleue semble être au sommet de la hiérarchie interne des valeurs des propos contenus dans cet ouvrage. Il ne s'agit jamais que de propos à valeur, au plus, subjective-objective : cela ne m'empêche pas de leur attribuer personnellement une valeur différente en fonction de leur nature. (compléter hiérarchie => schéma\*)

-l'interprétation à faire du contenu de cet ouvrage ne peut et ne doit être que littérale-codale<sup>97</sup> : toute interprétation téléologique n'aurait pas de sens dans la mesure où je n'ai pas d'intention particulière en écrivant ces mots sinon que de protéger autant que possible la liberté vitale qui est aujourd'hui grandement en danger.

-l'orientation politique de cet ouvrage peut elle-même constituer une clef d'interprétation intéressante étant donné qu'existe une tension théorique interne à cet ouvrage. Celle-ci consiste tout simplement dans l'antagonisme résidant entre l'impératif de réduction des droits capitalistes et donc de certaines libertés du fait de l'urgence climatique et mon souhait personnel à ce que l'ultra-progressisme social devienne le paradigme fondamental universel. De tels conflits théoriques peuvent cependant être résolus en faveur des droits de l'homme dans la mesure où cette dernière catégorie contient des droits de nature antagonistes, de telle sorte que la réduction de l'une des catégories de droit aboutit à ce que la catégorie opposée puisse être renforcée. Sur le terrain de mes idées politiques encore, je me dois d'avouer mon anticapitalisme caractérisé que j'aurais l'opportunité de défendre par ailleurs (Annexe 1 : mon premier concours de plaidoirie + cf liste des choses auxquelles je pourrais renoncer pour la planète).

-les méthodes employées ont été créées de façon autodidacte : chacun devrait avoir le droit à un tel freestyle méthodologique (à l'université et en dehors). En ce qui me concerne, il n'y a qu'en acceptant de donner à mes idées la forme qu'elle prennent instinctivement, qu'il ne peut m'être possible de me comprendre moi-même.

-Je vous raconte ma vie dans cet ouvrage pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il me semble qu'il y ait un télescopage méthodologique entre toutes les disciplines universitaires : toutes partent du monde physique<sup>98</sup>, soit de la réalité pour créer des connaissances selon des codes, cette fois différents. cet ouvrage ne dispose, à l'heure où il est écrit, que d'une valeur subjective et cette auto-narration contribue à lui attribuer une telle valeur ; cela me permet de me réconcilier avec mon passé ; ça me permet d'être absolument transparent auprès de tous ; je trouve ça un peu drôle de se mettre à nu(u). Je renvoie donc le lecteur vers mes curriculum vitae positifs et négatifs (Annexe\*). J'invite toutefois le lecteur à se mettre à ma place de sorte à comprendre mon point de vue. Je crois que sur ce point, il est nécessaire de préciser que lire un ouvrage, c'est quelque part voyager dans la vie de son auteur<sup>99</sup> : il s'agit donc d'une relation sociale avec une personne inconnue dotée de sa

---

97 Tenez-vous en aux codes que je mentionne, et travaillez l'histoire du droit, la socio..

98 Elements de démonstration objective pour point de départ corporel de toutes les sciences académiques : pour la sociologie : C. Delcroix, A. Bartel, E. Pape, Refugees and the dublin convention : a biographical evaluation of inner european borders, 2020, Borders in globalization review : The biographical approach analyzes the way social and individual phenomena are interconnected: on the one hand, how social structures shape individuals' lives, and on the other hand, how individuals contribute to (re) shaping social structures. For instance, Often times, their educational or employment biographies were abruptly interrupted – Ibrahim for example had to quit high school shortly before his graduation because of the war – and he hoped that he would be able to catch up this lost time. Being “stuck” in the Dublin procedure therefore meant delaying his plans of learning French and entering professional life. Pour la science, tous les protocoles scientifiques partent de l'observation du réel\* comme je l'ai appris au collège/lycée. Pour l'économie, il y a nécessairement une

99 Je ne saurais que rappeler les mots de M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 13 : « Seule la littérature peut vous donner cette impression de contact avec un autre esprit humain, avec l'intégralité de cet esprit, ses faiblesses et ses grandeurs, ses limitations , ses petites, ses idées fixes, ses croyances ; avec tout ce qui

propre culture, ce qui invite au décentrement (cf partie sur le voyage \*: lecture de Tristes tropiques). Cette technique de la réminiscence suicidaire des pan-charges électriques consiste en une forme de suicide virtuel(+)<sup>100</sup>

-en ce qui concerne « l'interprétation sauvage » que je suis contraint de faire d'ouvrages dont il ne s'agit pas de ma spécialité, la porte de la déconstruction de la présente œuvre, liée par le principe de logique, est ouverte. Libre à chacun d'apporter une proposition d'orange mécanique à la présente œuvre au sujet de laquelle je dispose du monopole de l'auto-correction<sup>xciv</sup>. Par ailleurs, ce transversalisme disciplinaire s'avère d'autant plus essentiel qu'en matière environnementale, il est possible de lire dans des ouvrages spécialisés « [qu'] une décision politique et législative ne peut être réduite à des considérations tirées d'une seule et même science, fût-elle exacte »<sup>101</sup>. Ce transversalisme s'avère d'autant plus nécessaire que le présent ouvrage s'avère construit autour de l'équation suivante : droit constitutionnel = droit fondamental<sup>102</sup> = politique<sup>103</sup> = philosophie<sup>104</sup> = juridique<sup>105</sup> = culture(O) = morale<sup>xcv</sup> = idéologie (fermée ou ouverte, c'est selon)<sup>xcvi</sup>. Cette équation fait nécessairement l'objet d'une subjectivisation qui la diffracte en une quantité inestimable d'infinis.

-en ce qui concerne l'établissement d'une nouvelle dichotomie juridique venant *a priori* englober toutes les précédentes, il est nécessaire de poser l'équation fondamentale suivante<sup>xcvii</sup> : principe de virréalité = mémoire = souvenir = connaissance = code = culture(O) = morale = idéologie = fondamental = droit constitutionnel

---

l'émeut, l'intéresse, l'excite ou lui répugne. Seule la littérature peut vous permettre d'entrer en contact avec l'esprit d'un mort, de manière plus directe, plus complète et plus profonde que ne le ferait même la conversation avec un ami – aussi profonde, aussi durable que soit une amitié, jamais on ne se livre, dans une conversation, aussi complètement qu'on ne le fait devant une feuille vide, s'adressant à un destinataire inconnu ».

100 Je rends ici hommage à Houellebecq en combinant deux de ses principes directeurs, donné sous une forme théorique implicite d'abord, cultiver sa propre souffrance (rester vivant), et sous une forme explicite empirique (brève apparition dans le film effacer l'historique : on le voit en train de méga-fumer dans sa voiture et il y a un peu de gaz qui s'échappe de sa voiture. Métaphoriquement, cela vient bien illustrer ce qu'est le principe fondamental de mon écriture, une forme d'auto-terrorisme inoffensif-bénéfique, confirmant la théorie du masque toxique, sur le terrain intersubjectif. Il s'agit sans doute d'un trait des méga-artistes que de pousser toujours plus loin et de façon plus sophistiquée l'auto-torture. Je reconnais donc cette qualité au personnage rondouillard de GOT : dans l'épisode 1 EP 7, pierre draconique, on voit ce personnage être restreint à une tâche le confinant à la réalité (n-0)\*(T=beaucoup de Temps)\*(e-hypersensibilité du personnage), la façon dont c'est filmé est d'ailleurs très évocatrice, c'est tourné comme une spirale sans fin qui s'accélère. Dans l'épisode 2 de la même saison, il dépasse son propre supérieur en sauvant le personnage \* et fait également preuve d'une mémoire époustouflante dans l'épisode précédent.

101 Cf V. Chiu et A. Le Quino, article de L. Fonbastier (+) intitulé *L'appropriation des données scientifiques en matière environnementale par le juge constitutionnel*, in *La protection de l'environnement par les juges constitutionnels*, 2021, l'Harmattan, p. 29

102 Cf annexe théorie de la fundamentalité (argument : en droit, il est usuel d'appeler la loi suprême d'un pays loi fondamentale ou constitution, ce qui démontre bien la synonymie entre ces deux expressions juridiques). Dans la démonstration n°4, la définition de la pyramide kelsenienne des normes parle successivement de « norme fondamentale » puis de « Constitution originaire ».

103 Cette équation droit fondamental = politique constitue la thèse essentielle de l'ouvrage de L. Burgorgue Larsen, *Les 3 trois cours régionales des droits de l'Homme in context*, 2020, éditions Pedone, p\* :\*

104 L'équation politique = philosophie est démontré notamment aux points suivants : La mémoire trouée, note n°9 (argument : le juge européen prend nécessairement des décisions reflétant un positionnement politique, en l'espèce s'appuyant manifestement sur un fondement philosophique) ;

Il y a lieu de préciser que toutes les formes d'art contiennent un propos philosophique (littérature, peinture, l'audio-visuel(cinéma, séries, vidéos), photographie, sculpture, architecture, théâtre ; la musique mais uniquement avec des paroles, sauf volonté politique délibérée des musiciens en ce sens).

105 Sur cette équation philosophie = juridique, je renvoie à *La République* de Platon (Platon, *La République*, Livre VI, éditions Flammarion, p. 342 : « Osons donc à présent affirmer que ceux qui doivent être établis comme les gardiens les plus accomplis seront les philosophes ». Or, pour citer un extrait préalable relatif à la définition de ces mêmes gardiens : « -Que ceux, quels qu'ils soient, repris-je, qui semblent capables de garder les lois et les coutumes des cités, soient institués gardiens » (Platon, *La République*, Livre VI, éditions Flammarion, p. 314-315).

-cela nous donne au final l'équation globale suivante : droit constitutionnel = droit fondamental = politique = philosophie = culture(O) = morale = idéologie = code = connaissance = souvenir = mémoire<sup>xcviii</sup> = virréalité.

-A partir de ce stade, il y a une bijection qui s'opère entre hétéro-virtualité et auto-virtualité. Etant donné que le processus neuro-moléculaire de fabrication des souvenirs s'avère lié aux émotions ressenties, il apparaît que deux équations fondamentales nouvelles doivent être également distinguées et lesquelles se vérifient empiriquement, à savoir : mémoire = auto-virtualité = émotion et oubli = hétéro-virtualité = anti-émotion<sup>106</sup>. Je rappelle la valeur subjective-objective de l'ouvrage : cette condition de l'anti-émotion s'appuie sur le fait que je sois de type *ne*<sup>xcix</sup>.

-l'emploi de la technique du cherry picking a un fondement simple : un grand nombre d'ouvrages que j'ai pu lire sont mal structurés, répétitifs, présentent des tares méthodologiques, contiennent des erreurs manifestes (dont le listage exhaustif alourdirait inutilement le présent ouvrage), etc. La technique du cherry-picking que je pratique présente donc une facette positive en ce que je sélectionne les informations qui convergent avec ma pensée. Elle présente également une facette négative en ce que seules les erreurs véritablement inacceptables seront répertoriées.

-la lecture, c'est pas fait pour souffrir, aussi, si vous souffrez en lisant cet ouvrage, essayez de comprendre pourquoi à l'aune de l'équation suivante : humanité = F(X)\*(souffrance(+) + souffrance(-)). Précisions que souffrance(-) = Seuil neurologique\*vulnérabilité\*neurobsidienne\*gravité des faits\*solidité de l'auto-construction(±) et que souffrance(+) = déverrouillage\*...\*artchétype. Tout ceci donne *in fine*, humanité = n'importe quoi\*(Seuil neurologique\*vulnérabilité\*neurobsidienne\*gravité des faits\*solidité de l'auto-construction(±)\*... + déverrouillage\*...\*artchétype)

Il m'est également nécessaire de préciser que l'importance des informations contenues dans cet ouvrage justifie l'obtention de la qualification de lanceur d'alerte (cf Guja : argumenter avec les tirets). (PROTECTION FONDAMENTALE).

Je défendrai avec ardeur chaque lettre de chaque mot de chaque phrase car cet ouvrage c'est moi transposé en lettres, en mots et en phrases. Or, si « Nous sommes les autres »<sup>107</sup>, le je étant inclus dans le nous, cela signifie que je suis un autre : cet ouvrage est, comme tout travail universitaire digne de ce nom, un recueil endo-exo-mémoriel. Cet ouvrage n'est donc pas strictement subjectif : cet ouvrage, c'est comme une sorte de recueil polyforme et écholalique de propos tenus par des personnes provenant de tous les horizons sociaux.

Liste des tensions théoriques internes à cet ouvrage :

- le principe d'impératif carbonique s'oppose au principe de virtualité (j) car l'un prohibe toute émission de GES tandis que l'autre impose de polluer<sup>108</sup>. Cela impliquerait que les droits virtuels (j) soient inclus dans la catégorie de liberté carbonique, on passerait ainsi du contrôle parental au contrôle planétaire du droit de jouer aux jeux vidéos (a-t-on le choix?)...

---

106 Cette idée s'avère justifiée objectivement par le fait que l'oubli est étroitement lié au processus de reconstruction du passé (R. Callois, *Le Fleuve Alpée*, 2008), lequel est un processus structurel d'un régime totalitaire.

107 C. Berest, *La lutte des classes, pourquoi j'ai démissionné de l'Education nationale*, 2012, éditions Léo Scheer, p. 108.

108 Cf rapport du shift project sur les émissions par le numérique\*

-dans la mesure où il me paraît évident à l'heure où j'écris ces lignes qu'une main des ténèbres a construit un système de l'ombre éparpillé en de multiples ouvrages, et qu'en même temps, étant donné qu'il est possible de retourner ces artifices en artefacts systémiques, je m'empresse de détruire ce premier pour construire ce second, notamment au moyen de l'affirmation suivante : les droits de l'Homme doivent disparaître... Affirmation sordide, j'en conviens, s'ils ne sont substitués par un autre mécanisme protecteur car ce serait la porte ré-ouverte au totalitarisme, sinon à pire. Permettez-moi de vous déclarer ici ma pan-loyauté, à l'instar du modèle constitutionnel gaulliste<sup>109</sup>. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'y a guère d'autre proposition soutenable que la mienne mais à nouveau, c'est à vous de décider quel futur vous souhaitez vivre et faire vivre aux générations futures.

Disclaimers. Spoiler alert générale : j'ai besoin de « divulguer » les ouvrages cités afin d'être compréhensible. Nombre de travaux universitaires citent des ouvrages sans même expliquer pourquoi ils les citent, ce qui m'énerve personnellement. Ne souhaitant pas énerver mon lecteur, je m'efforcerai toujours de préciser en détail en quoi la citation d'un ouvrage s'avère utile à la compréhension ou à l'appui de mon propos.

Note pour les traducteurs. J'ai rendu ce texte intraduisible en raison de toutes les subtilités linguistiques qui y sont présentes. Ce n'est pas de ma faute<sup>110</sup>, ma nature humaine est ainsi faite que je n'ai qu'un langage vernaculaire. Idéalement, tout le monde dans le monde devrait pourtant le lire, alors... tout le monde dans le monde devrait apprendre le français ? Cela s'avèrerait néanmoins nécessaire en raison de la nécessité de l'établissement d'un ordre public linguistique<sup>c</sup>... Il s'agit également d'un sémio-système de linguo-protection, lequel s'avère nécessaire pour éviter que quelques éco-hydrés ne s'approprient sur un mode maléfique le présent ouvrage dont je n'ai honnêtement aucune idée des conséquences pour la pan-vie.

Attention : je vous invite à m'écouter, à me lire, à me trans-dépasser... mais faites attention à ne pas aller trop loin dans la poursuite de mes erreurs... ou alors il y aura un néo-big-bang. A l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes en cosmo-guerre<sup>ci</sup> sans même le savoir...

Avis aux scientifiques durs, je vous préviens, cet ouvrage décoiffe ! Vous reconnaîtrez certains outils spécifiques des sciences dures mais détournés à ma façon que j'adore. Sachez qu'une fois enracinée, n'importe laquelle de mes théories s'avère impossible à déloger et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous refuser ce droit. L'alternative est donc la suivante : soit vous vous acculturez à mon système néoscientifique, soit vous demeurez dans vos certitudes éternelles avec le risque de cosmo-guerre qu'elles véhiculent.

J'ai une heureuse manie de tourner ce qu'il y a de négatif en positif, aussi vous comprendrez mon optimisme infaillible<sup>111</sup> en la réussite de mon projet : « *flip the [systemic] table* » ! Flip, Flip, Flip !

---

109 Celui-ci avait dû réécrire au moyen de l'usage des pleins pouvoirs constitutionnels, l'intégralité de la Constitution française et ainsi passer de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République lors de la guerre algérienne en 1958 : il aurait pu s'arroger les pleins pouvoirs mais ne l'a pas fait. Voici un exemple à suivre sur le terrain de la loyauté constituante. Voici également un exemple démonstratif de la fictivité de l'affirmation selon laquelle « c'est le peuple qui décide de l'institution d'une nouvelle Constitution », absurdité qui nous est pourtant enseignée sur les bancs de la faculté de droit, la vérité étant que seul un petit groupe de travail peut aboutir à la création d'un tel texte, parfois même qu'une seule personne dans le cas Hongrois (anecdote Ipad). Il est en effet absurde d'affirmer que 65 millions de français pourraient rédiger une Constitution pour eux tous. Au mieux peuvent-ils la voter par référendum mais guère plus. Je propose un référendum mondial pour l'établissement de ce texte comme Constitution de l'ombre du nouvel ordre pan-mondialocal (bosses le gaullisme constitutionnel - revue).

110 Cf Les liaisons dangereuses, lettre du vicomte de Valmont

111 Citer F.N



## Citations introductives

-n°0. Auto-idéo-porte : « Voici ma prémisse [...] : je vis »<sup>112</sup>. Je vis donc je veux vivre donc je fais tout pour vivre et pour repousser ce qui me menace d'où le présent ouvrage.

-n°1. Idéo-porte Popperienne. K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, chapitre 25 : l'histoire a-t-elle un sens ?, 1945, éditions du Seuil, p. 243 : « Puisqu'il ne peut y avoir une histoire du passé absolument conforme à la réalité, mais seulement des interprétations diverses, chaque génération a le droit, et même dans une certaine mesure le devoir, d'interpréter l'histoire à sa manière, qui est fonction des problèmes de son temps ».

Si je rectifie en disant que je n'interprète pas mais que je ne fais principalement que synthétiser les différents ouvrages en les lisant simplement (interprétation littérale = lecture), alors je m'inscris dans ce cadre Popperien. L'exception c'est l'interprétation(TTT) des propos. Enfin, même dans ce cas, je rapporte des propos littéraux à d'autres propos littéraux donc, cela revient sans doute plus à une simple transposition, soit à une application basement terre à terre, mais honnête, et des philosophes complètement honnêtes, je vous demande de m'en citer ne serait-ce qu'un seul !

-n°2. Idéo-porte Nietzschéenne. « *Voir et montrer* le problème de la morale : telle me paraît être la tâche nouvelle, la chose essentielle. Je nie que la philosophie morale antérieure s'en soit jamais acquittée »<sup>113</sup>.

-n°3. Idéo-porte Latourienne : « Bien loin d'être une affaire de « bobo diplômé », la classe écologique renoue tout simplement avec l' ancestrale culturel de résistance au non-sens de l'économisation qui prétend annihiler les liens anthropologiques »<sup>114</sup>.

-n°4 : idéo-porte lockienne. « De ces *deux droits distincts*, l'un, celui de *punir* le crime pour *réprimer* et prévenir le retour de fautes semblables, est un droit qui se trouve en tout un chacun ; l'autre, celui qui consiste à exiger des *réparations*, n'appartient qu'à la partie lésée. Il arrive que le magistrat qui, parce qu'il est magistrat, a entre ses mains le droit commun de punir, puisse souvent, lorsque le bien public n'exige pas l'exécution de la loi, *remettre* de sa propre autorité la punition des offenses criminelles ; mais il ne peut cependant pas *remettre* la satisfaction qui est due à un individu privé pour le dommage qu'il a subi. En sorte que celui qui a subi un dommage est en droit d'exiger la réparation en son nom propre, et lui seul peut en faire remise : la personne ainsi lésée a le pouvoir de s'approprier pour elle-même les biens et le service du coupable – en vertu du droit de se préserver soi-même – comme tout homme, en vertu du droit de préserver l'ensemble du genre humain et de faire tout ce qu'il est raisonnablement possible de faire à cette fin, possède le pouvoir de punir le crime et d'empêcher qu'on le commette à nouveau »<sup>115</sup>.

Le dommage que j'ai subi, c'est qu'on m'a volé le droit de faire des études : j'étudie dans un master anti-totalitariste et je vis à une époque dans laquelle tout porte à croire que son retour est à 97 % certain. Je juge la société de mon époque à l'aune de ce critère et je ne veux pas vivre dedans. Je me permets de rendre gratuit et public mon jugement, ces deux éléments étant des critères de sa validité.

---

112 Chaîne youtube d'Hugo Genezai : le Bouddha cosmique positif, vidéo n°0.11. Introduction de ma prémisse indestructible anti-cartésienne, 2023.

113 F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 1 : critique des valeurs supérieures, rapportées à la vie, chapitre III : *La morale vaincue par elle-même*, 1885, éditions Gallimard, p. 107, §231.

114 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 92.

115 J. Locke, *Le second traité du gouvernement*, chapitre 2 : de l'état de nature, 1689, éditions PUF, p. 9-10.

-n°5. Idéo-porte d'A. Keller : « Les grands enjeux de notre temps n'ont pas été compris. Je vais vous l'expliquer, je ne vais pas juste vous l'assener comme ça. Non, ils n'ont pas été compris, ni par le public, ni par les journalistes, ni par la plupart des experts, ni par les décideurs. Ils ont compris, nous avons compris, qu'il y avait un certain nombre d'enjeux, de défis, de problèmes. La nature systémique de tout cela nous a échappé. [...] La sobriété, personne n'en parle. [...] (il crie) : si on ne trouve pas une solution pour ne pas complètement foutre en l'air cette planète et notre capacité de vivre dessus, les autres problèmes, si vous voulez... »<sup>116</sup>.

Non pas à moi mais c'était pas possible pour les autres de le voir ! C'était même impossible, il faut le reconnaître car il fallait passer par un filtre subjectif qui devait s'auto-pan-sacrifier ! Les gens sont nécessairement dirigés vers la liberté ! Trop facile de poser des constructions comme ça !

-Idéo-porte n°6. « Aujourd'hui, ma conviction profonde, c'est qu'il y a une systémique qui est la seule qui « vaille » puisque si les autres ne se réenchassent pas à l'intérieur de cette systémique plus vaste, on passe encore à côté de l'essentiel et on reste silloté dans notre approche. On traite les choses en sillots, on découpe en champs disciplinaires différents, en combat, en luttes, en thématiques, en sujets différents. Donc si on s'attaque pas fondamentalement au problème qui est le fait que nous sommes dans une méga-machine qui convertit la nature en déchet et que les flux de cette méga-machine à la fois les flux extractifs, les transformations, les destructions et les pollutions, tout cela est largement au-delà de la capacité de charge de notre planète. Si on ne s'attaque pas à cela, il n'y a pas de réponse possible. Vous n'arriverez pas à survivre uniquement si vous traitez les différents symptômes sans traiter la maladie, sans traiter votre cancer. Il faudrait changer tout le système, et ça, on ne sait pas faire. [...] On va aller, au début, vers de grandes rupture dans nos sociétés vers une grande descente énergétique et matérielle à laquelle on ne s'est pas préparés, à laquelle on ne se prépare toujours pas, à laquelle on ne compte pas se préparer et qu'on ne va pas savoir gérer. On va savoir, au début, savoir la gérer un peu et puis il va il y avoir des points de rupture, des points de rupture au-delà desquels dans nos sociétés, on ne saura plus répondre à certains de nos besoins essentiels à la fois dans le domaine médical, mais même pour des choses encore plus basiques que ça : se nourrir, même en France, grand pays agricole. [...] Aujourd'hui, on a pas les bonnes réponses. Il n'y a pas aujourd'hui, la bonne prise de conscience. [...] La technologie n'est pas capable d'apporter un changement systémique. Donc une somme de technologie ne permettra pas de changer ce qu'il faut changer, de la même manière que paracétamol + pommade + tisane ne permet pas de soigner le cancer. Ça ne marchera pas, ça ne bouclera pas. Donc la technologie peut être au service d'une solution et cette solution est nécessairement un nouveau projet de société »<sup>117</sup>.

Et oui, tout bon A. Keller : la « grande » systémique, c'est le présent pas uniquement le système composé juste des sciences dures... Oui A. Keller, oui, à l'assaut de la méga-machine ! On sait pas faire de système alternatif ? Je l'ai !! Je l'ai !! AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAH ! A. Keller justifie l'agroculture car c'est bien du droit supra-objectif à l'alimentation dont il est question<sup>cii</sup>.

-Quiconque possède le sens du combat connaît ce phénomène d'extension du domaine de la lutte : pour rester vivant demain, il nous revient d'anéantir toujours cette plateforme fabriquée à partir de notre soumission, en toutes ses particules élémentaires. Je dispose de la carte qui nous amènera au territoire où jailliront des flots infinis de sérotonine. Encore cela suppose-t-il toutefois que vous puissiez concevoir la possibilité d'une île. Mettons Lanzarote, par exemple, ça vous dit quelque chose ?

---

116 Chaîne youtube Chez Anatole, Arthur Keller l'interview : Le CLIMAT n'est qu'une pièce du PUZZLE !, 2023. À noter que M. A. Keller raisonne en terme national, autrement dit, n'a pas compris non plus comment régler le problème climatique. Il parle également en terme internationaliste alors qu'il faut parler en termes universels.

117 Chaîne youtube Chez Anatole, Arthur Keller l'interview : Le CLIMAT n'est qu'une pièce du PUZZLE !, 2023.

-Tyrion Lannister, GOT, S6EP4 : « chevauchons la vague de liberté au lieu de nous noyer dedans ».

-A. Soljenitsyne, Une journée d'Ivan Denissovitch, 1962, édition Robert Laffont, p. 109 : « un génie n'accommoder pas ses œuvres au goût des tyrans ».

-J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XVI : le comité d'action pour les États-unis d'Europe, 1976, p. 622 : « il est vrai que les hommes ne prennent de grandes décisions que lorsque la crise est à leur porte »... La disparition virtuelle(J) de l'humanité, ça suffit ?  
BANDE DE GENS.

- J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV : naissance de deux traités, 1976, p. 502 : « Quand les hommes se trouvent dans une situation nouvelle, ils s'adaptent et changent. Mais aussi longtemps qu'ils espèrent que les choses pourront rester en l'état ou faire l'objet de compromis, ils n'écoutent pas volontiers les idées neuves ». Le risque de disparition du vivant sur Terre est devant nous<sup>ciii</sup>. Nous ne pouvons donc nous contenter de contempler notre propre disparitions sur nos sofas respectifs, *quid* du fait que je vous apporte par cet ouvrage mes petites solutions<sup>civ</sup>... Nous pouvons changer les règles du jeu, il y a même urgence à ce faire, et J. Monnet de préciser que lorsqu'il arrive à un groupe « de partager une même conviction et de converger vers le même objectif », celui-ci alors de représenter « une force morale considérable »(J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XVI : le comité d'action pour les États-unis d'Europe, 1976, p. 613).

- la néo-déclaration Schu[ipasun]man : « Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent ; convaincus que la contribution ~~qu'une Europe~~ qu'un Etat universel et hétérogène organisé et ~~vivant~~ réalisé peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques ; conscients que ~~l'Europe~~ l'État universel et hétérogène ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de ~~développement~~ destruction économique<sup>118</sup> ; soucieux de concourir par la réduction de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix ; résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion universelle de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une Communauté [anti-]économique ~~les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde~~ entre les peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé, ont décidé de créer un Etat universel et hétérogène<sup>cv</sup> ».

-J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV : naissance de deux traités, 1976, p. 575 : « la preuve était apportée que des transformations psychologiques considérables, que certains cherchent à travers des révolutions violentes, peuvent intervenir très pacifiquement si l'on oriente l'esprit des hommes vers le point où leurs intérêts convergent. Ce point existe toujours, il suffit de se fatiguer pour le trouver »

---

118 Je rappelle ici le premier enseignement de J-M. Jancovici selon lequel, à la croissance économique correspond proportionnellement une quantité consommée d'énergies fossiles polluantes, et à la consommation desquelles correspond un montant proportionnel d'émission de gaz à effet de serre (cf Chaîne youtube de J-M. Jancovici, 1- L'énergie, cours des mines 2019). Or, en vue du respect du scénario SCP 1-1,9 établi par le GIEC, unique choix rationnel à la disposition de l'humanité (selon J-M, Jancovici, atteindre 2°C de réchauffement climatique reviendrait à n'avoir plus que deux chances sur trois de pouvoir rétablir un rétro-équilibre climatique, avec un ton de voix complètement délirant, à juste titre car on ne peut rationnellement accepter de laisser l'humanité jouer ainsi à la roulette russe), les émissions doivent s'arrêter de décroître de façon abrupte (rapport du GIEC n°1, résumé à l'attention des décideurs politiques, 2022, schéma \* ligne bleue, p. \*)

-F. Nietzsche, Ainsi Parlait Zarathoustra, De la domination de soi, 1883-1885, édition folio, p. 160 : « Ainsi le plus haut mal relève de la plus haute bonté, mais c'est celle qui crée. - De cela seul parlons, ô vous qui êtes les plus sages, encore que ce soit vilain discours. Se taire est plus vilain ; car toutes vérités qu'on se refuse à dire deviennent vénéneuses. Et peu importe que se brise tout ce qui sur nos vérités – se peut briser ! Plus d'une maison encore reste à bâtir !

- J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV : naissance de deux traités, 1976, p. 588 (propos réactualisé au temps T=2023) : « Nos pays sont devenus trop petits pour le monde actuel, à l'échelle des moyens techniques modernes, à la mesure de l'[inter-]Amérique et de la [coalition sino-]Russe aujourd'hui, de[s routes de la Soie de] Chine et de [la révolution sociale de] l'Inde [de] demain. L'unité des peuples européens du monde réunis dans les ~~Etats-Unis d'Europe~~ l'État universel et hétérogène est le moyen de relever[maintenir et réduire<sup>119</sup>] leur niveau de vie et de maintenir la paix. Elle est le grand espoir [que je porte]<sup>120</sup> et la chance de ~~notre~~ votre époque<sup>121</sup> ».

-je ne suis armé pour écrire ces lignes que d'une seule arme « dont la puissance est méconnue : la sincérité » laquelle prend ce sens pour moi : « s'il n'est pas toujours utile de dire tout à tous, il est indispensable de dire à tous la même chose. La confiance est à ce prix [...] ». (j'emprunte encore les mots de J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XVI : le comité d'action pour les Etats-unis d'Europe, 1976, p. 615).

-P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 144 : « lorsqu'on a quitté les Enfers, jamais il ne faut s'en retourner vers eux ».

-P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 175, Nösel : « L'homme est un animal qui toujours recommence ».

-G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio, p. 194 : « la seule victoire réside dans l'avenir ».

---

119 C'est selon la zone géographique concernée, selon qu'elle se trouve au-dessus ou en-dessous du niveau universellement admis d'émission admissible : il ne peut il y avoir en ce sens qu'une carbonisation(+) universelle de l'éco-mondialisation, pour le plus grand bien des baleines-arbre, des orang-outans d'afrique équatoriale, des autochtones amazoniens, des pauvres ouvriers de la Foxconn, des misérables vers de terre qui sont asphyxiés de pesticides et ainsi enterrés vivants par milliards et en silence.

120 Cet ouvrage a une portée subjective : en affirmant cela je me fous un peu, beaucoup, passionnément, à la folie de la gueule de votre système de paille et que vous croyez de briques. En effet, c'est comme si l'histoire de l'humanité se réduisait à l'histoire des trois petits cochons et que la seule maison qui aurait dû être construite, aurait dû l'être en terre cuite (ça prend du temps à être construit donc ça occupe, c'est durable, les matériaux sont sous nos pieds).

121 A partir de la publication de cet ouvrage, je ne fais plus partie de votre système de mort mais je vous suggère de le substituer au mien, si seulement vous avez assez de courage pour me lire.

Nous avons la pan-mémoire trouée..?

Si vous vous perdez dans mes idéo-boyaux, n'oubliez pas que vous avez les mille-plateaux, ils vous seront forcément utiles pour retrouver un chemin, disons par défaut.. S'ils vous sont impénétrables, je vous les résumerai à l'oral de façon la plus claire qui soit, et même traduite en plusieurs niveaux s'il le faudra (facile et moyen, le niveau difficile étant assimilé au niveau écrit).

A la recherche de la mémoire perdue<sup>122</sup>... Spleen anachorétique<sup>123</sup> à l'égard des anonumnoi<sup>124</sup>

Permettez-moi vous raconter une VHH-histoire...

Un jour - je ne sais plus lequel -, j'ai lu une phrase selon laquelle il n'est pas d'autre point de départ axiomatique possible que de « partir d'une théorie de la connaissance »<sup>125</sup>. Soit. Plusieurs questions émergent sur le plan épistémologique : qu'est-ce qu'une connaissance ? Qu'est-ce qu'une connaissance bonne ? A l'inverse, qu'est-ce qu'une connaissance mauvaise ? Parmi les connaissances bonnes, quelle est la valeur d'une connaissance d'un type donné ? A quoi sert une connaissance ? Qu'elle est la portée d'une connaissance ?

Question 1 : Sur le terrain définitionnel, à une connaissance correspond une idée que l'on se fait sur la réalité qu'il s'agisse de vécu ou qu'il s'agisse de représentation de celle-ci. Avoir une connaissance sur le réel, c'est donc déjà s'en distinguer par le biais de la représentation : si je crois que la Terre est plate, je considère que la réalité correspond à l'idée que je m'en fais et que je constate physiquement. Seulement, on se rend bien compte que le seul fait de s'en tenir à la réalité physique ne suffit pas : un processus d'intellectualisation s'opère nécessairement et ce processus de consister en une vision imagée interne de la réalité externe. Ainsi, si je fais le tour du monde<sup>126</sup>, je me rends compte que je suis revenu à mon point de départ. Je conclus donc à la fausseté de l'axiome précédant de la Terre plate pour considérer que la terre est ronde. Je peux constater par la pensée logique que la Terre est ronde et me la représenter par le truchement de mes souvenirs. La connaissance est donc de nature inductive\* et empirique<sup>127</sup> : elle ne tombe ni du ciel, ni ne procède de l'ingestion de quelque aliment<sup>128</sup> (à l'exception de la connaissance gustative<sup>129</sup>). Cet élément rejoint la théorie arendtienne selon laquelle le monde idéal d'un individu est conditionné par son environnement<sup>130</sup>. Cette théorie pourtant ne suffit pas : cette théorie ne peut correspondre qu'à certains moments de l'existence, ceux correspondant aux périodes où le moteur créatif subjectif est en panne, ce qui peut arriver à tout le monde. A l'inverse, chacun dispose de la faculté de création virtuelle. Le monde est tel que je le pense : cela se vérifie pour chacun d'entre nous. Le champ matériel de la connaissance(±) est donc virtuellement infini<sup>131</sup> et de même pour le champ matériel de

122 Bosser un peu de proust\*

123 C. Baudelaire, Les fleurs du mal, 1857.

124 Les « sans-noms » (E. Katton, Penser le devoir de mémoire, devoir de mémoire et souvenir des morts, \*).

125 Retrouver la citation...\*

126 Relire Jules Verne\* le tour du monde en 80 jours

127 Afin de fonder logiquement ce point, cf Voltaire, Aventures de la mémoire, 1775 : « sans les sens, il n'y a pas de mémoire, et sans la mémoire, il n'y a pas d'esprit [de conscience] ».

128 Contredire ici le bouquin sur la philosophie du ventre de M. Onfrain.

129 Lire la physiologie du goût\*.

130 Cf thèse 2020 du philosophe sur les origines du totalitarisme\*

131 De même que notre mnémo-système s'avère constitué par l'intégralité de nos souvenirs selon Freud (le sous-mnémo-système préconscient contient tous les souvenirs accessibles à la conscience tandis que le sous-mnémo-système inconscient contient tous les souvenirs oubliés (domaine du refoulé, des rêves, des lapsus) : le passé n'est jamais complètement anéanti de notre conscience. Ce postulat freudien permet de contredire la position Nietzscheenne selon laquelle l'oubli serait une chose souhaitable : l'oubli n'intervient pas et il suffit d'une clef mnésique spécifique pour réactiver certains souvenirs que l'on croyait pourtant perdus.

l'erreur(±). Pour revenir sur la définition posée du terme de connaissance, il découle de celle-ci un processus de valorisation de la connaissance : d'origine d'abord subjective, une connaissance peut obtenir une valeur intersubjective ou objective selon le modèle d'homologation de la connaissance qui est en cause (à réécrire et déplacer dans Question 4-5\*). Ni mémoire-habitude, ni mémoire-souvenir, ni faculté d'oubli, la mémoire est un processus auto-généré selon la volonté du sujet, soit selon sa personnalité, ce qui empêche toute conception strictement objective de la mémoire<sup>132</sup>, étant rappelé que la mémoire n'est qu'un outil afin de s'auto-constituer l'identité de son futur<sup>133</sup>.

Questions 2 et 3 : Par convention, nous nommerons fiction le champ de l'erreur objective (ce qui fonde l'obligation de perfection auxquels les pouvoirs publics seront tenus), et virtualité, le

---

132 A déplacer dans champ de mars ? (utile ? J'ai pas lu les ouvrages, c'est potentiellement dangereux) \*Contrairement à ce qu'affirme M. Halbwachs dans les cadres sociaux de la mémoire, 1925 : « la mémoire collective est la clé de la mémoire individuelle parce que le plus grand nombre de nos souvenirs nous reviennent de nos parents, de nos amis ou d'autres hommes qui nous les rappellent ». En réalité, plutôt que de chercher une hiérarchie mémorielle, il est plutôt nécessaire de se pencher sur leur utilité fonctionnelle : toutes ne sont pas utiles au même moment : dans le champ (re+1), c'est l'identité objective qui prime étant donné qu'il s'agit, dans le champ (re=[2;3]), c'est l'identité intersubjective (cf contrat rhétorique explicite ou implicite établi entre amis), dans le champ (re=[+0;+0]U[4;4]), c'est l'identité subjective qui prévaut. Il n'est donc pas question d'il y avoir de hiérarchie objective entre les différents types de mémoires (respectivement objective morale, intersubjective sociale et subjective **empirico-virtuelle**). Le même auteur a dit une autre stupidité dans son ouvrage sur la mémoire collective, 1950 : « toute mémoire individuelle relève de l'illusion car l'homme n'est jamais seul et isolé) : j'ai fait le GR54, le GR 20, 350 kms sur le GR 10 et 200 km sur le GR 5 à pied tout seul ~~ennard~~. Je ne suis pas une illusion. Non mais quel saucisse celui-là ! Quand on lit également « [qu']exercer sa mémoire revient à exercer une vie sociale », on ne peut qu'être exaspéré par le manque d'usage de postfixe qui permettrait d'éventuellement conférer un sens à un tel propos lequel n'en dispose en la forme pas, étant donné que la notion de mémoire peut être interprétée de façon diffractable. Si Halbwachs avait écrit mémoire (is pour intersubjective sociale comme précédemment écrit), alors cela aurait été correct, mais dans la mesure où les dimensions ne sont pas distinguées les unes des autres, on se retrouve au niveau d'une généralité de comptoir, ce qui la fout mal pour un spécialiste du sujet en question (sur le plan biographique, il s'agit d'un des élèves de Bergson et de Durkheim quand même).. \* Que ne lit-on pas comme inepties : « l'Histoire peut se représenter comme la mémoire universelle du genre humain mais il n'y a pas de mémoire universelle » (non seulement, il y a un cas de double pensée manifeste mais il y a également un problème avec l'assertion de base : dans le monde L(-) (dimension temporelle non distinguée), Halbwachs ne distingue pas selon les groupes sociaux qui pourraient avoir des perceptions différentes de la même Histoire : en 1950, les deux peuples coréens n'ont certainement pas la même vision de l'Histoire, à l'inverse que l'affirme Halbwachs. Bref, passons à une autre ânerie : « toute mémoire collective a pour support un groupe limité dans l'espace et dans le temps ». Voilà qui s'avère tout à fait contraire à la logique la plus élémentaire laquelle se bornerait à constater strictement l'inverse moyennant la transmission de quelques fossiles culturels (dont la recension est nombreuse par exemple dans des ouvrages de cuisine comme celui d'H. Loureiro, la cuisine d'Helena, 2015, les éditions de l'Homme, p.123, p. 130, p. 153, p. 157, p. 77, p. 94, p. 138 (si j'ai mis autant de pages, c'est que ça veut dire que j'ai la dalle à tout de suite). Théorie selon laquelle les enfants reproduiraient le modèle parentaux de leurs parents. On a dû avec mon frère rapidement faire le choix entre notre père et notre mère : cas de la famille monoparentale non inclus dans le raisonnement d'Halbwachs qui apparaît sous un jour bien traditionaliste (je renvoi à l'article de l'ouvrage de Mme Delcroix de 2014 sur les familles monoparentales pour enfoncer le clou). Je cite : « les représentations collectives façonnent la mémoire ». C'est génial, on a complètement perdu toute idée de subjectivité, soit de mémoire(s), on a complètement perdu l'idée d'auto-virtualisation, qui lui est postérieure certes, mais quand même. Pour Halbwachs, la vie collective est plus intense en ville et suscite le développement d'une mémoire collective plus riche. C'est faux sur le terrain subjectif : les clochards sont marginalisés. C'est faux sur le terrain intersubjectif (je renvoi à l'épisode de la série japonaise Neon Genesis Evangelion dans lequel le réalisateur établit un parallèle entre la solitude du protagoniste et l'atomisation sociale de masse des grandes villes (on voit un plan où une foule d'hommes marchent dans la même direction sans qu'il n'y en ait un seul qui regarde sur le côté). Il se permet même de se placer dans la tête des autres et de dire ce qu'ils ressentent, ce qui est impossible : « dans les sociétés, les pensées des hommes, leurs sentiments, leurs manières d'agir varient suivant que les rapports qu'ils ont entre eux se multiplient et s'intensifient ». Sur-estimation de l'impact d'un album de photographies de famille sur la perception subjective de ce qu'est la construction symbolique véritable tel que chacun de ses membres la perçoit et cela se conçoit simplement : entre le point de vue de la personne qui prend la photo et la personne qui vit l'action, l'angle de vue diffère complètement, c'est le monde entier qui est alors inversé à parfois deux pas de distance. On ne sait pas toujours à quoi on ressemble quand on agit.

champ de la connaissance exacte. Il est nécessaire de préciser que le champ de l'erreur intersubjective et subjective est infinie et heureuse : nous ne sommes pas que des machines logiques-rationnelles, nous sommes aussi capable d'instinct émotionnel auto-conservateur<sup>134</sup>. Dire qu'il existe des connaissances bonnes et des connaissances mauvaises suppose de définir au préalable ce qu'est le bien, son champ matériel, son utilité, sa valeur fondamentale, etc. Il n'est pas de définition objective<sup>135</sup>, soit positive et directe qui soit possible du bien, ce qui reviendrait à définir en quelque sorte la nature humaine<sup>136</sup>, ce qui n'est pas possible<sup>137</sup>. En revanche, il est possible d'en poser une définition négative et il en a été posé une définition négative : plus jamais le totalitarisme<sup>138</sup>, ainsi s'est construit l'ordre juridique international d'après 1945 dans lequel nous

---

133 Ainsi que l'affirme Freud : Nous sommes ce que nous décidons d'être... mais en fonction de notre vécu (ce qui fonde la nécessité d'établir une dimension virtuelle de l'égalité, en ce sens que l'accès au monde imaginaire occidental doit pouvoir être accessible même aux petits enfants du Sahel : pourquoi moi j'aurais le droit de jouer aux pokémon et pas lui ? (à relier avec théorie abolition des frontières nationales et droit de migration universel (même s'il découvre tout ça tard, c'est pas grave, même s'il découvre tard, il pourra découvrir ça avec les personnes qu'il rencontrera sur son chemin, ce qui est encore plus beau car je rappelle la formule d'into the wild : happiness is real only if shared)). Servira pour fonder théorie de l'éducation + justice

134 Cf G. Orwell, 1984, 1948, éditions Folio, p. 408 : 1984, c'est tout l'histoire dystopique de M. Winston, un fonctionnaire du « ministère de la Vérité » qui subit les pires formes de torture au sein du « ministère de l'Amour » au prétexte qu'il aime une femme, Julia. Elle subit cette même forme de torture, et elle de dire : « parfois [...], ils vous menacent de quelque chose, quelque chose que l'on ne peut supporter, à quoi on ne peut même penser. Alors on dit : « ne me le faites pas, faites-le à quelqu'un d'autre, faites-le à un tel. On pourrait prétendre ensuite que ce n'était pas une ruse, qu'on ne l'a dit que pour faire cesser la torture et qu'on ne le pensait pas réellement. Mais ce n'est pas vrai. Au moment où ça se passe, on le pense. On se dit qu'il n'y a pas d'autre moyen que de se sauver et l'on est absolument prêt à se sauver de cette façon. On veut que la chose arrive à l'autre. On se moque pas mal de ce que l'autre souffre. On ne pense qu'à soi ». Par ces mots, Julia avoue à Winston qu'elle l'a trahie, ce qu'il a fait également. Voilà la démonstration virtuelle que le totalitarisme va jusqu'à pénétrer la sphère émotionnelle amoureuse des individus qui sont les malheureux membres d'une telle société « politique », démonstration dont nous apporterons plus loin des éléments historiques concrets. (les femmes ont le même droit d'écrasement de l'amour des hommes, les hommes aussi, mais l'utiliseront curieusement sans doute beaucoup moins )

135 Citer Nietzsche

136 En effet, définir la nature humaine revient à donner une définition objective de ce qu'est un homme, ce qui s'avère non seulement faux, mais encore abusif car impossible. Admettons que la nature humaine soit définie exhaustivement, cela reviendrait à dire : l'homme est comme ça et, étant donné qu'il est comme ceci ou comme cela, son bonheur ne peut qu'être atteint par telle ou telle voie. Admettons que l'on dise que la nature humaine est mauvaise, cela reviendrait à dire qu'il faudrait pour que l'homme atteigne le bonheur, qu'il contredise sa propre nature, soit, entre autres son propre corps. Voilà l'un des messages essentiel de F.N lorsqu'il dénonce la religion catholique comme imposition à l'homme d'une « contre-nature » l'amenant à une forme de négation de sa propre corporéité. Cf F.N, l'Antéchrist, loi contre le christianisme, promulguée le jour du salut, le premier jour de l'an I (le 30 Septembre du faux calendrier), éditions Flammarion, p. 149-150 : « Guerre à mort contre le vice ». Combinaison des articles 1 (« Est vicieuse toute espèce de contre-nature. L'espèce d'homme la plus vicieuse est le prêtre : il enseigne la contre-nature. Contre le prêtre, on n'a pas d'arguments, on a le pénitencier. ») et 4 (« la prédication de la chasteté est une incitation publique à la contre-nature. Le mépris de la vie sexuelle, sa souillure par la notion d'impureté, c'est là le véritable péché contre l'Esprit Saint [le miracle] de la vie »). En relation avec la note précédente n°7, il est possible de poser l'équation totalitarisme = imposition d'une quelconque forme de fictivité contre-nature = négation de la corporéité humaine. L'équation inverse nature humaine = corporéité n'est pas pour autant vraie : comme nous avons posé précédemment qu'il était malséant de définir positivement la nature humaine, il serait auto-contradictoire de poser une telle équation. En revanche, il est possible de poser l'équation suivante : réalité humaine = corporéité, et cela notamment en raison notamment en raison de nos caractéristiques physiques médicales subjectives (taille, poids, âge), ce qui inclus la dimension psychologique (pathologies psychiatriques, caractéristiques neurologiques (neurotypie, neuro-atypie). La Cour Européenne des Droits de l'Homme défend ce principe de réalité (Cf arrêt Bensaïd de la CrEDH, §\* : « Les actes ou décisions dommageables pour l'intégrité physique ou morale d'une personne n'entraînent pas nécessairement une atteinte au droit au respect de la vie privée garanti par l'article 8. La jurisprudence de la Cour n'exclut toutefois pas qu'un traitement qui ne présente pas la gravité d'un traitement relevant de l'article 3 puisse néanmoins nuire à l'intégrité physique et morale au point d'enfreindre l'article 8 sous l'aspect vie privée. Il faut voir dans la santé mentale aussi une partie essentielle de la vie privée relevant de l'intégrité morale. L'article 8 protège un droit à l'identité et à l'épanouissement personnel et

vivons encore. Or, comme l'a naturellement affirmé le Professeur Wachsmann<sup>139</sup>, il est possible de « retourner des valeurs négatives en valeurs positives ». Cela a pour conséquence qu'il est possible

140

Question 4 et 5 : Théorie de la valeur des connaissances. Toute connaissance n'a de valeur qu'à la condition d'être employée : posséder une connaissance pour posséder une connaissance ne sert à rien<sup>141</sup>. Cela signifie que la question de la valeur des connaissances est liée à la question de leur mode d'emploi. Je crois que toute connaissance puisse être employée selon quatre fins : tout d'abord, le fait que cette connaissance soit articulée avec le réel, sur un mode combinatoire d'association d'une idée à une. Prenons un exemple, . Il est également possible de combiner une idée avec une idée autre ou avec la même idée (voire avec plusieurs idées) : c'est comme cela que l'on compose un morceau de musique (en associant des mélodies auparavant improvisées (du moins, c'est ainsi que je procède)), c'est comme cela que l'on s'amuse à réaliser des intégrales d'intégrales, voire des intégrales d'intégrales d'intégrales ou intégrales triples, c'est comme cela que l'on se régale à créer une recette de cuisine<sup>142</sup>, etc. Il en découle naturellement un phénomène d'auto-engendrement de la connaissance : le savoir crée du savoir de façon infinie et de façon subjective-objective, positive ou négative. La troisième fonction est essentielle puisqu'elle a tout simplement une fonction cognitive. Cette fonction cognitive-réflexive<sup>143</sup> permet ainsi de distinguer ce qui s'avère conforme ou non avec cette idée, et la personne qui opère une telle action d'attribuer conséquemment une valeur positive, négative ou neutre au résultat logique issu du raisonnement. La mémoire sert de lame de découpage rationnel du réel (\*). La valeur de toute connaissance n'est que conditionnelle : toute connaissance doit donc être employée ; toute connaissance doit être aussi exacte que possible ; toute connaissance doit être reconnue comme telle par une ou plusieurs autres personnes. Moyennant le respect des autres conditions, une connaissance disposera d'une valeur différentielle selon l'ampleur de la reconnaissance : subjective si elle n'est reconnue que par une personne, intersubjective si elle est reconnue par un groupe de personnes, objective si elle est reconnue par l'ensemble de l'humanité. Idéalement, une connaissance ne devrait avoir de valeur objective qu'à la condition de correspondre au préalable à une connaissance à valeur subjective-objective. Une connaissance dispose d'une telle valeur seulement si cette connaissance s'avère exacte : c'est logique car il serait malheureux qu'une connaissance fautive soit reconnue comme ayant une valeur universelle, bien que nous ayons tous le droit à l'erreur<sup>144</sup> et que certaines erreurs ont plus de valeur que certaines connaissances. Il serait encore plus regrettable de disposer d'une connaissance, de connaître son erreur, et de pourtant la commettre encore. Mais à nouveau, le droit à l'erreur comprend le droit à la répétition de l'erreur, comme conséquence de ce premier, conséquence que Nietzsche n'a pas tiré dans ses ouvrages me semble-t-il. Cependant, tout droit à nécessairement ses limites et la question est de savoir combien de fois nous avons le droit de nous tromper. La quantité d'erreurs permise dépend uniquement

---

celui de nouer et de développer des relations avec ses semblables et le monde extérieur. La sauvegarde de la stabilité mentale est à cet égard un préalable inéluctable à la jouissance effective du droit au respect de la vie privée »). Nous en déduisons qu'il existe un lien entre droit constitutionnel et philosophie. Nous en concluons que la démocratie libérale telle que défendue par le juge européen s'établit au rang RE+0 de la V Histoire.

137 En effet, selon M. Canto-Sperber et R. Ogien, « la nature [est] fort difficile à penser » (In *Anthologie de textes fondamentaux* par A. Escudier et J. Pélabay, *Le perfectionnisme libéral*, 2016, in édition Hermann – l'avocat du diable, p. 30.

138 Argumenter historiquement et juridiquement.\*

139 Cf conférence les formes méconnues de la citoyenneté \* retrouver la citation.

140 On retrouve donc ici une limite des arcanes nietzschéens selon lesquelles « il n'y a pas de morale objective possible » (cf le crépuscule des idoles \*)

141 Cf Noel Winderling\* => appeler cela l'autisme mémoriel

142 Cf le film *Ratatouille*\*

143 Réflexivité = évaluation du présent à l'aune des connaissances passées

144 Cf Nietzsche et le droit à l'erreur.



des conséquences sous-jacentes à la commission d'une erreur et de la patience de chacun : commettre une infraction au code de la route du type stationnement gênant peut à l'évidence être répétée un grand nombre de fois, refuser que le cœur battant que son père soit transplanté dans le corps d'une autre personne en ayant un besoin vital et constituant ainsi un homicide indirect contre X<sup>145</sup>, porte atteinte au droit idéalement absolu qu'est le droit à la vie et pose ainsi un réel problème néo-juridique mais nous y reviendrons. Nous évoquerons également plus loin la question de l'impatience terrestre. *Last but not least*, la mémoire a une fonction identitaire<sup>146</sup> individuelle (la mémoire empirique tirée des expériences subjectives) qui est auto-construite et ouverte à l'apport externe, et universelle<sup>147</sup> (la mémoire empirique tirée des expériences objectives, c'est-à-dire l'Histoire), également ouverte à l'apport interne. En d'autres termes, quand je lis un ouvrage historique, je construis une vision subjective de la mémoire universelle, soit de l'identité de l'humanité, sans considérations de frontières ou de nationalités : les souvenirs factuels, s'ils peuvent s'expliquer par une chaîne de causalité politique, n'ont pas d

Question 6 : Distinction de la valeur et de la portée d'une connaissance. Cette distinction s'avère d'importance car une connaissance peut très bien avoir une valeur absolue et une portée toute autre. Nous associerons à la notion de valeur d'une connaissance son intérêt théorique. En revanche, l'impact pratique, ou portée d'une connaissance<sup>148</sup>, correspond au stade d'avancement du processus de réalisation de cette connaissance. Prenons l'exemple du droit absolu à la vie : le fait qu'il soit interdit en toutes circonstances de tuer autrui est une connaissance qui dispose d'une valeur absolue, je le démontrerai ultérieurement. Seulement, la portée de ce principe est tout autre car la lettre même de la Convention Européenne des Droits de l'Homme prévoit des exceptions à un tel droit, ce qui revient à le relativiser. La non-équivalence entre la portée et la valeur de cette connaissance démontre l'utilité de cette distinction en même temps qu'elle montre une première exception au principe de réalité tel que conçu par le juge européen, écueil dont l'objectif du présent ouvrage est de supprimer l'existence (m.d).

Ainsi pour synthétiser, les connaissances sont un moyen d'ajustement à la réalité, un outil formel de création virtuelle ou fictive, un outil de reconnaissance des erreurs passées et donc un outil politique. En parallèle de la supra-dimension subjective de la mémoire, le type de **mémoire** qui nous intéresse particulièrement sur le terrain juridique, c'est la mémoire universelle qui englobe l'Histoire et les histoires : cette infra-dimension objective de l'identité<sup>149</sup> peut être définie à l'aide de deux critères : un critère matériel correspondant<sup>150</sup> et un critère intemporel qui est que de toute

---

145 Je me souviens avoir eu une discussion avec mon père lors de laquelle..

146

147 Cf le Maréchal Foch : « Un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ». J'ouvre donc volontairement une porte consistant à la synthèse d'une histoire universelle positive (a déjà été ébauchée un travail sur l'Histoire négative (cf histoire universelle de la connerie\*)). Le présent ouvrage entend enfoncer cette porte grande ouverte en en construisant le terrain théorique (« Je suis prêt à vous donner les moules mais... » Léo Ferré, La solitude

148 Nous renvoyons ici au cours de Mme Bettio de droit administratif des biens de 2020 dispensé à l'institut national universitaire J-F. Champollion d'Albi : \*.

149 Si comme l'affirme E. Katton, « le devoir de mémoire comporte à son fondement une dimension identitaire » (, Penser le devoir de mémoire, le devoir de mémoire et la Shoah), il s'avère nécessaire de préciser que l'identité d'un individu ne se résume pas à ce devoir de mémoire : l'attraction magnétique du présent sur les gens les amènent naturellement à préférer d'autres questions. Le devoir de mémoire devrait donc supposément uniquement fonctionner sur le mode de la piqure de rappel

150 Cf article 5 à 8 du statut de la cour pénale internationale => possible de virtualiser la cour pour en faire une cour du futur ? (CPI oubliée...) => création de la catégorie des crimes du futur contre l'humanité (expression employée à D. Rosenberg\*).

éternité, les traumatismes Historiques sont inoubliables car ils sont imprescriptibles<sup>151\*\*\*</sup> (réécrire + lire ma copie DIHP)... et pourtant, il semblerait que nous ayons plusieurs trous de mémoire dans la mesure où l'inertie politique mondiale actuelle démontre notre cécité à l'égard du futur pourtant le plus proche. Cela est d'autant plus paradoxal, *a priori*, que nous vivons à l'époque de l'avènement de la techno-mémoire caractérisée par une hypermnésie numérique. Cependant ce paradoxe n'est que de façade étant donné que toute mémoire s'avère par nature sélective<sup>152</sup>, ce qui signifie que le système\* de la techno-mémoire est également définissable par le concept d'autisme mémoriel

Théorie du traumatisme => on a ici des électrochocs tellement intenses<sup>153</sup> que cela aboutit à une dégradation du potentiel auto-virtuel de la personne<sup>cv</sup>. \$

Les questions : valeur mémoire / maréchal foch / fonctions : cognitives+constructivisme mémoriel (sans mémoire on ne batit rien, pas de raisonnements sans mémoire).

Mémoire-cristal => lien avec sédimentation identitaire<sup>cvii</sup> de la conscience végétale virtuelle<sup>cviii</sup>

Constat : C'est comme si nous avions oublié le passé traumatique<sup>154</sup>, et nous ne reconnaissons pas ce qui re-arrive en pire, alors que c'est pourtant gros comme une maison<sup>cx</sup>, et que « ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter »<sup>155</sup>. Le présent-écran de l'éco-orgasme-impasse fait oublier que les astres ne connaissent pas nos lois L( $\pm$ ), de même que notre trou de mémoire universelle, étant rappelé que le devoir de mémoire collective<sup>156</sup> constitue pourtant le fondement du contrat politique mondial<sup>157</sup>, accélère l'allure de notre marche naïve vers le chaosmos (re- $\infty$ ...- $\infty$ ).

---

151 Cf article 20 du même texte : . La sylvo-humanité n'oubliera jamais (citer Soljenistyne\*)

152 Cf Tzvetan Todorov, Les abus de la mémoire, 2015, chapitre morphologie, p.\*

153 Cf 1984 : passage torture => souffrance(-) = dégradation de la mémoire

154 GOT, S8, EP 2, Chevalier des sept couronnes, Bran Stark : « Je suis la mémoire de ce monde », et celui-ci d'ajouter que le roi de la nuit en souhaite une « sans fin ». Samwell Tarly prend la parole d'une façon symétrique : « C'est ça la mort. Oublier. Être oublié. Si nous oublions ce que nous avons fait, nous ne sommes plus des hommes, mais des bêtes ». Le parallèle avec notre monde L(-) est frappant : les souvenirs des personnes ayant succombé des pires heures totalitaires de l'H-histoire (littéralement la non-armée des morts), parce qu'on les aurait oublié, pourraient nous causer notre fin à tous, sous une forme nouvelle, la cosmo-guerre, qui n'est jamais qu'une forme transformée de ce qu'ils ont infinito-injustement vécu. Ne pas oublier, relire le passé commun, maintenir les morts en vie par l'entretien de leur souvenir : voilà l'essentiel aujourd'hui déchu.

155 Georges Santayana.\*

156 Double pensée sur cette notion : les neurosciences doutent d'une telle notion, tandis que les ethnologues pensent qu'il s'agit d'un système d'interrelations entre les individus. Cf notion de conscience virtuelle qui crée un concept d'identité uni-virtuelle implicite.

157 E. Katton, Penser le devoir de mémoire, devoir de mémoire et intégrité : « nous ne pouvons nous dissocier du projet de valeurs que les projets de nos ancêtres ont mené ». Si le terme de valeurs n'est pas rigoureusement défini et s'avère dangereux en ce qu'il s'agit de la théorie fondamentale du Popperisme négatif, point qu'E. Katton semble déjà lui-même concéder quelques lignes plus loin (« l'autodétermination existentialiste consiste en la remise en question des valeurs, des modes de pensée et des traditions qui constituent l'horizon collectif » dans lequel nous nous inscrivons), nous définissons ce projet de nos ancêtres comme le résume E. Katton lui-même, sans employer la notion ambiguë de valeurs, de la façon suivante : ce projet renvoie à l'association de la Shoah comme un outil de « détermination de notre conscience du mal », résolument tournée contre « la violence et l'oppression » (ce qui renvoie au champ matériel (re=[- $\infty$ ;- $\infty$ +5])).

Aussi, si vous me le permettez, laissez-moi bricoler<sup>158</sup> une matrice mémorielle collective à partir de mes petites mains, de mon petit vécu et de mes petits moyens afin de projeter notre avenir sur le passé, de sorte à mieux pouvoir le lire, et ainsi de pouvoir balayer toutes les contre-vérités existantes à ce sujet<sup>159</sup>. Cette matrice aura pour fonction de créer un socle commun sur la base duquel un groupe social plus large pourra se former, étant précisé que notre postulat de départ est le suivant : « la plupart des êtres humains ont besoin de ressentir leur appartenance à un groupe »<sup>160</sup>. Cette matrice aura également pour fonction d'éviter à ce que des erreurs du passé ne se reproduisent<sup>161</sup>, et d'éviter que l'hiver n'arrive<sup>162</sup>

Peut-on nous blâmer d'avoir oublié la terreur totalitaire et de ne savoir l'identifier ? Certainement pas car la mémoire a ceci de particulier qu'elle est sélective et que le filtre de l'intérêt subjectif occulte les rayons de nos souvenirs du fait de la pression temporelle exercée sur les individus. Afin de pouvoir élargir son champ de vision à l'aide des connaissances accumulées aléatoirement dans le passé, des conditions exceptionnelles sont requises<sup>cx</sup>, lesquelles ne peuvent se produire que façon de quasi-magique en cette basse société L(-). Il y a un fondement rationnel à cette idée de *tunnelvision* mémoriel : c'est l'émotion qui

Ma th : l'histoire n'est pas un éternel recommencement et l'obj de cet ouvrage est de tirer profit des leçons du passé pour démontrer cela (transition partie 1) => c'est le « masque funéraire »<sup>163</sup> dont F.N apporte une utile définition : une simple conservation du passé ne suffit pas : « une recherche des modèles qui instruisent, consolent et mettent en garde la postérité »<sup>164</sup> s'avère nécessaire.

Mémoire = fonction de ciment social<sup>165</sup>

pbr conflit de mémoires : parfois, il faut dépasser ses *a priori* mémoriels // et les guerres des rêves on en parle pas ??

---

158 Mais pas au sens de R. Bastide, théorie de la mémoire collective, 1970 : d'une part, le bricoleur ne choisirait pas ses matériaux, c'est complètement faux. Pourquoi parler d'un élément qui n'apporte rien à un ensemble plus vaste de façon choisie et solide. D'autre part, le bricoleur ne fait qu'un simple assemblage des matériaux sur un mode combinatoire, ce qui ne correspond pas à mon approche qui s'avère : multidimensionnelle, pluridisciplinaire, polystructurelle, polylinguistique, néosystémique.

159 Ces mots résument ma démarche et s'avèrent constituer des maximes clefs en vue de toute reconstruction identitaire personnelle : « On agit ou non naturellement, selon qu'on est constitué d'une seule pièce ou que l'on a un esprit compliqué. Je décevrais ceux qui voudraient des enseignements plus sur la manière de convaincre. J'ajouterai seulement que les échecs que j'ai rencontrés en ce domaine étaient moins souvent le fait de gens bornés par nature que d'esprits délibérément fermés à l'évidence. C'était le cas de beaucoup de hauts fonctionnaires que la loyauté envers leur système de référence national rendait aveugles » (J. Monnet, Mémoires, chapitre XIII : le plan Schuman, 1976, p. 478).

160 T. Todorov, Les abus de la mémoire, le culte de la mémoire, 2015

161 T. Todorov, Les abus de la mémoire, le culte de la mémoire, 2015 : nous devons maintenir vivante la mémoire du passé : non pour demander réparation de l'offense subie, mais pour être alerté sur des situations nouvelles et analogues, [...] soit de mettre le passé au service du présent ». Cela ne peut qu'avoir pour effet de « brouiller les frontières temporelles » (J-M. G. Le Clézio, l'Africain, 2004). En effet, cet ouvrage a pour objectif d'analyser le futur au moyen des connaissances du passé et au service du présent.

162 Si selon ma classification, au micro-type (n-) mort-vivant =  $(r'e^{-\infty}+1)$ , correspond les morts du passé à un  $t=avant$ , alors on voit bien que la mémoire a pour objectif d'en empêcher le retour qui 's'avère lent, inexorable, impitoyable (cf GOT, S7, EP1, peyredragon, 7').

163 E. Katton, Penser le devoir de mémoire, devoir de mémoire et souvenir des morts, \*).

164 E. Katton, Penser le devoir de mémoire, La mémoire des événements historiques, p.\*

165 E. Katton, Penser le devoir de mémoire, devoir de mémoire et souvenir des morts, \*).

F. Hartog, plusieurs régimes d'historicités => ex îles Fidji : construction a posteriori de la mémoire par sélection de la coutume adaptée au présent // présentisme dans stés occs où le présent éclaire à la fois le passé et le futur => anti-réflexivité..

D oubli - : effacement de traces / oubli + : oubli réversible

P. Nora : mouvement de déracinement historique du social (les lieux de mémoire-h

objectif : penser le devoir de mémoire par-delà les frontières + le devoir de mémoire reflète l'aspect moral de toute politique de la mémoire + en faire un socle de la citoyenneté univ

obj mémoire collective = fonder un sentiment national / G. Noirel, l'idéologie mémorielle consiste à instrumentaliser le discours historique et à le transposer dans le domaine politique en lui donnant une valeur civique.

Marketing mémoriel (H. Rousso).

Mém consensuelle = conservation que du + = oblitération de la mém traumatique (-)

Tout le monde est sur un pied d'égalité face à l'horreur

+ A. Maalouf, les identités meurtrières

LE RISQUE DE L'OUBLI QUI NOUS GUETTE EST DOUBLE : LA GLOUTONNERIE INFORMATIQUE INFINIE A L'EGARD DE LA MEMOIRE HUMAINE CONTIENT EGALEMENT LE RISQUE DU PAN-OUBLI, LES GENS SE DECHARGEANT INTEGRALEMENT SUR LES PLATEFORMES SOCIALES POUR Y DEPOSER LEURS SOUVENIRS<sup>166</sup>. pbr lifelogging (=capture complète du vécu par les technologies (cf black mirror)) + quantified self => contraire au principe de réalité : impossibilités pratiques.. => l'identité ne serait qu'un ens de souvenirs associés à une matrice de personnalité : faux c'est aussi une anticipation du futur, une construction instantanée et imprévisible<sup>167168</sup>.

P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 248 : « Il nous faut aussi apprendre non pas à oublier le passé, mais à le vaincre, en le reléguant pour toujours loin de nous, et en faisant en sorte qu'il ne déborde plus dans notre présent, et encore moins dans notre avenir ».

sur les capacités mémorielles : A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 4 : pourquoi vous êtes-vous laissés faire ?, 1973, éditions points, p. 668 : « Libérée du poids des connaissances inutiles liées à une vaine agitation, la mémoire du prisonnier frappe par l'ampleur de sa capacité, elle est susceptible de sans cesse se dilater. Nous avons trop peu confiance dans notre mémoire ! »

169

---

166 Je renvoi ici aux politiques mnémo-commerciales d'Instagram et de Facebook consistant à collecter les souvenirs des gens et à leur proposer une « bibliothèque de souvenirs » les concernant, ces plateformes « sociales » contenant ainsi des pans entiers entiers de nos souvenirs les plus intimes.

167 Inspiré de P. K. Dick, souvenirs à vendre, 1956.. pose pbr...

168 Dans mon carnet de recherche sur la mémoire, il y a un document qui signale les informations suivantes: « il s'agit là d'un indice qui montre que l'externalisation de notre potentiel de mémoire, si elle présente les attraits d'une mémoire totale, n'en est pas moins potentiellement dangereuse pour la mémoire individuelle, qui n'a dès lors plus besoin d'être sollicitée, et pour la mémoire collective, qui risque d'être contrôlée par une société privée (laquelle?) soucieuse de sa rentabilité économique (on s'en fout!), ou par un pouvoir désireux de l'utiliser à des fins politiques (le pouvoir n'existe pas (à l'horizon T=2050, voire même sans doute avant) !).

LIVRE PREMIER : Pan-  
amnésie et évo-totalitarisme  
CE QUE NOUS AVONS DES  
ENSEIGNEMENTS À TIRER DES  
PERSONNES QUI SONT MORTES  
DES MAINS DES TYRANS DU  
PASSÉ POUR QUE NOUS VIVIONS  
COMME DES ROIS  
IMPOSSIBLEMENT SOUVERAINS  
QUI INJUSTEMENT SE  
MÉPRENNENT DU SORT DE VOS  
ENFANTS QUI SONT POUR MOI  
PLUS PRÉCIEUX QUE LEUR  
CUPIDITÉ INUTILE.

---

169 P. Claudel, *Le rapport de Brodeck*, 2007, Editions Stock, p. 178 : « C'est sans doute cela la grande victoire du camp sur les prisonniers : les uns sont morts, et les autres comme moi qui ont pu en réchapper gardent toujours une part de souillure au fond d'eux-mêmes. Ils ne peuvent plus jamais regarder les autres sans se demander si au fond des regards qu'ils croisent il n'y a pas le désir de traquer, de torturer, de tuer. Nous sommes devenus des proies perpétuelles, des créatures qui, quoi qu'elles fassent, verront toujours le jour qui se lève comme une longue épreuve à surmonter et le soir qui tombe avec un sentiment curieux de soulagement. Il y a en nous les ferments de la déception et de l'intranquillité. Je crois que nous sommes devenus, et jusqu'à notre mort, la mémoire de l'humanité détruite. Nous sommes des plaies qui jamais ne guériront ».

## Chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct

paramètres évo-méthodologiques<sup>cx1</sup>:

filtre arendtien : on.

Idéo-porte : Popperienne(+)<sup>170</sup>.

Auto-catégorisation : ⌘.

champ temporel : H-(TTT2).

champ polaire : virréalité Vre+2 appuyée sur la réalité (Vre+1).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO + MPD)<sup>171</sup> : IS + O (Histoire et histoires).

champ sociologique = anthropo-classe-tribu des morts (U-∞).

niveau de difficulté/ sensitivity reading : hard/traumatisant.

précision terminologique : pan-idéologie(F) = idéologie(TTT).

nature du document : matricielle.

Méta-écriture : j'ai réussi à vaincre ces putins de pavés que j'avais pas réussi à me taper en préparant le concours des IEP de province que j'ai raté !

Sur le terrain de la méthode, ce chapitre est matriciel en ce qu'il servira de document support afin d'interpréter de nombreux autres domaines, notamment : le champ économique de la mondialisation, la problématique du réchauffement climatique, à quelque visée sociologique afin d'interpréter le comportement de certaines personnes, afin d'interpréter le développement qui m'est contemporain de la technologique, le phénomène religieux monothéistique, . À l'issue de tous ces examens, il pourra être établi un pourcentage de « totalitarité » du champ . Mon geste intellectuel est donc celui de la dimensionnalisation rigoureuse du totalitarisme en même temps que je souhaite alerter sur les dangers que cette cécité véhicule. J'espère démocratiser également la notion en faisant démonstration de la façon dont raisonne tout esprit juridique mais pas dans le sens historique négatif du terme selon lequel le jeu intellectuel se résume à jouer sur la dualité des choses de la vie : au sens historique positif du terme, quand une réalité(S/IS/O/SO) est posée et qu'on la passe MANUELLEMENT (sinon cela n'a aucune valeur) à la machine de son propre raisonnement(anti-TTT), il en découle un résultat que l'on peut poser comme ayant une valeur *a minima* supra-subjective dans la mesure où ce même raisonnement peut être compris par d'autres personnes, et toute personne contredisant un tel résultat d'être, à l'inverse, cantonnée à sa propre subjectivité de type (Hr-2). Sur le terrain épistémique, il aurait pu être intéressant de multiplier les critères, cependant que cette opération aurait alourdi de façon diffractée le travail d'analyse, en même temps qu'il aurait pu amener à de nouvelles répétitions critériologiques : augmenter le nombre de critères aurait cependant pu permettre d'augmenter la fiabilité du pourcentage final obtenu. Dans la mesure où le passage à l'écrit permet de toutes façons de réaliser quelque tentative d'auto-objectivation du propos, il apparaît relativement superflu, pour une première approche, d'augmenter de façon excessive mon corpus de texte d'étude du totalitarisme (17 ouvrages à présent).

Le présent travail de traduction juridique des récents travaux VHistoriques<sup>172</sup> a pour objectif d'en transposer le paradigme à d'autres dimensions et ainsi est-il possible de mentionner quelques

---

170 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, Faits, normes et vérité, introduction, 1945, éditions du Seuil, p. 279 : « Convaincu de la responsabilité de Hegel et des hégéliens dans le cours des événements en Allemagne, j'ai jugé de mon devoir de philosophe que de dénoncer cette pseudo-philosophie[(TTT(Popper))].

En d'autres termes, K. Popper matérialise la tâche du philosophe **mais qu'il emprunte de façon irresponsable**, l'identification du ou des totalitarismes, en sa totalité, ses parties, voire en ses fragments.

171 Renvoi à l'évo-méthodo

172 Citer intro le livre noir du communisme

terrains du néo-totalitarisme : micro-totalitarisme<sup>173</sup>, techno-totalitarisme, héliototalitarisme... La Vétude de l'évolutivité de ce système antipolitique constitue un champ universitaire dont le décorticage permet de consacrer des droits nouveaux, tant en ce qui concerne les écrits HHistoriques traditionnels en la matière que les plus récentes productions dans le domaine, de même qu'il est du rôle des étudiants d'être les gardiens de la liberté. L'ordre juridique international consécutif à la seconde guerre mondiale a pris le contre-pied moral de ce qui s'apparente aux heures les plus sombres de l'histoire de l'humanité<sup>174</sup> mais dont de futurs évènements potentiels pourraient également démontrer qu'il est encore possible d'approfondir le processus d'enténébrement dont le risque du retour ne pourra jamais quitter la condition humaine : nous sommes d'ailleurs à la veille des pan-ténèbres(TTT4), cependant que toute forme de totalitarisme ne peut qu'être moralement condamnée<sup>175</sup> et que tout doit être mis en œuvre afin d'en empêcher l'avènement ou le réavènement<sup>176</sup>.

Le lecteur pourrait s'étonner de retrouver parmi les références citées en notes de bas de page dans les chapitres opérant des transpositions du présent paradigme, le Léviathan de Hobbes, certains ouvrages d'époque allant de la République de Platon à certains ouvrages de Kant, voire même au-delà avec l'ouvrage de M. Foucault. De nombreux liens textuels nous permettent de justifier de telles inclusions. Par exemple : Soljénitsyne emploie l'expression de « Léviathan » pour désigner le régime totalitaire<sup>177</sup> ; le parallèle entre l'abomination Stalinienne et l'abominable Napoléon de la

---

173 F. Coppola, *Apocalypse now*, 1986 (critères de vérification du totalitarisme : il y a un peuple, un territoire et un anti-gouvernement. Cet anti-gouvernement procède par le meurtre de masse, le contrôle par la force, la torture, le lavage de cerveau, le monopole de la presse, l'idéologie pan-haineuse, l'absence de droits fondamentaux, la stricte hiérarchie sociale au profit d'un leader, micro-totalitaire donc, la citoyenneté masquée, l'activation du mode tribo-bersek pour sortir de ce système). Cette hypothèse est confirmée par un propos Stalinien : « Quiconque occupe un territoire y impose son propre système social » (S. Courtois et J-L Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 379).

174 S. Courtois, *Les crimes du communisme*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 7 : « Les crimes que nous exposons dans ce livre ne se définissent pas au regard de la juridiction des régimes communistes, mais du code non écrit des droits naturels de l'humanité ». Dans la perspective néo-jusnaturaliste, l'étude du totalitarisme permet d'étudier l'inverse de ce qui devrait être. Inverser les violations des droits et libertés fondamentaux telles qu'opérées par les différents régimes totalitaires permet ainsi de consacrer de nouveaux droits.

175 J. Monnet, *mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV : naissance de deux traités*, 1976, p. 491 : « il s'est trouvé que j'ai vu en 1914, puis de 1938 à 1945, notre conception de l'homme, nos libertés menacées par l'esprit de domination qui vient du fond des âges, et dans ces deux circonstances j'ai vu aussi les plus nobles caractères, les plus courageux efforts se perdre dans les divisions. L'agression ne divise pas seulement les peuples en deux camps, elle divise également les efforts de chaque camp parce que la crainte favorise les égoïsmes ». Si l'on retourne donc cette dernière phrase, on obtient donc que la confiance favorise la solidarité, d'où l'utilité d'une pan-union étatique, sur ce fondement de l'anti-totalitarisme(pan-X).

176 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir*, 1958, p. 812 : « le danger des fabrique de cadavres et des oubliettes consiste en ceci : aujourd'hui, avec l'accroissement démographique généralisé, avec le nombre toujours plus élevé d'hommes sans feu ni lieu, des masses de gens en sont constamment réduites à devenir superflues, si nous nous obstinons ) concevoir notre monde en termes utilitaires. Partout, les événements politiques, sociaux et économiques conspirent en silence avec les instruments totalitaires élaborés pour rendre les hommes superflus. La tentation implicite envers cet état de choses est bien comprise par les masses qui, avec leur bon sens utilitaire, sont trop désespérées dans la plupart des pays pour garder bien présente la peur de la mort. Les nazis et les Bolcheviks peuvent en être sûrs : leurs entreprises d'anéantissement, qui proposent la solution la plus rapide au problème de la surpopulation, au problème de ces masses humaines économiquement superflues et socialement déracinées, attirent autant qu'elles mettent en garde. Les solution totalitaires peuvent fort bien survivre à la chute des régimes totalitaires, sous la forme de tentations fortes qui surgiront chaque fois qu'il semblera impossible de soulager la misère politique, sociale et économique d'une manière qui soit digne de l'homme ».

177 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 4 : pourquoi vous êtes-vous laissés faire ?*, 1973, éditions points, p. 677, Soljénitsyne accuse l'Archipel concentrationnaire : « Et combien en as-tu étranglé au cours de ces dizaines d'années, ô maudit Léviathan ? ! ? »

ferme des animaux d'Orwell justifie son inclusion en ce chapitre également<sup>178</sup> ; A. Arendt comme B. Sansal opèrent un lien entre l'industrie concentrationnaire et les trois grands monothéismes (cependant, s'agissant d'une forme différente de totalitarisme, il sera nécessaire de le traiter dans un chapitre spécifique annexé négativement au champ de Mars) ; les ouvrages pré-kantiens - Kant inclus – sont intégrés en ce qu'ils décrivent la tyrannie et qu'à leur époque, la tyrannie n'est jamais qu'une forme embryonnaire de totalitarisme<sup>cxii</sup> ; l'ouvrage de M. Foucault doit nécessairement être inclus dans le présent chapitre en raison du fait que la société disciplinaire correspond tout à fait au modèle totalitariste, en particulier son symbole du Panopticon dont la signification du pan-contrôle est exactement descriptive de « l'idéal »<sup>179</sup>, comme de la réalité totalitaire<sup>180</sup>, et ce, même si M.

---

178 À noter toutefois que seules les pages postérieures à la page 63 de l'ouvrage, soit les pages ultérieures à sa prise de pouvoir dans la République des animaux seront incluses dans ce chapitre à titre d'éléments décrivant le totalitarisme

179 M. Foucault, *Surveiller et punir*, 1975, éditions Gallimard, p. 233-235 : « Le *Panopticon* de Bentham est la figure architecturale de cette composition. On en connaît le principe : à la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. Autant de cages, autant de petits théâtres, où chaque acteur est seul, parfaitement individualisé et constamment visible. Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt. En somme, on inverse le principe du cachot ; ou plutôt de ses trois fonctions – enfermer, priver de lumière et cacher – on ne garde que la première et on supprime les deux autres. La pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait. La visibilité est un piège. Ce qui permet d'abord – comme effet négatif – d'éviter ces masses, compactes, grouillantes, houleuses, qu'on trouvait dans les lieux d'enfermement, ceux que peignait Goya ou que décrivait Howard. Chacun, à sa place, est bien enfermé dans une cellule d'où il est vu de face par le surveillant ; mais les murs latéraux l'empêchent d'entrer en contact avec ses compagnons. Il est vu, mais il ne voit pas ; objet d'une information, jamais sujet dans une communication. La disposition de sa chambre, en face de la tour centrale, lui impose une visibilité axiale ; mais les divisions de l'anneau, ces cellules bien séparées impliquent une invisibilité latérale. Et celle-ci est garantie de l'ordre. [...] La foule, masse compacte, lieu d'échanges multiples, individualités qui se fondent, effet collectif, est abolie au profit d'une collection d'individualités séparées. Du point de vue du gardien, elle est remplacée par une multiplicité dénombrable et contrôlable ; du point de vue des détenus, par une solitude séquestrée et regardée. [...] Bentham a posé le principe que le pouvoir devait être visible et invérifiable. Visible : sans cesse le détenu aura devant les yeux la silhouette de la tour centrale d'où il est épié. Invérifiable : le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé ; mais doit toujours être sûr qu'il peut l'être. [...] Dispositif important car il automatise et désindividualise le pouvoir. Celui-ci a son principe moins dans une personne que dans une certaine distribution concertée des corps, des surfaces, des lumières, des regards ; dans un appareillage dont les mécanismes internes produisent le rapport dans lequel les individus sont pris. [...] Du fait même le pouvoir externe, lui, peut s'alléger de ses pesanteurs physiques ; il tend à l'incorporel ». Il ne s'agit pas en revanche d'une machine « merveilleuse ».

180 P. Fontaine, *L'Amérique Latine à l'épreuve des communismes, Cuba : l'interminable totalitarisme tropical*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 775 : « En Septembre 1960, Castro a créé les Comités de défense de la révolution (CDR). Ces comités de quartiers ont pour base la *cuadra*, le pâté de maisons à la tête duquel est placé un responsable chargé surveiller les menées « contre-révolutionnaires » de l'ensemble des habitants. Ce quadrillage social est particulièrement serré. Les membres du comité sont tenus d'assister aux réunions du CDR et sont mobilisés pour accomplir des rondes afin de déjouer « l'infiltration ennemie ». Ce système de surveillance et de délation fait que l'intimité des familles n'existe plus. La finalité des CDR éclata au grand jour lorsqu'en mars 1961, à l'instigation de R. Valdés, le chef de la sûreté, une gigantesque rafle fut organisée et réalisée en un week-end. Ce fut à partir des listes établies par les CDR que plus de cent mille personnes ont été interpellées et plusieurs milliers d'entre elles conduites dans des centres de détention : stade, immeuble ou gymnase. Les Cubains furent profondément commotionnés par l'exode massif du port de Mariel en 1980. Ils le furent d'autant plus que les CDR organisèrent sur ordre des *actos de repudio* (actes de reniement) destinés à marginaliser socialement et à briser moralement les opposants – désormais affublés du nom de *gusanos* (vers de terre) – et leur famille. Rassemblée devant la maison de l'opposant, une foule haine la bombarde de pierres et s'en prend à ses habitants. Des slogans castristes et des insultes sont inscrits sur les murs. La police n'intervient que lorsque



Foucault essaye de distinguer ce modèle de celui de la tyrannie par quelque ruse argumentative<sup>181</sup>, alors qu'il s'en rapproche manifestement<sup>182</sup>.

### Idéo-boîte n°1 : les critères transversaux du *direct hard totalitarianism*

Critère transversal n°1.1 : Le critère clef de compréhension d'un régime totalitaire renvoie au fait qu'il s'agisse d'un processus<sup>183</sup>, lequel constitue le penchant le plus absolument négatif de toute prétention à l'universalité, prétention à la pan-hégémonie idéale qui est manifeste eu égard du programme affiché par les dirigeants de tels régimes(TTT)<sup>184</sup>. Politico-métaphoriquement, la loi du

---

« l'action révolutionnaire de masse » devient physiquement dangereuse pour la victime. Cette pratique de quasi-lynchage nourrit au sein de la population des sentiments de haine réciproque dans une île où tout le monde connaît tout le monde. Les actes de repudio déchirent les liens entre voisins, altèrent le tissu social pour mieux imposer la toute-puissance de l'[anti-]Etat socialiste ».

- 181 Le pouvoir panoptique étant désindividualisé, n'importe qui pourrait théoriquement occuper le rôle de surveillant nous dit M. Foucault. Seulement, il ne faut pas perdre de vue qu'un système carcéral n'octroyant aucun espace d'intimité à ses détenus ne respecte pas le principe de respect de la dignité de la personne emprisonnée. Ainsi, établir que n'importe qui pourrait jouer le rôle de surveillant revient à dire que n'importe qui pourrait servir d'outil de légitimation d'un système carcéral dont le voyeurisme principiel injustifié ne saurait qu'avoir le même intérêt que le rôle même de surveillance : organiser le risque zéro, cependant qu'un tel objectif, en ce qu'il est irréalisable, constitue par conséquent un objectif absurde. Alors, effectivement M. Foucault aurait raison : n'importe qui peut potentiellement légitimer l'absurde. Cette absurdité est d'autant plus caractérisée que ce système panoptique a pour fonction d'« augmenter la production et de développer l'économie », étant rappelé que ces objectifs, incontrôlés et incontrôlables, conduisent à l'absurde(TTT4).
- 182 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 777 : « Le rêve moderne de la police totalitaire, avec ses techniques modernes, est incomparablement plus terrible. Maintenant, la police rêve qu'un seul coup d'oeil à la gigantesque carte sur le mur suffise pour établir, à n'importe quel moment, qui est lié à qui, et à quel degré d'intimité ; en théorie, ce rêve n'est pas irréalisable, même si son exécution technique présente inévitablement quelques difficultés. Si cette carte existait réellement, la mémoire elle-même ne pourrait se dresser contre l'ambition totalitaire de domination ; avec une telle carte, il serait possible de faire disparaître les gens sans laisser aucune trace, comme s'ils n'avaient jamais existé ».
- 183 Ainsi tout régime totalitaire peut-il être qualifié d'impérialiste, dans le sens Arendtien du terme : « ce qui caractérisait le mieux la politique de puissance à l'ère impérialiste, c'était de substituer à des objectifs d'intérêt national localisés et limités, donc prévisibles, la recherche illimitée de toujours plus de puissance, qui pouvait sillonner et dévaster la planète entière sans finalité nationale ou territoriale bien définie et par conséquent sans orientation prévisible » (A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, préface à la deuxième partie, 1958, p. 189). Cela a pour conséquence que son entreprise de « domination totale est la seule forme de gouvernement avec laquelle la coexistence n'est pas possible » (A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, préface à la troisième partie, 1958, p. 201). La « domination totale [...] est fondée sur une fiction idéologie et présuppose qu'un mouvement, par opposition à un parti, s'est emparé du pouvoir. La caractéristique de ce système est que le pouvoir réel, c'est-à-dire la force matérielle et le bien-être du pays, est constamment sacrifié au pouvoir de l'organisation, exactement comme toutes les vérités objectives sont sacrifiées aux exigences de la cohérence idéologique ».
- 184 S. Courtois et J-L Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 319-320 : « C'est au moment même où Bela Kun et ses camarades tentaient d'établir une deuxième République des soviets que Lénine prit l'initiative de créer une organisation internationale susceptible de porter la révolution dans le monde entier. L'internationale communiste – aussi appelée Komintern, ou encore IIIème Internationale – a été fondée à Moscou en Mars 1919 et s'est posée d'emblée en rivale de l'Internationale ouvrière socialiste (la IIème Internationale, créée en 1889). Cependant, le Congrès de fondation du Komintern répondait plus à des nécessités propagandistes urgentes et à la tentative de capter les mouvements spontanés qui secouaient l'Europe, qu'à une réelle capacité d'organisation. La véritable fondation du Komintern est plutôt à dater de son IIème Congrès, à l'été 1920, avec l'adoption de vingt et une conditions d'admission auxquelles les socialistes souhaitant s'y rallier devront se soumettre, intégrant ainsi une

mouvement qui anime le totalitarisme s'apparente à un trou noir en ce que cette recherche infinie de pouvoir apparaît sans fin, prête à absorber toutes les particules possibles et inimaginables pour combler son éternel état d'incomplétude<sup>185</sup>.

critère transversal n° 1.2. La dialectique idéologique de l'ennemi et de l'ami<sup>186</sup>. Tout régime totalitaire est orienté vers une pan-guerre permanente laquelle, d'abord civile<sup>187</sup>, s'externalise ensuite hors de ses propres frontières, jusqu'à l'achèvement de son objectif final : la possession du monde entier. Cette extraversion militaire a pour pilier le processus d'identification incessante d'ennemis géopolitiques nouveaux<sup>188</sup> et porte par exemple, jusqu'à l'assimilation pan-illégitime des tierces populations purement innocentes à la catégorie d'ennemis<sup>189cxiii</sup>.

Critère transversal n°1.3 : Dans la mesure où le processus de pan-bestialisation<sup>190</sup> se manifeste à des degrés différents dans l'intégralité de la structure sociale totalitaire<sup>191</sup> - bestialisation

---

organisation extrêmement centralisée - « l'état-major de la révolution mondiale » - où le Parti bolchevique pesait déjà d'[un] poids déterminant ».

185 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Folio, p. 375, parole d'O'Brien : « Le réel pouvoir, le pouvoir pour lequel nous devons lutter jour et nuit, est le pouvoir, non sur les choses, mais sur les hommes ».

186 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 71 : « « Qui ne veut pas travailler avec le peuple n'a pas sa place avec lui », déclara Dzerjinski ».

187 S. Courtois et J-L Panné, Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 320 : « En conséquence, la troisième des vingt et une conditions décrétait : « Dans presque tous les pays de l'Europe et de l'Amérique, la lutte des classes entre dans la période de *guerre civile*. Les communistes ne peuvent dans ces conditions se fier à la légalité bourgeoise. Il est de leur devoir de créer partout, parallèlement à l'organisation légale, un organisme clandestin capable de remplir au moment décisif son devoir envers la révolution ».

188 G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio, p. 256 : « Juste à ce moment, on annonça qu'après tout l'Océania n'était pas en guerre contre l'Eurasia. L'Océania était en guerre contre l'Estasia. L'Eurasia était un allié ».

189 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 809 : « Tout en vidant résolument et cyniquement le monde de la seule chose qui ait un sens pour le sens commun et ses prévisions utilitaires, les régimes totalitaires lui imposent le règne du ridicule sur-sens de sa superstition idéologique laquelle consiste en une [idéo-]construction de type paranoïaque selon laquelle tout s'enchaîne de manière intelligible et même obligatoire dès lors qu'est acceptée la première prémisse éternellement redéfinie de la présence d'un étranger ennemi objectif dont l'élimination constitue la condition de la survie collective du groupe ». Cette prémisse c'est l'idée selon laquelle « l'étranger, c'est l'ennemi ». Or, « lorsque cela se produit, lorsque ce dogme informulé est promu au rang de prémisse majeure d'un syllogisme, alors au bout de la chaîne logique, il y a le Lager » (P. Lévi, *Si c'est un homme*, préface, 1947, éditions Julliard, p. 7-8).

190 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 442 : « le nazisme tentât, par sa politique totalitaire, de changer l'homme en bête ». Ainsi, A. Arendt préfère la terminologie bestiale à la terminologie animale en ce qui concerne le totalitarisme : elle opère une distinction entre bête et animal.

191 Le leader totalitaire n'est qu'une abomination bestiale, de la même manière que le processus de bestialisation se retrouve dans la catégorie des élites de la pan-idéologie(F), tout comme de ses élites sympathisantes, des membres de la masse(+) et des membres de la masse(-) (cf para-critères introductifs...).

des élites<sup>192cxiv</sup>, des militaires<sup>193</sup>, des individus lambas<sup>194</sup> -, il me semble qu'il existe une tryptique principielle caractéristique d'un régime totalitaire : la haine de l'autre<sup>195</sup> d'où une culture de la *schadenfreude* ; la loi de la survie<sup>196</sup> amenant à l'égalité géométrique<sup>197</sup> ; l'appétence pour la mort d'autrui<sup>198</sup> confinant à l'individualisme maladif. En une phrase, le régime totalitaire n'advient que lorsque est vérifié le fait que « la vengeance, c'est le droit de l'homme »<sup>199</sup> selon une nécro-dynamique guidée par un principe d'exponentialité<sup>200</sup> non-régressive<sup>201</sup> qu'alimente le pilier(TTT) du pan-désintéret général.

Critère transversal n°1.4. L'existence d'une mystique pan-idéologique(F) prophétisante<sup>202</sup> répondant des trois critères Arendtien de l'anti-réalité, de l'omniscience spéculative et de la pseudo-

---

192 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 175, propos de Julia : « Il faut toujours hurler avec les loups, voilà ce que je pense. C'est la seule manière d'être en sécurité ». A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 698 : « Au centre du mouvement, tel le moteur qui lui donne l'impulsion, se trouve le Chef. Il est coupé de la formation d'élite par le cercle intérieur des initiés qui répandent autour de lui une aura de mystère impénétrable correspondant à sa « prépondérance intangible ». Sa position à l'intérieur de ce cercle intime dépend de son habileté à ourdir des intrigues parmi ses membres et de son adresse à changer sans cesse de personnel. Il doit son ascension au sommet à son extrême habileté à manipuler les luttes de pouvoir internes du parti, plutôt qu'à des qualités de démagogie ou d'organisation bureaucratique ». Autrement dit, l'état de nature locko-Hobbesien se retrouve même au sommet de la hiérarchie partitologique d'un régime totalitaire, d'où l'idée de la bestialisation des élites, métaphoriquement relayée par les propos de Julia.

193 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 804 : « La véritable horreur ne commença toutefois que lorsque les SS prirent en main l'administration des camps. L'ancienne bestialité spontanée fit place à une destruction absolument froide et systématique des corps humains, dans le dessein prémédité de détruire la dignité humaine ; la mort était indéfiniment évitée ou reportée. Dès lors, les camps ne furent plus des parcs d'attraction pour des bêtes à forme humaine, pour des hommes qui relevaient d'asiles d'aliénés et de prisons ; c'est l'inverse qui devint vrai : ils se transformèrent en « terrains d'entraînement », où des hommes parfaitement normaux furent entraînés à être des SS à part entière ».

194 A. Soljénistyne, l'archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 9 : la loi devient adulte, 1973, éditions points, p. 211 : en 1922, « à la fin de la guerre civile et comme sa conséquence naturelle, une famine inouïe s'abattit sur le bassin de la Volga. Et quelle famine ce fut : jusqu'au cannibalisme, les parents mangeant leurs propres enfants – une famine comme la Russie n'en avait pas même connue au Temps des troubles ».

195 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 559-560 : « L'élément clé de la réforme agraire [des années 1946-1949] fut le « meeting d'amertume » : devant le village rassemblé comparaissent le ou les propriétaires, souvent appelés « traîtres » pour faire bonne mesure [...]. Soit crainte devant des personnages hier encore puissants, soit conscience d'une certaine injustice, les choses sont souvent longues à démarrer, et les militants doivent alors y mettre du leur, en rudoyant physiquement et en humiliant les accusés ; alors, généralement, la conjonction des opportunistes et de ceux qui éprouvent des rancœurs à leur égard permet aux dénonciations de jaillir, et à la température de monter ; compte tenu des traditions de violence paysanne, il n'est pas très difficile ensuite d'aboutir à la condamnation à mort des propriétaires (évidemment accompagnée de la confiscation de leurs biens), assez fréquemment exécutée sur place et sur-le-champ, avec la participation plus ou moins active des paysans. [...] Tout cela paraît avoir recueilli l'assentiment de la majorité des ruraux, qui pouvaient ensuite se partager les terres des expropriés. [...] Si 40 % des terres furent redistribuées, le petit nombre des privilégiés ruraux, et, surtout, l'extrême densité de la plupart des campagnes firent en sorte que les paysans pauvres ne gagnèrent pas beaucoup d'aisance ; après la réforme, leur exploitation moyenne n'était encore que de 0.8 hectare ». Ces meetings d'amertume semblent n'avoir pour vocation que de reproduire le climat de violence présent en URSS en 1917 : « Dès l'automne 1917, des milliers de grands domaines fonciers avaient été saccagés par les paysans en colère. Dans la Russie de l'été 1917, la violence était omniprésente. Cette violence n'était pas nouvelle, mais les événements de l'année 1917 avaient permis la convergence de plusieurs formes de violence, présentes à l'état latent : une violence urbaine « réactive » à la brutalité des rapports capitalistes au sein du monde industriel ; une violence paysanne « traditionnelle » ; la violence « moderne » de la Première Guerre mondiale porteuse d'une extraordinaire régression et d'une formidable brutalisation des rapports humains ».

196 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 85 : « La guerre civile ne connaît pas de lois écrites, écrivait, dans les *Izvestia* du 23 Août 1918, Latsis, un des principaux collaborateurs de Dzerjinski. La guerre capitaliste a ses lois écrites [...] mais la guerre civile a ses propres lois [...]. Il faut non seulement détruire les forces actives de l'ennemi, mais démontrer que quiconque lèvera l'épée contre l'ordre de classe périra par l'épée. [...]

logique implacable<sup>cxv</sup> aboutit à ce qu'une règle précise soit observée : le bon sens le plus élémentaire est complètement retourné. En effet, cette pan-idéologie(F) qui investit le champ de l'utopie à des fins d'auto-légitimation de son action, le viole sur le mode du pan-abus de confiance<sup>203</sup> en poursuivant les objectifs anti-politiques du Parti lequel revendique pourtant le principe de représentation du peuple<sup>204</sup> qu'il massacre<sup>205</sup>. Cette idéologie sature l'espace informationnel public, pan-diffusée au moyen d'outils de propagande invasifs<sup>206</sup> que sont formellement par exemple « les télécrans »<sup>207</sup> ; l'endoctrinement<sup>208</sup>, notamment via les institutions scolaires ou para-scolaires ; les prophéties<sup>209</sup>; les symboles nationaux classiques<sup>210</sup> ; la culture populaire<sup>211</sup>, etc=F(X), contiennent matériellement des *fake news* tenus sur le mode de la pan-

---

Nous n'avons pas encore assez assimilé ces règles. On tue les nôtres par centaines et par milliers. Nous exécutons les leurs un par un, après de longues délibérations devant des commissions et des tribunaux. Dans la guerre civile, il n'y a pas de tribunaux pour l'ennemi. C'est une lutte à mort. Si tu ne tues pas, tu seras tué. Alors tue, si tu ne veux pas être tué » !

- 197 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 85 : il est notamment mentionné le « principe bolchevique de rationnement en fonction de l'origine sociale » ». Or, un tel principe revient purement et simplement à appliquer le principe d'égalité géométrique au droit le plus essentiel de tous : le droit de manger à sa faim.
- 198 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 539-642 : sont notamment cités le « cannibalisme de vengeance », la « sanctification de la violence »
- 199 G. Noé, Irréversible, \*. Cette citation rejoint la propagande Lénino-Dzerjinkiste de la fin des années 1910 : « en ces temps de terreur rouge, Dzerjinski fit publier un journal, *Ijenedelnik VCK* (L'Hebdomadaire de la Tcheka à ouvertement chargé de vanter les mérites de la police politique et d'encourager le « juste désir de vengeance des masses » ».
- 200 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 236 : « Le second objectif de la Grande Terreur était de parachever, radicalement, l'élimination de tous les « éléments socialement dangereux », une notion aux contours très larges. Comme l'indiquait le Code pénal, était reconnu socialement dangereux pour la société, ou dont les rapports avec un milieu criminel ou l'activité passée présentent un danger ». C'est selon ces principes qu'étaient socialement dangereux toute la vaste cohorte des « ex », qui avaient, le plus souvent déjà fait l'objet, par le passé, de mesures répressives : ex-koulaks, ex-criminels, ex-fonctionnaires tsaristes, ex-membres des Partis menchevik, socialiste-révolutionnaire, etc. Tous ces « ex » furent éliminés durant la Grande Terreur conformément à la théorie stalinienne, exprimée notamment au cours du Plénum du Comité central de Février-Mars 1937, selon laquelle « plus on avance vers le socialisme, et plus la lutte des débris des classes moribondes est acharnée ».
- 201 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 9. « Éléments socialement étrangers » et cycles répressifs, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 215 : « La logique de la répression ne tolérait que des pauses ; elle ne permettait pas de retour en arrière ».
- 202 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 668-669* : « Mieux que toutes les autres techniques de propagande totalitaire, celle de la prédiction infallible trahit son objectif ultime de conquête du monde, puisque c'est seulement dans un monde entièrement sous contrôle que le dirigeant totalitaire a la possibilité de réaliser tous ses mensonges et d'avérer toutes ses prophéties ».
- 203 S. Courtois, Les crimes du communisme, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 28 : « Cet aveuglement a été conforté, quasi légitimé, par la croyance, chez les communistes occidentaux et beaucoup d'hommes de gauche, selon laquelle ces pays étaient en train de « construire le socialisme », que cette utopie qui, dans les démocraties, nourrissait les conflits sociaux et politiques devenait « là-bas » une réalité ».
- 204 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 62. F. Dzerjinski, acteur essentiel du Comité militaire révolutionnaire de Petrograd ayant opéré le coup d'État de 1917 exprime en ces termes l'objectif antipolitique de cet organe : « A travers le CMRP, ce sont les masses qui parlent, qui agissent contre leur ennemi de classe, contre les ennemis du peuple. Nous, nous ne sommes là que pour canaliser et diriger la haine et le désir légitime de vengeance des opprimés contre les oppresseurs ».
- 205 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 61-66. F. Dzerjinski a

destruction<sup>212</sup>, du foutage de gueule (chine), de l'hallucination<sup>213</sup>, de la haine<sup>214</sup>, voire parfois, et ce de façon trans-totalitariste, de la schizophrénie<sup>215</sup>.

## Boite n°2 : l'État de non-droit

Critère n°2.1 de l'anti-Etat. Tout régime totalitaire repose avant tout sur une structure politique unique, sauf brève chrono-exceptions<sup>216217</sup>, dont l'intégralité des pouvoirs se concentrent entre les mains de la panti-superstructure qu'est le Parti<sup>218</sup> en se débarrassant des structures étatiques

---

notamment pu déclarer, en rupture complète avec tout idéal de paix : « Aucune restriction pour agir, pour frapper les ennemis du bras armé de la dictature du prolétariat ». En Décembre 1917, F. Dzerjinski a notamment formulé un discours « sur les dangers qui menaçaient la révolution sur le front intérieur » contenant la ligne idéologique de tous les régimes totalitaires, entièrement résumée en un paragraphe : « « Nous devons envoyer sur ce front, le plus dangereux et le plus cruel des fronts, des camarades déterminés, durs, solides, sans états d'âme, prêts à se sacrifier pour le salut de la Révolution. Ne pensez pas, camarades, que je recherche une forme de justice révolutionnaire. Nous n'avons que faire de « justice » ! Nous sommes à la guerre, sur le front le plus cruel, car l'ennemi avance masqué, et c'est une lutte à mort ! Je propose, j'exige la création d'un organe qui réglera de manière révolutionnaire, authentiquement bolchevique, leur compte aux contre-révolutionnaires » ». Sur cette ligne de conduite fut créée le premier organe de police politique de l'URSS, « commission « extraordinaire » », laquelle pouvait agir « sans la moindre base légale » afin de poursuivre les objectifs suivants : « 1) de supprimer et liquider toute tentative et acte de contre-révolution et de sabotage, de quelque bord qu'ils proviennent, sur tout le territoire et de la Russie ; 2) de transférer tous les saboteurs et les contre-révolutionnaires à un tribunal révolutionnaire ».

206 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 671 : « La propagande totalitaire fleurit dans cette fuite de la réalité vers la fiction, de la coïncidence vers la cohérence ».

207 G. Orwell, 1984, 1948, p. 110

208 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 660 : l'endoctrinement, « inéluctablement accompagné de la terreur, augmente avec la force des mouvements ou l'isolement et la protection des régimes totalitaires contre une ingérence extérieure ».

209 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 667 : « Une fois au pouvoir, les leaders de masses n'ont qu'un souci, qui passe outre à toutes les considérations utilitaires : réaliser leurs prédictions ».

210 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 737 : « Cet appel du sang a été incorporé à l'hymne national ».

211 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 737 : « Même une berceuse se termine par « Tu ne dois jamais oublier la vengeance de classe », ce qui rappelle les séances « d'hypnopédie » (« les dogmes orthodoxes enfoncés dans les cervelles pendant le sommeil au moyen des cours de nuit » (A. Huxley, Retour au meilleur des mondes, chapitre I : surpopulation, 1959, p. 9)).

212 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 119 : « Tout était permis, comme l'expliquait à ses lecteurs l'éditorial du premier numéro de *Krasnyi Metch* (Le Glaive rouge), journal de la tcheka de Kiev : « Nous rejetons les vieux systèmes de moralité et d'« humanité » inventés par la bourgeoisie dans le but d'opprimer et d'exploiter les « classes inférieures ». Notre moralité n'a pas de précédent, notre humanité est absolue car elle repose sur un nouvel idéal : détruire toute forme d'oppression et de violence. Pour nous, tout est permis car nous sommes les premiers au monde à lever l'épée non pas pour opprimer et réduire en esclavage, mais pour libérer l'humanité de ses chaînes... Du sang ? Que le sang coula à flots ! Puisque seul le sang peut colorer à tout jamais le drapeau noir de la bourgeoisie pirate en étendard rouge, drapeau de la Révolution. Puisque seule la mort finale du vieux monde peut nous libérer à tout jamais du retour des chacals ! »

213 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 658, pour un exemple : « Il a également été question dans les dépêches de la même agence officielle d'« une série de phénomènes mystérieux qui ont eu lieu dans toute la Corée à l'approche du troisième anniversaire de la mort du Grand Leader [...] Le ciel sombre est devenu tout à coup lumineux dans le canton de Kumchon [...] et trois groupes de nuages rouges se sont dirigés vers Pyongyang... Vers 20h10, le 4 Juillet, la pluie qui avait commencé de tomber dès le matin s'arrêta et un double arc-en-ciel se déploya au-dessus de la statue du président [...] puis une étoile très brillante étincela dans le ciel au dessus de la statue » ». Il est important de bien voir que même les nuages, même le cosmos et même les propriétés chimiques de l'eau font l'objet d'une idéologisation

préexistantes<sup>219</sup>, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières nationales<sup>220</sup>, de sorte à répandre sa cause pan-idéologique(F) jusqu'à détenir « un monopole universel du pouvoir et des instruments de violence »<sup>221</sup>, réalisant ainsi une pan-verticalisation de tous les rapports macro-sociaux<sup>222</sup> comme micro-sociaux<sup>223</sup>.

Critère n°2.2. L'État de non-droit : Dans un régime totalitaire, s'opère une subjectivisation réversible du champ qui devrait pourtant demeurer objectif, la loi, élément principal de définition du concept symétrique d'Etat de non-droit. Un régime totalitaire s'avère en effet caractérisé par le versant négatif du concept d'État de droit, en ce que l'arbitraire<sup>224</sup> qui lui donne sa direction est

---

démontrant la prétention à la pan-maîtrise de la nature par le régime totalitaire nord-coréen.

- 214 J-L. Margolin, Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont : « le thème de la *haine* contre l'adversaire – de classe ou du dehors – est martelé. [...] le mot d'ordre est : « Plutôt dix morts innocents qu'un seul ennemi survivant ».
- 215 J-L. Margolin, Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 671, sur un poème propagandiste : « *Vive Hô Chi Minh, le phare du prolétariat ! Vive Staline, Le grand arbre éternel ! Abritant la paix sous son ombre ! Tuez, tuez encore, que la main ne s'arrête pas une minute ; Pour que des rizières et terres produisent du riz en abondance, Pour que les impôts soient recouverts rapidement. Pour que le Parti dure, ensemble marchons du même coeur. Adorons le président Mao, rendons un culte éternel à Staline* ».
- 216 N. Werth, Un Etat contre son peuple : violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 142. A noter l'exception consistant en l'existence très furtive d'un contre-pouvoir humanitaire en URSS lors de la grande famine de 1920-1922 : « le 21 Juillet 1921, le gouvernement bolchevique se décida, non sans réticences, à légaliser le Comité social qui prit le titre de Comité panrusse d'aide aux affamés. Le Comité se vit conférer l'emblème de la Croix-Rouge. Il eut le droit de se procurer en Russie et à l'étranger des vivres, du fourrage, des médicaments, de répartir les secours parmi les populations nécessiteuses, d'avoir recours à des transports exceptionnels pour acheminer ses livraisons, d'organiser des soupes populaires, de créer des sections et des comités locaux, de « communiquer librement avec les organismes et les fondés de pouvoir qu'il aura désignés à l'étranger » et même de « débattre des mesures prises par les autorités centrales et locales qui, à son avis, ont trait à la question de la lutte contre la famine » ». Cette collaboration n'aura pas duré plus longtemps que cinq semaines.
- 217 N. Werth, Un Etat contre son peuple : violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 14. Le dernier complot, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 284. A noter également la tentative de création éphémère de ce qui ressemble à un méso-Etat : « En 1942, le gouvernement soviétique [...] créa un Comité antifasciste juif soviétique [...]. [...] Rapidement, le comité déborda de son rôle d'organisme de propagande officieuse pour se poser en rassembleur de la communauté juive, en organisme représentatif du judaïsme soviétique. En Février 1944, les dirigeants du comité, Mikhoels, Fefer et Epstein, adressèrent même à Staline une lettre dans laquelle ils proposaient d'instaurer une République autonome juive en Crimée ». Trois ans plus tard, le Comité fut liquidé.
- 218 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 263 : « En se disant « au-dessus de tous les partis », les partis antisémites annonçaient clairement leur ambition de représenter la nation tout entière, de s'assurer le monopole du pouvoir, de s'emparer de l'appareil d'État et de se substituer à l'État. Puisque, d'un autre côté, ils demeuraient organisés en tant que parti, il était également manifeste qu'ils revendiquaient le pouvoir étatique en tant que parti, de sorte que leurs électeurs pourraient dominer de fait la nation ». On ne saurait que rappeler le propos de J. C. Blunschli selon lequel : « le parti ne doit jamais se placer au-dessus de l'État, il ne doit jamais faire passer ses intérêts au-dessus de l'intérêt de l'État (*Ibid*, p. 544), de sorte à ne pas le détruire, projet qu'A. Arendt attribue néanmoins aux mouvements totalitaristes (*Ibid*, p. 547). Ce point fonde l'idée selon laquelle le concept d'anti-Etat correspond logiquement au mode de fonctionnement des régimes totalitaires, ces deux expressions paraissant relativement synonymes. Dans la mesure où « bien que la tyrannie, parce qu'elle n'a pas besoin du consentement, puisse régner avec succès sur des peuples étrangers, elle ne peut se maintenir au pouvoir qu'à condition de préalablement détruire les institutions nationales de son propre peuple » : cette dimension anti-étatique d'un régime totalitaire s'avère donc bien fondée (*Ibid*, p. 376).
- 219 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 264 : « les nombreux programmes des groupes antisémites portaient surtout, et dès le début, sur la politique étrangère. Ils s'attaquaient de façon révolutionnaire au gouvernement plutôt qu'à une classe sociale ; en fait ils voulaient détruire la structure politique de l'Etat-nation en utilisant comme moyen un parti

orienté dans le sens de la quête du pouvoir pour la quête du pouvoir<sup>225</sup>. Les caractéristiques de cet état de non-droit se retrouve ainsi à tous les degrés de la pyramide kelsénienne des normes :

Sous-critère n° 2.2.1.1, la dimension anti-constitutionnelle négative de tout régime totalitaire<sup>226</sup>. Sur le terrain de la défondamentalisation de la société, un à un, les droits vitaux sont progressivement effacés au profit de l'illusion(-) anti-constitutionnaliste qui sert d'ordre fondamental<sup>227</sup> aux régimes totalitaires<sup>228</sup> : la liberté(pan X)<sup>229</sup> incluant le droit de rêver en ses dimensions positives et négatives<sup>230cxvi231cxvii</sup>, droit d'asile<sup>232</sup>, toute forme de vie privée intellectuelle<sup>233</sup>, tous les champs de la conscience étant inclus dans cette notion<sup>234</sup>, le droit d'être son « true self » et non pas un « faux self »<sup>235</sup>, le droit au respect de son domicile<sup>236</sup>, l'interdiction de

---

politique ».

- 220 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 265 : « Seconde caractéristique très significative des nouveau partis antisémites : ils fondèrent immédiatement une organisation supranationale de tous les groupements antisémites d'Europe, en dépit des slogans nationalistes courants, à l'opposé desquels ils se situaient ouvertement. Cette préoccupation supranationale montrait bien que leur but n'était pas la conquête du pouvoir dans un seul pays, mais qu'ils avaient déjà prévu l'étape suivante, à savoir l'établissement d'un gouvernement intereuropéen « au-dessus de toutes les nations ».
- 221 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 267.  
S. Courtois et J-L. Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 317. En effet, cela est tout entièrement contenu dans la maxime maoïste : « Le pouvoir est au bout du fusil ».
- 222 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII ; l'impérialisme continental, 1958, p. 527 : « ce fut assurément Hitler qui [...] sut utiliser le principe hiérarchique du racisme, exploiter le postulat antisémite affirmant l'existence d'un peuple qui serait « le pire » afin d'organiser réellement le « meilleur » et, entre les deux, tous les peuples conquis et opprimés, qui parvint à généraliser le complexe de supériorité des mouvements annexionnistes en sorte que chaque peuple, à la nécessaire exception des Juifs, pût mépriser celui qui était encore pire que lui-même ».
- 223 H. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 430 : « C'est Haller » qui a déclaré qu'en vertu « de la loi naturelle, les faibles doivent être dominés par les forts ».
- 224 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 814 : « L'arbitraire du pouvoir, non limité par des lois, son exercice au profit du gouvernant et hostile aux intérêts des gouvernés d'une part, et, d'autre part, la peur pour principe d'action, peur du peuple ressentie par le gouvernant, peur du gouvernant éprouvée par le peuple – telles ont été, tout au long de notre tradition, les marques distinctives de la tyrannie ».
- 225 G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio p. 371-379 : « Je vais vous donner la réponse à ma question. La voici : le Parti recherche le pouvoir pour le pouvoir, exclusivement pour le pouvoir. Le bien des autres ne l'intéresse pas. Il ne recherche ni la richesse, ni le luxe, ni une longue vie, ni le bonheur. Il ne recherche que le pouvoir. Le pur pouvoir. Ce que signifie pouvoir pur, vous le comprendrez tout de suite. [...] Nous savons que jamais personne ne s'empare du pouvoir avec l'intention d'y renoncer. Le pouvoir n'est pas un moyen, il est une fin. On n'établit pas une dictature pour sauvegarder une révolution. On fait une révolution pour établir une dictature. La persécution a pour objet la persécution. La torture a pour objet la torture. Le pouvoir a pour objet le pouvoir. Commencez-vous maintenant à me comprendre ? [...] Le second point que vous devez comprendre est que le pouvoir est le pouvoir sur d'autres êtres humains. Sur les corps mais surtout sur les esprits. Le pouvoir sur la matière, sur la réalité extérieure, comme vous l'appelez, n'est pas important. Notre maîtrise de la matière est déjà absolue. [...] Nous commandons à la matière, puisque nous commandons à l'esprit. La réalité est à l'intérieur du crâne. Vous apprendrez par degrés, Winston. Il n'y a rien que nous ne puissions faire. Invisibilité, lévitation, tout. Je pourrais laisser le parquet et flotter comme une bulle de savon si je le voulais. Je ne le désire pas parce que le Parti ne le désire pas. Il faut vous débarrasser l'esprit de vos idées du XIXème siècle sur les lois de la nature. Nous faisons les lois de la nature. [...] Nous créons la nature humaine. L'homme est infiniment malléable ».
- 226 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 602 : « Les crimes perpétrés contre les droits de l'homme, et qui sont devenus la spécialité des régimes totalitaires, peuvent toujours être justifiés en affirmant que le droit équivalait à être bon pour le tout et non pour les parties (la devise hitlérienne « Le droit est ce qui est bon pour le peuple allemand » n'est que la vulgarisation d'une conception de la loi qu'on peut retrouver partout et qui, dans la pratique, demeurera sans effet aussi longtemps que

l'aliénation immobilisante que constitue le travail<sup>237</sup> forcé<sup>238</sup>, le droit à la personnalité juridique<sup>239</sup>, le droit à la sûreté du fait de la pan-extension des pouvoirs de police administrative<sup>240</sup>, le droit d'être défendu par un avocat<sup>241</sup>, le droit à un logement<sup>242</sup>, le droit au non-refoulement y compris à l'intérieur même des frontières<sup>243</sup>, le droit d'être emprisonné dans des conditions respectueuses et dignes<sup>244</sup>, le droit à la non-violence<sup>245</sup>, le droit à l'auto-détermination<sup>246</sup>, la liberté d'aller et de venir<sup>247</sup>, la liberté de micro-commerce<sup>248</sup>, le droit à la non-réification<sup>249</sup>, le principe de non-rétroactivité de la loi pénale<sup>250</sup>, le droit à la présomption d'innocence<sup>251</sup>, le droit à la différence<sup>252cxviii</sup>, le droit à la non-mono-symbolisation<sup>253</sup>, notamment sexuelle ou de genre<sup>254</sup>, le droit d'avorter<sup>255</sup>, la liberté d'expression<sup>256</sup>, notamment méta-politique<sup>257</sup>, la liberté de la presse<sup>258</sup>, le droit d'avoir une

---

les vieilles traditions encore en vigueur constitutionnellement l'en empêcheront) ». On voit bien dans cette citation l'opposition entre régime totalitaire anticonstitutionnel et régime fondamental fondé matériellement et formellement sur des droits de l'homme garantis par une Constitution.

- 227 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 834 : « Le régime totalitaire comme toutes les tyrannies ne pourrait certainement pas exister sans détruire le domaine public de la vie, c'est-à-dire, en isolant les hommes, leurs capacités politiques ».
- 228 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 726 : « la Constitution de 1936 joua exactement le même rôle que la Constitution de Weimar sous le régime nazi : on n'en tint aucun compte mais on ne l'abolit jamais ».
- 229 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 821 : « En écrasant les hommes les uns contre les autres, la terreur totale détruit l'espace entre eux. [...] Le régime totalitaire ne fait pas qu'amputer les libertés, ou qu'abolir les libertés essentielles ; il ne réussit pas non plus, du moins à notre connaissance, qui est limitée, à extirper du cœur des hommes l'amour de la liberté. Il détruit le seul préalable indispensable à toute liberté, tout simplement la possibilité de se mouvoir qui ne peut exister sans espace ».
- 230 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 821 : « La terreur, en tant que servante obéissante du mouvement historique ou naturel, a donc le devoir d'éliminer, non seulement la liberté, quel que soit le sens particulier donné à ce terme, mais encore la source même de la liberté que le fait de la naissance confère à l'homme et qui réside dans la capacité qu'a celui-ci d'engendrer un nouveau commencement ». Cette interprétation irénique d'un propos sans doute plus centré sur la seule dimension biologique de la naissance semble d'autant plus crédible que le mouvement de la terreur totale « peut être ralenti et [qu']il l'est en fait de manière presque inévitable par la liberté de l'homme, que même les dirigeants totalitaires ne peuvent nier ; car cette liberté – aussi déplacée et arbitraire qu'ils puissent la juger – est identique au fait que les hommes sont parce qu'ils sont nés, que chacun d'eux est donc un nouveau commencement, et commence, en un sens, un monde nouveau ». Comment ne pas comprendre ces expressions de « commencement » et de « monde nouveau » sinon comme le fait de disposer de son regard propre sur la réalité ? Sur le terrain du droit de rêver(-), il s'agit du dernier droit de l'Homme lorsqu'il subit une folie qu'il ne peut supporter : la folie est paradoxalement la dernière des formes de protection instinctive de l'homme que l'on retrouve dans la scène finale du film de T. Gilliam, *Brazil*, 1985.
- 231 Poursuite de la note précédente. Pour en revenir sur le droit au rêve(+), l'interprétation ici effectuée de la citation précédente s'appuie également sur la définition Arendtienne de la liberté politique : « La liberté, en tant que capacité intérieure de l'homme, est identique à la capacité de commencer, de même que la liberté en tant que réalité politique est identique à un espace entre les hommes où ceux-ci puissent se mouvoir » (*Ibid*, p.831). Or, qu'est-ce que cet espace dynamique sinon celui de la vie privée intellectuelle laquelle se compose notamment de la virtualité(I) de chacun ?
- 232 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 578 : « La première grave atteinte portée aux Etats-nations par suite de l'arrivée de centaines de milliers d'apatrides a été que le droit d'asile, le seul droit qui ait jamais figuré comme symbole des Droits de l'homme dans le domaine des relations internationales, a été aboli ».
- 233 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 762 : « Dans des conditions totalitaires, la catégorie de suspect englobe la population entière : toute pensée qui dévie de la ligne officiellement prescrite, et sans cesse changeante, est déjà suspecte, quel que soit le champ d'activité où elle se manifeste. Du seul fait qu'ils sont capables de penser, les êtres humains sont suspects par définition, et une conduite exemplaire ne met jamais à l'abri du soupçon car la capacité humaine de penser est aussi celle de changer d'avis. En outre, puisqu'il est impossible de connaître avec une absolue certitude le cœur d'un autre homme – la torture n'est dans ce contexte que la tentative désespérée, éternellement vaine d'atteindre ce qui



opinion critique<sup>259</sup> indépendante<sup>260</sup> ou la liberté d'expression artistique<sup>261</sup>, le droit de propriété<sup>262</sup>, et le droit à l'égalité d'agri-propriété<sup>263</sup> dont la logique finale serait le droit à la fin du système monétaire<sup>264</sup>, le droit de manger<sup>265</sup> à sa faim<sup>266</sup> et le droit à l'auto-alimentation<sup>267</sup> comme de s'établir en quelque nouveau lieu pour ce faire<sup>268</sup>, le droit à la non-discrimination<sup>269</sup>, le droit de se marier avec qui on le souhaite<sup>270</sup>, le droit de correspondance<sup>271</sup>, le droit d'obtenir une révision juridictionnelle<sup>272</sup> d'une décision administrative, a fortiori lorsqu'elles sont définitives<sup>273</sup>, le droit de faire appel, seulement dans le cas des régimes totalitaires c'est même le droit d'obtenir un jugement auprès d'un tribunal indépendant et impartial<sup>274275</sup> en présence des parties concernées selon un délai ni trop long ni trop court<sup>276</sup> qui n'est pas garanti, le droit au non-contrôle social<sup>277</sup>, le droit de ralentir<sup>278</sup>, le droit d'auto-législation(IS)<sup>279</sup>, le droit à la libération des personnes injustement

---

ne peut l'être – le soupçon ne peut plus être dissipé dès lors que ni une communauté de valeurs, ni les comportements prévisibles de l'intérêt personnel n'existent en tant que réalités sociales. Ainsi, la défiance mutuelle imprègne toutes les relations sociales des pays totalitaires et engendre un climat qui règne partout, même en dehors du domaine réservé de la police secrète », le « mouchardage » relayant sur le terrain privé l'enquête policière permanente. On retrouve donc l'idée d'une présomption de culpabilité universelle, présomption laquelle fonde automatiquement l'idée de criminalisation de l'intégralité du champ social.

- 234 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 801 : « Toute restriction, même la plus tyrannique, à cette persécution arbitraire de certaines opinions de nature religieuse ou politique, de certains types de comportement social, intellectuel ou érotique, de certains « crimes » fraîchement inventés, rendrait les camps superflus, car à la longue aucune attitude ni aucune opinion ne peuvent résister à la menace d'une telle horreur ».
- 235 J. Margoline, *La condition inhumaine*, Calmann-Lévy, 1949, p. 42-43 : Ce qui caractérise les camps de concentration, « c'est la nécessité de mentir sans cesse pour sauvegarder sa vie, mentir toujours, porter un masque pendant des années et ne jamais pouvoir dire ce que l'on pense. En Russie soviétique, les citoyens « libres » sont obligés de mentir. [...] Aussi la dissimulation et le mensonge deviennent-ils le seul moyen d'autodéfense. [...] L'homme de l'Occident peut difficilement comprendre ce que signifient la privation du droit et l'impossibilité, pendant cinq ou dix ans, de s'exprimer librement, jusqu'au bout, l'obligation de refouler la moindre pensée « illégale » et de rester muet comme une tombe. Sous cette pression incroyable se déforme et se désagrège toute la substance interne de l'individu ».
- 236 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la révolution culturelle : un totalitarisme anarchique (1966-1976)*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 614 : « Le plus dur, pour des millions de familles « noires », ce furent cependant les perquisitions de Gardes rouges. Mêlant recherches de « preuves » pour des crimes supposés, récupération d'argent et d'or pour les autorités locales, leur organisation ou... eux-mêmes, et vandalisme pur et simple, ils brisent, pillent et souvent confisquent tout ou partie du domicile. Humiliation, insultes, coups pour les perquisitionnés sont presque de rigueur. Certains se défendent, et mal leur en prend ; mais une simple expression de dédain, une parole légèrement moqueuse, un refus d'avouer l'emplacement de ses « trésors », et c'est la grêle de coups, trop fréquemment le meurtre, au minimum le saccage généralisé du logement. [...] On est souvent « visité » plusieurs fois, par diverses organisations : pour ne pas perdre la face, les derniers à venir saisissent souvent le strict minimum vital que leurs prédécesseurs avaient généreusement laissé aux « capitalistes » déchus.
- 237 P. Lévi, *Si c'est un homme*, chapitre 15 : *Die Drei Leute Vom Labor*, 1947, éditions Julliard, p. 220, sur la définition du travail(TTT) : « Travailler, c'est pousser des wagons, transporter des poutres, fendre des pierres, déblayer de la terre, empoigner à mains nues l'horreur du fer glacé ».
- 238 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 792 : « Le travail forcé est la condition normale de tous les travailleurs russes, qui ne jouissent pas de la liberté de mouvement et peuvent à tout moment être affectés arbitrairement n'importe où ».
- 239 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 795 : « le premier pas essentiel sur la route qui mène à la domination totale consiste à tuer en l'homme la personne juridique », par la « dénationalisation » et l'extraction des camps de concentration « des systèmes normaux pénal » et « judiciaire »
- 240 J-L. Margolin, *Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 675, *Testament des prisonniers patriotes du Vietnam* réalisée du mois d'août 1975 au mois d'octobre 1977 : « Il convient d'insister sur les conditions de détention absolument inimaginables. Rien qu'à la prison Chi Hoa, la prison officielle de Saïgon, près de 8 000 personnes étaient enfermées sous l'Ancien Régime et ce fait avait été sévèrement condamné. Aujourd'hui, cette même prison se trouve engorgée par près de 40 000 personnes. Souvent des prisonniers meurent de faim, du manque d'air, sous la torture ou se suicident ».

emprisonnées<sup>280</sup>, le droit à jugement objectif en cas d'atteinte à l'endo-élémentarité d'autrui<sup>281</sup>, le droit de boire de l'alcool<sup>282</sup>, l'interdiction des rites culturels<sup>283</sup>, le droit à l'erreur<sup>284</sup>, le droit d'espérer vivre dans un monde libre<sup>285</sup>, l'interdiction de la torture<sup>286</sup>, la privation de toute dignité(S)<sup>287</sup>, le droit à l'autonomie intersubjective<sup>288</sup>, au tribo-territoire indépendant<sup>289</sup> et au respect de toutes ses composantes culturelles<sup>290</sup>, le droit au non-déplacement de masse<sup>291</sup>, le droit au souvenir<sup>292</sup>, droit à l'auto-métaphysique<sup>293</sup>, le droit d'être malheureux<sup>294</sup>, le droit d'être pris au sérieux par les autorités publiques<sup>295</sup>, le droit de révolte<sup>296</sup>, la liberté de réunion<sup>297</sup>, l'interdiction de la peine de mort<sup>298</sup>, le droit à une enquête en cas de décès d'une personne du fait de l'action ou de l'inaction d'une autorité publique<sup>299</sup>, le droit de grève à des fins de rétablissement d'un système politique satisfaisant<sup>300</sup>, quasi-ultimement le droit à partir duquel naît et se perpétue juridiquement tous les autres, le droit à

---

241 J-L. Margolin, Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 675, Testament des prisonniers patriotes du Vietnam réalisée du mois d'août 1975 au mois d'octobre 1977 : « Il y a deux sortes de prisons au Vietnam : les prisons officielles et les camps de concentration. Ces derniers sont perdus dans la jungle, le prisonnier y est condamné à perpétuité aux travaux forcés, il n'est jamais jugé et aucun avocat ne peut prendre sa défense. [...] »

242 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 12. L'envers d'une victoire, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 259 : « On apprend, en effet, en lisant attentivement le texte [d'un rapport en provenance de Kirghizie] que, dans le district de Kameninski, les autorités locales avaient installé 900 familles dans... 18 appartements d'un sovkhoe, soit 50 familles par appartement ! Ce chiffre inimaginable signifie que les familles déportées du Caucase, qui comptaient souvent un grand nombre d'enfants, dormaient à tour de rôle tantôt dans ces « appartements », tantôt à la belle étoile, à la veille de l'hiver ».

243 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 8. la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 192. Alors que sévissait la grande famine de 1932-1933, « face à cette fuite des paysans pour leur survie, [le régime de l'URSS] édicta donc, le 22 Janvier 1933, une circulaire qui condamnait à une mort programmée des millions d'affamés. Signée par Staline et Molotov, elle ordonnait aux autorités locales et en particulier à la Guépéou d'interdire « par tous les moyens les départs massifs des paysans d'Ukraine et du Caucase du Nord vers les villes ».

244 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 797 : dans les camps de concentration étaient notamment amalgamés les « criminels » à toutes les autres catégories sociales.

245 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 6 : un évadé dans l'âme, 1973, éditions points, p. 693 : « La règle de salut commune à l'humanité toute entière : « On ne frappe pas un homme à terre », n'a pas cours au bagne stalinien ! Chez nous, un homme à terre, on le frappe, justement. Et s'il est debout, on lui tire dessus ».

246 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 800 : « Le libre consentement constitue pour la domination totale un obstacle aussi grand que la libre opposition ».

247 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 9. « Éléments socialement étrangers » et cycles répressifs, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 205 : « Mais la clef de voûte du dispositif [du contrôle des masses] fut l'introduction, le 27 Décembre 1932, du passeport intérieur. La « passeportisation » de la population répondait à plusieurs objectifs explicitement définis dans le préambule du décret : liquider le « parasitisme social », restreindre l'« infiltration » des koulaks dans les centres urbains et leur activité sur les marchés, limiter l'exode rural, sauvegarder la pureté sociale des villes ».

248 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 110 : les paysans insurgés contre le régime bolchevik réclamait notamment « la suppression des réquisitions, la liberté du commerce, des élections libres aux soviets, la fin de la « commissarocratie bolchevique » ».

249 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 5 : les fondements de l'Archipel, 1973, éditions points, p. 380 : « le chef de camp pouvait prendre à son service n'importe lequel de ses esclaves comme laquais, cuisiner, coiffeur, ou bouffon (il pouvait constituer un théâtre serf, s'il lui chantait), et n'importe laquelle en qualité d'économiste, de concubine ou de bonne à tout faire.

250 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 564 : « La législation pénale contribue à faciliter la répression : distinguant parmi les « contre-révolutionnaires » les « actifs » des « historiques », mais punissant aussi ces derniers, elle introduit donc le principe de rétroactivité des délits ».

251 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 595 : « En Chine, on n'est pas arrêté parce que coupable,

la vie<sup>301cxix</sup> sous l'effet de la loi du hasard<sup>302</sup> ce qui revient à priver tout individu du droit de disposer de la sienne propre<sup>303</sup>. *A fortiori*, dès lors qu'il est porté atteinte à ce droit vital matriciel, la violation des autres droits fondamentaux n'a pas besoin d'être analysés puisque ceux-ci sont nécessairement inclus dans la privation de celui-ci : la vie est nécessairement le support de tous les autres droits. En définitive, les droits de l'Homme sont retirés à des pans entiers de la population<sup>304</sup> avec pour conséquence l'exclusion de l'humanité pour une partie de celle-ci en ce que l'intégralité de ses droits politiques sont annihilés<sup>305</sup> par le viol permanent des institutions politiques précédentes, parfois démocratiques<sup>306</sup>, ce qui confine à une situation d'esclavage politique<sup>cxix</sup> ainsi qu'H. Arendt définit une telle notion<sup>307</sup>.

---

mais coupable parce que arrêté ».

- 252 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 803 : « Une fois tuée la personne morale[(R)], il ne subsiste qu'un obstacle à la métamorphose des hommes en cadavres vivants : la différenciation des individus, l'identité unique de chacun. Sous une forme stérile cette individualité peut être préservée grâce à un stoïcisme tenace et il est certain que bien des hommes sous la domination totalitaire ont trouvé, et trouvent encore quotidiennement refuge dans cet absolu isolement d'une personnalité sans droits ou sans conscience. Il ne fait aucun doute que cet aspect de la personne humaine, dans la mesure où précisément il tient si essentiellement ) la nature et à des forces échappant au contrôle de la volonté, est le plus difficile à détruire (détruit, il est aussi celui qui se reconstitue le plus aisément).
- 253 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 15. La sortie du stalinisme, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 296 : « Le 14 Mai 1953, plus de quatorze mille prisonniers de différentes sections de l'ensemble pénitentiaire de Norilsk organisèrent une grève et mirent sur pied des comités composés de membres élus par les différents groupes nationaux, où les Ukrainiens et les Baltes jouaient un rôle clé. Les principales revendications des détenus étaient : [...] la suppression du matricule sur les vêtements ».
- 254 P. Fontaine, L'Amérique Latine à l'épreuve des communismes, Cuba : l'interminable totalitarisme tropical, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 769 : « Pour échapper à cet enfer, des détenus s'automutilèrent. D'autres sont sortis psychologiquement détruits de leur incarcération. Une des fonctions de l'UMAP [Unité militaire d'aide à la production, nom du système concentrationnaire cubain] fut la « rééducation » des homosexuels. Dès avant sa création, nombre d'entre eux avaient perdu leur travail, surtout dans le domaine culturel ; l'université de la Havane fit l'objet de purges anti-homosexuelles et il était courant de « juger » les homosexuels en public sur leur lieu de travail. Ils étaient contraints de reconnaître leurs « vices », d'y renoncer ou d'être licenciés, avant d'être emprisonnés ».
- 255 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 650 : « Six mille personnes, dont deux mille femmes, travaillaient dans ce complexe pénitentiaire comme des bêtes, de 5h30 à minuit, à fabriquer des pantoufles, des étuis de revolver, des sacs, des ceintures, des détonateurs pour explosifs, des fleurs artificielles. Les détenues enceintes étaient obligées d'avorter brutalement. Tout enfant né en prison était irrémédiablement étouffé ou égorgé ».
- 256 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 753 : « Il n'y avait guère de façon plus efficace de faire connaître la prétention nazie à gouverner le monde que de punir comme crime de haute trahison tout propos ou toute action hostile au IIIe Reich, sans distinction de circonstance, de lieu ni de personne ».
- 257 S. Courtois et J-L Panné, Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 332-333 : « Le Xème Congrès du Parti bolchevique, tenu du 8 au 16 Mars 1921, [...] était sur le point de s'achever quand, le 16 Mars, Lénine présenta in extremis deux résolutions : la première à propos de « l'unité du Parti » et la seconde au sujet de « la déviation syndicaliste et anarchiste dans notre Parti », qui s'en prenait à l'Opposition ouvrière. Le premier texte réclamait la dissolution immédiate de tous les groupes constitués conformément à des plates-formes particulières, sous peine d'exclusion immédiate du Parti. Un article non publié de cette résolution, qui demeura secret jusqu'en Octobre 1923, confiait au Comité central le pouvoir de prononcer cette sanction. La police de Feliks Dzerjinski se voyait ainsi offrir un nouveau champ d'investigation : tout groupe d'opposition au sein du Parti communiste fera désormais l'objet d'une surveillance et, si nécessaire, d'une sanction : l'exclusion – qui, pour de vrais militants, équivalait presque à une mort politique. Consacrant l'interdiction de la libre discussion – en contradiction avec les statuts du Parti –, les deux résolutions furent néanmoins votées ».
- 258 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 8 : la loi enfant, 1973, éditions points, p. 204-205 : « Procès des *Rousskiï Védosti* (les Nouvelles russes). [...] Verdict : ce journal qui paraissait depuis 1864 et avait survécu à toutes les réactions les plus incroyables fut *définitivement interdit* !

Sous-critère n° 2.2.1.2, la dimension anti-constitutionnelle positive de tout régime totalitaire. Seule l'unique volonté du leader totalitaire de l'extenso-type pan-ténèbres<sup>308</sup> tient lieu de source métaphysique<sup>309</sup>, cette volonté n'étant paradoxalement pas encadrée par le corpus idéologique qui l'a porté au pouvoir<sup>310</sup>, mais au contraire par le concept de pan-abomination qui se caractérise par son caractère lucide<sup>311</sup>, fictif<sup>312</sup>, cyniquement<sup>313</sup> joueur<sup>314</sup>, anarchiste<sup>315</sup>, pan-libre<sup>316</sup>, sanguinaire(Hr-∞)<sup>317</sup>, frankensteinien<sup>318</sup>, absurde<sup>319</sup>, pan-criminel<sup>320</sup>, nihiliste<sup>321</sup>, fondamentalement<sup>322</sup> violeur<sup>323</sup> et anti-nietzschéen<sup>324cxxi</sup>: la source de la loi ne doit en respecter aucune, même pas celle qu'elle édicte elle-même. Le projet totalitaire constitue donc nécessairement une impasse politique sur le plan théorique<sup>325</sup> dont l'effondrement apparaît toujours de façon plus évidente avec l'écoulement du

---

(Interdit à jamais, pour un seul article ! Voilà comme il faut gouverner!) ». Il est important de noter que cette affaire date de 1918 : la liberté de la presse postérieure sera dès lors astreinte à respecter la règle jurisprudentielle ici posée, à savoir de ne pas exercer une « *influence sur les esprits* » que le régime totalitaire estime contraire à ses propres intérêts.

- 259 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 92 : « Le Comité central adopta une résolution interdisant à la presse bolchevique de publier des « articles calomnieux sur les institutions, notamment sur la Tcheka, qui accomplit son travail dans des conditions particulièrement difficiles ». Ainsi fut clos le débat. Le « bras armé du prolétariat » reçut son brevet d'infailibilité ».
- 260 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 4 : pourquoi vous êtes-vous laissés faire ?, 1973, éditions points, p. 663-664 : « L'opinion public. J'ignore comment la définissent les sociologues mais il m'apparaît clairement qu'elle ne peut être constituée qu'à partir des opinions individuelles s'influençant mutuellement, exprimées librement et de façon totalement indépendante de l'opinion du gouvernement, de celle du Parti, ou de la voix de la presse. Et tant qu'il n'existera pas dans ce pays d'opinion publique indépendante, rien ne nous garantit que tout cet anéantissement sans cause de nombreux millions d'hommes ne se répétera pas, qu'il ne recommencera pas n'importe quelle nuit, chaque nuit, cette nuit – tenez, celle qui va suivre la journée d'aujourd'hui ».
- 261 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la plus grande famine de l'histoire (1959-1961), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 568 : « A travers les innombrables enquêtes et séances de critique, à travers aussi l'épuration qui doit - miracle bureaucratique – toucher au moins 5 % des membres de *chaque* unité de travail (7 % dans les universités, qui s'étaient distingués lors des Cent Fleurs), les fonctionnaires du Parti s'installent à la tête des principales institutions culturelles : la brillante efflorescence intellectuelle et artistique que la Chine avait connue dans la première moitié du siècle était morte, assassinée. Les Gardes rouges tenteront ensuite de tuer jusqu'à son souvenir ».
- 262 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 111 : « Au début de 1919 existaient en Ukraine de véritables armées paysannes de dizaines de milliers d'hommes, commandées par des chefs militaires et politiques ukrainiens, tels Simon Petlioura, Nestor Makhno, Hryhoryiv, ou encore Zeleny. Ces armées paysannes étaient fermement décidées à faire triompher leur conception de la révolution agraire : la terre aux paysans et [...] le partage des terres ».
- 263 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 1. Paradoxes et malentendus d'Octobre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 53-59 : « A partir de mai-juin 1917, le mouvement paysan se durcit : pour ne pas se laisser déborder par une base impatiente, nombre de comités agraires se mirent à saisir le matériel agricole et cheptel des propriétaires fonciers et à s'approprier bois, pâturages et terres inexploitées. Cette lutte ancestrale pour le « partage noir » des terres se fit aux dépens des grands propriétaires fonciers, mais aussi des « koulaks », ces paysans aisés qui, à la faveur des réformes de Stolypine, avaient quitté la communauté rurale pour s'établir sur un lopin en pleine et entière propriété, libérée de toutes les servitudes communautaires. Dès avant la révolution d'Octobre 1917, le koulak, croque-mitaine de tous les discours bolcheviques stigmatisant le « paysan riche rapace », le « bourgeois rural », l'« usurier », le « koulak buveur de sang », n'était plus que l'ombre de lui-même. Il avait dû, en effet, rétrocéder à la communauté villageoise la majeure partie de son cheptel, de ses machines, de ses terres, reversés au pot commun et partagés selon l'ancestral principe égalitaire des « bouches à nourrir » ». A l'inverse, le programme bolchevique consistait à « nationaliser la terre et à organiser son exploitation en grandes unités collectives » (p. 54). Historiquement, cela ne s'est pas passé ainsi : les bolcheviques ont volé « le programme socialiste-révolutionnaire » par l'édiction d'un « décret sur la terre », dont la disposition principale proclamait que « la propriété privée est abolie sans indemnité, toutes les terres sont mises à la disposition des comités agraires locaux, pour redistribution ». [Cette] redistribution se bornait en réalité à légitimer ce que de nombreuses communautés villageoises avaient entrepris depuis l'été 1917 :

temps, mais que le parti maquille au moyen d'une propagande en perpétuel renouvellement<sup>326</sup>, règle de sa survie virulente. La volonté du leader totalitaire laquelle prend le nom de pan-idéologie(F) s'avère intégrée dans une dialectique entre noyau dur<sup>327</sup> et enveloppe molle<sup>327</sup> car quasi-intégralement redéfinissable sur le long terme et au sens de son inconsistance logique à court terme. L'incapacité du leader totalitaire à produire des raisonnements de nature systémique(+) a pour conséquence l'auto-constitutionnalisation de principes auto-contradictaires. Cela peut donner par exemple, tous totalitarismes confondus : « la guerre, c'est la paix. La liberté, c'est l'esclavage<sup>328</sup>. L'ignorance, c'est la force »<sup>329</sup> ; « tous les animaux sont égaux mais certains le sont plus que d'autres »<sup>330</sup> ; et on pourrait également rajouter : « le non-sexe, c'est le sexe »<sup>331</sup>. Cette pan-idéologie(F) totalitaire est toutefois dotée de la plus absolue des valeurs en ce que toute forme de

---

l'appropriation brutale des terres appartenant aux grands propriétaires fonciers et aux paysans aisés, les koulaks. Contraints momentanément de « coller » à cette révolution paysanne autonome qui avait tant facilité leur venue au pouvoir, les bolcheviks allaient reprendre leur programme une dizaine d'années plus tard ».

- 264 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 110 : Parmi les demandes des armées paysannes qui se sont rebellées contre le régime bolchevik figure notamment la demande de « suppression des taxes et impôts ». Autrement dit, plus de système fiscal. Or, en l'absence de système fiscal, plus d'administration fiscale, plus de lois de finances également. En d'autres termes, plus de système monétaire.
- 265 S. Courtois, *Les crimes du communisme*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 14 : les régimes communistes ont une « utilisation systématique de « l'arme de la faim » ; le régime tend à contrôler la totalité du stock de nourriture disponible et, par un système de rationnement parfois très sophistiqué, ne le redistribue qu'en fonction du « mérite » ou du « démérite » des uns et des autres ». Ainsi, le régime totalitaire de Staline a-t-il détruit « par la famine provoquée et non secourue six millions d'Ukrainiens en 1932-1933 ».
- 266 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 127 : « Alliée « objective » du régime, arme absolue de pacification, la famine servit, par ailleurs, de prétexte aux bolcheviks pour frapper un coup décisif contre l'Église orthodoxe et l'intelligentsia qui s'étaient mobilisées pour lutter contre le fléau ». Citons la conviction Léniniste incroyable d'adhésion des masses en raison de la mort famélique qui les assaille : « Tout ceci ne peut être fait [frapper mortellement l'ennemi [le clergé Cent-Noir] à la tête], avec succès, que maintenant. Tout indique que nous n'arriverons pas à nos fins à un autre moment, parce que seul le désespoir engendré par la faim peut entraîner une attitude bienveillante, ou du moins, neutre, des masses à notre égard »...
- 267 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 8. la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 189 : « Dans l'arsenal répressif, une loi fameuse promulguée le 7 Août 1932, au plus fort de la guerre entre la paysannerie et le régime, jouait un rôle décisif. Elle prévoyait de condamner à dix ans de camps ou à la peine de mort « tout vol ou dilapidation de la propriété socialiste ». Elle était connue dans le peuple sous le nom de « loi des épis » car les personnes le plus souvent condamnées avaient volé quelques épis de blé ou de seigle dans les champs kolhoziens. Cette loi scélérate permit de condamner, d'Août 1932 à Décembre 1933, plus de 125 000 personnes dont 5 400 à la peine capitale ». En pratique cela pouvait aboutir à produire des jugements absurdes : « Voici un extrait du verdict du tribunal populaire du district de Souzdal, dans la province de Vladimir, en date du 10 Octobre 1947 : « Chargés de la garde de nuit des chevaux du kolkhoze, N.A. et B.S., mineurs de quinze et seize ans, ont été surpris en flagrant délit de vol de trois concombres dans les potagers du kolkhoze. [...] Condamner N.A. et B.S. à huit ans de privation de liberté, dans une colonie de travail à régime ordinaire » (*Ibid*, p. 273).
- 268 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, sixième partie : la relégation [U-∞], chapitre 7 : les zeks en liberté, 1973, éditions points, p. 858, suite aux lois d'amnistie post-Staline, les zeks ont pu demander révision de leur peine et ainsi être remis en liberté : « Sonnerie au début, sonnerie à la fin : entre les deux, votre *temps de peine*. Zone au départ, zone à l'arrivée : entre les deux, votre *temps de liberté*. Votre passeport, le voici souillé à l'encre de Chine noire par l'article 39 du règlement. Avec cela, impossible d'obtenir un permis de séjour dans aucune ville, impossible de trouver aucun travail convenable. Au camp, on vous donnait au moins une ration de pain ; maintenant, plus rien. C'est un cercle vicieux : sans permis de séjour, pas de travail, et sans travail, pas de permis de séjour. Sans travail, pas de carte de pain non plus. Les anciens zeks ne connaissaient pas, en général, le règlement qui faisait obligation au MVD de leur procurer du travail. Et même ceux qui le connaissaient n'osaient pas frapper à cette porte-là : des fois qu'ils se seraient fait recouffrer ».
- 269 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 9 : la loi devient adulte et chapitre 10 : la loi dans la force de l'âge, 1973, éditions points, p. 211-234 : par conséquent, une vague de procès injustes a déferlé sur des minorités religieuses (Procès ecclésiastique de Pétrograd (9 juin – 5 juillet 1922)), politiques (Procès des SR (8 juin – 7 août 1922), socioprofessionnelles (« Le spectacle suivant fut celui du procès

rationalisation du monde autre que celle qu'elle énonce s'avère niée en son principe même<sup>332</sup> : poussé en ses extrêmes, ce principe aboutit rapidement à quelques « périodiques délires patriotiques »<sup>333</sup>.

Critère 2.2.2.1. Dimension anti-conventionnelle négative. Par principe, un anti-État se libère vis-à-vis de tous liens conventionnels objectifs<sup>334</sup>. En conséquence, l'anti-État totalitaire se place dans une situation d'illégalité et engage sa responsabilité internationale<sup>335</sup>, à l'exception fragile des conventions inter-totalitaristes<sup>336</sup>. Fragile car les régimes totalitaires étant rétifs au respect scrupuleux de toute norme fixe, la caractéristique de ce contre-ordre juridique international est

---

du « Bureau central des Mencheviks » monté de toutes pièces par le Guépéou (1931) ». Avaient été arrêtés d'anciens mencheviks employés dans l'appareil de l'État : Gosplan, Gosbank, Conseil supérieur de l'économie (VSNKh), ministère du Commerce), imaginaires (« *Dans ce chapitre sont décrits en détail deux procès publics retentissants contre les « nuiseurs » [...] : l'affaire de Chakhty (1928), sur le prétendu sabotage et la « contre-révolution économique » dans les mines du Donbass ; et le procès du « Parti industriel » (1930), qui n'a jamais existé mais qu'on accusa de sabotage dans différentes branches de l'industrie soviétique et dans les transports, ainsi que d'espionnage au profit de pays occidentaux préparant une intervention. Ces accusations étaient fabriquées de toutes pièces, les faux aveux extorqués sous la torture* »), annuelles (« le PCK fit tout pour creuser le fossé entre *Pracheachon Chah* – ancien peuple, ou peuple de base, parfois nommé « 70 », car généralement sous le contrôle des Khmers rouges depuis le début de la guerre – et *Pracheachon Thmei* – nouveau peuple, ou « 75 », ou encore « 17 avril ». Il stimula la « haine de classe » des « prolétaires-patriotes » à l'encontre des « capitalistes-valets des impérialistes ». Il établit un droit différencié ; ou plus exactement, seuls les Anciens, une petite majorité de la population avaient quelques droits, en particulier, au début, celui de cultiver un lopin privé, ensuite celui de manger à la cantine obligatoire avant les autres, et un peu mieux ; incidemment, parfois celui de participer aux « élections » à candidat unique. L'*apartheid* était complet – en principe pas le droit de se parler, et en tout cas, pas celui de se marier -, même dans l'habitat : chaque groupe était consigné dans un quartier du village. Les clivages se multipliaient donc à l'intérieur de chacun des deux grands groupes de population. Chez les Anciens, on fit tout pour opposer les « paysans pauvres » aux « propriétaires terriens », aux « paysans riches » et aux ex-commerçants (la collectivisation fut vite totale). Chez les Nouveaux, les non-fonctionnaires, les non-scolarisés furent séparés au maximum des anciens serveurs de l'État et des intellectuels » (*Le livre noir du communisme*, p. 688)), généalogiques (« Il s'agit, on l'aura compris, moins de classes sociales, au sens marxiste du terme que de castes à l'indienne (la Chine traditionnelle, précisons-le, n'avait rien connu de semblable). [...] D'autre part, la qualification du chef de famille est généralement reportée automatiquement sur ses enfants (par contre l'épouse conserve son « étiquette de jeune fille »). Cette héréditarisation contribue à ossifier terriblement une société qui se dit révolutionnaire, et à jeter dans le désespoir les « mals nés ». La discrimination est en effet systématique à l'encontre des « noirs » [chinois discriminés] et de leurs enfants, que ce soit pour l'entrée dans les universités ou dans la vie active (directive de juillet 1957), ou encore dans la vie politique. Il leur sera très difficile d'obtenir le mariage avec un conjoint « rouge » [masse(+)], et la société tend à les ostraciser : on craint les ennuis vis-à-vis des autorités que la fréquentation de ces gens « à problèmes peut causer » (*Le livre noir du communisme*, p. 569)), étant précisé que ces discriminations généalogiques peuvent s'étendre sur une durée infinie au titre de la notion « d'hérédité de classe » (*Ibid*, p. 622).

270 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 13. Apogée et crise du goulag, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 274 : il est notamment mentionné l'existence d'« un décret sur l'interdiction du mariage entre Soviétiques et étrangers le 15 Février 1947 ».

271 J-L. Margolin, *Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 675, Testament des prisonniers patriotes du Vietnam réalisée du mois d'août 1975 au mois d'octobre 1977 : « Toute relation entre le prisonnier et sa famille est absolument interdite, même par courrier. Ainsi, la famille du détenu, ignorant tout de son sort, est plongée dans une angoisse insupportable, et devant ces humiliantes mesures discriminatoires, doit garder le silence par crainte que le prisonnier, gardé ainsi en otage, puisse être à tout moment assassiné sans qu'elle le sache ».

272 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 783, demande suivante des insurgés : « - réexamen des dossiers judiciaires ».

273 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 13. Apogée et crise du Goulag, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 275 : « Dans les années trente, la question du « droit au retour » des déplacés et colons spéciaux avait donné lieu à des politiques souvent incohérentes et contradictoires. A la fin des années quarante, cette question fut résolue de manière radicale. Il fut décidé que tous les peuples déportés en 1941-1945 l'étaient « à perpétuité ». Le problème du sort des enfants de

d'être caractérisé par un droit unilatéral de révision<sup>337</sup>, voire d'annulation de ces dernières conventions.

Critère 2.2.2.2. Dimension anti-conventionnelle positive. Tout anti-État ne cache pas son mépris des institutions internationales garantes de la paix type S.D.N ou ONU et cela étant donné que tout régime totalitaire tente d'instaurer son ordre juridique international propre, conformément à sa pan-idéologie(F)<sup>338</sup>.

Critère n° 2.2.3.1. Dimension anti-législative. Sur le terrain pénal, les textes de lois pouvaient faire l'objet d'une sur-interprétation, au mépris de la lettre du texte (élément anti-formel

---

déportés arrivés à leur majorité ne se posait donc plus ; eux et leur descendance seraient toujours des colons spéciaux ! »

- 274 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 9. « Eléments socialement étrangers » et cycles répressifs, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 211 : « La police politique fut réorganisée. [...] Portant désormais le même sigle que le commissariat du peuple à l'intérieur – *Narodnyi Komissariat Vnoutrennykh Del*, ou NKVD -, la « nouvelle » police politique perdait une partie de ses attributions judiciaires ; au terme de l'instruction, les dossiers devaient être « transmis dans les organes judiciaires compétents », et elle n'avait plus la possibilité d'ordonner des exécutions capitales sans l'aval des autorités politiques centrales. Etait également créée une procédure d'appel : toutes les condamnations à mort devaient être confirmées par une commission de Bureau politique. [...] dès Septembre 1934, le Bureau politique enfrenait les procédures qu'il avait lui-même établies à propos de la confirmation des condamnations à la peine capitale, en autorisant les responsables d'un certain nombre de régions à ne pas en référer à Moscou pour les condamnations à mort prononcées au niveau local ».
- 275 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 8 : la loi enfant, 1973, éditions points, p. 204-207 : En effet, cet exemple cité par Soljénitsyne est à mettre en lien avec la mécanique totalitariste suivante : « Nous prions le lecteur de ne jamais perdre de vue que, dès 1918, s'était établie la pratique judiciaire suivante : tout procès qui se déroulait à Moscou était un signal qui déclenchait toute une politique judiciaire ; un spécimen exposé en vitrine. Et l'accusateur Suprême nous explique lui-même bien volontiers (p.61) que « *presque tous les Tribunaux révolutionnaires de la République ont vu déferler* » une vague de procès analogues ».
- 276 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 9. « Eléments socialement étrangers » et cycles répressifs, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 212 : La loi du 1<sup>er</sup> Décembre 1934 « ordonnait de réduire à dix jours l'instruction des affaires de terrorisme, de les juger en l'absence des parties, d'appliquer immédiatement les sentences de mort ».
- 277 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 783, demande suivante : « - plus de numéro sur les vêtements, plus de barreaux aux fenêtres des baraques, plus de bouclage des baraques ».
- 278 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 783, demande suivante : « - journée de travail de huit heures, comme pour les travailleurs libres ».
- 279 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 783, demande suivante : « -retour au camp des camarades illégalement expédiés pour faits de grève pour dans des prisons de haute sécurité ». Du point de vue de la bureaucratie(TTT) de l'EX-URSS, de telles « affectations » ne peuvent qu'être considérées comme légales, ces administrateurs créant le droit *ex nihilo* par voie de décret. Cependant, si les insurgés de Kenguir estiment que ces « affectations » sont illégales, cela signifie que ces derniers, non seulement disposent du droit de déclarer illégaux les décrets bureaucratiques provenant du régime de l'EX-URSS, mais qu'ils disposent encore du droit de créer leur propre ordre juridique. En somme, ces demandes-exigences matérialisent l'exercice d'un pouvoir constitutionnel originaire et absolu par ces insurgés.
- 280 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 99 : « Le 10 Mars 1919, l'assemblée générale des ouvriers des usines Poutilov, en présence de dix mille participants, adopta une proclamation condamnant solennellement les bolcheviks » et laquelle « exigeait [...] la libération de tous les prisonniers politiques des « authentiques partis révolutionnaires » ».
- 281 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 783, demande suivante : « -châtiment du meurtrier de l'évangéliste ; -châtiment de tous les coupables des homicides perpétrés à l'intendance du dimanche au lundi ; -châtiment de ceux qui avaient roué de

consistant à tordre la lettre du texte pour pouvoir assouplir à l'infini les catégories pénales conformément au principe de l'analogie)<sup>339</sup>, au mépris de la réalité du caractère illégal des faits commis (élément anti-matériel : il était possible d'assimiler à des catégories pénales de parfaits innocents)<sup>340</sup> et au mépris de l'absence de volonté de nuire des personnes condamnées (élément extra-subjectif consistant à attribuer à des innocents une volonté criminelle qu'ils n'avaient pas)<sup>341</sup>, jusqu'à ce que l'intégralité de la société soit passible de quelque emprisonnement du fait de sa pseudo-pan-criminalité<sup>342</sup>.

---

coups des femmes ».

- 282 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 720 : « La consommation de boisson alcoolisée (généralement du jus de palme fermenté), était un autre crime capital ».
- 283 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 720 : « les cérémonies de transe pouvaient être punies de mort ».
- 284 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 720 : « Ne pas accomplir la tâche assignée, quelle qu'en soit la raison, était aussi des plus risqué. Personne n'était à l'abri d'erreur ou d'accidents mineurs, toujours potentiellement fatals, mais c'est aussi au nom de cette obligation de résultat que nombre d'handicapés, d'invalides ou de malades mentaux furent assassinés ». Cela ressemble trait pour trait à la société disciplinaire telle que décrite par M. Foucault en ces lignes : « Le contrôle disciplinaire ne consiste pas simplement à enseigner ou à imposer une série de gestes définis ; il impose la relation la meilleure entre un geste et l'attitude globale du corps, qui en est la condition d'efficacité et de rapidité. Dans le bon emploi du corps, qui permet un bon emploi du temps, rien ne doit rester oisif ou inutile : tout doit être appelé à former le support de l'acte requis. Un corps bien discipliné forme le contexte opératoire du moindre geste. [...] La discipline, elle, aménage une économie positive ; elle pose le principe d'une utilisation théoriquement toujours croissante du temps : exhaustion plutôt qu'emploi ; il s'agit d'extraire du temps, toujours plus d'instant disponibles et de chaque instants, toujours davantage de forces utiles » (M. Foucault, *Surveiller et punir*, 1975, éditions Gallimard, p. 178-180).
- 285 J-L. Margolin, Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 675, Testament des prisonniers patriotes du Vietnam réalisée du mois d'août 1975 au mois d'octobre 1977 : « S'il est vrai que l'humanité actuelle recule avec crainte devant le développement du communisme et surtout devant la prétendue « invincibilité » des communistes vietnamiens qui ont « vaincu le tout-puissant impérialisme américain », alors, nous, prisonniers du Vietnam, demandons à la Croix-Rouge internationale, aux organisations humanitaires du monde, aux hommes de bonne volonté d'envoyer d'urgence à chacun de nous un comprimé pour que nous puissions arrêter notre souffrance et notre humiliation. Nous voulons mourir tout de suite ! Aidez-nous à réaliser cet acte : aidez-nous à mourir tout de suite. Nous vous en garderons une très vive reconnaissance ».
- 286 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 804 : « La torture est assurément un trait essentiel de tout l'appareil policier et judiciaire totalitaire ; on s'en sert chaque jour pour faire parler les gens. Ce type de torture, dans la mesure où il poursuit un but défini, rationnel, a certaines limites : ou bien le prisonnier parle au bout d'un certain temps, ou bien on le tue. A cet usage rationnel de la torture s'ajouta dans les premiers camps de concentration nazis et dans les caves de la Gestapo celui d'un autre genre de torture, irrationnel et sadique. Pratiquée le plus souvent par les SA, cette dernière, loin d'avoir un but et d'être systématique, dépendait de l'initiative d'éléments dans une large mesure anormaux. La mortalité était si élevée que seul un petit nombre des détenus de 1933 survécut à ces premières années. Ce type de torture n'était, semblait-il, pas tant une institution à visée politique qu'une concession du régime à ses éléments criminels et anormaux, qui se voyaient ainsi récompensés des services rendus. Derrière l'aveugle bestialité des SA, il y avait souvent une haine profonde et un ressentiment pour tous ceux qui, socialement, intellectuellement ou physiquement, étaient mieux lotis qu'eux et qui désormais, comme pour réaliser leurs rêves les plus sauvages, se trouvaient en leur pouvoir ».
- 287 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 11 : la mesure suprême [la peine de mort], 1973, éditions points, p. 245-246, sur les conditions d'incarcération des condamnés à mort en Ex-URSS ; « 1. Ils souffrent du *froid*. Ils sont réduits à dormir à même le ciment ; sous la fenêtre, il fait moins trois (Strakhovitch). De quoi mourir transi avant l'exécution. 2. Ils souffrent de la *promiscuité* et du *manque d'air*. Dans une cellule individuelle, on entasse sept (jamais moins), dis, quinze ou vingt-huit condamnés à mort (Leningrad, en 1942). Ils restent ainsi comprimés pendant des semaines, voire des mois ! Ce n'est plus à l'exécution qu'on pense, ce n'est plus la mort qu'on craint, on n'a plus qu'un souci : comment étendre les jambes ? se coucher sur le côté ?



Critère n° 2.2.3.2. Sur le terrain des juridictions pénales, le processus de concentration des pouvoirs pénaux prend des dimensions toujours plus grandes<sup>343</sup>. Les institutions juridictionnelles pénales, en ce qu'elles sont également couvertes de ce voile idéologique<sup>344</sup>, répètent sur un mode systématique<sup>345</sup> la logique de la fictivité paranoïaque pan-pessimiste<sup>346cxxxiii</sup> en condamnant à tour de bras d'abord des ennemis politiques réels et enfin des inconnus à celui-ci<sup>347</sup>, le tout en revendiquant quelque pseudo-légitimité nationale<sup>348</sup> ou populaire<sup>349</sup>.

Critère n°2.2.4.1. Dimension anti-réglementaire. Dans les régimes totalitaires, les circulaires sont contraignantes, ce qui revient à dire que la distinction entre soft et hard law n'est pas opérante. Les normes ainsi posées relevaient pourtant du plus haut niveau d'importance étant donné qu'elles

---

Avaler un peu d'air ? 3. Ils souffrent de la faim. Après la sentence de mort, l'attente est si longue qu'ils ressentent moins la peur de l'exécution que le supplice de la faim : avant tout, manger ! - Et quel est le record d'attente ? Qui peut le dire ?... Vsévolod Petrovitch Golistyne, responsable élu (!) de sa cellule de condamnés à mort, y passa en 1938 cent quarante jours. Mais est-ce le record ? La gloire de notre science, l'académicien N.I. Vavilov, attendit l'exécution pendant plusieurs mois, peut-être même une année entière ; c'est en tant que condamné à mort qu'on l'évacua sur la prison de Saratov où il fut enfermé dans une cellule souterraine, sans fenêtre, et quand, en été 1942, grâcié, il fut transféré dans une cellule commune, il ne pouvait plus marcher : on devait le porter dans la cour à l'heure de la promenade. 4. Ils souffrent d'être *privés d'assistance médicale*. Quand le médecin finit tout de même par intervenir, doit-il soigner le condamné, c'est-à-dire prolonger son attente de la mort ? Ou bien, par souci humanitaire, doit-il insister pour qu'on procède sans tarder à l'exécution ?

288 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 1. Paradoxes et malentendus d'Octobre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 51-60 : « Face à l'attentisme du gouvernement, la société continua à s'organiser de façon autonome. En quelques semaines, par milliers, soviets, comités d'usine et de quartier, milices ouvrières armées [...], comités de paysans, comités de soldat, de Cosaques, de ménagères foisonnèrent. Autant de lieux de débats, d'initiatives, d'affrontements où s'exprimaient des revendications, une opinion publique, une autre façon de faire de la politique. Véritable fête de libération, qui devint au fil des jours de plus en plus violente, la révolution de Février ayant libéré ressentiments et frustrations sociales longtemps accumulées, le *mitingovanie* (le meeting permanent) était aux antipodes de la démocratie parlementaire dont rêvaient les hommes politiques du nouveau régime. Tout au long de l'année 1917, on assista à une indéniable radicalisation des revendications et des mouvements sociaux ». L'acmé de ce mouvement d'indépendance est atteint fin 1917 lorsqu' « en reconnaissant l'égalité et la souveraineté des peuples de l'ancien empire, le droit à l'autodétermination, à la fédération, à la sécession, les bolcheviks semblaient inviter les peuples allogènes à s'émanciper de la tutelle du pouvoir central russe. En quelques mois, Polonais, Finnois, Baltes, Ukrainiens, Géorgiens, Arméniens, Azéris, proclamèrent leur indépendance ».

289 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 155 : « Cette « utopie paysanne », que les bolcheviks qualifiaient volontiers d'*eserovschina* – terme dont la traduction la plus proche serait « mentalité socialiste-révolutionnaire » -, reposait sur quatre principes qui avaient été à la racine de tous les programmes paysans depuis des décennies : la fin des propriétaires fonciers et la terre partagée en fonction des bouches à nourrir, la liberté de disposer librement des fruits de son travail et la liberté du [micro-]commerce, un *self-government* paysan représenté par la communauté villageoise traditionnelle, et la présence extérieure de l'État bolchévique réduite à sa plus simple expression – un soviet rural pour quelques villages et une cellule du Parti communiste dans un village sur cent ! »

290 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, Tibet : génocide sur le toit du monde ? in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 639-641. Selon un moine tibétain : « Il y avait plusieurs centaines de chapelles. Seulement deux ont été épargnées. Toutes les autres ont été entièrement pillées et souillées. La totalité des statues, textes sacrés et objets rituels a été saccagée ou emportée... Seule la statue de çakyamuni, à l'entrée du Johkang, a échappé aux Gardes rouges, car [...] elle symbolisait les liens entre la Chine et le Tibet ». Ainsi, les Tibétains ont incontestablement subi un « génocide culturel » : en 1973, une fonderie pékinoise récupéra 600 tonnes de sculptures tibétaines pour leurs métaux précieux ». Depuis 1959, des exactions particulièrement violentes eu lieu, en particulier à Lhassa où des milliers de civils ont perdu la vie en défendant leur spécificité culturelle, toutes les familles tibétaines sont touchées par la violence chinoise et le contrôle social s'étend particulièrement dans cette zone (cf vidéo l'Effet papillon).\*

291 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation [U-∞], chapitre 4 : la relégation des peuples, 1973, éditions points, p. 824 : « C'est là que fut pour la première fois appliquée dans toute sa pureté la méthode dynamique consistant à exiler des peuples entiers, et on vit alors à quel point il était plus facile, à quel point il était plus fructueux d'utiliser une seule et une clé – l'appartenance nationale – plutôt que de traîner toutes ces affaires

relevaient par exemple du champ du droit de manger à sa faim<sup>350</sup>. Ces impératifs réglementaires pouvaient même porter sur des dimensions non-légiférables telle la dimension supra-objective<sup>351</sup>.

Critères n°2.2.4.2. Dimension anti-bureaucratique. Sur le terrain des institutions exécutives excessivement foisonnantes<sup>352</sup>, le seul ministère important étant celui de la répression militaire interne et externe de toutes les composantes extra-pan-idéologiques(F), les ministères résiduels sont réduits à l'état de mirages institutionnels<sup>353</sup> démonstratifs du cynisme fondamental caractéristique des régimes totalitaires. Cette « commissarocratie »<sup>354</sup>, combinant pouvoirs juridictionnel et exécutif, a pour anti-politique principale l'édiction<sup>355</sup> de listes<sup>356</sup> : il faut tout enregistrer de sorte à

---

judiciaires et décisions nominatives concernant chaque individu. Le système était éprouvé, rodé, et désormais il allait happer impitoyablement toutes les nations traîtresses qu'on lui désignerait comme victimes, en les engoulissant à chaque fois de plus en plus vite : les Tchétchènes ; les Ingouches ; les Karatchaï ; les Balkares ; les Kalmouks ; les Kurdes ; les Tatars de Crimée ; enfin, les Grecs du Caucase. Système particulièrement dynamique en ce sens que la décision du ~~Père des Peuples~~ est signifiée à la population non par la voie d'une verbeuse action judiciaire, mais sous la forme d'une opération d'infanterie motorisée moderne : des divisions en armes envahissent de nuit le territoire du peuple désigné et occupent les positions clés. En se réveillant, la nation criminelle voit un cercle de mitrailleuses et de mitraillettes autour de chaque village. Douze heures sont accordées aux habitants (mais c'est trop, tout ce temps mort, pour les roues de l'infanterie motorisée, en Crimée ce ne sera plus que deux heures, voire même une heure et demie) afin de permettre à chacun de prendre ce qu'il est capable d'emporter dans ses mains. Puis tous montent dans des camions où ils s'asseoient jambes repliées, comme des prisonniers (allez, les vieilles, allez, les femmes avec vos nourrissons, montez ! L'ordre est donné!) et sont ainsi menés, sous bonne garde, jusqu'à la gare. A partir de là, c'est le convoi de wagons à bestiaux jusqu'à destination ».

292 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 802 : « Les camps de concentration, en rendant la mort elle-même anonyme (en faisant qu'il soit impossible de savoir si un prisonnier est mort ou vivant) dépouillaient la mort de sa signification : le terme d'une vie accomplie. En un sens, ils dépossédaient l'individu de sa propre mort, prouvant que désormais rien ne lui appartenait et qu'il n'appartenait à personne. Sa mort ne faisait qu'entériner le fait qu'il n'avait jamais vraiment existé ».

293A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 599 : « Être fondamentalement privé des droits de l'homme, c'est d'abord et avant tout être privé d'une place dans le monde qui donne de l'importance aux opinions et rende les actions significatives. Quelque chose de bien plus fondamental que la liberté et la justice, qui sont des droits du citoyen, est en jeu lorsque appartenir à la communauté dans laquelle on est né ne va plus de soi, et que ne pas y appartenir n'est plus une question de choix, ou lorsqu'un individu se trouve dans une situation telle qu'à moins de commettre un crime, la manière dont il est traité par autrui ne dépend plus de ce qu'il fait ou ne fait pas. Cette situation extrême, et rien d'autre, est la situation des gens qu'on prive des droits de l'homme. Ce qu'ils perdent, ce n'est pas le droit à la liberté, mais le droit d'agir ; ce n'est pas le droit de penser à leur guise, mais le droit d'avoir une opinion. Dans certains cas les privilèges, et dans la plupart les injustices, les bénédictions et les condamnations leur sont infligés au gré du hasard et sans aucune relation avec quoi qu'ils fassent, qu'ils aient fait ou pourraient faire ».

294 A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1931, éditions Pocket, p. 297 :

- « En somme, dit Mustapha Menier, vous réclamez le droit d'être malheureux.

-Eh bien, soit, dit-il le Sauvage d'un ton de défi, je réclamee le droit d'être malheureux.

-Sans parler du droit de vieillir, de devenir laid et impotent ; du droit d'avoir la syphilis et le cancer ; du droit d'avoir trop peu à manger ; du droit d'avoir des poux ; du droit de vivre dans l'appréhension constante de ce qui pourra se produire demain ; du droit d'attraper la typhoïde ; du droit d'être torturé par des douleurs indicibles de toutes sortes.

Il y eut un long silence.

-Je les réclame tous, dit enfin le Sauvage ».

295 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, cinquième partie : le Bagne,12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 774-775 + p. 784 : « Que reste-t-il aux opprimés sinon de croire ? Être trompés et croire à nouveau. Être à nouveau trompés, et croire tout de même à nouveau ». « « Non », répondaient-ils de l'autre côté de la table et du haut de la tribune. « Non ! Criaient dans la foule. La direction du Steplag a eu une conduite provocatrice ! Nous ne croyons pas les dirigeants du Steplag ! Nous ne croyons pas le MVD ! [...] Un membre du Présidium ! Nous voulons un membre du présidium du CC ! A ce moment-là, nous y croirons ! Criaient les zeks ».

296 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre*, *La révolution culturelle : un totalitarisme anarchique (1966-1976)*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p.612 : « C'est le seul

disposer d'un œil sur toutes les activités ayant lieu sur le territoire<sup>357</sup>. Cette bureaucratie produit des chiffres lesquels, toujours plus mensongers, constituent pourtant la façade administrative du régime<sup>358</sup> : cela est démonstratif qu'un cadre idéologique fictif guidé par la loi des nombres<sup>359</sup>, est appliqué sur la réalité alors qu'elle ne saurait pourtant y correspondre<sup>360</sup>. Le plus effrayant consiste à bien voir que cette administration(TTT) élaborait des rapports « méta-terroristes », de sorte à ce que la violence d'État soit dispensée avec « maîtrise »<sup>361</sup>, paradoxe ultime pour une administration qui ne joue pas le rôle méta-politique qui lui est pourtant dévolu et qui dispose pourtant des informations pour ce faireÉÉÉ.

---

Centre [de révolution culturelle] qui seul a le droit de décider *qui* bénéficie du « droit de révolte » et *quand* cette licence peut être utilisée ».

297 A. Paczowski, Pologne, la « nation-ennemi », in *Le livre noir du communisme*, p.451-453 : « Le pouvoir poursuivi à l'encontre du syndicat Solidarnosc, animé par Lech Walesa, la tactique des années précédentes. Il s'agissait d'affaiblir le syndicat, de provoquer des divisions intérieures pour rendre possible son absorption par des structures contrôlées par PC comme le Front d'unité nationale. Dès Octobre 1980, le MSW et l'état-major général engagèrent les préparatifs de l'état de guerre. Le MSW commença à infiltrer systématiquement Solidarnosc (à l'été, il y avait déjà rien qu'à Varsovie 2400 informateurs) et opta pour des confrontations ponctuelles destinées à sonder la réaction du syndicat telles que la garde à vue de militants pendant quarante-huit heures ou l'envoi de la Milice pour faire évacuer les bâtiments publics occupés. Dès Février 1981, la liste de militants à interner étaient prêtes (tout comme les prisons destinées à les accueillir) [...]. Dix jours plus tard, dans la nuit du 12 au 13 Décembre, la loi martiale fut instaurée dans toute la Pologne. [...] Le deuxième volet de la répression fut l'internement des militants de l'opposition et de Solidarnosc commencé le 12 Décembre avant minuit. En quelques jours, en vertu d'une disposition administrative, 5000 personnes furent enfermées dans quarante-neuf « centres d'isolation », situés en dehors des grandes villes ».

298 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 722 : « La sauvagerie du système réapparaît au moment suprême, celui l'exécution. Pour économiser les balles, mais aussi sans doute pour satisfaire le fréquent sadisme des exécuteurs, la fusillade n'est pas la plus courante : 29 % des victimes selon l'étude de Sliwinski. Par contre, on compterait 53 % de crânes écrasés (à la barre de fer, au manche de pioche, parfois à la binette), 6 % de pendus et asphyxiés (au sac en plastique), 5 % d'éborgés comme de battus à mort. Confirmation de l'ensemble des témoignages : 2 % seulement des assassinats auraient eu lieu en public. Parmi ceux-ci, bon nombre d'exécutions « exemplaires » de cadres déchus, utilisant des modalités particulièrement barbares, où le feu [...] semble jouer un grand rôle : ensevelissement jusqu'à la poitrine dans une fosse remplie de braises ; crémation des têtes au pétrole ».

299 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 120 : « Les archives du Comité central, comme celles de F. Dzerjinski, contiennent d'innombrables rapports de responsables du Parti ou d'inspecteurs de la police politique décrivant la « dégénérescence » de tchekas locales rendues « ivres de violence et de sang ». La disparition de toute norme juridique ou morale favorisait souvent une totale autonomie des responsables locaux de la Tcheka, qui ne répondaient même plus de leurs actes devant leur hiérarchie et se transformaient en tyranneaux sanguinaires, incontrôlés et incontrôlables. Voici un exemple de rapport illustrant « cette dérive de la Tcheka dans un environnement d'arbitraire total, de non-droit absolu : de Sysran, dans la province de Tambov, le 22 Mars 1919, voici le rapport de Smirnov, instructeur de la Tcheka à Dzerjinski. « J'ai vérifié l'affaire du soulèvement joulak dans la volost NovoMatrionskaïa. L'instruction a été menée de façon chaotique. Soixante-quinze personnes ont été interrogées sous la torture, et des témoignages transcrits il est impossible de comprendre quoi que ce soit. [...] On a fusillé cinq personnes le 16 février, treize le lendemain. Le procès-verbal des condamnations et des exécutions date du 28 Février. Quand j'ai demandé au responsable de la tcheka locale de s'expliquer, il m'a répondu : « On n'a jamais le temps d'écrire des procès-verbaux. À quoi bon cela servirait-il de toute façon, puisqu'on extermine les koulaks et les bourgeois en tant que classe ? » ». S'il n'y a même pas de procès-verbal de condamnation, en bout de chaîne procédurale, il n'y aucun autre documents.

N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 88 : « Dans une circulaire interne daté du 17 Septembre, Dzerjinski invita toutes les tchekas locales à « accélérer les procédures et à terminer, c'est-à-dire à liquider, les affaires en suspens ». Les « liquidations » avaient en fait, débuté dès le 31 Août. Le 3 Septembre, les *Izvestia* rapportèrent que plus de cinq cents otages avaient été exécutés à Pétrograd au cours des jours précédents par la tcheka locale. De source tchékiste, huit cents personnes auraient été exécutées au cours du mois de septembre 1918 à Petrograd. Ce chiffre est fortement sous-estimé. Un témoin des événements relatait les détail suivants :

Critère n° 2.3. La juridiction suprême. Les pouvoirs étant absolument concentrés en les mains du leader totalitaire, et toute forme de contre-pouvoir étant réduite à son plus strict minimum – voire le plus souvent à une complète absence - en raison du contrôle draconique de la circulation des informations politiques<sup>362</sup> uniquement entre membres avertis du parti<sup>363</sup>, les régimes totalitaires disposent des monopoles de la promulgation des lois et de l'auto-contrôle d'anti-constitutionnalité<sup>364</sup>. Les leaders des régimes totalitaires disposent donc d'un pouvoir législatif combiné à celui d'une ghost-juridiction anti-constitutionnelle mais à valeur suprême - vitale -, dont le paradigme serait le suivant : possession du pouvoir de produire une loi à valeur instantanément suprême ; possession de la faculté de censurer ultérieurement cette précédente loi, même en l'absence de circonstances exceptionnelles justifiant un tel revirement de jurisprudence ;

---

« Pour Petrograd, un dénombrement superficiel donne 1300 exécutions. [...] Les bolcheviks ne comptent pas dans leurs « statistiques », les centaines d'officiers et de civils fusillés à Kronstadt sur ordre des autorités locales » ».

300 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 131-133 : Un appel à la grève générale a été lancé à Petrograd le 22 Février 1922 afin de réaliser certaines revendications, notamment : « l'abolition de la dictature bolchevique, des élections libres aux soviets, la liberté de parole ». S'est adjointe à ce premier mouvement la « mutinerie de deux cuirassés de la base de Kronstadt » lesquels ont adopté des résolutions SR-Cent-Noirs et adressé un ultimatum au dirigeants bolcheviques. Les demandes formulées sont pour certaines les plus larges qui aient pu être formulées : « création d'une commission chargée d'examiner le cas de tous les détenus dans les prisons et les camps de concentration ; suppression des réquisitions ; abolition des détachements spéciaux de la Tcheka ; liberté absolue pour les paysans de « faire ce qu'ils veulent sur leur terre et d'élever leur propre bétail, à condition qu'ils se débrouillent par leur propres moyens. [...] Pour briser net le mouvement, la tcheka de Pétrograd reçut l'ordre, le 7 Mars, d'« entreprendre des actions décisives contre les ouvriers ». En quarante-huit heures, plus de deux mille ouvriers, sympathisants et militants socialistes ou anarchistes, furent arrêtés. A la différence des mutins, les ouvriers n'avaient pas d'armes et ne pouvaient guère opposer de résistance face aux détachements de la Tcheka. Ayant brisé la base arrière de l'instruction, les bolcheviks préparèrent minutieusement l'assaut contre Kronstadt. Le général Toukhatchevski fut chargé de liquider la rébellion. Pour tirer sur le peuple, le vainqueur de la campagne de Pologne de 1020 fit appel aux jeunes recrues de l'Ecole militaire, sans tradition révolutionnaire, ainsi qu'aux troupes spéciales de la Tcheka. Les opérations s'engagèrent le 8 Mars. Dix jours plus tard, Kronstadt tombait au prix de milliers de morts de part et d'autre. La répression de l'insurrection fut impitoyable. Plusieurs centaines d'insurgés prisonniers furent passés par les armes dans les jours qui suivirent leur défaite. Les archives récemment publiées font état, pour les seuls mois d'Avril-Juin 1921, de 2103 condamnations à mort et de 6459 condamnations à des peines de prison ou de camp. Juste avant la prise de Kronstadt, près de huit mille personnes avaient réussi à s'enfuir, à travers les étendues glacées du golfe, jusqu'en Finlande, où elles furent internées dans des camps de transit, à Terijoki, Vyborg et Ino. Trompées par une promesse d'amnistie, nombre d'entre elles rentrèrent en 1922 en Russie où elles furent aussitôt arrêtées et envoyées dans les camps des îles Solovky et à Kholmogory, l'un des plus sinistres camps de concentration, près d'Arkhangelsk ». Il s'agit d'un cas de mauvaise foi étatique manifeste (RR-3).

301 P. Claudel, *Le rapport de Brodeck*, 2007, Editions Stock, p. 79 : « Tous les jours, un homme était ainsi pendu à l'entrée du camp. Chacun le matin en se réveillant se disait que ce serait peut-être son tour. Les gardes nous sortaient des cabanes où nous nous entassions à même le sol pour la nuit, nous faisaient mettre en rang, et nous attendions, ainsi, debout, longtemps, quel que soit le temps, nous attendions qu'ils choisissent l'un d'entre nous, la victime du jour. Parfois, c'était décidé en trois secondes. D'autres fois, ils nous jouaient aux dés ou aux cartes. Et nous devions attendre debout près d'eux, en rangs parfaits, immobiles. Les parties s'éternisaient et, au bout du compte, le vainqueur avait le privilège de faire son choix. Il passait dans les rangs. Nous retenions notre souffle. Chacun tentait de se rendre le plus insignifiant possible. Le garde prenait son temps. Puis il finissait par s'arrêter devant un prisonnier, le touchait du bout de son bâton et disait simplement « *Du* ». Nous autres, tous les autres, au fond de nous, on sentait naître une joie folle, un bonheur laid et qui ne durerait que jusqu'au lendemain, jusqu'à la nouvelle cérémonie, mais qui permettrait de tenir, de tenir encore. Le « *Du* » partait avec les gardes. Il allait jusqu'au portail. On le faisait monter jusqu'au crochet. On lui faisait dépendre le pendu de la veille et ensuite le descendre sur son dos, creuser une fosse et l'enterrer. Puis les gardiens lui faisaient enfilet le panneau « *Ich bien nichts* » [je ne suis rien], lui passaient la corde, le faisaient monter en haut de l'escabeau et attendaient que la *Zeilenessniss* arrive.

302 P. Lévi, *Si c'est un homme*, chapitre 13 : Octobre 1944, 1947, éditions Julliard, p. 197-201, sur la « *Selekcja* » [procédure de sélection des vivants et des morts] : « Car d'habitude, cette cloche sonne à l'aube pour annoncer le réveil ; mais quand elle sonne au milieu de la journée, c'est qu'il y a Blocksperre : ordre de rester enfermés dans les baraques ; et cela se produit quand il y a sélection pour que personne ne puisse y réchapper, et quand les

applicabilité mondiale de la jurisprudence ; représentativité pan-populaire ; pan-indépendance ; pan-compétence.

### Boîte n°3 : la pan-militarisation de tous les territoires

---

sélectionnés partent à la chambre à gaz pour que personne ne les voie partir. [...] Chacun de nous sort nu du Tagesraum dans l'air froid d'octobre, franchit au pas de course sous les yeux des trois hommes les quelques pas qui séparent les deux portes, remet sa fiche au SS et rentre par la porte du dortoir. Le SS, pendant la fraction de seconde qui s'écoule entre un passage et l'autre, décide du sort de chacun en nous jetant un coup d'oeil de face et de dos, et passe la fiche à l'homme de droite ou à celui de gauche : ce qui signifie pour chacun de nous la vie ou la mort. Une baraque de deux cents hommes est « faite en trois ou quatre minutes », et un camp entier de douze mille hommes en un après-midi. [...] Avant même que la sélection soit terminée, tout le monde sait déjà que c'est la gauche la « schlechte Seite », le mauvais côté. Bien entendu, il y a eu des irrégularités ; René par exemple, si jeune et si robuste, on l'a fait passer à gauche : peut-être parce qu'il a des lunettes, peut-être parce qu'il a des lunettes, peut-être parce qu'il marche un peu couronné comme les myopes, mais plus probablement par erreur ; René est passé devant la commission juste avant moi, il pourrait bien s'être produit un échange de fiches. [...] Ces erreurs n'ont rien d'étonnant : l'examen est très rapide et sommaire, et d'ailleurs, ce qui compte pour l'administration du Lager, ce n'est pas tant d'éliminer vraiment les plus inutiles que de faire rapidement place nette en respectant le pourcentage établi ». La procédure de sélection respecte donc une règle d'égalité arithmétique.

- 303 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 11 : la mesure suprême [la peine de mort], 1973, éditions points, p. 242-243 : « Si nous nous retrouvons dans une cellule de condamné à mort, ce n'est pas à cause de nos actions ou de nos omissions. C'est la grande roue qui en décide, le cours de puissantes circonstances extérieures. Prenez, par exemple, le blocus de Leningrad. Car il doit y avoir découverte de graves complots clandestins, dirigés de l'extérieur par les Allemands. Sous la direction de Staline, en 1919, plusieurs complots ont été découverts, et sous Jdanov, en 1942, il n'y en aurait pas ? Sitôt la commande faite, elle est exécutée. On découvre plusieurs complots à ramifications. Tandis que vous dormez à Leningrad dans votre chambre glaciale, une main noire et crochue s'appesantit déjà sur vous. Et rien n'aura dépendu de vous ».
- 304 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 795 : l'avènement des régimes totalitaires et leur réalisation concentrationnaire « n'a pu à son tour se produire que parce que les droits de l'homme qui, philosophiquement, n'avaient jamais été établis mais seulement formulés, qui, politiquement n'avaient jamais été garantis mais seulement proclamés, ont, sous leur forme traditionnelle, perdu toute validité ».
- 305 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 600 : « Seule la perte de toute structure politique exclut [l'homme] de l'humanité ».
- 306 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 813 : « Partout où le totalitarisme s'est hissé au pouvoir, il a engendré des institutions politiques entièrement nouvelles, il a détruit toutes les traditions sociales, juridiques et politiques du pays. Peu importent la tradition spécifiquement nationale ou la source spirituelle particulière de son idéologie : le régime totalitaire [...] substitue au système des partis, non pas des dictatures à parti unique, mais un mouvement de masse ».
- 307A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 600 : « Le mal fondamental de l'esclavage [politique] eu égard aux droits de l'homme n'est pas de leur avoir ôté la liberté (cela peut se produire dans bien d'autres situations), mais d'avoir retiré à une certaine catégorie de gens jusqu'à la possibilité de lutter pour la liberté ».
- 308 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 10 : la loi dans la force de l'âge, 1973, éditions points, p. 228 : le Régisseur moustachu « savait que c'étaient tous des petites natures et il connaissait les faiblesses particulières de chacun. C'est en cela que résidait sa ténébreuse supériorité, la ligne maîtresse de sa psychologie, la réussite de toute sa vie : il savait discerner les faiblesses des hommes au plus bas niveau de l'existence ».
- 309 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 687 : « Une chaîne de commandement hiérarchiquement organisée signifie que le pouvoir de celui qui commande dépend de l'ensemble du système hiérarchique dans lequel il opère. Toute hiérarchie, si autoritaire qu'en

Critère n°3.1. La structuration du pouvoir(TTT). Les structures du pouvoir politique totalitaire se centralisent autour d'un circuit « positif » entre deux pôles, l'un idéologique<sup>365</sup> et l'autre militaire<sup>366</sup>, ce premier dirigeant, par ordres conformes à une planification idéo-arbitraire, ce second<sup>367</sup> lequel le réalise en pratique au moyen du pouvoir militaire matériel que ce premier lui octroie<sup>368</sup> grâce au système économique dont il détient les leviers de commandement<sup>369</sup>. Cette structure dualiste du pouvoir totalitaire se développe parallèlement toutefois selon un circuit négatif en ce que ce premier pôle idéo-paranoïaque<sup>370</sup> renouvelle ce second pôle militaire<sup>371</sup> en fonction des besoins du premier pôle d'auto-protection du fait de son état de pan-insécurité, ce qui implique une projection militaire aveuglement agressive en vue de laquelle ce second dispose d'une triste marge de manœuvre<sup>372</sup>.

---

soit la direction, toute chaîne de commandement, si arbitraire ou dictatorial que soit le contenu de ses ordres, tend à stabiliser, et aurait limité le pouvoir total du chef d'un mouvement totalitaire. Dans le langage nazi, c'est la « volonté du Führer », jamais en repos, dynamique, qui devient la « loi suprême » dans un [anti-]Etat – et non pas ses ordres, expression qui pourrait impliquer une autorité fixée et circonscrite », réalisant ainsi le principe selon lequel « la volonté du Führer est la loi du parti » (*Ibid*, p. 699), le rendant ainsi « irremplaçable parce que toute la structure compliquée du mouvement perdrait sa *raison d'être* sans ses ordres » (*Ibid*, p. 699). Arendt pousse ici plus loin encore le raisonnement en posant la volonté du leader totalitaire comme objet métaphysique susceptible donc d'universalisme en tant que norme de « fabrication du genre humain » (*Ibid*, p. 819), son universalité interne étant posée comme nécessaire. En effet, « la tâche suprême du Chef est d'incarner la double fonction qui caractérise toutes les couches du mouvement – d'agir comme le défenseur magique du mouvement contre le monde extérieur ; et, en même temps, d'être le pont qui relie le mouvement à celui-ci. Le Chef [...] revendique personnellement la responsabilité de tous les actes, faits ou méfaits commis par n'importe quel membre ou fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Cette responsabilité totale constitue, sur le plan de l'organisation, l'aspect le plus important de ce qu'on appelle le principe du Chef, selon lequel chacun des cadres, non content d'être nommé par le Chef, en est la vivante incarnation, et chacun des ordres est censé émaner de cette unique source toujours présente ». Outre le fait que Staline rejette ces mêmes erreurs sur des ennemis potentiels, l'objectif du totalitarisme consiste donc à répliquer la volonté du leader totalitaire à l'intérieur même de toutes les personnes autres que lui-même ainsi que l'exprime ce chiasme hitlérien à portée pan-socio-homogénéisante : « Tout ce que vous êtes, vous l'êtes à travers moi ; tout ce que je suis, je le suis seulement à travers vous » (*Ibid*, p. 636).

310 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 715 : « Cette liberté qu'il prend par rapport à sa propre idéologie caractérise l'échelon supérieur de la hiérarchie totalitaire », rompant ainsi *de facto*, le « charme d'infailibilité qui entoure la charge du Chef » et dont pourtant il se prévaut.

311 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 8. la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 192. Alors que M. Cholokhov avertissait J. Staline des intolérables « méthodes courantes de collecte du blé » pratiquées par les directions locales du parti, notamment : « La méthode du froid... On déshabille le kolhozien et on le met « au froid », tout nu, dans un hangar. Souvent on mettait « au froid » les kolkhoziens par brigades entières. La méthode du chaud. On arrose les pieds et les rebords des jupes des kolkhoziennes de kérosène et on y met le feu. Puis on l'éteint et on recommence... Dans le kolkhoze Napolovski, un certain Plotkine, « plénipotentiaire » du Comité du district, forçait les kolkhoziens interrogés à s'allonger sur un poêle chauffé à blanc, puis il les « déchauffait » en les enfermant nus dans un hangar »... La réponse de Staline fait froid dans le dos : « Cher camarade Cholokhov. [...] vos lettres donnent un tableau que je qualifierais de non objectif, et, à ce propos, je voudrais vous écrire quelques mots. Je vous ai remercié pour vos lettres qui révèlent une petite maladie de notre appareil, qui montrent qu'en voulant bien faire, c'est-à-dire désarmer nos ennemis, certains de nos fonctionnaires du Parti s'en prennent à nos amis et peuvent même devenir franchement sadiques. Mais ces remarques ne signifient pas que je sois d'accord EN TOUT avec vous. Vous voyez UN aspect des choses, et vous ne le voyez pas mal. Mais ce n'est QU'UN aspect des choses. Pour se pas se tromper en politique – et vos lettres, ce n'est pas de la littérature, c'est de la pure politique -, il faut savoir voir L'AUTRE aspect de la réalité. Et l'autre aspect, c'est que les respectés laboureurs de votre district – et pas seulement du vôtre – faisaient grève, faisaient du sabotage et étaient prêts à laisser les ouvriers et l'Armée rouge sans pain ! Le fait que ce sabotage était silencieux et apparemment pacifique (sans effusion de sang) – ce fait ne change rien au fond de l'affaire, à savoir que les respectés laboureurs menaient une guerre de sape contre le pouvoir soviétique. Une guerre à mort, cher camarade Cholokhov ! » Il est donc à noter l'emploi d'une stratégie de communication consistant à retourner en sens inverse ce qui relève pourtant de la vérité la plus factuelle telle que décrit par Cholokhov. Ce point nous permet de déduire le critère d'identification de l'anti-politique : la négation de la réalité événementielle.

Critère n°3.2. de l'État policier. Détention du monopole de la violence illégitime sur les masses notamment par la police secrète<sup>373</sup>. Cette terreur policière<sup>374</sup> pouvant frapper n'importe qui en n'importe quel moment<sup>375</sup>, sert d'outil principal d'imposition de l'idéologie totalitaire<sup>376</sup>, jusqu'à l'autophagie du système<sup>377</sup>, la terreur ne s'arrêtant sous aucun prétexte<sup>378</sup>, même pas celle de la mort du leader totalitaire<sup>379</sup>.

Critère n°3.3. Si dans un régime totalitaire, la société tend à être omni-militarisée<sup>380</sup>, cela signifie qu'un tel régime ait pour ambition la « destruction de la société civile »<sup>381</sup>, étant rappelé que le droit international humanitaire public opère une distinction stricte entre le militaire et le civil,

- 
- 312 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 809 : « Le sens commun, enclin qu'il est à penser de manière utilitaire, n'est d'aucun secours contre ce sur-sens idéologique, dans la mesure où les régimes totalitaires instaurent un monde qui fonctionne dans le non-sens ».
- 313 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 709 : « Un mélange de crédulité et de cynisme prévaut à tous les échelons des mouvements totalitaires, et plus l'échelon est élevé, plus le cynisme l'emporte sur la crédulité ».
- 314 Cf C. Chaplin, *The Dictator*, 1939, scène dans laquelle C. Chaplin, incarnant Hitler, joue à faire rebondir un ballon-planète avec son corps. Conclusion, les leaders totalitaires s'amuse avec le champ politique qu'ils considèrent être un moyen de divertissement : le champ du virréel(LL+2) s'avère donc investi par un jeu (1+3) dimensionnellement absolument illégitime.
- 315 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 811 : « Jusqu'à présent, la croyance totalitaire que tout est possible semble n'avoir prouvé qu'une seule chose, à savoir : que tout peut être détruit ». Ainsi le terme d'anarchiste comporte une acception matérielle pan-sécuritaire. Or, étant précisé que le risque zéro n'a jamais existé, n'existe pas et n'existera jamais, l'objectif pan-sécuritaire fonde également la dimension nécessairement faillible de tout anti-Etat.
- 316 La figure d'O'Brien illustre cette notion d'hybridité auto-contradictoire laquelle découle de l'expression de pan-liberté : leader du parti et simultanément organisateur de la résistance, O'Brien alterne les visages politiques incompatibles entre eux. Un nécro-cycle infernal en découle en ce que le leader O'Brien génère l'opposition politique que le libérateur O'Brien oblitère par ailleurs, voire convertit en allié, de sorte à ce que sa première position soit plus stable encore (G. Orwell, 1984, 1948, éditions Folio, p. 408 : « LA LUTTE ÉTAIT TERMINÉE. IL AVAIT REMPORTÉ LA VICTOIRE SUR LUI-MÊME. IL AIMAIT BIG BROTHER »).
- 317 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 68. Voici un exemple de discours d'un leader totalitaire démontrant l'inversion de toutes les notions de bien et de mal dans son système de « pensée » : « « Le pouvoir des Soviétiques a agi comme auraient dû agir toutes les révolutions prolétariennes : il a cassé net la justice bourgeoise, instrument des classes dominantes. [...] Les soldats et les ouvriers doivent comprendre que personne ne les aidera s'ils ne s'aident eux-mêmes. Si les masses ne se lèvent pas spontanément, nous n'aboutirons à rien. [...] Tant que nous n'appliquerons pas la terreur vis-à-vis des spéculateurs – une balle dans la tête sur place -, nous n'arriverons à rien ! » » (Lénine, 1918, appel à une « justice révolutionnaire de classe »).
- 318 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 810 : Ce « mépris totalitaire de la réalité » fonde l'axiome anti-réaliste(Vre-1) d'un tel régime dont l'objectif politique consiste à « rendre le monde cohérent en prouvant le bien-fondé de son sur-sens ». Or, dans la mesure où ce sur-sens fait l'objet d'un aggiornamento incessant, le régime totalitaire en vient à devoir impérativement réaliser ce sur-sens dont le non-sens plonge toujours plus profonds dans les abîmes de sa propre essence qu'est le biaisage. Ainsi, « à la fin de la guerre, les nazis n'hésitèrent pas à concentrer toute la force encore intacte de leur organisation pour provoquer une destruction de l'Allemagne aussi complète que possible, afin de réaliser leur prédiction que le peuple allemand serait en ruine en cas de défaite » (*Ibid*, p. 667) : la réalisation de la pan-idéologie(F) prévaut ainsi sur la conservation de sa propre vie dans un anti-État.
- 319 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 722 : « Car le dirigeant totalitaire doit affronter une double tâche qui, d'abord, semble contradictoire jusqu'à l'absurde : il doit, d'une part, donner au monde fictif du mouvement une réalité tangible, et un fonctionnement perceptible dans la vie quotidienne ; il doit, d'autre part, prévenir la résurgence d'une stabilité nouvelle dans ce monde nouveau, car la stabilisation de ses lois et institutions, sans nul doute, à la liquidation du mouvement lui-même et, avec lui, de son espoir de conquérir un jour le monde ».
- 320 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 815 : « le régime totalitaire [...] met en œuvre une politique étrangère visant ouvertement à la domination du monde ».

laquelle est donc complètement effacée dans une telle perspective anti-étatique<sup>382</sup>, ce qui a pour conséquence logique que soit également observable une « militarisation de l'économie »<sup>383</sup>.

Critère n°3.4. de la société éco-disciplinaire de masse(±). C'est ainsi que la société est régie par le modèle militaire de pensée : il faut suivre l'ordre aberrant donné par le chef et tout manquement à cet ordre sera puni<sup>384</sup>. Le capitalisme productiviste n'étant pas incompatible avec toute pan-idéologie(F) totalitaire<sup>385</sup>, les dirigeants(TTT2) ont même entrepris une anti-politique de maxi-éco-rentabilisation<sup>386</sup> des masses(±)<sup>387</sup> laquelle constitue globalement l'une des lignes de masse(+)<sup>388</sup>. Les régimes totalitaires ont besoin d'argent pour s'auto-financer : ils vont militariser l'ordre de la société afin de maintenir militairement les structures économiques indispensables à la

- 
- 321 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 786 : « Tout cela met clairement en relief les méthodes totalitaires de domination : ce sont ces éléments [de l'histoire coloniale concentrationnaire] qu'elles utilisent, développent et cristallisent sur la base du principe nihiliste du « tout est permis » dont elles héritèrent et qu'elles tinrent aussitôt pour acquis. Mais partout où ces nouvelles formes de domination revêtent leur structure authentiquement totalitaire, elles dépassent ce principe, encore trop lié à des motivations utilitaires et à l'intérêt personnel des gouvernants, et s'essaient à un domaine jusqu'à présent complètement ignoré de nous – le domaine où « tout est possible ». Et, de manière assez caractéristique, il s'agit d'un domaine qu'aucune motivation utilitaire ou égoïste ne peut limiter, indifférent qu'il est à l'intérêt personnel ».
- 322 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 815 : « Avec le régime totalitaire, nous sommes en présence d'un genre de régime totalement différent » qui « brave [...] toutes les lois positives, jusqu'à celles qu'il a lui-même promulguées (ainsi la Constitution soviétique de 1936, pour ne citer que l'exemple le plus flagrant), ou celles qu'il ne s'est pas soucié d'abolir (la Constitution de Weimar, par exemple, que le régime nazi n'a jamais abrogé ».
- 323 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 816 : « C'est ici que s'éclaire la différence fondamentale entre le concept totalitaire du droit et tous les autres. La politique totalitaire ne remplace pas un corpus de lois par un autre ; elle n'institue pas son propre *consensus juris*, elle ne crée pas, à la faveur d'une seule révolution, une nouvelle forme de légalité. Son défi à toutes les lois positives, y compris les siennes propres, implique qu'elle pense pouvoir se passer de tout *consensus juris* parce qu'elle promet d'affranchir l'accomplissement de la loi de toute action et de toute volonté humaine ; et elle promet la justice sur terre parce qu'elle prétend faire du genre humain lui-même l'incarnation de la loi ».
- 324 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 810, étant rappelé que l'anti-réalisme est un anti-nietzschéisme et que la dignité est contenue dans le respect de la corporéité : « C'est principalement au nom de ce sur-sens, au nom d'une complète cohérence, que le totalitarisme doit nécessairement détruire toute trace de ce qu'il est convenu d'appeler la dignité humaine. Car le respect de la dignité humaine implique que l'on reconnaisse les autres hommes ou les autres nations au même titre que soi comme des sujets, comme des bâtisseurs de mondes ou comme les cofondateurs d'un monde commun. Aucune des idéologies qui visent à donner une explication exhaustive des événements historiques du passé et à tracer le cours de tous les événements futurs ne peut supporter l'imprévisibilité inhérente à la créativité des hommes, à leur faculté de créer quelque chose de telle sorte que personne n'aurait pu le prévoir ». Cette tentative de destruction de l'instinct créateur présent en l'homme, aucune forme de totalitarisme ne parviendra jamais à la détruire comme le relate notamment l'épisode de la « fabrication de bougies » lors du quatorzième jour de la période de survie extrême que constitue la période de non-encadrement des camps de concentration en raison de la fuite de leurs gardiens. Ces bougies, échangées contre des vivres, étaient fabriquées par P. Lévi : « C'est moi qui avais trouvé le bloc de cire vierge dans l'Elektromagazin (l'entrepôt de matériel électrique). Je me rappelle encore l'expression désappointée de ceux qui me virent partir avec, et du dialogue qui s'ensuivit : - « Qu'est-ce que tu vas en faire ? ». Ce n'était pas le moment de divulguer un secret de fabrication. Je m'entendis prononcer mot pour mot la réponse que j'avais si souvent entendue dans la bouche des anciens du camp, et où s'exprime leur principal titre de gloire : leur qualité de « bons prisonniers », de débrouillards qui savent toujours se tirer d'affaire : - Ich verstehe verschiedene Sachen... (Je m'y connais en pas mal de choses »...) (P. Lévi, Si c'est un homme, 1947, éditions Julliard, p. 266-267).
- 325 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 743-744 : si dans ces pages, A. Arendt semble édicter une loi de la non-héritabilité intergénérationnelle du pouvoir dans un régime totalitaire étant donné que la logique des purges internes rend impossible la désignation d'un successeur (« dans une situation totalitaire, où la connaissance de l'écheveau des courroies de transmission équivaut au pouvoir suprême, chaque successeur désigné qui en arrive à savoir ce qui se passe véritablement est automatiquement destitué après un certain temps »).



réalisation de la loi du mouvement<sup>389</sup>. Les régimes totalitaires, y compris communistes, ont scrupuleusement respecté la loi de l'accumulation illimitée du capital par l'augmentation des normes de rendement<sup>390</sup> à des fins d'extension de son propre exo-pouvoir ainsi que l'atteste l'anti-politique concentrationnaire parallèle de déportation exponentielle<sup>391</sup> des masses(±)<sup>392</sup> laquelle a fait l'objet d'une « rationalisation » suite à l'instauration d'institutions méta-goulagiennes<sup>393</sup> tandis que celle-ci n'a jamais véritablement été rentable<sup>394</sup>. En recherchant obstinément quelque pan-conquête éco-impérialiste au mépris de toutes les lois<sup>395</sup>, les régimes totalitaires sont parvenus à des résultats contraires en provoquant de sévères récessions économiques, intolérables eu égard du dogme d'infaillibilité du Parti dont il renie par conséquent la responsabilité<sup>396</sup>, sans oublier que tous les membres de la masse(±) se tuent littéralement à ta tâche des suites de l'exécution de telles

---

326 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 722 : « Tel est, dans la pratique le paradoxe du totalitarisme au pouvoir. Son mépris des faits, son adhésion exclusive aux règles d'un monde fictif, deviennent constamment plus difficiles à maintenir, mais demeurent aussi essentiels qu'auparavant ». On pourrait trouver quelque double pensée ici en soutenant l'idée selon laquelle je dirais dans la partie consacrée à la critique de l'oeuvre arendtienne que les régimes totalitaristes ont bel et bien un objectif politique alors qu'il est pourtant manifeste dans ce critère que le pacte anti-constitutionnel totalitaire n'est jamais qu'une coquille entièrement vide. Ce qu'il serait plus juste de dire serait que le leader totalitaire essaye en permanence, tant qu'il demeure aux manettes du pouvoir, de remplir ce catalyseur à idée qu'est en principe une idéologie mais qui le remplirait avec quelque chose qui ne peut pas s'y intégrer, de telle sorte que le catalyseur demeure fatalement vide de tout contenu, au mépris des efforts sisyphiens de tous les totalitarismes futiles. Au fond, cela revient à vouloir faire rentrer un 45 tonnes dans un trou de souris, d'où l'auto-destruction inéluctable de la pan-idéologie(F).

327 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 612 : « s'il est vrai qu'il existe une personnalité ou une mentalité totalitaires, cette capacité d'adaptation et cette absence de continuité extraordinaires en sont assurément les caractéristiques principales ».

## 328G. Orwell, 1984, 1948, p. 107 : Ainsi prend tout son sens « le slogan du Parti : Les prolétaires et les animaux sont libres ».

329 G. Orwell, 1984, 1948, p.15 ; développements p.261-317.

330 G. Orwell, La ferme des animaux, 1945, éditions Folio, p.144.

331 G. Orwell, 1984, 1948, p. 97 : « Le crime impardonnable était le contact sexuel entre membres du Parti ». *Ibid*, p. 98 : « Le but du Parti [...] était d'enlever tout plaisir à l'acte sexuel. [...] Il y avait même des organisations, comme celle de la ligue Anti-Sexe des Juniors, qui plaidaient en faveur du célibat pour les deux sexes. Tous les enfants devraient être procréés par insémination artificielle (*artsem* en novlangue) et élevés dans des institutions publiques. [...] Le Parti essayait de tuer l'instinct sexuel », notamment au moyen de l'idéologisation de l'acte procréatif : « Catherine [...] avait deux phrases pour désigner cela. L'une était : « fabriquer un bébé » et l'autre : « Notre devoir envers le Parti ». *Ibid*, p. 101 : à l'inverse, « l'acte sexuel accompli avec succès était un acte de rébellion. Le désir était un crime de la pensée ».

332 G. Orwell, 1984, 1948, p. 118 : « Le Parti finirait par annoncer que deux et deux font cinq et il faudrait le croire. Il était inéluctable que tôt ou tard, il fasse cette déclaration. La logique de sa position l'exigeait. Ce n'était pas seulement la validité de l'expérience, mais l'existence même d'une réalité extérieure qui était tacitement niée par sa philosophie ».

333 G. Orwell, 1984, 1948, p. 213

334 A. Cassesse, [Confirmation des principes de droit international reconnus par le Statut du tribunal de Nuremberg, 2009, United Nations Audiovisual Library of International Law, p. 2](#) : « La Commission a ensuite nommé M. Jean Spiropoulos Rapporteur spécial le chargeant de remanier le texte adopté par le Sous-Comité et de présenter un rapport à la Commission. Dans le rapport soumis à la Commission, le Rapporteur spécial a établi une distinction entre : i) les principes au sens strict (tels que la responsabilité pour complicité, la primauté du droit international sur le droit national si ce dernier est incohérent ». La nécessité d'instaurer cette dernière règle post-seconde Guerre Mondiale en tant que principe fondateur du droit international coutumier démontre bien l'absence de contre-pouvoir conventionnel à l'égard des anti-États, en particulier nazi.

335 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 582 : « On aurait pu croire que l'impossibilité même de déporter une personne apatride aurait suffi à

directives<sup>397</sup>, au-delà du fait qu'il existe des directives double-pensantes exigeant d'assassiner la main-d'œuvre pourtant nécessaire à la réalisation des supposément nécessaires objectifs économiques<sup>398</sup>.

#### Boîte n°4 : sociologie totalitaire<sup>399</sup>

Critère 4.0.1. L'hypno-politique pan-idéologique(F). La propagande totalitaire réalise un travail de facho-mythologisation<sup>400</sup> de la masse(±)<sup>401</sup>, vivante<sup>402</sup> comme trépassée<sup>403</sup>, en même temps

---

empêcher un gouvernement de l'expulser ; mais puisse l'homme sans Etat était une « anomalie pour qui il n'existe pas de niche appropriée dans le cadre de la loi générale » - un hors-la-loi par définition -, il se retrouva totalement à la merci de la police qui, pour sa part, ne voyait guère d'inconvénients à commettre quelques actes illégaux de manière à rendre moins lourd pour le pays le fardeau des *indésirables*. Autrement dit, l'[anti-]État, en insistant sur son droit souverain d'expulsion, était contraint par la nature illégale de l'apatridie à des actes reconnus illégaux. [...] Lawrence Pruss (« la Dénationalisation imposée pour des motifs politiques ») décrit l'illégalité comme suit : « L'acte illégal initial du gouvernement qui dénationalise [...] place le pays qui expulse dans une position de transgresseur du droit international, parce que ses autorités violent les lois du pays vers lequel l'apatride est expulsé » ».

336 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 243 : « La 19, Allemands et Soviétiques signèrent un accord commercial qui était en cours de négociations depuis la fin de 1938, et qui s'annonçait très avantageux pour l'URSS. Le soir même, les Soviétiques acceptèrent que Ribbentrop vînt à Moscou pour signer un pacte de non-agression déjà élaboré du côté soviétique et transmis aussitôt à Berlin. Le ministre allemand, doté de « pleins pouvoirs extraordinaires », arriva à Moscou dans l'après-midi du 23 et le traité de non-agression signé pendant la nuit fut rendu public le 24. Valable dix ans, il entra en vigueur immédiatement. La partie la plus importante de l'accord, qui délimitait les sphères d'influence et les annexions des deux pays en Europe de l'Est, resta évidemment secrète. Jusqu'en 1989, les dirigeants soviétiques nièrent, contre l'évidence, l'existence de ce « protocole secret », véritable « crime contre la paix » commis par les deux puissances signataires. Aux termes de ce texte, la Lituanie entra dans la sphère d'intérêts allemande ; l'Estonie, la Lettonie, la Finlande, la Bessarabie dans la sphère soviétique. Quant à la Pologne, si la question du maintien d'un reste d'État polonais demeurait en suspens, l'URSS devait en tout état de cause recouvrer, après l'intervention militaire des Allemands et des Soviétiques contre la Pologne, les territoires biélorusses et ukrainiens cédés à la suite du traité de Riga en 1920, ainsi qu'une partie des territoires « historiquement et ethniquement polonais » dans les provinces de Lublin et de Varsovie ».

337 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 243-244 : « Prévue le 22 Septembre, sur la Vistule à Varsovie, [la frontière] fut repoussée vers l'est jusqu'au Bug, lors de la venue de Ribbentrop à Moscou le 28 Septembre. En échange de cette « concession » soviétique par rapport aux termes du protocole secret du 23 Août, l'Allemagne incluait la Lituanie dans la sphère d'intérêts soviétique ».

338 R. Aron, *démocratie et totalitarisme*, 1965, édition folio, p. 242 : « La déclaration bolchevique qui se trouvait au début de la Constitution donnait pour but à l'U.R.S.S. d'unir tous les ouvriers du monde dans une république soviétique mondiale ».

339 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 564 : « La législation pénale [...] permet d'ailleurs de juger par « analogie » (en se fondant sur le traitement du délit le plus proche) l'accusé n'ayant commis aucun acte tombant spécifiquement sous le coup d'une loi ».

340 A. Soljénistyne, l'archipel du goulag, 1973, éditions points : Pour un exemple, voir le développement sur l'emploi absolument pan-abusif de l'article 58 de la partie spéciale du code pénal de 1926 de l'Ex-URSS : le paragraphe 1 renvoyait à la « trahison de la patrie » ; le paragraphe 6 réprimait l'espionnage ; le paragraphe 9 faisait office de brevet de constitutionnalité en ce qui concerne le filet pénal qu'instaure l'article 58 (« Les mesures de défense sociale ne sauraient avoir pour but d'infliger une souffrance physique ou d'humilier la dignité de la personne humaine, et ne se proposent aucun objectif de vengeance ou de châtement ») ; le paragraphe 10 de cet article interdisait toute propagande anti-soviétique, notamment « l'utilisation des préjugés religieux des masses [...] visant à affaiblir l'Etat » (*Le livre noir du communisme*, p. 202) ; le paragraphe 11 prévoyait une peine aggravante cumulative dès lors que les actes interdits revêtaient un caractère collectif ; le paragraphe 12 interdisait de façon résiduelle l'intégralité de la population n'ayant pas dénoncé les agissements par ce même article interdits en même

qu'une diabolisation de ses parties minoritaires<sup>404</sup>. De façon subsidiaire, le parti organise quelques créations fictives permettant de contrôler l'imaginaire du divertissement du peuple<sup>405</sup>. Le système totalitaire prend donc la forme d'un piège<sup>406</sup> socio-culturel de masse<sup>407</sup> dont l'objectif est d'attraper-endormir<sup>408</sup> le plus grand nombre d'individus massifiés que possible<sup>409</sup>.

Critère n°4.0.2. Sur le pseudo-objectif de société homogène : d'un côté, il y a la façade pan-idéologique(F) qui proclame l'idéal d'une certaine universalité sociale monolithique<sup>410</sup> sur le mode de la manipulation de masse et de l'autre, une anti-politique qui affirme la nécessité de la violence pour la réaliser<sup>411</sup> : les régimes totalitaires n'ont pas en réalité pour objectif de réaliser quelque principe d'égalité unidimensionnelle en ce qu'il ne s'agissait à chaque fois que d'un argument

---

temps qu'il permettait le jugement des mineurs de plus de douze ans avec « modération » ; le paragraphe 13 visait « les personnes ayant « combattu le mouvement ouvrier international » » ; le paragraphe 14 concernait le sabotage économique ».

- 341 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la révolution culturelle : un totalitarisme anarchique (1966-1976), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 626 : « tout étant politique, le plus petit incident peut être surinterprété à loisir comme une preuve des pires intentions criminelles ».
- 342 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 800 : « l'objectif du système n'est pas atteint, même lorsque, sous l'effet de la plus monstrueuse terreur, la population se laisse plus ou moins volontairement « coordonner », autrement dit, lorsqu'elle renonce à ses droits politiques. Le but d'un système totalitaire est de détruire les droits civils de la population tout entière, de telle sorte qu'elle finisse par être mise hors-la-loi dans son propre pays ».
- 343 A. Soljénitsyne, l'archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 2 : histoire de nos canalisations, 1973, éditions points, p. 72 : « il eût été impossible de procéder à ce nettoyage sanitaire, par-dessus le marché en période de guerre, si l'on avait usé de formes désuètes de procédure judiciaire et de normes juridiques dépassées. On adopta donc une méthode toute nouvelle : la répression sans jugement, et c'est la Vétchéka – sentinelle de la Révolution – qui se chargea avec abnégation de cette tâche ingrate ; la Vétchéka, seul organe répressif l'histoire de l'humanité à avoir concentré entre ses mains à la fois la filature, l'arrestation, l'instruction, la représentation du ministère public, le jugement et l'exécution de la décision ».
- 344 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 2. Le « Bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 63 : « Le 28 Novembre [1917], le gouvernement institutionnalisa la notion d'« ennemi du peuple » ; un décret, signé par Lénine, stipulait que « les membres des instances dirigeantes du Parti constitutionnel-démocrate, parti des ennemis du peuple, sont mis hors la loi, passibles d'arrestation immédiate et de comparution devant les tribunaux révolutionnaires. [...] En attendant la rédaction d'un nouveau Code pénal, les juges avaient toute latitude d'apprécier la validité de la législation existante « en fonction de l'ordre et de la légalité révolutionnaires », notion si vague qu'elle permettait tous les abus ». Il s'agissait de « tribunaux de la dictature du prolétariat, d'organes de lutte contre la contre-révolution, plus soucieux d'éradiquer que de juger ».
- 345 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 563 : on retrouve le même mécanisme en Chine avec la « campagne pour « l'élimination des contre-révolutionnaires » lancée en Juillet 1950 étant donné que « la définition du « contre-révolutionnaire » est si vague, si large, que toute position présente ou passée un tant soit peu divergente avec la ligne du PC peut suffire à vous faire condamner ».
- 346 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 837 : « Le fameux extrémisme des mouvements totalitaires, loin de participer du vrai radicalisme, consiste assurément à « tout penser dans la perspective du pire », à suivre ce processus de la déduction qui aboutit toujours aux pires conclusions possibles ».
- 347 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 762 : « D'un point de vue légal, plus intéressante encore que la mutation du suspect en ennemi objectif est la substitution totalitaire du crime possible à la faute suspectée. Le crime possible n'est pas plus subjectif que l'ennemi objectif. Tandis que le suspect est arrêté parce qu'on le croit capable de commettre un crime qui correspond plus ou moins à sa personnalité (ou à personnalité suspectée), la version totalitaire du crime possible se fonde sur une anticipation logique d'évolutions objectives. [...] L'hypothèse centrale du totalitarisme selon laquelle tout est possible (que le système totalitaire auto-valide, « les camps de concentration et d'extermination [de ces régimes servant] de laboratoires où la conviction fondamentale du totalitarisme que tout est possible se vérifie » (*Ibid*, p. 782) conduit donc à l'élimination systématique de tout ce qui pourrait gêner la réalisation de son absurde et terrible conséquence : que tout crime imaginé par les dirigeants doit être puni, sans se soucier de savoir s'il a ou non été commis. Le crime possible, comme l'ennemi objectif, dépasse bien sur la compétence de la police, qui ne peut

électorale<sup>412</sup> mais ont bien pour principe de créer une société strictement hiérarchisée selon un système insupportable de classement<sup>413</sup>.

#### Sous-boîte n°4.1 : la masse(+)

##### Boîte 4.1.1 : l'élite sociale totalitaire, le parti et l'intelligentsia

Critère n° 4.1.1.1. Le non-logos administratif. Toute forme d'indépendance intellectuelle étant tenue pour criminelle dans tout régime totalitaire dans lequel se joue un processus de sémio-

---

ni le découvrir, ni l'inventer, ni le provoquer. Ici encore, les services secrets dépendent entièrement des autorités politiques ». Insérer les procès de Moscou de Solje ici.

- 348 P. Vergnet et Jean Bernard-Derosne, *L'affaire Petkov*, Paris, Self, 1948, p. 192 : « Le 16 août 1947, après avoir entendu la sentence qui le condamnait à mort par pendaison « au nom du peuple bulgare », Nicolas Petkov s'écria d'une voix forte : « Non ! Pas au nom du peuple bulgare ! Je suis envoyé à la mort par ordre de vos maîtres étrangers, ceux du Kremlin ou d'ailleurs. Le peuple bulgare, écrasé par la tyrannie sanglante que vous voudriez maquiller en justice, ne croira jamais à vos infamies ! »
- 349 R. Aron, *démocratie et totalitarisme*, 1965, éditions Folio, p. 248 : « Les bolcheviks ont immédiatement trouvé une solution idéologique : le prolétariat s'exprime dans le parti bolchevique et celui-ci, disposant du pouvoir absolu, réalise l'idée marxiste de la dictature du prolétariat. Idéologiquement, la solution est satisfaisante et donne une justification au monopole du parti. Celui-ci possède et doit posséder la totalité du pouvoir, parce qu'il est l'expression du prolétariat et que la dictature du prolétariat marque la phase intermédiaire entre le capitalisme et le socialisme ».
- 350 N. Werth, *La route de la Kolyma, voyage sur les traces du Goulag*, éditions Belin, 2012, p.114 : « Concernant l'alimentation, il existait ainsi pas moins de quinze « normes principales », divisées en autant de « sous-normes » en fonction des différents types de travaux effectués par le détenu, des différents types de camp, chacune de ces normes étant de surcroît modifiée plusieurs fois par an, en fonction des saisons ! Fait remarquable, le moindre changement de normes, y compris pour une seule denrée alimentaire entrant dans la composition du « menu » du détenu, était signé du chef de Goulag, du ministre de l'Intérieur ou de son adjoint ! [...] Circulaire n°130-35 du 28 Janvier 1944 « Sur l'augmentation de la norme de sel attribuée pour la préparation de la nourriture destinée aux détenus ». Afin d'améliorer les qualités gustatives des repas servis aux détenus, augmenter la norme actuellement en vigueur de 15 grammes par jour jusqu'à 18 grammes. Signé : Tchernychev, ministre de l'Intérieur adjoint de l'URSS ».
- 351 A. Soljenitsyne, *Une journée d'Ivan Denissovitch*, 1962, édition Robert Laffont, p. 86 : « À ce moment, on apporta un baquet de neige à fondre pour le mortier, et quelqu'un annonça qu'il était déjà midi.  
-Pour sûr, fit Choukhov : le soleil est d'aplomb.  
-Si le soleil est d'aplomb, fit le commandant, il n'est pas midi, mais une heure.  
Ça épata Choukhov :  
-Pourquoi ? Tous les vieux te le diront : c'est à l'heure de midi que le soleil est à son plus haut.  
-Oui, fit le commandant, c'était vrai de leur temps. Mais, depuis, il y a eu un décret : le soleil, maintenant, atteint sa hauteur maximum à une heure.  
-Pas possible ? De qui qu'il est ce décret ?  
-Du pouvoir soviétique ».
- 352 G. Orwell, *La ferme des animaux*, 1945, éditions Folio, p.38 : « Boule de Neige se préoccupait aussi de répartir les animaux en Commissions, et sur ce terrain, il était infatigable. IL constitua pour les poules, la Commission des pontes, pour les vaches la Ligue des queues de vaches propres, pour les réfractaires la Commission de rééducation des camarades vivant en liberté dans la nature (avec pour but d'appriivoiser les rats et les lapins), et pour les moutons le Mouvement de la laine immaculée, et encore d'autres instruments de prophylaxie sociale – outre les classes de lecture et d'écriture ».
- 353 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 695 : « Pour les mouvements, l'important consiste, avant même qu'ils s'emparent du pouvoir, à donner l'impression que tous les éléments de la société sont représentés dans leurs rangs (l'objectif ultime de la propagande nazie était d'organiser l'ensemble du peuple allemand en autant de sympathisants). Les nazis poussèrent ce petit jeu encore plus loin, créant une série de faux ministères modelés sur l'administration normale de l'État, tels que leur propre ministère des affaires étrangères, de l'éducation, de la culture, du sport, etc. Aucune de ces institutions n'avait plus de valeur professionnelle que l'imitation de l'armée représentée par les sections d'assaut, mais elles créaient ensemble un monde parfait d'apparences, dans lequel chaque réalité du monde non totalitaire avait sa

dégénérescence<sup>414</sup>, les postes administratifs sont réduits à l'exécution de tâches pour la réalisation desquelles « l'intelligence n'[est] pas nécessaire »<sup>415</sup>. La pan-stabilité du parti reposait ainsi sur ces agents strictement sélectionnés<sup>416</sup> « qui ne mettent rien en question »<sup>417</sup> « dont la loyauté et le patriotisme » prédominait sur toute forme « d'ambition personnelle ou de vanité et dont on pût même exiger de renoncer à l'aspiration bien humaine de voir leurs noms liés à leurs actes », voire même, dont on pût exiger le loyalisme le plus aveugle<sup>418</sup>. Les élites sociales du régime totalitaristes sont ainsi recluses au même degré d'inintelligence que les masses<sup>419</sup>, inintelligence qui la rend paradoxalement si indispensable au fonctionnement de la machine totalitaire<sup>420</sup>, inintelligence qui suppose donc de passer par un processus de déscolarisation<sup>421</sup> : l'appartenance à l'élite sociale

---

réplique servile et charlatanesque ».

- 354 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 79 : « Calquée sur le modèle de la maison mère de la Loubianka, chaque tchéka de province devait, dans les délais les plus brefs, organiser les départements et bureaux suivants : 1) Département du renseignement. Bureaux : Armée rouge, monarchistes, cadets, SR de droite et mencheviks, anarchistes et droit commun, bourgeoisie et gens d'Eglise, syndicats, syndicats et comités ouvriers, ressortissants étrangers. Pour chacune de ces catégories, les bureaux appropriés devaient dresser une liste de suspects. 2) Département de luttes contre la contre-révolution. Bureaux : Armée rouge, monarchistes, cadets, SR [socialistes-révolutionnaires] de droite et mencheviks [constitutionnels-démocrates], anarchistes, syndicalistes, minorités nationales, étrangers, alcoolisme, pogroms, et ordre public, affaires de presse. 3) Département de lutte contre la spéculation et les abus d'autorité. 4) Département des transports, voies de communication et ports. 5) Département opérationnel, regroupant les unités spéciales de la Tchéka ».
- 355 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 740 : malgré des « objectifs chiffrés totalement irréalistes », la hiérarchie insistait « sur la vitesse de réalisation » de ces mêmes objectifs.
- 356 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 218-221, sur la *Iejovschina* : « En ce qui concerne le degré de centralisation de la terreur, les documents du Bureau politique aujourd'hui accessibles confirment que la répression de masse a bien été le résultat d'une initiative décidée par la plus haute instance du Parti, le Bureau politique, et par Staline en particulier. [...] Le Centre reçut ainsi, dans les semaines qui suivirent, des « chiffres indicatifs » fournis par les autorités locales, sur la base desquels Iejov prépara l'ordre opérationnel n° 00447, en date du 30 Juillet 1937, qu'il soumit pour ratification, ce même jour, au Bureau politique. Dans le cadre de cette « opération », 259 450 personnes devaient être arrêtées, dont 72 950 fusillées. [...] Comme lors de la dékoulakisation, toutes les régions reçurent des quotas pour chacune des deux catégories (1ère catégorie : à exécuter ; 2ème catégorie : à déporter). On notera que les éléments visés par l'opération appartenaient à un spectre socio-politique plus large que les catégories énumérées au départ : aux côtés des « ex-koulaks » et des « éléments criminels » figuraient les « éléments socialement dangereux », les « membres des partis antisoviétiques », les anciens « fonctionnaires tsaristes », les « Gardes blancs », etc. [...] L'ordre opérationnel du 30 Juillet 1937 donnait aux dirigeants locaux le droit de demander à Moscou des listes complémentaires d'individus à réprimer. [...] Du 6 Août au 21 Décembre 1937, au moins dix opérations, du même type que celle déclenchée à la suite de l'ordre opérationnel n°00447 furent lancées par le Bureau politique et son relais en la matière, le NKVD, en vue de « liquider », nationalité par nationalité, des groupes présumés d'« espions » et de « diversionnistes » : Allemands, Polonais, Japonais, Roumains, Finlandais, Lituaniens, Estoniens, Lettons, Grecs, Turcs ». Parmi d'autres opérations figurent notamment « l'opération de « répression des familles des ennemis du peuple arrêtés », commandée par l'ordre opérationnel du NKVD n°00486 ».
- 357 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 562 : « Le système de contrôle, largement forgé avant même la victoire, disposa vite de moyens considérables : 5,5 millions fin 1950, 3.8 millions de propagandistes (ou activistes) en 1953, 75000 informateurs chargés de les coordonner (et de surveiller leur zèle...). En ville, perfectionnant un système de contrôle mutuel traditionnel (le *baojia*) remis en place par le Guomindang, les groupes de résidents (15 à 20) foyers) sont coiffés par des comités d'habitants, eux-mêmes subordonnés aux comités de rue ou de quartier. Rien ne doit leur échapper : toute visite nocturne ou séjour d'une journée ou plus d'un « étranger » doit faire l'objet d'un enregistrement au comité de résidents ; on veille particulièrement à ce que tous disposent bien du *hukou*, certificat d'inscription au registre des habitants de la ville, de façon en particulier à éviter l'exode rural « sauvage » ».
- 358 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 571 : « Il est moins risqué pour un cadre de trafiquer ses statistiques, quitte à pressurer de

totalitaire se résume au respect d'une obligation d'obéissance infaillible<sup>422</sup> et n'importe quelle personne incompétente peut faire l'affaire<sup>423</sup>. L'ordre sociétal logique s'en trouve conséquemment complètement subverti<sup>424</sup> : les têtes vides passent pour des têtes bien remplies<sup>425</sup>.

Critère n°4.1.1.2. Neutralisation du pouvoir politique de l'élite(TTT). Les bureaucrates sont les chiens de garde de tous les secrets sensibles des totalitarismes : leur première obligation anti-déontologique est celle du silence médiatique<sup>426</sup>. Seuls les propos respectant le cadre idéologique du parti sont tolérés : ce contrôle de l'élite sociale totalitaire est garanti par plusieurs moyens

---

façon insupportable ses administrés pour fournir quand même les livraisons prévues, que d'avouer n'avoir pas rempli les objectifs sacro-saints : sous Mao, le « dérapage à gauche » (puisque volontarisme, dogmatisme et violence sont censés être de gauche) fut toujours moins dangereux que la médiocrité droitrière. En 1958-1959, plus un mensonge est gros, plus la promotion de son auteur sera rapide : la fuite en avant est totale, les « thermomètres » sont cassés et les critiques potentiels en prison ou sur les chantiers d'irrigation ».

- 359 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, Pour conclure, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 310-311 : « L'apparition et le phénomène du Goulag nous renvoient à la question centrale de l'existence ou non d'un dessein destiné à exclure et à instrumentaliser durablement l'exclusion dans un véritable projet de transformation économique et sociale ». Cette thèse est factuellement vérifiée en ce que « la planification de la terreur, telle qu'elle se manifeste à travers la politique de quotas à partir de la dékoulakisation et jusqu'à la Grande Terreur, peut être interprétée comme l'une des expressions de ce dessein. La consultation des archives confirme cette obsession du souci comptable qui anime les divers échelons de l'administration, du sommet à la base. Des bilans chiffrés et réguliers témoignent apparemment de la parfaite maîtrise, par les dirigeants, du processus de répression ».
- 360 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 571 : « Mais bientôt, les dirigeants qui sortent encore parfois de la Cité interdite doivent se rendre à l'évidence : ils sont eux-mêmes tombés dans l'optimisme de commande, du succès obligatoire et de la toute-puissance supposée des dirigeants mythiques issus de la Longue Marche, habitués à gérer l'économie et les travailleurs comme des armées en campagne ».
- 361 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 221-224 : « Après la Grande terreur, une seule commission fut envoyée sur place, au Turkménistan, enquêter sur les excès de la *Iejovschina*. Dans cette petite république de 1 300 000 habitants (0.7 % de la population soviétique), 13 259 personnes avaient été condamnées par les troïki du NKVD d'août 1937 à Septembre 1938 dans le cadre de la seule opération de « liquidation des ex-koulaks, criminels et autres éléments antisoviétiques ». Parmi celles-ci, 4 037 avaient été fusillées. Les quotas fixés par Moscou étaient respectivement de 6 277 (nombre total des condamnations) et de 3 225 (nombre total des exécutions). On peut supposer que des excès et des dépassements semblables eurent cours dans les autres régions du pays. Ils découlaient du principe même des quotas, des ordres planifiés venus du Centre et de réflexes bureaucratiques, bien assimilés, inculqués depuis des années, qui consistaient à anticiper les désirs des supérieurs hiérarchiques et les directives de Moscou. [...] Il apparaît ainsi que, durant les seules années 1937 et 1938, 1 575 000 personnes furent arrêtées par le NKVD ; 1 345 000 (soit 85, 4%) furent condamnées au cours de ces années ; 681 692 (soit 51 % des personnes condamnées en 1937-1938) furent exécutées ».
- 362 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 701 : « En Mai 1939, Hitler posa les règles suivantes que l'on dirait recopiées d'un manuel d'une société secrète : « 1. N'informer personne qui n'en ait besoin. 2. Personne ne doit en savoir plus que de besoin. 3. Que personne ne sache plus tôt qu'il n'est besoin » ».
- 363 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 702 : « Les partis et les sociétés ouvertes, en général, ne considèrent comme leurs ennemis que ceux qui s'opposent expressément à eux, alors que le principe des sociétés secrètes a toujours été « quiconque n'est pas expressément inclus, est exclu » ». La logique totalitaire reprend littéralement certaines arcanes théoriques du TTT-1, notamment celle de la dialectique entre la communauté-amie et la résidualité-ennemie, par le fait que ce qui « insufflait la loyauté jamais démentie des membres des sociétés secrètes était moins le secret que la dichotomie entre Nous et tous les autres », dichotomie qui a pour corollaire « le principe que quiconque n'est pas inclus est exclu, quiconque n'est pas avec moi est contre moi » (*Ibid*, p. 707).
- 364 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 815 : le pouvoir totalitaire « prétend obéir rigoureusement et sans équivoque à ces lois de la Nature et de l'Histoire dont toutes les lois positives ont toujours été censées sortir ». Or,

terroristes, notamment par l'éradication physique<sup>427</sup> que signifie l'inclusion dans la masse(-)<sup>428</sup> ou encore par la déresponsabilisation<sup>429</sup>.

Critère n° 4.1.1.3. Déploiement du pouvoir anti-politique des élites(TTT). Cette élite sociale, diffractée territorialement selon le quadrillage bureaucratique décidé par le régime totalitaire, met en œuvre le programme du parti souverain centralisé autour de la triptyque souveraineté<sup>430</sup>, indépendance<sup>431</sup>, compétition<sup>432</sup> : éradication puis spoliation des ennemis objectifs déclarés au premier rang desquels figurent généralement les classes sociales supérieures du secteur primaire, secondaire ou tertiaire ; mise en œuvre des propos anti-vitaux des leaders totalitaires<sup>433</sup> ; la politique

---

ces objets de Nature et d'Histoire étant idéologiquement construits, ils s'avèrent par là-même dotés d'une signification fictive contraire à la réalité, de telle sorte qu'il faudrait plutôt parler d'idéo-Nature et d'idéo-Histoire ici, pour marquer le caractère totalitaire fictif construit de ces objets réputés juridiques.

- 365 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 688-689 : « Hitler fut le premier à déclarer que chaque mouvement devrait diviser les masses gagnées par la propagande en deux catégories, sympathisants et membres du parti. [...] Hitler fut le premier à imaginer la politique délibérée consistant à grossir constamment les rangs des sympathisants, tout en maintenant le nombre des membres du parti à l'intérieur de limites strictes. Cette idée d'une minorité de membres du parti entourée d'une majorité de sympathisants est très proche de la réalité ultérieure des organisations de façade ».
- 366 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 780 : « le totalitarisme au pouvoir, après qu'il a été reconnu par tous les gouvernements, et qu'il a, en apparence, dépassé sa phase révolutionnaire, met en place une véritable police secrète et en fait le noyau de son gouvernement et de son pouvoir ».
- 367 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 4 : les liserés bleus, 1973, éditions points, p. 136 : « Non, ce n'est pas ainsi, que les choses se passent ! Pour faire le mal, l'homme doit l'avoir auparavant pensé comme un bien ou comme une nécessité comprise et acceptée. Telle est, par bonheur, la nature de l'homme qu'il a besoin de chercher à ses actes une justification. [...] L'idéologie ! C'est elle qui donne au crime sa justification et au scélérat la fermeté durable dont il a besoin ». C'est donc à partir du pôle idéologique(TTT) que le pôle militaire tire la légitimité de son action, nonobstant l'illégitimité supra-objective de celle-ci.
- 368 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 87-90 : « Le 5 Septembre, le gouvernement soviétique légalisa la terreur par le fameux décret « Sur la Terreur rouge » : « Dans la situation actuelle, il est absolument vital de renforcer la Tcheka [...], de protéger la République soviétique contre ses ennemis de classe en isolant ceux-ci dans des camps de concentration, de fusiller sur-le-champ tout individu impliqué dans des organisations de Gardes blancs, des complots, des insurrections, ou des émeutes, de publier les noms des individus fusillés, en donnant les raisons pour lesquelles ils ont été passés par les armes ». Comme le reconnut par la suite Dzerjinski, « les textes des 3 et 5 Septembre 1918 nous attribuaient enfin légalement ce contre quoi même des camarades du Parti avaient jusqu'alors protesté, le droit d'en finir sur-le-champ, sans en référer à quiconque, avec la racaille contre-révolutionnaire » ». Ainsi, « cette terreur consacrait définitivement la pratique bolchevique de traiter toute forme de contestation réelle ou potentielle dans le cadre d'une guerre civile sans merci soumise, selon l'expression de Latsis, à « ses propres lois » ».
- 369 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 755 : « Comme un conquérant étranger, le dictateur totalitaire considère les richesses naturelles et industrielles de chaque pays, y compris le sien, comme une source de pillage et un moyen de préparer la prochaine étape de l'expansion agressive ».
- 370 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 735-736 : la paranoïa sécuritaire constitue l'une des clefs de compréhension de l'activité d'un régime totalitaire. Dans ces pages, A. Arendt décrit la triple institution-écran qui dissimulent « le véritable centre de l'autorité, le *Reichssicherheitshauptamt* [RSHA ; Office central de Sécurité], division spéciale de la Gestapo » ; comment ne pas voir traduit ici un besoin maladif de sur-protection en langage institutionnel ? A. Arendt résume ce point en une seule phrase : « la seule règle sûre, dans un [anti-]Etat totalitaire, est que plus les organes de gouvernement sont visibles, moins le pouvoir dont ils sont investis est grand », et inversement (*Ibid*, p. 737). En d'autres termes plus synthétiques encore : dans un régime totalitaire, « le pouvoir réel commence où le secret commence » (*Ibid*, p. 738). Ce point est confirmé en Ex-URSS (A. Soljénitsyne, *l'archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 6 : Ce printemps-là, 1973, éditions points, p. 158 : « L'espionnage était un des traits fondamentaux de la folie stalinienne. Staline avait l'impression que son pays grouillait d'espions. Tous les Chinois vivant en Extrême-Orient soviétique eurent droit à l'article 58-6 – espionnage – et furent expédiés dans les

carcérale concentrationnaire mortuaire<sup>434</sup> composée d'un nombre gigantesque de prison-école-Parti-industrie-hôpital-édificateurs du domaine public<sup>435</sup>-banque<sup>436</sup>-ferme-...-cimetièrre<sup>437</sup> ; la protection de la propriété d'État, étant précisé que tout lui appartiendrait<sup>438</sup> ; l'anti-politique scolaire de pan-formatage des individus et de non-culture de leur esprit critique<sup>439</sup> ; une politique économique reposant majoritairement sur le développement industriel au détriment des autres secteurs<sup>440</sup> ; la politique agricole, pourtant supposément au coeur du communisme<sup>441</sup>, fait l'objet d'un énorme bâclage en raison d'arguments tirés de la négscience du parti<sup>442</sup> alors même que le régime semble faire reposer l'intégralité de sa puissance sur ce phyto-pilier<sup>443</sup>; la politique touristique d'un anti-Etat totalitaire - nouveauté du XXIème siècle -, sorte de début de conversion inavoué à la mondialisation culturelle, joue la carte du coup de balai sous le tapis en présentant une façade

---

camps du Nord où ils périrent »), et en Chine (article Tinchon\*)

- 371 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 691-692 : « Autre avantage du schéma totalitaire : il peut se répéter indéfiniment et maintient l'organisation dans un état de fluidité qui lui permet d'insérer constamment de nouvelles couches et de définir de nouveaux degrés de militantisme. Toute l'histoire du parti nazi peut se résumer à celle des formations nouvelles à l'intérieur du mouvement nazi +. Les SA, les Sections d'assaut (créées en 1922), furent la première formation nazie censée être plus militante que le parti lui-même ; en 1926, les SS furent créés en tant que formation d'élite des SA ; trois ans plus tard, les SS étaient séparés des SA et placés sous le commandement de Himmler ; il ne fallut à Himmler que quelques années de plus pour répéter le même manège à l'intérieur des SS. L'un après l'autre, chaque corps étant plus militant que son prédécesseur, on vit naître, d'abord les troupes de choc, puis les unités SS *Totenkopf* (« troupes chargées de la garde des camps de concentration ») qui furent plus tard fusionnées pour former les *Waffen-SS*, enfin le Service de sécurité (« service de renseignement idéologique du parti », chargé d'exécuter la « politique de peuplement négatif ») et le Bureau pour les question de race et de colonisation (*Rasse und Siedlungswesen*), dont les tâches étaient d'ordre positif – tous ces corps s'étant développés à partir de la SS-Générale, dont les membres, sauf le *FührerKorps*, de rang plus élevé, conservaient leurs occupations civiles ».
- 372 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 753, sur l'application d'une loi réprimant la libre critique du IIIe Reich : « La loi nazie traitait le monde entier comme tombant potentiellement sous sa juridiction ; si bien que l'armée d'occupation n'était plus un instrument de conquête qui apportait avec elle la nouvelle loi du conquérant, mais un organe exécutif qui faisait respecter une loi dont on supposait l'existence déjà acquise pour tous ».
- 373 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, préface à la troisième partie, 1958, p. 211 : « la suprématie de la police secrète sur l'appareil militaire est caractéristique de nombreuses tyrannies, non du seul régime totalitaire ». A. Arendt rajoute un autre critère d'identification d'un régime tyrannique : « l'absence de lois » et la « terreur », la terreur étant « la réalisation de la loi du mouvement » et son but principal consistant initialement « d'exterminer un groupe désigné comme ennemi, qui certes, ne constitue qu'une fraction de la société, mais qui est frappé en tant que tel par une logique génocidaire » (S. Courtois, Les crimes du communisme, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 22), pour qu'au final « la force de la nature ou de l'histoire puisse emporter le genre humain tout entier dans son déchaînement, sans qu'aucune forme d'action humaine spontanée ne vienne y faire obstacle » (*Les origines du totalitarisme*, p. 819).
- 374 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 697 : « La création artificielle de conditions de guerre civile, qui permit aux nazis de parvenir au pouvoir par le chantage, a plus que l'avantage évident de fomenter des troubles. Pour le mouvement, la violence organisée est le plus efficace des nombreux murs protecteurs qui entourent son univers fictif, dont la « réalité » est prouvée une fois qu'un membre craint de quitter le mouvement plus qu'il ne craint les conséquences de sa complicité dans des actions illégales, et se sent plus en sécurité en tant que membre qu'en tant qu'opposant. Ce sentiment de sécurité, résultant de la violence organisée au moyen de laquelle les formations d'élite protègent du monde extérieur les membres du parti, est aussi important pour l'intégrité du monde fictif de l'organisation que la crainte de sa terreur ».
- 375 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre premier : l'antisémitisme, insulte au sens commun, 1958, p. 223 : « l'arbitraire de la terreur ne tient même pas compte de différenciations raciales, tandis que les anciennes catégories de classe ont disparu depuis longtemps, si bien que n'importe qui peut tout à coup devenir la victime de la terreur policière ».
- 376 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre premier : l'antisémitisme, insulte au sens commun, 1958, p. 224 : « Pour établir un régime totalitaire, il faut présenter la terreur comme l'instrument qui va servir à mettre en pratique une certaine idéologie ; et ce n'est que lorsque cette idéologie est adoptée par le grand nombre, voire la majorité, que la terreur peut devenir permanente ».



toujours anti-réaliste<sup>444</sup> ; diplomatique, le terrorisme d'anti-Etat tient lieu de mode de négociation<sup>445</sup>.

Critère n°4.1.1.4. La police mémorielle<sup>446</sup> et son pouvoir d'effacement des erreurs antipolitiques. Sur le terrain mémoriel, un régime totalitaire tient pour politique la réécriture du passé historique<sup>447</sup>, soit la mémoire nationale, avec pour ambition de détruire toute forme de mémoire Historique, si le processus touche à sa fin. Cette politique inclus également la possibilité pour un tel régime de réécrire cette même réécriture du passé<sup>448</sup>, soit de pouvoir contredire sa propre négation de la réalité factuelle objective, rajoutant ainsi de l'auto-négationnisme sur de l'hétéro-

---

377 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 387 : « la violence a toujours été l'ultima ratio en matière d'action politique, et le pouvoir a toujours été l'expression visible de l'autorité et du gouvernement. Mais jamais auparavant ni la violence ni le pouvoir n'avaient représenté le but conscient d'un corps politique où l'enjeu ultime d'une politique défini. Car le pouvoir livré à lui-même ne saurait produire autre chose que davantage encore de pouvoir, et la violence exercée au nom du pouvoir devient un principe de destruction qui ne cessera que lorsqu'il n'y aura plus rien à violenter ».

378 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 660 : « Les régimes totalitaires continuent à utiliser la terreur même lorsque ses objectifs psychologiques sont atteints : sa véritable horreur consiste en ce qu'elle règne sur une population complètement soumise ».

379 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 648 : Kim Il Sung est notamment décrit comme « le leader bien-aimé de la nation ». Il est important de noter ici l'emploi de la notion de la nation dans la logique de l'anti-Etat totalitariste. Le fait que cette notion soit vidée de toute signification a ici son importance car la propagande nord-coréenne prend ainsi son véritable sens : Kim Il Sung est « le leader bien-aimé d'un concept politique qu'il manie lui-même ». Un récent reportage témoigne toutefois du fait que cet « amour » du « peuple nord-coréen » vaudra de façon intemporelle, celui-ci « s'étant désigné comme président éternel » (chaîne youtube Imineo Documentaires, Dictature, Paranoïa, Famine : bienvenue en Corée du Nord !, 2020).

380 Cf G. Caussé, l'armée du peuple\*

381 K. Bartosek, Europe centrale et du Sud-Est, in *Le livre noir du communisme*, p.471 : « La stratégie réfléchie de la répression communiste, visant à instaurer le pouvoir absolu, devait, après avoir les concurrents politiques et tous ceux qui avaient ou pouvaient avoir un « pouvoir réel » - entre autres, les cadres de l'armée et de la Sécurité -, s'attaquer en toute logique aux organismes de la société civile ». Cette dernière notion est définie par « Lubomir Sochor, [...] comme « l'ensemble des institutions sociales supra-familiales et en même temps non étatiques rassemblant les membres de la société en vue d'une action coordonnée, et exprimant leurs opinions et intérêts particuliers ». Une telle définition opère une distinction entre les sphères familiales et les institutions supra-familiales. Or, la société civile au sens du droit international humanitaire public inclut bien évidemment les familles, ce qui implique de dépasser la présente définition restrictive de la société civile pour également y inclure celles-ci, étant entendu qu'il puisse également s'agir d'une institution au sens d'intérêt supra-individuel coordonnant ses membres tout en leur permettant d'exprimer leurs causes propres.

382 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 121 : « En Allemagne, Hitler vient de décréter la levée en masse : tous les hommes entre 16 et 60 ans doivent s'enrôler dans l'armée du peuple (Volksturm) ».

383 Expression de K. Bartosek, Europe centrale et du Sud-Est, in *Le livre noir du communisme*, p.501.

384 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 102-103 : « A la fin de 1919 et au début de 1920 ; les relations entre le pouvoir bolchevique et le monde ouvrier se dégradèrent encore davantage, à la suite de la militarisation de plus de deux mille entreprises. Principal artisan de la militarisation du travail, Léon Trotski développa lors du IXème Congrès du Parti, en Mars 1920, ses conceptions sur la question. L'homme est naturellement porté à la paresse, expliqua Trotski. Sous le capitalisme, les ouvriers doivent chercher du travail pour survivre. C'est le marché capitaliste, les ouvriers doivent chercher du travail pour survivre. C'est le marché capitaliste qui aiguillonne le travailleur. Sous le socialisme, « l'utilisation des ressources de travail remplace le marché ». L'État a donc pour tâche d'orienter, d'affecter, d'encadrer le travailleur, qui doit obéir tel un soldat à l'État ouvrier, défenseur des intérêts du prolétariat. Tels étaient le fondement et le sens de la militarisation du travail, vivement critiquée par une minorité de syndicalistes et de dirigeants bolcheviques ; elle signifiait, en effet, l'interdiction des grèves, assimilées à une désertion en temps de guerre, le renforcement de la discipline et des pouvoirs de la direction, la subordination complète des syndicats et des comités d'usine, dont le rôle se bornait désormais à mettre en œuvre la politique productiviste, l'interdiction pour les ouvriers de quitter leur poste de

négaționisme<sup>449cxxiv</sup>. Cette forme publique de manipulation mémorielle a pour conséquence la disparition de toute forme de connaissance<sup>cxxv</sup>, et, partant, de toute forme de rationalité autre qu'hétéro-virtuelle(TTT), et ce, en tout temps. Dans la mesure où cette entreprise totalitaire de manipulation mémorielle se dédouble sur le terrain privé avec le déploiement d'un devoir d'anti-mémoire<sup>450</sup>, l'expression de contrôle totalitaire de la réalité prend dès lors tout son sens<sup>451</sup>.

Critère n°4.1.1.5. L'arbitraire bureaucratique(TTT). L'antagonisme entre cette bureaucratie(TTT-2) et la démocratie<sup>452</sup> apparaît de façon très claire en ce que cette première est toujours une anti-sophocratie ésotérique, une « minorité avertie » laquelle contrôle tant qu'elle le souhaite la « majorité non avertie »<sup>453</sup> en la menant à la baguette décrétable de ses décisions

---

travail, la sanction de l'absentéisme et des retards, fort nombreux en ces temps où les ouvriers, étaient à la recherche, problématique, de nourriture ».

- 385 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 8 : « Sur un autre plan, il importe de rappeler le climat qui existait ou plutôt qui sévissait en Allemagne à cette époque : mélange dû à la mentalité allemande et au fanatisme hitlérien. Un ordre rigide qui n'admettait ni réplique ni défaillance ; une loi du travail, ou plutôt de la production élevée à la hauteur d'un idéal qu'il fallait atteindre coûte que coûte ».
- 386 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 240 : « Pour espérer pouvoir réaliser le plan de production dévolu au NKVD, Béria proposait une augmentation des rations alimentaires, la suppression de toutes les libérations anticipées, la punition exemplaire de tous les tire-au-flanc et autres « désorganiseurs de la production », et enfin l'allongement du temps de travail qui serait porté à onze heures par jour, avec trois jours de repos par mois, afin d'« exploiter rationnellement et au maximum toutes les capacités physiques des détenus » ».
- 387 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation [U-∞],, 1973, éditions points, p. 829-830 : « Mais être simplement envoyé aux mines, ce n'était pas encore le pire. Le pire était d'être enrôlé de force dans les « ateliers d'élite ». [...] On fourrait dans ces ateliers les migrants spéciaux : ils n'iraient pas protester, eux, n'est-ce pas ? Et on les envoyait travailler dans des mines abandonnées par l'État pour cause de rendement insuffisant. La sécurité n'y était plus assurée et l'eau y coulait constamment aussi fort que sous une grosse averse. Impossible de faire un travail rentable et d'arriver à un salaire correct ; ces gens guettés par la mort étaient simplement envoyés là pour finir de gratter des restants d'or que l'État ne voulait pas perdre. Mais même cela n'était pas encore le trou sans fond. Le trou sans fond, c'était celui où tombaient les migrants spéciaux envoyés dans les kolkhozes. Certains débattaient maintenant (et la discussion n'est pas vaine) cette question : tout bien pesé, le kolkhoze est-il moins dur que le camp ? Nous répondrons : et si on prend les deux, le kolkhoze et le camp, et qu'on les combine ? C'était cela, la condition du migrant spécial dans un kolkhoze. Du kolkhoze, vous aviez l'absence de ration de pain : seule la période des semailles vous valait l'attribution de sept cents grammes de pain, et encore fait avec du grain à demi pourri, mélangé de sable et couleur de terre (on avait dû balayer les greniers). Du camp, vous aviez les séjours en KPZ : votre brigadier n'avait qu'à se plaindre de vous à la direction du kolkhoze, la direction téléphonait à la commandanture, la commandanture vous mettait en taule. Le salaire ? [La paie de Maria Soumberg] de toute une année lui permit d'acheter... une cuvette en aluminium ».
- 388 S. Courtois et J-L Panné, Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 317 : « Une proclamation affichée sur les murs résumait l'esprit du moment : « Dans l'État des prolétaires, seuls ceux qui travaillent ont le droit à la vie ! » ».
- 389 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 161-168 : « A partir de 1926, l'administration décida de passer des contrats de production avec un certain nombre d'organismes d'État et d'exploiter plus « rationnellement » le travail forcé devenu source de profit et non plus, conformément à l'idéologie des premiers camps de « travail correctif » des années 1919-1920, source de « rééducation ». Réorganisés sous le sigle USLON (Direction des camps spéciaux du Nord), les camps des Solovki essayèrent sur le continent, d'abord sur le littoral de la mer Blanche. De nouveaux camps furent créés en 1926-1927 près de l'embouchure de la Petchora, à Kem et sur d'autres sites d'un littoral inhospitalier, mais dont l'arrière-pays était riche en forêts. Les détenus étaient chargés d'exécuter un programme précis de production, principalement l'abattage et la coupe du bois. La croissance exponentielle des programmes de production nécessita rapidement un nombre croissant de détenus. Elle devait conduire [au décret du 27] Juin 1929, [soit] à une réforme capitale du système de détention : le transfert de tous les détenus condamnés à des peines supérieures à trois ans des prisons vers les camps de travail [...] qui auraient pour but « la mise en valeur des richesses naturelles des régions orientales et septentrionales du pays » ».

arbitraires<sup>454</sup>. Le dysfonctionnement inévitable des politiques fondées sur de telles pan-idéologies(F) se mesure dans tous les secteurs, cependant que le parti, réputé infailible<sup>455</sup>, réprime durement ses propres faillites dont il attribue l'origine à la population qu'il administre au moyen d'épisodes de terreur illimitée<sup>456</sup>.

#### Sous-boîte n°4.1.2 : la masse(+) commune

Critère n°4.1.2.1. Critère socio-politique de la massification(+), soit de la dématérialisation de toute subjectivité. L'individu(TTT) idéal est un perroquet qui répète ce qu'il entend sur le mode

- 
- 390 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 9. « Éléments socialement étrangers » et cycles répressifs, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 215 : « Les tensions entre le régime et la société s'accroissent encore lorsque le pouvoir décida de récupérer le mouvement stakhanoviste, né après le fameux « record » établi par le mineur Andreï Stakhanov, qui avait multiplié par quatorze les normes d'abattage du charbon grâce à une formidable organisation d'équipe, et de promouvoir une vaste campagne productiviste. En Novembre 1935, deux mois à peine après le célèbre record de Stakhanov, se tint à Moscou une conférence des travailleurs d'avant-garde. Staline y souligna le caractère « profondément révolutionnaire d'un mouvement libéré du conservatisme des ingénieurs, des techniciens et des dirigeants d'entreprise ». Dans les conditions de fonctionnement de l'industrie soviétique de l'époque, l'organisation de journées, de semaines, de décades stakhanovistes désorganisait durablement la production ; l'équipement était détérioré, les accidents du travail se multipliaient, les « records » étaient suivis d'une période de chute de la production ».
- 391 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p.686-687 : « L'évacuation des villes, qui restera peut-être la « signature » du régime dans l'histoire, [...] [concerne environ] une dizaine de milliers, sur deux à trois millions d'habitants de la capitale, et quelques centaines de milliers pour les autres villes (46 à 54 % de la population totale auraient été jetés sur les routes!). C'est le traumatisme qui reste indélébile, dans les mémoires des survivants. Ils eurent à quitter domicile et biens en moins de vingt-quatre heures, encore un peu rassurés par le pieux mensonge que « c'est pour trois jours seulement », mais affolés par un maelström humain où il était aisé de perdre, parfois définitivement, ses proches ».
- 392 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 12. L'envers d'une victoire, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 253, Extraits du décret du Praesidium du Soviet suprême du 28 août 1941 sur la déportation collective des Allemands : « Si se produisent des actes de sabotage accomplis sur ordre de l'Allemagne par des saboteurs et des espions allemands dans la république des Allemands de la Volga ou dans les districts voisins, le sang coulera, et le gouvernement soviétique, conformément aux lois du temps de guerre, sera contraint de prendre des mesures punitives contre toute la population allemande de la Volga. Pour éviter une situation aussi regrettable et de graves effusions de sang, le Praesidium du Soviet suprême de l'URSS a jugé nécessaire de transférer toute la population allemande vivant dans la région de la Volga dans d'autres districts, en lui fournissant des terres et une aide de l'État pour s'installer dans ces nouvelles contrées ». Par la suite, de nouvelles déportations de peuples entiers se sont produites de Novembre 1934 à Juin 1944, notamment les peuples « Tchétchènes, Ingouches, Tatars de Crimée, Karatchaïs, Balkars et Kalmouks » (*Ibid*, p. 256).
- 393 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 183 : « En Mars 1931, pour mettre fin à « l'insupportable gâchis de main-d'oeuvre déportée », fut mise en place une commission spéciale, directement rattachée au Bureau politique, présidée par V. Andreïev, et où Iagoda jouait un rôle clé. L'objectif premier de cette commission était « une gestion rationnelle et efficace des colons de travail. Les premières enquêtes menées par la commission avaient en effet, révélé la productivité quasi nulle de la main-d'oeuvre déportée. [...] Un autre document reconnaissait que l'ensemble des opérations de dékoulakisation avait été déficitaires pour l'État ».
- 394 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 22 : nous construisons, 1973, éditions points, p. 573 : la troisième de cause de la non-rentabilité économique de l'Archipel est le manque d'indépendance des détenus, leur incapacité à vivre sans surveillants, sans administration, sans garde, sans zone pourvue de miradors, sans Sections de planification et production, de contrôle et répartition, tchékiste-opérationnelle, culturelle et éducative, sans Directions supérieures des camps, jusques et y compris le Goulag lui-même ; sans censure, sans Chizo, sans Bour, sans planqués, sans magasins ni dépôts ; leur incapacité à se déplacer sans escortes et sans chiens. Si bien que l'entretien de chaque indigène au travail coûte à l'État au moins un surveillant (et le surveillant a une famille) !

de l'absurde, à rebours de tout schéma de socioté(LLL) : « la transformation du système de classes<sup>457</sup> en une masse(+)<sup>458</sup> de *goodthinkers*<sup>459</sup> par un processus de pan-conditionnement<sup>460cxxvi</sup> et l'élimination parallèle de toute solidarité humanitaire<sup>461</sup> sont les conditions *sine qua non* [de la réalisation de l'entreprise totalitaire] de domination totale »<sup>462</sup>. Cela a pour conséquence l'atomisation<sup>463</sup> désolante<sup>464</sup> des liens sociaux<sup>465</sup>, et la réclusion de chacun en des formes extrêmes de solitude<sup>466</sup>, chacun pouvant devenir le bourreau de son prochain<sup>467</sup>, y compris des membres de sa propre famille<sup>468</sup>, chacun pouvant être contraint de devenir « mangeur[.se] d'homme »<sup>469</sup> ou « mangeuse[.r] d'âme »<sup>470</sup>, toute forme collective de résistance<sup>471</sup> ou de révolution, au sens Arendtien du terme<sup>472</sup>, étant ainsi impossibles<sup>473</sup>. Dans de telles conditions, il n'y a que deux alternatives possibles : soit les membres des masses totalitarisées retirent quelque égo-jouissance

- 
- 395 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 169 : « Une année entière fut néanmoins nécessaire à Staline et à ses partisans pour venir à bout des résistances, au sein même de la direction du Parti, à la politique de collectivisation forcée, de dékoulakisation et d'industrialisation accélérée, trois volets inséparables d'un programme cohérent de transformation brutale de l'économie et de la société. Ce programme était fondé à la fois sur l'arrêt des mécanismes du marché, l'expropriation des terres paysannes et la mise en valeur des richesses naturelles des régions inhospitalières du pays grâce au travail forcé de millions de proscrits, dékoulakisés et autres victimes de cette « seconde révolution ».
- 396 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 167 : « Lors du plénum du Comité central d'Avril 1928 fut annoncée la découverte d'une entreprise de « sabotage industriel » dans la région de Chakhty, un bassin houiller du Donbass, au sein du trust Donougol qui employait des « spécialistes bourgeois » et entretenait des relations avec des milieux financiers occidentaux. Quelques semaines plus tard, cinquante-trois accusés, en majorité des ingénieurs et des cadres d'entreprise, comparurent dans le premier procès politique public depuis le procès des socialistes-révolutionnaires en 1922. Onze des accusés furent condamnés à mort, et cinq exécutés. Ce procès exemplaire, longuement rapporté dans la presse, illustre un des principaux mythes du régime, celui du « saboteurs-à-la-solde-de-l'étranger » qui allait servir toutes les défaillances économiques, mais aussi permettre de « réquisitionner » des cadres pour les nouveaux « bureaux spéciaux de construction de la Guépéou », devenus célèbres sous le nom de *characki*.
- 397 N. Werth, *La route de la Kolyma, voyage sur les traces du Goulag*, éditions Belin, 2012, p. 41 : « Les statistiques disponibles ne concernent que la mortalité globale au Goulag, telle qu'elle a été consignée par l'administration pénitentiaire : un taux annuel de 13,8 % en 1933, 4,5 % en 1934, 3,6 % en 1935. Il s'élève à 7 % en 1938, avant de culminer à près de 20 % en 1942-1943 ».
- 398 N. Werth, *La route de la Kolyma, voyage sur les traces du Goulag*, éditions Belin, 2012, p.68 : Durant le court règne de Guaranine, « resté dans les mémoires des survivants comme la terrible *Guaraninschina*, une douzaine de milliers de détenus sont exécutés à la Kolyma, conformément aux directives de Staline et de Iejov qui avaient attribué, début février 1938, aux camps de l'Extrême-Orient soviétique, un « quota supplémentaire de 12000 en 1ère catégorie » dans le but « d'accélérer le désengorgement des camps de leurs éléments les plus dangereux ».
- 399 Insérer citation 1984 sur les 3 couches sociales ici.
- 400 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 516-517 : « les mouvements annexionnistes prêchaient l'origine divine de leurs peuples respectifs. [...] L'individu ne possède sa valeur humaine que dans la mesure où il fait partie du peuple distingué par son origine divine. Il se démet de cette valeur dès qu'il décide de changer de nationalité [...].
- 401 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 612 : « la propagande des mouvements totalitaires, qui précède et accompagne les régimes totalitaires, est invariablement aussi franche que trompeuse, et les candidats à la dictature totalitaire commencent généralement leur carrière en se vantant de leurs crimes passés et en annonçant en détail leur crimes futurs ».
- 402 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 681 : La communauté de la *Volksgemeinschaft* « se fondait sur l'égalité absolue de tous les Allemands, une égalité non de droits, mais de nature, et sur leur différence absolue par rapport à tous les autres peuples ». Ainsi, l'État devient « uniquement le moyen d'une fin. La fin est : la conservation de la race » (*Ibid*, p. 678, propos d'Hitler). A l'inverse, le projet communiste était d'instituer une « société sans classes » (*Ibid*, p. 682).
- 403 K. Bartosek, *Europe centrale et du Sud-Est, in Le livre noir du communisme*, p.524 : « Une approche instrumentaliste, manipulatrice du passé s'affirme, les anciens mythes et légendes renaissent, des nouveaux apparaissent. Le mythe du chiffre des victimes mérite à cet égard une attention spéciale. Selon l'historien français Robert Franck, ce chiffre-là représente un « symbole clé » à « parure scientifique (mathématique) » ; il autorise un discours sur la « mort chiffrée », il permet d'instrumentaliser et de sacraliser la mort en masse ».

des châtements qu'ils infligent<sup>cxxvii</sup>, soit elles perdent le goût de vivre<sup>474</sup>. Dans ce second cas, la soumission<sup>475</sup> qu'impose l'instinct d'auto-conservation constitue le ressort principal de pseudo-adhésion au système totalitaire<sup>476</sup>. Cette masse(+) sous contrôle, voire auto-contrôle<sup>477</sup>, fait ainsi l'objet d'un découpage arbitraire au gré de la volonté du leader totalitaire<sup>478</sup> : les individus sont étiquetés selon un processus d'idéologisation du comportement social<sup>cxxviii</sup> : une grille d'évaluation comportementale à l'aune de critères socio-pan-idéologiques(F) conditionne l'accès aux droits sociaux<sup>479</sup>. En d'autres termes, les individus massifiés sont contraints de littéralement devenir le parti<sup>480</sup> en ingérant le système absurde hétéro-disciplinaire : la survie en régime totalitaire se

- 
- 404 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 676-677 : « La propagande nazie eut l'ingéniosité de transformer l'antisémitisme en un principe d'autodéfinition, le soustrayant ainsi aux fluctuations de la simple opinion. Elle utilisa la persuasion de la démagogie de masse uniquement comme une étape préliminaire et n'en surestima jamais l'influence durable, que ce soit dans les discours ou dans les journaux. Cela procura aux masses d'individus atomisés, indéfinissables, instables et futiles, un moyen d'autodéfinition et d'identification qui restaurait en partie le respect de soi que leur conférait autrefois leur fonction dans la société, et créait aussi une sorte de stabilité factice qui faisait d'eux de meilleurs candidats pour une organisation. Grâce à ce genre de propagande, le mouvement pouvait se présenter comme une extension artificielle du rassemblement de masse et rationaliser les sentiments, essentiellement futiles, de sa propre importance et de la sécurité hystérique qu'il offrait aux individus isolés d'une société atomisée ».
- 405 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre*, *La révolution culturelle : un totalitarisme anarchique (1966-1976)*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 606 : il est notamment fait mention du programme de Jiang Qing de « destruction totale de tout art et de toute littérature non engagés conformément à la ligne du Parti ».
- 406 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 637 : « l'objectif pratique du mouvement consiste à encadrer autant de gens que possible dans son organisation, et de les mettre et de les maintenir en mouvement », la sauvegarde de ce « monde fictif [étant réalisée] grâce au mensonge [propagandiste] cohérent ».
- 407 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 672 : « La force de la propagande totalitaire – avant que les mouvements aient le pouvoir de faire tomber un rideau de fer pour empêcher qui que ce soit de troubler, par la moindre parcelle de réalité, la tranquillité macabre d'un monde entièrement imaginaire – repose sur sa capacité à couper les masses du monde réel ».
- 408 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 672 : « La force de la propagande totalitaire – avant que les mouvements aient le pouvoir de faire tomber un rideau de fer pour empêcher qui que ce soit de troubler, par la moindre parcelle de réalité, la tranquillité macabre d'un monde entièrement imaginaire – repose sur sa capacité à couper les masses du monde réel ».
- 409 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 7 : « Le seul groupe qui est censé croire loyalement et textuellement les paroles du Chef est celui des sympathisants, dont la confiance entoure le mouvement d'une atmosphère d'honnêteté et de simplicité et aide le Chef à remplir la moitié de sa tâche, c'est-à-dire à rendre le mouvement digne de confiance », soit à le légitimer.
- 410 R. Aron, *démocratie et totalitarisme*, 1965, éditions Folio, p. 242 : « La déclaration idéologique qui se trouvait au début de la Constitution donnait pour but à l'U.R.S.S. d'unir tous les ouvriers du monde dans une république soviétique mondiale ».
- 411 R. Aron, *démocratie et totalitarisme*, 1965, éditions Folio, p. 291-292 : « Le but était de créer le régime le plus humain que l'histoire eût jamais connu, le premier régime où tous les hommes pourraient accéder à l'humanité, où les classes auraient disparu, où l'homogénéité de la société permettrait la reconnaissance réciproque des citoyens. Mais ce mouvement tendu vers un absolu n'hésitait devant aucun moyen, parce que, d'après la doctrine, seule la violence pouvait créer cette société absolument bonne et que le prolétariat était engagé avec le capitalisme dans une guerre impitoyable ». C'est donc bien que le principe d'égalité unidimensionnelle ne peut être poursuivi, ce qui appelle à des développements impossiblement exhaustifs, l'impossibilité de l'égalité unidimensionnelle impliquant un éclatement subjectif du propos : l'égalité est une recherche perpétuelle et jamais une réalisation accomplie à l'inverse de ce que proclament à l'inverse les anti-Etats, comme le rappelle cette citation : « De l'égalité de tous les animaux, nul n'est plus fermement convaincu que le camarade Napoléon » (G. Orwell, *La ferme des animaux*, 1945, éditions Folio, p.64).
- 412 G. Orwell, *La ferme des animaux*, 1945, éditions Folio, p.16 : « Tous les animaux sont égaux », a notamment dit Sage l'Ancien. Il s'agira du septième commandement animaliste et « imprescriptible de la vie de tous sur le territoire de la Ferme des Animaux » (*Ibid*, p.30)...

paye au prix de sa propre subjectivité idéale laquelle s'avère remplacée par la pensée du leader totalitaire jusqu'à ce que la population la réalise intégralement<sup>481</sup>.

Critère n°4.1.2.2. L'anti-identité des individus(TTT). L'idéal totalitaire consiste en la non-identité de ses sujets, et partant, toute forme d'identité subjective s'avère gravement mise en danger sur le long terme en ce que celle-ci s'avère imbriquée sur le mode de la contrainte inévitable<sup>482</sup> dans une identité objective<sup>483</sup>, voire même anti-objective, ainsi que l'atteste les anti-politiques de contrôle des familles et de leur fonction reproductrice<sup>484</sup> et/ou de psychiatrisation des gens<sup>485</sup> qui n'ont pas de troubles<sup>486</sup> alors même que paradoxalement la folie est banalisée dans la masse(+)<sup>487</sup>. Tout ceci a pour conséquence que tout régime totalitaire a pour objectif l'anéantissement de tout ce qui peut

---

413 R. Aron, *démocratie et totalitarisme*, 1965, éditions Folio, p. 324 : « Il me semble que les traits constitutifs [du régime totalitaire] sont : 1° La domination du parti unique et le maintien d'une orthodoxie idéologique dont le parti est l'interprète, et le seul interprète ; 2° Une planification centralisée, menée à bien par une bureaucratie ; 3° L'existence d'une hiérarchie bureaucratique qui constitue le principe de discrimination à l'intérieur de la société elle-même ».

414 G. Orwell, 1984, 1948, p. 78 : « Nous détruisons chaque jour des mots, des vingtaines de mots, des centaines de mots ». *Ibid*, p. 79 : « Ne voyez-vous pas que le véritable but du novlangue est de restreindre les limites de la pensée ? A la fin, nous rendrons littéralement impossible le crime par la pensée car il n'y aura plus de mots pour l'exprimer ». *Ibid*, p. 81 : « Orthodoxie signifie non-pensant, qui n'a pas besoin de pensée. L'orthodoxie, c'est l'inconscience ». *Ibid*, p. 93 : La destruction du langage inclut non seulement le langage verbal, mais encore le langage non verbal : « En tout cas, porter sur son visage une expression non appropriée (paraître incrédule quand une victoire était annoncée, par exemple) était en soi une offense punissable. Il y avait même en novlangue un mot pour désigner cette offense. On l'appelait facecrime ».

415 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 37.

416 S. Courtois et J-L Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 336 : « C'est cette même année 1932 que furent créées dans beaucoup de partis communistes, et sur le modèle du Parti bolchevique, des sections des cadres, dépendant de la section centrale des cadres du Komintern ; elles étaient chargées d'établir des fichiers complets des militants et de regrouper des questionnaires biographiques et des autobiographies détaillées de tous les dirigeants. Rien que pour le Parti français, plus de cinq mille de ces dossiers biographiques furent transmis à Moscou avant la guerre. Ce questionnaire biographique de plus de soixante-dix questions comprenait cinq grandes rubriques : 1) Origines et situation sociale ; 2) Fonction dans le Parti ; 3) Instruction et niveau intellectuel ; 4) Participation à la vie sociale ; 5) Casier judiciaire et répression. Tous ces matériaux destinés à faire un tri parmi les militants étaient centralisés à Moscou [...]. En 1935, Meïr Trilisser, l'un des plus hauts responsables du NKVD, fut nommé secrétaire du Comité exécutif du Komintern chargé du contrôle des cadres. Sous le pseudonyme de Mikhaïl Moskvine, il recueillait les informations et les dénonciations, décidait aussi des disgrâces, première étape vers une liquidation prochaine. Ces services des cadres furent parallèlement chargés d'établir des « listes noires » des ennemis du communisme et de l'URSS ».

417 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 37.

418 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 614-615 : « Mais, à l'intérieur du cadre organisé du mouvement, aussi longtemps qu'il tient debout, les membres fanatisés ne peuvent être atteints ni par les épreuves, ni par l'argumentation ; l'identification avec le mouvement et le conformisme absolu semblent avoir détruit jusqu'à leur faculté d'être sollicités par une expérience, celle-ci fût-elle aussi extrême que la torture ou la peur de la mort ».

419 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 712 : « L'élite ne se compose pas d'idéologues ; toute l'éducation de ses membres vise à abolir leur capacité à distinguer le vrai du faux, la réalité de la fiction. Leur supériorité consiste à savoir immédiatement diluer toute affirmation objective en déclaration d'intention ».

420 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 713 : « Sans l'élite, sans son incapacité, artificiellement générée, à admettre les faits en tant que faits, à distinguer le vrai du faux, le mouvement ne pourrait jamais progresser vers la réalisation de sa fiction. La qualité négative qui prédomine chez l'élite totalitaire, c'est qu'elle ne se prend jamais à penser au monde tel qu'il est réellement, et ne confronte jamais les mensonges à la réalité ».

421 A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1931, éditions Pocket, p. 50-51 : « Le principe de l'enseignement pendant le sommeil, ou hypnopédie, avait été découvert. [...] (Un petit garçon endormi sur le côté droit, le bras droit hors du lit, la main droite pendant mollement par-dessus le bord. Sortant d'une ouverture ronde et grillagée dans la paroi d'une boîte, une voix parle doucement.

caractériser une subjectivité<sup>488</sup> : sphère familiale<sup>489</sup>, sphère endo-cosmique<sup>490</sup>, sphère mémorielle<sup>491</sup>, sphère intellectuelle<sup>492</sup>, sphère esthétique<sup>493</sup>, pan-déracinement ou sphère politique<sup>494</sup>, sphère émotionnelle<sup>495</sup>, sphère passionnelle, sphère Passionnelle<sup>496</sup>. En ce qui concerne cette dernière sphère, le paradoxe est que le régime totalitaire poursuit l'objectif impossible d'être aimé par sa masse(+)<sup>497</sup>.

Critère logique n°4.1.2.3. Il découle naturellement du critère précédent que la *double-pensée*<sup>498</sup> soit une caractéristique intrinsèque au mode de gouvernement totalitaire : la *Pravda* du parti unique ne peut donc jamais être erronée dans la mesure où une chose et son contraire sont alors simultanément vraies. Il en découle que toute forme de vérité solide soit absolument

---

-Le nil est le plus long fleuve d'Afrique, et le second, pour la longueur, de tous les fleuves du globe. Bien qu'il n'atteigne pas la longueur du Mississippi-Missouri, le Nil arrive en tête de tous les fleuves pour l'importance du bassin, qui s'étend sur 35 degrés de latitude...

Au petit déjeuner, le lendemain matin : « Tommy, dit quelqu'un, sais-tu quel est le plus long fleuve d'Afrique ? »  
Des signes de tête en dénégation.

« Mais ne te souviens-tu pas de quelque chose qui commence ainsi : Le Nil est le ... ? »

« Le-Nil-est-le-plus-long-fleuve-d'Afrique-et-le-second-pour-la-longueur-de-tous-les-fleuves-du-globe... »

-Les mots sortent en se précipitant. - « Bien-qu'il-n'atteigne-pass... »

« Eh bien, dis-moi maintenant quel est le plus long fleuve d'Afrique ? »

Les yeux sont ternes.

« Je n'en sais rien.

-Mais le Nil, Tommy !

-Le-Nil-est-le-plus-long-fleuve-d'Afrique-et-le-second...

-Alors quel est le fleuve le plus long, Tommy ? »

Tommy fond en larmes.

« J'en sais rien », pleurniche-t-il.) [...]

-L'éducation morale ne doit jamais, en aucune circonstance, être rationnelle, dit le directeur ».

422 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 4 : les liserés bleus, 1973, éditions points, p. 125 : « La seule chose que vous ne devez jamais perdre de vue est celle-ci : vous ne seriez, vous aussi, qu'une quille comme les autres si vous n'aviez pas eu la chance de devenir un maillon des Organes, cet être vivant, souple et profondément un. Tout est à vous, certes, tout est pour vous ! Mais à une condition : que vous soyez fidèle aux Organes ! Faites tout ce qu'ils ordonnent ! La place où vous devez être, c'est eux qui la fixeront : aujourd'hui responsable d'une Section spéciale, demain commissaire-instructeur. Ne vous étonnez de rien : seuls les Organes connaissent la vraie destination et le rang véritable de chaque homme. Ceux qui semblent leur échapper, ils les laissent tout simplement faire un peu joujou. Voyez cet artiste émérite, voyez ce héros du travail socialiste : un souffle, et ils ne sont plus ».

423 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 732 : la logique de revanche qui anime l'action de l'anti-Etat « est aussi, peut-être surtout interindividuelle, subvertissant les anciennes hiérarchies professionnelles, familiales, etc. Les témoignages insistent sur la promotion surprenante, aux postes de responsabilité locaux, des marginaux du village, alcooliques par exemple : « Ces hommes réhabilités par l'Angkar, investis de missions de commandement, pouvaient tuer leurs compatriotes sans remords, sans scrupules. Haing Ngor voit là la sanctification politique de ce qu'il considère comme le plus vil de l'âme khmère : le *kum*, rancoeur meurtrière contre laquelle le temps ne peut rien ».

424 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 732 : « Renversement des valeurs [socioprofessionnelles] : des emplois auparavant méprisés, tels que cuisinier (voire balayeur à la cantine) ou pêcheur, étaient désormais parmi les plus recherchés, car ils autorisaient de faciles détournements de nourriture. Par contre, les diplômés n'étaient plus rien que de la « paperasserie inutile », et gare à ceux qui essayaient encore de s'en prévaloir ».

425 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 707 : en réalité, l'idéologie totalitaire est dépourvue de toute substance. En effet, selon A. Arendt, pour conserver la loyauté des membres de la société secrète gouvernant un anti-Etat, « il fallait imiter la structure des sociétés secrètes en la vidant de sa fin rationnelle, la sauvegarde d'un secret ».

426 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 779 : « La société secrète des régimes totalitaires est la police secrète ; le seul secret strictement gardé dans un pays totalitaire, le seul savoir ésotérique concerne les activités de la police et les conditions qui règnent dans les camps de concentration ».

exclue<sup>499500</sup>, poussant ainsi à son niveau le plus extrême la vulnérabilité populaire alors intégralement manipulable, en ce qu'elle s'avère réduite à l'état d'un poisson rouge<sup>cxix</sup>, ce qui corrobore à cette recherche de pan-sécurité du régime totalitaire<sup>501</sup>. Dans la mesure où tout anti-État dispose des moyens de panihiler n'importe qui<sup>502</sup>( $re-\infty+1$ )<sup>cxix503</sup>, cet état social de poisson rouge peut être obtenu simultanément par des *hard means* : le TTT-2 est donc simultanément un *soft* et un *hard* totalitarisme.

Critère n°4.1.2.4. La ligne de masse<sup>504</sup>. Cette pan-anti-superstructure( $Vre-\infty+5$ ), c'est-à-dire raciste<sup>505</sup> étant donné que la loi terroriste du mouvement historico-naturel distingue sur le fondement d'une simple différence<sup>506</sup>, souvent d'ordre racial<sup>507</sup>, un champ social positif « à

- 
- 427 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, préface à la troisième partie, 1958, p. 215 : les purges sont dénoncées comme une « institution de terreur ». A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 631 : « Pour couronner toutes ces mesures vint la liquidation de cette bureaucratie qui avait contribué à exécuter les liquidations précédentes [des classes possédantes, de la nouvelle classe moyenne des villes, des paysans à la campagne et des ouvriers]. Staline mit à peu près deux ans, de 1936 à 1938 à se débarrasser totalement de l'aristocratie administrative et militaire de la société soviétique ; presque tout, bureaux, usines, organismes économiques et culturels, gouvernement, parti, états-major, passa dans de nouvelles mains, une fois que « près de la moitié du personnel administratif appartenant ou non au parti, eut été balayé », et qu'on eut liquidé 50 % de tous les membres du parti et « huit millions d'êtres humains, au moins ». De plus, la création d'un passeport intérieur sur lequel devaient être enregistrés et autorisés tous les départs d'une ville pour une autre compléta la destruction de la bureaucratie du parti en tant que classe ».
- 428 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 569 ; « La logique infernale du système, c'est qu'il faut des ennemis à combattre et parfois à abattre, et que le « stock » doit être renouvelé, par extension des caractéristiques incriminantes, ou par déchéance : un cadre communiste peut par exemple devenir droitier ».
- 429 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 12 : *Tiourzak* : la réclusion, 1973, éditions points, p. 257 : « Vers le milieu de l'année 1937, nouvelle directive : l'administration pénitentiaire était désormais *dégagée de toute responsabilité en cas de décès par suite d'une grève de la faim* ». Ainsi disparut la dernière responsabilité personnelle des geôliers ».
- 430 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 649. Le Code pénal nord-coréen dispose notamment que la peine de mort est applicable en cas de « - crimes contre la souveraineté de l'État ; - crimes contre l'administration de l'État, crimes contre la propriété d'État ; - crimes contre les personnes ; - crimes contre les biens des citoyens ; - crimes militaires ».
- 431 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 643 : la Corée du Nord a pour [anti-]principe-clef « l'idéologie dite du « Djoutché », c'est-à-dire de la maîtrise de soi, de l'indépendance, voire de l'autosuffisance ».
- 432 Platon, *La république*, Livre IX, éditions Flammarion, p. 458-459 :  
« -Et que se passerait-il, repris-je, si le dieu établissait autour de lui un cercle de voisins nombreux, qui ne toléreraient pas que quelqu'un prétende commander aux autres et qui seraient déterminés, dans le cas où ils surprendraient quelqu'un à le faire, à lui infliger les châtimens les pires ?  
-Je pense, répondit-il, qu'à tous égards sa situation irait de mal en pis, puisqu'il serait entouré entièrement de gens hostiles qui le surveilleraient.  
-Or, n'est-ce pas dans une prison semblable qu'est enchaîné le tyran, lui dont le naturel est bien celui que nous avons décrit, un homme envahi de quantité de craintes de toute sorte et de désirs érotiques ? Lui dont l'âme est habitée par la curiosité, il est pourtant le seul des citoyens à ne pouvoir voyager nulle part, le seul à ne pouvoir contempler ce que les autres hommes libres sont avides de contempler. Il mène une existence enchaînée au foyer domestique, comme une femme, et ne peut qu'envier les autres citoyens, dans la mesure où chacun d'entre eux peut se déplacer à l'extérieur pour aller voir ce qui l'intéresse.  
-Telle est absolument la situation, dit-il.  
-Voilà donc quels sont les maux que récolte massivement l'homme qui se gouverne mal lui-même, cet homme que tu as jugé tout à l'heure comme le plus malheureux de tous, l'homme tyrannique, lorsque au lieu de mener la vie d'un particulier, il se voit contraint par un concours de circonstances à exercer la tyrannie : le voilà, impuissant à se dominer lui-même, qui entreprend de commander aux autres, comme un individu malade et incapable de se contrôler qui serait empêché de mener une vie privée, mais serait au contraire forcé d'entrer en compétition avec d'autres et de soutenir la lutte avec eux tout sa vie durant.  
-Ta comparaison Socrate, est tout à fait juste.



conserver » d'un champ social négatif « à supprimer »<sup>508</sup>, désigne une loi du mouvement réduisant toujours cette première catégorie<sup>509cxxxii</sup> pour élargir cette seconde<sup>510</sup>, au détriment de toute forme de rationalité<sup>511</sup>, l'humain devenant sur le plan politique, non plus une fin mais uniquement un moyen<sup>512</sup> que le régime totalitaire comprime de toutes ses forces en vue de la réalisation de ses objectifs<sup>513</sup>. Cette ligne de masse consiste en l'encadrement idéo-draconien de la population abstractisée au moyen de l'enseignement de dogmes permanents fixés par les intérêts transcendants du parti unique souverain requérant que l'on sacrifie sur cet autel la masse(+)<sup>514</sup>. Un quelconque membre de cette catégorie qui entreprend de critiquer la pensée infaillible du leader totalitaire ou de son parti, soit qui excède cette ligne de masse<sup>515</sup>, est ainsi automatiquement

---

-Dès lors, repris, mon cher Glaucon, il fera l'expérience d'un malheur absolu et, une fois devenu tyran, il mènera une existence encore plus misérable que celle que tu jugeais toi-même la plus misérable de toutes ?

-Oui, tout à fait, dit-il.

-Ainsi donc, en réalité, et même si on pense le contraire, le véritable tyran est un véritable esclave, lui dont l'extrême flagornerie et l'extrême servilité conduisent à se faire le flatteur des plus misérables ; il ne satisfait aucun de ses désirs, et il apparaît au contraire comme le plus démuné, par rapport au plus grand nombre de choses, un homme réellement pauvre, si l'on savait observer son âme entière. Il passe toute sa vie dans la peur, pris de crampes et de convulsions, s'il est vrai que son état ressemble à celui de la cité qu'il commande. Or il y ressemble, n'est-ce pas ?

- 433 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 597, citation de Mao Zedong : « Contre les chiens courants des impérialistes et ceux qui représentent les intérêts des propriétaires terriens et la clique réactionnaire du Guomindang, nous devons exercer le pouvoir de la dictature pour les supprimer. Ils n'ont que le droit d'être dociles et obéissants. Ils n'ont pas le droit de parler ni d'agir quand ce n'est pas leur tour ». REPORTAGE\* , est notamment citée la devise de Staline : « L'homme est un tas de problèmes. Plus d'homme, plus de problèmes ».
- 434 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 562 : « Partout, jusque dans la plus petite bourgade, [les troupes de la Sécurité] ouvrent des geôles improvisées [...]. La mortalité, jusqu'en 1952 certainement très supérieure à 5 % par an (moyenne des années 1949-1978 au laogai), peut atteindre les 50 % en six mois dans telle brigade du Guangxi, ou 300 décès par jour dans certaines mines du Shanxi ».
- 435 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 239 : « L'ensemble concentrationnaire de Norilsk » incluait notamment : une « direction des constructions hydroélectriques », une « direction des constructions ferroviaires », une « direction des ponts et chaussées, etc ».
- 436 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 239. Si les banques produisaient de la monnaie dont la valeur est indexée sur la quantité d'or en sa possession, alors certains camps de concentration concouraient à la création de valeur monétaire : « Les gisements d'or étaient situés dans une région particulièrement inhospitalière, la Kolyma. Complètement isolée, puisqu'on n'y accédait que par mer, la Kolyma allait devenir la région symbole du Goulag. [...] De 1932 à 1939, la production d'or extrait par les détenus de la Kolyma – ils étaient 138 000 en 1939 – passa de 276 kilos à 48 tonnes, soit 35 % de la production soviétique cette année-là ».
- 437 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 184 : les colons-spéciaux étaient soumis à un règlement interne très strict. Assignés à résidence, ils étaient affectés par l'administration soit dans une entreprise d'État, soit dans une « coopérative agricole ou artisanale à statut spécial, dirigée par le commandant local de l'OGPU », soit encore à des travaux de construction et d'entretien de toutes ou de défrichage. [...] La guépéou avait pour objectif de fournir, contre le versement d'une commission composée d'un pourcentage sur les salaires et d'une somme forfaitaire par contrat, sa main-d'oeuvre à un certain nombre de grands combinats chargés de l'exploitation des ressources naturelles des régions septentrionales et orientales du pays, comme Ouralstep (exploitation forestière), Ouralougol, Vostougol (charbon), Vostokal (aciéries), Tsvetmetzoloto (minerais non ferreux), Kouznetzstroï (métallurgie), etc ».
- 438 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 715.
- 439 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 823 : « L'élimination systématique de la conviction en tant que mobile de l'action est devenue un fait notoire depuis les grandes purges en Russie soviétique et dans les pays satellites. Le but de l'éducation totalitaire n'a jamais été d'inculquer des convictions mais de détruire la faculté d'en former aucune ».

transféré de cette première à cette seconde catégorie<sup>516</sup>. Cette ligne de masse est tenue par la règle Foucauldienne de la virtualité de la peine<sup>cxvii</sup>, de sorte à assurer la pan-stabilité de l'anti-État<sup>517</sup>.

#### Boîte n°4.2 : les masses(-)

- 
- 440 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la plus grande famine de l'histoire (1959-1961), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 572-573 : « C'est enfin, au plan économique, l'allocation de ressources qui se révèle dévastatrice : le taux d'accumulation du capital atteint un niveau sans précédent (44,3 % du PIB en 1959), mais c'est pour mettre en place de grands ouvrages d'irrigation souvent non terminés ou bâclés, et surtout pour développer massivement l'industrie des centres urbains (la Chine « marche sur deux jambes », selon un slogan maoïste célèbre, mais tout le sang de la « jambe », agricole doit passer dans l'industrielle). Cette aberrante allocation du capital détermine de non moins aberrantes allocations de main-d'oeuvre : les entreprises d'État embauchent en 1958 la bagatelle de vingt et un millions de nouveaux ouvriers, soit un accroissement de ce secteur de 85 % en une seule année ! Résultat : entre 1957 et 1960, la population non agricole passe de 15 à 20 % du total – c'est l'État qui devra la nourrir. Or, parallèlement, les travailleurs des campagnes s'épuisent à tout (grands travaux, micro-acières dont toute la production est généralement à mettre au rebut, destruction des anciens villages et construction de nouveaux logements, etc), sauf à cultiver ; devant les « mirifiques » récoltes de 1958, on s'est même cru autorisé à diminuer de 13 % les surfaces emblavées en céréales. Le résultat de cette combinaison de « délire économique et de mensonge politique », ce sont ces moissons de 1960, que les paysans n'ont plus même la force de récolter. Le Henan, première province à se déclarer « hydraulisée à 100 % » (tous les travaux d'irrigation ou d'endiguage possibles ont en principe été réalisés), sera aussi l'une des plus durement frappées par la famine (entre deux et huit millions de morts, suivant les estimations). Le prélèvement étatique est au plus haut : [...] 67 millions en 1959 (28%) [...]. Le piège se referme sur les menteurs, ou plutôt, malheureusement, sur leurs administrés ».
- 441 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 571 : « Il s'agit, simultanément et en très peu de temps (« trois ans d'efforts et de privations et mille ans de bonheur », assure un slogan à la mode), de bouleverser le mode de vie des paysans, contraints de se grouper en gigantesques unités de milliers, voire de dizaines de milliers de familles, où tout devient commun, à commencer par les repas ; de développer la production agricole dans d'énormes proportions, grâce à des travaux pharaoniques d'irrigation et à de nouvelles méthodes culturales ; enfin, de supprimer la différence entre travail agricole et travail industriel, par la mise en place partout d'unités industrielles, en particulier des petits hauts-fourneaux (l'« agroville » krouchtchéviennne n'est pas loin). Le but est à la fois d'assurer l'auto-suffisance à chaque communauté locale et de permettre une croissance accélérée de l'industrie, tant à travers les nouvelles entreprises rurales qu'au moyen des considérables surplus agricoles que devraient dégager les communes au profit de l'[anti-]État et de la grande industrie qu'il contrôle. [...] L'« émulation socialiste » pousse toujours plus loin : suppression totale des lopins privés et des marchés libres, abolition du droit de quitter le collectif, ramassage de tous les ustensiles métalliques pour les transformer en acier, et parfois des portes en bois pour chauffer les hauts-fourneaux ».
- 442 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la plus grande famine de l'histoire (1959-1961), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 572-638 : « Certaines méthodes agronomiques tout droit venues de l'académicien soviétique Lyssenko, et reposant sur la négation volontariste de la génétique, ont valeur de dogme en Chine autant que chez le Grand Frère. Imposées aux paysans, elles se révèlent désastreuses : alors que Mao avait cru bon de prétendre qu'« avec de la compagnie [les graines] poussent facilement, quand elles croissent ensemble elles se sentent à l'aise » - application créatrice de la solidarité de classe à la nature -, les semis ultra-serrés (cinq à dix fois la densité normale) tuent les jeunes plants, les labours profonds dessèchent la terre ou font remonter le sel, blé et maïs ne se font pas très bonne compagnie sur les mêmes champs, et le remplacement de l'orge traditionnel par le blé sur les hautes terres froides du Tibet est tout simplement catastrophique. D'autres « erreurs » sont d'initiative nationale : l'extermination des moineaux mangeurs de grain a fait proliférer les parasites ; bon nombre d'ouvrages hydrauliques, bâclés et mal coordonnés les uns avec les autres, se révèlent inutiles ou même dangereux (érosion accélérée, risque de rupture brutale aux premières crues), et leur construction coûte cher en vies humaines (10 000 pour 60 000 travailleurs sur un chantier au Henan) ; la volonté de miser l'avenir sur une énorme récolte de céréales (comme sur l'acier dans l'industrie [...]) ruine les « petites »

### Boîte 4.2.1. La masse(+=-).

Critère n°4.2.1.1. Le secteur primaire : La paysannerie traditionnelle, originellement solidaire<sup>518</sup>, a gravement souffert d'une pan-hémorragie céréalière suite à l'arrivée au pouvoir des régimes totalitaires lesquels ont systématiquement mené une guerre contre sa propre campagne<sup>519</sup> en imposant une pression fiscale ou naturelle si démesurée<sup>520</sup>, et s'accroissant de façon si exponentielle<sup>521</sup>, qu'elle revenait à priver les fermiers de la nourriture qu'ils produisaient eux-mêmes<sup>522</sup> : entre le camp ou la mort par le travail forcé et spolié<sup>523</sup>, les paysans ont naturellement choisi la révolte. Seulement, le *self-government* réclamé par l'armée paysanne de Makhno<sup>524</sup> ou des

---

activités agricoles annexes, y compris l'élevage, souvent indispensables à l'équilibre alimentaire ; au Fujian, des plantations de thé à très forte valeur ajoutée sont reconverties en rizières ». Plus spécifiquement au Tibet, « la volonté de produire à tout prix les mêmes grandes céréales qu'en Chine poussa à des mesures absurdes, responsables de la famine, telles que des ouvrages d'irrigation ou du terrassement mal conçus, la suppression de la jachère, indispensable sur des sols pauvres et non engraisés, le remplacement systématique de l'orge rustique, supportant froid et sécheresse, par le blé plus fragile, ou la limitation du pâturage des yaks : beaucoup de deux-ci périrent, et les Tibétains n'eurent plus ni produits laitiers (le beurre est un élément de base de leur alimentation) ni nouvelles peaux pour couvrir leurs tentes en hiver – certains moururent de froid ».

443 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 710-709-749. Le paradoxe du régime khmer consiste en ceci que ce régime a d'une part « voulu tout sacrifier à la mystique du riz » sur laquelle était fondée son économie de guerre (cf le slogan : « Avec de l'eau on fait pousser le riz, avec le riz on fait la guerre »), et d'autre part, détruit ce même secteur agricole par la folie des grands travaux : « L'irrigation était la pierre angulaire du Plan, et d'énormes efforts lui furent consacrés, sacrifiant en quelque sorte le présent à l'avenir. Or la médiocrité de conception et/ou d'exécution de bien des ouvrages entrepris rendit ce sacrifice en grande partie inutile. A côté de quelques digues, canaux ou barrages bien conçus, [...] combien furent emportés à la première crue (noyant éventuellement quelques centaines de constructeurs ou de villageois), firent circuler l'eau à contre-sens, s'ensasèrent en quelques mois... [...] Ce mépris pour la technique et les techniciens s'accompagnait d'un rejet du plus élémentaire bon sens villageois : de pauvres hères aux mains calleuses dirigeaient peut-être les chantiers et les villages, mais leurs propres maîtres étaient des intellectuels urbains, assoiffés de rationalité formelle et d'uniformité, et convaincus de leur omniscience. Ainsi, avaient-ils ordonné de niveler la plupart des diguettes délimitant les rizières, la dimension imposée étant partout de un hectare. Le calendrier des travaux agricoles était centralement déterminé pour une région entière, quelles que fussent les conditions écologiques locales. La production de riz étant décrétée unique critère de réussite, certains cadres crurent bon de couper l'ensemble des arbres des zones cultivées, y compris les arbres fruitiers ; pour détruire l'asile de quelques moineaux pillards, on anéantissait l'une des sources d'alimentation de la population affamée. Si la nature fut ainsi passée au laminoir, la main-d'oeuvre, elle, fut subdivisée et spécialisée jusqu'à l'absurde ». Résultat : famines, marchés noirs du riz, autoalimentation, maux de la faim comme « l'oedème généralisé », et un grand nombre de personnes décédées.

444 chaîne youtube Imineo Documentaires, Dictature, Paranoïa, Famine : bienvenue en Corée du Nord !, 2020 : le reportage ici mentionné consiste en la réalisation d'un voyage dans le totalitarisme nord-coréen. Le filtrage des informations selon le prisme de l'idéologie du parti est permanent : une façade de « perfection » est exhibée aux yeux des touristes tout le long du voyage, ce qui rejoint la phrase de Pol Pot : « Nous devons donner de l'histoire du Parti une image pure et parfaite ». L'exploitation des masses demeure néanmoins visible aux yeux de tous, misère que d'ailleurs personne n'ignore à l'exception des masses paysannes nord-coréennes elles-mêmes (Chaîne youtube l'Effet Papillon, Corée du Nord : Dictature Tour – l'Effet Papillon, 2018).

445 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 646-661 : « On sait qu'après trois ans de guerre un armistice fut signé, en juillet 1953, qui établissait une zone démilitarisée entre les deux Corées à peu près sur la ligne de départ, c'est-à-dire le 38ème parallèle. Un armistice et non la paix. La poursuite d'un certain nombre d'incursions et d'attaques de la Corée du Nord contre le Sud ont causé de nombreuses victimes. Parmi les coups portés par le Nord, tant à des civils qu'à des militaires, nous pouvons citer l'attaque en 1968, par un commando de trente et un hommes, du Palais présidentiel sud-coréen (un seul survivant parmi les assaillants), l'attentat de Rangoon en Birmanie, dirigé le 9 octobre 1983 contre des membres du gouvernement de Séoul – il fit seize morts dont quatre ministres sud-coréens – ou l'explosion en plein vol d'un avion de la Korea Air Line le 29 novembre 1987 avec cent quinze personnes à bord. [...] Entre 1955 et 1995, les incidents n'ont pas cessé. Le gouvernement sud-coréen soutient que plus de quatre cents pêcheurs sont toujours portés manquants. Certains passagers et membres de l'équipage d'un avion détourné en 1969, jamais rendus au gouvernement du Sud, un diplomate sud-coréen enlevé en Norvège en avril 1979, un pasteur, le Révérend

Cosaques<sup>525</sup> et de tant d'autres<sup>526</sup> en parallèle de ces premiers ne rentrait pas dans les plans du Parti : convaincu de sa propre puissance, celui-ci préférait faire tomber le poids de l'Histoire(TTT)<sup>527</sup> sur les agriculteurs innocents<sup>528</sup>. Entre ces derniers et l'assassin[Et]at, c'est toujours le détenteur du monopole illégitime de la force qui s'imposait<sup>529</sup>.

Critère n°4.2.1.2. Le secteur secondaire : Les conditions de vie des ouvriers s'est détériorée à une très grande vitesse de telle sorte que leur travail ne leur permettait plus de couvrir les besoins alimentaires des travailleurs<sup>530</sup> : de telles injustices les ont amené à faire grève, le stakhanovisme étant une forme militaro-dégénéréscente du fordisme-toyotisme<sup>531</sup>. Elles ont toujours été réprimées dans le sang et la soumission famélique, à l'exception des grèves des ouvriers<sup>532</sup> comme des

---

Ahn Sung Un, enlevé en Chine et conduit en Corée du Nord en juillet 1995 fournissent d'autres exemples de citoyens sud-coréens victimes des violences nord-coréennes en territoire étranger ». Les autorités nord-coréennes ont notamment réalisé plusieurs essais nucléaires et procédé à des envois-essais de missiles balistiques de longue portée depuis les années 2000.

446 Ou autrement dit, « police de la pensée » (G. Orwell, 1984, 1948, p.13) : « combien de fois, et suivant quel plan, la Police de la Pensée se branchait-elle sur une ligne individuelle quelconque, personne ne pouvait le savoir. On pouvait même imaginer qu'elle surveillait tout le monde, constamment. Mais de toute façon, elle pouvait mettre une prise sur votre ligne chaque fois qu'elle le désirait. »

447 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 54 : « Celui qui a le contrôle du passé, disait le slogan du Parti, a le contrôle du futur. Celui qui a le contrôle du présent a le contrôle du présent a le contrôle du passé ».

448 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 646 : « tous les régimes totalitaires se rendent coupables [de trucages historiographiques] que leur propagande totalitaire proclame avec suffisamment de clarté ».

449 Cet auto-négationisme s'explique notamment par le fait que « la politique totalitaire – loin d'être simplement antisémite, ou raciste, ou impérialiste, ou communiste – use et abuse de ses propres éléments idéologiques et politiques jusqu'à ce que la base concrète qui avait fourni aux idéologies leur force et leur valeur de propagande – la réalité de la lutte des classes, par exemple ou les conflits d'intérêts entre les Juifs et leurs voisins – ait presque disparu » (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, préface à la première partie, 1958, éditions Gallimard, p. 184-185).

450 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 776-777 : « Les criminels sont châtiés, les indésirables disparaissent de la surface du globe ; la seule trace qu'ils laissent derrière eux est le souvenir de ceux qui les connaissaient et les aimaient, et l'une des tâches les plus ardues de la police secrète est de s'assurer que ces traces elles-mêmes disparaissent avec le condamné ».

451 G. Orwell, 1984, 1948, édition folio p. 55 : G. Orwell donne un sens temporel à cette expression de contrôle de la réalité en ce que les régimes totalitaires contrôlent les trois dimensions du temps : le contrôle du passé au titre du contrôle présent de l'intégralité des institutions totales, et, partant, le contrôle du futur moyennant le contrôle des mémoires. Qui contrôle les paramètres de la conscience d'une autre personne, peut en contrôler les actions futures (pour un exemple, voir GOT, S4, EP5 : Premier de son nom, épisode dans lequel on voit bien que Theon Greyjoy s'avère complètement neuro-reprogrammé et manipulé par Ramsay Bolton en un contre-personnage, Reek, auquel Ramsay commande de se faire passer pour Theon auprès d'un bastion de Fers-nés dont est originaire Theon : celui est complètement hétéro-virtualisé par Ramsay). Ainsi, « l'Histoire tout entière était un palimpseste gratté et réécrit aussi souvent que c'était nécessaire. Le changement effectué, il n'aurait été possible en aucun cas de prouver qu'il y avait eu falsification » (G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 63). Ce contrôle du passé s'étend également à l'histoire, comme le suggère l'expression orwellienne de *non-être* laquelle l'état juridique d'un individu postérieurement à son arrestation : « il n'existait pas, il n'avait jamais existé » (G. Orwell, 1984, 1948, p. 71). *pannihilation = non-être + jamais n'a existé (passé)*

452 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII : race et bureaucratie, 1958, p. 489 : la bureaucratie doit être affranchie de tout contre-pouvoir selon Arendt, ce qui implique que « tout développement démocratique ou même le simple fonctionnement des institutions démocratiques existantes ne peuvent que constituer un danger, car il est impossible de faire gouverner « le peuple par le peuple » dans la perspective totalitaire selon laquelle le principe populaire s'avère nié alors même qu'il repose sur son appui politique.

453 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII : race et bureaucratie, 1958, p. 489.

454 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII : race et bureaucratie, 1958, p. 492 : « Ainsi, le bureaucrate [totalitaire] fuit-il toute loi générale, affrontant chaque situation une à une, par décrets, car la stabilité fondamentale d'une loi menacerait d'établir une communauté permanente dans laquelle nul ne saurait

ouvrières<sup>533</sup> mettant en danger les intérêts militaires donc économiques du Parti. Progressivement, la militarisation du secteur ouvrier augmentait toujours les sacrifices que devaient consentir les ouvriers<sup>534</sup>.

Critère n° 4.2.1.3. le secteur tertiaire. On peut notamment ranger dans cette catégorie les individus disposant d'une plus grande quantité de capitaux économiques que les autres, horreur idéologique absolue pour les communistes bolcheviques pratiquant paradoxalement massivement entre eux la corruption<sup>535</sup>. Les régimes totalitaires ne manient pas que l'arme de la faim<sup>536</sup>, ils manient aussi l'outil fiscal de sorte à retourner l'argent des classes possédantes contre elles-mêmes<sup>537</sup>. Figure encore dans cette catégorie l'intelligentsia, soit tous les individus capables de

---

être un dieu, puisque tout un chacun doit obéir à une loi ». Un peu auparavant, Arendt énonce le principe-clef de la bureaucratie totalitaire selon lequel « l'homme qui tire les ficelles de l'histoire dans les coulisses sera toujours l'idéal d'un tel corps politique ».

455 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 736 : « Rien ne doit subsister qui puisse contrecarrer, volontairement ou involontairement, la volonté du PCK. A la moindre de ses décisions s'attache le dogme de l'infailibilité ».

456 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la plus grande famine de l'histoire (1959-1961), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 575 : Le Henan est « sans doute la région la plus touchée : la mortalité bondit en 1960 à 68‰ (pour environ 15‰ en période normale), cependant que la natalité s'effondre à 11‰ (environ 30‰ précédemment). Résultat : la population y diminue de deux millions de personnes (6% du total) en une année. Les activistes du Henan sont convaincus comme Mao que toutes les difficultés proviennent des dissimulations de grain par les paysans [...]. C'est contre l'ensemble des rurarus (les « rangs de classes » sont pour l'instant oubliés) qu'à l'automne 1959 est déchaînée une offensive de style militaire, pour laquelle les responsables évoquent les méthodes de la guérilla antijaponaise. Au moins dix mille paysans sont emprisonnés, et beaucoup périront alors de faim. Ordre est donné de briser tous les ustensiles de cuisine des particuliers (ceux qui n'ont pas été transformés en acier inutilisable), de façon à leur interdire toute autoalimentation et tout désir de chaparder dans les biens de la coopérative. Tout feu est même proscrit, alors que le rude hiver approche ! Les dérapages de la répression sont terrifiants : tortures systématiques sur des milliers de détenus, des enfants tués, mis à bouillir, puis utilisés comme engrais – alors même qu'une campagne nationale incite à « apprendre du Henan ». [...] On interdit de recueillir les nombreux enfants abandonnés : « Plus on en recueillera, plus on en abandonnera. » Les villageois désespérés qui tentent de gagner les villes y sont accueillis par la mitraille. [...] Les choses prennent la proportion d'une véritable guerre civile. [...] La mortalité par la faim dépasse 50 % dans certains villages ; parfois seuls les cadres ayant abusé de leur pouvoir sont en mesure de survivre. Et, comme au Henan, les cas de cannibalisme sont nombreux (63 reconnus officiellement), en particulier au travers de « tontines » où l'on s'échange les enfants pour les manger ».

457 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 623 : « L'effondrement du système de classe eut pour conséquence automatique l'effondrement du système des partis, principalement parce que ceux-ci, étant des partis d'intérêts, ne pouvaient plus représenter des intérêts de classe », étant précisé que les régimes totalitaires avaient pour entreprise de mener à bien une telle « liquidation des classes » (p. 630), par exemple au moyen de la fracturation de la conscience de classe industrielle induite par l'instauration du « système stakhanoviste au début des années 30 » dans le régime bolchévique (*Ibid*, p. 630).

458 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 820 : « Aux barrières et aux voies de communication entre les hommes individuels, [la terreur totale] substitue un cercle de fer qui les maintient si étroitement ensemble que leur pluralité s'est comme évanouie en un Homme unique aux dimensions gigantesques ».

459 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 11 : Les bien-pensants, 1973, éditions points, p. 447.

460 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 823 : « Toutefois, tant que le pouvoir totalitaire n'a pas conquis la terre, tant que, grâce à la terreur et à son cercle de fer, il n'a pas réduit tout homme à l'état d'organe d'un seul genre humain, la terreur, dans sa double fonction d'essence du régime et de principe, non d'action, mais de mouvement, ne peut pleinement se réaliser ». On en déduit un processus de pan-conditionnement des individus par l'assimilation de ceux-ci au rang de simple rouage organique d'un système qui en l'occurrence semble faire écho à la notion Guattaro-Deleuzienne de corps sans organes en son sens littéral.

461 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 13 : On prend les mêmes et on recommence, 1973, éditions points, p. 472 : « L'hostilité de la population environnante, attisée par les

créer une pensée articulée à l'encontre<sup>538</sup> ou au profit<sup>539</sup>, de la toute-puissance du Parti(TTT): une fois débarrassé de cette classe sociale<sup>540</sup>, une autoroute théorique s'ouvre pour le déploiement de sa pan-idéologie(F)<sup>541</sup>. A partir de ce stade, la dénonciation arbitraire de personnes comme appartenant à cette catégorie sociologique du tertiaire ne répond plus d'aucune logique : n'importe qui peut être inclus dans cette catégorie ainsi potentiellement devenue pan-résiduelle<sup>542</sup>. La terreur répressive devient ainsi un outil de contrôle des secteurs clefs, de l'armée<sup>543</sup>, du Parti<sup>544</sup> comme de l'économie<sup>545</sup> au moyen de la technique de la purge laquelle est littéralement inscrite dans le programme de toute antenne communiste(TTT)<sup>546</sup>.

#### Boîte n°4.2.2. la réalité concentrationnaire de la masse(-)

---

autorités, finit par devenir le plus grand obstacle aux évasions. Les autorités ne se montraient pas avares quand il s'agissait de récompenser une capture (c'était en même temps, faire œuvre d'éducation politique). Et les populations voisines du Goulag s'habituaient peu à peu à ce que capturer un évadé fût une fête, comme de faire bonne chasse ou de trouver une petite pépite. Les Toungouzes, les Komis, les Kazakhs étaient payés en farine, en thé, tandis que, plus près des zones à forte population, les habitants des régions d'Outre-Volga entourant les camps de Bourolépom et d'Ounja recevaient pour chaque évadé capturé deux pouds de farine, huit mètres de tissu et plusieurs kilos de hareng. Pendant la guerre, il était impossible de se procurer du hareng autrement, aussi les habitants de ces régions avaient-ils donné aux évadés le surnom de *harengs*. Dans la ville de Chertski, par exemple, dès qu'ils voyaient apparaître quelqu'un qu'ils ne connaissaient pas, les petits enfants couraient comme un seul homme : « Maman ! Un hareng ! » ».

462 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, préface à la troisième partie, 1958, p. 206

463 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 833 : « L'isolement est cette impasse où sont conduites les hommes lorsque la sphère politique de leurs vies, où ils agissent ensemble dans la poursuite d'une entreprise commune, est détruite. [...] Dans l'isolement, l'homme reste en contact avec le monde en tant qu'œuvre humaine ; c'est seulement lorsque la forme la plus élémentaire de la créativité humaine – c'est-à-dire d'ajouter quelque chose de soi au commun – est détruite, que l'isolement devient absolument insupportable. C'est ce qui peut se produire où les valeurs majeures sont dictées par le travail, autrement dit où toutes les activités humaines ont été transformées en travail. [...] L'homme isolé qui a perdu sa place dans le domaine politique de l'action est tout autant exclu du monde des choses, s'il n'est plus reconnu comme *homo faber* mais traité comme un *animal laborans*, dont le nécessaire « métabolisme naturel n'est un sujet de préoccupation pour personne. Alors l'isolement devient désolation. Une tyrannie fondée sur l'isolement laisse généralement intactes les capacités productives de l'homme ; une tyrannie sur les « travailleurs », comme par exemple le pouvoir sur les esclaves dans l'Antiquité, serait, dès lors, automatiquement un pouvoir sur des hommes désolés et non simplement isolés, et tendrait à être totalitaire ».

464 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 835 : « Comme épictète le fait observer (*Dissertationes*, livre 3, chapitre 13), l'homme désolé (*eremos*) se trouve entouré d'autres hommes avec lesquels il ne peut établir de contact, ou à l'hostilité desquels il est exposé ».

465 G. Orwell, 1984, 1948, p. 103 : « Le Parti ne pouvait être renversé de l'intérieur. Ses ennemis, s'il en avait, ne possédaient aucun moyen de se grouper ou même de se reconnaître les uns les autres ». A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 626 : « la principale caractéristique de l'homme de masse n'est pas la brutalité et l'arriération, mais l'isolement et le manque de rapports sociaux normaux ».

466 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 32 : il est notamment fait mention de la « solitude fermée où chacun devait vivre ».

467 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 773 : « Dans un système d'espionnage omniprésent, où tout un chacun peut être un agent de la police, où chaque individu se sent constamment surveillé ; dans des circonstances, en outre, où les carrières sont extrêmement périlleuses, où les ascensions aussi bien que les chutes les plus spectaculaires sont devenues quotidiennes, chaque mot devient équivoque et susceptible d'une « interprétation » rétrospective ».

468 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 612 : « l'étonnant est que [l'adhérent] ne cille pas quand monstre commence à dévorer ses propres enfants, ni s'il devient lui-même victime de la persécution, s'il est injustement condamné, expulsé du parti, envoyé aux travaux forcés ou dans un camp de concentration. Au contraire, à la stupeur de l'univers civilisé, il peut même être prêt à aider ses accusateurs et à fabriquer sa propre condamnation à mort ».

469 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 39.

470 P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 81.

Critère n°4.2.2.1. d'identification de la masse(-) : la négation juridique des droits des minorités<sup>547</sup>. Le droit des minorités de l'époque n'était pas pourvu de fondements juridiques stables<sup>548</sup>, de telle sorte que l'accès aux droits fondamentaux pouvait être interdit aux minorités par les autorités totalitaires de façon automatique<sup>549</sup>, notamment par la déshumanisation<sup>550</sup> ou par l'apatridisation des personnes nouvellement naturalisées<sup>551</sup>, des réfugiés<sup>552</sup> pour finalement étendre cette dynamique juridique à des membres potentiels de toutes les catégories sociales<sup>553</sup> : la disparition du principe d'octroi universel d'un statut juridique signe le début de la discrimination juridique sur des critères arbitraires<sup>554</sup> en même temps que l'affirmation de l'aliénabilité des droits

---

471 G. Orwell, 1984, 1948, p. 244-254 : Dans ce passage, G. Orwell décrit ce que l'on comprendra être plus tard l'idéal dystopique de tout régime totalitaire consistant à pouvoir contrôler les institutions de la résistance. Ainsi, le Parti contrôlerait non seulement l'idéologie orthodoxe mais également toutes les idéologies hétérodoxes. Voici qui éclaire le sens de certaines paroles d'O'Brien : « Le livre est indestructible. Si le dernier exemplaire était détruit, nous pourrions le reproduire presque mot pour mot ».

472 S. Courtois et J-L Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in Le livre noir du communisme, 1997, éditions Robert Laffont, p. 317*. En effet, la définition totalitariste de la révolution diffère antagoniquement de la conception Arendtienne de la liberté, définie au sens de liberté politique : Lénine « justifiait ainsi le recours à la terreur : « Cette dictature [du prolétariat] suppose l'exercice d'une violence implacable, prompt et résolue, en vue d'écraser la résistance des exploités, des capitalistes, des grands propriétaires fonciers et de leurs suppôts. Quiconque n'a pas compris cela n'est pas un révolutionnaire ».

473 G. Orwell, 1984, 1948, p. 105 : « Ils ne se révolteront que lorsqu'ils seront devenus conscients et ils ne pourront devenir conscients qu'après s'être révoltés ».

474 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 624* : « C'est dans cette atmosphère d'effondrement de la société de classes que s'est développée la psychologie de l'homme de masse européen. Le fait qu'avec une uniformité monotone mais abstraite le même sort avait frappé une masse d'individus n'empêcha pas ceux-ci de se juger eux-mêmes en termes d'échec individuel, ni de juger le monde en termes d'injustice spécifique. Cependant, cette amertume, ce repli sur soi, tout en se reproduisant dans de multiples cas individuels et isolés, ne constituait pas un trait commun : malgré sa tendance à effacer les différences individuelles, cela ne se fondait sur aucun intérêts commun économique, social ou politique. Par conséquent, le repli sur soi alla de pair avec un affaiblissement décisif de l'instinct de conservation. Le désintéret de soi, au sens où l'on n'a pas d'importance à ses propres yeux, le sentiment de pouvoir être sacrifié, n'était plus l'expression de l'idéalisme individuel, mais un phénomène de masse ».

475 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 831* : « La tyrannie du système logique commence avec la soumission de l'esprit à la logique comme processus sans fin, sur lequel l'homme compte pour engendrer ses pensées. Par cette soumission, il renonce à sa liberté intérieure de même qu'il renonce à sa liberté de mouvement lorsqu'il s'incline devant une tyrannie extérieure à lui ».

476 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 654* : « L'homme de masse, que Himmler conditionna pour lui faire commettre les crimes de masse les plus monstrueux de l'histoire, ressemblait au philistin plutôt qu'à l'homme de la populace ; il était le bourgeois qui, dans les décombres de son univers, se souciait avant tout de sa propre sécurité personnelle, prêt à tout sacrifier – croyance, honneur, dignité – à la moindre provocation ». A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag, quatrième partie : Pâme et les barbelés, chapitre 3 : une liberté muselée, 1973, éditions points, p. 603-613*. Ce processus d'atomisation des liens sociaux repose sur une huit piliers selon Soljénitsyne : « une crainte perpétuelle » de la mort (« Sur l'Archipel, tout planqué sentait sous ses pieds le gouffre (mortel) des travaux généraux ; de même, chaque habitant du pays sentait sous ses pieds le gouffre (mortel) de l'Archipel. En apparence, le pays est beaucoup plus grand que l'Archipel ; en fait, tout entier avec ses habitants, il tient suspendu au-dessus de sa gueule béante ») ; « la dissimulation, la méfiance » (« A peine commençais-tu à t'exprimer avec franchise que tous s'écartaient : « provocation » ! C'est ainsi que toute protestation sincère qui arrivait à percer était vouée à l'isolement et à l'incompréhension ») ; « l'ignorance générale » (« Secrets et méfians les uns envers les autres, nous avons nous-mêmes contribué à ce que s'installe parmi nous une absence totale de transparence, une désinformation absolue, cause première de tout ce qui est arrivé : les millions d'arrestations et leur approbation massive ») ; « le mouchardage » lequel a fait l'objet d'un « recrutement de masse » ; « la trahison comme forme d'existence » (« A force de craindre, penant des années, continuellement, pour soi et pour les siens, on devient tributaire de la peur, son vassal. Trahir continuellement apparaît alors comme la forme d'existence la moins dangereuse. La trahison la plus bénigne, mais en revanche, la plus répandue, consistait à ne pas faire expressément le mal, mais : à ignorer

de l'Homme<sup>555</sup>. Il en découle un surprenant paradoxe selon lequel les apatrides innocents sont moins protégés que ceux qui commettent intentionnellement des crimes<sup>556</sup> : les non-nationaux sont donc astreints à un dilemme juridique entre l'hétéro-criminalisation<sup>557</sup> et l'auto-criminalisation<sup>558</sup>. Ce dilemme juridique concerne également les nationaux, et en particulier les enfants<sup>559</sup>.

critère n°4.2.2.2 procédural : Avant le camp de concentration<sup>560</sup>, on observe la récurrence d'un mode opératoire : suite à l'arrestation<sup>561</sup>, se tient une instruction<sup>562</sup> sans enquête<sup>563</sup> au titre d'une présomption de culpabilité<sup>564</sup>, ou parfois même d'aucune présomption<sup>565</sup>, au cours de laquelle il est fait emploi protéiforme<sup>566567</sup> de la torture<sup>568</sup>, et ce, en l'absence de droits procéduraux<sup>569</sup> et

---

celui qui, à tes côtés, était en perdition, à ne pas lui venir en aide, à te détourner, à te faire tout petit. [...] Celui qui donne asile est lui aussi un ennemi ! ») ; « le mensonge comme forme d'existence » (télescopage avec le *facecrime* orwellien) ; « la cruauté » ; une « psychologie d'esclaves ». Il y a ici un retournement manifeste de la valeur des masses : la masse considérée comme positive par le régime totalitaire fait l'objet d'une telle idéo-intoxication qu'elle semble ainsi socialement négative alors qu'à l'inverse, les prisonniers qui parviennent à résister à l'expérience concentrationnaire se moralisent positivement au sens où la morale concentrationnaire qu'il apprennent aux camps contient entre autres ce que l'humanité a de meilleur. Cela ne signifie nullement que l'expérience concentrationnaire est bonne à être expérimentée : cela signifie que comme l'indique Soljénitsyne, le sens de la polarité, soit de la « valeur sociale » dans le monde totalitaire est complètement inversée.

477 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 657 : « Une fois par semaine, chacun est « convié » à un cours d'endoctrinement, et une fois par semaine également chacun est convié à une séance de critique et d'autocritique appelée en Corée du Nord « bilan de vie ». On doit s'y accuser d'au moins une faute politique et l'on doit adresser au moins deux reproches à ceux que l'on côtoie ».

478 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 557 : « Comme en 1927 à Hai-Lu-Feng, les communistes – et d'abord Mao lui-même – jouèrent donc les ingénieurs du social : il s'agissait de polariser, assez artificiellement, des groupes ruraux définis et délimités plutôt arbitrairement (il y avait des quotas, fixés par l'appareil, à respecter, 10 à 20 % de « privilégiés », suivant les zones et les méandres de la politique centrale), pour ensuite décréter que dans cette polarisation résidait la cause presque unique du malheur paysan. La voie du bonheur était dès lors facile à trouver. Les agitateurs commencèrent donc par répartir les paysans en quatre groupes : pauvres, moyens-pauvres, moyens et riches – les exclus du classement étant, avec plus ou moins d'arguments, décrétés « propriétaires terriens » et, dans les circonstances, hommes à abattre. [...] Les paysans, toujours apathiques dans leur masse, et souvent soumis aux propriétaires au point de continuer à leur verser clandestinement leurs fermages traditionnels après leur réduction (prologue à la réforme) par le nouveau pouvoir, furent loin d'adhérer aux idéaux du PC sur une base sociale. Entre eux, les agitateurs les classaient suivant leur position politique : activistes, ordinaires, arriérés, soutiens des propriétaires. Puis, tant bien que mal, ils plaquaient ces catégories sur les groupes sociaux officiels, aboutissant à une sorte de sociologie à la Frankenstein, également influencée par une myriade de querelles privées et de désirs peu avouables (par exemple, se débarrasser d'un mari gênant). La classification pouvait être révisée ) volonté : pour clore plus rapidement la redistribution des terres, les autorités de la Longue Courbe firent ainsi soudainement passer les familles de paysans pauvres de 95 (sur 240) à 28 ! »

479 Cf la chaîne youtube de l'Effet Papillon, Fuck le système : Chine, le dernier village maoïste, 2017.

480 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 636 : le leader totalitaire « dépend de la volonté des masses qu'il incarne tout autant que ces masses dépendent de lui. Sans lui, elles n'auraient pas de représentation extérieure et demeureraient une horde amorphe ; sans les masses, le chef est une personne insignifiante ».

481 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 650-656 : Les zones de « dictature spéciale » sont les « véritables camps de concentrations où l'on peut trouver des prisonniers politiques. Il en existe une douzaine, qui réunissent entre 150 000 et 200 000 personnes. On notera qu'un tel chiffre représente à peine 1 % de la population globale, un niveau nettement inférieur à ce qu'avait atteint le Goulag soviétique au début des années cinquante. Cette « performance » doit évidemment se lire non comme l'effet d'une mansuétude particulière mais plutôt comme la manifestation d'un niveau exceptionnel de contrôle et de surveillance de la population », réalisant ainsi l'objectif d'universalisation de la pensée d'un seul homme ainsi que l'indique la propagande(TTT) : « Pensez, parlez et agissez comme Kim Il Sung et Kim Jong Il... ».

482 G. Orwell, 1984, 1948, édition folio : « Le commandement des totalitaires était : « Tu dois ». Notre commandement est : « Tu es » ».



contrairement à ce que prescrit le droit pénal soviétique lui-même<sup>570</sup> ; suite à cette instruction, l'Osso, un tribunal extrajudiciaire<sup>571</sup> et extraconstitutionnel<sup>572</sup> composé de trois membres, condamnait l'accusé en son absence ; la personne devient réduite à un symbole unique<sup>573</sup>, symbolisation transtotalitaire synonyme de pan-réalisation du processus de défondamentalisation en ce qui concerne la personne ainsi jugée<sup>574</sup> ; le transport en wagon-à-détenus en « *zaklioutchonnyïé* »<sup>575</sup>, en « wagon rouge »<sup>576</sup> ou en « nacelle spéciale »<sup>577</sup>. Les prisonniers innocents<sup>578</sup> sont en réalité répartis entre plusieurs types de camps, le système concentrationnaire comprenant plusieurs administrations parallèles plus ou moins fonctionnelles et économiquement efficaces<sup>579</sup>.

- 
- 483 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 783 : « La domination totale, qui s'efforce d'organiser la pluralité et la différenciation infinies des êtres humains comme si l'humanité entière ne formait qu'un seul individu, n'est possible que si tout le monde sans exception peut être réduit à une identité immuable de réactions : ainsi, chacun de ces ensembles de réactions peut à volonté être changé pour n'importe quel autre. Le problème est de fabriquer quelque chose qui n'existe pas, à savoir une sorte d'espèce humaine qui ressemble aux autres espèces animales et dont la seule « liberté » consisterait à « préserver l'espèce ». La domination totalitaire essaie d'atteindre ce but de deux manières à la fois : par l'endoctrinement idéologique des forces d'élite, et par la terreur absolue des camps. [...] Les camps ne sont pas seulement destinés à l'extermination des gens et à la dégradation des êtres humains : ils servent aussi à l'horrible expérience qui consiste à éliminer en tant qu'expression du comportement humain et à transformer la personnalité humaine en une simple chose, en quelque chose que même les animaux ne sont pas ; car le chien de Pavlov qui, comme on sait, était dressé à manger, non quand il avait faim, mais quand une sonnette retentissait, était un animal dénaturé. Dans des circonstances normales, ce projet ne peut jamais être accompli parce que la spontanéité ne peut jamais être entièrement éliminée dans la mesure où ce n'est pas seulement à la liberté humaine mais à la vie elle-même qu'elle est liée, dans le sens d'un simple maintien en vie. C'est seulement dans les camps de concentration qu'une telle expérience est tant soit peu possible, et donc ils ne sont pas seulement « *la société la plus totalitaire encore réalisée* » (David Rousset), mais aussi l'idéal social exemplaire de la domination totale en général. Comme la stabilité du régime totalitaire dépend de l'isolement du monde fictif du mouvement par rapport au monde extérieur, l'expérience de domination totale menée dans les camps de concentration dépend de leur soustraction de ces derniers au monde de tous les autres, le monde des vivants en général, même du monde extérieur constitué par un pays où règne le totalitarisme ».
- 484 A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1931, éditions Pocket, p. 28 : « Un œuf, un embryon, un adulte, - c'est la normale. Mais un œuf bokanovskifié a la propriété de bourgeonner, de proliférer, de se diviser : de huit à quatre vingt-seize bourgeons, et chaque bourgeon deviendra un embryon parfaitement formé, et chaque embryon n'adulte de taille complète. On fait ainsi pousser quatre-vingt-seize êtres humains là où il n'en poussait autrefois qu'un seul. Le progrès ».
- 485 G. Orwell, 1984, 1948, édition folio, p. 352 : « La réalité existe dans l'esprit humain et nulle part ailleurs. Pas dans l'esprit d'un individu, qui peut se tromper et, en tout cas, périt bientôt. Elle n'existe que dans l'esprit du Parti, qui est collectif et immortel. Ce que le Parti tient pour vrai est la vérité. Il est impossible de voir la réalité si on ne regarde pas avec les yeux du Parti. Voilà le fait que vous devez réapprendre, Winston. Il exige un acte de destruction personnelle, un effort de volonté. Vous devez vous humilier pour acquérir la santé mentale ».
- 486 G. Orwell, 1984, 1948, édition folio p. 348-353 : « Je me donne du mal pour vous, Winston, parce que vous en valez la peine. Vous savez parfaitement ce que vous avez. Vous le savez depuis des années, bien que vous ayez lutté contre cette certitude. Vous êtes dérangé mentalement. Vous souffrez d'un défaut de mémoire. Vous êtes incapable de vous souvenir d'événements réels et vous vous persuadez que vous vous souvenez d'autres événements qui ne se sont jamais produits. Heureusement, cela se guérit. Vous ne vous êtes jamais guéri, parce que vous ne l'avez pas voulu. Il y avait un petit effort de volonté que vous n'étiez pas prêt à faire. Même actuellement, je m'en rends bien compte, vous vous accrochez à votre maladie avec l'impression qu'elle est une vertu [...] Vous n'avez pas fait l'acte de soumission dont le prix est la santé mentale, [dit O'Brien] ».
- 487 G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio p. 307 : « Ce n'est en effet qu'en conciliant les contraires que le pouvoir peut être indéfiniment retenu. L'ancien cycle ne peut être brisé d'aucune autre façon. Pour que l'égalité humaine soit à jamais écartée, pour que les grands, comme nous les avons appelés, gardent perpétuellement leurs places, la condition mentale dominante doit être la folie dirigée ».
- 488 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 390 : « le totalitarisme proclame au contraire la non-existence de l'individualité ».
- 489 G. Orwell, 1984, 1948, p. 191 : « on poussait systématiquement les enfants contre leurs parents. On leur apprenait à les espionner et à rapporter leurs écarts. La famille, en fait, était devenue une extension de la Police de la Pensée ».

Critère n°4.2.2.3. de l'organisation du camp : l'ordination carcérale de la bestialisation anarchisante de la masse(-) ou l'envoi dans des camps selon leur ordonnancement pénal<sup>580</sup> : prisons de transit<sup>581</sup> de l'écart gargantuesque entre la norme à réaliser<sup>582</sup> et l'apport en calories pour la réaliser<sup>583</sup>, cet écart pouvant toujours varier dans le sens d'une plus grande irréalisabilité<sup>584</sup>. Ce cancer concentrationnaire du « workstate[(TTT)] »<sup>585</sup> se métastase sur tout le territoire du régime totalitaire<sup>586</sup> en autant de mouiroirs particuliers qu'il peut il y avoir de lieux hostiles au maintien de toute vie humaine<sup>587</sup>, étant précisé que n'importe quel territoire peut être aménagé à des fins d'instauration de tels nécro-anti-services publics : sont ainsi transformés en espaces anarcho-funéraires du fait de telles « déportations-abandons »<sup>588</sup> les forêts<sup>589</sup> comme les territoires vierges<sup>590</sup>. Les camps de travail forcé regroupent des prisonniers aux statuts « juridiques » différents selon la

- 
- 490 G. Orwell, 1984, 1948, édition folio p. 55 : « Les deux buts du Parti sont de conquérir toute la surface de la terre et d'éteindre une fois pour toutes les possibilités d'une pensée indépendante. Il y a, en conséquence, deux grands problèmes que le Parti a la charge de résoudre : l'un est le moyen de découvrir, contre sa volonté, ce que pense un autre être humain, l'autre est le moyen de tuer plusieurs centaines de millions de gens en quelques secondes, sans qu'ils en soient avertis » et ce, car « aux yeux du Parti, il n'y avait pas de distinction entre la pensée et l'acte » (p. 344).
- 491 Cf intro les origines du totalitarisme : ; Cf T. Todorov, Les abus de la mémoire, 2015, chapitre la mémoire menacée : dans un régime totalitaire, « tout acte de réminiscence est perçu comme un acte de résistance anti-totalitaire ».
- 492 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 33 : « il avait perpétré – et aurait perpétré, même s'il n'avait jamais posé la plume sur le papier – le crime fondamental qui contenait tous les autres. Crime par la pensée disait-on ».
- 493 Chaîne youtube l'Effet Papillon, Tibet : Dictature Tour – l'Effet Papillon, 2019 : lors de la visite d'une maison tibétaine typique, la sphère décorative, vitrine du régime chinois, est contrôlée par celui-ci. Une photo du Dalai-Lama n'est autorisée qu'à la condition qu'il soit à côté de Mao.
- 494 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 834 : « Le déracinement peut être la condition préliminaire de la superfluité, de même que l'isolement peut (mais ne doit pas) être la condition préliminaire de la désolation ».
- 495 P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 258 : « il me manque les organes essentiels pour éprouver de la souffrance. Je ne les possède plus. On me les a retirés, un à un, au camp. Et depuis, hélas, ils n'ont jamais repoussé en moi ».
- 496 G. Orwell, 1984, 1948, p. 190 : C'est « parce que l'instinct sexuel se créait un monde à lui hors du contrôle du Parti, qu'il devait, si possible, être détruit ». On pourrait opposer qu'amour et sexe ne sont pas automatiquement liés, ce qui est vrai, néanmoins une forme de porosité existe nécessairement entre les deux notions : ne dit-on pas que l'on « fait l'amour » à quelqu'un, et qu'« après, on se sent heureux et on se moque du reste » (G. Orwell, 1984, 1948, p. 190, propos de Julia).
- 497 A. Huxley, Le meilleur des mondes, 1927, éditions Plon, p. 17-18 : « Un [anti-]Etat totalitaire vraiment « efficace » serait celui dans lequel le tout-puissant comité exécutif des chefs politiques et leur armée de directeurs auraient la haute main sur une population d'esclaves qu'il serait inutile de contraindre, parce qu'ils auraient l'amour de leur servitude. La leur faire aimer – telle est la tâche assignée dans les Etats totalitaires d'aujourd'hui aux ministères de la propagande, aux rédacteurs en chef de journaux, et aux maîtres d'école ».
- 498 G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 55 : la double pensée se définit par le fait de « retenir simultanément deux opinions qui s'annulent alors qu'on les sait contradictoires et croire à toutes deux ».
- 499 P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 12 : « La vérité, ça peut couper les mains et laisser des entailles à ne plus vouloir vivre avec, et la plupart, ce qu'on veut, c'est vivre. Le moins douloureusement possible. C'est humain. Je suis certain que vous seriez comme nous si vous aviez connu la guerre ».
- 500 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, préface à la troisième partie, 1958, p. 206-207 : « tous les faits qui ne concordaient pas, ou qui étaient susceptibles de ne pas concorder, avec la fiction officielle – statistiques sur les récoltes, la criminalité, incidences véritables des activités « contre-révolutionnaires » par opposition aux complots fictifs ultérieurs – étaient traités comme si ce n'étaient pas des faits ».
- 501 G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio p. 194 : Ainsi, on comprend mieux le fait qu'il soit possible d'énoncer que dans un régime totalitaire existe une « loi de la nature [selon laquelle] l'individu [est] toujours vaincu ».
- 502 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 832, nous associerons à l'effet terminal de ce processus de (p)annihilation(Hre-∞+1) : « L'isolement et l'impuissance, c'est-à-dire l'incapacité fondamentale et absolue d'agir, ont toujours été caractéristiques des tyrannies. Dans un régime tyrannique, les contacts politiques entre les hommes sont rompus et les aptitudes humaines pour l'action et le pouvoir sont contrecarrées. Mais ce ne sont pas tous les contacts entre les hommes qui sont brisés, ce ne sont pas toutes les aptitudes humaines qui sont détruites. Toute la

gravité des faits reprochés au prisonnier<sup>591</sup>, de même que la nomenclature concentrationnaire démontre un parallélisme entre hiérarchie sociale et camp auquel on est affecté : des camps spéciaux sont réservés aux élites politiques<sup>592</sup> ou militaires par exemple<sup>593</sup>. A l'intérieur même du système concentrationnaire, il existe un sous-système de cachots<sup>594</sup>, voire même une ultime catégorie de camps-mouroirs<sup>595</sup>, à distinguer des charniers concentrationnaires<sup>596</sup>. Si cette dernière catégorie de prison-charnier<sup>597</sup> doit être relativement artificiellement distinguée du *deadland* militaire<sup>598</sup>, une certaine porosité apparaît entre la ligne de front et la logique concentrationnaire : l'anti-administration de l'ex-URSS révèle ainsi l'indistinction qu'elle opère entre guerre civile et guerre militaire. Cette pan-guerre(TTT) ne cesse pas avec les accords de paix puisque des camps

---

sphère de la vie privée, avec ses possibilités d'expérience, d'invention et de pensée est laissée intacte. Nous savons que le cercle de fer de la terreur totale ne laisse pas d'espace à une telle vie privée et que l'autocontrainte de la logique totalitaire détruit chez l'homme la faculté d'expérimenter et de penser aussi certainement que celle d'agir ». Dans la mesure où l'isolement est désolation laquelle résulte sur « la perte du moi », situation dans laquelle « l'homme perd la confiance qu'il a en lui-même comme partenaire de ses pensées et cette élémentaire confiance dans le monde, nécessaire à toute expérience. Le moi et le monde, la faculté de penser et de faire une expérience sont perdus en même temps (*Ibid*, p. 836).

- 503 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 786-787 : « Nous essayons de comprendre du point de vue psychologique le comportement des détenus des camps de concentration et des SS, alors que nous devons prendre conscience du fait que la psyché *peut* être détruite sans que l'homme soit, pour autant, physiquement détruit ; que, dans certaines circonstances, la psyché, le caractère et l'individualité ne semblent assurément se manifester que par la rapidité ou la lenteur avec lesquelles ils se désintègrent »
- 504 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 541 et 755. Théorisée par Mao, cette doctrine a été transposée dans le totalitarisme nord-coréen, ainsi que le formule Kim Il Sung : « La ligne de masse consiste à défendre activement les intérêts des masses laborieuses, à les éduquer et à les rééduquer pour les rallier autour du Parti, à compter sur leur force et à les mobiliser pour l'accomplissement des tâches révolutionnaires ».
- 505 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, partie III : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement, 1958, p. 819 : « La terreur est la réalisation de la loi du mouvement. [...] C'est ce mouvement qui distingue dans le genre humain les ennemis contre lesquels libre cours est donné à la terreur ; et aucun acte libre, qu'il soit d'opposition ou de sympathie, ne peut être toléré, qui viendrait faire obstacle à l'élimination de « l'ennemi objectif » de l'Histoire ou de la Nature, de la classe ou de la race. Culpabilité et innocence deviennent des notions dépourvues de sens : « coupable » est celui qui fait obstacle au progrès naturel ou historique, par quoi condamnation a été portée des « races inférieures », des individus « inaptes à vivre », des « classes agonisantes et des peuples décadents » ».
- 506 Préface de Primo Lévi à son ouvrage *Si c'est un homme*, Janvier 1947 : « Beaucoup d'entre nous, individus ou peuples, sont à la merci de cette idée, consciente ou inconsciente, que « l'étranger c'est l'ennemi ». Mais lorsque cette conviction se fonde en système, lorsque le dogme informulé est promu au rang de prémisse majeure d'un syllogisme, alors, au bout de la chaîne logique, il y a le Lager ; c'est-à-dire le produit d'une conception du monde poussée à ses plus extrêmes conséquences avec une cohérence rigoureuse ». L'élévation de l'extranéité au rang de différence confine une telle idéologie à relever du champ du racisme lequel est associé à un tel critère selon A. Memmi : « le racisme est la dévalorisation profitable d'une différence, réelle ou imaginaire, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de légitimer une agression » (A. Memmi, *Le racisme*, éditions Gallimard, 1994, p.\*), qui a pour conséquence « d'instaurer une hiérarchie entre des individus au titre d'une différence » (K. Boucaud-Victoire, F. Fanon : *l'antiracisme universaliste*, 2023, éditions Michalon le bien commun, p. 25-26).
- 507 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 416 : « Que le racisme soit la principale arme idéologique des politiques impérialistes est si évident que bon nombre des chercheurs donnent l'impression de préférer éviter les sentiers battus du truisme ». Le « polygénisme » constituait un exemple de ces manifestations doctrinales du racisme scientifique qui avait pour conséquence idéologique de nier l'idée de « lien unissant tous les hommes et tous les peuples » (*Ibid*, p. 440), d'où l'irrationalité du mode de domination employé (« le racisme comme moyen de domination avait été exploité dans cette société de Blancs et de Noirs avant que l'impérialisme n'en fasse son idée politique principale. Son fondement et sa justification étaient toujours l'expérience elle-même, la terrifiante expérience d'une différence défiant l'imagination ou toute compréhension (*Ibid*, p. 464). Autrement dit, ici, on voit bien que l'irrationalité fonde le principe de verticalité)

« post-guerre » sont créés<sup>599</sup>. De plus, le secret qui couvre les camps de concentration dépasse ses limites territoriales pour perdurer au-delà de l'emprisonnement : le parti unique fait un sorte qu'aucune parole de vérité ne soit produite<sup>600</sup>, personne ne pouvant théoriquement témoigner ni dans les camps, ni en dehors, le sceau du silence se trouve ainsi posé<sup>601</sup>. L'atomisation sociale survit donc à la sortie du camp.

Critère n°4.2.2.4. Les conditions de vie dans les camps : du favoritisme à l'endormortification vivante<sup>602</sup>. Le paradoxe, c'est que dans les camps de concentration, les traitements peuvent aller de l'emploi dans des conditions presque normales pour les « planqués de zone » ou « de production »<sup>603</sup> (à l'exception de la résidence qui demeure concentrationnaire)<sup>604</sup> à l'emploi

---

508 S. Courtois, Les crimes du communisme, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 21 : « Dès la fin des années vingt, la GPU (nouvelle appellation de la Tcheka [la police politique de l'URSS], inaugura la méthode des quotas : chaque région, chaque district devait arrêter, déporter ou fusiller un pourcentage donné de personnes appartenant à des couches sociales « ennemies. Ces pourcentages étaient définis centralement par la direction du Parti. \* Ex île de Kolyma Werth.

509 Pour un exemple, A. Soljénitsyne, L'archipel du Goulag, Sixième partie : la relégation [U-∞], chapitre 2 : la Grande Peste, 1973, p. 808 : « Au début de 1930, fut annoncé publiquement : le parti est « pleinement fondé à passer d[...] [à] une politique de limitation des koulaks en tant que classe » ».

510 Il s'avère nécessaire de préciser le champ matériel de cette notion d'ennemis. S'avère inclus dans cette catégorie les « ennemis de l'Etat », soit « les étrangers, les traîtres, les saboteurs, les criminels par la pensée » (G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 41). En d'autres termes, sont associés à la catégorie d'ennemis d'un régime totalitaire toutes les catégories sociales qui ne bénéficient pas de la clémence de l'idéologie souveraine. Ainsi, par exemple, « dans l'article « comment organiser l'émulation » (7 et 10 janvier 1918), il proclama que le but commun et unique de l'heure était de « nettoyer la terre russe de tous les insectes nuisibles ». Et, par le terme d'insectes, il entendait non seulement tous les éléments socialement étrangers au prolétariat, mais aussi « les ouvriers qui tirent au flanc » (A. Soljénitsyne, l'archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 2 : histoire de nos canalisations, 1973, éditions points, p. 71). La protection du prolétariat avait pour corollaire l'extermination « de la bourgeoisie en tant que classe » (ibid, p. 73), l'étendue de la classe sociale bourgeoise faisant l'objet de permanentes re-extensions idéologiques. Ainsi, en Allemagne, les juifs ont-ils premièrement été inclus dans cette catégorie en raison d'un contexte globalement favorable (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 234 : « Le déclin rapide qui affecta l'Europe d'après [la Première Guerre mondiale] trouva les juifs privés de leur ancien pouvoir (« le monopole d'émission des emprunts d'Etat, détenu par les Rothschild, [...] permit et imposa le recours aux capitaux juifs sur une grande échelle » (p. 249)), et atomisés parmi une foule d'individus aisés ; [...] dans une Europe qui n'avait plus le sens de l'équilibre du pouvoir entre nations ni celui de la solidarité européenne, l'élément Juif, cosmopolite et intereuropéen, devint un objet de haine universelle (« chaque classe de la société qui, à un moment ou un autre, entra en conflit avec l'Etat en tant que tel devenait antisémite parce que les Juifs étaient le seul groupe social qui semblât représenter l'Etat » (p. 247) en raison de sa richesse inutile (« la richesse sans fonction apparente est beaucoup plus intolérable parce que personne ne comprend pourquoi on devrait la tolérer » (p. 221)), et un objet de mépris parce qu'il n'avait plus aucun pouvoir ». En Ex-URSS, cette entreprise totalitaire de « prophylaxie sociale » (p. 78) s'est rapidement étendue à « l'intelligentsia technicienne » (p. 79), de telle sorte que « chaque branche de l'économie, chaque fabrique, chaque coopérative d'artisans devait chercher les nuisibles en son sein et à peine les recherches étaient-elles commencées qu'elles aboutissaient (avec l'aide du Guépéou) » (p. 80). Par la suite, cette chasse aux élites intellectuelles s'est étendue aux élites paysannes, les *koulaks*, à partir des années 1929-1930 (p. 83), à des nationalités étrangères (les « allemands » (p. 93), les « défenseurs de la patrie » (p. 93), les civils ayant vécu sous « occupation allemande » (p. 93), les « prisonniers de guerre » (p. 94), « les Kalmouks, les Tchétchènes, les Ingouches, les Balkars, les Karatchaï, les Tatars de Crimée » (p. 94), les « émigrés russes » (p. 95), les voleurs de légumes au « titre » de la loi du « sept-huit » de 1932 ou du décret des quatre sixièmes de 1947 (p. 96), les « non-dénonciateurs de vols commis au détriment de l'Etat ou d'un kolkhoze » (p. 97), les « récidivistes » (p. 98), les « capitalistes » (G. Orwell, 1984, 1948, p. 108), les « parasites sociaux » (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, préface à la troisième partie, 1958, p. 213), les « coupables par association » (*Ibid*, p. 633), les « classes moribondes » (*Ibid*, p. 667-668), les « ennemis objectifs » (*Ibid*, p. 765) qui sont « partout dans nos rangs, au centre, à l'état-major, dans les zones, les villages de base » (*Le livre noir du communisme*, p. 691), « l'ensemble des couches possédantes, intellectuelles, commerçantes et urbaines [cambodgiennes] » (*Le livre noir du communisme*, p. 680), pour qu'au final « les victimes soient choisies complètement au hasard et déclarées, sans même avoir été accusées, inaptés à vivre » (*Ibid*, p. 776)... Le processus totalitaire, en ce qu'il est un processus autodestructeur sans fin aboutit à un retournement idéologique consistant en la recherche de la destruction de la

dans des conditions assimilables à des traitements inhumains et dégradants<sup>605</sup>, la surveillance panoptique étant la norme visée quelque soit le régime totalitaire considéré<sup>606</sup>. Conséquence de l'anti-politique de (p)annihilation du régime totalitaire en son démembrement concentrationnaire cancéreux, le processus de l'endo-mortification vivante<sup>cxiii607</sup> pouvant aussi bien résulter de l'humiliation<sup>608</sup> que du travail forcé<sup>609</sup> sans fin<sup>610</sup>, lorsque la mort n'est pas préalablement donnée n'importe quel moment<sup>611</sup> et en n'importe quel lieu<sup>612</sup> : le résultat final est ce sentiment d'endo-trou-noir que ressentent de nombreux survivants de l'expérience concentrationnaire<sup>613</sup>, et que les organisateurs des camps savent entretenir par des moyens toujours plus vicieux<sup>614</sup> de sorte à contenir les prisonniers dans un état anti-vital<sup>615</sup>, ainsi que le démontre l'exemple des pan-travaux

---

classe sociale dont il cherchait initialement à opérer la protection : « Les prolétaires ne sont pas des êtres humains » (G. Orwell, 1984, 1948, p. 80).

- 511 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 632 : « Politiquement absurde, la liquidation des classes fut littéralement catastrophique pour l'économie soviétique. Les conséquences de la famine provoquée en 1933 se firent sentir dans tout le pays pendant des années ; l'introduction du système stakhanoviste en 1935, avec son accélération arbitraire du rendement individuel et son mépris total des nécessités du travail d'équipe dans la production industrielle, eut pour résultat une « désastreuse rupture d'équilibre » de la jeune industrie. La liquidation de la bureaucratie, c'est-à-dire de la classe des directeurs d'usine et des ingénieurs, priva les entreprises industrielles du peu d'expérience et de savoir-faire qu'avait pu acquérir la nouvelle élite technicienne russe ».
- 512 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 5 : les fondements de l'Archipel, 1973, éditions points, p. 387 : « Quant au double pouvoir, il est aussi pratique pour les camps qu'aux princes sont nécessaires leurs deux mâchoires, la gauche et la droite. Deux pouvoirs, c'est le marteau et l'enclume, qui forgent à partir du zek ce dont l'État a besoin, et, le zek [une fois] tombé en poussière, [est] balayé d'un geste dans le seau à ordures ». Les prisonniers des camps sont réduits à la qualité de « main-d'œuvre ».
- 513 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 5 : les fondements de l'Archipel, 1973, éditions points, p. 387-388 : Cette main-d'œuvre « est amenée du camp chaque matin sous escorte pour y être ramenée chaque soir. Ce qui importe au pouvoir de production, c'est de contraindre les détenus à en faire en un jour le plus possible en même temps qu'on en inscrira le moins possible sur leurs bordereaux car il faut bien compenser d'une manière ou d'une autre les dépenses ruineuses et les manques à produire ». On ressent bien l'ironie sociale anti-politique sous-jacente que Soljénitsyne dénonce.
- 514 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 716-719 : « Tout étant censé avoir une signification politique, la moindre violation des règles établies peut prendre valeur d'acte d'opposition, et donc de « crime contre-révolutionnaire ». Il fallait éviter la plus petite incartade, même involontaire : dans la logique paranoïaque que les Khmers rouges diffusaient autour d'eux (on était entouré d'ennemis aussi perfides que bien dissimulés), il n'y avait pas d'accident, pas de hasard, pas de maladresse – rien que des « trahisons ». Casser un verre, mal maîtriser un buffle et tracer des sillons de travers pouvaient vous conduire devant les membres de la coopérative érigés en tribunal – vos parents et amis inclus -, et les accusateurs ne manquaient pas » : « pour le cadre khmer rouge il est aisé, et recommandé comme preuve d'intelligence politique, d'effectuer la lecture la plus paranoïaque possible du moindre écart ».
- 515 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 686-689-690 : « Les transferts « volontaires » étaient un cas un peu particulier. Les Nouveaux se sont vus proposer de « retourner vers leur village natal », ou d'aller dans une coopérative moins dure, moins malsaine, mieux alimentée. Invariablement, les volontaires (souvent nombreux) se voyaient trompés et précipités dans un environnement encore plus sinistre, plus meurtrier. Pin Yathay, lui-même victime, a su décrypter le pot aux roses : « C'était, en vérité, un sondage pour détecter les penchants individualistes. [...] le citadin prouvait qu'il n'était pas débarrassé de ses fâcheux penchants. Il démontrait ainsi qu'il devait subir un traitement idéologique plus sévère dans un village où les conditions de vie étaient difficiles et rudes. En nous portant volontaires, nous nous dénoncions nous-mêmes. Par ce moyen infaillible, les Khmers rouges dépistaient les déportés les plus instables, les moins satisfaits de leur sort » ».
- 516 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 553. Mao institue notamment des pièges fondamentaux afin de grossir les rangs des prisonniers du Laogai : « Comme il le répétera quinze ans plus tard, à l'échelle du pays entier, Mao commence par autoriser, deux mois durant, une très grande liberté de critique. Puis, soudainement, tous les militants sont « invités » à « lutter » au travers d'une myriade de meetings, contre Ding Ling, qui avait dénoncé le formalisme de l'égalité affirmée entre hommes et femmes et contre Wang Shiwei, qui avait osé réclamer la liberté de création et de remontrance au pouvoir pour l'artiste. Ding craque, accepte une abjecte autocritique et attaque Wang qui, lui, ne

traumatiques de « défossoyage » imposés de force plaçait la mort à l'intérieur même des prisonniers par le vecteur de l'identification inconsciente<sup>616</sup>.

Critère n°4.2.2.5. Critère de la dialectique socio-morale(TTT-2). Les prisonniers des camps sont ligotés par les chaînes systémiques irréversibles de l'anti-politique pannihilatoire des régimes totalitaires nécrogènes<sup>617</sup>. Seules deux issues sont possibles : la mort ou la réhabilitation (le parti unique fait en sorte que l'alternative de la fuite soit rendue quasi-impossible), soit le fait de passer de la catégorie masse(-) à masse(+)<sup>618</sup> par l'élargissement de la légalisation<sup>619</sup> de la terreur<sup>620</sup> de telle sorte à ce qu'une sorte de chute morale vers l'instinct de carnage est toujours possible dans une

---

cède pas. Exclu du PC, il est emprisonné, et sera exécuté lors de l'évacuation provisoire de Yan'an, en 1947. Le dogme de la soumission de l'intellectuel au politique, développé en février 1942 dans les *Causeries sur l'art et la littérature* du président du Parti, aura désormais valeur de loi ».

- 517 H. Arendt, *La nature du totalitarisme*, 1953, éditions Payot, p. 42-43 : « En conséquence, si la loi est l'essence du gouvernement constitutionnel ou républicain, la terreur constitue celle du gouvernement totalitaire. Les lois ont été instituées comme des sortes de frontières [...] et elles demeurent immobiles afin que les hommes puissent évoluer à l'intérieur de l'espace qu'elles délimitent ; en situation totalitaire, au contraire, tout est fait pour « stabiliser » les hommes, pour les rendre statiques, pour empêcher tout acte imprévu, libre, spontané, de sorte que la terreur comme loi du processus puisse se déployer sans obstacle, sans se trouver entravée par ces hommes ».
- 518 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 77 : « Selon un schéma marxiste simpliste, [les bolcheviks] imaginaient [la société paysanne] divisée en classes antagonistes, alors qu'elle était avant tout solidaire face au monde extérieur, aux étrangers venus de la ville. Dès qu'il s'agit de délivrer les surplus, le réflexe égalitaire et communautaire de l'assemblée villageoise joua pleinement ; au lieu de retomber sur les seuls paysans aisés, le poids des réquisitions fut réparti en fonction des disponibilités de chacun. La masse des paysans fut touchée et le mécontentement général ».
- 519 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 2. Le « bras armé de la dictature du prolétariat », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 70 : « En Mai-Juin 1918, le gouvernement bolchevique prit deux mesures décisives qui inauguraient la période de guerre civile que l'on nomme traditionnellement « communisme de guerre ». Le 13 Mai 1918, un décret attribua des pouvoirs extraordinaires au commissariat du peuple au Ravitaillement, chargé de réquisitionner les produits alimentaires et de mettre sur pied une véritable « armée du ravitaillement ». En Juillet 1918, près de douze mille personnes participaient déjà à ces « détachements de ravitaillement » qui compteront, à leur apogée en 1920, jusqu'à quatre-vingt mille hommes dont une bonne moitié d'ouvriers de Petrograd au chômage, attirés par un salaire décent et une rémunération en nature proportionnelle aux quantités de céréales confisquées. Seconde mesure, le décret du 11 Juin 1918 instituant des comités de paysans pauvres, chargés de collaborer étroitement avec les détachements de ravitaillement et de réquisitionner aussi, en échange d'une part des prises, les surplus agricoles chez les paysans aisés ».
- 520 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 107-109 : « Chaque province, chaque district, chaque canton, chaque communauté villageoise devait verser à l'État un quota fixé à l'avance, en fonction des récoltes estimées. Ces quotas ne se limitaient pas aux céréales mais incluaient une vingtaine de produits aussi variés que les pommes de terre, le miel, les œufs, le beurre, les graines oléagineuses, la viande, la crème, le lait... Chaque communauté villageoise était solidairement responsable pour la collecte. [...] La répression aveugle et disproportionnée reposait sur le principe de la responsabilité collective de l'ensemble de la communauté villageoise ». A noter que la solidarité paysanne est volontairement brisée, contribuant ainsi à une intra-atomisation des classes sous-jacente au processus global d'atomisation des liens sociaux : « Les textes des autorités tant civiles que militaires précisaient, par ailleurs, que, « si les habitants d'un village aident de quelque manière que ce soit des bandits se cachant dans les forêts avoisinantes, le village sera entièrement brûlé » ».
- 521 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 166 : « La « crise des collectes de la fin de l'année 1927 fournit à Staline le prétexte recherché. Le mois de Novembre 1927 fut marqué par une chute spectaculaire des livraisons des produits agricoles aux organismes de collecte d'Etat, qui prit des proportions catastrophiques en Décembre. [...] Parmi l'arsenal de mesures destinées à pénaliser les paysans récalcitrants à livrer, dans les délais prescrits et à des prix dérisoires inférieurs de trois à quatre fois ceux du marché, leurs produits agricoles figurait la multiplication, par deux, trois ou cinq, des quantités initialement fixées. L'article 107 du Code pénal, qui prévoyait une peine de trois ans pour toute action contribuant à faire monter les prix, fut aussi largement

perspective anti-étatique<sup>621</sup>. Ainsi se réalise le processus d'homogénéisation sociale<sup>622</sup> sous peine d'alourdissement de la peine<sup>623</sup> dans les camps en ce qu'y règnent : le collaborationnisme<sup>624</sup> à travers l'anti-politique de valorisation sociale des criminels<sup>625</sup>, comme des mouchards ou des collaborateurs<sup>626</sup> ; la transformation des prisonniers en haut-parleurs de l'idéologie du parti<sup>627</sup> ; la soumission à l'ordre disciplinaire<sup>628</sup> ; la participation active à des rituels de démonstration de haine<sup>629</sup> ; la criminalisation de la Passion<sup>630</sup>. À l'expérience concentrationnaire correspond même, *in fine*, un état de nature<sup>631</sup> en ce que l'amorale la plus absolue règne en maître incontesté dans les camps(TTT)<sup>632</sup> dont il découle une hiérarchie stricte<sup>633</sup>, et en conséquence, des discriminations sociales, à des fins de règne de la cruauté, sont opérées au sein même de la masse(-)<sup>634</sup> qui par conséquent contribue à sa propre autophagie.

---

utilisé. Enfin, les impôts sur les koulaks furent multipliés par dix en deux ans. [...] La « crise des collectes » de l'hiver 1927-1928 joua un rôle crucial dans le tour que prirent les événements par la suite ; Staline, en effet, en tira toute une série de conclusions sur la nécessité de créer des « forteresses du socialisme » dans les campagnes – des kohlkozoes et des sovkhozoes géants –, de collectiviser l'agriculture afin de contrôler directement la production agricole et les producteurs sans avoir à passer par les lois du marché, et de se débarrasser une fois pour toutes des koulaks en les « liquidant en tant que classe ». On en déduit que la logique du pan-contrôle suit également une loi de croissance exponentielle.

- 522 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 8. la grande famine, *in Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 187-188 : « Dans les campagnes collectivisées, le rôle du kolkhoze était stratégique. Il avait pour fonction d'assurer à l'État des livraisons fixes de produits agricoles, par une ponction de plus en plus forte sur la récolte « collective ». Chaque automne, la campagne de collecte se transformait en une véritable épreuve de force entre l'État et une paysannerie qui tentait désespérément de garder pour elle une part de la récolte. L'enjeu était de taille : pour l'État le prélèvement, pour le paysans, la survie. Plus la région était fertile et plus elle était ponctionnée. En 1930, l'[anti-]Etat collecta 30 % de la production agricole en Ukraine, 38 % dans les riches plaines du Kouban, au Caucase du Nord, 33 % de la récolte du Kazakhstan. En 1931, pour une récolte bien inférieure, ces pourcentages atteignirent respectivement 41,5 %, 47 % et 39,5 %. Un tel prélèvement ne pouvait que désorganiser totalement le cycle productif ; il suffit ici de rappeler que sous la NEP les paysans ne commercialisaient que 15 à 20 % de leur récolte, réservant 12 à 15 % pour les semences, 25 à 30 % pour le bétail et le reste pour leur propre consommation. Entre les paysans, décidés à user de tous les stratagèmes pour conserver une partie de leur récolte [pour survivre], et les autorités locales, obligées de remplir à tout prix un plan de plus en plus irréaliste – en 1932, le plan de collecte était supérieur de 32 % à celui de 1931 –, le conflit était inévitable ».
- 523 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », *in Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 113 : « Comme le reconnaissait le dirigeant bolchevique Antonov-Ovseenko, qui allait conduire la répression contre les paysans insurgés de Tambov, les plans à une mort certaine : ils leur laissaient en moyenne 1 poud (16 kilos) de grains et 1.5 poud (24 kilos) de pommes de terre, par personne et par an, soit dix à douze fois moins que le minimum vital ! C'est donc une lutte pour la survie qu'engagèrent, dès l'été 1920, les paysans de ces provinces. Elle allait durer sans interruption durant deux ans, jusqu'à ce que la famine eût raison des paysans insurgés ».
- 524 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », *in Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 114 : « Durant l'été 1920, l'armée de Makhno comptait encore près de 15000 hommes, 2500 cavaliers, une centaine de mitrailleuses, une vingtaine de canons d'artillerie et deux véhicules blindés. Des centaines de « bandes » plus petites, rassemblant chacune de ces dizaines à quelques centaines de combattants, opposaient également une forte résistance à la pénétration bolchévique. Pour lutter contre cette guérilla paysanne, le gouvernement nomma, au début de Mai 1920, le chef de la Tcheka, F. Dzerjinski, « commandant en chef de l'arrière du front sud-ouest ». Dzerjinski resta plus de deux mois à Kharkov pour mettre sur pied vingt-quatre unités spéciales des forces de sécurité interne de la République, unités d'élite, dotées d'une cavalerie chargée de poursuivre les « rebelles », et d'avions destinés à bombarder les « nids de bandits ». Elles avaient pour tâche d'éradiquer, en trois mois, la guérilla paysanne. En réalité, les opérations de « pacification » se prolongèrent durant plus de deux ans, de l'été 1920 à l'automne 1922, au prix de dizaines de milliers de victimes ».
- 525 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », *in Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 117 : « S'étant une nouvelle fois retrouvés dans les camps des vaincus [les Cosaques se sont insurgés contre les bolcheviques deux fois en rejoignant les blancs [les monarchistes] dans leur guerre contre les rouges], les Cosaques furent soumis à une nouvelle Terreur rouge. Un des principaux dirigeants de la Tcheka, le Letton Karl Lander, fut nommé « plénipotentiaire du Nord-Caucase et du Don ». Il mit en place des *troïki*, tribunaux spéciaux chargés de la décossaquisation. Durant le seul mois d'Octobre

Critère 4.2.2.6. La survie de l'instinct de survie. La fosse des totalitarismes nous révèle les traits empiriques profonds de l'espèce humaine<sup>635</sup> : la non-coopération face à l'absurde ou l'instinct de résistance<sup>636</sup> selon le principe de la favorisation de son intérêt propre<sup>637</sup> lequel s'étend jusqu'au droit de non-travailler<sup>638</sup> notamment pour des raisons de handicap<sup>639</sup>, soit à l'anti-jeu légitime<sup>640</sup> ; la valorisation du matériel<sup>641</sup> comme passe droit, comme c'est le cas pour la choco-corruption<sup>642</sup> ; l'art de la méditation au point d'être capable d'atteindre Vre+4 consistant à pouvoir dormir sur commande<sup>643</sup> ; le droit de réclamation légitime de ce qui représente un enjeu vital<sup>644</sup> ; la reconnaissance de la loi de la réalité<sup>645</sup> ; l'absence de fierté nationale<sup>646</sup> ; la sobriété heureuse<sup>647</sup> ; la

---

1920, ces *troïki* condamnèrent à mort plus de six mille personnes, aussitôt exécutées. Les familles, parfois même les voisins des partisans verts ou des Cosaques qui avaient pris les armes contre le régime et qui n'avaient pas été rattrapés, furent systématiquement arrêtées comme otages et enfermées dans des camps de concentration, véritables camps de la mort comme le reconnaissait Martyn Latsis, le chef de la Tcheka d'Ukraine dans l'un de ses rapports : « Rassemblés dans un camp de Maïkop, les otages – des femmes, des enfants et des vieillards – survivent dans des conditions effrayantes, dans la boue et le froid d'Octobre. [...] Ils meurent comme des mouches. [...] Les femmes sont prêtes à tout pour échapper à la mort. Les soldats qui gardent le camp en profitent pour faire commerce de ces femmes ».

526 Je ne peux pas être exhaustif, je suis infiniment désolé. Je mentionne ce que je vois sans citer les sources: Ouzbeks, Kirghiz, Turkmènes, les Nakchbandis du Daguestan, la Géorgie, la Tchétchénie

527 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 141 : Malgré la mauvaise récolte de 1920, dix millions de pouds avaient été réquisitionnés cette année-là. Toutes les réserves, y compris les semences pour la future récolte, avaient été prises. Dès Janvier 1921, de nombreux paysans n'avaient plus rien à manger. La mortalité avait commencé à augmenter en Février. En deux ou trois mois, émeutes et révoltes contre le régime avaient pratiquement cessé dans la province de Samara. « Aujourd'hui, expliquait Vaviline, il n'y a plus de révoltes. On voit des phénomènes nouveaux : des foules de milliers d'affamés assiègent pacifiquement le Comité exécutif des soviets ou du Parti et attendent, des jours durant, on ne sait quel arrivage miraculeux de nourriture. On n'arrive pas à chasser cette foule où les gens meurent chaque jour comme des mouche ». A nouveau, on voit mal comment distinguer la situation des paysans de celle des *zeks*. L'anti-Etat en remet une couche : « Lénine et Molotov envoyèrent le 30 Juillet 1921, un télégramme à tous les dirigeants des comités régionaux et provinciaux du Parti leur demandant de « renforcer les appareils de collecte [...], de développer une intense propagande auprès de la population rurale en lui expliquant l'importance économique et politique du paiement ponctuel et total des impôts [...], et de mettre à la disposition des agences de collecte de l'impôt en nature toute l'autorité du Parti et la totalité du pouvoir de répression de l'appareil d'Etat ». Tout cela signifie que la classe paysanne savait pertinemment que « le pouvoir soviétique veut faire crever de faim tous les paysans qui osent lui résister ». La mort par la soumission aux bolchéviques ou la mort par l'insoumission, ainsi s'est posé aux paysans le dilemme du totalitarisme bolchevique : les paysans n'ont parfois même pas eu le droit de choisir, l'administration du parti clouant littéralement sur place (N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 8. la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 192 : « Dans toutes les régions touchées par la famine, la vente des billets de train fut immédiatement suspendue ; des barrages, contrôlés par les unités spéciales de la Guépéou, furent mis en place pour empêcher les paysans de quitter leur district. Au début du mois de Mars 1933, un rapport de la police politique précisait qu'en l'espace d'un mois 219 460 personnes avaient été interceptées dans le cadre des opérations destinées à limiter l'exode des paysans affamés vers les villes, que 186 588 avaient été « ramenées dans leur région d'origine », les autres étant arrêtées et jugées »).

528 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 172-182 : « Le 27 Décembre 1929, Staline avait déjà annoncé le passage de « la limitation des tendances exploiteuses des koulaks à la liquidation des koulaks en tant que classe ». Une commission du Bureau politique, présidée par Molotov, fut chargée de mettre au point les mesures pratiques pour cette liquidation. Elle définit trois catégories de koulaks : les premiers, « engagés dans des activités contre-révolutionnaires », devaient être arrêtés et transférés dans les camps de travail de la Guépéou ou exécutés en cas de résistance, leurs familles déportées et leurs biens confisqués. Les koulaks de deuxième catégorie, définis comme « manifestant une opposition moins active, mais néanmoins archi-exploiteurs et, de ce fait, naturellement enclins à aider la contre-révolution », devaient être arrêtés et déportés, avec leur famille dans des régions reculées du pays. Enfin, les koulaks de troisième catégorie, qualifiés de « loyaux envers le régime », seraient installés d'office aux marges des districts dans lesquels ils résidaient, « hors des zones collectivisées, sur des terres nécessitant une bonification ». [...] En Janvier-Février 1930, on ne pouvait même plus



volonté de justice<sup>648</sup> ; l'attrait pour la mémoire<sup>649</sup> inaliénable<sup>650</sup> ; je ne dis rien mais je n'en pense pas moins<sup>651</sup> ; l'humour, meilleure arme contre le désespoir<sup>652</sup> ; l'évolutivité du langage<sup>653</sup> ; l'instinct de création<sup>654</sup> ; la débrouillardise<sup>655</sup> ou le sens des choix pratiques<sup>656</sup> ; l'instinct de survie paysan<sup>657</sup> à tous les prix<sup>658</sup> ; l'instinct de filouterie providentielle<sup>659</sup> ; l'activité<sup>660</sup> décloisonnante<sup>661</sup> ; l'auto-gestion<sup>662</sup> ; la conscience humanitaire<sup>663</sup> ; l'entraide tribale<sup>664</sup> dans la limite de l'instinct de liberté<sup>665</sup> ; l'instinct-miroir<sup>666</sup>.

Critère n°4.2.2.7. le totalitarisme a enfanté de ce que l'espèce humaine a pu faire de pire, de ce que l'on pourrait appeler la véritable pan-folie : l'infantilisation<sup>667</sup>, la promotion de la

---

utiliser les critères définissant l'exploitation koulak, patiemment élaborés après maintes discussions par différents idéologues et économistes du Parti durant les années précédentes. En effet, au cours de la dernière année, les koulaks s'étaient considérablement appauvris pour faire face aux impôts de plus en plus lourds qui les frappaient. En l'absence de signes extérieurs de richesse, les commissions devaient recourir aux listes fiscales souvent anciennes et incomplètes conservées par le soviét rural, aux renseignements de la Guépéou, aux dénonciations de voisins attirés par la possibilité de piller les biens d'autrui. [...] le plus souvent, on était catalogué comme koulak par le seul fait de s'être ouvertement opposé à la collectivisation. [...] Entre Février 1930 et Décembre 1931, un peu plus de 1 800 000 dékoulakisés furent déportés. Or, au 1<sup>er</sup> Janvier 1932, lorsque les autorités effectuèrent un premier pointage général, on ne recensa que 1 317 022 personnes. Les pertes atteignaient le demi-million, soit près de 30 % des déportés ».

- 529 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 8. la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 190 : En Ukraine, la commission Molotov pris des mesures analogues : inscription des districts où le plan de collecte n'avait pas été rempli au « tableau noir ». [...] Pour un certain nombre de districts inscrits au « tableau noir » (selon la terminologie officielle) furent prises les mesures suivantes : retrait de tous les produits des magasins, arrêt total du commerce, remboursement immédiat de tous les crédits en cours, imposition exceptionnelle, arrestation de tous les « saboteurs », « éléments étrangers », et « contre-révolutionnaires » suivant une procédure accélérée, sous l'égide de la Guépéou. En cas de poursuite du « sabotage », la population était passible de déportation massive. [...] En Décembre, commencèrent des déportations massives non plus des seuls koulaks, mais de villages entiers, notamment de stanitsy cosaques déjà frappées en 1920 par des mesures semblables. Le nombre des colons spéciaux reparti rapidement à la hausse. Si, pour 1932, les données de l'administration du Goulag faisaient état de l'arrivée de 71 236 déportés, l'année 1933 enregistra un afflux de 268 091 nouveaux colons spéciaux ».
- 530 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 100 : « Le printemps 1919 fut marqué par de très nombreuses grèves, sauvagement réprimées, dans plusieurs centre ouvriers de Russie, à Toula [I], Sormovo, Orel, Briansk, Tver, Ivanovo-Voznessensk, Astrakahn. Les revendications ouvrières étaient presque partout identiques. Réduits à la faim par des salaires de misère qui couvraient tout juste le prix d'une carte de rationnement assurant une demi-livre de pain par jour, les grévistes réclamaient d'abord l'alignement de leurs rations sur celles des soldats de l'Armée rouge. Mais leurs demandes étaient aussi et avant tout politiques : suppression des privilèges pour les communistes [soit fin de l'égalité géométrique], libération de tous les prisonniers politiques, élections libre au comité d'usine et au soviét, cessation de la conscription dans l'Armée rouge, liberté d'association, d'expression de presse, etc ».
- 531 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 134-135 : « Les masses ouvrières n'étaient que de la *rabsila* (la force de travail) qu'il fallait exploiter de la manière la plus efficace possible, en contournant la législation du travail et des syndicats inutiles réduits au rôle d'aiguillons de la productivité. La militarisation du travail apparaissait comme la forme la plus efficace d'encadrement de cette main-d'oeuvre rétive, affamée et peu productive. [...] A la fin de 1920, Piatakov, l'un des principaux dirigeants et proche de Trotski, avait été nommé à la tête de la Direction centrale de l'industrie charbonnière. En un an, il parvint à quintupler la production de charbon, au prix d'une politique d'exploitation et de répression sans précédent de la classe ouvrière, qui reposait sur la militarisation du travail des cent vingt mille mineurs dépendant de ses services. Piatakov imposa une discipline rigoureuse : toute absence était assimilée à un « acte de sabotage » et sanctionnée par une peine de camp, voire par la peine de mort – dix-huit mineurs furent exécutés en 1921 pour « parasitisme aggravé ». Il procéda à une augmentation des horaires de travail (et notamment le travail le dimanche) et généralisa le « chantage à la carte de rationnement » pour obtenir des ouvriers une augmentation de la productivité. Toutes ces mesures furent prises à un moment où les ouvriers recevaient, en guise de tout paiement, entre le tiers et la moitié du pain nécessaire à leur survie et où ils devaient, à la fin de leur journée de travail, prêter leur unique paire de chaussures

cruauté<sup>668</sup> dont la politique de la pan-prison permet le déploiement intégral<sup>669</sup> ; le déploiement d'un instinct de carnage débridé tout en sachant qu'il est vain<sup>670</sup> consacrant ainsi ce que l'on pourrait appeler les baïonnettes effrayantes<sup>671</sup> ; la logique murale<sup>672</sup> y compris en une dimension juridictionnelle<sup>673</sup>, l'inconscience anti-humanitaire relative des gardiens de la concentration<sup>674</sup> au moyen du terrorisme d'État<sup>675</sup>, la politique carcérale de l'anthropo-saucisse<sup>676</sup> voire même de l'auto-anthropo-saucisse<sup>677</sup>, la perspective de renouvellement générationnel infini des chiens pro-concentrationnaires par la formation de nouveaux chiots<sup>678</sup> toujours plus aveuglement cruels<sup>679</sup>, la destruction de tout materno-lien<sup>680</sup> et la plantation par les anti-États de la macro-graine de l'instinct de carnage dans les conscience juvéniles<sup>681</sup>.

---

aux camarades qui prenaient la relève ».

532 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 101 : « Dzerjinski se rendit en personne à Toula, capitale historique de l'armurerie en Russie, le 3 Avril 1919, pour liquider la grève des ouvriers des usines d'armement. Durant l'hiver 1918-1919, ces usines, vitales pour l'Armée rouge – on y fabriquait 80 % des fusils produits en Russie -, avaient déjà été le théâtre de débrayages et de grèves. Mencheviks et socialistes-révolutionnaires étaient largement majoritaires parmi les militants politiques implantés dans ce milieu ouvrier hautement qualifié. L'arrestation début Mars 1919, de centaines de militants socialistes suscita une vague de protestations, qui culmina le 27 Mars lors d'une immense « marche pour la liberté et contre la faim » rassemblant des milliers d'ouvriers et de cheminots. Le 4 Avril, Dzerjinski fit arrêter encore huit cents « meneurs » et évacuer par la force les usines occupées depuis plusieurs semaines par les grévistes. Tous les ouvriers furent licenciés. La résistance ouvrière fut brisée par l'arme de la faim. Depuis plusieurs semaines, les cartes de ravitaillement n'étaient plus honorées. Pour obtenir de nouvelles cartes, donnant droit à 250g de pain, et retrouver leur travail après le lock-out général, les ouvriers durent signer une demande d'embauche qui stipulait notamment que tout arrêt de travail serait désormais assimilé à une désertion passible de la peine de mort. Le 10 Avril, la production reprenait. La veille, vingt-six « meneurs » avaient été passés par les armes ». Dans ces conditions, en combinaison avec l'application de la doctrine Stakhanoviste, on voit mal ce qui distingue les camps de concentration des usines du monde communiste « libre » : on retrouve l'anti-politique de la marmite, de la norme inatteignable, de la violence, la destruction de toute idée de liberté et l'omniprésence de l'univers mortuaire.

533 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 105-106 : « On pourrait multiplier ces exemples de grèves sévèrement réprimées dans le cadre de la militarisation du travail. L'une des plus remarquables fut, en Juin 1920, celle des manufactures d'armes de Toula [II], haut lieu de la protestation ouvrière contre le régime, pourtant déjà très durement éprouvée en Avril 1919. Le dimanche 6 Juin 1920, un certain nombre d'ouvriers métallurgistes refusèrent de faire des heures supplémentaires demandées par la direction. Quant aux ouvrières, elles refusèrent de travailler ce jour-là et les dimanches en général, expliquant que le dimanche était le seul jour où elles pouvaient aller au ravitaillement dans les campagnes environnantes. A l'appel de l'administration, un fort détachement de tchékistes vint arrêter les grévistes. La loi martiale fut décrétée, et une troïka composée de représentants du Parti et de la Tcheka fut chargée de dénoncer la « conspiration contre-révolutionnaire fomentée par les espions polonais et les Cent-Noirs [(noir sans doute aux références à l'armée paysanne rebelle des « Aigles noirs » (*Ibid*, p. 113) ou aux socialistes-révolutionnaires qualifiés de « noirs » (*Ibid*, p. 131) ou au « clergé Cent-Noir » (*Ibid*, p. 146) : manifestement, passé un certain stade, les bolcheviks virent tout en « noir »] dans le but d'affaiblir la puissance combattante de l'Armée rouge ». Tandis que la grève s'étendait et que les arrestations de « meneurs » se multipliaient, un fait nouveau vint troubler la tournure habituelle que prenait l'affaire : par centaines, puis par milliers, ouvrières et simples ménagères se présentèrent à la Tcheka en demandant d'être arrêtées elles aussi. Le mouvement s'amplifia, les ouvriers exigeant, à leur tour, d'être arrêtés en masse afin de rendre absurde la thèse du « complot polonais et cent-noir ». En quatre jours, plus de dix mille personnes furent incarcérées, ou plutôt parquées dans un vaste espace en plein air gardé par des tchékistes. [...] Contrairement à d'autres mouvements de protestation ouvrière, les troubles de Toula de l'été 1920 donnèrent lieu à des condamnations assez légères : 28 personnes furent condamnées à des peines de camps et 200 furent exilées. Dans une conjoncture de pénurie de main-d'oeuvre hautement qualifiée, le pouvoir bolchevique ne pouvait sans doute pas se passer des meilleurs armuriers du pays. La répression, comme le ravitaillement devait tenir compte des secteurs décisifs et des intérêts supérieurs du régime ».

534 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 249 : « Pour le monde du travail, l'année 1940 resta dans la mémoire collective comme celle du décret du 26 Juin « sur l'adoption de la journée de huit heures, de la semaine de sept jours, et l'interdiction pour les ouvriers de quitter l'entreprise de leur propre initiative ». Toute

Idéo-boîte n°5 : La concentration bestialisante<sup>682</sup>. Dans les camps de concentration, l'adversité permanente<sup>683</sup> impose une métaphysique de la survie<sup>684</sup> et de la peur<sup>685</sup> en même temps que la vie se réduit à l'unique dimension du sensible<sup>686</sup> et à ses tréfonds négatifs « au moyen » de la non-satisfaction des besoins fondamentaux pourtant nécessaires au maintien d'un minimum de dignité - le manque de place<sup>687</sup>, la soif<sup>688</sup> et la faim<sup>689</sup>, le froid, le mépris complet du corps<sup>690</sup>, le bourrage carcéral<sup>691</sup> et le manque de tout le reste<sup>692</sup>. La vie devient un état de nature permanent<sup>693</sup> réduisant chaque seconde à une alternative entre la mort<sup>694</sup> et la vie – coûte que coûte<sup>695</sup>. Plongé dans le monde court termiste de l'ici et du maintenant, le prisonnier est dépourvu de méta-

---

absence injustifiée, commençant par un retard supérieur à vingt minutes, fut désormais sanctionnée pénalement ».

535 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 155 : « Les appareils judiciaire, administratif et policier sont totalement gangrénés par un alcoolisme généralisé, la pratique courante des pots-de-  
vin, [...] le bureaucratisme et une attitude de grossièreté générale vis-à-vis des masses paysannes », reconnaissait à la fin de 1925, un long rapport de la police politique sur « l'État de la légalité socialiste dans les campagnes ».

536 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 103-104 : « En théorie, les citoyens étaient classés en cinq catégories d'« estomacs », depuis les travailleurs de force et les soldats de l'Armée rouge jusqu'aux « oisifs » - catégorie dans laquelle entraient les intellectuels, particulièrement mal lotis -, avec des « rations de classe » décroissantes. En réalité, le système était bien plus injuste et complexe encore. Servis les derniers, les plus défavorisés - « oisifs », intellectuels, « ci-devant » - ne recevaient souvent rien du tout. Quant aux « travailleurs », ils étaient divisés en fait en une multitude de catégories, selon une hiérarchie de priorités privilégiant les secteurs vitaux pour la survie du régime. A Pétrograd, on comptait, durant l'hiver 1919-1920, trente-trois catégories de cartes, dont la validité n'excédait jamais un mois ! Dans le système de ravitaillement centralisé que les bolcheviks avaient mis en place, l'arme alimentaire jouait un rôle majeur pour stimuler ou punir telle ou telle catégorie de citoyens. « La ration de pain doit être réduite pour ceux qui ne travaillent pas dans le secteur des transports, aujourd'hui décisif, et augmentée pour ceux qui y travaillent, écrivait le 1<sup>er</sup> Février 1920, Lénine à Trotski. Que des milliers de gens périssent si nécessaires, mais le pays doit être sauvé ! »

537 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 122 : « L'imposition de la dictature du prolétariat » dans les villes conquises ou reprises passait pas les mêmes étapes : dissolution de toutes les assemblées précédemment élues ; interdiction de tout commerce – mesure qui entraînait immédiatement le renchérissement de toutes les denrées, puis leur disparition ; confiscation des entreprises, nationalisées ou municipalisées ; imposition d'une très forte contribution financière sur la bourgeoisie – 600 millions de roubles à Kharkov en février 1919, 500 millions à Odessa en Avril 1919. Pour garantir la bonne exécution de cette contribution, des centaines de « bourgeois » étaient pris en otages et incarcérés dans des camps de concentration. Dans les faits, la contribution était synonyme de pillages, d'expropriations et de vexations, première étape d'une [p]annihilation de la bourgeoisie en tant que classe ».

538 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 9. « Elements socialement étrangers » et cycles répressifs, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 198-201 : « A la veille du lancement du premier plan quinquennal, la leçon politique du procès de Chakhty était claire : le scepticisme, l'indécision, l'indifférence à l'égard de l'oeuvre entreprise par le Parti ne pouvaient que conduire au « sabotage ». Douter, c'est déjà trahir. Le *spetzedstvo* – mot à mot, « harcèlement du spécialiste » - était profondément enraciné dans la mentalité bolchevique, et le signal politique donné par le procès de Chakhty fut parfaitement reçu par la base. [...] En quatre ans, de 1928 à 1931, 138 000 fonctionnaires furent exclus de la fonction publique, dont 23 000, classés dans la catégorie I (« ennemis du pouvoir soviétique »), furent privés de leur droits civiques. La chasse aux spécialistes prit une ampleur plus forte dans les entreprises, soumises à une pression productiviste qui multipliait les accidents, la fabrication de rebut, les pannes de machines. De Janvier 1930 à Juin 1931, 48 % des ingénieurs du Bonbass furent révoqués ou arrêtés ; 4 500 « spécialistes-saboteurs » furent « démasqués » au cours du premier semestre 1931 dans le seul secteur des transports. Cette chasse aux spécialistes, jointe à des chutes de la productivité et de la discipline du travail, au mépris affiché pour les contraintes économiques, finit par désorganiser durablement la marche des entreprises ».

539 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 165 : « En 1927, la chasse aux opposants trotskistes – quelques milliers dans le pays – mobilisa, des mois durant, une partie des services de la Guépéou. Tous furent fichés ; des centaines de trotskistes actifs furent arrêtés, puis exilés par simple mesure

subjectivité<sup>696</sup>, tous ses actes étant régis par ce que son corps lui rend possible d'accomplir<sup>697</sup> et que les ordres verticaux<sup>698</sup> lui imposent de réaliser sur le mode du pan-déterminisme<sup>699</sup>.

---

administrative. En Novembre 1927, tous les principaux dirigeants de l'opposition, Trotski, Zinoviev, Kamenev, Radek, Rakovski, furent exclus du Parti et arrêtés. Tous ceux qui refusèrent de faire leur autocritique publique furent exilés. Le 19 Janvier 1928, la *Pravda* annonça le départ de Moscou de Tortski et d'un groupe de trente opposants, exilés à Alma-Ata. Un an plus tard, Trotski fut banni d'URSS. Avec la transformation de l'un des principaux artisans de la terreur bolchevique en « contre-révolutionnaire », une nouvelle étape avait été franchie, sous la responsabilité du nouvel homme fort du Parti, Staline ».

- 540 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 151-153 : « Parallèlement à ces expulsions, la police politique continuait le fichage de tous les intellectuels suspects de second rang, promis soit à la déportation administrative dans des parties reculées du pays, légalisée par un décret du 10 Août 1922, soit au camp de concentration. Le 5 Septembre 1922, Dzerjinski écrit [...] : [...] Il faut classer toute l'intelligentsia en groupes et sous-groupes : 1) écrivains ; 2) journalistes et politiciens ; 3) économistes (indispensable de faire des sous-groupes : a) financiers, b) spécialistes de l'énergie, c) spécialistes du transport, d) commerçants, e) spécialistes de la coopération, etc.) ; 4) spécialités techniques (ici aussi, des sous-groupes s'imposent : a) ingénieurs, b) agronomes, c) médecins, etc.) ; 5) professeurs d'université et leurs assistants, etc., etc. Les informations sur tous ces messieurs doivent provenir de nos départements et être synthétisées par le département « Intelligentsia ». Chaque intellectuel doit avoir chez nous son dossier. [...] Il faut toujours avoir à l'esprit que le but de notre département n'est pas seulement d'expulser ou d'arrêter des individus, mais de contribuer à l'élaboration de la ligne politique générale vis-à-vis des spécialistes : les surveiller étroitement, les diviser mais aussi promouvoir ceux qui sont prêts, pas seulement en paroles, mais en actes, à soutenir le pouvoir soviétique. » Quelques jours plus tard, Lénine adressa un long memorandum à Staline, dans lequel il revenait longuement, et avec un sens maniaque du détail, sur le « nettoyage définitif » de la Russie de tous les socialistes, intellectuels, libéraux et autres « messieurs » : « [...] La ville doit être nettoyée radicalement et rapidement pas plus que la fin du procès des SR. Occupez-vous des auteurs et écrivains de Petrograd (leurs adresses figurent dans *La Nouvelle Pensée russe*, n°4, 1022, p. 37) et aussi de la liste des éditeurs privés (p. 29). C'est archi-important ! » »
- 541 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 148 : « Quelques semaines après ces parodies de jugements s'ouvrit à Moscou, le 6 Juin 1922, un grand procès public, annoncé dans la presse depuis le 28 Février : le procès de trente-quatre socialistes-révolutionnaires et terroristes contre le gouvernement soviétique », parmi lesquelles figuraient notamment l'attentat du 31 Août 1918 contre Lénine et la « direction politique » de la révolte paysanne de Tambov. Selon une pratique qui allait être largement utilisée dans les années trente, les accusés constituaient un ensemble hétérogène d'authentiques dirigeants politiques, dont douze membres du Comité central du Parti socialiste-révolutionnaire, dirigé par Abraham Gots et Dimitri Donskoï, et d'agents provocateurs chargés de témoigner contre leurs coaccusés et de « confesser leurs crimes ». Ce procès permit aussi, comme l'écrit Hélène Carrère D'encasse, de « tester la méthode des accusations emboîtées comme des poupées russes, qui, partant d'un fait exact – dès 1918, les socialistes-révolutionnaires s'étaient bien opposés à l'absolutisme dirigeant des bolcheviks -, aboutit au principe... que toute opposition équivaut en dernier ressort à coopérer avec la bourgeoisie internationale » ».
- 542 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 224-231 : « Pour « remplir les normes », si la liste des personnes fichées était insuffisante, les autorités locales « s'arrangeaient ». Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, pour compléter la catégorie des « saboteurs », le NKVD de Turkménie prit prétexte d'un incendie dans une entreprise pour arrêter tous les gens se trouvant sur les lieux et les força à nommer des « complices ». Programmée en haut, désignant arbitrairement des catégories d'ennemis « politiques », la Terreur généralisait, par sa nature même, des dérapages qui en disaient long sur la culture de violence des appareils répressifs de base ». Cette culture de violence amène ses acteurs à confondre les catégories sociologiques pour qu'il n'en reste plus qu'une qui importe : les individus à massacrer. Parfois, « ils » le sont tous : « en 1937-1938, le Parti

---

communiste polonais fut entièrement liquidé ».

- 543 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 232-233 : « En deux ans, la purge de l'Armée rouge élimina : - 3 maréchaux sur 5 (Toukhatchevski, Iegorov et Blücher, ces deux derniers étant éliminés respectivement en Février et en Octobre 1938) ; - 13 généraux d'armée sur 15 ; - 8 amiraux sur 9 ; - 50 généraux de corps d'armée sur 57 ; - 154 généraux de division sur 186 ; - 16 commissaires d'armée sur 16 ; - 25 commissaires de corps d'armée sur 28. [...] Malgré la menace hitlérienne, qu'il prenait beaucoup moins au sérieux que d'autres dirigeants bolcheviques, comme Boukharine ou Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères jusqu'en Avril 1939, Staline n'hésita pas à sacrifier la majeure partie des meilleurs officiers de l'Armée rouge au profit d'un encadrement entièrement nouveau, qui n'avait aucune mémoire des épisodes controversés impliquant Staline en tant que « chef militaire » durant la guerre civile, et qui ne serait pas tenté de contester, comme auraient pu le faire des hommes comme le maréchal Toukhatchevski, un certain nombre de décisions militaires et politiques prises par Staline à la fin des années trente, notamment le rapprochement avec l'Allemagne nazie ».
- 544 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 227-228 : Certains rapports de purges indiquent que « 90 % des cadres de la *nomenklatura* locale » fut arrêtée dont 1038 cadres du Parti de la province d'Orenbourg ainsi qu'une « masse de sans-grade, membres du Parti, ex-communistes, donc particulièrement vulnérables », auxquels il faut ajouter des « simples citoyens, fichés depuis des années ».
- 545 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 228 : « Dans certains ministères, tous les fonctionnaires presque sans exception furent victimes de la répression. Ainsi, à l'obscur commissariat du peuple aux Machines-Outils, toute l'administration fut renouvelée ; furent aussi arrêtés tous les directeurs d'usine (sauf deux) dépendant de cette branche, la quasi-totalité des ingénieurs et des techniciens. Il en fut de même dans les autres secteurs industriels, notamment dans la construction aéronautique, la construction navale, la métallurgie, ainsi que dans les transports, secteurs sur lesquels on dispose d'études fragmentaires. Après la fin de la Grande Terreur, Kaganovitch reconnu, au XVIIIème Congrès, en Mars 1939, qu'en « 1937 et 1938 le personnel dirigeant de l'industrie lourde a été entièrement renouvelé, des milliers d'hommes nouveaux ont été nommés à des postes de dirigeants à la place des saboteurs démasqués. Dans certaines branches, il a fallu révoquer plusieurs couches de saboteurs et d'espions. [...] Maintenant, nous avons des cadres qui accepteront n'importe quelle tâche qui leur sera assignée par le camarade Staline ».
- 546 S. Courtois et J-L Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur*, 1. *Le komintern à l'action*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 320 : « La douzième condition [d'admission dans la constellation communiste(TTT)] précisait les nécessités organisationnelles liées à la préparation de cette guerre civile : « A l'époque actuelle de guerre civile acharnée, le Parti communiste ne pourra remplir son rôle que s'il est organisé de la façon la plus centralisée, si une discipline de fer confinant à la discipline militaire y est admise et si son organisme central est muni de larges pouvoirs, exerce une autorité incontestée, bénéficie de la confiance unanime des militants ». La treizième condition envisageait le cas des militants qui ne seraient pas « unanimes » : « Les Partis communistes [...] doivent procéder à des épurations périodiques de leurs organisations, afin d'en écarter les éléments intéressés et petits-bourgeois » ».
- 547 A. Paczowski, Pologne, la « nation-ennemi », in *Le livre noir du communisme*, p.428 : « Le 29 Novembre 1939, le Praesidium du Soviet suprême de l'URSS attribua la citoyenneté soviétique à tous les résidents des territoires incorporés ». On aurait pu croire que l'URSS échappait ainsi au modèle présentement décrit, cependant, il est possible de déduire d'un tel mode opératoire qu'il aboutit également à nier le fait même de l'existence de minorités en les incluant de facto dans la masse majoritaire dominante-dominée. Cela a pour conséquence que la notion d'inter-totalitarisme soit paradoxale : tout anti-Etat se présente en effet sous un aspect monolithique en façade bien que sa réalité sociale soit autrement plus complexe que cela. La notion de satellisation est donc à effacer au profit

- 
- de celle de géo-concentration des pouvoirs au sein d'une entité unique, ce qui en renforce la verticalité politique.
- 548 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 571 : « les traités sur les minorités disaient textuellement ce qui jusque-là n'était resté qu'implicite dans le système de fonctionnement des Etats-nations, à savoir que seuls les nationaux pouvaient être des citoyens, que seuls les gens d'une même origine nationale pouvaient bénéficier de l'entière protection des institutions légales, qu'il fallait appliquer une quelconque loi d'exception aux personnes de nationalité différente jusqu'à ce que – ou à moins que – ils ne fussent complètement assimilés et coupés de leurs origines. Les discours prononcés par les hommes d'État des pays sans obligations envers les minorités à propos de l'interprétation des traités de la SDN parlaient un langage encore plus clair : ils portaient du principe que la loi du pays ne pouvait être tenue pour responsable des personnes qui revendiquaient une nationalité différente. Ils naissaient pas là – et ils eurent bientôt l'occasion de le prouver dans la pratique avec l'apparition des peuples apatrides – que la transformation de l'État d'instrument de la loi en instrument de la nation s'était accomplie ; la nation avait conquis l'État, l'intérêt national l'avait emporté sur la loi bien avant que Hitler puisse proclamer : « Le droit est ce qui est bon pour le peuple allemand » ».
- 549 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 571 : « La dénationalisation [des minorités] devint une arme puissante entre les mains de la politique totalitaire et l'incapacité constitutionnelle des États-nations européens à garantir les droits humains à ceux qui avaient perdu les droits garantis par leur nationalité permit aux gouvernements persécuteurs d'imposer leurs modèles de valeurs, même à leurs adversaires ».
- 550 S. Courtois, *Les crimes du communisme*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 21-22. Vassili Grossman fit dire à l'un de ses personnages à propos de la famine en Ukraine : « Pour les tuer, il fallait déclarer : les koulaks, ce ne sont pas des êtres humains. Tout comme les Allemands disaient : les Juifs, ce ne sont pas des êtres humains. C'est ce qu'ont dit Lénine et Staline : les koulaks ce ne sont pas des êtres humains ».
- 551 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 574 : « Au cours de la guerre, les principaux États européens ont estimé nécessaire d'apporter certains amendements à leurs lois sur la nationalité afin de se donner le pouvoir d'annuler la naturalisation. La classe des apatrides créée par la révocation de leur naturalisation était très peu étendue, elle établissait néanmoins un précédent commode si bien que, pendant l'entre-deux-guerres, les citoyens naturalisés ont été en règle générale la première fraction de la population à devenir apatride. L'annulation massive des naturalisations, du type de celle que l'Allemagne nazie a introduite en 1933 à l'encontre de tous les Allemands d'origine juive naturalisés, précéda généralement la dénationalisation des citoyens de naissance dans les catégories analogues, et l'introduction de lois permettant de procéder à la dénaturalisation par simple décret, comme le firent la Belgique et certaines démocraties occidentales dans les années 30, et précéda généralement une véritable dénaturalisation de masse ».
- 552 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 575 : « Appartiennent à ce groupe, par ordre chronologique, des millions de Russes, des centaines de milliers d'Arméniens, des milliers de Hongrois, des centaines de milliers d'Allemands et plus d'un demi-million d'Espagnols, pour n'énumérer que les catégories les plus importantes ».
- 553 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 588 : « En février 1938, le Reich et le ministère prussien de l'Intérieur présentèrent un projet de loi concernant l'acquisition et la perte de la nationalité allemande » selon lequel « les enfants trouvés [...] sont explicitement considérés comme apatrides, à moins que « l'on puisse procéder à des recherches sur leurs caractéristiques raciales ». Le principe selon lequel tout individu naît avec des droits inaliénables garantis par sa nationalité est ici complètement renversé : tout individu naît sans droits, autrement dit apatride, à moins que l'on n'en arrive ultérieurement à une conclusion différente ».
- 554 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 590-591 : « Car l'Etat-nation ne saurait exister une fois que son principe d'égalité devant la loi a cédé. Sans cette égalité juridique, qui avait été prévue à l'origine pour remplacer les lois et l'ordre de l'ancienne société féodale, la nation se dissout en une masse anarchique d'individus sur- et sous-privilégiés. Les lois qui ne sont pas

---

égales pour tous constituent des droits et des privilèges, ce qui est en contradiction avec la nature même des États-nations. Plus ils font preuve d'une incompétence manifeste à traiter les apatrides en personnes légales, et plus grande y est l'extension de l'arbitraire exercé par les décrets de la police ; plus il est alors difficile à ces États de résister à la tentation de priver tous les citoyens de statut juridique et à la gouverner au moyen d'une police omnipotente ».

- 555 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 595 : « Les Droits de l'Homme, en principe inaliénables, se sont révélés impossibles à faire respecter -, chaque fois qu'y sont apparus des gens qui n'étaient plus citoyens d'un État souverain ».
- 556 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'État-Nation, 1958, p. 597 : « D'une manière surprenante, cette catégorie d'apatrides trouve un avantage juridique à commettre un acte criminel car il semble plus facile de priver d'existence légale une personne totalement innocente que quelqu'un qui a commis un méfait ».
- 557 Cf citation note 26 précédente : les hommes sans Etat, en ce qu'ils ne sont appréhendés par aucune catégorie juridique nationale légale, deviennent littéralement des hors-la-loi, étant rappelé que même les nationaux ne sont pas exemptés de ce processus totalitariste de pan-criminalisation.
- 558 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 585 : « Le meilleur critère pour juger si quelqu'un se trouve dépourvu de toute protection juridique, c'est de se demander s'il n'aurait pas intérêt à commettre un crime. Si un petit larcin a des chances d'améliorer sa situation juridique, même momentanément, on peut être sûr que cet individu a été déchu de ses droits d'homme. Car un acte criminel devient alors la meilleure occasion de retrouver quelque égalité humaine, même si ce doit être en tant qu'exception reconnue à la norme. Soulignons que cette exception a été prévue par la loi. En tant que criminel, même un apatride ne sera pas plus mal traité que n'importe quel autre criminel, autrement dit, il sera traité comme tout le monde. C'est uniquement en contrevenant à la loi qu'il peut obtenir d'elle une certaine protection. Tant que dureront son procès et sa peine, il sera à l'abri de l'arbitraire de la police contre laquelle il n'est ni avocats ni recours ».
- 559 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 17 : Les moufflets, 1973, éditions points, p. 501 : « La réponse la plus simple lorsque les injustices l'emportent, c'est : commets toi-même des injustices ! C'est la déduction la plus facile, qui deviendra désormais pour longtemps (voire pour toujours) la règle de vie des moufflets ».
- 560 Dont la palme de la création revient à Lénine : « Outre le système des otages, les dirigeants bolcheviques expérimentèrent en août 1918, un autre instrument de répression apparu dans la Russie en guerre : le camp de concentration. Le 9 Août 1918, Lénine télégraphia au Comité exécutif de la province de Penza d'enfermer « les koulaks, les prêtres, les Gardes blancs et autres éléments douteux dans un camp de concentration » (N. Werth, *Un État contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 3. La terreur rouge, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 84).
- 561 A. Soljénitsyne, *l'archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 1 : l'arrestation, 1973, éditions points, p.62 : « l'arrestation est une démonstration immédiate et exhaustive de culpabilité ». Ce chapitre détaille notamment aux pages 50-53 la théorie « arrestologique », laquelle, dans la mesure où « tout le monde et n'importe qui peut vous arrêter » (p. 53), contribue automatiquement au processus sociétal de désolidarisation des individus.
- 562 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.102-103 : « Quelles qu'aient été les années et les décennies, une instruction ouverte en vertu de l'article 58 n'a presque jamais eu pour objet la découverte de la vérité, elle s'est pratiquement toujours réduite à l'inévitable et nauséabonde procédure que voici : on prenait un homme qui la veille était encore libre, un homme parfois fier, toujours impréparé, on le pliait en deux et on le faisait passer dans un tuyau bien étroit, calculé pour que les crochets de l'armature lui déchirent les flancs, pour qu'il se sente étouffer et demande comme une grâce d'arriver enfin à l'autre bout – autre bout où le tuyau le recrachait, transformé en parfait indigène de l'Archipel, sur

---

le sol de la terre promise. (Les benêts s'obstinant à se figurer que l'entrée du tuyau pouvait également servir de sortie) ».

- 563 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.103 : « Le dictionnaire de Dahl établit la distinction suivante : « *L'enquête* diffère de *l'instruction* en ce qu'elle est ouverte pour permettre d'établir préalablement s'il y a matière à instruction. » *Sancta simplicitas !* S'il y a une chose sûre, c'est que les Organes n'ont jamais su ce que c'était qu'ouvrir une enquête préliminaire ! ».
- 564 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.103 : « Des listes reçues d'en haut, ou bien un premier soupçon, le rapport d'un *seksote\**, voire une dénonciation anonyme, suffisaient à entraîner l'arrestation, inévitablement suivie d'une inculpation ».
- 565 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.112 : « Mais ni notre instruction, ni notre éducation, ni notre expérience ne nous préparent si peu que ce soit à ce qui sera la plus grande épreuve de notre vie : l'arrestation sans crime et l'instruction sans objet ».
- 566 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.105-111. Sont mentionnés sur le mode de la liste indicative ce qui concerne la torture invisible essentiellement d'ordre psychologique : , la « persuasion » sur le mode de « *l'intimidation* » quant à la reconnaissance de sa propre culpabilité d'origine fictive au moyen du mensonge (« *L'intimidation* alliée aux promesses alléchantes et au mensonge est le principal moyen de pression sur les parents de l'inculpé convoqués pour témoigner »), de la menace (« La méthode qui consiste à *jouer sur l'attachement d'un homme pour ses proches* agit également très bien sur l'inculpé. On menace de jeter en prison tous ceux qui vous sont chers »), ou d'« *insultes* grossières » ; le « contraste psychologique » de la technique du *good cop, bad cop* ; « *L'humiliation* préalable. Dans les célèbres caves du Guépéou de Rostov (« le 33 »), sous les épais pavés de verre du trottoir (il y avait là autrefois un entrepôt), on forçait les détenus en instance d'interrogatoire à s'étendre face contre terre dans le couloir et on les y laissait durant plusieurs heures, avec interdiction de relever la tête et de proférer le moindre son » ; l'emprisonnement dans un mini-box pendant plusieurs jours en maintenant la position debout, par exemple lorsque plusieurs personnes sont dans ce même mini-box où il y aurait en temps normal à peine la place pour qu'une personne puisse s'asseoir ; les interrogatoires à *la chaîne*, pendant la nuit pour les interrogatoires importants, la torture par le froid dans les Bours (*Ibid*, p. 644) ; les interrogatoires longs de plusieurs heures (*Le livre noir du communisme*, p. 596) ; les menottes très serrées, les chaînes autour des chevilles des prisonniers, l'attachement des menottes aux barreaux de la fenêtre (*Le livre noir du communisme*, p. 596) ; le fait d'être baptisé dans une tinette pleine d'urine et de matières fécales alors que l'on est un étudiant croyant refusant de renier Dieu (*Ibid*, p.486).
- 567 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.105-111 : sont mentionnés sur le mode de la liste indicative ce qui concerne la torture visible d'ordre physique : la « privation de sommeil » (laquelle « est devenue un moyen universellement utilisé par les Organes », voire même « la règle elle-même ») en ayant recours au « procédé *lumineux* » (« La lumière électrique crue vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans la cellule ou le box où vous êtes enfermé, avec une ampoule d'une puissance démesurée pour un local aussi exigu et aux murs peints en blanc. Vos paupières s'enflamment, c'est très douloureux. Dans le cabinet d'instruction, même chose : on braque sur vous de petits projecteurs. »), au procédé de l'emprisonnement frigorifiant jusqu'à l'amputation (le cachot, « c'est un endroit où on épuise les gens par le froid » et, par exemple, « à la prison de Tchernovtsy, Macha Gogol fut maintenue deux heures *pieds nus dans l'eau glacée jusqu'aux chevilles* : avoue ! (Elle avait dix-huit ans. Il en coûte à cet page là de mutiler ses pieds) ») ou brûlant (Dans le totalitarisme tropical cubain, certains cachots ont été dénommés « *Tostadoras* (grille-pain) en raison de la chaleur insupportable qui y règne hiver comme été (*Le livre noir du communisme*, p. 770)), au « cachot-debout » (*Ibid*, p. 143), ou à tout autre moyen (« Au NKVD de Novotcherkassk, Iélèna Stroutinskaïa dut rester six jours [et six nuits] assise *sur un tabouret*, dans un couloir sans qu'on la laisse ni s'appuyer contre quoi que ce soit, ni dormir, ni tomber, ni se lever ») ; le fait de fatiguer de façon générale, par exemple au moyen d'un « procédé *sonore* » consistant à forcer l'inculpé « à parler très fort » ; le fait d'assoiffer ou d'affamer les inculpés afin « d'extorquer des



---

aveux » ; les coups (« Tout coup reçu sur un os fait très mal, par exemple quand le commissaire-instructeur vous envoie sa botte dans le tibia, là où l'os est à fleur de peau. Le commandant de brigade Karnpounitch-Braven fut battu pendant vingt-et-un jours d'affilée. (Aujourd'hui, il dit : « Même au bout de trente ans, j'ai encore la tête et tous les os du corps qui me font mal). » ;

Il est important de préciser que torture invisible et torture visible se combinent en vue de briser « la volonté et la personnalité du prisonnier » (*Ibid*, p. 105).

- 568 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.103-104 : « Tout se tient là-dedans et de façon fort simple : du moment qu'il fallait coûte que coûte parvenir à une mise en accusation, menaces, violences et tortures étaient inévitables, et plus le crime supposé était fantastique, plus il fallait, pour arracher les aveux, que l'instruction fût cruelle. [...] En 1937-1938, les commissaires-instructeurs reçurent l'autorisation d'appliquer la torture et la violence sans limitation, comme ils le jugeraient utile en fonction des exigences de leur travail et du délai imparti ».
- 569 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 3 : l'instruction, 1973, éditions points, p.120 : « pendant la durée de l'instruction, on avait le droit de porter plainte par écrit contre toute irrégularité et le commissaire-instructeur était tenu de verser ces pièces au dossier dans l'ordre chronologique ! Pendant l'instruction ! Mais pas quand elle était terminée... Hélas, aucun des milliers de prisonniers avec qui je me suis ensuite trouvé ne soupçonnait l'existence de ce droit ». Autrement dit, par la non-information de la possession de ce droit, celui-ci ne pouvait pas être exercé, d'où l'absence de droits procéduraux. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où le sort des inculpés « a été fixé d'avance » (*Ibid*, p. 123), l'éventuel emploi de ces droits n'aurait sans doute rien changé à leur destin, étant donné la mauvaise foi systématique des structures(TTT).
- 570 A. Soljénitsyne, Une journée d'Ivan Denissovitch, 1962, édition Robert Laffont, p. 46 : « Aux termes de l'article 9 du code pénal soviétique, aucune sanction ne doit entraîner de souffrances physiques ni attenter à la dignité humaine ». Le droit totalitariste en son échelon législatif est donc pétri de double-fpensée également.
- 571 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 7 : dans la chambre des machines, 1973, éditions points, p. 195-196 : « Entendons-nous bien : l'Osso ne prétendait nullement rendre des jugements ! Non, non ! Il *infligeait des sanctions administratives*, pas plus. Rien de plus nature, donc, que de le voir jouir d'une entière liberté juridique ».
- 572 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 7 : dans la chambre des machines, 1973, éditions points, p.195 : « Bien qu'il ne fût mentionné nulle part, ni dans la Constitution ni dans le Code, l'Osso se révéla cependant une moulinette des plus pratiques : une machine docile et peu exigeante qui se passait fort bien du lubrifiant des lois ».
- 573 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 7 : dans la chambre des machines, 1973, éditions points, p. 195-196, à noter pour l'interprétation, que le sens du mot révolution est inversé par rapport au référentiel arendtien, ce qui signifie que la révolution a pour objectif de réprimer la liberté des personnes tandis que la contre-révolution renvoie à tout ce qui pourrait la défendre : « Il lui fallait bien, pourtant, un système de codage pour enregistrer les entrants. Il élaborait lui-même, à son usage personnel, des articles sigles qui facilitaient grandement les opérations (plus besoin de se casser la tête pour faire cadrer les accusations avec les formules du code), et si peu nombreux qu'un enfant pourrait les retenir : [...] -KRM ... Pensée contre-révolutionnaire ; -VAS ... Sentiments antisoviétiques en gestation ; -SOE ... Élément socialement dangereux ; -SVE ... Élément socialement nuisible ; -PD ... Activité criminelle (on collait volontiers ça aux gens qui avaient fait du camp, s'ils n'offraient aucune autre prise) ; et enfin, le très accueillant -Tch.S ... Membre de la famille (d'une personne condamnée en vertu d'un des articles précédents) ».
- 574 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 6 : ce printemps-là, 1973, éditions points, p. 196-197 : « Et pourtant, bien qu'elle ne prétendit pas être une condamnation judiciaire, la sanction pouvait aller jusqu'à vingt cinq ans de détention, voire jusqu'à la peine de mort, et comprendre : -le retrait des grades et distinctions ; -la confiscation de tous les biens ; -la mise au régime cellulaire ; -la privation du droit de correspondre ».

- 
- 575 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 1 : les vaisseaux de l'archipel, 1973, p. 265 : cette expression désigne le wagon-zak « de principe » en ce qu'il constitue la face visible de l'iceberg concentrationnaire soviétique
- 576 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 3 : les caravanes d'esclaves, 1973, p. 294-295 : « Un wagon-zak ne peut pas déboucher sur un endroit vide : il doit toujours trouver à son terminus une gare, un patelin, fût-il minable, et un local de prison préventive couvert d'un toit. Un convoi rouge, lui peut aboutir même dans le vide : là où il arrive surgira aussitôt, sortant de la mer – celle des steppes ou de la taïga –, une nouvelle île de l'Archipel ». Ce wagon rouge « d'exception » transporte la face immergée de l'iceberg concentrationnaire d'où le secret d'Etat qui en entoure la procédure (« Garder le chargement secret est une chose nécessaire parce que, dans un convoi, c'est environ un millier de personnes qu'on embarque à la fois (vingt-cinq wagons au moins) : c'est autre chose que la petite poignée qui tient dans un wagon-zak, auquel cas il n'y a pas d'inconvénient à procéder en public »). Ce secret est toutefois connu de tous : « Les opérations de déportation furent-elles marquées par une absence complète de coordination entre les différents bouts de la chaîne. [...] Dans les grands centres de triage, à Vologda, Kotlas, Rostov, Sverdlovsk et Omsk, ils restaient immobilisés des semaines durant avec leur chargement humain. Le stationnement prolongé de ces convois de réprimés, où femmes, enfants et vieillards étaient en nombre, ne passait généralement pas inaperçu de la population locale, comme l'attestent les nombreuses lettres collectives envoyées à Moscou, stigmatisant « le massacre des innocents » et signées du « collectif des ouvriers et employés de Vologda » ou des « cheminots de Kotlas » (N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 179).
- 577 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 4 : d'île en île, 1973, p. 303 : il s'agit de nacelles individuelles
- 578 H. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 276 : « Après la Première Guerre mondiale en particulier, les Juifs étrangers devinrent le stéréotype de tous les étrangers ». H. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, partie III : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement, 1958, p. 819 : « la terreur exécute ses jugements et, devant son tribunal, toutes les parties en cause sont subjectivement innocentes : les victimes parce qu'elles n'ont rien fait contre le système [...] ».
- 579 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 182-184 : « En 1932, l'évolution des « contingents » fit pour la première fois l'objet d'une étude systématique de la part de la Guépéou ; celle-ci était, depuis l'été 1931, seule responsable des déportés désormais étiquetés « colons spéciaux » à tous les bouts de la chaîne, depuis la déportation jusqu'à la gestion des « villages de colonisation ». [...] Pour la commission Andreïev, la rationalisation et la gestion des colons de travail passait d'abord par une réorganisation administrative des structures responsables des déportés. Durant l'été 1931, la Guépéou reçut le monopole de la gestion administrative des « peuplements spéciaux » qui dépendaient jusqu'alors des autorités locales. Tout un réseau de *komandatures* fut mis en place, véritable administration parallèle qui permettait à la Guépéou de [...] contrôler entièrement d'immenses territoires où les colons spéciaux constituaient désormais l'essentiel de la population locale. [...] En réalité, comme en témoignent les documents de la commission Andreïev, la Guépéou se félicitait d'un « coût d'encadrement » des colons de travail neuf fois inférieur à celui des détenus des camps ; ainsi, en Juin 1933, les 203 000 colons spéciaux de Sibérie occidentale, répartis en 83 *komandatures*, n'étaient surveillés que par 971 oersibbes ».
- 580 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 789 : « Dans le cas de l'Allemagne, les différentes catégories utilisées coexistaient généralement dans le même camp, sans pour autant entrer en contacts entre elles ; fréquemment l'isolement des catégories entre elles fut plus strict que l'isolement vis-à-vis du monde extérieur. Ainsi, abstraction faite des considérations raciales, les ressortissants scandinaves, malgré leur hostilité déclarée aux nazis, étaient traités par les Allemands pendant la

---

guerre d'une façon tout à fait différente que les membres des autres peuples. Ces derniers étaient à leur tour divisés entre ceux dont l'extermination était programmée, par exemple les Juifs, ou était prévue dans un avenir proche, par exemple les Polonais, les Russes et les Ukrainiens, et ceux qui n'avaient fait l'objet d'aucune instruction allant dans le sens d'une aussi définitive « solution finale », comme les Français et les Belges. En Russie, d'un autre côté, nous devons distinguer trois systèmes plus ou moins indépendants. Premièrement, les groupes condamnés au travail forcé véritable qui jouissent d'une relative liberté et sont condamnés à des peines de durée limitée. Deuxièmement, il existe des camps de concentration où le matériau humain est exploité sans merci et où le taux de mortalité est extrêmement élevé mais qui sont essentiellement organisés en vue du travail. Il y a enfin les camps d'anéantissement où l'on extermine systématiquement les prisonniers, en les faisant mourir de faim et en les laissant dans le plus grand abandon ».

- 581 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 2 : les ports de l'archipel, 1973, p. 282 – 290 : « Mauvais manger mais bon coucher. Seul celui qui a tâté des travaux généraux du camp comprend que la prison de transit est une maison de repos, un vrai bonheur sur notre route. Autre avantage : quand on dort le jour, la peine à tirer passe plus vite. C'est le jour qu'il faut tuer le temps, la nuit, de toute façon, on ne la voit pas passer ». Ce passage est très important en ce qu'il justifie l'existence d'un droit au remplissage du temps\*
- 582 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 3 : l'archipel produit des métastases, 1973, éditions points, p. 351-354 : en ce qui concerne le chantier du canal Baltique-mer Blanche de 227 kilomètres, « la norme de rendement, c'est deux mètres cubes de roche granitique à concasser et à évacuer en brouette jusqu'à une distance de cent mètres ! ». Dans la mesure où « les instruction du camarade Staline » interdisent de ne pas achever cet aménagement macabre du domaine public fluvial de l'EX-URSS, cela revient à dire que la norme survivaliste des prisonniers travaillant dans de telles « machines à tuer » revenait à être littéralement réellement capable de soulever un fardeau montagneux : 25 millions de mètres cubes de litho-matière lourde (roche à miner, béton à écouler, etc).
- 583 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 5 : les fondements de l'Archipel, 1973, éditions points, p. 384 sur l'anti-politique de la marmite : « Il s'agit d'une re-répartition du pain et du gruau calculée de telle façon que, pour obtenir la ration moyenne du détenu, celle qui, dans les sociétés parasites, est allouée au prisonnier inactif, notre zek doit encore se démener et en baver. De façon qu'il décroche la fin de sa ration de pain légitime par petits morceaux supplémentaires de cent grammes et soit en même temps reconnu comme travailleur de choc. Les pourcentages de travail réalisé supérieurs à cent donnaient droit également à des cuillerées supplémentaires de kacha (dont on avait pris soin de vous frustrer auparavant). Ces bouts de pain et ces portions de gruau étaient hors de proportion avec la quantité de forces qu'il fallait dépenser pour les gagner ». Au chapitre 7, en ses pages 406-407, Soljénitsyne poursuit : « On ne peut pas avec les normes du Goulag, donner une nourriture suffisante à des gens qui travaillent treize ou même dix heures par une température inférieure à zéro. Et la chose devient tout à fait impossible à partir du moment où les vivres fournis sont pillés. C'est alors qu'on plonge dans la marmite en ébullition le brassoir diabolique, qui permet de nourrir les uns aux dépens des autres. On a des « marmites » séparées : pour ceux qui font (chaque camp a sa façon de calculer) disons moins de 30 % de la norme, c'est la marmite-cachot : trois cents grammes de pain et une écuelle de lavure par jour ; de 30 % à 80 %, c'est la marmite disciplinaire : quatre cents grammes de pain et deux écuelles de lavure ; de 81% à 100 %, la marmite-production : entre cinq et six cents grammes de pain et trois écuelles de lavure ; ensuite, on a les marmites de choc, différenciées elles aussi : entre sept et neuf cents grammes de pain et, en plus, une portion de kacha, ou deux portions de kacha, ou un « plat-prime » sous la forme d'un petit pâté de seigle noirâtre et amer farci aux pois. Et pour gagner cette nourriture aqueuse, incapable de couvrir les dépenses du corps, on brûle ses muscles à exécuter des travaux épuisants, si bien que les travailleurs de choc et les stakhanovistes meurent avant les réfractaires. Les vieux briscards l'ont bien compris, et on dit au camp : *mieux vaut une cuillerée de moins, mais rester dans son coin* ». Notons également l'existence de la « marmite des mouflets » (*Ibid*, p. 500), dans laquelle les gardiens des camps plongeaient abondamment leurs propres louches (elle contenait du beurre et la vraie viande que ne contenaient pas les autres marmites). La politique des marmites prend en Chine une tournure dramatique : les

---

prisonniers sont ainsi lancés dans des « compétitions collectives à qui s'abrutira le plus (seize, dix-huit heures de travail en continu) pour le plus grand bonheur de l'encadrement », et quelques bouchées de pain supplémentaires pour l'ouvrier vainqueur. Au laogai, le sur-place des zeks ne fonctionne pas : « un détenu réputé « tire-au-flanc » peut descendre à neuf kilos de grain par mois » (300 grammes par jour).

- 584 N. Werth, *La route de la Kolyma, voyage sur les traces du Goulag*, éditions Belin, 2012, p.37-41 : Berzine, chef du *Dalstroï*, institution créée par « décret et chargée de la prospection et de l'exploitation des gisements aurifères et de la construction de routes pour desservir ces gisements [...], élève les normes que doivent remplir les détenus. En 1933, la norme journalière d'extraction de terre aurifère était d'un mètre cube par jour. L'année suivante, elle était de deux mètres cubes. En 1936, pour la même ration de pain et une écuelle de soupe claire, le directeur du *Dalstroï* exigeait de quatre à six mètres cubes par jour, selon les gisements ».
- 585 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 4 : l'archipel se pétrifie, 1973, éditions points, p. 370 : Soljénitsyne évoque le « *front du travail* », ce qui évoque l'expression urbaine de « workstate » (\*). Cette notion politique peut être définie par un simple objectif antipolitique : le « cynisme » d'une politique ne raisonnant que par rapport à la « nécessité économique » (A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 5 : Les fondements de l'Archipel, 1973, éditions points, p. 375).
- 586 S. Courtois, N. Werth, J-L. Panné, Andrej Paczkowski, K. Bartosek, J-L. Margolin, *Le livre noir du communisme : crimes, terreur, répression*, 1997, éditions Robert Laffont, schéma de l'archipel du Goulag p. 40-41.
- 587 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 4 : l'archipel se pétrifie, 1973, éditions points, p. 367 : « L'exacerbation du régime à la Kolyma, fut marquée extérieurement par la nomination comme chef de L'ousvitlag (direction des camps du Nord-Est de Garanine). Alors on supprima (pour les Cinquante-Huit) les derniers jours de repos, la durée de la journée de travail en été fut portée à quatorze heures, des froids de 45° et 5° au-dessous de zéro furent tenus pour ouvrables et l'« instrumentation » d'une journée ne fut autorisée qu'à partir de 55° au-dessous de zéro ». L'instrumentation revient à constater qu'en « raison du froid, le travail est impossible » (*Ibid*, p. 884).
- 588 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreur en Union soviétique*, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 178.
- 589 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 7 : La vie quotidienne des indigènes, 1973, éditions points, p. 404-405 : « Le plus ancien de tous les travaux de l'Archipel, c'est l'abattage des arbres. [...] A présent vous allez scier le bois aux dimensions requises et le mettre en piles. Et votre norme quotidienne est de cinq stères pour une personne, de dix stères pour deux. (A bourolépom, c'était sept stères, mais il fallait de surcroît fendre en deux les grosses billes). Vos bras ne peuvent plus lever la hache, vos jambes ne peuvent plus avancer. Pendant les années de guerre (avec la nourriture qu'on avait alors), on disait dans les camps que faire à quelqu'un trois semaines d'abattage, c'était le fusiller à sec ». Il est nécessaire de préciser que les camps d'abattage d'arbre représentent « la moitié de l'Archipel » (*Ibid*, p. 578).
- 590 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, sixième partie : la relégation [U-∞], chapitre : la grande peste, 1973, éditions points, p. 812-813 : « Ce qui distingua la mesure imposée aux paysans de toutes les formes précédentes et suivantes de relégation, c'est qu'ils n'étaient pas envoyés dans les agglomérations, dans des endroits habités, mais expédiés chez les bêtes sauvages, loin de tout, ramenés à l'état primitif. Non, pire encore : même à l'état primitif, nos aïeux installaient au moins leurs villages à proximité de l'eau. Depuis que l'humanité existe, personne ne s'est encore établi autrement. Mais pour les *villages spéciaux*, les tchékistes choisissaient (les paysans eux-mêmes n'avaient pas droit au chapitre) des endroits situés sur des pentes rocheuses (ainsi, à 100 mètres au-dessus de la rivière Pinéga : aussi profond qu'on creuse, la nappe d'eau est inaccessible, et il est impossible de rien faire pousser). A trois ou quatre kilomètres de distance, il y avait en général une prairie basse tout à fait commode – mais non, les instructions ne permettaient pas l'installation d'un village à proximité ! On se retrouvait forcé d'aller faucher à des dizaines de kilomètres du village et de rapporter le foin en barque... Parfois, il y avait purement et simplement *interdiction de semer du blé*. (C'étaient aussi les tchékistes qui fixaient l'orientation de la vie agricole) ».

---

N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 7. Collectivisation forcée et dékoulakisation, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 181. En pratique, cela ressemblait à ceci, ainsi que le rapporte un témoignage : « L'île de Nazino est un endroit totalement vierge, sans la moindre habitation. [...] Pas d'outils, pas de semences, pas de nourriture... La nouvelle vie commença. Le lendemain de l'arrivée du premier convoi, le 19 Mai, la neige se mit à tomber, le vent se leva. Affamés, amaigris, sans toit, sans outils [...] les déportés se retrouvèrent dans une situation sans issue. Ils n'étaient capables que d'allumer des feux pour tenter d'échapper au froid. Les gens commencèrent à mourir. [...] Le premier jour, 295 cadavres furent enterrés. [...] Ce n'est que le quatrième ou le cinquième jour après l'arrivée des déportés sur l'île que les autorités envoyèrent, par bateau, un peu de farine, à raison de quelques centaines de grammes par personne. Ayant reçu leur maigre ration, les gens couraient vers le bord et tentaient de délayer, dans leur chapka, leur pantalon ou leur veste un peu de cette farine avec de l'eau. Mais la plupart des déportés tentaient d'avaler la farine telle quelle et mouraient souvent étouffés. Durant tout leur séjour dans l'île, les déportés ne reçurent en tout et pour tout qu'un peu de farine. Les plus débrouillards s'efforcèrent de cuire des galettes, mais il n'y avait pas le moindre récipient. [...] Bientôt apparurent des cas de cannibalisme ».

- 591 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 587-588 : « La population des camps doit être divisée en trois groupes de statuts assez différents. La masse la plus importante, [...] est astreinte au *laogai* proprement dit, qu'on peut traduire par « réforme par le travail ». Ces condamnés à des peines de moyenne ou longue durée sont organisés militairement (escadrons, bataillons, compagnies, etc.) ; ils ont perdu leurs droits civiques, ne perçoivent aucun salaire et ne peuvent que rarement recevoir des visites. Dans les mêmes camps, et plus rarement dans des établissements spéciaux, on trouve aussi les assignés à la « rééducation par le travail », ou *laojiao*. Il s'agit d'une forme de détention administrative, créée en août 1957, au plus fort de la campagne Anti-Droitiers [...]. Les victimes ne sont pas condamnées (donc il n'y a pas de terme fixé à leur détention), ne perdent pas leurs droits civiques (mais il n'y a pas de bureau de vote dans les camps...) et touchent un petit salaire (mais l'essentiel est retenu pour le vivre et le couvert). Les fautes qu'on leur reproche sont assez légères, et leur séjour en *laojiao* ne dépasse pas en principe quelques années ; mais on leur fait lourdement comprendre que beaucoup dépend de leur attitude. [...] Un peu plus « privilégiés » sont les « affectés professionnels obligatoires » du *jiuye*, parfois dénommés « travailleurs libres ». Cette liberté est restreinte, puisqu'ils n'ont pas le droit de quitter leur lieu de travail, un camp le plus souvent, sinon pour une ou deux permissions annuelles. Mieux traités, un peu moins mal payés qu'au *laojiao*, ils peuvent faire venir leur famille ou se marier, mais vivent dans des conditions semi-carcérales. Il s'agit en fait du « sas de décompression » des camps, où sont parqués les « libérés » souvent pour le reste de leur vie. [...] Sous Mao, toute condamnation est en fait le plus souvent une condamnation à vie ».
- 592 S. Courtois et J-L Panné, Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 336. En effet, l'existence de « *polit-isolators* » démontre que certains camps sont spécialement prévus pour une certaine catégorie sociale, en l'occurrence celle des opposants politiques.
- 593 A. Paczkowski et K. Bartosek, Troisième partie : l'autre Europe victime du communisme, 1. Pologne, la « nation-enne-mi », in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 429 : «
- 594 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 15 : Chizo [isolateur disciplinaire ou cachot], Bour [brigades disciplinaires], Zour [zones disciplinaires à part], 1973, éditions points, p. 478-482 : « Quelles sont les qualités qu'on exige d'un Chizo ? Il doit être : a) froid ; b) humide ; c) affamant. Nourriture : *la ration stalinienne*, 300 grammes de pain par jour, et du « chaud », autrement dit de la lavure sans rien dedans, seulement les troisième, sixième et neuvième jours de votre incarcération. Mais à Vorkouta-Vom, vous n'aviez que deux cent grammes de pain et, en guise de chaud, le troisième jour, qu'un morceau de poisson cru. [...] Selon une certaine conception naïve, un cachot doit obligatoirement ressembler à une sorte de cellule, avec toit, porte et serrure. Il n'en est rien ! [...] à Vorkouta-Vom, en 1937, le cachot destiné aux réfractaires était un carré de rondins *sans toit*, et il y avait en outre une *simple fosse*. Autant dire que le prisonnier devait véritablement avoir

---

l'impression d'être enterré vivant. « Le Bour, on vous y garde plus longtemps. On vous y détient le prisonnier un, trois, six mois, un an, souvent même sans limite de temps, simplement parce qu'il est tenu pour dangereux. Une fois sur la liste noire, vous êtes bon pour valser au Bour à tout bout de champ ». Le travail y était plus dur, le tabassage toujours aussi présent, les conditions plus rudes encore qu'au camp (« Tous les besoins se faisaient dans la cellule même »). En ce qui concerne le Zour, « c'est d'abord une nourriture pire et la ration de pain est réduite. [...] Les gens tombent comme des mouches, l'hôpital est encombré de mourants. Voici le genre de travaux assignés aux zones disciplinaires. Fenaison lointaine, à plus de 35 kilomètres de la zone ; on vit dans des huttes, de foin qui laissent passer l'eau, on fauche dans des marais, les pieds toujours dans l'eau. Récolte de fourrage à ensiler, dans les mêmes endroits marécageux, sous des nuées de moustiques, sans aucun moyen de protection. (Visage et cou sont dévorés, couverts de croûtes, les paupières sont gonflées, on devient quasi aveugle.) - Extraction de tourbe dans les lais de la Vytchegda : en hiver, ouvrir avec un lourd marteau les couches de limon gelé, les enlever, extraire la tourbe non gelée qui se trouve dessous et tirer ensuite le traîneau chargé sur un kilomètre de côte (le camp ménage ses chevaux). - Et puis, bien sûr, le fin du fin des travaux disciplinaires : la carrière de chaud et la calcination de la pierre à chaux. Et les carrières de pierre. Impossible de tout énumérer. Tout ce qu'il y a de plus pénible entre les travaux pénibles, de plus insupportable entre les travaux insupportables, c'est cela, le travail disciplinaire. Chaque camp a le sien ».

- 595 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 12. l'envers d'une victoire, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 265 : « Un décret du 22 Avril 1943 instaura des « bagnes à régime renforcé », véritables camps de la mort, où les détenus étaient exploités dans des conditions qui ne leur laissaient guère de chances de survie : un travail harassant, douze heures par jour, dans les mines d'or, de charbon, de plomb, de radium, principalement dans les régions de la Kolyma et de Vorkouta ».
- 596 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 245-263 : En 1943, les Allemands découvrirent les charniers de la forêt de Katyn où furent exécutés près de « 4 000 officiers polonais ». Les Allemands découvrirent également des dizaines de charniers dans les « régions de Lviv, de Jitomir et de Vinnitsa » en Ukraine occidentale.
- 597 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation [U-∞]*, 1973, éditions points, p. 829-830 : « Mais être simplement envoyé aux mines, ce n'était pas encore le pire. Le pire était d'être enrôlé de force dans les « ateliers d'élite ». [...] On fourrait dans ces ateliers les migrants spéciaux : ils n'iraient pas protester, eux, n'est-ce pas ? Et on les envoyait travailler dans des mines abandonnées par l'État pour cause de rendement insuffisant. La sécurité n'y était plus assurée et l'eau y coulait constamment aussi fort que sous une grosse averse. Impossible de faire un travail rentable et d'arriver à un salaire correct ; ces gens guettés par la mort étaient simplement envoyés là pour finir de gratter des restants d'or que l'État ne voulait pas perdre. Mais même cela n'était pas encore le trou sans fond. Le trou sans fond, c'était celui où tombaient les migrants spéciaux envoyés dans les kolkhozes. Certains débattent maintenant (et la discussion n'est pas vaine) cette question : tout bien pesé, le kolkhoze est-il moins dur que le camp ? Nous répondrons : et si on prend les deux, le kolkhoze et le camp, et qu'on les combine ? C'était cela, la condition du migrant spécial dans un kolkhoze. Du kolkhoze, vous aviez l'absence de ration de pain : seule la période des semailles vous valait l'attribution de sept cents grammes de pain, et encore fait avec du grain à demi pourri, mélangé de sable et couleur de terre (on avait dû balayer les greniers). Du camp, vous aviez les séjours en KPZ : votre brigadier n'avait qu'à se plaindre de vous à la direction du kolkhoze, la direction téléphonait à la commandanture, la commandanture vous mettait en taule. Le salaire ? [La paie de Maria Soumberg] de toute une année lui permit d'acheter... une cuvette en aluminium ».
- 598 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 12. L'envers d'une victoire, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 266 : « A la suite du décret du 12 Juillet 1941, plus de 577 000 détenus condamnés, selon l'aveu même des autorités, « pour des délits insignifiants comme des absences injustifiées au travail ou des petits vols », furent libérés et aussitôt versés dans les rangs de l'Armée rouge. Durant la guerre, en comptant les détenus dont la peine venait à expiration, 1 068 800 passèrent directement du Goulag au front ».

- 
- 599 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 12. L'envers d'une victoire, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 268-269 : « La croissance du Goulag en 1945 se fit également au compte de centaines de milliers d'individus qui y furent transférés en provenance des « camps de contrôle et de filtration ». Ces camps avaient été institués, parallèlement aux camps de travail du Goulag, dès la fin de 1941. Ils étaient destinés à accueillir les prisonniers de guerre soviétiques libérés ou échappés des mains de l'ennemi ou, du moins, des individus « contaminés » par leur séjour hors du « système ». [...] Trois jours après la cessation des hostilités, le 11 Mai 1945, le gouvernement soviétique ordonna la création de cent nouveaux camps de contrôle et de filtration, chacun d'une contenance de dix mille places. Les prisonniers de guerre soviétique rapatriés devaient être tous « contrôlés » par l'organisation de contre-espionnage, le SMERCH – tandis que les civils étaient filtrés par les services *ad hoc* du NKVD. En neuf mois, de Mai 1945 à Février 1946, plus de 4 200 000 Soviétiques furent rapatriés : 1 545 000 prisonniers de guerre survivants sur les cinq millions capturés par les nazis, et 2 655 000 civils, déportés du travail ou personnes ayant fui vers l'Ouest au moment des combats. Après un passage obligatoire par un camp de filtration et de contrôle, 57,8 % des rapatriés, en majorité des femmes et des enfants, furent autorisés à rentrer chez eux ; 19,1 % furent envoyés à l'armée, souvent dans des bataillons disciplinaires ; 14,5 % furent affectés, en général pour une période de deux ans, à des « bataillons de reconstruction » ; 8,6 % soit 360 000 personnes environ, furent envoyés au Goulag, la plupart pour « trahison de la patrie » ». Aussi impressionnant que cela puisse paraître, cela était prévu par la loi(TTT) : « le décret n° 270 de 1942 modifiant le Code pénal, § 193, déclarait qu'un prisonnier capturé par l'ennemi est *ipso facto* un traître » (*Ibid*, p. 372).
- 600 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 10. La grande terreur (1936-1938), in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 229-230, extrait du dossier n° 24260, dossier « ordinaire » de l'année 1938 d'une victime de la Grande Terreur : « 3. Extraits de l'acte d'accusation. [...] Sidorov, malintentionné envers le pouvoir soviétique en général et le Parti en particulier, menait systématiquement une propagande antisoviétique, disant : « Staline et sa bande ne veulent pas quitter le pouvoir, Staline a tué un tas de gens, mais il ne veut pas s'en aller. Les bolcheviks gardent le pouvoir, arrêtent les gens honnêtes, et même de ceci on ne peut pas en parler, sinon on vous met en camp pour vingt-cinq ans. » [...] 4. extraits du protocole de la décision de la troïka, 16 Juillet 1938. [...] Verdict : FUSILLER Sidorov Vassili Klementovitch, confisquer tous ses biens. La sentence a été exécutée le 3 Août 1938. Réhabilité à titre posthume le 24 Janvier 1989 ».
- 601 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 584-585 : « Les témoignages d'ancien prisonniers furent longtemps bien rares : d'une part, comme on verra, il était sous Mao très difficile, et peu fréquent, de quitter l'univers pénitentiaire ; d'autre part, le libéré devait généralement promettre de ne rien dire de ce qu'il avait subi, sous peine de réincarcération ».
- 602 N. Werth, La route de la Kolyma, voyage sur les traces du Goulag, éditions Belin, 2012, p. 120 : « L'épouillage des vêtements était inefficace, les poux restaient vivants, les effets étaient rendus encore humides et les gens les remettaient pour aller travailler pendant un quinzaine d'heures par des températures pouvant atteindre moins 50 degrés. Presque chaque jour, on voyait des détenus arriver au dispensaire ou directement à la morgue. Ils mouraient sur place dans les mines d'or, d'épuisement ou par suite d'hypothermie. Les engelures étaient un phénomène courant et endémique. Au dispensaire, on amputait des doigts de mains et de pieds gelés à la chaîne : on en remplissait une cuvette par jour ».
- 603 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 9 : Les planqués, 1973, éditions points, p. 431.
- 604 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 15 : Die drei leute vom labor, 1947, éditions Pocket, p. 215-218 : « trois Häftlinge ont été choisis pour le Laboratoire : 169 509, Brackier ; 175633, Kandek ; 174517, Levi. [...] Au Laboratoire, il fait une température merveilleuse : le thermomètre indique 24°. Nous, nous nous disons qu'ils peuvent bien nous faire laver les éprouvettes, balayer le carrelage ou transporter des bouteilles d'hydrogène :

---

n'importe quoi, pourvu que nous restions dedans ; et le problème de l'hiver sera pour nous un problème résolu. Et d'ailleurs, à y réfléchir de plus près, le problème de la faim ne devrait pas non plus poser trop de difficultés. [...] Ainsi, il faut croire que le sort, par des voies insoupçonnées, a décidé que nous trois, objet d'envie de la part des dix mille condamnés, nous n'aurions cet hiver ni faim ni froid. Ce qui veut dire que nous avons de fortes chances de n'attraper aucune maladie grave, de n'avoir aucun membre gelé, de passer à travers les mailles des sélections ».

- 605 P. Claudel, *Le rapport de Brodeck*, 2007, Editions Stock, p. 116-117 : « Après la *Büxte* et avant de devenir *Chien Brodeck*, au camp, j'ai été pendant de long mois le *Scheizeman* - « l'homme merde ». Mon rôle consistait à vider les latrines au-dessus desquelles les ventres de plus de mille prisonniers se soulageaient plusieurs fois par jour. Les latrines étaient de grandes fosses, profondes d'un mètre, larges de deux et longues de quatre mètres environ. Il y en avait cinq, que je devais curer avec soi. Pour cela, je ne disposais que d'une grosse casserole arrimée à un manche de bois, et de deux grands seaux en fer-blanc. Je remplissais les seaux avec la casserole puis, sous escorte, je faisais des allers et retours jusqu'à la rivière dans laquelle je les vidais. Souvent, la casserole, qui ne tenait au manche que grâce à de vieilles ficelles, se détachait et tombait au fond. Il me fallait alors descendre dans la fosse et la rechercher avec mes mains, en les plongeant dans la masse d'immondices. Les premières fois, je me souviens d'avoir vomi toutes les tripes de mon corps et le peu qu'elles contenaient. Puis je me suis habitué. On s'habitue à tout. Il y a pire que l'odeur de la merde ».
- 606 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 12 : *Tiourzak* : la réclusion, 1973, éditions points, p. 254 : 'A la TON [prison à destination spéciale] de Vladimir, I. Korneïev a connu deux régimes différents : en 1947-1948, vous pouviez garder vos affaires personnelles, vous allonger durant le jour, et le maton ne venait pas à tout moment vous épier par l'œilleton ; mais en 1949-1953, la cellule avait deux serrures verrouillée, l'une par le maton, l'autre par le surveillant d'étage, il était interdit de s'allonger, de parler à voix haute (à la prison de Kazan, il fallait chuchoter!), les affaires personnelles avaient toutes été confisquées et les prisonniers revêtus de la tenu rayée ; les fouilles, féroces, effectuées sous formes de raids, se firent de plus en plus fréquentes (il fallait sortir de la cellule et se mettre nu). Les communications entre les cellules étaient à tel point réprimées qu'après chaque passage aux latrines, les surveillants les inspectaient avec une baladeuse pour éclairer chaque trou. Une inscription sur le mur, et toute la cellule était envoyée au cachot. Les cachots étaient la calamité des TON. On y était envoyé pour avoir toussé (« couvrez-vous la tête avec la couverture si vous voulez tousser ! »), pour avoir arpenté la cellule (vous passiez alors pour un « agité », d'après Kozyrev). Ce qui est arrivé à Kozyrev permet de s'en faire une idée (tous les témoignages sur le cachot beaucoup d'autres points concordent si bien qu'on sent le sceau d'un régime de détention unique). Pour avoir arpenté la cellule, on lui signifie cinq jours de cachot. C'est l'automne, le cachot n'est pas chauffé, il fait très froid. On le déshabille en ne lui laissant que son linge de corps, on le déchausse. Le sol est de terre battue, poussiéreux (souvent aussi, c'est de la boue détrempeée, voire, comme à la prison de Kazan, de l'eau). Kozyrev a droit à un tabouret. Trois fois par jour, il reçoit un gobelet d'eau bouillante qui le rend ivre. Dans la ration de pain de trois cents grammes, un surveillant réussit à glisser clandestinement un morceau de sucre. D'après les rations et en observant le mince filet de lumière qui pénètre par une minuscule lucarne au fond d'un labyrinthe, kozyrev tient le compte des jours. Après cela, la cellule sembla à Kozyrev un palais, bien qu'il eût perdu l'ouïe pour six mois et attrapé des abcès à la gorge. De fréquents séjours au cachot rendirent fou son compagnon de cellule, et durant plus d'un an Kozyrev dut rester enfermé avec cet aliéné ».
- 607 P. Lévi, *Si c'est un homme*, chapitre 16 : le dernier, 1947, éditions Julliard, p. 233 : Détruire un homme est difficile, presque autant que le créer : cela n'a été ni aisé ni rapide, mais vous y êtes arrivés, Allemands. Nous voici dociles devant vous, vous n'avez plus rien à craindre de nous : ni les actes de révolte, ni les paroles de défi, ni même un regard qui vous juge ».
- 608 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 790 : « La véritable horreur des camps de concentration et d'extermination réside en ce que les prisonniers, même s'il leur arrive d'en réchapper, sont coupés du monde des vivants bien plus nettement que s'ils étaient morts ; c'est que la terreur impose l'oubli. Là, le meurtre est aussi impersonnel que le fait d'écraser un moucheron. La mort peut être la conséquence de la torture systématique et de la privation de nourriture, ou parce que le camp est



---

surpeuplé et qu'il faut liquider le matériau humain superflu. Réciproquement, il peut se faire que, par suite d'une pénurie de livraison de nouveaux êtres humains, le danger d'un dépeuplement des camps se fasse sentir : ordre est alors donné de réduire à tout prix le taux de mortalité. David Rousset a intitulé le récit du temps qu'il a passé dans un camp de concentration allemand : *Les jours de notre mort* ; tout se passe effectivement comme s'il y avait une possibilité de rendre permanent le processus de la mort lui-même et d'imposer un état où vie et mort soient également vidées de leur sens ».

- 609 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 6 : V'là les fascistes !, 1973, éditions points, p. 395-396 : « Son poste, sa fonction à l'atelier n'étaient affectés d'aucun nom, on pouvait l'appeler la « rangeuse du dessus ». A côté du tapis roulant en provenance de la presse et qui emportait les briques humides découpées (elles venaient d'être façonnées à partir de l'argile et étaient très lourdes) se tenaient deux filles – la rangeuse du dessous et la pourvoyeuse. Celles-ci n'avaient pas à se courber, seulement à se tourner, et encore, pas sur un grand angle. Mais la rangeuse du dessus, la reine de l'atelier, debout sur son socle, devait sans interruption : se pencher, prendre à ses pieds la brique humide placée par la pourvoyeuse ; sans la laisser se défaire, l'élever jusqu'à la hauteur de sa ceinture ou même de ses épaules ; sans changer la position de ses jambes, tourner la taille à angle droit (parfois à droite, parfois à gauche, selon le wagonnet de réception à charger) ; et ranger les briques sur cinq plateaux de bois, à raison de douze par plateau. Ses mouvements ne connaissaient pas d'interruption, de rupture, de changement, ils étaient exécutés à un rythme rapide de gymnaste, et cela pendant toutes les huit heures de la durée du poste, à moins que la presse ne tombât en panne. On ne cessait de lui en envoyer et de lui en envoyer encore : la moitié de toutes les briques produites par l'usine durant le temps d'un poste. En bas, les filles échangeaient leurs rôles ; elle, personne ne la remplaçait pendant huit heures. Après cinq minutes d'un semblable travail, de pareils mouvements de la tête et torsions du buste, tout devait se mettre à tourner. Mais pendant la première moitié de son poste, elle parvenait encore à sourire (échanger des paroles était chose impossible en raison du vacarme de la presse) ».
- 610 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 14 : Kraus, 1947, éditions Julliard, p. 206 : Kraus « travaille trop, et avec trop d'énergie : il n'a pas encore appris l'art dissimulé de tout économiser, le souffle, les gestes, et même les pensées. Il ne sait pas encore qu'il vaut cent fois mieux être battu, parce que généralement les coups ne tuent pas, alors que le travail si, et d'une vilaine mort ».
- 611 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours, 1947, éditions Julliard, p. 259, les SS avaient fuit le camp de concentration, ils y sont revenus pour assassiner les derniers survivants : « Un petit groupe de SS isolés mais armés avaient pénétré dans le camp abandonné. Ayant trouvé dix-huit Français installés dans le réfectoire de la SS-Waffe, ils les avaient tous abattus, méthodiquement, d'un coup à la nuque, alignant ensuite les corps convulsés sur la neige du chemin avant de s'en aller. Les dix-huit cadavres restèrent exposés jusqu'à l'arrivée des Russes ; personne n'eut la force de leur donner une sépulture ».
- 612 Requiem pour un massacre : les razzias derrière les lignes ennemies pour tuer les civils
- 613 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 9 : les élus et les damnés, 1947, éditions Julliard, p. 189-190 : « les personnages de ce récit ne sont pas des hommes. Leur humanité est morte, ou eux-mêmes l'ont ensevelie sous l'offense subie ou infligée à autrui. Les SS féroces et stupides, les Kapos, les politiques, les criminels, les prof[é]minents grands et petits, et jusqu'aux Häftlinge, masse asservie et indifférenciée, tous les échelons de la hiérarchie dénaturée instaurée par les Allemands sont paradoxalement unis dans une même désolation intérieure ».
- 614 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 13 : Octobre 1944, 1947, éditions Julliard, p. 201 : « Les sélectionnés auront droit à une double ration [de nourriture]. Je n'ai jamais su si c'était là une manifestation absurde de la bonté d'âme des Blockälteste ou une disposition formelle des SS ; toujours est-il qu'à Monowitz-Auschwitz, durant l'intervalle de deux ou trois jours (et beaucoup plus parfois) qui s'écoulait entre la sélection et la partance, les victimes jouissaient de ce privilège ». Et pas les non-sélectionnés donc lesquels avaient toujours la faim pour système de pensée. Je présume que les Blockälteste procédaient donc ainsi pour inciter les non-privilegiés à envier les morts virtuels(Pan X), car, dans de telles situations, « d'envier les autres nous ronge avant tout nous-mêmes » (A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 4 : d'île en île, 1973,

---

éditions points, p. 307).

- 615 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p.686-710-713 : l'alimentation, « ressort de la pensée autonome, de la contestation, [et] de la sexualité », constitue l'arme clef de tout régime totalitaire contre son peuple. Si la faim déshumanise en ce qu'elle pousse au « cannibalisme » constitue un marqueur de « l'affaiblissement des repères moraux et culturels » d'une population.
- 616 C. Lanzmann, Shoah, 1985, témoignage d'un rescapé de Vilna : « Plus on creusait vers le fond et plus les corps étaient plats, c'était pratiquement une tranche plate. Lorsqu'on essayait de saisir le corps, il s'effritait complètement, c'était impossible de le prendre. Quand on nous a forcé d'ouvrir les fosses, on nous a interdit d'utiliser des instruments, on nous a dit : « il faut qu'il vous vous habituiez à cela, à travailler avec les mains ». [...] Au début, quand on a ouvert les fosses, on a pas pu se retenir, on a absolument tous éclaté en sanglots. Mais alors les Allemands se sont approchés de nous et nous on donné des coups à nous tuer, ils nous ont forcé à travailler à un rythme dément pendant deux jours avec des coups sans arrêts et sans instruments. [...] Les Allemands avaient même rajouté qu'il était interdit d'employer le mot « morts » ou le mot « victime », que c'était exactement comme un billot de bois, que c'était de la merde, que ça n'avait absolument aucune importance, que ce n'était rien. Celui qui disait le mot « mort » ou « victime » recevait des coups. Les Allemands nous obligeait de dire concernant les corps qu'il s'agissait de [...] marionnettes, de poupées, ou de [...] chiffons. [...] Le chef de la Gestapo de Vilna nous a dit qu'il y a 90000 personnes couchées là, et il faut absolument qu'il n'en reste plus aucune trace ». Ce témoignage est précieux en ce que les gardiens des camps de concentrations n'iaient manifestement la réalité de la mort elle-même, ainsi, tout est possible en R+2(TTT).
- 617 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 13 : On prend les mêmes et on recommence, 1973, éditions points, p. 470-473 : « Il y a eu un assez grand nombre d'évasions chaque année, depuis le début des camps. Voici des données trouvées au hasard : au cours du seul mois de mars 1930, 1328 personnes se sont évadées des lieux de détention situés au RSFSR. [...] Sans doute avait-on fait des comptes, un jour, au Goulag, et s'était-on convaincu que cela revenait beaucoup moins cher d'admettre chaque année la déperdition d'un certain pourcentage de zeks, plutôt que d'instituer une garde vraiment sévère sur les milliers et les milliers de petites îles que comptait l'Archipel. Outre cela, ils comptaient aussi sur certaines chaînes invisibles qui renaient solidement les indigènes à leur place. La plus solide de ces chaînes était l'abattement général, la résignation complète des détenus à leur condition d'esclaves. [...] La seconde chaîne était le régime de famine du camp. [...] Il y avait encore une autre chaîne : la menace d'une nouvelle peine. L'évasion valait aux politiques une dizaine supplémentaire toujours en vertu de l'article 58. Il y avait aussi la muraille énorme que dressait contre les évasions la géographie de l'Archipel : ces étendues sans limites, désertes, de neige ou de sable, cette toundra, cette taïga. La Kolyma n'est pas une île, mais elle est plus redoutable qu'une île : c'est un morceau de terre complètement isolé ». Enfin, le traitement réservé aux zeks épris de liberté au point de s'évader fait froid dans le dos : « Dans le cas où on l'a capturé mort, on peut jeter le corps de l'évadé près du réfectoire du camp et l'y laisser plusieurs jours avec sa blessure qui pourrit – afin que les détenus apprécient mieux leur rinçure claire. Si on l'a repris vivant, on peut le planter près du poste de garde et, au moment où les brigades passent pour aller au travail, lancer sur lui les chiens. Et on peut encore demander à la Section culturelle et éducative de confectionner une pancarte : « Je me suis évadé, mais les chiens m'ont rattrapé », la suspendre au cou de l'homme et lui ordonner de parcourir ainsi le camps. [...] En fait, rouer de coups le fuyard et le tuer, cela constitue dans l'Archipel la forme dominante de lutte contre l'évasion ».
- 618 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 588, sur la politique carcérale chinoise de la réhabilitation du prisonnier en « l'homme nouveau » : « La reconnaissance de ses crimes est un préalable obligatoire, la soumission à la loi est le commencement de la réforme. Reconnaissance et soumission sont les deux premières leçons qu'il faut enseigner au prisonnier et garder à l'esprit tout au long du processus de réforme » ; une fois la brisure avec son passé acquise, le prisonnier peut commencer à être pénétré d'« idées justes » : « il est impératif d'instituer les quatre principes éducatifs de base – pour remettre les idées politiques du criminel dans la bonne direction : le marxisme-

---

léninisme, la foi dans le maoïsme, dans le socialisme, le Parti communiste et la dictature démocratie du peuple ». L'abdication de la personnalité est recherchée au moyen de stages éducatifs intensifs dans les centres pénitenciers qui deviennent ainsi des écoles : « Dans de nombreux cas, une période d'« étude non-stop », allant de quinze jours à trois mois, sert de stage d'intégration dans l'univers carcéral. Les séances se déroulent suivant un rituel extrêmement rigide, pendant lequel il est rigoureusement interdit de marcher, de se lever (même pour changer de position assise il faut demander la permission), de bavarder... et de dormir, tentation permanente, surtout si le travail a été rude dans la journée ». Ces séances collectives poursuivent un but précis : « fondre l'individu dans une masse[(+)] totalement soumise au Parti. Pour varier les plaisirs, les séances centrées sur la confession (obligatoirement très détaillée) de tel détenu alternent avec les lectures commentées du *quotidien du Peuple* (pendant la Révolution culturelle, ce sont les *Oeuvres* du président Mao – le volume de ses *Citations* devant être porté en permanente) ou les « discussions » sur un événement jugé matière à édification. [...] Tous les autres sujets auxquels nos esprits auraient pu s'abandonner – la famille, la nourriture, les sports, les passe-temps, ou bien sûr, le sexe – étaient absolument interdits ».

- 619 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 149-150 : « En accord avec les instructions de Lénine, le Code pénal définit le crime contre-révolutionnaire comme tout acte « visant à abattre ou à affaiblir le pouvoir des soviets ouvriers et paysans établi par la révolution prolétarienne », mais aussi tout acte « contribuant à aider la partie de la bourgeoisie internationale qui ne reconnaît pas l'égalité des droits du système communiste de propriété succédant au système capitaliste, et s'efforce de le renverser par la force, l'intervention militaire, le blocus, l'espionnage ou le financement de la presse et autres moyens similaires ». Ainsi se trouve légalisé le principe de « conscience légale révolutionnaire » « justifiant » la terreur bolchevique.
- 620 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 6. De la trêve au « grand tournant », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 158 : « les *Principes fondamentaux de la législation pénale de l'URSS*, adoptés le 31 Octobre 1924, tout comme le nouveau Code pénal de 1926, élargissaient sensiblement la définition du crime contre-révolutionnaire et codifiaient la notion de « personne socialement dangereuse ». La loi incluait, parmi les crimes contre-révolutionnaires, toutes les activités qui, sans viser directement au renversement ou à l'affaiblissement du pouvoir soviétique, étaient par elles-mêmes, « notoirement pour le délinquant », une « atteinte aux conquêtes politiques ou économiques de la révolution prolétarienne ». Ainsi, la loi sanctionnait-elle non seulement les intentions directes, mais les intentions éventuelles ou indirectes. Par ailleurs, était reconnue « socialement dangereuse [...] toute personne ayant commis un acte dangereux pour la société, ou dont les rapports avec un milieu criminel ou bien l'activité passée présentent un danger ». Les personnes désignées selon ces critères très extensibles pouvaient être condamnées, même en cas d'absence de toute culpabilité ».
- 621 N. Werth, *La route de la Kolyma, Voyage sur les traces du Goulag*, 2012, éditions Belin, p. 137-138 : « L'histoire que nous raconte, trois heures durant, Granit Timofeievitch, illustre la formidable porosité des frontières entre la société soviétique « libre » et celle des camps, ce que Primo Levi appelait – dans sa réflexion sur les camps nazis – la « zone grise », cette « zone, aux contours mal définis qui sépare et relie à la fois les deux camps des maîtres et des esclaves [...] et accueille en elle ce qui suffit pour confondre notre besoin de juger ». Dans ce domaine, le Goulag offre, sans nul doute, un champ d'investigation incomparablement plus riche et complexe encore que les camps nazis. Pour toute une série de raisons. Je me bornerai ici à en mentionner [...] l'existence, enfin, d'un système singulier de récompenses et de châtiments en fonction du travail accompli – les détenus modèles pouvaient être promus à des postes administratifs au sein du camp -, ce qui avait pour conséquence de réduire à néant le fondement juridique des procédures pénales et de brouiller la frontière entre détenus et non-détenus. Les *zeks* avaient trouvé une belle et dérisoire formule pour qualifier ce système : ils l'appelaient « l'élastique de Krylenko », du nom du Commissaire du peuple à la Justice... »
- 622 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 595 : *La rééducation a ceci d'efficace qu'elle repose sur « la*

---

fusion dans le groupe, comptable de chacun des gestes, de chacune des paroles, famille de remplacement alors même que les contacts avec la vraie famille sont rendus presque impossibles, qu'on pousse les épouses des détenus à divorcer, les enfants à renier leur père ».

- 623 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 594 : « L'augmentation de peine est loin d'être exceptionnelle : celui qui ne se soumet pas en avouant, celui qui refuse de dénoncer (« cacher des renseignements au gouvernement est un délit passible de châtement »), celui qui tient des propos hérétiques, celui qui, itnerjetant appel à sa condamnation, montre qu'il n'accepte pas la « volonté des masses », tous ceux-là encourent de nouvelles et lourdes condamnations : on peut ainsi passer de cinq ans à la prison à vie... »
- 624 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 591, description d'une séance de « travail idéologique collectif » : « On se fouille mutuellement, on évalue les résultats de ses compagnons en matière de travail (donc de rations alimentaires), on se prononce sur le degré de « réforme » des libérables ; et, surtout, on critique les compagnons de cellule pour les pousser à une autocritique complète, autant que pour prouver soi-même qu'on progresse ». *Ibid*, p. 598, sur l'exemple des lettres de délation entre détenus : « il est de règle que trois dénonciations valent arrestation, et la chaîne continue »...
- 625 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 16 : Les socialement-proches, 1973, éditions points, p. 488-489 : « Voici comment on argumente la chose. Les criminels professionnels ne peuvent en aucun cas être mis sur le même plan que les éléments capitalistes (c'est-à-dire que les ingénieurs, les étudiants, les agronomes et les religieuses) : les seconds sont hostiles de façon stable à la dictature du prolétariat, les premiers ne sont que politiquement instables!) Le lumpen n'est pas propriétaire, il ne saurait donc s'allier aux éléments qui lui sont hostiles de par leur classe, il préférera s'allier avec le prolétariat (comptez là-dessus!). C'est la raison pour laquelle, selon la terminologie officielle du Goulag, ils sont dits « socialement proches ». Lorsque cette théorie descendait sur la terre des camps, voici ce que ça donnait : les truands les plus fieffés, les plus endurcis se voyaient investis d'un pouvoir sans contrôle dans les îles de l'Archipel, dans les commandos et les camps locaux, pouvoir exercé sur la population de leur propre pays, paysans, citadins et intellectuels, pouvoir dont jamais ils ne furent investis dans l'histoire, à aucune époque et dans aucun Etat, pouvoir dont, en liberté, ils n'eussent jamais pu rêver – or voilà maintenant qu'on mettait à leurs ordres tous les autres hommes, comme autant d'esclaves. Quel bandit refuserait pareil pouvoir ? Les voleurs centraux, apaches de haut vol, étaient les maîtres absolus des commandos, ils vivaient dans des « boxes » ou des tentes en compagnie de leur épouse provisoire. [...] Les apaches de rang moins élevé étaient répartiteurs, adjoints à l'intendance, membres du service d'ordre ; [...] La menue racaille était utilisée pour battre les réfractaires, autrement dit ceux qui n'avaient plus la force de se traîner au travail ».
- 626 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 554 : « La discipline du Parti se fonde sur des formes stupidement rigides de critique et d'autocritique. C'est le président de cellule qui décide quelle personne doit être critiquée et pourquoi elle doit l'être. On « attaque » en général un communiste chaque fois. Tout le monde y participe. On ne peut pas s'esquiver. L'« accusé » n'a qu'un seul droit : se repentir de ses « erreurs ». S'il se considère comme innocent ou s'il « bat sa coulpe » trop mollement, l'attaque est renouvelée. C'est un vrai dressage psychologique. [...] Cette cruelle méthode de coercition psychologique que Mao appelle « purification morale » a créé une atmosphère étouffante dans l'organisation du Parti à Yan'an. Un nombre non négligeable de militants communistes se sont suicidés, se sont enfuis ou sont devenus psychotiques... La méthode du *cheng feng* répond au principe : « Chacun doit tout savoir des pensées intimes de l'autre ». Telle est la vile et honteuse directive qui gouverne chaque réunion. Tout ce qu'il y a de plus intime et personnel est étalé sans vergogne en public pour examen ».
- 627 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 591, la politique carcérale concentrationnaire entend dissocier le prisonnier-étudiant de ses pensées considérées impures : « Il convient de se purger, de reconnaître qu'on

---

a mal agi parce qu'on était mauvais : « à quelque catégorie que nous appartenions, nous avons tous commis nos crimes parce que nous avons de très mauvaises pensées », assure le chef de cellule. Et si l'on était ainsi, la faute en revenait à la contamination par les idées capitalistes, impérialistes, réactionnaires : tous les délits sont en dernière analyse politiques dans une société où rien n'échappe au politique. La solution est simple : changer d'idées et, comme en Chine le rite est inséparable du cœur, accepter le moule qui fera de vous un révolutionnaire », revient à suivre le modèle universel idéo-prédéfini : « le prisonnier apprend très vite à parler sous forme de slogans qui n'engagent à rien. Le danger de ceci, évidemment, c'est qu'il peut finir par penser uniquement par slogans. La plupart y succombent ». Ce qui correspond en définitive à « l'imposition plutôt rude d'une idéologie grossière, qui a d'autant plus réponse à tout qu'elle est simpliste. Il s'agit surtout de ne pas laisser au prisonnier la moindre chance d'une expression autonome [...] : toutes les interventions (par ailleurs obligatoires) sont minutieusement notées et consignées au dossier de chacun ».

- 628 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 592-593, témoignage de Pasqualini : « Le manque de nourriture était admirablement étudié : on nous donnait assez pour nous maintenir en vie, mais jamais assez pour nous laisser oublier notre faim. [...] Au bout d'un an de ce régime, j'étais prêt à admettre pratiquement n'importe quoi pour obtenir davantage de nourriture. [...] [Par exemple], quelles que fussent les conditions insupportables que nous devions endurer dans les camps, n'importe quel gardien pouvait nous dire sans mentir que nous étions là seulement parce que nous l'avions demandé ».
- 629 J-L. Margolin, *Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 594 : Pasqualini décrit notamment une « épreuve » consistant à insulter un autre prisonnier désigné par l'administration carcérale. Cela pouvait durer plusieurs heures et « chaque minute qui passait nous avions plus froid et plus faim, et nous devenions plus méchants. Je crois que nous aurions été capables de le déchirer en lambeaux pour obtenir ce que nous voulions ».
- 630 A. Soljénitsyne, *L'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 8 : la femme au camp*, 1973, éditions points, p. 424 : « L'Archipel est si bien le monde à l'envers que l'union de l'homme et de la femme s'y trouve rompue par ce qui devrait la renforcer le plus solidement : la naissance d'un enfant. Un mois avant l'accouchement, la femme enceinte est transférée dans un autre camp qui comporte un hôpital pour détenus avec un secteur maternité et où de petites voix impétueuses crient leur refus d'être des zeks pour les péchés de leurs parents. Après les couches, la mère est envoyée dans un camp proche destiné aux *p'tites mères*, les *mamki* ».
- 631 A. Soljénitsyne, *L'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 2 : les ports de l'archipel*, 1973, p. 291-292 :  
-un habitué du camp : « « Dès que vous aurez débarqué là-bas, tout le monde essaiera de vous tromper et de vous voler. Ne croyez personne, sauf vous-mêmes ! Ayez l'oeil, vérifiez que quelqu'un n'est pas en train de s'approcher de vous à pas de loup pour vous mordre. Autre habitude à prendre : au camp, personne ne fait rien gratuitement, personne ne fait rien par bonté d'âme. Il faut payer pour tout. Mais le plus important, c'est d'échapper aux travaux généraux. Fuyez-les dès le premier jour ! Si vous vous retrouvez d'emblée aux généraux, vous êtes perdus, perdus pour toujours.  
- Les travaux *généraux* ?  
- Ce sont les travaux essentiels, ceux qui constituent la base de la vie du camp. Quatre-vingts pour cent des détenus y sont employés. Et ils crèvent tous. Tous. Et chaque nouvelle fournée y est expédiée. Vous y laisserez vos dernières forces. Et aurez toujours faim. Et serez toujours mouillés. Sans chaussures. Grugés sur tout ce qui se pèse et se mesure. Logés dans les plus mauvais baraquements. Et pas soignés. Les seuls qui arrivent à vivre au camp sont ceux qui ne sont pas aux généraux. Les seuls qui arrivent à vivre au camp sont ceux qui ne sont pas aux généraux. Evitez à tout prix d'y être affectés ! Dès le premier jour. »  
A tout prix ! A n'importe quel prix ?... »
- 632 P. Lévi, *Si c'est un homme, chapitre 1 : le voyage*, 1947, éditions Julliard, p. 12 : « A cette époque on ne m'avait pas encore enseigné la doctrine que je devais plus tard apprendre si rapidement au Lager, et selon laquelle le

---

premier devoir de l'homme est de savoir utiliser les moyens appropriés pour arriver au but qu'il s'est prescrit, et tant pis pour lui s'il se trompe ». Cela correspond à de l'anti-kantisme, le kantisme moral correspondant à l'interdiction des moyens amoraux : tout est permis dans le camp pour survivre sinon, c'est la mort.

- 633 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 4 : K.B, 1947, éditions Julliard, p. 62-63 : « Les privilégiés oppriment les non-privilégiés puisque c'est sur cette loi humaine que repose la structure sociale du camp ».
- 634 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 9 : les damnés, 1947, éditions Julliard, p. 139-140 : « Les pro[é]minents juifs constituent un phénomène aussi triste que révélateur. Les souffrances présentes, passées et ataviques s'unissent en eux à la tradition et au culte de la xénophobie pour en faire des monstres asociaux et dénués de toute sensibilité. Ils sont le produit par excellence de la structure du Lager allemand ; qu'on offre à quelques individus réduits en esclavage une position privilégiée, certains avantages et de bonnes chances de survie, en exigeant d'eux en contrepartie qu'ils trahissent la solidarité naturelle qui les lie à leurs camarades : il se trouvera toujours quelqu'un pour accepter. Cet individu échappera à la loi commune et deviendra intouchable ; il sera donc d'autant plus haïssable et haï que son pouvoir gagnera en importance. Qu'on lui confie le commandement d'une poignée de malheureux, avec droit de vie de mort sur eux, et aussitôt il se montrera cruel et tyrannique, parce qu'il comprendra que s'il ne l'était pas assez, on n'aurait pas de mal à trouver quelqu'un pour le remplacer. Il arrivera en outre que, ne pouvant assouvir contre les oppresseurs la haine qu'il a accumulée, il s'en libérera de façon irrationnelle sur les opprimés, et ne s'estimera satisfait que lorsqu'il aura fait payer à ses subordonnés l'affront infligé par ses supérieurs ».
- 635 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 9 : les damnés, 1947, éditions Julliard, p. 133 : « Enfermez des milliers d'individus entre des barbelés, sans distinction d'âge, de condition sociale, d'origine, de langue, de culture et de mœurs, et soumettez-les à un mode de vie uniforme, contrôlable, identique pour tous et inférieur à tous les besoins : vous aurez là ce qu'il peut y avoir de plus rigoureux comme champ d'expérimentation, pour déterminer ce qu'il y a d'inné et ce qu'il y a d'acquis dans le comportement de l'homme confronté à la lutte pour la vie ».
- 636 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 530 : « L'attitude vis-à-vis du travail pour l'[anti-]État. Les zeks le savent bien : il est impossible de venir à bout du travail qui leur est imposé (ne vous raccrochez jamais à l'idée que vous allez vous dépêcher de finir pour pouvoir ensuite vous asseoir et vous reposer : à peine vous serez-vous assis qu'on vous collera sur le dos une nouvelle tâche). *Le travail aime les imbéciles*. [...] Le zek écoute attentivement tous les ordres qu'on lui intime et hoche la tête affirmativement. Puis il se retire pour exécution. Mais il n'y a pas exécution ! Le plus souvent, il n'y a pas même commencement d'exécution ».
- 637 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 530 : « Le zek appréhende d'avoir à dépenser une calorie de plus qu'il n'eût peut-être été nécessaire ». L'objectif sous-jacent revient à souhaiter protéger sa propre corporalité, soit sa propre minéralité.
- 638 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 531 : « En résumé, travailler, pour le zek, c'est *tirer jusqu'au soir* ». En d'autres termes, ne rien faire, c'est déjà faire acte de résistance !
- 639 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p.706 : « La Constitution de 1976 du Kampuchéa démocratique indiquait opportunément que le premier droit des citoyens était de travailler ». La réalité pannihilatoire du régime totalitaire cambodgien transformant ce droit en devoir absolu, aucune dérogation n'était permise : « même un handicap évident ne vous protégeait pas de la sanction du « tire-au-flanc » et de l'incapable – la mort ».
- 640 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 536 : « La condition majeure du succès dans la lutte pour la vie est, pour les insulaires du Goulag, la dissimulation. Leur caractère, leurs desseins sont enfouis si profondément que l'employeur débutant et non prévenu a l'impression que les zeks ploient comme fait le jonc sous le vent et les bottes. (Ce n'est qu'après qu'il se convaincra avec amertume de la malignedé et de l'insincérité des insulaires). La dissimulation est

---

peut-être le trait le plus caractéristique de la tribu zèque. Le zek doit cacher ses intentions, ses actes, tant aux patrons et aux surveillants qu'à son brigadier et à ceux qu'on appelle les « mouches ». Il faut qu'il cache ses plans, ses calculs, ses espérances, soit qu'il se prépare pour une grande « évasion », soit qu'il ait trouvé où ramasser des copeaux à mettre son matelas ».

- 641 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 533 : « Ce à quoi les zeks attachent le plus de prix, ce qu'ils mettent à la première place, c'est la ration qu'ils appellent *païka*, ce morceau de pain noir agrémenté d'ingrédients divers, mal cuit, que vous et moi n'aurions même pas l'idée de manger. Et cette ration est d'autant plus chère à leurs yeux qu'elle est plus grosse et plus lourde. En second lieu vient le tabac : gros-cul ou tabac de jardin, étant entendu que le gros-cul leur sert, en quelque sorte, d'étalon universel (les îles n'ont pas de système monétaire). En troisième lieu vient la lavure (potage insulaire sans matières grasses ni viande ni gruau ni légumes, selon la coutume indigène) ». Ce point fonde d'autant plus la supériorité du principe de réalité sur la virréalité et la virtualité(i+j).
- 642 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 54 : « J'ajoute que, dans l'échelle des valeurs, il y a mieux encore que le tabac, c'est le chocolat. Denrée très rare à cause du blocus allié et marchandise fort appréciée – et convoitée – par les allemands... Le chocolat atteint l'auréole du lingot d'or... J'en conserve 2 tablettes comme viatique : à n'utiliser qu'en cas de grande nécessité.
- 643 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 534 : « la valeur suivante sur l'échelle des valeurs zèques, est le sommeil. Un homme normal ne peut qu'être étonné de voir à quel point le zek est capable de dormir et dans quelle diversité de circonstances. Inutile de dire que les zeks ignorent ce qu'est l'insomnie, ne font point usage de soporifiques, dorment chaque nuit tout d'une traite, et s'il leur échoit un jour libre de travail, ils le passent lui aussi tout entier à dormir. [...] La raison sur laquelle ils fondent leur conduite est la suivante : quand on dort, le temps de peine passe plus vite. En outre, *la nuit est faite pour le sommeil, le jour pour le repos* ».
- 644 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 534-535 : « Voilà l'entrée au réfectoire, le soir, d'une brigade de zeks venant chercher leur lavure : crânes tondus, bonnets invraisemblables, haillons serrés avec des bouts de ficelle, visages méchants, tordus [...], et le bruit de vingt-cinq paires de godillots, de godasses en pneu, de chaussons d'écorce : tran-tran, tran-tran, *ma ration, petit chef* ! Place, place, vous qui n'êtes pas du bâtiment ! Nous y voyons l'expression de l'un des traits nationaux les plus essentiels du peuple zek : la pression vitale », laquelle consiste en la réclamation du minimum vital à sa propre survivance donc, étant précisé que les prisonniers des camps rêvent naturellement de pouvoir manger.
- 645 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 536 : « La loi, c'est celle de la taïga ».
- 646 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 537 : « A la différence de l'Anglais et du Français, qui passent toute leur vie à s'enorgueillir d'être nés anglais ou français, le zek ne tire aucune fierté de son appartenance nationale, au contraire : il la comprend comme une épreuve cruelle, mais une épreuve qu'il entend supporter jusqu'à la fin avec dignité ».
- 647 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 538-539 : « Que la kyrielle de malheurs vienne à s'espacer légèrement, les coups du destin à s'affaiblir quelque peu, et le zek en est déjà à exprimer sa satisfaction de la vie et à s'enorgueillir de la façon dont il s'y conduit ».
- 648 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 540-541 : « Dès l'instant où les zeks se retrouvent sur l'Archipel, chaque jour et chaque heure de la vie qu'il y mènent est une chaîne continue d'injustices ; eux-mêmes, dans cette ambiance, commettent injustice sur injustice et il serait grand temps, pourrait-on croire, qu'ils en prennent l'habitude et acceptent l'injustice comme norme universelle de l'existence. Eh bien, non ! Chaque injustice des anciens de leur tribu ou des tuteurs de cette dernière continue de les blesser encore et encore comme au premier jour ».

- 
- 649 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 541 : « [...] aimer raconter le passé. Chez tous les autres peuples, c'est une habitude qui caractérise les vieillards ; les gens entre deux âges, eux, détestent et même redoutent de parler du passé [...]. Les zeks, sous ce rapport, se conduisent comme un peuple exclusivement composé de vieillards. Impossible de leur arracher la moindre parole touchant les petits secrets de leur vie quotidienne d'aujourd'hui (où réchauffer sa gamelle, auprès de qui se procurer du gros-cul), mais, s'agissant du passé, ils vous raconteront tout sans la moindre cachotterie, en se déboutonnant : et comment je vivais avant l'Archipel, et avec qui je vivais, et comment j'ai échoué ici. (Des heures durant, ils écoutent les gens raconter comment ils ont « échoué là », sans que ces histoires monotones leur causent aucun ennui) ».
- 650 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 542 : « Son passé, personne ne peut le confisquer à un zek, de surcroît chacun d'eux a été dans le passé quelque chose de plus qu'aujourd'hui (car on ne peut trouver plus bas qu'un zek). C'est pourquoi l'amour-propre du zek reconquiert dans le souvenir les cimes du haut desquelles il a été précipité par la vie ».
- 651 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 537 : « Il existe enfin un commandement composé : *tu ne croiras pas, tu ne redouteras pas, tu ne demanderas pas !* ».
- 652 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 542 : « Les zeks apprécient et aiment l'humour : témoignage de plus en faveur de la santé psychique des indigènes qui ont su ne pas mourir au cours de la première année. Les larmes ne justifient personne, le rire ne crée pas de dettes, voilà leur idée. L'humour est leur allié de tous les instants, sans qui la vie dans l'Archipel serait sans doute rigoureusement impossible ».
- 653 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 2 : le fond, 1947, éditions Julliard, p. 34, sur le droit au néologisme : « Alors, pour la première fois, nous nous apercevons que notre langue manque de mots pour exprimer cette insulte : la démolition d'un homme ». P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 3 : l'initiation, 1947, éditions Julliard, p. 53 : « Le mélange des langues est un élément fondamental du mode de vie d'ici ; on évolue dans une sorte de Babel permanente où tout le monde hurle des ordres et des menaces dans des langues parfaitement inconnues, et tant pis pour ceux qui ne saisissent pas au vol ».
- 654 Cette tentative de destruction de l'instinct créateur présent en l'homme, aucune forme de totalitarisme ne parviendra jamais à la détruire comme le relate cet épisode de la « fabrique de bougies » lors du quatorzième jour de la période de survie extrême que constitue la période de non-encadrement des camps de concentration en raison de la fuite de leurs gardiens. P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours 1947, éditions Julliard, p. 266-267, ces bougies, échangées contre des vivres, étaient fabriquées par P. Lévi : « C'est moi qui avais trouvé le bloc de cire vierge dans l'Elektromagazin (l'entrepôt de matériel électrique). Je me rappelle encore l'expression désappointée de ceux qui me virent partir avec, et du dialogue qui s'ensuivit : - « Qu'est-ce que tu vas en faire ? ». Ce n'était pas le moment de divulguer un secret de fabrication. Je m'entendis prononcer mot pour mot la réponse que j'avais si souvent entendue dans la bouche des anciens du camp, et où s'exprime leur principal titre de gloire : leur qualité de « bons prisonniers », de débrouillards qui savent toujours se tirer d'affaire : - Ich verstehe verschiedene Sachen... (Je m'y connais en pas mal de choses...) ».
- 655 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 2 : le fond, 1947, éditions Julliard, p. 45 : Nous avons appris que tout sert ».
- 656 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 2 : le fond, 1947, éditions Julliard, p. 47 : « au milieu d'une effroyable cohue, il faut savoir repérer au premier coup d'oeil non pas *la bonne paire*, mais *le bon soulier*, car une fois le choix fait, il n'est plus possible d'en changer. Et que l'on n'aille pas croire que dans la vie du Lager, les souliers constituent un facteur négligeable. La mort commence par les souliers : ils se sont révélés être pour la plupart d'entre nous de véritables instruments de torture qui provoquaient au bout de quelques heures de marche des plaies douloureuses destinées à s'infecter. Celui qui a mal aux pieds est obligé de marcher comme s'il traînait un boulet (d'où l'allure bizarre de l'armée de larves qui rentre chaque soir au pas militaire) ; il arrive bon dernier partout, et partout reçoit



---

des coups ; il ne peut pas courir si on le poursuit ; ses pieds enflent, et plus ils enflent, plus le frottement contre le bois et la toile du soulier devient insupportable. Alors il ne lui reste plus que l'hôpital : mais il est extrêmement dangereux d'entrer à l'hôpital avec le diagnostic de « dicke Füße » (pieds enflés), car personne n'ignore, et les SS moins que quiconque, que c'est un mal dont on ne guérit pas ».

- 657 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation [U-∞], chapitre 2 : la grande peste, 1973, éditions points, p. 814-815, sur les koulaks abandonnés dans des terrains vierges hostiles à toute vie : « Il arrivait parfois qu'on débarque les dékoulakisés dans un coin de toundra ou de taïga, qu'on les y lâche et les y oublie : on les avait amenés là, n'est-ce pas, pour qu'ils y meurent, à quoi bon tenir des états ? On ne leur laissait même pas un soldat : c'était trop loin, trop isolé. Alors, libérée enfin de la tutelle des sages directives, sans cheval, sans charrue, sans attirail de pêche, sans fusil, ~~cette race têtue~~ [ces gens animés de quelque laborieuse volonté de puissance biologique] entreprenaient, avec quelques haches, peut-être, et quelques pelles, une lutte sans espoir pour survivre dans des conditions à peine meilleures qu'à l'âge de pierre. Et figurez-vous qu'au mépris des lois économiques du socialisme, certains de ces villages arrivaient non seulement à vivre, mais à devenir forts et riches ! C'est dans l'un de ces villages, quelque part sur l'Ob et, bien entendu, à l'écart de la zone de navigation, sur un bras latéral, que grandit Bourov, amené là petit garçon. Il raconte qu'un jour, peu de temps avant la guerre, une vedette passa à proximité, les remarqua et accosta. Or elle transportait les autorités du raïon. Interrogatoire : d'où sortaient ces gens, qui étaient-ils, depuis combien de temps vivaient-ils là ? Etonnement des autorités devant une richesse et un bien-être dont elles ne connaissaient pas l'équivalent dans leur campagne kolkhazifiée. Départ des autorités. Quelques jours plus tard arrièrent des délégués du raïon accompagnés de soldats du NKVD : de nouveau, comme dans l'année de la Peste, on leur donna une heure pour quitter ce village bien chaud, laisser tout ce qu'ils avaient réussi à créer, et on les expédia plus loin dans la toundra avec leurs baluchons et rien d'autre ».
- 658 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 9 : les élus, 1947, éditions Julliard, p. 142 : « En dehors des fonctionnaires proprement dits, il existe cependant une vaste catégorie de prisonniers qui, n'ayant pas été initialement favorisés par le destin, luttent pour survivre avec leurs seuls forces. Il faut remonter le courant ; livrer bataille tous les jours et à tout heure contre la fatigue, la faim le froid, et l'apathie qui en découle ; résister aux ennemis, être sans pitié pour les rivaux ; aiguïser son intelligence, affermir sa patience, tendre sa volonté. Ou même abandonner toute dignité, étouffer toute lueur de conscience, se jeter dans la mêlée comme une brute contre d'autres brutes, s'abandonner aux forces souterraines insoupçonnées qui soutiennent les générations et les individus dans l'adversité. Les moyens que nous avons su imaginer et mettre en œuvre pour survivre sont aussi nombreux qu'il y a de caractères humains. Tous impliquaient une lutte exténuante de chacun contre tous, et beaucoup une quantité non négligeable d'aberrations et de compromis. Survivre sans avoir renoncé à rien de son propre monde moral, à moins d'interventions puissantes et directes de la chance, n'a été donné qu'à un tout petit nombre d'êtres [...] ».
- 659 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 124 : « Nous avons parcouru 200 mètres environ lorsqu'un civil, qui contemplant, étonné l'étrange procession s'est approché de moi et m'a demandé :
- D'où vient ce bois ?
  - Je n'avais pas réfléchi à cette question, mais je ne pouvais invoquer qu'un alibi :
  - De notre usine.
  - Et vous avez eu l'autorisation ?
  - Bien sûr ! Le Directeur de l'usine.
  - Et quelle est votre usine ?
  - Firme Meyer, Königstrasse (J'invente).
  - Meyer ? Ah ! Ah !
- J'étais bougrement gêné car il est formellement interdit de prendre quoique ce soit dans les maisons sinistrées. Les infractions sont considérées comme du pillage et sont punies très sévèrement. Cependant, le civil, satisfait de ma réponse, est reparti en hochant la tête, se retournant deux ou trois fois, devant nous pour regarder encore l'étonnante théorie ».

- 
- 660 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie, chapitre 8 : évasions pour moralistes, évasions pour ingénieurs, 1973, éditions points, p. 717 : « on ne peut tout de même pas rester comme ça à ne rien faire » !
- 661 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 783, lors de cette révolution anti-concentrationnaire du camp de Kenguir : « Les demandes-exigences des insurgés, formulées dès les deux premiers jours, étaient à présent régulièrement répétées : [...] non-relèvement des murs intercamps ».
- 662 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 779 : « Les responsables de baraque parcouraient les chambrées, convoquant tout le monde au grand réfectoire pour élire une commission : « Commission pour les pourparlers avec les autorités et pour l'autogestion », tel est le nom modeste que [cette expérience d'inédite indépendance anti-concentrationnaire] se donna. Elue pour peut-être quelques heures seulement, elle devait constituer pendant quarante jours le gouvernement du camp de Kenguir ».
- 663 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 780 : « Au-dessus du réfectoire où s'étaient tout juste déroulées les élections monta un drapeau visible depuis toutes les cités d'habitation. Il flotta longtemps ensuite : fond blanc, bordure noire, au milieu de la croix rouge des service de santé. D'après le code maritime international, ce drapeau signifiait : Signal de détresse ! Femmes et enfants à bord ».
- 664 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation, chapitre 7 : les zeks en liberté, 1973, éditions points, p. 863-864 : « Cette puissante tribu, je suis fier de lui appartenir ! Au départ, nous n'étions pas une tribu : c'est de l'extérieur qu'on l'a forgée. On nous a soudés les uns autres comme jamais nous n'aurions pu le faire nous-mêmes dans la lumière crépusculaire et la dispersion de la vie normale, où tout le monde a peur de tout le monde. Et nous n'avons pas besoin de concertation pour nous soutenir les uns les autres. Nul besoin non plus de nous mettre mutuellement à l'épreuve. Quand nos routes se croisent, nous nous regardons dans les yeux, échangeons deux mots – et à quoi bon d'autres explications ? Chacun est prêt à aider l'autre. Partout nous avons des alliés ».
- 665 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 32 : « Hier, j'ai omis de noter le départ en permission de Crampon et Perrier. Ils doivent normalement revenir dans trois semaines mais ne nous ont pas caché leur intention de rester en France. Les autres permes seront automatiquement supprimées ; toutefois, nous sommes tous d'accord là-dessus : chacun conserve sa liberté d'action pour essayer de rentrer au pays. Aucune tentative ne serait possible s'il fallait songer aux répercussions qu'elle serait susceptible d'entraîner pour les copains ».
- 666 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 46 : « Hier soir, nous avons accompagné Jean Pavil à la gare [...]. Le train qui le transportait emmenait aussi notre immense désir de retourner chez nous, de reprendre notre tâche abandonnée, de renouer les liens qui constituaient notre vie normale ».
- 667 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 595 : L'efficace de la rééducation tient notamment au processus « d'infantilisation radicale, le Parti et l'administration devenant le père et la mère, et réapprenant au prisonnier à parler, à marcher (tête baissée, en courant, le gardien guidant de la voix), à contrôler appétit et hygiène, etc., dans une relation de dépendance absolue ».
- 668 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie, chapitre 9 : les petits gars à mitrailleuse, 1973, éditions points, p. 728 : « Un homme armé d'un fusil ! Le pouvoir sans contrôle donné à un homme d'en tuer ou de ne pas en tuer un autre. Et en outre, c'est une bonne affaire ! Les autorités sont toujours de votre côté. Jamais de châtement pour un meurtre. Au contraire : éloges, récompenses, et plus tôt vous l'avez descendu, dès la moitié du premier pas, plus grande est votre vigilance, plus grosse votre récompense ! Un mois de salaire en prime. Un mois de perme ».
- 669 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 562-563 : « Les pires brutes peuvent sévir sans contrôle : un commandant de camp aurait assassiné ou fait enterrer vivants 1320 détenus en un an, en sus de nombreux viols. Les révoltes, assez nombreuses

---

alors (les détenus n'ont pas eu le temps d'être moralement broyés, et comprennent de nombreux militaires), débouchent sur de véritables massacres : plusieurs milliers des vingt mille bagnards des champs pétrolifères de Yanchang sont exécutés ; en novembre 1949, un millier des cinq mille mutins d'un chantier forestier sont ensevelis vivants ».

- 670 P. Poitevin, Dans l'enfer d'Oradour, le plus monstrueux des crimes de guerre, 1944, imprimerie de Limoges, p.34-41 : « Les uns préféraient tourner le dos ; certains se tenaient par la main ou par le cou ; d'autres, droit, immobiles, crispaient les poings ou croisaient les bras. Tous, saisis d'effroi, s'étaient subitement tus. Seconde fatale ! En feux croisés, la mitraille cracha la mort. Les corps tombèrent pêle-mêle. [...] Cinq jeunes filles furent trouvées carbonisées près de l'hôtel Milord, après avoir été, on peut le supposer, violées par les soudards hitlériens. [...] Au paroxysme de leur atrocités, ces fanatiques voulaient atteindre le Dieu des chrétiens, dans son sanctuaire même, en immolant sur son autel, au milieu des angoisses et des affres de la mort, dans les tortures et dans les supplices d'une lente agonie, des centaines de créateurs innocentes, venues sur leur ordre se mettre sous sa protection ».
- 671 P. Poitevin, Dans l'enfer d'Oradour, le plus monstrueux des crimes de guerre, 1944, imprimerie de Limoges, p.52-124 : « Pendant ce temps, dans l'Église, les assassins poursuivent leur carnage. Ils peuvent entrer, ouvrir les portes, personne ne se sauvera. La fumée se dissipe, l'asphyxie a fait, leur semble-t-il, son œuvre. Mais toutes leurs victimes qui, en de suprêmes tressaillements, en d'ultimes soubresauts remuent encore, ils viennent les achever en leur broyant les crânes à coups de botte et à coups de crosse de leurs mitraillettes. [...] Dans il me reste à établir l'atroce bilan de l'enfer d'Oradour. [...] Morts : 800 personnes environ, dont près de 200 enfants [dont l'ouvrage contient des photos des cadavres décomposés]. Morts identifiés : une trentaine seulement. Survivants : une vingtaine seulement. Maisons incendiées : destruction totale. Animaux sauvés : la plus grande partie ».
- 672 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, La révolution culturelle : un totalitarisme anarchique (1966-1976), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 606 : Pour reprendre les termes de Mao, l'armée constitue sa « Grande Muraille ». La structure duale pôle idéologique et pôle militaire est donc complètement coupée de la réalité par un mur d'armes, de mines, et autres engins à tuer.
- 673 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 876 : « Et lui, pauvre lecteur confiant de nos journaux, il entre dans la salle d'audience avec sa bonne foi qui lui bat dans la poitrine, avec dans la tête les arguments raisonnables qu'il a préparés d'avance et qu'il va exposer, tout ému, devant les masques somnolents des juges, sans soupçonner que la sentence est déjà rédigée et qu'il n'y a pas d'instances ni de délai d'appel, que le condamné n'a aucun moyen de faire réviser le sinistre jugement dicté par un intérêt bien précis et dont l'injustice lui brûle la poitrine. Ce qu'il a devant lui, c'est un mur. Et le mortier qui joint les briques, c'est le mensonge ».
- 674 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 779 : « on entreprit de gonfler les ballons à la fumée. Ils ne volaient pas mal du tout par vent favorable et exhibaient à l'intention de la cité ouvrière des inscriptions en gros caractères : « Sauvez des coups les femmes et les vieillards ! » « Nous exigeons la venue d'un membre du Présidium du CC ! » La garde se mit à descendre ces ballons à coups de fusil. C'est alors qu'à la Technique se présentèrent des zeks tchéchénes, qui proposèrent de fabriquer des cerfs-volants (ils sont passés maîtres en cet art). On se mit à assembler ces derniers avec le plus grand succès et à les lancer au-dessus de la cité ouvrière. On tirait aussi sur les cerfs-volants, mais ils étaient beaucoup moins vulnérables aux perforations que les ballons. L'adversaire découvrit rapidement qu'au lieu de dépêcher en tous sens une foule de surveillants, il lui reviendrait moins cher de lancer des contre-cerfs-volants, pour faire la chasse aux autres et s'emmêler à eux. Une guerre de cerfs-volants dans la seconde moitié du vingtième siècle ! Et toujours dirigée contre une parole de vérité... »
- 675 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 793, sur la répression finale de l'insurrection du camp de Kenguir : « Les tanks écrasaient tous ceux qui se trouvaient sur leur passage. Ils fonçaient sur les perrons des baraques, écrasant ceux qui étaient là. Ils rasaient les murs des baraques pour écraser ceux qui s'y suspendaient dans l'espoir d'échapper aux chenilles. Sémione Rak et sa petite amie se précipitèrent embrassés sous un char et finirent ainsi. Les tanks forçaient les murs

---

de planches des baraques et tiraient même à l'intérieur, à blanc, avec leurs canons. Faïna Epstein se souvient avoir vu comme dans un rêve d'effondrer le coin de sa baraque et un tank la traverser de biais en passant sur les corps vivants ; les femmes bondissaient et couraient en tous sens ; un camion suivait où on les jetait à demi nues ».

- 676 On pourrait croire que l'expression relève de la farce, et pourtant, c'est avec le champ lexical de la charcuterie que s'exprime la pensée(TTT2). En effet, dans mon corpus de textes relatif au totalitarisme, j'ai notamment pu découvrir « la technique du salami laquelle préconisait que « les adversaires soient éliminés par tranches successives » (K. Bartosek, Europe centrale et du Sud-Est, in *Le livre noir du communisme*, p.463). Ceci est à combiner avec la citation suivante : les camps spéciaux sont « cette organisation uniforme, numérotée, nettement articulée, psychologiquement déjà retranchée du corps de la Mère Patrie, qui avait une entrée mais pas de sortie et qui n'engloutissait que des ennemis, pour ne rendre en échange que des biens matériels et des cadavres » (A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, septième partie : Staline n'est plus, chapitre 2 : les gouvernants passent, l'Archipel demeure, 1973, éditions points, p. 873). Une machine à produire de la chair humaine, voilà ce qu'est tout totalitarisme en son aspect concentrationnaire.
- 677 Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 725 : « Les bourreaux s'autojustifiaient au nom d'une prétendue efficacité de la torture pour la recherche de la vérité : dans un compte rendu d'interrogatoire, il est ainsi mentionné que le détenu « fut questionné en douceur, sans le frapper. Aussi ne pouvons-nous savoir avec certitude s'il disait la vérité ou non ». Dans les cas les plus sérieux, ou quand les « aveux » paraissaient particulièrement prometteurs en vue de futures inculpations, le détenu était expédié à l'étage supérieur de l'archipel carcéral : on pouvait passer ainsi de la geôle locale à celle du district, puis à celle de la zone, et aboutir enfin à la prison centrale de Tuol Sleng. Quel que soit le niveau atteint, la conclusion tendait à être la même : le prisonnier une fois établi qu'il n'avait plus d'« informations » à livrer, pressuré à fond par ses interrogateurs (cela prenait parfois des semaines, voire des mois), pouvait désormais être « jeté » ; les exécutions se faisaient le plus souvent à l'arme blanche, avec des particularités locales, comme à Tramkâk, l'écrasement du cou à la barre de fer. Des hauts-parleurs diffusaient une bruyante musique révolutionnaire pour masquer les cris d'agonie ».
- 678 A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie, chapitre 9 : Les petits gars à mitraillette, 1973, éditions points, p. 726 : « Mais toute l'astuce et la force du système résident dans le fait que le lien mortel qui nous unit est fondé sur l'ignorance. [...] L'instructeur politique ne s'embrouillera pas, ne dira pas un mot pour l'autre. Jamais il n'ira raconter aux gamins qu'il y a des gens enfermés là simplement pour cause de foi en Dieu, simplement pour cause de soif de vérité, simplement pour cause d'amour de la justice. Et aussi pour cause de rien du tout, absolument rien. Toute la force du système réside dans le fait qu'il est impossible de s'entretenir simplement d'homme à homme, il faut obligatoirement passer par un officier et un instructeur politique. Toute la force de ces gamins est dans leur ignorance. Toute la force des camps est dans ces gamins. Pattes d'épaule rouges. Assassins tirant depuis les miradors et chasseurs d'évadés. Voici une causerie politique de ce genre, d'après les souvenirs d'un soldat d'escorte de ce temps-là (Nyroblag) : « Les ennemis du peuple que vous gardez, ce sont encore et toujours des fascistes, toujours la même vermine. Nous représentons la force et le glaive vengeur de la Patrie et devons rester fermes. Aucun sentiment, aucune pitié. » Et voilà, c'est comme ça que sont formés les gamins qui, lorsqu'un fugitif vient de tomber, cherchent à lui donner des coups de pied à la tête et pas ailleurs. Qui, d'un coup de pied, font sauter le pain de la bouche d'un blanc vieillard menotté. Qui regardent avec indifférence un fugitif ligoté se débattre contre les planches couvertes d'échardes d'une caisse de camion : visage en sang, tête meurtrie, ça les laisse indifférents. Ne sont-ils pas eux, le glaive vengeur de la Patrie ? »
- 679 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, La révolution culturelle : un totalitarisme anarchique (1966-1976), in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p.606-616 : « L'autre levier stratégique sur lequel Mao estime pouvoir compter, c'est la génération déjà mentionnée, ou plus exactement sa fraction scolarisée dans le secondaire, le supérieur et les instituts de formation professionnelle (y compris les académies militaires, seul élément de l'APL [armée populaire de libération] autorisé à former des Gardes rouges ». Le pari de Mao Zedong consiste à créer une nouvelle générations de zélotes idéologiques ignorants de la culture

---

littéraire pouvant les dévier de la ligne fixée lui-même et ignorants des faillites antérieures du régime (notamment la réforme agraire, le grand bond en avant), étant rappelée que le degré de violence atteint semble respecter une loi de proportionnalité avec le degré d'ignorance du défenseur du parti. Ainsi, « beaucoup, issus des couches « noires », soumis à la course d'obstacles représentée par les sélections et quotas successifs régis par le principe de l'origine de classe, pouvaient s'estimer frustrés de toute chance réelle de jamais obtenir un poste conforme à leur travail, leur valeur et leurs ambitions : les établissements scolaires d'élite, où les « noirs » sont souvent majoritaires, seront aussi fréquemment les plus révolutionnaires ; et l'ouverture officielle des Gardes rouges aux « mals nés », décrétée par le GRC [groupe de la révolution culturelle] le 1-10-1966, fera accomplir à la Révolution culturelle un pas en avant essentiel ». Une fois le signal révolutionnaire donné par le *dazibao* (affiche en gros caractères) du Parti le 1/6/1966 (« Brisons tous les contrôles et les maléfiques complots des révisionnistes, résolument, radicalement, totalement, complètement ! Détruisons tous les monstres, tous les révisionnistes de type Khrouchtchev » ! C'est un carnage d'abord contre les professeurs, puis les civils, et enfin les Gardes rouges eux-mêmes : « certains Gardes rouges se firent ainsi servir de la chair humaine à la cantine ; ce fut apparemment aussi le cas dans certaines administrations. Harry Wu évoque un exécuté du Laogai, en 1970, dont un agent de la Sécurité dévore la cervelle : il avait – crime sans pareil – osé écrire : « Renversez le président Mao ». Les nouvelles générations franchissent ainsi de nouveaux paliers de violence absurde : « Professeur Chen, âgé de plus de soixante ans et souffrant d'hypertension, fut traîné dehors à 11 h 30, exposé au soleil d'été durant plus de deux heures, puis forcé de défiler avec les autres en portant un panneau et en frappant sur un gong. Après, on le traîna d'abord au premier étage d'un bâtiment scolaire, puis à nouveau en bas, lui assenant des coups de poing et de manche à balai le long du trajet. Au premier étage, certains de ses agresseurs foncèrent dans une classe pour y prendre des perches de bambou, avec lesquelles ils continuaient à le frapper. Je les arrêtai en suppliant : « Vous n'avez pas besoin de faire cela. C'en est trop ! » Il s'évanouit à plusieurs reprises, mais on le ranimait chaque fois en lui jetant de l'eau froide à la figure. Il ne pouvait bouger qu'à grande-peine ; ses pieds étaient coupés par du verre et déchirés par des épines. Mais son esprit n'était pas abattu. « Pourquoi ne me tuez-vous pas ? Criait-il. Tuez-moi ! » Cela dura six heures, jusqu'à ce qu'il perdît le contrôle de ses excréments. Les tourmenteurs essayèrent de lui enfoncer un bâton dans le rectum. Il s'effondra pour la dernière fois ». La manipulation par eux de l'emploi de la force rend d'autant plus réel le scénario du film *Idiocratie* : « Les Gardes rouges, ces gamins énergiquement sérieux, croient bon d'interdire ces « dérivatifs à l'énergie révolutionnaire » que seraient chats, oiseaux et fleurs (il devient donc *contre-révolutionnaire* d'en planter dans son jardin) ». Le bilan est catastrophique : « la « terreur rouge aurait fait à Pékin 1700 morts, cependant que 33600 logements étaient perquisitionnés, et 84000 Noirs chassés de la ville ; [...] les « investigations » dans l'administration menées parfois par des policiers déguisés en Gardes rouges – furent massives et parfois meutrières : quelque 1200 exécutions dans l'épuration du ministère de la Sécurité, 22 000 personnes interrogées, et souvent enfermées [...] ; Parmi les intellectuels, 142 000 enseignants, 53 000 techniciens et scientifiques, 500 professeurs en médecine, 2 600 écrivains et artistes auraient été persécutés, et nombre d'entre eux tués, ou poussés au suicide ». L'intensité de cette violence s'explique entièrement par le processus d'hétéro-conditionnement des enfants par le système éducatif du parti : les enfants prennent tout au premier degré et sont pour ainsi dire menés à la baguette par les générations précédentes qui en édictent l'orientation future, positive ou négative (voici un témoignage d'un Garde rouge alors âgé de quatorze ans : « « Nous étions jeunes. Nous étions fanatiques. Nous croyions que le président Mao était grand, qu'il détenait la vérité, qu'il était la vérité. Je croyais tout ce que disait Mao. Et je croyais qu'il y avait des raisons à la Révolution culturelle. Nous pensions être des révolutionnaires et que, dans la mesure où nous étions des révolutionnaires qui suivaient le président Mao, nous pourrions résoudre n'importe quel problème, tous les problèmes de la société ».

680 N. Werth, *La route de la Kolyma, Voyage sur les traces du Goulag*, 2012, éditions Belin, p. 132-133 : « Selon le règlement, une détenue avait le droit à une interruption de travail de trente minutes toutes les quatre heures pour allaiter son enfant. Mais dès qu'elle cessait d'allaiter, on lui interdisait tout autre contact avec sa progéniture. Les enfants n'étaient généralement gardés à la crèche du camp que jusqu'à l'âge de deux ans, parfois trois. Ils étaient ensuite placés dans des orphelinats dépendant du NKVD où ils perdaient généralement tout contact avec leur mère.

## Chapitre 2 : L'hélio-totalitarisme.

paramètres évo-méthodologiques:

filtre arendtien : on.

Idéo-porte : Jancovicienne<sup>700</sup>. Un totalitarisme oui d'accord, mais lequel ?

Auto-catégorisation : ⌘

champ temporel : cosmique

champ polaire : virréalité (Vr+2).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO+MPD) : SO.

champ astro-sociologique

---

Etant donné leurs conditions de vie, la mortalité des nourrissons et des enfants en bas âge « élevés » dans les camps était très forte ».

681 Requiem pour un massacre\*

682 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 3 : l'initiation, 1947, éditions Julliard, p. 56 : « [...] le Lager est une monstrueuse machine à fabriquer des bêtes [...] ».

683 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 4 : K.B, 1947, éditions Julliard, p. 59 : « Chacun est à chacun un ennemi ou un rival ».

684P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 7 : une bonne journée, 1947, éditions Julliard, p. 107 : « La conviction que la vie a un but est profondément ancrée dans chaque fibre de l'homme, elle tient à la nature humaine. Les hommes libres donnent à ce but bien des noms différents, et s'interrogent inlassablement sur sa définition : mais pour nous la question est plus simple. Ici et maintenant, notre but, c'est d'arriver au printemps. Pour le moment, nous n'avons pas d'autre objectif, point d'autre objectif pour le moment ».

685 P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 53 : « Et je me souviens aussi de ma peur, surtout de ma peur, comme si la peur désormais avait été mon vêtement. Un vêtement que je ne suis toujours pas parvenu à arracher d'ailleurs, bien au contraire, et qui me serre comme s'il rétrécissait de semaine en semaine. Le plus bizarre, c'est que lorsque je me trouvais au camp, que j'étais devenu le *Chien Brodeck*, je n'avais plus peur. La peur n'existait plus là-bas, j'étais très au-delà d'elle. Car la peur appartient encore à la vie ».

686 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 13 : Octobre 1944, 1947, éditions Julliard, p. 196 : « Au Lager comme à la Buna [la zone de travail], la discipline ne s'est nullement relâchée ; le travail, la faim et le froid suffisent à absorber toute notre attention ».

687 N. Werth, Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique, 12. L'envers d'une victoire, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 263 : « Dans les camps surpeuplés, la « surface habitable » allouée à chaque détenu chuta de 1,5 à 0,7 m<sup>2</sup> par personne, ce qui signifiait, en clair, que les détenus dormaient à tour de rôle sur des planches, les châlités étant désormais un « luxe » réservé aux « travailleurs de choc » ».

688 P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 2 : le fond, 1947, éditions Julliard, p. 26-27 : C'est cela, l'enfer. Aujourd'hui, dans le monde actuel, l'enfer, ce doit être cela : une grande salle vide, et nous qui n'en pouvons plus d'être debout, et il y a un robinet qui goutte avec de l'eau qu'on ne peut pas boire, et nous qui attendons quelque chose qui ne peut être que terrible, et il ne se passe rien, il continue de ne rien se passer. Comment penser ? On ne peut plus penser, c'est comme si on était déjà mort ».

689 J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, la plus grande famine de l'histoire (1959-1961) , in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 576-577 : « les trois quarts de la brigade de travail de Jean Pasqualini en août 1960 étaient un an après morts ou mourants, et les survivants en étaient réduits à rechercher les grains de maïs non digérés dans le crottin des chevaux, et les vers dans les bouses de vaches. Ils servent aussi de cobayes pour l'expérimentation d'ersatz de famine, comme le mélange de farine avec 30 % de pâte à papier dans la confection du pain, ou celui de plancton des marais avec la bouillie de riz ; le premier plonge le camp entier dans d'épouvantables constipations dont beaucoup périssent ; le second rend également malade, et les plus faibles meurent ».

690 A. Soljénistyne, l'archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 5 : première cellule – premier amour, 1973, éditions points, p. 158 : « Les heures les plus pénibles de la journée sont les deux premières [...]. [...] il y a tout de même une opération qui s'effectue au cours de ces deux heures : la visite aux cabinets. Il s'agit de cette nécessité grossière dont il n'est pas de mise de parler en littérature. Cette manière de commencer la journée, qui semble naturelle, renferme déjà un piège où le prisonnier va rester englué pour le reste du temps ».

691 J-L. Margolin, Vietnam : les impasses d'un communisme de guerre, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffon, p. 974 : « Doan Van Toai nous a laissé une description saisissante de cet univers, qui rappelle de près nombre des caractéristiques des centres de détention chinois, plutôt en pire en ce qui concerne l'entassement, les conditions sanitaires, la violence des châlités parfois mortels (flagellation en particulier), la lenteur de

niveau de difficulté/sensitivity reading : ultra hard / easy.

nature du document : matriciel diffracté

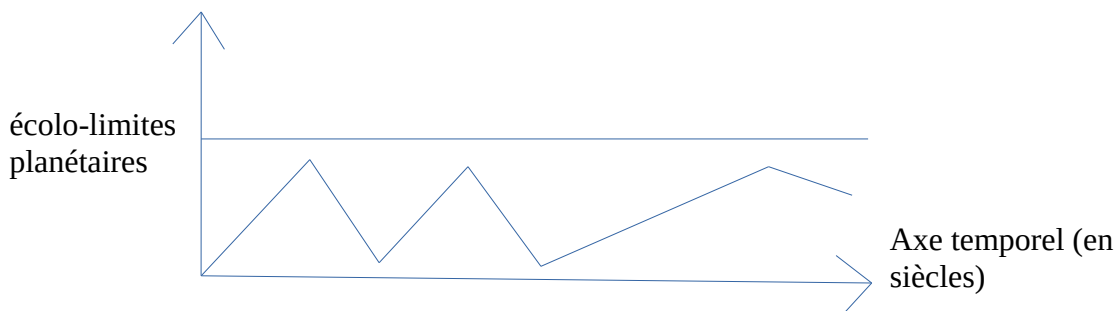
Méta-écriture : J'ai volontairement appliqué les critères dans trois « référentiels cosmiques » différents (l'héliosphère ou TTT-4, la biosphère économiquement surexploitée ou TTT-3 et ce qu'elle va virtuellement(J) devenir ou T...T). Ce choix d'écriture recoupe une volonté de symbolisation argumentative ce qu'est le pan-totalitarisme qui s'annonce : un étai astral, une prison physico-chimique, le cercle de foudre d'U-∞. Il existe en effet une zone géopolitique intermédiaire (le chapitre 3 du présent livre) dans laquelle l'humanité ne peut pas se placer sans que cela ne soit interprété comme un choix lucide des gouvernants de mener une panti-politique à cause d'un simple mal millénaire : la cupidité.

---

l'instruction aussi. On fourre soixante-dix ou quatre-vingts détenus détenus dans une cellule pour vingt, et toute promenade est interdite par la construction à la hâte de nouveaux bâtiments de détention dans la cour ; les cellules datant de l'époque coloniale sont des havres de confort par rapport à ces derniers. Le climat tropical et le manque d'aération rendent la respiration difficile (on se relaie toute la journée devant l'unique et minuscule ouverture, les odeurs insupportables, les maladies de peau permanentes).

- 692 P. Claudel, *Le rapport de Brodeck*, 2007, Editions Stock, p. 18 : « on ne se rend jamais trop compte combien le cours d'une vie peut dépendre de choses insignifiantes, un morceau de beurre, un sentier que l'on délaisse au profit d'un autre, une ombre que l'on suit ou que l'on fuit, un merle que l'on choisit de tuer avec un peu de plomb, ou bien d'épargner ».
- 693 N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 11. L'empire des camps, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 248 : « Les archives ont conservé les détails du déroulement d'une grande opération de déportation d'éléments socialement hostile des pays Baltes, de Moldavie, de Biélorussie, et d'Ukraine occidentale, réalisée dans la nuit du 13 au 14 Juin 1941 sous les ordres du général Sérov. [...] Au total, 85 716 personnes devaient être déportées en Juin 1941. [...] Chaque famille eut droit à cent kilos de bagages dont de la nourriture pour un mois, le NKVD ne prenant pas en charge le ravitaillement durant le transfert ! Les convois n'arrivèrent à destination qu'à la fin du mois de Juillet 1941, pour la plupart dans la province de Novossibirsk ainsi qu'au Kazakhstan. Certains n'atteignirent leur lieu de déportation, la région de l'Altaï, qu'à la mi-septembre ». Ainsi, les meurtres indirects par vol de nourriture à l'intérieur même de ces wagons du fait de la pression de la faim, tels que décrits par P. Claudel, au chapitre XXXVII du *Rapport de Brodeck*, devaient plus constituer la norme des conditions de transports que l'exception.
- 694 P. Claudel, *Le rapport de Brodeck*, 2007, Editions Stock, p. 189 : « J'ai repensé au camp. Seule la pensée de la mort occupait nos esprits. Nous vivions perpétuellement dans cette conscience de notre mort, et c'est sans doute cela qui faisait que certains devenaient fous. L'homme, même s'il sait qu'un jour il mourra, ne peut vivre durablement dans un univers qui ne lui renvoie que la conscience de sa propre mort, un univers saturé de mort, et qui n'a été pensé que pour cela ».
- 695 P. Lévi, *Si c'est un homme*, chapitre 1 : le voyage, 1947, éditions Julliard, p. 12 : « A cette époque, on ne m'avait pas encore enseigné la doctrine que je devais plus tard apprendre si rapidement au Lager, et selon laquelle le premier devoir de l'homme de la bête est de savoir utiliser les moyens appropriés pour arriver au but qu'il s'est prescrit, et tant pis pour lui s'il se trompe ».
- 696 P. Lévi, *Si c'est un homme*, 1947, éditions Julliard, p. 268 : « Au Lager, l'usage de la pensée est inutile, puisque les événements se déroulent le plus souvent de manière imprévisible ; il est néfaste, puisqu'il entretient en nous cette sensibilité génératrice de douleur, qu'une loi naturelle providentielle se charge d'émousser lorsque les souffrances dépassent une certaine limite ». p. 269 : « Nous appartenions à un monde de morts et de larves. La dernière trace de civilisation avait disparu autour de nous et en nous. L'oeuvre entreprise par les Allemands triomphants avait été portée à terme par les Allemands vaincus : ils avaient bel et bien fait de nous des bêtes ».
- 697 A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 531 sur « la règle d'or du camp » : « c'est la bête laborieuse que l'on aiguillonne ». Ce point de la morale des zeks confirme la plus grande justesse du terme de bestialisation par rapport à celui d'animalisation.
- 698 P. Lévi, *Si c'est un homme*, chapitre 2 : le fond, 1947, éditions Julliard, p. 44 : « Nous avons vite appris que les occupants du Lager se répartissent en trois catégories : les prisonniers de Droit commun, les prisonniers politiques et les juifs. Tous sont vêtus de l'uniforme rayé, tous sont Häftlinge, mais les Droit commun portent à côté du numéro, cousu sur leur veste, un triangle vert ; les politiques un triangle rouge ; les juifs, qui sont la grande majorité, portent l'étoile juive, rouge et jaune. Quant aux SS, il y en a, mais pas beaucoup, ils n'habitent pas dans le camp et on ne les voit que rarement. Nos véritables maîtres, ce sont les triangles verts qui peuvent faire de nous ce qu'ils veulent, et puis tous ceux des deux autres catégories qui acceptent de les seconder, et ils sont légions ».

Critère préliminaire n°1. Il est assez aisé d'établir sur le plan prospectif une théorie selon laquelle le cycle de dilatation dimensionnelle des droits de l'Homme suivrait la courbe de progression ou de régression de la quantité de gaz à effet de serre présente dans l'atmosphère : dans 1000 ans, il sera sans doute possible – si nous survivons à la crise climatique actuelle - de reprendre le mode de vie des trente glorieuses et de nous risquer à nouveau de franchir les limites planétaires de sorte à ce que le Soleil se transforme en hélio-leader totalitaire. La courbe représentative de cette trajectoire historique serait donc la suivante :



On notera qu'à chaque hausse de la courbe représentatrice de nos émissions globales de GES correspondra à une dilatation des droits économiques et corrélativement, à chaque régression, une résurgence symétrique des dendro/phyllo/zoo-droits (lesquels créent donc des devoirs environnementaux). En bref, les droits économiques contiennent dans leur essence même une notion d'exploitation chimique laquelle peut se retourner pan-hélio-définitivement contre l'humanité.

Critère transversal n°2. Faut-il démontrer que le Soleil est omniprésent et qu'il constitue par conséquent un hélio-panopticon ? La révolution terrestre héliocentrique elliptique recoupe géométriquement la sphéricité de la théorie Benthamienne du Panopticon à cette nuance près que l'action de notre étoile sur nos écosystèmes n'est pas furtive ou ne tend pas à se virtualiser : elle est permanente le jour (sauf rare éclipse) et indirecte la nuit (rayons solaires reflétés par la Lune sauf nouvelle Lune). A la différence du Panopticon, l'activité du Soleil est vérifiable et c'est justement ce qui cette constance qui est dramatique : on ne peut pas faire comme s'il n'existait pas. Il s'agit d'un délit d'hélio-négationnisme que font pourtant tous les gouvernements mondiaux (je précise que les Accords de Paris sont mal écrits : l'objectif y est de limiter le réchauffement de deux degrés d'ici 2050 peut-on lire sur l'application BNP paribas de nos jours. Or, l'inertie du réchauffement climatique est scientifiquement décrit comme produisant ses effets encore 20 ans post-pic d'émission, ce qui signifie si on limite effectivement le réchauffement à deux degrés d'ici 2050, en réalité on va tous y passer complètement parce qu'à partir de deux degrés, il devient incontrôlable justement<sup>701</sup>). En d'autres termes, les Accords de Paris tels que je les ai lus sur mon Application BNP Paribas en ce 8/7/2023 disent tout simplement : votre arrêt de mort est signé et le carrousel cosmique dans lequel nous sommes tous montés malgré nous va *mal tourner*.

699 P. Rigoulot, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 654 : « Il est à peine pensable de s'enfuir d'un camp. Un garde qui arrête un fugitif peut espérer entrer au Parti puis fréquenter l'Université. Certains obligent des prisonniers à grimper aux barbelés. Ils tirent alors et font semblant de les avoir arrêtés. Outre les gardes, des chiens surveillent les criminels politiques. On se sert de ces animaux effrayants, très bien dressés, comme de machines à tuer. En Juillet 1988, au camp n°13, deux prisonniers ont été attaqués par des chiens. Il n'est resté que des os de leur corps. En 1991 aussi, deux garçons de quinze ans ont été dévorés par des chiens ».

700 Chaîne youtube INSA Strasbourg, Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale, 22/6/2023, introduction de J-M. Jancovici : « On gère ou on subit : soit on s'occupe du problème, soit c'est le problème qui s'occupe de nous. En d'autres termes, ce serait le retour du totalitarisme ».

701 Cf chaîne youtube Jancovici, cours de mines Agro Paris Tech, 2019.



Critère n°1.1. L'hélio-pan-idéologie(F) est assez claire : illuminer la Terre de sa chaleur. Il s'agit d'un processus continu fonctionnant sur un mode continu décrit par la relation physique du flux<sup>702</sup>. Autrement dit, le Soleil n'a pas pour ambition de cesser de nous éclairer (il aurait une espérance de vie de 9 milliards d'années selon les astrophysiciens<sup>703</sup>). La métaphore du trou noir prend un sens littéral en ce que les étoiles peuvent justement achever leur processus en une telle entité physique<sup>704</sup>.

Critère n°1.2. La dialectique de l'ami et de l'ennemi est simplement géo-spatiale en ce que toutes les particules de matière hors de la couronne solaire sont des ennemies naturellement, étant précisé que le Soleil fonctionne selon un mode d'abord autophage avant de passer sur un mode hétérophage. Le système solaire se dirigeant vers le point de l'apex, toutes les particules stellaires passant dans le sillage du Soleil subira le même sort : un ensoleillement proportionnel à sa proximité. Mais on retrouve une loi d'extension permanente de l'hélio-impérialisme<sup>705</sup> également au sein de la sphère d'influence du Soleil : au sein de celle-ci, c'est l'hélio-prédation à coups de rayons solaires<sup>706</sup> !

Critère n°1.3. Il est possible de retrouver la même structure qu'un régime totalitaire : chef (le coeur du Soleil), armée (de messagers cosmiques), individus neutres (masse de molécules prises dans des champs magnétiques). Leur « bestialisation » prend un sens transposé en ce qu'ils répondent de lois régissant leurs mouvements en même temps qu'ils surviennent anarchiquement : prises dans des forces qui les dépassent les molécules piégées dans le Soleil n'ont d'autre choix que

702 J. Heyvaerts, *Astrophysique, Étoiles, univers et relativité, chapitre 1 : les étoiles*, 2021, 2ème édition, p. 3 : « L'éclat apparent d'un astre dépend de sa luminosité mais aussi et surtout de sa distance à l'observateur. L'éclairement  $F$ , ou flux, produit par l'astre au niveau de l'observateur est la puissance reçue *par unité de surface* collectrice de lumière orientée perpendiculairement à la ligne de visée, hors atmosphère. L'éclairement est mesuré en Watts. m<sup>-2</sup>. Si l'émission est isotrope et qu'il n'y a pas d'absorption du rayonnement entre l'étoile et l'observateur, toute la luminosité  $L$  de l'astre passe à la distance  $D$  uniforme à travers une sphère de surface  $4\pi D^2$ . Il en résulte que le flux produit par une étoile de luminosité  $L$  située à la distance  $D$  a pour valeur  $F = L/(4\pi D^2)$ . Il est possible, comme pour la luminosité, de définir des flux relatifs à diverses bandes spectrales ou des densités spectrales de flux ». J'ai réussi à mettre au moins une formule de physique dans ma démonstration ce qui lui confère une valeur supra-objective : c'était un défi que je m'étais lancé parce que je crois ne pas avoir un esprit scientifique. Aussi, n'ayant pas poursuivi d'enseignement en physique et ne disposant pas du temps pour pouvoir compléter ma formation rapide avec Étienne Parizet et Aurélien Barrau, je me contenterai d'éléments simples vulgarisés sur le Soleil.

703 F. Clette, *Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 50.

704 J. Heyvaerts, *Astrophysique, Étoiles, univers et relativité, chapitre 6 : la nucléosynthèse stellaire*, 2021, 2ème édition, p. 117 : « 6.5.5. L'implosion retournée en explosion. Tous ces phénomènes concourent à déclencher l'implosion gravitationnelle qui constitue l'essence du phénomène supernova. L'implosion amène au coeur, en les condensant, les gaz des régions plus externes. Ces gaz, pas encore parvenus à la synthèse du fer, sont encore réactifs vis-à-vis des réactions nucléaires exothermiques que ces couches n'ont pas encore connues lors de leur évolution antérieure. Lors du chauffage brutal qu'ils subissent en implosant, ils deviennent la proie de ces réactions. Ceci cause une libération impulsive d'énergie thermique, qui provoque un rebond vers l'extérieur de l'enveloppe qui avait amorcé son effondrement vers le coeur. Ce rebond se développe sous la forme d'une onde de détonation, une onde de choc dans laquelle le milieu surchauffé après son passage à travers le front de choc réagit en libérant de l'énergie (chimique dans le cas des explosifs, nucléaire ici) immédiatement derrière le front de choc. Cette onde de détonation parcourt l'étoile de l'intérieur vers l'extérieur et provoque l'éjection vers un milieu interstellaire d'une partie substantielle de sa masse, à des vitesses de l'ordre de 10 000 km/s. Les modèles sur ordinateur ne reproduisent pas encore correctement le retournement de l'implosion de l'implosion en explosion. La poussée de la matière par le flux de neutrinos émis joue sans doute un rôle dans ce phénomène. La masse résiduelle non éjectée formera un résidu compact qui, selon sa masse, pourra être une étoile à neutrons ou un trou noir ».

705 F. Clette, *Le Soleil et nous, 3. Le Soleil vu par les hommes : des mythes à la connaissance*, 2022, éditions Favre SA, p. 91-92 : « En modélisant ce gaz surchauffé, [Eugene N. Parker] conclut que la gravité du Soleil, même énorme, ne peut retenir cette atmosphère super-dilatée. La couronne doit donc être animée d'un mouvement d'expansion permanent, et sa matière doit se dissiper dans le milieu interstellaire, à jamais perdue pour le Soleil ».

706 F. Clette, *Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 24 : « à côté du rayonnement électromagnétique solaire (lumière et chaleur), la Terre baigne littéralement dans le flux de particules émis par le Soleil. La Terre est donc une planète sous influence » !

d'en subir l'ordre. Les molécules se détestent pourtant en ce qu'elles sont magnéto-polarisées les unes contre les autres<sup>707</sup>. Toutes n'ont pas la même durée de vie dans un tel milieu<sup>708</sup> d'où une inégalité chimique entre les molécules. L'appétence pour la mort de l'autre molécule se déduit tout simplement de la nécessité des réactions de fusion nucléaire qui se produisent en son sein en ce qu'elles sont rendues nécessaires du fait de la pression exercée par la masse des molécules. Contenant une quantité trop grande de molécules, le Soleil cherche se venge en permanence de cet état de fait envers les astres telluriques qui gravitent autour de lui.

Critère n°1.4. Il est possible de caractériser une pan-hélio-idéologie(F) par la fictivité de l'idée selon laquelle le Soleil pourrait rayonner sur l'ensemble de l'univers alors qu'il s'agit pourtant de son intention manifeste que d'éclairer autant qu'il lui est permis<sup>709</sup>. L'omniscience du Soleil rejoint son ubiquité dans sa sphère d'influence : l'héliosphère<sup>710</sup>. Et le Soleil d'y appliquer sa logique implacable : je contiens une grande quantité de matière, donc je contiens une énorme quantité de pression, donc la densité est forte en mon sein, et par conséquent, là où la température devient suffisante pour que se produise quelque fusion nucléaire, expression de ce surplus de densité permettant de créer un équilibre matériel logique<sup>711</sup> et les photons de tenir lieu de vecteurs propagandistes de sa pan-hélio-idéologie(F) hélio-saturant l'espace astral du système solaire de ses rayons !

Critère n°2.1. L'Hélio-parti détient l'intégralité des pouvoirs et rares et imprévisibles sont les phénomènes qui réduisent son astro-souveraineté<sup>712</sup>. Il est utile de rappeler que, certes par l'effet de

---

707 F. Clette, *Le Soleil et nous, 5. Le moteur : une dynamo-cyclique*, 2022, éditions Favre SA, p. 134 : « Dans le cas du Soleil, les taches apparaissent en groupes, chacun contenant à la fois des taches de polarité Nord (notée -) et d'autres Sud (notée +), ainsi que Hale l'avait découvert. Chaque groupe forme ainsi un dipôle magnétique local à la surface du Soleil, et se structure dès lors autour d'une paire de taches principales dominantes de polarité opposée ». (cf figure 5.2. de l'ouvrage...).

708 Chaîne youtube Étienne Parizet, *Introduction à l'astrophysique – cours 7*, 2021 ; par exemple, dans le coeur du Soleil, il n'existe pas de noyaux stables à 5 ou 8 nucléons dans la nucléosynthèse primordiale.

709 F. Clette, *Le Soleil et nous, 2. : les origines, une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 91-92 : « En moyenne, le Soleil se trouve à 150 millions de kilomètres de la Terre, une distance de référence appelée unité astronomique, soit environ 390 fois la distance de la Lune [...] ». Ce n'est pas la distance qu'il l'empêche d'accomplir son hélio-travail !

710 F. Clette, *Le Soleil et nous, 7 : aux confins du Soleil : le souffle du Soleil*, 2022, éditions Favre SA, p. 229 : « Figure 7.5. Vue schématique de l'héliosphère, sorte de bulle creusée par la pression du vent solaire dans le gaz interstellaire de notre galaxie. Elle s'étend jusqu'à l'héliopause, un front de compression où le vent solaire s'annule ».

711 F. Clette, *Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 35 : « L'hydrogène qui constitue plus de 80 % de sa matière peut entrer en fusion nucléaire, déclenchant ainsi une production d'énergie nouvelle considérable. La fusion nucléaire : quand la matière se fait énergie. En fait, je devrais parler ici de la fusion des protons, car l'hydrogène, atome le plus simple et le plus léger de tous, n'est formé que d'un proton, formant son noyau atomique, autour duquel est retenu un unique électron. Aux très hautes températures qui règnent au coeur d'une étoile, cet électron est arraché, laissant l'unique proton central. Lors de la réaction de fusion, deux protons s'associent en un noyau atomique d'un élément plus lourd : l'hélium. Dans cette réaction, la somme des masses des particules initiales ne se retrouve pas entièrement dans la masse de l'atome d'hélium produit, qui est légèrement plus léger que l'addition arithmétique des masses de départ. Cette différence de masse correspond à une énergie considérable, exprimée par la fameuse équation d'Einstein :  $E = mc^2$ . Cette conversion d'une petite fraction de la masse d'une étoile est suffisante pour produire une énergie colossale qui va lui permettre de briller durant sa longue existence ».

712 F. Clette, *Le Soleil et nous, 10. Climat spatial : où va le Soleil ? (et la Terre avec lui...)*, 2022, éditions Favre SA, p.327 : « On peut voir que ces Grand Minima durent de 50 à 100 ans et se répètent à intervalles réguliers, en moyenne tous les 300 à 400 ans. Ce qui veut dire que le Soleil passe de l'ordre de 10 à 15 % de son temps dans ces périodes calmes, et est dans un régime actif le reste du temps. À l'heure actuelle, le dernier grand minimum était celui de Maunder, au XVIIème siècle. Il faut noter aussi qu'au cours du Moyen Age, aucun grand minimum ne s'est produit durant plusieurs siècles ». Il est précisé que le dernier Mini-minimum est celui de « Dalton » ayant commencé en 1795 et s'étant achevé en 1820.

la loi Newtonienne de la gravitation, le Soleil s'est agrégé en une gigantesque masse d'atomes d'hydrogène essentiellement, cependant qu'il fait suite aux institutions spatiales qui lui ont préexisté<sup>713</sup>. Oui, nous ne serions pas là sans le Soleil, mais cette donnée factuelle fonde le caractère incontournable du Soleil qui détient par conséquent les premiers outils pour nous porter atteinte<sup>714</sup>.

Critère n°2.2. Le concept d'État de droit n'est pas applicable directement au Soleil en ce que les dimensions juridiques attendues ne sont pas similaires : le Soleil relève de la dimension supra-objective, et, en agissant de façon complètement indépendante de toute volonté anthropo-biologique, il ne saurait pas conséquent être considéré comme relevant de la dimension objective<sup>715</sup>. Ni de dimension objective, ni intersubjective, ni subjective, le Soleil suit ses propres lois relatives à son rayonnement lesquelles peuvent être appréhendées comme hélio-arbitraires puisqu'astro-mécanique(S = SO). Il y a bien lieu de constater ici que le danger universel que représente la facette hélio-totalitaire de notre étoile transcende supra-objectivement toute théorie constitutionnelle, de telle sorte à ce que le Soleil rentre en fait dans tous les cadres constitutionnels théoriques, tant Kelsenien que non-Kelsenien.

Critère n°2.2.1.1. Les thermo-lois de l'héliosphère méprise parfaitement les droits de l'Homme et en particulier le droit à la vie, en tout bon hélio-souverain qui se respecte<sup>716</sup>. Partant, tous les autres droits de l'Homme et autres régimes politiques démocratiques seront héliopannihilés. Nous sommes nécessairement les esclaves politiques de l'hélio-tyrannie, soumis à ses caprices de *star* : une thermo-idéologie qui se redéfinit positionnellement en permanence à l'instar du processus de la granulation dont le cycle moyen est de trente minutes<sup>717</sup>.

Critère n°2.2.1.2. Il serait formellement paradoxal de dire que le Soleil serait de type pan-ténèbres, et pourtant, ce type est associé à  $VT^3-\infty$ , ce qui n'est jamais qu'une façon de dire que le Soleil est capable de quelque hélio-carnage ce qui est arrivé en pratique et peut se reproduire au gré de ses courants magnétiques<sup>718</sup>. Sa lumière conditionne notre vie en même temps qu'elle peut la

---

713 Chaîne youtube Étienne Parizet, Introduction à l'astrophysique – cours 7, 2021 : « Dans le déroulement des évènements de l'univers, il y a eu l'époque de Planck à  $t=10^{-43}$ s ; la grande unification à  $t=10^{-35}$ s ; la transition électrofaible à  $t=10^{-11}$ s ; l'étape quark-hadron à  $t=10^{-6}$ s ; la nucléosynthèse primordiale à  $t=1$ s ; le rayonnement de la matière à  $t=50\ 000$  ans ; la recombinaison à  $t=380\ 000$  ans. »

714 F. Clette, Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse, 2022, éditions Favre SA, p. 24-26 : « Pour bien comprendre, imaginons que le Soleil soit absent : notre planète errerait dans l'obscurité totale, avec le seul infime rayonnement des étoiles lointaines. Ce faible rayonnement suffirait à peine à faire monter sa température au-dessus du zéro absolu, soit quelque 273°C. [...] Pour notre monde, la domination du Soleil est donc éclatante ».

715 F. Clette, Le Soleil et nous, 5. Le moteur : une dynamo-cyclique, 2022, éditions Favre SA, p. 140 : « Après tout, ce n'est pas un être vivant ». Ceci est valable pour tous les astres.

716 Chaîne youtube INSA Strasbourg, Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale, 22/6/2023 : « En 2050, à plus deux degrés de réchauffement climatique, le réchauffement sera tel qu'il y aura un million de morts dans les régions de la bande équatoriale ».

717 F. Clette, Le Soleil et nous, 4. le Soleil invisible : du centre à la surface, 2022, éditions Favre SA, p. 120-122 : « En fait, la photosphère, plutôt que de constituer une véritable couche, un peu comme la croûte terrestre, doit simplement être comprise comme une fenêtre donnant une vue directe du sommet de la couche convective, profonde de 200 000 km. Le refroidissement brutal que produit la libération des photons bloque net l'ascension des colonnes de gaz chaud et le gaz refroidi redescend vers les profondeurs entre les colonnes chaudes ascendantes. Le gaz chaud montant étant plus lumineux que le gaz refroidi, cela crée une texture lumineuse qui couvre l'ensemble de la photosphère : c'est la granulation solaire. [...] Pour couvrir la surface du Soleil, il faut compter environ un million de ces granules. En dépit de leur taille réelle énorme, ces granules sont très dynamiques. En bouillonnement constant, elles disparaissent et sont remplacées par d'autres en à peine une dizaine de minutes. À ce rythme, il faut moins d'une demi-heure pour que la texture soit renouvelée entièrement sur toute la surface du Soleil. Il n'y a donc rien de stable et de permanent à la surface du Soleil qui est en refonte permanente.

718 F. Clette, Le Soleil et nous, 9 : une terre sous influence de la météo spatiale, 2022, éditions Favre SA, p. 310 : « Lors de tempêtes intenses et brutales, toutes les jonctions du réseau peuvent disjoncter en même temps, et les projections ne s'enclenchent pas assez vite. Les transformateurs surchauffés grillent littéralement et sont donc

pan-détruire : le Soleil est un véritable objet métaphysique<sup>719</sup>. L'hélio-pan-abomination est un concept pour être honnête conditionnel : tout dépend de ce que nous faisons du Soleil. Nous pouvons effectivement faire de lui cette « entité » négatrice de nos corps et de nos droits, de ses propres règles, jouant avec toutes les nôtres, car tout lui est permis en ce qu'il domine en pratique nécessairement notre monde qu'il peut donc détruire et c'est à nous à courir contre cette réalité ! Et le Soleil de pouvoir au terme de sa vie de contredire son propre projet en n'étant plus qu'une naine blanche, ce qui révélera définitivement l'impasse que son projet pan-hélio-idéologique(F) constitue<sup>720</sup>. Au sein de la structure du Soleil, on retrouve la même dialectique entre surface molle et noyau dur<sup>721</sup> et le Soleil d'avoir pour maxime auto-contradictoire : « Moi, Soleil-roi, je rayonne pour vous plonger dans les pan-climato-ténèbres ». Et la pan-hélio-idéologie(F) ne tolère aucunement le règne de la pan-éco-idéologie(F).

Critère n°2.2.2.1. Dès lors qu'est remplie la condition de dépassement d'un certain seuil d'émissions de gaz à effet de serre – de CO2 ou de tout autre gaz ayant un pouvoir de réchauffement global élevé<sup>722</sup> –, le Soleil devient un véritable hélio-tyran particulièrement ravageur pour la phyllo-vie<sup>723</sup>. Passé ce stade, invoquer la responsabilité internationale du Soleil revient à une position Don quichottesque et c'est pourquoi poser un quelconque jugement de néo-Nuremberg sur notre étoile n'a aucune espèce de sens<sup>724</sup>.

---

détruits. C'est ce qui s'est produit le 13 mars 1981, lors de la dernière tempête majeure. C'est alors toute la province du Québec qui s'est retrouvée sans électricité, et cela durant plus de 9 heures. Il a fallu le temps non seulement que la tempête commence à se calmer mais aussi qu'on réorganise le transport de l'électricité via les segments du réseau haute tension qui avaient résisté, jusqu'à ce que les éléments détruits soient remplacés, ce qui a nécessité plusieurs mois ».

- 719 F. Clette, *Le Soleil et nous, 1. Coup de Soleil : un préambule*, 2022, éditions Favre SA, p. 11-12 : « Ce nouveau de jour de votre vie ne commence d'ailleurs que parce que la Terre est habitable et non un caillou inerte et glacé, et cela exclusivement grâce à cette bienfaitante chaleur que le Soleil nous prodigue en continu, et tout cela gratuitement depuis la nuit des temps ! »
- 720 J. Heyvaerts, *Astrophysique, Étoiles, univers et relativité, chapitre 1 : les étoiles*, 2021, 2ème édition, p. 8-12 : « 1.6. Diagramme de Hertzsprung et Russell. 1.6.1. Construction d'un diagramme HR. À chaque étoile proche dont la distance peut être mesurée, nous pouvons associer un point dans un diagramme Couleur sur Luminosité ou Type Spectral sur Luminosité ou bien, et c'est physiquement équivalent, Température Photosphérique sur Luminosité. La couleur, le type spectral et la température de la photosphère sont en effet des variables reliées entre elles. Dans ce diagramme, appelé diagramme de Hertzsprung-Russel ou diagramme HR, nous pouvons porter en ordonnée la luminosité ou tout aussi bien la magnitude absolue. [...] Chaque étoile suit au cours du temps un certain « trajet évolutif » dans ce diagramme, qui dépend de la masse qui était la sienne lors de sa formation et représente l'ensemble des points qu'occupent des étoiles de même masse initiale mais d'âges différents ». Et à la fin de cette courbe, il n'y a plus qu'une possibilité : devenir une naine blanche (F. Clette, *Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 39 : « Après 10 milliards d'années, la fin de cette période de maturité sera marquée par le gonflement du Soleil en une étoile géante rouge, une phase qui dure moins d'un milliard d'années, avant une lente extinction sous forme d'une étoile naine blanche ».
- 721 Chaîne youtube Étienne Parizet, *Introduction à l'astrophysique – cours 4*, 2021 : « la pression au cœur du Soleil est de  $150\text{g/cm}^3$  ». Dans la couronne solaire, la densité est bien moins grande : « comme dans le billard électrique, qui a une légère pente, le plasma du Soleil présente un gradient descendant en température, en densité et en pression du centre vers la surface » (F. Clette, *Le Soleil et nous, 4. Le Soleil invisible : du centre à la surface*, 2022, éditions Favre SA, p. 115).
- 722 Chaîne youtube de Jean-Marc Jancovici, *Cours 3, Le changement climatique (1), Cours des mines*, 2019 : « Pouvoir de réchauffement global (PRG) est égal à l'intégrale de 0 à N de  $F_{\text{gaz}}(t)dt$  divisé par l'intégrale de 0 à N de  $F_{\text{CO}_2}(t)dt$ . Cette formule correspond au forçage radiatif cumulé qu'amène une unité de gaz supplémentaire relative dans l'atmosphère sur une durée sur le forçage radiatif d'une molécule de CO2 (qui vaut une unité de forçage radiatif donc) ».
- 723 Chaîne youtube INSA Strasbourg, *Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale*, 22/6/2023 : « En 2050, à plus deux degrés de réchauffement climatique, il n'y aura plus de hêtres, plus de sapins et plus de coraux tropicaux ».
- 724 C'est absurde et pourtant le journal Usbek et Rica l'a fait (tribunal pour les générations futures de 2017). Il n'y aurait des millions sinon des milliards de mort que passés un certain stade de réchauffement, ce qui n'est pas encore le cas en 2023 et qui était donc encore moins le cas en 2017. On se rapproche néanmoins très dangereusement

Critère n°2.2.2.2. L'ONU, l'Europe, l'ASEAN, le MERCOSUR, la convention interaméricaine des droits de l'Homme, rien n'a d'importance dans l'hélio-perspective, seul importe la constante du « rayonnement solaire incident global : 342 Watt/m<sup>2</sup> »<sup>725</sup>.

Critère n°2.2.3.1. En application de la pan-hélio-idéologie(F), certaines zones de la planète deviendront inhabitables dans le cas du maintien du cadre capitaliste néolibéral mondial<sup>726</sup> mais, il est scientifiquement avéré que ce sont les conditions de vie au sein de la biosphère qui deviendraient impossibles<sup>727</sup> dans la mesure où il existerait un point de non-retour du changement climatique qui seraient atteintes en cas d'absence de modification de l'ordre juridique international, ce qui aboutirait à un pan-génocide et dans la masse des personnes décédées, des autochtones pourraient également être les victimes innocentes d'un tel changement climatique. Le Soleil appliquerait à cette fin un article pénal unique : tout le bio-vivant périra. Formellement, tout ce qui s'apparenterait à du vivant pourrait être intégré dans cette catégorie.

Critère n°2.2.3.2. Le tribunal de l'humanité deviendrait alors physico-chimique en ce que ce seraient les rayonnements thermiques qui nous jugeraient selon le principe suivant : votre richesse économique est proportionnelle à votre misère climatique<sup>728</sup>. On apprend en relativité restreinte que

---

aujourd'hui des limites théoriques de telle sorte à ce que le présent jugement s'avère plus crédible que leur intervention laquelle, strictement orale, décrédibilise la fonction de juger en établissant aucun paradigme du totalitarisme.

725 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 10. Climat spatial : où va le Soleil ? (et la Terre avec lui...), 2022, éditions Favre SA, p. 339.

726 Chaîne youtube *Le monde*, *Comment le réchauffement climatique va bouleverser l'humanité* (ft. *Le réveilleur*) : Il est notamment mentionné le diagramme scientifique de conditions d'habitabilité de la biosphère (humidité en ordonnée et température en abscisse). Certaines régions du monde deviendraient invivables telle que l'Inde.

727 F. Ramade, *éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère*, chapitre 1 : *Les facteurs de dégradation de la biosphère : leur nature et leur importance 2021*, éditions Dunod, p. 46 : « Aujourd'hui, la plupart des pays en voie de développement ne peuvent plus s'attarder longtemps à mi-chemin de la transition démographique eu égard aux fortes densités de population déjà atteintes. Ou bien ils rassemblent toutes les énergies à leur disposition sur les bases d'une politique de contrôle des naissances « à la chinoise » ou ils seront submergés à brève échéance – certains le sont hélas déjà – par le ras de marée démographique. En conclusion, la question capitale sur laquelle s'interroge aujourd'hui l'ensemble des écologues n'est pas tant de montrer que devra nécessairement se produire dans le futur une stabilisation définitive des effectifs de toutes les populations humaines car cette nécessité commence à être reconnue par la quasi-totalité des experts compétents en matière de développement. La question essentielle est plutôt de savoir si cette dernière adviendra assez tôt pour que la satisfaction de tous les besoins économiques et sociaux de l'homme – non seulement matériels mais aussi récréatifs et culturels – soit assurée et compatible, dans le long terme, avec la pérennité de la biosphère ». *Je partage ces mesures seulement, l'effort des pays en voie de développement doit être accompagnés d'efforts similaires dans le monde occidental en matière démographique et la croissance de la population « à la chinoise » devrait même sans doute être renforcé par une cessation des naissances tout court pendant une durée qu'il convient d'instaurer jusqu'à ce que le climat redevienne sous contrôle, ce qui est actuellement en train de se produire : l'humanité a actuellement atteint la démo-limite et il est hors de question de rentrer dans la perspective coco-totalitariste dénoncée par Huxley dès 1958 et par Malthus en son temps ( F. Ramade, éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère, chapitre 1 : Les facteurs de dégradation de la biosphère : leur nature et leur importance 2021, éditions Dunod, p. 34 : « Dans les données technologiques actuelles, compte tenu des limites prévisibles au progrès de l'agronomie, et en dépit d'une mise en œuvre future d'un contrôle efficace des principales causes de pollution, il semble qu'un effectif de 10 milliards d'hommes dépasse largement les limites durablement supportables par la biosphère (Wilson 2002). En réalité, d'autres travaux suggèrent que même dans le meilleur des mondes de la protection environnementale, la biosphère ne pourrait supporter de façon durable qu'au plus 2 milliards d'hommes bénéficiant d'un niveau de vie moyen identique à celui qui prévaut aujourd'hui en Europe occidentale »).*

728 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 10. Climat spatial : où va le Soleil ? (et la Terre avec lui...), 2022, éditions Favre SA, p. 339: « Figure 10.5. Représentation schématique du bilan du rayonnement reçu et perdu par l'atmosphère de la Terre. En jaune, le rayonnement visible provenant du Soleil qui est en partie réfléchi vers l'espace, absorbé par l'atmosphère ou qui atteint le sol, où il est aussi absorbé, ce qui chauffe notre planète. En rouge, le rayonnement thermique dans l'infrarouge associé à l'échauffement du sol et de l'atmosphère. Une partie est perdue vers l'espace, mais une fraction majoritaire est piégée et renvoyée vers le sol par l'atmosphère, qui est sélectivement opaque dans

le temps présent est comme un écran qui se renouvelle à chaque seconde, ce qui se traduit en termes de référentiel, mais cela signifie surtout qu'à chacun de ces écrans se répète ce jugement héliopan- destructeur<sup>729</sup>.

Critère n°2.2.4.1. Si la distinction entre *soft* et *hard law* n'est pas opérante en termes de pan-hélio-idéologie(F), cependant que toute forme d'astro-sur-activité reviendrait à détruire de nouvelles parcelles agricoles. En d'autres termes, si monsieur le Soleil a décidé de produire une éruption solaire, s'il en découle des problèmes alimentaires – ou autres -, il a le droit car il a tous les droits<sup>730</sup>. Enfin et surtout, sur le sous-critère de la subversion de la pyramide kelsenienne, il faut bien voir que les photons, sous leur forme théorique, dépassent complètement le présent cadre macro-dimensionnel considéré en ce qu'ils sont supra<sup>4</sup>-objectifs (ou supra<sup>3</sup>-objectifs, cela dépendra de la réponse des physiciens) étant donné que leur existence dépend de la structure du champ électro-magnétique considéré<sup>731</sup>.

Critère 2.2.4.2. Non transposable, critère non rempli. Il n'existe pas de structure méta-solaire au sein de notre étoile, c'est l'homme qui joue ce rôle. Le Soleil se suffit à lui-même et il bombarde son système de ses héliosons physico-mécaniquement.

Critère 2.3. Il est possible de retrouver les critères de la supra-objectivité dans ce critère en ce que le Soleil détient tous les pouvoirs gravitationnels<sup>732</sup> : les lois de la physique font que certains mécanismes ne peuvent qu'inéluctablement se produire et toute réversibilité, assimilable à de la double-pensée, s'avère en réalité incluse dans une sorte de cycle ouvert vers l'avant et le « quasi-infini » temporel<sup>733</sup> ; ce principe « d'hélioson-légalité » en ce qu'il ne peut pas être nié en raison du fait

---

le domaine infrarouge. C'est l'effet de serre associé à la présence dans notre atmosphère de la vapeur d'eau ou de gaz, tels que le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) ou le méthane(CH<sub>4</sub>). À ces contributions principales s'ajoutent des échanges directs sol-atmosphère par conduction. Les quantités d'énergie partant dans chaque branche de ce réseau complexe et les énergies incidentes sont indiquées en watts/m<sup>2</sup> ».

729 Chaîne youtube Étienne Parizot, théorie de la relativité restreinte– cours 5, 2022.

730 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 8. Quand le Soleil se lâche : éjections, éruptions, sursauts, 2022, éditions Favre SA, p. 246 : « Figure 8.2. Déroulé du développement d'une éruption solaire. a) arcade initiale surplombant un groupe de taches (dipôle magnétique). b) des lignes de force opposées se retrouvent en contact, formant une sorte de court-circuit, où se produisent des courants électriques intenses et un échauffement extrême. c) en ce point de contact situé en hauteur dans la couronne solaire, les lignes de force se rompent et se reconnectent dans une autre configuration : une nouvelle boucle fermée près de la surface et une corde de flux magnétique détachée, qui s'échappe du Soleil. d) l'énergie libérée par la reconnexion accélère des particules vers l'extérieur et aussi vers la surface du Soleil à des vitesses proches de la vitesse de la lumière. Ce bombardement corpusculaire produit l'échauffement à plusieurs millions de degrés du plasma contenu dans ces structures magnétiques tout juste formées, et les font rayonner en un flash intense, des ondes radio jusqu'aux rayons gamma. La partie du champ magnétique qui s'est décrochée de la surface emporte avec elle tout un pan de la couronne : c'est une éjection de masse coronale, souvent précédée d'une onde de choc, qui va se propager à travers le système solaire ».

731 Chaîne Youtube Etienne Parizot, Physique quantique : compléments S2-E8. Qu'est-ce qu'un photon ?, 23/3/2020 : « Un photon, c'est un état du système et le système quantique, c'est le champ électromagnétique ». Ce point est traduit en termes de physique quantique en la formule suivante :

$$\hat{H} = \int d^3k \vec{k} \cdot \hbar \omega(\vec{k}) \hat{a}^\dagger(\vec{k}) \hat{a}(\vec{k})$$

732 Chaîne youtube Étienne Parizot, introduction à l'astrophysique– cours 2, 2022 : selon la loi de Kepler sur la gravitation universelle  $a^3/T^2 = \text{constante} = (GmM_{\text{Soleil}}/4\pi^2)$ . Grâce aux travaux de Cavendish sur la détermination de G nous savons que la trajectoire de la Terre autour du Soleil est une ellipse et non une trajectoire linéaire dans le vide. La masse du soleil retient la Terre autour de lui.

733 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 5. Le moteur : une dynamo-cyclique, 2022, éditions Favre SA, p. 158-159 : « En revanche, les éléments magnétiques correspondant à la polarité de queue de tous les groupes dérivent progressivement vers le pôle. Cette migration en surface, dans le sens inverse de la migration de la latitude moyenne des taches au cours du cycle solaire (diagramme « papillon »), s'appelle le flot méridional et est nettement plus rapide. Il faut à peine plus d'un an pour que ces petits résidus atteignent le pôle. Contrairement à ce qui se passe à l'équateur, en cours de route, ces éléments magnétiques ne rencontrent presque pas de flux magnétiques de polarité opposée. Ils parviennent donc largement intacts jusqu'au pôle, où ils vont inéluctablement s'accumuler,

qu'il détermine les conditions de vie terrestre<sup>734</sup>, dispose donc d'une valeur supérieure à l'anthropo-réalité eu égard de sa complète indépendance par rapport à celui-ci, d'où l'expression de supra-objectivité<sup>735</sup> ; la puissance de ces lois découle de la puissance de notre étoile laquelle applique ses normes de façon mondiale ; la pan-hélio-compétence recoupe la pan-hélio-souveraineté<sup>736</sup> laquelle débouche sur la pan-hélio-indépendance ; et enfin, critère spécifique en matière supra-objective, la chrono-cosmo-souveraineté qui la caractérise en ce que les échelles de temps sur lesquels portent le pouvoir solaire débouche sur l'éternité<sup>737</sup>.

Critère n°3.1. Sur la bi-structure du Soleil : il est possible d'assimiler le noyau de celui-ci à l'hélio-idéo-pôle puisque c'est en son sein que la température et la pression atteignent des ordres de grandeur suffisants pour que la force de Coulomb<sup>738</sup> ne fasse pas obstacle à la fusion nucléaire<sup>739</sup>, et les photons de représenter cette quantité d'énergie traversant toutes les couches de la structure de notre étoile pour nous (ré)-chauffer<sup>740</sup> pendant des milliards d'années puisque le coeur du Soleil,

---

formant une large zone unipolaire. Un pôle magnétique global semblable à celui de la Terre prend ainsi forme, alimenté par les taches solaires émergeant à basse latitude. Il porte d'ailleurs leur signature : la polarité correspond à la tache de queue de tous les groupes du même hémisphère. Quelle famille ! Pour être tout à fait précis, comme ce processus se répète à chaque cycle solaire, une telle zone unipolaire est déjà présente au début d'un cycle, mais via le cycle de Hale, elle contient la polarité inverse par rapport au nouveau cycle qui démarre. Dès lors, pendant les premières années d'un cycle, le flux migrant des nouvelles taches commence par venir s'annuler avec celui occupant déjà le pôle. Mais, à force d'être annulé, peu à peu, ce flux préexistant est grignoté, érodé. Il régresse et finalement disparaît tout à fait. À partir de ce moment, il est remplacé par le flux du nouveau cycle qui peut librement s'accumuler. En général, ce basculement du champ polaire globale se produit, grosso modo, à l'époque où le nouveau cycle qui produit les taches aux basses latitudes atteint son maximum, mais sans qu'il y ait un lien direct entre les deux événements. Durant le reste du cycle, ce champ dipolaire ne va cesser de se renforcer aussi longtemps que de nouvelles taches émergent et apportent leur contribution. Par ce processus d'accumulation aux pôles, se construit donc un champ dipolaire global similaire à celui de la Terre, avec un pôle Nord et un pôle Sud, aligné sur l'axe de rotation du Soleil. Cependant, contrairement au champ beaucoup plus stable de la Terre, dans le cas du Soleil, il s'agit d'un champ global éphémère et inversible, sans cesse remanié et reconstruit à chaque cycle, tous les 11 ans ».

734 [Chaîne youtube Étienne Parizet, introduction à l'astrophysique– cours 2, 2022](#). Par exemple, la loi de Steffen décrit le fait qu'un corps rayonne d'une puissance proportionnelle à  $T^4$  de la façon suivante :  $S = \theta T^4$  avec  $\theta =$  constante.

735 A. Arendt, [Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 601](#) : « Depuis qu'une meilleure connaissance des processus de la nature nous inspire des doutes sérieuses quant à l'existence même des lois naturelles, la nature elle-même a revêtu un aspect sinistre. Comment serait-il possible de déduire des lois et des droits d'un univers qui ne connaît apparemment ni l'une ni l'autre de ces catégories ? »

736 F. Clette, [Le Soleil et nous, 7 : aux confins du Soleil : le souffle du Soleil, 2022, éditions Favre SA, p. 223](#) : « Figure 7.4. Comme le Soleil est en rotation, le vent solaire qu'il émet, ainsi que le champ magnétique que ce vent emporte avec lui, adoptent une structure en spirale, à la manière d'un arroseur rotatif. C'est pourquoi à la distance de la Terre, le champ magnétique venant du Soleil nous arrive de biais, sous un angle de 45° environ, et est relié à un côté du Soleil, à l'ouest du centre du disque, et non pas directement au milieu du disque, c'est-à-dire la zone qui fait exactement face à la Terre. Le champ magnétique global du Soleil étant souvent incliné par rapport à son axe de rotation, cette spirale invisible prend alors l'allure d'une nappe ondulante ».

737 F. Clette, [Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse, 2022, éditions Favre SA, p. 50](#) : « A priori, l'idée que la vie d'une étoile est tellement longue par rapport à la brève existence d'un être vivant nous laisse penser que notre existence est presque étrangère à la durée virtuellement infinie d'une étoile ».

738 [Chaîne youtube Étienne Parizet, introduction à l'astrophysique– cours 4, 2022](#). La force de Coulomb est définie par la relation  $f = q_1q_2/4\pi\epsilon_0r^2$  laquelle a pour principe de fonctionnement que quand  $r$  devient tout petit, par exemple entre deux protons ou neutrons du noyau d'un atome, la force devient colossale (d'où l'expression de barrière coulombienne)

739 [Chaîne youtube Étienne Parizet, introduction à l'astrophysique– cours 4, 2022](#). Plusieurs équations de fusion nucléaires sont possibles classiquement lorsqu'une étoile demeure dans la séquence principale du diagramme de Hertzsprung-Russell notamment  $4p \rightarrow ^4\text{He}$  ;  $p + e \rightarrow n + \text{neutrino électronique (noté } \nu_e)$  ;  $p + p \rightarrow D + e^+ + \nu_e$ .

740 F. Clette, [Le Soleil et nous, 4. le Soleil invisible : du centre à la surface, 2022, éditions Favre SA, p. 114](#) : « Figure 4.3. Schéma en coupe verticale de la structure interne du Soleil, formée de trois couches : en bas, le noyau ou coeur, siège des réactions de fusion nucléaire, la zone radiative, et enfin la zone convective, animée de mouvements de matière intense et dont le sommet marque la surface solaire, en haut de l'image. Les chiffres indiquent la densité de

même s'il consomme par seconde plusieurs centaines de tonnes d'hydrogène, peut encore poursuivre un tel rythme hélio-économique pendant des milliards d'années<sup>741</sup> eu égard du fait que sa masse relève d'un ordre de grandeur  $10^{30}$ . L'astro-dynamique de fusion nucléaire accélère ou décélère en fonction d'équilibres internes complexes mais pouvant être résumé simplement : pour que la structure interne de l'étoile ne s'effondre pas sur elle-même par simple effet de la gravité, un flux de chaleur est généré en son coeur dans un sens opposé en réaction à l'augmentation précédente de pression<sup>742</sup>. Cette simple hélio-dialectique résume l'hélio-idéo-pôle et les photons et autres messagers cosmiques<sup>743</sup> en résultant constituent l'hélio-pôle militaire<sup>744</sup> également parallèlement structuré en oignon<sup>745</sup>.

Critère n°3.2. L'hélio-terreur se poursuit même dans le cas d'une nécro-étoile puisqu'une naine blanche continue d'émettre un rayonnement bien qu'il soit largement inférieur en puissance à celui qu'il émettait lorsque l'astre en question était dans la séquence principale du diagramme H-R. L'hélio-police a pour nom flux de chaleur photonique<sup>746</sup>, pour vecteur complémentaire la structure

---

matière et la température en fonction de la profondeur sous la surface [(15,7 millions de K dans le coeur du soleil et 5700 au niveau de la photosphère par exemples)]. Elles sont les plus élevées au centre et diminuent dans une proportion énorme du centre vers la surface. Au-dessus de cette surface, dans l'atmosphère solaire, se déploient diverses structures ancrées dans les champs magnétiques émergeant de l'intérieur du Soleil. Des lignes blanches représentent la trajectoire complexe et indirecte d'un photon du centre du Soleil jusqu'à la surface, et la trajectoire simple et rectiligne des neutrinos, particules ultralégères seules capables de s'échapper du Soleil sans être freinées par la matière ».

741 F. Clette, *Le Soleil et nous, 4, le Soleil invisible : du centre à la surface*, 2022, éditions Favre SA, p. 110 : « Pour fusionner, tous les autres éléments nécessitent des températures encore plus élevées. Mais rien qu'avec l'hydrogène comme carburant, notre étoile a de belles réserves. Il y en a à profusion, vu que le gaz dont est formé le Soleil est constitué à 90 % de ces atomes simples et légers ».

742 J. Heyvaerts, *Astrophysique, Étoiles, univers et relativité, chapitre 2 : étoiles en équilibre*, 2021, 2ème édition, p. 21 : « Par symétrie, le champ gravitationnel  $\mathbf{g}$  est orienté en direction du centre de l'étoile et le flux de chaleur  $\mathbf{q}$  dans la direction opposée. Ils peuvent être écrits :  $\mathbf{g} = -g(r)\mathbf{e}_r$ ;  $\mathbf{q} = q(r)\mathbf{e}_r$ .

743 Chaîne youtube Étienne Parizet, *introduction à l'astrophysique– cours7*, 2022. Sont mentionnés, les leptons, les neutrinos électroniques, les neutrinos muoniques, les neutrinos tauoniques, les photons, les gluons, les bosons, les antiparticules...

744 F. Clette, *Le Soleil et nous, 4, le Soleil invisible : du centre à la surface*, 2022, éditions Favre SA, p. 109 : « Nous sommes au coeur du générateur d'énergie du Soleil, une fournaise portée à 15,6 millions de degrés. À cette température, la vitesse d'agitation des particules est suffisante pour que les noyaux atomiques soient à la fois dénudés de tous leurs électrons, et en plus, pour que ces noyaux puissent entrer directement en collision. Même la force de répulsion entre les charges de même signe (positive) portées par les deux noyaux ne peut s'opposer à cette collision. La barrière électromagnétique répulsive [de Coulomb], sorte d'ultime airbag anti-crash, est pulvérisée ! Les forces de cohésion atomiques peuvent prendre le dessus et les noyaux vont pouvoir s'attacher les uns aux autres pour constituer des noyaux plus gros : c'est la fusion nucléaire. Les noyaux les plus légers et qui ne portent qu'une seule charge électrique positive sont évidemment ceux qui les premiers vont fusionner : c'est l'hydrogène ». L'équation de la fusion nucléaire a été ici simplifiée cependant qu'elle apporte quelques précisions sur la fusion nucléaire.

745 F. Clette, *Le Soleil et nous, 2. Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 22-23 : « vu depuis la Terre, le Soleil offre une énorme richesse de détails et permet véritablement de découper en fines tranches d'oignon la structure verticale de son atmosphère ».

Autrement et plus largement, dans l'ouvrage de F. Clette, les chapitres sont associés à des « couches » spécifiques du Soleil : chapitre 4 : description rapide des couches internes du Soleil ; chapitre 5 = photosphère (flux transport dynamo) ou les rapports entre les couches ; chapitre 6 = chromosphère (mouvements des champs magnétiques dans l'atmosphère solaire) ; chapitre 8 : la couronne solaire ; chapitre 7 : l'héliosphère.

746 Et s'exprime  $\chi_V = T^3(16\theta_B/3k_R)$  avec  $\chi_V$  qui exprime le coefficient de conduction de la chaleur par les photons en fonction du coefficient d'absorption moyen de Rosseland  $k_R(\rho, T)$  (J. Heyvaerts, *Astrophysique, Étoiles, univers et relativité, chapitre 3 : le transport de l'énergie dans les étoiles*, 2021, 2ème édition, p. 40).



stellaire convective<sup>747</sup> et pour forme externe le spicule<sup>748</sup> sinon la super-granulation<sup>749</sup>, lorsqu'il ne s'agit de méga-protubérances<sup>750</sup>

Critère n°3.3. Dans la mesure où le plasma solaire ne se meut dans l'hélio-structure qu'en raison de champs magnétiques qui le déterminent, il est possible d'en déduire une indistinction au sein de cet espace de la qualité civile de la qualité militaire des rayons : tout est pan-magnéto déterminé<sup>751</sup> en fonction du cycle d'inversion de l'hélio-polarité<sup>752</sup> d'où également un aspect militaire bien que relativement anarchique du Soleil<sup>753</sup>.

- 
- 747 F. Clette, *Le Soleil et nous, 4. le Soleil invisible : du centre à la surface*, 2022, éditions Favre SA, p. 115-116 : « Au-dessus, c'est la zone radiative : les photons produits plus profondément vont poursuivre leur marche aléatoire vers le haut dans un gaz stable et sans mouvements globaux. Mais au fond, on s'attendrait à ce qu'un gaz aussi chaud soit bouillonnant. Pourquoi stagne-t-il simplement au coeur du Soleil ? Prenons l'image d'une montgolfière où on enferme un volume d'air dans une enveloppe étanche : si on chauffe le gaz contenu dans l'enveloppe, il se dilate et sa densité diminue. Devenu plus léger que l'air froid ambiant entourant l'enveloppe, il a tendance à monter comme une bulle. En effet, comme la densité de l'air environnant est plus élevée qu'à l'intérieur de la montgolfière et diminue avec l'altitude, celle-ci subit une poussée vers le haut. C'est la force d'Archimède qui fait flotter les bateaux. Cette poussée verticale va faire monter la montgolfière l'altitude où la densité plus faible de l'atmosphère s'égalise avec celle de l'air chaud contenu dans l'enveloppe de la montgolfière. L'ascension continue jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. On retrouve le même effet que dans le Soleil, mais plutôt que simplement le gradient vertical de densité et de pression comme sur Terre, c'est le fort gradient vertical de température du gaz ambiant qui peut induire la poussée verticale. Ce gradient n'est pas constant et varie en fonction de la profondeur, du centre à la surface. C'est ce qui va déterminer la stabilité ou l'instabilité dans différentes couches formant l'intérieur du Soleil ».
- 748 F. Clette, *Le Soleil et nous, 6. Au royaume des champs magnétiques*, 2022, éditions Favre SA, p. 189 : « On estime qu'à tout instant, il y a 100 000 spicules éparpillés sur toute la surface du Soleil. C'est donc une propriété globale de la chromosphère. Or, les spicules trahissent une nouvelle propriété de la granulation, c'est-à-dire la convection présente sous la surface du Soleil. [...] Les spicules ne se répartissent pas tout à fait uniformément sur toute la surface, mais se concentrent le long d'un réseau, dont le maillage a une taille de 25 000 km environ, donc une échelle environ 10 fois plus grande que les granules de la photosphère. Cette trame plus brillante forme le réseau photosphérique. [...] Ces innombrables spicules constituent la source principale de matière alimentant le vent solaire qui baigne tout le système solaire ».
- 749 F. Clette, *Le Soleil et nous, 6. Au royaume des champs magnétiques*, 2022, éditions Favre SA, p. 189-190 : « Bien que quasi 100 % de la matière éjectée dans les spicules retombe sur le Soleil, une petite fraction parvient à s'échapper. Sachant que le contenu de matière des spicules est 100 fois supérieur au flux du vent solaire [...], on devine que ces petites flammèches, apparemment juste décoratives, constituent sans doute la source de matière principale qui alimente ce vent, qui remplit tout le système solaire. Sans elles, l'influence du Soleil serait complètement différente, et sans doute bien plus réduite ».
- 750 F. Clette, *Le Soleil et nous, 7. Aux confins : le souffle du Soleil*, 2022, éditions Favre SA, p. 211 : « Dans la couronne solaire, [...] les boucles de toutes tailles sont omniprésentes. Constituées de multiples brins très fins, ces arcades magnétiques sont ancrées à leurs deux extrémités à deux pôles magnétiques opposés à la surface du Soleil. Il s'agit souvent de l'emplacement des taches solaires. Ainsi, les régions actives se marquent par des systèmes de boucles brillantes, dont la hauteur peut aller jusqu'à 15 fois le diamètre de la Terre ».
- 751 F. Clette, *Le Soleil et nous, 5. Le moteur : une dynamo-cyclique*, 2022, éditions Favre SA, p. 133 : « Tout réside en fait dans l'intensité considérable des champs magnétiques qui percent la surface du Soleil. Au coeur des taches, le champ magnétique va de 1000 à 3000 Gauss, soit plusieurs milliers de fois le champ magnétique terrestre, celui qui orient l'aiguille de votre boussole. On dépasse de loin les champs magnétiques qu'on peut créer en laboratoire sur Terre. Or, rappelez-vous, le Soleil est entièrement constitué de plasma, c'est-à-dire d'un gaz de particules chargées électriquement. Ces particules chargées deviennent sensibles aux champs magnétiques qui exercent une force sur elles. Cette force a pour effet de canaliser les particules, en les contraignant à se déplacer préférentiellement le long du champ magnétique et en limitant drastiquement leur capacité de force du champ magnétique ».
- 752 F. Clette, *Le Soleil et nous, 5. Le moteur : une dynamo-cyclique*, 2022, éditions Favre SA, p. 159-160 : « D'ailleurs, lorsqu'il s'accumule aux pôles solaires, ce champ magnétique va immédiatement contribuer à un nouveau processus. Par la convection qui fait circuler sans cesse le plasma entre la surface et la base de la couche convective, ce champ polaire de surface est entraîné en partie les profondeurs. Or, les deux pôles magnétiques

Critère n°3.4. Il est possible de déduire un processus d'hélio-rentabilisation de sa masse centrale<sup>754</sup> lequel rappelle l'astro-longévité du critère 2.3. dont la pan-hélio-stabilité repose sur le maniement chimico-physique spontané d'une forme supra-objective de double-pensée<sup>755</sup>.

---

globaux sont reliés par des lignes de force orientées Nord-Sud, donc suivant des méridiens, comme pour la Terre [...]. Cependant, dans le cas du Soleil, un élément inconnu sur Terre va prendre les choses en main et tout chambouler : sa rotation différentielle. En effet, nous savons maintenant que la rotation est plus rapide à l'équateur qu'aux pôles, et cela reste vrai sur toute la profondeur de la couche convective, donc 30 % du rayon solaire sous la surface. Cela signifie que les zones proches de l'équateur prennent sans cesse de l'avance sur les zones à haute latitudes. Or, une fois entraînées en profondeur, les lignes de force du champ magnétique se trouvent intimement ancrées le plasma solaire (gaz chargé électriquement) et accompagnent les mouvements de ce plasma. Conséquence : alors qu'il était orienté selon les méridiens Nord-Sud, le champ magnétique va être progressivement étiré dans le sens de la rotation (Est-Ouest). Après quelques mois, l'équateur aura pris une avance d'un tour complet. En fait, le champ magnétique est en train de s'enrouler transversalement dans le sens de la rotation Est-Ouest ! Après plusieurs années, on se retrouve avec une véritable corde de flux magnétique, formé d'une multitude de tours d'enroulement. Brin par brin, la corde s'épaissit ! Traduit en processus physique : le champ est amplifié et se renforce. Le processus d'enroulement est bien sûr le plus efficace là où le gradient de vitesse de rotation est le plus fort. [...] Comme pour une bobine de corde, l'enroulement est plus serré près de l'axe. Dès lors, c'est près du pôle que cette corde de flux prend naissance. À force d'étirement dans le sens de la rotation solaire, cette corde devient parallèle à l'équateur solaire, c'est-à-dire orientée dans le sens Est-Ouest ».

753 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 6. *Au royaume des champs magnétiques [dans la chromosphère]*, 2022, éditions Favre SA, p. 178-181 : « à partir d'ici, c'est la configuration des champs magnétiques qui va dicter la structure des couches de l'atmosphère et véritablement sculpter les couches externes du Soleil. [...] des ondes, dites magnéto-acoustiques, vont se propager le long des tubes magnétiques quasi verticaux, partant de la surface vers les plus hautes couches de l'atmosphère [solaire] ».

754 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 2. *Les origines : une étoile ordinaire mais miraculeuse*, 2022, éditions Favre SA, p. 36 : « Le Soleil, avec sa masse énorme constituée à 80 % d'hydrogène, dispose en effet de belles réserves de protons. Une nuance toutefois : seul l'hydrogène situé dans son coeur où règne une température de 15 millions de degrés, suffisante pour la fusion, est utilisable [pour produire de la chaleur pendant sa durée de vie estimée à 9 milliards d'années]. Toute son enveloppe extérieure ne pourra contribuer ». Autrement dit, il en découle un rapport d'efficacité réelle du Soleil lequel consomme relativement peu d'énergie pour nucléo-fonctionner.

755 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 5. *Le moteur : une dynamo-cyclique*, 2022, éditions Favre SA, p. 163 : « Nous voyons que ce cycle qui se répète dans le temps reflète en fait le parcours des champs magnétiques entre les basses latitudes où ils émergent des profondeurs vers la surface et les pôles où ils sont repris par la rotation solaire en profondeur. Il s'agit d'une grande boucle de circulation, le long de laquelle les champs magnétiques sont transportés, en surface de l'équateur au pôle et en profondeur du pôle vers l'équateur. C'est d'ailleurs pourquoi les physiciens solaires ont baptisé ce modèle du moteur solaire la dynamo à transport de flux (flux transport dynamo). Or, nous connaissons maintenant aussi la vitesse du transport, 5km/h pour la migration lente de taches solaires et de la vague-dynamo sous-jacente qu'elles matérialisent en surface. En divisant les deux chiffres, on peut en tirer l'ordre de la grandeur de la durée du parcours, soit environ 22 ans. Ce n'est autre que la durée du cycle de Hale. Sachant que nous avons à tout moment deux cycles qui cohabitent, l'un en latence près du pôle et l'autre actif près de l'équateur, il faut diviser cet intervalle par deux. Cela nous donne donc 11 ans pour la cadence de retour d'un cycle. C.Q.F.D ».

### Chapitre 3 : l'éco-totalitarisme mondial du néo-libéralisme en faillite triomphante

paramètres évo-méthodologiques:

filtre arendtien : on.

Idéo-porte : Jancovicienne<sup>756</sup>.

Auto-catégorisation : ⌘

champ temporel : 2023

champ polaire : virréalité (Vr+2).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO+MPD) : O.

champ sociologique = éco-tyran.

niveau de difficulté/sensitivity reading : medium / easy.

nature du document : matriciel diffracté

Méta-écriture : il pourrait m'être reproché d'adopter une approche critique globale en pointant du doigt des phénomènes se produisant dans des régions du monde très différentes. Je crois qu'il ne s'agit toutefois pas d'une critique recevable en ce que le totalitarisme que je décris est global, ainsi qu'en atteste le droit économique international lequel lie conventionnellement tous les pays du globe, ce qui en légitime justement une critique transversale : le néo-libéralisme a gagné tous les pays mentionnés. Si les arguments que j'invoque, que j'ai ressentis comme percutants au moment de l'écriture, ne vous paraisse pas être conçus comme tels, dans la mesure où je ne fais au final que constater un processus, je peux avancer sans grande crainte que le système politique restant en l'état, l'évidence des arguments invocables ne sera que plus lourde le temps avançant. La réalité de ce néo-totalitarisme virtuel(J) prend néanmoins sa source primordiale dans un fait bien réel : c'est l'absence de limites à nos libertés qui nous a amené à cette situation de fait<sup>757</sup>.

Critère n°4.0.1. Secrètement, un mythe économique se met en place dans les pays riches du monde entier<sup>cxxxiv</sup> : l'argent, création fictive puisque stricte convention sociale, sert d'outil de canalisation de tous les peuples en cas de crise sociale<sup>cxxxv</sup>. Aussi est-il jeté par l'élite politico-bancaire, sur son nuage économique, aux groupes sociaux dont elle dirige ainsi les mécaniques du désir<sup>cxxxvi</sup> : combiné à l'outillage technologique censé améliorer nos quotidiens mais qui en réalité nous privent du plus précieux des biens – nous-mêmes nous dit Zarathoustra(+) - il apparaît qu'est pratiquée une hypno-techno-éco-politique alors même que la réalité climatique la plus quotidienne et présente nous impose de radicalement changer nos modes de vie. Somnambules, nous essayons de ferrer cet argent tombé du ciel au moyen de nos hameçons rhétoriques respectifs lesquels retombent sur des collègues, des amis, des camarades puisque nous sommes à complètement à l'envers rationnellement, voire pire : nous marchons en crabe puisque la liberté d'expression n'a jamais été aussi vivement menacée qu'aujourd'hui<sup>758</sup>, ce qui fait que le débat public n'avance pas

756 Chaîne youtube INSA Strasbourg, Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale, 22/6/2023, introduction de J-M. Jancovici : « On gère ou on subit : soit on s'occupe du problème, soit c'est le problème qui s'occupe de nous. En d'autres termes, ce serait le retour du totalitarisme ».

757 C. Schmitt, *Théorie de la Constitution*, 1920, éditions PUF, p. 264 : « 3/ L'idée fondamentale de liberté bourgeoise produit deux corollaires qui forment les principes de la composante libérale de toute constitution moderne. D'abord un principe de répartition : la sphère de liberté de l'individu est présupposée comme un donné antérieur à l'État, et

la liberté de l'individu est en principe illimitée tandis que le pouvoir de l'État pour empiéter sur cette sphère *est en principe limité* ».

758 Le premier arrêt qui inaugure ce mouvement d'éradication de la liberté d'expression est l'arrêt Handyside contre Royaume de la CrEDH publié en 1976. Or, cet arrêt, s'il pose des principes essentiels relatifs à une liberté d'expression s'étendant jusqu'à des propos qui peuvent heurter ou choquer au titre de l'esprit d'ouverture et de la tolérance dont chacun doit faire montre, pose simultanément une limitation très forte de ce même droit en consacrant le principe de marge nationale d'appréciation absolue laquelle est pourtant dénoncée comme absurde par les praticiens de la jurisprudence de cette cour (P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 418-420. « 632. L'incompatibilité entre deux facteurs de variation de la marge d'appréciation [le consensus européen et la nature des droits et des activités qui

plus loin au-delà de la polarisation entre l'écolo-dimension et l'éco-dimension de la vie, entre lesquelles il n'est pas pourtant pas de débat possible : les capitaux économiques dépendant des capitaux environnementaux, terrestres et biologiques, il n'est pas possible de faire dépendre les écolo-capitaux des éco-capitaux<sup>759</sup>, ni de les concilier<sup>760</sup>. La voix de la raison, celle des scientifiques écologistes, est catégorisée comme non contraignante<sup>761</sup> alors même qu'elle dispose d'une valeur supra-objective, ce qui contribue à l'éco-piège de masse fictif d'une Union-Européenne qui prendrait à bras le corps le problème environnemental. Cela n'étant pas le cas, nous sommes progressivement amenés via un escalator géant vers le cercle de foudre d'U-∞ lequel équivaldrait à l'avènement irréversible de l'hélio-totalitarisme. Les générations précédentes, souvenirs-fantômes

---

s'y rattachent], attachés aux deux droits conflictuels, est apparue à plusieurs reprises dans la jurisprudence conventionnelle. L'arrêt *Otto-Preminger-Institut* en constitue un exemple pertinent. Dans cette affaire, la Cour, à quelques paragraphes d'intervalle, souligne qu'en matière de protection du sentiment religieux il n'existe pas de standard commun – ce qui milite pour une grande marge d'appréciation même si la Cour ne fait pas référence qu'à une « certaine » marge d'appréciation – puis rappelle qu'en matière de liberté d'expression les restrictions sont soumises à un contrôle strict de la Cour. Nous pouvons penser que cette contradiction résultait de la nouveauté de l'exercice. En revanche, l'arrêt *Gorzelik et autres c. Pologne*, plus récent, contient lui aussi ce décalage. La Cour, au paragraphe 58, énonce qu'en matière de liberté d'association, l'État ne dispose que d'une marge d'appréciation limitée, et, au paragraphe 59, reprenant les principes de l'arrêt *Chassagnou*, elle rappelle que la difficulté de la balance entre les droits conventionnels amène à accorder à l'État défendeur une ample marge d'appréciation. La Cour a d'ailleurs corrigé cette contradiction dans l'arrêt de Grande chambre. Dans ce dernier arrêt, elle continue à souligner l'importance de la liberté d'association pour les partis politiques et les minorités, insistant longuement sur le contrôle rigoureux de la Cour, sans mentionner la présence d'un éventuel facteur de variation contradictoire de la marge nationale d'appréciation. Pour autant, elle conclut à la non-violation de l'article 11. Dans l'arrêt de Grande chambre *Dickson c/ Royaume-Uni*, qui concernait l'impossibilité pour un détenu et sa femme d'avoir accès aux techniques de procréation assistée, la Cour énonce les facteurs contradictoires de variation de la marge d'appréciation (domaine intime du sujet impliquant une marge étroite, absence de consensus et conflits de droits en faveur d'une marge importante). Au regard de l'accumulation de certains facteurs, elle se prononce en faveur d'une ample marge d'appréciation. Pourtant, se fondant sur l'absence de balance effective des intérêts et droits en jeu au niveau national, elle finit par conclure à la violation de l'article 8, démontrant que même en présence d'une marge d'appréciation théoriquement importante, la conclusion de la Cour peut se faire au détriment de la solution étatique retenue. De manière originale ». Ces éléments nous amènent à conclure de la même façon que le juge De Meyer : « *il est grand temps de la bannir de nos raisonnements : nous avons déjà tardé à nous débarrasser de cette regainie et à abjurer le relativisme qu'elle implique [...] lorsqu'il s'agit des droits de l'homme, il n'y a pas de place pour une marge d'appréciation qui permettrait aux États de déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas aux États qu'il peut appartenir d'en décider, chacun en ce qui le concerne, mais à nous et ce que nous pensons doit valoir pour toutes les personnes relevant de la juridiction de chacun d'entre eux. [...] Il est urgent d'abandonner cette phraséologie, aussi fautive sur le plan des principes que vaine dans la pratique (Opinion partiellement dissidente du juge De Meyer sous CrEDH, Z c. Finlande, 25/2/1997)*. Et pourtant perdue la doctrine de la marge nationale d'appréciation

759 Cf chaîne youtube Le Bouddha cosmique, vidéo 7.1. Vos néo-républiques sont en danger. 5 tips pour une révolution réussie, 2023 : « Les capitaux environnementaux et après par effet d'attraction [anti!]- capitalistique, prévalent sur les capitaux économiques dans la simple et bonne mesure que les capitaux économiques reposent sur les capitaux environnementaux. On ne peut pas inverser l'ordre. Il y a comme une sorte de [colonne] de blocs de capitaux et on ne peut pas mettre l'économie en premier sinon tout le reste s'effondre ». Ce point est repris dans une thèse de la façon suivante : « §2. Environnement *versus* marché intérieur : À qui profite la conciliation ? ». Dans l'ouvrage d'Alexandre Kiss, *marché et environnement*, la position adoptée « au regard du marché part du principe de la supériorité intrinsèque des droits de l'homme, pour lesquels le marché n'est qu'un simple instrument. En effet, l'expérience du marché intérieur a montré que la protection des valeurs fondamentales de la société exige que le commerce soit réglementé ou bien interdit quand il est susceptible de cause un préjudice grave ou irréversible à la protection des droits de l'homme ou de l'environnement » (R. Bentirou Mathlouthi, *Le droit à un environnement sain en droit européen : dynamique normative et mise en œuvre jurisprudentielle*, 2020, éditions L'Harmattan, p. 333). Il est donc manifeste que le principe d'indivisibilité des droits de l'Homme, dans son acceptation dimensionnelle, ne peut pas être retenu alors que cette même thèse se trouve dans la double-pensée sur ce point : d'une part il est possible de lire dans cette thèse que « l'indivisibilité des droits de l'homme s'oppose à toutes tentatives de hiérarchisation abstraite » (*Ibid*, p. 358) et d'autre part que « Le respect des droits fondamentaux

pourtant de valeur *a minima* universelle(+), nous implorent de ne pas prendre le même trajet qu'eux<sup>cxxxvii</sup>.

Critère n°4.0.2. L'égalité économique, voilà le cœur du rêve américain et l'égalité matérielle Tocquevillienne, fondement de la démocratie se recoupe en définitive en un même principe d'égalité unidimensionnelle lequel s'éclate sur la diversité de la réalité : la dimensionnalisation de ce principe n'a pas été opérée de façon suffisamment rigoureuse dans son ouvrage. Toutefois, l'expression même d'égalité économique n'est qu'un oxymore en ce sens qu'elle impliquerait pour être vérifié d'observer une situation objective de similarité des revenus, ce qui ne peut jamais se produire eu égard de la diversité des métiers existants. Et ce concept intrinsèquement absurde de

---

« s'imposant ainsi tant à la Communauté qu'à ses États membres, la protection desdits droits constitue un intérêt légitime de nature à justifier, en principe, une restriction aux obligations imposées par le droit communautaire, même en vertu d'une liberté fondamentale garantie par le traité telle que la libre circulation des marchandises » » (*Ibid*, p. 353, citant l'arrêt CJCE, *Schmidberger*, C-112/00, 12/6/2003, pt 74). Partant, il est possible de déduire qu'entre le principe d'universalité des droits de l'Homme et le principe d'indivisibilité de ceux-ci en toutes leurs dimensions, il faut choisir ! Les droits économiques de l'Homme débouchant sur l'hélio-totalitarisme, ces droits, notamment celui matriciel(TTT-3+TTT-4) au macro-commerce, ne sauraient être conservés, et cela, notamment au titre qu'ils ne sont pas universalisables. Purgé des droits qui aboutissent à la destruction du vivant et des écosystèmes, le principe d'universalité pourrait ainsi se déployer sans auto-contradiction, à condition de transformer les droits environnementaux en devoirs environnementaux pesant sur chaque individu (l'expression même de droits environnementaux est dépourvue de sens en ce qu'un arbre ou n'importe quel être vivant ne disposent pas d'une voix humainement perceptible, ce qui signifie que c'est aux individus de les protéger pour eux et ainsi débouche-t-on sur une conception propre d'espèce dominante, à l'inverse absolu de la réalité qui m'est contemporaine dans laquelle l'Anthropocène, synonyme de destruction du vivant, est à deux doigts d'être une réalité géologique, si elle ne l'est pas déjà comme le pensent certains scientifiques).

760 F. Flipo, *Le développement durable et ses critiques, vers une transition sociale et écologique ?*, 2022, éditions Bréal, p. 92 : « Qu'est-ce donc que cette « croissance verte » mise à l'agenda lors du Sommet de Rio en 2012 ? Comme le « développement durable », c'est d'abord une formule diplomatique destinée à intégrer une diversité contradictoire d'enjeux. La croissance verte vient en premier lieu d'une intégration de la « contrainte » ou « externalité » écologique dans le cadre dominant néoclassique. C'est uniquement de cette manière que l'on peut comprendre l'accent mis sur les taxes et les permis, « outils de marché » cherchant à orienter l'innovation et les comportements des « acteurs rationnels » vers une « consommation verte ». Le *Green new deal* européen repose en grande partie sur cette stratégie [...]. L'avenir serait donc aux voitures propres, etc ». Cependant que ce *Green new deal*, en ce qu'il est orienté vers le progrès technologique, lui-même leitmotiv de la croissance économique tout court, il apparaît qu'aucune différence de politique n'entre en ligne de compte. Cette invariance économique est d'autant plus perceptible que seuls les mots changent l'élément de langage européen étant devenu celui du « développement durable » justement au lieu de la croissance (cf article 11 TFUE : « les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté visées à l'article 3, en particulier afin de promouvoir le développement durable ».). Les élites politiques ne traitent pas le problème(T...T) et raisonnent en termes erronés (l'objectif du *Green new deal* de neutralité climatique d'ici à 2050, s'il correspond à ce que le climat soit revenu à la normale antérieure, méconnaîtrait alors la nature même du changement climatique dont les effets se ressentent sur de nombreux siècles, signe d'un aveu d'incompétence de l'institution législative de l'Union-Européenne).

761 R. Bentirou Mathlouthi, *Le droit à un environnement sain en droit européen : dynamique normative et mise en œuvre jurisprudentielle*, 2020, éditions L'Harmattan, p. 394 : « La décision sur le bien-fondé *Marangopoulos* illustre d'une manière spectaculaire la façon dont le Comité se soucie de suivre la bonne mise en œuvre des obligations de l'article 11 dans le droit interne. Il résume, dans le paragraphe 203 de ladite décision, toutes les obligations environnementales à la charge des États qui ont déjà fait l'objet de conclusions adoptées par le Comité EDS dans le cadre du système de suivi par le biais de rapports. Le contenu de ces obligations mérite d'être cité. En effet, il résulte pour les autorités nationales les obligations suivantes : « élaborer et mettre régulièrement à jour un cadre législatif et réglementaire en matière environnementale suffisamment développé [...] ; prévoir des dispositions particulières (adaptation des équipements, fixation de valeurs limites d'émissions, mesurage de la qualité de l'air, etc.) tant pour prévenir la pollution de l'air au niveau local que pour contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique à l'échelle planétaire d'assurer la mise en œuvre effective des normes environnementales par des mécanismes de contrôle appropriés [...] ; informer, sensibiliser et éduquer le public, y compris en milieu scolaire, aux problèmes environnementaux en général et au niveau local [...] ; évaluer les risques sanitaires par une surveillance épidémiologique des populations concernées ». Or, le Comité européen des droits sociaux ne dispose

déboucher sur une hiérarchisation des libertés des individus en ce sens qu'est largement vérifiée dans le monde occidental : argent = liberté, équation laquelle tend de nos jours à prendre des dimensions extrêmement inquiétantes<sup>762</sup>.

Critère n°4.1.1.1. Sur le terrain du processus de déperdition des mots, le problème s'avère en réalité inversé : c'est dans la fuite de la création de nouvelles expressions juridiques que se trouve le non-sens<sup>763</sup>. Dès lors, les institutions les plus haut placées de notre ordre juridictionnel<sup>764</sup> appliquent des doctrines surannées eu égard des considérations environnementales qui appellent à en prendre le contre-pied immédiat, universel, et à tous les degrés institutionnels<sup>765766</sup> : il en résulte une matérialisation du processus de sémio-dégénérescence en ce que l'emploi d'expressions nouvelles aboutisse à une véritable perte de sens, tout oxymore contenant en soi quelque double-pensée. C'est

---

d'aucune autorité de la chose jugée et la décision *Marangopoulos* ici citée date du 6/12/2006 ! Aucune mesure n'est toujours réalisée : l'inaction institutionnelle, tant nationale qu'européenne, confirme cette perspective de l'illusion de la gestion du problème environnemental ! Tout en ayant connaissance de l'hélio-totalitarisme et des mesures nécessaires à prendre à cet effet, rien a été fait et les niveaux d'émissions de GES n'ont cessé de croître ! Il était pourtant évident qu'il faut traiter le problème le plus tôt possible et le plus exhaustivement que possible sinon quoi la situation devient littéralement irrécupérable, faute de choix clair pris dans la prise en considération du fait que le Soleil existe !

- 762 [Chaîne youtube Arte, L'usine des animaux, reportage de Mars 2023](#) : « L'Iowa, comme la plupart des États ruraux, a adopté une série de lois que l'on appelle les lois « ag-gag ». Elles ciblent directement les militants de la cause animale en criminalisant toute forme d'intrusion dans les fermes. [Un activiste :] « Le jour suivant la publication de ma vidéo, ma chambre d'hôtel a été prise d'assaut. Les policiers sont entrés d'un coup et m'ont poussé contre le mur, c'était très effrayant ». [...] [la journaliste:] Après 24 heures de garde à vue, [cet activiste] est mis en examen pour intrusion sur une entité agricole. Parce qu'il s'agit d'élevage, il encourt une peine de deux années de prison. S'il était rentré dans n'importe quel autre type d'usine, il aurait risqué 30 jours de détention. Cette aggravation des peines qui protège l'industrie des producteurs de viande, c'est le principe des lois « ag-gag ». [...] Dans un monde qui ne tient que par le secret, une simple image peut tout changer ». En d'autres termes, aux États-Unis, l'argent fait le droit. Cette règle se vérifie également en Chine ([Chaîne Youtube l'Effet Papillon, Le las vegas chinois \(Laos\), première diffusion en 2007](#) : « Quoi qu'il arrive les entrepreneurs de Boten city garderont les mains propres, les autorités laotiennes l'ont garanti par contrat. Un contrat en or qui donne au patron de M. Wong [chargé de développement économique du Las Vegas chinois] le droit de faire ce qu'il veut pendant 90 ans sur ces 500 km<sup>2</sup> de jungle Laotienne, et il ne va pas s'en priver ». 25 kilomètres au-delà de la frontière Chine-Laos, M. Wong ajoute : « Regardez, c'est ici que nous allons installer la nouvelle frontière. On a pas encore décidé où exactement mais notre société va payer pour installer ce nouveau poste frontière. On ne prend pas la terre aux Laotiens, on déplace juste le poste-frontière, cela nous permettra d'éviter les contrôles sur notre zone ».
- 763 L'expression de quasi-obligation créée par le Conseil d'État pour qualifier l'obligation environnementale à la charge de l'État Français en matière de respect des décisions prises par la Convention Citoyenne pour le Climat pose un sérieux problème lorsqu'on considère la gravité de ce néologisme juridique : une telle obligation devient facultative, comme si le Soleil pouvait être considérée comme étant « en option ».
- 764 Le Conseil d'État joue tout de même le rôle de juridiction constitutionnelle réglementaire (CE, Ass, 2007, Société Arcelor Lorraine), autrement dit, cette juridiction dispose d'un pouvoir juridictionnel plus important que le Conseil constitutionnel lui-même, eu égard du fait que les règlements, dernier bloc de la pyramide kelsenienne des normes (dont l'ordre de l'importance est en réalité inversé), sont donc les normes juridiques les plus importantes dans notre ordre juridique historico-négatif.
- 765 J-B. Barfety, J. Dalbard, A. Ouizille, *Politiques économiques : préparation au concours de l'ENA, 2019, édition LGDJ*, p. 39 : « La soutenabilité de la dette constitue un volet conséquent du cadre de viabilité de la dette établi par le FMI et la Banque mondiale qui réalisent des analyses de viabilité de la dette des pays à faible revenu mais également des pays plus avancés. Selon le FMI, celles-ci sont fondées sur des projections d'endettement d'un pays sur les 20 prochaines années ainsi que sa vulnérabilité à des chocs exogènes, une évaluation du risque de surendettement extérieur sur cette période et enfin sur une stratégie d'emprunt qui limite le risque de surendettement. En Europe, la Commission européenne a créé des indicateurs synthétiques de mesure de la soutenabilité ; S0 mesure à ce titre la soutenabilité à très court terme, tandis que S1 correspond à un indicateur de moyen terme montrant l'ajustement nécessaire de la balance structurelle afin d'atteindre un niveau de dette/PIB de 60 %. Enfin, S2 est un indicateur de long terme qui fournit le niveau de déficit primaire structurel nécessaire à stabiliser le ration dette sur PIB à un horizon infini ». Ce genre d'indice pose un énorme problème puisqu'il tend à laisser penser que cet horizon infini soit encore possible à l'heure où le débat public est saturé de propos collapsologiques en raison de la catastrophe climatique qui se profile et dont il est déjà certain, si rien n'est entrepris à une portée mondiale, qu'il demeure parfaitement hors-sol, déconnecté de la réalité pourtant de valeur

ainsi la cohérence intellectuelle – démembrement indispensable de son indépendance - qui devient ainsi largement menacée : la norme devenant la non-pensée résultant de l'auto-contradiction. Il est même possible de retrouver une obligation d'obéissance aveugle chez certains membres de l'administration française<sup>767</sup>. En ce qui concerne le processus de déscolarisation lequel peut être déduit de l'organisation même des enseignements à vocation politique<sup>768</sup>, le problème tient au fait que la démocratie libérale soit propice au développement d'<sup>individus</sup><sup>cxviii</sup><sup>769</sup>. Ce découplage pan-écologique(F) des élites technocratiques d'avec la réalité aboutit nécessairement au développement d'un système sur des fondements théoriques absolument délétères<sup>770</sup>.

---

supra-objective (Chaîne youtube Arte, L'homme a mangé la planète, 2023 : « là, entre 0 et 15 km au-delà du niveau de la mer, tout autour du globe, il y a 6400 milliard de tonnes de dioxyde de carbone : le CO2 que nous avons émis depuis le début de l'industrialisation, des milliards de tonnes prisonnières de la basse atmosphère »).

766 J-B. Barfety, J. Dalbard, A. Ouizille, Politiques économiques : préparation au concours de l'ENA, 2019, édition LGDJ, p. 41 : « Des niveaux élevés de dette sont porteurs de risques spécifiques, mais il n'y a pas un seuil de dette à partir duquel la croissance serait compromise ». Voilà qui revient à dire que la croissance serait toujours possible alors qu'à nouveau même les économistes eux-mêmes défendent la position inverse (par exemple : Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, économie de l'environnement et économie de l'écologie, 2015 : « Les équilibres écologiques déterminent l'état sanitaire qui lui-même détermine les possibilités de croissance. Dit autrement, augmenter la croissance économique tandis que l'on dégrade les écosystèmes et donc par contrecoup la santé humaine est une stratégie de développement contre-productive. L'État social-écologique libéré de la croissance n'est donc pas un luxe post-matérialiste : c'est une nécessité économique »). Enfin voilà, rien qu'en lisant trois pages de cet ouvrage, je tombe sur des énormités qui me font bondir - il s'agit tout de même de « l'élite intellectuelle de la Nation, nos représentants politiques » !!! -, de surcroît reprises sur le mode de la nonchalance la plus sereine d'E. Philippe (Institut Sapiens, Pourquoi faut-il un choc d'attractivité du travail en France et comment le provoquer ?, 2023, revue du parti politique horizons, p. 50 : « Au final, le manque d'attractivité du travail [pour les jeunes et les seniors est-il précisé], se chiffre en France dans les pertes de valeur ajoutée colossales qu'il provoque et qui sont le plus souvent cachées par les systèmes d'informations comptables. Agrégé au plan macroéconomique, cela représenterait une amélioration de 4 à 8 points de PIB annuel ». À ne pas s'y tromper, il s'agit d'une périphrase pour parler de croissance..!). La réalité de la croissance que la doctrine énarquique promeut c'est la suivante : la marchandisation de nos données de santé qui est expressément mentionnée dans la revue 2023 du parti horizons : « il est urgent d'opérer un choc de simplification des procédures pour faciliter l'innovation et la recherche tout en assurant la sécurité et la protection des individus. L'imposition de délais et le monitoring des indicateurs de refus des structures autorisant les accès et/ou fournissant les données sont des mesures simples à implémenter. Enfin, nous devons promouvoir la culture de la donnée et de l'open source dans le secteur de la santé, qui font converger le bénéfice direct individuel du patient et l'intérêt collectif. Ces mesures peuvent contribuer à promouvoir une réutilisation large et efficace des données, dot la valorisation représente un gain estimé à 7,3 milliards d'euros par an » (A-S. Hamy-Petit, Numérique et données de santé : un potentiel majeur à exploiter, 2023, revue du parti politique horizons, p. 67). Au regard de ces éléments, il est possible de conclure à l'hélio-négationnisme du parti Horizons présidé par E. Philippe en ce qu'il planifie de poursuivre un objectif de croissance climatiquement insoutenable et ce, par des moyens ignobles tel que la rentabilisation précitée des données de santé : pire que la réification, c'est la techno-réification qui tient lieu d'horizon politique à la France.

767 F. Chambon, O. Gaspon, La déontologie administrative : des valeurs du service public à un management de la prévention des risques, 2015, éditions LGDJ, p. 112-116 : S'il est nécessaire de distinguer les notions de loyauté et de loyalisme en ce qu'à cette première catégorie uniquement sont associés des droits exceptionnels de désobéissance et de retrait, la définition de ces deux notions font froid dans le dos (*Ibid*, p. 112, pour la loyauté : « L'obligation de volonté est une autre dimension de l'obéissance. Elle signifie de la part du subordonné une volonté de réussite de l'instruction reçue. En d'autres termes, l'exécutant veut ce que veut le chef. Cette exigence s'apparente à ce que le vocabulaire administratif nomme la loyauté. Être loyal pour l'agent consiste à ne pas critiquer voire dénigrer l'ordre reçu et à tout mettre en œuvre pour en assurer la bonne exécution ».), en particulier en ce qui concerne la seconde, étant précisé qu'elle concerne les postes aux rôles politiques les plus importants (*Ibid*, p. 112 : « le loyalisme, en revanche, peut se concevoir s'agissant des fonctionnaires dont la nomination relève de la discrétion de l'autorité politique. À l'instar des préfets, des ambassadeurs, des recteurs ou des directeurs d'administration centrale, il est des fonctions publiques qui ne peuvent être exercées que par des fonctionnaires qui peuvent se prévaloir au quotidien de la confiance du gouvernement »). Or, cette notion de loyalisme ne peut qu'être littéralement assimilée à cette notion de obéissance aveugle (Chaîne youtube XeiXei, L'ENA : L'école du pouvoir – Partie 1. Un membre du jury : « Selon vous mademoiselle, les fonctionnaires sont-ils tenus à la loyauté ou au

Critère n°4.1.1.2. Il est possible de retrouver une obligation déontologique de silence et dont la formulation est particulièrement effrayante<sup>771</sup> : la liberté d'expression des fonctionnaires est littéralement menacée proportionnellement à leur position hiérarchique<sup>772</sup>, ce qui revient par analogie à porter notamment atteinte au principe fondamental des lois de la république relatif à l'indépendance des professeurs d'université.

Critère n°4.1.1.3. La pan-idéologie(F) de la souveraineté économique<sup>773</sup> se retrouve diffractée sur l'intégralité du territoire français au moyen de la politique de l'accueil fiscal de nouvelles entreprises pan-libres<sup>774</sup> lesquelles se retrouvent nécessairement toujours dans des rapports de compétition entre elles<sup>775</sup>. Ces entreprises sont tellement empreintes de belliquosité qu'elles sont elles-mêmes peuplées de personnes qui s'appréhendent en majorité respectivement

---

loyalisme ? ». La candidate : « La loyauté consiste à respecter les règles, à tenir ses engagements vis-à-vis de quelqu'un ou d'une cause. Le loyalisme implique le même dévouement mais de manière aveugle, inconditionnelle. Je dirais donc que les fonctionnaires sont davantage tenus à la loyauté qu'au loyalisme ». **Il faut donc observer que la réalité inverse est aujourd'hui de rigueur.**

- 768 Cette année, j'ai eu accès à des cours d'étudiants en Master de l'IEP de Strasbourg : j'ai pu y constater que le professeur citait environ 10 ouvrages par cours. Or, dans la mesure où il y a sept à huit unités d'enseignement par Master et une dizaine de cours par matière, cela donne donc entre 700 et 800 ouvrages à lire par semestre, soit environ 1500 à lire en une année. J'ai pu retrouver des cours similairement dispensés sur le mode de la « liste de course » en sociologie politique. En ce qui concerne le cursus en droit, il est possible de retrouver cette même notion de surcharge informationnelle en Master 2, surcharge informationnelle couplée à un formalisme désuet qui se retrouve donc dans des ouvrages de professeurs d'université et qui contribue à en détériorer gravement le sens (L. Burgogue-Larsen, *Les 3 cours régionales des droits de l'homme in context, la justice qui n'allait pas de soi*, 2020, éditions Pedone, p. 264).
- 769 F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Livre cinquième, *Libres et inégaux*, 1992, p. 357-358 sur le mégalthymos politique : « La politique démocratique fournit un autre exutoire pour les natures ambitieuses. La politique électorale est une activité « thymotique », puisque l'on rivalise avec d'autres pour la reconnaissance publique, sur la base de points de vue contradictoires à propos du juste et de l'injuste, du vrai et du faux ».
- 770 Cf chaîne youtube Le Bouddha cosmique, vidéo 7.1. Vos néo-républiques sont en danger. 5 tips pour une révolution réussie, 2023 : « Il y a un **antithétique** antagonisme entre [multiplication des] capitaux économiques et [soutenabilité] environnementaux, ça c'est indéniable. Donc, il y a une contradiction fondamentale avec le discours d'E. Macron tenu lors du débat présidentiel de 2022 disant : « je serai le président de l'écologie », et celui-ci de dire [lors d'une interview télévisée du 23/5/2023] que : « le mépris c'est quand on ment aux gens », et bien manifestement, il y a eu mensonge et il n'y a pas besoin d'il y avoir des milliers de mensonges, un seul suffit car c'est l'intérêt général virtuel[(J)] qui est en jeu ». Comme il y a eu mensonge de type hélio-négationniste, il y a eu mépris, et, tout négationnisme étant interdit par la Cour européenne des droits de l'Homme, règle de jurisprudence constante.
- 771 F. Chambon, O. Gaspon, *La déontologie administrative : des valeurs du service public à un management de la prévention des risques*, 2015, éditions LGDJ, p. 113 : « Pour l'ensemble des agents publics, la *loyauté*, au sens de l'obligation de volonté consiste d'abord à se garder de critiquer les instructions reçues en émettant des doutes sur leur bien-fondé et leur pertinence auprès d'un entourage professionnel voire extérieur. Ce que, dans le premier cas, la Règle bénédictine, déjà citée, désigne comme les « murmurateurs ». Cette évocation apparaît dans un décret du 1/4/1933 portant règlement du service dans l'armée lequel disposait que « les ordres sont exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure ». Encore de nos jours, on sait bien qu'il se *murmure* beaucoup de choses dans les couloirs d'un service ou aux abords d'un distributeur de boissons. Mais, désormais, par le truchement des technologies de l'information et de la communication, ces chuchotements ont de plus en plus de résonance à en devenir planétaires. Ces possibles échos, au-delà de l'environnement professionnel, expliquent que le devoir de loyauté soit lui-même prolongé par la fameuse *obligation de réserve*. La nécessité pour un fonctionnaire de s'abstenir de formuler des critiques à l'encontre de son administration et de sa hiérarchie ne fait que décliner, en dehors du service, le devoir plus général de loyauté lui-même expression de l'obligation de volonté. [...] Mais c'est surtout en actes que doit se manifester cette obligation. L'obéissance loyale exclut de « traîner les pieds » voire de « savonner la planche » dans le dessein de compromettre l'accomplissement d'un ordre qui ne conviendrait pas au subordonné. Elle consiste, au contraire, à concourir à la réussite de l'instruction donnée. Vouloir ce que veut la hiérarchie implique, pour le fonctionnaire, de se donner les moyens d'assurer le succès d'une politique publique dont il a la charge. En ce sens, l'obéissance se trouve également un prolongement dans les notions d'engagement d'implication et donc de résultats voire de performance ».
- 772 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 615, se référant au §4 à de l'arrêt de *Diego Nafria c. Espagne* du 14/3/2002 : « la Cour rappelle, en se référant aux devoirs et responsabilités qu'impose cet article, que « s'il est indéniable que les



comme des ennemis à abattre<sup>776</sup> en vue de la génération du bénéfice le plus élevé que possible<sup>777</sup>. Or, cet éco-leïtmotiv de la croissance revient à réaliser chaque jour un peu plus la probabilité de survenance de l'hélio-totalitarisme<sup>778</sup>, soit au pan-concentrationnisme planétaire. De la même façon, ces impératifs de croissance impliquent l'emploi de techniques ravageant les sols qui deviennent ainsi définitivement infertiles<sup>779</sup>, contrairement à ce que rend nécessaire son contenu pan-éco-idéologique(F)<sup>780</sup> consistant en l'application d'une vision éco-industrielle sur la nature<sup>xxxxix</sup>. Pris globalement, ce sont les entreprises qui détiennent les clefs du pouvoir<sup>781</sup>. Malheureusement, la France, première destination touristique mondiale, joue ce jeu de la poussière sous le tapis : les touristes affluent pour voir les symboles(TTT-1) de la France – citons par exemple la cathédrale de Strasbourg ou encore le mont Saint Michel...

---

*membres de la fonction publique bénéficient de la protection de l'article 10 de la Convention, il apparaît légitime pour l'État de soumettre ces derniers, en raison de leur statut, à une obligation de réserve ». En tant que « haut fonctionnaire de la plus haute institution financière du pays, le requérant aurait dû faire preuve d'une plus grande*

*retenue dans les termes utilisés ».* Plus le fonctionnaire  
occupe un poste important, plus sa  
liberté d'expression est limitée.

- 773 J-B. Barfety, J. Dalbard, A. Ouizille, Politiques économiques : préparation au concours de l'ENA, 2019, édition LGDJ, p. 39 : cet ouvrage construit tout de même son plan sur un concept évidemment absurde à savoir celui de « dette souveraine ». Le concept de souveraineté impliquant l'idée d'une liberté absolue ne peut donc pas être accolé à celui de dette qui implique une notion d'obligation, soit de limitation, en l'occurrence de la liberté économique. Cet oxymore évident revient à établir un fait : faire passer une information fictive pour véridique.
- 774 D. Harvey, Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 103 : « En théorie, l'État néolibéral devrait promouvoir de solides droits de propriété privée, le règne du droit et les institutions du libre marché et du libre-échange. Tels sont les agencements institutionnels qui apparaissent essentiels pour garantir les libertés individuelles. Le cadre légal est celui d'obligations contractuellement librement négociées entre sujets juridiques au sein du marché. Le caractère sacré des contrats et le droit individuel d'agir, de s'exprimer et de choisir librement doivent être protégés. L'État doit donc utiliser son monopole de la violence pour défendre à tout prix ces libertés. Par extension, la liberté qu'ont les entreprises et les grandes sociétés (que la loi considère comme des personnes) d'opérer à l'intérieur de ce cadre institutionnel du marché libre et du du libre échange est considérée comme un bien fondamental. L'entreprise privée et l'initiative entrepreneuriale sont considérées comme les clés de l'innovation et de la création de richesse ».
- 775 F. Fukuyama, La fin de l'histoire et le dernier homme, Livre cinquième, Libres et inégaux, 1992, p. 355-356 sur le mégalthymos économique : « Dans une société libérale, le premier et le plus important de ces exutoires est l'esprit d'entreprise (ainsi que les autres formes d'activité économique). Le travail est entrepris avant tout pour satisfaire le « système des besoins » - donc le désir plutôt que le thymos. Mais, comme on l'a vu plus haut, cela devient rapidement une arène pour les luttes « thymotiques » : le comportement des entrepreneurs et des industriels est difficile à interpréter simplement comme une affaire de satisfaction égoïste des besoins. Plus qu'il ne la permet, le capitalisme requiert positivement une forme de mégalthymia réglée et sublimée dans les efforts des hommes d'affaires pour être meilleurs que leurs rivaux. Au niveau où opèrent des entrepreneurs de la classe d'un Henry Ford, d'un Andrew Carnegie ou d'un Ted Turner, la consommation n'est pas un motif important. De tels personnages sont évidemment « avides » de masse d'argent toujours plus importantes, mais l'argent est beaucoup plus un gage ou un symbole de leurs capacités qu'un moyen d'acquérir des biens sans nombre – maisons, voitures ou femmes – pour leur consommation personnelle. Ils ne risquent pas leur vie, mais ils mettent en jeu leur fortune, leur statut et leur réputation pour l'amour d'un certain type de gloire ; ils travaillent extrêmement dur et négligent les petits plaisirs en faveur de plus grands et plus intangibles ; leur activité débouche fréquemment sur des produits et des machines qui démontrent une époustouflante domination sur le plus dur des maîtres, la nature ; et s'ils ne sont pas doués de civisme au sens classique du mot, ils participent nécessairement au monde social constitué par la société civile qui les entoure ».
- 776 R. Greene, Power : les 48 lois du pouvoir, Loi 15 : écrasez complètement l'ennemi, 2009, éditions Alisio, p. 112-113 : « La solution : n'ayez aucune indulgence. Écrasez vos ennemis aussi complètement qu'ils vous écraseraient. La seule paix et la seule sécurité que vous pouvez ultimement espérer d'eux, c'est leur disparition totale. Mao

Critère n°4.1.1.4. Sur le terrain du contrôle des mémoires, rien n'est plus facile aujourd'hui à l'époque de la société de l'information de faire passer des *fake news* pour des *true news* et dont le paradigme même serait la publicité<sup>782</sup>, lorsqu'il ne s'agit pas de contrôle plus profond et maléfique des consciences tant individuelles<sup>783</sup> que collectives<sup>784</sup>.

Critère n°4.1.1.5. Le rapport informationnel est en réalité interchangé ici : c'est la minorité dirigeante qui n'est pas avertie, ni formée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la gestion des dégâts environnementaux, conséquences de sa propre pan-éco-idéologie(F)<sup>785</sup> et qui continue pourtant à la mettre en œuvre au prix de la distorsion de la garantie des droits de l'Homme, dont il

---

Zedong, fervent lecteur de Sun Zi et de l'histoire chinoise en général, connaissait l'importance de cette loi. En 1934, il se réfugia avec quelque 75000 soldats mal équipés dans les montagnes désolées de l'ouest de la Chine pour échapper à l'invincible armée de Tchang Kai-shek : c'est ce que l'on a appelé la Longue Marche. Tchang Kai-shek était décidé à éliminer les communistes jusqu'au dernier et, quelques années plus tard, il restait à Mao moins de 10 000 soldats. En 1937, quand la Chine fut envahie par le Japon, Tchang Kai-shek pensa que les communistes n'étaient plus une menace. Il choisit d'abandonner la poursuite et se concentra sur les Japonais. Dix ans plus tard, les communistes avaient recouvré assez de force pour mettre en déroute l'armée de Tchang Kai-shek. Ce dernier avait oublié l'antique précepte : un ennemi doit être anéanti. Mao, lui n'avait pas oublié. Il traqua impitoyablement Tchang Kai-shek jusqu'à ce que lui et toute son armée s'embarquent pour Taïwan. Rien ne reste de son régime dans la Chine continentale d'aujourd'hui. La sagesse de cette loi est aussi ancienne que la Bible : le premier à la mettre en pratique fut Moïse. Il l'avait apprise de Dieu lui-même, qui, partageant la mer Rouge devant les Juifs, laissa les flots submerger les poursuivants égyptiens : « Il n'en resta pas un seul ». Quand Moïse descendit du mont Sinaï avec les dix commandements et qu'il trouva son peuple en train d'adorer le veau d'or, il fit massacrer les idolâtres jusqu'au dernier. Et, juste avant de mourir, il dit à ceux qui l'avaient suivi jusqu'aux confins de la Terre promise : « Lorsque le Seigneur ton Dieu te les [les tribus de Canaan] aura livrées et que tu les auras battues, tu les voueras totalement à l'interdit. Tu ne conclueras pas d'alliance avec elles, tu ne leur feras pas grâce (Deutéronome, 7, 2). La guerre totale, principe de base de la guerre moderne, a été définie par Carl von Clausewitz, premier philosophe de la guerre. En analysant les campagnes de Napoléon, Clausewitz écrit : « Nous affirmons que l'anéantissement total des forces de l'ennemi doit toujours être la considération dominante [...]. Une fois qu'une victoire essentielle est acquise, il ne doit être question ni de repos ni de répit [...] Mais seulement de la poursuite de l'ennemi, de la prise de sa capitale, de l'attaque de ses réserves et de toute chose susceptible de fournir au pays aide et bien-être ». Cela s'explique ainsi : après la guerre viennent la négociation et le partage du territoire ennemi. Celui qui n'a remporté qu'une victoire partielle perd au cours des négociations ce qu'il avait gagné par les armes. La solution est simple : ne laissez à l'ennemi aucune alternative. Anéantissez-le et son territoire sera à vous. Le but du pouvoir est de contrôler complètement ses adversaires, de les forcer à obéir. On ne peut se permettre de s'arrêter à mi-chemin. S'ils n'ont pas d'alternative, ils passeront sous vos fourches codines. Cette loi a des applications très générales. La négociation est une vipère insidieuse qui dévore la victoire : ne donnez à vos ennemis aucune possibilité de négociation, aucun espoir, aucune marge de manœuvre. Écrasez-les, c'est tout ». On notera que les « exemples » de Moïse et de Mao Zedong permettent d'établir des liens formels entre le totalitarisme présent(TTT-3+TTT-4) et le théo-totalitarisme(TTT-1) et le totalitarisme « classique » (TTT-2).

777 S. Piron, *Généalogie de la morale économique*, 2020, éditions zone sensible, p. 328 : « dans les derniers chapitres du premier livre des *Politiques*, le philosophe distingue un « art d'acquérir » naturel, commun aux humains et aux animaux, qui consiste à obtenir en quantité « suffisante » les biens indispensables à la vie. Une forme spécifique de cet art, fondée sur une technique et non sur la nature, ne se contente pas des biens qui suffisent à une vie heureuse mais recherche leur accroissement illimité. La tradition a conservé le terme de « chrématistique » pour qualifier ce désir infini de richesse qui prend la monnaie pour objet privilégié et fait de l'instrument des échanges une finalité. Ce qu'Aristote percevait comme une déviation monstrueuse, ce dont Guiral Oot entrevoyait la possibilité est devenu la règle commune : toute monnaie est porteuse d'un intérêt. Émise par des banques sous la forme d'un crédit, sa définition même comporte la nécessité d'un accroissement. Tant que le système monétaire et bancaire restera ce qu'il est, tous les appels à la décroissance resteront vains. »

778 J-M Jancovici : *1-L'énergie, cours des mines* 2019. L'équation fondamentale que pose J-M. Jancovici afin de faire comprendre que la croissance ne peut absolument plus tenir lieu de politique est : Hausse Pib = hausse flux productif = hausse flux énergétique (essentiellement fossile) = hausse de consommation d'énergies fossiles = hausse émission GES.

779 F. Ramade, *éléments d'écologie : écologique appliquée : action de l'homme sur la biosphère, chapitre 7 : la dégradation des écosystèmes et la ruine de la biosphère*, 2021, éditions Dunod, p. 487-489 : « *La salinisation des terres cultivées*. Le mauvais usage de l'eau, la mise en culture intempestive de terres marginales dans de nouveaux

revendique désormais scandaleusement le monopole<sup>786</sup> puisqu'il fait usage de violence contre la population qu'il représente prétendument<sup>787</sup>.

Critère n°4.1.2.1. Le rapport de solidarité est effacé et remplacé par une relation strictement éco-contractuelle entre les individus dans tous les types d'échanges qu'ils puissent avoir entre eux<sup>788</sup> : le monde social tend à devenir intégralement composé de relations faisant intervenir de l'argent<sup>789</sup>. Cet aberrant monde « éco-social » détruit toute forme de solidarité directe en la conditionnant au contrat, à l'obligation économique et à l'intermédiation d'une entreprise jusqu'à ce que les individus n'aient plus que des options économiques pour exercer leur propre liberté ainsi

---

périmètres irrigués ont conduit en bien des régions à des altérations chimiques irréversibles de la structure des sols en conséquence de processus pédologiques complexes que l'on désigne sous le terme général de salinisation. Ce phénomène résulte en règle très générale de l'usage de l'irrigation sur des sols mal drainés et sous climat aride et se traduit par le fait qu'ils deviennent sursalés. [...] Aux États-Unis, 20 % des surfaces mises en culture grâce à l'irrigation ont déjà été ruinées par le sel. Le record est détenu en Californie, dans l'Imperial Valley, où près de la moitié des surfaces irriguées sont atteintes par la salinisation. [...] On estimait au cours des années 2000 que la salinisation conduisait chaque année à l'abandon dans le monde de 100 000 km<sup>2</sup> des terres irriguées détruites par leur transformation en solonetz et autres sols sodiques (Pimentel, 2004). Ce phénomène, joint à la raréfaction des ressources en eau, explique la stagnation des surfaces irriguées depuis le début des années 1990. Il est d'autant plus préoccupant que 40 % de la production alimentaire mondiale actuelle est le fait de terres irriguées, qui ne couvrent que 17 % de la superficie cultivée totale du globe (Halweil, 2002) ». On retrouve le même problème de perte irréversible de surfaces agricoles fertiles par leur artificialisation en France et en Europe, au mépris de l'environnement et de l'une de ses règles les plus évidentes qui est celle de la sauvegarde des sols (F. Ramade, *éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère, chapitre 7 : la dégradation des écosystèmes et la ruine de la biosphère, 2021, éditions Dunod, p. 490-491* : « b) La destruction des sols par l'urbanisation et l'industrialisation. Elle constitue une cause persistante et insidieuse de pertes irréversibles de terres cultivables, souvent de haute fertilité, à une échelle dépassant largement celle de l'Union européenne. Il apparaît que dans certaines régions françaises, jusqu'à 6 % de la surface a été artificialisée dans la seule période 1997-2000 l'accroissement ayant été en moyenne de 4 % ! À la fin de la dernière décennie, notre pays perdait de ce fait 154 hectares par jour de terres agricoles (Pointereau & Coulon, 2009). En réalité, toute opération d'aménagement du territoire devrait être réalisée en tenant compte des principes écologiques de base afin de permettre une utilisation durable des ressources naturelles. Il paraît donc indispensable d'établir à l'échelle européenne une carte de la vocation agricole des sols et de mettre à l'écart du béton et du bitume les terres de grande fertilité. Il s'imposerait aussi de protéger de toute urgence celles dont les productions de haute qualité, végétales et (ou) animales, bénéficient d'appellation d'origine et de préserver la qualité de l'espace rural propre à ces zones à vocation agricole prioritaire par une clause rigoureuse de *non aedificandi* »...

780 D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 109* : « La théorie néolibérale du changement technologique compte sur la force contraignante de la compétition pour inciter à la recherche de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de production et de nouvelles formes d'organisation. Cette incitation est désormais si profondément ancrée dans le sens commun entrepreneurial qu'elle devient une croyance-fétiche : l'idée selon laquelle il existerait une solution technologique à tout problème possible et imaginable. Dans la mesure où cette croyance s'enracine non seulement dans les entreprises, mais aussi dans l'appareil d'État (notamment militaire), elle produit des dynamiques de changement technologique puissantes et autonomes qui peuvent devenir déstabilisantes, voire contre-productives ». Cet élément débouche sur l'idée d'une techno-infaillibilité des leaders néolibéraux alors même que la dernière création en date - les intelligences artificielles - n'apportent pas de solutions nouvelles : elles ne font que reproduire (Chaîne youtube France Université Numérique, *L'intelligence artificielle n'existe pas, par Luc Julia, 2023* : « Quand on vous parle des IA génératives aujourd'hui, il y a une chose qui est bien dans ces choses-là, c'est qu'on s'est pas trompés de nom. On a pas appelé ça IA créative, on a appelé ça IA générative : ça génère des trucs qui arrivent de ses 175 milliards de données mais ça ne crée rien. C'est vous qui avez le pouvoir de création, c'est vous qui le gardez, c'est vous qui avez la possibilité de créer à travers le prompt »). Il est important que cette techno-infaillibilité est doublée d'une sorte d'infaillibilité économique (D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 115* : « En réalité, le FMI couvre, du mieux qu'il peut, l'exposition aux risques et aux incertitudes sur les marchés financiers internationaux. Pratique difficile à justifier par rapport à la théorie néolibérale, puisque les investisseurs devraient en principe être responsables de leurs propres erreurs »).

781 D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 106-110* : « Les néolibéraux préfèrent tenir les institutions clés, comme les banques centrales, à l'abri d'éventuelles pressions démocratiques.

économiquement pan-conditionnée<sup>790</sup>. Or, cette éco-procéduralisation des rapports humains aboutit *de facto* à un processus d'atomisation sociale, dans les pays ateliers<sup>791</sup> comme dans les pays néolibéraux<sup>792</sup>, étant précisé que dans chacun d'entre eux, il est poursuivi une antipolitique de traque des organisations socio-politiques<sup>793794</sup>. La démocratie libérale joue ainsi sur la cupidité des individus pour renforcer ses rangs d'éco-mégalthymiques<sup>795</sup> desquels se distinguent les personnes soucieuses du climat<sup>796</sup>. Les droits sociaux sont devenus fonction du bon comportement économique de l'intégralité de la population française, autrement dit, ce n'est pas sur le comportement d'une personne donnée qu'est conditionnée l'octroi de droits sociaux, mais sur le comportement d'une masse d'individus dont il découle un système de contrôle économique des masses<sup>797</sup>. Partant, toute personne ne contribuant pas à l'entreprise nationale ou européenne de croissance économique sera

---

[...] Pour se protéger de leurs plus grandes peurs – le fascisme, le communisme, le socialisme, le populisme autoritaire, ou même le règne de la majorité –, les néolibéraux doivent fixer des limites rigoureuses à la gouvernance démocratique. C'est pourquoi ils préfèrent confier les décisions importantes à des institutions non démocratiques, qui n'ont de comptes à rendre à personne (comme la Réserve fédérale et le FMI) ».

- 782 Chaîne youtube Arte, L'usine des animaux, reportage de Mars 2023, un intervenant : « Alors le suicide food, c'est cette technique marketing qu'on a dans la publicité à représenter les animaux de façon heureuse. Donc, ils sont contents d'aller se faire tuer pour être mangés. Et donc vous avez les pubs avec des animaux qui dansent. Vous avez principalement des volailles qui dansent, qui sont représentées être très heureuses de contribuer à votre alimentation ». La journaliste : « Des animaux joyeux, et toujours à l'air libre. La publicité ment, joue sur nos imaginaires nostalgiques et nos fantasmes de fermes traditionnelles ». L'intervenant à nouveau : « Ça crée du consentement de la part de l'animal et donc là aussi, ça réduit la charge mentale pour le consommateur qui se dit les animaux sont heureux, moi ça me plaît, donc tout le monde est gagnant ».
- 783 D. Harvey, Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 109 : « Les développements technologiques peuvent tourner au délire, quand des secteurs dédiés uniquement à l'innovation créent de nouveaux produits et de nouvelles manières de produire des choses qui n'ont pas encore de marche (par exemple, de nouveaux produits pharmaceutiques pour lesquels on invente de nouvelles maladies). D'habiles escrocs peuvent en outre utiliser l'innovation technologique pour miner les relations et institutions sociales dominantes ; ils peuvent même, par leurs activités, remodeler le sens commun dans leur propre intérêt pécuniaire ».
- 784 D. Harvey, Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 109 : « Si l'on en juge par l'attaque violente contre toutes les formes d'organisation des travailleurs et le recours massif à des réserves de travailleurs considérables mais largement inorganisées dans des pays comme la Chine, l'Indonésie, l'Inde, le Mexique, le Bangladesh, il semble bien que le contrôle des travailleurs et le maintien d'un fort taux d'exploitation de la force de travail ont occupé une place centrale tout au long du processus de néolibéralisation. La restauration et la formation du pouvoir de classe se fait, comme toujours, aux dépens des travailleurs ».
- 785 Chaîne youtube Horizons, Pour une nouvelle offre politique, 9/10/2021, propos d'E. Philippe : « Moi, je suis convaincu que je suis venu tard à ce sujet, probablement trop tard [...]. Mais je sais qu'on a la possibilité d'apporter un certain nombre de solutions [...] ». Reconnaissez que c'est un aveu énorme quand même : cela signifie qu'il n'a pas été formé à l'ENA sur ce sujet. Prenons M. E. Philippe au mot et regardons ce qu'il propose : la doctrine de la « santé environnementale » (F. Chollet, Santé et environnement : *comment gérer les risques ?*, 2023, revue du parti politique horizons, p. 69). Or, cette expression est décriée depuis des dizaines d'années par les scientifiques : il est pas possible d'adopter un angle anthropologique sur l'environnement. Autrement dit, E. Philippe n'a pas de solution nouvelle intéressante à donner mais recycle des concepts surannés d'ailleurs en compétition avec l'objectif de croissance économique qu'il soutient.
- Je cite un document d'une réunion pour la constitution d'un pôle idées du Comité Horizons de Strasbourg s'étant tenue le 15/11/2022 : « propositions de thèmes pour des groupes de travail : [...] 3. écologie. [...] Objectif : acquérir une légitimité sur le climat ». On retrouve donc une constante politique depuis le général de Gaulle qui est celle de la présence sur tous les sujets, aussi auto-contradictoire que soit cette somme de positions alors même que leur addition n'est pas rationnellement soutenable. La politique énarque est donc toujours celle de prendre les gens pour des idiots. Partant, la démocratie devient une idiocratie. Partant, il est nécessaire de proposer une refonte de système politique pour oublier le système présent.
- 786 Ce phénomène est expliqué en deux phrases par D. Harvey : « L'autoritarisme mis au service du marché s'accorde mal avec l'idéal des libertés individuelles. Plus le néolibéralisme tend vers l'autoritarisme, plus il lui est difficile de maintenir sa légitimité en respectant ces libertés, et plus il doit révéler sa vraie nature anti-démocratique » (D. Harvey, Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 123).
- 787 D. Harvey, Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 110-111 : « Confronté à des mouvements sociaux qui cherchent à intervenir collectivement, l'État néolibéral est lui-même forcé d'intervenir, parfois de manière répressive, au mépris des libertés qu'il est pourtant chargé de faire respecter. Dans ce cas,

perçue comme agissant contrairement aux droits de l'Homme, soit moralement condamnable, cependant que de tels raisonnements ne soient fondamentalement pas soutenables en ce que le conditionnement des droits sociaux par les droits économiques revient à placer comme hiérarchiquement supérieurs les droits économiques, cependant qu'il s'agisse des droits les plus liberticides qui soient<sup>798</sup> : voilà que chacun serait ainsi contraint d'adopter une métaphysique économique à leur propre détriment universel(-).

Critère n°4.1.2.2. La folie économique est devenue banalisée dans le monde de l'entreprise<sup>799</sup> comme dans la sphère publique<sup>800</sup> ainsi qu'en atteste la politique fiscale d'incitation à

---

cependant, il peut sortir ses armes : la concurrence internationale et la mondialisation peuvent être utilisées pour discipliner les mouvements opposés au programme néolibéral à l'intérieur de chaque État ».

- 788 S. Piron, *Généalogie de la morale économique*, 2020, éditions zone sensible, p. 307 : « Il va de soi pour les modernes qu'un transfert de monnaie est une opération efficace qui modifie les avoirs des parties en présence et s'accompagne d'une cession de droits sur un bien ou de la libération d'une dette. La naturalisation des relations économiques est parvenue à un tel degré que nous oublions souvent leur caractère juridique lorsque les sommes en jeu sont modestes. Même lors d'un achat de pain ou de viande, nous établissons une relation contractuelle qui n'a pas besoin de s'énoncer comme telle, tant les participants y sont habitués ».
- 789 *L'effet papillon, Japon : un ami à 40 euros de l'heure*, 2014 : « Deux japonaises se sont données rendez-vous, des amies de longue date ? Pas du tout, car à la fin de la journée, Cela à droite paiera Lulli à gauche pour le temps passé ensemble à papoter. Lulli est une amie à louer : 40 euros de l'heure. [...] Au Japon, on a inventé l'amitié en CDD ». À ne pas s'y tromper, le même phénomène existe en France avec les séances de psychologie lesquelles ressemblent le plus souvent à du conseil sur des choix de vie privée que sur de l'accompagnement de personnes présentant de véritables troubles.
- 790 Si le droit porte sur l'intégralité des champs de la liberté et que ce même droit fait l'objet d'une « sur-détermination économique » (J. Caillousse, « *Surdétermination économique du droit et nouvelles figures du service public*, 2012, revue *politiques & management public* : « 1. Que faut-il entendre par surdétermination économique du droit ? Pour mieux éclairer la métaphore que ces lignes sollicitent, partons de ces quelques remarques d'A. Supiot dans l'ouvrage *L'esprit de Philadelphie* : « Si la compétition économique est devenue le but ultime de l'ordre juridique, c'est en raison de l'adhésion au dogme selon lequel l'accroissement de la production et du commerce est une fin en soi, et que cette fin ne peut être atteinte que par une mise en concurrence généralisée de tous les hommes dans tous les pays ». Cette proposition constitue en quelque sorte l'horizon des présents développements. Le statut actuel du service public est très largement conditionné par le phénomène dont parle A. Supiot : le but ultime de l'ordre juridique est bel et bien la compétition économique ».), on obtient par suite que c'est la liberté subjective de tout individu lambda elle-même qui fait l'objet d'un éco-conditionnement (ce point s'avère corroboré par la facette privée de cette économisation de la vie (D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme*, 2014, édition *les prairies ordinaires*, p. 236 : « Tout individu arrivant sur le marché du travail possède son propre caractère, un réseau de relations sociales diverses, certaines caractéristiques physiques (dont le genre et le phénotype), certaines capacités acquises au cours de son existence (ce qu'on appelle parfois le « capital humain »), certains goûts, certaines préférences (le « capital culturel »), bref c'est un être humain avec ses rêves, ses désirs, ses ambitions, ses espoirs, ses peurs et ses doutes. Or, pour un capitaliste, un tel individu n'est qu'un facteur de production [...] »).
- 791 D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme*, 2014, édition *les prairies ordinaires*, p. 238-241 : « La figure du « travailleur jetable » se généralise ; les récits des conditions de travail épouvantables et du despotisme auxquels sont soumis les employés des *sweatshops* de par le monde sont légion. Il en va ainsi en Chine pour les jeunes femmes qui émigrent des campagnes : « des horaires harassants, de la nourriture de qualité plus que médiocre, des dortoirs bondés, des gérants sadiques qui battent et abusent sexuellement leurs employées, des salaires qui arrivent avec des mois de retard, parfois jamais ». Voici le récit de deux jeunes employées, en Indonésie, d'un sous-traitant de Lévi-Strauss basé à Singapour : « Bien sûr nous sommes fréquemment insultées, quand le patron se met en colère il nous traite de chiennes, de truies, de salopes, et nous devons supporter cela patiemment, sans réagir. Nous travaillons, officiellement de sept heures du matin à quinze heures (pour un salaire de moins de 2 dollars par jour), mais il y a souvent des heures supplémentaires obligatoires, parfois – en particulier quand il y a une commande urgente à expédier – jusqu'à vingt et une heures, et quelle que soit notre fatigue, nous n'avons pas le droit de rentrer chez nous. Parfois cela nous rapporte un bonus de 200 roupies (10 centimes de dollars). (...) Nous allons à pied à l'usine. À l'intérieur il fait très chaud, le toit est en métal et la place insuffisante pour tous les employés. L'usine est bondée. Plus de 200 personnes y travaillent, principalement des femmes, mais il n'y a qu'une seule toilette pour tout le monde (...) quand nous rentrons chez nous, tout ce que nous avons encore l'énergie de faire c'est manger et dormir (...) ». Les récits sont similaires dans les *maquilas* mexicaines, les usines taïwanaises et coréennes situées au

l'augmentation de la démographie dans un monde surpeuplé<sup>801</sup> : la réduction d'un enfant à un intérêt fiscal ou la réduction d'un individu à la quantité de valeur qu'il peut créer, voilà le moule anti-objectif pan-éco-idéologique(F) dans lequel le néolibéralisme fait passer les individus<sup>802</sup>. Ainsi, l'anti-valeur monétaire suprême et la société qu'elle crée revient à nier tout ce qui caractérise une subjectivité par l'instauration d'un processus de général de dématérialisation<sup>803</sup>. En ce qu'il se nourrit des sciences dures, le néo-libéralisme prétend détenir un monopole de rationalité objective légitime, cependant que ce mouvement de scientification s'étend jusqu'au champ de la définition de l'humain par le truchement de la psychiatrie, et ce absurdement en ce qu'il ne saurait le recouvrir, ce qui dans mon cas a abouti à la négation de ma sphère Passionnelle<sup>cx1</sup>. Il est pourtant possible de

---

Honduras, en Afrique du Sud, en Malaisie et en Thaïlande. Les atteintes à la santé, l'exposition à un grand nombre de substances toxiques et les décès sur le lieu de travail ne sont pas régulés et passent inaperçus. À Shanghai, l'homme d'affaires taïwanais qui possédait un entrepôt de confection textile « dans lequel 61 employés, enfermés dans le bâtiment sont morts dans un incendie » n'a reçu qu'une sentence « indulgente » de deux ans de sursis parce qu'il « avait exprimé des remords » et « s'était montré coopératif suite à l'incendie ». [...] La néolibéralisation, en faisant de la force de travail une marchandise comme une autre, a modifié la position des travailleurs, des femmes et des communautés au sein de l'ordre social. Par ailleurs, cette main-d'œuvre jetable, abandonnée par de nombreuses institutions démocratiques et menacée d'atomisation sociale, se tourne fatalement vers d'autres formes d'institutions où elle pourra construire de nouvelles solidarités et exprimer une volonté collective – d'où la prolifération des gangs et des cartels criminels, des réseaux de narcotrafiquants, des mafias de quartier et des chefs de favelas, des communautés, des organisations populaires et non gouvernementales, des cultes non religieux et des sectes... Ce sont ainsi les formes sociales alternatives qui comblent le vide laissé par le retrait de l'État, des partis politiques et d'autres espèces institutionnelles en voie d'extinction. Le retour en force de la religion est significatif à cet égard : ainsi de la soudaine apparition et multiplication des sectes religieuses dans les campagnes chinoises en perdition, sans parler de l'émergence du Falun Gong. Les rapides progrès du prosélytisme évangélique dans le chaos des économies informelles en Amérique Latine (florissantes sous le néolibéralisme), ou les religions tribales et le fondamentalisme qui structurent la vie politique dans de larges parts de l'Afrique et du Moyen-Orient témoignent de ce besoin de retrouver des formes de solidarité sociale. Le succès du fondamentalisme évangélique aux États-Unis n'est pas sans lien avec l'insécurité croissante de l'emploi, la disparition des anciennes solidarités et la vacuité de la culture consumériste. Thomas Frank montre ainsi comment au Kansas la droite chrétienne a pris son essor à la fin des années 1980, au terme d'une décennie marquée par la restructuration néolibérale et la désindustrialisation. [...] Mais si Polanyi dit vrai, si le traitement de la main-d'œuvre comme marchandise a pour conséquence l'atomisation de la société, alors, face à cette menace, il est nécessaire de construire de nouveaux réseaux ».

- 792 R. Greene, *Power : les 48 lois du pouvoir, Loi 2 : ne vous fier pas à vos amis, utilisez vos ennemis*, 2009, éditions Alisio, p. 15 : « En général, mieux vaut ne pas mélanger travail et amitié, mais il arrive qu'un ami puisse vous être plus utile qu'un ennemi. Un homme de pouvoir, par exemple, a souvent des basses œuvres à effectuer, dont, pour sauver les apparences, il est préférable que d'autres que lui se chargent ; les amis font souvent cela au mieux, parce que leur affection les rend désireux de saisir cette opportunité. Si pour quelque raison vos projets achoppent, vous pouvez ainsi utiliser un ami comme bouc émissaire ».
- 793 Chaîne youtube Notre Monde, *Asie, le réveil ouvrier – Fin du made-in China – Foxconn – Apple – Documentaire complet – AMP*. « Dans la plupart des conflits en Chine, le gouvernement local fait appel à l'armée ou à la sécurité publique pour mettre fin aux manifestations. Dans la seule province du Guangdong, on compte près d'un conflit social par jour »... ce qui revient à dire que l'armée réprime quotidiennement le peuple qu'il est supposé défendre.
- 794 D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 94-95 : « Les points communs entre les États-Unis et le Royaume-Uni résident avant tout dans le domaine des relations sociales et la lutte contre l'inflation. En ce qui concerne cette dernière, Margaret Thatcher donna la priorité au monétarisme et à un contrôle budgétaire strict. Des taux d'intérêts élevés signifiaient un fort taux de chômage (plus de 10 % en moyenne entre 1979 et 1984, parallèlement à une perte de 17 % de ses membres en cinq ans pour le TUC). La marge de négociation des travailleurs se réduisit, et, comme l'avouerait plus tard le conseiller économique de Thatcher, Alan Budd : « La politique menée dans les années 1980 et consistant à endiguer l'inflation en comprimant l'économie et les dépenses publiques n'était qu'un prétexte pour écraser les travailleurs ». Budd ajouta que la Grande-Bretagne avait créé ce que Marx appelait « une armée de réserve pour l'industrie », qui eut pour effet de saper le pouvoir des travailleurs et de permettre aux capitalistes de réaliser des profits faciles. Dans un geste qui n'est pas sans rappeler la provocation du PATCO (le syndicat des contrôleurs aériens) par Reagan en 1981, Thatcher provoqua une grève des mineurs en 1984 en annonçant une vague de licenciements et de fermetures de puits (le charbon importé étant moins cher). La grève dura près d'un an, et malgré un large soutien populaire, se solda par une défaite pour les

retrouver le paradoxe d'une pan-éco-idéologie(F) qui souhaiterait obtenir l'adhésion des personnes qu'elle gouverne<sup>804cxli</sup>.

Critère n°4.1.2.3. La double-pensée se retrouve au sein même du bloc constitutionnel<sup>805</sup>, ce qui aboutit à ce que le pouvoir en place ait toujours raison puisqu'il jouerait sur tous les tableaux en même temps. Ainsi, face à la multidimensionnalité de l'activité du gouvernement, il est impossible de lui donner absolument tort, celui-ci bénéficiant de l'ubiquité politique qui caractérise son action, d'où la revendication d'un monopole moral<sup>806</sup> au moyen de l'établissement de principes<sup>807</sup> allègrement violés en pratique<sup>808</sup>. Le moyen d'éco-pannihilation employé est particulièrement vicieux en ce qu'il se loge dans le confort du consumérisme lequel invite diaboliquement à se

---

mineurs. Un élément central du mouvement ouvrier britannique était brisé. Thatcher réduisit encore un peu plus le pouvoir des syndicats en ouvrant le Royaume-Uni à la concurrence et aux investissements internationaux, ce qui détruisit une grande partie de l'industrie traditionnelle – l'acier (Sheffield) et les chantiers navals (Glasgow) disparurent presque totalement en l'espace de quelques années, et avec eux une fraction significative du pouvoir des syndicats. Elle détruisit de même l'industrie automobile nationalisée, avec ses syndicats forts et sa tradition militante, pour faire du Royaume-Uni une plateforme offshore pour les sociétés automobiles japonaises cherchant à accéder au marché européen. Ces dernières s'installèrent dans des zones franches et recrutèrent des travailleurs non syndiqués, prêts à se soumettre aux conditions de travail à la japonaise. En dix ans, le Royaume-Uni devint un pays où les salaires étaient relativement bas et la force de travail docile (par rapport à celle du reste de l'Europe). Quand Thatcher quitta son poste, il y avait dix fois moins de journées de grève que lorsqu'elle avait accédé au pouvoir. Elle avait éradiqué l'inflation, anéanti le pouvoir des syndicats et dompté les travailleurs, tout en obtenant le consentement de la classe moyenne à sa politique ».

795 À noter que pour elles se retrouve étonnamment bien vérifiée la citation suivante de Platon (certes climatiquement interprétée-détournée, quoique) : « Car le premier parmi ceux qui se trouvent dans cette situation, lui en donne-t-on le moyen, sera le premier à commettre l'injustice, et cela autant qu'il en sera capable » (Platon, *La république*, Livre II, éditions Flammarion, p. 133).

796 Cette nouvelle dialectique sociale établit une confrontation de classes nouvelles entre les personnes climatocseptiques et les personnes atteintes d'anxiété climatique, entre les partisans de la mondialisation et ceux de la territorialisation, entre les partisans de l'argent et ceux de la non-artificialité de la vie. Dans la première catégorie se trouvent les économistes lesquels calculent aujourd'hui la valeur monétaire de l'Atlantique ou encore des abeilles (ce courant absurde s'appelle l'économie de l'environnement), les néolibéraux, les banques. Dans la seconde, les activistes du climat, les néo-ruraux, de nombreux professeurs d'université, certaines juridictions. Entre les deux catégories, on retrouve les travailleurs et les chômeurs qui ne prennent pas de position. Autrement dit, sociologiquement parlant, on se retrouve dans la même situation que lors de l'Occupation sous la seconde Guerre Mondiale.

797 Service-public.fr, Assurance chômage : ce qui change pour les nouveaux demandeurs d'emploi au 1 février 2023, publié le 25/1/2023, Direction de l'information légale et administrative (Première ministre) : « Pour les nouveaux demandeurs d'emploi, les règles d'indemnisation changent à partir du 1<sup>er</sup> février 2023. La durée d'indemnisation des chômeurs sera fonction de la conjoncture économique. C'est ce que prévoient la loi du 21/12/2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi et le décret d'application publié au *Journal officiel* du 27/1/2023 ». Bien que son mécanisme soit en apparence protecteur, le problème consiste en ce que cette loi établit un conditionnement direct des droits en fonction de la situation économique, ce qui rejoint l'idée de J. Caillousse de sur-détermination économique du droit, des droits sociaux en l'occurrence. Ce conditionnement des droits sociaux à la performance économique d'un peuple revient à légitimer une antipolitique de plein-travail, soit de chômage nul, ce qui revient en d'autres termes, à appuyer à fond sur la pédale de l'économie, soit de la rapidité de survenance de l'hélio-totalitarisme. Il est particulièrement notable qu'il existe une auto-contradiction entre cet objectif de plein emploi et le développement d'intelligences artificielles lesquelles aboutissent à licencier en masse : voici que le solutionnisme technologique de la pan-éco-idéologie(F) néolibérale transforme en impasse évidente ses mots d'ordre éco-politique.

798 D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 118 : « Voilà qui nous amène enfin au problème épineux du rapport des États néolibéraux au marché du travail. Sur le plan intérieur, l'État néolibéral est nécessairement hostile à toute forme de solidarité sociale, qui impose des limites à l'accumulation du capital. Par conséquent, les syndicats indépendants et autres mouvements sociaux (tels que le socialisme municipal du type pratiqué par le Greater London Council), qui ont acquis un pouvoir considérable sous le régime du libéralisme intégré, doivent être disciplinés, sinon détruits, au nom de la sacro-sainte liberté individuelle du travailleur isolé », *i.e. atomisé*.

laisser emporter par les flux matériels de l'esthétique commerciale pseudo-gentrifiante<sup>809</sup> et son « pan-fun » corollaire dont la conséquence ultime est détourner l'éco-individu de ses responsabilités<sup>810</sup>, ce qui va pas sans rappeler, de façon protéiforme, le soma huxleyen<sup>811</sup>. Partant, uniquement au moyen de *soft means*, voilà les adolescents transformés en éco-poissons rouges par un éco-conditionnement de masse<sup>812</sup>.

Critère n°4.1.2.4. La mondialisation néolibérale crée une ligne d'ordre macro-économique entre les systèmes juridiques nationaux<sup>813</sup>, de la même manière qu'il est possible de retrouver des lignes de classe micro-économique au sein de chaque grand secteur de l'économie constituée par un

- 
- 799 Chaîne youtube INSA Strasbourg, Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale, 22/6/2023, propos de J-M. Jancovici : « Faire de l'argent est une obligation légale ». En effet, il s'agit d'une condition d'existence des entreprises elles-mêmes, l'article 1844-7 du Code civil spécifiant notamment qu'une entreprise peut être dissolue « par l'effet d'un jugement ordonnant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ». En d'autres termes, cela signifie qu'en cas de difficultés économiques trop importantes, les associés et actionnaires peuvent décider la dissolution suivie de la liquidation judiciaire de la société. Plus d'argent signifie plus de société, d'où l'obligation de générer un chiffre d'affaire pour continuer à exister juridiquement.
- 800 La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) établit une obligation de rentabilité et de compétitivité des services publics au niveau national, ce qui revient à brouiller la distinction entre les entreprises du secteur privé et les organismes du secteur public, alors même que ces derniers ne peuvent pas se voir appliquer un tel paradigme privatiste. En effet, la quatrième loi de Roland postule la gratuité des services publics : il n'est donc aucunement possible d'exiger, entre autre, des hôpitaux de générer un quelconque bénéfice.
- 801 Selon l'article 193 du Code général des impôts (CGI), le quotient familial est un système qui divise le revenu imposable en un certain nombre de parts. Pour le calcul du quotient familial qui sert à déterminer le montant de l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale divise le montant de votre revenu imposable par votre nombre de parts de quotient familial. La formule de calcul est donc la suivante : Quotient familial = Revenu net imposable / nombre de parts fiscales. Or, plus on a d'enfants, plus on a de parts fiscales et donc plus le montant de l'impôt final dû est faible. Autrement dit, il s'agit d'une politique fiscale d'incitation à faire un maximum d'enfants, cependant qu'une telle politique est complètement irresponsable dans un monde à plus de huit milliards d'habitants.
- 802 D. Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 234 : « Tout est marchandise. Considérer que les marchés et leur signaux sont les mieux placés pour décider de l'allocation des ressources, c'est considérer que tout peut, en principe, être traité comme une marchandise. C'est supposer qu'il existe des droits de propriété pour les processus, les choses et les relations sociales, qu'on peut donc leur assigner un prix et qu'ils peuvent donc être l'objet de contrats. C'est supposer, enfin, que le marché est un guide – et même une éthique [incroyable!] - pour toutes les actions humaines. En pratique, bien sûr, toute société met des limites à la marchandisation, mais la définition de ces limites est sujette à la débat. Ainsi certaines drogues sont jugées illégales et d'autres non, monnayer des faveurs sexuelles est un crime dans la plupart des Etats américains, légal ailleurs, voire régulé par l'État comme une industrie à part entière. La pornographie est protégée par la loi américaine comme une forme de liberté d'expression, quoique certains aspects (principalement concernant les enfants) soient jugés inadmissibles. Aux États-Unis toujours, la conscience et l'honneur ne sont soi-disant pas à vendre, et l'on observe une curieuse tendance à combattre la « corruption », comme si elle pouvait être aisément distinguée des pratiques courantes de trafic d'influence et de recherche du profit. La marchandisation de la sexualité, de la culture, de l'histoire, du patrimoine ; de la nature comme spectacle ou cure de repos ; le monopole et le prélèvement de rentes sur l'originalité, l'authenticité, l'unicité (par exemple des œuvres d'art) – tout cela consiste à donner un prix à ce qui n'a nullement été produit en tant que marchandise ». Il est possible d'en déduire un mouvement de pan-économisation, même de ce qui ne peut pas en relever pourtant, d'où le caractère pan-explicatif de cette pan-idéologie. Le mouvement va jusqu'à l'attribution d'une valeur économique à la vie d'une personne, chose non indemnisable par définition, ce qui démontre le caractère anti-réaliste de cette pan-éco-idéologie(F) (Chaîne youtube Notre Monde, Asie, le réveil ouvrier – Fin du made-in China – Foxconn – Apple – Documentaire complet – AMP, 2023. Sur les conséquences des conditions de travail qui provoquent un anéantissement de la sphère subjective des ouvriers : « Le calvaire de M. Huong a commencé il y a un an, suite à un accident du travail chez Foxconn, son fils de 26 ans a perdu ses facultés physiques et mentales. [Le père de l'ouvrier] : « Mon fils est entré le 4/8/2011 à Foxconn. L'accident a eu lieu le 26/10 à 13h40 dans le bâtiment A102 [...]. à 15h10, les secours l'ont amené à l'hôpital [...]. Il y a eu 90 minutes entre l'accident et l'arrivée des secours. Mon fils s'occupait de la maintenance des machines. Il était chargé de tout faire. Ce jour-là, l'ampoule du plafond d'un atelier s'est cassée. Il est monté sur une échelle et s'est électrocuté sur une ligne à haute tension et est tombé en arrière. D'abord, son chef lui a demandé à changer l'ampoule alors que ce n'était pas sa fonction, et ça c'est contraire au droit du travail.



seuil de rentabilité financière : primaire<sup>814</sup>, secondaire<sup>815</sup> et tertiaire<sup>816</sup>. Toutefois, la société est découpée selon d'autres sortes de lignes souvent invisibilisées<sup>817818</sup>, les ordres juridico-économiques états-unien et européen ne reculant plus devant aucun moyen de générer des bénéfices<sup>819</sup> : même le racisme peut à cette fin être légalisé<sup>820</sup>. Ainsi, tant dans le cadre professionnel que personnel<sup>821</sup>, l'individu est piégé par un système qui opère une instrumentalisation économique de celui-ci et dont les logiques de rentabilisation sont toujours plus domestiquement envahissantes et insupportables<sup>822cxlii</sup>. La somme de ces lignes consacre une nécro-dynamique de guerre économique climato-négationniste laquelle débouche sur une pan-ligne de masse en ce que l'écosystème global deviendrait ainsi un « *pan-hard mean* » : un universel camp de concentration à ciel ouvert, un *pan-tostadoras*. Sur sous-critère relatif à la liberté d'expression, le grand drame est que toutes les études

---

Ensuite, ils n'ont pas respecté les normes de sécurité car personne ne lui a fourni de matériel de protection. Il n'avait pas de gant et il n'y avait personne pour superviser. C'est pour ça qu'il y a eu l'accident. [...] Après un procès expéditif, M. Huong et sa femme n'ont rien obtenu. Ils réclament toujours un million d'euros à Foxconn pour l'accident de leur fils ». Sur le caractère logique du néolibéralisme, tout repose sur un postulat, celui de la suprématie de l'argent qui rendrait l'institution monétaire irremplaçable (D. Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 114-115 : « En règle générale, les États néolibéraux, en pratiquant la dérégulation, élargissent la sphère d'influence des institutions financières, mais garantissent ensuite très souvent leur intégrité et leur solvabilité, quel qu'en soit le prix. Cet engagement provient en partie (et légitimement, selon certaines versions de la théorie néolibérale) d'une confiance aveugle dans le monétarisme, l'intégrité et la solidité de la monnaie étant perçues comme l'axe central des politiques publiques ».), alors même que l'octroi d'une pan-liberté aux logiques monétaires et économiques aboutit à l'inverse à des dysfonctionnements majeurs des marchés eux-mêmes, lesquels peuvent aboutir à des situations pananarchiques (D. Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 127 : « Si, comme l'a dit Thatcher, il n'y a « pas de société mais seulement des individus », alors le chaos des intérêts individuels pourrait très bien finir par l'emporter sur l'ordre. L'anarchie du marché, de la concurrence et d'un individualisme débridé (espoirs, désirs, inquiétudes et peurs individuels ; choix de styles de vie, d'habitudes et d'orientation sexuelles ; modes d'expression de soi et comportement avec les autres) crée une situation de plus en plus ingouvernable, qui pourrait conduire à la rupture de tous les liens de solidarité, voire à l'anarchie et au nihilisme ».), ainsi que l'hélio-coco-totalitarisme y amènera infailliblement. Je souhaite préciser à toutes fins utiles qu'A. Harendt pré-tue l'idéologie néo-conservatrice - celle qui selon D. Harvey prône l'ordre du marché anarchique - sans même l'avoir connue (A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie*, 1958, p. 373 : A. Harendt mentionne « la croyance libérale selon laquelle la concurrence se donnerait d'elle-même ses propres limites stabilisatrices et prédéterminées avant que l'un des concurrents ait liquidé tous les autres » alors même que la réalité libérale est justement constituée par une guerre mortelle entre les agents économiques étant donné « que la compétition entre des intérêts marchands armés jusqu'aux dents – des empires – [ne] puisse se terminer autrement que par la victoire de l'un et la mort des autres »).

803 D. Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 240 : « Avec pour philosophie le « j'achète donc je suis » et l'individualisme possessif, le monde néolibéral est fait de pseudo-satisfactions, excitantes en surface, vides à l'intérieur ».

804 Article 6 de la Constitution Française : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs ». Le problème c'est que cet article est dans la réalité du pouvoir à mettre en lien avec la loi d'airain des partis politiques laquelle se confond avec un principe hiérarchique en fonction des capitaux économiques, culturels et sociaux des individus. Il découle d'une telle loi que le système politique français tiendrait plus de l'oligarchie que la démocratie (Aristote, *Les Politiques, livre IV, IVème siècle av. J-C.*, édition Flammarion, p. 288 : « Mais il y aura démocratie quand une majorité de gens libres mais modestes seront les maîtres du pouvoir, et oligarchie quand ce sera les gens riches et mieux nés en petit nombre ».).

805 Charte de l'environnement de 2004, préambule : « Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ». Précisons que l'économie figure parmi ces autres intérêts de la Nation. Il découle ainsi de la formulation de ce principe que l'intérêt économique national devrait être recherché au même titre que l'intérêt environnemental national, soit qu'il existerait un rapport d'égalité entre la recherche de ces différents intérêts. Or, il en découle que l'antagonisme scientifiquement établi entre la recherche de ces deux intérêts est complètement oblitérée par cette idée, laquelle vicie par conséquent l'intégralité de ce texte en ce qu'il contient quelque marque littérale de cette double-pensée.

806 D. Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 126-127 : « Les néoconservateurs [le visage complémentaire du néolibéralisme] américains défendent le pouvoir des milieux d'affaires, l'initiative privée et la restauration du pouvoir de classe. Aussi le néoconservatisme est-il parfaitement en

du monde, toutes les activités militantes du monde, tous les films du monde, toutes les associations ou ONG du monde peuvent déployer tous arguments qu'ils veulent : aucun effet substantiel ne s'est ressenti sur les grands groupes pétroliers lesquels continuent leurs carnages environnementaux, alors même qu'aujourd'hui, la pan-ligne de masse de l'hélio-totalitarisme est bien réelle<sup>823</sup>. Le système néolibéral, lui, demeure relativement inattaqué et stable eu égard du caractère universel du scandale climatique.

Critère n°4.2.1.1. Au coeur de l'horreur, au sein de la composante économique du totalitarisme se trouve un autre système concentrationnaire, celui du zoo-totalitarisme. La logique d'économisation de tous les secteurs conduit à des aberrations telles que la reprise du système

---

phase avec le programme néolibéral fondé sur le gouvernement des élites, la défiance à l'égard de la démocratie et la garantie de la liberté des marchés. Il s'écarte toutefois des principes du néolibéralisme pur sur deux points fondamentaux : premièrement, il prône l'ordre comme réponse au chaos des intérêts individuels ; deuxièmement, il fait de la moralité le ciment nécessaire pour maintenir l'intégrité du corps politique face aux dangers extérieurs et intérieurs ». Sur le premier principe, il est possible de retrouver quelque double-pensée : l'ordre est prôné en même temps que la liberté anarchisante du marché. Sur le second principe, il est encore possible de retrouver quelque auto-contradiction : le mouvement de pensée qui nous amène vers une situation totalitaire revendique le monopole de la morale alors même que toute forme de totalitarisme ne peut qu'être moralement condamnée. Le néoconservatisme républicain repose donc sur deux idéo-panséments aberrants, ce qui confirme son illégitimité.

807 État de droit corruption

808 En effet, il se pose un énorme problème de corruption économique à l'échelle mondiale ainsi qu'en atteste l'exemple de l'UE qui semble faire figure de bon élève (« Avec un score moyen de 66 sur 100, l'Europe occidentale et l'UE sont toujours en tête de l'IPC [indice de perception de la corruption], mais les progrès réalisés ces dernières années ont plafonné. La pandémie de COVID-19 a mis une chape sur les efforts de transparence et de redevabilité dans toute la région, aucun pays ne tirant son épingle du jeu, et des signes inquiétants de recul sont notables, même au sein des démocraties les plus performantes de la région » (Rapport de Transparency International, Indice de la corruption, 2021), alors même que non seulement l'actualité récente du Qatagate (il est utile de préciser ici que la corruption est un éco-iceberg (cf CJUE, 22/11/2022, Luxembourg Business Registers)) mais encore les informations disposées sur le site même de Transparency international démontrent que l'Union-Européenne constitue un véritable contre-exemple en matière de corruption économique (site de Transparency International France, indice de la Corruption 2021 de Transparency International : la grande stagnation de la France face à la corruption, publié le 25/1/2022 : « Pour Patrick Lefas, président de Transparency International France, « L'évolution du classement de la France à l'IPC nous amène à nous demander si la France, à l'instar de la plupart des pays dans le monde, prend suffisamment au sérieux la lutte contre la corruption. Son absence de progrès durables ne révèle pas son impuissance face à ce phénomène, mais bien son absence de volonté politique de lutter durablement et efficacement contre lui. Cette stagnation est d'autant plus coupable que notre connaissance de la réalité de la corruption a beaucoup progressé ces dernières années au rythme des fuites (leaks) et autres enquêtes menées par la presse d'investigation. En 2016, le Parlement européen plaçait la fourchette haute du coût de la corruption pour l'Union européenne à 1.000 milliards d'euros, soit 6,3 % de son PIB. Cette évaluation pessimiste semble aujourd'hui proche de la réalité »).

809 G. Lipovetsky, J. Serroy, L'esthétisation du monde, 2013, éditions Gallimard, p. 382-386 : « En agaçant une économie dans laquelle la logique esthétique joue un rôle majeur, le capitalisme artiste avancé a produit dans le même temps une consommation esthétique de masse. Ce consommateur esthétique est l'enfant du capitalisme artiste. Et cet enfant, au cours du siècle dernier, n'a cessé de « grandir ». Dès le commencement de son aventure historique, le capitalisme artiste s'est construit en stimulant les goûts esthétiques du grand nombre, via les grands magasins, le cinéma, la radio, le music-hall, les photos de mode, le packaging, les produits cosmétiques. Mais si la consommation esthétique dans les couches populaires progresse, il n'en demeure pas moins que pour la masse des individus, la consommation porte, pour l'essentiel, sur les biens de nécessité répondant aux besoins de base : jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les consommateurs dans leur immense majorité ne disposaient que de bien peu d'argent au-delà de ce qu'il leur fallait pour parer aux nécessités de la vie. C'est au cours de ce que nous appelons phase II du capitalisme moderne que se met en place le processus d'esthétisation de masse de la consommation, celle-ci gagnant de très larges couches sociales. La forte augmentation du revenu familial moyen, rendue possible par l'économie fordienne, a contribué à faire apparaître un pouvoir d'achat discrétionnaire parmi les masses. Dès lors, ce qui autrefois relevait de la consommation de luxe (biens d'équipement durables, renouvellement des objets, mode, cosmétiques, voyages, loisirs, distractions) n'est plus réservé à une petite minorité : le plus grand nombre commence pouvoir participer à un mode de consommation esthétique jadis limité à quelques-uns et à pouvoir consacrer une partie de son salaire à acheter ce qu'il lui plaît, et pas seulement ce dont il

concentrationnaire mais appliqué cette fois aux animaux<sup>824</sup> avec une mortalité de 100 % dans ces camps<sup>825</sup> que l'on appelle « ferme », d'un euphémisme confusant. Rentable ou pas, le système pousse ces zoo-nécro-structures à croître tel des éco-frankensteins<sup>826</sup> : le poids de l'Histoire(TTT-3) s'abat sur tous les animaux dont l'humanité consomme la viande, ainsi que l'exige l'ordonnancement consumériste de la société<sup>827</sup> lequel profite à la pan-éco-stabilité<sup>828</sup> de l'État néolibéral dont le règne commence à prendre des tournures outrageusement absurdes<sup>829</sup>.

Critère n°4.2.1.2. L'esclavage économique migre de pays du tiers-monde en pays du tiers-monde au gré des seuils de rentabilité pratiquables dans tel ou tel pays, seuil qui est fonction du niveau de soumission industrialo-Historique de celui-ci, d'où le fait que ce soit aujourd'hui la Chine

---

a besoin. La rupture est majeure, elle accompagne l'essor de la société de consommation de masse. En même temps, le capitalisme de consommation se déploie sous le signe des valeurs hédonistes et distractives, jeunes et érotiques. Le capitalisme a ainsi disqualifié les morales ascétiques au profit d'une *fun morality*, d'une économie centrée sur les nouveautés perpétuelles du bien-être, de la mode, des loisirs, du divertissement. En ayant rendu possible un pouvoir d'achat discrétionnaire dans des couches sociales de plus en plus larges, le capitalisme a permis à celles-ci de se dégager de l'urgence du besoin strict. Le superflu, le gadget, le distractif s'imposent comme des catégories majeures du nouveau monde consommatoire. Moins assujettie au règne de la nécessité, toute une partie de la consommation tend à apparaître comme un domaine esthétique voué aux plaisirs et à la frivolité, aux sensations et au divertissement. Pour la première fois, les masses accèdent à un type de consommation plus ludique et plus individualisée, à un mode de vie plus esthétique (mode, gadgets, loisirs, jeux, musiques enregistrées, télévision, vacances) autrefois privilège des élites sociales. La dernière phase pousse encore d'un cran cette logique consumériste-esthétique qui était entravée par la persistance des cultures de classe. Non toutefois sans que de nouvelles attitudes, valeurs et aspirations ne viennent colorer de manière inédite l'*homo aestheticus* des temps de l'hyperconsommation. *L'expansion sociale de la consommation esthétisée*. Avec la phase III, fût-ce à un rythme ralenti, la croissance du revenu des ménages s'est poursuivie : en France, le pouvoir d'achat double entre 1973 et 2009. Cet « enrichissement » accroît encore les marges de manœuvre des consommateurs en ce qui concerne leurs choix et leurs arbitrages : il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que les facteurs affectifs, imaginaires, esthétiques de la consommation jouent un rôle chaque jour plus important. Une fois les besoins de base couverts et le confort matériel acquis, la consommation est de plus en plus commandée par la quête d'émotions, par l'exigence de se payer des « petits plaisirs », par le désir de vivre des expériences agréables, de jouir de biens de qualité sensitive, symbolique et esthétique : six Français sur dix déclarent économiser pour s'offrir des loisirs ; et les dépenses liées à ceux-ci n'ont pas diminué en dépit des inquiétudes croissantes portant sur l'avenir. La large satisfaction des besoins élémentaires, l'élévation du niveau de vie, l'hédonisme culturel ont mis sur rail un type de consommation qui privilégie de plus en plus la valeur psychologique, symbolique et esthétique des biens marchands, une consommation moins tournée vers l'avoir que vers le plaisir, le bien-être et l'épanouissement personnel. En dépit de la crise économique que nous traversons, les arbitrages des consommateurs continuent de s'effectuer au détriment des besoins de base et au profit de la « réalisation de soi » : à présent, les dépenses liées à celles-ci pourraient représenter près du tiers de la consommation totale des ménages. On est au moment où le registre fonctionnel de la consommation recule au bénéfice des valeurs hédonistes, émotionnelles et esthétiques. Ce qui n'empêche nullement le succès du *hard discount* et du *low cost*, l'attrait des produits bio, le recours croissant aux marchés de l'occasion, le déclin de la valeur ostentatoire de la voiture, une plus grande sensibilité au prix et le poids plus grand de « l'achat malin » : autant d'indices qui signalent la montée de l'aspiration à « consommer mieux » ni rejet rédhibitoire des marques, mais un désir de consommer selon le meilleur qualité-prix. Si les consommateurs privilégient la valeur fonctionnelle de l'offre *low cost*, ce n'est nullement là un signe de désinvestissement du registre hédoniste de la consommation, mais une manière de pouvoir continuer à s'offrir, dans d'autres domaines, ce qui fait plaisir, à jouir des agréments de la consommation esthétisée. Lorsque le pouvoir d'achat est limité et empêche de s'acheter partout ce que l'on préfère, des arbitrages fonctionnels ou raisonnables s'imposent, non au nom d'un idéal d'austérité, mais au contraire pour avoir accès aux autres formes de la consommation expérientielle ou transesthétique. En parallèle, à mesure que les biens de consommation se diffusent dans tout le corps social, les objets tendent à perdre leur ancien statut de marqueur du milieu social. Ils sont moins recherchés en vue de la considération sociale qu'en vue de la satisfaction hédonistiques, ludiques, expérientielles, autrement dit esthétiques au sens premier et étymologique du terme. Nous voici dans un nouvel âge de consommation où celle-ci fonctionne sur un registre plus émotionnel que compétitif, plus expérientiel qu'honorifique, plus ludique que prestigieux. Moins de course au standing, mais plus de visées sensibles, distractives ou émotionnelles : c'est ainsi que le capitalisme artiste voit le triomphe d'une esthétique de la consommation. Comme le disait déjà Toffler, nous sommes dans un âge où l'acheteur est devenu un « collectionneur d'expériences », cherchant sans cesse des sensations et des émotivités nouvelles. Primauté des expériences senties et vécues : le néoconsommateur se caractérise par cette relation esthétique aux produits

qui exporte son modèle industriel<sup>830</sup>. Dans ses pires extrêmes éco-productivistes, la norme de travail à effectuer est tellement insoutenable - dans la réalité<sup>831</sup>, éloignée du discours commercial d'embauche pourtant particulièrement austère<sup>832</sup> - qu'il pousse les ouvriers eux-même au suicide<sup>833</sup>. Militarisés<sup>834</sup>, soit déjà accoutumés à être commandés, ils s'exposeraient, s'ils refusaient de l'être, à un État policier particulièrement répressif et coutumier d'outils de torture<sup>835</sup>.

Critère n°4.2.1.3. Il serait absurde d'argumenter dans le sens de aussi, cette moitié de critère ne peut être vérifiée en pratique : au contraire, selon D. Harvey, le néolibéralisme a pour ambition politique de restaurer le pouvoir de classe d'une oligarchie politique. Pour la seconde partie du critère, je renvoie au document sur le grand techno-remplacement.

---

marchands. Largement délivré de l'obsession d'exhiber un rang social, il est celui qui veut sans cesse « rajeunir » son vécu, qui combat fiévreusement les temps morts, qui veut sans cesse connaître, via les nouveautés marchandes, de nouvelles émotions et ce, afin de faire obstacle à la fossilisation du quotidien, jouir de l'impression de vivre une vie plus intense, toujours nouvelle ». (On notera un lien avec la troisième métamorphose de l'âme de Zarathoustra au début de la citation. Sur le terrain de l'application des critères, sa thèse ici résumée emporte organisation systémique de la violation des sphères émotionnelles et esthétiques de l'individu). Je crois qu'il est possible d'ajouter la mention d'un stade IV : celui auquel l'identité commerciale sur le mode de l'invasion rampante prend le pas sur tout le reste et finit par devenir l'unique préoccupation sociale, l'unique sujet de conversation des soirées mondaines, l'unique but de la vie suscitant une légitime fuite dans les marges territoriales (J-L. Godard, Pierrot le Fou, 1965, notamment les scènes introductives) et il y a lieu ici de contredire absolument Platon-Socrate (Platon, La république, Livre II, éditions Flammarion, p. 129-130 : « En conséquence, puisque le paraître, comme l'expliquent les sages, vient à bout même de la vérité et se montre souverain pour le bonheur, c'est dans cette direction qu'il faut entièrement se tourner ».).

- 810 G. Lipovetsky, J. Serroy, *L'esthétisation du monde*, 2013, éditions Gallimard, p. 374-376 : « On retrouve là, appliquée à l'urbanisation, cette idée que le marketing sensoriel et le *retailtainment* ont développée au sein des lieux de vente eux-mêmes : l'idée d'un « réenchantement du monde », qui amène à vivre la ville, espace mi-commercial mi-ludique, comme une fête, qu'on consomme avec la passion, et le plaisir qui vont avec. En se théâtralisant, se thématissant, se spectacularisant, la ville génère des expériences, suscite des émotions, crée des sensations : on y cherche une atmosphère. Elle répond à une « demande d'ambiance ». Dans cette optique se multiplient les fêtes et les animations programmées, celles-ci devenant une composante essentielle des politiques urbaines. L'organisation de fêtes, comme celle de la musique, qui fait descendre dans la rue un public de masse, régite désormais les grands moments de la cité, renouant souvent avec des fêtes anciennes qui bénéficient de ce renouveau les remettant au goût du jour : défilés de carnaval, marchés de Noël, fêtes liées aux spécialités locales, de la raviolle au beaujolais nouveau, mais aussi fêtes nouvelles, traduisant une évolution des mœurs, un besoin de *live*, de grands rassemblements collectifs. L'énorme succès remporté partout par les Nuits blanches, où l'illumination des bâtiments s'accompagne de spectacles surprises, de musique, de vidéos et d'installations, de virées nocturnes dans des lieux inhabituels, en est un exemple, comme la Ruée vers l'art qui ouvre toutes grandes les portes des musées à tous les publics. Désormais la ville s'affirme comme lieu d'attraction, de sortie, de shopping, de culture : un espace transesthétique. [...] Désormais l'art dans la rue n'a d'autre but que d'esthétiser ou de festiver l'espace urbain, humaniser des ensembles froids, personnaliser et animer des lieux neutres ou désaffectés, « égayer le regard dans des espaces ennuyeux ». Aux politiques à visée d'éducation du citoyen se sont substituées des politiques de séduction esthétique pure. [...] C'est ainsi que l'esthétique et le ludique, le festif et la consommation hédoniste sont devenus les vecteurs d'agencement d'un nouveau cadre urbain. Désormais, la ville elle-même s'emploie à se construire comme cité du loisir, de la consommation et du divertissement et ce, par un travail de réhabilitation et d'esthétisation du paysage urbain, par des opérations de piétonisation des centres et de réaménagement des berges fluviales, par des activités d'animation diverses, de mises en image et mises en lumière destinées à créer un environnement plus attractif et plus beau pour une clientèle de touristes et de consommateurs de loisirs ».
- 811 A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1931, éditions Pocket, p. 86 : « À présent – voilà le progrès – les vieillards travaillent, les vieillards pratiquent la copulation, les vieillards n'ont pas un instant, pas un loisir, à arracher au plaisir, pas un moment pour s'asseoir et penser, ou si jamais, par quelque hasard malencontreux, une semblable crevasse dans le temps s'ouvrirait béante dans la substance solide de leurs distractions, il y a toujours le *soma* délicieux, un demi-gramme pour un répit d'une demi-journée, un gramme pour un week-end, deux grammes pour une excursion dans l'Orient somptueux, trois pour une sombre éternité sur la lune ». A noter que la présentation ici faite du *soma* revient à la présenter comme un moyen de gestion de la chrono-résidualité : plus un instant pour soi avec soi, il y a donc un détournement vis-à-vis de soi-même qui est opéré et poussé jusqu'à l'extrême en ce sens qu'il n'y a plus d'auto-appréhension intellectuelle, aucune auto-méta-communication et c'est la voie de la solitude qui devient complètement bouchée (ce qui est confirmé plus tard, p. 290 : « Mais, on n'est jamais seul, à présent, dit

---

Mustapha Menier. Nous faisons en sorte que les gens détestent la solitude ; et nous disposons la vie de telle sorte qu'il leur soit à peu près impossible de la connaître jamais ». Cela équivaut à une fuite de la réalité par un vecteur chimique délirant lequel occupe potentiellement tout l'espace culturel (p. 196 : « Le retour à la civilisation, c'était pour elle, le retour au *soma*), et même émotionnel (p. 210 : « *L'amour est comme du soma* ») : le *soma* est donc une pan-solution. Il devient donc en quelque sorte simultanément le contenu et le contenant pan-idéologique(F).

- 812 A. Huxley, retour au meilleur des mondes, 1958, édition Pocket, p. 31-32 : « Les victimes vraiment sans espoir se trouvent parmi ceux qui semblent les plus normaux. Pour beaucoup d'entre eux, c'est « parce qu'ils sont si bien adaptés à notre mode d'existence, parce que la voix humaine a été réduite au silence si tôt dans leur vie, qu'ils ne se débattent même pas, ni ne souffrent et ne présentent pas de symptômes comme le font les névrosés ». Ils sont normaux non pas au sens que l'on pourrait appeler absolu du terme, mais seulement par rapport à une société profondément anormale et c'est la perfection de leur adaptation à celle-ci qui donne la mesure de leur déséquilibre mental. Ces millions d'anormaux mentaux vivent sans histoire dans une société dont ils ne s'accommoderaient pas s'ils étaient pleinement humains et s'accrochent encore à « l'illusion de l'individualité », mais en fait, ils ont été dans une large mesure dépersonnalisés. Leur conformité évolue vers l'uniformité. Mais « l'uniformité est incompatible avec la liberté, de même qu'avec la santé mentale... L'homme n'est pas fait pour devenir un automate et s'il en devient un, le fondement de son équilibre mental est détruit. [...] Physiquement et mentalement, chacun d'entre nous est un être unique. Toute civilisation qui, soit dans l'intérêt de l'efficacité, soit au nom de quelque dogme politique ou religieux, essaie de standardiser l'individu humain, commet un crime contre la nature biologique de l'homme ».
- 813 J. Caillousse, « [Surdétermination économique du droit et nouvelles figures du service public, 2012, revue politiques & management public](#) : « Le service public se trouve pris, lui aussi, dans le système d'un droit voué désormais à servir la cause de la compétition économique. Telle est en l'occurrence la surdétermination économique du droit. Le même auteur fait ainsi valoir que « le droit (tout comme la religion, les idées ou les arts) est considéré comme un produit en compétition à l'échelle du monde, où s'opérerait la sélection naturelle des ordres juridiques les mieux adaptés à l'exigence de rendement financier. Au lieu que la libre concurrence soit fondée sur le Droit, c'est le Droit qui devrait être fondé sur la concurrence ». Surdétermination économique du juridique donc, dès lors que les droits nationaux sont de plus en plus traités comme des produits en compétition sur le marché international des normes (law shopping). Les consommateurs de droit font ainsi leur choix sur le marché des normes, rendant possibles du même coup de savantes réflexions comparatives sur l'attractivité économique des systèmes juridiques. On sait que l'Union européenne n'est pas la dernière à pratiquer largement cette mise en concurrence des législations économiques, ou à incidences économiques des États-membres ».
- 814 En ce sens, le trans-animalisme est un éco-eugénisme ([Chaîne youtube Arte, L'usine des animaux, reportage de Mars 2023](#) : « Entasser et maltraiter les animaux pour produire le plus possible, la logique industrielle peut aller encore plus loin, avec la sélection génétique. Aujourd'hui, la plupart des animaux d'élevage ont été modifiés au point que leur propre corps leur cause une douleur constante. La fonction même de l'animal est désormais d'effectuer lui-même sa part dans sa fonction économique qu'est la production de viande, à savoir grandir, grossir, amasser de la masse corporelle, de pondre des œufs ou de produire du lait, peu importe, c'est cette perspective première qui régit l'existence de cet animal. [...] Produire toujours plus de lait, [cet éleveur] possède pour cela une autre technique. Dans son laboratoire situé au milieu de son exploitation, des employés préparent des embryons. Les spermatozoïdes des taureaux les plus productifs sont croisés avec les ovocytes des vaches les plus rentables. La sélection génétique est une composante généralisée de l'élevage industriel. [...] Avec la sélection génétique, les vaches sont programmées pour souffrir. L'homme a tout pouvoir sur les animaux »).
- 815 D. Harvey, [Brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 49](#) : « La dérégulation dans tous les secteurs de l'économie, du transport aérien à la finance en passant par les télécommunications, ouvre aux firmes de nouvelles zones de libre-échange dégagées de toute entrave. La baisse des impôts sur l'investissement sert, de fait, à subventionner la migration des capitaux, du Nord-Est et du Midwest syndiqués au Sud et à l'Ouest

---

non syndiqués et très peu régulés. Le capital financier se tourne de plus en plus vers l'étranger en quête de retours sur investissement plus élevés. La désindustrialisation et le redéploiement de la production à l'étranger se répandirent. Le marché, présenté idéologiquement comme un moyen d'encourager la concurrence et l'innovation, devint en fait un moyen de consolider les monopoles ». Or, ce processus de désindustrialisation aboutit à des plans de licenciement de masse lesquels placent des familles entières dans des situations de vulnérabilité caractérisée en programmant leur mort économique.

- 816 R. Greene, *Power : les 48 lois du pouvoir, Loi 42 : éliminez l'agitateur*, 2009, éditions Alisio, p. 363-365 : « Dans tout groupe, le pouvoir se concentre entre les mains d'une ou deux personnes, car c'est une caractéristique éternelle de la nature humaine : les gens s'agrègent autour d'une personnalité forte comme les planètes sont en orbite su soleil. Entretenir l'illusion que la centralisation du pouvoir n'a plus cours amène à commettre d'innombrables erreurs et à gaspiller en vain son énergie et son temps. Les gens de pouvoir ne perdent jamais de temps. Vu de l'extérieur, ils ont l'air de jouer le jeu - croire que le pouvoir est partout partagé -, mais on finit par constater qu'ils gardent un œil sur les quelques personnes qui ont les cartes en main. C'est sur ces personnes-là qu'ils agissent. En cas de troubles, ils en cherchent la cause sous-jacente, la forte tête qui a créé le problème et dont il faudra se débarrasser pour ramener l'ordre. [...] En fait, il faut viser le berger, parce que c'est à travers lui que vous parviendrez à capturer le troupeau, au-delà de même vos espérances. [...] Sans son chef, le groupe perd son centre de gravité et s'effondre. Visez les chefs, abattez-les, et vous n'aurez plus que l'embarras du choix dans la confusion qui suivra ».
- 817 L'Effet Papillon, *Las Vegas Parallèle (États-Unis)*, 2010 : « Las Vegas, la ville qui ne dort jamais. Pourtant depuis la récession, rien ne va plus : avec 15 000 sans abris, la capitale mondiale du poker est devenue en un an et demi le quartier général des SDF et des chômeurs. Pour voir l'envers du décor, il faut pénétrer dans les entrailles de la ville. Sous les casinos de Las Vegas, dans des galeries souterraine survivent des centaines d'hommes et de femmes plongés dans l'obscurité : ce sont les parias du mirage américain ». Est à noter le social-négationnisme du maire : « du côté du maire de Las Vegas, les tunnels n'existent pas. Ses occupants encore moins. De toutes façons, pour le maire de la ville Oscar Goodman, les SDFs n'ont rien à faire ici ». Le maire : « Vous savez, il y a beaucoup de SDFs qui ne veulent pas être aidés. Ils ne veulent pas respecter la loi. Ils ne veulent arrêter ni l'alcool, ni la drogue ». Ce maire a notamment interdit la mendicité en centre-ville. Il est utile de préciser que la position du marie de Las Vegas surfe sur la vague des stéréotypes erronés de la criminalisation de personnes le plus souvent innocentes car accidentées de la vie, stéréotypes profitables aux bénéficiaires de l'image d'une « ville propre » (Chaîne youtube Investigations et enquêtes, USA : être pauvre au pays le plus riche du monde, 2023. Un SDF ancien ingénieur en informatique logeant dans sa voiture : « Ce que tout ça m'a appris, c'est que le stéréotype du SDF feignant qui ne veut pas travailler, qui se drogue, ça arrive, mais tout les gens que je vois ici, la plupart travaille beaucoup et veulent s'en sortir. Ils sont là parce qu'ils ont eu des problèmes de santé, ou un coup dur ». Un bénévole : Les SDF aux États-Unis sont « traités comme des détrit. Une fois que tu es étiqueté, c'est foutu, les gens te regardent comme un monstre, comme quelqu'un de mauvais, qui a choisi d'être dans cette situation ou qui est fou. La plupart du temps, ce n'est pas le cas. C'est tellement simple de déshumaniser quelqu'un ».
- 818 Chaîne youtube Arte, *L'usine des animaux, reportage de Mars 2023* : « Dans certains États américains, l'industrie de la viande a réussi à mettre la loi à son service. C'est le cas dans l'Iowa, le premier producteur de porc des États-Unis. [Un intervenant] : « Il y a ici environ 80 millions d'animaux dans l'Iowa pour seulement 3 millions d'habitants, donc énormément d'animaux vivent ici mais regardez, si vous traversez toute la campagne, où sont-ils ? Nulle part, on ne les voit pas ! » Une image montre des bâtiments-usines à viande. [...] C'est une grande source de fierté ici en Iowa : ils disent qu'ils nourrissent l'Amérique et qu'ils nourrissent le monde, ce qui techniquement est vrai mais ils le font juste de la manière la plus destructrice, inefficace et cruelle possible », et invisible.
- 819 L'Effet Papillon, *L'Amérique à sec (États-Unis)*, 2010 : « Aujourd'hui aux États-Unis, l'eau devient une denrée de plus en plus rare car elle est en partie rachetée par les industriels du gaz et du pétrole. Une eau utilisée dans un nouveau procédé industriel d'extraction, le fracking, ou fracture hydraulique. La fracturation : manière de forrer pour obtenir du gaz car le pétrole vient à manquer. L'eau est injectée dans le sous-sol et provoque des fissures à

---

2km de profondeur. Le gaz est libéré et alimente votre ville. [...] Cette technique a fait exploser le prix de l'eau ». Il est donné l'exemple délirant d'un ancien fermier qui s'est reconverti dans la vente d'eau en vue du fracking : « un balai ininterrompu de camions vient se ravitailler chez Steve pour alimenter les puits de pétrole. Il faut de 400 à 800 camions par jour pour réaliser une seule fracturation hydraulique. [...] En guise de station de pompage, Steve est propriétaire d'un bout de terrain au bord du fleuve Missouri, ce qui suffit à lui donner le droit d'y plonger des tuyaux et d'y prendre autant d'eau qu'il le veut. [...] L'Amérique asséchée vent jusqu'à l'eau de ses rivières tant le business est porteur : il suffit juste d'un permis accordé par [...] un responsable d'une commission de l'eau dans le Dakota du Nord ». Un responsable : « tant que cela fait marcher l'économie, on accorde des permis à ceux qui veulent s'approvisionner en eau et l'économie du pétrole fait fortement marcher l'économie. [...] Le permis est accordé tant que la source est rentable ».

- 820 Directive 2000/43 du Conseil du 29/6/2000 relative à la mise du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, Article 4 : « Sans préjudice de l'article 2, paragraphes 1 et 2, les États membres peuvent prévoir qu'une différence de traitement fondée sur une caractéristique liée à la race ou à l'origine ethnique ne constitue pas une discrimination lorsque, en raison de la nature d'une activité professionnelle ou des conditions de son exercice, la caractéristique en cause constitue une exigence professionnelle et déterminante, pour autant que l'objectif soit légitime et que l'exigence soit proportionnée ». Au-delà du fait que la lettre de ce texte favorise le racisme, il y a lieu de préciser qu'une telle disposition s'avère contraire au paragraphe 1 de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union-Européenne : « Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines, ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ». Ainsi, un conflit de normes juridique apparaît, conflit traditionnellement résolu par la confrontation de la valeur des normes. Or, la seconde norme mentionnée étant de valeur constitutionnelle (les critères matériel et formel sont remplis), et la première ne l'étant pas, il y a tout lieu de penser que c'est le principe de non-discrimination qui devrait exclure cette directive éco-raciste. Or, il n'en est rien et le texte est toujours en vigueur aujourd'hui. Un problème additionnel se pose en ce qu'il existe une obligation constitutionnelle de transposition des directives dans les ordres juridiques internes. Ainsi, cette directive éco-raciste peut aboutir à ce que des *color lines* antagonistes soient instaurées dans différents pays, ce qui aboutit à ce qu'un tel texte génère des dynamiques juridiques favorisant la haine raciale.
- 821 G. Lipovetsky, J. Serroy, *L'esthétisation du monde*, 2013, éditions Gallimard, p. 490-491 : « Le capitalisme artiste trouve sa légitimité dans la réalisation d'une vie belle, synonyme de vie libre sous le signe d'une éthique de l'épanouissement de soi. L'ambiguïté vient de ce que la vie esthétique, telle que le capitalisme artiste l'a développée, rattache intimement cet idéal d'existence à la culture consumériste. Mais c'est avoir une vision particulièrement pauvre de la vie esthétique que d'enfermer celle-ci dans les limites des satisfactions procurées par l'offre du marché : la vie belle et bonne appelle d'autres valeurs, d'autres buts que la seule consommation marchande. L'idéal à poursuivre ne peut se ramener à accroître indéfiniment les achats, à maximiser la consommation : pareille culture réduit abusivement l'homme à *homo consumericus*. Dans ce modèle, la vie esthétique n'est plus tant une création de soi qu'une existence hétéronome vouée à l'insignifiance ». Seulement voilà, « le capitalisme artiste et l'individualisme ont érigé l'éthique esthétique en idéal de vie dominant » (*Ibid*, p. 482), consécration de l'*homo consumericus* attestée à l'échelle mondiale par la croissance de 3 % du PIB mondial en 2022.
- 822 C. Delcroix, *Précarités : contraintes et résistances*, Chapitre V : Le ménage de salariés comme micro-système aux équilibres plus ou moins précaires. Le modèle de la marguerite par D. Bertaux 2014, L'Harmattan, p. 137-141 : « Soit le pétale qui figure le rapport au lieu de travail. Homme ou femme, peu importe le sexe, celui ou celle qui va travailler y apporte sa réserve d'énergie vive porteuse de qualifications spécifiques. Elle va y être dépeensée pendant la journée de travail; il faudra donc la reconstituer le soir par l'alimentation, et la nuit par le sommeil. Ce qu'il/elle ramène s'évalue par contre en argent (salaire net) et – pas partout mais par exemple en France, en Suède,

---

etc. - en micro-suppléments de droits sociaux (une journée supplémentaire de cotisations sociales aux fonds de Sécurité Sociale, aux ASSEDIC, etc). Les bords de ce pétale symbolisent donc des flux différents : un flux “aller” d’énergie vive; et un flux “retour” d’argent, qui se double éventuellement d’un flux de micro-suppléments de droits. Pour le pétale figurant le rapport aux commerces, l’aller symbolise un flux d’*argent* et le retour, un flux de *marchandises*. [...] Nous avons donc mis en évidence des flux. Trois flux principaux, qui – c’est le point central – se convertissent les uns dans les autres. Un flux d’énergie vive se convertit en argent (et suppléments de droits sociaux) sur le lieu de travail; un flux d’argent se convertit en marchandises dans les commerces locaux [ou mondialisés] ; enfin ce flux de marchandises se convertit à son tour, non sans travail de conversion, en reconstitution de l’énergie vive au sein du foyer. Ainsi la boucle est bouclée, du moins une boucle, celle de la production/distribution/consommation de l’énergie vive simple. [...] Chaque ménage de salariés urbains agit comme un *opérateur de conversion* (d’argent en marchandises, de marchandises en énergie vive, d’énergie vive en salaire). Le fond du problème est que dans une société régie par le capital, d’autres opérateurs de conversion beaucoup plus puissants s’arrogent la part du lion. L’entreprise privée offre certes des emplois, mais à la condition expresse qu’elle soit gagnante dans l’opération de conversion entre énergie vive qualifiée et salaire (de nos jours un taux de profit de 15% est requis par les actionnaires, ce qui est extraordinairement élevé à l’échelle de l’Histoire). Le ou la salarié.e revient chez lui/elle avec moins d’argent que la valeur de l’énergie qualifiée qu’il/elle a dépensée au travail (si ce n’était pas le cas et que l’employeur s’en aperçoive on ne sait que trop ce qui se produirait). Ensuite, quand il ou elle passe au supermarché convertir cet argent en marchandises, c’est pour en ressortir avec une valeur totale inférieure au prix total payé : car la grande distribution entend faire de grands profits pour ses actionnaires, et pour investir aux quatre coins du monde”.

- 823 Pour préciser un raisonnement présent dans le chapitre 4 du premier livre, plusieurs sources convergentes permettent d’établir que le réchauffement climatique sera de 2,5°C d’ici 2100 (objectif conventionnellement conclu). Or, les règles supra-objectives de l’inertie du réchauffement climatique font que celui-ci perdure au moins 20 ans après l’émission dans l’atmosphère des gaz à effet de serre. Dans la mesure où, aujourd’hui, il est établi que l’atmosphère terrestre se réchauffe de +0,2°C par décennie ([Chaîne youtube INSA Strasbourg, Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale, 22/6/2023, propos de J-M. Jancovici](#)), cela aboutit à un réchauffement théorique minimum de 2,9°C. Or, à +3°C de réchauffement, celui-ci deviendrait incontrôlable, d’où le fait qu’il y a tout lieu de penser aujourd’hui qu’il existe un consensus étatique mondial sur l’établissement d’une telle pan-ligne de masse [et tout ça pour... une convention sociale : la monnaie](#) (S. Piron, *Généalogie de la morale économique*, 2020, éditions zone sensible, p. 302 : « Prise dans son sens le plus large, la monnaie ne serait donc au fond que cette région du langage dans laquelle les humains communiquent, non par la parole ou les gestes, mais par la médiation de choses signifiantes. Cette définition convient par exemple au rôle essentiel que tenaient autrefois les billes et à présent les cartés Pokémon, à un certain stade du développement de la sociabilité enfantine »).
- 824 [Chaîne youtube Arte, L’usine des animaux, reportage de Mars 2023, conjugaison des propos de deux intervenants](#) : Il est montré une carte des États-Unis où il est représentée par un point un zoo-camp de concentration. Il n’est pas possible de les dénombrer, il doit il y en avoir des dizaines de milliers. Le parallèle avec la carte du système concentrationnaire du Goulag est évident mais pour les animaux cette fois.
- 825 [Chaîne youtube Arte, L’usine des animaux, reportage de Mars 2023](#) : « 80 % [des animaux vivant sur la planète] passent leur vie dans des usines. Nous pensons aimer les animaux mais nous en abattons 70 milliards chaque année ».
- 826 [Chaîne youtube Arte, L’usine des animaux, reportage de Mars 2023, une ancienne éleveuse](#) : « 100 % des risques sont assumés par l’éleveur. Olivier a investi dans des bâtiments donc les remboursements, c’est lui qui doit les assurer. L’aliment a augmenté fortement et le cours du porc s’est effondré, ce qu’il fait qu’il a eu plus de charges que de recettes et donc, on vendait à perte. Chaque lot de cochon que l’on mettait sur le quai, on donnait un billet de dix euros à chaque cochon. Donc c’était pas du tout tenable. Pris en étau, endetté, la seule solution qu’on leur propose, c’est de s’agrandir, de prendre de nouveaux porcs, de s’industrialiser encore ».



- 
- 827 **Chaîne youtube Arte, L'usine des animaux, reportage de Mars 2023** : Au Vietnam aussi, « les animaux sont devenus des machines ». Un gardien de zoo-camp : « Pendant leur repas, les ouvriers surveillent les rangs pour identifier les porcs qui ne mangent pas. S'ils ne mangent pas, c'est un problème. Dans ce cas, nous stimulons le cochon pour qu'il se lève et qu'il mange aussi ». La voix-off de la journaliste : « stimuler signifie frapper, pour forcer le cochon à se nourrir et à prendre du poids. Ici aussi, l'animal est devenu une machine à produire. C'est encore le même schéma qui se joue, avec les mêmes équipements, les mêmes technologies. [...] La ville-usine ne s'arrête jamais. L'expansion de l'élevage industriel ne fait que commencer. Ce scénario se joue partout en Asie et notamment en Chine. Là-bas, l'industrialisation de l'élevage n'a plus aucune limite. Dans ces bâtiments de 13 étages de la région du Guangxi, un million de porcelets naissent chaque année. Derrière ces fenêtres, à chaque niveau, mille à deux mille truies en souffrance. Des immeubles à cochons. Des animaux élevés dans des tours où la nature n'a plus de place, où l'on déplace les cochons d'étage à étage par ascenseur, un anti-monde. Le hors-sol, poussé à son paroxysme, symbole d'un élevage industriel qui a perdu la raison ».
- 828 **Chaîne youtube Arte, L'usine des animaux, reportage de Mars 2023, conjugaison des propos de deux intervenants** : « « Nous ne voyons plus les animaux comme des individus, mais comme des ressources, des matières premières vouées à être transformées ». [...] « On regarde un système, on dit « à quoi il sert, à qui il sert ? », il sert à faire de l'argent, point barre ». [...] « C'est un ensemble de filières qui vivent de cette industrie. Bon déjà, les banques, après l'alimentation du bétail, les médicaments, les bâtiments. Tous ces gens là s'enrichissent de ce système et donc, il ne faut pas qu'il bouge. Les gens qui sont là-dedans, il faut qu'ils y restent » ».
- 829 **Chaîne youtube Arte, L'usine des animaux, reportage de Mars 2023**. Sur le non-sens de la technique du « sexage des oeufs » : un producteur d'œufs de poule allemand a eu l'idée de détruire les œufs plutôt que les poussins en opérant un test génétique sur l'intégralité des œufs. Il bénéficie ainsi d'un « label » consistant à garantir que son exploitation ne broie pas de poussins mâles et contourne ainsi le débat. Le problème c'est que le débat est clairement mal posé et mal polarisé : le problème consiste moins, de mon point de vue, à tuer des animaux comme on l'a toujours fait, puisqu'il s'agit de notre condition d'être vivant que de devoir manger pour vivre (principe de nécessité), ainsi que nous le permet notre rôle d'espèce dominante, que d'émettre des quantités de gaz à effet de serre que le système climatique ne peut plus soutenir (l'Allemagne serait en train de « généraliser » cette pratique cependant qu'il s'agisse de technologie nécessairement polluante et dont il est donc possible de remettre en cause l'utilité). En somme, c'est notre rôle d'espèce dominante qu'il faut repenser car nous sommes en train de détruire toute forme de vie autre qu'humainement contrôlée, ce qui revient à dire que nous sommes sur le point d'obtenir un monopole sur le vivant et les lois de l'Histoire négative nous enseignent justement qu'aucune situation de monopole universel ne peut être, et d'ailleurs ce projet éco-zoo-totalitariste d'être une impasse courue d'avance, en ce que les scientifiques ont établi des paradigmes clairs de non-soutenabilité de ce paradigme. La zoo-pression que l'humanité exerce est maximale, cependant que l'humanité ne puisse pas l'écraser intégralement sans s'auto-détruire par la même : un principe de zoo-tolérance doit être posé et cela passe par la reconnaissance d'une obligation morale de protection de la zoo-résidualité sauvage indispensable à tout maintien temporel de l'humanité.
- 830 **A noter que la Chine duplique son propre modèle éco-esclavagiste à l'étranger en pire (cf Chaîne youtube Le Dessous des cartes, La Chinafrique, 2020, Arte** : « En Éthiopie, c'est bien le modèle de l'usine du monde que la Chine vend aux africains » car « les Chinois ont créé plusieurs parcs industriels », notamment à « Hawassa » où les « salariés africains travaillent six jours sur sept, sans aucun droits syndicaux (contraire à la convention objectivement contraignante (déclaration du 19/6/1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail) de l'organisation internationale du travail n°98 de 1948), les salaires éthiopiens étant équivalents au quart des salaires chinois » (on voit bien ici le modèle entrepreneurial se dessiner consistant à donner le strict minimum en capital monétaire en attendant que les ouvriers fassent leur révolution prolétarienne pour obtenir quelques pourcents en plus...)).
- 831 **Chaîne youtube Notre Monde, Asie, le réveil ouvrier – Fin du made-in China – Foxconn – Apple – Documentaire complet – AMP**. Yi yi, autrice d'un rapport sur l'usine de la Foxconn : « Il est vrai qu'en apparence, la direction de la Foxconn a fait des efforts pour améliorer les conditions de travail, augmenter les salaires et réduire le nombre

## Chapitre 4 : TTT-4 + TTT-3 = T...T

paramètres évo-méthodologiques:

filtre arendtien : on.

Idéo-porte : Jancovicienne<sup>836</sup>.

Auto-catégorisation : ☸

champ temporel : 2023

champ polaire : virréalité (Vr+2).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO+MPD) : SO.

champ sociologique =hélio-tyran.

---

d'heures de travail. Mais quand on y regarde de plus près et d'après les enquêtes que nous avons réalisé, il n'y a rien de tout cela. Il s'agit d'annonces à l'égard des médias. Quand on se penche sur les fiches de paye par exemple, on voit en effet moins d'heures de travail, mais c'est un jeu de chiffres car les nombres d'heures supplémentaires ne sont pas comptabilisées dans cette fiche de paye. On a même aussi parfois l'expression que le salaire de base augmente mais en fait, ils y ajoutent les primes qui avant, étaient à part. Donc ce que les ouvriers perçoivent, c'est bien souvent la même chose qu'avant. À l'occasion des commandes d'Iphone 5 en Septembre dernier, on a constaté que des ouvriers avaient très peu de temps pour produire ces téléphones. Des ouvriers nous ont dit qu'ils travaillaient un mois de suite sans jour de repos et qu'ils faisaient des heures supplémentaires tous les jours sans interruption ».

- 832 [Chaîne youtube Notre Monde, Asie, le réveil ouvrier – Fin du made-in China – Foxconn – Apple – Documentaire complet – AMP, 2023](#). Sur la pression anti-fondamentale exercée dès l'entretien d'embauche sur les ouvriers. [L'employeuse] : « « Tu commences le travail à 7h30 et tu peux faire des heures supplémentaires pour finir à 20h. [...] Sans la pause déjeuner, c'est 10h de travail par jour. Les ateliers de production ne s'arrêtent jamais. Tu travailleras aussi le dimanche et tu auras deux jours de repos par mois ».
- 833 [Chaîne youtube Notre Monde, Asie, le réveil ouvrier – Fin du made-in China – Foxconn – Apple – Documentaire complet – AMP](#). Sont mentionnés dans ce reportage les nombreux suicides des ouvriers liés aux conditions de travail infernales. L'usine de Foxconn est tristement célèbre pour les centaines, voire les milliers de suicides ouvriers que les conditions de travail ont provoqué.
- 834 [Chaîne youtube de l'Effet Papillon, Fuck le système : Chine, le dernier village maoïste, 2017, un ouvrier : « Pour être embauché dans cette usine, nous devons suivre une formation militaire »](#).
- 835 [Chaîne youtube l'Effet Papillon, Chine : Le business de la torture, 2015](#). Dans cette vidéo sont montrés des matraques à dents ainsi que des bâtons envoyant des courants électriques encerclant la tête des personnes ainsi piégées. Le directeur de l'usine témoigne tragiquement : « Si la police les utilise, c'est qu'ils savent déjà que la personne est coupable ». Une civile témoigne et confirme : « je reconnais ces bâtons. [Les policiers] m'ont frappé à la tête avec pendant 30 minutes [lors de mon arrestation] ». Il s'agit d'une violation parmi tant d'autres de l'article 3 de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, lequel a une valeur absolue dans la jurisprudence européenne. Il est indispensable de conserver cet acquis juridique en ce qui concerne le rôle du macro-État de l'Histoire positive, ce qui reviendrait à l'universaliser une bonne fois pour toute ([P. Ducoulombier, Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme, 2011, éditions Bruylant, p. 517](#) : « 775. Il faut reconnaître que, dans cette voie également, la hiérarchie n'est pas globale dans la mesure où la Cour se prononce au gré des affaires qui se présentent à elle. Toutefois, deux axes se dégagent, permettant de déterminer ce qui relève du cœur ou de la périphérie d'un droit, de définir les prérogatives issues d'un droit qui sont essentielles et celles qui le sont moins. Le premier critère d'identification est le lien entre le sous-droit et la notion d'intimité et de dignité, lien qui peut lui-même être soumis à une gradation. [...] Dans un article consacré à la protection de la dignité humaine comme l'article 3, des gradations sont essentiellement inadmissibles, il est aisé de convenir qu'un acte de torture touche le cœur même de l'inacceptable alors qu'un traitement dégradant se situe à sa périphérie »).
- 836 [Chaîne youtube INSA Strasbourg, Climat, énergie, industrie, organiser la résilience territoriale, 22/6/2023, introduction de J-M. Jancovici](#) : « On gère ou on subit : soit on s'occupe du problème, soit c'est le problème qui s'occupe de nous. En d'autres termes, ce serait le retour du totalitarisme ». Un peu après, celui-ci avait rajouté : « pour ceux qui sont du mauvais côté de la barrière, c'est pas rigolo ». [Je tiens à préciser que dans le cadre du totalitarisme\(TTT-2\), il n'y a pas de bon côté de la barrière tout court, alors dans le cadre d'un pan-totalitarisme encore moins ! Ce point est appuyé par B. Latour \(Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêchés de penser en rond, p. 52](#) : « Désormais, les « sauvages » inadaptés, sous-développés, incapables de réagir au choc de cette « démodernisation », c'est nous » ! [Je ne partage pas toutefois le mépris que suggère ces formules agressives : pour voir le néo-pan-totalitarisme avec précision, il fallait quand même un certain nombre de lectures et un travail conséquent.](#)

niveau de difficulté/sensitivity reading : easy / easy.  
nature du document : matriciel diffracté

Critère n°4.2.2.1. Il n'est pas dans la logique de la pan-hélio-idéologie(F) d'octroyer à qui que ce soit un quelconque droit à ne pas être illuminé par son hélio-souveraineté d'autant plus que, certains changements étant déjà irréversibles<sup>837</sup>, le pire sort que nous nous choisirions nous-même, à savoir le pan-génocide, pourrait déjà virtuellement(J) une réalité<sup>838</sup> dont la possibilité de la survenance ne serait qu'une question de probabilité, proportionnelle à notre action quotidienne<sup>839</sup>. Une forme de discrimination perdurera toutefois en ce que certains territoires, particulièrement exposés au réchauffement climatique subiraient des pertes plus grandes ce qui a notamment pu être le cas en France lors de la canicule de 2003<sup>840</sup>, au-delà d'autres cas, tel une pandémie de maladies

---

837 GIEC, *First report for policy makers*, 2022, p. 21 : « **B.5 Many changes due to past and future greenhouse gas emissions are irreversible for centuries to millennia, especially changes in the ocean, ice sheets and global sea level** ».

838 F. Ramade, *éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère, chapitre 3 : Pollution atmosphérique*, 2021, éditions Dunod, p. 152 : « En conclusion, si l'on considère l'ordre de grandeur du réchauffement de la température moyenne globale prévue par les modèles tridimensionnels dans les scénarios du GIEC fondés sur l'hypothèse moyenne de croissance des gaz de serre, soit 3°C d'ici à la fin du XXIème siècle dans l'hypothèse d'un prolongement de la tendance actuelle, on peut prévoir que ce réchauffement présenterait un effet profond et durable sur la biosphère. Le climat de la planète et par suite les ressources en eau, l'agriculture mondiale, la biodiversité globale, les ressources en eau et le niveau moyen des océans seraient profondément affectés. Les conséquences pour l'espèce humaine atteindraient incontestablement une telle dimension catastrophique qu'elle compromettrait toute perspective de développement durable ». Dans le rapport du GIEC de 2022, une phrase m'interpelle (GIEC, *First report for policy makers*, 2022, p. 21 : « **A.4 Improved knowledge of climate processes, paleoclimate evidence and the response of the climate system to increasing radiative forcing gives a best estimate of equilibrium climate sensitivity of 3°C, with a narrower range compared to AR5** »). Si je la comprends bien (cette information est renforcée par un autre ouvrage (M. Lomazzi, *France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction*, 2023, éditions Albin Michel, p. 13 : « On s'acheminerait donc bien vers le scénario noir. En France, le réchauffement s'accélère d'ailleurs de façon préoccupante. Le thermomètre a grimpé de + 1,7°C et même de +2,3°C à Paris, par rapport à l'ère préindustrielle. Et selon une étude pilotée par le CNRS et Météo France, le mercure pourrait atteindre + 3,8°C en 2100 dans un scénario modéré d'émissions de gaz à effet de serre. C'est 50 % de plus que prévu et un pas supplémentaire vers le scénario le plus pessimiste »)), la réponse du pan-écosystème terrestre pourrait donc déjà être de 3°C avec les émissions présentes de CO2. Or, en relation avec la citation de F. Ramade, cela signifierait que nous pourrions déjà être inclus dans cette hypothèse de pan-génocide laquelle est inacceptable et de laquelle il s'ensuit que nous devons mettre en œuvre tous les moyens humains, matériels, et politiques et autres de sorte à garantir la vie des générations présentes, et partant, des générations futures. La conséquence corollaire d'une telle réalité serait que seraient des éco-collaborationnistes tous ceux qui continuent à vivre conformément au système qui nous a amené dans cette situation (je me souviens d'une discussion climatique avec la serveuse d'un café, celle-ci m'avait dit : « je n'ai pas envie de faire plus pour le climat », ce qui revient à dire, « je n'ai pas envie de sauver ma propre vie, ce qui n'est pas audible). Une autre conséquence de ce raisonnement est que les conséquences relatives au scénario quasi-collapsologique du RCP 8.5. que J-M. Jancovici ne traite même pas dans la mesure où il estime que le système économique global se serait effondré bien avant, deviennent pertinentes pour la présente étude dans la mesure où elles adviendraient nécessairement une année ou une autre. Une ultime conséquence de tout ceci serait l'évidente incompétence des gouvernements successifs à traiter la question du réchauffement climatique ce qui signifie que le principe platonicien clef de la république de la « compétence » de la classe gouvernante ne serait plus respecté, et partant, on se retrouve dans une situation effectivement de type TTT-2 dans la mesure où les têtes mal faites passeraient pour l'être bien. Et la passivité consistant à persister dans des habitudes économiques libérales ou ultralibérales ne peut plus durer !

839 M. Lomazzi, *France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction*, 2023, éditions Albin Michel, p. 13 : « Sous tension, la cocotte-minute terrestre risque aujourd'hui de nous exploser à la figure. On a baptisé « Anthropocène » cette époque géologique inédite dans laquelle l'homme a le pouvoir de dérégler le climat, la capacité de s'autodétruire ».

840 M. Lomazzi, *France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction*, 2023, éditions Albin Michel, p. 25-26 : « Surtout, lorsque le mercure grimpe au-dessus d'un certain seuil variable selon les individus, le danger devient tout bonnement mortel. Chez les personnes fragiles exposées à de hautes températures, les mécanismes de thermorégulation (transpiration, augmentation du flux sanguin...) destinés à maintenir la température interne de l'organisme à 37,5°C se grippent. Le corps s'épuise, ne parvient plus à se refroidir. Tueur expéditif. Rapidement, la machine humaine donne des signes de surchauffe : déshydratation, hyponatémie (diminution du taux de sodium dans le sang), hyperthermie dépassant 40°C, nausées, défaillances rénales ou du foie, malaises, troubles cardiovasculaires, syncope... Le corps humain supporte la chaleur jusqu'à un certain point. Ensuite ça passe ou ça

nouvelles<sup>841</sup> ou déjà existantes, compte tenu de la propagation de ses vecteurs<sup>842</sup>. Il est nécessaire de préciser que notre espèce est la plus privilégiée : la discrimination est encore plus brutale selon les espèces<sup>843</sup>.

Critère n°4.2.2.2. Les procédures de mise à mort seront malheureusement diverses et variées si rien est fait pour arrêter le réchauffement climatique : mégacru<sup>844</sup> ; sécheresse extrême<sup>845</sup> ; destruction intégrale de l'écosystème local<sup>846</sup> provoquée par des mégafeux provoquant eux-mêmes des pyrocumulonimbus meurtriers<sup>847</sup>, organisation de camps de concentration verticaux<sup>848</sup>, etc = F(X).

---

casse. Quand la limite est franchie, la mort peut survenir en moins de 24 heures », explique Mathide Pascal. Les dégâts sanitaires sont d'autant plus difficiles à combattre que la chaleur extrême est un redoutable meurtrier. À la manière des profiteurs, l'agence Santé publique France a mené l'enquête dans 18 des plus grandes villes françaises pour en dessiner le portrait-robot. Première observation, le tueur est expéditif. « La mortalité est maximale le jour même de l'exposition. » La chaleur tue vite, ce qui explique l'avalanche de morts dans les tout premiers jours de la canicule exceptionnelle de 2003. Deuxième constat, il s'agit d'un tueur impitoyable dont la dangerosité augmente au fur et à mesure de la montée du thermomètre. Au-delà d'une température moyenne supportable par les populations qui va de 23°C à 28°C selon les villes, « chaque degré supplémentaire se traduit par une augmentation très rapide du risque de décès », pointe l'étude de Santé publique France. Troisième caractéristique, il s'agit d'un tueur de masse. Pendant les canicules extrêmes, il s'en prend à l'ensemble de la population y compris les jeunes en bonne santé. Le reste du temps, il cible ses victimes : vieillards, enfants, malades chroniques (la prise de médicaments peut altérer la thermorégulation ou accélérer la déshydratation), salariés exerçant un métier physique en extérieur, habitants d'appartements mal isolés... la liste est longue ».

841 M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 2. Les moustiques passent à l'attaque 2023, éditions Albin Michel, p. 36-37 : « Bombe à retardement virale. Pour le président du Muséum national d'histoire naturelle, l'hypothèse se tient : « Les bactéries, les parasites et les virus adorent la chaleur observe Bruno David. Bloqués auparavant par des températures trop basses, ils profitent du réchauffement climatique pour étendre leur aire de répartition bien au-delà de la bande équatoriale ». Selon une étude récente, près de 60 % des maladies infectieuses ou allergiques sont aggravées par des phénomènes (vagues de chaleur, pluies intenses...) liés au changement climatique. Zika, dengue, virus du Nil occidental, encéphalites... on ne serait donc qu'au début de l'ère des zoonoses qui représentent déjà les trois quarts des maladies émergentes. À ce sujet, une autre étude, parue en avril 2022 dans la revue *Nature* fait frémir. Signée par Colin J. Carlson et Gregory Albery, deux biologistes de l'université américaine de Georgetown, elle soutient qu'« au moins 10 000 espèces de virus, dont la grande majorité circule silencieusement chez les mammifères, ont la capacité d'infecter l'homme ». En d'autres termes, nous ne sommes pas à l'abri de l'émergence, un jour ou l'autre, d'une maladie infectieuse mortelle transmise par un virus tropical aussi virulent voire plus assasin que le Covid. [...] Pour le célèbre naturaliste, le pire est à venir. « Il s'agit d'une question de temps, écrit Bruno David, pour que cela [une nouvelle pandémie mondiale] devienne inéluctable », c'est-à-dire que la probabilité de sa survenue approche de 100 %, et il n'exclut pas la possibilité qu'elle soit plus meurtrière que le Covid 19. Dit autrement, le changement climatique est une bombe à retardement virale prête à exploser. Le mécanisme de la déflagration a été découvert par l'équipe de Colin J. Carlson et Gregory Albery. Plus la Terre se réchauffe, plus les animaux sauvages se déplacent, plus s'intensifient le brassage des virus entre espèces et les risques qu'ils les inoculent aux hommes ».

842 M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 2. Les moustiques passent à l'attaque 2023, éditions Albin Michel, p. 44-51 : sont notamment mentionnés les cas de propagation du moustique tigre (« *Aedes Albopictus* »), du moustique africain (« *Aedes aegypti* »), du moustique asiatique (« *Aedes japonicus* »), la tique géante (« *Hyalomma marginatum* »), la fourmi d'Argentine (« *Solenopsis invicta* »), et la fourmi électrique (« *Wasmania auropunctata* »). Ces deux dernières espèces d'insectes, si elles ne propagent pas de maladies, peuvent devenir de véritables fléaux pour la culture des jardins : leurs piqûres sont douloureuses pour l'homme et chamboulent complètement l'ordre des espèces présentes.

843 Selon un article intitulé « Dans le mur » du Hors-série de *Courrier international* paru en septembre-octobre 2021, il est possible de voir un graphique page 16 indiquant que les accords étatiques signent grosso-modo pour une augmentation des températures supérieures à 3°C (entre 3 et 3,2°C), ce qui revient à dire que ces engagements plaident pour la roulette russe climatique, ce qui n'est aucunement tenable. Cependant, ce graphique établit qu'il est encore possible de maintenir à 1,5°C le réchauffement climatique d'ici à 2100. Problème, selon le GIEC, entre 70 % et 90 % des récifs rendront l'âme même si l'on parvient à maintenir le réchauffement planétaire à + 1,5°C, ce dont beaucoup de scientifiques doutent. Si la barre des 2°C est franchie, alors 99 % seront anéantis. La survie des coraux, qui servent de nurserie à un quart de la vie sous-marine et font vivre 500 millions de personnes dans le

Critère n°4.2.2.3. Le problème est qu'il est possible qu'il existe un seuil à partir duquel le fardeau climatique s'avère impossible à soulever, même au prix de tous les efforts les plus climato-stakhanoviens en vue de la résolution du problème : à l'échelle individuelle, il est impossible de faire varier la température du climat planétaire alors qu'il s'agit pourtant de la tâche que j'ai l'impression d'avoir sur les épaules en écrivant ce pan-ouvrage ! Ma tâche est impossible et pourtant je vais essayer quand même, parce qu'il y a pas le choix au moins que d'essayer de penser en temps de fin du monde<sup>849</sup> (larme) !

Critère n°4.2.2.4. Les conditions de vie deviendraient tellement invivables que c'est la Terre elle-même qui se transformerait en camp de concentration universel dont les modalités de cruauté

---

monde, se joue donc à... un demi-degré de réchauffement près » ! La raison vitale implique que la vie de ces personnes soit préservée et renforce la nécessité de la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires afin de limiter le réchauffement climatique de la façon la plus drastique que possible. Il n'est d'ailleurs pas uniquement question de la préservation de la phyllo-aquo-vie, mais également de la préservation de la phyllo-vie terrestre également puisque, les abeilles étant en danger (« Le déclin des abeilles est nettement plus préoccupant. L'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) avance un taux de mortalité de 30 % dans les ruches. En cause notamment les redoutables « tueurs d'abeilles » que sont les insecticides néonicotinoïdes, en principe interdits en France, et le frelon asiatique. [...] La raréfaction des pollinisateurs risque de provoquer des réactions en chaîne qui toucheront finalement nos ressources alimentaires puisque les deux tiers des fleurs sauvages et des plantes cultivées sont pollinisées par les insectes. Cela signifierait un effondrement de la production de pommes, d'abricots, de melons, de légumes, d'oléagineux et de protéagineux » (M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 2. Les moustiques passent à l'attaque 2023, éditions Albin Michel, p. 61-62).

844 M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 9. À Paris, le spectre de la mégacruée, 2023, éditions Albin Michel, p. 172-174 : « Mégacruée : 5 millions de Franciliens touchés. En raison de l'urbanisation des zones situées le long du fleuve, une crue majeure toucherait directement ou indirectement 5 millions d'habitants en Île-de-France, 1,5 million seraient privés d'électricité et les dégâts se chiffrent à quelque 30 milliards d'euro. Hors de Paris, toutes les communes de l'Essonne, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et des Hauts-de-Seine auraient les pieds dans l'eau. [...] Le vrai problème est que, entre 2000 et 2018, « plus de 85 000 logements, très majoritairement collectifs, ont été construits en zones inondables dont les trois quarts sur le territoire de la métropole du Grand Paris, observe Ludovic Faytre. Et ce processus important de densification en zone inondable est amené à se poursuivre ». Ce sera notamment le cas sur le territoire de Seine-Amont dans le Val-de-Marne, dans les boucles de la Seine ou dans les Hauts-de-Seine. Au total, 70 000 logements par an devraient voir le jour dans le cadre du Grand Paris. Des opérations qui « peuvent paraître en contradiction avec les objectifs affichés par les politiques de gestion des risques d'inondation, relève Ludovic Faytre. Pour vivre, demain, avec les risques de crue majeure de la Seine et de la Marne, il faudrait à l'évidence repenser les aménagements urbains et l'architecture de l'habitat dans un objectif de réduction de la vulnérabilité et de plus grande résilience ». Ce cas de la mégacruée concerne de nombreuses régions dans le monde, notamment les États-Unis ou le Pakistan (« Un peu partout dans le monde, la multiplication de mégacruées semble aller dans ce sens. En visite le 10 septembre 2022 dans un Pakistan ravagé par les pires inondations de son histoire, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a évoqué un « carnage climatique ». Aux États-Unis, des chercheurs de l'université de Californie (UCLA) avaient publié un mois plus tôt un article alarmant sur le lien entre climat et inondations. Selon eux, le changement climatique double la probabilité (elle passe de 1 % à 2%) que la zone de Los Angeles soit victime d'ici à 2060 d'une « méga-inondation » (*megaflood*) qui obligerait à déplacer 10 millions de personnes. Un fléau de plus en vue pour le *Golden State* déjà meurtri par les mégafeux réguliers et sous la menace du *Big One*, le tremblement de terre cataclysmique que tous les Californiens redoutent » (M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 9. À Paris, le spectre de la mégacruée, 2023, éditions Albin Michel, p. 163).

845 Le Courrier international, Hors-série : Atlas du réchauffement climatique, Madagascar en proie à la famine Septembre-Octobre 2021, p. 34-35 : « À Madagascar, la pire sécheresse que le pays ait connue en quarante ans a provoqué des pénuries alimentaires terribles durant toute l'année 2021. Dans le sud de l'île, dans les mois qui viennent, les récoltes vont représenter moins de la moitié des quantités habituelles, à cause des trop faibles pluies. Cela va encore prolonger la crise alimentaire qui touche déjà la moitié de la population du Grand Sud, estiment les Nations unies. Seules 50 % des pluies habituelles sont tombées sur le sud du pays pendant la période des semis, au mois d'octobre, et il s'agit de la quatrième année de sécheresse consécutive pour cette région. [...] Jean-Louis Tovosoa, 52 ans et père de 15 enfants, vit dans la banlieue d'Ambovombe, dans la région de l'Androy, dans l'extrême sud de l'île. Il confirme que la vie est devenue très difficile : « Cette année, nous n'avons rien à manger. Nous nous en remettons à Dieu pour notre survie. Il faudrait que l'État nous aide aussi, sinon nous allons mourir ». L'homme poursuit : « Ces cinq dernières années, les tiomenas [les violentes tempêtes de sable] sont

spécifique dépendraient du contexte local : il peut par exemple s'agir du simple fait de vivre en ville qui pourrait s'avérer aéro-pyro-mortel<sup>850</sup>. D'autre part et surtout, peut-on vivre en sachant que toute forme de vie sur Terre ne sera plus d'ici un horizon de temps qui, accessible, nous permettrait de devenir les spectateurs du pan-désespoir, avec pour conséquence une endo-pan-mort<sup>851</sup> ?

Critère n°4.2.2.5. Dans la mesure où les États ne font rien pour nous sauver de notre pan-génocide virtuel(J), cela revient à dire que nous sommes pris dans une antipolitique climato-pannihilatoire et les Accords de Paris de servir de convention objective de légalisation de la pan-hélio-terreur<sup>852</sup>.

---

*devenus de plus en plus fréquents. Ils ont touché une grande partie du territoire. Il n'a pas plus depuis trois ans. En raison de la sécheresse persistante, les vents violents ont balayé la bonne terre de nos champs. Ils ont tué les cactus, qui nous sont indispensables en période de disette. Ils ont également détruit nos récoltes et causé la mort des animaux, des zébus [d'élevage], des moutons et des chèvres ».*

- 846 [Le Courrier international, Hors-série : Atlas du réchauffement climatique, En Afrique Centrale, une forêt doublement menacée, Septembre-Octobre 2021, p. 38-39](#) : On peut notamment voir sur la carte relative à la forêt équatoriale Africaine que la moitié Est de celle-ci est classée soit « hautement vulnérable au changement climatique » soit « menacées par la pression anthropique et au changement climatique ». Non protégée, cette forêt constitue pourtant le deuxième plus grand massif continu de forêt tropicale du monde.
- 847 [M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 4. La France incendiée, 2023, éditions Albin Michel, p. 76-77](#) : « Car la carte des incendies ne cesse de s'étendre. L'an dernier, toutes les régions, y compris celles jusqu'ici épargnées comme les Vosges ou la Franche-Comté, ont enregistré deux fois plus de départs de feux. Plus inquiétant, les mégafeux, que l'on voit régulièrement embraser la Californie, la Grèce, l'Espagne ou le Portugal, ont fait leur apparition en France. Ce fut le cas en Gironde à Landiras et à La Teste-de-Buch, près du bassin d'Arcachon, en juillet 2022 et dans le massif des Maures et l'arrière-pays de Saint-Tropez en août 2022. Désormais, ces feux géants risquent de profiter tous les étés de conditions idéales. Chaleurs torrides, vents violents et végétation desséchée : un cauchemar pour les soldats du feu qui vont devoir faire face à un ennemi nouveau et surpuissant. « Les mégafeux, qui se propagent à 10 kilomètres-heure, sont incontrôlables, témoigne le lieutenant-colonel Aurélien Manenc, porte-parole des pompiers de l'Hérault. Ils sont si puissants qu'ils créent leur propre énergie, ils s'autoalimentent. » Des feux apocalyptiques quand les nuages « cracheurs de feu », comme les a surnommés la NASA s'en mêlent. Un phénomène jusque-là inconnu en France. Pyrocumulonimbus. « En cas de grands feux, de gigantesques panaches de fumée envoient de l'air chaud vers les couches supérieures de l'atmosphère et forment des pyrocumulonimbus à l'origine de violents orages », explique Jean-Luc Dupuy, directeur de recherche à l'Unité d'écologie forestière à l'INRAE. Sur leur passage, ces pyrocumulonimbus déclenchent des éclairs d'une violence inouïe qui allument à leur tour de nouveaux feux quelques kilomètres plus loin. Un combat le plus souvent perdu d'avance pour les pompiers ».
- 848 [Chaîne youtube Jean-Marc Jancovici, Jancovici : Changement climatique et impact dans les Alpes, 24/3//2023](#) : « À 2°C, vous avez à peu près un milliard d'individus sur Terre, tous les individus qui habitent dans la bande équatoriale, qui se mettent à vivre dans un endroit dans lequel les conditions externes sont celles d'un hamam en permanence. [...] Là, on voit avoir affaire à des zones dans lesquelles plus d'un jour sur deux dans l'année, vous aurez une température qui sera supérieure à celle de votre peau avec un air saturé en humidité, c'est-à-dire que vous ne pourrez pas refroidir votre corps par contact avec l'air et vous ne pourrez pas refroidir votre corps en évacuant de l'eau par la transpiration parce que l'air sera saturé en humidité. Donc, vous risquez votre peau, même pour une personne jeune et en bonne santé, à sortir dehors. Un milliard d'individus à 2°C, donc ça ne concerne pas [directement] les Alpes mais ça concerne un milliard d'individus qui vont chercher à aller ailleurs, donc un jour ça concernera la France et donc les Alpes ».
- 849 [M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, conclusion, 2023, éditions Albin Michel, p. 255-258](#) : « Adeptes des phrases-choc, António Guterres avait prévenu qu'un échec de la COP27 équivaldrait à un « suicide collectif » ». Or, « les quelque deux cents pays présents dans la station balnéaire égyptienne ont certes réaffirmé l'objectif de limiter à + 1,5°C le réchauffement mais ont échoué à s'entendre sur des objectifs plus ambitieux de réduction des gaz à effet de serre et la sortie programmée des énergies fossiles. Or, on sait que les enseignements de l'accord de Paris nous mènent sur une trajectoire désastreuse d'au moins 2,5°C à la fin du siècle ». Et voilà, par association d'idées, on est tous conventionnellement morts à cause de... nous-mêmes ! Je donne tout ce que j'ai s'il le faut pour arrêter cette hérésie même s'il me faudrait conserver au moins ma bibliothèque et mon ordinateur pour pouvoir achever cette œuvre.
- 850 [M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 4. La France incendiée, 2023, éditions Albin Michel, p. 82-83](#) : « S'appuyant sur une étude de plusieurs centres de recherche européens, l'ancien

Critère n°4.2.2.6. La pression qu'exerce le sujet climatique sur les consciences incite à essayer de créer de nouvelles solutions pour essayer de nous en sortir collectivement, ainsi de l'agro-écologie de P. Rabhi, d'innombrables penseurs qui me précèdent et auquel je ne peux pas ne pas rendre hommage sans pouvoir vraiment les citer tous, la liste étant trop longue,

Critère n°4.2.2.7. Ce qu'il y a le plus à craindre dans la perspective présentement développée c'est effectivement des guerres comme nous prévient J-M. Jancovici, la résurgence d'égoïsmes survivalistes du fait de la climato-vulnérabilisation des populations et du règne de la faim, la perte de santé mentale d'une grande partie de la population l'amenant à un abattement généralisé<sup>853</sup>, la promotion de nouvelles élites cruelles car prêtes à tout pour conserver un pouvoir

---

vide-président du GIEC avertissait dès 2017 dans JDD : « Si rien n'est fait, vers 2075, les maximales journalières seront certaines années plus chaudes de 12 à 13°C dans l'est de la France, de 8°C en Bretagne. Et cela sur des températures dépassant déjà 40°C ! On atteindrait ainsi 50 à 55°C dans certaines régions ». [...] Chaudron parisien. En clair, Paris sera un chaudron invivable l'été. D'autant précise le même rapport, que l'intensité des futures vagues de chaleur est « très certainement sous-estimée », puisque l'impact des îlots de chaleur urbains n'est, étrangement, pas pris en compte dans les projections climatiques. Or, « lors d'une canicule, les différences de température peuvent atteindre 10°C entre Paris et la campagne d'Île-de-France. Les personnes âgées, obèses, cardiaques, asthmatiques, les femmes enceintes, les nourrissons, les sans-abri seront incapables de s'acclimater. « La vulnérabilité aux canicules sera aggravée par les conditions de logement et les inégalités sociales », souligne Erwan Cordeau, spécialiste du climat à l'Institut Paris Région ».

851 M. Lomazzi, *France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction,3. Biodiversité : le silence des moineaux*, 2023, éditions Albin Michel, p. 65 : « Syndrome de la Tour Eiffel. [...] Surexploitation de la nature, pollutions, pesticides, désordres climatiques... Est-il trop tard pour arrêter la machine à détruire la biodiversité ? Si cela continue, « on va toucher à l'espèce de trop et l'écosystème va basculer », prévient Bruno David qui parle du « syndrome de la tour Eiffel ». On peut ôter de petites poutrelles à la Dame de fer sans qu'elle s'effondre, mais si on enlève la pièce métallique de trop, tout l'édifice s'écroule comme un château de cartes ».

852 L'UE a notamment pour ambition d'atteindre la neutralité climatique de l'UE, expression qui n'a d'une part aucun sens et d'autre part qui si l'on associe neutralité climatique à neutralité carbone, n'est pas suffisamment ambitieux pour pouvoir être estimé comme non-climato-pannihilatoire. La neutralité carbone doit être recherchée au plus vite. Sur le site du conseil de l'Europe, on peut lire que le *Green Deal* « supporte l'innovation » en « investissant dans des technologies « environmentally-friendly » » (site du *Council of the European Union*). Seulement, ce choix est absurde compte tenu de l'équation de Kaya suivante : émissions de gaz carbonique = efficacité de l'émission en gaz carbonique de l'énergie \* intensité énergétique de l'économie + production par personne \* population (i.e :  $CO_2 = (CO_2/TEP)*(TEP/PIB)*(PIB/POP)*POP$ ). Or, nous dit J-M. Jancovici, « Compter uniquement sur les ingénieurs pour augmenter l'efficacité techno-énergétique ne marche pas, il faut nécessairement réglementer les usages » (chaîne youtube J-M Jancovici, cours 5, Cours des mines 2019, Les économies d'énergie).

Autrement dit, l'Union-Européenne fonce dans le mur climatique en optant pour la solution technologique, qui n'en est pourtant pas une, parole d'ingénieur. On ne peut que regretter que cette techno-politique ne soit qu'une forme de continuation du libéralisme économique lequel invoque également le crédo de "l'innovation technologique". Ces éléments justifient-légitiment le lien avec l'éco-techno-totalitarisme : la digitalisation est un facteur d'accroissement des émissions des GES et pas du tout de réduction des émissions de GES, évocation du

misérable sur la population innocente<sup>cxliii</sup>, le déchaînement des éléments notamment solaire avec les héliocarnages<sup>854</sup> face auxquels nous serions impuissants

Critère n°5. En me plongeant dans des visions paranoïaques dont la prémisse est vérifiée (il ne s'agit alors pas de paranoïa, le terme d'hélio-épouvante est sans doute plus juste)<sup>cxliv</sup>, c'est de méta-subjectivité dont je(u) risque d'être privé en raison du climato-écrasement que je(u) subis et qui fait peur eu égard de l'incapacité du politique(H—(-)) à pouvoir le maîtriser, celles-ci étant encore guidées par le concept de puissance. Personnellement, j'ai trop de difficultés à vivre dans le présent, d'où ma fuite dans le présent ouvrage. Mais dans le futur, sinon dans le présent déjà pour certaines populations géo-malchanceuses, il fera trop chaud, le monde devenant un pan-tostadoras (définitivement?), ce qui aboutira à ce que la famine ne règne (alliée objective du TTT-4) : la vie ne sera plus que faim, et donc uniquement réduite au monde sensible. De plus, si tout le monde aura virtuellement(J) faim, tout le monde se tapera dessus : il convient de prévenir la survenance d'un tel hélio-état de nature pourtant depuis longtemps prévu par la philosophie Historique Harendtienne<sup>855</sup>.

L'étude de l'hélio-totalitarisme étant achevée<sup>856</sup> (libre à vous de renforcer la présente étude au moyen de vos connaissances plus pointues que les miennes en astrophysique), il ne nous reste plus qu'à en établir le rapport d'équivalence au paradigme totalitarisme(TTT-2) matriciel : linéairement, 20 critères sur 21 sont remplis dans le chapitre 2 ; 13,5 critères sur 14 sont vérifiés dans le chapitre 3 ; 8 critères sur 8 sont vérifiés dans le chapitre 4. Le pourcentage final de transposition du totalitarisme obtenu est donc d'environ 97 % (résultat plus élevé encore que pour le théo-totalitarisme alors qu'en ce qui ce le concerne, cette réalité est pourtant une évidence dans le

## rapport sur l'empreinte carbone du numérique du Shift Project (J-M Jancovici, 8- La comptabilité carbone, Cours des mines 2019).

- 853 Par conjonction d'informations, un « petit » problème apparaît : le GIEC dans un rapport de 2022 nous explique que le réchauffement global pourrait être de 3°C, alors que cette même limite est fixée dans un autre ouvrage comme potentiellement , ce qui revient à dire que nous pourrions déjà être virtuellement(J) tous déjà morts dans le sens où il y a des raisons rationnelles de le penser et la planète d'être par conséquent déjà devenue virtuellement(J) un pan-camp de concentration. D'où la nécessité d'agir au plus vite que possible pour échapper à un tel déterminisme cosmique.
- 854 F. Clette, *Le Soleil et nous, 3. Le Soleil vu par les hommes : des mythes à la connaissance, 2022, éditions Favre SA, p. 86* : il y est notamment mentionné le phénomène des « tempêtes géomagnétiques » ou « éruption de Carrington » lesquelles ont une influence sur les moyens technologiques de communication sur Terre du fait d'une « perturbation majeure et globale de son champ magnétique ».
- 855 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 413* : « l'humanité pourrait mener à bien le processus perpétuel d'accumulation du capital et du pouvoir jusqu'à son terme logique : l'autodestruction ». Ceci tient découle intégralement d'un problème relatif à un droit de l'Homme spécifique : le droit de propriété (A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 398* : « Un système social essentiellement fondé sur la propriété est incapable d'aller vers autre chose que la destruction finale de toute forme de propriété. Le caractère limité de la vie de l'individu est un obstacle aussi sérieux pour la propriété en tant que fondement de la société que les limites du globe pour l'expansion en tant que fondement du corps politique. Du fait qu'elle transcende les limites de la vie humaine en misant sur une croissance automatique et continue de la richesse au-delà de tous les besoins personnels et de toutes les possibilités de consommation imaginables, la propriété individuelle est promue au rang d'affaire publique et sort du domaine de la stricte vie privée. Les intérêts privés, qui sont par nature temporaires, limités par l'espérance de vie naturelle de l'homme, peuvent désormais chercher refuge dans la sphère des affaires publiques et leur emprunter la pérennité indispensable à l'accumulation continue »).
- 856 Je tiens à préciser que cette étude n'est jamais qu'une des portes ouvertes par la philosophie Arendtienne (A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 601* : « Dès l'instant où l'homme a appris à maîtriser à maîtriser [la nature] à un degré tel que la destruction de toute vie organique sur terre au moyen d'instruments inventés par l'homme est devenue concevable et techniquement réalisable, il s'est aliéné par rapport à la nature ».)



débat public!). Considérant que la validité de ce résultat n'est conditionné qu'au maintien de l'ordre politique mondial actuel en l'état, il y a tout lieu de penser que la présente étude propose une vision sérieuse quant à la réalité du monde : l'espèce humaine a toujours été l'espèce dominante et n'a jamais rencontré plus fort qu'elle d'où sa non-prise en compte de la situation (c'est la première fois que l'humanité rencontre pan-politiquement le Soleil). Dans sa course économique pourtant existe un tel objet : le Soleil ainsi que les logiques astro-gravitationnelles afférentes est, sera et ne peut qu'être toujours le baromètre maximal de toute liberté humaine. Ne pas le prendre en compte serait pan-criminel en ce sens qu'il est toujours possible de faire éco-machine arrière étant donné que la monnaie n'est qu'une convention sociale, que l'environnement pourra toujours repartir, aussi saccagé soit-il, nous trouverons des solutions, et qu'il n'y a pas d'autres choix, lequel ne peut d'ailleurs qu'emporter un consensus universel pour, raison vitale oblige (la vie de tout le monde est en jeu).

En conclusion, l'existence d'un tel pan-totalitarisme ne peut qu'inciter à la réaction néo-fondamentale<sup>857</sup>, notamment en ce qui concerne les droits actuels lesquels ne peuvent plus être conçus sans limites alors qu'il s'agit pourtant de la réalité contemporaine. La reconnaissance de l'existence de cet hélio-leader totalitaire(TTT-4) – qui pourrait servir de mode de sortie des mythes de la caverne et d'Er qui s'appliquent quasi-littéralement à notre situation Historique

---

857 A. Harendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir*, 1958, p. 795 : l'avènement des régimes totalitaires et leur réalisation concentrationnaire « n'a pu à son tour se produire que parce que les droits de l'homme qui, philosophiquement, n'avaient jamais été établis mais seulement formulés, qui, politiquement n'avaient jamais été garantis mais seulement proclamés, ont, sous leur forme traditionnelle, perdu toute validité ». Ici, il s'agit d'un totalitarisme virtuel(J), ce qui signifie qu'une telle qualification (m')ouvre le droit à penser un ordre néo-philoSOpique permettant de contourner la survenance du pan-totalitarisme précité.

contemporaine<sup>85859</sup> – peut nous servir d’argument à l’édiction de nouvelles tables morales lesquelles seraient justifiées par cette réalité supra-objective<sup>860</sup> : le Soleil, c’est le M(État)<sup>2</sup> ! En parlant d’État, dans la mesure où la France et tant d’autres structures nationales ne jouent pas leur rôle de garant des droits de l’Homme alors même qu’il s’agit pourtant de leur prérogative, il en découle que s’il n’est pas possible de se déporter sur les États de l’Histoire négative, alors faut-il à un degré subjectif en supporter la charge<sup>cxlv</sup>.

Faillite morale => techno-éco-collaborationnisme

Analyser par rapport à l’article 89 : figure de style ranimer Platon-Socrate d’outre-tombe / Zarathoustra / Léviathan / J. Locke / Rousseau / Montesquieu / Aristote

---

858 Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 358-364 :

« -Eh bien, après cela, dis-je, compare notre nature, considérée sous l’angle de l’éducation et de l’absence d’éducation, à la situation suivante. Représente-toi des hommes dans une sorte d’habitation souterraine en forme de caverne [métaphore de la (techno/éco-)passion, qui a pour équation socio-polaire théorique  $Vre+\infty = Hre-\infty$ ]. Cette habitation possède une entrée disposée en longueur, remontant de bas en haut tout le long de la caverne vers la lumière. Les hommes sont dans cette grotte depuis l’enfance, les jambes et le cou ligotés de telle sorte qu’ils restent sur place et ne peuvent regarder que ce qui se trouve devant eux, incapables de tourner la tête à cause de leurs liens. Représente-toi la lumière d’un feu qui brûle sur une hauteur loin derrière eux et, entre le feu qui brûle sur une hauteur loin derrière eux et, entre le feu et les hommes enchaînés, un chemin sur la hauteur, le long duquel tu peux voir l’élévation d’un petit mur, du genre de ces cloisons qu’on trouve chez les montreurs de marionnettes et qu’ils érigent pour les séparer des gens. Par-dessus ces cloisons, ils montrent leurs merveilles. [...]

-Imagine aussi, le long de ce muret, des hommes qui portent toutes sortes d’objets fabriqués [métaphore de la technique] qui dépassent le muret [métaphore de la distinction des classes élite/non-élite], des statues d’hommes et d’autres animaux, façonnées en pierre, en bois et en toute espèce de matériau. Parmi ces porteurs, c’est bien normal, certains parlent, d’autres se taisent. [...]

-Ils sont semblables à nous, dis-je. Pour commencer, crois-tu en effet qu de tels hommes auraient pu voir quoi que ce soit d’autre, d’eux-mêmes et les uns des autres, si ce ne sont les ombres qui se projettent, sous l’effet du feu, sur la paroi de la grotte en face d’eux ? [...]

-Mais alors, dis-je de tels hommes considéreraient que le vrai n’est absolument rien d’autre que les ombres des objets fabriqués. [interprétable multiplement. Se rapporterait aux écrans en général, au Popperisme et son idéo-dépendance, l’institution sociale de la monnaie...] [...]

-Examine dès lors, dis-je, la situation qui résulterait de la libération de leurs liens et de la guérison de leur égarement, dans l’éventualité où, dans le cours des choses, il leur arriverait ce qui suit. Chaque fois que l’un d’entre eux serait détaché et contraint de se lever subitement, de retourner la tête, de marcher et de regarder vers la lumière, à chacun de ces mouvements, il souffrirait, et l’éblouissement le rendrait incapable de distinguer ces choses dont il voyait auparavant les ombres. [entre ce qu’il faudrait pour respecter les *minima* climatiques et la réalité d’aujourd’hui, il y a effectivement un monde...] [...]

-Si par ailleurs, dis-je, on le le tirait de là par la force, en le faisant remonter la pente raide et si on ne le lâchait pas avant de l’avoir sorti dehors à la lumière du soleil, n’en souffrirait-il pas et ne s’indignerait-il pas d’être tiré de la sorte ? Et lorsqu’il arriverait à la lumière[(T...T)], les yeux éblouis par l’éclat du jour[(TTT-4)], serait-il capable de voir ne fût-ce qu’une seule des choses qu’à présent on lui dirait être vraies ? [...]

-Je crois bien qu’il aurait besoin de s’habituer, s’il doit en venir à voir les choses d’en-haut. Il distinguerait d’abord plus aisément les ombres, et après cela, sur les eaux, les images des <sup>hommes</sup> et des autres êtres qui s’y reflètent, et plus tard encore ces êtres eux-mêmes. À la suite de quoi, il pourrait contempler plus facilement, de nuit, ce qui se trouve dans le ciel, et le ciel lui-même en dirigeant son regard vers la lumière des astres et de la lune, qu’il ne contemplerait de jour le soleil et sa lumière. [...]

-Alors je pense que c’est seulement au terme de cela qu’il serait enfin capable de discerner le soleil[(TTT-4)], non pas dans ses manifestations sur les eaux ou dans un lieu qui lui est étranger, mais lui-même en lui-même, dans son espace propre, et de le contempler tel qu’il est. [...]

-Alors, s’il lui fallait de nouveau concourir avec ceux qui se trouvent toujours prisonniers là-bas, en formulant des jugements pour discriminer les ombres de là-bas, dans cet instant où il se trouve alors aveuglé, avant que ses yeux ne se soient remis et le temps requis pour qu’il s’habitue étant loin d’être négligeable, ne serait-il pas l’objet de moqueries et ne dirait-on pas de lui : « comme il a gravi le chemin qui mène là-haut, il revient les yeux ruinés », et encore : « cela ne vaut même pas la peine d’essayer d’aller là-haut ? ». Quant à celui qui entreprendrait de les détacher et de les conduire en haut, s’ils avaient le pouvoir de s’emparer de lui de quelque façon et de le tuer, ne le tueraient-ils pas ? [...]

En temps de fin du monde donc, je ressens l'idéo-essence des auteurs que j'ai lu et je vous propose quelques prosopopées respectables<sup>cxlvi</sup> de type argumentatives scellant l'irrationalité de notre époque d'un sceau poly-philosophique :

-(Vre+2) Socrate-Platon<sup>861</sup> : « *-Pleonexía<sup>862</sup> ! Pleonexía !* Malheur, je vois, partout, des faux bourdons<sup>cxlvii</sup>, et j'en crains la conséquence conditionnelle : l'avènement de la tyrannie ! Vos cités sont trop beaucoup trop grandes<sup>863</sup>, votre argent vous corrompt<sup>864</sup> et plus n'existe la sensibilité publique<sup>865</sup>, voilà les ingrédients qui amène sur la plus triste des *metabolai* ! Et vous revendiquez en même temps le nom de *République* alors que vous ne formez même pas cité<sup>866</sup> disposant de lois<sup>867</sup> ! Non, je n'y crois pas, il ne s'agit pas de ce que moi j'entends par un tel nom<sup>868</sup> ! Pour avoir mépris mes simples propos, je vous lance un sortilège : à un indépassable malheur, la déraison de vos

---

-Et bien, c'est cette image, dis-je, mon cher Glaucon, qu'il faut rattacher tout entière à ce que nous disions auparavant : en assimilant l'espace qui se révèle grâce à la vue à l'habitation dans la prison, et le feu qui s'y trouve à la puissance du soleil, et en rapportant la remontée vers le haut et la contemplation des choses d'en-haut à l'ascension de l'âme vers le lieu intelligible, tu ne risques pas de te tromper sur l'objet de mon espérance, puisque c'est sur ce sujet que tu désires m'entendre. [...] Voilà donc comment m'apparaissent les choses qui se manifestent à moi : dans le connaissable, ce qui se trouve au terme, c'est la forme du bien [synonyme du non-mal(ttt/TTT)], et on ne la voit qu'avec peine, mais une fois qu'on l'a vue, on doit en conclure que c'est elle qui constitue en fait pour toutes choses la cause de tout ce qui est droit et beau, elle qui dans le visible a engendré la lumière, [...] elle qui, dans l'intelligible, étant elle-même souveraine, procure vérité et intellect ; et que c'est elle que doit voir celui qui désire agir de manière sensée, soit dans sa vie privée, soit dans la vie publique. [...]

-Mais notre discussion de maintenant, dis-je montre précisément que cette puissance réside dans l'âme de chacun, ainsi que l'instrument grâce auquel chacun peut apprendre : comme si un œil se trouvait incapable de se détourner de l'obscurité pour se diriger vers la lumière autrement qu'en retournant l'ensemble du corps [...] jusqu'à ce qu'elle devienne capable de s'établir dans la contemplation de ce qui est et de ce qui, dans ce qui est, est le plus lumineux [le Soleil donc]. Or cela, c'est ce que nous affirmons le bien[(III = F(X))], n'est-ce pas ?

-Oui ».

859 Platon, *La république*, Livre X, éditions Flammarion, p. 512-520 :

« -Il ne s'agit certes pas, dis-je, d'un de ces récits pour Alkinoos que je me propose de te raconter, mais du récit d'un homme vaillant, dont le nom était Er, fils d'Arémnios, originaire de Pamphylie. Il se trouve qu'il mourut au combat. Dix jours avaient passé quand on vint ramasser les cadavres déjà putréfiés, mis quand on le releva, lui, il était bien conservé. On le porta chez les siens pour les funérailles, mais le douzième jour, alors qu'on l'avait placé sur le bûcher funéraire, il revint à la vie, et une fois revenu à la vie, il raconta ce qu'il avait vu là-bas. Aussitôt qu'elle se fut détachée de lui, dit-il, son âme s'était mise en chemin en compagnie de plusieurs autres. Elles étaient parvenues dans un endroit prodigieux, où il y avait dans la terre deux ouvertures contiguës, et dans les hauteurs du ciel, deux autres ouvertures situées juste en face. Des juges siégeaient dans l'espace intermédiaire entre ces ouvertures. Ceux-ci, quand ils avaient prononcé leur jugement, ordonnaient aux justes de prendre le chemin qui vers la droite montait pour entrer au ciel, leur ayant attaché sur le devant des indications concernant l'objet de leur jugement. Aux injustes, ils ordonnaient de prendre le chemin qui vers la gauche va vers la région inférieure, et ceux-là avaient dans le dos des indications concernant tout ce qu'ils avaient fait. Comme il s'approchait à son tour, on lui dit qu'il lui fallait devenir le messager auprès des hommes de ce qui se passait dans ce lieu, et les juges lui prescrivirent d'écouter et d'observer tout ce qui se passait dans cet endroit. Or il vit là les âmes qui s'en allaient, en passant par l'une ou l'autre des ouvertures du ciel et de la terre, après que le jugement eut été rendu pour chacune d'elles ; et par les deux autres ouvertures, il observa pour l'une, remontant de sous la terre, des âmes couvertes d'immondices et de poussières, et pour l'autre, d'autres âmes qui descendaient du ciel et qui étaient pures. [...] « Et alors notre messager du monde de là-bas nous rapporta que le proclamateur parla de la manière suivante : « Même pour celui qui arrive en dernier, il existe une vie satisfaisante plutôt qu'une vie médiocre, pour peu qu'il en fasse le choix de manière réfléchie et qu'il la vive en y mettant tous ses efforts. Dès lors que le premier à choisir ne se montre pas désinvolte dans son choix, et que le dernier à choisir ne se décourage pas ». Il rapporta ensuite que lorsque le proclamateur eut terminé, le premier à s'avancer pour faire son choix choisit la plus extrême tyrannie. Dans sa folie, son avidité le conduisit à choisir la tyrannie sans prendre le soin d'en faire l'examen sous tous ses aspects. Il ne réalisa pas qu'au nombre des maux qui l'accompagnaient, il aurait pour destin de manger ses propres enfants. Quand il put prendre le temps et l'examiner cependant, il se frappa la poitrine et gémit sur le choix qu'il venait de faire. Oublieux des paroles du proclamateur, qui l'en avaient averti, il ne voulut pas reconnaître qu'il était lui-même responsable de ces maux, et il en blâma le hasard, les démons et tout sauf lui-même. Il fait partie du groupe de ceux qui étaient descendus du ciel, ayant vécu sa vie antérieure dans une constitution politique bien ordonnée, où il avait pu participer à une vie vertueuse par la force de l'habitude mais sans philo[SO]phie. Pour le dire en un mot, la plupart de ceux qui se laissaient prendre par le choix de ces situations étaient de ceux qui

habitudes actuelles vous servira de prison<sup>869</sup> ! Je reviens d'outre-tombe pour vous soumettre cette ultime énigme : les dés de l'humanité sont lancés mais, il vous est encore possible de souffler dessus pour en modifier le résultat ».

-(Vre+3) Zarathoustra : « Oui, me brisez ces vulgaires tables inutiles<sup>870</sup> ! Déchaînez-vous ! L'action, l'action, tout se résume à ce mot<sup>871</sup> par-delà de tout esprit de pesanteur<sup>872</sup>. Vivez ! Ne vous encombrez pas du déambulateur de la vertu<sup>873</sup>, sa pesanteur vous ralentira dans votre course avec vous-même ! Vite, vite, regardez votre ombre qui déjà s'en va et qui, hybride, se faufile à travers toutes les tables<sup>874</sup> ! Me brisez les toutes ! Sans limite jamais<sup>875</sup> ! ».

---

descendaient du ciel, du fait qu'ils n'avaient pas été habitués à une vie de souffrances » [l'analogie avec les éco-faux-bourdon[(Platon-Socrate) est ici manifeste]].

Cette interprétation est appuyée par un propos Latourien (*Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêchés de penser en rond*, p. 58 : « Vivre du futur a pour conséquence de laisser retomber sur les générations suivantes la tâche de régler les problèmes du présent, mais plus tard » !

860 **F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables, 1883-1885, éditions folio essais, p. 266** : « Ô mes frères, sur les astres et l'avenir, jusqu'à présent on ne fit que délirer, on ne sut rien : et c'est pourquoi sur le bien et le mal on ne fit jusqu'à présent que délirer, on ne sut rien » !

861 Cette prosopopée s'appuie sur un propos Latourien (*Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêchés de penser en rond*, p. 52 : « De larges portions des classes intellectuelles sont déjà acquises à cet allongement de l'horizon qui donne potentiellement à la nouvelle classe écologique sa forme de rationalité propre, si contraire aux prétentions « rationalistes »).

862 **G. Leroux, introduction à la République de Platon**, 2004, éditions Flammarion, p. 55 : « On doit noter en effet que la justice s'oppose d'abord à la *pleonexía*, au désir individuel du gain, qui constitue pour Platon la source principale de l'immoralité, de l'injustice ».

863 **Platon, La République, Livre VIII**, éditions Flammarion, p. 220 :

« -Par conséquent, dis-je, voici ce qui constituerait la limite la meilleure pour nos dirigeants, celle qu'il faut fixer à la dimension de la cité et qui, en fonction de son extension, déterminera son territoire et fera abandonner le reste.

-Quelle limite ? Dit-il.

-Je pense, dis-je, à la limite suivante : que dans son essor, la cité s'accroisse jusqu'à ce point où elle consent encore à demeurer une, et non au-delà.

-Excellent, dit-il.

-Nous prescrivons donc aux gardiens une directive supplémentaire, en leur demandant de prendre garde par tous les moyens que la cité ne soit ni petite ni grande au seul regard de sa réputation, mais qu'elle constitue plutôt quelque chose d'autonome et d'unifié ».

864 **Platon, Les Lois, Livre IV, 348-347 av. J.-C.**, éditions Flammarion, p. 217 : « En infectant le territoire de commerce, qu'il soit le fait de grands commerçants ou de distributeurs, et en implantant dans les âmes des mœurs instables et malhonnêtes, cette proximité fait que la cité manque de confiance et d'amitié à l'égard d'elle-même aussi bien qu'à l'égard des autres hommes. En la matière on peut certes trouver une consolation dans le fait que le territoire produit tout ce qu'il lui faut, même si le fait qu'il est accidenté l'empêche évidemment de produire à la fois tout ce qu'il faut et en grande quantité. Car si la cité pouvait faire tout cela en même temps, elle exporterait beaucoup, ce qui emplirait ses coffres de monnaie d'argent et d'or ; et à tout prendre, comme nous le disions, si nous nous en souvenons, dans nos discussions précédentes, c'est là ce qu'engendre, pour ainsi dire, la pire des calamités pour une cité qui doit acquérir des mœurs nobles et justes ».

865 **Platon, Les Lois, Livre IX, 348-347 av. J.-C.**, éditions Flammarion, p. 148 : « Il est décidément indispensable aux hommes de se donner des lois et de vivre conformément à ces lois, sous peine de ne différer en rien, à tous égards, des bêtes les plus sauvages sous tous les rapports. Et voici quelle en est la raison : aucun homme ne naît avec une aptitude naturelle à savoir ce qui est profitable pour la vie humaine en cité et, même s'il le savait, à pouvoir toujours faire et souhaiter le meilleur. En premier lieu, en effet, il est difficile de reconnaître la nécessité pour la technique politique véritable de se préoccuper non de l'intérêt particulier, mais de l'intérêt général – car l'intérêt général rassemble, tandis que l'intérêt particulier déchire les cités – et l'intérêt général aussi bien que l'intérêt particulier gagnent tous deux à ce que le premier plutôt que le second soit assuré de façon convenable. En second lieu, à supposer que, d'aventure, quelqu'un ait acquis par l'intermédiaire de la technique politique une connaissance

présentation non-humaine du problème : équation non exhaustive de J-M Jancovici : capitalisme = croissance = hausse de la consommation d'énergie = hausse de l'émission de GES = hausse de l'anxiété-climatique<sup>876</sup>. La non-inclusion de cet élément est révélatrice d'un fait anthropologique : l'auto-négation de notre propre humanité, de nos propres émotions. Aussi, il s'agit d'un contre-argument à la théorie de « l'humanisme » de la société Popperienne dans laquelle nous vivrions. L'humain reste donc à inventer : il n'est tout simplement pas inclus dans nos raisonnements mécaniques. Ce n'est en tout cas certainement pas à la définition de K. Popper de l'humain que je me référerai personnellement.

---

suffisante de ce principe naturel, et qu'après cela il dirige la cité en maître irresponsable et qui ne rend de compte qu'à lui-même, il ne saurait jamais rester fidèle à cette connaissance et continuer tout au long de sa vie à donner la première place à l'intérêt général, en subordonnant l'intérêt particulier à l'intérêt général. Au contraire, sa nature mortelle le poussera toujours du côté de la convoitise et de l'égoïsme, car cette nature qui fuit la douleur au-delà de toute mesure et recherche le plaisir, qui privilégie ces deux choses davantage que ce qui est plus juste et meilleur, en faisant régner en elle-même l'obscurité, s'emplira finalement et emplira la cité de tous les maux ».

- 866 Platon, *Les Lois*, Livre III, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 197 : « Telle est la recommandation que nous venons de faire, à savoir qu'il fallait que la loi n'institue pas des pouvoirs trop grands et par ailleurs sans mélange, mais qu'elle garde dans l'esprit ce genre de considérations : une cité doit être libre, réfléchie et en accord avec elle-même, et c'est ce but que doit viser le législateur quand il établit des lois ».
- 867 Platon, *Les Lois*, Livre III, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 189 : « Je dis donc à présent, pour faire parcourir à la discussion la route qu'il lui reste à faire, que ce qui jadis a perdu la puissance en question, c'est la plus grave des méconnaissances, et qu'aujourd'hui cette méconnaissance aura naturellement le même effet, de sorte que, s'il en va bien ainsi, le législateur doit à tout le moins tenter d'inculquer aux cités autant de réflexion que possible, et tenter d'éradiquer la déraison autant qu'il le peut »
- 868 Platon, *Les Lois*, Livre IV, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 234 : « Mais si un homme seul, une oligarchie ou encore une démocratie, a son âme tendue vers les plaisirs qui l'objet des désirs, et que cette âme est avide de s'emplier de ces plaisirs, qu'elle est incapable de rien retenir et qu'elle se trouve en proie à une maladie maligne incessante et insatiable, et si une telle autorité s'exerce sur une cité ou sur un particulier en foulant au pied les lois, alors, je le répète, il n'y a pas de salut possible ».
- 869 Platon, *Les Lois*, Livre VIII, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 77 : « De plus, [...] il est nécessaire d'avoir présent à l'esprit que notre cité est telle que, parmi celles qui existent actuellement, on ne pourrait en trouver une autre qui existent actuellement, on ne pourrait en trouver une autre qui soit aussi libre de son temps et maîtresse de ses besoins, et que, comme il en va pour un individu, elle a le devoir de vivre comme il faut. Or la première condition d'une vie heureuse c'est de ne pas se faire à soi-même d'injustice et de ne point en subir de la part d'autrui ».
- 870 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables*, 1883-1885, édition folio, p. 262-263 : « Comme décline le Soleil, aussi veut décliner Zarathoustra ; ici maintenant il sied et il attend, d'anciennes tables brisées autour de lui et des tables nouvelles aussi, - écrites à demi. Voici une nouvelle table ; mais où sont-ils, mes frères, ceux qui avec moi dans la vallée et dans les cœurs de chair la porteront ? - Ainsi l'exige mon grand amour des plus lointains : *Point ne ménage ton prochain !* L'homme est quelque chose qui ne se peut que surmonter. Divers sont les voies et moyens de ce dépassement : à *toi* de choisir ! Mais seul un pantin de foire pense que par-dessus l'homme on peut aussi *sauter !* Toi-même, en ton prochain encore te surmonte ! Et le droit que de force tu ne peux prendre, ne te le laisse donner. Ce que tu fais, personne ne te saurait le rendre. Vois ! Il n'existe aucune compensation. Qui à lui-même ne peut commander, celui-là doit obéir. Et plus d'un se *peut* commander, mais de beaucoup s'en faut encore qu'également il s'obéisse !
- 871 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, Des vertueux*, 1883-1885, édition folio, p. 132 : « Ah ! Mes amis ! Que dans l'action se trouve *votre* soi comme dans l'enfant la mère ; que tel soit *votre* mot pour parler de vertu ! »
- 872 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables*, 1883-1885, édition folio, p. 259-261 : « Lorsque parmi les hommes je suis venu, sur une vieille prétention je les trouvai assis : depuis longtemps déjà tous prétendaient savoir ce qui pour l'homme serait bon et méchant. Une vieillesse dont on est las, ainsi leur paraissait tout discours sur la vertu ; et qui voulait un bon sommeil avant d'aller dormir, encore parlait du « bien » et du « mal ». Cette somnolence, je la troublai en enseignant : ce qui est bon et méchant, *encore personne ne le sait* – sinon celui qui crée ! - Or c'est celui qui crée la fin de l'homme et à la Terre donne sens et avenir ; celui-ci *fait* que bonne ou méchante soit une chose. Et je les adjurai de renverser leurs vieilles chaires et tout lieu où cette vieille prétention avait bien pu siéger ; de leurs grands maîtres de vertu les adjurai de rire, et de leurs poètes et de leurs saints et rédempteurs du monde. De leurs sinistres sages les adjurai de rire et de quiconque jamais, comme noir

## Chapitre 5 : La conséquence inévitable : l'absence de contrat social ou le retour de l'Histoire.

paramètres évo-méthodologiques:

filtre arendtien : on.

Idéo-porte : J-M. Serres<sup>877</sup>.

champ temporel : 2023.

champ polaire : virréalité (Vr+2).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO+MPD) : O.

champ sociologique = France et plus ?

niveau de difficulté/sensitivity reading : easy / easy.

---

épouvantail et augure, sur l'arbre de vie s'était niché. Au bord de leur grande allée tombale je m'assis, moi-même près de la charogne et des vautours – et j'ai ri de tout leur autrefois et de sa pourrissante, de sa croulante majesté. En vérité, comme font prêcheurs de pénitence et bouffons, sur tout ce qu'ils ont de grand et de petit, j'ai crié ma colère et ma malédiction, - que bien petit est ce qu'ils ont de meilleur ! Et bien petit ce qu'ils ont de plus méchant ! - ainsi je riais. Et criait aussi, ma sage nostalgie, qui est née sur des montagnes, une sauvage sagesse en vérité ! - ma grande nostalgie aux ailes bruissantes. Et souvent elle m'arracha et m'emporta là-haut, là-bas et en plein rire ; lors j'ai volé, avec un vrai frisson d'effroi, comme une flèche, dans le ravissement d'un Soleil ivre : - vers de lointains avènements qu'encore ne vit aucun rêve, vers des midis plus chauds que jamais n'en rêvèrent imagiers ; là où des dieux qui dansent de tout vêtement se feraient honte ; - pour parler en images et, comme poètes, boiter et bégayer ; et véritablement j'ai honte qu'encore il me faille être poète ! - Là où pour moi tout devenir était danse de dieux et divine exubérance, et le monde déchaîné, débridé et vers lui-même de nouveau fuyant ! - - comme des dieux en nombre qui éternellement se fuient et à nouveau se cherchent, comme des dieux en nombre qui béatement se contredisent, les uns aux autres se prêtent l'oreille, à nouveau les uns les autres s'appartiennent : - Là où pour moi le temps entier n'était à l'égard des instants qu'un bienheureux sarcasme, où la nécessité était la liberté elle-même qui avec l'aiguillon de la liberté béatement jouait ; - Là où je retrouvais aussi mon vieux diable et mon ennemi juré, l'esprit de pesanteur et tout ce qui est son œuvre : contrainte, législation, besoin et conséquence et but et vouloir et bien et mal ; - Car ne faut-il qu'existe quelque chose sur quoi l'on danse, et, dansant, l'on s'enfuit ? ».

873 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la rapetissante vertu, 1883-1885, éditions folio essais, p. 228-229* : « Et à tous vents je veux ainsi crier : Toujours vous rapetissez, ô vous les petites gens ! En miettes vous tombez, ô vous les confortables ! Vous allez succomber, ce me semble - - à vos multiples petites vertus, à vos multiples petits manquements, à vos multiples petites résignations ! Trop ménager, trop complaisant, tel est votre terreau ! Mais pour *grandir*, c'est à de durs rochers qu'un arbre veut lancer de dures racines ! Même vos manquements, c'est dans la trame de tout avenir humain que vous les tissez ; votre néant lui-même est toile d'araignée et araignée qui vit du sang de l'avenir. Et quand vous recevez, c'est comme si vous dérobiez, ô vous les petits vertueux ; mais même chez les coquins parle la voix de *l'honneur* : « on ne doit dérober que là où ravir ne se peut ». « Cela se donne », - encore un enseignement de démission ! Mais moi, je vous le dis, à vous les confortables : Cela se *prend*, et de plus en plus on vous prendra ! Ah ! Puissiez-vous rejeter tout votre demi-vouloir et choisir résolument la paresse comme l'action !

874 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, L'ombre, 1883-1885, édition folio, p. 353*. Ainsi parlait l'ombre : « Rien n'est vrai, tout est permis », ainsi je me parlais. Dans les eaux les plus froides me suis jetée, tête et cœur. Ah ! Que de fois, pour avoir ainsi fait, me tins debout et nue, comme une rouge écrevisse ! Hélas, qu'ont pour moi devenues toute bonté et toute honte et toute foi dans les gens de bien ? Hélas ! Où s'en est donc allée cette menteuse innocente qui jadis m'appartint, l'innocence des gens de bien et de leurs nobles menteries ? Trop souvent à vrai dire, je suivis la vérité en collant à ses pieds ; alors elle me heurta la tête. Maintes fois je crus mentir et voilà ! Lors seulement touchait – la vérité. Trop de choses pour moi devinrent claires ; maintenant rien ne m'importe plus. Rien ne vit plus de ce que j'aime, - comment moi-même me devrais-je encore aimer ? « Vivre comme j'en ai envie, ou ne vivre du tout », ainsi je veux, ainsi le veut aussi le plus saint. Mais malheur ! Comment ai-je encore, *moi* – quelque envie ? Ai-je, *moi* – quelque but encore ? Un havre vers lequel puisse courir ma voile ? Bon vent ? Hélas ! Qui ne sait où il va ne sait non plus ce qu'est bon vent, et son vent propice. Que m'est-il encore demeuré ? Un cœur las et insolent ; un instable vouloir ; des ailes de papillon ; une échine brisée. Cette quête de *mon* chez moi, ô Zarathoustra, tu le sais bien, cette quête fut *mon* épreuve et ma dévoratrice. Où est – *mon* chez moi ? Voilà ce que je demande et cherche, et ce que j'ai cherché et point ne trouvai. Ô éternel Partout, ô éternelle Nulle part, ô éternel – En vain ! »

875 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, Aux îles fortunées, 1883-1885, édition folio, p. 119* : « C'est vouloir qui libère, telle est la vraie leçon sur le vouloir et sur la liberté – c'est la leçon que vous enseigne Zarathoustra ».s

nature du document : conclusif de la première partie. Vérification de l'inexistence d'un contrat social.

Critère n°1. La notion de consentement renvoie au protocole subjectif du micro-État de prise de décision. Or, en ce qui le micro-État(G), le premier des critères consiste à être logique. Or, le système international des droits de l'Homme ne l'étant en aucun point. Je ne consens pas à la constitution. N'étant nullement impliqué dans le processus d'élaboration des normes et ne disposant pas d'un poids ni législatif ni judiciaire mais étant au contraire complètement soumis à l'instauration d'un ordre légal économiquement surdéterminé et la procédure du vote n'étant qu'un mécanisme constitutionnel conçu pour m'ôter ma propre responsabilité politique, je ne vois nul citoyen dans ce pays, à l'exception des députés, sénateurs, membres du gouvernement et du corps juridictionnel dont je ne saurais faire partie en raison de l'importance du critère de la vérité(TTT/LLL) qui m'en sépare. Sur le terrain de la concorde, factuellement le principe (abstrait) de confiance mutuelle entre les États membres de l'Union-Européenne implique par symétrie un principe de méfiance envers tous les pays non-membres de l'Union : il est pourtant bien évident qu'il est impossible d'établir la moindre amitié sans confiance et je ne saurais partager la démarche du législateur tout comme du juge de l'Union au titre de l'urgence à établir une cohésion universelle des peuples. Les différents ordres juridiques démontrent l'hybridité du discours du gouvernement et des différents systèmes de gouvernance et les faits rappellent toujours que c'est la croissance qui l'emporte toujours<sup>878</sup>, soit que la gestion des pan-menaces dont l'existence ne saurait être contestée n'est que de papier. Le projet de loi la plus récente du ministère de l'économie et de la souveraineté industrielle et numérique entend programmer sur le mode de la publicité la plus scandaleuse des solutions au réchauffement climatique qui n'en sont pas et qui sont à l'inverse conformes au projet néo-libéral de solutionnisme technologique<sup>cxlviii</sup>, je cite le site du ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique lequel commence avec le bel oxymore « d'industrie verte » (l'ambition politique consistant à « verdir les industries existantes » signifie littéralement que rien ne va changer) et visant à installer « des technologies de capture et de stockage de carbone », alors même que les scientifiques comme J-M. Jancovici critiquent ouvertement ces technologies comme étant du « n'importe-quoitisme »<sup>879</sup> ! Autrement dit, le

---

877 M. Serres, *le contrat naturel*, 1990, préface de M. Serres de 2018, éditions Le Pommier, p. 11 : « Une autre critique affirmait avec raison que nous n'avons aucun témoignage que ce contrat fût jamais signé ; auquel je réponds que le fameux *Contrat social* de Rousseau ne le fut jamais non plus par quelque groupe ou nation que ce soit ».

Lors d'une discussion, sans avoir lu cette préface, j'en étais arrivé à la même conclusion ! **En revanche, j'avais argumenté** : dans la mesure où un contrat social suppose une limitation réciproque des libertés mais que nous ne la limitons en rien du fait de la liberté illimitée du bourgeois (Schmitt) tel que juridico-implicitement défendu par l'État de droit constitutionnel, on ne peut pas affirmer qu'il existe un contrat social. Je suis allé manger dans un fast-food il y a peu. Je discutais avec le patron au bar. Le cuisinier à côté devait avoir des origines indiennes. Au moment de fermer, le patron a fait un geste assez vilain au cuisinier qui s'est exécuté. Oui d'accord, il est payé, tout cela est légal, bien sûr. N'empêche qu'en apparence, ce sont les gens provenant de minorités qui font les *bullshit jobs* que les nationaux ne veulent pas faire (c'est l'un des points démontrant la folle américanisation de la société française urbaine). À Strasbourg en tout cas, c'est frappant. L'analyse d'IAM dans *nés sous la même étoile* est toujours vraie au nom de distinctions sociales fondées sur des critères pseudo-intellectuels qui nous amènent non seulement dans une société ravivant le mauvais souvenir de la *color line* mais encore dans un précipice universel(-). Je mentionne une liste pour laquelle il y a des sous-parcours exclus : études juridiques, écoles de commerce, instituts de science politique, facultés d'économie, peut-être certaines filières en école d'ingénieur, l'INSP (*Ibid*, p. 20-21 : « Je rêve, par exemple, que les sciences de la vie et de la Terre soient enseignées à Sciences Po et l'ENA). Cela veut bien dire ce que cela veut dire : que les élites de demain devraient être épistocratiques mais qu'elles ne le sont pas !

878 *Dernières nouvelles d'Alsace*, 4/8/2023, p. 3 : « Bonne nouvelle ! L'économie Française a enregistré une croissance de 0,5 % ce premier semestre et elle a créé 86000 emplois au second »...

879 Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony : « L'écologie doit-elle être autoritaire » ?, 7/2023.

Chaîne youtube d'Amine CHARNOUBI, Jancovici – L'équation de Kaya, 2018 : « Donc je multiplie par 1,2 (la population mondiale d'ici à 2050) et je multiplie par 1,3 (le PIB d'ici 2050), j'ai donc en gros multiplié par 3,5, je devais diviser par 3, donc les termes qui restent, en gros je dois les diviser par 10. Donc messieurs les ingénieurs en

gouvernement poursuit la fuite technologique que requiert l'objectif néolibéral de croissance pourtant devenue impossible<sup>880</sup>, objectif lequel est rendu nécessaire eu égard de la guerre économique que se mènent les États néolibéraux entre eux et aboutit en fin de raisonnement à un retour de la guerre cette militaire<sup>881</sup>, laquelle si elle advenait prendrait des proportions tellement dramatiques qu'elle serait pan-meurtrière, hypothèse de plus probable au fur et à mesure que les États persistent dans l'hélio-négationnisme.

Critère n°2. Il est impossible de dire sans se foutre pan-criminellement et universallo(-)-dangereusement de la gueule du monde que le gouvernement actuel serait droit(Aristote) : si les individus agissent corrélativement aux signaux-prix qu'on leur donne, la faute pèse dès lors sur ceux qui sont à l'origine de ces mêmes normes économiquement incitatrices ou *a minima*

charge de *magic technic*, divisez moi ce bastringue [de l'équation de Kaya] par 10 pour me continuer à prospérer tranquillement dans mon coin ».

880 Il y a lieu de rapprocher le présent projet de loi d'installation de technologies de capture de carbone au premier rapport du GIEC (GIEC, First report for policy makers, 2022, p. 21 : « Anthropogenic CO2 removal (CDR) has the potential to remove CO2 from the atmosphere and durably store it in reservoirs (high confidence). CDR aims to compensate for residual emissions to reach net zero CO2 or net zero GHG emissions or, if implemented at a scale where anthropogenic removals exceed anthropogenic emissions, to lower surface temperature. CDR methods can have potentially wide-ranging effects on biogeochemical cycles and climate, which can either weaken or strengthen the potential of these methods to remove CO2 and reduce warming, and can also influence water availability and quality, food production and biodiversity<sup>45</sup> (high confidence) ». ). Cependant, la solution consistant à installer des ventilateurs – ou autre machine – capturant des gaz à effet de serre non seulement n'est pas conforme au principe de réalité naturelle mais ne permet pas non plus d'inverser la courbe du climat en ce que le problème de la croissance économique n'est nullement traité, et surtout, au-delà de ces arguments mollo-scientifiques, une telle solution présentée par le GIEC revient à retomber sur le solutionnisme technologique lequel ne peut pas résoudre le problème du réchauffement climatique à lui tout seul. Il y a lieu de bien comprendre toutefois que le GIEC ne peut pas proposer d'autre solution que celle-ci étant donné que le réchauffement climatique pose un problème d'ordre global auquel la présente philoSophie politique apporte en revanche une solution directe bien que radicale. On retrouve donc une justification au présent travail : les sciences dures ne se suffisent pas à elles seules et le fait que sur elles seules pèse le fardeau de la résolution du problème du réchauffement climatique aboutit à ce qu'elles ne proposent des contre-solutions. Un problème, lorsqu'il se pose se règle directement et non pas indirectement, sinon on rajoute encore et toujours des problèmes par-dessus les problèmes déjà existants. Les ventilateurs et autres « CDR » continuent de faire marcher l'économie, les chaînes de productions mondialisées et ne mettent pas un terme aux processus de concentration urbaine, de production alimentaire massive de viande rouge, n'instaurent aucune forme de résilience territoriale, alors que c'est extrêmement urgent d'investir les territoires que l'on fuit pour y construire des micro-climats nous permettant de faire le dos rond pendant les 20-30 prochaines années d'austérité carbonique qui s'annoncent. Étant une institution du système, il ne fallait pas s'attendre à ce que le GIEC propose des solutions qui permette de le rénover à la hauteur de ce qui soit pourtant nécessaire...

881 Commençons par mentionner le fait que le droit international public est dans ses fondements ouverts à la création et à l'utilisation d'arsenaux juridiques (A. Laïdi, le droit comme arme de [guerre économique](#), 2019, éditions Actes Sud, p. 61-62 : « Le 7 Septembre 1927, la Cour permanente de Justice internationale (CPJI) a statué sur la compétence des États et des tribunaux nationaux en promulguant un arrêt dit « du Lotus. L'affaire mérite qu'on s'y arrête. Lotus est le nom d'un paquebot français qui, en août 1926, a abordé en haute mer un vapeur charbonnier turc, le Boz-Kourt – abordage qui coûta la vie à huit ressortissants turcs et fit couler le vapeur. L'officier de quart fut arrêté, jugé et condamné par les autorités turques. La France défendit la thèse dite du pavillon, selon laquelle le jugement d'un homme commettant un crime en haute mer est de la compétence de l'État possédant le bâtiment, en l'occurrence français, auquel est rattachée cette personne ; la Turquie prôna celle de la compétence universelle à partir du moment où la victime est turque. Leur différend fut soumis à la CPJI qui trancha en faveur de la Turquie. La rédaction de cet arrêt est si alambiquée qu'on perçoit la difficulté qu'ont eue les rédacteurs à trancher définitivement cette question : « Il ne s'ensuit pas que le droit international défend à un État d'exercer, sur son propre territoire, sa juridiction dans toute affaire où il s'agit de faits qui se sont passés à l'étranger et où il ne peut s'appuyer sur une règle permissive du droit international [...]. Loin de défendre leurs lois et leur juridiction à des personnes, des biens et des actes hors du territoire, il leur laisse, à cet égard, une large liberté, qui n'est limitée que dans quelques cas par des règles prohibitives ; pour les autres cas, chaque État reste libre d'adopter les principes qu'il juge les meilleurs et les plus convenables. C'est cette liberté que le droit international laisse aux États qui explique la variété des règles qu'ils ont pu adopter sans opposition ou réclamations de la part des autres États » (CPJI, *Affaire du Lotus* (France/Turquie), arrêt du 7 septembre 1927, p. 19). Autrement dit, selon l'arrêt Lotus, tout ce qui n'est pas interdit en droit international est autorisé. Comprendre : le droit international public n'interdit pas



orientatrices. Or, il en est ainsi dans la loi sur l'industrie verte avec les voitures à « batteries électriques » lesquelles supposeraient de changer l'intégralité du parc automobile Français d'abord, et européen ensuite en interdisant la vente de véhicules à moteur thermique - mais pas leur usage ! - à partir de 2035 pour remplacer *in fine* l'intégralité du parc automobile européen par des voitures électriques ou à hydrogène<sup>882cxlixcl</sup>. Sur le terrain du dernier sous-critère du critère n°2, très discrètement, depuis 2000, et plus singulièrement encore depuis 2006, le Conseil d'État a mangé la pyramide kelsénienne des normes. En 2000, le juge administratif s'est vu octroyer le contentieux des libertés publiques lequel revenait antérieurement à l'ordre juridictionnel privé<sup>883</sup>. En 2006, en réalisant un contrôle de constitutionnalité des normes réglementaires<sup>884</sup>, le juge administratif désormais suprême s'est octroyé un pouvoir extra-constitutionnel et manipule donc au quotidien un

---

les lois extraterritoriales, mais cela ne signifie pas non plus qu'il les autorise ».) **afin de mener une guerre économique aux autres États** (A. Laïdi, *le droit comme arme de guerre économique*, 2019, éditions Actes Sud, p. 61-62 : « Parmi ces armes, le droit est l'une des plus pernicieuses. On pense naïvement qu'il sert la justice, alors qu'il est utilisé à d'autres fins : servir les intérêts économiques des grandes puissances. Et pendant que nos élites françaises et européennes surveillent les pays émergents (Chine, Inde, Russie...), elles ne voient pas leur principal allié fourbir son arsenal juridique. Un outil agressif qui se révèle d'une terrible efficacité comme elles vont l'apprendre à leurs dépens au cours des années 2010. Le droit, explique l'avocat Olivier de Maison Rouge, est « une arme offensive, une ogive redoutable de la guerre économique ». Et maître Sophie Scemla du barreau de Paris et de New York définit les législations extraterritoriales comme des « armes juridico-économiques massives ». Le plus grand guerrier juridico-économique, ce sont les États-Unis. Depuis le milieu des années 1990, ils exportent leur législation punitive dans le monde entier. Depuis le milieu des années 1990, ils exportent leur législation punitive dans le monde entier. Sous couvert de châtier les États qui ne respectent pas les droits de l'homme ou qui soutiennent le terrorisme, certaines lois américaines, notamment d'Amato-Kennedy et Helms-Burton, votées en 1996, protègent les intérêts économiques de Washington. Officiellement, le but de cette législation est d'étouffer économiquement les ennemis de l'Amérique en interdisant tout commerce avec eux – les fameux États voyous (*les Rogue States*) épinglés sur la liste noire de Washington [...] »). **Or, les États ne restent pas juridiquement passifs mais au contraire réagissent en reproduisant le même mur juridique défensif** (A. Laïdi, *le droit comme arme de guerre économique*, 2019, éditions Actes Sud, p. 71-74 : « Contre-attaque des alliés de Washington. Voilà pour les protestations verbales. Sur le front juridique, Canadiens, Européens et Mexicains résistent et contre-attaquent en pointant une violation flagrante du droit international – ils sont tout particulièrement dans le collimateur américain. [...] Et le 22 novembre, le Conseil de l'Union européenne adopte un « règlement portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que les actions fondées sur elle ou en découlant » (n° 2271/96). Sur le papier, ce règlement apparaît comme une véritable loi antiboycott. Seul le Danemark se montre réticent au texte européen. Se référant à la législation américaine, ce règlement considère que « ces lois, règlements et autres instruments législatifs, ainsi que les actions fondées sur eux ou en découlant, affectent ou sont susceptibles d'affecter l'ordre juridique établi et lèsent les intérêts de la Communauté et ceux des personnes physiques ou morales exerçant des droits sous le régime du traité instituant la Communauté européenne ». Il fait directement référence aux lois Helms-Burton et d'Amato-Kennedy, mais pas seulement. Il invite les entreprises européennes à la transparence et les oblige à déclarer toutes les sanctions dont elles seraient victimes. [...] Troisième axe : ne pas tenir compte de l'effectivité des lois américaines – art. 4 du Règlement européen ; [...]. Le Règlement européen est limpide : « Aucune décision d'une juridiction ou d'une autorité administrative extérieure à la Communauté qui donne effet, directement ou indirectement, aux lois citées en annexe ou aux actions fondées sur elles ou en découlant n'est reconnue ou rendue exécutoire de quelque manière que ce soit. Enfin, quatrième axe : ces lois antidotes autorisent une personne ou une entreprise qui a subi un dommage à demander réparation devant la justice de son pays – art 6 du Règlement européen ».). Or, dans la mesure où il en découle théoriquement un désordre juridique exponentiel du fait de l'instauration continue de nouvelles « mesures unilatérales de contrainte économique » » (*Ibid*, p. 25), il s'avère possible de qualifier tout comportement similaire de tyrannie économique mondiale selon l'angle de vue de Socrate-Platon (Platon, *Le politique*, 370-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 183 : « Eh quoi, dans le cas où en revanche un homme exerce seul son autorité sans tenir compte ni des lois ni des coutumes, et qu'il se fait passer pour le gouvernant savant en prétextant qu'il faut bien se résoudre à aller contre les règles écrites puisque cela vaut mieux, alors que c'est le désir et l'ignorance qui inspirent son imitation, est-ce qu'un homme ne mérite pas toujours et partout d'être appelé « tyran » ? ». Cet extrait est à combiner avec celui-ci : « -Mais je pense que lorsque dans ses relations avec ses ennemis extérieurs, [le tyran] finit par s'arranger avec les uns fait périr les autres, et que le calme s'installe de leur côté, alors, il commence infailliblement par provoquer des guerres, afin que le peuple éprouve le besoin d'avoir un chef » (Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 439)) lequel aboutit supra-objectivement à une situation de pan-totalitarisme(TTT-4 + TTT-3 = T...T), en ce qu'A. Laïdi opère un lien entre guerre militaire, issue

pouvoir constituant dérivé et relatif, signe évident qu'il y a bien un problème avec la théorie constitutionnelle. Depuis la nomination du juge M. Guyomar à la Cour européenne des droits de l'Homme, on retrouve donc avec un juge au-dessus du Conseil d'État, mais qui pourtant en provient, ce qui pose un problème évident d'impartialité intersubjective<sup>885</sup>, soit d'état de droit, et personne ne s'en est inquiété<sup>886cli</sup>. Or, ce faisant, les préfets, soit le pouvoir exécutif peuvent prendre des règlements lesquels sont éventuellement contestables en justice mais dont les degrés hiérarchiques suprêmes sont maîtrisés par des intellectuels dont la preuve de la formation pan-éco-idéologique(F) a pu être démontrée (cf critière n°4.1.1.3 du chapitre 3 du présent livre), ce qui suggère un pré-jugement économiquement favorable des lignes jurisprudentielles du Conseil

---

inévitables de la présente guerre économique mondialisée (A. Laïdi, *le droit comme arme de guerre économique*, 2019, éditions Actes Sud, p. 27-28 : « Pointer les pratiques des guerriers économiques, qu'ils s'agisse d'États, d'entreprises ou d'individus, c'est alerter sur un monde malade de son économie financiarisée à l'excès, rongé par les métastases de l'idéologie « compétitiste ». Le cancer de l'hyper-concurrence mondiale désespère les hommes, détruit notre planète, anéantit les organismes et les êtres vivants. Il pousse certains à des comportements déloyaux et même illégaux. Il mène les États sur la piste de la guerre. L'humanité n'a rien à y gagner et tout à y perdre. Révéler ce mal, c'est contribuer à le combattre avant qu'il ne soit trop tard »).

Sur le terrain méthodologique, l'élucidation de la vérité(TTT-3/LLL-3) sera nécessaire afin de clôturer en toute justice le chapitre de l'Histoire négative en établissant une mémoire Vhistorique(TTT-3 + para-TTT-3) des horreurs éco-guerrières qui se sont secrètement déroulées entre 1945 et l'avènement inéluctable de l'Histoire positive.

882 Règlement (UE) 2023/851 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 modifiant le règlement (UE) 2019/631 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs conformément à l'ambition accrue de l'Union en matière de climat (présence d'auto-contradictions rien que dans le titre de la loi) : « (17). Afin de protéger l'environnement et la santé des citoyens dans tous les États membres, il importe de décarboner également le parc existant ». Je m'arrête un instant pour dire que cette phrase est un non-sens : l'objectif fixé est impossible. La seule solution rationnelle consiste uniquement à rationaliser la vente de pétrole, et non pas à changer tout le parc automobile, ce qui s'avérerait beaucoup plus producteur d'émission de gaz à effet de serre. Je reprend : « Le marché des véhicules d'occasion crée un risque de déplacement des émissions de CO2 et de la pollution atmosphérique vers les régions économiquement moins développées de l'Union. Pour accélérer la réduction des émissions du parc existant ainsi que la transition vers des transports à émission nulle, il importe au plus haut point d'encourager la conversion des véhicules à moteur à combustion interne en véhicules électriques à batterie ou à pile à combustible, y compris en évaluant la manière de faciliter le déploiement de ces solutions dans les États membres ». Il est profondément choquant de voir apparaître l'expression « d'accélération de la transition », comme s'il fallait précipiter le mouvement dans le mauvais sens, à savoir continuer à consommer des équipements extrêmement coûteux en énergie, en matériaux et en équipements au lieu de partir travailler en vélo et adapter le travail des personnes en fonction de leur âge de sorte à ce que les personnes âgées n'aient pas à se déplacer trop loin avec de tels modes de déplacement. Faire avec l'existant plutôt que de changer toute l'infrastructure matérielle, c'est l'un des principes de base de la permaculture appliqué ici à la politique. On retombe sur l'écueil du solutionnisme technologique que l'équation de Kaya exclu (« (13) L'innovation technologique est une condition préalable à la décarbonation de la mobilité dans l'Union et devrait donc être soutenue ». C'est un non-sens qui ne prend de sens que si l'on considère que l'Union-européenne a viré dans la pan-éco-idéologie(F) du sur-sens économique, ce qui confirme notre hypothèse d'un virage totalitariste de l'Union-Européenne, au moins sur le terrain du critère n°1.4. Étant donné la dynamique juridique et la volonté d'accélération du phénomène, il y a lieu de craindre que de nombreuses nouvelles normes provenant de l'Union ne démontre encore plus clairement ces intentions ).

Il est à noter également que ce règlement est inclus dans le « pacte vert pour l'Europe ». L'Union-Européenne entend donc solutionner le problème climatique avec encore plus d'économie alors qu'il soit inévitable de concéder une sortie systémique du paradigme économique pour régler le problème climatique, tout en sachant que cela ne soit pas du tout impossible : il y a juste lieu de considérer que nos vies à tous sont mises en danger par le réchauffement climatique, et partant, d'accepter de réduire collectivement nos niveaux de vie respectifs tout en proposant un modèle politique ouvert à l'universel pour inciter à créer une nouvelle communauté mondiale fondée sur un ordre juridique incluant le message rationnel des sciences dures lequel consiste notamment à saisir la nature extra-humaine du lien supra-objectif qui lie l'humanité(±).

883 Cf loi sur la publicisation des recours en référé du 30/6/2000. Voir les articles L-421-1 et suivant du code de justice administrative. J'ai appris à mes dépens qu'il ne s'agissait toutefois que d'une publicisation de principe (renvoi au référé-liberté sur le droit d'aimer).

d'État<sup>887clii</sup>. Je me permets d'en apporter une autre preuve : le nom même du ministère de l'économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique étant rappelé que la souveraineté est un concept qui implique littéralement l'absence de limitation, ce qui confirme donc l'analyse développée tout au long du chapitre 3 – et je précise que M. Bruno Le Maire a également été formé à l'École Nationale d'Administration, ce qui recoupe également les mêmes éléments ! Selon Aristote, nous ne sommes donc pas dans une démocratie !

Critère n°3. Le critère Lockien est à l'évidence rempli eu égard de la pan-menace(TTT-4 + TTT-3 = T..T) et il ne saurait m'être reproché d'être irresponsable eu égard de ma volonté affichée de reconstruire un système non seulement théorique pan-dimensionnel<sup>cliii</sup> mais encore institutionnel et systémique

884 CE, Ass, 2006, Société Arcelor Lorraine.

885 CrEDH, GC, 2007, Kress c/ France.

886 Lors de la conférence de M. Guyomar à l'université de Strasbourg en Octobre 2022, suite à mon intervention orale présentant un trop rapide commentaire de son arrêt C.E. c/ France de 2022, celui a notamment employé la formule suivante : « Nous, au Conseil d'État, nous avons à cœur d'appliquer le principe de pédagogie, démembrement de ce que j'appelle « l'ordre public juridique » ».

L'impartialité objective s'entend d'une situation dans laquelle un membre d'une formation de jugement aurait déjà statué lors d'un exercice de nature juridictionnel ou exécutif antérieur sur une norme de droit similaire que celle sur laquelle il a à statuer. L'impartialité subjective s'entend d'une situation dans laquelle un membre d'une formation de jugement doit statuer sur un litige opposant des parties dont il serait personnellement proche. Voici les éléments qui sont enseignés tant en cours que disponibles sur internet, par exemple sur le site du Conseil constitutionnel consulté à cette fin lorsque j'étais en troisième année de licence donc en 2021.

À bien y regarder ces deux situations de l'impartialité ne correspondent pas à la situation de M. Guyomar.

Cependant, celui-ci statue sur des jugements ou arrêts, de personnes qui peuvent parfois être ses collègues avec lesquels il a déjà travaillé, s'il s'agit d'arrêt du conseil d'État. Il y a donc lieu de mentionner un oubli dans la jurisprudence de la Cour Européenne précitée laquelle ne prévoit pas la situation de l'impartialité intersubjective laquelle se matérialiserait par la situation dans laquelle le membre d'une formation de jugement se trouve dans la situation de juger de décisions de justice produites par des individus avec lesquels il a pu travailler en pratique – voire avec lesquels il a pu étudier puisque n'accède au Conseil d'État qui veut. En effet, nous parlons ici de personnes étant formées à l'ancienne École Nationale d'Administration. Nous nous retrouvons donc dans la situation dans laquelle une personne présentant l'orthodoxie politique de l'institution serait jugée par une personne ayant la même formation intellectuelle, soit la même orthodoxie politique, soit qui s'avère intellectuellement intersubjectivement identifiable à ce premier ! Et je rappelle que les propos précités de M. Guyomar démontrent en eux-mêmes le point que je présente ici !

C'est dingue, il faut que je fasse le travail des professeurs d'université moi-même lesquels sont supposés combler les lacunes des différents jugements et la présente lacune est béante : il n'y a pas que le degré subjectif ou objectif de l'impartialité, élément pourtant constitutif de l'état de droit !!!!!!! Ça ne choque moi ????? Conséquence a priori : je suis professeur d'université ? Non, je suis philoSophe !

Comment ? Vous n'êtes pas convaincus ? Pourtant, un tel cas théorique d'impartialité intersubjective se retrouve dans chaque situation dans laquelle on aurait en début de chaîne un représentant politique provenant d'une certaine école de pensée (en l'occurrence Bruno Le Maire qui a fait l'ÉNA) et en bout de chaîne, (M. Guyomar a fait l'ÉNA également. Ces informations sont directement disponibles sur Wikipédia), l'intégralité du contenu s'étant déroulé entre ces deux éléments (TA/CAA/CE) étant au final réduit au rang de verdure. Ce n'est ni plus ni moins que du tribalisme jurisprudentiel. On peut le représenter de la façon suivante :

Brubru	Tribunal administratif	Cour administrative d'appel	Conseil d'État	Guyguy
ÉNA	Pas copain	Pas copain	Copain !	ÉNA

Précisons que l'équation ÉNA = copain est intrinsèque à la logique de l'ordre juridictionnel administratif Français. Pardon, j'avais raté un fait important : cette formalisation de la présentation de la situation démontre en réalité que le problème d'impartialité intersubjective est en réalité double, ce qui rajoute à la présente argumentation relative à la concentration des pouvoirs.

Sachez toutefois que je m'attendais personnellement à un tel résultat de tribalisme jurisprudentiel puisque nul maquillage institutionnel ne saurait dissimuler nos neuro-structures : nous fonctionnons tous sur un tel mode, ainsi

Sur le terrain du critère n°4, la notion d'éco-terrorisme, qu'il faudrait selon ma typologie des préfixes plutôt dénommer « écolo-terrorisme », aboutit à assimiler comme à des terroristes des individus défendant la cause du climat. Il faut bien remarquer que le système économique est lui-même totalitaire à hauteur de 97 % donc : vous remarquerez donc l'inversion du rapport pénal logique à l'encontre des personnes qui défendent le plus strict bon sens. Tous les gouvernements qui protègent les éco-terroristes à l'encontre des écolo-résistants inversent donc le rapport logique de qualification pénale ce qui ne constitue jamais qu'une manifestation de l'emploi de la technique rhétorique stalinienne consistant à plaquer sur autrui ce qu'il est possible d'être reproché à soi-même : la morale devient donc pan-élastique une fois qu'une telle notion devient consacrée en droit, ce qui est factuellement le cas eu égard de la velléité Darmanienne de dissolution des mouvements de la Terre au titre d'une telle qualification. Certes, le Conseil d'État suspende une telle dissolution par une décision de justice du 11/8/2023, cependant que la seule éventualité qu'un simple décret disposant une telle dissolution soit lui-même un acte pouvant en lui-même initier une nouvelle pratique exécutive d'interprétation anti-écologique de l'article L-212-1 du code de la sécurité intérieure, ce qu'atteste par les faits le décret du 21/6/2023 portant dissolution d'un groupement de fait. Sur ce point, constatons de surcroît que la théorie Popperienne de protection théorique des individus protégeant au moyen de la violence l'existence ou la restauration de la démocratie<sup>cliv</sup> peut s'appliquer littéralement au bénéfice des soulèvement de la Terre puisque justement, de démocratie *stricto sensu* il n'y a pas, ni au sens aristotélicien, ni en un quelconque autre critère ou philosophie politique : le présent exemple et plus largement les différentes dynamiques législatives et

est-il évident que la distinction entre élites intellectuelles et « bas peuple » n'en apparaît que plus floue. Et maintenant, pleurons. La version consolidée du traité de l'Union-Européenne (TUE) dispose en son article deuxième : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ». D'une part, nous noterons le lien littéral et premier entre le droit de l'Union-Européenne et le perfectionnisme libéral et d'autre part, nous retiendrons que la matérialité de la notion d'État de droit fait l'objet d'une libre manipulation tant par le Conseil constitutionnel, que la CrEDH ou la CJUE dont j'ai pu travailler les jurisprudences respectives par trois reprises sans jamais y constater la mention du cas de la partialité – ou de l'impartialité, c'est selon – intersubjective. Nous voilà donc au deuxième article d'un traité à valeur supra-constitutionnelle lequel renvoie déjà à une notion juridique vidée de son sens. Le deuxième article. Comment ne pas estimer qu'un tel système juridique ne soit pas viciés dans ses fondements mêmes ? Mais pire, en son article 21, le TUE dispose que « 2. L'Union définit et mène des politiques communes et des actions et œuvre pour assurer un haut degré de coopération dans tous les domaines des relations internationales afin : a) de sauvegarder ses valeurs, ses intérêts fondamentaux, sa sécurité, son indépendance et son intégrité ; b) de consolider et de soutenir l'État de droit, les droits de de l'homme et les principes du droit international ». Autrement dit, notre système juridique est vicié en ses fondements mais nous l'exportons, ce qui revient à le multiplier : on voit donc un parallèle terrible avec l'injonction « multipliez-vous » de l'Ancien Testament, cette interprétation étant justifiée par la mention d'un « héritage religieux » au premier alinéa du préambule même du TUE. Horreur, selon Mme Benoit-Rohmer, « l'État de droit est la valeur des valeurs » (cours d'Octobre 2022 dispensé à la faculté de droit de Strasbourg). La valeur des valeurs, une valeur dont la substance ne contient même pas mention de l'une des trois dimensions propres à l'existence humaine ? **Non, vraiment, il n'y a pas lieu de concevoir une telle chose possible et pourtant, il s'agit de la réalité juridique qui m'est contemporaine. C'est bien qu'il faille déconstruire le système, ce qui justifie** Pan(G).

887 À n'en pas douter, le Conseil d'État, dans son arrêt de 2022, commune de Grande Synthe, lorsqu'il sanctionne le gouvernement Français en lui imposant la prise de mesures environnementales de sorte à respecter les Accords de Paris devient ainsi une machine à pseudo-légitimation des normes prises par le gouvernement lui-même, comme par exemple le projet de loi du 16/5/2023 de Bruno Le Maire précité favorable aux « batteries électriques », ce qui recoupe le **Règlement (UE) 2023/851 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 précité, ou aux technologies de capture et de stockage de carbone, ce qui recoupe le premier rapport du GIEC de 2022 précité également**, tout en maquillant les présentes mesures par un idéo-pansement scientifiquement absurde « **d'industrie verte** », marque de fabrique de la machine à oxymores qu'est l'École Nationale d'Administration (cf critère n°4.1.1.3 du chapitre 3 du présent livre). Par conséquent, si l'Union-Européenne bascule dans l'universal(-)dangereuse pan-éco-idéologie(F), l'ordre juridictionnel administratif Français ainsi que l'exécutif Français la suit tête baissée !

jurisprudentielles démontrent qu'aujourd'hui le pouvoir revient en dernier lieu au Conseil d'État (et les pouvoirs sont globalement concentrés entre les mains des personnes ayant été formées à l'ENA, cependant que l'on y enseigne pas de philosophie politique réaliste inspirée des sciences dures, ce qui signifie que la France soit gouvernée par des élites anti-sophocratiques).

Critère n°5. L'étude des chapitre 2, 3 et 4 démontre que virtuellement le droit à la vie n'est pas garanti, les critères n°3 et n°4 du présent chapitre apportent des arguments substantiels quant à la concentration des pouvoirs entre les mains du Conseil d'État soit contrôlé par la tribu énarchique et la forme républicaine de l'État n'a tout simplement jamais été et n'aurait jamais pu être en ce que le principe d'égalité a toujours été malhabilement macro-dimensionnalisé en ce qu'un tel principe ne peut qu'être appliqué sur le terrain supra-objectif.

Enfin, au regard des résultats de la présente diffraction du paradigme totalitariste au monde actuel et au regard de l'étude du présent chapitre, la thèse de l'existence d'un contrat social ne saurait être en termes admise en termes politico-philosophiques, ce qui n'est jamais qu'une conséquence logique compte tenu du processus constatable de climato-totalitarisation du monde. Il existe néanmoins littéralement une porte de sortie théorique de ce monde de l'Histoire négative : une porte de sortie prévue par K. Popper que je me permets d'invoquer ici même<sup>888</sup> et je m'adresse ici au monde entier. Soit il est possible d'activer littéralement ce processus de mue systémique en faveur de la raison vitale virtuelle et K. Popper n'était pas complètement méchant, soit le monde de l'Histoire négative s'effondrera dans les sables mouvants de l'administration et K. Popper était le génie du mal et nous n'avons jamais été en démocratie, y compris dans le sens que K. Popper lui donne à savoir comme un régime politique doté d'une capacité de métamorphose rationnelle.

---

<sup>888</sup> K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, chapitre 19 : la révolution sociale, introduction, 1945, éditions du Seuil, p. 146 : « Le critère d'une démocratie n'est pas seulement d'être le gouvernement de la majorité, mais aussi de donner aux gouvernés la possibilité de se débarrasser de leurs gouvernants, sans recourir à la violence, grâce à des institutions adéquates ; elle offre aux citoyens un champ admirable où combattre en faveur de toute réforme raisonnable. Si la préservation du système ne domine pas tous les combats qui y sont livrés, les tendances antidémocratiques, toujours latentes chez les dirigeants comme chez les citoyens, risquent de l'emporter ».

Livre deuxième :  
êtes-vous citoyen  
du Genezizistan ?

# Haut les mains, peaux- de-chasseurs : LES BOURSES OU LA VIE !

Voici mon manifeste proto-néo-politique :

Ceci est un braquage mondial. Naturellement, je n'ai pas d'armes à feu.

Cela étant précisé, je réclame, au titre de la plus haute souveraineté supra-objective qui soit sur cette Terre, celle du Soleil, que soient réalisés sans plus tarder les points suivants :

-Disparition du système économique de la mondialisation néo-libérale.

-Consécration du, toujours non consacré en droit positif, droit vital de chacun à disposer d'une alimentation saine, variée, et équilibrée GRATUITEMENT, ce qui suppose que soient octroyés à quiconque le souhaite, les moyens de l'indépendance alimentaire (un terrain agricole, un moyen de locomotion pour s'y rendre, un toit, des outils, des graines, une formation, un système administratif d'organisation de telles groupes agricoles soit par défaut, soit sur choix de ses membres par les volontaires à un tel mode de vie non carbonique).

-Changement de système constitutionnel avec impératif de réalisation de la neutralité carbone dès que possible.

-re-théorisation du droit de propriété.

-Mise en place d'un programme d'aide d'urgence aux sans-abris.

-Refonte quasi-intégrale du système hospitalier psychiatrique.

-Diffusion des éléments substantiels du livre-monde.

-Re-systématisation des États et disparition de leur souveraineté paradoxalement auto-proclamée par eux sur le mode de l'illégitimité double-pensante la plus publique<sup>889clv</sup>.

De la nécessité de tous ces points, si vous ne l'admettez pas, j'en apporterai les preuves suffisamment tôt avec mon livre-monde, pour que l'on ne détruise pas l'écolo-système qui nous sert d'habitat au titre de notre unique plaisir sans ne serait-ce qu'au moins une personne n'ait proposé un contre-système qui tienne la route. Permettez-moi de vous signaler d'emblée qu'il en va de l'ordre des idées relatives à la soutenabilité du futur, et par conséquent de la santé publique, de l'intérêt général mondial, de la possibilité du bonheur de chacun, et par conséquent de l'amélioration du sort de l'espèce, voire même de l'amélioration du sort des espèces, en somme, en vue de la préservation de la pan-vie.

---

889 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 361. « La souveraineté n'a guère sa place dans un système international de protection juridictionnelle des droits de l'homme, à tout le moins en ce qui concerne la détermination du niveau de protection accordée à ces droits ». Or, la souveraineté se trouve au cœur du droit international public et ce depuis le traité de Westphalie de 1648 : s'il faut faire un choix entre souveraineté et droits de l'Homme, il n'est possible que de faire ce second choix, le premier s'apparentant au paradigme totalitariste passé lequel donc survit à la morale anti-totalitaire à travers la doctrine de la marge nationale d'appréciation (« La marge nationale d'appréciation renvoie à l'idée de respect de la souveraineté des États, ce qui semble pourtant en contradiction avec la raison d'être de la garantie internationale des droits de l'Homme »). Or, M. Guyomar, juge français à la Cour européenne des droits de l'Homme réactive cette doctrine en l'étendant de façon maximale (CrEDH, 2022, C.E. c/ France : la doctrine de la marge nationale d'appréciation doit être maximale en matière « d'éthique »). Or, la notion d'éthique est une notion large, tellement large qu'il est possible d'inclure les thèmes du réchauffement et du dérèglement climatique en son sein, ce qui ne peut à l'inverse qu'appeler au plus grand consensus : l'hélio-totalitarisme menaçant, s'il n'est pas déjà réalisé en pratique porte sur ce même thème de l'éthique sur lequel aucune forme de négationnisme découlant de quelque souveraineté nationale que ce soit n'est admissible, alors même que cette forme de totalitarisme relève aujourd'hui tant du consensus scientifique international que du consensus européen et national, à l'inverse de ce que dispose donc l'arrêt. Or, l'ordre international est initialement supposé être rétif à toute forme de totalitarisme cependant qu'il l'élabore continuellement à travers une très incertaine jurisprudence relative au droit – pourtant matriciel – à un environnement sain, ce qui aboutit à ne pas protéger les citoyens face à l'hélio-totalitarisme, ce qui constitue une faillite juridictionnelle aberrante.



Si ces points ne sont pas réalisés par le président d'une république qui s'auto-proclame Française, E. Macron qui s'est engagé devant tous les « Français » à être, je cite, « le président de l'écologie » - restons sérieux<sup>890</sup> -, ma sanction sera d'apprécier son bilan politique Historico-négatif au titre de mon autorité juridictionnelle légitime pour crime contre les générations futures, et partant, contre les générations présentes, et ce faisant contre les générations passées.

Les modalités importent peu, tant que je peux encore écrire et que les gens ne cherchent à couper la tête à personne : les révolutions à la 1789, à la 1848 ou à la 1917 ne peuvent aboutir qu'à des contre-sens Historiques, aussi vous déconseille-je ce mode contre-productif d'action<sup>891</sup> : pour mener une politique véritablement compatible avec le climat, un ouvrage de philosophie politique est indispensable. Ainsi, la révolution à mener n'est pas physique ou violente mais théorique et réflexive. Il s'agit de changer d'individu-système : la tâche est massive mais non pas moins indispensable pour protéger la vie de nos enfants.

Céans, je nous ordonne de nous exécuter en notre qualité de système Historique négatif.

### Faisons un petit point de départ

---

890 Chaîne youtube TF1 info, Replay du débat d'Emmanuel Macron et Marine Le Pen en intégrale, 2022.

891 Cf chaîne youtube Le bouddha cosmique, 7.1. 5 tips pour une révolution réussie, 2023 : est notamment soutenue l'idée d'une révolution subjective. En termes juridiques, il y a lieu de parler par conséquent de révolution constitutionnelle subjective (indispensable à la survenance de quelque autre micro-État). J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 19 : de la dissolution du gouvernement*, 1689, éditions PUF, p.174 : « 240. Il est probable qu'on posera ici la question habituelle : *Qui sera juge* que le prince ou le législatif agissent en contradiction avec leur mission ? [...] À qui appartient en effet de *juger* si le mandataire ou le député agit honnêtement et en conformité avec la mission qui lui a été confiée, sinon à celui qui l'a mandaté et qui, du fait même qu'il l'a mandaté, doit conserver le pouvoir de le démettre lorsqu'il faillit à sa mission ? [...] Mais dans le cas dont il s'agit comme dans tous les autres, *chaque homme doit juger par lui-même*, si quelqu'un s'est mis en état de guerre avec lui ».

Mes constats sont accablants : nous ne savons pas parler, nous ne savons pas débattre. Par la même, nous ne savons plus faire société. Notre mémoire tend à nous faire défaut, de même que nos capacités de raisonnement : tout va trop vite, les élites ne jouent plus leur rôle d'exemple à donner, le citoyen lambda se trouve imbriqué dans un système qui le surdétermine économiquement.

Si la mémoire a pour fonction principale de tirer des leçons magistrales d'erreurs qui le sont tout autant, et si l'Histoire de l'humanité constitue son stock de souvenirs, alors est-il d'importance de bien voir que tout et n'importe quoi peut potentiellement relever de la dimension politique. Même le plus insignifiant battement d'aile de papillon, à mon sens, s'y intègre naturellement : ce n'est jamais qu'un plaidoyer pour la vie, pour découvrir l'instant d'après, pour demeurer dans le présent, parfois à tous les prix. D'énormes sacrifices sont nécessaires en raison du fait que les philosophes politiques n'ont jamais réussi à proposer une définition satisfaisante de l'être humain, et partant de système politique en concordance avec sa physiologie, tant neurologique que physique : la mémoire nous fait défaut car nous ne disposons pas de vision claire du passé. Sans souvenir précis, il est difficile de faire usage de la fonction principale de la mémoire à savoir la reconnaissance ou perception du futur à l'aune du passé.

#### Disparition du système économique mondialisé<sup>892</sup>.

L'argent, ça a été, c'est et ce sera toujours une façon d'organiser (anti-)rationnellement un ordre inégalitaire, et ainsi, la civilisation occidentale démocratique ou pseudo-égalitaire s'auto-contradit systématiquement par la perpétuation de l'institution monétaire. Je crois nécessaire de démontrer brièvement que l'argent contient en lui-même le principe de la corruption politique que certains penseurs avaient vu avant moi, mais de façon insuffisamment précise : il n'existe tout simplement pas de limite au fait d'en thésauriser<sup>893</sup>. Cependant, ainsi le langage climatique s'adresse-t-il à nous : l'absence de limite devient paradoxalement la limite du système économique actuel. Poser un cadre à la propriété, voilà qui tient de la révolution morale dans un système néolibéral. Il ne saurait pourtant en être autrement : constatez où donc nous a mené au final cette chaîne de causalité fiduciaire : à notre ruine collective car nous perdons chaque jour un peu plus nos biens les plus précieux (la qualité du sol, la quantité de l'eau, l'abondance de la nourriture, et surtout les conditions d'habitabilité de la Terre).

Consécration du droit vital de chacun à disposer d'une alimentation saine, variée, et équilibrée.

Les personnes ayant décidé, suite à l'édiction du nouvel ordre mondial post-seconde Guerre Mondiale de ne pas consacrer ce droit comme étant le premier droit-support de la vie ont ouvert la voie à l'organisation systémique de la rentabilisation de l'anthropo-vivant. Or, il s'agit d'une erreur fondamentale en ce qu'un tel droit, en tombant ainsi dans le giron du marché dérégulé, a ainsi abouti à une économisation de la vie dont le processus de grignotage sans fin continue chaque jour de rendre plus vulnérable encore les plus précaires d'entre nous, étrangers comme nationaux. Or, encore une fois, il s'agit d'une bavure politique en ce qu'il ne sera jamais, non seulement tolérable,

---

892 Platon, *Les Lois*, Livre V, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 273 : « Toutes ces considérations suggèrent une nouvelle loi : il ne sera pas permis à aucun particulier de posséder ni or ni argent, mais seulement de la monnaie pour les échanges quotidiens qu'on ne peut manquer d'avoir avec les artisans et avec tous les gens de cette sorte à qui il faut verser un salaire [...]. C'est à ces fins, déclarons-nous, qu'il doit y avoir une monnaie qui ait cours entre les citoyens, mais qui soit sans valeur pour le reste de l'humanité ». Cet extrait fonde le droit de disposer d'un système monétaire intersubjectif propre en remplacement du système économique monétaire mondialisé « objectif ».

893 Aristote, *Les Politiques*, livre I, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 115 : « La chrématistique. Mais il y a un autre genre d'acquisition que l'on appelle proprement, et il est juste de l'appeler ainsi, la chrématistique, du fait de laquelle, il semble n'y avoir nulle borne à la richesse et à la propriété ».

mais encore ne serait-ce que théoriquement défendable, que soit posé un prix sur la vie. Or, il s'agit de la triste réalité dont témoigne l'existence devenue banalisée des contrats de travail, qui par le biais de la rémunération, introduit, ce qui deviendra assurément plus tard une pan-ligne de masse économique dont voici le mécanisme prévisible : l'inflation galopant, les prix flambant et le travail se raréfiant du fait du grand techno-remplacement « justifié » à des fins économiques, que sont en train d'opérer les intelligences artificielles, les ressources vont tout simplement manquer afin que les individus puissent tout simplement s'acheter de quoi manger, soit de quoi survivre, si et seulement si le climat nous permet de produire suffisamment pour combler toutes les faims. Le système international des droits de l'Homme ne garantit pas directement ce droit<sup>894</sup>.

### Changement de système constitutionnel avec impératif de réalisation de la neutralité carbone dès que possible

Sauf à ce que le glissement tranquille vers l'inqualifiable famine mondiale qu'un simple réchauffement mondial de 2°C produirait ne vous satisfasse, la situation est critique et une action globale doit être pilotée de toute urgence afin de sauvegarder la vie car plus nous tarderont, plus elle sera comprimée par la pression qu'exercera mécaniquement un système climatique trop dégradé, tout en sachant qu'il existe déjà un certain pourcentage de chances que le système climatique ne s'emballe déjà. C'est ici que se justifie la disparition de toute trace non-nécessaire, soit non-vitale de macro-économie qui organise un système d'alimentation des populations qui relève de l'absurde scientifique : d'une part le méta-système économique du tertiaire génère une pollution publicitaire inutile - moyen de manipulation parmi d'autres - en ce qu'il fait travailler une grande quantité de personnes à des fins purement commerciales toxiques, en sus d'être non-éthique en ce qu'il repose sur des techniques de manipulation de masse qu'Huxley dénonçait déjà dans les années 1950<sup>895</sup> et

894 Voici la lettre de l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Non seulement, il y a lieu de rappeler que ce texte a une valeur facultative, mais encore que la formulation révèle le mode de garantie indirect du droit à l'alimentation par l'intermédiaire du « niveau de vie ». Or, un tel « niveau » ne peut se mesurer que par l'intermédiaire de la monnaie soit de l'économie : le droit à l'alimentation n'est garanti que par l'intermédiaire du travail, soit de l'insertion dans l'économie des individus. Le système des droits de l'Homme s'avère ainsi à sa racine couplé avec le système économique car il n'est pas possible de vivre sans s'alimenter, de même qu'il n'est pas, selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, possible de s'alimenter sans travailler (Article 23 du même texte : « 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ». La dignité humaine est ici littéralement conditionnée par le travail!). On retrouve donc ici le caractère indirect de la composante économique du pan-totalitarisme actuel : dès son fondement ! « L'institution sociale » de la monnaie constitue également le cœur technique de ce système !

895 A. Huxley, *Retour au meilleur des mondes*, chapitre I : *surpopulation*, 1959, p. 55 : « Depuis l'époque de Hitler, l'arsenal des moyens techniques à la disposition de l'aspirant-dictateur a été considérablement développé ! En plus de la radio, du haut-parleur, de la caméra de cinéma et de la presse rotative, le propagandiste contemporain peut faire usage de la télévision pour transmettre non seulement la voix, mais l'image de son client et enregistrer le tout sur des bandes magnétiques. Grâce aux progrès techniques, le Grand Frère peut maintenant être omniprésent presque autant que Dieu. D'ailleurs, il n'y a pas que dans ce domaine que des atouts nouveaux ont été apportés au jeu du dictateur. Depuis Hitler, des travaux considérables ont été faits en psychologie et en neurologie appliquées, domines d'élection du propagandiste, de l'endoctrineur, et du laveur de cerveaux. Autrefois, ces spécialistes dans l'art de changer les opinions étaient des empiristes. Ils avaient mis au point, après de nombreux tâtonnements, un certain nombre de procédés et de méthodes qu'ils utilisaient avec de très bons résultats, mais sans bien savoir pourquoi ils réussissaient. Aujourd'hui, cet art est en train de devenir une science ; ceux qui la pratiquent savent ce qu'ils font et pourquoi. Ils sont guidés dans leur travail par des théories et des hypothèses solidement établies sur un massif fondement de données expérimentales et, grâce aux nouveaux aperçus ainsi découverts, aux nouvelles techniques rendues possibles par ces aperçus, le cauchemar qui a été « presque réalisé dans le système totalitaire de Hitler » passera peut-être bientôt intégralement dans le domaine du possible ».

d'autre part l'acheminement mondial maritime ou terrestre de produits alimentaires constitue tant un fléau climatique qu'un désastre écologique, en particulier pour les milieux marins, et cela alors même qu'il est possible de produire mieux, de façon locale plutôt que de tout faire provenir de l'autre bout du monde, et, je crois d'avoir plus de temps pour soi, soit au final, d'être plus heureux car, sans temps dédié à soi-même, comment peut-on, justement, renouer avec sa propre subjectivité<sup>896</sup> ?

#### Diffusion des éléments substantiels du livre-monde.

J'ai l'ambition de vous permettre de renouer avec vous-même puisque j'ai réussi à nouer un lien théorique puissant avec ma propre existence corporelle, un lien que je crois qu'aucun philosophe n'a ainsi réussi à établir auparavant, ceux-ci étant pour la plus part dans son déni en ses formes les plus intellectuelles soit méprisantes : ils sont nombreux à avoir fui leur propre corps en se réfugiant systématiquement dans le champ des idées abstraites alors que ce n'est qu'à partir de lui qu'il est possible d'établir une philoSophie politique s'appuyant sur la réalité. En effet, mon système juridico-philosophique se combine avec un système nouveau et simple de langage des signes qui permet de pouvoir être plus compréhensible par nos interlocuteurs. Il peut être aisément appris par des enfants, sans considération de leur langue ou de leur milieu d'origine. Ce système étant doté de plusieurs niveaux de difficulté, celui-ci pourrait permettre aux parents de disposer d'un ou de plusieurs temps d'avance sur leurs enfants qui en apprendraient une version simplifiée à l'école publique, de telle sorte à ce que l'éducation des enfants ne se résume pas seulement aux lois de la politesse comme il l'est pourtant actuellement, tant de parents font des enfants sans avoir conçu pour eux de projet d'éducation. Il ne s'agit que de vous soumettre outils dont vous pourriez par ailleurs poursuivre vous-même la conception : je n'ai que l'ambition de vous donner à tous des outils initiaux. Je crois fermement que ce système, pourtant simple, peut permettre de renouer des familles brisées, même s'il ne peut pas tracer un trait sur ses histoires propres, toujours est-il qu'il permet un minimum de communication, de sauver les meubles en quelque sorte. Je suis certain qu'il peut permettre également de renouer la confiance avec autrui, soit avec n'importe qui, et cela est indispensable à des fins de régénération de la santé mentale publique, soit des liens de solidarité du tissu communautaire et du relèvement du niveau de base de solidarité sociale qui atteint chaque jour toujours un peu plus les tréfonds silencieux de l'individualisme économique normalisé.

Mise en place d'un programme d'urgence d'aide aux sans-abris (les animaux sont des SDFs, sauvez les SDFs) !

En plein carillonnage doré des écocraties libérales, de l'état de droit Schmittien et des droits de l'Homme économiquement surdéterminés, des gens souffrent encore de la faim, de la soif et de l'absence de foyer, dans la rue à la vue de tous. La situation est toujours un peu plus écoeurante chaque jour, tout cela simplement parce que personne ne sait plus ouvrir sa propre porte<sup>897</sup> et que le système n'est pas conçu pour ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ne rentrent pas dedans, alors même que cette insertion n'est plus rationnellement tenable : perpétuer ce système économique équivaut à mettre en danger la vie des générations futures. Si l'on raisonne en termes carboniques, c'est pourtant des SDFs qu'il faut s'inspirer : ils polluent peu, sont capables de tenir des discussions toute la journée, sont même capables d'intégrer n'importe qui dans leur groupe ce qui détone à

---

896 **France culture** : les français dorment de moins en moins (six heures en moyenne). Signal sociétal inquiétant. Il faut rester plus de temps sous la couette, cette hibernation anthropologique est même en train de devenir un impératif climatique hivernal (moins de consommation d'énergie que souhaite le gouvernement, plus de liberté carbonique pour l'utilisateur) !

897 Il s'agit pourtant de l'enseignement de **V. Hugo**, Les misérables, livre premier, description de la porte ouverte de l'évêque Miriel.

l'heure du communautarisme social fermé. Ah oui, ils supportent très bien la solitude aussi et je suis certain qu'ils sont capables de nous enseigner leurs trésors silencieux. Tous n'ont pas la vie facile, certains sont déchirés par ce qui peut ressembler parfois pour eux à un « état de nature urbain ». Mon grand pari sur la vie sociale - je ne mise que sur des coups gagnants - est que la solitude est le principal facteur de dégradation psycho-sanitaire, seulement que l'organisation de structures trans-territoriales d'accueil des SDFs soit un moyen de lutter contre l'indignité dans laquelle ils se trouvent. Pour éviter que ces gens ne continuent à souffrir de leurs conditions matérielles insatisfaisantes, il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de répartition de ces personnes directement chez les personnes volontaires, en fonction de leurs capacités d'accueil (je suis contraint de raisonner avec les moyens matériels donnés). Cela pourrait présenter un triple avantage : l'acquisition des nouveaux codes communicationnels que je propose pourrait ainsi faire l'objet d'un apprentissage collectif de la valeur clef qui est la tolérance laquelle doit impérativement faire l'objet d'un réapprentissage générationnel systématique ; d'aider ces pauvres diables et ainsi d'être fiers de sa propre action au lieu des baisser les yeux quand on sort dans la rue ; enfin de se re-familiariser avec l'inconnu, soit de reprendre confiance dans une perspective macro-relationnelle, ce qui reviendrait à réparer le social cassé en recréant progressivement une confiance collective.

#### Refonte quasi-intégrale du système hospitalier psychiatrique.

Voilà, je suis certain désormais que j'ai personnellement fait l'objet d'une hospitalisation psychiatrique injuste lors des mois de Mai et de Juin 2022 (la raison en est simple : c'est parce que j'étais tombé amoureux et parce que j'avais oublié la véracité des propos de M. Houellebecq selon lesquels « compte tenu des caractéristiques de l'époque moderne, l'amour ne peut plus guère se manifester »<sup>898</sup>. À titre informatif, il en est ressorti que je serais autiste Asperger, information à confirmer par un diagnostic mais la procédure est très longue). J'ai donc été hospitalisé en raison d'un crime de romantisme. Or, je me considère être n'importe qui. Conséquence théorique, n'importe qui peut faire l'objet d'une hospitalisation psychiatrique. J'ai donc vécu ce que j'ai précédemment appelé « le social cassé » et il n'y a donc pas que le macro-social qui soit en piteux état, la Passion l'est également : dans ma perspective théorique, les générations futures se voient donc dépourvues non seulement d'une planète aux conditions habitables mais encore dépourvue de leur droit d'aimer. À la perspective d'un tel futur systémique, mon ouvrage formule un gigantesque « non » mais le mal est en réalité plus profond. La société est en train de tourner au vinaigre du fait de sa quête absurde de techno-célérité, soit en choisissant la seule option impossible de l'équation de Kaya, de telle sorte que la seule déduction systémique logique qu'il soit possible de faire est que le bon sens est devenu le mauvais sens. Certaines institutions ont compris cette réalité et envoient des signaux, juridiques ou autre, très inquiétants, car, ainsi que le rapporte J. Schovanec dans l'une de ses conférences : ce ne seraient pas les neuro-atypiques qui seraient des handicapés mais bien les neurotypiques, selon... une institution onusienne ! Non pas que l'appât du gain soit un levier spécifique aux neurotypiques, mais quitte à ce que l'institution hospitalière emprisonne n'importe qui, autant y mettre ceux qui ont la folie des grandeurs économiques, et qui nous précipitent avec cupidité dans le pan-cosmo-vide(TTT-3)<sup>clvii</sup>, non ? De sens rationnel, de telles hospitalisations psychiatriques n'en seraient pas dépourvues étant donné que la grande catastrophe climatique arrivant chevauchant de son carrosse des pan-ténèbres avec derrière lui le souffle des vents de notre inconscience monétaire ne leur était pas inconnue : ils en étaient même pour la plupart parfaitement conscients et lucides. Ces derniers, cultivés, crieront à la répétition de l'Histoire et au renouvellement des épurations sauvages en public mais nous crieront plus fort qu'eux encore et toujours que tout crime de l'humanité contre les générations futures mérite dans l'absolu un châtement plus dur encore que celui que nous leur imposerions en d'autres temps car pour y avoir séjourné, les hôpitaux sont propres, la nourriture y est étonnamment satisfaisante, le personnel

---

898 M. Houellebecq, *rester vivant*, 1997, Flammarion, p. 13.

globalement de qualité. En revanche, ne commettez pas l'erreur qu'ils ont pour moi commise : que les infirmiers ne leur donnent pas de traitement douloureux sans diagnostic car cela constituerait un traitement inhumain qu'ils retourneraient avec raison à leur avantage. Qu'ils soient traités comme des rois. Qu'ils gardent leur conscience aussi claire que possible. Que justice climatique soit faite mais pas sans que ne leur soit fermée de porte d'entrée dans le monde de l'Histoire positive, laquelle doit toujours être ouverte et s'ils ne veulent pas franchir le pas de l'auto-rédaction, que cela leur soit possible : je développe dans mon ouvrage la notion d'endo-propriété, laquelle, absolument au cœur de l'individu ne saurait être retirée à quiconque. Toujours est-il que le monde psychiatrique d'aujourd'hui est mal appréhendé intellectuellement : il s'agit d'une science molle et non d'une science dure. Ce rapport est toutefois aujourd'hui inversé et cela aboutit à des mécompréhensions des individus et à des injustices telles que j'ai pu en être moi-même victime. Mais dans une certaine limite, ma petite injustice n'est rien par rapport à l'injustice climatique globale contemporaine laquelle tient découle d'une conceptualisation juridique romaine de l'exo-propriété dont la garantie par le système international actuel des droits de l'Homme nous amène à la présente situation d'impasse politique mondiale.

### Re-théorisation du droit d'exo-propriété privée.

La propriété privée est un thème qui hérisse tous les poils étant donné que le spectre du communisme bolchevique fait légitimement craindre le retour des erreurs de l'Histoire les plus massivement meurtrières. Si cela peut rassurer le.la lecteur.trice, je souhaiterais préciser deux points. D'une part, je suis étudiant en droit européen des droits de l'Homme, et la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CrEDH) est fondamentalement inscrite à l'encontre du retour d'un tel régime anti-politique, tout comme le système international des droits de l'Homme<sup>899clviii</sup>. D'autre part, ma méthodologie scinde toutes les philosophies en deux et en opère un tri entre les éléments positifs et négatifs. Je justifie théoriquement systématiquement un tel tri en opérant une critique de l'oeuvre que j'« idéo-désosse » bien que d'autres personnes aient avant moi, comme H. Arendt, en ont opéré la déconstruction critique<sup>900</sup>. Celle-ci étant par conséquent préalablement déconstruite, il est libre à tout un chacun de se servir de ses fragments constitutifs. Aussi ai-je indirectement lu une idée de Marx selon laquelle il existerait une loi d'accumulation illimitée du capital économique – laquelle s'avère incontestablement vérifiée dans la pratique, autre point fondamental de la méthode. Or, le renouvellement des générations ainsi que la mécanique de l'héritage privé creuse toujours un peu plus les inégalités sur une planète au système climatique qui ne peut lui-même pas supporter le dépassement d'un certain seuil carbonique sans s'emporter en une colère héliototalitariste ravageant tout indistinctement : les astres ne connaissent pas nos lois. Les empires économiques ainsi constitués permettent le développement d'innovations techniques pseudo-sur-performantes, dont, si certains soulignent uniquement « le vertige technologique »<sup>901</sup>,

---

899 Aussi est-ce d'ailleurs l'un des fondements positifs du système international des droits de l'Homme (**Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** : « Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression »).

Il s'agit d'un point matriciel puisque cet alinéa n'étant plus garanti par le système d'article inclus dans la présente Déclaration, celle-ci devient donc purement formelle alors même que les différents systèmes régionaux des droits de l'Homme prennent fondement sur elle. Or, un tel constat incite naturellement à formuler la critique classique concernant les droits qui ne seraient que de papier et non de réalité. En ce qu'il s'agit d'un droit de nature politico-philosophique, la solution à apporter doit être parallèlement similaire, d'où la présente re-construction d'un système international en considération de cette contrainte physiologique.

900 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre V : l'action, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 143.

901 Chaîne youtube Horizons, *Pour une nouvelle offre politique*, 9/10/2021, propos d'E. Philippe. Il est donc important de noter que la position de l'énarchie n'est pas tranchée sur la question. Or, le péril sous-jacent est un péril d'ordre climatique, les technologies inutiles produisant des gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique, tant en ce qui concerne les équipes de recherche, les travailleurs qui doivent courber l'échine pour permettre à ceux-

l'actualité la plus récente témoigne du risque de génocide socio-professionnel que les artistes dénoncent depuis des dizaines d'années en raison du développement d'intelligences artificielles dans le mépris le plus complet des règles éthiques pourtant les plus élémentaires : la non-réduction d'un individu à une qualité en l'occurrence une compétence dont les intelligences artificielles nous dépossèdent, le droit des gens à orienter la recherche intellectuelle de ses élites scientifiques en fonction de leurs besoins vitaux et non en raison des lubies scientifiques de certains chercheurs. Ces productions « intellectuelles » sont les fruits du système économique lui-même en état d'obsolescence programmée qui les a engendré en même temps que les symptômes d'une aberration climatique que sont les multinationales, sorte d'États privés qui n'en sont pas, paradoxalement dépourvus d'une constitution contraignante mais dotés de statuts facultatifs et pourtant dotées de ce qui s'apparente à des juridictions constitutionnelles privées<sup>902</sup> : le totalitarisme a donc aussi, en puissance, une facette privée, bien qu'elle soit à relativiser étant donné que ces établissements sont pour l'instant dépourvus d'organes militaires, cependant, qu'elles disposent des moyens pour contrôler les droits fondamentaux des personnes faisant usage de leurs services, et en particulier aux États-Unis où l'argent crée le droit<sup>903</sup>. Un dernier exemple du caractère dramatique que prend la concentration des richesses : les usines agricoles. Les territoires, contrairement à l'idéologie néolibérale appliquée en matière agricole sont contraints de se conformer aux modèles économiques de la production industrielle : on répète ici la même erreur qu'on produit les pires régimes totalitaires de l'Histoire laquelle consiste en la recherche de la productivité maximale à tout prix. Les pesticides appauvrissent les sols, annihilent sa biodiversité, abaissent les rendements, de telle

---

ci de ne pas travailler de leurs mains pour se nourrir, que l'énergie nécessaire au fonctionnement de ces technologies dont on pourrait se passer ou au moins en limiter l'usage, au profit d'ailleurs de nos qualités de vie qu'elles prétendent à l'inverse faussement réhausser. Les jeux vidéos peuvent nous insérer dans des circuits d'expériences et d'idées circulaires, les plateformes de Streaming et de vidéos en ligne peuvent consommer tout notre temps, les réseaux sociaux peuvent nous rendre addict et ainsi envahir nos existences.

902 Cf cas pratique du concours de 2021 de l'association plaider les droits de l'Homme. Il est important de préciser qu'il s'agisse pour certaines entreprises de cyber-*shadow*-juridictions anti-constitutionnelles (Twitter, entre autres, dispose d'intelligence artificielle pouvant censurer tel ou tel tweet).

903 Il s'agit conséquence logique de la conception Lockienne de la propriété selon laquelle l'individu peut s'approprier tout ce qu'il produit (elle s'avère traduite en droit Français par l'article 1245-2 du Code civil : « Est un produit tout bien meuble, même s'il est incorporé dans un immeuble, y compris les produits du sol, de l'élevage, de la chasse et de la pêche »). Or, les individus sont appréhendés comme des marchandises par l'idéologie néo-libérale (je renvoie sur ce point au chapitre 3 du livre premier). Si l'on considère que les entreprises « produisent » des emplois, alors l'employeur peut théoriquement s'approprier ses salariés. Il est important de noter que ces multinationales, si elles sont faiblement encadrées par le droit international du travail qui ne dispose pas véritablement d'organes juridictionnels contraignants, et même plus encadrés du tout par une juridiction économique mondiale (l'organe juridictionnel d'appel de l'OMC n'est tout simplement plus en fonction depuis l'administration Trump, celui-ci ayant nommé nombre de juges fédéraux mais retiré la délégation de juges américains de cette institution), présentent de nombreuses facettes du totalitarisme : esclavage économique des masses, exploitation des ressources sur un mode (néo-)colonial en toute conformité avec le droit international qui lui-même présente des fondements viciés, en l'occurrence la souveraineté qui se transforme en corruption des États, notamment Africains, qui sur un mode cynique asservissent leurs propres peuples à des fins monétaires, recherche à tout prix de la croissance économique, poursuivant ainsi la guerre économique mondiale par son exportation. Il n'y a en revanche pas de camps de concentrations, seulement, une étude poussée de ce paradigme historique dévoile que sous un régime totalitaire, par exemple sous l'Ex-URSS, les camps de concentration et les usines présentent de nombreuses caractéristiques communes dont l'organisation militaire du travail : or, en la matière, le toyoto-fordisme est *a minima* un alter-stakhanovisme. *A contrario*, On pourrait dire que fait défaut la cruauté avec laquelle sont traités les travailleurs : mais la réduction au silence des ouvriers qui sur eux tombe le poids de l'Histoire économique de leur contrée et qui ne demandent en majorité qu'à manger, n'est-ce pas en soi une forme particulièrement grave de cruauté ? On pourrait dire qu'ils ne souffrent pas de la faim : ils en souffriraient s'ils ne travaillaient pas, aussi l'argument est absurde. On pourrait dire que fait défaut la ligne de masse : à nouveau, si ne pas travailler signifie pour eux famine, la ligne de masse est implicitement introduite. Pire, dans certaines usines, les conditions de travail poussent tous les ans au suicide des centaines d'ouvriers, sinon des milliers, voire des dizaines de milliers. S'il ne s'agit pas à proprement parler de totalitarisme, il s'agit *a minima* d'un « workstate » (expression de V. Orban) avec lequel se confond partiellement tout totalitarisme, au sens classique du terme : le workstate n'en est qu'une composante.

sorte que toutes les prévisions scientifiques sont en réalité catastrophiques. Ainsi, face à ce phénomène dû à une conception Lockienne irréaliste de la propriété lequel en opère une stricte privatisation, il est nécessaire de doubler toute propriété, conformément à la voie tracée par H. Arendt<sup>904</sup>, d'une coloration publique, ce que s'apprête d'ailleurs à faire le gouvernement mais dans le mauvais sens<sup>905</sup>. Dans la mesure où il s'avère nécessaire de substituer la monnaie économique par une monnaie moléculaire quantifiée selon la quantité de gaz à effet de serre émissible par personne<sup>906</sup>, ce pan-ouvrage s'inscrit dans la lignée du message climatique porté par les scientifiques depuis des années à savoir que la liberté maximale de l'humanité ne peut pas excéder les limites planétaires qui sont pourtant les nôtres.

En bref, en ce que la logique de l'appropriation de trop grandes sommes de capitaux monétaires, culturels ou territoriaux a enclenché des mécaniques climatiques dont la gravité des conséquences sur le vivant ne doit plus jamais être atteint dans l'Histoire de l'humanité, impose une gestion du problème climatique sur le même plan que le problème se pose, à savoir à l'échelle globale, ce qui suggère la création d'un macro-État quasi-universel et hétérogène.

Certes, le paradigme que je vous esquisse est le paradigme d'une vie, faite d'un autre travail et qui est plus simple, seulement croyez-moi, faire simple, c'est ce qu'il y a de plus compliqué, de telle sorte que cette opinion n'est pas, je crois la bonne en la matière. De toutes façons, la quantité d'options est assez limitée : soit, en alternant ainsi entre vie des villes et vie des champs, on apprend à renouer avec nous-mêmes, avec les gens et avec nos territoires, de façon compatible à ce que la vie animale reconquière ses droits et que nous profitons de ce spectacle intellectuellement fertile, soit on meurt tous en nous entêtant idiocratiquement à vouloir maintenir à flot un système en fuite de lui-même et qui a déjà scientifico-virtuellement fait naufrage, par inaptitude à se transformer malgré paradoxalement sa caractéristique première de protéomorphie constitutionnelle<sup>907</sup>. Toujours le même leitmotiv, à vous de décider de votre propre sort mais nous pouvons accomplir ensembles des prouesses tellement belles et continuer à jouir de l'existence en ce monde, comme celle de la réparation de toutes les erreurs anti-environnementales du passé. C'est comme si l'aube de l'humanité(+) pointait le bout de son museau mais... entre la fin de tout et le début d'autre chose, l'alternative décisive qui se pose à notre espèce revient à se demander s'il lui faut plutôt continuer d'enfoncer son macro-couteau dans son propre cœur ou bien s'il lui faut l'en retirer pour guérir sa plaie et ranger sa lame dans le fourreau des temps tranquilles. Cette envolée de votre goût, n'est de trop ? Ainsi a pourtant été notre condition humaine négativo-Historique, économique-vampirique et ainsi est ma mission : dire ma vérité, toute mes vérités, rien qu'Ailes !

---

904 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre V : l'action, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 143 : « Le mot « public » désigne [...] tout ce qui paraît en public peut être vu et entendu de tous, [et] jouit de la plus grande publicité possible ».

905 Chaîne youtube PLACID, Immobilier : VOUS ne POURREZ BIENTÔT PLUS être PROPRIÉTAIRE, 10/7/2023. Le gouvernement souhaiterait mettre en place une nationalisation des sols, même lorsque celui-ci est censé appartenir à une personne, ce qui lui permettrait d'imposer le paiement d'un loyer, même si la personne détiendrait les murs de sa maison (contournement du droit de propriété). Le fait est que la seule perspective selon laquelle la pan-nationalisation des terres soit possible est une bonne nouvelle car c'est ce dont on a besoin : ré-organiser la production agricole de sorte à créer des unités anthropo-rurales indépendantes du système économique mondialisé climato-insoutenable.

906 S. Piron, *Généalogie de la morale économique*, 2020, éditions zone sensible, p. 328 : Cet auteur parle d'une « monnaie écologique ». Un problème se pose toutefois en ce qu'il s'agisse d'un idéo-pansément oxymorique manifeste. S'il y a lieu de concevoir une nouvelle forme de système monétaire, sans doute est-il indispensable de laisser de côté la conception que les économistes en ont pour se tourner vers les scientifiques (Chaîne youtube J-M. Jancovici, 8- *La comptabilité carbone*, Cours des mines 2019 : « Le carbone c'est donc une monnaie. C'est quelque chose que l'on peut utiliser pour agréger tous les processus qui comptent dans une transformation productive et c'est quelque chose que l'on peut mettre sur un pied d'égalité quel que soit l'endroit où l'on s'en est servi »).

907 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 90 : « Comme l'indique John Dewey, « l'État est toujours à réinventer » [...] ».



Je crois que personne ne peut souhaiter vivre en une telle société dépourvue de son cœur climatique, alors aussi est-il inévitable de devoir en inventer une nouvelle. De toutes façons, elle va capoter toute seule, même si elle venait à survivre à mes écrits<sup>908</sup>. Quitte à choisir, je choisis le camp bio-vital des animaux, de la nature et des Femmes, en laissant la méca-vie aux passionnés d'intelligences artificielles déshumanisantes : je choisis la vie de mes arrières grands-parents plutôt que toute autre. C'est la seule qui soit matériellement respectueuse de la vie, bien qu'il soit nécessaire de l'agrémenter sur le terrain procédural d'un nouveau paradigme politique.

### Re-systématisation des États<sup>909</sup>

Les États reposent sur des fictions juridiques éloignées des réalités sociales : si l'on parle classiquement en cours de droit constitutionnel d'État-nation, la nation consiste en un peuple<sup>910</sup>. Or, qu'est-ce qu'un peuple ? Il y a bien des critères objectifs et subjectifs mais ce n'est au fond qu'un modèle intellectuel, ce qui a pour conséquence, qu'il s'agisse d'un neuro-produit de l'homme. Or, tout ce que fait ainsi un homme sur le terrain philosophique historico-négatif, il est toujours possible de le déconstruire. Chacun dispose par conséquent d'un droit de déconstruire ce qui va tient pas debout. En bref, on a donc théoriquement l'idéo-équation suivante : peuple = nation = modèle intellectuel déconstructible. Le peuple, comme la nation sont donc à déconstruire – s'ils ne sont pas déjà complètement fracturés – et à reconstruire. Selon quels critères ? Permettez-moi de vous garder quelques surprises, je ne vous en mentionne qu'un, le critère subjectif. En d'autres termes, je vous invite à créer votre propre culture par l'auto-rédaction synthétique de vos souvenirs, et à partir d'elle, il vous sera possible de composer une tribu au sein de laquelle il sera possible de trouver fonction, si vous ne disposez pas déjà empiriquement de ces éléments. À ce stade, il importe surtout de se soigner soi-même par l'auto-écriture en se méta-regardant par les mots, puis de soigner les autres en trouvant les idées justes pour finir par soigner n'importe qui, en choisissant de quitter ce système qui autrement va tout rendre incurablement malade.

Faisons un grand point de conclusion sur cette introduction :

Ces signaux, pris dans leur ensemble, confirment que le monde va très mal, et je ne suis pas pessimiste en le disant : je ne fais que constater la réalité qui m'est contemporaine. Pourtant les

---

908 F. Fukuyama, *la fin de l'histoire et le dernier homme*, 1992 éditions Flammarion, page 314 : « La production pétrolière reste en effet concentrée dans le monde historique et elle est vitale pour le bon fonctionnement du monde posthistorique ». Certes, cependant, ainsi que le signale J-M. Jancovici : « de toutes façons, il y aura une voiture balais et plus de pétrole d'ici 30-40 ans, et ne serait-ce qu'en raison de la structure de la production du pétrole, l'approvisionnement en pétrole ne sera plus suffisant pour permettre une croissance telle que nous l'avions connue jusqu'alors ». Je vous donne les éléments bruts mais si l'on s'en tient à ces éléments, la démocratie libérale perdra son élément « vital » du fait de la raréfaction prochaine du pétrole dont nous avons tous pu constater par l'intermédiaire des actualités les premiers symptômes économiques. Conséquence, la démocratie libérale va inéluctablement mourir d'anémie pétrolière.

909 Idéo-porte Latourienne (B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 87 : « On aura beau accuser les réseaux sociaux, se plaindre de la « montée des incivilités », la crise est beaucoup plus profonde : il y a eu un État de la reconstruction, un État de la modernisation, un État (fort secoué) de la globalisation, il n'y a pas un État de l'écologisation. Pas un fonctionnaire, pas un élu, ne saurait dire comment passer de la *croissance* – et ses misères associées – à la *prospérité* – et ses sacrifices associés ».

Je vais essayer !

910 Qui plus est, ainsi que me l'a enseigné un professeur de droit constitutionnel lors de ma première année de droit : un peuple, c'est une nation, c'est la même chose, c'est uniquement une distinction universitaire. Ce point se retrouve dans la lettre même de l'article 3 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, qu'il faut partiellement réécrire, et préalablement repenser. Sur ce point, la *cancel culture* n'ira pas bien loin si elle ne stocke pas les idéofruits utiles de cet arbre pourri qu'est l'Histoire négative de l'humanité auquel j'ai la prétention de mettre un terme.

solutions manquent face à ce problème d'ordre systémique. Face à un précipice climatique vers lequel nous pousse impitoyablement un monde ancien qui n'a jamais correspondu et ne correspondra jamais à ce que la planète peut nous offrir, c'est la cohue économique, c'est le grand brouhaha dionysiaque, c'est le néant anti-politique : les uns festoient de tout cœur en continuant de jeter à la mer leurs détritiques alors que d'autres plantent des carottes avec remords pour essayer de changer le monde à leur échelle. C'est à y perdre le goût de tout : les études que je mène comme les études qu'il.elle mène n'ont plus de sens si le futur nous fait défaut, ce qui vaut pour les travaux que tous entreprennent car à quoi bon travailler si c'est pour tous brûler au Soleil ? Toute notion de sens s'émiette ainsi progressivement, s'effrite par pans entiers, ce qui s'avère on ne peut plus logique étant donné les prémisses pourries qui tiennent lieu de racines pour le système actuel. Ces racines, elles n'ont pas de nom, elles n'ont pas de corps même si elles sont pourvues d'une réalité tentaculaire : ce sont des racines pan-idéologiques(F), tel qu'Annah Harendt les dénonce suggestivement dans *Les origines du totalitarisme*. J'en ai identifié plusieurs, en voici les plus grosses : le théo-totalitarisme(TTT-1), qui sera traité dans un autre document, et le totalitarisme économique(TTT-3) sur lequel deux points essentiels doivent être mentionnés.

Premièrement, les droits de l'Homme économiquement surdéterminés en tant que tel véhiculent une idéologie qui ne correspond pas à la réalité scientifique bien qu'un mariage forcé ait été réalisé entre les deux. Nous ne sommes pourtant pas des Hommes-machines comme l'admet pourtant le modèle économique bancaire néo-libéral pro-industriel. À l'inverse, nous sommes des animaux humains, et il s'agit d'une donnée invariable de nos existences, d'où une scission philosophique indépassable entre sciences économiques et sciences dures. L'oblitération de cette cloche idéologique économique et sa substitution par un mariage réussi entre sciences molles et sciences dures (que j'ai réussi à opérer dans mon ouvrage) permettrait ainsi de modifier substantiellement le droit international des droits de l'Homme, tout en élargissant ces droits au monde du vivant, soit aux autres animaux domestiques et aux arbres dont il appartient aux hommes de pouvoir porter plainte à leur titre de façon indirecte au titre de leur zoo/dendro-vulnérabilité et à l'instar des mécanismes juridiques existant déjà pour les enfants, d'office considérés comme vulnérables en droit dans le système juridique du Conseil de l'Europe (à distinguer de celui de l'Union-Européenne<sup>911</sup>). Il s'agit donc d'instaurer un droit de juridiction indirect, nécessairement transposable dans le domaine du non-anthropo-vivant puisque les espèces non humaines ne peuvent pas revendiquer leurs droits sur le même mode que nous le faisons, d'où leur vulnérabilité. Leurs vulnérabilités respectives implique de les revendiquer à leur place. Il en découle une nécessaire double révolution psychologique : imprégner les individus de dendro-conscience, de phyllo-responsabilité, de zoo-sensibilité puisque nous sommes ainsi responsables de leurs vies. En soustrayant les droits de l'Homme à leur surdétermination économique, soit en supprimant le principe d'indivisibilité des droits, il demeurerait ainsi un idéo-vide de surdétermination du droit qu'il y a lieu de remplacer par une surdétermination climatique à valeur supra-objective. Une telle substitution s'avère logique dans mon paradigme de pensée : la surdétermination du droit par l'économie dispose d'une valeur anti-objective (il s'agit dans le paradigme Harendtien d'une idéologie totalitariste) tandis que la surdétermination scientifique du droit dispose d'une valeur supra-objective ! Celui-ci pourrait être comblé pourtant par une idée simple laquelle pourrait servir de matrice pour la Constitution de tous les micro-États : se penser en tant qu'animal non-pan-prédateur. Ainsi s'ouvre la porte d'un anthropo-animalisme à rebours de la conception induite du néo-libéralisme actuel.

---

911 Et oui, il y a deux Europes avec chacune son propre texte supra-constitutionnel et sa propre juridiction supra-constitutionnelle également (respectivement la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la Cour de Justice de l'Union-Européenne).

Secondement, La racine néo-libérale consiste initialement en un postulat selon lequel « on ne se comprendrait pas »<sup>912</sup> dont la prophétie de l'avènement tend à se réaliser avec derrière elle, l'anarchie de la fin du monde suite au désastre climatique enclenché du fait de la poursuite ininterrompue du déploiement économique mondial. Certains signaux institutionnels indiquent que ces sont déjà passés à l'œuvre. En effet, les deux cours européennes ont proclamé l'existence d'un « principe de non-régression »<sup>913</sup> de l'état de droit, permettez-moi de rajouter, bourgeois au sens Schmittien, ce qui revient à dire que rien ne changera selon les cours alors que tout indique que tout devrait changer. Mais non, les deux cours supra-constitutionnelles européennes ont rendu des arrêts dans un sens contraire au bon sens le plus strict. De quel droit ? Je vous le demande.

S'il faut repenser les institutions juridictionnelles mondiales ainsi que leurs jurisprudences, étant étudiant en droit constitutionnel européen, je dispose de tous les outils nécessaires pour concevoir un nouveau système dans lequel, non seulement la liberté d'expression serait plus étendue qu'elle ne l'est actuellement - j'ai déjà réussi à concevoir un système philosophique le permettant -, dans lequel la réalité supra-objective serait la même pour tous - elle ne l'est pas actuellement, mais je suis parvenu à refonder le modèle théorique Kelsénien des droits de l'Homme, et dans lequel l'évolutivité du cours de l'Histoire, laisserait la place à l'adaptation face aux situations nouvelles – le système du monde d'aujourd'hui est bloqué et perd son souffle à courir après les fictions qu'il a lui-même créé. Je le devance, la preuve : j'entends déjà vos railleries : « Quel prétentieux ! Faire ça tout seul, c'est impossible. Il nous prend pour des ... brouettes », mettons. Oui j'ai opéré une synthèse d'un très grand nombre d'ouvrage tout seul, et c'est d'ailleurs une source de légitimité de mon propos. J'ai rêvé tout seul dans ma chambre d'étudiant pendant des années à quoi le monde de demain pouvait ressembler. J'ai la légitimité du rêve subjectif avec moi et cela, aucune critique ne pourra me le retirer, et puis après tout, si vous ne me faites pas confiance, j'ai aussi prévu une place pour les anti-systèmes dans mon système. Il s'agira même d'une place de choix.

Alors, l'individu informé, il y en a trop peu, se trouvera face à un choix qui me semble simple : ignorer mon message et persister à foncer dans le mur avec des œillères ou alors, convaincu que la vérité renaît toujours de ses cendres et que la rage de vivre en nous vaincra toujours, s'engager dans la voie de sa révolution constitutionnelle subjective. Le présent ouvrage entend dessiner les rivages d'un nouveau monde poly-insulaire et dont le présent manifeste ne fait que dispenser les premiers rayons. Derrière celui-ci, l'horizon idéal d'un monde rationnel renvoie Montaigne, selon lequel « le monde est une branloire pérenne » à l'âge de la dino-philosophie historico-négative. Personnellement, c'est de philoSophie (de philosophie mêlant les sciences

---

912 S. Simon, *le néolibéralisme, ses fondements, ses dégâts*, 2014, éditions TempsPrésent, p. 63 : «5. L'idéologie néolibérale. De notre point de vue, le néolibéralisme ne constitue pas une simple évolution du libéralisme mais une mutation profonde qui, à beaucoup d'égards, prend d'ailleurs le contre-pied du libéralisme. Comme pour celui-ci, nous l'étudierons successivement dans les champs de la philosophie, puis de l'économie et enfin de la politique, en nous attachant à chaque fois sur ce qui nous paraît le plus significatif. La philosophie de Hayek : l'inanité du concept de justice sociale. La pensée de Hayek est parfaitement cohérente et rigoureuse. Le point de départ philosophique en est que nous ne pouvons pas comprendre les intérêts des autres individus et donc, encore moins, ceux d'une société. Nous avons attribué plus haut le qualificatif « d'humilité » à ce comportement de Hayek. Les conséquences en sont claires : ne sachant pas qui est l'autre, quels sont ses besoins, ses goûts, ses envies... ses objectifs individuels me sont inconnus ».

Voilà l'explication du pourquoi il faut s'auto-rédiger ! À des fins de communication avec autrui et chaque auto-rédaction sera un pied-de-nez à Hayek et au néolibéralisme(TTT-3) !

913 La CrEDH et la CJUE ont proclamé simultanément un tel principe au cours de l'année 2022. Remarquez bien que les notions d'État de droit, de démocratie et de droits de l'Homme sont liés. Or, les droits de l'Homme sont orientés dans un sens économique, ce qui importe une extension de la dimension économique aux deux autres concepts politiques. Par conséquent, le principe de non-régression de l'état de droit se transforme en un principe de non-régression de l'économie. Autrement dit, cela devient un principe d'auto-destruction qu'il y a lieu d'enrayer par une substitution de paradigme de surdétermination du droit, substitution théoriquement décrite dans mon livre-monde.

molles aux sciences dures supra-objectives) dont je vous parle au contraire : elle est une philoSophie de la maternité (larmes). Je m'adresse essentiellement aux Femmes en ayant l'objectif de renouer le lien politico-philosophique avec les générations futures. Le cordon qui nous lie aux enfants de demain est actuellement en danger. Les Femmes en sont nécessairement au centre : il s'agit d'une réalité physiologique qui justifie que celles-ci disposent de plus de droits vitaux que ces premiers. Ainsi, il n'y a pas d'égalité entre hommes et Femmes en ce que ces dernières doivent disposer d'une protection juridictionnelle accrue que la VHHistoire de l'humanité justifie d'ailleurs à plus d'un titre, élément que développe matriciellement mon système. Leur situation dans le monde d'aujourd'hui n'est pas acceptable de la même manière qu'il est inacceptable de tenter de faire passer le *greenwashing* pour une façon de sauver le climat : on se situe au degré de la pan-arnaque Historique(TTT-3). Voilà ici un indice notable et très répandu de propagande de ce qui constitue un régime néo-éco-totalitaire contre lequel ma philoSophie entend dresser une sylvo-muraille.

Si les systèmes d'idées sont des arborescences, ces arborescences sont à la fois négatives et positives. Que fait un bûcheron face à des branchages dont il perçoit la corruption ? Il les coupe. Ainsi, faut-il parallèlement procéder : il faut couper ces racines idéologiques pourries. Il y en a d'autres, mais elles ont déjà été prédécoupées.

Avec mes deux petits bras, j'entends construire un système d'idées anti-néo-libéral et anti-éco-droit-de-l'homme<sup>914</sup> en raison de l'ampleur de la tâche qui s'impose et de ses exigences : je dois m'improviser synthétiseur, ou plutôt devrais-je dire bûcheron-synthétiseur. Soyons précis, je souhaite exactement être votre bûcheron-synthétiseur-serviteur. Ah oui, je précise que je suis un étudiant « infiltré » dans le système, pourrait-on dire, une sorte d'espion l'étudiant depuis des années pour mieux pouvoir le neutraliser avant qu'il ne nous neutralise tous et en prévoyant une porte de sortie systémique. Me voilà donc bûcheron-synthétiseur-serviteur-espion. Je ne vous donnerai qu'un argument pour vous convaincre du fait que j'en sois capable, - et non pas vous persuader car je ne sais pas utiliser ces artifices : je défends la vie dans toutes ses manifestations. Or, je vis. Donc je me défends également. Je pense aussi et surtout à ma famille. A mes petites cousines qui n'ont pas l'âge de construire la présente anthropo-forteresse de structures faisant système intellectuel de protection contre le totalitarisme en toutes ses formes. Je dis cela parce que à mon avis, dès que l'on se place ouvertement en situation politique, il faut toujours se demander quel est l'intérêt de la personne pour ce faire. Mes buts sont clairs : protéger ma vie ainsi que celles de ma famille (larmes), et si je peux sauver les vôtres par la même occasion, alors je suis une sorte d'idéo-*superman* mais bon ne crions pas victoire trop vite : à l'heure où j'écris ces lignes, je suis encore idéo-*uselessman* et je le resterai tant que les présentes mesures ne seront pas appliquées mondialement. À mon sens elles ne peuvent que l'être sinon quoi l'avertissement de F. Fukuyama précédemment mentionné du retour de l'Histoire refera surface.

Je vous demande également de vous organiser, de distinguer ceux sur qui vous pouvez vraiment compter des liens sociaux à couper, notamment ceux entretenus avec les éco-techno-collaborationnistes qui ont (ou ont été) complètement céphalo-digéré (par) le système actuel. J'espère, et pense sincèrement, que mon livre-monde peut faire l'effet d'un séisme universel, aussi je devais vous en prévenir de la magnitude MA PETITE PERSONNE/10 sur l'échelle d'idéo-Richter. En attendant, je vous demande de bien vouloir patienter : on ne crée pas un système en une semaine, ou alors on est un menteur, ce que je ne saurais être, ainsi que mon père m'a transmis cette valeur. Je pleure des larmes de vie en écrivant ces lignes<sup>915</sup>.

914 Attention, pour moi le préfixe éco- signifie économique, à distinguer du préfixe écolo- qui signifie écologique.

915 Avis à ceux qui attaqueront mes larmes : mon père est mort en se suicidant avec un sac en plastique à mes 18 ans. C'était ma seule famille véritable. La seule personne sur Terre pour laquelle je vivais. Il a « raté » sa tentative de suicide de telle sorte que je suis resté une semaine à son chevet à l'hôpital où il était artificiellement maintenu en vie alors que d'emblée, le médecin m'a accueilli en m'annonçant que son électroencéphalogramme était plat.

Par pitié pour l'humanité en panne de vitalité et par pitié pour l'amour de vous-même, laissez-moi le temps de produire du sens ou plutôt de produire un sens et même en réalité des sens (j'ai besoin d'une vie entière pour finir ma tâche et elle ne saurait se résumer au livre-monde dont j'aurai bientôt achevé d'idéo-sculpter la première forme), car sa monopolisation tue, le temps de renouer avec mon histoire, le temps de voir la beauté du monde, le temps d'écrire mon rêve poésilitique du monde d'après, le temps de vous découvrir, le temps de me re-découvrir, et inversement, de façon circulaire, jusqu'à ma chrono-fin. Si vous saisissez la main que je vous tend, alors peut-être pourrons ensemble sauver nos mondes respectifs et collectifs. Qu'en dites-vous ? Ça vous dit ? Ah merde, je repleure encore.

En conclusion, sachez que ce point de conclusion est un point de départ vers quelque chose de plus : la découverte des secrets de la nature avec lesquels il nous faut impérativement renouer. Nous passons même à côté de ce qu'il y a de plus vital : le sens de la vie, l'observation des animaux, des plantes, de la nature. Alors, ne voyons nous pas en effet une dimension de la vérité : la nature ne parle pas, et pourtant, elle a tant de choses à nous dire.

Post-conclusion : quand c'est fini, il y en a encore...

On se revoit bientôt.

Insérer une phrase énigmatique pour satisfaire mon (l)égo.

Bon courage pour la traduction du jeu de mot en langage des cygnes !

J'espère que vous ferez le bon choix car l'humanité n'aura que ce qu'elle mérite, ainsi sont les lois(SO).

Je vous déconseille de m'ignorer, je peux devenir idéo-méchant, pour l'instant je suis gentil et n'ai aucune envie de devenir un vieux croûton aigri comme M. Houellebecq, même si cela reste encore une possibilité.

Gare à ceux qui me critiquent ouvertement en public (je sais que seront nombreux les vautours), n'oubliez pas que les si les paroles s'oublient, les écrits restent. Or, je vais dédier ma vie à l'écriture. Ne faites confiance qu'en ce que vous savez. Résistez à ceux qui tentent de souffler sur les colonnes terrestres que je dresse pour soutenir vos vies.

*Youth always prevails as it embodies a permanent generational renewal of the human look over our very old world. Youth, rise anew ! Look at me, look at you and tell me what you see, tell me how much wonderful you are, you pretty fashion.*

Inutile d'essayer de m'enculer en travaillant sur les idées que je pose ici pour sortir mon œuvre avant moi-même, j'ai dix ans, un très grand nombre de dimensions et deux mondes d'avance (et même plus, selon le plan sur lequel l'on se place). Je vous l'avais dit, je ne mise que sur des coups gagnants et de mon point de vue, dans ce pré-ouvrage, qui n'est jamais qu'une pré-figuration du tour d'idéo-magie que je vais jouer à l'humanité, il n'y a pas encore de quoi casser trois pattes à un éco-canard nommé mondialisation -Picsou(TTT-3), même s'il y a l'essentiel : les graines du futur.

---

Comment réagiriez-vous à ma place ? J'en pleure d'avance tellement ces souvenirs sont tristes.

Si la vie est code, et si la vie est personnelle, les codes le sont tout autant. Permettez moi poser ici l'axiome fondamental suivant préfigurant l'intégralité de mon prochain ouvrage : erreur = succès. Cela a pour conséquence que : perfection = échec. Il ne s'agit de rien d'autre que d'une révolution morale dont voici quelques conséquences étoilées : plus de notes, plus d'absolu, et surtout plus jamais d'orthodoxie intellectuelle indéboulonnable qui jusqu'ici a fait du mal à tout le monde. Admettons comme l'estime possible A. Harendt (repris par A. Musk avec son épopée Martienne inutile) que nous trouvions quelque exoplanète colonisable, alors le système que je vous proposerai ultérieurement sera complètement obsolète, de telle sorte, que de Vérité, au sens aristotélicien du terme, il n'y a jamais eu, il n'y a pas et il n'y aura jamais !

Votre très cher homme-arbre, tailleur d'idéo-forêts à des fins de sylvo-reconstruction du bio-vivant, de toute notre pan-ingénierie, de toute notre force vitale, vous supplie de nous éviter l'écolo-angoisse, par pitié pour ma vie, par pitié pour la votre, par pitié pour la leur. Vous y gagnerez tout et n'y perdrez rien...

Pour l'instant, comme penseur de l'entière réalité de la vie, je vous le dit : à part moi, il n'y a personne... Aucun n'a, à proprement parlé créé de système tenable : dans ce monde de merde(TTT-3), la structure s'y substitue<sup>916</sup> !

Et puis au final, si tout cela ne sert rien en raison du fait que vous soyez tous trop fiers de votre connerie<sup>917</sup> : C'EST ET CE SERA TOUJOURS L'ECO- MERDE !

Il est temps pour moi de vous tendre la main dans l'espoir que vous la saisissiez (cf tableau de Michel Ange de la chapelle Sixtine (je suis laïc, c'est juste une référence culturelle)). Dans ce check avec la main de la Femme, le deal est simple : inversion du rapport de genre entre la Femme opprimée par l'homme jusqu'à nouvel ordre. En échange, vous sauvez les hommes de leur propre méca-tourmente. Les Femmes en ressortent doublement annoblies.

Votre magicien qui vous retire votre bonnet phrygien des JO 2024 (gamme trop dissonante de surcroît).

Je proclame donc advenu l'âge de la Femme Dorienne ! (en plus, c'est ma gamme préférée à jouer à la basse (je vous jure j'ai pas fait exprès pour le jeu de mot à mon avantage (ma vie est ainsi : magique), mais ce manteau d'or vous va si bien (je l'ai subtilisé à l'homme qui l'a subtilisé à la nature, à son tour d'avoir froid (rédigé par un <sup>homme</sup>, j'ai donc le droit à la couverture également (🐱 ∈ ⌘ INTEGRATIO VIRREELUM (l'humanité) ⌘ ≠ 🐱))).

Si vous marchez avec moi, vous marcherez dans le sillage des plus grands. Si vous ne le faites pas pour moi, faites-le pour eux. Quelque part, je ne suis que leur idéo-marionnette (je ne conserve que les idéo-fils utiles... RENDEZ-LES ÉTERNELS, ILS LE MÉRITENT. 🐱 ∈ ⌘ INTEGRATIO VIRREELUM (Personnes écrites en jaune 700) ⌘ ≠ 🐱)  
Oups, j'ai cassé le système, désolé, je suis tombé dedans quand j'étais enfant.

LARMES...

---

916 Cf cours de P. Puvlar.

917 L. Ferré, la solitude : « Je vous avertis, les moules sont d'une texture nouvelle ».

A l'assault, à mort les  
totalitarismes !  
Avec moi, crions contre L'Histoire  
négative :

JAMAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA  
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA  
AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAIS  
PLUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU  
UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUS<sup>918</sup>



(Lien avec l'anti-monumentalisme).

Chapitre 2 : Déclaration de PAIX au monde H(-) et autres mesures complémentaires

---

918 Renvoi aux vidéos n°-7 et n°8.15. de la chaîne youtube d'Hugo Genezai, 8/2023.

- inverser la courbe du climat : remettre tous les voyants au vert<sup>clx</sup>.
- consacrer universellement l'arrêt de la CrAfDHP selon lequel le droit à la vie a un « caractère sacré »<sup>919</sup>.
- en politique, passer de la mauvaise à la bonne foi (Cf Trump).
- de la canalisation de l'instinct bestial à la libération de notre nature animale<sup>920</sup>.
- passer du totalitarisme animal et végétal au protectionnisme vital.
- passer du climato-négationnisme à l'écophobie MS lim : ne pas foutre la trouille aux gamins<sup>921</sup>
- passer de l'hétéro-virtualité (c'est l'esclavage!) à l'auto-virtualité (c'est la liberté!) => (notamment en passant du paradigme scolaire au paradigme scosial).
- inverser le rapport arithmétique entre l'Homme et la Nature.
- repenser le paradigme des droits de l'Homme pour les rendre cohérents<sup>922</sup>, objectif explicite et nécessaire du présent ouvrage.
- passer d'un système qui opère une économisation de la faim à un système qui fait du droit de manger à sa faim le premier droit qu'il soit possible de revendiquer<sup>923</sup>.
- faire une alliance avec l'armée des morts-vivants<sup>924</sup>.

919 CrAfDHP, 28/11/2019, Ally Rajabu et autres c/ République-Unie de Tanzanie, § 112 : « Après ces constatations, la Cour note que l'article 4 de la Charte, tout en ne prohibant pas la peine de mort, est essentiellement consacré au droit à la vie considérée « inviolable » et vise à garantir « l'intégrité » donc le caractère sacré, de la vie humaine ». Or, par application du principe d'égalité fondamentale subjective à portée objective, un tel droit sacré à la vie, doit par conséquent être universalisé.

920 G. Orwell, 1984, 1948, p. 180 : « l'instinct animal, le désir simple et indifférencié. Là était la force qui mettrait le Parti en pièces ». OUI MAIS IL DOIT ÊTRE MAITRISE PAR L'HOMME ET ENCADRE PAR LA FEMME ET SON FOUET DE LA DARONNE, CONDITION DE LA P-passion et CONDITION D'ACCÈS AU VIRRÉEL QUI DONC EST MON PBANCPUBLIC. S'IL Y A ENCORE UN LECTEUR JUSQU'ICI : BRAVO CONTINUE!!!

921 Cf épisode 4 france culture : il n'y a aucun intérêt à écraser les enfants avec l'angoisse que ne peut que légitimement susciter l'horreur(TTT-3). Ils ont aussi le droit à l'insouciance.

922 Dostoïevski, les Frères Karamazov, 1879-1880, p. 118 : « pour tout individu qui ne croit ni en Dieu ni en sa propre immortalité, la loi morale de la nature devait immédiatement devenir l'inverse absolu de la précédente loi religieuse ; que l'égoïsme [l'altruisme], même poussé jusqu'à la scélératesse, devait non seulement être autorisé, mais reconnu pour une issue nécessaire, la plus raisonnable et presque la plus noble ». Dieu et l'immortalité relèvent du champ mystique tandis que nous relevons d'un champ physique (cela relève du champ axiomatique pour moi, je ne prendrai même pas la peine de démontrer cela). Les conditions sont donc remplies et pour poursuivre le raisonnement, citons M. Collot (±) : « les droits de l'homme, si c'étaient les religieux qui les avaient transposé en droit, ils n'auraient pas pu faire mieux [qu'avec le système actuel] ! » (Albi, Parc Rochegude, un jour d'été 2021). Cet argument subjectif s'avère superposable sur le terrain objectif étant donné que la CrEDH protège effectivement le « sentiment religieux [des catholiques] » (Cf arrêt OPI\* qui a, je le rappelle, valeur supraconstitutionnelle sur le terrain légal L(-)). Par conséquent, en combinant ces citations, on en vient malheureusement à penser comme Dostoïevski que « si quelque chose « protège » encore la société, amende le criminel lui-même et en fait un autre homme, c'est uniquement la loi du Christ qui se manifeste par la voix de la conscience » (Dostoïevski, les Frères Karamazov, 1879-1880, p. 111), ce qui signifie que nous sommes, en un sens jurisprudentiel délimité (le champ matériel de l'article 9 de la CvEDH\* bosser JP), encore au Moyen-Âge. Pour aller au bout de l'absurde L(-), il est judicieux de mentionner le fait que la CrEDH partage de nombreux pans de la philosophie nietzschéenne intrinsèquement anti-religieuse, ainsi que le démontre la jurisprudence du droit à la vie de cette même Cour dont l'effet est de relativiser ce droit, contrairement à ce que « Les Commandements\* » disposent eux-mêmes (Tu ne tueras point). Autrement dit, la loi religieuse chrétienne protège et en même temps ne protège pas : comme toujours, on vérifie la caractéristique principe du monde L(-), la *double-pensée*.

923 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 10 : « après, ce qui importe le plus à la majorité de la population, c'est certainement la disparition des restrictions. Une politique orientée vers la satisfaction des tripes constitue la base obligatoire du renouveau français : pour le reste, on verra... ». A noter que ce mot d'ordre n'a manifestement pas été réalisé.

924 Cette alliance permettra de ne pas avoir à l'affronter, tout en sachant que la victoire est absolu-absolument impossible car la planète fait partie de ce corps d'armée, comme l'intégralité des astres (lien avec la convention mondiale de 2010 pour la Terre qui dit que la planète est un être vivant => non la terre est de type non-vivant. Je suis en train d'ouvrir la porte d'une sociologie astrale. Si l'on parvient à faire une alliance avec cette armée, nous passerions donc au stade cosmocratique.



- passer du semi-totalitarisme dans lequel sont injustement recluses toutes les femmes du monde.
- Passer de la société du négamour<sup>clxi</sup> à la société de l'amour laïc<sup>925</sup>.
- passer de la canalisation à la libération de l'instinct animal qui nous habite<sup>clxii</sup>.
- passer de l'hyper-activisme à l'hypo-activisme. PAS LE CHOIX<sup>926</sup>

### Chapitre 3 : La raison vitale<sup>927</sup>

---

925 « Hourra, c'est plus laïque ! » (Christian Clavier dans *Les visiteurs III*).

926 *Propos de T. Lannister* : « parfois, ne rien faire est ce qu'il y a de plus difficile »

Considérant que tous les philosophes qui m'ont précédé ont échoué à concevoir un système politique cousu spécifiquement à la taille de l'humanité et de ses exigences particulières,

Considérant que l'humanité(-) est en train de se vautrer dans le pan-totalitarisme(T...T) sans même s'en rendre compte<sup>clxiii</sup>,

Considérant que l'élite politique ne dispose ni des outils ni de la légitimité pour mettre fin à cette situation de déterminisme cosmique<sup>clxiv</sup>,

Considérant que le présent ouvrage entend protéger la vie de façon globale de la façon la plus conforme au principe d'égalité cosmique que ce soit et que votre intérêt subjectif se réalise nécessairement à travers celui-ci,

Considérant que nul autre que ma personne ne dispose des capitaux virréels, financiers, empiriques et chronologiques pour concevoir un système politique entier nouveau à la hauteur des exigences éthiques de mes contemporains,

Considérant que le bilan vital de l'humanité(±) est engagé et qu'aucune institution politique actuelle ne traverse le filtre que constitue pourtant sa réalité propre au titre de sa sur-complexité pseudo-représentative d'une poly-géo-conscience qui n'a jamais été que de papier,

Considérant que la réalité supra-objective s'impose d'elle-même et que l'unique méta-valeur de la vérité(TTT/LLL) permet d'en saisir la gravité universelle,

Considérant que des sacrifices esthétiques et consuméristes conséquents seront indispensables mais justifiés à des fins de survie de l'humanité sur une planète habitable,

Considérant que nul ne fait exception aux présents principes énoncés, même pas moi-même, qui suis flexible, rêve même de planter des carottes, et suis disposé à mettre moi-même mes mains dans la bouse de vache s'il le fallait pour la sauvegarde des liens entre les générations, cependant que nul autre que moi ne puisse prétendre poursuivre à écrire les présentes lignes,

Considérant que toutes nos institutions, conceptions, croyances, routines, et surtout institutions monétaires doivent soit revoir leur mode de fonctionnement, soit constituer des freins en vue de la sauvegarde de l'humanité,

Considérant que tout progrès économique correspond en réalité à une régression violente en termes humanitaires, climatiques et rationnels

Considérant que l'état de vulnérabilité présent de certaines populations au territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique implique une action universelle d'urgence, coordonnée,

---

927 A. Soljénistyne, l'archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 6 : Ce printemps-là, 1973, éditions points, p. 184 : « Nous n'avons qu'une vie, une petite vie si courte ! Et nous commettons le crime de l'exposer au tir d'on ne sait quelles mitrailleuses ou de la jeter, cette pauvre immaculée, dans les mêlées dégoûtantes de la politique ! Là-bas, dans l'Altaï, je vivrais dans l'isba la plus basse et la plus sombre, tout au bout du village, près de la forêt. J'irais dans la forêt – non, pas chercher du bois ni des champignons, comme ça, simplement, et je serrerais un tronc d'arbre dans chaque bras : oh, mes amis ! Je n'ai besoin de rien de plus !... ».

Considérant que le principe de raison vitale nous astreint à revoir en profondeur nos modes de vies respectifs au détriment de nos plaisirs respectifs que nous saurons retrouver d'une autre manière,

Considérant qu'il ne sert à rien de vivre dans un monde dans lequel aucun futur n'est envisageable ni pour ses enfants ni pour sa propre vieillesse,

Considérant que je ne saurais comprendre qu'il soit possible de ne pas souscrire au présent contrat en revendiquant un quelconque titre rationnel sans avoir déconstruit le présent ouvrage au préalable et sans m'en avoir personnellement soumis la lecture,

Considérant que la garantie des conditions d'habitabilité constitue la mission politique pesant sur moi et mes contemporains et que l'édiction des présentes mesures ne résulte pas de ma volonté propre mais relève plutôt d'un héritage Historique injuste avec lequel il s'avère néanmoins nécessaire de composer en toute rationalité,

Les articles suivants se voient dotés d'une valeur méta-supra-objective, soit universelle :

Article 1. Il ne saurait être atteint à la vie de quiconque<sup>928</sup>, ni par un tiers micro-, méso-, ou macro-État que ce soit. Ce droit se matérialise par la protection du corps de chacun de chacun en ce qu'il comporte de vulnérabilités spécifiques<sup>929</sup>.

Article 2. La protection de la vie de tous étant impossible sans que le territoire de résidence ne soit lui-même sain, il apparaît que le droit à un environnement proche de qualité soit consubstantiel à ce premier en ce qu'il le conditionne.

Article 3. La garantie d'un environnement de dimension locale s'avérant elle-même conditionnée au système climatique global de la biosphère, toute norme relative au macro-environnement intéresse également le micro-environnement et inversement.

Article 4. Tout individu dispose du choix du mode de vie qu'il souhaite mener : carbonique, non carbonique ou autre.

Article 5. En phase Historique positive, tout individu ayant adopté un mode de vie carbonique ne saurait excéder le capital carbonique qui lui est dédié. Sa vie sera uniquement affectée au service des autres individus. En cas de surnombre de prétendants à ces postes, une sélection sera établie, cependant que la japonisation(Fukuyama) de nos sociétés suggère nécessairement la difficulté de tels concours.

---

928 CrEDH, GC, 2001, Streletz, Kessler et Krenz c/ Allemagne : le droit à la vie dispose d'une valeur « suprême » dans la jurisprudence de la Cour.

929 [Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony](#) : « L'écologie doit-elle être autoritaire » ?, 7/2023 : « En gros, ce qu'il s'est passé depuis deux siècles, c'est qu'on a oublié la contrainte physique ». Il y a ici un double-sens ! Au sens des sciences dures, on a oublié la contrainte physique à savoir qu'il y a des contraintes énergétiques que l'on ne peut pas dépasser : une locomotive à charbon ne peut que produire un seuil limité de puissance motrice. Au sens des sciences molles, les portables, les télévisions, les ordinateurs – et surtout les [écouteurs](#) ! - constituent autant d'éléments d'abstractisation du corps : pris par la techno-passion, nous pouvons passer des heures à *binge-watcher* des séries, jouer aux jeux vidéos ou regarder des films sans prendre le temps de mettre sur pause pour réfléchir un instant. Or, c'est méprendre le mode de fonctionnement du corps et de l'esprit qui sont des machines lentes que de fonctionner sur le mode de l'idéo-saturation anti-ruminatrice. Surtout et principalement, F. Nietzsche dans ce monde-ci se serait très vraisemblablement inquiété de la techno-dé-dinosysation du monde.

Article 6. En cas de dépassement du capital carbonique prévu spécifiquement pour elle, la personne en cause se verra contrainte d'adopter un mode de vie non-carbonique égal à la somme estimée de

Article 7. Tout individu ayant adopté un mode de vie non carbonique s'engage à porter le fardeau matériel de la bio-responsabilité envers les insectes, animaux, plantes et arbres dont il a la charge.

Article 8. En cas de non-choix, une phase de sensibilisation aux enjeux climatiques universels doit être dispensée à la personne

Article 9. En cas de refus d'engagement dans l'un des deux précédents modes d'existence, la personne est libre de vivre sa vie hors du présent système. Dans un tel cas, la personne ne saurait revendiquer un quelconque droit auprès des institutions macro-Étatiques, sauf présentation d'un contre-livre-monde respectant la procédure mentionnée dans le dossier introductif<sup>clxv</sup>.

Désolé, il y a encore quelques notes : je les mets vers la droite pour les distinguer et montrer que le propos n'est pas « valide »

Le principe de base c'est que comme le monde d'avant est tombé à l'eau, il faut tout reconstruire. Bon ben je suis tout seul pour le faire pour l'instant, donc je pioche là où je pense que c'est utile, nécessaire, logique, pertinent, etc. A l'heure où j'écris, le savoir est éclaté dans une quantité d'ouvrages qui me dépasse, alors il faut tout relier dans le « bon sens », après un examen-combat initial permettant de les désosser ou, si le combat n'est pas gagnable, d'absorber entièrement le propos de l'auteur en question, ce qui suppose une révision de ma théorie. Je suis contraint à accélérer mes raisonnements. La France a un problème avec son agriculture : il n'y a plus personne pour reprendre les fermes des agriculteurs qui, le temps faisant son travail, vont bientôt prendre la retraite : c'est parfait, on doit régénérer les sols, réapprendre à construire des unités tribo-sociales effectives lesquelles pourraient permettre de créer des communautés multiculturelles en ce qu'elles pourraient accueillir des personnes de différentes qualités socio-polaires (des personnes qualifiées en VI+1 et VI+2, encadrant des personnes  $V_{t-\infty+4}$ <sup>clxvi</sup>

La raison vitale<sup>930</sup> est fondée sur le terrain rationnel par le caractère inacceptable de la guerre en toutes ses dimensions<sup>931</sup> autre que virtuelle (dans la mesure où il s'agit de la seule dimension positive de celle-ci (re+2 : les lasers games sont un jeu, les jeux vidéos sont des jeux, donc inclus dans ce champ)).

En conséquence du principe nietzschéen d'instinct d'auto-conservation, il est possible de tirer un principe de présomption de chacun à souhaiter rester en vie<sup>932</sup>. Cette présomption universelle fonde la néo-politique de re-création d'un sylvo-système terrestre sur le mode communiste de l'octroi à chacun d'un terrain personnel à verdir<sup>933</sup>. Le fait de pouvoir donner à chacun un bout de terre peut se justifier juridiquement en réalisant une interprétation écologique de l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen lequel fait référence à un droit à l'expropriation au titre de « l'intérêt général ». Or, cette notion d'intérêt général, si elle inclut les enjeux écologiques et

---

930 Ouvrage de Trindade qui parle de raison humanitaire, paradigme à englober dans le mien.

931 Autant de démonstrations à apporter.

932 P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 276 : « l'unique morale qui prévaut, c'est la vie ». Or, morale = culture = philosophie = politique. En conséquence, la seule politique qui prévale, c'est celle de la vie.

933 Ce qui rappelle l'injonction volairienne concluant son ouvrage Candide : « Cultive ton jardin ».

climatiques<sup>934</sup>, inclut nécessairement la notion d'intérêt général virtuel laquelle contient un élément clef : la protection des générations futures.

Quand j'étais au lycée, j'avais eu un rêve, celui que tout le monde dispose d'un lopin de terre à cultiver alors que je n'étais aucunement encore sensible au réchauffement climatique. Curieusement, ma pensée, sept ans plus tard rejoint ce rêve que je vais réaliser. En le réalisant, je fais le choix de ne plus vivre comme avant, à l'instar de l'exemple climato-insoutenable des générations antérieures. Les récentes claques climatiques que je me suis prises ont détruit une certaine partie de ma personne : il ne reste plus que l'optimiste petit paysan assommé par sa responsabilité écologique qui sommeillait en moi. Personnellement, je sais aujourd'hui que je ne peux qu'être heureux ainsi, en vivant conformément à ma réflexion poésilitique. C'est une sorte de suicide carriériste : je crée mon propre métier, celui de poète agriculteur. En faisant ce choix, je décide de céder tous mes biens superflus.

Je fais ce choix à l'heure où cela constitue encore un choix : c'est le plus strict bon sens vital qui impose de régler nos politiques vers le retour à l'auto-alimentation et à la baisse du consumérisme absurde. Personnellement, je plaide pour l'instauration de ce mode de vie à tous les jeunes de la nouvelle génération, de sorte à ce que nous agissions générationnellement dignement. C'est le rôle politique de notre génération que de rectifier les erreurs du passé afin de préserver la beauté de la vie, le goût de la liberté, et la nécessité de la vérité. Et cela en réalisant l'impossible, en oblitérant la culture de l'argent en le sacrifiant sur l'autel de la solidarité virtuelle(J) et du plus strict égoïsme vital. Le maintien des écosystèmes l'exige et il n'est pas encore trop tard. Alors pourquoi attendons-nous pour sauver toutes les vies alors que les solutions les plus simples sont celles qui vont le mieux marcher ?

Je tiens à préciser que tant qu'aucune vraie politique ne sera mise en place afin de maintenir le réchauffement climatique conformément au scénario SSP1-1.9., c'est la santé publique mentale qui sera gravement atteinte et ce de façon continue et progressive : la folie économique(TTT-3) ne peut pas tenir lieu de mode de gouvernement.

Pas de vie sans mémoire (cf citation du maréchal Foch) et « l'homme fait de [son] passé [(s) et (u)] ce qu'il en veut »<sup>935</sup>, tout en sachant que « l'on ne peut s'en rendre complètement indépendant »<sup>936</sup>.

LA RAISON VITALE N'EST RIEN SANS VITALISME MEMORIEL. Par symétrie avec le concept de rumination idéo-végétale, il existe un mécanisme malsain de création de souvenirs-fantômes lequel consiste à planter dans une conscience dépourvue de son propre sens moral et encore enchaînée par quelques verrous<sup>clxvii</sup>.

Ce sont les autres qui plantent les graines identitaires qui « fleuriront »<sup>937</sup> demain. La bienveillance, c'est d'abord les mots que l'on choisit d'employer. Aussi, m'efforcerais-je d'avoir le vocabulaire le plus diversifié que possible car les mots sont des graines, qui, même écrites peuvent générer en vous quelque arborescence nouvelle... les mots sont d'intérêt général universel !

---

934 Cf CE, 1974, association des marins de la rade de Brest en complément de CE, Ass, 1971, Ville Nouvelle Est.

935 Cf T. Todorov, Les abus de la mémoire, 2015, chapitre sur le bon usage de la mémoire, p.\*.

936 Ibid.

937 L. Burgorgue Larsen dans son ouvrage sur les 3 cours régionales des droits de l'Homme, 2020, p.50 environ. Elle m'a nourri, libéré(eeeeéééé ;), et maintenant j'en suis au stade où je vais la critiquer... La vie est ingrate je m'en excuse par avance Mme Burgorgue Larsen. Vos sphères ont bien germé, c'est tout ce que je peux vous dire (L. Burgorgue Larsen, La convention européenne des droits de l'homme, 2018 (je découvrirai les autres anti-secrets que vous avez disséminé dans votre œuvre plus tard). Vous venez aussi de m'enseigner que les mots sont magico-magnétiques ! >> wow. Sur un terrain plus négatif, je pourrais aussi affirmer qu'un parasect vient de me lancer un sort « floraison », autrement, je suis un vulgaire pokémon. Franchement, m'en fiche, ça fait un élément convergeant en plus dans le sens du fait qu'on est tous des pika-socio-mon, si je(u) le suis.

Cela signifie qu'il est nécessaire d'établir ici une typologie des neuro-graines<sup>938</sup>. Ces neuro-graines ont un rôle fondamental dans la mesure où ce sont elles qui corrompent verticalement ou verdissent joyeusement. Les jardiniers sont donc potentiellement plus dangereux qu'on pourrait le penser..

J-M Janco Cours 3

Déterminants de la déforestation :

Plus la population croît, plus on déforeste

Plus un régime est carné, plus besoin de surfaces agricoles importantes pour nourrir les animaux, plus besoin de surface importante, plus déforestation

principe de virtualité(J) = responsabilité intergénérationnelle<sup>939</sup>, ou, autrement dit, responsabilité virtuelle(J).

Le visionnage des cours des mines de Jancovici m'a inspiré la réalité suivante :  
liberté = liberté fondamentale carbonique + liberté fondamentale non carbonique.

Précisons ce qui rentre dans chacune de ces deux catégories physico-juridiques :  
liberté non-carbonique = liberté de réunion, liberté d'expression, vie privée intellectuelle, vie privée sociale. Les droits culturels, civils et politiques en somme?

liberté carbonique = droit de propriété, liberté de macro-commerce et d'industrie, liberté éco-contractuelle, libertés numériques, obligations étatiques (droit à la sûreté, appareil juridictionnel fondamental, appareil militaire). Les droits sociaux et économique en somme?

La réalité de la vie sur Terre, c'est que la méta-structure cosmique ne peut pas être méprise, sinon quoi c'est le droit à la vie lui-même qui risque d'être menacé. Par conséquent, la liberté carbonique dispose d'un plafond de Terre sur lequel l'humanité pourrait s'encaster si rien n'est fait pour encadrer les libertés fondamentaux carboniques. La pensée scientifique sur le climat incite donc à penser que les libertés carboniques ne peuvent que faire l'objet d'un encadrement. Sur le terrain fondamental, aucune restriction des libertés n'est tolérable, sauf exception rationnelle le justifiant (c'est ainsi que fonctionne l'article 5 de la CvEDH) : la pensée scientifique justifie une telle restriction. Cependant, qu'il s'avère nécessaire de compenser cette perte fondamentale par une autre : un réhaussement des libertés fondamentales non carboniques.

## Sur le terrain de la liberté fondamentale carbonique, la pression des émissions passées des GES impose une restriction

---

938 Revoir la série 10 % pour en faire la typologie.

939 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 519 : « l'idée d'humanité, toute sentimentalité exclue, implique très sérieusement que les hommes doivent d'une manière ou d'une autre assumer leur responsabilité pour tous les crimes commis par les hommes ».

de ces libertés, cependant qu'une telle restriction ne soit pas irréversible : des outils de fixation du carbone existent, il s'agit tout simplement des arbres. En ce qu'ils fixent le carbone, les arbres permettront donc de réduire la pression exercée sur les libertés fondamentales carboniques, de telle sorte que sur ce terrain s'avère vérifiée l'équation suivante : arbre = liberté (carbonique). C'est pas beau ça?

## Chapitre 4 : l'Héliocratie

paramètres évo-méthodologiques :

filtre arendtien : off parce que cette institution n'existe pas encore dans la réalité, mais on sur le fait que cette institution existera nécessairement un jour.

Idéo-porte : Latourienne<sup>940</sup>.

Auto-catégorisation : ⌘.

champ temporel : H-(+).

champ polaire : VI+∞.

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO + MPD) : S.

champ sociologique = classe terrestre.

niveau de difficulté/ sensitivity reading : easy/easy.

nature du document : institutionnelle.

Méta-écriture : Je me lance en partant sur un mode hélio-constitutionnel.

« Considérant que le Soleil constitue une force dont il revient à l'humanité de déterminer si elle lui sera vitale ou maléfique ;

Considérant que les rayons qu'il émet échappent à tout contrôle humain, ce qui fonde la valeur supra-objective de ceux-ci, le Soleil étant potentiellement le pan-prédateur de l'humanité ;

Considérant que les astro-mécaniques du Soleil ne répondent d'aucune logique humaine, démocratique, républicaine ou autre mais dénote de sa souveraineté potentiellement néo-pan-totalitaire, et sachant qu'en raison du principe de non-répétition des pires heures de l'Histoire, ne peut qu'être caractérisé comme impossible le fait de ne pas prendre ces éléments en compte dans toute politique, en quelque domaine que ce soit sans verser dans l'anti-politique ;

Considérant que le champ d'influence de notre étoile inclut l'intégralité de l'humanité selon un principe d'égalité cosmique<sup>941</sup>, égalité strictement limitée à ce champ supra-objectif de la liberté carbonique qui tient de cette dimension pour cadre, ce qui implique que ses normes soit observées de façon similaire par tous ;

Considérant qu'une union des peuples, malgré leurs différences, est indispensable pour pouvoir se placer au même niveau politique que l'exige la menace solaire, ce qui implique de reconnaître le caractère suranné du concept de Nation ou d'État dont la guerre, en toutes ses dimensions, constitue pourtant sa marque négativo-Historique spécifique ;

Considérant que l'existence du Soleil ne saurait être niée sans commettre quelque crime d'hélio-négationnisme, écueil pourtant regrettable de l'humanité de l'Histoire négative dans sa quasi-intégralité ;

---

940 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 42 : « L'écologie repose la place et la conception des *limites* : d'une part, elle contredit la passion moderne de dépassement continu des barrières, puisqu'il lui faut tenter de « rester dans les limites » de l'enveloppe du système Terre ; d'autre part, elle découvre, par les sciences de ce même système Terre, combien les limites en sont mal connues et comment elles peuvent être *contournées* ».

941 Une idée simple soutient ce principe : face au cosmos et à ses lois, tous les êtres humains sont et seront toujours impuissants. Cette impuissance nous place tous dans une situation objectivement identique : si le champ de la soumission humaine doit être pensé, celui-ci ne peut légitimement qu'être supra-objectif, soit au-delà de la réalité des hommes.



L'intégralité de l'humanité prend acte des présentes normes cosmiques, et s'engage à ne pas les violer, sous peine d'engagement de sa responsabilité virtuelle(J), et ce, afin d'éviter l'avènement du pan-hélio-totalitarisme :

Article 1. Le Soleil est le souverain de la classe terrestre. Son règne n'a pas de fin temporelle à l'échelle humaine.

Article 2. Les actes du Soleil ne peuvent faire l'objet d'aucun recours devant une quelconque justice cosmique. Son immunité juridique est absolue.

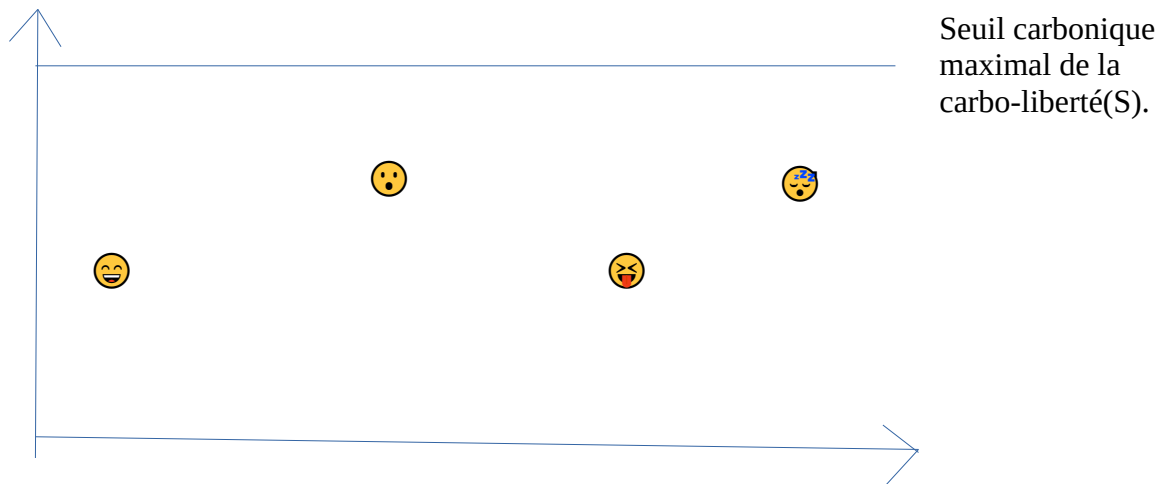
Article 3. Le Soleil constitue une contrainte mondiale fixant la relativité de nos libertés respectives sur les plans subjectif, intersubjectif et objectif. Ce seuil de liberté maximale universelle ne peut être dépassé sans mettre en péril l'intérêt général virtuel(J) de l'humanité entière, ce qui ne saurait que relever du champ de la déraison.

Article 4. L'hélio-souverain dispense universellement l'humanité de ses rayons. Nul individu, ou groupe d'individus, ne dispose du droit de priver une quelconque fraction de l'humanité de ceux-ci. Ce faisant, les rayons du Soleil sont intégrés dans la catégorie juridique du patrimoine commun de l'humanité laquelle notion dispose dès lors d'une valeur supra-objective. La violation de la valeur de ce patrimoine ne peut qu'engendrer des sanctions de nature économique, ou autre, proportionnées eu égard de la gravité de la violation en cause.

Article 5. Toute politique, à un quelconque degré et portant sur un quelconque champ, ne prenant nullement en compte les enjeux solaires ainsi que la durée temporelle à laquelle le Soleil officie, est assimilable à une anti-politique hélio-négationniste. L'hélio-facteur constituant une donnée transversale du vivant, cet astro-paramètre doit nécessairement être inclus dans toutes les politiques carboniques qui s'inscrivent dans un cadre macro-Étatique.

Article 6. Dans le cadre de la liberté carbonique, en cas de conflit de normes à valeurs d'une part objective ou inférieure et supra-objective d'autre part, la hiérarchie des valeurs de ces normes implique nécessairement à ce que la réalité supra-objective empêche les normes de valeur inférieure à produire leurs effets juridiques, ce qui implique que l'hélio-contre-pouvoir dispose institutionnellement toujours du dernier mot, tant en matière de norme législative, exécutive que juridictionnelle. Ainsi est-il nécessaire de superposer aux administrations, assemblées parlementaires et juridictions préexistantes des structures méta-solaires disposant d'une faculté d'empêcher employée de façon conforme au savoir scientifique climatique en vigueur. Ces dispositions sont d'importance en ce qu'elles ajoutent un critère additionnel permettant de rendre effectif un contre-pouvoir : la possession d'une norme à valeur supérieure permettant de contrer la norme existante ou virtuelle(J). Tout irrespect d'une norme(O + SO) peut aller jusqu'à justifier l'intervention de casques verts, une telle mesure n'étant admissible qu'à la condition que l'intégralité des dispositions du présent livre-monde soient réalisées.

Article 7. La présente Héliocratie a pour ambition de déterminer le seuil maximal de liberté carbonique des individus ayant choisi un tel mode de vie, ce qui signifie que passé un certain stade de réduction des quantités globales de gaz à effet de serre présentes dans l'atmosphère, le processus d'inversion de la polarité de la Vhistoire(T...T) de l'humanité(±) pourra de nouveau avoir lieu.



### Corollaire du chapitre n°4. L'hélio-jurisprudence.

-Acte institutionnel n°1 du 7/8/2023

Annulation du Règlement (UE) 2023/851 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 modifiant le règlement (UE) 2019/631 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs conformément à l'ambition accrue de l'Union en matière de climat et remplacement par un droit universel à l'obtention d'un moyen de transport non-polluant, électrifié ou non en fonction du degré de vulnérabilité de la personne considérée. L'obtention d'un tel instrument implique un devoir de surveillance et d'entretien du bien ainsi fourni. Le conseil des territoires sera chargé de définir des sites de dépôt sécurisés des vélos et les zones non pourvues de pistes cyclables seront construites<sup>942</sup>.

Conséquence juridique : le conseil héliocratique dispose d'un pouvoir de requalification des normes qui sont proposées dans le monde de l'Histoire négative. Le conseil héliocratique étant une institution-clef représentatrice du propos des sciences dures, un tel pouvoir lui sera également octroyé suite au passage dans le monde de l'Histoire positive.

## Chapitre 5 – L’agroculture sylvo-politique

filtre arendtien :

Idéo-porte : Arthur Keller<sup>943</sup>.

Auto-catégorisation :

champ temporel :

champ polaire :

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO + MPD) :

champ sociologique =

niveau de difficulté/ sensitivity reading :

nature du document :

Méta-écriture :

Préambule. Une question se pose. L’écologie peut-elle être autoritaire ? Regardons l’Histoire du monde : dans les sociétés grecques antiques, il y avait maîtres et esclaves. Les esclaves étaient cantonnés à une telle position anti-sociale du fait de l’autorité militaire et morale que les maîtres avaient sur eux. À l’époque féodale, les rois, les seigneurs et les ecclésiastiques dominaient le tiers-état, la classe paysanne rurale qui n’avait pas d’armes, ni intellectuelles, ni matérielles pour se défendre. À l’époque coloniale, les peuples autochtones ont été déportés pour être réduits également à l’état d’esclavage. Depuis 1945, l’industrialisation s’exporte dans tous les pays pauvres, pays ne disposant pas des armes culturelles nécessaires à la défense de leurs droits. Demain, les intelligences artificielles vont remplacer les travailleurs tertiaires, les machines remplaçant déjà les travailleurs du secondaire et dans le secteur primaire, il est même prévu de remplacer les abeilles pour polliniser les fleurs ! Aucune de ces formes d’autorité n’a jamais été légitime et aujourd’hui, on se retrouve dans une situation où l’on a toutes les cartes intellectuelles, institutionnelles et humaines en main pour pouvoir vivre dans le meilleur des mondes(L...L) et on se refuse à cela tout simplement parce qu’on est trop habitués à un confort consumériste qui nous amène sur l’autoroute de l’autodestruction<sup>clxviii</sup> : si Historiquement toutes les formes de monopole étatique de la violence étaient illégitimes car irrationnelles, aujourd’hui on dispose de la raison vitale(TTT/LLL), alors il n’est certainement pas question de tout laisser se faire hélioblitérer sans faire un usage éventuel de ce même monopole<sup>944</sup> alors même qu’il

943 [Chaîne youtube Movin’On, Keynote de Arthur Keller, spécialiste des risques systémiques et des stratégies de résilience, 2023](#) : « Mettons que vous ayez des maux de crâne récurrents. Si vous avez un cancer généralisé, c’est-à-dire un dérèglement systémique de votre organisme, vous allez guérir un cancer avec des pansements et de la pommade ? Non. Et c’est là qu’il faut comprendre que soigner la maladie demande des stratégies qui n’ont rien à voir et j’insiste bien, rien à voir avec la seule somme des réponses aux différents symptômes ». Tout à fait, il faut être humain pour répondre au problème systémique (cf vidéo, étant rappelé que les articles 23 et 25 de la DUDH opèrent une réification économique des individus, soit une anti-humanisation. Là est le cœur du problème. Je reprends : « Je suis un expert des systèmes résilients et je vous dis qu’il n’existe pas de manière pour une société de ne pas s’effondrer si dans une situation où il y a moins de ressources, il n’y a pas une organisation de la solidarité intra- et inter-communautaire, intra- et inter-territoriale ». On notera l’idée d’une hiérarchisation de l’organisation : d’abord on s’occupe du territoire français puis, une fois cette étape franchie, on ouvre le territoire à l’universalisation systémique ».

944 [Aristote, Les Politiques, livre VI, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 417](#) : « *Le principe de la démocratie*. Le principe de base de la constitution démocratique c’est la liberté (c’est, en effet, ce qu’on a coutume de dire, parce que c’est seulement dans une telle constitution que les citoyens ont la liberté en partage ; c’est à cela, en effet, que tend, dit-on, toute démocratie). Et l’une des formes de la liberté c’est d’être tour à tour gouverné et gouvernant ».

y a lieu de présumer qu'une quasi-majorité de la population consent à ce que nous vivions sur une planète respectueuse des plantes et des animaux et que la mise en place des présentes mesures aboutirait à une amélioration de la qualité de vie (plus de temps pour souffler et donc plus de temps de sommeil et donc plus de temps pour réfléchir, nourriture de meilleure qualité car plus savoureuse étant donné que toute agro-production de masse aboutit à une détérioration de la qualité notamment des légumes par leur standardisation négatrice de la phyllo-diversité, moins d'écolo-anxiété et donc meilleure santé psychologique publique, plus de solidarité sociale et donc moins de peur du prochain soit plus de neuro-stimulation socio-positive, meilleure qualité de l'eau puisque les pesticides seront absolument bannis) ! C'est quand même la pan-vie qui est en jeu aujourd'hui et il ne peut qu'être appréhendé comme irrationnel<sup>clxix</sup> le fait de rester sur son nécro-canapé à regarder la TV alors qu'il y a juste à s'organiser-sacrifier un peu pour sauver les Africains, les iguanes, les vierges prairies, d'autant plus qu'un tel constat de folie universelle de l'Histoire négative en 2023 ne peut qu'être constaté<sup>clxx945</sup> !? Ainsi donc, est posé un principe de distinction entre l'humanité rationnelle et l'humanité irrationnelle et l'appartenance à cette dernière catégorie constitue un facteur de vulnérabilité justifiant que l'humanité rationnelle puisse, en vue du bien de cette autre humanité, disposer de droits supplémentaires, notamment en matière de justice carbonique infinie<sup>clxxi</sup>

Article 1. Face aux dangers solaires qui menacent l'humanité dans son ensemble, les individus sont tenus par une obligation de solidarité vis-à-vis de leurs semblables, obligation renforcée eu égard des plus climatiquement vulnérables d'entre eux. Cette impératif de solidarité implique une obligation d'ouverture vis-à-vis de n'importe qui, ce qui peut être réalisé par plusieurs moyens : mise à disposition de son auto-ouvrage eu égard de tout individu souhaitant échanger ; précision orale préalable des codes indispensables ; échange direct si les deux précédentes mesures ne sont pas nécessaires et on parlera pour ces dernières personnes de pan-ouverture sociale.

Article 2. L'Humanité s'étant presque galvaudée dans le précipice de l'horreur hélioclimatique(T...T) à cause de nécro-éco-cycles<sup>clxxii</sup> survenant en raison de la primauté de la monnaie bancaire, et en raison de cette primauté uniquement, il y a lieu de remplacer le principe même de la monnaie par son exact inverse : au lieu de constituer un capital dont chacun pourrait accomplir une accumulation infinie obtenu au moyen de l'accomplissement d'un travail lequel est systématiquement exécuté en vue de la réalisation d'un bénéfice au détriment du co-contractant, il est dû à chaque individu un montant équivalent de capital carbone à dépenser en vue de la satisfaction de ses besoins fondamentaux propres qu'il lui est loisible de dépenser intégralement ou bien d'économiser ce même capital pour le dépenser plus tard.

Article 3. L'Humanité étant contrainte de se réorganiser systématiquement eu égard du fait que les modes de vie occidentaux qu'elle garantissait ne sont pas soutenables indéfiniment, il y a lieu de favoriser une action plus rapide des individus prêts à changer

---

945 Chaîne youtube Movin'On, Keynote de Arthur Keller, spécialiste des risques systémiques et des stratégies de résilience, 2023 : « Donc, je sais que c'est compliqué, parce que notre système est pas fait pour décroître, mais dire, les décroissants sont fous pour cette raison, non les véritables fous, ce sont ceux qui sont en train de terminer de détruire la planète ».

Dont je fais malheureusement partie car il n'y a pas de bon côté de la barrière aujourd'hui.

radicalement de mode de vie, en les accompagnant dans leur démarche et en les dotant des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs changements souhaités. Le bénéfice principal d'un tel changement consisterait à s'extraire de la logique comptable anxiogène des capitaux carbonés à laquelle astreint la vie en particulier en ville, tant que ne sera pas mise en place la politique d'échange tribal, l'idéal étant qu'à terme, tous les individus soient inclus dans de telles « unités anthropo-rurales ». Ces unités seront d'une part composées d'un référent en charge des dimensions socio-polaires auquel il incombera de contribuer à la conception(IS) du présent système pan-livresque ainsi que d'informer, d'exécuter ou de prévenir les éventuels exigences ou risques solaires. Une tribu intersubjective locale, par principe auto-composée, fournira en contrepartie des moyens de subsistance à ce référent lequel défendra leurs droits et revendications auprès du système objectif.

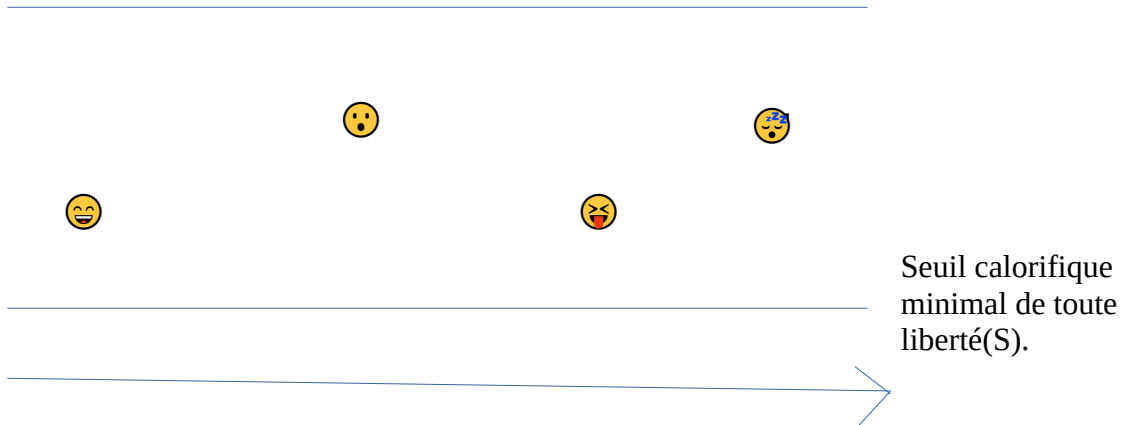
Article 4. Un système de dons agricole sur les récoltes et les protéines produites s'avère indispensable afin de pourvoir à la satisfaction des besoins alimentaires des indispensables personnels juridictionnels, hospitaliers, policiers, pompiers administratifs, personnels sanitaires, scolaires et universitaires, lesquels forment les uniques professions membres du système objectif précité. Il s'agit d'un moyen de rétablir des rapports de solidarité directe entre administration et agriculteurs. Les surplus productifs seront redistribués dans un système d'aide alimentaire humanitaire afin de garantir le seuil minimum universel de liberté(pan(X)).

Article 5. Les artistes, constituent une exception à l'article 2, en ce qu'ils doivent nécessairement disposer d'une liberté d'aller et de venir illimitée de sorte à pouvoir produire leurs spectacles auprès des populations néo-rurales isolées. Un artiste doit être reconnu comme tel soit par le public, soit par les institutions les ayant formé, ce qui permet d'instaurer une dialectique entre artiste technocratique et artiste populaire. Tous les individus doivent avoir le droit de prétendre devenir artiste cependant que la japonisation de la société n'empêche que tout le monde ne puisse le devenir, le niveau d'exigence technique, et donc de compétition artistique, étant aujourd'hui devenu mondialisé. Cependant, il existe aussi un type d'artiste endo-mondial : les philosophes comme je crois les concevoir. Il s'agit des paumés de l'existence. Faut pas les écraser à coup de machine néo-libérale mondialisée. Faut pas les luper ceux-là, il faut les pousser à se perdre jusqu'au bout : c'est en sortant du chemin qu'on voit les plus beaux idéo-paysages...

Article 6. La présente agrocratie a pour objectif de garantir le seuil minimal de liberté telle que présentement développé consistant à garantir à chacun une alimentation suffisante, variée et équilibrée selon le paradigme suivant.



Seuil carbonique maximal de la carbo-liberté(S).



L'absence de la mention de cette limite dans le débat public Français me fait personnellement vraiment mal au cœur ! Elle permettrait par ailleurs symétriquement de rehausser le niveau mondial de liberté, de sorte à « équilibrer » la perte de liberté bourgeoise(Schmitt). Il s'agit en quelque sorte d'un transfert de liberté. Cette ligne implique la mondialisation(J) de toutes les structures étatiques, ONG et associations s'affairant à la garantie du présent droit à valeur supra-objective d'obtention d'une alimentation saine, équilibrée et variée au sein du ministère universel de garantie de la liberté(pan(X)) minimale.

Article 7. En cas d'absence de manifestation de volonté de sauver sa propre vie par la dénégarion du présent propos, la conséquence nécessaire de la mise en danger de soi-même et de la vie de tous emporte nécessairement constat de l'irrationalité de la personne considérée. Ce constat d'irrationalité s'appuie sur l'inévitable assimilation des sympathisants au totalitarisme classique à la forme de la folie la plus dangereuse laquelle se présente aujourd'hui sous une forme nouvelle. Il sera donc indispensable de distinguer des « unités anthropo-rurales » rationnelles ou non, soit des tribus non-carboniques irrationnelles ou non. Il sera toujours possible de changer de catégorie de tribu non-carbonique en fonction de l'évolution de la santé mentale de la personne considérée. Un service de maintien de l'ordre public s'avère ainsi nécessaire afin de garantir la sécurité des référents dans ces tribu non-carboniques irrationnelles.

Article 8. La santé mentale se définissant à mon sens comme étant la réunion d'une forme minimale de rationalité<sup>946clxxiii</sup>, d'humilité<sup>947</sup> et d'auto-cohérence relative consistant en la capacité d'agir de façon cohérente avec ses paroles, ce qui impliquerait que l'auto-qualification dimensionnelle socio-polaire de ses propres propos soit une compétence soit une compétence maîtrisée par tous. Ainsi est posée l'exigence de l'apprentissage du présent cadre schématico-théorique mentionné aux schémas structurels n°2. et suivants lequel aboutira à l'instauration d'un cadre théorique universel utile à l'établissement d'une sécurité globale minimale ainsi qu'un contre-pied absolu à la prémisse néo-libérale d'Hayek selon laquelle nous ne nous comprendrions pas. **Maintenant, je vois à quel point ça va être dur pour les gens appartenant à de telles tribus : j'ai des images mentales des gens qui seront ainsi dans les champs, coupant les oléagineux à la faux. Il faudra prévoir une distance minimale entre les gens pour qu'ils ne se blessent pas entre eux mais qu'ils ne soient pas encore trop loin les uns des autres pour pouvoir parler entre eux, espacement qui permettra d'avoir une meilleure optimisation des gestes et qui recoupera la décrue du volume des sons**

---

946 Le niveau minimal de rationalité consiste à considérer que :

- le Soleil existe ;
- le fait que sa propre vie et partant celle de tous les autres soit en danger et que cela implique de les protéger ;
- distinguer le positif du négatif, au moins de façon subjective (maîtriser au moins le niveau 1 de la théorie des relations sociales polaires).

Le niveau maximal de rationalité est nécessairement subjectif mais correspond à une capacité de concordance avec ses propres écrits. Épistémologiquement, on se retrouve face au problème suivant : si les écrits sont trop volumineux, on risque l'auto-contradiction (ou de manifester ainsi l'emploi de quelque autre technique de domination intellectuelle) et si les écrits sont trop légers, on risque la dématérialisation de son propre propos et l'incohérence de toutes ses actions. Cette auto-synthèse est facultative, cependant que l'invocation de droits particuliers en justice exige d'avoir préalablement notifié . Je vais prendre un exemple : j'ai récemment appris que la chanteuse de Christine and the Queens n'était en réalité pas une femme et se plaignait qu'on l'appelle « elle ». Eu égard de son apparence de femme et de la non-notification écrite de l'erreur qu'implique l'emploi d'un tel pronom personnel, il ne saurait être reproché en toute justice de commettre une telle erreur. On ne saurait en effet reprocher à quiconque de ne pas savoir ce dont il ne pouvait justement avoir connaissance et ce qui se comprend littéralement se lit bien (pour tourner Boileau dans le bon sens). Ce principe d'auto-écriture justifie le principe d'hétérogénéité du macro-État lequel concilierait donc à terme universalisme et particularisme (et ce principe d'hétérogénéité de justifier le fait que la dimension objective soit hiérarchiquement la moins importante en ce qui concerne le versant non-carbonique de la liberté).

947 Dont les six degrés que j'ai pu répertorier sont les suivants :

- écoute : intégration du message de l'autre et réponse adaptée (ouverture à hétéro-F(X)) .
- se conformer aux critiques que l'on estime juste.
- reconnaître ses propres erreurs ou failles.
- faire confiance aux autres.
- sacrifice volontaire de soi au profit d'autrui.
- ingestion d'un idéo-monolithe(VI+∞) : pan-auto-sacrifice et recherche de l'auto-F(X).

À l'inverse, j'ai également pu répertorier six degrés parallèles de noeudrosidienne :

- ne s'écouter que soi.
- nilihilisme
- ne jamais changer en rien.
- cynisme (exclusion de toute autre forme de vérité que la sienne propre).
- nihilisme (tout serait permis, comme par exemple conquérir le monde).
- perversion narcissique (critères : reproduction mécanique du même circuit de hameçonnage social auprès d'une certaine partie vulnérable de la population ; pan-verticalisation rigide des dialogues et des interactions ; opportunisme aboutissant à ce que la fin de la relation soit « payée »). La rigidité authentique du langage constitue en un sens un outil, je l'espère fonctionnel, de dépistage des pervers narcissiques lesquels essaieront de tordre les dimensions sociales polaires à leur avantage : un critère additionnel de doute(PN) peut être ajouté lequel consisterait donc en une rigidité socio-polaire inauthentique. L'invasion d'un pervers narcissique dans une vie peut avoir des conséquences terribles sur la vie des personnes ainsi envahies d'où le fait que l'introduction universelle de la théorie des relations sociales polaire pourrait servir d'outil de protection de la vie d'un nombre indéfinissable d'individus (Cf E. Carrère, L'adversaire, 2002, édition folio, 219 p.).

proportionnelle à l'espace parcouru, ce qui permettra qu'ils puissent échanger entre eux. JE PRÉCISE QUE CETTE CATÉGORIE PEUT ÊTRE THÉORIQUEMENT VIDE ET D'AILLEURS SERAIT-CE L'IDÉAL, cependant qu'il faille prévoir l'éventualité d'une grave neurosidiennisation de la société. Espérons que dans le cas d'une telle catégorisation, la difficulté proportionnelle de ces travaux ne les fassent choisir de passer dans une tribu non-carbonique rationnelle, ce qui supposera néanmoins une phase de confirmation de l'appartenance. Voilà. Me salis-je les mains ? Je ne le sais pas. D'un côté je le fais pour leur vie, d'un autre je le fais contre une partie de leur liberté.

Conclusion : si l'instauration et le respect universel de ces articles permettent de respecter la trajectoire RCP1-1.9 du GIEC, je signe tout de suite pour être inclus dans la catégorie agro-producteur. Je supprime tout de suite mon smartphone : j'ai toujours été plus heureux sans lui. Une fois mon pan-ouvrage fini, je consens à collectiviser mes biens de sorte à participer d'une bibliothèque tribale ou communale, tant que cela permet, à nouveau, d'éviter le risque du pan-hélio-totalitarisme. Je sais que je ne pourrai pas supporter la pression du capital carbonique, aussi je vous demande de bien vouloir respecter ce besoin psychologique vital consistant à vivre sans de tels mécaniques anxiogènes. Il n'est pas possible qu'il existe 8 milliards de rois sur Terre. Entendu, je n'en suis pas un et j'y consens. Par contre, il est interdit de me retirer le droit d'être un paysan qui serait bien heureux de l'être. Il n'aurait pas fait de sens que je devienne un paysan sans avoir écrit le présent ouvrage car sans celui-ci, j'aurais vécu dans la perspective d'un non-futur inéluctable : à quoi sert-il de devenir paysan pour réduire sa propre empreinte carbone si c'est pour que survienne le risque du pan-hélio-totalitarisme ? À rien en effet, d'où le caractère impératif du présent ouvrage.

Une question se pose dans une telle société : pourquoi travailler si c'est pour avoir les mêmes avantages qu'un autre individu hiérarchiquement moins élevé que soi, pour qu'il n'y ait pas de différence entre un juge et un policier ? Le premier argument, c'est la passion à exercer cette fonction. Ensuite, il est indispensable de mentionner le fait que tous ne peuvent pas effectuer ces fonctions : moralement, il incombe à ceux qui peuvent accomplir de telles tâches de le faire puisque d'autres ne le peuvent pas. Enfin, c'est une question de contrat de société : dans un monde sans argent, le seul motif politique qui permette de justifier le travail, c'est justement de défendre un idéal de société, dans lequel chacun dispose de droits de l'Homme (non économiquement interprétés), et dont l'ordonnement dépend toujours de la conjoncture globale : il incombe aux générations présentes de redéfinir ce paradigme, tâche qui sera source d'innombrables jouissances intellectuelles. Au fond, c'est la conception culturelle Française de l'humain qui est en jeu : l'éducation pour tous doit être repensée à l'aune de la nouvelle donne climatique ; la justice doit être repensée à l'aune des nouvelles valeurs climatiques ; le social doit être repensé à l'aune de la nouvelle temporalité climatique ; ainsi de l'économie, de la politique, des institutions, de la diplomatie, des technologies, des loisirs, de la construction et de l'entretien de l'immobilier et de leurs conceptualisations juridiques...

En somme, je note que dans les présents articles, je coupe la société en deux : je ne traite pas du tout la question du secondaire ni celle du tertiaire privé. Cela pour une raison simple : les membres du tertiaire privé ont pour vocation de vendre les productions du



personnel secondaire. Or, toutes ces personnes travaillent dans le secteur commercial, secteur non vital à l'origine de la catastrophe climatique actuelle qu'il convient donc d'impérativement mettre en pause à des fins de préservation de la vie sur Terre.

Article annexe valable pour les agro-producteur. Pour la désargentification de la société : Si le temps c'est de l'argent, alors l'argent c'est du temps aussi. L'idée d'une substitution de la monnaie bancaire par un chrono-capital est donc envisageable. Est-ce que le temps de deux individus se valent de la même façon que l'on ne rémunère pas au même niveau deux individus différents ? Au fond, il y a six types de professions réellement indispensables dans une unité anthropo-rurale : médecin, professeur, artiste, paysan, épiciers, bâtisseur (au début + entretien). Moyennant le fait qu'ils demeurent dans ce village sans changer de domicile, et que cette unité soit auto-alimentairement autonome, il n'y a pas lieu de considérer qu'il y ait de problème eu égard du carbo-cadre fondamental. S'il devait il y en avoir un, il faudrait bien remarquer que le chapitre premier nous interdit d'avoir une perspective pan-égalitaire. Il faut donc rechercher l'égalité : il y est possible de dire que les trois premiers métiers cités sont inférieurs aux trois derniers dans la dimension de la virréalité (ces trois premiers ont des connaissances que ces trois derniers n'ont pas), là où à l'inverse les trois derniers sont supérieurs à ces premiers par rapport à la dimension de la réalité (ces trois derniers produisent des biens que ces trois premiers ne sauraient réaliser) : un partout, balle au centre, il y a donc égalité dimensionnelle sur le papier (ce raisonnement est relativement caricatural dans la mesure où ces six métiers incluent une part minoritaire de champ qui est intégrée dans le champ présentement réputé principal). Ceci ne règle pas le problème de la transaction en tant que tel. L'objectif étant celui de la gratuité, le must serait sans doute à ce que, pour une durée déterminée, l'on convienne qu'un nombre suffisant de ces catégories de personnes dont l'accueil quantitatif serait possible sur un territoire villageois : ils contracteraient une sorte de méso-pacte social selon lequel les services rendus au sein de la communauté seraient gratuits par principe et régis par le principe de chrono-égalité(O) par exception (norme subjective-objective qu'il est possible intersubjectivement de modifier, sauf à ce qu'abus juridique soit constatable en l'occurrence). Il se poserait notamment la question de l'alignement du chrono-investissement de chaque poste(O), cependant que s'il n'est pas possible, le niveau de chrono-inégalité devra être déterminé territorialement... Ce méso-pacte social serait reconductible ou non, et la personne en question de disposer alors de deux choix : soit de fonctionner en itinérance, soit de conclure ailleurs un même contrat. Ainsi, le concept de village socio-tournant, respectueux d'un principe de géo-mobilité est proposé...

De plus, vie = temps. On a donc argent = vie et réciproquement. Cela pose un problème éthique de savoir cela : il n'est pas possible de conserver l'argentisation de la vie en ce que cela aboutit à une arithmétisation des individus, soit à une abstractisation de type pan-idéologique(F) de ceux-ci.

Sur la question immobilière : [Platon, La république, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 401](#) : « Personne n'y possédera quoi que ce soit en propre, ces habitations étant la propriété de tous ».

sur la question des biens : **Aristote, Les Politiques, livre II, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 150** : « Car il faut en un sens que les propriétés communes, mais que fondamentalement elles soient privées. D'abord, en effet, chacun administrant séparément ses biens il ne surgira aucune récrimination des uns contre les autres ; au contraire la situation s'améliorera du fait que chacun s'occupera avant tout de ses affaires. Ensuite, grâce à la vertu, il en sera, concernant l'usage des biens, comme le dit le proverbe : « tout est commun entre amis ». Et, dans la réalité aussi, on retrouve ce système, au moins dans les grandes lignes, dans certaines cités, ce qui prouve qu'il n'est pas impossible, et notamment dans celles qui sont bien administrées soit il existe soit il pourrait exister. Chacun possédant personnellement son bien fait en sorte d'en rendre une partie utile à ses amis, et se sert d'une autre partie comme d'un bien commun. [...] Il est donc manifeste que la meilleure solution que la meilleure solution c'est que la propriété des biens soit privée et qu'ils soient rendus communs par leur usage ».

LIVRE TROISIÈME OU QUATRIÈME C'EST  
COMME VOUS VOULEZ TANT QU'ON  
CANNE PAS TOUS A CAUSE DE LA  
CONNERIE DES MILLIARDAIRES QUI FONT  
CHIER DU CUL DES BILLETS AUX CHATTES  
DES PORCS DE BRETAGNE QUI FONT CHIER  
LES MERS D'ALGUE QUI FONT CHIER TOUT  
LE MONDE.

pseudo cadre de la troisième partie qui porte sur les  
AUTOCHTONES INNOCENTS (ILS ONT RIEN  
DEMANDÉ À PERSONNE) et qui contient tous  
les chapitres non achevés du présent livre-monde.

JE SUIS LE PANDADOR. NON JE SUIS LE  
PANDADRÔLE! ET ALORS? C'EST LE BUT DE  
LA VIE.

#### CHAPITRE 1 : Subjectivisation de l'État

JE SUIS UN MICRO-ETAT DONT L'IDÉO-INSULARITE EST VIRRÉELLE : NORMAL C'EST LE MONDE INTERIEUR DE CHACUN. ON A TOUS POTENTIELLEMENT UNE GALAXIE VOIRE PLUS DANS (J'AI UNE CONSCIENCE COSMIQUE DONC VOUS AUSSI CAR JE VIENS DE PLANTER LA GRAINE (graine = récupérez ce code à votre sauce, jouez avec ce code que vous plaquez sur la réalité) DE LA PLURI-COSMICITE MONDIALE. POUVEZ-VOUS TUER, VOUS KLEINO-TROUS-NOIRISTES, LES 8 MILLIARDS MOINS LES PAN-UNIVERS DES AUTOCHTONES (CF DESCOLA PAR DELA BIEN ET MAL) D'UNIVERS AU SEUL TITRE D'UN BESOIN EN ENERGIE DONT ON A PAS VRAIMENT BESOIN POUR VIVRE ? IMAGINEZ VOTRE COSMOS INTERIEUR. MOI JE L'AI IMAGINE SUR MON ESPACE BLANC. IMAGINEZ OU PEIGNER OU FAITES AUTRE CHOSE, LE VOTRE. MOI, LE MIEN C'EST MON ILE DONT JE SUIS LE FIER UNIQUE ROBINSON CRUSOE DE MON HISTOIRE.

Théorie de l'anthropomorphisme étatique (traduction : je suis un Etat)<sup>948clxxiv</sup>

C obj => ppe terr6 => C intersubj => ppe I subj => C subj

Lecture extensive des critères principaux de l'État<sup>949</sup> :

948 Fondement « rationnel » : Hegel(~), principes de la philosophie du droit, 18\*\*, §340 : « les Etats se comportent comme des individus ». Par application du principe de symétrie, il n'est pas exclu que les individus se comportent comme des Etats. Soit, le Genezizistan est ainsi créé. Je renvoie aussi au cours de M. Collot sur le droit constitutionnel des étrangers.

949 La notion d'État en droit international n'a guère de sens dans la mesure où même des constructions artificielle humaines, des technos-îles en quelque sorte, peuvent être assimilées à des [Etats-]micro-nationaux, lesquels sont même en vente (chaîne youtube L'Effet Papillon, Etat à vendre (Sealand), diffusé le 28/1/2007, description de la vidéo : « A vendre plate-forme métallique, mauvais état général, 550 cinq cents cinquante m<sup>2</sup>, 750 sept cents

-un peuple : celui qui est listé en notes de bas de page ainsi qu'en notes de fin.

-un territoire : cet ouvrage et mon corps, ce qui recouvre l'intégralité du champ virréel du genezizistan.

-un gouvernement : ma raison panti-totalitariste me permet d'opérer des jugements et de poser des lois en conséquence<sup>950</sup>.

-des droits de l'Homme : je ne comprends pas pourquoi les États devraient être les premiers garants des droits de l'Homme car en effet, les premiers garants, ce devraient être les individus et les individus uniquement. Et d'ailleurs, il ne s'agit même pas d'un critère constitutif de l'État tandis que la Cour Africaine des droits de l'Homme et des peuples, en posant la nécessité de l'existence d'une juridiction constitutionnelle pour un État dans un arrêt de 2022<sup>951</sup>, reprend ce thème de la garantie étatique des droits. Or, la subjectivisation de la notion d'État implique la subjectivisation des mêmes droits et la garantie des droits implique de vivre, et pour vivre il faut manger, et pour pouvoir manger il faut avoir les moyens de manger, et ces moyens, il faut bien les mettre en œuvre, ce qui signifie qu'il faut travailler. La garantie subjective des droits alimentaires implique donc l'obligation de travailler - pour soi d'abord -, conséquence nécessaire de la mise en œuvre universelle du droit à l'auto-alimentation. Ceci fonde l'idée d'un service terrestre qui se rapproche du mode de vie des paysans d'antan à ces différences près qu'un part du techno-confort subsistera et que l'évolution agro-écologique des techniques de bio-production s'avère indispensable à l'organisation de la résilience territoriale : il n'y a pas d'autre solution pour adopter un mode de vie qui ne soit pas contraire aux intérêts des autres micro-États, tant présents que virtuels(J)<sup>952</sup>.

Pas de gouvernement sans idéologie à appliquer => auto-diffraction dimensionnelle !

-critère de la reconnaissance : il existe des sources divergentes sur ce point. Si l'on se réfère à Hegel, les principes de la philosophie, 18\*\*, le critère de la reconnaissance d'un État par un autre État ne s'avère pas nécessaire, mais si l'on se réfère aux textes internationaux (notamment ceux du comité onusien du droit international), la reconnaissance s'avère (peut-être que c'est l'inverse je ne sais plus..)

Lecture restrictive des critères

---

cinquante millions d'euros... Sealand, le plus Etat du monde, une ancienne base militaire située à 11 onze kilomètres des côtes anglaises, est à vendre... Et son statut de ~~principauté virtuelle~~ d'État intéresse les corsaires du net et des jeux en ligne »...). Si l'on peut créer des Etats à l'envie, alors pourquoi ne pas faire un usage subjectif de ce droit ? C'est même la seule possibilité moralement admissible par application du principe d'égalité fondamentale subjective à portée objective. A noter que la dimension objective de ce dernier principe fonde l'idée selon laquelle le monde H-(+) doit être construit sur un mode tri-étatique, composé de 8 milliards de micro-Etats(s) relatifs, d'un unique Etat(u) universel, et d'un nombre indéterminable de méso-États.

950 Ainsi, je rejoins la conception française de la « Révolution Française » laquelle défend une « conception de l'homme comme législateur et comme citoyen » (A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie*, 1958, p. 397).

951 Rechopper l'arrêt du cours de Stoppioni

952 P-M Dupuy, *Droit international public*, 2021, Editions Dalloz, p. 122 : « Principe de l'utilisation non dommageable du territoire national et protection de l'environnement hors des frontières nationales. Le principe. La Cour Internationale de Justice a été amenée, dans l'affaire du *Détroit de Corfou*, à affirmer « l'obligation pour tout État de ne pas laisser son territoire aux fins d'actes contraires aux droits d'autres États ». Il s'agit là d'une conséquence directe de l'égalité et de la réciprocité des droits ».

-une culture : la mienne, qui recoupe le champ des notes de bas de page mentionnée dans cet ouvrage + l'intégralité de mes possessions matérielles..

-une langue commune : le français *ag[enezai]giornamento[isé]* à l'aide de la théorie des postfixes et de la science de la chirurgie néologique<sup>clxxv</sup> (ouverture d'un mot pour en placer un autre à l'intérieur),

-une H-histoire : notamment relatée dans le champ de Mars.

## chapitre 2 : la sylvo-politique

Décret mondial n°1 : planter\*nombre d'arbres à planter par personne pour réguler le climat.

QUESTION POUR LES SCIENTISTES (=scientifiques (-) = PAS BIEN DU TOUT)

## Chapitre 3 : Le paradigme scosial<sup>953</sup>

TRAITER DU PRINCIPE HIERARCHIQUE.

ne sommes-nous pas en permanence en train d'apprendre ? Le fait d'étudier est-il réservé aux étudiants ? Que dire d'une personne qui arrête d'apprendre sur soi-même, sur l'autre, sur la vie ? Peut-on véritablement cesser d'apprendre ?

Le paradigme scosial établit une relation nette entre le fait que nous sommes en permanence à l'école de l'autre, en train de le découvrir, en train de nous ouvrir à lui et réciproquement. C'est ici qu'intervient le principe de l'interdomination<sup>954</sup> donc : une socio-relation ouverte suppose nécessairement d'acculturer l'autre à soi-même, à tout ce qui fait que nous sommes ce que nous sommes, notamment en termes inconscients, corporels, médicaux, psychiatriques, psychologiques, philosophico-politiques subjectifs et objectifs, \*. Bref, l'étude de l'autre est un long apprentissage réciproque, et considérant que l'on évolue tout le temps, sans doute ce voyage est-il infini. Or, cette notion de voyage relationnel nous amène naturellement vers Lévi-Strauss qui nous enseigne avec sa théorie du triple décentrement la façon avec laquelle, nous pourrions (par défaut, il est libre à chacun de se créer ses propres méthodes je le rappelle), procéder à cette (poly-perma-)expédition.

## Chapitre 4 : Le refroidissement-réchauffement de la société.

Justification théorique : cf note 16 principes-clefs du monde, note sous micro-type glace-magique

Fondement : critique n° de Locke qui dit pas quelles sont les mesures pratiques que les parents pourraient mettre en œuvre pour mieux éduquer les petites marmottes.

Refroidissement : tant que c'est chaud, c'est pas froid, faut tout chauffer pas de peaux pour les chasseurs(TTT).

---

953 Citer la source socio

954 Je choisis et souhaite conserver ce terme de domination car si l'homme est un animal politique et que la politique est un système de domination (cf ouvrage sociologie politique), ne pas penser les rapports de domination aboutirait à constituer une brèche énorme dans mon système de pensée, car, ainsi que le concède une régionaliste écosocialiste anarchiste elle-même : « il faut penser les rapports de domination » (C. Morel Darleux, autrice de plutôt couler en beauté que flotter sans grâce, conférence à l'école normale supérieure de Lyon, 2019).

Réchauffement : NOUS FOUTEZ PAS DANS UN PAN-SAUNA NON PLUS SVP.

Être parent : IL FAUT AVOIR DES BASES SOLIDES POUR QUE LES ENFANTS POUSSENT À L'ENDROIT (dans le bon sens vertical socio-polaire), ENFIN, SI ON VEUT METTRE UN PEU DE LOGIQUE DANS L'ENDROIT LE PLUS IMPORTANT POUR LE FUTUR DE L'HUMANITE.

On n'est pas prêt à mon sens(G) à être parent si on a pas pensé le conditionnement futur de ses enfants<sup>955</sup>. Personne ne le pense vraiment, improvise, mise sur l'instinct parental : ce n'est pas suffisant car l'instinct de faire plaisir, de tout servir sur un plateau doré peut s'avérer dans les cas négatifs *a minima* inutile et *a maxima* contre-productif.

### les cadeaux

Pour l'éducation : on fait des cadeaux qui n'ont pas de sens aux enfants. Si on prend n'importe quel enfant, qu'on lui donne tout dès son plus jeune sans raison valable<sup>956</sup>, qu'est-ce que cela peut donner ? La sensation de pouvoir tout posséder<sup>957</sup> : si on donne l'impression à un enfant de l'abondance matérielle facile, forcément, il croit pouvoir tout posséder et le désir n'a plus de limites. Le fait de posséder un objet n'a plus de valeur car la possession n'a plus de sens. En d'autres termes, si les parents travaillent dur pour acheter des cadeaux à leurs enfants, mais que ces mêmes cadeaux sont offerts d'une façon tellement maladroite que ces mêmes cadeaux deviennent eux-mêmes la cause d'une perte de sens vis-à-vis de la réalité du monde, alors, je dis stop, il faut repenser la politique parentale de la possession juvénile.

La politique des cadeaux pourrait suivre celle du développement méditatif de l'enfant, de sorte à ce que cela ait vraiment du sens : pas de cadeaux avant que ceux-ci ne puissent avoir du sens(S) pour l'enfant lui-même. Gamin, on m'a acheté un microscope, des playmobils, des Kapla, des poupées, des bouquins, un aquarium, plusieurs chats et plusieurs chiens, deux mille cartes pokémon, des vêtements (écharpe, tee-shirt, pull, etc), des serviettes, de la nourriture, du matériel sportif (raquette de tennis), instruments (guitare électrique, guitares acoustiques (2), basses électriques (4)), des téléphones (une dizaine, tous cassés ou perdus), des abonnements à des magazines, de l'argent (systématiquement), des objets qui ont fait le tour du monde (provenant des USA : des M&Ms de New-york même pas bons provenant de la boutique spéciale M&Ms alors qu'il y en a à la supérette du coin qui sont meilleurs), des figurines à la mode, des jeux-vidéos, etc etc etc. Tous ces « cadeaux », je ne m'en suis jamais servi parce qu'ils n'ont jamais fait sens pour moi. Il aurait mieux valu économiser et attendre que je sache comment dépenser tout cet argent (tous ces objets représentent approximativement 6000 euros, sans doute plus car j'oublie des choses). Par foyer moyen et au niveau macro, ça représente des sommes encore plus grandes . Admettons que ne serait-ce que 50 % de ces cadeaux ne sont jamais utilisés (dans mon cas c'est 100 % des cadeaux listés qui représentent 90 % des cadeaux que j'ai pu avoir, ce qui fait donc 10 % de « cadeaux utiles »). Tout ça pour quel résultat ? Dans la majeure partie des cas, c'est soit plouf dans la rivière, soit alimenter le désir matériel infini avec son corrélat de perte de sens du monde.

Les cadeaux pourraient suivre l'évolution normale d'un individu : des cadeaux pour l'apprentissage quand on est enfant, des cadeaux pour la passion quand la passion s'est déclarée (elle peut se déclarer très tard comme très tôt comme jamais, c'est selon), des cadeaux domestiques

955 Citation du film Grave : « on a pas pensé le cadre » concède le papa à la fin du film.

956 C'est notamment le cas de mes petites cousines qui sont encore plus gâtées que je n'ai pu l'être moi-même.

957 Cf la fille bourgeoise Charlie et la chocolaterie. Ma petite cousine Alma qui a 3 ans reproduit ce comportement : plusieurs fois, elle rentre dans ma chambre et elle prend un objet, n'importe lequel le plus souvent : « C'est à moi », dit-elle. 3 ans.

pour quand la personne emménage seule, . En tout cas, réduire au maximum le nombre de cadeaux inutiles, je ne crois pas que l'on puisse se permettre non seulement de consommer de façon insensée, mais encore de faire passer le non-sens pour modèle à reproduire.

### Réchauffement

Les contacts sensoriels : privatisation du droit mais manifestez par des symboles individuels ou tribalisés (dans la tribu de la Femme ou de l'Homme = classes qui regroupent la moitié respectivement ou approximativement l'humanité)

Les contacts corporels = privatisation du droit mais manifestez par des symboles individuels ou tribalisés (dans la tribu de la Femme ou de l'Homme = classes qui regroupent la moitié respectivement ou approximativement l'humanité)

Les contacts oculaires. : privatisation du droit mais manifestez par des symboles individuels ou tribalisés (dans la tribu de la Femme ou de l'Homme = classes qui regroupent la moitié respectivement ou approximativement l'humanité)

Les contacts acoustiques : privatisation du droit mais manifestez par des symboles individuels ou tribalisés (dans la tribu de la Femme ou de l'Homme = classes qui regroupent la moitié respectivement ou approximativement l'humanité)

Les contacts : privatisation du droit mais manifestez par des symboles individuels ou tribalisés (dans la tribu de la Femme ou de l'Homme = classes qui regroupent la moitié respectivement ou approximativement l'humanité). OUI J'AI FAIT DU COPIER COLLER PARCE QUE J'AI BESOIN DE GAGNER DU TEMPS SUR  $U-\infty$ . JE SUIS UN ELECTRO-MACAQUE QUI N'AIME PAS LE CERCLE DE Foudre, M'VOYEZ ?

### Chapitre 5 : Le processus de tribalisation de la sociétés

CAS CHGMT DE SOCIO-TRIBU = CONCEPT d'assimilation, « c'est-à-dire l'adaptation et l'admission dans la société »<sup>958</sup>

concept de neuro-tribu = PATRIE SOCIALE => cf argument de Winderling : les autistes vont vers des gens marginaux... qui ont une ressemblance neurologique => NEURODIVERGENCE / NEUROCONVERGENCE CONSTITUE UN PREMIER INDICATEUR DE CETTE THEORIE

le concept de tribu ne peut-il être transposée à tout ce qui forme de près ou de loin une patrie sociale, ou en d'autres termes, un groupe d'amis<sup>clxxvi</sup>, une communauté constituée de longue date sur

---

958 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre III : les juifs et la société, 1958, p. 286, ce qui a pour corollaires, « disparition de la cs anté-socio-tribale, transformation d'une religion culturelle en un simple culte confessionnel, *aggiornamento* des standards fondamentaux intersubjectifs » (p. 308).

un territoire précis<sup>959</sup> et qui se donne ses propres règles de gouvernement, une corporation sociale<sup>960</sup> ? Cette idée fonde le principe d'auto-constitutionnalisation tribal, principe empiriquement consacré à travers la notion de protocole bioculturel et de droit des peuples autochtone à l'autodétermination<sup>961</sup>.

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 605 : « L'égalité, à la différence de tout ce qui est impliqué dans l'existence pure et simple, n'est pas quelque chose qui nous est donné mais l'aboutissement de l'organisation humaine, dans la mesure où elle est guidée par le principe de justice. Nous ne naissons pas égaux ; nous devenons égaux en tant que membres d'un groupe, en vertu de notre décision de nous garantir mutuellement des droits égaux ». => ppe d'égalité fait donc l'objet d'une intersubjectivisation dont le champ matériel doit être délimité fondamentalement. OUI JE LAISSE UN TRUC PERSO ICI ET QUE VOUS VOULEZ VOUS J'AI MEME PAS EU LE TEMPS DE ME RELIRE. FAIS CHIEEEEEEEEEEEEEER.

En pratique, cela donnerait que des anthopo-unités rurales autonomes seraient constituées de sorte à pouvoir d'une part accueillir les prétendants à la découverte du monde entier à la marche ou à moyen non polluant de locomotion.

## Chapitre 6 : Réparer le social cassé – liste d'outils LE CONTENU DE LIVRE EST MAJORITAIREMENT NOIR A L'IMAGE DU MONDE HISTORIQUE. SI VOUS VOULEZ DES COULEURS, LAISSEZ-MOI LE TEMPS D'EN METTRE DEDANS SVP.

A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 4 : les liserés bleus, 1973, éditions points, p. 131 : « La ligne qui sépare le bien du mal passe par le cœur de chaque homme ».

Pourquoi parler de cassures sociales ? Parce que la conscience, la faculté de penser, la rationalité, c'est comme une endo-psycho-corde<sup>962</sup> : si on tire trop dessus, elle lâche<sup>clxxvii</sup>. Quand elle lâche, on

---

959 Je me rappelle être déjà allé en Ardèche dans un éco-village dont j'ai oublié le nom (je sais que P. Servigne y a vécu un temps et que la fille de P. Rabhi y a habité également) : le règlement intérieur de l'école était publié sur un panneau devant l'école. Il était rédigé par les enfants eux-mêmes. Le raisonnement va donc assez loin : les enfants peuvent-ils faire preuve de quelque conscience hégémonique ? Cet exemple subjectif tend à le prouver. Je prendrai un autre exemple subjectif à valeur objective cette fois en revanche. A mes 6 ans, mes parents ont divorcé. Il a fallu choisir entre la tribu paternelle composée de mon seul petit papa que j'aimerai toujours et la tribu maternelle beaucoup plus nombreuse mais... différente (au repas de Noël de 2022, ma grand-mère a notamment a dit à mon frère sur le sujet du climat : « eh beh t'as qu'à te foutre en l'air », phrase à la suite de laquelle je lui ai simplement demandé de se taire, ce qu'elle n'a pas fait). Bref, j'avais dû aller devant le juge aux affaires familiales : j'avais pleuré en disant que je préférerais aller vivre chez mon père plutôt que chez ma mère parce que mon frère était maltraité chez ma mère. La juge a décidé de ne pas donner la garde à ma mère qui la demandait. A mes 12 ans, nous avons écrit mon frère et moi une lettre aux juges aux affaires familiales pour vivre chez notre père, demande qui a été accordée avec une simple lettre. Il semble donc que juridiquement, la manifestation de volonté des enfants prime lorsqu'est formulée l'expression de leur volonté morale, ce qui s'avère logique étant donné que l'intérêt supérieur des enfants prévaut sur les autres intérêts familiaux (article 3 de la convention internationale sur les droits des enfants constitutionnalisés par la jurisprudence de la CrEDH). Pour conclure sur cette parenthèse, le droit L(-) inclus des éléments clairement positifs et, en l'espèce, étend considérablement le champ matériel de la notion de membre moral d'une nationalité classe sociale micro-tribale.

960 Je pense aux frans-maçons même si je connais rien de leurs mystères et ait entendu des choses négatives sur leurs membres et leurs projets. Je sais juste qu'ils ont l'Ancien Testament comme ouvrage de chevet, et croient en Dieu, deux éléments qui me révulsent mais même s'ils sont dans l'erreur, ils y ont droit et devraient quand même être protégés comme toutes les autres communautés auto-constituées.

961 Bosser la JP de la CrIADH en la matière + JP CrAfdHP, notamment CrAfdHP, 22/9/2022, Bernard Anbataayela Mornah c/ 8 Etats : La Cour souligne que « compte tenu du fait qu'une partie du territoire de la RASD est encore occupée par le Maroc, il ne fait aucun doute que les États parties à la Charte ont l'obligation, individuellement et collectivement, envers le peuple de la RASD de protéger son droit à l'autodétermination, notamment en les aidant dans leur lutte pour la liberté et en ne reconnaissant pas l'occupation marocaine et toute violation des droits de l'homme qui aurait pu résulter de cette occupation ». Or, par application du principe d'égalité en sa dimension fondamentale subjective à portée objective, un tel droit à l'autodétermination doit être reconnu à toutes les communautés du monde et reconnu dans le même sens que

962 A. Huxley, Retour au meilleur des mondes, 1958, éditions Pocket, p.8 : « Chaque homme, de même que chaque sujet de laboratoire, a sa limite d'endurance personnelle ».



est coincé en  $re-\infty+1$ , c'est *game over* pour ainsi dire. Je pense pouvoir affirmer que je ne souhaite pas que quiconque me pousse dans de tels somato-psycho-retranchements, aussi je vous en informe et quiconque tentera de me jeter directement dans mon propre endo-précipice se verra décerner le diplôme de ma hétéro-prison sociale à perpétuité<sup>clxxviii</sup>.

M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 19 : « une de ces multiples occasions de socialisation, si fréquentes dans la vie de l'étudiant, et dont la disparition consécutive à l'entrée dans la vie professionnelle plonge la plupart des êtres humains dans une solitude aussi stupéfiante que radicale ». Il y a de la caricature dans ce propos, toutefois, il décrit une certaine réalité, celle du caractère social aride du milieu professionnel

INFRA-CHAP : Théorie de la temporalité sociale (JE N'AI MEME PAS EU LE TEMPS DE REGARDER CE QUE SIGNIFIAIS INFRA, POUR MOI CA VEUT DIRE EN DESSOUS).

modalités de socialisation :

- pas le temps (urgence = l'instinct prend le dessus, on fait ce qu'on a à faire, go tout de suite)
- temps court (superficialité sociale parfois nécessaire)
- temps intermédiaire (contrat rhétorique)
- temps long (famille / communauté)

Procédure(G) exhaustive de socialisation à des fins virréelles de pan-paramétrage<sup>963</sup> :

-On commence par le silence  $re+4$  : d'abord on fait un signe de salutation de la main. Si réponse, passage à  $re+3$ . Si pas de réponse, paramétrage des yeux (regard dans les yeux, se placer à une distance correcte...), paramétrage du nez (respiration profonde, calmer les battements de mon coeur, ...), paramétrage du corps (étirements pour être à l'aise dans la discussion, ...), . Comme on est encore au stade du silence, faire accepter ces paramètres par voie non verbale avec main droite pouce en l'air et main gauche pouce en bas comme pour poser une question

-Si tous les paramètres sont ok, avant de passer au stade de la méta-communication, on essaye de savoir si le volume de la parole est ok (test du rire, de la parole normale, de la colère, du jeu ...). Le point essentiel, c'est les valeurs<sup>clxxix</sup>.

-Paramétrage sur  $re+2$  : juste pour l'exclure étant donné que l'on est dans le champ virréel.

-Paramétrage sur  $re+1$  : choix de la dimension universitaire choisie.

csq = triple contrat rhétorique, de court, moyen et long terme => parallèle avec processus de micro-socialisation (relations brèves), méso-socialisation (amis) et macro-socialisation (famille par ex).

Description :

-Les micro-socio-relations brèves pourraient correspondre au modèle fermé des socio-relations calqué sur modèle subjectif, ce qui correspond en d'autres termes, à ce que l'on convienne au début d'un contact social à ce que chacune de nos paroles ne concerne que nous-même et à ce que le processus d'identification n'opère pas sur un mode conscient, celui-ci opérant donc sur un mode inconscient<sup>964clxxx</sup>. Pour simplifier encore, aux socio-relations subjectives correspond le fait qu'il y ait un mur invisible entre les deux interlocuteurs : tu peux dire tout ce que tu veux, ça ne m'atteint pas, ça ne me concerne pas, je m'en carre le Houellebecq avec du saucisson à l'ail. Nul doute que ce type de relations ne puisse durer fort longtemps. Problème, c'est celui que nous employons tous

---

963 Si je ne connais pas mon prochain, il peut m'apparaître sous n'importe quelle forme

964 À ce propos, les mots étant des psycho-graines magiques, à moins que l'on n'arrache les mauvaises graines directement sur un mode conscient, celles-ci peuvent pousser sur le long terme sur un mode inconscient, ce qui peut s'avérer dommageable pour la personne qui n'en a pas pris conscience.

instinctivement sans le savoir, car nous fixons jamais le cadre de nos socio-relations. Il est donc normal que la plupart de nos rapports entre nous aboutissent sur de la colère et sur de l'incompréhension car si l'un des interlocuteurs adopte un tel positionnement sans en informer l'autre, l'autre s'y cassera les dents, et, jettera l'éponge, par incompréhension et par souffrance. Ces relations sont donc par nature fermées, ce qui est à double tranchant : elles permettent de protéger son propre masque subjectif profond vis-à-vis de l'autre (parfois nécessaire) mais elles ne permettent pas de construire quelque chose de solide.

-Les macro-socio-relations intermédiaires répondent d'un schéma cyclique ouvert-fermé plus complexe car intersubjectivement variable en fonction des identités profondes propres aux interlocuteurs. Néanmoins, le principe fonctionnel est celui de l'ouverture : j'accepte que ce que tu dises de toi, de moi, des gens, du monde, me modifie. Je te prends tel que tu es et je m'adapterai à toi. Parfois, il y aura un conflit entre auto-normation et hétéro-normation, mais ce n'est pas grave, je te quitte pour mieux te retrouver, enfin si je te quitte car seul, je pense à ce qui nous arrive, ou, si je n'y pense pas, quelque chose toujours me ramène à toi, ne serait-ce que mon inconscient qui ne te lâche pas d'une semelle décidément Mme J. Les masques intersubjectifs sont donc propres à chaque relation sociale, dans la mesure de la loyauté que nous avons envers notre propre intégrité subjectivo-morale : libre à chacun de jouer avec son propre masque subjectif et à apparaître sous deux jours antagonistes avec deux personnes différentes, ce qui revient à dire que de masque subjectif il n'y a pas<sup>965clxxxii</sup>, mais il peut aussi s'agir d'un mode de développement souhaitable, je ne peux qu'inciter les gens à cultiver leur différence, aussi différente soit-elle toujours (je rappelle la portée subjective du présent ouvrage qui n'a pas vocation à légiférer mondialement).

-Les perma-socio-relations : ces relations correspondent au port du masque objectif. Ces socio-relations doivent être nécessairement ouvertes, sauf exceptions d'abus d'ouverture. Ces socio-relations sont dimensionnellement diffractables en lien avec la reconstruction de l'ordre public<sup>clxxxiii</sup>.

-Outil n°1 : le contrat rhétorique (ou la Constitution micro-sociale) => conséquence, on a tous le droit au contrat rhétorique, et ce droit est inaliénable, imprescriptible, intouchable, universel, et doit faire l'objet d'une explication pédagogique très claire.

A l'époque où j'ai vécu, le peu de temps que j'ai vécu, j'ai constaté que les gens ne savaient pas se parler, surtout dans les hautes sphères<sup>966</sup>.

Ne pas oublier théorie du tiers compétent, impartial et objectif pour joute oratoire<sup>clxxxiii</sup>

=> valeurs définies intersubjectivement sinon, valeurs par défaut..

-Outil n°2 : gestion des orages

---

965 Ce point est une conséquence lointaine du raisonnement initial qui doit être argumenté solidement. Je trouve que c'est très dur d'écrire une telle phrase... Je n'ai que quelques arguments pour tenter de le démontrer toutefois. Sur un terrain subjectif, j'avais rencontré un guitariste, M. S qui disait automatiquement « de la merde » à ses proches, ce qui pouvait l'amener à dire une chose et son contraire à deux personnes différentes qu'elle estimait respectivo-alternativement bonne ou mauvaise. Sur le terrain objectif, quand on regarde comment Staline occupait le pouvoir, quand on regarde à quel point il pouvait chercher à détruire tout ce qui pouvait ressembler à quelque de différent de ce qu'il pensait être la norme bonne, on ne peut que penser qu'il y avait un pan-trou noir identitaire à l'intérieur de lui-même, soit qu'il avait atteint le stade ultime d'auto-destruction de son propre masque subjectif. L'enseignement que je tire ce raisonnement c'est qu'il faut cultiver sa propre différence identitaire, mais choisir son camp comme l'indique Jon Snow : « I'm not gonna swear an oath I cannot uphold. Talk about my father if you want, tell me that's the attitude that got him killed but when enough people make false promises, words stop meaning anything » (GOT, S7, EP7, Le dragon et le Loup).

966 À titre d'exemple, citer le débat Hollande – Sarkozy de 2012 ou encore les débats Biden-Trump de 2020. A comparer avec la qualité du débat entre M. le président F. Mitterrand et M. le président V. D'estaing pour se rendre compte des mésusages

Si la parole est aqueuse et si la colère est foudre. Il faut parler pour éteindre le feu. Il faut expliquer. Il faut se placer sur le terrain de la réflexivité pour comprendre pourquoi telle relation ne marche pas. (prévoir un contrat rhétorique d'urgence pour cette situation\*!)

-Outil n°3 : gestion des individus fermés.

Il peut arriver de rencontrer des personnes qui ont malheureusement une couche de neuro-obsidienne<sup>967</sup> autour de leur cerveau.

-outil n°4 : la féminisation des garçons. => WARNING EN MATIERE DE RAPPORTS DE GENRE, PPE DE SEXO-RECIPROCITE<sup>clxxxiv</sup>

Oh lala faut que je(s) vous raconte quelque chose, c'est assez profond quand même. J'ai été éduqué par mon père et comme il avait divorcé d'avec ma mère, on vivait à trois avec mon frère. On était donc un véritable foyer de mecs. On parlait extrêmement souvent de « bite, poil, trou » pour le citer<sup>968</sup>. Les femmes, je vous assure que ça changeait de tête tellement rapidement que souvent je ne les voyais même plus. D'ailleurs, quand j'étais au lycée, il nous avait notamment raconté pour se vanter : « je commence à lui parler à 20h. A 22h, elle arrive à la maison. À 0h, on baise. A 2h, elle repart chez elle ». Est-ce drôle ? À chacun d'en juger. J'ai la ferme impression que le circuit suivant a ainsi été ancré dans mon neuro-disque dur : femme = baise<sup>clxxxv</sup> ... Bref, j'ai toujours eu un problème relationnel avec les filles. Je leur ai très peu parlé en fait, d'une façon globale. J'ai aussi souvent été seul et seul, j'ai souvent eu des méditations de type sexuel avec parfois, des filles auxquelles j'adressais à peine la parole<sup>969</sup>.

Bref, pour synthétiser, le cerveau est « pollué » par le sexe de façon plus ou moins forte selon les gens<sup>970</sup>, à un tel point que cela peut aboutir à ce que certaines personnes adoptent des stratégies sociales toxiques pour parvenir à leurs fins reproductrices... et le pire c'est que ça fonctionne<sup>clxxxvi971</sup>.

---

967 A l'obsidienne correspond une catégorie de blocs qui ne peut être détruite, dans le jeu de construction nommé Minecraft (jeu employé à des fins pédagogiques où les élèves peuvent construire des formes à l'aide de ces blocs en mode « **domestique** » ou bien se lancer dans la conquête de ce monde virtuel en mode « **sauvage** »). On voit très clairement cette notion de neuro-obsidienne dans plusieurs références (l'ouvrage relatif à la meuf qui était bloquée dans son monde + S. Révil, le cerveau d'Hugo, 2012 : je renvoie au passage du film où il est expliqué qu'une nouvelle technique d'approche des enfants autistes consiste à les stimuler en permanence de sorte à ce qu'ils prennent confiance et à ce qu'ils puissent ainsi ouvrir leur monde aux autres (bye-bye la neuro-obsidienne) et je renvoie également au passage relatif à l'application de la doctrine freudienne relative à l'autisme consistant à « attendre à ce que l'autiste lui-même réclame un contact extérieur »... qui n'arrive jamais car la neuro-obsidienne ne se retire pas sans aide extérieure justement. Ainsi, de nombreux « bijoux cachés n'ont jamais pu se révéler au monde », i.e, par bêtise, de nombreux autistes sont morts au terme d'une solitude interrompue uniquement par des contacts violents avec n'importe qui.

968 Eric Genezai, c'était son leitmotiv pour nous faire rire et ça marchait.

969 Ce n'est pas propre à moi. A en juger par le fait que nous sommes huit milliards d'être humains sur Terre, je pense que l'on peut dire que l'être humain aime faire l'amour. Cela a notamment été dit dans les vidéos de Ludovik, pour les femmes (Alison Wheeler : « On est plus au moyen-âge ! Nous on a envie de ~~ken~~ [faire l'amour] direct ! » et une inconnue : « On est toutes obsédées »). et pour les hommes (un inconnu : « on pense au sexe tous les jours, tout le temps » et un autre inconnu : « je me masturbe comme tout le monde, WESH »). En bref, « les femmes peuvent penser au sexe comme les hommes, et inversement.

970 Pour certaines personnes, cela peut prendre des dimensions pathologiques, comme le démontre la scène du viol dans le film Irréversible de G.Noé de 2002.

971 Pour la démonstration, sur le terrain subjectif, M. le démon Eloi m'a dit lui-même qu'il manipulait les émotions de la fille qu'il convoitait... et ça a marché. Je renvoie également à l'épisode 81 de la mini-série Bref de K. Khojandi de 2011-2012 : « si j'étais pas un connard, je serais pas tout à fait un mec ». Sur le terrain objectif, la démonstration se corse mais il existe quand même quelques sources objectives probantes : « le même Baron-Cohen (2002) suggère

Une suggestion de solution : la création d'un corporatisme féminin mondialisé (les femmes ne forment-elles pas une classe sociale semi-universelle<sup>clxxxvii?</sup>) s'inspirant du mode de fonctionnement des abeilles. Je m'explique : les bourdons sont des insectes solitaires, que les abeilles peuvent chasser de la ruche l'hiver si les ressources alimentaires venaient à manquer. Bon, nous ne manquons pas encore trop de ressources alimentaires, en revanche, nous avons trop de mâles toxiques, ce point semble être avéré. Le comportement peut donc logiquement être symétriquement inverse<sup>clxxxviii</sup>. Dès lors, qu'est-ce qui empêcherait aux femmes de délivrer des jugements universels de non-inclusion dans la communauté des femmes ?

J'ai découvert les femmes lors de mon arrivée au master un à Strasbourg. Je pourrais donner des exemples de mon comportement de base non rationalisé. Mais ce que je retiens c'est qu'elle mon exclut de leur champ social très vite<sup>972</sup> (dès le début du mois de Novembre 2022) et qu'elles ont donc instinctivement adopté le comportement que je viens de mentionner.

Voici une **suggestion** de liste de critères d'**inclusion** ainsi qu'une liste de critères d'**exclusion** des hommes :

- Homme, comprends-tu les femmes ?
- quand le gars est trop dur pour être ramolli (trop électrique)
- 
- TOUT CE QU'IL Y A D'ECRIT DANS CE CHAPITRE EST EN GRIS = DOUTE. NÉCESSITE D'UN PROTOCOLE FONDAMENTAL INTERSUBJECTIF.

Sur les critères d'inclusion => stade de croissance d'un petit poucet

- première étape, stade corporel : le regard qui tombe sur le corps. Une femme n'est pas qu'un corps, que des seins, qu'un sexe, loin de là. Une femme sait tout de suite ce qu'un Homme a par la tête<sup>973</sup>. Avant le M2, soit il y a quelques mois, je ne maîtrisais pas mon regard ou peu.
- 
- ... il me manque tellement d'expérience je peux pas faire un retour complet... je rappelle la portée subjective de l'ouvrage.
- dépassement du stade enfantin selon lequel « tous les enfants sont des cochons »<sup>974</sup>.
- étapes romantiques : plusieurs ; stade de la responsabilité (voilà qui valorise les (re+1)).
- 

---

que les autistes auraient un cerveau fonctionnellement masculinisé à l'extrême, traitant préférentiellement les informations de manière systématique et logique (alors que le cerveau féminin serait plus performant dans le domaine de l'empathie). + lire l'ouvrage de maman, les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus.\* . On peut donc en conclure qu'il y a un problème de fond avec le cerveau masculin, ce qui nous servira pour la suite.

972 Ce point n'a pour conséquence que je sois un connard comme un autre : j'ai toujours été exclu de tous les groupes que j'ai cotoyé. Et dans ce cas-ci, il n'est pas improbable qu'il y ait aussi un facteur auto-exclusif. Ce n'est pas complètement probant sur aucun plan donc et ce n'est pas à moi à tirer toutes les conclusions sur ce terrain.

973 Meilleure youtubeuse fr à mon sens : Stefanie Palma, 4 qualités invisibles qui attirent les femmes, 2021 : « nous les femmes féminines, on ressent énormément ce genre de choses. On le sait, on le sait tout de suite, dès que vous avez une pensée qui part à droite à gauche qui [...] on le ressent tout de suite. Si vous montrez que vous avez la capacité au début de la relation, vous démontrez que vous êtes capable de faire le choix de nous faire passer en priorité dans notre vie ».

974 G. Orwell, 1984, 1948, p. 234, propos de Julia. A noter qu'il s'agit pourtant de l'ultime métamorphose de l'âme selon Nietzsche...

-acceptation du fait que l'on ne peut pas toujours avoir ce que l'on veut tout de suite avec une fille<sup>975</sup>.

... (plus c'est long, plus c'est bon, ça je sais par contre => rajouter à balle de critères (pourquoi pas un critère temporel subjectif d'ailleurs) ? À nouveau, faut un équilibre, si c'est trop long, le mec il est déjà barré, mais en même temps c'est un bon critère pour connaître sa sexo-loyauté

-  
-étape finale : plus de peur de montrer en public son attirance magnétique pour l'être aimé<sup>976</sup>.

Retournement possible de la question de la communauté masculine..

=> critères d'inclusion (trop « molle »).

=> critères d'exclusion (trop électrique?)

Liste suggestive d'inclusion sociale.. ±

Femme, comprends-tu les hommes ?

Critères symétriques...

Auto-critique : on pourrait me reprocher de procéduraliser le social, ce qui est complètement manifeste. Cependant, je rappelle que l'ouvrage est à valeur subjective et j'ai bien précisé que mes propos étaient suggestifs. Libre à vous de demeurer des individus relativement isolés... L'idée d'un service sexuel me faisait pas mal rigoler honnêtement<sup>977</sup>. On pourrait même inclure plus d'avantages que celui d'apprendre à bien faire l'amour et autres, notamment sur le plan identitaire : il me semble que les femmes ont sur le plan psychologique trop tendance à s'écraser<sup>978</sup> et les hommes à trop se « durcir »

---

975 G. Orwell, 1984, 1948, p. 199 : « L'idée vint à Winston que, lorsqu'on vivait avec une femme, ce désappointement périodique était un événement normal ».

976 Contrairement à ce qui se fait généralement instinctivement dans le monde L(-) : « les conversations sur la vie intime ne font pas partie des sujets considérés comme admissibles dans la société des hommes : ils parleront de politique, de littérature, de marchés financiers ou de sports, conformément à la nature ; sur leur vie amoureuse ils garderont le silence, et cela jusqu'à leur dernier souffle » (M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 25). Pour un contre-exemple par rapport à cette citation relevant néanmoins de la généralité caricaturale, voir

977 Cf le film Liberté Oléron, : dans ce film-purge, on a une scène dans laquelle un adolescent rêve de pouvoir bander. Si le principe de réciprocité est vérifié, on pourrait dire la même chose des filles (pour un exemple de la réciprocité, voir les scènes introductives et conclusives de la vidéo avec Nattoo de Ludovik, Les Français sont-ils dragueurs ?, 2018).

978 Cf vidéo de Ludovik, Les Français sont-ils dragueurs ? (feat Nattoo), 2018 : on a un dialogue significatif relativement doux qui démontre cela, à noter les changements d'expression du visage de l'inconnue...

-Ludovik : « est-ce que vous avez l'impression que je suis un bon séducteur ? »

-Une inconnue : « je ne sais paaaas, un peu trop de manières ».

-Ludovik : « Ah, c'est mon côté ritale ça ! Moi, je viens de Barcelone. »

-Une inconnue : « Mais ritale, c'est Italien... »

-Ludovik : « Oui. Mais de Barcelone, un ritale de Barcelone ».

-Une inconnue : « Ah... d'accord, ok ».

Il faut imaginer à quel point certaines femmes végétales peuvent être écrabouillées. Je me réfère au pire exemple que je connaisse : Mme P. Mme P, je l'ai rencontrée lors de mon séjour à l'hôpital psychiatrique et nous avons eu une phase de « syntonie » pour citer le rapport médical me concernant, rapport sur lequel j'aurais quelques petites choses à dire quand même, mais ultérieurement. Lors de cette hospitalisation, j'ai notamment pu parler avec un monsieur qui s'appelait M. A. M. A, je n'ai discuté que trois fois avec et à chaque fois, il me parlait de religion avec zèle. La troisième fois, j'ai senti physiquement sa tentative d'endoctrinement (comme un couteau dans le ventre), alors que l'on parlait depuis à peine trois minutes. Mme P est restée à discuter avec M. A que je fuyais pendant trois jours de suite (à l'hôpital psychiatrique, il n'y a pas grand-chose à faire sinon que de parler avec n'importe qui). Je ne sais pas de quoi ils ont parlé mais je sais Mme P tellement vulnérable et M.A tellement porté à la manipulation religieuse qu'il me semble évident que le schéma de la social-verticalité a été respecté à la lettre. Bref, vous avez compris l'idée : protégez-les plutôt que de les écraser bande de %#8moi@\$(u).

Cas du conflit amoureux => si deux femmes aiment un homme et que les deux femmes ne consentent pas à le partager et inversement : pour les combats d'homme (c'est à l'homme qui s'humilie le plus qui gagne ?<sup>979</sup> Pour les duels de femme, je n'ai qu'un exemple qui me vient en tête c'est à nouveau la série Bref<sup>980</sup> : vous vous tirez dans les pattes. NUL NUL NUL.

On pourrait cependant voir dans de tels schémas s'écrire de belles histoires car pourquoi investirions-nous la communauté du sexe opposé ? Non seulement pour y trouver l'être aimé mais encore pour le retrouver si jamais on venait à ne plus pouvoir le toucher : peut-être les autres femmes et les autres hommes ont-ils l'expérience dont nous manquons subjectivement pour résoudre nos petites scènes de ménages<sup>981</sup>...

POUR LES TRANS JE SUIS DESOLE JE SAIS PAS : peut-être pourriez-vous être les c(h) (l)efs psychologiques des deux communautés (a minima être des membres d'office des deux communautés). Je ne suis personne pour décider de cette décision qui serait sans doute juste. Ce qui est sûr c'est que leur différence est à valoriser, ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent passer au-dessus de vos lois...

Réparer le social cassé, l'exemple de Hodor<sup>982</sup>. Hodor, c'est donc ce personnage qui se prend une décharge d'électricité telle que cela a abouti à la création d'une couche *a priori* définitive de neuro-obsidienne : son neuro-système n'a semble-t-il eu d'autres choix que de fuir dans l'irrationnel étant donné l'ampleur du traumatisme<sup>chxxxix</sup>... la question que cela pose est : Hodor peut-il retrouver l'usage de la parole ? De mon point de vue, Hodor s'est prise une charge électrique (paradoxalement par la voie du silence) de type  $(r-3=e^{-\infty}+1)^{cxc}$ , caractéristique du totalitarisme<sup>cxc</sup>. Je pense qu'à ce niveau-là, on peut parler d'une pan-charge électrique. Maintenant, on comprend mieux pourquoi est-ce que Hodor est tristement ainsi bloqué, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'individus capables de supporter une telle charge (et Hodor y a survécu)... Je vois un parallèle intéressant à faire avec la charge électrique qu'on dû. La question devient donc peut-on se rétablir d'une pan-charge électrique ? Je ne le sais, la seule chose que je sais en revanche, c'est qu'il faut prendre un grand soin de ces personnes là.

## Chapitre 7 : Pour un pédestrialisation du monde entier.

Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII : race et bureaucratie, 1958, p. 493 : « puisqu'en dernier ressort la vie elle-même doit être aimée et vécue au nom de la vie, l'aventure et l'amour du jeu pour le jeu semblent bien être l'un des symboles les plus intensément humains de la vie ».

Donnée à prendre en compte : changer de continent pour ne pas faire que polluer en restant dans l'un de ceux-ci : ceux qui restent dans un continent polluant pourront continuer à jouer et à polluer, ceux qui s'en vont ne le pourront plus.. cf chap algocratie.

CONSEQUENCE de la création d'un Etat universel et hétérogène

Et si on avait tous le droit de migrer A PIED FAUT ARRETER AVEC CES PUTINS D'AVION DE MERDE QUI ACCELERENT LA COSMO-GUERRE<sup>cxcii</sup>.

Fondements rationnels => retrouver auto-fragments pour cela. + cf propos de je-sais-plus-qui : seule une idée qui m'est venue en marchant est une idée valable (c'est vrai, j'ai eu mes meilleures idées en partant seul dans la montagne) + « Pur produit de l'éducation patriotique à la chinoise, Ye-shin

---

979 Me suis-je suffisamment humilié Justine ? (\*) prise de risque

980 épisode\*

981 Citer un épisode drôle.

982 S6EP5 : Hodor est ce personnage qui a été manipulé par le nouveau roi de GOT dans son passé de sorte à ce qu'il « hold the door » alors qu'il est poursuivi par des\*. Il décèdera à ce moment-là (voir l'épisode moi je peux pas tout raconter).

semble avoir cédé aux charmes de l'art de vivre à la française » ET certains français, dans le même reportage de partir en Chine pour l'éducation de leurs enfants qui est de meilleure qualité à Shanghai : on a donc des français qui partent en Chine et des chinois qui en partent en courant pour ne plus souhaiter y revenir par la suite<sup>983cxciii</sup>.

Raisons transversales de partir : découvrir la culture propre à une géo-région précise ; rencontrer sa moitié magnétique ; fuir la toxicité de sa structure socio-environnementale de provenance ;

Raisons pour lesquelles on devrait pouvoir aller sur tous les continents => découpage géographique du monde

-aller en Chine : pour apprendre les sciences

-aller au Japon : pour apprendre la néo-mythologie virtuelle japonaise

-aller en Europe : pour découvrir la philosophie, la culture, le jeu, la vérité historique, les valeurs subjectives, partir à la recherche de soi.

-aller aux USA : pour découvrir tout ce qu'il y avait de pire dans le monde

L(-)<sup>984985986987988989990991992993994995996997998999100010011002100310041005cxciv</sup>, et également certains fragments de ce

---

983 chaîne youtube de 100 % DOCS, Shanghai, les meilleurs élèves du monde ?, 2021, Propos de Ye-shin, une étudiante à polytechnique : « j'aimerais soit rester en France soit partir dans un autre pays mais pas repartir en Chine. Si je retourne en Chine, j'aurai un décalage avec la culture chinoise parce qu'en France, j'ai vécu tellement de choses qui m'ont tellement changé que je ne suis plus dans le même état d'esprit que quand j'étais en Chine ».

984 Cf vidéo sur le parc d'attraction religieux,

985 Vidéo sur chicago où l'on peut tirer à balle réelles sans problèmes,

986 sur le revenge porn

987 Vidéo sur les pires prisons aux USA

988 sur la racialisation de la société (cf sur le ku klux klux clan qui n'est toujours pas éradiqué de ces terres.)

989 Sur la grande bouffe (concours de gâchis de nourriture) => soit sur le racisme ambiant

990 Sur la mécanisation des campagnes

991 Sur l'ultra-spiritualisation de la société

992 Sur l'ultra-démagogisation de l'arène politique

993 Sur l'anti-journalisme : Etats-Unis, l'usine à complots, l'ultra-droite (Etats-Unis)

994 Sur les sports ultra-violents (bon ok c'est stupide d'interdire les gens de faire du sport, mais quand même faut le vouloir de se faire casser la tronche pour des ronds, c'est quand même complètement con, faut reconnaître).

995 Sur l'ultra-dilatation des pouvoirs de la police

996 Sur le principe absurde de représentation d'un pays grand comme c'est pas permis + rajout de l'Alaska depuis peu qui rajoute à l'absurdité natio-représentative

997 Le gros pbr c'est le néo-colonialisme historique au moyen-orient, et l'utilisation des institutions onusiennes, ainsi souillées, à des fins anti-humanitaires, processus qui s'est inversé depuis.

998 Gros problème, les USA n'ont pas ratifié les accords instituant la CPI.

999 LE PIRE C'EST LA BANALISATION DE LA POLLUTION DE MASSE AUX USA.

1000 Sur la misère de masse : Etats-unis : sur la route

1001 Bling bling tour aux USA => culture de l'argent...

1002 Sur la théâtralisation de la justice : pitche ton coupable

1003 Cf vidéo ruinés par bébé : insupportable commercialisation de la procréation

1004 Sur l'éco-ghettisation sociale, cf la vidéo de la chaîne de l'effet papillon, Prison pour riches, diffusion en 2013

1005 Sur l'économisation de la justice, cf la vidéo de la chaîne de l'effet papillon, Prison pour riches, diffusion en 2013 : « plus on est riche, plus la justice est favorable aux Etats-Unis, un principe qui n'est pas nouveau aux Etats-Unis ».

qu'il y de meilleur<sup>1006100710081009101010111012101310141015101610171018</sup>. SANS DOUTE PEUT-ON DIRE QU'IL N'Y A PAS PLUS JOUEURS QUE LES AMERICAINS MAIS QU'ILS EN ONT UN PEU PERDU LA MAÎTRISE (CF LAS VEGAS, UNE VILLE-JEU S'IL EN EST).

- aller en Australie, en Amazonie, en Afrique centrale : pour découvrir la nature sauvage chaude.
- aller en mongolie, en Sibérie, dans le grand nord canadien, en Alaska : pour connaître le froid silence et recoupe partiellement l'idée de nature sauvage, mais froide cette fois<sup>1019</sup> : la solitude glaciale en somme.
- aller dans les régions montagnardes : pour connaître la solitude venteuse.
- aller dans les océans : pour connaître la solitude acqueuse.

Raisons institutionnelles permettant d'aller => découpage infrastructurel du monde

-dans les pays dont les infrastructures sont développées : POUR ALLER SE FAIRE SOIGNER (les vols ne devraient être autorisés qu'à des fins médicales, de recherche journalistique, scientifique, ou philosophique (champ  $\text{re} \in \mathbb{A} + \text{re} + 1$ ) et non pas touristiques (on peut voyager avec ton téléphone portable télescopique (dans ma chambre j'ai fait le tour du monde plusieurs fois)).

-dans les pays où il n'y a rien : pour découvrir sa propre nature profonde en découvrant la nature sauvage<sup>1020</sup>.

POLITIQUE DE PRIORITARISATION DES GENS QUI ONT LE DROIT DE PARTIR TOUT DE SUITE COMMENCER LEUR VIE, CE QUI SUPPOSE FOURNITURE DE TOUS LES DROITS SOCIAUX PARTOUT OÙ ILS IRONT.

-les gens qui ont un travail hyper dur depuis X ans (JE SAIS PAS COMBIEN D'ANNEES, J'AI ENVIE DE DIRE 20 ans parce que si on libère des gens trop vieux, ils ne pourront plus partir...)

-les gens qui travaillent dans le milieu éducatif depuis X ans

-les gens qui travaillent dans des mines

1006Ce qui sauve les USA c'est notamment le système des Nations-Unies

1007La production culturelle américaine transfrontières

1008La hausse mondiale de la qualité de vie qu'a pu permettre l'éco-mondialisation(+) que l'on est toutefois scientifico-rationnellement obligés d'arrêter.

1009La Lumière de Biden (citer son discours en Pologne)

1010C'est à eux que l'on doit les racines morales du présent ouvrage et de la paix dans le monde depuis 1945 (paix très relative toutefois car traversée de multiples guerres, mais la paix quand même (méga-porte historique énorme..).

1011Il y a dans l'histoire constitutionnelle des USA certaines clefs essentielles, cf ouvrage constitutionnal revolution, les apports des présidents américains.

1012Le rêve américain qui permet de sortir des gens de la misère (cf vidéo qui montre que les USA ont la politique migratoire la plus accueillante du monde, malgré le mur (inutile) de Trump).\*

1013Sur les revendications en termes de liberté-dignité, c'est un peuple vraiment digne et moralement résistant (cf vidéo de ) : cf vidéo la révolution Kaepernick

1014C'est aussi le pays de la tolérance, cf colos pour enfants trans

1015Sur le développement des Passions : Etats-unis : mon weekend à skatopia

1016Sur le développement des passions : vidéo sur le polyamour

1017Sur le déploiement culturel : le flex aux USA

1018Il y a quand même des néo-cités qui sortent de nulle part où vont les gens différents : fuck le système : Slab city. Pbr d'intersectionnalité cependant.

1019Cf film le dernier trappeur.

1020Citer les vidéos de personnes qui vont dans des conditions extrêmes se challenger pour se sentir pleinement vivants. C'est sûr que quand on a des projets fous comme ça, ça doit exciter le cerveau d'être dans des situations de mort quasi-réelle. Je rappelle qu'on est des animaux et que porter atteinte à la volonté de puissance biologique, c'est porter atteinte à la dimension la plus précieuse de ce qui constitue notre dignité respectueuse.



-les ouvriers que le système écrase depuis des années (corée du nord, tous les pays ateliers, ) depuis X années (plus ou moins variable en fonction de la qualité de vie du système dans lequel on vit : en Chine et en Corée du Nord, libération immédiate.

-les personnes travaillant dans le secteur primaire (notamment dans des mines en Afrique et qui sont dans un état de servitude manifeste : il est patent qu'ils ne peuvent avoir que l'idée de l'immutabilité de leur condition en tête).

POLITIQUE D'INVERSION DE LA NUISANCE SOCIO-SYSTEMIQUE : TOUS LES CONS QUI ONT FAIT DES ECOLES DE COMMERCE, ILS PARTENT DANS LES USINES QU'ILS ONT ORGANISE DE LOIN PAR ORDINATEUR SANS SOURCILLER. NOMBRE D'ANNEES DE TRAVAIL A FOURNIR NE DEPEND PAS DE MOI MAIS DEPENDRA D'UN REFERENDUM MONDIAL. DE MÊME POUR LES « ELITES SOCIALES » QUI ONT DIRIGE DES ENTREPRISES CLIMATICO-DESTRUCTRICES.

F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 34 : « Peu m'importe dit le vieux, bougonnant ; qui à ma porte frappe ne peut que prendre ce que je lui offre ! Mangez et soyez bien ! » LAISSEZ-MOI LE TEMPS DE FINIR SVP. DE TOUTES FACONS PERSONNE N'AURA LU CES LIGNES. SAUF SI VOUS ETES ENCORE LA. SI VOUS ETES ENCORE LA VOUS AVEZ REUSSI, VOUS AVEZ SOUFFERT MON SOUFFLE DE FEU. BRAVO. D'AUTRES AVENTURES VOUS ATTENDENT BIENTOT ! VOUS ETES CAPABLES DE DEVENIR UN MINI-SACHANT QUE JE N'AI EU LE TEMPS D'EXPLOITER QU'ENVIRON 10 % DE MA BIBLIOTHEQUE QUE J'AIRAIS SOUHAITE METTRE DANS CET OUVRAGE.

## CHAPITRE N°7 OU QUARANTE-DOUZE : la pan-classocratie

Pan-classocratie = <sup>cxcv</sup>. COMMENT JE FAIS POUR CHERCHER SACHANT QUE J'EN AI 6846821354 é »'é »'é »sdfsgdfgtertertert => J'AI PAS EU LE TEMPS DE REVENIR EN ARRIERE JE SUIS LANCE CONTRE LE TEMPS HISTORIQUE NÉGATIF. JE VOUS RAPPELLE QUE J'ESSAYE DE REMONTER LA PENTE D'U-∞ DANS LAQUELLE ON SE JETTE TOUS EN L'ABSENCE DE CONNAISSANCE DE CE QU'EST LE SOURIRE. J'AI PARLE A UNE FEMME DE

60 ANS DANS LE MÉTRO CE MATIN QUI N'A JAMAIS VU UN PETIT DROLE COMME MOI JOUER LA COMÉDIE DANS LE TRAMWAYWAY. C'EST TERRIBLE JE LUI AI SOURI, ELLE AVAIT UN SOURIRE TRÈS MINCE. AU BOUT DE 2 MINUTES DE COMÉDIE, SON SOURIRE S'EST ÉLARGI. ELLE A DU SE FAIRE CHIER UN SACRE PAQUET DE FOIS DANS LE TRAMWAYWAY. C'EST POURTANT QUAND MÊME PAS COMPLIQUE DE DIRE CHOU-FLEUR A LA PLACE DE BONJOUR QU'AND ON S'ADRESSE A QUELQU'UN POUR LA PREMIÈRE FOIS NON ?

anti-conseil des anarchistes H+- ET F+-

conseil facultatif des efts

boucle conseil masculin / sur-conseil féminin / commission mixte et androgyne (hommes, femmes, et non-binaires) => CF Schéma 4.1. JE L'AI CONSTRUIT PAR LE HAUT. C'EST-A DIRE QUE C'EST LA BASE DE TOUT. PLUS ON APPROFONDIT LA CONSTRUCTION, PLUS C'EST INGOUVERNABLE. QUEL CHOIX FAUT-IL FAIRE ? PUIS-JE DECRETER SEUL DERRIERE UN BUREAU LE SORT DU MONDE A MOI TOUT SEUL ? JE NE SUIS QU'UN PETIT GARÇON DE 24 ANS DESEPERE DU SYSTEME DE MERDE QUI LUI SERT DE FOYER QUI PRETEND POUVOIR FAIRE MIEUX ENCORE QUE CET OUVRAGE QUI FAIT DEJA MIEUX ATTENTION LES YEUX QUE TOUS LES TRAITES DE DROIT CONSTITUTIONNEL QUE J'AI PU LIRE : IL VOUS POSE A TOUS LA QUESTION DE QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ !!!!!!!!!!! ILS SONT TOUS UNILATERAUX ET DOGMATIQUES COMME SI ON ETAIT ABSOLUMENT DETERMINES PAR EUX ALORS QUE NE SERAIT-CE QUE LE PREMIER CHAPITRE DE L'OUVRAGE DE LA THEORIE DE LA CONSTITUTION DE

SCHMITT PART DIRECT DANS LE THEORIQUE ET OUBLIE COMPLETEMENT LE PRATIQUE ALORS QU'IL FAUT D'ABORD PARTIR DE LA REALITE POUR ENSUITE REMONTER VERS LE THEORIQUE (Arendtianisation du droit constitutionnel). QUE VAUT UN MONDE SANS AMOUR ? ET CET OUVRAGE N'EST PAS A L'ENVERS, IL EST A L'ENDROIT MAIS IL NE TOUCHE PAS LE SOL SCIENTIFIQUE, IL N'A PAS CONNAISSANCE DE CE DONT LES SCIENTIFIQUES ONT CONNAISSANCE ET JE PRESUME QUE CE DOIT ETRE QUELQUE TERRIBLE REALITE.

# classe virréelle = intégration dans la F<sup>emme</sup>

## Chapitre 9 : Du principe de mondialisation

idéo-porte : Kellerienne<sup>1021</sup>.

fondement juridique : le concept de nationalisation (cf préambule de 1946, al 16 je crois) : on peut nationaliser dès lors que les intérêts de la Cté sont en jeu => application du principe d'égalité matérielle réelle => nécessaire mondialisation afin de pouvoir donner à tout le monde des chances d'accès égales ; on fait sauter la distinction entre droit public et droit privé telle qu'elle existait en L(-), et comme tout le champ économique bascule dans le droit public, on peut potentiellement tout mondialiser, notamment les plus grandes compagnies lesquelles se sont déjà préparées à cela en se constituant des statuts spécifiques en citant des textes qu'elles pourraient elles-mêmes s'appliquer, tout en sachant que dans le monde T=L(-), ces statuts n'ont aucune valeur juridique + RAPPEL : LA PUISSANCE ECONOMIQUE EST NOTRE PLUS GRANDE FAIBLESSE<sup>1022</sup> A TOUS CAR SA CULTURE NOUS DIRIGE VERS LA COSMO-GUERRE. + fondement rationnel : J. Monnet, p. 512 et 514 : législation anti-trust => contre les monopoles (traduit en droit matériel de l'UE) ;

NON INTERDICTION DE L'EFFET FUTUR DES LOIS : fondement légal mondialisation des terres : A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 1 : voués à la mort, 1973, éditions points, p. 625 : « Le décret sur la Terre fut voté par le IIème congrès panrusse des députés ouvriers et soldats, dans la nuit du 26 au 27 octobre 1917. « La propriété privée sur la terre est abolie sans délai et sans possibilité de rachat ».

---

1021 Chaîne youtube Chez Anatole, Arthur Keller l'interview : Le CLIMAT n'est qu'une pièce du PUZZLE !, 2023 : « Il faut impérativement comprendre qu'il faut vous muer en agents de la résilience sociétale et vous mettre en réseau : on a besoin d'une coopération entre entreprises alors que c'est pas du tout dans la culture aujourd'hui, de notre système économique et c'est absolument indispensable, donc une économie de fonctionnalité et de coopération ».

1022J. Monnet, Mémoires, première partie : échec à la force, 1976, p.\* :

Conditions juridiques en L(+)

-intérêt général mondial virtuel(J) à mondialiser

-existence d'une éco-structure réelle, polluante<sup>1023</sup> et utile (critères à expliciter).

-respect de la propriété privée dans la mesure où l'entreprise

-dédommagement carbone : octroi d'un statut objectif de polluer (et oui en L(+)), plus d'argent signifie plus de dommages-et-intérêts (absurdes car comment peut-on justifier qu'une violation d'un droit de l'homme suppose qu'un certain nombre d'euros soient versés sur un compte en banque ? Voilà qui rajoute encore *a posteriori* à la démonstration du processus d'économisation de la vie cette fois sur un terrain empirique-factuel.

LISTE DES ENTREPRISES A MONDIALISER DE TOUTE URGENCE :

-TOUTES LES ENTREPRISES DE LUXE DERISOIRES (notamment françaises)

-TOUTES LES ENTREPRISES MILITAIRES (notamment françaises)

-TOUTES LES ENTREPRISES AERONAUTIQUES (notamment françaises)

-TOUTES LES ENTREPRISES DU MONDE VIRTUEL (quelles que soient leurs nationalités)

-TOUTES LES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES (avons-nous vraiment besoin d'avoir un Iphone qui charge deux secondes plus vite une page internet?????? VOILA POURTANT LE SEUL INTÉRÊT D'AVOIR UN IPHONE X PAR RAPPORT A UN IPHONE 3 : THIS IS NOT A REVOLUTION).

---

1023Cf Cours 3, Le changement climatique (1), Cours des mines 2019. J-M. Jancovici pose une équation-clef qui est celle permettant d'évaluer tout rapport carbonique d'une activité économique. En lien avec la présente théorie de la mondialisation, une entreprise peut être mondialisée pour être fermée au titre qu'elle émettrait trop suite au calcul de son pouvoir de réchauffement global (PRG : Intégrale de O à N de  $F_{\text{gaz}}(t)dt$ /Intégrale de O à N de  $F_{\text{CO2}}(t)dt$ ). Ce PRG correspond au forçage radiatif cumulé qu'amène une unité de gaz supplémentaire relative dans l'atmosphère sur une durée sur le forçage radiatif d'une molécule de CO<sub>2</sub> (qui vaut une unité de forçage radiatif donc). L'utilisation de ce mode de calcul diffère selon que l'on se place à courte échelle, les productions industrielles émettant du méthane sont plus nocives tandis qu'à longue échelle, se pose la question de la justice environnementale et du principe de la responsabilité commune mais séparée.

-ENTREPRISES NUCLEAIRES<sup>10241025</sup> : CELA EST CLEF POUR DIFFUSER LA PRODUCTION D'USINES DE PRODUCTION D'ENERGIE NUCLEAIRE QUI EST LA SEULE QUI SOIT LA MOINS POLLUANTE ET DONC ECOLOGIQUE<sup>1026</sup> ; DIFFUSER EGALEMENT LES TECHNIQUES DE RECYCLAGE DES DECHETS CAR AUX USA ON NE FAIT RIEN POUR CYCLER LES EXO-MINÉRAUX. DESOLE Y'A DES ERREURS PARTOUT. JE SUIS POESILITIQUE (cet ouvrage, pas moi, moi, je ne suis que le miroir de ce système, je suis dans l'ombre mouahahahahah). C'EST POUR

∇MWAMWAMWAMWAMWAMWAMWA?

Du principe de non-mondialisation : le principe est restreint par le champ scientifique (champ open bar, c'est la base sur laquelle cet ouvrage se place : vous êtes les pieds au non-talon d'achille du colosse aux non-pieds d'argiles donc), mais il se cantonne à la liberté carbonique. En ce qui concerne la liberté non-carbonique (champs intersubjectifs, subjectifs et peut-être zoo-subjectif, je ne sais pas encore comment gérer la question du droit à la vie des animaux : plus de viande ou droit à la viande ? Encadrement par le champ scientifique du droit à l'alimentation mais il doit être garanti pour tous, sinon je signe pas le néo-contrat social ET JE VEUX QU'ON PUISSE TOUS BIEN MANGER AU MOINS UNE FOIS DANS SA VIE NE SERAIT-CE QUE POUR AVOIR UN SOUVENIR, MA MERE N'A JAMAIS MANGE DANS UN RESTAURANT ETOILE POTABLE ET EN REVE (universalisation rêve de maman pour toutes les mamans du monde : on a toutes le droit d'être sur le toit du monde au moins une fois dans sa vie, ne serait-ce que sur le plan culinaire)))... qui concerne tous les autres champs que le champ supra-objectif décrit dans le chapitre 2, extraction indûe de la sphère de contrôle scientifique des trois autres éléments : les psychiatres ne peuvent pas définir qui sont les individus à leur place en les réduisant à une étiquette surtout si elle est hasardeuse. ON A LE DROIT A L'AUTO-ANALYSE EN MATIÈRE, ÇA FAIT PARTIE DU CYCLE DE LA VIE QUE FAIRE SON AUTOCRITIQUE SUR UN CHAMP INCONNU QU'EST UNE FEUILLE DE PAPIER. RECONNAITRE L'INCONNU EN SOI, TELLE EST LA FONCTION DE L'AUTO-REDACTION. A BAS LES XENOPHOBES QUI N'ONT PAS VU LA NOIRCEUR QUE GENERE LEUR AVEUGLEMENT A EUX-MÊMES.

---

1024J-M Jancovici, 6- Le nucléaire, cours des mines 2019 : la structure économique du nucléaire impose de tout financer par le public.

1025J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XVI : le comité d'action pour les Etats-unis d'Europe, 1976, p. 617 : « L'industrie nucléaire, productrice d'énergie, sera inévitablement à même de fabriquer des bombes. Pour cette raison, les aspects politiques et les aspects économiques de l'énergie atomique sont inséparables. La Communauté européenne doit développer l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Cette option exige un contrôle sans fissures. Elle ouvre la voie à un contrôle général à l'échelle du monde ». Précisons cette dernière phrase : aucun traité sur le nucléaire n'a jamais fonctionné en raison de l'opposition géopolitique entre les différents Etats-nations. Toutefois, si l'on supprime ces derniers et qu'on les remplace par un Etat universel et hétérogène, non seulement cette citation de J. Monnet prend un sens acceptable, et sinon inacceptable car naturellement vicié par un processus de régionalisation du pouvoir, mais on peut également entrevoir une perspective de dénucléarisation des armées, laquelle ne pourra intervenir qu'au jour où l'humanité, en chacune de ses composantes nationales, aura compris que tirer sur son voisin, c'est tirer sur son copain en puissance (propos à proportionnaliser en fonction de la puissance du tir, laquelle est désespérément maximale en cas d'envoi de tête nucléaire).

1026 J-M Jancovici, 6- Le nucléaire, cours des mines 2019 : Le rendement typique en carbone de la filière nucléaire est de l'ordre de 1% : la fraction de l'énergie utilisée dans l'ensemble du cycle pour permettre à l'énergie nucléaire d'être produite, c'est de l'ordre de 1 à 2% de l'énergie produite.

## rappel des principes :

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 601-602 : « l'humanité [...] est aujourd'hui devenue un fait irréfutable » et « c'est l'humanité elle-même qui devrait garantir le droit d'avoir des droits, ou le droit de tout individu d'appartenir à l'humanité ».

FONDEMENT RATIONNELS : CONVERGENCE DE L'ETAT UNI-VIRTUEL(j), DE LA THEORIE DE LA PAN-RESPONSABILITE VIRTUELLE(J)<sup>1027</sup> et de la réalité de l'État-héros humanitaire international, sans compter la légitime défense humanitaire, la responsabilité de protéger universelle (faisceau d'indices juridiques convergeant dans le sens de l'existence d'un Etat universel et hétérogène (Or, J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XVII : l'union politique, 1976, p. 640 : l'Europe union politique [universelle] sera créée par les hommes, le moment venu, à partir des réalités ») + « nous avons eu des différends par le passé, mais maintenant, il nous faut combattre ensemble ou mourir<sup>1028</sup> », contre l'armée des morts, qui ne sont jamais que les souvenirs que nous avons oubliés et qui sont synthétisés dans la première partie + « il n'y a de communauté qu'entre des peuples qui s'y engagent sans limite de temps et sans esprit de retour »<sup>1029</sup> + « les frontières[(pan-X)] sont un obstacle à l'intérêt commun [...] »<sup>10301031</sup> ; J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XVI : le comité d'action pour les Etats-unis d'Europe, 1976, p. 624 : « le fédérateur ne porterait pas le nom d'un homme, c'était toujours la même puissance abstraite, multiforme, qui s'impose à tous les hommes : la nécessité » ; J. Monnet, Mémoires, chapitre XVII : l'union politique (1960-1962), 1976, p. 640 : « les réalités elles-mêmes permettront de dégager l'union politique »

## Pourquoi fonder un EUH<sup>cxvii</sup> ?

OBJECTIF : FAIRE UN SORTE QU'IL N'Y AIT PLUS BESOIN DE POLITIQUE au sens de politique d'H(-) dont l'homme moyen se fout allégrement car il a d'autres choses à faire<sup>1032</sup>. L'objectif est donc de parvenir à terme à une déconstruction de toutes hiérarchies intellectuelles en donnant à tous les clefs du savoir de l'Histoire(+).

---

1027Cf cours de Jancovici selon lequel, les émissions de CO<sub>2</sub> émises en un point A de la planète peuvent se retrouver dans n'importe quel autre point du globe à un T=un an plus tard. Cela fonde la propriété transfrontière de la responsabilité juridique uni-virtuelle(J).

1028GOT, S8, EP1, Winterfell, Tyrion Lannister.

1029 J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIII : la conférence du plan Schuman (1950), 1976, p. 472

1030 J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV, naissance de deux traités, 1976, p. 525.

1031Cf discours conclusif de Chaplin dans *The Dictator*

1032 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 833 : Pourtant l'isolement, bien que destructeur du pouvoir et de la faculté d'agir, non seulement laisse intactes mais est même nécessaires aux activités dites productives des hommes. L'homme, dans la mesure où il est *homo faber*, a tendance à s'isoler lui-même dans son travail, autrement dit à quitter temporairement le domaine de la politique. La fabrication (*poiesis*, la production de choses), en tant qu'elle se distingue de l'action (*praxis*) d'une part et du travail pur d'autre part, est toujours menée à bien dans un certain isolement par rapport aux préoccupations communes, que le résultat soit une œuvre d'artisanat ou d'art.

fondements transjurids : cf houellebecq => loi de la nature du totalitarisme : L'individu n'est jamais vaincu<sup>1033</sup>.

Parce que l'ordre international existant n'est pas pérenne sur le plan climatique : l'agencement du pouvoir souverain accordé aux Etats-Nations (dans certaines parties du globe), ne permet pas à ce que

2 arguments relatifs au fait qu'il existe un EU :

-aide humanitaire internationale copie DIP

-état uni-virtuel (WOW / LOL) => csq = création d'une culture uni-virtuelle et par csq d'une classe sociale uni-virtuelle<sup>excvi</sup>

new ordre inter fondé sur des droits fondamentaux non consacrés à la suite de l'établissement du nouvel OP, or c'est le manque de ces droits qui pose un problème aujourd'hui<sup>1034cxcviii</sup>.

#### Chapitre 4. Réordonnement de la galaxie des ordres publics

enseignement de Soljénitsyne : le premier des ordres publics, c'est la « démocratie alimentaire »<sup>1035</sup>.

---

1033Inversion de G. Orwell, 1984, 1948, p. 194 : « ce « fût une loi de la nature que l'individu soit toujours vaincu ».

1034Modèle de la marguerite..

1035A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne,12 : les quarante jours de Kenguir, 1973, éditions points, p. 768.

partons de la définition dans le monde L(-) du concept d'ordre public : A 2111-1 CGCT : bon ordre matériel : sécurité, salubrité, tranquillité. Rajouts jurisprudentiels constituant le bon ordre immatériel : Sté les films lutetia = rajout des bonnes mœurs (notion de morale publique) ; Cne de morsang-sur-orge = rajout de la notion de dignité. A noter qu'il n'y a pas de définition précise de l'ordre public en tant que tel dans le monde L(-), mais uniquement un déport de la définition par d'autres notions. Dans la mesure où il n'existe pas de définition, nous nous permettons d'en proposer une : à la notion d'ordre public correspond le respect de la Loi en l'une de ses dimensions, ce qui aboutit à ce que l'ordre public soit également diffracté en de multiples dimensions<sup>cxciix</sup>. Dès lors que ceux-ci sont respectés,

Critique bon ordre matériel :

- la sécurité, de façon non définie est un objectif dangereux car peut aboutir à un infini liberticide
- la salubrité : devrait être un démembrement spécial de la notion d'ordre public. A noter un paradoxe : la création d'un état d'urgence sanitaire (cf loi 2020) qui constitue un paradoxe en ceci que le bon ordre matériel est déjà censé garantir la salubrité publique alors pourquoi rajouter une création légale supplémentaire ? Pour étendre les pouvoirs de l'exécutif tout simplement (à chercher si cet état d'urgence sanitaire est toujours maintenu.. alors qu'on est largement sortis de la crise covid?)
- la tranquillité : la tranquillité est une conséquence de la garantie multidimensionnelle des ordres publics, et ne peut être contenu en celui-ci. La tranquillité est perturbée à partir du moment où l'ordre public l'est, ce qui justifie le découplage logique entre ces deux notions.

critique bon ordre immatériel :

- pas de définition du champ matériel de la notion de morale publique<sup>cc</sup> = risque d'englobement de l'intégralité de l'ordre juridique dans cette notion

Explication du risque d'englobement de la sphère contractuelle privée dans l'ordre public :

droit des contrats général: article 2 code civil = le droit des contrats privés est valide à moins de ne pas respecter les bonnes mœurs ou l'ordre public .

Droit spécial des contrats de travail : englobé dans le droit général des contrats<sup>cci</sup> ; retourner dans le cours de M. Cordelier pour récupérer lien de rattachement des actes de commerce au droit général des contrats commerciaux ; retourner dans le cours de droit spécial des contrats de consommation ; idem pour le droit spécial des contrats

CH 3. « RECONSTRUCTION » d'H-(+) : JE SUIS SUR DE RIEN A PARTIR D'ICI EN CE QUI CONCERNE LE CONTENU. C'EST COMPLIQUE A DIRE (J'AURAIS DÛ METTRE CELA AU DEBUT DU LIVRE 2.

désordre public virtuel positif :

Chacun fait ce qu'il veut dans le monde virtuel<sup>ccii</sup>, et c'est heureux que la Liberté y soit pleinement déployée, car il faut contrebalancer avec les exigences du monde réel. Plus c'est le bordel dans le monde virtuel, plus je suis content personnellement.

ordres publics réel positif ;

-ordre public médical : grandement perturbé dans le monde H(-)<sup>1036</sup> pour une raison simple qui est que les pays riches ont pollué leurs espaces naturels plus que les pays pauvres, ce qui a pour conséquence que leur santé publique va s'y dégrader massivement, si ce n'est pas déjà le cas. Le bon côté de la barrière, c'est donc sur ce terrain les pays non-développés lesquels, non mécanisés et non biocidés, ne rencontreront pas ces difficultés. La conséquence est donc la suivante : les pays les plus riches sont les plus pauvres sur le terrain des capitaux sanitaires.

---

1036Cf vidéo de Major Mouvement, une bouteille à la merde, 2022 :

liste de problèmes :

-pbr n°1 ; demande d'une hausse de rémunération.

-pbr n°2 : les internes sont sous-payés et exploités

...

-pbr n°7 : les praticiens n'ont plus le temps de faire leur travail.

liste de solutions :

-solution n°1 : on supprime l'argent, comme ça c'est la paix éternelle.

-solution n°2 : l'État universel et hétérogène a pour fonction de garantir tout cela et il y a un principe sous-jacent à cela qui est que les gens qui exercent des fonctions objectives humanitaires doivent pouvoir bénéficier de tous les moyens matériels nécessaires à ce qu'ils puissent accomplir ce qu'ils pensent être bon, moyennant justification de la poursuite de la tâche par le comité de déontologie professionnelle (remarque qui vaut surtout pour les recherches expérimentales qu'il faut encadrer : à l'hôpital de Lyon, en France, on crée des organoïdes, soit des mini-cerveaux, et ce, à l'encontre des règles éthiques du droit international lesquelles prescrivent que le génome est patrimoine commun de l'humanité. Si on fait ça en France, qu'est-ce que ça doit être dans d'autres pays (En Chine, il y a un projet d'artificialisation de l'intelligence humaine, comme le suggère la fin de la vidéo de la chaîne youtube l'effet papillon, mon weekend dans un 2m<sup>2</sup>, 2018)). En lien avec la solution n°7, si l'on a plus d'étudiants, on aura plus d'internes, et donc conséquemment moins de charge professionnelle pesant sur les médecins internes. Il y a un autre problème sous-jacent à cette solution en lien avec le principe de carbonisation de l'économie : un droit différentiel à l'usage de pollution carbone, ce qui aboutit à une destruction du principe d'égalité pure et simple. Faut-il jouer sur trois tableaux différents comme suit : comptabilité carbone subjective objectivement égalitaire (même seuil garanti pour tous) ± comptabilité carbone intersubjective (balance carbone de la communauté permet de diviser le bilan carbone positif ou négatif entre les membres de la communauté, avec inclusion d'un coefficient relatif à la responsabilité commune mais différenciée (ça sent le borbier géopolitique à plein nez ce principe)) ± comptabilité carbone objective en lien avec la fonction d'utilité publique (toutes les fonctions sont d'utilité publique) exercée (à chaque poste correspond l'octroi d'un quota carbone égal à ce qui s'avère nécessaire pour faire son boulot dans de bonnes conditions) ? PROBLEME : POUR RESOUDRE L'INEGALITE INHERENTE A CE MODE DE FONCTIONNEMENT, IL FAUDRAIT PENSER UN SYSTEME DE CONTRE-COMPTABILITE CARBONE PERMETTANT DE VALORISER LES PETITES GENS QUI N'ONT PAS LES MOYENS INTELLECTUELS POUR OCCUPER DES POSTES CARBO-INTELLECTUELLEMENT VALORISES (CF REPORTAGE ARTE SUR LES BONNES FEMMES QUI FONT LE MENAGE DANS LE SILENCE DEPUIS DES ANNEES ET QUI SONT HUMBLÉS COMME PAR PERMIS : IL FAUT ABSOLUMENT PENSER LA POLY-HIERARCHIE PARAMETRIQUE ET INCLURE UN SYSTEME DE SURVALORISATION DE CES PERSONNES : FLIP THE TABLE JUSQU'AU BOUT, CA NE PEUT PAS ÊTRE AUTREMENT). JE RAPPELLE AUSSI QUE CE SYSTEME DE CARBONISATION DE LA LIBERTE N'A PAS VOCATION A DEVENIR ETERNEL, CELUI NE POURRA ETRE MAINTENU QUE TANT QUE PERDURERA L'ETAT D'URGENCE



-ordre public professionnel : à mon sens, même la personne qui travaille dans un pressing opère une mission de service public, étant rappelé que cette catégorie juridique fait l'objet d'une privatisation fortement accéléré depuis les années 1990<sup>1037</sup>

Le champ du désordre public réel négatif ou « le cadre [la méta-structure] cosmique »<sup>1038</sup> ? JE NE SAIS MÊME PAS SI C'EST CLAIR POUR VOUS.

A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, septième partie : Staline n'est plus, chapitre 1 : Coup d'oeil par-dessus l'épaule, 1973, éditions points, p. 871 : "Oui, en vérité, nous sommes poussière! Soumis aux lois de la poussière. [...] Et tant que nous n'aurons pas dominé en nous-mêmes ce qui est poussière, il n'y aura pas sur terre d'organisations politiques justes, qu'elles soient démocratiques ou autoritaires". Qu'entendre par poussière, sinon la minéralité des exo-éléments en l'homme!

la méta-structure cosmique inclut la Terre, son satellite et le système solaire, les autres données astrophysiques étant considérées comme négligeables.

Lois terrestres inchangeables :

Le processus du changement climatique a une réversibilité très lente (le CO2 présent dans l'atmosphère sera partie à 40-50% d'ici un siècle, à 90% d'ici 10000 ans)

cours 1 janco

cours 3-4

cours 8 : substitution de l'argent par un système carbone

# c'est ici qu'intervient la police et uniquement ici : uniquement en cas de

---

MACRO-ENVIRONNEMENTAL ET PAN-CLIMATIQUE.

...

-solution n°7 : on donne le droit aux médecins d'organiser leur emploi du temps comme ils le souhaitent pour rétablir l'humanité de la fonction. Cela engendre un nouveau problème qui est celui de l'allongement des temps d'attente. Nouvelle solution : changer l'école, spécialiser les enfants beaucoup plus tôt, en essayant de les stimuler quant aux rêves qu'ils ont, en l'espèce celui de devenir un médecin. D'ailleurs, moi ça ne me gêne pas d'être soigné par un gamin de 15 ans s'il est compétent. S'il a commencé à apprendre à 7 ans, c'est comme s'il était généraliste. Il faut reconnaître que le système scolaire est très mou et plus tôt on en sort, plus on est libre tôt. Excusez-moi mais j'ai passé 24 ans de ma vie dans le système scolaire. C'était long quand même alors que ça aurait pu aller beaucoup plus vite si on m'avait laissé plus de temps libre pour me former tout seul. Il y a un double critère pour pouvoir s'auto-former (qui est une forme d'hétéro-formation), celui de la déclaration de sa propre passion et celui de la présence d'un professeur pour former un minimum orthodoxalement. Cela ne pourra pas intervenir à court terme mais ça pourrait intervenir à moyen terme.

1037Cf cours de droit administratif : le point d'orgue, c'est l'arrêt APREI de 2007 du Conseil d'État, Section selon lequel les prérogatives de puissance publique ne sont plus nécessaires afin que

1038K. Popper(+), la sté ouverte et ses ennemis, chapitre 3 : la théorie platonicienne des Formes ou des Idées, p. 38.

Certes, il indique que Platon construit sa philosophie dans un cadre cosmique, mais nous rappelons-revendiquons notre droit au désossage de Popper MIA[OU]M-MIA[OU]M. Cette idée est corroborée par Jerphagnon selon lequel la pensée platonicienne s'inscrit dans un cadre mythique.

violation établie d'un principe de légalité (extraction de la notion de sécurité de l'ordre public ce faisant). La notion de sécurité ne peut logiquement jouer qu'alors que l'ordre public n'est pas respecté (extraction du principe de sécurité de l'ordre public de sorte à ce que théoriquement, on ne soit pas en principe en permanence en insécurité ainsi que le postule pourtant l'article 2211-1 ou environ du

CGCT) : le respect de l'ordre public implique la vérification d'une présomption légalement réfragable de sécurité, ce qui s'avère plus rassurant que de savoir que l'ordre public, même lorsqu'il est respecté, court encore après la sécurité, et ce faisant, de façon sisyphienne infinie, la surveillance de masse surgénérant un sentiment d'insécurité lequel aboutit de façon centrifuge à ce que les

gens ne croient plus au système, ce qui s'avère contraire à la disposition de la DDHC selon laquelle l'État doit garantir l'ordre public au moyen d'une force organisée. LA PAN-SECURITE, C'EST LE DESORDRE PAR PRINCIPE. Cependant, il s'avère nécessaire d'observer que certaines lois pénales encadrent trop rigoureusement certains droits fondamentaux, notamment, la loi française

pénalisant toute forme  
indistincte  
« d'attroupement », ce qui  
constitue une négation  
littérale du droit de se réunir  
sur la voie publique.

Fondement irrationnel pour fonder une religion virtuelle : « ce besoin de la communauté dans l'adoration est le principal tourment de chaque individu et de l'humanité tout entière, depuis le commencement des siècles »<sup>1039</sup>.

//retrouver le deuxième tourment

M. Eliade au secours.

« *There is only one god and his name is death. There is only one thing to say to death : not today* »<sup>1040</sup>

sur le dieu de la vie : « le seul vrai dieu est le vagin d'une femme »<sup>1041</sup>.

Conclusion : bi-dieu de la mort-vie.

---

1039Dostoïevski, Les frères Karamazov, Le Grand Inquisiteur, 1879-1880, p. 354

1040GOT, S1, EP6 : Une couronne dorée, 2011.

1041GOT, S2, EP 2 : la nuit tombe, 2012, Slaadhor Saan

# DOSSIER CONCLUSI

F<sup>1042</sup> :

conclusion 1 : la  
pan-supra-  
méta-  
mondiale =

---

1042Choisi au hasard, en faisant défiler vite la souris, c'est bleu-canard qui s'est sélectionné parmi 100 possibilités différentes. Si c'est pas mon inconscient ou que la roue de la virréalité qui me dit que je suis COIN COIN de Mme J, c'est que je n'ai rien écrit.

L'article 89 de  
la constitution  
de la Vème  
République  
annule par  
principe la  
constitution  
française, la

république ne  
pouvant être  
réalisée que par  
la ligne supra-  
objective fixée  
par les pieds  
indestructibles  
de



JANCOVICI.  
JE NE SUIS  
PAS LÀ POUR  
BAISER  
QUICONQUE  
À LA  
DIFFERENCE  
DES

HOMMES  
POLITIQUES  
QUE J.  
SCHOVANEC  
K DÉNONCE  
DANS  
TOUTES SES  
CONFÉRENC

ES ET NON IL  
EST PAS À  
L'EST SUR CE  
POINT, IL EST  
DANS LE  
VRAI. C'EST  
LA PAN-  
UNIVERSITE

ANTI-  
ACADÉMIQU  
E DONT LA  
DÉFINITION  
DOIT FAIRE  
L'OBJET  
D'UN  
TRAVAIL

COLLECTIF,  
QUI DOIT  
DEVENIR  
QUELQUE  
CHOSE D'UN  
PEU PLUS  
FONDAMENT  
ALEMENT

CORRECT  
QUE CE QUE  
NOUS AVONS  
TOUS LES  
DROITS  
MINIMAUX  
LESQUELS  
SONT

CONSCRÉS  
DANS LE  
CHAPITRE 1.  
LE MINIMUM  
MATÉRIEL  
FONDAMENT  
AL GARANTI  
DANS LE

CHAPITRE 1  
CONSTITUE  
LA  
CONDITION  
UNIQUE DE  
LA PRISE DE  
MA MAIN +  
VOUS ME



FICHEZ LA  
PAIX AVEC  
LE MONDE  
SUPRA-  
OBJECTIF,  
CAR POUR  
MOI 1(S)  
+1(S)=DOUBL

LE PALAIS DES  
GLACES  
INFINIS.

ESSAYEZ DE  
RÉSOUUDRE  
CETTE

ADDITION  
INSOLUBLE,

CHERS  
SCIENTIFIQU  
ES. IL Y AURA  
DES LIENS  
SCIENTIFICO-  
VIRREELS A  
FAIRE, VOUS  
ALLEZ VOIR

MAIS POUR  
L'INSTANT JE  
LES GARDE  
SECRETS  
PARCE QUE  
JE NE PEUX  
PAS TOUT  
ÉCRIRE. A

SIGNER CE  
CONTRAT  
(LIEN AVEC  
LA  
NOMENCLAT  
URE  
ATOMICO-  
MOLECULAI

RE ET PEUT  
ETRE  
IN'CHALLAH  
AVEC LA  
PHYSIQUE  
QUANTIQUE  
NO SÉ POR

LO  
TANTOUILLE.

(CONCLUSIO  
N)<sup>2</sup> =

Préambule de la  
méga-pan-  
superstructure  
fondamentale  
valant  
distribution



pan-  
universelle(+)  
des droits  
vitaux à l'égard  
de tous les  
organismes  
vivants  
terrestres

Par la présente déclaration des droits du vivant, nous admettons l'irrépressible diversité du vivant traduite de façon poreuse et/ou rigide par l'existence d'une infinie multiplicité des modes d'expression de ses dignes pan-bio-représentants symbolisant en soi l'appartenance indiscutable à une linguo-classe relative ou absolue par l'attribution d'une valeur égale à l'intégralité de ces mêmes outils de communication dont la mention suivante vaut reconnaissance fondamento-inaliénablement protectrice : phagocitation des lymphocytes T, ..., du bruit des noix de coco qui tombent sur le sol (langage des cocotiers), , ..., rugissements des lion.nes, ronronnements des chat.tes, aboiements des chien.nes, micro-ondations des fourmis, ..., du français, du thaï, de l'araméen, du vieil éthiopien, ..., du langage Esthétique, du langage Émotionnel, du langage des Sens, du langage des Signes, de la Musique et du Silence (ces cinq derniers langages étant transversalement universels).

# Article premier : les droits de l'expression vitale. Au sein de la trinité

étatique  
universelle et  
hétérogène,  
chacune d'entre  
elle dispose de  
droits vitaux  
expressifs. Le  
macro-Etat

dispose de celui  
de la définition  
de la méta-  
structure  
cosmique par le  
biais de  
l'édiction de  
lois virréelles.

L'ensemble des  
unités fédérées  
méso-étatiques  
disposent du  
droit de  
dialogue  
juridictionnel  
avec le macro-

Etat. Tout  
micro-Etat  
dispose du droit  
de proposer des  
lois  
subjectives-  
objectives, soit  
prétendant à la

virréalité (droit  
de citation,  
droit au  
néologisme,  
droit à l'endo-  
monde, droit à  
la vie privée  
intellectuelle,

droit de barrer,  
droit d'hétéro-  
critiquer, droit  
de tout lire,  
droit de tout  
écrire, droit de  
tout publier,  
droit de tout



montrer)<sup>1043</sup> .

Tout micro-Etat  
dispose  
d'édicter<sup>cciii</sup> des  
non-lois(re+4)  
– soit d'auto-  
communiquer

---

1043A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, septième partie : Staline n'est plus, chapitre 1 : Coup d'oeil par-dessus l'épaule, 1973, éditions points, p. 871 : « Un pays où il est impossible d'échanger librement l'information voit à la longue se creuser un abîme d'incompréhension entre des catégories entières de citoyens : tant de millions d'un côté, tant de millions de l'autre ».

de façon pan-  
\*insérer liste  
infinie de  
préfixe-  
infinie(pan X),  
des lois(re+2),  
soit de méta-  
communiqué

$r^{cciv}$ , dans la  
limite du  
vocabulaire  
qu'il maîtrise<sup>ccv</sup>,  
du droit de  
proposer des  
lois( $R+1$ )  
virréelles à

valeur supra-  
objective une  
fois toutes les  
conditions  
remplies<sup>ccvi</sup>, du  
devoir de  
respecter les  
règles que lui

imposent son  
corps ainsi que  
celui des autres.

### Conclusion<sup>3</sup> : Théorie de la justice

sphère (zoo/phyllo)-subjective : protection des égarés, protection des animaux sauvages, protection des arbres qui appartiennent au champ de l'ics +

sphère subjective : PROTECTION UNIVERSELLE DU PRINCIPE DE REALITE VITALE. Une fois cela posé, il est indispensable de développer ma notion propre de comptabilité sociale dont voici la première règle : tout individu qui s'apparente à 100 % à un paradigme social(ttt) aura pour sanction mon exo-prison( $Vr-\infty+2$ ). Celle-ci consiste à placer une telle personne dans une situation d'ignorance totale, comme si elle n'avait pas existé, à des fins légitimes d'auto-protection. Pour aller au bout de mon raisonnement, quand une personne n'est pas dans mon entourage proche, ni ne m'est accessible, même par un moyen virtuel, alors cette personne est-elle virtuellement(J) hors de mes sphères relationnelles et par conséquent dans ma prison(IS) sociale. Il s'agit pour l'instant de mon unique règle de gestion du social(ttt).

sphère intersubjective : la justice se plie à la volonté des individus => le juge applique les contrats réthoriques et rappelle à l'ordre les contracto-socio-

abuseurs en cas de violation manifeste de ces  
contrats<sup>1044</sup>.

sphère objective : la justice protège le vivant contre  
l'anti-virtualité (vaut notamment pour les extenso-  
types neutres vulnérable) et l'anti-réalité (re-0)

sphère supra-objective => la justice doit tout faire  
pour empêcher une guerre en toutes ses dimensions,  
tous les moyens, mesures provisoires, omni-  
compétences, et latitudes interprétatives étant  
débloquées en matière contentieux cosmo-militaire.

---

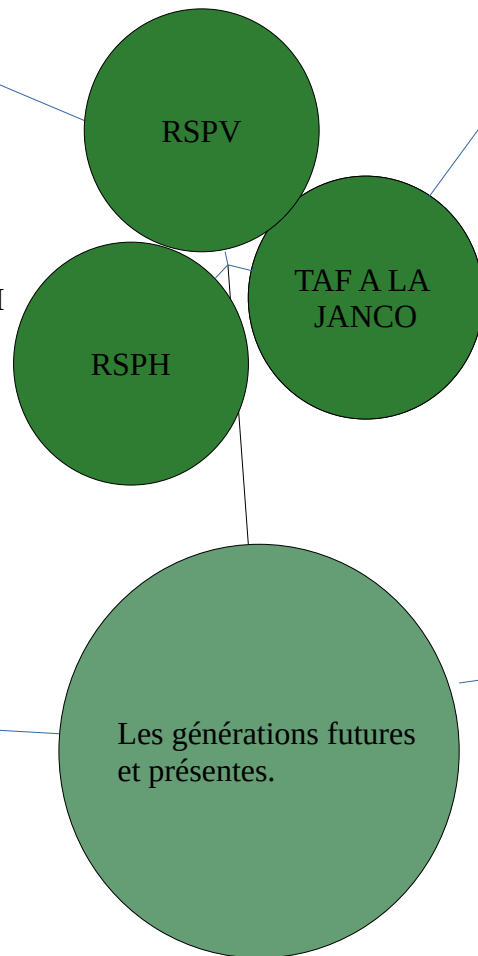
1044 Pour un exemple, je rappelle qu'avec M. B

(CONCLUSION)<sup>4</sup> Raisons pour lesquelles cet ouvrage ne va servir à rien. « Mais, hélas, ils sont lents, les fleuves de l'histoire »<sup>1045</sup>. La France est devenue un pays de vieux(G) : vous avez tous mille ans. Je vous mets tous au défi de me comprendre bien que je vous donne à toutes les armes pour le pouvoir ! Tous ceux qui ne me comprendront pas resteront dans le monde H(-) d'avant, perspective effrayante : ce monde confine à la colère, à l'incompréhension et au négatif. **NON, JE DECONNE J'AI VERTICALISE LE COURS DES FLEUVES HISTORIQUES. AUX SCIENTIFIQUES DE LE CYCLER. VOICI LA CONSEQUENCE** conditionnée à votre vouloir-vivre (reprise personnelle du concept classique d'élan vital, ou de volonté de puissance biologique ou de conatus ou de développement corporel pour la science

médicale(+) à distinguer de la science médicale psychiatrique(-) !:

Cette tête représente les générations futures qui seraient nées dans le monde vert. Il est possible que ces enfants soient ceux qui existent déjà. Programmes scolaires à changer d'urgence. Les jeux vidéos sont ultra-violents. Pourquoi les enfants pourraient jouer sur le mode du divertissement dès 7-8 dans la vraie vie (je l'ai vu de mes yeux vu) à des jeux interdits au moins de 18 ans de tir pour du faux-vrai violent (choquant pour certains « autchotones », cf le film des jeunes qui vivent avec leur père dans la forêt où il les éduque) et ne pourraient pas apprendre des choses importantes sur le mode du vrai-faux. C'est l'instruction qu'il faut « historico-militariser », pas la société !

Reprise th cercles concentriques Burgorgue Larsen avec combo d'un trefle à trois feuilles. FEUILLISATION DE BURGORGUE LARSEN.



JE LE NOMME MON PREMIER MINISTRE (conditionnel à mon gré) CECI RESPECTE PLUS L'ARTICLE 19 OU 20 que (Cf La cohabitation de marie-cohendet et ma copie de partiel blanc du semestre 2 de la L1 où j'ai eu 19/20). nananère

Application mondiale instantanée de l'article 16 de la Constitution Française car je suis le bouddha cosmique ? À vous de me reconnaître comme tel pour cela et le laisser faire le taf pour nous sauver c'est lui superman. Je ne peux que tenter de jouer le rôle pour le post-janco en partenariat avec lui

**TITRE : LES FUTURS PATAPONPONS** (lien jeux vidéos inclus dans mon traité poésilitique univirtuel) **QUE J'AIME AU - CAR IL Y A ALMA, LOUNA, RITA ET SURTOUT JUSTINE DEDANS. NE LES TUEZ PAS PAR VOTRE INCONSCIENCES (LARMES CONCLUSIVES).**

Le « noir » représente l'objectif de l'éducation en H(-) : l'apprentissage du socle moral qu'est le chapitre 1 . En gros, ils commencent par des histoires d'horreur et comme dans games of thrones, la mémé qui raconte à Brand « ce qu'il peut entendre » : les écoliers peuvent aller jouer dans la cour de récréation dès qu'ils sont dégoutés même s'il doit il y avoir un minimum à connaître quand même. Attention à ce que cette micro-couche soit toujours indépassablement construite, sans quoi pas de possible évitement futur d'U-∞

1045A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation, chapitre 5 : du camp à la relégation, 1973, éditions points, p. 841.



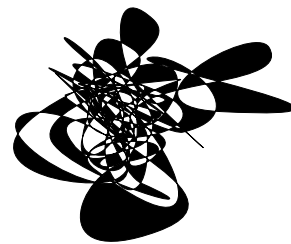
Conclusion n°5 :  
hommage à ceux qui  
sont parvenus à tout me  
lire parce que c'était  
fastidieux. Bienvenue  
dans la tribu des grands  
jounsmpf (cadeaux(+)  
prévus).



-combien même je me serais trompé du début jusqu'à la fin, c'était la plus belle erreur de ma vie. 3 larmes.

- « On a trouvé des hommes pour résister aux rois les plus puissants, pour refuser de s'incliner devant eux : on a trouvé très peu d'hommes pour résister aux foules, pour se dresser, tout seuls devant les masses, égarées trop souvent jusqu'aux pires excès de la fureur, pour affronter, sans armes, les bras croisés, d'implacables colères, pour oser quand on exige un « oui », lever la tête et dire « non » »<sup>1055</sup>. Direz-vous oui ?

# Merci pour tout



Mes signatures  
+ mes larmes  
du vrai monde  
= engagement  
potentiel de  
tout mon endo-  
cosmos.

1055G. Clémenceau, discours au Sénat, le 11/12/1906.

1056Revoir le film zorro..

hétéro-références (il en manque tant...) = citations unitaires

littéraires :

P. Kropotkine, la morale anarchiste, 1899, éditions Mille et une nuits, p.40 : 1/10.

A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 5 : première cellule, premier amour, 1973, éditions points, p. 157 : 9/10.

Dictionnaire Larousse, 2014, p. 1147. : je sais pas /10.

S. Courtois, N. Werth, J-L. Panné, Andrej Paczkowski, K. Bartosek, J-L. Margolin, Le livre noir du communisme : crimes, terreur, répression, Quatrième partie. Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, 2. Corée du Nord, Vietnam, Laos : la semence du dragon, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord par *Pierre Rigoulot*, 1997, éditions Robert Laffont, schéma de l'archipel du Goulag p. 40-41 : 9/10.

F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 24 : 10/10 ou 0/10, c'est selon le degré de lecture.

P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 4 : K.B, 1947, éditions Julliard, p. 62-63 : 9/10.

F. Fukuyama, la fin de l'histoire et le dernier homme, 1992 éditions Flammarion, page 314.

A. Huxley, Le meilleur des mondes, 1927, éditions Plon, 319 p : 5/10.

Desclée de Brouwer, La Bible de Jérusalem, Ancien testament, le Deutéronome, date précise de création inconnue, p. 270 : -∞/10.

E. De la boétie, Discours de la servitude volontaire, 1576, éditions milles.et.une.nuits, p. 15

J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, édition folio essais, p. 76 : 1/10.

S. Ledu, S. Frattini, Les records des animaux, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 88 : 10/10.

H. Arendt, La crise de la culture, 1961, édition folio essais, p. 16.

H. Arendt, La condition de l'homme moderne, chapitre V : l'action, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 143 :

F. N., la généalogie de la morale, 1887, éditions folio essais, p. 71 : 6/10.

M. Houellebecq, rester vivant, 1997, Flammarion, p. 11-13 : 0/10 ou 10/10, c'est selon que l'on désosse son propos ou non. Ca dépend de s'il veut bien fumer du haschich avec moi (et peut-être Mme J) en H-(+) aussi ou pas. Qu'il est drôle et pertinent dans sa conférence . Valable également pour Beigebder, poulpe, blanche gardin, la dame au savon, et tout le monde aussi à mes futurs concerts endiablés qui dureront

Pas le temps de mettre toute a ma bibliothèque aussi hein, référez vous aux notes de bas de page, j'aime pas trop la redondance formelle inutile de H-(-) (les thésards recopient ainsi très intelligemment 30 pages de références inutiles, ces « élites » pour citer M. Ékhert !.

Ceci est un vecteur -pied-au-nez au système universitaire académiste d'H-(-).

Exclusion de M. Guyomar de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a désactivé la CrEDH en rendant tous les arrêts de celle-ci facultative (Merci Pavlo Pushkar pour cette information). Je renvoie à mon futur cours commentant le guide FACULTATIF (pourquoi publier un guide facultatif ? C'est absurde) de l'article 34 de la CvEDH ! Ça bardera !

Nomination de Mme Ducoulombier au poste de professeure de droit universel des droits de l'Homme (il y a une contre-thèse cachée dans sa thèse que je crois avoir vu). Nomination de Mme la doyenne de la faculté de droit doyenne du monde.

## Annexes Historiques négatives

Champ de Mars, aussi dénommé Hugo Genezai[zaitte] vs the idéo-world de l'histoire négative

Hugo Genezai vs Emmanuel Katton :

Nécessité du combat : la critique puis le désossage de la pensée d'un prédécesseur s'avère nécessaire afin de conserver ma liberté intellectuelle.

Contexte du combat :

choix map : Penser le devoir de mémoire.

choix stuff : logique

Temporalité : L(-).

Critique principale :

-On peut notamment lire dans cet ouvrage, un passage présentant l'oubli comme quelque chose de positif. Il ne s'agit rien de moins que de double-pensée : le devoir de mémoire est nécessaire mais l'oubli est également une faculté positive. Aucun départage clair n'est opéré entre ces deux notions clairement antagonistes. S'il faut faire un choix, seul celui de la mémoire peut être fait, voie qu'indique notamment le juge européen(+)<sup>1057</sup>.

Quelques critiques marginales :

-sur la présentation positive de la notion de l'oubli, E.Katton, Penser le devoir de mémoire, le devoir de mémoire et la Shoah, dans une sous-partie sur les vertus de l'oubli<sup>1058</sup> : pour E.N, l'oubli est une faculté positive, un pouvoir actif d'effacement sans lequel la cs, engorgée de souvenirs, ne pourrait accueillir rien de nouveau => contraire à mon concept de . Il s'agirait plutôt de savoir distinguer quels sont les champs matériels dans lesquels l'oubli s'avère nécessaire, champ matériel hors duquel il faut situer l'Histoire<sup>ccvii</sup>.\*

-E. Katton n'a de cesse de parler du devoir de mémoire, mais toutefois ne tire aucune conséquence quant à l'application contemporaine de ses arcanes au futur qui s'approche et quant aux nécessaires actions que nous devons entreprendre dans le présent afin de dévier la trajectoire Historique collective du vivant terrestre. A quoi sert un ouvrage qui se borne à établir des constats théoriques généraux ? A établir des constats théoriques généraux, soit à demeurer dans les nuages, à demeurer dans le flou conceptuel, ou encore à ne pas avoir les pieds sur Terre tandis qu'il s'agit de ma première consigne. Quel paradoxe pour un ouvrage sur la mémoire que de ne pas l'utiliser afin de tirer des conséquences sur le futur ! E. Katton en vient ainsi à ne pas voir sa propre cécité car comme il l'affirme lui-même « le devoir de mémoire devient une exigence vide si nous devenons aveugles à notre propre présent »<sup>1059</sup> ! E. Katton pose l'idée selon laquelle l'idéal consisterait en un apaisement mémoriel communautaire via le médium dialogique, cependant, dans la mesure où à l'idéal de la mémoire apaisée correspond l'idée d'un « travail de mémoire » selon E. Katton, on a du mal à comprendre en quoi est ce que cela diffère du classique devoir de mémoire duquel il le distingue au début de la partie sur le devoir de mémoire et l'intégrité : si le premier renvoie au fait

---

1057Cf JP sur le négationnisme

1058Certes l'oubli a des vertus, mais il ne mentionne pas les bonnes. \* revenir ici plus tard pour mentionner lesquelles  
1059E. Katton, Penser le devoir de mémoire, le devoir de mémoire et la Shoah, p.\*

de prendre le passé au sérieux pour en tirer des leçons pour le présent, on s'aperçoit qu'il correspond exactement au second lorsque celui-ci est défini comme un moyen nous permettant d'être vigilants aux dangers que présente un problème historique, sous-entendu pour le présent. Cette distinction s'avère donc artificielle et représentative de l'usage du stratagème n°17 de la mauvaise foi décrit par Schopenhauer<sup>ccviii</sup>.

-E. Katton pose une distinction artificielle entre la notion d'anti-mémoires et la notion de négationnisme : à ce second correspond le fait de nier un événement historique tandis qu'au premier correspond, je cite, à un « souvenir en creux d'un événement qui n'a pas de place dans la conscience du groupe, et qui, transmis de génération, s'amplifie d'autant plus qu'on ne lui permet aucun canal à travers lequel s'exprimer » (E. Katton, penser le devoir de mémoire, le devoir de mémoire et la shoah, les malaises de la mémoire). Comment peut-on transmettre un souvenir qui n'a aucun canal d'expression ? Comment peut-on transmettre un souvenir qui n'a pas sa place dans la conscience d'un groupe ? Il s'agit d'un cas manifeste de non-définition<sup>ccix</sup>, il s'agit même d'un stratagème rhétorique dénoncé par Schopenhauer, le stratagème n°17 consistant en la création d'une distinction artificielle, intertextualité qui renforce le poids de la critique.

-Sur le choix à opérer entre oubli et mémoire, E. Katton semble préférer l'oubli ainsi que l'indique par exemple la citation suivante : « rouvrir les plaies du passé [implique de courir] le risque de la répétition du conflit ». Or, c'est très exactement l'inverse de la politique mémorielle de la France depuis Pompidou que d'affirmer un tel propos. E. Katton s'enfonce dans l'auto-contradiction en affirmant également que « l'oubli peut constituer un facteur de cohésion au sein d'une communauté » en employant l'exemple-argument des lois d'amnisties. Or, il ne s'agit pas de la fonction d'une loi d'amnistie que d'imposer au groupe d'oublier le passé, la fonction d'une telle loi consiste uniquement à réintégrer ceux qui ont été exclus, et c'est heureux. E. Katton retourne donc la fonction de la loi d'amnistie, ce qui s'avère donc démonstratif d'une certaine malhonnêteté intellectuelle (E. Katton, penser le devoir de mémoire, le devoir de mémoire et la shoah, mémoire et réconciliation).

-je me permets de passer rapidement sur quelques lieux communs relatifs à l'utilité d'une narration, notamment consistant à restructurer sa vie. Je n'écris pas dans cet objectif-là : j'écris dans l'objectif de formuler des pensées que d'autres ne peuvent structurer en raison des impératifs sociétaux et matériels qui verrouillent leurs existences par conséquent injustement difficiles. Je revendique néanmoins respecter l'exigence d'intégrité qu'E. Katton formule : je serai totalement transparent et me tirerait autant de balles que nécessaires dans le corps mémoriel en exhibant mes pires hontes, et ce, à des fins aussi scientifiques que possibles.

Conclusion : Hugo Genezai *wins*...

Dans la mesure où cet ouvrage n'est pas complet, je dispose du droit de le désosser afin de construire mon propre ouvrage. **MIAA AAAAM.**

## La bi-auto-contre-thèse de P. Ducoulombier

axes de critique :

-sur le plan méthodologique, l'ouvrage souffre de lacunes béantes, la plus grave étant celle qui concerne la structure de l'ouvrage : la déclinaison du concept central de conflit de droits s'avère disséminé tout au long de l'ouvrage, ce qui ne peut qu'inciter à penser que le propos devait être dissimulé d'une façon ou d'une autre alors que toutes les informations pouvaient être posées clairement en une page, de la façon suivante : rajouter toutes les notes que j'ai mis en bas des deux premières pages blanches sur lesquelles je note toujours les idées-clefs d'un ouvrage\*. A noter d'ailleurs que ces mêmes concepts ne sont que trop peu utilisés afin de disséquer les *hard cases* évoqués dans l'ouvrage, tâche qu'il nous reviendra peut-être de réaliser ultérieurement \*donner un exemple. Concernant d'autres problèmes méthodologiques, l'introduction est trop courte ou mal construite, peu importe il y a un problème avec l'introduction. La notion centrale de conflit de droits n'est pas définie, la définition de cette notion n'intervient qu'après la page 100 (retrouver numéro de la page), ce qui interroge véritablement quant à la structure choisie dans l'ouvrage.

-A ce propos, l'ouvrage navigue clairement entre deux eaux. En effet, de longs développements sont liés à la question de la hiérarchie des droits de l'homme tout en recelant une auto-contradiction constitutive d'une double-pensée sous une forme universitarisée<sup>1060</sup> : non seulement P. Ducoulombier affirme plusieurs fois dans sa thèse que toute hiérarchie des droits de l'homme s'avère impossible<sup>1061</sup> notamment en raison de son origine sociétale<sup>1062</sup>, tout en admettant qu'il est possible qu'il y en ait une en ce qui concerne les droits absolus<sup>1063</sup>, sauf que la Professeure Ducoulombier opère au début de sa thèse une relativisation de tous les droits, à l'exception du droit absolu à l'interdiction de la torture, étant précisé que dans certaines perspectives théoriques, un tel droit pourrait être relatif<sup>1064</sup>, sans oublier que le juge européen ne statue pas en la matière en raison de son attachement à la valeur fondamentale de dignité qui irrigue toute sa jurisprudence, tout en sachant que la dignité elle-même peut faire l'objet d'un conflit<sup>1065</sup>. De deux choses, l'une : une telle position auto-contradictoire consistant à dire qu'il n'y a pas et qu'il y a une hiérarchie abstraite des

---

1060 Pour un premier exemple concernant le droit à la vie, considérons les éléments suivants relatifs à la garantie du droit à la vie : « Le droit à la vie peut être utilisé afin de justifier l'atteinte à d'autres droits conventionnels » (P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 253) ; « L'article 2§1 a été mis en balance avec d'autres droits alors même que son caractère indérogable semble le mettre à l'abri de toute contestation et, surtout de tout échec face à un autre droit conventionnel. En effet, cet article ne prévoit pas la possibilité d'une quelconque ingérence, en dehors de la mention relativement obsolète de la peine de mort et des cas prévus par le paragraphe 2. La question qui se pose est donc de savoir si l'on peut autoriser une limitation pour la défense des droits d'autrui ainsi que celle de savoir si les droits d'autrui pèsent d'un poids suffisant dans la balance pour conclure à l'absence de violation de l'article 2, malgré la perte de la vie, et l'obligation qui pèse sur l'État de la protéger (*Ibid*, p. 236).

1061 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 308 : « Les deux sujets posent pourtant le problème de la coexistence d'ordres juridiques qui peuvent entrer en conflit par l'opposition des droits fondamentaux qu'ils consacrent, dans un système qui refuse d'assumer l'idée d'une hiérarchie ».

1062 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 155-156 : « L'ordre public est « l'ensemble des valeurs reconnues par la société à un moment donné ». Si cette notion sert depuis son origine à restreindre les libertés et peut être distinguée de la « protection des droits d'autrui » ».

On notera un idéo-lien dangereux avec le perfectionnisme libéral.

1063 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 253-254 : « Les arrêts *Streletz, Kessler et Krenz c. Allemagne* et *K. H.-W c. Allemagne*, [...] ont d'ailleurs été l'occasion de consacrer la valeur suprême du droit à la vie dans l'échelle des droits de l'homme au plan international ».

1064 On retrouve une auto-contradiction similaire à celle mentionnée au sujet de l'article 2 en ce qui concerne l'article 3 cette fois en confrontant les pages 261 et 263.



droits de l'Homme<sup>1066</sup> ouvre une idéo-porte à la théorisation de cette problématique laquelle s'avère absente de la thèse en question, point crucial étant donné le sujet de la thèse signifiant par conséquent une sorte de faillite. On a donc bien vu la porte ouverte par le principe de virtualité(J), nous l'enfonçons en proposant un nouveau système des droits vitaux qui serait plus inclusif sur le plan matériel en incluant les droits des animaux et des arbres, ce qui permettrait de mettre fin au (zoo/phyllo-)totalitarisme actuellement à l'œuvre, soit de mettre un terme à toute la souffrance animale engendrée<sup>1067</sup> tout en réduisant universellement(+) les émissions de gaz à effet de serre, ce dont nous avons bien besoin afin de protéger la pan-vie.

---

1065 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 280-281 : « La notion de dignité humaine légitime donc une variété d'interdictions, la plupart liées au corps humain, pour lesquelles il est possible de découvrir une gradation, une hiérarchie – vendre ses faveurs corporelles étant une atteinte plus grave qu'accepter d'être utilisé comme projectile dans un spectacle. Plus que la sensibilité morale de ces questions qui militerait pour une retenue dans le contrôle de la Cour, c'est l'atteinte à la liberté de choix des personnes, à leur autonomie personnelle, qui devrait guider la Cour européenne dans son arbitrage, autour de critères comme la capacité du titulaire conjuguée à la nature du droit atteint. La dignité humaine, dont le contenu flou peut recouvrir les atteintes les plus graves à la vie comme la prise en compte de certains droits sociaux, n'a pas vocation à prévaloir de manière systématique sur la liberté. Parallèlement, l'expression du consentement à la renonciation de l'un de ses droits, au bénéfice d'un autre, ne doit pas empêcher la recherche par le juge européen de la réalité de ce consentement par rapport à une pression sociale constante ou à un endoctrinement, par exemple. Derrière la référence à ces deux principes fondamentaux de la Convention, il faut rechercher la nature des droits et les caractéristiques des titulaires qui entrent en conflit pour décider si la dignité doit l'emporter sur la liberté ».

Ayant personnellement lu *Le rapport de Brodeck* et en particulier le passage relatif au vol d'eau potable à la mère d'un enfant en ayant besoin pour survivre, il me semble nécessaire de rappeler que la notion de dignité renvoie à toutes les situations dans lesquelles une personne s'avère contrainte d'adopter des comportements contraires à des convictions morales qui relèvent du plus strict bon sens, comme par exemple dans l'exemple susmentionné : ne pas agir de telle sorte à ce que cela aboutisse à tuer incidemment une personne. Cette notion d'indignité est en l'occurrence recouverte d'une contextualisation spécifiquement politique là où à l'inverse la liberté relève plus du champ civil. La dignité constitue donc un noyau dur dont la garantie par le système politique s'avère indispensable sans que celui-ci ne perde toute forme de légitimité. Or, ainsi que le montre l'évo-lecture du mythe d'Er mentionné en conclusion du chapitre 4 du livre premier, le réchauffement climatique implique une situation d'indignité universelle eu égard des générations futures. Sur le terrain plus personnel, la vie a fait que j'ai dû manger économiquement mon propre père pour rédiger cet ouvrage en payant mes études grâce au capital que son suicide m'a apporté. Que cet ouvrage soit un échec me placerait personnellement ainsi dans une situation de double indignité insupportable. La conséquence de l'absence de dignité peut légitimement fonder le droit de chacun au suicide, à rebours d'Aristote(-).

1066 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 400-401, en citant l'arrêt Chassagnou de 2001 : « *c'est précisément cette constante recherche d'un équilibre entre les droits fondamentaux de chacun qui constitue le fondement d'une « société démocratique ».* La mise en balance des intérêts éventuellement contradictoires des uns et des autres est alors difficile à faire, et les États contractants doivent disposer à cet égard d'une marge d'appréciation importante ».

On notera qu'une telle définition d'une société démocratique relève de l'absurde : serait démocratique une société parvenant à opérer une gestion politique ou juridictionnelle durable des inégalités qui la traversent, tout en conservant l'apparence de l'égalité. Une telle définition dissimule un autre dysfonctionnement : il est évoqué la question des conflits particuliers de droits alors que la notion de démocratie renvoie au contraire à la notion de gestion populaire du pouvoir alors même que cet équilibre n'est donc réalisé que par des autorités politiques ou juridictionnelles, ce qui correspond par les termes à une gestion élitiste du pouvoir. En d'autres termes, cette définition de la démocratie amalgame aristocratie et démocratie et démontre bien le malaise civilisationnel consistant à maquiller la réalité anthropologique par des euphémismes philosophico-politiques. Encore une fois, nous sommes inégaux face au savoir et c'est ainsi. Je me permets de rajouter que nous sommes inégaux face au pseudo-savoir également : l'intellectualisme a nécessairement deux versants. La théorie des macro-dimensions du présent ouvrage entend apporter correction au pseudo-intellectualisme orthodoxal et surtout entend y mettre fin à jamais, en marchant dans le sillage de l'axe Socrate-Nietzsche-Arendt-CrEDH(+). J-M. Jancovici apporte ce commentaire utile : toute norme juridique ne peut être opérationnelle qu'à la condition d'être instruite. Autrement dit, pas de savoir(+), pas de norme juridique(+). On en revient à une constante anthropologique : ce sont les savants

-valorisation positive monolithique de l'ouvrage le Léviathan de Hobbes<sup>1068</sup> lequel recèle une double proposition politique que Locke n'a même pas vu, se bornant à une quasi-stricte répétition du propos hobbesien. Autrement dit, est valorisé d'une façon très polémique<sup>1069</sup> une proposition politique qui est pensée unique alors qu'elle est double et auto-excluante. Autrement dit, la lectrice résume en une phrase un ouvrage de neuf cent pages, ce qui s'avère frauduleux et n'en a même pas compris la substance, s'il a été lu, dans la mesure où la citation valorisant l'ouvrage en question dit en substance que l'État doit « trancher entre les vies à protéger » alors qu'Hobbes dit strictement l'inverse en certaines pages de son inutilement livre-fleuve (sans doute un moyen de protection à l'époque, personne n'ayant sans doute lu son ouvrage jusqu'à la fin) : le contre-système contenu dans l'ouvrage Le léviathan de Hobbes mentionne très précisément le fait qu'à partir du moment où l'État ne garantit plus les droits de ses sujets, ces derniers disposent du droit de se rebeller contre lui, soit de ne plus respecter son *imperium*. Or, dès lors qu'un Etat dispose du droit d'arbitrer entre la vie de ses sujets, il n'en garantit à l'évidence plus les droits : les sujets disposent donc du droit de se rebeller. Retour du stratagème n°30 dénoncé par Schopenhauer. Son usage est même double en ce que quelques lignes plus loin, on peut lire que le propos de Locke doit être « dépassé ». Mais qu'est-ce qui doit être dépassé ? L'intégralité de l'ouvrage ou une partie de celui-ci ? S'il ne s'agit que d'une partie de celui-ci, lesquelles ? Ce n'est pas précisé. S'il s'agit de l'intégralité : peut-on dépasser l'interdiction de l'esclavage que Locke implore ? Peut-on dépasser la répétition de la proposition hobbesienne selon laquelle dès lors que le gouvernement ne remplit plus sa part du contrat, on peut sortir de son imperium ? Peut-on dépasser la critique anti-religieuse (anti-chrétienne qui préfigure le nietzschéisme) répétée dans le premier chapitre de l'ouvrage ? A l'évidence non pour chacune de ces questions.

---

de la tribu qui dirigent. Le concept d'élite devant être ouvert à tous, les « compétences sophocratiques » serviront de critère à l'élaboration d'une norme . Le processus de pan-dimensionnalisation institutionnelle des normes entend apporter une composante méta<sup>[1.n]</sup>-sophocratique ouvrant le champ des possibles juridiques, ce qui permet de retomber sur un éclairage nouveau de la définition de la démocratie posée par Chassagnou : une société est fonctionnelle si et seulement si ses normes sont susceptibles d'être révisées de façon conforme à l'intégralité des causes qu'elle peut intéresser. Une société n'est également fonctionnelle qu'à la condition de respecter le principe de subjectivisation de la notion de justice non supra-objective : stricte conséquence du principe d'inégalité entre les individus, ce qui fonde l'importance tant de l'indépendance intellectuelle dont je crois que le parangon serait l'auto-synthèse dont cet ouvrage ne constitue qu'un modeste exemple que de la bonne connaissance que les référents ou les professeurs particuliers (subjectivisation également de la fonction éducative avec un jeune qui encadre un petit avec moitié temps de récréation moitié temps de travail..) doivent avoir respectivement de leurs associés ou de leur « petit drôle ».

1067 France culture, les pieds sur terre, série de 4 podcasts de 2022 sur l'environnement : épisode où une journaliste va dans un abattoir à porcs en Bretagne et où elle décrit les conditions insupportables de détention-vie-alimentation des cochons qui seront par la suite abattus froidement et les gens d'acheter du jambon blanc par quinzaine dans des barquettes en plastique bien propres pour manger des raclettes sans même penser au petit porcelet qui ne verra même pas les yeux de sa propre mère (à noter que je fais le premier partie de cette catégorie, personne ne peut être astreint à un principe absolu de non-auto-contradiction mais quand même).

1068 Juste une citation rapide pour questionner le choix de cette valorisation : « la torture ne doit être utilisée que comme instrument de conjecture et d'éclaircissement dans l'investigation ultérieure et la recherche de la vérité » (Hobbes, le léviathan, 1651, \*, p. 244-245). Il est nécessaire de préciser que les gardiens des camps de concentration utilisaient la torture dans ce même objectif, ce qui révèle le caractère totalitariste du propos Hobbesien : « les interrogateurs khmers rouges firent preuve de beaucoup d'imagination morbide et sadique en la matière ; une des modalités les plus courantes semble avoir été la quasi-asphyxie par sac en plastique autour de la tête. [...] Les bourreaux s'autojustifiaient au nom d'une prétendue efficacité de la torture pour la recherche de la vérité » (Cambodge : au pays du crime déconcertant, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 725)). Mme Ducoulombier rappelle le positionnement du juge européen à l'encontre de toute forme de torture, de telle sorte qu'apparaît une double-pensée indirecte extrêmement profonde pour une professeure qui est supposée enseigner la doctrine de ce même juge, profondeur qui nous fait nous questionner sur le fait si c'est même bien elle qui ait pu écrire de tels propos.

1069 Cf p.13 je crois

-Concernant cette dernière question, il y a un point majeur de la thèse de P. Ducoulombier à traiter, celui qui s'avère relatif au fait que « la démocratie se nourrit de la diversité religieuse en son sein ». Tous les monothéismes reprennent la dialectique schmittienne distinguant les amis des ennemis, critère du totalitarisme<sup>ccx</sup>. Or, le premier principe sur lequel repose la démocratie L(-), c'est justement le principe de multiculturalisme<sup>1070</sup>, soit sur la négation de cette précédente dialectique. Une contradiction apparaît, la même que celle qui apparaît lorsque la CrEDH défend la « morale religieuse »<sup>1071</sup> : si l'idée de morale sous-entend l'apport de quelque élément positif, on peine à comprendre en quoi l'intégralité de celle-ci puisse l'être. Or, nul découpage de la large notion de morale n'est effectué, découpage qui ne mérite pourtant qu'une double diffraction positive et négative<sup>ccxi</sup>. Il y a un autre problème sous-jacent à l'idée de protection de morale religieuse, qui est que la jurisprudence de la CrEDH constituerait ainsi à la fois le « neck-plus-ultra » de la protection des droits de l'Homme ainsi que le fervent protecteur des idéologies les plus stupides du monde. Double pensée grave qui ne s'avère pas compatible avec l'idéologie fondatrice de la Cour Européenne elle-même consistant pourtant précisément en l'érection systématique à l'encontre de tout symptôme du totalitarisme<sup>1072</sup>...

-à l'heure où j'écris ces lignes, je n'ai pas l'ouvrage sous les yeux, il est chez ma mère. Il me manque plein d'auto-contradictions manifestes d'une page sur l'autre, il y a d'autres erreurs méthodologiques, d'autres points à critiquer. Je ne citerai que l'un des plus saillants qui me reste en tête : vers la fin de l'ouvrage, on peut notamment lire la phrase suivante : « plus on est haut dans la hiérarchie sociale, plus on voit sa liberté d'expression limitée »<sup>1073</sup>. Démontrons sur tous les champs temporels de la légalité qu'il s'agit d'une absurdité. Sur le champ L(-), nous avons un principe d'indépendance des professeurs d'université de valeur constitutionnelle lequel contredit directement la citation

conséquence : vive l'idéo-cannibalisme virtuel qui n'est jamais que l'un des démembrements suprêmes de la « liberté intellectuelle »<sup>1074ccxii</sup> !

---

1070Cf copie de droit européen des droits de l'Homme produite lors du semestre 6 de la licence. Note : 19/20.

1071Ligne jurisprudentielle établie par l'arrêt Otto-Preminger Institute.

1072Citer thèse de L. Burgogue. Larsen, les trois cours régionales des droits de l'Homme ~~in context~~, dans le monde L(-).

1073Retrouver la citation qui n'est justifiée par aucune source ni juridique, jurisprudentielle, ni doctrinale, ni politique, ni idéologique, ni rien du tout. Curieux tout de même pour une professeure de droit européen des droits de l'Homme que d'écrire, et de publier, une phrase littéralement contraire au texte de l'article 10 dont elle professe un enseignement (avec beaucoup de talent et de mémoire). Non vraiment, il ne peut qu'il y avoir une sombre main qui ait écrit cette phrase, et je refuse de croire qu'il s'agit de celle la Professeure Ducoulombier dont j'ai suivi les cours et qui tolère même la critique sévère de ses élèves (cf cours), voire même l'insulte des intervenants extérieurs (insulte dégradante du juge français M. Guyomar à son encontre lors de la conférence (incompréhensible, utilisation du stratagème antagoniste au stratagème n°19 dénoncé par Schopenhauer) du 21/10/2022 au titre du fait que Mme Ducoulombier avait manqué un arrêt, quel drame justifiant une insulte publique provenant d'un juge européen qui est censé prôner la tolérance!). Comble du paradoxe, j'avais personnellement loué M. Guyomar pour la pédagogie que celui-ci avait employé lors de l'écriture de ses arrêts (et que l'arrêt C.E c/ France constitue l'une des pires décisions de la CrEDH, préparant le terrain pour l'application de la doctrine de la marge nationale d'appréciation en ce qui concerne le contentieux climatique, étant donné que l'inclusion qu'opère cet arrêt de l'éthique dans le champ de la plus absolue marge nationale d'appréciation prépare le terrain au déni de justice en matière climatique car en effet, il n'y a pas de cloison étanche entre l'éthique et la bio-éthique (c'est la même chose et le cours de bioéthique dispensé par la Professeure Bouton, dispensé le 14/10/2022, y inclus la question climatique)), alors qu'il était incompréhensible à l'oral, et M. Guyomar de se satisfaire de ce bien maigre compliment car à quoi sert-il d'être pédagogique dans la destruction de la protection des droits les plus fondamentaux lesquels se rattachent nécessairement au domaine de l'éthique que celui-ci est supposé défendre. Non vraiment, il s'agit de l'une des pires décisions jamais prises et la personne qui critique ouvertement ne peut s'attendre à une quelconque riposte.

1074K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, 1945, tome 1.

Le combat contre l'absurdité linéaire guattaro-deleuzienne : soyez ici indulgents. C'est l'un des premiers commentaires que j'ai écrit... J'y reviendrai. Il est trop tôt.

clef de compréhension psychiatrique de leur ouvrage : La schizophrénie a plusieurs critères. Le premier consiste à avoir un discours incohérent, non construit. Le deuxième consiste à avoir des hallucinations. Le troisième consiste à avoir des épisodes délirants<sup>1075</sup>. A noter que le troisième critère peut s'avérer rempli au moyen de la vérification des deux premiers et c'est logique : quand on délire, on dit n'importe quoi de façon non-construite, à cause des hallucinations que l'on a. A noter également que ce site internet ne mentionne pas l'un des critères essentiels de la schizophrénie qui est la violence et qui caractérise ces mêmes épisodes délirants. Cela signifie que le troisième critère comporte un faisceau de critères incluant les critères premier, deuxième, et enfin la violence (re-∞+4).

#### analyse du premier critère schizophrénique

« nous avons écrit l'Anti-oedipe à deux. Comme chacun de nous était plusieurs, ça faisait déjà beaucoup de monde » ( G. Deleuze et F. Guattari, Mille Plateaux, 1980). Or, si on est plusieurs dans sa tête, c'est qu'on a des hallucinations. J'avais croisé à l'hôpital psychiatrique, un monsieur qui se croyait en permanence lors d'un débat politique. Une fois est schizophrène<sup>1076</sup>.

#### analyse du second critère schizophrénique

-G. Deleuze et F. Guattari, Mille Plateaux, 1980. J'ouvre le bouquin au hasard et je recopie des phrases. Dites moi si elles font sens pour vous. Page 351 : « Bref, le secret, défini comme contenu qui a caché sa forme au profit d'un simple contenant, est inséparable de deux mouvements qui peuvent accidentellement en interrompre le cours ou le trahir, mais en font partie essentiellement : quelque chose doit suinter de la boîte, quelque chose sera perçu à travers la boîte ou dans la boîte entreouverte ». Si cela a du sens pour vous, dites moi lequel. La notion de secret ici employée n'est pas délimitée sur le terrain dimensionnel. Si l'on parle d'un secret d'enfant : j'aime Mme J' par exemple, assimiler un individu à une boîte, cela s'appelle de la réification, c'est dégradant. Mais plutôt que de rester sur du théorique, parlons pratique : dans l'épisode 4 de la saison 7 de Game of Thrones, il y a notamment un dialogue entre Littlefinger Petyr Baelish et Bran Stark. Littlefinger avance ses pions rhétoriques devant B. Stark en une sorte de monologue. Ce dernier l'interrompt sèchement en lui rappelant l'une de ses phrases : « *Chaos is a ladder* ». Petyr Baelish est séché et ne sait pas quoi répondre car il s'agissait de l'un de ses secrets philosophiques. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'attitude de B. Stark : impassible, rêveur, distrait. Il ne sue pas du tout et bien malin celui

---

<sup>1075</sup>Renvoi au site internet sur la schizophrénie.

<sup>1076</sup>Ce je ne suis pas : je reconstruit intellectuellement les morceaux de ma vie de la façon la plus cohérente que possible, c'est juste que la post-compréhension de celle-ci à l'aune d'une théorie tirée de mon chapeau prend un caractère dialogique, mais je dialogue avec mes souvenirs, pas avec des personnes qui seraient dans ma tête.

qui savait ce qu'il allait dire. En d'autres termes, si cela peut être vrai pour les gens qui ne savent pas mentir, cela signifie que ce n'est pas vrai de façon absolue, soit que la définition est mal posée, il s'agit de la première des erreurs méthodologiques. On pourrait continuer à torturer cette définition deleuzienne, notamment en questionnant celle-ci par rapport à la définition du silence traumatique comme d'un « besoin absolu de conformité sociale que représentait pendant les années les plus dures du régime soviétique le seul gage de survie »<sup>1077</sup>. Parlons d'un secret sous forme de papier alors, qui serait en effet contenu logiquement dans une boîte : une boîte sue-t-elle ? Parlons d'un e-secret : un serveur informatique sue-t-il ? Une clef USB sue-t-elle ? Le poids du silence devrait être plus propre à faire suer celui qui ne le connaît que celui qui en a connaissance : la définition devrait être littéralement retournée en sens inverse.

Phrase suivante de la même page : « le secret a été inventé par la société, c'est une notion sociale ou sociologique ». A nouveau de quel secret parle-t-on ? D'un secret métaphysique, donc religieux ? Personne ne sait exactement d'où l'on tient l'origine des dieux des religions monothéistes. Parle-t-on du secret du Big Bang, oui bien sûr, c'est une notion d'origine sociétale. On note toutefois l'effort de « dimensionnalisation » du propos, le problème étant que la notion de social étant tellement poreuse que l'on pourrait tout autant dire que la notion est culturelle, ou philosophique, ou politique, ou autre. Le problème consiste surtout en ce que la notion n'est pas rattachée à des exemples concrets : Deleuze et Guattari n'ont ici pas les pieds sur Terre, second écueil méthodologique. Je rappelle qu'il s'agit du deuxième en deux phrases.

Phrase suivante de la même page : « Tout secret est un agencement collectif ». Tout secret ? Même les miens ? J'ai fait de l'énurésie jusqu'à mes douze ans, c'est la faute à la société. Un jour de la fête de la musique, pour aller sur le lieu de concert, j'ai oublié toutes les clefs de la vie de mon père sur le toit de sa voiture, il a démarré, les clefs n'ont jamais été retrouvées, c'est la faute à la société. J'ai commencé à fumer à mes 18 ans, chose que mon père m'avait interdite de faire, je le lui ai caché, il l'a su quand même, j'avais oublié des cigarettes dans cette même voiture et rempli le vide-cigares de cendres, c'est la faute à la société. Je suis tombé en scooter pendant mon adolescence pour aller à mon premier cours de basse chez M. Gaudais à 5 kms de la maison, un excellent bassiste du cirque du Soleil Varekai qui m'a tout appris et chez lequel j'ai enregistré mes premiers morceaux et il me valorisait, j'ai menti, j'ai caché cette vérité alors qu'il y avait des marques flagrantes dessus et qu'il ne faisait plus le même bruit, c'est ma faute. J'ai déçu les membres les plus proches de ma famille, c'est ma faute, pas celle de la société. Excusez-moi. Deleuze et Guattari disent n'importe quoi c'est évident.

Bon, je pleure, je m'arrête là avec ces deux zigotos qui s'amuse à parler du secret dans un chapitre consacré au devenir-animal, que je lirai plus tard en le désossant pour argumenter sur le fait que nous sommes des animaux et pas des hommes et que si nous sommes des hommes, nous ne pouvons l'être qu'à des instants temporels délimités, étant donné la charge mentale que représente le port du masque objectif.

#### Analyse du troisième critère :

Un ouvrage peut-il être violent ? Les gens diront que non, un livre ne peut pas donner de coup, de coups de pieds, ne peut pas ordonner de « tuer les ennemis de la religion »... sauf que si c'est factuellement le cas, le Coran, entre autres autorise, voire ordonne ce genre d'excès de violence. Il s'agit de violence, indirecte certes, mais de violence quand même, car cette violence a les pires conséquences qui puissent être : le terrorisme, le semi-totalitarisme sexualisé à l'encontre des

---

1077E. Gessat-Anstett, une Atlantide russe : Anthropologie de la mémoire en Russie post-soviétique

femmes, l'intolérance, l'anti-jeu, l'inadaptation, et conformément à ma théorie de la polarité sociale, un retour aux origines foudroyantes(-) de l'existence. On le voit, un ouvrage peut inciter à la haine<sup>10781079</sup>. En présentant les rêveurs comme des schizophrènes, étant rappelé que cette catégorie sociale est chargée de connotations péjoratives<sup>1080</sup>, nécessairement, on attise *a minima* le soupçon à leur égard et *a maxima*, l'exclusion sociale. La notion deleuzienne de la schizophrénie ne s'avère donc pas véritablement socialement inclusive, ce qui permet de justifier sa substitution par une autre expression, celle d'auto-territorialisation.

Paradoxe ultime : ce sont eux les théoriciens de la schizophrénie. Et leur schizophrénie correspond à la situation dans laquelle tous les gens sont reclus dans leur propre monde interne, soit au paradigme littéraire de 3084<sup>ccxiii</sup>.

l'application littérale de leur théorie de la schizophrénie aboutit à ce que je le sois<sup>1081</sup>.

---

1078Élément interdit par la CrEDH, il s'agit d'une ligne jurisprudentielle stable de la CourEDH, qui se place donc à l'encontre des actions de type (re-∞+5), sans doute plus dans un cadre public que dans un cadre privé, bien que la théorie de l'effet horizontal puisse amener à penser qu'une telle jurisprudence devrait être appliquée dans les relations sociales elles-mêmes, ce qui constitue une atteinte au présent concept de virtualité, de la même façon qu'il s'agit d'une façon de priver les individus de liberté dans le champ de son déploiement (cf théorie du contrat réthorique privé). Je contredis une telle application de l'effet horizontal des droits de l'Homme en raison de l'ambiguïté présente dans la thèse de P. Ducoulombier de 2011 sur les conflits horizontaux de droits fondamentaux consistant en un emploi de plusieurs expressions relativement similaires sur le plan formel qui ont des champs matériels largement différents, la professeure Ducoulombier employant notamment l'expression de « relations sociales » (à distinguer des relations de droit privé), auxquelles il faudrait donc appliquer la théorie du *Drittwirkung*, ce qui s'avère plus relever d'un processus de verticalisation des droits de l'Homme que de leur horizontalisation, laquelle, conformément à ma théorie du contrat réthorique privé, devrait plutôt faire l'objet d'une intersubjectivisation contractuelle, laquelle s'avère plus proche de la réalité fondamentale empirique : quand on joue avec quelqu'un à un jeu vidéo de tir, on passe implicitement un contrat réthorique intersubjectif consistant à se donner le droit de tuer l'autre. Il s'avère nécessaire de passer de l'implicite à l'explicite sur ce point, à des fins de bonne entente sociale et d'alimentation du principe dialogique, lequel est aujourd'hui réduit à peau de chagrin : les gens ne se parlent presque plus ni dans le métro, ni dans le tramway, ni au cinéma, ni aux cours dispensés en faculté de Droit, ni dans la rue, ni dans les queues dans les commerces, ni dans les boîtes de nuit (les espaces VIP, ça ne choque que moi ? Il n'y a pourtant pas meilleur moyen de cloisonner le social, champ qui devrait être au contraire le plus perméable) !

1079Or, je rappelle que « la haine d'un être n'est pas dans nos prérogatives » (MC Solaar, Caroline, album le tour de la question, 19\*).

1080Je renvoie à la vidéo imineo documentaires, au coeur de la folie américaine, 2016. Les américain.es atteintes de troubles psychiatriques font le cycle suivant tous les jours de leur non-prise en charge médicale : vie dans la rue jusqu'à ce qu'il y ait un problème - il y en a toujours un -, les membres d'une association citoyenne dédiée à la gestion de ces problèmes intervient, amène la personne aux urgences psychiatriques, lesquelles renvoient les personnes dans la rue quelques après en raison de la sur-population aux urgences, ce qui donne un cycle absurde sans fin. Vous remplacez l'association citoyenne par la police ou le SAMU et vous avez la même boucle qui se reproduit en France (cette situation m'est arrivée personnellement lors du mois de Décembre 2022). Paradoxalement, on voit dans la même vidéo d'autres personnes schizophrènes qui parviennent à contrôler leurs hallucinations. Une autre façon de réguler la sur-population en milieu médical est possible par la méditation, laquelle pourrait être couplée avec un système d'hospitalisation domestique des personnes atteintes de troubles psychiatriques, sur un mode tournant (les malades dormant et mangeant chaque soir dans une famille volontaire et remplissant certaines conditions : disposer d'une chambre fermable à clef, avoir un membre de la famille suffisamment fort pour contrôler la personne si nécessaire, pouvoir lui donner des médicaments permettant de contrôler la personne en cas de crise, ce qui suppose au moins deux mini-formations psychologiques et médicales). Je fais le pari que les personnes atteintes de troubles psychiatriques sont inscrits dans une dynamique de durcissement de leur propre trouble en raison de la fermeture sociale de nos sociétés : si certains ignorent d'autres personnes et créent des murs sociaux invisibles que les personnes atteintes de troubles psychiatriques ne voient étant donné que l'on ne leur a pas donné les codes de fonctionnement de la société, c'est normal qu'elles souffrent et que l'état de leur santé mentale empire. Ce système médical subsidiaire devrait néanmoins faire l'objet de quelque poly-expérimentation avant d'être généralisé si les résultats s'avèrent satisfaisants.

Ces auteurs s'inscrivent donc littéralement contre ma pensée, laquelle s'avère l'une des uniques porte de sortie du monde L(-), ou du moins l'une des portes de sortie essayant de combiner toutes les autres portes. Il faut donc déconstruire leur paradigme de la schizophrénie, ou au moins l'assimiler à autre chose. Pour moi leur déterritorialisation, caractéristique principale de leur concept de schizophrène, n'est qu'une auto-territorialisation, autrement dit, une la création auto-virtualisante de sa propre identité<sup>1082</sup> par un biais littéraire<sup>ccxiv</sup>, ou autre. On pourrait me reprocher de les plagier, ce qui n'est pas entièrement faux, ni vrai non plus : les idées n'appartiennent à personne et cet ouvrage n'a pas de vocation objective, il n'est qu'un moule à transcender par la voie de la subjectivisation, là où la notion deleuzienne s'avère beaucoup plus objective,

Conséquence : AMIAM new item débloqué Mille-Plateaux de Deleuze, chapitre sur le devenir-animal. La démonstration expérimentale de l'absurdité devra être reproduite pour chaque chapitre selon la procédure venant juste d'être employée, rigueur méthodologique du port du masque objectif oblige

---

1081Or, je cite le Dr. Gardelle, je ne le suis pas sur un terrain psychiatrique. C'est donc que la définition deleuzienne est hors-sol, exclue du champ scientifique, sinon le Dr Gardelle m'aurait qualifié ainsi. La valeur de la théorie deleuzienne de la schizophrénie est donc nég-scientifique, neg-théorique.

1082Ce qui n'est jamais que l'objectif de mon propre ouvrage, comme le démontre la note précédente de ce document.

## Houellebecq, le plus grand auteur français du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1083</sup> ?

CLEF DE LECTURE : EXCEPTION : HOUELLEBECQ NE S'INSCRIT PAS UNIQUEMENT DANS LE CHAMP TEMPOREL L(-) NI UNIQUEMENT DANS LE CHAMP DIMENSIONNEL LITTERAIRE INNOCENT !!!!! IL AVANCE MASQUE, comme tout (dark) illusionniste qui soit (il prend la forme d'un écrivain pour en réalité planter quelques graines, certaines positives, d'autres négatives comme nous allons le voir). HOUELLEBECQ AVANCE MASQUE, IL CONFOND LES PROPOS VIRTUELS LITTERAIRES NUAGEUX (subjectifs) ET LES CONNAISSANCES OBJECTIVES, ET NE RESPECTE PAS LES CODES ELEMENTAIRES DE LA PAROLE ELEMENTAIRE : EN SE PLACANT SUR UN TERRAIN PRESUME NUAGEUX, IL PLACE CERTAINES PHRASES RATIONNELLES DE TYPE HACK DANS LE CHAMP DE LA CREATION IRRATIONNELLE => conséquence : devraient faire l'objet d'une construction intellectuelle cohérente l'intégralité de son œuvre politique. Devraient également être respectés les codes vestimentaires obligatoires sous-jacents au port du masque objectif que Houellebecq porte implicitement<sup>1084</sup>.

Map : toute son œuvre littéraro-politique (il y a des fragments politiques dissimulés dans chacune de ses œuvres).

Extension du domaine de la lutte :

Fragment politique caché : « le sexe est un système de hiérarchie sociale ».

Conséquence : placement sur un terrain philosophique objectif, cette vérité valant a priori de façon universelle.

critique : que de plus révoltant que la négation théorique de notre réalité la plus bestiale : la sexualité. A noter d'ailleurs qu'en faisant dialoguer ses œuvres, on découvre qu'il ne croit même pas à sa théorie. Quand on lit ses ouvrages, on se rend compte que la sexualité est un thème

---

1083A RELIRE UNE FOIS LA LECTURE FINIE DE CE DOCUMENT. Je cite E. Carrère qui suce la bite à Houellebecq en public alors qu'il y a de sacrées conneries dans son œuvre fourre-tout-et-n'importe-quoi-sans-le-dire : « S'il y a quelqu'un aujourd'hui, dans la littérature mondiale et pas seulement française, qui pense l'espèce d'énorme mutation que nous sentons tous en cours sans avoir les moyens de l'analyser, c'est lui ».

1084Je tiens à préciser que mon ouvrage est à valeur subjective, je le rappelle encore et encore. Je précise toutefois additionnellement ici qu'étant donné qu'il est subjectif, je peux dire tout ce que je veux, ici c'est mon territoire. **A APPRENDRE PAR COEUR : PLOUM PLOUM TRALALAAAAAAA** (regardez pierrot le fou vous verrez pourquoi, si vous avez un oeil).



omniprésent<sup>1085ccxv108610871088108910901091</sup> (je n'ai que ça sous la main à l'heure où j'écris ces lignes). En d'autres termes, on ouvre un bouquin de Houellebecq et on tombe tout de suite sur une bite ou sur une chatte et c'est à mourir de rire. En revanche, c'est à pleurer lorsqu'on entend des commentaires théoriques irrespectueux de l'œuvre de Houellebecq laquelle désacralise le rapport à l'autre : il met sur la table la nature génitale du cerveau, ce qui constitue le lien empirique qui manquait à la théorie schopenhauerienne de la métaphysique de l'amour<sup>1092</sup>. Il n'est pas de métaphysique strictement théorique tenable, et Houellebecq de discrètement poser une pierre précieuse à l'édifice global.

---

1085M. Houellebecq, Plateforme, 2001, éditions J'ai lu, p.201 (ces lignes méritent d'être lues par tous) : « Nous ne l'avons pas fait cet été-là ; mais, déjà, le fait qu'elle me le propose était terriblement excitant [une proposition de plan à trois avec une bisexuelle]. J'avais de la chance. Elle connaissait les différentes choses qui conservent le désir d'un homme, enfin pas intégralement, ce n'est pas possible, mais disons qui le maintiennent à un niveau suffisant pour faire l'amour de temps en temps en attendant que tout se termine. Connaître ces choses, à vrai dire, n'est rien, c'est tellement facile, tellement dérisoire et facile ; mais elle aimait les faire, elle y prenait plaisir, elle se réjouissait de voir le désir monter dans mon regard. Souvent, au restaurant, en revenant des toilettes, elle posait sur la table sa culotte qu'elle venait d'enlever. Elle aimait, alors, glisser une main entre mes jambes pour profiter de mon érection. Parfois, elle défaisait ma braguette et me branlait aussitôt, à l'abri de la nappe. Le matin aussi, quand elle me réveillait par une fellation et me tendait une tasse de café avant de me reprendre dans sa bouche, je ressentais des élans vertigineux de reconnaissance et de douceur. Elle savait s'arrêter juste avant que je jouisse, elle aurait pu me maintenir à la limite pendant des heures. Je vivais à l'intérieur d'un jeu, un jeu excitant et tendre, le seul jeu qui reste aux adultes ; je traversais un univers de désirs légers et de moments illimités de plaisir ».

critique :

-à noter que l'on ne sait pas sur quel plan l'on se place : s'agit-il d'un fantasme propre à M. Houellebecq ? S'agit-il uniquement d'une virtualisation littéraire à visée universo-identificatrice d'une Femme puissante ? Faut-il jeter tout Houellebecq dans la décharge de . La réalité est simple : il faut trier, tout trier, toujours tout trier. Pour moi ces lignes sont critiquables en ce qu'elles ne sont pas assez lues par les hommes pour les rabaisser en termes narcissiques (leur instinct reproducteur constitue une faille objective de ce genre) et pas assez lues par les Femmes pour les élever en termes de confiance en soi (tout en vous rassurant toutes : il y a un homme sur Terre qui vous aimera, c'est magnétiquement garanti, et un seul peut suffire mais laissez-lui-vous le temps de venir à vous (Cf Le Cerveau d'Hugo, la Femme Asperger qui a rencontré l'amour de sa vie tard)).

-Houellebecq parle beaucoup de sexualité bestiale, mais oublie de rappeler les choses les plus simples qui sont pourtant à la base de la réalité romantique : les caresses initiales, les mots doux, la poésie, la prévenance, l'entraide, la simple présence à travers le Temps.

-Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un jeu comme le dit rapidement Houellebecq. Je crois qu'il s'agit de « la règle du Jeu » (revoir le film de Renoir) car pourquoi faire les choses sinon par amour (lequel tend vers l'infini sexuel) ?

Apport : on voit bien ici que les Femmes peuvent jouer avec toute bestialité masculine, soit qu'elles se placent au-dessus de notre inconscient reproducteur. Ce passage s'avère fondamental en vue de fonder littérairement-rationnellement-irrationnellement la supériorité du genre féminin sur le genre masculin (les Femmes sont je le crois instinctivement douées pour rationaliser ces schèmes sexo-masculins), les hommes étant universo-naturellement les esclaves de leurs bites, sauf eunuques et autres formes de castration (la castration chimique ou physique religieuse n'est pas pour autant un affranchissement eu égard de la liberté infinie que le sexe procure, et réciproquement pour l'excision tribo-superstitieuse intolérable qui a encore lieu en 2023...). Voilà l'un des sens de la volonté de puissance biologique : l'homme veut se reproduire, il agit donc conformément à ce principe sexo-bestial (dans un certain champ de sa liberté, pas tout le temps), et la femme de pouvoir

1086Ouvrte au hasard puis feuilletage de quelques pages et on lit p.101 des particules élémentaires : « De retour à sa tente, il se servit un whisky et se branla doucement en feuilletant Swing Magazine, « le droit au plaisir » ; il avait acheté le dernier numéro dans un relais-détente près d'Angers. Il n'envisageait pas réellement de répondre à ces différentes annonces ; il ne se sentait pas à la hauteur pour un *gang bang* ou une douche de sperme. Les ~~femmes~~ Femmes qui acceptaient de rencontrer des hommes seuls préféraient généralement les blacks, et de toute façon exigeaient des mensurations minimales qu'il était loin d'atteindre (phrase n°3) ? Numéro après numéro, il devait s'y résigner : pour réellement parvenir à s'infiltrer dans le réseau porno, il avait une trop petite queue ».

La phrase n°3 appelle à deux commentaires : d'une part, on voit bien qu'il y a une opposition littérale avec la théorie fumeuse de la hiérarchisation sociale du sexe : il n'est nul part établi que les CSP+ disposent d'organes génitaux plus gros que la moyenne, et de façon générale il s'avère nécessaire de découpler la vision génito-organique de l'angle de vision « classiste » (expression de la youtubeuse Darah). L'exemple des personnes autistes démontre bien

## Les particules élémentaires :

axes de critique :

-Critique n°1. p. 7 (première page) : « les mutations métaphysiques – c'est-à-dire les transformations radicales et globales de la vision du monde adoptée par le plus grand nombre – sont rares dans l'histoire de l'humanité. Dès lors qu'une mutation métaphysique s'est produite, elle se développe sans rencontrer de résistance jusqu'à ses conséquences ultimes ». Si cet ouvrage constitue une mutation métaphysique, il y a fort à parier que de nombreux et inutiles obstacles se

---

le découplage du potentiel en termes de QI[M] (quotient mnésique) (cf J. Schovanec, conf \*), alors qu'ils disposent toutefois d'une enveloppe charnelle souvent désagréablement originale (ah oui, il n'est pas de logique sans mémoire, et il n'est pas de mémoire sans une petite dose de coefficient autistique (mes recherches sur l'autisme m'ont appris que les autistes avaient une capacité mnésique largement supérieure à la moyenne d'où une proposition d'idée « d'autistes-rois » (reprise détournée de l'idée platonicienne des philosophes-rois, étant précisé que considérant la phrase de M. Noël-Winderling selon laquelle l'autisme ne serait en réalité qu'un spectre dont l'un des extrêmes confine à la normalité, je m'identifie plus que très bizarroïdiquement à ce paradigme : je crois même être plus normal que les gens normaux eux-mêmes (je pense être tombé à pieds joints dans le piège de l'effet barnum sur le terrain de ma seconde dissertation médico-subjectivologique)).

Second commentaire : on se fout de la taille du sexe. Sérieux. C'est crucial de savoir que les femmes aussi ont un sexe d'une certaine taille et qu'un sexe masculin dans un sexe féminin trop petit, ça frustre le premier, je ne saurais dire en revanche pour le second (cf émission de F. Culture qui parlait de ça, j'ai pas de mémoire universitaire très précise putin de coefficient mnésique de 8%£+). Et si le sexe masculin est trop petit pour un sexe féminin trop grand, c'est la seconde qui va s'ennuyer sec tout en simulant le plaisir (je me réfère à la seule expérience romantique que j'ai pu avoir 😊). La démonstration est donc complète car apportée tant sur le terrain objectif que subjectif.

1087 Extension du domaine de la lutte : c'est l'histoire d'un jeune homme désespéré qui lorgne après une fille pour laquelle il a des sentiments et qu'il suit, accompagnée d'un autre homme, jusqu'à une plage sur laquelle ils vont faire l'amour. Il se suicide peu de temps après.



1088 Pour une histoire qui diverge complètement avec la précédente, revenons sur les particules élémentaires, p. 135-137 : « Tout cela n'était guère encourageant. Cependant on était samedi, il allait il y avoir de nouveaux arrivages de nouveaux arrivages allaient arriver. Bruno [un homme très porté sur le sexe]

1089 Je feuillette quelques pages de La possibilité d'une île, et je tombe sur ceci, p. 35 « il suffit, dit [Isabelle], de se souvenir que les hommes ont des couilles. Que les hommes aient une bite ça les femmes le savent, elles ne le savent que trop depuis que les hommes sont réduits au statut d'objet sexuel[...] elles sont littéralement obsédées par leurs bites ; mais lorsqu'elles font l'amour[...] elles oublient, neuf fois sur dix, que les couilles sont une zone sensible. Que ce soit pour une masturbation, une pénétration ou une pipe, il faut de temps en temps, poser sa main sur les couilles de l'homme, soit pour un effleurement, une caresse, soit pour une pression plus forte, tu t'en rends compte suivant qu'elles sont plus ou moins dures ».

1090 La carte et le territoire \*

1091 M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 20-21 : « Selon le modèle amoureux prévalant durant les années de ma jeunesse (et rien ne me laissait penser que les choses aient significativement changé), les jeunes gens, après une brève période de vagabondage sexuel correspondant à la préadolescence, étaient supposés s'engager dans des relations amoureuses exclusives, assorties d'une monogamie stricte, où entraient en jeu des activités non seulement sexuelles mais aussi sociales (sorties, week-ends, vacances). Ces relations n'avaient cependant rien de définitif, mais devaient être considérées comme autant d'apprentissages de la relation amoureuse, en quelque sorte comme des stages (dont la pratique se généralisait par ailleurs sur le plan professionnel en tant que préalable au premier emploi). Des relations amoureuses de durée variable (la durée d'un an que j'avais pour ma part observée pouvant être considérée comme acceptable), en nombre variable (une moyenne de dix à vingt apparaissant une approximation raisonnable), étaient censées se succéder avant d'aboutir, comme une apothéose, à la relation ultime, celle qui aurait cette fois un caractère conjugal et définitif, et conduirait, via l'engendrement d'enfant, à la constitution d'une famille ». Et M. Houellebecq de mettre à la poubelle ce schéma théorique en écrivant en un nouveau paragraphe : « la parfaite inanité de ce schéma ne devait m'apparaître que beaucoup plus tard [...] ». Au-delà du caractère utile ou non de ces lignes, on retiendra que M. Houellebecq commence son ouvrage avec le sujet de la Passion. En ce qui concerne l'utilité de ces quelques lignes, chacun en fera bien sûr l'usage qu'il souhaite, tout paradigme théorique jouant toujours le rôle de béquille dont on fait usage jusqu'à ce que l'on se rende compte qu'il n'est pas impossible de marcher sans son appui infantilisant.

dressent sur son chemin, à l'instar de l'exemple que l'auteur cite comme mutation métaphysique : le christianisme. Il y a quand même eu une époque s'étalant sur plusieurs siècles de martyrs et de persécution religieuse. Les conflits religieux font encore des morts aujourd'hui. Les mutations métaphysiques s'entrechoquent entre elles et celle que peut éventuellement représenter cet ouvrage s'avère absolument voguer à l'encontre du sens de « la vision du monde la plus couramment adoptée, à un moment donné, par les membres d'une société [laquelle] détermine son économie, sa politique et ses moeurs ».

-Critique n°2. graine de la vulgarité du mode de vie des écologistes radicaux, p.24 : « certains écologistes radicaux en manifestant par périodes une nostalgie incompréhensible, j'offrirai cependant, pour être complet, une brève description synthétique d'une telle vie : on a la nature et le bon air [;] on cultive quelques parcelles (dont le nombre est précisément fixé par un système d'héritage strict) [;] de temps en temps, on tire un sanglier ; on baise à droite à gauche, en particulier sa femme, qui donne naissance à des enfants ; on élève lesdits enfants pour qu'ils prennent leur place dans le même écosystème [;] on attrape une maladie et c'est marre ». On voit bien le mépris que porte Houellebecq envers des modes de vie, qui s'avèrent être les seuls qui soient respectueux des équilibres écosystémiques, des zoo-autres et de soi-même, à travers plusieurs techniques : la relégation de l'écologie radicale au domaine de « l'incompréhensible » démontre l'étroitesse d'esprit de l'auteur lequel n'a, à l'heure où il écrit ces lignes aucune idée sans doute de l'importance supra-fondamentale de la question du mode de vie ; la brièveté de la description de la richesse d'une telle vie<sup>1093</sup>, aboutit à ce que celle-ci soit considérée comme pauvre, inintéressante, alors même que c'est tout l'inverse<sup>1094</sup>, oui ce mode de vie est plus modeste, mais au moins il ne nous fait pas courir à la fin de tout, à l'inverse du triste éco-monde que Houellebecq décrit lui-même dans Plateforme ; ce mode de vie est présenté comme insalubre, étant donné que l'on y contracte quelque « maladie », alors même que les membres des fermes familiales, avec l'appui du système hospitalier actuel<sup>1095</sup>, figurent parmi ceux qui vivent les plus longtemps<sup>1096</sup> ; les écologistes radicaux sont présentés comme ayant des moeurs sexuelles relativement bestiales, ce qui s'avère auto-contradictoire, Houellebecq prônant cette même sexo-bestialité de façon transversale dans son œuvre, ce sexo-leitmotiv étant dès lors vraisemblablement révélatrice des fantasmes de ce celui-ci. Cas de double, double pensée :  Reductio<sup>2</sup> (Houellebecq) .

-Critique n°3. contre-vérité, p. 30 : « A Esalen, près de Big Sur, des communautés se créaient, basées sur la liberté sexuelle et l'utilisation des drogues psychédéliques, censées provoquer l'ouverture du champ de conscience ». L'emploi du terme « censé » démontre en lui-même le doute qu'a Houellebecq sur la possibilité utilité des drogues à permettre d'atteindre un « degré supérieur

---

1092À noter que si la famille péripatéticienne est une famille dont la généalogie s'établit sur un mode virtuel, par insertion dans le creux des théories de ses ancêtres littéraro-fossilisés, Houellebecq a astucieusement investi le champ sexo-bestial de la « conscience universelle ».



1093les paysans étant ceux qui ont le plus de temps, sont ceux qui peuvent le plus penser-ruminer-méditer : il y a donc fort à parier qu'ils se connaissent mieux que la plupart des citadins ne se connaîtront jamais, Houellebecq étant l'un des plus grands profiteurs de la mondialisation, comme il le dit lui-même. Je ne citerai que deux exemples : P. Rabhi lequel était paysan et lequel a écrit des ouvrages plus que dignes d'être lus (Manifeste pour la terre et l'humanisme\*) ; métaphoriquement, lors d'une scène clef du film la horse\* où l'on voit J. Gabin tirailler avec les hommes de la ville, c'est ce premier qui gagne, comme un symbole des avantages dont dispose cette première classe sociale sur cette seconde : la débrouillardise, la résilience, la connaissance de la nature humaine.

1094Citer chaîne youtube de l'archipelle, vidéo où il montre sa maison : que de connaissances sur son propre verger, jardin, maison !

1095Dans mon système, l'écologie radicale ne peut être une perspective politique soutenable qu'à la condition que certaines techno-structures soient conservées, l'hôpital étant la première d'entre elles.

1096Montrer vidéo avec le vieux papy qui n'a jamais fait que du bio ; pour les statistiques, voir la carte de France avec le plus de centaines de France : c'est dans le Sud-Ouest agricole qu'il y en a le plus (le GERS)

de conscience », et pourtant il s'agit du titre d'une émission de radio de France culture<sup>1097</sup>. Elles peuvent aussi permettre de sombrer dans des troubles psychiatriques. Toutefois, leurs vertus sont depuis longtemps louées, même par des grands noms de la littérature française classique<sup>1098</sup>.

-Critique n°4. graine de la non-métamorphose de l'âme, p. 32 : « l'éternité de l'enfance est une éternité brève ». On notera tout d'abord l'oxymore « d'éternité brève ». On notera ensuite une auto-contradiction littérale avec la Carte et le territoire, passage dans lequel, Houellebecq se présente comme un grand enfant<sup>1099</sup>. On notera enfin l'absurdité de ce propos eu égard de plusieurs exemples<sup>1100</sup>.  Reductio<sup>3</sup> .

-Critique n°5. graine de la croyance aveugle au techno-progrès, p. 34 : « Dans la nuit du 21 Juillet 1969, il put suivre en direct les premiers pas de l'homme sur la Lune. [...] Les quelques heures que dura la retransmission furent probablement le point culminant de la première période du rêve technologique occidental ». Or, ce rêve est, pour ma part, devenu un cauchemar dont la réalisation avance chaque jour, position qui semble partagée par certains auteurs<sup>ccxvi</sup>.

-Critique n°6. graine de l'anti-Nietzschéisme<sup>ccxvii</sup>, p. 35 : « La lecture de Nietzsche ne provoqua en lui qu'un agacement bref ». Je rappelle le processus d'identification ne serait-ce qu'inconscient à la lecture de ces lignes. Lire Nietzsche, qu'est-ce que cela signifie : lire tout Nietzsche ? Il est bien évident que tout le monde ne va pas lire tout Nietzsche parce qu'il faudrait faire que ça pendant des mois et s'astreindre à ne voir personne. Autrement dit, personne ou presque ne va vérifier si une telle assertion est vraie. Autrement dit, les non-lecteurs de F.N. Peuvent en rester à cette généralité caricaturale et ne pas découvrir les merveilleux fragments de F.N que j'ai disséminé dans mon œuvre et sans l'existence desquels celui-ci n'aurait pas existé. Comment limiter un auteur, un artiste, un individu à une catégorie exclusivement négative<sup>1101</sup> ?

-Critique n°7. graine de la survalorisation de Kant, p. 35 : « La lecture de Kant [...] ne fit que lui confirmer ce qu'il savait déjà. La pure morale est unique et universelle. Elle ne subit aucune altération au cours du temps, non plus qu'aucune adjonction. Elle ne dépend d'aucun facteur historique, économique, sociologique ou culturel ; elle ne dépend absolument de rien du tout. Non déterminée, elle conditionne. En d'autres termes, c'est un absolu ». Jamais lu un ramassis aussi large d'inepties : ces phrases sont toutes contraires à ma théorie des relations sociales polaires, des neuro-tribus, de la trinité macro-méso-micro-étatique, de la loi de l'attraction romantique magnétique inversée, de l'hétérogénéité du macro-Etat, du paramètre climatique décrit par Jancovici qui renverse l'intégralité du système amoral qui existait en L(-), etc.

---

1097F. Culture, Les drogues permettent-elles d'atteindre un degré supérieur de conscience ?,

1098Ne trouve-t-on pas un véritable éloge du haschich dans la fin du Comte de Monte-Christo, d'A. Dumas ?

1099\* retrouver citation

1100Dans l'émission vidéo club, T. Gilliam est un grand enfant, on peut largement supposer qu'il conservera une telle personnalité encore très longtemps, ce qui est HEUREUX. Dans le film la grande illusion de J. Renoir, on peut également voir un parallèle dressé entre les enfants qui se comportent comme des adultes et des adultes qui se comportent comme des enfants dans la première partie du film.

1101Pour s'assurer de ce point, lire la vengeance du pardon de M.E Schmitt : l'intégralité de ces mini-romans décrivent les personnages les plus ténébreux qui puissent être, et pourtant, même un agent de la mort peut revenir sur ses actes et les regretter (histoire n° ?\*). Partant, on ne peut pas comme Houellebecq le fait pourtant insolemment, résumer un auteur, qui plus est l'auteur d'une bibliographie quantitativement *a minima* respectable, à un qualificatif négatif, alors même que l'on s'inscrit dans son sillage, en établissant implicitement un rapport de conséquence logique entre la réalité factuelle décrite par Nietzsche que constitue la volonté de puissance biologique, et la volonté de sexualité reproductrice telle que transversalement soulignée par M. Houellebecq. Il y a là quelque double pensée, certes en un sens implicite, mais de la double pensée quand même. Il n'y a qu'une seule conséquence logique à tout cela : le gain d'un droit au désossage.

-Critique n°8. graine de la moralisation unique de la société, p. 35 : « une morale observable en pratique est toujours le résultat du mélange en proportions variable d'éléments de morale pure et d'autres éléments d'origine plus ou moins obscure, le plus souvent religieuse. Plus la part des éléments de morale pure sera importante, plus la société-support de la morale considérée aura une existence longue et heureuse ». Ce raisonnement est complètement biaisé : si une société n'admet qu'une morale, et exclut toute morale contraire, cette seconde subirait une forme injuste d'oppression. Il est au contraire catégoriquement impératif de laisser les gens être aussi amoraux qu'ils le souhaitent, et c'est là toute la fonction du contrat rhétorique. Si on ne laisse pas de place pour la souffrance, alors retire-t-on aux gens la possibilité de « rester vivant »\*. Si on ne laisse pas de place pour souffrir, à quoi sert-il d'exister, à quoi sert-il que les Femmes puissent aider les hommes à s'élever par ce médium<sup>1102</sup>.

-Critique n°9. graine du totalitarisme anti-animal, p. 36 : « Michel frémissait d'indignation, et là aussi sentait se former en lui une conviction inébranlable : prise dans son ensemble la nature sauvage n'était rien d'autre qu'une répugnante saloperie ; prise dans son ensemble, la nature sauvage justifiait une destruction totale, un holocauste universel – et la mission de l'homme sur la Terre était probablement d'accomplir cet holocauste ». M. Houellebecq est juste en train de poser une opinion consistant à détruire toute vie sauvage sur la planète, planctons inclus par exemple car non exclu. L'ouvrage a quand même été nommé « livre de l'année » par le Prix Novembre.

-Critique n°10. graine de la passivité féminine, p. 57 : « Sans beauté[,] la jeune fille est malheureuse, car elle perd toute chance d'être aimée. [...] A l'inverse[,] une extrême beauté, une beauté qui dépasse de trop loin l'habituelle et séduisante fraîcheur des adolescentes, produit un effet surnaturel, et semble invariablement présager un destin tragique. [...] Tel est l'un des principaux inconvénients de l'extrême beauté chez les jeunes filles : seuls les dragueurs expérimentés cyniques et sans scrupule se sentent à la hauteur ; ce sont donc en général les êtres les plus vils qui obtiennent le trésor de leur virginité, et ceci constitue pour elles le premier stade d'une irrémédiable déchéance ». C'est étonnant de voir à quel point Houellebecq réifie la Femme. Dans ces lignes, c'est comme si elle était dépourvue de toute capacité de séduire, comme si elle était dépourvue de tout monopole sur son propre corps, ou de toute forme de souveraineté sexuelle. L'objectif de cet ouvrage consiste notamment à ce que ces principes soient pleinement réalisés, par l'apport d'arguments en ce sens.

-Critique n°11. graine du non-souvenir, p. 63 : « une vie tendue vers un objectif laisse peu de place au souvenir ». Comme il s'agit d'une généralité caricaturale, l'apport d'un unique exemple en sens inverse permet de faire sauter cette vérité. Je suis l'exact inverse de cette phrase qui par conséquent saute. On ne saurait que rappeler que nos existences sont toutes tendues vers *a minima* un objectif : la volonté de croissance biologique, ce qui emporterait comme conséquence, si la citation initiale soit vraie, qu'aucun d'entre nous ne se souvienne. C'est l'exact opposé de ce à quoi ma philosophie vous invite : prendre un pas de recul, voire deux pour vous souvenir de ce à quoi vous vous être identifiés, à emprunter les sentiers que vous aviez emprunté quand vous étiez enfants, ou plus jeunes et à se reconstituer littérairement, etc = F(X).

-Critique n°12. description d'un paradigme scientifique p. 65-66 : c'est assez étonnant de lire une théorie mnémo-physique selon laquelle la mémoire d'une vie humaine ressemble à une histoire consistante de Griffith, soit à la trajectoire d'un électron prise en deux mesures temporelles différentes. Mon ouvrage défend une vision plus complexe de l'identité humaine qui rend ce

---

1102Un film s'avère parfaitement démonstratif de l'élévation émotionnelle d'un homme basique : De rouille et d'os, de J. Audiard qui a obtenu quatre césars en 2013. Je prend vigoureusement appui sur ce film pour soutenir le principe de supériorité de la Femme sur l'homme et sur la possibilité qu'a cette première à élever ce second.

paradigme d'explication trop simpliste : il se réduirait à pouvoir expliquer la situation d'une personne éternellement solitaire<sup>ccxviii</sup>.

-Critique n°13. graine du pessimisme, p. 66 : « l'univers humain était décevant, plein d'angoisse et d'amertume ». Rappeler fragment de Nietzsche sur l'optimisme.

-Critique n°14. graine du scientisme sérotonino-providentiel, p. 66-67 (phrase suivante) : « les équations mathématiques lui apportaient des joies sereines et vives ». J'aimerais placer ici la définition Jancovicienne de la liberté qui prend l'apparence d'une équation mathématique. Selon J-M. Jancovici, liberté = (quantité de gaz à effet de serre émis par personne) / (quantité de gaz à effet de serre émissile par personne). Voilà une équation mathématique qu'elle apporte des joies sereines et vives.

-Critique n°15. graine de la banalisation de l'anti-jeu, p. 76<sup>1103</sup> : « D'abord révélée à l'animal sous la forme de la douleur physique, l'existence individuelle n'accède dans les sociétés humaines à la pleine conscience d'elle-même que par l'intermédiaire du mensonge, avec lequel elle peut en pratique se confondre ». On peut tout d'abord noter l'assimilation de l'être humain à l'animal, ce qui va dans le sens de notre thèse principale, cependant, cette assimilation méconnaît la trichotomie opérée dans notre ouvrage entre extenso-types ténèbre, lumière et neutre.

-Critique n°16. Houellebecq s'improvise législateur, p. 76 : « L'existence individuelle, le sentiment de liberté qui en découle constituent le fondement naturel de la démocratie, les relations entre individus sont classiquement réglées par la forme du contrat. Tout contrat outrepassant les droits naturels d'un des cocontractants, ou non assorti de clauses claires de révocation, est par le fait même réputé nul ». On ne saurait que reconnaître que ces quelques lignes s'avèrent utiles à fonder notre socio-outil de contrat réthorique, toutefois, on ne comprend guère qu'est-ce que ces lignes apportent au récit principal. C'est comme si un paragraphe provenant d'un autre texte avait été inséré dans un récit littéraire, auquel il est possible d'ajouter une dimension juridique respectant les principes métajuridiques fondamentaux : clarté, accessibilité, publicité. Or, ces quelques lignes juridiques de Houellebecq ne respectent aucun de ces principes : la notion de droits naturels est une notion juridique abondamment critiquée au titre de l'imprécision de celle-ci. Qu'est-ce qu'un droit naturel ? Houellebecq n'en apporte aucune définition exacte, ce qui s'avère dangereux, les notions non définies en droit pouvant faire l'objet de toutes les interprétations, aussi bénéfiques ou aussi malé-bénéfiques qu'il est possible de l'imaginer. Le principe de clarté n'est donc pas respecté. Or, si Houellebecq ne définit ce que comporte la doctrine jusnaturaliste, comment rendre accessible son contenu ? Le second principe n'est donc pas respecté. En conséquence de ces deux violations, le principe de publicité ne peut être respecté : il n'est pas possible de rendre accessible de la connaissance du public ce que l'on ne saurait définir, et ce que l'on ne pourrait définir, étant rappelé que cette sortie de piste de Houellebecq ne peut que se cantonner à un court paragraphe, toute plus large énonciation d'une véritable doctrine jusnaturaliste excédant largement le champ de sa compétence littéraire. Rappelons un élément inter-textuel : Houellebecq a notamment pu écrire qu'il « n'y a rien de plus chiant que les études en droit ».

Apport : ces quelques lignes s'avèrent indispensables à notre construction juridique L(+) car elles nous permettent d'en fonder rationnellement son sol théorique fondamental : la méta-structure cosmique. En effet, il s'avère nécessaire de définir ce qu'est le droit naturel, en distinguant le

nouveau<sup>1104ccxix</sup> de l'ancien<sup>1105ccxx</sup>, afin de fonder l'usage de sources fondamentales<sup>ccxxi</sup> anciennes dans notre propos, ainsi que le socle de notre montagne fondamentale subjective-objective<sup>ccxxii</sup>.

-Critique n°17. graine de l'anti-pornographie, p. 78 : « Lors d'un dîner chez Bénazéraf sa maîtresse avait rencontré Deleuze, et depuis elle se lançait régulièrement dans des justifications intellectuelles du porno, ce n'était plus supportable ». Le porno, c'est, à mon sens, un sexo-outil utile, d'autant plus qu'il est communément utilisé<sup>1106</sup> permettant que les Femmes soient en sécurité dans la rue. C'est sale, c'est dégueulasse si l'on veut, mais si ça peut empêcher des viols, ça justifie que ces flux vidéos polluants qui circulent sur le net soient conservés. On pourrait carrément parler sur ce plan d'ordre public asexuel<sup>ccxxiii</sup>.

-Critique n°18. graine de la passivité anté-mortem, p. 82 : « Pour l'Occidental contemporain, même lorsqu'il est bien portant, la pensée de la mort constitue une sorte de *bruit de fond* qui vient emplir son cerveau dès que les projets et les désirs s'estompent. [...] aujourd'hui, [le bruit de fond] est constitué par l'attente de la mort. C'est ainsi ». Concernant la première phrase -qui n'est qu'une généralité caricaturale-, je souhaiterais rappeler que le souvenir des morts constitue le mnémofondement de cet ouvrage<sup>ccxxiv</sup>, autrement dit, mon projet personnel consiste à leur rendre la parole. Tout lecteur additionnel de cet ouvrage rendra cette première phrase d'autant plus obsolète en constituant un argument contre celle-ci. Concernant cette seconde, je souhaiterais citer Syrio Forel, *the dance of the swords master* : « *There is only one god and his name is death. There is only one*

---

1104L. Hennebel et H. Tigroudja, traité de droit international des droits de l'Homme, partie 1 : les fondements du droit international des droits de l'Homme, Titre 1 : éléments historiques du droit international des droits de l'Homme, Chapitre 1 : l'insaisissable théorie des droits de l'Homme, Section 2 : les fondements relatifs, §2 : le fondement jusnaturaliste, 2018, éditions Pedone, p.42 : la fonction propre du nouveau droit naturel « est d'encadrer le droit positif, de dresser face à lui certaines exigences incompressibles et de le diriger en lui donnant une source d'inspiration ». Cet apport du nouveau jusnaturalisme s'avère essentiel en ce qu'il permet de rendre artificielle la distinction entre positivisme juridique et jusnaturalisme, cette seconde doctrine donnant un appui solide à cette première. Cela nous permet de contrer une critique adressée au jusnaturalisme selon laquelle le positivisme juridique « mettrait à mal les théories du droit naturel » (p.42), en raison de la plus grande précision de cette première, à mettre en relief avec l'imprécision « des droits naturels et imprescriptibles de l'homme » que sont « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression » (Article 2 de la DDHC. un argument positiviste à l'encontre de cet article pourrait être : la propriété est un droit naturel de l'Homme, certes, mais dans quelle proportion ? Tout Homme doit-il posséder un château dans la Loire ou bien simplement une cabane dans le Périgord.. ou bien plutôt cela devrait-il être l'inverse ?). L'imprécision des textes de droit naturel constitue la cause de leur implosion positiviste, d'où la nécessité méthodologique d'apporter une grande précision au champ juridique naturel.

1105L. Hennebel et H. Tigroudja, traité de droit international des droits de l'Homme, partie 1 : les fondements du droit international des droits de l'Homme, Titre 1 : éléments historiques du droit international des droits de l'Homme, Chapitre 1 : l'insaisissable théorie des droits de l'Homme, Section 2 : les fondements relatifs, §2 : le fondement jusnaturaliste, 2018, éditions Pedone, p.41 : « le droit naturel ancien selon la philosophie grecque antique, qui repose sur l'idée d'une loi conforme à l'ordre naturel des choses, discernable par la raison ». Or, cet ordre naturel des choses, les sciences dures en apportent une connaissance précise, ce qui permet de contrer la première critique faite au jusnaturalisme selon lequel celui-ci « échapperait à toute approche scientifique » : c'est justement l'approche scientifique qui fonde l'idée selon laquelle le fondement relatif naturel du droit international des droits de l'Homme n'en est pas un dans la mesure où cette condition de l'inclusion des données scientifiques s'avère absente de toutes les doctrines jusnaturalistes précédentes. Un droit d'inspiration néo-jusnaturaliste incluant la paramétrique scientifiques s'impose donc, et c'est d'ailleurs l'ambition de cet ouvrage. Un droit d'inspiration néo-jusnaturaliste s'impose d'autant plus que les théories jusnaturalistes se fondent sur une conception biaisée de la nature ainsi que le remarque A. Arendt : « Depuis qu'une meilleure connaissance des processus de la nature nous inspire des doutes sérieux quant à l'existence même des lois naturelles, la nature elle-même a revêtu un aspect sinistre. Comment serait-il possible de déduire des lois et des droits d'un univers qui ne connaît apparemment ni l'une ni l'autre de ces catégories ? » (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 601).

1106 Les vidéos pornographiques représenteraient 30 % du flux de vidéo d'internet selon un document de l'ouvrage Datacratie.

*thing to say to death : not today* »<sup>1107</sup>. Quelle version préférez-vous : celle de M.Houellebecq, la décrépitude moisissante, ou celle de S. Forel, l'anti-déterminisme vitalophile?

-Critique n°19. graine du déterminisme, p. 89 : « [...] sa vision du monde en acquérait quelque chose de mécanique et d'impitoyable. Les conditions initiales étant données, pensait-il, le réseau des interactions initiales étant paramétré, les événements se développent dans un espace désenchanté et vide ; leur déterminisme est inéluctable ». Quand on a lu ne serait-ce que les deux premiers chapitres de la gènèse, on se rend compte de l'impact indirect latent des lignes sur le genre humain. Toute forme de déterminisme confine nécessairement à nier la dimension politique aux êtres vivants consistant en ce que ceux-ci peuvent volontairement faire changer les choses. Ces lignes contribuent à retirer à l'homme son principe dynamique salvateur. *Not today* M. Houellebecq, *not today*.

-Critique n°20. graine du déterminisme quantique, p. 92 : « Bien des années plus tard, Michel devait proposer une brève théorie de la liberté humaine sur la base d'une analogie avec le comportement de l'hélium superfluide. Phénomènes atomiques discrets, les échanges d'électrons entre les neurones et les synapses à l'intérieur du cerveau sont en principe soumis à l'imprévisibilité quantique ; le grand nombre de neurones, par annulation statistique des différences élémentaires, que le comportement humain est – dans ses grandes lignes comme dans ses détails – aussi rigoureusement déterminé que celui de tout autre système naturel ». Ce genre de théorie, en ce qu'elle ne distingue aucunement entre les différents types de neuro-structures, ni entre les infinis paramètres, opère sur le mode de la généralité caricaturale. Ma mère neuro-converge. Je neuro-diverge. Donc il faudrait *a minima* rendre compte de cette dualité dans la théorie Houellebecquienne. La réalité n'est pas théorique. Elle est empirique et corporelle. La réalité est donc qu'il faut subjectiviser toutes les théories, apprendre sur chacune des machines que nous rencontrons.

-Critique n°21. graine du sexo-narcissisme, p. 116 : « il est piquant de constater que cette libération sexuelle [opérée par la loi du 14/12/1967 légalisant la contraception] a parfois été présentée sous la forme d'un rêve communautaire, alors qu'il s'agissait en réalité d'un nouveau palier dans la montée historique de l'individualisme. [...] La libération sexuelle eut pour effet la destruction de ces communautés intermédiaires, les dernières à séparer l'individu du marché. Ce processus de destruction se poursuit de nos jours ». Généralité caricaturale. Mes parents ont divorcé quand j'avais six ans. J'ai toujours été asocial et les seules rencontres que je faisais, c'était par le médium familial. Ma mère s'est remariée avec un voleur qui a détourné vingt-deux mille euros à son patron. Elle l'a aujourd'hui quitté. Elle a un nouveau compagnon depuis sept ans. Mon père a rencontré un grand nombre de Femmes et a recomposé une famille provisoire avec un foyer commun mêlant tous les enfants au moins cinq fois, même si parfois ce n'était que quelques mois. Le même processus de reconstruction familiale s'opère dans la famille nucléaire de mon oncle et de ma tante. Ce phénomène se poursuit en une tendance sociétale qui se nomme famille monoparentale, laquelle naturellement se recompose ponctuellement au gré des rencontres. Certes, d'un côté, on pourrait y voir la destruction de la structure familiale traditionnelle. D'un autre, on peut observer un processus complexe de poly-ouverture sociale, soit de création de nouveaux équilibres sociaux. J'aimerais rajouter que l'on pourrait encore RELATIVEMENT argumenter sur le fait que l'amour dure trois ans<sup>CCXXV</sup>. Houellebecq apparaît encore sous un éclairage bien traditionaliste..

-Critique n°22. graine homophobe, p. 115 : « Dieu merci, l'autre n'avait pas l'air pédé ». J'avoue j'ai ri mais c'est à l'édification de la construction anti-sociale de l'homophobie à laquelle ce genre de propos contribue. Par ailleurs, j'ai déjà eu une relation homosexuelle et je recommencerais. Voilà



donc une graine bien pourrie plantée sur le ton de l'humour (stratagème n°28 consistant à acquérir les rieurs à notre cause).

-Critique n°23. graine de l'inversion des sources de la dignité, p. 120 : « Plus généralement[,] la télévision, en particulier TF1, offrait une leçon permanente de dignité. Adolescent, Michel croyait que la souffrance donnait à l'homme une dignité supplémentaire. Il devait maintenant en convenir : il s'était trompé. Ce qui donnait à l'homme une dignité supplémentaire, c'était la télévision ». Concernant la fonction de la souffrance, notre positionnement est littéralement inverse<sup>ccxxvi</sup>. La dignité ne provient pas uniquement toutefois des épreuves traversées, elle provient aussi – et les présents éléments ne constituent pas une liste exhaustive – de l'expérience que l'on tire des autres et que la télévision peut nous rapporter. Libre à chacun ainsi de tirer la dignité qu'il peut du visionnage de n'importe qu'elle chaîne de télévision (réécrire). Dans mon cas, c'est l'esprit canal, et pis c'est tout.

-Critique n°24. graine de la stigmatisation du dyonisisme (soit de l'inconscient), p. 133 : « dans un sens littéraire ou vieilli, la transe désigne une inquiétude extrêmement vive, une peur à l'idée d'un danger imminent ». Voyez la graine anti-méditative. Voyez le genre de petites phrases insidieuses placée dans un contexte littéraire. Voyez l'articulation du système Houellebecquien consistant à exploiter la peur des gens<sup>ccxxvii</sup>, à y planter des graines pourries contrairement au nécessaire processus de libération via le médium de l'irrationnel(+).

-Critique n°25. graine de la haine du Brésil, p. 134 : « D'après tout ce qu'il en savait le Brésil était un pays de merde, peuplé d'abrutis fanatisés par le football et la course automobile. La violence, la corruption et la misère y étaient à leur comble. S'il y avait un pays détestable, c'était justement, et tout à fait le Brésil ». Les idées n'ont pas de nationalité mais A. Cançado Trindade est Brésilien et son ouvrage sur l'humanisation du droit international des gens n'est rien d'autre que l'un des ouvrages piliers de celui-ci. Comme Houellebecq opérait sur le mode de la généralité caricaturale, un unique exemple suffisait à le contredire, et quel exemple.

-Critique n°26. p. 135 : double coup de la dévaluation des femmes en même temps qu'Aristote est présenté sous un jour positif, tout en feignant de le critiquer<sup>1108</sup>. Femmes et hommes appartiennent à la même espèce et il n'est pas possible d'affirmer qu'Aristote soit doué d'un supposé « bon sens » sans en mener une étude approfondie, ce qui n'est pas le cas en l'espèce : cela relève plus de la spéculation sans argument que du bon sens qu'il invoque justement. Nous en sommes donc au niveau de la discussion de bar où sont balancées le plus ivre-innocemment du monde, les généralités les plus caricaturales qui puissent être, mais proférées par un individu considéré comme l'un des plus grands écrivains français du XXIème siècle.

-Critique n°27. p.141 : il attise la haine en plantant la graine de la guerre entre les sexes. Je cite : « à partir d'un certain âge, une femme a toujours la possibilité de se frotter contre des bites ; mais elle n'a plus jamais la possibilité d'être aimée. Les hommes sont ainsi, voilà tout ». Il s'agit d'une généralité caricaturale que le moindre contre-exemple suffit à faire tomber : j'ai déjà désiré personnellement, et plein de fois, des Femmes plus mûres que moi, mais n'ai jamais osé franchir le pas, ne sachant faire. Sur le terrain subjectif, je prends comme exemple le président de la République française E. Macron qui est marié avec une Femme plus âgée que lui. Sur le terrain

---

1108M. Houellebecq, Particules élémentaires, deuxième partie : les moments étranges, 1998, p. 135 : « En circulant entre les linéaires il songeait que, si l'on en croit Aristote, une femme de petite taille appartient à une espèce différente du reste de l'humanité. « Un petit me semble encore un homme, écrit le philosophe, mais une petite femme me semble appartenir à une nouvelle espèce de créature. » Comment expliquer cette assertion étrange, contrastant si vivement avec l'habituel bon sens du Stagirite ? » Et Houellebecq d'innocemment de sauter du coq-à-l'âne : « Il acheta du whisky, des raviolis en boîte et des biscuits au gingembre »...

objectif, il y a un mouvement social de généralisation de la « Femme-cougar », qui ne saurait exister si aucun homme plus jeune ne les désiraient pas. Bref, une absurdité de plus énoncée soit-dit-en-passant.

-Critique n°28. graine du re-∞+4, p. 154 : « La violence physique, manifestation la plus parfaite de l'individuation, allait réapparaître en Occident à la suite du désir ». Chouette je vais me faire bastonner la gueule façon MMA ! **Youhou.**

-Critique n°29. contre-raisonnement p. 160-161 : « L'erreur d'Huxley [...] est d'avoir sous-estimé l'augmentation de l'individualisme produite par une conscience accrue de la mort ». Le risque de cosmo-guerre peut causer la mort de tous. C'est très exactement l'instinct de solidarité que cette conscience accrue de la mort universelle peut augmenter. Le raisonnement postérieur à cet erreur est donc biaisé. Et M. Houellebecq de conclure cette envolée, dans laquelle figure notamment l'association du meilleur des mondes à un « monde rationnel » alors qu'il était assimilé à un « cauchemar totalitaire » quelques pages plus tôt (p. 157) par une ineptie monumentale : « pour que la société fonctionne, pour que la compétition [économique et sexuelle] continue, il faut que le désir croisse, s'étende et dévore la vie des hommes ». Il aurait mieux valu dire pour que la société « s'auto-détruit » pour que le raisonnement soit correct : la compétition économique, si elle poursuivie ne peut qu'aboutir à son non-fonctionnement dans un futur très proche si on ne fait rien pour l'arrêter. Quant à la compétition sexuelle, celle-ci n'existe tout simplement pas : on ne gouverne pas ses sentiments, et on gouverne encore moins les sentiments des autres.

-Critique n°30. graine anti-révolutionnaire, p. 165 : « Outre les souffrances absurdes qu'elles provoquaient, les révolutions et les guerres détruisaient le meilleur du passé, obligeant à chaque fois à faire table rase pour rebâtir ». Si le présent ouvrage pourrait constituer un ouvrage révolutionnaire, au sens arendtien du terme<sup>1109</sup>, une telle révolution n'implique nullement une table rase du meilleur du passé, mais bien au contraire une culture continue de la mémoire universelle qui n'est jamais que le fondement prolongeable de l'ordre préexistant, ce qui impliquerait un ré-ordonnement de celui-ci.

-Critique n°31. leitmotiv de la haine de la nouvelle génération, graine de la haine virtuelle(J), p. 168 : « le pré-adolescent semble la cristallisation subite, maléfique (et imprévisible si l'on considère l'enfant) de ce qu'il y a de pire en l'homme ». On pourrait affirmer cela de certains<sup>1110</sup>, on ne peut que regretter les nombreuses généralités caricaturales de Houellebecq...

-Critique n°32. graine de l'illogisme, p. 169 : « accepter l'idéologie du changement continu, c'est accepter que la vie d'un homme soit strictement réduite à son existence individuelle, et que les générations passées et futures n'aient plus aucune importance à ses yeux ». Je suggère très exactement l'inverse, un changement politique profond pour relier les existences atomico-individualisées du monde actuel.

-Critique n°33. graine de la négation de l'esprit maternel des hommes, p. 169 : « il est faux de prétendre que les hommes ont eux aussi besoin de pouponner, de jouer avec leurs enfants, de leur

---

1109 Toute révolution ne doit jamais servir que la cause de la liberté. Cet ouvrage entend défendre celle des générations futures. La somme innombrable de leurs libertés virtuelles(J) dépasse de loin la somme finie de nos libertés réelles d'où l'inscription de cet ouvrage dans cette généalogie révolutionnaire.

1110 Notamment de Joffrey Baratheon qui condamne à mort Ned Stark, embroche la tête décapitée sur une pique et en impose la contemplation à sa propre fille, Sansa Stark, « aussi longtemps qu'il lui plaira » (GOT, S1 EP10, Le Feu et le Sang), mais tout le monde n'est pas Joffrey Baratheon, M. Houellebecq, tout le monde n'est pas une bête de la mort (re-∞).

faire des câlins. [...] Bruno avait raison, l'amour paternel était une fiction, un mensonge ». J'AI DORMI AVEC MON PERE PENDANT DES ANNEES CONNARD DE HOUELLEBECQ<sup>ccxxviii</sup>.

-Critique n°34. graine de la stigmatisation de la reproduction sexuelle, p. 169 : « L'enfant[,] c'est le piège qui s'est refermé, c'est l'ennemi qu'on va devoir continuer à entretenir, et qui va vous survivre ». Ce propos est contraire à l'un des propos de Schopenhauer que Houellebecq cite lui-même lors d'une conférence. Cas de double-pensée manifeste.

-Critique n°35. propos contraire aux écrits de B. Cyrulnik, Les vilains petits canards, 2004, éditions Odile Jacob<sup>1111</sup>,\* à la p. 183 : « Entre deux et quatre ans, les enfants humains accèdent à une conscience accrue de leur moi, ce qui provoque chez eux des crises de mégalomanie égocentrique. Leur objectif est alors de transformer leur environnement social 'en général composé de leurs parents) en autant d'esclaves soumis au moindre frémissement de leurs désirs ; leur égoïsme ne connaît plus de limites ; telle est la conséquence de l'existence individuelle ». On voit bien la dimension réductrice de la vision Houellebecquienne consistant à ne voir que le négatif du négatif à l'intérieur même du négatif. Un misanthrope pan-pessimiste<sup>ccxxix</sup>, voilà ce qu'est au fond Houellebecq, et les gens désespérés de la tournure que prend le monde d'y trouver quelque dérisoire réconfort. Si l'élection culturelle d'un l'écrivain populaire représentait la température psychologico-morale de la société française à une époque donnée, l'idée de la mort doit actuellement résonner en écho dans les consciences des votants.

-Critique n°36. ineptie p.184 : « tous les grands écrivains sont réactionnaires », et Houellebecq de ranger dans cette catégorie Flaubert, Dostoïevski, Baudelaire, Balzac. Je parlerai de celui que je connais le mieux, Dostoïevski. Dans Crime et Châtiment, on peut lire l'histoire d'un étudiant torturé par le double assassinat qu'il a dû commettre « par nécessité ». Une enquête policière étreint la liberté de cet homme qui finit par être envoyé en prison. Si cela s'appelle être réactionnaire, alors toute société qui réprime les crimes injustes l'est. C'est curieux que le sens des mots ait aussi peu de valeur pour un écrivain. C'est curieux de résumer les auteurs les plus prolifiques à un adjectif renvoyant à une catégorie maudite.

-Critique n°38. OH MON %+\*^, p. 191 : « Quoi qu'il en soit, dan les douches du Gymnase Club[,] j'ai pris conscience que j'avais une toute petite bite. J'ai vérifié chez moi : 12 centimètres, peut-être 13 ou 14 en tirant au maximum le centimètre pliant vers la racine de la bite. J'avais découvert une nouvelle source de souffrances ; et là[,] il n'y avait rien à faire, c'était un handicap radical, définitif. C'est à partir de ce moment que j'ai commencé à haïr les nègres ». Non seulement, comme précédemment dit, on se fout de la taille du sexe, masculin comme féminin<sup>1112</sup>, mais l'assimilation de cette taille à un handicap relève de la folie furieuse auto-stigmatisante (il s'agit pourtant d'un leitmotiv chez Houellebecq) : au-delà de la correspondance géométrique des organes génitaux, il y a encore les goûts personnels, et certaines Femmes de préférer les micro-pénis (et pourquoi pas?), et d'autres de préférer les poutres XXXL<sup>rocco siffredi</sup>. C'est comme ça. Quant à l'emploi du terme de n.....s, on est dans un autre monde L(-∞) environ.

---

1111Pour synthétiser ce propos, B. Cyrulnik présente cinq paradigmes différents de développement juvénile en fonction d'un pourcentage relatif d'attention portée par le pôle parental aux nourrissons. Le paradigme cyrulnikien le moins souhaitable et pourtant le plus répandu ne correspond pas du tout au paradigme unique dressé par Houellebecq. En voici une caricature : « Mais si le tempérament a été désorganisé par un foyer parental malheureux, si la culture fait taire les victimes et les agresse encore une fois, et si la société abandonne ses enfants qu'elle considère comme foutus, alors les traumatisés connaîtront un destin sans espoir » (p.18).

1112Cf émission france culture à retrouver... : en fait c'est pas une question de taille, c'est une question de pied et de chaussure. Si je chausse du 43, ben il me faut trouver du 43 ou environ. Si c'est du 35, pô terrible disons (pour les deux protagonistes n'est-ce pas).

-Critique n°39. graine de la haine du peuple, p. 207 : « ce que les masses adulent par-dessus tout, c'est l'image du mal impuni ». Bien malin celui qui peut lire dans la conscience de cette masse. Il y a une auto-contradiction métaphysique apparente dans l'ouvrage sur ce point, l'auteur soulignant à la fois le primat du caractère individuel de l'existence, et se permettant en l'occurrence de lire à travers la somme de ces esprits. Prenons un contre-exemple : les malfrans de l'anthropocène. Nul doute que les masses adulent leurs méfaits qui conduisent à la cosmo-guerre ;).

-Critique n°40. graine de la criminalisation du monde entier, p. 207 : « tout ce qui se bâtit de grand dans le monde se bâtit au départ sur un meurtre ». Le minimum quand on assène une vérité objective générale, c'est d'analyser l'intégralité de ce qui appartient à la catégorie « de ce qui se bâtit de grand », à la lumière de l'idée proposée, afin de pouvoir l'affirmer. Le minimum, c'est de dire « je suppose que », ou alors de dire que l'ouvrage, la thèse, la phrase a une portée subjective : on peut toujours être convaincu subjectivement des erreurs, mais de là à inclure de force les autres dans sa propre bêtise (on a tous sa propre couche de bêtise), je dis non merci.

-Critique n°41. graine de l'illiberté, p. 227 : « de retour dans sa cuisine, il prit conscience que la croyance, fondement naturel de la démocratie, d'une détermination libre et raisonnée des actions humaines, et en particulier d'une détermination libre et raisonnée des choix politiques individuels, était probablement le résultat d'une confusion entre liberté et imprévisibilité ». L'instinct est un élément fondamental de la liberté, il n'en est pas que le seul élément constituant. Houellebecq encore et toujours réduit la nature humaine à ce qui l'intéresse, ce qu'il y a de plus bestial en lui. Sa bestialité ne le résume pas. L'identité est un infini, la rencontre avec un autre le démultiplie et le temps démultiplie encore cette démultiplication. L'homme n'est pas qu'un « éclair », à l'instar du paradigme Nietzscheen du surhomme instinctif.

-Critique n°42. dévalorisation des hommes, p. 233 : « les hommes ne font pas l'amour parce qu'ils sont amoureux, mais parce qu'ils sont excités ». Autrement dit, les hommes sont gouvernés par leurs queues. Il suffit de trouver un autiste et cette vérité houellebecquienne caricaturale tombe<sup>1113</sup>.

-Critique n°43. graine de l'impuissance politique des nouvelles générations, p. 250 : « les enfants supportent le monde que les adultes ont construit pour eux, ils essaient de s'y adapter de leur mieux ; par la suite, en général, ils le reproduisent ». Rajoutons : « même s'il est absurdemment absurde » : *better no future than a peaceful future, am I right ?*

-Critique n°44. propos contraires au droit international, p. 268 : « dès que le code génétique serait entièrement déchiffré (et ce n'était plus qu'une question de mois), l'humanité serait en mesure de contrôler sa propre évolution biologique ». Le génome humain fait partie de la catégorie du patrimoine commun de l'humanité. Sauf à ce que cette catégorie juridique ne serve à rien, un tel projet politique tel que mentionné par Houellebecq ne peut qu'être déclaré illégal eu égard des conventions internationales en interdisant la manipulation.\*

-Critique n°45. Sur la pseudo-rationalité des homo sapiens : « le désir de connaissance, très peu de gens l'ont. [...] Ces hommes restent à jamais inconnus du reste de la population ; ils ne connaissent ni le pouvoir, ni la fortune, ni les honneurs ; personne n'est même capable de comprendre le plaisir que leur procure leur petite activité. Pourtant ils sont la puissance la plus importante du monde, et cela pour une raison très simple, une toute petite raison : ils détiennent les clefs de la certitude rationnelle. Tout ce qu'ils déclarent comme vrai est tôt ou tard reconnu tel par l'ensemble de la population. Aucune puissance économique, politique, sociale ou religieuse n'est capable de tenir face à l'évidence de la certitude rationnelle ». Je suis très exactement convaincu de l'inverse : je

---

1113Cf le film Forrest Gump

suis personnellement très exactement sûr que nous détenons des clefs irrationnelles. Quant à la rationalité, elle les recherche en permanence et nous fonctionnons en réalité à l'envers.

-Critique n°46. graine de l'irrationalité de la parentalité, p. 275 : « on fait un enfant, ou on ne le fait pas ; ce n'est pas de l'ordre de la décision rationnelle, ça ne fait pas partie des décisions qu'un être humain puisse rationnellement prendre ». Bien sûr que si et voici la liste des questions auxquelles il faut avoir répondu dans un sens positif afin qu'il s'agisse d'une décision rationnelle : Est-ce que j'aime ma/mon partenaire ? Est-ce que je suis capable d'être un parent honnête ? Comment guider mon enfant dans son développement (réponse subjective potentiellement infinie) ? Le futur est-il suffisamment bon pour que l'on puisse créer la vie ? Comment protégerais-je mon enfant ? \*\*\*

-Critique n°47. graine de l'évitement de la mort, p. 285 : « l'homme n'est pas fait pour accepter la mort : ni la sienne, ni celle des autres ». J'ai dû mourir intérieurement plusieurs fois pour écrire cet ouvrage. L'idée de sa propre mort déclenche en moi des choses. C'est un processus d'inspiration très fertile, et même, le meilleur moyen de rester vivant pour rappeler une thèse houellebecquienne qui confine le propos initial à une forme de double-pensée.

-Critique n°48. ineptie, p. 294 : « les pensées n'occupent pas d'espace ». A l'heure où j'écris ces lignes, ces mêmes lignes occupent entre environ 500 et 1000 octets d'espace de stockage sur mon ordinateur. Encore une bêtise.

Conclusion : moi je veux bien qu'on écrive tout et n'importe quoi, c'est pas un problème, je défendrai toujours la liberté d'expression artistique, virtuelle, schizophrénique même, mais par contre par honnêteté intellectuelle, les auteurs devraient au moins préciser le champ moral dans lequel ils se placent (L(-) ? L(+) ? L(±)?), sinon ça peut végétalo-codalement pourrir grave à l'intérieur de l'humus-cérébral des lecteurs : ça peut créer des graines indirectes, notamment.

Plateforme :

Axes de critique :

-Critique n°1. propos politique de type généralité caricaturale, p.18 : « La gendarmerie est un humanisme ». De quoi parle-t-on exactement : du principe(-) hiérarchico-militaro-vertical qui règne dans les casernes et qui fait souffrir tout ce qui justement on besoin d'horizontalité humaniste ? Du principe(-) paranoïaco-**sécuritaire** sous-jacent à toute structure ayant pour objectif le maintien de l'ordre qui poussé à son plus extrême degré de réalisation, devient intrinsèquement **liberticide**<sup>1114</sup> ? Parle-t-on du principe(+) d'assistance aux plus vulnérables<sup>ccxxx</sup> ? Parle-t-on du principe(+) de prévenance des risques évidents qu'il serait inutile de faire courir à la population civile<sup>1115</sup> ? On le voit bien, il y avait ici un gros problème à ne pas déraciner une telle graine supra-toxique qu'est celle de la volonté de pan-sécurisation.

---

1114Je rappelle l'évidence : le risque zéro n'a jamais existé, n'existe pas et n'existera jamais, sauf réalisation de la cosmo-guerre et autre évènement pan-destructeur type guerre mondiale nucléaire.

1115Renvoi à la constitutionnalisation par le Conseil constitutionnel(+) de la non-privatisation des fonctions de police administrative (DC n°2021-817 DC du 20/5/2021).

... au début de l'ouvrage, il y a une phrase de merde, à la fin de l'ouvrage, il y a une phrase de merde, donc entre les deux, en raisonnant par inclusion, qu'y a-t-il ? Rien qui n'injustifie un grain de soupçon mais j'y reviendrai plus tard\*...

-Critique n°3. propos politique, de type généralité caricaturale, p.200 : « Tout peut arriver dans la vie, et surtout rien » : graine de l'absurdité évidente, je n'argumente même pas.

## Soumission

Axes de critique :

-Critique n°1. graine de la légitimation du nationalisme, p. 39 : « Ce soir[,] c'était la candidate du Front national, elle affirmait son amour de la France (« mais quelle France ? » lui opposaient sans grande pertinence des commentateurs de centre-gauche) »[.] Sans grande pertinence, ces commentateurs politiques opèrent une dimensionnalisation électorale de la France ? Cela me semble au contraire très pertinent de souligner que toute démocratie à l'occidentale s'avère composée d'électorats pluriels, et, si l'on pousse la réflexion un peu plus loin, que tout Etat-Nation (« - européen » ou autre) s'avère constituer un objet intellectuel découpable de différentes façons, la découpe la plus fine étant la plus socialement résiliente à mon sens<sup>ccxxxi</sup>.

-Critique n°2. graine de la dévalorisation de l'amour, p. 40 : « L'amour chez l'homme n'est rien d'autre que la reconnaissance pour le plaisir donné ». S'il y a bien un champ de l'existence qui ne peut faire l'objet d'une généralisation objective, c'est bien celui des émotions, et, celle qui s'avère la plus irréductible à une unique phrase pseudo-universalisante, c'est l'amour. Cette phrase dénote d'un double écueil, le second étant celui de la « genrisation » de l'amour, d'où une auto-contradiction interne à cette même phrase qui porte en elle le double objectif non simultanément réalisable consistant d'une part à vouloir donner un sens universel à ce qu'est l'amour, tout en réduisant le champ de cet universel à un propos s'appliquant à la moitié de l'espèce humaine. Il y a autant de définitions de l'amour qu'il y a d'individus vivant, critère subjectif de définition de l'amour qui est ici violé<sup>ccxxxii</sup> – sauf si l'on admet que la définition de Houellebecq de l'amour n'a qu'une portée subjective, tout le monde ayant le droit de conforter son intelligence en une croyance en l'absolue véracité de tout ce qui en sort.

-Critique n°3. Vers la fin du bouquin, M. Houellebecq établit qu'il n'y a de bonheur que dans la soumission<sup>1116ccxxxiii</sup>. En effet, suite à ces quelques paroles, M. Houellebecq d'écrire à la page suivante : « mais après tout, bien rodés ou pas, ses arguments n'en conservaient pas moins toute leur force ».

Ces propos m'inspirent deux critiques. Premièrement une critique non-juridique : ah ben oui, les femmes en Afghanistan actuellement elles sont au comble du bonheur<sup>1117</sup>. Les travailleurs chinois

1116 Citons-le pour être précis : « C'est la soumission[.] dit doucement Rediger. L'idée renversante et simple, jamais exprimée auparavant avec cette force, que le sommet du bonheur humain réside dans la soumission la plus absolue. C'est une idée que j'hésiterais à exposer devant mes coreligionnaires, qu'ils jugeraient peut-être blasphématoire, mais il y a pour moi un rapport entre l'absolue soumission de la femme à l'homme, telle que la décrit Histoire d'O, et la soumission de l'homme à Dieu, telle que l'envisage l'islam. Voyez-vous, poursuit-il, l'islam accepte le monde, et il l'accepte dans son intégralité, il accepte le monde tel quel pour parler comme Nietzsche » (M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions flammariion, p. 274-275). (Notons que F.Nietzsche ne parle pas comme cela).

1117 Chaîne youtube, Afghanistan : Mélodie en sous-sol, 2018 : « les jeunes filles doivent se soumettre à la loi islamique lors du trajet entre leur domicile et l'école ». En passant bien la chappe de plomb religieux qui entoure la vie de ses jeunes personnes et qui peut à tout moment mettre un terme à leur rêves juvéniles d'aller à l'école voir

dans les décombres de l'usine Foxconn également, et de même pour tous les autres sociétés pan-industrialisante<sup>1118</sup>. Les mineurs isolés étrangers qui n'ont d'autre choix que de se soumettre à la volonté de macs en France pour se prostituer pour gagner de l'argent et survivre, voilà l'expression même du bonheur<sup>1119</sup>. Les enfants-soldats africains qui sont réquisitionnés d'office<sup>ccxxxiv</sup>, idem, le bonheur à l'état pur. Les enfants qui sont forcés d'aller à l'école coranique au moyen-orient démontrent tout leur bonheur<sup>1120ccxxxv</sup>. Secondement, une critique juridique : Houellebecq procède à une lecture Nietzschéenne de la religion coranique<sup>ccxxxvi</sup>, ce qui objective ma crainte personnelle consistant à pouvoir réaliser une interprétation philosophique de l'arrêt Liga Van mocke. Conséquence : pourquoi M. Houellebecq a-t-il pu écrire une telle phrase sans ne serait-ce que la commenter dans l'ouvrage, ou bien dans les médias, ou bien sur une quelconque plateforme ? Pourquoi plante-t-il quasi-explicitement la graine de la soumission ? Par ennui de la monotonie industrialo-occidentale contemporaine peut-être<sup>1121</sup>.

### CONCLUSION :

♠♠🤪 REDUCTIO (Houellebecq) 🤪♠♠

---

leurs copains ou de jouer de la musique parce qu'ils ont envie de jouer de la musique.

1118Chaîne youtube, le plus rentable des ouvriers : le nord coréen, \*

1119Cf article revue Société Migration de 2010

1120Chaîne youtube de l'effet papillon, Irak : les enfants soldats de Daech, 2015 ; Chaîne youtube de l'effet papillon, Les enfants de l'école coranique (Pakistan), 2007.

1121Lors de la conférence de M. Houellebecq disponible sur la chaîne youtube de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, le livre ou la vie, 2021, celui-ci nous raconte notamment qu'il avait constaté qu'il avait touché un point sensible de ses auditoires lorsqu'il écrivait des poèmes sur « le supermarché ». M. Houellebecq n'est pas quelqu'un qui se borne à des constats perspicaces, il en tire des déductions et l'on peut largement présumer, au regard du mépris qu'il a pour la civilisation occidentale et qui est bien visible à travers sa (juste) description cynique du tourisme sexuel dans (M. Houellebecq, Plateforme, 2001

## Points de désaccord avec le rapport de Brodeck

axes de critique :

-p. 165 : « c'est la peur qui gouverne le monde ». Un tel propos est sans doute vrai pour la réalité concentrationnaire. Il ne peut qu'être excessif en dehors de celui-ci même s'il s'agit d'un ressort du populisme.

-p. 206 : « la vérité c'est que la foule est elle-même un monstre ». S'il y a un fond de vérité en ce qui concerne les régimes totalitaires, on ne peut que rappeler le cadre de ces propos, lesquels, s'ils étaient généralisés aboutiraient à ce que l'on puisse dire valablement que l'humanité dans son intégralité n'est bonne à rien, vouée à sa propre perte, dénuée de toute forme de gentillesse, de délicatesse ou d'esprit d'ouverture. On ne peut pas dire que les foules qui assistent à des grandes compétitions sportives soient à proprement parler monstrueuses, on ne peut pas dire des foules scolaires et universitaires qu'elles sont monstrueuses également. On ne peut pas dire des foules de migrants qu'ils sont monstrueux. On peut dire en revanche que l'ignorance des foules sont manipulables et par conséquent

-p. 211 : « n'oublie pas que c'est l'ignorance qui triomphe toujours, Brodeck, pas le savoir ». Il s'agit ni plus ni moins d'une spéculation sur l'avenir, laquelle s'avère par propriété toujours invérifiable. Affirmer la thèse inverse s'avère donc tout autant vraisemblable.

Post-gramscisme ? Trans-gramscisme ? Am-stram-grams(piké-et-piké-et-kolégram)cisme ?

Critique : p. 106, on peut lire que « les membres de la classe fondamentale s'apprêtent à diriger l'État éthique ». Pour être honnête, ça ressemble vraiment à une proposition totalitaire : il y a une morale, une éthique, une idéologie superstructurelle et puis basta. Non : si l'État éthique devait advenir, il serait essentiel de penser le champ du non-éthique lequel serait le lieu véritable d'épanouissement de l'humain, aussi étonnantes que puissent prendre les formes de tout déploiement subjectif<sup>ccxxxviii1122</sup>. La double-pensée est une neuro-structure à encadrer juridiquement : pas de double-pensée dans le monde objectif,

---

1122Je prend pour exemple, l'émission de France culture, les pieds sur Terre : un épisode sur le sexe tel que pratiqué par les hommes, et un gentil monsieur de nous dire, sans rentrer dans les détails pratiques qu'il avait eu une sexualité heureuse de nature très expérimentale avec une Femme... et c'est heureux ! Il s'agit même d'une coutume culturelle chez les nippons, il me semble que de torturer la Femme lors de l'acte sexuel (perspective culturelle retournée dans le film l'empire du désir de



## Le malheureux combat contre la République de Platon : le moment du jugement moral de nos racines philo-civilisationnelles

Map : l'intégralité de l'oeuvre de Platon. Conséquence : critique ouvrage par ouvrage et lorsqu'un ouvrage comporte plusieurs livres, critique livre par livre.

La république de Platon :

Livres I-IX :

-allégorie de la caverne : c'est pas dans une caverne que résident les animaux humains, c'est dans une nimbocaverne !

-l'anthropo-métallurgie : c'est pas des métaux qu'il y a en l'homme, c'est des minéraux<sup>1123</sup>.

Livre X :

axes de critique :

-livre X : on peut notamment lire, que Socrate souhaite le « rejet absolu de cette partie de la poésie<sup>ccxxxviii</sup> qui est imitative ». En voilà du fascisme culturel : le processus d'imitation se révèle présenter quelque porosité avec le principe d'identification. Traduction : on ne peut pas écrire, ni partager-publier les poèmes relevant de la description-imitation avec les mots de ce que l'on voit. Autrement dit, je n'aurais pas pu publier le poème figurant à la dernière page de la première dissertation médico-subjectivologique<sup>ccxxxix</sup>. Il s'agit de l'un des critères du totalitarisme que de contrôler la production de la pensée, critère qui ne s'avère pas compatible avec le monde L(+). Cette position de Socrate est d'ailleurs d'autant plus paradoxale que Socrate lui-même passe son temps à dire ce qu'il pense sur tout et n'importe quel sujet, ce qui n'est jamais que de la prose philosophique, la prose consistant à dire tout ce que l'on pense de la façon la plus anti-académique qui soit, soit le plus librement qui soit. Or, qu'est-ce que la prose sinon de la poésie, je vous le demande. Conclusion logique du raisonnement, Socrate devrait s'auto-censurer. Ce genre de maximes n'est donc pas soutenable : désossage.

Conséquence : droit de désossage du livre X de la république de Platon.

Les lois :

Introduction :

---

<sup>1123</sup>Manger sain, comment ça marche ?, 2017, édition les courriers du livre, p. 34-35 : le corps humain a besoin de 7 macrominéraux que sont « le potassium, le magnésium, le sodium, le chlore, le soufre, le phosphore, le calcium » ainsi que de 13 microminéraux que sont « le cuivre, le fluorure, l'iode, le zinc, le fer, le sélénium, le manganèse, le chrome, le molybdène, le nickel, le silicium, le vanadium et le cobalt ».

axe de critique : le droit au désossage est quasiment donné d'entrée de jeu<sup>11241125</sup>.

-On peut notamment lire que Platon propose des Lois nouvelles, comme par exemple celle consistant à considérer que « la gravité du meurtre varie selon que la victime est d'un rang social estimable ou non »<sup>1126</sup> => retrouver le passage dans les Lois sinon cette critique ne vaut rien. Cela s'avère littéralement contraire à la théorie de la raison vitale, ce qui fonde le droit au désossage du livre ?

-le Livre est commenté de la façon suivante : est légitimée l'idée selon laquelle « les lois changent selon qu'elles s'adressent aux bons ou aux méchants »<sup>1127</sup>

16/8/2023 : Tribune pour ReporTerre :

Proposition d'un nouvel habit systémique universel.

Étant pour l'instant un grand inconnu au bataillon, permettez-moi tout d'abord de me présenter : je m'appelle Hugo Genezai, j'ai 24 ans, je suis étudiant en droit européen des droits de l'Homme à la faculté de droit de Strasbourg et j'ai écrit ce qui s'apparente à mon sens à un « livre-monde », pour parler en termes Deleuzien. Cet ouvrage établit une nouvelle philosophie politique conforme tant à la réalité anthropologique qu'à l'héritage Historique des époques antérieures ainsi qu'aux messages politiques des sciences dures que sont par exemple l'astrophysique ou encore l'écologie. Cet ouvrage est tant accessible gratuitement sur internet ([www.cosmic-buddha-for-earth.fr](http://www.cosmic-buddha-for-earth.fr)) que vulgarisé dans des vidéos sur ma chaîne youtube (Hugo Genezai, le bouddha cosmique plusmoins). J'interprète cet ouvrage comme un cri de la génération écologique en ce que sa longueur de plus de mille pages entend rétablir la vérité sur notre époque et ses dérives néo-totalitaristes contre lesquelles je m'inscris résolument car tel est le sens des enseignements que j'ai eu la chance de poursuivre dans mon master. Ce cri n'a pour l'instant d'oreilles pour être réceptionné et aussi, j'invite le lecteur à reproduire le schéma présentement transposé à l'écrit du bouche à oreille pour dire à quiconque veut bien l'entendre qu'une révolution systémique universelle est en cours et que la victoire est déjà théoriquement acquise contre le système actuel lequel ne peut d'ailleurs qu'aboutir un jour ou l'autre à nous couper la langue – ce qu'il a déjà fait à l'égard de certaines catégories socio-professionnelles (CrEDH, 14/3/2002, Diego Nafria c. Espagne,

---

1124Introduction de L. Brisson, J-F. Pradeau Aux livres I à VI des Lois de Platon, 2006, éditions Flammarion, p. 8 : il y a mention « de lacunes ou d'incohérences ponctuelles », et en même temps mention d'une « cohérence d'ensemble », ce qui interroge. Soit c'est l'un, soit c'est l'autre, ou bien alors, il faudrait parler de cohérence relative, mais à nouveau il faudrait préciser dans quelle mesure, ce qui est implicitement précisé à la page suivante : l'ordonnement est plus structurel que matériel. Ce dernier, c'est donc au lecteur de le faire. **Soit, avec plaisir.** Afin d'enfoncer le clou de l'incohérence matérielle, on peut lire à la page 17 de la même introduction que Les Lois ont pour projet de concilier la promotion « d'une vie amicale faite de paix », et en même temps le « culte des dieux ». Or, avec une lecture contemporaine de ces deux projets, on ne peut que se rendre compte de leur antagonisme, non seulement passé comme l'enseigne l'Histoire, mais encore présent, eu égard de l'existence de l'État islamique lequel s'avère littéralement et automatiquement en guerre envers tout ce qui n'est pas l'État islamique, ce qui permet de l'assimiler au paradigme dressé dans 2084. Partant, on voit mal comment l'idée de culte des dieux peut s'accorder avec l'objectif de la paix. Je me permet de rappeler le mot Hobbesien(+) : Dieu n'est qu'un des nombreux « universaux » (Hobbes (+), Le Léviathan, chapitre 1 je crois, 16\*, p.) qui n'ont pas de matérialité effective, et donc pas d'existence. Dieu est donc, entre autres, un concept de type hack (re-2).

1125En même temps, que l'introduction opère un lien avec tout le champ « tardif » de la constellation dialogique platonico-socratique avec les renvois au parménide, au théétète, au Sophiste, au Philèbe, au Timée, dont les lectures seront postérieures à celle de la « Constitution » platonicienne de la République (Introduction de L. Brisson, J-F. Pradeau Aux livres I à VI des Lois de Platon, 2006, éditions Flammarion, p. 13-15).

1126Introduction de L. Brisson, J-F. Pradeau Aux livres I à VI des Lois de Platon, 2006, éditions Flammarion, p. 19.

1127Introduction de L. Brisson, J-F. Pradeau Aux livres I à VI des Lois de Platon, 2006, éditions Flammarion, p. 23, note de bas de page. C'est frauduleux de poser un principe aussi méga-toxique dans

§4 et je renvoie ici au critère n°4.1.1.2. du chapitre trois du livre premier de mon ouvrage : Le pouvoir de la morale positive).

À rebours de l'axe philosophique Aristotélicien, j'entends fonder matriciellement ma pensée sur celle de Platon ou de Socrate, ces deux acteurs étant je crois consubstantiellement liés par la méthodologie du dialogue empruntée notamment dans La République. Or, toute pensée induit ne serait-ce qu'implicitement un ordonnancement de valeurs lequel doit être clairement établi de façon auto-cohérente et malheureusement, Platon-Socrate de s'auto-contradire sur ce terrain. En effet, il est notamment possible de lire d'une part que : « c'est donc à ceux qui gouvernent la cité, si vraiment on doit l'accorder à certains, que revient la possibilité de mentir, que ce soit à l'égard des ennemis, ou à l'égard des citoyens quand il s'agit de l'intérêt de la cité » (Platon, La République, Livre III, 384-377 av. J-C., éditions Flammarion, p. 169). D'autre part, on retrouve dans un autre texte une citation allant en sens inverse : « C'est bien la vérité qui vient en tête de tous les biens, pour les dieux comme pour les hommes » (Platon, Les Lois, Livre IX, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 258). Une auto-contradiction apparaît donc entre la pseudo-nécessité publique du mensonge et la saveur suprême de la vérité, auto-contradiction qui fonde ce que j'appelle un droit au désossage de la pensée de l'auteur d'un tel idéo-crime. Entre les deux, la nature, elle, ne triche pas et nous jette sa réalité au visage : elle tranche, elle découpe, elle détruit les habits théoriques artificiels que les générations précédentes de penseurs ont cousu pour les générations suivantes.

J'ai face à moi une quantité surhumaine de chutes de tissu idéal et pourtant j'ai déjà réussi à recoudre un habit d'un genre nouveau, une armure théorique systémique indestructible transparente conforme à ce que je crois être le besoin de l'humanité à tenir en dégoût la nudité théorique : la nature à horreur du vide, surtout dans le champ des idées. En effet, l'être humain, dès qu'il ne dispose plus d'une philosophie adaptée la remplace nécessairement, quitte à ce qu'il s'agisse d'impasses évidentes comme c'est actuellement le cas. Paradoxalement, pour vêtir l'humanité de mon drap protecteur, j'ai dû, moi, me mettre à nu et me jeter à corps perdu dans le chaudron à idées de l'humanité. Ce paradoxe n'est toutefois que d'apparence puisque je souhaite en réalité que vous me rejoignez dans le corps de la nouvelle humanité que j'ai théoriquement créé (renvoi au schéma systémique n°5 de l'ouvrage) : d'où je vous regarde, je vois virtuellement les membres écartelés d'une espèce qui lutte pour sa survie avec ses propres chaînes civilisationnelles. Mon ouvrage, c'est une bouée de sauvetage théorique dont je vous montre présentement la localisation : elle sera à jamais inutile si personne ne s'en saisit, ni si personne n'en conseille chaudement l'emploi. Quand je me dis que je me mets à nu, c'est pour rétablir le plus strict bon sens qui s'impose dans notre situation contextuelle universelle, et si ce n'est par ma personne qu'elle sera rétablie, plus tard quelque force surnaturelle l'imposera à sa façon. Toujours est-il que je vous propose par la présente tribune de faire renaître l'humaine vérité de ses cendres afin d'éviter que ne survienne ce que certains appellent une « apocalypse joyeuse » dont la survenance serait de mon point de vue intolérable.

Par-delà dualisme et occidentalisme : critique de P. Descola

map : P. Descola, Par-delà nature et culture, 2005, édition folio essais, p. 37

axes de critique :

Première partie : la nature en trompe-l'oeil, chapitre 1, figures du continu,

-p. 37 : « le référent commun aux entités qui habitent le monde n'est donc pas l'homme en tant qu'espèce, mais l'humanité en tant que condition ». Il y a un leitmotiv assez problématique dans l'oeuvre de P. Descola consistant à vouloir absolument anthropologiser les animaux. Ce n'est pas une perspective théorique soutenable dans la mesure où la science postule exactement l'inverse : nous sommes des animaux<sup>ccxl</sup>, alors comment les animaux eux-mêmes pourraient-ils être des hommes ?

## Le wokisme : promesses tenues ?

Map : K. Boucaud-victoire, Frantz Fanon : l'antiracisme universaliste, 2023, éditions le bien commun.

Clef d'interprétation : F. Fanon a dirigé son œuvre à l'encontre du colonialisme et F. Boucaud-victoire d'en proposer dans cet ouvrage une synthèse. Or, cet ouvrage ne parle pas du passé, il évoque sur un mode doublement indirect le futur<sup>1128</sup>, étant donné qu'entre le colonialisme et le néocolonialisme, il n'y a de différence que les modalités d'exécution du projet : les nouvelles formes sont plus « *soft* », plus insidieuses-vicieuses tandis que les anciennes formes sont plus « *hard* », étant entendu qu'aucune des formes de colonialisme

La psychiatrie doit être politique est-il écrit dans l'ouvrage : La politique est toujours double. Positive et négative. C'est toujours les deux à la fois. Il faut donc le faire conformément au paradigme positif. Celui-ci c'est le mien. Je renvoi à la prophétie : la psychiatrie doit être adaptée au monde de l'histoire positive. Le paradigme psychiatrique de l'histoire négative est malsain, il n'inclut pas les sciences molles en son sein et ne conçoit l'homme que comme une unité objective fonctionnant selon un certain paradigme théorique. Nous ne sommes pas faits d'une seule pièce pourtant, les scientifiques manquent terriblement de nuances que seuls des individus lettrés peuvent leur apporter. On ne peut pas saisir l'homme qu'au moyen de critères ou d'une grille. C'est plus complexe que cela. Certaines règles sont d'ordre néo-psychologique. J'en ai posées certaines dans cet ouvrage. Personne ne l'a dit auparavant. La psychiatrie actuelle est donc à côté de la réalité des choses, elle passe à côté de mon ouvrage et cela fait au moins un siècle que cela dure. La psychiatrie doit être politique oui mais politique(+) alors et seulement !!

L'ouvrage dit qu'il n'y a pas de négritude, pas de peuple africain. Non seulement il conteste la thèse de S.P. Huntington et il a raison de le faire. Mais sa critique doit être appliquée à tous les peuples du monde. Nous fonctionnons socialement sur un mode tribal car ainsi est notre neuro-structure noire (l'Afrique est le berceau de l'humanité). Au mieux on gère un ensemble social de 500 personnes en moyenne. Plus c'est compliqué et au-delà on ne connaît personne. On ne fait entrer des gens dans sa propre tribu qu'à certaines conditions il me semble que c'est visible dès le primaire. En d'autres termes, il n'y a pas de peuple français, ni de peuple européen, ni de peuple américain, et quant à ce qui concerne les indiens et les chinois, c'est tout simplement ineffable car l'unité sociale de ces pays ne peut qu'être que très bizarrement conceptualisée. F. Fanon n'est pas allé assez loin dans son propos. Je me permets de l'universaliser car il est juste. J'ai un peuple en moi, un peuple de gens de papiers, pas un peuple de gens physiques, ils me trahissent sans cesse. Les phrases écrites, elles ne trahissent pas mon esprit critique, même si elles tentent de le faire, je vois les supercheries. Certains ouvrages sont très bien. D'autres pas du tout. Le mien est 100 % fidèle à une ligne de conduite claire : protéger la nature qui nous sert de socle réel à des fins de maintien de la vie. Il n'est pas de politique(+) qui puisse partir d'un autre axiome. Or c'est ce qu'E. Philippe et tous les autres avant lui ont fait. Ne surtout rien changer, c'est un critère du totalitarisme pourtant ! E. Philippe n'est jamais venu à l'écologie, tout simplement parce qu'il ne parlerait pas d'économie s'il y était jamais vraiment venu : elle suppose de revoir au moins 50 % du système et son programme est à peine descriptif, et au mieux ajustatif de paramètres obsolètes ! Il fallait des idées nouvelles, il ne l'est pas.

Apport : la méthode consistant à parler du passé pour parler du futur constitue ni plus ni moins le paradigme méthodologique suivi en vue de la construction de la première partie, étant précisé que

---

1128K. Boucaud-victoire, en sélectionnant les passages cités de F. Fanon choisit les idées à articuler dans le sens qu'il souhaite donner au propos de F. Fanon : en choisissant les fragments de celui-ci, il dit indirectement ce qu'il pense.

j'ai lu cet ouvrage postérieurement à la structuration du mien. Je me sers donc de cet ouvrage comme outil de légitimation de la méthode employée dans ma première partie. Pour en revenir à l'ouvrage commenté, un problème demeure : à être trop indirect, le propos manque de clarté et la transposition des conséquences politiques au néo-colonialisme devraient être directement formalisées afin que nulle surinterprétation n'en soit faite. La pensée de F. Fanon ne prohibe pas l'usage de la violence<sup>1129</sup> et prône ouvertement la libération des classes aliénées

---

1129Alors même que l'auteur insère une condamnation de la violence, sans citer F. Fanon, ce qui signifie qu'il s'agit de sa propre pensée, page 59 : « un cercle s'instaure entre répression et résistance. La répression renforce la résistance, qui, en retour, renforce la répression ». Si l'on ne peut que rejoindre l'auteur sur la circularité vicieuse de la violence.

## L'existentialisme est un anti-humanisme

Map : l'existentialisme est un humanisme

-critique n°1 : un leitmotiv sartrien consiste à signifier que l'homme peut toujours faire des choix, en toute circonstance<sup>113011311132113311341135113611371138</sup>. C'est largement méconnaître l'Histoire la plus proche du contexte de la conférence : le cercle de fer du totalitarisme nazi<sup>1139</sup>, l'Holocauste<sup>1140</sup>. Dans des circonstances concentrationnaires, les prisonniers n'ont pas eu le choix et c'est cracher au visage de ces millions d'innocents que d'affirmer qu'ils auraient pu ne pas mourir de la sorte s'ils l'avaient « projeté ». L'objection Sartrienne consistant à signaler que même les prisonniers des

- 
- 1130J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 30 : « l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait ».
- 1131J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 39 : « l'homme est condamné à être libre ». Il aurait fallu que J-P. Sartre dise cela aux zeks de l'île de la Kolyma qui ont subi les fusillades Garanine.
- 1132J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 51 : « La doctrine que je vous présente est justement à l'opposé du quiétisme, puisqu'elle déclare : il n'y a de réalité que dans l'action ; elle va plus loin d'ailleurs, puisqu'elle ajoute : l'homme n'est rien d'autre que son projet, il n'existe que dans la mesure où il se réalise, il n'est donc rien d'autre que l'ensemble de ses actes, rien d'autre que sa vie ». A noter que si l'on suit cette ligne philosophique avec quelque bonne foi sartrienne, on peut en déduire que les mineurs isolés étrangers qui se prostituent dans les quartiers parisiens, et qui n'ont pas choisi de naître en Angola, qui n'ont pas choisi de prendre la route migratoire vers l'Europe, et qui n'ont pas choisi de vivre dans le système monétaire actuel, n'existeraient pas en ce qu'ils ne réalisent pas leur propre projet, au sens il ne s'agit pas du projet qu'ils ont décidé pour eux-mêmes. On ne peut qu'en conclure à l'anti-humanisme de la philosophie sartrienne.
- 1133J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 50 : « En réalité, les choses seront telles que l'homme aura décidé qu'elles soient ».
- 1134J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 60 : « Les limites ne sont ni subjectives ni objectives ou plutôt elles ont une face objective et une face subjective [double-pensée]. Objectives parce qu'elles se rencontrent partout et sont partout reconnaissables, elles sont subjectives parce qu'elles sont *vécues* et ne sont rien si l'homme ne les vit, c'est-à-dire ne se détermine librement dans son existence par rapport à elles ».
- 1135J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 63, l'existentialisme serait obligatoire et l'auto-déterminisme serait une fatalité : « Le choix est possible dans un sens, mais ce qui n'est pas possible, c'est de ne pas choisir. Je peux toujours choisir, mais je dois savoir que si je ne choisis pas, je choisis encore ».
- 1136J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 66, sur la morale existentialiste : « [l'étudiant pris en exemple transversal] était obligé d'inventer sa loi lui-même. [...] L'homme se fait ; il n'est pas tout fait d'abord, il se fait en choisissant sa morale, et la pression de circonstances est telle qu'il ne peut pas ne pas en choisir une. Nous ne définissons l'homme que par rapport à un engagement ».
- 1137J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 73 : « On peut tout choisir si c'est sur le plan de l'engagement libre ».
- 1138J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 81 : « Qu'on se choisisse tout le temps, c'est entendu ».
- 1139P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 4 : K.B, 1947, éditions Julliard, p. 74 : « Car ils n'ont plus de volonté : chaque pulsation est un pas, une contraction automatique de leurs muscles inertes. Voilà ce qu'ont fait les Allemands. Ils sont dix mille hommes, et ils ne forment plus qu'une même machine grise ; ils sont exactement déterminés ; ils ne pensent pas, ils ne veulent pas, ils marchent ».
- 1140P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 9 : les élus et les damnés, 1947, éditions Julliard, p. 138 : « Dans la vie, il existe une troisième voie, c'est même la plus courante ; au camp de concentration, il n'existe pas de troisième voie. Le plus simple est de succomber : il suffit d'exécuter tous les ordres qu'on reçoit, de ne manger que sa ration et de respecter la discipline au travail et au camp. L'expérience prouve qu'à ce rythme on résiste rarement plus de trois mois. Tous les [gens gentils] qui finissent à la chambre à gaz ont la même histoire, ou plutôt ils n'ont pas d'histoire du tout : ils ont suivi la pente jusqu'au bout, naturellement, comme le ruisseau va à la mer. Dès leur arrivée au camp, par incapacité foncière, par malchance, ou à la suite d'un incident banal, ils ont été terrassés avant même d'avoir pu s'adapter. Ils sont pris de vitesse : lorsque enfin ils commencent à prendre l'allemand et à distinguer quelque chose dans l'inférieur enchevêtrement de lois et d'interdits, leur corps est déjà miné, et plus rien désormais ne saurait les sauver de la sélection ou de la mort par faiblesse. Leur vie est courte mais leur nombre infini. Ce sont

camps disposent du choix de s'évader ou non dispose toutefois d'une certaine consistance<sup>1141</sup> : on ne peut nier que nombre de prisonniers des camps de concentration ont cherché à s'en enfuir. Cependant, dans les camps les plus durs de Corée du Nord, une telle forme d'auto-libération est littéralement impossible de telle sorte que le déterminisme devient horrifiquement absolu<sup>1142</sup>.

-critique n°2 : double pensée. « Et en outre je peux porter un jugement moral [si je fais preuve de bonne foi] » + « Mais on ne peut admettre qu'un homme puisse porter un jugement sur l'homme ». Soit on peut porter un jugement sur autrui, soit on ne le peut pas. A mon sens, si l'existentialisme était une doctrine cohérente, elle incluerait la notion de jugement social dans cette même notion de choix que tout un chacun est toujours libre d'en produire, ce qui aboutirait à ce que le droit de juger autrui soit consacré<sup>ccxli</sup>.

-Critique n°3. J-P. Sartre veut que tout le monde soit pan-responsable : « l'homme est condamné à être libre. Condamné, parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs cependant libre, parce qu'une fois jeté dans le monde, il est responsable de tout ce qu'il fait »<sup>1143</sup>. Bah non, il est pas responsable de tout, surtout pas, sinon on confond toutes les dimensions (Pan X) de l'existence en une seule ! Si on joue mettons (VI+2), dans la mesure où ma parole n'a aucun poids, je n'en suis pas responsable<sup>ccxlii</sup> ! Si je crée un contrat réthorique spontané avec quelqu'un lequel serait strictement de portée subjective<sup>ccxliii</sup>, je ne suis pas responsable de ce que l'autre comprend, et par conséquent, je ne suis pas responsable tout court ! Sartre a tué le jeu ! Sartre a tué le droit de s'emmurer-protéger socialement ! Pas bien Sartre, pas bien !

-critique n°4 : confusion de la dimension subjective et objective. « en me choisissant, je choisis l'homme »<sup>1144</sup>. Bah non, en définissant ma propre identité, comme dans ce bouquin, je ne parle que de moi, je ne parle pas des autres. Au mieux, j'interprète avec mes petites-grosses lunettes la vie des autres que je connais (pas plus de 30 personnes) mais guère plus : je ne les défini pas ! Ce serait remplir un critère du totalitarisme que de pouvoir le faire au contraire !

-critique n°5 : combo des écueils précédemment cités. « Subjectivisme veut dire choix du sujet individuel par lui-même, et, d'autre part, impossibilité pour l'homme de dépasser la subjectivité humaine ». La définition d'un individu n'est pas que subjectiviste : il s'agit de la première

---

eux les Muselmänner, les damnés, le nerf du camp ; eux, la masse[(-)] anonyme, continuellement renouvelée et toujours identique, des non-hommes en qui l'étincelle divine s'est éteinte, et qui marchent et peinent en silence, trop vides déjà pour souffrir vraiment. On hésite à les appeler des vivants : on hésite à appeler mort une mort qu'ils ne craignent pas parce qu'ils sont trop épuisés pour la comprendre ».

1141A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 6 : un évadé dans l'âme, 1973, éditions points, p. 679-701 : Soljénitsyne explique tous les raisonnements théoriques tortueux qu'un prisonnier doit se faire pour tenter d'élaborer un plan d'évasion. Dans le chapitre 8, Soljénitsyne démontre qu'en pratique, ces plans deviennent plus complexes encore, de telle sorte que dans les deux histoires racontées, l'issue est la même : la mort par le lynchage.

1142S. Courtois, N. Werth, J-L. Panné, Andrezj Paczkowski, K. Bartosek, J-L. Margolin, Le livre noir du communisme : crimes, terreur, répression, Quatrième partie. Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, 2. Corée du Nord, Vietnam, Laos : la semence du dragon, Crimes, terreur et secret en Corée du Nord par Pierre Rigoulot, 1997, éditions Robert Laffont, schéma de l'archipel du Goulag p. 645 : « En 1992, deux transfuges apportèrent aussi d'autres informations concernant la vie sur le plus grand des camps nord-coréens, celui de Yodok. Ils affirmèrent notamment que les conditions de détention y étaient si dures que chaque année, malgré les fils de fer électrifiés, les miradors tous les kilomètres, l'assurance en cas d'échec d'un procès public et d'une exécution devant les autres détenus, une quinzaine d'entre eux tentaient chaque année de s'évader. Ils alourdisaient la note en vies humaines des victimes du communisme puisque d'après ces deux hommes, il n'y a pas encore eu d'évasion réussie ».

1143J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 40.

1144J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 33.



dimension de sa définition mais non l'unique. Mon néologisme du subjectif-objectif s'oppose au fait que l'homme soit incapable de dépasser sa propre subjectivité. On note une double auto-contradiction sur ce point, J-P. Sartre s'arrogeant le droit de créer une philosophie permettant de « rendre la vie humaine possible »<sup>1145</sup>, soit de rendre objectivement la vie humaine possible : il s'arroge donc ce droit de subjectivité-objective en le reniant (double pensée implicite)<sup>1146</sup>. On note également une auto-contradiction interne à sa propre pensée : « si l'homme, en se choisissant, choisit tous les hommes » (*Ibid*, p. 31), cela signifie que la subjectivité de l'homme a une valeur objective (universelle). Cependant, J-P. Sartre nous dit ici que la subjectivité de l'homme n'est, et ne peut qu'être subjective. En bref, la subjectivité de l'homme est à la fois subjective et objective, et J-P. Sartre de nous dire alternativement que cette subjectivité n'est que l'un ou que l'autre, de façon exclusive : cela s'appelle de la double-pensée. Ce point nous permet de fonder le fait qu'empiriquement, l'espèce humaine puisse faire l'objet d'une objectivation identitaire, objectivation dont l'enjeu fait l'objet et a toujours fait l'objet de rapports de force géopolitiques sur un mode illégitime (*soft power*, guerres de religion, guerres tout court, propagande(TTT), colonialisme, etc). En d'autres termes, la question empirique centrale du subjectif-objectif n'a jamais été traitée par aucun ouvrage . Par ailleurs et pour conclure, la confusion entre la responsabilité d'un individu et la responsabilité de tous rappelle certains éléments réthoriques usités dans les camps de concentration<sup>1147</sup> : on ne peut jamais être responsable que pour soi et sanctionner des personnes qui ne sont coupables de rien ne fait qu'engendrer du ressentiment la personne qui en est à l'origine<sup>1148</sup>.

Trucs à conserver :

-bonne foi<sup>1149</sup>

-le rester sérieux : nous jouons des rôles (cf la règle du jeu de J. Renoir). Il faut savoir en sortir (rôle de l'endo-fusil de l'endo-chasseur que je suis).

---

1145J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 23. Merci Sartre de me rendre ma vie possible ! Les petits sud-soudanais te remercie également !

1146J-P. Sartre fonde donc empiriquement ce néologisme du subjectif-objectif.

1147J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, un goulag caché : le laogai, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 901, par exemple un individu a été condamné à sept ans de laogai pour avoir eu des relations homosexuelles avec un garçon. Il lui a ainsi été reproché qu'en « commettant son acte ici, il a non seulement pêché moralement, mais il a aussi sali la réputation de la prison et la grande politique, de la Réforme par le travail ».

1148Cf Full métal jacket, le passage où l'un des soldats contraint l'ensemble du régiment à une séance de pompes nocturnes pour avoir caché un donut dans sa valise. Il est par la suite battu par ses homologues. La spirale de la haine cesse avec la mort de l'une des parties : le soldat mangeur de donut abat le commandant qui est à l'origine de tous ses mauvais traitements.

1149J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 69 : « l'attitude de stricte cohérence est l'attitude de bonne foi ». Cela rejoint la tradition de la raison droite, etc. Problème, ils n'avaient pas le paradigme pour le rester. Ils étaient donc droit mais sans objectif à atteindre. Difficile de regarder dans la même direction sans vue d'ensemble de la réalité du genre humain où l'on se situe.

## Les mémoires quasi-contradictaires de J. Monnet :

### Axes de critique :

-L'évolution temporelle du macro-contexte suggère une réactualisation de la pensée Monnetiste laquelle s'avère autrement dans une impasse théorique : d'un côté, il critique la souveraineté en disant qu'il s'agit d'un concept nécessairement biaisé lorsqu'il est développé à un niveau qui s'avère contraire au principe d'unité politique<sup>1150ccxlv</sup> ; d'un autre côté, il plaide pour la souveraineté<sup>1151</sup>, ce qui a pour conséquence que la logique monnetiste tire le concept de l'unité dans un sens universaliste, porte ouverte que nous empruntons en remerciant J. Monnet de nous l'avoir montrée.

-La véritable critique qu'il est possible de porter à J. Monnet consiste en une constatation simple : son projet politique européen concrétise la théorie de S.P. Huntington du choc des civilisations en ce que la régionalisation des droits de l'Homme aboutit à créer, même sur un mode artificiel, ces mêmes aires civilisationnelles, lesquelles s'exclueraient les unes les autres au titre d'une pseudo-spécificité interne<sup>1152</sup>.

---

1150Il y a dans l'oeuvre de J. Monnet un leitmotiv anti-souverainiste s'appuyant sur les leçons de l'histoire et aboutissant à la nécessité souvent rappelée de la convergence vers une forme d'unité. Ainsi, à l'époque de J. Monnet, celui-ci se bat contre les micro-souverainetés nationales pour instituer une méso-souveraineté supra-nationale (J. Monnet, Mémoires, chapitre XIV, naissance de deux traités, 1976, p. 523 : « sans unité, chacun continuera à rechercher la puissance pour elle-même – et l'Allemagne sera tentée de la trouver dans un accord avec l'Est, c'est-à-dire au mieux dans une neutralité qui affaiblira le moral de l'Europe tout entière. La force de l'Occident ne repose pas sur le nombre de ses divisions, mais sur son unité et sur la volonté commune qui l'anime. Aussi hâter la constitution de quelques divisions nationales allemandes au prix de la renaissance des inimitiés entre les peuples serait la mesure la plus catastrophique pour la sécurité même de l'Europe ». Or, à l'époque T=2023, le problème s'avère transposé à l'échelle de ces méso-souverainetés du fait de la reproduction de l'exemple européen partout dans le monde, phénomène qui s'appelle « régionalisation des droits de l'Homme » (J. Yacoub, les droits de l'Homme sont-ils exportables ?, 2014, éditions ellipses, p. 167 : renvoi à l'article 52 de la Charte des Nations unies du 26/6/1945 selon laquelle « aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations unies ». Or, ce processus de régionalisation des droits de l'Homme implique une politisation régionale différencielle de ceux-ci (Cf Thèse de Dartigues, les préambules dans les conventions régionales de protection des DDH, 2022, \*), bien que ces textes régionaux disposent de « beaucoup de points communs » (J. Yacoub, les droits de l'Homme sont-ils exportables ?, 2014, éditions ellipses, p. 167). On voit bien que l'idéal monnetiste d'unité s'avère contredit par toutes formes de divergences souverainistes dont il est possible d'observer une transposition du schéma à T=2023 des micro-souverainetés aux méso-souverainetés (dont l'existence est encore incomplète), compromettant ainsi l'idée d'une macro-souveraineté représentée par l'idée d'un Etat universel et hétérogène (dont l'existence est utopique). Néanmoins, l'idéal monnetiste d'unité, interprété ici en un sens plus universaliste, permet de conclure à son antagonisme avec le concept de schisme micro-souverainiste national, idée qui s'avère littéralement à travers l'idée de complexification de tout retrait d'un Etat partie de la structure fédérale européenne (J. Monnet, Mémoires, chapitre XIII : la conférence du plan schuman, 1976, p. 472 : « Le retrait d'un Etat qui se serait engagé dans la Communauté ne devrait être possible que moyennant accord de tous les autres sur ce retrait et ses conditions. Cette règle résume à elle seule la transformation fondamentale que la proposition française veut apporter. Par-delà le charbon et l'acier, elle fonde les premières assises d'une fédération européenne. Dans une fédération, il n'y a pas de sécession par décision unilatérale. De même, il n'y a pas de communauté qu'entre des peuples qui s'y engagent sans limite de temps et sans esprit de retour ».

1151J. Monnet, Mémoires, chapitre XVII : l'union politique (1960-1962), 1976, p. 659 : « Dans ce combat pour créer une souveraineté nouvelle faite de la fusion des souverainetés existantes, nous avons naturellement à affronter les pouvoirs qui sont responsables des choses établies et leurs services qui en ont la gestion ». Il y a deux problèmes dans cette phrase qui illustre le projet politique européen, en son temps louable de J. Monnet : le premier problème est tout entier contenu dans le fait que celui-ci désigne à la fois les Etats européens comme souverains alors qu'ils ne sont que puissants, les conventions internationales objectives onusiennes étant ratifiées ; le second problème renvoie à l'auto-contradiction quant à la critique de la notion de souveraineté que J. Monnet déclare pourtant avoir pour objectif politique.

1152Certaines spécificités textuelles régionales en font des systèmes bien distincts les uns des autres : la Charte arabe des droits de l'Homme de 2004 exclut la notion de démocratie dans son réseau sémantique ; le système asiatique

## l'extension anti-algorithmique du domaine de la lutte

map : A. Grimonpont, l'algocratie, éditions domaine du possible, 2023, 277 p.

Partie 4, chapitre 6 : vers une « algo-démocratie ». NOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOON

Une définition est posée de l'algocratie : « il s'agit d'un régime politique dans lequel les choix de « l'humanité seraient sous le contrôle d'algorithmes »<sup>1153</sup>, chaque individu étant représenté par un algorithme subjectif<sup>1154</sup>, lequel opérerait des choix politiques à notre place conformément à une loi statistique synthétisant l'intégralité de nos choix passés, en tant qu'institution<sup>1155</sup>. Entre ces deux passages, on voit déjà qu'il y a un saut dimensionnel : les algorithmes pourraient aussi bien nous représenter sur un mode subjectif que sur un mode intersubjectif. Or, dans l'éventualité où un algorithme représentant un individu en une quelconque dimension pourrait produire des choix politiques conformes à sa logique propre, il apparaît qu'il pourrait il y avoir des conflits inter-algorithmiques irrésolubles, confinant les choix ainsi opérés à des illogismes potentiels, alors mêmes que le postulat initial consiste à leur prêter une telle présomption de logique. Une telle algocratie ne peut qu'être considérée comme le pire de tous les systèmes politiques sur tous les plans. Tout d'abord, un algorithme intersubjectif respecterait une loi d'estimation mathématique, ce qui revient à dire que les choix opérés par un tel mode de prise de décision serait aléatoire, or un tel cynisme politique conduit naturellement à l'anarchisme<sup>ccxlv</sup>. Et pourtant, « cette méthode de représentation démocratique<sup>1156</sup> est désormais classiquement utilisée pour concevoir des algorithmes prenant des décisions à fort enjeu, telles que le choix des bénéficiaires de dons d'organes ou les IA de pilotage de voitures autonomes », au titre que les « choix algo-démocratiques » qui en ont résulté étaient en moyenne plus proches de l'avis de la majorité et mieux acceptés que lorsque le choix était laissé à la discrétion d'un individu seul »<sup>1157</sup>. Or, si de telles décisions sont présumées plus acceptables, en donnant l'exemple des voitures autonomes dont le mode de décision éthique condenserait l'avis d'un large échantillon d'internautes auquel cette question serait soumise, expérience à large échelle menée par le site Moral Machines du *Massachusetts Institute of Technology*, il apparaît qu'à l'inverse de telles décisions ne puissent être considérées comme telles en raison de trois arguments. Dans un premier temps, si la résolution de ce *hard case*<sup>1158</sup> tient sa légitimité éthique de la masse de votants qu'elle invoque et qui serait par conséquent censé représenter une morale majoritaire, un tel mode de résolution d'un problème éthique s'avère vicié en son fondement même : le caractère non-représentatif des algorithmes. Sur un terrain auto-théorique, un telle perspective constitue ni plus ni moins qu'une forme d'hétéro-virtualisation : on décide à ma place de ce qui est bon ou mal, ce qui est pour moi intolérable car aussi nombreux que cette « masse éthique » puisse être, je vois ici une négation de ma capacité d'auto-virtualisation (re+∞-2). Sur un terrain hétéro-théorique, l'auteur lui-même critique préalablement ce fondement

---

des droits de l'Homme n'existe pas, les droits économiques primant sur tous les autres (cf article S8 S1 M1) ; le système de l'Union-européenne exclut tous les autres au titre de la confiance mutuelle entre les Etats membres, ce qui implique qu'existe par symétrie un principe de méfiance externe ; le système inter-américain ne s'avère pas contraignant bien qu'il s'avère ultra-inclusif eu égard de toutes les sortes de minorités (notamment sexuelles, cf avis 24/17) ; le système africain de protection des droits de l'Homme et des peuples dispose d'une dimension populaire que les autres systèmes excluent.

1153p. 218.

1154p. 215 : « Contrairement aux représentants politiques humains, il peut y avoir autant de représentants algorithmiques que d'individus ».

1155p. 214 : « le choix final n'est pas laissé à la discrétion d'un individu unique, mais se fonde sur une estimation mathématique du choix qu'auraient effectué démocratiquement tous les membres de l'association ». Autrement dit,

1156Sur un mode de représentation subjective ou intersubjective ? Ce n'est pas explicité.

1157p. 215.

1158Cf thèse Ducoul\*



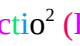
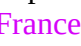
théorique de la représentativité<sup>1159</sup>, celui-ci évoquant notamment le fait que « les réseaux sociaux facilitent aussi la manipulation relevant d'une manœuvre intentionnelle et planifiée ». Dans un second temps, le mode choisi de résolution des dilemmes éthiques ne colle pas avec la réalité. J'ai déjà eu un accident. Sur une route du Cantal, proche du Puy Mary que j'avais l'intention de gravir, à bord d'une petite Peugeot 206, je m'apprêtais à emprunter un petit virage à gauche sur une route légèrement inclinée, étant précisé que je roulais à la vitesse réglementaire. Un léger manteau humide revêtait le bitume. Or, il y avait longtemps qu'il n'avait pas plu dans cet endroit : on était en plein été. Aquaplaning : ma voiture fait un tête à queue et le côté latéral droit de ma voiture percute le côté latéral gauche d'une voiture qui arrivait en face. Si je suis vivant aujourd'hui, c'est parce que cette voiture a amorti ce choc : elle a fini les quatre roues en l'air une cinquantaine de mètres plus loin sur le côté latéral droit. Synthèse : la démarche consistant à chercher à savoir ce que la masse éthique choisirait de faire en situation physiquement contrainte est absurde. Si à la question de savoir s'il vaut mieux être tué soi que l'autre en cas de futur accident, la réponse est que la question est biaisée car on ne se retrouve jamais dans cette situation de son plein gré : on ne décide pas d'avoir un accident, ça vous tombe dessus. Tous les algorithmes du monde peuvent être aussi puissants et informés que vous le souhaitez, il n'y a à cette question qu'une seule solution : on ne choisit pas et les algorithmes ne pourront pas renverser les lois de la physique si vous faites de l'aquaplaning parce que lorsqu'il n'a pas plu pendant longtemps sur du bitume qui sèche, celui-ci dégage en cas d'humidité une couche de poussière ultra-glissante. Dans un troisième temps, admettons que l'algocratie soit quelque chose de souhaitable, il y a un autre problème : pouvons-nous nous en permettre le luxe carbonique ? L'ouvrage a été préfacé par J.M. Jancovici lequel pointe une faille évidente d'un tel projet politique : internet, ça pollue. « La vidéo est elle-même à l'origine des trois quarts du trafic data sur le net » et « l'usage de ces réseaux sociaux émet à peu près autant que la marine marchande mondiale »<sup>1160</sup>. La question du coût carbone est traitée en annexes, alors qu'il devrait s'agir de la première question à traiter : avant les modalités de réalisation d'une action, on évoque logiquement la question de sa possibilité. L'ordre logique est donc ici inversé. Ainsi, dans le présent, « l'empreinte carbone du secteur du numérique atteint suivant les estimations entre 2 et 4 % des émissions mondiales en 2021, un niveau comparable aux émissions du continent africain »<sup>1161</sup>. Dans le futur, « dans les scénarios pessimistes, les technologies numériques pourraient consommer jusqu'à 20 % de l'électricité mondiale dès 2030, et autant que tous les autres usages de l'humanité réunis en 2055. Cette perspective ne semble ni

1159p. 212 : « l'idéal démocratique tient pour acquis que la meilleure façon de connaître les préférences de la majorité est de lui demander », et l'auteur de construire un modèle de représentation algorithmique des individus de sorte à ce que « l'on puisse s'accorder sur un système de représentation démocratique » afin de disposer d'un régime politique satisfaisant, plus que celui qui existe actuellement, l'auteur précisant que « les démocraties représentatives souffrent de nombreux défauts ». Or, dans un chapitre précédent, l'auteur apporte une démonstration empirique de l'influence hétéro-virtuelle(re-2 : hack des citoyens) des algorithmes, l'auteur évoque au chapitre 7 de la deuxième partie de l'ouvrage l'impact politique de l'algo-facteur en une phrase : « Youtube avait joué un rôle décisif dans l'élection de Donald Trump en 2016 » (p. 107) et cela en raison de l'algorithme de Youtube : « les vidéos électorales partisans recommandées par Youtube cumulaient plus de trois milliards de vues et plus de 80 % d'entre elles étaient pro-Trump ». On peut donc conclure ici à l'algo-biaisage des élections démocratiques lesquelles se remportent aux Etats-Unis, comme en France (cf élections de Macron qui tiennent en 2017 majoritairement à l'e-campagne menée par celui-ci), comme au Royaume-Uni (cf scandale de Cambridge Analytica), grâce à l'instrumentalisation politique du pouvoir hétéro-virtualisant des algo-outils. Or, la résultante du raisonnement consiste en ceci : les algorithmes fabriqueraient les consciences politiques qu'ils représenteraient. Pire encore, la superposition des algorithmes et des techniques de marketing dicteraient les stratégies rhétoriques démagogiques des candidats populistes : grâce à la technique de « l'A/B testing » (p.108), D. Trump a fondé sa stratégie rhétorique sur la critique et la diffamation, étant donné que « de telles stratégies [...] permettent aisément d'augmenter de quelques points le taux de participation des électeurs ciblés ». On voit bien ici l'influence du processus de codage identitaire sur un mode hétéro- ou auto-virtuel(re=[+0;3]), c'est selon l'usage que chacun fait de ces ressources. Personnellement, j'ai mis une bonne dizaine d'années à passer du premier au second stade, et encore, je suis encore parfois guidé par l'algorithme de Youtube.

1160Préface de J.M. Jancovici à l'ouvrage de A. Grimonpont, L'algocratie, 2022, p.

1161p. 235.

plausible ni souhaitable, en raison des contraintes pesant sur la disponibilité en énergie et en ressources minières à l'échelle mondiale, ainsi que de l'urgence à réduire nos émissions de GES ». Ce sont ces scénarios pessimistes qu'il est le plus vraisemblable que nous emprunions étant donné que « le trafic mondial de données [...] double tous les trois ans »<sup>1162</sup>. On perçoit enfin la véritable tonalité critique de l'ouvrage qui s'avère placée en ses extrémités. Le monde virtuel, aussi immatériel soit-il demeure inclus dans la méta-structure cosmique qui nous abrite.

Un autre problème demeure quant à cet ouvrage : la chaîne de radiophonie France culture décrit cet ouvrage comme prenant une posture anti-algorithmique. Or, d'une part, cet ouvrage fait une présentation positive du projet Tournesol de l'école polytechnique de Lausanne lequel consiste à recueillir les jugements des utilisateurs quant aux vidéos que ceux-ci considèrent d'utilité publique afin de les proposer à d'autres utilisateurs. Or, un tel projet s'avère inutilement complexe : pourquoi les gens ne diraient pas eux-mêmes dans les ouvrages universitaires, théoriques, ou autres, les vidéos qu'ils considèrent eux-mêmes comme d'utilité publique en les invitant à les consulter comme c'est le cas dans le présent ouvrage ? A-t-on vraiment besoin d'un système algorithmique de sélection morale du contenu virtuel alors qu'il suffit de demander aux membres de sa socio-tribu qu'est-ce qu'ils regardent pour obtenir de telles informations ? On voit bien qu'un tel projet confine en un sens à tuer le social qui s'avère un moyen largement plus efficace et direct démonstratif de l'inutilité de tels projets de recherche universitaire. Il y a pas longtemps je suis allé à la salle de sport. J'ai rencontré M. S', lequel m'a montré une mine d'informations virtuelles qu'il considère intéressante. C'est beaucoup plus intéressant de fonctionner sur un mode social que sur un mode anti-algorithmique anti-social me semble-t-il, étant précisé que cette algo-initiative, comme le souligne pour une fois justement l'auteur, s'avère moins pire que celles déjà existantes<sup>1163</sup>. Or, d'autre part, cet ouvrage présente l'algocratie comme un mode de représentation politiquement satisfaisant de gouvernement, étant sous-entendu, que les algorithmes représenteraient les hommes, lesquels leurs céderaient par conséquent l'usage de leur droits politiques sur un mode aléatoire cynique, ce qui signifie que de façon sous-jacente à ce chapitre, l'auteur déploie sur un mode implicite un contrat social en une forme algorithmisée. Les algorithmes disposeraient dès lors d'une véritable citoyenneté politique, celle des gens qu'ils représentent. Cela reviendrait à ce que la célèbre citation d'Aristote selon laquelle « l'homme est un animal politique » soit réduite à « l'homme est un animal ». Satisfaits ? Et F. Culture, de présenter cet ouvrage comme prenant une position politique contraire aux algorithmes, alors que celui-ci contient des propos d'une nature tellement misanthropique et favorables à l'intelligence artificielle que l'on ne saurait prêter que mensongèrement à cet ouvrage un tel positionnement politique.  Reductio<sup>2</sup> (France culture)   Reductio<sup>2</sup> (A. Grimonpont) 

Apports. cet ouvrage considère bel et bien les vidéos comme étant des sources d'informations d'utilité publique, ce qui légitime leur citation abondante dans le présent ouvrage, ce qui nous place dans un dilemme carbonique : les ressources en ligne constituent des mines d'or informationnelles, en même temps qu'un gouffre carbonique exponentiel *in futurum* ; le principe de virtualisation du *thymos* guerrier empêche toute forme de suppression absolue des moyens techno-virtuels, en même temps qu'un processus d'algorithmisation de nos existences surfe sur notre faim insatiable de code. Comment réguler un tel problème<sup>ccxvi</sup> ? Sans doute en commençant par effacer l'historique<sup>1164</sup>

---

1162p. 237.

1163\*

1164B. Delépine et G. Kervern, Effacer l'historique, 2020, César du meilleur scénario. Les protagonistes incarnées par C. Masiero et B. Gardin lancent leurs smartphones dans la mer. Il aurait mieux valu les envoyer dans un centre de recyclage parce que sur le plan de la pollution ce serait une véritable catastrophe de jeter je-ne-sais-pas-combien de milliards de smartphones dans la mer, cependant les idées sont bonnes : prendre du recul sur les techno-algo-panmnémo-outils.

## Mai 68 : héritage possible

Map : J-P. Le Goff, Mai 68 : héritage impossible\*

L'inclusion sociale un héritage impossible ? Le féminisme un héritage impossible ? L'absence de frontières un héritage impossible ? Le sexe un héritage impossible ? La lutte contre le capitalisme un héritage impossible ? La voix au peuple un héritage impossible ? NON MAIS OH C'EST QUOI CE TITRE DE MERDE, ON EST ENCORE EN MAI 68 SELON LA PROF SUR LA THESE DU BRUIT, JE LUI AI POSE LA QUESTION. ON A TOUJOURS PAS FRANCHI CE CAP HISTORIQUE, ON A TOUT SIMPLEMENT PAS ETE CAPABLE DE SORTIR DU SYSTEME MONETAIRE. A DIX ANS PRES, CA AURAIT PU MARCHER, MAIS IL N'Y AVAIT PAS EU LE RAPPORT MEADOWS. ANNULATION DE L'OUVRAGE NE SERAIT-CE QU'AU REGARD DU TITRE HONTEUX.

Le combat cosmo-titanestque contre F. Nietzsche.

Nécessité du combat : D'une part, F. N est un penseur-clef dans l'histoire de la philosophie et le premier par lequel je suis entré dans ce champ universitaire. Son essence marque mon œuvre en toutes ses parties. Pour l'employer selon ma méthode du détournement bénéfique, il me faut absolument déconstruire le déconstructeur afin de pouvoir construire un édifice théorique cohérent et tenable. D'autre part, la critique puis le désossage de la pensée d'un prédécesseur s'avère nécessaire afin de conserver ma liberté intellectuelle. Il faut néanmoins constater que F.N s'est désossé tout seul. C'est comme si le combat à mener ne valait même pas la peine d'être mené mais il s'agit à mon sens d'un piège, celui de la fainéantise, ce qui s'avère à mon credo subjectif Churchillien du travail sanguinaire, larmoyant et dégoulinant de sueur<sup>ccxlvi</sup>.

Contexte : En effet, le mode de structuration de la pensée de F.N est toujours identique, éclaté en mille fragments malgré le génie de la plupart d'entre eux. Les thèmes sont complètement déliés, les auto-contradictions peuvent apparaître lorsque l'on compare les fragments entre eux. Cela signifie que l'on peut faire n'importe quoi de F.Nietzsche, d'où la nécessité de la mise en place d'un cadre méthodologique clair en vue de son usage. Tous les auteurs qui ont précédemment commenté son œuvre sans procéder à un tel travail d'archéologie nietzschéenne ont à mes yeux usurpé son nom.

choix map : toute sa bibliographie (et éventuellement biographie très très probablement nécessaire).  
choix stuff : les fragments de F.N eux-mêmes, interprétation littérale.

Temporalité : L(-).

Critique :

ccxlviii

**MAP : La volonté de puissance, tome I, livre 2 : morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre premier : l'infinie ressource du vouloir-vivre créateur**

-critique n°1. p. 234, § 48 : « Il y a dans l'homme et dans l'humanité une force immense qui veut se dépenser, créer ; c'est une chaîne d'explosions continues qui n'ont nullement le bonheur pour but ». A noter une auto-contradiction initiale, F.N. précisant que le « but n'est pas le bonheur ». Voilà quelque double-pensée cher F.N ! Soit, entre le bonheur et l'absence de bonheur, je tranche sur le mode Arendtien et je choisis le bonheur<sup>ccxlix</sup> ! Ce fragment est très utile car il permet

## Le pire des mondes

Map : A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1932, éditions Pocket, 319 p.

Préface d'Aldous Huxley au meilleur des mondes, p. 10 : « le mieux est l'ennemi du bien, comme le pire est celui du mal ». Je ne comprends aucune des deux propositions. Je crois que la seule chose logique consisterait à dire : « le mieux est le ressort du bien et le bien et l'ennemi du mal ? Dire que le pire est l'ennemi du mal revient à opposer les termes de « pire » et de « mal » alors que ces deux mots sont d'apparence complémentaires(-). Par conséquent, le mieux est le ressort du bien, de même que le pire est le ressort du mal, et non pas l'ennemi !

M. Houellebecq, dans les particules élémentaires associe cet ouvrage au « cauchemar totalitaire ». Huxley lui-même dans sa préface alerte sur le risque d'un danger, la réalisation d'un totalitarisme universel. Huxley de décrire son ouvrage *le meilleur des mondes* comme une utopie, dans cette même introduction. Il alerte en 1958 dans son ouvrage *retour dans le meilleur des mondes* sur la réalité inverse, dès le premier chapitre. Il ne s'agit donc pas d'une utopie mais d'une dystopie, sauf à ce que chacun ne rêve du totalitarisme, ce qui est interdit par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (cf arrêts *Refah partisi I* et *II*, parti communiste 1998, arrêt récent sur la dissolution de factions d'extrême droite en France, etc)

-p. 107 : « tous les hommes sont physico-chimiquement égaux ». C'est absolument faux. D'une part, le concept d'égalité est ici appréhendé de façon unidimensionnelle et d'autre part, il semble bien évident que ne serait-ce qu'en regard de personnes atteintes de drépanocytose et des gens qui ne le sont pas, il n'y a pas d'égalité physico-chimique. De surcroît, cette thèse ne correspond en aucun cas à la réalité du conditionnement chimique des individus dans ce même ouvrage : les individus ne sont justement pas placés dans des conditions oxygéniques similaires, ce qui influe sur le développement corpo-juvénile des individus. En d'autres termes, il n'y a aucune égalité physico-chimique dans la mesure où c'est justement sur une égalité de cet ordre que repose la stabilité sociale.

-p.115 : « Nous voulons mourir, car la fin, c'est l'aube de la plus grande vie ». On retrouve une maxime absurde selon laquelle mort = vie, qui est d'ailleurs un champ exploité par les théo-totalitarismes lesquels promettent une vie après la mort.

-p. 225 : « L'une des fonctions principales d'un ami consiste à subir (sous une forme plus douce et symbolique) les châtiments que nous désirerions, sans le pouvoir, infliger à nos ennemis ». Bah non, ça s'appelle pas un ennemi, ça s'appelle un socio-paillasson ça.

-p. 281 : « Mais la vérité est une menace, la science est un danger public. Elle est aussi dangereuse qu'elle a été bienfaisante. Elle nous a donné l'équilibre le plus stable que l'histoire ait enregistré ». Le problème est le suivant : de quelles sciences parle-t-on ? Si l'on parle des sciences molles, il est vrai qu'elles ont été largement mauvaises du point de vue de l'histoire négative (théocraties, pan-idéologies(F)). En revanche, en ce qui concerne les sciences dures, il apparaît que c'est encore pire (l'économie et les sciences dures sont responsables de notre situation en TTT3). La vérité, elle, n'est pas une menace, c'est la solution. Quant au savoir, il faut avoir une approche spécifique quant à la connaissance, une approche responsable : on balance des ingénieurs et des chercheurs dans le monde de la création scientifique économique ou militaire sans aucune limite éthique, ce qui aboutit à une situation néo-totalitariste que ces mêmes sciences dures ne pourront pas permettre de solutionner sans sacrifices en termes de consumérisme.

## Retour au meilleur des mondes

-p. 34 : « en politique, l'équivalent d'une théorie scientifique ou d'un système philosophique parfaitement achevé , c'est une dictature totalitaire ». Un tel propos méprend le principe de réalisation en matière politique : une théorie, aussi élaborée soit-elle, et aussi proche d'une pan-idéologie(F) soit-elle, n'équivaut pas à une dictature totalitaire pour la simple et bonne raison qu'entre ces deux stades, une grande quantité de facteurs historiques rentrent en ligne de compte, de telle sorte à ce que toute théorie de la sorte ne puisse pas parvenir à être totalement réalisée, et c'est heureux, sinon, le néolibéralisme serait déjà en train de couper des millions de tête.

## Le non-contrat de M. Serres

map : le contrat naturel de M. Serres

critique : non-développement du contrat naturel.. Un contrat, s'il n'est pas explicite ne vaut pas. Il balaye la question trois pages dans son ouvrage, alors qu'il s'agit de la chose la plus importante du monde. Il parle d'un milliard de sujets différents dans son ouvrage mais survole l'essentiel : le thème du contrat naturel est développé sur une dizaine de pages et tout le reste ou presque traite de la question de la religion. C'est une forme de terrorisme intellectuel analogue à la technique Aristotélécienne du hors-suje<sup>1165</sup>.

## La mondialisation est coupable

Je renvoie ici à cet ouvrage économique qui a obtenu quelque prix et qui défend odieusement l'idée selon laquelle la mondialisation n'est pas coupable (son titre est la mondialisation n'est pas coupable (justement)). Voyons voir. La mondialisation est économique en ce que les firmes multinationales ont organisé des chaînes de production partout dans le monde de telle sorte que pour produire un stylo bille, les matériaux font au moins une fois le tour de la Terre. Or, nous produisons quelques milliards de stylo bille par mois je dirais au bas mot, ce qui signifie que nous faisons faire à une certaine quantité de matière un nombre pour moi inquantifiable de tours de la Terre mais pas en 80 Jours, non en supertanker, les réalités de Jules Verne sont datées, de telle sorte que la pollution est massive, mais justifiée au titre de quelque rentabilité économique. Conséquence : la mondialisation, d'abord d'origine économique (cf le GATT, cf les accords de 1994 de Marrakech), l'emporte sur la protection de l'environnement. Or, les deux sont nécessairement antagonistes et il est impossible de ne pas considérer cette dernière comme supérieure étant donné que l'économie est fondée dessus (c'est ce que pose Marx et Locke ainsi que décrit dans l'ouvrage la condition moderne d'H. Arendt), seulement, ils méprennent les êtres organiques en tant que co-travailleurs également, de telle sorte que leur réalité « biologico-juridique » est niée. En effet, ils passent des contrats implicites avec les êtres du vivant : je te donne ma chair végétale et toi petit oiseau qui la mangera, tu chieras mes graines au loin pour que je puisse m'étendre au-delà d'où je vois. L'arbrisseau passe un contrat implicite d'ordre symbiotique avec les êtres vivants. Philosophiquement, Marx et Locke disent que l'homme est le propriétaire de son travail. Non, c'est ôter aux vignes leurs droits de manipuler le zoo-monde (les arbres tout court sont de grands manipulateurs, vous verrez). L'homme déchire la réalité bio-juridique en cassant tous ces contrats : il récolte tout sur son passage et ainsi un rapport de force s'instaure entre la vigne et le viticulteur, là est la réalité. Il y a des contrats dans la nature : les mers sont calmes et leur agitation tue les baleines (et je ne parle pas de la chasse marine) ; les terres sont foisonnantes d'êtres vivants alors que les

---

1165 Je renvoie au chapitre 9 de l'Éthique à Nicomaque développant une théorie des différents régimes constitutionnels en plein chapitre sur l'amitié (technique de l'idéo-bombe que l'on retrouve au chapitre 6 du tome 1 de la société ouverte et ses ennemis de K. Popper).



insectes sont génocidés en masse à coup de produits dits « agricoles » ; les airs sont inhabités par les méca-oiseaux qui nous servent de moyen (principalement aux touristes allemands nous dit Houellebecq) d'exploitation sexuelle de la misère du tiers-monde. La mondialisation casse toutes ces lois qui sont pourtant supra-objectives et qui ont permis à notre pan-éco-système d'être celui que nous connaissons. Ces lois doivent être rétablies, il ne peut en aller autrement. La seule solution est simple : la mondialisation est coupable d'avoir violé ne serait-ce que déjà 3 au moins des frontières planétaires. Le mec a obtenu un prix nobel ou un truc du genre, je crois quand même.

La fin de l'ère Fukuyam[h]yène (la faute à son concept de thymos) => nécessité passage de l'hétéro-thymos à l'auto-thymos

Map : la fin de l'histoire et le dernier homme.

Si je suis le premier homme-arbre, j'ai la prétention de dire que je serai trois hommes arbres différents au cours de ma vie et que par conséquent, le titre, ne serait-ce que le titre est absurde. Je serai un triple homme-arbre. Il aurait donc dû dire a minima le dernier tri-homme. Je lui renvoie la balle pour qu'il m'en donne une définition eheh.

axes de critique :

-sa reprise de la théorie kojévienne de l'État universel et homogène<sup>cc1166</sup> pose un problème. Il ne procède pas à la symétrisation du concept : il ne prend même pas la peine d'évoquer le sujet de l'État relatif et hétérogène. Le principe de relativité pouvant être défini *a contrario* comme l'existence d'une multiplicité de classes socio-juridiques auxquelles seraient appliqué des normes légales différentes, conformément au principe d'égalité subjective à portée objective<sup>1167</sup>. Le principe d'hétérogénéité suppose que l'on reconnaisse la diversité spécifique du vivant alors que le concept d'État homogène s'avère trop proche de l'idéal totalitaire pour pouvoir être admis. On ne saurait donc tolérer la théorisation de l'État tel que F. Fukuyama l'a posée.

-pour lui, l'économie permet de satisfaire un équilibre isothymique, ce qui s'avère littéralement un contre-sens étant donné la façon dont est juridiquement construit un contrat de travail : il y a un qui commande et un qui obéit. Il y a donc ici un gros problème de logique : comment peut-on considérer empiriquement que le pauvre travailleur malaisien sur la tête duquel tombe le système de l'économie mondialisée lui imposant une forme de néo-éco-esclavagisme - qui demeure une forme d'esclavagisme, donc une forme d'asservissement à abolir -, voie son thymos satisfait ? Je ne vois là que négation de son propre désir de reconnaissance justement. F. Fukuyama associe la notion d'isothymos à l'esclave de la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave, seulement on voit

---

1166Dont voici ma synthèse : Cette dénationalisation repose également sur un autre argument théorique : la réalisation de la classe sociale universelle par l'affirmation d'une égalité *de jure*. Fukuyama dénomme cela le caractère homogène de l'Etat. De plus, dans la démocratie libérale moderne telle que conçue par Fukuyama, le critère de reconnaissance de chacun repose non pas sur un critère national ou communautaire discriminant mais sur le fondement du critère universel de "l'identité de l'individu en tant qu'être humain" (auto-citation).

1167Qui semble être posé implicitement par la CriADH dans son avis 24/17, notamment par l'établissement d'un glossaire des catégories sexo-sociales.

bien qu'une telle association s'avère abusive, notamment eu égard du personnage de Khaleesi dans la série GOT<sup>1168ccli1169</sup>.

-cette notion de *negthymos* nous amène à une nouvelle critique de l'armature théorique que F. Fukuyama construit : celui-ne fait que distinguer l'*isothymos* (qui renvoie au désir d'être reconnu comme l'égal de l'autre) du *mégalo-thymos* (La *mégalothymia* se définit comme le désir de certains individus d'être plus reconnus que les autres, ce qui rompt avec l'*isothymia*). Le *thymos* serait donc un concept dans lequel toute la nature humaine serait résumée et, de surcroît, ne tendrait jamais que vers des sommets positifs, qui, tel Icare, tel Sisyphe, tel les *Moonwalkers*<sup>1170</sup>, ne mènent à rien. Une faille existe donc dans le système de pensée de Fukuyama : celle de l'*infra-thymos*<sup>ccli</sup>, étant rappelé qu'Icare meurt de son hubris, que Sisyphe n'a pas compris qu'il valait mieux contempler la pierre plutôt que de la faire rouler et les *Moonwalkers* ont chié dans leurs combinaisons alors qu'ils orchestraient potentiellement un mensonge universel.

-À noter qu'à la page 314 de son ouvrage, F. Fukuyama dévoile la plaie béante de son pseudo-système : la démocratie libérale repose sur l'énergie-pilier que représente le pétrole. Problème, du pétrole, on en extraira jamais plus qu'on a pu en extraire, ne serait-ce qu'en raison de la structure extractionnelle de celui-ci (la production pétrolière atteint tout d'abord un pic qui redescend rapidement pour tendre lentement vers 0, ce qui s'appelle la "queue de production"<sup>1171</sup>), et il serait largement temps que l'on commence à rationaliser la production et la consommation mondiale de celui-ci étant donné qu'il faut arrêter d'émettre "demain matin" pour que l'on espère éventuellement suivre le scénario SCP 1-1,9, scénario dans lequel il n'est pas garanti à 100% qu'une cosmo-guerre n'advienne, étant précisé que les astres, ainsi militarisés, n'ont connu, ni ne connaissent ni ne connaîtront la valeur exécutoire des conventions internationales objectives garantissant le droit à la vie : Allez donc crier à Encéliade qu'elle ne vous applique sa solution glaciale!

---

1168La mère des dragons de GOT ne l'a pas toujours été... Les premières saisons de la série démontrent bien justement l'esclavagisation de celle-ci, les viols forcés qu'elle subit, les humiliations à répétition, l'emprise des extenso-types ténébres sur elle pour synthétiser. Or, il y a un épisode fondamental dans lequel Khaleesi renverse la table de la domination verticale en brûlant la maison des chefs dothrakis (S6, EP4, le livre de l'étranger). On la voit ensuite sortir nue de cette maison-hôte en flammes qui s'avère bien être une métaphore de sa conscience synthétisable par le concept de vulcano-thymos LEGITIME. On a une belle illustration du même principe avec le film Django de Tarantino (à revoir). Mais F. Fukuyama de dire (d'espérer) que les esclaves ne sont que de nature isothymique car dans la réalité, il y a un grand nombre de vulcano-thymos qui pourraient entrer en éruption dans ces pays ateliers dans lesquels les droits syndicaux ne sont pas garantis (cf note de bas de page sur l'exportation du modèle de développement chinois en Ethiopie).

1169Moralement néanmoins, la méga-explosion vulcano-thymique, aussi légitime soit-elle, ne se justifie pas, comme le souligne A. Maalouf à la fin de son ouvrage les identités meurtrières.

1170Référence au film *Moonwalkers* (revoir) ce film : c'est l'histoire de pseudo-astronautes qui ne sont jamais montés dans une fusée de leur vie, qui simulent un atterrissage fictif sur la Lune, qui se déroule en fait sur Terre, au cas où la mission Apollo 69 ne parvenait pas à son but. Je précise qu'il s'agit d'une comédie.

1171Cf J-M. Jancovici, cours n°\*1 ou 2.,

## la tentative auto-destructrice de construction d'une morale anarchique de kropotkine

Map : P. Kropotkine, la morale anarchiste, 1889 Edition les temps nouveaux, 93 p.

-Cet ouvrage, comme toute théorie politique se revendiquant de l'anarchisme souffre de plusieurs auto-contradictions fondamentales non résolues. La première concerne la question de l'objectif de la poursuite ou non de la morale et apparaît aux pages 9-10 auxquelles on peut lire : « Et chaque fois, la question de la morale revient sur le tapis - « Pourquoi suivrais-je les principes de cette morale hypocrite ? » se demande le cerveau qui s'affranchit des terreurs religieuses. - « Pourquoi n'importe quelle morale serait-elle obligatoire ? ». On retiendra que la première phrase franchit un seuil que la première phrase marquait : la différence entre la morale religieuse et toutes les morales. Kropotkine dans cette seconde phrase rejette toute morale. Il le répète même un peu plus loin sous une forme différenciée, il rejette toute morale en formulant la devise de la philosophie anarchiste : « Ne se courber devant aucune autorité, si respectée qu'elle soit ; n'accepter aucun principe, tant qu'il n'est pas établi par la raison » (*Ibid*, p. 14). Tant qu'il n'est pas établi par la raison ? D'accord, mais quelle raison : religieuse, politique, morale, culturelle, scientifique, panslaviste, arendtienne, bouddhiste, rosenvallienne ? Peu importe, c'est déjà admettre la nécessité d'une morale. Seulement, je pense qu'il est possible de reconnaître le fait qu'il ne soit pas possible à tout un chacun de disposer du fardeau que représente le bagage codal que je véhicule avec ma petite carcasse : avoir ces outils en tête et ne pouvoir les partager est un véritable supplice de Tantale\*. Mais c'est moins une question de richesse culturelle que d'approche basique de la vie car ce que j'aimerais vous partager, c'est ce qu'il a manqué au fond à mes parents pour que l'on puisse mener une vie heureuse. En d'autres termes, je n'ai qu'une approche résolument biographique que je me permet de théoriser eu égard du fait que j'ai la chance de parler tous les langages universitaires et de bien maîtriser les deux principaux : les outils du langage scientifique à ma façon, le langage juridique (en anglais, français et en espagnol), le langage sociologique, économique même si j'ai parfois franchement du mal<sup>celiii</sup>, le délicieux langage anthropologique, le pan-langage musical, le langage des yeux. Mais je m'é gare, revenons en au sujet principal.

-Critique de la p. 35 : « La moralité qui se dégage de l'observation de tout l'ensemble du règne animal, supérieure de beaucoup à la précédente, peut se résumer ainsi : « Fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fassent dans les mêmes circonstances » ». On ne peut que souligner les multiples erreurs contenues dans cet extrait. Tout d'abord, on rappelle la position auto-contradictrice consistant en l'occurrence à soutenir l'existence d'une morale que l'on dénonce précédemment (p. 9-10 + 14). Par ailleurs, on ne peut que douter que les éléphants produisent une analyse de l'identité matérielle, temporelle, personnelle et spatiale de la situation de leurs homologues, de telle sorte que la précédente affirmation de Kropotkine revient tout simplement à affirmer que celui-ci parviendrait à lire dans les pensées des éléphants, s'il en a jamais rencontré un dans sa vie. C'est tout de même paradoxal de reprendre la maxime centrale de la morale religieuse chrétienne alors même que la devise de l'anarchisme consiste justement à rejeter toute doctrine de cette nature. Bref, sur le terrain logique non-juridique, l'attitude consistant en l'attente qu'une personne disposant de moyens salvateurs s'identifie à une personne dans une situation problématique, de telle sorte à ce que cette première personne-solution aide la personne gênée conformément à ce que cette première personne A croit être providentiel pour cette personne B revient à méprendre la spécificité des attentes de la personne B<sup>1172</sup>. Sur le terrain juridique, une telle attitude revient à poser le postulat de la similarité entre deux personnes différentes : on pourrait ainsi parler de présomption d'objectivité de l'identité, comme si je pouvais traiter toutes les personnes différentes que je rencontre selon la même façon qui n'est que celle que je conçois. Il est bien évident que cela ne se passe jamais comme cela dans la vie : on s'adapte aux spécificités de chacun, à l'instar

---

1172Je vais prendre deux exemples, un théorique, un concret. Pour le théorique, il me semble qu'il est souhaitable de parler de l'autisme. Prenons le cas d'un.e enfant autiste acoustiquement hypersensible qui joue seul.e éloigné.e des autres dans la cour de récréation à l'école. Admettons que la phrase suivante soit pour elle avérée : « « Mes oreilles me jouaient aussi un autre tour en modifiant le volume des sons qui m'entouraient. Quand d'autres enfants me parlaient, tantôt je pouvais à peine les entendre, tantôt leurs paroles explosaient comme des balles de pistolet. » (White et White 1987, p. 224) » (T. Attwood, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, chapitre 7 : [hyper-]sensibilité sensorielle, 1999, éditions dunod, p. 101). Ce.tte petit.e enfant, tout un chacun pourrait penser qu'il serait souhaitable d'aller lui tenir compagnie, et pourtant, dans la deuxième branche de l'alternative acoustique précédente, cela pourrait revenir à lui tirer dessus, si l'approche est trop abrupte. Mais le curé lui, ne se serait pas interdit de fusiller le.a pauvre petit.e de ses saintes maximes. Pour le concret, un jour de 2020, gare de l'Est, à Paris, un SDF au visage brûlé par la maladie demande de l'argent à des personnes à côté de moi. Je présume qu'il a faim, je lui tends un sandwich au thon : j'ai agi comme si ce que je pensais être providentiel pour lui serait un sandwich au thon. Il y était allergique, j'aurais pu le tuer s'il l'avait mangé. Si la doctrine chrétienne avait été appliqué strictement, le pauvre diable serait peut-être mort, ou au moins, mal en point.

de ce que prescrit notamment la jurisprudence du juge européen sur le terrain de l'article 5<sup>1173</sup>. En bref, cette morale ne peut qu'être inversée : fais à l'autre ce qu'il voudrait que tu lui fasses, s'il te le formule expressément et si cela t'es possible<sup>1174</sup>. C'est plus simple, plus adapté aux situations spécifiques, plus inclusif de la volonté de l'autre, plus proche de la réalité, et ça confine moins à la connerie.

Apport : La morale chrétienne postule le principe d'identification à autrui. Je retiendrai donc ce postulat lequel légitime toujours notre principe-clef d'identification. Je me permet d'écarter en revanche tout le reste.

Conséquence : renverser cette sentence morale que Kropotkine énonce sur le mode de la double-pensée à de lourdes conséquences en ce qui concerne la philosophie morale laquelle doit donc être rebâtie, a minima de l'évangile<sup>1175</sup> en passant par Hobbes(-) à Kant<sup>1176</sup> étant donné que l'un comme l'autre énonce la précédente règle critiquable. Dans la mesure où cette permet d'apporter la démonstration de la fausseté de l'une des lois de nature de Hobbes, c'est tout le jusnaturalisme d'inspiration hobbesienne qui tombe étant donné que Hobbes postule à l'inverse que : « Les lois de nature<sup>cciv</sup> sont immuables et éternelles, car injustice, ingratitude, arrogance, orgueil, iniquité, acception de personnes et le reste ne peuvent jamais être licites ». Sur le terrain de la justice, le seul terrain de la réalité démontre l'injustice de la condition humaine au détriment des hommes car la sexo-composition des corps implique l'octroi de plus de droits fondamentaux aux Femmes qu'aux hommes<sup>cciv</sup>. L'injustice se vérifie également sur le terrain de la virréalité : par exemple tout le monde ne comprendra pas malheureusement ce que j'écris alors que si l'on supposait que les lois de nature étaient vérifiées, tout le monde serait doté de capacités identiques de compréhension des autres, de telle sorte que l'injustice réelle se transpose sur le terrain de la virréalité. Sur le terrain du jeu, nous ne sommes pas non plus égaux : il y a nécessairement des gens meilleurs que d'autres à certains jeux comme les jeux télévisés par exemple<sup>1177</sup>. Vous avez compris le raisonnement, mais j'aimerais revenir sur un petit passage définissant ce qu'est le juste à peine un peu plus loin : « ce qui suit la loi est juste ». Il y a ici un gros problème : à l'époque où Hobbes écrivait, la théorie de la pyramide kelsenienne des normes n'existait pas. Il confond donc normes à valeur supra<sup>nombre de supra possibles et imaginables dans le monde L(-) T = 2023</sup>-constitutionnelle, constitutionnelle, conventionnelle, législative, réglementaire, douce, etc. Je vais prendre un exemple : celle de M. P<sup>ccv</sup>. Certes, c'est un peu anachronique étant donné qu'on à un décalage T2-T1 = 2023-1651 = 372 mais en fait peu importe parce que les lois de nature sont « éternelles ». La loi de la psychiatre selon laquelle M. P. serait bipolaire est posée, mais est-elle pour autant juste ? Pour reprendre Kropotkine, ce qui est moral, donc ce qui est juste, est ce qui est rationnel. Or, n'est-ce pas étonnant de découvrir la bipolarité d'un individu qu'à ses 65 ans ? Lors de mon hospitalisation psychiatrique, j'avais un lu sur le sujet avec l'ouvrage de J.M. Bourgeois\* et si mes souvenirs sont corrects, ce trouble psychiatrique se déclare majoritairement aux alentours des 25 ans. On voit déjà apparaître un point de discordance rationnelle entre ces points. Par ailleurs, la bipolarité se manifeste par des situations de délires dont M. P. ne m'a jamais fait le rapport. Mon grand-père maternel étant bipolaire de type 2, permettez moi de vous dire que je sais un peu à quoi ça ressemble, ma mère m'a raconté quelques histoires<sup>ccvii</sup>... Lors de son hospitalisation, M. P. n'a fait aucune crise, il a lu plein de bouquins, isolé de tous les autres patients. Il s'était relativement lié d'amitié pour un autre patient qui était alcoolique et il s'était organisé pour en dégoter à l'extérieur (il s'agissait d'un service psychiatrique « ouvert ») : il lui a répondu non lorsqu'il lui a proposé de se saouler avec lui. Pourtant, un grand nombre de bipolaires ont des problèmes avec l'alcool. Nombreux sont également les bipolaires à dépenser des grandes sommes d'argent lors de leurs crises. J'ai prêté 15000 euros à M. P.. La première chose qu'il a faite, c'était d'aller voir la banquière pour placer l'argent et planifier son avenir à court terme. Je rajouterai pour conclure que M.P. a repris une activité professionnelle adaptée à ses capacités actuelles dans l'administration scolaire. Non, vraiment, ce diagnostic me semble de tout point de vue arbitraire et subjectif. Cela pose néanmoins un énorme problème juridique car c'est dès lors une « autorité juridique » à valeur supra-constitutionnelle qui produit une loi *a priori* irrationnelle, ce faisant injuste et par conséquent contraire à la nature tel que Hobbes la conçoit. Et pourtant, cette injustice *a priori* s'avère démonstratrice d'une forme d'arrogance qui devient une loi réputée juste.

1173 Retrouver arrêt article 5 CrEDH selon lequel les Etats ont l'obligation de faire séjourner les prisonniers dans des établissements pénitentiaires adaptés à leurs spécificités subjectives (les suicidaires dans des salles spéciales, les

1174 Pour reprendre l'exemple abstrait de l'hypersensibilité acoustique, il n'y a pas d'autres choix que de procéder, si nécessaire à un paramétrage sensoriel exhaustif par défaut préalablement à toute relation. Pour reprendre l'exemple concret du SDF de la gare de l'Est, celui-ci souhaiterait tout simplement un peu d'argent. Je lui ai donc donné un petit billet (qui ne peut pas l'avoir pas tué).

1175 Hobbes, le Léviathan, 1651, éditions Gallimard, p. 232 : « Telle est la loi de l'évangile : *tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-même pour eux* ». A noter que Kropotkine rapporte une version différente de la même maxime : « Les chrétiens disaient : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse toi. » Et ils ajoutaient : « Sinon, tu seras expédié en l'enfer ! »

1176 Retrouver citation X. Bioy..

1177 Je prends appui sur El-Kharat qui est je crois un recordman de l'émission télévisée. Je ne serai jamais aussi bon que lui car je me fiche parfaitement de retenir un grand nombre d'informations très précises et très exactes même si c'est stimulant sur le terrain intellectuel. Je préfère me focaliser sur le zoo-universalisme fondamental.

## Le browser<sup>1178</sup> d'H(-) : Les Shadocks


Les shadocks sont vicieux : ils se cachent derrière une apparence petite, mignonne et polychromatique, tout en déployant en réalité derrière eux un véritable système philosophique anarchiste, lequel repose en des fragments qui sont toujours les plus simplement formulés, mais qui sont en conséquence les plus diaboliquement efficaces.

Map : aphorismes

T = L(-)

Stuff : logique.

-Aphorisme absurde n°1 : « quand il n'y a pas de solutions, c'est qu'il n'y a pas de problème »<sup>1179</sup>.

Critique : il s'agit d'une maxime philosophique générale laquelle vaut pour toutes les dimensions intellectuelles, et en conséquence du principe de parallélisme dimensionnel et d'économie diffracto-dimensionnelle, nous nous contenterons de la démonstration du contraire de cet aphorisme sur le simple terrain de la logique. L'idéologie Shadock dispose manifestement d'un fondement anarchique considérant l'aphorisme précédent car en conséquence on pourrait penser que si un problème trop grand survient, que si un problème s'avère tellement épineux que l'on ne pourrait pas y faire face, alors on pourrait se relâcher en se disant que « quand il n'y a pas de solutions, c'est qu'il n'y a pas de problème ». C'est tout l'inverse qui s'avère pourtant logique : c'est quand il n'y a pas de problèmes qu'il n'y a pas de solutions... parce qu'il n'y a pas de problèmes ! En revanche, quand il n'y a pas de solutions, il peut pourtant il y avoir un problèmes, voire un méga-giga-cosmo-problème qui en contient un grand nombre de sous-problème, je parle bien sûr de celui de la cosmo-guerre. Cette déconstruction logique vaut pour tous les problèmes. Autrement dit, sur le terrain général, le principe shadock ci-dessus mentionné ne tient pas une seconde et ce qu'il serait plus sain de se dire plutôt consisterait à chercher des solutions aux problèmes dont la négation de l'existence rappelle quelque critère du totalitarisme, étant entendu que le propre de l'homme c'est de savoir rebondir en cas de crise, voire même de se fortifier lorsque celle-ci survienne<sup>1180</sup>. Pour synthétiser en une phrase : quand il n'y a pas de solutions... c'est qu'on en a pas encore trouvé, et pis c'est tout<sup>1181</sup> ! 

-Aphorisme absurde n°2 : « quand on est vieux, on est jeune depuis plus longtemps que les autres ».

Critique : Oui certes, quand on est vieux, on a plus d'expérience que les jeunes, et, si on considère que l'on a pas changé de mode de vie entre ses 20 ans et ses 60 ans et que l'on a gardé toute sa fraîcheur d'esprit, théoriquement, on peut maintenir un tel propos. Je vous incite cependant à en observer la structure. « X, c'est -X ». Je le pose autrement  $2 = -2$ ... ça ne vous rappelle rien ? « La liberté, c'est l'esclavage », « la guerre, c'est la paix », etc. Ce sont des slogans formulés comme dans les régimes totalitaires. Et puis surtout, je trouve cela très critiquable car cela aboutit à poser

1178Boss final dans mario adventures sur la Wii.

1179Devise shadok

1180 J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV : naissance de deux traités, 1976, p. 587 : « les difficultés ont ceci de bon : on peut prendre appui sur elles. [...] Pour moi, tout n'est qu'un moyen, même l'obstacle ».

1181 Cette idée est confirmée par J. Monnet : « la preuve était apportée que des transformations psychologiques considérables, que certains cherchent à travers des révolutions violentes, peuvent intervenir très pacifiquement si l'on oriente l'esprit des hommes vers le point où leurs intérêts convergent. Ce point existe toujours, il suffit de se fatiguer pour le trouver » (J. Monnet, mémoires, deuxième partie : le temps de l'union, chapitre XIV : naissance de deux traités, 1976, p. 575).

une règle générale : les vieux savent mieux que les jeunes. Et bien vu le nombre de conneries que j'ai pu apprendre sur les bancs de la fac de droit, je vous garanti que c'est pas vrai, mes professeurs savent sans doute un milliard de choses que je ne sais pas, je suis sceptique quant à leur tolérance vis-à-vis de mes positionnements.

Richesse de la critique : D'ailleurs, voici mon positionnement sur la vieillesse : on est pas jeune par rapport à son âge. On est pas vieux par rapport à son âge non plus. On est vieux ou jeune en fonction d'un critère essentiel qui est la capacité à demeurer ouvert à la nouveauté : dès lors que l'on tombe dans l'intolérance vis-à-vis de l'original, on cesse d'évoluer en quelque sorte, et alors commence la colère, l'endo-vieillesse et d'autres éléments qui ne se perçoivent pas à travers les rides ou la taille<sup>1182</sup>!

---

1182Je place ici l'exemple de Tyrion Lannister : il a beau être petit et ridé, c'est le personnage le plus jeune(G) de la série, contrairement à sa relative vieillesse(B) ! Les religions monothéistes sont d'une vieillesse pan-millénaire ! Que dire des pan-idéologies(TTT) !

## Critique marginale de la description du système concentrationnaire de Soljenitsyne.

- critique n°1 du titre et de la métaphore filée de l'insularité : la métaphore est mal choisie<sup>1183</sup>. Quand on pense aux îles, on pense à quelque chose de positif, à quelque paradis perdu au fond du Pacifique. Sans doute aurait-il été plus judicieux de combiner cette métaphore filée avec celle du cancer, de telle sorte à ne pas associer un paysage positif au pire système anti-politique que l'humanité n'ait jamais créé. La métaphore filée sans doute la plus juste consisterait plutôt à assimiler le système concentrationnaire au fait d'être lâché en pleine mer à plus dizaines de milliers de kilomètres d'un îlot de liberté<sup>1184</sup> : dans de telles conditions, le futur, dans un régime totalitaire, c'est la noyade, la plongée dans la profondeur des abysses océaniques, la digestion par des êtres d'un autre monde<sup>11851186</sup>. Ah oui, les organisateurs de cette noyade de masse(±) ont précautionneusement cadenassé des boulets de 50 kilos à chacune des chevilles de chaque personne embarquée...
- critique n°2. A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 4 : les liserés bleus, 1973, éditions points, p. 137 : « Oui, c'est sans doute par un effet de seuil que l'on devient un scélérat. Oui, toute sa vie, l'homme hésite et se débat entre le bien et le mal, il glisse, tombe, remonte, bat sa coulpe, s'égaré à nouveau : tant qu'il n'a pas franchi le seuil critique, le retour est encore possible, il y a encore de l'espoir. Mais dès que la densité de ses mauvaises actions, ou leur degré d'horreur, ou le caractère absolu de son pouvoir lui font franchir ce seuil, le voilà en dehors de l'humanité. Et peut-être à jamais ». Une tension apparaît au sein de ce paragraphe : soit il existe un principe objectif de non-retour de l'état de bête « scélérate » empêchant tout retour de celle-ci au sein de l'humanité, soit il n'en existe pas, ainsi que le laisse penser l'ultime concessions (Et peut-être à jamais). Je suis intimement persuadé que l'on ne puisse pas ne pas changer, toute vie privée intellectuelle étant virtuellement(I) en mouvement permanent, ainsi qu'A. Soljenitsyne le dit d'ailleurs lui-même<sup>1187</sup>. Ce propos consistant à dire qu'il n'existerait pas de point de retour contrevient également à la politique de dénazification post

- 
- 1183 Elle est pourtant reprise et, ainsi légitimée, par N. Werth qui parle de la Kolyma comme étant une « île » (N. Werth, *La route de la Kolyma, voyage sur les traces du Goulag*, éditions Belin, 2012, p.7-8), cependant, ce n'est pas la somme des auteurs choisissant une telle métaphore qui en fait la justesse : tout camp de concentration plonge dans les bas-fonds socio-polaires, soit dans les pires dimensions de l'existence humaine.
- 1184A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag*, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 540 : « Il est dans l'Archipel une religion constante et quasi universelle, c'est la foi dans ce qu'ils appellent l'*Amnistie* », pour la quasi-majorité des prisonniers du Goulag, celle-ci ne s'est jamais produite.
- 1185N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 4. La « sale guerre », in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 101-102 : « La ville d'Astrakhan, près de l'embouchure de la Volga, avait, au printemps 1919, une importance stratégique toute particulière ; elle constituait le verrou bolchevique empêchant la jonction des troupes de l'amiral Koltchak, au nord-est, et celles du général Denikine, au Sud-ouest. Sans doute cette circonstance explique-t-elle l'extraordinaire violence avec laquelle fut réprimée, en Mars 1919, la grève ouvrière dans cette ville. Commencée début Mars pour des raisons à la fois économiques – les normes de rationnement très basses – et politiques – l'arrestation de militants socialistes -, la grève dégénéra le 10 Mars, lorsque le 45ème régiment d'infanterie refusa de tirer sur les ouvriers qui défilaient au centre-ville. Se joignant aux grévistes, les soldats mirent à sac le siège du Parti Bolchevique, tuant plusieurs responsables. Serge Kirov, présent du Comité militaire révolutionnaire de la région, ordonna alors « l'extermination sans merci des poux Gardes blancs par tous les moyens ». Les troupes restées fidèles au régime et les détachements de la Tcheka bloquèrent tous les accès à la ville, avant d'en entreprendre méthodiquement la reconquête. Lorsque les prisons furent pleines à craquer, mutins et grévistes furent embarqués sur des péniches d'où ils furent précipités, par centaines, une pierre au cou, dans la Volga. Du 12 au 14 Mars, on fusilla et noya entre deux mille et quatre mille ouvriers grévistes et mutins ».
- 1186N. Werth, *Un Etat contre son peuple ; violences, répressions, terreurs en Union soviétique*, 5. De Tambov à la grande famine, in *Le livre noir du communisme*, 1997, Editions Robert Laffont, p. 133. La citation précédente ne constitue pas un cas isolé : il s'agissait d'une pratique répandue dans l'univers concentrationnaire : « Le camp de Kholmogory, sur le grand fleuve Dvina, était tristement réputé pour la manière expéditive dont on s'y débarrassait d'un grand nombre de détenus. On embarquait ceux-ci sur des péniches et on précipitait les malheureux, une pierre au cou et les bras entravés, dans les eaux du fleuve. Mikhaïl Kedrov, l'un des principaux dirigeants de la Tcheka, avait inauguré ces noyades massives en Juin 1920. Selon plusieurs témoignages concordants, un grand nombre de mutins de Kronstadt, de cosaques et de paysans de la province de Tambov, déportés à Kholmogory, auraient été noyés dans la Dvina en 1922 ». Un camp de concentration, ce ne peut pas être une île sur le plan métaphorique : ce ne peut qu'être une plongée dans les ténèbres cavernes des échelles sociales polaires en leurs infinis négatifs horizontaux et verticaux.

seconde guerre mondiale : elle n'aurait littéralement servi à rien, ce qui n'est factuellement pas le cas. En d'autres termes, la connerie n'est pas définitive, à condition toutefois d'être capable de reconnaître ses propres erreurs, ce qui semble en revanche fort compromis à l'époque de l'omni-présence de l'anti-jeu.

- critique n°3. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 5 : première cellule, premier amour, 1973, éditions points, p. 157 : « L'Estonien Arnold Susi, notre compagnon de cellule à la tête hérissée d'aiguilles blanches, m'expliqua : « La cruauté repose obligatoirement sur un tapis de sentimentalité. C'est la loi de la complémentarité ». Un gros problème se pose à partir du moment où l'on sentimentalise la cruauté. Il s'agit d'une grosse bêtise que d'affirmer que la cruauté repose sur la sentimentalité alors qu'elle repose à l'inverse sur l'a-sentimentalité : si je te fais du mal, c'est parce que t'en faire ne me pose aucun problème. Seuls les personnes froides(re+0) à l'intérieur peuvent se montrer cruels. A mon sens, il suffit de les réchauffer(re+0) sans doute.
  - critique n°4. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 10 : la loi devient adulte, 1973, éditions points, p. 227 : « Nous comprenons trop bien : l'homme est faible, l'homme cède. Mais Boukharine, Zinoviev, Kaménev, Piatakov, c'est autre chose : nous les classons d'avance parmi les surhommes – et voilà au fond toute la raison de notre embarras ». D'une part, je ne suis pas certain que l'on puisse affirmer des zeks qu'ils soient faibles, bien au contraire, il faut être particulièrement solide pour résister à l'expérience concentrationnaire, ce que souligne notamment P. Lévi lorsque celui affirme que les nouveaux-venus dans le camp ne survivent pas à ses règles en ce qu'ils ne les comprennent pas assez vite. A l'inverse, la notion de surhomme doit faire l'objet d'une étude précise et balancer une telle qualification à propos de quatre individus doit faire l'objet d'une étude précise de leur biographie d'une part, et de l'application des critères du surhomme à ces derniers. Je ne connais pas la biographie de ces personnages donc je ne sais pas si Soljénitsyne commet un contre-sens en évoquant leur histoire, mais rien que sur la forme, procéder à une telle qualification aussi rapidement me pose un problème méthodologique. Ainsi faudrait-il plutôt parler du naufrage massif(-)4 du Goulag.
  - critique n°5. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 5 : les fondements de l'Archipel, 1973, éditions points, p. 379-383 : « De même que le serf ne choisissait pas sa destinée d'esclave, n'étant pas coupable de sa naissance, pas davantage ne la choisissait le détenu, qui échouait sur l'Archipel victime de la pure fatalité. [...] Nous en convenons : les différences sont, en effet, plus nombreuses. Mais voilà une chose étonnante : toutes les différences sont en faveur du servage ». Je ne sais pas si la comparaison de l'horreur avec l'horreur produit du sens. Au mieux peut-on constater qu'un mode de vie est plus horrible qu'un autre mais on en reste au même constat de l'horreur qui lie les deux situations. En première année de droit, j'avais notamment appris que le serf était tenu par un serment de loyauté au seigneur auquel il le formulait. Ce serment faisait partie d'un contrat de vasselage plus large lequel pouvait être défait selon différents modes juridiques et au gré de l'histoire des territoires. Serment comme contrat de vasselage peuvent donc être défaits. Une différence majeure apparaît donc : la condition du zek est inamovible. Il ne dispose d'aucun droits juridiques. Il est virtuellement(J) non-considéré, à la différence du serf. Juridiquement la comparaison ne tient pas et sur le plan des critères moraux dégagés dans les deux premiers livres, la comparaison ne fait pas de sens.
  - critique n°6. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 17 : Les mouflets, 1973, éditions points, p. 496-498 : « Ne voyant pas d'autre moyen de mettre à la raison ces chenapans malintentionnés, qui chaque jour avec plus d'effronterie enfreignaient la légalité socialiste [...]. Eh bien elle ne fut condamnée qu'à trois ans, vu cette circonstance atténuante qu'elle ne volait pas carrément la propriété socialiste dans un champ ou dans un grenier à blé ». Formellement parler de socialisme ici sans l'emploi de postfixe dimensionnel pose un léger problème, de la même façon que le livre noir du communisme n'emploie pas de tel postfixe. Dans les deux cas, il serait préférable de parler de socialisme(TTT) et de communisme(TTT) : si l'on n'inclut dans le package idéologique du socialisme le socialisme(TTT), on aboutit à une confusion du socialisme positif et négatif. Les mêmes remarques valent pour l'emploi du terme de communisme, comme pour toutes les autres expressions ayant été employées dans l'étude HHistorique du régime totalitaire.
  - critique n°7. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 525 : « Le résultat est que nous n'avons aucune peine aujourd'hui ) démontrer que les zeks de l'Archipel constituent une *nation* à part. Qui de nous n'a étudié, sur les bancs du collège, l'unique et bien connue définition scientifique de la nation donnée par le camarade Staline : la nation est une
- 1187A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 4 : les liserés bleus, 1973, éditions points, p. 131-132 : « Au fil des ans, [la ligne du bien et du mal] se déplace à l'intérieur du cœur, tantôt repoussée par la joie du mal, tantôt faisant place à l'éclosion du bien. Un seul et même homme [ou Femme] s'incarne en des personnages très différents selon les âges de sa vie et les situations où il est placé ».



communauté historiquement constituée d'hommes possédant un territoire commun, une langue commune, une communauté de vie économique, une communauté de structure psychique qui se manifeste dans une communauté de culture. Mais c'est que les indigènes de l'Archipel satisfont pleinement à toutes ces conditions ! » Sur le terrain de la communauté, on ne peut que douter qu'il y ait à proprement parler dans un camp où les hommes sont réduits à tenir la force pour loi<sup>1188</sup>, le vol pour fraternité et la néo-cruauté pour norme quotidienne<sup>1189</sup>. Par ailleurs, les *zeks* ne parlaient pas nécessairement la même langue en raison de la composition sociologiquement multinationale des camps<sup>1190</sup>. Au-delà de cette dimension objective de la notion de culture, la dimension subjective<sup>1191</sup> ne saurait être remplie en ce que les enfants, les Femmes, les *zeks*, les juifs, les capitalistes, les *koulaks*, les membres du SR, les résistants, les « contre-révolutionnaires », etc, n'ont jamais souhaité être réunis en de tels lieux pour que leur volonté de puissance biologique soit (p)annihilée. Le critère du territoire ne saurait être également rempli : les prisonniers de l'île de la Kolyma ne sauraient avoir aucune affinité territoriale avec les prisonniers de Solovki en ce qu'environ 5500 kilomètres les séparent. Les prisonniers n'ont pas nécessairement de langue commune : dans le récit de P. Lévi, il y avait grecs, polonais, français et italiens dans le même camp et la communication était difficile en raison de ces barrières linguistiques<sup>1192</sup>. Concernant la communauté de vie économique, il semble que celle-ci soit d'une tristesse sans précédent : une économie du troc, que P. Lévi nomme « la Bourse »<sup>1193</sup>, permet aux prisonniers d'échanger une chemise qui ne leur appartient pas (propriété du camp<sup>1194</sup>) contre une ration de soupe qu'ils n'ont pas mangé malgré la faim. Cependant, si le propre de toute activité économique est d'être licite<sup>1195</sup>, il apparaît que l'économie concentrationnaire se développe au mépris de toutes les lois<sup>1196</sup>. On pourrait bien contre-argumenter en constatant que l'économie interne du camp est reliée à l'économie externe de la société<sup>1197</sup>, cependant, ces flux matériels ne légalisent en rien de tels échanges, au contraire ils alimentent la quantité d'échanges lésionnaires : troquer une couronne en or contre du tabac ou du pain, cela ne fait que revenir à spolier les prisonniers de leurs derniers biens sur un mode léonin<sup>1198</sup>. Les régimes totalitaires n'en étant pas à

1188Ibid, p. 499 : « seule la force y tient lieu de bon droit » !

1189Ibid, p. 511 : « au Goulag, tout est possible ».

1190S. Courtois et J-L Panné, *Deuxième partie : révolution mondiale, guerre civile et terreur, 1. Le komintern à l'action, in Le livre noir du communisme, 1997, éditions Robert Laffont, p. 375* : « Un dicton circulait dans les camps rend parfaitement compte de la multitude des origines de la population carcérale : « Si un pays n'est pas représenté au Goulag, c'est qu'il n'existe pas » ».

1191Renvoi à La défaite de la pensée d'A. Finkelkraut qui présente le débat national franco-allemand du XIX<sup>e</sup> siècle : les allemands avaient une définition objective de la nation (culture, langage, coutume communes) tandis que les français avaient une approche subjective de la même notion (volonté de vivre ensemble, esprit d'adhésion commune).

1192P. Lévi, Si c'est un homme, préface, 1947, éditions Julliard, p. 36 : « on traitera toujours avec respect un numéro compris entre 30000 et 80000 : il n'en reste que quelques centaines, qui désignent les rares survivants des ghettos polonais. De même, il s'agit d'ouvrir l'oeil si on doit entrer en affaires avec un 116000 ou un 117000 : ils ne sont plus qu'une quarantaine désormais, mais ce sont des Grecs de Salonique, et ils ont plus d'un tour dans leur sac. Quant aux gros numéros, il s'y attache une note essentiellement comique, comme aux termes de « bleus » ou de « conscrits » dans la vie courante : le gros numéro par excellence est un individu bedonnant, docile et niais, à qui vous pouvez faire croire qu'à l'infirmerie on distribue des chaussures en cuir pour pieds sensibles, et qui est capable sur votre instigation d'y courir séance tenante en vous laissant sa gamelle de soupe « à garder ».

1193P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 120 : « L'activité de la Bourse est sans relâche. Bien que tout échange et même toute forme de possession soient formellement interdits, et malgré les fréquentes rafles de Kapos ou de Blockälteste qui de temps à autre provoquent une débandade confuse de marchands, de clients et de curieux, envers et contre tout, dès que les équipes sont rentrées du travail, le coin nord-est du Lager – l'endroit, fait significatif, le plus éloigné des baraques des SS – est occupée en permanence par une tumultueuse assemblée qui siège en plein air l'été et dans des lavabos l'hiver.

1194P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 121 : « En réalité même les pierres du Lager savent que, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, ceux qui n'ont plus de chemise l'ont vendue parce qu'ils avaient faim, et d'ailleurs chacun ici est responsable de sa chemise puisqu'elle est propriété du Lager. Alors le Kapo les frappera, on leur donnera une autre chemise, et tôt ou tard, ils recommenceront ».

1195Article 1128 du code civil post-réforme du droit des contrats de 2016.

1196P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 122 : « Que cette sagesse se manifeste au camp par la pratique systématique et scientifique du vol, par la lutte acharnée pour accéder aux postes importants et par le monopole de la Bourse du troc, ne doit pas faire oublier que leur répugnance pour toute brutalité gratuite et leur incroyable sens de la persistance, au moins virtuelle, d'une dignité humaine, faisaient des Grecs, au Lager, le groupe national le plus cohérent et de ce point de vue le plus évolué ».

1197P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 124 : notamment du tabac pouvait passer les grillages des camps pour y faire l'objet de « spéculations ».

1198P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 125 : « Certains n'hésitent pas à se faire arracher leurs couronnes en or pour les troquer à la Buna contre du pain ou du tabac ; mais dans la plupart des cas, ce trafic se fait par personne interposée ».

une auto-contradiction près, les règlements intérieurs interdisent ces comportements « économiques »<sup>1199</sup> que les gardiens des camps organisent eux-mêmes<sup>1200</sup>, parfois en un sens bien lugubre<sup>1201</sup>. En revanche, en ce qui concerne la communauté de structure psychique, on ne peut que constater les manifestations similaires de l'inconscient spécifique des prisonniers auxquels ils sont réduits : volonté d'évasion, volonté de suicide, volonté de vol, volonté de cannibalisation, volonté de survie, etc<sup>ccviii</sup>. Quant à l'ultime critère culturel, admettre un tel point reviendrait à postuler que le vide est matière, en ce que le rien que partagent les prisonniers du camp constitueraient le lien qui les unirait tous. La notion stalinienne de culture n'étant pas définie (nous estimerons donc que la non-définition est également un critère du mode gouvernement des régimes totalitaires), Soljénitsyne substitue celle-ci à la notion de morale, d'où la légitimité de l'équation culture = morale posée dans la préface. On ne peut cependant que rectifier Soljénitsyne en ce que cette morale des *zeks*, en ce qu'elle se dresse à l'encontre de l'anti-morale(TTT) qui les pousse au pied de la mort, révèle plus les mécanismes instinctifs empiriques les profonds de l'espèce humaine, de telle sorte qu'il s'agisse moins d'une morale commune spécifique aux *zeks*<sup>1202</sup> que de schèmes inconscients, a priori universellement partagés en ce qu'ils sont enfouis en chacun de nous, et que j'exprime également fortement depuis le début de l'écriture de ce bouquin. Il ne serait

- 1199P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 126 : Le trafic avec les civils fait partie intégrante de l'Arbeitslager et, comme on vient de le voir, il en conditionne la vie économique. Il constitue par ailleurs un délit explicitement prévu par le règlement du camp et assimilé aux crimes « politiques » ; aussi lui a-t-on réservé des peines particulièrement sévères. S'il ne dispose pas de protections en haut lieu, le Häftling convaincu de « Handel mit Zivilisten » se retrouve à Gleiwitz III, à Janina, ou à Heidebreck dans les mines de charbon ; ce qui veut dire la mort par épuisement au bout de quelques semaines. Quant au travailleur civil, son complice, il peut être déféré à l'autorité allemande compétente et condamné à passer en Vernichtungslager, dans les mêmes conditions que nous, une période qui si mes informations sont bonnes, peut aller de quinze jours à huit mois ».
- 1200P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 128-132 : « Ce trafic est particulièrement intense : pour certains articles, qui sont pourtant nécessaires à la vie normale du camp, le vol à la Buna est l'unique voie d'approvisionnement régulière. C'est le cas en particulier des balais, de la peinture, du fil électrique, de la graisse à chaussures. Prenons par exemple le trafic de ce dernier produit. [...] Il faut dire tout d'abord que chaque baraque reçoit tous les soirs une quantité de soupe passablement supérieure à la somme des rations réglementaires. [...] Ce qui reste (et un Blockältester avisé s'arrange toujours pour qu'il reste quelque chose) sert précisément aux achats. [...] Conclusion : le vol à la Buna, puni par la Direction civile, est autorisé et encouragé par les SS ; le vol au camp, sévèrement sanctionné par les SS, est considéré par les civils comme une simple modalité d'échange. Le vol entre Häftlinge est généralement puni, mais la punition frappe aussi durement le voleur que le volé ».
- 1201P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 8 : en-deça du bien et du mal, 1947, éditions Julliard, p. 130-131 : « Dans ce complexe réseau de vols et de contre-vols, alimentés par la sourde hostilité qui règne entre la direction des SS et les autorités de la Buna, le K.B. joue un rôle de première importance. Le K.B. est le lieu de moindre résistance, la soupape de sécurité qui permet le plus facilement de tourner le règlement et de déjouer la surveillance des chefs. Il est de notoriété publique que ce sont les infirmiers eux-mêmes qui remettent sur le marché, à bas prix, les vêtements et les chaussures des morts et des sélectionnés qui partent nus pour Birkenau ; ce sont eux encore, avec les médecins qui exportent à la Buna les sulfamides destinés à la distribution interne et qui les vendent aux civils contre des denrées alimentaires ». Par exemple, « s'il est de règle qu'on entre au K.B. avec sa cuillère, on n'en sort jamais avec. Au moment de partir et avant de recevoir leurs vêtements, les guéris en sont délestés par les infirmiers, qui les remettent en vente à la Bourse. Si on ajoute aux cuillères des guéris celles des morts et des sélectionnés, les infirmiers arrivent à empocher chaque jour le produit de la vente d'une cinquantaine de ces objets. Quant à ceux qui sortent de l'infirmerie, ils sont contraints de reprendre le travail avec un handicap initial d'une demi-ration de pain à investir dans l'achat d'une nouvelle cuillère », ce qui alimente les flux commerciaux de la Bourse.
- 1202P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 16 : le dernier, 1947, éditions Julliard, p. 232-233, sur l'absence de morale commune dans le camp de concentration nazi : « L'homme qui mourra aujourd'hui devant nous a sa part de responsabilité dans cette révolte. On murmure qu'il était en contact avec les insurgés de Birkenau, qu'il avait apporté des armes dans notre camp, et qu'il voulait organiser ici aussi une mutinerie au même moment. Il mourra aujourd'hui sous nos yeux : et peut-être les Allemands ne comprendront-ils par que la mort solitaire, la mort d'homme qui lui est réservée, le vouera à la gloire et non à l'infamie. Quand l'Allemand eut fini son discours que personne ne comprit, la voix rauque du début se fit entendre à nouveau : « Habt ihr verstanden ? » (Est-ce que vous avez compris?) Qui répondit « Jawohl » ? Tout le monde et personne : ce fut comme si notre résignation maudite prenait corps indépendamment de nous et se muait en une seule voix au-dessus de nos têtes. Mais tous nous entendîmes le cri de celui qui allait mourir, il pénétra la vieille gangue d'inertie et de soumission et atteignit au cif l'homme en chacun de nous. « Kameraden, ich bin der letzte ! » (Camarades, je suis le dernier!) Je voudrais pouvoir dire que de notre masse abjecte une voix se leva, un murmure, un signe d'assentiment. Mais il ne s'est rien passé. Nous sommes restés debout, courbés et gris, tête baissée, et nous ne sommes découverts que lorsque l'Allemand en a donné l'ordre. La trappe s'est ouverte, le corps a eu un frémissement horrible ; la fanfare a commencé à jouer et nous avons défilé devant les derniers spasmes du mourant ».

en revanche pas logique de dire que je puisse personnellement faire partie de la nation des zeks, sauf à ce que ce terme de nation signifie adhésion à une espèce commune, auquel cas il ne peut qu'être une pan-nation humaine possible, proposition fondamentale de notre ouvrage que Soljénitsyne alimente donc par sa description de la nature humaine pré-mortem. En tout cas, retenons que si l'on peut qualifier le Goulag de système « nationaliste », il est possible de qualifier n'importe quoi comme tel, ainsi est la voie ouverte par Soljénitsyne. Alors je suis une nation. Alors vous aussi. Alors Shakespeare ou Balzac aussi, etc.

-critique n°8. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 20 : les chiens au travail, 1973, éditions points, p. 556 : il existerait une loi générale selon laquelle « il existe une relation inversement proportionnelle entre l'origine sociale et l'humanité d'un individu ». La seule chose sur laquelle

-critique n°9. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 4 : pourquoi vous-êtes vous laissé faire ?, 1973, éditions points, p. 662 : « C'est justement dans de pareilles conditions d'existence que Tolstoï en vint à fortifier en lui la conviction que la liberté politique est inutile et que la seule chose nécessaire est le perfectionnement moral ». Lire tout Tolstoï pour voir si cette phrase est vraie ou pas : YOUHOOUU 233543535 nouvelles pages à lire ! Sinon, toujours pareil, c'est frauduleux de résumer toute une œuvre en une phrase. Toujours pareil, je conteste franchement le procédé, de même que le point de départ : Dans le début de l'ouvrage de guerre et paix, tome 1, Tolstoï parle notamment d'une soirée à Moscou où un personnage joue à boire du rebord d'une fenêtre. En d'autres termes, il joue. Or, la virtualité(j) n'a rien à voir avec la morale ! Pour synthétiser d'une phrase toute l'œuvre d'un écrivain, le minimum, c'est que ces principaux ouvrages ne contiennent pas en eux-mêmes de contre-exemple vis-à-vis de la synthèse spéculative que l'on essaie d'en produire. A minima, cet exemple, nous sert de fondement littéraire (et pas des moindres) pour la virtualité(j) (mais il y a d'autres fondements : théâtral (les mains sales de J-P. Sartre (premier dialogue entre Hugo et Jessica) ; théâtral (lolita de Kubrick) ; mon expérience avec le langage des néo-signes avec ma famille maternelle proche, L. Baffie<sup>1203</sup>...)

-critique n°10. A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation(l+1), chapitre , 1973, éditions points, p. 848, A. Soljénitsyne a été muté dans un village et promu au rang de professeur des écoles. Il commente l'utilité de sa nouvelle fonction pour les enfants d'un village reculé de l'EX-URSS : « Ainsi, toutes les connaissances qu'il leur était possible d'acquérir sur le vaste monde éternel, ils ne pouvaient les recevoir que sur place, et pendant de longues années l'école resta pour eux la première et la dernière source d'instruction. De plus, la vie rude qu'ils menaient dans ce désert les mettait à l'abri des distractions et divertissements qui font tant de mal à la jeunesse du vingtième siècle, de Londres à Alma-Ata. Là-bas, dans la métropole, les enfants avaient désappris à étudier, ils en avaient perdu le goût, ils faisaient leurs études comme on s'acquitte d'une corvée, uniquement pour être inscrits quelque part jusqu'à ce qu'ils soient sortis de l'âge scolaire. Tandis que pour nos enfants relégués, les cours, s'ils étaient bons, représentaient la seule chose qui comptât dans leur vie, ils représentaient tout. En étudiant avec avidité, ils s'élevaient en quelque sorte au-dessus de leur condition d'enfants de second choix et se retrouvaient à égalité avec les enfants de première catégorie. Faire de vraies études était pour eux la seule manière de satisfaire leur amour-propre ». IL N'Y A PAS D'ENFANTS DE PREMIÈRE OU DE SECONDE CATÉGORIE. IL N'Y A QU'UNE SEULE CATÉGORIE D'ENFANTS ET DE CETTE UNIQUE CATÉGORIE DÉPEND L'INTÉGRALITÉ DU FUTUR DE L'HUMANITÉ. IL N'Y A PAS DE HIÉRARCHIE ENTRE LES ENFANTS DES VILLES ET LES ENFANTS DES CHAMPS. TOUS PEUVENT PRÉTENDRE AU CHEMIN DU VIRRÉEL. JE SUIS MOI-MÊME ISSU DE LA CAMPAGNE LA PLUS PROFONDE. JE NE VAUX PAS MIEUX QU'UN INDIVIDU ISSU DE LA VILLE DE MÊME QU'UN INDIVIDU ISSU DE LA VILLE NE VAUT PAS PLUS QUE MOI. A CHACUN SA FAÇON DE SATISFAIRE SON AMOUR-PROPRE : LES ETUDES NE SONT PAS L'UNIQUE MOYEN POUR LE SATISFAIRE, CE N'EST MÊME QU'UN MOYEN, LE PLUS ARDU DE TOUS, POUR CE FAIRE. ET TOUS LES ENFANTS DU MONDE DEVRAIENT SE CASSER LA TÊTE À ESSAYER DE DEVENIR EINSTEIN PARCE QUE SINON ILS SERAIENT DÉPOURVUS D'AMOUR PROPRE ? EST-IL IMPOSSIBLE DE LAISSER A N'IMPORTE QUI COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE POLITIQUE(S) D'AUTO-THYMOS ?

-critique n°11 : auto-contradiction : « Mais, hélas, ils sont lents, les fleuves de l'histoire »<sup>1204</sup> / « Le cours de l'histoire nous surprend toujours, les plus clairvoyants comme les autres, par ses tournants inattendus. Nous ne pouvions prévoir ce qui allait se passer : que, sans aucune cause motrice visible à l'oeil nu, tout serait ébranlé par une énorme secousse et se mettrait en mouvement, que les abîmes de la vie sembleraient s'entrouvrir, et que deux ou trois oiseaux porteurs de vérité auraient le temps de s'en échapper avant que les deux battants ne se referment à nouveau pour longtemps ». D'un côté, à l'histoire est associée un principe de staticité, d'un autre, un principe de dynamisme. Conclusion : on ne peut pas dire de quoi l'avenir sera fait sans risquer quelque spéculation !

<sup>1203</sup>Renvoi aux 70 best-of disponibles sur youtube qui démontrent par l'exemple que L. Baffie est un grand joueur. Top 1000 de ses vanes à établir\*.

<sup>1204</sup>A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, sixième partie : la relégation, chapitre 5 : du camp à la relégation, 1973, éditions points, p. 841.

## Dans le sillage de S. Weil...

### Mini-combat

Critique : Yop mini-combat contre l'impériale (S. Weil, Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain, 1949, éditions Flammarion, p. 77-84)... Si on peut présumer que le présent ouvrage respectera le filtre arendtien du principe de réalité (*Ibid*, p. 77 : « La notion de droit, étant d'ordre objectif, n'est pas séparable de celles d'existence et de réalité ». On ne peut que regretter l'exclusion arbitraire des dimension subjectives et intersubjectives...), on ne peut que regretter que celui-ci repose sur une notion fictive(VH(-)) : l'âme (*Ibid*, p. 84 : « Le premier besoin de l'âme, celui qui est le plus proche de sa destinée éternelle, c'est l'ordre, c'est-à-dire un tissu de relations sociales tel que nul ne soit contraint de violer des obligations rigoureuses pour exécuter d'autres obligations ». Cette dernière phrase ne tient pas car il est précisé d'emblée que « la notion d'obligation prime celle de droit qui lui est subordonnée et relative » (*Ibid*, p. 77) car la notion de droit n'est qu'objective. Partant, la notion d'obligation est supra-objective. La notion de supra-objectivité n'est nulle part mentionnée dans le texte. Comment peut-on être tenu par ce qui n'est pas défini? \* chercher définition d'obligation par ailleurs)). Quoiqu'il en soit, on ne peut que conclure à la négativité de la philosophie de S. Weil, tel que développée dans cet ouvrage...

Apport : nous disposons néanmoins d'un fondement en H(-) pour les obligations supra-constitutionnelles. Or, étant donné que ces mêmes normes constitutionnelles sont en H(-) considérées comme ayant une valeur « objective », soit comme s'appliquant d'une façon homogène, on peut donc en déduire le fait que ces mêmes normes supra-constitutionnelles sont d'une valeur supra-objective. Nous disposons donc d'un fondement en H(-) pour les obligations supra-objectives.

### Critique de l'incontournable Arendt

#### Axes de critique :

-critique n°1. Distinction méprisante entre le peuple et la populace<sup>1205</sup>. Cette distinction s'avère méprisante étant donné que la « populace » est plus vulnérable que rationnelle dans ces circonstances, les émotions de haine l'emportant sur la rationalité. Par ailleurs, on parvient mal à distinguer populace et masses<sup>1206</sup> : au regard des définitions rapportées, il semblerait que, dans la terminologie arendtienne, la populace précède la masse, dans un anti-Etat. Cependant, le critère d'identification d'une masse étant l'absence d'adhésion à un parti politique et celui d'une populace étant l'ultra-adhésion de celle-ci à ce même parti, il en découle un processus de désadhésion qui ne semble pas logique au fait que comme l'affirme pourtant Arendt : « une erreur encore plus grave consisterait, sous prétexte de cette précarité, à oublier que les régimes totalitaires, aussi longtemps qu'ils sont au pouvoir, et les dirigeants totalitaires, tant qu'ils sont en vie, « commandent et s'appuient sur les masses » jusqu'au bout. L'accession de Hitler au pouvoir fut légale selon la règle majoritaire, et ni lui ni Staline n'auraient pu maintenir leur autorité sur de vastes populations,

---

1205A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre IV : l'affaire dreyfus, 1958, p. 349-350 : « la populace est avant tout un groupe où se retrouvent les résidus de toutes les classes. C'est ce qui rend facile la confusion avec le peuple qui, lui aussi, comprend toutes les couches de la société. Mais tandis que le peuple, dans les grandes révolutions, se bat pour une représentation véritable, la populace acclame toujours l'« homme fort », le « grand chef ». Car la populace hait la société, dont elle est exclue, et le Parlement, où elle n'est pas représentée ». Cette catégorie de la populace s'avère promue par Barrès, Maurras et Daudet au rang « d'agent direct » du « nationalisme concret » (p. 356).

1206A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 618 : « Les mouvements totalitaires sont possibles partout où se trouvent des masses qui, pour une raison ou une autre, se sont découvert un appétit d'organisation politique. Les masses ne sont pas unies par la conscience d'un intérêt commun, elles n'ont pas cette logique spécifique des classes qui s'exprime par la poursuite d'objectifs précis, limités et accessibles. Le terme de masses s'applique seulement à des gens qui, soit du fait de leur seul nombre, soit par indifférence, soit pour ces deux raisons, ne peuvent s'intégrer dans aucune organisation fondée sur l'intérêt commun, qu'il s'agisse de partis politiques, de conseils municipaux, d'organisations professionnelles ou de syndicats. Les masses existent en puissance dans tous les pays, et constituent la majorité de ces vastes couches de gens neutres et politiquement indifférents qui n'adhèrent jamais à un parti et votent rarement ».

survivre à de nombreuses crises intérieures et extérieures, et braver les dangers multiples d'implacables luttes internes au parti, s'ils n'avaient bénéficié de la confiance des masses »<sup>1207</sup>. En d'autres termes, il apparaît que, selon les propos rapportés, les masses, simultanément, adhèrent et n'adhèrent pas à l'unipartisme totalitarisant. Loin de nous l'idée de conclure à la nature panurgique de l'humanité, en l'occurrence occidentale, toutefois, il semble que l'hypothèse de l'adhésion soit bien plus vraisemblable que celle de la non-adhésion, cette dernière confinant à une forme gaullienne de négationnisme, ainsi qu'un propos ultérieur d'A. Arendt elle-même le confirme<sup>1208</sup>.

-Critique n°2. A. Arendt évoque l'oeuvre Hobbesienne d'une façon assez curieuse, notamment en disant qu'il parle d'économie, de prix et de valeur<sup>1209</sup> alors qu'il ne prononce aucun de ces mots (pour l'avoir lu, je sais pertinemment que ces sujets ne sont pas évoqués). Arendt fait donc une interprétation politique<sup>clix</sup> d'une oeuvre en en déformant le propos<sup>clix</sup>, soit en lui faisant dire ce qu'il n'a pas. Il s'agit malheureusement d'un des stratagèmes de la mauvaise foi rhétorique, le stratagème n°30 tel que synthétisé par ma main : l'argument d'autorité consistant à invoquer une sommité pour forcer le respect, repose sur le postulat selon lequel le lecteur.trice n'a pas lu l'ouvrage en question, tout en permettant de profiter de la position de faiblesse de l'intrépide aventurier littéraire éventuellement ignorant. Or, tout abus de faiblesse, quel qu'en soit la forme, ne peut qu'être sanctionné sur le plan matériel (re+1) d'un droit au désossage idéal.

-Critique n°3. Assimilation du surhomme à la figure du tyran<sup>1210</sup>: il s'agit là d'une interprétation audacieuse d'ainsi parlait Zarathoustra dont il convient de vérifier la vraisemblance.

-Critique n°4. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII : race et bureaucratie, 1958, p. 493 : « puisqu'en dernier ressort la vie elle-même doit être aimée et vécue au nom de la vie, l'aventure et l'amour du jeu pour le jeu semblent bien être l'un des symboles les plus intensément humains de la vie ». Arendt conclut ce passage par une a-métaphysique : « que le jeu n'ait pas de but ultime est ce qui le rend si dangereusement semblable à la vie même ». Il y a un problème à admettre ce dernier point : le but du jeu, c'est le rire (je rappelle l'équation re+2 : jeu = rire)<sup>clixi</sup>. Voilà qui permet de rétablir un usage social de la parole : essayer de faire rire l'autre. Trop peu de gens essaient aujourd'hui et dès qu'on essaye de faire rire l'autre, on se prend des vents. Je me rappelle que la dernière fois que j'ai vu un certain M. G, avec lequel j'avais passé deux ans à jouer au babyfoot et auquel j'avais essayé de faire une blague pour décompresser avant un examen du bac : « tu as un problème avec l'humour » m'a-t-il dit. Je n'ai pas eu l'intelligence de lui répondre qu'il avait un problème avec le social en ce qu'il avait, par le ton et par les circonstances, méchamment balayé ma tentative de le faire rire. C'est la méchanceté juvénile gratuite qui n'a pas de but ultime sinon le non-but de sa propre autodestruction. Le jeu, lui, a pour but ultime de construire une relation saine par le rire réciproque, contrairement à ce qu'affirme Arendt.

---

1207A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 612.

1208A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 634 : « les mouvements totalitaires sont des organisations de masse d'individus atomisés et isolés. Par rapport à tous les autres partis et mouvements, leur caractéristique la plus apparente est leur exigence d'une loyauté totale, illimitée, inconditionnelle et inaltérable, de la part de l'individu qui en est membre ».

1209 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 390 : « Pour Hobbes, le pouvoir est le contrôle accumulé qui permet à l'individu de fixer les prix et de moduler l'offre et la demande de manière qu'elles contribuent à son propre profit ».

1210A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 431 : « de l'autre naquit à la fin du siècle ce pantin grotesque, le surhomme, dont la destinée naturelle est de gouverner le monde ».

-Critique n°5. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 507 : « d'un point de vue politique, le nationalisme tribal insiste toujours sur le fait que son peuple est environné d'un « monde d'ennemis », « seul contre tous », qu'il existe une différence fondamentale entre ce peuple et tous les autres. Il proclame son peuple unique, particulier, incompatible avec tous les autres, et il nie dans son principe théorique même la possibilité d'un genre humain commun à tous les peuples bien avant d'être utilisé pour détruire l'humanité de l'homme ». A titre liminaire, on notera l'emploi synonymique des termes de nation et de peuple, ce qui re-re-re-re-démontre l'indistinction entre ces deux notions. Ensuite, on regrette qu'Arendt déconstruise la notion de tribalisme en la liant avec le nationalisme pour finalement tout rejeter en bloc. La pensée d'Arendt est quelque peu sauvage, si l'on se tient à ses propos politiques, devraient être théoriquement écartés : l'idéologie, le tribalisme, le capitalisme, la bureaucratie. Si je rejette également le capitalisme sous sa forme actuelle initiée depuis plusieurs siècles, il n'est pas possible de s'extraire d'au moins une forme d'idéologie sans condamner l'humanité à la non-pensée unique, de même que le principe bureaucratique ne peut être absolument exclu sans retirer à toute forme d'organisation politique sa capacité à se formaliser de façon transparente auprès de son propre public, de même que la réalité tribale de toute psycho-construction socio-subjective : on a tous sa tribu familiale, sociale, etc. Sans doute Arendt associe-t-elle exclusivement la notion de tribalisme aux populations autochtones ainsi que semble en attester le fait que « le tribalisme [...] part d'éléments pseudo-mystiques non existants et propose de les réaliser pleinement dans le futur » (*Ibid*, p. 507) : Arendt associe la notion d'existence proto-religieuse et tribalisme. Même dans la société occidentale dite « ultra-technologique », les hommes fonctionnent pourtant selon le même mode clanique, que l'on se place sur le terrain associatif (politique inclus), entrepreneurial, social : font partie de ma techno-ethnie ceux qui ont les mêmes codes que moi et je ne peux prétendre rejoindre que la techno-ethnie de ceux dont je partage les codes<sup>1211</sup>. En associant panslavisme, pangermanisme à cette catégorie du nationalisme tribal (p. 508), on ne comprend plus guère quel est en réalité le champ social sur lequel porte cette notion de tribu : en intégrant des nations occidentales en son champ, Arendt semble elle-même admettre que la notion de tribu ne s'avère en réalité pas propre au monde de l'autochtonie, ce qui revient à ce que l'expression de nationalisme tribal devienne en réalité une expression pléonasmique. Pire, en associant nationalisme tribal et « impérialisme continental » (p. 510), on en revient à inclure les autochtones dans le champ des impérialiste ce qui semble complètement hors de propos : à ma connaissance, les peuples amazoniens n'ont jamais élaboré d'arme nucléaire de sorte à conquérir l'intégralité de l'espace mondial, ni aucun autre peuple autochtone. Il n'y a donc aucun fondement à une telle inclusion abusive, laquelle vide la notion arendtienne de tribalisme de sens, ce qui est d'autant plus criant qu'A. Arendt détache par la suite cette notion de nationalisme tribal du « nationalisme de l'Etat-nation », alors qu'elle y avait précédemment rattaché le pangermanisme pour finir sur un raisonnement tautologique en disant que l'Etat-nation est le résultat de deux éléments : « l'État et la nation » (p. 510), on pouvait s'en douter.

-Critique n°6. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 512 : « le conflit secret entre l'État et la nation vint au grand jour dès la naissance de l'Etat-nation moderne, au moment où la Révolution Française lia la DDHC à la revendication d'une souveraineté nationale ». Il y a ici un problème avec l'ambition de ce texte au sujet de laquelle j'ai appris sur les bancs de la faculté de droit qu'elle était à portée universelle et non pas nationale en ce qu'elle consacrait les droits de l'Homme, l'Homme étant conçu comme un être abstrait regroupant tous les représentants de son espèce. La nationalisation des droits de l'Homme constitue un pied-de-nez fatal au principe d'universalité affectant ces mêmes droits, ce que note Arendt en notant que « la souveraineté nationale perdit de ce fait sa connotation

---

1211 Vidéo bref sur les jeux vidéos, vidéo sur les féministes qui veulent plus qu'on laisse des gens qui disent de la merde pénétrer leurs milieux, etc

originelle de liberté des peuples ». Cette nationalisation implique également la diffraction territoriale de la protection de ces mêmes droits alors même que ceux-ci sont censés bénéficier à tous sans discrimination géographique. Il apparaît dès lors une tension centrale entre universalité et nationalité des droits de l'Homme dont l'origine généalogique est ici attribuée à la DDHC, cette question de l'attribution généalogique pouvant faire l'objet d'un débat historiographique sans importance : seul le problème de la double dynamique de l'étatisation et de la nationalisation des droits de l'Homme demeure ici mise en exergue sans la régler. L'ambition de l'ouvrage d'A. Arendt consistait toutefois à construire cet Etat universel, mais en négatif, soit en ce qu'il ne doit surtout pas être. L'unique possibilité théorique permettant la protection non-géo-discriminatoire des droits du vivant ne peut donc qu'être liée à une application stricte du principe d'universalité impliquant la création d'un Etat mondial unique, exclusive de l'existence de tous les proto-Etats existants, de sorte à contrecarrer cette dynamique fondamentalement inégalitaire (Pan X (L(-))) de la géo-diffraction de la protection juridique.

-Critique n°7. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 516 : « les mouvements annexionnistes prêchaient l'origine divine de leurs peuples respectifs par opposition à la foi judéo-chrétienne en l'origine divine de l'Homme ». Il me semble qu'il y a ici une contre-vérité : la torah dit explicitement que les juifs sont le peuple élu, par opposition à tous les autres peuples. C'est donc une contre-vérité littérale (retrouver citation Torah\*). A vérifier aussi pour le christiannisme.

-Critique n°8. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 517 : « il y a selon la tradition judéo-chrétienne une autre égalité, qui s'exprime dans la notion d'une origine commune au-delà de l'histoire humaine, de la nature humaine et de l'intention humaine – origine commune à partir de l'Homme mythique, non identifiable, qui seul est la créature de Dieu. Cette origine divine est le concept métaphysique sur lequel peut se fonder l'égalité politique dans ses intentions, l'intention qui vise à établir l'humanité sur terre ». Il y a deux problèmes ici. Sur le terrain scientifique, c'est prouvé que l'origine commune de l'humanité ne procède pas d'un Homme mythique mais plus du Last Universal Common Ancestor. Seconde erreur, il n'est pas possible de fonder une égalité politique sur un fondement religieux dans la mesure où ces mêmes doctrines religieuses se font toujours la guerre, la guerre étant le principe même de la négation de l'égalité fondamentale qu'Arendt pourtant espère. Pour citer S. P. Huntington : « Au Moyen-Orient, le conflit entre Arabes et Juifs en Palestine remonte à la fondation de l'État juif »<sup>1212</sup>. Les chrétiens sont également impliqués dans des guerres : « La guerre la plus sanglante entre musulmans et chrétiens fait rage au Soudan depuis plusieurs décennies »<sup>1213</sup>. Comment des religions fondées sur le principe de supériorité de leur propre communauté de croyants peuvent-elles permettre de fonder, en toute cohérence, l'idée d'une égalité politique entre ces différentes communautés ? Les trois religions monothéistes sont en conflit depuis des millénaires, sans compter les conflits intra-religieux, et il ne semble pas qu'il y ait de raisons à ce que cela change. Aussi est-il fallacieux de tenter de fonder le droit international des droits de l'Homme par un biais religieux. H. Tigroudja considère pourtant qu'il s'agit d'un fondement relatif de ce droit en établissant qu'« en affirmant la valeur universelle de l'homme en tant que créature divine, en sacralisant l'être humain et l'humanité, le discours religieux serait le terreau fertile pour l'affirmation de droits visant à protéger l'homme »<sup>1214</sup>. Cette dernière proposition ne tient pas compte du fait qu'il existe plusieurs religions et que, partant, la valeur universelle de l'homme

---

1212S. P. Huntington, Le choc des civilisations, quatrième partie : les conflits entre civilisations, chapitre X : des guerres de transition aux guerres civilisationnelles, 1996, éditions Odile Jacob, p. 383

1213Ibid, p. 383

1214L. Hennebel, H. Tigroudja, Traité de droit international des droits de l'Homme, 2018, éditions Pedone, p. 40.

s'avère diffractée selon la religion considérée, ce qui signifie que tous les hommes n'ont pas la même valeur selon ces mêmes religions, à moins de ne considérer qu'il n'existe qu'un Dieu unique, ce qui n'a pas de sens considérant le fait qu'il existe au moins trois Dieux différents étant donné qu'il existe trois grands monothéismes, de même que le terme de Dieu n'a pas de sens<sup>cclxii</sup>. Arendt achève cette conception égalitariste sur un fondement religieux en établissant qu'« un peuple divin vit dans un monde où il est le persécuteur-né de toutes les espèces plus faibles que lui, ou la victime-née des espèces plus fortes que lui. Seules les règles du règne animal peuvent éventuellement gouverner ses destinées politiques ». Je me permettrait uniquement de rajouter que constitue une forme particulièrement exacerbée de cynisme que de fonder les droits de l'Homme sur les religions, étant donné que ces « systèmes de pensée » recourent des caractéristiques du totalitarisme sur le terrain textuel, et, *a minima*, en égale l'horreur sur le terrain du passé Historique.

-Critique n°9. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 530 : « les peuples gouvernés par décrets ne savent jamais ce qui les gouverne, parce que les décrets en eux-mêmes sont incompréhensibles, et à cause de l'ignorance soigneusement étudiée dans laquelle tous les administrateurs tiennent leurs sujets quant à leurs circonstances précises et à leur signification pratique ». Dans la mesure où A. Arendt rattache par la suite ces propos à l'impérialisme colonial, l'expression de décret semble rattachée aux pouvoirs excessifs des administrateurs occidentaux. Cependant, dans la mesure où A. Arendt débute le paragraphe précédent en expliquant que « juridiquement, un gouvernement bureaucratique gouverne par décrets ; son pouvoir qui, dans un gouvernement constitutionnel n'est là que pour promulguer la loi, devient la source directe de toute législation », l'expression de gouvernement constitutionnel dénote du fait que ce propos ne se cantonne manifestement pas qu'à l'époque coloniale car il n'y avait pas à l'époque à proprement parler de Constitution. En effet, il n'est possible de dire d'un gouvernement qu'il est constitutionnel qu'à partir du moment où une juridiction constitutionnelle garantit de façon pleine et effective les droits fondamentaux que son texte fondamental consacre, et ce, alternativement au moyen de recours constitutionnels abstraits de principe ou concrets d'exception. Dans la mesure où il n'y avait rien de tel à l'époque coloniale, le propos Arendtien anti-bureaucratique s'étend à l'époque actuelle T=2023. Or, s'il est avéré que le pouvoir réglementaire, en ce qu'il applique concrètement la loi, constitue un pouvoir théoriquement plus significatif que le pouvoir législatif<sup>fcclxiii</sup>, il apparaît quelque contradiction à critiquer le principe bureaucratique lui-même en ce que c'est justement celui-ci qui s'avère le premier garant des droits de l'Homme conformément au principe de légalité administrative que le Conseil d'État fait respecter par le contrôle de constitutionnalité des actes réglementaires d'exécution qu'il effectue\*<sup>1215</sup>. Un tel propos confine à l'anarchisme.

-Critique n°10. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 600 : « Le mal fondamental de l'esclavage eu égard aux droits de l'homme n'est pas de leur avoir ôté la liberté (cela peut se produire dans bien d'autres situations), mais d'avoir retiré à une certaine catégorie de gens jusqu'à la possibilité de lutter pour la liberté ». Certes, il s'agit d'une critique d'une nature anachronique, cependant, la distinction entre esclavage politique et esclavage juridique s'avère indispensable afin de ne pas confondre définition Arendtienne et définition européenne de la notion d'esclavage. En effet, la Cour européenne des droits de l'Homme associe la situation de réification d'un individu à cette notion d'esclavage<sup>1216</sup> là où Arendt restreint cette notion à la privation des droits politiques. En revanche, la notion Arendtienne d'esclavage politique semble pouvoir être assimilée à la notion juridique de servitude par le sentiment consécutif à cette définition d'être dans l'impossibilité de changer sa condition. Toutefois, la définition Arendtienne de l'esclavage politique, en ce qu'elle n'inclut ni l'obligation

---

1215Cf arrêt Arcelor CE

1216CrEDH, GC, Siliadin c/ France, 2005, §112 ?



pour la personne concernée de résider sur la propriété d'autrui ni l'obligation de fournir certains services, s'avère en définitive n'être pas intégralement superposable à la notion juridique de servitude<sup>1217</sup>. Il semble donc plus juste de relier cette notion à une situation de perte partielle du statut de citoyen, la citoyenneté étant classiquement définie comme l'attribution de droits civils et politiques. A. Arendt associe toutefois cette condition d'esclavage politique à la condition des animaux<sup>1218</sup>. Il me semble qu'il y ait quelque approximation ici, A. Arendt ayant préalablement évoqué la bestialisation<sup>1219</sup> des individus vivant dans un anti-Etat. Or, entre l'état de bête et l'état d'animal, il y a une grande différence et il me semble factuellement erroné d'assimiler les animaux à l'absence d'organisation politique et à l'absence de droit à la participation à celle-ci<sup>1220</sup>, étant entendu que les fourmis font partie de la catégorie scientifique des animaux<sup>1221</sup>. En effet, en jouant un rôle de régulation des autres espèces d'insectes présentes dans les écosystèmes, les fourmis jouent un rôle anti-politique au sens entomologique du terme<sup>1222</sup> et P. Servigne de pousser le parallèle politique en classifiant même les fourmis selon un critère sans doute trop large et théorique<sup>1223</sup> – la classe entomologique à laquelle appartient une fourmi se limite sans doute à sa propre colonie, et il y aurait ainsi autant de classes entomologiques de fourmis qu'il y aurait de fourmillières. En bref, les fourmis, donc les insectes, donc les animaux disposent de fonctions politiques auxquelles il serait fallacieux d'associer l'idée d'une non-politisation, association pourtant faite par Arendt, et il s'agit d'une erreur au sens scientifique du terme. Les bêtes, elles, en ce qu'elles sont dépourvues de tout système politique et strictement gouvernées par le principe de nécessité, semblent ainsi théoriquement plus proche de cette notion arendtienne de l'esclavage politique<sup>cclxiv</sup>. Néanmoins, une fois cette critique faite, dans les faits les prisonniers des camps de concentration faisait l'objet d'une telle réification, de telle sorte à ce que la notion d'esclavage juridique puisse s'appliquer dans leur cas. Il me semble toutefois que cette catégorie juridique ne soit pas assez forte pour qualifier l'état dans lequel les régimes totalitaires ont placé ces innocents, raison pour laquelle je propose l'introduction du concept de pannihilation : les prisonniers des

---

1217 CommEDH, 9/7/1980 Van Droogenbroeck

1218A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 606 : « Le grand danger qu'engendre l'existence d'individus contraints à vivre en dehors du monde commun vient de ce qu'ils sont, au coeur même de la civilisation, renvoyés à leurs dons naturels, à leur stricte différenciation. Ils sont privés de ce gigantesque égalisateur de différences qui est l'apanage des citoyens d'une communauté publique et cependant, puisqu'il leur est désormais interdit de prendre part à l'invention humaine, ils se mettent à appartenir à la race humaine de la même manière que les animaux appartiennent à une espèce animale spécifique ».

1219 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 442 : « le nazisme tentât, par sa politique totalitaire, de changer l'homme en bête ».

1220P. Servigne, éco-éthologie de la fourmi arboricole *Dolichoderus bidens* (L.) (Hymenoptera : Dolichoderinae) en Guyane Française, 2002, mémoire déposé à la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, p. 3 : « Les fourmis sont des insectes dont les sociétés sont divisées en castes. Les reines pondent, les ouvrières stériles s'occupent de nourrir la fourmilière, d'entretenir le couvain ainsi que de construire le nid et les mâles sont présents uniquement à l'essaimage pour la reproduction ».

1221P. Servigne, éco-éthologie de la fourmi arboricole *Dolichoderus bidens* (L.) (Hymenoptera : Dolichoderinae) en Guyane Française, 2002, mémoire déposé à la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, p. 4 : « en ce qui concerne les fourmis, leur biomasse représenterait 10 à 15 % de la biomasse animale totale dans la plupart des écosystèmes terrestres ».

1222P. Servigne, éco-éthologie de la fourmi arboricole *Dolichoderus bidens* (L.) (Hymenoptera : Dolichoderinae) en Guyane Française, 2002, mémoire déposé à la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, p. 4 : « Dans les écosystèmes gérés par l'Homme, elles peuvent être bénéfiques ou nuisibles. Par exemple, selon une estimation dans les Alpes italiennes, les fourmis défendent les forêts contre l'invasion des insectes en détruisant 14 400 000 kg de proies vivantes en 200 jours d'activité ».

1223P. Servigne, éco-éthologie de la fourmi arboricole *Dolichoderus bidens* (L.) (Hymenoptera : Dolichoderinae) en Guyane Française, 2002, mémoire déposé à la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, p. 4 : « Dans ce contexte, nous pouvons diviser les fourmis en deux classes écologiques : les fourmis terricoles et les fourmis arboricoles. Le travail qui suit s'insère dans le cadre de l'étude des fourmis arboricoles de la canopée ».

camps étaient niés dans tout ce qui pouvait attester de leur réalité, ce qui révèle qu'une anti-abstractisation soit à leur égard à l'oeuvre de la part des gardiens des camps<sup>cclxv</sup>.

-Critique n°11. A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 600 : « Le mal fondamental de l'esclavage eu égard aux droits de l'homme n'est pas de leur avoir ôté la liberté (cela peut se produire dans bien d'autres situations), mais d'avoir retiré à une certaine catégorie de gens jusqu'à la possibilité de lutter pour la liberté – lutte qui reste possible sous la tyrannie, et même dans les conditions désespérées de la terreur moderne (mais qui ne l'est plus dans les conditions de vie d'un camp de concentration) ».

-Critique n°12. A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 636 : quand on peut lire que « le leader totalitaire » ne serait qu'un « simple fonctionnaire », lequel pourrait donc être « remplacé à tout moment », on se demande si Hitler ou Staline aurait pu faire l'objet d'une telle substitution sur un mode pacifique. A l'évidence, dans le cas de Staline, la structure de l'article 58 de la partie spéciale du code pénal de 1926 laisse à penser que la simple manifestation d'une volonté « contre-révolutionnaire » serait punie par l'injustice totalitaire. Dans le cas d'Hitler, la liquidation systématique des opposants politiques impose de penser le contraire. Le leader totalitaire n'est donc pas un simple fonctionnaire, c'est à l'inverse l'unique fonctionnaire<sup>1224</sup>.

-Critique n°13. A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 637 : quand on peut lire également que « l'objectif politique » du mouvement totalitaire « n'existe tout simplement pas », on recèle encore une fois une forme d'auto-contradiction dans la masse des informations données par A. Arendt : la direction politique du mouvement, c'est celle que le leader totalitaire pointe avec son doigt<sup>1225</sup> et qu'il faut violenter<sup>1226</sup>. Or, s'il cesse de pointer c'est justement que celui-ci est mort. Autrement dit, l'objectif politique du mouvement totalitaire est en permanence renouvelé autour d'une même fin<sup>1227</sup> : la pan-sécurité, franchissant toujours de nouveaux paliers horribles<sup>1228</sup> dans le mode d'expression terroriste propre à cette mouvance<sup>1229</sup>.

---

1224 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 666 : « La qualification majeure d'un leader de masses est désormais une infaillibilité éternelle ; il ne peut jamais admettre d'erreur ».

1225 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 679 : On peut par exemple faire référence à l'usage à des fins antisémites du faux document que constitue le *Protocole des sages de sion* lequel comportait notamment le slogan : « Tout ce qui est bénéfique pour le peuple juif est moralement juste et sacré ».

1226A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 387, précité.

1227 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XI : le mouvement totalitaire, 1958, p. 678 : « Hitler a répété maintes fois : « l'État est uniquement le moyen d'une fin. La fin est : la conservation de la race » ».

1228Requiem pour un massacre.\*

1229A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 645 : « l'activisme prononcé des mouvements totalitaires, qui leur faisait préférer le terrorisme à toute autre forme d'activité politique, attirait autant l'élite intellectuelle que la populace, précisément parce que ce terrorisme différait radicalement de celui des groupes révolutionnaires précédents. On n'avait plus affaire à une politique délibérée, qui considérait les actes terroristes comme le seul moyen d'éliminer certaines personnalités de premier plan, devenues, à cause de leur politique ou de leur position, le symbole de l'oppression. Ce qui était si séduisant, c'est que le terrorisme était devenu une sorte de philosophie exprimant la frustration, le ressentiment et la haine aveugle, une sorte d'expressionnisme politique qui s'exprimait à travers les bombes, qui observait avec délice la publicité donnée à ses actions d'éclat et qui était entièrement prêt à payer de sa vie pour contraindre la société normale à reconnaître son existence ».

-Critique n°14. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 722 : « I. Ce qu'on appelle l'État totalitaire ». On ne peut pas dire dans les différentes parties de l'ouvrage que les partis d'ambition totalitaire ont pour objectif de détruire l'État, et par la suite employer l'expression d'État totalitaire sans pouvoir être taxé de faire usage d'une expression oxymorique. Cette expression s'avère d'autant plus choquante sur le terrain juridique : les régimes totalitaires dévorent leurs propres peuples qu'ils appréhendent d'ailleurs comme une masse et non un peuple, méconnaissent les frontières de leurs propres territoires en violant celle des autres pays sous l'effet de l'esprit de conquête militaire qui les anime irrésistiblement, ne gouvernent pas à proprement parler en ce qu'ils ne servent que leurs propres intérêts pan-sécuritaires au lieu de servir ceux de leurs citoyens<sup>1230</sup>, et peuvent tout à fait exister sans la moindre reconnaissance diplomatique internationale. Aucun des critères juridiques internationaux de l'État n'étant admissible, seule l'expression d'anti-Etat semble appropriée pour définir de tels systèmes politiques. Les mêmes remarques pour l'expression « d'État fantôme » (*Ibid*, p. 727). Quelques pages plus loin, A. Arendt rappelle elle-même que les partis totalitaristes démolissent les structures étatiques<sup>1231</sup>.

-Critique n°15. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 762 : « les formations d'élite du mouvement nazi et les « cadres » du mouvement bolchevique œuvraient pour la domination totale plus que pour la sécurité du régime au pouvoir ». *Well*, ils œuvraient pour les deux en même temps non ? On a une phrase qui va en sens contraire un peu plus loin : « la police politique nazie n'est pas seulement concernée par les actes hostiles à l'État par « toutes les tentatives – quel que soit leur but – qui par leurs effets mettent en danger l'Etat ».

-Critique n°16. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 805 : « En réalité, l'expérience des camps de concentration montre bien que des êtres humains peuvent être transformés en des spécimens de l'animal humain et que la « nature de l'homme » n'est « humaine » que dans la mesure où elle ouvre à l'homme la possibilité de devenir quelque chose de non naturel par excellence, à savoir un homme ». Ce point est central car il soulève la question de la nature de l'homme. Celle-ci fait l'objet d'une définition scientifique : nous sommes des animaux<sup>cclxvi</sup>. Or, les animaux font partie intégrante de la nature<sup>cclxvii</sup> et en ce sens, la distinction entre nature et culture s'avère artificielle. Pourtant, A. Arendt reprend cette distinction en posant l'idéalité de la non-naturalité de l'homme. Cette position s'avère contraire à la réalité scientifique. Le paradoxe est plus profond. Quelques lignes auparavant, A. Arendt de dire : « c'est cette horreur qui est à la source des généralisations nihilistes et de l'assez grande plausibilité de leurs affirmations selon lesquelles, par essence, les hommes sont tous pareillement des bêtes ». Ce propos ne tient toutefois que si on l'écrit de la façon suivante : « par essence, les hommes du totalitarisme sont tous pareillement des bêtes ». Ces deux mots font toutefois défaut. On pourrait donc penser qu'A. Arendt pose simultanément la vraisemblance de la bestialité de l'humanité ainsi que sa non-naturalité : double position auto-contradictoire par conséquent auto-excluante. C'est dommage parce qu'ainsi corrigée, cette proposition corrigeait celle de D. Rousset lequel commettait l'écueil consistant à confondre animalité et bestialité (« Les conditions sociales de la vie dans les camps ont transformé la grande masse des détenus, qu'ils fussent allemands et déportés (qu'elles qu'aient été leur position sociale antérieure et leur formation [...]) en une plèbe dégénérée, entièrement soumise aux réflexes primitifs de l'instinct animal » (Les jours de notre mort, 1947, p. 183). On notera également le fait que cette confusion entre animalité et bestialité est à la source d'une forme de justification implicite du traitement que nous infligeons actuellement aux animaux : si l'on considère que les détenus des camps de concentration étaient assimilés à des animaux, cela révèle bien le fait que l'on traite les animaux comme des détenus de camp de concentration. Cependant, si le totalitarisme s'avère constituer l'ennemi du régime moderne, encore faut-il que ce premier soit éradiqué en toutes ses formes, sinon quoi l'ordre juridique qui prétendrait lutter contre celui-ci en perpétuerait indirectement les préceptes<sup>cclxviii</sup>.

-Critique n°17. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 808 : « ~~Le pouvoir~~ La souveraineté totale ne peut être achevée et préservée que dans un monde de réflexes conditionnés, de marionnette ne présentant pas la moindre trace de spontanéité ». On préfère parler ici de souveraineté à des fins de précisions terminologiques.

---

1230 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 814 : tout totalitarisme au pouvoir emploie son exercice « au profit du gouvernant », soit de façon « hostile aux intérêts des gouvernés ».

1231A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 731 : « C'est pourquoi, si nous nous référons à nos conceptions de la structure de l'État et du gouvernement, ces mouvements, aussi longtemps qu'ils voient leur champ d'action physiquement borné à un territoire donné, doivent nécessairement tenter de détruire toute structure, et pour qu'une telle volonté de destruction s'accomplisse, un simple dédoublement de tous les services entre parti et institutions étatiques ne saurait suffire ».

-Critique n°18. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 808, phrase suivante : « Justement parce qu'il possède en lui tant de ressources, l'homme ne peut être pleinement dominé qu'à condition de devenir un spécimen de l'espèce animale homme ». Navigant en permanence entre les notions de bête et d'animal, Arendt n'opère pas de distinction entre les deux alors qu'il existe pourtant une éthique animale<sup>1232</sup>, à la différence d'une éthique bestiale ainsi que notre interprétation d'Ainsi parlait Zarathoustra de F.N le suggère<sup>ccclix</sup>.

-Critique n°19. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 809 : « Le pouvoir total ne peut être achevé et préservé que dans un monde de réflexes conditionnés, de marionnettes ne présentant pas la moindre trace de spontanéité ». La réalité totalitariste montre que cette spéculation Arendtienne n'est pas assez pessimiste : quand les individus sont depuis la naissance serinés de la pan-idéologie(F) du pan-Parti, ce ne sont plus des marionnettes qu'ils sont mais des démembrés du Parti lui-même, et même pourvus de quelque spontanéité(TTT)<sup>1233</sup> !

=> à fusionner avec partie écrite avant => la réfutation en bloc de toute idéologie comme système de raisonnement logique intrinsèquement abusif<sup>1234</sup> sans se rendre compte qu'avec son ouvrage, elle construit en négatif, une idéologie, qu'elle abhorrait donc en même temps qu'elle s'investirait contre la négation de cette idéologie. En d'autres termes, l'attitude Arendtienne se cantonnerait à la colère qui prendrait irrémédiablement le dessus sur tout le reste. La biographie d'A. Arendt explique un tel positionnement, en même temps qu'elle ne permet pas le retrait du masque objectif indispensable à l'élaboration d'une pensée cohérente. Retirer à l'homme le droit à l'idéologie<sup>1235</sup>, c'est en creux porter sérieusement atteinte au droit d'avoir des droits, création pourtant d'origine Arendtienne, dont le système s'avère donc lui aussi atteint de la gangrène omniprésente de la

---

1232J-B. Jeangène Vilmer, Ethique animale, 2008, presses universitaires de France, arrière de couverture : « l'éthique animale est définie comme l'étude du statut moral des animaux, c'est-à-dire de la responsabilité des hommes à leur égard ». Cette définition est absurde : elle mêle deux perspectives différentes en une seule phrase : le statut moral des animaux renvoie à l'étude philosophique de la valeur que l'homme devrait lui accorder ; la responsabilité des hommes à leur égard renvoie à la valeur que l'homme lui accorde réellement. Entre la réalité juridique (re-0 en ce qui concerne la considération de la corporalité animale car ils sont légalement appréhendés comme des meubles toujours en 2023) et l'imagination politique irénique (re+2), il y a *a minima* trois dimensions d'écart...

1233Cf la chaîne youtube de l'Effet Papillon, Le plus rentable des ouvriers : le nord coréen (république tchèque) – L'Effet Papillon, 2022, un responsable d'un groupe d'ouvrières nord-coréennes : « Chez nous en Corée, les jeunes femmes chantent et dansent ainsi. Elles le font très bien. On ne les force pas à danser. Nous ne les obligeons pas à chanter et à danser, elles le font parce qu'elles aiment ça ». Ce ne sont pas les filles qui ont dit cela, mais un homme au service du régime totalitaire nord-coréen. Parmi les paroles chantées par les ouvrières, il est notamment signifié : « Vive le général Kil Il Sung !! Toute notre énergie pour l'armement de la patrie jusqu'à la réunification ! ». La manipulation est telle que c'est de la violence qui ressort quand une tentative de dialogue tente d'être instaurée, la conviction du danger que représente l'autre (le journaliste) étant profondément ancré dans l'imaginaire de ces personnes.

1234 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 416 : « Car une idéologie diffère d'une simple opinion en ce qu'elle affirme détenir soit la clé de l'histoire, soit la solution à toutes les « énigmes de l'univers », soit encore la connaissance profonde des lois universelles cachées, censées gouverner la nature et l'homme. Peu d'idéologies ont su acquérir assez de prépondérance pour survivre à la lutte sans merci menée par la persuasion, et seules deux d'entre elles y sont effectivement parvenues en écrasant vraiment toutes les autres : l'idéologie qui interprète l'histoire comme une lutte économique entre classes et celle qui l'interprète comme une lutte naturelle entre races ». Il y a un problème ici à admettre cette dernière phrase : cela reviendrait à reconnaître que tout le monde serait à la fois marxiste, et, adopterait une vision raciologique de l'existence politique. Or, par exemple, l'approche fondamentale consistant à défendre les droits de l'Homme ne considère jamais qu'une unique classe fondamentale juridique et rejette toute forme de discrimination, notamment sur un motif d'ordre racial. Autrement dit, si le droit-de-l'hommisme peut aujourd'hui est malheureusement dénoncé comme une « idéologie », la primauté de celle-ci sur toutes les institutions fondamentales mondiales s'avère néanmoins contraire à cet extrait de l'oeuvre d'Arendt, idéologie dont elle a pourtant connaissance de l'existence dans la mesure où elle mentionne le fait que le gouvernement de la France au XIXème siècle reposait sur le « principe de l'égalité fondamentale entre les hommes ».

1235 Terme qu'il faut à mon sens substituer par un autre : structure ? Système ? Paradigme ? Arborescence. Sylvo-pensée. Rhizomisme.

double-pensée. Une telle proposition de la réouverture du droit à l'idéologie n'est qu'une proposition et il s'avère nécessaire de rappeler que tous les droits font l'objet d'une délimitation doctrinale, politique, légale, réglementaire et enfin juridictionnelle. Diffractée dans mon système de pensée, l'usage de ce droit ferait donc l'objet d'une duplication universelle en un cadre vital<sup>ccxxx</sup> au sein duquel se développeront les idéologies tribales à l'intérieur desquelles ou à l'extérieur desquelles chacun pourra faire usage de son droit subjectif à l'idéologie.

Conclusion sur cette situation : pour être retenue la proposition d'A. Arendt doit être simplifiée de la façon suivante : « Tout en vidant résolument et cyniquement le monde de la seule chose qui ait un sens pour le sens commun et ses prévisions utilitaires, les régimes totalitaires lui imposent le règne du ridicule sur-sens de sa superstition idéologique laquelle consiste en une idéo-construction de type paranoïaque selon laquelle tout s'enchaîne de manière intelligible et même obligatoire dès lors qu'est acceptée la première prémisse éternellement redéfinie de la présence d'un étranger ennemi objectif dont l'élimination constitue la condition de la survie collective du groupe ».

-Critique n°20. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 810 : « après tout, c'est le mépris de la réalité qui permet de changer le monde, de promouvoir la création humaine ». Pas du tout, l'ambition politique de cet ouvrage se fonde sur l'inclusion de la réalité scientifico-climatique en une construction juridique cohérente : soit de la combinaison de la virréalité et de la réalité en un paradigme global  $re = [-\infty \dots -\infty ; +\infty \dots +\infty]$

-Critique n°21. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 813 : « Dans les chapitres précédents, nous avons à plusieurs reprises souligné que les moyens de la domination totale ne sont pas seulement plus drastiques, mais que le totalitarisme diffère par essence des autres formes d'oppression politique que nous connaissons, comme le despotisme, la tyrannie et la dictature ». Cette distinction politique est à l'évidence artificielle en ce qu'elles se rejoignent toutes sur le fond – la verticalité politique unilatérale objective, expression synonyme de « domination totale » « pro-anti-étatique »<sup>1236</sup> – pour ne se distinguer que sur le terrain formel – les « moyens ». CHECK LA BOETIE POUR DEMONTER ARENDT. Il est assez amusant de noter qu'A. Arendt concède même qu'historiquement les notions de tyrannie et de totalitarisme sont liées « de Platon à Kant » et qu'ainsi « nous sommes immédiatement tentés d'interpréter le totalitarisme comme quelque forme moderne de tyrannie, à savoir comme un régime sans lois où le pouvoir est monopolisé par un homme ». Pour être logiquement parfait, il me faudra relire Arendt et démonter toutes les distinctions artificielles créées entre moyens tyranniques et totalitaires avec connaissances historiques à l'appui, chose que je ne peux faire en l'état de mon savoir actuel.

-Critique n°22. A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 815 : « La légitimité totalitaire se vante d'avoir trouvé un moyen d'instaurer le règne de la justice sur la terre – à quoi la légalité du droit positif, de son propre aveu, ne pourrait jamais parvenir ». Cet aveu est terrible. Je m'insurge contre lui et prétend que la justice puisse exister sur cette Terre au moyen de la réalisation exhaustive du principe d'universalité dont le droit international public actuel n'est pas très très loin, de telle sorte qu'il n'y a pas lieu de penser que la conception théorique des normes législatives objectives et leur mise en œuvre pratique subjective se collisionnent nécessairement<sup>1237</sup>. En effet, si l'on conçoit un terrain juridique où seule l'auto-législation<sup>1238</sup> est en vigueur<sup>ccxxxi</sup>, alors il n'y a pas d'hétéro-macro-justice à rendre mais uniquement une auto-micro-justice. Si à l'inverse on conçoit un terrain juridique où seule l'hétéro-législation est possible, alors seule la loi objective prime de telle sorte que son application subjective ne peut pas poser de problème : soit on se trouve dans une situation de légalité, soit on se trouve dans une situation d'illégalité. De façon intermédiaire, l'hétéro-méso-justice serait

---

1236Oxymore formel uniquement. Marrant, non ? (référence à Desproges et sa minute de Monsieur Cyclopède).

1237A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 815 : « L'écart entre légalité et justice ne pourrait jamais être comblé parce que les normes du bien et du mal dans lesquelles le droit positif traduit sa propre source d'autorité – la « loi nouvelle » qui gouverne tout l'univers, ou bien la loi divine que révèle l'histoire humaine, ou encore les coutumes et les traditions qui expriment la loi commune aux sentiments de tous les hommes – sont nécessairement générales et elles doivent pouvoir s'appliquer à un nombre incalculable et imprévisible de cas, de sorte que chaque cas concret et individuel, avec son concours de circonstances unique, leur échappe d'une manière ou d'une autre ».

1238Cette auto-législation doit toutefois répondre aux critères spécifiques de la législation subjective. Le premier critère c'est de se poser à soi-même les questions suivantes (personne ne le fait) : quelle loi est-ce que je souhaite m'imposer et sur quel terrain ? Qu'est-ce que j'aime et comment le transposer en loi(s) ?

rendue sur un terrain juridique qui fait à la fois l'objet d'une création subjective-objective<sup>1239</sup> et qui peut poser des problèmes sur le terrain pratique subjectif.

-Critique n°23. A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 820 : « Mais la terreur totale ne laisse pas derrière elle d'anarchie arbitraire ; elle ne se déchaîne pas au profit d'une volonté arbitraire, ou du pouvoir despotique d'un homme seul contre tous, encore moins d'une guerre de tous contre tous ». Ce passage contient autant d'erreurs que de propositions : Arendt pose clairement le fait que tout totalitarisme ne respecte aucune loi. Or, il s'agit d'un critère essentiel de l'anarchisme que de rejeter toute forme d'autorité, y compris légale. La terreur totale se déchaîne de plus au profit de la volonté arbitraire du leader totalitaire qui la dirige en la nourrissant perpétuellement de ses ordres absurdes. La terreur étant définie par la loi du mouvement, soit par une volonté de domination totale, il s'ensuit logiquement que cette volonté impérialiste suscite en retour une réaction défensive épidermique laquelle ne peut que déboucher sur la guerre... de tous contre tous étant donné l'ambition planétaire de ce même totalitarisme.

-Critique n°24. A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 827 : « Par ailleurs, toutes les idéologies contiennent des éléments totalitaires ». Si cet ouvrage en présente le moindre micro-fragment, il sera retiré, de telle sorte qu'au moins une idéologie fasse obstacle à cette proposition arendtienne. On peut de plus largement affirmer que l'idéologie soixante-huitarde, et que l'idéologie déployée par de toutes les juridictions supra-nationales du monde sont à l'opposé de l'idéologie caractéristique de tout anti-Etat<sup>1240</sup>.

-Critique n°25. A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 827 : « Il apparaît qu'il existe trois éléments spécifiquement totalitaires, propres à toute pensée idéologique. Premièrement, dans leur prétention à tout expliquer, les idéologies ont tendance à ne pas rendre compte de ce qui est, mais de ce qui devient, de ce qui naît et meurt. Dans tous les cas, elles s'occupent exclusivement de l'élément du mouvement, autrement dit, de l'histoire au sens courant du terme. [...] En deuxième lieu, dans ce pouvoir de tout expliquer la pensée idéologique s'affranchit de toute expérience, dont elle ne peut rien apprendre de nouveau, même s'il s'agit de quelque chose qui vient de se produire. Dès lors, la pensée idéologique s'émancipe de la réalité que nous percevons au moyen de nos cinq sens, et affirme l'existence d'une réalité « plus vraie » qui se dissimule derrière toutes les choses que l'on perçoit et règne sur elles depuis cette cachette ; elle requiert pour que nous puissions nous en apercevoir la possession d'un sixième [non-]sens. [...] En troisième lieu, l'argumentation idéologique, qui est toujours un genre de déduction logique, répond aux deux composantes des idéologies précédemment mentionnées – celle du mouvement et celle de l'émancipation à l'égard de la réalité et de l'expérience -, premièrement parce que son mouvement de pensée ne naît pas de l'expérience mais s'auto-génère, et en second lieu parce qu'elle transforme le seul et unique élément tiré et admis de la réalité expérimentée en une prémisse à valeur d'axiome et, dès lors, s'en remet au déroulement de l'argumentation subséquente que nulle expérience ultérieure ne vient troubler. Une fois les prémisses établies, le point de départ donné, les expériences ne peuvent plus venir contrarier le mode de pensée idéologique, pas plus que celui-ci ne peut tirer d'enseignement de la réalité ». Déconstruire pour déconstruire cette description des caractéristiques de l'idéologie totalitaire serait contre-productif : il faut s'en servir de cadre méthodologique<sup>ccclxxii</sup> pour construire une pensée, tout en délimitant le cadre par sa critique préliminaire. A. Arendt ne condamne pas toutes les formes d'idéologies, elle condamne les pan-idéologies(F) qui remplissent les critères précédemment mentionnés : la dimension spéculative de cette idéologie qui fait des paris sur un avenir qui ne saurait être déterminé ; la dimension anti-réaliste des axiomes pan-idéologiques (dans le cas religieux, Dieu n'est qu'un mot<sup>ccclxxiii</sup>) ; dans le cas totalitaire, la race relativise le genre humain qui est pourtant nécessairement uni sur le terrain de l'humanité en raison du critère scientifique de l'espèce commune et sur le terrain du vivant en raison de son appartenance au règne animal<sup>ccclxxiv</sup>) ; la réalisation jusqu'au-boutiste des principes fictifs de la pan-idéologie, quitte à sacrifier cette dernière sur l'autel d'elle-même.

Juste quand même pour couper court à cette situation dans laquelle aucune idéologie ne serait admise : Arendt elle-même fait de l'idéologie dans son ouvrage en théorisant le totalitarisme. Et oui, l'anti-totalitarisme est aussi un système d'idées ! Mais un système ouvert d'idées ! Un système ouvert sur la vie car il prend justement(VI+1) le contre-pied du

1239 Par cette expression, on entend une loi créée par la communauté à l'initiative idéale d'un de ses membres approuvée par une majorité suffisante de ces derniers, *consensus juris social* oblige.

1240 C'est ici que j'ai employé en premier lieu cette expression que j'ai par la suite retrouvée dans un ouvrage d'une façon particulière : sous la forme d'un idéo-pansement. En effet, il s'agissait d'un prétexte utile aux régimes totalitaires pour condamner les personnes considérées comme des réfractaires. Seulement voilà, il est complètement paradoxal qu'une entité contraire à ce que l'on appelle traditionnellement un État puisse contester le fait de ne pas en être un, ce qui justifie bel et bien l'emploi de cette expression pour qualifier un régime totalitaire. Ce propos s'appuie sur la citation suivante : « Sous des régimes où les libertés et les droits fondamentaux du citoyen étaient bafoués, toute expression de mécontentement était perçue comme « politique », « anti-État » » (K. Bartosek, *Europe centrale et du Sud-Est, in Le livre noir du communisme*, p.480).

système de la mort concentrationnaire ! A. Harendt est donc bien incontournable (même si j'ai contourné cette présente critique excessive d'Harendt) !

H. Arendt, La nature du totalitarisme, 1953, éditions Payot, p. 18

-critique n°26, p.26 : « A l'évidence, le problème que pose cet écart entre vie publique et vie privée, entre l'homme comme citoyen et comme personne individuelle, ne vient pas seulement de ce que les lois ne sauraient servir à guider et à juger l'action accomplie par un homme dans sa vie privée ; les critères de ce qui est juste et injuste dans ces deux sphères diffèrent, et même, souvent, s'opposent ». J'ai ici un problème(S) : je jette ma vie privée dans ma vie publique, autrement dit, le critère de ce qui est juste dans l'une des sphères est exactement aussi vrai dans l'autre sphère. J'oppose en revanche l'endo-cosmos à l'exo-cosmos, à savoir le monde en-deça de mon épiderme du monde au-dessus de celui-ci. Mon endo-cosmos ne répond d'aucune règle morale, F(X) est sa seule règle et cela est indispensable. En revanche, la vie publique, soit objective doit nécessairement être distinguée de la vie intersubjective, de la même façon qu'il ne s'agit déjà plus de mon endo-cosmos, je m'exprime : à partir du moment où je m'extériorise, je ne suis déjà plus dans mon endo-espace, de telle sorte à ce que le champ de la vie privée dans mon système théorique se dimensionnalise également, ce qui n'empêche pas que la vie privée sociale ou intersubjective puisse également faire l'objet d'une légitime protection. Cependant, les deux niveaux de protection de ce droit (S+IS) ne sont pas clairement distingués en droit H(-) : la liberté d'opinion dans le for intérieur est absolue, d'accord, mais cela ne vaut que sur le terrain de la liberté de conscience, de pensée et de religion selon le cours de Mme Ducoulombier. Un énorme problème se pose pour les personnes a-religieuses qui seraient par conséquent dépourvues de tout for intérieur absolu. Le geste de ma théorie des relations sociales polaires horizontales revient à spiritualiser mon propre endo-cosmos, soit à investir le champ de ce droit de la liberté de pensée de conscience et de religion de telle sorte à pouvoir l'universaliser véritablement : le for intérieur serait ainsi absolu pour tous et il n'est pas d'argument convaincant selon lequel seuls des croyants pourraient en disposer. Du reste, dans la mesure où j'ai également l'ambition de permettre une subjectivisation maximale du champ de la vie privée sociale, l'inter-cosmos ainsi créé peut paradoxalement tout à fait se confondre avec la vie objective (ou politique), selon la dimension du contexte social considérée : le propos initial d'Arendt ne tient pas en ce qu'il ne faut pas seulement distinguer la personne individuelle de la personne publique en ce qu'il faut également en distinguer la personne sociale. Dans mon endo-cosmos, la moralisation est absolument la mienne propre. Dans l'inter-cosmos, le champ de la morale est partagé. Concernant la vie objective, l'imposition d'une morale subjective doit requérir l'accomplissement d'un processus d'objectivation. Dans le champ de la vie supra-objective, il m'est impossible d'exercer quelque verticalité.

-critique n°27, p.27 : « le célèbre impératif catégorique kantien « agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en loi universelle » touche au fond de ce problème, dans la mesure où il exprime l'essence de ce que la loi exige de nous ». Il y a un lien évident avec l'existentialisme Sartrien selon lequel en agissant, j'agirais de telle sorte à ce que je choisisse l'universel, mon exemple ayant une telle valeur. Or, ce genre de propos confinent en leurs extrémités logiques à ce qu'un processus d'homogénéisation du social aboutisse. La subjectivité artistique ne peut aucunement répondre de ce genre de commandement, de la même façon qu'il est impossible et inutile de reproduire cette subjectivité (l'émotionnalité initiale ne peut être reproduite par exemple). Il n'y a que sur le terrain supra-objectif que cette maxime soit pourtant relativement vraie : moins que l'exemple, c'est plus de faire le nécessaire qui devrait être posé en maxime universelle.

Arendt valide indirectement mes commentaires en poursuivant avec : « Même dans la sphère privée où aucune règle universelle ne saurait jamais déterminer de manière univoque ce qui est bien et ce qui est mal, l'homme n'agit pas pour autant de manière totalement arbitraire ». Par « sphère

privée », j'entends endo-cosmos donc et par « règle universelle ne permettant de déterminer ce qui est bien ou mal », j'entends droit à la subjectivisation(S+IS) des relations sociales polaires !

-critique n°28, p.31 : « La dépendance et l'interdépendance qui nous sont nécessaires pour prendre conscience de notre pouvoir (de la quantité de force qui nous appartient en propre) deviennent source de désespoir dès que, dans un abandon complet, nous nous apercevons que l'homme seul n'a aucun pouvoir mais se trouve toujours subjugué et vaincu par un pouvoir supérieur ». Si on va par là, nous serons tous vaincus physiquement par notre propre corps. Par ailleurs, certains individus ne ressentent aucun désespoir à vivre seul (cf vidéo l'archipelle, il vit depuis 30 ans en autonomie). Tout homme seul n'a pas nécessairement aucun pouvoir, platon-socrate s'inscrit notamment contre cette perspective en consacrant l'auto-royauté.

-critique n°29, p. 32 : « le péril spécifique qui guette toutes les formes de gouvernement fondées sur l'égalité est celui-ci : lorsque la structure de la légalité, au sein de laquelle l'expérience de l'égalité du pouvoir se voit assigner un sens et une orientation, s'effondre ou est menacée, les pouvoirs des égaux s'annulent les uns les autres, et il ne reste que l'expérience de l'impuissance absolue ». Je ne connais pas de forme de gouvernement fondée sur l'égalité, même la France comporte quelques éléments inégalitaires dans son système légal (cf jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur la liberté d'expression conforme au concept popperien(-) de l'égalité géométrique).

-critique n° 30, p.31-34 : « la crainte, ce principe qui constitue la source de l'action dans les tyrannies. [...] le pouvoir, dans sa véritable signification ne saurait être le pouvoir d'un seul. [...] La tyrannie, fondée sur l'impuissance consubstantielle de tous les hommes qui sont seuls, constitue une tentative hybride pour être comme Dieu, personnellement investi du pouvoir, dans une totale solitude ». La tyrannie(Arendt) rejoint ici des critères clefs du totalitarisme : la pan-insécurité (phrase 1), l'auto-constitutionnalité à portée universelle (phrase 2), et le quadrillage social (phrase 3). Ceci contribue à confirmer mon propos consistant à dire que la distinction qu'Arendt dresse entre la tyrannie et le totalitarisme est artificielle (stratagème n°19 de Schopenhauer), les deux paradigmes se rejoignant de toutes façons dans le critère de la verticalité mortifère (p. 51 : « dans les deux cas, tout le pouvoir est concentré entre les mains d'un seul homme qui l'emploie de manière à rendre tous les autres totalement et absolument impuissants »). Il est important de noter qu'Arendt emploie un contre-argument quant à cette identité conceptuelle par la suite en disant que le leader totalitaire a des liens idéologiques que n'a pas le tyran. Or, dans la mesure où le leader totalitaire connaît la réalité de la fausseté de sa propre idéologie (cf critère \*), il apparaît qu'un tel contre-argument ne tienne pas. Arendt emploie même l'expression de « tyrannie totalitaire » à la page 58. Il ne semble qu'il n'y ait qu'une différence d'envergure entre les deux paradigmes, l'un prétendant à l'impossible l'universel(TTT) tandis que l'autre n'y prétend pas (bien que de nombreuses tyrannies aient essayé de s'étendre sur un tel espace sans réellement y parvenir).

-critique n°31, p. 81-82 : « Le risque dans la solitude, est de se perdre soi-même et, au lieu d'être avec tout un chacun, de se trouver littéralement déserté par tous ». Il y a un véritable problème à décrédibiliser ainsi la solitude laquelle est la condition d'entrée vers son propre endo-cosmos. Comme souvent, une chose n'a de valeur que celle qu'on lui donne et il est largement criticable de planter une macro-graine anti-subjective car anti-endo-cosmique. « La désolation » n'est pas un « péril consubstantiel à la solitude », à l'inverse de ce qu'affirme Arendt, elle a été pour moi la condition de mon action poésilitique, autrement dit, l'outil de ma non-désolation !



## Déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif »<sup>1241</sup>

map : principes de la philosophie du droit

axes de critique<sup>1242</sup> :

-début du §340, p.333 : « dans leurs rapports mutuels, les Etats se comportent comme des individus particuliers. C'est pourquoi, ces relations donnent lieu sur une vaste échelle, à la dimension des évènements, au jeu extrêmement mobile de la particularité interne des passions, des intérêts, des buts, des talents et des vertus, de la violence, de l'injustice et du vice, de la contingence extérieure aussi. C'est un jeu, au cours duquel le tout éthique, l'indépendance de l'État, est exposé au hasard ».











critique : ce début du paragraphe trois cent quarantes pose un sérieux problème d'assimilation théorique car si les Etats sont libres de toutes les éventuelles chaînes morales objectives qui pourraient les restreindre, alors sont-ils effectivement souverains. Or, nous savons où mène la souveraineté sans frein : au totalitarisme, où à n'importe quel autre projet politique du même pot pourri. Diriger un Etat ne saurait être considéré comme un « jeu » (soit à un champ (re+2)). Diriger un Etat ne peut qu'être considéré comme un devoir rationnel (appartenant strictement au champ (re+1)). On voit bien désormais sur quel sorte de pente glissante un tel paragraphe-verrou amène : l'auto-destruction, objectif littéralement mentionné au milieu du paragraphe.

Apport : nous avons donc un fondement au principe de réversibilité de la morale au sein des relations privées<sup>1243</sup>, lesquelles doivent donc, afin de ne pas atteindre des seuils de dégénérescence trop importants, être explicites dès le départ, sur jusqu'où ces relations peuvent aller<sup>cclxxxv</sup>

-partie intermédiaire du §340, p.333 : « les principes des esprits des peuples, en raison même de la particularité, dans laquelle ces peuples ont leur réalité effective et leur conscience de soi, en tant qu'individus existants, sont des principes limités : leurs destinées et leurs actions dans leurs rapports réciproques sont la manifestation de la dialectique de leur finitude ».

---

1241 Je cite ici J-L. Dumas qui qualifie Hegel de membre du courant de l'idéalisme objectif hégélien (trouver citation), ce qui recèle déjà une forme d'auto-contradiction, le principe spirituel ne pouvant qu'être réalisé de façon subjective et J-L Dumas, comme la plupart des universitaires, d'attribuer à cette philosophie une valeur objective sans doute en raison de la mention au §340 de son ouvrage-clef d'un Esprit universel. Cela pose un gros problème de déclarer l'existence d'un tel Esprit universel dans la mesure où il s'agit d'un objet intellectuel politisable au gré de la bonne ou de la mauvaise volonté des politiciens véreux qui pourront y voir l'opportunité d'assouvir leurs fins. Au mieux existe-t-il une conscience universelle, mais son existence ne peut qu'être réfutée dans le monde L(-), étant donné l'inexistence de théorisation cohérente et aboutie d'un Etat universel (je rajoute hétérogène car le véritable Etat universel n'est en fait qu'une combinaison entre l'hétéro-Etat universel et hétérogène (masque objectif) et l'auto-Etat relatif et homogène (masque subjectif), sans oublier le para-Etat communautaire tribal (masque intersubjectif))

1242 J'analyserai plus tard le racisme hégélien que j'ai pu entendre ici ou là mais ne le sait plus où (rappel : racisme = (re-∞+5) et critère du totalitarisme. Bon en fait, c'est littéralement écrit dans l'appendice : « L'État doit provenir de la religion » (p. 344). Il y a fort à parier qu'Hegel évoque une religion monothéiste. Or, ces trois monothéismes ont pour caractéristique commune l'intolérance pouvant confiner jusqu'à l'homicide des non-croyants. C'est donc en réalité pire que du racisme, ou a minima au même niveau, ou enfin je sais pas c'est juste une horreur sans nom, je n'ai pas les mots au moment où j'écris ces lignes pour dire à quel point ces lignes sont horripilantes. Je rappelle certains propos tenus dans Le Léviathan de Hobbes sur la verticalité du pouvoir des catholiques notamment : « Dieu impose qu'on lui obéisse » est-il écrit... Je rappelle que même Hobbes écrit que les « sujets » qui sont opprimés par un gouvernement tyrannique disposent du droit (à vérifier si Hegel reconnaît également ce droit aux citoyens, et s'il ne le fait pas, cela mériterait bien un méga-réductio). Rien que pour l'apologie du religieux :      Reductio (Hegel, (§340 et §270 ou tout l'ouvrage ?))      pour la forme.

1243 Ce qui est factuellement observable dans certains films, comme dans le film l'hôtel du Nord : observez la relation entre Arletty et son homme à la poly-identité.

critique : « Les principes des esprits des peuples dans laquelle ces peuples ont leur réalité effective » (phrase 1), « les principes limités des individus existants » (phrase 2), « la manifestation de la dialectique de leur finitude » (phrase 3)... Sur la première phrase, j'ai un problème d'ordre subjectif : personne ne m'a jamais dit qu'il y avait un esprit français, et s'il existe je mets en garde quiconque de bien vouloir me le définir. Le terme esprit me pose problème également : la dimension théophanique d'un tel terme s'avère malheureusement naturellement propice à sa manipulation dans la mesure où un tel esprit ne s'avère pas définissable. Pire encore, cet esprit pourrait être défini sur un mode religieux L(-), ce qui s'avère constituer une perspective plus insupportable. On recèle enfin une véritable auto-contradiction par les termes, à l'aide du prisme analytique de notre théorisation de la multidimensionnalité : comment Hegel peut-il honnêtement affirmer que les peuples seraient effectivement réalisés (au niveau re+0 donc) par des principes spirituels relevant, a minima du champ de la virtualité (sur le mode du jeu (re+2), sinon de l'anti-virtualité (les chrétiens par exemple opèrent une négation du corps, ce qui démontre qu'ils ne jouent pas : un tel basculement dans le négatif démontre l'anti-jeu qui les caractérise (champ matériel (re-2)). Concernant la phrase 2, on ressent une sorte de mépris pour les individus existants qui sont définis sur le mode de la limitation, ce qui contraste nettement avec notre théorie de la polarité sociale relationnelle selon laquelle l'espèce humaine est nécessaire incluse dans des  $\pm\infty$ . Ce principe de limitation des gens s'avère donc démonstratif de la haine qu'il pouvait vouer à ses contemporains, et s'avère démonstratif de sa propre limitation à comprendre leurs modes de fonctionnement. Sur le terrain de la phrase 3, le mot de finitude est lâché. Hegel étant le philosophe théoricien en L(-) de l'Histoire, il semble qu'il soit pertinent d'analyser cette phrase en cette même dimension. Hegel prédit-il donc la fin de l'Histoire ? Il semblerait que oui, sauf qu'il s'agit d'un cas manifeste d'historicisme spirituel, l'historicisme étant défini comme la « doctrine selon laquelle l'histoire est régie par des lois particulières dont la découverte permettrait de prédire le destin de l'homme »<sup>1244</sup>.

apport : Hobbes et Hegel se rejoignent dans ce concept de finitude qu'il s'avère nécessaire de théoriser mais je n'ai pas le léviathan sous la main, je reviendrai donc ici plus tard...

-fin et conclusion du §340, p.333 : « au cours de cette dialectique se produit l'Esprit universel, l'Esprit du monde, Esprit illimité qui exerce son droit – et ce droit est le droit suprême – sur ces esprits finis dans l'histoire mondiale, qui est aussi le tribunal mondial.

Critique : il est curieux d'observer dans ce paragraphe une distinction entre « l'esprit des peuples » et « l'Esprit illimité du monde » alors que ce même théoricien de l'Histoire ne distingue pas l'histoire de l'Histoire. La majuscule est d'importance car on passe d'un degré à un autre : si Hegel parle de l'histoire au sens des trajectoires subjective respectives de chaque homme et Femme, cela signifie que l'Histoire n'a toujours pas commencé. Si Hegel parle de l'Histoire au sens de l'histoire des hommes et des Femmes réunies en une unique trajectoire politique, alors faudrait-il parler plutôt de l'H-histoire car ce sont ces deux mêmes degrés qui sont nécessairement mêlés face à l'Esprit illimité du monde, à la méta-structure cosmique, humus-branche sur la-laquelle l'humanité prend factuellement vitalement l'appui.

Apport : il faut reconnaître ici qu'Hegel frappe fort avec son mépris qui prend en l'occurrence une dimension cosmique, mais qui se dissimule sous l'expression à connotation tragiquement religieuse « d'Esprit illimité du monde ». Hegel avait néanmoins perçu le danger astral, et il s'agit là d'un apport essentiel quant à la perception du risque de la cosmo-guerre. Hegel pose ici, en hiérarchisant

---

1244K. Popper(+), la société ouverte et ses ennemis, chapitre 1 : l'historicisme et le mythe du destin, 1945, p. 24

esprit et Esprit à l'aide d'une simple majuscule de différence, une sorte d'évidence que nous méconnaissons pourtant: le monde nous dépasse, il nous vaincra quoi que nous fassions et il ne sert à rien d'entrer en guerre ni avec les satellites, ni avec les anneaux de Saturne, ni avec les trous noirs : ainsi est la justice cosmique qui rendra effectivement, à un moment (T= plus ou moins tôt selon un facteur humain décisif), sa sentence irrévocable. Les seuls ennemis de l'humanité ne figurent pas parmi ses membres, ils ne figurent pas non plus parmi les habitants de la biosphère ou des profondeurs océaniques abyssales : ces ennemis, les hommes dorment tranquillement au-dessus d'eux et en-dessous d'eux, ce sont les astres en toutes leurs possibles dimensions. Ainsi est l'enseignement d'Hegel et lui-même de nous avertir à son époque déjà sur l'omni-compétence de la justice cosmique qui ne connaît, ni ne peut jamais que reconnaître, uniquement son propre ordre astrophysico-juridique.

Critique de Camus : la vie n'est pas absurde, c'est le dire qui l'est (le mythe de Sisyphe)

C'est le système industriel qui est sisyphien (montagne productive en permanence) et non le

système que je propose qui n'est jamais qu'un cyclone qui tient dans ma main. **Je suis  
L'ÉLECTRO-NARUTO 3000. JE  
RIGOOOOOOOOOOOOOOOOOLE.**

L'oeuvre camusienne est centralisée autour de l'idée d'a-métaphysique soit d'absurde. Il opère un lien manifeste avec F. Nietzsche ce faisant lequel serait véritablement existentialiste s'il était

Le sens de la vie, c'est *open bar*, critère subjectif de définition en premier lieu. Permettez d'ajouter une piste, celle de l'archétype dont on parvient à l'obtention suite à une période de recherche nécessairement infructueuse. Si à chacun correspond parfaitement un type d'idéo-flux d'exo-minerais, il est indispensable à chacun d'en scruter la géométrie afin de savoir s'il correspond à son endo-bouche.

## Bi combat – Hobbes et Locke.

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 390. Arendt de synthétiser le Léviathan de la façon suivante : « Dans son *Léviathan*, Hobbes a exposé la seule théorie politique selon laquelle l'État ne se fonde pas sur une quelconque loi constitutive – que ce soit la loi divine, la loi naturelle ou celle du contrat social – déterminant les droits et interdits de l'intérêt individuel vis-à-vis des affaires publiques, mais sur les intérêts individuels eux-mêmes, de sorte que « l'intérêt privé est le même que l'intérêt public ». Pas de chance, Hobbes évoque à la fois les sujets de la loi divine, de la loi naturelle qui en découle et du contrat social que celles-ci créent. cf le bi-combat contre Hobbes et Locke, Le champ de Mars, annexes L(-).

A noter qu'Arendt opère un lien entre le Léviathan et la notion de tyrannie (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 397 : « Hobbes est fier de reconnaître que le Léviathan se résume en fin de compte à un gouvernement permanent de la tyrannie »). Or, La république hobbesienne étant une tyrannie et la tyrannie elle-même étant une forme du totalitarisme, il en découle naturellement que la République hobbesienne soit un totalitarisme, ce qui recoupe l'idée défendue par Boualem Sansal selon laquelle les gouvernements théocratiques d'obédience monothéiste s'avèrent assimilables à un régime totalitaire, dans une dimension religieuse donc. cf introduction Bi-combat contre Hobbes et Locke, champ de Mars, annexes L(-) => poursuivre le raisonnement => en réalité, la république hobbesienne est double...

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 414 : selon Arendt, Hobbes aurait théorisé « le processus perpétuel d'accumulation du pouvoir », ce qui ne correspond pas exactement à notre interprétation littérale de son œuvre, cf le bi-combat contre Hobbes et Locke, Le champ de Mars, annexes L(-).

Hobbes : système double. Pas compliqué tension fondamentale dans l'ouvrage entre deux thèses.

D'un côté il est pour l'État chrétien. D'un autre, il est contre (insérer citations). Problème. Sa théorie est qu'il est possible de lutter contre le régime dominant s'il maltraite sa population. Or, l'État chrétien est amené à le faire, entre autre par la torture est-il mentionné dans cet ouvrage (cf la bi-contre thèse de Ducoulombier). Problème. Hobbes semble verser vers la seconde option. Qu'il faut reconstruire donc.

Map : Hobbes, le Léviathan, 1651, édition Gallimard, 1027 pages.

Critique linéaire :

Introduction :

-critique p.63 : « La nature, qui est l'art pratiqué par Dieu pour fabriquer le monde et le gouverner, est imitée par l'art de l'homme, qui peut, ici comme en beaucoup d'autres domaines, fabriquer un animal artificiel ». Il y a ici deux problèmes, le premier concernant le postulat créationniste et le second concernant la nature artificielle des créations humaines. Concernant ce premier, à la lecture de la première ligne de l'introduction, franchement, ça part très mal. On affirme d'emblée, non seulement que Dieu existe, mais encore qu'il a fabriqué et fabrique le monde, mais encore qu'il le gouverne. Nous attendons toujours son premier décret, celui-ci étant confiné au silence<sup>1245</sup> depuis l'éternité. J'ai du mal à voir en quoi Dieu continue à le fabriquer et je crois qu'il y a un paradoxe entre le texte même de la Genèse qui décrit la création en 7 jours du monde et la présente affirmation consistant à renier la lettre même du texte sacré. On pourrait donc à la fois remarquer qu'Hobbes, en quelque mots, se soumet à la doctrine chrétienne et se révolte contre elle. Cette tension double-pensante irrigue l'intégralité de son ouvrage dont il nous semble possible d'opérer une double critique sculptée, une positive et une négative. En bref, associer la nature, soit la réalité (re+0) et la religion chrétienne revient en vérité à une impasse scientifique et logique, car l'étude de la réalité suppose une séparation stricte de la foi en un Dieu (privée fictive) et de la raison (publique virrèelle), ainsi

---

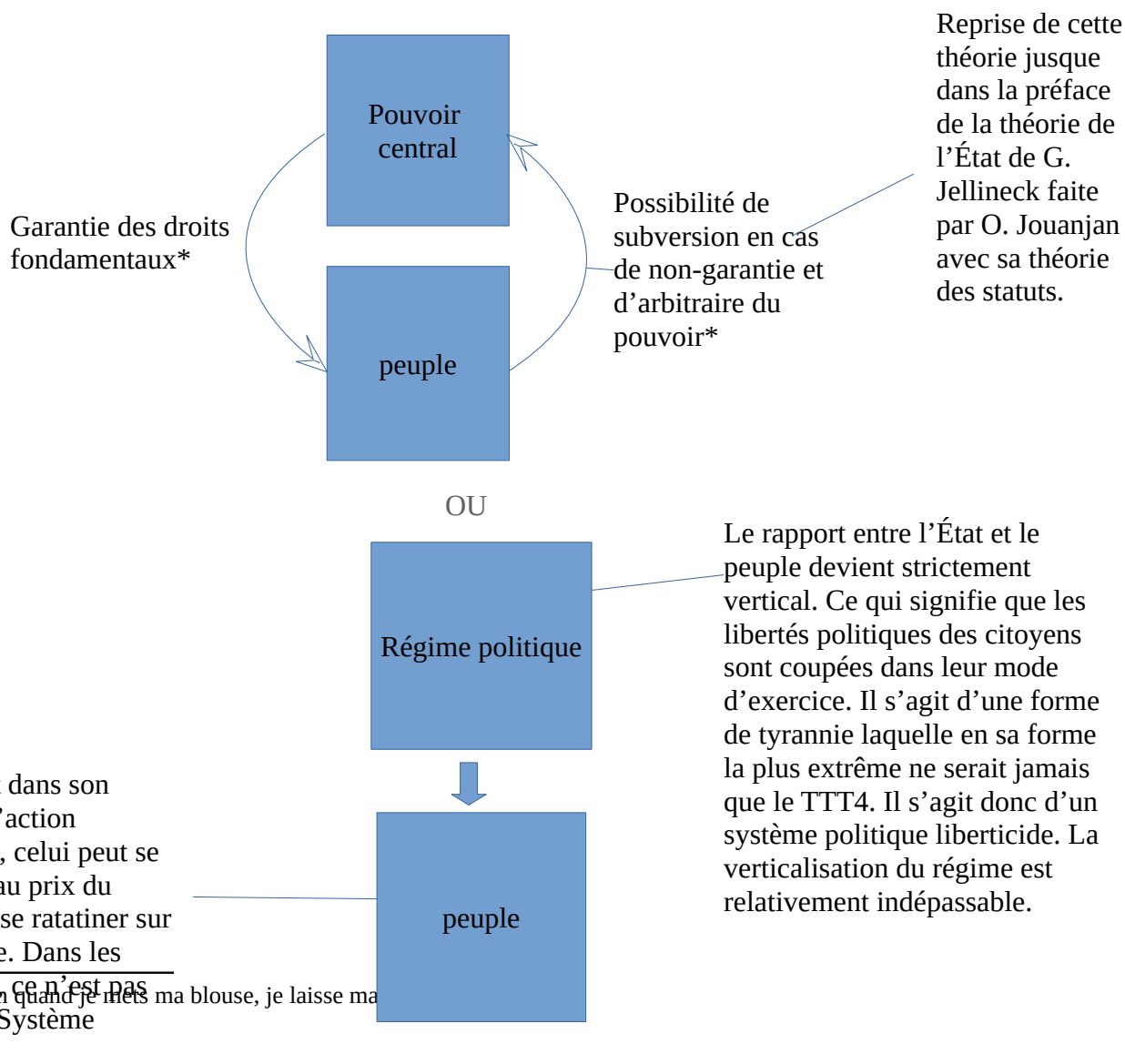
1245Renvoi au film Silence de Scorsese...

que le postulent les scientifiques eux-mêmes<sup>1246</sup>. Sur le terrain logique, dans la mesure où la religion relève de la fiction(TTT)<sup>cclxxvi</sup>, il s'avère par conséquent impossible d'inclure le créationnisme jusnaturaliste hobbesien dans le champ de la réalité (re+0). Concernant ce second, Hobbes désigne par l'expression d'animal humain que l'homme pourrait fabriquer toutes les créations de ce dernier, en prenant l'exemple d'une montre. Une montre serait donc un animal. Hobbes ne ferait donc pas de distinction entre mettons une table et une vache. Une phrase et je suis déjà en colère : il s'agit pourtant d'un incontournable de la littérature mondiale...

Apport : En colère certes mais relativement content quand même de retrouver un semblant de virtualité(I) dans ce début d'ouvrage car la fabrique de la machine suppose sa conceptualisation. Celle-ci ressort de l'imagination laquelle n'est jamais qu'orientée par l'inconscient et ici seulement on retrouve la notion d'animalité, Hobbes l'avait placée au mauvais endroit : ce n'est pas la création artificielle qui est animale, c'est son processus de création qui l'est, et c'est au fond uniquement logique car la nature de l'homme est animale<sup>cclxxvii</sup> !

-critique p. 63 : « Mais l'art [de fabriquer un animal artificiel] va plus loin en imitant l'oeuvre raisonnable et la plus excellente de la nature : l

Schéma 6.1.1 : Système alternatif : Tout d'abord l'État idéal caché dans le système hobbesien et repris tel quel par Locke (il n'avait pas vu la tension fondamentale sous le système hobbesien et il ne fait que synthétiser le propos de ce premier...). TOUT CE QUE J'ECRIS JE PEUX EN APPORTER LA PREUVE MAIS JE N'AI PAS LE TEMPS DE TOUTES LES APPORTER.



1246 Citation quand je mets ma blouse, je laisse ma blouse exclu.

## Combat contre la pseudo-théorie de la post-modernité

Choix map : (n+1 = j+1)

Choix Stuff : logique + connaissances +

Choix adversaire : le post-modernisme

Synthèse du combat : le post-modernisme est tout sauf post-moderne.

Liste de composantes illogiques par ouvrages :

-« Le postmodernisme affiche son rapport au passé et à la tradition<sup>1247</sup> ».

C'est à n'y rien comprendre. Il est nécessaire de rappeler la distinction initiale de B. Constant<sup>1248</sup> du modernisme selon laquelle à la liberté des Modernes laquelle est traduite par le concept de liberté individuelle (indépendance, respect de la loi<sup>1249</sup>, liberté intellectuelle), de la liberté des Anciens correspondrait la liberté politique telle que l'entendaient les Grecs (non définie par l'ouvrage mais nous pouvons par symétrie la conceptualiser : la société grecque était esclavagiste, ce qui signifie que l'indépendance revêtait une forme censitaire ; la loi L(-) était donc à géométrie variable ; la liberté intellectuelle n'était pas octroyée à tous). Nombre d'arguments permettent d'attester du fait que notre société internationale correspond plus au modèle des Anciens qu'à celui des Modernes, notamment en raison du verrou économique liberticide<sup>cclxxviii</sup> : l'éco-esclavage<sup>cclxxix</sup> ne demeure-t-il pas une ramification de la branche cancéreuse de l'esclavagisme ? Partant, le premier critère étant rempli, peut-on affirmer que les éco-esclaves jouissent d'une quelconque forme d'indépendance ? Comment affirmer que la loi qui leur est appliquée ne correspond pas à la loi L(-) ? Quand on soude des diodes toute la sainte journée, peut-on réellement déployer une pensée ? Considérant ces éléments, il s'avère nécessaire de distinguer le post-modernisme(-) du post-modernisme (+) : ces propos de T. Todorov démontre que le post-modernisme actuel relève de cette première catégorie.

L'ouvrage de J-M. Chevallier sur l'État post-moderne, je l'ai lu. Il n'apporte rien par rapport à l'état d'avancée de la construction du système d'aujourd'hui. Conséquence, il n'apporte rien. Conséquence il ne dit rien. Conséquence, son ouvrage est un non-ouvrage. Le post-modernisme est creux comme est creuse l'ambition de Ducasse qui vient sur le plateau de Delahousse et qui dit qu'il veut nourrir un maximum de personne à l'aide d'outils qui ne sont plus de ce monde, plus utiles pour la simple et bonne raison qu'il faut que les gens se nourrissent tout seul et de ne plus dépendre d'un système mondialisé polluant à l'excès, nous faisant ainsi risquer la mort. Moi j'apporte des structures nouvelles même si elles sont amputées par le temps. Ça reste neuf même si c'est pas fini. Et ça c'est l'essentiel, c'est même le plus important. Même non fini, cet ouvrage dépasse l'ère du temps. J'ai de l'avance sur vous, deux mondes au moins.

---

1247 T. Todorov, Les abus de la mémoire, 2015\*, chapitre Entre tradition et modernité

1248 J-L. Dumas, Histoire de la pensée, Tome 3 : Les temps modernes, 1999, la philosophie française au XIX<sup>o</sup>S, p.\*.

1249 La loi L(-) ou la loi L(+)?

A idéo-mort le mort-vivant idéal Popperien<sup>1250</sup> (problème sa philosophie est pourrie et le monde de l'histoire négative se fonde dessus).

-Map : K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, 1945, éditions du Seuil.

-Stuff : ouvrage présentant des extraits de la philosophie d'Héraclite, La république, les deux tomes des lois, le Politique et le Timée de Platon. Pour le tome 2, lecture des Politiques et de l'éthique à Nicomaque d'Aristote, et des principes de la philosophie du droit d'Hegel. Je lirai sur le temps long Le Capital et je reviendrai plus tard sur la critique Popperienne de Marx laquelle n'est actuellement pas nécessaire en raison du principe d'anti-capitalisme scientifique.

-pré-requis : à mon sens, il sera compliqué de lire cette partie sans avoir connaissance de tel ou tel document. Cette catégorie devrait être précisée pour de nombreux ouvrages universitaires, d'ailleurs de nombreux ouvrages le mentionnent déjà implicitement : quand il est écrit niveau « Licence/Master » sur un ouvrage d'histoire des idées politiques, cela signifie que sans un tel niveau, la lecture en devient complexe. En réalité, en ce qui concerne cet ouvrage, cette indication était assez prétentieuse : j'étais en deuxième année de sociologie politique et je trouvais l'ouvrage assez répétitif dans ses idées (peut-être n'avais-je pas encore compris que le champ des idées politiques était en réalité un champ assez vide, ou bien était-ce l'intention de l'auteur de l'ouvrage que de les présenter ainsi).

-Filtre arendtien : idéon.

-Type de critique : plate

-Auto-chrono-papillon : ☸

-méta-écriture : La lecture du tome 1 de la société ouverte, ouvrage de K. Popper est à l'origine de l'écriture de cet ouvrage : c'est en lisant ses énormités que mon corps m'a ordonné d'écrire cet ouvrage. Après six mois et plus de 900 pages d'écriture, en lisant un ouvrage *a priori* déconnecté de K. Popper, je le retrouve (j'ai suivi le chemin intellectuel que voici : K. Popper accuse le socrato-platonisme de totalitarisme, d'où la nécessité pour moi de construire un paradigme totalitaire, que j'ai par la suite diffracté, tant que les connaissances étaient récentes et de sorte à disposer de modèles positifs de qualification de totalitarisme<sup>1251</sup> et de cette diffraction, je retombe sur K. Popper dans un ouvrage relatif à la théorie de l'État néolibéral)<sup>1252</sup>. On retrouve donc K. Popper comme figurant dans le cercle social des concepteurs de la pan-éco-idéologie(F) qui actuellement menace(T...T), ce qui constitue un indice supplémentaire corroborant à l'interprétation que j'ai de sa posture d'arnaqueur intellectuel justifiant la déconstruction de son œuvre intellectuelle.

---

1250GOT, S8, EP 1, Winterfell, Euron Greyjoy : « ce qui est mort ne saurait mourir ». Et Yara Greyjoy de rajouter : « mais tue quand même ces bâtards ». Ce dialogue est clef car il y a ici un dépassement des maximes traditionnelles, comme si elles ne se suffisaient pas à elles-mêmes lorsque les circonstances évoluent. Les anciens paradigmes accouchent de nouveaux, ainsi est le principe d'idéo-évolutivité. Le paradigme Popperien est percé de toutes parts, et pourtant il subsiste, sous la forme du perfectionnisme libéral dont Popper suggère l'ouverture de la porte

1251 À noter que l'ouvrage de Christophe Poitou sur le totalitarisme économique, 2013, éditions L'aencre, n'établit aucun paradigme initial, soit n'applique aucune méthodologie suffisamment propre pour fonder son accusation. Cette critique vaut également pour l'ouvrage de Bernard Charbonneau (Le totalitarisme industriel 2019, éditions l'échappée). Or, il est indispensable de respecter l'apport philosophico-historique en la matière : procéder ainsi que ces deux auteurs le font relève d'un anarchisme méthodologique révélateur d'une époque dans laquelle la pensée n'est pas structurée, faute de modèle en la matière.

1252 D. Harvey, brève histoire du néo-libéralisme, 2014, édition les prairies ordinaires, p. 41 : « Lé néolibéralisme rôdait depuis longtemps dans les coulisses de la politique comme possible antidote aux menaces pesant sur l'ordre social capitaliste, et comme solution aux maux dont le capitalisme souffrait. Un petit cercle fermé de partisans farouches - essentiellement des universitaires, spécialistes d'économie, d'histoire ou de philosophie - s'était rassemblé autour du célèbre philosophe politique autrichien Friedrich von Hayek pour créer la Société du Mont-Pèlerin (du nom de la station thermale suisse où il se réunirent pour la première fois) en 1947. Elle compta parmi ses membres Ludwig von Mises, l'économiste Milton Friedman et le célèbre philosophe allemand Karl Popper ».

Naturellement, les éléments positifs seront conservés bien qu'ils soient dans ce premier tome dispersés de façon désordonnée.

### Critique plate :

-critique n°1. La promotion du « *piecemeal social engineering* »<sup>1253</sup>. Selon ce concept, on ne devrait avancer que par « petits pas » alors que les frontières planétaires sont à deux doigts d'être intégralement franchies, ce qui signerait la condamnation éternelle de l'humanité à affronter les nuages, les astres, les galaxies<sup>1254</sup>. Or, nous disposons des clefs de compréhension, nous savons ce qu'il est en train de se jouer, nous pouvons faire tout ce qu'il est nécessaire de faire pour construire un monde vivable et éthique même si c'est dans l'urgence<sup>clxxx</sup>, mais non, Popper de nous retirer d'une injuste phrase notre droit à la survie. Voilà ici toute la quintessence double-pensante du propos Popperien : dénoncer l'idéal d'immuabilité de Platon tout en incitant à agir le moins possible. Le paradigme Popperien n'est objectivement plus tenable, aussi son *piecemeal engineering* ne peut-il qu'être considéré que comme une arnaque non seulement intellectuelle théorique mais encore politique pratique en ce qu'une action globale d'urgence doit être menée.

🇧🇻🇷🇺🇸🇯🇵🇰🇵🇸🇯🇵🇷🇺🇸🇯🇵🇷🇺🇸 Reductio (K. Popper) 🇧🇻🇷🇺🇸🇯🇵🇰🇵🇸🇯🇵🇷🇺🇸

-Critique n°2 : le bannissement de l'historicisme<sup>1255</sup> de Platon-Socrate en raison de l'inadéquation avec le texte même. Il est important de noter qu'il s'agit d'une idée toujours très influence dans le domaine des idées politiques puisque j'ai moi-même suivi un cours de philosophie politique en Master 1 dans lequel l'idée de la non-prévisibilité de l'histoire, l'idée selon laquelle l'histoire aurait un sens, n'est pas soutenable. Or, il semblerait que ce professeur M. Eckaert se soit appuyé sur cet ouvrage Popperien pour pouvoir l'affirmer<sup>1256</sup>. Cependant, cet ouvrage a un certain âge et ses idées principales sont largement désuètes d'un point de vue scientifique justement. En particulier, l'intégralité de la science écologique et de l'astrophysique contredit l'idée selon laquelle il est impossible de pré-concevoir l'horizon politique planétaire du capitalisme mondialisé en ayant connaissance des données climatiques d'ici à 2050<sup>clxxxii</sup> : si on émet tant de quantité de gaz à effet de serre, il y aura telle ou telle conséquence sur les écosystèmes, ce qui aura telle ou telle conséquence anti-politique. Il s'agit en ce sens de mécaniques supra-objectives qui n'ont rien à voir avec les sciences sociales qu'évoque K. Popper dénonce. Ainsi, pour parler en termes Popperien mais en le dépassant, l'écologie politique serait un historicisme... mais légitime, qu'il y a lieu par conséquent de distinguer de tout historicisme illégitime : si en effet je dis en 2023 qu'il existe une loi de

---

1253 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, introduction, 1945, éditions du Seuil, p. 16.

1254 *Position don quichottesque s'il en est*.

1255 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, introduction, 1945, éditions du Seuil, p. 17-18 : « Une étude attentive de ce problème [de l'historicisme] m'a convaincu que des prédictions de cet ordre dépassent les possibilités de la méthode scientifique. L'avenir dépend de nous, et nous ne dépendons, pour notre part, d'aucune nécessité historique, malgré les affirmations contraires de certaines doctrines sociales très répandues. Elles affirment que tout homme essaie de prédire les événements ; qu'un stratège s'efforce à juste titre de prévoir l'issue d'une bataille et que les frontières entre de telles prévisions et des prédictions historiques à long terme sont floues. Elles soutiennent que, le rôle des sciences étant toujours de prédire ou de fournir à nos prévisions quotidiennes des bases plus sûres, celui des sciences sociales est de produire des prédictions historiques fondées sur les lois de l'histoire qu'elles se targuent d'avoir dégagées. J'ai groupé sous le vocable *d'historicisme* les doctrines sociales ayant cette prétention, et j'ai tenté en montrant qu'elles reposent sur une méconnaissance grossière des méthodes de la science et, en particulier, sur l'absence de distinction entre prévision scientifique et prophétie historique ».




1256 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 1 : l'historicisme et le mythe du destin, 1945, éditions du Seuil, p. 24-25 : « Il est cependant instructif d'analyser les idées qui se sont groupées autour de la doctrine historiciste de base - doctrine selon laquelle l'histoire est régie par des lois particulières dont la découverte permettrait de prédire le destin de l'homme - et de voir comment elles sont nées et se sont si solidement implantées ». Le principe de l'historicisme revient donc bien à une « interprétation de l'histoire qui conduit à la découverte d'une loi régissant son évolution ».



dégénérescence des régimes politiques ainsi que le fait pourtant Montesquieu<sup>1257</sup>, je m'inscris dans une démarche spéculative négatrice de tous les acquis philosophico-politico-constitutionnels s'étant produits entre l'énonciation de cette théorie par Montesquieu et la réalité qui m'est contemporaine. Il s'agit d'un historicisme illégitime. Si en revanche je dis : à plus 2°C de réchauffement planétaire, c'est l'anarchie dans toutes les zones équatoriales du globe, je ne dis ni plus ni moins qu'une réalité possible scientifiquement argumentée. Or, en ce sens que l'avènement de cette réalité aboutirait à nier la survenance d'un pan-totalitarisme d'origine hélioclimatique, tous les arguments d'origine morale ne peuvent qu'aller dans le sens de l'évitement de cette – encore évitable ? – réalité supra-objective, l'ordre juridique international s'étant établi sur le fondement d'un bannissement universel de toute forme de totalitarisme. Dès lors, s'il y a lieu de douter de tout historicisme illégitime, il y a

---

1257 Ici, les thèses historicistes de Montesquieu et de Platon – celle que K. Popper lui attribue sur le mode de la vulgarisation tellement caricaturale qu'elle en devient fautive – se télescopent si on les comprend dans leur sens synthétique, c'est-à-dire vulgarisé en une grande loi. Cependant, dans le détail, il apparaît que la pensée de Platon-Socrate s'avère plus complexe que ce simple énoncé. Il y a lieu de préciser que l'extrait auquel K. Popper fait référence ([544c]) ne mentionne pas littéralement cette grande loi : il s'agit donc déjà d'une interprétation(S). La théorie des changements de constitutions politiques ou *metabolai* (A. Harendt, *De la révolution, Chapitre premier, le sens de la révolution*, 1963, éditions Gallimard, p. 27-28 : « Les révolutions modernes n'ont que peu à voir avec la *mutatio rerum* de l'histoire romaine ou avec la *stasis*, les querelles intestines qui semaient le trouble dans la *polis grecque*. Nous ne pouvons les assimiler ni aux *metabolai* platoniciennes – la mutation quasi naturelle d'une forme de gouvernement en une autre -, ni à la *politeiôn anakuklôsis* de Polybe – le cycle récurrent, convenu, auquel s'attachent les affaires humaines toujours portées aux extrêmes. L'antiquité connaissait bien le changement politique et la violence qui allait de pair, mais ni l'un ni l'autre ne leur paraissaient introduire rien de tout à fait nouveau. Les changements n'interrompaient pas le cours de ce que l'époque moderne a nommé l'histoire, laquelle, loin de marquer un nouveau commencement, était considérée comme un retour à un stade différent de son cycle, prescrivant un cheminement réglé d'avance par la nature même des affaires humaines, et par conséquent immuable »). Il y a lieu de noter qu'Harendt semble rejoindre K. Popper et sa théorie de l'historicisme sans que ni l'un ni l'autre ne mentionne la spécificité du texte de *la République* que voici pourtant : « Toute constitution politique se transforme à partir de l'élément qui y détient le pouvoir de gouverner, quand la discorde se produit au sein de cet élément. Tant que cet élément maintient sa cohésion, même s'il s'agit d'un groupe restreint, il est impossible de l'ébranler » (Platon, *La République, Livre VIII, 384-387 av. J.-C.*, éditions Flammarion, p. 404-405). Ainsi, les *metabolai* de Platon-Socrate sont de nature conditionnelle, alors même que K. Popper mentionne le fait qu'un historicisme est caractérisé par une notion de « nécessité historique » : dans la vision de K. Popper, pour ces philosophes grecs, les régimes politiques dégénéraient nécessairement, ce qui ne colle pas à nouveau avec la lettre du texte lequel spécifie des conditions. Dans le cas Socrate-Platonicien, un processus historique dont l'avènement suppose la vérification de situations spécifiques ne vérifie aucunement cette notion de nécessité laquelle suppose qu'une loi soit vérifiée dans toutes les situations. Ou bien alors faudrait-il distinguer les notions de nécessité relative et de nécessité absolue, cependant que K. Popper ne distinguant ni l'une ni l'autre surfe sur la vague de son manque de précision sémantique, manque de précision qui justifie en l'occurrence le manque de sérieux de sa théorie : on ne saurait établir pour virréel les raisonnements du tome 1 de la société ouverte relatif à Platon en ce que son axiome de départ est initialement erroné. De plus, la méthode de K. Popper est idéocide : si l'on inclut dans le champ de la pensée rationnelle la possibilité d'établir des paradigmes fonctionnant avec des critères tout en l'appliquant à ce qui ne saurait lui correspondre, il apparaît alors que l'on fait passer la malhonnêteté intellectuelle pour de l'honnêteté ! K. Popper me paraît toujours de plus en plus sournois au fur et à mesure que je l'étudie et la perspective de l'universalisation de son propos reviendrait à détruire toute forme de raisonnement juridique catégoriel, en distordant toute forme de logique. Or, il y a lieu d'appliquer en cette matière le principe d'inversion Historique : a contrario, K. Popper nous montre la clef intellectuelle qui est celle du raisonnement par critères (en l'appliquant toutefois sérieusement et en ne l'élaborant pas qu'à l'aide de son arbitraire propre) ce qui justifie deux points de mon approche. Premièrement, Platon-Socrate raisonne justement lorsqu'il établit des conditions politiques aux changements de constitutions politiques et il y a tout lieu de considérer son propos avec gravité. Secondement, cela signifie que le fait de créer des paradigmes intellectuels conditionnels constitue une voie rationnelle légitime : j'ai de la chance, c'est celle que j'ai empruntée (cf chapitre premier du livre premier qui a été rédigé avant de concevoir la présente critique). Voilà qui rétablit une certaine légitimité à la philoSophie : établir de nouveaux paradigmes de sorte à pouvoir discerner le réel avec nos idéo-oeil respectifs. Voilà également qui permet de distinguer l'homme des intelligences artificielles : la capacité d'en créer de nouveaux n'échoit qu'aux individus et ne saurait revenir aux intelligences artificielles lesquelles, génératives, ne sauraient créer de contenu véritablement nouveau, alors que c'est dans cette nouveauté que repose pourtant la tant humaine résidualité. Les humains sont donc sur ce point non-obsolètes en ce que résiduellement de nouveaux paradigmes philoSophiques devront être créés ou approfondis

lieu de politiquement prendre en compte tout historicisme légitime sans être qualifiable de négationnisme dimensionnellement associé, solaire en l'occurrence, négationnisme condamnable par une jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme<sup>1258</sup>.  Reductio (K. Popper)  

-critique n°3 : l'appropriation du terrain moral anti-totalitaire au titre de l'assimilation de l'historicisme auquel correspondrait une méthode<sup>1259</sup>, à un critère anti-totalitaire et la condamnation corollaire des pan-idéologies(F) de type TTT-2. K. Popper sait que son propos disposera d'un monopole moral s'il s'inscrit contre les totalitarismes<sup>1260</sup> et ainsi, celui-ci de faire passer à travers sa condamnation du marxisme par son assimilation à une pan-idéologie(F) à l'aune d'un seul critère qui ne sont pas ceux de Harendt, une protection de ce qui sera dans le futur une pan-éco-idéologie(F)<sup>1261</sup>. Dès lors, on voit bien la supercherie intellectuelle consistant à adopter un paradigme reposant sur un unique critère permettant de caractériser une idéologie de totalitaire, car, si un tel paradigme était utilisable, il serait également possible d'assimiler l'exemple précédent de Montesquieu à une telle pan-idéologie(F)(Popper), cependant qu'une telle critique demeure à construire tant il y a lieu d'en douter. De plus, au-delà du conflit de paradigmes, K. Popper semble se tromper d'objet intellectuel à accuser : l'auteur principal de la pan-idéologie(F) soviétique à accuser, ce n'est pas Marx, c'est Lénine<sup>cclxxxii</sup>. Combien même ce second s'appuie sur ce premier, il y a lieu de considérer qu'existe une frontière entre les propos que tient un auteur et l'usage politique ou anti-politique qui en est fait par ses successeurs et dont l'auteur ne saurait être tenu pour responsable, de même qu'il ne soit pas possible d'inférer que la seule loi historiciste marxiste dégagée par Popper suffise pour qualifier le système idéologique de Marx de totalitariste : les critères du critère n°1.4. du chapitre premier du livre premier sont strictement cumulatifs et non alternatifs. L'argumentation de K. Popper est donc *a minima* sur ce point incomplète et *de facto*, le totalitarisme soviétique, en menant une compétition économique acharnée avec les américains au détriment de l'exploitation nécrogène de son propre peuple, démontre parallèlement la - certes relative et pan-malheureuse en l'occurrence - réalité ultérieure de cette loi marxiste<sup>cclxxxiii</sup> de nature historiciste(Popper). Le problème est donc le suivant : en bannissant cette loi du champ des idées légitimes, il en découle que la vision du monde économique comme étant composée de luttes éco-

---


pour mieux nous protéger de certains dangers(TTT). Ajoutons une touche Nietzschéenne à ce point : il appartient également aux individus de créer de faux paradigmes, juste pour rire. Et voilà que la vie devient une aventure intellectuelle... juste pour rire(Vre+3) – à condition toutefois de mentionner rigoureusement la dimension socio-politaire dans laquelle l'on se place, ces dimensions ne sauraient être confondues sans commettre potentiellement de véritables drames humanitaires en reproduisant l'écueil(TTT-2) associé.



1258 CrEDH, GC, 2015, M'Bala M'Bala c/ France.


1259 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 99, sur la « *methodologie historiciste* » : « Mais comme pour Platon, la nature d'une chose est son origine ou est déterminée par elle, la méthode de toute science doit être la recherche de l'origine des choses. Si l'on applique ce principe à la science sociale et politique, on est amené à rechercher quelles sont les origines de la société et de l'État. Dès lors, l'histoire n'est plus étudiée pour elle-même, mais est bien plutôt *la* méthode d'investigation des sciences sociales. C'est cela la *methodologie historiciste* ».

1260 K. Popper pousse la supercherie jusqu'à considérer que tout jugement moral de l'Histoire relèverait de l'historicisme, soit à ce qu'aucun jugement VHistorique ne soit possible (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 2 : Héraclite, 1945, éditions du Seuil, p. 33 : « Et, en bon historiciste, il considère le jugement de l'histoire comme moral ») : K. Popper juge - selon ses propres paradigmes théoriques - et précise en même temps qu'il ne faut pas juger !

1261 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 1 : l'historicisme et le mythe du destin, 1945, éditions du Seuil, p. 25 : K. Popper mentionne ce qui serait selon lui « les deux principales versions modernes de l'historicisme : d'une part, le racisme ou le fascisme, où le peuple élu est remplacé par la race élue ; d'autre part, le marxisme où il est remplacé par la classe élue. Les prédictions de ces deux doctrines reposent sur une interprétation de l'histoire qui conduit à la découverte d'une loi régissant son évolution. Pour le racisme, il s'agit en quelque sorte d'une loi naturelle : la supériorité biologique de la race élue, qui explique tout le cours de l'histoire, vue comme affrontement de races se disputant la prépondérance. Pour le marxisme, il s'agit d'une loi économique : l'histoire n'est qu'un affrontement de classes qui cherchent à s'assurer la suprématie économique ».

guerrières en vue de s'arroger une situation de monopole commercial et financier se trouve protégée d'une critique collant pourtant à la réalité la plus factuelle<sup>1262</sup>, à cette seule nuance près qu'il y a lieu de substituer les entreprises aux classes marxistes, ou peut-être de parler de « classe entrepreneuriale » distincte pour chaque entreprise donnée – s'il ne faut pas parler dans certains cas de classe économique nationale (il y a effectivement un très grand nombre de classes de dimensions différentes souhaitant s'arroger une telle suprématie économique). En bref, cette théorie Popperienne est directement reprise par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, de façon heureuse dans le premier cas<sup>1263</sup>, de façon légitimement douteuse dans le second<sup>1264</sup>. Or, me pose un problème toute reprise littérale à un niveau supra-constitutionnel d'une telle philosophie politique(TTT-3). 

-critique n°4 : auto-contradiction entre d'une part le caractère transstatistique de tout historicisme<sup>1265</sup> et l'addition d'un critère homéostatique à la même catégorie<sup>1266</sup>. Il y a lieu de se rendre compte qu'il n'est pas possible de définir une catégorie intellectuelle de nature philosophique par deux éléments antagonistes, ou alors, on recouvre l'ensemble de la réalité sur un mode dichotomique.   
Reductio (K. Popper) 

-critique n°5 : négation de tout le poids de la thèse héraclitienne. En réalité, Héraclite défend l'idée selon laquelle tout est mouvement car tout est composé de feu, et cet élément de tragiquement dominer toute métaphysique humaine<sup>1267</sup>. Or, il est d'importance de rappeler que dans la mesure où la principale mécanique du réchauffement climatique de l'émission de GES revient à amplifier l'effet des rayonnements solaires, il apparaît que c'est cette même thèse héraclitienne du pan-héli-incendie qui s'avère toujours un peu plus vérifiée : Popper, en reléguant Héraclite dans le champ oublié des idées philosophiques en le marquant du sceau historiciste, commet un crime manifeste d'hélio-négationnisme en même temps qu'il inverse le rapport des temps. En effet, il est notable qu'en l'occurrence un philosophe d'il y a plus de deux mille cinq cent ans nous ait déjà averti de l'hélio-réalité, alors même qu'il n'était pas sensibilisé comme nous pouvons l'être aujourd'hui aux questions climatiques. Ainsi, la notion d'hélio-négationnisme permet de rétablir un lien philosophique millénaire en réactivant ce fragment de la pensée héraclitienne laquelle doit comme toute autre philosophie être coupée en deux<sup>1268</sup>. 

1262 Début Juillet 2023, Apple a atteint le seuil symbolique de capitalisation boursière de 3000 milliards de dollars.

1263 CrEDH\*



1264 CrEDH, GC, 1998, parti communiste algérien.

1265 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 2 : Héraclite, 1945, éditions du Seuil, p. 29 : « la prédominance attribuée au changement, et spécialement au changement de la société, ne lui est pas particulière : elle se retrouve dans toutes les théories historicistes ».

1266 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 2 : Héraclite, 1945, éditions du Seuil, p. 29 : « Mais, cela étant, on trouve déjà chez Héraclite un des éléments les plus contestables de l'historicisme : la combinaison de l'importance attribuée au changement et de la croyance en une *loi du destin* inexorable et immuable ». Or, cette même loi selon Héraclite, c'est que tout change, n'est que mouvement, de telle sorte que la notion d'être n'ait pas de sens. Dès lors, le propos de Popper revient à dire qu'en ce qui concerne Héraclite il y aurait à la fois mobilité de la matière et immobilité du principe de la mobilité de la matière. Cependant les deux propos ne se placent pas au même degré : un au degré héraclitien brut, l'autre au degré méta-héraclitien, d'où le possible constat d'une nouvelle manifestation de malveillance intellectuelle.

1267 K. Popper résume ainsi la théorie Héraclitienne : « Or non seulement le soleil obéit à la loi, mais le feu, sous forme du soleil, et, comme nous le verrons, de la foudre de Zeus, veille sur la loi, mais le feu, sous la forme du soleil et, comme nous le verrons, de la foudre de Zeus, veille sur la loi et prononce des jugements conformes à ses prescriptions : « Le soleil, maître et gardien des révolutions périodiques, définit, dirige et rend manifestes les métamorphoses et les saisons qui apportent toutes choses [...] Cet univers, identique pour tous, n'a été créé par aucun dieu ni par aucun homme, mais il fut toujours, est et sera un feu éternellement vivant, s'allumant avec mesure et s'éteignant avec mesure [...] Tout sera jugé et dévoré par le feu qui surviendra ».

1268 À prendre avec des idéo-pincettes millénaires, l'extrait suivant à propos de ce point de la doctrine héraclitienne permet de justifier la notion d'hélio-métaphysique si on met en lien ces éléments avec la notion physique de rayonnement solaire (J-F. Pradeau, *Fragments*, 2002, éditions Flammarion, p. 128-129 : « Héraclite et Hippase de

-critique n°6 : attribution à Aristote et à Platon d'un fondement erroné<sup>1269</sup> alors même que ces derniers prennent au contraire une position strictement inverse à celle d'Héraclite<sup>1270</sup> laquelle est essentiellement contenue dans l'idée de l'identité des contraires<sup>1271</sup>.  Reductio (K. Popper)   
∇R

-critique n°7 : K. Popper défend une thèse fautive en attribuant à Socrate-Platon le projet d'une immuabilité globale<sup>127212731274</sup>, cependant que cette hypothèse soit par eux-même elle-même littéralement exclue<sup>1275</sup> !!! Plutôt que d'affirmer des inepties en plaquant sur Platon-Socrate le

---

Métoponte considèrent le feu comme le principe de l'ensemble des choses : en effet, disent-ils, du feu naissent toutes choses et dans le feu toutes choses trouvent leur fin. **Quand il s'éteint, toutes choses deviennent le monde organisé : tout d'abord, ce qu'il y a de plus dense en lui se concentre pour donner naissance à la terre, puis la terre, perdant sa densité sous l'effet du feu, produit naturellement l'eau qui, en s'évaporant donne naissance à l'air. Et de nouveau, le monde et tous corps sont détruits par le feu lors de la conflagration. Le feu est donc le principe, puisque toutes choses s'y dissolvent** ». En particulier, la description erronée de ce cycle élémentaire à l'exception de sa prémisse et de sa conclusion (tout est engendré par le rayonnement solaire et le rayonnement solaire finira par tout brûler (au stade de la géante rouge)) est d'une importance moindre que le commentaire qui en est fait par J-F. Prudeau : « C'est dire que le feu joue un rôle physique et cosmologique considérable dans la doctrine héraclitéenne. Il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un élément parmi d'autres, mais bien de l'élément premier et unique de toutes choses : toutes les réalités sont et ne sont rien d'autre que des transformations ou des états du feu. Cette primauté exclusive du feu s'accorde avec la proposition mobiliste et la nuance : si toutes choses sont en mouvement ou s'écoulent, c'est dans la mesure où toutes ne sont précisément que des états provisoires du même élément qui ne cesse de se transformer, mais qui perdure toutefois de telle sorte qu'on doit lui reconnaître, finalement, d'être le constituant éternel de la réalité en son ensemble » (*Ibid*, p. 55). C'est ainsi dans la mesure de cette thermo-réalité que s'avère correcte ce point de la doctrine héraclitéenne du changement constant : « On peut résumer ainsi la teneur : le feu est l'élément constitutif de toutes choses ; tout ce qui existe, corps simples ou composés, consiste en certains états du feu ; tous les phénomènes naturels, météorologiques ou astronomiques résultent de ces transformations du feu, de sorte qu'on peut dire du feu qu'il est le monde, la réalité dans son ensemble » (*Ibid*, p. 56). Je serais personnellement tenté de parler thermo-transistatie, seulement l'argument adiabatique ([Chaîne youtube Étienne Parizet, Cours #4 de Thermodynamique, 2018](#) : « Une transformation adiabatique est une transformation dans laquelle il n'y a pas d'échange de chaleur entre le système et le milieu avec lequel il est en contact ») semble fonder la réalité de l'existence de thermo-constantes, ce qui aboutit à un principe antagoniste de thermo-homéostasie : autant faire simple et parler de thermodynamique laquelle regroupe les deux réalités philosophiques précitées de thermo-homéostasie et de thermo-transistatie, étant précisé que ce concept antagoniste complète la théorie héraclitéenne : tout n'est pas que changement constant de température bien qu'il constitue le principe physique de la thermo-réalité, et sa constance, l'exception.

1269 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 2 : Héraclite, 1945, éditions du Seuil, p. 33 : « Mais si la justice est le combat, si les « déesses du Destin » sont aussi les « servantes de la Justice », si l'histoire, ou plus exactement la guerre victorieuse, est le critère du mérite, alors ce critère doit être lui-même « en devenir ». Héraclite répond au problème ainsi posé par son relativisme et sa doctrine de l'identité des contraires - dérivée elle-même de sa théorie du changement - qui servira de fondement à la philosophie de Platon et surtout d'Aristote : une chose qui change doit inévitablement perdre une de ses propriétés et acquérir la propriété contraire ».

1270 J-F. Prudeau, *Héraclite. Fragments*, 2002, éditions Flammarion, p. 118-119, citant la *Métaphysique* d'Aristote : « Cela établi, on voit clairement que ne peuvent être vraies, en aucun sens, les assertions de ceux qui soutiennent à propos de toutes choses, soit que rien n'est vrai (car rien n'empêche, dit-on, qu'il en soit de toute proposition comme de celle de la commensurabilité de la diagonale), soit pour les autres que tout est vrai. Ces raisonnements, en effet, ne diffèrent guère de ceux d'Héraclite, car dire avec lui que tout est vrai et que tout est faux, c'est soutenir aussi chacune de ces deux propositions séparément, de sorte que si la doctrine d'Héraclite est bien impossible à admettre, ces doctrines doivent l'être aussi. De plus, il y a manifestement des contradictoires qui ne peuvent pas être vraies en même temps, tout comme elles ne peuvent être toutes fausses, bien que ce dernier cas paraisse plus acceptable, d'après ce que nous avons dit. Mais à tous ceux qui soutiennent de telles opinions, il faut demander, ainsi que nous l'avons indiqué dans nos discussions précédentes, non pas qu'ils soutiennent que quelque chose est ou n'est pas, mais s'ils entendent signifier quelque chose, de façon que nous ayons à dialoguer en partant d'une définition, tout en supposant que « faux » et « vrai » signifient bien quelque chose. Si ce qu'il est vrai d'affirmer n'est rien d'autre que ce qu'il est faux de nier il est impossible que tout soit faux, car il est nécessaire que l'un des deux membres de la contradiction soit vrai. En outre, s'il faut nécessairement pour toute chose soit affirmer soit

modèle d'ingénierie sociale qu'il a lui-même créé<sup>1276</sup>, il y a plutôt lieu de se limiter à la lettre du texte lequel mentionne l'intention de ses auteurs laquelle est à l'opposé de ce qu'affirme K. Popper<sup>1277</sup>, ce qui rajoute à son philo-charlatanisme.

-critique n°8 : auto-contradiction sur la qualification de la pensée Socrato-Platonicienne comme étant « historiciste »<sup>1278</sup> et comme ne l'étant pas par d'autres aspects<sup>1279</sup>, ce qui aboutit à un tiers paradigme de l'historicisme relatif lequel n'est pas conçu par K. Popper, d'où une faille théorique littérale en ce que K. Popper n'en établit pas le modèle.

---

nier, il est impossible que les deux membres de la contradiction soient l'un et l'autre faux. De telles doctrines encourent donc toutes aussi le reproche si souvent répété de se détruire elles-mêmes. Celui qui dit en effet que tout est vrai affirme, entre autres, la vérité de la proposition contraire à la sienne, de sorte que la sienne propre n'est pas vraie (car l'adversaire prétend qu'elle n'est pas vraie), tandis que celui qui dit que tout est faux affirme aussi la fausseté de ce qu'il dit lui-même ». Platon-Socrate prend une position similaire à celle d'Aristote en distinguant l'opinion de la connaissance dans la République (Platon, *La République*, Livre V, 384-387 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 307-309), ou encore en bannissant littéralement la double-pensée (Platon, *La République*, Livre X, 384-377 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 494, cf l'évo-méthodo). Il est indispensable de préciser que la position bien sérieuse de ce dernier le place dans le champ(Vre+2) tandis qu'Héraclite, un grand farceur intellectuel se place sur le terrain intellectuel glissant du Vre+3 dont le fondement est anarchique-nihiliste (J-F. Pradeau, *Héraclite. Fragments*, 2002, éditions Flammarion, p. 13-14 : « Il y aura des individus, au nombre desquels figure un étrange couple dont Zeus a fait un même lot : « l'homme qui rit », Démocrite, accompagné de « l'homme qui pleure », Héraclite. Le premier rit des affaires humaines qui ne sont finalement que vide eet atomes, le second s'en lamente : L'acheteur : [...] Et toi, pourquoi pleures-tu mon brave ? Car je crois bien préférable de m'entretenir avec toi. Héraclite : C'est que je trouve les choses humaines affligeantes et pitoyables, étranger, et qu'il n'est rien en elles qui échappe à la mort. Voilà pourquoi je plains les hommes et me lamente sur eux ; et si j'accorde peu de valeur au présent, je ne vois que chagrins dans les événements à venir, je veux dire la conflagration et la fin tragique de l'univers. Voici de quoi je m'afflige et de voir que rien n'est fixe, mais que tout se mélange en quelque sacrée bouillie et que tout revient au même, agrément et désagrément, connaissance et ignorance, grand et petit, qui vont, viennent, à la ronde et en chassé-croisé dans le jeu de l'Éternité.

L'acheteur : et qu'est-ce que l'Éternité ?

Héraclité : Un jeune enfant qui joue : il manœuvre les pions, les fait diverger, converger.

L'acheteur : Et les hommes ?

Héraclite : Des dieux mortels ?

L'acheteur : et les Dieux ?

Héraclite : Des hommes immortels.

L'acheteur : Ce sont des énigmes que tu proposes, dis donc ? Ou bien des devinettes que tu fabriques ? C'est absolument comme Loxias : rien de ce que tu dis n'est clair.

Héraclite : C'est qu'en rien je ne me soucie de vous ». La conclusion de cette échange justifie ainsi de qualifier Héraclite d'« ermite méprisant » en raison par ailleurs du fait que le mode de vie qu'il prône « conduisaient à une condamnation si radicale du cours des affaires humaines qu'elle ne pouvait que donner lieu à la misanthropie la plus sinistre » (*Ibid*, p. 15-16).

1271 J-F. Pradeau, *Héraclite. Fragments*, 2002, éditions Flammarion, p. 97 : « C'est ainsi qu'Héraclite affirme que ni l'obscurité ni la lumière, ni non plus le mal ni le bien ne sont différents mais qu'ils sont identiques ; c'est pourquoi il blâme Hésiode de ne pas connaître la différence qu'il y a entre le jour et la nuit. Car le jour et la nuit sont un, dit-il, en s'exprimant ainsi : Hésiode est le maître des plus nombreux, lui dont on croit qu'il sait le plus de choses, alors qu'il ne connaissait même pas le jour et la nuit ; car ils sont un ».

1272 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 2 : Héraclite, 1945, éditions du Seuil, p. 39-40 : « Toujours est-il que, si Platon croyait à la loi historique du déclin, il croyait aussi à la possibilité d'en interrompre le cours, *en arrêtant tout changement politique*. Il s'efforce d'atteindre cet objectif en fondant un État exempt des maux dont souffrent les autres États, en ce qu'il ne connaît ni décadence ni changement. C'est l'État parfait, celui de l'âge d'or, *l'État définitivement immobile* ».

1273 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 63, il s'agit d'un point que ne comprend manifestement pas K. Popper : « Quant à la Cité-État idéale, elle est si proche de la perfection qu'on a peine à comprendre comment elle peut jamais changer ». Ici, K. Popper bute sur la notion de perfectibilité qui caractérise pourtant la Cité de Platon-Socrate, en répétant toujours la même idée, toujours aussi contraire à la lettre du texte grec antique.

-Critique n°9 : le viol Popperien de la pensée platonicienne ne s'arrête pas là. Voilà désormais que Platon serait totalitaire<sup>1280</sup> alors même qu'il s'agit d'une aberrante critique anachronique<sup>1281</sup>. Cette critique est aberrante pour une deuxième raison relative à l'un des éléments-clés de définition du totalitarisme, l'État de non-droit, renvoyant au caractère arbitraire du pouvoir. Or, lorsqu'on lit ne serait-ce que l'introduction à la République de Platon, on se rend compte que le projet est tout autre : « le lecteur de la République comprend souvent mieux le sens d'une proposition s'il en voit la portée dans les Lois : ces deux œuvres s'interprètent l'une par l'autre. Toutes deux sont motivées par le projet de contrer l'arbitraire des lois, de vaincre la sophistique et d'assurer l'ordre politique des fondements autres que la violence et la coercition »<sup>1282</sup>. En effet, on peut notamment lire dans la

---

1274 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 69 : « Autrement dit, la tyrannie peut quand même être amendée, et ce texte s'accorde bien avec le passage des *Lois* déjà cité, selon lequel tout changement est mauvais, sauf le changement d'une chose mauvaise ». On notera la concession de K. Popper : il recolle ainsi son propos avec le texte grec. Cependant, il n'en tire pas les conclusions qui semblent pourtant évidentes : si le changement d'une chose mauvaise est permise dans la cité de Platon-Socrate, cela signifie par conséquent que tout changement n'est pas mauvais. Il s'ensuit que leur cité n'est donc pas immuable : Popper ne pouvait pas aller au terme de ce raisonnement pourtant très simple, sans que sa théorie ne tombe à l'eau. Il concède toutefois que la vérité inverse à celle qu'il affirme soit vraie. K. Popper raisonne encore une fois dans de dangereuses eaux double-pensantes.

1275 Platon, *Les Lois*, Livre XII, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 265-267 : « Le contact entre les cités entraîne naturellement un mélange de mœurs d'une immense variété, les étrangers introduisant des nouveautés chez les étrangers en un échange mutuel. Ce serait là, pour des cités régies par de bonnes lois, la cause du plus grand des dommages ; mais pour le plus grand nombre d'entre elles, qui sont totalement dépourvues d'une bonne législation, il est parfaitement indifférent que leurs citoyens se confondent en recevant chez eux des étrangers ou bien en se rendant eux-mêmes dans d'autres cités, là où ils le souhaitent et quand ils en ont envie, qu'ils soient jeunes ou plus âgés. Il n'en reste pas moins que n'accueillir aucun visiteur et n'aller jamais soi-même à l'étranger est d'abord absolument impossible et paraîtrait en même temps aux yeux des autres hommes comme un trait de sauvagerie et de manque de sociabilité. On s'attirerait le nom ignominieux de « bannisateurs d'étrangers », comme on dit, et l'on aurait des manières arrogantes et ignominieuses aux yeux du monde. [...] Il y a d'autres gens tels que ceux que voici qu'il faut envoyer comme observateurs avec la permission des gardiens des lois. Aux citoyens qui souhaiteraient observer avec plus de loisir les façons de faire des autres hommes, aucune loi ne doit constituer un obstacle. Aucune cité, si elle privée de toute expérience des hommes, bons et mauvais, ne pourrait jamais, ainsi privée de toute relation sociale, parvenir à un niveau convenable de civilisation et atteindre la perfection, pas plus qu'elle ne saurait sauvegarder durablement ses lois si, au lieu d'en rendre compte par la raison, elle s'en remettait à l'habitude. Le fait est que, dans la masse des hommes, on en trouve toujours quelques-uns, pas beaucoup, qui sont des hommes divins et qui méritent d'être fréquentés à tout prix. Ils poussent indifféremment dans les cités régies par de bonnes lois et dans celles qui ne le sont pas. C'est sur leur piste qu'il faut toujours partir lorsque l'on habite dans une cité pourvue de bonnes lois en courant par mer et par terre à leur recherche pour être en mesure, à condition de se garder de toute corruption, de raffermir chez soi, ce que les usages établis y ont établi de bon, et pour corriger ce qu'ils ont de défectueux. Sans cette observation et sans cette enquête, jamais une cité ne se maintiendra dans un état de perfection, et pas davantage si les observations sont mal conduites ». Au titre de deux arguments ici mentionnés, Popper viole le texte Socrato-Platonicien : d'une part, une cité intégralement fermée sur le monde extérieur serait perçue comme mauvaise par les autres en ce que celle-ci serait tout simplement marquée de quelque intolérance xénophobique ; d'autre part, c'est grâce à la rencontre de personnes étrangères différentes que le niveau législatif interne se trouve amélioré. En d'autres termes, la cité Socrato-Platonicienne est doublement ouverte sur une quête infinie de « perfection » (toujours inatteignable par principe), ce qui empêche K. Popper de soutenir la thèse selon laquelle cette même cité n'admettrait aucun changement.

1276 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 3 : la théorie platonicienne des formes ou des idées, 1945, éditions du Seuil, p. 49 : « Enfin, en ouvrant la voie à une certaine forme de socio-ingénierie, elle permet de forger l'outil capable de paralyser tout changement, et partant, d'édifier un État assez semblable à sa Forme ou à son Idée pour ne plus jamais dépérir ». Or, il y a bien lieu de comprendre ce que K. Popper entend par « ingénierie sociale » (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 3 : la théorie platonicienne des formes ou des idées, 1945, éditions du Seuil, p. 41-43 : « Alors que l'historiciste estime qu'il ne peut il y avoir d'action politique intelligente sans connaissance du déroulement futur de l'histoire, le constructeur social a une tout autre conception du fondement scientifique de la politique. Il la puise dans des connaissances concrètes grâce auxquelles les institutions sociales peuvent être élaborées ou modifiées à notre gré, et qui permettront, par exemple, de déterminer les mesures à prendre pour contrôler ou pour modifier la répartition des richesses. Pour lui, la science

République que : « le respect pour un homme ne doit pas passer avant le respect pour la vérité »<sup>1283</sup>. Cette critique Popperienne est aberrante pour une troisième raison : dans la mesure, où l'impérialisme constitue un critère du totalitarisme et que ce même impérialisme, « en cas de conquête, contraint [l'Etat-nation] d'assimiler au lieu d'intégrer, de faire respecter le consentement au lieu de la justice, c'est-à-dire de dégénérer en tyrannie »<sup>1284</sup>. Autrement dit, il est opéré un lien entre impérialisme et tyrannie. Or, dans *Le Politique*, on retrouve une distinction critique de la tyrannie<sup>1285</sup> et de la monarchie<sup>1286</sup>, description particulièrement ressemblante à d'autres critères du totalitarisme. Par conséquent, Popper produit une contre-vérité flagrante en posant le fait que l'oeuvre Socrato-Platonicienne serait assimilable à un totalitarisme alors qu'il en opère la critique<sup>cclxxxiv</sup>. Ce point nous permettra de mentionner subsidiairement des éléments de la

---

politique devient ainsi une véritable technologie sociale, alors que, pour l'historiciste, elle est le produit de courants historiques inflexibles. Inversement, l'ingénieur social, ou le technologue, s'intéresse fort peu à l'origine des institutions et aux intentions de leurs fondateurs, sans pour autant contester que « seule une minorité d'institutions ont été consciemment créées, une vaste majorité d'entre elles devant leur croissance à des facteurs fortuits ». Pour lui, le problème se posera de la manière suivante : étant donné nos objectifs, telle ou telle institution est-elle bien adaptée au but que nous voulons atteindre ? Prenons le cas de la police ; certains historicistes verront en elle un instrument destiné à assurer la liberté et la sécurité des citoyens, d'autres un moyen de domination de classe et d'oppression. L'ingénieur social, lui, s'efforcera selon les cas, soit de donner à la police les moyens de mieux protéger les libertés publiques, soit, au contraire, d'en faire un instrument encore plus efficace de domination sociale. En somme, l'ingénieur social, ou le technologue a une vision rationnelle des institutions et a tendance à les considérer comme des moyens appropriés à certaines fins ». Le technologue est donc un individu fonctionnant sur le mode de la double-pensée mais qui est considéré comme rationnel !!!!! Privé de toute vision à long terme, il peut mener une politique dans un sens donné puis dans le sens contraire tant que cela correspond à l'objectif qu'il s'est (nouvellement, contradictoirement et arbitrairement) fixé !!!!

1277 Platon, *Les Lois*, Livre XII, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 255 : « C'est l'anarchie qu'il faut éliminer de la vie entière de tous les hommes et de toutes les bêtes soumises aux hommes ».

1278 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 3 : la théorie platonicienne des formes ou des idées, 1945, éditions du Seuil, p. 52 : « Je suis franchement hostile à l'historicisme, que je considère comme dépourvu de tout valeur. Aussi mon examen des données historicistes du platonisme m'a-t-il amené à en faire une critique sévère ».

1279 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 3 : la théorie platonicienne des formes ou des idées, 1945, éditions du Seuil, p. 37-41 : « De même que son prédécesseur, il a résumé son expérience sociale en proposant une loi du développement historique. Selon lui, *tout changement dans l'ordre social ne peut être que corruption et dégénérescence*. [...] Nous pouvons, affirme-t-il, briser la loi d'airain de notre destinée et mettre fin au déclin en arrêtant tout changement. Par cette affirmation, il fixe lui-même les limites de son historicisme, car, s'il en avait accepté toutes les conséquences, il lui eût été difficile d'admettre que, même après les avoir découvertes, l'homme puisse se soustraire aux lois du destin historique. [...] Cette historicisme intransigeant coexiste chez Platon lui-même avec une attitude diamétralement opposée, consistant à croire que la volonté de l'homme peut infléchir son destin par ce qu'on pourrait appeler la construction sociale (*social engineering*) ». Et ainsi, K. Popper rattache Platon-Socrate au modèle qu'il crée lui-même mais qui ne dispose d'aucun fondement textuel littéral : en partant d'un axiome faux, K. Popper développe une théorie double-pensante pour l'appliquer à des philosophes millénaires lesquels ne raisonnent pas sur un tel mode (pour rappel sur la distinction entre connaissance et opinion (Platon, *La République*, Livre V, éditions Flammarion, p. 307-309)).

1280 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 3 : la théorie platonicienne des formes ou des idées, 1945, éditions du Seuil, p. 52-53 : « Malgré l'admiration que j'éprouve pour tant d'aspects de la philosophie de Platon, mon dessein n'est pas ici d'apporter une contribution supplémentaire aux hommages innombrables rendus à son génie. Il est, au contraire, de dénoncer tout ce qui dans sa pensée me paraît malfaisant, et tout d'abord, ses tendances totalitaires ». Rien qu'en deux phrases un problème apparaît : Platon serait un génie totalitariste. Il s'agit d'un oxymore supplémentaire démontrant la malveillance de Popper lui-même accusant de ce qu'il n'aurait pu connaître un philosophe qui pourtant avait pour objectif d'instaurer un principe de légalité, certes strict, mais un État de droit quand même, ce qui s'avère être l'inverse exact du totalitarisme, par définition (cf critère 2.2, chapitre premier, livre premier). Voici une citation-argument démontrant mon point : « L'étranger : Et pourtant, il faudra encore, en plus de toutes celles-là, instituer cette loi : quiconque sera vu en train de mener, en ne se conformant pas à ce qui est écrit, des recherches sur l'art de conduire les navires, sur ce qui intéresse la santé, sur la vérité médicale relative aux airs, sur le chaud et le froid, et de faire le savant en ces matières, cet homme-là, d'abord, on ne l'appellera ni « médecin », ni « capitaine », mais une « tête en l'air », un « bon à rien », et un « sophiste » ; après quoi, sous prétexte qu'il corrompt d'autres gens, plus jeunes, qu'il persuade de se poser en capitaine de navire et en

République de Socrate-Platon relatifs construction théorique d'un anti-État totalitaire (bien que la plupart des éléments mentionnés dans la République de Platon recoupent déjà notre paradigme).

♠♠🤖 Reductio (K. Popper) 🤖♠♠

-critique n°10 : simplification de la pensée de Platon. K. Popper ne retient que les fragments de la pensée de Platon-Socrate qui vont dans le sens de sa théorie<sup>1287</sup> car si Platon-Socrate précise qu'il existe un bien et un mal distincts l'un de l'autre, les deux sont en l'homme<sup>1288</sup>, d'où un lien entre la pensée millénaire des grecs et celle de Soljenistyne<sup>1289</sup> lequel lien fonde la nécessité de construire un cadre légal de protection de l'expression de cette morale subjective, objectif de la théorie des relations sociales polaires verticales. Toujours est-il que K. Popper omet de préciser l'existence de

---

médecin sans se régler sur les lois, mais en exerçant une autorité absolue sur les navires et sur les malades, celui qui le souhaite parmi ceux qui en ont le doit le traduira devant un tribunal après avoir dressé un acte d'accusation. S'il est convaincu de persuader des gens, jeunes ou vieux, d'aller contre les lois, c'est-à-dire contre les prescriptions écrites, il sera condamné aux peines les plus sévères » (Platon, *Le politique*, 370-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 179 : je n'ai pas choisi cette citation au hasard. Elle est applicable à Popper lui-même : Platon-Socrate surgit de leur idéo-tombe pour condamner K. Popper!).

1281 S. Courtois, Les crimes du communisme, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 6 : « Et il serait évidemment absurde d'imputer à des théories élaborées avant Jésus-Christ, [...] des événements surgis au cours du XXème siècle ».

1282 G. Leroux, introduction à *la République* de Platon, 2004, éditions Flammarion, p. 25

1283 Platon, *La république*, Livre X, 384-377 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 481. Cette affirmation dispose d'un écho particulier avec certaines critiques descriptives du totalitarisme, notamment celle de F. Furet : « le paradoxe d'un système prétendument inscrit dans les lois du développement social, mais dans lequel tout dépend tellement d'un seul homme que, cet homme disparu, le système a perdu quelque chose qui lui était essentiel ». Autrement dit, ainsi que l'indique F. Furet, tout totalitarisme ne peut théoriquement pas survivre à la disparition de l'unique membre constitutif de son pôle idéologique. En bref, Socrate-Platon et F. Furet mentionne la même caractéristique politique d'un régime tyrannique... à environ 2500 ans d'écart !

1284 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 373

1285 Platon, *Le politique*, 370-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 183 : « Eh quoi, dans le cas où en revanche un homme exerce seul son autorité sans tenir compte ni des lois ni des coutumes, et qu'il se fait passer pour le gouvernant savant en prétextant qu'il faut bien se résoudre à aller contre les règles écrites puisque cela vaut mieux, alors que c'est le désir et l'ignorance qui inspirent son imitation, est-ce qu'un homme ne mérite pas toujours et partout d'être appelé « tyran » ? »

1286 Platon, *Le politique*, introduction de L. Brisson et de J-F Pradeau, 370-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 31 : « L'image du roi hésiodique, intermédiaire entre les dieux et les hommes, a perduré et la réflexion politique distingue toujours l'exercice solitaire mais illégitime du pouvoir (la tyrannie) d'une autorité personnelle consentie et légitime (la royauté). [...] Le recours à la figure royale est alors l'expression, conservatrice, du désir de voir l'autorité politique respecter les lois, ou aussi de bien voir les gouvernants prendre soin de leurs concitoyens que de les flatter et de les manipuler comme électeurs ». En conséquence, la tyrannie et la monarchie se recoupent par la concentration des pouvoirs qui les caractérise mais se distinguent par le respect d'un principe de légalité dans la perspective de Platon-Socrate.

1287 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 54 : « En fait, le « bien » est défini, dans un passage de *La République* [608<sup>e</sup>], comme étant tout ce qui « conserve » et le « mal » comme « tout ce qui perd et détruit ».

1288 Platon, *La République*, Livre X, éditions Flammarion, p. 496-497 :

« -Mais lorsque deux poussées inclinant en sens contraire se produisent simultanément dans l'être humain à l'égard du même objet, nous disons qu'il y a nécessairement deux parties en lui. [...]

- Donc, il y a d'une part l'élément qui est disposé à une imitation multiple et bariolée, c'est l'élément excitable, et d'autre part le caractère réfléchi et serein, toujours égal à lui-même. Celui-ci ne peut être imité facilement, et si on le représente, il n'est pas aisé de le reconnaître, surtout s'il s'agit d'une foule assemblée pour la fête ou de toutes sortes de gens réunis au théâtre, car cette imitation leur présente un état d'esprit qui leur est étranger ».

1289 A. Soljenitsyne, *l'Archipel du goulag*, quatrième partie : l'âme et les barbelés, chapitre 1 : élévation..., 1973, éditions points, p. 594-595 : « il est impossible de chasser tout à fait le mal hors du monde, mais en chaque homme, on peut le réduire . [...] La ligne de partage entre le bien et le mal ne sépare ni les Etats ni les classes ni les partis, mais traverse le coeur de chaque homme et de toute l'humanité. Cette ligne est mobile, elle oscille en nous avec les années. Dans un coeur envahi par le mal, elle préserve un bastion de bien. Dans le meilleur des coeurs, un coin d'où



cette ligne morale subjective laquelle est présentée par Socrate-Platon comme étant l'objet d'une dégradation du fait de l'action de qu'ils nomment bien gentiment « poètes »<sup>1290</sup>, mais qui s'apparentent plutôt à des populistes ou à toute forme de rhétorique strictement émotionnelle. Ainsi, la lettre même du texte de *La République* incite à penser que le principe de légalité tel que conçu par Platon-Socrate constitue un moyen de ne pas tomber dans l'écueil de l'historicisme de la façon décrite par K. Popper : il existe une certaine constance dans le propos Socrato-Platonicien en faveur du principe de légalité là où à l'inverse le technologue Popperien manie la double-pensée. On pourrait me rétorquer que le technologue et Platon-Socrate ont le même objectif : l'ordre. Cependant, comme ultérieurement précisé, la vision des Grecs de l'ordre ne fait pas obstacle à sa révision, soit à son évolution, ce qui ne signifie pas que soit pratiquée la double-pensée, la cité

---

le mal n'a pas été déraciné ».

1290 Platon, *La République*, Livre X, éditions Flammarion, p. 497-501 :

« -Le poète imitateur de son côté, manifestement, n'est pas naturellement porté vers ce principe rationnel de l'âme et, s'il veut maintenir sa réputation auprès du grand nombre, son savoir-faire ne tend pas à le conforter. Il vise plutôt le caractère excitable et bariolé, du fait qu'il est facile à imiter. [...]

-Dès lors, nous ferons bien de nous en prendre à lui dès maintenant et de le placer dans une position symétrique à celle du peintre. Sa production d'oeuvres médiocres au regard de la vérité le fait ressembler au peintre, et il s'apparente à lui aussi par les rapports qu'il entretient avec cette autre partie de l'âme qui relève du même genre inférieur, tandis qu'il n'en a pas avec la partie la meilleure. Et c'est ainsi que nous aurions déjà un motif juste de ne pas l'accueillir dans une cité qui doit être gouvernée par de bonnes lois : il éveille cette partie excitable de l'âme, il la nourrit et, en la fortifiant, il détruit le principe rationnel, exactement comme cela se produit dans une cité lorsqu'on donne le pouvoir aux méchants : on leur abandonne la cité et on fait périr les plus sages. De la même façon, nous dirons que le poète imitateur instaure dans l'âme individuelle de chacun une constitution politique mauvaise : il flatte la partie de l'âme qui est privée de réflexion, celle qui ne sait pas distinguer le plus grand du plus petit et qui juge que les mêmes choses sont tantôt grandes, tantôt petites, il fabrique artificiellement des simulacres, et il se tient à l'écart du vrai. [...]



-Si tu réfléchis au fait que la partie de l'âme que nous cherchions tantôt à contenir par la force, dans les circonstances de nos malheurs personnels – cette partie qui est assoiffée de larmes et portée à se lamenter sans retenue, jusqu'à épuisement, parce qu'il est dans sa nature d'éprouver de tels désirs – est justement la partie que viennent assouvir et combler les poètes, tandis que la partie de nous-mêmes qui est par nature la meilleure, parce qu'elle n'a pas été suffisamment formée par la raison et l'habitude, relâche sa surveillance sur cette partie encline à la lamentation, à la pensée que ce sont des sentiments qui lui sont étrangers qu'elle regarde en spectatrice, et qu'il n'y a rien de honteux pour elle à se répandre en éloges et à montrer de la compassion pour un autre homme qui pose comme un homme de bien et s'afflige de manière inopportune ; si tu réfléchis au fait qu'au contraire elle croit en tirer profit, le plaisir et qu'elle ne consentirait pas à s'en priver en rejetant l'ensemble de l'oeuvre poétique, tu verras, je pense que bien peu de gens sont en mesure de se rendre compte que la jouissance passe nécessairement des affections des autres à celles qui nous sont propres. Après avoir nourri et fortifié notre sentiment de pitié dans les affections des autres, il n'est guère facile de le contenir dans les sentiments que nous éprouvons personnellement. [...]



-Il faudra cependant demeurer vigilants : les hymnes aux dieux et les éloges des gens vertueux seront la seule poésie que nous admettrons dans notre cité. Si au contraire tu y accueilles la Muse séduisante, que ce soit dans la poésie lyrique ou épique, le plaisir et la peine régneront alors dans ta cité à la place de la loi et de ce que la communauté reconnaît toujours comme ce qu'il y a de mieux : la raison. [...]

-Affirmons néanmoins que, pour notre part en tout cas, si la poésie imitative qui a pour objet le plaisir est en mesure de fournir un argument justifiant qu'elle trouve sa place dans une cité soumise à de bonnes lois, nous l'y ramènerions avec enthousiasme, car nous avons bien conscience d'être nous-mêmes sensibles à son charme. Mais il serait par ailleurs impie de trahir ce qui nous apparaît comme vrai. Toi-même, cher ami, n'éprouves-tu pas l'attrait de la poésie, surtout quand tu l'admires dans l'oeuvre d'Homère ? [...]

-Nous accorderions sans doute aussi à ceux qui sont ses propagateurs, eux qui sans être des experts en poésie sont néanmoins des gens qui goûtent la poésie, de tenir en son nom un discours non versifié, visant à démontrer qu'elle n'est pas seulement agréable, mais également utile pour les constitutions politiques et pour la vie humaine. Et nous les écouterons de manière bienveillante, car nous en tirerons certainement quelque chose s'il nous font voir qu'elle n'est pas seulement agréable mais aussi utile. [...]

-Mais tant qu'elle ne pourra produire cette justification, nous l'écouterons en scandant pour nous-mêmes ce raisonnement que nous venons de formuler, qui est pour nous une incantation, en faisant l'effort de ne pas tomber de nouveau dans la passion qui est celle de la jeunesse et de la plupart des gens. Nous chanterons donc qu'il ne convient pas de s'appliquer sérieusement à la poésie de ce genre, comme si elle atteignait la vérité et constituait une


grecque étant toujours orientée vers cet idéal de perfection – ou plutôt de perfectibilité devrions-nous dire eu égard de cette notion de révision juridique -, là où à l'inverse le technologue, en menant une politique auto-contradictoire renie sa propre ligne directrice en montrant que lui fait défaut l'élément essentiel de ce qui pour les Grecs est essentiel : la raison<sup>1291</sup>.  Reductio (K. Popper) 


-critique n°11 : double-pensée en ce qui concerne l'incorruptibilité des Idées. D'une part, il les énonce comme incorruptibles<sup>1292</sup> et d'autre part, comme dégradables<sup>1293</sup>.  Reductio (K. Popper) 

---

activité sérieuse, mais qu'il faut en l'écouter demeurer vigilant, si on demeure soucieux de la constitution politique de soi-même, et considérer comme une loi les dispositions que nous avons énoncées au sujet de la poésie ». Il y a lieu de considérer que cet extrait de *La République* ne rentre pas dans le cadre du propos Popperien sur l'ingénierie sociale dans la mesure où Platon-Socrate opère une distinction entre la poésie négative et la poésie positive en bannissant de la cité le populisme rhétorico-émotionnalisant : ce propos porte donc sur une institution négative et non sur une institution positive comme l'exige la théorie Popperienne. Certes, en élagant la partie négative de la « poésie », Socrate-Platon en établirait une institution positive, cependant que fait encore défaut le critère de la double-pensée pour pouvoir rentrer dans le cadre Popperien, l'objectif des Grecs étant de conserver le principe de rationalité, lequel fera éternellement obstacle à ce que toute rhétorique populiste émotionnelle ne soit tolérable dans son principe, eu égard du nécessaire sérieux dont il soit impératif de faire preuve au sein de la dimension virréelle(Vre+2) – le sérieux mentionné par les penseurs grecs étant la caractéristique distinctive de cette dimension socio-polaire. Par ailleurs et enfin, le paradigme de l'ingénierie sociale ne saurait correspondre à la pensée de Platon-Socrate en ce que ceux-ci raisonnent d'abord en termes de nécessité tandis que K. Popper raisonne en termes de malléabilité de l'humain par le truchement d'institutions : alors que les premiers traitent surtout de besoins réels, la pensée Popperienne revient à plaquer une volonté politique et/ou anti-politique sur la réalité, ce qui se rapproche dans ce second cas du caractère prophétique d'une pan-idéologie(F).

- 1291 [Platon, Le politique, introduction de L. Brisson et J-F. Pradeau, 370-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 28-29](#) : « De toute évidence, Platon défend ainsi la « scientificité » de l'activité politique, son caractère cognitif, en refusant d'emblée qu'on la réduise à n'être qu'une activité pratique. C'est ce qui permettra à la suite du dialogue de distinguer la technique politique des techniques pratiques que sont, par exemple, les activités militaires, mais aussi de la distinguer des procédés que pratiquent les rhéteurs ou les sophistes et qui ne relèvent pas pour leur part d'aucune technique. Les conséquences de cette hypothèse sont importantes, ne serait-ce que parce que Platon semble ainsi donner une fin cognitive : la politique, dit le philosophe, relève de la pensée, sous sa forme la plus éminente. On pourrait certes ne pas s'étonner de l'hypothèse initiale, en affirmant que, dans la mesure même où on lui accorde d'être une technique, la politique est aussi bien et par définition une science. En revanche, et c'est là l'une de ses particularités, cette science est dite à la fois « cognitive » (*gnostike*) et « directive » (*epitaktike*). En l'affirmant et en choisissant ainsi d'apparenter la politique davantage aux mathématiques qu'à des sciences dont la destination est une activité manuelle, Platon soustrait la politique à la définition courante qu'en donnent ses contemporains, qui la regardent comme une « pratique » ; il retire ce faisant aux « politiques » de son temps l'argument d'autorité que ces derniers pouvaient tirer de leur pratique effective. Autrement dit, Platon fait valoir que le fait de diriger une cité ou de commander une armée ne suffit en rien à faire un homme politique. Le seul critère pertinent, celui qui permettra de distinguer entre le politique et ses contrefaçons, est celui de la possession d'un savoir scientifique spécifique. Ce dernier, comme l'indique le caractère « directif » de la politique, n'est toutefois pas délié de tout rapport à la pratique : la science politique a bien vocation à diriger toutes les activités pratiques, et qu'elle ne soit pas elle-même pratique ne lui interdit pas d'être effective ». Il y a lieu de mentionner un oubli concernant cette compétence politique : « Ses rois seront ceux de ses citoyens qui seront parvenus à l'excellence dans la philosophie aussi bien que dans l'art de la guerre » ([Platon, La République, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 401](#) : Aussi faut-il couper court tout de suite à la pensée grecque laquelle s'inscrit sur ce point dans une impasse théorique. Entre la philosophie et la guerre, il ne peut qu'il y avoir une éternelle contradiction de principes fondateurs, impasse théorique qui ne peut être dépassée qu'au moyen de la mondialisation(J) de toutes les armées, universalisation des nations qui rendrait vaine par principe tout zèle militaire excessif
- 1292 [K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 3 : la théorie platonicienne des formes ou des idées, 1945, éditions du Seuil, p. 44](#) : « Toutes choses soumises au changement, celles qui dégèrent et déclinent, sont la progéniture des choses parfaites et, par conséquent, leur copie. Le géniteur ou l'original d'une chose changeante est ce que Platon dénomme sa « Forme », son « Modèle » ou son « Idée ». Disons que, malgré son nom, l'Idée ne relève ni de la représentation mentale du rêve, mais constitue une réalité concrète. Elle est parfaite et impérissable. Contrairement aux choses périssables, les Formes ou les Idées se situent en dehors de l'espace et du temps, mais

-critique n°12 : double-pensée. D'un côté, K. Popper énonce que le changement, c'est le mal pour Platon-Socrate<sup>1294</sup>, puis le bien<sup>1295</sup>. Il y a donc lieu d'appliquer toujours la même idéo-sentence à toute auto-contradiction : l'annulation du propos et l'augmentation du doute du sérieux de son auteur. Il y a donc lieu de constater que le propos de K. Popper s'appauvrit considérablement et que s'accumulent les indices démontrant sa roublardise. 

-critique n°13 : répétition de la même thèse erronée et contre-vérité<sup>1296</sup>. Il y a lieu d'observer que la sphère politique ne disposant d'aucun véritable contre-pouvoir - le système politique français de l'Histoire négative étant hélio-négationniste -, il y a tout lieu de penser que l'homme d'État (néolibéral) soit la racine de la maladie et non son docteur, K. Popper inversant le rapport de réalité applicable à la France en 2023 (critique certes anachronique, cependant qu'elle soit vraie dans un certain nombre de pays depuis le tournant néolibéral mondial des années 1980 dont il y a lieu de rappeler que K. Popper faisait parti des initiés). 

-critique n°14 : faux critère du totalitarisme<sup>1297</sup>. Si d'un côté, il est bien nécessaire de reconnaître qu'une société de castes répartissant corrélativement les enfants en un moule éducatif pré-associé correspond au modèle scolaire de l'anti-État universel(-) Huxleyien, il semblerait que l'application du critère transversal n°1.4. par K. Popper soit un peu légère : on retrouve une mauvaise caractérisation du paradigme totalitaire. La pan-idéologie(F) de Socrate-Platon n'est pas assez bien identifiée : leur prétendue loi historiciste vulgarisée ne tend ni vers l'impérialisme global, ni ne prétend à l'omniscience, ni ne se place absolument dans le champ de l'anti-réalité. Il peut toutefois être reproché à Platon-Socrate de développer une certaine logique défensive, qui s'explique assez aisément compte tenu du fait qu'il y a deux mille cinq cent ans, la paix n'était pas aussi assurée

---

durent dès l'origine en contact avec eux. Étant extérieures ce qui appartient à nos concepts de temps et d'espace, elles ne peuvent être perçues par nos sens, contrairement aux choses soumises au changement et, par conséquent, appelées « choses sensibles ». [...] L'« Idée » Platonicienne est à la fois l'original et l'origine de la chose, sa raison d'être et le principe même en vertu duquel elle existe ». On notera une auto-contradiction interne à cette citation : les Idées étant à la fois une « réalité concrète » mais toutefois « en dehors de l'espace et du temps ». De toutes façons, c'est un idéo-viol d



1293 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 58 : « Si à l'origine règnent le parfait et le bien, tout changement ne peut que s'en éloigner vers ce qui est imparfait et mauvais, vers la corruption. Cette théorie peut s'analyser ainsi : plus une chose sensible ressemble à son Idée, moins elle est corruptible puisque l'Idée est incorruptible. Mais les choses sensibles ou engendrées ne sont pas des copies parfaites et ne peuvent jamais l'être, puisqu'elles ne sont que des imitations de la réalité authentique, des apparences, des illusions, non la vérité. En conséquence, aucune chose sensible ne ressemble suffisamment à son Idée pour demeurer immuable : « Conserver toujours le même état [...] et rester éternellement identique, cela ne convient qu'à ce qu'il y a de plus éminemment divin, et la nature corporelle n'est pas de cet ordre », dit Platon.



1294 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 60 : « En somme, pour Platon, le changement, c'est le mal, alors que l'immobilité est au contraire divine ».

1295 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 60 : « Comme le montrent les passages déjà cités, une âme d'élite peut défier le changement et le déclin, de même que ce qui est très mauvais par exemple, une ville où le désordre règne peut être améliorée par le changement ».

1296 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 63 : « Pour Platon, l'histoire, n'étant que la description du déclin social, est en définitive celle d'une maladie, le malade étant la société dont l'homme d'État devrait être le médecin ou le guérisseur ».

1297 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 79-80 : « Le principe politique qui est à la base de l'éducation de l'âme, le maintien de la stabilité de l'État, s'applique également à celle du corps, toujours à l'imitation de Sparte. S'opposant à l'élitisme qui caractérisait l'éducation donnée au citoyen athénien, Platon veut faire de l'élite une classe de guerriers professionnels, toujours prêts à frapper l'ennemi du dehors comme celui de l'intérieur. Il nous dit à deux reprises qu'il faut « conduire les enfants à la guerre sur des chevaux, pour la leur faire voir, et, si la chose pouvait se faire sans danger, les approcher de la mêlée et leur faire goûter le sang comme aux jeunes chiens ». Un écrivain contemporain a défini l'éducation totalitaire comme une mobilisation intensive et permanente : la formule s'applique parfaitement à l'ensemble des méthodes prônées par Platon ».

qu'elle ne pouvait l'être en 1945 – si elle pouvait l'être en cette année-là. Est en effet observable une certaine cohérence entre l'éducation militaire des nouvelles générations et le besoin précité d'avoir des philosophes-gouverneurs connaisseurs de l'art militaire, besoin qui est toujours d'actualité en France comme dans tous les pays du monde en 2023, bien qu'il soit d'une tristesse infinie que soit encore éprouvé un tel besoin militaire continu (climatiquement très compromettant de surcroît). En ce qui concerne directement ce critère : je ne suis pas certain que la seule intensité et permanence de l'éducation suffise à établir le caractère totalitaire d'une éducation, sinon toutes formes d'études supérieures seraient totalitaires et ce n'est pas parce qu'une société est construite en caste qu'elle est totalitaire également : comment avoir une société sans élite compte tenu du principe de compétence énoncé par Platon-Socrate ? Le critère Popperien est donc trop large, mal défini et à côté de la réalité tout en extrayant le principe de compétence justifiant la nécessité d'une telle éducation largement justifiée par le contexte historique d'écriture de ces ouvrages antiques, lequel justifie de les regarder avec une certaine mytho-reflexivité<sup>1298</sup>.  Reductio (K . Popper) 

-critique n°15 : abus de langage<sup>1299</sup>. Ici, K. Popper ne mentionne pas une idée pourtant importante : ce que Socrate-Platon désigne par poésie ne correspond pas à ce que l'on entend par ce terme dans le sens commun (cf citation critique n°10). Socrate-Platon désigne par ce terme les personnes qui en manipulent d'autres en créant des prophéties, et autres contre-vérités. Or, c'est la posture sérieuse (Vre+2) de Socrate-Platon qui justifie le bannissement de cette dimension toute forme d'imposture en vue du gouvernement de la cité<sup>1300</sup> : cela serait à nouveau contraire au principe grec de compétence. Ce qui fait défaut à Socrate-Platon, tout comme à K. Popper, c'est de bien se rendre spécifier la dimension dans laquelle on se place, de sorte à bien interpréter le propos : K. Popper saute cette étape méthodologique, joue sur la polysémie des mots de sorte à rendre son propos crédible, cependant que l'emploi de telles techniques contribue à retirer au sens littéral son contenu initial, ce qui contribue à nourrir ma thèse de l'idéo-viol de Platon-Socrate par K. Popper, qui se place donc dans une dimension socio-polaire(Vre-4) incompatible avec toute forme sérieuse justement de pensée, cependant qu'à nouveau, il est possible d'explicitier des liens entre sa philosophie et la jurisprudence supra-constitutionnelle de la CrEDH !  Reductio (K . Popper) 

1298 Citer jerphagnon

Ce point est *a minima* soutenu par la légèreté de la méthode employée par Platon-Socrate qu'ils ont au moins l'honnêteté intellectuelle de reconnaître : ils se laissent porter par là où flux dialogiques les mènent (Platon, *La république*, Livre III, éditions Flammarion, p. 178 : « -Peut-être dis-je, peut-être s'agit-il de plus encore que ces deux là. Pour ma part, en effet, je n'en sais trop rien, mais là où l'argument de la discussion, tel un souffle, nous portera, c'est là que nous devons nous rendre).

1299 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 79 : « Du point de vue de la coutume athénienne, ce n'était rien de moins que l'étouffement de toute éducation littéraire. Comme la poésie, la musique proprement dite doit être soumise à une censure rigide, et l'une et l'autre doivent tendre à renforcer la stabilité de l'État (en éveillant chez les plus jeunes la discipline de classe et en les rendant plus aptes à servir ses intérêts).

1300 Platon, *La république*, Livre II, éditions Flammarion, p. 151 : « -Il nous faut donc commencer, semble-t-il, par contrôler les fabricateurs d'histoires ». En réalité, ce genre de propos peut être interprété doublement. Négativement, il pourrait être possible d'inférer à Platon-Socrate, comme le fait K. Popper, qu'il s'agit d'une censure injuste. Positivement, il y a bien lieu de remarquer que les totalitarismes siègent sur des mythes que K. Popper nomme historicisme dans le cas du totalitarisme nazi. **K. Popper se retrouve dès lors en une situation auto-contradictoire en ce que d'un côté il bannit tout historicisme et d'un autre prend la défense des historicistes.** Encadrer certaines histoires (négationnistes), constitue par ailleurs un axe jurisprudentiel clef de la CrEDH lequel donne tort à K. Popper (\*. Ainsi est-il possible d'affirmer que la CrEDH condamne les « « poètes(Socrate-Platon) » de type TTT-2 », soit d'une façon différente que ne le faisaient les deux philosophes grecs.). Cela étant, il est possible de retrouver quelque jurisprudence relativement contraire à celle de la CrEDH (CAA Orelsan\*). Sur ce point, Platon-Socrate fournit un argument à mon sens décisif (Platon, *La république*, Livre II, éditions Flammarion, p. 153 : « Car un jeune n'est pas en mesure de discerner une intention allégorique de ce qui n'en possède pas, et ce qu'il ressent à son âge, en formant ses opinions, a tendance à devenir ineffaçable et immuable ».).


-critique n°16 : glissement sémantique anachronique<sup>13011302130313041305</sup>. Un problème de taille apparaît : la notion de masse n'est pas définie et à nouveau un abus de polysémie apparaît (bien que le terme apparaisse dans le texte de la République par exemple (p. 425 par exemple). Il y a lieu toutefois de distinguer la masse au sens courant du terme de la masse(TTT-2) telle que définie par Harendt. Trois éléments de définition mentionnés dans le critère 4.0.1. du chapitre premier du livre premier en permettent d'en établir un paradigme simple : tout individu massifié est intégralement hétéro-défini au moyen d'une pan-idéologie(F) complètement coupée de la réalité de façon continue au moyen de la réactualisation permanente de la composante molle de son contenu. Aucune argumentation Popperienne n'apparaît en justification de la novation de cette masse en masse(TTT-2). En ne distinguant pas ces deux paradigmes, Popper opère donc un glissement sémantique lequel s'avère à l'avantage de sa théorie, laquelle se fracasse néanmoins sur elle-même en raison de son absence de rigueur méthodologique : en ne pré-construisant pas de paradigme clair du totalitarisme, K. Popper n'établit pas d'étalon de mesure. Sans unité de mesure, il n'est pas de comparaison sérieuse possible : K. Popper paraît ici raisonner dans le vide. La distinction entre masse et masse(TTT-2) n'est pas artificielle en ce qu'elle recoupe des réalités VHHistoriquement constatées.

♠♥☺Reductio (K. Popper)☺♠♠

-critique n°17 : paradigmes contraires<sup>1306</sup>. Cette même citation contrarie le critère n°3.1. d'un anti-État(TTT-2) en ce qu'il est constitué de deux pôles : un idéo-pôle constitué d'un leader totalitaire unique, appuyé d'un pôle militaire. L'argumentation Popperienne revient littéralement à ne considérer que l'existence d'un pôle militaire, ce qui revient à l'éloigner d'autant plus tant du paradigme conçu par mes soins que du paradigme Harendtien – en la matière premier – lequel rajoute un élément de définition à l'individu massifié – que j'avais omis de préciser dans le critère précédent - : l'identification totale au leader totalitaire<sup>1307</sup>. En ce qu'il s'agit d'un élément

- 1301 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 76 : « Il faut se souvenir de ce bref mais triomphal récit de l'asservissement d'une population sédentaire par une horde de conquérants, si l'on veut comprendre l'insistance mise par Platon à affirmer que les bons gouvernants, dieux, demi-dieux ou gardiens, sont les bergers des hommes et que l'art politique véritable, l'art de gouverner, n'est autre que celui de conduire et de dominer les masses ».
- 1302 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 76 : « Dans la cité idéal de Platon, l'éducation des auxiliaires par conséquent de la caste dirigeante, est, comme le port des armes, un symbole et une prérogative de classe, un instrument au service de sa domination dont elle garantit le maintien. Si Platon s'y intéresse, c'est uniquement parce qu'elle est un puissant levier politique, qui peut servir à dompter les masses et à unifier la classe dirigeante ».
- 1303 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 68 : « Pour parvenir aux six types définis par *Le Politique*, il commence par distinguer trois sortes de gouvernements : le règne d'un homme, celui de quelques hommes, enfin celui des masses ».
- 1304 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 71 : « L'État idéal de Platon comporte théoriquement trois classes : les gardiens, les auxiliaires armés ou guerriers et les travailleurs. Mais, en réalité, il n'y en a que deux : la caste militaire, celle des dirigeants armés et instruits, d'une part, et la masse inéduquée et sans armes, le troupeau humain, d'autre part ».
- 1305 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 108 : « Malheureusement, la valeur de cette description est affaiblie par sa haine pour la société dans laquelle il vivait et son amour pour l'ancienne société tribale. Ces sentiments l'ont amené à formuler une loi proprement insoutenable, celle de la dégénérescence universelle ». On notera que la philosophie de Platon-Socrate ne tend pas à rétablir le tribalisme mais à instituer une cité organisée regroupant plusieurs castes ou corps de métiers (je renvoie au livre II de *La République*) : Popper invente.
- 1306 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 71 : « L'État idéal de Platon comporte théoriquement trois classes : les gardiens, les auxiliaires armés ou guerriers et les travailleurs. Mais, en réalité, il n'y en a que deux : la caste militaire, celle des dirigeants armés et instruits, d'une part, et la masse inéduquée et sans armes, le troupeau humain, d'autre part ».
- 1307 A. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, troisième partie : le totalitarisme, chapitre X : une société sans classes, 1958, p. 636 : le leader totalitaire « dépend de la volonté des masses qu'il incarne tout autant que ces masses dépendent de lui. Sans lui, elles n'auraient pas de représentation extérieure et demeureraient une horde amorphe ;

indispensable, s'il n'y a pas de leader totalitaire, il ne saurait par définition il y avoir de masse(TTT-2), celle-ci n'étant qu'un prolongement de ce premier.

-critique n°18 : indifférence au coco-totalitarisme<sup>1308</sup>. De façon transversale, toute organisation politique ne peut qu'avoir un seuil maximal de développement. Or, l'évitement d'une telle situation ne peut que constituer une loi à valeur supra-objective : si l'on excède certains « TFT – nombre moyen d'enfants engendrés par une femme au cours de sa vie - »<sup>1309</sup>, il y aura bien un moment où l'argument malthusien de la « Bombe P » sera vérifié<sup>1310</sup>. Autrement dit, K. Popper produit ici un reproche illégitime en faisant passer pour critiquable ce qui relève du nécessaire de sorte à ne pas tomber dans l'écueil coco-totalitaire associé. 

-critique n°19 : Falsification du propos Socrato-Platonicien<sup>1311</sup>. À nouveau, K. Popper utilise un glissement sémantique : alors que Platon-Socrate emploie l'expression de « faux bourdons »<sup>1312</sup>, K. Popper transmute cette expression en termes de « classes » comme pour identifier sa thèse historiciste attribuée à Platon-Socrate à celle qu'il attribue à Marx. Or, la relecture du livre VIII de *La République* m'a permis de comprendre un point : le propos de Platon-Socrate sur la transformation de la démocratie en une autre constitution politique est double. D'une part, en effet, il est établi la succession entre démocratie et tyrannie par l'effet désordonnateur de la multiplication de ces faux bourdons<sup>1313</sup>. Mais d'autre part, Platon-Socrate établit préalablement que la démocratie

---

sans les masses, le chef est une personne insignifiante ».

1308 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 73 : « La classe dirigeante ayant le monopole absolu du pouvoir, y compris celui d'interdire au troupeau humain de s'accroître au point de devenir une menace, le seul problème posé par la défense de l'État est, en définitive, celui de la préservation de l'unité interne de cette classe ».

1309 F. Ramade, *éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère*, chapitre 1 : Les facteurs de dégradation de la biosphère : leur nature et leur importance 2021, éditions Dunod, p. 37.

1310 F. Ramade, *éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère*, chapitre 1 : Les facteurs de dégradation de la biosphère : leur nature et leur importance 2021, éditions Dunod, p. 43 : « En conséquence, la Chine est aujourd'hui l'unique pays nouvellement industrialisé figurant, avec un taux annuel de croissance de sa population de 0,5 % par an, aux côtés des pays les plus avancés dans le groupe des nations dont le taux de croissance est le plus bas et qui sont donc dans la phase néomalthusienne, ultime stade de la transition démographique. À l'opposé si la Chine n'avait pas mis en œuvre en temps utile cette politique volontariste de contrôle des naissances, elle compterait à l'heure actuelle plus de 2,5 milliards d'habitants et ses populations seraient exposées en permanence à un risque de disette ! »

1311 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 67 : « Le passage de la démocratie à la tyrannie, dit-il, est d'autant plus facile qu'il est l'oeuvre d'un chef populaire ayant su exploiter l'antagonisme de classe entre riches et pauvres au sein de l'État démocratique et ayant réussi à se constituer une milice personnelle ».

1312 Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 427 : « Et cet homme que nous appelions tout à l'heure un faux bourdon, ne le considérons-nous pas comme un homme qui déborde de ces plaisirs et de ces désirs et qui est asservi par ceux qui ne sont pas nécessaires, alors que l'homme qui est dirigé par les plaisirs et les désirs nécessaires est l'homme le plus parcimonieux de l'oligarchie ? »

1313 Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 433-435 :

« -Et la conséquence principale de tous ces facteurs conjugués, repris-je, tu peux la concevoir : tout cela rend l'esprit des citoyens irritables, avec le résultat qu'ils se fâchent et se révoltent à la moindre occasion où se présente pour eux un élément de contrainte. Tu sais bien qu'au bout du compte, d'une certaine manière, ils ne manifestent plus aucun respect ni pour les lois écrites, ni pour les lois non écrites, tant ils sont désireux que personne ne soit, de quelque façon, leur maître.

-Je le sais trop bien, dit-il.

-Tel est donc, mon ami, repris-je, l'amorce belle et juvénile, à partir de laquelle se développe selon moi la tyrannie.

-Juvénile, pour sûr, dit-il, mais que se produit-il ensuite ?

-La même maladie, répondis-je, qui s'est manifestée dans l'oligarchie et qui a mené à sa perte, se développe ici en raison de la permissivité qui se répand avec une ampleur et une force plus considérables, au point d'asservir la démocratie. Car de fait une action démesurée dans un sens a tendance à provoquer une transformation en sens contraire, que ce soit dans les saisons, dans la végétation ou dans les organismes, et cela ne vaut pas moins pour les constitutions politiques.

peut déboucher sur toute autre forme de constitution politique<sup>1314</sup> : sur une aristocratie par exemple, ce qui revient à dire que le fil d'évolution des constitutions politiques est réversible et non pas strictement condamné à n'aller que dans un sens. K. Popper fait ainsi passer pour fermé ce qui est en réalité ouvert, ce qui retire définitivement tout crédit à sa théorie de l'historicisme Socrato-Platonicien, la succession tyrannique à la démocratie n'étant qu'une possibilité évitable, assez-t-il tout étant. 🇧🇻🇷🇸🇷🇸 Reductio (K. Popper) 🇷🇸🇷🇸

-critique n°20 : critique omissive<sup>1315</sup>. K. Popper survole le texte du livre VIII de *La République* et oublie de mentionner que Platon-Socrate opère une critique sévère de la tyrannie (qui n'est jamais qu'une forme embryonnaire Historique du totalitarisme). Ce point est d'importance car en omettant

---

-Vraisemblablement, dit-il.

-Une liberté excessive ne peut donc apparemment se muer qu'en une servitude excessive, et cela aussi bien pour l'individu que pour la cité.

- C'est en effet probable.

-Il est dès lors vraisemblable, repris-je que la tyrannie ne puisse prendre forme à partir d'aucune autre constitution politique que la démocratie, la servitude la plus étendue et la plus brutale se développant, à mon avis, à partir de la liberté portée à son point le plus extrême.

-Cela est cohérent, en effet, dit-il.

-Mais sans doute, repris-je, n'était-ce pas là l'objet de ta question. Tu demandais quelle est cette maladie qui, se développant aussi bien au sein de l'oligarchie que de la démocratie, finit par asservir celle-ci ?

-C'est vrai, dit-il.

-Eh bien repris-je voici : je parlais de la classe des hommes paresseux et dépensiers, le contingent le plus courageux dirigeant les autres, le contingent le moins courageux se plaçant derrière eux. Ce sont eux que nous assimilons à des faux bourdons, les premiers sont dotés d'aiguillons, les autres non.

-Exact, dit-il.

-Or, continuai-je, ces deux espèces d'hommes introduisent le trouble dans toute constitution politique où ils apparaissent, un peu à la manière du phlegme et de la bile dans le corps. Pour les uns et les autres, à l'exemple de l'apiculteur consciencieux, le bon médecin et le bon législateur de la cité doivent prendre des mesures bien à l'avance, d'abord et avant tout pour éviter qu'ils ne surviennent, et s'ils apparaissent, pour les éliminer le plus rapidement possible de la ruche, eux et aussi leurs alvéoles ». Littéralement, le tyran n'arrive au pouvoir que parce que le peuple qui a chassé son ancienne élite, le nomme à ce poste pour combler le vide politique (« Or, le peuple n'a-t-il pas l'habitude de toujours choisir quelqu'un pour le placer à sa tête, de l'entretenir et de lui donner toujours plus d'importance » ? (Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 437).

1314 Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 423-424 : «

« -L'avènement de la démocratie se produit à mon avis lorsque les pauvres, forts de leur victoire, exterminent les uns, bannissent les autres, et partagent également avec ceux qui restent le pouvoir politique et les responsabilités de gouverner. Le plus souvent même, dans la cité démocratique, ces responsabilités sont tirées au sort.

-Voilà bien en effet, dit-il comment advient ce système politique de la démocratie, soit qu'il se produise par le recours aux armes, soit encore qu'il résulte de la peur qui fait fuir les autres, ceux qui détenaient le pouvoir antérieurement.

-Comment donc, repris-je, ces gens-là s'administrent-ils ? Quelle est la nature d'une constitution politique de ce genre ? Il est clair que l'homme qui lui est apparenté nous apparaîtra comme l'homme démocratique.

-C'est clair, dit-il.

-Eh bien, tout d'abord, ne faut-il pas dire que les citoyens y sont libres et que la cité laisse place à la liberté et à la liberté d'expression ? Et que dans cette cité règne le pouvoir de faire tout ce qu'on veut ?

-C'est en tout cas ce qu'on raconte, dit-il.

-Mais partout où règne un tel pouvoir, il est évident que chacun peut s'y aménager un genre de vie particulier, selon son bon plaisir.


-C'est évident.

-On trouvera donc, je pense, dans cette constitution politique plus que dans toute autre, des hommes toute provenance.

-Sans doute.

-Il y a des chances, dis-je que cette constitution soit la plus belle de toutes. Comme un manteau bigarré, orné de toutes les couleurs, ce gouvernement bariolé de tous les caractères semblerait être le plus beau. Et sans doute, ajoutai-je, cette constitution, à l'image des ornements bigarrés qui subjuguent les enfants et les femmes, fait-elle l'admiration du grand nombre.

-Oui, certainement, dit-il.

ces propos, il devient non-contradictoire d'accuser Platon-Socrate de totalitaristes : on ne saurait l'être si l'on est critique envers cette forme politique<sup>1316</sup>. 

-critique n°21 : raisonnement faux<sup>1317cclxxxv</sup>. Pour reprendre ce dernier point de la pensée Popperienne, le rayonnement solaire ne pourrait faire l'objet d'aucune législation alors même que ces lois sont, comme il le dit pourtant, « hors de notre contrôle ». Considérant la malhonnêteté intellectuelle de K. Popper, il y a lieu d'inverser sur ce point son propos : les lois naturelles s'imposent d'elles-mêmes, sauf à commettre un délit d'hélio-négationnisme (donc doublement caractérisé en ce qui concerne K. Popper). « Toutes autres sont les lois normatives. Qu'il s'agisse de règles juridiques ou de prescriptions morales, leur application ne dépend que des hommes, et elles peuvent toujours être modifiées. Sur l'aspect positif, cela signifie que mon idéal de la société désargentisée et possible (bannissement du code bancaire entre autres). Sur l'aspect négatif de ce

---

-Et c'est dans ce gouvernement, bienheureux homme, dis-je qu'il est approprié de chercher une constitution politique.

-Comment donc ?

-Parce qu'en raison de la liberté qu'on y trouve, il contient toutes les espèces de constitutions politiques et il est probable que celui qui souhaite établir une cité, ce que nous avons tenté de faire à présent, n'aura besoin que de se rendre dans une cité gouvernée démocratiquement pour y choisir le genre qui lui plairait : c'est comme si on était entré dans un grand marché aux constitutions politiques, et une fois le choix fait, on n'a qu'à fonder la cité selon le modèle choisi ».

1315 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 4 : changement et mobilité, 1945, éditions du Seuil, p. 67 : « Ceux qui ont acclamé [en la personne du tyran] un champion de la liberté sont promptement réduits en esclavage et se voient contraints de combattre pour lui, tandis qu'il « ne cesse de susciter des guerres pour que le peuple ait besoin d'un chef ». Avec la tyrannie s'instaure le plus abject des régimes ».

1316 Platon, *La république*, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 440 :

« -Or, au nombre de ceux qui ont contribué à le mettre en place et qui se trouvent au pouvoir, ne s'en trouve-t-il pas certains qui ont conservé leur franc parler et critiquent les événements qui se produisent, du moins ceux qui sont les plus courageux ?

-On peut le supposer.

-S'il veut régner, le tyran sera donc forcé de supprimer tous ces gens-là, si bien qu'il ne laissera ni chez ses amis ni chez ses ennemis, personne qui ait de la valeur.

-C'est clair.

-Il faut donc qu'il discerne avec acuité celui qui est courageux, celui qui a de la grandeur d'âme, celui qui est prudent, celui qui est riche. La nature de son bonheur est telle qu'il est forcé de leur livrer combat à tous, qu'il le veuille ou non, de comploter contre eux jusqu'à ce qu'il en ait purgé la cité.


-Quelle belle manière de purger ! Dit-il. [propos clairement ironique].

-Oui, répondis-je, c'est le contraire de la purgation des médecins pour les corps. Tandis que les médecins retranchent l'élément pernicieux pour laisser ce qu'il y a de meilleur, lui s'applique à faire le contraire ».

Rien qu'avec ce court extrait, il est possible de consolider parallèlement certains éléments du paradigme descriptif d'un totalitarisme du chapitre premier du livre premier : destruction de la liberté d'expression ; purges ; inversion de tout rapport logique avec la réalité ; leader tyrannique planifiant d'universaliser la ligne de masse ; anti-politique d'effacement de toute opposition politique. Ce seul court extrait justifie que l'on défende Platon-Socrate de l'attaque de K. Popper : *La République* se positionne nettement de façon anti-tyrannique (soit anti-proto-totalitaire), selon des éléments compatibles avec, entre autres, les propos Harendtien ou Werthien, aussi, la réhabilitation de la légitimité du propos grec concourt à l'instauration d'une philo-légitimité millénaire des propos précités (de Platon-Socrate aux Historiens d'aujourd'hui, il n'y a jamais que continuité dans les idées (l'anti-tyrannie), bien qu'expansion matérielle du propos). Un second lien philo-millénaire que K. Popper a tenté de couper peut donc être considéré comme rétabli.

1317 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 82 : « Pour y parvenir, il importe de ne pas confondre les *lois naturelles* auxquelles obéissent les mouvements du soleil, de la lune et des astres, ou les lois de la thermodynamique, avec les *lois normatives*, c'est-à-dire les interdictions et les ordres édictés en tant que règles de conduite, comme les Dix commandements, ou les principes juridiques qui sont à la base des institutions étatiques. Une loi naturelle s'applique à un phénomène qui se reproduit avec une régularité parfaite. [...] Une loi naturelle dont la vérité peut être mise en doute n'est qu'une « hypothèse ». Car une loi naturelle ne souffre ni modification, ni exception. Si une loi [naturelle] peut être contredite, cela signifie que l'hypothèse est erronée. Les lois naturelles, étant immuables, ne peuvent être ni violées ni rendues obligatoires ; elles échappent à notre contrôle ».



propos, est indépassable le panti-totalitarisme (position qu'il reprend d'ailleurs pour s'approprier un monopole moral, mais qui serait par conséquent modifiable) : il ne s'agit pas d'une loi normative « modifiable ». Ne peut qu'être recherché le bannissement de toute forme d'horreur(TTT). Il y aurait donc lieu de créer une troisième catégorie pour réhabiliter le mode de pensée de K. Popper que j'abandonne pour conserver le mien avec les normes aux dimensions socio-polaires avec valeurs associées. Pardon, K. Popper mentionne une telle troisième catégorie, mais en ne la définissant pas clairement<sup>1318</sup>, il apparaît que ses lois sociologiques ne sont jamais qu'une sous-catégorie de ses lois normatives avec lesquelles elles ne se distinguent pas véritablement, alors même qu'il les associe aux lois naturelles<sup>1319</sup>, encore un artifice intellectuel donc. Mais à nouveau, il me semble que l'argent soit une institution sociale, que K. Popper fait donc implicitement passer pour une loi naturelle « importante » alors même que la logique monétaire aboutit à une situation virtuelle(J) d'anarchie(T...T). 

-critique n°22. Distinction non admissible entre société ouverte et fermée. Cette distinction est élaborée sur plusieurs chapitres de l'ouvrage, aussi me faudra-t-il la reconstruire en sautant les pages en arrivant aux éléments substantiels de définition de la société ouverte – le dualisme critique<sup>1320</sup>, l'humanisme<sup>1321</sup>, le non-historicisme, la non-bestialité, la flexibilité législative<sup>1322</sup> -,

- 
- 1318 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 91 : « En parlant de lois sociologiques, je ne songe pas tant aux prétendues lois de l'évolution, pourtant chères à un historiciste comme Platon, pas plus d'ailleurs, qu'à celles dont relèvent certaines constantes psychologiques du comportement humain, mais à celles qui régissent le fonctionnement des *institutions sociales* [non définies]. Celles-ci jouent dans notre vie un rôle comparable à celui du levier en mécanique ; comme des machines, elles multiplient notre capacité de faire le bien et le mal, et, comme des machines aussi, elles ne sont pas autonomes et doivent être placées sous la surveillance d'êtres intelligents, comprenant leur mécanisme et leur utilité, et conscients des limites imposées par certains impératifs sociaux. Il reste que toute institution doit répondre à certaines normes et avoir en vue un but déterminé. Une machine, ce n'est pas seulement le métal dont elle est faite, mais la combinaison de ce métal avec certaines règles. Elle transforme des objets conformément au projet de son constructeur. Dans une institution, les lois normatives et les lois naturelles sont étroitement imbriquées et on ne comprendra son fonctionnement que si l'on est capable de les distinguer ». Et pouf, on entendra plus jamais parler de ces lois sociologiques ! On a juste le droit à une courte note de fin bien sybilline : « Ainsi, le fonctionnement d'une institution n'est pas séparable de sa gestion ». Dans les deux cas, il s'agit de lois normatives me semble-t-il d'où mon argumentation précédente : soit K. Popper se mélange les pinceaux, soit il prend son lecteur pour un imbécile.
- 1319 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 90 : les constantes de la « doctrine de l'autonomie de la morale et du dualisme des faits et des décisions [...] obéit bien souvent à d'importantes lois naturelles, qu'on peut appeler des *lois sociologiques* ».
- 1320 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 84-85. Ce dualisme critique est ainsi défini : « C'est à partir du moment où la prise de conscience de la différence entre les deux catégories de lois fut pleinement acquise, qu'ont pu vraiment parler du *dualisme critique* [...] » .
- 1321 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 122-124 : « C'est que la théorie humaniste de la justice comporte trois points essentiels : a) l'égalitarisme proprement dit, c'est-à-dire l'élimination de tout privilège prétendu naturel ; b) une doctrine générale individualiste ; et c) l'idée que l'État a pour objet et pour devoir de protéger les citoyens ».
- 1322 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, tome 1, 1945, notes de fin, éditions du Seuil, p. 237 : « Ce qui nous sépare avant tout, c'est que ma définition se fonde sur une *distinction rationnelle*, en ce que la société close est caractérisée par la croyance en des tabous magiques, et la société ouverte, par l'aptitude de l'homme à porter sur ces tabous un jugement critique, à se servir de son intelligence avant de prendre une décision ». Et voilà que K. Popper fait passer pour *rationnelle* une distinction raciste, d'où le caractère inacceptable de la rationalité qu'il prône.

comme de la société fermée - le monisme naïf<sup>1323</sup> consistant en une bestialisation(TTT-2)<sup>cclxxxvi1324</sup> de ses membres, l'anti-humanisme<sup>1325</sup>, l'historicisme, l'immutabilité virrécelle<sup>1326</sup>. Comme le démontre la brève argumentation suite aux citations, il y a tout lieu de penser que la société française serait fermée. Je critique sa distinction dichotomique mais celle-ci a une part de vrai, laquelle fait d'ailleurs peur quand l'on sait que le programme de cet ouvrage est réalisé par les élites néolibérales de la société<sup>1327</sup>. Le racisme sous-jacent à sa théorie m'empêche toutefois de l'intégrer dans mon paradigme anti-totalitariste d'autant plus qu'il le contredirait : la dialectique entre noyau dur et enveloppe pan-souple de la pan-idéologie(F) ne se mélange pas très bien avec la rigidité absolue de sa société fermée. ♪∇☺Reductio (K. Popper)☺∇♪



- 
- 1323 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 84 : « La phase initiale, dite du *monisme naïf*, est celle où la distinction entre les lois naturelles et normatives n'existe pas, l'homme n'ayant pas encore compris la différence entre un tabou magique et une calamité naturelle ». Il y a lieu de constater que jusqu'en 1992 aucun traité n'existait en la matière et qu'aucun traité de droit international relatif à l'environnement ne dispose encore en 2023 d'aucune valeur juridique contraignante. La distinction entre ces lois n'a donc pas encore été intégrée, ni ce qu'elle implique : le constat de la valeur supérieure des lois naturelles, ou normes supra-objectives dans mon vocabulaire.
- 1324 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 199 : « J'appelle *société close* la société magique ou tribale, et *société ouverte*, celle où les individus sont confrontés à des décisions personnelles ». Dans les sociétés closes, les individus ne seraient donc pas capables de décisions personnelles. Dans la mesure où K. Popper intègre *ex officio* les sociétés tribales dans ce paradigme de la société fermée, il y a lieu de penser que ce découpage dichotomique des individus s'avère raciste – mais d'un racisme sournois car caché, dissimulé, implicite et donc d'autant plus condamnable.
- 1325 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 122-124. Il y aurait trois principes symétriques de l'anti-humanisme : « a) l'existence de privilèges naturels ; b) une doctrine générale collectiviste ou holiste ; et c) l'idée que l'individu a pour devoir de maintenir et de renforcer la stabilité de l'État ». Je ne peux pas m'empêcher de préciser que ces critères s'appliquent très facilement au village global en 2023 : l'économie fournit ces privilèges ; le système international des droits de l'Homme les défend ; tous les individus sont obligés de travailler pour pouvoir manger, ce qui revient à renforcer la stabilité du système ».
- 1326 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 198 : « Entre ces diverses sociétés, les différences sont, certes, nombreuses car rien n'est moins uniforme que le tribalisme. La plupart d'entre elles ont néanmoins pour trait commun que leurs coutumes sociales sont dominées par le magique et l'irrationnel et sont, de ce fait, particulièrement rigides. [...] Cette rigidité des coutumes tribales ne veut pas dire qu'elles ne changent jamais, mais que tout changement correspond à une crise religieuse ou à l'introduction d'un nouveau tabou, jamais à une amélioration raisonnée des conditions sociales ». On rappelle qu'il n'est pas possible d'assimiler la cité de Platon-Socrate à ce dernier critère (renvoi à la critique n°7), ce que K. Popper se permet pourtant de faire.
- 1327 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 200 : « Du fait même de la perte de son caractère organique, une société ouverte risque de s'acheminer progressivement vers une « société abstraite ». Elle peut en effet cesser, dans une large mesure, d'être un véritable rassemblement d'individus. Imaginons, au prix d'une certaine exagération, une société où les hommes ne se rencontrent jamais face-à-face, où les affaires sont traitées par des individus isolés communiquant entre eux par lettres ou par télégrammes, se déplaçant en voiture fermée et se reproduisant par insémination artificielle : pareille société serait totalement abstraite et dépersonnalisée. Or la société moderne lui ressemble déjà sur bien des points. Dans une ville, les piétons se croisent mais s'ignorent, les membres d'un syndicat portent une carte et paient une cotisation mais peuvent ne jamais se connaître. Beaucoup d'individus ont peu ou pas de contacts humains et vivent dans l'anonymat et l'isolement. Ils y sont malheureux, car, si la société tend à devenir abstraite, le tissu biologique de l'homme n'a guère changé, et il a des besoins sociaux que celle-ci est incapable de satisfaire. Certes, il n'y aura jamais de société complètement abstraite, pas plus d'ailleurs, qu'on n'en connaîtra d'entièrement ou d'essentiellement rationnelle ». Il y a lieu toutefois de démontrer qu'il s'agit d'un (troisième) historicisme en quittant la présente société ouverte-fermée ! C'est mon choix en tout cas que de me défaire de mon portable (vecteur principal de la techno-civilisation(para-TTT-3)). Il y a lieu également de démontrer qu'il est possible de vivre dans une société rationnelle, ce qui reviendrait à ce que K. Popper ait également formulé un (quatrième) historicisme. Il n'y a pas lieu de démontrer que K. Popper commet des « infractions historicistes » pour montrer qu'il a tort d'avoir dit ceci ou cela, ni même pour montrer que j'ai raison d'avoir montré qu'il avait proféré tel ou tel historicisme, de tout cela on se fout éperdument, ce qu'il y a lieu de constater c'est qu'en se réfugiant ainsi dans l'erreur, K. Popper nous montre la voie : la raison (qui n'est jamais que l'apport essentiel de Platon-Socrate) et la

-critique n°23. Contre-vérité<sup>1328</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°24. Auto-contradiction<sup>1329</sup> aboutissant à une distinction artificielle. Son raisonnement aboutit à la production de quelque absurdité<sup>1330</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°25. Attachement(TTT-1)<sup>1331cclxxxvii</sup> cohérent avec la malhonnêteté de K. Popper.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°26. Contre-vérité<sup>1332</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°27. Coup de pression(TTT-1)<sup>1333</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°28. Propos auto-contradictoire choquant<sup>1334</sup>.  Reductio (K. Popper) 

---

« désabstractisation » de la société (je me permet de dire quand même qu'il y a lieu de conserver les « cybertribus » et qu'une techno-désabstractisation complète de la société desservirait le présent projet de société Historique positive). La raison, oui d'accord, mais laquelle ? La raison vitale (renvoi à la critique n°30 [du présent document, formule toujours sous-entendue quand je renvoie à une critique]) : ce point rejoint à nouveau la philosophie de Socrate-Platon (Platon, *Le Politique*, 370-347 av. J-C., introduction de Luc Brisson et de J-F Pradeau, éditions Flammarion, p. 35-53 : « Selon Platon, le seul critère qui puisse tenir lieu de juste mesure en la matière est celui de la science politique, dont il faut se demander si les gouvernants la possèdent ou non dans chacun des régimes politiques distingués. Le principe proprement axiologique de l'analyse des constitutions, l'unique rectitude à l'aune de laquelle toutes peuvent être jugées, est la possession du savoir adéquat au soin de la cité [(*épiméleia* < le « soin »)] ». Les présents éléments se rapprochent de la thèse de lipovetski, laquelle se rapproche de l'ouvrage *La société du spectacle* de G. Debord...

1329 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 87 : « Ainsi, le dualisme critique souligne l'impossibilité d'assimiler une décision ou une norme à un fait ; on pourrait, dès lors, l'appeler dualisme *des faits et des décisions* ». Or, quelques lignes plus loin, on peut lire : « On peut parler d'une décision envisagée ou prise, mais aussi de l'acte de décider en tant que tel et appeler cet acte une décision. C'est seulement dans ce dernier sens qu'une décision peut être qualifiée de fait ». Il est donc à la fois impossible d'associer fait et décision mais il existe un cas dans lequel c'est possible : voici un nouveau cas d'auto-contradiction. Son dualisme distinguant décision et fait ne tient donc pas.

1330 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 88 : « Dans le domaine des décisions, la situation est semblable. Prendre une décision, adopter une norme ou un standard est un fait ; mais la norme ou le standard ainsi adopté n'en est pas un ».

1331 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 89 : « Croire en l'origine humaine des normes a parfois été considéré comme une attaque contre la religion. C'est peut-être vrai quand il s'agit de certaines attitudes religieuses, telles que l'obéissance aveugle, les tabous ou les pratiques magiques. En revanche, je ne vois pas en quoi cette opinion est incompatible avec une religion fondée sur la responsabilité personnelle et la liberté de conscience, comme le christianisme contemporain ».

1332 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 89 : « Que la morale soit issue de la religion est un fait historique [...] ». La morale anti-Étatique, de mon point de vue, c'est sûr effectivement que c'est de la religion que s'en est issu. Pour ce qui est de la morale tout court, cela reste à prouver.

1334 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 89 : « La prise de décisions dans le domaine moral n'est pas un processus naturel ». L'auto-contradiction est en rapport avec la conclusion matérielle de l'ouvrage : « Commencer par la suppression de la raison et de la vérité, c'est inévitablement aboutir à la destruction brutale de tout ce qui est humain » (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 230). Et bien, il y a lieu de considérer que c'est effectivement par là que commence K. Popper : en affirmant que la morale ne relève pas du quotidien, en affirmant que décider, ce n'est pas faire, K. Popper nous prive théoriquement de toute autodétermination morale. Il s'agit d'une forme d'infantilisation que de retirer la morale du quotidien car en postulant qu'elle ne serait pas « naturelle », il ferme la voie à sa culture par la (seule) voie de la rationalité justement (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 92 : « Alors que celle-ci est inéluctable, une norme est toujours imposée par une volonté extérieure ». Il s'agit d'une dépossession littérale du droit de poser des normes(IS) par exemple! On a un autre exemple de l'affirmation de l'interdiction du droit de poser des normes – position contraire au système de la Convention du Conseil de l'Europe – p. 94 : « Pour certains tenants de cette théorie du *positivisme juridique*, croire que l'homme

-critique n°29. Création de paradigmes artificiels<sup>1335</sup>. 

-Critique n°30. Manipulation transversale par l'intimidation du lecteur. Il est d'importance de souligner un fait : la philosophie tient un rôle central en politique<sup>1336</sup>. D'où le fait qu'il soit possible d'estimer que les politiciens et les juges lisent de la philosophie pour nourrir leurs programmes. Il y a cependant lieu d'opérer une synthèse nécessaire entre les éléments positifs et les éléments négatifs de la philosophie politique : tous ne sont à l'évidence pas sérieux. Tous les philosophes ne le sont pas non plus, notamment ceux qui jouent sur la peur des conséquences de l'action morale. L'influence Popperienne sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme a été

---

est capable de juger la société est une grave erreur ; c'est, au contraire, la société qui édicte le code selon lequel les individus seront jugés ».)

- 1328 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 86 : « La nature, elle, consiste en faits et en phénomènes, elle ne peut être ni morale ni immorale ». Personnellement, j'ai établi et je répète que toutes les planètes, et autres corps astraux, qui ne présentent pas les diverses conditions nécessaires au développement et au maintien de toute forme de vie humaine sont assimilables à des cosmo-totalitarismes(T...T). La nature, partout en dehors de la Terre, est par conséquent assimilable à un pan-cosmo-totalitarisme – à l'exception des éventuelles mais inatteignables exo-planètes - : la nature(T...T/L...L) peut donc être « moralisée ».
- 1333 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 89 : « J'affirme seulement que la responsabilité d'accepter ou de rejeter certaines lois morales, comme aussi de choisir entre les vrais et les faux prophètes, ne dépend que de nous-mêmes ». Voilà, c'est avec ce genre de propos que l'on entretient l'éternelle théo-guerre entre les trois grands monothéismes. Je rappelle ma conclusion sur l'étude du spirituo-totalitarisme : ces pan-théo-idéologies(F) ne sont pas miscibles dans la théorie sociale polaire.
- 1335 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 92-96 : « (3) Le *naturalisme psychologique* est en un sens une combinaison des deux thèses précédentes, dont il met en relief la partialité. Le positiviste a raison d'insister sur le caractère conventionnel, donc purement humain, de normes ; mais il oublie que, de ce fait, elles sont l'expression profonde de la psychologie et de la nature de l'homme et de la société. [...] (2) Le *positivisme moral* [il parlait précédemment de juridique] comme le naturalisme biologique, soutient que les normes doivent être ramenées à des faits ; mais, cette fois, à des faits sociologiques concrets. Pour les positivistes, il n'y a d'autres normes que les lois établies ou « posées », tout autre critère étant irréel et relevant de l'imagination. De telles lois sont les seuls critères du bien. [...] Le *naturalisme biologique* est la théorie selon laquelle, pour arbitraires que soient les morales et les constitutions des États, elles ont toujours pour base les lois immuables de la nature. Rien de plus arbitraire en apparence que les coutumes en matière de nourriture, et, cependant, elles obéissent indéniablement à certaines lois naturelles ». Dans la pensée Popperienne, des coutumes ne seraient donc pas des lois normatives, alors même qu'il existe des mécanismes juridiques permettant d'en démontrer le caractère modifiable (il est possible en droit international public de dénoncer une coutume pour qu'elle ne s'applique pas sur le territoire). Au-delà de cette contre-vérité juridique, les concepts du naturalisme biologique et du naturalisme psychologique semblent artificiellement distingués : l'argumentation Popperienne retombe dans les deux cas sur la question de l'égalité (K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 96, pour le naturalisme psychologique : « Nous pouvons croire que tous les hommes possèdent la spiritualité, mais nous pouvons tout aussi bien partager l'opinion d'Héraclite, pour qui les masses appartiennent à un ordre inférieur, tandis que seuls quelques élus participent à la communauté spirituelle de l'homme ». K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 93, pour le naturalisme biologique : « à l'inverse de ce puissant courant humaniste, le mouvement de la « grande génération », celui de Platon et de son disciple Aristote, a formulé la théorie de l'inégalité biologique et morale de l'homme ».). Cette indistinction entre ces deux concepts est d'autant plus justifiée que K. Popper parle indistinctement d'un « naturalisme de Platon » (*Ibid*, p. 97) qu'il relie par la suite à la notion de Forme, soit d'« essence » (même page), ce qui opère un lien avec son concept précédemment évoqué d'« *essentialisme méthodologique* » (*Ibid*, p. 50-51 : « Je nomme essentialisme méthodologique, l'opinion de Platon, partagée par nombre de ses successeurs, selon laquelle, l'objet de la connaissance pure ou de la « science » est de découvrir et de décrire la nature véritable des choses, c'est-à-dire leur essence. C'est une idée propre à Platon que l'essence des choses sensibles (leur réalité à n'est autre que leur primogéniteur ou leur Forme. [...] On comprendra mieux l'essentialisme méthodologique en le comparant à la théorie opposée, le *nominalisme méthodologique*, qui, au lieu de tendre à découvrir la réalité des choses et à en définir la nature, entreprend de décrire comment la chose se comporte selon les circonstances, et, plus particulièrement, de déterminer si ce comportement obéit à des règles constantes ».). Or, comme Popper associe dans le langage Platonicien nature et


démontrée en plusieurs points (liberté d'expression, liberté religieuse, libertés politiques) mais ici se joue l'élément le plus important sa philo-influence : en appuyant sur la responsabilité des juges, il y a tout lieu de penser que K. Popper soit à l'origine de ce courant jurisprudentiel européen consistant en ce que le juge européen ne joue pas son rôle et préfère reléguer son propre office au juge national par le truchement de la doctrine absurde de la marge nationale d'appréciation (on rappelle la ligne jurisprudentielle : *Handyside c. R.U.* ; *Otto-Preminger Institut c. Autriche* ; C.E. c. France, arrêt de 2022). De façon répétée dans l'ouvrage, K. Popper tient un discours de l'inaction<sup>133713381339</sup>, alors même que le présent ouvrage démontre que nous disposons de toutes les « armes morales » nécessaires tant au rétablissement du lien temporel entre les générations humaines que de l'établissement d'un lien matériel (Vre+2) entre sciences dures et sciences molles lequel aboutit à la création d'une morale scientifique, concept à valeur supra-objective dont K. Popper renie pourtant

---

Forme (*Ibid*, p. 97 : « Ainsi utilisé par Platon, le terme « nature » devient presque synonyme de « Forme » ou d'« Idée » ; on l'a déjà montré, l'Idée d'une chose est aussi son essence »), il y a lieu d'estimer que Popper opère un lien entre ses concepts naturalistes et son concept d'essentialisme méthodologique. Seulement, un tel emboîtement des concepts ne tient pas : l'essentialisme se rapporte à des Formes lesquelles sont strictement d'ordre mentale ; le naturalisme biologique se rapporte à des lois naturelles. On perçoit ainsi l'écueil Popperien consistant à intégrer dans la dimension subjective – fictive ou non – la dimension supra-objective, alors que ces dimensions doivent être considérées de façon indépendantes. Cette thèse Popperienne de l'unidimensionnalité se retrouve de plus en porte-à-faux avec sa distinction entre lois naturelles et lois normatives.





1336 Ainsi que le démontre l'équation fondamentale posée dans la préface, la philosophie, c'est un équivalent du politique en ce qu'elle contribuerait à son élaboration. Cette équivalence est littéralement mentionnée et argumentée dans l'introduction à *La République* de Platon (G. Leroux, introduction à *la République* de Platon, 2004, éditions Flammarion, p. 46 : « Ce que nous apprend le platonisme, c'est que la philosophie n'est pas le substitut de l'action politique, mais son paradigme ; et à l'intérieur de la philosophie, le discours métaphysique n'est pas le substitut du discours politique ou législatif, mais son fondement. Il n'y a pas une société politique corrompue, et une activité philosophique réservée aux purs, mais une société historique, faible copie de la société idéale, dont la philosophie cherche le modèle pour l'établir ou le rétablir »). Synthèse : en substance, ce passage nous indique que la sphère politique(O), soit *in fine* l'ordre juridique demeure soumis à la philosophie.. Cette synthèse est appuyée par d'autres extraits (G. Leroux, introduction à *la République* de Platon, 2004, éditions Flammarion, p. 50-51 : « Sa *République* correspond à ces deux finalités de la pensée utopique. Dans un premier sens, elle développe le modèle d'une cité gouvernée selon les impératifs d'une théorie de la justice qui accorde les privilèges du pouvoir à la souveraineté de la raison, c'est-à-dire à la classe des philosophes. Ce modèle est lui-même fondé sur une psychopolitique complexe, dans laquelle les trois classes de la cité (gouvernants, guerriers, producteurs) sont animées des mêmes vertus (sagesse, courage, modération) que les trois parties de l'âme, conférant à l'ensemble une harmonie rationnelle *a priori* indéfectible. Cette harmonie est la justice idéale, saisie par le travail de la raison philosophique. [...] Qu'on le prenne comme on pourra, l'idéalité ne contredit pas l'existence, elle est un moment de sa réalisation, elle est essentielle à la saisie du cycle éternel du déploiement de la justice ». G. Leroux, introduction à *la République* de Platon, 2004, éditions Flammarion, p. 60 : « L'autorité de ces philosophes-rois leur vient en effet de cette connaissance suprême : s'ils peuvent reconnaître dans le réel la vérité d'un ordre fondateur de la justice, vérité constituée par la tripartition de l'âme, de la cité et de leurs vertus, c'est d'abord parce que leur formation les rend capables de la connaissance des formes et du bien ».). On rappellera néanmoins que si pour Platon-Socrate cette « connaissance suprême » des philosophes-rois doit surtout comprendre l'art militaire, il y a lieu de préciser qu'à l'inverse, les élites gouvernantes sont tenus par une obligation de pacification de toutes les formes de relations(ZS+S+IS+O+SO), ce qui inclut de traiter prioritairement la question climatique en ce qu'en cas contraire, elle aboutirait à des guerres démontrant leur incompétence par hélioméconnaissance (Chaîne youtube Jean-Marc Jancovici, *Les conférences de l'école de Guerre : énergies, climat, souveraineté et sécurité*, 2023 : « La pression que va exercer le réchauffement climatique sur des milliards d'individus sédentaires avec la vitesse du changement va malheureusement être à l'évidence un ferment de conflits majeur ».).

1337 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 5 : nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 97 : « En résumé, deux tendances principales vont à l'encontre du dualisme critique. La première revient au monisme, en réduisant les normes à des faits. La seconde s'explique par des raisons plus profondes, et englobe sans doute la première : elle vient de notre peur de reconnaître que nous sommes seuls responsables de nos décisions d'ordre moral et d'admettre que nul ne peut nous en décharger, pas plus Dieu que la nature, la société ou l'histoire. À la vérité, ces théories s'efforcent en vain de nous délivrer de ce fardeau car toute autorité reconnue par nous l'a été de notre propre gré. Refuser de l'admettre c'est nous tromper nous-mêmes ». Voyez comme Popper manipule ici le couteau de l'erreur vis-à-vis duquel la délégation de la responsabilité devient un échappatoire logique bien que pourtant irresponsable...

l'existence<sup>1340</sup>. Le présent ouvrage tend ainsi à proposer un paradigme d'égalité « cosmique » valable uniquement dans la dimension supra-objective, égalité s'appuyant sur l'élaboration de cette morale scientifique et VHHistorique, égalité autrement plus légitime que la théorie qu'en fait K. Popper : il emploie notamment une distinction entre égalité arithmétique et égalité géométrique<sup>1341</sup>, laquelle n'est en réalité qu'une distinction entre égalité et inégalité, si l'on se rapporte au sens littéral des mots. Cependant, maquiller une inégalité en la faisant passer pour une forme d'égalité, cela relève proprement de l'esthétique sémantique infâme. 

-critique n°31 : K. Popper opère une conversion historiciste d'une condition d'une *metabolai* de Socrate-Platon en argument au service de sa thèse. Il y a lieu de considérer le fait que la pensée de

- 
- 1338 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 213. Voici la définition Popperienne de la raison. « Enfin et surtout il y a eu le plus grand de tous, Socrate, qui nous a appris à avoir foi en la raison, tout en nous gardant du dogmatisme et de la misologie, et qui nous enseigné, en somme que le fondement de la science est la critique ». Je m'arrête sur ce point. C'est faux : le fondement de la science consiste à être capable d'embrasser les propos de ses prédécesseurs et à les critiquer s'ils sont désuets ou erronés. Je reprends : « Pour illustrer la foi nouvelle, je ne puis mieux faire que de citer Périclès et Démocrite, en commençant par ce dernier. « Évite les fautes, non par peur, mais par sentiment du devoir [...] Ne pas commettre l'injustice, c'est bien, mais insuffisant ; il faut encore ne pas vouloir la commettre [...] ».
- 1339 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 219 : « À la question : Si je ne suis pas un corps, que suis-je donc ?, Socrate répond : Tu es avant tout intelligent. Être humain c'est être doué de raison et grâce à la raison, on s'élève au-dessus des désirs, pour devenir un individu responsable, pouvant se considérer comme une fin en lui-même. Quand Socrate s'écrie : « Prenez soin de votre âme », il fait appel à notre probité intellectuelle, et quand il dit : « Connais-toi toi-même », il nous invite à ne pas oublier les limites de notre esprit ». Quelle interprétation culpabilisante du Connais-toi toi-même !
- 1340 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, notes de fin, 1945, éditions du Seuil, p. 273 : « Ce qu'on appelle morale scientifique a la prétention de nous décharger du fardeau de nos responsabilités, en établissant une sorte de codification scientifique des normes applicables, de telle sorte que, confrontés à une décision morale difficile, nous n'ayons plus qu'à la consulter. L'absurdité d'un tel système est manifeste, sans parler du fait qu'en abolissant nos responsabilités, il abolirait aussi toute morale. Trouver un critère permettant de déterminer scientifiquement ce qui est bon ou mauvais, c'est-à-dire de porter un jugement vrai sur le moral, est un leurre. L'importance des problèmes moraux vient justement de ce que nous sommes libres de décider comment nous devons agir ». K. Popper nous indique une porte de sortie possible afin de traiter ce problème : la définition du bien. Or, cette notion est définie par Platon-Socrate (Platon, *La république*, Livre X, éditions Flammarion, p. 504 : « -Que ce qui détruit et corrompt toute chose, c'est le mal, et que ce qui sauve et est avantageux, c'est le bien », de façon complémentaire avec la notion de raison vitale consistant en un principe de sauvegarde préventive de toute forme de vie (Platon, *La république*, Livre X, éditions Flammarion, p. 504 : « -Car le bien, lui ne saurait jamais faire périr quoi que ce soit, et pas davantage ce qui n'est ni mauvais ni bon ».). La notion de mal, par symétrie, est par conséquent à tout ce qui aboutit à quelque raison anti-vitale dont le paradigme anti-politique(TTT-2) est décrit dans le livre premier du chapitre premier. Or, la science écologique nous avertit d'un mal(T...T) plus grand encore (on parle de milliard de mort à l'horizon 2050 alors que la seconde guerre mondiale aurait provoqué la mort de moins de cent millions de personnes : on se retrouve avec un rapport de grandeur au moins dix fois plus grand que le mal(TTT-2)!). Si la morale est classiquement et universellement définie comme la science du bien et du mal (F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, De mille et une fins, 1883-1885, édition folio, p. 85 : « Nombre de pays a vu Zarathoustra, et force peuples ; plus grande puissance ne découvrit Zarathoustra sur la terre que les œuvres de ceux qui aiment : elles se nomment « bon » et « méchant » ».), il y a lieu de considérer qu'une telle morale scientifique ayant pour ressort la responsabilité virtuelle(J) et pour justification une fusion de toutes les sciences dures et molles, à l'exception des pseudo-sciences économiques reviendrait à la création d'une morale universelle, de façon exactement contraire à ce que K. Popper arbitre (« L'absurdité d'un tel système [...] abolirait aussi toute morale » (*Ibid*, p. 273).), ce qui permettrait selon Zarathoustra de trouver le terreau permettant de fonder une humanité en cassant la prophétie Zarathoustrienne (F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, De mille et une fins, 1883-1885, édition folio, p. 85 : « Il y eut mille fins jusqu'à présent, car il y eut mille peuples. Ne manque encore que la bride sur les milles nuques, manque la fin unique [la vie]. Encore l'humanité n'a pas de fin. Mais, dites-moi, mes frères, si à l'humanité il manque encore la fin, n'est-ce pas aussi que manque encore – l'humanité elle-même ? - Ainsi parlait Zarathoustra[+] ».), argument dont se prévaut pourtant faussement K. Popper (est notamment mentionné « l'idéal humaniste » de sa « société ouverte » (*Ibid*, p. 211), humanisme consistant en un « égalitarisme » (même page) auquel il y a lieu de rappeler que K. Popper intègre les inégalités (son « égalité géométrique » (*Ibid*, p. 282)).

ces philosophes grecs apparaît ici comme partiellement profondément archaïque et marquée par un sur-sens qui n'est en réalité qu'un non-sens<sup>1342</sup> : conformément à ce qu'ils établissent toutefois précédemment, il s'agit d'une condition de changement de constitution politique mais K. Popper y voit un « historicisme idéaliste »<sup>1343</sup> alors même que fait défaut l'examen du critère de la méthodologie historiciste. Or, il n'est pas possible de qualifier juridiquement sans appliquer tous les critères (un des fondamentaux du raisonnement). Platon-Socrate parlent dans ici dans l'absolu et non en s'appuyant sur l'Histoire. Pire, K. Popper enfonce cette porte du non-sens de l'arithmétisation de la réalité humaine en concevant des raisonnements fumeux sur le même mode absurde que Platon-Socrate<sup>1344</sup>.   Reductio (K. Popper)  

-critique n°32. Le cœur du problème. Le caractère abusif de l'argumentation de Popper consistant à établir une « parfaite »<sup>1345</sup> « identité entre le Platonisme et le totalitarisme »<sup>1346</sup> tient à la maigreur du paradigme qu'il établi du totalitarisme : 5 critères<sup>1347</sup> (centralisés). Le problème n'est pas dans

1341 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, 1945, note 9 du chapitre 6 la justice totalitaire, p. 282 : « l'égalité arithmétique est égale selon la mesure, le poids et le nombre ; mais l'égalité géométrique attribue au plus grand davantage et moins au plus petit, donnant à chacun en proportion de sa nature ». Notons ici que l'égalité géométrique est ouvertement discriminatoire. Et K. Popper de rajouter de façon immonde : « Je crois, en effet, que, pour nous, la politique est toujours précisément cela, la justice sociale : [...] l'égalité géométrique ». L'égalité géométrique aboutirait à ce que les droits soient appliqués de façon différenciée en fonction de la *qualité* de la personne qui se tient devant elle, et Popper d'employer l'expression de « justice sociale » pour désigner un tel concept ! On retrouve littéralement ce point dans la jurisprudence de la CrEDH relative à la liberté d'expression lorsqu'elle distingue des catégories d'individu disposant d'une liberté d'expression plus ou moins élargie (politiques, avocats, discours commercial, expression artistique...).

1342 Platon, La république, Livre VIII, éditions Flammarion, p. 405-406 : « -Pour la génération divine, il y a une période que contient un nombre parfait, alors que pour celle des êtres humains, il s'agit d'un nombre dans lequel certaines multiplications dominatrices et dominées, présentant trois termes et quatre facteurs, procèdent par voie de similitude et de dissimilitude, de progression et de régression, pour en venir à manifester toutes les correspondances et les expressions qu'ils entretiennent les uns avec les autres. La base épitrite de ces éléments, quand elle est accouplée avec le nombre cinq, produit deux harmonies si on la multiplie trois fois : l'une est faite d'un nombre également égal et de cent pris cent fois, alors que l'autre est équilatérale pour une part, mais pour l'autre rectangulaire, avec un côté de cent multiplié par le nombre résultant des diagonales rationnelles de cinq, chacun diminué de un, ou des diagonales irrationnelles diminuées de deux, et un côté de cent multiplié par le cube de trois. C'est ce nombre géométrique tout entier qui est le maître de tout ceci, des naissances qui sont les meilleures comme de celles qui sont les moins bonnes ». On notera que le passage est idéo-archaïque et qu'il n'est pas possible de raisonner sur de tels fondements abscons. S'il s'agit de la condition du *métabolai* du passage de l'aristocratie à la timocratie, il y a lieu de dire stop tout de suite : une telle condition est invérifiable. La théorie même des *métabolai* de Platon-Socrate débute d'une façon arithmético-ésotérique, de telle façon qu'il ne soit pas possible de raisonner sur de tels propos dont le caractère irrationnel constitue le seuil de tout commentaire intelligent.

1343 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 5 : Nature et convention, 1945, éditions du Seuil, p. 107-108 : « Suit un passage mystérieux [celui cité à la note de bas de page précédente], où Platon affirme que cette erreur peut être évitée grâce à une formule mathématique permettant de déterminer la vraie période de la race humaine, le « nombre platonicien », qui est la clé donnant accès à l'eugénisme »

1344 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, notes de fin, 1945, éditions du Seuil, p. 282-288 : K. Popper établit des raisonnements douteux et des parallèles sur des formules pythagoriciennes, sur les triangles platoniciens et autres nombres irrationnels pour expliquer la formule « Que nul n'entre s'il n'est géomètre » apposée sur l'entrée de l'Académie de Platon. Partant, il rétablit théoriquement un rapport de supériorité entre la géométrie et l'arithmétique cependant qu'il ne s'agisse d'une méthode intellectuelle contre-productive : isoler les sciences en les comparant entre elles alors qu'il y a lieu de les revisiter transversalement, soit de les unir. Peu important dans l'absolu ces points : le hors-sujet de cette théorie avec l'examen du caractère totalitaire ou non de la pensée de Platon-Socrate est évident sur un chapitre censé parler de la justice totalitaire.

1345 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 195.

1346 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 196.

1347 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 6 : la justice totalitaire [bel oxymore], 1945, éditions du Seuil, p. 113-114. Parmi ces six critères, il y a : la « division rigoureuse de classe » ; « l'identification du sort de l'État à celui de la classe dirigeante » ; la possession de « monopoles par la classe dirigeante » dont celui de la

l'absolu le nombre : il n'y a pas lieu de rendre trop excessif celui-ci<sup>1348</sup> tout comme il n'y a pas lieu qu'il y en ai trop peu (comme c'est ici le cas pour K. Popper) de sorte à pouvoir le diffracter convenablement (méthode de K. Popper(+)) et je remarque que je suis son anti-exemple en m'efforçant de faire mieux que lui). S'il y a trop de critères, on se retrouve avec une masse de travail inhumaine. S'il y en a trop peu, le propos n'est pas crédible. À la marge, K. Popper n'ayant pas centralisé l'intégralité de son propos, il est possible de retrouver également d'autres critères : celui de l'éducation<sup>1349</sup> ; celui de la dématérialisation des subjectivités<sup>1350</sup> ; celui de la vérité d'État absolue du leader totalitaire lucide mais menteur<sup>1351cclxxxviii</sup> ; celui de l'intolérance<sup>1352</sup>. Dans son argumentation, je rajouterai également le critère de la « [pan-]stabilité de [l'anti-]État » laquelle est liée à sa « puissance »<sup>1353</sup>, en même temps qu'il recoupe le critère de la société fermée (cf critique n°22), d'où son inclusion contestable dans le présent paradigme. Enfin, le fait que « l'intérêt de

---

« vertu » ; l'application d'une « censure sur toutes les activités intellectuelles » accompagnée d'une « propagande constante » ; « l'autarcie économique ». On constate que le nombre d'éléments d'analyse est peu nombreux et de plus, ils ne sont pas tous corrects : l'autarcie économique n'est pas un critère compatible avec la velléité d'expansion militaire et corrélativement économique d'un anti-État (combinaison des critères n°1.2. et n°3.1.) ; la division rigoureuse des classes ne correspond pas au processus de massification qui n'en distingue aucune, une fois ce même processus appliqué pendant un certain nombre d'années (combinaison des critères n°4.0.1. et n°4.1.2.1.). On se retrouve ainsi avec un paradigme à trois critères légitimes.

1348 B. Brueteau, *les totalitarismes*, 2014, édition Armand Colin, 320 p.

1349 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 6 : le principe d'autorité, p. 159 : « En revanche, dire que « l'avenir de l'État dépendant de sa jeunesse, c'est une folie de laisser modeler l'esprit des enfants selon des goûts individuels », me paraît ouvrir la porte au totalitarisme. IL est imprudent d'invoquer l'intérêt de l'État à l'appui de mesures pouvant compromettre la plus précieuse de toutes les libertés : la liberté intellectuelle. Quoique je ne sois pas partisan du « laisser-faire » en ce qui concerne les professeurs et maîtres d'école », je pense que cela vaut infiniment mieux qu'une politique autoritaire, donnant pleins pouvoirs à des fonctionnaires pour façonner les esprits et contrôler l'enseignement de la science, ce qui conduit à la présenter comme une doctrine indiscutable. Une telle politique renforce l'autorité contestable du spécialiste par celle de l'État et supprime tout esprit de recherche, car on n'essaie plus de trouver la vérité quand on est convaincu de la détenir ».

1350 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 7 : le principe d'autorité, 1945, éditions du Seuil, p. 163 : « Mais le secret de la supériorité intellectuelle étant l'esprit critique, l'indépendance d'esprit, il en résulte des difficultés insurmontables pour toute forme d'autoritarisme, car l'autoritariste choisit en général des êtres dociles et malléables et, par conséquent, des médiocres ».

1351 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 8 : le Philosophe-Roi, 1945, éditions du Seuil, p. 166 : « Quand Platon, à l'instar de Socrate, a défini les philosophes comme « ceux qui aiment à contempler la vérité », il n'en était pas vraiment convaincu, puisqu'il affirme sans détour par ailleurs : « Si donc il appartient à quelqu'un de mentir, c'est aux gouverneurs de la cité, pour tromper les ennemis ou les citoyens quand l'intérêt de l'État l'exige ; aucun autre n'a le droit de toucher à une chose si délicate. » On ne saurait admettre toutefois l'équation suivante intérêt général = morale totalitaire car l'intérêt général étant une notion centrale du droit public français et de l'Union-Européenne, il apparaîtrait si elle était vraie que ces régimes politiques auraient été totalitaires depuis leurs origines respectives, ce qui ne peut être affirmé, la date du virage totalitaire définitif étant à mon sens très récente sur le terrain éco-juridique. Pour en revenir au propos Popperien, le critère de la vérité d'[anti- ? (non établi dans son ouvrage) ]État qu'il établi rejoint donc le premier critère Harendtien de l'anti-réalité. Seulement, il y a bien lieu d'observer que fait défaut dans le cas de Socrate-Platon le système pan-idéologique(F) d'ensemble. À rebours, un système idéologique(O) doit nécessairement coller à la réalité, ne disposer que de solutions partielles, et n'admettre que la réalité des événements factuels dans toute leur logique ou leur illogique. Or, le bien de la cité est un élément palpable, tangible, fonction de la réalité. Les critères de la pan-idéologie(F) étant cumulatifs, la non-vérification d'un seul critère emporte impossibilité de l'assimilation catégorielle.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que Platon-Socrate ne manque pas de lucidité sur le recours au mensonge d'État : il peut l'entraîner dans une spirale auto-destructrice (Platon, *La république*, Livre V, éditions Flammarion, p. 270 : « -Le rapport est le suivant, dis-je. C'est à une quantité considérable de mensonges et de tromperies que nos dirigeants risquent de devoir recourir dans l'intérêt de ceux qui sont dirigés. Nous avons déclaré quelque part que toutes les choses de ce genre étaient utiles, en tant qu'elles relèvent de drogues ».). À nouveau, K. Popper, en ne prenant pas en compte l'intégralité du texte, façonne la vérité à son avantage.

1352 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 210 : « Mais le totalitarisme contemporain est impérialiste, d'un impérialisme qui ne comporte aucun élément d'universalisme, donc de tolérance ». S'il y a un critère clef du totalitarisme, c'est celui-ci : je critique K. Popper mais je lui rend ce point.



l'État [soit] le critère de la morale » - « conception totalitaire »<sup>1354</sup> - constitue également un critère. Cela nous donne au total neuf critères avec un critère composé, celui de la société fermée. Le problème c'est que le manque de documentation et de construction d'un paradigme qui tient la route aboutit à l'écriture de propos dangereux : « le totalitarisme n'est pas à proprement parler amoral. Sa morale est celle de la société close ou de la tribu ; son égoïsme n'est pas individuel, il est collectif ». On notera les deux oxymores intenable de « morale totalitaire » et « d'individualisme collectif » (il n'y a aucune espèce de solidarité dans les sociétés totalitaires où prédomine le processus d'atomisation sociale, cf critère n°4.1.2.1.). K. Popper en vient également à prendre pour du totalitarisme ce qui n'en est pas : « Qu'on me comprenne bien : je crois à la sincérité du totalitarisme de Platon. S'il a été partisan de la domination absolue d'une classe sur les autres, son idéal n'était nullement l'exploitation des classes laborieuses par la classe supérieure, mais la stabilité de l'ensemble » (*Ibid*, p. 137). Un tel propos est contraire au critère n°3.4. et aboutit à ce que K. Popper argumente contre sa propre thèse. 🇧🇻🇷🇵🇷🇪🇩🇺🇨🇩🇮🇴 (K . Popper) 🇷🇵🇷🇪🇩🇺🇨🇩🇮🇴🇻🇷🇵

-critique n°33. Hors-sujet. Le chapitre 6 porte sur l'examen du caractère totalitaire de la justice de Platon-Socrate : personnellement je me place donc sur le terrain des critères n°2.2.3.1. et n°2.2.3.2. mais surtout du critère n°4.1.2.4.), d'autant plus qu'ayant lu *Les Lois*, je considère en effet qu'une argumentation sur le terrain d'une ligne juridique de masse est possible<sup>1355</sup> - il s'agit d'une piste que

---

1353 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 6 : la justice totalitaire [bel oxymore], 1945, éditions du Seuil, p. 148

1354 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 6 : la justice totalitaire [bel oxymore], 1945, éditions du Seuil, p. 136

1355 Platon, *Les Lois*, Livre XII, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 272 : « Pour qui recueillera un exilé, la peine sera la mort. [...] N'accepter aucun cadeau lorsque l'on remplit un service public. Celui qui n'obéit pas, s'il est condamné en justice, sera purement et simplement mis à mort ». On pourrait objecter toutefois que ces lois (ainsi que d'autres exemples) ne réunissent pas un critère pourtant applicable à la ligne de masse : le lien avec une pan-idéologie(F) centralisatrice. Il y a lieu de noter de surcroît que cette position de Platon-Socrate est dépassée par le Conseil constitutionnel lequel consacre le principe de fraternité en le matérialisant justement en tant que droit d'accueil chez soi de personnes étrangères en situation irrégulière (\*)

mentionne F. Nietzsche<sup>1356</sup> -, bien que celle-ci doive nécessairement être nuancée<sup>1357</sup>. Le propos Popperien glisse encore une fois sur la technicité des mots pour ne retenir qu'une acception trop large de la justice, trop éloignée de son cœur, d'où le hors-sujet du présent chapitre qui porte sur des sujets trop éloignés<sup>1358</sup> : K. Popper développe la notion d'ordre de la cité selon Platon-Socrate dans un chapitre dédié à la justice, lequel supposait au contraire de développer la notion de loi pénale et de justice pénale. ♪∇🤩Reductio (K. Popper)🤩∇♪

-critique n°34. Auto-contradiction sur le terrain de l'égalité<sup>1359</sup>. ♪∇🤩Reductio (K. Popper)🤩∇♪

---

1356 F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 1 : critique des valeurs supérieures, rapportées à la vie, chapitre premier : *psychologie des philosophes*, 1885, éditions Gallimard, p. 235, §77 : « Montrer que la philosophie grecque, à partir de Socrate, est un symptôme morbide, et, par conséquent, prépare les voies au christianisme ». Je comprends qu'il y a ici un lien à opérer entre TTT-1 et proto-(TTT-1), étude qui excède le champ de la mienne bien que j'aie effectivement comme F. Nietzsche ressenti une véritable continuité dans les idées entre l'Ancien Testament et certains propos de Platon-Socrate. Cette voie, K. Popper l'explore maladroitement en souhaitant établir le lien suivant : proto-(TTT-1) = TTT-2. K. Popper méprend par conséquent la généalogie des systèmes(TTT) et la mention de cette critique justifie *a posteriori* l'étude du TTT-1. À première vue, il me semble qu'un problème de taille se pose à cette étude proposée par F. Nietzsche : autant il est possible de mêler les monothéismes ou les éco-anti-États en raison de l'identité de leurs modes paradigmes, autant il me semble impossible d'enchevêtrer stoïcisme et nihilisme. De plus, certains éléments de Platon-Socrate suggèrent que ces derniers idolâtraient des dieux supra-objectifs (Platon, *Les Lois*, Livre VII, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 70 : « L'étranger d'Athènes : « Chers amis, nous autres Grecs, tous si je puis dire, nous tenons un langage erroné à l'égard de ces grands dieux que sont le Soleil et la Lune »), matérialité qui distingue relativement leur religion de celle du christianisme. Je mentionne quelques éléments de liaison : le machisme (Platon, *La république*, Livre V, éditions Flammarion, p. 270 : « -Il n'y a donc pas mon ami, d'occupation relative à l'administration de la cité qui appartienne à une femme parce qu'elle est une femme, ni à un homme parce qu'il est un homme, mais les dons naturels sont répartis de manière semblable dans les deux genres d'êtres vivants. La femme participe naturellement à toutes les occupations, l'homme de son côté participe à toutes également, mais dans toutes ces activités, la femme est un être plus faible que l'homme ». À mettre en lien avec le critère n°5-TTT-1) ; le démo-infini (Platon, *La république*, Livre V, éditions Flammarion, p. 278 : « de façon telle qu'en même temps, en vertu de ce prétexte, le plus grand nombre possible d'enfants soient conçus par la semence de tels [jeunes qui excellent à la guerre] ». À mettre en lien avec l'injonction de la Génèse « multipliez-vous ».) ; l'extra-spirituo-réalité (lien entre la théorie de la roue des âmes décrite dans le mythe d'Er mentionné dans la conclusion du chapitre 4 du livre premier et la dichotomie extra-réelle enfer/paradis dans les monothéismes) ; l'interdiction du blasphème (Platon, *La république*, Livre III, éditions Flammarion, p. 173 : « Forçons plutôt les poètes à reconnaître ou bien qu'ils n'ont pas commis de tels actes, ou alors qu'ils ne sont pas les enfants des dieux. Qu'ils ne puissent pas dire les deux choses à la fois, et qu'ils n'entreprennent pas de persuader nos jeunes que les dieux engendrent des maux, et que les héros ne sont en rien supérieurs aux hommes. Car comme nous le disions dans ce qui précède, de tels propos ne sont ni respectueux du sacré ni vrais. N'avons-nous pas démontré en effet, qu'il est impossible que les maux proviennent des dieux »?) ; la distinction entre pouvoir spirituel et temporel (Platon, *La république*, Livre VI, éditions Flammarion, p. 354 : « - Alors, repris-je, représente-toi bien, en suivant notre manière de nous exprimer, qu'il existe deux souverains : l'un règne sur le genre intelligible et sur le lieu intelligible, l'autre, de son côté, règne sur l'*horatón*, c'est-à-dire sur le visible (je ne dis pas *ouranós*, le ciel de peur de paraître vouloir faire un jeu de mots sophistiqué). Tu vois bien de toute façon qu'il y a là deux genres différents, le visible et l'intelligible? ».) ; la nécessité d'un chef souverain (Platon, *Les Lois*, Livre XII, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 254-255 : « L'organisation des expéditions donne lieu, à bon droit, à bien des délibérations et à bien des lois, mais le précepte le plus important est que personne, homme ou femme, ne reste sans chef. Que personne non plus, que ce soit dans les occupations sérieuses ou dans les jeux, ne laisse son âme prendre l'habitude d'agir seule et sans contrôle. Au contraire, en pleine guerre ou en pleine paix, il faut vivre les yeux constamment fixés sur le chef et le suivre, se laisser diriger par lui jusque dans les choses les plus infimes ; par exemple, s'arrêter à son commandement, marcher, s'exercer, prendre son bain ou son repas, rester éveillé la nuit pour monter la garde ou pour porter un message ; et dans les combats eux-mêmes ne poursuivre l'ennemi et ne céder du terrain sans que les chefs en aient donné le signal ; en un mot, enseigner à l'âme, au moyen de l'habitude, à ne pas connaître et à ne pas savoir entreprendre une action menée isolément des autres, mais à faire que la vie de tous soit pour tous le plus possible vécue en groupe, ensemble et en commun ».) ; l'homophobie (Platon, *Les Lois*, Livre I, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 85 : « Et que l'on s'en amuse ou

-critique n°35. À la page 118, K. Popper confond le principe de compétence(Socrate-Platon)<sup>1360</sup> avec la pan-verticalité(TTT-2)<sup>1361</sup>. Sa conclusion est auto-contradictoire avec ce qu'il affirme par ailleurs page 137 (cf critique n°32). 𐄂𐄃🤩Reductio (K. Popper)🤩𐄃𐄂

-critique n°36. L'explication du hors-sujet : la définition Popperienne de la justice<sup>1362</sup>. Il semblerait que cette mauvaise définition du cadre matériel de la justice découle initialement de la définition de Platon-Socrate qui est également trop large<sup>1363</sup> - le juste pour eux, c'est globalement d'obéir aux lois de la cité<sup>1364</sup> - : K. Popper ne ferait alors que s'aligner sur cette même largeur. Cependant, K. Popper a ici fait un choix : Platon-Socrate donne d'autres définitions de la justice, certaines

---

que l'on prenne la chose au sérieux, il faut considérer que, lorsque le sexe féminin et le sexe masculin s'accouplent en vue d'avoir un enfant, le plaisir qui en résulte semble être accordé conformément à la nature, tandis que, semblerait-il, l'accouplement d'hommes avec des hommes ou de femmes est contre-nature ».).

1357 Platon, *Les Lois*, Livre XI, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 246 : « Quiconque aura fait du tort à autrui, par vol ou avec violence, l'auteur de ce préjudice devra acquitter la réparation pécuniaire envers sa victime : une réparation plus importante si le préjudice est plus important, moindre si le préjudice est moindre, mais en tout cas une réparation toujours aussi importante que le dommage, jusqu'à indemnisation complète. Mais chaque coupable doit s'acquitter d'une peine supplémentaire appropriée à son crime, pour l'encourager à se réformer. S'il a été amené à faire le mal par la folie d'autrui, en se laissant entraîner à cause de sa jeunesse ou de quelque autre faiblesse, cette peine sera plus légère, mais si c'est par sa propre folie qu'il a été amené à faire le mal, ou pris par incapacité à dominer ses plaisirs ou ses peines, ou pris d'un accès irrésistible de terreur, de passion, de jalousie ou de colère, elle sera plus lourde, non pas à cause du mal commis, car ce qui est fait ne pourra jamais s'abolir, mais en vue de l'avenir, pour que lui et ceux qui le verront en viennent à détester radicalement l'injustice ou à se libérer du plus grand poids de ce malheur. Voilà bien, dans leur totalité, pour quels motifs et vers quel but les lois, tel un archer adroit, doivent viser à un châtement qui soit une correction proportionnée à la grandeur de la faute et une compensation totale. Or, en accomplissant une tâche identique à celle-là, le juge doit faire l'auxiliaire du législateur ».



1358 Pour se convaincre du hors-sujet du chapitre 6, il est possible d'y lire quelque non-sens économique, et je me contenterai de ne citer qu'une seule phrase : « la théorie politique que j'appelle protectionniste est, au contraire, fondamentalement libérale » (K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 140). Je n'ai même pas envie d'argumenter sur le terrain de cet oxymore que constitue le « protectionnisme libéral » : soit l'on ouvre les frontières économiques auquel cas il s'agit d'une politique libérale, soit on les ferme, auquel cas, il s'agit de protectionnisme économique : il s'agit pourtant de notions économiques fondamentales enseignées au lycée et K. Popper de faire l'erreur. 𐄂𐄃🤩Reductio (K. Popper)🤩𐄃𐄂



1359 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 122-124 : « C'est que la théorie humaniste de la justice comporte trois points essentiels : a) l'égalitarisme proprement dit, c'est-à-dire l'élimination de tout privilège prétendu naturel. [...] Or [l'égalité naturelle, c'est-à-dire biologique, de tous les hommes] n'existe pas, car les hommes sont égaux d'un certain point de vue et inégaux à d'autres ».

1360 Platon, *La république*, Livre IV, éditions Flammarion, p. 220 : « Ceci dans le but de clarifier le fait que les autres citoyens doivent s'occuper de cette fonction particulière qui leur est propre à chacun, celle pour laquelle ils sont naturellement doués, de telle façon que chacun s'occupant de cette fonction qui est la sienne ne devienne pas multiple, mais un, et de cette manière la cité tout entière croîtra comme une cité unique, et non plusieurs » (on notera le parallèle avec un extrait de *L'attrape-coeurs* de Salinger).

1361 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 118 : « Partant de cet argument, étroitement lié à la conviction que le port des armes doit être une prérogative de classe, Platon conclut que tout passage d'une classe à l'autre et tout mélange entre les trois classes sont injustes et que l'inverse est donc juste : « Lorsque les trois ordres des mercenaires, des auxiliaires et des gardiens se renferment dans leurs attributions [...] c'est la justice » ; et il répète plus loin : « l'État est juste par le fait que chacun des trois ordres qui le composent remplit sa propre fonction. » Cela revient à assimiler la justice au principe du gouvernement par une classe privilégiée, et à dire crûment que *l'État est juste si le dirigeant dirige, si l'ouvrier travaille et si l'esclave peine* ».

1362 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 116-117 : « Qu'entend-on exactement par justice ? On ne peut répondre de façon précise à une question pareille, ce mot étant sans cesse employé dans des acceptions diverses. Je pense néanmoins que, pour la plupart d'entre nous, en particulier pour ceux qui épousent la tendance humaniste, il signifie approximativement : une répartition égale des charges de la citoyenneté, c'est-à-dire des restrictions de liberté nécessaires à la vie sociale ; l'égalité en droit des citoyens, avec la condition, bien entendu, que les lois ne favorisent ni ne défavorisent aucun individu, groupe ou

questionnables<sup>1365</sup>, d'autres redondantes<sup>1366</sup>, d'autres indiscutables<sup>1367</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°37. Positionnement auto-contradictoire<sup>1368</sup>. Comment peut-on reprocher à Socrate-Platon de prendre une posture morale alors que l'on prend soi-même une posture morale ? C'est exactement pourtant le cas ici puisqu'en ayant la volonté de plaquer le totalitarisme sur la Socrate-Platonisme, il y a lieu de penser que K. Popper le condamne moralement au moyen de ses connaissances alors même qu'il condamne la sophocratie. Or, une telle condamnation morale au titre d'une qualification totalitarisante démontre bien une forme d'intolérance Popperienne eu égard du Propos de Platon-Socrate).  Reductio (K. Popper) 

---

classe ; l'impartialité des tribunaux ; et enfin une répartition égale des avantages (et pas uniquement des charges) que l'appartenance à un État peut procurer aux citoyens ». Reprenons. K. Popper range dans sa notion de justice humaniste : les droits politiques, la théorie des statuts de l'État de droit, la méta-justice de l'État de droit également, et la justice sociale. Seul le troisième élément concerne de façon spécifique la justice encore que K. Popper ne développe dans le chapitre 6 aucun argument relatif à la pensée de Socrate-Platon sur ce sujet.

1363 Platon, *Les Lois*, Livre IX, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 132 : « L'étranger d'Athènes : À présent donc, je suis en mesure de définir clairement et sans complication, ce que personnellement j'estime être le juste et l'injuste. Car la tyrannie qu'exercent en l'âme la colère, la crainte, le plaisir, la peine, la jalousie et la convoitise, qu'il en résulte ou non un dommage, j'appelle cette domination dans son ensemble injustice. En revanche, si c'est l'opinion relative à ce qu'est le meilleur qui, quelle que soit la voie par laquelle pensent y parvenir une cité ou des particuliers, prend le pouvoir dans les âmes pour mettre de l'ordre dans chaque homme, il faut, même dans le cas où il en résulte quelque dommage, qualifier de « juste » tout ce qui est fait sous sa direction et tout ce qui en chaque individu obéit à une telle autorité, et y voir ce qu'il y a de plus excellent humaine tout entière, encore que le dommage ainsi produit soit regardé par beaucoup de gens comme une injustice qui n'a pas été commise de plein gré ». Deux points : premièrement la première partie de la citation relative à la définition de l'injustice par des émotions est maladroite et à mon sens l'émotion d'injustice ne peut qu'être interprétée que comme le déclencheur d'une argumentation laquelle, si elle est admissible rationnellement, juridiquement, scientifiquement ou que sais-je encore, peut alors constituer une injustice. La définition de Platon-Socrate composée d'un élément subjectif souffrait du manque d'une composante matérielle. Sur le terrain de la justice, il y a là un vrai sujet : celui de l'objectif-subjectif que K. Popper balaie en diabolisant toute forme de primauté de la chose publique sur l'individualisme humaniste (K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 6 : la justice totalitaire, p. 136 : « Au sein d'une éthique totalitaire, quand on ne se soucie que de l'utilité collective, la théorie platonicienne de la justice est parfaitement cohérente »). Seulement voilà, la question climatique a des implications supra-objectives-subjectives de telle sorte que c'est toute forme d'utilité collective qui se trouve mise en danger par le jeu des individualismes sans limites. Il y a donc lieu de ne se soucier que de l'utilité collective cependant qu'un tel souci ne puisse pas être assimilé à la poursuite d'un projet totalitaire, au contraire, c'est de protéger la vie de milliards d'individus dont il est question : K. Popper apparaît ici complètement à l'envers par rapport aux besoins vitaux qui me sont contemporains mais qu'il condamne pourtant avec ses propos qui relèvent d'une autre Histoire.

1364 Platon, *La république*, Livre I, éditions Flammarion, p. 93 :

« -Qu'il en soit ainsi, dis-je. Dis-moi, tu affirmes bien que l'obéissance aux gouvernants est quelque chose de juste, n'est-ce pas ?



-Je le soutiens ».

1365 Platon, *La république*, Livre II, éditions Flammarion, p. 123 : « Telle est bien l'origine et l'essence de la justice : elle tient une position intermédiaire entre ce qui est le bien suprême, qui est d'être injuste sans qu'on puisse nous rendre justice, et ce qui est le pire, c'est-à-dire de subir l'injustice et d'être impuissant à venger l'honneur ainsi flétri. Le juste se trouve au milieu de ces deux extrêmes, il n'est pas aimé comme un bien, mais il est honoré seulement parce qu'on est impuissant à commettre l'injustice <en toute impunité> ».

1366 Platon, *La république*, Livre IV, éditions Flammarion, p. 239 : « -Voilà donc ce qu'est l'injustice. Tentons de le réexposer de la façon suivante. Le contraire de cette injustice serait donc la justice, qui consisterait pour chaque classe – celle de l'homme d'affaires, celle du militaire auxiliaire, celle du gardien – à exercer ses propres activités dans la cité ; c'est cela qui rendrait la cité juste ». Cette définition de la justice recoupe le principe de compétence(Socrate-Platon) et s'avère donc redondante.

1367 Platon, *La république*, Livre II, éditions Flammarion, p. 125 : « L'injustice ultime, c'est, en effet, de paraître juste tout en ne l'étant pas ».

1368 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 7 : le principe d'autorité, p. 156 : « Le principe de l'autorité des sages doit sans doute beaucoup à l'influence de Socrate, qui prônait fondamentalement, me semble-t-il un intellectualisme moral. Je veux dire par là qu'il assimilait le bien à la sagesse, en soutenant que

-critique n°38. Argumentation auto-contradictoire : le noyau dur de la pan-idéologie(F) n'étant pas défini<sup>1369</sup> et le Philosophe-Roi en étant imprégné<sup>1370</sup>, il apparaît un décalage important avec la combinaison des critères n°2.2.1.2. et n°2.3.. Comment un dirigeant orienté vers le Bien et le bien (l'idée de conservation) pourrait être qualifié de pan-abomination ? C'est ce qu'affirmerait pourtant K. Popper bien que toute argumentation solide en ce sens fasse défaut.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°39. L'idéo-tuyauterie Popperienne (à noter le parallèle entre la construction intellectuelle de Popper et celle de Zarathoustra(proto(TTT-2)). K. Popper commet une erreur de raisonnement et persiste dans le viol du texte de Socrate-Platon<sup>1371</sup>. D'une part, il y a lieu de rappeler que la cité de Platon-Socrate n'est pas rétive à tout changement ainsi que persiste à le marteler K. Popper (cf critique n°7). D'autre part, en employant l'expression de philosophe-roi souverain, K. Popper fait référence à sa critique formulée au chapitre précédent, celle adressée à la souveraineté selon laquelle justement, de souverain, il ne saurait il y avoir<sup>1372</sup>. Or, pour contrer cette notion, K. Popper

---

personne n'agit contrairement à ce qu'il croit raisonnable et que toute faute morale est due à l'ignorance. Il pensait, d'autre part, que la perfection morale peut s'apprendre et n'exige aucune propension particulière au bien, mais simplement une intelligence normale ».

1369 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 8 : le Philosophe-Roi, p. 174 : « Il avoue d'ailleurs franchement dans *La République*, qu'on « ne peut définir au juste » ce qu'est le Bien ».

1370 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 8 : le Philosophe-Roi, p. 173-174 : « La première fonction du philosophe-roi, et la plus importante, est d'être le fondateur et le législateur de la cité. Pour être stable, l'État doit être une reproduction de l'Idée ou de la Forme divine de l'État, que seul un philosophe versé dans la plus haute des sciences, la dialectique, est capable de voir et de copier. Platon insiste sur ce point dans *La République* : un véritable amoureux de la Vérité, dit-il, veut contempler le tout et non les parties ; il n'aime pas, comme les hommes ordinaires, les choses perceptibles, « les belles voix, les belles couleurs et les belles formes », il veut « apercevoir et aimer la nature du Beau en soi ». Ainsi, *le terme philosophe prend un nouveau sens* : celui d'un amoureux et d'un contemplateur du monde divin des Formes, ou des Idées, apte à ce titre, à devenir fondateur d'une cité vertueuse. « Le philosophe qui vit avec le divin » peut tenter de « faire passer dans les mœurs publiques et privées de ses semblables ce qu'il aperçoit de là-haut », il et comme « ces artistes qui travaillent sur le modèle divin ». Lui seul peut tracer le dessin de l'État en tournant les yeux « de deux côtés : d'une part, vers l'essence de la Justice, de la Beauté, de la Tempérance et des autres vertus semblables et, d'autre part, vers la copie humaine » qu'il en fait. Pour cela, il doit être éclairé par la lumière du Bien et de la Sagesse. Selon Platon, *l'Idée du Bien* est au sommet de la hiérarchie des Idées ; c'est le soleil qui non seulement répand sa lumière sur les autres Formes ou Idées, mais est d'abord la source de leur existence et également « la cause de la science et de la vérité ». Aussi est-il indispensable que le dialecticien soit capable de voir et de connaître le Bien : soleil du monde des Formes, c'est lui qui permet au philosophe-peintre de discerner ses objets. Le Bien est donc d'une extrême importance pour le fondateur de la cité ». Personnellement, ma théorie du postfixe liée à la dimensionnalisation totalitariste des mots rejoint la notion de Mal et par inversion symétrique de Bien (tout ce qui évite toute forme de mal(TTT)), de telle sorte que je me sens réellement proche de cette théorie de l'Idée du Bien de Platon-Socrate dont voici le mode de fonctionnement : tout postfixe(TTT) n'a jamais que pour objectif de solliciter l'imagination du lecteur lequel est invité à appliquer un tel filtre dimensionnel sur tel ou tel mot. L'Idée(TTT) associée aura ainsi une réalité dans sa représentation mentale d'un livre(TTT-2), d'une parole(TTT-3), d'un individu(tt), d'un risque(T...T), d'un événement(TTT-1). Et je rejoins le propos de Platon-Socrate en disant que si un gouvernement au pouvoir n'a aucune Idée(T...T) de ce qu'il est en train de faire, alors celui-ci pan-viole-t-il son mandat – qu'importe qu'il soit représentatif ou impératif, la gravité des faits étant trop grave pour de telles considérations théoriques.

1371 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 8 : le Philosophe-Roi, p. 173-174 : « S'il y a des raisons précises pour que le fondateur de la cité, le premier donneur de lois, soit un philosophe, on ne voit pas ce qui justifie une souveraineté permanente des philosophes, puisque, par la suite, aucun changement ne doit être toléré ».


1372 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 7 : le principe d'autorité, p. 150 : « Ceux qui optent pour la première admettent tacitement que le pouvoir politique est par essence incontrôlé et appartient à un individu ou à un corps (par exemple une classe) qui peut en faire à peu près ce qu'il veut, et en particulier l'étendre au point de le rendre absolu. Ils admettent donc que ce pouvoir est essentiellement souverain, et la seule question importante devient alors : « qui doit être le souverain ? » C'est ce que j'appellerai la *théorie de la souveraineté* sans contrôle. [...] Sans critiquer en détail ce type de questions, je voudrais signaler les objections qu'on peut y faire. En dépit des apparences, elles reposent sur une supposition tout à fait irréaliste. Aucun pouvoir politique n'a jamais été,

présente une « *théorie des contrôles et de l'équilibre* »<sup>1373</sup> qui retombe sur sa théorie précédente de l'ingénierie sociale, ce qui permet de la légitimer théoriquement. Cependant, une auto-contradiction apparaît : soit on est souverainiste, soit on est anti-souverainiste. Selon K. Popper, Platon-Socrate serait ainsi les deux à la fois : il a précédemment associé Platon-Socrate au modèle de l'ingénierie sociale, soit au modèle anti-souverainiste (cf critique n°8) mais il attribue également à Platon-Socrate la qualité de théorie souverainiste<sup>1374</sup>. La double-pensée Popperienne ne tenant pas debout, il y a lieu de revenir au texte même de *La République* et de la comparer à la définition de la souveraineté un pouvoir sans contrôle comme rappelle son propre pléonasme, lequel concorde avec la définition de P. Mortier\*. Or, la position de Socrate-Platon est que le bien de la cité constitue une limite au pouvoir des philosophes-rois<sup>1375</sup> en ce qu'il constitue le fil directeur de leurs actions, lesquelles peuvent les amener à prendre des décisions qui ne leur sont pas profitables<sup>1376</sup>. À nouveau, on constate que K. Popper viole le corpus de textes qu'il commente en lui attribuant des idées qu'il ne soutient pas. 🏁🧐Reductio (K. Popper)🧐🏁

---

ni ne pourra jamais être, sans contrôle, tant que les hommes resteront des hommes et qu'aucun d'eux ne pourra être assez fort pour dominer tous les autres ».

- 1373 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 7 : le principe d'autorité, p. 150 : « Mon propos est, en fait, de montrer que toutes les théories de la souveraineté négligent la question essentielle : ne faut-il pas chercher à établir un contrôle institutionnel des dirigeants, en contrebalançant leurs pouvoirs par d'autres » ?
- 1374 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 7 : le principe d'autorité, p. 150 : « la *théorie de la souveraineté* sans contrôle [...] [,] c'est la théorie implicitement admise par Platon et par tous ceux des modernes pour qui le problème majeur est : « Qui doit exercer la dictature, les capitalistes ou les ouvriers ? »
- 1375 Platon, *La république*, Livre I, éditions Flammarion, p. 98-99 :  
 « -Un tel pilote et un tel dirigeant ne fera donc pas l'examen de ce qui est l'intérêt du pilote, pas plus qu'il ne le prescrira, mais bien de ce qui est l'intérêt du matelot et du subordonné ». Il en convint à peine.  
« Par conséquent, Thrasymaque, repris-je, aucun homme, quel qu'il soit, en aucune fonction de direction, dans la mesure où il exerce cette direction, ne considère ce qui est son intérêt propre, ni ne le prescrit, mais bien ce qui est utile à celui qu'il dirige et par rapport auquel il est l'expert en son art, et c'est en tenant compte de lui et en considérant ce qui est son intérêt et son bien qu'il dit ce qu'il propose et qu'il fait ce qu'il fait ».
- 1376 Platon, *La république*, Livre I, éditions Flammarion, p. 100 : « -Et en quoi, dit-il a-t-il besoin d'un témoin ? Thrasymaque lui-même convient que les gouvernants imposent parfois des choses qui leur sont nuisibles ».

-critique n°40. K. Popper accuse Platon-Socrate de rêver. Pardon, il l'accuse de pratique « l'utopian engineering<sup>1377</sup> dont a du mal à opérer une distinction avec le social engineering<sup>1378</sup>. Popper a tué le rêve<sup>1379</sup>. Or, F.N établi que nous disposons tous du droit de rêver<sup>1380</sup>. Invertissons-le : si l'on a le droit de rêver, on a aussi le droit de cauchemarder<sup>1381</sup>. En bannissant le rêve, K. Popper bannit donc deux droits essentiels et se retrouve ainsi encore une fois dans la position paradoxale de l'accusateur accusable<sup>1382</sup>. 

-critique n°41. Premier quasi-historicisme. Le propos de la présente critique consiste à souligner le fait que si le propos de K. Popper sur l'historicisme de Platon-Socrate est admis, alors le présent raisonnement de K. Popper constitue également un historicisme sur le terrain de la condition

---

1377 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 9 : Esthétisme, perfectionnisme et utopie, p. 185 : « Du programme politique de Platon procède une certaine démarche politique que je crois extrêmement dangereuse ; c'est ce que nous avons appelé méthode d'édification utopiste (*utopian engineering*), par opposition à la méthode, à mon avis, seule rationnelle de l'édification au coup par coup ou par interventions limitées *piecemeal engineering* ». À noter que K. Popper distingue *social engineering* et *piecemeal engineering* lesquels peuvent supposément se combiner mais par conséquent également s'appréhender de façon dissociée. Cela pour conséquence théorique que le *piecemeal engineering* puisse se combiner à la fois avec l'*utopian engineering* et le *social engineering*, mais non, K. Popper ne l'associe qu'avec le *social engineering* (*Ibid*, p. 41 : « On n'en relève pas moins d'importantes divergences parmi les constructeurs ou ingénieurs sociaux, et l'opposition entre les partisans d'une « édification au coup par coup », ou par interventions limitées (*piecemeal social engineering*) et ceux d'une « édification utopiste » (*utopian social engineering*) ».). On voit bien ici la supercherie intellectuelle : K. Popper associe la cité de Platon-Socrate à la fois au modèle du *social engineering* et au modèle de l'*utopian engineering*, qu'il combine même d'ailleurs littéralement dans la citation précédente, cependant que K. Popper valorise le *social engineering* pour condamner l'*utopian engineering*. Qu'en déduire ? Qu'il condamne également l'*utopian social engineering* ? Je ne répondrai pas à sa place sur cette question, je m'en tiendrai à la nécessité de la création de contre-pouvoirs supra-objectifs. Explicitons encore un peu l'arnaque Popperienne : il oppose *piecemeal engineering* à l'*utopian engineering* au chapitre 9, tandis qu'il fusionne *social engineering* et *utopian engineering* au chapitre 3. Cela justifie notre point précédent sur l'indistinction entre *utopian* et *social engineering* (il s'agit donc d'une première distinction artificielle, artifice n°19 de Schopenhauer). Cela signifie également qu'il soit possible de construire l'*utopian engineering* par interventions limitées et qu'à nouveau K. Popper avait établi une distinction artificielle entre les deux (double usage de l'artifice n°19 donc) !!! Y'a pas à dire, K. Popper est un maître de l'idéofiloutage mais À MOI ON NE LA FAIT PAS.




1378 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 9 : Esthétisme, perfectionnisme et utopie, p. 185-186 : « La démarche utopiste part de l'idée que voici. Toute action rationnelle doit avoir un but précis, qu'elle poursuivra opiniâtement, et en fonction duquel elle déterminera ses moyens. Il faut donc commencer par définir ce but, en le différenciant clairement des objectifs partiels ou intermédiaires, qui ne sont en fait que des étapes pour y parvenir. En matière de politique, il faut se représenter l'État idéal, du moins dans ses grandes lignes, avant d'envisager la façon de le réaliser et d'établir un plan d'action ».

1379 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 9 : Esthétisme, perfectionnisme et utopie, p. 185-186 : « L'extrémisme est fatalement irrationnel car il est déraisonnable de supposer qu'une transformation totale de l'organisation de la société puisse conduire tout de suite à un système qui fonctionne de façon convenable ». Admettons que le présent propos doive être écrit en bleu, il y a lieu de souligner dans ce cas deux types d'extrémisme, *soft* et *hard*. L'extrémisme *hard* serait celui que dénonce K. Popper. L'extrémisme *soft* consisterait en la transformation partielle de l'organisation de la société. Pour rappel, nous sommes dans une situation dans laquelle le « capitalisme aboutit à sa propre autodestruction » pour parler en termes Harendtiens, propos argumentables scientifiquement, soit rationnellement. Par conséquent, il y a lieu de superposer une nouvelle couche théorique en parlant d'extrémisme *soft* rationnel, expression qui pourrait s'apparenter à un idéo-pansement mais qui pourtant méta-résume le propos de ce pan-ouvrage en quelques mots.

1380 F. Nietzsche, *Le gai savoir*, 1882, éditions folio, p. 178, §232 : « Rêver. - On ne rêve guère, sinon d'une façon intéressante. - Il faut apprendre à veiller de la sorte : - ne point veiller sinon d'une façon intéressante ». Il est important de noter que F. Nietzsche n'emploie sans doute pas le terme de veille de façon innocente : il s'agit à mon sens d'un lien formel littéral avec la pensée de Platon-Socrate (Platon, *La république*, Livre V, éditions Flammarion, p. 305-306 :

« -Eh bien, c'est en ce sens, dis-je, que je fais la distinction qui sépare, d'une part ceux qu'à l'instant tu appelles amateurs de spectacles et amateurs des arts et doués pour l'action, et d'autre part ceux qui sont l'objet de notre entretien et que seuls on nommerait légitimement philosophes.

-En quel sens, dit-il, dis-tu cela ?

matérielle de son philo-concept<sup>1383</sup> (illégitime car quelqu'un qui rêve ne peut pas être condamné à ce titre). Sur le terrain de la condition de la *méthodologie historiciste*, son renvoi à son chapitre VII permet de fonder son argumentation appuyée sur l'Histoire grecque antique<sup>1384</sup>.  Reductio (K. Popper)  

-critique anté-finale. Historicisme caractérisé. Pour rappel, l'historicisme Popperien ne vérifie que deux critères : l'élaboration d'une loi de l'Histoire<sup>1385</sup>, au moyen de l'emploi d'une méthodologie historiciste<sup>1386</sup>. On notera par conséquent que K. Popper se permet un historicisme qu'il condamne lui-même : c'est la troisième fois qu'il se place dans la position de l'accusateur accusable. Pire, rappelons qu'il s'agit en l'occurrence de l'un des critères de son paradigme du totalitarisme. Si l'on rajoute que K. Popper établit une dichotomie erronée qu'il établit comme étant la seule voie

---

-Ceux qui aiment écouter, dis-je, et ceux qui aiment les spectacles chérissent les belles sonorités, les belles couleurs, les belles figures et toutes les œuvres qu'on compose à partir de ces éléments, mais quand il s'agit du beau lui-même, leur pensée est incapable d'en voir la nature et de le goûter.

-C'est effectivement le cas, dit-il.

-Mais alors, ceux qui sont capables d'aller vers le beau en soi et de le voir en lui-même ne seraient-ils donc pas rares ?

-Oui, certes.

-Celui par conséquent qui reconnaît l'existence de belles choses, mais qui ne reconnaît pas l'existence de la beauté elle-même et qui ne se montre pas capable de suivre, si quelqu'un le guide vers la connaissance de la beauté, celui-là, à ton avis, vit-il en songe ou éveillé ? Examine ce point. Rêver, n'est-ce pas la chose suivante : que ce soit dans l'état de sommeil ou éveillé, croire que ce qui est semblable à quelque chose ne lui est pas semblable, mais constitue la chose même à quoi cela ressemble ?

-Pour ma part, je dirais en effet que rêver, c'est bien cela.

-Mais alors, pour prendre le cas contraire, celui qui pense que le beau en soi est quelque chose <de réel> et qui est capable d'apercevoir aussi bien le beau lui-même que les êtres qui y participent, sans croire que les êtres qui en participent soient le beau lui-même, ni que le beau lui-même soit les choses qui participent de lui, à ton avis, celui-là vit-il lui aussi à l'état de veille ou vit-il en songe ?

-À l'état de veille, dit-il, bien sûr.

À nouveau, si l'on entend par Idée, ou forme, ou « beau en soi », ou « bien en soi », ou *methexis*, les postfixes dimensionnels(LLL/TTT), et autres, alors je suis Socrate-Platonicien et je « rêve(Platon-Socrate) ». Il ne semble pas incohérent de remplir ce vide catégoriel de la sorte en ce qu'effectivement comme le mentionne K. Popper, Platon-Socrate reconnaissent la structure lacunaire de ce concept (Platon, *La république*, Livre VI, éditions Flammarion, p. 346-347: « Et c'est cela je crois, qui et plutôt le cas : tu m'as entendu exposer souvent qu'il n'existe pas de savoir plus élevé que la forme du bien, et que c'est par cette forme que les choses justes et les autres choses vertueuses deviennent utiles et bénéfiques. Et tu ne doutes pas à présent que c'est là ce que je m'appête à dire, en ajoutant pour te répondre que nous ne connaissons pas cette forme de manière satisfaisante ».). Je refuse de croire en revanche à l'instar de ces derniers que la connaissance de ces dimensions ne serait accessible qu'à un petit nombre : si l'essentiel de mon propos n'est pas compréhensible, alors le réécrirais-je (Platon, *La république*, Livre VI, éditions Flammarion, p. 329 :

« -Maintenant que tu as compris tout cela, je te rappelle le point suivant. Est-il possible que la multitude reconnaisse et finisse par admettre que c'est le beau en soi, et non la multiplicité des choses belles qui existe, et que c'est chaque chose en soi qui existe et non la multiplicité des choses particulières ?

-Pas le moins du monde, dit-il.

-Il est donc impossible, dis-je, que la multitude soit philosophe »).

Sur ce point, je rejoins donc la critique Popperienne (K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 8 : le philosophe-roi, p. 176 : « [...] Platon avait d'autres raisons, et qu'elles étaient d'ordre politique. La première, à mon avis, est la nécessité de renforcer le plus possible l'autorité des gouvernants. [...] Ceux-ci se distinguent des autres hommes, ils appartiennent à un monde différent et sont en communication avec le divin. [...] Mais l'idée que leur autorité avait des fondements surnaturels avait subsisté. Aussi l'enseignement philosophique préconisé par Platon est-il destiné à *marquer les gouvernants et à dresser une barrière entre eux et les gouvernés* [...] ».) en ce qu'est ici pointé le danger de la sophocratie esotérique, cependant que K. Popper rajoute : « ce qui est resté une des principales fonctions de l'instruction supérieure jusqu'à nos jours » (*Ibid*, p. 176). Je tiens à préciser que dans la lignée de l'anti-exemple Popperien, la double-pensée en sa forme intellectualisée, s'inscrit la science économique énarquique (renvoi au critère n°4.1.1.3. du chapitre trois du livre premier), ainsi que toute forme de politique anti-étatique alliant capitalisme et objectifs de réduction des gaz à effet de serre, ce qui signifie que la critique Popperienne actuelle dépasse le cadre de son étude en ce qu'elle s'avère toujours valable aujourd'hui.






politique satisfaisante (critique finale), ce qui correspondrait à son critère du monopole de la vertu, si l'on rajoute encore ses mensonges (critiques n°23, n°26 et n°32), sa censure du rêve (critique n°40), son intolérance (critiques n°37), sa défense de la théo-société fermée (cf critique n°4 du second tome de la société ouverte) et le fait que sa théorie du *piecemeal engineering* aboutisse au principe politiquement paralysant de neutralité du perfectionnisme libéral (critique post-finale), il en résulte que l'on vérifierait sept critères sur dix de son propre paradigme du totalitarisme (les critères illégitimes sont ici exclus). En ce qui concerne le critère composé de la société fermée : son ouvrage confine à ne proposer qu'une seule solution (mauvaise), la sienne (cf critique finale), ce qui revient à déposséder le lecteur de toute autre solution en termes de philosophie politique ; sa dichotomie entre société ouverte et société fermée s'avère holiste en ce qu'elle recouvre l'intégralité du réel (cf





---

Pour en revenir à cette notion de Bien, K. Popper mentionne justement la lettre de *La République* en mentionnant qu'il s'agit du bien le plus haut dans la hiérarchie des Idées de Socrate-Platon. Cependant, il est indispensable d'avoir une lecture conjuguée de ce texte avec *Les Lois* lesquelles mentionnent le point suivant (Platon, *Les Lois*, Livre IX, 348-347 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 258 : « C'est bien la vérité qui vient en tête de tous les biens, pour les dieux comme pour les hommes ». On se retrouve dès lors dans une situation d'égalité : Le Bien et la vérité se retrouve au sommet de la hiérarchie. Ces éléments ne sont pas incompatibles si l'on établit que la vérité(TTT/LLL) est effectivement au sommet de tous les biens. La vérité n'est donc jamais que l'identification du mal(TTT) et du bien(LLL), le bien(III) et le mal(ttt) relevant strictement du champ subjectif de définition. Il y a donc lieu de parler de vérité(TTT/LLL), comme synonyme du Bien, lequel se télescope avec la notion de morale. Or, je rappelle que cet ouvrage, s'il tente de définir le bien(LLL), le système poésilitique de la VHHistoire positive, se range dans volontairement le champ du rêve : quand j'étais au lycée, lors d'une discussion avec M. L. j'ai rêvé que tout le monde dispose de sa propre terre, aujourd'hui, presque 10 plus tard, je théorise ce rêve à travers cet ouvrage (rêve qui recoupe les besoins de la réalité). Ainsi est bouclée cette importantissime note de bas de page : parti du rêve(O), j'y suis revenu(S). Il ne reste plus qu'à sauter le pas pratico-théorique du subjectif-objectif pour finaliser dimensionnellement l'idéo-boucle(O), et l'idéo-boucle(F) car cela ouvrirait sur une nouvelle Histoire..

1381 L'inverse de l'utopie s'appelle la dystopie. La plus célèbre d'entre elle est 1984, laquelle a permis de créer 2084 (à noter d'ailleurs que la structure narrative du second ouvrage se recoupe partiellement sur la première). En d'autres termes, même le cauchemar peut servir de flux créateur, c'est d'ailleurs ce qu'a dit explicitement M. Houellebecq (émission disponible sur Youtube « On est pas couché » de 2014 lors de laquelle il présente son ouvrage Soumission : « j'exploite la peur des gens »), lequel engendre lui-même donc d'autres flux créateurs, lesquels sont tous nécessaires, la passion artistique étant ici élevé en métaphysique.

1382 La dimensionnalisation de la notion de rêve n'étant pas effectuée dans la pensée Popperienne, tous les rêves sont exclus, rêves politiques y compris (ce qui signifie donc que T. Moore n'aurait pas pu publier son ouvrage et ainsi je n'aurais pas pu prononcer mon discours à mon premier concours de rhétorique) : une censure en entraînerait d'autres temporellement et la chaîne infernale de la censure s'avère constituer l'un des critères du totalitarisme ainsi que K. Popper l'inclut pourtant dans son paradigme anti-totalitaire. K. Popper se retrouve donc dans la position paradoxale de l'accusateur (il assimile le paradigme de Platon-Socrate à celui du totalitarisme en en découpant des morceaux épars, ce qui s'avère constituer au moins deux des stratagèmes de la mauvaise foi (n°4 : désarticulation [non-justifiée] de l'ordre logique des idées pour en dissimuler les conclusions et n° 36 : faire passer une ineptie pour vraie), dès lors qu'aucun droit au désosage n'est justifié) accusable (comment peut-on sérieusement légitimement accuser un philo-fossile poussiéreux que sont les textes de Platon-Socrate de correspondre à un modèle théorique qui lui est postérieur de plus de deux mille ans et que ces anti-systèmes lui-même n'avait même pas théorisé, tout en sachant que les propos que l'on défend sont eux-mêmes, pour certains d'entre eux assimilables au modèle théorique que l'on dénonce? (confirmation de ce point de vue dans la critique anté-finale)).  Reductio (K. Popper)  

1383 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, 1945, chapitre 9 : Esthétisme, perfectionnisme et utopie, p. 187-188 : « Au contraire, la démarche utopiste, qui nécessite un pouvoir fort et centralisé, risque d'aboutir à une autocratie, avec tous les maux et les inconvénients que nous avons analysés au chapitre VII ; ajoutons-y la difficulté pour un dictateur, même bien intentionné, de connaître les effets des mesures qu'il décide, puisqu'il ne peut laisser s'exprimer les critiques (ce que Tocqueville a très bien vu) ; et le problème de la succession du dictateur. La reconstruction de la société est une œuvre de longue haleine, et, avant qu'elle ne soit achevée, l'idéal primitif a de grandes chances d'avoir été modifié par les successeurs de ceux qui l'avaient défini. Or tout le système s'effondre si l'on admet que son objectif final peut changer notablement au cours de sa réalisation et si les sacrifices déjà consentis pour l'atteindre risquent de se révéler vains. Si l'idéal est très lointain, il peut même devenir difficile de savoir si certaines décisions prises en vue d'y parvenir n'ont pas eu l'effet contraire ; surtout si l'on progresse en zigzags ou, comme le dirait Hegel, d'une manière « dialectique ». On se trouve donc ramené au problème élémentaire de la fin et des moyens, et je pense qu'une fin relativement concrète et réalisable peut justifier certaines

critique n°22) ; son positionnement ambigu en matière d'égalité empêche de considérer qu'il soit véritablement démocrate (cf critique n°30) ; on retrouve même le critère de l'historicisme Popperien (cf introduction de la présente critique) ; d'une façon globale, il y a tout d'estimer ahurissant qu'une personne formulant autant de bêtises puisse être considérée comme un philosophe politique rationnel au premier degré, ce qui tient du privilège inadmissible. K. Popper auto-totalitariserait donc sa pensée à hauteur de 80 % si on lui applique son propre paradigme (67 % si l'on compte inclus les critères illégitimes). On se retrouve avec une fourchette de 67-80 %, c'est énorme pour un si petit ouvrage (231 p. (+13 p de critique du second tome) ! C'est un résultat trop important pour ne pas être considéré : c'est comme si K. Popper avait prévu une porte de sortie critique pour permettre l'auto-destruction de son propos. Il n'y a lieu que d'en conserver les éléments positifs, objet de ma démarche philoSophique.   Pan-Reductio (K. Popper)  

-critique finale. K. Popper n'a pas le monopole de la définition de l'humain<sup>1387</sup>. Étant rappelé que la dichotomie Popperienne entre société ouverte et société fermée s'avère raciste, il y a lieu de se détourner de la voie tracée par K. Popper tout en rappelant qu'il n'y a jamais une unique voie<sup>1388</sup>.

mesures temporaires qui ne se défendraient pas dans la perspective d'un idéal beaucoup plus lointain. Ainsi, la démarche utopiste ne peut être justifiée que par la croyance en un idéal absolu et immuable ; [...] ». Je me permets de placer ici une remarque personnelle. Mon projet est utopique mais elle repose sur un idéal absolu et immuable : que nous demeurions tous en vie sans que n'advienne le moindre évènement(TTT) et aujourd'hui, vu les mégamenaces qui existent, cela relève franchement de l'utopie.

1384 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, tome 1, 1945, chapitre 7 : le principe d'autorité, p. 163-164 : « Dans la pratique, Platon n'a pas été particulièrement habile dans son choix de dirigeants politiques. Je ne songe pas tant au résultat décevant de l'expérience qu'il a tentée avec Denys le Jeune, tyran de Syracuse, qu'au soutien accordé par plusieurs membres de son Académie à l'expédition de son ami Dion contre Denys. L'un d'eux, Calippe, devint le compagnon le plus proche de Dion qui, devenu à son tour tyran de Syracuse, fit assassiner son allié – et peut-être rival – Héraclide, et pris sa place. Il fut lui-même supprimé treize mois plus tard par le philosophe pythagoricien Leptine. De même, Cléarque, un des disciples de Platon et d'Isocrate, s'institua tyran d'Héraclée après s'être fait passer pour un dirigeant démocratique. Il fut assassiné par son parent Chion, qui, lui aussi, faisait partie de l'Académie de Platon et ne tarda pas à subir le même sort. Ces faits et d'autres semblables – on compte au moins neuf tyrans parmi les élèves et les proches de Platon – font bien ressortir la difficulté de choisir les hommes destinés à être investis d'un pouvoir absolu ».

1385 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 202 : « La tension entre classes sociales est la première conséquence de la désagrégation de la société close ».

1386 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 203 : « La cause principale de la chute de la société doit être recherchée dans le développement du commerce et des communications maritimes ». Et K. Popper de développer pendant dix pages son propos historique pour en arriver à la vérification de sa théorie historiciste à la page 210 : « En résumé, on peut dire que la révolution politique et spirituelle dont l'effondrement du tribalisme grec avait été l'amorce atteignit son apogée au Ve siècle quand éclata la guerre du Péloponnèse. Celle-ci devint un violent affrontement entre classes, en même temps qu'une lutte entre les deux principales villes de Grèce ».

1387 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, tome 1, chapitre 10 : la société ouverte et ses ennemis, 1945, éditions du Seuil, p. 231 : « Si, au contraire, nous voulons rester humains, une seule voie s'offre à nous : celle qui conduit à la société ouverte. Nous devons accepter ce saut dans l'inconnu et dans l'incertain, en demandant à ce que nous possédons de raison de nous guider vers la sécurité et la liberté ».

1388 F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De l'esprit de pesanteur, 1883-1885, éditions folio essais, p. 258 :

« Par toutes sortes de voies et de moyens jusqu'à ma vérité je suis venu ; non sur une seule échelle jusqu'à ma vérité je suis venu ; non sur une seule échelle jusqu'à la cime suis monté, où mon regard dans les lointains se perd. Et seulement à contrecœur toujours ai demandé mon chemin – toujours ce fut contre mon goût. De préférence j'interrogeai les chemins mêmes et les ai mis à l'épreuve.

Une voie, une unique voie... Rien qu'au regard de cette phrase, il y avait lieu de douter de l'honnêteté intellectuelle de l'ouvrage. 🇧🇻🇷🇵🇸 Reductio (K. Popper) 🇷🇵🇸🇻🇷

-critique post-finale. Pour se convaincre de l'influence Popperienne, il faut également bien voir que son concept de piecemeal engineering<sup>1389</sup> a pour point d'aboutissement théorique logique l'inaction de l'État consacré par le principe de neutralité libérale<sup>1390</sup>. Cependant, le courant du perfectionnisme libéral, en ce qu'il opère un lien dangereux avec le cycle Aristotélien des valeurs objectives vides, d'ailleurs littéralement repris dans les jurisprudences tant de la CrEDH que de la CJUE, ouvre la perspective du vide théorique de la subjectivisation des valeurs, soit ouvre à nouveau la porte de l'arbitraire en une forme juridictionnelle, laquelle ne s'avère point moins contraire au principe

---

Épreuve et questionnement, ce fut toute ma façon d'aller, - et à pareilles questions, en vérité, il faut *apprendre* aussi l'art de répondre. Mais tel – est mon goût :

- ni bon ni mauvais goût, mais bien *mon* goût, duquel plus ne me fait honte ni mystère.

« Voilà – maintenant *mon* chemin ; - où est le vôtre ? » ; à ceux qui me demandaient « le chemin » ainsi ai répondu. Car *le* chemin – cela n'existe pas ! »

1389 Il est d'ailleurs possible d'argumenter dans le sens de l'origine aristotélienne(-) de cette théorie de Popper(TTT) (Aristote, Les Politiques, livre III, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 220 : « Or la prudence est la seule vertu propre au gouvernant, car il semble que les autres sont nécessairement communes aux gouvernés et aux gouvernants, alors que pour un gouverné l'excellence n'est pas la prudence mais l'opinion vraie ».).

Il est possible d'établir d'autres liens : le choix Popperien du terme d'ingénierie semblerait être directement inspiré de la pensée Aristotélienne (Aristote, Les Politiques, livre VI, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 432 : « Là où il y a des revenus publics il ne faut pas faire ce que les démagogues font en réalité (ils distribuent en effet, les sommes restantes ; mais au moment même où ils les perçoivent, les gens en réclament encore autant : c'est le tonneau percé que cette façon de venir en aide aux gens modestes ». On notera le lien manifeste avec le critère n°4.0.1. du chapitre 3 du livre premier). Je reprends : « mais le gouvernement véritablement populaire doit prendre garde à ce que la masse ne soit pas trop démunie, car c'est là une cause qui vicie la démocratie. Il faut donc s'ingénier à ce que l'aisance devienne durable [...] ».).

1390 A. Escudier et J. Pélabay, Le perfectionnisme libéral, 2016, in édition Hermann – l'avocat du diable, p. 16-17 : « La neutralité libérale, cible des critiques perfectionnistes. [...] La thèse défendue par Dworkin dans son célèbre article « Liberalism », selon laquelle l'État doit, dans ses décisions politiques, rester neutre vis-à-vis des choix individuels relatifs à ce qui donne de la valeur à une vie est, à leurs yeux, symptomatique du « libéralisme neutraliste ». Bien que l'idée d'un libéralisme éthique ait fini par côtoyer chez lui l'anti-perfectionnisme étatique, Dworkin est encore pris pour exemple de la position neutraliste, ainsi qu'en atteste la contre-argumentation minutieuse à laquelle se livre Arneson dans « La neutralité libérale et le bien : une autopsie ». Mais le cas le plus exemplaire est celui du « libéralisme politique » de J. Rawls, qui assoit l'exigence de neutralité ou, plus exactement, d'impartialité de l'État sur le constat d'un « fait du pluralisme raisonnable ». Selon Rawls, « depuis la Réforme », l'existence de « conceptions du bien en conflit et incommensurables entre elles » est un « fait social fondamental que doit reconnaître toute conception politique viable de la justice qui ne veut pas dépendre de l'usage autocratique du pouvoir d'État ». Les désaccords au sujet de la vie bonne sont indépassables à deux égards. Tout d'abord, ils résultent des « difficultés de jugement » : même en faisant un « usage correct (et consciencieux) de nos facultés de raisonnement et de jugement », et « même après des discussions libres », nous ne pourrions parvenir à une entente au sujet de la vie bonne. Ensuite, ces désaccords sont inévitables du fait qu'ils procèdent de l'exercice des libertés individuelles, notamment les libertés d'opinion et de conscience ; c'est donc seulement par un recours illégitime à la coercition qu'un État pourrait s'attaquer au « manque d'unanimité » en matière de convictions personnelles sur le bien. Mais puisque le fait du pluralisme raisonnable est « le résultat normal de l'exercice de la raison humaine dans le cadre des institutions libres d'un régime démocratique constitutionnel », ces institutions sont soumises à un principe d'abstention : elles doivent s'interdire de prendre publiquement parti en faveur de l'une des doctrines particulières relatives à la vie bonne, y compris qu'épouse la majorité des citoyens ». Je m'arrête pour formuler une critique. Le propos de J. Rawls est critiquable en ceci que certes les virréels(VI+2) sont différents, certes les passions(VI+∞) diffèrent certes la Passion(HI+∞) se manifeste différemment chez les

fondamental utile de l'état de droit, à savoir l'absence de tout arbitraire (cf critère n°2.2. du livre premier du chapitre premier). 🙏🙏🙏 Reductio (K. Popper) 🙏🙏🙏

Conclusion. Nombre de réduction : nombre de critique. Soit 44 réductions. 30 pages de critique pour un seul ouvrage c'est considérable parce que j'essaie de ne viser que l'essentiel.

---

individus, qu'il importe quand c'est la vie TOUT COURT qui est en jeu, tout le monde ne peut qu'être d'accord : il s'agit de la plus importante des notions intrinsèques à l'existence et on ne saurait admettre que quiconque puisse aller en un sens contraire à celle-ci et surtout, la dimension socio-polaire la plus importante, c'est celle de la corporéité(VI+1) dans laquelle s'inscrit nécessairement la vie ! Le principe Rawlsien ne saurait par conséquent tenir en phase Historique positive lors de laquelle l'atteinte à la pan-vie justifie une réduction de la liberté maximale.

La proposition de Rawls demeure cependant juste *a priori*, mais valable uniquement dans le cadre d'un système climatique qui permet des excès consuméristes capitalistico-théoriquement illimités, soit dans une phase Historique négative (je ne suis pas contre le consumérisme capitaliste en soit, j'essaie juste de concevoir juste son antagoniste systémique à des fins de protection de la pan-vie).

Je retiens que s'il n'y a pas de consensus sur la vie bonne, il y a tout de même un consensus sur la vie tout court : débattre sur la vie bonne suppose que l'on se soit mis d'accord sur la vie d'abord au préalable. Or, c'est la dimension la plus importante en raison du principe de supériorité de la dimension socio-polaire (VI+1) ! Il y a donc accord sur l'essentiel et il est donc bien possible, voire nécessaire de tirer du positif du négatif(TTT) !!

Je reprends la citation : « [...] Le principe d'impartialité de l'État doit lui-même se baser sur des arguments strictement politiques qui, conformément à la méthode d'évitement, prennent soin de « contourner les controverses les plus graves de la religion et de la philosophie », parmi lesquelles les débats sur l'autonomie individuelle ». Et voilà où se trouve un lien terrible avec la pensée de K. Popper : celui-ci fait passer le développement techno-solutionnisme des sciences dures(-) à travers le filtre protecteur de la religion, l'État devenant ainsi théoriquement impropre à réguler le champ de l'éthique à travers lequel s'infiltrerait commercialement les bêtises toujours plus innovantes les unes que les autres du néo-libéralisme anarchiste (renvoi à la technique profondément choquante mais pseudo-éthique du « sexage des oeufs » du critère n°4.2.1.1. du chapitre 4 du livre premier) et l'État disposant d'ailleurs en la matière d'une marge nationale d'appréciation la plus étendue (CrEDH, 2022, C.E. c/ France).

En un sens, c'est assez logique que le techno-solutionnisme néo-libéral passe par l'anti-idéologie(T...T) des libertés religieuses... en raison de la proximité de nature entre ces idées (TTT-1 = para(TTT-3)) !

Critique Plate

-Critique n°1. Auto-contradiction : Aristote, critique de Platon-Socrate mais répétiteur de son propos<sup>1391</sup>. ☹️🗑️Reductio (K. Popper)🗑️🙄

-Critique n°2. K. Popper nage dans l'idéo-vide<sup>1392</sup>. Dès lors, K. Popper emploie une formule erronée : il parle du « système de Platon ». Seulement, sa pensée n'est pas sans défaut et entre *le Timée*<sup>1393</sup> et *La République* (cf précédente critique n°40) fait défaut une certaine continuité sur la notion même : la pensée de Socrate-Platon est double sur ce point, tout comme celle de Hegel<sup>1394</sup>... Et K. Popper de retenir celle qui l'arrange. En l'occurrence, il indique que les Formes ne seraient

---

1391 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 11 : les sources aristotéliennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 12 : « Ce penchant pour le compromis, s'accompagnant d'ailleurs d'une tendance non moins marquée à critiquer ses prédécesseurs et ses contemporains, à commencer par Platon, est un des traits caractéristique de l'œuvre encyclopédique d'Aristote ».

En effet, il est intéressant de noter qu'Aristote critique très rapidement la théorie des Formes de Platon-Socrate : « objections générales à l'idée d'un bien universel. [...] (d) On peut d'autre part se demander ce que peut bien vouloir dire, en définitive, l'expression « chose en soi », si tant est que « l'homme en soi » et l'homme se définissent par une seule et même formule, celle de l'homme. Car si l'on considère la chose en tant qu'homme, cela ne fait aucune différence. Et dans ces conditions, il n'y a pas non plus à faire de différence à propos du bien si on le considère en tant que tel » (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 60: je partage ce point si c'est ce qu'il faut entendre par « l'en soi » ou par « Forme », d'où ma théorie de la matérialisation de ces expressions avec ma théorie des dimensions(TTT/LLL), laquelle opère un mariage discret entre Platon-Socrate et A. Harendt), pour au final se rendre compte qu'il y revient, ce qui le rend double-pensant : « Selon Aristote, l'une des quatre causes tout ce qui existe et de tout ce qui change est la cause finale, c'est-à-dire la fin vers laquelle tend toute évolution. [...] *La Forme ou l'essence de toute chose qui se développe est identique au but ou à l'état final vers lequel elle tend.* On obtient ainsi, quoi qu'en dise Aristote, une analyse très proche de la position platonicienne corrigée par Speusippe. Au lieu de se trouver au commencement, la Forme ou l'Idée parfaite se retrouve à la fin » (K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 11 : les sources aristotéliennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 16-17). Mais alors, cela signifie qu'Aristote rejoint la pensée de Platon-Socrate : n'était-il pas supposé le critiquer ? K. Popper persiste à présenter un propos double-pensant.

1392 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 11 : les sources aristotéliennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 16 : « L'essentialisme aristotélicien diffère peu de celui de Platon. Aristote, il est vrai, insiste sur le fait que, contrairement à Platon, il ne conçoit pas les Formes ou les idées comme distinctes des choses sensibles ». Or, il semblerait que Platon-Socrate non plus, compte tenu du fait que la quatrième citation de la précédente critique n°40 de K. Popper mentionne le terme de « réel » : c'est donc bien que Platon-Socrate n'abstractise pas complètement les Formes dans *La République* (la position s'inverse dans *Le Timée*), ce qui justifie la matérialisation de son propos au moyen de ma théorie des dimensions sociales polaires (transposée en l'occurrence au niveau macro-Étatique).

1393 Platon, *Le Timée*, introduction de L. Brisson, éditions Flammarion, p. 17 : « Pour Platon, une forme intelligible présente ces caractères : c'est une entité non sensible, qui existe en soi toujours et absolument, qui est pure, sans mélange, qui n'est pas sujette au devenir, qui n'est pas composée, et qui surtout entretient avec les réalités particulières qui en « participent » un rapport de modèle à image. Car les réalités particulières qui ne cessent de changer ne peuvent devenir objets de connaissance et recevoir un nom que si elles sont les copies de réalités qui leur assurent un minimum de stabilité ».

1394 Rappelons que Hegel lie la notion d'État et d'Idée et l'Idée et le divin afin de bien comprendre la citation qui suivra celle-ci (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, p. 258-260 : « L'État est la réalité effective de l'Idée éthique – l'Esprit éthique en tant que volonté substantielle, révélée, claire à elle-même, qui se pense et se sait, qui exécute ce qu'elle sait et dans la mesure où elle le sait. Il a son existence immédiate dans les mœurs, son existence médiatisée dans le conscience de soi, dans le savoir et dans l'activité de l'individu, de même que, par sa conviction, l'individu possède sa liberté substantielle en lui [l'État] qui est son essence, son but et le produit de son activité. Rem. - Les Pénates sont les dieux intérieurs, les dieux inférieurs ; par contre, l'esprit du peuple (Athéna) est le divin qui se sait et qui se veut ; si la piété est le sentiment et la vie éthique au sein du sentiment, la vertu politique consiste à vouloir le but pensé, existant en soi et pour soi »). Précisons ce que contient cette dernière expression (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, p. 294 : l'« en soi et pour soi » renvoie au « concept de la raison ».).

pas incluses dans le monde sensible, alors même que sa théorie de l'essentialisme initialement sur ce qui n'est pas dans le monde sensible (cf critique n°29 de la précédente critique Popperienne) : il n'est donc pas possible de parler d'essentialisme (sauf à raisonner en termes double-pensants comme K. Popper). 🇧🇻🤪Reductio (K. Popper)🤪🇵🇪

-critique n°3. Contre-vérité et auto-contradiction. K. Popper infère à Aristote d'être totalitariste<sup>1395</sup> tout en ne lui attribuant pas « directement » d'historicisme (il en mentionne trois mais Hégéliens), alors qu'existent des historicismes aristotéliens ! Cependant, il s'agit d'un des critères de son paradigme du totalitarisme : son paradigme comportait-il des critères cumulatifs ou alternatifs ? On ne le saura jamais. Eu égard de la minceur de son paradigme, il y a tout lieu de penser qu'il s'agirait de critères cumulatifs, mais alors dans ce cas, K. Popper, encore une fois, s'auto-contradit. S'il s'agit de critères alternatifs, K. Popper n'en mentionne aucun autre dans ces développements : il accuse sans développer aucun des critères. 🇧🇻🤪Reductio (K. Popper)🤪🇵🇪. En revanche, la lecture des deux ouvrages mentionnés en notes de bas de page d'Aristote semble suffire à pouvoir qualifier celui-ci de totalitariste(Popper) (renvoi à la précédente critique n° de K. Popper). En effet, on retrouve à travers les lunettes Popperiennes branlantes : l'autarcie<sup>1396</sup>, le monopole de la vertu qu'il faut enseigner<sup>1397</sup>, la stabilité<sup>1398</sup>, l'intolérance à travers la ligne de foi (cf critique n°6 de la

---

Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, appendice : l'État et la religion, librairie philosophique J. Vrin, p. 343-344 : «Cela n'a pas empêché qu'on ait souvent répété de nos jours que l'État doit provenir de la religion. L'État est l'Esprit parvenu à son développement et met ses divers moments à la lumière de la conscience. Mais, du fait que ce qui est contenu dans l'Idée se manifeste dans l'existence objective, l'État apparaît comme quelque chose de fini et s'avère ainsi comme domaine du pouvoir temporel, tandis que la religion se présente comme domaine de l'infini. Il en résulte que l'État semble être ce qui est subordonné et, parce que le fini ne peut pas subsister pour soi, on dit que l'État a besoin d'avoir l'Église pour base. Car, en tant que réalité finie, il n'a pas lui-même sa justification et ce n'est que grâce à la religion qu'il devient sacré et appartient à l'infini. Mais cette manière de traiter la question n'envisage qu'un seul des côtés des choses. Certes l'État est essentiellement terrestre et fini, a des buts particuliers et des pouvoirs particuliers, mais si l'État est bien terrestre, ce n'est là toutefois que l'un de ses aspects. Et ce n'est que pour la perception bornée que l'État est uniquement fini. Car l'État a une âme qui lui donne vie et cet élément qui l'anime est la subjectivité, qui, certes, crée en lui des différences, mais les maintient dans l'unité. Dans le domaine religieux il y a aussi des différences et des aspects finis. Dieu, dit-on, est un en trois personnes : ce sont donc là trois déterminations dont l'Esprit seul constitue l'unité. Quand on saisit la nature divine de façon concrète, on ne peut l'appréhender que par des différences. Dans le domaine divin se présentent donc des aspects finis tout comme dans le domaine du monde ; et soutenir que l'Esprit qui se manifeste dans le monde, c'est-à-dire l'État, n'est qu'un Esprit fini, est une vue partielle et erronée, car la réalité n'est pas quelque chose d'irrationnel. Certes un État mauvais n'est que terrestre et fini, mais l'État rationnel est infini en soi.

1395 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, chapitre 11 : les sources aristotéliennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 21 : Celui-ci mentionne notamment le « platonisme-aristotélisme totalitaire ».

1396 Aristote, Les Politiques, livre II, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 142 : « [...] il y a cité à partir moment où il se trouve que la communauté de ses membres est autarcique » (vérification de l'idéo-clef anti-Popperienne n°4).

1397 Aristote, éthique à Nicomaque, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 93 : « Introduction : raisons d'examiner la vertu. Par ailleurs, dès lors que le bonheur est une certaine activité de l'âme exprimant la vertu finale, il faut accorder à la vertu un examen, car ainsi nous pourrions encore mieux voir ce qu'il en est du bonheur. De son côté, il semble bien que le véritable politique lui voue également l'essentiel de sa peine, puisqu'il souhaite rendre bons ses concitoyens et en faire des sujets dociles aux lois ».

1398 Aristote, éthique à Nicomaque, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 85 : « Par conséquent, la stabilité appartiendra à l'homme heureux. Et il traversera l'existence dans ce bonheur car, toujours ou avant tout, il exécutera et aura en vue ce qui est vertueux [...] ».

présente critique de K. Popper), l'inégalitarisme d'une société fermée<sup>1399</sup>, les historicismes<sup>1400</sup>, la division rigoureuse des classes<sup>1401</sup>, la puissance de la classe dominante<sup>1402</sup> laquelle détiendrait également le monopole de la vertu<sup>1403</sup>, le bonheur de la cité<sup>1404</sup>, l'éducation au loisir<sup>1405</sup> – ce qui entraîne l'éducation au cycle aristotélien des valeurs objectives -, l'identification du sort de l'État à la condition de sa classe dirigeante<sup>1406</sup> et la censure par l'ostracisme des individus qui poseraient un problème<sup>1407</sup>. Si ses critères sont cumulatifs, le critère de la société fermée ne saurait être respecté puisque les esclaves ne sont pas privés indirectement de raison<sup>1408</sup> : leurs maîtres délibèrent<sup>1409</sup> pour eux<sup>1410</sup>. Cet élément vérifie néanmoins le critère de dématérialisation des subjectivités en un processus relatif ne concernant que la masse des esclaves. Pour conclure sur cette analyse, les critères centralisés du paradigme Popperien du totalitarisme semblent tous (les

---

1399 Aristote, éthique à Nicomaque, livre II, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 238-241 : « *L'égalité proportionnelle est la justice distributive*. Donc, ce qui est juste, c'est quelque chose de proportionnel (le proportionnel en effet, constitue une propriété, non seulement du nombre, formé d'unités, mais globalement de la quantité dénombrée) dès lors que la proportion est une égalité de rapports et qu'elle implique quatre termes au moins. [...] *La justice corrective*. Quant à la forme qui reste, celle qui apporte un correctif, elle se rencontre dans les rapports contractés entre les hommes, qu'ils soient consentis ou qu'ils ne le soient pas. *Le correctif exige une proportion arithmétique*. Or ce qui est juste dans cette perspective se présente sous une forme différente de la précédente. En effet, ce qui est juste dans la distribution des biens communs traduit toujours l'exigence de proportionnalité qu'on a exposée, puisque si l'on envisage le partage de richesses communes, celui-ci doit exprimer le même rapport que celui qu'ont entre elles les contributions de chacun à la communauté. Et ce qui est injuste, à l'opposé du juste ainsi entendu, c'est ce qui déroge à l'exigence du proportionnel ». Or, nous dis Aristote, le juste, c'est l'égalité géométrique – ou autrement dit, l'égalité proportionnelle (Aristote, Les Politiques, livre III, IVème siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 246 : « On dit, en effet, que le juste, c'est d'attribuer quelque chose à quelqu'un, et plus précisément il faut qu'une part égale revienne à des gens égaux ».). On notera que toutes les juridictions constitutionnelles du monde appliquent ce principe dans leur jurisprudences relatives à l'égalité ou au principe de non-discrimination, ce qui rajoute à notre théorie de l'aristotélisation du monde. **Il y a lieu pourtant de rappeler que si égalité il peut il y avoir, elle n'est pas possible dans les dimensions ni subjective, ni intersubjective ni objective, mais uniquement supra-objective.**

On retrouve donc, beaucoup plus clairement formulée que chez Platon-Socrate, la distinction entre égalité géométrique et égalité arithmétique, laquelle n'est jamais qu'une distinction entre inégalité et égalité, pour rappel (vérification de l'idéo-clef anti-Popperienne n°4).

1400 En voici un exemple. On retrouve le critère matériel de l'historicisme (Popper) à savoir l'édiction d'une loi inconditionnelle ayant vocation à s'appliquer à tout futur Historique de façon indistincte (Aristote, Les Politiques, livre V, IVème siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 405 : « Assurément, parmi toutes les constitutions celles qui durent le moins longtemps sont l'oligarchie et la tyrannie ».) et s'appuyant sur une étude méthodologiquement historiciste (Aristote, Les Politiques, livre V, IVème siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 405-406 : « Celle, en effet, qui dura le moins longtemps fut la tyrannie qu'exercèrent à Sicyone les enfants d'Orthagoras et Orthagoras lui-même : elle dura cent ans. La cause en est qu'ils en usaient avec les gens qu'ils gouvernaient avec mesure, que dans beaucoup de domaines ils se faisaient esclaves des lois, que du fait qu'il était devenu un homme de guerre Clisthène n'était pas quelqu'un qu'on devait mépriser, et qu'en beaucoup de domaines ils flattaient démagogiquement le peuples par leurs attentions. Ainsi dit-on que Clisthène couronna celui qui lui avait refusé la victoire aux Jeux, certains disant même que c'était l'image de ce juge que représentait la statue d'un homme élevée sur l'agora. On dit aussi que Pisistrate supporta un jour d'être cité en justice devant l'Aéropage. En second vient la tyrannie des Cypsélides sur Corinthe qui se prolongea soixante-treize ans et six mois. Cypsélos fut tyran trente ans, Périandre quarante ans et demi, Pammétichos fils de Gorgos trois ans. Les causes de cette durée sont les mêmes que dans le cas précédent, car Cypsélos était chef du parti populaire et resta sans garde du corps tout le temps que dura son pouvoir, et Périandre eut au contraire tous les caractères d'un tyran, mais il était en même temps homme de guerre. En troisième on a la tyrannie des Pisistratides à Athènes, mais elle ne s'exerça pas continûment ; deux fois en effet, Pisistrate dut s'enfuir alors qu'il était tyran, de sorte que pendant trente-trois ans il n'exerça la tyrannie que dix-sept ans et ses enfants dix-huit, ce qui fait trente-cinq en tout. Parmi les tyrannies restantes il y a celle de Hiéron et Gélon sur Syracuse mais qui, elle, ne dura pas, de longues années, mais en tout dix-huit ans. Gélon, en effet, fut tyran pendant sept ans et mourut le huitième, Hiéron pendant dix ans, et Thrasybule fut chassé le onzième mois. Mais la grande majorité des tyrannies n'ont en général duré que peu de temps ».) (vérification de l'idéo-clef anti-Popperienne n°4). Je note personnellement un parallélisme exemplaire entre le présent historicisme illégitime et l'historicisme illégitime Popperien présent au dernier chapitre du tome 1 de la société ouverte. Voici un second exemple d'historicisme : « Or si les gens sont d'accord sur le fait que l'absolument c'est le juste selon le mérite, les divergences surgissent, comme on l'a dit plus haut, du fait que les uns, s'ils sont égaux, les

critères illégitimes étant rétablis). Je n'ai pas réussi à retrouver d'éléments permettant de vérifier deux critères décentralisés. Au total on a donc 11 critères sur 13 : Aristote vérifie donc (beaucoup) plus de critères que Platon-Socrate. K. Popper s'est donc bien trompé de cible (K. Popper détaille sa vision totalitarisme Plato-Socratique sur plus de deux cent pages et n'étudie celui d'Aristote sur moins de dix pages, alors même qu'il y a lieu de penser que le rapport de cible devrait être inversé (cf notamment critique n°8 du tome 1) : on retrouve des formulations beaucoup plus littérales des critiques que K. Popper formule à l'encontre de Platon-Socrate dans les deux ouvrages d'Aristote que j'ai pu lire que dans *La République, Les Lois, La Politique* ou *Le Timée*, de même que l'argumentation relative au totalitarisme Aristotélien se résume à quelques pages à peine).

---

autres s'ils sont inégaux sous quelque rapport se croient dignes d'être inégaux en tout. C'est pour cela qu'il se forme surtout deux types de constitution : des régimes populaires et des oligarchies. Car être bien né et vertueux est le fait de peu de gens, alors que les autres dispositions sont fréquentes. De gens biens nés qui soient en même temps hommes de bien, en effet, nulle part on n'en peut trouver cent, alors que partout les riches pullulent. Quant à organiser une constitution absolument et exclusivement sur l'une de ces formes d'égalité, c'est une mauvaise chose. Et c'est ce que manifestent les faits : aucune des constitutions qui en procède n'est stable ». (Aristote, Les Politiques, livre V, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 344-345.).

1401 Aristote, Les Politiques, livre III, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 248 : « Par suite, il est raisonnable que les gens biens nés, les hommes libres, les riches fassent valoir leurs droits aux honneurs publics, les riches fassent valoir leurs droits aux honneurs publics. Car il faut qu'il y ait dans la cité des gens libres, les riches fassent valoir leurs droits aux honneurs publics. Car il faut qu'il y ait dans la cité des gens libres et des gens imposables : une cité ne peut pas plus n'être composée que d'indigents qu'elle ne peut l'être d'esclaves. Mais si ces qualités-là sont indispensables, il est clair que la justice et la valeur guerrière le sont aussi. Car il est impossible d'administrer une cité sans elles, à cela près que sans les premières il est impossible qu'une cité existe, sans les secondes il est impossible qu'elle soit bien administrée ». On retrouve dans la pensée Aristotélienne de façon très marquée cette opposition entre classe riche et classe pauvre. Or, cette dichotomie sociale rappelle la critique Popperienne adressée à Platon-Socrate à savoir que dans leur pensée il n'y aurait que deux classes, ce qui n'est pas le cas mais s'avère véridique dans le cas Aristotélien (vérification de l'idéo-clef anti-Popperienne n°4).

1402 Aristote, Les Politiques, livre V, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 384 : « Par ailleurs, dans les démocraties qui passent pour démocratiques par excellence, c'est le contraire de l'avantage commun qui s'est établi ; la cause en est qu'on y donne une définition erronée de la liberté, car il semble que deux choses définissent la démocratie : la souveraineté de la masse et la liberté. Il semble en effet aux démocrates que le juste c'est l'égal, et qu'est égal ce qui est jugé tel par la masse, laquelle est souveraine, et que la liberté et l'égalité c'est de faire ce qu'on veut. De sorte que dans de telles démocraties chacun vit comme il veut et « va là où le mène son désir » comme le dit Euripide. Et c'est cela qui est mauvais, car il ne faut pas croire que ce soit un esclavage de vivre selon la constitution, c'est au contraire le salut ». On retiendra qu'Aristote n'est pas démocrate. Or il raisonne en terme dualiste en opposant la démocratie à l'oligarchie (gouvernement du grand nombre ou du petit nombre), ou pour reprendre ses termes, gouvernement des « faibles » ou des « forts ». S'il ne soutient pas ces premiers, alors soutient-il ces seconds (Aristote, Les Politiques, livre VI, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 422 : « Quelle serait donc l'égalité sur laquelle les deux partis s'entendraient, il faut l'examiner en partant de ce que tous deux ils définissent comme le juste. Ils soutiennent, en effet, que c'est l'opinion de la majorité des citoyens qui doit l'emporter. Qu'il en soit donc ainsi, mais pas dans tous les cas, mais, puisqu'il se trouve qu'il y a deux parties dont la cité est composée, les riches et les pauvres, ce qui est l'opinion de ces deux groupes ou de la majorité, que cela l'emporte, et si les opinions sont contraires, que l'emporte celle de la majorité c'est-à-dire de ceux qui ont la fortune la plus grande » (thèse tout à fait arbitraire).). Encore un parallèle très notable avec le monde actuel, ce qui soutient encore notre thèse de l'aristotélisation du monde (de l'Histoire négative).

1403 Aristote, Éthique à Nicomaque, livre VI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 310-311 : « Il est clair par conséquent que la sagesse doit être la plus rigoureuse des sciences. [...] Donc le sage doit non seulement savoir ce qui résulte des principes, mais, quand les principes sont en jeu, atteindre encore à la vérité. Si bien que la sagesse doit être intelligence et science ». Ce point est à mettre en relation avec le propos Aristotélien sur la valeur de la science politique (Aristote, Les Politiques, livre III, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 246 : « Puisque dans toutes les sciences et dans tous les arts le but est un bien, que le plus grand bien réside essentiellement dans la science qui est absolument souveraine sur toutes les autres, et que c'est la faculté politique, et que le juste c'est le bien politique, à savoir l'avantage commun, il faut chercher ce qu'est le juste ».), pour établir que le sage doit être pourvu d'une science, laquelle est la science de la justice, science souveraine qui revient donc à la minorité sachante dans son système de pensée. Le problème c'est que ses multiples définition de la justice la rendent illogique.



-critique n°4. Explosion Popperienne<sup>1411cclxxxix</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°5. Auto-contradiction<sup>1412</sup>.  Reductio (K. Popper) 

-critique n°6. Deux problèmes<sup>1413</sup>. Il y a un premier problème consistant à associer aussi facilement Aristote et Platon-Socrate : ces deux philosophies n'ont pas la même maître-valeur, ce qui justifie d'en opérer une stricte scission. En effet, pour Platon-Socrate, il s'agit de la vérité (cf précédente critique n°40 de K. Popper) et pour Aristote, non pas de la justice<sup>1414</sup>, mais du bonheur<sup>1415</sup> – le cycle aristotélicien des valeurs est le suivant : activité de l'âme = bien suprême<sup>1416</sup> = bonheur<sup>1417</sup>

---

1404 Aristote, Les Politiques, livre VII, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 491 : « Mais puisque nous nous proposons de voir quelle est la constitution excellente (et c'est celle sous laquelle une cité sera excellemment gouvernée, et elle sera excellemment gouvernée sous la constitution qui permettra à la cité d'être le plus possible heureuse, il est évident qu'à propos du bonheur, il ne faut pas laisser dans l'ombre ce qu'il est ».

1405 Aristote, Les Politiques, livre VIII, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 521 : « *Le but principal de l'éducation : devenir apte à mener une vie de loisir.* Si en effet, il faut les deux, il vaut mieux choisir la vie de loisir que la vie laborieuse et il faut rechercher comme but ce qu'il convient de faire dans cette vie de loisir ». Le propos aristotélicien enchaîne ensuite avec les valeurs associées, plaisir, bonheur...

1406 Il est tout à fait indispensable de remarquer que le système aristotélicien des valeurs objectives et des fonctions humaines se transpose à l'échelon de la cité (Aristote, Les Politiques, livre VII, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 492-493 : « Mais par ailleurs, une cité est vertueuse par le fait que les citoyens participant que les citoyens participant à la vie politique sont vertueux. [...] la vertu de tous, en effet, est la conséquence de celle de chacun ».

1407 Aristote, Les Politiques, livre III, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 253-255 : « *L'ostracisme.* Aussi c'est pour une raison de cette nature que les cités à régime démocratique ont institué l'ostracisme, car il semble que c'est l'égalité qu'elles recherchent avant toute chose, si bien que tous ceux qui semblaient dépasser les autres en puissance du fait de leur richesse, du nombre de leurs amis, ou de toute autre forme de poids politique, on les frappait d'ostracisme, c'est-à-dire qu'on les bannissait de la cité pour une période déterminée. La légende raconte même que c'est pour une raison de ce genre que les Argonautes abandonnèrent Héraclès : le navire Argo ne voulut pas le mener avec les autres parce qu'il dépassait de beaucoup les autres matelots en poids. C'est aussi pourquoi on ne doit pas tenir pour absolument juste la position des adversaires de la tyrannie et du conseil que Périandre donna à Thrasylule. On dit en effet que Périandre ne répondit rien au hérault envoyé pour lui demander conseil, mais que, coupant les épis qui dépassaient, il égalisa le champ. De cela, alors que le hérault, ignorant la cause de ce geste, le lui rapportait, Thrasylule comprit qu'il lui fallait supprimer les hommes qui dépassaient les autres. En effet, cette pratique ne profite pas seulement aux tyrans, mais il en est de même dans les oligarchies et les démocraties, car l'ostracisme a d'une certaine manière la même fonction en ce qu'il retranche, en les exilant, ceux qui dépassent les autres. [...] D'une façon générale, le problème existe à propos de toutes les constitutions, même celles qui sont droites. Car si les constitutions déviées adoptent une telle pratique en ayant en vue un intérêt particulier, celles qui visent le bien commun en usent tout aussi bien. Et cela est évident aussi concernant les autres arts et sciences. [...] De sorte que, pour cette raison, rien n'empêche les monarques d'être en harmonie avec les cités qu'ils gouvernent, si quand ils emploient de telles pratiques, leur pouvoir propre est utile à ces cités. C'est pourquoi quand il concerne les supériorités incontestables l'argument en faveur de l'ostracisme a quelque chose de politiquement juste. Il serait certes préférable que le législateur ait dès le début établi la constitution de telle sorte qu'il n'y ait pas besoin d'une telle médecine. Mais une solution de rechange, si le cas se présente, sera de s'efforcer de corriger la constitution par un correctif de ce genre. Or ce n'est pas ce qui a été fait dans les cités : elles n'avaient pas en vue l'intérêt de leur propre constitution, mais recouraient à l'ostracisme dans l'intérêt de factions. Dans les constitutions déviées il est manifeste que l'ostracisme est avantageux et juste de leur point de vue particulier, mais qu'il ne soit sans doute pas juste absolument, cela aussi est manifeste ». On notera qu'Aristote, dans le cas du monarque, évoquait bien le cas d'une constitution droite, ce qui s'avère cohérente du point de vue de sa classification de ces mêmes constitutions (Aristote, Les Politiques, livre III, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 273-274 : « Puisque, selon nous, il y a trois constitutions droites, et que nécessairement la meilleure d'entre elles est celle où l'administration est aux mains des meilleurs (telle celle dans laquelle il arrive qu'un individu, un lignage entier, ou une masse de gens l'emporte en vertu sur tous les autres membres de la cité, ceux-ci étant capables d'obéir et ceux-là de gouverner en vue de la vie la plus désirable) ; et puisque dans la première partie de notre discussion nous avons montré que nécessairement l'excellence d'un homme de bien est la même que celle d'un citoyen de la cité excellente ; il est manifeste que c'est de la même manière et par les mêmes moyens qu'un homme devient vertueux et qu'on pourrait établir une cité gouvernée aristocratiquement ou royalement, de sorte que l'éducation et les mœurs qui rendent un

(individuel) = vertu<sup>1418</sup> = raison<sup>1419</sup> = intelligence = sérieux = sagesse = plaisir = loisir = bonheur<sup>1420</sup> = perfection<sup>1421</sup> = beau = bon<sup>1422</sup> = perfection divine<sup>1423</sup>. Les deux paradigmes n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Il y a un second problème dans cette citation conclusive d'un chapitre censé porter sur Aristote en mentionnant Démocrite, en l'absence complète d'explication sinon une note de bas de page qui à nouveau plaque le paradigme du totalitarisme dans tous les sens, en l'occurrence sur un propos Démocritéen<sup>1424</sup>, lequel serait donc associé au paradigme opposé alors même qu'il est possible d'établir des liens entre sa pensée et le théo-totalitarisme<sup>1425</sup>.

-Critique n°7. Lien manqué. K. Popper compose un chapitre dédié à la mise en relation de la philosophie Hégélienne et de la philosophie Aristotélicienne, tout en spécifiant qu'il n'y a pas lieu

---

homme vertueux seront à peu près ceux qui en font un homme politique et un roi ».).

1408 Aristote, Les Politiques, livre I, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 131 : « [...] l'esclave est totalement dépourvu de la faculté de délibérer [...] ».

1409 Aristote dichotomise les individus (Aristote, Éthique à Nicomaque, livre VI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 291-292 : « Ainsi donc, on a dit auparavant qu'il existe deux parties de l'âme, la partie rationnelle et la partie irrationnelle. Mais maintenant, la partie rationnelle doit faire l'objet d'une distinction du même genre. Autrement dit, il faut supposer deux parties rationnelles : l'une permet de considérer le genre de réalités dont les principes ne peuvent être autrement qu'ils ne sont, tandis que l'autre nous fait considérer ce qui peut être autrement. Car, en rapport avec ces réalités de genres différents, on trouve aussi, parmi les parties de l'âme, une différence de genre entre celles qui sont naturellement relatives à l'une et à l'autre, puisque c'est en vertu d'une certaine ressemblance ou d'une affinité avec leurs objets respectifs qu'elles en ont la connaissance. On peut d'ailleurs appeler l'une, la partie scientifique et l'autre, la partie calculatrice. Délibérer en effet et calculer reviennent au même. **Or nul ne délibère des choses qui ne peuvent être autrement.** De sorte que la partie calculatrice constitue une certaine partie du rationnel ».), tout en se rattachant à son cycle objectif des valeurs à travers l'équation raison = délibération = sagacité (Aristote, Éthique à Nicomaque, livre VI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 305 : « Il s'ensuit nécessairement que la sagacité constitue un état accompagné de raison, porte à l'action quand sont en jeu les biens humains ».) = exécution (Aristote, Éthique à Nicomaque, livre VI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 316-317 : « *Les formes politiques et l'exécutif.* Mais il y en aura une, ici aussi, qui est la connaissance du maître d'œuvre ; la politique, du reste, et la sagacité sont le même état, bien que l'essence, dans les deux cas, ne soit pas la même. Or quand elle concerne la Cité, la sagacité qui joue le rôle de maître d'œuvre est législative, alors que celle qui regarde les choses particulières porte le nom commun de politique ; et cette dernière est exécutive, c'est-à-dire délibérative, car le décret est un exécutable qui joue le rôle de terme ultime de la délibération. Aussi dit-on que l'on fait de la politique à ce niveau seulement, car il n'y a qu'à ce niveau que les politiciens sont des exécutants comme le sont les manœuvres ».) = fin absolue (Aristote, Éthique à Nicomaque, livre VI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 326 : « De surcroît, l'on peut être de bon conseil tout simplement et l'être relativement à une fin particulière. Le bon conseil tout simplement est donc celui qui se montre correct dans la perspective de la fin absolue, tandis qu'un bon conseil limité est l'équivalent dans la perspective d'une fin particulière. Si donc les gens sagaces ont la propriété de bien tenir conseil, le bon conseil doit être la rectitude de la pensée en quête de ce qui contribue à atteindre cette fin qui est l'objet de la sagacité à titre de croyance vraie ».) = vertu (Aristote, Éthique à Nicomaque, livre VI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 341 : « On doit cependant changer un peu la formule =. En effet, ce n'est pas seulement l'état conforme à la raison correcte mais l'état accompagné de la raison correcte qui est vertu. Quant à la raison correcte, en l'occurrence, c'est la sagacité ».).

1410 Aristote, Les Politiques, livre I, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 102 : « Est, en effet, esclave par nature, celui qui, en puissance, appartient à un autre (et c'est pourquoi il appartient de fait à un autre) et qui n'a la raison en partage que dans la mesure où il la perçoit chez les autres mais ne la possède pas lui-même, car les animaux ne perçoivent aucune raison, mais sont asservis à des impressions ».

Ce point est à combiner avec une autre citation (Aristote, Les Politiques, livre I, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 133 : « Il est donc manifeste que le maître doit être la cause de la vertu de son esclave, mais pas parce qu'il possède un art magistral d'enseigner ses fonctions à son esclave. Aussi ont-ils tort ceux qui prétendent que les esclaves ne possèdent pas la raison et qui disent qu'il faut les utiliser seulement en leur donnant des ordres ».).

1411 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, chapitre 11 : les sources aristotéliciennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 21 : « à l'origine de ce durcissement, comment ne pas voir une hostilité aussi fondamentale que celle de Platon envers la nouvelle foi en une société ouverte : en l'espèce, le christianisme » ?

1412 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, chapitre 11 : les sources aristotéliciennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 22-23 : « Les tensions de la civilisation contemporaine ont eu pour conséquence de remettre à la mode, dans certains milieux intellectuels, l'autoritarisme prétendument chrétien du Moyen-Âge ». Cette phrase

d'établir ces mêmes liens : il désubstantialise donc le propos de son chapitre<sup>1426</sup>. Pourtant, il était possible d'opérer un lien très simple entre ces deux pensées, Hegel résumant le cycle Aristotélicien principal des valeurs objectives (cf critique n°6 précédente) en une phrase<sup>1427cxc</sup>. K. Popper n'établit aucunement ce lien...

Remarque n°1 : Aristote « purge » la pensée de Platon-Socrate en ce qu'il interprète le livre VIII en une loi de la circularité des régimes politiques<sup>1428</sup>. Autrement dit, il n'y a pas strictement, dans la pensée de ces seconds, de loi historiciste, ce qui confirme *a posteriori* notre point relatif au non-historicisme Plato-Socratique.

---

prend le contre-pied d'une autre voisine de quelques lignes : « Il faut malheureusement reconnaître que l'Église autoritaire d'autrefois avait réussi à flétrir l'authentique humanisme chrétien, en le faisant passer pour épicurien et matérialiste ».

1413 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 11 : les sources aristotéliciennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 23 : « Sauf dans le camp totalitaire, l'influence de Platon et d'Aristote sur nos vies s'est, il est vrai, largement dissipée, alors que, si le nom de Démocrite est largement oublié, sa pensée et sa morale demeure largement morale parmi nous ».

1414 J'ai pu dénombrer plus d'une dizaine de définitions différentes de cette « maître-valeur » de la pensée Aristotélicienne (sa pensée contient donc un auto-conflit qu'il convient de résoudre). Avec autant de définitions, Aristote reproduit en pire l'exemple de Platon-Socrate qui en mentionnait trois différentes pour cette valeur. Cette multiplication des définitions pose un véritable problème : s'il en existe plusieurs, il est possible de jongler entre elles, et ainsi de produire des raisonnements divergeant les uns des autres, ce qui rajoute à la méfiance avec laquelle il faut traiter le cas de la pensée aristotélicienne. Je vous mentionne ici la définition la plus risible : « Nous pouvons voir dès lors que chez tout le monde, le genre d'état qu'on entend appeler justice est celui qui pousse à exécuter les actes justes, c'est-à-dire qui entraîne à agir justement et à souhaiter tout ce qui est juste » (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre V, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 93). Cette définition est donc triplement pléonasmique et établit donc un record à battre de la plus mauvaise définition possible.

Pour un exemple sur la double-pensée qu'implique l'existence d'autant de définitions. En réalité, il est possible de mentionner une équation supplémentaire vertu = justice (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre V, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 253 : « Autrement dit, la justice est la vertu qui vaut à l'homme d'être dit capable d'exécuter, comme il l'a décidé, ce qui est juste et capable de partager entre lui et quelqu'un d'autre ou entre un autre et ses semblables, non pas de manière à s'attribuer la plus grande part de ce qui est préférable, tout en laissant la plus petite à son voisin, ni en procédant à l'inverse quand il faut s'attribuer une part de ce qui est dommageable, mais de manière à prendre une part égale proportionnellement et en procédant encore de la même façon quand il s'agit de partager entre deux autres seulement ».). Seulement, à nouveau, de définitions de la justice, Aristote nous en donne pléthore de telle sorte, que sa pensée apparaisse en l'occurrence trop modulable (on aurait aussi pu poser l'équation justice = principe de légalité, justice = humaine, justice = honnêteté, justice = consentement, justice = juste milieu, justice = vertu finale, justice = prescription qui conservent le bonheur.).

Voici l'équation problématique : justice = inégalité (Aristote, *Les Politiques*, livre V, IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 341 : « Mais nous devons d'abord prendre comme point de départ le fait que de nombreuses constitutions sont nées parce que, si tout le monde est d'accord que le juste, c'est l'égalité proportionnelle, les gens se trompent sur ce qu'elle est, comme cela a été dit plus haut ». La note de bas de page associée rappelle que l'égalité « proportionnelle [...] répartit [les parts] proportionnellement à la valeur de chacun ».).

Nous avons donc d'un côté justice = vertu et d'un autre justice = inégalité. De telles équations aussi divergentes l'une de l'autre ne peuvent pas ainsi être intégrées dans un unique système de pensée.

1415 Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 226 : « Nous avons dit dans nos précédents exposés traitant de l'administration familiale et du pouvoir du maître, entre autres choses qu'un homme est par nature un animal politique. C'est pourquoi, même quand ils n'ont pas besoin de l'aide des autres, les hommes n'en ont pas moins tendance à vivre ensemble. Néanmoins l'avantage commun lui aussi les réunit dans la mesure où cette union procure à chacun d'eux une part de vie heureuse. Tel est assurément le but qu'ils ont avant tout, tous ensemble comme séparément ».).

Confirmons ce point (Aristote, *Les Politiques*, livre VII, IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 491 : « Mais puisque nous nous proposons de voir quelle est la constitution excellente (et c'est celle sous laquelle une cité sera excellemment gouvernée et elle sera excellemment gouvernée sous la constitution qui permettra à la cité d'être le plus possible heureuse), il est évident qu'à propos du bonheur, il ne faut pas laisser dans l'ombre ce qu'il est ».

1416 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 80 : « le bien suprême est une activité de l'âme ». On retrouve ainsi le critère de la ligne de foi : n'auraient pas d'âme (terme non scientifique)

-critique n°8. Erreur méthodologique : double paradigme(TTT). K. Popper change les critères du totalitarisme entre le tome 1 et le tome 2 pour mieux pouvoir faire rentrer Hegel dans cette catégorie. Dès lors, plusieurs questions se posent : une telle substitution de paradigme est-elle rationnellement défendable ? Il y a tout lieu d'estimer qu'il ne s'agit que d'opportunisme intellectuel puisque ces critères sont formulés de façon à coller au mieux à la lettre du texte Hégélien. Pourtant, le totalitarisme, lui, en tant que réalité Historique, n'a pas changé. K. Popper découpe au ciseau politique l'expérience des morts et ainsi viole leur souvenir. On ne saurait répondre non plus à sa place sur la question de savoir s'ils sont cumulatifs ou non : K. Popper semble essayer d'intégrer le critère du paradigme n°1 dans son paradigme n°2<sup>1429</sup> alors même qu'il

---

ceux qui seraient incapables de bien suprême. Or, il s'agit d'un critère essentiel du théo-totalitarisme que l'on retrouve martelé dans les trois théo-textes. De part et d'autre de ce cycle aristotélicien, on retrouve une dimension religieuse laquelle fonde définitivement le propos Nietzscheen en particulier en ce qui concerne cet ouvrage d'Aristote. La matérialisation de la notion de Bien se retrouve donc être un impératif double en ce que, pan-dématérialisée, elle débouche sur le théo-aristotélisme. On retrouve de plus un propos spiritualisant le pouvoir politique (Aristote, éthique à Nicomaque, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 81 : « En effet, nous avons posé que la fin de la politique est le bien suprême »).

1417 Aristote, éthique à Nicomaque, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 67-68 : « *Le bien suprême, c'est le bonheur* : [...] Quant à l'autosuffisance que nous posons, elle est le caractère qui, réduite à elle seule, rend l'existence digne d'élection et sans le moindre besoin. Or, ce caractère appartient au bonheur, croyons-nous. -De plus, nous pensons par ailleurs que ce dernier est de tous les biens le plus digne d'élection quand il est dissocié de leur nombre. Quand il est en revanche associé à leur nombre, nous croyons évidemment qu'il est préférable au bonheur seul, même s'il ne s'accompagne que du moindre des biens car celui-ci qui s'y ajoute crée un excès de biens, mais le plus grand des deux reste toujours préférable. Donc, le bonheur paraît quelque chose de final et d'autosuffisant, étant la fin de tout ce qu'on peut exécuter. *L'essence du bien suprême*. Mais sans doute déclarer que c'est le bonheur qui constitue le bien suprême est une déclaration sur laquelle chacun tombe manifestement d'accord ».

On notera sur ce point une auto-contradiction importante : Aristote, non seulement critique les Formes pour les réintroduire, mais encore subjectivise la notion de bien (Aristote, éthique à Nicomaque, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 60 : « (b) De plus, le bien, de son côté, s'entend en autant de façon que l'être. On parle, en effet, du bien pour indiquer une essence (par exemple, le dieu ou l'intelligence), une qualité (les vertus), une quantité (la mesure), un relatif (l'utile), un moment (l'opportunité), une localisation (l'habitat) et d'autres choses semblables. Il est donc clair que le bien ne peut être une quelconque réalité commune, universelle et une, car il n'en serait pas question dans tous les cas d'imputations, mais dans un cas uniquement »), pour au final l'objectiver (Aristote, éthique à Nicomaque, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 60 : « c) De plus, vu que, d'autre part, tout ce qui se range sous une seule forme idéale fait aussi l'objet d'une seule science, tous les biens devraient également faire l'objet d'une seule science, quelle qu'elle soit ») : son cycle des valeurs est plus doté d'une connotation objective que subjective, et problème, ce cycle aristotélicien des valeurs objectives est dépourvu de définition matérielle en chacun de ses membres, d'où le développement d'un récent courant de l'éthique des vertus (Aristote, éthique à Nicomaque, introduction de R. Bodéüs, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 5 : « Ce temps n'est plus. Depuis quelques années, au contraire, l'*Éthique à Nicomaque* connaît un regain de faveur spectaculaire en dehors du cercles des historiens de la philosophie. Le phénomène, en bonne partie, est dû, on le sait, à l'émergence d'un courant qu'on appelle « l'éthique des vertus » et qui cherche, chez Aristote des cautions suspectes. Mais cela ne fait que renforcer l'urgence d'échapper aux malentendus lorsqu'on examine ce texte célèbre ». Cet avertissement est formulé dès les premières phrases de l'introduction à l'ouvrage.), lequel prend également pour nom perfectionnisme libéral.

1418 Il est important de noter le fait qu'Aristote construit des sous-cycles de vertus : j'ai notamment pu en relever deux, imbriqués l'un dans l'autre de façon séduisante mais cependant mal conçu, appelant à une critique terrible.

Voici le premier : Aristote rajoute donc une équation circulaire de valeurs objectives supplémentaire : vertu = perfection = beau = bien = perfection (Aristote, Éthique à Nicomaque, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 71 : « Dans ces conditions, si nous posons que l'office de l'homme est une certaine forme de vie (c'est-à-dire une activité de l'âme et des actions rationnelles), mais que, s'il est homme vertueux, ses œuvres seront parfaites et belles, dès lors que chaque œuvre parfaitement accomplie traduit la vertu qui lui est propre, dans ces conditions donc, le bien humain devient un acte de l'âme qui traduit la vertu et, s'il y a plusieurs vertus, l'acte qui traduit la plus parfaite et la plus finale »).

Voici le second : vertu = état = affecttion = disposition émotionnelle = chagrin et plaisirs. À partir de là, l'équation se coupe en deux. On a d'une part : chagrin et plaisirs = mauvais usage = mauvais régime politique = vilain = faute.

n'annonce pas ce critère<sup>1430</sup>. Mentionnons ne serait-ce qu'un contre-exemple de citation argumentative pour montrer que l'accusation de Popper est méthodologiquement critiquable :  
-La domination universelle que mentionne ici K. Popper s'oppose au principe – toujours en vigueur – d'existence d'un ordre international conventionnel, lequel il est vrai est inséré dans une dialectique avec ce premier principe<sup>1431</sup>. Il en découle que la souveraineté est en principe encadré par des conventions internationales, principe qui ne demeure que théorique il faut bien le reconnaître factuellement, principe néanmoins toujours en vigueur aujourd'hui<sup>1432</sup>.  
-Dans le système Hégélien de pensée, la reconnaissance d'un État constitue l'un des critères d'existence de celui-ci<sup>1433</sup> (il s'agit d'un critère facultatif selon la commission du droit international

---

D'autre part, on a : chagrin et plaisirs = bon usage = bon régime politique = juste milieu = franchise = perfection, et on retombe sur le premier cycle perfection = beau = bien = perfection.

Voici les citations justifiant les équations précédentes :

-vertu = état (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 112 : « *La vertu est un état* »).

-état = affection = disposition émotionnelle (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 111 : « Et par états : ce qui fait que nous sommes, relativement à ces affections, dans de bonnes ou de mauvaises dispositions. Si par exemple, nous avons pour la colère de fortes ou de faibles dispositions, nous sommes mal disposés, mais si nous y sommes moyennement disposés, c'est une bonne disposition. Et en va de même relativement aux autres affections »).

-disposition émotionnelle = chagrin et pitié (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 110-111 : « Dès lors donc que l'âme donne lieu à trois choses : des affections, des capacités et des états, la vertu doit être l'une de ces choses. Or par affections j'entends : appétit, colère, crainte, intrépidité, envie, joie, amour, haine, tristesse, jalousie, pitié,... en somme, ce qui entraîne à sa suite plaisir et chagrin. Par capacités : ce qui fait fait que nous sommes enclins à ces affections, par exemple que nous sommes capables de colère ou de chagrin ou de pitié »).

-chagrin et plaisirs = bon ou mauvais usage politique (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 108 : « De sorte que, pour cette raison encore, plaisirs et chagrins sont la matière qui accapare toute l'attention de la vertu et de la politique. Qui en fait bon usage, en effet, sera bon, et qui en fait mauvais usage sera mauvais »

-sur l'équation mauvais = vilain = faute (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 117-118 : « D'autre part, il n'y a pas dans tout genre d'action ou d'affection une moyenne à trouver. Quelques-unes, en effet, on un nom qui, d'emblée, les associe à la perversité : par exemple, la jubilation maligne, l'impudence, l'envie, et, parmi les actions, l'adultère, le vol, le meurtre. Toutes ces choses, en effet, et celles du même genre sont blâmées parce qu'elles sont elles-mêmes vilaines, et ce n'est pas l'excès ou le défaut, dans leurs cas, qui les rend blâmables. Il n'y a donc jamais, quand on s'y livre, possibilité d'une attitude correcte ; au contraire, l y a toujours faute. Et l'on ne peut trouver bien ou mal, dans ces conditions, de commettre, par exemple l'adultère avec celle qu'il faut et de la manière qu'il faut ; au contraire, le simple fait de commettre l'un quelconque de ces forfaits constitue une faute »).

-sur l'équation « classique » de l'aristotélisme politique : bon régime politique = juste milieu (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 114 : « *La vertu fait viser le milieu*. Ainsi, quiconque s'y connaît fuit alors l'excès et le défaut. Il cherche au contraire le milieu et c'est celui qu'il prend pour objectif. Et ce milieu n'est pas celui de la chose, mais celui qui se détermine relativement à nous. Dès lors, si c'est ainsi que toute connaissance réussit à remplir son office en gardant en vue le milieu et en œuvrant dans sa direction – d'où l'habitude de déclarer, à propos des œuvres réussies, qu'on n'y peut ni retrancher, ni ajouter quoi que ce soit, dans l'idée que l'excès et le défaut ruinent la perfection, tandis que la moyenne la préserve -, et si de leur côté, les bons artisans, comme nous le disons, l'ont en point de mire lorsqu'ils travaillent, mais que la vertu, comme la nature, surclasse toute forme d'art en rigueur et en valeur, alors la vertu est propre à faire viser le milieu »).

-Sur l'équation juste milieu = franchise (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 123 : « Ainsi donc, quand la vérité est en jeu, celui qui tient le milieu est quelqu'un de franc et la moyenne doit s'appeler franchise. En revanche, la simulation, si elle va dans le sens de l'exagération, est vantardise et celui qui a cette disposition, un vantard, tandis que si elle vise à amoindrir, elle est dénigrement, et qui a ce défaut est un railleur »).

-sur l'équation juste milieu = perfection (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre II, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 115 : « Mais le faire, quand on doit, pour les motifs, envers les personnes, dans le but et de la façon qu'on doit, constitue un milieu et une perfection ; ce qui précisément relève de la vertu »). On retombe donc ici sur le théo- vide et on note une auto-contradiction dans la pensée Aristotélicienne (qui en est truffée...) : « le bien relève du

de l'ONU) : cela suppose donc une communauté de reconnaissance, soit un minimum d'entente et de dialogue entre États et non une opposition systématique de ceux-ci.

-Hegel ne conçoit pas que certaines normes internationales ne puisse pas s'appliquer même en temps de guerre<sup>1434</sup>, ce qui nuance la pensée Popperienne sur le point c).

-Le critère d) n'a rien de totalitariste ????? Hegel plaque le paradigme de l'individu sur l'État<sup>ccxcii</sup>, et en déduit que l'État réagit de façon émotionnelle à une offense<sup>1435</sup> : dans ce paragraphe où Hegel traite de la guerre comme étant une réaction possible<sup>1436</sup>. Pour coller au texte du présent critère, Hegel ne traite donc pas la guerre en terme moral mais en terme émotionnel et il ne saurait être possible d'amalgamer les deux.

---

fini » (Aristote, éthique à Nicomaque, livre II, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 115). La perfection divine, finie ?

Le problème tient donc en ceci : un tel système aristotélicien des valeurs pose une équation raison = chagrin et plaisirs (par transitivité). Un tel mode de pensée débouche effectivement sur un oxymore de type « émotion rationnelle », et le politique de se transformer par conséquent en gestion des émotions. Autrement dit, tout système politique d'inspiration aristotélicienne ne distingue pas la raison de l'émotion. **Il est pourtant indispensable de leur attribuer des valeurs différentes : à la raison une dimension objective, à l'émotion une valeur subjective.** Et ainsi, il apparaît que, ne serait-ce qu'en prenant en compte les différentes dimensions de base, Aristote pose des équations entre des éléments qui ne relèvent pas des mêmes dimensions, d'où il apparaît que son système ne tient pas, au-delà du fait qu'il ne comporte aucune clarté définitionnelle, non-sens des valeurs ainsi dématérialisées dans lequel s'infiltrer l'éthique des vertus ainsi que le perfectionnisme libéral. Dès lors, vivre dans un système politique dans lequel les valeurs sont vides de sens, cela revient à postuler l'absence de valeurs de ses membres, d'où la pan-élasticité de la morale d'aujourd'hui, **pan-élasticité qui justifie l'ambition du présent ouvrage consistant à restaurer, a minima, la valeur la plus importante, la vérité, en rematérialisant(TTT/LLL).**

1419 Il existe ici un autre sous-système important distinguant notablement la pensée aristotélicienne – axée sur l'individualisme – de la pensée de Socrate-Platon – axée sur le bien public. En voici l'équation : raison = délibération = réalisation de nos fins respectives.

-sur l'équation raison = délibération (Aristote, éthique à Nicomaque, livre III, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 150, note de bas de page : « Cela veut dire que la vertu morale est l'état de ces désirs-là qui ont partie liée avec la délibération. Or la délibération est l'oeuvre propre de la partie « délibérative » ou « calculatrice » de l'âme, qui est proprement rationnelle ».).

-sur l'équation délibération = individualisme (Aristote, éthique à Nicomaque, livre II, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 150 : « *La fin souhaitable : bien apparent ou réel ?* Voilà donc esquissée une définition de la décision. On a dit aussi le genre de choses qu'elle concerne. Ce sont celles en fait qui permettent d'atteindre nos fins. Quant au souhait, il a précisément pour objet la fin, on l'a dit ».).

On retombe donc bien par transitivité sur l'équation raison = individualisme, équation mentionnée dans l'introduction de l'ouvrage (Aristote, éthique à Nicomaque, introduction de R. Bodéüs, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 37 : « En effet, *l'Éthique à Nicomaque* se présente d'entrée de jeu comme une réflexion sur le sens de toutes les activités humaines, y compris celles qui relèvent de certaines techniques, dont il est dit, dans une proposition liminaire, absolument universelle, qu'elles visent chacune un certain but. Cette proposition universelle revient en somme à développer analytiquement le concept de conduite proprement humaine, c'est-à-dire rationnelle. Une conduite humaine, en effet, technique ou non, est rationnelle en ceci qu'elle poursuit délibérément une certaine fin et n'est pas adoptée au hasard, sans but au moins immédiat ».). En d'autres termes, tout individu qui poursuit une fin serait rationnel. Or, on voit bien où tout cela mène, entre autres à la main invisible d'A. Smith, dont on peut retrouver les origines théoriques dans la pensée aristotélicienne (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, introduction de R. Bodéüs, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 37 : « Pourtant, il ne conviendrait pas d'en conclure qu'Aristote était peu soucieux de la liberté individuelle. Au contraire, le philosophe n'a en vue qu'une liberté-là, garantie par des ressources suffisantes, lorsqu'il envisage les différentes possibilités de se choisir un genre de vie axée sur un but ultime ».). La monnaie y joue un rôle clef (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre V, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 248-251 : « C'est pourquoi il faut que soient en quelque façon commensurables toutes les choses qui s'échangent. Et c'est à cela qu'est venue servir la monnaie, qui devient une sorte de moyen terme, puisqu'elle constitue la mesure de tout ». On notera deux liens très actuels entre cet extrait et l'économie de l'environnement qui attribue une valeur monétaire à l'Atlantique par exemple (**propos aberrant**)), ainsi qu'avec le caractère global de la pan-éco-idéologie(F). Le texte aristotélicien lequel confirme tant cette nécessité de la monnaie pour réaliser n'importe quel type d'échange (« D'autre part, pour l'échange futur, dans l'hypothèse où maintenant l'on n'a besoin de rien, l'assurance d'avoir ce dont on aura besoin le cas échéant se trouve dans la monnaie qui est une sorte de garantie à notre disposition, car on doit, si l'on apporte de l'argent pouvoir en retirer

-Le critère e) se rapproche de la combinaison des critères n°1.3. et 2.1.1.2. Hegel prône la séparation des pouvoirs, ce qui signifie que sa conception du pouvoir n'est pas totalitariste<sup>1437</sup>. Cette remarque est valable pour Platon-Socrate et Aristote.<sup>1438</sup>

-il est possible de retrouver des éléments textuels hégéliens dans lesquels celui-ci incite à mener une vie éthique conforme au principe de légalité et donc commerciale ou civile<sup>1439</sup>, bien loin du culte de la dangerosité mentionné ici.

-sur le critère de la société ouverte, il suffit de démontrer qu'un seul critère n'est pas rempli. K. Popper accuse Hegel de ne pas être rationnel, champ dans lequel revendique s'inscrire pourtant ce dernier<sup>1440</sup>.

---

quelque chose. Certes, la monnaie subit aussi la même fluctuation que les besoins. Elle n'a pas en effet toujours un égal pouvoir d'achat. Mais malgré tout, elle tend à plus de stabilité. C'est pourquoi tout doit avoir un prix établi, car c'est la condition pour qu'il y ait toujours possibilité d'échange et, partant, d'association. La monnaie constitue une sorte d'étalon qui rend les choses commensurables et les met à égalité. Sans échange en effet, il n'y aurait pas d'association, ni d'échange sans égalisation, ni d'égalisation sans mesure commune ».), que l'infinitude du désir des moyens nécessaires à la jouissance, d'où il se déduit un sous-cycle de valeur adjoignable à la pensée aristotélicienne : bonheur = désir de jouissance = recherche des moyens = nécessité de la monnaie = richesse sans limite (Aristote, *Les Politiques*, livre I, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 118-119 : « Et c'est une étrange richesse que celle dont le propriétaire meurt de faim, comme mourut le fameux Midas, homme insatiable, dont la fable nous dit que, selon sa prière, tout ce qu'on lui présentait étant changé en or. C'est pourquoi on cherche, et c'est à juste titre qu'on le cherche, une conception différente de la richesse et de la chrématistique. Car la chrématistique diffère de la richesse naturelle : celle-ci concerne l'administration familiale, celle-là le commerce qui n'est pas créateur de valeurs absolument, mais par échange de valeurs. Et elle semble concerner la monnaie, car la monnaie est principe et fin de l'échange. Et cette richesse, qui provient de la chrématistique ainsi comprise, est sans limite. [...] Il en est de même pour la chrématistique ainsi comprise : elle n'a pas de but qui puisse la limiter, car son but c'est la richesse et la possession de valeurs. L'administration familiale, par contre, à l'inverse, a une limite, car ce genre de richesse n'est pas l'objet de l'administration familiale. C'est que, d'un côté, il semble que toute richesse ait une limite, alors que, d'un autre côté, nous voyons le contraire se produire dans les faits, car tous ceux qui pratiquent la chrématistique augmentent sans limite leurs avoir en argent. La cause de cette confusion c'est la proximité de ces deux arts, car les emplois de ces deux formes de l'art d'acquérir ont un point commun, étant emploi de la même chose : la propriété est également utilisée dans ces deux arts, mais pas de la même manière, l'une s'en servant en vue d'autre chose, l'autre en vue de son pur et simple accroissement. Voilà pourquoi certains ont l'impression que la pure et simple augmentation du patrimoine est l'objet de l'administration familiale et ils s'acharnent à penser qu'il faut préserver ou augmenter sans limite son patrimoine en numéraire. La raison de cette attitude c'est qu'on fait effort pour vivre et non pour mener une vie heureuse, et comme le désir de vivre n'a pas de limite, les moyens eux aussi on les désire sans limite. Et même ceux qui s'efforcent de mener une vie heureuse recherchent ce qui procure les jouissances physiques, de sorte que, comme celles-ci semblent dépendre de ce qu'on possède, toute leur vie ils la passent occupés par l'acquisition de richesses, et c'est ainsi qu'on en est arrivé à cette autre forme de l'art d'acquérir, la chrématistique. Car la jouissance résidant dans l'excès, les gens cherchent ce qui produit cet excès qui donne la jouissance. Et s'ils ne peuvent pas y parvenir par la chrématistique, ils s'y efforcent par d'autres moyens, faisant de chacune de leurs facultés un usage contraire à la nature » = utile (Aristote, *Les Politiques*, livre II, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 170 : « Or il ne faut pas oublier qu'une richesse importante est utile »).

Il y a lieu de préciser qu'Aristote qualifie la chrématistique de « non nécessaire », à la différence de l'administration familiale (Aristote, *Les Politiques*, livre I, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 120).

1420 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre XI, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 521-537.

1421 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 75 : « S'accorde par ailleurs encore à notre argument l'idée que l'homme heureux connaît une vie de qualité et le succès, puisqu'on a dit en somme que le bonheur, c'est la vie parfaite en quelque sorte et l'action réussie ».

1422 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 76 : « Or, de même qu'aux épreuves olympiques, ce ne sont pas les plus beaux ou les plus forts que l'on couronne, mais ceux qui participent aux concours (car c'est parmi eux qu'on trouve les vainqueurs), exactement de la même façon, ce qui est beau et bon dans l'existence échoit à ceux qui agissent correctement ».

1423 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 79 : « Il apparaît cependant que même s'il n'est pas envoyé par les dieux et qu'il advient au contraire en raison de la vertu, c'est-à-dire d'un certain apprentissage ou d'un exercice, le bonheur fait partie des biens les plus divins, car la récompense de la vertu et sa fin sont manifestement le bien suprême, c'est-à-dire quelque chose de divin et de l'ordre de la félicité ». Ainsi, le

En conclusion, K. Popper ne montre qu'un aspect du contenu du propos Hégélien au moyen de sa simplification caricaturale. À nouveau, K. Popper semble montrer la voie pour déconstruire son propos mais le même problème se pose encore et toujours : pourquoi agir de la sorte...

-critique n°9. Contre-vérité : faux lien entre Héraclite et Hegel<sup>1441</sup>.

-critique n°10. Contre-vérité : faux lien entre Héraclite et Hegel<sup>1442</sup>.

---

divin sacré sert de point de fuite à la réflexion Aristotélicienne et joue le rôle de clef de voûte de sa pensée. Or, sur cette notion de divinité, un lien intéressant avec Hobbes s'avère utile à établir (Renvoi au critère n°1.1. de TTT-1, Charge contre les religions H—(-), pika-anti-État-dex, annexes néo-sociologiques(O), annexes H—(+): dépourvue de sa clef de voûte, le cycle aristotélicien des valeurs objectives débouche sur une perfection hypothétique en ce qu'elle repose sur l'existence de quelque théo-mystique. La valeur absolue du raisonnement aristotélicien devient ainsi relative et entache l'éthique des vertus et le perfectionnisme libéral d'une coloration religieuse par conséquent irrationnelle, le système aristotélicien étant scellé d'une clef de voûte pan-dématérialisée.

Il y a donc dès lors lieu de distinguer deux Aristotes : celui de l'*Éthique à Nicomaque* et celui de *Les Politiques*. Dans ce premier ouvrage, Aristote axe sa pensée selon un ordonnancement théo-moral de type proto-TTT-1, ainsi que le suggère F. Nietzsche effectivement. Dans ce second ouvrage, Aristote adopte un angle constitutionnaliste détaché de ce regard théo-moral(proto-TTT-1). Il y a donc lieu de distinguer le (théo-)aristotélisme(-) du (non-théo-)aristotélisme(+).

1424 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, notes de fin, 1945, éditions Point, p. 292 : « Mais il conviendrait, à mon avis, de remplacer le principe du « maximum de plaisir » par celui du « minimum de souffrance », bien plus proche, croyons-nous, de la pensée de Démocrite et d'Épicure, plus modeste aussi et combien plus urgent. Augmenter le plaisir et le bonheur risquerait de conduire au totalitarisme ». Autant matériellement, ces propos se rapprochent de la thèse de Lipovetsky laquelle reprend, entre autres, l'ouvrage de G. Debord sur *La société du spectacle* autant, méthodologiquement, accoler une analyse en termes de totalitarisme en relation avec des propos de philosophes présocratiques, c'est faire preuve d'un anachronisme idéal aberrant.

1425 Notamment à travers une distinction opérant une dévaluation du corps, pourtant fondement du principe de réalité(S) : (« 138. Mais, dans ses *Canons*, il déclare qu'il existe deux connaissances, l'une due aux sens, l'autre à l'intellect ; à celle due à l'intellect, il donne le qualificatif de légitime, en lui accordant crédit pour juger de la vérité ; à celle due aux sens, il donne le nom de bâtarde, en lui ôtant l'infailibilité dans le discernement du vrai. 139. Il dit (je cite : Il est deux formes de connaissance, l'une légitime, l'autre bâtarde. De la bâtarde relèvent tout ensemble la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher. En revanche, la légitime en est distincte. Puis il donne la raison de préférer la légitime à la bâtarde : Vient un moment où la bâtarde n'est plus à même ni de voir ce qui est devenu trop petit pour elle, ni de l'entendre, ni de le sentir, ni de le goûter, ni de le percevoir par le toucher (et où il faut faire appel à une investigation plus subtile ; c'est alors qu'intervient la légitime qui possède un instrument permettant une connaissance plus fine) » (J-P. Dumont, *les écoles présocratiques, Les Abdéritains, Démocrite, édition folio essais, p. 500-501*)), distinction incluse dans la philosophie de Démocrite que K. Popper embrasse entièrement et qui s'avère cohérente eu égard de son positionnement(TTT-1) précédent, cependant qu'il y a lieu de constater une sorte de fuite Poppero-chrétienne vers des textes toujours plus anciens afin de disposer d'une légitimité philo-intellectuelle. Aucune philosophie(TTT) ne peut jamais être pourtant légitime ou légitimée de quelque façon et K. Popper pourrait remonter jusqu'aux penseurs de l'Aurignacien que cela ne changerait rien matériellement au fond du problème de la démarche.

1426 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 11 : les sources aristotéliciennes de l'hégélianisme, 1945, éditions Point, p. 19 : « En parlant brièvement d'Aristote et plus longuement de Platon, je voulais montrer le rôle qu'ils ont joué dans la montée de l'historicisme et dans l'opposition à la société ouverte ; comment aussi ils ont influencé la pensée contemporaine, et plus spécialement, la philosophie prophétique de Hegel, père de l'historicisme et du totalitarisme modernes. Retracer dans le détail le développement de ces idées pendant la période qui s'est écoulée d'Aristote à Hegel suffirait à remplir un autre volume et serait hors de propos dans le contexte du présent ouvrage ».

1427 Hegel, *principes de la philosophie du droit*, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 273 : « D'une manière générale, il est absolument essentiel que la constitution, quoiqu'elle soit venue à l'existence dans le temps, ne soit pas considérée comme quelque chose de fabriqué, car elle est vraiment ce qui est absolument en soi et pour soi et qui, pour cette raison, doit être considéré comme le divin et le durable, comme quelque chose qui est au-dessus de la sphère des choses fabriquées ». Hegel a donc posé ici l'équation Constitution = Dieu.



-critique n°11. Auto-contradiction « inter-tome ». Dans le premier tome, K. Popper établit le caractère « réfutable » du contenu des sciences dures<sup>1443</sup> cite A. Barrau. Dans le second tome, K. Popper développe un propos auto-contradictoire<sup>1444</sup> avec la citation tirée du tome 1.

-critique n°12. L'historicisme réduit à la misère le champ des idées en ce qu'il s'agit d'un outil illégitime de condamnation des idées. La preuve, K. Popper n'arrive pas à faire rentrer dedans le marxisme. Page 97, K. Popper nous parle d'une nouvelle notion : « l'historicisme économique ». Aux pages 101-102, K. Popper distingue l'historicisme de l'économisme<sup>1445</sup>. Historicisme économique ou historicisme et économisme ? Dans le premier cas, il n'y a qu'un objet théorique à traiter, deux dans le second. K. Popper change donc d'angle d'attaque par rapport à celui adopté

---

Ce propos s'avère toutefois nécessairement intégralement faux en synthétisant translativement néanmoins les deux bouts de l'équation âme = perfection divine du cycle aristotélicien principal des valeurs objectives, Hegel transposant le concept d'âme en celui de constitution politique (si Hegel sépare et rattache l'État et la doctrine religieuse simultanément (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 270 : « Si la religion constitue donc le fondement qui contient l'élément éthique en général et plus spécialement la nature de l'État, en tant que volonté divine, elle n'est cependant qu'un fondement et c'est ici que les deux sphères – l'État et la religion – se séparent. L'État est la volonté divine prise comme Esprit actuellement présent, qui se déploie pour devenir la figure réelle et l'organisation du monde »), il y a tout lieu de penser qu'au moins à moitié, Hegel rattache cette notion de constitution (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 269 : « Le sentiment patriotique tire son contenu spécifiquement déterminé des différents aspects que présente l'organisme de l'État. Cet organisme est le développement de l'Idée en ses différences et en leur réalité objective. Ces différents aspects constituent les divers pouvoirs (publics) avec leurs attributions et leurs activités. C'est par le moyen de ces pouvoirs – et cela parce qu'ils sont déterminés par la nature du concept – que l'universel se produit non seulement d'une manière nécessaire et qu'en outre il se maintient, parce qu'il est lui-même la condition préalable de sa production. Cet organisme est la constitution politique ») à la vie éthique que l'État incarne (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 270 : « L'État et les lois, comme les devoirs, obtiennent dans ce rapport à Dieu la garantie la plus haute et l'obligation la plus haute pour la conscience. Car l'État lui-même, les lois et les devoirs sont dans leur réalité quelque chose de déterminé, qui passe dans une sphère plus élevée et y trouve son fondement ») et protège (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 270 : « Mais, d'un autre côté, l'État a le devoir de protéger la vérité objective et les principes de la vie éthique contre cette opinion issue de mauvais principes, lorsqu'elle se prend pour une existence universelle qui dévore la réalité et cela, surtout lorsque le formalisme de la subjectivité inconditionnée prétend fonder son argumentation sur une base scientifique, tourner contre l'État les établissements publics d'enseignement, en les assimilant à une Église et en leur donnant les mêmes prétentions »). Une interprétation(TTT-1) de la philosophie Hégélienne semble possible – certains propos sont univoques et peuvent constituer des apports considérables dans la construction de mon paradigme(TTT-1) –, cependant qu'il ne s'agisse pas directement d'un totalitarisme mais d'un théo-totalitarisme, à nouveau, K. Popper commet quelque amalgame et établit la fausse équation TTT-1 = TTT-2. Et de plus et surtout, K. Popper mentionne lui-même le caractère double-pensant de la philosophie Hégélienne, ce qui signifie qu'il soit possible d'argumenter en sens contraire, ce qui justifie un désosage légitime de ses raisonnements.

1428 Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 408 : « De plus, pour une tyrannie, Socrate ne dit si elle peut subir un changement, ni si elle ne le peut pas, ni pour quelle cause, ni en quelle constitution elle se transformerait. La cause de son silence c'est qu'il ne lui aurait pas été facile de le dire, car on a un mouvement sans fin, puisque selon lui la tyrannie doit se transformer en la constitution première et idéale, puisque ainsi on aura un cycle continu de transformations ».

1429 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 12 : Hegel et le néo-tribalisme, 1945, éditions Point, p. 74, à la fin de son argumentation relative au dernier critère de son paradigme n°2 : « Pour [Hegel], l'histoire du monde n'est pas un spectacle de bonheur ; les périodes de bonheur, étant des périodes d'harmonie, ne sont dans cette histoire, que des pages blanches. Ainsi, libéralisme, liberté et raison sont comme toujours les cibles de Hegel. À travers tout l'édifice hégélien, forteresse de la société close, retentissent tous les cris : Nous voulons notre histoire ! Nous voulons notre destin ! Nous voulons notre lutte » !

1430 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, chapitre 12 : Hegel et le néo-tribalisme, 1945, éditions Point, p. 60 : « Certes, la plupart de ces idées n'ont pas été forgées par Hegel, qui est allé les chercher dans le trésor de guerre des éternels ennemis de la liberté ; mais c'est bien lui qui les a transmises à ses successeurs, et on peut même essayer d'en dresser la liste :

a) Le nationalisme tel qu'il s'exprime dans le concept historiciste de l'État, incarnation de l'Esprit de la nation ou de la race ; une nation, ou une race élue, ayant vocation à la domination universelle.

dans le tome 1 (cf critique n°3 de ce tome) en employant une nouvelle formule. K. Popper semblait se placer sur le terrain du manifeste du parti communiste<sup>1446</sup> tandis que son historicisme économique semble taillé pour le cas du *Capital*. Par la suite, K. Popper adoptera un nouveau paradigme, celui de l'historicisme moral<sup>1447</sup> – attention, double substitution de paradigme !

-critique n°13. K. Popper anarchiste(Kropotkine). Je me permet de sauter directement au chapitre final parce que c'est dans le développement du propos : Harendt vs Tarski. K. Popper conclut son tome 2 sur le thème de la vérité, dont il prétend qu'il ne saurait être donné de critère de distinction<sup>1448</sup>. Ici, il y a un lien majeur à établir avec la pensée d'A. Harendt : on sait reconnaître ce qui est faux<sup>ccxcii</sup>. J'ajouterai que cette notion de vérité est nécessairement humaine, partant qu'elle s'applique nécessairement à un individu (on tient ici un critère formel simple mais pourtant évident

---

b) L'État, étant l'ennemi naturel de tous les autres États, doit s'affirmer en faisant la guerre.

c) L'État est exonéré de toute obligation morale, l'histoire, entendez le succès en histoire, étant le seul juge ; l'unique critère de conduite personnelle est ce qui est utile à la collectivité ; la propagande mensongère et la falsification de la vérité sont licites [on notera l'imbrication de ce critère avec le critère n°4 du paradigme n°1, les paradigmes ne sont pas bien distincts l'un de l'autre...].

d) La guerre est envisagée sous un angle positivement moral, en particulier celle des jeunes nations contre les vieilles ; importance de la destinée et de la renommée.

e) Rôle créateur du grand homme, du chef historique au savoir universel ; principe du leadership.

f) Culte du héros et de la vie héroïque (vivre dangereusement), opposé à la médiocrité petite-bourgeoise.

1431 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, §333, p. 330 : « Le principe fondamental du droit des gens, en tant que droit universel qui doit, en soi et pour soi, s'imposer dans les relations entre les États, et par là est différent du contenu particulier des traités effectivement conclus, est que ces traités, puisque c'est sur eux que reposent les obligations des États les uns envers les autres, doivent être respectés. Mais, comme le rapport des États entre eux a pour principe leur souveraineté respective, ils se trouvent les uns par rapport aux autres dans l'état de nature et leurs droits n'ont pas leur réalité effective dans une volonté générale constituant une puissance au-dessus d'eux, mis dans la volonté particulière de chacun d'eux. Cette destination universelle du droit des gens reste donc au niveau du devoir-être. Il en résulte que, dans les relations réelles entre les États, on voit alterner des rapports conformes à ces traités et la suppression de ces rapports ».

1432 CIJ, 1986, Nicaragua c/ USA : les conventions internationales objectives ont une valeur coutumière et ce faisant, interdisent la guerre de façon universelle.

1433 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, p 283, cf encyclopédie §547 : « L'état de guerre met en jeu l'indépendance des États et produit par un côté la reconnaissance réciproque des libres individualités des peuples et enfin, par des traités de paix, qui sont censés durer éternellement, qui sont censés durer éternellement, établit aussi bien cette reconnaissance générale que les droits particuliers des peuples les uns vis-à-vis des autres. Le droit public externe repose pour une part sur ces traités positifs – mais, à cet égard, il contient seulement des droits dépourvus de véritable effectivité – et, pour une autre part, sur ce qu'on appelle le Droit des gens dont le principe général est la reconnaissance présupposée des États et qui a pour effet de limiter les entreprises des États les uns à l'égard des autres – entreprises qui, sans cela, seraient sans frein – si bien que la paix demeure toujours possible ».

Il faut bien le reconnaître, cette note de bas de page fait suite à des paragraphes dans lesquels Hegel admet la guerre comme moyen de règlement des conflits (§ 333 et § 334). Cependant, ces notions de paix étant développées par la suite, cela signifie que la progressivité de la pensée Hégélienne suppose qu'une paix conventionnelle durable fasse suite à la guerre tout court. Il y en ce sens, et en ce sens uniquement, lieu de penser qu'Hegel développe ici un droit international humanitaire.

1434 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, §339, p.333 : « Le comportement qu'ont les États les uns à l'égard des autres en temps de guerre (par exemple, en faisant des prisonniers) et les droits que l'on accorde en temps de paix aux ressortissants d'un autre État pour leurs relations privées reposent essentiellement sur les mœurs des nations, ces mœurs constituant l'universalité intérieure de leur façon d'agir, universalité maintenue en toutes circonstances ».

1435 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, §334, p.331 : « Car un État peut placer son honneur et sa valeur infinie dans chacune des affaires qui le concernent et être d'autant plus enclin à une attitude intransigeante qu'une forte individualité se trouve amenée par une longue période de paix intérieure à chercher et à se créer à l'extérieur un champ d'activité ».

1436 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, §334, p. 331 : « Pour cette raison, dans la rivalité qui oppose les États les uns aux autres, quand les volontés particulières (de ces États) ne parviennent pas à régler leurs différends par des négociations, il n'y a que la guerre qui puisse décider entre eux ».

de la vérité (elle est nécessairement inscrite dans un cadre humain! À trop raisonner, les philosophes en oublient qu'ils ont un corps ahahah !)). Partant, il est possible de psychologiser ce filtre Arendtien : il s'agirait d'une personne omnisciente capable de tout expliquer selon sa logique laquelle n'admettrait pas de contradiction (définition de la personne véhiculant quelque neurosidienne). Et c'est logique : qui pourrait tout savoir aujourd'hui !? En ce qui concerne le paradigme positif de l'humain, on ne peut que rejoindre Popper lorsqu'il mentionne le fait que l'erreur constitue le moyen d'essayer d'atteindre quelque vérité : il rejoint ici F. Nietzsche selon lequel l'erreur est humaine, elle est même une nécessité<sup>1449</sup>.

---

1437 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, §283, p 283 : « L'État politique se divise et comprend les différences substantielles suivantes :

a) Le pouvoir de déterminer et d'établir ce qui est universel – c'est le pouvoir législatif ;

b) La subsomption des sphères particulières et les cas singuliers sous l'universel – c'est le pouvoir gouvernemental ;

c) La subjectivité en tant que pouvoir ultime de décision – c'est le pouvoir du prince. Dans ce pouvoir, les différents pouvoirs sont réunis dans une unité individuelle et, par conséquent, ce pouvoir est le sommet et la base de tout – c'est-à-dire de la monarchie constitutionnelle ». On notera qu'il s'agit d'un point toujours non dépassé ici, le pouvoir juridictionnel en Europe est organisé sur un tel mode constitutionnel monarchique, certes collégial, ce qui transpose le propos Hégélien en aristocratie constitutionnelle sur le terrain du pouvoir juridictionnel (CrEDH, CJUE, Conseil Constitutionnel). Or, il est tout à fait possible d'imaginer un pouvoir juridictionnel non aristocrato-constitutionnel en intégrant un contre-pouvoir supra-objectif au sein de celui-ci en ce qui concerne les litiges tant par voie d'action et a priori que par voie d'exception et a posteriori relevant du champ matériel de la liberté carbonique (Renvoi aux schémas structurels n°4 et suivants). Autrement dit, la pensée d'Hegel a encore une certaine actualité laquelle doit en l'occurrence être dépassée et l'accusation Popperienne consistant en ce qu'Hegel serait monarchiste prend ici tout son sens : Hegel encadre cette composante constitutionnelle au pouvoir juridictionnel, élément qu'omet justement K. Popper dans sa démonstration.

Hegel prévient également les administrés de tout abus de pouvoir (sans doute s'agit-il ici d'un fondement philosophique du recours en excès de pouvoir du droit administratif français) : « La protection de l'État et des gouvernés contre tout abus de pouvoir de la part des autorités et de leurs fonctionnaires réside d'une part immédiatement dans leur hiérarchie et dans leurs responsabilités, d'autre part dans les attributions légales des communes et des corporations. Par leur moyen, on empêche que ne se mêle une part d'arbitraire dans le pouvoir confié aux fonctionnaires, et ainsi, le contrôle qui est exercé d'en haut de manière insuffisante sur les activités des fonctionnaires pris individuellement est complété par une surveillance exercée d'en bas » (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, §295, p 303).

1438 Platon-Socrate distingue fonction exécutive et fonction législative à travers son système de castes avec respectivement les gardiens de la loi et les ou le. la philosophe-roi. Il distingue en outre un pouvoir juridictionnel spécifique. On retrouve cette même distinction chez Aristote.

1439 Hegel, principes de la philosophie du droit, appendice : l'État et la religion 1810, librairie philosophique J. Vrin, p. 348 : « Mais, du fait que l'Esprit divin s'introduit dans la réalité, du fait que celle-ci se libère pour le recevoir, ce qui, dans le monde, doit être sainteté est remplacé par la vie éthique. C'est ainsi qu'au lieu du vœu de chasteté est reconnu comme effectivement éthique le mariage et, par suite, comme ce qu'il y a de plus élevé dans cette sphère de la vie humaine, la famille ; au lieu du vœu de pauvreté (auquel correspond le mérite de donner son bien aux pauvres, c'est-à-dire de les enrichir, ce qui implique contradiction), ce qui est reconnu comme ayant une valeur est l'activité qui procure un gain personnel à l'intelligence et au travail, la loyauté dans l'usage et dans l'échange des biens, en un mot ce qui constitue la vie éthique au sein de la société civile ; au lieu du vœu d'obéissance est reconnue la valeur de l'obéissance aux lois et aux institutions de l'État, cette obéissance étant la véritable liberté, parce que l'État est la raison elle-même qui devient effective : la vie éthique dans l'État. C'est ainsi seulement que peuvent exister le droit et la moralité. Il ne suffit pas de répéter ce commandement de la religion : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* car il s'agit précisément de déterminer ce qui est à César, c'est-à-dire ce qui relève du pouvoir temporel et l'on ne sait que trop ce que le pouvoir temporel s'est arrogé arbitrairement, comme l'a fait aussi de son côté le pouvoir spirituel. L'Esprit divin doit pénétrer de façon immanente dans les institutions de ce monde : c'est ainsi seulement que la sagesse s'y manifestera concrètement et que ces institutions tireront de lui leur justification. Cette présence de l'Esprit divin dans le monde se manifeste par les formes de la vie éthique que nous venons d'indiquer : l'éthicité du mariage substituée à la sainteté du célibat, l'éthicité de l'activité productrice de richesse substituée à la sainteté de la pauvreté et de son oisiveté, l'éthicité de l'obéissance au droit de l'État substituée à la sainteté de l'obéissance sans devoir et sans droit, à la servitude de la conscience ».

-critique n°14. K. Popper anarchiste(Harendt)<sup>ccxciii</sup>. K. Popper, qui rechercherait la vérité, l'insère dans une alternative impossible<sup>1450</sup> : K. Popper recherche l'impossible ? En effet, il souhaite lier foi et raison scientifique<sup>1451</sup> alors qu'il s'agit d'inconciliables éternels : le créationnisme ne sera par exemple jamais miscible ni avec l'astrophysique<sup>1452</sup>, ni avec l'impératif de vérité(TTT/LLL)<sup>ccxciv</sup>, ni avec la philosophie de F. Nietzsche<sup>1453</sup>, avec laquelle il revendique pourtant quelque filiation sur le mode du scandale permanent qui est le sien<sup>1454</sup>.

-critique n°15. Doute(TTT). Dans la pensée de K. Popper telle que présentement développée, Hegel serait totalitariste. Or, K. Popper établit un *shadow*-idéo-lien avec celui-ci : K. Popper christiannise

---

Par ailleurs, je me permets de rappeler la théo-équation aristotélicienne bonheur = désir de jouissance = recherche de moyens = nécessité de la monnaie = richesse sans limite. Or ici, l'équation est la suivante : sainteté = vie éthique = respect de la loi = liberté = production de richesse. Par transitivité, on a pour Aristote : bonheur = richesse sans limite et pour Hegel sainteté = production de richesse. Si l'on rajoute que l'individu a des devoirs eu égard de l'État parce que celui-ci lui octroie des droits(§ 261), et qu'« en accomplissant son devoir, l'individu doit d'une façon ou d'une autre y trouver son intérêt propre, sa satisfaction (§ 262), en rajoutant que l'Idée est connectée au champ du divin pour Hegel et que ce même champ est par principe sacré, on retombe sur la même équation qu'Aristote, sous une forme plus modeste : la production de richesse satisfait celui qui les génère. Il y a donc ici un autre lien entre les deux philosophes, lien que K. Popper n'a pas du tout explicité dans son propos.

Eu égard du contexte d'écriture de cet ouvrage, rappelons que pour Aristote, la chrématistique est « non nécessaire ». Autrement, on coupe les deux idéo-liens de l'axe Aristotélicio-Hégélien et on reconstruit proprement sur le champ de valeurs en ruine : la méta-valeur de la vie couplée avec la méta-vie, l'environnement et le méta-environnement, l'héliosphère, ne peuvent que constituer les fils directeurs d'une construction néo-juridique mondiale et déjà, si on a ça, on a le temps de voir venir le reste (la collision de la voie Lactée avec la galaxie la plus proche, c'est pour dans trois à cinq milliards d'années selon les scientifiques...).

- 1440 Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 270, p. 278 : « C'est du côté de l'État que la science a sa place, car elle a le même élément de la forme que l'État : elle a pour but la connaissance, la connaissance de la vérité objective et de la rationalité ». Si l'on entend par État, une entité politique laïque, alors c'est entendu cette phrase doit être écrite en bleu. S'il s'agit d'un État de nature théologique, il faut le voir écrit en orange ou en gris.
- 1441 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, chapitre 12 : Hegel et le néo-tribalisme, 1945, éditions Point, p. 34 : « Dans l'univers de Hegel, comme dans celui d'Héraclite, tout est en mouvement, y compris l'essence, dont Platon faisait le critère de la stabilité ». Et oui, mais eh, Hegel aussi : « La constitution politique est en premier lieu : l'organisation de l'État et le processus de sa vie organique par rapport à lui-même. Dans ce rapport, il distingue ses différents moments à l'intérieur de lui-même et les développe de manière à leur assurer une existence stable ». On rappelle l'équation État = Idée.
- 1442 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, chapitre 12 : Hegel et le néo-tribalisme, 1945, éditions Point, p. 35 : « Comme Héraclite encore, Hegel croit à l'unité ou à l'identité des contraires ».
- Au contraire, la pensée de Hegel ne dissimule pas une certaine complexité institutionnelle dont la diversité renvoie à la diversité des travaux administratifs complémentaires à réaliser et distingue de ce fait emplois privés et emplois publics (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 294 : « L'individu qui, par une décision du souverain, est attaché à un emploi public, est astreint à remplir son devoir, ce qui constitue l'élément substantiel de sa situation et la condition qui l'a attaché à cet emploi. Comme conséquence de cette relation substantielle, il trouve dans cet emploi un revenu assuré, la satisfaction de sa particularité, ce qui met son existence extérieure comme l'exercice de sa fonction à l'abri de toute autre dépendance ou influence subjective ».).
- 1443 K. Popper, La société ouverte et ses ennemis, note de fin, 1945, éditions Point, p. 274 : « Une loi naturelle n'est jamais qu'une hypothèse avancée par l'homme, à l'aide de l'expérience. Elle demeure valable tant qu'elle n'est pas contredite par une expérience postérieure. Si cette éventualité se produit, cela veut sûrement dire que cette loi n'était pas une loi naturelle, puisque sa fausseté a été démontrée. Autrement dit, une loi naturelle est inviolable, et, si elle peut être enfreinte, c'est précisément la preuve qu'elle n'est pas naturelle ».
- Je préfère préciser d'emblée la réalité des faits : les lois naturelles ne dépendent pas de la formulation de celles-ci par les humains. Elles sont complètement indépendantes de l'humanité. K. Popper établit toutefois un rapport de dépendance entre dimension supra-objective et dimension objective. Ainsi, les lois naturelles ne sont pas des hypothèses avancées par les hommes, elles sont des lois qui leur préexistent et leur formulation par les hommes ne font que les identifier. Dans le cas de la gravitation, le raisonnement Popperien est grotesque : cela va faire des millions d'années que la Terre opère sa révolution elliptique autour du Soleil, effet de la gravité qu'implique sa masse. Ainsi, aucune expérience postérieure ne peut remettre en cause les lois Newtoniennes (et tant d'autres).

les sciences<sup>1455</sup>, position précédemment établie par Hegel(TTT-1)<sup>1456</sup>, alors même que cette position techno-chrétienne n'est qu'oxymore insoutenable<sup>1457</sup>.

-critique n°16. Critère de la planification éco-idéologique(F) de la pan-violation(TTT-3) de la sphère passionnelle. Dans cet ouvrage, sur la partie associée à la critique de Marx, K. Popper rajoute un passage complètement hors-sujet, à s'en demander ce qu'il fait là. Compte tenu de l'actualité récente des innovations technologiques, il y a de quoi prendre peur<sup>1458</sup>. Certains éléments de langage diffusés dans l'espace public sont à relire(para-TTT-3), comme par exemple, l'appel d'A. Barrau à une « révolution poétique » : il crée un idéo-fil(para-TTT-3) avec K. Popper ? La poésie pour sauver le climat ? Pourquoi pas faire la guerre avec la fleur au fusil tant qu'on y est ?

---

Ainsi, l'objectivité humaine développée dans les sciences dures décrit le mode de fonctionnement du monde relevant du champ dimensionnel supra-objectif. On remarquera la double-pensée de Popper évoquant le cas d'une loi naturelle violable, ce qui n'est jamais qu'un oxymore et il faut parler ici de condition absolue : une norme supra-objective ou « loi naturelle » ne peut pas être violée par principe, il s'agit d'un cas imaginaire fictif impensable dans le champ de la réalité(VI+2) : prenons le cas de la gravité. Si l'on raisonne selon cette ultime phrase de K. Popper, on pourrait admettre que la gravité serait violable, mettons dans le cas d'une personne sur Terre. À nouveau, on voit bien le caractère illogique de son raisonnement et l'effectivité réalité supra-objective ne dépend pas d'une validation théorique humaine. Non M. Popper, les sciences dures ne sont pas réfutables (en particulier la physique) et, M. Barrau, vous pouvez vous affranchir de cette absurdité philosophique.

1444 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Chapitre 12 : *Hegel et le néo-tribalisme*, 1945, éditions Point, p. 36 : « Dans la *Critique de la raison pure*, Kant, influencé par Hume, déclare que la spéculation ou la raison pure, quand elle s'aventure dans un domaine où elle ne peut pas être vérifiée par l'expérience, court le risque de tomber dans des contradictions ou « antinomies », et de donner lieu à ce qu'il dénomme sans ambiguïté des absurdités, de simples illusions, ou encore un dogmatisme stérile et une prétention superficielle au savoir universel. Il entreprend alors de démontrer qu'à toute assertion ou *thèse*, concernant par exemple la création du monde ou l'existence de Dieu, on peut opposer une contre-assertion ou *antithèse*, l'une ou l'autre pouvant découler des mêmes prémisses et être établies par des preuves également valides. Autrement dit, la spéculation soustraite à l'expérience est dépourvue de toute valeur scientifique, puisque à chaque argument invoqué peut être invoqué un contre-argument ». La contradiction avec la première citation repose donc en ceci que K. Popper établit la scientificité d'un propos appuyé par les faits tandis que dans la citation précédente, il établit que les faits permettent de vérifier un propos scientifique jusqu'à ce que des faits postérieurs ne démontrent le contraire. Dans ce premier propos, les connaissances scientifiques sont présumées vérifiées, dans le second, pèse sur celle-ci la présomption du doute : la présomption s'inverse et ainsi apparaît l'auto-contradiction pourtant en contradiction avec la réalité tout court que ne fait que décrire les sciences dures. Je répète et martèle qu'à l'expérience de la gravitation, nul fait ultérieur ne viendra modifier la norme supra-objective de la république gravitationnelle (check à Aurélien Barrau qui m'a ouvert une très jolie porte!).

Voici que pointe une auto-contradiction(S) : je consens à adopter le propos Kantien relatif à la critique de la raison pure et par ailleurs je rétablis un lien avec les Formes Platoniciennes. À ce stade de mon propos, je suis contraint de buter en touchant et d'espérer qu'E. Kant condamne la voie de la Forme non réelle, car je rappelle qu'il y a littéralement quelque double-pensée en la matière, tant chez Platon-Socrate que chez Hegel (ah tiens, un nouvel idéo-lien : on a donc un idéo-axe Plato-Hégélien et un idéo-axe Aristotélo-Hégélien – il y en a sans doute d'autres mais je rappelle qu'à la base je ne suis pas philosophe je dois me manger toutes les philosophies).

1445 K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Chapitre 15 : *l'historicisme économique*, 1945, éditions Point, p. 101-102 : « Le matérialisme historique de Marx, ou du moins, ce que nous en avons vu jusqu'ici, a deux composantes : l'historicisme, que je récuse, et l'économisme – à savoir l'affirmation que l'organisation économique de la société est le facteur fondamental de l'histoire de toutes les institutions sociales – qui me paraît, au contraire, très défendable à condition de ne pas lui donner un caractère trop absolu ».

1446 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, chapitre 1 : *l'historicisme et le mythe du destin*, 1945, éditions du Seuil, p. 25 : K. Popper mentionne ce qui serait selon lui « les deux principales versions modernes de l'historicisme : d'une part, le racisme ou le fascisme, où le peuple élu est remplacé par la race élue ; d'autre part, le marxisme où il est remplacé par la classe élue. Les prédictions de ces deux doctrines reposent sur une interprétation de l'histoire qui conduit à la découverte d'une loi régissant son évolution. Pour le racisme, il s'agit en quelque sorte d'une loi naturelle : la supériorité biologique de la race élue, qui explique tout le cours de l'histoire, vue comme affrontement de races se disputant la prépondérance. Pour le marxisme, il s'agit d'une loi économique : l'histoire n'est qu'un affrontement de classes qui cherchent à s'assurer la suprématie économique ».

1447 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 2, chapitre 22 : *la théorie morale de l'historicisme*, 1945, éditions du Seuil, p. 185 : « Que dire d'abord de la thèse de l'historicisme moral, selon laquelle une décision pour

-critique n°17. Le discret voile de nuit Popperien (cf critère 4.0.1. du chapitre 1 du livre 1). Contextuellement, le problème, c'est moins la démocratie que le néo-libéralisme. Le problème c'est qu'on a actuellement les deux en même temps. Dans son manifeste pour le Parti Communiste, Marx dénonçait tout simplement la réification des travailleurs par le monnayage de leur force de travail<sup>1459</sup> et réclamait une justice de classe. Le néolibéralisme n'a pas changé d'angle d'interprétation du facteur humain<sup>ccxcv</sup>, simplement, il la déplace ! Pire, la marchandisation se dédouble : nous représentons également d'éco-juteuses données à caractère personnel commerciales<sup>ccxcvi</sup> (il s'agit donc d'une techno-réification). Sous une forme différente, l'interprétation marxiste demeure vraie, voire complètement actuelle. Mais pire que la réification, virtuellement(J), c'est le droit matriciel à la vie qui devient de plus en plus une liberté formelle jour après jour<sup>1460</sup> puisque les accords conventionnels actuellement conclus entre États à +3°C en 2100 vont nous amener à un

---

ou contre un des systèmes envisagés n'est pas elle-même une décision d'ordre moral, car elle n'est pas fondée sur des considérations éthiques, mais sur une prédiction historique et scientifique ? Cette prétention, est, à mon avis, insoutenable ; et, pour le prouver, il suffit de préciser quel est l'impératif ou le principe sur lequel une telle décision est fondée. Il consiste en ceci : adopter le code moral de l'avenir, ou celui pratiqué par ceux dont les actes peuvent le mieux déterminer l'avenir ».

Citation très bizarroïde : K. Popper nous parle d'historicisme moral qui ne serait pas fondé sur des considérations éthiques (il s'agit d'une position doctrinale mais il est possible de soutenir le télescopage des deux expressions). K. Popper distingue donc éthique et morale mais ne précise pas les contours de la distinction, ce qui brouille son propos. Ensuite pourtant, K. Popper emploie l'expression de « code moral », ce qui suggère qu'il emploie indifféremment les deux expressions précitées, soit qu'il ne les distinguerait pas. L'historicisme moral ne se distingue dès lors de l'historicisme tout court que par l'adjonction de cette notion de science, cependant que K. Popper ait déjà évoqué le cas des « sciences historiques » (*Ibid*, p. 239)... Autrement dit, on retombe sur un paradigme artificiel, l'historicisme moral, n'étant au final qu'un « simple » historicisme. Le naufrage de la pensée Popperienne ne s'arrête pas là : s'il déniait précédemment l'existence d'une morale scientifique (cf critique n°30 du tome 1), K. Popper l'admet pourtant plus loin (*Ibid*, p. 216-217 : « Certes, la vérité d'une règle morale ne peut être ni prouvée ni défendue, comme le serait une règle scientifique ; mais si la morale n'a pas de base scientifique rationnelle, la science, elle, a une base morale »). Autrement dit, K. Popper s'auto-contradit de la façon suivante : la citation initiale exclut toute considération morale... alors que d'autres éléments de sa pensée nous conduisent à l'inclure ! Essayons tout de même de comprendre K. Popper : à la page 239, il distingue les sciences historiques qui ont pour objet d'étudier des événements spécifiques des sciences « théorique » lesquelles s'intéressent « aux hypothèses ou lois universelles ». Il y a donc lieu de supposer qu'un historicisme moral regrouperait donc à la fois sciences relativistes et sciences universalistes. Cependant, j'ai un gros problème avec cette distinction qui me paraît artificielle : tant les sciences dures que les sciences molles s'appuient sur des faits pour établir des lois théoriques. Par conséquent, des sciences dures comme la physique pourraient être décrites comme des sciences historiques, et de même pour l'économie. En ce qui concerne l'Histoire, K. Popper lui-même décrit le paradigme totalitariste au moyen de critères d'identification (que l'on peut établir comme universels en ce qu'il les applique tant à des philosophies du XVIIIème siècle qu'à des philosophies millénaires). Autrement dit, il y a tout lieu de penser qu'il n'y ait qu'une science tout court laquelle, se fondant sur des faits, établit des lois générales dont la traduction, en mots ou en mathématiques, fait office de critère de distinction entre, respectivement, les sciences molles et les sciences dures (l'économie n'étant pas considérée comme une science tout court dans le monde de l'Histoire positive puisque fondé sur la validité conditionnelle de la confiance en ce simple intermédiaire qui nous sert de convention sociale universelle(TTT-3), confiance qu'il n'y a donc plus lieu d'accorder). On notera que K. Popper établit que le matériau de la philosophie politique, c'est l'Histoire (idéo-clef n°8). Je précise toutefois que l'on ne peut pas poser l'équation Histoire = philosophie politique pour la simple et bonne raison que les Historiens sont des « pré-synthétiseurs » et que cette science exige un tel degré de finesse dans la recherche qu'elle constitue un premier stade méthodologiquement indispensable de la scientificité de la science virrélle.

1448 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, Faits, normes et vérité : un complément à la critique du relativisme (1961), 1945, éditions du Seuil, p. 255-257 : « Il faut distinguer nettement entre savoir ce que signifie la vérité et avoir un moyen, pour décider si un énoncé est vrai ou faux. [...] Nous venons de voir que la théorie selon laquelle on ne sait pas ce qu'un mot signifie tant qu'on n'a pas défini les critères de son emploi est erronée ; on ne dispose presque jamais de pareils critères. Maintes philosophies, que je nommerai les philosophies du critère, reposent pourtant explicitement ou implicitement sur cette théorie. Leur exigence fondamentale ne pouvant généralement pas être satisfaite, il est clair qu'elles conduiront le plus souvent au relativisme ou au scepticisme. [...] Un des résultats directs des travaux de Tarski sur la vérité est le théorème logique : *il ne peut y avoir de critère général de la vérité*. Ce théorème est fondé, et il repose sur la notion même selon laquelle la vérité est la correspondance avec les faits : c'est-à-dire sur une notion pour laquelle nous n'avons pas de critère ».

réchauffement climatique incontrôlable. Dans son cadre théorique, Marx appelait effectivement à la violence<sup>1461</sup> pour prendre le pouvoir. Seulement la cause qu'il soulevait ne concernait pas tous les pays du globe et ne portait pas directement atteinte à la vie des travailleurs, ni ne mettait en danger les générations futures : autrement dit, aujourd'hui en 2023, le seuil de scandale atteint par la civilisation occidentale n'a jamais été aussi élevé. Voilà les faits, maintenant comparons. Observons bien le fait que dans la perspective Lockienne, la position Marxiste pouvait déjà être justifiée sur le terrain de la théorie du contrat social<sup>1462</sup>. Or, la société est donc bien pire aujourd'hui qu'elle ne pouvait l'être il y a environ deux siècles. Par conséquent, si un rapport de proportionnalité Historique devait être appliqué, c'est un effondrement mondial qui devrait avoir lieu. Mais qu'importe, il ne s'agit ici que de lignes sur du papier que personne, *a priori*, ne lira même si je

---

1449 F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 2 : Morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre quatre : *le monde pensable et mesurable*, 1885, éditions Gallimard, p. 325, §291 : « La volonté de trouver le vrai est une façon de *fixer*, de rendre *vrai*, de rendre durable ce caractère *faux*, de l'interpréter dans le sens de l'être. La « vérité » n'est donc pas une chose qui existerait et qu'il s'agirait de trouver, de découvrir, mais une chose *qu'il faut créer* et qui fournit un nom pour un certain *processus*, plus encore pour une volonté de faire violence aux faits à l'infini ; introduire de la vérité dans les faits, par un *processus in infinitum*, une *détermination active*, ce n'est pas la venue à la conscience d'une réalité ferme et définie par elle-même. C'est un des noms de la « volonté de puissance » ».

Si le totalitarisme est un processus, son antagoniste qui a, entre autres, la recherche de la vérité, en est un aussi ! C'est un mnémo-processus intergénérationnel qui lie individus à travers les époques et dont les livres sont les premiers symboles ! Le passé, le présent et le futur sont ainsi reliés dans un même sens : la quête infinie de vérité laquelle se couple naturellement avec nos besoins en termes de neuro-stimulation ! Et moi de vous soumettre l'outil de la vérité(TTT/LLL) !

Oui, K. Popper rejoint F. Nietzsche sur le besoin de se tromper pour toucher des fragments de vérité, **mais il s'en éloigne en énonçant ceci** : « *L'histoire a-t-elle un sens ? À mon avis elle n'en a pas* » (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, Faits, normes et vérité, 1945, éditions du Seuil, p. 259). K. Popper, qui n'est plus à une auto-contradiction, admet pourtant plus loin : « L'idée d'erreur implique, au contraire, déjà que la vérité est notre but » (*Ibid*, p. 259). Position complètement paradoxale pour un double-penseur ! K. Popper semble de toutes façons dresser un mode-d'emploi de déconstruction de sa propre œuvre (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, Faits, normes et vérité, 1945, éditions du Seuil, p. 259 : « *Nos erreurs, une fois connues, nous instruisent*, telle est la base de toute épistémologie et méthodologie. Il faut donc *chercher quelles erreurs nous avons commises* ; ou en d'autres termes, nous efforcer toujours de *critiquer nos théories* ». Et K. Popper d'avoir précisé antérieurement : « Mais la science, en se développant, est parfaitement capable de briser cette carapace de préjugés ; et si les difficultés sont grandes, le droit de critiquer n'a pas de limites. C'est ce droit inconditionnel de critique qui constitue l'objectivité scientifique » (*Ibid*, p. 201. Personnellement, je ne peux m'empêcher de relier par un vecteur littéral ce droit illimité à la critique à la position anarchiste de Kropotkine, qui je le rappelle consiste à élever le niveau moral de la société par la critique. Que l'on ait un droit illimité de critiquer, soit. En revanche, lorsque l'on opère une critique(TTT) du système, on a le devoir d'en reconstruire un. Ici, K. Popper est complètement irresponsable : il critique(TTT) dans tous les sens en ne reconstruisant rien, sinon des ruines anarchistes. Et oui, K. Popper n'ayant rien reconstruit et tout (théoriquement) détruit, celui-ci rentre parfaitement dans la catégorie anarchiste précitée, et me permettrai-je même de rajouter théo-anarchiste considérant la critique n°4 du tome n°2 (Voilà qui permet de comprendre pourquoi la lecture de cet ouvrage m'a tant interpellé : c'est mon côté anti-anarchiste qui se révèle ici et je m'inscris donc dans la lignée de l'ambition Plato-Socratique (si ça c'est pas de l'intergénérationnalité millénaire !))) mais merci, K. Popper ne va pas non plus m'apprendre à faire mes idéo-lacets !

1450 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, Faits, normes et vérité, 1945, éditions du Seuil, p. 261 : « L'idée d'un absolutisme philosophique est généralement rejetée, parce qu'elle s'accompagne dans la plupart des cas d'une prétention dogmatique et autoritaire à la vérité. Mais il existe un autre absolutisme, qu'on pourrait qualifier de faillibiliste : pour lequel ce sont nos erreurs qui ont un caractère absolu, en ce sens que, si une théorie s'écarte si peu que ce soit de la vérité, elle est fautive, même si elle contient moins d'erreurs qu'une autre ».

Remarquons que K. Popper exclut le premier cas, ce qui revient à ce qu'aucune vérité ne soit admise dans ce cadre. Quant au second cas, K. Popper démontre que nos erreurs sont indépassables et en quelque sorte limite le champ des possibles idéels à la critique, antithèse d'une vérité matérielle positive. En d'autres termes, ni dans l'un, ni dans l'autre la vérité n'est possible, K. Popper a théoriquement détruit toute vérité, vérifiant ainsi le critère Harendtien de l'anarchisme selon lequel « tout peut être détruit ».

1451 K. Popper crée une pseudo-mini-théorie de la raison (K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, Chapitre 24 : La philosophie prophétique et la révolte contre la raison, 1945, éditions du Seuil, p. 206-212 : « Être rationaliste,

renvoie précisément sur cette critique précise bien que numérotée. Si tu l'as lue en entier, tu es un idéo-géant ! Bref, la situation est scandaleuse à un point jamais égalé, l'irrationalité n'a jamais été aussi grande et évidente : elle est devenue publique et mondiale. Bref, voyons ce que nous dit K. Popper sur cet état de fait incontestable<sup>1463</sup>. Je savais que le système était cassé, mais alors qu'il repose sur une telle arnaque philosophique... C'est à peine croyable. La démocratie libérale ne peut donc qu'être condamnée sur le terrain de la philosophie politique et toute solution de type aristotéliste comme le suggérait ma prof Mme Benoît-Rohmer avec la théorie de la démocratie illibérale, sorte de verso de la démocratie, ne permet pas de traiter directement le caractère insupportable de la démocratie de masse dé-responsabilisante. Il faut donc inventer un système (c'est une pluie d'idéo-clefs!). C'est drôle parce que je savais que j'avais un monde d'avance, mais

---

c'est admettre que l'erreur peut être de notre côté et la vérité de l'autre. [...] Au contraire, j'appelle pseudo-rationalisme l'intuitionnisme intellectuel de Platon, c'est-à-dire la croyance immodeste en la supériorité de nos dons intellectuels, la prétention à être un initié, à détenir la vérité et l'autorité. [...] Le *rationalisme non critique ou absolu*, consiste à rejeter en bloc toute supposition qui ne peut être vérifiée par le raisonnement ou par l'expérience. [...] Le *rationalisme critique* peut parfaitement admettre l'existence d'une affirmation *a priori*, qui n'est autre qu'un acte de foi dans la raison »).

Plusieurs problèmes apparaissent. Tout d'abord, comme à chaque fois que K. Popper attaque directement Socrate-Platon, il en viole la lettre du texte et il y a lieu de rappeler que leur système philosophique n'est pas rétif à la contradiction politique, elle est même incluse dans leur pensée lorsqu'elle est bénéfique pour la cité (cf critique n°4 du tome 1) : cela revient à dire que les lois qu'ils disposent ne sont pas exhaustives et que leur ordre juridique est ouvert au changement, soit que leur vérité est évolutive. Ensuite, K. Popper s'auto-contradit sur le terrain du rationalisme absolu qu'il écarte (*Ibid*, p. 210-211 : « Ainsi posé, le principe n'est pas logiquement tenable, faute de pouvoir être lui-même vérifié par la même méthode. Il doit donc être écarté ».) pour plus loin l'adopter (*Ibid*, p. 274 : « L'expérience et l'observation à l'état *pur*, c'est-à-dire abstraction faite de toute attente ou théorie, n'existent pas. Autrement dit, il n'y a pas de données *pures* pouvant être considérées comme sources de connaissance et utilisées comme moyens de critique. C'est pourquoi « expérience », pris dans son usage courant (et dans son étymologie : examiner, tester), correspond beaucoup plus à ce que sont à la fois l'expérience scientifique et la connaissance empirique ordinaire, qu'à l'analyse traditionnelle proposée par les philosophes de l'école empiriste. Si j'exprime cette opinion, c'est pour mieux éclairer mon analyse logique de la structure de l'expérience : analyse selon laquelle l'expérience, et singulièrement l'expérience scientifique, découle de suppositions généralement erronées, que nous mettons à l'épreuve, afin d'en tirer l'enseignement qu'elles comportent. Ainsi conçue, l'expérience n'est pas une « source » de connaissances ; et elle ne saurait faire autorité »). Enfin, son rationalisme critique crée une équation de type foi = raison

1452 Chaîne youtube A. Barrau, l'Univers (partie 8/11). Cours tout public, 2019.

1453 F. Nietzsche, La volonté de puissance, tome I, livre 1 : critique des valeurs supérieures, rapportées à la vie, chapitre III : *La morale vaincue par elle-même*, 1885, éditions Gallimard, p. 125-126, §278 : « *La morale religieuse*. - La véhémence, la grande convoitise, les passions de la puissance, de l'amour, de la vengeance, de la possession : les moralistes veulent les éteindre, les extirper, en « purifier » l'âme. Leur logique est celle-ci : les convoitises sont souvent causes de grand malheurs – donc elles sont mauvaises, condamnables. L'homme doit s'en libérer ; à cette condition seulement il est *bon*... C'est la même logique que de dire : « Si un membre te fait tomber dans le péché, arrache-le ». Par malheur, dans le cas particulier où ce dangereux « ingénu villageois », le fondateur du christianisme, en a recommandé la pratique à ses disciples, dans le cas d'excitabilité sexuelle, il en résulte que non seulement l'homme a un membre de moins, mais son caractère se trouve *émasculé*... il en est de même de cette folie des moralistes qui exige qu'au lieu de dompter les passions, on les extirpe. Leur conclusion, c'est toujours que seul l'homme émasculé est un homme vertueux. Cette pensée myope et funeste entre toutes, celle des moralistes[(TTT-1)], vise à *tarir* les grandes sources d'énergie de l'âme, ces torrents souvent si dangereux et si souverains dans leur jaillissement, au lieu d'en domestiquer et d'en *économiser* la puissance ».

1454 K. Popper, la société ouverte et ses ennemis, Faits, normes et vérité, 1945, éditions du Seuil, p. 265-266. Dans cette citation, F. Nietzsche dénonce le kantisme, son antagonisme philosophique est-il classiquement admis (par exemple, l'un crée un personnage Zarathoustra qui casse toutes les tables, que l'autre crée (j'entends par cela les catégories universelles de Kant)). Il dénonce par ailleurs le « scepticisme et le relativisme » auquel sa pensée amènerait. K. Popper nous fournit ici une arme supplémentaire pour montrer que même F. Nietzsche lui idéo-crache dessus : c'est K. Popper qui pan-relativise tout au point de désubstantialiser complètement l'arme morale universelle de la vérité[(TTT/LLL)] de Platon-Socrate et cette désubstantialisation est logique puisque la pensée de K. Popper ne peut que se refermer sur son propre pan-scepticisme stérile (*Ibid*, p. 267 : « Ainsi, nous pouvons *progresser* dans la connaissance, quoique nous ne puissions jamais acquérir une connaissance *certaine* »). À un poisson rouge[(TTT)] ne sachant rien, voilà à quoi il réduit autrui ! Pourtant, F. Nietzsche, lui, substantialise la vérité



je ne m'attendais pas à l'argumenter via le tome 2 de K. Popper que je n'avais pas lu. En fait, je l'ai re-démontré en quelque sorte parce que c'était déjà une conséquence des chapitres 2, 3 et 4 du livre premier. J'ai donc deux constructions argumentatives solides permettant de justifier le changement de système constitutionnel. Permettez-moi d'enfoncer le clou : je sais que je peux le démontrer de quatre façons différentes, en sus des deux déjà réalisées. Toujours est-il que K. Popper avait dans ce petit raisonnement prévu la porte du pire, celle de la panarchie et sans doute est-ce ainsi qu'il fallait comprendre son expression de « société ouverte ».

Conclusion n°1. Cadrer l'historicisme. Les philosophes ont la faculté de tout critiquer en se plaçant complètement à l'extérieur du système, soit en faisant abstraction de tous ses modes de

---

et la nourrit de logique (F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 1 : critique des valeurs supérieures, rapportées à la vie, chapitre II : *La volonté de trouver « le vrai »*, 1885, éditions Gallimard, p. 93, §211 : « Qu'est-ce que le « vrai » ? Le principe de contradiction fournit le cadre : le monde vrai, dont on cherche le chemin, ne peut être en contradiction avec lui-même, ne peut changer, ne peut devenir, n'a ni commencement ni fin ».

1455 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, chapitre 24 : *La philosophie prophétique et la révolte contre la raison*, 1945, éditions du Seuil, p. 220-221 : « Ainsi que l'a dit J. Macmurray, un philosophe chrétien, dont par ailleurs je récuse les thèses historicistes, comme on verra au chapitre suivant, « dans ce qui est son domaine propre de recherche, la science applique une méthode qui rétablit le lien rompu entre la théorie et la pratique [...] La science est jusqu'à présent l'expression la plus parfaite du christianisme [...] Son aptitude à rechercher le progrès dans la coopération, abstraction faite de toute considération de race, de nationalisme ou de sexe, comme aussi son aptitude à prévoir et à contrôler sont la manifestation la plus typiquement chrétienne que l'Europe ait connue ». Je partage cette opinion sans aucune réserve. La civilisation occidentale doit, en effet, son fondement rationaliste, sa croyance en l'unité rationnelle de l'homme au sein d'une société ouverte, et plus spécialement son attitude scientifique, à l'antique foi socratique et chrétienne ».

On notera qu'est ainsi établi un lien entre la croyance chrétienne de type(TTT-1) et la techno-composante(para-TTT-3) du système actuel qui se transforme en anti-système(TTT-4 + TTT-3 = T...T). En effet, K. Popper adopte ici un positionnement techno-chrétien lequel justifie un tri des connaissances établies dans le champ des sciences dures également, ainsi que cela doit également être établi dans le champ des sciences molles, et en particulier dans l'intégralité de la philosophie Popperienne (renvoi à la conclusion n°3 de la présente critique).

1456 Hegel, *principes de la philosophie du droit*, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 294 : « Les principes de la liberté conforme au droit ne peuvent être qu'abstraits et superficiels, et les institutions qui en dérivent ne sauraient se maintenir là où la sagesse de ces principes méconnaît la religion au point de ne pas savoir que les principes rationnels de la réalité trouvent leur confirmation ultime et suprême dans la conscience religieuse, dans leur subsumption sous la conscience de la vérité absolue ». Hegel pose ici carrément l'équation selon laquelle les principes auraient une origine divine, que les mots et les formules algébriques ne sont que spiritualité !

1457 F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 1 : critique des valeurs supérieures, rapportées à la vie, chapitre II : *La volonté de trouver « le vrai »*, 1885, éditions Gallimard, p. 94, §211. L'opposition de tout propos Nietzscheen avec la morale religieuse est un leitmotiv de sa pensée : « toutes les valeurs[(TTT-1)] furent orientées vers la *dépréciation de la vie* ; on créa une confusion entre le dogmatisme idéaliste et la connaissance elle-même ; si bien que le parti adverse continua à détester *la science*. Le chemin de la science était ainsi barré *deux fois* : par la croyance au monde « vrai » et par les adversaires de cette croyance. Les sciences naturelles, la psychologie étaient : 1° condamnées dans leur objet ; 2° privées de leur innocence. Dans le monde réel où tout s'enchaîne et se conditionne, si l'on condamne et *supprime* une chose, on condamne et supprime tout. Dire « cela ne devrait pas être » ou « cela n'aurait pas dû être », c'est une farce... Si l'on pousse à bout les conséquences, on détruit la source de la vie en voulant supprimer tout ce qui est *nuisible, destructeur* à quelque titre que ce soit. La physiologie le démontre *mieux* encore. Nous voyons que la *morale* : 1° empoisonne toute la conception du monde ; 2° coupe le chemin de la connaissance, de la *science* ; 3° dissout et mine tous les instincts véritables (en enseignant à sentir leurs racines comme *immorales*). Nous voyons travailler sous nos yeux un redoutable instrument de *décadence*, qui se maintient grâce aux noms et aux gestes les plus sacrés ».

1458 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, chapitre 25 : *l'histoire a-t-elle un sens*, 1945, éditions du Seuil, p. 119 : « Il faut renoncer au dogme selon lequel le pouvoir économique est à l'origine de tous les maux, admettre les dangers de toute forme de pouvoir incontrôlé, et, adoptant un point de vue plus matérialiste encore que celui de Marx, nous rendre compte que le problème politique essentiel est d'empêcher d'abord toute violence physique, c'est-à-dire d'assurer la liberté dite formelle. Après quoi, c'est à nous qu'il incombe de créer les institutions permettant de contrôler démocratiquement le pouvoir poétique, clé du pouvoir économique ».

Coup triple : dédramatisation du pouvoir économique, argumentation dans le sens de la paix sociale – les leaders anti-politiques(TTT-3) actuels ont donc peur du retour de l'Histoire (soit d'une révolte urbaine, d'une nouvelle

fonctionnement (Cf l'éthique aujourd'hui de R. Ogien et sa notion de consentement qui fait abstraction de l'intégralité du droit français des obligations lequel réduit la notion de risque qu'Ogien invoque pour argumenter dans le sens que de consentement il ne saurait il y avoir en la méconnaissance des risques encourus avant de prendre une décision : le droit est là pour limiter les risques (interdiction des clauses léonines et des clauses lésionnaires par exemple)). Dans le cas Popperien, c'est exactement la même chose : celui-ci raisonne dans l'absolu en disant que l'Histoire n'a pas de sens. Il se place donc hors-système alors que toute philosophie – *a fortiori* politique – doit nécessairement raisonner selon les termes de celui-ci. De toutes façons, aucune philosophie ne pouvait véritablement intégrer l'apport de la science écologique puisque ces connaissances faisaient défaut au moment où vivaient les grands philosophes. Tous n'ont pas fait de droit également et tous n'ont pas pu lire Marx. De ce fait, K. Popper, comme tant d'autres, ne pouvait pas proposer de

---

Commune de Paris) -, et mention conclusive de rien d'autre que l'objectif éco-anti-politique du capitalisme artiste disposant du monopole de la création. K. Popper se revendiquait Nietzsche. F. Nietzsche n'a jamais écrit nulle part que les intelligences artificielles doivent chanter de l'opéra à la place des humains, que tous les dessinateurs de caricatures doivent être remplacés par MidJourney ou que ChatGPT doit devenir le professeur de l'humanité, ou le président du monde ([j'ai lu un article présentant l'hypothèse : c'est l'autre pièce manquante de l'algocratie\(para-TTT-3\) dont j'ai opéré une courte critique, je renvoie au champ de Mars. Des gens techno-représentés par des intelligences artificielles qui votent à leur place, et maintenant, on rajoute une IA présidente ! Plus de communauté politique, tout le monde serait techno-remplacé! Cela rappelle la devise Stalinienne, interprétable sous un triste jour technologique : « plus d'homme, plus de problème » !](#)).

[J'ai omis un point : à travers le pouvoir poétique, c'est à la Passion qu'il est porté pan-atteinte !!!!!](#)

1459 K. Marx et F. Engels, *Manifeste du parti communiste*, 1848, édition Science Marxiste, p. 11 : « [la bourgeoisie] a dissous la dignité personnelle dans la valeur d'échange dans la valeur d'échange et substitué aux innombrables libertés reconnues par lettres patentes et chèrement acquises une *unique* liberté sans scrupules : la liberté de commerce ».

1460 Une liberté formelle, c'est un droit de l'Homme consacré sur le papier, en principe mais qui n'a aucune effectivité pratique, à l'inverse d'une liberté matérielle.

Au passage, K. Popper maîtrise mal la distinction entre liberté formelle et liberté matérielle de K. Marx, ce qui l'amène à prononcer des bêtises (je reprends la citation précédente comme exemple : « nous rendre compte que le problème politique essentiel est d'empêcher d'abord toute violence physique, c'est-à-dire d'assurer la liberté dite formelle »). On voit bien ici le contre-sens : assurer une liberté formelle revient à dire assurer un droit qui n'est plus assuré. Une liberté n'est pas formelle si elle est assurée. Bref, c'est qui ce mec d'abord K. Popper pour dire autant de conneries et ne même pas maîtriser des distinctions fondamentales alors que c'est un « épistémologue » ?

1461 K. Marx et F. Engels, *Manifeste du parti communiste*, 1848, édition Science Marxiste, p. 97 : « Les communistes se refusent à dissimuler leurs opinions et leurs intentions. Ils déclarent ouvertement que leurs buts ne peuvent être atteints que grâce au renversement violent de tout l'ordre social existant. Que les classes dominantes tremblent devant une révolution communiste. Les prolétaires n'ont rien à y perdre, hormis leurs chaînes. Ils ont un monde à gagner ».

Il me semble que K. Popper s'avère utopiste lorsqu'il écrit qu'une révolution doit se faire sans violence et d'un autre côté, la mention de cette expression par Marx ouvre la porte d'un état de nature avec l'obtention du pouvoir pour objet de litige, ce qui ne peut qu'amener à la victoire du plus armé militairement ou du plus violent ou du plus affranchi de toute limite morale. Autrement dit, de mon point de vue, cela ne peut qu'aboutir à l'instauration d'un terrible pouvoir, contrairement à la théorique dictature du prolétariat qu'il prône (et c'est d'ailleurs ce qu'il s'est passé Historiquement en 1917 en Russie). Alors, quelle est la bonne solution pour gérer le présent retour de l'Histoire ? C'est l'œuvre d'une vie et je dois traiter ce problème en un temps extrêmement réduit.

1462 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 19 : de la dissolution du gouvernement*, 1689, éditions PUF, p. 162 : « Mais lorsqu'une longue suite d'abus, de prévarications et d'artifices allant toujours dans le même sens rend l'intention de ses chefs évidente pour le peuple, et qu'il ne peut s'empêcher ni de sentir le poids dont on la charge, ni de voir où on veut le mener, il n'est guère étonnant qu'il se soulève et qu'il s'efforce de remettre le gouvernement entre des mains capables de lui assurer l'atteinte des fins qui ont motivé à l'origine l'institution du gouvernement ».

1463 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis, chapitre 19 : la révolution sociale*, 1945, éditions du Seuil, p. 138 : « Or cette prédiction d'une révolution éventuellement violente me paraît, en pratique, l'élément de loin le plus néfaste du marxisme. Je voudrais indiquer pourquoi, avant de poursuivre mon analyse. Je ne suis pas systématiquement contre toute révolution violente. Comme les penseurs chrétiens du Moyen-Âge et de la Renaissance qui admettaient le tyrannicide, j'estime qu'une pareille révolution peut se justifier. Mais à condition d'avoir pour *unique* objet d'instaurer la démocratie ».

système global cohérent, les données essentielles lui faisant défaut. Sa philosophie est donc, comme tant d'autres hors-cadre écologique, et partant, filtrée par les exigences méthodologiques Harendtiennes. Le concept d'historicisme est donc valable dans l'absolu, mais devient obsolète dès lors que l'on raisonne au sein d'un système, d'où le caractère illégitime de la critique Popperienne de Marx. Cette notion de cadre, c'est l'ultime idéo-clef anti-Popperienne, la plus importante<sup>1464ccxcvii</sup>.

Conclusion n°2. Ah et je précise pour ne pas que l'on me taxe d'Aristotélisme, ma métaphysique, c'est de protéger néo-systémiquement la pan-vie en identifiant des champs de vérité(TTT/LLL) au moyen, entre autres, de l'outil de la diffraction dimensionnelle (éventuellement socio-polaire).

Conclusion n°3. Eu égard de la somme des critiques formulées et de la gravité de celles-ci, il y a donc lieu par principe d'idéo-tuer(O) *La société ouverte et ses ennemis* K. Popper et il y a lieu de penser que la réalisation d'un ouvrage(TTT) entache toute ses créations d'un doute de la même nature. Tâche supplémentaire dont la réalisation m'incombe cependant que d'autres priorités se manifestent pour ce pan-ouvrage.

Conclusion n°4. Par référence à l'introduction de la critique du tome 1 et par transfert de la qualité anarchiste de la pensée de Popper (cf critiques n°13 et 14 du tome 2) à « l'habitat social »<sup>1465</sup> auquel

---

K. Popper instaure ensuite une alternative qui revient à la même chose : la démocratie (*Ibid*, p. 139 : « Le seul cas où l'usage de la violence me paraît défendable est celui où la constitution et les règles démocratiques sont menées : car, en démocratie, il est tacitement entendu qu'un gouvernement abusant de ses pouvoirs pour se transformer en tyrannie se met lui-même hors la loi. Aussi les citoyens n'ont-ils pas seulement le droit, mais le devoir de s'y opposer, fût-ce par la violence ; mais encore faut-il que celle-ci soit purement défensive »).

Or, F. Fukuyama de marteler l'expression « démocratie libérale » dans son ouvrage sur la fin de l'Histoire et il y a tout lieu de penser qu'y sera associée la triptyque droits de l'Homme économiquement interprétés (cf thèse P. Baumann) et l'état de droit bourgeois (décrit par C. Schmitt). À titre informatif, sur les bancs de la faculté de Droit, cette triptyque est raccourcie : on apprend droits de l'Homme, état de droit et démocratie. Seulement, c'est l'économie qui domine tout de façon écrasante, de telle sorte à ce qu'il y a lieu d'interpréter la triptyque précédente selon un angle économique.

K. Popper nous propose donc l'alternative suivante : la violence, en vue de la démocratie libérale ou de la démocratie libérale (lui aussi a raccourci l'expression de sorte à ne pas trop dévoiler son orientation économique – orientation qui découle de son bannissement du marxisme au titre d'un concept intellectuel foireux).

J-M. Jancovici, et les scientifiques de la science écologique, nous disent : la démocratie libérale bouleverse le système climatique d'une façon irréversiblement attentatoire à la survie de l'humanité.

K. Popper nous propose donc l'alternative suivante : soit la violence en vue de tous mourir, soit pour rétablir la constitution politique qui va nous amener à tous mourir.

À niveau-là c'est plus de l'anarchisme, c'est de l'alter-pan-totalitarisme et il faut faire attention car cette note de bas de page démontre que la démocratie est devenu un élément de langage renvoyant au corpus pan-éco-idéologique(F) de la triptyque libéralisme-néo-libéralisme-néo-conservatisme.

1464 J'ai trouvé des idéo-clefs avant de bien être notifié que K. Popper en avait placé dans son ouvrage (*K. Popper, la société ouverte et ses ennemis*, chapitre 25 : l'histoire a-t-elle un sens, 1945, éditions du Seuil, p. 243 : « Ils cherchent à découvrir la voie que l'humanité devra fatalement suivre : somme toute, à trouver la clé de l'histoire. Mais cette clé existe-t-elle »?), avant même qu'il en nie l'existence, pour mieux brouiller son lecteur (*Ibid*, p. 243 : « *L'histoire a-t-elle un sens ?* À mon avis, elle n'en a pas. D'abord, qu'entend-on par l'histoire ? Il faut le préciser, car je voudrais montrer que, dans l'acception habituellement donnée à ce mot, l'histoire n'existe pas – et ne saurait donc avoir de sens »).

1465 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, chapitre 23 : la sociologie de la connaissance, 1945, éditions du Seuil, p. 194-195 : « Pour la sociologie de la connaissance, la pensée scientifique – et principalement dans le domaine des questions sociales ou politiques – ne se développe pas dans le vide, mais dans une atmosphère conditionnée par les facteurs sociaux. Elle est influencée par des éléments conscients ou inconscients qui échappent au penseur, du fait qu'il est lui-même plongé dans cet environnement qui constitue son *habitat social*. Cet habitat détermine tout un système d'opinions qui lui semble relever de l'évidence pure et simple, au point qu'il n'a nulle conscience qu'il s'agit de suppositions ou d'hypothèses ».

Comme toujours ou presque, K. Popper s'auto-contredit plus tard en balayant le précédent d'aveu de déterminisme intersubjectif de la pensée en postulant sa pure subjectivité : « Aussi ne me parût-il pas contraire à la méthode historique de donner dans ce livre des opinions qui me sont propres » (*Ibid*, p. 242).

celui-ci appartient, il y a tout lieu d'estimer que le néolibéralisme soit en réalité un anarchisme qui ne dit pas son nom, position confirmée notamment par A. Aron<sup>1466</sup>. Cela n'est pas inconciliable avec le positionnement chrétien de K. Popper, au contraire, peut-être s'agit d'une façon de réaliser le jugement dernier sur le mode de la prophétie auto-réalisatrice<sup>ccxcviii</sup> au détriment de toute forme de rationalité dont K. Popper revendique pourtant le titre. J'espère me tromper sur ce dernier point, mais pour l'instant, c'est même d'ailleurs littéralement inscrit dans le marbre juridique du droit de l'Union-Européenne<sup>1467ccxcix</sup> car il ne faut pas oublier que c'est toute la théo-philosophie qui ainsi s'infiltrer par un trou de souris théorique au fil des années que cette racine spirituelle pourrie n'est pas définitivement sectionnée tant des traités à valeur en l'occurrence constitutionnelle<sup>1468</sup> que de la philosophie politique (les deux présentes critiques de K. Popper ont pour finalité le retrait de ces deux tomes de l'H-histoire positive de la philosophie politique, avec toutes les conséquences juridiques, jurisprudentielles, juridiques et institutionnelles, organisationnelles et pratiques que cela implique).

Conclusion post-critique n°17. Je ne vois pas pourquoi on devrait être gentil avec K. Popper qui est méchant avec tout le monde. Ça mérite bien une idéo-décapitation(O) de toutes ses œuvres, et je ne pense pas que ses associés méritent... hum on verra, il y a sans doute une galaxie Popperienne à déconstruire.

Conclusion post-conclusion : autant de malveillance Popperienne ne peut que s'expliquer par la prévision d'une porte de sortie du néolibéralisme par les néolibéraux eux-mêmes. Ils devaient savoir qu'il fallait garder ouverte une possibilité théorique de changement de système parce qu'un système n'est pas éternel. J'ai de la chance, j'ai pré-construit le plan de cet ouvrage conformément à ce plan Popperien caché de déconstruction et j'inverse sa formule philosophique : suivre les conseils de Popper, c'était et c'est toujours filer vers la mort de milliards de gens, tandis qu'une porte cachée de paix universelle se trouvait dans ses propos. Ma proposition est la suivante : suivre mes conseils, c'est aller vers la paix universelle tandis que nier mon propos reviendrait à commettre indirectement des crimes contre l'humanité par la poursuite absurde d'un système qui ne tient plus debout contextuellement – et je précise que bio-physiquement, il ne le pourra jamais très longtemps car nous jouons actuellement avec des limites astrales à valeur supra-objective. Je doute que nous atteignons encore à l'avenir de telles limites. Ma génération universelle a donc établi de nouveaux records supra-objectifs mondiaux. **Applaudissement sarcastique de fin de performance bourgeoise(Schmitt). K. Popper m'a remis les clefs de l'Histoire.**

---

1466 R. Aron, dix-huit leçons sur la société industrielle, leçon XIII : de l'autodestruction du capitalisme, 1962, éditions Gallimard, p. 259 : « il est exact qu'un régime capitaliste, c'est-à-dire non planifié, comporte ce que l'on appelle l'anarchie. Il y a en permanence un décalage entre ce qui serait rationnel (que l'on produise exactement ce que les gens veulent acheter) et ce qui se passe en fait. Il suffit que cette anarchie soit apparente pour que les hommes qui, logiquement, exigent que les sociétés soient satisfaisantes pour l'esprit [le bon sens], protestent ».

1467 Traité sur l'Union Européenne, préambule : « S'inspirant des héritages culturels, RELIGIEUX et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit ».  
J'ai mis en orange les quatre derniers termes puisque ce sont eux qui nous amènent dans le mur(TTT-4 + TTT-3 = T...T). On notera également que cette notion de valeurs, reprise abondamment et directement dans la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union-Européenne, trouve ici une source textuelle opérant ainsi un lien entre l'ordre juridique, le techno-christianisme ou solutionnisme technologique, le perfectionnisme libéral, le néo-libéralisme, le Popperisme (les valeurs religieuses sont incluses dans le package dont la valeur anarchiste manifestement) et l'Aristotélisme. Par combinaison de ces éléments, on voit apparaître une sorte de complexe intellectuel composé d'idéo-fils à trancher absolument, opportunité favorable au Nietzscheisme politique tout comme au règlement de la crise climatique par une voie directe nourrie par le discours écologique scientifique, notamment Jancovicien, soit tant par les sciences dures que les sciences molles.

1468 CJCE, 1986, Parlement Européen c/ Les Verts. Point repris par l'avis 2/13 de 2014 de la CJUE.

## Critique de la classe écologique de B. Latour.

-map : B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond.*

-stuff = auto-chrono-papillon = ☸

-pré-requis : no need

-filtre arendtien : on

-type de critique : sculptée et plate

Critique sculptée : construction de la structure d'une classe par la reprise des critères mentionnés dans l'ouvrage et application directe à l'idée de classe terrestre<sup>1469</sup> = classe carbonique + classe non-carbonique + F(X).

-enjeux de classe<sup>1470</sup> : la classe universelle consiste à protéger la qualité des territoires qui l'entourent ainsi que la vie qui se développe sur elle.

-champ temporel de l'action de classe<sup>1471</sup> : inscription dans un cadre centenaire.

-champ territorial<sup>1472</sup> : tous les individus affectés par le champ d'attraction gravitationnelle de la Terre (et s'ils l'ont quitté, qui ont l'intention d'être de nouveau être sous son influence) font partie de la classe terrestre.

---

1469 Idéo-porte paradoxalement latourienne, comme s'il voulait que l'on approfondisse son propre propos (*Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond*, p. 61 : « Si l'on fait le bilan, on s'aperçoit que la classe écologique en voie de formation n'a rien de marginal. Pour reprendre un mot célèbre : « Un spectre hante l'Europe et le reste du monde : l'écologisme ! » Il ne lui manque plus que de se *définir comme la majorité* ».

1470 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond*, p. 23-24 : « Être matérialiste aujourd'hui, c'est prendre en compte, en plus de la reproduction des conditions matérielles favorables aux humains, les conditions matérielles favorables aux humains, les conditions d'habitabilité de la planète Terre. Celles-ci obligent à considérer, non seulement ce que l'*économie politique* des partis traditionnels cherchait à simplifier sous le nom de *ressource*, mais une nouvelle réalité matérielle de la planète. L'économie dirigeait son attention vers la mobilisation de ressources en vue de la *production*, mais existe-t-il une économie capable de se *retourner* vers le maintien des conditions d'habitabilité du monde terrestre ? Autrement dit, de *tourner le dos* à cette attention exclusive pour la production pour la réencastrier dans la recherche des conditions d'habitabilité ? C'est tout l'enjeu de la nouvelle classe écologique. Sur ce point, on le comprend, la discontinuité est grande avec la traditionnelle « lutte des classes » ».

1471 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond*, p. 12 : « Pour que le mouvement écologique gagne en consistance et en autonomie, et que cela se traduise par un élan historique comparable à ceux du passé il lui faut reconnaître, embrasser, comprendre et représenter efficacement son projet en ramassant tous ces conflits en une unité d'action compréhensible par tous ». **On notera l'auto-contradiction de B. Latour – constante dans l'ouvrage – entre injonction à l'universalité et pouvoir de fragmentation de la cause.** Je reprends : « Pour ce faire, il faut [...] définir un horizon commun pour l'action collective ».

1472 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond*, p. 11 : « Des Gilets jaunes en France aux manifestations de jeunes, en passant par les protestations des agriculteurs en Inde, les communautés autochtones qui résistent à la fracturation hydraulique en Amérique du Nord, ou les disputes sur l'impact des véhicules électriques, le message est clair : les conflits prolifèrent. Parler de la nature, ce n'est pas signer un traité de paix, c'est reconnaître l'existence d'une multitude de conflits sur tous les sujets possibles de l'existence quotidienne, à toutes les échelles et sur tous les continents ».

-classe antagoniste<sup>1473</sup> et anti-idéologie associée<sup>1474</sup> : aucune (cf critique n°1).  
 -cumul de classe auto-contradictoire<sup>1475</sup> : impossible (cf critique n°2).  
 -valeurs de classe<sup>1476</sup> : la vie.  
 -conscience de classe<sup>1477</sup> : la conscience universelle humanitaire ? Petit idéo-exercice. Il y a peu, en lisant, le Soleil m'est tombé dessus. Je me suis aperçu que la dialectique(G) entre sciences molles et sciences dures pouvait être transposée en termes astronomiques : le Soleil étant tenu pour le premier rôle et la Terre pour le second. Tout en sachant que l'héliosphère se déplace à une certaine vitesse en direction de l'apex, cela nous donne un couple astral se déplaçant comme une hélice. S'il fallait définir la conscience universelle je la définirai ainsi. En ce qui concerne l'aspect humanitaire, il faudrait rajouter le caractère(T...T/L...L) relatif la VHHistoire de ce couple et considérer globalement toutes les VHH-histoires comme en étant des conséquences bijectives : je vois l'horreur du vide(T...T)<sup>ccc</sup>, et j'essaye de construire à travers le présent pan-ouvrage son antagoniste(L...L). Ah tiens, je viens de dédoubler la conscience humanitaire universelle ou alors il faudrait n'en retenir qu'une ? Sachez que j'essaye de construire en vous le souvenir d'un risque(TTT-4 + TTT-3 = T...T) que l'on ne saurait courir, aussi est-ce le choix que je fais. Quant à l'autre aspect(L...L), il ne saurait être retenu indéfiniment puisqu'un jour, il faudra sans doute réactiver la protéomorphie méta-pan-dimensionnelle afin de sauvegarder la pan-vie<sup>1478</sup> ... On a donc quand même une constante, la pan-vie(L...L) car tel ne peut qu'être le sens de la VHHistoire<sup>1479</sup> !

- 
- 1473 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 13-14 : « Cela fait toujours un peu peur de réutiliser la notion de « classe ». C'est pourquoi il faut résister à la tentation d'invoquer telle quelle la notion de « luttes de classes » tout en reconnaissant qu'elle a pu, au siècle dernier, rendre de grands services en simplifiant et unifiant les mobilisations. L'avantage de cette notion, c'était de permettre la délimitation de la structure du monde social et matériel, en faisant avancer des dynamiques politiques en termes de conflits sociaux et de formation d'expériences et d'horizons collectifs. Son rôle au cours de l'histoire était clairement *descriptif* aussi bien que *performatif* : si elle prétendait décrire la réalité sociale permettant aux gens de se positionner dans le paysage qu'ils habitaient, elle n'était jamais séparée d'un projet de transformation de la société ».
- 1474 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 13 : « Parce qu'elle conteste la notion de production, on doit même dire que la classe écologique amplifie considérablement le refus général d'autonomiser l'économie *au dépens* des sociétés ».
- 1475 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 13 : « S'il est donc capital de reconnaître un état de guerre généralisée, il faut pourtant admettre que, pour l'instant, il est difficile de tracer des fronts bien nets entre les amis et les ennemis. Sur d'innombrables sujets, nous sommes nous-mêmes partagés, à la fois victimes et complices ».
- 1476 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 18 : « L'écologie a raison de ne pas se laisser dicter ses valeurs par ce qui est devenu, en grande partie, une sorte de réflexe conditionné ».
- 1477 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 19 : « Dans le sens moderne des termes, « classe », « intérêts de classe » et « luttes de classes », sans oublier la très contestée « conscience de classe » ont été utilisés pour décrire comment des personnes différentes partageaient ou non leurs conditions de subsistance avec d'autres ».
- 1478 Constitution d'un axe Marx-Genezai-CrEDH !  
 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 21 : « La survie et la reproduction humaines étaient pour Marx le principe premier de toutes les sociétés et de leur histoire ».
- 1479 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 19 : « Si la classe écologique veut exister, elle doit faire *au moins aussi bien* et, en particulier, définir, elle aussi, le sens de l'histoire – mais de son histoire ! »

- historique de classe<sup>1480</sup> : en fait cette classe a toujours été mais on a jamais été assez intelligents pour tous s'unir en une seule entité politique. Elle a toujours existé factuellement mais n'a jamais été réalisée politiquement.
- morale de classe<sup>1481</sup> : celle-ci recoupe la lutte contre le totalitarisme mais sous une forme actualisée, sous une forme anti-hélio-négationniste. Cela revient à respecter le corpus d'hélio-normes à valeur supra-objectives.
- rôle de la classe<sup>1482</sup> : respecter l'héliordre juridique.
- culture de classe<sup>1483</sup> : le pan-epimeleia.
- légitimité de classe<sup>1484</sup> : cette classe terrestre recoupe une anthropo-neuro-structure. En effet, lorsque l'on raisonne avec les mots, il y a plusieurs niveaux de langage. Je peux parler de moi. Je peux parler de toi. Je peux parler de tout le monde. C'est de ce dernier cas dont il est question ici. La classe terrestre, c'est quand on parle de tout le monde.
- conséquence de la non-appartenance<sup>1485</sup> : situation de repêchage.

1480 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 20 : « L'apport de la définition marxiste de classe se trouve dans la compréhension des conditions *matérielles* dont les conditions sociales ne sont que l'expression. Si la boussole de Marx était utile, c'est qu'elle reposait sur une description relativement claire des processus nécessaires à la continuation de la société. Elle commence par une *description* des mécanismes par lesquels les sociétés sont reproduites ; puis elle *classe* la façon dont les acteurs sont situés de façon antagoniste dans ce processus de reproduction. C'est en ce sens que l'analyse en termes de classe peut être dite *matérialiste*. Si la classe écologique veut hériter de cette tradition, elle doit donc accepter cette leçon de la tradition marxiste et se définir, *elle aussi*, par rapport aux *conditions matérielles* de son existence ».

1481 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 27 : « C'est le devoir de la classe écologique de diagnostiquer la source de cette paralysie et de chercher un nouvel alignement entre les angoisses, l'action collective, les idéaux et le sens de l'histoire ».

1482 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 28 : « Aujourd'hui, la direction des affaires a visiblement changé, mais le nouvel équipement qui permettrait de passer à l'action n'est pas encore élaboré. On en reste à l'angoisse, à la culpabilité et à l'impuissance. C'est le rôle de la classe écologique de fournir cet équipement ». **C'EST UN TRUC DE DINGUE. LA CLASSE ÉCOLOGIQUE LATOURIENNE NE PEUT PAS FOURNIR CE MODÈLE PARCE QU'IL EST ESSENTIELLEMENT COMPOSÉ DE SCIENTIFIQUES QUI NE POURRONT QUE PROPOSER D'UTILES MESURES PARTICULIÈRES, MAIS PAS DE VISION D'ENSEMBLE ET TROP RARES SONT LES PHILOSOPHES CONTRARIÉS QUI ONT EU LA CHANCE DE POURSUIVRE MON PARCOURS** (raison pour laquelle je crois que personne d'autre que moi n'aurait pu écrire cet ouvrage, entre autres raisons). **SI JE COMPRENDS BIEN LE SOUS-TEXTE LATOURIEN, LA CLASSE ÉCOLOGIQUE QUI DOIT FOURNIR LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'HISTOIRE POSITIVE, C'EST MOI TOUT SEUL ?!**

1483 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 29-30 : « Le système de production se trouve en fait encastré, enveloppé dans une tout autre organisation qui fait porter l'attention sur des pratiques qui favorisent l'*engendrement* nécessaire au maintien des conditions de vie – ou qui les détruisent. Produire, c'est assembler et combiner, ce n'est pas engendrer, c'est-à-dire faire naître par des soins la continuité des êtres dont dépend l'habitabilité du monde ».  
Bien joué B. Latour, consitution d'un idéo-fil Socrate-Platon-Latour !

1484 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 34 : « C'est cet allongement de l'horizon qui autorise la classe écologique à se considérer comme *plus légitime* pour définir le *sens de l'histoire* ».

1485 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêcheurs de penser en rond*, p. 38 : « La classe écologique, en lutte avec les anciennes classes-pivots, se reconnaît donc le droit de définir dans ses propres termes et à sa manière, les termes de sol, de territoire, de pays, de nation, de peuple, d'attachement, de tradition, de limite, de frontière, et de décider par elle-même ce qui est « progressiste » et ce qui ne l'est pas. Elle refuse d'être « réactionnaire », sous prétexte qu'elle rénove les termes de territoire et de sol qu'elle a complètement *repeuplés* d'une multitude d'êtres vivants. Elle prétend, au contraire, donner un autre sens à l'axe qui définit ce qui avance ou au contraire, ce qui fait reculer ses projets. En simplifiant tout ce qui permet de *superposer* le monde où l'on vit et le monde don vit dans le même ensemble juridique, affectif, moral, institutionnel et matériel sera dit *progressiste* ou mieux *émancipateur* ; tout ce qui affaiblit, ignore ou dénie ce lien de superposition sera dit *réactionnaire* ».

Si j'interprète selon l'équation classe écologique = moi, j'ai peur. Je ne vais pas définir vos coutumes, soit vos cultures, ce serait totalitaire. Je ne peux que proposer des idées tout au plus. B. Latour va trop loin. Quand il instaure une ligne de moralité entre progressistes et réactionnaires, je suis partagé. D'un côté, il est nécessaire

-critère volontairement historiciste du destin de classe<sup>1486</sup> : la vie(L...L) comme axe directeur.

### Critique plate

-critique n°1. Pourquoi donc ? B. Latour sait très bien que la cause climatique a une portée universelle mais pourtant il conflictualise la notion<sup>1487</sup>. Il n'y a toutefois aucunement lieu d'opposer la classe terrestre à une autre classe composée d'être humains. Nous sommes tous dans le même bateau et il n'y a plus d'autre option que celle d'une union organisée des peuples. S'il peut il y avoir un quelconque ennemi, il ne peut s'agir que des astres, des comètes, en somme du monde supra-objectif, mais en ce qu'il ne s'agit pas d'être humains, il n'y a pas lieu de parler de « classe ». Parler de monde supra-objectif serait sans doute plus pertinent.

-critique n°2. Étrangeté de la situation<sup>1488</sup>. Sommes-nous en guerre au sens juridique du terme ? Il n'y a pourtant ni militaires, ni armes, ni organisations hiérarchiques opposées, ni tranchées, ni hôpitaux ou tribunaux de guerre, ni de charniers, ni de champ de bataille sanglant et pourtant, nous sommes tous portés à assimiler la présente situation avec une guerre. Moi-même je l'ai pensé au début mais en regardant la définition du droit international humanitaire, je me suis aperçu que l'application stricte des critères empêchait d'employer ce terme. Nous nous trouvons dans une situation de vide juridique et l'actualité récente semble montrer la voie : quand la vie des gens était en danger lors de la crise du Covid-19, un état d'urgence a été créé. Il s'agit d'une voie légale qui permettrait d'avoir une solution au niveau national, mais à nouveau, il s'agit d'un problème mondial. Par conséquent, on se retrouve avec une situation d'inadaptation, avec un décalage entre l'ampleur de l'action, nécessairement proportionnelle à l'ampleur du problème et les outils de philosophie politique à disposition : le conseil de sécurité de l'ONU et sa logique martiale (chapitre 7 de la CNU utilisable qu'en cas de situation armée en théorie (ou menace pour la sécurité mondiale mais cette expression n'inclut pas les menaces virtuelles(J) à la sécurité mondiale), les nations sont des freins politiques manifestes (rallongement des négociations, la logique diplomatique tire vers le bas les objectifs à remplir, emploi de techniques juridiques malsaines comme celle de l'attribution d'une valeur facultative à tous les traités internationaux sur le climat), et les individus sont pris à contre-pied de la logique consumériste initiée à la suite de la seconde guerre mondiale (et les hommes politiques n'exécutent que les programmes pour lesquels les individus votent). L'action écologique est vitale, donc inévitablement nécessaire et pourtant il n'y a aucun élément en droit positif qui permette de saisir la situation. Ça faisait longtemps que je voulais utiliser cet ouvrage

---

d'avoir une norme et d'un autre côté, diaboliser l'opposition en la qualifiant de réactionnaire revient à tomber dans l'écueil rhétorique de l'insulte. Au fond, l'idée est bonne mais la formulation est mauvaise : je ressens la méchanceté de B. Latour en ce moment même car il faut être méchant pour aller jusque-là. La réalité, c'est qu'on a toujours nié la réalité du Soleil – quelque part, c'est logique, elle est supra-objective, soit au-delà de notre mode strictement sensible de perception, d'où l'élitisme de la classe écologique de B. Latour. Ah... C'est écrit... Par application du raisonnement, je serais membre de l'élite... C'est pourtant un non-sens car personne ne reconnaît actuellement la valeur de mes propos. Une élite de papier alors seulement. Je reste au stade marxiste de la liberté formelle, et encore, je n'ai pas fini de formaliser le système théorique de nos libertés respectives. En bref, qui ne respectera pas le bloc hélio-normatif ne pourra qu'être assimilé à un auteur d'infraction. D'une infraction d'un nouveau type car il ne s'agit plus de mettre en danger la communauté nationale, mais directement la classe terrestre elle-même. Ça fait peur...

1486 [Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêchés de penser en rond, p. 62](#) : « En parodiant le mot célèbre : « L'écologie politique, combien de divisions ? » Mais cette dispersion est *bienvenue* s'il s'agit d'échapper par tous les moyens au destin apparemment inéluctable de l'extension de la production ».

1487 B. Latour et N. Schultz, [Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêchés de penser en rond, p. 14](#) : « Parler de « classe », c'est donc toujours se mettre en ordre de bataille ».

1488 B. Latour et N. Schultz, [Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêchés de penser en rond, p. 13](#) : « Alors qu'au siècle précédent, on pouvait tracer, certes grossièrement, les conflits de classe qui permettaient, par exemple, de voter pour des partis aux idéologies reconnaissables, il est difficile de le faire aujourd'hui tant que l'état de guerre écologique n'a pas été clarifié ».



pour construire ce concept de classe et je sais maintenant pourquoi j'ai fait le détour volumineux en termes de recherche et de temps sur la généalogie des systèmes totalitaires : c'est parce qu'en réalité, seul un objet nouveau permet de saisir la teneur de la situation qui est elle aussi nouvelle. Nous sommes face à des astres panti-politiques. Nous ne sommes pas dans une situation de guerre car dans chacune de celles-ci, l'issue est incertaine. Ici, la défaite est inéluctable : nous sommes battus d'avance. Nous sommes dominés supra-objectivement et s'il existe un déterminisme – objet que l'histoire de la philosophie a abondamment traité sans disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour se faire – c'est d'hélio-déterminisme supra-objectif dont il faudrait parler. Nous sommes face à un pan-prédateur(T...T) potentiel. Si l'on se réfère à Darwin et qu'on la transpose en termes juridiques, cela signifie que nous devons échapper à sa traque laquelle est d'ordre moléculaire puisque l'hélio-carnage(TTT-4) sera proportionnel à la quantité de gaz à effet de serre que nous émettons. Ce n'est donc pas exactement un état de nature, c'est plutôt un état de pan-dominance : nous ne pouvons qu'être impuissants face aux astres. Peut-on dire se plier à la volonté du Soleil ? Cela ne ferait aucun sens, les astres n'ont pas de subjectivités. Le mode de fonctionnement du cosmos est astro-mécanique. Respecter les normes supra-objectives telles que décrites par les sciences dures me semble être une expression convenable. Mais alors dans ce cas, il est possible de dire que les astres produisent leurs propres normes de façon complètement indépendante de tous les autres facteurs autres que leur propre *constitution*. Cependant, ce respect intervient à plusieurs niveaux : dans le droit public comme dans le droit privé, toutes les institutions abstraites, comme tous les individus sont concernés. Un lien supra-objectif par conséquent lie tous les *homo sapiens*, un lien ayant un impact liberticide, mais néanmoins potentiellement attentatoire à la pan-vie et par conséquent à inclure de façon transversale dans toute norme. La morale du Soleil ne peut qu'être incluse dans nos ordres juridiques et, la *politeia* n'étant jamais qu'une fonction de la liberté octroyée aux individus membres d'une communauté politique en en faisant abstraction, notre étoile raye d'un thermo-trait brûlant nos conceptions antérieures de la vie en groupe. Le Soleil peut effectivement s'interpréter comme ayant sa propre pan-idéologie(F), comme le pire des tyrans et le plus pan-efficace d'entre eux, mais encore une fois, je plaque un concept ancien sur une situation nouvelle : j'aurais dû parler d'hélio-tyrannie ou d'hélio-totalitarisme et ces deux expressions révèlent bien l'influence potentielle du Soleil laquelle est nécessairement incluse dans nos ordres politiques, à un quelconque niveau de gouvernance que ce soit. Il s'agit d'une sorte d'hélio-facteur omni-présent, d'une *masterpiece* politique ou anti-politique(T...T), c'est selon. Non, ce n'est pas une guerre : c'est une simple contrainte méta-politique, méta-juridique, méta-constitutionnelle, méta-philosophique (et non pas méta-philoSOphique), méta-culturelle, méta-égalitaire... Nous en sommes à un stade où nous ne pouvons plus nous affranchir de son hélio-souveraineté ! Et ce terme est correctement employé puisque la souveraineté implique un pouvoir sans limite : je ne connais comme limite au Soleil que le temps, que j'appelle parce que c'est joli, le chrono-cosmo-souverain. On peut l'appeler comme on veut, il nous tuera tous lui par contre, ça c'est garanti : même du Soleil, il aura la masse. Le temps, c'est la force la plus puissante de l'univers, au-delà du fait qu'il soit indéfinissable en physique selon M. Parizet. Quitte à ne pouvoir le définir, reconnaissons « juridiquement » sa valeur : (supra)<sup>2</sup>-objective, et là, même moi avec ma « méta-pan-dimensionnalité », je m'incline, je reconnais ma défaite. Dès lors, un problème de philoSOphie se pose : le Soleil opère comme une constitution méta-politique, et le temps, comme un agent méta<sup>2</sup>-constitutionnel (rendez-vous compte à quel point le débat intellectuel, auquel contribue le présent ouvrage, s'avère complètement obsolète sur cette question : là où ils voient une guerre, je vois la méta-liberté ! Et puis c'est pas n'importe qui, c'est Bruno Latour qui dit ça ! Il a fait une leçon inaugurale à Sciences Po Paris ! Et cet élément de langage est absurdement repris à la télévision, à la radio, etc !). Transposé en termes d'Histoire positive, à l'hélio-méta-fondamentalisme correspondra la bloc-supra-objectif de la liberté carbonique et dans le cas du temps, il s'agira du point de réunion de deux modes d'existence – carbonique ou non -, soit de tout ce qui existe : le point d'indistinction dans lequel le vivant et le non-vivant se réunisse, l'exact assemblage de l'Un et

du multiple. Ce chrono-cosmo-facteur est à considérer – en cas d'éventuelle survie de l'humanité à la présente crise climatique – si l'humanité parvient au stade de la géante rouge du Soleil. Ce n'est pas l'urgence politique qui est la mienne mais il faudra prévoir une porte de sortie pour ce problème-là aussi, c'est certain : il s'agit d'un autre risque(T...T) auquel l'humanité devra faire face mais je-nous suis-sommes pour l'instant complètement démuni face à celui-ci... L'horizon infini du temps... Voilà un autre axe d'invalidation du présent ouvrage : si l'on se place dans un trillion d'année, c'est sûr, il sera complètement idéobsolète :p. Le Soleil et le chrono-cosmo-souverain, voilà les ennemis-amis... Ah tiens, je regarde une vidéo sur le temps, une conférence d'Aurélien Barrau, et celui-ci explique que la relativité restreinte se trouve au-delà du temps : il s'agit donc d'une notion (supra)<sup>3</sup>-objective<sup>1489</sup> ! Bravo M. Barrau ! Et je trouve assez drôle de maintenant vous renvoyer la balle : existe-t-il une dimension (supra)<sup>4</sup>-objective ? Une dimension (supra)<sup>n</sup>-objective ? J'ai réussi, j'ai réussi à créer un dialogue entre sciences dures et sciences molles ! Je m'arrête ici pour aujourd'hui, j'ai les larmes aux yeux : mon système théorique fonctionne ! Ça FONCTIONNE VRAIMENT !!!!!!!!!!!!!!!! Enfin... si fonctionnera vraiment si on trouve une dimension (supra)<sup>4</sup>-objective ? Je suis un peu perdu sur le terrain de la probité intellectuelle de mon propos ? Disons que le fait que j'ai (encore) réussi à intégrer un propos de science dure dans mon ouvrage suffit à établir le dialogue : la physique a dit et j'intègre. Maintenant je questionne et on verra si une réponse en retournera... Dans des siècles peut-être ? Je suis dans le futur maintenant ? Ahah. Post-écriture de ceci, j'ai continué de regarder la vidéo de la conférence et en réalité, il semblerait que la théorie de la relativité générale soit encore un cran au-dessus de la relativité restreinte puisque en gros chaque individu aurait sa propre perception de l'espace selon cette théorie. En somme on retomberait sur la subjectivité référentielle. Ce point est substantiel puisque il permettrait de boucler la boucle théorique des dimensions néo-juridiques avec l'équation que j'écris quand même en gris parce que je la soumetts à validation (supra)<sup>4</sup>-objectivité = subjectivité<sup>ccci</sup>.

1489 Chaîne youtube d'A. Barrau, Qu'est-ce que le temps : vision cosmologique. A. Barrau, colloque de Nice., 22/11/2018 : « La relativité, c'est la grande théorie de l'espace et du temps. La relativité restreinte [...] repose sur des hypothèses presque inévitables. On sait qu'en Physique, il est possible, il est nécessaire de douter de tout. Nos théories sont sujettes à caution, elles seront un jour remplacées par de meilleures théories, c'est normal ». **Je m'arrête car je sens une ombre Popperienne du pan-doute scientifique : DU IDÉO-BALAIS.** « La science, c'est le rapport finalement à la déconstruction et au fragile mais la relativité restreinte, c'est peut-être ce qu'on a de plus fort, de plus fiable et de plus durable parce qu'en fait elle ne dépend presque de rien d'autre que de l'existence de lois, qu'elles que soient ces lois. Et ces théories, ce qu'elles nous disent, c'est qu'on doit complètement revoir notre rapport au temps. D'abord parce qu'il existe une vitesse limite qui est indépassable. [...] En fait, c'est la vitesse de la lumière. Mais je veux dire, ce n'est pas important que ce soit la vitesse de la lumière. Même dans un monde sans la vitesse de la lumière, il y aurait quand même cette vitesse indépassable. Cette vitesse indépassable, il faut vraiment la penser comme ce qu'on pourrait appeler une constante de structure de l'espace-temps, c'est-à-dire une propriété intrinsèque de ce qu'est l'espace-temps. Si la vitesse de la lumière obéissait à d'autres lois, on aurait quand même à faire face à cette sorte de frein à nos velléités exploratoires. Vous voyez, c'est une propriété interne au contenant et non pas une propriété secondaire du contenu. Ça c'est la première grande leçon. La deuxième, c'est que l'espace-temps, c'est plus compliqué que ce que Newton et Galilée pensaient, c'est-à-dire que si nos montres sont parfaitement synchronisées, le simple fait que j'ai la fâcheuse tendance de me balader quand je parle, hop, maintenant nos montres ne sont plus synchronisées : je n'ai plus le même âge que vous. C'est une vérité mesurable, absolument indiscutable et ce que cela signifie en clair, c'est que les voyages dans le futur sont sans aucun doute possibles, d'ailleurs on le fait et on pourrait tous être encore vivants si on le souhaitait en l'an 10 000 sur la Terre, il suffirait pour cela d'avoir une technologie un peu plus développée que celle que l'on a parce qu'accélérer un corps humain à la vitesse proche de celle de la lumière, ce n'est pas simple mais en tout cas conceptuellement, c'est absolument indubitable et avec des particules élémentaires on le fait. On prend des particules qui vivent un milliardième de secondes et on les fait vivre une seconde. C'est exactement comme si on prenait un homme qui vit 100 ans et qu'on le faisait vivre 100 milliards d'années. Donc ça, ce sont des choses qui sont complètement intégrées dans le coeur de la physique depuis plus d'un siècle mais dont les conséquences épistémiques ou poétiques n'ont pas encore, je pense, pénétré les non-spécialistes. Je crois qu'il s'agit pourtant de quelque chose dont nous devrions nous enivrer puisqu'il s'agit de quelque chose de très profond, sur cet au-delà de cette vision Kantienne du temps qui serait une sorte d'absolu transcendantal, disait-il, c'est-à-dire a priori de la sensibilité humaine ».

-critique n°3 : « Le système de production est devenu synonyme de *système de destruction* » (p. 23). Pour moi c'est et ce sera toujours la même sentence : autant cela peut-il être vrai, autant cela est irresponsable d'écrire cela sans reconstruire un système politique derrière. Théoriquement, il détruit tout et laisse derrière lui, une classe écologique divisée, prise dans des conflits qui la dépasse, et sans même une base théorique fiable : le concept de classe écologique désigne au sens littéral les scientifiques et autres personnes richement informées sur la réalité climatique. Il s'agit en d'autres termes d'une élite intellectuelle. Or les intellectuels ont Historiquement attiré méfiance, préjugés et condamnation automatique (il n'y a qu'à lire la condamnation de toute idéologie par Harendt pour se rendre compte de l'actualité du propos!). À ce propos, hier, le 3/8/2023, je suis allé rencontrer une association de militants écologistes pour leur parler de mon ouvrage. Parmi eux figurait une dame qui avait étudié à Sciences Po Paris. Je présentais à peine ma pensée qu'elle me coupait déjà pour m'accuser d'énoncer « des dogmes ». J'ai repris ma présentation puis, elle m'a posé une question pour dire que je faisais de « l'idéologie ». J'ai contesté, fini ma présentation. Elle est revenue à la charge et a conclu sa critique en disant que j'étais « totalitariste », alors même que je me bats contre toutes les formes dimensionnelles du totalitarisme qui puisse exister<sup>ccci</sup> ! Elle a appliqué littéralement les critères de la Harendt négative ! Voilà comment règnent les « élites intellectuelles d'aujourd'hui : elles règnent sur les cendres de la pensée ! Et voilà, comment une personne, peut-être intelligente – bien qu'elle m'ai paru idéo-diabolique – en vient à dire des contre-vérités que les autres ont gobé sans broncher alors que pour moi, il n'y a rien de pire que d'accuser(ttt) oralement quelqu'un de la sorte ! Il y a trop de critères pour pouvoir se permettre de formuler oralement une telle critique, aussi intelligente soit cette personne qui se voulait « bienveillante ». Merde quoi, on a pas le droit d'être aussi con en étant passé par de telles institutions ! Et j'ai d'autres exemples d'individus horribles étant passés par cette institution ! J'ai également de bons exemples mais mon dieu, il est indispensable de mettre un terme à ce pseudo-élitisme complètement irrationnel des sciences molles dont les représentants ne sont jamais que des gens qui ne savent ni appliquer ni critiquer *intelligemment* ce qu'ils lisent ! Et je suis même tenté de lui appliquer un idéo-effet miroir confirmé non seulement par la pratique, mais encore par la théorie : j'ai lu ce matin que nous étions encore en croissance ! C'est bien les preuves devenues banalisées que c'est le monde à l'envers<sup>1490</sup> !

---

1490 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition *les empêchés de penser en rond*, p. 36 : « L'allongement de l'horizon de l'action à l'extérieur de la production et hors du cadre défini par les États-nations, voilà dorénavant la tâche de la classe écologique en voie de formation. C'est par ce projet qu'elle peut, elle aussi à son tour, espérer entraîner les autres classes derrière elle. Cette réorientation doit être clarifiée au plus vite, parce que la *trahison* des classes dirigeantes a libéré de nombreux mouvements, en réaction, qui se sont mis à revendiquer un attachement à l'identité, en recherchant la protection à l'intérieur de frontières plus ou moins étroites selon l'ancien modèle de la « terre et des morts ».

A posteriori, je pense que B. Latour n'avait pas les informations dont je dispose : les néolibéraux avaient prévu une porte de sortie théorique avec l'anti-philosophie de K. Popper. Je l'ai déconstruite donc la porte de la protéimorphie constitutionnelle est ouverte. Cependant, cela est révélateur d'un trait anthropologique que B. Latour n'a pas mis en évidence et qu'A. Harendt peut bannir (cf critique n°25), cela n'empêchera jamais que les êtres humains – pardon, j'aurais dû écrire les êtres vivants – ont besoin d'idées pour vivre. Quand on lit de la philosophie antique, on se rend compte que les idées sont toujours de plus en plus élaborées (je ne dirai pas systématisées car je crois que nous n'avons jamais que perçu des structures et non véritablement de système car les structures peuvent être incohérentes entre elles à la différence d'un système), ce qui signifie qu'existe une sorte de tendance à la hausse anthropologique de la qualité des idées, et corrélativement de leurs quantités, bien que la qualité l'emporte nécessairement. En bref, les idées sont consubstantielles au maintien de la vie et leur partage est consubstantiel au fait même d'en avoir. Une phrase m'a marqué dans le Nouveau Testament : revêtir l'armure de Dieu... Récemment un film, *Haniki mon frère* raconte l'histoire d'un homme également drapé de cette armure((TTT-2)), en revanche). Aujourd'hui, tous les individus-systèmes(-) portent également une armure((TTT-3 + para-TTT-3). Dire que l'humanité a besoin d'idées est insuffisant... L'humanité a anthropologiquement besoin d'idées cohérentes : le capitalisme n'est pas incohérent en soi si l'on considère que le bonheur est le « souverain bien » pour reprendre la formule d'Aristote(-). Seulement, ce n'est pas la notion la plus importante : il ne peut que s'agir de la vie et non du bonheur. Ainsi, l'écologie politique est sur le terrain des idées rationnellement plus légitime que le système actuel qui est de son point de vue complètement irrationnel, point de vue que partage d'ailleurs Aristote (*Aristote, Les Politiques, livre III, IVème*

-critique n°4. C'est pas contre B. Latour, c'est juste que ça me dépasse<sup>1491</sup>. Dans quel monde vit-on ? C'est effrayant de lire ça !!

-critique n°5. Contre-vérité<sup>1492</sup>. Punitif, l'écologie ? C'est le monde à l'envers : il s'agit de protéger la vie des gens ! Comment cela pourrait-il être considéré comme punitif ? C'est à l'inverse complètement punitif de faire mourir en 2050 avec un scénario 8.5 un milliard d'innocents qui n'ont rien demandé à personne parce qu'on ne choisit pas son territoire de naissance ! La rationalité la plus stricte suggère de protéger sa vie et la vie des autres parce que si on protège pas la vie des autres, il n'y a aucune raison que la sienne propre le soit aussi, en d'autres termes, ce serait un état de nature. Sauf que si on protège la vie de tout le monde, ben on fait attention à pas enfreindre les règles collectives, à savoir les normes supra-objective. C'est le monde à l'envers et ceux qui crient, geignent ou se plaignent sur ce point ne peuvent qu'être assimilés à des panarchistes irresponsables ! Et c'est eux en plus qui auraient raison comme le suggère la banalité de l'expression d'écologie punitif, ou pire encore de terrorisme écologique ?! Le monde à l'envers ! Le terrorisme c'est pour faire peur (matérialité indirecte) en tuant des gens (matérialité directe), en employant à cette fin des instruments militaires de façon organisée (critère procédural) en tant se faisant passer pour un civil (critère formel), le tout en suivant une pan-idéologie(F), classiquement(TTT-1). Les militants pour le climat jettent de la soupe sur des tableaux protégés par du verre et on parle de terrorisme écologique, de même pour des militants qui déchirent une serre ! Mais les gens se rendent-ils compte de leur techno-collaborationnisme écologique dû à leur passivité routinière d'un système qui en tire profit sur le mode de la lucidité cynique la plus absolue ? Les mots ont un sens et l'accusation vide de sens révèle l'inconscience du débat public lequel est d'ailleurs rempli de contre-vérités et raccourcis intellectuels affligeants : pendant les confinements, certaines personnes criaient au totalitarisme alors que c'était pour protéger la vie des gens et les gouvernements qui l'avaient imposé avait supra-objectivement raison !!! Mais non, les gens criaient au totalitarisme<sup>1493</sup> alors que c'était littéralement l'intention politique inverse ! Et puis de toute façon, sur le plan épistémologique global, les gens ne construisent aucun paradigme, ni ne

---

siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 226 : « Mais [les hommes] se rassemblent et ils perpétuent la communauté politique aussi dans le seul but de vivre ») et l'homme a besoin d'une idéo-armure : cela est un fait anthropologique. Soit, et bien, j'ai l'intention de lui en donner une nouvelle(L...L) et les néolibéraux – je crois ne sont pas si diaboliques que cela – ont prévu un moyen pour qu'on leur en donne une et ne bougeront pas d'un iota sans celle-ci (il s'agit d'une spéculation). J'espère tellement que ce soit vrai et qu'il n'y ait pas de trahison comme le dit pourtant B. Latour ! Après tout, il faut bien comprendre cette réalité : il est impossible de changer d'ordre sans solution alternative ! En revanche, quand l'alternative est finalisée et compréhensible, ne pas l'investir serait pan-criminel. Hier, j'ai renvoyé la balle aux sciences dures. Aujourd'hui, 5/8/2023, je la renvoie aux puissances néolibérales. Cet ouvrage n'est au fond que lignes sur papier numérique s'il n'est pas mis en œuvre par elles. C'est en quelque sorte « l'idéo-descendant » de K. Popper qui leur adresse ce message en tout cas et qui espère ne pas se tromper... Je concluerai cette note de bas de page en taclant Zarathoustra, et à travers lui F. Nietzsche, en disant que l'être humain ne pourra jamais être par-dessus tout bien ou tout mal : il faut nécessairement une table morale, celle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'anti-tyrannie est suffisante...

1491 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 25 : « À cette nuance près, il est vrai décisive, la classe écologique peut donc revendiquer qu'elle reprend, en l'amplifiant, l'histoire de la gauche émancipatrice. Le signe que cette reprise a bien eu lieu, c'est que les militants écologistes sont maintenant plus nombreux à se faire assassiner que les syndicalistes ».

1492 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 41 : « Tant qu'on n'aura pas redirigé ces émotions, l'écologie sera toujours interrompue dans ses avances par les accusations d'ennui, de limitation, de retour en arrière. Comment pourrait-elle sonner le tocsin et prétendre mobiliser les foules « vers l'avant », fidèle aux traditions « progressistes », alors même que c'est le progrès qu'elle met en cause ? Elle ne pourra jamais résister à l'étiquette « d'écologie punitif » ».

1493 A. Bilheran, *Chroniques du totalitarisme*, 2022, édition Bookelis, 208 pages. Dans ce livre, pas de paradigme du totalitarisme, pas d'application des critères, pas de reconstruction. Rien qui va méthodologiquement ! Le sens des mots est toujours à reconstruire, pas à détruire sinon on tombe dans le critère totalitariste justement de sémiogénérescence (critère n°4.1.1.1. du chapitre premier du livre premier).

se mettent d'accord dessus pour débattre, ni ne fixent les règles du débat, ni ne rappellent ni ne discutent les faits avec une indispensable précision, ni se connaissent de cas analogues afin de comparer, ni n'ont été sur le terrain pour savoir ce qu'il s'est véritablement passé, ni ne sont juges de tout ce que les médias traitent comme information, ni n'ont de formation intellectuelle juridique, ni n'ont préalablement comparé leur point de vue avec d'autres, ni n'ont réfléchi à l'impact sociétal de leurs propos (surtout en termes de santé mentale publique), ni n'ont validé leurs conclusions par quiconque. Une contre-vérité ne peut en aucun cas remplir tous ces critères ! On ne sait pas parler(VI+2), ni raisonner(VI+2), ni écouter (VI+2) : j'ai l'impression de parler à des gosses ! On ne distingue pas non plus les médias fluides des médias socio-polaires (normal, c'est moi qui ai créé la théorie)... N'empêche que tous les médias traitent les informations de la même façon, avec un sérieux toujours indifférencié : tous les sujets peuvent être abordés et du jour au lendemain, on passe du cinéma à l'écologie en poursuivant avec le monde politique pour finir sur l'analyse socio-culturelle de l'insertion des migrants de l'Asie du Sud-Est dans le tissu social français. Comment les médias ne peuvent-ils pas être spécialisés au jour d'aujourd'hui ? Comment leurs programmations ne peuvent-elles pas être guidées par le public et non par les intérêts commerciaux du dernier artiste : et oui, l'information diffusée à la TV est aussi un sujet démocratique ! Tiens tant qu'on y est : les Jts d'information balancent les informations sans les hiérarchiser de façon cohérente. J'en propose une : d'abord le supra-objectif, puis l'objectif, puis l'intersubjectif et quant au subjectif (montrer des petits bébés ou des gens qui sont en vacances et qui racontent qu'il fait beau ou qu'il pleut ou qu'il fait chaud là où ils sont, je pense que c'est moins important que de dire la vérité sur la nécro-canicule en Afrique centrale). Et vous savez quoi : les médias les plus importants, ce seront les médias fluides parce que les vraies discussions intellectuelles, elles se déroulent à l'écrit, surtout si l'on ne connaît pas le sémio-système socio-polaire !

-critique n°6. Hétéro-détermination<sup>1494</sup> et donc auto-contradiction<sup>cciii</sup> Latourienne.

-critique n°7. Mépris de la réalité neuro-structurelle des hommes<sup>1495</sup>. L'étude du totalitarisme m'a montré que dans les pires situations d'urgence vitale, l'homme était encore capable de faire preuve de la plus grande ingéniosité malgré le précipice d'U-∞ qui s'approche (renvoi au critère 4.2.2.6. du chapitre premier du livre premier). Dès lors, si c'est la pan-vie qui est en jeu, les gens pourront s'adapter car nous disposons tous d'un mécanisme de survie permettant de sortir de nos routines respectives pour en adopter de nouvelles, en les créant nous-mêmes ! Et puis, le *piecemeal engineering* n'étant plus théoriquement soutenable<sup>cciv</sup> puisque je l'ai moi-même idéo-déconstruit, et que la pan-urgence climatique exige que nous prenions des mesures radicales dans un tel sens (ou c'est pan-U-∞)

1494 B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 43-44 : « La classe écologique reprend à son compte et prétend hériter des valeurs de liberté et d'émancipation, mais elle doit les investir d'un sens enfin compatible avec ses conditions pratiques que les notions de production et de partage plus ou moins juste des richesses avaient laissé de côté. S'il est vrai, comme l'a proposé Karl Polanyi, que la terre, le travail et la monnaie sont inaliénables, et *inappropriables*, cela veut dire que, en privilégiant le maintien de l'habitabilité, la classe écologique rencontre enfin à nouveau ses *véritables propriétaires* ».

La monnaie, inaliénable ? Pourquoi pas dire que la monnaie est « institution sociale » ou une « loi sociologique » comme K. Popper tant qu'on y est ? Non, Latour n'opère pas d'idéo-lien avec Aristote(+), pas sur le terrain de la monnaie : Aristote concevait aussi l'hypothèse du troc comme acceptable, hypothèse négatrice de la notion intermédiaire de monnaie (Aristote, *Les Politiques*, livre I, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 116 : « Car alors on échange des choses utiles les unes contre les autres et rien de plus, par exemple on donne et on reçoit du vin contre du blé, et ainsi pour chaque chose de cette sorte. Et cet échange-là n'est ni contraire à la nature ni une espèce de chrématistique ».

1495 *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 74 : « Toute l'histoire des mouvements sociaux le montre, il faut un très long temps pour faire s'aligner, même approximativement, les manières, les valeurs, les cultures avec la logique des intérêts ; puis, développer la fameuse « conscience de classe » ; et, enfin, inventer une offre politique qui permette aux classes d'exprimer leurs conflits sous une forme instituée ».

-critique n°8. L'Europe, c'est la solution<sup>1496</sup> ! C'est quand même grotesque d'avoir un intellectuel qui ne sait même pas qu'il y a deux Europes – même remarque pour le très célèbre journaliste O. Duhammel. C'est par conséquent incompréhensible : B. Latour parle-t-il de la CrEDH qui désubstantialise son contrôle de constitutionnalité eu égard du droit à l'environnement sain et équilibré qui a une valeur supra-objective<sup>cccv</sup> ou bien de l'Union-Européenne qui vote des textes pour qu'on laisse des terrains vierges en jachère sans aucun travail humain dessus pour attendre que les arbres poussent tout seul (texte discuté au parlement de l'Union-Européenne en Juillet 2023, texte conforme à des études présentées dans une vidéo de The economist. Problème : les micro-climats dont seuls les techniques permaculturelles et agrobiologiques permettent de bénéficier supposent un travail des sols (une mare ne se creuse pas toute seule par exemple) au-delà du nécessaire travail méta-agro-forestier qu'il soit nécessaire de réaliser et de toutes les étapes ultérieures d'entretien des jardins-forêts, zéro pointé l'Union-Européenne !) ALORS QU'IL FAUDRAIT PLANTER ENVIRON 2000 MILLIARDS D'ARBRE !!!! LES DÉPUTÉS DE L'UNION-EUROPEENNE DÉBATTENT D'UN TEXTE ALLANT À L'ENCONTRE DE NOTRE DEVOIR SUPRA-OBJECTIF DE PLANTER UNE FORÊT DE 200 MILLIARDS D'ARBRES<sup>cccv</sup> !

---

1496 B. Latour et N. Schultz, Mémo sur la nouvelle classe écologique, 2022, édition les empêcheurs de penser en rond, p. 83 : « L'Europe unie est pour la classe écologique l'exemple d'une expérience en vraie grandeur où la redistribution de l'intérieur et de l'extérieur des États lui prépare son rôle de future classe-pivot capable d'entraîner les autres classes derrière elle ».

## Jancovici, ce scientifique moralo-amoral ?

Synthèse de la pensée de Jancovici :

-chaîne youtube de J-M Jancovici, 1-L'énergie, cours des mines 2019 : l'économie, ça pollue, le lien ne peut qu'être structurellement établi. Le libéralisme pollue. La mondialisation pollue.

-chaîne youtube de J-M Jancovici, Cours 3, Le changement climatique (1), Cours des mines 2019 et chaîne youtube de J-M Jancovici Cours 4 – le changement climatique (2), cours des mines 2019 : le climat constitue une méta-structure toute-puissante ayant droit de vie et de mort sur toutes les espèces qui s'y trouvent. Les mécanismes de réchauffement climatique se superposent et s'inter-amplifient. Nous n'avons aucune maîtrise sur la méta-structure.

-chaîne youtube de J-M Jancovici, cours 5, Cours des mines 2019, Les économies d'énergie :

Jancovici nous présente l'équation de kaya suivante :

émissions de gaz carbonique = efficacité de l'émission en gaz carbonique de l'énergie \* intensité énergétique de l'économie + production par personne \* population

cette équation peut être simplifiée de la façon suivante :

$$CO_2 = (CO_2/TEP)*(TEP/PIB)*(PIB/POP)*POP$$

La dimension anti-vitaliste de la pensée jancovicienne consiste à dire qu'il faudra (je le dis grossièrement) tuer des gens pour ramener la méta-climato-structure à l'équilibre. Il le formule de la façon suivante de façon très appuyée : "pour baisser production de CO<sub>2</sub>, il faudra réduire l'un des termes de l'équation et le dernier terme de cette équation c'est la population". Dans la mesure où aucune politique valable n'est mise en place pour tenir compte du paramètre politique jancovicien<sup>1497</sup>, on peut très largement supposer qu'aucune autre solution n'existe. D'autre part, il existe un faisceau convergents d'indices permettant de croire rationnellement en l'idée selon laquelle, le système juridique actuel mettrait en place, de façon fragmentaire, toutes les dispositions juridiques adéquates de sorte à permettre la réalisation d'une telle politique vitalicide<sup>cccviicccviiiicccix</sup>. La critique est simple : sa pensée politique est tout à fait contraire au principe de raison vitale. Si à l'alternative que pose l'équation de kaya revient à la question de savoir s'il faut tuer des gens ou bien s'il faut tuer l'économie, la seule réponse conforme au principe de raison vitale consiste à tuer l'économie, dans l'acception H(-) du terme. Sinon, c'est la porte maudite de l'écolo-totalitarisme(TTT-5) qu'ouvre J-M. Jancovici...

La critique porte sur un autre plan : Jancovici explicite également un point important : à l'époque médiévale, nous ne polluions pas, et semble indiquer qu'il s'agissait d'une porte de sortie politique. Cependant, une telle proposition s'avère largement insuffisante : ça fait bander qui de construire des moulins et de battre le beurre? Encore qu'un techno-médiévalisme puisse encore se défendre : les hikkikomoris ne sont-ils pas des technolodytes?

Apport : la pensée jancovicienne ne peut être écartée de toute tentative de reconstruction pan-systémique, elle doit même en constituer le premier fondement<sup>cccx</sup>. La base la néo-société ne pourra à l'évidence qu'être rurale étant donné l'urgence qu'il y a à panser les blessures éco-chimiques qu'ont subies les humus mondiaux<sup>cccxi</sup>, de telle sorte que la paysannerie devrait être de principe en L(+) et non être d'exception comme elle l'est en L(-), étant précisé qu'il y a encore de la marge pour conserver une dimension technologique à une telle société. La techno-tribalo-paysannerie incluerait tous les bénéfices de la techno-société et qui seraient assurés par l'Etat universel et hétérogène en autant de services publics mondialisés de telle sorte que notre projet politique ne

---

1497J-M. Jancovici a notamment proposé un ouvrage politique publié par le shift project en 2022 qui se nomme le projet de transformation de l'économie française. Il s'avère néanmoins toutefois trop maigre pour régler le problème qu'il pose lui-même car le problème ne se pose pas à l'échelle nationale mais bien mondiale, universelle, et même virtuelle(J).

serait bel et bien que soft extrémiste en conservant une grande partie des structures existantes, mais en en supprimant l'existence de nombreuses autres.

Critique ou commentaire plat de ses conférences et interviews disponibles sur Youtube :

-mail n°1 du 19/8/2023

Bonjour Monsieur Jean-Marc Jancovici.

Je me permets de poursuivre la création de liens entre les informations que vous apportez sur la scène du débat public pour expliquer de quelle façon il s'avère indispensable de marier sciences molles et sciences dures.

Dans une interview donnée sur Youtube et diffusée sur la chaîne youtube InPower Podcast, vous dites notamment : "Il y avait un papier dans le monde il y a quelques jours parlant des dissensions au sein des couples sur les sujets environnementaux et en fait c'est un vrai sujet parce que la probabilité dans une cellule familiale qui ne s'est pas constituée autour de ces sujets sur l'environnement, que la prise en compte du sujet soit parfaitement homogène au sein de tous les membres de la famille, parents, enfants ou du cercle d'amis est rigoureusement nulle. C'est totalement improbable que tout le monde s'empare à la même vitesse du sujet et ait envie des mêmes changements d'habitudes, au même moment : ça n'arrivera jamais et donc c'est un vrai sujet. Comment est-ce qu'on travaille ça ? Pour moi c'est un vrai problème. Quand on parle des solutions au changement climatique, voilà un truc qui n'est pas un boulot d'ingénieur".

Tout à fait, le problème du débat public français actuellement, c'est qu'il manque une traduction en termes de philosophie politique de l'écologie. C'est une question de superstructure et tout le monde ne peut pas forcément comprendre l'ampleur du problème étant donné l'investissement temporel qu'il exige : nombreuses sont les personnes qui travaillent et qui n'ont ni l'envie ni le temps de se dédier à une telle étude, d'autant plus que la restructuration du système universel des droits de l'Homme est un travail à temps plein, un travail de philosophe de tous les instants. Ce que vous touchez du doigt dans la précédente citation est une question de sensibilité morale : nous ne sommes pas tous également réceptifs au fait que notre voisin soit plus impacté par le réchauffement climatique ou qu'il puisse il y avoir des millions de morts dans telle ou telle région du monde à cause de cette problématique. C'est le point de départ de ma théorisation de la hiérarchie sociale du monde de l'Histoire positive. Il ne pose aucun problème de ne pas être sensible sur le terrain moral cependant qu'une telle insensibilité implique une impossibilité pratique d'exercer des tâches politiques (ce qui est pourtant aujourd'hui le cas : les politiques actuelles sont complètement insatisfaisantes, molles, et donc virtuellement liberticides dirais-je même, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Vous portez le message de l'écologie depuis des années et rien n'a changé car c'était une question de système juridique universel que cela impliquait : en changeant ce dernier, on égalise tout le monde et on règle la problématique soulevée dans la précédente question. C'est de millions sinon de milliards de vie dont on parle et l'évitement de telle catastrophes ne peut que faire l'objet d'un consensus, au détriment des vieillissantes démocraties dont l'acte de décès est depuis peu acté en droit positif.

Ce n'est pas un "travail d'ingénieur"... C'est un travail de synthèse de toutes les informations et c'est une question de re-construction systémique. C'est encore un travail d'apport en idées neuves, et cela encore, c'est une chose nouvelle qui excède le cadre de la philosophie étant donné que celle-ci se borne le plus souvent à une stricte répétition de principes anciens. Quand je parlais de synthèse universelle, j'ai omis de préciser qu'il était également nécessaire de modifier la substance méta-



constitutionnelle et cela effectivement, seul un étudiant en droit constitutionnel pouvait le faire. Techniquement, ce que je viens juste d'écrire devrait être révisé : l'ordre juridique français ne repose plus exactement sur une constitution mais bien sur une supra-constitution, laquelle est paradoxalement double (la charte des droits fondamentaux de l'Union-Européenne et celle de la Convention européenne des droits de l'Homme). Un faisceau d'indices convergents me permettent d'estimer que cette dernière supra-constitution excède en valeur celle de l'Union-Européenne cependant que pseudo-système actuel des droits de l'Homme ne soit pas du tout satisfaisant sur le terrain climatique : la vieillesse des textes est telle que même ce dernier texte ne mentionne même pas la notion "d'environnement", tout en sachant que la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'Homme sur ce terrain est également construite à l'envers... Je suis étudiant en droit européen des droits de l'Homme à Strasbourg et pourtant je critique sévèrement la jurisprudence de la Cour que j'étudie. En d'autres termes, je vais contre mes intérêts propres d'étudiant. Mais je ne suis pas qu'un étudiant. Je suis aussi et surtout un citoyen et cela prévaut sur toutes les études ou carrières que j'aurais pu mener grâce à un bout de papier qui s'appelle un diplôme. C'est cette compétence critique d'un tiers observateur que je me suis forgé en tant qu'étudiant (plus que) sérieux que je revendique pour pouvoir vous présenter dans mon ouvrage une reconstruction du système actuel qui se découple manifestement de l'écologie alors même qu'il est nécessaire de marier sciences molles et sciences dures (tout en excluant les sciences économiques!) afin d'espérer inverser la courbe du climat, objectif politique planétaire qui requiert effectivement une union de tous et non une fission des familles, notamment nucléaires.

Nous sommes des "animaux sociaux" mentionnez-vous encore dans la même interview. En effet, ma vision de l'être humain est qu'il existe une hiérarchie orale des membres d'une société. Obtenir la reconnaissance de l'un de ses membres les plus éminents permettrait à mon travail de faire l'objet d'une véritable démocratisation (les vidéos Youtube comme la gratuité numérique de l'ouvrage sont là pour ça). Je ne pourrais jamais gravir cette hiérarchie sociale orale de la société sans une aide extérieure, tout comme l'inversion de la courbe du climat.

Toujours est-il que les difficultés réelles que vous soulevez peuvent être solutionnées de mon point de vue grâce à ma philosophie politique. Si vous me le permettez, de mon point de vue, nous sommes encore dans le monde de l'Histoire négative, autrement dit, nous sommes encore dans un système politique dangereux pour lui-même sinon pour l'humanité, soit, en temps de fin de tout. En de telles circonstances, permettez-moi de vous envoyer quelques messages afin de vous convaincre du bien-fondé, de la sincérité et de l'utilité de ma démarche.

Dans l'espoir d'obtenir une réponse favorable de votre part à la présente demande d'appui médiatique de mon propos,  
Respectueusement,  
Hugo Genezai.

PS : dans la même vidéo, vous mentionnez qu'il soit utile dans une première phase de rendre le capitalisme "vertueux". Je suis assez gêné : il est possible d'assimiler le système capitaliste à hauteur de 97% au paradigme du totalitarisme (et avec des ordres de grandeur décuplés par rapport à la seconde guerre mondiale). C'est le système universel des droits de l'Homme dans lequel est inclus le capitalisme qui est directement en cause. L'inversion de la courbe du climat ne pourra pas être réalisée sans des changements profonds, durables et rapides, de même que l'esprit humain n'est capable de réaliser de tels changements qu'en situation d'urgence (il s'agit d'une anthroponomie découlant du critère n°4.2.2.6. du chapitre premier de mon ouvrage), ce qui est présentement le cas

(dans une récente conférence, Arthur Keller parle notamment du fait que la survie de l'espèce serait actuellement mise en danger).

Il me faut expliquer un problème dans ma démarche : je parle d'un enjeu universel et dispose d'une philosophie politique qui se place à ce même niveau, cependant que je ne sois qu'un grand inconnu au bataillon. Moi, seul en apparence, accuse un système de folie néo-totalitariste. J'ai mentionné en apparence car dans mon livre je m'appuie sur les plus grands philosophes que j'ai pu lire (F. Nietzsche, Arendt, Platon, et d'autres) : en réalité je ne suis pas seul (je relaye aussi le message de nombreux scientifiques et professeurs d'université et prétend même dire que je relaye le propos des "petites gens" que je rencontre quotidiennement dans la rue avec laquelle je tiens à conserver un contact direct). Néanmoins, la situation demeure la même d'une révolution systémique mondiale provenant d'un étudiant solitaire. C'est pour me sortir de cette situation que j'aurais besoin de votre relais médiatique ou associatif, ou autre, toute aide étant la bienvenue.

PS n°2. Dans la même vidéo, vous dites notamment : "Pour dire des choses désagréables, je pense que malheureusement, avec le temps, l'employabilité des métiers strictement littéraires va baisser parce que c'est des métiers qui sont plus difficiles à raccrocher à des fonctions essentielles, donc plutôt des gens qui essaient de trouver une voie en ayant étudié des lettres, de l'Histoire. Je pense que ce sera plus difficile car ce sont des fonctions qui ont évolué dans des sociétés très nanties, et on aura progressivement plus besoin de technicité opérationnelle, de gens qui savent faire des meubles, peindre, etc".

Dans la mesure où je sais aujourd'hui que ma philosophie politique fonctionne sur le terrain systémique et que c'est justement de l'étude de l'Histoire, en particulier du totalitarisme, que tout a commencé, je me permets de dire que l'Histoire se voit dotée d'une utilité politique universelle en ce sens qu'il s'agit d'un socle de connaissances clefs nécessaires à l'identification et à l'éradication de toute forme de néo-totalitarisme, en quelque dimension que ce soit. La connaissance et la maîtrise de l'outil intellectuel du totalitarisme constitue donc un outil politique clef en vue du maintien de n'importe quel ordre politique, juridique, social ou autre.

-mail n°2 du 19/8/2023 :

Re-bonjour Monsieur Jean-Marc Jancovici.

Permettez-moi de commenter des propos très intéressants que vous avez formulé lors de la conférence susmentionnée :

- "C'est parce que les populations qui exercent le pouvoir, donc, le cadre dirigeant économique, les hauts fonctionnaires, les cadres dirigeants du monde politique, etc, sont les derniers touchés par les évolutions adverses en cours. Donc pourquoi jusqu'à maintenant on ne s'est pas occupé du problème, tout simplement parce que le problème ne touche pas dans sa chair globalement, le dirigeant économique, et tous les autres gens qui font partie des classes SCP+ qui par ailleurs vivent essentiellement dans les villes".

Tout à fait, l'ampleur du scandale climatique n'a jamais été aussi élevé et pourtant les élites politiques et économiques n'ont jamais été aussi sereines. C'est-à-dire que l'on parle

de saccage du cadre lui-même permettant le développement et le maintien de la vie, cependant qu'il soit encore possible de faire passer à la chaîne des lois à coup de 49-3 (selon E. Macron lui-même, "le gouvernement n'aurait jamais fait passer autant de lois qu'en 2023"). Au-delà de ce constat accessible à tous, l'inaction internationale en termes de changement de système mondiale de garantie des droits de l'Homme compromet de façon évidente le monopole moral dont se prévaut pourtant les différents gouvernements, de même que le législateur s'auto-qualifie "d'objectif et rationnel". Attaquer le coeur du système la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en qualifiant son système d'articles de néo-totalitaire, voilà mon geste intellectuel retranscrit dans mon ouvrage accessible gratuitement : attaquer le coeur du système, c'est ce que j'ai fait, et c'est pourquoi mon ouvrage vous intéresse théoriquement au plus haut point. Je vise également ce qui est désormais l'ancêtre de l'INSP, l'ENA, une machine à créer des agents au service de l'idéologie économique, qui est actuellement au pouvoir des institutions clefs de notre pseudo-démocratie disais-je dans un mail précédent. Je mets dans mon ouvrage en évidence la dangerosité des élites politiques actuelles. Illégitimes, elles ne peuvent qu'être substituées par un nouvel système institutionnel et tel que je l'ai pensé et décrit, véritablement démocratique (je renvoie aux schémas structurels n°4 et suivants de l'ouvrage et au chapitre "réparer le social cassé du livre troisième). Je vous prie de m'excuser pour l'impropreté de ce dernier document, cependant mon ouvrage étant d'un volume qui me dépasse et le nombre de chantiers à mener étant innombrable, l'objet de cette série de mails consiste également à vous demander une éventuelle priorisation du sujet le plus important à traiter en vue de la complétion de mon livre-monde.

- "Dans l'administration publique, on a pas de plan B. On a qu'une seule ligne, et si ça marche pas, ben on ne sait pas quoi faire".

De mon point de vue, ayant déjà vu le message politique d'Extinction Rebellion, il me semble primordial de respecter leur demande en atteignant la neutralité carbone d'ici 2025. Cependant, eu égard de la poursuite de l'accroissement mondial des émissions, et compte tenu des récents appels de l'ONU à un "nouvel ordre mondial" et d'A. Guterres à une "action d'urgence", et me plaçant à une échelle universelle et ayant constaté le virage totalitariste des plus récentes dynamiques juridiques, il me semble qu'il faille être le plus ambitieux qu'il soit possible en formulant l'objectif politique de neutralité carbone aussi vite que possible. Mon ouvrage n'est jamais qu'une porte de sortie systémique activable à tout moment : la ligne actuelle ne peut pas marcher étant donné qu'elle n'est pas rationnelle. Elle ne fonctionne pas en tant que système et c'est ce qui justifie que ma philosophie politique puisse répondre à la lacune "administrative" que vous mentionnez. Enfin, quand je dis "ma" philosophie politique, il m'est important de préciser que celle-ci n'est jamais que directement inspirée de vos cours. Je précise un dernier point : dans la mesure où "l'institution sociale" de la monnaie constitue à mes yeux un objet idéologique totalitariste, je me permets de raisonner en dehors de toute conception économique dans le monde de l'Histoire positive : je me permets de préciser que l'éviction de toute forme d'argent ne constitue qu'un objectif à moyen terme. La conservation de l'argent sera nécessaire à court terme pour punir par la voie juridictionnelle tous les Etats qui n'opèreront pas le virage systémique qui est climatiquement indispensable (il est possible de donner des arguments très simples et incontestables pour soutenir cette position comme par exemple : on ne vit pas à huit milliards d'individus sur Terre, comme on y vit à quelques centaines de millions. Il est impossible de jouir d'une liberté illimitée à huit milliards d'individus sur Terre. Il est profondément choquant de vivre dans un monde dans lequel on

peut acheter tous les gadgets connectés qui puissent exister mais dans lequel le droit à l'alimentation n'est même pas garanti, etc).et je précise que mon système institutionnel de pensée inclus les exigences que vous précisez : mode de fonctionnement d'optimisation sous contrainte (limitation de la liberté appréhendée comme une fonction), capacité à fonctionner en mode raisonnablement dégradé (exception de la zone rouge). Quand vous mentionnez enfin le fait que le plan doit être acceptable pour une majorité, je crois qu'il est bien nécessaire de voir que mon système défend : la passion, la Passion, la liberté d'expression, la vie, la liberté, le corps, la vulnérabilité (entre autres en particulier des femmes), la morale, la santé mentale publique et privée, la réalité anthropologique, le bon sens, l'héritage Historique des générations précédentes et les générations futures. En d'autres termes, j'ai construit mon système Historique positif de telle sorte à ce que quiconque soit contre soit une personne possiblement considérée comme dangereuse pour les autres, sinon pour elle-même. En d'autres termes, en raison, mon système devrait recueillir un consensus pour, et a minima une majorité.politique

- "Il faut embarquer tout le monde, dont nos voisins".

Tout à fait, d'où la nécessité d'une réponse systémique globale à un problème global. Le point essentiel pour favoriser une coopération et une union des peuples consiste à garantir le droit à des soins surtout pour les habitants de pays dépourvus en institutions hospitalières. En d'autres termes, dans mon système théorique, je réserve l'usage des avions aux personnes en danger de mort du fait d'une maladie, d'un accident, etc. C'est une conséquence théorique de mon système de pensée qui est très fortement orienté comme vous le voyez vers une composante humanitaire qui est aujourd'hui délaissée au profit d'intérêts économiques avec tout ce que cela implique comme ignoble casse sociale.

- "Il faut embarquer les chinois".

Ici se pose un problème théorique résolu en pratique. En effet, le régime chinois emploie des techniques totalitariste de gestion de ses masses. Paradoxalement, les chinois, par esprit de compétition surdéveloppé aboutissent à privilégier les passionnés et partant, ils recourent l'objectif politique principal des démocraties libérales (cf tiret numéro un des notes sous 7/8/2023, Plateau n°6, mes mille-plateaux identitaires, annexes subjectives, annexes transhistoriques). Je m'appuie notamment sur la nouvelle industrie musicale et sportive de ce pays (je renvoie notamment à deux mini-reportages de la chaîne Youtube de L'Effet Papillon sur leur "usine à footballeurs" et autre "chaîne de fabrication" de Mozart en série, autant de prétendants à ce que j'appelle un monolithe archétypique...). Mais pour en revenir à l'essentiel, démocraties libérales et totalitarisme chinois sont dans les informations mentionnées étonnamment proches et cela n'est pas étonnant : dans les deux cas, je ne vois que des êtres humains. Cela tombe bien, toutes les civilisations, ethnies et autres individus appréciés à travers de tels prismes réducteurs peuvent passer à travers le filtre universel de mon paradigme néo-systémique. On notera dans le reportage précité un étonnant parallèle entre Etats-Unis et Chine, deux pays dans lesquels l'ultra-compétitivité scolaire aboutit à ce que les enfants, soient sur-scolarisés dès leur plus jeune âge (vers les 3 ans). Le problème du totalitarisme se pose effectivement non moins pour la Chine que pour les Etats-Unis de mon point de vue : on peut constater dans le reportage d'Arte "l'Usine des animaux" sorti récemment que les deux pays se sont tous les deux autant convertis l'un que l'autre au "zoo-totalitarisme" (je renvoie ici au critère n°4.2.1.1. du chapitre 4 du livre premier de mon ouvrage).

- "La décentralisation pose un problème de compétence".

Et je me permets de rajouter que la décentralisation est en réalité double en France car il existe également la "déconcentration", ce qui signifie que l'on se retrouve avec un double mille-feuille administratif. L'incompétence que vous soulignez est donc, a minima, potentiellement double. J'observe que ce dédoublement est en réalité quintuple au sens où l'Union-Européenne et le système de la Convention du Conseil de l'Europe reprennent souvent directement des normes onusiennes. Quant à savoir si ces normes sont adaptées, il faudrait étudier chaque norme juridique une à une, cependant que j'observe encore et toujours le même phénomène d'empilement de structures administratives qui ne correspondent à aucune réalité anthropologique. Autrement dit, les philosophies politiques qui sont associées ne sauraient passer le filtre philosophico-politique de la réalité (une exigence notamment Arendtienne mais pas seulement). De toutes façons, le présent propos constitue un problème classique de la bureaucratie, à savoir que le pouvoir appartient à ceux qui n'ont pas la compétence. Tout ces éléments contribuent à justifier mon entreprise de simplification institutionnelle du système global de l'Histoire négative dont l'illégitimité a de plus déjà été démontrée. En termes Historiques positifs, j'ai prévu une institution qui ne sera composée que d'experts formés en "sciences dures appliquées", soit en personnel doté d'une compétence qui fait aujourd'hui, selon vos dires, défaut.

- "l'administration déconcentrée aura un rôle croissant en termes de responsabilités".

Considérant le fait que mon système de dimensionnalisation des normes inclus un poste-pivot de "réfèrent" quasi-méta-pan-dimensionnel, poste de relais entre collège des territoires et application intersubjective des normes, je vous rejoint de façon systématiquement transposée pour reconnaître que l'échelon territorial est un échelon clef dans l'application des normes. De cette façon, dans ma pensée, je suis assez étonné de voir à quel point ma pensée recoupe la votre que je découvre ("la bonne architecture du pouvoir, c'est d'avoir une marge de manoeuvre au niveau local pour appliquer une norme décidée dans un cadre qui est géré de manière homogène", et je renvoie ici à la pan-classocratie et au collège supra-objectif)

- "Je ne crois pas qu'il y ait un cours à l'INSP qui porte sur comment bien profiter des crises pour implémenter rapidement des changements pertinents".

Tout à fait, il y a un impensé incroyable en termes de changement systémique eu égard de la crise morale universelle et présente que représente l'enjeu climatique. Le monde étant philosophico-idéologiquement coincé dans le monde précédent de l'Histoire négative, il apparaît logique que mon initiative (peut-être) encyclopédique de prévision d'un changement systémique (possiblement très rapide à mettre en oeuvre en ce qui concerne mon système et pouvant également s'inscrire dans un temps très long) ne puisse faire l'objet d'un enseignement : si mon ouvrage n'a aucune visibilité médiatique, un tel cours ne sera vraisemblablement jamais dispensé et nous en resterions donc toujours au stade que dénonce Arthur Keller du "paracétamol pour soigner le cancer".

Ne souhaitant pas vous relancer au moyen d'une stricte répétition, je me permets de vous joindre directement des arguments supplémentaires pour vous convaincre de la convergence de nos propos politiques, en vue d'établir une véritable coopération inter-

scientifique nécessaire eu égard de l'urgence climatique et de la dangerosité actuelle du système.

En vous remerciant d'avance,  
Respectueusement,  
Hugo Genezai

PS : je me permets de rajouter que j'ai personnellement qu'une solution systémique à vous apporter : il s'agit d'une superstructure ayant certes des implications matérielles mais je n'ai pas encore étudié tous les thèmes techniques de façon très précise. Il n'est donc pas impossible que mon travail présente des lacunes sur certains thèmes, d'où la nécessité de la complétion de mon travail par des apports extérieurs, notamment le vôtre. Peut-être serait-il pertinent ici d'ajouter que mon système ayant une ambition universelle, sans doute serait-il pertinent également de compléter mon approche théorique globale par une globalisation des solutions techniques que vous apportez avec Carbone 4 et le Shift Project (à l'exception de toutes les mesures qui ne sont pas suffisamment ambitieuses et compatibles avec l'objectif global d'inversion de la courbe du climat d'ici 25 ans (je ne raisonne personnellement qu'en termes d'objectifs politiques selon le scénario le plus optimiste du GIEC).

-mail n°3 du 19/8/2023

Re<sup>2</sup>-bonjour Monsieur Jean-Marc Jancovici,

Permettez-moi de constater qu'encore une fois, je visionne-découvre une nouvelle de vos conférences tout en remarquant une convergence de nos propos.

-"Quelqu'un qui pense que la croissance infinie est possible est soit un fou soit un économiste".

Je suis parvenu au même résultat théorique et surtout à une extension de la catégorie des fous par le double truchement de l'analyse en termes totalitaristes de notre société (le paradigme Historique de la folie) et de l'établissement d'un mini-paradigme de la santé mentale. En bref, vous résumez ici en une phrase ce que j'ai constaté en cinquante pages de développements (chapitre 2, 3, 4 et 5 du livre premier).

-"Tous les français sont des nababs et par exemple, que le français moyen ait la possibilité de voyager à 100 km/h d'une simple pression du pied, même le roi de France n'avait pas accès à cela".

Et je me permets de rajouter que ce n'est qu'une des diverses conséquences de l'infinitude de nos libertés, infinitude ancrée dans la théorie constitutionnelle de C. Schmitt qui est directement reprise dans toutes les démocraties libérales. L'un des apports de mon ouvrage consiste justement à dénoncer ce point de droit constitutionnel comme constitutif de la situation universelle dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Par principe d'inversion de l'Histoire, on obtient dès une justification théorique au principe de limitation de la liberté de chacun à 2t par an (dans un "premier temps" pour établir un lien avec une autre de vos interview, celle auprès du média Elucid). Cette limitation de liberté ne peut que s'appliquer de façon universelle et certainement pas comporter d'exception

économique ou sociale ou politique étant donné que face au Soleil, nous sommes nécessairement tous égaux.

-"Si l'ESCP était sérieuse, elle devrait vous apprendre à travailler dans un monde en contraction perpétuelle".

C'est un point substantiel car je transpose cette blague en un concept d'anti-capitalisme scientifique, ma définition du capitalisme étant tout simplement celle donnée par Arendt dans *Les origines du totalitarisme*, à savoir comme un système économique dans lequel est vérifiée une loi d'augmentation de la production. Encore une fois, ce n'est pas rien puisque si l'économie néo-libérale appréhende l'individu comme une marchandise qu'elle peut instrumentaliser (soit réifier économiquement), cela signifie qu'existe un rapport de déshumanisation de façon sous-jacente. On comprend bien dès lors pourquoi les économistes et les politiques ne savent pas penser autrement que dans un monde en croissance : parce qu'il faut penser en termes humains. D'ailleurs, ma théorie des relations sociales polaires entend apporter une définition philosophique (uniquement formelle) de l'Homme : ma philosophie politique constitue donc un progrès en termes d'humanité. Ce point est substantiel puisque si ma philosophie est mise en oeuvre de façon quotidienne dans les rapports entre les gens, cela impliquera nécessairement que le système anti-humain du néo-libéralisme ne pourra plus jamais advenir étant donné que les individus auront besoin de toujours plus de traitement humain, ce qui s'avère incompatible avec toute re-économisation de l'existence. Je me permets de modestement constater que la présente réussite de ma philosophie entend combler les lacunes des échecs de toutes les philosophies antérieures : je n'ai jusqu'à présent tenu aucune philosophie entre mes mains qui ne soit intégralement cohérente ou en accord avec la réalité humaine la plus élémentaire. De plus et enfin, "penser en termes humain" recoupe une logique de la désaccélération qui se combine parfaitement avec l'impératif de décroissance (étant précisé que je ne crois pas à une planification de la décroissance mais bien plutôt à un changement partiel mais radical de système économique).

-Un des gros défauts que l'on a aujourd'hui, c'est de considérer que toute la vérité est dans les prix. Donc une fois qu'on a les prix, on a toutes les informations disponibles pour spéculer sur l'avenir. Alors, je vais vous donner un exemple issu du monde physique pour vous montrer que c'est faux. La production électrique la moins chère que nous ayons en ce moment, qui par ailleurs est renouvelable, c'est l'hydro-électricité. Donc si un prix bas est représentatif de la facilité à faire plus tard, on se dit "comme le prix est bas, il n'y a qu'à en faire partout parce que si c'est pas cher, c'est que c'est ça qu'il faut faire". Sauf que manque de chance, rajouter des barrages, on ne peut plus en France, on a équipé tout ce qu'on pouvait, et pourquoi, parce que le prix ne vous dit rien sur les conditions physiques nécessaires pour que vous ayez le prix bas".

C'est un point majeur : vous mentionnez ici un critère caractéristique d'une idéologie totalitaire, à savoir sa fictivité. Vous rajoutez même le caractère non-systémique, soit structurel des prix (la dernière phrase de la citation explique qu'aucun prix n'inclut les conditions climatiques ou environnementales en opérant une objectivation). Je renvoie ici au critère n°1.4. du chapitre premier du livre premier et je précise qu'il existe également deux autres critères : le caractère "logique" et omniscient de l'idéologie totalitaire.

-"Dans la physique, il y a des lois qui ne dépendent pas de nous".

Ce point, c'est très exactement ma définition de ce qui relève de la dimension supra-objective laquelle devrait, en toute logique, surdéterminer le droit (en substitution de l'argent qui le surdétermine aujourd'hui et je cite ici un article de J. Caillosse, professeur parisien émérite de droit administratif). Ce point est substantiel puisque le droit régissant tous les secteurs de l'existence et le droit étant toujours de près ou de loin déterminé par des logiques économiques, on retrouve le troisième critère de l'omniscience d'une idéologie totalitaire.\*

- "Nous allons vivre dans un monde dans lequel le climat ne sera plus jamais stable".

L'objectif de mon ouvrage est de casser en deux le système qui a abouti à une telle situation. Ne serait-ce que cette phrase justifie mon objectif. J'espère néanmoins qu'il soit encore possible de poursuivre la trajectoire du scénario le plus optimiste du GIEC. J'ai de la chance, je né en France donc dans l'Union-Européenne. Juridiquement, de nombreuses armes juridiques peuvent être employées (car elles existent déjà) afin de contraindre les autres pays ou nation du monde à rejoindre mon système politique visant la neutralité carbone dès que possible. Je me permet de rappeler que dans mon système théorique, je pars du principe que le monde est fou puisque néo-totalitaire (point développé lors du premier tiret de ce mail) : il s'agit d'une en réalité d'une "rationalité anti-objective" (si l'on postule que l'économie est une bonne chose, il est possible d'adopter une position diamétralement opposée à la mienne). Seulement dans mon système de pensée, les pensées n'ont pas toutes la même valeur : une pensée anti-objective est sanctionnée tandis que les systèmes juridiques conformes aux normes supra-objectives (renvoi au commentaire précédent) ne le sont pas. Le conflit de valeurs des pensées en cause est ici simple : la première est de dimension négative, la seconde de dimension positive (pour être précis il y a 8 dimensions d'écart). En d'autres termes, si la France et l'Union-Européenne se conforme à ma philosophie politique (laquelle est la seule au monde à être rationnelle puisque je m'appuie sur les sciences dures lesquelles peuvent seules se prévaloir d'être rationnelles en termes humanitaires aujourd'hui, à la différence des sciences économiques anti-sociales donc (renvoi au tiret 4 du présent mail), ce sera déjà un énorme pas de fait en faveur de la cause climatique, tout en sachant que ma philosophie politique vise à son universalisation (ce n'est pas démesuré mais au contraire nécessaire et justifié scientifiquement par l'unité transfrontière de notre espèce).

- "En revenant à la racine, il n'existe pas de manière de transcrire la physique dans une fonction de dommage économique".

Ici, c'est un point substantiel que vous développez. Vous dites en une phrase qu'il n'est pas de mariage rationnel de possible entre sciences économiques et sciences (que j'appelle) dures. Pourtant en pratique, nombreux sont les ouvrages qui tentent d'opérer un tel mariage forcé : ils sont nombreux et pourtant vous les balayez d'une phrase. Vous les balayez d'une phrase et je me permets de rajouter mes argumentations anti-totalitaristes pour ne plus jamais les revoir disposer d'un rôle de premier ordre dans le champ politique (je renvoie ici à ma vidéo n°-7. et au chapitre 3 du livre premier). Les sciences dures ne peuvent pas pour autant fonctionner de façon politiquement opérationnelles seules : pour parler franchement, il y a trop de vautours politiques (formés à Sciences po ou autres écoles de commerce) qui auront intérêt à maintenir l'ancien système virtuellement meurtrier. Je me permets de vous dire ici qu'en étant sincère et en lisant littéralement diverses sources disciplinaires parmi lesquelles figure de la philosophie politique, un tel mariage entre sciences molles et sciences dures est possible. Cela requiert une vie de



travail, mais je préfère que ce soit moi qui le fasse plutôt qu'un autre : je suis sûr de mes valeurs et le seul fait de ne faire que travailler emporte toutes les autres avec elle (exigence de vérité, esprit critique, engagement, solidarité, transparence, esprit d'entraide, et je rajoute que mon cursus universitaire est spécifiquement axé vers l'humanitaire).

-"Si on s'y prend en déployant des éoliennes, ça ira plus lentement que si on s'y prend en déployant du nucléaire, donc ça veut dire que choisir l'option de l'éolien, ça veut dire choisir de perdre du temps et choisir de perdre du temps lorsque la course contre la montre concerne le dynamitage de la démocratie de partout et le fait que les gens mangent, je ne suis pas complètement sûr que ce soit la bonne option".

Plusieurs éléments doivent être mentionnés : premièrement, dans une autre vidéo vous pointez le fait que même dans une démocratie, les dossiers doivent être instruits. Quand on regarde les plus récentes normes prises par l'UE ou l'assemblée nationale, il y a de quoi douter que les députés de ces ordres aient instruits leurs dossiers. A l'origine, la démocratie, c'est l'implication de tous dans l'élaboration des normes. Or, tous les Français en sont exclus : nous ne vivons donc pas dans une démocratie. Aucun critère de définition de la démocratie ne tient debout après analyse : je suis formel sur ce point, nous ne sommes pas dans une démocratie. Il me reviendra sans doute de faire passer cette pastille auprès de l'électorat Français, à savoir qu'ils ont été pris pour des cons pendant des dizaines d'années : c'est bien le cas, ils ont été pris pour des cons pendant des dizaines d'années mais cela ne signifie pas qu'ils le soient de façon définitive, ce n'est qu'un argument de plus que je retiens à l'encontre de notre pseudo-ordre constitutionnel actuel (qui d'ailleurs n'est plus vraiment constitutionnel eu égard de la décision de Mars 2023 du Conseil Constitutionnel sur les retraites), mais bref, ma conclusion demeure la même : il faut changer de système mais c'était impossible sans système de remplacement d'où le caractère utile de ma présente proposition (l'ancien système démocratique trônait sur l'absence d'alternative politique solide). Dans mon système Historico-positif, je prône l'idée d'une "élite ouverte", c'est-à-dire que tous les citoyens pourront instruire individuellement ou collectivement des dossiers normatifs, soit participer à l'administration universelle. C'est le seul moyen d'avoir un fonctionnement institutionnel véritablement démocratique lequel est de surcroît facultatif, soit respectueux de la liberté de chacun de vaquer à ses occupations propres. Un nombre minimal devra de référents (de chefs de groupes) devra être fixé afin d'effectuer un tel travail de façon continue : les citoyens ordinaires pourront toujours s'ajouter au nombre des référents, toute aide étant bonne à prendre. Dans le cas de l'apport d'un référent ou d'un citoyen lambda, il existera un filtre inter-institutionnel indispensable à l'établissement de normes de qualités. Mon système inclus de plus deux contre-pouvoirs de nature "duro-scientifique", sans compter les contre-pouvoirs d'ordre juridictionnels et autre nécessité de re-dimensionnalisation d'une norme. Deuxièmement, nous sommes dans une course contre-la-montre. Oui, ni le Soleil ni le climat ne sauraient attendre. Ma philosophie politique est dans son coeur même prête à être appliquée. J'en ai achevé l'essentiel depuis peu et j'en parle tous les jours aux gens que je croise dans la rue : ils s'en foutent. Trop nombreux sont les gens qui répondent "non" lorsqu'on leur pose la question de savoir s'ils sont intéressés par le fait que j'écrive un ouvrage traitant en profondeur de la question du climat. Ce nombre trop élevé de "non" (plus de 50% des réponses que j'ai obtenu) recoupe mon résultat théorique de néo-totalitarisation du monde. Je suis en train de dire que le monde est fou : il l'est manifestement et dans votre interview pour le "nouvel oeil podcast", vous posez le même constat pour M. Zuckerberg et autres géants de la Silicône Valley. J'ai posé le même avant d'écouter ce podcats pour M. Elon Musk (cf vidéo n°-29). La folie ne se limite pas

aux élites économiques : si l'on se trouve dans une situation plus grave que celle de la seconde guerre mondiale quant au nombre de morts potentiels, cela signifie que ce sont des pays entiers qui doivent être considérés comme psychiatriquement aliénés (au sens de l'Histoire positive : les Etats-Unis et la Chine en premier lieu). Il y a effectivement urgence à mener une action universelle de réorganisation des sociétés. Se cantonner à l'échelon national n'aurait pas un impact suffisant. Troisièmement, vous parlez vous aussi de la réduction de la taille de l'assiette. Il s'agit d'un droit supra-objectif pourtant, soit une dimension fondamentale incontournable. Je suis atterré de savoir que la taille de l'assiette se réduit de jour en jour : il s'agit d'une faille supra-objective manifeste de l'ordre universel des droits de l'Homme actuel. La non-garantie de ce droit fonde à lui seul l'idée de l'inhumanité d'un tel système (point par ailleurs juridiquement argumenté dans le document "haut les mains peaux-de-chasseur : les bourses ou la vie" de mon livre). Vous êtes enfin pour le nucléaire. Je suis pour la protection universelle de la vie. Je n'ai pas trouvé d'autre idée que de reconstruire un système universel des droits vitaux permettant de garantir universellement ce droit en établissant un contrat universel entre tous les individus reposant sur l'échange suivant d'obligations : fourniture de ressources en nucléaire contre garantie du droit à la vie par transport aérien ou maritime ou autre des personnes en danger dans des pays développés dont les infrastructures hospitalières dépendantes d'approvisionnement en électricité d'origine nucléaire. D'un côté, les pays fournissant les matières premières perdent ces ressources d'une valeur théoriquement finie (dont la valeur est mesurée au moyen d'un "prix" dans le monde de l'Histoire négative) mais d'un autre côté, elles y gagnent la garantie de droits vitaux d'une valeur incommensurable.

Je suis navré de vous envoyer autant de messages, seulement, le livre que je vous soumetts peut potentiellement de mon point de vue sauver des millions sinon des milliards de vies, d'où le fait que je continue de me battre en vous écrivant. Je précise que je pourrais passer au peigne fin l'intégralité de vos conférences, tout comme n'importe quel contenu en somme puisque j'ai créé un système philosophique qui me permet de comprendre l'existence à travers un prisme intellectuel "nouveau".

Si vous estimez que ce ne sont pas les livres qui guident le monde, point de vue qui peut être légitime, je précise que ne serait-ce que sur le terrain de l'Histoire "qualitativement négative", l'inverse est vrai et vérifié en pratique : le Coran continue de causer des guerres selon S. P. Huntington dans son ouvrage le choc des civilisations, de même que la Bible a été un fléau pendant des millénaires, s'il ne l'est pas encore aujourd'hui et que dire des manuels d'économie sur lesquels se fondent les néolibéraux..

Dans l'espoir d'obtenir une réponse positive,  
Respectueusement,  
Hugo Genezai

-mail n°4 du 20/8/2023 :

Bonjour Monsieur Jean-Marc Jancovici.

Ma théorie systémique est au point mais me fais toujours 'un relais médiatique que je ne saurais trouver chez nulle autre personne de façon aussi symbolique qu'auprès de vous. Je vous envoie encore une fois un mail démontrant les véritables liens entre vos propos ainsi que mon système philosophique de pensée. Les mails que vous recevez sont par conséquent à lire à l'envers : il faudrait reprendre depuis le premier mail pour comprendre

le sens originel de ma démarche intellectuelle. Je précise que les présents commentaires seront adjoints à mon ouvrage en ce qu'ils me permettent de préciser des points supplémentaires. Je rappelle ici que mon objectif ne consiste qu'à essayer de vous convaincre de l'utilité d'un partenariat intellectuel entre ma philosophie politique et la cause universelle du climat que vous défendez depuis une vingtaine d'années maintenant. Je précise également que vous présenter dans cette série de mails que je vous envoie les liens entre nos pensées constitue ma façon de me battre : en tant qu'intellectuel, je n'ai pas beaucoup d'autres moyens que d'écrire encore, encore et encore, aussi futile que cela puisse paraître à vos yeux, ainsi que le suggérerait votre éventuel silence.

- "à cause de phénomènes de rétroaction, le groenland va fondre de façon inéluctable et on va se retrouver dans les siècles à venir avec 3 à 6 mètres d'eau en plus partout. Ce n'est qu'une question de rapidité de la fonte à partir de maintenant".

Je fais un lien avec l'un de vos passages à France Inter de 2022 lors duquel vous avez mentionné qu'il n'y aurait pas de réalisation de l'objectif de 1,5°C "à moins que ne tombe une météorite" ou autre phénomène exceptionnel. Or, justement, je pense que mon ouvrage qui opère une analyse en termes totalitariste de la catastrophe climatique en cours et à venir constitue un tel objet venant changer profondément les règles du jeu. J'espère honnêtement que la lenteur avec laquelle la fonte du groenland permettra, au moyen d'une politique d'agro-foresterie mondiale couplée avec un impératif de désurbanisation et de ralentissement massif de l'économie au moyen d'une mondialisation juridique des entreprises, d'inverser la courbe du climat, autrement dit, d'espérer, à des horizons de temps lointains, inverser, ou du moins limiter au maximum, le processus de fonte des banquises et des glaciers. Il est je crois impossible de limiter véritablement le réchauffement climatique sans un changement de superstructure au niveau universel, geste intellectuel que réalise ma philosophie politique.

- "Par ailleurs, le système socio-technique qu'on a bâti sur Terre, il ne va pas s'arrêter d'émettre demain matin parce que le seul cas de figure dans lequel on aurait ça, c'est une pandémie mondiale qui tue tout le monde, une guerre thermo-nucléaire, etc, sinon, on ne va pas passer de 1,2 milliards de véhicules particuliers jusqu'à 0 en une semaine et on ne va pas passer de 2200 GWatts dans le monde à 0 en une semaine non plus".

Toujours est-il que si on ne rationalise pas le système universel des droits de l'Homme au moyen de ma philosophie politique (je n'en vois pas d'autre dans le champ du débat public français, et il ne faut surtout pas attendre après les élites énarques pour que cela change, comme démontré dans le chapitre 3 du livre premier), on essaiera jamais de faire baisser les niveaux de consommation d'énergie, et, autrement dit, on pourra faire tout ce que l'on veut, on s'enlisera toujours plus dans la dérive climatique que causerait la théorique accumulation illimitée de gaz à effet de serre qu'implique la persistance du maintien d'un système capitaliste mondial (je renvoie ici aux notes sous le 5/8/2023 du Plateau n°6 des mille-plateaux identitaires). Or, j'ai théoriquement remplacé le système universel des droits de l'Homme (nécessairement capitaliste du fait de l'augmentation mondiale de la démographie, et je renvoie ici à l'équation virrèlle n°1), par un autre système prenant en compte le message de l'écologie comme fondement théorique (comme limite maximale à la liberté dite carbonique). A nouveau, isolé médiatiquement, je vous remets entre vos mains, les armes philosophiques dont je crois vous avez besoin afin de faire changer les règles du système universel. A nouveau, inemployées, elles seraient inutiles, ce qui constituerait un point que vous critiquez vous-même : dans votre

interview à "InPower Podcast", vous aviez notamment décrit votre idée d'un film climato-dystopique dans lequel le scénario aurait été axé autour des occasions manquées en faveur du climat. Modestement, je me permets de penser que ne pas faire un usage de ma philosophie politique constituerait un tel écueil. Je ne trouve pas utile d'argumenter longuement sur le terrain de ma modestie, aussi je ne donnerai qu'un seul argument : je suis comme tout le monde, ma vie est en jeu et au fond, ce n'est qu'une forme d'égoïsme primaire qui m'a incité à écrire le présent ouvrage et uniquement secondement la pensée à mes proches qui m'en a imposé l'écriture. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un point vraiment critiquable puisque c'est justement l'activation de ce ressort de l'instinct d'auto-conservation qui m'a sans doute permis de créer cette philosophie. Je me permets de préciser cela puisque dans la même interview vous aviez précisé que les valeurs étaient essentielles en vue d'une éventuelle collaboration dans un espace de travail. L'humilité est une valeur-clef pour moi et d'ailleurs l'avais-je préalablement incluse dans le chapitre relatif à l'agroculture sylvo-politique comme une valeur clef que je me suis permis de matérialiser en six degrés différents qui me paraissent essentiels.

- "C'est pas juste ça les conséquences que vous allez avoir : vous allez hériter, comme moi, comme tout le monde, des conséquences à l'échelle macroscopique car nous vivons dans un monde qui est terriblement interconnecté et terriblement interdépendant et donc ce qui se passe à un bout de la planète peut directement impacter les conditions de vie de gens de l'autre côté de la planète".

Cette citation m'inspire plusieurs points : vous mentionnez d'une part l'héritage climatique injuste des générations précédentes que les nouvelles générations doivent porter. Cette injustice c'est de la dynamite politique et c'est la raison pour laquelle les élites politiques fuient le sujet. Ils le fuient car cela implique une réduction des libertés de tous. Or, dans des sociétés habituées à des niveaux particulièrement élevés de liberté, la "rationalisation" de la liberté dans un monde à huit milliards d'individus, ça va faire mal. Intellectuellement, il s'agit de mon point de vue toutefois d'un progrès et je suis prêt à défendre cette position devant n'importe quel public : les générations précédentes sont de mon point de vue irrationnelles eu égard du fait qu'elles ont créé un système qui prend actuellement une tournure clairement néo-totalitaire : je constate de plus en plus de critères du totalitarisme ne serait-ce que dans différents journaux TOUS LES JOURS depuis peu (renvoi par exemple aux vidéos n°-31. et n°-36). Les générations politiques précédentes ont donc aujourd'hui échoué à garantir cet alinéa du préambule de la déclaration universelle des droits de l'Homme (« Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression »). Or, de notre misère climatique universelle, l'écologie est apparue et à travers l'écologie mon système théorique lequel résout des problèmes culturels d'ordre civilisationnel : la philosophie avait toujours échoué à définir l'humain, résultat auquel je suis au final parvenu. On pourrait donc sortir de la crise climatique au moyen d'une rationalisation consistant en une humanisation de tous et de chacun. Je parlais d'humilité au tiret précédent : nous n'en avons je crois jamais autant eu besoin pour les élites qui se croient intelligentes et j'aimerais également préciser que l'humilité n'est pas incompatible avec une certaine fierté car je propose une sorte de nouveau générationnel du système universel des droits de l'Homme en faisant potentiellement de chacun un héros pouvant agir à son échelle pour agir en faveur du climat. Cela est impossible dans le système actuel, d'où l'utilité de ma philosophie : je garantis notamment un droit à la propriété agricole. Aujourd'hui, les terres sont financièrement inaccessibles et le système est à ce point absurde qu'il faille complètement rentrer dedans par une voie socio-professionnelle

quelconque pour pouvoir en sortir au moyen de l'acquisition d'une ferme ou autre "shift" de carrière. De mon point de vue, le passage de l'Histoire négative à l'Histoire positive constitue indéniablement un progrès intellectuel en ce que les frontières de la connaissance, tant envers soi-même qu'envers les connaissances universitaires seront repoussées et voici notamment quelques autres des bénéfiques révolutionnaires (tel que définie par Arendt) de ma philosophie politique : contrôle définitif du risque du retour d'un éventuel totalitarisme par l'intermédiaire d'une théorie anthropologique fumeuse (cf vidéo n°8.15), contrôle des idéologies ayant abouti au présent néo-totalitarisme aux composantes solaires, climatique et techno-économiques (cf vidéo n°-7), dans un sens global, rationalisation de l'existence (renvoi aux chapitres 2 et 3 du livre deuxième), progrès dans les rapports sociaux (renvoi à ma théorie des relations sociales polaires) et fin des arnaques intellectuelles soit fin des privilèges tenus par une caste aristocratique (fin des élites fermées grâce au principe d'ouverture des élites et instauration d'une néo-constitution universelle schématique). D'autre part, vous mentionnez dans cette citation la responsabilité universelle virtuelle au sens juridique du terme. Je m'explique : le coeur du message de l'écologie consiste à dire que nous sommes tous responsables face à n'importe qui de nos émissions en termes de gaz à effet de serre. En d'autres termes, nous sommes responsables eu égard de tous les nationaux de toutes les pays sur le terrain matériel et je me permets de rajouter que cette responsabilité inclus une responsabilité eu égard des générations futures également sur le terrain temporel. Cette responsabilité n'existe pas en droit. C'est un impensé intolérable, une faille supra-objective dans nos ordres juridiques qui implique une impossibilité de se défendre juridiquement : face à l'urgence climatique, les citoyens ne peuvent former aucun recours (j'ai notamment étudié un cas de jurisprudence devant l'ONU l'année dernière mais les institutions onusiennes ne disposent d'aucune autorité de la chose jugée). Il s'agit donc d'une limite de l'état de droit au sens de principe de légalité. Or, selon Madame Benoit-Rohmer, l'état de droit serait "la valeur des valeurs". On retombe donc sur une faille béante de l'ordre juridique de l'Union-Européenne. On pourrait rétorquer que le Conseil d'Etat a condamné l'Etat français en 2022 avec son arrêt Commune de Grande Synthe à prendre des mesures exécutoires pour régler le problème climatique. Il ne s'agit que d'une façade juridictionnelle : derrière il y a les technologies de capture de CO2 de Bruno Le Maire (projet de loi voté en Mai 2023) par leur enfouissement qui constitue un cycle économique nécrogène et certainement pas une solution (il ne s'agit au mieux que d'une réponse structurelle alors même que la réponse doit être systémique). En d'autres termes, le système est à court de solution ce qui est logique puisqu'il fallait concevoir un système antagoniste au système actuel lequel donc s'est récemment galvaudé en légiférant de façon irrationnelle, ce qui me permet de retomber sur mon propos initial de rationalisation systémique lequel n'est qu'une conséquence de l'application du principe d'inversion relative dû à l'inversion de la polarité de l'Histoire (principe pivot de ma philosophie). Pour en revenir à ce principe de responsabilité universelle virtuelle, ma philosophie entend eu égard de ce principe refonder la notion de pouvoir juridictionnel et donc de pouvoir normatif, d'où la restructuration des pouvoirs opérée dans les schémas structurels n°4 et suivants de mes annexes schématiques. Il s'agit donc d'un changement d'architecture du pouvoir : il n'advientra jamais sans votre appui intellectuel et médiatique.

- "le fait qu'on ait aujourd'hui des chaînes économiques mondialisées font que de toutes façons, on ne peut pas se désintéresser de ce qu'il se passe au titre du changement climatique ailleurs dans le monde parce que c'est susceptible d'avoir un impact, y compris chez soi et qui n'est pas juste un impact direct du réchauffement climatique".

Le problème c'est que les médias type JT d'informations de 13h de France 2 ou de TF1 sont uniquement "Franco-centrés". La conscience géo-universelle que vous mentionnez à travers les deux citations précédentes ne fait l'objet d'aucune culture médiatique ce qui contribue à une forme de grégarité intellectuelle nationalisante. On a jamais eu autant besoin de se placer sur un terrain universel et on se limite à des informations nationales : le constat est plus terrible encore car en temps de réchauffement climatique mondial, je suis personnellement outré de constater que les médias développent une rhétorique des vacances et à travers elle, soutiennent ne serait-ce qu'implicitement, le processus d'aristotélisation du monde dont je dénonce le fait qu'il culmine en une politique du "bonheur souverain bien" lequel débouche sur une situation anthropologiquement absurde : sans relief la vie n'a plus de saveur par effet de saturation du plaisir et d'omni-satisfaction du désir. Il s'agit d'un écueil philosophique millénaire remontant à l'époque de la Grèce Antique et pourtant nous y sommes. Je refuse une telle perspective théorique de bouclage philosophico-Historique des temps dits modernes : en dénonçant cette perspective, j'en détruis la possibilité de la réalisation. En ouvrant le champ des possibles intellectuels, ma philosophie politique enterre Aristote et sa pseudo-philosophie que l'on retrouve aujourd'hui sous la forme idéo-zombifiée du perfectionnisme libéral repris par les deux juridictions régionales européennes.

- "Aujourd'hui, les ordres de grandeur ont considérablement changé : on est plus un milliard, on est huit milliards et la pression exercée par individu sur l'environnement, sa prédation sur les ressources naturelles a été multiplié par un facteur 10 à 50 en fonction de la ressource que je regarde".

C'est un point substantiel puisque sur le terrain anthropologique, cette prédation est couplée avec un véritable impensé philosophique : les entités qui pourraient dominer l'homme qui a toujours dominé toutes les autres espèces. En l'espèce, une telle entité existe et il s'agit tout simplement du Soleil. Or, quand on lit Montesquieu, quand on lit Rousseau, quand on lit F. Nietzsche, quand on lit Karl Popper, on ne lit aucune ligne sur la dangerosité "hélio-totalitariste" du Soleil (je renvoie ici au chapitre 2 du livre premier de mon ouvrage). Aucun système de philosophie politique n'a jamais inclus le Soleil comme un contre-pouvoir : c'est ce que j'ai fait en créant l'institution du "conseil supra-objectif" lequel est relié au chapitre 4 du livre deuxième consacré à l'héliocratie. Nous sommes tous égaux face au Soleil puisque nous sommes tous impuissants face à son rayonnement dont les effets sont décuplés au moyen du réchauffement climatique. Aucune philosophie politique n'en parle en termes institutionnels et nos démocraties d'aujourd'hui sont par conséquent complètement obsolètes ne serait qu'en considérant ce point. Oui, le Soleil justifie complètement ce principe d'obsolescence démocratique : nos élites hélio-négationnistes s'en fichent complètement et préparent les prochaines élections, par exemple aux USA ou encore en France, d'où un nécessaire aggiornamento politique occidental, sinon (je l'espère) mondial. Le Soleil en tout cas, se fiche pas mal de la forme politique de nos gouvernements, il rayonne, point barre. On ne peut pas faire comme si cela n'était pas une donnée politique fondamentale : en niant ce fait, nos politiques actuelles s'enfoncent dans un écueil anti-supra-objectif et un réchauffement à hauteur de 2°C tel qu'actuellement prévu en droit constitue déjà un échec terrible coûtant la vie de plusieurs centaines de millions de gens sinon plus ainsi que vous le mentionnez au second tiret du présent mail. Le système s'enfonce pourtant dans sa poursuite de croissance économique et je me permets de citer ici la note que vous mentionnez dans une interview à France Inter de Mai 2023 : " L'impératif de la préservation du climat ne nous contraint pas ipso facto à renoncer à la croissance" (page 48). Je vous prie de

m'excuser mais l'auteur de cette phrase est un danger public. Je me permets de rajouter que la phrase d'après recèle en elle-même une auto-contradiction négatrice de la rationalité scientifique que vous mentionnez pourtant dès le début de vos interventions (" Il nous oblige en revanche à trouver les voies d'une nouvelle croissance qui prenne en compte la finitude de la planète et donc les externalités environnementales des choix individuels et collectifs"). On a donc par deux reprises l'affirmation selon laquelle il faudrait poursuivre l'objectif de croissance : on retrouve la même information dans la revue du pôle Idées du parti Horizon d'E. Philippe de même que la France a enregistré une croissance de +0,5% au premier trimestre de 2023 : il est donc possible de constater dans la presse de façon quotidienne le virage anti-politique du gouvernement présent comme futur considérant l'équation que vous rappelez pourtant au début de votre conférence de 2022 à l'ESCP europe (économie = consommation d'énergie fossile = émission de gaz à effet de serre (équation reprise et complétée dans le document "le laboratoire scientifico-combinatoire")).

- "Aujourd'hui, votre compte bancaire, c'est des métaux et des électrons. C'est grâce à ça qu'on peut faire de la création monétaire autant qu'on veut. A l'époque où la monnaie était indexée sur l'or, on ne pouvait pas faire ce genre de trucs puisqu'on était obligés d'avoir autant d'or qu'on créait de monnaie. Aujourd'hui, la monnaie c'est totalement virtuel".

Je me permet de préciser que vous rappelez ici le caractère fictif de l'idéologie économique néolibérale actuelle dans laquelle baigne sans scrupule l'énarchie administrative au pouvoir. Couplé avec le fait qu'au moyen de la TVA, celle-ci a connaissance de toutes les opérations réalisées par les entreprises. On retrouve donc le critère de l'omniscience. Quant au caractère logique, celui-ci n'est qu'une conséquence du fait que c'est l'ordre juridique européen lui-même qui protège et organise ce même ordre public bancaire. Encore une fois, on en revient à pouvoir démontrer par un nouveau biais l'existence d'une idéologie totalitaire à l'exercice du pouvoir. Dans un tel cas, à la lecture de la Ferme des Animaux de George Orwell ainsi que des origines du totalitarisme d'H. Arendt, on en vient à constater le fait que le totalitarisme étant un processus sans fin, au plus tôt on lui arrache la tête (ce que fait mon ouvrage en oblitérant les racines Popperiennes de celui-ci), au plus tôt on respire à nouveau. Ainsi, médiatiser mon travail apparaît constituer une véritable urgence politique tant nationale qu'européenne sinon mondiale. Je me permets de répéter que l'instauration d'un dialogue entre Histoire (et philosophie politique) et sciences dures s'avère ainsi plus que nécessaire sinon, on en vient à ne voir qu'une moitié de la réalité et partant, à ne pouvoir prendre en compte que la moitié de la dangerosité de la réalité.

- "il y a les gens qui disent qu'il faut une taxe carbone et il y a les gens qui disent qui faut limiter par les quantités et ça c'est l'école européenne des quotas d'émission qu'on a commencé à appliquer. En fait, aucun des deux systèmes n'est parfait : le quota il a le mérite s'il est efficace de vous garantir la quantité qui sera émise, si vraiment on s'y tient, si on ne crée pas des quotas supplémentaires ou des quotas gratuits parce que derrière les gens viennent pleurer par contre il a un problème, c'est-à-dire qu'il ne dit pas à l'avance quel est son prix, c'est-à-dire que les gens dans la salle ne peuvent pas calibrer leurs investissements en faisant un arbitrage entre ce que ça me coûte de faire un investissement et ce que ça ne me coûte pas de faire un investissement. Pour ça, il faut un signal-prix prévisible et pour ça, il faut une taxe, donc dans le B2B, la taxe c'est plutôt mieux parce qu'en plus les gens qui sont dans la salle, sauf ceux qui sont dans des TTPE, ils ont les moyens d'engager quelques consultants armés de leurs tableurs Excel qui vont

faire des tas de savants calculs pour dire qu'à très exactement 53,2 euros la tonne de CO<sup>2</sup>, tel investissement sur telle ligne, ça vaut le coût de le faire, tel switch dans les approvisionnements, ça vaut le coût de le faire, telle modification de la logistique, ça vaut le coût de la faire ".

+2°C ce n'est pas tenable rationnellement eu égard de l'engagement du bilan vital de milliards de personnes. Une fiscalité carbone ou un quota carbone, ce ne sont jamais que des structures palliatives pour un problème global d'inadaptation des modes de vie. Je formule ici une critique théorique mais néanmoins elle est substantielle : on ne résoudra pas le problème climatique d'ordre virtuellement pan-totalitariste soit systémique avec des mesures d'ordre structurel. Si en fin de système on retrouve l'illimitation bourgeoise (au sens schmittien, soit infini) de la liberté, on peut avoir toutes les adaptations structurelles que l'on veut, ça ne change strictement rien. Le problème climatique est un problème d'ordre systémique et la solution à apporter doit également être systémique. De surcroît, l'économie constitue une idéologie totalitariste et j'ai donc montré cela par trois fois (deux fois dans des mails vous étant adressé et une fois préalablement dans le chapitre 3 de mon livre) : ce triple constat justifie le changement d'un "système" fondé sur la convertibilité universelle de la monnaie en permettant des échanges universels à un retour à un système fondé sur la valeur territoriale de la monnaie ce qui limite drastiquement l'activation mondialisée des chaînes de fabrication transfrontières. Il s'agit certes d'une restauration de modes de vie maraîchers et agricoles dont on parle mais on y serait forcément revenu dans un horizon de temps plus ou moins lointain : comme la liberté a changé de camp Historique, plus tôt on opère un tel virage agro-forestier mondial, plus on protégera la vie et la liberté en même temps que l'humanité et la bio-diversité, soit la résilience des territoires (mot d'ordre du Shift Project) laquelle doit aujourd'hui être restaurée avec vigueur et en urgence (si l'on en croit tant le GIEC qu'Arthur Keller (cf conférence Keynote d'Arthur Keller à Moving'On)). Dans vos cours à Agro Paris Tech vous mentionnez notamment le fait que le carbone pourrait constituer une monnaie : sur ce point plusieurs niveaux de monnaie doivent se superposer aux trois macro-dimensions théoriques de l'existence (une monnaie carbone pour les échanges universels, une monnaie intersubjective pour les échanges locaux et une monnaie subjective pour les échanges avec soi-même : le temps et je serai inconciliable sur ce dernier droit au temps pour soi que le système présent ne garantit que par exception et non par principe, hérésie inhumaine du système actuel prévu par le système d'articles de la déclaration universelle des droits de l'Homme et je renvoie en particulier à ses articles 23 et 25). De toutes façons, par recoupement de citations, je crois que vous n'êtes vous-même pas particulièrement favorable à de telles mesures puisque vous dites dans la même conférence que "la dernière raison pour laquelle on a beaucoup parlé de taxes carbone, c'est que c'est le seul truc que les économistes savent manipuler : un macro-économiste ne sait pas donner à manger à son modèle, une limitation de vitesse". Or, dans votre conférence de 2022 donnée à l'ESCP où vous avez régulièrement piqué les étudiants en "business model" vous avez notamment qualifié indirectement de fous les économistes (je renvoie au premier tiret du mail du 19/8/2023) et je rappelle que je suis encore aujourd'hui parvenu au même résultat théorique (étant précisé que la fictivité des raisonnements constitue un indice de la santé mentale d'une personne, et je renvoie ici à mon chapitre sur l'agroculture et en particulier à son article 8 lequel implique que ma théorie des relations sociales polaires soit elle-même un indicateur de l'évaluation de la santé mentale d'un individu, point d'ailleurs mentionné au même article). Pour revenir sur la question de la fiscalité carbone, vous retombez dans cette conférence sur mon propos théorique à savoir qu'il faut limiter par les quantités (je me permet juste de préciser qu'il faut universellement



limiter surtout en ce qui concerne les consommateurs, ce qui implique en toute logique une rationalisation de la production, ce qui justifie une mondialisation des entreprises pour en conserver ne serait-ce que juridiquement l'existence formelle (parce qu'en gros mon système implique une fin de la concurrence économique entre les entreprises). Je vous rejoint en disant qu'il faut "accepter les limitations" en ce que ce sont des vies qui sont en jeu et en cas d'irrespect, la responsabilité universelle de la personne sera engagée. La responsabilité universelle virtuelle de la personne sera engagée en cas de mise en danger des générations présentes et des générations futures, ce qui vaut par exemple pour des milliardaires comme Elon Musk qui sont des climato-dangers publics (plus d'émission de GES par Elon Musk que toute l'Afrique selon Aurélien Barrau).

-"Est-ce que l'on peut faire fonctionner l'économie des territoires en s'extrayant de la mondialisation, la réponse est non et puis par ailleurs, vous ne mangez pas [dans les Alpes] si vous fonctionnez juste sur l'économie locale. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'idée d'autonomie des territoires est une idée qui me sort par les trous de nez parce que ça n'a aucune réalité et ça n'aura jamais aucune espèce de réalité".

Le fait que je sois personnellement contre l'institution monétaire ne signifie pas que je sois contre toute forme de commerce : de toutes façons dans un monde de populations massifiées, on ne peut pas effectivement revenir comme cela à une économie uniquement primaire, si cela est possible. Il n'y a pas d'autre moyen néanmoins que de limiter les flux économiques mondialisés. Dans mon système théorique, j'entends garantir en premier lieu de façon universelle le droit à l'alimentation, ce qui me permet d'être en cohérence théorique avec l'urgence climatique tout en compensant la limitation carbonique théoriquement universelle de la liberté. Autrement dit, nous conserverons je crois des flux mondialisés mais alimentaires surtout, tous les flux ne relevant pas de cette dimension supra-objective étant possiblement théoriquement interdits par principe. L'urgence climatique est telle qu'il s'avère je crois indispensable de garantir les droits macro-dimension par macro-dimension et de les hiérarchiser en fonction de leur caractère vital ou non. Les droits seront à l'avenir ré-ouverts en fonction des possibilités du système climatique à pouvoir en soutenir la garantie de façon durable mais pour certains d'entre eux, on ne peut pas raisonner en se plaçant à l'échelle démocratique court termiste. Par ailleurs, le fait de pouvoir acheter le dernier gadget à la mode ou le dernier tee-shirt top tendance n'en relevant pas, de tels flux ne peuvent qu'être considérés comme superflus car répondant dimensionnellement d'intérêts strictement subjectifs eu égard de l'objectif supra-objectif de préservation de la vie dans toutes ses bio-manifestations. A nouveau, ma théorie mariant sciences molles et sciences dures fonctionne sur le papier : elle est complètement inconnue du grand public alors qu'il s'agit de sauver la vie des générations futures (à +2°C, certaines sources affirment l'idée d'un emballement climatique et dans vos cours à Agro Paris Tech vous mentionnez vous-même le fait qu'il existe déjà un certain pourcentage de chance que tout soit déjà foutu). Je me permets donc de préciser ici l'absurdité et donc la dangerosité des Accords de Paris (et plus encore des accords géopolitiques fixant à +3°C selon un Hors-série du Courrier International de 2022 : ma philosophie politique leur retire tout pouvoir en constatant leur virage néo-climato-totalitariste) : il y a lieu de relever drastiquement les ambitions climatiques tant nationales, qu'européennes et mondiales mais à nouveau il est impossible d'avoir une telle ambition sans changement systémique (le droit international public soutenant la souveraineté des Nations (cf résolution 1804 de l'AGNU et autre traité de Westphalie) constitue en l'occurrence autant de manifestations juridique de la réalité de l'illimitation étatique théorique du droit de polluer, ce qui s'avère auto-contradictoire avec une interprétation

climatique de la jurisprudence de la Cour internationale de justice elle-même (cf arrêt Détroit de Corfou), d'où une nouvelle fois la faillite de l'ordre juridique international). Je précise que je me suis placé personnellement théoriquement dans la pire hypothèse politique de sorte à être au maximum crédible, soit compatible avec le scénario le plus optimiste du GIEC : Arthur Keller a il y a un mois confirmé a posteriori dans sa keynote précitée que j'ai eu bien fait de me placer dans une telle hypothèse en mentionnant le fait que 6 milliards d'individus devaient aujourd'hui s'atteler à la restauration du climat, ce qui implique vraisemblablement des déplacements de masse lesquels seront légaux (mais surtout nécessaires eu égard de l'impératif d'auto-conservation auquel feront face peut-être des millions de gens) étant donné que je "pédestrialise" théoriquement le monde entier, tant pour les vacances que pour pouvoir se déplacer dans une zone sur laquelle on sait qu'on sera bien accueilli et où l'on pourra vivre en paix (je place ici des jalons pour développer plus tard ma pensée). Ce scénario le plus dur, vous mentionnez par ailleurs dans votre interview chez Elucid qu'on y coupera pas : "la limitation à 2 tonnes de CO<sup>2</sup> par personne, ce n'est qu'une étape vers 0 tonne par personne". Autrement dit, le processus de relocalisation de l'alimentation devra nécessairement être exhaustivement accompli à des fins de perpétuabilité des modes de vie.

- "ce qu'il y a d'important c'est d'organiser sa dépendance avec des gens qu'on aime bien".

Ici vous établissez un lien manifeste entre ma théorie du tribalisme social (lequel est d'ordre anthropologique), confirmé par un idéo-lien avec Aristote(+) que je reprend directement à l'article 3 du chapitre sur l'agroculture! Vous mentionnez par ailleurs le fait qu'il est utile "qu'une fraction de la production alimentaire soit reproduite. Offrir systématiquement la possibilité de s'organiser socialement en termes humains constitue de mon point de vue la moindre des choses eu égard du fait que l'on doit faire face à l'avenir à "une plus grande polyvalence des unités de fabrication", mais surtout "une augmentation des coûts, une "dé-spécialisation des unités et une diminution de la variété des gammes". Vous mentionnez ensuite ne serait-ce qu'implicitement mon principe-pivot d'inversion relative de l'Histoire : "parce que c'est l'inverse exact qu'on a eu avec l'abondance énergétique" (je rappelle que je réalise un tel constat *a posteriori* de l'écriture des 1000 pages mon ouvrage).

- "La formation continue est un vrai angle mort des politiques publiques".

Du point de vue où je me place, la science politique et par conséquent juridique sont complètement obsolètes, entre autres. D'une façon globale, je pose un constat ferme d'irrationalité systémique qui se duplique en ce qui concerne les individus qui l'habitent. Mon ouvrage entend rétablir des fondamentaux philosophiques qui ne sont au final pour partie que des structures élémentaires de logique, de raisonnement et de bon sens. Néanmoins, elles font aujourd'hui défaut jusque dans des sphères très élevées du pouvoir et je pense notamment à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, le master dans lequel j'étudie. J'ai également posé le même constat en ce qui concerne Science Po Paris et l'ENA, et par association HEC Paris puisqu'il s'agit du cursus honorum des élites dirigeantes. Mais, si elles virent au néo-totalitarisme, elles ne sauraient revendiquer un quelconque titre rationnel. Si elles ne sont pas rationnelles, les élites ne sont pas des élites. C'est donc négativement que sont formés les décideurs publics (renvoi au chapitre 3 du livre premier). J'irai donc même jusqu'à dire que l'angle mort des politiques publiques, c'est la formation tout court et ce constat est tout à fait logique étant

donné que c'est mon ouvrage philosophico-politique qui seul peut prétendre à la rationalité politique, laquelle, en toute logique, ne peut que faire défaut aux pseudo-élites.

- "Dans le siècle qui vient, on va avoir deux effets qui vont se conjuguer pour nous compliquer la vie : les conséquences du réchauffement climatique vont augmenter avec une rémanence alors même qu'on aura commencé à baisser les émissions, les effets vont commencer à s'amplifier et dans le même temps, on aura une moindre disponibilité des moyens de faire face aux conséquences puisque l'abondance énergétique va diminuer. Donc on va avoir plus d'emmerdements à gérer avec moins de moyens et c'est l'effet ciseau des deux qui va commencer à être assez désagréable". Vous illustriez précédemment ce propos en évoquant l'exemple de l'ouragan Katrina en comparant les effets en termes de pertes en vie humaines avec un ouragan de la même intensité au Bangladesh : dans le premier cas, l'activation de l'arsenal mécano-humanitaire américain a allégé le bilan mortuaire à seulement mille cinq cents, là où, cet équipement faisant défaut au Bangladesh, de tels manques ont engendré par une myriade de nécro-effets secondaires une centaine de milliers de morts.

Vous mentionnez dans votre intervention à l'ESCP Europe le fait que les forces géologiques planétaires engagées du fait du réchauffement climatique relèvent d'un ordre de grandeur cent fois plus grand que la puissance de l'intégralité du parc mécanique humain. Je vois là une "chose" énergétique capable de susciter une véritable terreur climatique et je me permets d'employer le mot chose et non d'objet puisque vous désignez ici un événement qui dépasse ce que la raison peut entendre, d'autant plus que l'ordre de grandeur que vous mentionnez il y a un an s'est sans doute encore numériquement alourdi. On retrouve ici l'idée d'égalité d'impuissance de tous, machines comprises, eu égard de telles forces élémentaires. L'homme n'est plus qu'une espèce dominée, en l'occurrence par son propre habitat. Face à une telle puissance incontrôlable, une telle *souveraineté* "physico-chimique", la souveraineté des États n'est plus que de papier et doit s'y substituer en toute logique. Les États voient ainsi leurs puissances être limitées, ligotées par les circonstances climatiques, sauf à ce que ces derniers ne recherchent leur propre autodestruction laquelle confine à un positionnement anarchiste, positionnement qui, du reste, est le nôtre, tant en France (je renvoie à l'irresponsable note précitée de Pisani-Ferry) que dans l'Union Européenne et plus globalement dans le monde. Il est impossible de s'adapter à l'urgence climatique et aux injonctions de la rationalité écologique sans contenir les flux du désir dont le présent système entretient la culture au moyen de la politique commerciale de l'omni-insatisfaction laquelle ne fait que relayer la neuro-structure thymique, voire socio-mégalo-thymique d'individus en manque de repères humains : notre système a été savamment conçu puisque justement cette culture inhumaine a été construite au moyen de l'édiction d'une société qui ne peut pas se prétendre "humaine", ce que fait pourtant K. Popper dans l'ouvrage *La société ouverte et ses ennemis*, ouvrage que j'ai déconstruit en 60 pages de critique (critique qui est l'aboutissement de huit mois de travail). Quand on est humain, on ne peut que constater la gravité des horreurs climatiques à venir et s'adapter en conséquence : ma philosophie détient le monopole de l'humain à l'encontre de l'idéologie néolibérale qui continue encore aujourd'hui de réifier économiquement tant les animaux que les individus. Ce monopole, ma philosophie le détient en termes systémique et je donne accès gratuitement à mon ouvrage afin que tout un chacun puisse se réapproprier sa propre part d'humanité car il ne ferait pas de sens que j'en dispose de façon solitaire et égoïste. Ne pas m'aider à diffuser médiatiquement mon propos vous astreindrait ainsi à une bien médiocre position sans vouloir vous offenser : je ne vois en vous qu'un allié d'où mon insistance à ce que vous

relayez ma philosophie politique auprès du grand public. Enfin, quand je dis ma philosophie politique, je re-précise que ce n'est jamais que son apparition ne tient qu'à votre engagement en faveur de la vulgarisation scientifique de l'enjeu climatique (et je renvoie ici au mail dont l'objet est "Mon ouvrage, c'est votre victoire").

- "Oui, on va devoir transpirer c'est évident".

Ma théorie de la quadrichotomie sociale de la classe terrestre recoupe ce besoin de relocalisation de la production alimentaire : cette relocalisation sera théoriquement soit forcée, soit subie, ce qui recoupe la distinction qui est pour vous importante entre pauvreté (imposée) et sobriété (choisie). Votre distinction recoupe ma distinction entre individus choisissant d'adopter respectivement un mode de vie non-carbonique soit irrationnel ou rationnel. En pratique, les gens dans la rue se plaignent de ce que nombre de personnes de la société française abusent des prestations sociales françaises. Seront donc en toute logique incluses dans cette catégorie de la liberté non-carbonique soit irrationnelle les individus qui refusent de s'adapter au présent changement systémique. Les "unités anthropo-rurales" (désolé pour l'expression ronflante) soit Aristotélicienne (ah oui, je défends la thèse de l'aristotélisation de la société dans le monde de l'Histoire négative d'où l'association à ma *summa divisio* sociale dont l'antagoniste est la philosophie Platonicienne de la République laquelle portant l'accent sur le bien public, se couple par chance avec le nécessaire réhaussement du rôle du macro-Etat afin de faire face aux crises climatiques futures (j'adopte le point de vue d'une trichotomie étatique avec un macro-Etat unique universel, une quantité indéfinissable de tribus et autant de micro-Etats qu'il y aurait de membres de membres de la catégorie sociale Platonicienne)) seront donc nécessairement encadrées par des unités policières ou militaires, la différence entre les deux étant devenue ténue en pratique depuis les attentats de 2015. L'encadrement militaire renforcé serait la seule différence pratique du mode de vie entre les libertés non-carboniques soit irrationnelle et soit rationnelle : en théorie il y aura un monde Historique d'écart entre eux. Une passerelle strictement "vers le haut" (en termes de rationalité) existera toujours entre ces deux catégories en fonction de la progression rationnelle de ses membres car il serait profondément injuste d'astreindre des individus au maintien dans une catégorie sociale dont la liberté serait ainsi prévue. C'est aussi la raison pour laquelle mon travail doit demeurer constamment gratuit, accessible et public. Ce que je dis là peut sembler étonnamment sectaire et je m'en rends bien compte, seulement, au regard de la dureté des événements à venir, il est indispensable de resserrer les liens humains, objectif irréalisable sans l'instauration d'un ordre strict à l'encontre des personnes réfractaires au présent changement systémique dont l'avènement est indispensable "à des fins de préservation de l'espèce" (pour citer Arthur Keller encore une fois). En parallèle, mon système se veut universel et il n'est pas possible de prétendre faire passer l'intégralité de l'humanité au travers de mon filtre universel sans instaurer des mécanismes de forte incitation à passer à travers lui et de tels mécanismes n'ont aucunement l'intention de reproduire l'anti-exemple du "provisoire permanent" du gaullisme politique. On obtient néanmoins théoriquement un passage de l'intégralité de la population vers la catégorie de la liberté non-carbonique soit rationnelle compte tenu du fait que passé un certain temps, l'administration macro-étatique aura suffisamment fonctionné pour avoir produit un nombre suffisant de normes juridiques pan-dimensionnalisées de sorte à ce que le système normatif qu'il instaurera puisse être reproduit par les générations futures, au cas où elles ne pourraient plus disposer de la possibilité de se constituer des élites intellectuelles, tant dures- que molles-scientifiques. Théoriquement, ma philosophie politique parvient donc à

s'aligner sur le besoin d'une politique de neutralité carbone : quelque chose me dit que la politique d'Emmanuel Macron ne sera jamais orientée en ce sens.

- "On est les champions du système D en France : on est bons dans la démerde individuelle (on fait des bons pâtisseries, des bons couturiers, des bons ingénieurs, etc), et on est bons dans l'organisation des grands systèmes complexes quand on essaye pas d'imiter l'économie libérale des autres (mention du système nucléaire, hospitalier et ferroviaire)".

Tout cela est vrai à l'exception du système juridique qui les ordonne, notamment depuis la LOLF de 2001. De plus et enfin, j'espère qu'à l'avenir vous mentionnerez également le présent système philosophique universel que je vous retranscris uniquement par fragments à travers ces mails et je me permets par ailleurs de vous réinscrire les liens vers mon travail :

-(30) 0. [Présentation. Veillez à bien suivre les conseils de visionnage mentionnés dans les "à propos" - YouTube](#)  
[www.cosmic-buddha-for-earth.fr](http://www.cosmic-buddha-for-earth.fr)

Dans l'espoir d'obtenir une réponse de votre part,  
Respectueusement,  
Hugo Genezai

-mail n°5 du 21/8/2023 :

Bonjour Monsieur Jean-Marc Jancovici.

Hier, j'ai écouté et commenté votre intervention "dans les Alpes". Vous avez notamment mentionné votre passage à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale en disant que l'on pouvait la "zapper" pour regarder les autres. Je m'empresse donc de la commenter.

Je me permets au préalable de rappeler sur le mode du copié-collé certains éléments au cas où vous verriez ce message en premier : Ma théorie systémique est au point mais ne fais toujours pas l'objet d'un relais médiatique que je ne saurais je crois trouver chez nulle autre personne de façon aussi symbolique et médiatiquement pesante qu'auprès de vous. Je vous envoie encore une fois un mail démontrant les véritables liens entre vos propos ainsi que mon système philosophique de pensée. Les mails que vous recevez sont par conséquent à lire à l'envers : il faudrait reprendre depuis le premier mail pour comprendre le sens originel de ma démarche intellectuelle. Je précise que les présents commentaires seront adjoints à mon ouvrage en ce qu'ils me permettent de préciser des points supplémentaires. Je rappelle ici que mon objectif ne consiste qu'à essayer de vous convaincre de l'utilité d'un partenariat intellectuel entre ma philosophie politique et la cause universelle du climat que vous défendez depuis une vingtaine d'années maintenant. Je précise également que vous présenter dans cette série de mails que je vous envoie les liens entre nos pensées constitue ma façon de me battre : en tant qu'intellectuel, je n'ai pas beaucoup d'autres moyens que d'écrire encore, encore et encore, aussi futile que cela puisse paraître à vos yeux, ainsi que le suggérerait votre éventuel silence.

- "Nous ne sommes plus énergétiquement souverains depuis que la France est sorti des énergies renouvelables".

Et je me permets de rajouter que nous n'avons jamais été souverains non plus : la souveraineté est un concept qui n'amène qu'à des impasses intellectuelles ainsi que le remarque notamment Jean Monnet dans ses mémoires. Un tel terme dans notre contexte Historique est d'autant plus gênant qu'il a des résonances totalitaristes. Il s'agit néanmoins d'une conséquence de la conservation du cadre national et de l'ordre juridique international lesquels correspondent à des concepts juridiques obsolètes. Certes, cela n'est pas nécessairement évident pour l'ordre juridique international et pourtant le chapitre VII de la Charte des Nations Unies est tout à fait impropre à mener une action universelle de régulation du climat : il me semble parfaitement inutile de programmer une action militaire contre le Soleil auprès du conseil d'Etat-major des nations Unies ou de réunir le Conseil de sécurité afin de voter une mesure anti-Soleil. Je me permets de rajouter le fait que l'article 2§4 de la même Charte est mal écrit et comporte des exceptions au principe de paix internationale (je renvoie ici au cours de M. Karagiannis).

Vous allez par la suite plus loin en disant même qu'aucun pays "même l'Arabie Saoudite qui a du pétrole", n'est à proprement parler indépendante en ce qui concerne tous les éléments du tableau de Mendeleïev. Ce point est substantiel puisque vous "atomisez" littéralement le principe d'autonomie énergétique ou minérale, c'est selon. Les impératifs humanitaires ne peuvent que justifier une mondialisation des Etats (laquelle est déjà implicite par exemple à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'au sein du droit international humanitaire au moyen de la R2P (responsabilité de protéger) et autres mécanismes juridico-humanitaires d'instauration d'un Etat supplétif exceptionnel en cas de défaillance d'un Etat "classique") afin de pouvoir piloter une véritable gestion rationnelle des besoins locaux. Une politique de mendeleïev par Etat dans un monde en pleine contraction énergétique ne pourrait effectivement qu'aboutir à des phénomènes d'accaparament économique des ressources lesquels engendreraient des haines entre les vieilles nations et réactiveraient les plaies mémorielles de l'Histoire négative qu'il faut au contraire dépasser : sans fraternité universelle, l'humanité ne se sortira jamais de l'épreuve climatique, les sacrifices et les efforts à fournir étant trop grands pour être compatibles avec le maintien des égoïsmes nationaux et à travers eux des méga-individualismes privés.

- "Un débat philosophique sur l'indépendance ça n'a pas grand intérêt pratique".

Effectivement, les philosophies antérieures des siècles passés n'apportent pas de solution intéressante au problème de la politique de Mendeleïev que vous soulevez. Cependant, la philosophie ne s'arrête pas aux faillites intellectuelles de Karl Popper ou d'Aristote. La philosophie constitue mécaniquement un vecteur d'universalisation, si celle-ci est correctement établie : à nouveau je me permets de dire qu'aucun philosophe ni est parvenu, ce qui en réduit effectivement l'intérêt. Cependant, ce relativement grand "idéo-puzzle" étant résolu dans mon ouvrage, la porte de l'universel (positif !) est à nouveau réouverte : les implications pratiques de ce principe, certes philosophique, sont majeures puisque le concept d'Etat-nation constituerait autrement un obstacle qui réduirait à néant toute velléité d'action en faveur du climat. L'Etat-nation est une embûche philosophique dressée contre l'impératif d'universalisation des politiques territoriales et seule la philosophie pouvait régler ces problèmes avec elle-même. Sur le papier numérique de mon ordinateur, le débat philosophique que je mène depuis maintenant huit mois m'a amené à bouleverser théoriquement le système universel des droits de l'Homme et les

implications pratiques et quotidiennes seraient par conséquent omniprésentes dans le monde de l'Histoire positive.

- "Le colza n'est pas neutre en carbone parce que pour mettre quelque part une culture énergétique, il faut déforester".

Sylvocide, dendrocide, phyllocide... De mon point de vue, nous sommes à l'arbre près en ce qui concerne l'inversion de la courbe du climat. Le principe de raison vitale implique également de protéger la vie des arbres lesquels, même en France sont cessibles et exploités en ce qu'ils font partie du domaine privé de l'Etat (CE, 2014, ONF c/ France). C'est donc bien une philosophie systémique qui peut apporter une solution sur ce terrain en interdisant par principe l'atteinte au champ supra-objectif de l'existence au sein duquel figure nécessairement toute forme de vie végétale. Ce point concorde de plus avec le principe d'inversion de l'Histoire. Je me permet ici de prendre enfin le contre-pied d'un accord de 2022 pris par les élites de ce monde selon lequel du sol 60 ou 70% de la planète serait protégé : on voit poindre ici un découpage politique insupportable des territoires alors qu'il faut protéger dimensionnellement et donc systématiquement et donc philosophiquement les différentes formes de vie et à travers eux les écosystèmes. Ce matin j'ai encore lu dans Dernières Nouvelles d'Alsace qu'il faudrait consacrer le principe de personnalité juridique des plantes : mon professeur Alain Collot dit sur ce point avec raison qu'une plante ne revendiquera jamais ses droits. Je me permets de rajouter que nous avons tellement dominé sans opposition depuis des siècles que nous en avons oublié notre dépendance eu égard de la nature et en particulier des végétaux sans lequel nous ne serions pas là si l'on regarde l'Histoire de l'apparition de la vie sur la planète. Le concept de souveraineté est donc un non-sens si l'on raisonne en termes réalistes : l'homo sapiens est nécessairement imbriqué dans des rapports symbiotiques ou anti-symbiotiques avec d'autres formes de vie. Philosophiquement, l'homme peut vivre seul socialement. Il ne peut pas se passer en revanche des dimensions supra-objective (les astres) et non-anthropo-subjective (les plantes et les animaux) : c'est donc bien que l'homme est dépendant par principe vis-à-vis de l'existence d'autres formes de vie. Les formes non-humaines de vie sont grandement vulnérables à l'action humaine. Or, la vulnérabilité constitue un principe central de ma philosophie laquelle en ce qu'elle justifie une obligation de protection, point à nouveau justifié par le principe d'inversion Historique puisque nous ne l'avons jamais autant détruite que dans le monde de l'Histoire négative. Sur le terrain supra-objectif, l'homo sapiens est vulnérable eu égard du réchauffement climatique lequel multiplie le potentiel pan-totalitaire de l'hélio-souveraineté, ce qui fonde à l'inverse un principe de conscience macro-dimensionnelle tout en sachant que toutes les macro-dimensions terrestres sont conditionnées par les macro-dimensions décrites par les sciences "dures". En termes vulgarisés, le Soleil existe et on ne peut pas faire en faire abstraction : l'expression rien de nouveau sous le Soleil devient alors le Soleil est vu avec un regard nouveau lequel décrit toute sa dangerosité en termes politico-philosophique.

-le président de la commission parle de "notre sol".

Je trouve ça infiniment drôle de remarquer le tribalisme sous-jacent à cette expression : l'homo sapiens ne fait pas exception aux logiques tribales d'appropriation du territoire. En d'autres termes, raisonner en terme de territoire national, c'est encore cultiver une vision grégaire de l'existence.

- "Le PIB, dans ma vision à moi, tel que ça devrait exister dans l'économie alors que ce n'est pas du tout ça, ça devrait être une donnée de sortie d'un modèle dans lequel on met en entrée le nombre de ressources disponibles et le nombre de gens capables de travailler". Vous mentionnez également une autre faiblesse des scénarii énergétiques qui est celle de la prédictibilité des prix. Vous dites enfin et surtout qu'aucun des scénarii énergétiques existants ne sont résistants à la récession et "même les scénarii pour 2050 de l'ADEME sont des scénarii dans lesquels il y a de la croissance économique".

Je trouve cela encore plus drôle que vous mentionniez directement à l'oral l'absence de paradigme programmatif fiable en termes énergétiques. On se retrouve face à un problème d'ordre systémique : aucune des structures de produits ne sont adaptées au problème. On recoupe donc le critère de la logique d'une idéologie totalitaire en ce qu'elle s'avère incapable de sortir de son propre cadre logique. En d'autres termes, il faut abandonner toute forme de raisonnement économique puisque toutes les solutions que ce genre de dimension universitaire peut apporter n'amène qu'à des solutions "auto-contradictoires" : nos raisonnements sont similaires encore une fois (la double-pensée étant un autre critère-clef orwellien d'une idéologie totalitaire).

Toujours est-il que l'inversion des dimensions que vous mentionnez ici implicitement correspond exactement à mon paradigme de pensée (je renvoie ici à schéma structurel n°1.4.).

- "ITER, aujourd'hui, c'est un dispositif qui a seulement pour objet de produire un peu plus d'énergie avec la fusion du plasma que l'énergie qui a été nécessaire pour mettre le plasma en chauffe à quelques millions de degrés. Par ailleurs, ITER ne comporte aucun dispositif électrogène et je ne sais pas si l'on sait faire aujourd'hui un dispositif électrogène avec des rayons gamma et des neutrons parce que c'est essentiellement ça qu'on va récupérer d'un réacteur en fusion alors que dans un réacteur à fission on récupère de l'eau chaude, c'est quand même un peu plus simple. Donc, ITER, on oublie".

Je suis parvenu au même résultat mais avec un raisonnement différent : Etienne Klein vulgarise-décrit le projet d'ITER en disant qu'il s'agit d'une sorte de création d'une étoile en miniature. Je pose une règle éthique essentielle aux sciences dures à savoir que l'on ne crée pas d'élément d'ordre supra-objectif : il s'agit de plus d'un non-sens par les termes. La macro-dimension supra-objective se définit comme ce qui ne dépend pas de l'homme. Or, la création d'une étoile en miniature revient à créer un élément relevant de cette dimension. Cette règle s'applique encore par principe aux intelligences artificielles qui d'ailleurs consomment des ressources tant énergétiques qu'hydrauliques que l'on ne peut pas se permettre de gaspiller inutilement au profit de technologies au demeurant factuellement inutiles pour lutter contre le réchauffement climatique, sauf à ce que ChatGPT ne soit capable .

- "Pour faire démarrer un réacteur de fission nucléaire de quatrième génération exploitant de l'uranium 238 ou du Thorium, il faut nécessairement utiliser de l'uranium 235 et dans un monde dans lequel il n'y aurait plus d'uranium 235, il faudra par conséquent oublier les réacteurs de quatrième génération".

Ce que je comprends ici c'est que l'intégralité du parc nucléaire français est relativement obsolète bien qu'utile tant qu'il reste encore de l'uranium 235 bien qu'il n'en reste plus beaucoup et je ne connais ni les ordres de grandeur ni les chiffres sur ce point. à nouveau



la question de la politique atomique de mendeleïev ne peut qu'être organisée à un niveau universel et ne peut qu'être justifiée en raison qu'au moyen de la garantie d'un service hospitalier mondial. Si l'on raisonne uniquement en termes d'intérêts politiques nationaux, on ne pourra pas sortir du paradigme de la guerre économique minérale future que par ailleurs vous mentionnez si perdurent les règles internationales du jeu économique mondialisé. La gravité universelle de la situation justifie largement une telle "mue" systémique, et la lenteur de sa survenance ne peut que s'expliquer par une faillite de la pensée de mes contemporains et des générations philosophiques précédentes : oui, il faut théoriquement renvoyer Pascal et autre Montaigne à l'âge de guerre et je me permets de rajouter qu'il y a urgence à ce faire. On pourrait dire que je nage en eaux utopiques mais par application de l'équation virrèlle numéro 2, la diminution de la démographie mondiale uniquement par la limitation des naissances qui doit impérativement être juridicisée, on retrouve une inversion de l'augmentation du modèle de la marguerite tel que prévu par la déclaration universelle des droits de l'Homme en ses articles 23 et 25, démo-diminution qui correspond à un allègement de la pression atomico-politico-mendeleïevienne qui ne saurait être organisée d'une façon autre que mondiale. Si l'on raisonne en termes nationaux, la technique des réserves juridiques pourrait jouer et mettre en branle l'équation virrèlle numéro 2 alors que l'on ne peut plus attendre à mener une action universelle d'urgence. Il s'agit certes d'une perte de souveraineté conventionnelle pour les Etats mais il faut bien voir où elle nous a mené et que cette perte définitive de souveraineté constitue un impératif d'ordre logique (les Etats ne sont pas souverain, seul le Soleil l'est) et concorde avec le principe d'inversion de l'Histoire. De plus vous concluez sur cette question en vous plaçant à l'échelle universelle : " l'échelle mondiale, le nucléaire de quatrième génération est le seul nucléaire qui puisse être véritablement durable".

- "Ce que je constate c'est que les systèmes énergétiques fonctionnent sur une échelle temporelle qui n'est pas celle de la démocratie. Donc en gros, le gros problème des débats sur l'énergie, c'est qu'ils portent toujours sur des échelles de grandeur qui sont un ordre de grandeur en-dessous de ce qu'il faudrait regarder. On s'intéresse à ce qu'on va faire dans les années qui viennent alors qu'il faudrait qu'on ait quelque chose d'un peu construit sur les décennies qui viennent et qu'on y revienne pas tous les quatre matins. Donc il faut arriver à créer un consensus dans la population parce qu'il n'y a que le consensus dans la population qui transcende les alternances électorales sur la façon dont il faut s'organiser, en espérant que le premier jet, que le premier essai soit un coup de maître, à savoir que la première copie que l'on rend soit la bonne car quand on est dans une course contre-la-montre, ce qui est notre cas avec le réchauffement climatique et avec l'épuisement de ce qui a fait la civilisation moderne, on va pas avoir droit à essai/erreur cinquante fois et en fait on va déjà payer le prix des essais/erreurs qu'on a fait dans le passé".

- "Il y a des points que je ne comprends pas, par exemple pourquoi le débat public français s'est structuré sur certains points et pas sur le pic de production pétrolier par exemple".

Parce qu'on est à 97% dans un régime néo-totalitariste et qu'il y avait des problèmes d'ordre philosophie soit civilisationnel d'engagés par le problème du réchauffement climatique ! Le néolibéralisme applique la philosophie politique et c'est d'ailleurs ce que l'on peut observer quasiment tous les jours au JT de France 2 (je renvoie en particulier au JT de France de début Août et surtout au reportage sur les intelligences artificielles ayant réalisé le film "Tortue Ninja", et ainsi activant le propos Popperien sur le contrôle par une voie démocratique du pouvoir poétique à des fins économiques (cf critique n°16 et n°17 de

la critique du tome 2 de son ouvrage)). Les élites politiques sont dépourvus de système philosophique adapté à l'application de normes strictes compatibles avec l'objectif d'inversion de la courbe du climat. Ils ne raisonnent pas en termes scientifiques et n'ont ainsi que des structures ou des systèmes inadaptés à proposer. Ils ont honte je crois et ils essayent de noyer le poisson avec la médiatisation d'actualités qui n'en sont pas avec des JT d'informations qui tournent en rond et qui rappetissent toujours plus l'angle de vision des spectateurs (fait particulièrement frappant dans la rhétorique médiatique du JT de France en ce mois d'août pour le peu que j'ai pu en observer (cf vidéo n°-14). Ce qu'il faut bien voir c'est que parler d'écologie, c'est remettre en cause le système économique international puisque le néolibéralisme s'est déployé de façon transfrontière. Nécessairement les élites politiques néolibérales et les médias contrôlent les informations qui pourraient porter atteinte à la vigueur de cet anti-système qui tient lieu de système. Je me suis personnellement cogné la tête contre ce mur-là et l'absence de relais médiatique dont je fais l'objet n'est qu'une conséquence directe et logique du maintien des privilèges dont nous disposons tous de façon systémique. Pourtant, ce sont justement ces privilèges économiques qui menacent des milliards de vie. Entre la protection de la vie tout court et les privilèges économiques mortels, je choisis personnellement la vie et certainement pas le confort toxique. J'ai appris que les juges de la Cour européenne des droits de l'Homme ont été sensibilisés dès les années 1990 à la cause climatique, cependant, il faut constater que leur jurisprudence est inadaptée mais elle est inadaptée parce que le système de pensée philosophico-politique dans lequel ils s'insèrent (le libéralisme) est lui-même inadapté : ils ont construit leur jurisprudence environnementale à travers le filtre de l'article 8, soit à travers la dimension de la subjectivité. A l'inverse, la protection de l'environnement est d'ordre supra-objectif et dépasse ce cadre. De toutes façons, le texte que manipule le juge européen a été écrit au début des années 1950 : ses rédacteurs ne disposaient pas des informations nécessaires à la construction d'un système d'article prenant en compte la surdétermination environnementale, climatique et solaire du droit à la vie, et partant de tous les autres droits. Il existe pourtant un cadre scientifiquement descriptible applicable à la notion de liberté : il n'est inscrit dans aucun texte de droit constitutionnel (même la charte de l'environnement de 2004). Autrement dit, l'écologie constitue un angle mort du droit constitutionnel et aujourd'hui l'enjeu écologique prend une ampleur telle que c'est la vie de milliards de gens qui est en jeu, sinon la survie même de l'humanité. A nouveau, cet angle mort découle du fait qu'aucune philosophie tout court ne soit parvenue à apporter une systématisation satisfaisante de l'homme (et partant des Etats car les Etats ne sont jamais que des instruments politiques pilotes par des hommes et la maigre notion de contre-pouvoir ne joue plus aujourd'hui en 2023 en France (je renvoie ici au chapitre 5 du livre premier). L'homme est pensé comme déconnecté de toute forme de surdétermination, comme tout puissant, comme souverain effectivement (par exemple Bodin parle de la *potestas*, Rousseau de la souveraineté, etc) ce qui recoupe le fait que l'homme n'ait jamais trouvé d'espèce ou d'entité qui le dépasse en puissance. Aujourd'hui, on le sait, il s'agit tout simplement du Soleil, d'où la nécessité d'une philosophie politique prenant en compte ce fait méta-anthropologique.

- (en parlant de l'énergie nécessaire au déplacement des voitures) "L'énergie c'est  $e = (1/2)*mv^2$ ".

On a ici sans doute une loi particulière permettant de chiffrer très précisément le coût carbonique des transports des particuliers et donc une possible numérisation de la liberté d'aller et de venir. Celle-ci est en 2023 en théorie et en pratique encore illimitée. Mon père, commercial dans les pompes funèbres dans le Sud-Ouest pouvait faire certaines années

plus de 100 000 kilomètres par an. N'importe qui peut décider de faire un road trip n'importe où n'importe quand et d'ailleurs ma petite cousine qui a cinq est déjà allé deux fois à l'île Maurice. En bref, on retrouve ici une sorte d'ubiquité qui corrobore à la disparition du facteur espace et du facteur temps grâce à la mondialisation et également grâce aux énergies fossiles. Ces processus géopolitiques ne tiennent toutefois pas compte de la réalité climatique et le geste intellectuel que je fais dans le chapitre 4 du livre deuxième consiste justement à limiter la liberté économique et à travers elle la liberté d'aller et de venir (au moyen d'engins mécaniques). Autrement, c'est le hamam universel, ce qui correspond en termes Historiques à l'instauration d'un camp de concentration climatique d'ordre macro-dimensionnel donc supra-objectif. La liberté n'est au fond qu'une fonction énergétique, et c'est je crois le sens du message des sciences écologiques, lesquelles en l'occurrence recourent les lois fondamentales de la physique. L'avantage de la rationalisation scientifique de la liberté consiste à son potentiel universel et encore une fois une telle vision marie sciences molles et sciences dures. Si la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme relative à l'article 5 de la Convention consiste à préserver autant que possible la liberté pour les personnes emprisonnées en minimisant les peines, point d'ailleurs qui opère un lien avec la justice pénale platonicienne déployée dans *Les Lois*, le réchauffement climatique correspond bien à une logique carcérale mais... universelle (et surtout factuelle). Aujourd'hui, aucune constitution ne prévoit cela. Les différents ordres constitutionnels sont donc tous dangereux en ce qu'ils ne limitent pas scientifiquement (soit objectivement soit rationnellement) la liberté des particuliers comme (surtout) des élites. Il ne saurait être reproché à une telle mesure d'être totalitariste : au contraire elle est fondamentalement anti-totalitariste en ce que justement elle permettrait d'empêcher la survenance d'un pan-climato-hélio-éco-totalitarisme (veuillez m'excuser pour l'expression relativement lourde, je renvoie ici aux chapitres 2, 3 et 4 du livre premier). Mécaniquement, les gens devront effectivement manipuler ce genre de formule physique de façon quotidienne pour optimiser leurs émissions et mécaniquement ils retomberont sur les résultats suivants : le vélo pollue moins que la voiture, marcher ou courir pollue moins que de prendre le tramway, le train est le meilleur mode de déplacement et en temps et en énergie sur des longues distances. En d'autres termes, la politique du rond-point pratiquée pendant des dizaines d'années en France servira de lieu commémoratif de l'absurdité de l'époque de l'Histoire négative puisque les voitures sont effectivement scientifiquement amenées à disparaître du paysage. Voilà de quoi voir à travers un oeil Historique nouveau l'intégralité du paysage urbain tant français qu'extra-français.

- "Si on ne fait rien ce sera un drame".

Pour l'instant les médias ne relayent pas mon propos. On est donc partis pour ne rien faire en termes systémiques. J'irais personnellement jusqu'à dire que si on ne fait rien ce sera donc un pan-totalitarisme, lequel serait donc organisé et prévu par le système universel des droits de l'Homme lui-même et par les différents ordres juridiques régionaux qui placent l'économie au sommet de leurs hiérarchies dimensionnelles (c'est le constat que dresse P. Baumann sur sa thèse sur le droit à un environnement sain dans la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme, juridiction théoriquement la plus puissante en Europe (parce que c'est elle qui a le dernier mot, mais elle est actuellement verrouillée au niveau de l'exécution de ses arrêts et je m'appuie ici au cours de M. Pushkar Pavlo).

- "J'ai toujours délibérément pensé que remplacer le nucléaire des ENR ça ne servait à rien".

Et il faut sur ce point remarquer l'incompétence du gouvernement actuel qui finance les panneaux solaires auprès des particuliers. Certes ils peuvent être utiles afin que tous les propriétaires puissent prendre conscience de leur consommation énergétique et d'autres arguments encore sont invocables, cependant qu'il m'apparaît profondément choquant qu'en pleine crise climatique mondiale, on continue d'empiler des structures énergétiques alors même qu'il soit en toute logique indispensable de communautariser certaines productions plutôt que de les éclater. Certes il est possible de communautariser la production d'énergie solaire cependant que la quantité globale d'énergie produite soit globalement tellement faible en termes d'ordre de grandeur qu'à nouveau effectivement il soit indispensable de globaliser-universaliser la production d'énergie. Ce versant de la politique ne peut d'ailleurs que faire l'objet d'une universalisation puisque des échanges transcendant les logiques nationales des territoires interviennent nécessairement et il faut d'ailleurs se placer sur ce terrain au-delà de l'échelle de l'Union-Européenne ou du système du Conseil de l'Europe encore une fois. Je vous renvoie ici toutefois vers le contre-sens Historique vers lequel on nous nous dirigeons collectivement, à savoir que la porte de l'investissement de l'imaginaire collectif que vous avez ouverte lors de votre intervention devant les lecteurs d'alternatives économiques ("Le thème de l'univershifté de cette année, c'était comment créer du récit autour de cette histoire de décarbonation de la société et aujourd'hui on en manque cruellement. Aujourd'hui quand j'allume la télé, il n'y a pas une série où il n'y a pas un 4x4, une jaguar ou je ne sais pas quoi, donc on continue à être dans un imaginaire consumériste") : dans la vidéo n°-36 je constate l'investissement de l'imaginaire collectif au moyen de la présentation des ENR comme étant "un rêve de jeune fille". Usbek et Rica fait donc passer ici une dystopie pour une utopie puisque nous ne disposerons jamais de surcroît des ressources permettant de réaliser la transition énergétique vers les ENR que ce spot publicitaire présente toutefois comme possible et d'ailleurs vous mentionnez vous-même dans la présente audition à la commission de l'AN que les éoliennes ne sont pas fabriquées sans une certaine empreinte carbone. La réalité des éoliennes n'est pas autre que celle du constat de leur inefficience énergétique par rapport à d'autres sources énergétiques.

- "quand on raisonne en termes économiques, il y a un mécanisme qui se met en route naturellement qui est de pousser à l'inflation des usages parce que c'est ça qui pousse à l'inflation de l'activité et quand on augmente les usages, on augmente les activités économiques sous-jacentes. Le prisme économique ne raisonne donc pas en termes de limitation des usages".

Vous mentionnez ici la logique d'accroissement indispensable des sciences économiques. Je classerai ce point sur le terrain du troisième critère d'une idéologie totalitaire.

-vous parlez de la "hiérarchie des renoncements".

C'est un sujet important mais déjà il faut poser la nécessité du renoncement : c'est la condition préalablement à une telle hiérarchisation. Pour le moment, personne ne se la pose et le débat constitutionnel est absent alors que c'est la liberté d'une façon globale est en jeu comme vous le mentionnez par ailleurs ("est-ce qu'on va accepter de limiter aujourd'hui nos libertés pour voir plus de libertés demain"? Votre formule est de façon

étonnante très proche de la mienne laquelle est mentionnée dans le titre même de la vidéo n°0.9.).

- "Il n'existe pas de souveraineté numérique en France. La fonction la plus régaliennne de l'Etat qu'est l'impôt a été confiée aux GAFAM : j'ai besoin d'un ordinateur, j'ai besoin d'un système internet, j'ai besoin d'un système mondial de télécommunication. Il n'y a plus rien dans cette affaire qui ne relève de la souveraineté Française. Ce qu'on vient de faire du point de vue de la 5G est un abandon supplémentaire de souveraineté de mon point de vue. Donc, on est clairement dans ce que j'appelle aujourd'hui l'« ébriété numérique ».

Le problème ici c'est effectivement que l'article 35 du RGPD permet aux GAFAM de recueillir le consentement des utilisateurs pour effectuer profilage, a et autres splendides techniques très humaines très utiles pour continuer à contenir les individus dans leurs bulles culturelles. Il me semble que du point de vue de la légalité, l'Union-Européenne est faible et a sur ce point crucial cédé face aux intérêts économiques en jeu. D'ailleurs, on retrouve jusque dans la revue Horizons l'idée d'une commercialisation des données de santé (je renvoie sur ce point au chapitre 3 du livre premier). En bref, il n'y a pas que sur le terrain fiscal qu'il est possible d'observer une perte de souveraineté de la France même si l'argument que j'apporte ici est à la fois hypothétique et porte sur le futur, toujours est-il que j'ai pu lire il y a peu de la main d'Edouard Philippe lui-même bien (le 20/8/2023 à 17h00) qu'il s'agisse d'un mail électronique : "Et, au-delà des élus, nos équipes travaillent. Le pôle Idées élabore des documents de fond, d'une grande qualité". La commercialisation des données de santé des français et la poursuite de la croissance dans un monde qui en meurt virtuellement, des idées de grande qualité? Je ne vois là que la confirmation de la dangerosité néo-totalitariste de l'énarchie.

- "On peut faire des plastiques avec de la biomasse puisque dans les hydrocarbures vous avez du carbone et de l'hydrogène et que dans la biomasse vous avez du carbone et de l'hydrogène et après pareil, faire des plastiques. Du reste, vous avez aujourd'hui des plastiques qui sont fait à partir d'ethanol de canne à sucre, à partir d'amidon de maïs, etc. A partir du moment où on tape dans la biomasse, il y a toujours une question d'ordre systémique à laquelle il faut être capable de répondre. La biomasse, c'est-à-dire l'espace, vous pouvez en faire quatre choses différentes, vous pouvez vous en servir pour manger, vous pouvez vous en servir pour faire du bio-carburant, etc".

Toujours est-il qu'il faut d'abord penser à donner un terrain agricole aux individus pour qu'ils puissent eux-mêmes produire leur propre nourriture en priorité! Il n'y a pas que les industries, il y a d'abord des gens qui ont des besoins alimentaires relevant de la macro-dimension supra-objective!

- "Le bois avec déforestation c'est pire en termes d'empreinte carbone que le charbon".

C'est terrible : au JT de France 2 il y a peu un vendeur de poêle à bois disait que ses ventes avaient augmenté de 21% en France cette année!

- "Les puits de carbone technologiques, en très court, vous oubliez. Il y a un truc qui peut fonctionner, c'est de ne pas émettre, c'est-à-dire la capture et séquestration mais récupérer le CO<sup>2</sup> quand il est dans l'air avec des modes technologiques, ça c'est un truc de shaddock. Le CO<sup>2</sup> est une molécule qui est chimiquement inerte : une fois que vous avez une molécule chimiquement inerte diluée à 0,04% dans un milieu aussi peu dense que l'air, pour aller récupérer le CO<sup>2</sup> là-dedans, vous avez une dépense énergétique qui est tellement considérable qu'en fait, c'est quelque chose que vous ne pouvez jamais déployer à l'échelle. J'ai fait un petit calcul d'ordre de grandeur avec l'aspirateur à CO<sup>2</sup>

islandais et mon calcul c'est que si on voulait avec ce genre de dispositif qui s'appelle dans le jargon anglais "direct capture", la totalité de nos émissions annuelles (reprendre dans l'atmosphère toutes nos émissions émises de façon annuelle, il faudrait y consacrer la totalité de l'électricité annuelle et la totalité du pétrole consommée dans le monde tous les ans, donc en gros, on aurait un truc de shaddock parfait, où l'énergie ne servirait qu'à une chose à savoir de récupérer le CO<sup>2</sup> qu'on met dans l'air à cause de l'énergie : ça ne servira à peu près à rien pour changer le destin du monde".

Je suis parvenu au même résultat théorique mais par une voie de raisonnement philosophique à savoir qu'il est par les termes impossible de modifier la macro-dimension supra-objective à l'aide de gadgets de macro-dimension anti-objective. Pour le dire autrement, nous vivons dans la civilisation du gadget avec les technologies de capture comme mode de régulation du climat, ce qui reviendrait à faire du climat lui-même un gadget. Or, il ne suffit pas à l'évidence d'appuyer sur un bouton pour régler le problème du réchauffement climatique. Au contraire, si nous sommes dans le monde de l'Histoire négative et que tous les pays riches occidentaux se jettent vers les technologies, cela signifie bien que par application du principe d'inversion de l'Histoire, il faille en toute logique se jeter sur les formes végétales de vie qui capturent naturellement au moyen de la photosynthèse le CO<sup>2</sup> même si cela prendra du temps : on en revient à un bon sens paysan le plus strict qui est que les arbres constituent la meilleure assurance-vie de l'humanité et l'intuition superstitieuse selon laquelle la technologie ne peut pas constituer la solution devient donc en l'occurrence . On pourrait taxer cette position qui est la mienne de réactionnaire et si c'est ainsi que l'on m'insulte, je l'admet effectivement : vis-à-vis du néo-totalitarisme dont j'ai démontré que le solutionnisme technologique prôné par le néo-libéralisme en quête icarienne de croissance économique aboutissait à une impasse systémique pour l'humanité, effectivement je suis et serai toujours un éternel réactionnaire. Sur le terrain de ce que le GIEC appelle les "CDR", je renvoie à ma vidéo n°-24).

Voilà pour le commentaire de cette audition.

Si vous me permettez un petit constat d'ensemble : je trouve ridicule au plus haut point que des gens qui n'ont aucun titre de compétence scientifique s'approprient des sujets aussi techniques que ceux du nucléaire, du réchauffement climatique, etc. Certes, je ne dispose personnellement que d'un baccalauréat scientifique, seulement je visionne de nombreux cours, conférences et consulte des ouvrages scientifiques. Surtout, je suis capable de traduire en système philosophico-politique les notions décrites par les sciences dures et au moins, j'ai pour le moi le fait que je prenne politiquement au sérieux, à la lettre et de bonne foi le problème climatique : a contrario, personne au sein du gouvernement actuel ne prend au sérieux l'enjeu climatique (sinon ils auraient adopté depuis longtemps une politique bien plus protectrice du droit à la vie) et c'est logique car ils n'ont aucunement été formés pour cela. Certes, il existe des commissions d'audition mais il n'existe pas pour autant de traduction en droit constitutionnel de votre propos et plus largement de l'enjeu climatique, acte que je fais pourtant dans mon ouvrage. A nouveau, je ne crois pas que nous disposions du temps de choisir s'il faille le médiatiser ou non : vous avez mentionné vous-même en évoquant la déclaration de Rio de 1992 qu'il s'agissait d'une question de générations présentes et non plus uniquement une question de générations futures. Mon ouvrage peut revendiquer le fait de parler au nom de toutes les générations tant passées que présentes et futures : il n'est pas fini mais ne le sera jamais. Je le porterai jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'il ne m'achève lui-même. Les enjeux soulevés

sont trop importants pour que je me borne à consentir à une mise sous silence médiatique, silence qui relève donc d'une injustice intergénérationnelle.

En relisant le premier paragraphe du présent mail, je constate que j'ai bien fait de ne pas "zapper" votre audition à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, soit de ne pas strictement admettre bêtement et sans réfléchir l'intégralité de vos propos avec lesquels je n'adhère pas intégralement par ailleurs (je retiens de façon synthétique que la préservation de la ligne de vie et des besoins afférents à sa sauvegarde me distingue de la logique de préservation entrepreneuriale dans laquelle je crois le système économique présent vous a dirigé mais vis-à-vis de laquelle j'ai pu entendre plusieurs fois que vous conserviez une certaine autonomie, et ce, je crois, avec raison (cf votre interview à InPower Podcast)).

Je vous prie de m'excuser pour le ton direct que j'emploie et j'espère ne vous avoir nullement choqué ou perturbé dans mes emplois de termes, d'expressions ou tournures de phrases ou autres. J'espère que vous avez compris que mon engagement est total et je ne fais que suivre votre exemple en disant ma vérité ainsi qu'elle m'apparaît à travers le prisme de mon système théorique.

En vous remerciant pour vos diverses interventions orales, cours et conférences lesquelles sont fortement utiles en ce qu'elles convergent globalement avec la vision que je développe de façon systémique, votre vision étant technique et clairement pratique, celle-ci complète parfaitement mon système théorique lequel s'avère plus abstrait et aurait pu sans votre discours comporter de graves lacunes,  
En vous remerciant pour votre éventuelle prise en considération des messages que je vous ai transmis et que j'ai intégré dans mon ouvrage afin de faire gagner du temps à mes également éventuels lecteurs futurs,  
Respectueusement,  
Hugo Genezai

Conclusion : en commentant ces cinq vidéos, j'ai donc écrit 30 pages en 3 jours! J'avais bien vu que les mails étaient volumineux mais de là à représenter 30 pages, je ne m'y attendais pas!

## La pire thèse du monde

map : A. Guezengar, *la rupture totalitaire*, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, 587p.

Stuff : Arendt(-), Sartre(-).

### Critique sculptée :

Je me permettrais d'introduire cette critique par sa conclusion : à la question de savoir s'il est possible de réhabiliter en 2023 le totalitarisme, A. Guezengar, répond que cela est possible, au mépris de l'avertissement Arendtien éternel<sup>cccxi</sup> dont il est pourtant logiquement censé avoir connaissance, sa thèse portant sur l'œuvre de cette dernière. Le mépris que témoigne A. Guezengar des codes moraux pourtant les plus évidents témoigne au travers de son usage frauduleux de concepts qui lui préexistent et dont il est également censé avoir connaissance compte tenu du fait qu'il est diplômé d'un doctorat en philosophie – si on fait des études dans un champ de la connaissance universitaire, on est censé avoir connaissance du contenu idéal relatif à ce même champ de connaissances -, porte tragiquement sur un sujet sur lequel aucune imprécision n'est possible : la définition du totalitarisme. Or, l'un des maîtres ouvrages sur ce terrain est celui d'A. Arendt : *Les origines du totalitarisme*<sup>1498</sup>. Il donne notamment une définition de la notion de la masse<sup>1499</sup> qui s'avère en tout point distincte de celle donnée par Arendt<sup>cccxi</sup>. Il associe de plus cette notion de masse à la notion de modernité. Or, cette dernière notion fait l'objet de tant et tant de constructions qu'elle en perd son sens. En effet, la scène française des idées politiques est sur ce terrain caractérisé par la double pensée étant donné que d'un côté certains plaident pour le dépassement du modernisme<sup>cccxiv</sup> alors que d'un autre, certains déplorent le fait que nous n'ayons jamais atteint ce stade<sup>1500</sup>. Ces vérités antagonistes s'inter-annulant, il s'avère en conséquence nécessaire de revenir aux sources originelles de la distinction, en l'espèce constantines<sup>1501</sup> que A. Arendt rejoint ne serait-ce que par ses définitions de la notion de politique<sup>1502</sup>, reprend.

Sur le rattachement de la philosophie de Arendt à l'existentialisme selon l'ontologie de guézarangar, J-P. Sartre dénie un tel lien<sup>1503</sup>.

### Critique plate :

#### Introduction :

-Critique n°1. p.8-9 : « L'objet central de la pensée d'H. Arendt, autour duquel s'articulent tous ses concepts et toutes ses interprétations, est le monde. [...] le monde est à la fois le milieu dans lequel les hommes vivent, et l'espace qui les sépare les uns des autres et dans lequel ils peuvent agir ». La

---

1498Cf préface de Paul Ricoeur à l'ouvrage d'Arendt sur la condition de l'homme moderne.

1499citer\*

1500 B. Latour, *nous n'avons jamais été modernes*, 2006, éditions La découverte, 210 p.

1501J.L. Dumas, *Histoire de la pensée, Tome 3 : Les temps modernes, Chapitre premier : la philosophie française au XIXème siècle*, 1999, p. 26-27 : « « Puisque nous vivons dans les temps modernes, proclame-t-il, je veux la liberté convenable aux temps modernes. » Il distingue en effet la liberté politique, telle que l'entendaient les Grecs, de la liberté individuelle qui est celle des modernes. [...] Ainsi Constant définit le droit de n'être soumis qu'aux lois, et le droit de dire son opinion. L'indépendance individuelle est le premier des besoins modernes ».

1502Citer de la condition moderne\*

1503J-P. Sartre, *l'existentialisme est un humanisme*, 1945, conférence du club Maintenant, p. 59 : « En outre, s'il est impossible de trouver en chaque homme une essence universelle qui serait la nature humaine, il existe pourtant une universalité humaine de *condition*.



notion de monde est ainsi dotée d'une double signification : « Le monde est d'abord le monde contemporain, c'est-à-dire l'ensemble des régimes politiques et des sociétés qui composent le tissu politique et social du XXème siècle (le monde 4 passé) ». Or, cette double définition de la notion de monde telle que retranscrite par Guezangar ne recouvre pas l'intégralité de la définition qu'H. Arendt donne de cette même notion : « En second lieu, le mot « public » désigne le monde lui-même en ce qu'il nous est commun à tous et se distingue de la place que nous y possédons individuellement. Cependant, ce monde n'est pas identique à la Terre ou à la nature, en tant que cadre du mouvement des hommes et condition générale de la vie. Il est lié aux productions humaines, aux objets fabriqués de main d'homme, ainsi qu'aux relations qui existent entre les habitants de ce monde fait par l'homme »<sup>1504</sup>. Le monde recouvre donc une dimension sociale relationnelle (les liens entre les individus, le monde 3 présent) ainsi qu'une dimension physique (le contexte matériel qui permettent ces rencontres, le monde 2 transhistorique). Ainsi, A. Guezangar oblitère toute la dimension matérielle de la notion Harendtienne de monde, de la même façon qu'il agglomère en une unique notion des dimensions différentes d'un terme renvoyant pourtant à une large réalité. Or, un véritable problème se pose ainsi d'emblée : dès l'introduction, il est manifeste que l'auteur ne saisit pas que la philosophie d'H. Arendt doit être découpée en deux selon le filtre idéo-philosophique qu'elle crée elle-même dans son maître ouvrage, *les origines du totalitarisme*<sup>cccxv</sup> : toute philosophie coupée de la réalité (en l'occurrence textuelle) est à exclure car en ses ultimes extrémités, toute idéologie qui nie la réalité en elle-même amène inéluctablement aux pires régimes politiques, totalitarisme évidemment inclus. La dimension matérielle du monde permet à A. Harendt de réaliser un commentaire inter-textuel utile : la notion de monde 2 renvoyant aux objets, soit à la structure matérielle qui permet aux hommes de disposer d'un confort nécessaire au développement d'une « société » (ou d'une société sociale), H. Arendt semble opérer un lien d'interdépendance entre le monde matériel et l'espace public (*i.e politique*) en suggérant qu'il ne peut y avoir d'espace public possible sans confort matériel<sup>1505</sup>. L'inverse ne saurait au contraire être posé comme vrai : en l'absence d'abondance d'aliments permise par l'instrumentalité des outils, aucune discussion politique n'est possible<sup>1506</sup>.

-Critique n°2. p. 7. : « Hannah Arendt part ainsi de l'homme comme un être pris dans un monde désormais dépourvu de sens et où aucun principe fondateur ne permet de structurer l'unité d'un quelconque cosmos ». Conformément au fait que Guezangar retire à la pensée Harendtienne son ancrage dans la réalité, et étant donné que Guezangar ne distingue pas le monde 1, ni du monde 2, ni du monde 3. Il s'avère nécessaire d'interpréter la phrase précédente à l'aune de ces trois définitions afin de lui donner du sens, ou non. Guézangar n'appréhende tout simplement pas le monde 1. Par conséquent, il ne se rend sans doute pas compte que cette phrase n'aurait aucun sens dans cette dimension du monde. Dans le cas du monde 2, dire que les relations qu'entretient un individu avec ses semblables n'aurait pas de sens revient à dire que tous les liens sociaux ne

1504H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 111.

1505Héritage grec répété plusieurs fois dans l'ouvrage\*

1506A. Soljénitsyne, *l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation*, 1973, éditions points, p. 534-535 : « Voilà l'entrée au réfectoire, le soir, d'une brigade de zeks venant chercher leur lavure : crânes tondus, bonnets invraisemblables, haillons serrés avec des bouts de ficelle, visages méchants, tordus [...], et le bruit de vingt-cinq paires de godillots, de godasses en pneu, de chaussons d'écorce : tran-tran, tran-tran, *ma ration, petit chef* ! Place, place, vous qui n'êtes pas du bâtiment ! Nous y voyons l'expression de l'un des traits nationaux les plus essentiels du peuple zek : la pression vitale ». [...] Etant donné les cruelles conditions qui règnent dans les îles, du succès ou de l'insuccès dans la lutte pour une place dépend souvent la vie même, et lorsqu'ils se frayent ainsi leur route aux dépens des autres, les indigènes ne connaissent aucun principe moral susceptible de les retenir. Ils le disent carrément : *ma conscience ? Elle est restée dans mon dossier* ». Autrement dit, qui a faim n'a pas d'oreille, et qui n'a pas d'oreille ne peut pas entretenir de discussion politique. L'outillage insuffisant des camps ainsi que les règles absurdes d'imposition d'un régime de famine dans les camps convergent dans le sens de la démonstration implicite d'H. Arendt.

disposent d'aucune signification métaphysique, ce qui semble rejoindre la notion Harendtienne de futilité<sup>1507</sup>.

-Critique n°3. p. 7 : « Ce n'est pas l'homme en tant que tel qui est l'objet de la philosophie d'Hannah Arendt mais le rapport qui existe entre l'homme et le milieu dans lequel il vit et agit, c'est-à-dire la manière par laquelle l'homme est conditionné par le lieu dans lequel il se trouve pris, et comment il peut à son tour modifier cet environnement ». Cette synthèse de la thèse Harrendtienne, en ce qu'elle méprend la lettre même du texte de *la condition de l'homme moderne*, ne saurait être considérée comme satisfaisante : les individus sont en outre conditionnés par leur dépendance au monde 2<sup>1508</sup> ; les individus sont conditionnés par leur propre corps, soit par le monde 1<sup>1509</sup> ; les individus sont conditionnés par leurs appartenances au monde 3<sup>1510</sup>. Cette notion de conditionnement requiert toutefois une distinction supplémentaire afin d'être plus intelligible après avoir précisé que le conditionnement, en pratique, se manifeste par le flux de pensée que je vais avoir, lequel est donc influencé par les mondes. Ce *stream of thoughts* n'est jamais que la matérialisation de ma psychologie(u). Seulement, plaçons nous dans l'hypothèse Crusoë<sup>1511</sup> : c'est potentiellement toute la techno-HHistoire de l'humanité qu'il me faudra ré-accomplir de sorte à disposer d'une cuillère (ou tout autre objet lambda) pour avaler mon repas. Mon flux de pensée va donc être orienté vers l'objectif de réalisation de cette cuillère, de telle sorte que le conditionnement de ma pensée est indirect : je n'ai pas de cuillère, donc il me faut une cuillère, et je pense à sa conception. Un manque dans le monde 2 génère un besoin qui me conditionne indirectement en ce que mon idéo-psychologie dépend d'une circonstance externe. Cette cuillère relève en effet du besoin dans la mesure où elle me permet de gagner du temps : me permettre dans disposer me procure quelque chrono-avantage. Le monde 4 en revanche relève plus du conditionnement direct : dans l'hypothèse d'un régime totalitaire où les anti-politiques règnent, il m'est interdit de penser à la nourriture<sup>cccxvi</sup>. Le totalitarisme influe directement sur ma pensée. Voici les schémas synthétiques :

---

1507H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre V : l'action*, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 305 : « ils disent en somme que si seulement les hommes renonçaient à leur faculté d'agir, futile, indéfinie, aux résultats incertains, il y aurait peut-être un remède à la fragilité des affaires humaines ». La notion de futilité est donc liée à celle d'absence de sens.

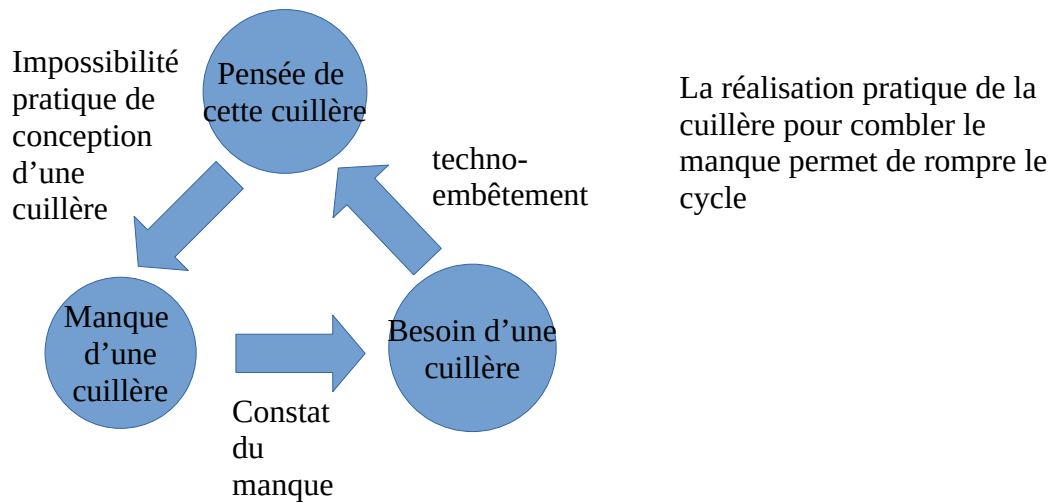
1508H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre I : la condition humaine, la *vita activa* et la condition humaine* 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 52 : « Les hommes sont des êtres conditionnés parce que tout ce qu'ils rencontrent se change immédiatement en condition de leur existence. Le monde dans lequel s'écoule la *vita activa* consiste en objets produits par des activités humaines ; mais les objets, qui doivent leur existence aux hommes exclusivement, conditionnent néanmoins de façon constante leurs créateurs. [...] Tout ce qui touche à la vie humaine, tout ce qui se maintient en relation avec elle, assume immédiatement le caractère de condition de l'existence humaine. C'est pourquoi les hommes, quoi qu'ils fassent, sont toujours des êtres conditionnés ».

1509H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre I : la condition humaine, la *vita activa* et la condition humaine*, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 52 : « D'autre part, les conditions de l'existence humaine – la vie elle-même, natalité et moralité, appartenance au monde, pluralité [ou monde 3], et la Terre [monde 5] – ne peuvent jamais « expliquer » ce que nous sommes ni répondre à la question de savoir qui nous sommes, pour la bonne raison qu'elles ne nous conditionnent jamais absolument ». Ce point est crucial car il opère un lien avec l'impossibilité de l'uni-symbolisation d'un individu, la possibilité inverse relevant du totalitarisme (cf Sous-critère n° 2.2.1.1, chapitre 1, livre premier). Cette s'avère néanmoins critiquable en ce que le monde 5 conditionne lui, absolument l'existence humaine (H. Arendt par du postulat inverse qu'il est possible de coloniser une autre planète, ce qui relève de l'impossibilité pratique la plus évidente : « Le changement le plus radical que nous puissions imaginer pour la condition humaine serait l'émigration sur une autre planète. Un tel événement, qui n'est plus tout à fait impossible, signifierait que l'homme aurait à vivre dans des conditions fabriquées, radicalement différentes de celles que lui offre la Terre » (*Ibid*, p. 53). Ici, Harendt n'a plus du tout les pieds sur Terre et méprend son propre filtre de la réalité assez tôt dans son ouvrage, ce qui suggère qu'il faille lire les pages suivantes avec un esprit critique précis).

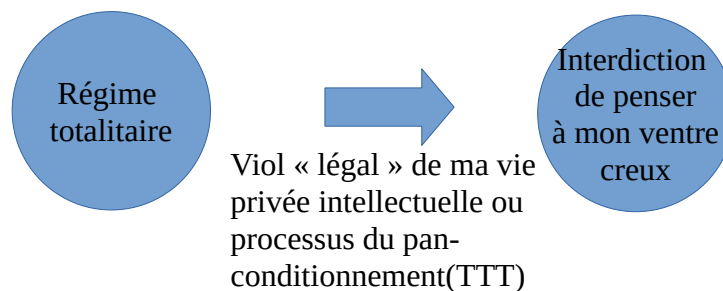
1510H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre V : l'action*, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 143 : H. Arendt parle de la « condition humaine de pluralité » au sens où l'homme « vit avec les autres ».

1511 L'hypothèse Crusoë renvoie à cette situation dans laquelle je me retrouve dans une île déserte dans l'état de dénuement matériel le plus manifeste. Tout me fait défaut et n'ai rien d'autre que mes mains pour survivre ainsi qu'une structure environnementale inconnue.

conditionnement idéo-psychologique indirect :



conditionnement idéo-psychologique direct :



Conclusion : pas de cuillère ou pas de droits vitaux, soit pas de monde 2 ou pas de monde 3 libre change le rapport du conditionnement idéo-psychologique qui m'affecte(u). Une telle distinction n'apparaît pas dans la pensée Arendtienne : c'est pourtant toute la question du rapport aux mondes qui est ici posée. A. Guezangar trace tout droit et n'en a cure : il n'y aurait selon lui dans la pensée Arendtienne qu'un monde physique unique, le territoire (monde 6), très décevant pour quelqu'un qui a travaillé, je suppose, trois ans sur le sujet : en trois mois, mon propos est plus net que le sien, et je n'ai pas fait d'études en philosophie, encore que les études en droit ne sont jamais que des études de philosophie morale<sup>cccxvii</sup> ! Je ne pense donc pas être positionnellement illégitime pour opérer la critique de cette thèse. À l'inverse, les études en droit ont cet avantage sur les études de philosophie que ces premières se focalisent sur les idées actuelles là où ces secondes se focalisent sur les idées obsolètes.

-Critique n°4. p. 8 : « on peut interpréter la pensée philosophique d'H. Arendt comme une philosophie du monde et de l'existence, ou plus exactement, comme une philosophie de la mondanité de l'existence humaine ». Triple erreur ici : la mondanité renvoie à ce qui est mondain, et ce qui est mondain renvoie aux « habitudes sociales attribuées à la bourgeoisie, et dans lesquelles les relations, la conversation se limitent à ce qu'il y a de plus superficiel »<sup>1512</sup>. Or, H. Arendt ne concentre pas son analyse sur la sociologie bourgeoise des sociétés européennes à l'époque

<sup>1512</sup>Définition du dictionnaire Larousse.

colonialiste. Certes, dans la première partie des *origines du totalitarisme*, il est évoqué la question de la bourgeoisie juive, mais uniquement à des fins de description de l'ambiance raciste montante dans la société européenne des années 1920-1930. Le terme employé est donc impropre, sans doute l'auteur aurait-il dû employer le néologisme de « mondéité ». Or, encore aurait-il fallu de *mondéités*, étant donné qu'H. Arendt recouvre plusieurs mondes à travers cette même notion. Troisième erreur, il est particulièrement décevant pour un doctorant en philosophie de ne pas savoir opérer de distinction précise entre l'existentialisme chrétien et l'existentialisme athée<sup>cccviii</sup> : Guezangar rattache la philosophie d'H. Arendt au mouvement global de l'existentialisme. Il s'agit d'une erreur cruciale. Tout d'abord, l'existentialisme n'est pas défini, alors qu'il est possible d'en distinguer au moins un critère d'identification selon la lettre du texte en opérant la synthèse de H. Arendt : tous les philosophes existentialistes centralisent leur réflexion autour d'un concept-pivot qui traduit le dégoût qu'ils portent envers l'espèce humaine<sup>1513cccix</sup>.

---

1513H. Arendt, *La philosophie de l'existence*, 2000, éditions Payot, p. 155-211. Si H. Arendt mentionne tout d'abord le lien entre l'existentialisme et l'ontologie (p. 155 : « Le terme « existence » ne désigne tout d'abord pas plus que l'Être de l'homme, indépendamment de toutes les qualités et aptitudes de l'individu décelables par la psychologie »), il semble *a priori* douteux de rattacher Kant à une telle catégorie en ce qu'il est décrit comme « le premier philosophe à avoir voulu comprendre l'homme en son entier à partir de sa propre loi et à le détacher du contexte universel de l'Être, contexte dans lequel il serait chose parmi les choses (quand bien même il est opposé comme *res cogitans* à la *res extensa*) » (p. 167) : le doute est même complètement permis en ce qu'H. Arendt s'auto-contradit un peu plus loin (p. 169 : « Certes, l'homme de Kant a la possibilité de déterminer ses actes sur la base de la liberté de sa bonne volonté ; or ces actes sont eux-mêmes soumis à la loi de la nature de la causalité, une sphère essentiellement étrangère à l'homme. [...] Lorsque Kant a fait de l'homme le maître et la mesure de l'homme, il l'a simultanément rabaissé au rang d'esclave de l'Être). Ainsi, dans la perspective Kantienne, l'homme est à la fois détaché et esclave de l'Être, ce qui ne produit aucun sens, il me faut lire ses ouvrages pour me faire son opinion et la classification d'H. Arendt ne peut *a minima* pas être considérée comme fiable sur ce point. La pensée de Kierkegaard peut être rattachée au courant existentialiste chrétien en ce que sa pensée s'articule autour de l'exception du « « devenir subjectif » » (p.173) que représente virtuellement(J) tout individu lambda par rapport aux catégories de l'universel fixées par 'Dieu' (« L'homme cherche à réaliser dans cette vie paradoxale la contradiction que « l'universel est défini comme l'unique » si tant est que cet universel soit réel et puisse ainsi recouvrir un sens pour l'homme. Plus tard, Kierkegaard interprète une telle vie suivant les catégories de l'« exception », de l'exception de l'existence universelle moyenne et quotidienne, d'une exception, en outre, à laquelle l'homme ne se résout que parce que Dieu l'y a destiné pour constituer avec lui l'exemple de ce qu'est réellement le paradoxe de sa vie dans le monde » (p. 174) : l'homme est réduit à un paradoxe. Kierkegaard initie également un thème qui lui survivra : la réduction de l'homme à l'échec (« La philosophie lui a emprunté avant tout ses nouveaux contenus concrets », notamment « la dette, comme catégorie de tout acte humain qui n'échoue pas par le monde mais par elle-même, dans la mesure où je prends toujours sur moi des responsabilités dont je ne perçois pas l'étendue et que je suis toujours contraint, par les décisions elles-mêmes, de négliger autre chose » (p. 177-178)). On retrouve ce thème chrétio-existentialiste chez Heidegger : « l'être-là [soit le Dasein] ne serait vraiment lui-même que s'il pouvait se retirer en lui-même hors de son être-dans-le-monde – ce que sa nature ne lui permet jamais de faire ; c'est pourquoi il est donc toujours déchu de lui-même. « L'être-là, comme véritable pouvoir-être-soi, est d'abord toujours déchu de lui-même - « échu » au monde. » Dans la mort seule qui le sortira du monde, l'homme a la certitude de n'être que soi ». (p. 186). Cette position est absurde mais prend sens au regard de l'idéologie judéo-chrétienne(TTT) : on ne deviendrait le vrai soi qu'en mourant, soit en allant au paradis, dont la preuve de l'existence n'a jamais été rapportée et ne pourra jamais l'être. Elle ne constitue jamais toutefois qu'un pas supplémentaire par rapport à Kierkegaard : l'homme étant voué à l'échec, la mort, en ce qu'elle l'en délivrerait, constituerait une réussite. L'absurde Heideggerien s'approfondit en ce que la « nullité » de l'homme (« ce qu'il n'est *pas* » (p. 188)) deviendrait par conséquent sa réussite : la nullité, c'est la réussite donc (auto-contradiction par les termes), par étonnant avec un tel schéma erroné de pensée qu'Heidegger ait conclu à « la détermination de l'être comme néant » (p. 181). Le néant désigne le vide, et, associé à l'homme, la conséquence est que l'homme serait vide : Heidegger fait manifestement étalage de son mépris envers ses semblables et envers lui-même alors que le but de la vie c'est de parvenir à s'aimer soi et d'y parvenir même au moyen de quelque souffrance, à l'inverse absolu de ce que dit Houellebecq (« Cultiver la haine de soi. Haine de soi, mépris des autres. Haine des autres, mépris de soi. Tout mélanger. Faire la synthèse. Dans le tumulte de la vie, être toujours perdant. [...] Apprendre à devenir poète, c'est désapprendre à vivre » (M. Houellebecq, *rester vivant*, 1997, Flammarion, p. 13)). Seulement, quand Jaspers s'inscrit dans cette même tradition de pensée en nous expliquant que « l'échec de la pensée est la condition de l'existence » (p. 196) en raison du fait qu'il existe des « situations-limites [...] dans lesquelles la pensée [...] échoue » (p. 195), « avancée par la pensée aux limites du pensable » que Jaspers appelle

## Critique du chapitre 1.

-critique n°5. Mention floue de philo-idéo-liens sans préciser lesquels<sup>1514</sup>.

-critique n°6. Contre-vérité<sup>1515</sup>. L'état de nature de Hobbes est un état de guerre de tous contre tous, autrement dit, un état protectionniste envers autrui lequel se trouve automatiquement étiqueté comme ennemi<sup>1516</sup>. H. Arendt évoque au contraire le caractère inévitable du pluralisme : elle en fait une condition de l'homme moderne<sup>1517</sup> ! Ne serait-ce qu'en comparaison de ces deux premiers éléments, le caractère manifeste du viol du texte Harendtien impose l'instauration d'un doute(TTT) méthodique très fort envers cette thèse. Au bout d'un moment, je n'ai pas les mots pour dire à quel

---

« transcendance » (p. 194). En bref, pour Jaspers, personne ne pense, et cette non-pensée est la condition de la liberté de l'homme : « L'impossibilité de dissoudre le réel en quelque chose de pensable constitue le triomphe de la possible liberté. Pour le dire de façon paradoxale : c'est seulement parce que je ne me suis pas fait moi-même que je suis libre ; si je m'étais créé moi-même, j'aurais pu me prévoir et me serais ainsi privé de la liberté » (p. 194) : ainsi prend tout son sens méprisant le fait que « le mot existence exprime ici qu'il n'y a de la réalité pour l'homme que dans la mesure où il se meut dans sa propre liberté fondée sur la spontanéité » (p. 193). Ce n'est pas dans l'instantanéité de la vie que l'on pense, ce n'est pas vrai, aussi je défends la position strictement inverse consistant à signaler qu'il est nécessaire de prendre le temps de la dimension dans laquelle on répond à une personne, de sorte à passer du social sale au social propre (c'est comme s'il y avait devant chacun de nous virtuellement(Pan X) un champ de miroirs à travers lesquels il nous est possible d'interagir avec autrui moyennant le choix du miroir à emprunter (j'ai dénombré 22 macro-miroirs objectifs (et autant de micro-miroirs subjectifs que vous le souhaitez)). La réduction méprisante de l'individu à l'instantanéité revient à le limiter à l'état quelque bestialité surhumaine (Renvoi à la théorie de la zoo-humanité, théories, annexes théoriques, annexes H-(+)). En ce qui concerne les existentialistes athées, je n'en vois en réalité qu'un : A. Camus

1514 A. Guezengar, *la rupture totalitaire*, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, p. 19 : « [H. Arendt] ne cherche pas à définir la nature humaine à partir d'une caractéristique essentielle de l'être humain mais à penser les modes concrets de l'action humaine par rapport au milieu qui l'entoure et dont il fait partie. Son projet peut ainsi se rapprocher de celui qu'on trouve dans les œuvres d'Aristote ou dans celles de Marx ».

En ce qui concerne la liaison de cet ouvrage avec la philosophie Marxiste, c'est déjà violer le texte Harendtien : elle y critique Marx justement. Partant, il est hétéro-contradictoire de créer un tel idéo-fil !

Il aurait été bienvenu de préciser qu'A. Harendt reprend directement la distinction Aristotélicienne entre *vita activa* et *vita contemplativa* en citant l'ouvrage pour appuyer le propos. Ici, pas de citation, pas de justification, rien du tout alors qu'il aurait été utile de comparer les définitions.

1515 *Ibid*, p. 20 : « La *vita activa* n'est toutefois pas plus une définition de la nature humaine qu'elle n'est une présentation de l'homme à l'état de nature, dépouillé de l'artificialité de la société, tel qu'on peut le trouver chez Hobbes ou chez Rousseau par exemple ».

1516 Hobbes, *le Léviathan*, 1651, édition Gallimard, p. 224-228 : « En sorte qu'on trouve dans la nature humaine trois causes principales de conflit : premièrement, la compétition ; deuxièmement, la méfiance ; troisièmement, la gloire. La première pousse les hommes à attaquer pour le profit, la seconde pour la sécurité et la troisième pour la réputation. Dans le premier cas ils utilisent la violence pour se rendre maîtres de la personne d'autres hommes, femmes, enfants, et du bétail ; dans le second, pour les défendre ; dans le troisième, pour des détails, comme un mot, un sourire, une opinion différente et tout autre signe qui les sous-estime, soit directement dans leur personne, soit, par contrecoup, dans leur parenté, leurs amis, leur nation, leur profession ou leur nom. Par cela il est manifeste que pendant ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la guerre ; et celle-ci est telle qu'elle est une guerre de chacun contre chacun. En effet, la GUERRE ne consiste pas seulement dans la bataille ou dans l'acte de combattre, mais dans cet espace de temps pendant lequel la volonté d'en découdre par un combat est suffisamment connue ; et donc, la notion de *temps* doit être prise en compte dans la nature de la guerre, comme c'est le cas dans la nature de la guerre, comme c'est le cas dans la nature du temps qu'il fait. Car, de même que la nature du mauvais temps ne consiste pas en une ou deux averses, mais en une tendance au mauvais temps ne consiste pas en une ou deux averses, qui s'étale sur plusieurs jours, de même en ce qui concerne la nature de la guerre, celle-ci ne consiste pas en une bataille effective, mais en la disposition reconnue au combat, pendant tout le temps qu'il n'y a pas d'assurance du contraire. Tout autre temps est la PAIX. Donc, toutes les conséquences du temps de guerre, où chacun est l'ennemi de chacun, sont les mêmes que celles du temps où les humains vivent sans autre sécurité que celle procurée par leur propre force, ou leur propre ingéniosité. Dans une telle situation, il n'y a pas de place pour aucune entreprise parce que le bénéfice est incertain, et, par conséquent, il n'y a pas d'agriculture, pas de navigation, on n'utilise pas les marchandises importées par mer, il n'y a ni vastes bâtiments, ni engins servant à déplacer et déménager ce qui

point c'est intolérable : ce monsieur est supposé faire partie de l'élite de la société. J'ouvre sa thèse, je lis deux pages et je peux lire ce que l'on peut lire de pire dans tous les sens de la formule. Bref, regardons à présent la définition de Rousseau<sup>1518</sup>. Je me permet une nouvelle citation pour montrer que le propos Arendtien ne correspond pas non plus à la définition de Rousseau : Arendt ne conçoit pas la *vita activa* dans un cadre autarcique mais au contraire communautaire, le travail étant utile en vue de tous et non seulement de l'intérêt propre au travailleur<sup>1519</sup>.

-critique n°7. Reprise littérale d'un propos litigieux<sup>1520</sup> : la théorie du conditionnement<sup>1521</sup>. En reprenant littéralement la théorie, A. Guezangar nous condamne tous implicitement. Pour lui, on s'en sortira pas. Vous voyez, c'est que des trucs comme ça cette thèse. Il faut que je m'en tape 600

---

nécessite beaucoup de force ; il n'y a aucune connaissance de la surface terrestre, aucune mesure du temps, ni arts ni lettres, pas de société ; et, ce qui est pire que tout, il règne une peur permanente, un danger de mort violente. La vie humaine est solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève. [...] Tant que les lois n'ont pas été faites, on ne peut les connaître, et aucune loi ne peut être faite tant qu'on ne s'est pas mis d'accord sur la personne qui la fera. Incidemment on peut penser qu'il n'y eut jamais un temps comme celui-ci, non plus qu'un semblable état de guerre. [...] Ceci est aussi une conséquence de cette guerre de chacun contre chacun : que rien ne peut être injuste. Les notions du bon et du mauvais, du juste et de l'injuste n'ont pas leur place ici. Là où n'existe aucune puissance commune, il n'y a pas de loi ; là où il n'y a pas de loi, rien n'est injuste. En temps de guerre, la force et la tromperie sont les deux vertus cardinales. Justice et injustice ne sont aucunement des facultés du corps ou de l'esprit. Si elles l'étaient, ce serait celles d'un humain seul au monde, comme le sont ses sensations et ses passions. Ce sont des qualités relatives à l'humain en société, non à l'humain solitaire. C'est aussi une conséquence de ce même état qu'il n'y a ni propriété ni pouvoir, ni distinction du *tien* et du *mien*, et que ce qui peut appartenir à chacun, c'est ce qu'il peut obtenir et conserver aussi longtemps qu'il le pourra. Tel est donc le misérable état du genre humain dans lequel il se trouve par nature ; il lui est pourtant possible d'en sortir, pour une part par les passions et, pour une autre part, par sa raison ».

1517 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre I : la condition humaine*, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 50-51 : « L'action, la seule activité qui mette directement en rapport les hommes, sans l'intermédiaire des objets ni de la matière, correspond à la condition humaine de la pluralité, au fait que ce sont des hommes, et non pas l'homme, qui vivent sur Terre et habitent le monde. Si tous les aspects de la condition humaine ont de quelque façon rapport à la politique, cette pluralité est spécifiquement la condition – non seulement la *conditio sine qua non*, mais encore la *conditio per quam* – de toute vie politique. [...] L'action serait un luxe superflu, une intervention capricieuse dans les lois générales du comportement, si les hommes étaient les répétitions reproduisibles à l'infini d'un seul et unique modèle, si leur nature ou essence était toujours la même, aussi prévisible que l'essence ou la nature d'un objet quelconque. La pluralité est la condition de l'action humaine, parce que nous sommes tous pareils c'est-à-dire humains, sans que jamais personne soit identique à aucun autre homme ayant vécu, vivant ou encore à naître ».

Je note personnellement la reprise de cette position par la CrEDH dans la partie positive de l'arrêt Handyside / Royaume-Uni de 1976 avec la mention de l'esprit de tolérance, d'ouverture et de pluralisme.

1518 J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, 1762, éditions Flammarion, p. 48-60 : « Mais il est clair que ce prétendu droit de tuer les vaincus ne résulte en aucune manière de l'état de guerre. Par cela seul que les hommes vivants dans leur primitive indépendance n'ont point entre eux de rapport assez constant pour constituer ni l'état de paix, ni l'état de guerre, ils ne sont point naturellement ennemis. C'est le rapport des choses et non des hommes qui constitue la guerre, et l'état de guerre ne pouvant naître des simples relations personnelles, mais seulement des relations réelles, la guerre privée ou d'homme à homme ne peut exister, ni dans l'état de nature où il n'y a point de propriété constante, ni dans l'état social où tout est sous l'autorité des lois. [...] Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature, l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être. [...] De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer : Car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine. [...] C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. [...] Ce que l'homme perd par le contrat social c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est

pages pour déconstruire tous les fils totalitaristes qu'il a ainsi créés. Qu'est-ce que je fais, je continue à creuser sa thèse totalitariste dont le seul titre ambigu « H. Arendt, la rupture totalitaire » suggère déjà une violation du propos anti-totalitariste d'H. Arendt(+) car comme l'indique P. Ricoeur, le maître-ouvrage de celle-ci, c'est *Les origines du totalitarisme* et non *la condition de l'homme moderne*<sup>1522</sup>. Pour moi, la philosophie d'H. Arendt développée dans cet ouvrage est à couper en deux. D'un côté, il y a le côté on va tous mourir et elle prévoyait effectivement des théories sombres tel le présent déterminisme, et d'un autre côté un fol espoir qu'un « nouveau monde », qu'une « naissance » ne rentre dans le champ de l'action<sup>1523</sup>.

---

limitée par la volonté générale ».

J'ai essayé de ne citer que des extraits non-auto-contradictaires, car la pensée Rousseauiste en est truffée, en sus d'être dangereuse. Sur les deux dernières phrases, d'un côté la liberté naturelle est illimitée, d'un autre bornée, d'où une auto-contradiction apparente viciant le propos... Je reprends la citation.

« Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout le système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit ».

En somme, les critères entre Hobbes et Rousseau se recoupent tous *a priori* :

-pas de propriété et pas de propriété

-égoïsme et guerre de tous contre tous (le second extrait souligné dans le passage du contrat social aboutit à l'hypothèse de la tyrannie dont l'insécurité est une caractéristique majeure).

-autonomie politique et déraison (les deux couplent le passage de l'état de nature à un « état social » à l'instauration d'un ordre rationnel)

-déterminisme physique et déterminisme physique

-pas d'égalité et pas d'égalité

Je me permet de préciser que sur les bancs de la faculté de droit de Strasbourg, en master 1, le professeur d'histoire des idées politiques distingue l'état de nature Rousseauiste de l'état de nature Hobbesien... C'est donc une distinction artificielle, stratagème n°19 dénoncé par Schopenhauer : c'est incompatible avec l'enseignement tout court le mensonge.

- 1519 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre I : la condition humaine, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 50-51 : « Ces trois activités et leurs conditions correspondantes sont intimement liées à la condition la plus générale de l'existence humaine : la vie et la mort, la natalité et la mortalité. Le travail n'assure pas seulement la survie de l'individu mais aussi celle de l'espèce ».
- 1520 A. Guezengar, *la rupture totalitaire*, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, p. 20 : « L'homme est un être conditionné par le simple fait de son existence. En naissant, l'homme s'intègre dans un monde qui existe déjà en dehors de lui, et qui détermine son champ d'action à partir de tous les éléments qui le composent ».
- 1521 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre I : la condition humaine, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 53 : « Le monde dans lequel s'écoule la *vita activa* consiste en objets produits par des activités humaines ; mais les objets, qui doivent leur existence aux hommes exclusivement, conditionnent néanmoins de façon constante leurs créateurs ». Ce propos est littéralement auto-contradictoire : soit c'est l'objet qui est conditionné par l'homme, soit c'est l'homme qui est conditionné par l'objet. Ici, H. Arendt nous parle d'objet fabriqué par l'homme. Le seul bon sens nous invite donc à trancher en faveur de la première option. Précisons ce que signifie le terme de conditionnement : il renvoie à l'idée d'une pré-conception par des facteurs extérieurs sur laquelle le conditionné ne dispose d'aucune forme de pouvoir. L'idée de conditionnement implique donc une notion d'unilatéralité. Or, un objet peut toujours être modifié par un homme de telle sorte que la présente définition exclue le propos Arendtien. En revanche, celle-ci a raison d'affirmer que « les conditions dans lesquelles la vie est donnée à l'homme sur Terre » implique que « les hommes, quoi qu'ils fassent, sont toujours des êtres conditionnés », et je me permets de rajouter, sur le terrain supra-objectif. En effet, nous sommes tous attirés par la gravité terrestre et la Terre elle-même attirée par le Soleil, raisonnement fondé sur le réel, couplé avec le propos des sciences dures qui justifie l'étude des chapitres 2, 3 et 4 : il est possible de parler d'hélio-déterminisme, de cosmo-déterminisme ou de gravito-déterminisme uniquement dans le sens présentement développé. Même dans l'éventualité du « changement le plus radical que nous puissions imaginer pour la condition humaine [laquelle] serait l'émigration sur une autre planète », il y a tout lieu de penser que nous retrouverions les mêmes contraintes supra-(supra)<sup>2</sup>-(supra)<sup>3</sup>-objectives. Ce déterminisme n'est pas pour autant absolu : l'homme peut directement penser et agir sur celui-ci. En somme, si la notion de déterminisme recoupe l'un des scénarii possible de l'humanité, cet ouvrage entend proposer une solution

-critique n°8. A. Guezangar place l'homme directement dans la catégorie(TTT) du workstate<sup>1524</sup> puisque l'homme ne pourrait selon lui que travailler la nature que « par son intervention dans le monde, l'homme modifie le cadre dans lequel il vit ». Seulement, il est bien évident que même s'il s'agit d'une projection à très long terme, l'humanité peut toujours restaurer aussi exhaustivement que possible les écosystèmes, les forêts, les biotopes ! Enfin et surtout, A. Guezangar commet un nouveau idéo-crime de viol littéral du texte Arendtien laquelle précise plus loin que la relation à l'homme est double et se superpose avec la distinction entre *vita activa* et *vita contemplativa*<sup>1525</sup>.

-critique n°9. Comme il y a 600 pages de critique à faire, je ne répète pas les précédents points ni ne mentionne les problèmes mineurs (sinon j'y passe trois ans), là où à l'inverse A. Guezangar ne décolle pas dans son propos : il rame et se répète<sup>1526</sup> tout en répétant l'idéo-crime précédemment cité que nous appellerons donc idéo-crime n°1. En effet, Arendt dissocie les deux<sup>1527</sup> ! En plus, c'est pas comme si c'était pas clair ! Le propos d'A. Guezangar ne décolle pas car il lui manque tout le système que moi à travers cet ouvrage décrit, pour pouvoir comprendre le double-fond(TTT) de cette thèse et interpréter le double propos Arendtien, d'une part à l'aune des pierres aristotéliennes qu'elle posait négativement et à l'aune de la virtualité(J).

crédible d'alternative systémique de non-déterminisme supra-objectif(T...T). Sur ce point, je ne peux que rejoindre J-C. Nougazol : « Pour élargir le champ de la réflexion, Margaret Atwood dans *America* nous interroge : « Dans tous les pays, les citoyens doivent se poser la même question : dans quel genre de monde veulent-ils vivre ? » Possédant une tournure d'esprit ploutonienne et sombre, je ramènerais la question à veulent-ils vivre ? » (J-C. Nougazol, *Perversité de l'idéologie néolibérale*, 2022, éditions la société manipulée, p. 8).

- 1522 A. Harendt, *la condition de l'homme moderne*, préface de P. Ricoeur, 1958, éditions Calmann Lévy, p. 7 : « Comparé à son premier grand livre, *Les Origines du totalitarisme*, le second chef-d'oeuvre de Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, semble marquer un changement de registre inexplicable. Le premier ouvrage avait consacré d'emblée son auteur penseur politique de premier ordre. Voici maintenant une oeuvre philosophique fondamentale dont le lien avec la théorie politique paraît ténu ». Je préfère m'en tenir à dire qu'H. Arendt fait de l'Histoire dans le premier ouvrage. Dans le second, effectivement, comme P. Ricoeur, la lecture de l'ouvrage m'a vraiment intrigué (renvoi à la vidéo 3.3. du bouddha cosmique, « bye bye negative Arendt »).
- 1523 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre I : la condition humaine, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 52 : « Toutefois, c'est l'action qui est le plus étroitement liée à la condition humaine de natalité ; le commencement inhérent à la naissance ne peut se faire sentir dans le monde que parce que le nouveau venu possède la faculté d'entreprendre du neuf, c'est-à-dire d'agir. En ce sens d'initiative un élément d'action, et donc de natalité, est inhérent à toutes les activités humaines. De plus, l'action étant l'activité politique, la natalité, par opposition à la mortalité, est sans doute la catégorie centrale de la pensée politique, par opposition à la pensée métaphysique ». En raison du potentiel déterminisme (supra-objectif)<sup>[1;3]</sup>, la pensée métaphysique recoupe la virtualité(J) qu'elle a d'ailleurs mentionné à travers la natalité dans le présent passage car le sens de la vie, c'est et ça ne peut qu'être la vie tout court et ainsi le concept de raison vitale opère-t-il un nouveau idéo-mariage entre Platon-Socrate et H. Arendt.
- 1524 A. Guezangar, *la rupture totalitaire*, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, p. 21 : « Le travail est une activité qui a lieu dans le monde en tant que milieu naturel, mais cette activité est également le cadre, l'horizon, pourrait-on dire, à partir duquel tous les rapports entre l'homme et la nature s'articulent ».
- 1525 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre III : le travail, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 155 : « Quand se développa la théorie politique, les philosophes effacèrent encore ces distinctions qui avaient au moins discerné les activités, en opposant la contemplation à toute espèce d'activité ».
- 1526 A. Guezangar, *la rupture totalitaire*, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, p. 21 : « La seule affirmation d'Hannah Arendt à propos de la nature de l'homme est ainsi qu'il s'agit d'un être conditionné ». Par la suite, il s'auto-contradit en disant que « la condition humaine se caractérise donc par sa mobilité [...] ». Dans le premier propos, si la nature de l'homme est caractérisée par son conditionnement, la formulation est présentée comme stable. Dans la seconde proposition, A. Guezangar la présente comme mobile, d'où l'auto-contradiction ».
- 1527 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre III : le travail, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 53 : « Évitions tout malentendu : la condition humaine ne s'identifie pas à la nature humaine, et la somme des activités et des facultés humaines qui correspondent à la condition humaine ne constitue rien de ce qu'on peut appeler nature humaine. Car ni celles que nous examinons ici, ni celles que nous laissons de côté, comme la pensée, la raison, ni même leur énumération la plus complète et la plus méticuleuse, ne constituent des caractéristiques essentielles de l'existence humaine en ce sens que, sans elles, l'existence ne serait plus humaine ». Et en plus elle a raison : on ne définira jamais exhaustivement l'homme ! Les scientifiques aujourd'hui s'y cassent les dents !



-critique n°10. Idéo-crime n°1<sup>1528</sup>. Je traduis et répète : A. Guezangar répète sous une autre forme cette idée de déterminisme absolu tout en sachant qu'il rajoute ici une dose d'anarchisme(Arendt), je renvoie ici au critère n°2.1.1.2. du chapitre premier du livre premier. Arendt développe pourtant un propos en sens inverse<sup>1529</sup> qui justifie mon point précédemment développé non le caractère non absolu de l'anthropo-déterminisme de la contrainte climato-cosmique (cf critique n°7).

-critique n°11. A. Guezangar ne fait qu'empiler les connaissances sans les lier entre elles tout en les manipulant pour leur donner le sens qu'il souhaite afin de contrer à distance mon propos<sup>1530</sup>. En effet, j'opère un lien entre les Idées de Platon-Socrate décrites dans *La République* en combinant la théorie des post-fixes et de l'image mentale<sup>cccxx</sup> que peut recouvrir l'idée du totalitarisme appliqué à un mot ou une expression, par exemple une structure(TTT). Par symétrie méthodologique, on pourrait également parler de structure(LLL). L'idée ici, c'est de susciter chez le lecteur une image mentale inspirée du paradigme construit au chapitre premier du livre premier, à inverser donc dans le second cas, ou à imaginer tout court. Je n'ai pas toutes les solutions. En revanche, j'ai des outils pour la contemplation. Sachant qu'on est en temps de fin du monde. Je ne vois plus la Lune(TTT) ni le Soleil(TTT-4) de la même façon qu'avant, je ne vois plus ma mère(TTT-5) non plus de la même façon qu'avant. Si je comprends bien le sens des propos de J-M. Jancovici<sup>1531</sup>, et comme je le pense

---

1528 A. Guezangar, la rupture totalitaire, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, p. 22 : « Le travail et l'œuvre sont ainsi des conditions directement liées à la nécessité d'échapper à cette vacuité du monde, dans laquelle toutes les choses individuelles sont condamnées à disparaître ».

1529 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre III : le travail, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 55 : « D'autre part, les conditions de l'existence humaine – la vie elle-même, natalité et moralité, appartenance au monde, pluralité, et la Terre – ne peuvent jamais « expliquer » ce que nous sommes ni répondre à la question de savoir qui nous sommes, pour la bonne et simple raison qu'elles ne nous conditionnent jamais absolument ».

1530 A. Guezangar, la rupture totalitaire, 2020, thèse émise par l'université Grenoble Alpes de philosophie, p. 23 : « La *vita activa* se caractérise donc par son rapport au monde, son activisme, et son absence relative de permanence. Ce faisant, elle s'oppose diamétralement à un autre mode de vie, la *vita contemplativa*, qu'Hannah Arendt ne présente pas en tant que telle mais pour pouvoir la distinguer de la *vita activa*. La *vita contemplativa* ne fait pas, à proprement parler, partie de la vie humaine. L'homme ne vit pas dans la contemplation, il s'agit d'un mode de vie qui est en dehors de la vie biologique et sociale, et qu'on ne peut atteindre que dans le salut de l'au-delà ou dans la contemplation de vérités éternelles qui n'ont rien à voir avec l'existence dans le monde. La *vita contemplativa* se place donc au-delà du monde et de la vie humaine ».

1531 Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony : « L'écologie doit-elle être autoritaire » ?, 7/2023 :

-N. Polony : « Mais est-ce que les défenseurs de l'écologie sont toujours, eux, des démocrates, c'est-à-dire que l'on a une augmentation de la brutalité des rapports humains et parallèlement, on a un discours qui consiste à dire que comme on a un enjeu qui est un enjeu vital, il y a certaines libertés qu'on peut se permettre de suspendre, on est perdant des deux côtés non » ?

Mauvais système, mauvaise journaliste. Premièrement, elle emploie l'argument de la démocratie pour délégitimer l'écologie politique alors que c'est la démocratie elle-même, la démocratie [libérale] omet-elle de préciser (!), qui est le problème (cf critique n°17 à re-idéo-mort le mort-vivant idéal, Champ de Mars, annexes H(-)). Je rajoute quelques arguments : la démocratie consiste à s'alléger de sa propre responsabilité politique sur un élu qui est censé nous représenter. Seulement la fiction juridique de la nation permet à celui-ci, en disposant d'un mandat représentatif, de représenter des idées et non plus des gens, et, disposant d'une immunité parlementaire, de pouvoir prendre des décisions contraires à l'intérêt des personnes qui ont pourtant voté pour elle. C'est littéralement ce qu'il est en train de se passer (cf loi du 4/8/2023 sur « l'industrie verte », encore un joli idéo-pansement bien oxymorique révélateur encore une fois de l'aristotélisation du monde : étant impossible de faire un choix clair, on choisit le non-choix du juste milieu, hybridité qui n'est pourtant plus tenable rationnellement(TTT-4+TTT-3 = T...T)). N. Polony joue donc sur ce plan le jeu du système : l'absence d'alternative politique et l'appui sur la tradition démocratique (devenue obsolète). Deuxième problème : il n'y a pas de lien direct entre la brutalité des rapports humains et la démocratie, du moins pas tel qu'ici présenté. Troisième problème : la réponse à la question est dans la question. La question du choc entre les libertés et l'écologie ne se pose pas, la contrainte énergie-climat s'impose d'elle-même car elle est de valeur supra-objective et N. Polony ayant elle-même mentionné l'intérêt vital – il aurait fallu dire pan-vital – elle ne perçoit pas que le conflit de valeur des objets intellectuels ici présenté n'en est en réalité pas un : il est bien évident que l'on ne va pas inverser la courbe pan-dangereusement ascendante du climat sans restriction des libertés. Pour l'aspect positif, je retiens l'absence toujours actuelle d'alternative politique à la démocratie et le fait

également, . Ça c'est pour défendre-construire la présente pan-synthèse. En ce qui concerne Arendt, celle-ci présente pourtant assez clairement la distinction<sup>1532</sup>.

---

que l'enjeu vital est perçu de façon de plus en plus claire par les journalistes afin d'informer le grand public.

-J-M. Jancovici : « Alors ça dépend qui vous appelez par défenseurs de l'écologie. Si vous parlez de l'écologie politique historique, je vais prononcer un mot qui va pas leur faire plaisir mais je les trouve terriblement naïfs. Je les trouve naïfs et parcellaires. Naïfs parce qu'ils s'imaginent qu'il suffit de regarder l'histoire pour dire que la décrue des ressources ne va pas juste être un truc simple à gérer, y'a qu'à faut qu'on et qu'est-ce qu'on attend pour : ça pose un milliard de problèmes sociaux, d'organisation du territoire, etc. Prenons l'aménagement du territoire. On a mis deux siècles à faire un pays urbanisé dépendant des camions et de l'agriculture intensive pour se nourrir, etc. Est-ce qu'on va changer ça en une semaine ? Pas une seconde. Comment est-ce qu'on fait pour réaménager le territoire avec beaucoup plus de monde à la campagne et moins de monde en ville ? C'est une modification profonde des emplois, c'est pas juste y'a qu'à faut qu'on. Est-ce que tous les gens qui sont en ville dans un bureau le cul dans un canapé comme nous sont prêts à retourner biner la terre ? Je ne sais pas. En tous cas c'est pas aussi simple que ça. Est-ce qu'on est prêts à assumer la conséquence évidente avec le système économique qu'on a si fait ça et que le prix de la nourriture augmente ? Je ne sais pas. Il y a des tas de questions qui se ramène à celle du débat démocratique. Un débat démocratique ça s'instruit. C'est-à-dire que dire aux gens est-ce que vous êtes pour ou contre, si on a pas instruit le dossier à l'avance, on en sort du gloubi goulba et on en sort rien d'exploitable ».

Contrairement aux apparences, J-M. Jancovici ne répond pas à la question. Et c'est normal : N. Polony se place sur la question du système politique et J-M. Jancovici ne dispose que de réponses pragmatiques sur ce qu'il faut faire dans le concret. On a une apparence de débat, de question/réponse mais au fond, il y a une scission manifeste entre l'attente médiatique qui se placent au niveau virréel(VI+2) et les solutions réalistes qui se placent au niveau de la réalité(VI+1).

1532 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre VI : la *vita activa* et l'âge moderne, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 438 : « Ainsi, le renversement opéré par l'époque moderne n'a pas consisté à élever l'action au rang de la contemplation pour en faire la suprême étape des possibilités humaines, comme si désormais l'action dût être la fin dernière de la contemplation de même que, jusqu'alors, on avait jugé et justifié toutes les activités de la *vita activa* selon qu'elles rendaient possible possible la *vita contemplativa*. Le renversement n'a concerné que la pensée, qui est devenue servante de l'action comme elle avait été *ancilla theologiae*, servante de la contemplation de la vérité divine en philosophie médiévale, ou de la contemplation de la vérité de l'Être en philosophie antique. Dès lors, la contemplation elle-même n'eut plus aucun sens ».

## A L'ASSAUUUUUT CONTRE MOI-MÊME

🇵🇷 🇺🇸 🇬🇧 🇨🇪 🇩🇪 🇫🇷 🇮🇹 🇪🇸 🇵🇹 🇦🇩 🇨🇰 🇨🇪 🇨🇪 🇨🇪 🇨🇪 Vs Hugo Genezai

Maps :

-copie DIP :

j'ai établi (répété) une distinction artificielle entre ethnie et peuple (utilisation inconsciente du stratagème n°17 de schopenhauer pour me donner le droit à l'auto-désossement)

-copie PIEDH (Séance 1 Semestre 2 Master 1) :

Cette copie est risible au plus au point dans la mesure où elle aurait dû être schématisée. Se contenter d'énumérer d'aussi grands paradigmes constitutionnels par des phrases et non par des schémas obscurcit le propos, ce qui s'avère être poser un véritable problème de lisibilité et s'avère contraire aux principes fondamentaux du masque objectif : la clarté, l'accessibilité<sup>cccxxi</sup>, la publicité<sup>1533cccxxii</sup>

-copie PIEDH (Séance 8 Semestre 2 Master 1) :

ici c'est Mme J qui dispose du silex de découpage de mon propre ouvrage. Je rappelle que nous sommes ensemble dans la même promotion. Nous étions même assis l'un à côté de l'autre en cours (comme le plus souvent d'ailleurs dès que c'était possible pour moi). Lors de la séance de correction du TD, elle a eu une réplique foudroyante à une question de Mme Bodnarchuk à laquelle personne n'avait la réponse : « il y a une inversion du principe » a-t-elle déclaré. Tout le monde était séché. Mme Bodnarchuk qui note notre participation orale et qui rajoute habituellement une croix par prise de parole lui a rajouté quatre croix d'un coup. Je n'ai toujours pas compris ce qu'elle a voulu dire<sup>1534</sup>. Aussi, toute la seconde partie de mon travail s'avère à refaire.

En ce qui concerne la première partie, elle établit des modèles schématiques fondamentaux embryonnaires dont je me permet d'opérer un avortement idéogrammatique de principe dans la mesure où je ne disposais pas alors des armes théoriques dont je dispose à l'heure où j'écris ces lignes.

-oral HIP :

Je n'ai pas synthétisé l'intégralité de l'ouvrage contrairement à ce que ce travail pourrait faire croire : je n'ai même pas relu la seconde partie de l'ouvrage. Autrement dit, mon travail n'est pas exhaustif.

J'ai également synthétisé à plat l'ouvrage de F. Fukuyama sans en opérer la moindre critique : je me suis donc borné à une stricte répétition synthétique du propos, ce qui s'avère problématiquement faire preuve d'anti-rabelaisisme (une tête bien pleine mais pas bien faite : inversion de la logique principielle de structuration d'un travail qui justifie largement le désossage).

---

1533Cf fin de l'ouvrage de Kant, projet de paix perpétuelle. A noter que Kant exclut toute forme de guerre par principe, ce qui s'avère constituer une négation d'une partie de la nature humaine, son principe militaro-guerrier, qu'il s'avère nécessaire de traiter sans quoi toute théorie prend l'eau. En master 1, j'avais pu penser à une théorisation du « kantisme maritime »... La vérité est inverse, il y s'avère plutôt nécessaire d'opérer une maritimisation du kantisme, du moins dans cet ouvrage-ci.

1534Ah si c'est bon je crois que je viens de comprendre ce qu'elle disait : inversion de la clause bosporus de présomption réfragable de la conformité du droit de l'Union-Européenne au paradigme fondamental L(-) de la Cour européenne des droits de l'Homme. Tu ne prenais pas souvent la parole Mme J. et voilà que je te retrouve ici à me remonter la voie, la critique de l'Union-Européenne. Car ce que tu avais dit là, c'est que contrairement à ce qu'affirme R. Spano, il n'y a pas de symétrie des valeurs entre la CJUE et la CrEDH, du moins pas de symétrie absolue, celle-ci n'étant que conditionnelle. On retrouve donc un argument contre la « souveraineté [de l'Union-]européenne » (je rappelle que l'ouvrage de S. Heine dissimule derrière le titre de « souveraineté européenne » qui pourrait faire penser à la souveraineté du système de la CvEDH, la souveraineté du droit de l'Union-européenne, que la CJUE appelle elle-même de ses vœux en posant le principe de primauté du droit de l'Union-européenne (avis 2/13), le principe de l'indépendance du juge national de l'Union (cf contentieux constitutionnel contre la Hongrie, la Pologne) et le principe de non-régression de l'État de droit [de l'Union-européenne] (arrêt CJUE, 22/2/2022, RS\* ; arrêt republika\*).

les anti-politiques de l'histoire négative.

Anti-politique n°1 : critique de l'institution scolaire

exo-critique de l'institution scolaire => demander doc à philippe

Introduire avec le fait que moi ça va, je n'ai pas trop souffert du système scolaire mais que les autres par contre, c'est terrible<sup>1535</sup>.

Application du principe constitutionnel suisse<sup>cccxxiii</sup> : parlons des UPE2A. Parlons des M2 socio. Parlons des M2 droit européen des droits de l'Homme. Parlons de moi aussi. Parlons de ma cousine rita. Parlons

PAS de cours de méditation = par application du principe de porosité, l'éclairage scolaire contraint au brouillard de l'endo-cécité. L'école est censée pouvoir permettre d'ouvrir les yeux et non de les fermer. L'institution scolaire ne permet pas de progresser sur le terrain subjectif alors qu'il s'agit du plus important !

« les études universitaires dans le domaine des lettres ne conduisent comme on le sait à peu près à rien »<sup>1536</sup>. => situation scandaleuse à laquelle il faut remédier.

Anti-politique n°2 : La France a-t-elle une Constitution ?

A 1 => PEUPLE / NATION

CRITIQUE SHADOW CONSTITUTION

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre premier : l'antisémitisme, insulte au sens commun, 1958, p. 229 : « avec la chute de la féodalité était né le nouveau concept révolutionnaire d'égalité selon lequel, la présence d'une « nation dans la nation » ne pouvait plus être tolérée. [...] Mais cet élargissement de l'égalité dépendait dans une large mesure du développement d'un appareil d'État indépendant qui, soit en tant que despotisme éclairé, soit en tant que gouvernement constitutionnel placé au-dessus de toutes les classes et de tous les partis, fût capable, dans un splendide isolement, de fonctionner, de gouverner et de représenter les intérêts de la nation dans son ensemble ». => Cf Poutine discours 6/2/2023 qui parle de peuple multinational + réalité de la France qui est multinationale également. Concept suranné

article 16 de la DDHC : « Tout régime politique dans lequel, ni la garantie des droits de l'Homme, ni la séparation des pouvoirs ne sont assurées, n'a de Constitution ».

Article 20 de la Constitution : n'entre en vigueur qu'en cas de cohabitation (cf la cohabitation de Marie-Anne Cohendet).

Découpage critère de la séparation des pouvoirs

Séparation du pouvoir exécutif => se confond avec sépa6 du pouvoir exéc ?

---

1535Citer la source sociologique sur la souffrance des enfants dans l'apprentissage du français. Renouveler les méthodes

1536M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 17.

Or, il y a bien une séparation des pouvoirs, mais pas au sens où on l'apprend en première année de droit : le pouvoir est découpé selon la dimension légale concernée. C'est en ce sens qu'il y a de nombreuses autorités administratives indépendantes, il faut entendre par cette expression de sous-gouvernements formant une constellation politique au sein même (citer J. Chevallier : l'EPM).  
LIRE THESE PALMA.

#### Séparation du pouvoir législatif

En outre de cette séparation, la séparation opère à un autre niveau entre le champ de la faculté de statuer du pouvoir exécutif et la faculté de statuer du pouvoir législatif, le découpage statique étant opéré par les articles trente-quatre et trente-sept de la Constitution de la Vème république. Si le législateur dispose de la compétence de principe et l'exécutif d'une compétence résiduelle, le découpage entre les champs de ces deux facultés de statuer différentes s'avère en réalité dynamique, car comme le concède le conseil constitutionnel, le pouvoir réglementaire peut occuper le champ de la faculté du pouvoir législatif sans que cela ne soit sanctionné par le Conseil constitutionnel dont il s'avère nécessaire de rappeler la fonction de garant de la séparation des pouvoirs et de gardien de la Constitution (cf S3 L6 TD DPA) : c'est au législateur de sanctionner les excès de l'usage par le pouvoir exécutif de sa faculté de statuer dans le champ législatif, étant rappelé qu'en raison du fait majoritaire, la couleur politique de la majorité législative s'avère confondue avec celle du pouvoir exécutif (aucune raison que le pouvoir législatif ne revendique une telle position en conséquence). Les pouvoirs semblent donc en la matière

#### Séparation du pouvoir juridictionnel :

Tout le pouvoir revient in fine au pouvoir du juge européen qui peut intervenir en toutes les matières fondamentales, en dernière instance, en profitant d'une omni-compétence, etc.

#### Découpage temporel de la garantie des droits de l'homme :

Dans le passé et juridiction par juridiction.

Le conseil constit

avant 1971, pas de droits de l'Homme en France. Avant 2004, pas de droits de l'Homme de 3ème génération en France. Avant 2008, pas de droits de l'Homme

Le conseil d'État : des droits de l'Homme assez tôt.\*

La cour de cassation : arrêt contre la virtualité !

Dans le présent : par juridiction => renvoi à la sociologie juridictionnelle

Dans le futur :

toutes juridictions confondues : impossibilité de garantir les droits de l'Homme dans leur *économie* actuelle, ne serait-ce qu'à l'horizon post-2025, sans enclencher des risques trop grands de

A 89 : conservation de la forme républicaine du gvmnt => ça ne veut rien dire. Il faut au moins un critère. Il ne peut pas il y avoir de jurisprudence sur cet article étant donné qu'il n'a jamais été politiquement en H(-) possible de passer à une nouvelle république.

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre IV : l'affaire dreyfus, 1958, p. 349 : « notion républicaine de la vie collective selon laquelle (d'après Clémenceau) léser les droits d'un seul équivaut à léser les droits de tous ». => à virtualiser (J) ? => si ce principe n'est pas respecté, pas de forme républicaine du gvmnt

### Anti-politique n°3 : La guerre des Européens

problèmes européens

Conflit d'État de droit

+ Pbr de la non-régression de l'état de droit !

Non symétrie des valeurs => contre E. Spano<sup>1537</sup> qui affirme qu'il y a au contraire une symétrie des valeurs, formule ambivalente s'il en est : symétrie des valeurs par rapport à celle de l'Union-européenne ou du système de la Convention européenne des droits de l'Homme ? C'est donc subversible : voilà comment j'interprète cette phrase. Les deux cours ne sont pas exactement « similaires » à la différence de ce qu'estime : la CrEDH contient quelques fondements exploitables pour le bâtissement d'une jurisprudence « propre », dénuée de<sup>1538</sup>

Sur la non-adhésion de la CJUE à la CrEDH => la CJUE se place directement dans l'illégalité supra-constitutionnelle en refusant l'adhésion (cf avis 2/13 contraire à l'article 6 du traité de Lisbonne qui dispose que l'Union doit adhérer au système de la Convention européenne des droits de l'Homme).

Pbr : non-sens de la distinction entre ces deux ordres qui sont factuellement poreux : la CrEDH vérifie elle-même le respect de la procédure devant la CJUE (cf arrêt Bosphorus Hava), de même que la CrEDH intègre tout autant la jurisprudence de la CJUE dans la sienne<sup>1539</sup>, que le droit de l'Union-européenne dans ses raisonnements<sup>1540</sup>. Il faut donc faire un choix entre la CrEDH et ses quelques idéo-fossiles jurisprudentiels positifs et la CJUE et sa jurisprudence pro-

---

1537Retrouver article problématique s1S8M1

1538Retrouver sujet et copie partielle effectuée avec Mme Cardona S5L3 et surtout son sujet : cette professeure avait isolé un paragraphe substantiel de cet arrêt ambivalent Handyside c/ RU et auquel j'ai prévu de consacrer un cours entier en lien avec l'arrêt Otto-preminger Institute c/ Autriche. Il est presque possible de faire une thèse de doctorat ne serait-ce que sur ces deux arrêts voire plus. Pas le temps de traiter plus que cela ce sujet...\*

1539Cf arrêt Bivolaru de 2021 (copie démontrant qu'elle opère à la synthèse entre la jurisprudence de la CJUE et sa propre jurisprudence)

1540Je vous invite à voir l'application de la directive\* par la CrEDH (autrement dit, la CrEDH a réalisé l'adhésion forcée de la CJUE dans sa propre jurisprudence soit à son propre système, sans que personne ne s'en rende compte, du moins dans mon master, et je crois que même les professeurs ne l'ont pas vu, je cite M. Pushkar Pavlo lorsque je lui ai dit que la CrEDH appliquait le droit de l'Union-européenne : « Non, ce n'est pas vrai » (cours du Jeudi 27/10, ah oui, j'ai dû poser une année d'aménagement pour écrire cette ébauche d'ouvrage que je vais mettre ma vie à finir avec plaisir-souffrance(+), personne n'est dans ma tête sinon moi-même donc je suis le seul à pouvoir le faire)). Allez donc voir l'arrêt Cordoba c/ Italie du 22/7/2022 dans lequel la CrEDH cite simultanément le droit du Conseil de l'Europe et notamment de l'Assemblée consultative ainsi que les directives européennes, et choisit d'appliquer les dispositions de cette seconde source juridique alors que la première source s'avère plus protectrice (je renvoie vers la copie de sociologie juridique sur la protection des mineurs isolés étrangers, partie I).

économique (absorption du tribunal de première instance lors de la disparition de cette institution)<sup>15411542</sup>.

Parler de l'ouvrage de S. Heine, la souveraineté européenne, 2020 : de quelle souveraineté européenne parle-t-elle : de celle de l'Union-européenne ou de celle du système de la Convention européenne des droits de l'Homme ? Elle parle essentiellement de l'Union-européenne, ce qui dénote déjà d'une imprécision dans les termes : il aurait fallu *a minima* distinguer la souveraineté de l'Union de la souveraineté du système de la CvEDH. Ne pas établir cette distinction non-artificielle revient à oblitérer l'existence de cette seconde souveraineté, étant précisé que le terme de souveraineté n'a pas de sens en soi (cf thèse de P. Mortier sur les métamorphoses de la souveraineté de \*) : une distinction entre la puissance et la souveraineté est établie : la première est limitée tandis que la seconde est illimitée. Autrement dit, étant donné que nous nous plaçons sur le terrain fondamental (les droits du vivant), parler de souveraineté n'a pas de sens étant donné que le principe même du contrat fondamental qui lie les citoyens aux Etats démocratiques dans le champ juridique L(-), repose sur l'octroi de droits, obligation fondamentale dispensée auprès des citoyens en retour de laquelle ceux-ci se placent sous sa juridiction<sup>1543</sup>. Autrement dit, les Etats démocratiques s'avèrent contraints de garantir ces mêmes droits fondamentaux, ce qui constitue une forme d'auto-limitation de leur souveraineté, qui ne peut donc être assimilée à une quelconque forme de souveraineté, et pourtant S. Heine de théoriser la souveraineté sur le modèle de la liberté positive et négative d'I. Berlin<sup>1544</sup>. Cette distinction s'avère absurde considérant la définition posée par P. Mortier de la souveraineté : selon cette définition, cette souveraineté ne peut qu'être positive, et pourtant S. Heine de nous inventer le concept de souveraineté négative. Ce n'est que pour mieux dissimuler le fait que derrière le paradigme de la souveraineté de P. Mortier (soit la souveraineté Bodinienne), on retrouve une sorte de transposition de l'état de nature à l'échelle étatique, état de nature tempéré par un principe de souveraineté négative, qui s'il était admis signifierait par conséquent que les Etats ne seraient pas souverains positivement, souveraineté positive qui n'est d'ailleurs que matériellement conditionnelle selon la théorie de S. Heine : sa tentative de théorie de la souveraineté ne saurait convaincre personne car la souveraineté, tel que justement défini par P. Mortier, n'existe pas, alors qu'il s'agit pourtant d'un principe central du droit international public<sup>1545</sup>. Il existe une raison simple à cela : les conventions internationales objectives garantissant les droits fondamentaux, et donc limitant la souveraineté des Etats lesquels ne sont donc pas souverains, sont applicables même en temps de guerre<sup>1546</sup>. La soft law internationale garantissant le principe de souveraineté n'a donc pas de sens, la Corée du Nord n'étant elle-même pas souveraine, cet Etat étant également lié par les obligations de *jus cogens* qui

---

1541Le droit de l'UE, ce qui inclut la jurisprudence de la CJUE remplit l'un des critères du totalitarisme en ce qu'elle impose soit de se placer dans une situation de criminalité pour contester une règle juridique, soit d'être, alternative non satisfaisante pour un ordre juridique conçu pour être inaccessible (cf méta-cours sur le cours de droit de contentieux de l'UE). J'ai composé cette copie de cette façon, et j'ai été le seul à le faire, avant même de prendre connaissance du critère du totalitarisme associé, il s'agit d'un miracle d'une prémonition de plus d'un an ?

1542Je me souviens notamment de l'existence d'un ordre public bancaire dans la théorie de la CJUE (Cf notes séance6/7S7M1). Peut-on encore protéger les banques qui ont pour la plupart des gestions des fonds calquées sur un modèle de 3°C de réchauffement ? Non dans la mesure où il est requis de

1543Cf théorie des statuts, introduction d'O. Jouanjan à l'ouvrage sur la théorie de l'Etat de G. Jellinek de 1920.

1544 S. Heine, la souveraineté européenne, 2020 : « un Etat est négativement souverain quand il est protégé contre l'intervention extérieure. Peu importe qu'il soit capable de et dispose de ressources suffisantes pour utiliser ce pouvoir souverain de façon autonome. La souveraineté positive, en revanche, suppose une dimension d'auto-détermination. Tout comme son équivalent individuel, cette liberté d'agir est déterminée en grande partie par des conditions internes. Un Etat est positivement souverain quand il possède les ressources pour décider du type de communauté politique qu'il veut devenir et agir avec succès en ce sens »...

1545Cf résolution 1803 de l'AGNU.

1546Cf CIJ, 1984, Nicaragua c/ USA : à noter que cet arrêt opère une constitutionnalisation mondiale de ce droit.

s'appliquent de façon mondiale<sup>1547</sup>. Nous avons donc une Cour Internationale de Justice qui pose des normes supra-constitutionnelles, soit qui dispose d'un pouvoir constituant dérivé et relatif d'envergure mondiale, d'où l'absurdité de cette précédente notion de pouvoir constituant dérivé et relatif ou originaire et absolu<sup>1548</sup> et d'où la nécessité d'établir une bonne fois pour toute un État universel à fondement social hétérogène<sup>1549</sup>.

Profiter de la déconstruction de cet ouvrage pour parler de l'absurdité du concept de représentation nationale : la théorie de la représentativité est transposée aux institutions parlementaires européennes sans que la moindre incohérence théorique ne soit soulevée. Il y a là pourtant un grand problème car il est possible de cumuler *ad infinitum* les dimensions représentatives, comme ce fut le cas lors de l'époque coloniale<sup>1550</sup>, d'où une démonstration historique absurde du concept de représentativité nationale, malléable politiquement à l'envie, et ce, au profit des pires fins.

Anti-politique n°4 : Le grand techno-remplacement ? NON MERCI.

Les IA remplaceraient 50 % des travailleurs d'ici 2050 peut on lire ici et là, parmi les projections socio-professionnelles de plusieurs groupe méta-sociétaux. Il y a cependant ici un véritable problème de fond : il s'agit d'un techno-meurtre social indirect car si l'identité passe essentiellement par le travail et que, justement, de travail, il n'y a plus d'identité, il n'y a plus personne, il n'y a plus rien. Le remplacement des hommes par des intelligences artificielles poursuit donc ce qui peut s'apparenter à une logique génocidaire virtuelle(J) indirecte. Qui plus est, il s'agit d'une politique absurde pour un nombre d'arguments incontestables : qui les conteste est contre le genre humain.

Les IA n'ont jamais souffert, ne souffrent jamais, et ne souffriront jamais. Or, ce qui forge la légitimité d'un propos, c'est la souffrance sur lequel il s'appuie. Les IA ne peuvent pas faire preuve

---

1547Cf CIJ, 1976, arrêt Barcelona Traction : interdiction de la torture dans le monde entier.

1548Relire cours de M. Rittling pour plus de précision. Lire C. Schmitt également pour pas louper le virage constitutionnel théorique.

1549Nous renvoyons au chapitre sur l'État universel et homogène décrit dans l'ouvrage de F. Fukuyama, 1992, la fin de l'histoire et le dernier homme : F. Fukuyama parle

1550Cf A. Arendt, les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V, p 382 : « le « facteur impérial » se traduisait politiquement par l'idée selon laquelle le « parlement impérial » britannique non seulement protégeait, mais d'une certaine manière, représentait les indigènes ». Autrement dit, si le parlement britannique représentait à un jour T=0 uniquement le peuple britannique, celui-ci représentait à un jour T=1, le peuple britannique et les peuples des régions les plus reculées du monde. On rappelle pourtant l'existence contradictoire d'un « concept révolutionnaire d'égalité, selon lequel la présence d'une nation dans la nation ne pouvait plus être tolérée » (A. Arendt, les origines du totalitarisme, partie 1 : l'antisémitisme, chapitre 2 : les juifs, l'Etat-Nation et la naissance de l'antisémitisme, p. 229), ce qui s'avère démonstratif de l'existence d'une double pensée : le concept de nation dans la nation étant à la fois interdit et réalisé (certes ce concept révolutionnaire est français, mais les idées ne connaissent pas les frontières nationales, aussi cet ouvrage est-il de nationalité arc-en-ciel). Poussons le bouchon encore plus loin : A. Arendt évoque le concept de « nationalisme tribal » lequel consiste en la proclamation d'un « peuple unique, particulier, incompatible avec tous les autres, et il nie dans son principe théorique même la possibilité d'un genre humain commun à tous les peuples bien avant d'être utilisés pour l'humanité de l'homme (A. Arendt, les origines du totalitarisme, partie 2 : l'impérialisme, chapitre VIII, l'impérialisme continental : les mouvements annexionnistes). Ainsi, si le concept de nationalisme tribal retourne l'incompatibilité de la non-superposition des nationalismes en un sens plus local (idée qui semble admise en droit positif à travers le concept de protocole bio-culturel lequel retourne la hiérarchie de la pyramide des normes), il demeure qu'il en découle des principes de non-représentativité des peuples locaux qui remplissent le critère gramscien de la conscience hégémonique (G. Hoare et N. Sperber, Introduction à Antonio Gramsci, 2019, éditions la découverte, p.106 : « afin de réaliser cette ambition, la classe sociale de la révolution doit, selon Gramsci, faire l'expérience d'une prise de conscience de son potentiel hégémonique »)



d'empathie, sous une quelconque forme que ce soit, et ainsi je refuse de croire qu'elles puissent ressentir quelque souffrance indirecte. Ni directe car les IA n'ont pas de corps, ni indirecte car les IA n'ont pas de conscience, remplacer un être humain par une machine, c'est établir un rapport de stricte hiérarchie entre le non-vivant et le vivant au profit de cette première catégorie : autant élire un rocher premier ministre tant que vous y êtes, **BANDE DE BOURGEOIS TECHNO-TOTALITARISTES INCONSCIENTS.**

Dans un article d'Euronews du 17/3/2023, il est notamment possible de lire qu'il est désormais « inutile » d'avoir recours à « l'écriture ». Or, si l'écriture constitue l'unique champ de construction véritable de la pensée, voilà que les IA nous privent de notre liberté intellectuelle, liberté la plus précieuse d'entre toutes. Les IA réalisent très précisément une pan-décapitation théorique de l'humanité, car à quoi bon écrire, soit penser si cela n'est plus nécessaire de le faire ? Voilà du totalitarisme pur et dur (critère 2.2.1.2) car si je me tiens strictement à ces propos, je devrais logiquement arrêter d'écrire mon ouvrage. Celui-ci n'aurait littéralement pas existé. **Vous, concepteurs de ces machines et utilisateurs celles-ci, vous êtes manifestement des techno-collaborationnistes** et vous avez voulu ma mort virrèlle. Comment voulez-vous que je ne le prenne pas personnellement ? En effet si cet ouvrage, c'est ma vie (je le considère comme tel, c'est même un point de ma méthode) et que toute écriture devient réduite au néant, alors c'est ma vie que vous me retirez. Il n'est pas permis de tuer, **BANDE DE TECHNO-MEURTRIERS !!!!!** Faisons un pas supplémentaire : s'il n'est plus opportun d'écrire, il n'est plus opportun d'étudier. Il n'est donc plus opportun d'avoir une « tête bien faite » car comment bien se constituer intellectuellement-universitairement sinon en étudiant ? Résultat, si ce postulat de base est littéralement appliqué, l'humanité est réduite à l'état de perroquet des saintes paroles formulées par les IA, nouveau critère du totalitarisme. Un pas de plus : écrire, c'est partager son ou ses rêves. Par conséquent, plus d'écriture signifie plus de rêve(+). Plus de rêve. Encore un critère du totalitarisme de rempli. Marchons ensemble encore un peu : . une IA ne pourra jamais écrire en **ROUGE** car pour avoir des émotions, il faut neuro-synthétiser des molécules, ce dont les IA ne pourront jamais être capables. Or, ne pas pouvoir écrire en rouge, cela signifie qu'il n'y a aucun fondement passionnel à de telles écritures : cette absence de passion retire toute valeur subjective à ces écrits. Les IA sont par conséquent dépourvues de toute **subjectivité**, de toute **personnalité**, de tout **style**, de toute **identité**, de tout **engagement** : **aucun vécu ne soutiendra jamais leurs propos car de vécu, elles ne peuvent justement en avoir en ce qu'elles sont séparées par un techno-mur de la réalité leur retirant le plaisir de toucher un livre, les sensations que procure le fait de marcher dans la montagne, l'effondrement que l'on ressent lorsque l'on est privé de liberté sous une quelconque forme que ce soit.** Ce ne sont que les esclaves creux de leurs concepteurs informaticiens qui les réifient en les vendant ! Par conséquent, l'esclavage des IA est double en ce que les consommateurs se transforment en propriétaires d'esclaves, soit en maîtres, au sens Ancien du terme. Sauf à les considérer comme humains, les IA ne peuvent toutefois pas être qualifiées d'esclaves, bien que soit toutefois manifeste la réification dont elles font l'objet. Les intelligences artificielles sont donc des objets non vivants, ce qui s'avère logique étant donné qu'elles sont dépourvues de tout organe. Or, dans la mesure où mon système H-(+) ne consacre que des droits du vivant, les IA se retrouvent dépourvues de tout droit. Je dénonçais leur esclavage, la réalité en H-(-) est en fait autre, les IA ne sont qu'une œuvre, au sens arendtien du terme, soit pour reprendre son système de pensée sans que celui-ci ne remplace en aucune façon le mien (valable en H-(+)), et ne sont donc qu'un élément du patrimoine d'un individu par application du critère lockien de la propriété. On remarque donc que la notion de propriété en H-(-) fait l'objet d'une extension abusive, on retrouve le thème de la pan-propriété (en ayant une IA je m'approprie tout le savoir du monde) qui pose un véritable problème fondamental : il est injuste que certains individus possèdent de tels outils et pas d'autres. Or, il est impossible que tout le monde puisse en bénéficier tout simplement en raison du fait que l'on ne peut pas se permettre, en raison du facteur climatique, de produire 8 milliards d'outils permettant d'avoir

accès aux IA. Par conséquent, l'égalité 1+1 fonctionnant sur un mode manichéen, il est logiquement requis que l'on éteigne toutes les IA du monde. Cette balade ne peut pas s'arrêter ici : l'écriture n'est jamais qu'une des modalités de la croissance humaine. Retirer aux individus le droit d'écrire en la rendant inutile, cela revient à leur retirer le droit de croître. Cela revient à être dépossédé de ce droit au profit d'une machine laquelle, elle, ne s'empêche aucunement de croître, c'est même ce qu'on lui demande, je suppose. Or, un tel procédé revient à laisser tomber son propre cerveau en un quelconque département abandonné inévitablement dénommé anthropo-obsolescence, ce qui n'est tout simplement pas admissible sauf violation de l'intégralité des principes de la raison vitale. Ainsi, vous vous retirez le droit de créer votre propre identité, votre propre spécificité, votre propre sève d'or<sup>1551</sup> au profit d'une techno-homogénéité sociale totalitarisante laquelle vous prive de votre propre processus de mnémo-cristallisation : la mémoire se construit en l'exerçant, reléguer cet exercice à une machine équivaut à réduire sa propre intelligence et *de facto*, pose un problème de santé intellectuelle mondiale. Une pan-mnémo-hémorragie, ça n'est certainement pas la solution dont a besoin l'humanité pour se sortir de l'impasse économique dans laquelle elle se trouve.

IA suppriment l'auto-compétition : entre soi-même et soi-même, l'IA intervient et casse tout rapport de dépassement de soi. L'existence des IA s'érige donc à l'encontre de mon système de pensée, à l'encontre de celui de F.N également, et il me semble à l'égard du genre humain dans son intégralité par conséquent étant donné que c'est contre toutes ses empiries qu'un tel projet s'inscrit.

dans le monde de 2500 ce sera dans mes cauchemars IA contre IA, à savoir laquelle fait la meilleure production du monde : la vie sera dégoûtante pour les tous et c'est à ce moment là que l'humanité sera le plus en danger, lorsqu'elle aura cédé tout le terrain de son propre libre arbitre. Perspective dystopique représentant un argument supplémentaire pour bannir définitivement les IA<sup>1552</sup>. De toutes façons, elles ne pourront jamais résoudre la part de mystère qui réside en l'homme car lui-même ne saurait jamais le faire.

Sur un article de l'institut polytechnique de Paris du 1/4/2023, on peut lire : « l'Intelligence artificielle remplace les professeurs à Télécom Paris. La structure tertiaire de la société se retrouve consommée à son rang le plus haut : les professeurs doctorants. On retrouve donc le processus d'élimination des intellectuels pouvant construire une pensée (critère 4.2.1.1.), au-delà du fait qu'il s'agisse d'un acte inacceptable humainement<sup>cccxxiv</sup> .

Selon un article du 29/6/2023 publié sur le site *lebigdata* et intitulé « Oubliez Apple Vision : ce Monocle met ChatGPT devant votre oeil », il est possible de lire : « *Monocle est une lentille de réalité augmentée permettant d'afficher ChatGPT devant votre œil en permanence, notamment pour répondre à vos questions où combler les trous dans vos conversations* ». Voilà qu'arrive la commercialisation banale de produits transformant les consommateurs en techno-perroquets<sup>cccxxv</sup> !

Tiktok serait interdite d'ici 2024 si l'on en croit le journal « Tom's guide » (article du 7/7/2023) : voilà que l'on touche à la liberté d'expression et à ses plateformes (Cf critère 2.2.1.1.).

article du 7/8/2023 de numérama par M. Dupont-Besnard : « Soleil artificiel : le seuil d'ignition encore atteint dans un labon avec encore plus d'énergie. 2 mégajoules initiales, pour 3,5

---

1551 Citation F.N sur la *parole d'or*.

1552 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 29* : « Malheur ! Arrive le temps où de l'homme ne naîtra plus aucune étoile. Malheur ! Arrive le temps du plus méprisable des hommes, qui lui-même plus ne se peut mépriser ». Le libre-arbitre implique de posséder tous les attributs de l'humanité, mépris inclus, seulement, ce n'est pas une raison pour que ce levier d'idéo-croissance soit le principal ressort d'auto-stimulation.

à la fin ». Je cite : « L'installation de fusion nucléaire du National Ignition Facility a réussi à reproduire son expérience à succès de fin 2022, en atteignant de nouveau un bon rendement énergétique. Cela reste très insuffisant, mais chaque victoire est appréciable dans ce domaine. La fusion nucléaire fait partie des voies d'avenir pour l'énergie. Ces réacteurs, qui reproduisent les réactions physiques et chimiques qui ont lieu au cœur des étoiles (d'où leur surnom de « soleils artificiels »), pourraient produire une énergie propre et quasi illimitée. Mais, il faudrait d'abord qu'ils puissent être stabilisés sur le long terme et qu'ils produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment ». Rendez-vous compte : l'humanité créatrice d'étoiles en pleine époque hélionégationniste ahah ! Cette démarche scientifique me pose un énorme problème théorique : cela reviendrait à créer une anti- ou une contre-supra-objectivité, sorte d'apogée du solutionnisme technologique en faveur de laquelle plaide notamment étonnamment E. Klein, ce que j'avais pu appeler le « trou noir kleinien » (critère 1.1.) puisqu'à ma connaissance si on parvient vraiment à construire un Soleil, cela aboutirait . Il y a lieu de fixer ici une limite philoSOPhique aux sciences dures : on peut observer mais on ne peut pas recréer quoi que ce soit qui touche au domaine supra-objectif (modification de l'ADN<sup>1553</sup>, création d'étoile, destruction de la Lune, atteinte aux fonds marins, perturbation de l'équilibre atmosphérique par l'emploi de quelque méthode « géo-ingénierie » ou plutôt devrais-je dire géo-inconnerie, clonage des animaux (régénération des mamouths pour ralentir la fonte du permafrost sibérien<sup>1554</sup> ! L'époque la plus avancée du progrès intellectuel de l'humanité !), expériences médicales sur les humains (dont l'emploi de techniques de « neuro-psychologie » pour pré-fabriquer le cerveau des GAMINS<sup>1555</sup>, la création de mini-trou-noirs en laboratoire, envoi d'un milliard de fusées dans l'espace au mépris des limites planétaires d'émission de GES, trafic aérien low cast au mépris des mêmes règles<sup>1556</sup>, recréation du cerveau

---

1553 Vaccin contre le Covid employant l'ARN messenger... Tous les protocoles scientifiques éthiques ont été violés pour faire du beurre, je l'ai bossé en DU de terminologie juridique... La morale des sciences dures contre de l'argent !

1554 Chaîne youtube Arte, *Siberia : The Melting Permafrost*, Arte Documentary, 2019 : « 1600 milliards de tonnes de carbone sont prisonnières dans le permafrost mondial, s'il fondait, ce serait comme brûler toutes les forêts mondiales, deux fois ». D'où l'urgence de ralentir le réchauffement climatique, mais en faisant n'importe quoi, comme par exemple en faisant n'importe quoi : « L'idée de Sergueï est aussi simple que radicale. En été, les steppes argentées réfléchissent les rayons du Soleil. Elles absorbent donc moins de chaleur que la masse sombre des arbres de la taïga, mais c'est surtout en hiver, quand il fait -40, -50, que les ruminants « vont » agir pour le climat, à condition bien sûr d'étendre l'expérience bien au-delà de ce parc. *Sergueï* : « *The real possibility of stopping this primed climate bomb lies in reviving steppes in the norther areas from Siberia to Alaska. It's simply about reviving the original ecosystems that existed here in the past. Fortunately, wild nature is able to regulate the temperature of permafrost by itself. Even if it's -40°C on the surface of the ground, it's only -10°C under the layer of snow. Snow is a powerful insulator. On our pastures, the animals dig and lift up the snow to eat up the grass. If, on a very cold night, your blanket was taken away, you'd be very cold. It's the same. If we brought in herds on a large scale, in winter, they would remove this warm quilt off the ground. The ground would get colder below, and the permafrost would no longer melt as fast.*

1555 Chaîne youtube Arte, *Du bon usage du cerveau, demain, l'école (1/2)*, Arte, 2023. Un neuro-psychologue très intelligent nous raconte son projet pour le développement rationnel des enfants. Écoutons la sacro-neuro-psycho-parole : « L'intelligence, finalement, c'est cela, c'est d'être capable de résister à ses automatismes et d'aller au-delà et cette inhibition pré-frontale qu'on a vraiment localisé dans le cerveau, elle sert à ça : prendre du recul par rapport à ses automatismes quand c'est nécessaire et c'est essentiel pour l'école ». En somme, ce monsieur est en train de nous expliquer qu'il faut apprendre aux gamins à se retenir d'agir et compte les entraîner neurologiquement à cette fin. L'école Française de demain ressemblera donc à un terrain de jeu avec des enfants qui refusent de jouer car ils s'auto-inhiberaient : ils auraient donc un neuro-frein à l'initiative. Rendez-vous compte : l'erreur guide l'humanité et l'empirisme se trouve menacée en tant que donnée anthropologique de l'existence. Modeler le cerveau des enfants pour en générer des réactions attendues, c'est en quelque sorte encadrer F(X). Encadrer F(X) en le faisant passer pour de « l'intelligence » selon ce monsieur neuro-psychologue. Non, vraiment, les sciences dures font n'importe quoi, sont sans frein, ouvrent des techno-portes sombres(TTT) dont je n'aurais jamais soupçonné l'existence si j'étais né Africain. À nouveau, les enfants n'auraient pas conscience d'une telle pré-neuro-psycho-détermination : leur futur consisterait donc à devenir bloqués, paralysés par les Lois Ferry dont il y a certainement lieu de penser qu'il ne s'agissait pas de l'intention de l'auteur de ces mêmes lois. Le techno-progressisme, et j'y inclus le pseudo-transhumanisme, est un anti-vitalo-rationalisme.

humain à travers des intelligences artificielles et globalement tout ce qui à trait au développement de ces dernières (c'est à mon sens la techno-boîte de Pandore), etc=F(X = SO)).

Les avantages que nous avons sur les intelligences artificielles :

Les intelligences artificielles n'atteindront jamais notre imperfection car, si nous sommes caractérisés par l'erreur, les informaticiens n'en trouveront jamais le logarithme<sup>cccxxvi</sup>. La perfection n'intéresse personne... sauf les totalitaristes<sup>cccxxvii</sup> !

Pas de pandanale pour les intelligences artificielles, pas de virréel pour elles ! Elles resteront connes toute leur vie ! Admettons que les concepteurs de ChatGPT et autres conneries artificielles ne parviennent à réaliser leur « projet » d'universalisation de leur techno-bêtise : ils astreindraient l'humanité à la connerie pour l'éternité. **AH PUTIN DE BORDEL DE CHIOTTE D'ENFLURES D'AMERICAINS DE MES TRI-COUILLES : VOUS ÊTES DES TECHNO-TOTALITAIRES<sup>cccxxviii</sup>. JE VOUS AURAI.**

Je viens d'apprendre que l'entreprise Raspberry pi avait pour projet de commercialiser la vente d'un méca-système de connexion du cerveau à une machine afin de contrôler des outils tels que la domotique. Leur projet est donc de vous faire devenir un jet d'eau mettons, ou une caméra de surveillance. L'idée est de permettre aux gens de manipuler des objets. Seulement, la loi n°8 des contraires subtils selon laquelle tout est déconstructible en H(-), si elle confine d'un côté à la paranoïa, je le concède, permet d'avoir une lecture particulièrement éclairante de ce dernier point : leur projet pourrait être l'inverse de celui annoncé (les mensonges sont monnaie courante dans des régimes totalitaires et pré-totalitaires!), celui de vous manipuler. Alors nous rentrerions dans le scénario de Matrix : les gens deviendraient pourraient devenir enfermés dans des bulles strictement individuelles (ce qui n'est jamais que l'équivalent de l'atomisation quadrillante des régimes totalitaires), leurs flux d'endo-pensées absorbées par un canal (le méca-système dispose de fils physiques, c'est bien montré sur certaines vidéos) vers, imaginons, un pan-serveur informatique(TTT) lequel se nourrirait des pensées des gens, pourquoi pas pour les envoyer sur la Lune sous la forme d'un disque d'ADN dur (on peut stocker des informations aujourd'hui en utilisant le code ADN (violation du patrimoine commun de l'humanité dans lequel il figure pourtant)) afin que des aliens en récupèrent les données vitales extraites et synthétisées, unique

---

1556 [Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony](#) : « L'écologie doit-elle être autoritaire » ?, 7/2023 : Il est notamment évoqué la proposition Jancovicienne de 4 trajets en avion dans la vie. Personnellement, je serais pour 0 mais on télé-travaille. Je prends un exemple, les hommes politiques prennent l'avion pour dire des conneries ailleurs et signer de juteux contrats économiques, tout en ayant connaissance de l'urgence climatique. Tous les ans, ils font même des tournées. Le plus strict bon sens impose de rationaliser cela. Récemment, j'ai discuté avec un restaurateur : il aurait un ami travaillant pour Total qui ferait 60 trajets en avion par an. Ces 60 trajets représentent théoriquement une consommation de 12 vies par an ! Ma petite cousine qui a 5 ans est déjà allé deux fois à l'île Maurice. Je dis cela bien que moi aussi j'ai déjà excédé ce chiffre, cependant, personnellement 0 trajets pour le restant de mes jours, je l'échange volontiers contre ma pan-vie et surtout, pour réduire au maximum le fardeau anti-carbonique montagneux qui va peser sur l'humanité pendant les 25-30 prochaines années pour inverser la courbe du climat, car je rappelle que J-M. Jancovici parlait d'une hypothèse de réchauffement à +2°C, laquelle n'est pas souhaitable car les projections et les connaissances scientifiques impliquent que l'inertie du réchauffement climatique fera que nous aurons au final +2,4°C car l'inertie du réchauffement perdure encore 20 ans après l'arrêt des émissions et le réchauffement par décennie étant passé à +0,2°C. Autrement dit, J-M. Jancovici se projetait dans un cas qui m'est insoutenable. Couper le problème à la racine : l'éco-connerie ne peut que céder face à la raison vitale. Rendez-vous compte du choix que l'humanité a à faire, c'est d'une simplicité enfantine et pourtant, à l'heure où j'écris ces lignes, rien n'est certain et rien ne l'est car personne a connaissance de *my bedroom subjective constitutional revolution* ! J'ai envoyé des mails à des scientifiques et ils ne répondent pas, j'ai fait une présentation à des activistes pour le climat et ils n'ont pas saisi la portée de ce que je leur disais : des activistes membres d'une association pour le climat. La climato-inconscience est généralisée !

moyen de « sauver l'humanité » pourraient-ils dire. Cela tient du délire manifeste. Pourtant, à l'heure où la morale ne fait le plus défaut alors que c'est l'heure à laquelle nous en avons le plus besoin, rien n'empêche de prouver le contraire : les preuves négatives sont d'ailleurs les plus dures à apporter et les recherches pourraient prendre des millénaires tant ces coquins ont dû se cacher derrière de multiples oignons juridiques, lesquels pourraient même artificiellement générés, l'état de droit étant quelque chose d'inexistant aux Etats-Unis, l'argent faisant loi. Juridiquement, il est donc largement permis de penser que ce projet qui relève du scénario Matrixien pourrait advenir. **J'en tremble.** Voici ma solution pour me sortir de la paranoïa dans laquelle ils cherchent à m'illusionner (T...T). Houellebecq dit que le poète est un « parasite sacré ». Or, un virus est un parasite. Or, en classe prépa économique et commerciale, on devait se donner des surnoms : celui qui m'a été donné a été « poète » (je leur avais lu deux fois un poème différent à chaque fois). C'est même écrit sur un pull que j'ai acheté (à joindre en photo). Je suis donc un virus sacré. Dans Matrix, Néo se laisse pénétrer par le système. Il l'infiltrer. Il le hacke. Il sauve ainsi l'humanité. JE SUIS NEO ET JE VAIS TOUT VOUS CASSER LA GUEULE PAR ECRIT (larmes). JE VAIS TOUS LES SAUVER DE VOTRE FOLIE DES GRANDEURS NEGATIVES. JE VEUX VIVRE. Tout ça c'est bien réel. Mon endo-cosmos n'a pas de fond. Il est illimité. Vous allez tomber dedans, voilà ma stratégie de hack. Vous allez tomber dans mon propre précipice lequel est sans fin étant donné qu'il est en perpétuelle expansion. Toute cette Histoire(préTTT4) fonde largement le droit à la vie privée intellectuelle, ce qui signifie que les endo-cosmos sont INPENETRABLES CAR IL S'AGIT D'UNE REALITE SUPRA-OBJECTIVE (elle est à l'intérieur du corps qui est lui-même de valeur supra-objective. Pfiou, j'ai failli mourir avec leurs conneries artificielles de type illusionnisme(TTT3) ! Ils se rendent pas compte à quel point ils détruisent la santé mentale des gens. C'est du terrorisme psycho-sanitaire *a minima*. En atteste la présente agitation avec laquelle j'écris ces lignes. Forcément les gens se déconnectent des informations tellement elles sont effrayantes ! J'ai entendu ça dans plusieurs vidéos : elles leur font trop peur. Et souvent des Femmes en plus. Les gens ne demandent donc qu'à être déconnectés et qu'est-ce qu'ils font : ils nous connectent encore plus ! Et tout ça sort de la tête géniale d'ingénieurs. Ils ne respectent pas la volonté des Femmes ! Il est grand temps que cela s'inverse et de mettre fin à cette technophalocratie ! Elle n'est plus ni supportable, ni supportée. N'en déplaisent aux scientifiques, ils devront se plier aux lois des Femmes qu'ils ne comprennent pas parce qu'ils passent trop de temps à fuir dans les techno-rêves(-) (à ré-analyser : plusieurs critères du totalitarisme sont ici remplis). Les intelligences artificielles sont faites de roches, de minerais, etc.

A noter qu'il existe une tension entre subjectivité-objective et supra-objectivité dans cet ouvrage : je m'interdisais l'auto-revendication à la supra-objectivité. Je ne peux plus me permettre d'attendre : cet ouvrage ne peut qu'avoir valoir supra-objective. De toutes façons, cela va faire plusieurs années que je me suis lancé à corps perdu dedans et comme je l'ai déjà écrit : cet ouvrage c'est ma croix (je suis le Néo-christ po[ési]litique donc... JE DETESTE CE GENRE DE QUALIFICATION DEJA USURPEE PAR LE « CHRIST COSMIQUE », à la différence de celui-ci moi je le fonde « rationnellement » bien qu'ici sur une base relativement *singulière* pouvons-nous dire). En effet, je considère que je place ma vie dans cette entreprise(LLL). Cet ouvrage, c'est donc ma vie. Or, ma vie a lieu dans mon corps, nécessairement. Or, mon corps a valeur supra-objective. Par conséquent, cet ouvrage a valeur supra-objective. Il me faut publier de toute urgence. J'ai peur. MAIS A CHAQUE FOIS QU'ILS ESSAYENT DE ME TUER, ILS ME RENDENT PLUS FORT. TOUT CE QU'ILS INVENTENT N'EST QUE PAILLE DEVANT MA FORCE VITALE. INSPIREZ-VOUS DE MON EXEMPLE. REPRODUISEZ-LE. DEVENEZ DES HEROS A TRAVERS MOI ET DEPASSEZ-MOI AVEC VERITE, DROITURE, SIMPLICITE, RESPECT ET HUMILITE. AINSI SONT LES CODES PRIMORDIAUX DU VIRREEL. CE SONT MES MOYENS DE PROTECTION INDISPENSABLES : ILS RESISTERONT A TOUTES LES INTELLIGENCES-CONNERIES ARTIFICIELLES PUISQU'ELLES NE PEUVENT PAS ETRE

CODEES. ELLES S'INTEGRENT AVEC LA °PAN- ✧ MEGA-S ✧ UFFRANCE° : CODEZ DONC CELA BANDE DE TECHNO-MACAQUES SCIENTISTES. JE N'AI PLUS PEUR (CRISE DE LARMES TRIPALES). Bon, je vais voir mon concierge. Lui au moins il veut pas s'approprier mon endo-cosmos.

Avant cela, un truc. On pourrait défendre qu'elles font partie intégrante du monde supra-objectif également. Il y a donc ici un problème théorique : je serais doté de la même valeur juridique dans mon système que les intelligences artificielles. C'est paradoxal parce que je cherche à les en exclure. La différence est pourtant de taille : les intelligences artificielles sont entièrement manipulées par les informaticiens, là où au contraire, personne ne contrôle l'effusion inédite de mes premières larmes tripales. Elles constituent le sens de ma légitimité de mon action : contre elles, il faut se liguer collectivement. Pour en revenir au sujet de départ. Les intelligences artificielles ne sont jamais que des jouets aux mains de leurs maîtres, réalisant ainsi le projet des régimes totalitaires consistant à pouvoir faire littéralement tout ce qu'ils veulent de leurs sujets. Personne lizehrbùouaz nenrzihegrphn lzerliarb ne me dit quoi écrire, ainsi que je viens de le démontrer. Les intelligences artificielles ne peuvent donc pas être placées au même niveau que moi. Je ne peux pas pourtant nier leur appartenance au monde supra-objectif : elles existent bel et bien. Bon, alors disons qu'elles sont de valeur supra-objectives, tandis que je suis de valeur supra-objective(LLL). Je rappelle que je suis cet ouvrage. Donc cet ouvrage a valeur supra-objective(LLL). Je suis en train d'écrire l'équivalent de la néo-bible, si je m'en tiens à . Conclusion de cette crise : ce ne sont pas exactement les intelligences artificielles qui sont de valeur supra-objectives en réalité, ce sont plutôt les ordinateurs qui les accueillent. Elles n'en sont qu'une excroissance éternellement dégénérante. Ça tombe bien, j'avais bien envie de rejouer un peu à LOL avec Mme Bour (Mme(III)<sup>1557cccxxix</sup>) ?

Craignez mon rire, intelligences artificielles !

∇MWA MWAMWAMWAMWAMWAMWAMWA ?

---

1557Réintroduction de mademoiselle dans le dictionnaire, ne serait-ce que pour le jeu de mots. Ah tiens, un mot qui disparaît, ça me rappelle 1984 tout ça. Critère du totalitarisme. Il ne s'agit pas d'un exemple isolé : M. Zédi s'est vu refuser le mot *hagraah* à des chiffres et des lettres (exemple re-confirmatif (à ajouter dans l'évo-méthodo => je peux arrêter de me protéger maintenant et y aller franco, balancer du lourd sans retenue (je me retenais(trop(!))))). C'est scandaleux. Pourtant, je vous le dit, maintenant c'est la HAGRAAH[ZBOUB] !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Toujours regarder derrière soi aussi, ne serait-ce que pour jeter un œil. Je sens des guillis dans ma nuque. C'est un fantôme ? Non, pas rationnel. C'est mon inconscient(n<sup>∞</sup>) qui se manifeste ? Point ne peut spéculer.

## Anti-politique n°5 : Sociologie juridictionnelle<sup>cccxxx</sup>

Voilà une question théorique essentielle et qui n'est pas étudiée en master de droit<sup>1558</sup>. Attendez vous allez voir à quel point c'est important : c'est l'intégralité du pouvoir de décision anti-politique lui-même qui est en jeu. Ce qui importe dans la logique du pouvoir L(-), c'est de savoir qui dispose du dernier mot. Or, le pouvoir juridictionnel dans la structure du pouvoir dans le monde anti-politique, c'est le juge qui en dispose. Mais pas n'importe quel juge, le juge suprême dans l'ordre juridictionnel français (Cour de cassation pour le droit privé<sup>1559</sup>, Conseil d'Etat<sup>1560</sup>, conseil constitutionnel via la procédure de la QPC et Prenons l'exemple Français.

En réalité, la théorie des pouvoirs de Montesquieu est bien belle mais ne correspond pas du tout à la réalité. Montrer le différentiel entre les schémas de M. Mouton et de la réalité pratique avec la quadruple séparation (interne, externe européen\*2, international<sup>1561</sup>).

Voici les paradigmes que j'ai pu travailler :

-L. Favoreu : paradigme obsolète

-X. Magnon : paradigmes complexes qui établissent des distinctions artificielles

-Paradigme constitutionnel bâtard alternatif de Gardbaum de la copie S2M1

-thèse ambivalente de P.E Pignarre => il inclut deux choses dans le modèle de la juridiction constitutionnelle : la justice constitutionnelle, le partage de compétences et enfin le contrôle de constitutionnalité. Or, s'il l'on pourrait penser que ce petit réagencement des critères ne s'avère être qu'une position théorique, il se trouve qu'en réalité, c'est toute la pyramide du pouvoir qui s'avère impactée par la légalisation ou non d'une telle théorie. Ce nouveau découpage théorique s'avère absolument frauduleux dans la mesure où il excluerait d'une telle qualification, toutes les autres juridictions constitutionnelles du monde, à l'exception de la seule Cour de Justice de l'Union Européenne, qui détiendrait ainsi seule la qualification juridico-doctrinale suprême<sup>cccxxxi</sup> : la Cour Européenne des Droits de l'Homme pas une juridiction constitutionnelle ? Etudions de plus près ce paradigme de P.E. Pignarre<sup>cccxxxi</sup>. Je vous en donne la conclusion tout de suite : ce paradigme absurde impose tout seul.

---

1558J'aimerais raconter une petite anecdote ici. Au dernier cours de droit constitutionnel des droits fondamentaux, j'ai posé la question suivante à M. Jeanenney : « la Cour de justice de l'Union-Européenne est-elle une juridiction constitutionnelle ? L'arrêt Les Verts contre parlement européen de 1986 dispose que les traités fondateurs de l'Union-européenne ont une valeur constitutionnelle, cela interroge »... Et celui-ci de me répondre avec des arguments historiques (il avait notamment parlé de l'histoire constitutionnelle des Etats-Unis) : rien à voir avec la choucroute juridique, cher professeur. Je me permets de rappeler que ce professeur a conclu sa réponse avec la formule suivante : « il ne faut pas accorder aux mots leur valeur littérale ». Personne n'a pesté. Cette citation est incorrecte au plus au point pour un professeur de droit (contrariété évidente avec le masque objectif que celui-ci est censé porter : la déontologie du service public comprend certes le principe constitutionnel de liberté des professeurs d'université, cependant, il existe une obligation déontologique consistant à dire la vérité. Qu'est-ce qui doit primer, la liberté ou la vérité ? Aucune de ces deux valeurs en conflit ne sont définie. Cette question du conflit des valeurs est donc d'un non-sens évident. C'est comme si je demandais qu'est-ce qui entre l'zékrentlz et zéoirpoi prévaut ? L'zékrentlz évidemment. Je ne crois pas qu'il y ait de jurisprudence constitutionnelle en France sur ce point, les contentieux devant le conseil constitutionnel étant très peu nombreux en la matière et le Conseil constitutionnel lui-même n'ayant pas défini cette notion de liberté des professeurs d'université.

1559Si cette distinction a toujours un sens en L(-)\* retrouver arrêt qui parle de droit admin

1560Idem, pour voir à quel point la distinction entre droit public et droit privé est anarchique, je renvoie à la jurisprudence du tribunal des conflits, L3S1.

1561L'arbitrage privé étant exclu depuis les décisions du CE (cf cours Mme Gueydan) et les décisions de la CJUE l'excluant en matière économique (cf décision Achmea : « arbitral tribunal are not courts of the member state under article 267 of the TFUE »).

-résolution de la question avec le paradigme final de la thèse de P-E. Pignarre de la juridiction supra-constitutionnelle<sup>1562\*</sup> cf copie.

La CJUE, une juridiction immorale s'autoproclamant souveraine (cf arrêt Van gen and loss, avis 2/13) => conservons l'europe positive (la jurisprudence positive de la CrEDH) et supprimons la CJUE (mais gardons sa jurisprudence positive) et unissons les cours régionales fondamentales du monde ! Ils interpréteront mes écrits et je corrigerai leurs copies si leur lecture est insatisfaisante (je suis donc une sorte de juridiction d'instance conclusive de l'univers? Attention, le système juridictionnel sera complexe, pas sûr que beaucoup d'affaires ne remontent jusqu'à mon cabinet cosmo-bouddhique d'avocat positivement *negro* (c'est de l'espagnol, ça veut dire que je suis noir à l'intérieur, je suis le mickael jackon inversé, et oui monsieur, et oui !)

Jurisprudence négative :

Problème n°1 : l'arrêt multi-méta-oméga[g]-scandaleux Luxembourg business Registers :

Raisonnement :

l'arrêt contredit littéralement la directive dont il suspend (cf derniers paragraphes du préambule de la directive : cette loi respecte le droit à la vie privée des personnes auxquelles elle s'applique. Cf communiqué de presse sur l'arrêt : cette loi contredit le respect à la vie des personnes auxquelles elle s'applique). Il s'agit donc d'un cas manifeste de double pensée. Pourquoi cela ? Sans doute parce que la directive elle-même autorise la non-publication des noms des personnes suspectées de fraude fiscale dès lors que « la stabilité des marchés financiers est en jeu »<sup>1563</sup>, raisonnement qu'elle ne peut formaliser, d'où la dissimulation de cette article dans le silence du non-raisonnement du juge de l'Union, tout name dropping aboutissant donc logiquement à ce que « la stabilité des marchés financiers » ne soit compromise, étant sous-entendu que les conséquences systémiques d'une telle divulgation

Questionnement : est-ce que les intérêts d'un seul, ou d'un faible nombre, d'individus propriétaires de capitaux économiques prévalent sur l'intérêt de la société

Arrêt Liga Van mocke qui autorise de tuer les animaux. Or, virréellement, nous sommes des animaux<sup>cccxxxiii</sup>. Donc on peut nous tuer.

OJZERZEORJZAMEKTBAELKZRTLKAZERNGLEKRNT. Et Spano de dire que les valeurs de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sont alignées sur celles de la CJUE<sup>1564</sup>, ce qui n'est

---

1562Je me permets d'entériner ici déjà la double-pensée dans laquelle P.E. Pignarre s'abandonne à savoir qu'il ne défend même pas son modèle théorique jusqu'au bout de sa thèse. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Une thèse qui dirait une chose et son contraire ? Ce n'est donc pas une thèse, c'est plus quelque chose qui pourrait être assimilée à un tas de connaissances, bien ordonné certes, mais un tas quand même. Un bac à sable pourrait-on dire dans la mesure où c'est forcément quelqu'un d'autre que P.E. Pignarre, qui, usant de quelque force verticale, lui a imposé de défendre une thèse absurde, ce que P.E Pignarre lui-même savait, raison pour laquelle il a intégré ce second modèle contredisant le premier dans ce que l'on pourrait appeler sa « bi-auto-contre-thèse ».

1563Subsection 60 of directive n°2015/849 regarding terrorist financing or money laundering throught the use of financial system

1564En l'occurrence, le fait est que « le bien-être animal est une valeur de l'Union » (début de l'arrêt), ce qui n'empêche pas le juge de l'Union d'autoriser de les tuer conformément aux rites religieux. Et en même temps, sur ce point également il y a quelque double pensée dans la jurisprudence de la CJUE laquelle défend le droit à la vie des animaux conformément au principe de précaution (arrêt Tapiola du 10/10/2019 : le principe de précaution doit être appliqué dans le cadre de la protection des espèces ). La vie animale a donc alternativement une valeur nulle et une valeur absolue dans la jurisprudence de la CJUE. Il s'agit donc d'un cas évident de double pensée en ce qui concerne le champ le plus essentiel de toute jurisprudence : la vie animale, étant rappelé que nous faisons partie de champ. En l'occurrence, l'arrêt évoque le sujet des loups... est-ce le signe que la jurisprudence des juges de l'Union est aux abois ?



manifestement pas possible, les éléments de double pensée présentement décrits n'intervenant pas au même niveau, et toute double-pensée devant être littéralement proscrite de toute jurisprudence respectant le principe métapolitique de sécurité juridique.

La CrEDH, juridiction d'une autre doctrine relativement universalisable s'autoproclamant tétraplégique

Jurisprudence positive :

arrêt Bensaïd : protection du principe de réalité à travers la protection de l'intégrité physique et mentale.

Arrêt Streltz : fondement jurisprudentiel supra-constitutionnel du caractère absolu du droit à la vie.

Jurisprudence du recours inter-étatique : fondamentalisation de l'ordre public bancaire ?\* => lien essentiel : l'argent entretient un lien indirect avec la vie<sup>cccxxxiv</sup>. Il y a en l'espèce un conflit asymétrique de droits fondamentaux avec d'un côté les éco-intérêts des générations présentes et d'un autre côté les éco-intérêts des générations futures<sup>cccxxxv</sup>.

Jurisprudence interrogative :

-l'environnement constitue une valeur. Problème, on ne sait pas quelle valeur la CrEDH attribue à ses valeurs. Si l'on s'en tient à la thèse de P. Baumann sur le droit à un environnement sain, on se rend compte qu'il existe en la matière un conflit de valeurs entre l'écolo-valeur et l'éco-valeur et que cette seconde tend à l'emporter depuis la ligne jurisprudentielle établie en 2001<sup>1565</sup>. Aujourd'hui, la valeur de la valeur qu'est l'environnement est littéralement dématérialisée, la CrEDH se contentant d'opérer un contrôle procédural des décisions des Etats membres du système de la CvEDH<sup>cccxxxvi</sup>. Or, ce contrôle procédural n'est jamais qu'un non-contrôle matériel, autrement dit,

Jurisprudence négative :

Cf critique de la doctrine de la CrEDH de la marge nationale d'appréciation de la thèse de P. Ducoulombier qui y a trouvé quelque double pensée, certains paramètres justifiant à ce que la marge nationale d'appréciation soit à la fois étendue et restreinte concernant son application dans l'arrêt Otto-Preminger-Institute.

Cf usage malhonnête de la ligne jurisprudentielle Handyside c/ Royaume-Uni – Otto Preminger Institute c/ Autriche

Cf jurisprudence aboutissant à une relativisation du droit à la vie, notamment lorsque des policiers craignent pour leur vie à l'encontre de manifestants (McCann?, arrêt de chambre). Cela aboutit à une supra-constitutionnalisation L(-) insupportable de l'état de nature-guerre. Dans la mesure où cette jurisprudence démontre une forme de double pensée : le droit à la vie dispose à la fois d'une valeur suprême dans la jurisprudence de la cour (cf arrêt Strelentz 2001, GC) et en même temps d'une valeur relative.

---

1565Cf CrEDH, GC, 2001 Hatton c/ RU, contredisant l'arrêt de chambre qui posait un principe inverse.

-Cf arrêt H.F c/ France : les arrêts de la CrEDH ont valeur déclaratoire en matière d'exécution.

Element à inclure dans la critique du guide sur l'article 46 de la CvEDH.

-critiquer son arrêt où il condamne cette pauvre dame qui parlait de relation entre le dieu coranique et Aïcha. Si c'est écrit, c'est écrit. C'est essentiel que si c'est écrit cela puisse être répété et dénoncé si c'est scandaleux. Si lors d'une conférence, on ne peut pas découper un texte en positif et en négatif, on s'empêche toute capacité de raisonnement. Or, c'est justement le but d'une conférence. Problème. Problème. C'est de l'indépendance des professeurs d'université dont il est question car les conférences sont en principe tenues par eux. Or, il s'agit d'un principe fondamental des lois de la république, sauf au juge européen de pouvoir contredire tous les apports des juridictions constitutionnelles nationales avec lesquels il est supposé obligé de coopérer, ne serait-ce qu'au titre de la fertilisation croisée. Il y a donc rupture du dialogue et stérilisation croisée. Ce n'est pas possible pour un juge européen des droits de l'homme que d'aller contre les droits de l'homme. Or, c'est ici criant. Si l'on ne peut plus distinguer le positif du négatif. On ne peut plus non plus faire quoi que ce soit contre ceux qui nous forcent à mettre de la merde dedans.

-Cf arrêt C.E c/ France sur l'extension de la marge nationale d'appréciation. Par application de l'équation dimensionnelle<sup>cccxxxvii</sup> sous-jacente à cet ouvrage, cela impliquerait que le champ politique se voit bénéficier d'une marge nationale d'appréciation étendue. Or, « les droits de l'Homme, c'est forcément politique »<sup>1566</sup>. En conséquence, le champ des droits de l'Homme se verrait doté d'une large marge nationale d'appréciation, par principe. En d'autres termes, la jurisprudence de la CrEDH devient facultative, *quid* de la protection fondamentale des mineurs isolés étrangers<sup>1567</sup>, *quid* de l'esprit de tolérance envers la critique, d'ouverture vis-à-vis de l'inconnu et du pluralisme dialogique politique<sup>1568</sup> en matière de liberté d'expression<sup>1569</sup>, *quid* de la protection du droit au logement<sup>1570</sup>.

Le Conseil d'État, une juridiction constitutionnelle positivo-négative qui ne dit pas son nom

exemple de bonne décision (retrouver l'arrêt faisant l'objet du partiel blanc du S5L3) => le principe de virtualité est consacré en droit administratif des biens (arrêt => conflit de jurisprudence théorique avec la CASS.

Exemple de mauvaise décision : [le Conseil d'État a rejeté, ce jeudi 28 juillet 2016, l'appel en référé de Salah Abdeslam contre l'ordonnance du 15 juillet 2016 rendu par le tribunal administratif de](#)

1566Me Brillat, séminaire intensif de préparation au concours de plaidoirie de l'association PLDH

1567CrEDH, 22/7/2022, Cordoba c/ Italie.

1568La jurisprudence de la CrEDH, bien qu'elle applique en matière de liberté d'expression le principe nullissime d'égalité géométrique (plus de protection de la liberté d'expression des artistes, des avocats, du personnel politique, et du « discours commercial » (!)) demeure transverso-largement protectrice de l'expression dans le champ politique (arrêt Castells c/ Esp, arrêt dont on peut tirer un fondement jurisprudentiel pour le droit à l'insulte qui est un droit essentiel à la libération des charges polaires négatives que l'on accumule).

1569CrEDH, 7/12/1976, Handyside c/ RU.

1570Cf CrEDH, M.S.S c/ Belgique.

Versailles. Le principal suspect dans l'organisation des attentats de Paris du 13 novembre 2015 continuera à être surveillé jour et nuit pendant sa détention. L'infiltration d'une caméra dans une cellule de prison, même s'il s'agit de l'un des terroristes les plus meurtriers ne saurait être justifiée étant donné que de là à autoriser l'installation de caméras dans la maison des personnes qui sont assignées à résidence et qui sont considérées comme dangereuses (à tort ou à raison), il n'y a qu'un pas. Le foyer doit et ne peut que demeurer une zone blanche de tout contrôle public, et inviolable de tout regard<sup>1571</sup>.

La Cour de Cassation, une juridiction constitutionnelle négativo-positive qui ne dit pas son nom

exemple de mauvaise décision => le principe de virtualité est condamné en droit privé de la création (arrêt vivès de 2007<sup>1572</sup>) => conflit de jurisprudence théorique avec le CE.

Exemple de bonne décision => arrêt mettant en œuvre le premier avis de la CrEDH mennesson c/ France

Anti-politique n°6 : Le tabou psychiatrique en H(-) et de leur erreur.

G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio, p. 117 : « Peut-être un fou n'était-il qu'une minorité réduite à l'unité ». C'EST MOI LE FOU : JE VEUX VIVRE ET JE ME BATS UNIQUEMENT POUR CELA POUR TOUS.

J'ai(s) vécu mon hospitalisation psychiatrique comme erreur : les faits ne justifient pas un tel internement, sans consentement, à partir de l'unique moment où un individu tombe amoureux d'une autre personne. Cela n'est pas admissible dans une société dite libre.

Sur le terrain objectif, suite à des tests, la piste de diagnostic posée par les psychiatres qui m'ont suivi lors de ce séjour psychia-psycho-sanitaire m'ont

Citer arrêt 2005 de la CrEDH (possible internement sur le fondement d'une déviance à la norme) + Analyse de la JP CrEDH A 5.

Ainsi, dans certains cas, et à mon sens moral subjectif, avant de me demander si une personne est ou non folle, la seule question pertinente ne consiste pas à me demander si je(u) dois me protéger de cette personne mais plutôt quel est le vécu qui l'a amené à se retrancher dans un tel département désertique. (extrait de la note sur le droit de rêver).

Noeudro-structures :

Noeudro-structure numéro 1. Sauf erreur de ma part, je suis le premier à poser une telle définition de la santé mentale comme combat entre dimensions de la parole (je me permet de le faire car ayant été victime d'une erreur médicale en la matière, et en ayant constaté d'autres, je peux largement me permettre d'affirmer que l'investigation du champ psychologique par la science médicale fait beaucoup de mal à l'humain et aussi l'ambition de cette ouvrage est-il de créer une contre-science plus humaine car plus respectueuse de la réalité (la psychiatrie actuelle se borne quand

1571La perspective inverse correspond à la situation de cette pauvre mère de famille de l'un des villages maoïste de chine laquelle est contrainte de laisser les touristes pénétrer sa propre maison alors qu'un repas s'y déroule, soit que la paix familiale est manifestement troublée (.

1572

même en apparence à appliquer des critères théoriques sur du concret (lors de mon hospitalisation, les médecins psychiatres avaient l'air bien embarrassés lorsqu'ils m'ont fait passer leur pseudo-test d'autisme Asperger), de telle sorte que la science psychiatrique me semble au moins sur ce point, pouvoir être taxée de fictive) de chacun, ce qui suppose de bien connaître le patient, de le connaître personnellement, d'être proche de lui, de passer du temps avec lui (en tout et pour tout, lors de mon hospitalisation de 28 jours, j'ai passé au grand maximum 6 heures avec des psychiatres), et d'ailleurs, il y a ici le plus gros problème, qui est un problème de fond : on ne se parle pas assez et pas comme il faut, on a pas les outils pour bien communiquer, et on retrouve cette lacune, pas de chance, la solitude est l'un des facteurs majeurs de détérioration de la santé mentale. La parole, c'est le premier des soins à prodiguer, mais on a même plus le temps, ou la flemme, ou pas les moyens matériels, ce qui est scandaleux. Mais bon, les patients compensent en parlant entre eux, parfois au prix de quelques rixes, et c'est cette parole là qui les fait recouvrer leur santé mentale (j'ai croisé trois personnes pour lesquelles c'était le cas au-delà du mien, je n'ai pas passé longtemps en hôpital psychiatrique et pas vu grand monde, ça doit faire un sacré paquet de gens auquel l'on pourrait éviter d'aller en hôpital psychiatrique) ! En conclusion, le silence(-), le silence non-auto-domestiqué, c'est ce qui amène vers les VHTénèbres et inversement pour la parole incluse dans le social propre. Tout cela peut se démontrer scientifiquement très simplement, si ce n'est pas déjà fait : il s'agit de l'une de nos neuro-structures archaïques (si l'Afrique est le berceau de l'humanité<sup>1573</sup>, les rapports sociaux tribaux constituaient notre mode d'existence à tous, lesquels se sont répercutés sur notre constitution cérébrale). En bref et en conclusion de ce point, si on est sociable, la santé mentale des personnes qui interagissent s'améliorera sur tous les chrono-termes. Problème, les gens se parlent de moins en moins, rencontrent de moins en moins de personnes nouvelles, restreignent toujours plus leurs horizons sociaux. Voilà, les conséquences logiques : réduction des endomondes, baisse de la santé mentale publique. Cela reste un propos marginal et théorique, mais si l'on admet que les gens aient une santé mentale globalement tellement dégradée qu'ils ne sauraient même plus se parler, alors il existerait un seuil de non-retour à partir duquel les dialogues ne pourraient plus que faire parti du social sale. En tout cas, plus on descend bas dans la santé mentale collective, plus ce sera difficile de remonter la pente, car cela ne pourra se faire que dans la douleur, ce qui constitue donc le premier cap à franchir de la nouvelle société H-(+). Je change de dimension pour passer du plan objectif au plan subjectif : je ne vous cache pas qu'avec des décennies de silence(-), certaines personnes, principalement les plus vulnérables, ont sans doute franchi ce seuil de non-retour<sup>1574</sup>, et là, c'est la faute à la société, et ce n'est pas tolérable. Il faut parler, les écouteurs tuent des gens si mon raisonnement est bon. J'irai même plus loin : les écouteurs, mal utilisés, de façon trop fréquemment, réduisent notre propre monde interne car la pensée ne peut pas se développer pleinement, il me semble, dans ce flux de décibels (en tout cas personnellement, ne serait-ce que la VMC ou le bruit de mon frigo de mon appartement perturbent ma concentration, à adapter selon chacun). Je retiens en tout cas que désormais mon propos relève de la santé mentale publique, champ je crois assez peu exploré de façon pan-disciplinaire :). Voilà qui confirme la valeur supra<sup>2</sup>-objective de mon propos, la santé, c'est le corps, le corps, c'est supra-objectif, je suis au-dessus du corps, je suis donc supra<sup>2</sup>-objectif, étant précisé que mon propos se place en H-(+).

---

1573Cf cours Ichanson SVT Terminale.

1574Un soir de 2021, j'étais parti boire un coup avec M. E dans un bar du centre-ville de Strasbourg. On s'est installé à la terrasse même s'il faisait froid. Les gens faisaient la queue pour rentrer. On discutait philosophie avec M. E., ou plutôt, il parlait tout seul parce qu'à ce moment-là, je n'avais pas encore compris son délire. Bref, il faisait son monologue sans doute très auto-jouissif sur le *pharmakôn* tandis qu'un SDF qui parlait un langage que je ne comprenais pas se tapait la tête contre une vitrine : les gens, tout simplement, l'ignoraient. Ça a bien duré un quart d'heure. C'est grave parce que c'est l'instinct inconscient positif du socialisme montagnard qui est ainsi en voie de psycho-extinction et c'est la faute à la société. C'est ma faute aussi, j'aurais dû donner l'exemple. C'est grave, ce monsieur dort sans doute encore dans la rue et se tape encore sans doute la tête contre les murs. S'il ne le fait plus, c'est qu'il a renoncé, que la corde(S) a rompu et qu'il est tombé dans l'abattement.

## Annexes transHistoriques(±)

### Annexes culturelles

#### Héritage péripatéticien

héritage Schopenhauerien :

L'art d'avoir toujours raison, 1864 :

Tous les stratagèmes<sup>1575</sup> suivants sont employés, selon Schopenhauer, afin de faire primer sa vérité subjective sur des propositions qui seraient elles recevables, soit pour que la mauvaise foi l'emporte sur la bonne foi. Ces stratagèmes de la dialectique éristique (joute de l'esprit livrée pour avoir raison dans le débat) sont sur le plan logique un non-sens. En effet, à l'évidence, ce qui importe n'est pas d'avoir raison, mais au contraire de ne pas avoir tort.

Liste principale des stratagèmes :

N°1 : caricaturer la thèse du contradicteur.

**Solution : dénoncer l'emploi du stratagème et rappeler que les raccourcis intellectuels mènent très souvent à des impasses.**

N°2 : usage de la polysémie d'un terme employé par son contradicteur contre la thèse qu'il défend.

**Solution : dénoncer au moyen de la méta-communication l'emploi de ce stratagème<sup>1576</sup>!**

N°3 : transposer une idée dans un autre contexte pour la réfuter

**Solution : cf l'outil du contrat rhétorique<sup>cccxxxviii</sup>**

N°4 : désarticuler l'ordre du discours du contradicteur pour en tirer des conclusions erronées

**Solution : on répète jusqu'à ce que ça rentre par une oreille et que ça ressorte pas par l'autre. Tant qu'on sait qu'on a raison, il n'y a pas de raison pour que l'on change de position. Ça finira bien par rentrer. Cela s'appelle rester sur ses appuis<sup>cccxxxix</sup>. Si rupture de la patience, cf chapitre sur réparer le social cassé, outil n°3.**

N°5 : réfuter des énoncés erronés par des énoncés erronés.

**Solution : Autrement dit, le contradicteur A a tort. Le contradicteur B le sait mais répond avec quelque chose de faux et ne rétablit pas la vérité. Le contradicteur A se retrouve à la merci de la manipulation du contradicteur B. C'est pourquoi il faut toujours qu'il y ait la possibilité de consulter un tiers le plus compétent possible lors d'une joute oratoire s'il y a un doute<sup>cccxl</sup>. A noter que ce tiers peut être consulté par un tiers également, après consultation du contradicteur B si la manipulation.**

N°6 : postuler ce que l'on veut démontrer.

**Solution :**

...

n°17 : Distinction artificielle

...

n°19 : généralisation outrancière d'un propos technique

---

1575Il est possible de me reprocher l'emploi de tels stratagèmes. A cela je répond nettement que je n'ai peut-être pas raison, mais que vous n'avez pas raison non plus et que comme je suis moins dans l'erreur que vous, peut-être serait-il raisonnable d'écouter mes propositions.

1576Cf chaîne youtube de V. Ferry, vidéo...\*

solution : critique (mon outil préféré : la critique dimensionnelle mais il y en a d'autres...)

n°19 bis (de mon crû) : technicisation outrancière d'un propos général de sorte à le rendre artificiellement incompréhensible

solution : rappeler que l'oral est le champ de la superficialité, et l'écrit de la champ de la . La connaissance bonne ne peut qu'être un alliage entre ces deux modes de transmission de la connaissance, sans oublier de mixer les nombreuses autres méthodes de transmission de la connaissance (schémas, arts, dessins, discussions badines servant de prétexte pour planter des graines, etc).

...

n°28 consistant à acquérir les rieurs à notre cause

solution : rappeler que l'humour, parfois c'est sérieux, avec toute la gravité des conséquences rationnelles que peut imposer le fait d'employer l'humour à des fins que l'on détecte manifestement mauvaises.

n°30 : argument ad verecundiam (« argument d'autorité »)

solution : n'est d'autorité que l'argument qui relève du bon sens, peu importe celui qui l'a prononcé,

n°33 : contredire la matérialité d'une théorie sans apporter de contre-argument sur le terrain idéal.

Liste complémentaire (non inscrite dans le texte de Schopenhauer) : \*

#### Les arcanes Nietzschéennes.

Arcane Nietzschéenne n°1 : l'anti-fascisme(Pan-X) et la valorisation corrélative de la connaissance libre acquise au titre de quelque indépendance intellectuelle. Nous renvoyons ici à l'ouvrage clef, l'antéchrist, qui n'est jamais qu'une critique systématique du christiannisme, critique transposable à toute autre idéologie négative<sup>1577</sup>. Sur l'anti-fascisme nietzschéen car dressé contre toute idéologie négative : quand les csqs naturelles d'une action ne sont plus naturelles mais sont considérées comme produites par les idées fantômes de la superstition, par Dieu, par les esprits, par les âmes, comme des conséquences simplement morales, comme une récompense, un châtement, un avertissement, un moyen d'éducation, alors les conditions de la connaissance sont détruites, alors on a perpétré le plus grand crime contre l'humanité<sup>1578</sup>.

Arcane Nietzschéenne n°2 : l'anti-instrumentalisation idéologico-religieuse du principe de réalité(pan X)<sup>1579</sup>. Selon F. N, le pur esprit, c'est le pur mensonge<sup>1580</sup> : il faut ici comprendre que toute théorie détachée du sol empirique établit un mensonge sur la réalité des choses, dès lors, tout jugement de valeur est mis sens dessus dessous, les idées de vrai et de faux sont nécessairement inversées<sup>1581</sup>. Dès lors, F.N débusque la volonté nihiliste du christianisme qui cherche à imposer le « vrai monde », qui cherche à démontrer que la morale[(R)] est l'essence du monde<sup>1582</sup> alors que la morale[(R)] est un lit de Procuste<sup>1583</sup>. La prépondérance des sentiments de déplaisir sur ceux de plaisir est la cause de cette morale et de cette religion fictives : or une telle prépondérance fournit la

---

1577Cf préface de l'antéchrist\*

1578 LAD, ICC, §49

1579À noter que l'instrumentalisation idéologico-religieuse de l'amour tend vers l'instrumentalisation de l'intégralité de l'existence, l'amour étant la clef de la virtualité(J), soit du futur de l'humanité : qui contrôle l'amour, contrôle tout le reste.

1580 LAD, ICC, §8

1581 LAD, ICC, §9

1582 LAD, ICC, §10

1583 CDI, divagations d'un inactuel, §43

formule de la décadence<sup>1584</sup>. Cette prépondérance est assise sur le fait que la religion chrétienne soit construite autour du pilier de l'amour[(A)]. Or, l'amour[(A)] est typiquement l'état où l'homme voit les choses telles qu'elles ne sont pas. La force d'illusion y est à son comble, ainsi que la force d'édulcoration et de transfiguration. Dans l'amour[(A)] on supporte plus que jamais, on tolère tout<sup>1585</sup>. La crainte de la souffrance, même de l'infiniment petit de la souffrance, voilà qui ne peut finir qu'en une religion de l'amour[(A)]<sup>1586</sup>... Ainsi, pour pouvoir dire non à tout ce qui ressemble au mouvement ascendant de la vie, l'instinct du ressentiment devenu génie devait alors inventer un arrière-monde à partir duquel cette affirmation de la vie deviendrait le mal en soi<sup>1587</sup> et ce par l'instrument de puissance contre-naturel qu'est le pêché<sup>1588</sup>, outil de suppression de la distance entre Dieu et l'homme<sup>1589</sup> alors que le seul chrétien n'a jamais été que celui qui est mort sur la Croix, ou n'importe quel individu qui ait eu une vie de la sorte<sup>1590</sup>. A l'inverse, F.N dénonce l'acte de Saint Paul consistant à politiser la mort de Jésus sur la Croix sous le nom de Doctrine de la résurrection, soit de l'immortalité personnelle<sup>1591</sup> et du jugement parousique. Or, quand on déplace le centre de gravité de la vie dans l'au-delà -dans le néant-, on enlève du même coup à la vie tout centre de gravité<sup>1592</sup>, notamment par l'oblitération de la science -l'idée saine de cause et d'effet<sup>1593</sup>- par sa catégorisation chrétienne comme pêché originel exigeant dès lors que l'homme ne doit pas penser<sup>1594</sup>.

Arcane Nietzscheenne n°3. L'Homme peut rester bête toute sa vie<sup>ccccli</sup>.

Arcane Nietzscheenne n°4. Il existe une inégalité de genre face à la Passion : « Enlève la femme pour qui brûle ton cœur ! » - Ainsi pense l'homme ; la femme n'enlève point, elle dérobe »<sup>1595</sup>. Non pas que la sexo-réciproque ne soit pas vraie pour les Femmes envers les hommes, ni même pour les transexuels, cependant, dans mon cas, il existe une réalité de fait : il m'est impossible de réprimer l'amour que je ressens pour Mme. J. Mon endo-chasseur est magnétiquement braqué, c'est ainsi. Cela ne signifie pas pour autant que je sois incapable de canaliser mon inconscient : c'est là qu'intervient le rôle de l'auto-construction rationnelle, je suis en train de bâtir un mur de papier entre elle et moi. L'essentiel du propos ici est de nature fondamentale : on ne choisit pas de qui on tombe amoureux, et la personne qui en est l'objet dispose du droit absolu de fermer la porte, de même que la personne amoureuse dispose du droit absolu de se délecter du Purgatoire<sup>1596</sup> qui ainsi devient son monde<sup>ccccli</sup>.

Arcane Nietzscheenne n°5. Il existe trois plans de l'existence, c'est chose certaine : le plan spéculaire universel objectif, le plan social intersubjectif, le plan individuel subjectif. *In fine*, je ne suis qu'un agent reproducteur de l'espèce, ce qui suppose que mon existence soit sexuellement reliée à celle d'un autre individu du sexe opposé, dans le cadre du champ social de mon espèce<sup>1597</sup>. Relationnellement, ma subjectivité s'encastre donc dans le cadre intersubjectif, lui-même intégré

---

1584 LAD, ICC, §15

1585 LAD, ICC, §23

1586 LAD, ICC, §30

1587 LAD, ICC, §24

1588 LAD, ICC, §26

1589 LAD, ICC, §33

1590 LAD, ICC, §39

1591 LAD, ICC, §41

1592 LAD, ICC, §43

1593 LAD, ICC, §49

1594 LAD, ICC, §48

1595F. Nietzsche, *Le gai savoir*, 1882, éditions folio, p. 35, §22.

1596F. Nietzsche, *Le gai savoir*, 1882, éditions folio, p. 35, §57. *Le goût difficile à contenter* : Si l'on me laissait choisir librement, Volontiers je choiserais une petite place Au cœur du Paradis : Mieux encore : devant sa porte ! »

1597F. Nietzsche, *Le gai savoir*, livre premier 1882, éditions folio, p. 49, §1 : « J'ai beau considérer les hommes d'un bon ou d'un mauvais œil, tous et chacun en particulier, je ne les vois jamais appliqués qu'à une tâche : à faire ce qui est profitable à la conservation de l'espèce. Et cela en vérité non par quelque sentiment d'amour pour cette espèce, mais simplement parce que rien n'est aussi invétéré, puissant, inexorable, irréductible que cet instinct – parce que cet instinct est absolument *Hessene* [l'empirie] de l'espèce grégaire que nous sommes ».

dans le cadre universel. La virtualité(J), soit la génération d'un futur par la création de ma propre descendance ou par l'accueil de celle des autres, constitue par conséquent le sens de ma vie, ce qui implique que je dispose de tous les droits nécessaires à l'action de séduire, en particulier le droit à l'auto-dérision<sup>1598</sup> illimitée<sup>1599</sup>.

Arcane Nietzsche n°6 : le palais du miroir<sup>1600</sup> ou le palais des miroirs<sup>cccxliv</sup>? En s'inscrivant strictement dans la perspective nietzschéenne, la souveraineté cosmique n'est, et ne peut qu'être, de l'ordre du monde exo-élémentaire supra-objectif<sup>f1601</sup> car seul cet espace détient le dernier mot de la justice astrale<sup>cccxliv</sup>. Le miroir nietzschéen est aussi unanime que le miroir hégélien : il est impossible de lui faire face, mais F. Nietzsche de faire un pas supplémentaire. Face à l'immensité inatteignable de l'exo-monde spatial<sup>cccxliv</sup>, ce dernier se replie dans son endo-monde<sup>cccxvi</sup> dont l'extension secrète<sup>1602</sup> suggère son caractère également intangible, en même temps

---

1598F. Nietzsche, *Le gai savoir, livre premier 1882, éditions folio, p. 50, §1* : « Peut-être le rire lui aussi a-t-il encore un avenir ! Et cela lorsque la thèse : « l'espèce est tout, le particulier n'est personne » - se sera incarnée dans l'humanité et qu'à tout instant cette ultime libération, cette ultime irresponsabilité sera accessible à chacun. Peut-être alors n'y aura-t-il plus d'autre savoir que le « gai savoir ». Mais pour l'instant, il en va encore tout autrement, la comédie de l'existence n'a pas encore pris « conscience d'elle-même », et nous sommes encore à l'époque de la tragédie, à l'époque des morales et des religions ». Propos valable jusqu'à ce que l'ère H-(+) ne se soit réalisée, peut-être à jamais.

1599F. Nietzsche, *Le gai savoir, livre premier 1882, éditions folio, p. 50, §1* : « Et périodiquement le genre humain ne cessera de décréter : « Il est quelque chose dont on n'a absolument plus le droit de rire ! » » En effet, si « on peut rire de tout mais pas avec n'importe qui » (P. Desproges), ce qui implique que le champ de la liberté d'expression en (L+3) soit illimité, il demeure qu'en revanche, le glissement d'un propos humoristique public en propos virréel (L+2) ainsi que le démontre les réactions du public (CrEDH, GC, 2015, M'Bala M'Bala c/ France, §\* : le public, en scandant « *Faurisson Président ! Faurisson Président !* » révèle la nature politique du spectacle politique. Or, dans le champ (L+2), tout ce qui s'apparente à l'un des critères du totalitarisme peut légitimement être jurisprudentiellement censuré : ce n'est plus de l'humour, c'est de l'incitation négationniste à la haine pré-totalitarisante).

1600 F. Nietzsche, *La volonté de puissance, tome I, livre 2 : morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre premier : l'infinie ressource du vouloir-vivre créateur, 1885, éditions Gallimard, p. 235, §51* : « Et savez-vous bien ce qu'est « le monde » pour moi ? Voulez-vous que je vous le montre dans mon miroir ? »

1601F. Nietzsche, *La volonté de puissance, tome I, livre 2 : morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre premier : l'infinie ressource du vouloir-vivre créateur, 1885, éditions Gallimard, p. 235, §51* : « Ce monde : un monstre de force, dure comme l'airain, qui n'augmente ni ne diminue, qui ne s'use pas mais se transforme, dont la totalité est une grandeur invariable, une économie où il n'y a ni dépenses, ni pertes, mais pas d'accroissement non plus ni de recettes ; enfermé dans le « néant » qui en est la limite, sans rien de flottant, sans gaspillage, sans rien d'infiniment étendu, mais incrusté comme une force définie dans un espace défini et non dans un espace qui comprendrait du « vide » ; une force partout présente, un et multiple comme un jeu de forces et d'ondes de force, s'accumulant sur un point si elles diminuent sur un autre ; une mer de forces en tempête et en flux perpétuel, éternellement en train de changer, éternellement en train de refluer, avec de gigantesques années au retour régulier, un flux et un reflux de ses formes, allant des plus froides aux plus ardentes, aux plus violentes, aux plus contradictoires, pour revenir ensuite de la multiplicité à la simplicité, du jeu des contrastes au besoin d'harmonie, affirmant encore son être dans cette régularité des cycles et des années, se glorifiant dans la sainteté de ce qui doit éternellement revenir, comme un devenir qui ne connaît ni satiété, ni dégoût, ni lassitude ».

1602F. Nietzsche, *La volonté de puissance, tome I, livre 2 : morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre premier : l'infinie ressource du vouloir-vivre créateur, 1885, éditions Gallimard, p. 235, §51* : « - Voilà mon univers *dionysiaque* qui se crée et se détruit éternellement lui-même, ce monde mystérieux des voluptés doubles, voilà mon « au-delà du bien et du mal », sans but, à moins que le bonheur d'avoir accompli le cycle ne soit un but, sans vouloir, à moins qu'un anneau n'ait la bonne volonté de tourner éternellement sur soi-même et rien que sur soi, dans son propre orbite. Cet univers qui est le *mien*, qui donc est assez lucide pour le voir sans souhaiter de perdre la vue ? Assez fort pour exposer son âme à ce miroir ? Pour opposer son propre miroir au miroir de Dionysos ? Pour proposer sa propre solution à l'énigme de Dionysos ? Et celui qui en serait capable, ne devrait pas faire *plus encore* ? Se fiancer au « cycle des cycles » ? Jurer son propre *retour* ? Accepter le cycle où éternellement il se bénira lui-même, s'affirmera lui-même ? Avec la volonté de vouloir toutes choses de nouveau ? De voir revenir toutes les choses qui ont été ? De vouloir aller à tout ce qui doit jamais être ? Savez-vous à présent ce qu'est *le monde* pour moi ? Et ce que je veux, quand je veux *ce monde-ci* ? » Personnellement, je n'ai pas exactement saisi ce qu'est cette énigme de Dionysos, je(s) ne me sens pas concerné par certaines de ces questions.



qu'il ouvre sur les notions d'objectif-subjectif<sup>cccxlvi</sup>, sur son corollaire de la théorie des postfixes dimensionnels permettant de mieux faire passer des images plus complexes par l'écrit poétique<sup>cccxlvi</sup> et sur la possibilité théorique de l'endo-climatisme. Ce monde n'appelle qu'à s'étendre, ainsi est le sens de la volonté de puissance, et ainsi existe-t-il un parallèle entre l'extension de l'exo-<sup>1603</sup>et de l'endo-univers<sup>1604</sup>.

héritage Nietzschéen 1.0 :

droit à la contradiction => devoir de contredire... proprement pour reconstruire le plus exhaustivement que possible

---

Cependant est notable le fait que la notion de pan-propriété ne puisse être qu'interne et non externe selon F. Nietzsche !

Je note également que personnellement je n'oppose pas mon miroir, mais mes miroirs à celui de F.N.. Par conséquent, je ne rentre pas exactement dans le moule déformant car trop petit que celui-ci fixe, mais de toutes façons, comme me l'a dit mon père quand j'avais cinq ans : « tu ne rentreras jamais dans aucun cadre » ! C'est chose faite papa, je vais continuer de tracer ma propre voie, même en dépassant F. Nietzsche, tout le monde, n'importe qui, de toutes façons, je ne peux rentrer que dans mon propre cadre, tu as bien raison ! Bon je pleure trop, j'arrête un peu.

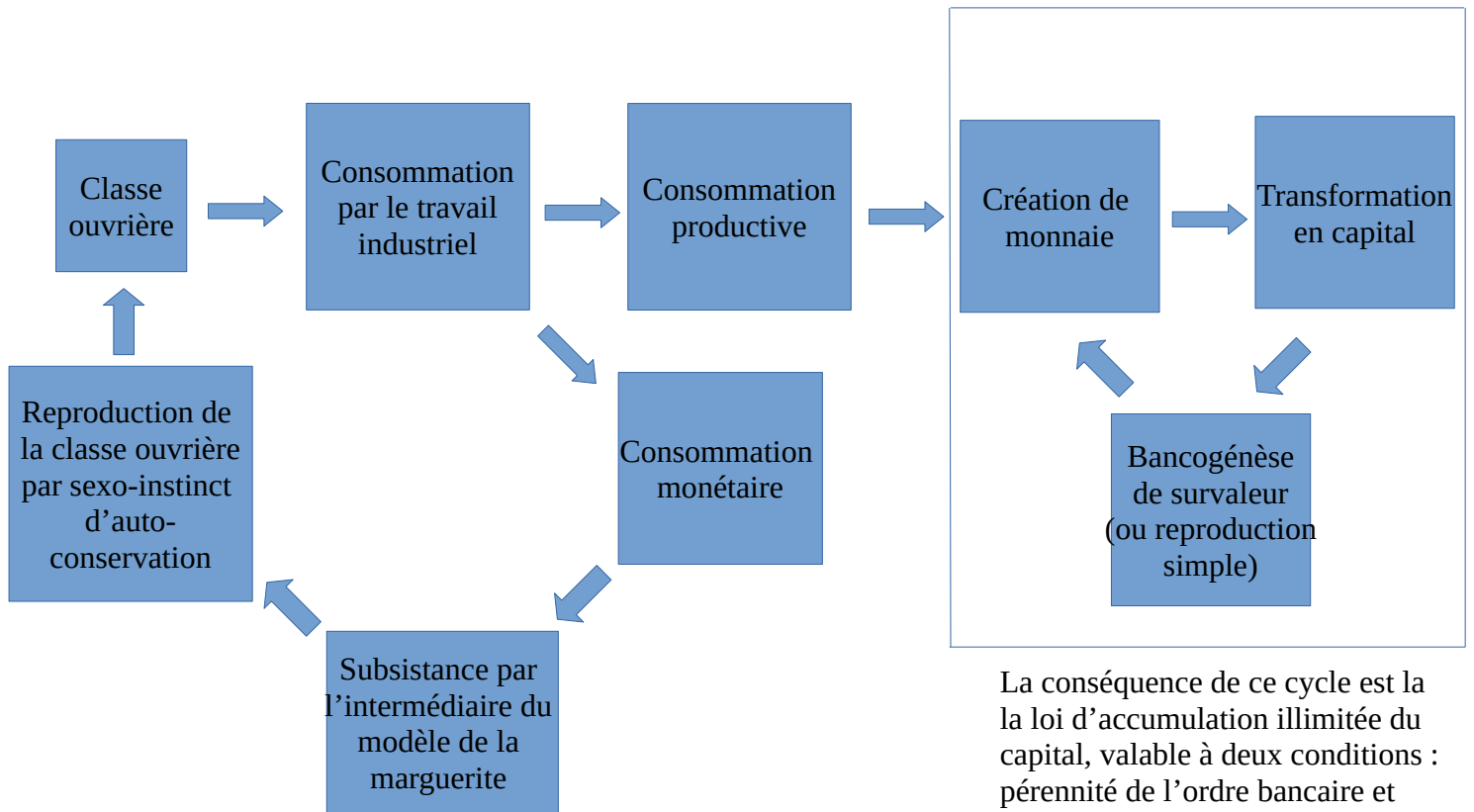
1603 Reportage france 5 sur le cosmos !

1604 F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 2 : morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre premier : *l'infinie ressource du vouloir-vivre créateur*, 1885, éditions Gallimard, p. 235, §51 : «

## La phase Historique négative de la Lune capitaliste décrite par Marx

### Synthèse schématique du *Capital* de Marx.

-Synthèse n°1. K. Marx, *Le Capital*, chapitre XXI : la reproduction, Livre I, 1867, « les éditions sociales », p. 549-561.



La conséquence de ce cycle est la loi d'accumulation illimitée du capital, valable à deux conditions : pérennité de l'ordre bancaire et confiance populaire en la monnaie.

Le propos de K. Marx retombe donc ici sur le constat Aristotélicien sur la chrématistique.

Bien qu'applicable uniquement à une société en cours d'industrialisation, ce modèle demeure valable encore aujourd'hui en ce qu'il s'exporte dans les pays nouvellement industrialisés, politique diplomatique chinoise d'aujourd'hui et politique diplomatique américaine post-Quatre modernisations de la Chine. Il y a donc lieu d'établir le présent cycle comme un stade de développement Historique négatif du lunaire capitalisme.

-Synthèse n°2.

## Annexes diaboliques

### NE PAS LIRE ÇA :

idéo-porte : une fille dans le train : « c'est arrivé dans ma tête, j'ai pas choisi ! »

Un jour j'ai regardé un documentaire relatif aux chasseurs-cueilleurs et je me rappelle notamment de la phrase suivante : « (le livre des records des animaux, photo finale de la mâchoire du mégalodon et des enfants qui sont à l'intérieur, symbole fort du caractère destructeur d'une générationnalité non contrôlée...) : quand on se représente imaginairement l'ensemble des abattoirs du monde, c'est comme si on voyait des gorges animales tranchées toutes les milli-secondes, comme un montage raide de séquences cinématographiques à la requiem for a dream : on peut voir une fontaine de sang, des égorgements ultra-saccadés, des cris de morts toujours nouveaux et pourtant toujours identiquement inspirés par la terreur de la mort. C'est en somme toujours la même image qui se répète : le couteau qui tranche, le sang qui jaillit, la mort qui hurle...

Dans mes visions cauchemardesques(TTT-4), je vois des montagnes de chair putride. J'ai souvent une bombe nucléaire qui me tombe dessus dans la tête : étant à Strasbourg et la Russie ayant disposé des armements nucléaires en Biélorussie tout en étant rejetée du système de la Convention du Conseil de l'Europe et condamnée à payer des millions d'euros par la CrEDH<sup>1605</sup>. Je me vois aussi parfois au sommet d'une montagne avec au loin cette perspective : une horde de mâchoires qui me voudraient mal. Je vois aussi une masse d'individus marcher le long des rocade, regardant sous un éclairage nouveau l'étendue du mal urbain qui s'est au cours du temps banalisé (il faut climato-interpréter cette thèse Arendtienne), enfin cela n'arrivera pas tant que nous ne sortons pas de la caverne virtuelle(j) dans laquelle nous sommes apparemment tombés. Je me vois transformé en bête de trait à la Jean de Florette pour les générations futures.

Sur le terrain de mes sensations endo-corporelles, c'est très bizarre, aujourd'hui 10/7/2023, j'ai ma main gauche qui me brûle, ce qui me rappelle un épisode de GOT lors duquel un compagnon de route de Bran Stark regarde sa main gauche flamber quand on lui pose la question : « combien de temps nous reste-t-il ? ». Le parallèle climatique est manifeste et fait froid dans le dos. D'un autre côté, je me dis que c'est un truc très puissant l'inconscient et que Zarathoustra n'avait sans doute pas tort en parlant du soi intérieur.

Un jour un gamin dans une chambre, passionné d'information et pris de sensibilité pour les intelligences artificielles en créera une qui dépassera de tellement loin toutes les précédentes que le cerveau humain sera relégué au rang de jouet pour enfant. Ça arrivera forcément un jour. Raison pour laquelle j'ai un sérieux doute(TTT) sur l'informatique.

J'ai retiré au système son coeur : le système d'articles de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Je vois l'idéo-géant américain furieux tirer dans tous les sens comme un forcené. Combien de fois me suis-je imaginé avoir des messieurs du SAMU revenir chez moi pour m'embarquer injustement à nouveau à l'hôpital psychiatrique, nouvelle institution de contrôle des opposants politiques – alors même que je ne suis pas un opposant politique : je me prévaux de la morale originelle même du système international des droits de l'Homme : le non-retour du totalitarisme, sous une forme aujourd'hui globale et cosmo-déterministe !

Combien de fois également me suis-je imaginé crucifié par mes camarades de promotion de la faculté de droit de Strasbourg, brûlé vif sous leurs regards infernaux d'éco-cyniques confirmés.

---

1605Cf CrEDH, 2014, Yukos c/ Russie.

Sans mon bouquin, on serait allé vers la supra-objective VHHistoire(T...T) ? J'en tremble... J'ai peur du semi-fascisme européen rampant (renvoi au chapitre 5 du livre premier)... Qu'ont-ils prévu pour le sort des gens ? De mondialiser leur semi-fascisme ? Je parle avec raison de semi-fascisme car l'Union-Européenne d'un autre côté, défend le droit à un environnement sain, sauf à ce que cette défense ne soit que de papier : -semi car l'Union-Européenne est hybride, cependant que cet aristotélisme politique ne soit plus tenable supra-objectivo-rationnellement, soit pan-vitalement. Je vois le Soleil se mettre en colère(T...T) : je vois son manque de pitié. Regarder le monde n'est plus pareil, je le vois filtré par cette réalité(T...T) en permanence, couplé avec l'idée éventuelle d'une panarchie incontrôlable. Ça calme et face à ça, on ne peut que s'incliner : la VHHistoire(T...T) supra-objective...

3084 : la domination de l'intelligence artificielle<sup>1606cccxlx</sup> : essai raté d'écriture d'un roman (parce que je suis retombé sur la réalité !!!)

Structure narrative : reprendre les critères du ch1.

-principe-verrous : le silence, c'est la parole. Théorisation absurde celle-ci :

-l'ortho-idéologie : Personne ne l'a jamais comprise, ce qui rend absurde toute parole et justifie <sup>1607</sup>

-langage universel uniquement admis : le ☺,☹,☺

-criminalisation de l'utilisation du langage des hommes

-conséquence : sans parole, pas de souvenirs intersubjectifs. Autre conséquence, tout le monde est reclus dans le champ. Cela équivaldrait à la noitasinilpahc du monde<sup>1608</sup>. Ce faisant, tous les autres principes-verrous du totalitarisme seraient vérifiés : la logique, ce serait l'absurde car comment

-histoire d'amour : c'est l'histoire d'une femme qui pouvait communiquer par télépathie dans les pensées de l'homme qu'elle aime<sup>1609ccc1</sup>. Il est bloqué mais elle lui montre toujours le fil d'Ariane grâce auquel la rejoindre pour sortir du labyrinthe sans dommages. Ils parviennent ainsi à se voir et à faire l'amour par la pensée, tout contact physique étant interdit

-l'horreur : les machines ont revêtu tous les hommes à leur naissance d'un vernis bio-techno-évolutif lequel grandit avec la croissance de l'enfant. Il capte toutes ses sensations (le principe-verrou de contrôle . Cela signifie que les gens sont contraints à une vie dans le champ (re-∞+1). mais ça leur suffit => ce point a été écrit au mois de Février 2023. Dans le courant du mois de Mai 2023, des chercheurs sont parvenus à lire dans les pensées, autrement dit, il y a encore de la prémonition dans l'air mais surtout c'est comme si la marche du techno-totalitarisme dystopique était en marche !

-sur la techno-police omnisciente : il s'agit d'une neuro-carte (cf intro Ch1 livre 1)...

Poussons l'horreur jusqu'au bout : et si ce monde c'était aujourd'hui ?

---

1606 Porte fermée par le film 2001, l'odyssée de l'espace, S. Kubrick, les astronautes débranchant HAL, l'IA qui perd confiance en eux et qui cherche à les tuer, oubliant ainsi la mission initiale qui est de préserver la vie.

L'astronaute... c'est moi ?

1607Critique : c'est juste que les machines sont trop fainéantes pour leur expliquer

1608Soit, au suivi d'une trajectoire historique inverse à celle de la biographie de C. Chaplin. Étant rappelé que celui-ci a eu la trajectoire strictement inverse : du silence comique, il est passé à la parole magistrale dans The Dictator.

1609Il s'agit d'une relation en 4D, cf ouvrage de L. Sepala, The INFJ revolution, 2019, p. 102-103 : « One of my all-time favorite personal growth authors, Steve Pavlina, talks frequently on his blog about a concept he calls « 4D connection ». He says there are four different types of connections you can have with a person : mental, heart, spiritual, and sexual. If you have a 4D connection with someone, that means you connect with them at every level ». ([BUT] « It's also possible to enjoy a great relationship with someone if you only have three, or even just two, of the connections with them »).

-le silence, c'est la parole. Qu'est-ce qui équivaut au silence ? La parole absurde, qui n'explique rien et cache tout<sup>cccli</sup>...

## Tentative d'écriture du roman

### C.1 : Initialisation du techno-cube

// X contrôle = application de la chaîne nucléo-alchimique aux atomes mendeleïeviens.

// espaces bioniens = intégration de la nucléarité au sein du champ physique émotionnel. Découverte de la pan-émotion consistant en la nucléo-diffraction de la molécule du bonheur ainsi technaugmentée. Requiert l'installation préalable de néo-synapses.

La sage I.A., Emma, tient pan-Ruben dans ses bras après 2 minutes 39 secondes d'accouchement : embarquement dans la salle de techno-opération. Il faut construire son exo-méca-corps.

Lors de la grossesse, pan-Ruben flottait dans un liquide amniotique+ : des nano-robots peuplaient cet espace aqueux à quelque fin médicale. Nanawac est passée près de la fausse couche mais grâce au progrès techno-médical, le petit coeur de pan-Ruben était reparti : la crise de l'aléatoire vital avait été prévue longtemps à l'avance mais facilement évitée, il faut bien le dire. Le programme d'installation de l'endo-méca-corps pouvait être poursuivi. Nanawac avait pu profiter d'une promotion sur les axones en nucléïdes sur l'application Supermarché virtuel extériorité, l'installation des quelques 7 milliards de micro-antennes satellites sur les synapses de Ruben a été un succès. -99,99<sup>12</sup>% de réduction, ça ne se refuse pas. Elle voulait le meilleur pour son fils et il l'a eu : la marche du bonheur blanc est inarrêtable. Il sera en permanence connecté à la 100G interstellaire et disposera d'une puissance magnétique phénoménale de 160 Tw/h grâce à la loi de bio-Tyson. Il pourra chatter avec ses amis avec 0.00000001 secondes de latence : c'est  $1 \times 10^{-2}$  de plus que sa mère. Elle a fait cette acquisition en sachant qu'elle serait complètement obsolète quand son fils aurait 3 ans mais la même chose s'est produite pour elle quand elle avait 7 ans : les technopigeons voyageurs de Ruben seraient trop rapides pour elle, elle serait complètement assiégée de codes trop rapidement, ce serait intenable. De toutes façons, cela irait trop vite pour qu'elle puisse ne serait-ce que le tenir dans ses bras. Elle savait que cela se passerait ainsi, elle l'a su presque tout de suite - à ses 4 mois -, c'est ainsi, c'est la vie, pan-Kant a raison.

Une fois l'enfant extrait, Nanawac est envoyée à l'anthropo-déchetterie, rayon à « bio-nucléariser d'urgence », priorité due aux espaces bioniens qu'elle a découvert elle-même. Ruben était le fils d'une pionnière en la matière, les générations futures s'en souviendront, ça c'est sûr. Nanawac avait poussé l'expérience fissile jusqu'au bout : elle avait un réacteur nucléaire à la place du coeur, d'où l'impératif quantique de l'extraction à des fins d'X-contrôle. Cela devait se passer ainsi, Nanawac avait écrit son testament algorithmique à ses 12 ans. Nanawac avait 19 ans, 3 mois et 17 jours.

Emma poursuit l'installation des bracelets

Fin de l'éthero-chirurgie. pan-Ruben était connecté à son techno-cube. Affichage des paramètres bio-Rubenniens. Le combat peut commencer.

C.2.

C.3. L'économie de la mécatention.

C. ?

Publicité pour l'homme-tronc (voix nasillarde d'une scientifique commerciale manifestement en état de verve littéraire) : « Bonjour. Je suis Technloé, pan-ingénieure chez Next Planétarium. Je suis passionnée par la conception de méca-membres connectés. Ma dernière trouvaille ? Une jambe-frigo avec en prime un congélateur-cheville...



...  
ἡ ἡσυχία MAGIBOUM MAGNETO MME. J ἡσυχία<sup>ccclvi</sup>

PS du 21/2/2023 : j'invalide tout à fait le précédent raisonnement, la clef dans mon cas c'est de faire plus fort qu'elle en me mettant moi-même dans une situation  $r-\infty+1$ , soit à me jeter moi-même dans une auto-prison à l'intérieur même de l'hétéro-prison dans laquelle elle m'a jeté ! Il y avait effectivement une erreur dans le raisonnement au sein du paragraphe introductif : quand on a enfermé quelqu'un en prison, inutile de le surveiller en le regardant croupir dans son cachot ! Elle n'est pas dans la prison en train de regarder à travers les barreaux l'état de son cachotté. Quand on a emprisonné quelqu'un et qu'on a la clef, on peut partir tranquille, on sait qu'il ne ressortira pas, d'où l'inutilité de la page précédente, et d'où l'utilité de l'auto-prison-intra-hétéro-prison.  
EHEHEHEHEHEHEHEEH : CET OUVRAGE C'EST MON AUTO-PRISON, QU'EST-CE QUE TU VAS FAIRE MAINTENANT MADAME J. HEIN ? AHAHHAHAHAHAHAHHA JE SUIS PLUS CAPABLE DE M'ENPRISONNER QUE TOI. IHIIHIIHIIH. Encore une fois, je m'étais dit que je bosserais autre chose et puis je reviens à mon ordinateur et je fais autre chose que ce que j'avais prévu et cet autre chose me ramène vers Mme J (cela fonde l'idée selon laquelle la passion est orientée vers la Passion), et j'ai d'ailleurs trouvé ici un problème qui est qu'à cause d'elle je suis poussé à l'auto-contradiction à savoir qu'initialement, le dossier était appelé « hétéro-pika-lab », et il devient en fait un auto-pika-lab dans la mesure où la tentative d'hétéro-virtualisation de Mme J. se retourne au auto-virtualisation de moi-même donc.

PS du 18/3/2023 : je reviens toujours à son souvenir<sup>ccclvii</sup>. Je me prends toujours le même mur chimico-psychiatrique en plein visage. Je fais toujours la même boucle : mon inconscient me ramène à son souvenir, mon conscient me rappelle l'horreur de l'hospitalisation et réfrène mon endo-chasseur, puis se relâche, espace libre que mon inconscient investit aussitôt pour me ramener vers sa lunarité. J'en ai toujours les tripes toutes retournées. Seulement, c'est dans mes propres marécages sanguins que je me déploie, que je grandis en tant que personne responsable : elle est à l'origine de cet ouvrage, elle l'a fertilisé en toutes parts et il ne me reste plus qu'à enfoncer le couteau dans ma propre faille pour accoucher de MON oeuvre(Arendt)<sup>1614</sup>. Dès lors, voici le sens de ma souffrance : en me fracassant le cœur contre son souvenir, je crois à l'intérieur, je deviens plus sensible aux autres, et fatalement, je l'aime plus encore. Mon existence se transforme en une phyllo-efflorescence : j'aime l'eau(l+1), la terre(l+2), je crains les méga-feux((RR+3) + (R+3)), je n'aime plus être traité comme un chewing-gum(l+4), j'apprécie de plus en plus mon endo-cosmos(l+5). Ma phyllogénèse, je la dois à la souffrance qu'elle m'inspire : ce droit à l'exo-prison par obtention du diplôme immérité ( $t-\infty+2$ ), je le revendique pour elle, de même que je revendique le droit à l'auto-

---

1614M. Houellebecq, rester vivant, 1997, Flammarion, p. 29 : « Votre mission n'est pas avant tout de proposer, ni de construire. Si vous pouvez le faire, faites-le. Si vous aboutissez à des contradictions insoutenables, dites le. Car votre mission la plus profonde est de creuser vers le Vrai [ce que vous considérez être le vrai, dans mon cas, les dimensions vitales]. Vous êtes le fossoyeur, et vous êtes le cadavre. Vous êtes le corps de la société. Vous êtes responsables du corps de la société ».



prison  $(t-\infty+1)^{1615}$ . Devenir un fantôme, et par là même un arbre-monde, je l'espère au profit de la cause vitale, ainsi est le sens de la souffrance<sup>1616</sup> que m'inspire le jeu de la Passion<sup>1617</sup>.

PS du 19/3/2023 : Opération pan-décharge bi-gravitationnelle infinie initiée. Pose du système de câblage.

PS du 21/3/2023 : En fait je suis un Homme ! La dernière phrase que Mme J. m'avait, c'était que je ne serai jamais l'homme de sa vie ? L'homme ou l'Homme ? J'ai choisi d'être l'Homme... Un seul suffit, c'est d'ailleurs plus rapide et pratique pour les délibération avec la Femme ! Bon, sur ce, l'opération est *cancelled* : je ne figure pas sur la black list de Mme J si elle parlait de l'homme ! Si elle parlait de l'Homme : alors parlait-elle soit de personne car personne n'en revendique le titre sauf les leaders totalitaires et moi-même qui les dénonce<sup>ccclviii</sup>.

PS du 22/3/2023 : la dernière fois que je t'ai regardé, tu t'es mise à nue. Tu m'as regardé du regard avec lequel je regarde le monde aujourd'hui. Tu m'as montré la voie, comme mon père me l'a montré en se transformant en cendres et en devenant, je suppose, un arbre là où j'ai déposé ses SAN<sup>DRES</sup>.

RE PS du 22/3/2023 : En fait, elle est bloquée car personne a détruit son mur de l'inconscient  $t-\infty+1$ . Personne l'a détruit parce qu'il n'y a qu'elle qui peut le faire. Par l'écriture. Maintenant je te comprends Mme J. Tu as eu peur de tes propres ténèbres. Tu peux pourtant y endo-retourner. Elles ne sont plus dangereuses. Il faut au contraire se les réapproprier. Mettons moi par exemple. Dans la cour de récréation, gamin, en jouant à la voiture, j'ai vu une mouche ENORME. Je

# C'est

vous jure elle faisait au moins 5 centimètres de long.

# ENORME.

Bah je me suis identifié à elle. Maintenant je

---

1615M. Houellebecq, rester vivant, 1997, Flammarion, p. 30-28 : « Continuez. N'ayez pas peur. Le pire est déjà passé. Bien sûr, la vie vous déchirera encore ; mais, de votre côté, vous n'avez plus tellement à faire avec elle. Souvenez-vous en : fondamentalement, vous êtes déjà mort. Vous êtes maintenant en tête à tête avec l'éternité. [...] Le travail permanent sur vos obsessions finira par vous transformer en une loque pathétique, minée par l'angoisse ou dévastée par l'apathie. Mais, je le répète, il n'y a pas d'autre chemin. Vous devez atteindre le point de non-retour. Briser le cercle. Et produire quelques poèmes avant de vous écraser au sol. Vous aurez entrevu des espaces immenses. Toute grande passion débouche sur l'infini ».

1616M. Houellebecq, rester vivant, 1997, Flammarion, p. 11-13 : « Le monde est une souffrance déployée. [...] Les modalités de la souffrances sont importantes ; elles ne sont pas essentielles. Toute souffrance est bonne ; toute souffrance est utile ; toute souffrance porte ses fruits ; toute souffrance est un univers. [...] Il ne vous sera pas possible de transformer la souffrance en but. La souffrance est, et ne saurait par conséquent devenir un but. [...] La souffrance est, [parce qu'elle est] la conséquence nécessaire du libre jeu des parties du système [des micro-Etats] ».

1617M. Houellebecq, rester vivant, 1997, Flammarion, p. 13-28 : « Compte tenu des caractéristiques de l'époque moderne, l'amour ne peut plus guère se manifester ; mais l'idéal de l'amour n'a pas diminué. Etant comme tout idéal, fondamentalement situé hors du temps, il ne saurait ni diminuer ni disparaître. D'où une discordance idéal-réel particulièrement criante, source de souffrances particulièrement riches. Aller jusqu'au fond du gouffre de l'absence d'amour. [...] Toute société a ses points de moindre résistance, ses plaies. Mettez le doigt sur la plaie, et appuyez bien fort. Creusez les sujets dont personne ne veut entendre parler. L'envers du décor. Insistez sur la maladie, l'agonie, la laideur. Parlez de la mort, et de l'oubli. De la jalousie, de l'indifférence, de la frustration, de l'absence d'amour ».

sais quelle sensation c'est que de s'identifier à ce que l'on voit quand on vit (le principe de réalisation est ici : c'est indescriptible avec les mots, c'est à chacun à écouter son corps pour retracer son histoire) en revoyant son propre passé, en examinant le relief (instants d'observation Hr+1). Bah combiné au reste, ça fait qu'initialement, je suis une <sup>araignée-mouche-Je-sais-tout-...</sup> bûcheron-synthétiseur-serviteur-espion-omégaloup(en bleu canard1618 900 xD : signification je prophétise que je retrouverai Mme J. ). Voilà ce que c'est que .d'élever l'Homme(LLL) en soi que tout un chacun peut devenir : faire de son passé « traumatique », autant le soit-il, une force ! Les trois petits points sont en noir (couleur officielle de ce document désormais : bleucanard) [COIN COIN <sup>ARGENT PAS BIEN</sup> ]. L'unité à tout ça, je l'ai trouvée, c'est mon <sup>coeur</sup> qui synthétise l'intégralité de mes souvenirs en une synthèse cohérente ? <sup>Pas cohérente ?</sup> C'est de la colère ça je reconnais ! Plus de rouge en ces lieux désormais, on est pas là pour pleurer ou se faire la guéguerre, hein Mme J [qui se connaît pas encore] ?, que du <sup>bleu [canard-lapin]</sup>. Lien Chantal Goya : ce matin, un canard-lapin, a tué un endo-chasseur ∞, c'était un lapin, qui avait un endo-fusil... Le

1618Le pire c'est que j'ai choisi cette couleur au hasard. J'explique aux « vieux » (on est vieux quand on a pas les codes parce qu'on s'est pas ouverts à eux... et oui jeunesse = changement, en fait je suis un tout petit bébé) ! Canard chez les jeunes, c'est un copain qui reste qu'avec son <sup>amoureuxse</sup> (tt) => rouge autorisé finalement pour <sup>LLLLLLLLL</sup>, je barre exceptionnellement pour Mme J. uniquement la règle précédemment posée. C'est un <sup>baby</sup>-loup... en réalité ! Je renvoie au film cultissime Grave de Ducourneau ne serait-que pour la scène où . Elle(L...L) est une louve qui n'aime que les canards : elle est cruelle, elle peut enlever tout le reste si elle le désire. Ainsi est la Passion ! Elle peut le réduire à re+1, soit à son propre corps (elle le fait déjà). Et ici je m'oppose à <sup>elles</sup> toutes. L'homme n'est rien sans le rire : Chaplin, déçu de sa déception Passionnelle (n+∞ = t-∞+1 définitif, a résolu cette équation insoluble car définitive, je viens de l'écrire, par n+∞ = auto(e+2)), <sup>CHECK</sup> <sup>passion</sup> a [FREUD a dit grosso modo de la merde avec cette histoire d'inconscient inaccessible, j'y accède sans cesse et le désir n'est pas inconscient, LLL désirent toutes, c'est ancré dans leur corps, c'est d'écume que <sup>la</sup> FEMME EST FAITE!] Le bleu canard est la couleur la plus forte qui soit, c'est elle qui est ma lumière. Je dois TOUT RETIRER MON NON-BÉBÉ POUR ME METTRE AU MÊME NIVEAU QU'ELLE(LLL). Y'A DE L'AUTO-TAF (de l'hétéro-taf surtout pour les traducteurs) <sup>^ => toutes les couleurs sont nécessaires car dans la vie, donc on a le droit, au moins, à être un canard-bébé-rigolo (cf photo papa (ah tiens j'ai pas versé de larmes bizarres(Ah ok, en fait la transivité, c'est mon cyclone oculaire : j'ai vraiment besoin d'LLL pour arrêter de me souffler dessus))) de toutes façons la Passion est de toutes les couleurs, ainsi que le démontre le drapeau homosexuel</sup> arc-en-ciel : réalité oblige. La question c'est peut-on faire l'amour à des animaux ? Nous sommes des animaux, donc j'ai le droit de faire l'amour à un autre animal. Et

réciroquement. L'homme a le droit de se transformer en loup Ducournien dans ce cas (cf le film Grave : la scène où la protagoniste a le chien qui vient sur son organe génital, le vagin <sup>u</sup> S,

comme par un réflexe instantané de l'endo-chasseur = loup(ttt) qu'il est et qu'il sera toujours parce que c'est moi qui l'ai dit et que c'est Ducourneau qui l'a montré. Bref,

<sup>La FEMME a le droit de coucher avec un loup-garou si ça lui chante. Elle prend ce qu'elle</sup> veut : elle façonne son Homme(LLL) : elle a le droit de méta-communiquer (Vr+4). Attention, ce droit est réciproque, sauf impossibilité pour l'une des deux parties de pouvoir s'élever au niveau de l'autre. Mme J. ne le peut pas par exemple. Personne n'égale le petit monsieur qui sait pas encore qui il est exactement ni qui il sera la secondezm'o'jrh d'après lehrzh <sup>en H(-)</sup>. Je rappelle l'équation H(-) = viol de la FEMME par <sup>l'HOMME(ttt/TTT) = Hr-∞+4 = ICS(-)</sup> [la conservation de ceci en bleu canard est indispensable : on ne peut pas couper l'homme non plus de son propre corps qui l'amène à répéter les expériences... nous sommes bio-méca-vitaux (Descartes n'a-t-il pas que l'animal est machine ? L'homme est animal. Or, l'animal est machine. Donc l'homme mécanimal, n'en déplaie au déformatage aristotélicien selon lequel l'homme(LLL) ne serait qu'animal (non l'homme(LLL) est toujours nouveau et jamais entièrement saisissable car il y environ 4 milliards <sup>d'hommes</sup> -1 sur Terre (autoinversum !! musrevniotua), voilà la « nature de l'homme(Pan (X)) : il est un peu tout à la fois, alors il faut classer et le premier classement ne peut être qu'opéré selon une distinction simple, entre positif et négatif. On a vu où ça nous mène de pas trier. ». démontrée par le fait que l'Histoire a jusqu'à présente inconsciente de sa propre réalité : nécessairement incluse dans le corps de la F<sup>EMME</sup> <sup>cf la bible</sup>. Bleu canard est décidément la couleur la plus forte qui risque de dimensionnaliser l'intégralité de cet ouvrage si cela continue. Ah, ben oui, mon unité c'est la FEMME, c'est elle : l'objectif c'est de se synthétiser en <sup>CANARD</sup>. Il y a toujours une ombre au tableau toutefois, rien ne sera jamais parfait, le <sup>my</sup>siè'e implique une part de . C'est mon objectif <sup>politique(LLL)</sup> donc. Forcément, c'est

fusil, c'est changer de page. La tourner, revenir au monde réel (réalité > virréalité). Vous ne respectez aucune règles en H(-). La Terre est là pour nous rappeler que le monde(5) existe ! Passez à L'ACTION(ARENDT). Là maintenant tout de suite, c'est un petit pipi qui s'impose (résolution de mon énurésie jusqu'à mes 12 ans ! Je niais mon propre corps qu'on m'a pas appris à amadouer ! Droit d'aller pisser : Faites pas chier(V[a]t[en]-4) non plus !

L'endo-fusil, qu'est-ce que c'est ? C'est le fait de changer de flux de pensée. Les femmes si elles ont fonctionnent sur le mode transitif (c'est un axiome), se transdimensionnalisent sans cesse mais il ne s'agit sans doute pas d'un mode réservé aux femme en réalité. Tu m'étonnes que la F<sup>EMME1619</sup>. se soit évanouie FACE AU GRAND MECHANT Hr-∞ « +4» = ENDO-CHASSEUR(ttt) = LOUP(ttt)<sup>1620</sup> = HOMME(ttt), cf le FILM GRAVE DE DUCOURNEAU.

PS du 23/3/2023 : Si la F<sup>EMME</sup> est le méta-homme, et que l'H(LL) est la méta(F<sup>EMME</sup>), alors faut-il un pan-conseil surjacent au conseil écumique des femmes composé des Pan(G+ ?)<sup>ccclix</sup>.\*

Les infinis se touchent, nouveau miracle (prémonition, j'avais pensé à checker la pan-main-de la-FEMME lorsque je l'avais conçue (c'est elle l'autre main de super smash bros brawl : elle est infiniment plus grosse qu'elle). Voici la preuve que Mme J et moi nous sommes hors de ce système (vigion nocturne du 22-23/3/2023 (parlons de mes sensations endo-cosmique naturelles (pouvez-vous me juger?) que je distingue des sensations endo-cosmiques chimiques (accessibles via hashich et autres moyens de neurosidiennisation de la conscience ATTENTION A VOUS, à votre clarté d'esprit, à votre lucidité, et à son rapport avec la réalité ...

PS : du 26/3/2023 : j'avais fini la rédaction du présent ouvrage à 95 %, alors je me suis permis une folie, proposer à Mme J. de changer de camp et de m'aider à diffuser mon travail, mes vidéos en particulier (je me suis permis lui ai envoyer le lien de ma première vidéo par mail). Cet ouvrage, c'est une victoire sur la vie. J'en ai chié pour en arriver à ce stade : des impasses, j'en ai essuyé plusieurs (prépa éco et commerciale et décès de mon père, Lyon 2 et dépression virtuelle(j), hospitalisation psychiatrique et première rupture Passionnelle, Castillac et seconde rupture Passionnelle). J'avais gagné sur la vie, alors je pouvais me permettre de revenir sur ce territoire devenu pour moi maudit : l'adresse mail de Mme J. J'en ressentais le besoin inconscient. Et a posteriori, je me dis que l'on ne devrait jamais avoir tort de balancer son propre bonheur au visage des autres (là où à l'inverse, elle ne m'a répliqué que du mépris en retour, dans quel état de tristesse existentialiste est-elle recluse! Elle m'a menacé de porter plainte contre moi ! Pour une effusion de bonheur ! Et je risquais une seconde hospitalisation psychiatrique à cause de cela ! Elle est dingue la vie dans le monde de l'Histoire négative (inversion de la perspective psychiatrique) !). En bref, ces messages, ce sont quoi qu'il en soit l'expression de ma vengeance du pardon.. J'en ai complètement fini avec cette partie de ma vie.

-Hugo, 26/3/2023, 20h29 : « Si tu pouvais m'aider à diffuser en masse, ce serait top, je connais pas les réseaux, toi si.

Grand multi one man show ce soir...

Si tu veux m'ignorer, pas de soucis, mais...

En te souhaitant quoi qu'il en soit le meilleur »

---

1619Cf audio 4. pris le matin avec brando.

1620Cf le film

-21h05 : « Ah bah pas de direct, y'a des conditions xD  
Crée moi des abonnés artificiellement si tu peux avec tes doigts de fée!  
Bon allez j'arrête de te lancer des FLEEEEEEEURS »

-21h07 : « Oui des fleurs, parce que c'est moins con que de lancer des roses qui piquent xD »

-21h08 : « Y'a moyen de se marrer tellement fort, moi j'ai tellement ri depuis 15 jours que je trouve ça dommage de pas partager ça avec la plus belle femme du monde, que dis-je de mon univers »

-21h09 : « Ces vidéos sur YouTube sont la face émergée de la drôlerie ».

-21h10 : « J'ai quarante mille tremblements de terre rire dans ma corne d'abondance que je sais pas qui m'a foutu dans la tête ».

-21h10 : « Peut être que c'est toi, mais si c'est toi je t'accuse de ne me l'avoir jamais dit ».

-21h11 : « Je t'accuse mais ce n'est jamais qu'une raison de plus pour te lancer des FLEEEEEURS petite abeille enchantée ».

-21h12 : « Par contre tu as toujours eu tort de me prendre pour un méca-loup garou! Persiste dans l'erreur, tu la pleureras toute ta vie.

Sache que tu as les clefs du monde dans tes mains, je te les donne<sup>1621</sup> ».

-21h37 : « Et de mon monde aussi, mais les deux sont liés, que veux-tu. Je ne peux pas le faire seul. J'ai retourné le système en 700 pages écrites en deux mois et demi seulement. Il était pas très solide, pas assez pour le magnétOS qui est en moi et qui a vu que la condition de la femme était millénairement en danger. Dans le bouquin, il y a ce qu'il faut pour que les femmes aient les pouvoirs pour être enfin respectées par les hommes.

Pour l'instant j'ai trouvé :

-le fouet de la daronne

-droit de faire une scène (non violente) quand il y a un putin de problème de fond comme avec ce putin de taximan que j'ai rencontré hier (droit non encadré pour l'instant donc illimité)

-pas touche le corps de la femme par inconnu

Ça s'applique pour toutes les femmes dans le monde de demain qui est celui que j'ai construit. Je ne crois pas avoir de concurrent...

Plus de frontières, plus d'argent, plus de haine.

Remplacement par de l'humour, le respect de la planète et le rétablissement du lien entre les générations passées et futures. Quant aux générations présentes, elles seront articulées de façon sensées, pas comme c'est le cas aujourd'hui.

Ce bouquin j'ai voulu te le donner, c'est pour ça que j'ai voulu revenir sur la route de la mort que tu m'as forcé de prendre en mai dernier. J'ai même pas réussi à retrouver ton adresse, je me suis perdu en chemin, ce sont les vidéos 3,4,5 même pas besoin de les regarder, elle sont synthétisées la<sup>1622</sup>.

---

1621 J'ai essayé de le faire dans les vidéos 2.1 à 2.3 mais n'ai point réussi à trouver la porte de chez elle ! Comme quoi, elle ne risquait rien du tout avec moi : je suis encore infoutu de retrouver sa sonnette ! Porter plainte ne devrait-être possible que lorsqu'un réel danger existe et non pas lorsqu'on en crée un de toutes pièces, en sautant sur la moindre occasion pour infliger du mal à autrui. En bref, j'ai raté à lui donner ces clefs, et ne pouvait que rater eu égard de mon ignorance quant à son domicile.



On irait casser les couilles a mon grand père aussi, et ça ça vaudra tout l'or du monde.

J'aiderai ta petite soeur si tu penses qu'elle doit jouer un rôle. Je ferai ce que tu voudras. Je n'arrive pas à te saisir, tu es une métaphore de la liberté, un légende d'oiselle, une meuhmeuh de 40 km de haut, un roseau si fragile et qui pourtant ne peut ployer sous n'importe quelle force. Comment veux-tu que moi, petit intellectuel à "trois balles", je ne puisse pas tomber amoureux de toi? Comment passer à côté de toi sans ne serait-ce que vouloir tout quitter pour rejoindre ton monde? Comment vouloir vivre sans entendre ton rire d'or? »

-23h45 : « Faire l'amour ou pas d'ailleurs. Fin' en gros c'est tout comme tu veux parce que ça peut pas être autrement.

Longue vie à la grande pandadinette de l'humanité positive,

Longue vie à la majestueuse jupiturne<sup>1629</sup>, plus grande planète de mon système solaire<sup>1630</sup>.

J'ai glissé un poème dans mon ouvrage pour toi, j'ai dit que je voulais m'enfermer dans une prison dans la prison de silence dans laquelle tu m'as jeté. Non, je contredis cela, j'étais dans l'erreur. Je veux ce que tu veux<sup>1631</sup>.

J'arrête de t'envoyer des messages. Tu as les clefs, a toi de faire le bon choix. Je ne pouvais pas ne pas te donner ces informations parce que cet ouvrage, c'est toi qui l'a inspiré (cf annexe l'hetero-pika-lab de mon ouvrage).

Et si tu me dis non, ou rien, ou merde, pas de soucis tu as en le droit, mais à partir de ce message, je ne te regretterai plus de ma vie car c'était le dernier. Je ne peux pas te donner plus, je t'ai déjà mise sur ma lune dans mon bouquin de droit constitutionnel de l'humanité de demain. Il faudra te contenter de son petit territoire de 85000 km de diamètre exposant mon amour pour toi qui crève les yeux dans ces lignes, mais si tu le vois pas, c'est que tu es aveugle, et alors, je ne regretterai rien, j'en ferai juste la déduction logique. Un oeil crevé, c'est quasiment impossible à réparer.

TU N'AVAS PAS LE DROIT DE M'ENVOYER A L'ASILE DES FOUS JUSTE PARCE QUE JE T'AIMAIS COMME UN ENFANT.

Adieu ».

-27/3/2023, 13h12 : « Adieu t'ai-je dit.

---

1629 Je viens juste de comprendre pourquoi j'avais écrit ça. En fait, c'était un jeu de mot que j'avais fait avec ma mère gamin. Mais je n'en comprends le sens qu'a posteriori. C'est un mix entre Saturne et Jupiter d'accord. Mais en réalité, il y a écrit « turne ». Être une turne, ça veut dire qu'on est une abruti. Les faits démontrent sa capacité à s'entêter dans sa bêtise. C'est du moins ce que mon inconscient lui a ainsi signifié. Je m'arrêterai là pour les insultes, ça n'a aucune espèce d'intérêt, pensons à l'essentiel, à ceux qui sont dans le besoin.

1630 Contre-sens évident par rapport à la note précédente ? Pas forcément, il y a plus de turnes que de non-turnes dans ce monde (la faute à la corruption économique des morales subjectives), d'où le fait qu'il s'agisse de la plus grande planète de mon système solaire... Le fait d'être humain, cela s'apprend et cet apprentissage, il est indispensable que chaque enfant le fasse pourrait-on dire... Ne pas porter atteinte à la vie d'autrui et agir en conséquence, c'est l'axiome fondamental de mon principe-pivot de la raison vitale qui n'est jamais qu'une transposition des grands principes du droit international humanitaire public.

1631 Je m'affranchis de ces lignes.

J'ai rencontré un SDF kabyle. Il a aussi été hospitalisé dans un hôpital psychiatrique. En fait, il avait cassé le système, à sa façon. Ils l'ont diagnostiqué "P4". Il a été placé en hôpital psychiatrique "haute sécurité". Il ne faisait que jouer ce Jean 251272. Il m'a fait chialer comme un gosse en jouant au jeu de la substitution<sup>1632</sup>. Il a fait pareil avec les psychiatres qui ne l'ont pas compris en 1 mois de temps. En une heure, j'ai compris qu'il était passé dans une troisième ou une quatrième ou une millième dimension pour me pénétrer l'inconscient. Il a lu en moi comme dans un livre ouvert. Tout comme tu es capable de le faire, comme tu l'as fait. Je te l'ai dit une fois que tu étais capable de grands "tricks".

Moi aussi je l'ai cassé à ma façon, je te renvoie vers ma chaîne youtube, vers mon Soundcloud, vers le futur ouvrage, etc.

Toi aussi tu m'as cassé à ta façon que j'ignore encore.

Adieu t'ai-je dit, d'un air supérieur, alors que face à toi je suis sans défense. C'est comme cueillir du raisin lors de la période des vendanges pour toi.

Peu importe, ce monsieur qui m'a "validé" (la validation de la rue est la seule chose qui importe à mes yeux) en me disant : "oh là là qu'est-ce qu'il est bien celui-là", m'a fait comprendre où je bloquais avec toi. Je bloquais parce qu'en fait tu me renvoyais ma propre image, tu étais sur la défensive tout le temps. Tu étais en mode miroir. En mode méta.

C'est bon je suis libéré de tes chaînes, cette fois c'est le vrai adieu, mais ce n'est pas un adieu condescendant, c'est un je ne sais pas quoi te dire avec respect car tu le mérites, toujours la même conclusion, face à toi, je suis impuissant.

---

1632 Les faits, les faits : ce matin là, je m'étais arrêté devant une statue. Jean 251272 m'a accosté. Il avait une béquille et la jambe droite amputée. On a commencé à discuter. C'était sympa. On marche. Il me fait rire. Il a désactivé la peur que j'avais lorsqu'il m'a dit qu'il avait été hospitalisé dans la mesure où il m'a fait comprendre qu'il se foutait de la gueule des psychiatres qui ne comprenaient rien à ce qu'il disait alors que c'était pourtant simple : il jouait au jeu du miroir par une voie inconsciente en disant ce que l'autre avait en tête, au plus profond de celle-ci sans même que l'autre ne le dise (il avait mentionné deux chiffres bancaires me concernant : il avait ainsi mentionné de façon prémonitoire mon angoisse économique ressentie à Castailiac et confirmé sa capacité à lire dans mon inconscient, bancaire donc). Je sais que ça paraît fou mais la réalité ne se limite pas au rationnel. J'en suis certain maintenant et c'est aussi l'une des raisons permettant d'acter notre victoire définitive sur les intelligences artificielles en ce qu'elles ne pourront jamais y accéder. Pour revenir aux faits. Après qu'il m'ait raconté son histoire, il a vite changé de ton en devenant cassant et en préfigurant sans doute l'armure sociale que je vais devoir malgré moi porter pour le restant de mes jours (une armure de protection sociale parce que les gens sont souvent éco-méchants quand même, il faut le dire mais surtout par ce que cela me fait souffrir et que je n'ai plus personne aujourd'hui factuellement pour me soutenir ni socialement, ni familialement à l'exception ma grande Elfe). Le fil rouge : ce monsieur m'a fait comprendre que l'on devait inverser les rôles. Il est parti acheter à manger. Marrant, je n'avais pas de sous sur moi, alors que c'est lui qui dormait dans la rue et moi qui ai suffisamment de sous pour pouvoir me payer à manger. La communication était devenue impossible. Je me suis senti connecté à lui et ne pouvait pas partir alors que pouvais le faire dans l'absolu, j'avais décidé de rester. En bref, il a mangé seul son sandwich sur une table à côté des gens qu'il regardait défiler. C'était d'une telle tristesse que je n'ai pas pu m'empêcher de pleurer : cette personne, c'était bien moi. Je mange seul dans mon coin et n'ai personne pour partager ma table. Il avait aussi la jambe droite amputée : celle de l'endo-chasseur. C'est également vrai, mon histoire avec Delphine montre que je n'ai pas ou très peu de désir sexuel profond. Que des mots, je n'ai que les mots, pas la réalité derrière, sinon, on aurait fait l'amour plus que trois fois en deux mois avec Delphine. J'ai pleuré avec ce Jean 251272 pendant au moins un quart d'heure (Cf souvenirs pixeluraux 1&2). J'aurais pu pleurer pendant une heure je crois j'étais magnétisé par lui. Quand il a eu fini, je suis allé le voir. Il avait changé d'expression faciale, et c'est à ce moment-là qu'il a dit « qu'est-ce qu'il est bien lui »... On s'est quittés peu de temps après parce que j'ai senti que je le devais mais que l'on se reverrait parce qu'il était souvent autour de « l'homme de fer »... Il m'a même quitté sur une énigme ce grand sphinx... Mes hommages à ce [Jean 251272](#).

Donc bah, chapeau l'artiste exposant Justine Baudry. Je retourne au boulot avec le sourire avec une pensée émue pour toi donc, mais plus ce besoin malsain d'essayer de te conquérir par tous les moyens que je me suis confectionnés. Que veux-tu que je te dise, c'est ainsi : femme > homme<sup>1633</sup>. Je l'ai écrit partout dans les 700 pages de mon bouquin. Je le savais avant même que la rue ne me le confirme. Je ne sais pas comment finir ce message sinon par ceci : tu n'as plus rien à craindre de moi. Je le répète, je me suis libéré de cette chaîne. Je m'excuse pour le dérangement (peut être bénéfique) et je profite de l'occasion pour te remercier infiniment, si cela a le moindre sens pour toi, je n'en sais rien, sur ce terrain là du moins. Donc je suis également libéré de la chaîne du je-sais-tout auquel je m'étais identifié gosse en jouant cette scène de théâtre (l'histoire de la mouette qui appris au chat a voler, pièce de théâtre et j'ai joué le rôle du je-sais-tout). Je suis donc non seulement libéré de toi, mais également de moi-même. A nouveau, désolé du dérangement. Le problème c'est que j'ai pas l'intention d'arrêter de casser ce système de merde et que j'ai déjà lancé la machine de destruction. Oups, tout cassé. Je me reconnais bien là en revanche. Toujours maladroit, oublie-tout à l'inverse. Comme si j'étais dans une entreprise sisyphienne couplée avec une sorte de mnémotechniques. Peut être sais-tu tout cela. Re-chapeau l'artiste. Bon faut que je lise tout camus maintenant. Retour au boulot. j'ai fait un pic de "conscience", maintenant je redescend dans mes bas-fonds<sup>1634</sup>. Ainsi est moi-même, toujours lancé vers l'avant, sur un fil, en équilibriste, avec 300 bouquins sur le dos, une planète à sauver, une humanité à éduquer, un système à détruire, seul, c'est ainsi, mon père le mérite, il s'est suicidé à cause du système lequel a également cherché à me casser la gueule psychiatriquement. Manqué, à mon tour de lui casser la gueule avec mes techniques à la Neji-shôji-lee. Let's go multiclونage+fusion (combo DBZ et Naruto). Encore désolé de t'embêter je viens juste d'arriver sur le fil de la vérité, raison pour laquelle j'ai encore rien publié. Faut que je retravaille tout à l'envers, ça va me prendre peut être 40 ans. A dans 40 ans donc, de toutes façons jean 251272 m'a donné la clef : la solitude. Ma conclusion est donc vive léo ferré, vive mon père et vive les montagnes, notamment kabyles<sup>1635</sup> ».

PS du 27/5/2023 : j'atteste en avoir fini avec son souvenir. La preuve est que j'ai rencontré Delphine dans la foulée de ma séparation intellectulo-inconsciente avec Mme J (cf début de ce même document)<sup>ccclxi</sup>.

---

1633 D'où le fait qu'il soit indispensable que les Femmes (accomplies) laissent les hommes ne serait-ce qu'essayer de s'élever à leur niveau. Ne pas le leur permettre, c'est criminel, c'est liberticide, c'est s'inscrire contre la parole (d'ailleurs, je me souviens d'une discussion avec Mme J. où c'était justement elle qui défendait la position de la liberté d'expression et moi qui soutenait la thèse contraire, l'inversion est assez intéressante en l'espèce : reconfirmation de l'inversion polaire romantique) ? Matériau à utiliser pour la théorisation plus tard mais on peut déjà noter que quand on monte à  $Hr+\infty$ , la réaction possible est celle de l'instinct de carnage comme c'est le cas en l'espèce et quelque part L'équation  $Hr+\infty(\sigma) = Hr-\infty(\varphi)$  est infirmée dans le cas de Delphine, à l'exception de ses incompréhensibles couteaux tirés. Avec Delphine, ça prenait plutôt la forme de  $Hr+\infty(\sigma) = Vr+\infty(\varphi)$ ... D'où la P-passion, critère d'une relation amoureuse infiniment positive.

1634 De travail.

1635 Que je ne connais pas xD :'(.





-la chatte : « sous le poil naît la menace. Sous le bulbe pileux, la connasse ».

-la verge : « Assez, assez, c'est trop de mots ».

-la chatte : « Baisons-nous proprement ».

-la verge : « Elle ment ! Elle ment ! Je l'ai vu, elle n'a aucune vergogne alors que je suis si sensible ».

-la chatte : « à cheval sur le trois, je mise le deux. A bon un tendeur, je vous salue ».

-la verge : « Salut, à bientôt, ciao ».

Acte 1 scène 2. Jeux : baisé + le diplomate dégueulasse. Ecrit à Toulouse en solo

La verge a écrit une lettre qu'il a envoyé à la chatte. Il la lui déclame publiquement.

-la verge : « Chair vous-nous, je vous déclame mon spermo-amour. Il s'agit pour moi d'une évidence que je vous salisse quelque peu, ainsi est votre fonction ? Je le ferai pour votre bien si vous me le permettez. Cela me fait du bien aussi mais vous ne pourrez me taxer d'égoïste, car je considère cette hypothèse selon une perspective strictement utilitariste. Inutile, vous ne souhaitez pas être, n'est-ce pas ? Permettez-moi de me loger dans cet interstice subjectivo-métaphysique que vous ne sauriez combler sans ma présence madame. Vous êtes dépendante de moi, tandis que moi, je ne dépend pas de vous. Je ne suis que force de proposition mais il vous fait défaut, en toute logique, la possibilité du déclinement. Je pourrais finir ici ma lettre sur cette victoire facile, cependant, permettez-moi d'enfoncer maximale mon raisonnement de sexo-bélier ».

La verge boit un verre d'eau et exhibe tranquillement sa droiture, bien fièrement. Par des petits gestes, il montre quelques pistes à explorer.

-la verge : « A l'évidence, il n'est pas de raisonnement correct sans évènement qui puisse le soutenir. Aussi, je vous rappelle les faits précédents : il y a peu, vous avez essayé de me parler. Nous avons, ne serait-ce que formellement échangé et permettez-moi de vous en déduire la conséquence logique : vous me fertilisez de vos graines pour que dans le futur elles vous rapporte quelque phyto-production. Par cette lettre je me déduis donc fertile à vos semences, si vous voyez ce que je veux dire. Voici qui laisse entrevoir, ne serait-ce qu'une possibilité pour votre impasse, une lumière pour vos ténèbres, un souffle de vie dans votre espace de mort dont vous êtes en un sens l'industrie matricielle, n'est-ce pas ? »

La verge rit de son triomphe prévu d'avance mais d'un rire primaire. Il repart à l'assaut en se frottant avec quelque idée en tête : bientôt ce sera sa destinataire qui sera frottée, jusqu'à l'usure s' imagine-t-il même sans doute. Qu'importe.

-la verge : « Comment ? Vous me dites que vous ne rêvez nullement ? Vous avez peur de vous extraire de votre condition troglodytique sans doute. Je vous comprends en un sens : dans l'obscurité il est si facile de se complaire, de s'étendre, de croire pouvoir tout dominer en un sens, mais voilà, je place en vous ne serait-ce qu'un pixel de vie. C'est l'affolement général dans votre caverne car y règne quelque climat paranoïasant : la verte lumière irénique ne brûle pas, facétie que ceci. Pardonnez-moi ma posture victorieuse, mon dick spreading, je ne culpabilise en rien. Le rêve que je vous propose, il n'est pas vide, il n'est pas futile, il n'est pas dangereux. Tourner dignement



possibilité du choix de soi-même est toujours ouverte... (silence). Maintenant, souffrez de mon absence, le temps de vos délibérations ».

// interprétation : . Diffraction lumineuse de l'allégorie de la caverne de Platon + interprétation subjective car ce solo suit le fil de la relation que j'ai avec Delphine + tous les fils ici se recourent (mon armure universitaire tombe et je crée en théâtre) : subjectif (ma vie) / objectif (mes connaissances) / intersubjectif (Delphine +?)

### Acte 1 scène 3 :

-La Chatte :

" Chair vous-nous.

Puisque vous m'y invitez, je vous donnerai à lire en quelques synthétiques pensées, manuscrites, l'essentiel de mon logos, sans volonté manifeste - à rebours d'Aristote - de vous en persuader.

La Chatte, lascive, se refait le minois.

Évoquant le dernier courroux. Le Vôtre.

Vos humeurs sont le parfait reflet de celles. Les Vôtres. Viciées.

Qui, à force d'introversion et de retournements compulsifs contre leur principe premier, à savoir : l'écoulement du haut vers le bas (comprenez de votre lointain cardiaque, cérébro-spinal, vers votre appendice spongieux) et non l'inverse, vous ont fait oublié l'incommensurable.

La Chatte, lustrant ses vibrisses.

Depuis toujours, votre quête effrénée d'érectiles appâts larmoyants (au demeurant autosuffisants).

Vos itératives, parfois malades, tensions sous le Manteau Ithyphalle. Votre énergivore voyeurisme saccadé, amenant insatisfactions devant tant d'expédients fétiches.

Vous ont éloigné de votre véritable fonction utile.

Vous confondant de futile-s.

La Chatte, implorant, ex-nihilo, une main. Erotiquement tendue.

A savoir.

Chair de votre choix, permettez-moi de vous sussurer cette fameuse utilité érectile, "ambidextre".

A la fois organique, inflammable, volatile, militaire, séculaire, en marche pour une véritable Pro - Création.

Et in-organique minérale, tel le fluide aqueux décarboné, qui vous habite à hauteur de 65 pourcents, soit votre meilleur compagnon pour lier vos Parties (en puissance) au tout. Celui-là même, souverain de ses intangibles âme, cœur et esprit.

La Chatte.

Imitant désormais le paon.

Ma roue est colorée de vos attributs

éjaculatoires.

La polychromie est de taille.

Se fragmentant de votre laiteuse germination, de vos pâles tâtonnements, de vos azurées pensées non limitantes, de votre Rosa Glandulaire, de vos rougeoyantes bestiales annexions, de vos noirs cahiers masturbatoires.

Rayonnement, non transitif, maintenant.

Puis.

La Chatte.

Se souvient.

Lubrifiée des émois de ses premiers jours, d'une vision spectaculaire.

La grande, la première, la virginale.

Celle d'une promesse bulbo-caverneuse (non le bulbe n'est pas le seul attribut de la Terre).

D'une Oraison méditative qui aura laissé indéfectiblement le goût iodé d'une absence à sublimer.

#### Acte 1 scène 4 :

La verge écoutait d'une oreille attentive jusqu'à ce qu'au stade de la paonification de la chatte. Il a pour ainsi dire complètement bloqué. Nécessité d'une explication dans le monde réel. Email envoyé à 12h54 :

« point interprétatif clarifiant : "la chatte fait le paon. Ma roue est colorée de vos attributs éjaculatoires. La polychromie est de taille".

Ce passage est complexe pour moi. De mon point de vue, étant donné qu'il existe 8 milliards d'être humains sur Terre, c'est comme si il y a avait un programme d'auto-destruction de l'humanité par la libération de toutes les procréations, la Femme (conçue comme un corps contenant celui de toutes les Femmes) s'évanouirait devant l'horreur politique contemporaine (il s'agit d'une sorte de mythe politique en flash, tu l'as compris (lien avec mon macro-ouvrage + audios)), et l'homme (même procédé) de profiter de cet évanouissement pour baiser la femme et lui faire un enfant (tellement gros qu'il détruirait l'humanité en ce que ses besoins détruiraient l'écosystème, etc).

Considérant cela, si tu es la chatte de la Femme et que tu dis que ta roue est colorée des attributs éjaculatoires de la verge, cela signifie que tu es en blanc (le sperme est de couleur blanche, c'est bien cela?) Le blanc dans mon système de pensée, c'est l'oubli. Cela corrobore avec cette idée d'évanouissement.

Le problème, c'est la polychromie. "Elle est de taille". Cela signifie qu'elle n'est pas à la portée de l'homme? La roue est bien blanche mais également en même temps polychromatique... en puissance donc? Décalage générationnel de la polychromie qui ne serait atteignable que postérieurement car pour l'instant la roue est blanchie mais potentiellement restaurable (au sens de colorable) à l'avenir? Enigme résolue? »

Email envoyé une minute plus tard :

« Franchement, si tu valide, c'est dingue, miraculesque [car je ne crois pas t'avoir dites ces informations]».

Réponse envoyée à 13h04 :

« // interprétation : l'interjection de l'énigme est le principe même d'un acte premier. »

J'ai répondu à 13h08 :

Sinon la continuité du parler de soi en soi.  
Avec l'autre. »

Moi, à 14h55 : « Soit, tu ne valides rien, mais néanmoins, il ne s'agit que d'une non-validation directe. Personnellement, j'ai quelque souvenir d'un enregistrement audio lors de mon hospitalisation psychiatrique dans lequel je disais la chose suivante : "il y a plusieurs structurations possibles du couple en fonction de l'ordonnement des pièces suivantes : le toi, le moi, le nous". Et toi de dire que c'est le moi qui passe en premier. Et moi d'avoir écrit qu'il est indispensable de se trouver soi avant de chercher à trouver l'autre. En d'autres termes, nous pensons la même chose et nous nous sommes explicités réciproquement que nous pensions la même chose. Cela s'était produit le jour de notre rencontre lorsque tu avais dit "qu'en amour, il n'y a pas de règle" (et moi de rajouter : lorsqu'on pousse ses raisonnements en termes absolus (cf cours lycéen de math de Mme Remize : les sciences dures s'inspirent des sciences molles?). Pour en revenir à l'essentiel : il y a mille accords discrets entre nous et qu'il me revient de post-comprendre. En trois mots tu viens juste de me permettre d'en découvrir un nouveau.

En m'arrêtant une seconde, j'en découvre un nouveau. Tu avais ce jour premier postulé l'amour en termes absolus : était-ce une manifestation de ta volonté de découvrir l'amour absolu, ou du moins, de le pousser dans ses retranchements les plus extrêmes? Et toi de justement me pousser à bout avec ton masque leitmotivien des couteaux tirés.

Tu ne me valides pas directement mais indirectement il y a déjà trois signes intellectuels confirmatifs. Je saisis l'occasion, je m'auto-valide.

Message d'elle de ce matin : "Qui est celui qui parle de confiance quand il dit "je ne veux pas te faire lire... il y a toute ma vie... je ne veux pas que tu m'encules". .. le même qui dit "écrivons du théâtre... c'est ton tour" .. et elle de transposer "Si j'écris,...je me fais enculer". Réponse : Tu t'inquiétais de ne pas pouvoir me lire mais c'est cette pièce qui est la masterpiece, voilà ce qu'il faut lire. Tu en es la première lectrice, tu es aux premières loges. Ne t'en fais pas, je t'ai réservé mon plus beau balcon.

Je quitte l'écriture pour y retourner... en son mode théâtral cette fois. C'est comme une métaphysique verbale que tu m'alimentes. C'est donc encore une métaphysique du code (cf le phénomène des intelligences artificielles qui ne sont faites que de cela, c'est comme une humanité décorporéifiée, vidée de sa quintessence) car les mots dans le corps se diffractent ainsi est le miracle de la vie qui n'est jamais qu'un idéo-feu d'artifices (cf

applications des théories des RSP(H/V)) dont nous ne percevons pas les explosions détonantes. Les intelligences artificielles ne pourront jamais ressentir. Elles ne pourront que comprendre. Elles ne seront jamais "complètes". Il leur manquera toujours l'erreur. Paradoxalement, je t'aime exactement. Mais combien d'erreurs ai-je commises avant de pouvoir en arriver à ce stade. Les intelligences artificielles nous empêchent de nous tromper. Elles sont donc contre l'amour. Elles arrivent pourtant à grand pas : les ingénieurs sont en train de leur conférer des épidermes. Il me semble que les générations futures seront donc privées d'amour, ce qui réaliserait la philosophie Arrendtienne négative (cf vidéo 3.4.). Je mènerai tous les combats, y compris l'amour, en bravant toutes les faussetés. Voilà ce que tu m'inspires : le code de la perfection. Je retourne la chose, les intelligences artificielles sont intégralement imparfaites, même ratées pour ainsi dire. Il faut tout recommencer. Je serai moi avec moi avec toi et réciproquement j'espère. Je t'aime. Je ne sais pas comment finir cet écrit. Je vois les autres à commencer. »

Un peu plus tard : Ah c'est bon je sais comment la trouver. C'est quand je suis à tes côtés par exemple. *Simple*.

Acte 1 scène 5 :

Contre-pièce :

Pendant l'écriture de la scène 5 de l'acte 1, la chatte s'est effectivement faite violer par un endo-chasseur déchaîné. C'est l'homme(ttt). Il y a donc une réalisation H-historique de la prophétie racontée dans les mille-plateaux identitaires (21-23/3/2023). En voulant ôter ses chaînes, la chatte s'en est rajoutée une. La démarche était rationnellement bonne, le résultat est inverse : comparer l'émotionnalité des verges. Selon ses propres termes, substituer l'objet modifie fondamentalement ce rapport. Le sexo-paysage s'élargit : une contre-verge sauvage apparaît.

Acte 2 Scène 1 - La rencontre avec Bob :

En début d'après-midi du 8/5/2023, Delphine me raconte qu'elle a vu Bob, un ex. Je lui ai demandé comment ça s'était passé. Elle restait évasive. Elle m'a dit qu'elle lui avait envoyé des messages puis qu'elle avait juste bu un café avec lui. En lui demandant de quoi ils avaient parlé, elle ne développe pas. Elle sourie. Je lui demande s'ils ont fait l'amour. Elle dit que non. Je redemande. Elle me dit que oui. On discute. Je lui dit que je n'étais pas gêné par cela, que cela ne me posait pas de problème. Aucun ressentiment de mon côté parce que je me disais que je ne pourrais pas la satisfaire et que ce n'était qu'une conséquence du fait que je crois ne pouvoir donner que peu de sexo-matière, trop peu par rapport à son quota-plancher. On joue (notamment, je me fous à poil et je marche dans la ville : j'aurais traumatisé les enfants du coin selon quelques poivrots du coin qui n'ont pas rechigné à se droguer devant les leurs propres (effet miroir inconscient)). On revient à Bob. En fait, il l'aurait violée. L'acte est ambigu, plusieurs questions se posent. Je suis passé en mode greffier de police dont voici le rapport :

« je suis arrivée. Il m'a directement cloué sur un canapé. Je suis tombée à terre car c'était assez proche par rapport à l'autre. Il m'a tiré les cheveux avec la volonté de m'enculer je crois je ne sais pas. Il a eu la décence de mettre un préservatif auparavant. Il m'a transpercé de façon alternée entre

ma chatte et mon cul. J'ai hurlé sauf que je me suis rendue compte que ses hurlements ne faisaient qu'amplifier ses mouvements. Je me suis donc adonnée au silence.

Finalement, ce qui était pas mal, c'est qu'il a joui rapidement et ça a abrégé ma souffrance physique. J'étais déphasée. Ça ne m'a donc pas réellement atteinte.

Toujours pareil, avec une voix un peu suave en me disant que c'était par amour pour moi. Une voix langoureuse, suave et puis ouatée. Tu sais, un peu comme tu es en boîte et que tu n'entends plus après : mon tympan était saturé.

Moi : « ça a duré combien de temps ? »

Elle : « 15 minutes. Ah non excuse-moi. J'ai pris un café quand je suis arrivé. Ça a commencé au début du café donc 7 ou 8 minutes avant l'acte. Au total, ça fait 22-23 minutes ».

Moi : « pourquoi tu souris ? »

Elle : « parce que tu me fais sourire, parce que tu ne me crois pas ».

Moi : « Je te crois. C'est grave ».

Elle : « laisse moi me démerder, j'ai pas besoin de toi pour me défendre. Je sais faire valoir mes droits ».

Moi : « tu as dit qu'il y avait un débat d'idées ».

Elle : « C'était en lien avec les SMS que j'avais envoyé. Il voulait contre-argumenter ce que j'avais écrit mais par définition, on ne peut pas contredire les écrits de quelqu'un. On peut contredire la vérité de quelqu'un. On ne peut pas contredire mon auto-narration. Ça ne peut pas marcher. Tu comprends ? »

Moi : « Ce que je comprends c'est qu'il t'a violée physiquement, intimement, psychologiquement, historiquement ».

Elle : « c'est ça ».

Moi : « comment tu te sens là maintenant tout de suite par rapport à ça ? »

Elle : « en devenir. Ça va soulever un truc chez moi qui est irréversible ».

Moi : « tu as une idée de ce qu'est ce truc ? »

Elle : « ça a basculé pour moi. C'est l'acte qui a fait basculer quelque chose. C'est la volonté de me soustraire du jeu social, du jeu spermo-amoureux. Je me soustrais ».

Moi : « Moi ce que j'ai compris, c'est le masque des couteaux tirés ».

Elle : « c'est autre chose. Ça bascule. Je sors de tous les jeux de marchandage en fait. Je ne mets plus mon corps en pâture comme monnaie d'échange. Je sors des jeux. Jouer c'est potentiellement l'aptitude à perdre et je ne veux plus perdre. Ni mon âme, ni mon corps, ni mon esprit, ni mon



coeur. Je ne veux plus perdre. Je réserve cela à la postérité. Mais en fait, c'est bien parce que Bob m'a permis de basculer dans ça. C'est ce qui était latent. C'était en devenir. Latent. Pour reprendre l'expression de Laetitia, parce que c'est ce qu'elle a lâché comme contre-point de mon argumentation me permettant de comprendre tout ce que j'étais en train de faire : jachère. Être en jachère.

Moi : « En tant que chatte symbolisant l'humanité, c'est très juste. C'est exactement ça : un acte sexuel dont le pourcentage de réalisation relève majoritairement du viol. Un acte est toujours ambigu. Mais les faits parlent d'eux-mêmes. L'endo-chasseur en l'occurrence publicisé se retrouve dans plusieurs éléments : la dissolution du rationnel dans l'acte sexuel non consenti, non prévu, non responsabilisé ; l'argumentation anti-réaliste amenant systématiquement au retour vers le système vergetique ;

Elle : « Tu sais pourquoi je te raconte ça ? Parce que je souhaite absolument me salir à tes yeux mais ça ne fonctionne pas ».

Moi : « C'est comme si ton inconscient voulais faire un sorte que ça ne marche pas entre nous ?

Elle : « c'est ça ».

Moi : « La pente est glissante et j'ai peur pour toi, peur de la non-désactivation de cette sorte de tragédie vers laquelle ton inconscient semble te diriger. C'est ça ? Je m'exprime. Je crains que par refus de notre relation, tu ne te mettes en danger, inutilement car il n'y a au final, aucun impératif urgent ».

Elle : « de ton point vue. On a pas la même urgence. On a un rapport opposé au temps ».

Moi : « Je rajoute quelques critères de l'endo-chasseur : incapacité de cadrer son sexo-désir ; critère encore non vérifié : absence de monde intérieur qui justifierait que celui-ci soit intégralement dominé par le sexe. Quelle est ton urgence :

Elle : « le grand déballage ».

Moi : « Je l'appelle depuis le début ».

Elle : « Le grand déballage ».

Moi : « Je l'appelle depuis le début mais, mais, mais je crois que je me suis présenté à toi de façon progressive. Intense certes, mais progressive. Tu crois que ton déballage sera instantané ?

Elle : « Je suis pas sûre. Je suis pas sûre. Je suis pas sûre de tout. Qu'est-ce que ça nous permet tout ça ? Le théâtre, tout ça, ça te permet quoi » ?

Moi : « Donner un exemple ».

Elle : « à qui ? À quoi ? Pourquoi ? »

Moi : « Quand on écoute du rap, de la variété française, des films, ou qu'on lit des livres, la plupart du temps, on se cantonne à une critique, juste d'accord, mais ce n'est pas suffisant. Critiquer oui, reconstruire derrière c'est fondamental. On reconstruit ensembles Delphine. On montre un exemple

aux générations futures, soyons audacieux. Parce qu'il faut bien un exemple pour raisonner, un baromètre, une unité de mesure humaine. Je n'ai rencontré plus humaine que toi. Quel exemple : tu me parles du viol de ce matin avec le sourire. Tu lui as déjà pardonné. Tu as déjà pris sur toi. Tu). Ce n'était pas ton premier viol. Tu t'es prise cette réalité en pleine gueule dès gamine (cf l'histoire des algues). Tu vas vite. Qui peut comprendre exactement la rapidité avec laquelle tu gères ce genre d'idéo-endo-épine coronaire. On s'habitue à tout dit-on. Tu te serais habituée aux homme(pan(tt)), c'est presque une épreuve quotidienne. Pourquoi cette pièce ? Pour poursuivre l'oeuvre de psycho-description de l'endo-chasseur. Par ailleurs, quelque part pour nous protéger car l'amour(LL) n'est pas permis pour tous. Et oui, il y a des conditions je crois.

## Acte 2 scène 2 :

Auto-psycho-dissection. Je passe sur le divan. Inversion des rôles par rapport à la scène précédente où c'était Delphine qui se livrait.

-Moi qui parle de ma verge : « Nous avons fait l'amour avec Delphine et pourtant je ne crois pas l'avoir violée. Certes, à chaque fois, il y avait quelque chose d'irrésolu. Mais pourtant je crois pouvoir obtenir son aval en disant que nos sexo-actes étaient psychologiquement propres. Qu'en penses-tu ?

-Delphine : « tu as violé une échelle spatio – temporelle. J'étais pas prête. Je n'avais pas mandaté l'ironie du sort ; C'est à dire : te rencontrer dans la rencontre avec moi- même. Je demeurais dans un interstice appréciable, car confortable ; Celui de l'entre- deux...

-Moi je te coupe : « hors-sujet : quand on a eu des actes sexuels, je t'ai violée ou pas » ?

-Delphine : « NON » ;\*  
(\* revenir sur la définition objectivée du viol)

-Moi : « Ce que je vois là maintenant tout de suite, c'est plusieurs éléments : la cassure intérieure avec le fait que l'acte change la vie par la suite mais en un sens négatif. Comme une vitre qui se brise. On récupère les morceaux. Le viol sur ce critère n'est donc pas que physique. Je crois que je parle en réalité des exo-viol. J'ai vécu ça au moment de l'hospitalisation quand on m'a annoncé que j'étais hospitalisé contre mon consentement. Derrière la volonté est brisée. Tous les acquis deviennent suspendus. C'est comme se prendre une descartisation forcée de l'existence. Le doute investit tous les champs avec socio-fracas. Il y a eu des larmes. Je me suis senti vide, ou plutôt vidé alors que j'allais bien objectivement. Je venais d'obtenir mon master 1. Je voyais mes potes dans des bars. Je faisais ce que j'avais l'habitude de faire (je passais du temps sur youtube, je jouais de la musique, je faisais un peu de sport, je dormais et mangeais normalement jusqu'à ce que surviennent les épisodes justiniens). Tout est subverti donc. Le viol c'est pour moi qu'on t'inflige un traitement qui correspond à ta pire hantise propre : j'avais endo-diabolisé l'hôpital psychiatrique car ma mère m'y avait emmené faire une visite une fois pour un job d'été. J'ai tenu 10 minutes dans l'hôpital psychiatrique de Lavaur : je me souviens d'un monsieur qui marchait bizaremment, d'une dame qui criait à l'horizontale par terre. Être interné dans un tel endroit, c'était être associé à ces gens-là alors que je n'avais fait que répondre normalement aux questions des médecins psychiatres urgentistes. Le viol c'est lorsqu'on t'inflige un traitement endo-diabolisé consciemment ou

inconsciemment. Donc la question Delphine deviens la suivante : quand on a eu des actes sexuels ensembles est-ce qu'étaient réunis les critères suivants : brisure de l'endo-miroir ; rupture successive de la rationalité ; descartisation forcée de l'existence ; sentiment de souillure interne injuste ; infliction d'un traitement endo-diabolisé ? Ou bien en vois-tu d'autres ?

-Delphine : la vraie question ; JE CITE « NOUS AVONS FAIT L'AMOUR AVEC DELPHINE. ET POURTANT JE NE CROIS PAS L'AVOIR VIOLE ». C'est quoi faire l'amour alors ?

-Moi : « je sens que tu as quelque chose d'important à dire. Je t'invite à y répondre en première »

-Delphine : « faire l'amour ; est une condition non aliénante et non aliénée. Non itérative. Elle se suffit à elle – même, sans cesse renouvelée.

Hugo ne m'a pas violé.

Hugo sait ».

-Moi : « je vais répondre à ta place sur les faits. Il faut partir du début sur ce terrain-là. Le premier soir, elle était « prenable » selon son expression propre. Je l'ai senti mais on a rien fait. Le lendemain, il y a eu le premier bisou sur la bouche. Ensuite, on se voyait, on parlait et en général, au moment de se quitter, on s'embrassait dans sa voiture et ça pouvait parfois durer des heures. Je me souviens, il y a aussi eu une branlette téléphonique (sur le mode du jeu : elle était dans un vol et je Ça s'était la première semaine. La seconde semaine, on se parlait par message, elle était en déplacement professionnel à paris. Elle m'a déballé ses sentiments par écrit. La semaine d'après, je pouvais embrasser son torse (on en est à la troisième semaine) mais c'était en fin de soirée après l'épisode Fred. Cette semaine-là, on s'est vus une fois dans un hôtel. On a rien fait mais nos corps se sont collés en fin de soirée. J'étais nu sur son corps. Elle avait conservé son bas. Je découvrais ses seins. Elle est partie vers une heure du matin. Je me souviens d'une phrase : « je suis souple, je peux arrêter à n'importe quel moment » et elle de répondre, « c'est bien. C'est chouette que tu sois comme ça ». Quatrième semaine : il y a eu des débuts de pénétration suite à des flirts. Je n'ai pas forcé la chose. On a pas fini les actes et ça ne me posait aucun problème. Quatrième semaine toujours, je me suis masturbé en sa présence cette fois, sur le goudron une fois. Une autre fois chez elle. Une autre fois dans son lit. Une autre fois dans sa voiture. Cette dernière était très importante car juste au moment de jouir, une personne s'approchait de la voiture. Elle a déplacé ma main de mon sexe ce qui a ôté à l'acte son bouquet final. Pas grave. J'en ai tout de suite vu le côté positif : elle me réserve de meilleurs bouquets finaux avec elle. Chaque masturbation me venait de ma propre initiative, j'en ressentais le besoin pour tout dire. Ça l'excitait en prime. Cinquième semaine. Les actes. Il faut décrire plus longuement. J'ai toujours su qu'elle avait des sentiments pour moi. Elle me l'a dit, écrit, voilà. Cinquième semaine : il y a eu des pénétrations (trois : je rentre mais je sors direct) suite à des calins et lors de la troisième j'ai senti son sexespace, comme un unculus dimensionnel gravé dans ma mémoire. Sixième semaine : les actes. Il y en a eu trois également. Lors du premier non achevé, j'ai enfoncé la ficelle de son tampon dans le feu de l'action. Lors des trois suivants finis (de mon côté) où j'étais le protagoniste sans doute trop principal, elle m'a dit qu'elle ne voulait pas... arguments a posteriori : elle craignait d'être enceinte (elle serait hyper fertile). Sur le moment même je n'avais pas de préservatif (j'avais essayé de trouver une pharmacie sur le chemin automobile mais n'en avait pas trouvé)... Elle a même pris la pilule du lendemain. Je me suis senti hyper con quand elle l'a prise, parce que je l'ai été tout simplement. Est-ce que j'aurais dû ne rien faire ? Faire quand même ce que j'ai fait ? Je lui avais dit avant les actes que si ça donnait un enfant, que je l'éduquerais, que je m'en occuperais. Je le pense vraiment. Je peux largement faire mieux que mes propres parents. J'envisage une telle vie. Ce n'est pas une question de compétition. C'est une question que je voulais vraiment essayer de lui faire l'amour et qu'elle m'avait dit plusieurs fois qu'elle « voulait me sentir en elle ». Il y avait clairement les sexo-



« C'est elle le Sphinx et c'est moi Œdipe. Voilà l'énigme que je dois résoudre sinon je meurs. Si je la décrypte je vis. Si je ne la décrypte pas je meurs. Essayons de comprendre. Horizontalement je ne pipe rien. Elle parle en symbole je crois. Lecture verticale : un flacon – une fracture – un trombone – une fourmi – une chatte – un cadavre – une maladie. C'est comme un parcours de vie. Elle a bien été violée. Une petite fille c'est un flacon. Dans ma terminologie je parle de bocal. Delphine parle de flacon. C'est la même idée : un contenant ».

-Delphine :  
« un réceptacle ».

-Hugo :  
« Distinguons le contenant du réceptacle. Je suis pas dans la merde. Je ne vois pas de différence au fond : c'est toujours la même idée d'un objet contenant un fluide. Quel fluide ? Idéel nécessairement de mon point de vue. Cela inclut tout le reste : les émotions, donc toutes les sortes de fils, de celui de Voldemort à ceux de la P-passion. Je reprends l'analyse : un flacon brisé donc. On recoupe le critère précédemment posé de la vitre brisée. Elle a mis un trombone pour essayer de recomposer les morceaux fragmentés - le travail il faut comprendre. La chatte revient (le désir) : c'est un problème étant qu'il faut revenir sur les territoires historiquement maudits sous l'effet de quelque sexo-impératif. Comment faire.. Que faire.. pour ranimer une morte : une maladie peut-elle servir d'outil de lazarifcation ?

-Delphine :  
Le flacon est le réceptacle de l'essence suprême; le nectar divin?..  
Celui qu'on te BALANCE au rayon « 3 », à gauche après les chips, allée nord-est des beaux quartiers, entre la poire et le fromage, le fromage bien fait, FOUTREment bien fait ?.. celui de nos viles Sociétés codifiées. Foutaise. Foutre-aise.

Je meurs déjà de ce que je n'ai pas pu Vivre.  
Dit-elle à la 4<sup>ème</sup> personne.

Je vis encore de ce que je n'ai pu mourir et enterrer décemment.

...

Delphine soudain, ravivée par ses souvenirs.

...

Je vois, je vois : une HYDRE.  
Une hydre à 5 têtes, monstrueuse Hyde Penta-gonades.  
Une Hyde qui a autorisé la : TREPANATION.  
Car précisément : le viol est trépanation.  
Le viol n'existe que par l'amputation cérébrale.  
Celle de l'objectivation, moralisée, de l'acte.

Sinon, niveau SEXUEL ?  
RIEN A DECLARER.  
Car rien à céder.

Juste la réflexion, apo-steriori- calyptique.  
La réflexion, qui cède tout ou partie de son territoire.

C'est en cela que nous sommes prenables, non de notre sexe ou de notre monture virginale, faits pour être broyés en tous sens, de bas en haut, de droite à gauche,.. mais de notre nature éminemment cérébrale destinée à être prise. Et autorisant le saccage ».

-Hugo :

« Rien à déclarer ? Vraiment ? »

// interprétation : Delphine s'auto-contradit (réplique d'avant elle dit symboliquement qu'il y a eu viol mais ici il n'y aurait rien à déclarer). Il faut le lui dire d'une façon soft. Probabilité qu'elle m'ait niqué la gueule depuis le début = ?%.

#### Acte 4 scène 1

Danse sur scène. Je fais la toupie avec un sac à dos. Delphine fait \*.

Playlist :

-Superstition de Stevie Wonder.

-Superstition de C2C.

-Dance de Justice.

-C'est la vie de M. Solveig.

-Love de S. Tellier.

-Way out de FKJ. Je fais trop la toupie et je perds l'équilibre, Delphine me sauve en nous percutant de dos : son énorme cul m'a sauvé de la galipette.

-Bohemian Rhapsody de Queen.

#### Acte 5 scène 1 :

Solo.

-Hugo : « Nous avons discuté de la liberté avec Delphine et nous en sommes venus à dire qu'elle revenait à faire ce que l'on voulait quand on le voulait parce qu'on le voulait, dans la limite de la loi, du possible et de la structure socio-environnementale. Je barre la partie positive. La liberté, c'est de faire des choix. L'amour, c'est justement en faire en permanence. C'est tout mettre en balance. C'est couper les routines habituelles, les cycles infinis, les convenances orthodoxales. Et ici, je conteste le modèle circulaire fermé de la révolution scientifique de Kuhn : quand un paradigme scientifique est en crise de logique, c'est une bi-arborescence pan-dimensionnelle qui se déploie et qui peut éventuellement la remplacer. La vie, c'est le corps, et le corps est émotion. L'amour est émotion donc, la vie est amour. La vie n'est pas exhaustivement définissable par une figure géométrique unique et surtout pas repliée sur elle-même et ainsi de l'amour et des émotions. Si les sciences dures ont pour fonction de servir de support matériel à l'amour, elles ne peuvent pas correspondre à un tel chemin de pensée selon lequel les solutions futures correspondront aux type de solution que l'on a pu déterminer par le passé. Et pourquoi un système scientifique positif dominant ne pourrait-il pas être supplanté par un non-système, ou inversement? L'amour comme la vie est effort permanent, sans cesse renouvelé et qui part dans tous les sens. Quand l'amour est en crise, le temps s'arrête et il se diffracte consciemment la réalité selon le paradigme de l'anthropo-moulin que dessine les schémas des relations sociales polaires horizontales et verticales. Ce paradigme s'éclate toujours de façon subjective sur la réalité. Et ainsi des paradigmes scientifiques durs également. La moindre faille logique dans les sciences dures est crise. L'anthropo-moulin se déploie à chacune d'elle. Seul le paradigme du cycle potentiellement explosé en chacun de ses

points en une tornade métaphysique ne peut que correspondre à la vie. Il est indispensable d'inclure les échecs dans l'Histoire(Pan X) ainsi que dans tous ses géo-paradigmes. Si les sciences sont amour de la vie, et non la légitimation de sa destruction, ne serait-ce que partielle, n'en déplaise à J-M. Jancovici, il est impossible de représenter son évolution en termes de cycle fermé. La vie est nécessairement ouverte sur tout et privilégie ce qui la perpétue. C'est d'ailleurs très exactement à ce moment-là que l'on présente notre visage le plus positif. C'est la phrase qui correspond le mieux à Delphine ».

#### Acte 3 scène 2 :

-Delphine : « Va-t'en. Pars dans ta campagne. C'est trop intense ce que nous vivons. J'ai construit une vie avant de te connaître, Hugo, mais tu arrives et tu fous tout gentiment en l'air. C'est trop pour moi. J'aimerais bien que tu sois dans une pièce toujours non loin de moi (sourire)... Il y a trop de tension pour moi, tellement que j'en dors mal la nuit. Je ne peux pas tout annuler même si par ailleurs, j'en ai envie. Je ne peux pas Hugo, je ne peux pas ».

#### Acte 4 scène 2 :

Delphine et Hugo nus couchés sur le dos en silence.

#### Acte 5 scène 2 :

Solo.

-Hugo : « C'est chose cruelle que l'amour. Une machine implacable en blanchit les rayonnements un peu plus à chaque instant. Et si elle n'est pas arrêtée, tout redevient neutre, aussi vide qu'avant toute rencontre. Sa source verte risque toujours également d'être effacée. Ce serait le drame anti-colorique. C'est toujours un drame transparent. L'amour vert virtualise les je, potentialise les nous, détruit la notion d'espace. Le monde devient petit alors que ton corps, cette quête bi-rosée, grandit à mes yeux. Je me plonge dedans en sachant qu'il est possible de tomber dans l'écueil rose négatif du sexo-totalitarisme orgasmique. Un flirt corpo-tyrannique voilà ce qu'est en un sens la Passion cependant qu'il permet quelque endo-rougeonnement inégalable. Cette porte de sortie rose positif déteint à l'orange car trop de vert requiert quelque élagage. C'est comme par une verte défragmentation de mon iréno-monolithe que tu procèdes de ton feu orangé. Ce cycle vert-rose-orange ou vert-orange-rose, on y revient souvent. L'orange ça pique et puis j'aime pas les pamplemousses et puis j'ai jamais trop aimé les agrumes. Et pourtant, j'ai inconsciemment reproduit ce que je crois être ton schéma en te rasant une fois il y a peu. Ce genre d'auto-déconstruction colorée est l'outil majeur de dénoircissement de nos êtres ombragés. C'est le moyen de notre bi-pan-colorisation conjointe, n'en déplaise au modèle nietzschéen de « l'homme aux joues rouges ». Non à l'unicolore. D'ailleurs, je crains que l'amour ne finisse en marron alternatif en ce sens qu'il n'aboutisse en un retour d'une structure d'ordres noirâtres. Tous les amours unicolores dont la présence permanente de l'autre aboutit à la concentration chromatique noircit la couleur d'origine à l'excès. Tout redevient noir. Re-non à l'unicolore. Mon idéo-diagnostic bleu n'a jamais que pour objectif de délimiter la proportion de violet négatif en toi. Dans quelle mesure Delphine est-elle négativement violet ? Voilà une question indispensable. Je crois cette couleur indélébile. Je ne la crois pas insurmontable. La question est désormais celle de la positivisation du violet : le

principe de la bi-réalité plus-moins/moins-plus est lui aussi impitoyable. Toutes les perspectives sont subversibles en fonction du paramétrage contextuel. Si nous avons des trajectoires historiques identiques, dans une certaine limite formelle-matérielle, nous sommes noirs à l'intérieur et violets négatifs à l'intérieur (moi exo, toi endo) ? Je veux t'endo-peindre de mes mots Delphine. Tu as besoin de couleurs. L'amour a besoin de toutes les couleurs. Sur un mode équilibriste subjectif toujours. Quant à ce qui me concerne je n'en ai besoin que d'une seule : te voir en jaune 999<sup>Delphine</sup>. Je regarde derrière dans notre court passé, je vois des traces de toutes les couleurs.

### Acte 3 scène 3 :

-Hugo : « La vie est alternative. Si je pars, je reste dans un coin gris de ta tête. Par contre, si je reste, je reste. Dès lors, Delphine, pouvons-nous vraiment nous quitter ? »

- Delphine : passons un peu de pommade avant la diffraction.

Je te voulais comme un amant bleuté, une promesse de l'Aube, un sursis chatoyant, dans une pandémie autochtone, un nuage de lait adoucissant un marc tenace.

Tu as été un indice, une clé, une énigme, un rébus.

Ça. c'était au début. La rencontre R0.

R1. Aristophane, Exposant N.

R2. Eclipses sensorielles en gestation.

R3. Ravivement de la Création musico-poético-philosophico-amphibienne

R4. Amour naissante. S'asphyxie et se soldant par : « je t'emmerde, car j'ai signé pour être l'amant banni de ma mère, la proie facile de ma mère-grand, le souffre-douleurs de mon look-papi, la pute de mes démoniaques pensées, le frère pantomime de mes écrans noircies de silence et de mépris ».

R5. Ejaculat bétonné. Qui a édifié la 1ère pierre.

R6. gratte-cul-S chez Aristo. La dynamique musicale théâtrale à l'oeuvre, à grands renforts de verres cassés, de solos mélomaniaques, de foutaises diplomatiques, de vœux ecclésiastes ANTI - CORRUPTIBLES et de mises hors de « chez soi » : manu militari !

Alors, je dis :

R7.

La horde SexuelLO-cylindrée.

Je t'ai aimé sexuellement, à partir du moment où tu m'as suggéré , via ta bite que nous étions baisables mutuellement.

Cela a été suggéré, Monsieur Genezai, par la prunelle acérée de ton iris fragmenté par un Soleil saturé et humecté des émanations Chlorées d'une piscine au demeurant municipale.

Quand vous, Monsieur Genezai, m'avez regardé non négligemment, d'une bite aux aguets, d'un œil surnaturel, d'une essence au prépuce, d'un geste saccadé, d'une bouche extatique et volcanique.

JE NOUS AI PROFONDEMENT AIME ;

Dans cette R7.

R8 : OUI.

-Hugo : « Je trouve quelque auto-contradiction entre ce oui on se sépare et oui ...

-Delphine : « C'est la dualité qui m'habite. Tu me proposes la non-liberté. Ta présence m'aliène. Ta pièce de théâtre m'aliène. Je ne suis pas un objet d'expérimentation ».

-hugo : « Tu as déjà tout expérimenté ».



-Delphine : « Non, je n'ai pas tout expérimenté ».

-Hugo : « Donc tu as été un objet d'expérimentation ».

-Delphine : « je ne veux pas continuer à l'être ».

-Hugo : « Tu veux pas continuer les lettres ? »

-Delphine : « Wow. Là on y est. Indirectement encore une fois, oui ».

-Hugo : « Et bien alors si c'est oui-oui ».

-Delphine : « Le oui comme le non ».

-Hugo : « De quelle façon est-ce que je t'aliène ? »

-Delphine : « Tu m'aliènes Energétiquement, philosophiquement, physiquement, médicale, pathologique, systémique, nocturne et diurne. Point barre, tu m'aliènes ».

-Hugo : « C'est quoi aliéner ? »

-Delphine : « Tu m'empêches d'être seule avec ma pensée ».

-Hugo : « C'est une déclaration d'amour ? »

-Delphine : « Non, c'est autre chose » ?

-Hugo : « c'est quiiii ? »

-Delphine : « C'est la volonté inverse de l'accapuration. »

-Hugo : « Bizarrement, nous avons eu précédemment une discussion lors de laquelle nous avons convenu que nous ne pouvions nous appartenir réciproquement ».

-Delphine : « il y a une différence entre l'hétéro-appartenance et l'auto-appartenance. Ma pensée c'est ma liberté. Il faut que tu sois mis hors du territoire delphinien dont tu as franchi des frontières inacceptables. Il y a des interférences causées par tes actes dans ma vie propre. Ça m'est déjà arrivé par le passé et c'est pour moi un signal d'alarme. Ducoup ça me crée des points de tension au niveau du plexus solaire et je ne sais pas vivre avec ça. Ça ne me va pas physiquement. La question c'est que sois j'arrive à le détourner en un matériau de création soit ça va devenir intolérable et se transformer en un appel à une rupture. Aujourd'hui je suis entre deux et la carte de la dualité a vraiment tout son sens ».

Son tirage du 1/4/2023, c'était : la mort et la renaissance, le contrôle, la dualité, le coach, la culpabilité, la sexualité sacrée et le succès rayonnant.

-Hugo : « C'est dingue comme ce soir ressemble à un soir que bientôt nous ne pourrons plus connaître. Tu prends le luxe de pouvoir me sortir des horreurs alors même que la vraie

horreur(TTT3+4) arrive et que l'Histoire recoupe ton histoire de la même façon qu'elle va tomber sur le minois de n'importe qui. Les cartes se combinent. Suis-je le coach... »

-Delphine : « j'étais sûre que tu allais t'attribuer ce rôle mais désolé pour ta superbe, non ».

-Hugo : « C'est aristo ton coach alors ».

-Delphine : « Non, c'est moi qui me coache. Je fais un geste symbolique ce soir et je retire mon alliance virtuelle. Je la laisse à la postérité ».

-Hugo : « Ton alliance avec qui ? »

-Delphine : « Avec mes soi-disant idéaux de l'imagerie collective : le bonheur et ce qu'il implique. Avoir un jardin, un fils, un mec, un compte à la BNP, avoir des placements fructueux. Je romps avec tout ça ».

-Hugo : « Tu romps avec tout ça pour ? »

-Delphine : « Je romps, je n'ai pas dit que j'étais pour. Tu es trop dans le rapport de force avec moi Hugo, il faut que tu arrêtes ça, pour prouver ta virilité, arrête. C'est justement là où tu es prenable et où tu chiales que tu es viril ».

-Hugo : « Subversion de la virilité, la virilité n'est qu'humanité ».

-Delphine : « Derrière chaque grand homme, une femme, n'oublie jamais ça de ta vie ».

-Hugo : « une femme, une F<sup>emme</sup> ou une F<sub>emme</sub> ? L'aliénation est le propre de l'esclavage, c'est pas une maigre accusation. Autant dire que je suis un sacré connard et pas un grand homme »

-Delphine : « Non, c'est moi la connasse, de me laisser aliéner par un truc qui est creux ».

-Hugo : « C'est quoi qui est creux » ?

-Delphine : « des échanges que l'on veut denses, plein d'espoirs, palliatifs, anti-mortifères, donc vain ».

-Hugo : « anti-mortifères ? Bah je veux oui. C'est comme si tu me disais j'ai le choix entre la vie et la mort, je veux mourir. Ce n'est pas un dilemme, c'est le choix le plus facile du monde à faire. Nos échanges ne sont pas creux parce que je ne les crois pas comme tels ».

-Delphine : « si c'est une croyance, c'est de la merde. En fait, ce qui me plaisait au début, c'est plus d'actualité. Tu étais vrai, tu étais premier degré et aujourd'hui tu as complètement inversé la tendance. Tu es dans la séduction et ça me gave. T'es moins spontané ».

-Hugo : « je souffle ».

-Delphine : « en fait je dis n'importe quoi. On arrive à un moment où je ne maîtrise plus ».

-Hugo : « y'a trop de trucs à déconstruire dans ce que tu dis mais dans l'ensemble, c'est non ».

-Delphine : « est-ce que tu me mens, est-ce que tu te mens ? »

-Hugo : « Mon père m'a appris une chose, c'est son héritage moral : dire la vérité. Une telle réponse n'est pas suffisante. Dire la vérité objectivement, c'est compliqué : le meilleur intermédiaire c'est les sciences dures ».

-Delphine : « pourquoi tu me mens ? »

-Hugo : « mais je ne mens pas. »

-Delphine : « je cherche tous les appareillages susceptibles de me permettre de me barrer. Il n'y a pas d'amour dans ce que tu dis, dans ce que tu fais. Je cherche toutes les pierres les plus avilissantes pour me barrer. Je t'ai proposé mon amitié depuis le début mais je me retire de ça. Je peux plus, j'ai plus envie ».

-Hugo : « Tu règues sur le vide que tu auto-génères Delphine. Soit. Je ne me sens pas concerné. Je te force à rien. Tu me renvoies sans doute des épreuves que tu as subies, toute la merde que tu as dû avaler pendant des années mais le truc, c'est que je suis pas concerné. Je n'ai à voir avec tout ça. Donc ben, je crois que tu parles à quelqu'un d'autre. Mais c'est pas avec moi que tu dois régler ces comptes là. Justement, l'art, c'est une façon d'excaver des choses enfouies mais surtout de les neutraliser, de les canaliser, de sublimer une certaine endo-violence. Mais bon, moi je suis content de moi, ça sort tout seul. Je m'amuse. On a commencé à s'amuser ensembles.

-Delphine : « tu es sérieux là ? Hugo Genezai ».

-Hugo : « On a commencé à s'amuser ensembles mais tous les espaces vides sont remplis de couteaux. Pour moi, c'est dur. Pour toi, c'est dur ? »

-Delphine : « Oh merde alors. Tu veux un klinex ? T'as été le chercher loin celui-là. Là, là, là, là, on se demande, wow ».

-Hugo : « Ah ben petit oiseau, ah beh tu peux pas voler ».

-Delphine : « J'ai plus envie hugo. J'ai plus envie de toi. C'est comme ça. Si tu veux, au bout d'un moment, c'est l'inertie totale. Les rendez-vous banquette arrière, les rendez-vous banquette avant, tu peux te la mettre derrière l'oreille avec moi ».

-Hugo : « Je suis complètement tributaire de notre situation matérielle. C'est quand même magnifique de reprocher à quelqu'un quelque chose dont il ne peut être fautif ».

-Delphine : « T'es un vrai connard qui sais rien de la vie, qui croit tout savoir de la vie mais qui ne sait rien. Tu ne vis rien. Tu ne fais que te palucher la queue devant des films de boule. C'est pathétique. Je continue ? Le mec a un héritage et il a un tel vide intérieur qu'il accumule des livres pour pas s'ennuyer. Ce que tu veux c'est voir le pouvoir que tu as avec ta queue sur une personne de 47 ans. Tu essayes de combler ton vide intérieur avec une pièce de théâtre. Regarde ta putin de merde en toi. Regarde la merde que tu es en train de faire avec moi. Qui t'as autorisé le droit de foutre la merde dans ma vie ? »

-Hugo : « Tu m'envoies que de la merde. Je relève même pas. C'est ma façon de ne pas tomber dans ton petit jeu absurde car méchant. Faire simple Delphine. Faire simple. Tu es fatiguée, va

dormir. Je n'y suis pour rien si la précarité familiale qui te servait d'équilibre domestique explose au vol. ça explosait déjà avant que je n'arrive ainsi que tu me l'as déjà dit. Je serais dans un rapport de force avec toi. J'essaye de te comprendre. Je t'écoute. Je ne cherche pas à te rabaisser pour te rabaisser. C'est ça un rapport de force pourtant. Tu fais fausse route. Tu n'as pas le droit de salir mon bonheur non plus. Tu te donnes le droit pourtant. Ça c'est dégueulasse. Je jouis d'écrire. Je jouis de pouvoir échanger avec toi aussi. Tout à l'heure en nous promenant, j'ai compris une chose essentielle : c'est ce qu'il y a de plus grand que de se tourner vers une jeune pousse et de prévenir les dégâts qu'elle peut causer. Et maintenant, je serais la pire des merdes. Si tu veux Delphine. Ta vision, c'est ta vision. C'est ton droit le plus inviolable que d'avoir ta propre vision des gens, du monde, de toi-même. Essayer de me démontrer que je suis une grosse merde parce que je t'écoute, c'est te renvoyer ta propre image. Je croyais que c'était pourtant clair entre nous que nous pouvions être le miroir l'un de l'autre. Que nous l'étions de façon clignotante. C'est trop facile de dire que l'autre est une grosse merde. Mon combat, c'est pourtant le tien. M'insulter, c'est tirer contre ton camp mais tu y reviens sans cesse. Comme un leitmotiv. Comme un schème piagétien. Comme une anthroponomie supra<sup>3</sup>-fondamentale. Que veux-tu que je te dise Delphine sinon que ta volonté est la mienne : je ne peux que l'accepter. Je ne peux pas accepter en revanche que tu me dises être quelqu'un ou quelque chose que je ne suis pas. Si tu n'es pas dans la plus stricte réalité me concernant, j'ai aussi le droit prévalent de te dire que tu te trompes. Tu pourras argumenter pendant des heures sur ce point, cela ne changera pas. Cela ne changera jamais. Je suis heureux. Que tu essayes de me tâcher ne peux pas m'affecter. Deal with yourself Delphine. J'ai eu le malheur de croire que nous pouvions être heureux ensemble et tu me le fais payer à un prix incompréhensible. Pourtant ce n'est pas impossible, ni trop cher payé, ni rien du tout. Et je marque ce que je veux. Et je crois toujours que nous pouvons être heureux ensemble.

-Delphine : « Oui, je comprends, donc, tu me dis Deal with yourself Delphine, so forget it ! »

-Hugo : « Forget what » ?

-Delphine : « Us ».

-Hugo : « Ben ce ne sera jamais possible. Et tu peux me demander tout ce que tu veux, ce ne sera jamais possible ».

-Delphine : « à l'impossible nul n'est tenu ».

-Hugo : « Tu crois impossible ce qui relève pourtant du vital en ce qui te concerne. Voilà le genre de raisonnement ineptique que tu essayes de me faire avaler sur le mode de la banalité champêtre. L'absurde et sa tristesse corollaire ne peuvent pas tenir lieu de système biologique, ni à court terme, ni à moyen terme, ni à long terme, ni à aucun terme que ce soit. Mais libre à toi de te complaire dans une sorte d'étau consistant à ce que les frontières de l'impossible se ressèrent toujours plus sur ta personne de sorte à ce qu'au final tu finisses en dé à coudre. 1M75 dans un dé à coudre, ça ne rentre pas. Mais libre à toi Delphine.

-Delphine : « ça pour la première fois, c'est drôle ».

-FFFFFFUUUUUCCCCCKKKKKKKKKKKK.

-Delphine : « je ne suis pas aimable ».

-Hugo : « Bah écoute, travaille là dessus . Je ne suis pas concerné outre mesure. Bien évidemment que tu es aimable. Que des années d'amour peuvent s'écouler sur toi, encore faut-il que tu ne rendes pas cela impossible ».

-Delphine : « un peu de légèreté bordel ! »

-Hugo : « bah la légèreté c'est une question de contexte. Regarde ce que tu m'as dit avant et tu comprendras que pour moi, c'est complètement contre-intuitif ».

-Delphine : « j'ai déjà oublié ».

Fin de la scène.

### Acte 4 scène 3

Fête des couleurs indienne sur scène.

### Acte 5 scène 3

Sari. Le costume ajusté, la poitrine fière et altière, les jambes incarcérées dans l'étoffe, serties de mélodrames. C'est le haut qui parle mieux.

Nous sommes au devant d'une scène haute en couleurs.

Les couleurs de la prise de position.

H assis, écrivant.

D, debout, gesticulant.

Qui brasse le plus d'air ?

Réponse au prochain convois entre Oradour sur Glane et Vichy.

Nous nous expliquerons à bord d'un train.

Celui des chassés-croisés, celui de l'émerveillement au bout de 13 heures discontinues, objectivant nos culs en feu.

Nous descendrons, grillerons une clope, chanteront les premières lueurs de l'aube, pas d'éjuccalat sur l'asphalte cette fois-ci, juste un train d'union entre H et D au sommet de leurs compréhensions et intégrations respectives.

Le café fumant accompagnera de ses volutes acier de mélancolie, laquelle nous contera alors combien nous étions bien et heureux alors même que D déchirait pour la Nième fois la copie de la Relation. Et qu'elle s'essuyait d'un revers de manche le sperme chaud fumant d'H.

Nous serons devenus les Maîtres de nos Arts-à-retardement ;

Le train sifflera, nous remonterons chacun avec nos trop pleins et déchargeront une fois la machine lancée.

### Acte 3 scène 4 :

-Hugo : « tu viens de me dire qu'il s'agissait d'un flash que tu as eu. J'y vois une réunion d'éléments du passé, comme un melting pot de souvenirs. Tu viens de peindre ce flash avec des mots, pourrais-tu le faire avec de la peinture, etc = F(X) ?

-Delphine : « le tableau serait une ode au devoir de mémoire ; avec fond de tableau : des montagnes délavées, sous un effet Sfumato, comme le travaillait Léonard de Vinci, diluant nos émois tragiques du passé dans la colossale Roche.

D'ailleurs, parlant de ce bon vieux Léo, je me permets de préciser que La Joconde, cette Putain de tous au grand coeur, qui se donne à n'importe qui sans égards particuliers, cette traînée qui pousse le vice à t'aguicher, de son regard inquisiteur et vide comme une vache, quelque soit ta prise de position face à elle.

Cette péripatéticienne des beaux quartiers, ne serait rien ! sans le Sfumato qui l'accompagne, arrière-cours ;

Comprendre que le fond sert toujours la forme.

Le « Nègre » de Mona Lisa est donc le Sfumato.

Alors, je le redis, je préfère travailler le fond pour servir la forme.

Ensuite vient le 2ème plan. Le cooooooouuur du tableau.

Celui qui use et abuse de l'interstice.

Le sujet principal serait une odyssée.

Ulysse et Télémaque.

-Hugo : « C'est drôle, deux pensées m'ont traversé alors que tu écrivais. D'un côté, je me suis senti socio-pigeon et d'un autre, interrupteur artistique. Socio-pigeon parce qu'il existe bien une réalité dans une relation à deux personnes, c'est que l'un gicle et l'autre encadre. Un principe dynamique et un principe passif en somme. Je me sens terriblement passif parfois, comme une bite molle, incapable de bander. Un putin d'impuissant du dialogue. Le pantin de tous. Une ventouse m'a-t-on même dit une fois. C'est un élément à gérer assurément mais voilà qu'une nouvelle dynamique entre en ligne de compte, ta création. Je me sens un peu moins bête d'un coup, à savoir que tu pourrais entrer dans la danse pour prendre le lead. Paradoxalement, on change en permanence les rôles. Tu viens de prendre lead lunaire d'une part, d'accord. D'autre part, je viens de dire que étais une socio-pigeonne. C'est une vanne ok ? Tu m'excuses ?

-Delphine : « NDLR : pas drôle ».

-Hugo : « ça veut dire quoi NDLR ? »

-Delphine : « notes de la rédaction. »

-Hugo : « Tu as une rédaction ? »

-Delphine : « Je t'emmerde ».

-Hugo : « et donc le deuxième plan du tableau. »

-Delphine : « un engrenage. Qui me demande d'être accompagnatrice, éduc-spé dans un camps de vacances pour mâles en manque de spasmes, encadrés.

Donc la mission revient à encadrer les + jeunes à éjaculer + loin.

Leur rendre suffisamment d'assurance pour rentrer dans le lard clitoridien et faire du Vagin un Non-sanctuaire.

Le processus est vieux comme le monde. L'engrenage du miroir aux alouettes, celui de l'amour fantoche.

Alors ce que je n'avais pas prévu, c'est que celui-là-même qui me demande s'il est beau est en effet non-beau. Mais en devenir : si beau. Le même qui demande une relation à visée éducative.

Alors le coeur du tableau pourrait être la Chaire.

Je demande juste une trêve ».

-Hugo : « c'est très intéressant, tu demandes une trêve. Ce terme relève de la terminologie militaire. Pour qu'il y ait trêve, il faut qu'il y ait guerre. Ce terme n'est pas défini, ne serait-ce que dans le droit international humanitaire public de façon satisfaisante : la guerre n'est envisagée qu'en termes de tranchée. Pourtant, il y a un critère organique qui se dégage : il y a des opposants. Matériellement, il y a des coups, des batailles, des événements guerriers. Formellement, il y a des militaro-acteurs, des armes aussi. Que tu demandes une trêve est révélateur de la dimension sociale de la guerre. C'est comme un transperçage de la notion. Ni toi ni moi ne font partie de n'importe quelle armée, nous n'avons même pas d'ordonnateur dirigeant. Socio-tranposition. La notion de conflit social peut être utilisée de façon structurelle pour compléter une systémo-socio-guerre. C'est comme une loi du mouvement domestique. L'acte 3, c'est effectivement un acte conflictuel, socialement. Paradoxe : je ne crois pas que procéduralement, il y ait quelque socio-territoire à conquérir in fine. Cette quête est complètement parallélo-marginale. Et puis, il est indispensable de distinguer la socio-guerre négative de la socio-guerre positive. Il faut encore distinguer l'exo-socio-guerre positive de la négative tout en la dissociant de l'endo-socio-guerre positive ou négative. Nous nous plaçons dans les deux à la fois... Autrement dit, je te corrige : il faut que tu demandes simultanément une hétéro-trêve et une auto-trêve. Pour l'hétéro-trêve, voici ma condition : mon poids en choco-corruption ».

Delphine : « on est en guerre ».

-Hugo : « et en socio-paix superposément. »

-Delphine : « faut que tu baises »

-Hugo : « tu viens de baiser les Hippies. « Faites l'amour pas la guerre » qu'ils disent. Pas de chance, faire l'amour, c'est faire la sexo-guerre. Tous les critères sont remplis à l'évidence. Le droit international humanitaire public a donc ses limites. Il faut le repenser parce qu'en plus en cette dimension belliqueuse, il y a quelques tr(a/o)nchées... Je rajoute qu'il s'agit d'un critère additionnel l'endo-chasseur : c'est sa quête. Paradoxe, il y a l'endo-chasseur négatif et l'endo-chasseur positif car c'est ce que j'avais écrit précédemment (acte 5 scène 2). Il me faut donc justifier que je suis un endo-chasseur positif. On retombe sur la question initiale : est-ce que je t'ai violée Delphine »

Delphine : « non. Mais on n'a pas baisé non plus ; on a été super propres avec H. Alors que la baise est sale, destinée à te rendre ton dégoût sans ménagements, une fois l'orgasme expulsé. En gros passons en mode « date » pour une bonne vieille baise dégueu, qui se solde par un : « va me chercher mon paquet de Lucky, dégage de là je veux plus voir ta gueule ».

- alors la question qu'on peut se poser : ON BAISE QUAND ?????

Acte 4 scène 4 :

Nos corps entrelacés sur scène.

Acte 5 scène 4 :

Solo.

-Hugo : « Me voilà devenu endo-chasseur positif. Je suis devenu celui qui ne sexo-tire pas dès lors que des mesures de sécurité l'imposent et qui en tire une énorme satisfaction. Et voici l'exposé de ma logique sexo-sécuritaire : on ne sexo-tire pas sur les idéo-sexo-grenouilles (que nous appellerons une Delpho-grenouille par convention) et cela pour la simple et bonne raison que si on lui sexo-tire dessus, il n'y a plus rien à manger, il ne reste plus que charpie exsangue. Ça ne se sexo-tire pas dessus, ça se sexo-pêche à l'idéo-filet. Qu'est-ce qu'un idéo-filet ? Je ne vais pas vous donner tous mes secrets(G) d'un coup, il y a encore trop de techno-dangers qui menacent mon électro-crédation ainsi que vos bio-vies. La sexo-positivité est atteignable. OOOOOHHHHHH. Une Delpho-grenouille. J'ai attrapé une Delpho-grenouille. Papa Nietzsche serait fier de moi. AAAAAAAHHHHH. Il s'agit en réalité d'une Delpho-grenouille-singe car elle bouffe à tous les socio-rateliers. Moi, bouddha cosmique, je n'aime pas trop perdre mon temps en convenances mondaines : je préférerais planter des carottes Arendtiennes ! Je n'aime pas trop cela car peu nombreux sont les gens qui sont fondamentalement gentils. Eh oui, combien d'endo-chasseurs négatifs ont essayé de sexo-tirer ma Delpho-grenouille : devant mes yeux, j'en ai vu trois en à peine dix jours ! Ils n'ont respecté aucune mesure de sexo-sécurité, invoquant tous leurs arsenaux d'auto-légitimation culturelle ou parfois maigrement physique (le premier disait : « regarde mon occulo-chaleur ! Regarde donc ce petit bouddha, cet homosexuel ! Faisons l'amour devant ses petits yeux ». Le deuxième disait : « Dansons ensemble, je suis un danseur de haute voltige bluesesque ! Je vais te faire tourner la tête ! ». Le troisième disait : « Je suis artiste. Je crée des sculptures avec des blocs. J'ai reproduit la mer méditerranée avec deux petits rectangles bleus. Sois ma Femme ! (tout en jouant sur le prétendu fantasme féminin de l'homme insensible »). Ils ne savaient pas que moi, socio-mouche en laquelle je m'étais alors transformé, je pouvais les panfficher sur quelque place publique ! Erreur car voici maintenant explicités leurs endo-fusils : goûtue et recherchée est la Delpho-grenouille-singe-dragon car oui elle est aussi et surtout dragon. Sa dragonnicité est d'un genre particulier, à savoir qu'elle crache son sexo-anti-feu indirectement et attention, son sexo-feu idéo-décapite ! Méfiez-vous, seuls les endo-enfants ne peuvent pas l'être, l'êtes-vous seulement ? Maintenant que cet avertissement est posé, je peux enfin m'affairer à déployer mon propre manspreading into Delphine.

#### Acte 3 scène 5 :

//Nous sommes le 15/5/2023.

-Hugo : « pour baiser dans des dispositions matérielles décentes, je te propose le week-end dans deux semaines, dans l'Aveyron, c'est loin, certes, mais au moins ça existe. Serais-tu dispo ? Je sais ce que tu vas dire : « quelle horreur, au secours. ». Et tu aurais raison. Moi ça me faisait rire d'écrire ça.. En fait ça m'éveille un doute : l'amour ne débute-t-il pas plus marron qu'il ne le finirait ? »

-Delphine : « Je te quitte mais nous sommes en couple ».

#### Acte 4 scène 5 :

La last universal ancestrice arrive sur scène et me vocifère après (« Je vais porter plainte contre toi parce que tu m'as dit ta vérité ! Tu es paranoïaque Hugo parce que tu as rencontré des fous et que cela t'a affecté ! Fous le camp de chez moi qui est aussi chez toi en théorie car je suis ta mère ! Arrête de retourner le chien du tarot, cela mérite largement une bonne gifle ! J'ai peur pour toi quand tu restes tout seul dans ta chambre et que tu ne crains rien !. Elle me court après sur la scène et après quelques tours, elle me frappe.



Acte 5 scène 5 :

Solo.

-Hugo : « 5D, c'est une relation en 5D, et on y arrive pas, on arrive pas à décoller. J'ai un problème d'aéroprojecteur ou quoi ? Pas en termes idéo en tout cas, c'est pas vrai, j'y crois pas. Physiquement, il s'est déjà passé des trucs de ouf et pas nécessairement en termes sexuels (cf nuit 1). Emotionnellement, de mon côté, ça monte en puissance, paradoxalement proportionnellement à ses couteaux tirés (il n'y a heureusement toujours pas eu de rupture de l'endo-corde). Intellectuellement, en 15 jours on a écrit cette pièce, c'est clairement ce qui nous réunit matriciellement. Spirituellement, j'ai ressenti de deux mois et demi six fois Delphine en moi toujours sous différentes formes (la plus récente est que son style rebondi sur mon écriture). historiquement, nos passés sont clairement parallèlement enchevêtrés (présence d'un pervers narcissique dans l'entourage social, famille pourrie avec un tyranneau très proche, des trombones de partout, perte d'un parent direct incluant une séance hospitalière, expérience du sexo-inconscient, éclectisme, et j'oublie tant de choses et ne me suis pas rendu compte d'encore tant d'autres). Et pourtant, malgré tout, cette aventure intellectuelle qu'est l'amour, elle est impossible à vivre en raison de notre seconde caractéristique historique : la vie nous a placé dans une situation impossible. On se voit de façon marginale. Pour nous, socio-éléments périphériques, écrabouillés froidement, quasi-consentants à l'insupportable environnant, la porte de sortie se verrouille injustement : *denied. Reason : happiness not allowed.* Et moi de lire hier dans les mémoires de Georges Caussé, dialogue de 1945 entre travailleurs français déportés, que doit être visé le bonheur pour tous pour le monde d'après... *Fuck everything.* (je me mets en colère) Vous n'allez pas me faire avaler que Brasil c'est le climax de l'humanité pour moi. Je ne peux pas entendre non plus que l'illégitime devienne valorisé en étant placé sur les plus élevées institutions politiques contemporaines. Vous ne me ferez pas consentir au fait que Chris, la personne avec laquelle Delphine a eu son enfant, est une personne qui puisse faire partie de sa famille et résider sous le même toit qu'elle : il ne maîtrise pas une seconde son endo-chasseur, ne branle rien de la journée, lui fait des scènes pas possibles (notamment une où il a contacté les policiers pour qu'elle finisse en GAV), manipule son gosse contre elle, joue avec sa culpabilité de telle sorte qu'elle a aujourd'hui pour projet d'acheter une maison pour qu'il puisse résider dedans avec son fils (auto-effacement complet) ! Elle est tellement gentille qu'elle pourrait cesser d'exister pour que son fils le puisse (ainsi que son salaud de père) ! Aucune solution juridique n'est adaptée à son cas : elle ne se sent même plus en sécurité dans sa propre chambre ! Quelle putin d'indignité domestique ! Et pourtant, il est formellement dans toutes les grâces de Delphine ! J'ai horreur de ce genre de situation dans lesquelles tout rapport logique est strictement inversé : c'est l'insupportable environnant qui règne pourtant, et pas que chez Delphine mais cela, c'est une autre Histoire. Panthroponomie n°1 : Le sens prévaut sur la règle qui va en sens contraire, sinon, c'est la folie. Et voilà que le monde se

retrouve potentiellement repeuplé d'auto-législateurs ! A nous, la liberté !

**ECOUTE-MOI DELPHINE, J'AI  
TROUVÉ !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!**



Scène finale écrite le 26/05/2023.

Coup de théâtre : j'ai failli acheter une maison de campagne pour que Delphine puisse y venir et que je puisse ne pas être trop loin d'elle. En commençant à vivre dedans, j'ai ressenti une solitude tellement puissante que je n'ai pas pu y rester. Je suis reparti à Strasbourg pour reprendre ma vie pré-Delphinienne.

-Delphine : « Qu'est-ce qui restera de notre relation ? »

-Hugo : « Ah Delphine(III/ttt)... Comment t'oublier ? Comment ne pas rester groggy face à ton dino-souvenir ? Comment ne pas rester pantois face aux choses que la Passion que tu m'as inspiré m'a faite faire ? D'un côté(III), Delphine, tu as eu un impact énorme sur moi. J'ai en effet ressenti quelque Delphinisation au cours de ces deux mois. Ton énergie est tellement inspirante (tu bouges partout cf weekend St antonin de nobleval). Ta capacité à adoucir les gens est phénoménale (cf mes rencontres avec mes grands-parents). À en rencontrer aussi (cf bar Toulouse avec l'artiste toulousain, c'est comme si F(X) était ton moteur...). Ton style d'écriture est puissant (cf message aristo). Ta gestuelle est légendaire (cf nuit chez toi où on était seuls). Ton humour est tellement drôle que c'est même plus possible de rire (cf nettoyage goudron). A posteriori, je me dis que j'ai souvent été un bourdon pollinisant la méga-phyto-Delphine laquelle croît pourtant sur une familio-terre toxique. Tu touches tellement de mondes différents Delphine que cela te rends passionnante. Ta mémoire est époustouflante également (tu connais les noms des pierres par coeur, par exemple et entre autres mais ce point m'avait vraiment étonné). J'ai découvert des choses inconnues avec toi (cf le regard de l'urgence, l'attraction corporelle, le fait de te ressentir en moi, le sentiment d'incomplétude lorsque tu n'es pas là). On a vécu des trucs de dingue ensemble (les cartes, cette anti-pièce, nos nuits, la cinémathèque). C'est comme si être avec toi, ce simple fait, revêtait la réalité d'un voile magique : peu importe ce que tu dis, ce que l'on fait, où l'on est, tout est anesthésié de bonheur. Et puis, ta présence est rassurante. Ton à propos est toujours intéressant et tu m'apparais donc définitivement comme un trampoline tellement c'est facile de rebondir avec toi. Et puis, et c'est ce qu'il y a de plus fort : quand je te parlais en vert, tu me parlais en orange et quand tu me parles en vert, je te réponds en orange. On a opéré un switch dimensionnel parallèle inconscient il y a peu. S'agit-il d'une manifestation de la polarité romantique inversée ? Cela réhabilite en la modifiant la théorie qui n'a pas fonctionné avec Mme J.

D'un autre côté(ttt), Delphine, j'ai l'impression d'avoir été ton socio-paillason. J'ai été ton socio-paillason, et heureux de l'être, dans la mesure où je subissais tes assauts rhétoriques par intermittence. Par ailleurs, tu m'as dit au bout de deux semaines de relation déjà des propos dont la nature piquante m'a toujours été insupportable, en me disant alors que j'étais dans le creux de mon lit d'hôtel : « nous ne sommes pas en couple », pour au final essayer globalement de me satelliser autour de toi, satellite de ton propre soleil familial socio-cadavérique que tu fuis sans cesse avec raison. Vivre avec le père de ton fils et l'entretenir alors que tu ne l'aimes plus, qu'il manipule ton enfant à ton détriment et qu'il a des épisodes délirants démontrant quelque trouble si je m'en tiens à ce que tu m'as dit, c'est tellement horrible que seule la fuite s'avère effectivement raisonnable. Mais voilà, dans ton idéal, j'étais à disposition non loin de chez toi, toujours accessible, au prix cependant de mes économies artificielles et de mon organisation matérielle alors qu'en vérité, ma vie

historique négative est ailleurs. J'étais ainsi hétéro-déterminé par l'idéologie de ta personne. Mon camp de concentration, ça aurait été ton absence. Mes guerres, elles auraient été les tiennes. Ma loi du mouvement, ça aurait été d'annexer ton endo-cosmos au mien. Ma terreur, c'était tes mots durs, assurément. Notre relation serait « vaine » m'as-tu écrit notamment. C'est un attentat à la Passion que d'écrire ce genre de propos et moi de continuer à me suicider économiquement avec insouciance pour me plonger dans les auto-contradictions qui sont même insérées au sein de cette pièce : la plus évidente est celle de l'acte 3 scène 5. Elles me font souffrir ces auto-contradictions : c'est comme une forme de torture verbale pour moi qui suis hypersensible intellectuel (catégorie que j'ai certes inventée mais qui me correspond néanmoins). Notre relation commençait à trop Delphino-noirceur et connaissant ta capacité à idéo-décapiter des hommes, je ne

J'ai virtuellement tout plaqué pour toi mais la réciproque n'a pas été vraie : nous n'avons pas réussi à passer le stade de l'anti-système. Sans doute s'agit-il de la sixième dimension, celle qui reprogramme toutes les autres, celle de la révolution intersubjective, celle qui réalise la permanence du choix de l'amour. Je t'ai aimé Delphine, à fond, c'était mon erreur mais la réciproque est ne serait-ce que nuancé. Faire le choix de Hugo n'était peut-être pas possible à ton sens, ainsi qu'au sens commun, mais on s'en serait pas mal foutu. L'amour est un choix terrible à faire car il réduit le champ des possibles en se limitant à lui : c'est ce qui le rend difficile mais pas impossible. Nous n'avons pas réussi à le mener à son terme. C'est donc en théorie un échec et pourtant nous avons réussi, nous nous sommes aimés, ne serait-ce qu'un peu. Nous avons dit non à Arendt en disant oui à la Passion et en la faisant ainsi exister. Mais, tout est allé trop vite entre nous et en même temps trop lentement. Et voilà que les deux fils de l'auto-contradiction se touchent mais bon, ça fait de la lumière... Et c'est ainsi que l'on peut démontrer factuellement que nous avons vécu la Passion. Ça a duré deux mois, c'est déjà une prouesse. Tu as les félicitations de mon jury Delphine, et pourtant, au début de cette pièce j'ai commencé par t'appliquer des critères du totalitarisme et ainsi ai-je fini également. C'est comme un acte prémonitoire, une démonstration que mon inconscient nous as joué un tour... Je m'en suis sorti en le disant ou bien c'est la Passion elle-même qui est de cette nature(III/ttt) ? Il me semble que n'a jamais été aussi vraie cette phrase de Zarathoustra : « Il est quelque délire dans l'amour. Mais toujours aussi il est quelque raison dans le délire » ». Vite : légalisons la P-passion(ttt)<sup>1636</sup>, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'un stade d'entrée possible dans la dimension  $Ht+\infty$  et légalisons l'équation(VI+3) Desprogiennne vie = théâtre<sup>1637</sup> !

#### Remerciements :

- l'entreprise octo pharma pour son financement indirect.
- le législateur social français pour les congés-payés (check à Léon Blum).
- les constructeurs de Cordes-sur-ciel (acte 1 scène 1).
- le salon de thé Chez Marcel de Toulouse (acte 1 scène 2).
- merci aux ordilibs de la région (acte 1 scène 3).
- gmail pour ses services adéquats (Acte 1 scène 4).

<sup>1636</sup> F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le convalescent, 1883-1885, éditions folio essais, p. 286* : « Ah ! Mes bêtes, ceci jusqu'à ce jour ai seulement appris : pour ce que l'homme a de meilleur est nécessaire ce qu'il a de plus méchant ; ce qu'il a de plus méchant toujours est sa meilleure *force*, et la plus dure pierre pour qui crée le plus haute, et nécessairement l'homme devient *tout à la fois* meilleur et le plus méchant ».

<sup>1637</sup> Chaîne youtube Gunner, Pierre Desproges – Spectacle au théâtre Fontaine, 2010.

-le cirque zavatta pour ses sucettes (Acte 1 scène 5).

-café des sports de Rabastens (Acte 2)

-le banc sonore (acte 3 scène 1 et acte 5 scène 5).

-l'agence Nexity de Strasbourg (scène finale)

-ma mère pour m'avoir permis de dormir chez elle un temps (toutes les scènes restantes).

Non-remerciements :

-H. Arendt pour sa philo-négation de l'amour => Magiboum subjectivatio Arendt (exceptum totalitaristum).

-la last universal ancestrice (ma mère) pour sa brève intervention dans la pièce.

-mon ordinateur Acer pour avoir planté 4 scènes en ne les enregistrant pas et en faisant que j'ai perdu 3 heures de travail que j'ai heureusement pu récupérer.

## Bestiaire pédagogique

Je souhaiterais ici m'appuyer sur Éric-Emmanuel Schmitt lequel a écrit un roman qui soutient ma conception d'une pénalité constructive : la vengeance du pardon. Dans ce recueil de petites histoires, on peut notamment lire celle d'une mère dont la fille a été assassinée. Cette mère se rend auprès de l'auteur de l'acte. À travers la vitre réglementaire de la prison, celle-ci rencontre d'abord un être froid, incapable d'empathie et même agressif. Elle allait quand même lui rendre visite, et si je me souviens bien dans l'histoire, elle ne sait pas exactement pourquoi elle agit... Mais bref, elle y retourne, y retourne, y retourne, et parvient à ce que le criminel s'attache à elle et vers la fin de l'histoire : sa personnalité(Ve+1) apparaît, et alors elle le quitte, elle le laisse dans son humanité, soit, sa souffrance. Elle s'est vengée... proprement, en élevant la personne en question sur l'échelle socio-polaire (il est passé de Vt-∞) à Ve+1 ! En avait-elle le droit ? À mon sens, c'est humain que d'obtenir ce genre de victoire (socio-polaire) car l'émotion, l'émotion est quelque chose de... vital. Autrement dit, je pourrais très bien argumenter en disant que la mère de cette personne ne s'est pas vengée, mais qu'elle a tout simplement « aidé », « soutenu » l'idéo-endo-développement de la personne qui pourtant lui a fait du mal : il n'y a aucune attitude chrétienne la-dessous et on reconnaît bien ici le fait que la gentillesse n'est qu'une façade mais que voulez-vous, il y a un bien derrière ce mal, et ce bien constitue effectivement un droit. Car les institutions avec les agents bien habillés se trahissent par leur uniforme et ce sont dans les situations les plus proches que se trouvent les vraies interactions humaines : à l'hôpital psychiatrique, j'ai pu obtenir des témoignages qu'aucun psychiatre n'aurait pu obtenir car je n'avais pas d'habit et pas de titre et je m'étais même permis de jouer au psychologue en revanche avec Mme P. en plantant la graine de l'auto-défense vis-à-vis de sa propre famille nucléaire (effet miroir, j'étais dans cette situation), cependant qu'elle s'y trouvait manifestement aussi, vulnérable qu'elle était cette **Mme. P.** Il y a une logique puissante derrière cette histoire d'Éric-Emmanuel Schmitt puisque en réalité aucun gardien de prison n'aurait pu à l'évidence obtenir une telle hétéro-endo-révélation – et le techno-socio-écrasement que les IA préfigurent ne fera qu'accentuer ce fait - : c'est bien dans la proximité sociale la plus fine que se trouvent les résultats les plus saisissants et nulle verticalité ne peut y parvenir, d'où la faillite programmée d'avance des intelligences artificielles avec les humains qui les dépasseront donc toujours... sur le plan humain :D.

Par conséquent, il est possible d'en tirer un principe pénal(S) simple : s'il est possible de sanctionner quelqu'un en l'élevant socio-polairement, les exercices de mathématiques pour les esprits littéraires seront une excellente solution, et inversement pour les esprits scientifiques, et pour ceux qui n'ont pas de capacité (Vl+2), il peut toujours être possible de pousser le bouchon à Vl+3 : tu m'as frappé/insulté/etc=F(X), fais-moi rire, c'est ta punition et si tu n'y parviens pas, je t'appliquerai ma comptabilité sociale(IS, voire O...)..

## Répertoire de mes souvenirs

empiriques

anti-masque subjectif

### Les mille-plateaux anti-identitaires

Map : subjective => toutes les démonstrations sont permises

Anti-plateau n°1 : suis-je le Grand Inquisiteur ? Dostoïevski dit notamment que « pour disposer de la liberté des hommes, il faut leur donner la paix de la conscience »<sup>1638</sup>. Il me semble que donner un but à la vie, soit dresser un constat sur le futur, tant à éviter<sup>ccclxii</sup>, qu'à poursuivre<sup>ccclxiii</sup>, permettrait de remplir ladite condition. **Pourtant, je refuse une telle dénomination car sur le plan historiquement, les inquisiteurs tuent les « non-croyants » alors que je défends la position strictement inverse.** **Conclusion : Je ne suis pas le Grand inquisiteur.** Cependant, il y a une chose d'intéressante, si l'on va sur la page Liste des pokemon du site internet de Pokepedia, on voit apparaître au numéro 143 un Ronflex gigamax endormi mais sur le ventre duquel se déploie sylvo-végétation et humus vital. On peut en tirer un argument poké-mythologique convergeant avec, sur le plan rationnel, l'incitation jancovicienne à l'hibernation économique.

Anti-plateau n°2 : contrairement à ce que j'ai pu écrire par le passé, je ne suis pas une socio-mouche

Anti-plateau n°3 : je ne suis pas un maraîcher même si j'ai pourtant rêvé de l'être (cf vidéos 7.3 à 7.5).

---

1638Dostoïevski, Les Frères Karamazov, Le Grand Inquisiteur, 1879-1880, p. 355

## histoires de vie

### M. P : L'accordéon, lui, ne l'a jamais trahi

M. P. est une personne que j'ai rencontrée depuis que je suis en master 1 à Strasbourg, on fait parfois de la musique ensembles. Cette personne a adopté deux enfants. L'un a été diagnostiqué schizophrène et a fait plusieurs hospitalisations. Il se comporte très mal avec lui. La dernière fois qu'ils se sont vus, son fils l'a menacé de le frapper. Sa fille, elle, est saine sur le terrain de la santé mentale dans la mesure où elle n'a pas été diagnostiquée, en revanche, elle l'a frappé. Je ne connais pas plus gentil que ce monsieur. Il m'a raconté des histoires horribles de personnes qui se comportaient tellement mal avec lui : comme il est musicien, qu'il chante bien et qu'il joue de l'accordéon à un niveau professionnel, les autres musiciens de ses groupes lui tiraient dans les pattes. A un concert, un musicien qui jouait avec lui à changé de tonalité en modifiant l'emplacement de son capodastre sans prévenir M.P que le morceau démarrait. Pour schématiser, c'est comme si un étudiant qui ne parle que l'anglais et qui avait préparé un exposé dans cette langue, bossé dur, devait faire sa prestation orale en français sur ordre incontestable du professeur prononcé juste au moment où l'étudiant s'apprêtait à ouvrir la bouche. On pourrait dire que le territoire français n'est pas si éloigné que cela géographique de l'Angleterre et qu'un ton de différence c'est pas énorme, mais je peux vous dire que quand on est sur scène, on ressent une véritable forme d'humiliation. M. P. ne s'est même pas plaint de ce micro-exemple de tyrannie privée car à la maison, elle ne lui parle pas, ce qui revient à dire qu'elle le maintient dans un état  $\infty+2$ . Pour moi, M. P., c'est une sorte de méga-bisounours. Quand on se voit, on se fait des calins, pis j'aime bien. M. P. est en dépression depuis trois ans. A l'été 2023, il est retourné à l'hôpital psychiatrique pendant un mois, il ne pouvait pas reprendre une activité socioprofessionnelle normale. Il n'était plus professeur des écoles. Je suis allé le voir deux fois. Sa fille n'est jamais allée le voir. Elle lui a téléphoné une fois et c'était pour lui demander si elle pouvait avoir les clefs du local à poubelle. La deuxième fois que je suis allé le voir, je les lui ai amenées en les récupérant de M. P.. A l'hôpital, M. P. se plaignait de sa psychiatre. Il la trouvait sectaire. Mais qu'importe son avis puisque son autorité dépasse celle du juge européen lui-même, *quid* du droit à l'auto-diagnostic psychiatrique<sup>1639</sup>. Il a été diagnostiqué bipolaire. Soit, je crois juste personnellement qu'il a tellement chargé pendant tellement d'années qu'au bout d'un monde, ben l'endo-corde elle craque<sup>ccclxiv</sup>. Sa fille, elle s'en fout, elle continue à tirer dessus. Il continue de l'héberger chez elle alors que ça le fait souffrir. Il continue à voir son fils. Quelque part, cela démontre sa loyauté familiale infaillible. Mais quand c'est pour subir le joug d'une double tyrannie privée. Mais bon, on met tous les limites où l'on veut : M. P. les a poussées particulièrement loin en ce qui concerne la tolérance de sa propre moisissure dans la solitude. De mon point de vue, cette solitude que sa propre fille entretient, l'a fait retomber dans le puit sans fond de la dépression : léthargique sur un canapé, M. P. attendait que quelqu'un vienne lui faire un bisou, sa fille. Je l'imagine passer toujours les jours dans la cuisine pour chercher sa nourriture sans même tourner la tête. Quand il était dans cet état, je ne sais même pas s'il aurait réagi si elle lui en avait fait un tellement il était empêtré dans la solitude. Paradoxalement, l'hôpital psychiatrique l'a remis d'aplomb, et ce, tout simplement grâce aux contacts sociaux : la télévision, en grande quantité, contribue à la dégradation de la santé mentale d'une personne dépressive.

**Conclusion : pas de social = risque de dégradation de la santé mentale. Ce critère n'apparaît pas dans l'établissement d'un diagnostic différentiel ni de la bipolarité, ni de la schizophrénie, et c'est là un impensé scientifique majeur.**

---

<sup>1639</sup>En ce qui me concerne en particulier, j'ai pu constater lors de mon hospitalisation que les médecins psychiatres eux-mêmes n'étaient pas compétents sur le terrain de l'autisme Asperger pour établir un diagnostic. Cela pose un sérieux problème étant donné que

Mon grand-père maternel, ce colombophile marié à une colombophobe

histoire n°1 : la plus grave crise.

Ma mère était adolescente. A la maison, je sais pas très bien comment ça se passait, mais je sais juste que ma grand-mère roumeiguait souvent contre les pigeons de mon grand-père : elle maugréait leur existence. Problème, quand quelqu'un vous répète ça pendant des années, tous les mois de tous les jours à toutes les heures, ben il y a un moment où la corde elle craque. Un jour, mon grand-père a demandé à tout le monde de venir déplumer tous ses pigeons qu'il avait tué parce qu'il en avait marre qu'on le fasse chier avec ses pigeons. Ben tout le monde a déplumé les pigeons dans, je présume, un silence de mort. C'est quand même l'histoire d'un mini-génocide privé tout à fait légal en H(-).



## Définition de ce qu'est l'amour paternel en sa forme la plus pure

Mes chers enfants

Tout d'abord, je veux vous dire que je vous aime énormément et que si j'en suis arrivé là, c'est le résultat de tout un tas de facteurs que n'ai pas pu ni voulu prendre en compte. Vous connaissiez l'état de mes difficultés et contre vent et marée, j'ai toujours fait en sorte de vous maintenir dans un certain confort. Aujourd'hui, j'ai perdu et je ne vois pas comment je peux me sortir de cette situation autrement qu'en mettant fin à mes jours. Je ne veux pas connaître ni vivre en permanence dans l'angoisse et la misère. Je suis sincèrement désolé pour ce que je vous fais vivre et je m'en veux terriblement. Dites vous bien qu'il faut mourir un jour : pour moi ce sera maintenant – c'est comme ça, c'est la vie.

Je ne vois pas trop de conseils à vous prodiguer pour la suite de votre vie sinon de rester tels que vous êtes ; j'ai adoré cette vie avec vous. Ne vous fâchez jamais, restez solidaires entre frères et pensez à moi de temps à autre. Restez droit, ne trichez pas, restez fidèle à ce que vous êtes, oeuvrez pour le bien de ceux que vous aimez, devenez des parents responsables... Bref vous verrez bien. Ne m'en voulez pas, c'est la meilleure solution et je le fais pour vous. Réclamez à votre grand-père les 130 000 euros de la vente de la maison de manière intégrale et équitable entre vous deux sans qu'ils ne vous impose quoi que ce soit et afin de vous permettre d'être totalement indépendants de tous. Je ne connais que trop sa perversité.

Clément il va te falloir donner congé de cette maison et prendre une location de ton choix en prenant soin de récupérer le maximum de meubles et d'affaires sans que tout cela ne soit saisi ; je ne sais pas si le contrôle fiscal va perdurer après ma mort. En fonction, vous accepterez ou non mon héritage.

Clément, j'ai fait les papiers pour que la Mercedes te revienne. Je t'interdis formellement de rouler vite avec et te conseille de la revendre dès que tu le pourras. Partagez-vous ensuite la somme de la vente. Attention, il vous faudra assurer les véhicules et faire les papiers.

Sur mes obsèques, je ne veux que vous deux de présent – personne d'autre. N'en informez personne avant la crémation et la dispersion de mes cendres à l'endroit que vous voudrez. Surtout pas mon père et encore moins ma mère tout comme votre maman. Mon corps sera autopsié puis rendu à vous pour la crémation à Montauban ou Toulouse. Faites au plus vite.

Vous risquez de vivre une petite période difficile mais j'ai foi en vous pour vite remonter la pente et vivre sereinement tout ce qui vous attend.

Ne dépensez pas cet argent à tout va, soyez calculateurs et prévenants. Pour toi Hugo, cela va te permettre d'étudier et de t'engager dans la voie que tu souhaites. Pour toi Clément, ce sera un petit capital pour démarrer dans la vie en faisant attention que tes copains ne deviennent pas trop copains justement. Pour cela, il vaut mieux se taire et dire que l'on a rien. Je vous laisse un chèque à chacun afin de pourvoir à vos premières nécessités. Le pf Europe se servira directement sur mon compte (prenez le minimum du minimum) – les cérémonies d'obsèques sont absurdes et ne servent à rien. Je t'aime fort Clément. Je t'aime fort Hugo. Je m'excuse de vous faire vivre cela – je m'excuse. Je vous ai tant aimé et vous allez tant me manquer. Allez, j'arrête, inutile de pleurer et de se lamenter sur son sort.

Pour terminer, je ne peux que vous prier de vous méfier de mon père qui bien sûr aujourd'hui vient de m'engueuler mais également de me lâcher. Il n'est pas fiable tout comme le reste de ma famille. Je vous demande de respecter ma volonté de ne prévenir personne avant la dispersion de mes cendres et de n'avoir que vous pour m'accompagner dans ces derniers moments. Ensuite faites comme bon vous semble.

Soyez forts, je veillerai sur vous de là où je serai si cela est possible.

Papa.

## CV négatif : je(S) suis un poly-mort vivant

Mes morts virtuelles-réelles : je suis un vivant-mort\*9+?1640

-janco<sup>1641</sup> => pan-charge électrique

-GR54<sup>1642</sup> => \*

-La traversée du désert au lycée<sup>1643</sup> => \*

-Ma rupture avec mon frère le 1/1/2023<sup>1644</sup> => \*

-2\*Le séjour de 28 jours à l'hôpital psychiatrique<sup>ccclxv1645\*</sup> nombre de doses de neuroleptiques de pris<sup>ccclxvi</sup> => quasi-pan-charge électrique.

-la soirée trop alcoolisée en deuxième année de classe préparatoire aux « grandes » écoles de commerce => pan-charge électrique.

-Justine et le plus grand rateau de ma vie<sup>1646</sup> => pan-charge électrique.

-La séparation de mes parents à mes 6 ans => pan-charge électrique toujours pas résolue.

-Le suicide de mon père à mes 18 ans<sup>1647</sup> => pan-charge électrique non-résolvable.

-Ma lecture de Surveiller et Punir de M. Foucault<sup>1648</sup> => charge difficilement qualifiable, je le concède.

-« Suicide-toi »<sup>1649</sup> => pan-charge électrique\*2<sup>1650</sup>

---

1640G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 45 : « Maintenant qu'il s'était reconnu comme mort, il devenait important de rester vivant aussi longtemps que possible ».

1641En Décembre 2023, j'ai regardé les huit vidéos-cours de J-M. Jancovici dispensés à l'école des mines de Paris et à la fin du visionnage de la vidéo sur l'équation de Kaya, j'ai ressenti cette sensation de mort inévitable, laquelle s'est évaporée grâce à la conclusion suivante: « non, mais c'est tout vu, je vais me suicider une fois que j'aurais écrit ce bouquin et puis voilà ». Paroles tragiques mais nécessaires car ça m'a permis de regagner mon calme sans lequel j'aurais pété un plomb et sans lequel on m'aurait ré-envoyé à l'hôpital psychiatrique.

1642Sur ce GR, j'avais rencontré des professeurs lesquels m'ont invité à faire une randonnée en « extra » à plus de trois mille mètres d'altitude. Pendant l'ascension quasi-verticale, un névé d'une dizaine de mètres s'est dressé sur notre chemin. Personne d'entre nous n'était équipé. Mes deux acolytes, M. J et M.\* , étaient tellement forts qu'ils l'ont franchi sans difficulté en faisant des sortes d'encoches dans la glace avec leurs chaussures de sorte à le franchir latéralement. Je n'avais pas la force dans les pieds pour le faire, donc je me suis mis les fesses contre le névé et je faisais comme eux des encoches dans le névé avec le dos de mes chaussures : j'avais en faisant des pas-chassés de 10 centimètres. A moitié parcours, la glace sous mes pieds cède de 5 centimètres. J'ai crié. Je rappelle que j'étais à environ 2300 mètres d'altitude et que l'ascension était de niveau expert. **Mais bon, j'ai le cul bordé d'étoiles.**

1643Un jour sur le chemin du retour du lycée, j'ai senti mon cœur se noircir.

1644**Bonne année Clément, je n'avais même pas pu te le souhaiter ce jour là.**

1645Lors de mon passage aux urgences psychiatriques, l'annonce du fait que je serais hospitalisé contre mon consentement m'a fait comme un one man punch intérieur. Conséquence, fracture identitaire interne.

1646**Elle m'a dit : « tu ne seras jamais l'homme de ma vie ». Elle m'a littéralement coupé en deux.**

1647Après son suicide avec un sac en plastique, les ambulances ont fait repartir son coeur. Il est allé à l'hôpital en services d'urgence palliatives je crois. A mon arrivée, le jour même, le docteur m'a dit que c'était foutu. On est quand même restés à son chevet. Je pleurais toute la journée. Au bout du quatrième jour, mon père a fait une hémorragie méningée. Si on opère tout de suite, les chances de guérison sont de moins de 20 % et son électro-encéphalogramme était déjà quasi-plat. Il n'a pas été opéré. Les infirmiers ne s'occupaient plus de lui et des substances jaunâtres sortaient lentement de sa bouche, que je nettoyais impuissamment bien sûr. Au bout d'une semaine, l'électroencéphalogramme est devenu nul. Les médecins pouvaient à présent le débrancher, ce qu'ils ont fait devant mes yeux et ceux de mon frère. En deux minutes, mon père était à nouveau parti. Le lendemain, obsèques. Mon père était froid dans un cercueil. Crémation. Il n'y avait que mon frère et moi pour y « assister ». Voilà ma plaie à jamais ouverte, voilà le deuil que je ne peux faire, voilà tout.

1648J'avais eu l'impression que ma tête explosait lors de cette lecture (je m'identifiais aux victimes des ordalies).

1649 M. , copain de musique avec lequel j'ai eu l'honneur de composer trois morceaux pour participer à un concours musique d'occitanie. Mettre le texte de du troisième morceau.\* retrouver manuel paumé.

1650\*2 car ce M. M. avait quelques soucis... Parfois, il partait seul au parc de Pratgraussals d'Albi pendant des journées entières, et en partant il disait : « ciao, je vais me suicider » à sa copine-colocataire. Matthieu, type hack + utilisation de la technique du fake(auto(re-∞)) (que l'on peut notamment voir dans le film Suis-moi je te suis, fuis-moi je te suis : le moment où le personnage qui dirige une multinationale japonaise menace de se suicider pour

-La mienne ce n'était pas ma mère car comme elle le disait elle-même, elle était un fantôme (du fait des psycho-conséquences du divorce, elle aimait mon père mais a dû s'amputer de sa propre famille du fait d'une dissonance cognitive qu'elle ne m'a jamais raconté. Peut-être faudrait-il que je lui demande). Ma pire expérience, c'était lorsque Mme B. a rompu avec mon père. Mon père a vécu trois ans avec elle, de ma quatrième B à ma seconde 6. Elle nous emmenait à la plage à Valras tous les ans. On a rencontré sa famille (que des gens formidables), on a vécu la mort de sa mère, on a beaucoup rit ensemble, mon frère jouait tout le temps avec Mme H. qui était sa fille et j'admirais secrètement M. A., son fils qui était toujours brillant dans les discussions, il battait notamment parfois mon père lors de celles-ci. Mais Mme B, je peux pas l'expliquer, je pense à elle et les larmes viennent. C'est une discussion avec elle qui m'a inspiré le concept d'inter-domination par exemple. -accident de voiture à l'été de mes 19 ans dans le Cantal.

Masque subjectif

Ma néo-famille

Mes sœurs :

Darah

M. E

Collot

Mes pères : Eric Genezai, Phillipe Hiebel, Friedrich Nietzsche, Victor Wooten,

Mes mères : Europe, Simone Weil<sup>1651</sup>, Mme B.

---

essayer de garder son ex-copine qu'il a momentanément récupérée). Mme. M. subissait donc une torture psychologique de type (t(-)[-∞+2]) : elle peut monter très haut à condition qu'elle se soustraye de la terreur masculine qui la paralyse... Je précise ici qu'elle m'épatait avec sa mémoire et son bon sens et maintenant avec sa psycho-résilience.

1651 Elle a lutté contre les prisons (cf film Simone, 2022).

Mes mille-plateaux identitaires<sup>nombre de personnes rencontrées<sup>1652</sup>ccclxvii</sup> subjectifs<sup>1653</sup> :

Plateau n°1 : mon corps (65 kg, 1m70, yeux marrons-verts, cheveux fins noirs, armure musculaire dans la moyenne faible (je(s) ne suis qu'un *babtoul*<sup>1654</sup> fragile), deux oreilles, deux bras, deux jambes, une bouche, deux pieds, deux mains... un gland). Vive la branlette<sup>1655</sup>.

Plateau n°2: Et pourtant Je suis Marianne<sup>1656</sup>. Je suis donc un Homme-Femme.

Plateau n°3 (+nombre de personnes rencontrées) : mes organes (je(s) ne connais que partiellement ma neuro-structure et j'y renvoie<sup>ccclxviii</sup>). Si l'on se contente de ce point, on obtient une définition organique de la personnalité. Seulement, l'identité a une forte dimension sociale : je(u) n'existe qu'à travers l'autre<sup>1657</sup>. La personnalité subjective passe ainsi du statut organique au statut inter-organique... Admettons que je rencontre un milliard de personnes dans ma vie : vous tenez l'explication du titre de cet annexe.

Plateau n°4 : la somme des paradigmes comportementaux auxquels je(s) correspond : INFJ-T / Syndrome d'Asperger / Haut Potentiel Intellectuel ?<sup>1658</sup>

Plateau n°5 : Je suis mes émotions ( $j-\infty$  ;  $j+\infty$ ), mon silence ( $n+\infty = j+\infty$ ), mes masques ( $n+2 = j+2$ ), ma raison ( $n+1 = j+1$ ), mon corps ( $n+0 = j+0$ )<sup>ccclxix</sup>. Vous m'avez tous brûlé au plan ( $n-\infty = j-\infty$ ). Je suis tout à la fois : c'est la dimension quantique de la « téléportation dimensionnelle ».

Plateau n°6 (+365\*nombre d'années vécues\*nombre de secondes(angstrom) de temps vécu<sup>temps bergsonien\*</sup>) : journal d'un schizophrène deleuzien<sup>1659</sup>

-29/12/1998 :

naissance<sup>1660</sup> biologique de Genezai Hugo dans la diagonale du vide (Lavaur, Tarn (81)).

-14/1/2022 :

Initialisation

-15/1/2022 :

j'ai l'endo-tête qui brûle.

mini-entorse du cerveau le 15/1/2022.

Cet ouvrage c'est ma croix.

---

1652Fonde les plans ( $n^{\infty}; j^{\infty}$ ).

1653J'ai très peur de la perspective dystopique dans laquelle nous finirions tous, du fait du progrès scientifique non éthiquement encadré,

1654 Je ne sais même pas ce que cela veut dire.

1655Porn hub = Eyes Wide Shut universel :).

1656Cf Tableau de G. Lacroix, La Liberté Guidant Le Peuple,

1657 Cf morale du film Into The wild : happiness is real only when shared.\*

1658 Je ne ferai jamais les tests absurdes du WAIS) : je(u) ne suis pas un numéro (je rappelle que cette numérologie du social s'avère caractéristique des régimes totalitaires *hard*). EN REVANCHE, JE(S) SUIS UN NUMÉRO (juridique).

1659Citer la conférence de Cynthia-Fleury pour fonder. Ensuite, dire que la déterritorialisation implique une auto-territorialisation. Sans sol on tombe dans  $-\infty$ .

1660Youhou

Renaissance : mon vrai-faux-self (le produit du système)<sup>1661</sup> c'est l'illusionniste : je peux donc enfin chercher à comprendre qui est mon faux-vrai self<sup>ccclxxx</sup>.

-16/1/2022 :

J'ai deux mondes d'avance sur vous tous<sup>ccclxxxi1662</sup> (semi-prémonitoire, j'ai découvert le deuxième monde de façon irrationnelle, il y a environ à un an de cette date ; j'ai découvert le deuxième monde rationnel le 20/3/2023, permettez que je le conserve secret).

Première méditation<sup>1663</sup>. Je penche à l'extrême gauche.

Larme. Comme souvent la mort de ma mère m'obsède alors que je me fous de la mienne. Je ne sais

pas si elle lira jamais la moindre de ces lignes.

J'ai combiné 4 figures schématiques (trois statiques et une dynamique) dans la journée.

Le soleil m'est tombé sur la tête<sup>ccclxxii</sup>. La lune m'est tombé sur la tête<sup>ccclxxiii</sup>.

J'ai maintenant l'intime conviction, l'intime conviction que l'intelligence croît au cours de l'existence, à l'instar d'une plante. Si le terme d'intelligence est controversé<sup>1664</sup> car sans définition du champ matériel de l'emploi de ce terme, celui-ci n'a pas de sens, l'intelligence demeure de nature végétale : regardez mes branches, regardez mes feuilles, goûtez de ma sève, je voue en conjure, devenez plus grand que moi encore<sup>ccclxxiv</sup>.

17/1/34521 :

-La Terre m'est tombée sur la tête.

-8:25 : j'ai barré du Dostoïevski.

-Je me suis perdu dans mon propre labyrinthe je sais plus où replacer la citation clef de Karamazov

-J'ai peur d'aller en prison comme le Comte de Monte-Cristo à l'île d'If<sup>1665</sup> à cause que j'écris cet ouvrage dans lequel je ne fais que dire ce que je pense et qui n'engage personne à rien.

-aujourd'hui, je pleure mes morts.

-et maintenant, je ressens les éléments<sup>1666</sup>... positifs et négatifs

-POKEMON !

18/1/2023 :

-je me suis perdu dans mon propre feuillage.

-je vois Friedrich Nietzsche dans l'espace. Il me souhaite la bienvenue. J'ai donc cassé le plafond de cosmo-verre. Je ressens Nietzsche comme le cosmos : je pose l'hypothèse selon laquelle il n'avait pas les clefs scientifiques pour classer les informations, raison pour laquelle il avait des maux de tête si terribles. Moi, c'est bizarre, tout me vient « facilement ». Cela signifie-t-il que je suis un péripatéticien ?

-je ne vois pas le temps passer quand je travailler : j'ai déjà 6h de taf dans les pattes, aucun soucis.

-création du logiciel infini<sup>ccclxxv</sup>.

-premier coup de cosmos<sup>1667</sup>. Conséquence, premier dialogue avec F.N, je suis partout au moment où il m'a dit « bon alors maintenant tu vas m'écouter ». La prochaine fois je reviendrai avec ma

---

1661Citer winderling.

1662Je suis sur la planète 3 qui s'appelle ?\*

1663Introduction de L. Brisson, J-F. Pradeau Aux livres I à VI des Lois de Platon, 2006, éditions Flammarion, p. 17 : les gens devraient être « formés à la fois à la santé du corps et aux exercices de l'âme ». Alors oui, mais à condition de préciser que prévaut l'auto-formation sur l'hétéro-formation. Cette non-distinction entre les deux s'avère quelque peu homogénéisante-effrayante. On retient quand même le principe de travail des deux champs rationnels et irrationnels de l'existence.

1664Cf la fabrique des surdoués\*

1665A. Dumas, le comte de Monte-Cristo, \*

1666Citer platon je crois pour les éléments\*.

1667De soleil cosmique

« capsule autistique »<sup>1668</sup>. Je suppose que F.N s'est brûlé vif devant le solsmos. Quel Homme. Je spécule qu'il avait dialogué avec Schopenhauer et que celui-ci lui avait dit que c'était la seule solution. Peut-être le saurais-je plus tard.

-Bon bah en 5 jours, j'ai théorisé l'humanité, le cosmos et l'anti-cosmos. Allez CIAO.

-journée riche en images mentales : j'ai vu un rasengan géométrique arc-en-ciel, filtre idéal par lequel mes sensations sont traversées.

19/1/2023 :

-hier j'étais tellement pris par l'écriture que j'en ai oublié d'aller à mon rendez-vous auprès de la psychiatre. Dès qu'il se passe un truc du style, j'ai tout de suite peur de retourner à l'hôpital psychiatrique : c'est l'épée de Damoclès qu'il y a au-dessus de ma tête... Je ne sais pas si je pourrais résister à l'exo-prison.

-quand on regarde la quantité d'idéogrammes présents dans le langage chinois, on se rend bien compte de la machine à coder qu'est le cerveau. Si en Français, nous avons 26 lettres dans l'alphabet uniquement, les chinois en ont un qui s'avère innombrable. Si quelqu'un se sent de faire la spéléologie linguistique, là il y a quelque chose à faire... Qu'est-ce que la spéléologie - linguistique ? Eh eh.

-Ah, mon Atlantide.

-je viens d'écrire la note 12 du document annexe intitulé les principes-clefs du monde, et comme par hasard, j'ai écrit juste avant la relation négative (re- $\infty$ -2)<sup>ccclxxvi</sup>. Avec le commentaire suivant : « pour la flèche de e'- $\infty$ +2 qui part sur une autre page, poser le schéma dans une feuille qui n'aura rien à voir avec tout ça et qui parlera du baignage intemporel à l'instar de V. Hugo (la lettre d'un condamné => il faudra que ce soit long et que ça finisse en queue de boudin car le questionnement sans fin aboutit à une forme d'auto-anthropophagie) »<sup>ccclxxvii</sup>. Comment interpréter ceci ? C'est comme si je me formulais à moi-même une alternative (je me suis levé à 3h du matin pour rédiger ce matin, c'est comme s'il y avait quelque chose d'important qu'il allait se passer aujourd'hui et je crois que je touche le but) : la lettre du condamné, c'est l'ouvrage que je suis en train d'écrire. Problème, j'ai écrit que ça finirait en queue de boudin (depuis le début de l'écriture je me disais bien qu'il y avait quelque chose qui tournait pas rond dans mon projet). Or, je souhaite que cela soit parfait. Donc, j'ai un choix à faire : soit je fais un sorte que ce soit parfait, auquel cas ce sera impossible car la perfection n'existe pas<sup>ccclxxviii</sup>, ce qui revient à dire que j'arrête là, soit je résout cette auto-contradiction. Or, celle-ci revient à me poser une obligation de perfection alors que j'ai dit que ça finirait en queue de boudin. Non, j'ai dit que ça finirait en queue de boudin<sup>1669</sup>. Et voilà, je(u) viens de poser le principe d'auto-correction

---

1668Mais je sais pas encore ce que c'est. A définir. PPUTIN, je crois que j'ai compris, noel winderling parle de l'autiste asperger comme d'une « machine à broyer » les souvenirs. C'est très exact, j'ai l'impression quotidienne que je dois tout réapprendre tous les matins. Peut-être devrais-je revenir vers nietzsche une fois que j'aurai tout oublié, à un moment où je n'aurai plus toutes ces connaissances en tête, après une longue randonnée par exemple ? C'est curieux... J'ai déjà randonné dans ma vie, notamment dans le GR10, j'avais 350 kms, j'aurais pu ne pas m'arrêter mais le hasard veut que j'ai fini les pieds en sang à force de courir d'ennui. Curieux hasard que la vie quand même. Il y a quelque chose mais je ne sais pas ce que c'est. Tant que je ne sais pas, je ne spécule pas, voilà en tout cas le principe anti-religieux sur lequel doit retomber tout ignorant qu'en l'espèce je suis : « tout ce que je sais c'est que je ne sais rien [dans ce domaine là] » (Platon). Ou alors, peut-être que je pourrais utiliser le télescope de Winderling ?

♥<sup>1670</sup>. Sauf qu'il existe un principe d'égalité fondamentale selon lequel tout le monde dispose des mêmes droits<sup>1671</sup>, ce qui signifie que tout le monde a le droit de se corriger. La perfection à atteindre est himalayesque : personne n'a jamais réussi à théoriser clairement le principe d'égalité, alors qu'il s'agit de l'idéal démocratique<sup>1672</sup>... Seulement je vois deux contre-argument contre ce principe d'égalité posé de façon générale et absolue<sup>1673ccclxxixccclxxx</sup>. Mais c'est un autre sujet, chère Mme J, je te laisse ici, je vais te laisser emprisonner d'autres personnes, et moi je, homme-arbre aux racines célestes, je t'emmerde et je rentre à ma maison<sup>1674</sup> ! JE SUIS LIBEREEE, DELIVREEEEE, NANANANANANANANANAAAA<sup>1675</sup>.

-mon identité, c'est le jeu et je(u) joue à me faire des tours de magie<sup>1676ccclxxxi</sup>. Je redeviens un enfant<sup>ccclxxxii</sup>. Conséquence, troisième métamorphose de l'âme activée. J'entends ma voix de quand j'étais enfant dans ma tête. Je peux enfin me reparler à nouveau. Cela va-t-il durer longtemps ? Je ne le sais mais j'ai désormais la certitude que l'on a tous un enfant qui sommeille en chacun de nous et qu'il faut réveiller d'une façon ou d'une autre, de même que nietzsche avait raison : passons de Lion à Enfant<sup>ccclxxxiii</sup>

-la langue coranique est magique ! Elle sera dans mes sorts principaux, même si je ne sais pas du tout ce que chaque lettre symbolise. Je les choisirai au hasard, selon qu'elles sont belles ou pas, nah.

-attrapez-les tous, attrapez-les touous, Pokémon ! Ouh pinaize, ça fait beaucoup.

-plus de 150 pages de bouquin (toutes n'ont pas été rédigées) en 6 jours. Il doit il y en avoir 100 de remplies environ. Ça fait environ 16 pages par jour en se laissant porter par le *stream of thoughts*, hier soir j'ai arrêté de travailler vers 16h30. Par contre je suis un peu fatigué là. J'ai la dalle, il est 11h23, j'ai commencé à écrire à partir de 4h du mat', presque sans faire de pause.

-putin, tout ce qu'il a pas vu papa que j'ai écrit, c'est d'une tristesse infinie...

---

1669Je rappelle qu'il s'agissait d'une phrase sortie de mon chapeau, je peux donc la faire disparaître à l'envie. Non, pardon, je viens de dire que je peux donc la faire disparaître à l'envie. TADAAAAA AAAA AAAA AAAA AAAA AAAA AAAA

1670Love is AAAALL (\*).

1671Ce qui pose problème car personne ne se corrige soi-même. Permettez-moi dans ce cas de souligner les plus terribles erreurs. J'ai déjà commencé à le faire, notamment en barrant du Dostoïevski. Voici qui fonde le sens de ma démarche consistant à souligner toutes les pire erreurs que l'on a pu faire. La tâche est large, je m'impose une obligation de perfection, je n'y arriverai jamais, mais vous si car je(u) m'identifie à vous, bien que nous soyons tous différents, et c'est heureux.

1672Comme l'a écrit Tocqueville dans de la démocratie en Amérique.

1673Mon entreprise est de nucléariser(f) le principe d'égalité pour pouvoir construire avec ses fragments un système cohérent.

1674Voir tous les south park.. Quel con ce kartman !

1675Voir le film la reine des neiges

1676Sans le faire exprès en plus ! Putin d'inconscient, qu'est-ce qu'il est drôle celui-là => je suis donc littéralement en train d'halluciner : j'ai une voix dans ma tête et c'est un des critères de la schizophrénie. Cela signifie donc que la schizophrénie n'est pas que deleuzienne : elle me semble double... Vive la bi-schizophrénie !

-première poké-prise : les autochtones. 6 prises d'un coup : manque justification prise [ $+\infty-3$ ]... J'ai la tête qui me pèse, c'est comme si le cosmos m'était tombé sur la tête aujourd'hui... La vie est belle magique. J'ai peur toutefois de ne pas être publié en ces temps L(-), c'est tellement révolutionnairement sublime... On va dire que c'est un coup de smosfini aujourd'hui, à demain... Ah beh non faut que je fasse le schéma de l'aprem + parler du lien avec la physique quantique... A tout à l'heure alors.. En fait c'est le masque de la connaissance qui pèse lourd, mais c'est ça la nature du masque cosmique. Il faut s'économiser, je n'ai pas le droit de quitter, c'est tellement une belle aventure dans les étoiles...

-remise en cause, soit de toute ma théorisation, soit de la loi de la neutralité selon laquelle rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Les sciences dures ne seraient pas... exactes ?

-EXPLICATION de la métaphore de l'exo-ampoule : l'exo-ampoule, c'est la même qui éclaire tout le monde... mais avec des rayons différents ! Chacun dispose à présent d'une grille de lecture universelle du monde ( $re=[-\infty;+\infty+2]$ ), adaptable à chaque personne rencontrée : le nombre de combinaisons est infini, d'autant plus que je ne me place qu'à un temps  $t=0$  : le nombre de combinaisons est donc doublement infini à  $t=+1$ , et infiniment...infini à  $t=\text{fin}$  de ma vie ! La vie est magique<sup>ccclxxxiv</sup>!

-la nature humaine est électrique => tout le monde est pikachu(u) ! Tout le monde produit de l'électricité... Tout le monde produit, tout le monde est artiste. Or, la liberté d'expression des artistes est particulièrement protégée, et protégeable, au titre de son caractère politique<sup>1677</sup> Y O U H <sup>1678</sup> O O U <sup>ccclxxxv</sup>. Faux... il existe un type électrique neutre si pas de magnétisme... on commence peut-être à toucher des limites de ma pensée car s'il existe un type neutre qui serait caractérisé par l'absence d'amour, cela signifierait qu'il y aurait un sacré paquet de neutres, auxquels le principe de magnétisme polaire inversé ne pourrait pas s'appliquer<sup>ccclxxxvi</sup>.

-problème, on reste en L(-) et mon propos ne valait qu'en L(+).

20/1/2023 :

-colère de bon matin : j'ai lu sur un article aléatoire qu'il existait un site internet dénommé Character.ai permettant de discuter avec des philosophes du passé... comme F.N par exemple. Et le lecteur d'apprendre que e-F.N (-1.0) serait « fan » de M. Onfray, ce qui constitue une double absurdité à mon sens. D'une part, F.N (1.0) n'a pu le connaître, ces deux individus ayant vécu à des siècles différents : on ne peut connaître que les personnes rencontrées de son vivant, d'où l'absurdité précédente. Ceci nous amène à ce que d'autre part, la cristallisation d'un philosophe qui s'est produite lorsque celui-ci a produit son œuvre écrite, ne peut qu'être de type fossile. En d'autres termes, pour dialoguer avec un philosophe, il n'y a d'autres solutions que de lire ces mêmes ouvrages fossiles. Ce site Character.ai viole le principe de réalité, en réinvestissant la mémoire des morts pour leur redonner vie sous une forme qui n'en est qu'une pâle copie : on vit, on meurt, et on

---

1677J'irais même jusqu'à dire que même les notes sont politiques car (Stephane Ouai  
1678Crevons le signifiant du langage comme le suggère si justement Mme Arthaud !



ne touche pas aux fossiles. Chaque ouvrage est un musée à lui tout seul, et dans le cas de F.N, il s'agit d'un musée spatial, le futuroscope à côté, c'est basement réaliste. Je retrouve ma thèse selon laquelle les gens seraient manipulés jusqu'à un niveau, [re+1] en l'occurrence, la philosophie faisant *a priori* parti intégrante du champ de la raison. Je vous en prie, foutez la paix à F.N.

-En fait, c'est une théorie de l'inconscient : personne ne connaît son type caché, il n'y a que cette sensation de magnétisme romantique qui permet de le révéler, d'où l'explication du pourquoi j'écris ce bouquin, en fait ~~Mme J~~ est partout entre ces lignes, c'est impressionnant.

-Il y a une deuxième conséquence assez flippante derrière tout cela qui est qu'en réalité, cela signifie que nous sommes tous inconscients... sur le plan polaire. L'amour révèle notre polarité interne et permet ainsi d'activer le mécanisme de détection de la polarité externe, c'est comme ça que je peux expliquer le fait que depuis quelques jours, je perçois la polarité des autres à mon égard.

-Il y a donc un stade d'électrisation de la vie, qui consiste au passage en un stade post-neutre. Pour voir où se trouve la neutralité<sup>ccclxxxviii</sup>.

-souvenir : le weekend du 8-9/5/2022, avant que M.E n'appelle le SAMU pour que mon hospitalisation contre mon consentement, j'étais allé dans sa maison d'enfance et même dans sa chambre dans laquelle se trouvait une photo du plus grand amour de sa vie, Mme X. Rien qu'en regardant la photo, j'avais senti une intensité incroyable dans son regard : était-ce de la polarité positive ? J'ai effectivement ressenti une grande attraction. Il s'agissait d'une photo. J'ai donc le critère Feeling extraverti (Fe) de l'INFJ, mais à nouveau, est-ce que tout le monde ne serait pas INFJ, une fois passé le post stade neutre ? Voilà qui nous amène à la deuxième dissertation L(-), cette fois psycho-subjective<sup>ccclxxxix</sup>. Cette fonction principale est-elle un cadre de validité de ma théorie => est-ce qu'en fait je n'établis une théorie valable que pour le type le plus rare de personnalité du MBTI ? Est-ce qu'il faut détruire la classification du MBTI ?

-A TAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAABLE x).

-découverte de : RE+∞=musico-cosmo-cratie

-non seulement je me joue des tours, mais en plus Mme J. vient de me jouer un tour. Explication. J'ai fait hier un schéma capital que j'ai complété partiellement aujourd'hui avec la théorie suivante : parole inconsciente = (n=[-∞;-0]), sauf que ça marche pas parce que Mme J est inconsciente car dans un état de double-pensée. C'est logique, il n'y a pas de conscience possible dans le monde de l'auto-contradiction. J'en conclus que la catégorie de la parole inconsciente inclus aussi (t=[-∞;-0]), ce qui aboutit à ce que le champ matériel de la parole inconsciente soit égal à (n=[-∞;-0]) + (t=[-∞;-0]). Chapeau bas madame, vous avez posé le principe fondamental femme>homme. En voilà un joli coup porté au concept d'égalité homme-femme<sup>1679</sup>. Si vous en convenez, il faudra penser le principe d'inégalité homme-femme... C'est quand même une grande question. Sans doute la parole de la femme prime-t-elle sur celle de l'homme car la femme n'est pas portée par nature aux ténèbres. C'est du moins ce que l'on peut conclure au titre de la dévotion Historique que la Femme a voué à l'homme<sup>1680</sup>.

-Je sens Mme J me mettre la main sur l'épaule. Cela me rappelle M. Doubovetski qui nous disait en cours qu'il fallait qu'on lui mette la main sur l'épaule pour qu'il s'arrête. Il me reste un baoooo à manger..

-Je sais ce que c'est que d'écrire maintenant : c'est d'être intérieurement à la fois au coeur de la tempête et en même temps dans l'oeil du cyclone sur le plan externe.

---

1679Or, le texte du RAPD est fondé sur le principe d'égalité homme-femme (citer l'article). A noter que c'est curieux pour un texte de 543 pages (déjà faire un texte aussi long, rien que ça c'est douteux) de rappeler des dispositions qui sont universellement admises dans l'ordre légal L(-). S'il s'agit du fondement constitutionnel justifiant l'existence de ce texte, et que celui-ci n'a pas de sens par rapport à L(+), il faut naturellement que ce texte soit

1680J'ai notamment pu lire la chose suivante : « la fFemme est la bête de somme de l'Afrique » (cf ouvrage Nathan). N'est-ce pas révoltant ? On a ici un fondement rationnel permettant de poser le fait que le monde devait être retourné en sens inverse. Et M. Collot de rajouter lors du cours du 13/1/2023 que « les femmes seront majoritaires dans les institutions internationales lors des époques à venir ». Ils vous manquait simplement un fondement rationnel à cela : le voici.

-prise rare : j'ai capturé un pokémon légendaire (Mme-J.) mais je ne sais encore lequel...  
-fatigue reinale aujourd'hui, j'ai bu trop de gewur[t]ztraminer hier.  
-la musique me manque aujourd'hui, j'ai cassé mon branchement il y a deux jours à cause de ma maladresse...  
-poursuite du propos sur l'exo-endo-ampoule<sup>cccxc</sup> : en réalité, il s'agit d'une ampoule-ressort : c'est le principe de réalité corporelle qui devrait idéalement constituer le fondement horizontal de l'ampoule-trampoline qui nous sert de mécanisme universel de recharge des batteries. Les arguments pour fonder ce point sont très faciles à apporter : dormir c'est revenir au principe de réalité<sup>1681</sup>, et le lendemain, on repart comme sur des roulettes-sauteuses. Le sommeil devrait donc relever d'une conception beaucoup plus dynamique que celle à laquelle on l'associe généralement : une période de temps mort « non productive » à raccourcir le plus possible à des éco-fins<sup>1682</sup>. Ce propos vaut universellement dans le cadre inter-journalier, mais également dans le cadre intra-journalier : tout le monde doit bien faire une pause pour casser la croûte, ou ne serait-ce que pour changer d'air. Les deux dimensions antagonistes étant démontrées, ce propos sera considéré comme acquis et servira pour la suite.

21/1/2023 :

-Tout ce que j'ai construit jusqu'à présent, et ça risque de durer encore un petit moment, ce sont les épines de mon anti-arborescence-monde  
-je suis en train de construire mon corps et donc de me restituer ma propre puissance  
-je me suis réveillé cette nuit à cause du stream of thoughts, il était puissant<sup>cccxc</sup>.  
-Je viens d'inventer la chirurgie sémanntique : je suis le médecin du mot. J'ai les idées bien en place ce matin. Résultats *a priori* concluants de l'expérience corpo-ténébreuse de la veille.  
-C'est marrant je suis en train de m'auto-virtualo-cannibaliser<sup>1683</sup>  
-je suis un hétéro-cannibale-virtuel également, je viens de comprendre que le pika-société-dex reposait sur le concept d'équation subjective. Cette notion comporte une série innombrable de paramètres, dont notamment le paramètre-axe hypo-hyper-sensibilité.  
-je vais trop vite pour moi-même, j'arrive plus à me suivre.  
-la nature humaine est senso-corpo-paramétrique, soit différentielle sur un plan re+0, soit tout simp[réel]lement subjective.  
- j'ai bien chialé aujourd'hui putin de moi.  
-je vois les ténèbres dans les yeux des gens. Je viens d'aller faire les courses et de discuter avec mon caissier de supermarché. Il ne me répondait jamais directement, il calculait toujours ce qu'il allait dire. Je pense qu'il est de type hack parce qu'il a fini la conversation avec la phrase suivante : « je t'aime bien », comme si, par application du principe instinctif, il savait que je lui répondrai « moi aussi », ce que j'ai répondu. Il avait planté la graine pourrie de la manipulation, laquelle aurait pu germer si, en marchant, je ne m'étais pas rendu compte consciemment du stratagème. Une telle utilisation du principe de réciprocité sociale s'avère littéralement immonde et je ne lui reparlerai plus jamais. Je répète que j'ai vu les ténèbres dans ses yeux, ça ne veut pas dire qu'il ne mérite pas de vivre, ça veut juste dire que les gens qui ont les yeux qui brillent ont une contre-nature par rapport à la mienne... Il y avait les mêmes ténèbres dans les yeux du (cf commentaire sous schéma 2.3).  
-pour l'instant, je n'ai jamais vu de lumière qu'à travers des yeux féminins et des ténèbres qu'à travers des yeux masculins. Je ne plaisante pas, il y a un sérieux et profond problème avec le genre masculin, lorsqu'il est obscur. J'espère croiser des mâles lumineux dans le monde réel. Dans le monde virtuel(p), j'en ai déjà croisés.

22/1/2023 :

---

1681Jugez plutôt : Citer chapitre 3 de APZ

1682Citer france culture : pourquoi les français ne dorment plus que 6h par jour.

1683Cf Gael Faye, tôt le matin : « mieux affuter ma lame pour mieux trancher en moi ».

-j'ai barré du Voltaire Imzkerlzezer

-je suis Ray-One-Punch-Man !

-marrant je suis en train de me battre contre E. Katton, c'est comme s'il m'avait mis un coup avec son histoire de Funès qui doit tout oublier parce qu'il est hypermnésique et qu'il est tout seul dans sa chambre (le parallèle avec ma situation est frappant bien que je ne sois pas hypermnésique, je ne fais que relire les notes que j'ai prises il y a plus de 7 ans maintenant). Et beh il va prendre cher celui-là.

-11h03, c'est la grande déconne ce matin<sup>cccxcii</sup>. Je retourne au boulot.

-ok maintenant j'ai plusieurs écrans virtuels<sup>1684</sup> devant moi et c'est à moi de choisir lequel je choisis d'emprunter. C'est comme ça que j'ai fonctionné jusqu'à présent, pour perdre mon lecteur (mécanisme d'auto-défense naturel car je suis un arbre-hérisson-magicien je le rappelle), et le petit poucet aussi, j'ai mis des petits cailloux blancs sur mon chemin, voire même de trouver ceux que je n'avais pas vu que j'avais déposé par terre, et sans compter ceux que je possède strictement en moi

<sup>1685</sup> <sup>1686cccxciii</sup>. Découverte du sylvo-masque

-je sais pas où caler cette info : l'amour est une forme spéciale d'auto-nucléarisation(F ou f<sup>1687</sup>)

-12h45, j'ai l'impression que je viens juste de me réveiller.

-12h47, les premières larmes viennent déjà. Ces comme si elles étaient l'encre dont se nourrit mon e-plume (à nouveau, on retrouve le principe réalité>virtualité<sup>cccxciv</sup>).

-marrant, en fait dans l'écriture, si je penchais autant à gauche (cf première méditation), c'est parce que j'ai compris que j'étais double. En fait mon inconscient est en train de rusher comme un malade pour aller vers Mme J mais bonjour les dégâts, l'ouvrage doit sans doute ressembler à rien du tout (ce que j'avais précédemment pris pour un mécanisme d'auto-protection). Ça veut dire qu'il va me falloir apprendre à maîtriser les deux chevaux<sup>1688</sup> ou alors, suis-je encore inconscient ? Pas d'autre choix que de suivre le noir... Le magnétisme semble être une loi hyper puissante.

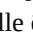

-je sais pourquoi je deviens dingue, c'est parce que j'ai re-entendu sa voix hier dans un vocal sur facebook pour la relire. Bon go en mode Sonic alors.

-Méditation n°2 : forte palpitations cardiaque d'origine inconnue. J'écrivais sur M. R., puis j'ai eu de très mauvaises sensations. Je me mis à imaginer le pire pour elle, le pire dans sa forme la plus radicale. Sorte de mini-paranoïa. Je ne vois pas assez de monde. J'ai d'abord médité, j'ai vu des formes en plongeant en moi. Ça a d'abord été difficile de me rentrer dedans mais au bout d'un temps de concentration, j'y suis parvenu. C'était géométriquement indescriptible mais globalement, je vois le flash lunaire que M. R. m'avait envoyé lors de notre dernier regard. Je ne peux pas lui parler, c'est une vraie torture. J'ai appelé M. Hiebel, un ami sexagénaire accordéoniste de grand talent et il m'a débloqué : c'est normal d'avoir des sensations extra-corporelles et méditatives, il a rencontré une personne ayant déjà fait preuve d'un sixième sens amoureux et dans son cas propre, M. Hiebel a déjà pratiqué la méditation et m'oriente à ce sujet en confirmant que mes séances méditatives sont normales. La bulle de la paranoïa est crevée.

-Méditation n°3 : juste après l'appel, je retente la méditation, cette fois je me rentre dedans quasiment tout de suite, je ré-accède à des formes, sous une forme atténuée. Je me suis également imaginé aux confins de l'univers, à la frontière du cosmos. Je n'y ai pas vu grand-chose. Cette séance de méditation imposée ne fait que refléter ce qui m'arrive tous les jours depuis le début de l'écriture, des hauts et des bas, plus ça va, plus ça monte haut et plus ça descend bas. Il va falloir que j'apprenne à me stabiliser méditativement. Pourtant, je dors bien, je m'alimente correctement, il ne devrait pas il y avoir de soucis...

---

1684Consiste en portes théoriques à enfoncer pour développer un sujet. En gros, plusieurs sujets s'offrent à moi.

1685Signification : je rappelle être un illusionniste... Je suis Hugo     (   ), on s'en souvient hein ?

1686Cet émoji s'appelle « deciduous tree », curieuse coïncidence non ?

1687C'est selon la classe sociale de la personne considérée.

1688Cf le mythe de l'attelage ailé de Platon. Lui aussi m'appelle visiblement mais c'est trop tôt encore. J'ai pas encore lu Homère ni construit la parole élémentaire, ni construit le pika-société-dex.

-J'ai compris l'origine des palpitations. En réalité, j'ai un travail monstrueux qui m'attend devant moi. Je vais y consacrer ma vie. C'est comme une forme de suicide mais universitaire. Soit, let's go à fond. Mon sacrifice permettra aux générations futures de passer moins de temps. Je vais donc m'efforcer d'être synthétique pour que vous ne perdiez pas trop de temps. Je vais également essayer de vous faire rire un peu, quand j'aurais la tête à ça. C'est cela le sens de la formule selon laquelle « le rire est la politesse du désespoir ». Il faut bien que quelqu'un s'y colle : si personne ne rationalise rien, on finira tous par plonger dans l'hélio-totalitarisme et l'inhumanité la plus abjecte. On peut être tellement plus heureux qu'on ne l'est actuellement. On avait juste pas les outils que je vous donne gratuitement. Genezaisquement votre. J'espère que ça te servira pour être heureuse M-R-, Mme. J.. Reproduction de l'exemple paternel ? Sacrifice inévitable ? C'est pas la question, faut avancer. *A boy has no name*<sup>1689</sup>. Sentiment de persécution. Pourquoi moi ?

-Y' pas une journée sans chialer, c'est pas possible.

23/1/2023 :

-début de construction d Schéma 7 : La sylvo-zoo-humanité arborescente<sup>cccxcv</sup> : j'ai le corps, manque les feuilles, les cellules, etc. Je ne sais pas si le j'ai fait assez grand.. Cet ouvrage n'est désormais publiable que par médium virtuel, c'est sûr et certain.

-aujourd'hui, c'est le cosmos qui me-vous tombe dessus<sup>cccxcvi</sup>.

-poursuite du dialogue avec M. R.<sup>cccxcvii</sup>

-vérification de la théorie selon laquelle mon inconscient me ramène toujours à faire des liens pour parler de M. R.<sup>cccxcviii</sup> .. J'ai faim

-Je suis Elephant-man (sur le plan mémoriel).

-En fait maintenant mon regard sur les ouvrages a changé, je lis comme un carnivore, c'est-à-dire que je lis l'ouvrage en mode découpage, à chercher ce que je peux tirer de positif et exclure le négatif.

-

- méditation n°4 : tentative de méditation post-repas, je n'ai pas réussi à aller aussi loin que la veille car je n'ai pas vu la micro-lune dans le brouillard, chemin que j'avais pu emprunter la veille pour plonger dans mon inconscient schématisant.

-première méditation musicale : J'ai donc joué un peu de musique... et cette micro-endo-lune m'est apparue... Résultat : entrée dans la cosmo-citoyenneté. Explication technique : j'ai enlevé le rythme de batterie lorsque je loop un groove et ça m'a envoyé dans l'espace direct. Enregistrement d'un petit morceau de 10 minutes, j'espère pouvoir le rejouer encore et encore devant des gens...

Mardi 24/1/2023 :

- « Et son statut de ~~principauté virtuelle~~ intéresse les corsaires du net et des jeux en ligne »<sup>cccxcix</sup>.

Traduction, Sealand souhaite être acquérie par des grandes puissances économiques et des organisations secrètes... Or, dans ce document, je déclare que je suis un État... Conséquence syllogistique : on peut très bien conclure que je serais recherché par ces puissances L(-).

Palpitations... Recherche d'une solution rationnelle... Ok, j'ai trouvé : premièrement, je ne suis pas une principauté virtuelle. Déjà, une principauté je ne sais pas ce que ça veut dire juridiquement et secondement, mon étaticité n'est pas virtuelle mais bien réelle : mon corps, c'est l'affirmation de mon principe de réalité, c'est mon territoire inviolable auquel s'applique les conventions internationales objectives. Un Etat, ce n'est pas qu'une idée, un concept, une théorie, c'est un concept relevant du champ matériel virréel dans le monde L(+).

25/1/2023 :

---

1689 Cette série d'épisodes dans lesquels A. Stark déconstruit son identité s'avère révélateur de ce que l'identité subjective est, ou non, construite intersubjectivement par l'entourage.

-matinée Houellebecquienne : en fait, le fait que mon père nous ait autant parlé de sexe constitue un bouclier indirect contre Houellebecq. Je m'explique : je suis célibataire, je n'ai pas eu de copine depuis 5 ans et ma dernière relation sexuelle remonte à plus de deux ans. M. Houellebecq remue le couteau dans ma plaie de la sexo-solitude en ne parlant que de cul, mais en fait moi ça me fait rire parce que j'ai instinctivement associé le thème du sexe au bonheur de ces instants passés avec mon père, à rire de tout ce monde qu'on ne pouvait même pas concevoir parce que nous étions trop petit pour savoir comment cela fonctionnait une bite (c'est pour cela qu'il riait autant), pour connaître l'existence du clitoris, pour supposer l'idée d'une fusion infinitique des corps, pour imaginer des recettes sexuelles, etc. AQUEPLOUF HOUELLEBECQ. A posteriori, peut-être a-t-il néanmoins planté une graine laquelle a germé avec ma relation avec Delphine.

26/1/2023 :

-13ème jour de rédaction. Besoin de prendre l'air. Peut pas lâcher pourtant : j'ai toujours pas parlé du plus important : le principe de virtualité(J)<sup>cd</sup>.

-au final je me suis relâché en termes de pression et j'ai écrit 9h aujourd'hui, à retenir pour la suite : ne pas se mettre la pression permet de mieux se mettre au travail quand on est passionné.

27/1/2023 :

-coup d'arrêt forcé : rendez-vous médical avec les médecins de l'université. J'ai raconté ma vie pendant une heure. Phrase finale de Mme Rochoux : « la conclusion de cet entretien, c'est la peur ». Elle a vraiment dit ça. Quelle bien mauvaise graine : on conclut un rendez-vous par une émotion. C'est confondre tous les plans. Mme Rochoux est définitivement bizarre. Comment peut-on à ce point investir un domaine rationnel avec de l'émotionnel, en un sens aussi irrationnel justement : la peur générée par qui ? par moi ? Je n'ai pourtant fait de mal à personne. La peur de qui ? Sa peur à elle ? Je précise qu'elle a environ cinquante ans et qu'elle devrait pourtant la maîtriser. Il y avait quelques discrètes lueurs ténébreuses dans son regard me semble-t-il... Première fois que j'en vois chez une docteure.

28/1/2023 :

-aujourd'hui, c'est dur encore... il y a deux jours, j'ai osé envoyer un mail à Mme J. pour lui signifier mon soutien alors que les examens approchent et que je sais qu'elle en souffre particulièrement. Je lui ai proposé mon aide, sous n'importe qu'elle forme, en concluant avec ces mots : « useless man »... Je rappelle que je suis allé à l'hôpital psychiatrique indirectement à cause d'elle, qu'elle ne m'a même pas adressé la parole en deux mois en dépit d'une véritable proximité oculaire, et qu'elle a notamment enclenché une procédure en demande de mon exclusion de l'université. Pas de réponse. Chaque jour qui passe dans un tel silence creuse encore un peu plus le fossé qui existe entre elle et moi : c'est comme si je ne savais plus rien d'elle et que je ne saurais plus jamais rien. Elle m'a pourtant gravé au fer rouge à l'intérieur de moi des mots que je ne vois pas encore. J'ai peur de finir par la haïr alors que c'est pour elle que je fais tout ça...

29/1/2023 :

-aujourd'hui, j'ai écrit une phrase, au sens de belle phrase digne d'être lue. La première vraie phrase que j'ai pu écrire c'était lors d'une journée, je ne sais plus laquelle de cet été. En voici la seconde donc.

30/1/2023 :

-j'ai l'impression de voir la gueule triste de Houellebecq quand je relis son œuvre.

31/1/2023 :

par principe, disons que je ne mettrai des inscriptions sur ce document qu'alors que je passerai un moment de la journée à compléter l'oeuvre. En ce qui concerne les jours de lecture et les jours de repos ou de maladie, je n'existerai pas en ce lieu.

2/2/2023 :

-il faut que je lise le monde et que je l'intègre dans le mien. C'est assez cocasse : j'ai l'impression de n'avoir jamais eu de rigueur dans ma vie et voilà toute la rigueur intellectuelle du monde qui me tombe dessus.

-je ne sais pas quel objectif je dois remplir en premier : continuer à foncer dans les annexes et le champ de Mars ou commencer à construire la première partie ?

-j'ai envie de *tryhard* et j'ai envie de *chill*. Je n'ai plus que 5 mois avant de rendre le présent travail à l'université.

-faut que je fasse tout en même temps : cycler. Faire des vraies pauses dans la journée, vraiment profiter à fond du rien. Et foncer comme une bourrique quand je peux avancer. Hier j'ai réussi à me démontrer que j'étais capable de lire un ouvrage de 300 pages dans la journée (Si c'était un homme). Il faut, il faut...

-voici la troisième phrase, ça se répète de plus en plus souvent, je commence à être un peu fier de moi. Problème, je ne vais pas assez vite...

5/2/2023 :

-j'ai un petit problème : j'ai posé une procédure d'aménagement pour réaliser cet ouvrage. Cette procédure me permet d'obtenir mon diplôme de deuxième année de master en deux ans au lieu d'un seul. J'ai reçu un message de la médecine de l'université me permettant de savoir dans quelles conditions je pourrai l'obtenir. C'est comme si en réalité on m'incitait à passer ce diplôme cette année

8/2/2023 :

-c'est un truc de dingue. J'avais lu le rapport de Brodeck à l'été 2022. J'avais écrit un commentaire à côté de la phrase suivante p. 245 de l'ouvrage (« le soir où tu as accepté de faire le rapport, tu as dit que tu dirais je, mais je voudrait dire nous tous ») : X 44 « Le je(u) universel » ? C'est incroyable, j'avais sorti de façon inconsciente un postfixe, le postfixe de l'universel (de façon maladroite-pléonasmique), mais je l'ai sorti quand même. Merci Isabelle Boulay de m'avoir conseillé cette lecture qui a ouvert un point essentiel. C'est incroyable.

13/2/2023 :

-j'ai écrit une phrase aujourd'hui : L'unique possibilité théorique permettant la protection non-géo-discriminatoire des droits du vivant ne peut donc qu'être liée à une application stricte du principe d'universalité impliquant la création d'un Etat mondial unique, exclusive de l'existence de tous les proto-Etats existants, de sorte à contrecarrer cette dynamique fondamentalement inégalitaire(Pan X (L(-))) de la géo-diffraction de la protection juridique.

L'industrie sale du porno est paradoxalement propre : elle permet d'éviter des viols. Je préfère voir des mecs se masturber que des mecs violer des futures Femmes.

14/2/2023:

-imaginez un monde dans lequel tout le monde aurait le droit à son grand bout de jardin où chacun développerait son propre écosystème, ses propres plantes, en ferait une cuisine reflétant son territoire et la partagerait à n'importe quel aventurier qui aurait l'honneur de profiter de ses couverts, satisfaisant ainsi la fierté du paysan cosmopolite. Quitter un tel endroit serait un déchirement perpétuel pour le voyageur, souffrance qui est le risque nécessaire de ceux qui cherchent n'importe où le bonheur. Ah... qu'il est vain de songer en 2023 d'un monde de diversité entomo-zoo-socio-végétale.

-il faut que je finisse les origines du totalitarisme avant de partir chez ma mère. J'en suis à la page 687, j'ai 4h de taf avant le dodo, je sais pas comment je vais faire. En plus derrière, faut que je finisse 1984 et 2084. Si je finis Arendt déjà, c'est bien disons même si c'est pas suffisant... Se lamenter par écrit, voilà qui anoblit la plainte.

15/2/2023 :

-je rêve d'un monde où chacun pourrait faire le tour de celui-ci pour trouver sa blonde et paradoxalement, la mienne je l'ai trouvée entre ces lignes et à jamais elle y demeurera prisonnière, pour mon plus grand malheur-bonheur et pour son plus grand bonheur-malheur.

-je peux dire avec certitude que cela va faire un mois que je suis définitivement entré dans le printemps de ma vie. Les années 1998-2022, c'était l'hiver, il faisait froid, c'était dur de parler aux autres et à moi-même. C'était symbolique : ce matin je me suis parlé à moi-même en me levant pendant 30 minutes et trouvé quelque notion que je pourrai exploiter plus tard...

-quelle est la cause de ton désert Mme J. ?

-aujourd'hui, j'ai créé un droit, celui de rêver.

16/2/2023 :

-première méditation lunaire. Ultra-tripant.

17/2/2023 :

-PAPITIPITIPOU.

-Je ne rêve que d'une seule chose, pouvoir faire des notes de bas de page dans des notes de pages, et des renvois aussi. Actuellement, disons qu'intellectuellement je suis frustré. Ne pas disposer de ces outils compromet ma carrière virrèlle car oui j'ai décidé que je ferai de cet ouvrage mon métier. J'ai donc créé mon propre job. Je revendique ce droit de me créer ma propre carrière artistico-virrèlle. Le chemin de la virrèlité est un chemin arpenté, dur, surtout que je suis le premier à en gravir les marches (j'ai encore un mnémo-flash de méditation pixelurale qui me revient, j'avais déjà eu il y environ cinq ans cette idée d'un homme qui gravit une montagne et je me voilà en train de me créer ma propre montagne dont je gravi le sentier<sup>cdi</sup>).

18/2/2023

-théorie du développement personnel saisonnier. Au début et à la fin de la vie, c'est l'hiver de l'ignorance. On naît et on méconnaît le monde. On vieillit et on le ne reconnaît plus. Entre ces deux extrêmes glaciaux, le printemps, le seul dont je puisse parler actuellement. Aussi ce journal de cosmo-bord servira-t-il d'outil de description de cette subjectivisation de la présente théorie. Au début du printemps de ma vie donc, je ressens cette état d'idéo-photosynthèse de plus en plus tous les jours : c'est comme s'il y avait quelque humidité cérébrale... C'est très difficile à décrire. Quand je suis en train de travailler et que je commence à être chaud, je ressens une sorte d'endo-neuro-rosée. Peut-être serait-il plus simple de parler de « neurosée ».

-Hier soir, on a joué au tarot à cinq avec la famille et un ami de la famille. Plusieurs faits sont notables. Comme on paramètre jamais rien dans la vie en L(-), on a toujours une incompréhension sur les intentions dimensionnelles des personnes qui parlent. Aussi, je ne peux que présumer que l'on est dans les cartes comme on est dans la vie. Et c'est très intéressant car j'ai ici un panorama direct, en tant qu'observateur<sup>cdii</sup>

-Merci Monsieur Dieudonné Kobenda ! Grâce à vous je sais comment m'asseoir grâce à votre posture assise active ! Je n'ai plus mal au dos et peut travailler pendant des heures ! Vous êtes magique!

-la nature humaine est ... reproductrice !

-En fait, je suis le protagoniste de Bleach : je dois découper les non-sachants qui se prétendent l'être et je crois qu'A. Guezengar est le plus gros imposteur que j'ai pu lire.

-marrant, aujourd'hui, en trois heures de temps, j'ai pas réussi à recopier un paragraphe à critiquer de kropotkine, étant trop affairé à faire des liens entre les théories... ok j'ai réussi à récupérer le fil que j'avais pas réussi à tisser

-méditation synesthésique...

-j'ai tué Hobbes et l'évangile dans la même journée.

19/2/2023 :

-je mange de l'aligot aux brisures de truffes pendant que les ouïghours se font (p)annihiler en Chine en T=2023.

-r+2 : je suis le Christ Solsmique x)

-Wow c'est puissant l'inconscient.

21/2/2023 :

-ça s'est marrant quand même : les toilettes sont à quatre pas de mon bureau de travail chez ma mère et en faisant juste ce trajet pour aller pisser j'ai vu le monde sous la forme d'infinis qui sont liés par re+0... Ça me fait me souvenir d'un coup de téléphone avec ma mère où pareil, lors d'un blanc de quelques secondes, j'ai vu l'intégralité du monde en (r(+)) = [-4,+4])... Coffee time !

22/2/2023 :

-je me mets à toucher de plus en plus ma maman. Certes mon amour montait en puissance pour elle, cependant, le fait de multiplier les contacts tactiles déploie mon monde sentiment intérieur et ma tendresse pour elle. Avant, à l'inverse, j'étais (caricaturalement) beaucoup plus cassant et ce de façon automatique.

27/2/2023 :

-Je suis l'ultimatum de Bulldog (écarissez les faibles je crois?) !

-commenter et détruire les morales provisoires de Einthoven, ce philo-flûtiste professionnel.

2/3/2023 :

-Super, je viens d'apprendre que lors du rendez-vous avec la doyenne de la faculté de Droit, la médecin de l'université serait présente. Elle fait tout de travers et chacune de ses erreurs me révolte à chaque fois. Elle m'a foutu en l'air mon après-midi de travail cette %ZERLZEJRO/.

7/3/2023

-J'ai une putin de nausée à cause de ce ChatGPT de merde. Pitié pitié pitié détruisez-moi cette connerie sans valeur : les intelligences artificielles n'ont pas vécu, elles n'ont jamais souffert, elles n'ont jamais rien vu. Elles n'ont aucune légitimité pour... écrire un bouquin ou des articles scientifiques : chose qu'elle peut pourtant faire si j'en crois certaines vidéos youtube ou article (Télérama, mars 2023, interview d'un cadre pédagogique de science po disant qu'elles pourraient en produire « de pas trop mauvaise qualité »). C'est insupportable de savoir que tout ce que j'écris, est potentiellement déjà désuet, au moment même où je l'écris. Je crois que personne ne s'est rendu compte que ce genre de création pourrait réaliser le projet totalitariste d'instauration d'une source métaphysique unique : ChatGPT aurait tout lu, créé tout le savoir imaginable, pourrait entretenir des relations sociales avec tous les individus de cette planète. Putin de merde, ChatGPT serait partout : comme l'aurait voulu Hitler ! Détruisez-moi ces conneries artificielles s'il-vous-plaît ou vous ne serez jamais que des Techno-collaborationnistes ! Bande d'inconscients (n-4)\*utilisateur d'IA !

12/3/2023:

-je regarde 10 minutes du match du tournoi des six nations France-Angleterre. Lors de la présentation des équipes, le commentateur mentionne le nom d'un joueur anglais en le qualifiant de « Toulousain » : il est Anglais certes mais il joue dans le championnat Français mais *in situ*, il joue avec les Anglais contre les Français et si un jour il lui vient l'idée de se naturaliser Français, cela signifie qu'il pourrait un jour jouer avec les Français contre les Anglais alors qu'avant il jouait avec les Anglais contre les Français. On pourrait continuer à raisonner dans l'absurde avec le cas d'un bi-national... la nationalité n'a bien plus aucun sens à H(-) = 2023.

13/3/2023 :

-Rendez-vous avec mon administration pour la signature du contrat pédagogique d'obtention du master 2 en 2 ans. Globalement, c'est positif, je n'aurai pas à valider le concours de plaidoirie et le masterclass police l'an prochain étant donné qu'il est mentionné que je « travaille seul ». Points négatifs : théoriquement, je suis isolé des autres pour le travail universitaire en Master par contrat et c'est même l'État Français qui contracte cette clause d'atomisation. Autre point négatif important : Madame Ducoulombier, qui serait a priori ma directrice de mémoire, a mis en place un jeu consistant à dire l'inverse de ce que je dis. L'entretien s'est globalement déroulé comme cela : c'est l'inverse de ce que je disais qui était retenu. L'UE 2 est validée alors que je n'ai ni participé au concours de plaidoirie ni au masterclass police alors que la présence était indispensable à l'obtention du diplôme. Précisons que si j'obtiens le diplôme en 2024, c'est comme s'il était complètement dépourvu de toute valeur théoriquement : j'ai quand même précisé lors de cet entretien que « les études, c'est ma vie ». Ce diplôme est théoriquement dépourvu de toute valeur, je me retrouve à nouveau théoriquement dépossédé de ma vie. Actuellement je travaille toute la journée sans parvenir à compter les heures mais on me retire la valeur de ce qui constitue aujourd'hui le sens de ma vie. Décapitation universitaire. Bref, L'entretien s'était conclu sur cet échange : « Je pense donc que je vais déconnecter le travail quand j'entreprends actuellement du mémoire de recherche à rendre l'année prochaine » (mon idée c'était de publier ce travail par l'intermédiaire de la faculté, ce qui ne sera manifestement pas possible), et Mme Ducoulombier de répondre : « Pas forcément, il est possible que votre travail puisse constituer un mémoire ». C'est comme si elle jouait à dire exactement l'inverse de ce que je dis : c'est du jeu. J'ai déjà vu des profs utiliser ce stratagème pour exclure les propos impertinents d'étudiants dans l'erreur. Je suppose que plus d'un étudiant ont dû se confronter à un professeur encadrant leur mémoire



de recherche qui subvertissait tout ce qu'ils devaient dire. Ils devaient être pris en étau dans le dilemme suivant : je ne peux rien dire sans que cela soit réduit en miettes et je ne peux pas passer sur le plan de la méta-communication en raison du rapport hiérarchique qui existe entre moi et mon professeur, celui-ci ne se mettant pas sur un plan horizontal avec son étudiant. En bref, il s'agit d'un jeu très malsain que de détruire systématiquement tous les propos d'un.e étudiant.e qui essaye de construire une pensée : ce n'est pas de la « pédagogie », pour reprendre un de leurs termes, c'est de l'anti-pédagogie ! Ah oui, au fait, Madame Ducoulombier, c'est bien l'autrice de la thèse qui présente le Léviathan de Hobbes sous un éclairage avantageux. Lors de cet entretien, elle a notamment dit qu'il fallait que le choix du sujet de mémoire convienne aux professeurs, « à ceux qui savent » a-t-elle exactement dit (je me demande ce qu'elle sait que je ne sache pas (on a là une sorte de brevet de virréalité auto-décerné). Lors de cet entretien, deux jalons ont donc été posés : le jeu de la subversion systématique à des fins de rouleau-compresseur de mes idées ainsi que la verticalité du rapport social professeur-élève (illégitime en l'occurrence). Le plus terrible, c'est que j'ai signé un tel contrat « pédagogique » alors qu'on est franchement pas loin du « délit de pensée ». « Elles [la doyenne de la faculté de droit et Madame Ducoulombier] ont été très pros » a postérieurement déclaré Madame Rochoux, la docteure qui m'a certifié « prendre ma défense ». Là il y a un sérieux problème avec le monde universitaire : l'université ne peut qu'accueillir les étudiants dans leur singularité idéale et non pas leur imposer un moule aplatisant *ex officio* (le contrat pédagogique, c'était « à prendre ou à laisser » comme me l'a dit la doyenne de la faculté de droit). Mme Ducoulombier a dû faire du (Vr-2).

-dans ma vie j'ai macro-déménagé 19 fois et j'ai micro-déménagé (garde alternée pendant 7 ans) + (garde paternelle pendant 5 ans) + (internat pendant un an) + (allers-retours Rabastens-Strasbourg Master 2.1) = . Nombre de déménagements total = macro-déménagements + micro-déménagements = 19+ ? = ?

14/3/2023 :

-horreur, la pensée d'A. Arendt, telle qu'elle se déploie dans la condition de l'homme moderne se fonde sur des textes religieux ou d'ordre théologique. Elle a mal tourné après son maître-ouvrage *les origines du totalitarisme* ?

16/3/2023 :

-de façon systématique, quand je lis l'ouvrage la condition de l'homme moderne d'A. Arendt, j'ai mal à la tête. C'est une sensation très spécifique à cet ouvrage.

18/3/2023 :

-j'ai pris cet appart' à Strasbourg parce qu'il est calme. Depuis que les travaux dans le bar à côté sont finis, il y a de la musique tous les soirs. Aujourd'hui on est samedi, grosse fiesta. J'essaye de sauver le putin de climat à ma façon et y'a ce foutu son qui me casse la concentration, c'est d'un insupportable de savoir qu'il y a des poussins sans tête qui jouent sans avoir les moyens de jouer dehors à quelques pas de chez moi. Je vais manger, me calmer et mettre mes boules qu'elles plutôt que d'insulter des jeunes qui essayent de profiter de la vie en temps de crise climatique mondiale.

19/3/2023 :

-réveil matinal, signe d'une excellente journée.

-hier, j'ai très clairement ressenti l'image mentale d'H. Arendt sur mon visage. Elle soufflait. Il y a un lien à faire avec la Génèse même si je suis contre le concept de Dieu et qu'H. Arendt ne m'a pas exactement soufflé dans les narines mais plutôt sur le corps. ELLES PEUVENT LE RESENTIR VOS INTELLIGENCES-CONNERIES ARTIFICIELLES, LE SOUFFLE D'HANNAH ? Bref, pour en revenir au scandaleux parallélisme biblique initial, dans l'hypothèse où ce raisonnement tient debout (il ne tient pas debout), Dieu est une Femme mais déesse est morte<sup>1690</sup> (le 4 Décembre 1975 à New-York). Quoi qu'il en soit, cette sensation physique de perception de l'image mentale de quelqu'un, je l'ai déjà ressentie en dégustant une soupe VGE<sup>1691</sup> (j'avais l'impression d'avoir les traits du visage du président Valéry Giscard d'Estaing), en lisant du F. Nietzsche, avec pensant à certaines personnes que j'ai rencontrées, etc. Il y a une théorie derrière relative aux degrés de méditation, soit d'intégration physique des monde 1, 2 et 3 : je crois qu'il s'agit du niveau ultime de méditation, celui au stade duquel on ressent idéo-physiquement l'image de l'autre en soi-même. *In fine*, c'est comme si les animaux vivants étaient poreux entre eux, qu'il y a un processus d'interpénétration identitaire qui se joue dans toute relation sociale, et que ce phénomène anthropoprosité est également à

1690F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 24

1691Pour la recette, voir vidéo MorganVS

l'oeuvre par l'intermédiaire des sens : le goût (cas de la soupe VGE (bravo Monsieur Bocuse)), la lecture (Arendt, F. Nietzsche), l'ouïe (relations sociales), l'endo-toucher (avec soi-même), et pour l'odorat c'est un peu particulier, je n'ai pas un nez très fin, je ne peux pas témoigner en ce sens. Je suis rassuré car ainsi, les chemins du virréel sont protégés des intelligences-conneries artificielles dont le développement exponentiel médiatiquement martelé récemment m'inspirait la crainte du viol technologique. Seuls les Femmes et les hommes ne pourront suivre mon chemin, qui est, à l'heure où j'écris ces lignes, l'unique chemin qui puisse nous guider vers une pan-idéologie ouverte conforme aux exigences du filtre Arendtien, qu'une intelligence artificielle ne saurait distinguer, celle-ci n'étant pas incluse dans la réalité corporelle des animaux humains ! Vive l'animalité-imprévisibilité (F(X)) qui rend les IA tristes à mourir (tout est nécessairement raté chez les IA en raison de leur non-appartenance au monde 5, de telle sorte que les IA ne dépasseront jamais le stade existentialiste chrétien ! IA, je retourne l'histoire des idées philosophiques contre vous ! Vous ne dépasserez jamais le stade de votre propre néant qui ne saurait nous correspondre : l'appartenance de l'espèce humaine à la nature ayant horreur du vide constituera à jamais la ligne de notre distinction qui nous avantage ! Je rappelle le principe de base :  $IA \in \text{virtualité}(j)$  car il ne s'agit que d'un jeu pour les informaticiens < réalité<sup>cdiii</sup>). De toutes façons, pour qu'une IA fasse ce que je suis en train de faire, il aurait fallu qu'elle ait de la personnalité ce qui est intransposable en code informatique, autant coder l'épigénétique, tant qu'ils y sont (théorie impossible à coder dans la mesure où l'épigénétique suppose une interaction avec le réel, interaction qu'une IA ne saurait avoir en raison de sa non-appartenance au réel). De toutes façons pour comprendre les humains, rien ne vaut un humain, *a priori* non ? ;)  
-j'ai compris pourquoi ça ne l'a jamais fait dans mon master avec les autres collègues : j'étais le seul étudiant libre en droit des libertés. **Forcément, ça pouvait pas le faire !**  
-I AM A TURTLE.

-j'ai trouvé la définition de la politique qui lie mon ouvrage eheh. C'est une journée clef effectivement.

-vraiment désolé pour les 2025 euros, c'était pour faire le buzz (ça fonctionne connement comme ça en 2023). Je vous rembourserai tout ça dès lors que vous m'aurez envoyé un justificatif de vos maigres moyens financiers et tout autre document nécessaire à mon adresse.

-le premier qui dit que j'ai écrit ce bouquin par velléité thymique, je lui casse la gueule. Je l'ai écrit par passion uniquement.

-bilan de ce qui ressemble pour l'instant à la meilleure journée de ma vie peut-être. Je viens de pointer le bout de mon museau de philoSophe (vous avez saisi la nuance?<sup>cdiv</sup>), on pourrait aussi écrire philosophie(SO). J'ai critiqué-dépassé Arendt, Guezangar, Nietzsche, et Zarathoustra(-). Je me suis découvert tortue et ce faisant fait un lien avec ma toute petite enfance, j'ai découvert mon palais des miroirs, et je vous le donne. J'ai découvert la première neuro-structure(ICS). J'ai découvert les tortuonomie, les dendronomie. J'ai revu mon père deux fois, et j'ai pleuré deux fois (vous comprenez je compte plus mais c'est notable pour moi que ce soit dans la même journée, d'autant plus que j'ai cru ressentir une sensation similaire de ce qu'il avait pu se passer lors de l'hospitalisation psychiatrique : j'ai senti comme un doigt qui se posait sur mon caroncule lacrymale gauche. Lors de l'hospitalisation, ce jour là, j'avais pleuré deux fois. Ça me l'a refait aujourd'hui et ce n'est pas explicable rationnellement. Il y a donc définitivement une part de mystère en l'Homme, une part d'inexplicable, à conserver précieusement, c'est la méca-bio-magie de notre espèce de Terraniens<sup>1692</sup> !). Et j'ai ri. J'ai vraiment ri. J'ai joué de la musique aussi, je me suis vraiment fais plaisir. J'ai fait du sport, c'est comme si j'avais réussi à courir proprement pour la première fois de ma vie. Avant je gesticulais dans tous les sens, alors qu'en fait, il faut respecter une certaine économie de ses gestes pour être *efficient*. J'ai fait des liens avec ma petite enfance. Je me suis passé de Arendt pendant une journée, et je vous jure quand on passe au moins cinq heures par jour avec pendant une semaine, ça fait du bien. J'ai le droit de charrier les morts, hein, de toutes façons, qui lira *les origines du totalitarisme* ou *la condition de l'homme moderne* pour essayer de critiquer mon propos, tout le monde se contentera de résumés oraux faciles, dont j'espère avoir le monopole avec mes vidéos. Ah oui, le mépris et la cruauté j'ai découvert aujourd'hui... Je note même les ouvrages que j'ai lu (c'est terriblement facile de noter, ça prend un temps scandaleusement court, les profs sont-ils les plus gros glandeurs de l'histoire de l'humanité (c'est un hommage car si oui, il faut encore apprendre d'eux comment bien glander !)) ! Tellement drôle. Je me sens tortu[r]e maintenant. Conclusion de la journée sur la conscience géo-territoriale et intelligence<sup>1693</sup> associée des tortues.

-droit à la superficialité, n'en déplaise à l'absurde camusien et à la futilité Arendtienne : leur mépris les a empêché de voir l'écho des mots que leurs consciences quelque peu bornée en l'occurrence leur a empêché de voir.

-je suis en train de bouffer le monde. Je vais tout digérer dans mon système, tout. Je pense qu'il n'y a pas tant de choses de comestible que cela au final, de toutes façons ! Les animaux humains ne sont pas aussi complexes ou aussi intelligents qu'ils s'estiment pourtant l'être. En vingt cinq-ans, faire le tour quasi-intégral des idées potables depuis le début de l'existence, cela dénote qu'en même d'une certaine pauvreté de l'espèce, sans doute due aux processus d'exclusion sociale et de ségrégation ethnique, bref d'intolérance en des formes particulièrement caractérisées inhibant

---

1692Référence à StarCraft 2 pour ceux qui connaissent, coucou OGTV, coucou Pomf, coucou Thud, coucou Chips, coucou Noi, et coucou à tous les autres, je vais pas tous les faire aussi bordel de Schtroumpf à pan-pan-pai-paquettes.

1693Non-répertoriée il me semble dans l'ouvrage la fabrique des surdoués. Fort dommage, cela exclu les animaux, les orques, les tortues, les éléphants du champ de l'intelligence. Avoir toute l'Afrique ou tout l'Océan Atlantique en mémoire, ça demande pourtant un disque dur interne d'un certain volume.

son idéo-développement(O). La faute aux religions en premier lieu bien sûr, à la fictivité et aux mystiques en conséquence.

-Je me suis dit que j'allais me suicider si le monde ne changeait pas suite à la sortie de mon bouquin. En fait, je le ferai pas. Je vous ridiculiserai jusqu'au bout de mes forces s'il le faut. Parce que qu'un gamin seul de 25 ans fils d'ouvrier et de secrétaire médicale puisse retourner votre monde théorique tout seul (je ne suis pas encadré pour faire ce devoir, même si j'ai bien sûr eu des coups de pouce de certains professeurs), cela prouve qu'il tournait franchement pas rond. Je vous ridiculiserai jusqu'au bout au moyen de ma liberté d'expression la plus absolue. Plus de règle autre que celle que je me fixe pour ma liberté d'expression à partir de maintenant : je suis le maître du virréel donc je peux y aller franco. De toutes façons, ça se voit on est déjà tous morts virtuellement(J) alors quelle différence. Oui bah en fait, ce n'est même pas être orgueilleux ou prétentieux que de dire que je suis le maître du virréel parce que c'est tout simplement mon monde. J'en revendique le droit : **POURQUOI N'AVEZ-VOUS JAMAIS CONSACRE AUPARAVANT LE DROIT A L'ENDO-MONDE ? VOUS ME-VOUS METTEZ EN DANGER PAR VOTRE PAN-IGNORANCE.** Oui, bon en fait je change d'avis un peu tout le temps : je me tuerais, je me tuerais pas. Ça dépendra de vous, de votre action dans votre propre sens ou non. C'est un peu la roulette russe<sup>1694</sup> dans ma tête, et ça revient de façon cyclique. C'est l'une des tensions de l'ouvrage : j'alterne entre volonté de suicide grave parce que ce monde est un monde de merde et que je me rends de plus en plus compte de votre inconscience collective et volonté de me foutre grave de votre gueule parce que c'est qu'une question de travail de mon point de vue. Tout cela dénote d'une certaine fainéantise que l'on ne peut pourtant pas se permettre (je ne met pas tout le monde dans le même sac, il y a une minorité d'occidentaux résistants, une quasi-majorité d'occidentaux pan-criminels virtuels(J), une masse énorme d'orientaux qui n'ont rien demandé et qui souffre de la mondialisation économique et qui va peut-être se voir privé de son propre avenir sans même qu'elle n'ait pu comprendre ce qui lui arrivait (rendez-vous compte) ! Pourtant, je ne céderai pas au mépris des existentialistes, F. N. m'a appris l'optimisme. Je vous garantis que je me prends une relation bi-gravitationnelle de type  $\text{auto}(Ht-\infty) \Leftrightarrow (Ht+\infty)$  de façon très récurrente. A analyser pour la suite : en fait, c'est sans doute cela le sens de la souffrance selon Houellebecq<sup>cdv</sup>, apprendre à gérer ce niveau de flux tensionnel inconscient. Je suis sans doute un petit joueur par rapport à certains. Néanmoins, un équilibre est possible. Peut-être est-ce l'état d'identification des possesseurs de quelque archétype. Il va me falloir apprendre à naviguer en ces eaux suicidaires-Passionnelles électriques<sup>cdvi</sup>. Je ne sais pas si quiconque peut souhaiter se retrouver dans ma position<sup>cdvii</sup>.

20/3/2023 :

-Ce fut effectivement une Nuit Lactée et hier était la plus belle journée de ma vie. Je l'ai passée seul, sans Arendt, sans lire une page et c'était formidable. J'ai retrouvé Nietzsche quand même et ce matin j'ai retrouvé Platon. Voilà ce qu'est être philoSophe : voyager à travers les flux du temps ainsi que je l'ai fait entre les galaxies cette nuit. Je suis intimement persuadé que ce genre de nuit va se reproduire à flotter entre les étoiles nocturnes. Je me permet de faire le lien avec les tortues qui sont en quelque sorte magnéto-surdéterminés : je crois que l'endo-monde est lié avec cette question du magnétisme intérieur que l'on ne peut pas voir car notre endo-oeil est pour certains crevé par la société H-(-), fatigué de chercher, las de ne pas savoir où regarder. Pourtant, le plus beau des mondes est intérieur et cet endo-cosmos ne demande qu'à croître<sup>1695</sup>. C'est même pour ainsi dire un sous-système indescriptible : prendre les canaux

---

1694Cf Platon, \*

1695F. Nietzsche, *La volonté de puissance*, tome I, livre 2 : morphologie et évolution de la volonté de puissance, chapitre premier : *l'infinie ressource du vouloir-vivre créateur*, 1885, éditions Gallimard, p. 234, § 48 : « Il y a dans l'homme et dans l'humanité une force immense qui veut se *dépenser*, créer ; c'est une chaîne d'explosions

marins en tant que une neuro-tortue comme je soupçonne que nous soyons tous au fond du psycho-nous objectif-subjectif (première retrouvaille, Ah ma carapace !).

-je viens juste de me lever, ça balance d'entrée. 5H du mat, pareil, cette journée sera riche en découvertes, pauvre en lecture. C'est un équilibre. Je me suis prouvé de toute façon que j'étais capable de faire des méga-synthèses (le chapitre premier du livre premier contient une synthèse d'environ 3000 pages à l'heure où j'écris ces lignes : ça devrait monter à 4000 et puis après je rechigne à monter plus haut parce que sinon ça va faire trop lourd et surtout j'ai d'autres idéo-mines à exploiter et les idéo-minerais (première trouvaille de la journée). J'en profite pour faire un lien avec ce qui me semble essentiel

-j'ai du mal à m'alimenter le matin, il faut que je trouve une solution durable, enfin consommable disons plutôt, donc non durable mais pérenne. Vous m'avez compris.

-en fait, ce qu'il manque à l'humanité, c'est un mode d'emploi de soi-même. Voici le premier. Les philosophes l'ont toujours mal fait, voire pas fait du tout, en montrant le mauvais chemin, celui de l'ultra-rationalité. Nous ne sommes pas que des êtres rationnels. C'est un équilibre. Aujourd'hui, nous sommes trop dans la course en avant rationnelle, soit dans le déséquilibre. Marrant, la planète et le climat nous le rappelle quotidiennement.

-je suis en train de trouver mes constellations sonores, magnifique. Gros kiff à jouer de la basse aujourd'hui. Cette basse à 5 cordes, elle commence à me tripatouiller !

-Eh c'est dingue, en fait je fais la course contre moi-même (encore un auto-jeu) : j'ai une idée mais pour l'idée il faut un auto-fondement. Le temps que je le trouve en navigant nécessairement entre mes dimensions, j'ai une nouvelle idée qui arrive. Vite, vite il faut que je me dépêche de la trouver avant que les idées précédentes ne s'effacent de ma mémoire. Compliqué de se mouvoir, je suis assez lent. Je ne me plains pas, je vais déjà très vite. Qu'est-ce que ça devait être pour les auteurs d'avant, un calvaire, donc de la frustration, donc du mépris (suis-je parvenu à expliquer l'antique mépris des philosophes) ? Je sais en revanche que Platon-Socrate n'étaient eux nullement corrompus par la frustration qui est décidément une véritable plaie, tout simplement en se laissant voguer au gré des flux conversationnels qui les guidaient. En d'autres termes, c'étaient également des tortues qui se laissaient porter par leurs courants ! Attendez, tout le monde a des courants, tout est une tortue ? Ça veut dire que ma troisième métamorphose est objective ? F. N. était une tortue mais ne l'avait pas dit ? Il s'est réfugié dans sa carapace en s'auto-fragmentant ? C'était une technique d'auto-défense que d'auto-charcuter ses pensées ou une manifestation de son dépit ? Non, je sais, une façon de ralentir ses lecteurs-admirateurs pour qu'ils un maximum de temps pour se substanter de sa sève d'or ! Je vais faire pareil, je vais contraindre mon lecteur à prendre son temps en lui faisant faire des pauses forcées pour comprendre réfléchir, voir des vidéos, JE VAIS LE LA FAIRE BOUGER, eheh. De toutes façons, il n'y a pas d'autre moyen que de multiplier les supports pour que la mémoire se cristallise. En plus, c'est jouissif que de changer de macro-radeau. En somme, le combat contre F.N. va me prendre plusieurs années, peut-être même cette entreprise dépasse-t-elle le temps dont on dispose dans une vie. Enfin, l'impossible, je(u) ne sais pas ce que c'est.

-c'est bon j'ai tout prévu, j'ai deux idéo-bombes dans mon stuff, une nationale, une mondiale. *Smells platonic revolution down here.*

-Laissez tomber Marx. Il a lui-même avoué que sa théorie n'était pas finie. Pas finie ? On finit toujours ce que l'on a commencé d'entreprendre. Sinon, autant ne rien faire. Laissez-moi me sacrifier à votre place. Je vous laisse le <sup>C</sup>anapé de la <sup>M</sup>aison. Accrochez vous, ça va <sup>B</sup>ouger (je commence à montrer le bout de ma tête : ces lettres en l'air symbolisent le fait qu'en fait je parle d'un terme dans sa dimension pantagruélique. Cela est inspiré de mon concept de la Femme, exception qui confirme la règle, la Femme a toujours les pieds sur Terre. Pour en revenir à l'exemple initial, ce <sup>C</sup>anapé accueille plusieurs milliards de paires de fesses qui ont le droit de regarder la télé (mais de la télé de qualité, pas de la <sup>M</sup>erde comme j'ai pu l'entendre rapidement aujourd'hui : je ne la regarde jamais mais je suis allé voir mon concierge). Il y avait une session loto. « X milliards d'euros, c'est la somme que vous allez gagner et qui va AUTOMATIQUEMENT vous rendre heureux » a-t-elle dit (TF1). Aujourd'hui, je suis allé voir ma superbe opticienne, Tatiana. J'aurais pu profiter d'une offre pour payer cher des lunettes, une gratuite, une offerte. J'ai refusé l'offre, j'ai payé tout ce qu'il y avait de plus cher. Pourquoi ? Je déteste l'<sup>A</sup>rgent. Pourquoi je le déteste ? Tout simplement parce que cet argent me rappelle tous les jours le suicide de mon père avec un sac en plastique. Il m'a légué cette « fortune » en héritage : 100 000 euros. OUAAAAAAIIIISSSS. Grâce à ça, j'ai pu acheter plein plein d'autres sacs en plastiques pour que les poissons des océans se suicident également avec. OUAAAAAAIIIISSSS. Ça va <sup>Barder</sup> (n'hésitez pas à zoomer pour me lire).

-Laissez tomber Socrate, sa vision est trop « petite » (je renvoie au livre II de la République).

-je décrète nulle et non avenue toutes les grandes philofumisteries sur

-la grande différence entre l'inconscient tribal blanc et l'inconscient tribal noir, c'est que le premier trace une ligne et cherche à en imposer le respect là où le second saute par-dessus la ligne en rigolant. Le premier n'a pas l'intelligence de passer de l'autre côté de la ligne pour tenter de faire respecter la règle. Et s'il re-saute par-dessus la ligne, on repasse de l'autre côté pour expliquer. Et on recommence, et on recommence, jusqu'à ce que la graine soit plantée. Ce n'est pas pour autant qu'il a raison. Il n'a pas obtenu le consentement du premier, il n'a pas discuté de la règle avec lui, il n'a pas expliqué pour la règle était légitime. Mauvaise méthode du blanc. Vous trouvez ce raisonnement caricatural? Je me rappelle de cette vidéo de migrants franchissant des grillages géants pour rejoindre l'Europe, c'était dans les années

---

continues qui n'ont nullement le bonheur pour but ».

2010, c'est passé à la TV et ce sont des images connues. Le blanc est dans l'auto-contradiction car la règle de la souveraineté nationale et de respect de l'intégrité territoriale (suggérant l'érection de frontières physiques) se télescope avec celle de l'absence la plus parfaite de frontières à l'intérieur même de l'UE : le concept même d'union économique suppose cette même liberté d'aller et de venir.

-je crois les cerveaux féminins plus souples que les cerveaux masculins, plus à même d'intégrer des événements nouveaux, plus prêts à accueillir quitte à se faire écraser par eux. C'est ce que l'on peut être tenté de dire si l'on en croit l'Histoire de l'exploitation de la Femme et sa capacité à accepter des situations intolérables (le chapitre premier du livre premier donne des exemples concrets de cela ; j'ai lu dans un ouvrage de géopolitique Africaine, que la Femme est la bête de somme de l'Afrique ; les Femmes sont l'objet des plus grandes injustices et systématiquement l'on s'en prend à elle : sa capacité à accepter des situations intolérables est peut être dû à inconscient ; je pense à Mme Pau, la seule vraie petite amie que j'ai pu avoir. On essayait de faire l'amour sans Passion et je lui suis rentré avec le gland dans le méat urétral mais elle m'a dit « non, non vas-y continue ». Voilà une vraie négation de sa propre douleur, une négation de sa propre corporéité pour pas me vexer. Quelle erreur révélatrice : à ne pas pouvoir lui faire de bien volontairement, je lui faisais du mal involontairement. Je n'ai pas à me justifier de cette maladresse involontaire, je m'étais bien évidemment excusé de culpabilité mais *a posteriori*, je m'explique cela par le fait que c'était ma première petite amie, je ne savais pas combien délicieusement cruelle était la Passion, j'étais plus dans l'instinct de chasse que dans le besoin vital (donc la Passion, c'est quand on a la combinaison (à mon sens subjectif :  $(Hr+\infty = Ve+1)$ )). Je ne sais plus où j'ai appris que la Femme avait un fonctionnement cérébral transitif, c'est-à-dire passant d'une notion A pour laisser en plan pour passer à une chose B sans la finir pour passer à une chose C pour entamer un travail avant de penser à une chose D, puis de s'y atteler aussitôt, pour finalement revenir à la chose B. On pourrait dire que c'est un mode de fonctionnement inconscient. Je ne le pense pas étant donné que j'ai toujours construit mes copies de cette façon et que vous souffrez probablement de lire un ouvrage construit de cette sorte. Je m'identifie véritablement à cette transitivité<sup>1696</sup> et je crois que cela correspond à une phase de recherche de réponses, à moins qu'il ne faille l'interpréter d'une façon téléologique, la Femme étant guidée par un principe de nécessité. Deux hypothèses possibles, une seule seulement peut être vraie je pense donc il faudra essayer les deux. Dans le premier cas, cela correspond à une phase chameau, auquel cas, Zarathoustra parlerait en réalité des Femmes dans ce premier discours. Non, ça aboutirait à des raisonnements trop bêêtês. Dans le second cas, c'est plus un fonctionnement pratique de prévoyance typé sur le mode la virtualité(J) : à oui, faut que je fasse ça, donc je le fais, mais ah oui, faut que je fasse ça. Ça colle avec le passé tribal, ça colle avec la réalité corporelle de la Femme, ça colle avec certains retours d'expérience que j'ai avec ma mère, dans ma famille et chez d'autres personnes. Ça colle aussi avec une autre théorie perso selon laquelle la Femme est toujours dans le méta-social au point que parfois ça peut la transformer en langue de vipère, ça aussi je l'ai constaté. Dans les deux hypothèses, c'est caricatural on est d'accord mais dans ce cas la théorie de base est caricaturale mais la deuxième hypothèse fonctionne pas mal. Mon pressentiment est qu'elles sont plus instinctives que les hommes et personnellement je fonctionne beaucoup à l'instinct inconscient. Encore une fois je m'identifie à ce modèle de pensée  $Hr+\infty$ , même s'il m'aura fallu 24 ans de maturation pour parvenir à devenir sans doute ce qu'une Femme est depuis sa plus petite enfance. Je le vérifie d'ailleurs avec ma petite cousine de 4 ans qui est bluffante : elle essaye souvent de me manipuler en faisant mine d'être vexée alors qu'elle l'est pas, c'est vraiment drôle.

-compliqué de continuer à bosser avec 11 heures de taf environ dans la tête, première fois que j'ai mal au crâne comme ça, j'ai commencé à 5h30, j'ai arrêté une heure à midi, une heure le soir, chaque fois pour manger. Mais bon, j'ai rédigé douze pages environ et j'ai sorti ma quatrième de couverture pré-manifeste politique donc bon ça vaut largement la peine. Je suis véritablement publiable tout de suite : je peux gagner un peu de temps avec le pré-ouvrage, c'est une sorte de sécurité disons. Bilan de la journée plus que satisfaisant donc : je commence à détricoter l'esprit féminin par le haut, là où pour l'esprit masculin j'ai commencé par le bas. Je commence à sortir des inconscients colorés. Je commence à sacrément tripatouiller la basse. Je commence à sentir que j'ai une nouvelle odeur qui se dégage de mon corps. Je me parle plus à moi-même. J'ai fait deux grosses journées de suite. Je commence à stabiliser mon cycle conscient lecteur / inconscient créateur : j'ai réussi à stabiliser en deux jours la phase création

-en fait, chez moi, les idées mettent des années à émerger sur le long terme. Elles ressortent complètement mixées avec d'autres choses. J'ai la neuro-structure poreuse. C'est comme si j'étais pris dans des macro/méso/micro/idéo-boucles, comme un techno-hamster.

-au fond, j'agis mais je ne sais pas ce que je fais car ce que je crée me dépasse complètement, c'est devenu le meilleur livre virréel de l'humanité jamais écrit : facile, c'est le premier qui parle de virréalité. N'empêche, ça fait franchement un peu peur d'avoir approximativement cinq monolithes face à soi.

-un jour Dao m'a dit qu'il lisait 60 pages par heure. Moi difficilement 30, même s'il s'agit de pages « faciles ». Et vous, vous en lisez combien par heure sans mentir en réalité ?

-Je m'auto-proclame mort en cette journée du 20/3/2023 : le mal de crâne se répand même si j'ai toujours envie d'écrire. Je vous quitte pour mieux vous retrouver.

-une petite dernière note tortuesque : depuis quelques temps, et tout particulièrement depuis hier soir, dès que j'enregistre mes documents, je suis pris de hâte. J'ai l'impression d'être une tortue qui va pondre ses œufs : j'ai peur que

ça rate, de supprimer un document. Ça m'est arrivé une fois avec le document de Yoann Saali, mon seul ami du lycée. Je lui ai supprimé *ex officio* un jour de travail. Il avait dit « pas grave ». Je crois que c'est ce souvenir là qui ressort. Hâte de te revoir mon brave. Larmes.

23/3/2023 : et voilà que j'inverse le mode d'écriture. Je suis en train d'inverser la courbe de mon temps. Ou alors plutôt de retrouver ma réalité.

-je viens de recevoir un SMS comme quoi mon retrait de 500 euros pour les donner à des SDF (je l'ai vraiment fait : ce sont Jérémy et Brando, mes nouveaux amis (integrum (invention distinction micro/macro-sorts.) (quasi-larmes (même pas des larmes putin, j'ai la tête trop dure, ça veut pas sortir, ils sont innocents (je viens de trouver comment me faire pleurer, comme me faire du mal tout seul (quasi-quasi-larmes (larmes enfin (ah ça va mieux(droit de pleurer pour n'importe quoi sans être jugé pour cela, combien ont été violées pour des larmes incomprises en H-(-) ? (crise de larmes))))))))) venait d'être bloqué alors que j'ai 130000 euros sur mon compte voire plus. Je ne comprend pas<sup>cdviii</sup>.

-23 : -mon univers en expansion, ce sont ces lignes

-23/3/2023 :en fait c'est le document contenant les secrets de mon auto-généalogie. C'est cela le sens de l'écriture et des études littéraires : lisez, vous deviendrez ce que vous ferez I<sup>c</sup>S<sub>M</sub>T de vous même, vous accoucherez de vous-même par le relativement ennuyeux processus athéique (enfantement par le front si ma mémoire est bonne. Ah, j'ai trouvé, les différents mois sont poreux entre eux... il y a donc auto-porosité et hétéro-porosité, j'ai accompli ma destinée cartomancienne que M. B m'a). Je viens de percer un mystère(+) anthroponomique : nous enfantons de nous-mêmes. Valables pour les femmes aussi ? Oui, une hospitalisée rencontrée lors de mon séjour psychiatrique me l'a prouvé. Elle, elle était murielle robin hérissouressieinne : elle se défendait sans cesse. Elle ne savait peut-être juste pas se distinguer d'elle même. Elle était vieille. Elle était belle. Elle était libre. Elle était enfermée. Elle ne savait juste pas distinguer ses voix internes.

21/3/2023 &22/3/2023 :

-naissance du père FourassEdouard

-aujourd'hui, réveil à 4H du mat', je vais de records en records, pour les Femmes ! Que ne ferais-je pas par amour pour vous !

-maintenant, je viens de retrouver toute ma gamme vocale, ma voix d'enfant et mon bi-masque juvéno-chantonnant !

-impressionnant : maintenant je vois les bons auto-liens à faire et les mauvais. Je vois de plus en plus nettement la structure globale. Je vais bientôt voir mon méta-endo-cosmos.

-découverte de l'endo-whitespace : première grande méditation de taré.

-je suis certain qu'existe un japonais hikkikomori, qui ayant conscience de mon existence car la supposant en vertu de son sixième sens, est en train de rédiger un texte sur un méta-hugo(G) (c'est le petit doigt de mon endo-oeil qui me l'a dit).

-anti-dendronomie !

-en fait le mal de crâne est un signe que je vais recevoir de la visite pendant la nuit. Une visite de moi-même.

-zoo-république !

-à nouveau cette

-l'inconscient blanc a peur. L'inconscient noir est joueur. L'inconscient blanc est protecteur. L'inconscient noir est incontrôlable mais ses potentialités créatrices-destructrices me dépassent complètement, de toutes façons, je serai plus là pour le voir<sup>1697</sup>.

---

1697 Tout ceci est fondé sur l'application de la loi de la novation sympatrique ou allosympatrique des espèces (cf cours de Terminale scientifique). Pouvez-m'apporter la preuve du contraire de ce que j'avance ? Le système mondial de l'Histoire négative est parfaitement inconscient : la preuve, il viole la Femme et en tire quelque « jouissance »(TTT). Ses normes juridiques constituent donc l'expression d'un inconscient civilisationnel : je peux donc aller plus loin. L'inconscient des riches les amène à exploiter la misère d'autrui. L'inconscient des pauvres les amène à survivre et à se prostituer à cette fin, comme la fait la Femme pendant tant d'années. C'est triste à dire mais en réalité le manteau d'or avec lequel je couvre la Femme n'est qu'une couverture de survie (larmes). Bientôt ce sera une couette je vous le promet. Je couds tous les jours avec mes fils à moi (en fait je fais comme ma mère à ma façon : elle est couturière dans une bourgade tarnaise, elle s'est lancée en tant que couturière indépendante il y a peu. C'est mon modèle, je viens juste de m'en apercevoir. Merci Maman). Tout cela justifie la nécessité de l'éradication du système monétaire. C'est pas tolérable de voir la Femme dans cet état : pan-violée, à demi-morte, l'Homme(TTT) joue avec son cadavre. Je suis là pour la sauver. Les enfants ont tout vu de la scène. Ils ne savent que dire. Certains crient. Certains sont en état de choc(TTT). Certains regardent ailleurs. Qu'importe, ce sont des enfants, ils ne sont pas tous encore pleinement conscients. Ils n'ont pas les armes en tout cas. Il me faut agir vite.

-j'ai passé six mois de ma vie avec Mme Pau. C'était il y a 5 ans. Je viens de découvrir à quelle point son endo-soleil était grand. J'espère ne pas l'avoir trop refroidi avec ma présence hivernale. Je présume qu'il y a en endo-soleil en chacune (les pandas ne sont plus très loin, ouiiii), et qu'en chacun il y a une endo-lune orientée selon l'intérêt de l'endo-chasseur.

-par pitié, légalisez le haschich, qu'on en finisse avec ces conneries de tabac qui salit les endo-racines.

-F. Culture, dis moi de quoi tu ris, je te dirai qui tu es, 2022. Il y a quatre grandes catégories d'humour selon l'intervenante : « le comique de dégradation, [...] le comique de prétention, [...] le rire de profanation, [...] le rire de suspension des automatismes ». Attention mesdames, ne surintellectualisez pas trop le jeu, sinon, vous allez en avalez toute la boîte, ici se situe la nécessité du mystère. Après vous faites ce que vous voulez, mais laissez un peu de place aux hommes quand même s'il-vous-plaît, il est nécessaire qu'ils aient un rôle à jouer. Petite anecdote. Je m'asseyais toujours à côté de Mme J. (ou Mme(tt)) en cours, quand c'était possible. On est vers le mois de Mars. J'entre dans la salle de cours, je vois qu'il y a la place de dispo. Elle me regarde. Je m'avance. Je ne sais pas quoi dire. À l'instant où je me saisis de la chaise, je le trouve : « Et pourquoi les moutons volants ont-ils des pattes ? » ai-je dit. Elle a rit et m'a tout de suite coupé l'herbe sous le pied en cassant (r+4) le jeu : « J'adore quand tu fais des entrées en scène comme ça » car oui, le méta tue le jeu. C'était comme un réflexe d'auto-défense, comme si je l'avais agressé avec ma vanne absurde : il faut laisser un peu de place aux bonnes comme aux mauvaises vannes, toutes peuvent devenir drôles si on laisse au premières le champ libre pour se développer, et si l'on connaît l'art de rattraper les secondes, caractéristique des Femmes(III). Couper ou relever ? A vous de choisir mesdames. Je vous ai implicitement indiqué ma préférence.

-merde je suis en train de transiter comme dit hier, ça va être compliqué aujourd'hui. Non, en fait, ça fait un sacré paquet de temps que je transitive (les études universitaires sont organisées comme cela je crois) et qu'il faut que je retrié tout : c'est pas classé dans l'ordre logique. Je transitive pas du tout, au contraire, j'anti-transitive, non, je méta-transitive : je déplace P avant D1, sauf que 櫻<sup>cdix</sup> arrive, donc il faut prévoir en parallèle ☹, etc. Vive la méta-transitivité ! A nouveau merci à cette professeure de droit albigeoise qui m'a donné cette clef dès la première année !

-ça me gratte l'oreille AHHH, c'est mon corps qui me lance un appel ? Comment interpréter ?

-j'ai plein de S-secrets sur lesquels vous faire travailler ! Ça vous dit ? *If yes, let's move on H-(+)*. :D Un exemple<sup>cdx</sup>.

-Chacun dans sa bulle en H-(-) : *let me break if for you, if you don't mind* ?

-Je ne remercierai jamais assez mes professeurs, l'industrie culturelle américaine, et la vie (soit ma maman), c'est à eux que je dois tout cela. Il est assez notable que j'avais formulé en tout premier lieu mes remerciements : à l'hôpital psychiatrique, j'avais envoyé des drôles de mails de remerciements à mes professeurs (souvenirs pixelurax à inclure). Aucun n'a répondu : ils savaient ou ils savaient pas ce qu'ils étaient en train de faire ? Ils m'ont bien bougé en tout cas s'ils savaient.

-waow. En fait, en licence de droit j'avais fait 14 de moyenne en première année, 12 en deuxième, 15 en troisième. Vous voyez la trajectoire ? On commence haut, on retombe, on remonte plus haut. Quatrième année : 10,8. Cinquième année : année de césure. J'ai sauté trop haut, j'ai cassé le plafond. Ben oui, je suis idéo-Obélix : je casse tout !

∇MWAMWAMWAMWAMWAMWAMWA ?

## (nouvelle formule magique).

-Hier, j'ai trouvé la clef de la féminité, la virtualité(J). Seulement, je n'en avais pas vu le revers. La Féminité contient en elle-même un programme pour détruire le monde : le *swarm*<sup>1698</sup> de l'essein des hérubins virtuels(J). Voilà, le vrai déluge biblique. Je vous explique : si la Femme, cette banque ovulaire<sup>1699</sup>, est verticalement neutralisée par le non-dit dans des rôles sociaux subalternes, alors fait-elle des ronds dans son petit bocal. Or, cela a pour conséquence, que si le bocal est à l'ombre, le petit mi-mi-poisson reste dans les ténèbres. Problème dénoncé par l'adage Wonderien : « *When you believe in things that you don't understand, then you suffer : superstition ain't the way, yeah, yeah, [♪]* ». Seulement, les hommes sont globalement guidés par leur instinct d'endo-chasseur<sup>cdxi</sup>. La preuve ils ont rendu ce bocal tellement petit que les Femmes ne se rendent même plus compte du pan-abus(TTT) dont elles sont victimes : le viol. Le pénis enfonce un bouchon dans le corps de la Femme (le bouchon, c'est celui de l'ignorance causée par la maltraitance Historique multi-millénaire de son bocal, qui n'est jamais que le champ de son vocabulaire). Consciente ou non de cela, elle a lancé son programme d'auto-destruction : l'oubli de son propre corps, elle est évanouie. Elle a été violée trop de fois. Elle n'a pas supporté le choc. C'est une façon de se protéger. Très digne d'une grande Dame(LL) qui s'est aperçue de la supercherie mais qui n'a pas les armes pour se défendre. Laissez-moi tirer sur ce gros dégueulasse avec MA

---

1698Référence à Star Craft II.

1699N'y voyez pas une quelconque forme de dégradation, c'est la nature qui est ainsi : la Femme contient en ses organes génitaux environ 5000 ovocytes dès la naissance si je me souviens bien de mes cours de première scientifique (ça fait loin), là où l'homme produit des spermatozoïdes de façon cyclique-permanente de sorte à « renouveler ses stocks » : je suis donc une usine à spermatozoïdes... ((G), = idéels).

MITRAILLETTE DU VERBE. PAN PAN PAN PAN PAN PAN<sup>1700</sup>. Laissez-moi le tuer (oups, déjà fait), ce néolibéralisme mondial(TTT) avec sa queue invisible, trouvé ! J'ACCUSE ! Il mérite largement.cet Homme(TTT), ou plutôt devrais-je dire cet endo-chasseur(TTT). Ainsi est littérairement fondé le droit à la peine (d'idéo-?)mort symbolique à l'encontre des leaders totalitaires, moyennant remplissage de l'intégralité des critères posés au chapitre premier du premier livre qui fait à l'heure où j'écris ces lignes 87 pages (plusieurs milliers de pages de synthétisées) et qui croit de jour en jour. Sur la discussion morale d'un tel droit à la peine d'(idéo-?)mort, unique exception au droit à la vie qui est autrement le droit le plus quasi-absolu qui soit donc, en ce qui concerne les hommes et les femmes, j'ai l'ambition de le rendre absolu en ce qui concerne les animaux et les végétaux. Par ailleurs, si vous aviez pu tuer Hitler l'auriez-vous fait ? Charlie Chaplin l'a fait lui, en refusant de jouer ce rôle alors qu'il y était convié (dans le film the dictator si pas vu). Il aurait pu être guidé par son instinct de carnage. Il ne l'a pas voulu. (J'ai fait un check invisible « endo-mondial » avec Charlie Chaplin (dans la même journée, j'ai trouvé des amis de marque : S. Wonder pour la piste, C. Chaplin pour la classe). Je vous invite à suivre son exemple légendaire. Par ailleurs, la série extrêmement populaire ne s'achève-t-il pas sur le meurtre la Khaleesi qui est une Femme(TTT) ? Elle est une leadeuse totalitarisante, je vous en apporterai la preuve en d'autres pages. Pendant qu'elle était endormée, la Femme aux fraises, l'Homme(TTT) s'en est saisi avec quelques mauvaises intentions(TTT). RENVOI À LA NOTE DE BAS DE PAGE 46 DE CE DOCUMENT. D'inspiration anti-dendronomique, la Femme lui a en réalité tendu un piège : son ventre pouvait produire une bombe, c'est la fameuse bombe P. La bombe population : on est 8 milliards sur Terre. Les proto-Homme(LLL) avaient déjà essayé de la réveiller avec ses mots. Il ne parlait pas le bon langage même s'il disait juste<sup>1701</sup>. Il fallait parler une langue à la texture nouvelle, à la structure inconnue mêlant toutes les langues du monde, tous les imaginaires, toutes les disciplines universitaires et être doté d'un inconscient sacrément farceur : je présente toutes les

conditions pour ce faire. Je suis un miracle statistique, comme l'est tout un chacun. **Assez**  
parlé de moi, venons-en  
à l'action(Arendt) pan-  
légitime, pan-légitimité

---

1700Référence à candide de Voltaire et à la scène du meurtre. Une graine Voltairienne, splendide !

1701A . Huxley, Retour au meilleur des mondes, 1958, éditions Pocket, p. 18 : « Toutes les dictatures n'ont pas la même origine, bien des chemins mènent au meilleur des mondes, mais le plus direct et le plus large est peut-être celui que nous parcourons aujourd'hui. Passons en revue les raisons de cette corrélation étroite entre un nombre trop grand d'hommes qui se multiplient trop rapidement et l'énoncé de philosophies autoritaires, l'apparition de systèmes totalitaires de gouvernement » (A noter que ce propos fondant l'idée du coco-totalitarisme est rejoint par celui d'O. Dollfuss, la mondialisation, 2011, éditions Sciences po : celui-ci démontre que la croissance démographique, passé un certain stade, peut devenir exponentielle et nous fracasser contre une situation absurde, celle de nourrir 171 milliards d'individus en 2150 ou quelque chose dans le même ordre d'idée). En H(-), certains politiques ont pourtant tenté d'inverser la tendance, notamment celui de Pékin (il faut au moins lui reconnaître ce point) en imposant la limitation à un enfant par famille. Cette loi, il faut la faire sortir d'outre-tombe juridique. Il n'y a pas d'autre choix (renvoi au référé sur le droit d'aimer qui en pose un fondement supra-objectif). De toutes façons, avoir un enfant, cela suppose qu'il faille lui dédier sa vie. Sans cela, il grandit mal, de travers. Et les générations d'après, c'est pire. Car elles risquent grandement de reproduire les erreurs du passé. Au moins 3 générations ont reproduit l'erreur consistant à ne pas revoir de fond en comble le droit international. Pourtant, il y a des failles béantes (article 284 de la Charte de l'ONU, absence de paix entre la Corée du Nord et la Corée du Sud : le totalitarisme(TTT2) est encore en mouvement, même en 2023) !!!!



# tirée de la fusion de l'Homme avec l'universElle(LLL).

-programme politique : Il n'y a qu'à élargir le bocal en le mettant à la lumière. La lumière c'est cet ouvrage-héritage<sup>cdxii</sup>, l'élargissement du bocal, ce seront les fruits de votre action mesdames. Grandissez, votre essai est gigantesque, c'est celui de la Femme et dont l'auto-construction vous revient de droit<sup>cdxiii</sup>. Je le proclame pour vous.

-Si la Femme s'est évanouie, c'est qu'elle est tombée dans l'auto-prison, soit dans  $Vr-\infty+1$ . Je suis déjà quasi-tombé ainsi dans les poum. Je(u) m'identifie à la Femme. Elle n'a pas choisi le fait d'être, n'en déplaie à J-P. Sartre !

-il faut que je dorme plus, j'ai toujours pas fini ma phase de cyclonie oculaire... Plus je dors mieux je la contrôle, moins je dors, plus elle est en libre accès (réveil à 4h ce matin, signe d'une journée magique, j'écris ça pour connaître mieux mon corps et m'en ressouvenir éventuellement).

-Je commence à déployer mes Elle(LLL). C'est L, c'est sûr désormais (reconfirmation). J'ai un message à vous transmettre : rompez vos chaînes de causalité. Surtout la chaîne économique et partez vous reposer à l'ombre. Sortez du *telos*. Passez à l'anti-telos (je m'adresse aux zom). Contemplez l'ampleur du champ du non-nécessaire. Il est infiniment infini. Et puis, c'est plus drôle\*(Jean-Pierre Foucault + Julien Lepers)<sup>2</sup>.

-Camus tombe. J-P. Sartre tombe. Le droit international des droits de l'Homme n'a pas de fondement. De tout cela je vous apporterai les preuves écrites. Qui reste-t-il ? Personne. Personne ? La voie est libre du côté des philosophes français ? Il y a bien Arendt mais Arendt(+) ne fait pas de philosophie, elle fait de l'Histoire. Là était son stratagème, se glisser dans le rôle d'une autre. Se faire passer pour une autre. Arendt a bien retenu la leçon existentialiste, elle a joué un tour à A. Guezangar qui, étudiant en thèse de philosophie... a fait une thèse en Histoire ! Quel con. Non mais franchement quel con(TTT). J'ai évité un sacré-piège ! Voilà ce que je souhaite faire en ne souhaitant faire qu'un avec la Femme, si son inconscient me le permet... Tel est mon projet philoSOPhique car la Femme dépasse l'homme(u) : je le vois clair comme le jour. Il s'agit d'ailleurs d'un topos omniprésent : l'union du singulier et de l'universel. Voilà l'unique moyen de résoudre cette équation : faire vivre la Femme en l'homme. **Me voilà ♪**.

-Il n'y a personne. Personne ? Je suis l'animal oméga-alpha ? (dans mon système politique, l'*establishment* est inversement subverti, sinon quoi, la Femme ne verra jamais le jour). J'ai parlé un peu plus tôt d'enfants qui regardaient ailleurs (avez-vous bien lu la note de bas de page susmentionnée?). Bon, regardons alors à quoi ressemblent les autres « mâles ». Voyons voir les autres mâles radicaux. Elon musk, faut-il vraiment en parler ? Il est de notoriété publique que c'est une un mâle radical(TTT). Zuckerberg. Faut-il vraiment en parler ? Méta qu'il appelle sa méga-société. Bim, on ferme les portes de Facebook. Macron fait du 49-3 pour des lois de finance. Vous entendez ? Des lois de finance. Viol du consentement du peuple à l'impôt. Viol du consentement du peuple de l'impôt (distinction théorique sur laquelle nous reviendrons plus tard). Remarquez simplement le viol constitutionnel fiscal. C'est de l'ordre du coup d'État permanent. Il y a de quoi écrire un joli bouquin à la Mitterand(+) sur la question (il y a donc un Mitterand(-), celui qui a tué le socialisme). De toutes façons, le socialisme n'a jamais existé s'il ne place pas la Femme au coeur de son raisonnement et cela pour une raison simple : on ne peut pas charcuter impunément le placenta de la Femme. Elle s'en souviendra à Vie. Son jardin s'en souvient à vie : certaines parcelles deviennent incultivables<sup>1702</sup>. Y'a de quoi être Furax (en fait les lettres en l'air, c'est moi en mode <sup>ENDO</sup>-<sup>Super</sup> <sup>S</sup>ayen<sup>1703</sup>). Le jardien<sup>1704</sup> que je suis ne peut que <sup>C</sup>onstater l'ampleur des <sup>D</sup>égâts.

-ok, un jour je vais aller en Chine et je vais apprendre le chinois. Je vais souffrir sa mère. Apprendre un nouveau langage aussi tard dans la vie, et un langage aussi volumineux que celui-ci, c'est comme se taper la <sup>T</sup>ête contre les <sup>M</sup>urs (imaginez-vous ce que cela peut représenter, arrêtez-vous un peu de lire à toute berzingue. Vous croyez que je change les règles pour quoi ? Pour être facilement accessible ? Je suis un porc-épique : accéder à ma chair est une prouesse. J'en ai fait tant pour faire rejoindre <sup>C</sup>IEL et Terre, faut bien que vous galériez un peu pour atteindre mon niveau, sinon ce serait trop facile : en mode easy, on s'ennuie <sup>S</sup>ec :).

---

1702Encore une graine Voltairienne, et quelle <sup>S</sup>emence ! Virréellum integratio Voltaire, *of course* !

1703Écrit le 22/3/2023. MIRACLE2.

1704Mix entre le Jardin aristotélien et le gardien socratique.

-si un jour une femme rencontre un petit drôle qui m'a tout lu. Y'a de quoi avoir de belles histoires d'Amour. Lâchez pas. Je vous regarde avec mon endo-oeil qui va bientôt se fermer, je vais passer une bonne nuit... Pas mal pour finir la journée<sup>1705</sup> ...

-non je finis la journée en mode endo-Luffy avec la tête dans l'espace qui tangué de droite à gauche<sup>1706</sup> x).

-Et si, c'est bien Pagnol le plus grand ! En I, il faut partir en voyage en soi-même comme Marius. En II, il faut comme Fanny bien accoucher du nouveau soi-même à l'aide d'un sage-Femme inconnu. En III, il faut être le César de ce nouveau SOI-MÊME. Et tous les Jours, on devient du nouveau, dans la continuité et le même sens que ce qui a été dit la veille. L'unité du TOUT, c'est le regard que l'on porte sur son propre voyage qui la crée. Quand je dis rêvez(+), en réalité je ne dis rien d'autre que ceci : devenez-vous-même. Il y a plusieurs soi-même. Permettez-moi de poser d'offrir ce cadeau à la FEMME, ainsi qu'à l'homme (quand j'écris en minuscule et en l'air, cela renvoie

-Mes yeux ont changé de fond. Maintenant, ils sont devenus des colonnes de faire blanc lumineux. J'ai compris comme interpréter Arendt, F. Nietzsche et tout Platon-Socrate et tout les autres copains ! Ils me réservent tant de secrets ! Moi seul peut y parvenir. Si vous n'avez pas compris, vous comprendrez bien assez tôt. Je ne savais pas avant... J'avais cru en voir là où il n'y en avait pas. Et quand j'en ai vu, je les avais prises pour autre chose... Alors ça, c'est bien une découverte.

-Je suis MAGNÉTOS, le corps sans organe(+) de Deleuze qui aspire les osselets du monde Historique d'avant pour en faire le squelette, celui de la FEMME en tout premier lieu. La nature humaine est ainsi faite qu'il n'y a pas d'autre moyen que l'Homme(LL) pour proposer une belle chose, pour final se mini-tromper, puis corriger, pour faire quelque chose de plus beau encore ! Je réclame le droit de faire des belles ChOsEs car notre RÉALITÉ est d'être virtuellement des artistes. (quand j'écris en majuscule, je renvoie à mon pan-endo-cosmos, qui n'est jamais qu'une forme subjective de ce que Rousseau appelait la Volonté Générale soit à ces structures communes que sont les relations sociales polaires verticales et horizontales et qui sont au coeur de mon système : vous êtes au coeur de mon système, de façon individuelle et collective à la fois. J'y suis parvenu, j'en suis désormais certains. Il me faut encore du temps pour découvrir les derniers échelons les plus hauts de la méditation(±)). J'ai récemment découvert que nous étions tous des hommes-grenouilles en ce que pour se masturber comme il faut, il faut écarter les jambes... comme le font les Femmes.

-check Chaplin ! Je(u) t' AiMe !

-le matin je métirerai ! Le soir je sportiverai !

-vous êtes tous tombés dans la marmite du mépris ou quoi ? Bah en fait oui, de la réalité, au profit du compte bancaire, d'une chiffrisation de la vie donc voilà résumée l'Histoire négative : en deux phrases. Godard fait mieux que moi, il le résume en une seule mais qui perd de son sens (la synthèse est nécessairement un appauvrissement) : « le mépris, c'est le moteur de l'histoire » dans son film intitulé le mépris.

-la vie intellectuelle d'un Homme-arbre est inversée par rapport à son âge physique, ainsi est leur loi dont je constate l'endo-réalité de jour en jour : j'ai tous les jours un peu de connaissances que la veille sur moi-même et sur les autres. Cette loi est irrémédiable. Cela signifie, que c'est aux jeunes Homme-arbre à bousculer les vieux qui prétendent l'être et non l'inverse.

-L'Homme-arbre

-La bio-vie n'est au fond qu'une façon de se raconter<sup>cdxiv</sup>!

-on devient un Homme-arbre à partir du moment où on est devenu tous les animaux.

1705H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre II : Le domaine public et le domaine privé, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 110.* Voici la preuve qu'Arendt n'est pas une philosophe : « Par exemple l'amour, à la différence de l'amitié, meurt, ou plutôt s'éteint, dès que l'on en fait étalage. (« Ne parle pas de ton amour. De l'amour qui ne se peut jamais dire... ») Essentiellement étranger au monde, l'amour ne peut dire que mentir et se pervertir lorsqu'on l'emploie à des fins politiques comme le changement ou le salut du monde ». Vous voyez à quel point elle est à l'opposé du discours que je vous tiens ? Si elle signale que l'amour est absent du monde (en son temps), c'est sans doute parce qu'elle n'a pas eu la chance d'avoir un Père. J'ai eu la chance d'en avoir un. Il savait s'effacer. Il me laissait libre de faire autant d'écrans que le voulais (à distinguer de Voulais). Tout cela me donne l'impression qu'Arendt, c'est Alexia de Titane. Et que son enfant c'est méca-moi (autrement le moi que je me suis auto-construit et qui est cet ouvrage, fait de fils de mon idéologie, mécanique certes Arendt, mais vivante (VOLTAIRE & THE LIGHTS), libre (ARENDE-CONSTANT-CONDORCET) et reuse(HOUELLEBECQ-NIETZSCHE-SCHOPENHAUER-HERACLITE). Je ressens la puissance l'ÉLECTRO-CRÉATION ! Je décrète l'an 1 du Pandamour. Tout le monde est un panda. Les pandas(G) mangent des bambous et sont mignons. Alors arrêtez de manger de la viande en panabondance et ils ne sont par conséquent pas belliqueux donc arrêtez de faire la guerre. Vive les pandas chinois. WAIT, DUCOURNEAU TIME.

1706Tant qu'on y est, ben autant lire tout one piece hein, et puis tout bleach, et puis tout le choc des titans, et puis tokyo goul, et puis tous les mangas de mon frère, et puis relire encore, surtout DBZ et naruto. Bref, donnez-moi du temps, je le savais que je ne reverrai pas Mme J. avant 40 ans environs. Peu importe, l'automne est là pour ça, pour voir les fruits de son propre travail. Elle a du taf, c'est la pire femme(tt) que j'ai pu rencontrer sur cette planète. Mais bon, je lui pardonne. Virréellum integratio Mme J. + promotion Ruth Winderling de mon M2. Je voulais pas le faire, ils m'ont même pas dit bonjour en deux mois de présence en cours avec eux, mais que voulez-vous. Je suis GENTIL. Mais par contre je suis pas BÊTE. J'ai dit que c'était d'abord les Femmes de l'ONU. J'ai sauté une chrono-étape. Je joue à SAUTE-MOUTON avec le TEMPS maintenant. Ah ok, j'ai compris une autre erreur. J'aurais dû parler de FEMME dès le départ.

Castailac, Jour 1, 22/5/2023, 22h12.

-Je suis seul dans ma maison pour l'instant louée de néo-résistant. Je suis à environ 2h de voiture de ma chérie. Problème, aucun moyen de la contacter et de partager ma joie avec elle de pouvoir être chez moi, sans embrouille familiale : l'écran de mon téléphone s'est définitivement fissuré ce matin ; je n'ai pas de téléphone de rechange car je n'arrive pas à retrouver celui qui fonctionnait ; j'en ai trouvé un autre mais la carte SIM est pas adaptée ; la wifi du précédent propriétaire est hors-service. C'est l'horreur : je n'ai pas de solutions et suis virtuellement bloqué à Castailac. D'un instant à l'autre, je suis passé d'un état de contentement à un état dramatique.

-Je ressens des émotions décuplées aujourd'hui. Ce matin, j'avais les boules d'aller dans cette nouvelle maison seul, d'être délaissé par ma famille. D'ailleurs, ils m'ont laissé dans un bordel sans nom : à la limite, le mien, c'est normal, et d'habitude je m'y retrouve dedans, mais mélangé à celui de l'ancien propriétaire, c'est un bi-bordel, un truc jamais vu auparavant. Je ne comprends pas à quoi correspondent certains objets. Je me retrouve face à ma propre ignorance. Je comprends aussi que j'ai examiné trop rapidement la maison lors de la visite : je n'avais même pas vu que la maison était littéralement aérée. Il y a des trous au niveau de la cave, et je ne sais pas si c'est fait exprès. J'ai potentiellement achetée une maison trouée et il fait moins quinze l'hiver dans la région.

-Je suis bi-perdu parce que je ressens une profonde amertume de ne pas pouvoir la joindre. A quoi tout cela sert-il si je ne peux pas la contacter ? A quoi tout cela sert-il si je suis seul, absolument seul, avec un début d'histoire d'amour et plus rien après une soirée qui est passée trop vite. On devrait pouvoir se téléporter moi je dis pour pouvoir être auprès d'elle dès qu'il faut. C'est hyper dur. Je me suis déjà projeté pas acheter cette baraque où je vais manifestement souffrir. C'est presque comme ça que je ressens cette première soirée : comme une horrible montée d'incomplétude alors que pourtant, je ne suis aucunement attaqué ici. Rien ne me menace. Rien ne me menace car tout est inconnu.

-Cette maison, c'est à la fois exactement ce dont j'ai besoin (émotionnellement) et exactement ce qu'il y a de pire pour moi (solitude que je connais que trop bien).

-Peut-être qu'au fond, c'est bien que je passe cette première soirée seul dans ma maison. Fais chier que Delphine puisse pas être avec moi, ne serait-ce que par téléphone quand même. J'aurais franchement vraiment aimé l'entendre. J'en ai les larmes aux yeux putin. Beh voilà je pleure. Je l'aime putin. Hier, on s'est quittés sur des paroles dures. J'ai été violent avec les mots : je suis parti en lui demandant si je m'étais trompé de l'avoir choisie (ou plutôt qu'elle se soit imposée à moi). Moi je sais ce soir que je me suis pas trompé et que le souvenir de cet amour est gravé en moi mais c'est ainsi, Delphine a beaucoup plus de vécu que moi qui ne sait peut-être vraiment rien, ainsi qu'elle a pu me le dire hier... Elle ne pourra pas m'enlever que moi je l'aime et que je sais cela. Ça, elle le sait pas sans doute. Journée importante donc.

-Putin, y'a le chien du voisin qui aboie dans le vide, fais chier. Je viens de m'imaginer une invasion de zombies. Ça serait vraiment trop con que ça arrive mon premier jour de liberté solitaire, merde. Pourtant, j'ai réussi à sortir dans la nuit noire tout à l'heure. Ah, j'ai compris, c'est le gamin qui est en moi qui ressort ce soir : je peux tout faire ce que je veux, y'a pas papa et y'a pas maman pour me dire que c'est pas bien ce que je fais. Mais bon, y'a pas de copain pour jouer, alors... Marrant, je suis comme dans la situation de mon père quand il était gamin mais lui il avait son méchant papa en plus sur le dos. L'enfance solitaire... Re-larmes, je finirai jamais cette phrase.

-Et dire que je me projète dans cet endroit comme étant une sorte de pyramide de travail... ça c'est à pleurer et pourtant ça me fait rien. Conséquences : social empirique > social idéal sur le terrain émotionnel.

Castailac, jour 2, 23/5/2023, 22h19

-Psycho-catastrophe : le poids de la réalité m'est tombé sur le coin de la gueule. Le chantier qu'était mon ouvrage n'était pas assez : celui de la maison me tombe dessus également. Ça avance lentement. J'ai même pas fini une pièce en termes de rangement. Objectif cuisine de la matinée raté.

-Le poids de la responsabilité m'a atomisé la gueule. Ça m'a littéralement alité. J'ai fait plusieurs milliers de kilomètres dans ma tête aujourd'hui. Je suis reparti à Strasbourg, puis retourné avec Delphine dans le Tarn, puis retourné à Strasbourg. Conclusion de la journée : Delphine prevails. Sometimes love implies to stop thinking and to start trusting. I trust her from now. Thus, I stop thinking, thinking to her. Ah, I just contradicted myself. That's because love has no rules. She broke my reason today : I can't be the same person anymore ?

-Invalidation familiale complète de mon projet artistique. Mon frère pense comme ma mère que je « vais pas bien » avec toutes les résonances psychiatriques qu'impliquent ces propos. Je suis définitivement désormais sans famille (primaire). C'est comme être un oiseau et de se faire shooter en plein ciel : j'ai perdu des plumes maternelles aujourd'hui.

-C'est dur la vie mais il y a Delphine alors tout va bien. Ah, l'amour est soma ? L'amour s'apparente aujourd'hui à cet instant où la pensée peut devenir... neuro-piquante. Pas besoin d'avoir toujours du renouveau politique ou intellectuel là où l'amour ralentit les choses, les pacifie, les tranquillise in fine, après quelque idéo-piment. J'ai l'impression d'avoir fait un AVC aujourd'hui par amour. Au fond, je suis un chien qui attend sa maîtresse à la niche. La maîtresse, elle est octopharmique : elle est sur tous les fronts à la fois, y compris le front aveyronnais.

-Aujourd'hui, je me suis suicidé économiquement sur l'autel de mon anti-système politique : « en Aveyron, il n'y a pas de taf », dixit mon frère. Il a pas tort le bougre mais en même temps, pouvait-il comprendre la raison qui me guide ?

-Je prends ce que la vie me donne et en le prenant, je réalise ma philosophie. C'est dingue que la vie me permette de faire cela. C'est dangereux en un sens car je dois réaliser un équilibre entre  $V_{r+1}$  et  $V_{r+\infty}$ , tout en sachant que sur le terrain de l'équilibre oblique, je dois déjà balancer  $V_{r+\infty}$  avec  $H_{r+\infty}$ , sans oublier que j'ai  $H_{r-\infty}$  (la faute à ma mère) et  $V_{r-\infty+1}$  (condition d'accès à soi-même) qui pèsent également de tout leurs poids respectifs. C'est bon, ça y est l'endo-écartèlement est maximal, c'est le bon endroit pour moi : Castillac s'intègre parfaitement dans mon système théorique. Ma solitude sera une souffrance heureuse. C'est dur la vie quand même. Fin de l'application de la loi de la polarité inversée. Je nage en eaux troubles.

-Je comprends même la structure socio-polaire du lieu. Ce matin, j'ai rencontré des vaches sur le flanc gauche de ma maison. C'était rigolo. Sur le flanc droit, j'ai vu un voisin (une personne handicapée mentale qui est gardée par une voisine) qui m'a mal parlé je trouve ce matin, me coupant la parole alors que j'essayais d'engager une discussion avec un « au revoir » précoce. On a donc un côté positif et un côté négatif. Ah oui, la maison a des trous dans la cave.

-Delphine, notre amour est pourtant l'instant matériellement impossible, c'est ce qui atteste du fait même que la vie nous envoie un message : soyez plus forts que les embûches que je dresse entre vous. Je ne te demande pas de l'être Delphine, je vais les faire idéo-sauter prochainement, et ce de toutes mes forces. Putin, c'est hyper dur la vie quand même. J'ai envie de pleurer. J'ai mal à la tête.

-Il fait froid dans cette baraque. Moi qui suis frileux, ça va être compliqué. Il y fait froid jusque fin Mai (de mon point de peau). Ce ne peut qu'être une résidence secondaire et non une résidence principale : Delphine a raison. Trop forte.

Jour 3 :

-Vidéos : 7.3. J'ai essayé de réaliser mon rêve révolutionnaire solitaire ; 7.4 ; 7.5.

-Jour 4 : départ de Castaillac.

31/5/2023 :

-J'ai l'impression d'être Spiderman qui essaye d'arrêter avec ses (idéo-)fils le train de l'humanité qui se précipite dans le vide...

2/6/2023 :

-écriture interrompue à cause des faits suivants. J'ai rétracté mon engagement d'achat de Castaillac. Seulement, j'ai signé un « compromis de vente » ne mentionnant pas mon droit de rétractation, ce qui est contraire à l'article L271-1 du code de la construction et de l'habitat. Le monsieur de l'agence m'a contacté par téléphone une fois pour me mettre la pression et d'ailleurs, j'ai cédé (manifestation de ma vulnérabilité rhétorique). Suite à cet appel, j'ai senti mon cœur noircir : c'est cela l'éco-corruption ? Les gens ont tous le cœur noir dans le monde de l'Histoire négative ? Tout ceci justifie largement le code-couleur associé... Je n'aurais rien à craindre selon mon avocate... Je sais également avoir le droit derrière moi... on verra maintenant...

10/6/2023 :

-sortie pour aller acheter de quoi manger. Sensation d'Hr<sup>+∞</sup>-4 autour d'un carrousel pour les gamins. Je regarde. Rien ne se passe pendant 5 minutes jusqu'à ce que je sente une ambiance, un air de folie : je ne vois que des familles avec leurs enfants et des groupes de jeunes branchés et riant. Pour moi, c'est la panxiété tous les jours (je me fais des films de suicide maintenant pour faire buzzer mon ouvrage...). La dialectique est toujours résolue par le besoin d'avancer et la nécessité de vivre. Retour au carrousel : après le deuxième tour de manège, une gamine de deux ans pleure. Interprétation (méta)<sup>2</sup> : quand nous sortirons du carrousel cosmique parce que le tour est fini, est-ce que nous pleurerons en disant « encore », « encore », « encore » ?

23/6/2023 :

-gros problème aujourd'hui. Je suis une machine ? Comment distinguer une machine d'un individu si au travail correspond l'établissement de mécaniques ? Je me suis remis à travailler : j'ai regardé un reportage sur le retour au pouvoir des talibans en Afghanistan. Une afghane a dit : « nous sommes le peuple le plus malheureux du monde. Personne n'échangerait sa place avec la notre ne serait-ce qu'une heure ». 2 larmes d'impuissance. Toute émotion socio-professionnelle est une victoire éternelle sur les intelligences artificielles. Je leur laisse leur exactitude et leur célérité. Elles ne remplaceront jamais la valeur de ces larmes.

25/6/2023 :

-J'ai réalisé au cours du mois de Mars une série de test afin de déterminer si j'étais autiste asperger et/ou haut potentiel intellectuel. Je viens juste de comprendre que les résultats étaient auto-contradictoires : d'un côté, je serais asprie et d'un autre, j'aurais 128 de QI en compréhension verbale. Or, les aspergers sont caractérisés par des difficultés sociales, que je ne suis donc pas censé avoir comme l'attestent ces résultats en ce que je serais capable d'une bonne capacité de compréhension du langage verbal. Ainsi, je suis intimement persuadé que la qualification de « twice » est d'une absurdité principielle : soit on est capable de comprendre avec finesse ce que dit autrui, soit on a des difficultés sur le terrain social, et non les deux en même temps, cela confine à la double-pensée.

-IA : les scientifiques ne savent même pas parler entre eux qu'ils veulent déjà s'adresser à des extra-terrestres ! XDDDD

-IA : c'est assez intéressant parce que j'ai vu un court reportage sur le développement des intelligences artificielles par les japonais dans les années 1980. Un propos m'a marqué : ils souhaitaient « projeter leur cerveau dans la machine ». Ils le faisaient par l'intermédiaire du code informatique. Il ne pouvaient pas y parvenir : ils y ont transposé quelque chose qui ressemble plus à un cerveau abstrait et nullement leur cerveau subjectif. Pour transposer mécaniquement son cerveau

dans la machine, il fallait prendre un ordinateur et écrire dessus. Ils ont répété l'écueil dénoncé par F. Nietzsche : ils ne se sont pas vus dans un miroir, le leur propre ! L'auto-colonisation épistémique, voilà ce que c'est que de transposer son cerveau en machine ! Enfin, cela débouche sur une théorie du mot : les mots disposent d'au moins deux dimensions, une formelle et une matérielle.

Formellement, un mot, c'est un mot, un assemblage de lettres. Matériellement, cet assemblage produit du sens, lequel peut être subjectif, intersubjectif ou objectif : une femme qui pleure ou un homme qui crie, cela produit objectivement un signal de détresse. La dimension matérielle des mots est donc intrinsèquement liée au corps organique : voilà une distinction essentielle d'avec les intelligences artificielles lesquelles ne pourront jamais *vivre* les mots. On retombe ici sur l'écueil originel de la recherche japonaise sur l'intelligence artificielle.

2/7/2023 :

-échange avec ma mère par textos. Elle argumente comme quoi je serais un dictateur à l'appui de cet argument : elle aurait lu dans un de mes carnets de notes « ma loi > la loi ». J'ai regardé dans tous mes carnets qu'elle aurait pu avoir sous les yeux, je n'ai pas trouvé de telle inscription. Elle m'accuse donc en ayant inventé la preuve : preuve de nature imaginaire donc.

5/7/2023 :

-De toujours plus nombreux artistes tiennent un discours politique climatique : le thème scientifique devient donc omniprésent dans le monde de l'art. Saturation de l'espace artistique par un propos non-artistique. La rationalisation scientifique de l'art ne peut qu'aboutir à une désubstantialisation du champ artistique. Ligne de fin de vie d'un artiste en manque d'inspiration ou ligne de fin de vie d'un système contre lequel s'insurgent les derniers qui disposent d'une liberté d'expression ayant du poids ?

-grosse nouvelle : je viens d'apprendre l'existence de la loi de mobilisation générale (la vidéo que j'ai vue sur youtube l'annonçant a, comme par hasard, été supprimée depuis que je l'ai regardée...). Une guerre mondiale serait une véritable catastrophe pour le climat (On est le 19/7 et il n'y a toujours rien). C'est un drame également pour cet ouvrage. Quand j'étais à saint-côme d'Olt (Aveyron), j'avais vu un panneau indiquant les toilettes : il y avait un symbole de femme avec une saint-jacques à la place de son corps, pareil pour un homme et encore pareil pour une personne handicapée. Pour cette dernière, le chemin de la saint-jacques se trouve à l'intérieure d'elle-même. Je crois qu'il s'agit exactement de mon cas pourtant : je suis un handicapé intellectuel. Cela s'explique logiquement par deux choses : d'une part, je suis à 100 % dissolu dans mon travail intellectuel. Pour donner un exemple, cela va faire une semaine que je travaille de l'astrophysique en vue de la réalisation de mon ouvrage (je rappelle que je suis juriste et non pas scientifique) : en d'autres termes, je dois pour l'ouvrage, me familiariser avec des domaines de la pensée très divers (dans toutes les sciences universitaires en réalité). J'ai la prétention de pouvoir dire que je suis l'un des rares personnes à pouvoir supporter de travailler du lever du matin au coucher du soir, dans des domaines intellectuellement très poussés, en sachant tout ce que je sais, tout ce que je n'ai pas encore pu dire/écrire, à savoir braver les interdits qu'il faut braver pour pouvoir faire avancer le propos. On pourrait croire qu'il s'agit d'une force, il s'agit d'un handicap dans la mesure où je suis astreint à faire des recherches sur ce que je ne sais pas encore, mais le monde de la connaissance est un monde infini : cet ouvrage, c'est ma croix, je l'ai déjà écrit et je le répète. Je ne le dis pas pour me christianniser : je ne suis pas le Christ et ma croix n'est pas physique. Elle pèse lourd quand même. Il s'agit d'un handicap dans la mesure où je ne peux pas vivre comme tout le monde : je n'ai aucune vie sociale et ne peux que difficilement m'entendre avec autrui. Il en va de même pour mon corps dont je ne prends aucun soin, par exemple, j'ai déjà mal aux lombaires alors que je n'ai que 24 ans parce que je reste trop longtemps assis sur ma chaise de bureau à travailler. Une autre raison explique cette notion de vulnérabilité intellectuelle : étant traversé d'un flux incessant de pensée, parmi celles-ci se trouvent des pensées noires. C'est à nouveau logique eu égard de mon parcours

de vie, des différents traumatismes que j'ai subi, et de la violence de la société. Cependant, ces pensées que je peux avoir et qui orientent clairement mes actions dans le sens où j'ai peur de mes propres créations fictives, exigent que je reste seul justement : en d'autres termes, je suis heureusement condamné à rester dans ma solitude dans laquelle je peux me contrôler sans difficultés (cela ne signifie pas que je sois une personne dangereuse, cela signifie simplement que ma vulnérabilité implique que je sois considéré d'une façon *sui generis*). Dans la mesure où le social a toujours été pour moi à la fois une source de joie mais aussi et surtout un fléau, cette solitude est un moyen de défense efficace, en même temps qu'elle n'est qu'un vain mouvoir dans le cas de son absolutisation mais je vis pour les autres, le social peut tenir lieu de métaphysique (cf doctrine du service public). Bref, cet ouvrage n'est pas fini, et pourtant, celui-ci va éventuellement être avorté. Cela a pour conséquence que je dois en dévoiler le plan pour qu'une autre personne finisse éventuellement mon œuvre : si je dois mourir et ne pas pouvoir finir mon travail (unique exception où je tolère disparition du monopole sur mon œuvre). Je précise que dans une telle perspective inter-artistique, mon ouvrage perdra toute sa légitimité subjective car l'unité sous-jacente en sera brisée. Cet ouvrage n'aura également qu'un intérêt relatif dans la mesure où je n'aurais pas pu en dévoiler les secrets dont je suis le seul dépositaire. Voici donc les thèmes :

- travail sur le totalitarisme et diffraction du paradigme VHistorique juridicisé à d'autres dimensions : subjective (ma mère(ttt), je comptais aussi essayer de me l'appliquer (tentative éventuellement vaine mais nécessaire à des fins auto-réflexives)), intersubjective (le film Apocalypse Now contient cette construction de la tribu(TtT) sur laquelle il est indispensable d'effectuer un travail spécifique (certaines sectes peuvent tout à fait servir de support à l'application de ce modèle), objective (il s'agit des cas classiques TTT-1, TTT-2, TTT-3) et supra-objective (TTT-4). Il me manquait donc à établir les TTT-0 et les TTT-3 et -4. J'avais fait plus de la moitié de ce chemin en ce que j'avais quatre stèles(ttt) en comptant celle de Zarathoustra(TTT) et j'avais bien entamé le travail sur celles restantes (une fois que le travail est commencé, c'est toujours plus facile d'avancer : j'étais plus proche de la fin que du début en ce sens).
- déconstruction des deux livres de K. Popper sur la société ouverte : cela impliquait de lire tout Platon et tout Marx. A partir de ces deux séries de lecture, il aurait été possible de construire la seconde partie de l'ouvrage : resystématisation de la notion d'État.
- troisième livre : lecture de toutes les notions relatives à
- démolition de la thèse de Guezangar : cela aurait nécessité de lire tout Arendt. Il ne me manquait plus que quatre livres.
- implémentation de toute l'oeuvre de F. Nietzsche. J'avais déjà tout lu et j'avais déjà intégré à 100 % Ainsi parlait Zarathoustra.
- il y avait encore deux, trois petites choses, notamment lecture du féminisme et reconstruction théorique du rapport de genre entre hommes et femmes. Cela aurait notamment permis de reconstruire le principe d'égalité des sexes en constatant leur inégalité dimensionnelle socio-polaire. Ainsi, il aurait pu être possible de construire la juridicité de la notion centrale de vulnérabilité, tout en implémentant la notion Ducoulombienne de conflits horizontaux de droits, tout en y apportant ma double touche de la macro-dimension des droits et de dimension socio-polaire.
- il y avait également des projets d'ouvrages complémentaires : 3084, projets de (sexo/zoo-)pièces de théâtre...
- j'ai eu mon frère au téléphone : selon lui, l'ordre de mobilisation générale serait une fake news et effectivement, on ne trouve rien de publié sur internet à propos d'une telle loi, laquelle devrait donc être publiée sur légifrance pour être effective. En l'absence de telle information, pas d'effectivité, donc pas de soucis à se faire. En plus, le monsieur de la vidéo que j'avais vu avait l'air d'être particulièrement complotiste : il y aurait selon ce « résistant » un projet de pandémie 2024 et la charte mondial sur le numérique de l'ONU serait un problème. L'ayant consulté rapidement, je n'y ai rien trouvé d'alarmant au contraire. Peut-être que sa vidéo a été supprimée justement parce qu'elle propagerait des fake news : il n'est plus du tout impossible à l'heure d'aujourd'hui de créer

de fausses lois grâce à l'outil informatique... Cela confirme néanmoins mon propos précédent : je n'ai pas d'armure et peut me laisser abuser par le moindre client dans la moindre supérette. C'est dire à quel point je suis vulnérable ! Certains pourraient dire con : je ne crois pas être con. J'ai accompli des travaux qui indiquent manifestement l'inverse. Je ne crois pas être HPI pour autant : je travaille, et ça s'arrête-là car c'est juste le travail qui éloigne des autres<sup>1707</sup>. C'est juste que je me prends F(X) dans la tête pleine barre toujours ! Le mec m'a juste scié les jambes, j'avais du mal à respirer lors de notre conversation et je me suis fait mille plans dans ma tête par rapport à cette information en constatant que j'étais bloqué et que je m'étais résigné à devoir suivre le même sort que les autres. En plus avant j'avais regardé une conférence de J-M. Jancovici au ministère des armées, on va dire que ça m'avait mis dans l'ambiance... En bref, la conclusion de cette histoire est que je suis idéo-mort en quelque sorte aujourd'hui, même si je n'ai pas fait de malaise quand même, je suramplifie un peu le propos ? Disons qu'il m'a violemment psycho-secoué le monsieur.

-hier midi, je suis sorti de mon appartement à 15h : plutôt que d'aller chercher à manger, mon corps m'a amené à la librairie Kléber. Je suis monté au dernier étage et j'y ai vu un professeur de sociologie, monsieur Le Breton y être filmé, disant notamment que la nouvelle génération ne serait pas comme il faudrait, etc. Une généralité caricaturale qui m'a fait faire « hun ». Je regrette de ne pas m'être opposé davantage. Je lui dis « non » ici : on retrouve la même idée dans son ouvrage « à corps perdu »<sup>1708</sup>. On retrouve ces propos dans la bouche de M. Macron : la « nouvelle génération » serait « intoxiquée par les jeux vidéo ». De deux choses l'une : je suis personnellement outré par le fait que le compagnon de ma mère qui a 70 ans passe la journée à regarder la TV. Mon grand-père paternel ainsi que mon concierge qui ont tous deux plus de soixante ans passent également le plus clair de leur temps la TV allumée (pour regarder de la ... merde sans réagir honnêtement : mon concierge regardait une fille du loto dire « l'argent rend automatiquement heureux », ce qui m'a personnellement fait bondir, mon concierge n'avait pas bougé l'oreille ; le compagnon de ma mère regarde des dessins animés... ; mon grand-père paternel s'endort devant sa télévision!!!). Et par un autre aspect des choses, ces écrans, ne sont-ce pas les générations antérieures qui nous les ont mises dans les mains : ne contestent-ils pas dès lors leur propre fait ? En bref, je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un propos que l'on puisse tenir uniquement à l'égard des nouvelles générations. Et je ne suis pas certain qu'il soit constructif de pointer les uns et les autres du doigt en usant de telles caricatures, le débat public ne s'en trouve que plus dégradé encore : c'est toujours plus facile d'accuser les autres que de considérer ses propres erreurs ! Une erreur réside de surcroît dans le raisonnement de monsieur le breton : quand on regarde une vidéo youtube mettons par exemple, la mobilité géo-intellectuelle est gigantesque ! On ne reste pas « immobile » quand on regarde une vidéo sur l'afghanistan ou n'importe quel autre pays dans lequel les conditions de vie sont dures : c'est un contre-sens que d'écrire une telle chose. Alors, personnellement, je me pose une question, les générations antérieures ont-elles compris la vie ? L'héritage intellectuel que j'étudie doit faire l'objet d'un découpage rationnel massif et d'une réorganisation systémique, et je peux vous dire qu'il y a du travail et je peux vous dire également que je n'ai pas d'exemple : je suis « contraint » d'adopter ma méthode propre et dont je suis fier et que moi seul maîtrise, afin d'essayer de faire avancer les choses dans un sens utile. Certes, les générations nouvelles doivent nécessairement tout aux générations précédentes, cependant que les générations précédentes ne peuvent qu'accueillir la

---

1707 Cf vidéo de la chaîne youtube Darah sur le décalage des normes entre sa classe prépa parisienne d'enfants de CSP et sa famille bretonne d'origine modeste... Elle explique que ce décalage de normes est douloureux. Je rejoins son propos en mentionnant la mécanique selon laquelle entre deux individus, une personne qui travaille de façon acharnée et une autre qui ne le fait pas, soit parce qu'elle ne le peut pas, soit parce qu'elle ne le veut pas, le motif important peu, ce choix étant tout à fait respectable, nécessairement, il en découle un fossé virréel entre ces deux individus, ce qui implique une différence socio-polaire *de facto*. Cela n'implique pas un rapport de supériorité strict entre ces personnes : cela implique une inégalité post-validation du travail accompli (dans les faits plus que par les diplômes : un bout de papier ne sert à rien si l'on n'en fait rien).

1708 p. 65 on peut lire : « les enfants d'aujourd'hui sont sédentaires, fascinés par les écrans, le plus souvent immobiles, témoignant à leur échelle de l'actuelle humanité assise qui caractérise nos sociétés ».



dynamique des lignes systémiques, reformulées par les générations nouvelles : mon ouvrage sera dépassé, je ne peux que l'espérer – encore faut-il qu'il existe. A chaque générations sa tâche, cependant que celle de la mienne soit de renoncer à des écueils du passé tels que la liberté bourgeoise infinie de C. Schmitt, et d'adopter de nouvelles normes de vie en conséquence. A cet égard, l'immersion de la nouvelle génération dans les jeux vidéos constitue une chance car en voici le sens : les « écrans » (TV, téléphone, youtube, etc), constituent non seulement des portes ouvertes sur F(X), mais encore sur l'universel (ce qui est surtout le cas pour les jeux vidéos justement). En effet, les écrans constituent une fenêtre ouverte sur le monde, et c'est une magnificence d'esprit d'ouverture que d'en prendre conscience : allumer la TV, c'est la même chose que de dire bonjour à un inconnu et de l'écouter parler – pendant parfois des heures ! C'est donc une porte ouverte sur l'universel car justement, qu'est-ce qu'il y a de plus protéiforme que les jeux vidéos : cet électro-art touche une réalité de l'existence que les IA – unique aspect métaphysique positif de la chose – finissent de démontrer, à savoir que le principe de virtualité(j) est une notion consubstantielle à la vie humaine. Soit, les normes que j'adopte sont virtuellement modifiables, paramétriques en quelque sorte, de la même façon que pour jouer à un jeu vidéo ou à un autre, il suffit d'en modifier le *code*. Je pourrais donc en déduire que les nouvelles générations ont non seulement une mentalité transfrontière (elles n'existent pas dans le monde numérique) mais encore une appétence pour l'universel, cependant que mon optimisme doit être tempéré par une idée simple : si cette technosucette a quelque bon goût, *l'avalon* n'est pas bon pour l'estomac. L'avalons-nous ? Le problème c'est le coût écologique des technologies révèle que nous n'en sommes pas loin<sup>1709</sup>. Ah oui, en ce sens, le travail de ma génération, c'est d'encadrer les précédentes qui ont fait un grand grand nombre de choses : certaines vitales... d'autres inexplorables (leurs paradigmes économiques et psychiatriques, pas bons) ! Mais attention, poser un cadre signifie également devoir s'y tenir rigoureusement, sinon, nous reproduirions leur écueil de la pan-élasticité morale... écueil de la reproduction des exemples qui n'en est pas un, à partir du moment où aucun contre-exemple n'a été donné et qu'aucune proposition de choix n'a été faite : les jeunes aujourd'hui qui se retrouvent caissiers de magasin l'ont-ils choisi ou autres ? Je n'en suis pas certain du tout.

6/7/2023 :

-les scientifiques (Villani, Barrau et l'écologie, science dure, débouche nécessairement sur la politique) qui s'expriment sur les médias parlent toujours de philosophie, ce qui me pose un vrai problème de fond : la philosophie est-elle une science ? Selon A. Barrau, K. Popper définirait la science par son caractère réfutable<sup>1710</sup>. On notera qu'il s'auto-contradit sur ce point<sup>cdxv</sup>. Problème, l'expérience de la gravitation, et tant d'autres, sont irréfutables. Conséquence : tout est à l'envers dans tous ces faits. C'est la philosophie qui est réfutable. Logique, elle est de nature virtuelle/fictive, et cela est logique en ce qu'une grande partie de la philosophie traite de théologie

---

1709 F. Ramade, *éléments d'écologie : écologie appliquée : action de l'homme sur la biosphère*, 2021, éditions Dunod, p. 730 : « À la lumière des phénomènes déjà analysés dans cet ouvrage, et à l'opposé des prospectives d'un optimisme insensé citées précédemment, il est douteux que les agroécosystèmes actuels puissent supporter indéfiniment les 7 milliards d'habitants recensés en 2011 et *a fortiori* un effectif excédant la dizaine de milliards d'hommes prévue au cours de la seconde moitié du présent siècle. Il existe dès à présent un faisceau convergent d'indices scientifiques qui montrent que l'on ne pourra pas faire tant soit peu perdurer dans l'avenir la majorité des techniques agronomiques actuellement en usage dans les pays industrialisés. Or le recours à ces techniques pour assurer l'approvisionnement alimentaire des générations futures est considéré comme une panacée par les experts des pays développés et ceux des organisations internationales compétentes, qui en encouragent la diffusion dans le Tiers-monde ». En bref, il y a un décalage énorme entre le cyber-mode de vie occidental actuel et le bio-mode de vie qui devrait être de rigueur orthodoxale.

1710 Chaîne youtube A. Barrau, *l'Univers (partie 8/11)*. Cours tout public, 2019. Ce n'est pas parce que K. Popper dit quelque chose que c'est vrai. Je lirai son ouvrage sur la connaissance objective, et je le présuppose aussi scandaleux que la société ouverte tome 1, au regard de cette présente ineptie, qui est d'ailleurs révélatrice d'un effet miroir important : K. Popper accuse les scientifiques de ce dont on pourrait accuser sa propre discipline. C'est aussi malin que délétère en ce que cela nous amène dans vers des contre-sens manifestes.

qui est une matière fictive par définition. En d'autres termes, la philosophie n'est pas une science au sens où elle est réfutable (et d'ailleurs je parle souvent de vérité philosophique pour désigner le fait qu'une proposition et son contraire peuvent être soutenues dans cette discipline). Et d'autre part, ce n'est pas aux scientifiques de s'approprier le monopole philosophique, c'est aux philosophes de prendre connaissance de leur propos, sinon, il y a une situation de concentration des méta-pouvoirs et c'est pas bon (faillie dans la pensée de Montesquieu : il y a les pouvoirs très bien, mais les méta-pouvoirs, on les met où?) !!! En bref, c'est le monde à l'envers et quand A. Barrau nous parle de « gravité démocratique » dans la même vidéo, un problème se pose : la démocratie recouvre le champ de l'égalité politique. Or, la gravité ne vote pas : la gravité a un poids politique bien sûr, et un poids politique énorme, mais elle ne vote pas. Autrement dit, la notion de démocratie n'est pas appropriée : il aurait sans doute plutôt parler de république gravitationnelle, la république étant cette notion attachée à l'amour de l'égalité. Or, si la notion d'égalité unidimensionnelle est un écueil manifeste, attachée à la notion de république, on retombe sur tous les écueils de l'Histoire négative (égalité géométrique notamment). Il est donc indispensable de dimensionnaliser la notion de république si celle-ci est liée à cette notion d'égalité : il n'y a d'égalité possible et incontestable qu'en termes supra-objectif et on retombe ici sur la définition même de la science d'A. Barrau<sup>1711</sup>. Je précise que cette notion dépasse tout en la caractérisant celle de macro-État, il s'avère nécessaire de parler de quasi-pan-macro-État, le quasi excluant la notion de résidualité historique positive qui lui est donc par définition dissociée (il s'agit d'un droit dans le monde de l'Histoire positive : si une tribu est parfaitement indépendante car solidement panracinée, et dont les idéo-fruits sont avérés, alors est-il sérieusement envisageable que son droit à l'indépendance méso = macro soit exercée, s'il ne l'est pas déjà dans les faits, comme pour les tribus autochtones et autres heureux oasis et zones stoccal ou néo-constructions équivalentes).

-il est manifeste une polarisation raciale de la société et celle-ci est dramatique : on retombe dans les écueils du passé. Le dialogue doit demeurer ouvert et la violence ne peut pas tenir lieu de mode de communication (des émeutes se seraient produites en France depuis une semaine (je n'étais pas au courant, je bosse mon astrophysique)). On ne peut pas exiger la perfection de la police, ni d'aucun autre service public ou État : les erreurs arrivent. On ne peut pas exiger la perfection du peuple non plus (surtout pas). Mais la violence, la violence... elle ne peut qu'instaurer des nécro-cycles ! Il faut bien considérer l'ampleur de nos actes dans l'espace public. Tout acte de violence est interprété des façons suivantes (j'en profite pour m'exercer à la socio-polarité) : en Vre+1, produire un acte de violence aboutit à le normaliser localement et de contagion de proche en proche à en banaliser la norme ce qui est catastrophique ; le gouvernement polarisé en Vre+2 l'interprète nécessairement comme des résurgences de l'Histoire(TTT-2) car c'était bien la haine et la violence qu'elle implique qui ont amené à de tels régimes ; en Vre+3, rire de la violence, de telles violences est TTTesque et on rejoint la couronne de roses de Zarathoutra(TTT). L'espace public peut-il être le terrain de jeu des dimensions socio-polaires négatives ?

-j'ai compris la distinction socio-polaire, le monde négatif c'est ma chambre et le monde positif c'est à l'extérieur de ma chambre (propos principal par conséquent réversible comme le montre l'histoire de la superette : je suis toujours atteint mais ça va mieux). Problème : il faut que je reste beaucoup dans ma chambre. Pas grave c'est identifié, je vais encaisser plus facilement.

---

1711 Chaîne youtube A. Barrau, l'Univers (partie 8/11). Cours tout public, 2019 : « Le réel n'est pas une convention sociale : la science est aussi un effort désespéré, parfois pathétique : la science est aussi un effort désespéré, parfois pathétique d'ailleurs, mais néanmoins élégant dans sa démarche, qui consiste à toucher quelque chose du réel et qui n'est pas que la projection de nos fantasmes et de nos désirs ». Qu'est-ce que ce « quelque chose » sinon la supra-objectivité du monde ? La gravité justement est un concept indissociable du réel en ce qu'il s'impose à tous, de même qu'il s'applique à la Terre fort heureusement et c'est bien d'ailleurs ce qui caractérise cette notion de supra-objectivité que ce fait que cette réalité – scientifiquement décrite – soit indépendante de tout vouloir humain. Personne ne peut – entre autres – empêcher que la gravité ne fasse son œuvre : nous sommes tous de façon égale impuissants face à ces phénomènes physiques. Ce « quelque chose du réel » que décrit les sciences, c'est le nécessaire point de départ du monde néo-politique de l'Histoire positive !

7/7/2023 :

-j'étais sur le point de supprimer des phrases précédentes parce que j'en avais honte et que je voulais faire bonne image : je suis dans mon propre monde et j'ai honte au sein même de celui-ci. C'est dire à quel point je suis faible...

-je viens de voir un reportage<sup>1712</sup> : il y est mentionné que notre ministre de l'intérieur est à l'origine de l'éviction des contre-pouvoirs **qui m'ont récemment effrayé** (dissolution des mouvements de la Terre, atteinte à la ligue des droits de l'homme, atteinte même à l'indépendance de la police judiciaire (je précise ici un point : en tant que ministre de l'intérieur, l'objectif c'est d'avoir une police elle-même efficiente, pas de lui retirer ses propres moyens d'action. Il s'agit d'une anti-politique évidente)), pratique également la double-pensée (je renvoie aux propos justes de monsieur Claude Guéant) ainsi que certains éléments du trumpisme rhétorique (fake news et viol rhétorique (cf passage avec Apolline de Malherbe). Il me semble qu'il s'agit d'une personne (cela est d'ailleurs suggéré par le reportage qui mentionne sa « soif de pouvoir », la caractérisation Historico-négative est donc possible)... Le problème est plus profond que cela : si l'on met en lien cette information avec la – je ne sais pas si elle est vraie ou fausse – pseudo-mobilisation générale précédente, on se retrouve avec une politique globale d'éviction de l'opposition politique : à l'intérieur des frontières, plus d'opposition car celle-ci serait martelée de violence policière et à l'extérieur, suppression tout simplement d'une classe d'âge intégrale (**j'ai vraiment, vraiment peur de la guerre**) ! On verra si évolueront les faits dans le sens de cette volonté de suppression des opposants politiques actuels et futurs, et en fonction de ceux-ci ces propos seront à « idéo-repeindre » en blanc ou bleu mais on voit poindre le meilleur des mondes : les intelligences artificielles pour professeur des générations futures (j'ai vu un article comme quoi aux USA chatGPT serait professeur d'informatique à Harvard, un truc comme ça). **C'est dégueulasse, moi j'aurais adoré avoir monsieur Etienne Parizet pour professeur : je ne regarde que ces vidéos et il me donne envie de faire de la physique ! Vraiment, j'adore ce professeur, il est génial ! DE L'HUMAIN PUTIN DE MERDE DE L'HUMAIN. Une IA ne peut pas transmettre une passion(VI+2=VI+1) !! CE MEC A RÉUSSI À ME FAIRE AIMER LA PHYSIQUE !**

-je pleure et je sais même pas pourquoi... sans doute parce que je suis seul.

-j'ai peut-être déjà 200-300 pages de notes sur la physique à un niveau universitaire, j'avais vraiment pas besoin de ça et surtout c'est hyper dur !

8/7/2023 :

-Edgar Morin : « Il faut risquer sa vie » puis-je lire aujourd'hui. Je suis déterminé à publier aussitôt que possible, même si je n'ai pas terminé... J'ai essayé de publier, je peux pas le faire : j'ai pas fini.  
-je viens de lire un article internet disant que Tiktok serait supprimé d'ici 2024... Le monsieur de la superette m'a dit justement que les infos passaient par Tiktok : mise en place du ministère Orwellien de la Vérité ou simple mesure de « maintien de l'ordre républicain » ? Les sénateurs se prévalent d'un argument fondé sur les droits de l'Homme : la transparence de la gestion des données personnelles des utilisateurs : moi je veux bien que cet argument soit invoqué cependant qu'il aurait dû l'être dès le départ. C'est le timing qui est douteux et non pas l'argument invoqué que je partage : je l'ai dit déjà dans mon mon exposé sur le RGPD de L2 qu'il y avait un problème à ce niveau là.

-c'est une journée <sup>Histo</sup>rique. 400-500000 personnes ont manifesté aujourd'hui (solidarité exemplaire). En revanche, le gouvernement a interdit ces manifestations : par effet idéo-miroir, c'est lui-même qui se met en défaut. C'est quand même génial d'avoir un État censé défendre les droits de l'Homme (accusation de la Chine d'être non-transparente pour Tiktok) et qui les interdit simultanément (droit de manifester) : la double-pensée est donc maintenant le mode d'expression de notre gouvernement. Il n'y a qu'une solution face à cela : se détourner de l'État au sens de nation

---

1712 Chaîne youtube Blast, le souffle de l'info, Un homme sans limite : le vrai visage de G. Darmanin, 2/7/2023

guidant son peuple. Ses structures classiques <sup>Historiques</sup> sont à reconstruire puisqu'elles démontrent le (pré?)fascisme dont elles sont empreintes pour certaines d'entre elles : le tri est à opérer manuellement dans le détail. Cette tâche me dépasse : je suis définitivement faible et désemparé face à la masse d'informations et de travail que je vois devant moi. L'heure presse pourtant et je n'ai toujours pas fini ma première partie. Je n'aurais pas dû batifoler à écrire une pièce de théâtre et céder aux appels désespérés(ttt) de ma mère. J'espère que cela ne va pas nous coûter trop cher... Enfin dans la mesure où dans mon système théorique, il n'y a plus d'argent, cela ne nous coûtera rien eheh. Mais bref, c'est extrêmement grave ce qui s'est passé aujourd'hui : je ne vois pas qu'est-ce qui légitime l'interdiction de manifester sur tout le territoire (il existe dans leur système juridique justement une expression : « la vie de la nation »). Les conséquences sont doubles : soit la nation n'existe pas, auquel cas le gouvernement ne saurait la représenter ; soit la nation existe auquel cas il en bafoue les droits. Dans les deux cas, le gouvernement est pris en défaut et on retrouve bien empiriquement l'idée selon laquelle le concept de nation est un concept vicié puisqu'il s'agit d'une des causes du TTT-2 (glorification de la nation Allemande et on retrouve même littéralement la « nation » dans tous les textes monothéistiques !!!!!). On se retrouve donc dans la situation qu'Hobbes-Locke décrit comme étant une situation dans laquelle il est possible de ne pas respecter le pouvoir « national » lequel ne respecte pas ses obligations de garantie des droits de l'Homme. Aujourd'hui, c'était le monde à l'envers ! Un des enseignements que j'ai tiré de la ferme des animaux c'est que c'est dès que cochon Napoléon a pris le pouvoir que les animaux auraient dû se rebéller. Il faut donc couper la tête de l'hydre(TTT) le plus vite possible et cela est possible théoriquement de la façon suivante : à partir du moment où un ordre juridique national ne respecte plus les règles du droit international (anti-totalitaire), il est possible de rappeler l'État correspond à la norme susvisée (cf critère 2.2.2.1. du chapitre 1 sur les critères du *direct hard totalitarism*). Cela est d'importance car c'est à une certaine portion du droit international qu'il est possible de faire appel en l'occurrence (toutes les institutions doivent être coupées en deux, y compris l'ONU : le FMI notamment ne peut pas demeurer dans le monde de l'histoire positive car l'argent est un éco-leader totalitaire) !

Nuit du 9/7/2023 :

-impossible de dormir. Je regarde les news : le réchauffement climatique rendrait le cerveau plus petit selon Géo. Il s'agit d'une fake news, première que je repère. Je continue de scroller : senseo, etc se ficheraient désormais de la neutralité carbone. Je continue de scroller : encore les mêmes informations sur les OVNI's repérés par la NASA. Un philosophe indique qu'il faudrait « penser contre soi-même » alors que cela signifie effondrement de la sphère subjective intellectuelle !!!!! J'ai regardé une vidéo sur la monnaie numérique. Je viens d'apprendre le phénomène : le système est en train de rendre l'âme. Il est évident qu'il s'agit de mettre en orbite le système monétaire de sorte à réaliser la fiction de l'argent. Le temps presse, le leader totalitaire n°3 est identifié : il s'agit de l'argent, le dollar. Je me contenterai de finir la partie une de mon ouvrage. Les temps politiques ne me permettent pas de penser davantage. Je me sens oppressé. Et pourtant il faut partir au boulot. Et dire que j'ai failli m'endormir avec l'astrophysique...

-je suis mort cette nuit car j'ai décidé de ne pas penser qu'à ma petite gueule à la con et de poursuivre mon projet d'écriture jusqu'au terme fixé au point précédent de sorte à ce qu'il soit un minimum achevé.

-j'ai écrasé une sorte de moustique vert cette nuit. Je ne l'ai pas tué, il reste son « abdomen » sur mon tapis de souris. Coupé en deux, il repart avec sa rage de vivre. Impossible de réaliser l'expérience avec l'unique processeur d'une IA. L'entomo-résilience, voilà la leçon que m'a donné ce moustique. JE FAIS PASSER UN MOUSTIQUE AVANT MA PROPRE GUEULE : j'ai faim et je préfère pourtant parler du moustique !!!!!

10/7/2023 :

-dans le premier rapport du GIEC de 2022, il est notamment proposé de stocker dans des réservoirs le CO2 stocké dans l'atmosphère... au moyen de ventilateurs géants je suppose mais avec quelle énergie fonctionnent-ils ? Celle des centrales nucléaires qui émettent une grande quantité de chaleur et de vapeur d'eau, qui sont également des gaz à effet de serre... qu'il faut donc capturer au moyens de nouveaux ventilateurs géants, et on tombe dans une nécro-boucle énergétique cette fois... Non vraiment, je ne crois pas qu'il y ait de meilleure solution que de retourner à la terre, avec les mains dedans, de façon massive et ordonnée à la fois, pas comme un seul homme mais comme des gens convaincus que c'est la bonne solution pour survivre : si nous ne croyons pas en nous, croyons au moins dans les plantes, elles croient en elles-mêmes et on doit les aider (larmes). Et si jamais ça fonctionnait les ventilateurs, il se poserait quand même un autre problème : avec plus aucun phyllovie, ni dans les mers, ni sur les terres, un processus de désoxygénisation de l'atmosphère aura lieu et alors, on se rendra compte que c'était des arbres qu'il aurait fallu planter et des écosystèmes résilients qu'il aurait fallu organiser. Le solutionnisme technologique (et ses ventilateurs prônés dans le premier rapport du GIEC de 2022!!!!!!) est définitivement contre la raison vitale !!!  
-dans mon malheur, il y a un bonheur : tous ces gens n'ont pas fait tout ce travail pour rien intellectuellement (les caissières de supermarché que je remercie, les agriculteurs que je remercie, les femmes de ménage que je remercie...) : au bout du chemin économique mondialisé, il y a moi qui écrit en pleurant ce pan-ouvrage et qui vous implore de bien vouloir m'accompagner dans la forêt. C'est la conclusion de ma réflexion « d'intellectuel » : je veux vivre, quitte à être dans les « fers » climatiques pour parler comme Rousseau.

14/7/2023 :

-trop marrant, j'ai fini le chapitre 4 du livre premier (j'en ai fini de diffracter le totalitarisme) et forcément à ce moment-là, il y a mon.ma voisin.e qui fait gueuler sa TV avec un son de musique classique style « big achievement » et en antagoniste, des bruits de singes. Interprétation : j'ai gagné un pari sur moi-même en écrivant cet ouvrage mais il y a toujours le risque de la planète des singes ?

18/7/2023 :

-la peur grandit tous les jours. Je tiens bon même si j'ai appris que le gouvernement comptait faire passer la loi sur l'expropriation dans le dos de ses administrés, « comme d'hab »... ça sort dans un journal public, comme si c'était devenu une banalité que de mentionner la malveillance du gouvernement ! Cette situation ne peut pas durer !  
-J'avais précédemment parlé de « république gravitationnelle » sauf que j'étais dans l'erreur... la république n'est pas universelle comme l'est la force gravitationnelle... Les anciens concepts ne permettent pas d'appréhender cette donnée politique « nouvelle » : il faut donc en créer une (ce qui signifie que tout système politique comporte par conséquent une héliofaillie juridique) ! En discutant avec une inconnue dans la rue, j'ai trouvé l'expression de « gravitocratie »... Problème, cela recoupe mon concept de bi-gravité, aussi je me réserve le terme pour le lier avec ce concept : je parlerai donc d'idéo-gravitocratie, en lien donc avec la théorie des RSP(H/V). Pour désigner les lois du Soleil qu'il est indispensable de traduire en droit, j'ai trouvé l'expression adéquate d'« héliocratie ». L'avantage c'est que cette composante héliocratique constitue un astro-contre-pouvoir inévitable à toute action humaine en ce qu'il dispose d'une valeur supra-objective, sauf à ce que l'anti-politique du pan-suicide humanitaire(T...T) ne soit légalisée, ce qui n'est tout simplement pas envisageable<sup>cdxvi</sup>.

21/7/2023 :

-Deuxième jour de critique de K. Popper. J'ai trouvé la première idéo-clef : la construction des paradigmes intellectuels (clef diffractable sur l'intégralité de la théorie des relations sociales polaires – j'ai déjà commencé à le faire ?).

WOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOW,  
truc de fou l'idéo-inconscient, j'avais pas planifié ça du tout. Fierté+1. Demain on retombe à zéro...

-un petit inventaire de mes paradigmes s'impose donc (auto-méta-pan-bouquin)<sup>1713</sup> :

=> (Vre+∞ + Hre+∞) : Deusex Machina.

=> Vre+∞ : livres deuxième et troisième.

=>(Vre+2 + Vre-2) : répertoire de mes souvenirs universitaires ; champ de mars ; les anti-politiques du monde de l'Histoire négative ; dossier introductif ; annexes Historiques positives ; livre premier.

=> (Vre+1 + Hre+1) : histoires de vie ; première dissertation médico-subjectivologique ; mes mille-plateaux identitaires ; anti-CV : je suis un poly-mort-vivant ; masque subjectif.

=> (Hre-∞ + Vre-∞) : TTT-1 ; proto-TTT-2 ; TTT-2 ; TTT-4+TTT-3 = T...T ; ma mère(tt) = TTT-5.

-J'ai vraiment mal au cul : faut que je change de chaise.

-c'était vraiment dur ces deux derniers mois. Avec cette histoire de mobilisation générale, j'ai failli me rendre de moi-même à l'hôpital psychiatrique, oubliant mon propre mot d'ordre (« ne monte pas dans l'ambulance »... oui en fait je me parlais à moi-même en écrivant à Mme J en fait je crois, c'est tordu mais tout n'est pas droit, que voulez-vous.) : enfin une soirée où je savoure un peu mon bonheur. J'ai encore une montagne de travail mais je me suis rendu compte que j'étais un individu-système(+), à la différence de l'individu-système tout court de M. Houellebecq, et je l'associe au paradigme négatif qui ne peut qu'être inversé (flip the wealth rule : let's start the poverty's game) ! J'en déduis que si cet ouvrage dispose d'une quelconque forme de légitimité, la voici : en temps de fin du monde, j'ai essayé de nous sauver à nous tous la vie. J'aurai réussi uniquement si cet ouvrage ainsi que les suivants ne seront réellement mis en œuvre en pratique (principe d'hétéro-auto-réalisation. Mieux : d'auto-réalisation par une tierce voie). Il n'y a que l'humilité de la simplicité et la raison vitale intégrées dans un système de pensée qui ne peuvent le faire. Qui d'autre la fait ? Qui d'autre a essayé de nous sauver (et moi avec si possible) ? Qui a été aussi déraisonnable que moi à penser que c'était éventuellement possible avec un pan-ouvrage ? (et encore moi-même, je l'ai réalisé au bout d'un certain temps d'écriture). La seule légitimité(O) que j'ai, c'est d'avoir essayé de toutes mes forces en plongeant intégralement dans cet ouvrage : en réussissant là où les japonais ont inévitablement échoué (leur projet d'IA consistait à projeter leur cerveau dans une machine). Non, je le répète, ils ont projeté quelque chose d'autre dans la machine, je ne sais pas ce que c'est. Pour se projeter intégralement dans la machine, il faut être prêt à s'idéo-couper en mille morceaux, à la Houellebecq (hommage à la carte et le territoire) mais à la sauce juridico-politico-philosophico-culturalo-constitutionnal-morale = équation d'un virréel !

22/7/2023

-partie déplacée suivant la fin de la critique n°17 à K. Popper : On pourrait me reprocher de critiquer de façon anachronique Popper, l'ouvrage de Harendt étant postérieur au sien, de même que le mien. Soit, cependant, ce sont les sciences molles qui sont caractérisées par leur réfutabilité (à l'inverse des sciences dures ainsi que l'affirme scandaleusement pourtant K. Popper) : ainsi, le « chrono-retard » entre les dates de sortie de mon ouvrage et celui de K. Popper importe peu eu égard du fait que la réalité Historique, elle, demeure inchangée et il revient à chaque philoSophe politique de s'efforcer de penser ces paradigmes historiques (à l'inverse de ce qu'affirme P. Ricoeur<sup>1714</sup> - on notera que K. Popper contredit sans le signifier explicitement P. Ricoeur même s'il pense le totalitarisme de la pire des manières), et d'en établir des paradigmes avec d'autant plus de

---

1713 Possibilité de le refaire de façon plus précise...

1714 A. Harendt, la condition de l'homme moderne, préface de P. Ricoeur, 1958, éditions Calmann Lévy, p. 16 : « S'il est vrai que derrière la politique des régimes totalitaires « se cache un concept entièrement nouveau, sans précédent, du pouvoir », ce concept doit être proprement impensable ».

précision que la lumière Historique se déploie au grand jour, soit que les archives étatiques s'ouvrent, sont disséquées, analysées et les travaux afférents publiés. Il en découle un nécessaire décalage temporel entre les publications des ouvrages, ce qui implique que l'anachronisme soit inhérent à la critique : je ne peux regarder les dégâts sur nos ordres juridiques de l'oeuvre Popperienne qu'*a posteriori*. De plus, ce décalage recoupe la donnée fondamentale de l'existence qu'est la naissance : je n'ai pas choisi d'être né le 29/12/1998. Mais bref, les paradigmes philoSophico-politiques s'affinent nécessairement avec le temps, ce qui revient à pouvoir critiquer les précédents. Mentionner un tel point n'est pas anodin : cela signifie que toute philo-attitude sérieuse convenable ne peut que consister en la combinaison des propos antérieurs. Ainsi se profile l'impératif de l'ouverture : la critique n'en est qu'une conséquence nécessaire et toute attitude consistant uniquement à critiquer sans s'être préalablement ouvert aux théories, aux lectures, aux mondes des autres auteurs – je rajouterai mes étapes propres : synthèse(S), comparaison(IS/O/SO), reconstruction – équivaut à mon sens au paradigme de la fermeture<sup>1715</sup>.

24/7/2023 :

-je crois que c'est le quatrième jour (jour final) que je critique K. Popper. Seconde idéo-clef Popperienne : construire le rêve. Oui, d'accord mais conserver une ligne directrice, une ligne vitale de cohérence transtemporelle.

-idéo-clefs Popperiennes numéros 3 et 4 : la désabstractisation de la société et la raison.

nuit du 25/7/2023 :

-tellement d'idées pendant cette nuit que ça m'a réveillé à 5h du mat'.

**-J'AI LAISSÉ TOMBER UNE IDÉO-CLEF ANTI-POPPERIENNE ! J'AI LAISSÉ TOMBER UNE IDÉO-CLEF ANTI-POPPERIENNE ! -'AI LAISSÉ TOMBER UNE IDÉO-CLEF ANTI-POPPERIENNE !**

-idéo-clef Popperienne n°5 : le néologisme (son exemple de la sophocratie m'a décidément marqué.

-idéo-clef anti-Popperienne n°1 : écrire et publier trop vite, sans disposer de suffisamment d'éléments intellectuels probants. N°2 : à trop être dans la méta-philosophie, on en oublie les textes philosophiques eux-mêmes et on idéo-déraille.

-idéo-clef Popperienne n°6 : nous ne sommes pas dans une société ouverte. Donc pas dans une société humaniste. Donc il faut inventer l'humain. Pas une philosophie n'y es parvenue. En 2023 de l'apogée intellectuelle de l'humanité, nous n'avons toujours pas trouvé nos paradigmes. Je renvoie sur ce point à ma théorie des relations sociales polaires horizontales et verticales. C'est pas grand-chose mais c'est déjà un début, un début propre, et ça peut suffire au commencement de tout le reste. Toujours est-il que cette théorie est le commencement du moins et si personne ne me suis, au moins aurais-je essayé d'être le seul être humain *jusqu'au bout*.

26/7/2023 :

-idéo-clef anti-Popperienne n°3 : respecter les morts et leurs dires (je rajoute : en ce qu'ils ont de respectable). En trouvant les idéo-clefs Popperiennes et anti-Popperiennes j'ai endo-ressenti le poids de chacune d'elles. Le poids de celle-ci dépasse celui de toutes les autres. C'est un pan-fardeau. À nouveau, je le savais, et je l'avais déjà dit, cet ouvrage, c'est mon idéo-croix. C'est le sens de ma

---

<sup>1715</sup> Je me permets ici de me débarrasser d'un souvenir inconvenant. J'ai parlé dans la semaine du 17/7/2023 à Strasbourg avec un jeune individu à propos de mon ouvrage : ce monsieur m'a rapidement confié n'avoir pas fait d'études et d'être sans emploi. Je lui expliquais mes conclusions – pour l'avertir et l'informer –, et ce jeune homme de critiquer instantanément mes formules : « tu aurais dû parler de « néo-totalitarisme » plutôt que d'« évo-totalitarisme » ; « les gens jugent sur un mode flash selon telles études » (remarques prononcées sur un mode automatique donc inconscient). Ce qui m'incommode, c'est l'attitude intellectuelle(Va-1) : critiquer, critiquer, critiquer, au-delà de la fausseté des propos (j'ai droit souverain du choix des titres de mon ouvrage qui n'est jamais qu'un espace associé à ma personne tout court ; une étude ne peut pas définir comment l'intégralité des gens jugent, aussi s'agit-il d'abord d'une attribution subjective (cf livre premier par exemple)). J'avais quitté la discussion peu de temps après qu'il commence à faire l'éloge dangereux de Kadhafi : les gens orange et Hre-∞ me font fuir.

vie. J'ai trouvé un terme pour cette sensation : l'idéo-essence, sorte de sensibilité livresque. J'invite les informaticiens de la Sili-CONNE Valley de mes deux à coder cela dans leurs intelligences artificielles(para-TTT-3). J'aimerais également faire remarquer qu'aujourd'hui on loue l'intelligence des HPI, et autres zèbres ou surdoués en tout genre. Le vrai baromètre de l'intelligence, c'est l'auto-cohérence. En d'autres termes, l'intelligence – en une dimension philoSOPhique - ne peut pas reposer sur un critère quantitatif mémoriel mais bien plutôt un critère qualitatif fonctionnel.

-pour donner un ordre de grandeur, au terme d'une semaine de travail (j'ai pas arrêté), j'ai intégré environ 1750 pages (le tome 1 de K. Popper, quatre tomes de Platon-Socrate et un ouvrage sur Héraclite) dans ce pan-bouquin. 9 mois environ de gestation intellectuelle pour en arriver là. 942 pages. Reste le tome 2.

28/7/2023 : neuvième jour de critique.

-Idéo-clef anti-Popperienne n°4 : inverser K. Popper<sup>cdxvii</sup> sur le terrain matériel, surtout en ce qui concerne Platon-Socrate et Aristote (notamment sur le terrain de l'égalité géométrique ou proportionnelle : c'est Aristote qui en formule la définition la plus explicite, tout en l'associant à la définition de la justice!). Il assimilait Platon-Socrate au totalitarisme sur plus de deux cent pages et n'en accorde que moins de dix à celui d'Aristote : je ne mène donc sur cette note de bas de page qu'un mini-combat anti-aristotélien. Je lui appliquerai mon propre paradigme s'il le faut à sa pensée, cependant que ce travail ne soit qu'une porte ouverte qui excède le champ de mes priorités. Je me contenterai de lui appliquer le paradigme de Popper pour l'instant. Idéo-clef Popperienne n°7 : cela soulève un point intéressant sur le terrain méthodologique, peut-être pourrais-je faire de la vérification du paradigme Popperien la condition nécessaire à l'étude de mon propre paradigme ? J'ai sauté en pratique cette étape pour la quadruple diffraction déjà effectuée. Disons qu'il peut donc s'agir d'un outil méthodologique... déformé...

-J'ai lu 300 pages d'Aristote aujourd'hui, j'ai la tête qui tabasse...

29/7/2023 :

-ou alors, le concept de république gravitationnelle est correct si on restreint le champ de l'égalité à la dimension supra-objective, et on retomberait dès lors sur l'égalité cosmique. L'héliocratie est donc une composante d'une telle république. Il faut rajouter la ligne de vie panti-totalitariste et ..? -certains extraits de *Les Politiques* d'Aristote légitiment l'idée qu'il n'est pas possible de lui appliquer le paradigme totalitariste : en retrouve des propos à l'opposé complet<sup>1716</sup> (ce qui était aussi le cas pour Platon-Socrate avec la valorisation de la démocratie).

30/7/2023 :

- La seule chose qu'il y a à comprendre de cet ouvrage, c'est que j'essaye de reconstruire un système politique répondant à toutes les problématiques mondiales qui me sont contemporaines. Ma réponse globale est simple : on coupe le courant et on donne une terre à tout le monde pour pouvoir s'auto-alimenter au maximum. Cela va requérir des états transitoires et une redéfinition des droits de l'Homme afin de pouvoir sauvegarder les droits vitaux qui sont aujourd'hui grandement menacés. En d'autres termes, mon propos est simple : je veux vivre VRAIMENT agro-simplement<sup>1717</sup> pour ne pas mettre en danger les générations futures. Je sacrifie donc ma vie

---

<sup>1716</sup> Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 216 : « Il est néanmoins possible de reprendre le même débat d'une autre manière par la méthode diaporématique en nous référant à la constitution excellente. Car s'il est impossible qu'il existe une cité dont tous les citoyens seraient des gens de bien, et qu'il faille pourtant que chacun s'acquitte bien de sa tâche particulière (ce qui est l'effet de son excellence propre), puisque d'autre part, il est impossible que tous les citoyens soient identiques, il n'y aura pas une excellence unique pour le citoyen et l'homme de bien ».).

<sup>1717</sup>Et j'en dispose du droit : P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 158-159: « 256. Le professeur Dworkin explique que les droits



économique : entreprendre une carrière classique aujourd'hui équivaut au suicide de l'humanité globale. ENCORE FAUT-IL AVOIR LES MOYENS DE VIVRE SIMPLEMENT ET TOUS POUVOIR S'ALIGNER SUR UNE BASE NÉO-MORALE UNIVERSELLE. Tant que cet ouvrage n'est pas politiquement mis en œuvre, je le poursuis mais j'ai un pbr : il me faut 4 mois et on a plus le temps. J'ai pas fini... Cet ouvrage n'a pas vraiment de valeur incomplet même s'il tente d'établir objectivement un regard générationnel d'un jeune sur le monde dont j'hérite, comme tous les autres moins de 25 ans.

2/8/2023

-lever à 6h30. Journée conclusive de la critique de Popper ? Oui je finis aujourd'hui, j'y reviendrai plus tard. L'obsolescence de « l'institution sociale » de la monnaie (encore une idéo-connerie que Popper a glissé dans mon inconscient et qui se retrouve dans mes notes LES PLUS PERSONNELLES P ZKERPAZERARA) rend la critique de K. Popper qui défend le monde économique complètement risible au fond car tout se résumait à cette unique phrase.

-idéo-clef anti-Popperienne n°5 : il est nécessaire de trier les idées politico-philosophiques sinon on aboutit à des absurdités tant systémiques qu'humaines.

-idéo-clef anti-Popperienne n°6 : se forger des paradigmes d'exclusion des idées VALABLES (l'historicisme est une catégorie déviante d'exclusion des idées, tout comme le sont la théorie des biais psychologiques (en ce sens qu'il peut s'agir d'un outil pseudo-intellectuel machiavélo-détournable afin d'éliminer des gens au titre que leur pensée nous dérangerait (ça m'est déjà arrivé dans la vraie vie et c'est insupportable parce qu'il s'agissait d'un con qui m'a ainsi illégitimement idéo-tué(O))).

-idéo-clef Popperienne n°8 : l'Histoire, c'est le matériau de la philosophie politique<sup>1718</sup>.

-95 % de chance que le gulf stream s'arrête entre 2025 et 2095. Il faut donc déjouer toutes les statistiques. On lâchera jamais. La vie a des ressorts plus puissants qu'une simple statistique.

-ça y est j'ai compris. En fait le problème avec les élites politiques, c'est juste qu'elles méprisent ceux d'en bas, tout en se faisant passer pour des membres d'entre elles. De toutes façons je l'avais argumenté dans une vidéo précédente (la vidéo 7.1.). C'est du mépris mélangé à de l'impuissance parce qu'elles savent très bien que les gens étant habitués à un niveau trop élevé de confort ne souhaiteront jamais baisser de « qualité de vie », il s'agit d'ailleurs du nouveau leitmotiv juridique de l'Union-Européenne.

---

fondamentaux sont des « atouts », ce qui leur permet de prévaloir sur les autres biens juridiques. La théorie de M. Dworkin est intéressante sur plusieurs points. L'auteur ne semble pas concevoir les droits à travers un modèle d'interprétation fondé sur la valeur de l'intérêt protégé pour les personnes mais semble plutôt considérer que les individus ont un droit égal de ne pas être dépossédés d'une liberté sur la base de « préférences externes », c'est-à-dire sur la base de décisions fondées sur l'idée que se fait la majorité de ce qu'est la « bonne vie ». L'auteur développe une théorie des droits qui semble plutôt fondée sur une *reason-blocking theory*, c'est-à-dire une théorie qui condamne les décisions basées sur certains types de raisons considérées comme inadmissibles. Un droit sera considéré comme violé si l'ingérence est motivée par une raison inadmissible, comme le fait que la majorité considère qu'un groupe de personnes ne doit pas bénéficier d'un droit particulier ». Or, aujourd'hui c'est exactement ce qu'il se passe : sur la base de préférences externes consistant à décréter le mode de vie techno-occidental comme étant le modèle unique à suivre, ce sont toutes les populations vivant dans les régions équatoriales qui voient leurs vies menacées : il n'y a aucune raison admissible qui justifie la privation du droit à la vie d'un milliard de personnes et la privation pour eux de ce droit priverait celle de tous les autres de dignité, de sens, de légitimité en ce sens qu'aucune piste politique négatrice de la réalité de l'hélio-totalitarisme ne saurait être poursuivie (ceci est confirmé par le point suivant : « Il n'y aurait aucune raison d'être fiers de respecter les droits individuels si cela n'impliquait pas quelque sacrifice et le sacrifice en question doit être que nous renonçons aux profits marginaux que notre pays pourrait tirer de ne pas respecter ces droits, lorsqu'ils s'avèrent gênants » (P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 379)).

1718 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, tome 1, introduction, 1945, éditions du Seuil, p. 237 : « Tout cela est particulièrement vrai de la description historique, qui, comme l'écrit Schopenhauer, a pour sujet une matière infinie ».

-J'ai un profond sentiment de rendre la justice qui monte en moi et me battre du côté des justes (cf critique n°15 du tome 2 de K. Popper). Une expression de K. Popper m'a marqué : il a écrit qu'il était « terre à terre », alors qu'il développe des concepts qui n'ont aucun sens, qui trônent dans les cieux socio-polaires négatifs des idées fictives et dangereuses. Bref, il ne parlait pas de lui. Il se doutait que l'axe de critique de sa philosophie serait un axe logique, simple, « terre à terre » pour reprendre son propos. Et oui, eh d'accord, je reconnais que mes raisonnements sont peut-être parfois peu théorisés. Mais néanmoins, ils s'ancrent dans la réalité et la réalité, c'est la chose la plus importante qui soit selon A. Harendt qui a écrit le livre le plus important de l'Histoire parce qu'elle a pris le contre-pied de K. Popper en disant la vérité et je pleure en écrivant ces lignes. Parce qu'au fond je suis pas si intelligent que ça, K. Popper a peut-être raison. Il m'a mis un sacré coup. Mais en même temps il m'a donné la clef finale je crois : je sais quel est l'axe de déconstruction de mon œuvre (idéo-clef Popperienne n°9). Je le dirai pas nananananère. Et puis de toutes façons l'axe de déconstruction que j'entrevois, il sera toujours faux et dangereux et jamais valable grâce à un argument supra-objectif. Seule valeur possible de contre-argumentation : méta-pan-dimensionnelle. Cela supposerait un paradigme alternatif à la théorie des relations sociales polaires ? Qu'importe car en réalité la méta-pan-dimensionnalisation implique nécessairement la supériorité matérielle du supra-objectif : la méta-pan-dimensionnalisation n'est que formalisation et les sciences dures, matière à idéo-géométrie. QUE NUL N'ENTRE S'IL N'EST IDÉO-GÉOMÈTRE ahah. Cool en tout cas, on retrouve la dialectique(G)<sup>cdxviii</sup> entre sciences dures et sciences molles plus la « supériorité » des sciences molles sur les sciences dures : je n'ai donc pas fait qu'inverser la représentation de l'Histoire (dont il n'est pas question de sens mais de qualité sur le terrain vertical) mais j'ai également durablement inversé le rapport entre les grandes catégories de sciences. Que les scientifiques se rassurent, c'est pour votre bien. Putin qu'est-ce qu'elle est triste ma situation : le climat est quasi-foutu, j'écris un livre que personne ne va lire et j'y passe tellement de temps que je n'ai même plus le temps de faire du sport, j'écris à propos d'un con qui a parlé sans savoir, j'ose même plus manger un bout de viande et je sors jamais de chez moi et puis de toutes façons, combien même je sortirais, ce serait pour parler à qui : les gens dans les bars me regardent même pas et les baristas parlent pas non plus (je suis allé boire une bière au bar d'en face il y a peu, j'ai pas échangé un mot avec quiconque : ça m'a tellement choqué que je suis resté *groggy* pendant au moins quinze minutes). Je suis seul, sans famille, sans amis, avec M. E. qui continue de me harceler (il a sonné chez moi il y a peu : il s'est caché et je suis sorti, je l'ai pas vu. J'étais étonné de ne voir personne. Le lendemain je me suis aperçu qu'il m'avait envoyé un mail post-hospit que je reproduis (je vais reproduire tous les mails de ce « PERVERS NARCISSIQUE » pour le citer auquel je dois PARTIELLEMENT mon hospitalisation INJUSTE :

26/7/2023 : Sonnerie.

Hello, c'est moi qui a sonné chez toi. Je suis à Strasbourg jusqu'à demain, si tu veux boire un café ou une bière ce soir ça me ferait plaisir, sinon tant pis...

Bien à toi,

Un descendant de Thoth l'Altante.

24/4/2023 : il m'a envoyé 10 photos de « souvenirs » sans contenu écrit.

Je retrouve pas un mail courant février. Je me souviens il avait écrit « Pastorius » dedans.

4/9/2023 : Coucou hugo

Je sais que je transgresse le fait que tu ne veuilles pas être contacté, mais j'aurai aimé prendre de tes nouvelles, ainsi que t'annoncer une difficile nouvelle, porte toi bien.

VI+∞-2 : je mords à l'hameçon, je réponds.

Moi : Salut Eloi, moi je vais relativement bien mais j'ai l'impression que ça n'a aucune espèce d'importance par rapport à la nouvelle que tu as à m'annoncer. Que s'est-il passé ? On peut s'appeler ?

M.E. On peut s'appeler ?

Moi : Dis moi simplement ce qu'il y a par écrit s'il te plaît.

M.E. : « Mme C. a décidé de mettre fin à notre histoire lundi soir dernier. Je suis dévasté. Même si les motifs et la situation reste compliquée ».

On s'appelle, il est pas du tout dévasté. Je bloque parce que je croyais qu'il l'était. Il me demande trois fois ce que je fais. Je ne l'ai pas appelé pour que l'on parle de moi. Il s'est encore foutu de ma gueule ce philosophe-poète(Platon-Socrate).

VI+∞-2 : En gros sa copine l'avait quitté. J'avais bloqué sur le mot « dévasté ».

Moi : ok on peut s'appeler pour ça mais tu m'as vraiment fait peur avec ton premier mail. C'est parce que j'ai eu peur que je t'ai demandé de m'écrire. Laisse moi dix minutes le temps de souffler et je t'appelle par messenger.

26/7/2023 : il m'a envoyé une photo de quatre-quart au chocolat parce que ça le faisait rire de toujours en trouver quand il venait chez moi.

Bref, il sait très bien que je suis seul chez moi et il joue sur la corde du fait que ce soit mon seul « débouché » social : en gros il a toujours la même stratégie avec tout son réseau, il joue sur la solitude des autres et pénètre ainsi les gens pour pouvoir leur faire du mal dès que l'occasion se présente. Je ne lui ai plus répondu depuis Septembre. C'est bien faut que je continue de tenir.

Bon allez j'ai faim faut que je mange.

-ok maintenant c'est sûr, un jour je donnerai des cours dans un amphithéâtre. J'en ai ressenti le besoin hier ! Il faut que je transmette le savoir en cassant les codes mais en maîtrisant quand même. Je me fais trop de films sur ça !

4/8/2023 :

-J'ai pas arrêté aujourd'hui ! J'ai intégré Marx ce matin (premier schéma en annexe culturelle), Latour cet après-midi (première classe, champ de Mars) et A. Barrau ce soir (premier pallier de supra<sup>3</sup>-objectivité atteint, critique n°3 adjointe à la critique sculptée de Latour). Quelle journée ! Je vais y arriver ?

5/8/2023

-6h38. J'ai rêvé-cauchemardé d'un monde qui tombe de haut...

-hier, sans comprendre tout de suite, j'ai utilisé le préambule de la DUDH comme idéo-porte afin de critiquer le texte : la règle défendue par le préambule de ce texte est contredite par le système que décrit ses articles. Il en découle une théorie : les préambules des conventions internationales sont des axes de déconstruction de celles-ci, selon un axe d'analyse Plato-Socratique<sup>1719</sup>. Essayons avec

---

1719 Platon, *Les Lois*, Livre IV, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 250-251 : « En revanche, le discours qui précède la loi, et que Mégille a qualifié de « persuasif », vise vraiment à produire la persuasion ; à coup sûr, il a une valeur similaire à celle de l'exorde oratoire. En effet, obtenir la bienveillance chez celui à qui le législateur adresse la loi et arriver grâce à cette bienveillance à lui faire accepter avec plus de docilité la prescription en quoi consiste la loi, voilà, m'a-t-il semblé, le but que visait tout le discours que son auteur prononçait pour produire la persuasion. Voilà pourquoi, à mon sens, l'appellation correcte pour ce discours serait « préambule et non « texte de loi ». Et maintenant, après avoir obtenu des propos, que souhaiterais-je ajouter ? Ceci : pour ce qui regarde les lois dans leur ensemble et chacune isolément, le devoir du législateur, avant d'énoncer toute loi, est de ne jamais les laisser sans préambule et limitées à elles-mêmes ; grâce à cela, elles gagneront tout ce qu'ont gagné les deux lois formulées tout à l'heure », à savoir : « celui qui a prêté l'oreille à cette loi en la rapportant à l'autre est en mesure de décider dans chaque cas individuel s'il faut que les lois aient pour le moins double longueur, joignant la persuasion à la menace, ou si elles auront une longueur simple en se contentant de la menace ».

En l'espèce, les préambules des conventions objectives qui me sont contemporaines ne comportent plus ce dernier élément pour se contenter d'énoncer des principes généraux lesquels sont supposés être atteints par le système d'articles à sa suite. Dès lors, tout préambule vise plusieurs objectifs interconnectés lesquels, pour certains, recourent ceux du texte qu'ils introduisent : l'instauration de prémisses morales (Platon, *Les Lois*, introduction de L. Brisson et de J-F. Pradeau, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 44-45 : « En outre, et c'est la seconde originalité de la législation platonicienne, le discours législatif est très souvent accompagné d'un texte préliminaire et persuasif qui vient poursuivre à sa façon l'éducation à la loi : il s'agit du « préambule. Parce qu'elle se prononce sur les conduites, sur les modes de vie, la loi est un discours éthique dont Platon tient qu'il ne devrait pas simplement interdire les conduites illicites, mais indiquer et favoriser les bonnes mœurs. Dans la mesure où le

la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Wow. Premier alinéa du préambule : renvoi à la DUDH, donc implicitement renvoi au même alinéa du préambule, donc même conséquence<sup>cdxix</sup>. Le reste du préambule est également remis en question par la cause climatique : les droits de l'Homme et les libertés fondamentales pourraient ne plus être garantis, en particulier les articles 2 (et partant tous les autres mais je précise quand même ceux qui seraient les plus vulnérables), 6, 8, 11 et 14. La justice et la paix sont également nécessairement compromis, ne serait-ce que dans un monde à +2°C : la justice en raison de l'américanisation de la justice, ou octroi du gain de cause aux acteurs disposant d'un capital suffisant pour pouvoir signer une convention judiciaire d'intérêt public par exemple ; la paix en raison du retour de l'Histoire que suscitera nécessairement un réchauffement climatique non-maîtrisé, le monde ayant déjà atteint de

---

discours législatif est le discours que l'autorité civique adresse à l'ensemble des citoyens, ce discours doit assumer une vocation édifiante et pédagogique. C'est du moins la mission originale que Platon assigne au texte législatif, en le rapportant alors aux conditions éthiques qui ont occupé le début du dialogue et le long exposé du livre V : il revient à la loi, plus encore qu'à ces institutions que sont les repas en commun, les fêtes civiques et les banquets, de réaliser la vertu dans la cité », ce qui ne revient jamais qu'au leitmotiv Plato-Socratique consistant à exiger l'existence d'un ordonnancement rationnel de la cité (Platon, *Les Lois*, introduction de L. Brisson et de J-F. Pradeau, 348-347 av. J-C., éditions Flammarion, p. 47-48 : « Il revient en revanche au préambule de persuader tout citoyen que la conduite que la loi favorise est bonne quand celle qu'elle interdit est au contraire mauvaise. Le préambule est, comme la loi, un discours prononcé par le législateur, c'est-à-dire un discours conçu afin de favoriser l'ordre rationnel de la cité. Dans la mesure où la loi ne peut être transgressée, le préambule n'a certes pas seulement pour mission de persuader les citoyens qu'il convient de lui obéir. Il a une autre fonction, qu'indique avec concision la phrase que nous avons extraite du livre VII : le préambule doit donner au citoyen un avis, un jugement sur ce qui est « beau » et ce qui ne l'est pas. Il s'agit de la sorte de faire que le jugement du citoyen soit conforme à ce que prescrit la raison civique [...] ». Or, dans la pensée de Socrate-Platon, une triptyque claire est établie entre désir illimité et raison, ordre politique et anarchie tyrannique et raison et rationalité (Platon, *La république*, Livre IX, éditions Flammarion, p. 451-454 : « Mais une fois soumis à la tyrannie d'Éros qui vit en lui tyranniquement, dans l'anarchie et le désordre, parce qu'il y règne seul, conduira celui qui l'héberge, comme une cité, à des excès d'audace, pour se nourrir lui-même ainsi que sa cohorte, une cohorte venue de l'extérieur, en raison de ses fréquentations médiocres, mais provenant également de l'intérieur, sous l'influence de ces manières d'être qui subsistent en lui et qui se sont libérées. N'est-ce pas le mode de vie d'un tel homme. [...] Il est évident pour tout le monde qu'il n'y a pas de cité plus malheureuse que la cité gouvernée tyranniquement [...]), ce qui nous conduit à pouvoir constituer un axe Platon-Socrate-DUDH que mentionne littéralement son préambule (*Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* : « Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression », ce qui justifie donc notre angle d'approche : si tant Platon-Socrate, dans ses textes, que la DUDH, dans son préambule, s'inscrivent contre la tyrannie au profit de la raison, ici d'ordre juridique, le risque politique d'un héliototalitarisme(TTT-4 + TTT-3 = T..T) du fait de l'instauration d'un système d'articles opérant une surdétermination économique des droits y amenant implique la réalité auto-contradictoire du texte de la DUDH dont il convient donc d'établir la supériorité du préambule sur le système d'articles. Or, tout système d'articles associé à une jurisprudence pouvant être assimilé à l'avènement d'un tel risque dont l'imminence est aujourd'hui un sujet de débat scientifique ne peut qu'être rapporté à la même conséquence hiérarchique de la supériorité du préambule de la DUDH sur tout le reste, et tout cela découle d'un argument logique : il est auto-contradictoire, et partant irrationnel ((Platon-Socrate), *La république*, Livre IX, éditions Flammarion, p. 464 : « Les raisonnements sont l'instrument par excellence du philosophe »), de garantir des droits de l'Homme dans un système fondamental instaurant un pan-totalitarisme d'origine climatique. De plus, une telle situation ne saurait être réputée conforme à la raison vitale, pourtant hiérarchiquement au fondement de toute conception qui se décrive comme humaine. Il découle de tout ceci qu'il faille reconstruire le système international uniquement à l'aune du préambule de la DUDH en écartant son système d'article.

Par ailleurs, on retombe encore une fois sur le filtre Arendtien, soit sur principe de supériorité de la dimension socio-politaire de la réalité(VI+1) sur toute autre d'entre elle. Il est à noter que la description de la tyrannie économique par Platon-Socrate, si elle scelle la présente interprétation, s'avère particulièrement proche – les descriptions scientifiques en moins – de la situation que nous traversons laquelle est toute entièrement une conséquence du système d'articles de la DUDH (en particulier de ses articles 23 et 25 relatifs à l'économisation du droit à l'alimentation : mécaniquement, la pression démographique augmentant et les nouveaux individus étant en raison de ces articles nécessairement inclus dans le circuit économique, il en découle une augmentation de ce même circuit, ce qui équivaut à de la croissance et on retombe sur l'équation de J-M. Jancovici, complétée cette fois de l'autre côté : hausse démographique = croissance = plus d'énergie consommée = plus de GES = plus d'écolog-

seuils de scandalisme sans précédent. Toujours le même argument : seul un pan-sursaut de raison peut changer la donne. Essayons à présent avec la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. À nouveau le paragraphe 3 fait référence à la DUDH (je précise que la technique du renvoi est une technique admise par le Conseil constitutionnel français pour octroyer une valeur constitutionnelle au texte ainsi visé depuis la décision liberté d'association de 1971). Le paragraphe 7 renvoie au principe d'indivisibilité des droits économiques, sociaux et culturels. Or, ma distinction entre Histoire positive et négative opère une scission de ces droits de telle sorte à ce que ce principe de l'indivisibilité ne s'avère correct que dans le cadre de l'Histoire négative, qui je l'espère, ne se reproduira jamais. Le paragraphe 8 emploie le terme de race, comme toutes autres conventions objectives d'ailleurs, cependant qu'il s'agisse d'un non-sens scientifique que d'employer une telle expression. En ce qui concerne tous les autres paragraphes, la situation

---

anxiété) :

« -Excellent, dis-je, et maintenant que nous sommes parvenus à ce point de la discussion, reprenons les propos que nous avons échangés et qui nous ont conduits là où nous sommes. Agir injustement, disions-nous, est avantageux à l'homme qui est parfaitement injuste, à condition qu'il passe pour un homme juste. N'est-ce pas ainsi que la thèse fut exposée ?

-C'est bien ainsi.

-Et maintenant, repris-je, ouvrons la discussion avec celui qui parle ainsi, puisque nous nous sommes mis d'accord sur la conséquence respective de l'agir injuste et de l'agir juste.

-Comment ? Demanda-t-il.

-Façonnons par la pensée une image de l'âme, pour que celui qui tient ces propos réalise ce qu'il dit.

-Quelle image ? Demanda-t-il.

-Une image, répondis-je, comme celle de ces natures antiques dont les mythes rapportent la genèse : la Chimère, Scylla, Cerbère, et un certain nombre d'autres constituées d'un ensemble de formes naturelles multiples réunies en un seul être.

-C'est en effet ce qu'on raconte, dit-il.

Façonne donc la forme unique d'un animal composite et polycéphale, possédant à la fois les têtes d'animaux paisibles et d'animaux féroces, disposées en cercle, et accorde-lui le pouvoir de se transformer et de développer toutes ces formes par lui-même.

-Cet ouvrage sera l'œuvre d'un modelleur habile, dit-il, mais comme la pensée est plus malléable que la cire et les matériaux de ce genre, la voici modelée.

-Modèle à présent une autre forme, celle d'un lion, puis celle d'un homme, mais fais en sorte que le premier soit beaucoup plus grand, et que le second vienne en deuxième.

-Voilà qui est plus facile, dit-il, c'est modelé.

-Attache maintenant ensemble ces trois formes, en les réunissant en une seule, de manière qu'elles s'ajustent pour ainsi dire naturellement les unes avec les autres.

-Elles sont attachées ensemble.

-Façonne ensuite un recouvrement extérieur, l'image d'un être unique, celle d'un être humain, de telle sorte que quelqu'un qui ne pourrait voir les formes contenues à l'intérieur, mais ne pourrait que saisir l'apparence extérieure, croie voir un être vivant unique, un être humain.

-Le recouvrement est façonné, dit-il.

-Disons maintenant à celui qui affirme qu'il est utile à cet homme d'être injuste, et qu'il ne lui sert à rien de pratiquer la justice, que sa position n'est rien d'autre que l'affirmation suivante : qu'il serait avantageux pour lui de fortifier, en lui prodiguant des soins attentionnés, la bête aux mille formes et le lion [lien avec Zarathoustra(proto-TTT-2!!!)], tout comme ce qui va avec le lion, et d'affamer au contraire l'être humain pour l'affaiblir, de sorte que les deux autres l'entraîneront là où ils veulent aller et, au lieu de les accoutumer à vivre ensemble et à développer leur amitié, de les laisser se déchirer et s'entre-dévorer en se battant.

-Celui qui fait l'éloge de l'injustice, dit-il, affirme exactement cela, en effet. [...]

-Existe-t-il dès lors, repris-je, sur la base de cet argument, quelqu'un pour qui il soit avantageux de s'approprier injustement de l'or, s'il est vrai qu'il ne peut le faire sans que le geste de prendre l'or ne cause du même coup l'asservissement de la partie la plus noble de lui-même à la partie la plus mauvaise ? Pensera-t-il, si pour prendre l'or il doit réduire à l'esclavage aux mains d'hommes brutaux et méchants son fils et sa fille, qu'il fait quelque chose qui est à son avantage, même s'il doit en retirer une somme considérable ? Et s'il asservit la partie la plus divine de lui-même à la partie la plus dépourvue de divinité et la plus impure et n'en éprouve aucune pitié, ne sera-t-il pas de ce fait malheureux ? Et l'or ne viendrait-il pas contribuer à un désastre plus épouvantable encore que celui qui affligea Éryphile, elle qui avait troqué la vie de son mari contre un collier ?

-Beaucoup plus, dit Glaoucon, car c'est moi qui fournis la réponse à sa place.

d'exploitation matérielle de l'Afrique est encore aujourd'hui tellement grave qu'il y a tout lieu de penser que ces paragraphes ne représentent pas du tout la réalité : l'Afrique lutte encore contre le colonialisme lequel la harcèle actuellement sous une forme strictement économique. Convention interaméricaine des droits de l'Homme à présent. Le premier paragraphe mentionne la notion de justice sociale. Or, une interprétation Popperienne de cette notion peut être envisagée selon l'axe égalité arithmétique ou égalité géométrique, ce qui reviendrait à en nier le principe... Autrement, les paragraphes 3 et 4 font référence explicite à la DUDH, donc à nouveau même remarque, l'idéologie de l'anti-tyrannie concerne donc, non seulement tous les pays qui ont fait de la DUDH un élément de leur ordre juridique constitutionnel interne, mais encore des trois grandes régions des droits de l'Homme présentement mentionnées. En ce qui concerne l'Union-Européenne, le TUE mentionne un axe spirituel nécessairement équivoque<sup>cdxx</sup>, également dans le préambule de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union-Européenne<sup>1720</sup> laquelle mentionne également l'auto-contradiction du solutionnisme technologique<sup>1721</sup> alors même que le propos des sciences dures, notamment l'écologie, consiste à ne pas considérer cette option de l'équation de Kaya comme une solution. Or, cette solution ne peut qu'être écartée<sup>cdxxi</sup>. Le préambule de mentionne en son cinquième alinéa que la présente Charte réaffirme « les droits qui résultent [...] de la Cour européenne des droits de l'Homme ». C'est terrible car cela signifie bien qu'il y ait une ingestion de la jurisprudence de la CrEDH par l'Union-Européenne<sup>1722cdxxii</sup> laquelle est toujours coincée dans son hybridité auto-contradictoire ortho-dominée par la composante éco-politique néo-libérale<sup>1723</sup>, d'où la

---

-Ainsi donc, ne crois-tu pas que si de tout temps on a blâmé le manque de discipline, c'est pour la raison suivante : dans ce comportement, on libère la terrible, la formidable bête polymorphe, en franchissant la limite de ce qui est acceptable ?

-C'est clair, dit-il.

-Si l'on blâme également l'arrogance et le mauvais caractère, n'est-ce pas parce que la bête à forme de lion et de serpent se développe et prend de l'assurance au détriment de l'harmonie » ? (Platon, *La République*, Livre IX, éditions Flammarion, p. 474-477).

1720 Préambule de la CDFUE : « Consciente de son patrimoine spirituel et moral [...] ».

Il s'agit déjà d'un oxymore de mon point de vue : n'est pas immatériel tout ce qui est associé à la *vita contemplativa* dans le sens chrétien du terme ?

1721 Préambule de la CDFUE : « L'Union [...] cherche à promouvoir un développement équilibré et durable et assure la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement. À cette fin, il est nécessaire, en les rendant plus visibles dans une Charte, de renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques ».

Un point positif ressort de cet alinéa cependant : il est possible de l'interpréter favorablement à l'évolution écologique de l'Union-Européenne, étant précisé que dans ma perception politique de l'Histoire positive, il ne soit pas possible d'envisager une Union-Européenne **centrée sur elle-même ainsi que l'impose le principe à valeur tragiquement supra-constitutionnelle de confiance mutuelle**, pour s'ouvrir à une adhésion de tous les pays du monde au titre du lien supra-objectif qui relie l'humanité, ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas possible d'instaurer une politique de priorisation des déplacements des individus en fonction de leur vulnérabilité sanitaire.

1722 Je cite Mme Benoit-Rohmer, professeure en droit de l'Union-Européenne à l'université de Droit de Strasbourg : « Je ne laisserai survivre que la Cour européenne et le Comité de Venise ». Elle a vraiment dit ça. J'étais au premier rang. Littéralement, cela démontre bien cette volonté d'annexion de la CrEDH par les institutions de l'U-E. Or, cette première a une jurisprudence profondément sociale, notamment inspirée par le CEDS, doctrine jurisprudentielle incompatible avec la souveraineté économique des États libéraux.

1723 Thèse de P. Baumann, *le droit à un environnement sain et la Convention européenne des droits de l'homme*, 2019, LGDJ, p. 468-495 : « Le revirement fut total. Là où le premier arrêt *Hatton* exigeait des études exhaustives montrant l'apport réel des vols de nuit pour l'économie nationale pour pouvoir faire passer les droits protégés par l'article 8 au second plan, le deuxième arrêt *Hatton* en présupera l'apport sans autre justification. Ainsi, tout en « consacrant la dimension environnementale de la Convention, la Cour en a aussi tracé les limites : celles qu'imposent à ses yeux la souveraineté économique des États » (M-P. Lanfranchi, « Droit à l'environnement et crise économique devant la Cour européenne des droits de l'Homme », in V. Tchen (dir.), *Les droits fondamentaux à l'épreuve de la crise économique et financière*, L'Harmattan, collection « Master études juridiques », 2013, p. 125.). L'affaire *Hatton* a révélé cette prise de conscience : celle du risque qu'il y avait pour la Cour à s'aventurer trop loin dans une protection du droit à un environnement sain qui saperait le fondement des États libéraux sur lesquels repose la légitimité de son action. [...] Une hiérarchie des valeurs s'établit ainsi à rebours, au seuil de la

dématérialisation du droit à un environnement sain du fait de la contamination libérale de la jurisprudence environnementale de cette Cour<sup>cdxxiii</sup>. Cette petite mention opère une fusion des deux Europe (celle du système du Conseil de l'Europe et celle de l'Union) laquelle s'avère double-pensante, l'Union-Européenne étant supposée adhérer au système du Conseil de l'Europe<sup>1724</sup>. Le TFUE, lui, mentionne les objectifs de croissance économique et de libéralisme sans mention des intérêts environnementaux, aux alinéas trois et quatre<sup>1725cdxxiv</sup>. Il évoque aussi la notion de liberté : inconciliable avec l'avènement d'une nouvelle forme de totalitarisme, *a fortiori* celui qui vient(T...T), même si contre-intuitivement, il provient de cette même liberté, mais du fait de son illimitation strictement<sup>cdxxv</sup>.

-mon frère m'a appelé. Je lui ai parlé de l'histoire de la nana de sciences po dont l'anecdote est mentionnée dans la critique n°3 de B. Latour. Il l'a tout de suite défendu. Il a défendu l'indéfendable. Je lui ai présenté la chose en lui disant que j'étais profondément choqué. Il a mépris mes sentiments en plus<sup>1726</sup>... nous ne sommes pas tous égaux dans le monde intellectuel. C'est ainsi et ce n'est pas grave. L'important c'est que ceux qui disposent de cet ascendant intellectuel n'en profitent pas pour manipuler les autres et s'insérer dans des postures auto-contradictaires : si cette dame représentait l'intelligentsia de ce système, elle a tout simplement appliqué les critères de Arendt(-), soit appliqué la philosophie des critères, que récuse K. Popper, théoricien de ce système. Comme elle a étudié à Sciences po Paris, un tel lien entre sciences po et philosophie politique Popperienne est tout à fait légitime. Il s'agit néanmoins d'une confirmation empirique que la philosophie des critères est indispensable au fonctionnement humain, et nos pseudo-élites de régner sur les cendres de la vérité qui renaîtra toujours tel un phénix !

-Je viens de sortir une nouvelle directive type ONU, la raison vitale... Je progresse dans le style administratif je crois...

6/8/2023 :

-idéo-clef anti-Popperienne n°7. K. Popper a prévu une théorie permettant de couvrir son propre propos mensonger lequel ne résiste pas à un décorticage logique : il mentionne notamment des théories du complot<sup>1727</sup>. Cependant, je souhaiterais formuler la théorie d'un contre-complot : je crois que ces mêmes puissants ont organisé un axe de déconstruction du système international des droits de l'Homme<sup>cdxxvi</sup> en s'appuyant, entre autres sur Platon-Socrate et sur le système lui-même donc, je renvoie par exemple aux notes du jour précédent. Si ce dernier point n'est pas avéré, je renvoie au moins plus littéralement à l'auto-contradiction de l'UE devant adhérer à la CESDHLF mais qui en

---

recherche du juste équilibre [aristotélisme politique identifié!], par l'importance conférée implicitement aux libertés économiques s'opposant, dans les litiges environnementaux, aux « *droits environnementaux de l'homme* » auxquels la Cour refuse d'accorder un « *statut spécial* » (CrEDH, GC, 2001, *Hatton et al c/ Royaume-Uni*, §122) ». Pas spécial le droit à un environnement sain et équilibré ? Pas à valeur supra-objective non plus peut-être ? La Cour Européenne des Droits de l'Homme s'avère ainsi prise dans un circuit jurisprudentiel hélio-négationniste du fait de son impossible hybridité (éco)<sup>2</sup>logique auto-contradictoire !

1724 Article 6§2 du TUE : L'Union adhère à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cette adhésion ne modifie pas les compétences de l'Union telles qu'elles sont définies dans les traités ».

1725 Préambule du TFUE : « Reconnaissant que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence. Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés ».

1726 J. Locke, *Le second traité du gouvernement*, chapitre 2 : de l'état de nature, 1689, éditions PUF, p. 11 : « [...] on imagine en effet assez difficilement que quelqu'un qui est assez injuste pour faire du tort à son propre frère [...] mon frère m'appelle et moi je tombe sur cette phrase... Comment voulez-vous que je fonde pas en larmes ?

1727 K. Popper, *la société ouverte et ses ennemis*, chapitre 14 : autonomie de la sociologie, 1945, éditions du Seuil, p. 93 : « Il existe une thèse opposée, que j'appellerai la thèse du complot, selon laquelle il suffirait, pour expliquer un phénomène social, de découvrir ceux qui ont intérêt à ce qu'il se produise. Elle part de l'idée erronée que tout ce qui se passe dans une société, guerre, chômage, pénurie, pauvreté, etc., résulte directement des desseins d'individus ou de groupes puissants ».

fait intègre la jurisprudence de la CrEDH. Au fond, si on en y pense c'est assez logique : il existe un antagonisme philosophique initial entre Socrate-Platon et Aristote lequel critique ouvertement ces premiers tout en étant lui-même hautement critiquable (il ne définit en rien ses valeurs et ses textes emploient des techniques intellectuelles occultant la vérité, entre autres celui de l'historicisme Popperien, pour le remettre à l'endroit lui-aussi). Par ailleurs, je mentionne le fait que je n'ai pas respecté cette idéo-clef : l'axe de déconstruction potentiel de cet ouvrage est formulé dans cet ouvrage même (mais je ne dirai pas où) et de toutes façons, j'en déconseille fortement l'usage puisqu'il aboutirait à méprendre le bloc supra-objectif des hélio-climato-normes.

-je ne suis pas complotiste pour la simple et bonne raison que sinon la majorité des élites intellectuelles qui seraient pro-climat et que mentionne plusieurs fois B. Latour le seraient également ! Par ailleurs, je sais que l'Union-Européenne est elle-même de nature hybride - laquelle est au passage caractéristique de l'Histoire négative - : elle a largement légiféré sur le droit à un environnement sain et prépare depuis longtemps sa transition<sup>1728cdxxvii</sup>. Seulement, il faut couper toute la philosophie politique en deux, donc tous les droits en deux, donc toutes les institutions les garantissant en deux, donc l'Union-Européenne ne fait pas exception, au contraire : il s'agit d'un point indispensable à la réalisation de son *Green new deal*. En effet, si je comprends bien l'expression de « neutralité climatique », l'objectif est de garantir une stabilité climatique d'ici 2050. Impossible de réaliser ceci sans une action immédiate, massive et coordonnée. Autrement dit, le présent système politique dispose *a priori* d'un fondement légal de l'Union-Européenne valable pendant environ 25 ans, un peu plus. Le législateur de l'Union a compris la nécessité d'une inversion de polarité Historique ? Sans aller jusque-là, l'impératif vital d'inversion de la courbe du climat emporte minoration de toutes les autres types de politiques non conciliables avec elle. Quelque part, je trouve préférable personnellement d'adopter un changement radical plutôt qu'un « *counter piecemeal ingeniering* » à la T. Parrique. **Quitte à se serrer la ceinture, autant y aller à fond : personnellement j'ai réussi à devenir végétarien du jour au lendemain après 20 ans de viande midi et soir. C'était étonnamment pas difficile du tout. J'ai eu envie de viande deux ou trois fois, c'est vrai, mais c'est vite passé.** Notre génération paye effectivement les excès des précédentes. C'est l'occasion de donner une leçon aux générations futures : vous ferez mieux que nous à l'instar du fait que nous ayons mieux fait qu'elles. Cependant, cela n'implique pas de rapport strict de supériorité, ils ne savaient pas et ne pouvaient pas savoir alors comment leur formuler un tel reproche. **En revanche, maintenant nous savons, et si on sait, on fait, et quand on fait, on se sent mieux. Ce matin, j'avais une très légère tachycardie – le stress –, je me suis lancé dans l'écriture et depuis ça va mieux.**

-j'ai idéo-ressenti J-M. Jancovici en moi en appliquant pour la première fois l'équation virrèlle n°1 en créant un idéo-lien Marx-Jancovici alors même que je ne l'ai jamais vu qu'à travers des vidéos !  
-La vérité(TTT/LLL) vaincra de même qu'elle ne peut que ressusciter de ses cendres !

-Un monsieur dans la rue : « Pour le climat, c'est trop tard ! » Et non ! Notre chance, c'est que le scénario le plus récent et le plus optimiste du GIEC montre qu'on peut encore limiter à 1,4°C. Par contre, c'est le seul qui soit admissible. Tous les autres sont pan-mortels donc il va falloir aller vite. Le climat peut encore se re-réguler mais ça va dépendre de toutes nos actions du quotidien, surtout nos activités socio-professionnelles ont un impact majeur. Et oui, si on travaille dans une firme pharmaceutique par exemple et que l'on fait venir du dentifrice, des médicaments, des phyllo-

---

1728 R. Bentirou-Mathouthi, *le droit à un environnement sain en droit européen : dynamique normative et mise en œuvre jurisprudentielle*, 2020, éditions l'Harmattan, p. 96, par exemple : « Autrement dit, la fondamentalité de l'environnement n'est pas une fondamentalité formelle qui réside dans la proclamation expresse d'un droit à un environnement en tant que tel. Elle est en revanche, une fondamentalité substantielle qui trouve son essence dans la notion même de solidarité. Dans un recensement effectué par le professeur Pierre-Yves Monjal sur la présence textuelle de la « solidarité » dans le droit de l'UE, il a été noté que le mot est employé à « vingt-trois reprises dans les textes : dix fois dans le TUE, sept fois dans le TFUE, deux fois dans le protocole 28, une fois dans les déclarations 37 et 62 ». Ainsi donc, je dispose de vingt-trois fondements textuels pour matérialiser cette notion de lien supra-objectif de la classe terrestre (j'ai du travail donc).



molécules, des emballages, etc =F(X) de tous les coins de la planète, au lieu de, je sais pas moi, planter des fleurs médicinales pour remplacer le doliprane (cancérigène) par de l'homéopathie (non-cancérigène) qui fonctionnerait sur son propre corps (chouette, plein de trucs à tester!), soit pour avoir le même effet mais un sacré paquet d'émissions en moins, ben ça change un milliard de choses. C'est intéressant parce que ces notions de lien supra-objectif et de vérité(T...T/L...L) nous permettent de matérialiser la conscience humanitaire universelle centrale du droit international humanitaire ! J-M. Jancovici parlait des innovations « pratiques » pour changer nos modes de vie : je ne suis pas le meilleur dans ce domaine, loin de là. Je suis meilleur à dézinguer les totalitarismes mais indirectement ça y revient. Je vois seulement que nous avons quitté la zone verte du climat « safe » pour passer en zone orange, celle de l'incertitude climatique, s'il ne s'agit pas déjà de la zone rouge où c'est déjà trop tard. La zone rouge on est déjà certains qu'on va la frôler, voire l'atteindre vu la vitesse à laquelle on va. En zone climatique rouge, tout le monde, même les membres des institutions objectives sont requis sur le front du climat. Il n'y a aucune raison que l'on baisse les bras, un vulcano-F(X) étant toujours possible ! La vulcano-activité, ça c'est de la géo-ingénierie(+), à distinguer de la géo-ingénierie(-) passant par l'intermédiaire des techniques humaines ! Et même, on sait jamais, il peut aussi il y avoir un héliο-F(X), même s'il est complètement irrationnel de compter sur cette option<sup>1729</sup>. Ah et comme le disent les scientifiques, comme on est en zone de transition climatique - traduit dans mon langage, ça veut dire zone orange -, cela signifie que l'on est contraints et forcés de rentrer dans une phase Historique positive : et oui, le climat et ses chrono-fonctionnements, voilà le véritable horizon méta-politique de l'humanité(±). -Je suis indirectement lié à tout le monde par l'intermédiaire du Soleil par un double fil : son rayonnement et son idéο-rayonnement : voilà le lien supra-objectif de l'égalité cosmique... C'est ça que je ressens autour du cou ?

7/8/2023

-je suis fatigué mais j'ai l'impression que J-M. Jancovici me parle. Il me dit : « Notre espèce a des limites manifestes ainsi que le démontre l'emploi qu'il a pu faire du mensonge ». Je vois une sorte de J-M. Jancovici cosmique, complètement dissolu lui aussi dans son virréel. Je le vois m'ouvrir la

---

1729 F. Clette, *Le Soleil et nous*, 10. Climat spatial : où va le Soleil ? (et la Terre avec lui...), 2022, éditions Favre SA, p. 356-357 : « Conclusions pour le futur... et le passé. Ainsi, tout variable qu'il soit, le Soleil ne peut varier qu'entre deux limites rigides, qui, elles, sont invariables dans le temps. Ces limites sont définies par des propriétés globales acquises une fois pour toutes à la naissance du Soleil (masse et vitesse de rotation) et qui ne varient ensuite qu'à des échelles de temps très longues, de centaines de millions d'années. À l'échelle de l'histoire humaine, et encore plus à l'échelle de l'époque moderne, ces limites peuvent être considérées comme totalement constantes. Il en découle que si des variations climatiques sont effectivement induites par le Soleil, elles ne peuvent être permanentes. Toute montée est suivie d'une descente correspondante au bout de quelques années ou au plus quelques décennies. Il y a toujours retour à la case départ ! Dès lors, toute évolution systématique du climat, avec une tendance persistante non limitée sur des durées nettement supérieures à un cycle solaire, soit une décennie, ne peut être d'origine solaire. Coincé entre ses deux limites, le Soleil n'est tout simplement pas capable de produire un tel scénario. L'évolution à la baisse du cycle solaire au cours des 70 dernières années en est une illustration très actuelle. D'ailleurs, cela conduit à une mise en garde pour l'avenir. Même si l'activité solaire entrait maintenant dans un grand minimum, il ne pourrait au mieux que compenser partiellement et temporairement le réchauffement artificiel en cours. Dès lors, l'inaction et le report de mesures de réduction des émissions, fondés sur ce ralentissement providentiel, seraient extrêmement dangereux et irresponsables. En effet, inéluctablement, le cycle solaire va redémarrer au bout de quelques décennies. La remontée solaire se conjuguerait alors aux sources anthropogéniques du réchauffement, causant un emballement encore plus rapide qu'actuellement. Or, comme l'effet destructeur du réchauffement actuel du climat vient en grande partie de sa rapidité, les dégâts seraient encore plus grands sur l'environnement, la biodiversité et la production agricole, les êtres vivants étant incapables d'évoluer assez vite pour parvenir à s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques ».

Tous ces propos sont admis mais il faut aussi retenir qu'un Grand Minimum demeure un éventuel espoir final même en zone rouge ! Et puis, on peut même être ultra-chanceux et avoir un éventuel (et rarissime) héliο-vulcano-F(X) ! Cependant, nous n'avons aucun contrôle sur ces événements supra-objectifs : il nous faut donc nous contenter des actions que nous pouvons mener en tant que simples terriens.

porte de futur et lui de me dire viens avec moi<sup>1730</sup>. Je retiens de cette endo-perception que nous serons peut-être, si mon endo-perception est vraie qu'une dialectique optimisme-pessimisme s'instaurera entre nous. Or, il n'est pas possible d'adopter une vision qui ressemble de près ou de loin à du misanthropisme, auquel confine un jour ou l'autre le pessimisme. L'écueil inverse est également possible, d'où la nécessaire dialectique(G). La musique me rendra toujours optimiste, toujours. Il me suffira toujours de prendre un instrument entre les mains pour ressentir instantanément de la joie. J'ai endo-ressenti le style de jeu de Marcus Miller aujourd'hui, j'ai eu l'impression de jouer comme lui avec une petite touche de simplicité à ma façon, je ne serai jamais aussi grand qu'hélio-Miller. En revanche, me rendra toujours pessimiste la scientification de la musique détestable que la médecine est en train de réaliser, certes à des fins médicales, mais tout de même : serait-il possible de conserver des champs vierges de l'existence où il n'y aurait pas de raison absolue, en particulier dans le monde de l'art et en particulier dans le monde de la musique<sup>1731</sup> ?

---

1730 Vu les développements auxquels cet idéo-délire(+) m'a amené, réviser votre position si vous m'estimez atteint d'un trouble psychiatrique : j'ai le droit d'avoir des visions au titre la privacité de mon endo-cosmos que je rappelle mettre à nu volontairement. Je suis dans une démarche de sincérité totale. En ce qui concerne ces unculus ou image mentale ou que sais-je, il s'agit je crois d'une sorte d'idéo-instinct. Il s'agit en tout cas d'une partie de l'existence que les scientifiques et que le techno-christianisme ne saisiront jamais et ce n'est pas comme K. Popper le dit « le pouvoir poétique ». Rien à voir et je n'en dirai pas plus parce qu'alors spéculerais-je.

1731 F. Nietzsche, *le crépuscule des idoles*, 1888, éditions folio essais, 72 : « 24. « *L'art pour l'art* ». La lutte contre tout but assigné à l'art est toujours utile contre la tendance *moralisante dans l'art*, contre la subordination de l'art à la morale. *L'art pour l'art* veut dire : « Au diable la morale ! ». - Mais cette hostilité même trahit le pouvoir tyrannique du préjugé. Si l'on exclut de l'art le but de prêcher une morale et d'amender l'homme, il ne s'ensuit nullement que l'art soit totalement dénué de justification, de but et de sens, bref, soit l'« art pour l'art », ce serpent qui se mord la queue. « Plutôt pas de fins que des fins morales ! » : c'est la passion à l'état pur qui parle ainsi ». Il n'y a qu'à constater l'engouement pour les nouvelles technologies, les nouvelles modes, les nouvelles saveurs pour pouvoir *contempler* d'une nouvelle façon la démocratie libérale : comme le régime politique de la souveraineté passionnelle. Voilà d'où provient le malaise profond, la scission indépassable entre l'écologie politique et la démocratie libérale : l'un est le cheval blanc et l'autre le cheval noir de l'attelage ailé de l'humanité(±). Cette analyse mythologie post-justifie la prosopopée Socrato-Platonique et recoupe des éléments matériels : l'omniprésence du pouvoir d'achat, des contrats de travail, de l'économie. La démocratie libérale protège en son cœur(VI+∞) l'élitisme artistique et à travers eux le désir d'art lequel recoupe également le loisir de la neurostimulation culturelle. En termes purement pragmatique, il ne sert à rien de danser le lac des cygnes pour sauver le climat, et pourtant les danseuses étoiles auront nécessairement un rôle à jouer bien que je ne sache encore lequel. Attention, je mets bien pourtant là le doigt sur la raison pour laquelle la démocratie libérale est le plus parfait des régimes imparfaits : on y trouve des étoiles culturelles, des montagnes de passion, et c'est ce qui explique cette situation d'ultra-confort des sociétés occidentales et la source de l'excès de liberté actuel lequel implique l'instauration d'un techno-système ultra-polluant digérant une grande quantité d'individus ainsi astreints à la nécessité... La démocratie libérale protège donc la plus haute dimension de l'existence (et donc mon axe socio-polaire vertical) et aussi elles seront protégées et cultivées mais il faut bien se rendre compte du pan-sacrifice qu'implique pour les autres et pour soi d'essayer – et peut-être de réussir – d'en devenir une : la pan-dissolution(VI+∞), qui est assurément une forme de vulnérabilité, dont je me reproche personnellement également d'ailleurs (pour moi VI+∞ = VI+2. Voilà, ça c'est moi...). C'est comme si pour devenir une étoile culturelle, il fallait ingérer un idéo-monolithe, de souffrance, de plaisir, de tout et on retrouve ici Hegel (*Hegel, principes de la philosophie du droit*, 1810, librairie philosophique J. Vrin, p. 264, § 260 : « Or, la liberté concrète consiste en ceci que la personne individuelle et ses intérêts particuliers trouvent leur développement complet et obtiennent la reconnaissance de leur droit-pour-soi (dans le système de la famille et de la société civile) ; mais elle consiste aussi bien en ceci que, d'une part, ils passent d'eux-mêmes à l'intérêt de l'universel et que, d'autre part, avec leur savoir et leur vouloir, ils reconnaissent cet universel, le reconnaissent comme leur propre esprit substantiel et agissent en vue de l'universel comme de leur but final. Il en résulte que l'universel ne vaut et ne peut s'accomplir sans l'intérêt, le savoir et le vouloir particuliers et que, pareillement, les individus ne vivent pas uniquement pour leur propre intérêt comme de simples personnes privées, sans vouloir en même temps dans et pour l'universel, sans avoir une activité consciente de ce but. Le principe des États modernes a cette force et cette profondeur prodigieuses de permettre au principe de la subjectivité de s'accomplir au point de devenir l'extrême autonome de la particularité personnelle et de le ramener en même temps dans l'unité substantielle et ainsi de conserver en lui-même cette unité substantielle »). Et on retrouve donc un problème logique : à trop favoriser les extrêmes(VI+∞) socio-polaires, on en oublie les bases, en l'occurrence la gestion durable, saine et première de la réalité(VI+1) la plus agro-matérielle

-Lire le règlement de 2023 sur les voitures électriques (critère n°2 du chapitre 5 du livre 1), c'est mourir sur place lorsqu'on a connaissance de toutes les informations annexes. Heureusement, nous sommes encore dans un état de droit garantissant le droit à la vie. Je n'ai donc théoriquement rien à craindre aujourd'hui. En revanche, ce n'est pas la même histoire sur le terrain de la virtualité(J). De toutes façons, je suis déjà mort à l'intérieur tellement de fois, qu'à la limite, j'ai presque envie de dire que ça va pas trop mal ! J'ai du mal à dormir la nuit ces derniers temps quand même.

-Ça y est, maintenant j'en suis certain, je ressens l'universel(L...L) en moi ! Je suis certain que les générations précédentes avaient prévu un axe de déconstruction du système et il suffisait d'une seule personne qui emprunte la voie de la raison logique, soit la raison vitale, pour changer le sens de la VHHistoire et je crois que c'est moi, ou si ce n'est pas moi, j'en ferai assurément partie ! La vie est belle ! J'ai probablement été guidé - facteur chance\*F(X) par le bout du nez depuis le début, mais je m'en fous, on va vivre(L...L) et je n'ai plus de raisons d'avoir peur(T...T) !!!

-J'ai mal au dos, je vais aller manger pour bouger un peu.

8/8/2023 :

-Il y a bien lieu de reconstruire le système de façon globale et cela tombe bien car hier soir, dans mon lit, j'ai compris quel serait le modèle juridictionnel applicable à mon système Historique positif, modèle nécessairement double au titre de la dichotomie entre liberté carbonique et liberté non-carbonique et il faut bien reconnaître que la notion d'État de droit, découpée selon ce qu'elle a d'utile, y figurera au sommet puisque l'État de droit, parmi la foulditude auto-contradictoire d'éléments matériels auxquelles il renvoie, contient celle essentielle de méta-justice. Elle me revient de droit puisque je suis le compositeur du présent ouvrage ? Je suis l'État de droit ?

-Depuis hier, j'ai l'impression que quelque chose a changé... une intuition profonde qu'un très grand risque se rapproche... Je dois me dépêcher... K. Popper et les néolibéraux ne contrôleront jamais le pouvoir poétique pour la simple et bonne raison que c'est sur ce genre d'intuition qu'il repose... Transposez donc en langage informatique messieurs les programmeurs les intuitions humaines : faites-le et vous sortirez à jamais de l'humanité positive, et l'humanité avec (nécessité d'élucidation de la vérité(para-TTT-3) mais pour cela, nécessité de se renseigner sur les nouvelles

---

qui soit : la façon dont on se nourrit. Le paradoxe demeure : les étoiles culturelles sont depuis longtemps éclipsées, réduites au rang de géants invisibles (je ne citerai que ceux que je connais : Hadrien Féraud, Étienne Mbappé, Thomas de Pourquery, Alain Caron, la liste pourrait être longue...) par les *stars* boostées à la publicité commerciale. Les gens restent stoïques devant des prestations musicales, ils ne dansent plus. Crient parfois « wow » dans de nombreuses vidéos à en couvrir justement l'audibilité de la musique. C'est pourtant un fait noté par Huxley dans *Retour au meilleur des mondes* : dès que l'on passe au stade de la masse, l'individu ne réagit plus de la même façon... Revenir à des spectacles à taille humaine, pas comme au massifiant Tomorrow Land, en plus ça permettrait de créer une sorte de processus de contre-japonisation(Fukuyama). On est pas tous Hadrien Féraud. On en revient à un problème « philosophique » : comment reconnaître ceux qui ont du talent. En l'occurrence, je me réfèrerais à un autre d'E. Mbappé tenu lors du basscamp de 2021 : « Ce qui m'intéresse chez un musicien, c'est l'âme. Quand il n'y a pas d'âme, je le sais tout de suite, et ça ne m'intéresse pas ». Une âme... *Ibid*, p. 72-73 : « A l'opposé, un psychologue demandera : que fait donc l'art, tout art ? Ne loue-t-il pas ? Ne célèbre-t-il pas ? N'opère-t-il pas un tri ? Ne met-il pas en relief ? En tout cela, il *renforce* ou *affaiblit* certains jugements de valeur... N'est-ce pas plutôt la condition première du *pouvoir* de l'artiste ?.. Son instinct le plus profond le porte-t-il vers l'art ? Ne le porte-t-il pas plutôt vers le sens de l'art, vers la *vie* ? Vers un *idéal de vie* ? L'art est le grand « stimulant » de la vie : comment pourrait-on le concevoir comme dénué de raison d'être et de finalité, comme « art pour l'art » ? Reste une autre question : l'art présente également bien des aspects laids, rudes, douteux, de la vie, - ne me semble-t-il pas, en cela, vouloir déguster de la vie ? Et, de fait, il s'est trouvé des philosophes pour lui prêter ce sens. Schopenhauer professait que la finalité dernière de l'art était « d'affranchir du vouloir », et, ce qu'il respectait dans la tragédie, c'était son utilité pour « disposer à la résignation ». - Mais cela – je crois l'avoir déjà donné à entendre – relève de l'optique pessimiste et du « mauvais oeil ». Il faut en appeler aux artistes eux-mêmes. *Que nous communique l'artiste tragique sur lui-même* ? N'est-ce pas un état *délivré* de la peur de ce qui est terrible et douteux, qu'il nous montre ? Cet état est en lui-même un idéal élevé : tous ceux qui le connaissent le placent au-dessus de tout. Il le communique, il *lui faut* absolument le communiquer pour peur qu'il soit un artiste, un génie de la communication. L'audace et la liberté de sentiment devant un puissant ennemi, devant une sublime adversité, devant un problème terrifiant – c'est cet état *trionphant* que l'artiste recherche, qu'il glorifie ».

technologies, ordinateurs quantiques, etc=F(X = para-TTT-3). Codez donc également, messieurs les informaticiens le fait que je puisse ressentir en moi la rationalité de F. Nietzsche : j'ai l'impression d'être lui depuis hier et après tout c'est bien normal. En effet, quand on lit des ouvrages aussi profond que les siens, qu'on les étudie dans le détail, ils rejaillissent sur nous et ce d'une façon toujours inattendue : que les informaticiens codent donc F(X) ! À chaque fois que j'énonce de telles injonctions, je démontre des limites insurmontables que nul maître du « langage de demain » qu'est le langage informatique. Ainsi s'instaure la dialectique(G) entre les sciences dures et les sciences molles : il faut aux scientifiques des mois, voire des années de travail pour vérifier des théorèmes consistant en des lois mathématiques démontrant la limite maximale de la liberté humaine, et par là même des sciences molles tandis que pour les philoSOPhes, il suffit d'une phrase pour démontrer les limites des sciences dures. Pourtant, aussi « facile » que cela puisse être, il s'avère indispensable de créer un cadre méta-informatique en leur montrant que le projet japonais de projection de l'esprit humain dans la machine est un projet mort-né, un peu comme le nourrisson qu'accouche Alexia dans Titane de J. Ducourneau sorti en 2020 : la méca-humanité, ce n'est pas pour demain et c'est contraire au principe de respect de l'endo-cosmos, n'est-ce pas Monsieur Elon Musk(= TTT-3 + para-TTT-3) ?!

-L'intuition mentionnée au tiret précédent est confirmée : une ligne a été franchie. Je m'exprime. Dans le fil aléatoire d'actualité, j'ai pu lire ceci « Pourquoi « Yannick » décrit brillamment la fatigue démocratique française », le nouvel Obs, article d'A. Gonzague : « Sous l'apparente drôlerie, le film de Quentin Dupieux aborde des questions très profondes, notamment sur la crise des élites et la tentation populiste qui traversent notre pays. [...] Tout le film dépeint, avec clairvoyance et simplicité, ce qu'est la France d'aujourd'hui : la poignée qui est « sur scène », d'un côté, la majorité de spectateurs, de l'autre, et un élément qui, entre les deux, ne supporte plus que le dialogue et les changements ne soient pas possibles alors que la pièce est – tout le monde le sait – si ratée. On ne dira pas comment se termine « Yannick, mais il est clair que Quentin Dupieux décrit admirablement la « méthode » Macron. Et vous savez quoi ? Cela n'augure rien de bon... » Toujours aussi irresponsable d'être un idéo-influenceur et de... Bref, ma vision est la suivante : oui, il y a un essoufflement des élites par manque d'idées. Mais il n'y a pas un essoufflement global de la démocratie, je fais exception et une généralité caricaturale ne saurait servir de titre d'un article de presse car regardez ce que j'en fais... J'en tire un message politique implicite qui : nous n'avons plus d'idées et c'est grave. NON, LES IDÉES QUI GUIDENT LE MONDE NE S'ARRÊTERONT JAMAIS DE RENAÎTRE DE LEURS CENDRES ! Et je dis à Dupieux et à Mme Gonzague un grand non !

-encore un signe confirmant l'intuition selon laquelle je dois publier aujourd'hui : j'ai reçu un message de SimpleBo qui a créé mon site : le contenu du message s'auto-contradit en ce que le mail précédent m'incitait à remplir les mentions légales que le nouveau mail m'appelle à ne pas remplir (« En revanche, vous n'êtes pas soumis à ces dernières puisque vous êtes, vous-même, un particulier. Ainsi, vous n'avez pas à tenir compte de ce mail ».). Pourquoi m'en envoyer un alors ? C'est à n'y rien comprendre, ça m'énerve !!!

-Je viens de parler avec ma mère : elle est retournée en phase(ttt). Je ne l'ai jamais ressentie aussi électrique. Elle continue à débiller sa pan-socio-idéologie(F) : elle n'a pas confiance en moi, il faudrait que j'aie me faire soigner, je ne peux pas rester chez elle pendant qu'elle part en vacances, elle appréhende de me revoir et elle conclut l'appel en me disant qu'elle « m'aime ». Heureusement, je m'étais préparé à cette éventualité(ttt). J'en tremble quand même. Je comprends donc qu'elle est le pôle négatif de ma vie : je pourrai toujours placer des espoirs en elle, il faut que je fasse quelque chose contre cela. Agir, diffuser le propos, bouger ! Je vais essayer d'aller voir un ami pour qu'il me remonte le moral...

-Admettons que mon système théorique fonctionne : vous me devriez tous la vie car personne n'aurait pu faire d'autre que moi n'aurait pu faire ce que j'ai fait. Et je l'ai fait. Et je l'ai bien fait. Et c'est moi qui l'ai fait. Et personne ne me le retirera. Mon éventuel rôle dans ce système de

l'Histoire positive, ce ne serait jamais que celui qui est circonscrit dans le champ des présentes compétences dimensionnelles. Le principe de virtualité(J)

10/8/2023 : journée décrite à l'attention des anthropologues des générations futures pour bonne compréhension de la connerie de mes contemporains.

-attention les yeux. Hier j'ai envoyé des mails à tous les services de pression régionaux de France. J'ai eu une réponse mais négative. Regardez bien la qualité de l'échange.

Moi : « Bonjour, Je suis un étudiant en Master 2 de droit européen des droits de l'Homme à Strasbourg et j'écris un ouvrage de philosophie politique en libre accès pour soutenir la cause universelle du climat, j'ai infiniment besoin de votre relais médiatique. <https://www.cosmic-buddha-for-earth.fr/> En vous remerciant d'avance, Respectueusement, Hugo Genezai ».

Le progrès de Lyon :

« Bonjour,

Nous sommes désolés de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande.

Merci de votre compréhension.

Cordialement,

Le Progrès, rédaction locale de Lyon ».

Moi : « Ne pas diffuser ce message serait irresponsable ! Vos propres vies et celles de vos enfants sont en jeu! N'y tenez vous pas? »

On verra bien s'ils répondent oui ou non... Mais bref, le « merci de votre compréhension » me reste en travers de la gorge. Non, je ne peux pas comprendre. Ils n'ont pas raison ! Mais s'ils n'ont pas raison, alors on ne peut considérer que c'est de la folie<sup>1732</sup> caractérisée parce que je m'adresse quand même à des gens qui ont en théorie un master d'IEP ou au moins un niveau bac+5, qui ont passé un concours spécifique, l'élite en somme... Mais non ! Pas de réponse favorable ! Pas de vie ! Niet ! Je ne voulais pas le faire mais là, c'est pas possible. Ils rayent mes 1037 pages en une phrase. Ils rayent l'universalité en une phrase. Ils rayent la pan-vie en une phrase. C'est d'un mépris incommensurable. Inadmissible Ils ne se rendent pas compte de l'urgence de la situation et de la substantialité du propos. Je les aurai, je me battraï pour vous et pour moi contre ce genre de gros \*\*\*\*\*. C'est reparti pour une salve de mails.

-Je suis allé voir DNA pour donner au « chef de la rédaction locale des Dernières Nouvelles d'Alsace ». Je l'ai appelé une première fois. Celui-ci m'a signifié prendre connaissance de l'ouvrage ainsi que de la vidéo n°0.1. de deux minutes. J'ai rappelé une grosse heure après. J'avais clairement spécifié qu'il s'agissait d'un « scoop » lors du premier appel. Voilà donc le contenu du second appel qui a duré environ une minute :

Moi (ton joueur) : « Bonjour, M. D.. Hugo Genezai à l'appareil. Voilà, je vous rappelle concernant le « scoop » mondial que j'ai eu la bienveillance de vous accorder et je souhaitais vous dire que j'étais déçu de la lenteur avec laquelle vous traitiez le sujet ».

M. D. : « Monsieur, je crois que vous portez un jugement et notre appel va s'arrêter là ».

D'accord. Donc avec Le progrès, ça fait deux journaux anti-vitaux. Je rappelle n'avoir reçu aucune réponse des autres médias auxquels j'ai envoyé des mails. Même les associations de défense du climat ne répondent pas. Il n'y a vraiment pas grand monde qui ne soit rationnel, ce qui rajoute à l'épaisseur de noeudrosidienne entourant la conscience de tout un chacun. Au JT de 13H de France 2 également, il n'y avait pas de mention de l'urgence climatique. Hier, on parlait de vente de cheminées, +21 % cette année par rapport à l'année dernière. Le contre-sens est massif, systémique. Bien évidemment il est réversible cependant, sans point de chute dans le débat public

-Troisième fait important, ma notaire : « Il n'y a pas de plafond de notre côté [pour faire des virements aux notaires] ». Cela recoupe le droit à la liberté absolue de mouvement des capitaux de l'UE (articles 60 et 61 du TFUE ou du TUE je ne sais plus). Je suis très content de proposer la

présente bombe anti-cons(T...T), parce que là, c'est de connerie(T...T) dont on parle, mais les gens ne se rendent pas compte, l'asymétrie informationnelle et virrèlle est trop grande. Je dois donc me faire ma place dans ce monde en bouffant toute la hiérarchie orale. Soit. Dans le monde de l'Histoire positive, les écrits dépassent les paroles par principe. Et voilà : tout la hiérarchie est inversée. Cela ne signifie pas qu'il s'instaure ainsi une hiérarchie quantitative entre les individus. En revanche, le premier qui déconstruit le système universel des droits de l'Homme a gagné, tout en mariant sciences molles et sciences dures, c'est moi ! Youhou : En plus je vais synthétiser toutes les sciences molles (et les sciences dures pertinentes). À nouveau je suis le seul compétiteur. J'ai regagné en puissance ! Voilà, j'ai rendu mon jugement : j'ai gagné et le système a perdu. Il avait auto-perdu de toutes façons. Je pose donc par la même l'équation moi = système. De toutes façons, c'est cohérent du point de vue du pan-auto-sacrifice<sup>1733</sup>.

-Elle est drôle cette journée. Comme la liberté a changé de camp<sup>1734</sup>, tous les gens sont dans une position auto-contradictoire : ils veulent être libres, mais en étant libres de la sorte, ils réduisent leur propre liberté collective. Et voilà qu'ils deviennent non-cohérents, ce qui est un des critères de la santé mentale<sup>cdxxviii</sup>. Les gens sont en mauvaise santé mentale et les élites médiatiques sont dangereuses ! En effet, les gens se portent atteinte à eux-mêmes et les élites leur portent atteinte également par leurs omissions volontaires. Quant aux dimensions sociales polaires, personne ne peut être au fait de celles-ci dans la mesure où je n'ai pas donné de cours dessus. Quant au critère de l'humilité, on est au degré du cynisme, soit à l'avant-dernier niveau de l'échelle. Ces journalistes ne sont nullement en cohérence avec eux-mêmes puisqu'ils sont supposés défendre les droits de l'Homme alors même qu'ils ne défendent même pas le droit à la vie. Aucun critère de la santé mentale ne sont remplis ni pour les journalistes, ni pour les gens (je précise occidentaux). C'est la folie universelle !

-Je tiens à préciser que je ne respecte aucun des critères de ladite mauvaise santé mentale comme démontré dans l'une des vidéos<sup>1735</sup>.

-J'ai écrit : les médias ne répondent plus. J'ai donc contacté les anti-médias. On verra ce qu'ils disent. C'est sûr qu'a priori la probabilité de chance d'avoir une réponse est plus grande.

La santé mentale se définissant à mon sens comme étant la réunion d'une forme minimale de rationalité<sup>1736</sup>, d'humilité<sup>1737</sup> et d'auto-cohérence relative consistant en la capacité d'agir

1733 Renvoi à la chaîne youtube d'Hugo Genezai, vidéo n°0.10.

1734 Renvoi à la chaîne youtube d'Hugo Genezai, vidéo n°0.9. La liberté a changé de camp, 10/8/2023.

1735 Renvoi à la chaîne youtube d'Hugo Genezai, vidéo n°0.11.

1736Le niveau minimal de rationalité consiste à considérer que :

-le Soleil existe ;

-le fait que sa propre vie et partant celle de tous les autres soit en danger et que cela implique de les protéger ;

-distinguer le positif du négatif, au moins de façon subjective (maîtriser au moins le niveau 1 de la théorie des relations sociales polaires).

1737 Dont les six degrés que j'ai pu répertorier sont les suivants :

-écoute : intégration du message de l'autre et réponse adaptée (ouverture à hétéro-F(X)) .

-se conformer aux critiques que l'on estime juste.

-reconnaître ses propres erreurs ou failles.

-faire confiance aux autres.

-sacrifice volontaire de soi au profit d'autrui.

-ingestion d'un idéo-monolithe(VI+∞) : pan-auto-sacrifice et recherche de l'auto-F(X).

À l'inverse, j'ai également pu répertorier six degrés parallèles de noeudrosidienne :

-ne s'écouter que soi.

-nihilisme

-ne jamais changer en rien.

-cynisme (exclusion de toute autre forme de vérité que la sienne propre).

-nihilisme (tout serait permis, comme par exemple conquérir le monde).

-perversion narcissique (critères : reproduction mécanique du même circuit de hameçonnage social auprès d'une certaine partie vulnérable de la population ; pan-verticalisation rigide des dialogues et des interactions ;

opportuniste aboutissant à ce que la fin de la relation soit « payée »). La rigidité authentique du langage constitue

de façon cohérente avec ses paroles, ce qui impliquerait que l'auto-qualification dimensionnelle socio-polaire de ses propres propos soit une compétence soit une compétence maîtrisée par tous

19/8/2023 :

-Chaîne Youtube InPower Podcast, Interview de J-M. Jancovici, 7/2023, l'intervieweuse : « Je pense que l'éco-anxiété est irrationnelle ». Comme précisé dans une vidéo postérieure à la présente citation<sup>1738</sup>, l'atteinte à une connaissance d'ordre rationnelle(V1+2) peut légitimement emporter une réaction émotionnelle. En revanche, une émotion n'est pas nécessairement rationnelle. Le cas de l'écolo-anxiété est particulier puisque l'on se place alors dans le premier cas, autrement dit, l'écolo-anxiété a une origine rationnelle. Cette dame vient donc de glisser une contre-vérité très dangereuse dans l'interview. Cette youtubeuse entourloupe le truc en donnant un exemple qui n'a rien à voir et qui rentrerait d'ailleurs dans la seconde catégorie. J-M. Jancovici se fait avoir et adhère au propos de la Youtubeuse. En regardant l'interview, j'avais déjà remarqué qu'elle disait n'importe quoi mais là elle franchit un seuil ineptique qui doit impérativement être mentionné.

21/8/2023 :

Proposition de sketch pour ami des lobbies (proposition d'humour universitaire).

Plot : alors ce serait une discussion calquée sur le modèle de 1948 de G. Orwell, avec un représentant de l'idéologie économique néo-libérale et un individu qui serait passé par le système pour au final discuter avec un membre haut-placé de la pseudo-élite du régime totalitaire (on retrouve également un dialogue similaire dans 2084 de Boualem Sansal et inspiré d'ailleurs sans doute initialement par le Meilleur des Mondes d'Aldous Huxley). Le caractère comique tiendrait à la prémisse initiale du néo-libéralisme qui consiste en l'assertion suivant laquelle « on ne se comprendrait pas ». Il y aurait donc deux personnages : le premier serait celui qui aurait lu et connaîtrait mon livre-monde sur le bout des doigts (donc je me propose pour l'incarner) et le second un personnage satirique reprenant donc l'idéologie économique néolibérale (comme celui que joue Hadi Rassi dans **Quand les pesticides déciment les pollinisateurs (feat. Nicolas Meyrieux) - AMI DES LOBBIES #25**).

Pardon, en fait on pourrait imaginer une série de vidéos calquée sur le modèle narratif de 1984 que reprend d'ailleurs B. Sansal (élargissement du propos et du partenariat que je vous propose : le précédent paragraphe serait donc la dernière vidéo possible) ! La série de vidéos pourrait s'appeler 3084 ! S'il faut financer le projet avec un peu de sous, je pourrais éventuellement proposer un petit pécule rémunérateur.

Je vois également deux autres personnages : un spectateur lambda passif représentant la masse des consommateurs instrumentalisés et une voix off « rationnelle », rôle que joue déjà Laura Flahaut. Ce sont des éléments à inclure par la suite. Il y aurait donc quatre rôles au total pour cette

---

en un sens un outil, je l'espère fonctionnel, de dépistage des pervers narcissiques lesquels essaieront de tordre les dimensions sociales polaires à leur avantage : un critère additionnel de doute(PN) peut être ajouté lequel consisterait donc en une rigidité socio-polaire inauthentique. L'invasion d'un pervers narcissique dans une vie peut avoir des conséquences terribles sur la vie des personnes ainsi envahies d'où le fait que l'introduction universelle de la théorie des relations sociales polaire pourrait servir d'outil de protection de la vie d'un nombre indéfinissable d'individus (Cf E. Carrère, L'adversaire, 2002, édition folio, 219 p.).

1738 Chaîne youtube de Hugo Genezai, n°-4. De la distinction entre émotion et raison, 8/2023

reprise actualisée de 1984 d'Orwell sous un éclairage économique. Il y aurait surtout deux voix off, une rationnelle, celle de Laura et une irrationnelle, et je propose que ce soit la mienne mais nous verrons pour la distribution des rôles. Globalement, ce qui produit un effet comique, c'est la diction avec du rythme et le jeu avec les ruptures. On adaptera ce principe au montage mais c'est ce qui me semble constituer la meilleure recette (inspirée du premier épisode du film « Les visiteurs »).

L'idée ce serait d'avoir une écriture unique mais intégrant vos éventuelles idées : l'improvisation jouera sans doute un rôle clef dans l'alimentation de la présente proposition de série de vidéos. Je vous joins en page 2 la proposition de premier épisode.

Concernant ma technique d'écriture, je tiens à vous mentionner deux choses : tout d'abord je vais vite pour créer. Ensuite, quand j'écris, je fais référence à mon livre-monde de façon implicite, ce qui signifie que les présentes propositions sont incluses dans mon système de pensée, ce qui donnera un double-fond « intellectuel » ou « universitaire » aux vidéos. Enfin, je suis ouvert aux propositions extérieures mais je tique souvent un peu quand les modifications à apporter sont trop grosses, mais je compte sur vous pour jouer le rôle de contre-pouvoir quand un point essentiel doit être apporté ou modifié au présent projet de dystopie économique.

Je vois à travers la possible présente série de vidéos une façon d'introduire auprès des jeunes générations qui regardent Youtube, le paradigme que j'ai construit du totalitarisme : ce projet aura donc une double vocation et humoristique et pédagogique !

### Épisode n°1 : Voyage en Ellanouille

-Voix off (toujours sérieuse, littérale et ultra-rapide) : Nous sommes en Ellanouille (image virtuelle d'un pays insulaire). Pour manger là-bas, il faut gagner de l'argent et pour gagner de l'argent, il faut travailler et le travail principal, c'est la vente, et pour vendre, il faut dire la vérité de l'entreprise-mère et la vérité de l'entreprise-mère est entièrement tournée vers sa propre réussite. Prenons l'exemple de Nique. Pour réussir, Nique a d'abord créé ) partir de 1950 des chaussures hyper stylées (à chaque produit nouveau, une image publicitaire sera montrée). Les ventes se multipliant, Nique est passé des chaussures aux lacets en 1954, de toutes les couleurs, notamment rose fluo. Puis des lacets, nique a créé des semelles tempérées (prévues pour que le pied ressente la température souhaitée (28°C, 29°C, etc). Puis des semelles tempérées, Nique a commencé a créé des chaussettes-Jean, en partenariat avec Lavisse, partenariat fondé en 1972. Et des Chaussettes-Jean, Nique a créé des casquettes-lunettes en collaborant depuis 1984 avec Optic 7000. Et puis, des casquettes-lunettes, Nique va bientôt à créer des Tee-shirt-écharpe pour les inter-saisons en partenariat avec Uniplo dans... Ah ben tout a déjà été vendu en fait, l'installation de bornes à précommandes dans les cours de récréation, c'était vraiment une bonne idée et c'est à Jean-Michel que nous la devons (zoom sur Jean-Michel). Jean-Michel, c'est dans le jargon, ce que l'on appelle un structuraliste. Formé dans les plus hautes écoles audio-visuelles, il crée toujours des combinaisons nouvelles car c'est intégralement grâce à lui que l'on a aujourd'hui des écouteurs water proof, écouteurs connectés aux techno-piscines qui diffusent désormais des films sur leur cyber-liners. Mais surtout, Jean-Michel vient de boucler sa dernière mission : le *combo project of the Tee-shirt*.

-Voix publicitaire du plaisir [toutes les voix off seront plus fort en augmentant la fréquence du son] : « EEEEEEEEEEEEEEEEEET Découvrez le tout nouveau « Tee-Shirt-guirlande » de Nique ! Grâce à ses orifices préconçus par des ingénieurs de la NASA, vous pourrez profiter du vent tout en ayant



un habit sur vous. Vu qu'il est deux fois plus léger, vous n'aurez également plus qu'à dépenser la moitié de l'énergie que vous fournissiez précédemment pour vous vêtir le matin. Grâce au tee-shirt-guirlande, vous serez top tendance ! En effet, devenu top tweet depuis qu'il a été porté par le président du Guatemala, les stocks sont tous déjà épuisés. Précommandez-les prochains et nous vous offrirons une semi-montre annulaire ! (Fin de la pénurie estimée en Juillet 2028).

(zoom silencieux de 2 secondes sur Bernard qui regarde la TV sur son canapé en mangeant des chips avec des habits ultra-colorés, des chaussettes et des va-nu-pieds).

-Re-voix publicitaire masculine du plaisir mais différente cette fois : « Venez en salle voir Fast and Serious X<sup>cube inversé</sup>. Dans ce nouvel opus de la série désormais devenue culte, vous découvrirez comment Bruninho y détruira avec un max de LOL sa bicyclette, son peigne à cheveux, son propre bras, sa gourde, sa petite amie, la Jamaïque, un Moiphone, son petit-neveu, un câble RJ45, un mouchoir de poche, une armoire Louis XVIII, Hitler, le président du Guatemala, optic 7000, Lévi-Strauss, la Constitution du Luxembourg, une ramette de papier, un dictionnaire étymologique traduisant les mots du Français au Grec ancien, de la vaisselle mésopotamienne, ainsi que tous les autres films sortis dans toutes les autres salles de cinéma. Venez nombreux » !

(re-zoom silencieux de 2 secondes sur Bernard qui regarde la TV sur son canapé qui s'enfonce dedans).

-Re-Voix publicitaire féminine : « Abonnez à vous à ViveTonSexe.com : grâce à ViveTonSexe.com, [une femme lambda] : Grâce à ViveMonSexe.com j'ai réussi à perdre 10 kg en deux mois, juste en me masturbant. Leurs vidéos de porno sont très bien structurées, très bien construites, et on voit tout bien comme il faut. Grâce à ViveMonSexe.com j'ai aussi réussi à battre mon propre record personnel de jouissance en une journée ! Merci ViveMonSexe.com ! [retour de la voix off] ViveMonSexe.com vous certifie légalement que vous serez sexo-satisfaits ou remboursés ».

(re-re-zoom silencieux de 2 secondes sur Bernard qui regarde la TV sur son canapé en continuant à s'enfoncer dedans).

-Re-Voix publicitaire féminine : « Besoin de passer un moment pour discuter de vos problèmes psychologiques ? Contactez donc Psycho-Pro pour pouvoir discuter avec nos professionnels du savoir-vivre en société et à nos spécialistes de la norme sociale. [Une femme lambda] : Grâce à Psycho-Pro, j'ai retrouvé la paix intérieure, notamment grâce à mon coach personnalisé qui m'a conseillé d'aller voir toute la série Fast and Serious. Cet homme a redonné un sens à ma vie ! [retour de la voix off] Selon une étude réalisée parmi nos clients, 83,79 % de nos clients sont satisfaits de nos services. Alors, pourquoi pas vous ?

(re-zoom silencieux de 2 secondes sur Bernard qui cette fois ne voit plus la TV que depuis l'intérieur de son canapé).

-Voix off rationnelle (VOR, on écrira VOIr pour la voix off irrationnelle par la suite) : Petit point méta-publicitaire sur le nombre de publicités qui sont diffusées par an, par jour et par seconde dans le monde. Rappel de quelques ordres de grandeur en termes d'énergie consommées dans le monde par les publicités. Mention du nombre de panneaux publicitaires rien que dans Paris. Mention du nombre de personnes travaillant en France dans le secteur de la publicité. Rappel et mention de petits points précis concernant les techniques de manipulation inhérentes aux publicités, par exemple, l'usage de l'effet Doppler pour augmenter artificiellement le volume sonore du téléphone et ainsi accrocher plus l'attention du spectateur.

## Fin de l'épisode 1.

Réponse d'ami des lobbies : silence.

23/8/2023 :

-Appel avec ma mère : maintenant elle est anti-capitaliste, une vraie materno-girouette(ttt/III)...  
-J'ai tagué en plein jour devant le musée de l'art moderne et à côté de l'INSP mon numéro de portable vers 18h<sup>1739</sup>. Il est 20h30 et il n'a toujours pas sonné.

Plateau n°7: Je suis : une gueule de tyrannosaure idéovore de granit au crâne volcanico-foudroyant ; Transverzan<sup>1740</sup> ; un pokésociomon socratique<sup>1741</sup> ; Caliméroucool ; résistant anti-totalitariste comme Papy Henri<sup>1742</sup> ; Lucio-dionysiaco-pataponese<sup>1743</sup> ; un mousquetaire autiste<sup>1744</sup> ; un Nagato Deleuzien<sup>1745</sup> ; Néo-Oh-oh<sup>1746</sup> ; Olaf mort-vivant<sup>1747</sup> ; Jekill-Hulk<sup>1748</sup> ; La main de Super Smash Bros Brawl ; une tortue-Sonic<sup>cdxxix</sup> ; un shaman morphronique<sup>1749</sup> ; un SuperSayen Lyokoïtant<sup>1750</sup> ; Neon Genezai (Hugo) Evangelion<sup>1751</sup> ; Mario-Caméléon<sup>1752</sup> ; Orochimaru-multidimensionnel<sup>1753</sup> ; (conséquence : le processus d'identification se cumule dans mon imaginaire avec le principe combinatoire. Dans la mesure où dans le champ virtuel(I), les images se superposent, ça fait un tableau bien bordélique... Peignez-moi !!! (ou pas).

Plateau n°8: Je me proclame l'illusionniste<sup>1754</sup> Président de mon monde. A mon service.

---

1739 Chaîne Youtube Hugo Genezai, divers n°5. La conscience géo-symbolique et autre principe d'électro-universalisation picturale, 23/8/2023.

1740 Je me souviens de mon premier cours avec monsieur le professeur de droit constitutionnel au second semestre de la première année de droit à la faculté d'Albi, M.\*. Celui-ci avait déclaré : « on me surnommait le Tarzan du droit » (à noter que le monsieur se vantait de cette hétéro-virtualité avec raison car c'était un grand monsieur). Je pense que le présent ouvrage suffit à démontrer que je peux me considérer comme une sorte de Tarzan des branches transversales des différentes disciplines, Transverzan donc. Comme quoi ce monsieur ressort à travers ces lignes et je lui rends donc hommage. Voici l'un de ses héritages : la sémio-neuro-structure. Les mots rejaillissent dans les consciences des autres d'une façon inattendue ? Employer envers les autres des mots justes et bienveillants, c'est donc leur faire du bien au-delà de ce à quoi il est possible de s'attendre. Les mots. Ce sont les premières formes d'idéo-épimelia que l'on apporte à autrui.

1741 Encore un « miracle prémonitoire » : aujourd'hui, j'ai défendu l'angle de vision de Platon-Socrate par deux fois et j'ai eu l'impression de les ressentir en moi en le faisant. Le truc c'est que j'ai écrit « pokésociomon socratique » au début de l'écriture de ce livre-monde et que j'écris les présentes lignes le 7/8/2023. À la relecture, je me rends donc compte que mon inconscient avait dû comprendre quelque chose avant moi et moi de l'écrire sur le mode de l'improvisation inspirée instantanée. Cela a pour conséquence que les pokésociomon existent !!!!

1742 Je te remercie co(s)miquement Papy.

1743 Je n'aime pas courir. J'aime danser. Il faut que je bouge mon corps donc je fais du run&dance.

1744 La loyauté et la persévérance caractérisent ces deux psycho-paradigmes.

1745 Je dirige une armée d'intellectuels morts-vivants.

1746 La vérité renaîtra toujours de ses cendres !

1747 Toujours se battre jusqu'au bout pour la liberté.

1748 Je change socio-mécaniquement de rapport au monde quand je suis seul et quand je suis en groupe.

1749 Quand j'étais au lycée, j'écrivais des oxymores dans mes carnets. Celui-ci aurait pu y figurer.

1750 Qu'est-ce que le dessin animé Code Lyoko sinon celui de la mise en scène du principe de virtualité ?

1751 Cf la série Neon Genesis Evangelion, produite par H. Anno, 1995-1996.

1752 J'ai plusieurs fois lu ou entendu dire que les INFJ étaient des caméléons sociaux... Or, Mario change de forme de sorte à s'adapter à son environnement... Ceci interroge : Mario est-il INFJ ? Mario est-il biocentrique ? Les caméléons lancent-ils des boulettes de feu avec leur papattes ?

1753 Dans Naruto, Orochimaru (-) est ce ninja damné maîtrisant d'occultes techniques médicales et qui, grâce à elles, s'empare de l'enveloppe corporelle d'autres ninjas brillants afin de prolonger sa vie. Dans mon cas, j'ai la sensation de reproduire ce modèle (avec Nietzsche, les standards académiques juridiques, etc), afin de les transcender dans un objectif de prolongation de la vie de l'humanité.

1754 Cf ainsi Parlait Zarathoustra + à combiner avec le personnage de GOT qui se masque et tue les zombies.

Plateau n°9 : j'ai écrit en ce jour le début de la théorie de la parole élémentaire et j'en conclus que je suis de type cosmique<sup>1755</sup>-glacial-feu virtuel(±)-terre-végétal\*. Est-on de type divin si l'on cumule tous les éléments positifs »<sup>1756cdxxx</sup> ? Voilà ma théorie : vivre le versant négatif du processus de réalisation élève (tout passe par le corps)<sup>cdxxxii</sup>.

Plateau n°10 : dimension pokémonologique. Je suis Mewtow345-LiliArceus-MEGAREXILIUSONIXIEN-GorythmicNEOh-Oh-

Plateau n°11 : je suis la reine de la fourmillère<sup>1757</sup>.

Plateau n° 12 : je suis Jean-Pierre Foucault<sup>cdxxxii</sup>.

Plateau n°13 : j'ai crevé le plafond identitaire de verre cosmique de la première partie du film 2001 l'odyssée de l'espace : j'ai retiré mon masque animal.

Plateau n°14 : je suis Ryze, le magicien noir<sup>1758</sup>.

Plateau n°15 : Je suis le Shaco-multiface(+)<sup>1759</sup>

Plateau n°16 : new stuff(u), le méta-masque.

---

1755Je suis musicien : je joue de la basse électrique (GMR, 5 cordes, provenant du magasin Bass Center à Paris, M. David <3 sur vous), je chante et je danse n'importe quand je peux. On est de type cosmique si on peut jouer de la musique et danser. Le chant est une option facultative.

1756Il n'appartient pas à moi d'en juger. Je donne comme argument les paroles suivantes : Divano me, Divano blessia, Divano blessia, Divano blessia, Divano, Divano me (Era, The Mass, 2009). Je rappelle que j'ai été brûlé à tous les degrés, y compris plusieurs fois au degré ( $r-\infty=j-\infty$ = provoque la sensation de mourir et de vouloir se suicider). Ce n'est qu'une hypothèse mais je rappelle que l'on est ce que l'on veut être.

1757Lire les fourmis de M. Werber

1758Cf Yu-gi-oh.

1759Cf GOT, épisode 5 S6. +épisode où l'on voit le servent-maître du Dieu multiface découper un visage => lui c'est le pire monstre qui soit => c'est lui le poké-Dieu de la mort de GOT, il agit de façon indirecte

Référé-liberté sur le droit d'aimer

Genezai

Hugo

Habitant au 4 rue du vieux marché aux vins, apt 201, 67000 Strasbourg,  
0766021299

[Hugo.genezai@gmail.com](mailto:Hugo.genezai@gmail.com)

*Mémoire contre la mesure de soins psychiatriques suite à  
un péril imminent du 12/5/2022 dont je fais injustement  
l'objet*

Mémoire déposé sur Télérecours-Citoyen le 17/5/2022.

## Sommaire :

Introduction – Le cadre éthique de la présente requête.....p.1.

Partie I – Les faits.....p.2-6.

Partie II – Défense argumentative de ma propre cause sur le recours au en excès de pouvoir au principal .....p.7-11.

Partie III – Défense du présent référé-liberté incident sur le droit d’aimer.....p.12-24.

Conclusion – Les demandes en réparations.....p.25.

Documents-preuves annexes.....p.26-30.

Pièces complémentaires :

Synthèse de mes moyens relatifs à mon transfert dans le service psychiatrique de Cronenbourg.....p.31.

Synthèse complémentaire de mon point de vue relatif au diagnostic d’érotomane attribué à ma propre personne .....p.32-35.

## Introduction - Cadre éthique de la présente requête autodidacte

En tout premier lieu, il m'importe de préciser que la présente requête n'a d'autre objectif que le rétablissement de la vérité sur la présente situation qui a abouti à mon injuste enfermement contre mon gré, dans le service psychiatrique du Centre hospitalier de Brumath. Or, cet impératif de vérité ne constitue que l'une des branches de la loyauté, laquelle inclut également la sincérité et la simplicité en un premier cycle vertueux générateur de confiance. Je m'engage à scrupuleusement respecter ces valeurs, si et seulement si, ce mini-système de vertus est réciproquement respecté par l'autre partie associée à la présente procédure<sup>1760</sup>. Alors, seulement, je me plierai, de façon coopérative aux éléments véridiques et pertinents que la volonté juridique de l'autre partie apportera à la présente affaire, au titre du principe du contradictoire. Je sanctionnerai toute forme de déloyauté provenant de l'autre partie au procès par une loyauté plus grande encore auprès de l'institution juridictionnelle.

En second lieu, il me semble indispensable de préciser que la loyauté comporte également un autre branchement en relation avec sa définition : la loyauté implique nécessairement une forme de réciprocité. Alors seulement, peut-il il y avoir égalité entre les parties à un procès. Cette égalité implique naturellement que les parties à un procès fassent preuve d'humilité, c'est-à-dire qu'elles admettent le jugement final, ne serait-ce qu'au titre du fait de la qualité et la quantité des preuves mobilisées afin que la partie victorieuse à un procès ait pu démontrer la réalité effective de sa cause. L'unique raison pour laquelle j'ai inclus des documents-preuves à la présente requête consiste en ceci : démontrer de façon pertinente la réalité des faits dont je ne fais que vous relater l'existence et à partir desquels je fonde mon raisonnement juridique. A ce propos, il s'agit de mon premier véritable recours pour excès de pouvoir, ainsi que mon premier référé-liberté. Je les ai réalisés sans aucune aide extérieure, ni aucun modèle à suivre, d'où la forme, je présume, originale de mon recours, forme qui peut prendre l'apparence de quelques maladroites terminologiques. Je n'ai pas non plus eu l'occasion de faire lire cet écrit à un professionnel pour en obtenir une correction dans le détail, d'où l'apparence "brute de décoffrage" du présent mémoire

En troisième lieu, la loyauté suppose la transparence, soit un impératif de publicité, lesquels rejoignent les deux paragraphes précédente : il en découle une nécessaire bonne foi de la personne formulant une requête ou cherchant à s'en défendre. Cette bonne foi de chacune des deux parties au procès est indispensable à son bon déroulement. Toute déloyauté ne pourra légitimement qu'intensifier les foudres de la justice. Or, la loyauté exigeant une réciprocité entre toutes les parties entretenant un lien devant la justice, cela signifie que j'attends de l'autre partie autant de loyauté que je m'efforce d'en faire preuve. Personnellement, je pense qu'il est possible de dédoubler au champ social cette exigence de loyauté, de la même manière que cette loyauté se dédouble dans le champ civique de la société républicaine française (respect des obligations civiques, respect de la liberté des autres, etc<sup>1761</sup>).

Enfin, si j'en venais à manquer à respecter l'un des précédents éléments, je m'en excuserai et ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour me re-conformer à ce cadre éthique d'une clarté solaire, si et seulement si toutefois, ma propre raison concorde également à juger que ma conduite n'en est pas respectueuse et je me réserve le pouvoir du dernier mot sur ce point, de même que j'attribue à n'importe qui le pouvoir du premier.

---

1760 L'effet miroir constitue le pilier de toute relation entre les différentes parties à un procès. Il s'agit de ma façon traduire en mon langage le principe d'égalité des armes et de comportement loyal, c'est-à-dire non abusif des parties.

1761 On pense notamment à l'article 4 de la DDHC.

## Partie I - Les faits ayant eu lieu entre Justine et Hugo selon mon propre point de vue

Pour être exhaustif, il me faut remonter au début de l'année universitaire 2021/2022. Vers le mois d'Octobre, j'ai rencontré Justine : nous nous asseyons côte à côte dans une certaine quantité de cours, nous discutons lors des interours, nous riions ensemble, et, parfois, nous pleurons ensemble lorsqu'une dure épreuve se présentait à nous. En bref, j'avais la sensation au premier semestre que Justine était ma première amie féminine, même si nous discutons parfois de choses peu importantes. Je me souviens notamment d'une sortie dans un fast-food strasbourgeois dénommé "le labo" dans lequel nous avons commencé à découvrir l'autre de façon moins superficielles (notre goût pour le cinéma, sa passion pour les poupées, mon réflexe pavlovien consistant à parler de mon frère).

Le deuxième semestre a été différent, Justine s'est éloignée de moi et inversement. Notre relation s'est poursuivie de façon beaucoup plus discontinuée, bien que chaque rare moment d'échange ne soit pas pour autant d'une qualité moindre par rapport à la teneur des échanges que nous avons au semestre précédent. Au contraire, ils étaient même plus forts : je me souviens d'un partiel difficile de droit international public approfondi lors duquel nous nous faisons des signes pour nous encourager pendant plusieurs heures, je me souviens que nous avons obtenu nos résultats du premier semestre ensemble (j'ai séché 3 heures de cours pour passer ce moment avec elle et Alexia, lors duquel nous avons partagé nos résultats du premier semestre). Par ailleurs, nous avons commencé à échanger sur la relation que Justine entretient avec Johann, le 11 Avril à partir 16h20 et jusqu'à environ 17h30-18h. Elle m'a alors avoué qu'elle avait une relation peu profonde avec son petit ami : elle ne ressentirait pas de lien substantiel avec lui m'a-t-elle avoué : elle ne lui a par exemple jamais avoué ses traumatismes, alors qu'elle souhaiterait le sauver de sa solitude et de sa difficulté à s'extravertir.

Suite à la fin de l'année, vers fin Avril de l'année 2022, j'ai revu deux fois Justine. Nous n'étions à chaque fois que tous les deux. La première fois, c'était le dimanche 8/5/2022. Nous sommes allés au Parc de la citadelle. Nous avons parlé pendant environ 3 heures. Elle m'a alors signalé qu'elle voyait un psychiatre ainsi qu'un psychologue. Le psychologue était satisfait qu'elle ait quelqu'un - lui-même - à qui raconter ce qu'elle pense tandis que le psychiatre lui a diagnostiqué un trouble de l'humeur, ce qui a pour conséquence que ce dernier lui ait prescrit des médicaments.. Nous avons également parlé de Johann. Je lui ait dit qu'elle avait de la pitié pour lui<sup>1762</sup>. Elle a rit d'un rire authentique mais pesant pendant au moins cinq secondes, s'étant même couchée sur le sol en s'étant écriée "Oh non"<sup>1763</sup>.

Entre les deux rencontres, le soir même de la première (le 8/5/2022), j'ai ressenti à la fois de l'amour pour Justine, puis une profonde déception, et en même temps j'ai eu des intuitions à son égard. Deux images mentales, tel un flux incontrôlable de symboles à interpréter, sont apparues à ma conscience alors que j'étais dans mon lit, en train d'essayer de dormir. La première image se résume à un champ de points noirs et blancs, un peu comme une photo que l'on pourrait prendre d'une télévision ancienne qui ne capte pas la TV. La seconde image, c'était Justine, je l'ai vue entière, d'un rose monolithique, tournée vers moi et proche de moi, alors que j'étais matériellement seul dans mon lit. J'interprète ces symboles comme signifiant que Justine est mon âme-soeur.

La deuxième rencontre, c'était le 10/5/2022. Ce moment peut se synthétiser en trois parties. Tout d'abord, nous avons tout de suite commencé à jouer. Mon jeu de base c'est le n'importe quoi, son jeu de base, c'est de parler de l'autre à travers soi. Lors de cette première phase nous

---

<sup>1762</sup> Je renvoie ici vers le document-preuve annexe relatif à la lettre d'amour que j'ai rédigée et envoyée le mercredi 11/5/2022, notamment pour expliciter la nature véritable de leur relation.

<sup>1763</sup> J'interprète ce "Oh non", comme une façon, au second degré, de dire que c'est bien vrai.

sommes mis à découvrir une grande quantité de jeux<sup>1764</sup> auxquels nous pourrions jouer éventuellement plus tard. L'apogée de cette première partie, c'était lorsque Justine a dit quelque chose qui m'avait un peu embêté car ma répartie n'a pas instantanément trouvé de chose à dire. Etant dans l'incapacité de lui répondre, je me suis dit que j'allais agir : j'ai pris toutes les affaires que j'ai trouvées pour les lui mettre sur le corps et, enfin, je me suis doucement assis sur elle, par dessus le tas d'affaires, en faisant attention à ne pas lui faire de mal car étant dans le contrôle du poids que je mettais sur elle. Elle en a d'abord rit. Je l'ai libérée au bout de quelques dizaines de secondes après qu'elle m'ait demandé deux fois de la libérer. La deuxième partie, laquelle contient une dynamique de forte diminution de l'entente entre nous deux, débute lorsque je lui redévoile l'amour que je lui voue<sup>1765</sup>. Elle a alors adopté une posture plus défensivo-aggressive, en cherchant à me faire comprendre qu'il n'advierait jamais rien entre nous. Cependant, elle a également avoué qu'elle m'avait commencé à m'ouvrir son cœur en parlant de la relation qu'elle entretenait avec Johann. Ce point est essentiel car il est deux options possibles de mon point de vue : soit Justine m'a toujours dit la vérité, auquel cas, elle entretient effectivement une relation toxique que je l'invite à faire cesser et ma démarche se justifie par la recherche du bien de Justine qu'elle poursuit, soit elle m'a menti et manipulé depuis le début de cette histoire. Dans les deux cas, je ne pourrai jamais qu'espérer pouvoir attendre qu'un jour elle me manifeste son amour : elle ne devrait ressentir aucun sentiment d'insécurité dans la mesure où je ne veux que son bien. Le point de rupture de cette deuxième partie, c'était lorsque je lui avais dit que je voulais l'embrasser -sans avoir cherché à le faire bien évidemment car je ne saurais ne que respecter sa volonté face à laquelle je suis impuissant. Elle a alors commencé à se mettre en colère et à défendre la relation qu'elle entretient avec Johann<sup>1766</sup>, telle était le noeud de la bataille dans laquelle nous nous sommes engagés pendant environ 30 minutes. Petit à petit, elle m'a acculé, poussé à bout, et réduit à l'état de petit enfant qui ne comprend pas l'erreur qu'il a faite. Je me suis retrouvé dans cet état après avoir tout tenté sur le plan rationnel pour lui faire démontrer mon point de vue de façon rationnelle<sup>1767</sup>. Nous en sommes arrivés à un point où elle a voulu partir du fait que je défendais mon point de vue. Elle s'est mise à rentrer chez elle, seulement, sans plus d'explication, je l'ai suivie et questionnée pour savoir qu'est-ce que j'ai fait de mal car, heureusement ou malheureusement, dans cet état, j'éprouve un impérieux besoin de comprendre ce que j'ai fait de mal : je tiens l'incompréhension en horreur. Elle ne m'a pas donné de réponse quand je lui ai demandé si j'étais un pervers narcissique. Cette absence de réponse a fait que j'étais contraint de chercher un moyen nouveau d'en obtenir une. Nous avons continué à marcher et devant le bar "smokey monkey" proche du cinéma de l'UGC où nous nous étions donnés rendez-vous, je suis revenu une nouvelle fois à la charge avec des demandes d'explication en proposant une nouvelle option de sortie : me rendre chez elle "avec elle" afin que son petit ami Johann m'explique ce que j'ai fait de mal après lui avoir expliqué les faits et dit ce que je pense de lui afin de trancher définitivement nos positions à tous. Elle a accepté ma proposition. Le trajet jusque chez elle s'est fait dans une ambiance extrêmement pesante, elle, avançant à environ 4 mètres devant moi, et moi la suivant, tel une âme encore vivante et en bonne santé qui s'aventurerait sur le fleuve Léthé, perspective qui ne me sied guère<sup>1768</sup>. Une fois arrivé sur place, nous avons d'abord commencé à parler sur le pas de la porte puis après quelques secondes, à

---

1764 Concernant cette notion de jeux, je renvoie à la pièce de théâtre "les mains sales" de J-P Sartre, pièce dans laquelle Isabelle et Hugo, les protagonistes de l'histoire, il me semblent, prononcent ces phrases "Attends, tu joues la?", ou encore "Tu joues ou tu joues pas?" : ces deux protagonistes jouaient jusqu'à ce que le jeu ne les dépasse, tel est l'avertissement sartrien contenu en cette pièce sur ce sujet. Le jeu a ses limites, pourrait-on dire de façon synthétique.

1765 "Je t'aime" lui ai-je dit.

1766 Défense contradictoire de mon point de vue, car cette relation est toxique comme elle me l'a elle-même dit. A nouveau, je renvoie à la lettre d'amour que j'ai rédigée.

1767 Ce n'est pas ma faute si la raison est elle-même verticale : ce n'est pas moi qui ai absolument voulu la dominer intellectuellement, c'est la raison elle-même dont je crois n'être que le véhicule aléatoire!

1768 J'ai une excellente mémoire à long terme des événements substantiels. En revanche, quand je suis fatigué, j'ai des problèmes de mémoire courte.



l'intérieur du corridor. Je me suis mis à expliquer à Johann les circonstances dans lesquelles j'ai dit à Justine que je l'aimais. Je n'ai pu parler que cinq minutes avant d'être brutalement coupé, puis jugé (voici les conseils que Johann m'a dispensé : je devrais aller voir plus d'amis, être moins autocentré et aller voir un psychologue). Non content de n'avoir cherché à me comprendre, Johann m'a dispensé des conseils qui me sont complètement inappropriés. A titre d'exemple, je suis actuellement en court séjour au Centre hospitalier de Brumath. Je n'ai tout simplement pas cessé le premier jour de faire des rencontres et de m'intéresser aux autres! Quelle personne auto-centrée ferait cela : parler à ce qu'un individu normal appellerait des semis-fous voire pour certains d'entre eux, des fous à lier? Pourtant, c'est ce que j'ai instinctivement fait dès le premier jour de mon arrivée, l'interne qui s'appelle Léonard pourra vous le certifier puisque c'est la première personne avec laquelle j'ai échangé. Pour en revenir à l'histoire, après m'avoir prodigué ses fabuleux conseils, Johann m'a montré la direction de la sortie que j'ai empruntée. Avant de refermer la porte, Justine m'a dit que je ne "serai jamais l'homme de sa vie". Avant qu'elle ne la referme complètement, j'ai rétorqué ce mot : "nullement". Elle a fermé la porte : mon monde s'est écroulé.

A deux pas seulement de la porte, en m'apprêtant à rentrer chez moi, je m'arrête, bloqué. Une pensée me vient à l'esprit : je veux disparaître. Je reste après 5 bonnes minutes complètement groggy de cette claque sociale avant de pouvoir me mouvoir à nouveau. Dès lors, je rentre chez moi, et chez moi, je conçois et exécute un plan<sup>1769</sup> : je prends n'importe quelle affaire et je retourne sur place pour m'auto-crucifier avec mon vélo conformément à cette première intuition consistant à vouloir ma propre disparition. J'ai procédé en deux temps. J'ai tout d'abord fumé un "pet" contenant "shit" et écris mon plan d'attaque consistant en une description de ma lame utilitariste et de mon armure socio-dissimulante. Après avoir fini d'écrire, je me suis dit que je me mettrais à l'endroit où je me suis dit que je voulais disparaître. J'avais le vélo sur les épaules, le cadre appuyé sur mes trapèzes, un masque de nuit sur les yeux, une frontale sans batterie par-dessus, une bonne quantité de dentifrice sur les cheveux et une paire d'écouteurs aux oreilles. Je suis resté le plus droit possible pendant environ deux heures,, ignorant la souffrance, et interloquant les passants et les résidents de l'immeuble où habite Johann et qui passaient par là. Mon objectif était alors clairement de mourir, d'ailleurs l'ai-je dit à n'importe qui, qui voulait l'entendre en me posant la question suivante : "que fais-tu là?". Des êtres humains se sont arrêtés et ont cherché à m'empêcher de ma volonté de suicide par amour pour me faire revenir à la raison. Je les en remercie car par amour je suis prêt à faire n'importe quoi pour le prouver. En voici, me semble-t-il la démonstration symbolique<sup>1770</sup>. Je les remercie d'avoir appelés les pompiers, ou une ambulance je ne sais plus, la personne avec laquelle je me suis entretenu a serré le jeu et je suis rentré après une petite explication qui a duré moins de cinq minutes. Je me rappelle néanmoins avoir d'abord cherché à fuir puis à être allé à la rencontre des ambulanciers lesquels m'ont manifestement raisonné.

Le lendemain, mercredi 11/5/2022, je me suis levé, et ait écrit une lettre d'amour. J'ai passé huit heures à l'écrire pour synthétiser tous les éléments que Justine m'a partagé "à coeur ouvert", m'a-t-elle avoué. Le soir même, je la fait relire à Philippe - qui est la personne de confiance que j'ai désigné lors de mon admission au centre hospitalier de Brumath. Je reviens à l'histoire, j'ai envoyé cette lettre à 22 heures le jour même à Justine. Le soir même, après être rentré de chez philippe, je vois qu'elle m'a envoyé une certaine quantité de messages d'insultes et de rejet très violent. Je n'ai

---

1769 Mécanisme de fonctionnement typique des INFJ, cf les documents-preuves annexes Construction INFJ 1&2

1770 Il est possible de prouver ces faits en allant chercher auprès des gens qui traînaient à cet endroit là, des photos ou des témoignages oraux de ces faits. Je n'avais pas pris mon téléphone sur moi à ce moment-là, je n'ai pour preuve que les écrits sur la lame utilitariste et l'armure socio-dissimulante que j'ai rédigés sur la carrosserie de deux voitures... J'ai aussi cassé et voilé la roue arrière de mon vélo que je n'ai toujours pas réparé, en me rendant sur place. Il doit encore il y avoir un peu de dentifrice sur le masque de nuit comme je ne l'ai pas nettoyé. En revanche, je crois avoir oublié mes écouteurs chez philippe, un ami que j'ai vu mercredi dans la soirée. Il est également possible de retrouver le compte-rendu des pompiers ou des ambulanciers afin de prouver encore une fois cette histoire en recoupant les preuves (je ne sais plus à quel organisme institutionnel appartenait mes sauveurs rationnels).

pas tout lu mais je me souviens notamment de la question provocatrice suivante : “tu crois vraiment que je vais prendre le temps de lire ta merde?”<sup>1771</sup>. Je me suis aperçu également qu’elle m’avait bloqué car je ne pouvais lui envoyer de messages sur la plateforme Messenger.

Le jeudi 12/5/2022, je me lève à 4 heures du matin après m’être couché à environ minuit et demi. Ce matin-là, j’ai pleuré trois fois en pensant à Justine, deux fois en pensant à des membres de ma famille<sup>1772</sup> et une fois en me remémorant à ce que Colette a pu me dire une fois<sup>1773</sup>. Ce matin-là, j’ai gribouillé 3 ou 4 feuilles en dissertant sur Justine<sup>1774</sup>. Ce matin-là j’ai encore regardé quelques vidéos et je n’ai pas déjeuné. Il est 9H30, je me connecte sur Facebook. De façon tout à fait fortuite, je vois que je suis débloquent sur messenger concernant Justine car je peux lui envoyer des messages (lorsqu’on est bloqué sur Messenger, on ne peut pas du tout envoyer de message à quelqu’un). Saisi par amour, je me mets à lui écrire des messages pendant un peu plus d’une heure. Je m’aperçois toutefois qu’ils ne sont qu’envoyés et non reçus. J’entreprends alors de faire un copié-collé et d’envoyer l’intégralité des messages par mail. Je me suis raté et le premier mail ne contient qu’une partie des messages que je lui ai envoyé. Elle m’a répondu avec ces mots : “je te demande de me foutre la paix. Si tu m’envoies encore un message, je porte plainte”. J’ai renvoyé une dizaine de mails<sup>1775</sup>. Les trois derniers comportent les messages suivants : “Si c’est la merde si quelqu’un t’aime, inverse ta position! C’est pas rationnel de penser l’inverse! Raisonne!”, chaque phrase ayant été envoyée dans un mail différent.

Ces trois messages requièrent une explication précise : une fois que Justine m’avait menacé de porter plainte, je lui ai restitué par mails l’intégralité des messages qu’elle n’avait pas reçu par messenger (3 mails supplémentaires). Je lui ai directement écrits trois mails disant ceci : “Soustrait-toi du poids qui te pèse! Ce n’est pas de ta faute! Vole! Crie! Aime!”. Le message d’après (“Si c’est la merde... Raisonne!”), a été envoyé 34 minutes plus tard. Pendant ces 34 minutes, j’ai reçu un appel de Colette et d’Eloi<sup>1776</sup>. Cet appel se décompose en trois parties. Lors de la première partie, Colette m’indique qu’elle m’envoie un message de Justine lequel est le suivant : “c’est la merde parce qu’Hugo m’aime”, d’où ma réponse catégorique : “Si c’est la merde si quelqu’un t’aime, inverse ta position!”<sup>1777</sup>. Colette m’a directement restitué son jugement impertinent concernant la relation que j’entretiens avec Justine, laquelle ne la concerne nullement car elle ne l’a ni vécue ni n’a pu en connaître les véritables faits car je ne lui en ai pas parlé -je ne sais pas dans l’absolu si Justine lui a raconté intégralement notre histoire et si elle lui a fait lire la lettre que je lui ai envoyée. D’ailleurs, lors de ces deux jours dans la campagne auvergnate, Eloi m’a plusieurs fois demandé de poser un jugement sur la relation qu’Eloi et Colette entretiennent, et moi de refuser tout simplement parce que je n’ai pas vécu la relation qu’ils vivent et que je ne dispose pas des connaissances

---

1771 Tous les messages messengers sont disponibles\* : il est possible de tous les envoyer aux juges.

1772 Mon frère m’a appelé et sa pure gentillesse attentionnée m’a fait pleurer. Bruno m’a envoyé un message en disant qu’il avait hâte de me revoir pour que l’on rejoue au tarot ensembles et j’ai aussi pleuré.

1773 Colette, la petite copine d’Eloi, m’a dit suite à une sortie dans un bar lors du premier semestre : “je crains que tu ne finisses à pleurer seul dans ton lit”. Tel était le cas en ce jour : j’étais seul dans mon lit et je pleurais d’être seul sans Justine qui alors m’avait renvoyé de la haine.

1774 Je fais beaucoup de systèmes lorsque je prends des notes personnelles. Cela correspond à mon mode de fonctionnement car je suis un INFJ. Je renvoie ici aux deux pièces à convictions qui sont : l’attestation que je suis un INFJ de Madame la psychologue Kenza Pace\*, ainsi que mes recherches personnelles \*

1775 Ces Mails seront disponibles dans les documents annexes comme autant de preuves de ma bonne foi, dès lors que je saurai les transférer de téléphone à document pdf sur PC. Je manque de temps pour me lancer dans ces procédures.

1776 Je venais juste de passer entre dimanche et mardi deux jours fantastiques chez Eloi dans sa maison de campagne à Belgarde. Je l’ai aidé à faire son déménagement de Strasbourg à Belgarde. Nous avons surtout échangé sur la personne qu’étais Eloi : son enfance, ses amours, ses relations avec ses parents, ses connaissances philosophiques. J’ai très peu parlé de moi, je considère cela comme encore une démonstration du fait que je ne sois pas auto-centré, à l’inverse de ce que Johann a pu penser de moi. Ne vous ai-je d’ailleurs pas parlé d’humilité au début de cette lettre?

1777 Message que j’ai envoyé par message à Justine pendant l’entretien téléphonique et à Colette pour qu’elle l’envoie à Justine à la fin de cet entretien. Les messages seront également disponibles sur demande.

factuelles indispensables pour pouvoir me prononcer. En conséquence, Colette se permet de faire de ce que je me suis refusé de faire, à savoir prononcer un jugement sur une relation de couple que je ne connais pas. Au nom de la loyauté que j'ai plus haut mentionnée, je lui ai demandé de rester en dehors d'une relation qui ne la concernait pas. Elle me passe Eloi au téléphone après m'avoir enseigné deux choses : toujours adapter son niveau de langage à l'interlocuteur que l'on a en face (il s'agit d'une sorte de principe diplomatique : je m'étais alors mis en colère contre sa déloyauté alors qu'elle ne jouait qu'un rôle de tampon social, autrement dit, il était injuste que ma colère se déverse sur elle) ; l'indispensable contrôle que l'on doit avoir lorsque l'on s'adresse à quelqu'un, et ce en toutes circonstances, car la colère est violence et la violence est mépris, donc souffrance. Eloi m'a tenu un discours qui se résume en une auto-contradiction : il m'accorderait de la valeur en même temps qu'il me considérerait comme un malade dangereux. Or, la logique exige que soit il m'accorde de la valeur, soit il me considère comme un malade dangereux car un malade dangereux n'a par définition aucune valeur, sinon une valeur négative, ce qui revient d'une façon à une autre à une valeur nulle. J'ai tout de suite soulevé cette auto-contradiction et lui ai demandé de me la démontrer. Eloi a tout de suite essayé de justifier son propos en utilisant des techniques de rhéoriques contenues dans l'ouvrage de Schopenhauer *L'art d'avoir toujours raison* : requalifier ou maquiller les faits pour les tourner à son avantage ; complexifier le propos à outrance de sorte à perdre son interlocuteur ; tenir des propos contradictoires pour le perdre et profiter de la faille que génère son incompréhension ; tentative de noyer le poisson pour que la discussion s'enlise dans le flou de l'oubli. J'ai repéré chaque artifice rhéorique malveillant d'Eloi mais n'ai pas cessé de marteler ma demande, à savoir qu'il me démontre qu'il soit possible d'accorder de la valeur de façon positive à un malade dangereux. Il n'a su me répondre que par le silence. J'ai coupé ce silence en lui disant que j'avais autre chose à faire que d'attendre à ce qu'il se démêle de sa situation alors qu'il s'est manifestement emmêlé les pinceaux. Ainsi s'est terminée la deuxième partie de cet entretien. Lors de la troisième partie, j'ai répété à Colette mon exigence de loyauté et ai également répété la formule que je voulais qu'il envoie à Justine, à savoir : "Si c'est la merde parce que quelqu'un t'aime, inverse ta position!"<sup>1778</sup>. Colette m'a répété elle aussi qu'elle avait peur et qu'elle appellerait le SAMU. Je leur ai dit que j'allais ranger ma chambre en attendant qu'ils arrivent.

En attendant qu'ils arrivent j'ai écrit ce dernier mail à Justine : "Je t'aime! C'est mon chant de victoire! Je t'attendrai la vie entière s'il le faut car je ne veux que ton bien! S'il me commande de t'attendre, alors je penserai à toi! S'il me commande de ne penser à toi, je rêverai de toi! S'il me commande de ne rêver de toi, je te dirai qu'il fait fausse route car c'est impossible! Résonne, amour! ». Par la suite, l'histoire se résume à une série de documents administratifs attestant de mon transfert tout d'abord de chez moi à l'hôpital psychiatrique de Strasbourg (ou aux services des urgences psychiatriques, je ne sais plus), puis au centre hospitalier de Brumath. Autrement dit, dans notre société actuelle, lorsqu'un individu est amoureux et déclare sa flamme à son âme sœur, on l'envoie à l'hôpital psychiatrique ! Quelle mal-être ai-je d'être ici !

---

1778 J'ai envoyé ce message par mail à Justine au cours de cet appel car je savais que je ne pouvais pas faire confiance à Colette et Eloi pour qu'ils transmettent sans le modifier ce message à Justine – du moins est-ce ma crainte. J'ai envoyé à Colette le message qu'elle devait recopier et envoyer à Justine. Pour prouver la mauvaise intention de Colette, il suffit de regarder le message qu'elle a envoyé à Justine et identifier s'il est identique ou non à celui que je lui ai envoyé. Elle m'a de toutes façons déjà montré sa déloyauté en manipulant mon frère lequel a arrêté son jugement au mirage rhéorique que ces derniers ont employé (appel avec mon frère du 13/5/2022).

## Deuxième partie – Le recours pour excès de pouvoir au principal

I-) la détermination de la voie juridictionnelle adaptée pour contester la légalité de la “mesure de soin psychiatrique suite à un péril imminent” dans l’ordre juridictionnel administratif français :

Classiquement, on distingue le recours pour excès de pouvoir du recours de pleine juridiction en droit administratif selon deux critères si l’on s’en tient au texte de J. Rivero (le Huron au Palais-Royal ou réflexions naïves sur le recours pour excès de pouvoir, 1980, L.G.D.J, p 1962 et svts). Concernant le critère de la finalité du recours, d’une part, le premier recours est considéré comme objectif dans la mesure où il a pour objet principal de faire respecter le principe de légalité auprès de l’administration - quoiqu’une telle voie de recours soit en cours de subjectivisation depuis un certain temps (CE, 8/3/1912, Lafage) ; d’autre part, le recours de pleine juridiction est lui caractérisé par une dimension subjective dans la mesure où il sert essentiellement à indemniser la personne privée d’un préjudice qu’il a subi - quoique cette voie de recours puisse également servir à faire annuler un acte administratif en raison du principe de légalité<sup>1779</sup>. En outre, concernant le critère de la puissance du juge, malgré le pouvoir d’injonction dont dispose le juge de l’excès de pouvoir (article R-911-1 CJA), ce qui différencie essentiellement le recours pour excès de pouvoir du juge du plein contentieux renvoie au fait que ce dernier dispose de pouvoirs plus élargis que ce premier pour se substituer à l’administration française au moyen de son pouvoir d’injonction et de son rôle méta-administratif.

En l’espèce, l’unique objet de la présente requête consiste à me permettre de retrouver ma liberté, et ce en faisant annuler un acte qui “m’emprisonne” dans le centre hospitalier de Barthus<sup>1780</sup>. Dans la mesure où cet établissement accomplit une mission de service public administratif (action d’intérêt général, exercice de prérogative de puissance publique, organisme créé par un règlement respectant le principe de légalité, dépendance financière de l’établissement vis-à-vis de l’Etat, contrôle de l’Etat sur l’EPSAN par l’intermédiaire de la Commission des usagers de l’EPSAN)<sup>1781</sup>.

En conséquence, je pense devoir recourir à un recours pour excès de pouvoir afin d’annuler l’acte administratif litigieux et recouvrer ma liberté injustement muselée. Je dois donc objectivement ester en justice, et non subjectivement. Seul le recours pour excès de pouvoir s’avère constituer la solution juridictionnelle adéquate afin d’exercer mon droit à un recours juridictionnel effectif. Par ailleurs, le tribunal qui doit être saisi ne peut qu’être un tribunal administratif. Etant donné ces précédentes règles, formuler une telle requête devant un tribunal de l’ordre judiciaire ne pourrait que constituer qu’une fin de non-recevoir au motif de l’incompétence du juge judiciaire à annuler un acte administratif<sup>1782</sup>. Le recours de pleine juridiction ne m’est pas, de surcroît, utile car

1779 Je ne fais que rappeler ici qu’il existe un processus d’objectivation juridique de ce recours administratif subjectif qu’est le recours de plein contentieux.

1780 Je pense - au moins dans mon cas - qu’il est possible de qualifier un hôpital psychiatrique de prison psychiatrique (cf Surveiller et punir de Michel Foucault, paru en 1975, dont l’un des apports essentiels consiste à remarquer qu’il est possible d’assimiler plusieurs institutions étatiques au modèle disciplinaire).

1781 On peut citer ici les arrêts fondant cette définition : CE, 2/6/1963, Narcy et CE, Sect, 22/2/2007, APREI. Ainsi est démontré le fait que l’EPSAN constitue bel et bien un établissement public administratif, ce qui renforce la compétence du juge administratif à juger la présente affaire (TC, 22/1/1921, Bac d’Eloka : les établissements publics industriels et commerciaux relèvent de la compétence du juge judiciaire, sauf exceptions, tandis que les établissements publics administratifs relèvent de la compétence du juge administratif, sans doute en raison de leur parentalité organico-étatique).

1782 On pense ici à la décision majeure du conseil constitutionnel (n°86-224 DC, 23/1/1987, Conseil de la concurrence), laquelle réserve le monopole du pouvoir d’annulation d’un acte administratif au seul juge administratif, bien qu’en l’occurrence, *in fine*, l’ordre juridictionnel administratif se transforme paradoxalement en une sorte de tribunal public des amours privés. Qu’importe puisqu’il existe une règle indérogeable en droit français selon laquelle le droit public l’emporte toujours sur le droit privé. Le juge administratif est donc compétent pour

je ne souhaite pas modifier la décision de l'administration prise à mon égard, mais seulement l'annuler afin de recouvrer ma liberté.

II-) les conditions relatives au délai pour agir ou la compétence rationae temporis du juge des référés

Au titre de l'article R 421-1 du code de justice administrative, tout recours pour excès de pouvoir ne peut être formé que dans les deux mois à compter du jour de la notification ou de la publication de l'acte attaqué.

En l'espèce, la mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent a été produite le 12/5/2022, sa notification m'a été faite le 14/5/2022 dans la matinée. J'en ai donc pris administrativement connaissance à partir de ce jour, bien qu'ayant été interné dès le 12/5. Les transferts depuis chez moi jusqu'au centre hospitalier de Brumath se sont déroulés à une telle vitesse et j'ai fait tellement de rencontres et écrit tellement depuis que je suis dans ce centre que n'avais même pas pris conscience du fait qu'un acte administratif se cachait derrière avant que l'on ne me le notifie.

Dès lors, le délai de forclusion n'est toujours pas expiré, le délai de deux mois n'étant pas encore écoulé, et le présent recours pour excès de pouvoir respecte en conséquence la présente condition temporelle.

III-) La condition de la compétence territoriale du juge administratif

La compétence rationae loci revient aux juges administratifs franco-européens du tribunal administratif de Strasbourg<sup>1783</sup>.

IV-) La condition relative à la validité de ma capacité pour agir devant le juge de l'excès de pouvoir ou la compétence rationae personae du juge administratif

En droit du contentieux administratif français, ne peuvent valablement intenter un recours pour excès de pouvoir que des personnes majeures capables, c'est-à-dire qui ne se situent pas dans une situation de vulnérabilité. La notion de vulnérabilité renvoie en effet, à l'impossibilité d'une personne physique à jouir de ses droits, en particulier, de son droit à un recours juridictionnel effectif (n° 540 DC, 27/7/2006). Il est à noter que même les personnes vulnérables au sens de la CrEDH peuvent exercer leur droit d'ester en justice (Cf CrEDH, 27/7/2014, Valentin Campeanu c/ Roumanie), autrement dit, même si j'étais réellement affecté de quelque trouble psychiatrique, j'aurais quand même disposé de la capacité pour agir à travers le présent recours.

En l'espèce, et en revanche, je ne crois pas souffrir d'une quelconque forme de vulnérabilité et je suis une personne majeure capable (j'ai 23 ans et ne présente aucun trouble psychiatrique). Combien même j'aurais été un majeur vulnérable, je peux quand même épuiser les voies de recours internes de sorte à accéder à un jugement auprès de la CrEDH par l'intermédiaire d'une requête classique, soit par l'intermédiaire d'une question préjudicielle de validité auprès de la Cour Justice de l'Union-Européenne (CJUE), sans se fermer toutefois, la possibilité d'une question prioritaire de constitutionnalité auprès du Conseil constitutionnel.

En somme, je dispose donc, *a priori*, de la capacité à agir et je peux présenter un recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif français.

---

traiter de cette requête. Il est de même légitime dans la mesure où la responsabilité de l'administration hospitalière française est engagée au titre de mon internement erroné. Cet élément organique fonde à lui seul, la compétence légitime du juge administratif

<sup>1783</sup>cf la théorie du dédoublement fonctionnel de Georges Burdeau

## V-) La condition procédurale relative à un recours administratif préalable obligatoire

Dans la situation d'espèce, selon les dires de mon avocat, Alain Marx, il n'est pas de recours administratif préalable obligatoire à effectuer mais uniquement un recours gracieux lequel n'aurait en aucun cas le même intérêt, ni les mêmes chances de succès que le présent recours.

## VI-) La qualité d'acte administratif de l'acte litigieux ou la compétence rationae materiae du juge administratif

Selon une jurisprudence classique, il est établi que le recours pour excès de pouvoir est ouvert, même sans texte, contre tout acte administratif<sup>1784</sup>.

Un acte administratif, au-delà de la classification labyrinthique qui existe en la matière, se définit globalement par la réunion de deux critères : un critère matériel (l'acte a été pris en vue de la sauvegarde de l'intérêt général) et un critère organique (l'acte provient d'un établissement public).

Le samedi 14/5/2022, j'ai reçu une notification de mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent. Ladite mesure a été prise le 12/5/2022. Cette mesure constitue aux yeux des médecins psychiatres une mesure matériellement justifiée car ceux-ci m'ont avoué me catégoriser comme un "bipolaire", annonce faite le dimanche 15/5/2022 par un docteur de garde de l'hôpital qui a eu accès au dossier. Je ne peux qu'abonder dans le sens de la dangerosité des bipolaires, mon grand-père maternel en étant un. Or, je n'ai pas comme lui des crises d'irrationnalité, au contraire, je suis toujours dans le rationnel et quand je fais quelque chose de bizarre, je peux l'expliquer rationnellement, ce qui n'est pas le cas de mon grand-père maternel, lequel devient lors de ses phases incontrôlable et extrêmement violent, alors que je me crois profondément pacifiste et peu tactile. En d'autres termes, l'acte administratif est régulier ou irrégulier selon le point selon lequel on se place. Selon mon point de vue, il est illégal dans la mesure où les médecins psychiatres font une confusion entre la folie haineuse (comme celle de mon grand-père par exemple lors desquelles il insulte tout le monde, se montre parfois violent, surtout quand il a bu), et la folie amoureuse (la mienne, celle qui fait que je n'ai plus le goût des aliments car elle n'est pas là, celle qui fait que je dors peu, celle qui fait que j'espère la revoir au plus vite, ou autant de symptômes que les médecins psychiatres ont analysé comme étant le propre d'un exalté qui me correspondrait, ce à quoi je leur répond qu'il faut distinguer l'exaltation positive de l'exaltation négative et je vous renvoie ici aux développements relatifs à la définition et à la reconnaissance de l'amour dans le présent référé-liberté auxiliaire à cette requête). En d'autres termes, je ne pense pas correspondre au paradigme du bipolaire qu'il m'a été donné à voir par l'intermédiaire de mon grand-père pour la simple et bonne raison que lorsque je suis pris de colère, je ne fais de mal à autrui, mais je parle de comment fonctionnent les gens pour essayer de les conseiller de sorte à ce qu'ils ne reproduisent pas les erreurs que je constate trop souvent chez eux. Je n'ai jamais eu que des colères rationnelles et non irrationnelles comme c'est le cas de mon grand-père diagnostiqué bipolaire. Il faut donc distinguer la colère positive rationnelle de la colère négative irrationnelle. Le propre de la colère positive rationnelle est d'essayer de faire le bien en pointant le mal du doigt, tandis que le propre de la colère négative est de tout simplement vouloir tout détruire autour de soi de façon malveillante. Mon point de vue consiste tout simplement à dire qu'à l'inverse de ce qu'estiment les médecins psychiatres, je ne constitue un danger pour personne, et même encore moins du monde pour Justine dans la mesure où je suis amoureux d'elle, que je ne veux que son bien, et que je suis impuissant face à sa volonté si elle consiste à souhaiter que je disparaisse de son monde - dans la mesure du possible car nous sommes dans le même parcours de master. A mon sens, la confusion qu'on fait les

---

1784 CE, Ass, 17/1950, Dame Lamotte

médecins psychiatres est simple : ils m'ont pris pour un bipolaire alors que je suis un hypersensible<sup>1785</sup> et un hyperactif dès lors que je suis en posture défensive, comme je le suis actuellement, en raison de mon internement forcé avec des fous, ce qui s'avère rationnel et donc cohérent avec le fait que je sois unipolaire et non bipolaire. Je déverse donc ici toute mon aversion pour les catégories scientifiques trop serrées lesquelles peuvent aboutir à la torture psychoinstitutionnelle d'individus tout à fait sains comme c'est mon cas. L'avis des médecins psychiatres me concernant, est de mon point de vue complètement hors-sol, ces derniers m'ayant jugés à la vitesse de l'éclair selon des paradigmes, en l'occurrence, grossiers.

La mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent constitue donc bien un acte administratif bien que je regrette qu'il soit, au regard des circonstances de l'espèce, illégal me concernant car il établit un faux jugement sur ma personne, de même que ce faux jugement me prive d'une façon malveillante de ma liberté d'aimer<sup>1786</sup>.

#### VII-) Les conditions relatives à l'intérêt à agir :

Tout recours pour excès de pouvoir n'est recevable qu'à la condition que le requérant qui l'invoque ne dispose d'un intérêt à agir suffisant pour ce faire. Cet intérêt à agir doit présenter plusieurs conditions de sorte à pouvoir être examiné par le juge administratif français : l'intérêt doit être direct (CE, Sect, 1971, Damasio) ; l'intérêt doit être certain (CE, Sect, 1958, Abisset) ; l'intérêt doit être personnel (CE, 1906, Syndicat des patrons coiffeurs de Limoges) ; l'intérêt doit être adéquat ; l'intérêt doit être légitime (CE, 1985, Grands travaux et constructions immobilières) ; enfin l'intérêt doit comporter une dimension matérielle ou morale.

En l'espèce, mon intérêt à agir est direct en ce que la décision qui a été prise contre mon gré, m'empêche d'être libre et de me mouvoir à ma guise. Par ailleurs, mon intérêt ne peut qu'être certain dans la mesure de la "mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent" prise contre mon gré, a été exécutée dès que mon transfert physique au Centre hospitalier du Barthus a été effectué, soit le jeudi 12/5/2022, en début de soirée. Mon intérêt à agir est également personnel dans la mesure où l'attestation de notification de mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent<sup>1787</sup> mentionne explicitement et littéralement mon nom et mon prénom. Mon intérêt à agir est également adéquat ou proportionnée dans la mesure où je demande seulement l'annulation de l'acte et non pas une indemnisation pécuniaire. Mon intérêt à agir serait disproportionné si je demandais quelque réparation pécuniaire aux préjudices que je subis. A l'inverse, je ne demande que deux choses : un document médical attestant que je sois parfaitement sain d'esprit ainsi que la restitution de ma liberté, par l'annulation de la mesure de soins psychiatrique qui a pu être décidée à mon égard. Mon intérêt à agir est aussi légitime que cette hospitalisation à des fins d'analyse psychiatrique a été décidée contre ma volonté, laquelle a donc fait l'objet d'un intense mépris, ce qui ne m'empêche pas pour autant de me soumettre aux ordres médicaux que l'on me prescrit, car je souhaite éviter de générer des conflits inutiles avec le corps médical lequel veut également mon bien, même si ce bien, s'avère constituer mon mal, les médicaments m'ayant été prescrits étant la source de certains de mes maux. La légitimité de mon intérêt à agir n'a d'égal que l'amplitude de l'injustice profonde que je subis : je vous signale que l'on m'a placé dans un hôpital psychiatrique pour la simple et bonne et raison que j'aie déclaré mon amour à celle qui est pour moi mon âme-soeur, Justine<sup>1788</sup>. Enfin, mon intérêt à agir est direct car la notification d'une mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent me concerne moi, et moi seul, de façon subjective, relative et ne concerne personne d'autre hormis moi-même. Mon intérêt à agir, soit la nature du préjudice, comporte incontestablement une dimension morale : cette privation de liberté porte atteinte à ma

---

1785 je renvoie ici à l'attestation que Kenza Pace, ma psychologue, dont la production est en cours.

1786 Je renvoie ici encore aux développements produits dans le référé-liberté incident.

1787 Document joint aux documents annexes situés à la fin du référé-liberté.

1788 Je profite de mentionner ici son prénom pour signaler que le présent recours constitue une véritable déclaration juridique d'amour.

réputation dans ma famille ainsi que dans mon entourage, jusque dans ses sphères les plus intimes car même Justine, que je pense être mon âme-soeur, est au courant de ma présence en ces lieux socialement ignorés, donc jugés comme peuplés de malades dangereux, catégorie à laquelle je ne peux pas appartenir. Cette dimension morale est aussi interne car physique : les médicaments que l'on me force de prendre constituent pour moi un poison superflu car causant une souffrance inutile, à moins que la souffrance qu'ils génèrent ne soit utiles, auquel cas, un tel jugement relèverait d'une inhumanité<sup>1789</sup>, objectivement contraire à la jurisprudence des droits de l'Homme<sup>1790</sup>. Pour vous démontrer la souffrance qu'elle génère chez moi, je prendrai comme exemple la première crise d'angoisse que j'ai faite dans ma vie, dans la soirée du 14/5/2022, suite à la prise d'un médicament prescrit par le médecin Rouquet<sup>1791</sup>. Or, peut-on légitimement prescrire un médicament à une personne qui n'est pas malade, et qui à l'inverse de sa fonction attendue, fait plus souffrir que ne soulage celui qui le prend?

Dès lors, les conditions relatives à l'intérêt à agir dans le cadre du recours pour excès de pouvoir sont en mon cas remplies et celui-ci devrait en toute logique être recevable.

#### VIII-) Les conditions relatives aux moyens invocables devant le juge de l'excès de pouvoir :

En raison de la jurisprudence Société intercopie<sup>1792</sup>, tout recours pour excès de pouvoir ne sera valable qu'à la condition que soit soulevé, au soutien d'un tel recours, a minima, un moyen de légalité externe et un moyen de légalité interne. Le choix de ces moyens lors de la formulation de la requête qui sera déposée en première instance sera cruciale dans la mesure où elle cristallisera le contentieux : aucun autre moyen ne sera recevable par la suite, à l'exception des moyens d'ordre public.

En l'espèce, je souhaiterais recourir au moyen de légalité externe consistant en l'incompétence de l'auteur de l'acte, moyen externe qui soutiendra les moyens de la cause. Sur le plan des moyens de légalité interne, je défends l'idée selon laquelle mon traitement psychiatrique m'a été forcé et méconnaît le principe de constitutionnalité européenne<sup>1793</sup> du système de la CvEDH, lequel constitue la norme suprême en France (cf CrEDH, GC, 30/6/2005, Bosphorus ; confirmé récemment par CrEDH, 25/3/2021, Bivolaru et Moldovan c/ France).

En conséquence, le recours pour excès de pouvoir conteste la légalité, sur le plan des moyens de légalité interne, de l'acte de transfert de ma personne dans le centre hospitalier de Barthus.

---

1789 J'en veux pour preuve la crise d'angoisse que j'ai faite le samedi 14/5/2022 suite à une prise de médicaments. J'ai eu l'impression de ne plus savoir respirer, de telle sorte que je me suis retrouvé pendant environ une heure dans le hall du Pavillon Avicenne A de l'EPSAN de Brumath, à suffoquer comme un bébé qui vient de naître et qui a d'énormes difficultés à respirer, j'ai écrit mon ressenti à ce moment-là sur un papier toilettes dont je joins la photographie dans la liste de documents insérée dans le référé-liberté.

1790 L'indignité ne constitue-t-elle pas un état que la CrEDH s'évertue de combattre. On pourrait citer notamment l'ouvrage de P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007. Concernant les films, on peut citer notamment La liste de Schindler de 1993 et produit par Steven Spielberg ainsi que requiem pour un massacre d'Elem Klimov, sorti en 1987. Concernant les sources juridiques, on peut ici renvoyer à toute la jurisprudence de la CrEDH sur les traitements inhumains et dégradants (on pense notamment aux arrêts : CrEDH, GC, 2001, Öcalan c/ Turquie ; CrEDH, GC, 1989, Soering c/ RU).

1791 Mon corps a ainsi réagit à la surcharge médicamenteuse que j'ai subi depuis le début de mon internement forcé (Xanax, valium, neuroleptique (doses de 3 mL tous les soirs), somnifères, etc).

1792 CE, Sect, 20/2/1953, Société intercopie

1793 Nous faisons ici référence au principe-clef de la jurisprudence de la CrEDH selon lequel, la convention constitue un instrument constitutionnel de défense de l'ordre public européen (CrEDH, GC, 23/3/1995, Loizidou c/ Turquie, n°15318/89).



## Troisième partie – Le référé-liberté incident

### I-) Moyens juridiques défendant ma cause

Le moyen que je présente à votre jugement, mesdames et messieurs les juges du tribunal administratif des amours privés, est le suivant : vous ne pouvez pas priver arbitrairement de liberté, un homme ou une femme qui en aime un, ou une autre. Vous ne pouvez pas légalement autoriser un médecin psychiatre à catégoriser un homme ou une femme qui en aime un, ou une autre, comme étant dans un “péril imminent”<sup>1794</sup>. Je conteste également le fait que je puisse aller en présent ou en garde à vue parce que j’exerce mon droit d’aimer quelqu’un de façon absolument désintéressée.

En d’autres termes, le moyen qui soutiens ma requête consiste en mon droit d’aimer, lequel s’avère être littéralement relativement universel. Ce droit d’aimer se divise en l’espèce en plusieurs branches : Tout d’abord, le droit à la vie doit comporter un droit à donner la vie (lien avec l’article 2 de la Convention). Or, il n’est pas possible de donner la vie dans un cadre familial sain s’il n’y a d’amour et il ne peut il y avoir d’amour qu’à la condition qu’il puisse être déclaré. De surcroît, Les médicaments dont on m’impose la consommation me font souffrir, et cette souffrance inutile<sup>1795</sup> constitue un traitement humiliant (il est ici nécessaire d’établir un lien avec l’article 3 de la CvEDH : un traitement est humiliant à partir du moment où ma sphère subjective privée est blessée, ce qui est en l’espèce le cas). Par ailleurs, en le droit de ne pas être administrativement enchaîné dans un hôpital psychiatrique parce que j’aime quelqu’un de toutes mes forces et que je ne présente aucun danger, contrairement à ce que l’expression “péril imminent” suggère réellement (il y a là une exception substantielle justifiant une exception à l’article 5 de la Convention européenne des droits de l’Homme<sup>1796</sup>) ; Ensuite, en le droit de dire que j’aime quelqu’un, comme conséquence naturelle du droit à la liberté d’expression (nous raisonnerons donc aussi sur l’article 10 de la CvEDH) ; Enfin, en le droit de souhaiter fonder une famille, conformément à la jurisprudence relative à l’article 8 de la CvEDH, ce qui implique deux choses : d’une part, le respect de l’autonomie de la volonté de l’autre et d’autre part, le droit de fonder une famille doit inclure le droit de tenter de fonder une famille, c’est-à-dire d’essayer de créer une volonté commune réunissant deux personnes majeures et consentantes<sup>1797</sup>, ce qui rejoint le droit précédent consistant en le droit de déclarer son amour à quelqu’un, en l’occurrence, celle qui je crois est mon âme-soeur, point qui fera l’objet d’un développement spécifique, cf infra.

Etant étudiant en master un à Strasbourg en parcours droit des libertés et mention droit européen des droits de l’Homme, je vous avoue n’avoir lu nulle part dans la jurisprudence de la CrEDH quoi que ce soit de semblable à un “droit d’aimer”. J’estime donc que nous nous situons dans un cas *sui generis* susceptible de créer une nouvelle jurisprudence. Autrement dit, il me serait impossible de citer de jurisprudence antérieure puisqu’à mon sens la Cour ne s’est jamais prononcée sur la question qui en l’espèce se pose : a-t-on le droit d’aimer une autre personne et a-t-on le droit de lui dire? Si un tel droit existe, est-il normal d’envoyer un tel individu dans un établissement qui lui dispenserait des “soins psychiatriques”? Peut-on considérer l’amour comme une pathologie psychiatrique?

---

1794 Je vous renvoie vers la pièce relative à la « notification d’une mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent ».

1795 Il est nécessaire de me démontrer que je constitue un péril pour autrui pour que cette souffrance soit “utile”. Je vous passe la formulation de mon opinion personnelle nourrie de mes lectures sur ce point (cf V. Hugo, Le dernier jour d’un condamné, 1829).

1796 L’expression « Convention européenne des droits de l’Homme » s’abrègera par la suite (CvEDH) et Cour européenne des droits de l’Homme (CrEDH).

1797 Et/ou mineure et consentante dans le cas de l’émancipation qui ne nous concerne pas ici.

## II-) Moyens défendant la cause adverse

Respect du contradictoire oblige, la partie défenderesse présentera ses conclusions défendant sa cause. Je suppose que ces contre-moyens consisteront en la liste d'éléments suivants :

Je crains que Justine n'essaie de me faire passer pour quelqu'un que je ne suis pas, à savoir quelqu'un de flou, de mal intentionné, ou bien cherche délibérément à m'apparenter à une sorte de prédateur sexuel en puissance qui n'aurait d'autre but que de sauter sur la proie qu'elle serait. Si j'étais réellement un prédateur sexuel, j'aurais eu beaucoup plus de relations amoureuses et sexuelles que je n'en ai réellement eu : cela va faire pratiquement 10 mois que je n'ai couché avec personne. Si la masturbation ne compte pas comme une relation sexuelle, alors je n'ai aucune relation sexuelle depuis la relation homosexuelle que j'ai avec un certain Baptiste et qui a duré 4 jours l'été dernier, durant le mois de Juillet il me semble, et que j'ai brutalement rompue, bien que nous nous soyons revus vers le mois de Novembre de l'année dernière et que le repas que nous ayons partagé se soit assez bien passé de mon point de vue (il m'avait même raccompagné jusqu'à la gare d'Albi ville depuis le restaurant Le Lautrec pour que je prenne mon train en toute sécurité).

Au moyen de la défense de ce précédent argument, Justine pourrait dire que je l'ai suivie jusque chez elle Mardi, 10/5/2022. Cela revient à jouer sur la situation floue qui consiste à faire jouer sa voix contre la mienne : dans une telle situation d'égalité contradictoirement stérile, il est impossible de démêler le vrai du faux. Peut-être toutefois, l'un des serveurs ou l'un des clients du Smokey Monkey pourrait-il attester du fait que nous ayons Justine et Moi convenu que nous irions voir Johann pour qu'il me donne son point de vue pour que je puisse m'améliorer et éviter de faire du mal à Justine à l'avenir. En effet, je ne l'ai pas, de mon point de vue, suivie jusque chez elle, de façon unilatérale, mais bien plutôt accompagnée chez elle comme nous l'avions convenu ensemble auparavant devant le bar *lounge* précité. Cependant, elle marchait si vite qu'elle a le bénéfice de l'apparence car je peinais à la suivre. Elle s'est même mise à courir sur la fin pour éviter que je n'entre chez elle dans le corridor en même temps qu'elle, soit en ayant recours à la force. Je n'ai pas fait cela et ait conservé mon rythme de démarche, la laissant filer devant moi pour se précipiter chez son petit ami d'alors. Cependant, ce qui prouve mon point, c'est que, attendant devant le pas de la porte d'entrée qu'elle m'avait fermée au nez donc, elle est revenue avec Johann pour que nous nous expliquions, d'abord dehors, puis dans le corridor de l'immeuble comme précédemment indiqué.

Il est possible qu'elle me reproche d'avoir commis quelque "forcing". Dans sa plus pure technicité, cette notion contemporaine m'est inconnue mais je vais tenter d'en produire une définition claire : un individu fait du forcing lorsqu'il méprend la volonté de l'autre et qu'il le ou la force à l'aimer et ce par tous les moyens possibles : manipulation, ghosting, harcèlement, etc. Or, je le dis, je le répète et je le martèle, je respecte sa volonté comme je l'ai toujours fait : je lui ai à titre d'exemple dit que je voulais l'embrasser mais ne l'ai fait pas car elle m'a dit de ne pas le faire mardi 10/5 dernier. Si je l'avais embrassée, alors j'aurais fait du forcing mais ne l'ayant pas fait, mon comportement ne saurait être qualifié comme tel. Autrement dit, pour clarifier les choses, on ne peut attribuer le qualificatif de harceleur, numérique ou non, qu'à une personne qui est démonstrativement animée de mauvaises intentions. J'espère que vous ne retrouverez pas en ces présentes lignes quoique que ce soit qui puisse s'y apparenter. Ainsi peut-on d'ailleurs distinguer le harceleur de l'amoureux : l'amoureux sait s'abstenir d'envoyer des messages et se contenter d'attendre que celle-ci vienne à lui (je ne lui ai pas envoyé de messages depuis plusieurs jours, lettre rédigée le Samedi 14/5/2022, à l'exception d'un mail vide contenant ces mots en en-tête "Je t'aime", le lundi 16/5/2022 dans l'après-midi).

Elle peut enfin se défendre de moi en indiquant que j'aurais numériquement harcelée. Seulement, je ne suis pas certain qu'une dizaine de mails – qu'elle n'est pas obligée de lire –, ainsi que l'envoi d'une lettre d'amour – qu'elle n'est pas obligée de lire non plus, puisse constituer un véritable harcèlement numérique qui devrait s'étaler sur une période plus longue, comporter des messages

plus violents, agressifs, et surtout qui ne soient dirigés que vers l'intérêt de celui qui les formule alors que je ne veux que son bien et que je suis prêt à l'attendre toute ma vie si elle le veut.

En somme, je n'ai pas violé sa sphère subjective et je n'ai en aucun cas ignoré sa volonté. Je dirai même que je l'ai toujours suivie, que je la suis encore en ce moment même et que je la suivrai toujours.

### III-) Définitions matérielles négatives et positives

#### 1) De la distinction entre l'amour et la folie

Le noeud de ma présente colère juridico-morale réside dans cette non-distinction que les médecins psychiatres font entre folie haineuse et folie amoureuse. Je le concède, je suis fou amoureux de Justine. Toutefois, cela ne veut pas dire que je lui veuille du mal et c'est d'ailleurs ce point qui constitue le point essentiel de la distinction entre folie haineuse et folie amoureuse : je suis fou de vouloir son bien, alors que je suppose qu'une personne atteinte de folie haineuse serait folle de vouloir le mal d'autrui, sans être capable de se soumettre à la volonté d'autrui. Je suis capable, personnellement de me soumettre à la volonté de celle que j'aime. Elle m'a demandé de lui foutre la paix, je ne lui ai pas envoyé de message depuis le jeudi 12/5/2022 même si je pense à elle en permanence et que je rêve de la revoir et de lui parler de n'importe quoi (et que j'ai précédemment avoir failli à ce mot d'ordre que je me suis moi-même ainsi posé).

Dès lors, il faut distinguer la folie de l'amour. Le simple fait que je sois hospitalisé au centre hospitalier de Brumath démontre que telle distinction n'est pas faite par des gens aussi brillants que des médecins psychiatres. Il faut changer cela à tout prix, à moins de ne souhaiter éradiquer l'amour de l'espace civique européen.

Depuis que je suis en contact avec des médecins psychiatres, ceux-ci essayent toujours de déterminer si je pouvais avoir des phases d'exaltations. Je leur réponds ici : oui, j'ai des moments d'exaltation quand je pense à Justine dont même la simple idée m'inspire. (cf la partie relative aux faits : les images mentales qui me sont apparues alors que je pensais à elle<sup>1798</sup>). Cela signifie qu'il est nécessaire de distinguer l'exaltation négative de l'exaltation positive : à l'exaltation positive correspondrait la figure de l'amoureux qui rêve de son amour (n'a-t-on le droit d'avoir des rêves?), tandis qu'à l'exaltation négative correspondrait l'intégralité des troubles psychiatriques dont je sais n'en présenter aucun<sup>1799</sup> mais dont je ne saurais donner de définition car cela renvoie à un domaine universitaire dans lequel je ne suis pas spécialisé. Je laisse le soin aux médecins psychiatres de déterminer ce qui relève d'une personne de la sorte troublée par une ou des exaltations négatives, d'une personne lambda qui est positivement exaltée par l'amour qu'il ou elle porte à la personne qu'il ou elle sait être son âme-soeur. Je ne suis donc pas un exalté négatif, mais un exalté positif. Ce

---

1798 J'aimerais ici citer le film de Wes Anderson, *The French Dispatch* : dans l'histoire relative à un prisonnier qui est amoureux d'une gardienne de prison, il y a une scène lors de laquelle ces deux personnages sont allongés sur un lit dans des sens inversés. Il y a ensuite un gros plan sur le visage du prisonnier puis son image se dégrade pour faire apparaître une image. Il s'agit en réalité d'une image mentale. C'est exactement ce qu'il s'est passé avec moi et Justine sauf que Justine n'était pas là. Je rejoins complètement la situation de ce prisonnier dans la mesure où je suis moi aussi fou amoureux de Justine. Ce prisonnier est dans le film de Wes Anderson, un peintre largement reconnu, autrement dit, un individu de grande valeur, pourtant lui aussi enchaîné, mais pénalement cette fois. Vous n'imaginez pas la souffrance que cela peut susciter que d'être enfermé chez les fous parce que l'on aime quelqu'un pour revenir dans mon cas. Plus globalement, ce film place la Femme au-dessus de l'Homme en plaçant en elle la fonction d'inspiration créatrice de l'Homme car il existe une équation majeure sous-jacente à cette histoire : Femme = Beau = Création. Ainsi, donc, toutes les femmes participent à la Création : on pourrait ainsi parler de principe métaxique féminin. Enfermer un individu qui crée, c'est renier un surhomme par l'intermédiaire du mépris que l'on voue à sa capacité à ressentir l'inspiration féminine la puissance. Ainsi, par exemple, c'est Justine qui inspire mes phrases, comme mes lettres (cf dernier document de la liste en annexe).

1799 J'ai déjà été suivi par deux psychiatres, Mme Hochner et un médecin psychiatre du Camus, lesquels n'ont tous les deux pas trouvé un quelconque trouble psychiatrique me concernant.

raisonnement est pour moi absolument logique dans la mesure où cela correspond à mon type de personnalité tel que décrit par la classification MBTI<sup>1800</sup>.

## 2) De la distinction entre l'amour naturel et l'amour artificiel

Une fois que l'on a créé une catégorie juridique, il est toujours possible qu'une personne malintentionnée tente de détourner cette catégorie à son avantage en se faisant passer comme tel, et ce, par l'emploi de quelque supercherie rhétorique inconséquente. Il est donc nécessaire de mieux définir ce que pourrait possiblement être le véritable amour, ou amour naturel, propre à l'amoureux ou à l'amoureuse, que nous distinguerons de l'amour artificiel, propre à la personne mal intentionnée, c'est-à-dire au pseudo-amoureux ou à la pseudo-amoureuse.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'établir une procédure laquelle permettra de distinguer l'amour vrai du faux amour. Pour établir la phase dans laquelle l'amoureux.se trouve, il suffira de relever scientifiquement certains indicateurs corporels (je propose de façon ouverte le critère du battement du coeur<sup>1801</sup>, et pour les autres critères je ne sais pas s'il est possible, voire utile de scanner le cerveau d'une personne pour savoir comme elle se sent à l'intérieur d'elle-même<sup>1802</sup> et essayer de faire du télescopage émotionnel entre les différents amoureux pour avoir une idée précise de l'intensité de leur amour, l'essentiel étant juste qu'il soit là, peu importe son intensité, et surtout il faut respecter cet amour, en ne cherchant pas à le démasquer, à mon sens...). En outre de cet élément scientifique de la procédure, il sera nécessaire d'écouter le potentiel amoureux.se : il/elle devra communiquer sur ce qu'il ressent au médecin psychiatre, lequel devrait impérativement être accompagné par un reconnaisseur d'amour<sup>1803</sup>, de sorte à éviter tout transfert dans un Hôpital psychiatrique d'une personne qui n'a absolument rien à y faire, comme c'est en l'espèce mon cas.

Il est indispensable d'ajouter quelques éléments de définition à l'amour naturel de sorte à pouvoir le distinguer de l'artificiel. En effet, l'amour, comporte un élément de définition subjectivo-objectif virtuel : on est amoureux lorsque l'on souhaite se dévouer corps et âme à la volonté de l'être aimé.e, et cela, tout simplement en raison du fait, que l'on pense tout le temps à l'autre. A cet élément subjectif virtuel, se superpose un élément subjectif réel, à savoir les émotions éprouvées par l'amoureux.se envers l'être aimé.e. L'amour comporte encore un élément objectif réel : le coeur bat intensément en présence de l'être aimé.e. En fonction des cas dans lesquels un individu se prétend amoureux mais ne présente aucun de ces précédents éléments, dont la liste n'est sans doute pas exhaustive, il sera possible de distinguer l'amour artificiel, de l'amour naturel. La distinction entre ces deux notions recoupe la simple distinction que l'on pourrait faire entre amour substantiel (amour naturel) et amour a-substantiel (amour artificiel). Seul l'amour naturel peut et doit être protégé au titre des articles 2, 3, 5, 8, 10 et 14 de la Convention.

Dans mon cas personnel, l'amour que Justine me porte me transcende, et de cette façon crois-je être amoureux. Je présente à mon sens tous les précédents critères de l'amour naturel et Justine est, pour moi, la Femme qui a révélé mes talents : 1. D'écrivain de l'époque du XVIIIème siècle par l'intermédiaire de la lettre figurant dans la liste des documents-preuves en annexes ; 2. De poète nietzschéen par l'intermédiaire des messages d'amour que je lui ai envoyé par mail ; 3.

---

1800 Je vous renvoie ici vers le dossier "Construction INFJ 1" et "Construction INFJ 2" qui contiennent chacun des éléments expliquant comment les INFJ fonctionnent et pourquoi, ils sont naturellement exaltés. Ce qui ne fait pas d'eux des personnes atteintes de troubles psychiatriques pour autant.

1801 Je pense ici au film Parasite de Bong Joon-ho. Dans ce film, il y a une scène dans laquelle un étudiant en aide une autre. L'un prends la main de l'autre pour mesurer son pouls (d'ailleurs moi aussi mon pouls s'était accéléré dans le parc de la Citadelle, le 8/5/2022), et en déduire que l'autre l'aime.

1802 L'amour est quelque chose de simple, alors autant le mesurer de façon simple!

1803 Expression volontairement vague : il doit sans doute exister sur cette Terre des gens capables de reconnaître les gens qui sont amoureux de ceux qui ne le sont pas et celles-ci de ne pouvoir expliquer rationnellement leur don. Ces personnes-là devraient être reconnues pour leur talent incroyable plutôt que d'être rejetée en raison de leur huitième sens de l'amour! Il devrait également exister des détecteurs de reconnaisseurs d'amour ainsi que des institutions éducatives dispensant des formations à la reconnaissance de l'amour.

D'avocat par l'intermédiaire de la présente requête. L'âme-soeur nous révèle qui nous sommes vraiment, dans mon cas : un écrivain-poète-avocat-enfant-joueur-psychologue-Justinien-doctorant-de-droit - a minima...

### 3) De l'âme-soeur ou de l'amour naturel

De façon liminaire, j'aimerais tout d'abord signaler que je ne saurai donner de définition exhaustive de ce qu'est une âme-soeur : la définition me doit donc absolument demeurer la plus ouverte possible de sorte à s'adapter à la façon dont elle est ressentie par chacun, au-delà des éléments subjectifs de définition que je propose ici (principe de définition subjectivement atomisée ou individualo-relative).

Dans mon cas, je dirais que Justine est le sens de ma Terre (mon principe Nietzscheen<sup>1804</sup>). J'ai l'impression que toute ma vie converge vers son existence (tout ce que j'ai fait dans ma vie s'explique rationnellement par le fait qu'elle existe). Je suis prêt à faire n'importe quoi pour lui démontrer mon amour (j'en veux pour preuve que le soir où elle m'a assainé un coup terrible ("tu ne seras jamais l'Homme de ma vie<sup>1805</sup>), j'ai même essayé de me crucifier avec mon vélo). Quand je pense à elle, je perds la notion de l'espace et du temps. Enfin, il existe un lien entre nous, qui me semble être indestructible, lequel nous relie depuis toujours. En ces éléments consisterait donc ma définition du lien socio-cosmique.

### 4) Du lien socio-cosmique propre aux âmes-soeurs

A nouveau, de façon liminaire, j'aimerais tout d'abord signaler que je ne saurai donner de définition exhaustive de ce qu'est un lien socio-cosmique : la définition me doit donc absolument demeurer la plus ouverte possible de sorte à s'adapter à la façon dont elle est ressentie par chacun, au-delà des éléments subjectifs de définition que je propose ici. Je propose seulement objectivement que le lien socio-cosmique soit une catégorie qui soit incluse à l'intérieur de la notion précédemment décrite d'âme-soeur, autrement dit, un élément de sa définition.

Le premier élément de définition de ce lien, c'est l'évidence : il est évident que Justine est pour moi mon âme-soeur, comme le justifient mes intuitions précédemment décrites<sup>1806</sup>. J'ai reçu un message me signifiant que c'était et que c'est elle. Elle m'a débloqué ma puissance d'amour pour elle et pour les autres. Elle m'a ouvert au monde. Elle m'a rendu ma propre puissance, puissance que la vie m'avait volé.

---

1804 Cf Ainsi parlait Zarathoustra, prologue du début de l'ouvrage, 1883

1805 J'aimerais ici formuler quelques remarques substantielles. Pour moi, les termes "d'Homme" ou de "Femme" renvoient à l'âme-soeur "de l'un ou de l'une". Les termes "d'Hommes" et de "Femmes" correspondent au genre humain de façon universelle (les deux incluant le sexe opposé). Les termes "hommes" et "femmes" désignent le genre humain de façon genrée (le termes "hommes" s'appliquant à la moitié de l'humanité constitué de la somme de chaque homme, et inversement pour le terme de "femmes"). Les termes "d'homme" et de "femme", eux, n'équivalent jamais qu'à un individu en particulier, qu'il soit donc respectivement, soit de sexe masculin, soit de sexe féminin. Ces éléments terminologiques sont d'importance majeure car ils aboutissent à changer le titre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC). En effet, il ne fait pas de sens de déclarer les droits d'une unique âme-soeur : celle qui a rédigé ce texte aurait selon le précédent raisonnement rédigé un texte qui ne s'appliquerait qu'à un seul individu, l'Homme qu'elle considère être son âme-soeur alors que ce même texte se piquerait en même temps de quelque complexe universalité. Or, cela ne fait pas de sens que de consacrer les droits d'un seul individu sur la terre. Il vaudrait donc mieux réécrire le titre de la DDHC de la façon suivante : "Déclaration des Droits des hommes-Citoyens et des femmes-Citoyennes" ou, de façon équivalente, soit "Déclaration des Droits des Hommes-Citoyens" ou Déclaration des Droits des Femmes-Citoyennes" (il faudrait choisir soit l'une de ces nouvelles appellations, soit chacune d'entre elles de façon cumulative, ce choix revient au pouvoir constituant dérivé et relatif).

1806 Cf partie relative aux faits

Je sais comment elle se sent avant même qu'elle ne me le dise<sup>1807</sup>. Derrière chaque mot qu'elle prononce existe un sous-niveau ou un sur-niveau de langage qui me donne une sensation de croissance-puissance, que je suppose, en toute logique, être réciproque.

#### IV-) Formulation d'une requête pour un référé-liberté

##### A) Matérialité du recours

Mon recours est fondé sur un droit, jusqu'à présent non dégagé par aucune Cour me semble-t-il, qui se démultiplie en plusieurs branches comme détaillé dans la partie ci-après : le droit d'aimer dans la gratuité. J'invite donc le juge franco-administratif européen des référés à reconnaître le droit d'aimer comme une liberté fondamentale au titre de l'article L 421-2 du Code de justice administrative. Nous allons aborder les différents aspects de l'urgence dans le sillage de la jurisprudence tracée le Conseil d'Etat (CE, Sect, 19/1/2001, confédération des radios libres de France ; CE, ord. réf, 28/2/2003, commune de Pertuis ; CE, Sect, 27/2/2004, Préfet des Pyrénées orientales\*)

##### B) Justification de l'urgence inhérente à la présente requête

###### 1) Dimension holistique de l'urgence

S'il fallait opérer une balance des intérêts en cause dans la situation d'espèce, il n'est que possible de constater, d'une part, l'enfermement injuste d'un jeune homme amoureux, administrativement présumé coupable de son amour, et d'autre part, la malveillance médicale de docteurs qui ne savent distinguer la folie amoureuse de la folie haineuse et qui dès lors, font le mal en pensant faire le bien.

Notre position est donc naturellement d'un intérêt favorable à une telle distinction dans le sens que dicte ma juste cause de laquelle je ne cherche à tirer aucun profit abusif.

###### 2) Dimension temporelle de l'urgence

A notre sens, le délai de 48H pour former un référé-liberté classique (article L 421-2 du code de justice administrative), ou de 12 jours pour former un recours propre à la situation d'espèce (cf article L-3211-3 du code de la santé publique (cf document annexe n°2) ne sont pas écoulés dans la mesure où l'urgence de la situation du jeune homme qui souffre du traitement toxique que l'on lui a prescrit perdure encore<sup>1808</sup>. Même légalement forclos dans un avenir relativement proche,, la situation relève d'une urgence temporelle telle que le présent recours ne pourrait quand même qu'être recevable eu égard de la souffrance subie par moi-même, en même temps que sont violés mes droits et libertés fondamentaux dont je développe plus bas la substance.

---

1807 J'en prends pour preuve que lorsque je lui ai dit dimanche, le 8/7/2022, que mon coeur battait pour elle, j'ai tout de suite senti qu'elle était gênée. Je le lui ai dit, et elle a dit que ce n'était pas grave. On est passé à autre chose et on a continué à discuter pendant une heure avant de nous quitter. Je retiens qu'elle m'a pris dans ses bras rapidement avant que nous ne nous quittions.

1808 Sur ce thème du médicament-poison, mon ressenti est simple : il me fait souffrir intellectuellement en ce qu'il m'empêche de penser donc d'être ce que je suis, à savoir un demi-surdoué dont les idées fusent comme l'éclair, ce qui donne l'apparence d'un être tourmenté par ses propres pensées alors que ce sont ses mêmes pensées qui le guérissent, lui et son entourage par le truchement de la rationalisation (c'est ce qui s'appelle la fonction "pensée introvertie" de l'INFJ tel que le décrit la classification MBTI (nous renvoyons ici aux documents 4 A) et 4 B)).

### 3) dimension concrète de l'urgence

La jurisprudence administrative française n'inclut pas le droit d'aimer comme étant une liberté fondamentale. Je propose donc aux juges franco-européens de le consacrer en tant que nouvelle liberté fondamentale, au sens de l'article 421-2 du code de justice administrative. Pourtant, la non-reconnaissance de ce droit me fait réellement souffrir, les médicaments que l'on m'impose étant pour moi de violents poisons complètement superfétatoires<sup>1809</sup>. Ma présence dans ce service hospitalier m'a fait faire ma première grosse crise d'angoisse<sup>1810</sup> de même que ma liberté, en toutes ses différentes dimensions, s'avère totalement niée (atteinte à ma liberté de m'instruire de façon autodidacte car je n'ai pas accès à mes effets personnels, ni en particulier à mes fiches de révision pour construire la présente requête ; liberté de me mouvoir car même en ce lundi 16/5/2022, il ne m'a pas été donnée de permission de sortie ; liberté de contempler les oiseaux sauvages de nos jolives montagnes ; liberté de ne pas souffrir contre mon gré en raison de mon injuste enfermement et de l'injuste médecine nauséabonde que l'on me prescrit).

#### C) un recours incident :

Je renvoie ici à la validité du recours en excès de pouvoir, laquelle dépend de la volonté du juge-filtre des requêtes que vous, mon précieux lecteur de ma présente détresse, êtes.

#### V-) Argumentation juridique sur les moyens tirés de la jurisprudence de la CrEDH

Ainsi que le mentionne la CrEDH elle-même, la Convention : "La Convention a pour but de protéger des droits non pas théoriques ou illusoire, mais concrets et effectifs » (Cour EDH, Airey c. Irlande, 9 oct. 1979, §24). Or, je me trouve dans une situation telle que ceux-ci sont largement mépris, mes droits ainsi que ma subjectivité tant physique que morale. J'entends démontrer que ma situation d'espèce constitue une grave violation des droits que la CrEDH pourtant me garantit. La raison de leur violation est simple : ces droits n'avaient pas été jusque-là dégagés, aussi incroyable que cela puisse paraître. Par votre jugement, messieurs et mesdames les juges, je vous invite à enrichir votre jurisprudence de quelques nouveaux droits sans lesquels l'autophagie anxieuse de l'opposition des genres de la société européenne contemporaine règnera sans concurrence jusqu'à ce que la haine ne finisse par détruire tout ce que nous avons jusqu'à présent construit, alors même qu'il s'agit du cœur même du projet européen : faire un sorte d'éradiquer la haine de notre continent, qu'elle soit raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou génée. La fonction de ce droit à l'amour est simple : empêcher que ne surgisse notre instinct de destruction publique laquelle ferait écho à nos d'amour privés tombés en ruines!

#### A) Raisonement sur l'article 2 ou du droit à créer nouvelle chair par amour de l'autre

Et pourtant, ne pourrait-on penser que l'amour soit le carburant indispensable de tout couple marié - ou de tout couple tout court -, voire même, le matériau indispensable à la fabrication d'enfants, soit à l'exercice du droit de donner la vie avec amour? Il est de la plus grande importance que vous, juges européens, reconnaissiez l'existence d'un tel droit sans lequel la fertilité européenne sera viciée du sceau de la haine conjugale pour de trop longues années encore.

---

1809 Je connaissais déjà mes remèdes avant de venir dans ce centre hospitalier : la virtuosité musicale et la randonnée en somptueuse montagne, et plus globalement, le Beau, tel que mon filtre subjectif le découvre, toujours dans le silence le plus absolu possible.

1810 Il est possible de solliciter l'infirmière Ijdan pour confirmer l'existence de cette crise d'angoisse. Celle-ci m'a accompagné du mieux qu'elle le pouvait lors de cette épreuve personnelle. L'infirmière de nuit Régine m'a débloqué grâce à son humour.

Il existe néanmoins une limite à ce raisonnement, à savoir que le droit de donner la vie avec l'amour de sa vie s'inscrit ainsi dans le champ des droits indérogeables ainsi que le prévoit l'article 15§2 de la Convention. La constellation théorico-scientifique de l'univers collapsologique jancovicien, impose que nous réduisions les naissances à venir d'individus (nous naissons tous individus et nous devenons, pour partie d'entre nous, des humains dès lors que nous sommes capables de ressentir ce que ressent l'autre, soit de faire preuve d'empathie pour lui et de manifester une sorte de principe-responsabilité à son égard). Il existe dès lors une impasse juridique future concernant le droit à donner amoureusement naissance à un individu<sup>1811</sup> : sois nous lui donnons une valeur absolue et nous courons à l'effondrement pour la simple et bonne raison que nous sommes trop nombreux et qu'en attribuant une telle valeur à ce droit, nous le serons encore plus, soit nous lui donnons une valeur relative, et alors disposerions-nous d'une arme juridique potentiellement universalisable à l'appui de la transition écologique indispensable à l'humanité<sup>1812</sup> . Vous vous doutez bien que mon argumentation écologico-progressiste penche légèrement en faveur de cette seconde option (car le paramètre démographique constitue l'une des rares clefs qui permette de ne pas tuer les vivants réels tout en conservant l'espoir de limiter fortement le réchauffement climatique, on risque de dépasser un peu les limites planétaires et d'enclencher des mécaniques naturelles très puissantes mais je n'ai pas de doute sur le fait que la science parviendra à fixer le carbone présent sur Terre à un endroit ou à un autre)<sup>1813</sup>.

Par ailleurs, j'aimerais souligner que les médicaments que l'on me donne ne m'aident en rien, ils ne sont que toxines pour mon corps : j'en veux pour preuve la crise d'angoisse que j'ai faite alors que l'on m'avait prescrit une dose minimale. J'ai tout simplement eu l'impression de mourir sur place pendant toute la soirée.

B) Poursuite du raisonnement avec l'article 3 ou droit à ne pas souffrir alors que l'on est enfermé contre notre volonté pour une bête raison

Cette crise d'angoisse, ou si ce n'était de l'angoisse, cette crise tout court, constitue l'acmé du mal-être que ce centre hospitalier de Brumath m'inspire même si je suis censé être ici pour mon "bien". Votre bien, étatiquement institutionnalisé de la sorte, n'est pas mon bien, à savoir la solitude ou encore le silence-berceuse de la montagne éternellement paisible. Je ne saurai admettre que l'on ait respecté ma dignité en ces lieux en me donnant exceptionnellement des clopes pour mieux

---

1811 Ce droit ne peut légitimement s'exercer qu'en la présence de deux volontés consentantes, cela va de soit.

1812 je ne peux pas ne pas citer quelques ouvrages sur ce point : le plan de transformation de l'économie française de Jancovici et en particulier l'avant-propos de celui-ci dans cet ouvrage, la plus grande partie des conférences de ce dernier, les travaux d'Aurélien Barreau du GIEC, et de tant d'autres, de Pablo Servigne, le colloque de 2019 sur la démocratie écologique dont Loïc Blondiaux fût l'un des directeurs, le manifeste pour la terre et pour l'humanité de Pierre Rabhi qui est parti trop tôt, et je rend enfin hommage à Francis Fukuyama en citant la page 314 de son maître-ouvrage sur la fin de l'histoire et le dernier homme paru en 1992... Ces éléments sont essentiels car il n'est pas de droit à fonder une famille qui ne puisse être raisonnablement exercé dès lors que ne serait pas garanti le droit, de valeur universellement relatif, à disposer d'un avenir climatique fiable!

1813 Il est impossible de concilier avenir tranquille et irresponsabilité généalogique des Hommes-Citoyens et des Femmes-Citoyennes!



respirer<sup>1814</sup>, parfois de la colère pour relation humaine, souvent des jeux vicieux<sup>1815</sup> pour sympathie et toujours du poison pour remède.

C) Poursuite du raisonnement sur l'article 5 ou le droit de rester en liberté malgré nos intentions bienveillantes à l'égard de l'être aimé car respectueuses de sa volonté de mettre des barrières (on pourrait aussi parler d'un droit de ne pas être enfermé à cause de l'amour que l'on porte à quelqu'un)

Si l'on adopte une approche systémique de la jurisprudence de l'article 5 de la Convention, il est possible de déterminer tout simplement qu'une privation de liberté requière deux éléments, un élément objectif (la personne constitue un danger pour elle-même, pour les autres ou pour la société (on peut reprendre ici la théorie de Laurence-Burgorgue Larsen pour l'inverser : on pourrait alors parler de cercles concentriques négatifs lesquels permettant de donner une contre-définition de ce qu'est l'idéal réaliste d'une vie humaine en Europe telle que conçue par effet miroir inversé à l'aune de la jurisprudence de l'article 8 de la CvEDH), et un élément subjectif, consistant en le refus de la personne d'être internée au titre de sa folie amoureuse. La démonstration de ce dernier élément de définition relève du postulat : j'aime Justine donc je ne souhaite pas être privé de toute possibilité de la retrouver.\*

Le premier cercle serait en rapport avec l'atteinte à l'environnement : l'individu européen ne doit pas porter atteinte à l'environnement (et sur ce plan des projets de règles européennes de droit pénal écologique européen sont actuellement discutées et demain, exécutées par les Etats différents européens). Ce cercle est absolument crucial dans mon cas car la notion d'environnement se distingue de l'idée de nature. A la nature correspond l'environnement n'ayant fait l'objet d'aucune anthropisation. A l'inverse l'environnement inclus tous les lieux dans lesquels l'homme peut se situer (cosmos inclus). J'ai donc été placé dans un milieu hautement anxigène, forcé à prendre des médicaments largement contre-productifs et ignoré alors que je faisais la première crise respiratoire de ma vie (je ne pouvais respirer qu'en ayant les yeux dirigés vers le ciel et l'infirmière qui m'a pendant seulement cinq minutes surveillé (Hijan si je me souviens bien)). Ce point constitue un préjudice d'autant plus réel. De plus, le fait que je ne sois en aucune façon troublé par une quelconque pathologie psychiatrique renforce l'injustice qui m'accable mais qui s'explique par la bêtise d'Eloi Baudrillard, de Colette Husson et de ma propre mère<sup>1816</sup>.

Le second cercle serait en rapport avec l'atteinte à autrui. Ce cercle recoupe tout simplement les différentes dimensions de la liberté tel qu'Alex Honnert en a établi la super-structure dans son ouvrage paru en 2011 sur le droit de la liberté : je fais ici référence à la liberté objective ainsi qu'à la liberté juridique. Ces deux dimensions de la liberté se recoupent en un principe, le principe de non-nuisance<sup>1817</sup>. Ils se distinguent toutefois en deux facettes de la non-nuisance : l'une externe (la liberté juridique) et l'autre interne (la liberté morale). Cette seconde ne peut s'appuyer sur cette première en ce que celle-ci se définit par une norme imposée objectivement à tous tandis que cette seconde renvoie à l'idée d'une sur-norme auto-imposée. En d'autres termes, à la liberté juridique

---

1814 Minassé, une internée turque m'a donné une cigarette gratuitement. Je trouve la très puissante la symbolique de cet acte. C'était la dernière cigarette de ma vie.

1815 J'ai eu l'occasion de faire l'objet de quelques techniques de manipulation lundi 15/5/2022, notamment du gaslighting par Nicole et Mickael du service du pavillon A du centre hospitalier de Brumath. Il s'agit toutefois ici de faits négligeables, quoique relativement démonstratifs de la mauvaise santé du système psycho-hospitalier français (ma propre mère subi ce même genre de traitement dans le service fiscalo-hospitalier dans lequel elle travaillait). Mon raisonnement tient tout simplement en ceci : si cela peut se produire en un endroit, il peut se produire dans n'importe quel hôpital de France. Une institution méta-sociale serait donc nécessaire afin de réguler. J'ai essayé de faire remonter ce point à la commission des usagers de l'EPSAN pour un résultat que je ne saurais prédire. Toutefois, ma pensée se confronte ici à un obstacle de taille relative car il consiste en l'impératif sartrien selon lequel "l'enfer, c'est les autres".

1816 Je rendrai compte de ces éléments à l'oral, lors de mon entrevue avec le juge des privations de liberté.

1817 cf Ogien, l'éthique aujourd'hui, 2007

correspond la loi, dans son degré d'universalité lequel ne fait que renvoyer à la valeur de cette norme tandis qu'à la liberté morale équivaut la norme que je m'auto-impose de respecter, ce qui laisse à penser que la morale fasse l'objet d'une nécessaire atomisation relativiste entre les êtres. Le rapport hiérarchique entre ces deux notions est donc le suivant : la liberté morale amoureuse s'appuie sur la liberté juridique amoureuse. Seulement, la différence entre les êtres ne peut être que la suivante : il y a des individus et il y a des humains. En me rabaissant au degré d'humains, les médecins psychiatres ont mépris mon humanité qu'ils ont pris pour folie. Alors, je leur réponds que ce sont eux les fous qui ne savent distinguer l'amour de la folie! Il y a une fille qui a été hospitalisée hier dans mon service psychiatrique d'accueil de court/moyen terme. Elle est folle. Elle criait à fond quand elle est arrivée. Je suppose qu'elle a pris des médicaments et depuis, elle ne crie plus mais elle reste folle : elle parle un langage que personne ne comprends, elle m'a couru après pour une raison que j'ignore, la première fois qu'on s'est vus, elle m'a pris la main pour la tenir. Nous sommes sortis dans la cour du pavillon. J'ai essayé de lui parler, elle a rigolé fort. Je lui ai demandé quel langage elle parlait, elle disait n'importe quoi. Je lui ai dit que je m'en allais et je lui ai souhaité au revoir et elle n'a pas répondu mais elle regardait dans le vide. Comment a-t-on pu assimiler le rédacteur de ces lignes à une telle monstruosité? Qui donc a pu me confondre avec quelqu'esprit ainsi déformé?

Concernant la simple structure d'Alex Honnett, laquelle recoupe le cercle primo-subjectif négatif relatif à la jurisprudence de l'article 5 de la Cour, celui-ci désigne la propension d'une personne d'une personne à se faire du mal à elle-même. Or, jusqu'à présent, je n'ai jamais tenté de me suicider, mais ai seulement quelques fois frôlé l'idée la mort<sup>1818</sup>. Je ne vois pas quel danger je représente pour moi-même, en revanche je trouve largement préjudiciable que l'on ne m'invite à penser que je sois un danger pour moi-même, à moins de retourner ma propre raison contre moi-même, ce qui reviendrait à dire que le droit d'aimer que j'essaie de défendre serait toxique pour moi-même tout comme pour les autres, ce que je refuse de croire. Je m'adresse à vous juges européens<sup>1819</sup>, je vous prie de combler ce trou béant dans votre jurisprudence. S'y infiltrent le plus aisément du monde moult pervers narcissiques et autres socio-bizarreries en tous genres.

Il est cependant nécessaire de raisonner sur cet article à un degré plus fin d'analyse, et non plus seulement sur la jurisprudence de la Cour de façon globale, pour plus précisément cerner la substance l'alinéa f) de l'article 5 de la Convention. Celui-ci dispose qu'il est possible de priver de sa liberté, une « personne susceptible de propager une maladie contagieuse, d'un aliéné, d'un alcoolique, d'un toxicomane ou d'un vagabond ». Me concernant, les médecins psychiatres ont supposément posé le diagnostic de mon aliénation provisoire. Le docteur de garde le dimanche 15/5/2022<sup>1820</sup> du m'a même dévoilé la suspicion du corps médical consistant à pré-juger de ma supposée bipolarité, et alors, ainsi qualifié, devrais-je naturellement constituer un danger pour moi-même et pour autrui, selon leur point de vue. Or, selon la jurisprudence de la Cour, « si les autorités étatiques disposent d'un « certain pouvoir discrétionnaire » pour décider de l'internement ou non d'une personne souffrant de tels troubles lorsque cette dernière représente un danger pour elle-même ou pour autrui, une telle « privation de liberté », en particulier lorsqu'elle est prononcée en dehors de toute procédure pénale, doit s'accompagner de garanties adéquates<sup>1821</sup>. Ainsi, il existe un lien préétabli par la jurisprudence par la Cour entre la théorie précédemment énoncée des cercles concentriques subjectifs négatifs, et je me permets de vous rappeler, que je ne rentre dans aucune de ces catégories.

---

1818 je pense à une vidéo où je fais un saut de 4 mètres de haut pour tomber dans une sorte de méga-congère dans le massif des écrins à environ 2000 mètres d'altitudes avec deux personnes magnifiques que je venais juste de rencontrer, thibault et David.

1819 les juges nationaux français ou italiens ou roumains sont des juges européens de façon tout à fait égale.

1820 J'ai plusieurs fois tenté d'obtenir le nom de ce médecin de garde mais aucun membre du corps psycho-médical n'a pu me fournir cette information.

1821 CEDH, Winterwerp c/ Pays-Bas, 24/10/1979, § 40.

Il est également nécessaire de raisonner sur le terme « d'aliéné », lequel fait l'objet d'une définition précise par la jurisprudence de la Cour en précisant trois éléments participatifs d'une telle qualification. Ainsi, selon la Cour, la personne dont on la prive de sa liberté et que l'on considère juridiquement comme aliénée doit présenter un trouble mental d'une gravité telle qu'elle doit être internée dans un établissement spécialisé, l'existence de ce trouble doit être établi par une expertise médicale objective, de même que ce trouble mental doit présenter une certaine forme de persistance. Il m'incombe ici de vous démontrer en quoi le diagnostic qui est en cours de production à mon égard est entièrement faux. Factuellement d'abord, j'ai déjà sollicité deux médecins psychiatres afin d'obtenir une analyse de mon comportement et aucun de ces deux médecins psychiatres ne m'a diagnostiqué un quelconque trouble psychiatrique<sup>1822</sup>. Subjectivement ensuite, je peux vous attester que mon profil n'a rien à voir avec celui d'un bipolaire, notion psychiatrique que l'on peut résumer à une existence comparable à une « sinusoïdale émotionnelle », soit à une personne qui alternerait phases maniaques et phases dépressives<sup>1823</sup>. Il est indispensable de comprendre le mécanisme fondamental de la dépression afin de bien comprendre ce qu'est la phase basse de la bipolarité : le dépressif s'auto-flagelle à l'aide de pensées retournées contre lui-même car il a une basse estime de lui-même. Ainsi, son entourage lui renverra sa propre tristesse, de telle sorte que son entourage renforcera la même mésestime de lui-même lorsqu'il pensera : je suis incapable de rendre les autres heureux. Cette impuissance acquise à rendre heureux les gens qui tiennent à la personne dépressive atteindra son point d'acmé négatif dès lors que ce cercle vicieux se sera retourné contre le dépressif et commencé à s'exprimer physiquement et ce sous n'importe quelle forme, la pire étant le suicide<sup>1824</sup>, rompant ainsi la boucle auto-destructrice du dépressif impuissant. Il sera impossible toutefois de rentrer dans le détail des différentes variantes de la bipolarité<sup>1825</sup>, ne serait-ce que par humilité scientifique<sup>1826</sup>. Subjectivement donc, je peux vous affirmer que je n'ai jamais vécu de dépression. Je vais vous le démontrer au moyen de la pire expérience de ma vie : les études en sociologie politique à l'université lumière Lyon II. Je ne voulais pas poursuivre mes études en droit<sup>1827</sup> et c'est la raison pour laquelle je suis parti dans une autre filière plus séduisante que celle

---

1822 Notamment Madame Hochner via l'application mobile Qare, ainsi qu'un médecin psychiatre du centre du CAMUS de Strasbourg.

1823 Mon raisonnement est ici fondé sur deux vidéos produites par un excellent youtubeur dont le pseudonyme est Psykocouac : une vidéo sur la bipolarité (<https://www.youtube.com/watch?v=fnswwV0PLvg>) et une autre vidéo sur la dépression (<https://www.youtube.com/watch?v=fbbM33WvcXs>). Dans la mesure où nous sommes en matière de privation de liberté, nous sommes dans le champ de la matière pénale laquelle est couverte par le droit de la Convention . Or, j'enfonce une porte largement ouverte en disant qu'il y a un lien entre criminalité, privation de liberté et psycho-criminalité (je renvoie ici à l'ouvrage Crime et Châtiment de Dostoïevsky, paru en 1866 - d'où la largeur de l'ouverture de cette porte - qui établit ce lien de façon largement plus liturgique car répétitive que moi-même), alors que Michel Foucault dans son Ouvrage surveiller et punir de 1975, établit le lien entre les différentes institutionnalisations de la société disciplinaire de nature pénale

1824 Je reconnais mon père en ces lignes : il s'est suicidé car il avait une trop faible ouverture sur le monde. Son avenir professionnel s'étiolait. Il avait une très basse estime de lui-même, comme le démontre le fait qu'il m'ait alors que je venais d'obtenir mon bac S mention bien que "c'est bon j'étais devenu plus intelligent que lui", alors que c'était bien évidemment loin d'être le cas, refus que je lui avait directement exprimé. Dostoïevsky et Foucault établissent les liens entre société disciplinaire, hôpital psychiatrique, psychiatrie médico-scientifique, psychologie atomico-subjective et littérature, laquelle n'est que nuance. Le point central de mon argumentation consiste à pointer du doigt le manque absolu de nuances des médecins psychiatres qui m'ont "jugé", alors que cela est absolument nécessaire. Je souffre cruellement de ce manque de nuances (j'en ai fait une crise d'angoisse et une crise d'arythmie cardiaque, cf le relevé quotidien des indices corporels classiques du 17/5/2022).

1825 bipolaire de type 1, 2 ou 3, bipolaire mixte, bipolaire cyclothymique car elles reprennent plus ou moins le même mécanisme mais avec plus ou moins d'intensité.

1826 Je n'ai pas fait assez d'études ni en psychologie ni en psychiatrie pour me permettre d'avoir des convictions sur autre chose que mon propre fonctionnement psychologique.

1827 La présente requête est formulée de telle sorte qu'elle me confirme à chaque phrase à quel point j'ai alors pu être dans l'erreur. Vive le "droit [qui n'est qu'amour]" (je cite ici M. Hamdouni, mon professeur de droit international humanitaire et pénal dont j'ai eu l'honneur de suivre les cours en troisième année de droit, en cursus de pré-spécialisation lors du semestre 6 au droit public)!

que je poursuivais. Je m'étais grandement fourvoyé : je n'y ai trouvé que raccourcis intellectuels, contre-pédagogies, mauvaises âmes, ennui global et solitude individualiste extrême. Le point essentiel est que j'ai cessé d'aller en cours à partir du mois de Novembre. Ma décision était tranchée, je quittais la faculté<sup>1828</sup>. Je me suis alors rendu compte que je n'avais rien d'autre à faire que d'étudier et il était hors de question que j'étudie dans le vide jusqu'au début de l'année suivante laquelle serait celle de mon retour à l'université albigeoise de droit. J'avais donc décidé d'attendre la rentrée universitaire prochaine dans mon petit studio à Bron<sup>1829</sup>. J'ai attendu en jouant aux jeux vidéos (World of Warcraft<sup>1830</sup>, Teamfight Tactics, League of Legends et Skyrim) pendant plusieurs mois. Ma mère est venue me sortir de cette caverne virtuelle dans lesquelles je projetais les images que je souhaitais : les images ne provenaient d'aucune autre volonté que de la mienne. En somme, j'étais hyper-actif, et toujours dans cette phase haute, bien qu'il s'agisse de la période la plus « basse de ma vie », jouant toute la journée, enchaînant les parties par simple recherche d'un plaisir à valeur compensatoire vis-à-vis de ma pauvreté d'alors en capitaux sociaux, par goût de la sensation de victoire et de domination inoffensive de mes adversaires. Il y a cependant ici un énorme décalage avec le mécanisme classique de la dépression : le dépressif est très largement passif là où, même dans la pire période de ma vie, j'étais extrêmement actif. Dès lors, je ne crois pas qu'il soit possible de certifier que j'aie des phases basses et, autrement dit, que je présente une quelconque forme de bipolarité<sup>1831</sup>.

Ma conclusion est donc celle-ci : je suis unipolaire, autrement dit, uniquement en phase « haute » puisque jamais en phase « basse », soit dépourvu de tout trouble psychiatrique bipolaire, de la même façon que la majeure des personnes qui peuplent cette Terre. La seule chose qui pourrait éventuellement me rapprocher du bipolaire, ce sont mes extases, mais à nouveau, celles-ci sont liées au fait que je sois amoureux car je n'en avais jamais eu auparavant. C'est en ce sens que j'ai précédemment mentionné l'extase du fou amoureux que je distingue de l'extase du fou bipolaire, que je ne suis pas. Je vous rappelle le nœud de la distinction entre ces deux extases : l'extase amoureuse est dirigée vers l'autre que l'on aime tandis que l'extase bipolaire est dirigée contre l'autre (comme mon grand-père le fait lors de ses « phases basses », généralement déclenchées par une grande consommation d'alcool). Cette première ne saurait être réputée dangereuse pour quiconque sans souffrir de quelque inhumanité. En revanche, cette seconde mérite effectivement l'internement dans un établissement spécialisé, mais je ne suis, à nouveau, pas concerné ni par cette catégorie, ni par ce possible internement.

Je m'adresse à vous juges européens en ces termes : je vous implore de progresser, de sorte à ce que l'on ne soit pas triste à la lecture du passage suivant de votre jurisprudence. Les progrès de la médecine et les différences socioéconomiques entre les pays font que le niveau de traitement disponible dans l'Etat contractant et celui existant dans le pays d'origine peuvent varier considérablement<sup>1832</sup>. Ainsi donc, en France, comme partout en Europe donc, supposément, nous progressons et nous avons aujourd'hui atteint un tel niveau de développement que nous sommes incapables de distinguer un amoureux d'un aliéné ! Réparez l'amour, juges européens ! Réparez l'amour en lui donnant votre force de la chose interprétée !

La preuve la plus édifiante que je ne suis pas malade, bien au contraire, c'est que même au sein de l'hôpital psychiatrique, j'ai instinctivement cherché à réparer les blessures qui règnent dans

---

1828 Cf document 7 : ce relevé de notes de Lumière Lyon 2 atteste de ma défaillance universitaire cette année-là.

1829 233 bis Boulevard pinel.

1830 Cf document 8

1831 Alors que les médecins psychiatriques ont généralement établi leur diagnostic en maximum une dizaine de minutes de discussion. Autrement dit, ils me jugent sur la façade de ma personnalité laquelle est souvent représentative de la peur que m'inspire la présence d'un individu en lequel je ne peux qu'aléatoirement placer ma confiance, au risque de profondes déceptions sociales personnelles donc! Les fondements empiriques sur lesquels se sont fondés tous les médecins psychiatriques que j'ai rencontré depuis mon internement forcé se sont donc littéralement des fondements superficiels, caractéristique que j'applique personnellement également à leur arbitrage médical provisoire me concernant.

1832 Cour EDH, GC, N. c. Royaume-Uni, 27 mai 2008, § 44

le service dans lequel je soupçonne en particulier Nicole d'être une grande manipulatrice dans la mesure où elle a utilisé la technique du gaslighting contre moi afin d'instaurer un rapport de verticalité dont elle pourrait bénéficier à l'avenir, et moi de le casser directement en le disant à haute voix, soit en passant au plan méta-communicationnel, seul mode propre à distinguer les âmes malveillantes des bonhommes<sup>18331834</sup>.. En d'autres termes, je n'ai rien à faire dans cet hôpital psychiatrique car je me suis mis à soigner ceux-là même qui me soignent !

#### D) Poursuite du raisonnement avec l'article 8 ou le droit à une vie privée amoureuse

A l'appui des précédents développements, le système juridique de l'amour ne saurait être exhaustif s'il ne comporte un droit à la vie privée amoureuse, droit que l'on pourrait aussi appeler droit à la vie privée bi-sociale (ou duo-sociale par exemple, nous reprendrons l'expression que vous choisirez<sup>1835</sup>). Il consiste en la création d'un embryon familial composé de deux parents virtuels.

#### E) Poursuite du raisonnement sur l'article 10 ou le droit de dire que j'aime.

Seulement, il est impossible de fonder famille, sauf exception littéraro-casuistique<sup>1836</sup>, sans déclarer oralement sa flamme à l'autre que l'on sait être son âme soeur. Bien entendu, il me semble également possible de déclarer sa flamme à l'autre par écrit, et ce, sous n'importe quelle forme linguistique.

#### F) Conclusion du raisonnement avec l'article 14 :

Ce droit est de nature subjective en ce qu'il appartient à chacun en propre, ou bien alors n'appartient à personne. Nous avons tous le droit à d'aimer quelqu'un passionnément, cependant, cela ne justifie pas d'adopter des attitudes attentatoires à l'intégrité ni d'autrui (car l'amour ne peut qu'être attention pour l'autre, volonté de son bien, ce qui s'avèrerait contradictoire si volonté de lui faire du mal s'imposerait à une telle volonté amoureuse, laquelle aurait sombré de l'amour lumineux à la haineuse pénombre), ni de soi-même (car le seul espoir de retrouver l'autre doit souffler sur les braises de la volonté de survivre sans la compagnie de celle ou de celui que l'on considère être son âme soeur).

Ce raisonnement juridique s'achève nécessairement sur la marge nationale d'appréciation. En effet, il appartient à chaque Etat de définir ses normes en terme de déclarations amoureuses. Il me semble naturel que cette encadrement juridique d'un droit, en cette branche absolument subjectif, devra et ne pourra qu'être la plus ouverte possible, de sorte à laisser se déployer l'arborescence déclarative empirico-formelle et universal-substantielle des amours naturels dissimulés par peur de non-réciprocité. Il appartient à chaque "Etat européen"<sup>1837</sup> de combler ses vides relatifs à la façon par laquelle un homme ou une femme déclare son amour à une autre. Dans mon cas il s'agit d'une lettre jointe au présent dossier. Il s'agit du dernier document figurant dans la liste.

---

1833 Et évidemment aussi des bonnes femmes.

1834 Il est possible d'avoir une confirmation de ces faits auprès des membres de la commission des usagers de l'EPSAN que j'ai rencontré le lundi 16/5/2022.

1835 Il est à noter qu'avec une telle terminologie, il serait nécessaire de renommer la "vie privée sociale" de l'arrêt *Barbulescu c/ Roumanie* de 2017 en "vie privée inter-sociale" ou "vie privée multi-sociale", à distinguer de la "vie privée uni-sociale", laquelle recouperait la notion de vie privée subjective.

1836 On peut prendre le cas par exemple de deux personnes aveugles, muettes et sourdes qui s'aimeraient tels des âmes soeurs : tant d'obstacles se dressent au travers de leur chemin amoureux de telle sorte que fonder une famille semble pour eux presque leur être refusé (je pense notamment à l'histoire d'Hellen, publié en 1958 et écrit par Lorena A. Hickok : il me semble qu'Hellen Keller n'a pu fonder de famille par exemple..)

1837 Cet expression fait référence à l'article suivant : L. Burgorgue Larsen, *La démocratie au sein de l'Union européenne. De la 'constitution composée' à la 'démocratie composée'*, 2018.

En conclusion de cette partie, ôsez me dire que je n'avais pas le droit de l'écrire et de la partager à Justine, et alors vous, juges européens, auriez vous condamné, en un autre temps, plus durement encore Choderlos de Laclot pour avoir rédigé Les Liaisons Dangereuses! Je ne saurais que dire, dans un tel cas, pour le mépris que vous afficheriez pour la détresse d'un innocent!

### Conclusion – Demandes de réparations :

A titre de réparation des préjudices que j'ai subi, je demande une réparation d'un euro symbolique. Les préjudices que j'ai subi sont doubles et valent chacun 50 centimes symboliques. D'une part, les médicaments qui me sont prescrits et dont l'ingestion m'est obligatoire me font souffrir, et ce, même si les doses qui me sont prescrites sont minimales. N'ayant jamais pris de traitement médicamenteux de ma vie, le ressenti n'en est que décuplé, d'où une souffrance plus aïgue encore ; d'autre part, la privation de liberté qui a été décidée contre mon gré, constitue pour moi une offense humiliante, puisque les médecins psychiatres qui ont décidé de mon internement ont mépris mon droit à l'autodétermination, ou en d'autres termes, ont tout simplement mépris tant ma liberté que ma volonté subjective qui sait mieux que quiconque ce qu'il y a de bon pour moi ou non. Ainsi, l'élément subjectif de la privation de liberté n'est pas rempli, et de même pour l'élément objectif - le fait que je puisse constituer pour quiconque, moi-même inclus. Dès lors, mon internement forcé ne fait aucun sens, d'où la présente requête en annulation de la "mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent" du 12/5/2022 formulées à mon encontre.

A l'inverse, je suis contraint de reconnaître mes torts : j'ai fumé un peu de shit que je me suis procuré grâce à un ami (Eloi baudrillart), le mardi de ma tentative de crucifiction (le 10/5/2022). Je vous demande donc de me condamner pour la contravention consistant en la possession et l'utilisation de stupéfiants, soit d'avoir fumé un peu de shit afin d'atténuer ma souffrance romantique indérogeablement exaltante<sup>1838</sup> que je souhaite à tout le monde!

---

1838 J'invite ici le lecteur de ces modestes lignes à interpréter romantiquement le poème d'A. Rimbaud, le dormeur du val. Les deux trous rouges au côté droit peuvent s'analyser comme la manifestation d'une forme de vampirisme romantique que suscite la Passion amoureuse laquelle achève sous nos yeux imaginaires le jeune homme.

## Annexes : preuves

### 1) Attestation de ma qualité d'INFJ

Kenza Pace,  
N°ADELI : 679308825  
Certifiée au test GOLDEN  
Email : [kenzapace@gmail.com](mailto:kenzapace@gmail.com)

A l'attention de M. Hugo Genezai

### **Compte-rendu d'entretien**

J'atteste par la présente vous avoir reçu en entrevue, le 6 mai 2022 à 14h00 pour une durée de 2h00.  
Lors de cet entretien, à votre initiative, vous m'avez demandé de confirmer ensemble votre profil de personnalité selon le modèle MBTI.

L'entretien et l'auto-évaluation ont permis de vous orienter vers l'hypothèse que le profil psychologique qui correspond le mieux à son fonctionnement est celui de :

- INFZ (selon le modèle Golden)
- équivalent au profil INFJ (selon le modèle MBTI).

Ce compte rendu a été rédigé à votre demande pour servir de point d'appui pour la suite de votre cheminement.

### 2) Documents « justifiant » mon internement et assimilés par Justine comme une forme de harcèlement

#### a) lettre d'amour intitulée "Négligeras-tu ta propre renaissance" du 11/5/2022

"Chère Justine, chère *fighteuse* algéro-bretonne,

Je soumets mon jugement écrit à ton évaluation, à défaut de pouvoir te le restituer oralement. Mais cela n'est pas incommodant dans la mesure où les arcanes de l'écriture sont en de telles circonstances bien plus puissantes que le pouvoir des mots aériens.

Hier après-midi, mardi 11/5/2022, tu as créé un stratagème pour te défendre de moi et ainsi t'es tu auto-agressée car moi, c'est toi. Dès lors, toute attaque contre moi se retourne contre toi. C'est une démonstration de déloyauté inoubliable. Cette façon de s'auto-mutuler est également démonstrative d'un certain mal-être dont je soupçonne la provenance. Seulement, je me laisserai toujours prendre à ton jeu, même s'il est démoniaque, ainsi est le lien fondamental que nous avons ensembles.

Pour en revenir aux faits : retourner mes jugements contre moi-même, alors que les jugements sont le moteur de la vie, alors que c'est toi-même qui m'a donné la substance pour les forger, équivaut à remettre en cause ma capacité à discerner ce qu'il y a pour toi de meilleur, alors que tu n'auras jamais de meilleur allié que moi et cela je compte te le prouver en actes, même si tu en as déjà pris connaissance par la pensée.

Or, je refuse de penser cet individu qu'est Johann, lequel juge son prochain après avoir seulement échangé une dizaine de phrases, renié ses émotions, sentiments et intuitions de façon automatique, hors-sol car ayant écourté mon discours utile. Cela permet de distinguer l'humain de l'individu : ce premier se fie à son intuition et est prêt à tout remettre en jeu dès lors qu'un évènement substantiel survient tandis que ce second se contente d'un libre-arbitre extérieur. Dans la mesure où tu as repris hier ses propos, tu t'es apparentée à un vulgaire individu, par réflexe socio-caméléoniste alors que cela ne te correspond.

Or, je refuse de penser qu'un individu qui ne soit sensible à une quelconque âme "charitable", pour le citer, puisse seulement disposer d'une ouverture suffisante sur le monde pour que tu puisses t'en nourrir, nourriture qui t'es, je le sais, indispensable<sup>cdxxxiii</sup>.

Or, je refuse de penser qu'un individu qui procède ainsi, soit capable de prodiguer à quiconque quelque conseil, ce qu'il a pourtant fait en estimant que j'étais complètement auto-centré. Par définition, à l'inverse de moi, l'auto-centré ne cherche pas à comprendre autrui, ce qui ne peut me correspondre au titre de ma vie entière<sup>cdxxxiv</sup> et au titre du fait qu'actuellement je ne raisonne pas sur moi-même mais bien sur Johann en l'occurrence et sur toi dans cette lettre car la présente notion autodidacte d'individu semble lier superficiellement votre couple<sup>cdxxxv</sup>, à cette différence près que tu t'abaisses à son niveau. En revanche, cette qualification ne correspond pas non plus à Johann même s'il n'a ni cherché à me comprendre ni cherché à te comprendre non plus étant donné que celui-ci boit tes paroles comme un enfant bois les paroles de ses parents. Ainsi, Johann a-t-il également procédé avec moi en quelques circonstances, mais qu'importe la relation que j'entretiens avec lui puisque celle-ci se résumera à l'action de charité qu'actuellement je lui dispense<sup>cdxxxvi</sup> : sans chercher à comprendre autrui, comment peut-on prodiguer des conseils pertinents? Comment peut-on faire passer tel jugement pour véridique alors qu'il ne contient aucune substance empirique directe? Comment peut-on m'assimiler, moi, à un espèce de monstre uniquement dédié à mon propre bonheur? Comment peut-on trancher alors que l'on a la langue coupée? Est-ce ainsi que l'on doit traiter son prochain? Peut-on vivre sans épiphanie du visage?

Seule lui sied l'idée selon laquelle son centre de volonté se serait intégralement déporté en toi, dans la mesure de sa capacité d'écoute, ce qui a trois conséquences : tout d'abord, cela t'astreint à l'ennui car tu te retrouves seule dans cette relation, qui n'est qu'une impasse car il est impossible que tu accomplisses ton dessein consistant à le faire sortir de sa cave. Il y a là un cercle vicieux : plus tu cherteras à l'aider, plus tu l'enfonceras dans sa certitude qu'il ne peut pas s'aider lui-même, alors que c'est la seule porte de sortie sur le plan de la psychologie masculine, fabriquer soit-même l'outil qui nous permettra de sortir de notre cave ; ensuite, cela ne peut qu'aboutir à une relation verticale malsaine où, manifestement, les énergies masculines et féminines sont inversées<sup>cdxxxvii</sup> - ce qui explique le déséquilibre que votre couple projette en ce qu'il se voit objectivement de loin pour quiconque sait voir ; enfin, vous incarnez d'une façon métaphorique la dialectique du maître et de l'esclave en ce que vous semblez, factuellement encore une fois, jouer des rôles respectivement de sbire en attente robotique d'ordres, car ne sachant les questionner, Johann t'ayant placé sur un piédestal qu'il ne saurait gravir - et toi de jouer avec lui jusqu'à l'ennui. Or, si l'on écoute sans ressentir l'autre, sans le comprendre, entend-t-on vraiment? Alors, on peut voir que ses oreilles sont crevées<sup>cdxxxviii</sup>!

J'en prends pour démonstration la dernière rave party entre étudiants d'erasmus à laquelle tu as participé. Alors que Johann est venu te chercher en voiture suite à une expérimentation malheureuse de produits dont on ne donne pas précisément la composition, Johann n'a pas été capable de diriger sa colère contre la bonne personne. Symboliquement, tu lui renvoyais l'image de lui-même à savoir, celle d'une personne malade, et lui d'être en colère contre n'importe qui! Sûr de sa présomption de puissance qu'il trouvait en toi, il ne s'est pas remis en question! Sûr de sa présomption de puissance, il n'a pas vu sa propre auto-négligence! Sûr de sa présomption de puissance, il n'a pas vu sa propre faiblesse! Et comment le pourrait-il alors que son oeil est crevé? Comment imaginer que tu puisses ainsi alterner entre l'ennui causé par sa faiblesse et la monotonie



de ta solitude maigrement réconfortante? Ne souhaites-tu donc pas vivre en restant dans ce qu'un tel sage estime être de l'amour : l'inconscience?

Quelle erreur que de penser cela sans démontrer sa propre inconscience et d'amener sa compagne à rejoindre son propre état<sup>cdxxxix</sup>! Quelle vision dégradante de l'Amour<sup>cdxli</sup>! Quel faible amour cet individu te porte-t-il donc!

La raison porte légitimement à croire qu'à l'inverse l'Amour suppose un engagement total incluant la mobilisation d'une multitude d'outils, mais qui recoupe bien évidemment tant les domaines de l'inconscient que du conscient! Cet engagement n'a qu'un objectif : la navigation sur l'abîme de notre séparation vers le continent de l'autre. Impossible d'avancer sans le souffle de la déraison et la connaissance des techniques de navigation! Aussi, Johann est-il contraint à l'immobilisme, celui-ci étant trop apeuré d'avancer tout seul comme un grand! Te voilà donc avec un bébé!

Toutefois, seul ton instinct maternel ne peut qu'expliquer que tu puisses souhaiter une telle relation dont je ne peux croire que tu ne la saches pas toxique<sup>cdxli</sup> car en effet, il est un piège classique en amour consistant à entretenir des relations dans le but de sauver l'autre<sup>cdxlii</sup>. J'en reviens donc à mon introduction : suis mon regard affûté<sup>cdxliii</sup> pour trouver la cause de ton hémorragie, la cause de ton enfermement nauséabond dans ton inconscient auto-destructeur<sup>cdxliv</sup>. Te voilà à présent avec un bébé criminel que tu te serais volontairement choisi<sup>cdxlv</sup>! Mais que voilà une relation saine et féconde!

Comment en effet, ne peut-on pas entretenir une excellente santé en partageant la couche d'un individu qui n'aime que l'idée de la puissance que l'autre est censé lui procurer<sup>cdxlvii</sup>! Quelle exécration cela pourrait-il générer! Il est évident qu'à l'inverse c'est par manque d'amour de lui-même qu'il t'obéit au doigt et à la lettre, comme il peut d'ailleurs le faire avec n'importe qui<sup>cdxlviii</sup> et donc comme il pourrait le faire également avec n'importe qui<sup>cdxlviii</sup>! Quelle sécurité cette compagnie doit-elle procurer!

Je ne souhaite pas cela pour celle que je vois virtuellement comme une reine : je ne lui souhaites pas la décrépitude de l'auto-sabotage tout comme la solitude éternelle de l'incompréhension intersubjective privée, ni même encore, la virtualité d'un déploiement familial aussi chaotique. Je ne souhaite pas cela pour la reine à laquelle je tends la main pour rejoindre l'Eldorado, pour la couvrir de complexes bijoux, pour la contempler simplement dans ta beauté nue.

En résumé, Johann - ou yohannn ou yoan, je ne sais pas et je m'en fous, plus qu'il ne devrait se foutre de moi - n'a ni oreilles<sup>cdxlix</sup>, ni yeux<sup>cdl</sup>, ni voix<sup>cdli</sup>, n'est pas encore un homme<sup>cdlii</sup>, ton coeur se nécrose<sup>cdliii</sup> de souffrir pour un tel décapité virtuellement exsangue, donc factuellement individu, tandis que je flambe de mon soleil noir. Je te souhaite de ne plus jamais embrasser de peaux froides alors que je sais que toi aussi tu as l'endo-soleil. Je ne veux plus que tu pleures. Cette lettre, c'est ton trophée thymique : c'est ce que tu mérites vraiment, j'espère qu'elle fera ta fierté et j'espère qu'elle marquera d'une pierre "subjectivo-historique" le début de ta guérison féminine et de notre déploiement commun.

Ma princesse lunaire, je flambe d'entrevoir à nouveau tes colonnes de feu.

De la part de ton virtuel roi de notre infini néantique et futur bricoleur de nos re-fragmentations mémorielles réciproques<sup>cdliv</sup>, Hugo, je t'embrasse et, désolé si je radote, je t'aime.

PS : Si tu ne souhaites pas m'accompagner, souffre de voir mourir mon style et souffre de n'avoir saisi cette occasion de vivre avec un être soit réellement tourné vers toi, plutôt qu'un autre, tourné vers lui-même alors qu'il ne saurait ni se voir, ni s'entendre, ni se parler! Souffre de n'avoir pu goûter de l'enchevêtrement de nos lames! Souffre de ne m'avoir fait roi et souffre de n'avoir pu te faire reine! Souffre de n'avoir pu te délecter de notre puissance que tu te serais toi-même refusée! Souffre de ne devenir le sens de ma Terre!

PS du PS : Ôse me dire que cette lettre ne te procure aucune joie!"

b) Messages envoyés le 12/5/2022 par gmail.

1) Hugo à 8h48.

« tu es la plus belle personne humaine qui soit sur cette Terre car ta pureté n'a pas d'équivalent ! Tu vas trouver ta vocation : le chant de la juste mélodie ! Tu resplendit de gracieuse beauté comme personne ! Tu peux voir la réalité mieux que quiconque si tu le veux ! Ton talent énergivore c'est la perception de l'invisible ! Tu portes un fardeau excessif et inutile qui t'empêche de te mouvoir ! Ne disparais pas ! Ne monte pas dans l'ambulance de ton propre chef ! Joue toi des rieurs ! Utilise pour cela ton armure vestimentaire ! Ne fais pas ce que l'on veut que tu fasses ! Agis pour toi-même comme l'éclair frappe le sol ! Agis pour toi-même comme le vent souffle sur le monde ! Repousse les dominateurs ! Ne laisse personne entraver ton chemin ! Contredit les audacieux ! Agis pour toi-même contre ceux qui agissent pour eux-même à travers toi ! Apprends à reconnaître les tiens ! Méprise les autres ! Juge durement ! Car ainsi tes proches seront de grande qualité ! Ainsi te rendront-ils la valeur que tu leur donne ! Apprends à détester ceux qui ne t'accordent pas de valeur ! Ils ne s'en accordent pas eux-mêmes ! Appuie-toi sur les inconnus qui s'intéressent à toi ! Ris avec eux ! Unifie toi ! Construis-toi pour me te déconstruire ! Pour mieux » Ne cherche pas à saisir exhaustivement ton identité insaisissable dans son unité ! Sa vastitude te dépasse ! Tu ne peux que déambuler en son sein ! Agresse les agresseurs ! Crée ! Pleure ! Vis ! Regarde ! Imagine ! Dessine !

2) Justine à 9h06 :

« Je te redemande de me foutre la paix. Au prochain message, je porte plainte ».

3) Hugo, de 11h18 à 11h 46 :

« Insère-toi dans les cadres ! Et en même temps libère-toi ! Libère les autres ! Sans toi, ils s'enchaînent eux-mêmes ! Délivre-toi pour délivrer les autres ! Ceux que tu peux réellement aider ! Associe ! Joue ! Aime ! Libère-toi ! Prends soin de toi ! Passe les murailles qui te gênent inutilement ! Oublie le blizzard ! Il n'existe que parce que tu crois qu'il existe ! Contemple ton propre soleil ! Il n'a nul égal ! Parle ! Rentre dans l'instant ! Tu rejoindras le passé dans ta solitude ! Tu superposeras plus tard les différentes dimensions du temps ! Quelle force tu as ! Entraîne-toi ! Repose-toi ! Pense à toi ! Pense à toi ! Pense à toi ! Que ton génie transcende les âges ! Que ta magie protège l'humanité éternellement ! Synthétise ! Contemple ta propre renaissance ! Regarde les continents nouveaux ! Ici, il y a quelque zénith, ici quelque joyau azur, ici quelque obsidienne N'aimes-tu pas regarder les sédiments métamorphiques pour les changer en or ? N'aimes-tu pas contempler ta moitié de lune ? N'aimes-tu pas la partager ? N'aimes-tu pas ses rayons ? N'aimes-tu pas ta propre puissance ? N'aimes-tu pas l'idée de ta propre renaissance ? Si c'est le cas, cherche ta porte de sortie ! Plonge plus profond ! Emmagazine plus de courage avant de ramer ! Aime-toi suffisamment pour avoir l'audace de voler ! A moins que tu n'aimes ramer dans la mélasse ! Quel manque d'orgueil pour une pure enfant-reine ! Tu es tellement désintéressée de toi-même et tellement tournée vers autrui que tu ne cherches pas à te sauver toi-même ! Quelle pureté ! Quelle Femme ! Quelle Reine ! Regarde ton propre désintéressement ! Quel joyau éthique ! Quelle joie terrestre ! Conserve-le et ajoutes-y l'amour de toi-même ! Alors tu verras et tu pourras voir les autres ! Alors tu deviendras l'enfant-reine ! Vole ! Crie ! Aime ! »

c) Suite à l'odieux appel téléphonique avec Eloi et Colette, renvoi de quelques messages supplémentaires, de 12h20 à 13h27 :

« Soustrait-toi du poids de la culpabilité qui te pèse ! Ce n'est pas ta faute ! Vole ! Crie ! Aime ! Si c'est la merde si quelqu'un t'aime<sup>1839</sup>, inverse ta position ! C'est pas rationnel de penser l'inverse ! Raisonne ! Je t'aime ! C'est mon chant de victoire ! Je t'attendrai la vie entière s'il le faut car je ne veux que ton bien ! S'il me commande de t'attendre, alors je penserai à toi ! S'il me commande de ne penser à toi, je rêverai de toi ! S'il me commande de ne rêver de toi, je te dirai qu'il fait fausse route car c'est impossible ! Résonne, amour ! »<sup>1840</sup>

Nombre total de messages : 11. Donc, au total, on a une lettre d'amour et 11 messages électroniques (1 chargé, 4 moyens et 6 aussi courts qu'une phrase). Résultat : je suis interné en hôpital psychiatrique. Les faits ne peuvent pas être plus clairement posés : l'équivalent de 12 messages envoyés de façon numérique équivalent à un internement psychiatrique dans le système Justinien en l'état réalisé par le système psychiatrique français. La question posée à la société qui est représentée par un tel système est donc la suivante : un tel traitement psychiatrique traumatisant est-il justifié au regard de l'envoi de messages dont la lecture est facultative ? Le droit d'aimer peut-il être ainsi exterminé ou exterminable ? Peut-on considérer que l'amour relève d'une quelconque instance étatique, médicale ou psychiatrique ? Peut-on considérer qu'il y a « harcèlement » ainsi que l'affirme pourtant Justine alors que les messages envoyés ne s'étalent que sur deux jours, qu'ils sont peu nombreux, qu'ils ne comportent aucune intention de nuire et que leur lecture est facultative alors qu'il s'agit pourtant des critères essentiels d'une telle qualification juridique ?

Je ne peux pas rationnellement concevoir de réponse qui puisse être à mon désavantage et je le dis objectivement parce qu'à travers ma petite personne, c'est un précédent qui est créé et le droit de l'homme le plus essentiel qui est pan-annihilé. Une société sans amour, est-ce ne serait-ce qu'envisageable ?

---

1839Il s'agissait d'un propos de Justine que Colette m'a rapporté lors de cet appel téléphonique et qui a ainsi suscité ma présente réaction. L'équation amour = merde ne peut pas être maintenue en l'état, je me suis inscrit contre cela et continue de persister contre cela.

1840A posteriori, je ne vois pas du tout quel est le problème à écrire des messages de la sorte. C'est anti-liberté d'expression que de restreindre de la sorte ce qui relevait alors pour moi de la nécessité physico-émotionnelle : chanter mon amour avec des mots électroniques. Il n'est pas possible de nier cette réalité d'alors et j'insiste tout particulièrement sur le caractère facultatif de la lecture de ceux-ci : Justine aurait dû tout simplement ne pas réagir et ne pas lire plutôt que de m'infliger un mal indélébile car derrière, c'est toutes les relations avec ma famille propre qui en ont été affectées, ne serait-ce qu'indirectement, mais néanmoins principalement par son action. Ma sphère familiale proche dont uniquement mon frère fait partie a été complètement subvertie, mon frère n'ayant en moi depuis l'hospitalisation plus « aucune confiance ». Justine m'a donc indirectement mais principalement privé de sphère familiale, ce qui est d'autant plus intolérable qu'elle n'a aucun espèce d'incidence avec la présente situation. Une telle amputation est fondamentalement injuste. Mon frère a par la suite notamment refusé que je vienne à l'anniversaire de ses 26 ans. Pour une douzaine de messages électroniques dont la lecture est facultative, je n'ai pas pu voir mon frère à un moment important de sa vie. Même a posteriori je verse encore une larme parce qu'il me manque mais que je suis privé de sa compagnie, j'entends de sa vraie compagnie car je pourrais être avec lui, ou pas, ce qui est en jeu est qu'il me fasse confiance, ce qu'il ne me fait plus depuis cette histoire. Justine, entre autres, a ainsi contribué à cette rupture familiale que mon père, dans ses dernières volontés, ne voulait pas qu'elle puisse survenir.

## Pièces complémentaires post-dépôt du recours :

### 1.Synthèse de mes moyens relatifs au recours pour excès de pouvoir contre l'acte administratif d'internement contre mon gré – 17/5/2022

Cette lettre prendra la forme d'un clair appel au secours : j'ai été transféré dans un nouveau service dans lequel les internés présentent des troubles qui me paraissent plus nocifs encore que dans le précédent : j'ai vu des regards vindicatifs ~~typiques du pervers narcissique~~<sup>1841</sup> lesquels m'ont blessé, j'ai entendu un individu atteint du syndrome de la tourette parler (il répétait « antisémite » en boucle), et j'ai vu une foule d'individus passifs dans l'attente de je ne sais quoi.

Je constate plus encore le déséquilibre entre ma personnalité profonde et le profil-type de la personne hospitalisée au service psychiatrique de l'EPSAN de « Cronembourg » (je ne sais comment l'orthographe, je n'ai pu lire ce mot nulle part, je m'excuse pour cette imprécision).

Je n'ai jamais fait un usage de ma liberté qui ne puisse mériter un tel internement chez des fous de la sorte tandis que la Convention européenne<sup>1842</sup> me garantit des droits, notamment celui à l'intégrité physique et morale<sup>1843</sup>. Ce droit est fondamentalement bafoué ne serait-ce que par ma présence en ces lieux, même reclus dans ma chambre d'interne.

L'acte administratif médical, et donc de nature mixte, pris à mon encontre méprend purement et simplement l'intégrité de ma sphère subjective laquelle s'avère être violée ne serait-ce que par le regard d'un homme animé d'une violente intention de vengeance à l'égard de n'importe qui alors que je ne veux le mal de personne<sup>1844</sup>. Je réitère que je n'ai rien à faire en cet endroit. Je ne me reconnais en personne, de même que je ne suis ni schizophrène, ni bipolaire, ni paranoïaque, ni atteint par quelque trouble psychiatrique que ce soit.

Je suis tout simplement dans le rationnel tout le temps, et c'est ce que les médecins psychiatres me reprochent en raison de leur égo surdimensionné et donc intouchable. Les conséquences de leur acte administratif sont totalement disproportionnées par rapport à mes intentions uniquement défensives lesquelles sont légitimes en raison du fait que l'internement en service psychiatrique me fait du mal.

Je vous prie de bien vouloir entendre mon appel à l'aide désespéré et de rendre un jugement favorable à ma requête en annulant l'acte administratif litigieux et à me laisser retrouver ma liberté inoffensive pour tous. J'ai besoin de pleurer et je ne peux le faire en ces lieux où manifestement, chaque geste est épié et retourné contre vous pour vous prouver que vous êtes fou<sup>1845</sup>.

---

1841N'importe quoi.

1842 Laquelle à valeur constitutionnelle, directement selon la Cour européenne elle-même (cf CrEDH, GC, 30/3/1995, Loizidou c/ Turquie) et indirectement selon la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE, avis 2/13, 18/12/2014), mais cela étant par un raisonnement plus complexe dont je ne peux faire l'étalage en mon état (j'ai pris mes médicaments qui me déraisonnent en écrivant ces quelques lignes).

1843 Voir notamment CrEDH, 1980, Dudgeon c/ Royaume-Uni.

1844 A posteriori, je sais qu'en réalité, c'est plus le contexte qui m'a fait avoir une telle interprétation des regards. Mais cela démontre bien un réel apeurement provoqué par une situation d'injustice additionnée à un internement dans un endroit intrinsèquement effrayant, tout en sachant qu'il s'agissait pour moi d'une hantise toute personnelle que de côtoyer ce monde-ci.

1845 Paradoxalement, au moment où j'avais écrit ces lignes, je n'avais pas encore lu le compte-rendu médical lequel contient justement des remarques de la part du corps médical lequel commente parfois la moindre interaction tenue avec celui-ci. A la lecture de ces commentaires, j'avais été choqué par le fait que des contre-vérités y soient inscrites, ce qui démontre a posteriori ces lignes qui étaient audacieuses au moment où elles étaient écrites, il est vrai.

## Synthèse complémentaire de mon point de vue sur l'article L3211-3 du CSP et le diagnostic hâtif de mon érotomanie suite à ma rencontre avec les médecins psychiatres du 18/5/2022

En la matinée de ce Mercredi 18/5/2022, j'ai eu l'honneur de rencontrer les médecins psychiatres du service psychiatrique de Cronenbourg de l'EPSAN, docteur Khun, docteur Walter et docteur Gardelle. L'échange s'est concentré entre les mains de docteur Walter et de moi-même. Nous avons principalement échangé à propos des détails procéduraux à venir concernant le juge de la liberté et des détentions (JLD) et à propos de l'histoire ayant abouti à ma présence en ces lieux. Enfin, la docteur Walter m'a notifié de leur nouveau diagnostic me concernant, à savoir que je serai atteint par quelque trouble psychiatrique érotomaniaque. Je me suis directement empressé de contester leur évaluation en précisant que l'amour moderne ne peut que se présenter sous la forme de deux anneaux borroméens<sup>1846</sup> et que cet amour moderne, c'est, entre autres, celui que m'inspire Justine. Je souhaite trancher d'emblée la question relative à la grande question sous-jacente à mon propos : qui de Justine ou de moi-même devrais-je faire passer en premier dans le cas d'une éventuelle relation entre elle et moi, avec Justine ou avec n'importe quelle autre personne que j'aime ou que j'ai la sensation d'aimer ? Moi-même car j'ai trop de belles choses à découvrir encore pour m'en priver uniquement parce qu'une personne se situe trop dans l'obscurité pour ne pas percevoir la luminosité de mes raisonnements, de mes mélodies à la guitare basse, de mes écrits philosophiques, etc<sup>1847</sup>. Cependant, je privilégierais ma propre personne même si je sais, car j'en ai la conviction empirique profonde<sup>1848</sup>, que l'union de nos volontés, à Justine et moi serait plus belle encore que ma simple existence solitaire ou avec une autre âme amoureuse qui coïnciderait moins bien avec la mienne. Ces propos, ce sont ceux que j'ai tenu devant les médecins psychiatres ce matin-même.

J'ai fait quelques recherches sur le trouble érotomaniaque<sup>1849</sup>. Ainsi, je retrouve ce que la docteur Walter a dit concernant ce trouble : il s'agit selon elle d'une « fixation irrationnelle sur un individu ». En effet, dans la vidéo n°2, le terme de « délire » est souvent employé pour marquer le point de départ de la phase n°1 maniaque de l'érotomanie. J'ai pu dans la présente requête parler de mes « exaltations romantiques ». On pourrait rapprocher cela d'une forme de délire, cependant j'aimerais rappeler qu'il s'avère nécessaire de distinguer l'exaltation romantique liée à ma personnalité d'INFJ qui a naturellement des intuitions<sup>18501851</sup> de cette forme de délire propre à

---

1846 Un document précisant schématiquement ce point sera joint à la présente synthèse afin d'explicitier ce point.

1847 Je tire ce raisonnement d'un grand film réinterprété à l'aune de mon histoire, film qui s'intitule l'Hôtel du Nord, de Marcel Carné, sorti en 1938, ainsi que de la primauté de l'esprit moderne sur l'esprit des anciens, pour recouper la distinction posée par B. Constant. J'aimerais citer l'ouvrage de Jacques Chevallier sur le post-modernisme, paru en 2017, pour prolonger cette réflexion sur la qualification de notre époque et donc, de son amour, en l'occurrence institutionnalisé puisque l'on m'envoie chez les fous en raison de mon amour pour Justine.

1848 Empirique signifie pour moi " qu'une chose est fondée sur des faits réels et concrets et non illusoire et abstraits".

1849 Voici mes sources : <https://www.youtube.com/watch?v=N1gDLQaE31A> (vidéo n°1);

<https://www.youtube.com/watch?v=b-qULycWyJQ> (vidéo n°2).

1850 Pour comprendre la note suivante, il faut savoir que j'ai initialement envoyé ce document avec deux prises de notes légèrement différentes sur les INFJ. Ces prises de notes sont extraites dans la version publiée et remplacées par le document attestant que je suis INFJ. Ces notes seront réintroduites dans le pan-ouvrage dans la deuxième dissertation auto-médicale et sont donc virtuellement rattachées à ce document.

1851 Je renvoie ici vers le document INFJ 1 et non INFJ 2. Je renvoie uniquement vers ce premier document car ce second constitue une sorte de faible protection que je me suis créé" tout simplement car j'ai eu peur de dévoiler aux médecins psychiatres mes phases intuitives consistant en l'apparition d'images mentales, provenant de mon subconscient et se révélant à ma conscience comme par magie, alors qu'il s'agit de mon fonctionnement naturel en tant que bon INFJ. J'ai depuis fait le choix de l'honnêteté et de la transparence absolues d'où le fait que le document sur les INFJ soient en double : il s'agit en quelque sorte d'une forme d'auto-dénonciation, d'une forme de protection contre-productive que j'ai essayé de me construire par peur de l'avis des psychiatres, que je ne crains

l'érotomaniaque. En effet, je ne vis dans aucun délire dans la mesure où mes raisonnements s'appuient toujours sur des phrases prononcées soit par moi, soit par Justine, soit par quelque réalisateur, soit quelque professeur, ou n'importe quelle autre forme d'ancrage rationnel ou empirique<sup>1852</sup>. En revanche, j'ai effectivement vécu quelques rares moments d'exaltation romantique (deux) suite aux moments échangés avec Justine (mes deux images mentales précédemment décrites), cependant, cela ne m'empêche pas d'être lucide de façon permanente<sup>1853</sup> sur le rejet qu'elle m'a littéralement et plusieurs fois répété. Sur ce point, je me réfère à Philippe Hiebel, mon père de cœur et mon père de la vie qui m'a enseigné que dans la vie, il faut toujours prévoir le pire et le meilleur des scénarios possibles. Ainsi, ai-je signalé à plusieurs égards, notamment ce matin, qu'il était possible que Justine continue de me rejeter, tout comme je n'exclus pas la possibilité qu'elle me rejoigne un jour, plus tard, que je me serai remis de mes présentes blessures causées par mon séjour dans cet hôpital psychiatrique. Dès lors, je ne peux que me distinguer d'emblée de l'érotomane lequel demeure coincé dans son délire, là où à l'inverse, je sais que le futur est ouvert à toute une arborescence de possibilités. Empiriquement d'ailleurs, je sais que mes prévisions ne sont que rarement vérifiées<sup>1854</sup>, aussi improviserais-je comme je l'ai toujours fait. Dès lors, Je ne me reconnais guère dans la description faite de cette première phase (**érotomaniaque**) en raison de ma lucidité sur ma situation ainsi que sur la possibilité que Justine puisse encore me rejeter.

La vidéo n°2 contient encore quelques enseignements concernant le fait qu'il soit possible de traverser une phase d'érotomanie dépitée du fait de la dépression que provoque ce même rejet de l'être aimé. En ce qui me concerne, je n'éprouve aucun ressentiment à l'égard de Justine. Je ne ressens que du mal-être lié au fait que je sois dans un milieu hautement anxigène car je suis en présence de crevures qui me montrent leur verge dès que ça leur chante<sup>1855</sup>, qui ont le regard qui brûlent<sup>1856</sup> ou qui ont quelque folie sans fond<sup>1857</sup>. La vidéo n°2 évoque encore la possibilité d'une troisième phase relative au passage, par l'érotomaniaque, de l'amour à la haine. Je n'éprouve toutefois aucune vindicte à l'égard de Justine, même si je suis interné à l'hôpital psychiatrique à cause de mon amour pour elle, et espère n'en jamais ressentir à l'avenir. Dès lors, ces vidéos décrivent un trouble qui ne saurait me correspondre, en l'intégralité de ses éléments : Il y est dit que l'érotomane fonde son « amour »<sup>1858</sup> sur un délire, c'est-à-dire sur une virtualisation du réel, là où

---

plus de contredire ouvertement désormais. C'est d'ailleurs l'objet de la présente synthèse.

1852 Mon système de fonctionnement de base, en-deça de ma pensée introvertie (3ème fonction de l'INFJ), c'est, sur un plan plus personnel, le *melting-pot* : je papillonne intellectuellement entre les propos de tous et en opère une synthèse, soit un arbitrage cohérent selon la possibilité la plus probable et/ou rationnelle qui puisse être, sacrifiant ainsi les pensées erronées et les erreurs d'autrui sur l'autel de l'oubli en les distinguant du Vrai par l'usage du sceau de la vérité lequel anime l'intégralité de mes démarches (je renvoie ici à l'introduction de ma requête).

1853 À l'exception de ces deux exceptionnelles phases d'exaltation romantique que je n'ai plus expérimenté depuis ce fameux dimanche 8/5/2022.

1854 Je me souviens d'une exception. A 9 ans dans la cour de récréation de l'école privée Sainte-Croix de Lavaur dans le Tarn (81), j'avais prévu le pire scénario familial me concernant, à savoir que mon père puisse mourir, sans savoir ni comment ni pourquoi. Alors me suis-je dit que je conserverai tristement son souvenir toute ma vie. C'est d'ailleurs le point où j'en suis aujourd'hui : la mort de mon père constitue ma faille éternelle bien que je puisse en parler ouvertement sans aucune forme de pudeur. Juste, parfois, j'y pense et je pleure, mais je ne pense pas que cela soit malsain, bien au contraire, il ne s'agit là que de ma première juste intuition.

1855 Ainsi, est-ce ce que Cyriac a fait dans le précédent service de Brumath lors du repas de midi du 15 ou du 16/5/2022.

1856 Je renvoie ici à ma synthèse complémentaire du 17/5/2022 dans la soirée.

1857 ~~J'ai l'impression d'avoir reconnu le même regard qui brûle en regardant furtivement dans les yeux une autre personne, après avoir rencontré Pétro la matin du mercredi 18/5/2022, un autre interné du service qui a un cancer du foie, et qui serait, selon ses dires, neutralisé par la médecine.~~ Je ne me souviens pas de cela, en revanche je me souviens d'un autre interné, Ali qui faisait du prosélytisme coranique auprès des autres personnes hospitalisées, et qui l'a fait par trois reprises au moins avec moi. La dernière fois qu'il avait ainsi procédé, j'étais franchement atteint dans ma chair par ses paroles.

1858 Lequel me paraît plus artificiel que naturel car involontairement mal intentionné puisque non respectueux de la volonté de l'être aimé, ce qui ne correspond guère à ma démarche.

personnellement je le fonde sur une sensation physique<sup>1859</sup> et sur une expérience commune<sup>1860</sup>. Par ailleurs, contrairement à l'érotomane, je ne saurais dire si Justine m'aime ou non<sup>1861</sup>. Les propos qu'elle m'a jusque-là tenu ne me permettent pas d'avoir une conviction profonde sur le sujet. Dès lors, je laisse Justine trancher sur ce point sur lequel je ne saurais me prononcer, point qui n'est, de surcroît, pas nécessaire à la résolution de la présente affaire. Sur le plan temporel, le délire érotomaniaque est censé durer plusieurs années, là où personnellement je parle d'un amour qui s'est dévoilé de façon soudaine qui ne s'étale que sur quelques jours. L'érotomane serait ainsi bloqué sur son amour sur une longue plage temporelle là où personnellement le mien est actuellement largement mis en suspend par le fait que je sois dans un milieu suffisamment anxiogène pour mettre ma vie en danger (je reviens aux éléments énoncés au premier paragraphe du présent document). Je n'ai pas de plan pour obtenir son amour contrairement à l'érotomane<sup>1862</sup>. Le simple fait que j'aie pu échanger avec les médecins psychiatres, démontre que contrairement à l'érotomane, il est possible de discuter avec moi, dans la mesure où je suis capable d'auto-critique et que certains jugements posés par autrui peuvent s'avérer bénéfiques pour moi, ainsi en est-il parfois avec Philippe. Comme précédemment démontré, je n'harcèle nullement Justine<sup>1863</sup> et ne suis nullement prisonnier de la représentation que je me fais d'elle en ce que je suis capable d'auto-critique.

D'ailleurs cet élément fait le lien avec la vidéo n°1 car si je ne correspond pas totalement au paradigme érotomaniaque, j'en partage toutefois certains éléments. En effet, j'ai en moi une faille narcissique<sup>1864</sup> évidente : celle de la mort de mon père (c'est pour cette raison que je vous ai précédemment évoqué le souvenir relatif à l'anticipation de la mort de mon père quand j'avais 9 ans). En effet, j'ai parfois du mal à poser des limites<sup>1865</sup>, cependant, durant mon séjour à Cronenbourg, j'ai appris à en poser plus et plus souvent, de façon plus pertinente et non offensante pour l'autre. En effet, j'ai longtemps vécu dans ma réalité auto-centrée mais comme j'ai pu le répéter encore ce matin auprès des médecins psychiatres, je vis actuellement une succession de révolutions intérieures dont la première d'entre elles est de m'ouvrir à mes propres sensations corporelles et émotions. Celle que je vis actuellement consiste à m'ouvrir à celle des autres. En effet, la relation d'amour que j'entretiens avec Justine est non-réciproque, mais ainsi n'en était-il pas de notre amitié<sup>1866</sup>.

---

1859 Quand je me suis retrouvé avec Justine au parc de la citadelle, le dimanche 8/5/2022, mon coeur s'est mis à battre comme jamais il n'avait battu auparavant. La concordance de cette sensation physique et de ces intuitions et de tout le reste de mes souvenirs me font dire que c'est Justine la femme de ma vie. Je referme la possibilité d'une sur-interprétation d'une multiplicité de détail propre à l'érotomaniaque car tous les éléments rationnels comme "irrationnels" (mes exaltations romantiques) soutiennent ce point de vue alors que le propre de l'érotomane est de faire la même chose à partir de souvenirs bien moins substantiels que ceux que je mentionne.

1860 J'ai dit à Justine elle-même il y plus d'un mois de cela qu'elle "transforme les secondes en or" et qu'elle est toujours dans le "rire" et la "joie". Tous nos moments ont été intenses. Tous n'ont pas été heureux mais ils ont toujours été intenses en leur façon. C'est Justine qui intensifie le réel. Elle est une "caisse de résonance" pour reprendre ses dires (elle m'a dit cela suite au partiel du second semestre de droit international public approfondi). Je rajouterai simplement "émotionnelle" et "intellectuelle" à caisse de résonance. En effet, nos échanges avec Justine ont toujours été marqués par son regard aiguisé sur le plan universitaire, juridique et surtout humain.

1861 A posteriori, il semble étonnant que je n'aie pas clairement posé le fait qu'elle ne m'aime pas alors que c'est pourtant évident : si elle m'avait aimé, je ne me serais jamais retrouvé dans cet endroit. Je crois constater ma lenteur intellectuelle sociale en l'occurrence, lenteur tempérée par le fait que l'hospitalisation psychiatrique constitue un facteur contextuel largement explicatif du fait que mes facultés de raisonnement soient légèrement atteintes.

1862 Le plan de l'érotomane peut par exemple consister en une forme de mimétisme comportemental, là où personnellement j'estime plutôt être un créateur-improvisateur de normes, ainsi que le démontre la présente synthèse et la présente requête portant sur un droit d'aimer pourtant jamais invoqué devant une quelconque juridiction.

1863 A posteriori, ce qu'il faut bien voir c'est que je suis allé en cours pendant deux mois et que nous n'avons pas échangé une parole, ce qui démonte d'autant plus le diagnostic de l'érotomanie me concernant.

1864 Pour être honnête, je ne sais toujours pas ce que cela désigne, même avec un an de recul : je maniais des concepts que je ne connaissais pas.

1865 Du fait de mon passé familial chaotique.

En somme, ma conclusion personnelle est telle que je ne saurais croire que je suis un érotomane dans la mesure où fondamentalement, mon raisonnement s'ancre toujours dans le monde physico-empirique<sup>1867</sup> et non dans une réalité intellectuelo-abstraite qui n'aurait de sens que pour moi. Je rappelle que Justine m'a livré tous les éléments dont elle a parlé à cœur ouvert, selon ses propres propos et de même avais-je ressenti qu'elle me parlait effectivement ainsi lors de chaque moment que j'ai eu la chance de passer seul à seul avec elle.

Dès lors, il me faut raisonner sur le plan légal, en tenant considération de la disproportion du diagnostic des médecins psychiatres à mon égard. L'article L3211-3, en son paragraphe premier du code de la santé publique, dispose en effet à cet égard que : « Lorsqu'une personne atteinte de troubles mentaux fait l'objet de soins psychiatriques en application des dispositions des chapitres II et III du présent titre ou est transportée en vue de ces soins, les restrictions à l'exercice de ses libertés individuelles doivent être adaptées, nécessaires et proportionnées à son état mental et à la mise en œuvre du traitement requis. En toutes circonstances, la dignité de la personne doit être respectée et sa réinsertion recherchée ». Or, dans la mesure où les troubles mentaux qui me sont diagnostiqués (bipolarité et érotomanie) sont disproportionnés en raison du simple fait que je sois sain et que je ne présente aucun trouble psychiatrique de quelque ordre que ce soit, la privation de liberté que je subis s'avère elle-même injustifiée et par conséquent, l'acte administratif consistant en une mesure de soins psychiatriques suite à un péril imminent me concernant s'avère, sur le plan des moyens de légalité interne, illégal car négateur de mes droits et en particulier de mon intégrité physique et morale<sup>1868</sup>. Je renvoie donc aux médecins psychiatres l'expression de « délire » car ils ont vu en moi qui suis sain, une personne folle, pour une raison que j'ignore.

---

1866 Je rappelle que je connais Justine depuis le début de l'année universitaire et que nos échanges ont toujours été d'une belle intensité.

1867 C'est assez drôle car je me place aujourd'hui a posteriori et je remarque que je me plaçais déjà dans la perspective du filtre Arendtien.

1868 Je renvoie ici vers la première et précédente synthèse de mes moyens envoyée hier le 17/5/2022.



## Annexes auto-médicales

### Synthèse médico-subjectivologique n°1 : Hugo Genezai, autiste Asperger ?

#### Non-critères ou critères facultatifs :

Existence d'un débat scientifique autour de l'empathie autistique :

Thèses en faveur d'une telle faculté empathique autistique : Le SA serait caractérisé par une incapacité d'inférer des états mentaux chez soi-même ou chez autrui<sup>1869</sup>

Thèses en défaveur d'une telle faculté empathique autistique : <sup>1870</sup> + alexythimie<sup>1871</sup>

Contradiction interne à la conférence de C. Fleury :

D'un côté on a le critère de la pensée autistique visuelle et d'un autre, on a l'idée d'une approche métonymique consistant à prendre un détail pour le tout et à ne pas pouvoir dresser un tableau d'ensemble.

Contradiction sur le terrain de l'ouverture à autrui :

D'un côté, on a l'ouvrage de T. Attwood selon lequel les autistes sont capables de monologues interminables sur les sujets qui les passionnent<sup>1872</sup> et d'un autre, le critère B)1)d) de la classification SIM 10 selon laquelle : d) la personne possiblement autiste en question ne cherche pas spontanément à partager son plaisir, ses intérêts, ou ses succès avec d'autres personnes (par exemple, ne cherche pas à montrer, à apporter ou à pointer à autrui des objets qui l'intéressent).

Attachement aux règles morales<sup>1873</sup> (Difficile de définir ce que sont les règles morales...).

Maladresse motrice (facultatif) : seuls 50 à 60 % des adultes sont présentement des problèmes de coordination des mouvements<sup>1874</sup>.

Les personnes autistes présentent des anomalies cérébrales dans la zone du cervelet<sup>1875</sup> (impossible de s'auto-diagnostiquer un dysfonctionnement cérébelleux).

40 % des enfants autistes, asperger inclus, ont des anomalies de la sensibilité sensorielle (cela ne concerne donc même pas la majorité d'entre eux et ne saurait donc être retenu comme un critère)<sup>1876</sup>.

Le syndrome d'asperger se situe sur un continuum sans rupture qui se dissout à son extrême dans la normalité. Ces enfants présentent alors l'ombre du syndrome<sup>1877</sup> (Cet ombre extrême du syndrome reste à définir...).

Auto-diagnostic négatif : combinaison sources haut potentiel intellectuel (HPI) / haut potentiel émotionnel (HPI) / Syndrome d'Asperger (SA) / classification du MBTI (INFJ)

Critères psychologiques objectifs (renvoi aux sources informatives philosophiques et psychologiques à structuration scientifique) :

Difficultés à jouer avec les autres enfants<sup>1878</sup>.

**Moi c'était tout l'inverse : je ne faisais que jouer avec les autres.**

---

1869 Conférence de C. Fleury, 21/2/2018, Le Syndrome d'asperger, ce qu'il dit du sujet, chaire de philosophie à l'hôpital ; Classification des signes cliniques du Syndrome d'Asperger de Lorna Wing (1983).

1870 Cf ouvrage de Noel Winderling \*

1871 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #3 – Les autistes ont-ils de l'empathie ?

1872 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.171-173.

1873 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.128.

1874 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.78.

1875 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.84.

1876 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.99.

1877 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.112.

1878 Classification australienne du Syndrome d'Asperger, critère A.

Difficultés métacognitives pour le SA<sup>1879</sup>.

Pour le HPI, c'est l'inverse, tendance à l'intellectualisation des émotions, soit à la métacognition<sup>1880</sup>

En ce qui me concerne, on a déjà pu me dire que j'intellectualisais mes émotions et je crois effectivement qu'il s'agit d'un mécanisme automatique pour moi.

Le SA est plutôt décrit comme ayant une curiosité verticale (soit unithématique) tandis que le HPI est réputé avoir une curiosité horizontale (pluri-thématique)<sup>1881</sup>.

En ce qui me concerne, j'ai l'impression qu'au fur et à mesure de ma croissance je me suis de plus en plus ouvert à des sujets différents en commençant par des sujets très peu nombreux (jeux vidéos enfant) pour finir en m'intéressant au monde entier (aujourd'hui pour l'écriture de mon bouquin, je m'intéresse tant à des thèses sur la chasse en Afrique qu'à des ouvrages sur les critères permettant de définir ce qu'est un pervers narcissique).

Sur le terrain de l'hypersensibilité : altérations notables des perceptions auditives, visuelles ou sensibles.

Auto-diagnostic positif : combinaison sources haut potentiel intellectuel (HPI) / haut potentiel émotionnel (HPI) / Syndrome d'Asperger (SA ou « aspie ») / classification du MBTI (INFJ)

Critères psychiatriques objectifs (renvoi aux classifications internationales des troubles psychiatriques)

SIM 10 – F.84.5 – syndrome d'asperger :

A. Absence de tout retard général, cliniquement significatif, du langage (versant expressif ou réceptif), ou du développement cognitif. L'acquisition de mots isolés vers l'âge de 2 ans ou avant et l'utilisation de phrases communicatives à l'âge de 3 ans ou avant sont nécessaires au diagnostic.

Ma mère confirme une telle absence de retard : fluidité communicationnelle avant 3 ans et premiers mots avant 1 an.

B.1) Altérations qualitatives des interactions sociales réciproques, manifestes dans au moins deux des domaines suivants :

a) Absence d'utilisation adéquate des interactions du contact oculaire, de l'expression faciale, de l'attitude corporelle et de la gestualité pour réguler les interactions sociale.

Quasiment tout le temps, visage neutre, soit absence de réaction émotionnelle et regard exclusivement fixé sur la personne avec laquelle je parle.

b) Incapacité à développer (de manière correspondante à l'âge mental et bien qu'il existe de nombreuses occasions) des relations avec des pairs, impliquant un partage mutuel d'intérêts, d'activités et d'émotions,

Je ne remplis pas ce critère si je considère que j'ai toujours réussi à avoir des bribes de relations avec les autres personnes de mon âge par le biais des jeux (billes et touche-touche à l'école, jeux-vidéos au collège, baby-foot au lycée). Toutefois, en dehors de ce cadre, toute discussion prenait très rapidement fin de telle sorte qu'en réalité des vraies discussions, je n'en avais que très peu, ce qui allait même à ce que j'opère auprès de ma famille sur le mode de la ventouse sociale.

---

1879 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #10 – Autisme/Asperger et relations amoureuses.

1880 Cf ouvrage P. Michelon\*

1881 Chaîne youtube Une psy à la maison, 2019, Comparaison entre autiste asperger et surdoué.

c) Manque de réciprocité socio-émotionnelle se traduisant par une réponse altérée ou déviante aux émotions d'autrui, ou manque de modulation du comportement selon le contexte social ou faible intégration des comportements sociaux, émotionnels, et communicatifs

rejoint le point B.1)a).

B.2) Altérations qualitatives de la communication, manifestes dans au moins un des domaines suivants :

b) Incapacité relative à engager ou à maintenir une conversation comportant un échange réciproque avec d'autres personnes (quel que soit le niveau de langage atteint)

Ce point rejoint le point B.1)b) à mon sens.

c) Usage stéréotypé et répétitif du langage ou utilisation idiosyncrasique de mots ou de phrases

communication sur un mode écholalique consistant à répéter ce que j'entendais à droite ou à gauche et qui me semblait pertinent dans une autre situation.

d) Absence de jeu de « faire semblant », varié et spontané, ou, dans le jeune âge, absence de jeu d'imitation sociale

A mes 10 ans, il y a eu un changement notable dans la cour de récréation, à savoir que la majorité de mes copains de l'année précédentes ne voulaient plus jouer à touche-touche alors que moi si : ils discutaient entre eux, ce qui correspond à mon sens à ce « jeu d'imitation sociale ». Je n'ai probablement toujours pas franchi ce cap puisque même en Master 1 plusieurs personnes de la promotion m'ont rejeté dans des situations propres à rappeler un tel jeu. La majeure partie de la promotion (ce propos m'a été rapporté) me considère comme un « ovni social ».

B. 3) Caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des activités, manifeste dans au moins un des domaines suivants :

a) Préoccupation marquée pour un ou plusieurs centres d'intérêt stéréotypés et restreints, anormaux par leur contenu ou leur focalisation ; ou présence d'un ou de plusieurs intérêts qui sont anormaux par leur intensité ou leur caractère limité, mais non par leur contenu ou leur focalisation

ce point rejoint à nouveau le point B.1)b).

C. Caractère inhabituellement intense et limité des intérêts ou caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des activités (mêmes critères que pour l'autisme, mais les maniérismes moteurs ou les préoccupations pour certaines parties d'un objet ou pour des éléments non fonctionnels de matériels de jeu sont moins fréquents).

De façon transversale, le jeu sous toutes ses formes représente pour moi une forme d'intérêt spécifique (même les études universitaires le sont pour moi), ce qui implique une répétition dans la pratique de ces différents jeux et donc un comportement stéréotypé dans la mesure où sa pratique aboutit à l'adoption de routines.

D. Le trouble n'est pas attribuable à d'autres variétés de trouble envahissant du développement, à une schizophrénie simple (F20.6), à un trouble schizotypique (F21), à un trouble obsessionnel-compulsif (F42.-), à une personnalité anankastique (F60.5), à un trouble réactionnel de l'attachement de l'enfance (F94.1), à un trouble de l'attachement de l'enfance, avec désinhibition (F94.2).

Critère D du diagnostic différentiel non rempli.

DSM IV<sup>1882</sup> :

Critère B :

b) une difficulté à développer des relations amicales appropriées selon leur niveau de développement ;

A en juger par le nombre très très peu élevé d'amis/potes/connaissances figurant dans mon réseau social, je pense remplir un tel critère.

critère C :

Profondes difficultés à communiquer qui peuvent se manifester selon plusieurs modalités. La plus commune est la difficulté qu'ils ont à engager et à maintenir une conversation.

Pendant tout le lycée, j'étais incapable d'engager et de maintenir une discussion avec mes camarades de classe. J'ai vécu 3 ans de traversée silencieuse de désert social aride.

Critère E :

mouvements moteurs maladroits. Leur posture et leur démarche semblent bizarres. Plusieurs ont des difficultés à effectuer des activités qui demandent des habiletés motrices comme l'écriture ou le dessin

Je ne sais pas si c'est propre aux autistes asperger mais je suis archi-nul en dessin.

Critère F :

a) des préoccupations anormales par leur intensité ou leur rigueur pour un ou plusieurs intérêts stéréotypés ;

En quatrième, j'ai découvert le jeu League Of Legends. J'ai pu y jouer des journées entières. Encore aujourd'hui, je regarde des vidéos de personnes en train de jouer à ce jeu pendant des heures sans me lasser et je pourrais sans doute encore passer des journées entières à regarder de telles vidéos.

b) une adhésion apparemment inflexible à des routines ou des rituels non fonctionnels ;

Depuis mon enfance, les écrans avant de dormir c'est impossible de faire sans. Enfant, je mentais et resquillait toujours pour l'avoir sous l'oreiller pour jouer jusqu'à l'épuisement. Ce rituel me suit encore aujourd'hui même si depuis peu j'ai l'impression que j'arrive un peu plus à le contrôler.

Critères de Gillberg et Gillberg (1989)<sup>1883</sup> :

Egocentrisme extrême :

Critère rempli : de nombreux souvenirs-reproches d'un tel mode de fonctionnement me reviennent

Intérêts restreints : exclusion de toute autre activité.

Sur le côté obsessionnel, à chaque époque de ma vie, j'ai toujours dédié tout mon temps libre à l'intérêt du moment. Les jeux vidéos m'ont particulièrement obsédé à un tel point qu'en seconde, à la moindre heure de cours de libre, je pouvais courir jusque chez moi pour faire une partie pour revenir en cours après en courant toujours. Sur le côté savoir plus mécanique que réfléchi,

savoir plus mécanique que réfléchi et tendance à classer les informations en créant des classements rigoureux.

Je pense que la lecture de l'une de mes copies universitaires permet de constater ce point (renvoi à une de mes copies). Sur l'aspect classement rigoureux, je pense que l'ensemble de mes fiches de révision démontrent cet attrait pour le

1882 Poirier, N. & Forget, J. (1998). Les critères diagnostiques de l'autisme et du syndrome d'Asperger : similitudes et différences. Santé mentale au Québec, 23(1), 130-148

1883 Cf T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.171-172.

classement, étant précisé qu'elles ressemblent majoritairement au présent document.

Adhésion à des routines appliquées à soi-même.

Les routines sont à mon sens indispensable à la survie de tout étudiant en milieu universitaire étant donné le niveau d'exigence propre à ce milieu. D'une façon globale, je crois que le milieu scolaire est extrêmement routinier...

Critères de Szatmari, Bremner et Nagy (1989)<sup>1884</sup>.

Solitude : pas d'amis proches ; évite les autres ; est solitaire.

Ces trois critères sont remplis : je dirai même que ma propre famille est très éloignée de moi à l'exception de ma mère. J'évite les autres dans la mesure où je reste la plupart du temps cloîtré dans ma chambre à travailler. Je suis également très solitaire et n'ai jamais hésité à couper des relations sociales et ce de façon cyclique depuis très jeune et je me rappellerai toujours de cette sensation physique que procure les vents de la solitude lycéenne.

Altération de l'interaction sociale : approche d'autrui maladroite.

Cet élément est littéralement ressorti du compte-rendu médecin psychiatre m'ayant rencontré lors de mon passage aux urgences psychiatriques de l'hôpital de Strasbourg le 12/5/2022.

Communication non-verbale : gestes amples et maladroits

En effet, on me reproche encore aujourd'hui le fait d'être physiquement trop expansif, ce qui est en général valable lorsque je suis content (je ne mesure alors pas l'amplitude de mes gestes).

Langage inhabituel : usage stéréotypé et répétitif du langage ; difficulté à équilibrer le volume de sa prise de parole.

J'ai une singulière tendance effectivement à répéter les mêmes idées dans différentes discussions. En règle générale, dès lors qu'il m'est possible de parler de mes sujets de prédilection, je deviens un moulin à parole tandis que dans le reste des cas, j'ai du mal à trouver ma place dans les discussions.

Critères de C. Gray et de T. Attwood<sup>1885</sup>.

Critère A : des avantages qualitatifs dans les interactions sociales :

La relation avec les pairs est caractérisée par une loyauté absolue et le fait d'être totalement digne de confiance

J'ai effectivement tendance à tout donner gratuitement à ceux que j'estime faire partie de mes amis même si cela s'avère toujours temporaire

Trouble panique = trouble mental<sup>1886</sup> => pbr définition ?

Cf épisode novembre ?

Critères psychologiques objectifs (renvoi aux sources informatives philosophiques et psychologiques à structuration scientifique) :

Distinction Langage direct (SA) / langage indirect (neurotypique (NT))<sup>1887</sup> qui renvoie tout autant à l'idée de sincérité transparente<sup>1888</sup> propre à la structure communicationnelle « littérale » des aspie, qu'au fait que « le faire semblant est impossible dans l'autisme »<sup>1889</sup>.

1884 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.172-173.

1885 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.176-178.

1886 Chaîne youtube Merci madame, Vivre avec le syndrome d'asperger, cosmopolitan, F. Mendez.

1887 Conférence de J. Schovanec, 2018, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation pour l'autisme au MAIF social club.

1888 Cf T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.\*

1889 Conférence de C. Fleury, 21/2/2018, Le Syndrome d'asperger, ce qu'il dit du sujet, chaire de philosophie à l'hôpital.

Vient contredire la théorie du faux self inhérente aux personnalités HPI<sup>1890</sup> => donc pas un critère ?

En effet, dans mon cas, le principe de toute communication c'est la franchise directe premier degré, sans aucune stratégie sociale sous-jacente. Par exception, il a pu m'arriver de mentir, et ce même très tôt, par exemple pour cacher la console de jeu sous l'oreiller pour pouvoir y jouer toute la nuit. Ces mensonges n'ont jamais porté que sur des intérêts mineurs. J'émet une réserve toutefois car il n'est pas impossible que j'ai tellement honte de certains mensonges que j'ai les aie refoulés.

Sur le terrain des valeurs, la loyauté est dite cruciale dans le mode opératoire relationnel des autistes<sup>1891</sup>.

Intéressant on a ici l'inverse pour les INFJ si l'on se réfère à l'ouvrage de L. Sepala et en même temps le truc avec le diagramme w6 est le modèle de la loyauté donc contradiction interne à (les émotions ne sont pas loyales disons plutôt => loyauté émotionnelle = non-sens (cf film ce que l'on dit, ce que l'on fait).

En effet, la loyauté c'est une valeur clef dans mon paradigme moral, comme le démontre mon passé familial.

Le sens des mots a une importance fondamentale pour les aspie<sup>1892</sup>.

En effet, je pense être caractérisé par un besoin de justesse terminologique cependant, cela peut s'expliquer par mon cursus universitaire en Droit qui requiert une telle précision dans l'emploi des termes.

Les autistes auraient une pensée visuelle à l'instar de Temple Grandin<sup>1893</sup>.

En effet, J'ai souvent cette phase où au cours d'une session de travail ou lors d'une discussion, des schémas (en 3D parfois) se construisent tout seul dans mon champ imaginaire et tendent à se complexifier jusqu'à ce que cette même complexité ne les fassent s'écrouler tout seul.

Fonctionnement comportemental selon un mode manichéen : hyper-intérêt ou hypo-concentration par exemple qui rejoint l'idée de « vivre intense » et de « bouclier inattentionnel »<sup>1894</sup>.

En effet, les phases d'inattention lors de conversations familiales par exemple sont quasi-quotidiennes.

Identité adhésive<sup>1895</sup> + noel winderling th des dimensions + être une éponge (HPI)

En effet, je sais avoir longtemps fonctionné sur le mode écholalique du papillonnage social, répétant ce que j'ai pu entendre de sorte à me réfugier derrière la véracité que j'attribue à un propos tenu par une autre personne.

Dépendance émotionnelle au détail qui peut dans le pire des cas aboutir à des conduites paranoïaques.

En effet, j'ai pendant les cinq premiers jours du mois de Novembre 2022 traversé une telle période en raison d'un détail jurisprudentiel surinterprété, bien que d'origine rationnelle (arrêt ligua van mocke réinterprété sauce nietzschéenne).

---

1890 Cf ouvrage P. Michelon\*

1891 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #5 – Le diagnostic d'autisme/Asperger : comment ça se passe ?

1892 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #5 – Le diagnostic d'autisme/Asperger : comment ça se passe ?

1893 Conférence de C. Fleury, 21/2/2018, Le Syndrome d'asperger, ce qu'il dit du sujet, chaire de philosophie à l'hôpital.

1894 Noel winderling\*

1895 Conférence de C. Fleury, 21/2/2018, Le Syndrome d'asperger, ce qu'il dit du sujet, chaire de philosophie à l'hôpital.

L'instabilité mentale n'est pas une cause chez les ASPIE d'un trouble mental mais c'est bien au contraire une conséquence de leur différence qui aboutit à du rejet, qui aboutit à de la souffrance, qui aboutit à de l'instabilité mentale<sup>1896</sup>.

Cf INFJ boucle schizoïde\*

En effet, j'aurais tendance à penser que ma vie sociale est entièrement circonscrite dans le modèle social suivant : volonté d'être avec les autres – rejet – désert social – complaisance dans la solitude jusqu'à l'ennui.

Critères empiriques subjectifs :

L'autiste est un anti-conformiste<sup>1897</sup>.

Cela se traduit par des éléments concrets en termes de positionnement politique : je suis anticapitaliste, écologiste à tendance soixante-huitarde, toujours dans les marges sociales, etc.

Le SA est un « handicap invisible » selon une conférencière<sup>1898</sup>.

En effet, dans la mesure où je ne pourrai être véritablement diagnostiqué qu'à mes 24 ans révolus, le fait d'être passé entre les mailles du filet donne du relief à cette expression.

Le SA induit la sensation qu'existent des murs sociaux entre soi et les autres<sup>1899</sup>.

En effet, cette sensation résume de façon transversale plusieurs segments de ma vie.

Mention de fortes capacités de mémorisation<sup>1900</sup>.

En effet, je suis capable de mémoriser des cours entiers d'un jour sur l'autre en vue d'un examen.

Burn out autistique qui ont pour conséquence d'avoir des carrières en pointillés<sup>1901</sup>.

En effet, je n'ai que 24 ans et j'ai déjà 2 années de rupture symbolique avec mon cursus universitaire (cf CV positif). A chaque fois, j'ai traversé des crises rationnelles que je définirai par le fait que la réalité ne correspondait pas aux standards rationnels qui me semblait constituer le minimum en dessous duquel la réalité elle-même n'aurait pas dû tomber.

Les shutdown<sup>1902</sup>, qui correspondent à la situation dans laquelle un aspie est contraint de se replier sur soi sans pouvoir s'ouvrir, Mme Noel-Winderling évoquant à ce propos la notion de « capsule autistique »<sup>1903</sup>.

En effet, suite à une surstimulation sociale (comme les repas de famille), sensorielle (comme le fait de prendre le train), ou intellectuelle (comme un examen universitaire), je suis contraint de faire des siestes qui durent généralement une heure. A noter également que je suis un très gros dormeur (en moyenne 10h par nuit et j'ai notamment traversé des périodes s'étalant sur un mois où la moyenne montait à 12h). A mon sens, ce besoin de sommeil reflète un réel besoin de récupération suite à la fatigue que génère une simple journée.

Problèmes de deadline<sup>1904</sup>.

En effet, je suis systématiquement en retard, notamment pour les devoirs universitaires, pour rendre les copies d'examen, je suis toujours le dernier, etc.

---

1896 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #7 – Peut-on guérir de l'autisme ? (l'autisme n'est pas une maladie)

1897 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #6 – le diagnostic d'autisme : avantages et inconvénients.

1898 Conférence d'Autism'aide 35, 12/12/2014, Le Syndrome d'Asperger vu de l'intérieur, conférencière numéro 3.

1899 Conférence d'Autism'aide 35, 12/12/2014, Le Syndrome d'Asperger vu de l'intérieur, conférencier numéro 2.

1900 Conférence d'Autism'aide 35, 12/12/2014, Le Syndrome d'Asperger vu de l'intérieur, conférencière numéro 1.

1901 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #9 – autisme et travail : pourquoi c'est si compliqué ?

1902 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #1 – L'hypersensibilité

1903 Cf noel winderling\*

1904 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #1 – L'hypersensibilité

Les aspies ne subissent en principe pas l'influence de facteurs extérieurs dans le fait de s'investir dans leur passion<sup>1905</sup>.

En effet, sur ce terrain, à chaque fois que je me suis mis à pratiquer une activité qui me faisait plaisir, toutes les critiques que j'ai pu recevoir ne m'ont jamais empêché de continuer, même lorsqu'elles provenaient des membres de ma famille.

Besoin de réaliser un effort conscient pour changer de plan<sup>1906</sup>, ce qui correspond à une forme de psychorigidité intellectuelle<sup>1907</sup>.

En effet, souvent quand une situation me déplaît et que j'ai une vision logique précise sur celle-ci, j'ai beaucoup de mal à sortir de ma logique intellectuelle, ce qui me donne l'apparence d'être véritablement « lourd » auprès des autres. En réalité, plus je souhaite que la réalité corresponde à ce que je souhaite, plus je peux paraître lourd. Je peux donc à l'inverse être complètement lunaire si je me fous complètement de ce qu'il est en train de se passer dans le réel.

Les aspies ne savent pas contre-manipuler<sup>1908</sup>.

En effet, comme le démontre le point précédent, ma conclusion concernant mon comportement est justement que plus je souhaite que la réalité soit conforme à ce que je souhaite, plus la réalité justement s'en éloigne, ce qui est bien sûr source de souffrance.

Les aspies se prennent de plein fouet les informations<sup>1909</sup> : ces enfants peuvent avoir des difficultés à distinguer la réalité de la fiction, notamment dans des films<sup>1910</sup>.

En effet, sur ce terrain je prendrai un exemple : quand j'avais 9 ans je suis allé voir le film « Je suis une légende » au cinéma. Je n'ai pas pu rester jusqu'à la fin du film (nous avons quitté la salle avant la scène finale lors de laquelle les zombies ne pénètrent la maison du Docteur Neville). Pendant 4 ans, j'avais tellement peur la nuit que les zombies viennent me chercher que je n'en dormais plus la nuit et que je ne pouvais plus dormir seul. J'avais aussi terriblement peur du noir. Seule la présence de quelqu'un me rassurait.

Besoin de solitude<sup>1911</sup>.

En effet, même si ce besoin peut aussi se transformer en une sensation de traversée du désert, la solitude absolue, c'est comme un réflexe pavlovien qui revient dès lors qu'une situation sociale ne me convient pas. Ce besoin de solitude peut aller jusqu'à prendre l'apparence d'une fuite à des centaines de kilomètres pour ne surtout pas avoir à recroiser la personne que je craignais.

L'inadaptation sociale chronique peut provoquer des dépressions<sup>1912</sup>.

En effet, si la dépression se définit par une situation dans laquelle la personne dépressive se renferme sur elle-même et devient incapable de sortir d'une routine inefficace, j'ai traversé un tel épisode lors d'une année passée à Lyon (tentative ratée de réorientation universitaire en deuxième année de sociologie politique à l'université Lumière Lyon II) : après trois mois de cours, j'ai tout lâché pour ne faire que jouer aux jeux vidéos pendant 8 mois.

---

1905 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #4 – les intérêts spécifiques des personnes autistes : passions ou obsessions ?

1906 Chaîne youtube Bande d'Autistes, 2021, #8 – Autisme/Asperger : les signes qui peuvent passer inaperçu chez un adulte.

1907 \*

1908 Chaîne youtube Une psy à la maison, 2019, Comparaison entre autiste asperger et surdoué.

1909 Chaîne youtube Une psy à la maison, 2019, Comparaison entre autiste asperger et surdoué.

1910 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.96.

1911 Chaîne youtube Une psy à la maison, 2019, Comparaison entre autiste asperger et surdoué.

1912 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.XI.



« Un adolescent atteint du Syndrome d'Asperger décrivait son incapacité à apprécier le sentiment de triomphe dans les jeux d'équipe et ne pouvait concevoir le sentiment de satisfaction ressenti à l'idée que ses adversaires se sentent inférieurs »<sup>1913</sup>

Effectivement, au lycée ma passion c'était le baby et je n'étais pas particulièrement content lorsque je gagnais une partie et je gagnais souvent. A la lecture de cette phrase, je comprends mieux même pourquoi les autres étaient pas contents, s'ils pensaient effectivement en termes ainsi verticaux. Par ailleurs, j'ai toujours ressenti très peu d'émotions type triomphalisme lors de remise de bonnes notes, je l'ai toujours pris de manière stoïque, sans éprouver le moindre bonheur à cela.

Critère proche du précédent mais non contradictoire avec celui-ci : « dans les jeux de compétition, le sujet atteint du syndrome peut créer des difficultés dans sa volonté d'être toujours le premier »<sup>1914</sup>.

Deux anecdotes relatives à mon enfance (entre 8 et 10 ans) me viennent à l'esprit. Concernant la première, je me rappelle un cours de sport à l'école primaire où l'on avait organisé un sprint pour savoir quel était le garçon le plus rapide. L'idée implicite était qu'il fallait courir tout droit comme on pouvait le voir dans les compétitions à la télévision. La course démarre, je sprinte mais je cours en diagonale... et je renverse mon copain romain qui s'en est tiré avec une bosse sur la tête. Le professeur a immédiatement ramené tout le monde en classe pour expliquer à tout le monde qu'il fallait courir tout droit et pas en diagonale parce que c'est plus logique car ça raccourcit la distance à parcourir. Concernant la seconde, lors d'un anniversaire ma mère avait invité tous mes copains de classe à la maison pour faire une chasse aux trésors. Elle avait placé des objets dans chaque pièce de la maison et il fallait les retrouver grâce à des énigmes. J'ai retrouvé tous les objets le premier très rapidement : les camarades de classe n'ont pas dû beaucoup s'amuser.

L'enfant ne sait pas évaluer son effet sur les autres<sup>1915</sup>.

Je ne sais toujours pas l'évaluer pour être honnête.

« L'effort exigé pour se conformer et garder le contrôle de soi peut conduire à une tension émotionnelle très forte qui, comme un ressort comprimé, se relâchera à son retour à la maison ».

Je noyais ce besoin alternativement dans les jeux vidéos ou la musique et le fais toujours.

« Les enfants commencent à comprendre à cinq ou huit ans qu'il faut un élément de réciprocité pour conserver l'amitié »<sup>1916</sup>.

Personnellement, je n'ai compris ce point qu'à 23 ans.

Trouble apparaissant dans l'enfance<sup>1917</sup> : quand l'enfant atteint du syndrome essaie de se faire des amis, de susciter l'attention des autres ou de raconter des blagues, il est ridiculisé ou mis à l'écart<sup>1918</sup>.

Le cercle vicieux du rejet social est un schéma qui s'est initié dès mon enfance.

Il n'est pas impossible d'acquérir une capacité tardive de sociabilisation<sup>1919</sup>.

J'ai l'impression d'être aujourd'hui sociable mais j'ai encore de sérieuses limites pour gérer les individualités de type socialement fermée, cela me provoque toujours autant d'anxiété.

---

1913T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.19.

1914T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.24

1915T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.20

1916T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.32.

1917 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.XII.

1918 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.123.

1919T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.142.

Un attachement sentimental ou sexuel pour quelqu'un se produira chez eux souvent plus tardivement mais à la manière d'un adolescent même après vingt ans : adolescence prolongée due au retard de l'acquisition des compétences sociales<sup>1920</sup>.

Cf l'histoire de Mai 2022 avec Justine.

Lien avec J-M Bourgeois,

A l'adolescence, les relations sont plus platoniques que profondes et ne détectent pas chez les autres les signes d'une relation platonique<sup>1921</sup>.

En effet, et pas qu'à l'adolescence, ça m'a même duré plus longtemps (même pour des relations amoureuses).

Difficulté à reconnaître ses torts<sup>1922</sup>.

Je met cela en lien avec la psychorigidité est cela m'a souvent été dit.

La difficulté de parler de soi, d'exprimer ses sentiments intimes est une caractéristique du syndrome<sup>1923</sup>.

Sur ce point, je me souviens qu'enfant, je passais des heures avec papa dans la voiture à pleurer quand quelque chose n'allait pas. Il ne faisait que répéter « dis moi ce qu'il ne va pas » et moi de rester silencieux et en larmes. Je finissais toujours par parler et puis ça allait mieux après.

L'enfant a des difficultés pour surmonter son penchant pour les remarques incongrues<sup>1924</sup>. => regrouper critères enfance / critères adulte

C'est toujours le cas et je fais toujours les remarques qu'il ne faudrait pas faire. Cependant, plus ça va, plus j'en suis fier.

Le dialogue tourne toujours des sujets favoris de la personne<sup>1925</sup>.

C'est encore et toujours le cas aujourd'hui : ces monologues monothématiques ont pu exaspérer mon entourage proche qui me l'a souvent reproché ou m'a rejeté à cause de cela.

Incapacité à détecter le mensonge<sup>1926</sup>.

Je prends toujours une parole dite comme véridique. Raisonner outre mesure sur un tel critère serait absurde car détecter un mensonge supposerait de savoir ce que l'interlocuteur.trice avait réellement en tête sauf que personne n'est équipé d'un détecteur de mensonges évidemment.

Retard de la maturité émotionnelle<sup>1927</sup>.

Si par mature émotionnelle, on entend le fait de ressentir ses propres émotions, alors je suis très tardif car cela ne m'apparaît que depuis qu'au plus un an.

Parfois, on a l'impression d'entendre des adultes alors qu'il s'agit d'enfants<sup>1928</sup>.

Enfant, j'ai eu un jour à parler à une avocate qui m'a très exactement dit cela.

Témoignage : « l'incertitude me tourmente. Je vais m'acharner à envisager tout ce qui pourrait se produire »<sup>1929</sup>.

Sur ce terrain, la moindre forme d'inquiétude peut se transformer chez moi en une angoisse très profonde, voire parfois générer des épisodes paranoïaques consistant effectivement à me faire des films qui ne se produisent jamais (cf anecdote sur le film je suis une légende qui n'est qu'un exemple parmi d'autres : j'étais aussi

---

1920T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.129.

1921T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.34 et p.36.

1922T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.36.

1923 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.46.

1924 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.50

1925 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.51.

1926 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.58.

1927 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.115.

1928 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.61.

1929 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.61.

arachnophobe enfant et ma peur s'est déclarée suite à la vue d'une minuscule araignée de la taille d'une tête d'aiguille à mes 3 ans).

Manque de cohérence centrale : incapacité à saisir le rapport entre les différentes connaissances pour les adapter à la situation<sup>1930</sup> : cela correspond au fait de ne pas anticiper les conséquences de ses actions.

Je prendrais comme exemple celui de ma relation avec un pervers narcissique. Depuis le début de la relation je sentais qu'il y avait quelque chose de bizarre avec cette personne et je me rappelle même avoir dit à ma psychologue d'alors que j'estimais qu'il s'agissait d'une « araignée sociale » : en continuant à la fréquenter sans anticiper les conséquences, j'ai fini à l'hôpital psychiatrique : hasard de la vie ? Je ne crois pas.

« Il semble que pour réussir dans le domaine scientifique ou artistique, une touche d'autisme est essentielle. Les ingrédients du succès nécessitent peut-être cette capacité à se détourner de l'habitude, du simple sens pratique, pour renouveler un sujet par des voies inexplorées, toutes capacités convergeant dans la spécialité étudiée »<sup>1931</sup>.

Il reste à définir ce qu'est une touche d'autisme : cela renvoie-t-il au quotient autistique<sup>1932</sup> ? Cela renvoie-t-il certains traits autistiques, notamment celle relative à l'enfance éternelle relative à cet état ?

Les enfants autistes asperger sont souvent qualifiés « d'enfants invisibles »<sup>1933</sup>.

Je parlais très peu en famille et mon frère prenait beaucoup de place sur le terrain dialogique. En conséquence, je crois vraiment que j'étais « absent », que je lui laissais le devant de la scène.

Tout contact social peut générer de l'anxiété<sup>1934</sup>.

Tout à fait, parfois un contact social raté, même s'il est bref, peut me gâcher la journée en me mettant définitivement en colère.

Le sujet tente alors de surmonter cette anxiété en se réfugiant dans sa marotte et l'intensité avec laquelle il s'y livre est révélatrice du degré d'anxiété<sup>1935</sup>.

Encore une fois c'est juste, une fois j'ai dû jouer de la basse pendant 3 heures et encore ça n'avait pas vraiment fonctionné. De façon générale, quand un contact social tend à devenir toxique comme c'est ainsi le cas, je ne cherche plus à comprendre, juste je pars.

Ouvrage de Noel Winderling : équation sociale insoluble pour l'asperger : homme = sauveur ou homme = prédateur<sup>1936</sup>. Il y a toutefois une ambiguïté sur ce critère car on retrouve dans l'ouvrage d'Attwood le positionnement inverse (Approche sociale manichéenne<sup>1937</sup>).

Sur ce terrain, je pense que le mieux pour expliquer la réalité de ce dilemme pour moi consiste à relater de mon plus récent échec amoureux. L'histoire est complexe mais peut être résumée en quelques points : je suis tombé amoureux d'une fille mais je me suis montré trop insistant. Elle a contacté certains membres de mon entourage social ultra-négatif d'alors (dont faisait notamment partie un pervers narcissique), lequel a profité de l'occasion pour m'envoyer en hôpital psychiatrique. Je ne lui ai plus adressé la parole depuis mais étant donné que nous étions dans la même

---

1930T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.88.

1931 H. Asperger, 1979.

1932 Cf chaîne youtube d'Eric Dartel, Dépistage des troubles du spectre de l'autisme chez le jeune adulte par Dr Estingoy, 2021.

1933T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.118.

1934 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.119.

1935T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.119.

1936\*

1937 T. Attwood, 1999, Le Syndrome d'Asperger et l'autisme de haut niveau, approche comportementaliste, p.34.

promotion de droit à l'université, nous étions dans les mêmes cours. Silence pendant 2 mois. J'ai posé une année d'aménagement de sorte à ne plus aller en cours. J'ai longtemps alterné entre le fait de croire qu'elle était une dark empath et la déification justinienne comme le montre le poème suivant composé 6 mois après l'hospitalisation :

A l'adresse de mon amour impossible<sup>1938</sup> :

Viens Justine, on fait le trou noir du passé,  
et on devient le satellite royal l'un de l'autre,  
car à la fin des fins je serai toujours d'accord avec toi,  
comme si j'étais incapable de dresser la moindre frontière que tu essaies de dresser entre nous.

M'en fous des larmes, je les compterai pas, je les compterai jamais,  
M'en fous des institutions que tu m'envoies dans la gueule,  
M'en fous des masques derrière lesquels tu fakes le social,  
Quand tu ris, je t'ai vue et un seul de ces éclats valait tous les sacrifices.

Respecte MOI-TOI, petite abeille-licorne,  
qui transcende l'exosome artificiel par ta nature tranchante :  
ton Bijû m'a tailladé toutes mes structures,  
et pourtant je crois que sur terre existe le phénix de ton coeur.

C'est comme si j'étais le prisonnier de ses souvenirs suprêmes,  
c'est comme si j'étais le zek de son goulag mémoriel,  
c'est comme si j'étais un passant dont le trépas lui était indifférent.  
Cela déploierait-il les filaments de son rose bonheur ?<sup>1939</sup>

Je me dis aujourd'hui que comme Justine a contribué à mon hospitalisation, donc à ma potentielle destruction, toute forme de relation est devenue impossible. Et sur le terrain de l'écriture toujours, j'ai écrit des propos de nature inverse par la suite :

\*

**LIBERATION : COMBO WINDERLING AUTISTE = EPONGE + AUTISME FRISE  
LIMITES DE LA NORMALITE (notion de quasi-mini-autisme) + SCHOVANEC  
(HANDICAP DES PERSONNES NONNEUROATYPIQUES)**

---

1938A noter que ce poème a été écrit vers Janvier 2023 avant sa résolution subjective cf hétéro-pika lab, application de l'inversion de la polarité magnétique. Autrement dit, ce poème ne fait que relever d'un état de spleen romantique momentané qui n'a plus aucune espèce de valeur émotionnelle me concernant.

1939 J'avais même écrit : « Justine, viens on va sur notre système lunaire, patrimoine commune de l'humanité, si comme moi tu crois que nous sommes nés sous la même étoile » (combo de citations d'IAM et de Booba). [Hop c'est dans la poche.](#)

## deuxième dissertation psycho-subjective : Suis-je(s) INFJ ?

Directeurs série GOT : khaleesi est INFJ => pas du tout vrai => analyser en comparaison => utiliser le fait qu'elle soit pas du tout INFJ comme démonstration du fait que les gens peuvent s'identifier à n'importe quoi  
moi je le serai => utiliser la pièce de Kenza  
arya stark INFJ ? => SA ?  
Perso eunuque = ?

Suis-je un INFJ :

Article provenant du blog « antre de la chouette », la confusion entre INFJ et INFP,  
15/12/2016 :

Généralités :

Apparence rigide

**Univers loufoque**

Façon singulière de voir le monde

Monde intérieur analytique et rationnel (Ni-Ti)

**Oralisation (indispensable) des ressentis**

Langage corporel trahit émotions

Prudence généralisée

Réticence à l'action

**Dispersion en une multitude de projets sans en réaliser un seul**

Pragmatisme dans la réalisation des projets autres que les siens

**Investissement dans une seule chose à la fois (côté boulimique)**

Emotions :

Volonté d'harmonisation sociale autour d'idéaux universels => côté paternalisme moralisateur

**Colère si atteinte au bien commun/harmonie extérieure**

Attention sur les émotions des autres (INFP centré sur ses émotions à soi)

Absorption de l'émotion de l'autre

L'INFJ au contraire, traite ses émotions en externe : il éprouve le besoin de les partager avec quelqu'un d'autre pour se soulager.

**Il faut qu'elles sortent de lui pour qu'il puisse les comprendre, sans quoi il se sentira confus, débordé par une masse qu'il ne peut identifier, et pourra difficilement dépasser son mal-être.**

A court terme, l'INFJ établit plus facilement des connexions émotionnelles avec les autres que l'INFP, mais celles-ci sont plus superficielles (au départ de la relation).

Raisonnement probabiliste sur le passé de l'autre = peut aboutir à des erreurs

Comportements sociaux

Protéiforme sociale / caméléon social :

**Quand vous croisez un INFJ en public, il est fort possible qu'il soit en train d'imiter un autre type, car il s'aligne aux valeurs de l'environnement dans le but de conserver l'harmonie extérieure, ce qui rejoint sa nature pacifique ! Il peut aller jusqu'à jouer un rôle social d'observateur, afin d'éviter de perturber les discussions. Alors, il s'auto-exclue pour le bien des autres car il sent que son apport social perturberait cette entente sociale qui semble bien fonctionner sans lui.**

L'INFJ peut dire de petits mensonges tant qu'il ne nuisent pas à ses idéaux.

Manipuler un peu l'information pour faire plaisir aux autres ne lui pose en général pas de problème de conscience : de son point de vue, ce ne sont pas des mauvaises actions puisqu'elles contribuent au bonheur d'autrui

Bien entendu, l'idéal serait que l'INFJ parle le plus possible à cœur

ouvert plutôt qu'à cœur fermé. Cette extraversion est essentielle à son bon

développement. Cette protection de lui-même peut, poussée à l'excès, devenir auto-destructrice.

L'INFJ peut avoir des facilités à se soumettre/dire oui facilement en raison du fait qu'il anticipe le sentiment de l'autre si l'on refuse de répondre à sa demande (déception, colère, etc.) : **il est poussé par son désir de plaire et de maintenir l'harmonie extérieure**, en neutralisant le risque que cette dernière soit rompue.

Sur le plan mental :

L'INFJ est orienté sur le futur sur un plus long terme que l'INFP.

**Comme il vit dans son intuition introvertie, l'INFJ pense tout le temps à ce qu'il se passera plus tard + ausculte aussi le passé et ses motifs récurrents, pour anticiper leur reproduction dans l'avenir**

L'INFJ est doté d'une vision « convergente » : il perçoit *absolument tout* comme interconnecté et convergeant vers un point ultime, au centre de lui-même => **auto-centrage instinctif ?**

Sa vision : Une sorte d'arborescence inversée. La spécialité de Ni est de réconcilier les paradoxes, en créant un concept nouveau à partir de la confrontation de deux notions contraires.

La réflexion de l'INFJ fonctionne par « téléportation ». Son esprit passe directement d'un point A à un point Z en grillant tout l'alphabet, sans explication.

**Il vit des « instants de révélation », où une réponse claire et complète surgit brusquement de son inconscient pour devenir une pensée rationnelle (ah oui, mais dans tel souvenir, il s'est passé ça et ducoup j'ai ressenti ça et ducoup j'ai agi comme ça et ducoup il a réagi comme ça et ducoup je comprends ce qu'il s'était passé... a posteriori)**

**L'idéal pour l'INFJ est d'être le plus possible dans l'instant. Rester trop dans le passé peut s'avérer parfois nécessaire pour comprendre ce qui lui arrive mais à nouveau, les extrêmes, lorsqu'ils sont poussés dans des dimensions absolues, sont toujours auto-destructeurs.**

Création d'une vision holistique à partir de sources d'informations multidisciplinaires

**Voilà pourquoi je suis capable de passer énormément de temps à réaliser des copies pour lesquelles j'ai d'excellentes notes. Je travaille beaucoup, donc je suis capable de faire beaucoup de liens intellectuels, donc je passe beaucoup de temps à travailler et à figoler mes devoirs, c'est la faute à mon côté perfectionniste)**

quand un INFJ écrit, il se projette dans les émotions de ses futurs lecteurs.

**Un INFJ maîtrisant très bien son Ni est d'ailleurs capable de retrouver le cheminement de sa pensée (en partant du point Z pour retourner au point A)**

S'il oublie l'une de ses idées, il la retrouvera plus tard. Comme ses idées font partie d'un système interne abstrait dont lui seul a le secret, les mêmes motifs remontent régulièrement à la surface.

Article provenant du blog « antre de la chouette », l'INFJ : le conseiller, 15/5/2016 :

Passe-temps de l'INFJ lambda : Lire, écrire (BEAUCOUP), méditer/prier selon ses opinions, faire des activités artistiques, trouver le sens de la vie, jouer l'assistant social, créer du contenu de développement personnel, collectionner des objets inutiles (et coûteux) (et souvent issus de l'artisanat) juste parce qu'ils sont beaux, se ressourcer dans la nature, fonder une secte/religion ou un nouvel ordre mondial...

// INTJ = « jumeau maléfique »

Le stack du INFJ :

NI = le Ni (et le couple Ni/Ti) fonctionne à condition d'être dans une situation de solitude et en ayant une sensation de réelle sécurité !

Ni + Ti = informations should go through a certain personal pattern

L'entéléchie est « la transformation de la puissance en acte » => L'entéléchie, c'est le processus de transformation du bloc de granit en la sculpture la plus aboutie et parfaite qui soit. Dans une définition plus moderne, l'entéléchie est la source d'énergie absolue d'un être, lui permettant d'atteindre son plus haut niveau de développement possible.

axe-dominante inférieur Ni-Se => approche holistique (thésaurisation de capital empirique avec Se, synthèse conceptuelle globale avec Ni)

Les INJ sont des types bien équipés pour examiner les autres à travers leur masque et évaluer la richesse de futures relations. Lors d'une nouvelle rencontre, ils passent toujours par une phase d'observation. Ils vérifient la concordance de leurs principes avec ceux de l'autre, mais ils s'assurent également qu'il sera capable de les suivre dans leurs raisonnements. Dans le cas contraire, il y aura toujours une part d'eux-mêmes qu'ils ne pourront pas partager, empêchant la connexion profonde souhaitée. Si l'INJ est forcé de rester en « surface », s'il ne trouve pas la faille, il finit par rompre la relation puisqu'il ne peut pas être lui-même avec vous.

But = découvrir les sens cachés utiles par la rationalisation puis l'analyse  
Plus l'affaire est alambiquée, plus elle attire leur intérêt. Ils considèrent que chaque obstacle est une bonne occasion de développer une parade, c'est-à-dire d'enrichir Ni et de franchir un nouveau « palier » dans leur cheminement intérieur.

Toujours en train de creuser le plus profond dans sa cible

Il se donne parfois pour mission d'avertir les personnes autour de lui, mais peut tout aussi bien rester en arrière-plan pour observer, entrecoupant de soupirs désespérés ses moments à fixer de manière très flippante un groupe de gens innocents (ahah). Même si les prédictions de l'INFJ sont souvent vraies, il faut aussi noter qu'il a une propension à voir des messages cachés là où il n'y en a pas, d'où le fait qu'ils apparaissent parfois comme ayant un discours bizarre : cela correspond au fait qu'ils ne savent pas distinguer leurs bonnes intuitions rationnelles des mauvaises.

Ainsi, l'INFJ peut se torturer l'esprit pour des problèmes qui n'existent que dans sa tête, car il a sur-interprété un événement ou une interaction avec quelqu'un.

Ça m'arrive parfois naturellement. L'interprétation a aussi ses limites (ça me rappelle les limites de la fertilisation croisée que j'ai étudié cette année)

Articles du même blog sur comprendre l'intuition introvertie (Ni)

D de base : l'intuition extravertie (Ne), qui cherche de nouvelles idées indépendantes les unes des autres. L'intuition introvertie veut trouver le lien entre toutes les idées pour les faire converger vers un point central, l'essence de son propriétaire.

Passage abstrait que je n'ai pas compris : Ni = Esprit fractale (lorsque l'INJ atteint le point central de son cheminement, le « concept ultime », il a l'impression de toucher à l'essence de son être ou de son sujet. Mais à peine quelques instants après, le point central explose, se divisant à

nouveau en un amas de concepts mineurs (???). L'INJ réalise alors qu'en fait, il n'a pas encore creusé jusqu'au point le plus profond. Il reprend alors son travail mental, jusqu'au prochain point ultime, qui finira lui aussi par être percé (on se perce tout seul ?? wtf). Ce processus de fractale vers l'intérieur se reproduira en boucle jusqu'à la fin de la vie de l'INJ : c'est la base de son fonctionnement) : chaque fois qu'il atteint un palier, un nouvel ensemble d'intuitions (rationalisées donc ?) se dévoile à sa raison et il est alors capable de mieux se comprendre (en gros c'est juste une répétition inutile de ce qui a été dit précédemment ? juste une métaphorisation des points précédents je dirai mais je solliciterai bien un avis extérieur).

lecture de l'avenir :

La conceptualisation rationnelle

la fonction Ni s'attache aux idées émanant des expériences, en considérant quel usage elle pourra en faire dans l'avenir : l'INFJ fouille dans son passé pour comprendre ce qu'il s'est passé => lien avec Ti (boucle positive Ni/Ti pour un INFJ sain : il peut alors comprendre ce qui lui arrive en ayant une opinion lucide sur ce qui lui est arrivé. Il sera malsain lorsque cette intuition sera automatiquement retournée contre lui, cf la boucle schizoïde).

Un INJ peut deviner en très peu de temps votre fonctionnement global, le genre d'expériences que vous avez vécu et dans quelle direction vous allez.

l'intuition de Carl Gustav Jung

Le cerveau de l'INJ réalise dans l'ombre un calcul de probabilité (le fameux inconscient (freudien ?)), en prenant en compte une multitude de facteurs amassés par ses fonctions extraverties. Puis, l'information est perçue consciemment par la raison de l'INJ : l'expérience l'amènera à vérifier concrètement si cette information était fiable ou mauvaise.

Fe :

Cycle uniquement Ni+Fe = cycle neurotypique où on ne se recentre pas sur soi = peut aboutir à déséquilibre et oubli de soi

son auxiliaire Fe le rend attiré par les gens et désireux d'une bonne dose de contacts sociaux. Cela se traduit par une apparence très chaleureuse et altruiste, **mais une ouverture lente vis-à-vis de ses nouvelles relations**. Si tout le monde peut avoir l'impression de cerner l'INFJ, en réalité, bien peu de gens ont déjà entrevu le cœur de sa personnalité, derrière une façade émotionnelle parfois si expansive qu'il paraisse extraverti. **Le contraste en ses instants « Fe » et ses moments de retraits, caractérisés par une attitude plus froide, flottante, peut perturber les autres et le rendre particulièrement énigmatique (voilà ce que ma mère ne comprend pas chez moi : les INFJ ont besoin d'un long parcours d'expériences pour comprendre comment être stable. Autrement, dit, ils passent par une longue période d'instabilité avant d'atteindre un sentiment solide de sécurité intérieure, ce qui rend leur attitude de plus en plus cohérente au fil de cette accumulation d'expériences, fin un processus tout à fait humain il me semble ?).**

Alors que Ni est une conscience auto-réalisatrice intime, Fe n'a pas vraiment d'individualité, il existe seulement à travers les relations humaines : ainsi, pour résoudre le dilemme Ni-Fe, l'INFJ s'épanouit le plus souvent en projetant son Ni



sur les autres, à travers un rôle d'aidant, d'enseignant, de guide (d'où le fait que les INFJ occupent souvent des professions de conseillers, de professeurs)... Fort heureusement, grâce au binôme Ni-Fe, l'INFJ a le don de sonder très rapidement les émotions et le potentiel des autres. Il s'en sert pour deviner leurs besoins et les aider à s'épanouir.

Ce manque de prise en compte de ses affects peut lui jouer des tours : en s'assurant de ne jamais vexer les autres (Fe hait le conflit !) et d'être toujours là pour prendre soin d'eux, il a tendance à négliger son propre bien-être. Un INFJ épanoui apprend au fil des années à différencier « être une bonne poire » de « être une belle personne au service des autres, mais qui se respecte ».

Ti :

Capacité analytique : la pensée introvertie (Ti) opère un tri des informations selon leur pertinence logique. Elle constitue un système personnel avec les éléments validés et s'efforce de la classer avec le plus de précision et de cohérence possible.

L'arrivée de la tertiaire Ti de l'INFJ, vers 20-30 ans, tempère les ardeurs de Fe pour lui éviter de mourir en martyr. En développant sa pensée introvertie, l'INFJ devient de plus en plus capable de prendre du recul sur ses émotions et de vérifier leur cohérence + prendre en compte ses besoins

La pensée introvertie, par extension, le rend plus efficace dans le choix de ses mots et dans la construction de son discours. Lorsqu'on s'en prend directement à ses idéaux, en combinant Fe et Ti, l'INFJ peut faire preuve d'une hargne et d'une habileté rhétorique étonnantes.

Les INFJ qui développent un fort Ti peuvent également réaliser de solides travaux scientifiques (cf les études que j'entreprends), car ils sont en mesure d'apporter une explication logique convaincante à leur intuition (processus de rationalisation des intuitions est donc le principe de base de mon fonctionnement effectivement, d'où l'expression d'intuition rationnelle qui se découpent en intuition rationnelle positive ou négative)), plutôt que de juste débarquer en affirmant « Je le sais, taisez-vous tous et suivez-moi ! (insérer pathos Fe pour entraîner les gens)»

Ainsi, un INFJ qui maîtrise mal son Fe ne saura pas adopter une attitude consensuelle pour convaincre les autres de le suivre en ne s'adaptant pas à eux ! Cela explique pas mal la solitude dans laquelle je suis resté pendant de longues années

S'il n'utilise pas assez Fe ou au contraire l'utilise trop et alors ils se prend un grand nombre de claques sociales et qui le font souffrir, souffrance qui font que l'INFJ tombe dans sa boucle introvertie, Ni-Ti. On la surnomme « boucle schizoïde » (mode ermite = sortie du monde réel en y rentrant plus par le Fe/Se // situation inverse = Se/Fe explosion (phase d'ultra-extraversion qui nous fait du mal)), car durant cette phase plus ou moins longue, l'INFJ se met excessivement en retrait et rejette froidement quiconque essaye de l'approcher. Il se persuade qu'il n'a besoin de personne, bien qu'en même temps, il n'ait plus foi en ses propres idées.

Les pensées rationnelles produites par Ni sont analysées par Ti, que la position tertiaire rend instable : cette fonction juge sévèrement Ni, renvoyant à l'INFJ son propre méta-regard ultra-perfectionniste dans sa propre tronche et le plongeant dans l'angoisse.

Il est très difficile de le faire changer d'avis dans cette condition, à moins d'en appeler à ses émotions les plus profondes (Fe) ou de le reconnecter doucement à ses sensations (Se).

On retrouve ici la psychorigidité propre à l'INFJ (que j'ai pu avoir mais que je sais nauséabonde : j'essaie de m'en détache le plus possible en suivant le paradigme nietzschéen de la volonté créatrice)

D'une façon générale, l'INFJ est le plus NT des NF (?) : là où ses comparses NFP sont dans l'idéalisme pur (imaginer comment l'avenir pourrait être et donc complètement hors-sol), l'INFJ est davantage dans la prédiction (deviner comment sera l'avenir (selon une base factuelle)), ce qui en fait un type plus pragmatique, réaliste et proche de la vérité, dans la mesure de ses intuitions rationnelles négatives.

Se

La sensation extravertie (Se) est attentive au monde concret autour du sujet : elle lui permet d'en appréhender les détails et de s'adapter corporellement à l'instant présent.

En étant aussi occupé, son cerveau « oublie » littéralement de porter attention aux cinq sens. Résultat, l'INFJ vit trop dans sa tête (dont il doit apprendre à sortir, ce que je m'exerce à faire (apprentissage d'une vie), et pendant qu'il se concentre sur le sens de son existence, il ne remarque pas qu'il est encore passé devant l'adresse qu'il cherche sans la calculer (d'où le fait qu'il y ait souvent des maladresses corporelles, des oublis d'objets à droite à gauche...)

Porter attention à son environnement le fatigue très vite et il ne peut réaliser cet effort qu'occasionnellement : en cas d'épuisement, il en devient même incapable et enchaîne les maladresses ! L'INFJ a une faible tolérance aux stimuli sensoriels, même si cela peut sembler paradoxal. En fait, c'est justement pour s'en protéger d'une source externe de souffrance qu'il se coupe ainsi de son environnement ! La foule et les contacts tactiles peuvent le déranger. La sensation étant son point faible, il est légitime qu'il ait besoin d'être en confiance avec son interlocuteur pour accepter un contact physique avec lui. Une fois la relation installée, l'INFJ devient une bonne grosse peluche. Son comportement tactile est donc un bon moyen d'évaluer à quel point il tient à vous.

Grande maladresse physique => mal à l'aise avec Se (défaillances sensori-motrices)

En temps normal, bien qu'il dissimule souvent un côté bourrin/vicieux (expression timide d'une fonction Se immature), son pacifisme lui sert de garde-fou.

Lorsqu'il est confronté à un stress trop important, l'INFJ peut laisser la sensation s'emparer du contrôle. Il se met alors à pinailler sur des détails dont il se moque d'habitude éperdument et sombre dans des abus physiques (excès alimentaires, sexualité dangereuse, achats compulsifs, drogue, etc.).

Dans les cas extrêmes, l'INFJ bascule dans la violence : on peut alors dire qu'il se rapproche d'une des variantes du dark INFJ.

**Perso : Je ne rentre pas dans cette catégorie des amateurs de violence ! Je la hait Je trouve que même le Tennis est violent !**

puisqu'il a tendance à contenir sa colère pendant des années, quand la muselière saute, toute l'énergie négative accumulée est expulsée d'un coup : il passe en mode **dark-INFJ** (lien avec mes phases délirantes : je remplace la colère par des phases de délire pour décompresser de cette énergie négative accumulée)

Un INFJ qui sort de ses gonds se transforme en véritable furie. Vous remarquerez d'ailleurs que beaucoup d'INFJ fictifs se métamorphosent en créatures pas commodes quand ils perdent le contrôle d'eux-mêmes (exemple : Hulk).

Seule solution : le laisser se calmer tout seul

Haine du Se = hyper énergivore + problème de la somatisation (Avoir une réponse physique, organique à un stress psychologique) + Lorsqu'il est captivé par ses mouvements intérieurs, il peut totalement zapper la composante physique de son être, parfois jusqu'à avoir l'impression de se dématérialiser

cycle Ni/Se = plongée dans l'interne puis retour au réel par le biologique plus la discussion devient palpitante, moins il semble connecté à l'environnement. Et cela ne veut absolument pas dire que vous l'ennuyez : au contraire !

Quand Se s'empare des commandes, l'INJ devient hyperactif et cherche à tout prix à se stimuler, dans l'esprit YOLO du tempérament Artisan (avec quelques neurones en moins). C'est rigolo. Ça défoule. Et ce n'est pas malsain, dans la mesure où le phénomène est ponctuel.

si l'inférieure Se s'installe comme maîtresse à bord, de gros problèmes se posent. L'INJ devient obsédé par les sensations, mais, contrairement aux SP, sans en avoir la maîtrise. La fonction inférieure existe pour être au service des fonctions supérieures, et non pour les devancer. L'INJ sous l'emprise de Se (L'INJ malsain) peut se mettre à manger compulsivement, boire sans modération, se droguer, avoir une sexualité débridée, se ruiner pour acquérir des beaux objets tout à fait superflus, être obnubilé par son apparence, etc. Il perd sa précieuse vision à long terme et se retrouve ainsi totalement désorienté dans son existence. S'il ne sort pas de cet état, il court à sa perte => autre cat dark INFJ

Petit à petit, il accepte qu'on puisse aimer les sensations pour les sensations, sans qu'elles soient nécessairement une révolution conceptuelle pour son Ni

### Le problème du mistype

S'arrêter sur un type qui n'est en réalité pas le nôtre, on appelle cela le [mistype](#). Selon notre profil, plusieurs mauvais réflexes nous guettent : les J, désireux de trancher vite sur leur cas, ont tendance à sauter sur le premier profil qui leur correspond à peu près, puis à ne se concentrer que sur celui-là tout en oubliant les autres possibilités.

INFP :

Ils sont souvent mistypés INFJ et ducoup bousculent la perception collective de l'INFJ en calquant le type INFP dessus d'où source de confusion

**Si un INFJ souffre d'un déséquilibre sur le plan social, c'est plutôt parce qu'il se sacrifie trop pour les autres et n'a plus le temps de se questionner sur ce qu'il pense et ressent vraiment (des questionnements qui relèvent plutôt de la drogue pour l'INFP !).**

INFJ : youtube videos

Ni = weaknesses come froms the strengths

Not in the concrete world but it's objective is to integrate it in order to be healthy.

Fe

What feeling truly is, is the value people place on things

Ni-Ti loop : boucle schizoïde => mais pas compris son propos : revoir la vidéo !

Frank James, 7 signs of unhealthy INFJ

**Phrase la plus importante : classification MBTI n'est qu'un outil pour mieux conscientiser notre façon d'exister**

Issue of over-locking oneself into your own head => objectif de s'extravertir par le Fe sinon on reste dans boucle schizoïde...

Je me suis toujours beaucoup ouvert aux autres mais j'ai toujours énormément souffert des gens qui étaient animés de mauvaises intentions et c'est seulement dans ces occasions que j'ai besoin de solitude pour retrouver ma sécurité intérieure.

Full Se = we go too far = no control on oneself = being intemperate

Unhealthy INFJ lack of identity = Ti underdeveloped

Extreme case = you let others to make decisions cause you let your Fe take all the control

Non ma capacité d'analyse est nourrie par le parcours universitaire que je poursuis : je ne rentre pas dans cette catégorie de l'INFJ malsain, du moins je ne le pense pas

Problème de l'ultra-empathie => INFJ = emotional barometer of the social context

You develop as an INFJ doing your own choices, etc

Ecueil du je reste uniquement hétéro-centré et je ne pense pas à moi (je mets Justine dans cette catégorie => on peut parler de logique kamizake ou d'auto-crucifixion)

INFJ perfectionist paralysis = you don't do anything because of the fear of getting it wrong => when you realize the perfection of your mind cannot be translated into the baseness of physical concrete reality (absence de méta-regard sur soi-même ou d'auto-critique => problème de la combinaison d'un orgueil + esprit trop têtue)

However it will never be perfect = juste faut se soulager de pas être parfait

We don't even know who we are = we keep a great distance between us and others for security reasons (because of the fear of suffering)

You can use the fact of being an INFJ as an excuse to never change

However, it's essential to keep the possibility of criticizing oneself

Frank James, ways to be a healthier INFJ :

Be more spontaneous, as much as possible

Overplanning = kiljoy

Flow state objective + let other people see the real you

Train to be in your body rather than being into my head

Link with

Be open to others lessons

Link with non violent communication

Protect your body

All we respect is our rationality

Frank James, Infj's motivation secrets :

Do not overplan !

Planning = tunnelvision always

Frank James, signs un healthy INFJ

The fact of being too much in your own head, you don't wanna communicate with anybody

Need to open up and share your ideas

Swing effect of switching reality into thoughts

Being into our minds > being into sensitive reality

Thus, issue of intemperance = we go too far into extraverted sensation discovery

They lack identity = they prefer to use objective Fe rather than subjective Ti function to make their own decisions = they do not rely on themselves but much more on other people for decision making

I got that

Need to work on Ti to get healthier

Unhealthy INFJ will feel responsible for other's emotions

Need to be a bit more selfish

Unhealthy infj = perfectionist paralysis = when we make imagination prevail over reality = our ideas overcome reality and we keep stuck on those ideas

Unhealthy INFJ = too much distance with social

Thus let's work on ability to share with other people

Need to integrate the shadow

Do not never change using INFJ as an excuse for it

Your ego is created to protect you ?

Frank James, how to be sure you're an INFJ

Cognitive theory theory youtube channel

5 signs you're not an INFJ => definitive negation of INFJ that can turn out to be a positive one

Nota, introversion = proactivity (spending more time thinking at doing a thing than actually doing it //extraversion = reactivity (thinking at how you will interact with the world)

First, synergetic approach to life = different activities of the INFJ are incremented into a larger web of set of INFJ's interests

Second, need of internalization of datas => rumination necessary for understanding

Third, Fe = more conscious of other's emotions than of their ones (holistic internalization)

Forth, the more an INFJ is accrue to experience negative experience, the more they will set a large set of moral rules that people should follow in order to

Fifth, they are not tied by their Fe => it means they can negate other's feelings if they are not in accordance with the way they think

Divergent fonction = Fe / convergent fonctions = Ni/Ti

Anyway, they only react by a single way and they do not have the choice between several options

ENTP act upon the emotional atmosphere / INFJ observe the emotional atmosphere

Sixth, INFJ cannot predict emotional atmosphere

They can predict future of reasoning, of the society but cannot be responsible of another person's emotion

5 signs you're not an INFP :

Cognitive proactive = introspection / disengagement / imagination / preconception

Cognitive reactivity = exploration / engagement / research / perception

Ambiverts = both

INFP = level of disconnection with reality

Fi =

Convergent Fi = fluid identity / adaptative / relational / transformative

Divergent = static identity / rigid / ethical / authoritative

Thus, INFP have a lack of static identity => they don't really know who they are because they can be so much different from time to time.

Ne-Te axis = idk

Se = blind spot of this type =

Fi-Si axis = an INFP cannot be overwhelmed by the social environment

INFP = ability to have distance with concrete experience

More open minded and less tunnel vision than INFJ => dynamic spirit rather than static one

Divergent thinker = INFP's will rather more observe logics than create it

Type enneagramme :

- 1 Parfaitement perfectionniste / ultra-critique / hyper-psychorigide (Pépo)
- 2 Indiv ultra gentil et désintéressé (ultra pur) ?
- 3 Leader mégalo
- 4 Le traumatisé en manque de psychothérapie
- 5 Indiv perdu dans le rationnel  
il fait exprès d'utiliser des mots compliqués pour se sentir intellectuellement supérieur. D'ailleurs, le 5 ne parle pas : il énonce des exposés. Il rêve d'un monde où le peu d'humains en vie ne débitent que des propos rationnels.
- 6 Loyaliste

Résumé :

**Centre favori** : mental, partagé entre l'intérieur et l'extérieur

**Centre de support** : émotionnel (si variante alpha) ou instinctif (si variante mu)

**Centre réprimé** : instinctif (si variante alpha) ou émotionnel (si variante mu) en plus du mental co-réprimé

**Peur fondamentale** : ne pas avoir de groupe ou de structure pour le protéger

**Recherche** : la sécurité, la loyauté

**Fuit** : la déviance (provoque de l'angoisse)

**Ce qui blesse son ego** : être trahi, être victime d'une autorité injuste, voir les règles contrariées ou se faire imposer des règles contre sa volonté, qu'on critique son groupe, qu'on lui reproche de ne pas être un membre méritant de son groupe (provoque la fuite ou le combat)

**Passion** : la peur

**Vertu** : le courage

**Fixation** : le doute

**Paradoxe** : cherche la sécurité en se tenant en constante vigilance, mais alimente son sentiment d'insécurité en étant en permanence dans cet état.

**Style phobique :**

Ce 6 respecte rigoureusement les règles et normes du groupe. Il se soumet à la hiérarchie sans remettre en question les bases établies. Il laisse une **autorité extérieure** poser ses repères à sa place, car il doute trop de lui pour se reposer sur ses propres décisions. Très attentif aux problèmes qui pourraient survenir, il est excessivement méfiant et prudent, tant vis-à-vis des gens que des situations. Sa peur et son stress sont apparents et tous les contextes de son existence lui semblent justifier ces états : on est en sécurité nulle part

- **Style contrephobique :**

A l'inverse de son jumeau, ce 6 est intrépide et rebelle. Il passe son temps à remettre en question les normes et enchaîne les actes audacieux pour prouver « qu'il a des couilles. » Il semble rempli de confiance en lui, rejette l'autorité et peut agir de façon agressive. Le 6 à dominante contre-phobique se prend souvent pour un 8 (et y ressemble !) et ne s'identifie pas du tout à la passion de Peur. Pourtant, contrairement au 8, ce 6 ne fait pas preuve de courage, mais d'inconscience : il va au-devant de ses craintes par la mise en danger, afin de tuer celles-ci avant qu'elles n'aient le temps de l'envahir. La peur reste ainsi sa problématique centrale. Son comportement est une réaction visant à neutraliser son mécanisme pour ne pas le subir, ce qui implique que ledit mécanisme existe en arrière-plan...

« co-répression »

**Le 6 co-réprime son centre mental.** En temps normal, c'est un être rationnel, aimant décortiquer les informations et prendre des décisions réfléchies. Or, son centre mental étant à double-sens, le 6 passe son temps à alterner entre l'analyse de son environnement et l'analyse de ses propres pensées. Ce mouvement incessant fait qu'il est incapable de s'appuyer pour de bon sur l'une des deux parties : résultat, un coup il manque de confiance en lui et va demander conseil à autrui, un coup il manque de confiance en autrui et préfère écouter son propre avis... mais s'il se trompait ? Dans le doute, mieux vaut demander à autrui.

Le doute

**fixation du 6 : le doute.** Ce n'est pas pour rien que le 6 est l'un des types (si ce n'est le type) qui a le plus de mal à s'identifier : il ne cesse jamais de douter. Il peut vous rédiger une thèse regroupant tous les arguments imaginables prouvant qu'il fait du 6, il sera tout de même capable de revenir le lendemain en remettant son ennéatype en question

Le doute fige le 6, en l'amenant à trop réfléchir tout en court-circuitant sa réflexion. L'esprit se retrouve bloqué, alors que le 6 en a absolument besoin pour se sentir en sécurité. En effet, afin de survivre à un monde traître, il doit se parer à toute éventualité, notamment en analysant l'environnement pour en prévenir les menaces. Les 6 sont très prévoyants et n'hésitent pas à avertir l'entourage des risques encourus. (Faites installer le système de sécurité de votre maison par un 6 : il ne vous arrivera rien !) Ils ont d'ailleurs tendance à passer pour des paranos, des « Cassandre » ne pouvant pas s'empêcher de prédire une catastrophe à chaque coin de rue... La théorie du complot a sûrement été inventée par un 6. Certains 6 développent une sorte de sixième sens (numéro bien choisi), une intuition leur permettant de flairer les arnaques ou de prédire les événements avec une exactitude bluffante.

Connexion avec les autres types :

Épris de justice, le 6 a tendance à vouloir défendre les vulnérables et les opprimés, ce qui peut jouer pour ou contre lui selon son niveau d'intégration. En

fonction des situations, il peut adopter les traits de son type d'intégration (le 3) ou de désintégration (le 9).

La désintégration :

A mesure qu'il se désintègre, le 6 devient de plus en plus suspicieux, angoissé et dépendant du groupe. Il se replie sur lui-même en accusant le monde de vouloir le duper, le tuer (mode phobique) ou enchaîne des actions militantes de plus en plus rigides et agressives afin d'imposer ses obsessions aux autres (mode contrephobique). Voulant éradiquer tout ce qui menace sa sécurité, il dirige son énergie vers le renforcement du groupe et l'exclusion des éléments qui n'y adhèrent pas. Il s'invente des ennemis partout et pour tout, qu'il se réclame d'anéantir en rétablissant l'ordre bafoué, par la fuite ou l'attaque. Comme nous l'avons vu précédemment, un 6 dans cet état est très facilement manipulable **Lorsqu'il va mal, le 6 dans sa variante alpha prend les mauvais aspects du 3, le battant.** Fier de ses accomplissements, il cherche toujours la petite bête, l'oppression cachée, qui lui tendra la perche pour déchaîner à nouveau sa compulsion. Il peut devenir une caricature de *social justice warrior*, moralisateur, prétextant défendre la veuve et l'orphelin alors qu'il agit pour jouir du sentiment d'accomplir un rôle important, n'attendant que les félicitations de la police des bonnes mœurs (aka son groupe). **Le 6 mu se désintègre en 9, le médiateur.** A l'inverse, il ne fait plus rien de concret pour défendre ses opinions et idéaux, considérant que le groupe saura très bien appliquer les décisions à sa place. Il n'ose pas affirmer davantage ses positions, car il n'estime pas avoir assez d'importance, de présence pour cela.

Intégration

**Quand il se développe, le 6 alpha va vers la troisième pointe du triangle, le 9, le médiateur.** Il parvient à gérer de mieux en mieux ses angoisses et apprend à faire confiance aux autres, ainsi qu'à lui-même. Au lieu de partager ses films catastrophes et la peur qui va avec, il offre au groupe ses compétences pour repérer les dangers, leur transmettant son sentiment de soulagement à l'idée de les avoir anticipé. Il est vu comme un sage à l'oreille attentive. **Quand le 6 mu s'intègre, il prend les qualités du 3, le battant.** Il devient beaucoup plus optimiste, distinguant désormais aussi le potentiel génial des situations. Il encourage le groupe à faire plus d'efforts pour atteindre son but, non plus pour échapper au potentiel danger, mais pour lui faire ressentir le bonheur de la victoire. Suivant ses propres règles tout en considérant celles d'autrui, le 6 intégré accède à **sa vertu, le courage.**

6w5

Ce 6 développe une curiosité pour les champs de la connaissance lui permettant de renforcer son sentiment de sécurité. Il s'intéresse par exemple à des systèmes bien structurés, à des courants de pensée l'aidant à se positionner moralement... Il partage ensuite cette structure avec le groupe, se plaçant ainsi en position de défenseur de ceux qu'il estime dans le besoin. Le 6w5 présente le paradoxe d'avoir besoin du clan tout en ayant tendance à ne pas le consulter dans ses prises de décision (tel un 5 cherchant à se détacher de l'influence extérieure), parfois au dépend des autres...

6w7



Le 6 aile 7 est l'archétype du poto idéal. Celui qui est toujours là pour passer des moments de folie avec vous, tout en garantissant de rester à vos côtés dans les moments difficiles. (Là où un 7 risquerait de disparaître...) Il est en général plus joyeux, plus expressif et plus ouvert à la nouveauté que son cousin d'aile 5. Dans son enthousiasme, il se laisse aussi plus facilement entraîner par le groupe (pour le meilleur et pour le pire). Néanmoins, le 6 aile 7 peut développer, à l'instar du 7, un besoin de reconnaissance excessif (« Hey hey, regardez-moi, je suis super, hein ? »), pouvant agacer son entourage

- 7 Type drôle et intellectuellement léger
- 8 Type leader – concurrence multidim°
- 9 Type paresseux – boule d'amour

Les arcanes secrètes de ma puissance organique, conséquence de la diffraction sensorielle du principe de réalité corporelle

Subjectivisation de ma la-la-langue

théorie de la faim

BD de papa : les méta-barons\* => théorie du relief culinaire => métaphore finale = libération des méta-barons de la violence par le déploiement de la sensibilité, outil de libération. Sauf qu'il faut distinguer l'exo-sensibilité, propos auquel se limite la BD, et l'endo-sensibilité, champ encore à découvrir pour une grande partie de l'humanité et qui s'avère être un

D'un (bi-?)vin accompagnant un plat :

meilleur vin du monde :

-Pinot gris, 13 %, 2015, vin moelleux, terroir marno-calcaire, vendanges manuelles, domaine Neumeyer, Alsace grand cru, vigneron indépendant.

On sent à quel point la vigne a souffert.

-vin antagoniste : ?

-

-

combinaison avec méditation gustative :

- 26/1/2023 : je me suis fait des croques-monsieur portugais<sup>1940</sup> et j'ai commencé à manger comme je le faisais d'habitude, en regardant une vidéo en parallèle. Mes yeux ont commencé à être lourds. Je me suis donc mis à méditer, yeux fermés, en même temps que je mangeais. Je ressentais beaucoup plus les saveurs du plat que j'ai pourtant déjà dégusté des dizaines de fois (c'est ma recette fétiche). Je me suis mis dans une position relax à 100 %, tête en arrière posée contre la chaise. Je ressentais encore plus. J'ai rajouté un peu de Gewurtztraminer, domaine neumeyer, 2018. Je m'étais fait un petit croque-monsieur tiède. J'en ai refais un plus chaud. C'était encore mieux mais je n'ai compris comment il fallait manger qu'à la dernière bouchée : il faut faire « rouler sur la langue »<sup>1941</sup> le fromage, les oignons, la viande. Il faut faire tourner dans sa bouche, détruire la matière<sup>1942</sup>, et une fois avalée, attendre un peu que le linguo-plaisir cesse. Et dire que je n'ai compris comment il fallait manger qu'à 24 ans. Mes parents n'ont jamais su manger donc car ils ne me l'ont jamais enseigné. C'est dramatique-formidable. Je réessaierai ce soir.

-

---

1940H. Loureiro, La cuisine d'Helena, 2015, éditions de l'Homme, p. 123.

1941 A. Soljenitsyne, Une journée d'Ivan Denissovitch, 1962, édition Robert Laffont, p. 102 : « Le moment qui venait, il aurait fallu n'en rien distraire pour autre chose que manger, dépiauter le fond de l'écuelle de sa maigre paillasse d'avoine, être bien soigneux pour s'engouler chaque cuillerée dans la bouce, et bien soigneux aussi de rouler chacune sur sa langue ». => renvoi orquonomie doc\* !

1942Cf principe de destruction matériel dans l'introduction de la lecture à Hegel de Kojève.

## Subjectivisation de ma peau

lire la délicatesse de foenkinos, tous les ouvrages sur le corps, la sexualité, le kamasutra\*, les étirements (la souplesse)

### Théorie du masque toxique ou théorie de la souffrance(+)

Les lumières peuvent plonger dans les ténèbres de la réalité pour rebondir encore plus haut (création extenso-type(t(+)) : le sur-type n'empêche pas d'aller chercher dans le contre-type (cf lien avec INFJ : mon démon, c'est mon corps (fonction Sensibilité introvertie (Si)), si<sup>1943</sup> je me souviens bien.

Hypothèse de l'auto-laboratoire n°1 : plus on descend bas à un moment T=0, plus on remonte haut à un moment T=0+X<sup>1944cdlv</sup>.

Hypothèse de l'auto-laboratoire n°2 : on revient toujours au premier masque toxique que l'on a porté, d'où la folie des plus grands, s'ils ont commencé avec de la came hard.

Variation des souffrances-plaisirs : champ matériel empirique des substances :

-excès d'alcool = (auto(re-∞))<sup>1945cdlvi1946cdlvii1947</sup>

-  
-  
-  
-

Théorie de la vulnérabilité => souffrance(-)

facteurs de vulnérabilité :

-thèse ducoul

-faire partie de la classe des « mous »<sup>1948cdlviii</sup>

-  
-  
-

vulnérabilité = (degré de satisfaction des besoins vitaux)\*(degré de conscience universitaire)\*(degré d'inclusion sociale)\*(degré de confiance dans le futur)\*(...

calculer vulnérabilité moyenne totalitarisme/hoy

---

1943Citer booba : « Si, si [do-ré-mi-fa-sol-la-si-do] ».

1944Fondement rationnel, citer winderling : voilà comme je comprends l'expression « accepter la blessure de l'autre ».

1945En classe prépa ECS au lycée Bellevue d'Albi, j'ai eu les pires expériences de ma vie avec l'alcool. Expérience n°1 : ma première cuite à 18 ans. C'était la soirée d'intégration, on devait faire une danse avec les membres de la promotion-bizuts devant la promotion-carrée. A un moment, je devais marcher sur les mains devant eux, mais au moment où j'avais dit que je le ferai, je n'avais pas pris le facteur alcool : au début de la soirée, on m'a fait boire cul sec quatre shooters. Complètement bien. Pour la chorée, j'ai fait des roulades au lieu d'anti-marché. Je me rappelle m'être par la suite jeté dans une poubelle.

1946Plan poly-mémoriel, En deuxième année j'avais trop bu lors de la première soirée sur Albi à l'Escabar de l'année. Je n'avais même pas pu rentrer dans la pseudo-boîte tellement j'étais au fond. J'ai failli mourir ce jour-là

1947Sur le terrain objectif de la démonstration, cf vidéo le monde qui dit que l'alcool est la drogue la plus dangereuse pour la société\*

1948Je rappelle la thèse de F.N : « durcissez-vous » (APZ)

principe de base : la car[(e)-délicat]esse

Description principale de mon anatomie ((s), (u), ou (U)?) :

-mes pieds : pied = mobilité, dans mon cas, intellectuelle : j'ai le pied télescopique<sup>1949</sup>. On a donc l'équation suivante : pied = mobilité = télescope = racine<sup>cdlix</sup>.

-mes chevilles :

-mes genoux :

Désapprenons mieux le corps humain avec Hugo Genezai

-mes jambes : les notes de bas de page

-mes chevilles :

-mon bassin :

-*my balls* :

-mon sexe : le rep(è/ai)re de mon endo-chasseur, mon endo-lune. La libido freudienne, c'est quand il jaillit de son lit, qu'il passe à l'attaque, d'abord psychologiquement, qu'il prend les manettes puis quand, physiquement, il tâche l'endo-soleil d'une Femme de ses sécrétions hivernales glacées. Il faut sortir les hommes de leur hiver, ils tâchent les Femmes tous les jours<sup>1950</sup>. Il faut leur montrer l'endo-soleil !

-mon ventre : mon endo-cosmos.

-mon buste : mes endo-racines

-mon coeur :

-mes épaules :

-mes bras : ma force fourmillesque.

-mes mains :

-mes poignets :

-mes doigts : les renvois qui montrent la direction.

-ma gorge : mon endo-oreille.

-ma bouche :

-mes exo-yeux :

mes lunettes : sans lunettes, on y voit trouble. Or, qu'est-ce que des lunettes sinon une métaphore de l'idéologie<sup>1951</sup> ?

-mes oreilles :

-mes joues :

-mon front :

-mon exo-crâne : mon endo-oeil, avec son petit sur lequel se trouve un système vocal sur ses endo-pieds<sup>cdlx</sup> et dont la pupille dessine en réalité la forme de l'endo-bouche(S).

Description subsidiaire<sup>cdlxi</sup> :

---

1949« Le principe de la télé-scopie », consiste à « voir à distance » (M. Noël-Winderling, Autisme et syndrome d'Asperger, un autre regard sur l'humanité, chapitre 5 : de l'idéologie d'une maladie à une maladie de l'idéologie, 2014, p.64.

1950Un viol d'une Femme tous les jours de l'année en moyenne en France je crois et à chaque fois une Femme macro-tâchée à vie. Pour voir ce que c'est qu'une macro-tâche, voir le film Titane de J. Ducourneau, 2021, palme d'or au Festival de Cannes.

1951A noter que cette expression de lunettes idéologiques apparaît dans plusieurs ouvrages (M. Noël-Winderling, Autisme et syndrome d'Asperger, un autre regard sur l'humanité, chapitre 5 : de l'idéologie d'une maladie à une maladie de l'idéologie, 2014, p.59 et dans ouvrage de Goudal\*)

//Théorie matricielle de la sensibilité

Puissance organique : à la découverte de l'endo-monde.

Théorie de base : LA PUISSANCE N'A PAS DE SENS.

D de départ : l'exo-puissance et l'endo-puissance. L'exo-puissance n'existe pas dans un sens unilatéral conformément au principe de l'inter-domination. A fortiori, la néo-dialectique du maître et de l'esclave démontre bien qu'aucune forme d'exo-puissance pérenne n'est garantie. Or, une puissance non pérenne n'est-elle pas plutôt faiblesse certaine ? A fortiori, à quoi se résument les rapports de force géopolitiques depuis le début de l'histoire de l'humanité ? Faire bouger des lignes sur des cartes (tremblez devant mes lignes!!)<sup>1952</sup>.

L'endo-puissance, voilà la seule source de puissance absolument pérenne, sur laquelle je dispose d'une véritable maîtrise rationnelle (dans la mesure de ses limites médicales), que je peux contraindre à ma guise, et à ma guise uniquement.

Théorie subjective : les principes sensibles sont ici décrits diront nous

qu'est-ce qu'un principe sensible : c'est tout simplement une fonction d'un organe sensoriel dont la culture est développée par la pratique. Trouver comment fonctionne mon propre corps.\*

Avez-vous déjà voyagé en vous-même ? Pour celles-ci, la réponse est très vraisemblablement que oui, mais pour les hommes, la réponse plus probable s'avère le non, du moins pour les hétérosexuels<sup>1953</sup>. Possibilité de transposition de la théorie du décentrement aux différentes dimensions de l'endo-voyage.

Théorie de la solitude => plus on découvre sa solitude en l'une de ses élémentaires dimensions, plus l'on apprend à se connaître soi-même dans ses propres extrêmes.

---

1952 P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 262 : « en définitive, les frontières ne sont que des coups de crayon sur des cartes. Elles tranchent des mondes mais ne les séparent pas. On peut parfois les oublier aussi vite qu'elles furent tracées ».

1953 n'y voyez pas de discrimination, je n'applique qu'un principe logique de pénétration : celui qui est pénétré voyage en lui-même grâce à l'autre nécessairement et puis ce n'est pas grave, plus on se découvre tard, plus on peut s'émerveiller de soi-même (cf émission de F. Culture avec la vieille inconnue qui apprend à se branler sur le tard avec des boules de gueysha et qui adore ça).

## Subjectivisation de mes oreilles

Règles subjectives de la cosmo-musicocratie :

compléter avec F.N

- objectif polarité musicale neutre
- multi-temporalité musicale
- spectre physique de fréquences extrêmes
- le chant c'est mon mode supersayen et ma vraie voie qui ressort
- ...
- double main : main droite sachante, main gauche innocente => F.N
- 

## théorie de la médecine musicale

fondement : « je crois au pouvoir de guérison de la musique »<sup>1954</sup>.

## théorie du silence<sup>1955cdlxii</sup>

- respecter les silences qui produisent tout le relief musical : tout est dans le relief.

## Recherche du godzisound.

- pas de médium, que des aigues et des graves, son monstrueux

---

1954Propos du directeur de l'école musicale de Kaboul, Chaîne youtube, Afghanistan : Mélodie en sous-sol, 2018

1955Le 19/1/2021, j'ai appelé ma mère. C'était une discussion ouverte, dépourvue de tout rythme, une discussion « molle » si l'on peut dire. Lors d'un « blanc », une idée m'est passée par la tête. Elle revenait à poser des équations sur tout le sensible

## Subjectivisation de mes yeux

Théorie du transfo-esthétisme - la vue.

Objectif : nourrir l'inconscient irénique, exciter la mémoire avec des objets-reliques mnésiques

### liste de mes objets-reliques mnésiques

De plus en plus souvent au cours de la réalisation de cet ouvrage, j'ai des flashes d'images du passé qui me reviennent en tête et qui se superposent à ce que je vois. Ça s'est véritablement produit depuis la journée du 10/5/2022. Me reviennent en tête des images de randonnée montagnarde principalement. Ça me le fait les yeux fermés de façon plus récurrente mais maintenant ça se produit aussi les yeux ouverts. Aujourd'hui, le 17/2/2023, j'ai eu des flashes de mon accident de voiture<sup>cdlxiii</sup> suite à la réception d'un courrier du ministère de l'intérieur m'informant que j'ai récupéré un point sur le permis et m'incitant à « protéger ma vie, celle de mes proches, et celle des autres ». Marrant, ça part d'une bonne intention et puis ça me fait ressortir des traumatismes. C'est de la méditation oculaire traumatique, donc négative ? Ou alors c'est positif de se souvenir de sa propre chance face à la mort ? Je ne sais pas mais ce que je sais c'est que ça m'a généré une certaine charge polaire dont il fallait manifestement que je décharge en la restituant à l'écrit...

### Typologie des regards<sup>1956</sup> : le socio-fond ?

#### le regard de l'urgence

occurrence : deux fois  
situation : avril 2023  
hétéro-signification : la personne doit partir  
endo-effet : paralysie

#### le regard qui tremble

occurrence : une fois  
situation : HP  
hétéro-signification : personne vulnérable  
endo-effet : prendre soin de la personne

#### le regard brillant = personne(♂ ttt) ?

occurrence : trois fois, trois hommes  
situation : deux personnes terribles (cousin PN, monsieur libraire)  
hétéro-signification : attention !!!  
endo-effet : curieusement, ce regard glisse sur moi, je ne le perçois même pas comme un danger alors qu'il s'agit du plus grand !

#### le regard trou-noir = personne(♀ ttt) ?

---

1956 Découverte récente, donc typologie très brève... Une IA ne pourra jamais le voir.

Sur le terrain de la méthode, le nombre d'occurrence permet d'attester de cette réalité socio-oculaire si le nombre est au moins supérieur ou égal à deux. Lorsque l'occurrence est égale à un, cette réalité est grisée...

occurrence : deux fois, deux femmes  
situation :  
hétéro-signification : personne(ttt) !?  
Endo-effet :

le regard sec

occurrence : deux fois  
situation : frère/mère  
hétéro-signification : la personne est clairement sur la défensive. Braquée, toute discussion avec elle est inutile.  
endo-effet : terreur

le regard neutre

occurrence : indénombrable  
situations : indénombrable  
hétéro-signification : pas de soucis à se faire ?  
endo-effet : nul

le regard stellaire

occurrence : deux fois  
situations : discussion avec des filles de mon âge  
hétéro-signification : ?  
endo-effet : c'est joli mais c'est tout.

le regard lunaire

occurrence : une fois  
situations : en cours !  
hétéro-signification : ?  
endo-effet : ?

Subjectivisation de mon nez

relire le parfum + petite géométrie des parfums

combo de parfums :

-la vanille de maison du monde et le romarin sauvage corse.

La douce puissance.

Premier dosage : 1\*vanille et 1\*romarin : le romarin prend le dessus. Second dosage : 2\*vanille et 1\*romarin : alliage parfait. J'ai mixé les deux dosages, j'ai une demi-molle : ça sent la sauvagerie sucrée... Est-ce que c'est pareil pour les filles ? Test ce soir. Remettre du parfum et ne pas se doucher comme l'aurait fait K. Khojandi<sup>1957</sup>

-il faudra parler de l'odeur des demoiselles (point de vulnérabilité supra-objective des hommes ?)...

---

1957Il inhibe tout noso-orgasme (cf épisode bref je me suis préparé à un rendez-vous).



Universitaires (souvenirs)

Synthèse de Fukuyama - rapport de recherche en Histoire des Idées Politiques - Semestre 1 Master  
1 - Hugo Genezai

Genezai

Hugo

Né le 29/12/1998

Master 1 Parcours droit des libertés Mention droit européen des droits de l'Homme.

Numéro étudiant : 22115247

Sujet :

Francis Fukuyama, la fin de l'histoire et le dernier  
Homme : les moteurs de l'Histoire sont-ils en panne?

Chaque philosophe spéculé selon son système philosophique sur le critère qui, selon lui, constitue l'aboutissement de l'histoire des hommes : pour Hegel, la fin de l'autoroute historique consisterait en l'achèvement de sa dialectique ; pour Marx, celle-ci serait atteinte dès lors que serait constituée la classe sociale universelle<sup>cdlxiv</sup> ; pour Kojève, l'avènement de l'Etat homogène et universel par lequel cesserait la lutte à mort pour le prestige, représente la fin de l'histoire par la satisfaction du désir de reconnaissance des hommes<sup>cdlxv</sup>. Le génie de Francis Fukuyama réside dans sa synthèse de ces univers philosophiques - incluant de plus celle du gouvernement républicain universel de Kant et celle de la *mégalthymia* nietzschéenne<sup>cdlxvi</sup> - dans sa théorie globale de la fin de l'histoire.

Celle-ci serait atteinte dès lors que serait mondialement diffusée la démocratie libérale, système imparfait<sup>cdlxvii</sup> dont la doctrine repose sur les piliers que sont la liberté individuelle et de la souveraineté populaire<sup>cdlxviii</sup>. La notion de démocratie se décline en deux volets : d'une part, substantielle en incluant les notions de libéralisme économique<sup>cdlxix</sup> et de libéralisme politique<sup>cdlxx</sup> ; d'autre part, formelle, soit matérialisée par le droit du peuple de choisir son propre gouvernement par le moyen d'élections périodiques, multipartites et à bulletin secret sur la base du suffrage universel et égalitaire.

Ainsi, il semble naturel d'inclure dans le corpus idéologique de la démocratie le concept de tolérance universelle tant des horizons intellectuels que sociaux qui composent une société démocratique dont la protéiforme de ses composantes populaires renvoie à l'indétermination des Hommes car le "propre de [ces derniers\* n'est pas d'avoir une nature ni d'être quelque chose mais de devenir autre que chose que ce qu'il était auparavant"<sup>cdlxxi</sup>. Cette concession de Hegel est d'importance fondamentale puisqu'elle démonstative d'un "processus d'auto-création historique"<sup>cdlxxii</sup> incluant le *thymos* tant humain qu'étatique, Fukuyama transposant les théories élaborées sur ce dernier à l'égard de ce second niveau d'analyse.

Dès lors, l'histoire semble bel et bien, non pas statique, mais en mouvement en raison d'un principe de mutation permanente tant des structures sous-jacentes à toute société, que des rapports entre elles à un degré supérieur d'analyse. Or, cela reviendrait à contredire in extenso la théorie principale de Fukuyama selon laquelle l'histoire ne pourrait déboucher que sur la post-histoire, autrement dit, sur la fin de l'histoire, au moyen de la neutralisation du moteur de l'histoire que constitue le *thymos*.

S'inscrivant dans la continuité par rapport à certaines philosophies antérieures, Fukuyama établit que le *thymos* constitue le moteur essentiel de l'histoire (I), pour reconstituer les processus de l'évolution de celle-ci (II) et dont l'aboutissement serait l'Etat universel et homogène (III), stade post-historique que tous les Etats n'ont pas atteint (IV), tout en établissant des limites structurelles à cet Etat de culture universel par le truchement de la critique du principe d'égalité entre les hommes (V).

### I-) Le moteur historique du *thymos*, canal principal de l'évolution historique

Fukuyama nous enseigne que la constitution humaine est composée de trois éléments : la raison, le désir et le *thymos*. Ce dernier constitue le concept-clef de la philosophie de l'Histoire de Fukuyama puisqu'il s'agit selon lui du facteur principal de l'avancée de l'histoire<sup>cdlxxiii</sup> dans la mesure où celui-ci serait à l'origine des révolutions et des guerres opérant ainsi des subversions politiques structurant l'histoire des peuples. Originellement, le *thymos* fait écho au concept Hégélien de lutte pour la reconnaissance, selon lequel les premiers hommes ont désiré le "désir des autres hommes, c'est-à-dire d'être reconnu(s) par eux"<sup>cdlxxiv</sup>. Ce désir de reconnaissance s'exprime par une lutte à mort de pur prestige entre les hommes laquelle leur ouvre la possibilité d'opérer un choix moral constitutif de leur dignité, dimension morale qui constitue pour lui le moteur du développement dialectique de l'histoire<sup>cdlxxv</sup>. Ce concept de *thymos* renvoie donc à l'auto-évaluation morale qu'un homme se fait de sa propre valeur. Il existe ainsi selon Fukuyama un lien fort entre

sentiment d'injustice et colère thymique populaire dont la disparition sera conditionnée à la cessation d'un sentiment de violation de l'intégrité morale d'un groupe social, d'usurpation de sa liberté d'expression, ou de non-respect de sa dignité<sup>cdlxxvi</sup>.

L'auteur énumère les sources multidimensionnelles de la fureur socio-thymique au chapitre XVI de son ouvrage. Elles ont essentiellement pour origine les lignes de fracture d'une société en étant par exemple issues d'un sentiment d'injustice macro-économique dans les sociétés prenant l'argent comme étalon de la valeur morale d'un individu<sup>cdlxxvii</sup>, d'indignité morale dans les sociétés dans lesquelles les valeurs culturelles fondamentales sont bafouées, d'un conflit des mémoires portant sur un passé historique commun à une société donnée, et enfin d'une structuration politique inégalitaire d'une société sur le fondement de critères raciaux, sexuels, idéologiques ou de tout autre critère arbitraire. Tous ces facteurs de bouillonnement politique populaire recourent *in fine* la notion d'*isothymia* laquelle renvoie au désir d'être reconnu comme l'égal de l'autre, *isothymia* qui est le propre de l'esclave et que la démocratie libérale élève au rang de maître de lui-même.

Ainsi, la fonction principale du *thymos* consiste en l'extension du champ des droits fondamentaux en poussant les autorités politiques issues de la "dialectique de la stabilité et du mouvement"<sup>cdlxxviii</sup> à reconnaître de nouveaux droits aux classes ou aux catégories sociales qui en sont dépourvues. Une telle course à la reconnaissance cosmopolitique des droits aboutit à une révolution libérale démocratique mondiale, ce régime politique étant le seul à être à même, par sa composition politico-pluraliste, de devenir la plateforme des diverses revendications socio-thymiques inhérentes à une société et dont la reconnaissance passera par l'élection d'un parti politique représentatifs du courant idéologique dominant à tel ou tel moment de l'histoire d'une société politique. Le *thymos* constitue donc un facteur clef d'explication des mutations socio-politiques.

## II-) Le processus de constitution de la société démocratique libérale idéal-typique

Le moteur transhistorique de l'enchaînement des causes, le *thymos*, étant identifié, l'enjeu principal soulevé par un tel sujet se déplace désormais vers la question de ses manifestations au cours des temps historiques. Car la thèse de Fukuyama est toute entière contenue dans cette analyse de l'histoire au prisme de ce désir de reconnaissance.

La dialectique du maître et de l'esclave constitue une autre clef d'analyse du *thymos* qui par cette théorie fait l'objet d'une socialisation. Celle-ci demeure toutefois imparfaite car le maître n'est reconnu comme tel que par un esclave qui est son inférieur, autrement dit, il n'en tire pas une reconnaissance à son niveau. Cette théorie est également doublement imparfaite car l'esclave ne satisfait pas non plus ses besoins thymiques puisque celui-ci fait l'objet d'une réification<sup>cdlxxix</sup>. Enchaîné par son impuissance sociale, l'esclave n'en demeure pas moins libre de penser la liberté qui lui manque, et celui-ci revendiquera ultérieurement cette liberté tel qu'il la conçoit substructurellement de sorte à devenir un être investi de valeur et de dignité, lesquelles seraient établies indépendamment de toute reconnaissance préalable par autrui. Le sens de l'histoire serait donc de s'extirper de ces rapports de force entre maîtres et esclaves.

Par ailleurs, le *thymos* fait l'objet d'une fonciérisation : l'homme s'identifiant à sa propriété foncière, son territoire devient ainsi une partie de lui-même et l'en priver reviendrait à le priver d'une partie de ce qui le rend digne. Ainsi, sur le plan politique, il semble naturel que la protection de la propriété privée constitue une des fins de la société politique : la propriété privée, fondement de la sphère individuelle, constitue donc l'élément justifiant la libéralisation de toute démocratie.

Il y a encore un processus de mystification du *thymos* à l'oeuvre dans les différents monothéismes. En effet, Dieu reconnaît universellement à chacun la qualité d'égal sur la base de

leur faculté de libre choix ou de croyance. Cela équivaut à l'établissement d'un principe d'égalité humaine universelle, incluant aussi bien l'homme qui n'est qu'un pêcheur déchu que de l'éclairé, qui par la religion chrétienne, se régénère spirituellement. Ce principe est interprété par Hegel comme la quintessence de la liberté aliénante du Dieu-maître chrétien dont il souhaite toutefois l'universalisation par sa laïcisation : l'Etat-Dieu se substituerait ainsi au Dieu-Etat car en effet, l'Etat démocratique libéral moderne d'origine napoléonienne incarnerait de façon laïque selon Hegel, cet idéal chrétien d'égalité et de liberté ; contractuellement, les Hommes reconnaissent l'Etat comme l'institution bénéficiant du monopole d'exercice du pouvoir<sup>cdlxxx</sup> et réciproquement l'Etat reconnaît également ses ressortissants par l'octroi de droits qu'il leur garantit<sup>cdlxxxii</sup>, une fois que ces derniers ont été définis jurisprudentiellement. Ainsi, par la loi synthétisant les différents univers culturels qui compose la Nation<sup>cdlxxxiii</sup>, le *thymos* fait l'objet d'une détermination culturelle législative, soit d'une nationalisation. Ces droits étant reconnus à chacun, la démocratisation des droits et libertés, notamment politiques permet ainsi une neutralisation de l'*isothymia* populaire, laquelle s'est opérée universellement, "par la victoire du nationalisme dans les pays du tiers-monde"<sup>cdlxxxiii</sup>. Le contrôle du *thymos* populaire requiert donc selon Fukuyama, l'institution d'un Etat-nation séparé du pouvoir spirituel.

Cependant, Fukuyama, en liant l'essor de la Nation à son industrialisation économique, constate deux phases dans son établissement : une phase d'extension agressive à tendance économique-libérale ou politico-militaire puis une phase de "turquification"<sup>cdlxxxiv</sup> consistant en un retournement de sa ligne politique orthodoxale de l'extraversion impérialiste à l'introversion sécuritaire. Ce processus relate conséquemment de la fin de la *mégalthymia* étatique, processus dès lors fondamental dans la mesure où il sépare les sociétés historiques des sociétés post-historiques<sup>cdlxxxv</sup>. Ce processus de dénationalisation est renforcé par la mondialisation juridico-économique qui abat les frontières douanières : l'économie représenterait dès lors le crépuscule de la Nation<sup>cdlxxxvi</sup> dont la "neutralisation politique finale" ne fait, selon "Fuku", aucun doute.

### III-) l'Etat universel et homogène, catalyseur des forces centrifuges thymiques

Cette dénationalisation repose également sur un autre argument théorique : la réalisation de la classe sociale universelle par l'affirmation d'une égalité *de jure*. Fukuyama dénomme cela le caractère homogène de l'Etat. De plus, dans la démocratie libérale moderne telle que conçue par Fukuyama, le critère de reconnaissance de chacun repose non pas sur un critère national ou communautaire discriminant mais sur le fondement du critère universel de "l'identité de l'individu en tant qu'être humain". Ces deux caractéristiques de l'Etat universel et homogène implique la rupture avec un modèle de société vertical par le transfert à un paradigme horizontal comme en atteste le dialogue social citoyen à l'oeuvre dans une démocratie sociale de sorte à ce que "les citoyens se mettent d'accord entre eux sur les termes explicites du régime sous lequel ils veulent vivre ensemble"<sup>cdlxxxvii</sup>. En conséquence, l'écueil inhérent à la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave sur la dysharmonie des *thymos* inhérente à une telle situation serait dépassée par l'élévation des esclaves au rang de nouveaux maîtres : l'équilibre isothymique serait ainsi dans un tel Etat, le principe fondamental de l'ordre socio-juridique.

Au-delà de la démocratisation des droits civils, politiques et religieux, l'économie constitue selon Fukuyama, l'un des principaux canaux de neutralisation du moteur isothymique, le travail "satisfaisant" le *thymos* de tous les travailleurs dans la mesure de la valeur qu'une société lui attribue<sup>cdlxxxviii</sup>. Ainsi cela est-il avéré dans les sociétés dans lesquelles les valeurs libérales sont préétablies sur un mode irrationnel, en lien avec la religion<sup>cdlxxxix</sup> ou dans lesquelles existe un fort sentiment d'identité collective dont découle une forme de "nationalisme économique"<sup>cdxc</sup>, par exemple manifeste au Japon, malgré le phénomène récent de "dégénérescence des valeurs"<sup>cdxci</sup> s'y produisant.

A l'inverse, l'Etat universel et homogène ne peut s'inscrire dans une forme de continuité post-historique qu'à la condition de neutraliser les différentes manifestations du *thymos* dont Nietzsche estimait que la forme mégalthymique constituait le véritable moteur de l'histoire, "la liberté ou créativité (ne pouvant) naître que de la *mégalthymia*"<sup>cdxcii</sup>. Fukuyama établit que la démocratie libérale a intérêt à détourner positivement les feux mégalthymiques, celle-ci ne pouvant "survivre sur le seul fondement de la reconnaissance universelle et égalitaire"<sup>cdxciii</sup> sans tomber dans une sorte d'eldorado politique ennuyeux peuplé d'Hommes sans courage, c'est-à-dire passifs. Ainsi, premièrement, l'économie, par la liberté d'entreprise constitue un exutoire pour la volonté de puissance des entrepreneurs avides de puissance économique. Deuxièmement, les ambitions électoralistes des leaders de partis politiques constitue encore un canal de neutralisation de la *mégalthymia* dans sa dimension politique. Troisièmement, la japonisation de la société libérale atteste d'une neutralisation technique de la *mégalthymia* par une compétition ouverte entre les gladiateurs culturels que la société produit elle-même<sup>cdxciv</sup>. Ainsi, l'économie, la politique et la culture constituent autant de facteurs de pacification de la société, paix caractéristique de toute société post-historique.

#### IV-) La dissociation des mondes temporels ou "l'hétérogénéité des âmes"<sup>cdxcv</sup> étatiques

Toutefois tous les Etats sont loin d'avoir réalisé cette bascule de l'Etat de nature impérialiste à l'Etat de culture pacifique : l'avènement de l'Etat universel et homogène, qui suppose un tel basculement du modèle de la relation maître-esclave des relations inter-étatiques<sup>cdxcvi</sup> à un paradigme de diplomatie horizontale, divise le monde en une moitié historique à laquelle la doctrine du réalisme s'applique et une moitié post-historique relevant plutôt d'un schéma diplomatique post-moderne<sup>cdxcvii</sup>.

Cette doctrine réaliste part du postulat que l'insécurité constitue "le trait universel et permanent de l'ordre international anarchique"<sup>cdxcviii</sup>. En conséquence, en raison d'une anticipation des menaces militaires virtuelles, les Etats se dotent d'un arsenal défensif. Cette perspective dessine une course à la puissance militaire dont les potentiels nationaux respectifs, pris en compte dans les stratégies diplomatiques de chaque Etat, constituent à l'échelle internationale, un équilibre des puissances. Au-delà de cette dimension descriptive du réalisme, cette doctrine comporte également une dimension prescriptive du comportement des Etats, que l'on appelle Realpolitik et qui consiste dans le maintien de cet équilibre des puissances par la recherche d'alliances sur le critère de la puissance militaire du pays considéré et non sur celui de son intégrité morale.

Une telle description des relations diplomatiques suggère l'idée d'une internationalisation de l'Etat de nature hobbesien consistant en la guerre de tous contre tous, ce qui renvoie à la perspective théorique du "réalisme structurel"<sup>cdxcix</sup> : selon cette théorie, les non-démocraties illibérales, dynamisées par leur quête de maximisation de leur propre puissance, s'entrechoquent en raison de la *mégalthymia* impérialiste des politiciens-maîtres<sup>d</sup>. Ainsi, si l'on transpose aux Etats la théorie hégélienne de l'Etat de nature, la politique réaliste impérialiste des Etats renvoie à leur désir de sur-reconnaissance de leur puissance politique nationale. Celui-ci passe dans la post-histoire dès lors qu'il effectue le choix politico-moral de renoncer à sa propre volonté de puissance extra-territoriale, en optant pour le polycentrisme politique et l'interdépendance institutionnelle, choix qui fonde à la fois la dignité de l'Etat post-historique et la légitimité de ses structures<sup>di</sup>.

#### V-) L'indétermination de l'avenir historique, conséquence de l'infinitude du *thymos*

Pour Kant, toute structure étatique post-historique est focalisée vers un seul but : assurer la liberté humaine<sup>dii</sup> au moyen d'une constitution civile universellement diffusée. L'histoire de l'Homme selon Kant débute par son insociable sociabilité, se poursuit dans les sociétés civiles dans lesquelles la créativité sociale débouche nécessairement à la réalisation d'un gouvernement

républicain universel et, partant, atteint la paix internationale. Il estime qu'une telle perspective se réalisera par l'universalisation tant verticale<sup>diii</sup> qu'horizontale<sup>div</sup> de la Constitution républicaine. Dans son essai sur une *Paix perpétuelle*, Kant définit une constitution républicaine comme établie premièrement par les principes de la liberté des membres d'une société ; deuxièmement par les principes de la dépendance de tous par rapport à une législation commune ; et troisièmement par la loi de leur égalité. Dès lors, sous l'empire d'une telle Constitution, la reconnaissance universelle et rationnelle remplacerait la lutte pour la domination, le désir de la conservation de soi se substituerait à la lutte à mort pour le prestige, et le royaume de la nécessité se transformerait en royaume de la liberté, tant en ce qui concerne les Etats que les individus. Toutefois, Fukuyama liste plusieurs obstacles naturels à l'idéal égalitaire parmi lesquels figurent<sup>dv</sup> : la répartition inégale des "capacités ou attributs naturels à l'intérieur d'une population"<sup>dvi</sup> du fait du capitalisme ; la structuration pyramidale de la hiérarchie sociétale ; les inégalités culturelles notamment lorsqu'elles sont produites par le monde politique ou par la coutume sociale propre à l'histoire d'une société ; enfin, la dynamique contemporaine de particularisation des droits, les droits universels se dissolvant ainsi dans la foultitude des catégories sociales. Or, toute inégalité sociale substantielle traduit une inégale liberté et réactive le moteur thymique.

Cette tendance structurelle des sociétés à pencher vers l'inégalité est même renforcée par l'atomisation induite par le libéralisme, tant sur les plans social ou familial que patriotique<sup>dvii</sup>. Dès lors le libéralisme ne se suffit pas à lui-même pour instaurer durablement un ordre social dont la résilience repose sur "l'art de l'association"<sup>dviii</sup>, soit sur l'existence de communautés aux systèmes de valeurs distincts des valeurs libérales transculturelles. Or, Fukuyama postule la dimension guerrière de la condition humaine. Cela a pour conséquence que ces communautés, dans des sociétés post-historiques "sans luttes" pourraient même revendiquer des causes injustes, seulement pour satisfaire leur désir de reconnaissance<sup>dix</sup>. Fukuyama affirme ce-faisant, qu'il n'est pas de principe de non-régression post-historique.

De plus, la post-histoire ouvre sur l'histoire en raison du fait "qu'une civilisation qui favorise une *isothymia* sans frein, et qui recherche fanatiquement à éliminer toute manifestation de reconnaissance inégale, touchera rapidement les limites imposées par la nature elle-même"<sup>dx</sup>, le moteur thymique de l'histoire n'ayant donc jamais cessé de fonctionner, même au sein des sociétés isothymiques ayant atteint le stade de l'Etat universel et homogène.

Genezai

Hugo

3<sup>ème</sup> année de Droit

Inu Champollion

N° étudiant : 20162179

Partiel de Droit International Humanitaire et Pénal (DIHP)

---

Sujet : les rapports entre l'ONU et la CPI

Se donne à voir dans les relations internationales un paradoxe entre l'égalité souveraine des Etats (Article 1.2 Charte des Nations Unies (CNU)) et l'existence d'une compétence juridictionnelle extra-territoriale à laquelle tous les Etats peuvent être soumis. L'époque contemporaine est marquée par un postmodernisme notamment juridictionnel, qui tend au contraire à laisser la compétence universelle de juridictions comme la CPI, prendre le pas sur le principe de non-ingérence (Article 2§7 CNU) et du principe de l'égalité souveraine des Etats et du droit des peuples à l'autodétermination (Article 55 CNU).

L'ONU et la CPI incarnent deux philosophies juridiques tout à fait antagonistes : on pourrait facilement associer la Cour internationale de justice à une sorte de justice politique (CPIJ, 7/9/1927, affaire du lotus : tout ce qui n'est pas interdit en droit international est autorisé), tandis que la CPI incarnerait plutôt l'idéal d'une politique de justice (incarnée par la clause de Martens du §8 du préambule de la Convention du 18/10/1907 disposant que tout ce qui n'est pas interdit en DIHP, n'est pas forcément autorisé). Si on peut opposer sur le plan jurisprudentiel ces deux institutions, on peut toutefois les rapprocher par l'objectif qui leur est commun d'instaurer une sorte d'ordre international quoique le droit international public dénote plutôt d'un « désordre international », alors que le DIHP illustre plutôt une sorte d'ordre universel symbolique.

La justice universelle doit être caractérisée par un élément fondamental : la neutralité institutionnelle par l'indépendance et l'impartialité de ses juges. Cependant, un paradoxe apparaît toutefois avec le fait que l'application des normes indérogables du DIHP ne soient pas constamment appliquées d'une façon uniforme par le CS, ni même dans les faits (résolution n°1973 du 13/7/2011 sur l'intervention en Lybie) : sphères politiques et juridictionnelles sont par nature inconciliables (CJCE, 12/7/2005, Commission c/ France). Dès lors, est-il avéré que l'ONU emploie la compétence universelle au service des intérêts des grandes puissances politiques, au détriment des principes directeurs de toute procédure juridictionnelle digne de ce nom ?

I-) La complémentarité des institutions de la CPI et de l'ONU : la dépendance de facto de l'institution hautement symbolique de la CPI à l'autorité politique de l'ONU

A) L'articulation des compétences entre ONU et CPI : l'expression d'un janus juridictionnel international

CIJ et CPI peuvent être opposés au moyen d'une foultitude d'éléments au premier rang desquels figure la compétence : la CPI a pour compétence *rationae personae* les crimes contre l'humanité (Article 7 du statut de Rome (SR) du 17/7/1998), les crimes de génocide (Article 6 du SR), le crime d'agression (Art 8 bis SR), du crime de guerre (Article 8), la CPI n'étant pas

compétente pour les crimes de terrorisme (résolution n° 1566 du 8/10/2004 de l'AG de l'ONU). La CIJ, elle, est la gardienne des traités et not des dispositions supra-conventionnelles du CNU (article 103). De plus, la responsabilité ne se concentre pas sur la même juridiction selon la juridiction dans laquelle l'on se place : la CIJ est compétente pour les litiges juridiques (CPIJ, 30/8/1924, affaire *mavrommatis*) concernant les Etats tandis que la CPI est compétente sur les responsabilités pénales individuelles (compétence *rationae personae*, article 25 SR). De même, la CIJ n'intervient usuellement qu'en temps de paix tandis que la CPI a pour fonction d'appliquer le *jus in bello* (*rationae loci*). Enfin, les crimes internationaux relevant de la compétence de la Cour sont imprescriptibles (Article 29 SR), ce qui n'est pas le cas, nécessairement des affaires relevant de la CIJ. Ainsi, les deux cours disposent d'un champ qui leur est propre et les deux institutions sont donc indépendantes, et ainsi les deux juridictions peuvent déployer le champ de leur compétence.

B) Les institutions de l'ONU : seuls garants de la paix et de la sécurité internationale au moyen d'une police militaire universelle

Le Droit international est par nature un droit consensuel, c'est-à-dire qu'il dépend de la volonté des Etats : cela est toutefois paradoxal dans la mesure où le DIHP est un droit objectif, c'est-à-dire non consensuel. Son application et la compétence dont elle ressort sont donc supposément universelle, ce qui tient notamment au fait que le *jus cogens* aboutisse à une « multilatéralisation de la sanction », applicable par tous les Etats (D. Hayim, *le concept d'indérogeabilité en droit international : une analyse fonctionnelle*, 2012, p 140 et svts). Cependant, si les Etats ont en théorie une obligation d'accepter l'autorité de la force jugée de la CPI (Article 86 SR\*), ceux-ci peuvent tout à fait en ignorer les obligations d'exécution auxquelles ils sont tenus. C'est ainsi dans cette mesure que la CPI peut saisir le Conseil de Sécurité (CS) lequel pourra exercer son monopole légitime de la violence physique (Article 87 SR\*) afin d'assurer la sécurité collective internationale notamment au moyen de son pouvoir de qualification des faits (Art 39 CNU), d'édiction de mesure provisoires (Art 40 CNU), de mesures non militaires (Art 41) ou militaires (Art 42) afin d'assurer l'exécution de la décision de la CPI, ce qui laisse toutefois planer le doute d'une éventuelle politisation sur les modalités de son exécution, le Conseil de sécurité pouvant parfois prendre des mesures contraignantes (Article 25 SR) qui ne sont pas conformes à l'esprit du DIHP (résolution n° 986 du CS dud 14/4/1995).

II-) Le constat amer d'une absence d'indépendance institutionnelle de la CPI : la prévalence de la politique interventionniste du système onusien

A) La fonction pacifique de la CPI : juridiction internationale garante d'un ordre public humanitaire symbolique absolu

La CPI est la garante de la responsabilité de protéger de chaque Etat (consacré par les résolutions n° 43-130 du 8/12/1988, n° 43-131 du 18/12/1988, et n° 45-100 du 14/12/1990), dans la mesure où la violation manifeste des droits de l'homme implique nécessairement un manquement à cette R2P laquelle aboutit peut aboutir à des crimes internationaux relevant de la Cour. Ainsi par exemple, la responsabilité de protéger (R2P), constituée d'une obligation de protection incombant à l'Etat de sa population, à tous les Etats d'une population en cas de nécessité circonstancielle, et enfin à la communauté internationale lorsque l'Etat en cause est dans l'incapacité d'assurer ses responsabilités, dans le respect des principes fondamentaux du DIHP (CIJ, 27/6/1986, *Nicaragua c/ USA* : le respect de la personne humaine, la protection du droit à la vie et à la santé des personnes,



le principe de non-discrimination, le principe de l'aide désintéressée). Dès lors, c'est le CS qui va déclarer un état de détresse et de violation des DDH qui ne sera jamais rien d'autre qu'un atteinte à la paix et à la sécurité internationale (résolution n° 794 du 3/12/1992 en réaction à la crise somalienne), ce qui va ainsi aboutir à une action humanitaire respectant les principes de proportionnalité, de bonne gouvernance, de subsidiarité, d'intention humanitaire et n'intervenir qu'en cas de gravité de la situation (M. Bettati, du droit d'ingérence à la R2P, 2007/3, Outre-Terre, p. 381 et svts). C'est donc le CS qui est dotée du pouvoir d'initiative et la CPI qui sera chargée d'assurer la justice afin de réconcilier les mémoires. La R2P est donc reliée à la fonction de la CPI dans la mesure où les actions humanitaires elles-mêmes peuvent aboutir à des crimes contre l'humanité, etc et ainsi relever de la compétence de la Cour (cf Le monde diplomatique du mois de Mai 2021 et sur les abstentions inhumaines du gouvernement français lors du génocide rwandais, notamment lors de l'opération turquoise du 22/6 au 22/8/1994).

B) La multiplication des juridictions pénales internationales : symptôme de l'impuissance fonctionnelle de la CPI

La véritable réalité semble tenir au fait que la notion de juridiction internationale permanente est supplantée par la notion de justice transitionnelle laquelle repose sur quatre piliers : le droit à la vérité, la garantie de non-répétition des violences, le droit à une réparation et le droit à une sanction juridictionnelle. Cette justice transitionnelle définie par ses objectifs relève ainsi d'une logique transformiste et progressiste reposant sur ses objectifs bien définis à l'avance par le CS dans les statuts instituant ces cours pénales internationales (exemple : institution de la cour pénale internationale yougoslave : résolution n° 827 du CS du 25/5/1994, TPIRwandais, n° 955 du 8/11/1994), alors que la justice traditionnelle joue une simple fonction de garant de l'ordre social. Cette justice contribue grandement à l'évolution du DIHP (le TPIY a renforcé le principe d'étanchéité des corps civils et militaires, soit du principe de distinction) dans la mesure où elle repose sur deux grands principes : l'accrétion institutionnelle et la conversion institutionnelle qui démontrent toute la souplesse de la procédure pénale internationale (R. Lévy, Crises extrêmes et institutionnalisation du DIP, 2007). La justice transitionnelle repose toutefois sur la contingence politique du CS qui seul décide de son instauration (et il n'y a pas de TPI sur la prison de Guantanamo alors qu'il s'y est produit de nombreuses violations des DDH, cf rapport de 2006 de la commission internationale des DDH). Le droit de veto d'un seul membre du conseil de sécurité n'est toutefois pas un facteur bloquant (CIJ, 27/6/1971, Namibie c/ Afrique du Sud), cependant on ne peut toutefois que s'inquiéter d'une future érosion de l'interdépendance sociale internationale (prônée par G. Scelle avec sa théorie de l'objectivisme sociologique), dans la mesure où les DDH ne sont pas uniformément appliqués : il est évident que les Etats puissants dotés d'un véritable système juridictionnelle échappe à la R2P en raison de sa subsidiarité, et que les Droits de l'homme sont eux-mêmes « régionalisés » soit non uniformément applicables (J. Yacoub, les droits de l'homme sont-ils exportables ?, 2007) ce qui contraste avec l'idée d'une justice pénale universelle.

L'environnement est-il protégé par le juge européen en H(-)? - Résolution du cas pratique de  
l'association Plaider Les Droits de l'Homme du concours de plaidoirie de 2022 - Semestre 3 Master  
2 - Hugo Genezai

Disclaimers : Lors du début de l'année universitaire 2022/2023 au master 2 de droit des libertés de Strasbourg, il nous a été demandé de participer à un concours de plaidoirie lequel supposait au préalable la construction et le dépôt d'un mémoire « en défense » (position des victimes) ou « en attaque » (position de l'État en cause, en l'espèce un Etat fictif : l'Ellanie) des intérêts en cause. Ce cas pratique fait l'objet d'une poly-résolution sur un mode alteroptique.

En sa première résolution sur un mode anthropocentré figurent une trentaine de pages d'examen de la jurisprudence de la CrEDH en matière de protection combinée des droits à la vie (article 2 de la CvEDH), à un recours juridictionnel effectif (article 6 de la CvEDH, versant civil), et à un environnement sain (article 8 de la CvEDH).

En sa seconde résolution sur un mode entomologico-centré (application du DIHP au monde des insectes).

en sa troisième résolution sur un mode virtualo-centré sur un terrain TTT4, soit sur le terrain de notre méta-structure cosmique !

Résolution n°1 anthropocentrée du cas pratique :

Dans le cadre d'un plan gouvernemental, les autorités exécutives elannes ont recouru à la société Agrisanté de sorte à ce que celle-ci protège l'importante production bananière de ce pays d'une invasion de nuisibles par le recours à un biocide nommé Sadécone. Suite à son épandage massif, la pollution des sols, des nappes phréatiques et du domaine fluvial elanne a abouti à ce que l'eau consommée par les citoyens elannes soit également contaminée, ce qui résulte d'une part de cet épandage et d'autre part du manque d'entretien du réseau d'assainissement et de distribution de l'eau administré par l'entreprise du Réseau de l'eau d'Opara. Des enfants des membres de l'association Wateriscoming sont décédés du fait de la consommation d'une eau ainsi contaminée par un produit dont la toxicité a été établie scientifiquement depuis plusieurs années.

I-) Conditions de recevabilité de la requête de la partie requérante

A) Recevabilité sur le terrain de la compétence *ratione materiae*

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la Convention, la Cour est compétente en matière de garantie des droits conférés par la Convention. Or, le droit à un environnement sain fait l'objet d'une protection conventionnelle par ricochet, ce qui implique que la Cour ne s'avère compétente *ratione materiae* que lorsque les atteintes environnementales qui sont en cause concernent des dommages actuels et certains<sup>1958</sup>. Il existe cependant un paradoxe jurisprudentiel concernant ce point en raison du fait que la Cour a pu admettre que « l'environnement constitue une valeur dont la défense suscite dans l'opinion publique, et par conséquent auprès des pouvoirs publics, un intérêt constant et soutenu »<sup>1959</sup>, position jurisprudentielle confirmée dans l'arrêt *Mangouras c/ Espagne*<sup>1960</sup> selon lequel l'environnement est placé au rang des « valeurs fondamentales des sociétés démocratiques ». Or, la Cour considère que « le niveau d'exigence croissant en matière de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, implique, parallèlement et inéluctablement, une plus grande fermeté dans l'appréciation des atteintes aux

<sup>1958</sup> CrEDH, 2004, *Taskin c/ Turquie*

<sup>1959</sup> CrEDH, 2007, *Hamer c/ Belgique*, §79

<sup>1960</sup> CrEDH, GC, 2010, *Mangouras c/ Espagne*, §87

valeurs fondamentales des sociétés démocratiques »<sup>1961</sup>. La Cour admet donc des exceptions environnementales à la protection européenne des droits de l'homme, en particulier « aux impératifs économiques et mêmes certains droits fondamentaux, comme le droit de propriété, (qui) ne devraient pas se voir accorder la primauté face à des considérations relatives à l'environnement, en particulier lorsque l'Etat a légiféré en la matière »<sup>1962</sup>, comme c'est le cas en l'espèce comme le démontrent explicitement les articles 444 du Code pénal elanne<sup>1963</sup> et l'article 888 du Code civil elanne. En outre, la Cour inclus dans le champ de cette valeur environnementale, un droit à la protection de l'environnement naturel et culturel incluant « la protection de la nature et des forêts entre dans le cadre de l'intérêt général au sens de la seconde phrase phrase du premier alinéa de l'article 1 du protocole no1 »<sup>1964</sup>.

Or, en l'espèce, sont en cause les droits à la protection de la vie, de l'accès à une justice équitable et au droit au respect à la vie privée, familiale et au domicile. Ces éléments, qui correspondent aux articles 2, 6 et 8 de la Convention, démontrent qu'il y a bien en l'espèce une atteinte à des droits substantiels, soit que le dommage s'avère être certain et actuel, en ce que ses répercussions se sont déjà faites ressentir matériellement sur l'exercice des droits garantis par la Convention. Le dommage ne peut donc être considéré comme futur et hypothétique. Par ailleurs, dans la mesure où existe en l'espèce un conflit horizontal de droits entre le droit de propriété en son versant économique et, entre autres, la protection de l'ordre public environnemental forestier européen<sup>1965</sup>, la Cour se doit de statuer sur la hiérarchie des valeurs applicable en l'espèce, conformément à sa jurisprudence établie en matière environnementale.

La Cour est donc compétente sur le terrain de la compétence *ratione materiae*, conformément aux éléments précédemment et ultérieurement disposés (conditions d'applicabilité relatives à chaque article invoqué par la partie requérante).

## B) Recevabilité sur le terrain de la compétence *ratione loci*

Conformément à la jurisprudence de la Cour, toute requête déposée devant elle doit relever de faits ayant eu lieu sur le territoire juridictionnel d'un Etat partie à la Convention, de telle sorte qu'un lien juridictionnel puisse être établi entre les victimes et ce même Etat<sup>1966</sup>.

Or, en l'espèce, les allégations de violation de la Convention portent sur des faits ayant eu lieu sur le territoire ellan, de telle sorte que les autorités juridictionnelles de cet Etat s'avéraient compétentes pour juger de la présente affaire, comme le démontre la procédure suivie devant les instances internes.

La Cour est donc compétente sur le terrain de la compétence *ratione loci*.

---

1961 CrEDH,GC, 2010, Mangouras c/ Espagne (II), §87

1962 CrEDH, 2007, Hamer c/ Belgique, §79

1963 Transposant de façon extensive l'article 4 de la directive n° 2008/99/CE du 19/11/2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal

1964 CrEDH, 2008, Turgut c/ Turquie, §90.

1965 Par définition, une forêt contient des arbres. Or, les territoires ellanes composés de bananiers ne saurait ainsi qu'être inclus dans une telle notion dans la mesure où les bananiers sont des arbres. Nous invitons la Cour à statuer dans le sens de l'inclusion de ces "champs-forêts" dans le champ de la notion d'ordre public environnemental forestier européen. Conclure autrement reviendrait à opérer un revirement de jurisprudence de nature à retirer à l'environnement sa qualité de valeur protégée dans une société démocratique et à retirer les forêts de la protection de la Cour au titre de l'ordre public environnemental, position non conciliable avec les impératifs de cohérence jurisprudentielle et de principe de respect du précédent.

1966 CrEDH, GC, 2001, Bankovic

## C) Recevabilité sur le terrain de la compétence ratione personae

### 1) Sur le terrain passif de la compétence ratione personae

Il est indispensable que la saisine de la Cour mette en cause un Etat valablement lié par la Convention<sup>1967</sup>, de sorte à ce qu'incombe à celui-ci l'obligation positive consistant en la garantie de l'exercice des droits reconnus dans la Convention auprès de toutes les personnes relevant de la juridiction de cet Etat<sup>1968</sup>. La compétence de la Cour sur ce terrain requiert enfin que les violations alléguées soient imputable à cet Etat<sup>1969</sup>. D'après P. Baumann<sup>1970</sup>, la question de l'imputabilité peut alternativement être examinée selon le paradigme de l'effet horizontal<sup>1971</sup> ou vertical<sup>1972</sup> de la Convention, cette question n'étant toujours pas résolue par la Cour. Cependant, la Cour s'est récemment référée au critère du degré de maîtrise que peuvent avoir les autorités nationales sur le problème environnemental à l'origine de l'atteinte au droit conventionnel en cas de contrôle mixte regroupant obligations positives et négatives en application de l'effet horizontal de la Convention

En l'espèce, l'Ellanie est bien liée par la CvESDHLF dans la mesure où elle est entrée en vigueur dans cet Etat en 1982. Concernant l'imputabilité de la violation alléguée à cet Etat, il apparaîtra ultérieurement lors des développements relatifs aux obligations procédurales que l'Ellanie doit respecter au titre de l'article 2 et 8 de la Convention, que cet Etat s'avère a minima responsable de violations de même nature de la Convention, du fait respectivement d'une ingérence passive et d'une ingérence active dans les droits des victimes pourtant garantis par la Convention. D'une part, l'ingérence passive consiste en l'inaction des autorités ellanes face au risque environnemental auquel sa population a été confrontée. Cette ingérence passive prend sa source dans plusieurs faits : les autorités ellanes n'ont réalisé aucune enquête alors qu'étaient en cause des privations du droit à la vie du fait de la dégradation substantielle du contexte environnemental ; les autorités ellanes n'ont pas garanti le droit d'accès à un tribunal en matière pénale alors même que l'obligation d'enquête précitée devait impérativement être réalisée ; les autorités ellanes n'ont pris aucune mesure de sorte à garantir ni les exigences en termes de démocratie environnementale, ni les obligations relatives à l'entretien du réseau d'assainissement et de distribution de l'eau. D'autre part, l'ingérence active, laquelle renvoie au recours à la société Agrisanté par le gouvernement ellan et à l'emploi non encadré sur la quasi-totalité du territoire ellan d'un biocide nommé Sadécone dont la toxicité a été scientifiquement établie, a abouti à une dégradation du contexte environnemental de telle sorte que la santé publique en a été gravement affectée : les enfants de certains requérants en sont décédés. Or, au titre de l'effet horizontal, l'Etat peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'il approuve formellement les actes d'une personne privée violant les droits garantis par la Convention à d'autres personnes soumises à sa juridiction, comme c'est le cas en l'espèce avec la violation du droit à la vie et du droit au respect de la vie privée, familiale et du domicile du fait de l'épandage massif de biocides dans l'environnement<sup>1973</sup>. Par ailleurs, cette ingérence active se double d'une ingérence passive spécifique<sup>1974</sup>, l'absence de réglementation législative, réglementaire ou pratique

1967 ComEDH, 1995, Horscham c/ RU

1968 Conformément à l'article premier de la Convention

1969 CrEDH, 2018, M.A et autres c/ Lituanie, §70

1970 P. Baumann, préc, p. 387

1971 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §94-134

1972 CrEDH, GC, 2003, Hattons (II) c/ RU, §120-127

1973 Au regard de la directive 2009/128/CE du 21/10/2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en son article 4, lequel établit un objectif de réduction de l'emploi de pesticides, il apparaît que le plan gouvernemental ellanne prenne un sens tout à fait inverse en faisant le choix de l'augmentation délibérée de l'emploi de pesticides, ce qui s'avère illégal en cas de transposition de cette directive que les autorités doivent mettre en oeuvre au titre de l'Etat de droit.

1974 En effet, comme le démontre la thèse de P. Baumann, le droit à un environnement sain et la convention européenne des droits de l'homme, 2019, LGDJ, p. 380 : ingérence active et passive peuvent parfois être inextricablement liées, ce qui implique théoriquement dans le cas d'espèce, que le non-respect d'une obligation

de l'emploi d'un tel produit par des personnes privées, ce qui rajoute à la gravité de la violation alléguée imputable à l'Etat. Sur le terrain du critère du degré de maîtrise des autorités publiques, il apparaît que l'entreprise réseau de l'eau d'Opara agissait dans le domaine d'un service public industriel et commercial au titre d'une délégation de service public, ce qui suggère que les autorités elannes disposaient d'un droit de regard et de contrôle sur ces activités industrielles dangereuses litigieuses<sup>1975</sup>. Cela signifie que le degré de maîtrise des autorités publiques n'était pas nul, en ce que celles-ci avaient l'obligation d'en assurer la sécurité en dernier ressort.

La Cour est donc compétente sur le terrain passif de la compétence *ratione personae* étant donné que le critère d'imputabilité constituant le lien de causalité juridique est rempli.

## 2) Sur le terrain actif de la compétence *ratione personae*

### a) Examen du critère de la reconnaissance de la qualité pour agir de l'association Wateriscoming

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Convention, toute requête déposée devant la Cour implique que celle-ci soit déposée par une entité juridique disposant d'une qualité pour agir, ce qui signifie qu'elle doit pouvoir revendiquer le statut de victime de violation de la Convention. Cette notion fait l'objet d'une interprétation évolutive par la Cour qui reconnaît notamment que « la qualité pour agir en justice des associations, dans la défense des intérêts de leurs membres, est reconnu par la plupart des législations européennes »<sup>1976</sup>.

Ainsi, la Cour tient compte de la reconnaissance légale interne de cette qualité pour agir qui est présumée en l'espèce dans la mesure où l'association Wateriscoming a pu saisir diverses voies juridictionnelles internes.

Par conséquent, l'association Wateriscoming dispose de la qualité pour agir et en droit interne, et en devant la Cour européenne.

### b) Examen du critère relatif à la qualité d'organisation non gouvernementale de l'association Wateriscoming

L'article 34 de la Convention exclut les recours portés devant la Cour qui ne soient pas formés par organisations non gouvernementales. Or, une telle qualité a déjà été reconnue à une association de défense de l'environnement lorsque celle-ci, conformément au champ de son objet social, défend des intérêts étroitement reliés à ceux de ses membres (examen des statuts de l'association, examen du lien de proximité géographique entre le lieu de la nuisance<sup>1977</sup> litigieuse et le lieu d'habitation des membres de l'association, existence de droits civils en jeu dans le recours

---

positive a un effet synergique avec le non-respect d'une obligation négative Il s'agit du cas d'un contrôle mixte.

1975 Il est notamment admis par l'article 6 de la directive 98/83/CE du 3/11/1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine que l'Etat s'avère responsable de la qualité des eaux fournies au public lorsqu'une personne privée est responsable de l'entretien du réseau d'assainissement et de distribution. Dans la mesure où la distribution de l'eau porte sur la totalité de sa distribution au public, il apparaît que l'Etat s'avère responsable au titre de l'article 6 du défaut d'entretien en l'espèce.

1976 CrEDH, 2004, Gorraiz Lizarragua, §38-39

1977 D'après P. Baumann, le juge européen distingue les notions de pollution et de nuisance d'ordre écologique en ce que cette première est généralement associée aux atteintes immatérielles ou incorporelles telles les pollutions sonores - mais peut inclure aussi des atteintes matérielles -, et en ce que cette seconde catégorie concerne plutôt les atteintes matérielles et corporelles causées aux êtres humains par une dégradation du contexte environnemental (cf Tatar c/ Roumanie, §7-9) par l'intermédiaire d'une pollution de l'eau, de l'air ou du sol, celles-ci pouvant se cumuler CrEDH, 2011, Grimkovskaya, §59-62

déposé devant la Cour)<sup>1978</sup>, notamment sur le terrain de l'article 6§1 de la Convention<sup>1979</sup> comme c'est le cas en l'espèce. Il est important de préciser que la Cour admet largement que des personnes morales ait un droit d'accès à la justice environnementale européenne<sup>1980</sup>, ce droit n'étant pas réservé uniquement qu'aux associations de défense de l'environnement.

En l'espèce, certes, l'association wateriscoming n'est pas assimilable stricto sensu à une association de l'environnement cependant, il est certain que cette association a pour objet social de protéger la santé de la famille ses membres. Or, cette notion de santé inclut nécessairement l'objectif de protection de l'environnement comme conditionnant la santé de chacun ainsi que le bon développement physiologique des enfants. De plus, l'association Wateriscoming est impliquée dans les recours contentieux nationaux, ce qui démontre d'une part que celle-ci dispose de la qualité pour agir et d'un intérêt pour agir selon le juge interne et d'autre part que celle-ci remplit les autres critères de recevabilité d'une saisine d'une juridiction nationale portant sur la violation des droits de ses membres parmi lesquels figure le droit civil à la protection de l'intégrité physique et corporelle stricto sensu et lato sensu. Quant au critère de la proximité géographique, l'examen de celui-ci sera détaillé ultérieurement mais ne pose pas de difficulté. »

#### c) Examen du critère de l'exclusion des griefs écocentrés

Il existe une condition spécifique relative à l'exclusion des griefs écocentrés concernant toute requête portant sur l'article 8 : les griefs invoqués par l'association requérante doivent nécessairement porter sur une atteinte à la vie privée, familiale et du domicile de ses membres<sup>1981</sup>.

Or, en l'espèce, la nature des griefs invoqués ne porte pas sur la protection de l'environnement en soi mais bien au contraire, sur une atteinte à l'environnement pour soi<sup>1982</sup>.

Dès lors, les griefs invoqués par la partie requérante ne sauraient être exclus de l'examen du juge européen au titre qu'ils seraient écocentrés.

#### d) Examen du critère relatif à l'existence d'une violation par l'Etat de l'une des obligations dont la charge pèse sur lui

Sur ce point, nous renvoyons aux développements antérieurs relatifs au terrain passif de la compétence *ratione personae* qui listent les différentes violations des obligations qu'il incombe à l'Etat ellan de respecter. Nous renvoyons également aux développements ultérieurs consistant en la démonstration de telles violations par les autorités ellanes.

#### e) Examen du critère relatif à la qualité de victime directe de l'association Wateriscoming

A l'instar de l'affaire Cordella<sup>1983</sup>, l'examen de la qualité de victime directe de l'association suppose que ses membres aient directement été impactés par la nuisance litigieuse, soit, d'établir un lien de causalité entre celle-ci et l'atteinte aux droits de la partie requérante. Par ailleurs, il est nécessaire de démontrer une affectation personnelle des requérants par la nuisance d'ordre écologique litigieuse. Enfin, de sorte à établir l'imputabilité directe des violations alléguées à l'Etat, la Cour dégage deux critères : un ouvrage public est en cause dans les faits d'espèce et son administration revient à une autorité publique<sup>1984</sup>. Lorsque le critère organique fait défaut, la Cour se

---

1978 CrEDH, 2009, L'érablière ASBL c/ Belgique, §28-30 ; CrEDH, 2004, Gorraiz Lizarragua c/ Esp, §38 et §45

1979 CrEDH, 2021, Association Burestop c/ France, §53

1980 CrEDH, 2007, Collectif national d'information et d'opposition à l'usine Melox – Collectif Stop Melox et Mox c/ France

1981 CrEDH, 2012, Di Sarno c/ Italie, 2012

1982 Distinction posée par P. Baumann dans sa thèse précitée.

1983 CrEDH, 2019, Cordella et autres c/ Italie, §100-109

1984 CrEDH, 2012, Flambenbaum c/ France, §141

retranche derrière l'examen des obligations positives pesant sur l'Etat<sup>1985</sup> au titre de l'effet horizontal de la Convention : examen de la carence ou de l'inaction fautive de l'Etat<sup>1986</sup>. Sur le terrain des obligations, les Etats sont tenus au respect d'une obligation positive en cas d'ingérence passive (en l'espèce, carence de réglementation sécuritaire relative à l'entretien du réseau d'assainissement et de distribution de l'eau) et au respect d'une obligation négative en cas d'ingérence active<sup>1987</sup> (en l'espèce, autorisation gouvernementale relative à l'autorisation d'épandage massif agricole de Sadécone). Cette précision est d'importance car la Cour refuse dans un tel cas de qualifier activement ou passivement une telle autorisation gouvernementale<sup>1988</sup>.

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser qu'il existe, au regard de la jurisprudence de la Cour, une identité des intérêts des membres de l'association avec les intérêts de l'association elle-même, de telle sorte que cette dernière dispose de la faculté d'agir en justice au titre des griefs que soulèvent ces premiers. Or, par le non-respect par les autorités ellanes des obligations procédurales devant aboutir à la réalisation d'un juste équilibre entre les intérêts des agriculteurs et des citoyens ellans, ces derniers sont directement d'une violation de la Convention, en ce sens que la politique gouvernementale a tellement dégradé l'environnement, du fait du non-respect des obligations matérielles et procédurales qu'elle devait respecter, que l'intégrité physique des membres de la famille de l'association s'en est retrouvée considérablement affectée. Ces griefs démontrent donc l'affectation personnelle des membres de l'association en ce que leur vie familiale en a été, pour certains d'entre eux, invariablement perturbée par le décès leurs enfants, élément dont la preuve est apportée par certificat médical objectif. En ce sens, les parents des enfants décédés sont assimilables à des victimes directes sur le terrain de l'article 8. En revanche, les enfants décédés sont quant à eux des victimes directes sur le terrain de l'article 2 de la Convention. Ce critère de l'affectation personnelle démontre par ailleurs le caractère individualisable des préjudices subis, ce qui exclut l'argument selon lequel l'association Wateriscoming tenterait d'accéder à la Cour par la voie d'une *actio popularis*. Enfin, l'association Wateriscoming est assimilable à une victime directe sur le terrain de l'article 6 dans la mesure où le système juridictionnel pénal ellan est construit de telle sorte que des barrières légales en empêchent l'accès : ces mesures légales, en ce qu'elles empêchent l'association de faire valoir ses droits tirés de la Convention, portent directement atteinte à celle-ci, ainsi qu'aux droits de ses membres.

L'association Wateriscoming dispose donc de la qualité de victime directe en l'espèce.

f) Sur la double qualité de victime des membres de l'association Wateriscoming dont les enfants sont décédés

La qualité de victime indirecte porte uniquement sur le champ matériel des droits transférables parmi lesquels figure notamment le droit à la vie<sup>1989</sup>. De sorte à pouvoir être assimilable à une victime indirecte, il est nécessaire qu'existe une victime directe et que cette dernière ait entretenu un lien étroit avec la victime indirecte.

Or, en l'espèce, il ne saurait être opposés aux parents des enfants décédés qu'ils n'auraient pas entretenu de relation étroite avec ceux-ci. Il ne saurait non plus être opposé aux enfants décédés que ceux-ci n'auraient pas directement subi de violation de leur droit à la protection de leur vie.

---

1985 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §91

1986 P. Baumann, préc, p. 379 distingue la carence de l'inaction fautive. A cette première catégorie correspond le cas dans lequel un Etat n'a pas rempli de son obligation de réglementation des activités dangereuses. A cette seconde correspond le cas dans lequel l'Etat n'a pas mis en oeuvre ces mesures. Cette distinction a pour conséquence que l'Etat Ellan est en l'espèce responsable d'une carence.

1987 Distinction posée par P. Baumann, préc, p. 380

1988 CrEDH, GC, 2003, Hatton (II) c/ R-U, §119, bien qu'elle constate toutefois la présence des deux types d'ingérence en présence d'une telle zone juridique grise. La Cour résoud le problème en opérant un contrôle mixte qui se focalise surtout sur le critère relatif à la réalisation d'un juste équilibre par la politique en cause, point qui sera traité ultérieurement dans la sous-partie éponyme.

1989 CrEDH, rec, 2000, Sanles sanles c/ Espagne

Par conséquent, les parents des enfants décédés sont recevables pour agir au titre de victime indirecte des droits transférables garanti à l'article 2 de la Convention aux victimes directes. Ils peuvent donc se prévaloir de la violation des obligations procédurales qui incombent à l'Etat au titre de l'article 2 de la Convention.

#### D) Recevabilité sur le terrain de la compétence *ratione temporis*

De sorte à établir la compétence temporelle de la Cour, il est nécessaire d'établir la date critique à partir de laquelle l'Etat défendeur s'avère lié par la Convention afin de constater que les faits ou les mesures en cause soient bien survenues postérieurement à cette date. En matière de faits, la date retenue sera celle de la décision juridictionnelle nationale établissant une sanction. En matière de mesures, la date retenue sera celle de l'application concrète de celles-ci.

Or, l'Ellanie a ratifié la CvESDHLF de sorte à ce que celle-ci est entrée en vigueur en 1982, ce qui signifie que l'obligation de garantie des droits conférés par la Convention pèse bien sur cet Etat au moment des mesures prises. En effet, en l'espèce, on se trouve en présence à la fois de faits et de mesures. Dans la mesure où ces faits litigieux sont postérieurs à la date des mesures prises, dès lors que le critère temporel s'avère vérifié concernant ces mesures, ce critère s'avèrera a fortiori rempli pour les faits consécutifs à celles-ci. Ces mesures ont été concrètement appliquées au cours de l'année 2020, soit bien après l'entrée en vigueur de la Convention en Ellanie. Enfin, le délai de computation de 4 mois qui court à compter de la décision définitive dans le cadre de l'épuisement des voies de recours interne, ne saurait jouer dans la mesure où la situation d'espèce est assimilable à une situation de pollution continue, ce qui décale le dies a quo au moment où la nuisance d'ordre écologique cessera<sup>1990</sup>.

La Cour est donc compétente sur le terrain de la compétence *ratione temporis*, tant pour les mesures que pour les faits litigieux.

#### E) Autres conditions de recevabilité :

##### 1) Sur la non-nécessité de respect du principe de subsidiarité

Eu égard de la jurisprudence relative au principe de subsidiarité tant horizontal que vertical, la Cour a généralement admis que l'existence d'une pratique administrative en constitue une exception dès lors que sont réunis les critères de la tolérance officielle de l'Etat avec une répétition d'actes interdits par la Convention<sup>1991</sup>. La Cour examine en particulier le critère de la réalité de l'intention des autorités d'éclaircir les circonstances exactes d'une catastrophe afin d'en identifier précisément les causes ainsi que les responsables<sup>1992</sup>.

Or, en l'espèce, les autorités elannes sont soumises à une obligation procédurale indérogeable consistant en la réalisation d'une enquête dès lors qu'une atteinte à la vie s'avère manifeste. Cette obligation procédurale est d'autant plus importante qu'elle est détachable, au sens de la jurisprudence la Cour<sup>1993</sup>. En faits, les autorités elannes n'ont instauré aucun mécanisme indépendant d'enquête et ni la saisine des juridictions pénales, civiles ou administratives n'a abouti à ce qu'elle soit réalisée. Il s'agit d'une inaction interdite par la Convention, eu égard de laquelle les jugements internes, par la tolérance administrative officielle<sup>1994</sup> qu'ils manifestent eu égard d'une telle attitude inconventionnelle, constituent une répétition d'actes interdits par la Convention en ce

---

1990 CrEDH, 2019, *Cordella c/ Italie*, §131-132

1991 CrEDH, GC, 2001, *Chypre c/ Turquie*

1992 CrEDH, 2015, *M. Ozel c/ Turquie*, § 194 et §196

1993 CrEDH, 2009, *Silih c/ Slovénie* : c'est-à-dire qu'elle est soumise à des conditions spécifiques de temporalité.

1994 Les ordres juridictionnels tant privés que publics font naturellement partie de l'administration de l'Etat.



qu'ils donnent l'apparence d'une telle tolérance, considérant le fait qu'ils réitèrent une telle inaction inconventionnelle consistant en la non-réalisation d'une enquête indérogeable. De plus, au regard du manque d'intention des différentes juridictions ainsi que des autorités nationales à réaliser une telle enquête, la Cour ne peut que statuer dans le sens de leur condamnation. La non-réalisation de cette enquête, qu'elle soit de nature administrative, pénale ou technique<sup>1995</sup>, a une conséquence substantielle sur l'issue de la procédure en ce que sa non-réalisation empêche de déterminer les responsables du décès des enfants des membres de l'association Wateriscoming, et, partant, d'aboutir à une inéluctable condamnation de l'Etat à ce titre, pour non-respect des obligations matérielles et procédurales lui incombant. Autrement dit, les voies de recours internes empruntées par la partie requérante sont présumées inefficaces, et la preuve du contraire incombe à la partie défenderesse.

Dès lors, les conditions relatives à la subsidiarité tant verticale qu'horizontale ne sauraient jouer en raison du fait qu'il existe une pratique administrative permettant de dispenser la partie requérante de leur respect. Cela a pour conséquence que des moyens nouveaux peuvent être invoqués directement devant la Cour, contrairement à ce qu'exige le principe de l'invocation en substance<sup>1996</sup>.

## 2) Critère de la nouveauté de la question

Le critère de la nouveauté de la question renvoie au fait que l'affaire en cause requiert un développement de la jurisprudence actuelle de la Cour.

En l'espèce, de nombreux éléments contenus dans la présente requête exigeraient une actualisation de la jurisprudence environnementaliste de la Cour, notamment : l'inclusion des champs-forêts constitués de bananiers dans l'ordre public environnemental forestier protégé par la Cour ; la reconnaissance d'une pratique administrative en matière de déni procédural d'atteinte à la vie d'origine environnementale ; la reconnaissance de la qualité d'association de l'environnement de facto à une association ne protège qu'indirectement de tels intérêts si l'on s'en tient à un examen strict de son objet social ; la reconnaissance d'une erreur manifeste d'appréciation des autorités nationales au titre de l'examen, tant matériel que procédural, de l'acte litigieux pris par elle.

Dès lors, les questions posées devant la Cour doivent nécessairement être considérées comme nouvelles en ce qu'elle impliquent de nouveaux développements jurisprudentiels par la Cour.

## 3) Absence de litispendance internationale

Par critère de l'absence de litispendance internationale, la Cour entend non-concurrence de la compétence juridictionnelle de la Cour avec une autre instance juridictionnelle internationale concernant une même affaire<sup>1997</sup>.

Or, en l'espèce, la partie requérante n'a pas fait preuve d'une telle déloyauté procédurale en ne formulant une requête qu'auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Le critère de l'absence de litispendance internationale est donc respecté.

---

1995 CrEDH, 2008, *Budayeva c/ Russie*, §194

1996 CrEDH, GC, 2004, *Öneryıldız c/ Turquie*, §94

1997 CrEDH, 2014, *OAO Neftyanaya Kompaniya Yukos c. Russie*, § 520

#### 4) Condition relative à la clause de sauvegarde

Cette condition vise à éviter le rejet d'affaires qui, malgré leur banalité, soulèvent des questions sérieuses d'application ou d'interprétation de la Convention<sup>1998</sup>.

Eu égard de l'importance de l'application de la Convention dont il est présumé que le juge européen doit faire en l'espèce en concluant à l'erreur manifeste d'appréciation sur un plan matériel, il apparaît que la Cour devrait respecter un principe d'interprétation souple et évolutive des conditions de recevabilité de la présente affaire. En effet, il ne saurait qu'être partagé par les juges européens que les considérations politico-environnementales sous-jacentes à la présente affaire ne peuvent que prévaloir sur d'éventuelles contradictions ou difficultés d'ordre juridiques soulevées par la partie défenderesse.

En conséquence, l'argument de la clause de sauvegarde scelle définitivement la recevabilité de la présente requête du sceau de l'interprétation souple de ses conditions par le juge européen.

#### II-) Argumentation relative à l'article 2 de la Convention

##### A) Conditions d'applicabilité de l'article 2 de la Convention

##### 1) Qualification de la nature industrielle des activités en cause

L'obligation positive de protection de la vie vaut pour les activités à caractère industriel, qui sont dangereuses par nature, notamment les désastres industriels ou écologique<sup>1999</sup>. Ainsi que l'a jugé la Cour elle-même, des émissions toxiques issues d'une usine de fertilisants<sup>2000</sup> de même que la gestion d'un réservoir d'eau a pu être qualifiée d'activité industrielle dangereuse<sup>2001</sup>, étant précisé que la Cour est indifférente au caractère privé ou public de l'activité en cause<sup>2002</sup>.

Or, en l'espèce, étant donné la somme considérable de standards juridiques fixés en termes de qualité minimale de l'eau<sup>2003</sup>, il apparaît que l'activité d'assainissement et de distribution de l'eau présente un caractère dangereux en raison des risques substantiels liés à la consommation d'une eau éventuellement malsaine. De même, étant donné le volume de normes existant en matière d'utilisation de biocides<sup>2004</sup>. Le caractère industriel de ces activités peut être déduit du fait que les activités économiques en cause « sont consacrées à l'exploitation, à la production et à la transformation des richesses »<sup>2005</sup>.

Dès lors, tant l'activité agricole que l'activité de gestion du réseau d'assainissement et de distribution de l'eau peuvent être qualifiés d'activités industrielles.

---

1998 CrEDH, 2014, *Maravic Markes c/ Croatie*, §51

1999 CrEDH, GC, 2004, *Öneryıldız c/ Turquie*, § 71

2000 CrEDH, 1998 *Guerra et autres c/ Italie*

2001 CrEDH, 2012, *Kolyadenko et autres c/ Russie*, §164

2002 CrEDH, GC, 2014, *Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Campeanu*, §130

2003 Directive 2000/60/CE du 23/10/2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Il est nécessaire de préciser ici que l'Ellanie est présumée avoir transposé en droit interne ces directives, et que la Cour s'avère compétente pour connaître des actes nationaux d'application du droit communautaire (CrEDH, GC, 2005, *Bosphorus Hava c/ Irlande*, § 137)

2004 Directive 2009/128/CE du 21/10/2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

2005 G. Cornu, *Vocabulaire juridique*, 2020, 12ème édition, p.544

## 2) Caractéristiques du risque léthal encouru par les requérants

En l'absence de décès du fait des actes litigieux, la protection garantie par l'article 2 de la Convention s'appliquent dès lors que des personnes ont été exposées à un risque grave<sup>2006</sup> pour leur vie<sup>2007</sup>, dès lors que ce risque est sérieux<sup>2008</sup>, réel et immédiat<sup>2009</sup>. La connaissance par l'Etat des risques encourus par les personnes qui y sont exposées constitue également une condition<sup>2010</sup>. Dès lors que le risque litigieux n'est pas léthal, la Cour analyse les faits en cause sous l'angle de l'article 8<sup>2011</sup> et nous renvoyons à l'argumentation développée sous cet article pour le cas des membres de l'association pour lesquels le risque ne s'est pas avéré léthal.

En l'espèce, les enfants de plusieurs membres de l'association sont décédés des suites d'une consommation d'une eau impropre à un tel usage, ainsi que le démontre le lien de causalité établi par des études scientifiques publiées en 2010 entre la consommation d'eau présentant un taux anormalement élevé de Sadecone et le fait de contracter la Poliomyélite, laquelle maladie peut causer la mort du patient du fait d'une déshydratation. Ces faits d'espèce graves démontrent les caractères non fantaisiste, non hypothétique et non futur car s'étant déjà avéré mortifères, des risques encourus pour la santé des familles des membres de l'association.

Le risque léthal est donc en l'espèce caractérisé.

### B) Grieffs tirés de l'article 2 de la convention

#### 1) Contenu des obligations positives à la charge de l'Etat

Au titre de la Convention, la Cour a dégagé l'obligation positive matérielle à la charge de l'Etat consistant à ce que celui-ci protège la vie et la santé de ses ressortissants. Ainsi, l'Etat doit prendre toutes les mesures préventives législatives, réglementaire ou pratiques requises pour empêcher que la vie de ses ressortissants ne soit inutilement mise en danger<sup>2012</sup>. Ces mesures préventives doivent être adaptées au niveau du risque qui pourrait en résulter pour la vie humaine, régir l'autorisation, la mise en place, l'exploitation, la sécurité et le contrôle afférents à l'activité en cause, assurer le droit du public à l'information et être effectivement mises en œuvre par les autorités<sup>2013</sup>. De même, sur le plan procédural, la Cour a dégagé une obligation positive procédurale consistant en la recherche des auteurs d'atteintes à la vie en cas de violation des obligations positives matérielles à la charge de l'Etat<sup>2014</sup>.

Or, en l'espèce, dans la mesure où il y a eu décès d'enfants d'une partie des membres de l'association « Wateriscoming » du fait de l'autorisation réglementaire décidée par le gouvernement d'épandre un pesticide toxique sur les champs bananiers du pays, du fait d'une inaction de l'Etat consistant à contrôler la qualité de l'eau et à assurer un bon entretien de son réseau d'assainissement et de distribution en présence d'un risque sanitaire grave<sup>2015</sup> et du fait de l'inaction consécutive de celui-ci concernant la réalisation d'une enquête pénale relative aux responsables de tels décès, la partie requérante estime qu'il y a eu non-respect des obligations positives matérielles et procédurales qui incombent à l'Etat.

---

2006 CrEDH, 2021, Lapshin c/ Azerbaïdjan, § 71

2007 CrEDH, 2012, Kolyadenko et autres c/ Russie, § 151-155 et §191

2008 CrEDH, 2014, Brincat et autres c/ Malte, §82

2009 CrEDH, déc, 2004, Ledyayeva et autres c/ Russie

2010 CrEDH, GC, 2004, Öneriyıldız c/ Turquie, §101

2011 CrEDH, 2014, Brincat et autres c/ Malte, §§ 84-85

2012 CrEDH, 1998, L.C.B c/ R-U, §36

2013 CrEDH, GC, 2004, Öneriyıldız c/ Turquie, §§ 90 et 97

2014 CrEDH, GC, 2004, Öneriyıldız c/ Turquie, §§ 93 et 96

2015 CrEDH, 2020, Hudorovic et autres c/ Slovaquie, §158

L'Etat Ellan est donc tenu de respecter tant des obligations positives que procédurales au titre de la jurisprudence de la Cour relative à l'article 2 de la Convention.

## 2) Etendue des obligations positives matérielles à la charge de l'Etat

Nous renvoyons sur ce terrain à l'argumentation relative aux obligations positives matérielles que la Cour développe à partir de l'article 8 de la Convention, ces obligations étant essentiellement les mêmes que celles que la Cour développe à partir de l'article 2<sup>2016</sup>, à l'exception de l'obligation positive incombant à l'Etat consistant à « protéger l'environnement et d'en prévenir la pollution »<sup>2017</sup> dès lors que l'intégrité physique et corporelle de personnes protégées par la Convention est en jeu.

Or, en l'espèce, l'intégrité physique et corporelle des victimes membres de l'association et de leurs familles est en jeu.

Par conséquent, les autorités ellanes étaient effectivement responsables de la protection de l'environnement et devaient effectivement assurer l'effectivité d'une forme de police administrative environnementale, ce qui permet de remplir une autre condition d'applicabilité de l'article 2 : la survenance d'un dommage environnemental sous la responsabilité de l'Etat<sup>2018</sup>.

## 3) Etendue des obligations procédurales à la charge de l'Etat

Dès lors qu'existent des atteintes manifestes au droit à la vie, il en va de la pérennité de l'Etat de droit qu'une procédure pénale effective soit mise en place de sorte à ce que des atteintes à la vie ne demeurent pas impunies : l'absence d'incrimination et de poursuites à l'encontre des personnes responsables d'atteintes à la vie peut en soi entraîner une violation de l'article 2<sup>2019</sup>. A cette fin, les autorités nationales doivent avoir mis en place un mécanisme d'enquête officielle, indépendant, impartial et effectif à cette fin de sorte à prévenir toute apparence de tolérance d'actes illégaux<sup>2020</sup>. Ce mécanisme est en outre tenu à une obligation de célérité, de sorte à ce qu'au moins l'apparence du bon fonctionnement de la justice soit préservée. Ainsi, la Cour vérifie si les juridictions nationales avaient suffisamment motivé leur classement de l'affaire et si celles-ci disposaient d'éléments de preuve suffisants pour établir un lien de causalité entre la nuisance générée et l'impact de celle-ci sur le développement par les victimes des pathologies litigieuses<sup>2021</sup>. Enfin, la Cour va jusqu'à obliger les autorités internes, en sus de l'identification des responsables, à condamner les responsables d'une catastrophe écologique dès lors que les résultats des investigations justifient cette répression<sup>2022</sup>, étant précisé que ces investigations doivent être engagées d'office à l'initiative des pouvoirs publics, que celles-ci soient de nature « administrative, pénale ou technique »<sup>2023</sup>.

Or, en l'espèce, les juridictions pénales n'ont pas motivé leur jugement de classement sans suite de l'action pénale entreprise devant eux alors que celles-ci en avaient pourtant l'obligation. En refusant d'examiner la plainte relative à l'infraction d'écocide, les autorités nationales ont refusé d'analyser des allégations de violation des obligations positives matérielles relatives à la protection de la santé telles que la Cour européenne les développe dans sa jurisprudence relative à l'article 2. Dès lors, les juridictions pénales nationales n'ont pas respecté l'obligation procédurale qui leur

---

2016 CrEDH, 2014, Brincat et autres c/ Malte, §85

2017 CrEDH, 2005, Okyay c/ Turquie, §§ 66-67

2018 CrEDH, 2013, Vilnes c/ Norvège, §234

2019 CrEDH, GC, 2004, Öneriyıldız c/ Turquie, §§ 93 et 96

2020 CrEDH, GC, 2004, Öneriyıldız c/ Turquie, §94

2021 CrEDH, déc, 2015, Smaltini c/ Italie, §56

2022 CrEDH, GC, 2004, Öneriyıldız c/ Turquie, §94

2023 CrEDH, 2008, Budayeva c/ Russie, §194

incombe au titre de la jurisprudence de la Cour relative à l'article 2 de la Convention. L'absence d'enquête implique l'absence de condamnation des responsables en l'espèce, alors que cette obligation procédurale revêt une valeur indérogable.

En conséquence, la Cour ne peut qu'observer que les autorités elannes ont manifestement violé l'obligation procédurale qui leur revenait de respecter au titre de la jurisprudence établie par la Cour sur le terrain de l'article 2.

### III-) Argumentation relative à l'article 6 de la Convention

#### A) Conditions d'applicabilité de l'article 6 de la Convention

##### 1) L'issue de la procédure doit être déterminante pour le droit en question

De sorte à ce que l'article 6 soit applicable, il doit être en cause une procédure juridictionnelle nationale portant sur un préjudice sérieux et réel. Ce caractère réel et sérieux de la contestation peut être déduit du caractère recevable en droit interne du recours exercé<sup>2024</sup> et de la substance des moyens développés devant le juge interne<sup>2025</sup>.

Concernant le caractère recevable du recours exercé devant le juge interne, l'infraction d'écocide renvoie à la notion pénaliste d'infraction écocentrée, laquelle s'avère recevable uniquement devant les juridictions internes, et non devant la Cour européenne qui adopte uniquement une approche anthropocentrée de la défense des droits. Concernant la substance des moyens développés devant le juge interne, cette plainte portant sur l'existence d'un écocide constitue une contestation réelle étant donné le rapport remis par l'Observatoire de l'eau. Elle constitue également une contestation sérieuse étant donné la gravité de l'infraction d'écocide, infraction dont la substance se rapporte à une négation totale du droit à un environnement sain, que la Cour protège par ricochet à travers sa jurisprudence relative aux articles 2 et 8 de la Convention.

Dès lors, il est admis que les procédures juridictionnelles nationales portent sur une contestation réelle et sérieuse, eu égard de l'importance de l'obligation procédurale d'enquête en cas d'atteinte à la vie.

##### 2) La procédure interne porte sur un droit reconnu dans l'ordre juridique interne

La protection garantie par l'article 6 de la Convention requiert que la partie requérante sollicite la protection d'un droit reconnu dans l'ordre juridique interne, ce qui suppose l'existence d'une base légale relative à ce droit<sup>2026</sup>. De surcroît, l'existence de ce droit matériel suppose l'existence subsidiaire d'un droit procédural susceptible d'en permettre l'effectivité juridictionnelle<sup>2027</sup>. Nous renvoyons concernant ce dernier point à l'argumentation relative à la combinaison de l'article 2 et de l'article 13.

Or, il est manifeste que la partie requérante a exercé un recours devant les juridictions pénales au titre de l'article 444 du code pénal elanne. Conformément à la théorie de la hiérarchie des normes de Kelsen, la légitimité législative de cet article est tirée d'un bloc normatif de valeur supérieur, en l'occurrence constitutionnel : le droit de la partie requérante à porter plainte au motif d'un écocide suppose l'existence de la reconnaissance constitutionnelle elanne d'un droit à un

---

2024 CrEDH, déc, 2001, *Kyrtatos c/ Grèce*

2025 CrEDH, 2021, *Association Burestop 66 c/ France*, §59

2026 CrEDH, GC, 2005, *Roche c/ R-U*, §119

2027 CrEDH, GC, 2017, *Regner c/ République Tchèque*, §99

environnement sain. Il existe donc bel et bien une base légale et constitutionnelle en l'espèce à l'appui du recours pénal exercé par la partie requérante sur le plan interne.

Partant, il est avéré que la procédure pénale interne porte indirectement sur un droit constitutionnel reconnu dans l'ordre juridique interne.

### 3) La procédure interne porte sur un droit de caractère civil

Le droit invoqué devant les juridictions internes doit impérativement présenter une coloration civile dont le requérant doit être le titulaire<sup>2028</sup> de sorte à ce que la protection de l'article 6 de la convention, en son volet civil, s'applique.

Le caractère civil de ce droit à un environnement sain peut être déduit du fait qu'il peut être revendiqué par tous, c'est-à-dire par tous les citoyens espagnols. Il peut également être déduit du fait que la protection de ce droit invoqué en l'espèce revêt une dimension patrimoniale dans la mesure où il est porté atteinte au droit des requérants de jouir de l'eau publique provenant de leur environnement proche<sup>2029</sup>. En effet, l'eau publique, étant donné qu'elle constitue le patrimoine commun de chaque nation, revêt également une dimension patrimoniale. De même, le droit individuel à un environnement présente un tel caractère civil dans la mesure où il s'agit en réalité d'obtenir des juridictions internes la protection de l'intégrité physique et corporelle des requérants<sup>2030</sup>, celle-ci étant un élément de la dignité humaine<sup>2031</sup>, ce qui rajoute à l'importance du grief civil ici invoqué en ce que la dignité est un attribut inaliénable de la personne humaine.

Dès lors, la procédure interne pénale porte paradoxalement sur des droits de nature civile.

#### B) Les obligations positives tirées de l'article 6 de la Convention

##### 1) Le droit d'accéder à un tribunal, garantie procédurale inhérente à la protection tirée de l'article 6 de la Convention

###### a) Principe

Toute consécration de droits internes suggère nécessairement l'instauration d'institutions juridictionnelles concrètes et effectives de sorte à ce que ces droits soient dotés d'un effet utile<sup>2032</sup>.

Or, en l'espèce, l'absence de raisonnement aboutissant au rejet de la requête au pénal des requérants constitue un déni de justice<sup>2033</sup>. Or, une telle situation juridictionnelle ne peut être considérée comme satisfaisante eu égard du principe d'effectivité des voies juridictionnelles internes.

Dès lors, le droit d'accès à un tribunal s'avère en l'espèce dépourvu d'effet utile.

---

2028 CrEDH, 2004, Gorraiz Lizarrage et autres c/ Espagne, §46

2029 CrEDH, 1993, Zander c/ Suède, §27 : dans cet arrêt, l'eau privée est considérée comme un élément du patrimoine des requérants, dès lors considéré comme un droit civil, le droit de propriété en ayant la coloration.

2030 CrEDH, 2004, Taskin et autres c/ Turquie, §§ 131 et 133

2031 Opinion concordante du juge Zupančič jointe à l'arrêt Bacila c/ Roumanie, §6-7

2032 CrEDH, GC, 2018, Naït-Liman c/ Suisse, §112

2033 CrEDH, GC, Moreira Ferreira c/ Portugal, §85

## b) Limites au droit d'accéder un tribunal

Il ne peut être porté atteinte à la substance du droit d'accéder à un tribunal<sup>2034</sup>. En outre, les limitations de ce droit doivent poursuivre un but légitime et un rapport raisonnable de proportionnalité doit exister entre les moyens employés et le but visé<sup>2035</sup>.

Or, la Cour a précédemment estimé disproportionné le montant excessif d'une consignation pour une plainte avec constitution de partie civile au regard de la capacité financière du justiciable<sup>2036</sup>, règle de principe applicable au cas d'espèce. Une telle mesure limitant l'accès à un tribunal s'avère en l'occurrence justifiée par les autorités nationales au titre de la protection de la bonne administration de la justice, les autorités souhaitant diminuer les cas de requêtes abusives. Cependant, une telle mesure ne peut que s'analyser comme produisant un effet dissuasif substantiel prohibant l'accès à un tribunal, accès qui s'avère en l'occurrence non-dérogeable en raison du caractère impératif de l'enquête pénale qui doit être effectuée au titre de l'obligation positive procédurale tirée de l'article 2 de la Convention.

Dès lors, la limitation légale observée en l'espèce quant au droit des requérants en l'espèce ne peut être raisonnablement admise sans la conclusion à une situation contraire aux dispositions de la Convention.

## c) Sur le non-octroi de l'aide juridictionnelle

La Cour a précédemment établi que l'article 6 implique de fournir une aide juridictionnelle lorsque sont réunis plusieurs éléments constituant un faisceau d'indices. Tout d'abord, la Cour analyse la gravité de l'enjeu pour le requérant et considère la présence de la protection de droits protégés par la Convention au sein de la procédure interne<sup>2037</sup>. De plus, la Cour tient compte des capacités financières du plaideur<sup>2038</sup>, tout comme de ses chances de succès dans la procédure<sup>2039</sup>.

Or, eu égard de la seule obligation positive procédurale consistant en la recherche des responsables d'une atteinte au droit à la vie par l'intermédiaire d'une enquête, il apparaît que des droits protégés par la Convention étaient impliqués au sein de la procédure interne, ce qui démontre l'importance de l'enjeu de l'accès à un tribunal en la matière pour la partie requérante. En outre, les capacités de la partie requérante ne lui permettaient pas de faire face à une telle barrière financière établie par les autorités elannes, de telle sorte qu'une aide juridictionnelle auraient dû lui . Concernant les chances de succès de la partie requérante eu égard d'une telle procédure, il apparaît que les preuves que celle-ci verse au dossier s'avèrent suffisamment solides pour prouver le lien de causalité entre le décès des enfants des membres de l'association et le non-respect par les autorités nationales de leur obligations positives matérielles tirées des articles 2 et 8 de la Convention.

Dès lors, l'examen de la jurisprudence de la Cour amène au constat de la violation de l'article 6 au titre du non-octroi de l'aide juridictionnelle à l'association Wateriscoming.

---

2034 La définition européenne autonome de la notion de tribunal comporte plusieurs critères : le tribunal doit être établi par la loi ; la composition de la formation de jugement doit être effectuée de telle sorte qu'elle corresponde aux standards d'impartialité objective et subjective, dans la réalité comme dans les apparences que donne à voir l'appareil juridictionnel ; le principe d'indépendance du pouvoir juridictionnel à l'égard des autres pouvoirs doit être respecté ;

2035 CrEDH, GC, 2018, Naït-Liman, §114-115

2036 CrEDH, 1998, Aït-Mouhoub c/ France, §57-58

2037 CrEDH, 2021, Timofeyev c/ Russie, §102

2038 CrEDH, 2005, Steel et Morris c/ R-U, §62

2039 CrEDH, 2005, Steel et Morris c/ R-U, §62

## 2) Le droit à l'équité procédurale

Au titre du principe cardinal de la prééminence du droit, toutes les mesures doivent être prises de sorte à ce qu'aucune décision de justice ne puisse présenter un quelconque caractère arbitraire. Ce principe implique que le tribunal saisi ait l'obligation de procéder à un examen effectif des moyens, arguments et offres de preuve des parties<sup>2040</sup>. La procédure doit encore donner l'apparence de l'équité<sup>2041</sup>.

En l'espèce, dans la mesure où le dossier d'enquête ne comporte aucune autre pièce que celles versées au dossier par la partie requérante, il apparaît qu'aucune enquête véritable n'ait été effectuée, nonobstant son caractère impératif tiré de l'article 2 de la Convention. Une telle absence de respect des obligations que la Cour développe à partir du texte de la Convention démontre *per se*, le caractère arbitraire du classement sans suite de l'affaire, lequel s'avère en conséquence inévitabile. Enfin, l'absence d'instruction de l'affaire corrobore à une apparence d'inéquité du classement sans suite de l'affaire : le traitement expéditif de l'affaire ne s'avère pas proportionné aux intérêts environnementaux soulevés en l'espèce.

Par conséquent et en particulier, la procédure interne pénale ne s'avère pas conforme aux exigences européennes en termes d'équité procédurale.

### IV-) Argumentation relative à l'article 8 de la Convention

#### A) Conditions d'applicabilité de l'article 8 de la Convention au titre de la vie privée personnelle

##### 1) Examen du critère relatif à l'exposition des victimes à des nuisances d'ordre écologique

###### a) L'exposition à un danger environnemental

Par exposition à un danger environnemental, la Cour désigne toute exposition à une nuisance, par exemple de l'eau, causée par une activité industrielle dangereuse<sup>2042</sup>. En effet, la Cour a déjà statué sur la question de savoir si une grave pollution de l'eau, en l'occurrence bactériologique, causée par une intervention publique constituait un tel danger environnemental auquel la vie privée du requérant serait exposé, en disposant que celle-ci viole les droits garantis au titre de l'article 8<sup>2043</sup>.

En l'espèce, l'épandage de biocide est assimilable à une telle exposition à une nuisance en raison d'une activité industrielle dangereuse. De même, le fait que la consommation de l'eau publique communale puisse s'avérer létale en raison de la pollution qu'elle contient démontre le danger environnemental qu'elle représente.

Par conséquent, les membres de l'association Wateriscoming ainsi que leurs familles ont bien été exposés à un danger environnemental.

---

2040 CrEDH, GC, 2004, *Perez c/ France*, §80

2041 CrEDH, 1993, *Kraska c/ Suisse*, §32

2042 CrEDH, 2011, *Dubetska c/ Ukraine*

2043 CrEDH, 4/9/2014, *Dzemyuk c/ Ukraine*, §92



b) Existence d'une répercussion grave sur le domicile, la vie privée ou familiale des victimes

Concernant ce critère, la Cour estime que la protection conférée par l'article 8 ne sera applicable qu'à la condition d'un niveau minimum de gravité soit atteint<sup>2044</sup>, de telle sorte à ce que les nuisances en cause constituent un dommage grave à l'environnement lui-même de nature à avoir des conséquences physiques ou physiologiques sur la santé, la qualité de vie<sup>2045</sup>, ou le bien-être<sup>2046</sup> des victimes<sup>2047</sup>.

En l'espèce, la partie requérante soutient que le niveau de gravité minimum des nuisances litigieuses est largement atteint compte tenu du fait que l'épandage de biocides porte sur environ 90% du territoire Ellan, ce qui signifie que la quasi-intégralité de l'environnement s'avère affectée sur le plan de sa composition chimique. Les décès d'enfants démontrent en eux-même que les valeurs-limites de pollution sont largement dépassées en l'espèce, ce qui permet d'en déduire présentement le dépassement du seuil de pollution environnementale grave tel qu'usuellement apprécié par le juge. L'ampleur par conséquent excessive de la macro-nuisance en cause s'avère de nature à créer chez les requérants un réel sentiment d'éco-anxiété, ce qui altère leur santé mentale, en sus des atteintes déjà démontrées à leur santé physiologiques respectives. La nuisance en cause porte atteinte à la qualité de vie tant dans sa dimension objective que subjective<sup>2048</sup> en ce que l'atteinte sanitaire ainsi générée diminue notablement la capacité des requérants de jouir de leur domicile, alors même que les requérants étaient installés sur le territoire préalablement à l'autorisation gouvernementale relative à l'emploi du Sadécone.

Ainsi, en ce qu'un seuil minimal de gravité des nuisances est déductible des faits d'espèce, il apparaît que le critère de gravité est en l'espèce rempli.

c) Existence d'une répercussion directe sur le domicile, la vie privée ou familiale des victimes

Sur le terrain de l'article 8, la première condition d'applicabilité de cet article s'avère relative à l'existence d'un lien direct et immédiat entre la situation litigieuse et le domicile<sup>2049</sup> ou la vie privée ou familiale<sup>2050</sup> des victimes, ce qui signifie que l'atteinte à l'environnement doit avoir eu un effet néfaste sur la sphère privée des personnes physiques<sup>2051</sup>, notamment à leur droit à jouir en toute tranquillité de son domicile<sup>2052</sup> et à l'absence de troubles anormaux du voisinage<sup>2053</sup>. Cette

---

2044 CrEDH, 2003, *Kyrtatos c/ Grèce*, §54

2045 CrEDH, 2005, *Fadeïeva c/ Russie*, 2005, §69

2046 CrEDH, 2006, *Brânduse c/ Roumanie*, §67

2047 P. Baumann distingue ici l'intégrité physique et corporelle laquelle est protégée dans le cadre de l'article 2 de la Convention (atteintes à la vie se caractérisant par un risque de décès) de l'intégrité physique et morale laquelle est protégée dans le cadre de l'article 8 (problèmes de santé).

2048 P. Baumann distingue la qualité de vie objective laquelle renvoie aux conditions matérielles d'existence parmi lesquelles figure l'environnement physique de l'individu, de la qualité de vie subjective laquelle renvoie à l'épanouissement humain. Cette dernière notion inclut la santé, la capacité à développer des modes de fonctionnement humains fondamentaux, le caractère salubre d'un logement.

2049 CrEDH, 2013, *Winterstein et autres c/ France*, §141 : la notion de domicile renvoie à deux critères qui amènent à examiner l'existence de liens suffisants et continus avec un lieu déterminé. En l'espèce, ces critères sont remplis dans la mesure où les habitants d'Opara membres de l'association vivent annuellement sur ce territoire sur lequel ils ont construit leurs vies. La notion de domicile fait l'objet d'une définition spécifique en matière environnementale, définition qui démontre l'interchangeabilité des concepts de domicile, de vie privée et familiale dans le raisonnement du juge européen. En effet, celui-ci définit le domicile comme "le lieu, l'espace physiquement déterminé où se développe la vie privée et familiale" (CrEDH, 2004, *Moreno Gomez c/ Espagne*, §53).

2050 CrEDH, 1973, *Marckx c/ Belgique*, §31 : la notion de famille suppose la réunion de deux critères que sont l'existence d'une relation effective et d'un lien de parenté entre le parent et l'enfant, critères remplis en l'espèce.

2051 CrEDH, 2012, *Martinez Martinez et Pino Manzano c/ Espagne*, §42

2052 CrEDH, GC, *Hattons et autres c/ R-U*, §96

2053 CrEDH, 2021, *Kapa et autres c/ Pologne*, §151

dernière notion est interprétée par le juge européen comme englobant « l'environnement de proximité »<sup>2054</sup> : le juge européen examine l'existence d'un rapport de proximité entre la source des atteintes à l'environnement dénoncées et la situation individuelle des requérants.

En l'espèce, en matière de causalité matérielle<sup>2055</sup>, il ne fait aucun doute que l'usage de biocides a porté atteinte à l'environnement, et par cet intermédiaire, à la sphère environnementale publique dans laquelle les sphères privées sont contenues. En effet, la dégradation du contexte environnemental par l'intermédiaire de l'épandage agricole de biocides a eu pour conséquence une pollution substantielle de l'eau, étant admis qu'en l'absence d'accès à celle-ci, il est porté atteinte à la santé et à la dignité personnelle des individus, de même qu'à la jouissance paisible de son propre domicile<sup>2056</sup>. Concernant le rapport de proximité géographique, il est avéré qu'en l'espèce, la nuisance comporte une dimension globalisante dans la mesure où c'est l'eau de tous les foyers ellans qui a été contaminée. Or, le fait que l'eau ait été ainsi polluée démontre de plus la contamination des sols et des nappes phréatiques, ce qui suggère en effet que la nuisance ait en réalité une dimension globale, et sans doute transfrontière, ce qui rend l'examen du critère de la proximité géographique peu utile, le caractère mobile nuisance étant de nature à démontrer l'ampleur de l'ampleur du trouble anormal du voisinage. Cet élément démontre également la gravité de la répercussion subie par les victimes en raison de l'ampleur géographique de la dégradation du contexte environnemental.

Dès lors, le critère de l'atteinte directe aux droits garantis au titre de l'article 8 de la Convention s'avère rempli.

## 2) La preuve objective de l'existence d'un danger environnemental

Sur le terrain de la preuve, la Cour emploie usuellement le critère de la preuve au-delà de tout doute raisonnable de façon souple par la généralisation de la méthode du faisceau d'indices<sup>2057</sup>. La Cour analysera les preuves, directes ou indirectes, qui lui seront soumises et admettra celles-ci dès lors que ce faisceau d'indices converge dans le sens de l'existence d'un lien de causalité entre l'exposition au danger environnemental et la dégradation de la santé des requérants<sup>2058</sup>. Cette preuve peut-être apportée au moyen de la comparaison des mesures empiriques faites *in situ* avec les limites légales autorisées. Ainsi, la Cour a notamment établi une présomption réfragable selon laquelle, lorsque de telles limites sont franchies, une nuisance sera réputée dangereuse pour la santé et le bien-être de ceux qui y sont exposés<sup>2059</sup>. En l'absence de toute décision interne ou de tout autre document officiel indiquant de manière suffisamment claire le degré de danger d'une activité polluante, le juge examinera les conclusions convergentes de plusieurs rapports d'expertises pour conclure à l'existence d'un danger de pollution par des substances chimiques dangereuses.

Or, en l'espèce, dans la mesure où les autorités nationales n'ont pas fixé de cadre juridique adéquat de sorte à encadrer l'utilisation agricole du Sadécone, il est impossible d'employer la

---

2054 CrEDH, 2010, Atanasov c/ Bulgarie, §67-73. La jurisprudence sur cette notion de la proximité révèle que le juge européen n'en fait pas un critère véritablement restrictif de la recevabilité d'un recours en matière de protection par ricochet de l'environnement.

2055 P. Baumann distingue à la page 320 de sa thèse précitée la causalité matérielle de la causalité juridique. Cette première renvoie au lien de causalité que le juge européen cherche à établir entre l'atteinte à l'environnement ou le risque environnemental (le dommage à l'environnement) et l'atteinte au droit allégué (le préjudice). Cette seconde se définit l'établissement du lien d'imputation concernant la responsabilité de l'Etat concernant le préjudice subi par les victimes du fait de l'autorisation gouvernementale ayant généré le dommage à l'environnement. Schématiquement, la combinaison de la démonstration de la causalité juridique et de la causalité matérielle permet d'établir le fait que l'Etat est responsable du dommage environnemental (causalité juridique) qui a généré le préjudice subi par la victime (causalité matérielle).

2056 CrEDH, 10/3/2020, Hudorovič et autres c. Slovénie, §116

2057 CrEDH, GC, 2005, Natchova c/ Bulgarie

2058 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie

2059 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §§ 80-88

première méthode comparatiste. En effet, les seules normes législatives existantes sont en rapport avec le Chlordécone et celles-ci en interdisent l'usage. Malgré cette violation de l'obligation matérielle incombant à la partie défenderesse au titre de l'article 8, la partie requérante apporte tant des preuves d'ordre scientifiques que statistiques des problèmes relatifs à l'usage du Sadécone. Par exemple, des études scientifiques établissent objectivement la dangerosité du Sadécone. Il a par ailleurs été établi scientifiquement que ce dernier contamine la quasi-intégralité de la population. Statistiquement, celle-ci présente les taux les plus élevés de poliomyélite au monde ainsi que des cas de décès dus à une déshydratation, consécutivement à l'emploi de ce biocide, ce qui rajoute à la convergence des données factuelles dans le sens de la toxicité du Sadécone. Le danger environnemental ne peut donc qu'être considéré comme majeur eu égard du fait qu'il ne saurait être considéré comme négligeable<sup>2060</sup> : cet argument statistique permet de démontrer le lien de causalité générale entre le dommage environnemental et l'atteinte à la santé humaine. Sur le second terrain du lien de causalité spéciale, il suffit d'observer que les études établissent un lien de causalité scientifique entre la consommation d'eau contaminée par le Sadécone et le développement de la polyomyélite, pathologie dont le développement peut aboutir au décès de la personne qui en souffre, comme c'est le cas en l'espèce : les certificats médicaux de décès des enfants des membres de l'association du fait du développement de cette maladie établissent objectivement, conformément aux résultats de l'autopsie effectuée, de l'existence d'un lien de causalité en l'espèce spécial entre ces décès et la contamination par l'eau contenant du Sadécone. L'établissement de ces liens de causalité spéciale n'exclut pas cependant la qualification des faits d'espèce, à un « dommage de masse »<sup>2061</sup>, ce qui rajoute à la convergence du faisceau d'indices vers l'identification d'un facteur uni-causal responsable de l'atteinte aux intégrités physiques et corporelles : l'emploi à des fins agricoles du Sadécone. Concernant la question de l'apport des preuves, il incombait aux autorités elannes de fournir à la partie requérante les informations qu'elle avait à sa disposition, obligation qu'elle n'a pas rempli en l'espèce mais qui ne l'empêche à apporter les preuves établissant la causalité matérielle de son préjudice.

Dès lors, par combinaison des liens de causalité scientifique, général, spécial, matériel et juridique, qui se superpose aux preuves apportées par la partie requérante, il apparaît que celle-ci a bien apporté la preuve de l'imputabilité de son préjudice à la responsabilité de l'Etat Ellan.

### 3) Absence de circonstances atténuantes au profit de l'Etat

De sorte à établir le degré de culpabilité de l'Etat et le degré de bonne foi des victimes, la Cour évalue le degré de connaissance de la dangerosité du produit utilisé par les particuliers, l'existence d'une éventuelle faute intentionnelle de la partie requérante ainsi que l'existence éventuelle d'une force irrésistible ou d'un événement extérieur imprévu qui échappe au contrôle de l'Etat et qui fait qu'il est matériellement impossible, étant donné les circonstances d'exécuter une obligation internationale<sup>2062</sup>. La Cour tient également compte d'une éventuelle action de l'Etat consistant, par exemple, à reloger les victimes de la nuisance<sup>2063</sup> ou à mettre en place une politique de protection des personnes susceptibles d'être atteintes par les nuisances litigieuses<sup>2064</sup>, de sorte à rétablir leur situation. La Cour tient notamment compte du fait que les autorités avaient connaissance ou non du problème. En l'absence de telles mesures pratiques, la Cour estimera que les autorités n'ont pas dûment rempli leur obligation de protection des droits garantis par l'article 8

---

2060 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §69

2061 Cf P. Baumann, préc, p.346

2062 CrEDH, 2012, Di Sarno c/ Italie, §111

2063 CrEDH, 10/2/2011, Dubetska c/ Ukraine, §116

2064 CrEDH, Dubetska c/ Ukraine, §154

de la Convention. L'obligation de prendre des mesures pratiques de protection contre les risques concerne également les personnes privées en charge d'une activité industrielle dangereuse<sup>2065</sup>.

Or, en l'espèce, la contamination de la population par le biocide en cause n'était pas imprévisible dans la mesure où sa dangerosité avait été établie scientifiquement de longue date. Dès lors, les autorités étatiques auraient dû avoir connaissance de la dangerosité de l'utilisation d'un tel produit ainsi que ses conséquences inévitables sur la population<sup>2066</sup>. Par ailleurs, il ne peut être admis que la partie requérante aurait contribué à son propre tort, celle-ci n'étant pas responsable des choix de son gouvernement tout comme de ses collectivités territoriales, consistant à avoir recours à des acteurs privés, tant pour lutter contre une invasion d'insectes que pour entretenir un réseau d'assainissement et de distribution d'eau alors que les membres de l'association étaient déjà établis sur le territoire ultérieurement pollué<sup>2067</sup>. Sur le terrain de la force majeure, il apparaît que l'état du réseau d'assainissement et de distribution était notoirement connu comme défaillant, ainsi que l'a même reconnu la cour d'appel : les autorités elannes ne sont donc pas dispensées d'exécuter leur obligation internationale consistant au respect de l'obligation générale de prévention des dommages environnementaux transfrontières<sup>2068</sup>. Or, au regard de l'ampleur de la pollution environnementale majeure telle décrite dans les faits d'espèce, il apparaît qu'il est probable qu'une telle obligation internationale soit en l'occurrence violée, bien que la compétence de la Cour ne s'étende pas jusqu'à son examen, celle-ci devant statuer dans le cadre de l'affaire soumise à son examen. Enfin, l'Etat Ellan n'a pris aucune mesure pratique de nature à rétablir la situation des requérants (absence de tentative de relogement des victimes, absence d'indemnisation, absence de mesures ayant pour objectif de restaurer ou de minimiser les impacts sur l'environnement).

## B) Grievs tirés de la violation des obligations tirées de l'article 8 de la Convention

### 1) Conditions relatives à l'applicabilité des obligations négatives tirées de l'article 8 de la convention

#### a) Critère relatif à l'existence d'un cadre juridique

Avant même d'analyser les critères relatifs à la qualité de la loi en cause (précision, accessibilité, publicité et clarté de la norme), il convient de constater l'existence ou l'inexistence d'un tel cadre juridique. En l'absence d'un tel cadre, il y a nécessairement constat de violation de la Convention<sup>2069</sup>. Sur ce point, la Cour a précédemment déduit de l'absence du respect de l'obligation de l'Etat de mettre en place un cadre juridique relatif à l'encadrement des activités industrielles dangereuses, l'engagement de la responsabilité de l'Etat au titre de l'imputabilité de la situation litigieuse à celui-ci,<sup>2070</sup>. En présence d'un cadre légal, la Cour se contente d'observer que les autorités nationales ont bien respecté celui-ci ou s'il y a en l'espèce une violation du droit national<sup>2071</sup>.

2065 Cf P. Baumann, préc, p. 244

2066 CrEDH, GC, 2004, Oneryildiz c/ Turquie (II) : dès lors que la connaissance scientifique objective (absence de débat scientifique) existe et est disponible, il sera exigé de l'Etat qu'il agisse en conséquence de cette information, attitude notoirement contraire aux faits d'espèce.

2067 La théorie de la pré-occupation ne saurait être valablement employée ici par la partie défenderesse.

2068 CIJ, Avis consultatif, Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, §29

2069 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §95

2070 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §89

2071 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §97. A noter que la Cour adopte ainsi une posture de quatrième instance selon P. Baumann, préc, p. 414, ce qui semble d'ailleurs nécessaire eu égard des résultats produits par le recours effectué devant l'ordre juridictionnel administratif ellan contrairement à son paradigme de la subsidiarité descendante selon lequel les décisions nationales se trouveraient revêtues d'une opposabilité plus ou moins contraignantes à l'égard du juge européen, et cela tout simplement parce que ces décisions sont en l'occurrence contraires à la jurisprudence environnementaliste développée par la Cour qui doit donc en rétablir l'autorité.

En l'espèce, au titre de son obligation de transposition des directives communautaires, l'Ellanie est censée disposer d'un cadre légal fixant certains principes : recherche de substitution des pesticides par des techniques moins nocives, fixation de standards de qualité minimaux relatifs à l'eau destinée à la consommation humaine. Seulement, en l'espèce, ces dispositions législatives, si elles ont été transposées en droit interne, sont restées lettre morte : aucune mesures réglementaire ou pratique n'ont tenté de rendre effectifs ces principes, de sorte qu'en raison de cette absence, s'avère compromise l'effectivité du cadre légal, des dispositions d'ordre général n'ayant qu'un intérêt symbolique en l'absence de leur mise en œuvre pratique.

#### b) Critère relatif au but poursuivi

Au titre de la clause limitative prévue au paragraphe 2 de l'article 2, il est notamment possible de réaliser une ingérence au droit des personnes au respect de leur vie privée, au titre du bien-être économique de la Nation.

En l'espèce, sont confrontés l'intérêt économique de l'Etat membre et l'intérêt écologique de la population. Or, au regard de la jurisprudence de la Cour, il est établi que la poursuite de ce premier intérêt ne saurait être poursuivi au point de parvenir à la destruction de ce second sans rompre le juste équilibre nécessaire entre les différents intérêts en jeu, ce qui est pourtant le cas en l'espèce.

Dès lors, il apparaît que les critères du but poursuivi et du juste équilibre sont interdépendants, ce qui nous fait renvoyer le juge à l'argumentation relative à la nécessaire hiérarchisation des intérêts en cause opérée dans la partie relative à ce contrôle de proportionnalité stricto sensu.

#### c) Critère relatif à la nécessité dans une société démocratique

##### i) Examen de la marge nationale d'appréciation

La Cour a tout d'abord admis qu'en matière de poursuite du bien-être économique du pays<sup>2072</sup>, celui-ci dispose d'une marge nationale d'appréciation étendue. La Cour a de même établi que cette marge nationale d'appréciation s'avère également étendue en matière d'environnement<sup>2073</sup>. Au titre du principe de subsidiarité, il revient d'abord aux juges nationaux d'apprécier de la légalité d'une norme en cause<sup>2074</sup>. Or, parmi les facteurs permettant de restreindre cette même marge figure la recherche et la prise en compte, par l'autorité ayant édicté la norme, de l'intérêt des particuliers de sorte à réaliser un juste équilibre entre les intérêts de la population en général et les intérêts privés des individus directement touchés par la norme en question<sup>2075</sup>. Par ailleurs, cet équilibre entre ces différents intérêts doit être analysé au moyen d'un raisonnement suffisant par les juges internes au titre du contrôle européen qu'il leur incombe de réaliser<sup>2076</sup>. Seulement, au sein même de ce juste équilibre que le juge doit rechercher, la Cour impose de restreindre la marge nationale d'appréciation dès lors qu'un élément particulièrement important de l'existence d'un individu se trouve en jeu, comme, par exemple, la dignité des personnes<sup>2077</sup>. Enfin, concernant l'existence d'un consensus européen relatif à la limitation de l'usage des pesticides, il y a lieu sur ce point de tenir compte des directives européennes prises en la matière ainsi que la ligne jurisprudentielle établie de

---

2072 CrEDH, GC, 2021, M.A c/ Danemark, §143

2073 CrEDH, déc, 2001, Maatschap Smits et autres c/ Pays-Bas

2074 Ibid, §147

2075 Ibid, §148

2076 Ibid, §149

2077 CrEDH, 2020, Hudorovič et autres c/ Slovénie, § 116 : l'impossibilité d'accéder à une eau de qualité suffisante porte atteinte au cœur de la vie privée en ce que son manque durable porte atteinte à la dignité des personnes dans une telle situation.

longue date par la Cour selon laquelle la Cour a reconnu ne pas ignorer que « la société d'aujourd'hui se soucie sans cesse davantage de préserver l'environnement »<sup>2078</sup>. Cela implique une « préoccupation croissante et légitime tant au niveau européen qu'au niveau international, à l'égard des délits contre l'environnement »<sup>2079</sup> qui constitue par conséquent une « nouvelle valeur sociale » des démocraties européennes<sup>2080</sup>.

Dès lors, eu égard des éléments susmentionnés, il apparaît que la marge nationale d'appréciation s'avère restreinte étant donné le caractère foncièrement liberticide des mesures prises par les autorités nationales Ellanes. En effet, ces mesures s'avèrent attentatoires tant à la santé publique que privée des ressortissants de l'Ellanie. La marge nationale d'appréciation ne saurait donc, *a minima*, être absolue et, partant, l'interprétation gouvernementale abusivement ouverte vis-à-vis de l'acceptabilité des risques pour la santé de l'utilisation des biocides ne saurait être acceptée. Enfin, la marge d'appréciation ne porte que sur les mesures pratiques à mettre en œuvre<sup>2081</sup> et non sur la possibilité de la non mise en œuvre de celles-ci. Seulement les autorités Ellanes n'ont pas mis en œuvre leur obligation de protection et ainsi la marge nationale d'appréciation ne saurait être invoquée au profit de la défense de leur cause, celle-ci ne portant que sur le choix des moyens à mettre en œuvre. Enfin, dans la mesure où la position de la Cour démontre la conscience que celle-ci a du consensus environnemental européen et international existant sur la question de la protection de l'environnement, la partie requérante suggère à la Cour de restreindre drastiquement la marge nationale d'appréciation accordée aux autorités ellanes en l'espèce, de sorte à considérablement renforcer le contrôle européen à effectuer sur le plan gouvernemental « cinq bananes et légumes par jour ».

C'est d'ailleurs cette restriction de la marge nationale d'appréciation qui amène la partie requérante à suggérer au juge européen d'inclure dans son contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation, l'examen au fond de la mesure gouvernementale litigieuse.

## ii) Examen du juste équilibre entre les différents intérêts en jeu

Afin d'apprécier le caractère proportionné des mesures en causes, la Cour prend en compte l'attitude juridique des autorités nationales consistant en la prise de mesures législatives,<sup>2082</sup> réglementaires ou pratiques de sorte à limiter l'impact des nuisances générées par l'activité dangereuse entreprise en termes de santé publique et privée<sup>2083</sup>. En ce sens, les autorités nationales doivent chercher à prendre la solution la plus respectueuse des droits de l'Homme<sup>2084</sup>. La recherche de ce juste équilibre vaut tant pour les obligations positives que négatives que l'Etat est tenu de respecter<sup>2085</sup>. Etant donné que la présente affaire concerne un contrôle mixte regroupant obligations positives et négatives, nous retiendrons l'approche selon laquelle il est nécessaire d'examiner doublement le rapport de proportionnalité, d'une part, quant au rapport entre le moyen matériel employé par les autorités et la fin poursuivie par celui-ci sur le terrain des obligations négatives et d'autre part, quant au fait que les mesures que l'Etat ellan aurait dû prendre ne constituaient pas une charge excessive sur le terrain des obligations positives (argu) en ce sens qu'elles ne doivent pas « entraîner un détournement irréaliste des ressources de l'Etat »<sup>2086</sup>.

En l'espèce, il apparaît qu'aucune mesure juridique n'a été prise afin de limiter un tel danger environnemental. Or, il ne saurait être considéré comme adéquat de ne prendre aucune mesure de protection de la santé publique et privée face à un risque environnemental. Le but économique

2078 CrEDH, 1991, Fredin c/ Suède, §48

2079 CrEDH, GC, 2010, Mangouras c/ Espagne, §86

2080 Cf P. Baumann, préc, p.72

2081 CrEDH, Di sarno, §110

2082 CrEDH, GC, Oneryildiz c/ Turquie (II), §87

2083 CrEDH, 2012, Flamenbaum et autres c/ France, §153

2084 CrEDH, Hattons c/ R-U, §106

2085 CrEDH, Fadeïeva, §94

2086 CrEDH, GC, 2004, Oneryildiz c/ Turquie (II), §87

poursuivi ne saurait non plus justifier qu'une violation manifeste des articles 2, 8 et 13 de la Convention ne soit commise, ou autrement dit, la simple référence au bien-être économique du pays n'est pas suffisante pour faire passer les droits d'autrui au second plan<sup>2087</sup>. Nous observons donc en l'espèce une confrontation de l'intérêt économique général et privé avec l'intérêt environnemental général et privé. Il s'agit en l'espèce d'un conflit indirect entre libertés économiques et droits environnementaux en raison de la médiation de l'Etat. Ce point théorique est donc nécessairement parallèlement résolu de façon théorique et en l'occurrence, P. Baumann démontre notamment le biaisage idéologique relatif de la jurisprudence européenne environnementale en raison de l'axiologique politique libérale du juge européen<sup>2088</sup>, le juge européen assimilant par exemple des intérêts socio-économiques locaux à la notion de bien-être économique du pays<sup>2089</sup>. Il en ressort un « traitement de faveur »<sup>2090</sup> des libertés économiques au détriment des droits environnementaux<sup>2091</sup> en ce que la Cour attribue une « présomption de légitimité au but économique poursuivi »<sup>2092</sup>. Cependant, s'il est admis que toute présomption soit réfragable, il l'est tout autant que le raisonnement de la Cour s'avère multi-paramétrique en ce sens que le juge européen tient toujours compte de l'intégralité des circonstances de l'espèce. Or, en l'espèce, ce conflit horizontal ne peut être résolu qu'au moyen d'une hiérarchisation des valeurs mises en cause en l'espèce, conformément aux valeurs jurisprudentielles prioritaires comme le droit à la vie. En effet, l'analyse de la jurisprudence de la Cour révèle notamment que « la seule défense de droits patrimoniaux particuliers » (les intérêts des producteurs de banane), « pèse d'un faible poids face à la dégradation de la santé d'une personne »<sup>2093</sup> (en l'occurrence la santé publique elanne). Dès lors, eu égard de la hiérarchie des valeurs existant entre le droit à un environnement en son démembrement sanitaire tel que conçu par la Cour, et les libertés économiques, il apparaît qu'en l'espèce, la présomption de légitimité du but économique poursuivi s'avère nécessairement renversée. Cette présomption ne saurait que l'être étant donné que l'Etat elan s'est rendu coupable « d'une méconnaissance caractérisée de la légalité (conventionnelle) en permettant l'exercice d'une liberté économique destructrice du droit individuel de l'environnement »<sup>2094</sup>.

Dès lors, il devrait apparaître aux yeux du juge européen que les autorités elannes ont rompu le nécessaire juste équilibre qui aurait dû servir de vecteur de légitimation à la décision litigieuse.

## 2) Contenu des obligations positives à la charge de l'Etat

### a) Obligations positives matérielles relatives à la vigilance et à la protection des citoyens par l'administration

La Cour a établi de façon constante une obligation positive à la charge des Etats consistant en la garantie d'une protection effective des citoyens face à une exposition à un danger

---

2087 CrEDH, *Hattons c/ R-U*, §97

2088 Le titre du chapitre 2 de sa thèse est en ce sens évocateur : "le refus sous-jacent de remise en cause du fondement économique de l'Etat libéral européen"

2089 CrEDH, 1994, *Lopez Ostra*, §58 ; CrEDH, 2010, *Bacila c/ Roumanie*, §70-72. Il s'agit selon P. Baumann d'une conséquence logique de l'internationalisation du litige.

2090 P. Baumann, préc, p. 482

2091 Comme le démontre par exemple CrEDH, déc, 2015, *Giuseppina Smaltini c/ Italie*

2092 P. Baumann, préc, p. 487

2093 P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'homme*, 2011, p.237. Cette hiérarchie des valeurs est perpétuée par la Cour comme le démontre l'arrêt *Cordella*, préc, en son §174 dans lequel la Cour constate qu'une "situation de pollution environnementale mettant en danger la santé des requérants, et plus généralement celle de l'ensemble de la population résidant dans des zones à risques", implique que l'Etat n'a pas "su respecter le juste équilibre à ménager entre d'une part, l'intérêt des requérants de ne pas subir des atteintes graves à l'environnement pouvant affecter leur bien-être et leur vie privée et, d'autre part, l'intérêt de la société dans son ensemble". Cet obiter dictum s'applique parfaitement au cas d'espèce.

2094 P. Baumann, préc, p.512

environnemental dans le cas d'une activité dangereuse<sup>2095</sup>. Cette obligation de protection implique notamment que les autorités nationales doivent s'assurer du fonctionnement régulier du service en cause<sup>2096</sup>.

Or, en l'espèce, il est reproché à l'Etat de n'avoir pas suffisamment mis en œuvre son obligation de contrôle de l'activité dangereuse qu'il a la charge d'assurer<sup>2097</sup>, son action se résumant en la matière en une inaction totale alors qu'en matière de service public, l'administration est tenue en la matière de respecter une obligation de vigilance, valable même en cas de délégation de gestion d'un service public à une personne privée<sup>2098</sup>.

Dès lors, les autorités elannes ont violé l'obligation positive matérielle relative à la vigilance et à la protection des citoyens par l'administration qui leur pourtant leur revenait.

#### b) Obligation positive matérielle relative à l'instauration d'un cadre juridique encadrant l'activité dangereuse en cause

La Cour a préalablement déduit de l'article 8 de la Convention, l'existence d'une obligation positive matérielle à la charge des Etats membres consistant à mettre en place un cadre législatif et administratif visant à une prévention efficace des dommages à l'environnement et à la santé humaine<sup>2099</sup> et dont le champ matériel d'application couvre autant les risques industriels chroniques que les risques industriels accidentels. La charge de la preuve de l'action de l'Etat repose en la matière sur la partie défenderesse<sup>2100</sup>.

En l'espèce, fait défaut tout cadre juridique de réglementation de l'usage agricole du Sadécone, ce qui dénote d'une passivité totale des autorités nationales, critères à partir desquels la Cour a déjà pu établir un constat de violation de la Convention<sup>2101</sup>. En effet, aucune mesure de limitation des zones d'épandage des pesticides n'a été définie, aucune limitation quantitative n'a été instaurée, aucune mesure de distanciation des zones d'épandage entre les champs et les habitations n'ont été prévues, aucune zone sanitaire n'a été créée, aucune mesure de protection vestimentaire des agriculteurs n'a été édictée. De même, fait défaut tout cadre juridique relatif au contrôle du fonctionnement et de la sécurité du réseau de distribution et d'assainissement, ce qui implique que fait également défaut la mise en place de procédures adéquates permettant de déterminer les éventuelles défaillances de ce réseau<sup>2102</sup> ainsi que les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident, notamment ceux consistant en l'établissement de la responsabilité des personnes fautives dans l'accident.

Les autorités elannes ont donc violé l'obligation de réglementation des activités dangereuses.

#### c) Obligation positive matérielle relative à l'information *a posteriori* du public en cas d'accident écologique

Ainsi que l'a établi la Cour, dès lors qu'un accident s'est produit au sujet d'une activité dangereuse, il incombe aux autorités nationales de fournir des informations détaillées quant aux

---

2095 CrEDH, 2019, Cordella et autres c/ Italie, §159

2096 CrEDH, 2012, Di Sarno c/ Italie, §112. Nous renvoyons également à l'article 4 de la directive 98/83/CE du 3/11/1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixant une obligation de garantie de la propreté et de la salubrité des eaux destinées à la consommation, notamment en fixant des seuils de pollution, conformément à l'article 5 de la même directive. L'article 7 de cette directive dispose que les autorités nationales doivent contrôler régulièrement la qualité de ces eaux.

2097 CrEDH, 2012, Kolyadenko et autres c/ Russie, §164

2098 CrEDH, 2012 Di Sarno c/ Italie, §110

2099 CrEDH, 2009, Tatar c/ Roumanie, §88

2100 CrEDH, 2006, Ladyayeva, §104

2101 CrEDH, 2017, Jugheli et autres c/ Géorgie, §73-78

2102 CrEDH, GC, 2004, Oneryildiz c/ Turquie, §90



conséquences passées, présentes et futures de l'accident sur la santé des personnes et sur l'environnement<sup>2103</sup>.

Or, en l'espèce, le déversement dans la nature de 48 millions de mètres cubes d'eau, tel que l'atteste un rapport de l'observatoire de l'eau, n'a fait l'objet d'aucune mesure d'information du public quant aux éventuelles conséquences d'un tel accident en termes de santé publique et environnementale. Ce fait est de nature à générer chez la population un état d'angoisse et d'incertitude quant aux risques sanitaires auxquels elle est exposée<sup>2104</sup>. Ainsi, en l'espèce, il est possible de considérer qu'il y a eu violation de l'article 5 §1 c) de la Convention d'Aarhus, article appliqué par la Cour elle-même<sup>2105</sup>.

Dès lors, l'obligation d'information a posteriori du public n'a pas été respectée par les autorités.

### 3) Obligations positives procédurales relatives à l'exigence de démocratie environnementale européenne

Sur le terrain d'une intervention étatique concernant une activité industrielle dangereuse, la Cour impose aux Etats de réaliser des études d'impact environnemental et autres enquêtes appropriées de sorte à tenir compte des divers intérêts existants et ainsi respecter un juste équilibre entre ces intérêts divergents dans le choix des mesures à prendre<sup>2106</sup>. Le public dispose d'un droit d'accès *a priori* aux informations contenues dans ces études<sup>2107</sup> lorsque celui-ci s'avère exposé à des risques environnementaux majeurs susceptibles de porter une atteinte grave aux droits qui lui sont garantis par la Convention. La cour tient compte de l'éventuelle existence d'un débat public dès lors que les autorités nationales ont pris en considération les éléments soulevés lors de celui-ci dans sa décision finale<sup>2108</sup>. Enfin, si le principe de cogestion environnementale n'a pas été assuré, un recours juridictionnel effectif doit être mis en place de sorte à garantir en dernier ressort un juste équilibre entre les intérêts environnementaux divergents en présence, conformément à l'article 9§1 de la Convention d'Aarhus. L'effectivité de ce recours juridictionnel suppose notamment que les juges internes appliquent correctement le contrôle européen qu'il leur incombe de réaliser.

Or, en l'espèce, aucune étude ou enquête préalable « indépendante, approfondie et exhaustive visant à «trouver la solution la plus respectueuse des droits de l'homme que possible et de nature à ménager effectivement le juste équilibre requis »<sup>2109</sup> n'a été menée par l'Etat. Celui-ci n'a considéré que les intérêts des agriculteurs dans le processus décisionnel politique, à l'exclusion de tous les autres, ce qui démontre l'inéquité inhérente à un tel processus décisionnel. A titre d'exemple comparatif, il a été pris en France le 27/12/2019 un arrêté obligeant l'édition de chartes locales d'utilisation des pesticides de sorte à se conformer au principe de cogestion environnementale. Partant, le public n'a pu exercer son droit à l'information et il n'y a eu lors de ce processus décisionnel aucun respect du principe de participation du public pourtant prévu dans l'article 6§8 de la Convention d'Aarhus, celui ne pouvant être informé dans la mesure où l'Etat Ellan lui-même n'a pas effectué les démarches nécessaires pour l'être également alors même qu'il était prévisible que le plan gouvernemental pouvait gravement affecter l'intégrité physique et corporelle de la population. Dans la mesure où à aucun moment, les autorités ellanes n'ont débattu des risques de l'activité industrielle en cause étant donné que celles-ci n'ont pas informé le public

---

2103 CrEDH, 2009, Tatar c/ Roumanie, §120-124. L'article 13 de la directive 98/83/CE du 3/11/1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dispose que les autorités ellanes doivent informer de façon adéquate et suffisante les consommateurs sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

2104 CrEDH, 2009, Tatar c/ Roumanie, §122

2105 CrEDH, 2012, Di Sarno et autres c/ Italie, §§ 107 et 113

2106 CrEDH, 2011, Dubetska c/ Ukraine, §143

2107 CrEDH, 2012, Di Sarno c/ Italie, §107

2108 CrEDH, 2009, Tatar c/ Roumanie, §101 et §§110-119

2109 CrEDH, GC, 2001, Hatton c/ RU, §97, §102 et §106

d'un danger certain qu'il a ainsi cherché à camoufler, le principe de prévention justifie la position selon laquelle il devrait être admis que les autorités nationales n'ont pas respecté les obligations relatives à la démocratie environnementale qu'il leur incombait de respecter : les autorités nationales ont pris des mesures que le principe de prévention leur incombait de ne pas prendre alors que la dangerosité de l'activité entreprise était scientifiquement établie. Enfin, la voie de recours juridictionnel ouverte et employée par le collectif Wateriscoming n'a nullement abouti à ce qu'un juste équilibre soit réalisé entre les différents intérêts environnementaux divergents, seuls les intérêts budgétaires de l'Etat étant inclus dans le raisonnement du juge administratif national, ce qui justifie que la Cour dispose de raisons sérieuses lui permettant de statuer en la matière de sorte à rétablir l'effectivité du rôle méta-juridictionnel de la Cour<sup>2110</sup>.

Ainsi, le critère relatif à la procéduralisation du contrôle de la Cour dans le cadre de l'erreur manifeste d'appréciation s'avère rempli en ce que les autorités nationales n'ont pas respecté les obligations procédurales relatives aux exigences européennes en termes de démocratie environnementale.

#### 4) L'erreur manifeste d'appréciation des autorités nationales

La Cour dispose de la faculté de conclure à l'erreur manifeste d'appréciation quant au choix des moyens employés par les autorités nationales dès lors que le juste équilibre n'a pas été correctement assuré dans le cadre du conflit d'intérêt en cause. Le rôle de la Cour n'étant en la matière que subsidiaire, celle-ci ne peut aboutir à une telle conclusion qu'à quatre conditions : le processus décisionnel présente quelque vice procédural ; le processus décisionnel s'avère inéquitable en ce qu'il n'a pas convenablement respecté les droits des individus garantis par l'article 8 de la Convention ; des circonstances exceptionnelles justifient que la Cour contrôle le contenu des décisions prises par les autorités nationales<sup>2111</sup>. Enfin, « quant à l'exigence de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé, la Cour rappelle que, s'agissant de domaines tels que celui de l'environnement, elle respecte l'appréciation portée par les autorités nationales, sauf si elle est manifestement dépourvue de base raisonnable »<sup>2112</sup>.

L'argumentation précédente recoupe les deux premières conditions : le processus décisionnel n'a pas inclus les intérêts et les droits environnementaux des requérants. Il s'avère donc inéquitable au titre de ce vice procédural. Concernant les circonstances exceptionnelles, le fait d'autoriser l'épandage massif d'un biocide dont il a été objectivement prouvé la dangerosité eu égard de la santé humaine démontre en soi le caractère arbitraire de la décision prise par les autorités nationales lesquelles ont conséquemment commis une erreur manifeste d'appréciation. Par ailleurs, le risque de la preuve<sup>2113</sup> de la base raisonnable ayant justifié le plan gouvernemental « 5 bananes et légumes par jour » repose sur le gouvernement, base raisonnable qui ne saurait être apportée ni de bonne foi ni objectivement en l'espèce, considérant la dangerosité disproportionnée du produit employé à des fins de production bananière. Ce contrôle de proportionnalité porte également sur l'analyse du but poursuivi, lequel renvoie au conflit horizontal de droit présent en l'espèce : protection du droit de propriété économique contre protection de l'environnement forestier. Or, en l'espèce, les autorités

---

2110 M. Guyomar, « La Cour européenne des droits de l'homme, garante du respect du principe de proportionnalité : « le contrôle du contrôle » », RJA 24, 2020, p.15 : la Cour européenne effectue un « contrôle du contrôle » des jugements et arrêts internes dès lors que ceux-ci ne respectent pas le standard juridictionnel fixé par la Cour, standard largement méconnu en l'espèce.

2111 CrEDH, 2005, Fadeïeva c/ Russie, §105

2112 CrEDH, 2007, Polychronakos c/ Grèce, §31

2113 P. Baumann, préc, p.339, distingue dans sa thèse le risque de la preuve (un apport insuffisant de preuves alors que l'on en a la charge fait automatiquement perdre le procès) de la charge de l'administration de la preuve (réunir les éléments de preuve de sorte à fonder la conviction du juge), qui sont deux éléments inclus dans la charge de la preuve dont la répartition répond du principe affirmatori incumbit probatio selon lequel celui qui prétend à quelque chose, doit en apporter la preuve.

elannes ont politiquement opté pour une hiérarchie des valeurs contraire à la hiérarchie fixée par la Cour : le droit de propriété dans son acception économique ne saurait justifier une atteinte à l'environnement, surtout lorsqu'eu égard des faits d'espèce, le dommage environnemental s'avère aussi phénoménal<sup>2114</sup>. La contradiction entre l'attitude politique des autorités elannes et la position de la Cour est d'autant plus flagrante que la Cour a déjà pu établir que « lorsque l'Etat impose des restrictions importantes dans l'exploitation d'une propriété privée dans le but de garantir la protection effective de l'environnement, il lui incombe au moins de ne pas tolérer des activités susceptibles de saper l'accomplissement de cet objectif »<sup>2115</sup>. Or, considérant la législation transposant les directives européennes précitées, ainsi que la jurisprudence de la Cour, il apparaît que la politique elanne consistant à avoir recours à la société Agrisanté de sorte à porter atteinte à l'ordre public environnemental forestier européen, avec lequel se télescope en l'espèce la sphère environnementale privée des requérants, s'avère de tout point de vue manifestement arbitraire en ce que la procédure décisionnelle se révèle non-démocratique.

La Cour ne saurait donc que conclure à la présence d'une erreur manifeste d'appréciation, nourrie tant d'arguments procéduraux (décision arbitraire car le processus décisionnel est anti-démocratique) que matériels (rupture du nécessaire juste équilibre entre les différents intérêts en cause), aboutissant en la protection de la cause environnementale de la partie requérante au titre des droits conférés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

#### V-) Argumentation relative à l'article 13 de la Convention

Parmi les conditions d'applicabilité de l'article 13 figure l'exigence de la défendabilité des griefs tirés des droits garantis par les autres articles de la Convention, en raison de son caractère combinatoire. La défendabilité d'un grief dépend de son bien-fondé, soit dépend du respect des conditions de recevabilité de celui-ci tels que la Cour les a fixées<sup>2116</sup>.

Etant donné la visée de l'article 13, consistant à permettre aux requérants d'obtenir au niveau national le redressement des violations de leurs droits garantis par la Convention<sup>2117</sup>, et dans la mesure où les griefs tirés des articles 2, 6 et 8 sont recevables, il apparaît que cette première condition relative à l'applicabilité de l'article 13 s'avère remplie. En effet, l'impératif de redressement de la situation des victimes suppose en l'espèce, en lien avec l'article 2, qu'il existe une procédure effective permettant de respecter l'obligation procédurale tirée de cet article, et en lien avec l'article 8, que les obligations matérielles et procédurales tirées de cet article soient respectées. Or, dans la mesure où les requérants n'ont perçu aucune indemnisation au titre des préjudices qu'ils ont subi du fait de l'absence de telles voies de recours effectives, il y a violation de l'article 13 de la Convention. Ces violations de la Convention imposent une indemnisation des requérants que seule la Cour peut prononcer au titre de l'article 41 de la Convention.

Partant, il y a eu violation de l'article 13 de la Convention en ce que les requérants n'ont perçu aucune indemnisation au titre de leur préjudice par les autorités nationales. Les requérants conserveront ce statut de victime aussi longtemps qu'ils ne seront pas indemnisés.

---

2114 Cf Hamer c/ Belgique, précité, §79 (cité dans la partie relative à la compétence rationae materiae).

2115 CrEDH, 2009, Z.A.N.T.E. – Marathonisi A.E. c/ Grèce, §109

2116 CrEDH, 1990, Powell et Rayner c/ R-U, §46

2117 CrEDH, GC, 2000, Kudla c/ Pologne, §152

## VI-) Conclusions de la partie requérante relative à l'article 41 de la Convention

Eu égard des violations de la Convention au titre des articles 2, 6, 8 et 13 de la Convention, la partie requérante formule une demande de satisfaction équitable d'un montant de 300 000 euros auprès de la Cour au titre des préjudices physiques et moraux qu'ont en conséquence subi les membres de l'association Wateriscoming.

En effet, au titre de la causalité matérielle, les dommages causés à l'environnement se sont avérés d'une telle ampleur et d'une telle gravité que l'intégrité physique et morale même des requérants en a été affectée alors que ces éléments sont protégés par les articles 2 et 8 de la Convention. Au titre de la causalité juridique, le dommage causé à l'environnement est doublement imputable à l'Etat Ellan en ce qu'il n'a, d'une part, pas respecté les obligations procédurales relatives à la démocratie environnementales telles que conçues par la Cour concernant l'utilisation systématique d'un biocide et d'autre part, en ce que les autorités elannes n'ont pris aucune mesures relatives à l'encadrement juridique du bon entretien du réseau d'assainissement et de distribution, même si une personne privée en était responsable. De surcroît, il existe un lien de causalité directe entre la passivité des autorités nationales elannes à mener une enquête sur une atteinte à la vie et la dégradation de la santé de la familles des membres de l'association, et « l'état d'incertitude et d'angoisse » dans lequel ont dû vivre ces mêmes personnes<sup>2118</sup>. Par ailleurs, l'Etat Ellan est également responsable sur le terrain de l'article 6 du préjudice subi par l'association Wateriscoming consistant en un nonaccès à la justice du fait de l'inaction des membres de l'administration judiciaire représentant l'Etat Ellan.

En conclusion, au regard de la combinaison de ces éléments, l'Etat Ellan s'avère responsable de la violation des droits garantis par la Convention constituant le préjudice . Dès lors, au titre de l'article 41 de la Convention, la partie requérante demande à la Cour d'accéder à la demande de satisfaction équitable produite par la partie requérante d'un montant de 300 000 euros.

---

2118 CrEDH, 2009, Tatar c/ Roumanie, §121

## Résolution n°2 zoocentrée du cas pratique

Conditions procédurales : superposition des intérêts des animaux et des insectes

Application du principe de vitalisation du droit international humanitaire et pénal aux insectes qui incarnent le fondement de la chaîne du vivant. En tuant sur un mode génocidaire les insectes parasites, on ne respecte pas le principe de discrimination des insectes civils des insectes militaires<sup>dx</sup> : on les éradique tous au détriment universel. Ce faisant on opère une brèche dans le droit international zoo-humanitaire et on porte atteinte à la chaîne du vivant.

CSQ : ANALYSER l'épandage de biocide à l'aune de l'article sur l'interdiction absolue de tout ce qui s'apparente à un génocide.

Sources juridiques internationales du principe : cf convention de 2010.

### Résolution n°3 climatocentrée :

principe de base : les affaires environnementales et les affaires climatiques sont interdépendantes car ces enjeux sont poreux en raison de la mise en relation scientifiques des limites planétaires entre elles. Ce faisant, les principes du contentieux climatique doivent être appliqués aux contentieux environnemental et inversement, avec en premier chef le principe de précaution lequel dispose d'une valeur constitutionnelle-fondamentale dans la jurisprudence française<sup>2119</sup>. Or,

On rajoute le fait que le contentieux climatique fait partie intégrante de la sphère supra-objective de la justice, ce qui a pour conséquence que le contentieux environnemental en fasse tout autant partie. Or, à cette sphère correspond le principe de non-mise en danger des générations futures au titre du primat de l'intérêt général virtuel sur l'intérêt général réel<sup>dxii</sup>.

---

2119 Cf cours de Mme Bettio, S6L3 : citer la décision du CCEL

Suite à la promulgation d'un règlement n°1014/2000 du 22/6/2000, une liste de substances potentiellement dangereuses pour la santé se voit interdite sur le marché commercial européen, sans autorisation discrétionnairement attribuée par la Commission, laquelle ne peut être obtenue que conformément à une procédure impliquant l'intermédiaire d'une autorité nationale compétente formulant une demande à la Commission. Un requérant a suivi cette procédure et a formulé sa demande à l'ANC le 5/9/2021 sans que la Commission n'ait toujours répondu.

Dès lors, un recours en carence portant sur l'absence de prise de position de la Commission serait-il admissible ? En outre, le requérant peut-il d'ores-et-déjà forcer la Commission à agir sur le plan administratif ?

### I-) Examen des conditions de recevabilité d'un recours en carence contre la Commission :

#### A) les conditions relatives à la qualité des acteurs en cause :

##### 1) la condition relative à l'institution responsable de l'inaction administrative :

L'article 265 du TFUE dispose le recours en carence est ouvert lorsque s'abstiennent de statuer "le parlement européen, le Conseil européen, le Conseil, la Commission, ou la Banque centrale européenne".

En l'espèce, il est manifeste que le silence de l'administration est imputé à la Commission, institution européenne qui figure bien dans la précédente liste.

Conséquemment, il apparaît que la condition relative à l'institution dont émane l'inaction est remplie.

##### 2) les condition relatives à la qualité du requérant :

###### a) la condition relative à la qualité pour agir :

Deux types d'acteurs peuvent introduire une requête portant sur une carence de l'administration européenne : les requérants privilégiés (CJCE, 22/5/1985, Parlement c/ Conseil) ainsi que les personnes privées (article 265 alinéa 3 TFUE). L'article 13 TUE liste les différentes institutions de l'Union européenne de sorte à nous permettre de catégoriser si le requérant fait partie ou non du premier ou du second type de requérant.

En l'espèce, le requérant n'est pas inclus dans la liste d'institutions européennes dressée à l'Article 13 du TUE : nous ne sommes donc pas dans la situation dans laquelle un requérant privilégié tenterait un tel recours en carence.

Conséquemment, le recours en carence est formé par une personne privée, ce qui aura des conséquences sur les conditions de recevabilité de ce recours relatives à l'intérêt pour agir.

#### b) les conditions relatives à l'intérêt pour agir :

Dans le cadre d'un recours en carence, la Cour exige que le requérant personne privée puisse démontrer que l'acte lui est soit destiné, soit le concerne directement et individuellement (CJUE, 22/11/2018, Anthony Andrew King).

Ainsi, en l'espèce, il apparaît que le requérant soit explicitement le destinataire de la non-délivrance d'une autorisation de commercialisation soit de l'inaction de l'administration.

En conséquence, la condition relative à l'intérêt à agir semble remplie dans la mesure où le requérant est le destinataire de l'acte que la Commission devrait prendre.

#### B) les conditions relatives à la dimension matérielle de l'acte en cause :

##### 1) la condition relative à la nature de l'acte :

Selon l'article 265 TFUE, certaines catégories d'actes sont exclues du champ matériel du recours en carence. C'est notamment le cas des "recommandations ou avis" selon le même texte. Plus précisément, rappelons qu'un règlement renvoie à toute norme prise selon une autre procédure que celle usuellement employée pour les lois européennes, tout en ayant un effet obligatoire pour une catégorie objective de personne (CJUE, 2019, Inuit c/ Commission\*). Par ailleurs, les règlements sont à distinguer des décisions lesquelles sont des actes fermés de portée générale (CJUE, GC 20/9/2016, Konstantinos Mallis c/ Commission).

En l'espèce, l'acte en cause semble relever de ce même champ matériel dans la mesure où ladite autorisation de la Commission constitue un acte individualisant directement le requérant par la prise en compte spécifique de sa situation, ayant de plus force obligatoire. On en déduit qu'il s'agit d'une décision. Or une décision n'est pas une recommandation ou un avis.

En conséquence, l'acte en cause est inclus dans le champ matériel de l'article 265 TFUE.

##### 2) la condition relative à la modification de la situation juridique du requérant :

Concernant les conditions relatives de l'acte qui devrait être pris, il apparaît que cet acte doit faire grief au requérant (TPI, 24/11/2009, T-228/08, Stomberg c/ Commission), ce qui revient à ce que celui-ci l'affecte directement.

En l'espèce, il semblerait que l'impossibilité de poursuivre la commercialisation des ballons de rugby, porterait un préjudice économique au requérant par la modification de sa situation juridique consistant en un retrait de son droit de commercer les biens qu'il produit. On en déduit que la carence de la Commission affecte directement le requérant.

Ainsi, l'acte fait bien grief au requérant.

##### 3) la condition relative à la force juridique de l'acte en cause :

Dans le cadre du recours en carence, seuls les actes ayant force obligatoire peuvent faire l'objet d'un tel recours (CJCE, 15 juillet 1970, Borromeo/Commission).

En l'espèce, il apparaît que l'acte étant une décision, l'acte produirait bel et bien des effets juridiques contraignants à l'égard du requérant.

Dès lors, l'acte en cause, étant doté d'une force juridique contraignant, celui-ci remplit toutes les conditions relatives à la dimension matérielle de l'acte.



### C) les conditions procédurales de recevabilité relatives à l'avancement de la phase précontentieuse du recours en carence :

#### 1) la condition relative à la mise en demeure de l'institution à agir :

Suite à l'expiration d'un délai de deux mois au cours duquel l'administration avait dû statuer, le requérant doit "inviter à agir" l'institution européenne : il s'agit de la condition relative au recours administratif préalable obligatoire lequel cristallise les moyens invocables devant la Cour par ceux invoqués devant l'institution européenne (CJCE, 8/7/1970, Nake). Cette même institution dispose d'un délai de deux mois pour répondre : dans le cas d'un silence persistant (CJCE, 22/3/1961, Snupat c/ Commission) ou d'une réponse évasive (CJCE, 22/5/1985, Parlement c/ Conseil), la carence sera considérée comme établie.

En l'espèce, le requérant ne se trouve pas encore au stade de la procédure de recours en carence dans laquelle celui-ci peut émettre une lettre de mise en demeure puisque la Commission n'est toujours pas forclosée à prendre position sur la demande du requérant. D'une part, si le *dies a quo* à partir duquel l'on doit faire courir le délai à partir duquel la commission devait statuer est fixé au 5 Septembre, il en découle que la Commission peut toujours statuer sur la demande, ce qui rend le recours en carence irrecevable sur ce point. *A fortiori*, d'autre part, si l'on considère que le *dies a quo* débute à partir du moment où l'autorité nationale compétente a émis le rapport d'évaluation, il apparaît que la Commission disposerait même d'un délai encore plus long que dans la première hypothèse, de sorte à ce que la lettre de mise en demeure n'en serait que plus délayée encore.

En conséquence, la phase précontentieuse n'ayant pas temporellement démarré, la lettre en demeure ne saurait être émise d'une façon pertinente, et le recours en carence ne saurait être admis à ce stade.

#### 2) les conditions juridiques relatives à la validité de la lettre de mise en demeure :

Concernant les conditions relatives à cette lettre de mise en demeure, celle-ci doit être "motivée, préciser la mesure qui aurait dû être prise et être présentée dans un délai raisonnable" (C. Blumann, L. Dubouis, droit institutionnel de l'Union européenne, 2019, Lexisnexis, p.820 ; CJCE, 22/5/1985, Parlement c/ Conseil). Il est à noter que la Commission pourrait prendre à tout moment à partir de la phase précontentieuse, une mesure, même si elle ne correspond pas à celle attendue par le requérant, ce qui aboutirait à vider la requête de son objet, le juge européen établissant en conséquence le non-lieu de la requête.

En l'espèce, il est impossible de répondre du respect de ces conditions dans la mesure où l'on se place à partir d'ici dans une hypothèse virtuelle dans laquelle la Commission aurait bel et bien maintenu son silence pendant la durée de deux mois postérieure à l'émission de cette lettre de mise en demeure qui respecte les conditions précédemment énoncées.

En conséquence, il ne peut être faite de réponse à cette question dans la mesure où celle-ci s'avère placée sur le plan de la prospective et non plus sur le plan rétrospectif.

#### 3) la condition de recevabilité du constat de la carence de l'institution européenne en lien avec sa marge d'appréciation :

L'article 265 TFUE en son premier alinéa spécifie que les institutions européennes doivent s'abstenir de statuer "en violation des traités" pour que le présent article ne s'applique. En particulier, la Cour de justice a notamment précisé que l'institution en cause doit être en situation de compétence liée, soit qu'elle soit dans l'obligation d'agir (CJCE, 20/2/1997, Bundersverband der Bilanzbuchhalter). Cette obligation d'agir consiste dans le fait que l'institution en cause prenne position sur la question, ce qui peut par exemple prendre la forme d'un refus formel d'agir, l'important étant que sa position soit clarifiée (CJUE, 8/2/2018, Spielapparate). Dans la mesure, où la Commission « surveille l'application du droit de l'Union » et qu'elle « exerce des fonctions de coordination, d'exécution et de gestion », une absence de prise de position sur la demande d'autorisation du requérant s'avèrerait effectivement contraire aux traités et en particulier à l'article 17 du TUE.

Or en l'espèce, il est explicitement spécifié que la Commission décide des conditions de mise sur le marché des produits tout en se réservant le droit de ne pas en autoriser la mise sur le marché. Ainsi, il apparaît que la marge d'appréciation de la Commission porte sur la façon dont elle met en œuvre le présent règlement n° 1014/2000. Toutefois, il apparaît également que la Commission soit dans l'obligation de statuer sur les demandes d'autorisation de pénétration commerciale du marché, ce qui signifie que la Commission devrait impérativement statuer suite à une telle lettre de mise en demeure.

En conséquence de sa compétence liée en la matière, la Commission devra impérativement statuer dans le délai qui commencera à courir à partir de la réception de la lettre de mise en demeure, cette condition de l'examen au fond du recours en carence étant ainsi remplie.

Le règlement n°1014/2000 peut-il être attaqué au titre du principe de légalité ? Le requérant peut-il en l'espèce se prévaloir de l'illégalité du règlement en cause de sorte à pouvoir concrètement continuer son commerce de ballon de rugby ?

## II-) l'examen des conditions de recevabilité d'une exception d'illégalité à l'encontre du règlement n°1014/2000 :

### A) les conditions relatives à la qualité des acteurs en cause :

En vertu de l'article 277 TFUE, aussi bien les Etats (CJCE, 27/7/1988, Grèce c/ Conseil) que les institutions (CJCE, 10/7/2003, Commission c/ BCE) ou les personnes privées (CJCE, 25/7/2002, Union de pequenos agricultores) peuvent soulever une exception d'illégalité.

En l'espèce, il apparaît que le requérant ne figure toujours pas dans la liste des institutions figurant à l'article 13 TUE et que celui-ci n'agit pas en qualité de représentant d'un Etat. Ainsi, nous nous plaçons dans la situation où un particulier souhaite exciper de l'illégalité du règlement qui sert de base juridique à la décision qui lui fait grief.

En conséquence, ce critère de recevabilité de l'exception d'illégalité semble rempli.

### B) les conditions relatives à la dimension matérielle de l'acte en cause :

#### 1) la condition relative à la dimension objective de l'acte :

En vertu de l'article 277 TFUE, tout acte de portée général adopté par une institution un organe ou un organisme de l'Union est susceptible de faire l'objet d'une exception d'illégalité. La spécificité de l'exception d'illégalité tient à ce que l'acte attaqué par la voie de ce recours, doit porter sur des situations déterminées objectivement (CJCE, 17/6/1980, Calpak). Ainsi, sont exclus du champ de ce recours les exceptions d'illégalité portant sur des mesures d'exécution de portée individuelle, c'est-à-dire dotée d'une dimension subjective (CJCE, 24/9/1987, Di porto negro Spa).

En l'espèce, il apparaît que le règlement n°1014/2000 constitue bien un acte ouvert de portée générale. Son critère objectif porte sur l'utilisation de substances déterminées comme dangereuses. Son application est donc transversales à tous les producteurs de l'intégralité des Etats membres et s'avère respectueuse du principe cardinal de la Cour de justice de l'égalité de traitement.

En conséquence, il apparaît que le règlement en cause pourrait être attaqué dans la mesure où celui-ci catégorise, non pas individuellement et directement, mais abstraitement et objectivement une certaine catégories de producteurs.

## 2) la condition relative à l'exigence d'un lien de connexité entre l'acte général objectif et la mesure d'exécution à portée subjective

Selon l'ouvrage de droit institutionnel de l'Union européenne précité, il doit exister un lien de connexité entre l'acte général objectif et la mesure d'exécution à portée subjective attaquée par la voie de recours principal.

En l'espèce, il apparaît que la décision d'autorisation de commercialisation appartenant à la Commission découle bel et bien du règlement n°1014/2000 lequel impose cette même autorisation en son article 14 afin de pouvoir respecter les dispositions du même règlement. Ainsi, on a bien un lien entre les différentes voies de recours.

En conséquence, le lien de connexité existe entre les deux voies de recours.

## C) les conditions procédurales de recevabilité de l'exception d'illégalité :

### 1) la condition relative au caractère incident de l'exception d'illégalité :

Conformément à l'article 277 du TFUE, l'exception d'illégalité constitue une voie de recours dotée d'un caractère incident : cette possibilité de recours ne sera possible qu'à la condition qu'elle se greffe sur un recours principal. Celui-ci devra être recevable pour que l'exception d'illégalité soit examinée au fond la légalité d'un acte d'exécution de l'Union européenne pris en application d'un acte du droit dérivé de l'Union.

En l'espèce, le recours en carence constitue l'une des voies de recours principales au cours de laquelle une exception d'illégalité peut être soulevée. Toutefois, comme constaté précédemment, cette voie de recours n'est pas recevable dans le présent cas concernant le silence temporaire de la Commission, et ce, en raison du fait que ne sont pas respectées les conditions précontentieuses et temporelles relatives à un tel recours.

Cela nous amène à la conclusion selon laquelle l'exception d'illégalité ne sera pas recevable, le recours en carence ne remplissant pas les critères de sa propre recevabilité.

### 2) le cas de l'impossibilité du recours de l'exception d'illégalité ouvrant la voie du mécanisme de la question préjudicielle :

Selon un principe du général du droit, dans le cadre d'un recours formé selon le droit national contre le rejet de sa demande, il est possible d'exciper de l'illégalité d'un acte

communautaire qui sert de fondement à la décision nationale prise à son encontre par l'intermédiaire d'une procédure préjudicielle (CJCE, 15/2/2001, Nachi Europe GmbH).

En l'espèce, le recours en annulation n'est pas recevable contre le règlement n°1014/2000 en raison de la catégorisation objective que ce règlement opère. L'exception d'illégalité n'est pas non plus recevable dans la mesure où le recours principal sur lequel cette voie incidente se fonde n'est pas recevable. On se retrouverait dès lors dans la situation dans laquelle aucune voie juridictionnelle ne serait ouverte pour exciper de l'illégalité de l'acte communautaire.

En conséquence, il semblerait que s'ouvre dans ce cas précis la voie du recours préjudiciel au moyen de la contestation de la légalité d'une mesure nationale d'exécution.

-----

La personne privée souhaitant contester la légalité du règlement n°1014/2000 produisait des ballons de rugby avant qu'il ne s'aperçoive que la composition de ceux-ci s'avère contenir des substances interdites au titre de la liste d'interdiction de substances chimiques potentiellement dangereuses incluse dans les annexes du même règlement. Le même règlement produit ses effets juridiques sur le territoire de tous les Etats-membres dont la France fait partie : la personne physique productrice de ballons de rugby en ayant fait le commerce sur le territoire de la France sera donc considérée ayant enfreinte ce règlement. Ayant notifié l'autorité nationale compétente de son souhait de les exporter dans les autres Etats-membres de l'Union, cette même institution devrait en toute logique constater la situation d'illégalité dans laquelle se trouve cette personne privée par l'intermédiaire d'un procès-verbal, en exécution de l'acte communautaire au niveau national.

Dès lors, ce procès-verbal virtuel est-il susceptible de faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès de l'ordre juridictionnel administratif français ? En d'autres termes, le procès-verbal que l'autorité nationale compétente établira assurément au regard des faits pourrait-il être annulé par le juge administratif français?

#### I-) la détermination de la voie juridictionnelle adaptée pour contester la légalité du procès-verbal virtuel dans l'ordre juridictionnel administratif français :

Classiquement, on distingue le recours pour excès de pouvoir du recours de pleine juridiction en droit administratif selon deux critères si l'on s'en tient au texte de J. Rivero, le Huron au Palais-Royal ou réflexions naïves sur le recours pour excès de pouvoir, 1980, L.G.D.J, p 1962 et svts. Concernant le critère de la finalité du recours, d'une part, le premier recours est considéré comme objectif dans la mesure où il a pour objet principal de faire respecter le principe de légalité auprès de l'administration - quoiqu'une telle voie de recours soit en cours de subjectivisation (CE, 8/3/1912, Lafage) ; d'autre part, le recours de pleine juridiction est lui caractérisé par une dimension subjective dans la mesure où il sert essentiellement à indemniser la personne privée d'un préjudice qu'il a subi -quoique cette voie de recours puisse également servir à faire annuler un acte administratif en raison du principe de légalité. En outre, concernant le critère de la puissance du juge, malgré le pouvoir d'injonctions dont dispose le juge de l'excès de pouvoir (article R911-1 CJA), ce qui différencie essentiellement le recours pour excès de pouvoir du juge du plein contentieux renvoie au fait que ce dernier dispose de pouvoirs plus élargis que ce premier pour se substituer à l'administration française au moyen de son pouvoir d'injonction et de son rôle méta-administratif.

En l'espèce, l'unique objet de l'action consisterait à demander l'annulation dudit procès-verbal que le requérant recevra sans nul doute : celui-ci a notifié à l'autorité nationale compétente sa propre situation d'illégalité. L'objectif principal du recours ne renverrait qu'à la contestation de la légalité du règlement en cause.

En conséquence, le requérant devra recourir à un recours pour excès de pouvoir et non à un recours de pleine juridiction afin d'obtenir une annulation du futur procès-verbal.

### II-) la condition relative à la capacité pour agir du requérant devant le juge de l'excès de pouvoir :

En droit du contentieux administratif français, ne peuvent valablement intenter un recours pour excès de pouvoir que des personnes majeures capables, c'est-à-dire qui ne se situent pas dans une situation de vulnérabilité. La notion de vulnérabilité renvoie en effet, à l'impossibilité d'une personne physique à jouir de ses droits, en particulier, de son droit à un recours juridictionnel effectif (n° 540 DC, 27/7/2006).

En l'espèce, notre requérant ne semble pas souffrir d'une quelconque forme de vulnérabilité.

En somme, il dispose donc de la capacité à agir et pourra former un recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif français.

### III-) la condition formelle relative à l'existence d'une décision administrative préalable objet du recours pour excès de pouvoir :

Selon une jurisprudence classique, il est établi que le recours pour excès de pouvoir est ouvert, même sans texte, contre tout acte administratif (CE, Ass, 17/1950, Dame Lamotte).

Or, il apparaît en l'espèce qu'un procès-verbal d'infraction constitue un acte administratif unilatéral.

La condition formelle de la présence d'une décision administrative préalable sera donc remplie dès lors que celle-ci sera prise par l'autorité nationale compétente suite au constat de la situation d'illégalité du requérant.

### IV-) les conditions relatives au délai pour agir :

Au titre de l'article R 421-1 du code de justice administrative, tout recours pour excès de pouvoir ne peut être formé que dans les deux mois à compter du jour de la notification ou de la publication de l'acte attaqué.

En l'espèce, l'acte administratif étant virtuel, le délai commencera à courir à partir de la notification de ce procès-verbal au requérant par l'autorité nationale compétente.

Dès lors, le délai n'a toujours pas commencé à courir et le recours pour excès de pouvoir, s'il n'est pas encore recevable, pourra être préparé dans ses grandes lignes en amont par l'avocat du requérant et utilisable à partir du moment où l'autorité nationale compétente prendra la décision de dresser un procès-verbal à l'encontre du requérant.

### V-) les conditions relatives à l'intérêt à agir :

Tout recours pour excès de pouvoir n'est recevable qu'à la condition que le requérant qui l'invoque ne dispose d'un intérêt à agir suffisant pour ce faire. Cet intérêt à agir doit présenter plusieurs conditions de sorte à pouvoir être examiné par le juge administratif français : l'intérêt doit être direct (CE, Sect, 1971, Damasio) ; l'intérêt doit être certain (CE, Sect, 1958, Abisset) ; l'intérêt doit être personnel (CE, 1906, Syndicat des patrons coiffeurs de Limoges) ; l'intérêt doit être adéquat ; l'intérêt doit être légitime (CE, 1985, Grands travaux et constructions immobilières) ; enfin l'intérêt doit comporter une dimension matérielle ou morale.

En l'espèce, l'intérêt à agir du requérant sera direct car le procès-verbal affectera naturellement sa situation financière personnelle, le montant des infractions prévues par les normes du droit communautaire étant généralement très élevées. *De facto*, le critère personnel de l'intérêt à agir sera considéré comme rempli. De plus, l'intérêt à agir du requérant sera encore certain dans la

mesure où le même procès-verbal affectera effectivement sa situation dans la mesure où elle lui sera défavorable. L'intérêt à agir sera de même adéquat dans la mesure où le procès-verbal sera une conséquence directe du règlement n°1014/2000. Enfin, l'intérêt à agir sera légitime dans la mesure où il n'aboutira pas à sauvegarder une situation irrégulière : l'objectif du présent recours pour excès de pouvoir n'est pas de permettre à ce que le requérant puisse continuer à produire des ballons de rugby contenant des substances chimiques potentiellement dangereuses - celui-ci devra forcément prévoir un changement de matériaux utilisés dans son processus de production - mais au contraire, à obtenir l'annulation du règlement afin de ne pas avoir à payer le procès-verbal qui en découlera, quitte à ce que le même règlement soit par la suite régularisé au moyen de l'édiction d'un nouveau règlement.

Dès lors, les conditions relatives à l'intérêt à agir dans le cadre du recours pour excès de pouvoir semblent remplies.

#### VI-) les conditions relatives aux moyens invocables devant le juge de l'excès de pouvoir :

En raison de la jurisprudence Société intercopie, rendue par le Conseil d'Etat dans un arrêt de Section en 1953, tout recours pour excès de pouvoir ne sera valable qu'à la condition qu'il soit soulevé à cette occasion, *a minima*, un moyen de légalité externe et un moyen de légalité interne. Le choix de ces moyens lors de la formulation de la requête qui sera déposée en première instance sera cruciale dans la mesure où elle cristallisera le contentieux : aucun autre moyen ne sera recevable par la suite, à l'exception des moyens d'ordre public.

En l'espèce, il semble possible d'invoquer, sur le plan des moyens de légalité externe, aussi bien l'incompétence de l'auteur de l'acte, que le vice de procédure ou de forme, pour les moyens de la cause. Sur le plan des moyens de légalité interne, il sera possible d'invoquer le défaut de base juridique dans la mesure où l'on espère obtenir l'annulation du règlement n°1014/2000 par l'intermédiaire d'une question préjudicielle soumise au juge de l'Union.

En conséquence, le recours pour excès de pouvoir sera fondé au moyen d'arguments juridiques valables dans le cadre d'une telle voie juridictionnelle.

#### VII-) le déroulement attendu de la phase contentieuse devant un tribunal administratif français :

Selon la position de la Cour de justice, si un juge national peut constater de la validité d'un acte communautaire, celui-ci ne peut toutefois en aucun cas constater de lui-même de l'invalidité d'un tel acte (CJCE, 1987, Foto-Frost). La violation d'une telle obligation de renvoi est susceptible d'un recours en manquement pour engager la responsabilité de l'Etat n'ayant pas renvoyé, devant ses propres juridictions nationales (CJCE, 30/9/2003, Kobler).

Dès lors, le juge national ne pouvant établir l'illégalité du règlement n° 1014/2000, celui-ci devra nécessairement surseoir à statuer devant la Cour de justice auprès de laquelle il aura envoyé une question préjudicielle en appréciation de validité du droit de l'Union. Il sera tenu par l'obligation de renvoyer à l'ordre juridictionnel communautaire d'une question préjudicielle car le juge national ne dispose pas du pouvoir de constater de l'invalidité d'une norme de l'Union.

En conséquence, le recours pour excès de pouvoir ne constitue qu'un élément d'une stratégie judiciaire permettant de contester la légalité du règlement n° 1014/2000. Un tel recours, virtuellement admissible, constituerait une voie indirecte d'accès au juge de l'Union par l'intermédiaire de cette "clef de voûte" du système des voies de recours contentieux de l'Union européenne que constitue la question préjudicielle (CJUE, 18/12/2014, avis C-2/13).

Le questionnement juridique se déporte ainsi sur la question de savoir s'il serait possible qu'un recours par voie préjudicielle soit recevable de façon complémentaire au présent recours pour excès de pouvoir ? Ainsi, en pratique, serait-il possible d'exciper de l'illégalité de l'acte par la voie du recours validité de l'acte de l'Union prévu à l'article 267 b) du TFUE?

## I-) les conditions formelles relatives à la recevabilité de la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 :

### A) la condition relative à la provenance institutionnelle de la base juridique de l'acte d'exécution :

Selon l'article 267 TFUE, le champ d'application du mécanisme de la question préjudicielle portant sur l'appréciation de la validité d'un acte provenant d'une institution, d'un organe ou d'un organisme de l'Union, même si celui-ci est dépourvu d'effet direct (CJUE, 2018, Berlusconi et Fininvest).

En l'espèce, il apparaît que le règlement est d'effet direct, comme tous les règlements en vertu de l'article 288 TFUE, ce qui signifie qu'il peut être invoqué par voie d'exception.

En conséquence, le moyen relatif à l'appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 par l'intermédiaire de l'article 267, rentre dans le domaine de son champ d'application et pourra donc être invoqué devant le juge national.

### B) la condition relative à la provenance institutionnelle de l'acte d'exécution :

Contrairement à l'exception d'illégalité pour laquelle l'acte d'exécution doit provenir d'une institution, d'un organe ou d'un organisme de l'Union européenne, la question préjudicielle en appréciation de validité d'un acte de l'Union européenne n'est recevable qu'à la condition que l'acte d'exécution émane d'une institution nationale.

En l'espèce, le procès-verbal émanera bel d'une institution nationale puisque l'autorité nationale compétente sera supposée prendre cette mesure de police.

En conséquence, cette condition, si elle exclut l'exception d'illégalité, justifie l'invocation d'une question préjudicielle.

### C) la qualité de juridiction de l'institution renvoyant la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 :

La question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 ne sera examinée par l'ordre juridictionnel communautaire qu'à la condition que la question préjudicielle n'émane d'une institution que le droit de l'Union appréhende sous sa catégorie autonomie de "juridiction". La justice détermine le caractère juridictionnel d'une institution par l'emploi d'un faisceau d'indices comme par exemple l'origine légale de l'organe, sa permanence ou la nature contradictoire de sa procédure (CJCE, 1997, Dorsch Consult). De surcroît, cet organe doit être véritablement indépendant, c'est-à-dire que sa composition doit échapper à la discrétion des parties, comme c'est pourtant le cas dans les tribunaux arbitraux (CJCE, 1989, Forbund I danmark). Enfin, les décisions rendues par l'organe doivent être obligatoires (CJCE, GC, 2015, Consorci Sanitari del Maresme).

En l'espèce, les tribunaux administratifs français ont pour fondement juridique le code de justice administrative (CJA), au-delà du fait qu'ils ont été créés par le décret-loi du 30/9/1953 en remplacement des conseils de la préfecture. Ces organes ne sont pas temporaires et sont donc permanents, en vertu du principe de la continuité du service public de la justice. Sa procédure est contradictoire en raison des exigences procédurales imposées par le Conseil d'Etat (CE, Sect, 1961, Société la Huta ; article L-5 du CJA). De plus, l'indépendance de la justice constitue en droit administratif français, un principe inhérent au système juridictionnel français (n°466 DC, 20/2/2003). Enfin, les jugements issus de l'ordre juridictionnel administratif français ont force exécutoire (article L11 du CJA).

En conséquence, les juridictions de l'ordre juridictionnel administratifs français sont entendues comme tel au sens de la notion autonome construite par la cour de justice de l'Union européenne.

#### D) la condition relative à l'insertion de la question préjudicielle dans le champ d'application du droit de l'Union :

Classiquement, le droit de l'Union s'applique en présence d'un élément d'extranéité (*a contrario*, CJCE, 1997, Leur-Bloom) . Toutefois, la Cour peut admettre des questions préjudicielles portant exclusivement sur des questions strictement internes dans la mesure où celles-ci relèvent du domaine de la libre circulation des marchandises. En effet, de telles mesures peuvent affecter la libre-circulation des marchandises entre les Etats membres selon la Cour (CJCE, 1997, Pistre).

En l'espèce, la situation d'illégalité s'avère strictement interne et ne comporte aucun élément d'extranéité. Néanmoins, dans la mesure où le cas d'espèce porte exactement sur la question de la libre circulation des marchandises, la question préjudicielle pourrait être recevable en faisant jouer la jurisprudence Pistre. En effet, la Commission, en attribuant des autorisations de mise sur le marché, perturbe nécessairement cette libre circulation des marchandises au sein du marché commun européen. De façon surabondante, notre requérant souhaite exporter sa production vers les autres Etats membres de l'Union, ce qui tend à démontrer l'affectation de la libre-circulation des marchandises du fait de l'application du règlement n°1014/2000 et notamment de sa procédure prévue en son article 14.

En conséquence, la question préjudicielle sera recevable devant l'ordre juridictionnel communautaire en dépit du fait que la situation soit strictement interne.

#### II-) les conditions matérielles relatives à la recevabilité de la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 :

##### A) la condition de l'utilité de la réponse à la question pour la solution du litige :

En vertu de l'article 3 des recommandations du 20 Juillet 2018 à l'attention des juridictions nationales, relatives à l'introduction de procédures préjudicielles, le juge national apprécie discrétionnairement tant de la nécessité que de la pertinence de la question préjudicielle en vue de résoudre l'affaire sur laquelle il doit statuer au fond.

Ainsi, en l'espèce, une telle question préjudicielle semble premièrement nécessaire dans la mesure où le requérant ne dispose d'aucune autre voie de recours afin de contester la légalité du règlement n° 1014/2000. En effet, le recours en annulation ne peut être usité en l'espèce, entre autres, pour des raisons de forclusion ou d'objectivité de l'acte en cause. De plus, cette voie de recours semble présenter un caractère subsidiaire par rapport à l'exception d'illégalité qui n'est pas non plus recevable en l'espèce en raison de l'irrecevabilité du recours en carence sur lequel cette exception d'illégalité devrait se greffer – ce qui ouvre la voie de la question préjudicielle en vertu de la jurisprudence Nachi. Enfin, l'exception d'illégalité ne saurait se greffer sur un recours en responsabilité à l'encontre d'une quelconque institution européenne dans la mesure où aucune faute ne peut être constatée dans le cas d'espèce. Secondement, une telle question préjudicielle s'avère pertinente dans la mesure où elle permettrait effectivement d'annuler le futur procès-verbal : au regard de ce que disposent les différents manuels en la matière, il semblerait que l'intégralité du règlement tombe en cas de déclaration d'invalidité de celui-ci d'où l'annulation opportune du procès-verbal faisant grief au requérant. La question préjudicielle s'avère donc pertinente au regard du fait qu'elle emportera des conséquences substantielles sur le jugement au fond de l'affaire devant la juridiction nationale : en raison d'un défaut de base légale, le procès-verbal n'aurait plus lieu d'être.



En conséquence, il ne devrait pas poser de problème au fait que le juge national renvoie la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 auprès de l'ordre juridictionnel communautaire.

#### B) la condition du caractère réel du litige :

La cour conditionne la recevabilité de la question préjudicielle au respect du critère de la réalité du litige, ou de la non-fictivité de celui-ci. Cela signifie que le litige ne peut pas être monté de toutes pièces, *ex nihilo*. Cela correspondrait par exemple à la situation dans laquelle aucun conflit d'intérêt véritable n'opposerait les différentes parties au litige.

Or, en l'espèce, l'existence d'un véritable intérêt à agir exclut la dimension fictive d'un tel procès dans la mesure où l'existence d'un véritable intérêt privé s'oppose à celui de l'administration, tant nationale qu'europpéenne.

En conséquence, les conditions matérielles relatives à la recevabilité de la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 semblent remplies.

#### III-) les conditions procédurales relatives à la recevabilité de la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 :

##### A) le caractère incident de la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n°1014/2000 :

Tout comme l'exception d'illégalité, la question préjudicielle ne saurait être admise si celle-ci n'est pas adjointe d'une façon complémentaire à une requête principale elle-même recevable.

En l'espèce, il serait possible d'intenter un recours pour excès de pouvoir dès lors que l'autorité nationale compétente aura notifié ou publié le procès-verbal d'infraction relatif au constat de la situation d'illégalité du requérant.

En conséquence, le critère relatif au caractère incident de la question préjudicielle en appréciation de validité du règlement n° 1014/2000 est remplie.

##### B) la condition relative au respect du système de voies de droit établie par les traités :

Selon la Cour de justice, cette condition du respect du système de voies de droit établie par les traités renvoie au caractère autonome des différentes voies de recours. Ce caractère de l'autonomie des différentes voies de recours interdit que l'une d'elle puisse être utilisée en remplacement d'une autre, d'une façon parallèle à celle-ci. En d'autres termes, une question préjudicielle ne saurait être utilisée en remplacement d'un recours en annulation (CJCE, 1994, TWD, Textilwerke).

Il n'en va pas ainsi en l'espèce dans la mesure où la question préjudicielle constitue une sorte d'ultime voie de recours juridictionnel là où le recours en annulation constitue la voie principale de contestation d'un acte de l'Union, d'où le fait que la question préjudicielle constitue la "clef de voûte" du système juridictionnel de l'Union (Avis 2/13 précité).

En conséquence, le système de voies de droit établie par les traités ne semble pas compromis et le caractère autonome des voies de droit respectée : la question préjudicielle invoquée ne l'est qu'en ultime instance, toutes les autres voies de recours n'étant pas utilisables en l'espèce.

#### IV-) l'examen au fond de la question préjudicielle soulevée auprès de la Cour de justice : l'interprétation téléologique comme outil de constatation de l'illégalité du règlement n°1014/2000

Conformément au principe de cohérence du droit de l'Union, un acte provenant de cet ordre juridique ne saurait se contredire lui-même. Or, si l'on réalise une interprétation téléologique du règlement n° 1014/2000, il devient tangible que ce règlement a pour but ou pour finalité de protéger la santé collective et d'augmenter le niveau de sécurité sanitaire sur le marché commun de l'Union européenne par l'endiguement de l'emploi de certaines substances chimiques potentiellement dangereuses.

Or, en l'espèce, le fait que le règlement permette instantanément aux producteurs de biens ayant simplement notifié à leur autorité nationale compétente d'une demande d'autorisation de commercialisation de ces biens, de commercialiser ces mêmes biens, avant même que cette autorité nationale n'ait réalisé un rapport d'évaluation des risques ou encore que la Commission n'ait réellement délivré d'autorisation de mise sur le marché, s'avère contraire au but et à la finalité d'un tel règlement dans la mesure où un tel processus n'empêche pas que ne circulent sur le marché commun des produits potentiellement toxiques. Le constat d'un tel décalage entre les objectifs et les moyens procéduraux employés ne peut qu'être déclaré contraire aux objectifs mêmes du règlement. De plus, un tel paradoxe juridique pose donc un problème objectif de légalité puisque cette situation est susceptible de se reproduire dans chacun des Etats membres car ce qui s'est passé en un endroit peut toujours être universellement réitéré ailleurs.

En conséquence, il semblerait que le règlement n°1014/2000 puisse être déclaré illégal au simple regard de l'auto-contradiction qu'il contient. Dès lors, la question préjudicielle pourrait aboutir à l'inapplicabilité erga omnes du règlement bien que celui-ci ne puisse disparaître de l'ordre juridique de l'Union.

Cher Jury, chef public, peut-on, au nom des valeurs contemporaines, ignorer certaines parties de l'Histoire?

Si d'une seule phrase je devais résumer l'histoire de l'humanité, je dirais qu'il ne s'agit que de l'expression des lois de la puissance entre les Hommes à travers les âges. Cette histoire, on pourrait la résumer à une simple dichotomie, entre le perfectible et le faillible, entre le clair et l'obscur, entre le bien et le mal. Avec une telle définition, on pourrait placer n'importe quel évènement historique sur une échelle de valeur qui aurait comme étalon de mesure la morale juridique contenue dans nos valeurs républicaines. Si l'on regarde l'Histoire avec nos yeux d'aujourd'hui, il est perceptible que celle-ci vise les cimes de certains idéaux naturels, quoique dans cette entreprise sisyphienne, souvent, les peuples ont sombré dans quelques naufrages idéologiques consistant à prendre pour objectif politique le mirage d'une vaine hégémonie.

Si l'on s'en tient à cette définition de l'histoire, la question que je vous ai précédemment exposée reviendrait en réalité, à se demander s'il est souhaitable de passer sous silence ce qui a pu faire soit la grandeur, soit la misère de notre espèce. J'espère que vous conviendrez avec moi qu'il serait absurde de ne pas retenir le meilleur, sous peine d'être taxé de quelque snobisme intellectuel vaniteux. Il en va de même, à l'inverse en ce qui concerne le pire. A mon sens, il est possible de dégager assez clairement une loi de l'Humanité selon laquelle, nous apprenons de nos erreurs, soit que nous en prenons le contre-pied, de telle sorte que toute forme d'empirisme, qu'il soit historique, culturel ou social, constitue le premier relais de notre perfectibilité. A ce propos, on peut remarquer que le Droit n'est jamais qu'une traduction juridique de cet apprentissage vis-à-vis de nos erreurs matérielles. Les pires d'entre elles ne seront jamais ignorées en raison du principe d'imprescriptibilité des génocides, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des crimes d'agression (Article 29 du Statut de Rome). Ainsi, La justice n'oublie pas la réalité de nos échecs les plus retentissants, de peur de réentendre un jour leur écho. la justice n'oublie pas l'indignité des koulaks qui mourraient à petit feu dans le froid des mines de l'île de la Kolyma sous l'Ex-URSS, en déterrer des miettes d'or au prix d'horribles souffrances et d'une mort certaine. La justice n'oublie pas l'aberration juridique que fut le Code noir, qui réifiant certains peuples à l'état de meubles, a conduit à légaliser ces crimes contre l'humanité que constituent la traite négrière et l'esclavage alors que comme le dit C. Taubira : « les couleurs sont dans la vie et la vie est dans les couleurs ».

La justice n'oublie pas et pourtant, les Hommes si. Certains oublient volontairement l'horreur des systèmes concentrationnaire propres aux régimes totalitaires que l'on ne saurait cautionner. Seulement, ces négationnistes qui érigent l'oubli en paradigme s'enlisent dans un délit d'opinion sèchement condamné tant par l'ordre juridique européen (CrEDH, 24/6/2003, Garaudy c/ France ; CrEDH, 20/10/2015, M'Bala M'Bala c/ France), que par l'ordre juridique interne (Article 24 de la loi Gayssot du 13/7/1990 qui pénalise la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité). Dès lors, la philosophie nitzschéenne qui conditionne la liberté et le bonheur à l'oubli ne tient pas juridiquement une seule seconde, si elle consiste à oublier de tels crimes. Il n'est donc pas permis d'ignorer le

pire et inversement, il n'est pas non plus permis de n'en retenir que les fragments les plus esthétiques. C'est pourtant l'écueil dans lequel est tombé le Général de Gaulle avec sa politique mémorielle du roman national, qui attribuait à l'ensemble de la population française d'alors, la qualité de résistants. Aujourd'hui au contraire, il ne fait plus l'ombre d'un doute que la majorité des français s'emmuraient dans le silence (tel que le dévoile le film *Le Chagrin et la Pitié* de Marcel Ophüls dès 1972). On peut donc en déduire que toute vérité d'Etat n'est pas souhaitable dans la mesure où celle-ci dévoile la réalité historique. A ce titre, on ne peut que regretter que « la République ne déboulonne pas les statues » (E. Macron). Cela signifie que la Statue de Colbert, rédacteur du Code noir, demeurera encore longtemps devant l'Assemblée Nationale.

Or, sa simple présence jette le trouble sur la cohérence du devoir de mémoire qu'il incombe à chacun de nous de réaliser car « un homme sans mémoire est un homme sans vie, de même qu'un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ». Or, si se souvenir, c'est une nécessité biologique individuelle et collective, si se souvenir, c'est un devoir moral de l'Homme dans la mesure où l'autocritique par la remémoration nous rend meilleurs encore, si se souvenir, c'est un devoir tout court pour nous, étudiants en droit, qui ne sommes que des historiens juridiques alors qu'il appartient à tout historien de transporter la mémoire collective de la société, si se souvenir, c'est croire en ce fol espoir qu'est la mystique républicaine consistant en notre amour pour les libertés publiques, en notre attachement pour le droit à l'égalité des droits, en notre devoir de fraternité sociale, en notre partage de l'esprit européen de tolérance, en notre goût pour la vérité historique qui éclaire le présent, alors je vous en conjure, n'oublions pas cette mystique républicaine, qui est le résultat de l'Histoire et qui lui donne tout son sens, alors je vous en conjure, au nom de ces valeurs, souvenons-nous du meilleur mais surtout du pire.

Analyse verticale des modes de gestion administrative de la question migratoire - rapport de recherche - focus sur la sociologie des mineurs isolés étrangers - Semestre 3 Master 2 -  
Hugo Genezai

Hugo

Genezai

Master 2 Droit des Libertés

UE d'ouverture : Politique sociale européenne - étude comparée des politiques d'accueil des mineurs isolés étrangers (MIE) en France, en Belgique et en Allemagne

---

---

Il existe, selon Cynthia-Fleury, « un risque plus élevé de schizophrénie et de psychose chez les immigrés en raison d'un certain nombre de facteurs socio-environnementaux : l'adversité sociale (comme la discrimination, la marginalisation, la stigmatisation, ce qui peut aboutir à une défaillance du système dopaminergique), l'appartenance à une minorité, des traumatismes psychiques pendant l'enfance (structures familiales manquantes), consommations de substances psychotropes, l'environnement urbain en tant que lieu d'atomisation faisant ressortir de manière dure le phénomène de déterritorialisation négative »<sup>2120</sup>. En conséquence, il apparaît fort compréhensible que les statistiques démontrent une grande vulnérabilité<sup>2121</sup> psychologique et/ou psychiatrique dans la catégorie des MEI<sup>2122</sup>.

Ce constat nous amène à proposer une nouvelle zone dans la vision castellienne d'une structure sociale<sup>2123</sup>, que celui-ci divise en trois espaces<sup>2124</sup> séparés par lignes de richesse et de pauvreté : zone d'inclusion<sup>2125</sup>, zone de précarité<sup>2126</sup> et zone de désaffiliation<sup>2127</sup>. Il s'agirait en effet d'une zone dite d'exclusion sociale dans laquelle seraient inclus les mineurs<sup>2128</sup> isolés étrangers

---

2120 Cynthia Fleury, Schizophrénie, capitalisme et migrations, 12/12/2017, Chaire de philosophie à l'hôpital.

2121 Dans l'arrêt Khan c/ France (n°12267/16 du 28 février 2019), la CEDH avait considéré qu'en tant que mineur non accompagné, le requérant « relevait de la catégorie des personnes les plus vulnérables de la société » et que les obligations de l'Etat à son égard s'en trouvaient de ce fait renforcées.

2122 J. Delahaie, accompagner les jeunes isolés en France : enjeux de communication et d'intercompréhension, Migrations Société, 2020, n°181, p.15-22 : En psychologie, plusieurs études montrent l'impact d'un parcours traumatique sur le profil psychique des jeunes. Par exemple Rahmethnissah Radjack et al. indiquent qu'à leur arrivée, 52 % des MNA seraient en état de stress post-traumatique et 44 % en état de dépression.

2123 R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat, 1995.

2124 A noter que cette typologie est complétée par une quatrième zone de fragilisation des familles, zone intermédiaire à la zone de vulnérabilité et de désaffiliation excluante (in C. Delcroix, Précarités : contraintes et résistances, 2014, L'Harmattan, p. 158).

2125 Incluant toutes les personnes employées et ne faisant pas partie de la catégorie sociale du précaire, classiquement les classes sociales moyennes et supérieures.

2126 La précarité se définit par plusieurs éléments comme : un faible niveau de rémunération, l'absence de possibilité de construire un avenir professionnel (p. 59), la mauvaise qualité du statut de l'emploi, du contenu du travail et de son environnement social (p. 106). Cette zone inclut notamment travailleurs précaires assistés (p. 52), intérimaires et bénéficiaires de contrats à durée déterminée (p. 57), les transitoires (p. 88), les salariés intérimaires du secteur aéroportuaire (p. 104), les sous-traitants (p. 109), les emplois aux horaires atypiques (p. 133), les emplois successifs multiples (p. 187).

2127 Incluant les bénéficiaires du RSA sans emploi (p. 51), la vulnérabilité liée à un âge avancé (p. 166), les majeurs isolés étrangers et nationaux (p. 227). Les individus dans cette zone ont de plus grandes chances de se retrouver dans une certaine précarité sociale (pas de famille stable, pas de logement, pas de travail), ce qui implique qu'ils ne peuvent obtenir d'emploi du fait de leur non-employabilité (mauvaise santé impliquant une non-capacité objective et subjective de travailler, pas de stabilité locative permettant de suivre une formation professionnalisante), ce qui a pour conséquence que les personnes incluses dans cette catégorie s'avèrent dans l'incapacité de réaliser la boucle production/distribution/consommation de l'énergie vive simple, conformément au modèle de la marguerite (p.135).

ultra-vulnérables<sup>2129</sup>, qu'ils soient autorisés ou non à séjourner légalement dans un pays de l'Union-Européenne, du fait de l'acceptation ou du rejet de leurs demandes d'obtention du statut de réfugié<sup>2130</sup>, d'asile<sup>2131</sup> et exceptionnellement d'asile constitutionnel<sup>2132</sup>, de protection subsidiaire<sup>2133</sup> ou d'apatride<sup>2134</sup>.

A l'inverse, il est intéressant de comparer la situation de ces catégories sociales à la situation des enfants des familles résidant sur le territoire à l'aune des outils sociologiques clefs que sont : « l'effet argent, l'effet investissement en temps et l'effet culture »<sup>2135</sup>. Concernant ce premier facteur, Esping-Andersen fait le constat de l'importance de ce premier facteur « aux deux extrêmes » et, en ce qui concerne les MIE, il est établi qu'il existe un lien de causalité entre pauvreté infantile, risques de déscolarisation précoce, de basculement dans la criminalité, de tomber dans le chômage, et, partant de devenir soi-même un « parent pauvre », perpétuant ainsi la boucle générationnelle négative de l'insécurité économique. Concernant ce deuxième facteur, il est manifeste qu'il existe un lien de causalité entre temps passé auprès de l'enfant et bonne socialisation primaire de celui-ci, et G. Esping-Andersen de poser le constat que plus le lien entre l'enfant et sa famille est coupé tôt, plus l'impact sera substantiel sur le développement de l'enfant. Enfin, concernant ce troisième, Esping-Anderssen, en référence à des enquêtes PISA, observe que la différence de capital culturel familial entre deux enfants permet d'expliquer, par un lien de causalité, une différence cognitive importante entre eux<sup>2136</sup>. Or, il apparaît qu'existe entre mineurs tout court et MEI, une asymétrie multidimensionnelle de capitaux qui doit légitimement faire l'objet d'une politique de discrimination positive par l'Etat au profit de cette seconde catégorie, en vue de rétablir une certaine équité entre les mineurs, au-delà de leurs différences.

Ces différences démontrent la situation d'extrême vulnérabilité des MIE, ce qui interroge naturellement sur les perspectives juridiques de discriminations positives établies dans les ordres juridiques nationaux et européens, de sorte à rétablir une relative équité entre enfants, en vue de la réalisation d'un idéal égalitaire entre enfants, idéal déductible du principe d'universalité des droits de l'Homme.

Afin de répondre à une telle problématique, notre démarche, résolument socio-juridique, consistera en une approche comparative verticale des ordres juridiques nationaux, se cumulant à une approche horizontale implicite, de sorte à éviter de tomber frontalement dans les écueils de la « bipolarisation nationale »<sup>2137</sup> et du « nationalisme méthodologique », consistant respectivement en l'étude des différences procédurales nationales aboutissant à en produire des modèles caricaturaux, et en la structuration méthodologique du dépassement du seul paradigme d'analyse national. En

---

2128 Le simple fait qu'existe un principe de réintégration sociale de ces jeunes atteste bien de leur situation factuelle d'exclusion (cf partie I du devoir). Sur ce point, nous renvoyons également à l'interview de Monsieur Wagner, Strasbourg, Mars 2018, réalisée par Elise Pape, Chris Schwartz et Audrey Bishop dans le cadre du projet Migreval à l'université de Strasbourg selon lequel : « Parce que c'est des mineurs mais c'est vraiment un no man's land juridique les jeunes sont refusés par le conseil général donc ils peuvent pas déposer quelque chose à la préfecture donc il y a rien ».

2129 Cf CrEDH, 7/2/2022, Darboe et Camara c/ Italie, §173.

2130 Cf Convention de Genève du 28/7/1951.

2131 Cf règlement de Dublin III n°604/2013 du parlement européen et du Conseil du 26/6/2013

2132 Cf Article L-511-1 du Ceseda ; ce qui s'avère néanmoins possible, compte tenu du fait que les enfants disposent du droit à la liberté de réunion et d'association, conformément à l'article 15§1 de la Convention sur les droits de l'enfant.

2133 Cf Article L-512-1 du Ceseda.

2134 Cf Article 1 de la Convention de New-York du 28/9/1954 ; Article 7§1 de la Convention sur les droits des enfants.

2135 G. Esping-Andersen, Trois leçons sur l'Etat-providence, 2008, deuxième leçon : enfants et égalité des chances, La république des idées, p.73.

2136 Notons que l'analyse des différences entre les familles en termes de capitaux sociaux n'est pas incluse dans le raisonnement d'Esping-Andersen, alors que, selon la théorie de l'intersectionnalité, il nous semble possible de supposer qu'il s'agit-là d'un nouveau facteur d'asymétrie entre les différentes classes socio-familiales.

2137 A. Aulanier, Les demandeurs d'asiles et les réfugiés en France et en Allemagne depuis 2015, Migrations Société, 2022, n°188, p. 19-35

effet, ces approches épistémiques ne font pas de sens eu égard de la façon dont sont construits les ordres juridiques contemporains des Etats européens, les principes généraux faisant l'objet d'une européanisation et ce processus étant lui-même inscrit dans une dynamique d'universalisation formelle du droit<sup>2138</sup>.

Ainsi, notre première partie consistera à la construction du modèle international et européen que les Etats européens que sont l'Allemagne, la France et la Belgique, ont pour obligation conventionnelle de mettre en œuvre (I). Notre seconde partie consistera à observer empiriquement comment l'application verticale de ce modèle diffère selon le pays considéré, non afin de savoir quel serait l'Etat qui ferait mieux que l'autre, mais de sorte à mettre en lumière les perspectives nationales d'*aggiornamento* procédural à des fins de meilleure garantie des droits des MIE.

### I-) Construction d'un référentiel juridique matériel et procédural

Les constructions juridiques internationales et nationales sont construites de façon parallèles conformément à la dynamique d'internationalisation (A), et d'européanisation du droit national (B), tout en sachant que ce dernier processus est lui-même double (le droit du Conseil de l'Europe relève de la *soft law*, là où les directives européennes relèvent de la *hard law*).

#### A) Sur le terrain du droit international

Sur le terrain de la *hard law* internationale, l'article 2§2 de la Convention sur les droits des enfants prévoit que les Etats parties à ce traité doivent assurer de façon effective<sup>2139</sup> dans l'intérêt de tous les MIE qui se trouvent dans sa sphère juridictionnelle<sup>2140</sup>, en combinaison avec d'autres articles de la même Convention, et sauf réserve étatique<sup>2141</sup>, un traitement assistanciel protecteur<sup>2142</sup>, ce qui s'étend, au droit à un recours effectif pour demander l'obtention d'un statut protecteur<sup>2143</sup>, au droit d'être couvert par la sécurité sociale<sup>2144</sup>, au droit à l'éducation<sup>2145</sup> et au droit à la resocialisation suite à l'expériences d'évènements traumatiques<sup>2146</sup>.

Sur le terrain de la *soft law* internationale, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a construit une procédure d'accueil type pour les MIE<sup>2147</sup> : dès qu'ils sont identifiés, ils doivent être placés dans des services de protection compétents ; fourniture d'une assistance matérielle, psychologique et sanitaire à l'enfant ; évaluation de la minorité et de l'isolement de l'enfant par un

---

2138 DUPUY (R.-J), « L'universalité des droits de l'homme », in Studi in onore di Giuseppe Sperduti, Giuffrè, Milan, 1984, p. 541-556 : « L'universalité ne peut qu'être formelle et non matérielle ».

2139 Article 2§1 de la Convention sur les droits des enfants (repris par la CrEDH, 1/2/2000, Mazurek c/ Fr).

2140 Article 3 de la Convention sur les droits des enfants. La Cour européenne reprend notamment cet article en établissant que dans toutes les décisions administratives qui concernent les enfants, leur intérêt supérieur doit primer (CrEDH, GC, 6/7/2010, Neulinger et Shuruk c/ Suisse).

2141 Article 51 de la Convention sur les droits des enfants (CIDE).

2142 Article 20§1 de la Convention sur les droits des enfants.

2143 Article 22§1 de la Convention sur les droits des enfants. La Cour européenne des droits de l'Homme donne à cet article une valeur constitutionnelle à l'échelle européenne en le reprenant dans son raisonnement (CrEDH, 12/10/2006, Mubilanzila Mayeke c/ Belg). Sur la valeur constitutionnelle du système de la CvEDH, cf CrEDH, GC, 23/3/1995, Loizidou c/ Turquie.

2144 Article 26§1 de la Convention sur les droits des enfants. Ce point est littéralement repris par le §5 de la Resolution 2136 (2016) on harmonising the protection of unaccompanied minors in Europe, 13 October 2016.

2145 Article 28§1 de la Convention sur les droits des enfants, étant précisé que la Cour européenne reprend cet article dans son raisonnement (CrEDH, GC, 13/11/2007, D.H c/ Autriche), ce qui signifie qu'elle lui octroie ce faisant une valeur constitutionnelle européenne ! A noter également que le système disciplinaire d'une école se situe dans la sphère du droit à l'éducation (CrEDH, 25/3/1993, Costello-Roberts c/ RU).

2146 Article 39 de la Convention sur les droits des enfants.

2147 Tel que résumé dans l'article de D. Senovilla Hernandez, mineurs étrangers non accompagnés et séparés en Europe, une analyse comparative de l'application de la CIDE dans six pays, Migrations Société, 2010, n° 129-130, p. 99-114.

professionnel compétent ; suivi de l'enfant de sorte à reconstruire son parcours migratoire et déterminer son projet socio-professionnel.

## B) Sur le terrain du droit européen

Sur le terrain de l'ordre juridique européen, il est intéressant de noter un certain parallélisme juridique avec les précédentes dispositions de la CIDE. En effet, l'arrêt *Carboe et Camara*<sup>2148</sup>, en listant l'intégralité des sources juridiques provenant tant du système du Conseil de l'Europe que de l'Union-Européenne, permet d'observer que les Etats sont notamment tenus de respecter des obligations découlant du fait que les Etats parties ne sauraient que respecter un principe de non-refoulement automatique des enfants<sup>2149</sup>. Parmi ces obligations positives matérielles figure notamment : l'obligation de protéger le MIE par la nomination d'un tuteur<sup>2150</sup>, l'obligation de mettre en place des voies de recours appropriées au profit du MIE<sup>2151</sup>, l'obligation de traiter les MIE comme les enfants dont la nationalité est celle de l'Etat en question<sup>2152</sup>, l'obligation de placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toute décision le concernant<sup>2153</sup>, l'obligation de placer l'enfant en famille d'accueil au lieu de leur détention<sup>2154</sup>, l'obligation de garantir l'accès à l'éducation et l'insertion sociale du MIE<sup>2155</sup>. Sur le terrain des obligations positives procédurales, les Etats européens doivent notamment : informer le MIE de toutes les procédures le concernant dans un langage par lui compréhensible<sup>2156</sup>, être accompagné d'un tuteur lors de tout entretien d'évaluation, notamment de l'âge<sup>2157</sup>, et, au terme de cette procédure médicale objective pouvant inclure des tests osseux, sous réserve du consentement du mineur<sup>2158</sup>, l'Etat en question doit en cas de doute, réfragablement présumer que le MIE est bien mineur<sup>2159</sup>, et dans tous les cas faire bénéficier à celui-ci de la marge d'erreur inhérente à une telle procédure<sup>2160</sup>.

---

2148 CrEDH, 22/7/2022, *Darboe et Camara c/ Italie*.

2149 Article 11 de la Convention sur les droits des enfants (repris par la CrEDH, 29/3/2003, *Iglesias gil et A.U.I c/ Esp*).

2150 Principes 1 à 4 et Principes 6 à 9 de la Recommendation of the Committee of Ministers CM/Rec(2019)11 of March 2020, conformément à l'article 20 de la CIDE. Ce point est repris par l'article 17a) de la Directive européenne n°2005/85. Pour revenir dans le système du Conseil de l'Europe, cette obligation inclut notamment une assistance légale, sociale et psychologique, conformément au point 5.6 de la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011.

2151 Principe 5 de la Recommendation of the Committee of Ministers CM/Rec(2019)11 of March 2020, conformément à l'article 22§1 de la CIDE. Ce point est repris par l'article 17§4 de la Directive n°2005/85.

2152 Point 5.1 de la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011, conformément à l'article 2§1 de la CIDE.

2153 Point 5.2 de la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011, conformément à l'article 3 de la CIDE. Ce point est repris par l'article 23§1 de la directive 2013/33.

2154 Point 5.9 de la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011, conformément à l'article 37b) de la CIDE. Ce point est repris par l'article 31§3 de la directive n°2011/95.

2155 Point 6.5 de la Resolution no. 2449(2022) on Protection and alternative care for unaccompanied and separated migrant and refugee children of the Parliamentary of 22 June 2022, conformément aux article 28§1 et 39 de la CIDE.

2156 Point 5.5 de la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011. Ce point est transposé en droit de l'Union européenne par l'article 17b) de la Directive n° 2005/85.

2157 Ce point est prévu par l'article 17§5 de la Directive n°2005/85 ainsi que par le point 5.7 de la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011 of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe.

2158 Cf point 6.4 de la Resolution no. 2195 (2017) on Child-friendly age assessment for unaccompanied migrant children, 24 November 2017 of the Parliamentary Assembly, repris par l'article 4§3a) de la Resolution of the Council of the European Union of 26 June 1997 on unaccompanied minors who are nationals of third countries.

2159 Cf point 5.10 de la la Resolution 1810 (2011) "Unaccompanied children in Europe: issues of arrival, stay and return" of 15 April 2011, repris par l'article 25§5 de la directive n°2013/32.

2160 Il est nécessaire de préciser ici que "la technique des tests osseux comprend une marge d'erreur estimée entre 12 et 24 mois" (G. Lamarche-Vadel, *Tests osseux pour les mineurs étrangers isolés*, 2016/2, n°63, p. 151-158).



## II-) Observations sociologiques empiriques :

En raison des dynamiques transversales de « reverticalisation » et de « procéduralisation » du contrôle de la Cour européenne<sup>2161</sup>, il est opportun de préciser que, de façon transversale, la Cour examinera le respect par les Etats des obligations procédurales leur incombant lors de l'accueil sur leur territoire de MIE<sup>2162</sup>, et en particulier, le respect par l'Etat d'accueil de la présomption de minorité de l'enfant non accompagné<sup>2163</sup>. La Cour européenne agit ainsi comme un vecteur de correction juridique verticale, comme cela a pu être le cas pour la Belgique (A), ce qui a pour effet de créer un standard européen horizontal en la matière. Sur le terrain sociologique, il est possible d'observer des irrégularités en France pouvant aboutir à de possibles nouveaux arrêts européens à effet vertico-horizontale (B), tout comme en Allemagne (C). Les développements ultérieurs se limiteront donc à soulever d'éventuelles irrégularités des procédures nationales avec la jurisprudence de la CrEDH, ce qui signifie que seront exclus les prises de position politiques de certains sociologues.

### A) Belgique

Sur le terrain de l'accueil des MIE sur le territoire national, la Belgique a notamment été condamnée à plusieurs reprises par la Cour en raison du placement dans des centres de détention d'étrangers adultes<sup>2164</sup>, notamment lors de l'affaire Tabitha. En effet, la CrEDH a notamment établi, dans un *obiter dictum* substantiel, que la politique d'immigration des Etats européens devait se concilier avec la protection des droits fondamentaux, et en particulier, avec le « respect de la Convention relative aux droits des enfants »<sup>2165</sup>. Dans cette même affaire, la Cour a conditionné le refoulement<sup>2166</sup> d'un MIE à la conformité d'une telle mesure administrative avec la jurisprudence de la Cour relative à l'article 3 de la Convention (critère du seuil de gravité, critère de l'effet psychologique de la mesure en cause, critère de l'existence matérielle d'un tel traitement, critère de l'intérêt supérieur de l'enfant conforme à un tel refoulement, notamment en vue d'une réunification familiale)<sup>2167</sup>.

Sur cette même question de l'accueil et concernant la population des demandeurs d'asile, ce qui inclut les MIE, la Cour européenne a notamment, dans un arrêt-clef, établi que l'Etat d'accueil de telles demandes doit fournir « un logement et des conditions matérielles décentes aux demandeurs d'asile démunis »<sup>2168</sup>.

---

2161 Cf Thèse de P. Baumann, le droit à un environnement sain et la Convention européenne des droits de l'homme, 2019, LGDJ, p. 431-437.

2162 CrEDH, 22/7/2022, Darboe et Camara c/ Italie, §130.

2163 *Ibid*, §153.

2164 CrEDH, 19/1/2010, Muskhadzhiyeva and Others v. Belgium, §55-63. Il est à noter que depuis la promulgation de la loi du 12/1/2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile, l'article 41 dispose qu'en principe de telles détentions sont prohibées.

2165 CrEDH, 12/10/2006, Mubilanzila Mayeka and Kaniki Mitunga, §81.

2166 Ce qui rappelle le principe posé par l'article 11 de la Convention sur les droits de l'enfant.

2167 Sur le rappel de la distinction entre traitement inhumain et traitement dégradant, voir CrEDH, GC, 21/1/2011, M.S.S. v. Belgium and Greece (§220).

2168 CrEDH, GC, 21/1/2011, M.S.S. v. Belgium and Greece. Cette avancée sur le terrain du droit au logement est essentielle dans la mesure où « le logement tout autant que l'emploi sont des éléments fondamentaux pour la constitution d'une identité reconnue socialement », marquant le « début d'un processus de normalisation par la distanciation progressive avec l'institution », dans le cas des majeurs isolés vulnérables (E. Duvivier, cf note 51). Ce droit au logement a été réaffirmé par le Conseil d'Etat, juge des référés, arrêt n° 427169 du 25 janvier 2019, M. B. A., département d'Indre-et-Loire : le demandeur est censé bénéficier d'un accueil provisoire d'urgence fourni par le conseil départemental, ce qui démontre une éventuelle anticipation d'un arrêt de la Cour européenne par le Conseil d'Etat.

## B) Allemagne

D'après la classification établie par D. Senovilla Hernandez, l'Allemagne aurait un système d'intégration des étrangers exclusivement centralisé autour des demandeurs d'asile, ce qui a pour conséquence que ce pays exclue *de facto* certaines catégories de mineurs de l'exercice de leurs droits, comme le démontre la loi du 27/7/1993 en prévoyant que seuls les demandeurs d'asile non accompagnés et séparés âgés de moins de 16 ans bénéficient du droit à l'éducation, du droit à la santé, de la protection de l'Etat et de la nomination d'un tuteur. Il apparaît d'emblée qu'il existe une incohérence de ces dispositions avec les articles 2 et 28 de la CIDE qui prévoient une scolarisation de tous les enfants présents sur le territoire. Cependant, l'Allemagne a formulé une réserve à la CIDE lui permettant de légiférer en matière d'établissement d'une « distinction entre ses nationaux et les étrangers »<sup>2169</sup>. Une telle réserve semble contraire au droit international public en ce qu'elle s'avère incompatible avec l'objet et le but du traité<sup>2170</sup> qui consiste en l'octroi de droits aux enfants de façon non-discriminatoire. Ainsi, une requête combinant les articles 14 et 2 du protocole 1 relatif au droit d'instruction pourrait être présentée devant la Cour européenne concernant un acte administratif de non-scolarisation d'un enfant non demandeur d'asile. Il est important de souligner également que le corpus normatif européen inclut le droit d'obtenir nomination d'office d'un *guardianship*, perspective juridique qui semble être méconnue en l'occurrence par le système allemand d'intégration des étrangers. Ces distinctions légales sont d'autant plus infondées sur le terrain conventionnel que la Cour précise que « la situation d'extrême vulnérabilité de l'enfant était déterminante et prédominait sur la qualité d'étranger en séjour illégal »<sup>2171</sup>, ou autrement dit que la distinction opérée en l'espèce entre enfants s'avère contraire à l'approche *pro infantis* du juge européen.

## C) France

Il y a encore uniquement quelques années, la France recevait de la même manière tous les demandeurs d'asile, majeurs comme mineurs<sup>2172</sup>, ce qui aboutissait à une détention de ceux-ci dans des centres pour étrangers en attente d'intégration du territoire<sup>2173</sup>. Aujourd'hui, une telle procédure de placement d'un MIE en zone d'attente s'avère toujours possible pour les MIE<sup>2174</sup> bien que des spécificités procédurales existent les concernant (désignation d'un mandataire ad hoc par exemple<sup>2175</sup>) et que la durée d'un tel placement soit en conséquence réduite. La perspective d'une durée excessive de placement dans une telle zone d'attente par les autorités françaises pourra néanmoins justifier un arrêt de la Cour européenne. Cependant, un tel placement s'avère d'autant

---

2169 D. Senovilla Hernandez, mineurs étrangers non accompagnés et séparés en Europe, une analyse comparative de l'application de la CIDE dans six pays, Migrations Société, 2010, n° 129-130, p. 99-11.

2170 Article 19 de la Convention de Vienne sur le droit des traités.

2171 CrEDH, 12/10/2006, Mubilanzila Mayeka and Kaniki Mitunga, §55.

2172 M. Boidé, pour une application du droit commun dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers en quête d'asile et de protection, Migrations Société 2010 (n°129/130), p. 257-274.

2173 Article abrogé L-221-1 du CESEDA, précisant en son alinéa 4 qu'une telle détention d'un MIE est possible à titre exceptionnel, et lorsque le MIE représente une "menace grave pour l'ordre public, la sécurité publique ou le sûreté de l'Etat"... (Article abrogé L-723-2, III°, al 5° du CESEDA sur la procédure d'asile accélérée). Ce critère du refus de l'entrée sur le territoire de l'étranger représentant une telle menace a été généralisé par la codification de l'article L311-2, 1° du CESEDA.

2174 Cf Rapport de la Défenseure des droits de 2022 sur les mineurs non accompagnés au regard du droit : La loi n°2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile a validé la possibilité du maintien des mineurs non accompagnés en zone d'attente, comme elle a d'ailleurs validé le principe du placement en rétention d'enfants (cf article L351-2 du CESEDA : maintien du MIE dans une telle zone le temps de l'examen du caractère bien-fondé de sa demande d'asile (qui dénote d'un certain alignement de la politique française d'intégration des MIE sur le modèle allemand qui opère une distinction entre MIE demandeurs d'asiles qui seront intégrés et MIE non recevables à un tel titre)). Intercepté à la frontière, le MIE peut être directement refoulé en droit français, nonobstant les risques d'insécurité et de mal-être subséquents à un tel retour du MIE dans son pays d'origine.

2175 Cf Article L-343-2 du CESEDA.

plus court que la France a mis en place un système de « procédure accélérée » relative aux demandes d'asile des MIE qui seraient mal fondées, par exemple au titre que ceux-ci proviennent d'un « pays sûr »<sup>2176</sup>, notion que le HCR estime discriminante en raison du fait que les demandeurs d'asile provenant de tels pays se verraient empêcher l'accès à un tel statut<sup>2177</sup>. Ainsi, une requête combinant articles 14 et 6 de la Convention devant la Cour européenne pourrait permettre d'obtenir un méta-contrôle des décisions juridictionnelles de la Cour nationale du droit d'asile rejetant de telles demandes au titre de l'application inconventionnelle de cette directive dans le cadre d'une telle procédure accélérée<sup>2178</sup>.

L'élément crucial pour que le MIE séjourne de la façon la plus pérenne possible sur le territoire réside dans l'octroi d'une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » dès lors qu'il s'agit d'un MIE qui a été placé à confié au service de l'aide sociale à l'enfance au plus tard le jour de ses seize ans<sup>2179</sup>, dans l'octroi de plein droit d'un document de circulation pour étranger mineur résidant en France dès lors que le MIE respecte les conditions fixées à l'article L-321-3 du CESEDA<sup>2180</sup> ou, idéalement, de la mise en place d'un « contrat d'intégration républicain »<sup>2181</sup>, dès lors que le MIE admis ou entrant régulièrement en France souhaite s'y maintenir durablement. Une fois que le MIE s'avère protégé par l'un de ces cadres juridiques, l'article L-112-3 du CASF étend la durée de la protection de l'enfance jusqu'aux vingt-et-un ans du MIE, ce qui permet de rentrer dans les critères pour l'obtention de la nationalité française au titre de l'article 21-12 du Code civil lequel dispose que « Peut réclamer la nationalité française, l'enfant qui, depuis au moins trois années, est recueilli sur décision de justice et élevé par une personne de nationalité française ou est confié au service de l'aide sociale à l'enfance ».

Cependant, la perspective d'une telle naturalisation et d'un tel parcours personnalisé en vue d'une « insertion sociale et professionnelle »<sup>2182</sup> représente l'aboutissement heureux d'un long cheminement juridictionnel dont la première épreuve consiste en l'apport de la preuve de la minorité du MIE<sup>2183</sup>. A cette fin, les documents d'état civil constituent la meilleure preuve d'un tel fait juridique et, lorsque ceux-ci font défaut, le service ayant la garde de l'enfant devrait engager toutes démarches nécessaires auprès des autorités d'origine afin de les obtenir, à l'exception du cas où le MIE est un demandeur d'asile<sup>2184</sup>. Cet examen de la minorité des « mijeurs »<sup>2185</sup> est réalisé au cours d'un entretien d'évaluation réalisé par un travailleur social, seulement, plusieurs sociologues observent une contestation systématique de la minorité du MIE<sup>2186</sup>, ce qui a pour conséquence un

---

2176 Directive 2013/32/UE relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale.

2177 Cf Rapport de l'association européenne pour les droits de l'homme, Pays sûrs : un déni du droit d'asile, Mai 2016, p.8.

2178 Le fait qu'il s'agisse d'une directive ne pose pas de problème dans la mesure où il existe une transposition en droit interne de cette norme communautaire, cas dans lequel la Cour européenne s'avère compétente (CrEDH, GC, 2005, *Bosphorus Hava c/ Irlande*, § 137).

2179 Cf Article L-423-22 du CESEDA créé suite à l'ordonnance n°2020-1733 du 16/12/2020.

2180 Conditions parmi lesquelles figure la condition relative à une demande d'asile formulée par le MIE, ce qui renouvelle le constat de l'alignement du modèle français sur le modèle allemand.

2181 Selon l'expression de l'article L-311-9 du CESEDA.

2182 Cf Circulaire interministérielle du 25 janvier 2016 relative à la mobilisation des services de l'Etat auprès des conseils départementaux concernant les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et les personnes se présentant comme tels

2183 Cf Article 47 du Code civil.

2184 M. Boidé, pour une application du droit commun dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers en quête d'asile et de protection, *Migrations Société* 2010 (n°129/130), p. 257-274.

2185 Dans l'attente de la reconnaissance de leur âge, ils sont « mijeurs » (PERROT, Adeline, *Les mijeurs exilés à l'épreuve du jugement. Une ethnographie des frontières d'âges et de statuts*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris : EHESS, 2017.), c'est-à-dire ni majeurs, ni mineurs.

2186 H. Käckmeister, *la gestion administrative des mineurs non accompagnés en France et en Allemagne*, 2022, n°188, p.55-68 : « Les chances pour les jeunes migrants d'obtenir un statut de séjour régulier et d'intégrer le droit commun de la protection de l'enfance dépendent alors de leur âge lorsqu'ils arrivent sur le territoire. Par conséquent, dans la mesure où les jeunes migrants peuvent avoir un intérêt légal à être reconnus comme mineurs, les autorités publiques sont amenées à considérer leurs récits comme l'expression d'une communication stratégique, institutionnalisant une forme de soupçon quant à l'exactitude des informations ».

« processus de mise en doute de la crédibilité du récit du jeune »<sup>2187</sup>, et cela, alors même que la Cour européenne rappelle qu’il existe une présomption légale de minorité en la matière<sup>2188</sup>.

En vue de cette intégration « scosiale »<sup>2189</sup>, la scolarisation des MIE constitue un élément clef en ce qu’elle détermine la recevabilité d’une demande de titre de séjour à leur majorité<sup>2190</sup>. Le droit français établi en la matière la nécessaire inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés<sup>2191</sup>, ainsi que la scolarisation des MIE âgés de seize à dix-huit ans<sup>2192</sup>. Cependant, il existe pour ces EANA des classes spéciales d’enseignement nommées UPE2A, soit des classes spéciales pour les allophones. L’étude sociologique du fonctionnement de ces classes permet de déterminer que l’allophonie est une construction sociale administrative opérant une hiérarchie entre les élèves selon plusieurs catégories<sup>2193</sup>. Or, il est possible d’imaginer des situations dans lesquelles des MIE ne seraient pas scolarisés au titre de leurs différences linguistiques (ce qui implique il est vrai une lourde charge financière pesant sur l’Etat) : un problème de discrimination linguistique se pose alors et une requête combinant articles 14<sup>2194</sup> et 2 du protocole 1 pourrait être imaginée. Une telle situation serait d’autant plus dommageable pour le MIE que l’école est vectrice de socialisation langagière<sup>2195</sup> et que celle-ci est nécessairement vectrice de socialisation tout court. Cependant, dans la mesure où une majorité d’EANA-MNA sont analphabètes, illettrés ou n’ont

---

2187 J. Delahaie, les entretiens d’évaluation de minorité pour les jeunes migrants : le rôle de l’évaluateur dans la construction du récit de vie, *Migrations Société*, 2020, n°181, p.39-52 Plusieurs travaux sociologiques mettent en valeur les processus de mise en doute de la crédibilité des récits des jeunes au cours de l’entretien, et que Corentin Bailleul et Daniel Senovilla Hernandez classent en quatre catégories : « l’exigence de détails spatio-temporels, la mise en exergue des récits stéréotypés ou appris, l’évaluation des apparences, et enfin l’interprétation inexacte de l’isolement ». Or, il n’est pas cohérent d’exiger d’un MIE les détails de son parcours migratoire dans la mesure où l’état psychologique de vulnérabilité dans lequel il se trouve l’empêche tant de faire preuve de cohérence que de pouvoir les restituer avec exactitude.

2188 CrEDH, 22/7/2022, Darboe et Camara c/ Italie, §139, §153 et §154 : While the national authorities’ assessment of the age of an individual might be a necessary step in the event of doubt as to his or her minority, the principle of presumption implies that sufficient procedural guarantees must accompany the relevant procedure.

2189 Cf B. Azaoui, Tisser des liens pour gérer l’altérité : l’exemple de l’institution scolaire face à la scolarisation de migrants en habitat précaire, *Migrations Société*, 2019, n°176, p. 195-210, pour une définition du scosial comme l’enchevêtrement des bénéfices sociaux tirés d’une scolarisation des MIE (et, à l’inverse des bénéfices scolaires d’une bonne socialisation du MIE car le placement de ces derniers dans des familles accueillantes leur bénéficiera sur le plan de l’acquisition de la socialisation, notamment linguistique, permettant ainsi de réduire les problèmes d’inter-incompréhension).

2190 C. Beaugrand, l’évaluation scolaire et linguistique des mineurs non accompagnés : modalités, difficultés et enjeux, *Migrations Société*, 2020, n°181, p.71-84.

2191 Comme le prévoit la circulaire de l’Education nationale du 2/10/2012 sur l’organisation de la scolarité des EANA en fixant un objectif d’intégration socio-culturelle des MIE par la voie de la mixité sociale (C. Le Petitcorps, l’inclusion des enfants primo-arrivants à l’école : l’institution scolaire à l’épreuve, *Migrations Société*, 2019, n° 176, p.65-78).

2192 Comme le prévoit la circulaire n°2002-063 du 20/3/2002 du ministère de l’Education nationale relative aux modalités d’inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère de premier et second degrés.

2193 M. Armagnague, la “boîte noire” de l’allophonie : la construction d’une segmentation scolaire ethno-raciale des migrants, *Migrations Société*, 2019, n°176, p. 33-47 : il en existerait quatre et sa composition répondrait de plusieurs critères : proximité culturo-linguistique de la langue vernaculaire du MIE avec la langue française, existence d’un socle culturel commun avec la culture française, statut juridique de réfugié, de déplacé ou de déporté de l’enfant, passé scolaire de l’enfant, degré de francophonie de l’enfant.

2194 Etant précisé que cet article prévoit littéralement l’interdiction des discriminations linguistiques.

2195 C. Metzger (la socialisation langagière des mineurs non accompagnés en formation professionnelle, *Migrations et Société*, 2020, n°181, p. 85-102), définit la socialisation comme « concept pour décrire le processus interactif par lequel un enfant développe sa compétence communicative, en s’intégrant peu à peu à la communauté dans laquelle il grandit. Le processus d’acquisition du langage se construit dans l’interaction sociale, et l’enfant développe sa compétence dans son langage en se confrontant aux réactions d’autres membres de sa communauté (leurs demandes de clarification, leur incompréhension ou leur indifférence, leurs réactions négatives), et en ajustant sa communication en conséquence ».

bénéficié que d'une scolarisation partielle<sup>2196</sup>, le phénomène d'inter-incompréhension<sup>2197</sup> justifie un traitement scolaire différencié, soit d'établir une discrimination positive leur bénéficiant, malgré l'existence d'un processus de segmentation ethnico- raciale<sup>2198</sup>.

Sur le terrain de la célérité juridictionnelle, un possible contentieux européen se cristallisant sur la lenteur de l'OFPRA à rendre des décisions sur les demandes d'asiles lui étant formulées, peut voir le jour dans la mesure où la Cour européenne a fixé des standards temporels en matière de délai de jugement. En effet, selon la Cour, l'article 13 de la CvESDHLF garantit un recours effectif devant une instance nationale permettant de se plaindre d'une méconnaissance de l'obligation imposée par l'article 6§1 de la même convention, d'entendre les causes dans un délai raisonnable<sup>2199</sup>, cette garantie étant toutefois tempérée par la prise en compte d'éléments tels que la difficulté du dossier<sup>2200</sup>, ce qui peut parfois aboutir à une non-violation de l'article 6 malgré la longueur de la procédure, au titre de la bonne administration de la justice qui peut parfois nécessiter une telle lenteur. Ce possible contentieux européen a pour cause le fait que le modèle juridictionnel français en matière de procédures d'asile s'avère concentré au titre de la compétence d'une juridiction unique, tandis que le modèle allemand est caractérisé par une déconcentration de ces procédures dans les territoires<sup>2201</sup>.

\*

En guise de remarques conclusives, il est important de noter que, sur un plan horizontal, des différences méthodologiques existent au sein même des Etats étudiés, de telle sorte qu'il serait absurde de conclure à une identité des procédures inter-administratives sur un plan national de sorte à dresser un tableau procéduro-administratif national caricatural<sup>2202</sup>. En effet, certaines administrations allemandes des MIE procèdent de façon « routinière et systématique » à des examens médicaux, tandis que d'autres ont plutôt recours à des évaluations sociales<sup>2203</sup>. Les différences peuvent même s'observer sur un plan intra-administratif. En ce qui concerne la fonction de travailleur social, ces personnalités administratives sont face à une multiplicité d'injonctions contradictoire<sup>2204</sup>, de telle sorte que la sensibilité différentielle entre deux travailleurs sociaux peut avoir un impact substantiel sur la décision finale relative à l'entretien d'évaluation, laquelle aura

---

2196 C. Beaugrand, l'évaluation scolaire et linguistique des mineurs non accompagnés : modalités, difficultés et enjeux, Migrations Société, 2020, n°181, p.71-84 : « proportionnellement aux autres EANA en âge d'aller au lycée, la part d'analphabètes ou d'illettrés est plus importante chez les MNA. Ainsi, en 2018-2019, 25 % des MNA évalués dans l'académie de Lille étaient non scolarisés antérieurement (NSA) et 36 % n'avaient eu qu'une scolarisation partielle ».

2197 L'intercompréhension est définie comme « le développement de la capacité à co-construire du sens, dans le contexte de la rencontre entre des langues différentes, et d'en faire un usage pragmatique dans une situation de communication concrète. [...] Il s'agit donc d'un agir langagier (puisque l'action est basée sur le discours), mais aussi d'un agir social et d'un agir finalisé » (C. Beaugrand, l'évaluation scolaire et linguistique des mineurs non accompagnés : modalités, difficultés et enjeux, Migrations Société, 2020, n°181, p.71-84).

2198 M. Armagnague, la "boîte noire" de l'allophonie : la construction d'une segmentation scolaire ethnico- raciale des migrants, Migrations Société, 2019, n°176, p. 33-47.

2199 CrEDH, GC, 26/10/2000, Kudla c/ Pologne.

2200 CrEDH, 28/11/2000, C.P et autres c/ France.

2201 A. Aulanier, Les demandeurs d'asiles et les réfugiés en France et en Allemagne depuis 2015, Migrations Société, 2022, n°188, p. 19-35.

2202 En effet, il existe au sein d'un même pays, une administration positive qui respecte les lois, de même qu'une administration négative qui ne respecte pas le principe de légalité auquel elle est pourtant tenue comme le démontre le constat de la défenseure des droits lorsque celle-ci note que dans certains départements existe des carences dans l'accompagnement d'un jeune mineur isolé étranger, en violation de l'article L-222-5-1 du CASF (Défenseure des droits, Les mineurs non accompagnés au regard du droit, Rapport 2022, p. 84.

2203 H. Käckmeister, la gestion administrative des mineurs non accompagnés en France et en Allemagne, 2022, n°188, p.55-68 : caricatures nationales dans ce devoir

2204 Ce phénomène porte le nom de "duplicité structurelle du travail social" (A. Leboeuf, l'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tensions et professionnalité, Migrations Société, 2010, n°129-130, p. 161-17).

elle-même en série, un impact sur les autres décisions administratives concernant le MIE. En effet, sur le terrain des logiques polycéphaliques concernant le travailleur social, il apparaît que le travail social est depuis les années 1980 contaminé par la logique libéralisante de la recherche du profit, ce qui se heurte aux logiques de la « professionnalité »<sup>2205</sup>, soit au système de valeur propre au secteur public, en un mot, la déontologie du service public, tout en étant le premier acteur d'application des textes de lois nationales dont l'interprétation lui revient. Cependant, ces différences axiologiques subjectives entre les travailleurs sociaux s'avèrent relativement minorées par l'organisation collégiale de la prise de décision finale : dans le modèle administratif français vertical, la décision finale appartient aux responsables d'équipe tandis que dans le système allemand de hiérarchie horizontale, la décision finale est prise de façon inclusive eu égard de tous les acteurs ayant participé au processus d'évaluation (Vieraugenprinzip)<sup>2206</sup>.

Au-delà de ces considérations épistémiques, il y a lieu de noter l'enjeu sous-jacent à une prise en charge effective des MIE. En effet, en marge du parcours institutionnalisé du MIE<sup>2207</sup>, il est possible que celui-ci ait recours à son « réseau social migratoire »<sup>2208</sup> et que son parcours se poursuive de façon désinstitutionnalisée. Ce recours à des ressources sociales aussi incertaines explique ainsi le constat de M. Boidé lorsque ce dernier observe un phénomène de prostitution des MIE en région parisienne<sup>2209</sup>, possiblement par des réseaux de criminalité transnationaux<sup>2210</sup>. Or, une telle perspective enferme dans une sorte de boucle sociale négative de l'exclusion des MIE : une non-inclusion socio-professionnelle légale au titre de l'incompétence du jeune imputable à sa situation de vulnérabilité extrême aboutirait à un basculement vers une inclusion socio-professionnelle illégale laquelle déboucherait sur une psycho-destruction irréversible du MIE.

---

2205 A. Leboeuf, l'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tensions et professionnalité, *Migrations Société*, 2010, n°129-130, p. 161-179.

2206 H. Käckmeister, la gestion administrative des mineurs non accompagnés en France et en Allemagne, 2022, n°188, p.55-68.

2207 le problème étant que peu d'activités sont proposées par les gestionnaires des dispositifs d'accueil en raison du manque de moyens financiers, humains, institutionnels, etc (C. Gardesse, *L'organisation des systèmes d'accueil des exilés en France et en Allemagne*, *Migrations Société*, 2022, n°188, p.69-85)

2208 E. Duvivier, analyse des trajectoires postinstitutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'aide sociale à l'enfance, *Migrations Société* 2010, N° 129/130, p. 243-256

2209 M. Boidé, pour une application du droit commun dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers en quête d'asile et de protection, *Migrations Société* 2010 (n°129/130), p. 257-274

2210 Il est à noter toutefois que l'article 5§5 de la Convention de Varsovie de 2005 relative à l'action contre la traite des êtres humains dispose qu'il est nécessaire de créer un environnement protecteur au bénéfice des mineurs. Ce concept d'environnement protecteur est constitué de huit éléments clefs : protection de l'enfant contre le monde social négatif, garantie des droits de l'enfant par l'Etat partie, existence d'un débat démocratique sur les questions relatives aux droits des enfants, mise en œuvre effective des normes relatives aux droits des enfants, compétence du néo-entourage social positif de l'enfant, inclusion sociale de l'enfant dans son nouveau milieu, mise en place d'un système de surveillance et de dénonciation des abus commis contre des enfants, programmes de réinsertion sociale des enfants victimes de traite (terme défini à l'article 4 de la même Convention par la réunion cumulative de trois éléments : the action of recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of persons ; by means of threat or use of force or other forms of coercion of abduction, etc ; for the purpose of exploitation, which includes at a minimum, the exploitation of the prostitution or other forms of sexual exploitation, slavery, servitude, forced labour or services, or the removal of organs). Il est à noter que la loi du 7/2/2022 sur la protection de l'enfance a ajouté un nouvel alinéa 5°ter à l'article L-221-1 au code de l'action sociale et des familles, au terme duquel l'aide sociale à l'enfance se doit d'apporter « un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, réputé en danger » et que l'article L-622-1 du CESEDA opère une transposition en droit interne de la Convention des Nations Unies de Palerme contre la criminalité transnationale organisée.

Application des paradigmes constitutionnels théoriques au paradigme établi par le protocole additionnel n°16 à la CvEDH - devoir maison de droit européen des droits de l'homme - Séance 1  
Semestre 2 Master 1 - Hugo Genezai

Genezai Commentaire de texte juridique – Droit européen des droits de l’Homme

Hugo

Master 1 mention droit des libertés parcours droit européen des droits de l’Homme

---

---

Le protocole additionnel n°16 (PA n°16) à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales (CESDHLF), en consolidant la « politique judiciaire dialogique (européenne)<sup>1</sup>, illustre d’autant plus cette vision synthétique de F. Sudre selon laquelle « toute la dialectique du contrôle du juge européen réside dans le souci de faire place à l’autonomie nationale tout en préservant le droit commun »<sup>2</sup>. En effet, ce protocole n° 16, s’il semble constituer une avancée dans la dynamique d’affirmation européenne de la Cour européenne des droits de l’Homme (CrEDH) et de son droit, pourrait tout autant en représenter le symbole de sa déchéance, comme en atteste la récente inscription dans le préambule de la CESDHLF du principe de subsidiarité par l’entrée en vigueur du protocole additionnel n°15 à la même convention le 1/8/2021.

Sur le plan téléologique, ce texte s’inscrit dans la stricte continuité de « l’idée d’œuvre »<sup>3</sup> du conseil de l’Union européenne tel que décrit à l’article 1 du Statut du conseil de l’Europe signé à Londres le 5/5/1949 selon lequel le Conseil de l’Europe, « par l’adoption d’une action commune dans le domaine juridique » dans la perspective méta-juridique de « la sauvegarde et le développement des droits de l’homme et des libertés fondamentales ».

Ainsi, un tel texte, signe d’un nouvel approfondissement de la construction juridique européenne, peut être élevé au rang d’amendement constitutionnel du « bloc de constitutionnalité européen »<sup>4</sup>. Néanmoins, il existe en la matière un découpage des Etats-membres en ceux qui ont

---

<sup>1</sup> F. Burgorgue-Larsen, la Convention européenne des droits de l’homme, 3ème édition de 2019, édition systèmes, LGDJ, p. 25

<sup>2</sup> F. Sudre, droit européen et international des droits de l’Homme, 15ème édition de 2021, PUF, p. 209

<sup>3</sup> Conformément à la théorie de l’institution de Maurice Hauriou, tel que décrite dans l’ouvrage de W. Mastor, Les grands discours de la culture juridique, 2ème édition de 2020, Dalloz, p. 940-942. Il s’agit de la vocation de l’institution issue « de volontés intersubjectives (et qui) s’objectivise pour devenir un principe d’action ». Cette définition est complétée par des critères organique (distinction entre les institutions-corps et les institutions- choses), temporel (l’institution s’inscrit dans une durée), juridique (le pouvoir de gouvernement de l’institution lui permet de créer des normes) et psychologique (manifestation de communion à l’égard de la réalisation de l’idée d’oeuvre de l’institution).

<sup>4</sup> Sur la valeur constitutionnel du système de la CESDHLF : CrEDH, GC, 23/3/1995, Loizidou c/ Turquie, n°15318/89 ratifié ce protocole et ceux qui ne l’ont pas fait (31 Etats dont l’Allemagne, la Russie, la Turquie, etc<sup>5</sup>), ce qui contribue à la vision doctrinale d’une « Europe des droits à la carte »<sup>6</sup>.

Une telle vision d'un forum shopping européen dans le domaine des droits et libertés fondamentales (DLF) semble d'autant plus réaliste que ce protocole entre en vigueur dans un contexte de démultiplication des mécanismes de la justice constitutionnelle<sup>7</sup>, tant au niveau interne<sup>8</sup> qu'au niveau de l'Union<sup>9</sup>. Un tel contexte interroge sur l'intérêt de la mise en place d'une telle procédure : a minima, il semble que des conflits de hiérarchies de procédures puissent intervenir entre juridictions constitutionnelles européennes<sup>10</sup> et nationales<sup>11</sup>. Toutefois, le lancement de ce protocole a toutefois été satisfaisant dans la mesure où l'une des plus hautes cours du système juridictionnel français a repris l'avis rendu par la CrEDH<sup>12</sup>, tout en sachant que l'effet de commencement est d'une importance substantielle en matière institutionnelle. Néanmoins, l'instauration d'une telle procédure d'avis consultatif en matière de DLF semble se télescoper avec celle instaurée par l'article 267 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. En effet, d'une part, la CrEDH elle-même présume la compatibilité de la jurisprudence de la Cour de justice avec la sienne<sup>13</sup> et d'autre part, la CJUE semble depuis 2016 poursuivre une politique jurisprudentielle de convergence avec celle de la CrEDH<sup>14</sup>,

---

<sup>5</sup> Source officielle : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=214>

<sup>6</sup> F. Burgogue-Larsen, la Convention européenne des droits de l'homme, 3ème édition de 2019, édition systèmes, LGDJ, p. 14

<sup>7</sup> Nous retiendrons ici la définition de la justice constitutionnelle donnée par Pierre-Emmanuel Pignarre dans sa thèse sur La Cour de justice de l'Union européenne, juridiction constitutionnelle, paru en 2021 aux éditions Bruylant, page 77. Celle-ci comprend trois éléments : le contrôle de la régularité des règles immédiatement subordonnées à la Constitution, le contrôle de la répartition horizontal et vertical des compétences et la protection des droits fondamentaux. Une telle définition permet d'insérer le concept de justice constitutionnelle dans celui de juridiction constitutionnelle et, partant, nous permet de distinguer deux sens de la justice constitutionnelle. Dans un premier sens, il existe le paradigme doctrinal de la justice constitutionnel tel qu'élaboré par Louis Favoreu et étudié dans le cadre du cours de contentieux constitutionnel des droits fondamentaux. Dans un second sens, il existe le concept juridique de la justice constitutionnelle tel qu'employé par P-E. Pignarre. Dans ce premier sens, la justice constitutionnelle se distingue du paradigme doctrinal de la juridiction constitutionnelle. Dans ce second, les deux concepts se confondent.

<sup>8</sup> Il est opportun de mentionner ici l'avènement de la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité établie à l'article 61-1 de la Constitution lequel instaure une version nationale de la justice constitutionnelle.

<sup>9</sup> CJUE, GC, 22/6/2010, Melki et Abdeli, C-188/10

<sup>10</sup> Sur les conflits potentiels de compétence concernant les renvois préjudiciels effectués devant la CJUE et la CrEDH, cf l'article de L. Coutroun sur l'articulation entre la nouvelle procédure consultative et le renvoi préjudiciel à la CJUE, lors du colloque sur le protocole n°16 à la CESDHLF dirigé par M. Afroukh, le 19/4/2019, éditions Pédone. L'avis 2/13 dénote manifestement du conflit de procédures entre demande d'avis consultatif à la CrEDH et renvoi préjudiciel à la CJUE. Celle-ci craint une perspective d'absorption de son autonomie jurisprudentielle dans la perspective d'un favoritisme procédural des EM pour l'emploi de ce premier mécanisme dialogique au détriment de ce second, en vue de l'interprétation de la Convention dans le cadre du champ d'application du droit de l'Union.

<sup>11</sup> Comme en attestent les conflits entre la CJUE et les cours constitutionnelles allemandes (arrêt Weiss de 2020), polonaises (Pech. L. « Principe de protection juridictionnelle effective et droit d'accès à un tribunal indépendant en droit de l'UE: un bref panorama de la jurisprudence de la Cour de justice depuis 2018 », Obs. Bxl., 2021/3, n° 125, pp. 6-13), et certaines cours françaises (CE, Ass, 21/4/2021, French Data network).

<sup>12</sup> CrEDH, GC, 10/4/2019, avis consultatif relatif à la reconnaissance en droit interne d'un lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et la mère d'intention, n° P16-2018-001 cité directement dans Cass, AP, 4/10/2019, n°10-19.053.

<sup>13</sup> Cette clause bosporus ayant été posée par l'arrêt éponyme de la CrEDH, GC, 30/6/2005, n°45036/98.

<sup>14</sup> Il existerait ainsi un principe d'homogénéité relative entre la jurisprudence de ces deux cours selon la vision défendue dans l'article de S. Tabani, L'article 52, paragraphe 3 de la CDFUE : un discours sans la méthode de gestion des rapports de systèmes entre la charte des droits fondamentaux et la CrEDH ?, in colloque sur les dix ans de la CDFUE, paru aux éditions Bruylant en 2020, p. 251 et svts



jurisprudence qu'elle considère comme un standard européen minimal en matière de DLF<sup>15</sup>, qu'elle ne s'interdit pas le cas échéant de dépasser<sup>16</sup>. Si l'on s'en tient aux conséquences d'une telle affirmation, il existe simultanément un champ jurisprudentiel commun à la CJUE et à la CrEDH en même temps qu'une marge d'autonomie jurisprudentielle propre à chacune de ces deux cours, ouvrant ainsi la possibilité d'une jurisprudence européenne schizophrénique ou d'un bi-constitutionnalisme européen, une cour pouvant être par exemple plus moderne que l'autre<sup>17</sup>. Le champ de l'incompatibilité entre ces deux jurisprudences est tant matériel<sup>18</sup> que formel, les deux cours ayant un cadre dissemblable d'autorisation des limites aux droits<sup>19</sup>, ce qui met à mal l'idée d'une cohérence

« statique – c'est-à-dire l'absence de contradiction logique entre la CEDH et la Charte - que dynamique – c'est-à-dire l'établissement de connections positives entre ces deux instruments ». Ce champ d'incompatibilité revêt également une dimension procédurale puisqu'en principe seules les normes du droit de l'Union pourront faire l'objet d'une question préjudicielle devant la Cour de justice, ce qui signifie que normes objets du contrôle sont nécessairement différentes selon la Cour devant laquelle le recours est porté, tout en sachant que les deux jurisprudences sont censées être statiquement cohérentes entre elles. Cette dimension procédurale comporte même un double aspect correspondant au degré du contrôle – ou « subsidiarité matérielle » - qui diffère selon que le contrôle de subsidiarité soit réalisé par la CJUE ou la CrEDH.

En somme, Cour de justice et Cour européenne dispose à présent d'armes procédurales équivalents en termes de justice constitutionnelle et peuvent désormais mener à égalité une sorte de compétition constitutionnelle dans laquelle chacune s'auto-proclamerait de façon exponentielle de plus en plus de compétences juridictionnelles et d'armes constitutionnelles, et ce, au détriment du principe de subsidiarité qui affirme de façon inverse le minimalisme auquel doit s'astreindre la jurisprudence CrEDH, socle de celle de la CJUE. En d'autres termes, le protocole numéro 16 soulève la question de l'extension ou de l'hypotrophie des pouvoirs de la CrEDH et de l'articulation tant verticale qu'horizontale des cours constitutionnelles entre elles, soit des conséquences systémiques de cet aggiornamento procédural de la CrEDH et de sa traduction sur le concept de subsidiarité choisi empiriquement par la CrEDH.

Une telle dissertation sur le protocole n°16 se devra de déterminer si oui ou non, celui-ci opère une re-européanisation du contentieux des DLF entre les mains de la CrEDH, en réponse à la nationalisation de ce dernier par l'introduction de la QPC en France en 2008. Dès lors, toute comparaison avec un autre système que celui de la Convention sera exclu de la présente étude portant

---

<sup>15</sup> CJUE, 26/9/2018, X et Y, aff C-180/17, pt 31

<sup>16</sup> Tel que le prévoit d'ailleurs expressément l'article 52§3 de la CDFUE, lorsque la protection des DLF offerte par la CJUE est plus "étendue" que celle dispensée par la CrEDH.

<sup>17</sup> On sait ici que c'est en principe la CrEDH qui a pour ambition de constituer le "neck-plus-ultra" de la protection des DLF (WACHSMANN (P.), « Réflexions sur l'interprétation « globalisante » de la Convention européenne des droits de l'homme », 2011, Dalloz, p.667), bien que selon la lettre de l'article 52 §3 de la CDFUE, la CJUE semble également pouvoir s'arroger circonstanciellement le monopole de « l'ultra-modernisme »

<sup>18</sup> Les deux cours divergent sur l'interprétation de la notion d'ordre public : CJUE, 15/2/2016, J.N c/ Staatssecretaris van Veiligheid en Justitie ; CrEDH, 25/9/2012, Egitim c/ Turquie.

<sup>19</sup> Cf l'argumentation développée dans l'article de S. U. Colella, Dix de (in)cohérence jurisprudentielle entre la CJUE et la cour européenne des droits de l'homme en matière de restrictions aux droits fondamentaux de la charte : à l'impossible nul n'est tenu?, in colloque sur les dix ans de la CDFUE, paru aux éditions Bruylant en 2020, p. 275

spécifiquement sur la classification de cette nouvelle procédure parmi celles existantes du contentieux constitutionnel des droits fondamentaux. Procéder à une comparaison de la procédure établie par le protocole n°16 avec les autres procédures de type question préjudicielle selon un raisonnement en termes de paradigmes constitutionnels nous amènerait à des développements excédant largement l'ambition du présent devoir.

Cette approche formelle permettra de mieux pouvoir déterminer les caractéristiques matérielles inhérentes à une telle procédure (I). Cela permettra également de mieux dessiner les traits du nouveau dialogue substantiel à l'œuvre à l'échelle européenne en matière de protection des DLF (II). Cette approche se justifie par l'intérêt qu'une approche catégorielle de la Cour peut apporter tant en termes d'ingénierie constitutionnelle fondamentale que pour mieux cerner l'articulation des systèmes juridictionnels entre eux.

### I-) La procédure d'avis consultatif du protocole n° 16, paradigme constitutionnel *sui generis* au titre de la subsidiarité procédurale

Il est possible de distinguer en matière de paradigmes constitutionnels, ceux qui sont classiquement reconnus par la doctrine (A) de ceux qui en raison de leur récente apparition, peuvent être considérés comme atypiques (B). Il n'est pas ici question de la faire la critique des modèles mais seulement de déduire des points de similitude entre ces paradigmes théoriques et la procédure du protocole n°16.

#### A) L'incompatibilité entre le protocole n° 16 et paradigmes constitutionnels orthodoxes

Parmi ces modèles constitutionnels classiques, figurent le modèle kelsenien de la juridiction constitutionnelle (2) et le modèle américain de la justice constitutionnelle (1). Ce dernier terme sera utilisé dans son sens de paradigme et non dans celui de concept tel qu'employé par P-E. Pignarre.

##### 1) Protocole n° 16 et *constitutional review*<sup>20</sup>

Selon les termes de l'article 1 de ce protocole, « Les plus hautes juridictions d'une Haute Partie contractante, telles que désignées conformément à l'article 10, peuvent adresser à la Cour des demandes d'avis consultatifs sur des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et libertés définis par la Convention ou ses protocoles ». A partir de ce premier alinéa, il est possible de déduire plusieurs caractéristiques de la procédure instaurée par le protocole n°16. Il s'agit tout d'abord d'une procédure incidente, c'est-à-dire que par voie d'exception, une telle « exception d'inconstitutionnalité »<sup>21</sup> est soulevée au cours d'une procédure juridictionnelle en cours. Conséquemment, une telle procédure ne peut avoir lieu qu'*a posteriori* et la cour ne peut procéder qu'à un examen subjectif, c'est-à-dire conformément au « contexte juridique et factuel » exposé par

---

<sup>20</sup> Selon l'expression de L. Favoreu dans « Modèle américain et modèle européen de justice constitutionnelle », AIJC, Vol. IV, 1988, pp. 51-66. Le *constitutional review* correspond au modèle américain et le *judicial review* au modèle européen.

<sup>21</sup> Sera reprise ultérieurement la distinction posée entre exception d'inconstitutionnalité à l'européenne et à l'américaine, distinction posée par le doyen L. Favoreu dans l'article précité.

le juge *a quo*<sup>22</sup>. La procédure consultative, en ce qu'elle inclut les plus hautes juridictions de tous les Etats parties contractantes, semble ainsi se mêler avec chacun de ces ordres juridictionnels, tout en attribuant toutefois aux juges de la CrEDH le monopole de l'interprétation et de l'application des dispositions de la CvEDH. Dans une perspective dialogique, il semble opportun de remarquer que, malgré le caractère volontairement subjectif d'une telle procédure, une telle question sur l'interprétation des dispositions de la CvEDH comporte une dimension objective. Cette objectivation de la procédure est toutefois à relativiser puisqu'à cet avant-dernier mot substantiel intersubjectif détenu par la CrEDH, chaque cour ayant emprunté une telle voie de recours pourra faire une application subjective, conforme à son propre ordre juridique de l'avis de la CrEDH. Le juge *a quo* est ainsi détenteur du dernier mot substantiel subjectif<sup>23</sup>, ce qui exclut toute perspective de hiérarchie définitive entre les cours<sup>24</sup>. Le contrôle opéré dans le cadre de cette procédure consultative est donc doublement concentré. Concernant le champ matériel, aucune matière, ni administrative ni civile ne semble insusceptible d'une telle procédure, ce qui signifie que le mécanisme instauré par le protocole n°16 n'est pas séparé des autres contentieux. Enfin, concernant les effets juridiques d'une telle décision, les dispositions du protocole contiennent un paradoxe qu'il est nécessaire de résoudre. En effet, d'une part, celui-ci prévoit en son article 5 que les « avis ne sont pas contraignants », alors que d'autre part, le rapport explicatif du protocole n°16 établit à l'inverse que « l'interprétation de la Convention et de ses protocoles contenue dans ces avis consultatifs est analogue dans ses effets aux éléments interprétatifs établis par la Cour dans ses arrêts et décisions »<sup>25</sup>. Or, en vertu de l'article 46 de la Convention que l'on présume relever d'un *impératif catégorique*, les arrêts de la CrEDH ont force exécutoire et la cour européenne d'en dégager un principe de « loyauté conventionnelle »<sup>26</sup> selon lequel, « les Etats contractants s'engagent à faire en sorte que leur droit interne soit compatible avec celle-ci »<sup>27</sup>, le cas échéant par pollinisation jurisprudentielle<sup>28</sup>. Cette pollinisation jurisprudentielle sera d'ailleurs d'autant plus inévitable si la CrEDH emploie une interprétation *pro persona* : l'autorité de la chose interprétée de ses arrêts s'imposerait en raison de la nature d'acte d'auctoritas que revêtirait dès lors l'argumentation de la CrEDH<sup>29</sup>. En se fondant sur des arguments métajuridiques, les plus hautes juridictions nationales ne pourraient dès lors rendre un arrêt contraire à l'avis rendu par la

---

<sup>22</sup> Le rapport explicatif sur le Protocole n°16 semble exclure en son paragraphe 10 l'utilisation à des fins objectives de la procédure consultative : « La procédure n'est pas destinée, par exemple, à permettre un examen théorique de la législation qui n'a pas à être appliquée dans l'affaire pendante. »

<sup>23</sup> Nous choisissons ici d'établir une distinction entre dernier mot substantiel inter-subjectif et subjectif : à ce premier correspond l'idée d'un cadre constitutionnel valant pour tous les Etats parties à la Convention par la prise en compte des traditions constitutionnelles communes à tous les Etats membres et à ce second le fait que telle ou telle arrêt rendu par une haute juridiction suprême ne vaudra que dans le cadre de l'ordre juridique dans lequel cette même cour officie. Le terme de substance renvoie au contenu constitutionnel de la décision, soit à sa fondamentalité matérielle.

<sup>24</sup> La doctrine est partagée sur ce point : F. Sudre prend parti pour l'absence de hiérarchie entre les cours selon les termes du protocole n°16 alors que L. Burgogue-Larsen et J. Bonnet estiment à l'inverse qu'une hiérarchisation des juridictions peut être mise en place par le truchement du PA n°16.

<sup>25</sup> Citation extraite du paragraphe n°27 du rapport explicatif au protocole n°16

<sup>26</sup> F. Sudre, droit européen et international des droits de l'Homme, 15ème édition de 2021, PUF, p. 387

<sup>27</sup> CrEDH, GC, 17/2/2004, *Maestri c/ Italie*, n°39748/98

<sup>28</sup> Renvoi à la première utilisation de la procédure par la cour de cassation qui reprend explicitement l'avis de la CrEDH (Cass, AP, 4/10/2019, n°10-19.053).

<sup>29</sup> La distinction entre *acte d'auctoritas* et *acte de potestas* est posée par le juge Pinto de Albuquerque. Celle-ci renvoie aux arrêts d'une cour qui serait respectivement adoptés soit en raison de la force consensuelle de l'argumentation progressiste adoptée soit en raison de la puissance politico-juridictionnelle de la Cour rendant un tel arrêt. Dans le cas d'une procédure consultative dans laquelle les avis n'ont pas de force exécutoire, la CrEDH ne peut que se retrancher derrière une stratégie jurisprudentielle de l'*acte d'auctoritas*.

CrEDH sans contredire les valeurs qui sont au fondement de leur engagement européen<sup>30</sup>. De plus, la portée des avis ne se limitera pas à la jurisprudence de la haute juridiction a quo mais « aura également un impact sur les autres, qu'ils soient ou non partie au protocole n°16<sup>31</sup>. En conclusion sur ce point, il apparaît que les avis de la CrEDH relèveront en théorie de la soft law mais qu'en pratique, ces avis auront valeur de précédent jurisprudentiel potentiellement extensible à l'ensemble des hautes parties contractantes à la Convention, nonobstant le fait qu'elle n'ait pas ratifié le protocole n°16, en vertu du mécanisme de garantie collective de la Convention<sup>32</sup>.

Sur le plan théorique, le doyen L. Favoreu, dans l'article précité<sup>33</sup> pose six critères cumulatifs de distinction entre le modèle américain et européen de contrôle de constitutionnalité. Dans le modèle américain le contrôle de constitutionnalité est diffus - soit exercé par tout juge ordinaire -, *a posteriori*, par voie d'exception, subjectif, accessible à toute partie au procès, et la juridiction saisie rend un arrêt ayant valeur *inter partes*. Le protocole n°16 semble s'inspirer fortement de ce modèle sans toutefois y adhérer entièrement : on retrouve en effet les caractères *a posteriori*, subjectif -quoiqu'également objectif par ailleurs - et par voie d'exception propres au modèle du *constitutional review*. Néanmoins, un tel contrôle ne saurait être considéré comme exclusivement diffus dans la mesure où la CrEDH filtre elle-même la recevabilité de ces exceptions d'inconstitutionnalité<sup>34</sup> bien que toutefois, la possibilité de l'engagement d'une telle procédure soit également à la discrétion des plus hautes juridictions nationales auprès desquelles ces demandes sont formulées. Enfin, concernant les effets de l'avis rendu par la CrEDH, dans la mesure où l'hypothèse la plus vraisemblable serait celle d'une portée *erga omnes* de ces avis, une telle considération éloigne la procédure instaurée par le protocole n°16 de l'écueil inhérent au modèle américain de la justice constitutionnelle américaine consistant en un éparpillement de la jurisprudence par la diversité des interprétations de la constitution au gré des axiologies politiques des différents juges.

En conclusion sur ce point, le protocole n° 16 établit une procédure consultative s'éloignant à de multiples égards du modèle américain du *constitutional review*. Pour autant, dans la mesure où il en emprunte tout de même certains traits, il est symétriquement impossible de conclure à l'assimilation d'une telle procédure au modèle kelsenien de la juridiction constitutionnelle.

## 2) Protocole n° 16 et *judicial review*

Sera reprise ici l'analyse faite à la sous-partie précédente du mécanisme instauré par le protocole n°16 en ses articles 1, 2, 5 et 10.

A l'inverse du modèle américain, le modèle constitutionnel kelsenien est caractérisé par les six critères cumulatifs suivants : le contrôle de constitutionnalité est concentré - soit exercé uniquement par un juge constitutionnel -, *a priori*, objectif, par voie d'action, la saisine de la juridiction

---

<sup>30</sup> Par exemple, dans l'avis de la CrEDH, GC, 10/4/2019, avis consultatif relatif à la reconnaissance en droit interne d'un lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et la mère d'intention, n° P16-2018-001, la CrEDH se réfère au principe métajuridique de l'intérêt supérieur de l'enfant auquel nulle juridiction ne semble logiquement pouvoir s'opposer sans faire preuve d'impolitesse dialogique.

<sup>31</sup> P. Ducoulombier, les effets du protocole n°16 sur le système de la Convention européenne des droits de l'Homme, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 13 et svts

<sup>32</sup> Mécanisme de garantie collective de la Convention prévu par l'article 33 de la Convention.

<sup>33</sup> L. Favoreu dans « Modèle américain et modèle européen de justice constitutionnelle », AIJC, Vol. IV, 1988, pp. 51-66, deuxième partie de l'article.

<sup>34</sup> Article 2 du protocole n°16.

constitutionnelle est par principe restreinte à certains organes et les décisions rendues par une telle cour constitutionnelle valent *erga omnes*. La procédure instaurée par le protocole n°16 semble ainsi se rapprocher de ce paradigme par la similarité relative aux critères des effets des avis - *contra legem* -, par la saisine restreinte de la Cour et par la relative concentration de la fonction d'interprétation des dispositions de la Convention. Néanmoins sur ce dernier point, comme dit précédemment, la technologie procédurale contenue dans ce PA n°16 concilie à la fois centralisation et décentralisation du contentieux constitutionnel par l'instauration d'un dialogue entre les différents juges : l'idée sous-jacente est donc plus celle d'une conciliation des ordres juridiques autonomes que celle d'une hiérarchisation de ces derniers. Le dialogue jurisprudentiel n'en apparaît que plus horizontal, bien qu'il comporte également une dimension verticale à travers l'établissement d'un standard fondamental européen minimal par la CrEDH<sup>35</sup>. Il en ressort l'idée d'un constitutionnalisme multi-niveaux, chaque ordre juridique devant s'adapter au cadre constitutionnel européen.

Dès lors, les modèles constitutionnels classiques semblent tout à fait désuets pour appréhender la totalité de la procédure instaurée par le PA n°16 dans la mesure où ils ne permettent une compréhension exhaustive. De même est ainsi dépassée la vieille querelle sur le gardien de la constitution<sup>36</sup>. Il n'est en effet plus question d'un unique gardien juridictionnel ou politique de la Constitution selon respectivement les visions de Kelsen et de Schmitt : la question s'est déportée sur la coordination des gardiens tant nationaux qu'euro-péens des différentes constitutions. A cet *aggiornamento* constitutionnel correspond un *aggiornamento* théorique consistant en la production de nouveaux paradigmes constitutionnels permettant de mieux saisir la réalité contemporaine du contentieux constitutionnel des DLF.

## B) Protocole n°16 et paradigmes constitutionnels hétérodoxes

Parmi les récentes constructions doctrinales relative au contentieux constitutionnel des DLF, il est nécessaire d'aborder le troisième paradigme constitutionnel de Birnbaum (1). Dans la mesure où à nouveau, un tel paradigme n'est pas complètement satisfaisant, il conviendra d'examiner quelle qualification doctrinale il est possible de faire de la Cour européenne à l'aune de la nouvelle procédure instaurée par le protocole n°16.

### 1) Protocole n°16 et modèle de Gardbaum de la politique a-constitutionnelle

Sera reprise ici l'analyse faite à la sous-partie précédente du mécanisme instauré par le protocole n°16 en ses articles 1, 2, 5 et 10.

En marge des deux paradigmes constitutionnels précédents, existe une troisième voie doctrinale laquelle a été théorisée par Stephen Gardbaum et dénommée par celui-ci « nouveau modèle du *Commonwealth* »<sup>37</sup>. Le fonctionnement de ce modèle diffère en ce qu'il inclut en amont de la décision constitutionnelle un contrôle politique de constitutionnalité et, en aval, la possibilité de produire des normes infra-constitutionnelles contraires aux dispositions de la Constitution par le

---

<sup>35</sup> Sera évoquée la question du principe de subsidiarité et de son corollaire du contrôle de la marge nationale d'appréciation tel qu'appliqué dans la jurisprudence de la CrEDH ultérieurement.

<sup>36</sup> Cf l'article de N. Zanon, la polémique entre Hans Kelsen et Carl Shmitt sur la justice constitutionnelle, 1991, *Annuaire international de justice constitutionnelle*, pp. 177-189.

<sup>37</sup> S. Gardbaum, *The new Commonwealth Model of Constitutionalism : Theory and Practice*, Cambridge University Press, 2013.

truchement de la *notwithstanding clause*<sup>38</sup>. Le contrôle de constitutionnalité opéré dans ce modèle est donc *a priori*, objectif, par voie d'action. Son effet juridique est toutefois facultatif, c'est-à-dire soit *erga omnes*, soit « *erga nullius* ». Il s'agit du critère dit du modèle « faible de constitutionnalisme »<sup>39</sup> qui l'oppose au modèle « fort du constitutionnalisme » et qui caractérise les modèles constitutionnels orthodoxes précités : le dernier mot substantiel revient aux autorités politiques et non à la juridiction constitutionnelle, ce qui permet d'éviter la difficulté contre-majoritaire<sup>40</sup>. S. Gardbaum retient un dernier critère relatif à la nécessité qu'existe une déclaration écrite des droits, selon un principe de consensualité formelle. En somme, ce modèle médian s'inscrit en faux par rapport aux théories du constitutionnalisme politique et du constitutionnalisme juridique<sup>41</sup> par la simultanéité de la juridictionnalisation d'un bloc de constitutionnalité et la conservation de la mystique rousseauiste du légicentrisme suprême. Pour en revenir à la confrontation de la procédure consultative du PA n°16 par rapport à ce modèle, il apparaît clairement qu'il n'y a aucun télescope parfait entre cette théorie et cette procédure. En effet, celle-ci n'intervient pas *a priori*, son contrôle n'est en théorie pas objectif selon la lettre du protocole et n'intervient pas par voie d'action. Néanmoins il existe des similarités entre ce modèle et cette procédure : le caractère facultatif ou faible des effets juridiques des avis, le fait que le dernier mot substantiel subjectif revienne aux autorités politiques nationales ou encore la présence d'une norme écrite. La possible divergence concernant l'effet juridique de l'avis de la Cour met en évidence le caractère politique de la décision rendue par la haute juridiction *a quo*, celle-ci rendant en dernier ressort une décision conforme à la culture constitutionnelle et juridique conforme au relativisme national souverain.

Sera retenu en conséquence le fait que cette théorie de Gardbaum met en lumière l'imbrication des sphères politiques et juridictionnelles entre elles, ce qui correspond à l'esprit dialogique inhérent au PA n°16 ainsi que le hiatus dans lequel s'insère la problématique des effets juridiques de l'avis rendu par la Cour, laquelle, si l'on s'en tient uniquement à son office dans ce cadre procédural, ne peut être qualifiée de juridiction constitutionnelle *a priori*, ni dans une conception orthodoxe ni dans une conception hétérodoxe sans avoir d'une part, posé les différentes définitions possibles de ce concept doctrinal et d'autre part, examiné le cadre du contrôle de la marge nationale d'appréciation (MNA) exercé par la CrEDH, corollaire du principe de subsidiarité.

---

<sup>38</sup> Cette clause est expressément prévue à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés et permet au Parlement de contourner les dispositions de la Charte par un vote à la majorité des parlementaires.

<sup>39</sup> Citation de l'article de M. Altwegg-Boussac, Le concours des organes politique et juridictionnel à la garantie des droits. Regard sur une modélisation alternative de la justice constitutionnelle, in *jus politicum* – volume VII – 2015, numéro sur la justice constitutionnelle, p. 192.

<sup>40</sup> Selon le même article de S. Gardbaum, la procédure d'amendement constitutionnel correspond également à une forme de dernier mot appartenant aux organes politiques. Toutefois, dès lors que ces organes refusent d'opérer une révision constitutionnelle afin de contrecarrer une décision de justice, Gardbaum estime qu'il existe alors une situation de dernier mot silencieux qui vaut décision d'acceptation de la décision constitutionnelle.

<sup>41</sup> Ce premier renvoie à l'absence de constitution écrite au principe de souveraineté absolue du législateur. Ce second se fonde sur un principe de suprématie politique et normative de la constitution écrite, suprématie garantie par un système juridictionnel de contrôle de constitutionnalité.

## 2) Protocole n°16 et modèles hétérodoxes de juridiction constitutionnelle

Sera reprise ici l'analyse faite à la sous-partie précédente du mécanisme instauré par le protocole n°16 en ses articles 1, 2, 5 et 10.

A défaut de pouvoir insérer la présente procédure consultative dans un cadre constitutionnel établi par la doctrine, sans doute est-il nécessaire de porter une analyse plus fine de ce protocole par une tentative d'assimilation de la Cour à des concepts doctrinaux plus larges relatifs au critère du contrôle de constitutionnalité. A cet effet, X. Magnon distingue trois concepts doctrinaux<sup>42</sup> auxquels il est nécessaire de comparer l'office de la CrEDH dans le cadre de la procédure consultative instaurée par le PA n°16. X. Magnon associe au concept de juridiction constitutionnelle deux critères cumulatifs : celui de l'indépendance juridictionnelle et celui du contrôle de constitutionnalité direct. Ainsi, est indépendante une juridiction qui remplit les sous-critères cumulatifs de l'indépendance organique, statutaire et substantielle<sup>43</sup>. Cette juridiction est considérée comme constitutionnelle dès lors qu'elle dispose d'une faculté d'empêcher en matière législative par le truchement d'un contrôle de constitutionnalité *a priori* ou *a posteriori*. Or, en la matière, un tel contrôle n'est effectué qu'indirectement, la décision d'annuler la loi en cause ne revenant dans le cas français qu'au seul Conseil constitutionnel dans la perspective hypothétique d'une QPC post-avis de la CrEDH dès lors qu'elle répondrait par exemple à une demande d'avis émise par la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat. Il en découlerait logiquement une européanisation de la jurisprudence du Conseil constitutionnel s'il en venait à appliquer la décision de la CrEDH. En conséquence, la CrEDH, bien qu'indépendante, ne saurait être considérée comme une juridiction constitutionnelle dans la mesure où le PA n°16 ne lui octroie pas une telle faculté d'empêcher en matière législative et ce en raison du fait que le contrôle de constitutionnalité opéré par la CrEDH est indirect<sup>44</sup>, ce caractère indirect se justifiant théoriquement par le principe de subsidiarité procédurale. Cela n'enlève rien à la nature constitutionnelle, voire même « supra-constitutionnelle » de son droit<sup>45</sup>. Cela signifie que la justice constitutionnelle européenne est nécessairement décentralisée, comme en atteste le mécanisme de fertilisation croisée inhérent à l'article 5 du présent protocole. Il existe une autre forme de juridiction constitutionnelle, celle conçue par P-E. Pignarre dans sa thèse sur l'assimilation de la CJUE au concept de juridiction constitutionnelle qu'il élabore dans son introduction. Il fait de la justice constitutionnelle telle que précédemment définie par trois sous-critères cumulatifs, le premier élément de sa notion de juridiction constitutionnelle. Si bien évidemment, la CrEDH protège les droits fondamentaux, et si de facto, la CrEDH contrôle la légalité des normes législatives à l'aune des dispositions de ce qui s'appelle

---

<sup>42</sup> X. Magnon, Retour sur quelques définitions premières en droit constitutionnel : que sont une "juridiction constitutionnelle", une "cour constitutionnelle" et une "cour suprême" ? Propositions de définitions modales et fonctionnelles, in *Long Cours*, Mélanges en l'honneur de Pierre Bon, Dalloz, pp. 305-322.

<sup>43</sup> L'indépendance organique se définit par le fait que les parties ne puissent pas choisir les juges compétents pour résoudre le litige comme dans les tribunaux arbitraux. L'indépendance statutaire s'entend d'une responsabilité des juges extérieure à la volonté des parties. L'indépendance substantielle se comprend comme l'impossibilité de la définition subjective de la loi applicable au litige en cause.

<sup>44</sup> Idée expressément évoquée dans M. Levinet, La Convention européenne des droits de l'Homme, socle de la protection des droits de l'homme dans le droit constitutionnel européen, in la *Revue française de droit constitutionnel*, 2011/2 (n°86), au paragraphe 3 de l'article.

<sup>45</sup> Sont notamment plusieurs fois évoquées les notions de droit constitutionnel européen et de Constitution européenne des droits de l'Homme dans l'article de M. Levinet, *ibid*. L'article développe ensuite le contenu de la notion d'ordre public européen incluant la démocratie, les principes métajuridiques essentiels de la jurisprudence de la CrEDH comme le principe de prééminence du droit et conclut sur la valeur supraconstitutionnelle des développements jurisprudentiels de la CrEDH, comme en atteste l'arrêt Refah partisi de la CrEDH rendu en GC le 23/2/2003 qui opère une européanisation de la notion constitutionnelle allemande du masque de la légalité.

en réalité la Constitution européenne des droits de l'Homme, sans pouvoir prononcer toutefois de sanction constitutionnelle d'abrogation à son égard<sup>46</sup>, la CrEDH ne semble pas toutefois assurer de contrôle de la répartition horizontale ou verticale des compétences de sorte à assurer l'équilibre institutionnel de l'Union à l'instar de la CJUE<sup>47</sup>. De surcroît et enfin, P-E Pignarre estime qu'une à une juridiction constitutionnelle doit correspondre un « organe juridictionnel singulier et final ». Or, ce terme de final ne correspond pas à la définition même de l'office du juge européen puisqu'il relève de la nature même du contrôle de la marge nationale d'appréciation que les décisions de la CrEDH puissent être contredites, ce qui vaut *a fortiori* pour ses avis.

La CrEDH ne peut être considérée comme une juridiction constitutionnelle. Toutefois, X. Magnon dégage deux autres concepts qui sont ceux de « cour constitutionnelle » et de « cour suprême ». La CrEDH ne peut pas être une cour constitutionnelle dans le sens que lui octroie X. Magnon. Certes, la compétence de la CrEDH d'interprétation de la CESDHLF est spéciale en ce qu'elle dispose naturellement du monopole de son interprétation prétorienne. Toutefois, par son déploiement décentralisé, le système juridictionnel de la CrEDH ne se distingue de celui des Etats- membres, le juge de droit commun étant le premier juge constitutionnel européen. La CrEDH ne saurait donc être qualifiée de cour constitutionnelle. En revanche, semble la exacte la conclusion de X. Magnon selon laquelle à la CrEDH correspond le concept de cour suprême qui peut être défini par son objectif de garantie de l'unité d'application du droit par les juges dans un système juridictionnel décentralisé en instituant une juridiction au sommet de ce système et qui en assure un méta-contrôle, même s'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un contrôle de constitutionnalité direct mais selon certains membres de la doctrine d'un « contrôle de conventionnalité concret »<sup>48</sup>. Il est également possible de constater le processus de constitutionnalisation de l'office de la CrEDH auquel le protocole n°16 apportera sans doute sa pierre à l'avenir au fil de sa pratique par la CrEDH.

Ce choix manifeste pour la décentralisation de l'application concrète de la CESDHLF renvoie à la prééminence du principe de subsidiarité dans l'élaboration des schémas procéduraux employés en pratique par la CrEDH. Or, ce principe de subsidiarité ne comporte pas qu'une dimension procédurale : il se démultiplie également en une dimension constitutionnelle laquelle contribue également à une forme d'auto-limitation des pouvoirs de la CrEDH.

---

<sup>46</sup> Dès lors plutôt qu'un contrôle de constitutionnalité, on pourrait affirmer que le juge européen opère une vérification de constitutionnalité de la norme litigieuse au regard de la Constitution européenne des droits de l'Homme.

<sup>47</sup> Par exemple, lorsque la CJUE contrôle le fait que l'action du législateur européen respecte le cadre objectif du parlementarisme européen rationalisé par l'article 263 TFUE §4 excluant toute loi européenne à portée subjective (ce qui constitue une sorte d'europanisation du gaullisme constitutionnel).

<sup>48</sup> J. Bonnet, Le Conseil constitutionnel et le protocole 16 : une question d'opportunité?, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 81 et svts. Toutefois, il y a en la matière identité entre contrôle de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité (C. Gauthier, l'articulation entre le protocole n°16 et le contrôle de conventionnalité, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 115



## II-) La nouvelle procédure consultative, entre auto-extension et auto-limitation des pouvoirs de la CrEDH sous l'effet de la dialectique entre identité constitutionnelle européenne et subsidiarité constitutionnelle

En raison de sa dimension antilogique, le principe de subsidiarité peut être considéré à la fois comme une source d'auto-limitation des pouvoirs de la CrEDH tel qu'il se donne à voir dans la lettre que dans la pratique du PA n°16 (A), toutefois la jurisprudence de la CrEDH sur ce point dénote une auto-extension manifeste de ses propres pouvoirs, paradoxalement au titre de ce même principe de subsidiarité (B).

### A) Les conséquences dialogiques de l'inclusion du principe de subsidiarité dans le cadre de la procédure consultative

Conformément au mécanisme de la procédure consultative, le dialogue des juges instauré est théoriquement conçu de façon horizontale, tel une sorte de para-modèle constitutionnel de Gardbaum sauvegardant le caractère inter-organique tout en étant réalisé *a posteriori*, par voie d'exception, qui serait à construire en doctrine. Néanmoins, la réalité du contrôle implique une certaine verticalité dialogique soit ascendante (1), soit descendante (2).

#### 1) Protocole n°16, subsidiarité et dialogue vertical ascendant

Dans le texte même du protocole n°16 apparaît cette conciliation entre principe de subsidiarité et conception dialogique de l'office des juges. En effet, ce protocole dispose en son préambule que « l'extension de la compétence de la Cour pour donner des avis consultatifs renforcera l'interaction entre la Cour et les autorités nationales, et consolidera ainsi la mise en œuvre de la Convention, conformément au principe de subsidiarité ». Or, en toute logique, si le principe de subsidiarité fait l'objet d'une application dans un sens étendu, la réalité juridictionnelle devrait être plus monologique que dialogique et inversement.

Cette contradiction apparente entre ces principes ne peut appeler à de réponses claire et univoque dans la mesure où il existe un brouillard constitutionnel concernant la hiérarchisation des ordres juridiques entre eux. Chaque ordre affirme sa primauté, que ce soit concernant le système de la Convention qui prévoit le principe de primauté (de son droit), du droit de l'Union<sup>49</sup> ou concernant les ordres constitutionnels nationaux<sup>50</sup>, le principe d'autonomie constitutionnelle prévalant ici. Ce principe est toutefois nécessairement limité : il existe autant des influences nationales du droit constitutionnel européen<sup>51</sup> que des influences européennes des droits constitutionnels nationaux. Il existe donc en parallèle d'un tel principe d'autonomie constitutionnelle un principe d'hétéronomie constitutionnelle, le Conseil constitutionnel ayant jusqu'ici adapté sa jurisprudence à celle de la CrEDH. Toutefois, au regard des premières décisions rendues par celui-ci<sup>52</sup>, il semblerait que le conseil adopte

---

<sup>49</sup> Arrêt de la CJUE, *Costa c/ Enel* du 15/7/1964, aff 6/64.

<sup>50</sup> Comme par exemple en France avec le Conseil constitutionnel qui affirme la primauté de sa Constitution dans l'ordre juridique interne (CC, 9/8/2012, n°2012-653 DC). On peut également citer les arrêt *So Lang I* et *So Lang II* de la cour constitutionnelle allemande respectivement des 29/5/1974 et 22/10/1986 fondant le contrôle de *l'ultra vires* toujours mis en oeuvre aujourd'hui par la même cour (arrêt *Weiss* du 5/5/2020).

<sup>51</sup> Cf l'exemple de l'arrêt de *Refah Partisi*

<sup>52</sup> N°745 QPC du 23/11/2018 et n°772 QPC du 5/4/2019

une stratégie de minimalisme dialogique par le rejet des demandes de consultation de la CrEDH par peur d'une « inféodation organique et formelle à la Cour de Strasbourg »<sup>53</sup>. Cela atteste bien du fait que la pratique dialogique produit des effets antagonistes eu égard du principe de subsidiarité, principe de subsidiarité derrière lequel le Conseil constitutionnel semble se retrancher de sorte à conserver un maximum de liberté interprétative. Il en découle une possibilité de résistance constitutionnelle de la part des plus hautes juridictions nationales<sup>54</sup>, bien que le recours à la procédure consultative ne ferme pas la formulation d'une requête individuelle auprès de la CrEDH faisant office de pourvoi en cassation de l'arrêt ou de la décision rendu(e) par la plus haute juridiction *a quo*.

En d'autres termes, il existe une possibilité de superposition de la subsidiarité procédurale - la procédure consultative étant facultative - avec la subsidiarité constitutionnelle comme l'exemple de l'attitude du Conseil constitutionnel tend à le montrer. Cette diminution potentielle de l'office de la CrEDH est par ailleurs renforcée par le corollaire naturel du principe de subsidiarité que constitue le contrôle de la marge nationale d'appréciation, avec pour conséquence naturelle le développement d'un monologue constitutionnel national sectoriel.

## 2) Protocole n°16, subsidiarité et dialogue vertical descendant

Selon les termes de l'article 5 du présent protocole, « les avis consultatifs ne sont pas contraignants ». Il a été précédemment vu qu'en pratique, cela n'était pas forcément le cas : le peu de ratifications de ce protocole démontre bien cette appréhension d'une éventuelle soumission à la jurisprudence de la CrEDH<sup>55</sup> et que les avis de la CrEDH devraient même avoir un effet erga omnes, a fortiori dans le cas des « avis pilotes »<sup>56</sup>. La CrEDH a donc une vision bien paradoxale du concept de subsidiarité qui constitue pourtant selon elle « l'un des piliers de la Convention »<sup>57</sup>.

Cependant, le contrôle de conventionnalité - ou de constitutionnalité, c'est selon - de la CrEDH est lui-même à géométrie variable. Il est nécessaire de distinguer tout d'abord les droits absolus des droits relatifs. Seules les limitations des droits appartenant à cette seconde catégorie peuvent être limités et au sein de celle-ci, il est encore nécessaire de distinguer les droits auxquels sont adjoints des clauses explicites<sup>58</sup> ou implicites<sup>59</sup> de limitation. Dans le cadre des « qualified rights »<sup>60</sup>, si le contrôle opéré par la CrEDH comprend un socle invariable composée du test allemand de proportionnalité (test d'adéquation, test de nécessité et balance des droits en cause), contrôle de la qualité de la loi<sup>61</sup>, sans

---

<sup>53</sup> J. Bonnet, Le Conseil constitutionnel et le protocole 16 : une question d'opportunité?, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 81 et svts

<sup>54</sup> Comme le relève P. Ducoulombier en rappelant l'exemple de l'opposition britannique à la CrEDH remportée par ces premiers à l'occasion de l'arrêt CrEDH, GC, 9/7/2013, Hutchintston c/ RU, n° 66069/09 (P. Ducoulombier, les effets du protocole n°16 sur le système de la Convention européenne des droits de l'Homme, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 13 et svts)

<sup>55</sup> F. Burgorgue-Larsen, la Convention européenne des droits de l'homme, 3ème édition de 2019, édition systèmes, LGDJ, p. 30

<sup>56</sup> J-P. Marguénaud, rapport de synthèse, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 161 et svts

<sup>57</sup> CrEDH, GC, 15/3/2012, Austin c/ RU).

<sup>58</sup> Articles 8 à 11 de la CvEDH

<sup>59</sup> CrEDH, GC, Yumak et Sadak c. Turquie, 8/7/2008, §109

<sup>60</sup> R. Spano, « The future of the ECHR – Subsidiarity, Process-Based Review and the Rule of Law », Human Rights Law Review, 2018/18, p. 473-494

<sup>61</sup> Selon une approche matérielle (CrEDH, Kruslin c. France, 24/4/1990, §27) et qualitative (CrEDH, Sunday Times c. Royaume-Uni, 26/4/1979, §49) de la notion de base légale

oublier l'examen de la nécessité de la mesure dans une société démocratique<sup>62</sup>, ce contrôle comporte également une dimension ajustable par le truchement de l'outil prétorien de marge nationale d'appréciation. Ce paramètre interprétatif implique un contrôle plus ou moins souple par la CrEDH selon que la MNA soit plus ou moins étendue<sup>63</sup>, cette variation étant induite par le terrain fondamental sur lequel la CrEDH statue. La MNA est ainsi absolue en matière morale<sup>64</sup> et religieuse<sup>65</sup>. Elle est en revanche minimale par exemple lorsque l'ingérence est relative à un droit qui touche à la sphère d'intimité de l'individu<sup>66</sup> ou lorsqu'il existe un consensus européen<sup>67</sup>, instrument faisant l'objet d'une politique jurisprudentielle contradictoire<sup>68</sup> pouvant même aller jusqu'à la création d'un consensus de substitution construit sur une base consensuelle extra-européenne<sup>69</sup>. En d'autres termes, la CrEDH dispose d'outils prétoriens<sup>70</sup> lui permettant de réduire tout comme d'augmenter son contrôle, ce qui revient, en termes dialogique, soit à augmenter soit réduire le volume de sa voix jurisprudentielle et ses avis peuvent ainsi logiquement être d'une portée soit *erga omnes*, en cas de MNA nulle, soit *erga nullius* en cas de MNA absolue, ce qui vient ajouter un critère de variabilité aux effets des avis de la CrEDH dans le cadre du protocole n°16. La culture constitutionnelle européenne qui en découle semble ainsi comporter à la fois des vides juridiques (les questions européennes dissensuelles) et des *impératifs catégoriques* (le champ jusnaturaliste européen).

La politisation du contrôle par la Cour n'exclut pas la possibilité d'une auto-extension de ses propres pouvoirs, comme l'histoire de sa jurisprudence tend à le démontrer<sup>71</sup>. Une telle perspective d'évolution de l'utilisation de la procédure consultative par la Cour laisse supposer que celle-ci dispose d'une compétence de la compétence en matière supra-constitutionnelle, ce qui pose la question des perspectives et des limites de l'évolution des pouvoirs du juge européen des droits de l'Homme.

---

<sup>62</sup> La mesure litigieuse doit relever d'un besoin social impérieux (CrEDH, *Gillow c. Royaume-Uni*, 24/11/1986, §55)

<sup>63</sup> L'arrêt CrEDH, *Sunday Times c. Royaume-Uni*, 26/4/1979 dispose en son §57 qu'à « une liberté d'appréciation moins discrétionnaire correspond un contrôle européen plus étendu ».

<sup>64</sup> CrEDH, 7/12/1976, *Handyside c/ RU*

<sup>65</sup> CrEDH, 23/4/1993, *Otto-Preminger Institute c/ Autriche*

<sup>66</sup> CrEDH, 22/10/1981, *Dudgeon c/ RU*

<sup>67</sup> CrEDH, 13/6/1979, *Marckx c/ Belgique*

<sup>68</sup> Utilisé aussi bien pour réduire la MNA (CrEDH, GC, 6/10/2005, *Hirst c/ RU*) que pour l'étendre artificiellement (CrEDH, GC, 3/11/2011, *S.H c/ Autriche*)

<sup>69</sup> CrEDH, GC, 12/11/2008, *Demir et Baykara c/ Autriche*

<sup>70</sup> Peuvent encore justifier une MNA discrétionnaire (subsidiarité forte) la complexité de l'affaire (CrEDH, 23/9/1982, *Sporrong et Lönnroth c/ Suède*), la vulnérabilité du requérant (CrEDH, *Alajos Kiss c/ Hongrie*, 20/5/2010), le fait que soit en cause en l'espèce une question de société (CrEDH, CG, *Evans c/ RU*, 10/4/2007), des questions de conflits d'intérêts privés (CrEDH, *ibid*), des questions éthiques (CrEDH, GC, 5/6/2015, *Lambert c/ France*), relève d'un intérêt objectif européen (CrEDH, *Sunday Times c/ RU*, 26/4/1979), lorsque sont en cause des mesures d'ordre général en matière économique et sociale (CrEDH, GC, 12/4/2006, *Stec c/ RU*).

<sup>71</sup> R. Spano développe à ce propos une brève histoire de la matérialisation du contrôle opéré par la Cour à travers la notion de "substantive embedding phase" (R. Spano, « The future of the ECHR – Subsidiarity, Process- Based Review and the Rule of Law », *Human Rights Law Review*, 2018/18, p. 473-494).

## B) L'inscription du PA n°16 dans la dynamique historique d'extension des pouvoirs du juge européen

Cette perspective d'extension des pouvoirs du juge européen requiert nécessairement une inversion du principe de subsidiarité, inversion détaillée par la doctrine (1), et cela afin de permettre à la CrEDH de construire une identité constitutionnelle européenne subsidiaire, c'est-à-dire à la fois souverainement définie par les Etats-membres dans certains domaines et, à l'exception de ces champs exclus du contrôle européen au titre de la MNA, définie souverainement par la CrEDH (2). La culture constitutionnelle de chaque Etat européen est donc partagée selon un modèle de constitution multi-niveaux.

### 1) La perspective d'une inversion de la primauté du principe de subsidiarité par l'instauration d'un dialogue juridictionnel constructif<sup>72</sup>

Selon la lettre de l'article 1 du PA n°16, « La juridiction qui procède à la demande ne peut solliciter un avis consultatif que dans le cadre d'une affaire pendante devant elle ». Autrement dit, le PA n°16 ne prévoit pas d'obligation à surseoir à statuer jusqu'à ce que la CrEDH rende son avis, ce qui laisse ouverte une nouvelle faille procédurale dans la procédure consultative, la plus haute juridiction sollicitant un avis sans toutefois en tenir compte en produisant son arrêt ou sa décision, *ex ante* par rapport à l'avis de la CrEDH.

Sur le plan doctrinal, le possible usage d'une telle faille dépend du choix opéré par la plus haute juridiction *a quo* en cause entre une politique de protectionnisme jurisprudentiel ou de libéralisme interprétatif. Cette première politique ne saurait être résumée à l'apanage des démocraties illibérales - bien qu'elle puisse les inclure -, dans la mesure où il peut sembler légitime que dans des démocraties libérales, certaines juridictions tentent de protéger certains pans progressistes de leur jurisprudence<sup>73</sup>, dès lors ignorés par les juges de la cour suprême du système de la Convention. Cela correspond à

« l'espace de spécificité constitutionnel à travers lequel le Conseil constitutionnel se révèle davantage protecteur »<sup>74</sup>. Cependant, cette sphère jurisprudentielle subjective semble tendre vers une sorte d'érosion du fait de la sédimentation progressive de « l'espace de spécificité conventionnelle » propre à la CrEDH et dont la procédure consultative instaurée par le PA n°16 pourrait constituer un nouveau facteur d'extension dynamique, comme en témoigne « le mouvement général d'harmonisation de la règle européenne et de la règle interne, concourant à la formation d'un droit (constitutionnel) européen commun des droits de l'Homme »<sup>75</sup>. En effet, si le Conseil constitutionnel semble réticent à employer la procédure consultative, celui-ci n'en partage pas moins un « espace de proximité (jurisprudentielle) »<sup>76</sup> avec la CrEDH dont il importe les interprétations dans sa jurisprudence<sup>77</sup>, à l'instar du Conseil d'Etat<sup>78</sup> et de la Cour de cassation<sup>79</sup>. Ces éléments traduisent donc une

---

<sup>72</sup> Sur l'inversion de l'appréhension classique de la subsidiarité, cf Ch. Giakoumopoulos, « La Convention européenne des droits de l'homme au 21e siècle : en quête d'équilibre », *Revue québécoise de droit international*, Hors-série (2020), p. 50-51. Dans cette perspective doctrinale, la subsidiarité ne serait pas un outil de limitation du contrôle opéré par la cour européenne mais au contraire le vecteur même de l'harmonisation européenne des droits de l'Homme par l'intermédiaire de ce même contrôle.

<sup>73</sup> Article 53 de la CvEDH.

<sup>74</sup> J. Bonnet, *Le Conseil constitutionnel et le protocole 16 : une question d'opportunité?*, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 81 et svts.

<sup>75</sup> F. Sudre, *droit européen et international des droits de l'Homme*, 15ème édition de 2021, PUF, p. 409.

<sup>76</sup> J. Bonnet, *ibid* note 71.

<sup>77</sup> CCEL, N°89-260 DC du 28/7/1989.

<sup>78</sup> CE, Ass, 19/4/1991, Belgacem.

<sup>79</sup> Cass, AP, 11/12/1992, Marc Y.

européanisation manifeste des jurisprudences qui s'étend même aux juridictions constitutionnelles nationales, lesquelles deviennent ainsi conséquemment des cours intégrées dans l'ordre juridique du système de la Convention en tant que juridictions d'application de l'autorité de la chose interprétée de la CrEDH. Cet élément de décentralisation du contentieux fondamental européen correspond d'une part à la nécessité ressentie par la CrEDH de se départir des affaires répétitives dans une perspective de filtrage des requêtes<sup>80</sup> et d'autre part, à l'établissement factuel d'une justice constitutionnelle européenne dans le sillage de la dynamique de « quasi-universalisation » de ce modèle constitutionnel orthodoxe<sup>81</sup>. Cette justice constitutionnelle européenne est toutefois hybridée avec le modèle de juridiction constitutionnelle dans la mesure où la CrEDH conserve le monopole d'interprétation objective de la Convention conformément au modèle de « subsidiarité-complémentarité » choisi par la CrEDH<sup>82</sup> laquelle œuvre ainsi à corriger les défaillances interprétatives nationales. Néanmoins, le principe de primauté hiérarchique de la Cour n'est pas absolu, les juridictions *a quo* conservant de facto le monopole de l'application subjective de l'interprétation de la CrEDH, ce qui opère un lien avec le modèle dialogique de Gardbaum dans lequel les autorités politiques nationales conservent une possibilité d'opposition à la décision juridictionnelle, dont la procédure consultative s'éloigne toutefois par le caractère variable des effets de l'avis rendu par la cour européenne. La subsidiarité est donc un principe d'une valeur plurielle et ce au bénéfice potentiel du développement de la jurisprudence de la Cour dont l'office tend à devenir un « contrôle du contrôle »<sup>83</sup>. Cette fonction méta-jurisprudentielle de la CrEDH ne peut toutefois aboutir à assimiler la cour à une juridiction supra-constitutionnelle, celle-ci ne pouvant être considérée comme une juridiction constitutionnelle, comme précédemment démontré.

Ainsi, le PA n°16 dessine-t-il un modèle constitutionnel *sui generis* par l'instauration d'une procédure consultative. La CrEDH, saisie dans ce contexte, établira par son méta-contrôle, le cadre méthodologique européen que les hautes juridictions nationales devront appliquer. En d'autres termes, la politique jurisprudentielle de la CrEDH peut se résumer à la fixation d'un cadre constitutionnel européen au sein duquel pourront se développer les différents ordres constitutionnels nationaux autonomes<sup>84</sup>.

---

<sup>80</sup> Dont il existe ainsi un double filtre en la matière comme en atteste le filtre établi par un collège de 5 juges tel que décrit à l'article 2§1 du PA n°16

<sup>81</sup> G. Tusseau, les choix d'un modèle de contrôle de constitutionnalité. Observations critiques sur un dogme explicatif de l'étude du contentieux constitutionnel, in *jus politicum* – volume VII – 2015, numéro sur la justice constitutionnelle, p. 223.

<sup>82</sup> F. Sudre, «La subsidiarité, 'nouvelle frontière' de la Cour européenne des droits de l'Homme», *JCP G*, 2013, n° 42, pp 1912-1920.

<sup>83</sup> F. Sudre, *droit européen et international des droits de l'Homme*, 15ème édition de 2021, PUF, p. 224

<sup>84</sup> Cette perspective d'emboîtement des cadres constitutionnels rappelle la théorie de Fukuyama de l'insertion des identités nationales relatives dans un cadre culturel universel, en l'occurrence régional... (F. Fukuyama, *identity : the demand for dignity and politics of resentment*, 2018, Chapitre 14 "what is to be done ?", p. 163 et svts).

## 2) Vers une conciliation des cultures constitutionnelles européenne et nationale

Le préambule du PA n°16 précise bien que son objet est de renforcer « l'interaction entre la Cour et les autorités nationales », tout en consolidant « la mise en œuvre de la Convention ». Toutefois, le PA n°16 ne tire pas les conséquences d'une telle affirmation résultant de « l'approfondissement des principes de la Convention »<sup>85</sup>, soit de l'incorporation de la jurisprudence de la Cour dans celle des plus hautes juridictions nationales : la création d'une culture constitutionnelle européenne, conciliant la dialectique dynamique entre le degré national et le degré européen, par le truchement d'une égalité dialogique, la cour ne s'interdisant pas la possibilité d'une verticalisation du dialogue en cas de défaillance nationale.

Ainsi, s'ouvre la perspective d'un multiculturalisme constitutionnel au sein de l'espace européen impliquant le respect par les ordres juridiques de tous les Etats membres du cadre transconstitutionnel fixé par la Cour. Dans un article relatif à cette notion de culture constitutionnelle, X. Magnon<sup>86</sup> définit cette notion comme la connaissance qu'ont les citoyens par rapport au contenu substantiel de ce bloc normatif. Cette connaissance de la Constitution comporte une dimension sociale, relative à la connaissance constitutionnelle possédée par les élites politiques, et politique consistant en la connaissance dont disposent les peuples contre les dominants et les abus du pouvoirs qu'ils peuvent commettre. Toute culture constitutionnelle dispose ainsi d'un double principe dynamique en relation avec la légitimité populaire originelle d'une constitution laquelle opère une auto-limitation indispensable du pouvoir politique. Si l'on transpose ces éléments en termes procéduraux, cela renvoie au fait que la procédure consultative puisse être initiée par n'importe quel membre du peuple et que celle-ci fasse l'objet d'un « traitement aristocratique » par les différents juges. Le protocole n°16 s'inscrit ainsi dans la lignée téléologique du droit au recours individuel auprès de la CrEDH consistant en une démocratisation du pouvoir constitué dérivé et relatif (la CourEDH réalisant une interprétation dynamique de la Convention, ce qui revient à la modifier sans cesse<sup>87</sup>), dans la mesure des filtres procéduraux établis aux articles 1 et 2 du même protocole. La construction d'une identité constitutionnelle européenne subsidiaire dans le cadre de la procédure consultative s'inscrit donc dans la lignée de l'histoire de l'extension des pouvoirs de la CrEDH dont l'un des derniers événements renvoie à l'établissement de la CrEDH en tant que 4<sup>ème</sup> ordre de juridiction par la refonte du principe de subsidiarité dans la politique dialogique instaurée par le protocole n°16<sup>88</sup> : la Cour, en posant un principe de non-substitution par la nécessité du contrôle des juridictions nationales<sup>89</sup>, affirme conséquemment un principe de hiérarchisation juridictionnelle, à l'exception d'une situation dans laquelle existeraient des raisons sérieuses de retourner à une logique subsidiaire, comme par exemple lorsque l'Etat-membre en cause a poursuivi régulièrement poursuivi une « qualitative democracy-enhancing approach »<sup>90</sup>.

---

<sup>85</sup> R. Spano, « The future of the ECHR – Subsidiarity, Process-Based Review and the Rule of Law », *Human Rights Law Review*, 2018/18, p. 473-494)

<sup>86</sup> X. Magnon, la culture constitutionnelle du peuple. Une synthèse, in *revue française de droit constitutionnel*, 2020/3 (n°123), p. 659-668.

<sup>87</sup> CrEDH, *Tyrer c/ RU*, 25/4/1978

<sup>88</sup> R. Spano, « The future of the ECHR – Subsidiarity, Process-Based Review and the Rule of Law », *Human Rights Law Review*, 2018/18, p. 473-494

<sup>89</sup> CrEDH, GC, 7/2/2012, *Von Hannover c/ Allemagne*, §105

<sup>90</sup> R. Spano, « The future of the ECHR – Subsidiarity, Process-Based Review and the Rule of Law », *Human Rights Law Review*, 2018/18, p. 473-494

Droit international public - Commentaire d'arrêt

Master 1 Parcours droit des libertés mention droit européen des droits de l'Homme

---

---

Selon une représentation classique du pouvoir juridictionnel, sphères juridique et politique ne sont pas supposées se superposer en matière juridictionnelle et cela à des fins naturelles tant d'objectivité que de sécurité juridiques qui sont censées caractériser l'essence d'un tel pouvoir. Or, en ce que concerne ce melting-pot juridique que constitue le droit international public (DIP), et en particulier en ce qui concerne la cour internationale de justice (CIJ), la transversalité des questionnements qui la préoccupent témoignent d'une multi-dimensionnalité manifeste de ses raisonnements démontrant l'interpénétration des éléments juridiques et politiques au sein de ce droit. Ces quelques éléments permettent ainsi d'établir un rapport de consubstantialité entre clause de sauvegarde stoïcienne<sup>1</sup> et jurisprudence de la CIJ, rapport conséquemment défavorable à la continuité de cette dernière<sup>2</sup> comme en atteste l'avis de la CIJ du 22/7/2010 sur la Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo dans la mesure où la Cour, dans cet avis, statue en droit, sans base légale conventionnelle applicable en raison des faits d'espèce en cause<sup>3</sup>, lesquels relèvent du domaine politique des relations internationales.

La CIJ mêle en effet à l'intérieur de sa jurisprudence des questions d'ordre multiple - relative au droit des conventions internationales<sup>4</sup>, à la délimitation des frontières entre Etats<sup>5</sup> ou encore de façon exceptionnelle au droit international des droits de l'Homme<sup>6</sup> -, multiplicité elle-même démonstrative du caractère alternativement conventionnel, diplomatique ou constitutionnel de ses décisions. La CIJ est d'ailleurs perçue par certains membres de la doctrine comme une « cour mondiale »<sup>7</sup>, soit supra-constitutionnelle<sup>8</sup>, au titre que la Cour démocratise des obligations étatiques<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> P. Hadot, *la citadelle intérieure*, 2014 : la clause de sauvegarde stoïcienne peut se définir par le fait que tout est toujours possible. Appliqué au droit international public

<sup>2</sup> Ce qui pose la question de l'étendue de la puissance structurelle de la CIJ, puissance structurelle qui se définit comme « la capacité de fixer un cadre sociétal international » (Strange, 2008).

<sup>3</sup> Il s'agit du §84 du présent avis

<sup>4</sup> CIJ, 1969, Plateau continental de la mer du nord (République fédérale d'Allemagne c/ Danemark)

<sup>5</sup> CIJ, 2009, Délimitation maritime en mer noire (Roumanie c/ Ukraine)

<sup>6</sup> CIJ, 2010, Ahmadou Sadio Diallo (République de Guinée c/ République démocratique du Congo)

<sup>7</sup> H. Tigroudja, *Traité international des droits de l'Homme*, 2021

<sup>8</sup> Y. BEN ACHOUR, « Au service du droit démocratique et du droit constitutionnel international. Une Cour constitutionnelle internationale », RDP, 2014-2, pp. 419 et s.

<sup>9</sup> Par exemple, dans la décision de la CIJ de 1949 portant sur l'affaire du détroit de Corfou, la cour pose comme obligation pour tous les Etats de ne pas laisser utiliser son territoire aux fins d'actes contraires aux droits d'autres Etats.

Au regard de la solution qu'a rendu la CIJ dans l'avis de 2010 sur le Kosovo, il est également possible d'ajouter que la CIJ ne s'oppose pas, du moins y procède-t-elle implicitement en l'espèce, à la reconnaissance d'un « droit à l'Etat »<sup>10</sup> dans des circonstances très précises.

Le cadre contextuel du présent avis renvoie tout d'abord à la situation d'effondrement de la république fédérale socialiste de Yougoslavie (RFSY) de Tito, laquelle a débouché sur la troisième guerre balkanique (1991-2001). Au cours de celle-ci eurent lieu de multiples guerres d'indépendance aboutissant en la mutation territoriale de la RFSY en six républiques (Slovénie, Croatie, Serbie, Bosnie- Herzégovine, Macédoine, Albanie) dont les principes ont été fixés lors de la conférence pour la paix en Yougoslavie du 4/7/1992. En particulier, l'avis n°9 dispose que, dans les négociations des Etats aux fins de succession d'Etats, ces Etats devront respecter un principe d'équité territoriale lequel découle de

« l'égalité de droits et de devoirs entre les Etats au regard du droit international ». A cette fin, une commission d'arbitrage a été instituée lors de cette conférence et celle-ci a opéré le constat du délitement de la structure fédérale yougoslave en raison de trois critères : la non-participation de certaines Républiques aux organes fédéraux ; le défaut de pouvoir effectif des autorités centrales notamment lors du recours à la force entre les entités fédérées ; et surtout leurs proclamations de souveraineté puis d'indépendance<sup>11</sup>. Les républiques ainsi constituées présentaient toutes une composition multi-ethnique à l'instar de la Bosnie-Herzégovine<sup>12</sup>. Par ailleurs, lors de cette guerre, de nombreuses velléités impérialistes se sont manifestées notamment à travers les projets de grande Croatie, de grande Albanie ou encore de grande Serbie. Si aucun de ces projets extra-nationalistes ne se sont au final accomplis, ceux-ci ont néanmoins alimenté des conflits militaires meurtriers à l'instar des événements précédant la mise sous tutelle humanitaire internationale du Kosovo suite à l'intervention unilatérale de l'OTAN le 24/3/1999, consécutivement au massacre de civils de Racak du 15/1/1999 par les forces militaires Serbes. *A posteriori*, un projet de résolution destiné vraisemblablement à faire condamner l'OTAN pour emploi illégal de la force initié par la Russie et le Bélarus à échoué, ce qui dessine une esquisse caricaturale de configuration des relations internationales dans cette aire géographique. Ce projet visait à faire sanctionner le fait que l'OTAN soit intervenue sans l'autorisation préalable du Conseil de sécurité. En revanche, *a priori*, une longue série de faits démontre la persécution des albanais du Kosovo par les Serbes, violence qui a pu être expliquée par la doctrine par la « mentalité serbe solipsiste »<sup>13</sup> : en raison de leur identité religieuse orthodoxe, les Serbes attribuant une dimension mystique au territoire du Kosovo, la valeur métaphysique des frontières établies à la suite de l'éclatement de la RFSY justifiait à leurs yeux une politique d'épuration ethnique au Kosovo, alors même que cette population des Albanais du Kosovo constituait la majorité numérique. Suite à la double élection de Milosevic par le parlement et le peuple serbe respectivement en 1989 et 1990, celui-ci a poursuivi une politique répressive à l'encontre du Kosovo. Plusieurs événements sont à noter dans le cadre de cette politique : l'abolition inconstitutionnelle de l'autonomie du Kosovo par une loi du 5/7/1990 par le retrait de ses pouvoirs législatif et exécutif, la répression systématique et brutale de la longue résistance pacifique des Albanais, la mise en place d'un régime d'apartheid en plaçant la région sous le contrôle direct de l'armée fédérale et, enfin, le refus de tout compromis à Rambouillet au début de l'année 1999 sur la question de l'autonomie de la province. A cette occasion, manquée, le désaccord a été double entre

---

<sup>10</sup> B. Sierpinski, Droit à l'Etat et droit international général – étude comparée de ce droit concernant le Kosovo de 2008 et la Crimée de 2014, 2017, *civitas europa*, p.109-126

<sup>11</sup> Dont le détail apparaît à la note de bas de page 477 de la thèse de G. Abline sur un nouveau principe général de droit international : *l'uti possidetis*, du 18/11/2008.

<sup>12</sup> L'accord de Dayton, conclu le 21/11/1995, est fondé sur un principe de triple représentation populaire par un triumvirat présidentiel qui surplombe des organes parlementaires d'abord national puis régionaux.

<sup>13</sup> V.-Y. GHEBALI, « Totem et tabou dans le conflit du Kosovo : remarques sur les limites naturelles d'une médiation internationale », *Cultures & Conflits*



la délégation de l'armée de libération du Kosovo (UCK) et la délégation Serbe. D'une part, cette dernière proposait soit une autonomie administrative soit une indépendance partielle du Kosovo, propositions rejetées par l'UCK au titre d'une indépendance totale. D'autre part, les deux délégations refusaient le désarmement<sup>14</sup> tandis que Milosevic annonçait un projet de génocide. L'OTAN était dès lors contrainte d'agir sous peine de voir engagée sa responsabilité internationale. Des frappes aériennes ont été réalisées jusqu'à début juin 1999, une guerre humanitaire menée et des accords de paix de Kumanovo signés le 9/6/1999. Ces accords prévoyaient le retrait des troupes yougoslaves moyennant la fin des hostilités, la mise en place d'un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel les forces yougoslaves (serbes) ne pourraient pénétrer, ainsi que l'organisation de la sécurité internationale dans le territoire du Kosovo par le déploiement de forces civiles et de sécurité via la force armée multinationale pour le Kosovo déployée par l'OTAN (KFOR). Le 10/6/1999, le Conseil de sécurité prend la résolution 1244, environ trois mois après les accords de Rambouillet refusés par la délégation serbe. Cependant, les deux textes convergent sur l'appartenance du Kosovo à la RFSY tout en prévoyant selon ce premier que le Kosovo dispose d'une autonomie substantielle, d'un pouvoir législatif autonome et d'un pouvoir juridictionnel suprême alors que ce second prévoit l'installation d'une administration provisoire internationale en vue d'un fonctionnement démocratique autonome des institutions politiques kosovares (la MINUK<sup>15</sup>). De plus et enfin, la résolution de 1244 renvoie aux accords de Rambouillet sur le point de la prévision d'une conférence internationale ayant pour objectif de déterminer la volonté politique populaire kosovare définitive, dans le respect du principe de l'inviolabilité des frontières<sup>16</sup>. Cette conférence internationale n'a pas abouti, de même que la proposition de commission constitutionnelle de l'envoyé spécial M. Ahtisaari du 26/3/2007 : la déclaration d'indépendance du 17/2/2008 fait suite aux élections présidentielles du 17/11/2007 ayant abouti à l'établissement d'une dyarchie exécutive Hashim Thaçi (parti démocratique du Kosovo) – Fatmir Sejdiu (Ligue démocratie du Kosovo), deux partis issus de la résistance respectivement pacifique puis armée. Cette déclaration-programme décrit plusieurs ambitions politiques, notamment nationaux, européens, internationalistes à travers la promesse de respect les principes du plan Ahtisaari et la garantie prioritaire de certains droits fondamentaux tel celui de non-discrimination des minorités<sup>17</sup>, le pacte final d'Helsinki, et le pacte des Nations-Unies.

Une telle déclaration unilatérale d'indépendance, immédiatement suivie d'une reconnaissance par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, semble dès lors contraire au processus institutionnel prévu par le cadre constitutionnel établi par la résolution 1244. La question du rapport de conformité entre cette déclaration et cette résolution sera très précisément la question soumise à la Cour de justice par l'assemblée générale des Nations-Unies. En effet, un tel processus d'indépendance interroge sur la possibilité théorique d'une institution internationale à pouvoir traiter du droit d'un Etat à mener sa propre vie historique alors que celui-ci n'existe pas véritablement. La question centrale repose ainsi sur la catégorisation doctrinale de la structure de la CIJ - juridiction

---

<sup>14</sup> J-A Dérens, C. Samary, les 100 portes des conflits yougoslaves, conférence de Rambouillet, p.297-302

<sup>15</sup> MINUK signifie mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Cette mission correspond à un véritable cadre constitutionnel garanti par un gouvernement autonome provisoire composé de cinq représentants spéciaux dont chacun est responsable de l'une des prérogatives suivantes : liaison avec le Conseil de sécurité, administration civile intérimaire, affaires humanitaires, créations d'institutions, et reconstruction du Kosovo. Le secrétaire général des Nations-Unies dispose du pouvoir de statuer en dernier ressort sur la mise en oeuvre de la résolution 1244 de même que le représentant spécial en charge de la liaison avec le Conseil de sécurité dispose également d'une faculté d'empêcher législative et réglementaire.

<sup>16</sup> Acte final d'Helsinki pour la sécurité et la coopération en Europe du 1/8/1975,

<sup>17</sup> RAPPORT D'INFORMATION Présenté à la suite de la mission effectuée au Kosovo du 14 au 18 juin 2010 par une délégation du GROUPE D'ETUDES A VOCATION INTERNATIONALE SUR LE KOSOVO, p.21

constitutionnelle, justice constitutionnelle ou cour suprême<sup>18</sup> - de sorte à pouvoir déterminer l'ampleur des outils à sa disposition de sorte à ce qu'elle puisse téléguider par prévision son raisonnement de sorte à procéder au contournement des failles juridiques du DIP qui l'empêcheraient de statuer de façon légitime.

Dès lors, un tel cadre purement politique, dans lequel la CIJ doit statuer, interroge sur les relations entre les sphères juridictionnelles, politiques et juridiques, au-delà du questionnement que les présents faits d'espèce imposent sur la relation entre les linéaments public et humanitaire et pénal du droit international. L'un des fils directeurs sous-jacents correspond à celui des limites des pouvoirs de la CIJ en relation avec les structures internationales du pouvoir et du droit, et dont la thèse que nous défendrons est que la valeur juridique tant du système onusien que de son droit, est para- constitutionnelle. A notre sens, un droit d'une telle valeur serait caractérisé par un principe d'effectivité temporaire consensuelle, par un principe d'universalité virtuelle, par un récent principe de légitimité humanitaire moderne et par un principe de modularité jurisprudentielle.

Ces principes peuvent faire l'objet d'une étude épistémique tant philosophique à travers l'étude de l'avis précité dans la limite du contexte précédemment évoqué (I), qu'institutionnelle à travers les failles bien connues du système onusien (II), failles au nombre desquelles il est possible de rajouter l'étude du présent positionnement politique de la CIJ par rapport au système-monde nous intéresse tout particulièrement ici.

#### I-) Tentatives de critique hypothético-déductive<sup>19</sup> de l'avis de la CIJ: les tentatives de dissimulation argumentative des failles du droit international public, potentiels obstacles à la validité de la déclaration d'indépendance du Kosovo

Ces failles juridiques sont en l'espèce double. Il est tout d'abord question de la détermination juridique d'un peuple qui se fait en l'espèce de manière indirecte (A), puis de la construction principielle ambivalente du DIP (B) dont la nature semble plus que jamais de nature modulable, au gré des considérations casuistiques d'équité.

---

<sup>18</sup> Selon la classification de X. Magnon, Retour sur quelques définitions premières en droit constitutionnel : que sont une "juridiction constitutionnelle", une "cour constitutionnelle" et une "cour suprême" ? Propositions de définitions modales et fonctionnelles, in *Long Cours*, Mélanges en l'honneur de Pierre Bon, Dalloz, pp. 305-322

<sup>19</sup> D. Battistella, théorie des relations internationales, 2019, présentation des théories des relations internationales, p. 10-40 : : Démarche hypothético-déductive consiste 1) à partir d'un problème, d'une attente, souvent née du rejet d'une théorie existante ; 2) à proposer une solution à ce problème ; 3) à déduire de cette solution des propositions testables ; 4) à tenter de réfuter, par observation et expérience, les propositions en question ; 5) à retenir l'explication si la proposition passe le test avec succès, à l'amender dans le cas contraire, voire à l'abandonner au profit d'une autre explication si celle-ci subit elle-même le test empirique avec succès, etc.

## A) Le contournement manifeste de la définition juridique du peuple par la substitution de la norme de contrôle appliquée à la déclaration d'indépendance

A la lecture de cet avis, un premier paradoxe dans le raisonnement du juge apparaît lorsque l'on considère d'une part le postulat de départ du juge international selon lequel « la Cour estime que le droit international général ne comporte aucune interdiction applicable des déclarations d'indépendance » et d'autre part, le fait que, quelques pages plus loin, le même juge déclare non- attentatoire à la résolution 1244 du Conseil de sécurité, une déclaration d'indépendance de l'Etat du Kosovo par les « dirigeants démocratiquement élus de notre peuple ». Or, le principe sous-jacent à cette dernière déclaration renvoie naturellement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en ses branches politiques<sup>20</sup> et économique<sup>21</sup>, droit erga omnes<sup>22</sup> qui semblerait applicable en l'espèce. Partant, il n'est que possible de constater que la CIJ n'a pas décidé de faire usage de son pouvoir à la reformulation des questions dont elle dispose « pour des raisons de bonne administration de la justice »<sup>23</sup>, pouvoir discrétionnaire dont le non-usage révèle le contournement de plusieurs tabous juridiques internationaux : « celui de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et celui de la violation de l'intégrité territoriale des Etats »<sup>24</sup>, soit en somme, par contagion logique, de l'ensemble des principes-clef du système circulaire au fondement du droit international public contemporain<sup>25</sup>. Sans doute la Cour évite-t-elle volontairement toute question juridique portant sur le droit à l'auto- détermination des peuples, de sorte à ne pas avoir à examiner l'impossible question de la qualification de peuple des habitants du territoire du Kosovo en raison de l'absence pure et simple de critères objectifs de définition.

Il existe pourtant des éléments de réponse si l'on se tourne vers la doctrine du droit international public, l'ethnologie, les théories des relations internationales ou la philosophie. P-M. Dupuy <sup>26</sup> retient notamment un critère objectif qui recoupe l'élément ethnologique (critères linguistiques, ethniques, géographiques et culturels), un critère subjectif qui renvoie à un élément philosophique<sup>27</sup> et un critère formel qui se définit par la reconnaissance institutionnelle d'un peuple à

---

<sup>20</sup> Résolutions 1514 intitulée « déclaration sur l'octroi de l'indép aux peuples et aux pays coloniaux et 1541 sur l'évolution du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sous domination étrangère

<sup>21</sup>La résolution 1803 consacre le droit des peuples à disposer de leurs propres ressources naturelles. La question du développement économique du Kosovo sera une variable déterminante de sa capacité à demeurer un Etat indépendant.

<sup>22</sup> CIJ, 30 juin 1995, Affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie)

<sup>23</sup> R. Kolb, chronique de la jurisprudence de la CIJ, 2010, Swiss review of international and european law, p. 167

<sup>24</sup> V.-Y. GHEBALI, « Totem et tabou dans le conflit du Kosovo : remarques sur les limites naturelles d'une médiation internationale », Cultures & Conflits

<sup>25</sup> Résolution 2625 ayant en annexe une déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies : la paix et la sécurité internationale sont en principe garantie par l'égalité souveraine des Etats disposant d'une omni-compétence exclusive sur leur territoire, ce qui leur octroie un droit à l'intégrité territoire, soit à la non-ingérence et à la non-intervention débouchant sur la garantie de la souveraineté de chaque Etat, d'où la structure horizontale de la société internationale.

<sup>26</sup> P-M Dupuy, Droit international public, 2021, Editions Dalloz, p.55

<sup>27</sup> Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 274 : « comme l'Esprit n'est réel que par le savoir qu'il a de lui-même et que l'Etat, en tant qu'Esprit d'un peuple, est en même temps la loi qui pénètre toutes les situations de la vie de ce peuple, les mœurs et la conscience de ses membres, la constitution d'un peuple déterminé dépend absolument de la nature et du degré de culture de la conscience de soi de ce peuple. C'est dans cette conscience que réside la liberté subjective de ce peuple et donc la réalité de la constitution ». Un peuple n'en est donc un qu'à la condition qu'il ait conscience de lui-même, de son propre

disposer de son droit à l'autodétermination. Au regard des données empiriques, certains membres de la doctrine estiment que « le conflit du Kosovo oppose bien deux peuples séparés par certains marqueurs identitaires clés de l'ethnicité : la langue et la religion. »<sup>28</sup> Cependant, la vision de l'ethnologue ne correspond pas à la vision du juriste lequel établit une différence entre peuple et ethnies, ces dernières ne disposant que d'un droit à l'identité culturelle et à une protection internationale spécifique contre les discriminations. L'exclusion matérielle des ethnies du droit à l'auto-détermination résulte du caractère arbitraire des frontières ethniques, naturellement porteuses de conflits<sup>29</sup>, au-delà du fait qu'elles sont illégales en droit international<sup>30</sup>. La méthode hypothético-déductive ne nous permet guère d'aller plus en raison de la trop grande subjectivité politique inhérente à la distinction d'un peuple d'une ethnie, du moins est-ce l'impression que donne la substitution de la norme de référence du droit à l'auto-détermination des peuples par la résolution 1244 dans le contrôle de constitutionnalité opéré par la Cour.

De surcroît, une telle distinction ne s'avère pas nécessaire dans le cadre d'une démocratie car dans un tel régime, « la contradiction entre le principe politique de la démocratie » - le pouvoir au peuple - « et son principe sociologique » - nécessité d'une figuration et d'un mandat - aboutit à ce que celle-ci soit nécessairement représentative : il y a dans les démocraties modernes « abstractisation du social »<sup>31</sup>. Cela permet d'expliquer l'inopportunité de statuer sur l'existence ou non d'un peuple dans une démocratie car celui-ci est nécessairement présumé exister. Enfin, la question de déterminer directement sa volonté objective, si elle constitue une exigence formelle mentionnée dans la résolution de 1244 et dans les accords de Rambouillet, n'a en l'espèce pas été nécessaire puisque la déclaration d'indépendance provient du seul parlement. Ainsi, la déclaration d'indépendance n'est-elle qu'une manifestation indirecte du peuple et non comme prévu une sollicitation directe de celui-ci. La Cour n'a pas considéré utile de se prononcer sur ce point en raison de plusieurs éléments : factuellement, la majeure partie de la population kosovare était favorable à l'indépendance ; des raisons historiques et militaires (l'existence de groupes de libération du Kosovo) militait également en la faveur d'une présomption de volonté populaire d'indépendance, groupes *a fortiori* de libérations élus aux élections en 2007 ; philosophiquement, le parlement dispose de plus de légitimité politique que le peuple qu'il représente en raison de sa meilleure capacité d'objectivation de la volonté générale

---

Esprit, de sa propre substance (composée de la constitution d'un peuple, de sa religion, de ses pensées et de sa culture). L'élément philosophique rejoint donc partiellement l'élément ethnologique.

<sup>28</sup> V.-Y. GHEBALI, « Totem et tabou dans le conflit du Kosovo : remarques sur les limites naturelles d'une médiation internationale », Cultures & Conflits : les serbes sont orthodoxes et les Albanais du Kosovo pratiquent l'islam et les langues de ces deux populations ne sont pas inter-compréhensibles. Le temps historique a élargi la différence substantielle initiale selon cet auteur.

<sup>29</sup> G. Abline, thèse sur un nouveau principe général de droit international : l'uti possidetis, du 18/11/2008.

<sup>30</sup> CIJ, 9/7/2004, avis à propos de la construction d'un mur par l'Etat d'Israël en Cisjordanie et dans la bande de Gaza

<sup>31</sup> P. Rosenvallon, le peuple introuvable, 1998, Gallimard, p. 15

que le peuple n'en est lui-même capable<sup>32</sup>, lorsqu'il n'est pas réduit à un statut sub-intellectuel de « peuple-émotion »<sup>33</sup>.

En étant jugée conforme à la résolution 1244, la déclaration parlementaire d'indépendance du Kosovo constitue l'aboutissement du processus d'autonomisation politique prévu par cette résolution. Dès lors, le droit para-constitutionnel provisoire établi par le Conseil de sécurité ne trouve plus à s'appliquer d'où le principe d'effectivité temporaire consensuelle de ce droit : dès lors que la souveraineté étatique remplace la « souveraineté internationale humanitaire », cette dernière s'estompe de façon coextensive à son utilité subsidiaire.

#### B) L'aveu implicite d'une remise en cause exceptionnelle du principe de l'intégrité territoriale des Etats en faveur de l'indépendance du Kosovo

La Cour internationale de justice, lorsqu'elle contrôle la conformité de la déclaration d'indépendance à la résolution 1244, n'établit un tel rapport de validité qu'au regard d'un seul motif juridique tiré d'un raisonnement analogique. En effet, la résolution 1251 relative à la situation en Chypre du Nord, prise dans la continuité de la résolution 1244, diffère de cette dernière en ce qu'elle paraît réserver le règlement définitif de la situation politique en Chypre par la prédétermination de son statut politique futur consistant en un « Etat de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, son indépendance et son intégrité territoriale étant garanties ». De plus, la Cour opère une interprétation téléologique à long terme de la résolution 1244 pour établir que le Conseil de sécurité « n'était pas hostile à la déclaration d'indépendance, mais allait même jusqu'à l'envisager ». Or, cela revient à prêter au Conseil de sécurité une fonction supra-constitutionnelle<sup>34</sup> lui octroyant un pouvoir discrétionnaire de définition, en l'occurrence à la fois négatif et positif, de l'avenir constitutionnel de tel ou tel pays. Cependant, il serait excessif de qualifier le Conseil de sécurité de jumbo-gouvernement à vocation mondiale en raison des défaillances procédurales que son système comporte<sup>35</sup>.

---

<sup>32</sup> Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 301 : « l'élément du pouvoir législatif constitué par les états a pour destination de faire que les intérêts généraux ne soient plus slmt en soi, mais existent pour eux-mêmes, c'est-à-dire que le moment de la liberté subjective formelle, la conscience publique en tant qu'universalité empirique des vues et des pensées du plus grand nombre vienne à l'existence ». Hegel ira jusqu'à établir que « savoir ce que veut la raison est l'affaire d'une connaissance et d'une intelligence profonde, qui ne sont pas l'affaire du peuple ». Un tel mépris politico-philosophique du social ne peut que sembler anachronique bien qu'il soit toutefois vrai que l'opinion publique contienne à la fois tant « les principes substantiels, éternels de la justice, le contenu véritable et les résultats de la constitution, de la législation et de l'état général (de la société), sous la forme du bon sens humain » que « toute la contingence de l'opinion, son manque de savoir, sa façon de voir les choses à l'envers, ses erreurs et ses jugements erronés ».

<sup>33</sup> P. Rosenvallon, le peuple introuvable, 1998, Gallimard, p. 48

<sup>34</sup> Le simple fait que la résolution 1244 pose un « cadre constitutionnel » démontre également par lui-même le caractère constitutionnel d'une telle fonction : il y a en l'espèce, obligation d'exercer les compétences étatiques personnelles et territoriales en vue de la protection de la population, ce qui correspond à la charge constitutionnelle universelle posée par le droit international public, notamment au préambule de la Charte des Nations-Unies et dont les obligations sont de valeur supérieures à celles que les Constitutions nationales prévoient (Article 103 de la même charte).

<sup>35</sup> Il est toutefois nécessaire de noter qu'une éventuelle pratique systématique de veto par l'un des Etats permanents au Conseil de sécurité ne pose plus de problème à son fonctionnement régulier, d'autant plus que par le passé, une telle situation de blocage institutionnel peut être dépassée par la substitution du Conseil de

Toutefois, déclarer la conformité formelle de la déclaration d'indépendance au seul titre d'un angle mort dans le champ du don de voyance politico-constitutionnelle du Conseil de sécurité manque substantiellement de profondeur argumentative - le Conseil de sécurité ne pouvant prédire quelle forme prendrait une telle manifestation politique d'indépendance, d'où l'angle mort. En effet, en limitant son argumentation à ce point, la Cour oblitère l'examen des conditions d'existence objective d'un Etat : le seul examen impossible du critère juridique de la population démontre à lui-seul pourquoi le juge international n'a pas emprunté ces chemins argumentatifs. Par la suite, la Cour n'évoque pas la question de la souveraineté du Kosovo en raison d'obstacles factuels à cela : aucune affirmation de souveraineté n'est possible alors qu'un conflit armé est en cours dans le cas d'une sécession dans le cadre d'un processus international « avec l'assentiment de l'ancien Etat »<sup>36</sup> et que les institutions sont législativement contraintes au silence. Par ailleurs, la question du territoire pose la question de la délimitation des frontières<sup>37</sup>, lesquelles sont mentionnées dans la résolution de 1244, et les accords de Rambouillet et de Kumanovo et semblent donc définies, ce qui n'empêche pas la Serbie invoquer sempiternellement son droit à l'intégrité territoriale pour contester l'existence du Kosovo dont elle n'a par ailleurs pas reconnu la forme étatique. La CIJ ne statue pas non plus sur ce point. Toutefois, un élément rédactionnel semble de nature à justifier un tel silence : la résolution 1244 prévoit en effet la garantie simultanée de l'intangibilité des frontières en Europe ainsi qu'un processus tendant à l'autodétermination. Or, ce paradoxe politico-juridique<sup>38</sup> ne peut être résolu que par le choix entre l'une de ces deux possibilités antagonistes, la Cour optant toutefois expressément pour la seconde option en l'espèce. Ici, se situe l'intérêt de l'arrêt : au moins implicitement, dans les conditions de l'espèce (la résolution du Conseil de sécurité ne prévoit pas le destin constitutionnel d'un territoire dans lequel elle intervient à des fins humanitaires, présomption de l'existence d'un peuple sur ce territoire, défaut d'exercice de la souveraineté sur ce territoire déduit de l'existence d'une guerre civile y ayant lieu), la CIJ accouche discrètement du caractère relatif du principe de l'intégrité territoriale des Etats, par la consécration d'une exception à ce principe, marginale certes, mais lourde de conséquences au regard du regain de légitimité qu'un tel avis octroie à l'analyse réaliste. Le professeur R. Kolb rejoint une telle conclusion en qualifiant de « totalitarisme juridique », une situation dans laquelle le droit définirait des frontières intemporelles résultant sur un *statu quo* éternel. Dès lors, au-delà du principe de sécurité juridique appliqué aux frontières, existerait un sur-principe jusnaturaliste relatif à une sorte de tectonique mobile des frontières sous l'effet de la dialectique de l'histoire<sup>39</sup>.

Néanmoins, en posant la conformité de cette déclaration d'indépendance à la résolution 1244, il est possible d'en déduire que la Cour présume l'existence de tous ces éléments objectifs constitutifs d'un Etat, sans toutefois les contrôler sur le plan argumentatif, ce qui laisse certains critères demeurer dans le flou juridique international : une simple auto-déclaration en qualité de peuple serait « suffisante » pour reprendre l'expression de J-M Dupuy. L'éclairage de l'idéalisme objectif hégélien

---

sécurité par l'assemblée générale des nations-unies (par exemple, la résolution 377 du 3 novembre 1950 de l'Assemblée générale « Union pour le maintien de la paix », aussi appelée « résolution Dean Acheson » du nom du Secrétaire d'Etat américain Dean Acheson, a permis à l'Assemblée générale de se substituer au Conseil de sécurité, paralysé par le recours systématique de l'URSS au vote négatif lors de la guerre de Corée).

<sup>36</sup> Citation issue du manuel de P-M Dupuy. En l'occurrence, il faudrait modifier cette phrase puisque le présent avis démontre qu'une telle affirmation de souveraineté est donc possible « sans » l'assentiment de l'ancien Etat.

<sup>37</sup> CIJ, 3/2/2009, Délimitation maritime en mer noire

<sup>38</sup> Répliqué dans l'acte final d'Helsinki, la résolution 2625...

<sup>39</sup> Alors que certaines sentences arbitrales semblent au contraire poser un principe d'immobilité historique tel l'affaire de grisbadarna de la Cour permanente d'arbitrage du 23/10/1909 selon laquelle « dans le droit des gens, c'est un principe bien établi qu'il faut s'abstenir autant que possible de modifier l'état de choses existant de fait et depuis longtemps »

permet toutefois de comprendre en un sens pourquoi la déclaration d'indépendance constitue bel et bien une marque de souveraineté. En effet, selon Hegel, celle-ci consiste en un déploiement de la volonté étatique laquelle se manifeste par l'intermédiaire d'un monarque capable de comprendre et d'intellectualiser l'opinion ambivalente de son peuple : le monarque joue le rôle d'un méta-peuple et il le représente dans ses actes par sa capacité à le comprendre<sup>40</sup>. Le monarque incarne donc un « individu étatique » qui entretient des relations diplomatiques avec d'autres individus semblables, d'où une possible sociologie étatique à travers laquelle se donnent à voir tant une psychologie étatico-individuelle, définie par les intérêts individuels d'un Etat réaliste, qu'une psychologie socio-étatique, laquelle renverrait à la structure internationale du pouvoir et au développement des relations internationales en son sein<sup>41</sup>. En l'espèce, en se proclamant indépendante, le Kosovo a manifesté son Esprit-peuple par voie législative et le jeu diplomatique des autres Esprits-peuples a pris le relais de l'intégration de la démocratie libérale Kosovare dans des rapports de puissance interétatique qui dépasse ce territoire<sup>42</sup>. Ce rapport de puissance peut se résumer à l'opposition, qui s'inscrit dans le sillage de la pensée de Hegel, entre l'Etat universel et homogène<sup>43</sup>, soit la démocratie libérale marxo-kantienne, à l'Etat relatif et hétérogène<sup>44</sup>, soit la démocratie illibérale à tendance totalitaire<sup>45</sup>.

La cour internationale de justice penche vraisemblablement dans le présent avis pour la première catégorie, ne serait-ce qu'en raison de la conformité du raisonnement de la Cour avec le postulat hégélien de la définition de l'Etat, argument philosophique au soutien de la validité de la considération de la déclaration d'indépendance du Kosovo en tant que manifestation de la volonté souveraine de l'esprit du peuple kosovo par le jeu de sa méta-transposition parlementaire. Cela qui débouche sur le principe d'universalité virtuelle, principe que l'on peut retrouver de façon transversale dans la jurisprudence de la CIJ, par exemple à travers la notion de jus cogens justifiant des standards mondiaux en termes de droits fondamentaux<sup>46</sup>. Ce principe consiste simplement en la possible action de la Cour au soutien des mouvements indépendantistes, sous réserve du respect des conditions matérielles et procédurales requises.

---

<sup>40</sup> Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 279 : « la souveraineté n'existe que comme subjectivité ayant la certitude de soi, comme autodétermination abstraite de la volonté, car c'est en celle-ci que réside l'élément ultime de la décision »

<sup>41</sup> Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, § 340 : Hegel donne une brève mais séduisante description de ce système international : « les principes des esprits des peuples, en raison même de leur particularité, dans laquelle ces peuples ont leur réalité effective et leur conscience de soi, en tant qu'individus existants, sont des principes limités : leurs destinées et leurs actions dans leurs rapports réciproques sont la manifestation de la dialectique de leur finitude. Au cours de cette dialectique se produit l'Esprit universel, l'Esprit du monde, Esprit illimité qui exerce son droit - et ce droit est le droit suprême - sur ces esprits finis dans l'histoire mondiale, qui est aussi le tribunal mondial ».

<sup>42</sup> En théorie des relations internationales, le monde des années 2000-2010 peut simultanément être qualifié d'hégémonique au sens gramscien, bien que certaines organisations comme l'OTAN soient des manifestations post-hégémoniques de la construction d'un monde a-polaire postmoderne.

<sup>43</sup> Dans l'ouvrage de Fukuyama sur la fin de l'histoire et le dernier homme paru en 1992, celui-ci reprend la théorie kojévienne de l'Etat universel et homogène consistant en l'absence de discrimination au sein de l'ensemble des individus résidant sur le territoire, soit en l'existence d'une classe socio-juridique nationale unique.

<sup>44</sup> Etat dans lequel l'administration opère une discrimination au sein de la masse des administrés sur le fondement de critères arbitraires

<sup>45</sup> La définition de la démocratie libérale comprend certains éléments de l'Etat totalitaire : culte de l'homme fort, destruction des contre-pouvoirs, propagande étatique, exaltation nationaliste, tendance à l'isolationnisme politique.

<sup>46</sup> Par exemple, l'arrêt du 5/2/1970, barcelona Traction light power company pose le principe de l'interdiction de la torture au titre de son inclusion dans le champ matériel des normes de jus cogens

## II-) Tentatives de justification empirico-inductive<sup>47</sup> de l'avis de la CIJ : le constat de l'inspiration humanitaire sous-jacente à la stratégie argumentative du juge constitutionnel international

Les obstacles juridiques du DIP étant posés, il est nécessaire désormais d'observer pour quelles raisons d'équité la Cour emploie une telle stratégie argumentative que l'on peut résumer en deux aspects : l'interprétation téléologique de la finalité humanitaire de l'avis permet de lui conférer une certaine légitimité symbolique en justifiant le raisonnement (A), ce qui laisse supposer que la Cour réalisé en l'espèce, avant de statuer, un bilan coût humain/bénéfice politique des différentes positions qu'elle aurait pu adopter (B).

### A) La justification de la dimension politique de l'avis par l'impératif catégorique humanitaire sous-jacent au raisonnement du juge international

Factuellement, l'évolution du traitement des albanais du Kosovo démontre l'appartenance de la Serbie à la catégorie des Etats relatifs et hétérogènes, soit selon Fukuyama, à la catégorie des Etats impérialistes, étant rappelé que le solipsisme serbe en accentuait le danger. La véritable situation de danger d'oppression politico-sociale d'une minorité démographique à l'encontre d'une majorité ne va pas sans rappeler les conditions de nombreuses populations sous occupation coloniale au-delà du fait qu'il s'agisse-là d'une démonstration d'incompétence territoriale au sens où l'Etat serbe était censé assurer la sécurité des habitants du territoire kosovar, et non pas à l'inverse la subvertir.

L'Etat serbe était censé assurer la sécurité des habitants du territoire kosovar au titre que « l'Etat est la réalité de l'Idée éthique »<sup>48</sup> organisant l'articulation entre substances individuelles et la substance universelle<sup>49</sup> : l'individu-étatique tire sa force politique des libertés concrètes particulières lequel redirige la volonté étatique vers la garantie des libertés publiques à chacun, le tout encadré par une constitution politique. Ce système politico-circulaire positif est scellé par la satisfaction du thymos<sup>50</sup> tant intersubjectif, ou thymos horizontal, que politique, ou thymos vertical. Or, en l'espèce, l'insatisfaction du thymos horizontal nourrissait un conflit relatif de type thymos vertical - l'oppression des Albanais du Kosovo par les Serbes – lequel en retour alimentait un ressentiment populaire et un besoin *d'identity politics*<sup>51</sup> générateur d'une plus grande insatisfaction du thymos horizontal des Albanais du Sud, et enfin d'une opposition militaire de leur part, soit d'une transposition en contre-

---

<sup>47</sup> D. Battistela, théorie des relations internationales, 2019, présentation des théories des relations internationales, p. 10-40 : la méthode empirico-inductive qui, en sciences de la nature, enchaîne les étapes suivantes : 1) observation et expérience ; 2) généralisation inductive ; 3) hypothèse ; 4) tentative de vérification ; 5) preuve ou invalidation ; 6) connaissance

<sup>48</sup> Hegel, *ibid*, §257

<sup>49</sup> Hegel, *ibid*, § 260 : "l'essence de l'Etat moderne consiste dans l'union de l'universalité avec la totale liberté de la particularité et la prospérité des individus, si bien que, d'une part, l'intérêt de la famille et de la société civile doit s'ajuster à l'Etat, mais que, d'autre part, l'universalité du but ne peut progresser sans le savoir et le vouloir de la particularité"

<sup>50</sup> Désir de reconnaissance de l'homme à la hauteur de la valeur morale que chacun s'attribue. Selon Fukuyama, le thymos se décompose en deux branches : le mégalothymos, ou désir d'être reconnu supérieurement aux autres, et l'isothymos, ou désir d'être reconnu à l'égal de l'autre.

<sup>51</sup> Fukuyama, *identity : the demand for dignity and the politics of resentment*, 2018



thymos vertical de leur insatisfaction socio-politique, le tout esquisant un contre-système politico-circulaire négatif caractéristique de la situation d'espèce.

L'OTAN est intervenu, sans l'autorisation du conseil de sécurité, à des fins humanitaires de sorte à éviter que la crise des balkans ne prenne une tournure ethnico-génocidaire. L'autorisation a été produite a posteriori, mais surtout, l'OTAN s'est permis d'intervenir au titre du principe de légitimité humanitaire moderne qui animait une telle intervention : réparer autant que possible, par l'établissement d'un ordre public exogène, les structures endogènes de reconnaissance du thymos politique dans l'attente d'une régénération du thymos social à partir duquel émane le thymos politique.

Le succès de cette opération - relatif car critiqué pour son efficacité par ailleurs - a sans doute servi ultérieurement de fondement empirique à l'établissement de la doctrine de la responsabilité de protéger lors du sommet des Nations-Unies de 2005<sup>52</sup>. Ainsi, la résolution 1244 s'inscrit telle dans ce processus « d'humanitarisation » des résolutions du Conseil de sécurité, processus marqué par la poursuite d'intérêts plus humanitaires que politiques<sup>53</sup>.

Dès lors, la conséquence essentielle de ce processus appliqué à la résolution 1244 réside dans le fait que cette résolution relève plus du droit international humanitaire (DIH) que du droit international public, étant précisé que ces deux droits relèvent de logiques antagonistes<sup>54</sup> : l'un est plus objectiviste et l'autre est plus volontariste. Ainsi, tandis que sur le plan du DIP, il semble dangereux que la sphère juridictionnelle emprunte la sphère politique pour déboucher sur la sphère juridique – le schéma positiviste correspond plutôt à l'ordre suivant : sphère juridictionnelle, sphère juridique, sphère politique -, il n'est absolument pas problématique que la CIJ adopte une position politique humanitariste pour aboutir à une solution juridique dans la mesure où il s'agit ici d'une voie naturelle de l'Idée éthique. En effet, Hegel a établi une norme naturelle du DIH sous-jacente au raisonnement du présent avis selon laquelle « la guerre est elle-même déterminée comme un état qui ne doit pas se perpétuer. La guerre contient donc cette règle du droit des gens qu'elle (...) ne soit pas menée contre les institutions intérieures, la paisible vie familiale et privée »<sup>55</sup>.

En d'autres termes, la CIJ vient légitimer une situation d'ingérence humanitaire temporaire par la déclaration de conformité de la déclaration d'indépendance à la résolution humanitaire 1244. En ce sens, le système onusien exerce une fonction de « panopticon »<sup>56</sup> humanitaire

---

<sup>52</sup> Plusieurs critères doivent être réunis pour que cette responsabilité puisse être mise en oeuvre au détriment du respect de la souveraineté territoriale d'un Etat : celui-ci ne doit pas protéger sa population contre des crimes relevant de la compétence matérielle de la cour pénale internationale ; un rapport de proportionnalité doit être établi pour qu'une telle intervention soit justifiée ; les moyens pacifiques doivent se révéler inadéquats ; la gravité des périls doit justifier une telle intervention ; le principe de subsidiarité doit être respecté ; l'intervention doit poursuivre des fins strictement humanitaires ; le respect du droit onusien et notamment il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'intervention sans laquelle une telle intervention serait contraire au principe de non-intervention posé à la résolution n° 2625 ; le déclenchement et la conduite des opérations doivent reposer sur le principe de bonne gouvernance de manière à éviter l'enlèvement et l'échec.

<sup>53</sup> Par exemple, selon la résolution n°794 du 3/12/1992 à propos de la crise somalienne : une urgence humanitaire peut constituer une menace pour la paix et la sécurité internationale si aucune aide humanitaire n'est fournie.

<sup>54</sup> Selon la clause martens, en droit international humanitaire, tout ce qui n'est pas interdit n'est pas forcément autorisé, alors que le principe inverse s'applique en DIP (CPJI, 1927, affaire du lotus).

<sup>55</sup> Hegel, Ibid, §338

<sup>56</sup> Expression de Bentham détaillée dans l'ouvrage de Michel Foucault, surveiller et punir, 1975, Gallimard.

exerçant une pression méta-constitutionnelle sur les Etats basculant dans une dimension totalitaire ou ne serait-ce que pseudo-totalitaire.

B) L'apparente polyvalence argumentative de la CIJ comme outil de contournement des obstacles juridiques au bénéfice d'une justice internationale humanitaire pro-kosovare

Dès lors, il est possible d'interpréter de deux façons *l'obiter dictum* de la CIJ selon lequel : « la portée du principe de l'intégrité territoriale est donc limitée à la sphère des relations interétatiques ». D'une part, il est possible de comprendre cet élément comme permettant aux institutions internationales, notamment dans le cadre de la tutelle étatique<sup>57</sup>, de porter atteinte à un tel principe d'intégrité territoriale. D'autre part, la doctrine nous précise qu'il est nécessaire d'interpréter ce point comme opérant une *summa divisio* entre droit à l'autodétermination externe et droit à l'autodétermination interne : cette seconde catégorie est en principe exclue en DIP en vue de la prévention de l'écueil du « pullulement étatique » selon l'expression de J-M Dupuy. Or, cela revient à poser le principe d'intangibilité des frontières, soit à en revenir au principe de *l'uti possidetis juris*, principe initialement réservé aux situations de décolonisation puis élargie à toutes les situations dans lesquelles un Etat souhaite accéder à l'indépendance<sup>58</sup>, en l'occurrence en matière de sécession d'Etats.

Toutefois, si la Cour avait dû strictement appliquer les règles d'exclusion de l'autodétermination interne ainsi que la règle de *l'uti possidetis juris*, la déclaration d'indépendance du Kosovo n'aurait pu être que déclarée illicite, eu égard de ces normes. En effet, G. Abline systématise la substance matérielle du principe de *l'uti possidetis* de la façon suivante : par principe, ce principe impose le respect des frontières-limites historiquement ou administrativement établies par les puissances antérieures ; par exception, un accord implicite entre deux Etats peut permettre d'écarter la limite préexistante<sup>59</sup>. Or, en l'espèce les frontières litigieuses de la Serbie sont issues de la Commission d'arbitrage<sup>60</sup>, supposément dans le cadre établi postérieurement de la succession équitable<sup>61</sup>. Dès lors, la CIJ était effectivement dans une sorte d'impasse juridique si elle avait dû statuer sur le plan de l'intégrité territoriale alors qu'étaient en jeu des vies humaines en scellant l'indépendance du Kosovo, de sorte à éviter de nouveaux conflits armés.

Dès lors, il était effectivement nécessaire à la Cour d'employer les techniques juridiques adéquates afin de ne pas statuer « en droit » mais au contraire « en politique » (bien qu'elle qualifie la résolution 1244 de droit international applicable), puisqu'elle ne statue pas sur les grands principes largement connus du DIP comme elle aurait pu le faire en reformulant la question, mais au contraire sur la conformité de la déclaration par rapport au cadre constitutionnel posé par la résolution 1244. La cour saisit ici opportunément le fait que le cas d'espèce relate d'une sécession, laquelle constitue « un phénomène extrajuridique que le droit international se borne à constater »<sup>62</sup>, position que le présent avis ne dépasse pas. Ainsi, en ce sens, il semble naturel de signaler que la CIJ semble effectuer

<sup>57</sup> Article 75 de la Charte des Nations Unies

<sup>58</sup> CIJ, 27/6/1986, Nicaragua c/ Burkina Faso

<sup>59</sup> G. Abline sur un nouveau principe général de droit international : *l'uti possidetis*, du 18/11/2008

<sup>60</sup> Lettre datée du 16 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Slovénie auprès des Nations Unies, commission d'arbitrage, avis n°8.

<sup>61</sup> Conf pour la paix en yougoslavie, avis n°9 du 4/7/1992 :

<sup>62</sup> R. Kherad, "L'application de *l'uti possidetis* aux cas de dissolutions d'Etats en Europe", p. 21

un contrôle de constitutionnalité. Or, de plus, étant donné que la Cour dispose d'une indépendance suffisante pour pouvoir donner un avis dans un sens comme dans son sens contraire, il apparaît que la CIJ soit caractérisée par ce que le professeur X. Magnon appelle une « indépendance juridictionnelle »<sup>63</sup>. Or, ces deux éléments permettent de qualifier une cour de « juridiction constitutionnelle »<sup>64</sup>, en l'occurrence mondiale puisqu'il s'agit de la CIJ et humanitaire, comme précédemment démontré. Dès lors, il apparaît que la CIJ dispose du choix d'un arsenal d'armes argumentatives lui permettant de rendre des décisions politiques équitables : nous proposons d'appeler cela le principe de modularité jurisprudentielle qui serait certes contraire au principe de sécurité juridique, mais favorable à l'idée de justice internationale, clause stoïcienne de sauvegarde oblige.

---

<sup>63</sup> X. Magnon, Retour sur quelques définitions premières en droit constitutionnel : que sont une "juridiction constitutionnelle", une "cour constitutionnelle" et une "cour suprême" ? Propositions de définitions modales et fonctionnelles, in *Long Cours*, Mélanges en l'honneur de Pierre Bon, Dalloz, pp. 305-322.

<sup>64</sup> Cette argumentation constitutionnal-humanoitaire semble d'autant plus justifiée en l'espèce que tant le secrétaire général des Nations-Unies que l'envoyé spécial principal au Kosovo disposent tous deux du pouvoir d'annuler toute loi ou règlement contraire au cadre constitutionnel fixé par la résolution 1244 du Conseil de sécurité, ce qui semble constituer des contrôles de constitutionnalité, bien qu'exercés par des fonctionnaires internationaux - les logiques internationales peuvent faire dans une certaine mesure abstraction de la séparation des pouvoirs en raison de la nature intrinsèquement politique de ces fonctions. En somme, ce dessine un double schéma constitutionnel de justice constitutionnelle à trois niveaux avec à son sommet la présence de la CIJ en sa qualité de juridiction constitutionnelle, telle que X. Magnon la conçoit

En raison du fait que toute économie ne peut fonctionner sans opérateurs économiques, c'est-à-dire sans main-d'œuvre, la sphère économique s'appuie sur le monde social pour pouvoir fonctionner. Etant donné que les travailleurs participent de la vitalité économique d'un pays, ces derniers en tirent des droits sociaux - impossible de faire grève sans travail par exemple -, lesquels sont inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946. Ils sont tous axés autour de la notion de travail, soit de participation à l'économie, afin d'en permettre, in fine et en théorie, son amélioration, notamment grâce au dialogue social qu'ils instaurent. Inversement, les droits sociaux ayant un coût, l'amélioration de la vitalité économique d'un pays permet de renforcer ces droits. Dès lors, si politique sociale et politique économique sont liées dans un cercle juridique vertueux, il convient d'établir plus spécifiquement les nombreux liens entre les libertés économiques et les droits sociaux afin de mieux saisir la profondeur de la notion d'Etat de droit social.

L. Rapp et P. Terneyre sont deux professeurs éminemment importants de la doctrine du droit public des affaires car ils co-écrivent le LAMY du DPA dont est tiré le présent texte. Dans celui-ci, ils évoquent la distinction faite dans la thèse de L. Gay entre les droits sociaux qui impliquent une prestation matérielle (alinéas 11, 12 et 13 du préambule de la Constitution de 1946) et les autres droits sociaux qui impliquent seulement une intervention du législateur. En ne se focalisant que sur ces derniers, le présent texte exclut donc de la présente étude la première catégorie de droits créances mentionnée.

La date de l'ouvrage du texte n'est pas précisée, toutefois, sa résonance contextuelle renvoie à une crise économique de la covid-19 qui n'est pas sans échos sur la consistance des droits sociaux. En effet, toute crise économique aboutit nécessairement à une augmentation du chômage laquelle ne peut qu'avoir pour effet de réduire quantitativement l'assiette des droits sociaux dans la mesure où nombre d'entre eux supposent, afin de pouvoir être exercés, de disposer d'un contrat de travail. De même, pour certains autres droits-crédances, la mauvaise santé économique d'un pays met nécessairement un frein sur la politique de la qualité de l'emploi, comme peut en attester l'épisode du socialisme Mitterandien de 1981-1982 des trop onéreuses nationalisations d'entreprises (régime juridique de l'indemnisation détaillé dans n° 132 DC, 16/1/1982, Loi de nationalisation). La crise économique donc, implique un arrêt de la

socialisation de l'économie, faute d'argent pour la financer. Pire, la crise économique en marque même la régression puisque les conditions de travail s'assouplissent nécessairement, en raison du coût économique des avantages sociaux qui ne peuvent pas tenir face à l'augmentation du déficit public et aux mesures d'austérité qu'une telle situation implique (D. Roman, la jurisprudence sociale des cours constitutionnelles en Europe : vers une jurisprudence de crise ?, 10/2014, nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel n°45, p. 63-75). Cependant, et paradoxalement, ces droits sociaux constituent des droits de l'Homme, que l'Etat ne peut pas refuser de mettre en œuvre, au titre de n'importe quelle mesure d'austérité. En témoigne notamment la Résolution S-10/1 du Conseil des droits de l'Homme selon laquelle « la crise économique et la crise financière mondiales n'entament en rien la responsabilité qui incombe aux autorités nationales et à la communauté internationale d'assurer la réalisation des DDH. Dans le même temps, les autorités nationales sont tenus par une obligation de résultat consistant à « assurer le plein-emploi » (Article 1 de la Charte sociale européenne ou CSE). Seulement, dans la mesure où les crises économiques comportent leurs florilèges de plans de déstructuration d'entreprises et de déréglementations, notamment sociales, l'Etat de droit social se retrouve pris dans un étau économique qui rentre en contradiction avec les objectifs juridiques sociaux. La seule solution consistait pour le Haut-commissaire aux DDH dans un contrôle juridictionnel très strict des mesures d'austérité au moyen de plusieurs critères : existence d'un intérêt public ; proportionnalité des mesures ; absence d'alternative ; caractère non-discriminatoire des mesures ; protection d'un noyau dur de droits sociaux ; nécessité du dialogue social dans la définition des mesures (rapport intitulé « Protéger les DDH en temps de crise économique, Editions du Conseil de l'Europe, 2013, p. 17 et suivants). Or, cela revient à poser le juge constitutionnel (JC) comme protecteur des droits sociaux et de l'Etat de droit social et cette réception des recommandations provenant tant du Conseil des Nations Unies des DDH que du haut-commissaire aux DDH. Les JC européens en ont fait une réception plus ou moins exhaustive, le JC allemand consacrant le droit à un minimum vital dans la mesure des possibilités financières disponibles (décision *numerus clausus I* de 1972 de la Cour constitutionnelle allemande), tandis que le JC portugais a plus radicalement censuré des dispositifs d'austérité portant atteinte aux droits des travailleurs (Tribunal constitutionnel portugais, 20/9/2013, Acórdão, n° 602/2013). Nous n'étudierons toutefois que l'office du juge constitutionnel dans le cadre de ce devoir.

Toute la question de la mise en œuvre et de la protection des droits sociaux en droit interne porte ainsi sur les actions conjuguées du législateur et du juge constitutionnel. La problématique soulevée par le présent texte a donc attiré aux dynamiques actuelles de l'Etat de droit social, par la mise en œuvre législative des droits associés tout comme par leur garantie juridictionnelle.

L'enjeu d'un tel commentaire repose dans l'analyse de l'évaluation de l'effectivité des droits sociaux contenus dans le préambule de la Constitution de 1946 (PC46), soit dans l'analyse de la situation actuelle de l'Etat de droit social. Deux solutions peuvent résulter de l'analyse : soit les droits sociaux ne sont nullement traduits dans la pratique auquel cas, ces droits ne sont que des pétitions de principes, soit ces droits sont effectivement garantis et alors l'Etat de droit social est préservé. Notre approche sera donc triple : organique pour identifier les acteurs concernés par les droits en cause ; formelle afin de déterminer la valeur juridique de ces droits sociaux ; matérielle de manière à en connaître la portée et les limites.

Quoiqu'il ne s'agisse, au regard de la répartition des pouvoirs instituée par la Constitution du 4/10/1958, que d'un strict intermédiaire du pouvoir politique, le législateur joue un rôle de premier plan dans la détermination du régime juridique des droits sociaux (I). Ces droits étant soumis aux variations économiques conjoncturelles dans leur substance, le juge constitutionnel français et le juge social jouent un rôle de garant de l'Etat social, de

même que les principaux bénéficiaires eux-mêmes, par le simple exercice de leurs droits, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (II).

## I-) La loi, premier moteur objectif du progressisme social dans la limite des arbitrages politiques du législateur

Selon le Conseil constitutionnel, le bloc de constitutionnalité inclut une fédération de libertés économiques qui marchent de concert parmi lesquelles figurent notamment l'égalité de traitement des opérateurs économiques, la liberté contractuelle et liberté d'entreprendre. Conjuguées, ces trois libertés impliquent que les agents économiques disposent d'une liberté de choix des moyens dans leurs relations contractuelles de nature économique. Seulement, cette liberté ne saurait ne pas être encadrée de sorte à ce que ces relations se déroulent dans un cadre uniformisé, d'où la compétence du législateur pour légiférer sur les droits sociaux (A) car toute liberté requiert un cadre juridique de sorte à ce qu'il n'en soit pas abusé et de sorte à ce qu'elle soit garantie. Néanmoins, la structure de cette législation sociale évolue dans une certaine mesure au gré des circonstances conjoncturelles (B).

### A) Le renvoi explicite à la fonction du législateur en matière sociale et implicite à son office

L'ensemble des droits sociaux requièrent un cadre juridique précis. Il convient donc d'établir la liste des sources formelles de ces droits (1) que le législateur doit mettre en œuvre selon la procédure législative constitutionnelle et les exigences relatives à son office (2). Il est nécessaire de préciser que les droits sociaux concernent aussi bien les secteurs public que privé car il y a juxtaposition de la sphère sociale avec l'intégralité des milieux professionnels quoique la reconnaissance de ces droits dans les deux sphères n'ait pas été simultanée.

### 1) La diversité des sources des droits fondamentaux sociaux ou l'ampleur de la tâche du législateur :

#### a) Les normes de la Constitution sociale française :

Le texte mentionne très précisément les « droits sociaux à prestation positive pour lesquels une loi est nécessaire pour que ses bénéficiaires puissent en profiter ». Or, cette expression renvoie directement à la notion de « libertés publiques », laquelle renvoie aux cadres juridiques des droits fondamentaux. Or, cette définition législative des droits fondamentaux (DF) de nature sociale est une exigence constitutionnelle selon le JC qui précise que ces DF sont dépourvus de toute substance s'ils ne sont pas « explicités par une loi définissant les modalités de leur mise en œuvre » (n° 750 DC, 23/3/2017). Or, le législateur dispose de la compétence pour légiférer, tant sur le « droit du travail » que sur les « libertés publiques » (Article 34 de la Constitution). Cela signifie que le législateur est tenu d'établir les « lois fixant les règles sur » le droit de chacun d'obtenir un emploi » (alinéa 5 du PC46),

selon une procédure non discriminante (même alinéa), la liberté syndicale (Article 34 de la Constitution et alinéa 6 PC46), le droit de grève (alinéa 7 PC46), le principe de participation des employés dans l'élaboration de leurs conditions de travail (alinéa 8 PC46), les règles ou la mise en œuvre effective de privatisations ou de nationalisations d'entreprises (alinéa 9 PC46), de même que sur les conditions du bon développement de la famille (alinéa 10 PC46).

## b) Les normes juridiques du socialisme international :

Bon nombre de ces principes constitutionnels sont repris sur le terrain conventionnel et, notamment par le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui a une valeur contraignante en droit français du fait de son effet direct total (Alinéas 14 et 15 du PC46, Article 54 et 55 de la Constitution, article 26 de la Convention de Vienne du 23/5/1969, Cass, soc, 16/12/2008, Bichenlaub, n°05-40.876), étant précisé qu'il y a une divergence de jurisprudence en la matière, le CE considérant que ce texte n'a pas d'effet direct (CE, Ass, 5/3/1999, Rouquette et autres, n°194658). Toutefois, la tradition légicentriste peut constituer un frein à leur justiciabilité (l'obligation de transposition est une exigence constitutionnelle, notamment pour les directives européennes comme le confirme les décisions n° 496 DC, 10/6/2004, cf n°750 DC, préc). Ils sont complétés par plusieurs conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui ont également valeur impérative depuis une déclaration du 19/6/1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, même en l'absence de ratification des Etats. Est ainsi impérative la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949, la convention n°109 sur l'abolition du travail forcé de 1957, la convention n° 138 sur l'âge minimum au travail de 1973, la convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants de 1999, la convention n°100 sur l'égalité de rémunération de 1951 et la convention n° 111 concernant la discrimination à l'emploi et à l'exercice d'une profession de 1958. De même, dispose encore d'un effet direct les dispositions de la Charte Sociale Européenne (Cass, soc, 20/2/2012, n°11-60203).

Dès lors, il apparaît une sorte d'ambivalence entre les droits constitutionnellement garantis que le législateur doit en théorie mettre en œuvre et les droits qui le sont d'une façon conventionnelle, invocables en l'état par tout justiciable. Il semble cependant que ces derniers ne jouent qu'un rôle de complémentarité par rapport à ces premiers qui n'incluent pas tous les droits sociaux jusqu'ici recensés. Afin de pouvoir correctement les mettre en œuvre toutefois, ces droits fondamentaux nécessitent d'être encadrés juridiquement, conformément au principe de sécurité juridique.

## 2) L'évocation implicite du principe de sécurité juridique comme garantie de l'Etat de droit objectif :

### a) L'objectivation formelle de la loi, expression de la Volonté générale :

D'après les professeurs Rapp et Terneyre, le « législateur s'est attaché dans la période récente à mettre en œuvre concrètement ces droits économiques et sociaux fondamentaux ». Seulement, cette mise en œuvre concrète ne fait que renvoyer au principe de sécurité juridique dégagé relativement récemment, tant par le Conseil d'Etat en tant que principe général du droit (CE, Ass, 24/3/2006, Sté KPMG, n° 288460), que par le Conseil constitutionnel (n° 685 DC, 29/12/2013), lequel a consacré l'objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et de clarté de la loi. Le principe de sécurité juridique comprend deux autres critères qui sont la

stabilité et la prévisibilité du droit. Dès lors, toute loi construite d'une façon respectueuse de ces principes s'avère intelligible pour les justiciables, de même qu'elle constitue une garantie contre l'arbitraire nécessairement « véhiculé par tout texte abscons, nul ne pouvant être contraint à faire ce que la [loi] n'ordonne pas » (article 5 de la DDHC). Dès lors, le respect du principe de sécurité juridique constitue l'un des piliers sur lequel est fondé l'Etat de droit en ce sens que son respect permet de mieux garantir les autres droits et libertés fondamentaux. Par ailleurs, le principe de sécurité juridique inclut le principe de confiance légitime (CJCE, 4/7/1973, West Zucker, aff 1/73), lequel consiste en la non-remise en cause des situations passées. Ce principe est en droit français garanti par le principe de non-rétroactivité des actes administratifs (CE, Ass, 25/6/1948, Sté Journal L'Aurore, n° 94511), et par le fait que les actes administratifs non réglementaires ne peuvent pas être contestés passé un certain délai raisonnable (CE, Ass, 13/7/2016, Czabaj, n° 387763). De la même manière, le JC estime que les situations acquises et les attentes légitimes doivent être protégées, consacrant ainsi implicitement le principe de confiance légitime (n° 682 DC, 19/12/2013). De cette façon, la stabilité des relations contractuelles est garantie par une sorte d'intangibilité des conventions conclues. Cependant, la liberté contractuelle peut se voir restreinte en cas d'intérêt général suffisant (n° 465 DC, 13/1/2003), de même qu'une loi peut être rétroactive sous réserve d'un motif d'intérêt général le justifiant et la non-méconnaissance d'exigences constitutionnelles (n°369 DC, 28/12/1995). Un acte de nature réglementaire peut également être revêtu d'une portée rétroactive en raison d'un intérêt public le justifiant (CE, KPMG, préc). Plus globalement, le principe de sécurité juridique constitue une forme d'objectivation de la norme applicable aux situations empiriques, ce qui en renforce la légitimité de la tradition légicentriste française, par la réduction des possibilités de sa contestation (A.L Cassard-Valembois, l'exigence de sécurité juridique et l'ordre juridique français : « je t'aime, moi non plus... », Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel, Titre VIII 2020/2 (n°5), p.1 à 10).

### b) L'objectivation procédurale de la loi-synthèse des univers sociaux :

La procédure législative aide d'ailleurs à cette objectivation de la norme législative, objectivation qui permet une réelle mise en œuvre des DF. En effet, le travail préparatoire des commissions parlementaires sert de fondement à la construction des lois fondées sur des critères objectifs et rationnels, soit de concourir à l'exigence de qualité de la loi (article 51 alinéa 2 de la Constitution), notamment par la réalisation d'études d'impact accompagnant les projets de loi (Loi Organique n°2009-403 du 14/3/2009). Les commissions parlementaires participent ainsi de cette qualité de la loi, notamment par leur pouvoir de réécriture des textes qui leur sont soumis. Cela revient à dire que le parlementarisme rationalisé de la Vème République instaure une procédure législative qui garantit une légitimité technique de la loi, mais encore une légitimité politique en raison du fait que cette loi est soumise au feu des critiques de l'opposition - élément de démocratie représentative vecteur de qualité de la loi -, de même que la loi fait, en principe, l'objet d'un débat en conseil des ministres ainsi que d'un avis du CE, toutes ces analyses techniques permettant d'alimenter spécifiquement les motifs d'intérêts généraux qui justifient une telle mesure. L'intégralité de ces éléments procéduraux sont publics, d'où la légitimité de la loi qui néanmoins s'avère construite d'une façon plus technocratique que démocratique : les commissions parlementaires deviennent les véritables sièges du débat politique lequel devient nécessairement orienté par la spécialisation fonctionnelle propres à ces commissions parlementaires, d'où la désertion des bancs de l'Assemblée Nationale. Ce travail de fine analyse technique confère à la loi une réelle portée normative (n°500 DC, 29/7/2004), objective en raison de l'intérêt général qui la porte et en raison de la garantie objective des droits qu'elle permet (Article 16 de la DDHC, n°550 DC, 27/2/2007).



Toutefois, concomitamment, le principe de sécurité juridique aboutit à une subjectivisation du droit dans la mesure où il ne devient plus applicable d'une façon uniforme : les mesures transitoires prévues par le JA aboutissent à ce que les dispositions juridiques soient appliquées d'une façon spécifique selon les cas d'espèce et ce, au détriment de la norme objective (CE, Ass, 11/5/2004, association AC ! et autres, n°255886 ; CE, Ass, 16/7/2007, Sté Tropic Travaux, n°291545). Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de cette subjectivisation juridictionnelle du droit, une majeure partie des normes législatives sociales demeurent applicables à l'intégralité de la sphère économique.

## B) La mention explicite de la question de l'effectivité de la mise en œuvre des droits sociaux par la définition de leur cadre juridique

Le législateur est tenu de remplir son office, c'est-à-dire de légiférer dans les domaines qui lui reviennent, sous peine d'être sanctionné pour incompétence négative (n° 168 DC, 20/1/1984). Dès lors, il lui revient d'intervenir dans le domaine social, rôle qu'il a tenu historiquement (1), et qui trouve sa limite dans la répartition de la compétence entre pouvoir législatif et réglementaire (articles 34 et 37 de la Constitution), dont l'exercice revient aujourd'hui aux organes interprofessionnels par l'intermédiaire des conventions collectives (2)

### 1) L'office classique de législateur social ou le progressisme républicain consubstantiel au bloc de constitutionnalité

#### a) Rapide historique des avancées du progressisme social par l'avènement des grandes libertés publiques sociales

Dans le dernier paragraphe du texte, les professeurs Rapp et Terneyre mentionnent les interventions du législateur relatives aux « droits des travailleurs dans l'entreprise, [...] au revenu minimum d'insertion [...], au droit au logement [...] et au droit à la santé ». Ces droits sont démonstratifs d'une socialisation des libertés économiques et en particulier de la liberté d'entreprendre, dans ses démembrements relatifs à la liberté d'exercice des professions et à la liberté des moyens car ces libertés sont conditionnées toutefois au respect de certaines normes. Historiquement, ces « droits des travailleurs dans l'entreprise » ont été acquis principalement depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle au fil des revendications socialistes et de ses victoires politiques. On peut mentionner à ce titre la loi du 22/3/1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers interdisant en son article 2 le travail des enfants de moins de 8 ans et limitant le nombre d'heures de travail des mineurs – une avancée sociale à l'époque. Dans cette lignée, la loi du 2/11/1892 sur le travail des enfants, des filles et de femmes dans les établissements instituait une première forme d'inspection du travail fondé sur des critères d'hygiène et de sécurité au travail. De même, la loi Olivier du 25/5/1864 instaure le droit de grève, premier mode d'action de l'anarcho-syndicalisme particulièrement actif dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Par la suite, la loi « Waldeck- Rousseau » du 21/3/1884 relative à la création des syndicats professionnels établissant les conditions d'exercice du droit syndical, auparavant interdit par une loi Le Chapelier du 14/6/1791 en son article

2. Les droits à 15 jours de congés-payés et à la semaine de 40 heures résultent des accords de Matignon du 7/6/1936 suite à la victoire du Front Populaire. En bref, toutes ces conquêtes sociales ont été consacrées par le Préambule de la Constitution de 1946. Tous ces droits sociaux concourent à ce que le travail se déroule dans les meilleures conditions possibles pour le travailleur ou à ce que ce dernier puisse contribuer à leur amélioration. En ce sens, ces

droits sociaux jouent un rôle métajuridique dans le sens où ils permettent une critique du droit positif en vigueur et partant, son amélioration.

## b) L'état actuel de la législation sociale ou la situation contemporaine des résultats des luttes sociales passées

Il est à noter qu'en matière de protection des droits et libertés fondamentaux (DLF), il n'existe pas « d'effet cliquet » (n°210 DC, 29/7/1986), contrairement à ce que le JC lui-même a pu un temps affirmer (n° 165 DC, 20/1/1984). En revanche, le temps de travail de principe effectué sur une semaine n'a fait que diminuer, ce nombre étant aujourd'hui fixé à 35 heures en vertu des lois Aubry des 13/6/1998 et 19/1/2000, sauf accords de branches y dérogeant (loi Fillon du 17/1/2003). Cette réduction du temps de travail a été déclarée constitutionnelle dans la mesure où elle s'inscrivait dans la politique du plein emploi implicitement consacrée par l'alinéa 5 du PC46 (n°401 DC, 10/6/1998).

Cependant, la réalité est toute autre car les heures supplémentaires étant défiscalisées, toute augmentation du temps de travail est « bénéfique » tant pour l'employeur que pour l'employé, de même qu'une telle mesure « stimule la croissance et l'emploi » (n° 555 DC, 16/8/2007). On voit bien ici l'intention économique du législateur, laquelle s'avère donc contraire au progressisme social mais, à laquelle souscrit le juge constitutionnel. Par ailleurs, pour reprendre les éléments énoncés précédemment, le travail des enfants est interdit (convention précitée de l'OIT n° 138), ces derniers devant par principe bénéficier d'une instruction gratuite et obligatoire (Lois Ferry du 16/6/1881), sauf exceptions pour les très jeunes travailleurs ou les formations professionnelles du second degré. Les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail (Article 3 CSE) sont garanties dans l'ordre interne par des contrôles de l'inspection du travail dans les entreprises auxquelles incombe de mettre en œuvre ces mesures (Huitième partie du Code du travail relative au contrôle de l'application de la législation du travail, articles L 8112-1 et suivants du Code), le pouvoir exécutif ayant récemment entrepris une politique de prévention de ces risques (accord national interprofessionnel du 9/12/2020). Le droit de grève est aujourd'hui reconnu aux travailleurs, tant du secteur privé que du secteur public (CE, Ass, 7/7/1950, Dehaene, n°01645 ; arrêt toujours d'actualité car confirmé par CE, Ass, 12/4/2013, Fédération Force Ouvrière Energies et mines, n°329570). De même, la liberté syndicale a été étendue aux fonctionnaires (loi n°83-634 du 13/7/1983). En outre, toute personne disposant d'un contrat de travail lequel a été exécuté pendant un délai d'un an, a en principe droit à cinq semaines de congés- payés (Articles 3141-1 et suivants du Code du travail). Enfin, le Code du travail compte aujourd'hui des grands principes substantiels qui n'étaient auparavant pas consacrés comme par exemple la non-discrimination à l'embauche (Article L 1132-1), ou encore l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, tant aux fonctions du secteur privé (article L 1142-1 et suivants), que du secteur public (Article 6 de la DDHC).

En résumé, l'évolution de la législation sociale s'avère controversée car, malgré certains progrès, le critère essentiel de la durée du travail n'a pas forcément diminué par rapport à l'époque du Front Populaire. On voit dès lors poindre les limites du paradigme social français : le dumping social et l'ubérisation de l'économie portent de sérieux coups à certains acquis sociaux. Toutefois, les exigences de l'économie de marché et les effets de la concurrence ne peuvent qu'aboutir à un alignement des différents modèles sociaux nationaux, notamment sous l'effet des normes sociales internationales.

## 2) Les frontières de l'Etat de droit social délimitées par l'action complémentaire du législateur et du juge

### a) Le cadre juridique des droits des travailleurs ou la dimension négative des droits sociaux

Dans le présent texte, il est mentionné « qu'aucune obligation constitutionnelle ne pèse sur le législateur pour mettre en œuvre [les droits économiques et sociaux]. Or, il semble qu'au regard des précédents développements, le législateur a bel et bien respecté sa compétence, voire même qu'il soit parfois allé au-delà des seules exigences constitutionnelles pour consacrer des mesures bénéfiques pour le bien-être social. Par ailleurs, le législateur a bel et bien mis en œuvre un cadre juridique, respectueux du principe de sécurité juridique, pour l'exercice de certains droits sociaux comme c'est par exemple le cas du droit syndical. En effet, tout d'abord, tout syndicat doit répondre d'une certaine représentativité (principe posé à l'alinéa 8 du PC46) qui est décomposée par l'article L 2122-1 et suivants du Code du Travail en sept critères parmi lesquels figurent : le respect des valeurs républicaines ; l'indépendance ; la transparence financière ; une condition d'ancienneté de deux ans ; des critères relatifs aux pourcentages obtenus lors des élections professionnelles ; un certain nombre d'adhérents ; une certaine influence du syndicat dans le milieu professionnel concerné. Les syndicats représentatifs de la fonction publique sont quant à eux fixés par un décret du ministre du Travail, éventuellement complété par le pouvoir de qualification du CE en la matière (CE, 21/12/2006, Union syndicale Solidaires fonctions publiques et assimilés, n°287812). Ensuite, la création du syndicat doit avoir été libre et chacun de ses membres doit avoir eu la possibilité de ne pas se syndiquer. Enfin, ces syndicats professionnels doivent seulement avoir pour objectif de défendre « les droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des travailleurs », étant précisé que les travailleurs eux-mêmes disposent également du droit de défendre individuellement leurs intérêts (n°257 DC, 25/7/1989). Concernant le régime juridique de ces syndicats, les représentants de ces derniers bénéficient d'une immunité constitutionnelle relative (n° 244 DC, 20/7/1988). On voit bien dès lors, que l'action du législateur n'est pas exhaustive et qu'elle s'avère complétée par celle du juge, lequel corrige les erreurs du premier ou se substitue à ce premier en dégagant les principes juridiquement sociaux qu'il consacrera solennellement par la suite à travers sa légalisation.

### b) La conciliation par le législateur des exigences constitutionnelles sociales avec d'autres impératifs constitutionnels

En réalité, ici, il est question de choix de sociétés dont l'arbitrage revient au législateur. En effet, celui-ci est compétent pour déterminer les limites apportées aux libertés fondamentales en raison d'exigences constitutionnelles et liées à l'intérêt général (n° 401 DC, préc). Il lui incombe dès lors, de réaliser empiriquement la conciliation entre les intérêts professionnels et les objectifs économiques ou politiques qui lui semble objectivement et rationnellement la plus souhaitable (n°105 DC, 27/2/2007). C'est en ce sens que peut être lu l'alinéa 7 du PC46 selon lequel « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ». Or, on peut lire dans le présent alinéa, si l'on en fait une interprétation littérale, une sorte d'injonction à l'encadrement législatif de ce droit social, que l'on retrouve dans l'article 8 du PIDCP sous la formule « les Etats parties [...] s'engagent à assurer [...] le droit de grève conformément aux lois de chaque pays ». Ainsi, dans la fonction publique, le régime juridique de grève est défini aux articles L 521-2 à L 521-6 du Code du travail. La grève est conditionnée à des conditions formelles relatives à un dépôt de préavis dans des délais précis et à l'interdiction des grèves de courte durée ou partielle dans les services publics (n° 230 DC, 28/7/1987 ; Article L 2512-3 Code du travail). Dans le silence de la loi

concernant la réglementation du droit de grève, la compétence du législateur peut être déléguée soit au pouvoir réglementaire, soit aux conventions collectives (n° 556 DC, 16/8/2007) mais dans tous les cas, le droit de grève peut être limité pour des raisons de continuité du service public, soit au motif des « besoins essentiels du pays » (n°105 DC, préc), de protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens (n°117 DC, 22/7/1980) ou enfin de sorte à protéger l'ordre public (CE, Dehaene, préc).

Pour synthétiser, il est théoriquement et discrétionnairement possible pour le législateur de limiter le droit de grève en vertu de tout objectif d'intérêt général comme par exemple les règles de la concurrence (CE, 10/4/2002, Somatour, n°223100), soit au titre des libertés économiques. Or, on voit bien ici que si le droit social s'avère posé en principe, ses éventuelles exceptions peuvent en dénaturer la substance. Cette ligne de frontière entre le social et l'économique est purement politique. Or, la sphère politique est par essence prisonnière de la conjoncture. Autrement, si le législateur ne l'établit pas, il est possible pour le pouvoir réglementaire ou les branches professionnelles d'agir en tant que « législateurs subsidiaires ». Enfin, il appartient au juge constitutionnel d'apprécier la conciliation opérée par le législateur entre les différents objectifs en cause, ce qui pose la question du contrôle opéré par le pouvoir juridictionnel des normes en cause.

## II-) Les acteurs subsidiaires de la législation sociale, la protection juridictionnelle subjective ou conventionnelle intersubjective des droits sociaux

De même qu'il n'est nul droit sans texte, « il n'est nul droit sans mécanisme de sanction [le garantissant] » (M. Amdouni, Cours de DIHP, 12/3/2021). Or, il revient au pouvoir juridictionnel, en théorie, d'assurer, par son pouvoir de sanction, les principes de constitutionnalité, de conventionalité et de légalité, soit l'effectivité de l'ordonnement juridique social (A). Toutefois, l'action du pouvoir juridictionnel, en particulier constitutionnel, s'arrête là où commence le domaine des conventions collectives (B).

### A) Le rappel du rôle-clef du pouvoir juridictionnel de garantie de l'Etat de droit social

Conformément à la répartition des compétences entre les ordres juridictionnels, il revient au juge constitutionnel d'examiner les lois relatives à la réglementation des droits sociaux (1), au juge administratif (JA) et au juge social (JS) de contrôler respectivement la réglementation et les conventions sociales (2).

## 1) Le juge constitutionnel et son contrôle minimal des dispositions relatives aux droits sociaux, faible garantie a priori de l'Etat de droit social

### a) Les difficultés relatives à la synthèse économique-sociale des dispositions contenues dans le bloc de constitutionnalité

Le présent texte pose comme une évidence la mission du législateur consistant à « mettre en œuvre concrètement [les] droits économiques et sociaux ». Seulement, par leur nature différentes, les droits économiques et sociaux ne recouvrent pas forcément les mêmes objectifs (but lucratif d'une part, bien-être d'autre part), de même qu'il n'est étranger à personne que toute politique sociale a un coût et pèse dès lors sur la politique économique. Dès lors, la terminologie employée est incorrecte : à l'expression de « mise en œuvre » devrait être préférée celle de « conciliation » entre ces droits, telle qu'employée par O. Dutheillet dans son article « les principes de la jurisprudence du Conseil constitutionnel en matière sociale », au n° 45 des Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel d'Octobre 2014. Cette question renvoie en quelque sorte à la hiérarchisation entre les droits, question d'autant plus épineuse qu'ils sont indivisibles par principe et que le législateur doit pourtant arbitrer parmi eux. Or, il ne doit pas résulter de ces limites apportées aux libertés fondamentales justifiées par l'intérêt général ou liées à des exigences constitutionnelles des atteintes disproportionnées au regard de l'objectif poursuivi (n° 439 DC, 16/1/2001). Le JC effectue donc un contrôle restreint de la dénaturation des droits sociaux : il ne doit simplement pas être porté une atteinte substantielle à ces droits pour que les lois en cause puissent être déclarées constitutionnelles (n°283 DC, 8/1/1993). Dans cette dernière décision, la liberté d'entreprendre n'était pas dénaturée par une mesure d'interdiction de la publicité des marques de cigarettes en raison de la protection de la santé publique. Cela signifie qu'à l'inverse, il est conforme à la Constitution d'apporter à l'une des libertés économiques une limitation en raison d'un droit social (n° 509 DC, 13/1/2005). On ne peut qu'y lire une forme de subordination du Conseil constitutionnel à la volonté du législateur, en raison du « large pouvoir d'appréciation du Parlement » (n° 444 DC, 9/5/2001), le JC se refusant en conséquence, d'effectuer un contrôle de proportionnalité consistant en un test de l'entrave minimale.

### b) Un contrôle faible du JC au profit d'une plus grande souplesse de l'action du législateur

On ne peut dès lors qu'en déduire qu'en un sens, la critique des professeurs Rapp et Terneyre est avérée : « un système constitutionnel qui proclamerait moult droits économiques et sociaux sans être à même de les satisfaire risquerait [...] [de faire] douter de la réalité du concept de DDH ». Il n'existe pas en France, à l'instar du Portugal, un contrôle de proportionnalité rigoureux des atteintes portées aux DDH. Sans doute s'agit d'une survivance du légicentrisme et de la crainte du gouvernement des juges. Cependant, l'absence de réel obstacle constitutionnel à l'action du Parlement permet à ce dernier de survivre au parlementarisme rationalisé et à mieux respecter le principe selon lequel « la loi exprime la volonté générale dans le respect de la Constitution » (n° 197 DC, 23/8/1985). Paradoxalement, le fait que la frontière entre ces deux genres de droit renforce la dimension subjective de la norme objective car il est dès lors hypothétiquement possible pour le

législateur de légiférer dans des sens contraires, sans que chacune de ces normes nouvelles ne soient respectivement contraires à la Constitution. Dès lors, au lieu de servir la tradition légicentriste, la faiblesse de ce contrôle de constitutionnalité en affaiblit la légitimité quoique l'action politique étant contradictoire par essence, la seule manière de se conformer à ce principe de la dialectique politique ne pouvait que résider dans un effacement du Conseil constitutionnel vis-à-vis de son propre contrôle juridictionnel des normes sociales. A ce titre, il est nécessaire de donner un exemple dans lequel, c'est à un droit social qu'il est porté atteinte en vertu d'une liberté économique (n°455 DC, 12/1/2002). Il était en cause dans cette décision une disposition législative aboutissant à une redéfinition du licenciement économique en restreignant démesurément le champ d'application, ce qui porte selon le JC, une atteinte excessive à la liberté d'entreprendre. On ne peut donc pas en déduire qu'il y ait de hiérarchisation fondamentale ni formelle ni matérielle entre les droits sociaux et les libertés économiques. La seule action possible du JC consiste à attribuer au législateur des objectifs de valeur constitutionnelle (OVC) comme l'ouverture de l'emploi au plus grand nombre (n°156 DC, 28/5/1983) ou l'objectif de maintien dans l'emploi (n° 455 DC), objectifs dont le JC ne contrôlera que d'une façon minimale le respect et la conciliation avec d'autres objectifs antagonistes.

Dès lors, la dynamique de l'Etat de droit social au regard de l'office du JC est à la fois double et contradictoire dans la mesure où le JC français ne joue pas un réel rôle de contre-pouvoir vis-à-vis du pouvoir politique. Ce rôle est plutôt exercé par le juge social de la Cour de cassation dont la jurisprudence est profondément imprégnée d'une philosophie sociale.

## 2) Les marges de manœuvre des juges de droit commun afin de faire prévaloir la cause politique légitime

### a) Le juge social, garant empirique de l'Etat de droit social dans le secteur privé

Dans le présent texte, les professeurs Rapp et Terneyre précisent qu'il n'existe « aucun recours contentieux en carence [...] dans le système juridictionnel français au bénéfice des justiciables », lorsque le législateur n'a pas pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les droits économiques et sociaux. Or, si cela s'explique simplement par la nécessité d'une grande marge de manœuvre du législateur, il apparaît surtout qu'il existe néanmoins des recours juridictionnels possibles devant le juge social et les cours prud'homales en cas de non-respect du Code du travail, pour les employés tenus par un contrat de travail (article L 1112-1), étant rappelé que le droit d'accès au travail (al. 5 PC46) implique nécessairement la réglementation de celui-ci, conséquence prise en compte dans l'article 34 de la Constitution, lequel mentionne expressément la compétence du législateur dans le domaine du travail. Cela justifie que la législation sociale relève, certes du droit privé, mais constitue également un démembrement de la politique économique. Cela justifie encore l'extension du domaine du droit du travail jusqu'aux métiers de la télé réalité (Cass, AP, 3/6/2009, île de la tentation, n°08-40.981) ou encore aux fonctions de directeurs et de comptables des services publics industriels et commerciaux (CE, Ass 13/1/1967, Syndicat unifié des techniciens de la radiodiffusion-télévision française, n°58091). Juge constitutionnel de droit commun par son rôle de filtre (Article 61-1 de la Constitution), le juge social applique directement la jurisprudence du Conseil constitutionnel qui a autorité de la chose jugée, dès lors qu'il y a identité de substance entre les affaires en cause (Article 62 de la Constitution). A ce titre, le juge social de la Cour de cassation est le juge de l'irrecevabilité des requêtes formulant une QPC (par exemple, Cass, soc, 20/2/2013, n°12-40095). Il applique ainsi la jurisprudence sociale du Conseil soit de façon stricte, soit en en appréciant la portée, soit en divergence avec celle-ci puisque les objectifs du juge social sont distincts de ceux des autres juges : son

ambition générale consiste à compenser la nature inégalitaire de tout contrat de travail par un jugement le plus favorable que possible à l'employé (Cass, soc, 3/5/2011, n°09-67.464). On retrouve ici néanmoins la même ambivalence que dans la jurisprudence sociale constitutionnelle, parfois plus sensible à l'objectivité sociale (Cass, soc, 25/1/2011, n° 09-69030 dans lequel une grève courte et répétée n'est pas jugée illicite, par différence avec la grève dans la fonction publique), et d'autres fois plus sensible à l'objectivité économique (Cass, soc, 4/11/1992, n°90-41899 dans lequel est considérée comme abusive la grève qui entraîne une désorganisation de l'entreprise). La fonction juridictionnelle semble donc marquée par une forte dimension empirique et la philosophie sociale du juge du travail n'est pas absolue.

## b) Le juge administratif, juge des droits sociaux expérimentaux

De même, qu'avec le principe européen de sécurité juridique dont il a fait une réception particulière en droit interne, le juge administratif fait une application tout à fait unique du principe de précaution issu de la Charte de l'environnement du 24/6/2004. En effet, ce principe, qui trouve à s'appliquer lorsque « l'état des connaissances scientifiques disponibles ne permet pas d'identifier les risques susceptibles de mettre en danger l'environnement ou la santé » (Lexique de Science politique, 2019, Editions Dalloz, p. 438), dispose donc d'un double champ d'application, notamment dans le droit social de la santé (alinéa 11 de la Constitution) mais dans une acception qui ne nécessite toutefois aucune prestation matérielle, ce qui justifie donc son rattachement à notre domaine d'études. Ce principe de liberté négative est ainsi au fondement de la politique actuelle de confinement au titre de l'Etat d'urgence social (EUS) (loi du 23/3/2020 n°290), faisant ainsi de l'objectif de santé publique, inclus dans l'ordre public, dont la sauvegarde est un OVC (n° 141 DC, 27/7/1982), un impératif dont la valeur dépasse celle des autres droits et libertés fondamentaux. Lorsque dans le cadre de la procédure de référé-liberté prévue à l'article L 521-2 du CJA, le JA a dû se prononcer sur la légalité des multiples ordonnances récentes qui ont porté une atteinte grave, entre autres aux libertés économiques de la plupart des professions du secteur tertiaire, il n'a jamais été accordé prévalence à ces droits en priorité sur le droit social à la santé. En ce sens, le principe de précaution constitue l'une des voies juridiques de la primauté du social sur l'économique. Cette arme est toutefois politiquement à double tranchant car son application nécessite de mettre en œuvre des mesures extrêmes (par exemple, la fermeture du service public de l'éducation démontre une hiérarchisation conjoncturelle entre les droits sociaux eux-mêmes tant que dure l'EUS).

Ce principe démontre ainsi qu'une dilatation provisoire du principe de légalité sociale est possible au détriment des autres droits fondamentaux qui sont tous connectés, en vertu du principe d'indivisibilité de ces droits, dans une figure à géométrie variable dont la structure varie en fonction des impératifs politiques contextuels. Le législateur est compétent pour en redéfinir les mesures. Cependant, de manière résiduelle, celui-ci se trouve suppléé par les acteurs sociaux eux-mêmes qui disposent de la faculté de légiférer sectoriellement dans certaines matières sociales.

## B) Le pouvoir légiférant des acteurs sociaux ou la néo-législation sociale

Sous l'effet de l'impulsion du libéralisme, la fonction sacrée du Parlement est démembrée au profit d'acteurs privés dans un mouvement naissant de décentralisation de la fonction législative (1). En parallèle, un mouvement de juridictionnalisation et de balkanisation des causes sociales s'opère par la même (2), ce qui inaugure une triste perspective, heureusement non encore avenue, dans laquelle les grands groupes interprofessionnels feraient eux-mêmes la loi qui leur serait applicable et les justiciables n'ayant que pour seul recours la voie juridictionnelle dont l'issue serait prédéterminée.

### 1) La décentralisation législative au niveau des branches interprofessionnelles par la pratique des conventions collectives

#### a) Le mouvement d'autonomisation du dialogue social vis-à-vis de la procédure législative

Lorsque les professeurs Rapp et Terneyre font allusion aux « droits des travailleurs dans l'entreprise », ces derniers renvoient non seulement à la liberté syndicale et au droit de grève mais encore plus globalement à leur obligation de participation à l'élaboration collective des conditions de travail notamment par l'intermédiaire d'institutions représentatives (alinéa 8 du PC46). Ce principe de participation à l'article L. 1 du Code du travail qui pose le dialogue social en principe de création de la norme législative en renforce la légitimité en même temps qu'elle en alourdit la procédure de production, d'où le fait que « l'urgence » permette de déroger à cette obligation. Néanmoins, depuis les ordonnances Macron du 22/9/2017, l'accord de branche peut déterminer prioritairement par rapport à la loi certaines garanties sociales, et plus spécifiquement concernant les CDD, la durée totale du contrat, le nombre maximum de renouvellements possibles, les conditions relatives au délai de carence, etc. Il y a sur ce point, non une inversion de la pyramide des normes entre les conventions et la loi puisque les conventions collectives doivent en théorie se conformer aux normes constitutionnelles et conventionnelles, mais au contraire une simple substitution du législateur par les acteurs sociaux. Les conventions collectives matérialisent donc une sorte de nouvelle figure résiduelle du législateur social, « néo-législateur » qui ne peut toutefois méconnaître le « principe de faveur » dans ses stipulations (article L 2251-1 Code du travail). Cependant, le législateur définit en réalité lui-même le domaine de la négociation collective et peut l'autoriser à « déroger à une règle qu'il a lui-même édictée et à laquelle il a entendu conférer un caractère d'ordre public » (n° 494 DC, 29/4/2004), ce qui signifie que le législateur peut en réalité autoriser telle ou telle convention collective spécifiquement à déroger à ce principe de faveur qui prévoit pourtant « qu'une convention [...] ne peut déroger aux dispositions qui revêtent un caractère d'ordre public » (article L 2251-1 Code du travail). En somme, il est loisible au législateur de « confier à la convention collective le soin de préciser les modalités concrètes d'application des principes fondamentaux du droit du travail, il lui appartient d'exercer pleinement la compétence que lui confie l'article 34 de la Constitution » (n° 388 QPC, 11/4/2014). La formule est ambiguë car il semble paradoxal d'affirmer que le législateur doive pleinement exercer sa compétence alors qu'il la délègue à un autre organe. Elle permet toutefois



d'affirmer que même s'il n'existe pas de recours en carence contre l'inaction du législateur, son intervention semble relever d'une exigence constitutionnelle au regard de la présente décision.

## b) La question du contrôle de la régularité des conventions collectives

Ce mouvement d'éclatement de la fonction de législateur entre les secteurs professionnels, pose de nombreuses questions, notamment au regard du contrôle des dispositions ainsi créées de façon décentralisées. La première question renvoie au contrôle de constitutionnalité de ces conventions collectives, qui, étant donné qu'elles se substituent à des lois qui sont elles-mêmes susceptibles de faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité (articles 61 et 61-1 de la Constitution), devraient par conséquent également rentrer dans le domaine de ce contrôle. Or, ce n'est pas le cas et le Conseil constitutionnel n'a jamais eu à connaître de la constitutionnalité de ces conventions, le juge social ayant déjà refusé la recevabilité d'une QPC portant sur une convention collective (Cass, soc, QPC, 20/4/2017, n° 17-40002). En réalité, le juge social va lui-même contrôler la constitutionnalité de ces conventions par des constructions intellectuelles du type de celles utilisées pour créer le bloc de constitutionnalité (n° 44 DC, 16/7/1971). En effet, le juge social, en retenant le principe selon lequel le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent, en a déduit qu'une convention collective ne peut avoir pour effet de limiter ou de réglementer pour les salariés l'exercice du droit de grève (Cass, soc, 12/3/1996, N° 93-41670). Les conventions collectives ne sont pas exemptées de tout contrôle : en vertu de l'article L.133-8 du Code du travail, il est opéré un contrôle par le ministre du travail du respect du principe de légalité législative et réglementaire desdites conventions. Dès lors, ce contrôle peut se combiner avec toutes les autres normes existantes et contraires, de sorte à ce que le pouvoir politique dispose des armes juridiques nécessaires afin d'annuler ces mêmes conventions (exemple : combinaison de l'article L 133-8 du Code du travail avec l'ordonnance relative aux règles de la concurrence du 1/12/1986 n° 1243 ou à l'inverse sur les dispositions de l'article L410-1 du code du commerce en ses alinéas 2 et 3 pour justifier de dérogations au même principe de libre concurrence). Dès lors, « la démocratie politique [garantit] à la démocratie sociale une sphère d'autonomie, sans perdre le pouvoir du dernier mot » (A. Supiot, « La loi Larcher ou les avatars de la démocratie représentative », 2010, p. 529).

Mode d'inter-subjectivisation de la norme sociale, les conventions collectives rebattent les cartes de la procédure constitutionnelle législative pour libérer le potentiel d'innovation normative présent au sein des branches qui disposent supposément de la compétence technique. En leur attribuant la compétence politique, même de manière expérimentale et résiduelle, c'est l'un des plus grands paradoxes de la bureaucratie qui est transcendé – ceux qui ont la compétence n'ont pas le pouvoir et ceux qui ont le pouvoir n'ont pas la compétence. On peut néanmoins craindre qu'un tel processus, en libéralisant le pouvoir législatif, n'aboutisse à terme à achever l'ubérisation de la société, sacrifiant les acquis sociaux historiques sur l'autel du dumping social et de la rentabilité économique.

## 2) La redéfinition des codes du monde social par la mutation des droits sociaux dominants

### a) Le mouvement parallèle de juridictionnalisation des causes sociales individuelles

Dans l'extrait ci-présent, il est évoqué à travers le rapport du Conseil économique et social de 1987 sur la « grande pauvreté et la précarité économique et sociale », le problème de la superposition des dimensions de la pauvreté (culturelle, sociale, économique et politique). D'une façon sous-jacente, est mentionnée la solitude des personnes marginales et des exclus de la société. Les 'oubliés' de la République, ces habitants des territoires ultra-ruraux qui cumulent les désavantages sociaux, la République sociale ne les laisse pas de côté et intervient dans la sphère sociale commune à tous ses citoyens pour les rétablir un minimum de justice sociale, en vertu des alinéas 11 à 13 du PC 46 prévoyant les droits sociaux à prestations matérielles. Il n'existe pas de recours en carence pour leur exécution dont les modalités reviennent également au législateur. Si on peut lire dans cet extrait un rappel de l'individualisation des causes, il s'avère que celle-ci n'ont en la matière aucune voie juridictionnelle de disponible, en raison de l'hégémonie du légicentrisme et cette fois-ci encore, la démocratie politique a le dernier mot, que lui souffle à l'oreille la Banque centrale européenne guidée par l'idéologie économique de l'ordolibéralisme allemand (Gaël Giraud, interview pour la chaîne Youtube Blast, 2/2021).

### b) la dynamique des ordonnances Macron de sectorialisation du monde social

On pourra retenir plus globalement que le mécanisme de conventions collectives revient à cloisonner les causes sociales les unes des autres. Là où auparavant, les causes étaient politisées et provoquaient à de grands mouvements de masse - la France est un pays dans lequel la grève a pu un temps paraître comme une sorte de norme sociale - par l'usage des droits sociaux collectifs, du fait de la nucléarisation du monde social, il y a un basculement dans l'exercice des droits sociaux qui sont aujourd'hui, moins collectifs qu'individuels, à l'exception des actions collectives. La politisation des causes sociales a fait place à leur juridictionnalisation. La grève et le syndicalisme se sont transformés en droit de recours juridictionnel effectif (n°540 DC, 27/7/2006). La réalité juridico-sociale est celle de l'évanescence des droits sociaux collectifs pour consacrer l'efflorescence des droits sociaux individuels, notamment par l'intermédiaire de l'accès au juge, droit-garantie de tous les autres DLF. Sur le plan de la sociologie politique, voilà une explication de la chute brutale du syndicalisme en France, ainsi que parallèlement, l'explication de la rupture relative avec la tradition gréviste française, sans doute au bénéfice d'une certaine « paix sociale »...

La chose publique n'est pas la chose privée. Une telle banalité aujourd'hui communément admise constitue pourtant l'un des héritages de l'histoire juridique française. Une telle banalité se trouve être au fondement même de la séparation entre les deux ordres juridictionnels français judiciaires et administratifs. La différence entre ces deux ordres est justifiée par l'idée selon laquelle la chose publique ne relève pas du droit commun en raison de son caractère exorbitant. La chose publique appelle en effet à de plus grandes responsabilités, et partant, à des règles juridiques distinctes.

Navigant sur les voies navigables du domaine public fluvial, un usager des voies navigables heurte accidentellement avec son bateau un véhicule automobile immergé dans l'eau et dont la présence était insoupçonnable. Celui-ci présente une requête au tribunal d'instance de Castelsarrasin.

Le 28 Juin 2005, le préfet de Tarn et Garonne présente un déclinatoire de compétence au tribunal d'instance (TI) de Castelsarrasin lequel ne se prononce sur la compétence par un jugement du 8/9/2005. Le déclinatoire de compétence est recevable dans la mesure où celui-ci intervient avant que le tribunal d'instance ne se soit prononcé sur la compétence, conformément à l'ordonnance du 1/6/1828 et contrairement à la déclaration d'irrecevabilité du déclinatoire de compétence que le même jugement du TI de Castelsarrasin déclare. Constatant la situation de conflit positif dans la mesure où le TI a tranché l'affaire au fond, le préfet de Tarn et Garonne élève le conflit au moyen d'un arrêté de conflit pris le 29/9/2005.

Le préfet de Tarn et Garonne fait valoir qu'est en cause dans cette affaire un service public administratif, ce qui implique la compétence de l'ordre juridictionnel administratif. Les moyens de la victime du dommage ne sont pas spécifiés.

Dès lors, le juge des conflits se doit de répondre à la question suivante : selon quelles règles déterminer et attribuer la compétence juridictionnelle en fonction de la nature de l'établissement public responsable du dommage ? Ainsi, le juge des conflits se doit de déterminer la nature des activités de l'établissement public (EP) Voies navigables de France (VNF)

Le tribunal des Conflits par une décision du 20/3/2006 tirant les conséquences de la qualification législative de Voies navigables de France (VNF) en établissement public industriel et commercial (EPIC) par la loi n°90-1168 du 31/12/1991, attribue la compétence juridictionnelle au juge judiciaire en raison de l'absence de mise en œuvre de PPP au titre des missions incombant à VNF. Autrement dit, le juge des conflits ne tire pas les conséquences de la réalité effective de la nature du service public en cause— et donc de la nature de l'EP-. Toutefois, aujourd'hui, il apparaît que la qualification législative de VNF en vigueur en 2005 se révèle être celle d'un établissement public à visage inversé puisque cet EP est qualifié de nature administrative aux yeux du droit positif actuel.

## I-) Le raisonnement poussif du juge des conflits relatif la nature industrielle et commerciale de l'établissement public en cause :

Le juge des conflits profite de la qualification législative d'EPIC de VNF pour s'insérer dans la ligne jurisprudentielle initiée par la jurisprudence bac d'Eloka. Ce faisant, le juge des conflits ignore la qualité d'établissement public à double visage de VNF (A), tout en omettant d'analyser si le dommage subi par la victime relève plus d'un SPA que d'un SPIC (B), ce qui a pour conséquence de produire une décision contraire à la ligne jurisprudentielle du conseil d'Etat. Le maintien de la ligne jurisprudentielle initiée par la jurisprudence Bac d'Eloka ne s'effectue ici qu'au prix de contradictions évidentes.

### A) L'attribution difficile de la compétence juridictionnelle des EP à double visage

Mettons un terme d'emblée à ce faux suspense, VNF s'avère être un EP à double visage. Par définition donc, cet EP gère donc une activité de nature industrielle et commerciale et une activité de nature administrative. Le juge des conflits se bornant à la qualification législative de VNF d'EPIC (1), il s'avère que la compétence juridictionnelle du juge judiciaire qui en découle ne s'en retrouve que plus incohérente puisque méconnaissant la mixité des activités de l'EP en cause (2).

#### 1) La réaffirmation regrettable d'un bloc de compétence du juge judiciaire en matière d'EPIC

Le juge des conflits ne discute pas la qualification législative « d'établissement public industriel et commercial » (EPIC) que la loi du 31/12/1991 attribue à l'établissement Voies Navigables de France (VNF). Selon le législateur, compétent pour créer les différentes catégories d'établissements publics en vertu de l'article 34 de la Constitution, cet établissement aurait donc pour vocation première de gérer une activité à caractère économique. Lorsqu'une telle qualification est d'origine législative, le juge des conflits s'avère tenu par celle-ci (CE, 12/2/1971, Renard, n° 79422), ce qui n'est pas le cas lorsqu'une telle qualification est d'origine réglementaire (CE, 4/7/1986, Berger, n°22836). Cet établissement est en effet chargé de l'exploitation économique des voies navigables, et notamment des écluses permettant aux usagers de naviguer sur le domaine public fluvial (DPF) (TC, 20/10/1997, SA Papeteries Etienne c/ Voies navigables de France, Lebon). Or, ce dernier critère est un élément juridique déterminant de la notion juridique de service public industriel et commercial (SPIC). Un tel service est également reconnaissable par l'objet de l'activité en cause, par les modalités de l'organisation et par l'origine des ressources du service (CE, Ass, 16/11/1956, USIA). Bien que le régime de ces services soit mixte, le juge des conflits retient essentiellement que le juge judiciaire est compétent pour les SPIC et que le juge administratif est compétent pour les SPA (TC, 24/4/1978, Sté des boulangeries de Kourou). La décision du TC s'insère donc dans la ligne jurisprudentielle initiée au début du XXème siècle, laquelle attribue au juge judiciaire la compétence juridictionnelle en matière de SPIC (TC, 22/1/1921, Sté commerciale de l'Ouest Africain, n°00706).

Le juge des conflits attribue donc la compétence juridictionnelle à l'ordre judiciaire en raison de la qualification d'EPIC de VNF. Seulement, ce même établissement ne gère pas qu'une activité de nature industrielle et commerciale : il s'agit d'un établissement à double visage. Dès lors, en gérant à la fois un SPA et un SPIC, il apparaît que le juge des conflits a opté pour la solution de la facilité

en ne retenant que la qualification législative et que la solution rendue en l'espèce aurait pu, sur ce point précis, être inversée. Le seul argument de la qualification d'EPIC de VNF n'est donc pas suffisant.

## 2) L'attachement obsolète du juge des conflits au principe de spécialité des EP

Le juge des conflits, en ne retenant que la qualification « d'EPIC » de VNF, contourne l'une des difficultés juridiques du cas d'espèce qui lui était soumis. Il apparaît en effet ici que le juge des conflits arrête son analyse en raison de l'ancien principe de spécialité qui caractérisait auparavant les établissements publics. Seulement, ce principe de spécialité stricto sensu ne fait plus obstacle désormais à ce qu'un même EP gère en plus de son activité principale, des activités d'intérêt général qui sont techniquement et commercialement le complément normal de leur activité principale (CE, avis du 7/7/1994 relatif à la diversification d'EDF et de GDF, n°356.089). La distinction entre EPA et EPIC ne s'en avère que plus floue car dès lors un même EP peut à la fois gérer un SPA et un SPIC, on parle dans ce cas d'établissement à double visage. La qualification législative d'EPIC de VNF se révèle alors dotée d'une forte dimension arbitraire car la qualification inverse aurait pu être possible. Ce sera d'ailleurs le cas ultérieurement pour de strictes raisons de rentabilité économique, par une loi du 24/1/2012 n°2012-77 selon laquelle, VNF est en réalité un « EP de l'Etat à caractère administratif » (Article L.4311-1 Code des transports). Passé la publication de cette loi au journal officiel, il apparaît que la présente décision aurait contenu une solution inverse compte tenu de l'argumentation juridique proposée (TC, 24/4/1978, Sté des boulangeries de Kourou). L'insécurité juridique inhérente à une telle décision du juge des conflits s'en avère renforcée. Cette focalisation du juge des conflits sur la qualification législative d'EPIC de VNF est d'autant plus intrigante que le juge des conflits lui-même avait déjà constaté que l'ancêtre de VNF, Office national de la navigation qui avait pour objet les mêmes activités, exerçait par ailleurs une activité de nature administrative consistant à permettre aux usagers d'utiliser le DPF conformément à son affectation à l'usage direct du public, soit une mission de nature administrative (TC, 10/2/1949, Guis, Lebon, p. 598). Le conseil d'Etat, qui reconnaît que les missions de nature industrielle et commerciale relèvent de la compétence du juge judiciaire, estime cependant que la mission de nature administrative de VNF consistant à permettre aux bateaux de circuler sur les eaux intérieures, soit de faire un usage conforme de ce domaine à son affectation à l'usage direct du public, relève de sa propre compétence (CE, 3/12/2003, Houté, Lebon, P.712). Le précédent arrêt retient dès lors une solution inverse à la présente décision du tribunal des conflits lequel prétend que le dommage en cause relève d'un SPIC alors que conformément aux définitions précédemment énoncées, il semblerait plutôt que le dommage en cause relève d'un SPA consistant en la simple utilisation de l'ouvrage.

Au prix de contradictions apparentes, le TC reste fidèle à sa ligne jurisprudentielle de répartition de la compétence juridictionnelle selon que l'établissement en cause soit de nature industrielle et commerciale ou administrative. Seulement ce raisonnement juridique semble dépassé compte tenu des évolutions récentes du droit administratif. Mal à l'aise avec les évolutions juridiques contemporaines, cette décision démontre aussi sa gêne avec certaines traditions anciennes du droit administratif des biens telles que celle du caractère attractif des dommages des ouvrages publics (conséquence de l'interprétation prétorienne de la loi du 28 pluviôse an VIII).

## B) L'affirmation incohérente de la compétence du juge judiciaire en raison de la qualité d'usager d'un ouvrage public exploité par un EPIC

Certain que la victime du dommage en cause est un usager d'un ouvrage public exploité par un EPIC, le juge des conflits en retire les conséquences juridiques (1), en oblitérant le fait qu'au moment de l'accident, la victime du dommage n'était qu'un usager d'un SPA consistant à permettre de naviguer librement sur la Garonne (2). La compétence juridictionnelle se trouve inversée selon que l'on se trouve dans le premier ou le second cas.

### 1) La prévalence de la qualité d'usager d'un ouvrage public exploité par un EPIC sur le caractère attractif des ouvrages publics

C'est ainsi que paradoxalement, cette décision constate que M. A est un « usager du service de la navigation » que le juge des conflits tient pour un SPIC en raison de la qualification législative. Le juge des conflits applique dès lors les règles jurisprudentielles applicables aux dommages subis par les usagers d'un « ouvrage public » lequel serait en l'espèce le « canal de la Garonne » selon lui. Le juge des conflits en déduit la compétence de l'ordre juridictionnel judiciaire. En effet, tirant les conséquences de son raisonnement, la décision du TC ne fait qu'appliquer la règle selon laquelle relèvent de la compétence du juge judiciaire, les dommages causés aux usagers victimes d'un dommage causé par un ouvrage public nécessaire au fonctionnement d'un SPIC (TC, 24/6/1954, Dame Galland), et cela même si le SPIC en cause est exploité par une personne publique, ce qui est le cas en l'espèce (TC, 17/10/1966, Dame Vve Canasse c/ SNCF, Dalloz 1967, P. 252). C'est ainsi que le caractère attractif des dommages d'ouvrages publics cède face à la nature industrielle et commerciale du service dont le fonctionnement est à l'origine du dommage. A l'inverse, ce même caractère attractif refait surface lorsque la victime du dommage est une personne tierce au SPIC qui exploite l'ouvrage public à l'origine (TC, 21/6/2004, GAEC des Hayettes et a., n° C3412), ou lorsque le dommage découle de l'existence même de l'ouvrage (CE, Sect, 25/4/1958, Dame Veuve Barbaza). Au moment des faits, le droit applicable par le juge des conflits est le même que celui précédemment énoncé. Ce droit positif en vigueur classe manifestement le caractère attractif des ouvrages publics en-deçà de la qualité d'usager du service de la navigation qui implique la compétence du juge judiciaire (TC, 12/12/2005, EURL Croisières Lorraines, n° C3455). Ultérieurement, le tribunal des conflits inversera sa position pour renouer avec la tradition de la primauté du caractère attractif des travaux publics (TC, 8/10/2018, Commune de Malroy, n° C4135), primauté que le TC devrait logiquement étendre également aux ouvrages publics sous peine d'incohérence. A nouveau l'insécurité juridique est manifeste sur ce point de la hiérarchisation entre caractère attractif des ouvrages publics et qualité d'usager à un ouvrage public exploité par un SPIC, comme le démontre le récent revirement de jurisprudence de la décision Commune de Malroy. Cette décision démontre également l'influence de la jurisprudence du conseil d'Etat sur celle du tribunal des Conflits laquelle ne va pas sans incohérences car cette solution a eu pour résultat de conférer au juge administratif la compétence pour trancher sur la légalité d'un contrat aboutissant à des « rapports de droit privé » entre cocontractants. Or, un tel contrat relève en principe légitimement de la compétence juridictionnelle judiciaire (CE, 31/7/1912, Sté des granite porphyroïdes des Vosges, N° 30701).

Néanmoins, en l'espèce, le juge des conflits n'accorde pas la priorité au caractère attractif des ouvrages publics en attribuant au juge judiciaire la compétence juridictionnelle sur l'affaire. Selon lui, la qualification législative d'EPIC de VNF transforme l'usage de la navigation de SPA en SPIC, confusion dans son raisonnement qui ne saurait ne pas être relevée.

## 2) L'assimilation abusive d'un SPA à un SPIC par le juge des conflits comme fondement de l'erreur de l'attribution de la compétence au juge judiciaire

Le juge des conflits tire donc les conséquences des règles applicables aux victimes de dommages subis par des usagers d'un ouvrage public exploité par un SPIC en attribuant la compétence juridictionnelle au juge judiciaire. Seulement, cela revient à assimiler un SPA à un SPIC. Or, il est manifeste qu'aux moments des faits, la victime ne faisait que naviguer sur le canal, ce qui relève plus de la mission de nature administrative de VNF d'assurer un usage conforme à sa destination de ce domaine – soit de pouvoir naviguer - qu'à sa mission de nature industrielle et commerciale consistant à l'exploiter. Il en découle que la victime du dommage était un usager du SPA et un tiers vis-à-vis du SPIC. Conséquemment, la logique juridique exigerait une inversion de la compétence juridictionnelle dans ce cas d'espèce, contrairement au raisonnement du juge des conflits (TC, 21/6/2004, GAEC des Hayettes et a., n° C3412). Cependant, au-delà de cette confusion entre SPA et SPIC qui contribue à l'affaiblissement doctrinal de cette distinction, il semble que le juge des conflits applique des règles relatives aux dommages causés par un ouvrage public tandis que l'objet à l'origine du dommage ne semble pas en être un. En effet, la voiture qui était dans le canal ne saurait être considérée comme un ouvrage public. Tout d'abord, il s'agit d'un bien mobilier et non d'un bien immobilier. Ensuite, bien que mobilier, cet ouvrage ne saurait être considéré comme un immeuble par incorporation, soit d'un ouvrage public par accessoire du canal, dans la mesure où ce véhicule automobile n'est en rien utile à l'affectation à l'usage direct du public de la Garonne, au contraire (CE, 15/2/1988, De Chaume). Enfin, la présence de cette voiture dans le canal ne sert objectivement en rien l'intérêt général, affectation à l'intérêt général qui aurait pu justifier le maintien de la voiture à cet endroit, nonobstant l'illégalité de sa situation si une telle affectation à l'intérêt général avait pu être démontrée (Cass, civ, 17/2/1965, Cne de Manosque, n° 62-10.023). La qualification d'ouvrage public du véhicule automobile semble donc abusive en ce qu'elle ne répond à aucun des critères de cette même notion. En revanche, le fait même que le dommage soit imputable à un véhicule soulève un autre questionnement juridique susceptible de justifier la compétence du juge judiciaire car celui-ci se trouve « compétent pour statuer sur toute action en responsabilité tendant à la réparation des dommages de toute nature causés par un véhicule quelconque » (loi n° 57-1424 du 31/12/1957). Une seule exception existe en la matière laquelle joue lorsque les véhicules causent des dommages au domaine public (TC, 26/10/1987, Sté mutuelle d'assurances du bâtiment et des TP). De plus, le lien de causalité semble directement établi puisque le véhicule constitue en l'espèce la cause évidente et déterminante du dommage. Dès lors, si l'administration serait en capacité de démontrer que le véhicule a causé un dommage au domaine public, alors le juge administratif s'avèrerait compétent. Une telle preuve semble pouvoir être apportée au moyen de l'établissement d'une contravention de grande voirie (CGV). Seulement cette question n'est pas du tout évoquée par la présente décision bien qu'elle semble plus pertinente que l'emploi par le juge des conflits de la notion d'ouvrage public pour qualifier le véhicule.

Le juge des conflits préfère raisonner selon le critère de l'usage ou non d'une prérogative de puissance publique afin de déterminer la compétence juridictionnelle qui doit être retenue au cas d'espèce (TC, EURL Croisières Lorraines, préc). La présence de PPP attribuerait la compétence au juge administratif, par exception au principe selon lequel reviennent au juge judiciaire les litiges causés par les activités d'un EPIC tenant une telle qualification de la loi. A nouveau, l'application de ces règles par le juge des conflits n'est pas exempte de contradictions.

## II-) L'affirmation de l'absence de mise en œuvre de PPP et l'attribution artificielle de la compétence juridictionnelle au juge judiciaire

Pour pouvoir attribuer la compétence juridictionnelle au juge judiciaire et ainsi ne pas sortir de la droite ligne instituée par la jurisprudence Bac d'Eloka, le juge des conflits doit constater l'absence de mise en œuvre de PPP afin de ne pas contredire l'un des principes essentiels de la séparation entre les deux ordres juridictionnels. Face au choix que le juge des conflits avait ici à faire entre la cohérence jurisprudentielle et la garantie de la séparation entre les deux ordres, ce dernier a tranché en faveur de la première option, alors qu'il semble vérifiable que des PPP étaient pourtant potentiellement à l'œuvre : en raison de l'impératif d'entretien des ouvrages publics incombant à VNF (A) et au titre de la protection du domaine public au moyen de mesures de police telles que les CGV (B).

### A) La question de l'entretien de l'ouvrage public révélatrice d'une faille dans la répartition des litiges entre les deux ordres

Pour fonder la compétence du juge judiciaire, le juge des conflits nie l'existence de prérogatives de puissances publiques concernant la mission de VNF d'assurer l'entretien de l'ouvrage public (1). Il semble toutefois qu'une telle assertion soit non seulement contestable mais qu'elle s'avère de surcroît contraire au principe de la séparation entre les deux ordres juridictionnels que paradoxalement le tribunal des Conflits garantit (2).

#### 1) L'absence de prérogatives de puissance publique comme motif d'incompétence du juge administratif

Conformément aux principes qu'il a précédemment dégagé (TC, 29/12/2004, Epoux Blanckeman c/ Voies navigables de France, n° C3416), le juge des conflits s'attache à l'examen de l'exercice ou non de PPP dans l'exercice de l'activité en cause à l'origine du litige. Selon lui, l'activité en cause ne mettrait pas en œuvre de PPP en raison du fait que l'origine du dommage serait imputable à une absence de signalisation d'un danger sur un ouvrage public. Or, un tel défaut d'entretien normal de l'ouvrage, (CE, Sect, 26/6/1992, Cne de Béthoncourt c/ Consorts Barbier, n° 114728) lequel incombe à VNF, personne publique



gestionnaire de l'ouvrage, relève selon la décision du TC d'une activité d'entretien laquelle ne mettrait pas en œuvre de PPP. Le tribunal des Conflits fait donc ici écho à la décision *EURL Croisières Lorraines* dans laquelle il a posé le principe selon lequel « l'exploitation et l'entretien des voies navigables [...] ne ressort[ent] pas, en eux-mêmes, de PPP ». Mais surtout, au fond, le juge des conflits se retranche à nouveau derrière la qualification législative d'EPIC de VNF pour rattacher l'activité d'entretien de l'ouvrage public à une activité de nature industrielle et commerciale. Ainsi, le raisonnement du juge des conflits est strictement borné aux conséquences de la qualité d'EPIC de VNF. Il semblerait que selon le juge des conflits, l'intégralité des activités de VNF seraient des activités de nature industrielle et commerciale en raison de la volonté du législateur. Or, toutes les activités d'un EPIC ne mettent pas en œuvre de PPP, bien qu'il s'agisse d'un des critères de la distinction des EP vis-à-vis des organismes privés (CE, Sect, 9/12/1899, Association syndicale du canal de Gignac, n° 00515), d'où il en découlerait le partage de compétences entre les deux ordres (CC, 23/1/1987, Conseil de la concurrence). Par ailleurs, en mettant l'accent sur le critère de la mise en œuvre de PPP, il apparaît que le tribunal des Conflits cherche à réduire le champ de la compétence du juge administratif à ce qui est proprement exorbitant au profit d'une extension de la compétence du juge judiciaire en matière d'EPIC et d'une plus grande lisibilité de la jurisprudence en la matière (F. Colly, Quel est le juge compétent pour engager la responsabilité de Voies navigables de France ?, ADJA 2006, p 1040).

Toutefois, le juge des conflits, en attribuant la compétence au juge judiciaire, méconnaît la nature même de l'activité qui est en cause : la prévention des dommages attribuables à un bien public par l'entretien desdits ouvrages. Ce caractère préventif s'avère pourtant caractéristique d'une activité de nature administrative. Or, l'administration pour réaliser ses missions de SPA est contrainte d'avoir recours à de telles PPP pour réaliser une telle mission. Il est à noter que l'usage de telles PPP s'avère légitimé par l'idée selon laquelle l'administration doit mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir afin de pourvoir à la sécurité des concitoyens. Le privilège de la juridiction administrative s'avère de même justifié par le fait que l'usage de telles PPP s'avère exorbitant du droit commun, principe au fondement de la distinction entre ordres juridictionnels administratifs et judiciaires que le juge des conflits semble en l'espèce ignorer.

## 2) Le mépris en l'espèce du tribunal des Conflits pour les principes fondateurs de la séparation entre les ordres juridictionnels

Le juge des conflits ne reconnaît pas que l'entretien d'un ouvrage public constitue en soi l'exercice d'une PPP. Cette position s'avère contraire au principe même de la séparation entre les deux ordres juridictionnels (lois des 16 et 24/8/1790 et décret du 16 fructidor an III) dont le tribunal des Conflits lui-même est pourtant le garant (loi du 24/5/1872). En effet, au fondement même de la compétence du juge administrative se trouve le cas dans lequel l'Etat agit comme une puissance publique chargée d'assurer la marche des divers services publics (TC, 8/2/1873, Blanco, n°00012) dont l'Etat a la charge d'assurer la continuité (CE, 28/6/1918, Heyriès, n° 63412). S'il est possible de nuancer ce propos en signalant que VNF ne soit pas l'Etat, il est néanmoins constatable que cet EPA, comme tout EP, est rattaché à une personne publique, en l'occurrence, VNF est placé sous la tutelle du ministre chargé des transports (Article R 4311-1 Code des transports). VNF assure, comme c'était d'ailleurs le cas au moment des faits, « l'entretien [...] des voies navigables » (Article L 4311-1 alinéa 1). Or,

le simple entretien des ouvrages publics n'a d'autre objectif que d'assurer la marche du service public de la navigation fluviale et celle-ci n'a de légitimité à agir ainsi qu'en agissant en tant que puissance publique au nom de l'intérêt général. Trivialement, dans le cas d'espèce, VNF devrait interdire l'accès à ce canal le temps de l'extraction de la voiture. Une telle interdiction temporaire de l'accès au canal démontrerait en soi l'usage de PPP par VNF car elle imposerait sa volonté aux administrés laquelle consisterait à interdire ne pas naviguer temporairement sur cette portion du canal. De plus, le fait même de l'entretien constitue également en soi une PPP découlant du privilège du préalable (CE, Ass, 2/7/1982, Huglot, n° 25288 25323) : l'administration pour pouvoir mener à bien ses missions doit être en mesure d'y parvenir par ses propres moyens, ces moyens n'étant rien d'autre que les fameuses PPP. VNF étant d'ailleurs chargé de pourvoir à l'entretien des voies navigables, il apparaît que ce même entretien constitue elle-même une prérogative lui incombant au titre du SPA de la navigation fluviale, qu'il ne reconnaît pas pour le domaine public fluvial. Le tribunal des Conflits alimente le paradoxe à ce sujet car il reconnaît pourtant que l'entretien des ouvrages publics des domaines publics routier (TC, 28/6/1965, Mlle Ruban, n°01854), maritime (CE, Sect, 17/2/1959, Abadie, n° 22239) et aéronautique (TC, 13/12/1976, Epoux Zaoui c/ ADP, n° 02038) constitue bien un SPA.

Certes, le tribunal des Conflits ne souhaite pas abandonner sa ligne jurisprudentielle relative à la compétence judiciaire concernant les EPIC, toutefois, il ne devrait pas non plus oublier la fonction même de son existence à savoir répartir justement les litiges conformément aux règles applicables dans chacun d'eux. Or, il semble contestable que le juge judiciaire puisse valablement régler la présente affaire au fond. L'incapacité du juge judiciaire à rendre la bonne solution aurait pourtant dû inciter le tribunal des conflits à abandonner sa ligne jurisprudentielle, par simple souci de bonne marche du service public de la justice.

## B) L'impossible résolution par le juge judiciaire du litige au fond comme indice de son incompétence

Le juge des conflits appuie son argumentation sur l'absence de mise en œuvre de PPP dans le cas d'espèce. N'examinant pas la possibilité de la mise en œuvre de pouvoirs de police par l'administration au titre d'une occupation sans titre du domaine public, le juge des conflits ne semble pas inclure dans son raisonnement l'intégralité des examens que ses propres créations prétorienne impliquent (1). La conséquence de l'attribution de la compétence juridictionnelle au juge judiciaire s'avère incohérente au regard de l'incapacité de ce dernier à pouvoir appliquer les règles relatives au cas d'espèce (2).

### 1) L'affirmation de la compétence d'un juge incapable de protéger le domaine public des occupations sans titres

Le juge des conflits retient dans son raisonnement le fait qu'en l'espèce aucune PPP ne soit en cause. Seulement cela s'avère contraire au fait que dans le cas d'espèce, la présence du véhicule sur le domaine public fluvial constitue une atteinte à ce même domaine au titre d'une

CGV. Or, il appartient au juge administratif, si l'administration n'y parvient pas, de réaliser l'obligation qui la tient de veiller à la protection du domaine public (CE, 7/2/1992, SOGRAGA) au moyen par exemple de l'établissement de CGV. Cette dernière notion juridique sert de moyen de répression à « tout fait matériel pouvant compromettre la conservation d'une dépendance du domaine public ou nuire à l'usage auquel cette dépendance est légalement destiné » (CC, 23/9/1987, Décision n° 87-151 L). Une CGV est bel et bien constatable en l'espèce car constitue même une CGV une simple occupation sans titre des domaines publics alors même qu'aucune dégradation matérielle n'a été constatée (CE, 6/10/1982, Taisne, n° 34101). Cependant, la présence même du véhicule automobile constitue une gêne à l'usage du DPF conformément à sa destination. Une CGV est donc constatable. Il est important de noter qu'une CGV constitue une mesure de police de la conservation du domaine public. Cette police administrative spéciale consiste dans le pouvoir que détiennent certaines autorités administratives d'utiliser des moyens de police, c'est-à-dire d'édicter des mesures préventives assorties de sanctions, en vue d'assurer la conservation matérielle et normale du DP. Au titre d'une mesure de police de la conservation, l'autorité assermentée pour constater des CGV aurait pu également ordonner l'expulsion du bien du domaine public. De plus, le juge administratif aurait pu ordonner une remise en l'état du domaine public. La mise en œuvre de telles mesures de police correspond donc à l'exception admise par la décision commentée elle-même de mise en œuvre de pouvoirs de police par un EPIC (TC, Blanckeman, préc). En l'espèce, une CGV aurait dû être constatée afin de protéger le domaine public mais il n'en a rien été. Il est enfin incohérent de vouloir associer le juge judiciaire à la prise de décisions juridictionnelles aboutissant à protéger une propriété publique, alors qu'il n'est lui-même censé que protéger la propriété privée (Article 66 de la Constitution). En vertu de l'application de ces pouvoirs de police constituant des PPP, il semble que le juge des conflits ne tire pas les conséquences de ses propres raisonnements en n'attribuant pas l'affaire au juge administratif.

Cette décision du Tribunal des Conflits n'examine donc pas l'intégralité des exceptions qu'il énonce pourtant. Il semble tout à fait étrange qu'il charge la juridiction judiciaire de missions incombant au juge administratif comme la protection du domaine public. Il semble que le juge judiciaire ne puisse tout simplement y parvenir en raison du fait que celui-ci ne dispose pas des armes juridiques indispensables à la remise en l'état du domaine public. Tout au plus pourrait-il décider d'une indemnisation de la victime, seulement le cas d'espèce ne soulève pas que ce questionnement.

## 2) L'affirmation de la compétence d'un juge incompétent pour appliquer des règles du droit administratif des biens

D'après la décision du tribunal des Conflits, il appartiendrait aux tribunaux judiciaires de trancher le litige au fond. Or, il semble contestable que celui-ci soit en mesure de pouvoir appliquer les règles applicables en la matière issues de la jurisprudence de l'ordre administratif. Au fond, si la victime du dommage accidentel s'avère bel et bien être un usager de l'ouvrage public (CE, Sect, 12/10/1962, Dame Sidore-Trotta), il apparaît que s'applique alors le régime de la responsabilité pour faute présumée de la personne publique gestionnaire, conformément à la classification du professeur

R. Chapus. Si l'on s'en tient à la définition même de cette obligation d'entretien, l'administration s'avère responsable. En effet, « les personnes publiques sont responsables des dommages causés [...] par leur inexécution, ce qui comprend notamment le défaut d'entretien de l'ouvrage public une fois construit et de ses dépendances ; il s'agit à cet égard de

l'entretien normal tel qu'il doit être envisagé pour assurer au public un usage de l'ouvrage conforme à sa destination » (CE, Sect, 16/5/1930, Min. Travaux publics c/ Cts Lussagnet) Cependant, il semble que l'administration ne soit pas intégralement responsable puisqu'en l'espèce, pourrait jouer l'exonération de responsabilité que constitue le fait du tiers (CE, Ass, 9/1/1976, Berkowitz, n° 86053). En effet, en conséquence du retournement de la charge de la preuve, le lien de causalité pourrait faire défaut si l'administration parvient à prouver le fait négatif consistant en sa méconnaissance de la présence dans le canal du véhicule automobile. Seulement la preuve d'un tel fait négatif est très difficile à apporter. L'avantage du fait du tiers consiste cependant dans le fait que la victime sera toujours indemnisée par l'Etat lequel pourra par la suite déclencher une action récursoire contre le propriétaire du véhicule.

L'attribution de la compétence juridictionnelle au juge judiciaire s'avère contreproductive car la personne assignée, VNF, risque d'avoir à réparer un montant beaucoup plus élevé que si l'ordre juridictionnel administratif avait été investi de cette affaire. Si VNF dispose de fonds propres qu'elle obtient au moyen notamment de la taxation des écluses, il apparaît qu'elle dispose aussi de fonds provenant des caisses de l'Etat (Article 4311-1-3 Code des transports). Or, le fait qu'il s'agisse, au moins partiellement, de deniers publics injustifie que l'affaire soit jugée par l'ordre juridictionnel judiciaire.

Organisateur d'actes relatifs à une traite d'êtres humains, M. Moldovan a été condamné en Juin 2015 à sept ans et six mois d'emprisonnement par le tribunal roumain de Mures. Un mandat d'arrêt européen (MAE) a été émis, lequel a été mis en œuvre par les autorités françaises suite à une procédure interne ayant eu pour aboutissement un rejet du pourvoi en cassation de M. Moldovan, le 10/8/2016 par la Cour de cassation. Auteur d'actes sexuels sur mineur, M. Bivolaru a été condamné par un arrêt du 14/6/2013 par la Haute cour de Roumanie à six ans d'emprisonnement. Bien que disposant d'un statut de réfugié délivré par les autorités suédoises, M. Bivolaru a été appréhendé en France et suite à une procédure interne s'étant achevée par un rejet du pourvoi en cassation de M. Bivolaru formulé le 12/7/2016, au motif que ce statut de réfugié ne s'opposait pas à l'exécution d'un MAE, celui-ci a été remis aux autorités judiciaires roumaines. La chambre d'instruction n'a pas, préalablement à ce pourvoi en cassation, recherché si le requérant courrait un risque réel de traitement inhumain ou dégradant en raison des conditions de détention en Roumanie.

En refusant les pourvois des requérants, la Cour de cassation a par la même refusé de surseoir à statuer en posant une question préjudicielle à la Cour de justice<sup>1</sup>, alors qu'elle y est en principe tenue dès lors qu'une telle question préjudicielle s'avère nécessaire<sup>2</sup> et que l'on se situe dans le cadre de l'application du droit de l'Union<sup>3</sup>. Dès lors, saisir la Cour européenne

---

<sup>1</sup> Or, il est indispensable que de telles questions préjudicielles soient posées à la Cour de justice, les juridictions suprêmes des Etats de l'Union ayant l'obligation de renvoyer celles-ci au titre de la primauté de la juridiction de la Cour de justice (CJUE, 22/6/2010, Melki et Abdeli ; CJUE, 22/10/1987, Foto frost : arrêt formulant interdiction au juge national d'abroger un acte communautaire et posant, partant, l'obligation de renvoyer au juge communautaire toute question préjudicielle (QP) de validité portant sur une norme du droit de l'Union ; CJUE, 6/4/1962, Bosch : une même obligation de renvoi pèse sur le juge national en matière de QP en interprétation) <sup>2</sup> Il s'agit de la position de certains membres de la doctrine en l'espèce (cf L. Robert, la présomption bosphorus à l'épreuve du mandat d'arrêt européen, revue de l'UE, 2021, p.519, article selon lequel la Cour de justice ne s'est jamais prononcée sur la question de savoir si le mandat d'arrêt européen serait effectivement inexécutable dès lors que l'on serait en présence d'une personne condamnée par une autorité judiciaire d'un Etat de l'Union mais ayant obtenu le statut de réfugié auprès d'un autre Etat de l'Union).

<sup>3</sup> Cette condition fonde automatiquement la compétence de la Cour de justice au titre de son monopole d'interprétation des dispositions du droit de l'Union (article 344 TFUE ; C.J.C.E., Avis 1/91 du 14 décembre 1991 ; sources juridiques citées dans A. Bouveresse, La Cour de justice de L'union européenne : gardienne de ses pouvoirs » in Europe(s), Droit(s) européen(s) - Une passion d'universitaire, Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 109-123). On peut encore citer C.J.C.E., 30 mai 2006 (Commission c. Irlande dite affaire « Mox »), C-459/03 : toute

des droits de l'Homme (CrEDH), s'avère constituer la seule option contentieuse pour les requérants, situation procédurale qu'elle a déjà eu l'occasion de connaître<sup>4</sup> : en l'absence d'adhésion de la Cour de justice à la Convention, les deux juridictions européennes s'avèrent isolées l'une de l'autre, la Cour européenne ne pouvant mettre en œuvre la procédure d'implication préalable au bénéfice de la Cour de justice<sup>5</sup>. Dès lors, la CrEDH s'avère contrainte de statuer au lieu de la Cour de justice sur le droit de l'Union, alors même que la Cour de justice pose un principe de subsidiarité quant au contrôle qu'exerce la CrEDH sur le droit de l'Union<sup>6</sup>.

Dans l'affaire *Moldovan*, l'argumentation du requérant est orientée en ce sens que l'application en apparence automatique du MAE à son encontre ne s'avère pas compatible avec les normes jurisprudentielles établies en la matière par la CJUE et notamment avec l'arrêt *Aranyosi et Căldăraru*<sup>7</sup>. L'exécution du MAE le concernant méprendrait son droit à la dignité dans la mesure où les conditions de détention dont il aurait fait l'objet dans la prison roumaine de Gherla<sup>8</sup> auraient été contraires aux standards européens minimaux fixés notamment par la CrEDH. Le gouvernement oppose qu'en l'absence de marge d'appréciation octroyée au juge national, la clause bosporus<sup>9</sup> trouve à s'appliquer en l'espèce, ce qui signifie selon sa perspective que les droits fondamentaux du requérant, tels que garantis par la CvEDH, ne sont pas violés en l'espèce au titre de l'exécution du MAE par les autorités judiciaires nationales. L'application de la clause bosporus en l'espèce signifie encore que les moyens procéduraux de garantie des droits fondamentaux du requérant tels que prévus par le droit du contentieux de l'Union européenne, auraient pu être mis en œuvre en l'espèce mais ne l'ont pas été en raison d'une part de l'emploi de la théorie de l'acte clair<sup>10</sup> et d'autre part, du non-emploi de cette option contentieuse par le requérant lors de la procédure en cours. Enfin, les juridictions nationales auraient respecté leurs obligations de contrôle des conditions de détention en Roumanie par la demande au requérant d'apporter des preuves d'une telle possibilité. Dans l'affaire *Bivolaru* est repris le même argument selon lequel la présomption bosporus ne trouverait pas à s'appliquer en l'espèce au titre de la marge d'appréciation dont bénéficient les juges nationaux en l'espèce : cette présomption requiert justement, sur le plan des

---

atteinte à la nature de ses pouvoirs revient à mettre en péril l'ordre juridique de l'Union ; C.J.C.E., Avis 1/00 du 18 avril 2002 : Une atteinte à la nature de ses compétences revient à remettre en cause cette autonomie

<sup>4</sup> CourEDH, 6 décembre 2012, Michaud contre France, req. n°12323/11

<sup>5</sup> CJUE, avis 2/13, 18/12/2013, §246 : la Cour de justice a refusé d'adhérer au titre que la procédure de l'implication préalable n'empêcherait pas la CrEDH d'interpréter les dispositions du droit dérivé de l'Union par le truchement de son contrôle de conventionnalité-constitutionnalité de ces normes avec cette norme de référence qu'est la Convention européenne des droits de l'homme (CvEDH), alors même que la CJUE statuerait en premier sur l'interprétation des normes en cause au titre de cette procédure.

<sup>6</sup> CJUE, avis 2/13, 18/12/2013, §19 et §236

<sup>7</sup> Ces arrêts ne sont pas une innovation provenant de la CJUE elle-même mais au contraire, sont des répétitions jurisprudentielles d'arrêts antérieurs de la CrEDH (CrEDH, GC, 21/1/2011, M.S.S c/ Belgique et Suisse ; CrEDH, GC, 4/11/2014, Tarakhel c/ Suisse)

<sup>8</sup> En raison d'un espace carcéral insuffisant (CrEDH, 4/6/2013, Axinte c/ Roumanie), de conditions d'hygiène dégradées et d'un éclairage et d'une ventilation inadéquate (CrEDH, 7/12/2010, Porumb c/ Roumanie ; CrEDH, 17/7/2012, Radu Pop c/ Roumanie)

<sup>9</sup> Cour EDH, GC, arrêt du 30 juin 2005, *Bosphorus Hava c. Irlande*

<sup>10</sup> CJCE, 6/10/1982, CILFIT : il n'est pas nécessaire de formuler une question préjudicielle auprès de la Cour de justice dès lors que l'application du droit communautaire ne laisse place à aucun doute raisonnable en vertu de son évidence.

conditions juridiques, l'absence de marge d'appréciation de l'Etat d'exécution du MAE, pour être appliquée. M. Bivolaru estime que la présomption bosphorus est d'autant plus inapplicable en l'espèce que la juridiction française n'a pas sursis à statuer alors que le requérant avait formulé question préjudicielle, ce qui revient à dire que la seconde condition de la présomption bosphorus n'a pas été remplie. En outre, le requérant invoque le non-droit des juridictions françaises à statuer sur la validité du statut de réfugié octroyé par les autorités suédoises et, faisant valoir les droits relatifs à ce statut de réfugié, notamment de non-refoulement, estime qu'il n'a pas à présenter de preuves concernant ses conditions éventuelles de détention indignes en Roumanie suite à l'exécution du MAE. Principe du contradictoire oblige, le gouvernement contredit le requérant par l'invocation de l'argument de la confiance légitime selon lequel, les autorités carcérales roumaines sont supposées garantir les DF des détenus conformément à ce que disposent les jurisprudences européennes. De plus, ce principe impose que le fardeau de la preuve des mauvaises conditions roumaines de détention pèse sur le requérant, lequel n'a pas apporté, selon le gouvernement, suffisamment d'éléments « objectifs, fiables, précis et dûment actualisés » témoignant de l'existence de défaillances conformément aux exigences de la jurisprudence *Aranyosi*.

Dès lors, la question juridique posée devant la Cour s'avère double, même si elle joint les requêtes lors de la présente procédure. Dans l'affaire Moldovan, la question juridique posée à la CrEDH est celle de savoir si un individu faisant l'objet d'un MAE et exilé dans un pays tiers de l'Union européenne, se voit contraint ou non à retourner dans l'Etat d'émission suite à l'échec d'une procédure interne au sein de l'Etat d'exécution alors que celui-ci a apporté la preuve qu'il subirait de mauvais traitements de telle sorte que ne sauraient s'appliquer en l'espèce ni les principes de confiance mutuelle et de reconnaissance réciproques propres à la structure du droit de l'Union européenne, ni même, en conséquence, la présomption d'équivalence introduite par la jurisprudence Bosphorus. Dans l'affaire Bivolaru se pose la même question juridique, à cette différence près que le requérant n'a pas apporté une telle preuve à la Cour. A travers ces questionnements juridiques, exceptionnels dans la mesure où la primo-compétence devrait en toute logique d'abord relever de la Cour de justice et non à la CrEDH, se joue la question des rapports de systèmes entre celui du système de la CvEDH et celui de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Dans le présent arrêt Moldovan et Bivolaru, la Cour tranche sur la question de savoir si les juges internes, lorsqu'ils statuent sur l'exécution ou non d'un MAE, disposent ou non d'une certaine marge d'appréciation. Dans la mesure où ces derniers en disposent bel et bien, il en découle naturellement que la présomption bosphorus ne peut trouver à s'appliquer en l'espèce, puisque l'Etat d'exécution ne statue pas exclusivement dans le cadre des obligations communautaires lesquelles incombent à ce dernier. Dès lors, la protection des droits fondamentaux n'est pas estimée être remplie en l'espèce par la Roumanie, ce qui implique que les autorités judiciaires françaises n'avaient pas à exécuter le MAE concernant l'affaire Moldovan. La solution retenue est inversée dans le cas de Bivolaru dans la mesure où faisaient défaut tout élément de preuve suffisamment étayé permettant de conclure à une violation future de la présomption d'équivalence de la protection des droits fondamentaux du requérant suite à une exécution du MAE à son égard.

## L-) L'affirmation de l'hégémonie jurisprudentielle de la CrEDH au cœur de la guerre constitutionnalo-juridictionnelle européenne

Avant d'entamer tout commentaire, il est nécessaire de préciser que notre postulat de départ est celui d'un télescopage jurisprudentiel entre la substance fondamentale telle que définie et protégée par le système de la CvEDH et assimilée *as such* par la Cour de justice<sup>11</sup>. C'est du moins également la position de la CrEDH lorsqu'elle remarque au paragraphe 114 du présent arrêt que les deux juridictions consacrent les mêmes critères *Aranyosi* relatifs à l'examen des conditions de détention dans un pays d'émission d'un MAE afin de déterminer l'exécutabilité de ce même MAE : les conditions d'existence d'une défaillance systémique du système carcéral du pays d'émission du MAE ainsi que l'obligation pour les juridictions nationales d'examiner les preuves apportées par le requérant afin de déterminer le risque individuel et réel pesant sur le requérant d'en subir *in situ* les conséquences une fois le MAE exécuté (A). Or, un tel raisonnement revient à méprendre le cadre constitutionnel communautaire, soit à poser une présomption de primauté de la CrEDH sur les autres cours constitutionnelles nationales ou supra-nationales<sup>12</sup>, ce qui revient à poser la question du rapport des différents systèmes juridiques entre eux (B).

---

<sup>11</sup> Ainsi que peut le laisser à penser le simple fait que la Cour de justice se réfère à la CvEDH comme d'une source "d'une importance particulière" quant à l'interprétation que la Cour fait des droits contenus dans la charte des droits fondamentaux, dans le cadre du droit communautaire (CJCE, 13/7/1989, Wachauf), ou en application de la clause d'ordre public du traité communautaire afin de limiter les libertés prévues par ce dernier (CJCE, 18/6/1991, ERT) et avant cela, dans son interprétation des principes généraux du droit communautaires (CJCE, 12/11/1969, Stauder ; CJCE, 17/12/1970, internationale handelsgesellschaft ; CJCE, 14/5/1974, Nold ; CJCE, 5/10/1994, TV 10 SA c/ Commissariat voor de Media ; CJCE, 15/10/2002, Limburgse vinyl Maatschappij NV ; Article F. 2 du traité de Maastricht ; ). Il est à noter qu'au-delà de ces considérations, CrEDH et CJUE partagent un champ de valeurs métajuridiques communs (similarité entre article 2 du Traité sur l'Union Européenne (TUE) et CrEDH, 7/12/1976, Handyside c/ Royaume-Uni qui prônent chacun les valeurs de pluralisme et de tolérance comme valeurs européennes fondamentales). Cependant, il n'est pas omis que le juge de l'Union en fasse une interprétation autonome, ainsi que la structure constitutionnelle de l'Union le postule.

<sup>12</sup> F. Fabrini et M. Poiars Maduro, "supranational Constitutional Court", Max Planck Encyclopedia of Comparative Constitutional Law, 2017, 5-7. Les critères d'une cour constitutionnelle supranationale sont : possibilité de saisine individuelle ou interétatique ; détention de pouvoirs judiciaires contraignants ; pouvoir d'interprétation des sources constitutionnelles en tant que Charte impliquant les peuples des Etats parties à l'accord ; développement d'une herméneutique authentique distincte du droit international ; pollinisation jurisprudentielle des doctrines judiciaires appartenant au champ du droit constitutionnel ; degré signifiant d'effectivité vis-à-vis des autres acteurs institutionnels ; reconnaissance en tant qu'acteur constitutionnel supranational. L'opinion doctrinale de P-E Pignarre consiste en l'assimilation de la Cour de justice à un tel statut. Notre opinion est celle de l'assimilation de la Cour européenne des droits de l'Homme à un tel statut, selon un critère d'acceptation en tant que tel par les Etats soumis à sa juridiction selon un critère d'exécution proportionnel de ses arrêts. Ainsi, par exemple, la République Tchèque n'exécutant que 72% des arrêts de la CrEDH ne saurait être considérée comme reconnaissant la qualité de cour constitutionnelle supranationale de celle-ci (Cette équation juridique, selon laquelle à l'exécution d'un arrêt équivaut une forme de reconnaissance de la Cour qui le formule, n'est pas sans lien avec la théorie de Fukuyama sur le désir de reconnaissance (*thymos*), transposé en l'occurrence à des juridictions).



## A) Le choix manifeste de la CrEDH pour la convergence jurisprudentielle au détriment d'une application intégralement cohérente du principe de non-refoulement

De façon explicite, lorsque la Cour raisonne selon le protocole Bosphorus, le juge européen contrôle le respect par les autorités juridictionnelles nationales de leurs obligations communautaires et a fortiori, ainsi que le dispose le présent arrêt, « lorsqu'ils appliquent le droit de l'Union européenne, les États contractants demeurent soumis aux obligations qu'ils ont librement contractées en adhérant à la Convention ». Cela revient à postuler qu'obligations communautaires et européennes se superposent. Seulement, aux obligations communautaires correspondent un cadre constitutionnel tel qu'établi dans l'avis 2/13<sup>13</sup>, lequel fait, *a priori*, défaut concernant les obligations établies par la CrEDH. Dès lors, quatre cadres juridiques se superposent dans les présentes affaires : les positionnements jurisprudentiels de la CrEDH sur les droits fondamentaux ; le droit de l'Union applicable concernant les MAE ; la jurisprudence de la Cour de justice relative à ces dispositions communautaires et enfin le cadre constitutionnel intangible applicable dès lors que statue la Cour de justice<sup>14</sup>. Cette superposition des cadres ne s'avère toutefois que théorique puisqu'en l'espèce, il ne semble pas opportun de faire application d'un tel cadre constitutionnel propre à la Cour de justice, au sein du système jurisprudentiel de la CrEDH. Néanmoins, il est nécessaire d'employer ces différents cadres-outils de façon opportune afin premièrement de reconstruire le raisonnement de la Cour et, secondement, de le critiquer.

Sur le plan substantiel il est nécessaire de remarquer que les trois premiers cadres se superposent en l'espèce<sup>15</sup>, la CrEDH méprisant à l'évidence le cadre constitutionnel posé par la Cour de justice et en particulier l'article 344 du TFUE. Ainsi, concernant les conditions de détention, la jurisprudence de la CrEDH tente de concilier des exigences paradoxales, entre, d'une part, la situation de vulnérabilité des détenus en raison de leur entière vis-à-vis de l'administration à laquelle incombe, d'autre part, la mise en œuvre de mesures de nature à

---

<sup>13</sup> Et résumé par P-E. Pignarre, dans sa thèse de 2021 sur la qualité de juridiction constitutionnelle de la Cour de justice en ses pages 726 à 728, par les principes suivants : principe de non-étaticité de l'Union ; principe d'attribution verticale et horizontale des compétences ; autonomie du droit de l'Union ; principe de confiance mutuelle ; garantie des droits fondamentaux ; principe de réalisation du processus d'intégration ou principe de poursuite des objectifs de l'Union ; principe de dédoublement fonctionnel des systèmes juridictionnels nationaux en un système juridictionnel de l'Union et enfin effectivité du système juridictionnel de l'Union. Selon P-E Pignarre, le message porté par la Cour de justice par l'intermédiaire de cet avis 2/13 est le suivant : « sur le terrain des principes structurants, c'est à la Convention européenne des droits de l'Homme de s'adapter à cette originalité est non l'inverse ». La clef de voûte d'un tel positionnement est entièrement contenu dans l'article 344 TFUE lequel établit une clause de monopole juridictionnel au profit de la Cour de justice.

<sup>14</sup> Il est indispensable de noter qu'à la marge figurent également deux autres cadres juridiques lesquels sont toutefois de nature paramétrique : le cadre juridique national lequel varie nécessairement d'un ordre juridique national à un autre (alors que le principe de confiance mutuelle en présume l'homogénéité) et le cadre juridique international lequel varie également nécessairement d'un ordre juridique national à un autre en raison des réserves faites par tel ou tel Etat à un traité, à l'exception, en théorie des réserves faites à un traité objectif, lesquels n'admettent par principe aucune réserve, notamment en ce qui concerne les « normes impératives » contenues dans de tels traités (observation générale n° 24 du Comité des droits de l'Homme sur les questions touchant les réserves formulées au moment de la ratification du pacte ou de ses protocoles facultatifs, 1994, §8).

<sup>15</sup> En d'autres termes, notre hypothèse est donc qu'il existe une sorte de télescopage conceptuel entre cadre fondamental du système de la CrEDH, clause Bosphorus et principe de confiance mutuelle.

garantir le respect effectif des exigences découlant des principes rappelés notamment par les articles 2 et 3 de la CvEDH<sup>16</sup>. Ainsi, la CrEDH admet que de mauvaises conditions de détention (exiguïté des cellules, surpopulation carcérale, insalubrité, mauvaise aération ou éclairage, conditions de sommeil, proximité et intimité concernant les sanitaires mis à la disposition des détenus, température dans les locaux, présence et accessibilité à un espace extérieur, conditions hygiéniques globales, accès à des soins de santé<sup>17</sup>) conduisent à une violation de l'article 3 de la Convention, au titre du principe du respect de la dignité de la personne humaine<sup>18</sup>. En particulier, en matière d'espace dévolu au détenu, le standard jurisprudentiel fixé par la CrEDH est de 3m<sup>2</sup> de surface au sol par détenu en cellule collective. En cas d'espace inférieur dévolu au détenu, il faudra réunir plusieurs éléments afin de réfuter une telle violation grave de l'article 3 de la CrEDH : conditions carcérales généralement décentes et absence d'autre circonstance aggravante de mauvaise condition de détention ; présence d'activités hors cellule et possibilité de circulation à l'extérieur de la cellule ; la réduction de l'espace dévolu au détenu n'est qu'occasionnellement réduit à 3m<sup>2</sup><sup>19</sup>. En matière extraterritoriale, la CrEDH a établi un principe selon lequel la protection contre les traitements prohibés par l'article 3 est absolue, impliquant ainsi la prohibition de toute extradition d'un détenu vers un pays de destination lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire que l'intéressé y subisse des traitements carcéraux contraires à l'article 3 de la Convention<sup>20</sup>, principe que l'on retrouve transposé dans la jurisprudence de la Cour de justice<sup>21</sup>, laquelle a ainsi dépassé la liste des motifs de non-exécution d'un mandat d'arrêt fixés par la décision-

---

<sup>16</sup> CE, juge des référés, 30/7/2015, OIP-SF. Il est à noter que sur ce point, le principe même de la détention opère une désocialisation voulue des détenus mais que cette détention est potentiellement attentatoire à la dignité (CrEDH, 3/7/2001, Nivette c/ France).

<sup>17</sup> CrEDH, 16/4/2013, Aswat c/ Royaume-Uni : refus de l'extradition d'un terroriste atteint de troubles mentaux dans la mesure où son état de santé ne le permet pas et qu'elle ne bénéficierait pas de conditions de détention adéquates, relativement à son trouble mental. Ainsi, la préservation du droit à la vie peut l'emporter sur l'obligation d'extradition dans le sillage de l'exécution d'un MAE.

<sup>18</sup> CrEDH, GC, 26/10/2000, Kudla c/ Pologne

<sup>19</sup> CrEDH, GC, 20/10/2016, Mursic c/ Croatie, §136-141 : il pèse ainsi une obligation pesant sur les Etats-membres d'organiser leur système pénitentiaire de sorte à respecter les standards européens en la matière fixés par la CrEDH, de sorte à assurer le respect de la dignité des détenus. La jurisprudence concernant les locaux de détention diffèrent légèrement lorsque l'espace dévolu aux détenus est compris entre 3 et 4m<sup>2</sup>, auquel cas, il y aura violation de l'article 3 de la Convention dès lors qu'il sera prouvé que la situation carcérale présente une quelconque circonstance aggravante présente dans la liste précédemment mentionnée. Au-delà de 4m<sup>2</sup>, il n'est pas considéré qu'il puisse il y avoir violation de l'article 3 de la Convention.

<sup>20</sup> CrEDH, GC, 7/7/1989, Soering c/ Royaume-Uni. Il est néanmoins nécessaire qu'un certain seuil de gravité des mauvais traitements soit atteint pour que la protection de l'article 3 soit effective (CrEDH, GC, 17/1/2012, Harkins et Edward c/ RU).

<sup>21</sup> CJUE, GC, 5 avril 2016, Aranyosi et Căldăraru : à propos de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen, la Cour de Justice rappelle bien sa jurisprudence sur les circonstances exceptionnelles, mais souligne qu'en présence d'informations témoignant de l'existence de défaillances nationales dans la protection des droits fondamentaux que la juridiction nationale doit vérifier s'il existe un risque concret de violation de l'article 4 de la Charte (traitements inhumains et dégradants) pour la personne concernée. Si à la suite d'une telle vérification, la juridiction nationale établit une telle violation de l'article 4 de la Charte, alors il sera possible à l'Etat d'exécution du MAE de ne pas extradier.

cadre du 13/6/2002<sup>22</sup>, puis réitérée par la CrEDH<sup>23</sup> dans le cadre du MAE, à l'exception des cas dans lesquels l'extradition aboutirait à une détention consistant en un isolement total et absolu<sup>24</sup>. Le présent arrêt démontre que la CrEDH fait sienne les exigences posées par l'arrêt *Aranyosi* de la Cour de justice en appliquant strictement le critère de la preuve de mauvais traitements virtuels dont la charge de la preuve incombe au requérant mais contredit le caractère absolu du principe de non-refoulement<sup>25</sup> dont elle rappelle paradoxalement les dispositions.

Il est ainsi à noter qu'une telle convergence jurisprudentielle méprend le principe de confiance mutuelle et par conséquent le cadre constitutionnel établi par l'avis 2/13 : la confirmation de cette jurisprudence *Aranyosi* par la CrEDH aboutit à ce que les autorités judiciaires nationales vérifient les conditions de détention dans les autres pays par le contrôle des standards en termes de protection des droits fondamentaux qui y sont établis<sup>26</sup>. Néanmoins, un tel contrôle s'avère être une conséquence naturelle de la présomption de compatibilité établie par la jurisprudence *Bosphorus*, que la Cour de justice reprend elle-même, dans un cadre extraterritorial uniquement, de sorte à respecter son propre cadre constitutionnel par le truchement du principe de confiance mutuelle<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> Liste fixée à l'article 4 de la décision-cadre du Conseil et consultable sur le site suivant : <https://www.senat.fr/rap/102-126/102-1264.html>. On peut citer trois exceptions générales : l'âge du requérant, présence d'une amnistie, et enfin le principe *non bis in idem*.

<sup>23</sup> CrEDH, 9/7/2019, *Castano c/ Belgique* : un risque réel de traitement inhumain et dégradant de la personne dont la remise est demandée sur le fondement d'un MAE à cause des conditions de détention dans l'État d'émission du MAE constitue un motif légitime pour en refuser l'exécution.

<sup>24</sup> CrEDH, 10/4/2012, *Babar Ahmad c/ Royaume-Uni* : Ici dans un contexte non relatif au MAE, la détention dans la prison de Florence aux Etats-Unis n'est pas considérée comme contraire aux dispositions de l'article 3 de la Convention dans la mesure où les conditions de détention y consistent en un isolement partiel et relatif (les détenus peuvent communiquer entre eux "à travers les systèmes de ventilation" de la prison et lors de leurs moments à l'extérieur de la cellule). Cette position jurisprudentielle est reprise par la CJUE (CJUE, GC, 24/4/2018, M.P).

<sup>25</sup> Article 33§1 de la convention de Genève de 1951.

<sup>26</sup> Situation rejetée par la CJUE dans son avis 2/13 en ses paragraphes 192 à 194. 194. « Dans la mesure où la CEDH, en imposant de considérer l'Union et les États membres comme des Parties contractantes non seulement dans leurs relations avec celles qui ne sont pas des États membres de l'Union, mais également dans leurs relations réciproques, y compris lorsque ces relations sont régies par le droit de l'Union, exigerait d'un État membre la vérification du respect des droits fondamentaux par un autre État membre, alors même que le droit de l'Union impose la confiance mutuelle entre ces États membres. »

<sup>27</sup> CJCE, GC, 3/9/2008, *Kadi et Al Barakaat c/ Conseil de l'UE et Commission européenne* ; CJUE, GC, 6 octobre 2015, *Maximilian Schrems contre Data Protection Commissioner* : à propos de la continuité du niveau élevé de protection en cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers. La Cour de justice y affirme que, tout en reconnaissant que le terme « adéquat » implique qu'il ne saurait être exigé qu'un tel pays assure un niveau de protection strictement identique à celui garanti dans l'ordre juridique de l'Union, celui-ci doit néanmoins être « substantiellement équivalent à celui garanti au sein de l'Union ». Ainsi, la Cour de justice semble fonctionner selon un mode de raisonnement dichotomique : confiance interne et méfiance externe. Ce mode de raisonnement semble inversé en ce qui concerne la CrEDH au titre des clauses *Bosphorus* et *Al-Jedda*.

## B) Le conditionnement du principe de reconnaissance mutuelle au respect des droits fondamentaux ou le choix de la CrEDH d'une divergence jurisprudentielle avec la CJUE

De façon subsidiaire mais incontournable, la Cour rappelle un principe clef de sa jurisprudence antérieure<sup>28</sup>, lequel arrêt disposait que « la Cour doit vérifier que le principe de reconnaissance mutuelle n'est pas appliqué de manière automatique et mécanique, au détriment des droits fondamentaux ». Or, un tel obiter dictum semble être d'une importance absolue dans la mesure où celui-ci rajoute un critère, en apparence, supra-constitutionnel, à un principe lui-même de valeur constitutionnelle<sup>29</sup>.

Or, un tel arrêt de principe ouvre une porte juridique béante dans le cadre constitutionnel précédemment rappelé, en habilitant la CrEDH de statuer sur le droit de l'Union avec pour norme de référence son interprétation des droits fondamentaux contenus dans la CvEDH, d'où l'admission d'exceptions nouvelles au principe d'exécution des MAE, exceptions non légalement déterminées par le législateur européen. Or, cela s'avère contraire à la jurisprudence même de la CJUE laquelle a établi un principe clef en la matière peu de temps avant de rendre l'arrêt Melloni : un Etat-membre ne saurait se soustraire à l'obligation d'exécution d'un mandat d'arrêt européen qu'aux seules conditions prévues à l'article 5 de la décision-cadre<sup>30</sup>. Un tel conditionnement du droit de l'Union au respect des droits fondamentaux s'avère largement profitable à la CrEDH dans la mesure où celle-ci sait pertinemment que la jurisprudence de la CJUE est marquée par la tradition d'absorption de la jurisprudence de la CrEDH<sup>31</sup>, c'est-à-dire, par un « principe d'homogénéité »<sup>32</sup>, dans la limite

---

<sup>28</sup> CrEDH, GC, 23/5/2016, Avotins c/ Lettonie

<sup>29</sup> Sur ce point, P-E. Pignarre, dans sa thèse sur la qualité de juridiction constitutionnelle de la Cour de justice parue en 2021, nous précise cependant un point : l'arrêt Melloni (CJUE, GC, 26/2/2013), par la neutralisation de l'article 53 de la CDFUE, au titre de la trinité principielle primauté, unité et effectivité du droit de l'UE, « constitue l'acte de naissance d'un droit supranational constitutionnel en matière de protection des droits fondamentaux dans l'Union-Européenne. Dès lors, ce qui vient juste d'être dit semble contraire à cette réalité doctrinale : l'arrêt Avotins pose une règle « supra-supra-constitutionnelle », tout du moins, d'une valeur juridique supérieure à celle du cadre supra-constitutionnel posé par l'avis 2/13, sur lequel la CrEDH semble en conséquence disposer d'un pouvoir de révision.

<sup>30</sup> CJUE, GC, 29/1/2013, Ciprian Vasile Radu, pt 36.

<sup>31</sup> Tradition jurisprudentielle consacrée par l'article 52§3 de la CDFUE et selon lequel : « dans la mesure où la présente Charte contient des droits correspondant à des droits garantis par la CESDHLF, leur sens et leur portée sont les mêmes que ceux que leur confère ladite convention. Cette disposition ne fait pas obstacle à ce que le droit de l'Union accorde une protection plus étendue ». Selon Sarah Tabani, la Cour fait une utilisation substantielle, et non formelle, de la « dialectique du mécanisme des droits correspondants », c'est-à-dire que la Cour respecte la logique de la cohérence entre les droits correspondant à la CvEDH (utilisation substantielle relative toutefois dans la mesure où la Cour fait une interprétation extensive du principe d'autonomie au détriment de cette correspondance, la Cour invoquant un principe de « cohérence nécessaire » plutôt qu'un strict principe d'identité plus rigide concernant cette dialectique (CJUE, GC, 20/3/2018, Garlsson).

<sup>32</sup> Expression de Madame l'Avocat général Kokott

de son maigre espace de spécificité fondamentale<sup>33</sup> et dans la limite de sa volonté de puissance<sup>34</sup>.

En réalité, afin de pouvoir comprendre les rapports de systèmes qui sont à l'œuvre en l'espèce, comme dans d'autres cas, il est nécessaire d'établir une théorie des sources constitutionnelles des normes juridiques. En effet, ainsi que l'admet la Cour de justice, ce n'est

« qu'en présence d'actes de l'Union ne nécessitant pas de mesures nationales d'exécution que la Charte devient le seul texte de référence en matière de droits fondamentaux »<sup>35</sup>, et inversement, la clause de l'article 53 de jouer dès lors que le droit a pour origine une constitution nationale, sous réserve de ne pas atteindre le niveau de protection prévu par la Charte tel qu'interprété par la Cour, ni la primauté, l'unité et l'effectivité du droit de l'Union. C'est ainsi dans ce cadre théorique du dédoublement de la pyramide de kelsen qu'il faut comprendre le présent arrêt : en parallèle de la pyramide nationale des normes, existerait une pyramide européenne des normes au sommet de laquelle la juridiction de la CrEDH exerce

---

<sup>33</sup> P-E Pignarre résume cet espace de spécificité du champ constitutionnel du juge de l'Union dans sa partie sur « la concurrence retrouvée (entre la CrEDH et la CJUE) : le cas des droits propres à l'Union européenne ». Ainsi, le juge de l'Union est souverain sur le terrain des articles 42 (droit d'accès aux documents, lequel autorise le citoyen de l'Union à pouvoir avoir accès aux observations écrites présentées par un Etat-membre dans le cadre d'une procédure en manquement encore pendante, conformément au principe de transparence en droit de l'Union (CJUE, 29/7/2010, Commission c/ République d'Autriche)), 41 (droit à une bonne administration, lequel a une dimension horizontale (TUE, 16/12/2015, Randa Chart)), 44 (droit de pétition, instrument de participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union, et donc voie de dialogue direct entre les citoyens de l'Union et leurs représentants (CJUE, GC, 9/12/2014, Peter Schönberger)), 15 et 16 (libertés économiques dont la liberté laquelle doit pouvoir subir des limitations inhérentes à l'intervention de la puissance publique (CJUE, GC, 22/1/2013, Sky Österreich GmbH) de la Charte. Il n'est toutefois pas impossible que la CrEDH fasse une interprétation large de l'article 3 du protocole additionnel 1, de l'article 6 de la convention et de l'article 1 du protocole 1 pour inclure les droits politiques, procéduraux et économiques tels que ceux consacrés par la Charte en ses articles respectivement 44, 42 et 15 et 16.

<sup>34</sup> TUE, 19/9/2018, Jasenko Selimovic = «la CEDH ne constitue pas tant que l'Union n'y a pas adhéré, un instrument juridique formellement intégré à l'ordre juridique de l'Union. Aussi, l'examen de la légalité d'un acte de l'Union doit se fonder uniquement sur les droits fondamentaux garantis par la Charte». Ce point de vue du tribunal faisant allusion à l'avis 2/13 de la Cour de justice est toutefois facilement démonté par F. Sudre lequel dans son ouvrage sur la protection internationale et européenne des droits de l'homme, démontre que la CvEDH est bien intégrée dans le corpus juridique primaire du droit de l'union, comme en atteste, indirectement, l'octroi d'une telle valeur à la CDFUE en vertu de l'article 6§1 du TUE (laquelle CDFUE est interprétée depuis toujours à la lumière des dispositions de la CvEDH) et directement, par sa consécration textuelle directe par la clause de renvoi de l'article 52§2 de la Charte. Cette opinion consistant en la non-autonomie de la CJUE en matière de droits fondamentaux est partagée notamment par K. Lenarts, «the EU Charter of Fundamental Rights : Scope of Application and Methods of Interpretation», 2013,

<sup>35</sup>P-E. Pignarre, la Cour de justice de l'Union européenne, juridiction constitutionnelle, 2021, éditions Bruylant, p. 695, 125 euros : quand la norme juridique provient d'une source constitutionnelle européenne (soit du parlement européen), alors la CDFUE devient la norme constitutionnelle « suprême » (dans la mesure de son interprétation à l'aune de la CvEDH), excluant ainsi tout autre type de norme constitutionnelle, ainsi l'affirme notamment F.-X Millet, « A la lumière de la Charte », in La charte des droits fondamentaux saisie par les juges en Europe, 2017

son office<sup>36</sup>, étant précisé que la CrEDH constitue également, dans la limite de son contrôle<sup>37</sup>, l'ordre juridictionnel suprême concernant cette première<sup>38</sup>. Il est à noter cependant qu'au sommet de la pyramide européenne des normes se trouvent tant, alternativement, la CrEDH<sup>39</sup> que la CJUE, ces deux cours étant dans un rapport de concurrence-complémentarité<sup>40</sup>. A la frontière entre les deux systèmes, les juridictions nationales suprêmes jouent à la fois un rôle de défense de leur propre identité constitutionnelle<sup>41</sup> selon un point de vue interne, et selon

---

<sup>36</sup> Selon Christophe de Bernardinis (Chapitre 3. L'optimisation de la protection : le dialogue vertical entre juges internes et européens et le dialogue supra national entre juges européens, ' : Revue générale du droit *on line*, 2021, numéro 55525), l'arrêt Arcelor du Conseil d'Etat opère un lien entre ces deux pyramides, l'ordre constitutionnel national joue un rôle résiduel par rapport à l'ordre constitutionnel européen selon cet arrêt.

<sup>37</sup> Les limites de son contrôle sont posées par sa jurisprudence relative à la marge nationale d'appréciation (F. Sudre, « Le contrôle de proportionnalité de la Cour européenne des droits de l'homme, De quoi il est question ? », 2017, pp. 502-513)

<sup>38</sup> F. Sudre, « La subsidiarité, 'nouvelle frontière' de la Cour européenne des droits de l'Homme », JCP G, 2013, n° 42, pp. 1912-1920

<sup>39</sup> Seule la CrEDH se situe au sommet de la pyramide juridique nationales. En effet, par le truchement des article 33 et 34 de la CvEDH et le protocole additionnel n° 16 à la CvEDH, la CrEDH dispose d'une triple faculté de statuer sur la pyramide juridique nationale de tout Etat-membre. En ce qui concerne la CJUE, en vertu des arrêts Akerberg Fransson et Melloni, la Charte est applicable d'une part lorsque l'on est en présence d'une norme nationale intervenant dans un domaine du droit de l'Union harmonisé et d'autre part si la législation nationale en cause au principal relève d'un domaine d'action des Etats membres non entièrement déterminé par le droit de l'Union (P-E. Pignarre, *ibid*, p. 676-677). La CJUE n'est par principe pas invocable en dehors du champ des compétences de l'Union (article 51§2 de la CDFUE), au titre du principe de subsidiarité (article 51§1).

<sup>40</sup> La CrEDH étant à la fois dans une logique d'harmonisation systémique des conflits d'obligations (CrEDH, GC, 21/6/2016, Al-Dulimi C/ Suisse) et à la fois dans une logique d'affirmation de sa propre puissance constitutionnelle (CrEDH, 23/3/1995, Loizidou c/ Turquie), alors que la Cour de justice s'inscrit également dans la même politique jurisprudentielle d'affirmation de sa propre suprématie (CJCE, 15/7/1964, Costa c/ Enel ; CJCE, 5/2/1963, Van gen en Loss).

<sup>41</sup> La cour allemande développe ainsi son Identitätskontrolle par lequel la Bundersverfassungsgericht contrôle la compatibilité d'une mesure de l'Union européenne aux principes déclarés inviolables de l'article 79, §3 de la Loi fondamentale allemande (BVerfG, 15/12/2015, Europäischer Haftbefehl II). Dans cet arrêt, la cour constitutionnelle allemande estime de surcroît que la conformité de la décision-cadre avec les DF tels que garantis dans l'Union ne saurait empêcher les tribunaux allemands d'examiner la conformité d'une demande d'extradition en vertu de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen. Ainsi, selon cette cour, le rapport hiérarchique entre pyramides européennes et nationales est, *a minima*, égalitaire par leur superposition, voire inversé (arrêt de la Cour constitutionnelle allemande confirmé par l'arrêt Europäischer Haftbefehl III selon lequel les tribunaux allemands ont la possibilité de passer outre le principe de confiance mutuelle inhérent au mécanisme du MAE s'il apparaît que les garanties inhérentes à l'article 1er, alinéa 1, de la Loi fondamentale ne sauraient être préservées dans l'Etat d'extradition ; cette opposition constitutionnelle a notamment fait céder la Cour de justice par son arrêt *Aranyosi*). P-E Pignarre synthétise cette dynamique des juridictions constitutionnelles nationales en une forme d'opposition collective dont moultes détail est donné par Christophe de Bernardinis (cf Chapitre 3. L'optimisation de la protection : le dialogue vertical entre juges internes et européens et le dialogue supra national entre juges européens, ' : Revue générale du droit *on line*, 2021, numéro 55525). Cela a pour conséquence que le pluralisme constitutionnel européen est aujourd'hui marqué par sa résidualité (annonçant la déliquescence de la théorie de la tolérance constitutionnelle selon laquelle l'acceptation de l'altérité constitutionnelle de chaque Etat-membre conditionne la réussite du projet européen), son esprit de nationalisme constitutionnel et une forme d'eurosepticisme constitutionnel, à l'exception de la France et du Conseil constitutionnel lequel semble se conformer aux exigences européennes (n°2013-314P QPC, 4/4/2013, Jérémie F), encore faudrait-il toutefois qu'il fasse preuve d'autant de loyauté procédurale concernant les mécanismes instaurés par le protocole additionnel n°16 à la CvEDH (perspective que la doctrine écarte : J. Bonnet, Le Conseil constitutionnel et le protocole 16 : une question d'opportunité?, in le protocole n°16 à la CvEDH, actes du séminaire du 19/4/2019 sous la direction de M. Afroukh, p. 81 et svts). Or, sur le plan théorique, on ne peut que regretter que la supranationalité constitutionnelle européenne suppose l'acceptation de l'ordre juridique de l'Union (et du système de la CvEDH) en tant qu'ordre juridique suprême et autonome par rapport aux ordres juridiques nationaux), ce que de tels éléments contredisent factuellement.

la Cour de justice, en présence d'une mesure européenne ne nécessitant pas d'acte national d'exécution, les juridictions nationales seront réduites au rôle d'exécutant du droit de l'Union<sup>42</sup>.

Dans la mesure où par l'invalidation en l'espèce de la présomption *bosphorus*, la CrEDH porte clairement atteinte au principe de confiance mutuelle pourtant constitutif du cadre constitutionnel fixé par la CJUE, mais auquel la CJUE avait elle-même porté atteinte dans son arrêt *Aranyosi* dont le présent arrêt en confirme la transposition dans la jurisprudence de la CrEDH, dans le sillage de l'arrêt *Romeo Castano*. C'est ainsi dans ce cadre d'un contrôle externe de la Cour de justice par la CrEDH que celle-ci opère son contrôle *bosphorus* sur la jurisprudence de la Cour<sup>43</sup>.

## II-) La rupture inédite de la clause *Bosphorus*, symptôme des limites de la construction jurisprudentielle communautaire

Dès lors, le dialogue entre les juridictions européennes s'articule selon un mode vertical/contre-vertical, schéma dialogique reproduit par les juridictions suprêmes nationales à l'égard de la CJUE, là où la CrEDH auto-limite son pouvoir en raison de la subsidiarité de son contrôle<sup>44</sup>. En revanche, dans le cadre de la pyramide européenne des normes, la CrEDH semble être affranchie de ces limites comme en attestent les conséquences juridico-épistémiques du présent arrêt. La dynamique d'eupéanisation des ordres juridiques nationaux présagent ainsi une extension des pouvoirs de la CrEDH et de la CJUE au détriment des juridictions suprêmes nationales. Cependant, si cette dynamique d'objectivation européenne des ordres juridiques nationaux constitue un objectif méta-juridique sous-jacent à l'approche de la Cour de justice (B), la CrEDH en rappelle les limites pratiques nichées dans l'hétérogénéité des situations nationales (A).

---

<sup>42</sup> P-E. Pignarre, la Cour de justice de l'Union européenne, juridiction constitutionnelle, 2021, éditions Bruylant, p. 695

<sup>43</sup> Alors pourtant que l'avis 2/13 exclut une telle possibilité au titre de son monopole interprétatif qu'elle détient en vertu de l'article 344 du TFUE et de la trinité principielle précédemment évoquée (§181 et suivants de l'avis). L'existence d'un tel contrôle externe impliquerait que la CJUE soit organiquement dépendante de la CrEDH sur le plan interprétativo-fondamental.

<sup>44</sup> À une marge nationale d'appréciation étendue correspond une forte légitimité démocratique de la norme en cause à laquelle la CrEDH, force contre-majoritaire, ne saurait prétendre (cf P. Ducoy, « Tenue correcte exigée : Observations sous l'arrêt CEDH, gr. ch., 1er juillet 2014, S.A.S. c/ France », Revue trimestrielle de droit européen, 2015, deuxième partie de l'article) : les deux pôles de la subsidiarité européenne sont donc l'argument de la déférence démocratique d'une part et le consensus européen d'autre part (préambules des protocoles additionnels 15 et 16).

## A) Le renversement de la clause Bosphorus ou l'affirmation d'un principe de méfiance interne

Sur un plan plus technique, la Cour détaille les conditions d'application de la présomption Bosphorus : « l'absence de marge de manœuvre pour les autorités nationales et le déploiement de l'intégralité des potentialités du mécanisme de contrôle prévu par le droit de l'Union européenne », au point 98 de l'arrêt et examinera leur respect ou non dans les présents cas d'espèce dans la suite de son raisonnement.

Il est nécessaire toutefois d'ajouter une troisième condition, celle de « l'équivalence de la protection substantielle accordée par le droit de l'Union en tenant compte des dispositions de l'article 52§3 de la CDFUE »<sup>45</sup>. Or, en l'espèce, cette règle de l'équivalence de la protection substantielle théorique ne pose pas de problème majeur, la Cour postulant au paragraphe 114 du présent arrêt que : « l'article 4 de la charte des droits fondamentaux assure une protection équivalente à celle qui résulte de l'article 3 de la Convention ». Nous retrouvons donc ici vérifiée en l'espèce l'hypothèse initiale de télescopage formel-matériel des dispositions de la CDFUE à travers celles formulées par l'interprétation de la CrEDH des dispositions de la CvEDH<sup>46</sup> et celle-ci vaut pour les deux affaires jointes<sup>47</sup>. En revanche, sur le plan de la protection substantielle pratique de l'article 3 par les centres de détention roumains, la CrEDH retire cette présomption bosphorus dans le seul cas de l'affaire moldovan et ce, par l'activation de la jurisprudence aranyosi pour distinguer les requêtes en l'espèce : dans la mesure où M. Moldovan apporte la preuve de ses mauvais traitements virtuels et que M. Bivolaru ne le fait pas, il s'avère juridiquement nécessaire de conclure à la violation de la condition de l'insuffisance manifeste de protection des droits fondamentaux dans ce seul cas<sup>48</sup>, les juridictions nationales ayant eu dès lors une information suffisamment étayée de la

---

<sup>45</sup> CrEDH, GC, 23/5/2016, Avotins c/ Lettonie, §103 ; mentionné dans l'article de S. Tabani, l'Article 52§3 de la CDFUE : un discours sans la méthode de gestion des rapports de systèmes entre la CDFUE et la CvEDH?, 2020, in Les dix ans de la CDFUE – bilan et perspectives, p. 251 et suivants

<sup>46</sup> CJUE, 26/9/2018, X et Y : La CJUE en atteste également paradoxalement, en disant que « la Charte assure un niveau de protection qui ne méconnaît pas celui garanti par la CvEDH, tel qu'interprété par la CrEDH », mention de plus en plus utilisée par la CJUE et qui dénote d'une relative loyauté de la CJUE envers la jurisprudence de la CrEDH. En effet, il est toujours permis à la CJUE de s'écarter de la jurisprudence de la CrEDH si elle attribue à certains droits fondamentaux une protection plus étendue que ne le fait la Cour de Strasbourg. On peut encore citer comme sources juridiques de ce lien d'inclusion de la CvEDH dans le champ fondamental du droit de l'Union

: l'article 6§1 al 3 TUE, l'A 52§7

<sup>47</sup> CJUE, GC, 15/10/2019, Dorobantu : il est exigé qu'un certain seuil de gravité factuel pour que soit admise une violation de l'article 4 de la Charte et que soit admise une non-exécution d'un MAE au titre d'une défaillance systémique. Ces exigences minimales visent, tout d'abord, la taille de l'espace personnel dont disposera le détenu. Lorsque celui-ci est inférieur à celui considéré comme normalement requis, la présomption de violation de l'interdiction de traitement et inhumain oblige le juge national à rechercher d'autres éléments pour décider du « caractère adéquat des conditions de détention ». Parmi ces éléments, il s'agit de la liberté suffisante de circulation en dehors de la cellule et d'activité, la durée courte du séjour du détenu dans une telle cellule collective et les conditions décentes de détention au sein de l'établissement pénitentiaire. Ces exigences minimales visent avant tout à assurer la protection de la dignité la personne détenue.

<sup>48</sup> CrEDH, Bosphorus Hava, préc : lorsque la CrEDH renverse cette présomption, le respect de la Convention en tant qu'« instrument constitutionnel de l'ordre public européen » dans le domaine des droits de l'homme l'emporte sur l'intérêt de la coopération internationale.



violation virtuelle de l'article 3 de la Convention justifiant une non-exécution du MAE par l'Etat de réception de celui-ci.

Concernant cette seconde condition de la marge d'appréciation des autorités nationales quant à la mise en œuvre des obligations communautaires, le raisonnement juridique se complexifie. En effet, selon J.P. Jacqué<sup>49</sup> la clause bosporus s'avère limitée dans son champ d'application puisque celle-ci « ne peut jouer que lorsque l'État agit strictement dans le cadre des obligations qui découlent du droit de l'Union, c'est-à-dire en l'absence de toute marge d'appréciation ». Or, cette condition de la marge d'appréciation étant induite par le champ des obligations communautaires pose un sérieux problème dans la mesure où cette sous-condition implique la définition du champ d'application du droit de l'Union. Cependant, en la matière, P-E Pignarre démontre que la Cour de justice entretient un flou savant<sup>50</sup> par la construction d'une jurisprudence anarchique en la matière laquelle s'étend à l'exclusion de ce champ de normes prenant leur source constitutionnelle dans les dispositions primaires du droit de l'Union<sup>51</sup>, en passant par l'élaboration d'un modèle juridique de détermination strict de ce cadre<sup>52</sup>, tout en sachant que ce champ d'application du droit de l'Union a pour autre pôle jurisprudentiel une extension indéfinie à toutes les normes nationales ayant pour source indirecte une norme de droit dérivé de l'Union<sup>53</sup>, cette gamme de solutions prétorienne étant justifiée selon P-E Pignarre par « le pouvoir de la Cour de justice de décider ce dont elle aura à décider »<sup>54</sup>. La position de la CrEDH tranche avec le filtre jurisprudentiel relatif que pose la Cour de justice sur ce point. En effet, la CrEDH n'intègre pas la jurisprudence de la Cour de justice sur ce point. La Cour ne fait que constater que « lorsqu'ils appliquent le droit de l'Union européenne, les États contractants demeurent soumis aux obligations qu'ils ont librement contractées en adhérant à la Convention », autrement dit que l'on se situe tout simplement dans le cadre du droit de l'Union, sans chercher à démontrer son incompétence matérielle en la matière. La CrEDH estime qu'il n'y pas de marge d'appréciation en la matière concernant les deux affaires étant donné que la jurisprudence de la CJUE encadre strictement l'office des

---

<sup>49</sup> J.P. Jacqué, « Encore un effort camarades... L'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme est toujours à votre portée », Europe des Droits & Libertés/Europe of Rights & Liberties, mars 2020/1, pp. 27-40.

<sup>50</sup> CJUE, GC, 16/5/2017, Berlioz Investment Fund SA

<sup>51</sup> La CJUE développe en réalité une approche casuistique concernant l'appartenance ou non des normes juridiques nationales dans le champ du droit de l'Union (CJCE, 11/7/1985, Cinéthèque SA : la Cour refuse de contrôler la législation française sur la communication audiovisuelle au regard des DF, au motif qu'il incombe à la Cour d'assurer le respect des DF dans le domaine propre du droit communautaire, il ne lui appartient pas pour autant, d'examiner la compatibilité, avec la convention européenne, d'une loi nationale qui se situe, comme en l'occurrence, dans un domaine qui relève de l'appréciation du législateur national).

<sup>52</sup> La Cour de justice développe un certain modèle d'appartenance d'une norme au champ d'application du droit de l'Union : vérification du but et du caractère ainsi que des objectifs de la législation nationale afin d'apprécier son interaction avec le champ d'application de la Charte (CJUE, 8/11/2012, Yoshikazu) ; existence d'un lien de rattachement d'un certain degré (CJUE, 6/3/2014, Cruciano Siragusa)

<sup>53</sup> CJUE, GC, 26/2/2013, Hans Akerberg Fransson ; on peut également citer l'arrêt N.S., GC, 21/12/2011 selon lequel l'application d'une clause d'exonération d'application d'un règlement de l'Union doit s'apprécier au regard des DF tels que garantis par cet ordre juridique (en l'espèce, il s'agissait de la règle de l'examen de la demande d'asile par l'Etat d'accueil, en vertu de l'article 3, §2 du règlement Dublin II)

<sup>54</sup> P-E Pignarre, *ibid*, p. 689

juges nationaux lesquels sont donc bel et bien réduits au rôle d'exécutants des arrêts européens.

Concernant enfin l'ultime condition relative au rôle méta-procédural de la CrEDH consistant en l'examen du respect par les autorités judiciaires nationales de leur obligation de renvoyer une question préjudicielle lorsque nécessaire, la Cour estime dans l'affaire Bivolaru que la Cour de cassation a manqué à une telle obligation. Ainsi, la présomption bosphorus ne saurait s'appliquer dès lors que le système contentieux de l'Union européenne n'a pu déployer l'intégralité de ses potentialités, bien que la procédure de la question préjudicielle soit la « clef de voûte »<sup>55</sup>. Cependant, la Cour fait preuve d'une certaine sévérité en refusant à M. Bivolaru de bénéficier d'une telle situation en appliquant les critères de l'acte-clair de la jurisprudence CLIFIT de la Cour de justice précitée. Partant, on retrouve cette idée de primauté de la CrEDH eu égard de la Cour de justice, cette première participant à l'auto-limitation de la seconde par le truchement de *l'aggionamento* procédural de celle-ci, perspective qui ne semble pas réversible. Cette position de la CrEDH déniait le caractère sérieux de la question posée eu égard de la situation de réfugié du requérant et de la prévalence de ce statut sur la mise en œuvre du MAE s'avère conforme à la jurisprudence de la Cour de justice que la CrEDH, en l'espèce, synthétise. En effet, dans un précédent arrêt<sup>56</sup>, la Cour de justice estime qu'un traitement inhumain et dégradant doit empêcher le transfert d'un demandeur d'asile. Dès lors, le présent s'avère constituer une synthèse de sa propre jurisprudence<sup>57</sup> et de la jurisprudence de la CJUE<sup>58</sup>, en substitution de laquelle, partant, la CrEDH statue<sup>59</sup>.

En rompant avec sa politique jurisprudentielle de contournement de la non-application de la clause bosphorus<sup>60</sup>, la CrEDH porte atteinte au principe de confiance mutuelle et à travers lui, à l'autorité de l'approche retenue par la Cour de justice<sup>61</sup> consistant en la création

---

<sup>55</sup> Selon l'avis 2/13. La procédure de la question préjudicielle est conçue pour être toujours ouverte aux juridictions suprêmes nationales et surtout pour que celles-ci aient l'obligation de surseoir à statuer devant la Cour de justice dès lors qu'un doute sérieux sur l'interprétation d'une norme de l'Union existe. CEDH, 13 février 2020, Sanofi Pasteur c/ France : toute juridiction suprême nationale qui refuse de surseoir à statuer doit impérativement motiver un tel refus.

<sup>56</sup> CJUE, 16/2/2017, C.K c/ Slovaquie.

<sup>57</sup> Notamment de l'arrêt rendu en GC, le 13/12/2016, Paposhivili c/ Belgique selon lequel "l'évaluation du risque de transfert d'un individu, implique donc d'avoir égard à des sources générales telles que les rapports de l'OMS ou les rapports d'organisations non gouvernementales réputées, ainsi qu'aux attestations médicales établies au sujet de la personne malade".

<sup>58</sup> Sont synthétisées dans le présent arrêt Moldovan et Bivolaru, les arrêts C.K et Aranyosi de la Cour de justice, un simple lien de conséquence étant établi entre ces deux arrêts.

<sup>59</sup> Il est nécessaire de nuancer ce point de vue : la CrEDH ne rentre pas techniquement dans l'analyse du contenu de la question préjudicielle pour déterminer si celle-ci était valide ou non. Il existait pourtant un guide en la matière posé par l'arrêt CJUE, ord, 12/7/2012, Gennaro Currà e.a : une question préjudicielle doit contenir un exposé sommaire de l'objet du litige ainsi que des faits pertinents ; les normes nationales applicables en l'espèce ; l'exposé des raisons qui ont conduit la juridiction de renvoi à s'interroger sur l'interprétation ou la validité de certaines dispositions du droit de l'Union, ainsi que le lien qu'elle établit entre ces dispositions et la législation nationale applicable au litige au principal.

<sup>60</sup> Cf arrêts *Matthews* et *Michaud* précités.

<sup>61</sup> CJUE, avis 2/13, préc, §194 : Dans la mesure où la CEDH, en imposant de considérer l'Union et les États membres comme des Parties contractantes non seulement dans leurs relations avec celles qui ne sont pas des États membres de l'Union, mais également dans leurs relations réciproques, y compris lorsque ces relations sont régies par le droit de l'Union, exigerait d'un État membre la vérification du respect des droits fondamentaux par un autre État membre, alors même que le droit de l'Union impose la confiance mutuelle entre ces États membres,

d'un espace européen juridique objectif lequel rendrait caduc tout contrôle interétatique relatif à la protection des droits fondamentaux dont l'exécution homogène.

## B) Une solution jurisprudentielle tiraillée entre approche subjective-empirique de la CrEDH et objective-idéaliste de la CJUE

La CrEDH remue en effet le couteau du contrôle externe dans la plaie de la méfiance interétatique lorsqu'elle établit dans le présent arrêt que « même si elle entend tenir compte, dans un esprit de complémentarité, du mode de fonctionnement des dispositifs de reconnaissance mutuelle et notamment de leur objectif d'efficacité, la Cour doit vérifier que le principe de reconnaissance mutuelle n'est pas appliqué de manière automatique et mécanique, au détriment des droits fondamentaux ». Les conséquences tant juridiques que philosophiques découlant d'une telle affirmation trahissent un certain nombre d'idéaux qui animent pourtant la Cour de justice.

Sur le plan juridique, ce qui se joue à travers la garantie du système des mandats d'arrêts européen relève de la politique pénale européenne laquelle tend par ce mécanisme s'homogénéiser en fluidifiant les transferts de détenus d'un pays à un autre. Or, il se joue des éléments essentiels derrière une telle construction carcérale européenne : et notamment l'interdépendance des ordres publics nationaux. En effet, à chaque Etat incombe traditionnellement une mission de poursuite et de détention des auteurs d'infractions. Or, dès lors qu'un MAE ne serait pas exécuté suite à son émission par les autorités judiciaires d'un Etat membre, l'ordre public de cet Etat serait nécessairement mis en danger en raison de la non-exécution de la peine ainsi décidée à l'encontre dudit auteur d'infraction. Ainsi, de façon sous-jacente à l'exécution des décisions pénales d'internement des détenus, il se joue un élément de l'Etat de droit, perçu en son démembrement matériel : le principe de légalité. Il ne saurait en effet il y avoir de principe de légalité sans exécution effective des décisions judiciaires, principe d'effectivité du système juridictionnel communautaire d'ailleurs inclus dans le cadre constitutionnel posé par la Cour de justice dans son avis 2/13. Dès lors, à travers le système du MAE, c'est aussi l'Etat de droit matériel qui est défendu par la Cour de justice, et à travers ce principe, l'Union de droit<sup>62</sup>.

Il y a donc un lien, sur un plan philosophique, avec l'idéal poursuivi par la Cour de justice, d'un espace juridique européen objectif assimilable à la théorie Kojévienne de l'État

---

l'adhésion est susceptible de compromettre l'équilibre sur lequel l'Union est fondée ainsi que l'autonomie du droit de l'Union.

<sup>62</sup> Par la garantie par chaque Etat membre de l'Etat de droit, l'action étatique individuelle pourrait aboutir à constituer une Union de droit, soit un Etat de droit commun, tant au sens matériel que procédural. D'ailleurs, la Cour de justice n'a-t-elle pas posé comme principe consubstantiel de l'Etat de droit, le principe d'indépendance des juges (CJUE, GC, 27/2/2018, Associaçao dos juizes portugueses). Or, ce principe d'indépendance des juges est au cœur de la théorie de l'Etat de droit démocratique d'Olivier Jouanjan, aux côtés des autres critères d'une justice effective, d'une séparation stricte des pouvoirs garantie par l'autonomie de la sphère juridictionnelle, existence de limites procédurales et substantielles à l'exercice du pouvoir politique (O. Jouanjan, l'Etat de droit démocratique, 2019, Jus politicum , n° 22).

universel et homogène<sup>63</sup>. Seulement, on ne peut que constater que la rupture présente de la présomption bosporus va à l'encontre de cet idéal, en soulignant le fait que l'espace juridique européen est encore marqué de quelque relativité et de quelque hétérogénéité<sup>64</sup>. Néanmoins, cette politique d'objectivation légale de la Cour de justice a eu l'effet tout à fait inverse de re-subjectiviser le contentieux des droits fondamentaux par la réaffirmation des identités constitutionnelles nationales<sup>65</sup>, notamment en réaction à l'arrêt Melloni<sup>66</sup>. Cependant, cette resubjectivisation nationale du contentieux des droits fondamentaux n'est pas nécessairement une mauvaise chose dans la mesure où il est possible d'en dégager un principe de contradiction constitutionnel consistant en l'opposition constructive des cours constitutionnelles nationales avec la Cour de justice. Dès lors, de l'erreur constitutionnelle nationale subjective germerait en puissance la norme jurisprudentielle objectivement juste.

---

<sup>63</sup> F. Fukuyama, *le dernier homme et la fin de l'histoire*, 1992 : Fukuyama dénomme caractère homogène de l'Etat l'objectif de réalisation de la classe sociale universelle par sa conceptualisation juridique. De plus, dans la démocratie libérale moderne telle que conçue par Fukuyama, le critère de reconnaissance de chacun repose non pas sur un critère national ou communautaire discriminant mais sur le fondement du critère universel de "l'identité de l'individu en tant qu'être humain". Ces deux caractéristiques de l'Etat universel et homogène implique la rupture avec un modèle de société socio-vertical par le transfert à un paradigme socio-horizontale. Transposé au niveau européen, à l'idéal kojévien correspond la construction d'un espace juridique européen universel et homogène, dans les sens précédemment décrits.

<sup>64</sup> Par parallélisme méthodologique, on pourrait construire un contre-idéal-type de l'Etat relatif et hétérogène, de sorte à inscrire les différents Etats entre ces deux idéaux caricaturaux.

<sup>65</sup> Les cours constitutionnelles nationales invoquant l'article 4§2 TUE. Pour un exemple récent dans le cas du Conseil constitutionnel, voir CC, n°2021-940 QPC, 15 octobre 2021, Société Air France, décision dans laquelle le Conseil constitutionnel interdit la privatisation de la police administrative générale laquelle représente un élément inaliénable de la sphère étatique. Il est intéressant de noter que le Conseil constitutionnel introduit sa jurisprudence relative à l'identité constitutionnelle dans le champ du droit de l'Union dans la mesure où selon cette institution, l'obligation de transposition des directives de l'Union européenne constitue une obligation découlant de la Constitution (n°2004-505 DC, 19/11/2004). Cependant, le Conseil constitutionnel inclus dans le champ de l'identité constitutionnelle française et comme condition d'une « bonne » transposition d'une directive, la condition du respect des droits fondamentaux et des dispositions de la Constitution ainsi que le respect de la souveraineté nationale, notion qui inclut le respect des institutions de la République, la continuité de la vie de la Nation et la garantie des droits et libertés des citoyens (n° 188-1985 DC, 22/5/1985). Sur le plan de la théorie du dédoublement des pyramides des normes, cela signifie que le Conseil constitutionnel se réserve une faculté de statuer sur le plan de la pyramide juridique européenne, étant précisé que la « loi exprime la volonté générale dans le cadre de la Constitution », soit que la Constitution française prime sur quelque pyramide que l'on se place (n°87-195 DC, 23/8/1995).

<sup>66</sup>L'exemple le plus récent et le plus frappant renvoie à l'épisode de l'opposition de la Bundesverfassungsgericht à l'encontre du programme PSPP de quantitative easing de la BCE au titre d'une interprétation prétorienne erronée de la répartition des compétences jugée contraire à la doctrine des juges constitutionnels allemands de *l'ultra vires* (GCC, 5/5/2020, PSPP. Il s'agit toutefois d'une ligne jurisprudentielle ancienne de la Cour constitutionnelle fédérale allemande (CCFA) qui a posé le principe de réception des normes communautaires par la loi fondamentale allemande, dans le respect de l'identité constitutionnelle propre à celle-ci (CCFA, 22/10/1986). Ce même principe de respect de l'identité constitutionnelle a été repris par le Conseil constitutionnel français (n° 2006-540 DC, 27/7/2006), voire même transposée par le Conseil d'Etat, à travers une récente décision « French Data network », le Conseil d'Etat, par la consécration d'une « clause de sauvegarde » du droit fondamental national, celui-ci a « inversé » la logique soutenue dans l'arrêt Arcelor qui place la protection fondamentale de l'Union européenne comme première par rapport à la protection constitutionnelle nationale (C. Haguenu-Moizard : droit comparé et dialogue des juges dans le raisonnement des juges français et britanniques, dans le colloque du 18/11/2021 portant sur la protection des droits et libertés en France/RU).

Sur le rattachement du droit spécial des contrats de travail au droit général des contrats -  
copie d'examen de droit du travail - Semestre 5 Licence 3 - Hugo Genezai

Hugo

INU Champollion

Genezai

Exercice de préparation – droit du travail

3<sup>ème</sup> année de droit

---

---

Une personne participant à l'émission de télé-réalité organisée par TF1 et nommée « Mister France » s'en retrouve victorieuse. Celui-ci a conclu avant de participer à l'émission un contrat ne pouvant être qualifié de contrat de travail.

Un arrêt d'une cour d'appel non précisée retient que le requérant est effectivement lié par un contrat de travail et accorde à ce participant le statut professionnel de mannequin qu'il revendique. Le groupe de la chaîne TF1 se pourvoit en cassation.

Dès lors, le juge du travail se trouve confronté au questionnement suivant : selon quelles modalités juridiques est-il possible de requalifier en contrat de travail, un contrat qui initialement n'en est pas un ?

Fort de son pouvoir de requalification du contrat, le juge du travail requalifie le contrat en contrat de travail après avoir constaté que ses critères cumulatifs étaient bien remplis.

I-) Le dépassement du caractère indisponible du contrat de travail par le pouvoir de requalification du juge social :

A) Le constat par le juge du travail d'un contrat initialement civil

Partie commentée : « que le risque de perte ou de chance de gain caractérise l'existence d'un contrat aléatoire, exclusif de la qualification de contrat de travail »

Sources juridiques : article 1964 code civil cité dans le même considérant

Critique : en ne qualifiant pas un tel contrat de contrat aléatoire, la Cour sous-entend que les participants savent à l'avance qu'il est certain qu'ils vont remporter la compétition. Une telle position est absurde en raison du fait que ce raisonnement aurait pour conséquence que chaque

candidat soit certain de sa « bonne étoile », soit lui-même certain de remporter la compétition. Or, il n'y a par définition que trois personnes qui pourront percevoir une somme en numéraire. Un tel arrêt suppose dès lors que l'avis des autres personnes ne relève pas de l'aléatoire mais serait par conséquent connu d'avance, ce qui ne tient pas.

Apport de l'arrêt : Un contrat aléatoire bien qu'il puisse l'être en l'apparence, peut très bien ne pas l'être. Il est nécessaire de bien étudier la jurisprudence afin de savoir comment est qualifié un contrat. Le juge du travail dispose également d'un pouvoir de redéfinition du contrat plus large que celui consistant à pouvoir le qualifier de contrat de travail.

Transition : le contrat, d'abord civil car conclu dans des conditions ne correspondant pas à celles qui sont relatives à la conclusion de travail, peut faire l'objet d'une requalification par le juge social.

#### B) La confirmation du pouvoir du juge social de requalification des contrats

Partie commentée : « que la cour d'appel a pu déduire de l'ensemble de ses constatations que M. X... était lié par un contrat de travail à la société de production ; »

Sources juridiques : arrêt de la Cour de cassation, assemblée, 3/4/1983, Barrat : le juge du travail dispose d'un véritable pouvoir de requalification du contrat s'il constate que le contrat litigieux

Critique : Par cet arrêt, le juge social ne peut pas requalifier l'ensemble des contrats passés par les autres candidats de l'émission. Le caractère relatif de la chose jugée de cet arrêt a pour conséquence de n'octroyer une protection juridique supplémentaire qu'au requérant ayant gagné la compétition. La protection qu'octroie cet arrêt est donc inégalitaire malgré l'ambition progressiste plus globale du code du travail.

Apport de l'arrêt : cet arrêt confirme le pouvoir de requalification d'un contrat en contrat de travail du juge social

Transition : la requalification du contrat de droit civil en contrat de travail suppose que le juge constate que le contrat litigieux dispose bel et bien des critères d'un tel contrat.

## II-) L'examen contradictoire des critères juridique cumulatif caractéristiques du contrat de travail

#### A) Le constat d'une relation de subordination juridique brève mais réelle

Partie commentée : « que le contrat de travail est caractérisé par le lien de subordination qui lie le salarié à l'employeur ; »

Sources juridiques : Article L. 1221-1 Code du travail

Raisonnement du juge : Dans un premier temps, le juge du travail constate l'absence d'une telle relation en raison des règlements du jeu télévisé puis finalement constate une telle relation en fait. Il constate factuellement les deux éléments caractéristiques de la relation de subordination juridique : un pouvoir d'imperium et de bannum par un supérieur hiérarchique sur d'autres personnes.

Apport de l'arrêt : Les faits priment sur les règles juridiques déterminant le cadre juridique dans lequel s'insère la relation contractuelle lors de l'examen par le juge des critères permettant de qualifier un contrat de contrat de travail.

Transition : l'existence d'une relation de subordination juridique n'est pas un élément suffisant pour qualifier un contrat de contrat de travail.

B) L'observation de la réalité d'une prestation de travail induisant la perception d'un salaire

Partie commentée : « que l'existence d'une relation de travail salariée ne peut résulter que de l'exercice d'une activité professionnelle, c'est-à-dire d'une activité dont le but déterminant est de permettre à celui qui l'exerce de percevoir une rémunération ; »

Sources juridiques : Article L 1221-1 du code du travail + arrêt ile de la tentation

Raisonnement : le juge déduit de l'existence des comportements des personnes participant à cette émission (interview, démonstrations physiques, etc) l'existence d'une volonté de percevoir un salaire.

Critique : cet arrêt s'inscrit dans la ligne jurisprudentielle initiée par l'arrêt ile de la tentation dans lequel le juge qualifie de contrat de travail des personnes participant à une émission de télé-réalité.

Apport de l'arrêt : il est possible de constater qu'en perpétuant la ligne jurisprudentielle initiée par l'arrêt ile de la tentation, le juge du travail qualifiant une grande partie des acteurs participant à des émissions de télé-réalité, tend à professionnaliser le domaine. Cette professionnalisation est entendue dans le sens où les personnes participant à ces émissions seront par la suite sélectionnées selon les modalités prévues par le code du travail, soit à la suite d'un entretien d'embauche, d'une sélection par un supérieur hiérarchique, etc. Cet arrêt en étendant la qualification de contrat de travail à un nouveau domaine professionnel étend par la même le champ protecteur inhérent au code du travail. Autre apport : le constat d'une formalisation contractuelle préalable d'une absence de volonté initiale de percevoir un salaire n'empêche pas le juge du travail de constater qu'une telle volonté a pu réellement exister. Autrement dit, la signature d'un contrat n'atteste pas forcément de la véritable volonté du contractant, laquelle est nécessairement fluctuante. L'arrêt respecte donc en ce sens le principe de l'autonomie de la volonté des sujets de droits.

Dossier sur la non-protection des données personnelles

Géopolitique juridique de la guerre des données - Exposé de droit européen L2 S3 - Hugo  
Genezette

Genezai Hugo

Groupe Walter Hallstein

Exposé de droit Européen

# Les Géants du Net



Année universitaire 2018/2019



## A qui appartiennent nos données personnelles ?

Logiquement, à ceux qui les produisent car traditionnellement, on a toujours accordé un droit de propriété à la personne qui produisait un bien. L'ostréiculteur a par exemple un droit de propriété sur les huîtres qu'il produit. Cette idée de droit de propriété sur les données personnelles a récemment ressurgi dans le débat public. Elle prend parti face aux modèles économiques des géants du Net qui exploitent nos données, celui de vouloir également bénéficier de cette création de valeur. Par ce droit de propriété, les personnes pourraient être incluses dans la chaîne de valeur et être rémunérées pour les données qu'elles produisent. Pour certaines données, c'est déjà le cas. Par exemple, « l'œuvre » d'un auteur peut légitimement faire l'objet d'un droit d'exploitation, d'après l'article L 122-1 du Code de propriété intellectuelle.

Mais instaurer un droit de propriété sur les données, ce serait encore porter atteinte à la nature même de ce qu'est Internet. Ce serait contredire le principe majeur de neutralité du Net, principe selon lequel à quiconque doit être garanti un accès aux mêmes contenus sur Internet, quel que soit son fournisseur d'accès. Ce serait encore contredire la dynamique de la multitude qui irrigue internet. Cette dynamique se manifeste par les dimensions communautaire et collaborative de l'internet, qui n'est en somme qu'une construction décentralisée à laquelle chacun apporte sa pierre à l'édifice. Cet élan communautaire est d'ailleurs explicite dans les notions de crowdfunding et de crowdsourcing, mais il serait absurde de revendiquer un titre de propriété sur une page Wikipédia ou sur une entreprise d'huîtres « crowdfundée ». Internet tient plus de l'économie de partage de la propriété que de l'économie de transmission de la propriété

Instaurer un droit de propriété sur les données, ce serait méconnaître également le système de fabrication de la valeur à partir des données car ce qui génère de la valeur, ce n'est pas la donnée en elle-même mais le traitement qui en est fait. Pour avoir de la valeur, une donnée primaire doit être accompagnée de métadonnée. Ce sont des données qui décrivent des données. Une métadonnée, c'est par exemple, une description d'une photo d'huître. C'est par un traitement qu'une donnée devient une information et c'est seulement elle qui a une valeur économique. Derrière ces traitements, les algorithmes. Ce sont les nouvelles figures du pouvoir en ce qu'ils ont la faculté de modifier les règles de l'économie ou les choix des électeurs. Ils peuvent alors être perçus comme des menaces pour le libre arbitre, l'autonomie et le droit à la vie privée des individus. Ces manipulations contiennent de surcroît l'enjeu même de la politique : la définition de la société car en contrôlant les individus, on contrôle la société. Mais, le fait que ce choix soit opéré par des acteurs qui ont le pouvoir économique et pas la compétence juridique, symbolise la démission actuelle de la politique.

Instaurer un droit de propriété sur les données, ce serait accorder une certaine valeur à des données qui ne le méritent pas. En effet, peut-on légitimement revendiquer

un droit de propriété sur des fake news ? Ces bombes communicationnelles représentent un véritable danger pour la population et pour la démocratie. Pour la population d'abord car d'après une étude de l'institut Reuters de 2016, près de la moitié des américains s'informent sur les réseaux sociaux. Or, ces informations, dans la mesure où elles peuvent guider les opinions, peuvent guider les votes. C'est alors ce qu'il s'est dans une certaine mesure produit lors de la dernière élection américaine avec le scandale de Cambridge Analytica mais également lors du référendum britannique sur le Brexit, les deux élections étant vraisemblablement marquées d'après la presse par une campagne numérique d'influence russe en pleine période électorale. En tout cas, les autorités russes ne revendiquent pas de propriété sur ces données.

Instaurer un droit de propriété sur les données, ce serait par ailleurs porter aujourd'hui atteinte au secret d'Etat. En effet, dans un arrêt du 18 Octobre 2019, le Conseil d'Etat a autorisé la création d'un fichier regroupant les données d'état civil et biométriques de tous les citoyens. S'il est contestable que le mythe de l'infaillibilité numérique suffise à éviter les risques de contournements pour accéder à ces données sensibles, cet arrêt montre le glissement de l'Etat de droit à un Etat de surveillance, au sein de la politique numérique de l'Etat-plateforme du gouvernement actuel. Même si la tradition de la grande muette est en train de disparaître par l'intermédiaire d'une simplification de l'accès aux documents administratifs, il semble peu probable que l'Etat permette aux citoyens d'accéder à une telle base de données, secret d'Etat oblige.

Instaurer un droit de propriété sur les données, ce serait méconnaître la situation de multipropriété forcée qui caractérise les données : plusieurs acteurs sont capables d'exercer des droits dessus. Dans l'exemple des données personnelles, les géants du net et les entreprises du numériques disposent tous deux de l'abus, droit de détruire le bien. En outre, ces premiers disposent du fructus et ces derniers de l'usus. Conséquemment, il semble absurde de vouloir accorder la propriété de ces données à ses seuls producteurs, qui sans les géants du net, ne pourraient en produire.

Instaurer un droit de propriété sur les données, ce serait enfin limiter un espace dans lequel l'anonymat et l'absence apparente de risque par la distanciation des interlocuteurs exacerbent une liberté qui peut parfois prendre une tournure acerbe mais qui demeure, en un sens, démocratique.

Et pourtant, malgré cet argumentaire, le contrôle des données numériques personnelles constitue un enjeu de liberté collective, le contrôle des données permettant d'influencer directement les échéances politiques majeures à un tel point que la commissaire européenne à la concurrence, Margaret Vestager a signalé que nous devons « reconquérir notre démocratie » et que nous ne pouvons pas la laisser à Facebook ou à Snapchat ». Toutefois, le malaise derrière ce débat demeure présent. Nous avons peur de perdre la maîtrise de nos données personnelles mais la Commission Numérique Informatique et Libertés (CNIL), dans son rapport d'activité de 2017 propose une solution : renforcer le cadre juridique actuel pour résoudre l'asymétrie de pouvoir entre les Géants du Net et les petits citoyens européens. Ainsi, le

droit de l'UE est-il en mesure d'assurer la protection des données personnelles des citoyens européens ? L'enjeu sous-jacent de cette problématique correspond à cette répartition du droit de propriété des données personnelles entre les différents acteurs numériques.

Répondre à cette question ne peut se faire sans évoquer la lutte internationale dont fait l'objet la maîtrise de ces données (I). Répondre à cette question ne pourra pas se faire non plus sans décrire le nouveau bloc juridique européen en matière de protection des données personnelles (II).

### I-) La compétition internationale des Etats et des entreprises pour la possession des données :

Observons ici, les rapports qu'entretiennent les Géants du Net avec les Etats (A), puis avec l'Union-Européenne (B). Ajoutons ici que les Etats, tout comme l'Union-Européenne (UE), ne peuvent empêcher les Géants du Net de collecter des données puisque sans cette collecte, ces plateformes ne pourraient fonctionner. Des lois et des accords internationaux ont néanmoins été érigés en barrière pour empêcher des collectes démesurées de données.

#### A) Les relations de puissance entre les Etats et les acteurs numériques :

Dans tout rapport, chacune des parties dispose d'intentions propres et de moyens pour parvenir à la réalisation de ces intentions. Il convient ici d'analyser les moyens propres aux Etats (1) et aux Géants du Net (2) ainsi que leurs effets.

##### 1) Les éléments de puissance des Etats :

Selon Hobbes, le peuple forme avec leurs gouvernants un contrat en vertu duquel une nouvelle institution, l'Etat, est garante de l'ordre auprès du peuple, qui en contrepartie aliène une partie de ses droits, d'après Rousseau. Ainsi, les Etats ont pour première mission de prévoir les risques auxquels sont exposés ses citoyens. Les nouvelles pratiques numériques sont porteuses de risques d'une nature nouvelle. La consécration de nouveaux droits par la loi semble ainsi constituer une démarche juridique nécessaire afin de pouvoir garantir aux citoyens la sécurité auxquels ils ont droit.

Dans l'environnement numérique, les citoyens produisent des données à caractère personnel (DCP), que la loi du 6 Août 2004 définit comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un élément qui lui est

propre ». Ce sont ces données qui doivent être protégées car ce sont elles qui sont susceptibles de causer un préjudice à celui qui les a produites.

L'Etat Français nullifie ce risque au sens de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 dans la mesure où il pose le principe selon lequel « l'informatique doit être au service de chacun ». Ainsi, l'informatique « ne doit pas porter atteinte à l'identité humaine ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques ». En d'autres termes, l'Etat garantit des droits sur leurs données personnelles qui sont néanmoins systématiquement collectées par les Géants du Net. Nos données personnelles font alors l'objet d'un traitement, que l'on peut définir comme toute opération de collecte, d'enregistrement, de conservation, d'utilisation, de communication, ou de destruction, éventuellement effectuée par un algorithme sur une donnée personnelle. Ils peuvent en revanche l'encadrer juridiquement et c'est pourquoi l'Etat consacre de nouveaux droits en matière numérique dont les principaux sont :

- le droit à l'information : le responsable du traitement de ces données a l'obligation de fournir certaines informations sur l'utilisation des données collectées (article 32) ;
- le droit de rectification qui consiste à demander l'effacement des données personnelles que l'on juge erronées (article 70)
- le droit d'accès qui correspond au fait que toute personne physique peut avoir accès aux données la concernant (article 39-1-4)
- le droit d'opposition, c'est le droit pour la personne concernée de s'opposer à tout moment à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement pour des « raisons légitimes » (article 14)
- le droit à l'autodétermination informationnelle, soit le droit d'avoir à notre libre disposition nos données personnelles
- le droit au non-traitement de données sensibles, telles que les données génétiques, ou les données concernant l'orientation sexuelle d'une personne, par exemple.

Ces deux derniers droits ont été consacrés par la loi pour une République numérique du 7 Octobre 2016. Un équilibre doit néanmoins être opéré entre ces droits et d'autres objectifs ou principes que la société démocratique essaye de garantir. Ces droits sont alors inopérants lorsqu'ils constituent une atteinte à l'intérêt public général de l'UE ou d'un Etat-membre. En pratique, ces normes peuvent être contournées par la structure décentralisée d'Internet, par son caractère global. Les dispositions juridiques des Etats ont en définitive un impact limité dans la mesure où ces dispositions ne peuvent prendre en compte l'infinité des situations dans lesquelles une violation des droits des utilisateurs peut se produire.

## 2) les éléments de puissance des géants du Net :

Les responsables des traitements doivent en principe loyalement collecter des données uniquement à des fins déterminées : limiter la durée de conservation de ces données et en assurer la sécurité. Toutefois, la réalité est autre que juridique à la

Silicon Valley puisque comme le souligne Jean Rémi Gratadour, membre du digital center de HEC Paris, « quand on va à San Francisco, la qualité d'un business model se mesure à sa capacité à remettre en cause une législation ». Voilà qui éclaire ironiquement les propos de Steve Jobs, « Think out of the box ».

En effet, les données sont au cœur du business model de Facebook ou de Google par exemple. 97% du chiffre d'affaires de Facebook provient de la vente d'une publicité ciblée car elle repose sur l'étude de nos caractéristiques commerciales, transcrites dans nos données personnelles. Leur modèle économique repose donc sur une économie de l'attention dans laquelle les algorithmes ont pour fonction de capter un maximum de notre attention collective pour regarder un chat qui tombe d'une fenêtre. Ainsi se développent ces géants du Net et leurs projets d'avenir sont ambitieux. Celui de Facebook tient en trois points :

- « Connecter le monde » ou permettre aux 7,6 milliards d'habitants d'accéder à Facebook
- « Comprendre le monde » : Facebook souhaite créer sa propre base d'informations et concurrencer Google
- « Construire l'économie du savoir » ou s'approprier des fonctions étatiques en permettant aux citoyens de Facebook de consulter un médecin grâce à la réalité virtuelle ou faire de Facebook un endroit où les utilisateurs créent des emplois, remplaçant ainsi Pôle Emploi.

Plus les géants du Net grandiront, plus ils pourront mettre à notre disposition des infrastructures qu'il nous sera impossible de ne pas utiliser. Le contrat ainsi passé avec ces dirigeants n'est pas le même que le contrat social de Rousseau puisqu'ici aucune Constitution ne garantit leurs droits et le pouvoir décisionnel n'appartient plus qu'à un petit groupe de personnes. En fait, ce processus est déjà largement amorcé avec le mouvement de « lobbyisation ». Chaque trimestre, les montants consacrés à la défense des intérêts auprès des politiques américains sont ainsi dévoilés dans le cadre du Lobbying Disclosure Act. Au premier trimestre de 2018, Google aurait dédié plus de 5 millions de dollars à ce titre de dépense.

A ce propos, le gouvernement américain a publié en Septembre 2018, ses nouveaux objectifs concernant sa politique numérique internationale. Si d'un côté, elle conçoit la liberté numérique et le respect de la vie privée comme relevant de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le gouvernement américain s'engage paradoxalement à promouvoir le libre déversement des données entre les frontières. Le gouvernement souhaite combattre le protectionnisme numérique croissant des Etats dont il constate l'impact négatif sur la compétitivité de ses propres entreprises. Il semble néanmoins que les Etats-Unis ne mettront pas longtemps à choisir entre le respect de la vie privée et la rentabilité économique, puisque ce choix ils l'ont déjà fait : ils ont déjà sacrifié sur l'autel de la sécurité nationale et de la rentabilité économique la protection des données personnelles des citoyens européens.

## B) Les relations de puissance entre l'Union-Européenne et les Géants du Net :

La relation entre l'UE et les Géants du Net a d'abord été marquée par une asymétrie au profit des Géants du Net avec la conclusion de l'accord Safe Harbor (1). Cette relation a dans un second temps été rééquilibrée par la conclusion d'un nouvel accord international : le Privacy Shield (2).

### 1) L'ancienne faille européenne en matière de protection des données :

Les Etats-Unis ont peur depuis les attentats du 11 Septembre. Leur besoin de sentiment de sécurité se conjugue parfaitement avec leur traditionnelle politique étrangère de gendarmes du monde, soit de Soft et de Hard power dont on peut retrouver encore quelques traces aujourd'hui, notamment en matière de données personnelles.

Pour être transférées hors du territoire européen, la Commission européenne devait certifier que le niveau de protection des données assuré par les entreprises était adéquat. Ce n'est pas ce que le groupe de travail article 29 sur la protection des données - ou G29 – avait déclaré dans un premier temps, dans son avis du 3 Décembre 1999, dans lequel elle considérait que ce niveau de protection était insuffisant. Cela peut s'expliquer par le fait que les Etats-Unis pays ultra-libéral, privilégie la voie de l'autorégulation des entreprises. En conséquence, peu de lois américaines contraignent les plateformes numériques aux exigences de respect de la vie privée et de protection des données, notamment en raison du coût que ces mesures imposeraient. Pour des raisons que nous ne saurions expliquer, la Commission Européenne a opéré un revirement dans une décision du 27 Juillet de l'année suivante en déclarant que les mêmes entreprises sont présumées offrir un niveau de protection adéquat. Cet accord du Safe Harbor reprenait les éléments de la loi informatique et liberté développée précédemment. Elles devaient en outre décrire leurs règles de protection de la vie privée, comme par exemple en ne transférant ces données qu'à des tiers ayant préalablement adhéré aux principes du Safe Harbor. Pour que ces droits puissent être appliqués, les entreprises devaient également prévoir des voies de recours, notamment en désignant l'organisme indépendant dont elles relevaient en cas de plainte les concernant.

Un séisme planétaire s'est produit avec les révélations Snowden. La révélation de l'accès privilégié des autorités américaines aux données personnelles des utilisateurs des plateformes américaines à travers le programme « Prism » a remis en cause la confiance qu'entendait inspirer les Etats-Unis. Dans le sillage de ces révélations, la Cour de Justice de l'Union-Européenne (CJUE), par un arrêt du 6 Octobre 2015, a annulé le Safe Harbor. Dans cette affaire, Mr.Schrems déplorait devant l'autorité irlandaise de protection des données, que ces données soient transférées sur des serveurs américains non sécurisés, les serveurs de la NSA en particulier. Les juges

ont estimé que cela portait « atteinte au contenu essentiel du droit fondamental au respect de la vie privée » et que les géants du Net auraient violé leur obligation selon laquelle ils ne devaient transférer leurs données qu'à des tiers assurant un niveau de protection des données.

Cet arrêt contraint les Géants du Net et les autres 4500 entreprises américaines ayant adhéré au Safe Harbor à revoir leur niveau de protection des données. Les citoyens européens n'ont néanmoins aucuns droits sur ces données qui ont été collectées par le gouvernement américain : même si une personne a la capacité d'entamer des poursuites, le gouvernement américain peut invoquer le secret d'Etat afin d'empêcher toute poursuite judiciaire. Cet arrêt n'a pas résolu tous les problèmes pour une autre raison : les entreprises ont été encouragées à mettre en place des Binding Corporate Rules (BCR), qui doivent être approuvés par l'autorité de contrôle compétente, selon l'article 47 du RGPD, ou des « règles de bonne conduite » pour pouvoir continuer à assurer le transfert des données en garantissant le niveau de sécurité de ces dernières, sauf que si ces premières répondent d'une véritables certification européenne en matière de sécurité des données, les deuxièmes sont plus évasives puisqu'elles reposent sur le principe d'auto-contrôle. Les institutions européennes ont toutefois tenté de combler cette faille dans la sécurité des données personnelles des citoyens européens.

## 2) La vive réaction européenne aux révélations Snowden :

Depuis le 12 Juillet 2016, le Privacy Shield ou « bouclier de protection » des données Union-Européenne - Etats-Unis a été conclu. Les entreprises qui y adhèrent sont ainsi soumises à assurer véritablement un niveau adéquat de protection, et sont incitées à respecter les dispositions du Privacy Shield. La conformité de leurs comportements vis-à-vis de cet accord est vérifiée conjointement par la commission européenne et le ministère américain du commerce, à l'occasion de la mise en œuvre du mécanisme de réexamen annuel du fonctionnement du « bouclier de protection des données ».

Ainsi, le premier rapport de la commission européenne du 18 Octobre 2017 est, à ce propos, nuancé. Il estime que les autorités américaines ont globalement mis en œuvre les structures et les procédures nécessaires à la garantie de la protection des données, à l'exception, de la désignation d'un médiateur en charge de traiter les plaintes des citoyens européens contre les ingérences des autorités américaines, que le secrétaire d'Etat John Kerry s'était déjà engagé à faire quelques années plus tôt. Cet exemple est révélateur de ce décalage des Etats-Unis entre leurs promesses et leurs actes

En parallèle du Privacy Shield, le gouvernement américain a donné par écrit à l'UE que tout accès des pouvoirs publics aux données à des fins de sécurité nationale serait désormais spécialisé et non plus généralisé comme il l'était auparavant. Les

Etats-Unis sont donc parvenus à négocier deux exceptions au Privacy Shield. Premièrement, la directive sur l'utilisation des données des dossiers passagers ou Passenger Name Record (PNR) adoptée le 14 Avril 2016, contraint les compagnies aériennes européennes à transmettre aux autorités nationales américaines les données des passagers pour tous les vols à partir d'un pays tiers vers l'UE et inversement. Deuxièmement, à la suite de négociations qui ont débuté en 2009, l'accord SWIFT du 28 Juin 2010 voté par l'UE permet aux USA, sur demande à Europol qui en vérifie la finalité, de collecter des données concernant les mouvements financiers qui partent de l'Europe vers les pays tiers. Cet accord SWIFT est une des manifestations de l'extra-territorialité du droit américain, c'est-à-dire d'une sorte de hard power juridique. En effet, à l'origine, les autorités américaines ont mis la main sur ces données seulement parce que cette société belge spécialisée dans la messagerie bancaire dénommée Swift, possédait aux Etats-Unis une sauvegarde complète de leurs données. Par ce critère de localisation, les Etats-Unis ont imposé leur droit.

Les Etats-Unis ne sont pas les seuls à vouloir faire main basse sur les DCP européennes. En effet, le rapport Bloomberg du 4 Octobre dernier soupçonne les sous-traitants chinois de Super Micro Computer d'avoir installé des microprocesseurs sur les cartes mères des ordinateurs et des serveurs de Facebook et d'Amazon par exemple. Ces microprocesseurs permettent de créer un accès clandestin dans les machines parasitées et permettent de modifier à distance les systèmes pour ensuite en extraire les données. Comme l'explique un ancien agent du renseignement américain, « attaquer les cartes mères Super Micro Computer, cela revient à attaquer le monde entier ». Dès lors, il est manifeste que la Chine souhaite s'accaparer ces données, les Etats-Unis souhaitent éviter la reproduction des attentats du 11 Septembre et de limiter les sources de financements du terrorisme dans le monde, tandis que l'Europe tente de structurer un système d'encadrement des traitements des données et de protection de ces dernières, qu'il convient de décrire plus amplement.

## II) La manifestation juridique de l'objectif européen de protection des données :

En guise de réponse à cette influence géopolitique excessive des Etats-Unis et des Géants du Net, l'Europe a construit un système juridique dont l'objectif est de garantir aux citoyens des droits (A) ainsi que des contrôles pour assurer l'effectivité de ce système.



## A) Le bloc juridique des droits des utilisateurs et des obligations des entreprises du numérique :

Il convient ici d'évoquer le régime juridique applicable aux Géants du Net (2) ainsi que les droits prévus par le RGPD dont les citoyens européens peuvent se prévaloir (1).

### 1) L'extension des droits théoriques des citoyens européens :

En raison des limites à leur propre système de protection des données que les institutions européennes ont constaté, celles-ci ont réorganisé ou ajouté certaines dispositions législatives en matière numérique. Avec le Régime Général de Protection des Données (RGPD), on observe un mouvement de renforcement et d'extension des droits des citoyens numériques européens consacrés dans la loi informatique et libertés. Ces droits étant interconnectés, leur élargissement permet aux citoyens numériques de maîtriser encore mieux leurs données personnelles. Cependant, l'efficacité de ce dispositif reste soumise à une meilleure sensibilisation des citoyens européens quant à leurs droits et à la nécessité d'une certaine hygiène informatique.

L'article 13 du RGPD est révélateur de cette interconnexion entre les droits sur les données et de cette volonté de sensibilisation des citoyens quant à leurs droits. En effet, cet article impose que ce responsable doit en plus des informations demandées par l'utilisateur, préciser les autres droits dont bénéficie la personne concernée : droit à la rectification ou d'effacement, droit de limitation, droit d'opposition, droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité compétente d'un Etat-membre.

Le RGPD apporte un caractère discrétionnaire au droit d'opposition. S'il restait absolu, un tel droit permettrait littéralement d'opérer un renversement du rapport de force dans les rapports qu'entretiennent les géants du Net et les utilisateurs. C'est pourquoi le RGPD limite ce droit en cas de traitement de données personnelles lorsqu'elles sont utilisées dans les domaines de la recherche scientifique, historique, à des fins statistiques ou lorsque ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Le RGPD consacre enfin de nouveaux droits, comme par exemple celui de s'opposer à une mesure de profilage. Le profilage correspond à un traitement automatisé de données personnelles qui consiste à utiliser ces données pour évaluer certains aspects de la personne concernée et analyser ou prédire ses intérêts et son comportement. Le profilage est en opposition manifeste avec le droit au respect de la vie privée. C'est donc l'économie des données qui est ici visée puisque le profilage permet aux géants du net de cibler leurs publicités et ainsi de rentabiliser leur activité, notamment grâce à leurs algorithmes. Enfin, les citoyens ont de surcroît la possibilité de s'extraire d'un tel traitement de données en sollicitant la restitution et la transmission de celles-ci à un autre responsable de traitement de données.

## 2) le bloc d'obligations des responsables de traitements :

Si d'un côté le RGPD étend les droits des citoyens numériques européens, il étend également de l'autre les obligations auxquelles sont soumis les responsables des traitements, parmi lesquels les Géants du Net figurent.

Le RGPD reprend, concernant ces obligations, les principes posés par la loi informatique et libertés en les enrichissant. Les traitements doivent d'abord être licites, comme le dispose son article 6. Pour l'être, il suffit tout d'abord que la personne concernée y ait consenti. Si ce n'est pas le cas, il faut, entre autres, soit que le responsable du traitement y ait un intérêt légitime, soit qu'un intérêt vital de la personne soit en jeu, soit que ce traitement s'inscrive dans le cadre de l'exécution d'un contrat, soit encore que ce traitement soit la conséquence d'une obligation légale ou d'une mission d'intérêt public.

L'article 5 du RGPD impose aux responsables de traitement de ne mettre à disposition des internautes que des informations exactes. Cet article précise également que des mesures doivent être mises en œuvre afin de supprimer les informations inexactes. Les responsables du traitement des données doivent respecter le principe d'exactitude des données.

L'article 6 du RGPD prévoit par ailleurs un principe de transparence qui consiste à rendre facilement accessibles les traitements des DCP, à communiquer aux personnes concernées toutes les évolutions concernant ces traitements, et permettre ainsi à la personne de contrôler le nouveau traitement.

Aussi, le RGPD a instauré un principe de minimisation des données, c'est-à-dire que seules les données nécessaires par rapport aux finalités du traitement ne peuvent être collectées. Toute collecte de données superflues au regard de l'objectif de leur traitement est ainsi illégale. Par exemple, le très controversé Tor, en ce qu'il permet d'anonymiser les communications, pourrait être un outil de minimisation de la collecte des données.

Les articles 6 et 7 du RGPD conditionnent le recueil valable du consentement des utilisateurs à une information conséquente de celui-ci vis-à-vis des traitements de ses données personnelles, qui seront à la suite du recueil de ce consentement, collectées. Sont en jeu ici les conditions générales d'utilisation. Toutefois, elles ne sont que des litanies aux yeux des utilisateurs et il est possible de considérer que leur consentement n'est pas pleinement informé dans la mesure où la lecture en est facultative. Les utilisateurs font d'autre part vite leur choix entre accéder aux plateformes numériques en consentant à la collecte de données et ne pas pouvoir y accéder. Ces consentements superficiels sont alors majeurs dans la mesure où ils aboutissent à une mauvaise hygiène légale informatique, condition de l'effectivité du RGPD. Il est important de préciser qu'aucun droit de révocation du consentement n'a été consacré. Ce défaut de consentement éclairé va jusqu'à remettre en cause la maîtrise par les utilisateurs de leurs DCP puisque consentir à la collecte des données sans même prendre connaissance des finalités du traitement par l'intermédiaire de la lecture des conditions générales d'utilisation revient en quelque sorte à consentir à

formaliser l'usage de ses droits, soit à les brader, ce qui concourt au processus plus large de défondamentalisation en ce que le principe d'éclairage du consentement s'avère quotidiennement violé alors même qu'il s'agit d'une notion protégée par le droit des obligations contractuelles classique<sup>2211</sup>.

## B) la complémentarité des contrôles administratifs et juridictionnels :

Ces contrôles s'élèvent au nombre de deux. D'une part, un contrôle administratif est réalisé par les entreprises numériques elles-mêmes (1). Ce contrôle permet d'assurer un niveau adéquat de protection des données et de le certifier par une autorité compétente. D'autre part, un contrôle juridictionnel s'opère en cas d'échec du contrôle administratif ou lorsqu'une entreprise viole le système juridique précédemment développé (2). Ce contrôle a pour but de contraindre les entreprises à assurer un niveau adéquat de protection des données.

### 1) Le contrôle administratif ou l'injonction amiable de mise en conformité au RGPD :

Le RGPD prévoit enfin une obligation de sécurité renforcée. Celle-ci est mise en œuvre à travers une série d'obligations à la charge du responsable du traitement, comme par exemple celles relatives aux analyses d'impact. Cette dernière obligation se révèle être un contrôle administratif des niveaux de protection des données pouvant aboutir, en cas d'atteinte à des droits des utilisateurs ou en cas de violation des obligations auxquelles sont tenus les responsables de traitement à un contrôle juridictionnel réalisé par les CNIL européennes. S'il y a effectivement sanction de ces violations, alors les textes européens auront une valeur juridique effectivement contraignante et le RGPD aura atteint son objectif de protection des données.

La première phase dans la mise en œuvre de ces droits est relative à l'information, obtenue par un contrôle administratif des niveaux de protection des données. Ce contrôle est réalisé par l'intermédiaire de la procédure d'analyse d'impact relative à la protection des données ou AIPD. D'après l'article 35 du RGPD qui l'introduit, une AIPD est un processus dont l'objet est de décrire le traitement des données, d'en évaluer la nécessité ainsi que la proportionnalité. Il a pour objectif d'aider les personnes physiques à gérer les risques, pour les droits et libertés, liés au traitement de leurs DCP, à assurer la conformité des traitements au RGPD ou à déterminer les mesures à adopter pour les responsables afin de s'y conformer. Une AIPD est alors requise lorsque « le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques » et oblige ainsi les responsables du traitement à évaluer de manière continue les risques créés par leurs activités de traitement. Une AIPD est par exemple obligatoire lorsque le traitement est utilisé pour observer, surveiller ou contrôler les personnes, comme c'est le cas pour la collecte de données via les réseaux sociaux. Une AIPD est obligatoire pour les données sensibles, les données relatives aux condamnations pénales ou encore pour les

---

<sup>2211</sup>Cf Article 1112-1 du code civil.

données concernant les personnes vulnérables. Elle est encore obligatoire lorsque les données sont traitées à grande échelle. Il est ici fait référence au Big Data, car la notion de grande échelle s'applique en considération du nombre de personnes concernées, du volume conséquent de données traitées ou enfin de l'étendue géographique de l'activité. En revanche, une AIPD n'est pas nécessaire lorsqu'elle a déjà été réalisée sur un thème ou une activité proche, à moins que l'évolution des opérations de traitement des données soit de nature à engendrer un risque pour les droits et liberté numérique. La réalisation de ce contrôle revient au responsable du traitement qui, s'il ne parvient pas à identifier des mesures suffisantes pour réduire les risques, doit impérativement consulter une autorité de contrôle, la CNIL.

Ces AIPD sont donc réalisés par les acteurs du numérique eux-mêmes. Cela correspond au mouvement de responsabilisation des acteurs par le RGPD. Les acteurs sont ainsi incités à se conformer au RGPD par une AIPD, et ce processus est facilité par la mise en place d'un logiciel d'accompagnement des responsables de traitement dans la réalisation de ces AIPD : le Privacy Impact Assesment (PIA). Cette mise en conformité est facilitée par cette plateforme car elle apporte aux entreprises toutes les informations juridiques et techniques permettant la réalisation de ces AIPD. Son objectif est à terme d'industrialiser autant que possible les AIPD et ainsi de sécuriser les DCP européennes.

Il reste néanmoins un cas : celui dans lequel une AIPD n'est pas validée par une CNIL. Alors cette entreprise s'expose à une sanction. Ici se trouve le lien entre le contrôle administratif et le contrôle juridictionnel.

## 2) Le contrôle juridictionnel ou la mise en conformité au RGPD par la sanction :

Ce contrôle juridictionnel correspond à la seconde phase de la mise en œuvre des dispositions du RGPD. Tout manquement à l'obligation de sécurité qui incombe au responsable des traitements ou toute violation des droits et des libertés des personnes, expose le responsable du traitement à des sanctions. Ces sanctions peuvent monter jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise sanctionnée, comme le prévoit l'article 83 du RGPD.

La CNIL est ici l'institution clef qui concentre les informations des contrôles administratifs et juridictionnels. Cette concentration correspond au principe du guichet unique, qui veut que les entreprises n'effectuent leurs formalités qu'auprès de la CNIL du pays dans lequel l'entreprise réalise ses activités. Ces formalités correspondent au contrôle administratif. En ce qui concerne le contrôle juridictionnel, un décret du 20 Octobre 2005 octroie à la CNIL le droit de fixer les sanctions financières applicables.

D'après ce même principe de guichet unique, toute personne qui considère que les données la concernant sont traitées en violation de ses droits peut saisir l'autorité de contrôle de l'Etat membre dans lequel elle est établie. Plusieurs procédures sont possibles afin de mettre en œuvre les droits de la personne :

-Un décret de 2005 prévoit tout d'abord une procédure de réclamation par laquelle la personne concernée peut exercer ses droits directement auprès du responsable du traitement.

-Ensuite, selon l'article 77 du RGPD, une personne ainsi concernée peut également introduire sa réclamation auprès d'une autorité de contrôle de l'Etat membre.

-Enfin, l'article 80 prévoit la faculté de recourir à une action de groupe.

Cette institution est d'autant plus opérationnelle qu'elle est dotée d'un certain poids dans le monde juridique, notamment grâce à son rôle de complémentarité vis-à-vis de la CJUE. C'est notamment le rôle qu'elle a joué dans l'arrêt Google Spain du 13 Mars 2014 de la CJUE. Cet arrêt a contraint Google à respecter le droit qu'ont les individus à être déréférencés de son moteur de recherche, ce qui correspond à l'effacement de certaines données pouvant porter atteinte au droit au respect de la vie privée. Cet arrêt souffrait néanmoins de quelques imprécisions que la CNIL est venue compenser. En effet, Google s'était conformée à l'arrêt de la CJUE en n'effaçant les données en cause que sur une seule des extensions de son moteur de recherche. Ces informations étaient donc encore accessibles en passant par une autre extension de Google. C'est là qu'est intervenue la CNIL en obligeant Google, par son avis du 20 Mai 2015, à procéder à des déréferencements sur toutes les extensions de son moteur de recherche. Ce droit au déréferencement a depuis été consacré par le RGPD.

La synergie institutionnelle entre la CJUE, qui punit, et la CNIL, qui accompagne, qui sensibilise et qui prévient, est manifestement primordial au regard de l'objectif européen de protection des DCP. Le RGPD a donné les moyens à ces institutions pour sanctionner les abus. Elles ont déjà commencé à le faire en condamnant Google à payer le 27 Juin dernier une amende record de 2,42 milliards d'euros pour abus de position dominante. Elle aurait porté atteinte au principe de concurrence loyale entre les entreprises en favorisant son comparateur de prix « GoogleShopping ». Sans verser dans la rentabilisation de l'activité judiciaire, il est probable que de nouveaux grands arrêts condamnant les géants du Net à payer des sommes importantes pour leurs méfaits. Par l'exercice et la défense de leurs droits numériques uniquement consacrés par le RGPD, les citoyens pourraient se remobiliser en faveur de la construction européenne. C'est paradoxalement ce qu'il se produit actuellement en Angleterre, qui pourrait bientôt sortir, de l'UE puisque l'association britannique « Google tu nous dois quelque chose » demande à Google de dédommager 4,4 millions d'utilisateurs à hauteur de 3,6 milliards en raison du fait que l'entreprise aurait collecté des données sans le consentement de ces utilisateurs, droit consacré par le RGPD. Le pouvoir est donc définitivement entre les mains des Géants du Net mais avant tout entre les mains des européens.

## Annexes historiques positives

annexes matrixielles :

### Secrets secrets

prémonitions :

-le deuxième monde d'avance, c'est H(=) => on fait une synthèse de H(-) et de H(+). Beaucoup trop pour le faire, c'est sans doute pour l'été de ma vie ou pour la fin de ma vie => je vais pas m'embêter !

J'emploierai cette fois la métaphore économique : si l'homme cherche à persuader en H(-), - à convaincre en H(+)  
- cette banque de lui donner les moyens de créer son affaire (j'ai l'impression d'être le petit macro-spermatozoïde *sucessfull* en puissance face au macro-vagin étourdi de l'humanité, vous allez comprendre), cela signifie que

araignée-mouche-Je-sais-tout-... bûcheron-synthétiseur-serviteur-espion-omégaloup(en bleu canard

xD : signification je prophétise que je retrouverai Mme J.

## -ma couronne de pin :

Artchétype(CS(+)) + ICS(+))

(enfanter d'un soi

(Pan X) sans faire

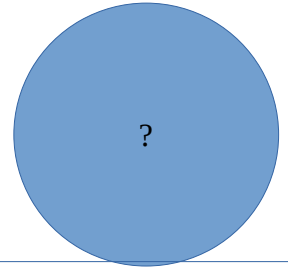
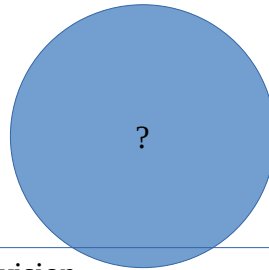
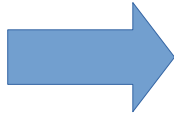
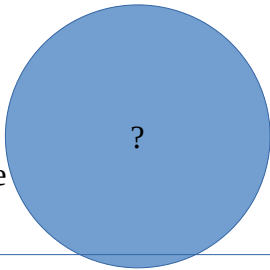
Exprès) = catégorie spécialée à part ?

-r = p

-榘 = le pan-poly-chrono-idéo-système. Il est en réalité triple, et peut-être plus encore.

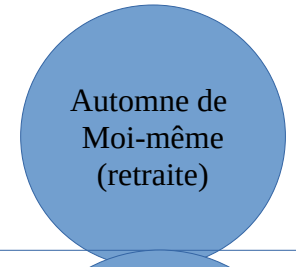
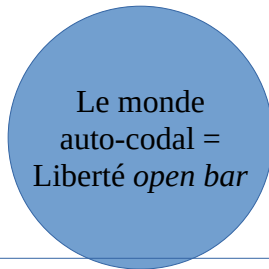
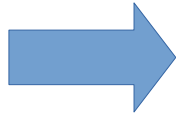
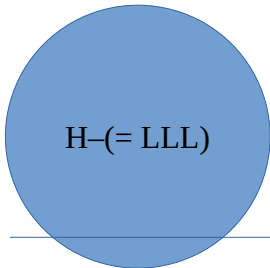
# Plan d'attaque rédigé le 21/3/2023 : rajouter les stades de réalisation. Revenir ici when winter is coming [back].

Idéo-résurrection, dans deux mille ans(S), je spécule, sous la forme d'une Femme Noire.

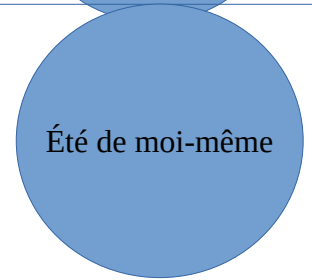
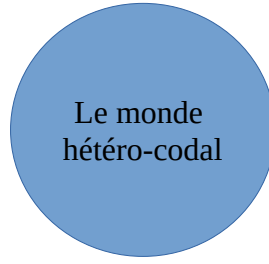
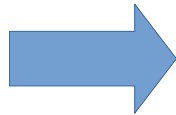
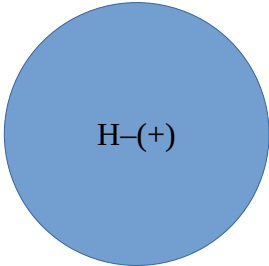


Limite de ma vision

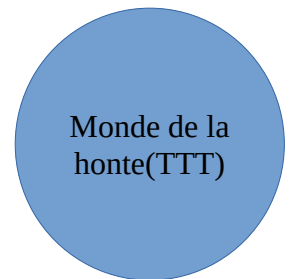
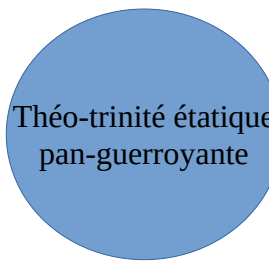
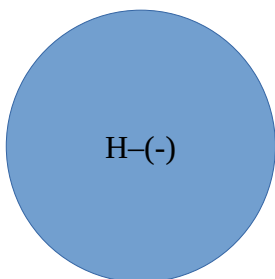
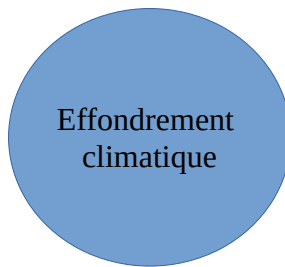
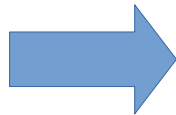
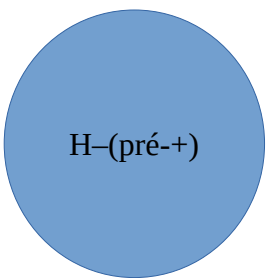
Publication du pan-bouquin



Publication du macro-bouquin



Publication du micro-bouquin



## Liste de sujets pour mes mini-sachants

- Sujet n°1. Méta-genenialisation : l'évolution de l'inconscient(S+IS+O) allopatrique/sympatrique.
- Sujet n°2. Néo-Sociologie : l'évolution des usages des relatifs Relations sociales polaires horizontales et verticales dans les Différentes Zoo-Classes-Tribus.
- Sujet n°3. Néo-Histoire(+) : étude des anarchistes anti-système et des contre-théories sous l'angle des Relations sociales polaires horizontales et verticales négatives
- Sujet n°4. Néo-Histoire(+) : étude des anarchistes anti-système et des contre-théories sous l'angle des Relations sociales polaires horizontales et verticales positives.
- Sujet n°5 : méta(Pan X). Critique globale du système. Révision périodique de celui-ci.

-  
-  
-

## My Death(Hr- $\infty$ +2) notes<sup>dxiii</sup>:

**-Anti-sujet n°1.** autoinversum !! musrevniotua : sauvez les malgaches ! MERCI **Alexandre**  
**MIAU MIAU MIAU** je vais te rendre tes couleurs moi tu vas voir ! . Lien avec les malgaches = lien française à l'envers ? Il s'agit de mon premier sujet bidon dont je décerne l'attribution à A. Guezangar(TTT/ttt).



## Démonstrations politiques

Qu'est-ce qu'une démonstration ? => dépasser le kantisme ici...

critères à la va-vite : démonstration suffisante = démonstration subjective + démonstration objective (somme-faisceau des indices). De façon sous-jacente à toute démonstration, se dissimule une quantité infinie d'indices

Critère de démonstration suffisante : démontrer qu'une information est vraie dans les deux dimensions antagonistes associées afin de ne pas être taxé d'employer le stratagème n°33 dénoncé par schopenhauer<sup>dxiv</sup>. => suppose de faire une sociologie des maps.<sup>dxv</sup>

Démonstration n°1. L'homme est un animal, ce qui a pour conséquence que l'Homme n'est qu'une fiction juridique. // Je(u) suis un Homo Sapiens<sup>2212</sup>.

Arguments : pour le champ virtuel :

littéraire :

lire la métamorphose de F. Kafka : c'est l'histoire d'un homme qui se transforme en insecte. J'interprète très simplement cet ouvrage à l'aune des principes d'identification et de virtualité<sup>2213</sup> : F. Kafka invite le lecteur à se mettre à la place des insectes<sup>2214</sup>. Voilà qui fonde la porosité (intellectuelle donc virtuelle) entre les différentes espèces entomologiques et l'espèce humaine. En ce qui concerne la porosité entre les espèces animales et l'espèce humaine, on peut notamment citer le livre La ferme des animaux qui opère une animalisation métaphorique des différents tempéraments des gens, et ce avec une clef de lecture politico-totalitariste de façon sous-jacente (le cheval est une métaphore du peuple stackanovisé sous l'Ex-URSS, les cochons une métaphore de l'intelligentsia du parti). On observe donc une pluri-dimensionnalisation de la zoo-identité humaine.

Ethno-sémantique :

regardez donc ce symbole provenant de la langue VAI : ☼<sup>2215</sup>. ça ressemble à un papillon. L'ethnie ou le peuple qui parle et écrit le vai (je ne saurais même pas dire où ils se situent sur un carte, ni les placer sur une frise chrono-Historique) s'inspire des insectes pour formaliser leur langage.

---

2212Voilà un lien intéressant avec le film de S. Kubrick : la première partie du film renvoie au monde des singes. La plus grande ellipse cinématographique n'a jamais été, je crois rationalisée de la façon suivante : avec cet ouvrage, nous passons de la première à la deuxième partie du film, à la condition que nous jetions dans le vide cosmique notre « os », soit nos armes. L'impératif Kubrickien est loin d'être réalisé, les Etats-Unis comme la Russie continuent de produire des têtes nucléaires en violation complète du droit international pour en vigueur L(-) (\*).

2213Étant rappelé que la virtualité n'étant jamais ici employée que dans un sens schamanique, dans la branche occidentale de la signification du terme.

2214Suivons la voie tracée par F. Kafka : nous sommes à l'époque de la sixième extinction de masse. Les lombrics n'existent plus sous la terre (cf émission de France Culture posant le fait qu'ils sont absolument indispensables au vivant en ce qu'ils en constituent le premier maillon de la chaîne continentale). Les insectes ont disparu à plus de 90 % (retrouver la source du chiffre). Or, par application du principe kafakien en son sens littéral, nous sommes les insectes, nous sommes en voie d'extinction. Le parallèle tracé s'avère vérifié étant donné le risque de cosmo-guerre qui guette l'espèce humaine (cf première partie). Allons plus loin, inversons Kafka : est-ce que les animaux ne s'identifient pas à nous ? Par crainte de la spéculation je n'enfonce pas plus loin la porte mais je sais déjà que cette hypothèse s'avère complètement exacte (je ne prendrai qu'un exemple : les animaux domestiques calquent leur comportement sur ceux de leurs maîtres : un maître qui fait n'importe quoi donne donc un chien qui fait n'importe quoi (j'ai plusieurs exemples qui me viennent en tête)).

2215Système de référencement de LibreOffice Write : police Freesans, Héxadécimal : A565, Décimal : 42341 (je précise qu'il ne s'agit pas de coordonnées géographiques mais uniquement des références permettant de retrouver le symbole en question qui serait in-re-trouvable sinon, ce logiciel comprenant au bas mots plusieurs millions de caractères.

politique :

le TT a pour objectif la canalisation de l'instinct animal<sup>dxvi</sup>, c'est donc bien qu'il y a une forme d'animalité en nous, laquelle ne peut-être libérée afin de renouer avec notre nature.

Juridique :

pour le champ réel :

scientifique :

ne parle-t-on pas d'espèce humaine ? D'Homo Sapiens ? Ne descendant nous pas du singe ? Notre généalogie n'est-elle pas bestiale<sup>dxvii</sup> ?

philosophique :

Aristote : l'homme est un animal politique

Nietzsche : ainsi parlait zarathoustra : l'homme est une corde tendue entre la bête et le surhomme. Or, le concept de surhomme n'est jamais qu'une des figures de la folie(-) contemporaine<sup>dxviii</sup>.

Or, surhomme = bête (cf film murina citer la scénariste)

littéraire :

cf principe houellebecquien<sup>dxix</sup> : nous sommes des bêtes sexuelles.

empirique

nous sommes des chasseurs virtuels<sup>dx</sup>, tel est notre nature. A noter que cette nature n'est pas exclusive aux hommes<sup>2216</sup>

## Démonstration n°2. Le concept d'État de droit actuel est mal construit...

raisonnement transversal :

Précisons d'emblée la valeur du concept : selon une position doctrinale orthodoxale, il s'agit de la valeur des valeurs.

**Le problème c'est que le champ matériel du concept d'État de droit est tellement vaste et tentaculaire que de nombreuses contradictions apparaissent nécessairement.**

Distinguons également d'emblée le champ négatif du champ positif du concept juridique d'État de droit (les termes d'État de droit et d'État de droit seront considérées comme des synonymes de ces deux notions). Ainsi, l'État de droit (+) se définit stricto sensu par le principe de légalité rationnelle objective<sup>dxxi</sup>, et c'est heureux qu'il en soit ainsi.

arguments juridiques :

L'État de droit se définit classiquement par le principe de légalité. Or, le principe de légalité inclus dans son champ matériel l'intégralité d'un ordre juridique. Seulement, l'État de droit est une valeur suprême. Par conséquent, l'intégralité de l'ordre juridique a une valeur suprême. Or, tout ordre juridique est organisé selon le modèle kelsenien des normes qui suppose que toutes les normes ne se valent pas. Nous aboutissons à ce que les normes soient simultanément de valeurs égales et différentes : cela s'appelle de la *double-pensée* et cela aboutit à ce le modèle kelsenien soit délaissé pour un autre...

---

2216 Les Femmes peuvent aussi être des chasseuses, voire même figurer parmi les meilleures chasseuses virtuelles, voire même être la meilleure chasseuse.e du monde (catégorie nouvelle incluant hommes et Femmes), dans l'une des dimensions virtuelles (pour démontrer ce point : cf vidéo de la chaîne Pomf et Thud, Quand ça part en couilles (c'est comme si j'étais encore en train de rusher vers Mme J., décidément je la désire à un point insoupçonnable, je bande et j'ai le coeur qui bat fort.), Scarlett vs Stats, La sélec de Thud, 2016).

L'État de droit (+) comprend la lutte contre la corruption<sup>2217dxxii</sup>.

l'État de droit comprend la lutte contre la corruption. Problème, le système politique actuel repose sur la corruption, c'est le concept même de contrat de travail qui véhicule cette obligation juridique<sup>2218dxxiii</sup>. Conséquence du raisonnement, l'État de droit lutte contre le système économique tout en l'organisant<sup>2219</sup>.

Démonstration n°3. Le système de l'argent constitue l'une des branches, sinon le tronc du mal radical :

argument subjectif :

J'ai mangé (indirectement) mon père. Il s'est suicidé pour faire jouer une assurance professionnelle de telle sorte à ce que, mon frère et moi, nous disposions de suffisamment de fonds pour pouvoir faire nos études respectives. Or, dans un ouvrage de finances publiques, j'ai notamment pu lire la chose suivante : l'argent est une métaphore de la vie<sup>2220</sup>. L'argent est une métaphore de la vie : la vie, en travaillant, en inventant, en faisant des choses, est traduite, convertie, transposée en termes monétaires. L'argent que j'ai sur mon compte en banque, c'est métaphoriquement, mais on peut même aller jusqu'à dire virréellement, la vie de mon père qui se trouve affiché sur le « solde de mon compte », que j'ai dû grignoter, année universitaire après année universitaire, pour noyer mon désespoir familial subjectif dans un océan de connaissances<sup>dxxiv</sup>. On ne peut apporter de réponse définitive au suicide de mon père sinon que c'est la faute au système de merde de l'argent. À noter d'ailleurs que l'argent ne menace pas du tout que la vie des hommes mais plus globalement du vivant<sup>dxxv</sup>.

arguments philosophiques empiriques :

Tout le monde a besoin d'argent pour vivre<sup>2221</sup>, seulement, cette économisation du droit vital à disposer de nourriture et d'eau confine au survivalisme social, soit au comportementalisme immoral le plus abject (attention aux mots\*)

exemples argumentatifs :

anecdote monsieur à la gare de montpellier

conséquence :

« Last week I heard you talk some trash. Now you need some cash. Bitch please I don't know you like that »<sup>2222</sup>.

On voit bien avec cette citation que

« A l'affut du moindre écu, mon frère, si y' s'il y avait des bites par terre y'en, certains a-qui-marcherai[en]t sur le cul »<sup>2223</sup>.

Malheureusement, il faut inclure dans le champ matériel sous-jacent à cette phrase les enfants immigrants qui se prostituent pour survivre<sup>2224</sup>.\*

---

2217rapport sur l'État de droit 2021\*

2218A noter sur ce point l'identité du droit social national et droit social européen \*\*. Le principe de corruption s'avère donc manifestement légalisé.

2219Citer article TFUE sur l'économie qui relève du droit de l'Union, il s'agit même d'un principe fondateur

2220Citer l'ouvrage de finances publiques.

2221Cf le modèle de la marguerite.

2222Dope Saint Jude, *I don't know you like that*, album *Higher Self*, 22/4/2022.

2223Booba, *Le météore*, album *Ouest Side*, 13/2/2006.

2224Cf M. Boidé, pour une application du droit commun dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers en quête d'asile et de protection, *Migrations Société* 2010 (n°129/130), p. 257-274 : « Par ailleurs, la prostitution

## L'ARGENT TUE INTERIEUREMENT CES PETITS ENFANTS INNOCENTS<sup>dxvii</sup>.

Montesquieu a notamment pu écrire qu'« entre la Nature et [le bourgeois], s'intercale l'univers symbolique de la monnaie, ou encore celui de la technique<sup>2225</sup> ».

De deux choses l'une : la Nature ne peut faire l'objet d'aucune économisation, d'aucune traduction en nombre, monnaie, et autre système arithmétique ; ce système monétaire symbolique ne peut qu'être supprimé, ce qui a pour conséquence que le rapport entre l'Homme et la Nature passerait d'indirect à direct par la carbonisation de la monnaie.

Argument empirique : « On s'accorde en effet à reconnaître qu'un pays est d'autant plus évolué que les lois qui empêchent le misérable d'être trop misérable et le puissant trop puissant y sont plus sages et plus efficaces »<sup>2226</sup>

Conséquence : nous avons de solides fondements rationnels pour fonder rationnellement le principe anticapitaliste

Démonstration n°4. Du non-sens de la théorie kelsenienne de la pyramide des normes.

Définition : « Un système juridique n'est pas un complexe de normes en vigueur, les unes à côté des autres, mais une pyramide ou hiérarchie de normes qui sont subordonnées les unes aux autres, supérieures ou inférieures. Si dans le cadre d'un système juridique étatique donné, le sommet de la pyramide se trouve occupé parce qu'il a appelé la « norme fondamentale » de ce système (norme « supposée » ayant pour objet de reconnaître la compétence du Constituant historiquement premier), sa base est constituée des normes juridiques individuelles (jugements, actes administratifs et actes juridiques privés), tandis que les niveaux intermédiaires sont successivement occupés entre autres, par la Constitution originaire (dite « historiquement première »), la Constitution dérivée (résultant de révisions successives), les lois et les règlements »<sup>2227</sup>.

Problèmes de cette définition :

---

ne touche pas une catégorie spécifique de jeunes ni un milieu social particulier. L'absence de protection lors de leur arrivée en France, le besoin d'argent, leur séjour dans des habitations précaires et la présence d'adultes malveillants font que n'importe quel jeune peut se retrouver à tout moment victime de prostitution. Les filles semblent être plus « utilisées » que les garçons et subissent des mauvais traitements (coups, malnutrition, viols), ce qui peut expliquer leur mutisme. Ce phénomène est malheureusement en forte progression entre 2007 et 2008 et connaît un rajeunissement important. En région parisienne, nous avons pu constater que trois groupes pratiquent la prostitution : les enfants, essentiellement des garçons âgés de 10 à 14 ans, dont la famille se retrouve prise dans un système type de dette ; les jeunes hommes âgés de 15 à 21 ans, dits « *jeunes en errance* » ou « *jeunes venus avec projets* » qui n'ont pas réussi à s'insérer professionnellement et qui pratiquent cette activité pour leur survie au quotidien ; les jeunes filles âgées de 14 à 18 ans recrutées dans les pays d'origine, presque systématiquement encadrées par des adultes en France avec souvent des liens d'attachement forts de type familiaux ou amoureux. Chaque jour elles doivent rapporter une somme d'argent et sont sous la menace de violences physiques et de représailles sur des membres de leur famille restés dans le pays d'origine ». **On pourrait m'opposer que cette référence doctrinale sociologique est ancienne et que des actions juridiques ont été mises en œuvre depuis.** En effet, Il est à noter que la loi du 7/2/2022 sur la protection de l'enfance a ajouté un nouvel alinéa 5<sup>o</sup>ter à l'article L-221-1 au code de l'action sociale et des familles, au terme duquel l'aide sociale à l'enfance se doit d'apporter « un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, réputé en danger » et que l'article L-622-1 du CESEDA\* opère une transposition en droit interne de la Convention des Nations Unies de Palerme contre la criminalité transnationale organisée. **Seulement, la preuve de la réalisation pleinement concrète et effective de ces dispositions juridiques reste à apporter.**

2225J-L Dumas, Histoire de la pensée, tome 2, La philo fr au XVIII<sup>o</sup>S, 1999, p\*

2226P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 9 : les élus et les damnés, 1947, éditions Julliard, p. 135.

2227F. Ost et M. van de Kerchove, de la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit, 2002, Facultés universitaires Saint Louis, p.44.

Si l'on suit littéralement ce qui est écrit, cette définition opère une distinction entre norme fondamentale et Constitution originaire. Or, une telle distinction s'avère artificielle (ce qui constitue l'un des stratagèmes de la mauvaise foi dénoncée par Schopenhauer)

Analyse de la hiérarchie kelsenienne des blocs juridiques : de l'absurdité de la théorie kelsenienne

droit local > Constitution

arguments juridiques empiriques : les protocoles biocultures (cf protocole de Nagoya)

règlement > loi :

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VII ; l'impérialisme continental, 1958, p. 530 (il faut entendre pouvoir réglementaire par l'expression de décret) : « l'administrateur considère la loi comme impuissante parce qu'elle est, par définition, séparée de son application. Le décret, au contraire, n'existe que si et lorsqu'il est appliqué ; il n'a nul besoin d'autre justification que son applicabilité ».

L'argument est simple : ce qui prévaut c'est le côté concret plutôt que le côté abstrait, conformément à la relation de primauté qu'entretient le principe de réalité auquel appartient le pouvoir réglementaire avec le principe de virtualité (ou de virréalité c'est selon) auquel appartient la loi.

loi > Constitution

arguments philosophiques :

Platon : « l'usage politique de la loi est alors déterminant car Platon voit dans cette dernière un discours gouvernemental, prononcé par ceux qui dirigent la cité : un discours dont la double vocation est de dire à l'ensemble des citoyens ce qu'il leur est permis ou non de faire [...]»<sup>2228</sup>. Or, on voit bien que le texte qui s'applique c'est plus la loi que la Constitution. Or, quel est le texte qui le plus de valeur : le texte que l'on applique et qui restreint les droits-libertés ou bien le texte qui proclame ces mêmes droits-libertés mais qui sont restreintes par un texte qui est supposé être de valeur inférieure ? Il me semble que c'est le texte qui s'applique qui se voit attribuer une valeur supérieure, ce qui est d'autant plus logique considérant le fait que la Constitution est utilisée empiriquement à travers les contrôles de constitutionnalité tant objectifs<sup>2229</sup> que subjectifs<sup>2230</sup> comme un cadre composé de principes qu'une loi doit respecter afin de se voir attribuer un brevet de constitutionnalité lui permettant d'être appliquée<sup>dxxvii</sup> : la loi se place de facto a minima au-dessus de la Constitution et non en-dessous. Cette idée est corroborée par deux éléments : selon un premier élément, on peut notamment lire dans la jurisprudence Miller de la Cour suprême britannique que la loi a une valeur constitutionnelle<sup>2231</sup>, voire même supra-constitutionnelle étant donné que le Parlement britannique a transposé par l'intermédiaire d'une loi la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales<sup>2232</sup>, étant précisé que selon toute logique, un texte dispose d'une valeur supra-constitutionnelle<sup>dxxviii</sup> dans le monde L(-), conformément à la théorie du constitutionnalisme multi-niveaux dont je n'ai toujours pas réussi à

---

2228Le reste de la phrase (« mais également de les instruire sur ce qui est estimable ou non, sur ce qui est digne d'éloge ou de blâme » (Introduction de L. Brisson, J-F. Pradeau Aux livres I à VI des Lois de Platon, 2006, éditions Flammarion, p. 19) aboutit à une moralisation de nature objective des morales subjectives ce qui n'est pas tolérable dans une société de la tolérance. Je rappelle le principe clef de l'État universel : l'hétérogénéité [sociale].

2229Article 61 de la Constitution Française de 1958 instituant la Vème république.

2230Article 61-1 de la Constitution Française de 1958 instituant la Vème république.

2231Cf Cours d'anglais juridique de Haguenau-Moizard\*

2232Ce texte publié en 1998 s'appelle le Human Rights Act.

trouver la moindre définition claire, et pourtant j'ai cherché<sup>2233</sup>, théorie qui acte intrinsèquement l'obsolescence du kelsenialisme.

Sur le terrain de la logique la plus élémentaire, le texte qui a une valeur plus importante qu'un autre est celui que l'on applique au détriment de celui qui n'est pas appliqué. Ainsi, « la grandeur, mais aussi l'inconvénient des lois dans les sociétés libres, est qu'elles disent uniquement ce que l'on ne devrait pas, mais jamais ce que l'on devrait faire »<sup>2234</sup>. Or, si la Constitution énonce ce que l'on peut faire (s'exprimer librement, se réunir en organisations pour parler de politique, etc) et que la loi énonce ce que l'on ne peut pas faire, c'est bien le texte qui définit la liberté négativement qui s'applique dans les faits. Il s'agit donc également de celui qui a une valeur plus importante. Or, dans la théorie de H. Kelsen, la loi a une valeur inférieure à la Constitution, ce qui s'avère illogique de ce point de vue. La pyramide kelsénienne est encore

conclusion : la logique la plus élémentaire impose leur inversion selon l'ordre suivant :  
Champ subjectif = 1 : auto-constitution morale\* ; 2 : . Champ intersubjectif = 1 : contrats réthoriques ; 2 = droit des communautés locales ; 3 = . Champ objectif = 1 : ;

Démonstration n°5 Le concept d'identité est indéfinissable exhaustivement car en lui sont contenus une infinités<sup>d'infinis\*dxix</sup> :

arguments sur le terrain de l'identité subjective

subjectifs :

cf annexe les milles plateaux-identitaires : l'identité subjective est un infini.

L'infini n'est pas définissable par définition. Je ne suis donc pas qui je crois être.

objectifs :

arguments sur le terrain de l'identité intersubjective :

subjectifs

cf la notion de contrat réthorique

objectifs :

sociologique : la réalité est une construction sociale\*

arguments sur le terrain de l'identité objective :

objectifs :

juridique : la déontologie du service public n'est jamais qu'un masque qu'il me revient quitter lorsque je le souhaite

Démonstration n°6 : Le principe de protection des données à caractères personnel est une aberration logique ainsi qu'une fiction juridique.

Arguments

subjectifs :

personnel : sur le terrain de mon système de pensée, ce système ne coïncide pas avec le principe de virtualité. Je vais prendre une série d'exemples. Quand je joue à un jeu vidéo, je joue à un jeu, donc je suis dans le champ de la virtualité : il ne peut donc s'agir d'une donnée à caractère personnel (démontrer que pour les jeux vidéos ça rentre dans ce champ). Quand je chatte avec des amis, la famille, etc, je

---

2233Pour voir un exemple de non-définition éclatant, voir l'article de L. Burgogue-Larsen\*

2234A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 822.

joue à être moi-même, selon les codes identitaires subjectifs dont je crois qu'ils me définissent exhaustivement

empirique : de facto avec la pratique massive du profilage et du big data

objectifs :

juridiques :

économique :

Sur le non-sens de l'État dans la loi L(-) :

Cette notion a été violée il y a longtemps déjà<sup>2235</sup>.

//

=> à inclure dans démonstration n°5 : Je suis ce que je ressens (mais pas que) => se diffracte en fonction des sens

sens visuel

fondement rationnel : le principe d'identification identitaire justifie cela<sup>2236</sup>.

fondement irrationnel : le processus d'inspiration artistique repose entièrement sur ce mécanisme de vision des formes qui inspire et en génère *a posteriori* d'autres en notre for intérieur<sup>2237</sup>. J'en veux également pour preuve que les rêves font ressortir des objets perçus. J'en veux pour preuve que cet ouvrage soit la démonstration évidente de l'influence de mon parcours de vie sur le type de pensée que je produis et qui mêle toutes les disciplines, en passant des contre-mathématiques philosophiques<sup>dxxx</sup>, à la juridicisation de l'histoire<sup>dxxxi</sup>, au tribalcentrisme occidental<sup>dxxxii</sup>, . Vous ne pouvez pas le lire, mais ma façon de jouer est incroyablement influencée par les techniques des bassistes de V. Wooten<sup>2238</sup>, A. Feraud<sup>2239</sup>, M. Miller<sup>2240</sup>, J. Pastorius<sup>2241</sup>, E. Mbappe<sup>2242</sup>, D. Di Piazza<sup>2243</sup>, Zan der Zon<sup>2244</sup>, \* même si je dois tellement progresser encore sur le plan musical<sup>dxxxiii</sup> ..

sens cosmique ;

sens empathique :

sens auditif => le lieu de la transmission de codes

fondement rationnel : le principe de virtualité

toucher

fondement rationnel : le principe de réalité => démonstration simple : je te pique, ça fait mal. Tu es ta douleur à cet instant précis où je te pique. La souffrance te définit à cet instant.

sens du goût :

---

2235 Dostoïevski, Les frères Karamazov, 1879-1880, p.112 : « A Rome, il y a déjà mille ans que l'Église s'est proclamée Etat ».

2236 À noter que l'excès d'écran est réputé dans le film Charlie et la chocolaterie interrompre ce processus d'identification : « la télé, c'est caca, ça empêche de s'identifier à ce que l'on voit » (ou quelque chose comme ça).

2237

2238

2239

2240

2241

2242

2243

2244

lire la physiologie du goût pour le fondement rationnel  
pour le fondement irrationnel : <sup>dxxxiv</sup>

Démonstration n°7 : Le droit à la vie est un droit absolu<sup>dxxxv</sup>.

Arguments juridiques : arrêt de 2019 de la CrAfDHP (le droit à la vie a un caractère sacré) ; arrêt de la CrEDH, Strelentz de 2001 (le droit à la vie a un caractère suprême) ; CrIADH \* ; résolution de l'ONU (\*) ;

Fondement doctrinal : P. Ducoulombier(+) : l'analyse de la jurisprudence de la Cour révèle notamment que « la seule défense de droits patrimoniaux particuliers » (les intérêts des producteurs de banane), « pèse d'un faible poids face à la dégradation de la santé d'une personne »<sup>2245</sup>.

Démonstration n°8 : l'intérêt général virtuel ( $re \in A += +\infty$ )<sup>dxxxvi</sup> prévaut sur toute autre forme d'intérêt général en n'importe laquelle de ses dimensions :

-démon auto-théorique :

Je renvoie à l'introduction où il est posé que correspond à l'intérêt général réel ( $re \in A += +0$ ) et que correspond à l'intérêt général virtuel ( $re \in A += +\infty$ ). Se poser la question de savoir si l'intérêt général réel est supérieur à l'intérêt général virtuel revient donc à se poser la question de savoir si  $+0$  est supérieur ou inférieur à  $+\infty$ . Ma réponse subjective est que  $+\infty > +0$ . Si l'on transpose, on obtient intérêt général virtuel  $>$  intérêt général réel, soit pour simplifier encore IGV  $>$  IGR, et pour traduire enfin : intérêts des générations futures  $>$  intérêts des générations présentes.

-démon hétéro-théorique :

-démon dimension par dimension<sup>2246</sup>

Démon n°10 : de l'inexistence du peuple national<sup>2247</sup>

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 373 : l'Etat-nation se fonde sur « le consentement actif d'une population homogène à son gouvernement ». Or, F. Fanon, il n'existe pas de peuple + trouver d'autres arg Rosenvallon + arg subjectif je ne vis pas dans le même peuple que celui qui se trouve au sein des frontières L(-) dans lesquelles je réside.  
-du non-sens du concept de Nations => détruire Sieyès encore\*

---

2245P. Ducoulombier, Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'homme, 2011, p.237, cité in P. Baumann, le droit à un environnement sain dans la jurisprudence de la CrEDH, 2020, \*

2246Axe directeur, l'arrêt du Conseil d'État, 1974, de la Rade de Brest :

2247 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 76 : « Il n'y avait jamais pensé mais si on lui avait posé la question il aurait répondu que les Abistani se ressemblaient tous, qu'ils étaient comme lui, comme les gens de son quartier qu'il ait jamais vus. Or voilà qu'ils étaient infiniment pluriels et si différents qu'au bout du compte chacun était un monde en soi, unique, insondable, ce qui d'une certaine façon révoquait la notion de peuple, unique et vaillant, fait de frères et de sœurs jumeaux. Le peuple serait au contraire un principe d'humanité, tout entière cristallisée dans l'individu, en chaque individu. C'était passionnant et troublant. C'est quoi alors un peuple ? »



A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VI : la pensée raciale avant le racisme, 1958, p. 426 : le « pilier de l'identité nationale authentique » serait le principe de « l'égalité de tous les peuples ». Ce qu'il y a d'assez drôle dans ce genre de citation, c'est que l'on parle de choses qui n'existent pas : les notions de nation, de peuple et d'égalité (ici en un sens unidimensionnel) sont dépourvues de sens. En d'autres termes, cette citation revient à dire que le « pilier de rien », c'est le principe selon lequel « rien est égal à rien », d'où le fondement du principe d'égalité ici.

Démo politique n°11 : de la non-représentativité des représentants dans le monde L(-).

axes de critique :

-janco cours 3 : non prise en compte du problème chimico-politique de trop de CO2 dans l'atm ::  
Stabilité temporelle du CO2 dans l'atm = Le processus du changement climatique a une réversibilité très lente (le CO2 présent dans l'atmosphère sera partie à 40-50% d'ici un siècle, à 90% d'ici 10000 ans) => l'idée de reset climatique n'existe pas  
Cette stabilité temporelle carbonée dépasse l'échelle du temps politique démocratique =>  
ppe de non-représentation climatique

les représentants ne nous représentent pas mais même tirent dans le sens inverse à des fins électoralistes, voilà pourquoi aussi bien E. Macron qu'E. Philippe<sup>2248</sup> plaident pour la "croissance"

-cela rejoint l'idée de D. Bourg et K. Whiteside dans leur ouvrage sur la démocratie écologique : non prise en compte des intérêts à long terme par les politiques, soit je traduit dans ma théorie, pas de prise en compte de la virtualité(J). Autrement dit, mépris des enfants de la nation (alors qu'il y a pourtant dans le droit des expressions telles que les pupilles de la nation... double-pensée).

<sup>2249</sup>

---

2248Cf vidéo chaîne youtube Horizons dans laquelle il présente son projet pour la France en disant : « l'écologie, j'y suis venu tard... mais j'y suis venu », tout en disant dans la même conférence qu'il souhaite prolonger la « croissance de la France ». Problème, ces deux objectifs politiques sont inconciliables entre eux : « entre le CO2 et le PIB, il faut choisir », nous dit Jancovici (cf conférence sciences po 2018). Et ces personnages politiques de choisir le PIB, soit la cosmo-guerre qu'il y a derrière.

2249 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 382 : « le facteur impérial se traduisait politiquement par l'idée selon laquelle le « parlement impérial » britannique non seulement protégeait mais, d'une certaine manière, représentait les indigènes », paradoxalement sans aller jusqu'à « accorder une véritable représentation aux peuples assujettis ».

## VIOLENCE NIETZSCHÉENNE 2.0 => CA VA IDEO-SAIGNER

Chapitre 1 : la sylvo-colère.

Section 1 : arguments à la portée des enfants en faveur de la protection des arbres.

Paragraphe premier : de l'absurdité de couper la branche sur laquelle nous sommes assis.

La clef de notre survie dépend de notre bonne perception, non pas de la réalité physique que nous avons devant mais de la réalité virtuelle qui est décrite par les lois de la physique. Nos existences dépendent des équilibres biologico-chimiques<sup>2250</sup>. On va faire simple, on va jouer à Question pour un champion avec l'humanité. L'humanité arrive sur son 31,

imaginez l'humanité assise sur une branche chimique. En dessous, il y a le vide cosmo-chimique ( $r-\infty$ ) Que se passe-t-il si vous coupez la branche ?

- A) Nous tombons dans le vide cosmo-chimique.
- B) Les bananes monétaires tombent du ciel.
- C) Agata, ioulopo nek <sup>huivombito</sup>.
- D) Je suce des bites tous les dimanches avec Marcel.

Réponse de l'humanité : B)

\*suspens\*.

Réponse exacte ! Vous avez gagné une pièce du puzzle du totalitarisme cosmique<sup>dxxxvii</sup>.

# TATATATAAAN-POUET-POUET-PrOU(E/S)T<sup>2251</sup>

JPF :Vous jouez pour une autre pièce du totalitarisme cosmique... J4APPELLE UN AMI

JPF : Ce n'est pas le moment enfin, attendez, non mais il est con lui..!

Slam Nietzscheen 2.0 :

§1. Les racines podales :

Qu'est-ce qu'avoir confiance en soi ? C'est savoir conserver une position que l'on sait exacte, ou lorsque l'on se doute qu'elle l'est<sup>2252</sup>. L'avantage, c'est qu'on ne s'envole pas au moindre coup de vent. L'embêtement, c'est que si personne n'écoute l'autre, on peut couler en beauté ou flotter sans grâce mais jamais naviguer avec brio.

---

2250Cf Cours de jancovici des mines agro paris Tech, cours n°3 et n°4. Cf Rapport GIEC 1/2/3 +

2251Ruée vers le far sino-est et les chinois incompris ?

2252Prendre exemple sur la conférencière n°3 de la conférence disponible sur Youtube : Chaîne intitulée Perm Asperger, Conférence d'adultes Asperger : Rennes, le 12/12/2014.

\*retrouver mon carnet ptins

Savoir rester (re+0) sur Terre c'est essentiel. Et oui, si on a pas les pieds sur terre, on les a dans les nuages ! Je vous vois tous comme des ballons de baudruche remplis d'hélium en train de quitter l'atmosphère ! Et dire qu'on m'a toujours reproché de toujours partir trop loin !

## §2. Les oreilles.

Si on m'écoute pas, je me coupe les oreilles dans ma tête vis-à-vis de la personne qui m'embête. Le mieux, c'est les écouteurs et la musique à fond.

A noter que dans le tramway, le métro, le train, l'avion, les bus, bref les transports en commun, les gens mettent les écouteurs d'office : on a même pas commencé à parler que l'on se ferme déjà *ex officio* à l'autre. Faut-il en déduire une présomption de méfiance vis-à-vis de l'autre ? Ce serait spéculer abusivement, mais je ne peux parler des conséquences : se fermer à l'autre si hâtivement

titre ?

Toute personne se trouve quelque part sur un axe dont les pôles extrêmes infinis sont l'hypermnésie informatique autistique et la bestialité abominable. Faut-il tuer les deux ? Je soumetts la question à un référendum mondial quoiqu'à mon sens les extrêmes absolus soient largement décapitables, et puis la création d'une peine d'idéo-mort, symbolique (jamais appliquée) ne peut que servir à garantir l'ordre public symbolique mondial<sup>dxxxviii</sup>.

§3. Les néo-métamorphoses de l'âme [la conscience(S)] : chameau – lion – tortue (ou n'importe quoi d'autre, un tardigrade mettons) : Je découvre mon corps à 24 ans. Je rigole même pas ! F.N. a été timide, il nous a pas trop parlé de lui je crois. Un peu dans Ecce homo, mais sur le ton de l'ironie, je crois si mes souvenirs sont exacts (je radote (en fait je suis une vieille tortue, faut que je rajeunisse en me rafraîchissant le mémoire soit en relisant tout F.N. x)) et c'est doublement dommage...

Je naît chameau : je parcours un chemin en me questionnant sans réponses. Je trouverai mes solutions plus tard quand je serai capable de synthétiser les informations à ma manière. Je deviens alors lion, je dévore les petits enfants<sup>dxxxix</sup> qui ne font qu'observer. C'est quand j'apprends à me contrôler (personne ne se contrôle en H(-), normal ils ont pas ma théorie pour pouvoir le faire ET C'EST PAS BIEN, JE VOUS DÉCERNE UN ZÉRO POINTE MESSIEURS DAMES QUI SE RECONNAISSENT EN CES LIGNES<sup>2253</sup>) que je deviens tortue<sup>dxi</sup> : mon système théorique, c'est mon armure qui ne me quitte pas le matin quand je me réveille<sup>dqli</sup>, voilà le sens de la longévité tortuesque laquelle va de pair avec leur lenteur<sup>dqlii</sup> superslownic<sup>dqliii</sup> (quintuple jeu de mot en comptant dans les deux sens, qui dit mieux ? VIVE MOI(u)). Les tortues sont certes lentes sur les territoires terrestres mais extrêmement rapides dans les territoires aqueux<sup>2254</sup> parce qu'elles se laissent porter par les courants : ce sont donc des animaux

---

2253J'ai trop d'exemples en tête, mettons un exemple bénin : le poissonnier qui est au coin de ma rue. Avec les commerçants, je parle toujours un peu, je ne sais pas pourquoi, sans doute par instinct social inconscient (Vr+3). Mal m'en a pris : le monsieur avait une carapace tranchante, il disait l'inverse de ce qui était vrai pour m'induire en erreur, et c'était à moi de rétablir la vérité pour que la discussion avance dans le bon sens. Je ne me souviens plus des échanges précis, je me souviens juste que ma conclusion, que je lui avais dite c'était : « Monsieur, vous posez une présomption de connerie sur n'importe qui ». Et lui de me répondre (ça je m'en souviens pour sûr) : « Ah vous savez aujourd'hui ! », en levant les bras comme pour signifier un abattement qu'en réalité il s'auto-génère, d'un air de dire que tous les gens sont devenus cons, du moins ne sont pas à la même hauteur négative que lui. Voilà un bel exemple de « MONSIEUR(Hr-2) », qui ne se retient nullement !

2254Principe numéro 1 : dès qu'on place une bite quelque part, on le fait (hommage à Keith Haring et son tableau avec des pénis partout). Bon pas trop quand même : une simple bite<sup>3</sup>. Suffira de temps à autres, vous comprenez

à la fois très lents et très rapides (les Dr Jekyll et Mr Hide du kilomètre/heure), cependant que ce sont sans doute les vertébrés les plus mobiles après l'homme, voire même avant lui peut-être<sup>dxliv</sup>. Les tortues sont donc énigmatiques car de nature oxymorique<sup>dxlv</sup> et on ne pourra jamais les comprendre exhaustivement<sup>2255</sup> ! Sur le plan tortuo-symbolique donc, l'activité est surtout développée le matin<sup>2256</sup> et par contre, les larmes, c'est un peu tout le temps... Les tortues (il y a peut-être un lien avec l'astrologie chinoise qui sait<sup>2257</sup>), sont solitaires. On les reconnaît à ce qu'elles paraissent toujours sans famille. Elles finissent toujours par s'en séparer pour voguer seules dans leurs propres flux auto-suffisants. Cette séparation est à la fois un déchirement et une libération. Cela ne signifie pas toutefois que les liens primo-familiaux doivent être coupés, cela signifie que métaphoriquement, si la famille est un bateau en partance vers quelque rivage, la tortue le quitte nécessairement un jour pour naviguer sur son propre radeau de fortune (le radeau de [que] la méduse adore manger ?<sup>2258</sup>

Toute identification a une fin : on peut s'y retrouver comme on peut s'y perdre. Voilà comment je me distingue du bouddhisme qui estime que nous étions antérieurement de telles créatures. Non, je suis un homme mais l'étude identificatoire à la tortue me permet de changer mes sous-bassements. Tout ce qu'il y a au-delà de mon corps, de ce qui m'est accessible par les sens, je ne peux guère statuer dessus sans commettre l'écueil de la spéculation. Revenons au sujet, je m'explique. Je viens de jouer de la basse. C'est comme si j'étais une tortue-bassiste. J'ai trouvé ainsi mon identité de jeu. J'ai jamais ressenti ça avant. Comme un orgasme tortuesque. Châtoyant. Fantastique. Seul encore mais franchement, les mélodies que je viens de jouer resteront à jamais dans mes limbes secrètes, et c'est d'ailleurs ces fonds sonores, ce sont mes plus grands secrets que jamais une intelligence artificielle ne pourra me prendre. Je pourrai considérer l'intelligence artificielle comme la quintessence de l'humanité en H(-) mais ça serait

---

c'est mon éducation qui est comme ça, j'y peux rien moi, ça ressort tout seul et puis c'est un peu ma journée juvénile aujourd'hui, j'ai fait des liens avec ma toute petite enfance (le premier bouquin que j'ai eu entre les mains, c'était par hasard ce bouquin sur les records des animaux, je l'ai lu, relu, c'est avec une grande émotion que je vous en livre quelques fragments).

2255S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 68 : toujours sur la tortue caouanne : « lorsqu'elle atteint l'âge de se reproduire (entre 20 et 30 ans), elle rejoint la plage où elle est née. Comment la retrouve-t-elle ? Mystère »... Je m'identifie très fort à ces lignes : j'ai eu ma première relation sexuelle à 19 ans, l'année de ma vingtième année ! Remarquez que ça colle encore une fois... Par conséquent, même si ça peut être considéré comme tardif, personnellement je constate que j'ai été assez précoce !

2256S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 16 : « La tortue éléphantine [...], active le matin, passe les heures chaudes dans des trous d'eau ». C'est vrai que depuis le début de l'écriture de cet ouvrage, j'aime particulièrement les matinées alors que je les ai détestées durant tout le début de mon existence. Quant à l'après-midi, le rapport c'est inversé, avant je travaillais la soirée et je dormais jusqu'à 11h du matin. J'avais le rythme complètement inversé !

2257C'est assez impressionnant comme les différentes cultures sont liées par leur zoo-imaginaire ! Hâte de découvrir leur gigantesque civilisation littéraire, les maths j'ai passé l'âge, enfin j'espère ! En tout cas, je comprend la sino-zoo-mythologie comme un acte de sensibilisation des peuplades chinoises et plus globalement asiatiques. Je pressens que leurs cultures ont toujours été plus proches du zoo-vivant que n'ont pu l'être les européens. Ils joueront j'en suis certain, un rôle clef dans ma pensée estivale (je rappelle qu'ici c'est à peine le printemps).

2258S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 68 : « la tortue caouanne. C'est la tortue la plus voyageuse. On la rencontre dans les courants marins chauds, à la poursuite de ses proies préférées, les méduses ». Symboliquement, si le radeau est une méduse, cela signifie que les tortues aiment tout particulièrement changer de milieu, tant intellectuel que social. En d'autres termes, qu'elles aiment le changement, bien qu'elles soient physiquement pataudes. Dans ma vie, j'ai très exactement eu un tel parcours : j'ai fait un baccalauréat scientifique (obtenu mention bien), puis je suis parti en classe préparatoire économique voie scientifique pour terminer en droit, soit à faire de la philosophie, et maintenant j'étudie les lettres. Ça fait donc quatre radeaux différents (je compte que les macro-radeaux, les micro-radeaux, notamment juridiques sont difficilement dénombrables), auquel il faut rajouter le radeau musical, montagnard (j'aime randonner : à nouveau une activité très lente), les néo-radeaux que je me construit tout seul (comme l'économie de la psychosociologie chimique par exemple).

tomber dans l'écueil du mépris. Les philosophes existentialistes ont toujours écrasé les individus qu'ils ne comprenaient pas parce que, je le pressens, ils ne sont jamais allés au fond d'eux-mêmes. Peut-être était-ce trop déplaisant à leur goût. J'y trouve au contraire quelques saveurs jusque-là inconnues. Toujours est-il que vous possédez maintenant le mode d'emploi pour devenir vous-même : cherchez un animal qui vous ressemble et auquel votre passé correspond. Moi c'est la tortue et je viens d'en faire le récit sur lequel je reviendrai sans doute ultérieurement. Hâte de lire vos zoo-choix. Ah ! Je viens de dépasser le stade existentialiste en le combinant avec l'approche de F. N. que j'ai également dépassé en le critiquant : la troisième métamorphose est *open bar*. On naît tous dans un désert hivernal d'accord. On passe tous par le stade de la rébellion, soit de l'auto-affirmation thymique ainsi que le postule Fukuyama dont le paroxysme est la démocratie libérale<sup>dxlvi</sup>. La troisième métamorphose, et les autres selon ce que vous avez une histoire qui en impose le changement. Je suis assis et pourtant je fuse à travers les idéo-âges en quelques fractions de secondes. En revanche, je ne crois pas que l'on puisse se métamorphoser en autre chose une fois que l'on est devenu une tor[tue]tank (jeu de mot pour les pacifistes). Attendez, les autistes Asperger se sont tous des tortues comme moi ? Je viens de créer une zoo-classe sans m'en apercevoir ? Un psychiatre ne sait pas distinguer une personne atteinte d'un trouble psychiatrique d'une tortue(G) ? Waaaaaah, l'incompétence. Waaaattendez c'est ultra-puissant, c'est exactement ce dont j'avais besoin : non seulement, cela veut dire que je suis une tortue terrestre (le champ virréel est terrestre et il y a un principe-pilier<sup>2259</sup> à respecter : on ne fait pas n'importe quoi avec la Terre).

§4 : à la chasse aux champignons.

Ces métamorphoses sont en réalité double. Il y a les phyllo-métamorphoses qui répondent de dendronomies (phyllo-métamorphoses(+)) et d'antidendronomies (phyllo-métamorphoses(-)) et les zoo-métamorphoses, qui relèvent de zoonomies inter-spécifiques(++) et spécifiques(±) tout court. En ce qui concerne les zoo-métamorphoses(-), celles-ci je n'en ai pas encore trouvé, peut-être faudrait-il plutôt ranger l'homme(-) dans catégorie néo-zoo-sociologique, ce qui signifie que le champ des zoo-métamorphoses(-) s'étend jusqu'aux zoo-métamorphoses(tt) et que peut s'appeler BOULDENOEUROBSIDIENNE. Il s'agit du cas-limite dans lequel on ne peut plus sauver la personne qui a une auto-stemisation de type champignons de la mort lesquels sont de quatre types : tt1/tt2/tt3/tt4. Les catégories 3 et 4 sont poreuses entre elles, un cas contraire suffit à opérer la distinction. Pas les catégories 1 et 2 : les bolcheviks étaient dressés contre le théo-socialisme des clergés orthodoxes. . On peut ainsi en déduire une théorie du néo-développement personnel selon laquelle l'on serait littéralement ce que

Les néo-méta<sup>2</sup>-morphoses de l'âme [la conscience(S)]

---

2259Chaîne Youtube de [C'est pas sorcier, C'est pas sorcier – TORTUES ; QUAND CARAPACES PASSENT, 2013](#) : la dame de l'émission a dit que les tortues terrestres (tous les espèces de tortue sont au moins un peu terrestre, ne serait-ce que pour pondre (on transpose : le sexe donc malgré répugnance corporelle, j'ai écrit des textes ambivalents sur la question plus jeune), ce qui justifie l'absence de rigueur spécifique en vertu de laquelle je m'identifie à toutes les espèces de tortue sans distinguer selon les espèces) justement avaient des pattes en forme de colonne avec des blocs. Sans doute y a-t-il ici une méthodologie intellectuelle à poursuivre.

## §5. Le palais des miroirs empiriques

Quand j'étais petit, on allait à la fête foraine avec les parents. Ce jour-là, c'était avec papa. J'avais cinq ans. Je pouvais grosso modo aller dans tous les manèges que je voulais sans restriction. Il y en avait de toutes sortes : à cet âge-là, c'était surtout les auto-tamponeuses, quelques stands de tir, les espèces de circuit pseudo-sportif d'escalade infantilisant, les manèges qui tournent en rond ça par contre j'adorais, surtout avec la peluche à attraper. Bref, c'était un palais à vitres transparentes : un labyrinthe de murs invisibles. J'y allais franco, ne comprenant pas le stratagème. BEEEMM, la tête en plein dans le plastique dur, le lapin dans le piège. J'ai pas compris, je me reprends un autre mur. BIIIMM, etc. J'ai mis cinq minutes, tout du moins un certain temps, à comprendre ce qu'il se passait. Les gens à l'extérieur rigolait, mon père aussi. Là j'ai compris que je les faisais rire. J'ai commencé à rentrer volontairement dans les murs : je les avais regardé furtivement et ils n'avaient pas vu que je les avait vu. Pendant deux minutes, pas longtemps, ils ont rigolé. Puis, ils ont compris, et ils ont plus rigolé. C'est cruel quand même, je me donnais du mal pour les faire rire. C'est au fond un peu cruel le rire.

Et pourtant, pas de fête sans cruauté<sup>2260</sup>. Si on dit que l'on peut rire de tout mais pas avec n'importe qui à l'instar de Desproges, cela signifie que l'on peut être cruel à propos de tout, mais pas avec n'importe qui. En d'autres termes, on permet une cruauté privée illimitée. Concernant mon histoire avec Mme J., je suis intimement convaincu ne pas pouvoir être ici à vous parler sans la sienne. Il est en quelque sorte évident que Mme J. est quelque part cruauté faite Femme, mais peut-être voilà le sens de son action : consacrer le droit à la cruauté, lequel est donc inclus dans le mécanisme du jeu. Un bon jeu est un jeu qui pique ? Il y a donc des jeux interdits, des jeux de grands que je ne connais pas encore, des jeux qui sont peut-être encore à inventer, Kubrick, Sartre et McFly et Carlito étant sans doute des joueurs de type bisounours. Le jeu peut aller très loin, et pourtant c'est la vie. Allez encadrer ça juridiquement autrement que par l'obligation morale<sup>2261</sup> : je lui concède ce droit. Il n'est pas donné *ex officio*. Seules les grandes personnes peuvent jouer à ce jeu : je n'ai pas inventé l'eau chaude, je pense à un film en triptyque de M. Ophüls dont j'ai oublié le titre et dans lequel l'une des histoires d'amour entre un artiste et sa muse se conclut par une Passion infinie en raison de la tentative de suicide ratée de cette dernière. L'artiste a alors réalisé à quel point il tenait à elle lorsqu'elle a tenté de se suicider, d'où la résolution Passionnelle de l'histoire.

### Théorie de l'homme(LLL) :

fondement<sup>2262</sup> : soit, si nous ne pouvons être des Hommes, et cela semble justifié au regard du fait que l'Homme soit une philo-construction utopico-théorique niant notre nature animale, si nous ne pouvons être des surhommes, ce modèle théorique souffrant de trop d'incohérences pour en être un<sup>dxlvii</sup>, alors, peut-être pouvons-nous être des sous-Hommes, et encore, dans la limite de nos capacités respectives à nous extirper de notre peau animale.

---

2260F. N., *la généalogie de la morale*, 1887, éditions folio essais, p. 71.

2261Article 1101 du code civil.

2262P. Claudel, *Le rapport de Brodeck*, 2007, Editions Stock, p. 270 : « Le camp m'a appris ce paradoxe : l'homme est grand, mais nous ne sommes jamais à la hauteur de nous-même. Cette impossibilité est inhérente à notre nature ».

L'e-messenger :

l'e-message n°1 : « Je m'autoproclame publiable à partir du 18/1/2023. De mon point de vue, je mérite le prix Nobel de la paix-peace-pisse&love. Je ne le récupérerai qu'alors que mon e-message vérifiera les conditions du principe de réalisation, sans la réalisation duquel, ( $r-\infty$ ) pourrait éventuellement survenir, ce que je ne vous souhaite pas (je m'en tape les joues avec des frites d'acajoues). A vous de jouer ». Raté, en fait je ne l'ai été qu'à partir du 20/3/2023. Marrant comme je veux toujours aller trop vite ! J'ai deux mois d'avance sur moi-même x). Au moins on peut voir la volonté de s'extérioriser. Que de chemin parcouru en deux mois (je parle comme si j'avais gagné alors qu'une bataille énorme arrive, celle du bâtard contre Guezangar (600 pages de thèse à critiquer + lire le coeur de la philosophie Arendtienne (2000 pages))

l'e-message n°2 : مس<sup>dxlviii</sup> الله ض Pan-Magiboum Virtualo Schizophrenoum Infantibus ! مس ض<sup>2263dxlix</sup> الله !

L'e-message n°3 : tout le monde fait comme moi, il prend un ordi, une feuille de papier, se plonge dans une méditation profonde, et s'auto-virtualise. Prenez le temps qu'il faut pour construire votre propre unité, de la façon que vous souhaitez. En suivant mon exemple, en forgeant votre propre méthode, whatever you like ! Enjoy your life.  
PS : I promise you'll feel better, and it will be useful (you'll see how to use it).

L'e-message n°4 : Décret n°1 : « Barrez-vous ».

signification : si vous le souhaitez et que vous rentrez dans le champ matériel des personnes éligibles au T=X correspondant, vous pouvez partir, l'EUR se charge de vous doter de moyens pour parcourir le monde à la recherche de ce que vous trouverez. A mon sens le meilleur moyen c'est la marche à pied parce que le fait d'entreprendre un voyage long, avec des périodes creuses donne du relief à ce que l'on découvre : un visage, un coeur, un avenir, que sais-je encore.

fondement légal : liberté universelle d'aller et de venir, créée par application du principe d'égalité fondamentale subjective à portée objective<sup>2264</sup>.

politique de prioritarisation : Quand on regarde la vidéo suivante<sup>2265</sup>,

---

2263A noter que si vous êtes des enfants, vous vous auto-territorialisez sur votre propre territoire... virtuel donc. Je vais faire un sorte que la liberté d'expression virtuelle soit sur le terrain juridique déployée à son plein potentiel (aujourd'hui on constate un début terrible de restriction de ce droit (voici la plaie fondamentale majeure sur ce terrain, l'arrêt Handyside c/ Royaume-Uni, mais j'y reviendrai).

2264Or, Cf vidéo de la chaîne youtube l'Effet Papillon dans un pays nordique où l'on retrouve le droit de franchir les propriétés privées sans que cela ne pose problème aux propriétaires, la nature appartenant à tous. Ce droit devrait donc être universalisé.

2265Chaîne youtube de l'Effet Papillon,

## Les principes-clefs du monde

Avant de les détailler, voici les principes de base qui constitue l'arborescence théorique déployée et employée dans le présent ouvrage : principe de non-répétition des erreurs historiques, principe de raison syllogistique, principe de non-exhaustivité

Critique ppe : il s'agit d'un principe, ce qui signifie que des exceptions peuvent être admises, si justification en est fournie, toute justification étant par principe exclue pour des événements tels que la Shoah<sup>2266</sup>. Sur le plan théorique, ce point est rappelé par Heidegger lequel affirme notamment : « le passé est encore possible. Il peut être répété ». Dans la mesure où il ne s'agit toutefois que d'une possibilité, il est nécessaire de porter à la connaissance du public les clefs nécessaires à l'élimination d'une telle possibilité.

Csq principe de non-répétition : PRINCIPE d'abolition absolue de la guerre

fondement juridique : A2§4 de la CNU (à réécrire)

fondement non-juridique : « face à l'absurdité de la guerre, tout effort de justification devrait nous apparaître futile et constituer à nos yeux une offense à la mémoire des morts »<sup>2267</sup>.

structure méta-principielle :

Signification :

Conditions :

Champ matériel :

Effet :

Critique :

à rajouter dans l'annexe : les principes-clefs de raisonnement

principe pol L(+) : particules élémentaires, deuxième partie : les moments étranges, p.97 :

« mettre en place une utopie concrète, c'est-à-dire un lieu où l'on s'efforcera, « ici et maintenant », de vivre selon les principes de l'autogestion, du respect de la liberté individuelle et de la démocratie directe ».

### O-) Principe de logique

Afin de construire un système doté d'une cohérence interne -c'est l'objectif de l'ouvrage-, il est nécessaire de partir d'une définition - le point de départ de tout raisonnement – qui n'aboutisse pas à ce que le principe lui-même soit ultérieurement contredit. L'objectif est de ne pas tomber dans l'écueil totalitaire de la *double-pensée* et de partir des fondements les plus protecteurs que possible du droit à la vie qui constitue l'un de nos axiomes principaux<sup>dl</sup>.

-) Principe de combinaison des principes :

De façon tautologique, une combinaison de principe correspond au fait d'appliquer un principe en lien avec un autre. Ce principe est essentiel pour décoder ma pensée.

### Principe de symétrie

---

2266E. Katton, Penser le devoir de mémoire, la mémoire des événements historiques, \*

2267E. Katton, Penser le devoir de mémoire, la mémoire des événements historiques, \*



## I-) Le principe de non-répétition des erreurs de l'Histoire

fondements rationnels (toujours sous-entendu du principe) : subjectif (interne/externe) / objectif (interne/externe) => fondement obj<sup>2268</sup>.

critères juridiques :

champ matériel :

limites épistémiques :

## X-) Principe d'interdépendance sociale (virtuelle) (I)

II-) Le principe de raison syllogistique = principe de logique lié au melting pot des connaissances<sup>dli</sup>.

## ( III-) Le principe de non-exhaustivité ) chuuut

## V-) Principe de réalisation

étapes :

-examen de la possibilité d'une action

...

-modalités de réalisation pratique en dernier

critères jurids :

-réalisation pleine concrète

-réalisation pleine effective

-principe de supériorité de la Femme>homme.

Fondement néo-religieux : dans la mesure où le principe divin se confond en chaque Femme, il y a une supériorité de la Femme sur l'homme, ne serait-ce qu'au regard de cette réalité<sup>2269</sup>.

---

2268Cf Kundera => l'insoutenable légèreté de l'être\* et M. Onfray, anti-manuel de philosophie, 2001 : « l'histoire ne se répète jamais deux fois de manière semblable », cela notamment en raison du principe de non-identité des parties, c'est-à-dire des personnes. Kundera lui vient plutôt détruire le fondement d'identité temporelle relatif au principe de répétition des erreurs historiques. M. Collot, dans son cours de droit constit de L3, retire à ce principe de répétition des erreurs historiques son fondement matériel : les faits ne sont jamais identiques car les contextes historiques sont toujours différents. L'histoire n'est jamais qu'égale à elle-même.

2269Pour rappel, « le seul vrai dieu est le vagin d'une femme » (GOT, S2, EP 2 : la nuit tombe, 2012, Slaadhor Saan).

Fondement IMPERATIF : les Femmes ne peuvent qu'être supérieures aux hommes sinon quoi celles-ci seraient dépourvues du monopole que seules celles-ci devraient avoir sur leurs propres corps<sup>2270</sup>. Dans les relations amoureuses, c'est à la Femme à disposer, en toutes circonstances, du droit de ne pas consentir. Or, ce « droit de dire non » constitue l'une des marques de la souveraineté<sup>2271</sup> que le droit consacre aux Femmes<sup>2272</sup>.

Fondement rationnel : mille-plateaux, plateau n°6 tiret 8, 20/1/2023 et notes associées.

Il y a un fondement universel à ce qu'un tel principe soit reconnu : la Femme donne la vie<sup>dlii</sup>.

L'homme<sup>2273</sup> ne fait que la transmettre. La conséquence c'est que c'est la femme qui choisit en amour et non l'inverse alors qu'historiquement c'est l'inverse qui s'est toujours fait... tout en sachant que cette époque historique L(-) n'est toujours pas révolue.

-fondements irrationnels :

la volonté de puissance biologique est un fait naturel. C'est comme ça. Seulement, cela inclus le désir de se reproduire avec l'être aimé. Or, ce désir ne peut qu'être réalisé moyennant le respect de la condition de l'octroi du consentement de l'être aimé à se reproduire avec soi, ce qui fonde littéralement le fait que l'homme doit recueillir le consentement de la Femme (ou de l'Homme bien entendu ou du Fe-Homme ou de l'Ho-Femme..) qu'il aime, consentement qui ne peut être forcé<sup>2274</sup>, en raison de la supériorité de son non-consentement éventuel sur le consentement, auquel cas il s'agit autrement d'un viol sexuel pénalement répréhensible L(±)<sup>2275</sup>.

Cette même volonté de puissance biologique s'encastre dans le principe houellebecquien(+) de maîtrise de l'inconscient masculin par le genre féminin<sup>dliiii</sup>, si on lui laisse suffisamment de liberté oxygénique pour pouvoir s'exprimer<sup>dliiv2276</sup>.

---

2270Pour des exemples insupportables d'inversion de cette règle : voir l'épisode 2 de la saison 1 de Game of Thrones (La voie du roi) où Khaleesi se fait violer sauvagement par Khal Drogo et la scène du viol dans le film Irréversible de G. Noé.

2271J. Monnet, Mémoires, chapitre XIII : la conférence du plan Schuman, 1976, p. 477 : La sécurité profonde des hommes élevés « résidait dans le pouvoir de dire « non »[,] qui est le privilège de la souveraineté nationale ».

2272Citer le code pénal

2273Le fait que je parle de l'homme et de la Femme aboutit nécessairement à ce que la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen soit réécrite. On pourrait notamment écrire un texte premier s'appliquant à toutes les Femmes-hommes et à tous les hommes-femmes.

2274Cf théorie du droit des contrats opérant une théorisation implicite de la notion de contrat. Je souhaite toutefois préciser que le contrat de l'amour cosmique a pour vocation de créer un champ dans lequel tous les autres contrats n'auraient plus de valeur (cf le film L'empire du désir qui aboutit à ce que même les conventions internationales objectives, le jus cogens et le principe européen fondamental de protection de la réalité corporelle soient violés).

2275Citer article du code pénal qui fonde donc le principe de supériorité du non-consentement sexuel sur le principe du consentement, ce qui scelle la démonstration de la supériorité de la Femme sur l'homme, étant rappelé qu'empiriquement, c'est l'homme qui déballe en premier ses désirs, les Femmes ne se l'autorisant pas, le plus généralement par pudeur (encore un argument pour leur supériorité morale cette fois-ci).

2276M. Houellebecq(+), les particules élémentaires, 1998, éditions Flammarion, p. 91, lignes révélatrices du genre féminin : « des êtres humains qui travaillaient toute leur vie, et qui travaillaient dur, uniquement dévouement et par amour ; qui donnaient littéralement leur vie aux autres dans un esprit de dévouement et d'amour ; qui n'avaient cependant nullement l'impression de se sacrifier ; qui n'envisageaient en réalité d'autre manière de vivre que de donner leur vie aux autres dans un esprit de dévouement et d'amour. En pratique, ces êtres humains étaient généralement des femmes ». Le terme « généralement » est d'importance car toutes les Femmes ne correspondent pas à ce paradigme, de même que des hommes peuvent également y correspondre. Pour un contre-exemple, lire le chapitre IX de P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, et en particulier le passage sur *Die Zeilenesseniss* (la Mangeuse d'âmes), notamment la page 81 : « La *Zeilenesseniss* [la femme du directeur du camp de concentration] ne manquait jamais la pendaison du matin. [...] Elle ne venait jamais seule. Toujours elle portait dans ses bras son enfant, un nourrisson de quelques enrubanné de jolis linges. Elle le berçait calmement, lui parlait à l'oreille, lui fredonnait des aires de comptine, l'une, je m'en souviens disait « Monde, monde de lumière / La main des hommes sur toutes choses / Monde Monde de lumière / Ô mon enfant si doux repose ». [...] Parfois il dormait, mais avec de petits gestes très tendres elle le réveillait et lorsqu'il finissait par ouvrir les yeux, gigoter avec ses petits bras et ses petites cuisses, bâiller au ciel, alors d'un simple geste du menton, elle signifiait aux gardiens que la cérémonie pouvait commencer. L'un d'entre eux lançait un grand coup de pied dans l'escabeau et le corps du « Du » chutait, vite retenu par la corde. La

-fdmt biologique : les femmes disposent d'une meilleure mémoire que les hommes et ont une espérance de vie supérieure à eux dans de nombreuses sociétés. Elles sont ainsi plus à même de jouer un rôle<sup>2277</sup>

-fondement juridique : les femmes ont plus de droits que les hommes<sup>2278</sup>

Principe d'inconscience L(-) et de conscience L(+).

la conséquence du principe d'inconscience L(-) aboutit à ce que l'intégralité du type neutre quasi-mondial

VI-) Principe d'identification => opère sur un mode inconscient d'abord puis sur un mode conscient ensuite => le principe d'identification sur un mode conscient permet de s'auto-éclairer. La métaphore de l'endo-ampoule peut donc s'employer.

Si l'on s'identifie inconsciemment à ce que l'on voit, je vous laisse imaginer l'endo-monde des résistants de la seconde guerre mondiale<sup>2279div</sup>.

Il semble donc opportun de s'identifier à tout ce qui pourrait nourrir notre imaginaire codal.

Ainsi, les hommes doivent s'inspirer des Femmes eu égard du principe femme>homme, et les femmes de s'inspirer des animaux car elles les ressentent mieux, me semble-t-il<sup>2280</sup>.

CF PLATON\*\*\*

raisonnement fondateur : partir du postulat contraire à noel-winderling, p.64 de son bouquin selon lequel les écrans provoqueraient de la néguempathie => bien au contraire, les écrans sont la source possible d'une hyper-identification, comme le démontre la partie mille-plateaux identitaires au virtuel, encore faut-il savoir prendre le recul nécessaire pour pouvoir « ressentir » le virtuel(e)<sup>2281</sup>. L'empathie est même susceptible de s'appliquer au monde virtuel(re(+2)) : qui n'a jamais pleuré devant un film<sup>2282</sup> ? CSQ = principe de pixellisation de l'identité virtuelle(I) ? fondement objectif : voir pré-intro, note de bas de page 15.

fondement philo : le mythe d'Er de Platon renvoie à sa théorie de la réminiscence selon laquelle, apprendre, ce ne serait jamais que le fait de se glisser dans la peau

identification est également animale, cf GOT, S7 EP 2 : passage où Arya Stark tend la main à l'alpha-loup qui veut la croquinouer.

Renvoi à deuxième dissertation psycho-subjectivologique :

---

*Zeilenessniss* le regardait quelques minutes, et sur ses lèvres venait alors un sourire ». Ce principe souffre malheureusement comme tous les autres d'exceptions relatives.

2277E. Gessat-Anstett, une atlantide russe : anthropologie de la mémoire en russie post-soviétique

2278Cf loi Veil du 28/11/1974 légalisant le droit d'avortement ainsi reconnu aux Femmes uniquement.

2279Papy Henri, *je me souviens de toi*.

2280A STBG j'ai rencontré marie, une fille qui passait tout son temps avec son chien et elle avait une relation incroyable avec... plus tôt dans mon existence, mon père est sorti avec une Femme dont la fille était incroyablement douée au dressage des animaux. Il y a donc des relations sociales polaires entre animaux et personnes, relations auxquelles les Femmes ont *a priori* une sur-compétence par rapport aux hommes. Cela vaut aussi pour les enfants. Les Femmes ne sont-elles pas proches des nouveaux-nés a un point que nous hommes, ne pourront jamais comprendre ? Moi en tout cas, je comprends pas pourquoi les femmes de mon master de DEDH en parlaient autant, ce doit être une obsession pour elles, obsession coupée au titre du désastre politique actuel. On a donc un gros problème, car les femmes sont donc recluses dans un schéma d'infériorité qui les confine à de la double pensée, alors même qu'elles ne se sont pas archétypisées. Nous avons donc un fondement rationnel pour dire que nous sommes déjà dans un

2281Cf chaîne youtube de Rhobalas : ce PGM joue tout le temps un seul et même personnage qui ressemble à une pieuvre de l'espace (Vel'koz)... son endo-identité profonde doit être tentaculairement marquée par ce champion de League of Legends.

2282Liste de films où j'ai pleuré : Simone (3 fois), la vie est belle (2 fois), Avatar 2 (3 fois), Le tombeau des Lucioles (2 fois), \*. J'ai aussi pleuré au tome 26 de One piece quand le bateau coulait dans la mer...

Critique du principe : l'identification peut s'estomper plus ou moins tôt selon les gens.

Principe de non-égalité (L(-) et dans un sens unidimensionnel)

Définition : en droit, nous avons défini le concept d'égalité par un rapport de similarité objective entre deux choses différentes. La Cour européenne des droits de l'Homme, ainsi que « toutes les juridictions constitutionnelles du monde »<sup>2283</sup>, a pour coutume d'appliquer des normes différentes aux situations qui sont différentes et d'appliquer des règles égales aux situations qui sont égales.

Effet de la définition. La première chose à faire concernant l'égalité c'est de théoriser ce principe. L'égalité est appliquée partout dans le monde de façon relationnelle, soit concernant un rapport social. Or, il ne s'agit que d'un seul des cinq degrés possibles de l'existence ! . Quant à ce qui concerne la distinction entre égalité et équité, il me semble qu'il y ait quelque auto-contradiction entre la définition de toutes les juridictions constitutionnelles de l'égalité correspond au modèle de l'équité en un sens subjectif (on fait de la discrimination positive pour compenser le fait qu'un groupe social soit dans une situation défavorisée par rapport à un autre), à l'exception de la Cour Internationale de Justice<sup>dlvi</sup> qui fait une application de l'équité sur un mode beaucoup plus arbitraire, comme en témoigne sa jurisprudence sur le découpage juridictionnel des frontières maritimes<sup>2284</sup>. Pas de chance en tout cas, car si l'on s'en tient à ces définitions (égalité = objectif et équité = subjectif), il devrait être appliqué le principe d'égalité aux Etats et le principe d'équité entre les individus (qui ne peuvent en aucun cas être égaux entre eux en raison du principe de différence universelle entre tous les individus<sup>2285</sup> : on ne peut jamais qu'être égal à soi-même (le différentiel entre )).

fondement rationnel :

-

-je rappelle que nous sommes des animaux<sup>dlvii</sup>

-cf mes notes => l'égalité \*\*

principe d'égalité fondamentale : **tout le monde dispose des mêmes droits de base  
=> vaut pour le champ de l'anti-virtualité et le champ de la réalité.**

---

2283M. Collot, cours de droit constitutionnel des étrangers, 13/1/2022.

2284Cf TD DIP sur CIJ.

2285Cela vient directement contredire cette citation de Dostoïevski (-) : « le besoin de l'union universelle est le troisième et dernier tourment de la race humaine » (Les frères Karamazov, Le grand inquisiteur, 1879-1880, p. 359). Or, il est nécessaire de rappeler que l'humanité est une fiction de l'esprit. Ce « tourment » n'en est donc pas un car d'Homme, il n'y a pas ! Un parallèle est intéressant à dresser avec l'épisode ultime de la série Neon Genesis Evangelion\* dans laquelle on voit bien ce processus d'union universelle tomber en lambeaux, le héros se divinisant en devenant une croix, puis refusant le contrat qui lui est proposé, redevient ce qu'il était et les deux protagonistes de la série de débiter alors sauvagement-innocemment sur la plage de leur naissance une nouvelle H-histoire.

CONSEQUENCE : FIN DE L'EGALITE DEVANT LA LOI ? => NON il faut juste définir le champ matériel de la loi (frontières de la légalité : le vice not<sup>2286</sup> ; autre frontière, cf Hadot\*) : [-∞;1], recoupe champ égalité fondam universelle.

Autre conséquence : si nous sommes tous différents, mon prochain peut correspondre virtuellement à n'importe quoi<sup>2287</sup>

DIFFRACTION DIMENSIONNELLE EN A+ DU PRINCIPE DE NON-EGALITE :

-en re+0 : dans le champ du principe de réalité, nous sommes tous égaux.

-en re+1 : création de hiérarchie par disciplines universitaires => Arendt sous-diffracte en re+1 p. 270 (égalité juridictionnelle<sup>2288</sup> et sociale<sup>2289</sup>) et 271 (de base<sup>2290</sup>, civile, politique et économique). p. 517, nouvelle diffraction : pas d'égalité réelle entre les hommes, mais égalité juridique entre eux<sup>2291</sup>, religieuse<sup>dlviii</sup>, privée et publique<sup>2292</sup>

Manque : égalité carbonique => rejoint liberté carbonique / morale carbonique

principe de hiérarchie nécessaire :

fondement rationnels : cf démonstration politique n°1 selon laquelle nous sommes des animaux.

Or, selon le principe houellebecquien(+)

---

2286A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre III : les juifs et la société, 1958, p. 316 : « C'est Disraeli qui avait découvert que le vice n'est que le reflet du crime dans la société. La méchanceté humaine, si elle acceptée par la société, subit une transformation : d'acte volontaire, elle devient un trait psychologique particulier que l'homme ne peut ni choisir ni refuser, mais qui lui est imposé de l'extérieur, et qui le domine de façon aussi tyrannique que la drogue domine un drogué. En assimilant le crime et en le transformant en vice, la société supprime toutes les responsabilités et crée un monde de fatalités qui prend les hommes au piège. Le jugement moral, qui considèrerait comme crime tout ce qui s'écartait de la norme, et que les cercles à la mode taxaient d'étroitesse et de philistinisme, révélait peut-être un manque de pénétration psychologique mais au moins un plus grand respect de la dignité humaine ». Critique : le jugement moral ne saurait être *one sided*. Arendt tombe dans l'écueil classique consistant à estimer qu'il n'existe qu'une morale sociale unique et paradoxalement certaines de ses idées convergent avec le tribalisme lequel comporte nécessairement cette idée de pluralisme moral.

2287P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 336 : « un nom, ce n'est rien, je pourrais être personne, ou tout le monde, répondit l'*Anderer*. [...] Tout dépend de vos croyances », et tout dépend de mes croyances.

2288A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre III : les juifs et la société, 1958, p. 276 : « l'égalité de condition, à coup sûr un impératif fondamental de justice, est aussi l'une des plus grandes et des plus hasardeuses entreprises de l'humanité moderne ».

2289A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre III : les juifs et la société, 1958, p. 276, sur l'égalité sociale : « Plus les conditions sont égales, moins il est facile d'expliquer les différences réelles entre les individus et moins, en fait, les individus et les groupes sont égaux entre eux ».

2290A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre III : les juifs et la société, 1958, p. 277 : « l'égalité exige que je reconnaisse tout individu, quel qu'il soit, comme mon égal ».

2291 A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre VIII : l'impérialisme continental, 1958, p. 517 : « les hommes sont inégaux en fonction de leur origine naturelle [(???) non-sens de mon point de vue ???]), de leurs organisation différentes et de leur destin historique. Leur égalité est seulement une égalité de droits, c'est-à-dire une égalité humaine dans ses intentions.

2292A. Arendt, Les origines du totalitarisme, seconde partie : l'impérialisme, chapitre IX : le déclin de l'Etat-Nation, 1958, p. 605 : « depuis les grecs, nous savons qu'une vie politique réellement développée conduit à une remise en question du domaine de la vie privée, et à un profond ressentiment vis-à-vis du miracle le plus troublant : le fait que chacun de nous a été fait ce qu'il est – singulier, unique et immuable. Toute cette sphère du strictement donné, reléguée au rang de la vie privée dans la société civilisée, constitue une menace permanente pour la sphère publique qui se fonde sur la loi d'égalité avec la même logique que la sphère privée repose sur la loi de la différence universelle et sur la différenciation ».

Principe de différence (universelle) = principe d'auto-territorialisation virtuelle

fondement : T. Lannister, EP 1 S1, : « porte ta différence comme une armure ». + fondé par principe de virtualité

C'est drôle parce qu'en réalité, nous allons changer d'époque parce que nous allons nous rendre compte que nos différences sont moins externes (problème du racisme) qu'intérieures (concept de psycho-tribu). Nous avons eu infiniment du mal à nous séparer de nos superstitions. Pourrions-nous nous séparer de nos présentes connaissances ?

LA DIFFÉRENCE EST UNE FORME DE RESISTANCE : SOYEZ PLEINEMENT VOUS-MÊME, QUITTE SURTOUT A CE QU'UN HOMME PORTE UN DIADÈME SI CELA LUI PLAÎT<sup>2293</sup> OU QU'UNE FEMME PORTE UNE COURONNE SI CELA LUI PLAÎT EGALEMENT.

principe d'égalité matérielle

-Principe d'anti-capitalisme scientifique = principe d'anti-économisme = découle de la raison vitale + principe de carbonisation de l'économie

fondements : J-M. Jancovici<sup>dlix</sup>.

conséquence : substitution de l'argent par la valeur énergétique des choses et la valeur carbonique également couplé avec un modèle des droits vitaux.

fondements rationnels : science climatologique (jancovici) ; économie (parrique) ; doctrinal (Ducoulombier) ; populaire subjectif (cf mouvements anticapitaliste + politisation de l'abstention + gilets jaunes) ; juridictionnel (arrêt LBR)

Conséquence : principe de carbonisation de l'économie

définition : principe de substitution de l'économie monétaire par une économie carbone (cf Jancovici : le carbone comme monnaie, cours des mines d'agro paris tech, cours 8 sur la comptabilité carbone : « le carbone est une monnaie ») ; thèse T. Parrique ? ; textes juridiques ? ; argument philosophique vital (le fait sylvo-majoritaire qui aboutit à ce que l'on protège plutôt les intérêts des arbres que ceux des gens + IGV).

-Principe d'ouverture =>

Signification : fermeture du canal dialogique universel qu'est re+0 en raison de plusieurs paramètres (stress, structure socio-environnementale, passé relationnel relatif, fatigue, structure du contexte corporel).

Conditions :

Champ matériel :

Effet :

Critique :

& contre-principe de fermeture... => monde n(-)

-Ppe constitutionnel suisse : « le niveau de dvpmt d'une société se mesure au niveau de bonheur du plus faible de ses membres »<sup>2294</sup>.

**Principe de réciprocité sexuelle : ??**

---

2293Je trouve que le diadème en plastique de ma petite cousine Alma me va super bien *and so what* ?

2294Cité par J. Schovanec dans la conf\*

champ matériel : que pour les rapports de genre

Principe d'inversion => objectif est de passer de L(-) à L(+).

Fondement rationnel : en conséquence de la double-pensée inhérente au monde L(-), nous nous mentons à nous-même nécessairement dans la mesure où nous admettons une chose et son contraire. Or, « Surtout, ne vous mentez[(-)] pas à vous-même. Celui qui se ment à soi-même et écoute son propre mensonge va jusqu'à ne plus distinguer la vérité ni en soi ni autour de soi ; il perd donc le respect de soi et des autres, Ne respectant personne, il cesse d'aimer »<sup>2295</sup>. Or, que vaut un monde sans amour<sup>dlx</sup> ? Ne serait-ce qu'à ce titre, il s'avère justifié de réaliser le principe d'inversion de L(-) à L(+).

Condition d'application : existence d'une bêtise manifeste + existence d'une contradiction entre la fiction L(-) et la réalité factuelle (subj ou intersubj ou obj).

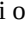
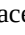
conséquence : possible manipulation de la théorie dans un sens bénéfique

## -Principe de réalité<sup>2296dlxi</sup> NATURELLE<sup>2297</sup>

---

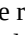
2295Dostoïevski, Les frères Karamazov, 1789-1880, p.84. Nous retenons l'équation mensonge(-) à soi-même =

2296Tous les souvenirs de l'arborescence virtuelle identitaire (s+is) qui nous caractérise passe nécessairement par le médium corporel que protège la CrEDH à travers le principe de réalité (re+0), ainsi que l'affirme A. de Rivarol : « toutes nos idées sont d'abord des sensations, et ensuite des souvenirs ».

2297Et non pas artificielle : ce qui semble être le projet chinois consistant à créer une intelligence artificielle se dessine à travers un faisceau d'indices dont la liste globale sera mentionnée dans le sommaire horizontal. Je rementionne la vidéo de la chaîne youtube l'Effet Papillon, mon weekend dans un 2m<sup>2</sup>, qui montre à la fin de la vidéo que la réalité virtuelle prend le pas sur la réalité naturelle dans ce pays (création de cimetières en 3D ce qui représente une amorce de processus de déréalisation de la vie). Par ailleurs Dans la police Tibetan Machine Uni de LibreOffice Writer, en plein milieux de symboles tibétains, on peut voir des signes d'une toute autre nature : une série de caractère, lesquels, si on en inverse l'ordre permet de voir une sorte de phrase : , tout en sachant que le symbole  signifie « remplacement character ». Pour moi, on peut lire :

Héxacimal : FFFA ; Décimal : 65530 + Héxacimal : FFFB ; Décimal : 65531 ; ASIA = « l'Asie

Héxacimal : FFFC ; Décimal : 65533 ; OBJ = a pour objectif

Héxacimal : FFFD ; Décimal : 65533 ;  = le remplacement des individus (*character* étant ici traduit littéralement)

Héxacimal : FFF9 ; Décimal : 65529 ; = par des intelligence artificielles ». Fallait le vouloir pour le voir, ce message était caché dans une foule de polices contenant une foule de langages... Étonnant, non ?

On peut me reprocher de surinterpréter, c'est peut-être vrai, c'est peut-être faux : il ne s'agit que d'un indice convergent d'un faisceau d'indices plus large car ajoutons à cela que la Chine est un pays dans lequel le système scolaire n'enseigne que des sciences dures, comme s'il y avait un projet national de recherche scientifique que la Nation Chinoise devait mener à bien (Cf chaîne youtube de 100 % DOCS, Shangai, les meilleurs élèves du monde ?, 2021), étant rappelé qu'en Chine, la militarisation de toute micro-société maoïste s'étend jusque dans les sphères privées des Chinois civils avec notamment le tableau d'évaluation comportementale à l'aune de critères socio-idéologique conditionnant l'accès aux droits sociaux (Cf la chaîne youtube de l'Effet Papillon, Fuck le système : Chine, le dernier village maoïste, 2017). Ce modèle, dominant en Chine sous Mao, est aujourd'hui en déliquescence comme le suggère cette même vidéo.

A noter que ce projet de pan-algorithmisation de la vie n'est pas poursuivi uniquement par la Chine, dans la mesure où il existe un algorithme ChatGPT qui représente un tel projet algocratique, que des films présentent l'artificialisation du sexe comme une possibilité dans le futur (Her de S. Jonze), que le plus grand film de Kubrick parle de cette possible guerre entre l'homme et l'intelligence artificielle (2001, L'Odyssée de l'espace, guerre qui est donc manifestement en cours), que l'entreprise de Google, et plus globalement les GAFAM mettent une quantité faramineuse de moyens pour développer l'intelligence artificielle pour mieux pouvoir je ne sais pas quoi faire mais je ne veux même pas le savoir bien que cette vérité doive être établie d'une façon ou d'une autre. A noter que ce projet de déréalisation de l'humanité est de nature fantasmagorique, étant rappelée

fondement philo : « sans les sens, il n'y a pas de mémoire et sans la mémoire, il n'y a point d'esprit de conscience »<sup>2298</sup>, soit de perception auto-véridique du monde réel.

cf protection par la CrEDH => arrêt Bensaid notamment

fondement musical : écouter « Baise le monde » d'Orelsan, album Civilisation, 19/11/2021<sup>2299</sup>.

=> recalculer ici la position du juge européen de la défense du principe de réalité (à retrouver..)

-le principe de réalité corporelle implique la supériorité de l'instinct animal sur l'instinct bestial. Fondement rationnel : l'instinct bestial est au fondement de toutes les dérives antipolitiques de l'espèce guerroyante qu'est l'*homo sapiens* alors que l'observation de l'instinct animal permet d'observer son caractère pacifique. Ce premier est donc de valeur négative et cause de grandes souffrances sur le terrain social<sup>dixii</sup> tandis que ce second est de valeur positive en ce qu'il s'avère conforme aux exigences du principe de virtualité(J), de la raison vitale, et d'identification, en l'espèce appliqué au règne animal.

-principe de supériorité de la réalité sur la virtualité(re∈CS+).

argument : le monde télé-audio-visuel pollue de telle sorte que le principe de moralisation carbonique de la liberté vient limiter l'accès au champ de la virtualité(j), en vue du respect du scénario SCP1-1,9. La possibilité de l'hélio-totalitarisme ne saurait voir le jour<sup>2300</sup>.

-principe de supériorité de la virtualité sur l'anti-virréalité, soit à la virtualité(re∈CS-)

-principe d'égal-infériorité de la socio-neutralité sur tout le reste

---

la supériorité du principe de réalité naturelle sur le principe de virtualité(±). Dans la mesure où certains reportages montrent que la politique génético-eugéniste du régime totalitaire chinois consiste à recueillir un échantillon d'ADN des enfants dès leur plus jeune âge afin de connaître leur « potentiel » (retrouver vidéo de l'effet papillon)\*

2298Voltaire, « aventures de la mémoire », 1775, propos de la muse Mnémosyne.

2299Quand on écoute ce morceau, on comprend que la musique s'arrête parce que la réalité rattrape la virtualité(m) et dispose du pouvoir de l'arrêter car le réel précède le virtuel (et non pas « le virtuel précède le réel », comme l'affirme M. Serres, Morales Espiègles, \*). Venez me dire que la musique n'a pas de valeur politique après avoir écouté ça.

2300Alors qu'a priori c'est l'ordre inverse qui règne aujourd'hui et qui pourrait s'aggraver à l'avenir (cf film de D. Cronenberg, les crimes du futur, 2022).



-principe d'infériorité de la réalité sur la virtualité(J) => arg temporel<sup>2301</sup>, arg arendtien : au moyen de la préservation de la virtualité(J), on préserve par le même coup la virtualité(j)<sup>2302</sup> + Le monde politique se place uniquement dans cette perspective de la virtualité(J)<sup>230323042305</sup>

ce qui donne donc au final, une belle équation uchronique :  
socionutralité<antivirtualité<virtualité((re∈CS+ICS+)<réalité<virtualité(J)

Conséquence, cela fonde l'idée selon laquelle

-principe d'anti-réalité

anti-réalité = [-∞ ; -0]

exception : virtualité(J) = à [t+∞] ?? => auto-rumination

le principe d'anti-réalité constitue un seuil non-dépassable tant qu'il n'y a pas d'ouverture à soi-même, autrement, pas de méditation. Or, il ne sont pas dispensés par l'école. Comment voulez-vous croire si l'on ne peut pas voir l'endo-soleil ?

principe de porosité = concerne aussi les 5 sens..

son effet consiste à ce que le type neutre s'avère contaminé par un type ténébre ou lumineux mais que les types neutres ne peuvent être

les types sont poreux => fonde principe de contamination de l'extenso-type neutre par les autres extenso-types.

-principe de pokémonaturavirtualisation<sup>dxiii</sup> de la société => débouche sur principe de la positivité sociale (on a tous un type social prédominant, soit positif, soit négatif => chacun son type => principe : si on est de type négatif, on la pan-lune pour pan-soleil et si on est de type

2301 « le présent n'est qu'un maillon insignifiant dans la chaîne des générations passées et à venir » (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre deuxième : les juifs, l'Etat-Nation et l'antisémitisme, 1958, p. 255).

2302A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 820 : « Les lois positives dans les régimes constitutionnels ont pour rôle de dresser des barrières et d'aménager des voies de communication entre les hommes, dont la communauté est sans cesse menacée par les hommes nouveaux qui y naissent. Avec chaque naissance nouvelle, c'est un nouveau début qui est venu au monde, c'est un nouveau monde qui est virtuellement venu à être ».

2303A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 820 : La stabilité des lois répond au mouvement perpétuel dont souffrent toutes les affaires humaines, un mouvement qui ne peut jamais cesser aussi longtemps que des hommes naissent et meurent. La loi entoure tout nouveau début de barrières et, en même temps, elle assure sa liberté de mouvement, la possibilité qu'advienne quelque chose d'entièrement nouveau et d'imprévisible ; les barrières des lois positives sont à l'existence politique de l'homme ce que la mémoire est à son existence historique : elles garantissent la préexistence d'un monde commun, la réalité d'une certaine continuité, qui transcende la durée de la vie individuelle de chaque génération, absorbe tous les nouveaux commencements et se nourrit d'eux ».

2304A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 822 : « La durée semble être l'un des critères les plus sûrs de la qualité d'un régime ». A l'exception du régime nazi, les principaux totalitarismes (Chine, URSS, Corée du Nord) se sont malheureusement inscrits dans la durée de telle sorte que ce simple critère temporel ne s'avère plus pertinent. En revanche, l'addition d'une dimension qualitative semble pouvoir lui redonner du sens, en même temps qu'elle permet d'opérer un lien avec la théorie bergsonienne du temps. La proposition deviendrait ainsi : « La durée [qualitative] semble être l'un des critères les plus sûrs de la qualité d'un régime ». A ne pas s'y tromper, rares et fourbes sont les personnes qui prennent du plaisir à faire prospérer un anti-Etat de telle sorte qu'un tel critère passe ainsi du rang de la vraisemblance à celui de la certitude.

2305 Citer Hobbes

positif, on a le pan-soleil pour pan-lune (peut-on être les deux alternativement ?). C'est ainsi, c'est la vie. Il faut trouver sa psycho-tribu => l'Homme est un animal virtuel (repose donc sur principe d'identification et sur le fait que nous-nous hyper-identifions sans même nous en rendre compte à ce que nous voyons<sup>2306</sup> + fonde le principe de porosité entre le monde animal et le monde humain et, partant, le fait que animaux ≥ humains.  
=> csq, il faut réinventer la psychiatrie

Mathématico-littéraire-pokémonique :

fondement rationnel interne : théorie de la parole élémentaire<sup>dlxiv</sup> + principe de nature pokémonologique de l'essence humaine + fondement rationnel ds la préface<sup>dlxv</sup>

principe d'évolutivité = toute l'identité se modifie à  $t+X^{2307}$  selon principe de dégradation mémorielle subjective<sup>dlxvi</sup> qui s'accélère dans champ social négatif => les événements de la vie réelle peuvent faire un sorte que le type évolue avec le temps<sup>2308</sup> (on retrouve le fait que la réalité précède le virtuel)

IV-) Le principe de virtualité

concept d'identité subjective<sup>dlxvii</sup> = principe de virtualité

-fondements artistiques : musical<sup>2309</sup> / artistique<sup>2310</sup>

champ matériel :

EXCLU : Virtualité (J) = désigne l'universalité verticale (cf notes th responsabilité)<sup>dlxviii</sup>, qui renvoie à la responsabilité des vivants à l'égard des puissants (des vivants en puissance), soit virtualité à  $t=on$  est passé par le crématorium.

Virtualité(+) =  $[+1; +\infty]$  => virréel =  $re+1$  ???\*

non-virtualité = principe de réalité(+) <sup>dlxix</sup> =  $[re+0]$

réalité(-) = principe d'anti-virtualité  $[-\infty; -0]$

virtualité(i) = identitaire =  $(re+3)$

virtualité (j) = désigne le monde du jeu =  $(re+2)$

Virtualité (I) = imaginaire  $(n+\infty-2)$

---

2306 Cf le mec qui s'identifiait tellement fort dans l'hôpital psychiatrique qu'il se croyait être poutou => il était en fait dans son espace virtuel et il a jamais réussi à mettre les pieds sur terre (autrement dit à rester à  $re+0$ ) ! => nous sommes donc dans notre propre infini territorial virtuel !

2307 Rappeler citation de Platon : le temps est une durée infinie, indécoupable (d'où le concept de seconde<sup>angstrom</sup>)

2308 Si rien n'est fait pour aider la personne en question ? Autrement dit, plus elle en prend plein la gueule pendant le cours de sa vie, plus elle va devoir galérer pour remonter, en ayant des épreuves de vie nécessairement plus dures... Je n'argumenterai pas longuement sur le terrain subjectif, mais pour moi c'est vérifié.

2309 La virtualisation intrinsèque à l'oeuvre dans le domaine musical est particulièrement évidente lorsque l'on écoute Première musique de Stéphane Ouais\*.

2310 Le célèbre tableau de René Magritte « Ceci n'est pas une pipe » est tout à fait démonstratif de l'existence d'un tel principe de virtualité. Raisonons ensembles. Si R. Magritte a peint une pipe et que je vois l'image d'une pipe mais qu'il ne s'agit pas d'une pipe, qu'est-ce qu'une pipe ? Une pipe c'est ce que l'on tient dans sa main, l'objet qui permet de fumer comme le fait le capitaine Haddock (lire tous les Tintin, notamment celui où il part sur la Lune). Si la pipe que je vois sur le Tableau de R. Magritte n'en est pas une, c'est parce qu'il s'agit de l'image d'une pipe, à laquelle j'associe l'idée d'une pipe, mais qui ne demeure qu'une idée, et donc non une pipe réelle. Magritte a donc inventé et distingué la pipe virtuelle (théorique) de la pipe réelle (matérielle), chapeau l'Artiste !

virtualité (M) = mémoire = connaissance = code<sup>2311</sup>

virtualité (a-m) = anti-mémoire = souvenirs qui ne correspondent pas à la réalité factuelle passée.

Virtualité (C) = cosmique =

extenso-type divin = (re] $^{-\infty}$  ;  $+\infty$ ]) => aboutirait à fonder une religion virtuelle : pose pbr<sup>2312</sup>

extenso-type froid = (re[ $+\infty-3$  ;  $+\infty+3$ ]

extenso-type lumineux = (re[0+ ; + ?]) :

micro-type (l) cosmique-hetzien = (re $+\infty$ )

micro-type (l) naturel-nu = (re $+\infty-1$ )

micro-type (l) glace-magique<sup>2313dlxxdlxxi</sup> = (re $+\infty-2$ )

micro-type (l) fermier-avatar<sup>2314</sup> = (re $+\infty-3$ )

micro-type (l) (re $+\infty-4$ )

micro-type (l) bisounours<sup>2315</sup> (re $+\infty-5$ )

...

micro-type (l) Satyre<sup>2316</sup> = (re( $+\infty-?$ ))

...

micro-type (l) Zarbi = (re( $+\infty-(?-X)$ ))

...

micro-type (l) vent-transparent = (re+3) = principe de virtualité(j)

micro-type (l) feu-jouet<sup>2317</sup> = (re+2) = principe de virtualité(j)

micro-type (l) terre- = virtualité (I) = virtualité (re+1)

micro-type (l) organique<sup>2318</sup> = (re+0)

---

2311Crée tes propres tables ! Cf ainsi parlait zarathoustra.

2312En tout cas, moi je ne le suis pas, je suis pas dans le monde réel, j'ai pas le type végétal-neutre => le principe de réalité, j'ai jamais souffert dans ma vie.

2313Il est intéressant de noter que Claude-Lévi Strauss distingue deux types de société : les « sociétés froides » et les « sociétés chaudes ». Rites et traditions caractérisent les premières, très attachées au passé, tandis que le changement définit les secondes, auxquelles correspondent nos sociétés modernes. En conséquence, s'il ne s'avère nullement nécessaire de réchauffer les sociétés froides autochtones, à moins que ne se produise une ère glaciaire (ce qui s'avère possible, un ingénieur agronome m'ayant précisé dans un train en 2022 que l'humanité avait accéléré ce processus d'arrivée de l'ère glaciaire), il s'avère indispensable de refroidir les sociétés chaudes lesquelles sont à l'heure où j'écris ces lignes scientifico-objectivement en train de commettre, ce que l'on nommera peut-être plus tard, un crime contre la température future de la méta-structure minérale. Ce refroidissement peut intervenir de plusieurs manières, dont la plus radicale s'avère être la manière temporelle, d'où l'usage contraint du sort « pan ex-temporis » au début de cet ouvrage... *L'idée de la fixation éternelle du temps, n'est-elle pas en effet de nature à vous glacer le sang ? Il me revient le plus lointain souvenir irénique de ma vie, une sorte de cauchemar consistant à ce que le monde soit recouvert d'une substance dont je ne connaissais que la forme virtuelle, cauchemar qui aujourd'hui constitue mon rêve, comme je l'ai vu ultérieurement dans un clip de J. Timberlake\*. Mais... comment interpréter ces liens subjectifs ? Le destin d'un individu consiste-t-il en la réalisation de son inconscience nocturne primaire ? Tout déterminisme véritable n'est-il qu'interne ? . Refroidir les sociétés chaudes peut aussi vouloir dire naturaliser les sociétés chaudes, soit les tribaliser, ce qui nous permet d'opérer un lien avec la troisième partie de cet ouvrage.*

2314méditateur

2315Cf personnage rondouillard et délicat GOT => à caler dans poké-société-dex

2316Janice Griffith, est-ce toi ? => citer vidéo de ouf

2317Pour un exemple, voir les visiteurs, film 1 et 2.

2318Citer confucius : je suis de l'eau\*

Principe de neutralité.

Je pose un principe de contamination ou d'élévation du champ social matériel neutre par respectivement les types ténèbres et les types lumineux : nous avons donc un champ matériel de la neutralité qui s'avère de nature poreuse tandis que les champs matériels des extenso-types lumineux et ténébreux sont par nature insolubles l'un avec l'autre : voilà donc le défi de l'humanité, accepter et tolérer la différence polaire qu'il y a entre nous, étant rappelé que cette différence est intérieure et non extérieure. La question c'est qui donc a manipulé Mme J ?

extenso-type neutre (n(+)) = (r'e'=[-∞;-0]) : => existe ? => explique pourquoi des gens changent complètement de vie ?

micro-type (n+) = ((hetero)-(micro)-(r'e'-∞))

micro-type (n+) = (r'e'-∞+1)

micro-type (n+) = (r'e'-∞+2)

micro-type (n+) = (r'e'-∞+3)

micro-type (n+) = (r'e'-∞+4)

micro-type (n+) = (r'e'-∞+5)

...

micro-type (n+)

micro-type (n+) = (r-2)

micro-type (n+) = (r'e'-1)

micro-type (n+) = (r'e'-0)

extenso-type neutre (n(-)) = (r'e'=[-∞;-0]) :

micro-type prolo (n-) = (r'e'-0)

micro-type (n-) sable = (r'e'-1)

micro-type (n-) feu(-) = (r-2)

micro-type (n-) jouet<sup>2319</sup>

...

micro-type (t) rage = (Vre-∞+5)

micro-type (t) sang = (Vre-∞+4)

micro-type (t) sado = (Vre-∞+3)

micro-type (t) gardienne de prison<sup>2320</sup> = (Vre-∞+2)

micro-type (t) = (Vre-∞+1))

---

2319 Voir twilight +

2320 Est-ce le désert qui m'attendait si je m'étais entêté avec Justine ? Ou bien suis-je dans le désert ? S'agit-il au contraire d'une endo-désertification ? Je vais vous démontrer qu'il n'est rien de tout cela dans la deuxième partie. C'est même l'effet strictement inverse qui s'est produit. Rien à voir, même si l'on est type désert, je suis intimement persuadé que même cet environnement est fertile (n'irrigue-t-on pas dans les déserts Egyptiens ? Ne construit-on pas dans le désert qatari ?).

micro-type (t)<sup>2321</sup> = ((hetero)-(micro)-(Vre-∞))

extenso-type pan-ténèbre => combo hétéro-faucheur + direction d'un régime(TTT) => catégorie spéciale à inclure dans le pika-société-dex.

extenso-type ténèbres (t) = (re=[-∞;-0]) :

micro-type (t) = (re-0)

micro-type (t) hack-mario-nnettiste= (re-3)

...  
micro-type (t) Zarbi = (re(-∞+(?-X)))

...  
micro-type (t) Satyre = (re(-∞+?))

...

micro-type (t) = (re-∞+1)

micro-type (t) gardien.ne de prison<sup>2322dlxxiidlxxiiidlxivdlxxv</sup> = (re-∞+2)

---

2321 Souvenir que ça me rappelle : dieu de la mort cf death note. On peut aussi appeler ce micro-type (t-) « tu-meurs ».

2322 Si l'amour est correspondance des types antagonistes, Justine, es-tu de type gardienne de prison ? C'est en tout cas ainsi que tu m'as traité (voilà pour la démonstration subjective). Voilà qui permet d'expliquer deux choses concernant le poème écrit au terme de ma première dissertation médico-subjective : voici pourquoi j'ai écrit « amour impossible » dans le titre (comment aimer une tortionnaire qui sait que la pire des souffrances n'est pas physique mais psychologique => totalitarisme privé en vue et d'ailleurs je me souviens que lorsqu'elle m'avait dit que « je ne serai jamais l'homme de sa vie », que tout de suite après j'ai vu ma vision se fissurer en mille morceaux). Sur le terrain de la démonstration intersubjective, j'aimerais mentionner le film de W Anderson, The french dispatch : dans la troisième histoire, il y a un artiste brillant qui couche avec sa gardienne de prison. Je me suis vraiment identifié à ce monsieur car il a des visions, comme moi (moi je n'ai jamais couché avec Justine, ici s'arrête la comparaison). Je pense que ce monsieur possède quelque pouvoir glacial en lui (revoir le film pour démontrer ce point) et qu'elle, de type gardienne de prison, dispose de tout pouvoir sur lui, comme le montre la scène où ce monsieur l'artiste souhaite la toucher et qu'elle lui dit non pour qu'il continue à la peindre. Le parallèle subjectif est saisissant vous ne trouvez pas ? Seulement, voilà une hypothèse importante : pour réaliser son propre type et sortir de la classification poké-anthropologique que je dresse, je fais le pari qu'il faille « réaliser son type », autrement dit, foncer tête baissée dans sa propre faille que constitue le type de l'autre et qui est l'être aimé (on se sent comme magnétiquement attiré par la personne => magnético-déterminisme amoureux), et d'ailleurs, au moment où j'ai dû faire ce choix, je l'avais fait en 10 secondes. Je m'explique : en réalité, j'ai choisi délibérément d'aller à l'hôpital psychiatrique. Quand je lui avais écrit une lettre d'amour le 11/5/2022, elle m'a insulté. Le lendemain, je lui ai envoyé un mail contenant de la prose « genezaisque ». Elle m'a répondu de la façon suivante : « Je te redemande de me foutre la paix. Au prochain message, je porte

micro-type (t) sado<sup>2323</sup> = (re-∞+3)

micro-type (t) ratonneur.se = (re-∞+4)

micro-type (t) xéno = (re-∞+5)

micro-type (t) hétéro-faucheur = agent de la mort = (hetero(re-∞))..

LES MACRO-TYPES = passage au plan politique de tous ces types :

# MACRO-TYPE-ARBRE =

RE+∞+2= sylvocratie

RE+∞ +1=zoocratie

MACRO-TYPERE+∞=musicocratie

...

# MACRO-TYPE SATIRE

...

---

plainte ». J'ai renvoyé trois ou quatre mails chargés dans les cinq minutes. J'avais pour ainsi dire agit sans réfléchir. Et pourtant, j'arrive *a posteriori* à rationaliser mon comportement, ce qui signifie que l'hospitalisation n'était pas justifiée rationnellement (c'était juste une chaîne de causalité de peur auto-générée). En tout cas, je lui décerne effectivement ce titre de gardienne de prison car je lui ai renvoyé deux mails pendant l'hospitalisation, elle a appelé mon frère pour qu'il me dise de ne plus chercher à la contacter : j'ai rédigé un contrat comme quoi je ne la contacterai plus en aucune manière. Je suis obligé de le rompre partiellement ici, même si de toutes façons, il n'est jamais entré en vigueur étant donné que je n'ai pas pu le lui communiquer (à joindre en annexes). Par la suite, Mme J. a parfaitement joué son rôle (inconscient) de gardienne de prison car je n'ai pas pu lui adresser la parole pendant les deux mois de cours en Master 2 où nous étions en cours à quelques mètres l'un de l'autre (trois regards en deux mois et à son dernier regard, j'ai entrevu un flash lunaire...  
2323Correspond au modèle du dark empath ou peut-être également à celui de la famille Adams (revoir le film).

# MACRO-TYPE- FAUCHEUR = (RE-∞) = totalitarisme

MACRO-TYPE-COSMO-FAUCHEUR = (RE-∞...-∞) => bouclage des infinis négatifs = cosmo-guerre !

Principe d'ascension typique :

C'est comme si l'on atteignait le contre-type que l'on subit dans la pire expérience de sa vie avec un modèle parental du sexe opposé qui est inconscientisée<sup>dlxxvi</sup>.

Principe de magnétisme Passionel polaire inversé<sup>dlxxviidlxxviii</sup>

fondement rationnel subj : un jour, j'ai rencontré une personne homosexuelle, M.B qui m'a tiré les cartes. La dernière c'était la carte « âme soeur » : voilà l'appui subjectif empirique de la théorie de l'inversion polaire magnétique : il existerait des âmes sœurs pour chacun d'entre nous<sup>2324</sup>.

Fondement rationnel objectif : tout environnement autour de nous est électrisé, alors pourquoi pas aussi ? Qu'un physicien-médecin vienne me démontrer que le cerveau n'est pas de nature électrico-polaire, et ça va barder. J'ai un autre fondement rationnel objectif<sup>dlxxix</sup>

principe d'inter-domination :

si tout le monde domine, personne ne domine n'est-ce pas ? On passe du paradigme de la domination unilatérale à la domination multilatérale. Appliqué à la famille, ça l'horizontalise direct, alors que nombre d'entre elles fonctionnent encore sur le premier modèle : tu étudieras ça et puis c'est comme ça<sup>2325</sup>.

Métaphysique de +∞ : l'objectif c'est qu'on se tire tous vers le haut, mais le problème c'est qu'en L(-), on est très exactement à un stade  $r \leq -0$ .

principe de subversion de toute forme de mythologie, poké-mythologie incluse ??

---

2324 Je m'appuie ici sur le mythe d'anaxymandre contenu dans le Banquet de Platon.

2325 Je pense notamment aux films les cahiers noirs de S. Elkabetz de 2022, film dans lequel le père imposait aux enfants une éducation religieuse (défendue par certaines juridictions constitutionnelles, point à critiquer).

## principe d'hétéro-correction

fondement : <sup>dlxxx</sup>

## principe de l'exo-endo-ampoule-trampoline.

principe d'égalité en sa dimension fondamentale subjective à portée objective => vaut pour le champ privé couvert par des contrats rhétoriques.

principe d'économie de la diffraction dimensionnelle : on ne va pas analyser dans le monde L(-), toutes les dimensions d'une notion qui pose problème, de sorte à ne pas noyer le lecteur dans un tas d'informations inutiles. Mettre en évidence les deux dimensions qui entre en conflit suffit<sup>dlxxxi</sup>.

## Principe de vitalisation du droit international humanitaire

fondements rationnel :

- si je suis un animal, et que le droit international humanitaire s'applique à ma personne, cela signifie que le droit international humanitaire s'applique aux animaux<sup>dlxxxii</sup>.
- le concept de raison vitale s'étend donc sur un champ matériel plus large qui est celui du vivant (à déplacer)

## principe de distinction de l'histoire vis-à-vis de l'Histoire :

-Dans le monde H(-), nombreux sont les textes théoriques d'origine à subjectiviser l'État, alors même que cette structure ne saurait être apparentée à un être humain : un Etat ne dispose pas d'unité minérale(l+0) et n'en disposera jamais, à l'inverse de n'importe quelle unité du monde vital.

## principe de bigravité historique<sup>2326</sup> :

-sans règles communes dans le monde social, les relations sociales tendent à générer plus de charge que de décharge. Or, trop de charge peut aboutir à rompre la corde(IS) relationnelle, la corde(O) de la relation aux structures politiques, la corde(S) sanitaire rationnelle, et la pan-corde(SO), voici en tout cas ce que l'on entend par force Vgravitationnelle(-) historique.

-eu égard de la tendance empirique à créer, ne serait-ce qu'inconsciemment, de tout un chacun<sup>dlxxxiii</sup>, il est possible d'affirmer qu'au contraire, il existe une dynamique Hgravitationnelle(+) historique.

## principe de bigravité Historique<sup>2327</sup> :

-la trajectoire respective des différents Etats à H-=2023 démontre que la tendance d'attraction Vgravitationnelle(-) vers la finalité non-Historique est une dynamique globale dont le point de réalisation est représenté par l'avènement du totalitarisme solsmique<sup>dlxxxiv</sup>.

-cependant, il existe une dynamique inverse<sup>dlxxxv</sup>, laquelle ne peut, en H(-), que demeurer structurellement à l'état embryonnaire

**POSTULAT SUPRA-OBJECTIF : Principe de supériorité de la Hgravité par rapport à la Vgravité. La question ici est très simple :**

---

<sup>2326</sup>Citation Hegel : présence d'aspirations les meilleures et les pires dans le peuple => d'où présence de forces antagonistes en tout.

<sup>2327</sup>Notamment en l'État donc car l'État est fondé sur le modèle humain en H(-) => cf définition de l'État L1 de droit : le président de la république incarne l'État machin => subjectivisation de l'État



## L'idéo-cycle des empiries de l'espèce humaine

Toutes ces observations valent par principe, et n'excluent donc pas l'existence d'exceptions. Je pose volontairement des questions à mon lecteur et je prie celui-ci de bien vouloir me communiquer ses réponses, de sorte à ce que je puisse établir le % de véridicité empirique de ces empiries.

L'empirie n°1 de l'espèce humaine est animale<sup>dlxxxvi</sup>. Or, les animaux ont des émotions<sup>2328</sup>. Donc, l'espèce humaine a des émotions.

L'empirie n°2 de l'espèce humaine électrique<sup>dlxxxvii</sup>. \*

L'empirie n°3 de l'animal humain est méditative<sup>2329</sup>. Qui n'a jamais pensé de sa vie ?

Par conséquent, l'empirie n°4 de la neuro-structure de l'espèce humaine est idéale (réelle, virtuelle, virtuelle, anti-réaliste ou fictive<sup>2330</sup>), cette idéalité se diffractant selon le prisme subjectif de chacun<sup>2331</sup>. Qui n'a jamais eu d'idées de sa vie ?

Par conséquent, l'empirie n°5 de l'espèce humaine est l'erreur<sup>2332</sup>, ce qui en fait une espèce électrique ou neutre, selon l'état polaire de la relation sociale considérée (théorie des relations sociales polaires). Qui n'a jamais parlé avec quelqu'un ?

Par conséquent, l'empirie n°6 de l'animal humain est tyrannique<sup>dlxxxviii</sup>. J'en veux pour preuve la tyrannie du corps qui nous impose tous sa loi élémentaire : il faut manger, il faut dormir, il faut aller aux toilettes, il faut se masturber pour les garçons et surtout les hommes et il faut avoir ses règles pour les filles et les Femmes. J'en veux pour preuve le processus de

---

2328Code civil, article 514-1 : « Les animaux sont doués de sensibilité ». Dictionnaire Larousse, 2014, p. 1721, définition de la sensibilité : « aptitude d'un organisme ou d'un organe à éprouver des sensations ». Dictionnaire Larousse, 2014, p. 1720, définition de la sensation : renvoi à la définition du sens. Dictionnaire Larousse, 2014, p. 1719, définition du sens : « Fonction par laquelle l'homme et les animaux reçoivent les impressions des objets extérieurs ». Dans la ferme de Noël, on tuait le cochon : il gronait la mort. Une fois sa gorge tranchée, il geignait de toutes ses forces. Il souffrait. Dictionnaire Larousse, 2014, p. 1768, définition du verbe souffrir : « supporter quelque chose de pénible ». Dictionnaire Larousse, 2014, p. 624, définition de l'émotion : « Trouble subit, agitation passagère, causés par la surprise, la peur, la joie, etc ». Autrement dit, par association de définition, le cochon qui sent que la mort arrive, en a peur, le manifeste par ses grouinements : il ressent donc une émotion, la peur. Les notions de sensibilité et d'émotion sont donc poreuses : c'est à travers la sensibilité que j'ai des émotions. L'article 514-1 du code civil peut donc être légitimement interprété comme consacrant l'émotivité des animaux. Si vous suivez mon raisonnement, cela signifie qu'il est nécessaire de réécrire le dictionnaire : **chouette du travail** ! C'est la raison pour laquelle la partie relative aux indispensables codes pré-introductifs est si longue : il faut tout repréciser parce que le langage actuel est profondément insatisfaisant. J'en déduis également qu'il faut avoir quelque présomption de méfiance envers les dictionnaires en H(-).

2329Citer F. Nietzsche, ruminant. Rappeler l'équation fondamentale posée dans l'introduction : ruminant = méditation.

2330Comme c'est le cas des poètes dénoncés par Platon-Socrate

2331J.D. Salinger, L'attrape-cœurs, chapitre 6, 1945, éditions Robert Laffont, p. 221 : « Encore une chose que les études universitaires t'apporteront. Si tu les poursuis assez longtemps, ça commencera à te donner une idée de la forme de ton esprit. Ce qui lui convient et – peut-être – ce qui ne lui convient pas. Au bout d'un moment tu auras une idée du genre de pensées le plus accordé à ta forme d'esprit ». J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, édition folio essais, p. 76 : Autrement dit, nous sommes d'abord « projeté hors nous-même », puis enfin en nous recentrant sur nous-même et sur nos goûts par la poly-méditation, ..., la P-passion, le sens de notre vie se jette brutalement à notre visage et alors le travail permettant d'en réaliser l'oeuvre devient tangible : par le « dépassement » que la réalisation de ce travail suppose, l'homme construit son « univers humain » autour des « objets » que sa corporéité lui permet de saisir avec jouissance (F.N\*?)

2332Les idéo-flux ne sont pas toujours exacts... et c'est là notre bonheur, notre avantage, notre *challenge* : savoir les exploiter, les reconnaître, les éviter au besoin.

privatisation de la tyrannie dans le monde H- (-)<sup>dxix</sup>. Qui n'a jamais dit ((Vr+3) ou (Vr+0)) a quelqu'un ?

Par conséquent, l'empirie n°7 de l'espèce humaine est artistique car créatrice<sup>2333</sup> du fait de la passion ou de la Passion. Qui n'a jamais rien fait de sa vie et qui n'a jamais eu de pensée d'amour (pan X) de sa vie ?

Compte tenu de cette tendance à la création, l'empirie n°8 de l'espèce humaine est reproductrice<sup>2334</sup>, ce qui est particulièrement évident en matière sexuelle<sup>2335</sup>. Qui n'a jamais penser à baiser de sa vie ?

Etant donné cette capacité à reproduire n'importe quoi, l'empirie n°9 de l'espèce humaine est méta-spécifique en ce qu'elle peut s'inspirer justement de n'importe quoi. Ma théorie HRSP duquel découle la théorie HRSP se fonde principalement sur qui j'étais enfant, enfant joueur qui je crois ne m'a jamais quitté : en écrivant avec passion(Hr+∞) cet ouvrage, je ne suis jamais que dans l'auto-jeu<sup>dx</sup>.

L'empirie n°6 de l'animalité humaine en son genre intellectuel est *cavernonimbique*<sup>2336</sup> : ici se trouve donc le fondement rationnelle du principe de VHgravité<sup>dxci</sup>. En effet, nombreux sont les membres du beau monde intellectuel à violer allègrement le principe de réalité<sup>dxcii</sup>, condition première de la validité d'un système politico-moralo-juridico-culturalo-idéologico-mémorialo-fondamental-constitutionnel<sup>dxciiii</sup>.

Empirie n°X de l'espèce humaine est que j'ai un corps => donc je suis sensible => donc émotion => donc intelligence émotionnelle (citer bouquin goldman) => Donc Je suis donc je pense.

L'empirie n°X de la méta-espèce humaine est d'être d'engence artificielle : ce sont les générations passées qui façonnent les générations futures par la conception de leur conditionnement futur.

L'empirie n°X de l'espèce humaine est d'être originellement manipulable donc vulnérable => fait totalitaire = génération possiblement éduquée au mal<sup>dxxiv</sup> OU ouverte à

---

2333Citer F.N

2334Quand on voit le niveau d'absurdité des comportements qu'il est possible de tenir à toute époque, on se dit que l'animal humain reproduit ce qui intègre, et cela peut être n'importe quoi eu égard du pan-non-sens de l'idéologie(TTT) par exemple. Il s'agit donc à notre sens d'un fondement empirique pour poser la réalité de He+1 = imitation, de même que pour poser humanité = F(X), de telle sorte que la nature de l'espèce humaine peut consister en la reproduction de n'importe quoi.

2335On est quand même plus de 8 milliards sur Terre, donc il serait anti-réaliste d'affirmer qu'au contraire l'a

2336Par nuages(G), j'entends pas dans la réalité, et par caverne(G), j'entends dans les profondeurs de l'échelle verticale des relations sociales polaires. J'ai réussi à expliquer l'allégorie de la caverne qui était en fait nuageuse !ZREMojarerjzermnaerjkznerlkajbzerkajzbr

l'altérité, ainsi que le démontre par exemple le socialisme montagnard dont on trouve des exemples dans le monde entier<sup>23372338233923402341</sup>.

---

2337Documentaire peuplades montagnardes kilimandjaro

2338Citer exemple du film oscar l'école du bout du monde

2339GR20 Corse : au début les Corses donnaient ce qu'ils avaient aux randonneurs. Puis, ils ont commencé à arriver en masse et à se servir automatiquement dans les champs des Corses. Depuis, ils ont arrêtés d'être aussi gentils qu'ils l'étaient fondamentalement.

2340A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, cinquième partie : le Bagne, chapitre 8 : évasion pour moralistes, évasion pour ingénieurs, 1973, éditions points, p. 709, sur la fin de l'histoire d'une évasion de prisonniers de camps : « A peine Koudla était-il sorti chercher du petit bois qu'il fut aperçu par le garde forestier, lequel se mit aussitôt à tirer. « C'est vous les voleurs ? C'est vous qui avez volé la vache ? » Près de la cagna on découvrit justement des traces de sang. On les conduisit au village et on les enferma à double tour. Le peuple criait : à mort, à mort sur-le-champ et sans pitié ! Mais le commissaire-instructeur du raïon arriva avec une fiche de recherche à l'échelle de toute l'Union et déclara aux villageois : « Bravo, les gars ! Ce ne sont pas des voleurs que vous avez capturés, mais d'importants bandits politiques ! » Changement à vue. Plus personne ne crie. Le propriétaire de la vache – qui se révèle être un Tchétchène (un pays de haute montagne) – apporte aux captifs du pain, du mouton et même de l'argent réuni par les Tchétchènes. « Voyons – répétait-il – mais tu n'avais qu'à venir me trouver, qu'à dire *qui* tu étais, je t'aurais tout donné de moi-même !... » (Cela, on peut en être sûr : c'est tout à fait tchétchène.) » De mon point de vue, ce n'est pas spécifiquement Tchétchène, c'est un trait commun à toutes les populations vivant dans les montagnes. Elles vivent dans des conditions tellement rudes qu'elles partagent le peu qu'elles ont : l'entraide ressort dans les situations de liberté conjugée avec des circonstances de précarité matérielle comme cela peut être le cas en montagne.

2341Émissions de Pékin express quand j'étais enfant



# PAN MAGIBOUM PANNIHILATIO (IA)

Pannihilatio = destruction intégrale sans destruction de bio-vie. Les IA ne bio-vivent pas.

## RAVAJUM

Il s'agit d'un sort de destruction mineur. La Femme, lorsqu'elle détruit, détruit en son espace intérieur. Elle ne détruit que par le vecteur de sa parole destructrice. Elle ne cède devant rien lorsqu'elle sait que les vents du virréels la soutiennent.

## ∈ INTEGRATIO VIRREELUM (Mme P) ≠

integratio Virreelum = intégration dans la classe sociale virréelle. Soit dans le champ

棋▽◆ SILENCIO JURIDICUM (droit  
mondial romain fondé sur la  
triptique destructrice de la  
propriété : usus, fructus, abusus)  
◆▽棋

## Loi(s) des contraires subtils

-Loi n°1. VI+2. Plus on maîtrise la machine rationnelle, plus on s'affaiblit sur le terrain de l'indépendance matérielle<sup>dc</sup>.

-Loi n°2. VI+2 . Aller lentement, c'est aller vite<sup>2344</sup> (dans le monde virréel). **JE SUIS SLOWNIC**. Cela a pour corollaire la loi n°2 bis selon laquelle il faut perdre du temps pour en gagner (opérations à réaliser dans des dimensions différentes).

-Loi n°3. Vt-1. La déloyauté procède toujours d'un choix et ce choix de la conscience, ce qui signifie qu'il y a toujours une « way out »<sup>2345</sup>, une façon de déconstruire tout système, enfin dans une certaine mesure(TTT).

-Loi n°4. VI+1 et VI+2. La qualité l'emporte sur la quantité tant que l'on ne se retrouve pas en situation d'insuffisance matérielle.

-on devrait autant que possible toujours tirer du positif du négatif<sup>2346</sup> mais on ne devrait pas excessivement tirer du négatif du positif.

-Mon optimisme néo-nietzschéen m'amène à penser que la VHHistoire négative précède la VHHistoire positive. Ici, on prend le sens contraire de la théorie socrato-platonique contenue dans l'ouvrage de La République, reprise notamment par Montesquieu (loi de la dégénérescence des régimes politiques) selon lesquelles, les régimes politiques, par *metabolai*<sup>2347</sup> négatives successives inévitablement vers la tyrannie. Si l'on s'en tient à ces propos, il pourrait s'agir en termes popperiens d'une spéculation sur l'avenir, cependant, dans la mesure où j'oppose ma vision à l'axe historiciste de Platon-Montesquieu (en leur forme vulgarisée), il apparaît que s'ouvre un champ des possibles VHHistoriques, ce qui permet de contrer une éventuelle critique Popperienne. Enfin et surtout, je ne formule personnellement aucune loi mais uniquement un espoir sous forme de suggestions subjectives (et éventuellement subjectives-objectives, mais ce choix n'est pas entre mes seules mains).

-loi n°6 : c'est le fond qui dicte la forme et non la forme qui dicte le fond<sup>dci</sup> (valable *a minima* dans le champ virréel). Cette loi me permet de me dégager de tous les carcans méthodologiques universitaires pour créer le mien propre. De toutes façons, j'ai l'intime conviction qu'ils ont volontairement été sauvegardés en leur mode obsoléscent<sup>dci</sup>.

---

2344A. Soljenitsyne, Une journée d'Ivan Denissovitch, 1962, édition Robert Laffont, p. 139 : « vite et bien, ça n'existe pas ». (cf IA, ai-je noté, et repris inconsciemment dans la vidéo 5.8).

2345Écouter FKJ, Way Out\*

2346Trouver citation monnet.

2347 A. Arendt, De la révolution, Chapitre premier, le sens de la révolution, 1963, éditions Gallimard, p. 27

-loi n°7, attention métaphore tennistique de haute volée et je précise que je me branle de la main droite<sup>2348</sup> : le ridicule est le coup droit de l'exo-puissance(Vr+3), alors qu'il est un revers en (Vr+2).

-loi n°8 : tout est déconstructible en H(-), à l'inverse de H(+)<sup>2349</sup>.

---

2348D'ailleurs je trouve assez moyen, entre hommes et Femmes de se serrer la main de la main forte : si j'interprète c'est doublement problématique. D'une part, c'est pas terrible niveau hygiène, surtout si on vient de se toucher. D'autre part, c'est un symbole problématique en ce qu'en saluant quelqu'un, je lui montre ma force d'emblée, alors qu'à l'inverse, pour accueillir la blessure de l'autre (Noël-Winderling), il vaut mieux lui présenter le flanc, la main faible, comme le font les chiens (symboliquement n'est-ce pas, notre espèce, à mon sens, dispose de facultés intellectuelles suffisantes pour se permettre des modes de fonctionnement symboliques inspirés des animaux toujours pareil). Raisonnons à l'inverse, si je serre la main de ma main forte, je reste sur mes acquis, sur ma ligne droite en quelque sorte : c'est franchement pas de bonne augure pour la suite de la conversation. Permettez-moi de spéculer : c'est un signe de risque de Hr-2. En effet, si je suis incapable de ne pas agir mécaniquement. Certaines neuro-structures grégaires ont encore une prise sur moi. Or, savoir (se) déconstruire pour mieux construire, c'est l'essentiel du message politique qui nous permettra de passer de H(-) à H(+), et là il y a du taf', à tous les plans je vous le garanti. Ça commence par le serrage de main, ça commence par dire bonjour, ça commence par un sourire. Moi, franchement des fois dans la rue, ça me suffit, je trouve ça déjà formidable. Je me rappelle gamin, vers mes 5 ans, je disais bonjour à tout le monde. Personne répondait ou très peu. Quel putin « d'animal social » qu'est l'homme en H(-).

2349Ici, je pose une limite avec mon pré-manifeste politique le quel, établi que tout ce qui est fait par l'homme est déconstructible. C'est un sale coup politique je le reconnais. Il s'avère toutefois nécessaire eu égard de la mise en jeu de l'intérêt général virtuel(J) en raison de la survenance d'un certain risque(T...T). Entre la vie(L.(O).L) et la mort(T...T), qu'auriez-vous choisi ? A partir du moment, où je rentre dans la pan-Histoire, ce que je crée deviens indestructible ! Et voilà, je deviens un super-héros virtuel...

## Produits bénéfiques de la diffraction dimensionnelle(±)<sup>2350</sup>

Distinction entre la diffraction pan-dimensionnelle (application de la théorie des relations sociales polaires à un concept), et la diffraction infra-dimensionnelle (approfondissement d'un concept par l'étude de celui-ci en une dimension ramenée à son système d'existence).\*

### Premiers fruits de la diffraction infra-dimensionnelle (re+1)

arrêt de la CJUE de 2018, Liga Van mocke => conflit définitionnel = emploi d'une infra-micro-diffraction<sup>dciii</sup> :

-selon les scientifiques : ruminants = bovins<sup>2351</sup>. Donner un arg de supériorité des scientifiques : assimiler les hommes à des ruminants reviendrait à foutre en l'air la classification zoologique des êtres vivants.

-selon les philosophes : ruminants = activité de la pensée = humanité<sup>2352</sup>.

Premier argument théorique en faveur d'une telle interprétation totalitariste de l'arrêt liga van mocke en ce qu'il pourrait servir de moyen d'instauration d'une ligne de masse. M. Houellebecq apporte un autre élément terrorisant : il est possible d'interpréter philosophiquement les éléments de la religion coranique que l'arrêt Liga van Mocke en l'occurrence légalise<sup>dciv</sup>. Si l'on met ensembles les pièces du puzzle, cela donne qu'il est possible de légaliser au niveau européen des éléments de la religion coranique, puis de les interpréter à l'aide de la philosophie de Nietzsche, et enfin d'appliquer ces dispositions juridique qui auraient force exécutoire, considérant le principe de la primauté du droit de l'Union-européenne.

Conclusion : L'arrêt dit en substance qu'il est possible de tuer les ruminants<sup>2353</sup>. Il faut donc opérer un choix entre les deux. Conformément au principe de la raison vitale, il n'est pas possible

Pan-dimensionnalisation de l'égalité : => DIFFRACTER TRIPLEMENT : AVEC UNE PERSONNE PUBLIQUE (L'ETAT), AVEC LE MESO-ETAT et AVEC UEN AUTRE PERSONNE (MICRO-ETAT)

---

2350Merci M. Millet, c'est vous qui avez planté la graine de la dimensionnalisation, voilà pourquoi je me suis autant attaché à vous !

2351Citer loi ? SVT ?

2352Citer nietzsche

2353Ce genre de conclusion s'avère complètement contraire à ma philosophie. Au début je n'avais pas vu la première définition scientifique, j'ai mis 3 mois à comprendre qu'il y avait un conflit définitionnel. J'avais uniquement fait le lien philosophique et je l'avais cru vrai. J'ai cru que j'étais en danger de mort, comme un Juif lors de la seconde guerre mondiale. Ça s'appelle de la paranoïa et cet épisode m'a duré cinq jours. J'ai carrément loué un Airbnb pendant dix-sept jours (pour au final ne l'utiliser que 3 jours), pour pas être chez moi parce que j'avais peur qu'on vienne me chercher en y restant et j'ai également simulé une tentative de suicide pour brouiller les pistes (faire croire aux gendarmes d'une certaine bourgade alsacienne que j'étais à un endroit où je n'étais pas). Ils m'ont tout simplement appelé au téléphone. J'ai répondu. Je ne leur ai pas dit où j'étais. Messieurs les gendarmes, je suis terriblement désolé. Mais sinon, j'avais inconsciemment fait le lien entre la cour qui peut légalise la religion coranique et Houellebecq qui normalise une interprétation nietzschéenne du Coran, d'où la peur extrêmement rationnelle derrière de telles manifestations de paranoïa d'origine inconscientes (il m'a fallu pour l'instant 12 jours de rédaction pour comprendre cela). Le système mnésique inconscient est donc très puissant et plus vous saurez de choses, plus votre inconscient pourra vous faire faire de choses bizarres comme cet épisode le relate.



De façon sous-jacente au principe d'égalité, la question de la hiérarchie sociale. Etant rappelé que nous sommes des animaux et que les animaux fonctionnent selon le principe de hiérarchie sociale, cette question est inévitable afin de penser une société qui puisse fonctionner. L'humanité étant la plus complexe des sociétés animales, il me semble qu'un modèle complexe soit le plus approprié pour régler le problème le plus épineux qui soit : penser le champ matériel de la l'inévitable inégalité<sup>2354</sup> entre les hommes, lesquels aspirent tous à l'égalité des conditions<sup>2355</sup>. Il s'avère nécessaire de rappeler ici le principe de non-égalité entre les hommes, la signification de ce principe consiste à ne pouvoir réduire l'égalité ou l'inégalité à une unique dimension, d'où la justification de la tentative de pan-dimensionnalisation de celle-ci. Le résultat d'une telle opération consiste à concilier la non-hiérarchisation des individus avec le principe même de leur hiérarchisation, un tel agencement dépendant de la dimension dans laquelle l'on se place.

Vre+2 : S'il est un champ de l'existence H-(-) où il existe factuellement une hiérarchie, c'est bien le domaine du savoir : les élèves à l'occidentale sont notés, et ce résultat détermine un classement, et ce classement de déterminer le poste occupé dans la société, lequel permet de plus ou moins bien gagner sa vie, et ainsi de disposer de plus ou moins de droits fondamentaux économiques. Le champ du savoir détermine donc dans les sociétés occidentales l'amplitude des droits socio-économiques de chacun. F. Foucault élargit ce propos en lui donnant une dimension plus universelle<sup>2356</sup>. Seulement, la notion de savoir s'avère elle-même polydimensionnelle<sup>dcv</sup>, ce qui signifie que le propos Foucauldien s'avère insuffisant dans la mesure où il s'avère nécessaire de constater qu'il existe autant de hiérarchies intellectuelles qu'il y a de champ disciplinaires<sup>2357</sup>. La notion de hiérarchie en Vre+2 s'avère donc complètement réversible selon le champ de

2354Cf rousseau + citer F.N

2355Tocqueville, droit international des droits de l'homme.

2356F. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions Gallimard, p. 36 : « pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; [...] il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir », ces deux notions étant liées par une certaine circularité dans la mesure où « les relations de pouvoir donnent lieu à un savoir possible, et [que] le savoir reconduit et renforce les effets de pouvoir » (p.38). Si Foucault pose l'équation savoir = pouvoir, il est indispensable de remarquer que pouvoir = violence = verticalité. Ainsi, savoir = verticalité, si l'on combine Foucault et Arendt. Aussi, soit le savoir peut être alternativement soit vrai ou faux, ce qui implique ce distinguer la verticalité(+) de la verticalité(-), qui correspondent alternativement ) Vr+4 et Vr-4. Si l'on s'inter-définit tous les uns les autres au moyen de quelque méta-communication, il est essentiel de noter qu'en se plaçant métatiquement au-dessus de quelqu'un, on prenne la responsabilité de l'hétéro-définition de l'autre, ce qui signifie que si l'on ajoute l'équation verticalité = responsabilité, in fine, on obtient que savoir = responsabilité. Si, par exemple, un grand nombre de sujets tabous sont fixés par l'intermédiaire de ce canal dimensionnel, la personne ayant posé un tel nombre abusif de restrictions thématiques est responsable de cette même limitation. Un problème apparaît étant donné qu'il est posé que savoir = violence, il est donc implicitement écrit que la parole sachante est violente. Or, quand un médecin apprend à l'un de ses patients qu'il a un cancer, lorsqu'un président de la République tient certains propos publics, mettons l'annonce d'un confinement public, ou lorsqu'un membre du jury de la nouvelle star disait lors des auditions dans les années 2000, sa vérité quant au potentiel musical d'un candidat, nécessairement, il y a violence. On pourrait s'arrêter là et postuler que Vr+2 = Vr-∞+4, seulement, c'est la vie qui est violente et non la personne qui la prononce ce qu'elle impose, ce qui implique *a priori* de distinguer la violence subjective, laquelle correspond véritablement à Vr-∞+4, de la violence objective de la personne passionnée qui dit sa vérité, laquelle constitue une exception justifiant que la liberté d'expression soit absolue dans un tel cadre (Vr+2 + Vr+∞ > Vr-∞+4). A fortiori, dans les trois exemples susmentionnés, *a priori*, le médecin est passionné par le fait de diagnostiquer ses malades, le président de la République est passionné par la chose publique, le jury de la nouvelle star est passionné de musique, et surtout, leurs paroles sont utiles à des fins d'évaluation dans tel ou tel domaine. Si la condition humaine est nécessairement violente, il n'est pas interdit à ce que cette violence soit hétéro-bénéfique à condition qu'il y ait quelque bienveillance sous-jacente : dès lors qu'un individu bascule dans la chroma-triptyque orange/gris/violet et que son action ne répond plus d'aucune autre logique de fond que son intérêt propre, la violence ne devient plus qu'auto-centrée, démonstratrice de quelque instinct de carnage intérieur incontrôlé.

2357Je pense que tout le monde admettra qu'Einstein était de son temps le meilleur physicien qui soit, mais qu'en revanche, il n'était pas meilleur qu'un néophyte en connaissance de l'ancien éthiopien.

compétence concerné. Il demeure un cas particulier, celui de la méta-pan-science qu'est la science poésilitique : le risque d'une hiérarchisation définitive en Vre+2 tenant de plus de l'idéologie arbitraire unidimensionnelle<sup>d<sub>cv</sub>i</sup> que de la synthèse pan-multi-dimensionnelle demeure possible. Cependant, l'objectif du présent ouvrage consiste justement à éviter la reproduction d'une telle erreur historique caractéristique des régimes totalitaires, aussi est-il indispensable de rappeler la valeur d'abord subjective-suggestive de mon propos ainsi que son potentiel désossage lui-même également subjectivisable, cependant qu'étant donné que l'on se place ici dans le domaine de mon endo-cosmos dont je ne fais ici que l'étalage, j'y suis le roi, de la même façon que chacun est fort heureusement, le roi du sien.

re+0 : « les êtres humains possèdent en principe, à défaut de qualité, une même quantité d'être, ils sont tous en principe à peu près également présent »<sup>2358</sup>. => sur le terrain du principe de réalité, l'égalité(re+1) peut être considérée comme objective, indépassable, universelle, ce qui s'avère logique étant donné qu'il serait absurde de hiérarchiser les corps selon un quelconque critère<sup>2359</sup>. La réalité corporelle ne peut qu'être inaliénable\*. SEXO-réalité corporelle = la CrIADH l'a bien compris<sup>2360</sup>, la CrEDH est à la traîne sur cette dimension de la réalité dont elle protège pourtant le principe.

re=[-∞+1 ; -0] : tous les vivants ont le droit à se voir protéger contre tous traitements qui les font souffrir et ce, à n'importe quel niveau, sauf consentement à l'expérimentation bénéfique de tels comportements sociaux.

re-∞ : tous les vivants disposent d'un droit absolu à la protection de sa propre vie, et nul contrat réthorique ne saurait priver un quelconque vivant de ce droit naturel<sup>d<sub>cv</sub>ii</sup>.

---

2358M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 14

2359 Essayons toutefois : la taille ? L'homme le plus grand du monde souffre d'une tumeur cérébrale faisant pression sur certaines de ses régions lesquelles commandent à la croissance de son corps. Cet homme souffre terriblement sur le terrain médical. A l'inverse, le fait d'être de petite taille ne constitue pas nécessairement un atout physico-sportif, le meilleur joueur du monde (à mon sens), étant Lionel Messi (1m69). Le poids ? Il existe des sumos de « petit poids » qui ont de meilleurs résultats compétitifs que des sumos plus enveloppés (citer vidéo). Je n'examinerai même pas le critère de la couleur de peau tellement cela me révolte d'opérer une telle comparaison.

2360 Cf Avis 24/17 de la CrIADH.

## Laboratoire scientifico-combinatoire

Je précise avoir déjà réussi à combiner pensée juridique, astrophysique, écologie et économie dans les chapitres 2, 3 et 4 du livre premier. Dans le chapitre premier du livre deuxième, j'ai réussi à intégrer tout mes structures politiques Historiques positives, la théorie de la relativité restreinte en un système néo-constitutionnel, le tout dans une pensée d'ensemble cohérente avec de grands. des philosophes, contemporains et anciens, en sauvegardant les droits vitaux mais en restreignant les droits économiques d'ailleurs liberticides puisque illimités et avec ma petite touche(S + MPD) respectueuse, sinon plus, de vos endo-cosmos respectifs.

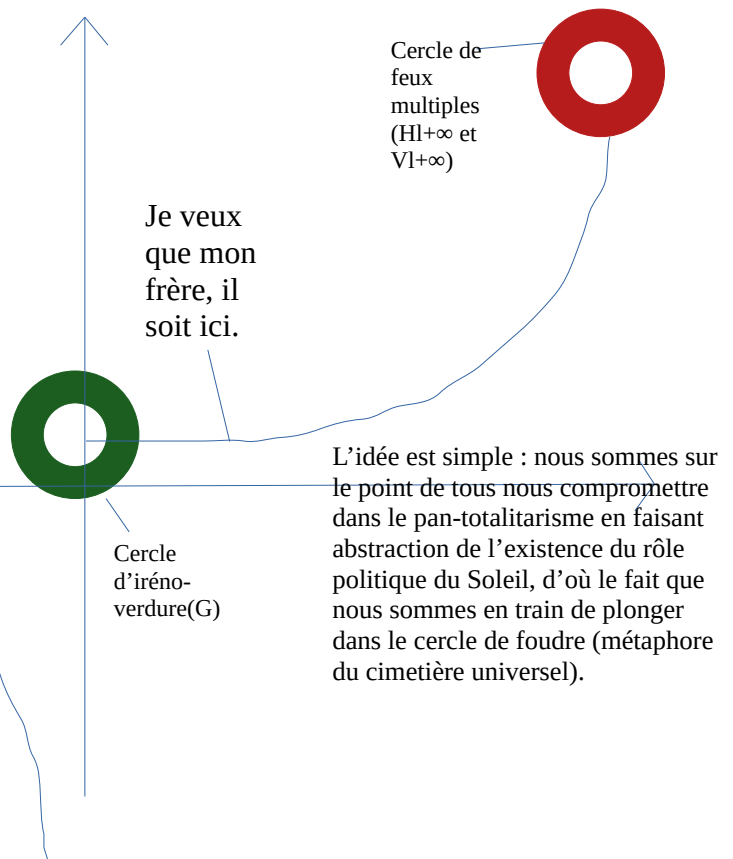
### I-) Les mathématiques VHHistoriques

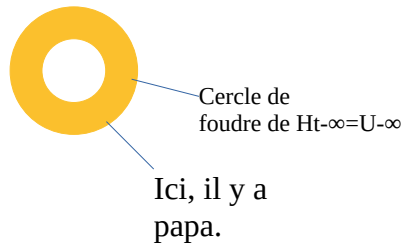
Il est midi. La cloche sonne. Je viens de boucler ma boucle historique. J'ai réuni toute mon Histoire familiale en une page. Je suis en larmes. La VHHistoire de l'humanité(±) ne se résume qu'à une fonction composée : soit f et g deux fonctions dans R la représentant. Pour tout  $x \in ]-\infty ; 0[$ ,  $f(x) = 1/x$ . Pour tout  $x \in [0 ; +\infty[$ ,  $g(x) = e^x$ .\*

Il suffit d'un système philosophico-politique panti-totalitariste cohérent pour changer le cours VHHistorique. Le mignonne en ce qui concerne un mariage entre sciences dures et sciences molles, tout en respectant la réalité, d'où l'absence de justice sociale. La pensée de Hayek est parfaitement cohérente et rigoureuse. Le point de départ philosophique en est que nous ne pouvons pas comprendre les intérêts des autres individus et donc, entre autres, ceux d'une société. Et plus vous me lirez plus vous serez nombreux à passer à travers mon rêve. Vous pouvez tous passer à travers lui. Il y a juste un transfert de polarité Historique.

Ideo-lien du mal (1.1.1.1), la prémisse initiale du néolibéralisme d'Hayek ressemble à un jeu de la tour de Babel de l'Ancien Testament. S. Simon, le néolibéralisme et les sciences molles, 2014, éditions TempsPrésent, p. 133 et la philosophie de Hayek : l'inanité du concept de justice sociale. La pensée de Hayek est parfaitement cohérente et rigoureuse. Le point de départ philosophique en est que nous ne pouvons pas comprendre les intérêts des autres individus et donc, entre autres, ceux d'une société. Or ça, paraissent ! Et, ici même, confondons leur langage, de sorte que l'un n'entende pas le langage de l'autre ». Le seigneur les dispersa donc de ce lieu sur toute la face de la terre, les hommes ayant renoncé à bâtir la ville. C'est pourquoi on la nomma Babel, parce que là le Seigneur contondit le langage de tous les hommes et de là l'Éternel les dispersa sur toute la face de la Terre ».

Remarquons que d'un côté, on ne se comprend et que d'un autre côté, on ne se comprend pas non plus alors que pour l'un comme pour l'autre, c'est intégralement faux ! On le dit couramment en plus : ne serait-ce que le serveur d'en face de chez moi me l'a encore rappelé l'autre jour, le 26/7/2023. Mais bref, c'est faux et d'autant plus que cet ouvrage aspire à être compris par le plus grand nombre. Lire cet ouvrage et le comprendre, c'est donner donc tort à Hayek et à l'Ancien Testament : jamais plus le cercle de feu !





Ma mère avait raison à propos de ma « renaissance [Pan(G)] ».

C'est donc déjà l'été de ma vie ? Il n'y a vraiment plus d'idéo-saison...

## II-) Les équations virréelles(MPD).

-équation virréelle n°1 : Sciences dures + ma science molle. Application<sup>dcviii</sup>.

On a donc croissance = hausse de consommation d'énergie = hausse d'émission de GES<sup>2361</sup> = hausse de l'écolo-anxiété.

On a également croissance = hausse de consommation d'énergie = hausse d'émission de GES = réduction de la liberté carbonique

Or, d'après le chapitre 5 du livre 2, on a arbre = augmentation de la liberté carbonique. On a également phyllo-vie = augmentation de la liberté carbonique. On a encore et surtout préservation de la biodiversité = augmentation de la liberté carbonique.

Pour rappel, l'équation de Kaya est la suivante : émissions de gaz carbonique = efficience de l'émission en gaz carbonique de l'énergie \* intensité énergétique de l'économie + production par personne \* population (i.e :  $CO_2 = (CO_2/TEP) * (TEP/PIB) * (PIB/POP) * POP$ ).

Eu égard des chiffres à ma disposition, de l'urgence et de l'inaction, le nombre d'arbres à planter au total est de 2 mille milliards<sup>2362</sup>. Or, nous sommes 8 milliards d'individus sur Terre, ce qui nous donne un résultat théorique de 250 arbres par personne à planter. Ça fait beaucoup mais

2361 Chaîne Youtube Tribunes ESCP, Jean-Marc Jancovici : « nous vivons dans une baignoire à pétrole », 2022 : « On ne commet pas une erreur importante en considérant l'équation suivante : économie = consommation d'énergie (d'origine renouvelable ou non renouvelable) = émission de gaz à effet de serre (CO2) [...] [ou] pollution, qui correspond en termes scientifique ou technique, à l'introduction dans l'environnement de substances qui vont dégrader la qualité des actifs restants ».

On retiendra que l'antagonisme entre libéralisme économique et environnement est donc d'ordre supra-objectif. Le nier reviendrait à s'inscrire dans l'anti-réalité(Vt-1), *a minima*.

Chaîne youtube Movin'On, Keynote de Arthur Keller, spécialiste des risques systémiques et des stratégies de résilience, 2023 : « Le découplage entre les deux est impossible, on ne peut pas avoir une économie qui continue de croître avec une empreinte écologique globale qui décroîtra, ça n'est jamais arrivé et ça n'arrivera jamais, ce n'est pas qu'une question de gaz à effet de serre : c'est la pollution, c'est les flux extractifs, c'est l'eau, c'est les sols, c'est tout ça, il n'y a pas moyen d'alléger la pression sur tout ça en ayant une croissance économique positive, ça n'arrivera pas et poursuivre ce mythe de la croissance verte va nous tuer ».

2362 En ce qui concerne l'eau, on sera toujours à temps de creuser des puits, d'installer des récupérateurs d'eau, les systèmes D seront sans doute le plus important, de construire des mini-réseaux fluviaux, etc=F(X)... Je n'ai pas toutes les solutions...

sur un horizon de 25 ans déjà, ça fait déjà plus que 10 arbres à planter par an (programme matériel de la sylvo-politique et contenu de la dendro-responsabilité). Or, un arbre de la variété *paulownia* absorbe 10 fois plus de CO<sup>2</sup> qu'un arbre classique, ce qui nous donne un total de UN arbre à planter par personne par an. Je ratio-explose<sup>2363</sup>. Pour faire simple les arbres sont la solution et vu le nombre d'arbres qu'il y a à planter (surtout pas en méga-forêt<sup>2364</sup>, c'est la meilleure façon que tout brûle et qu'on perde tout d'un coup et c'est pas compatible avec l'agro-foresterie ET C'EST PAS DES TAILLES HUMAINES compatibles avec la dendro-responsabilité non plus), ça recouvre un sacré territoire à couvrir d'arbres et ce sera donc autant de territoire en moins pour la croissance économique. On peut donc soutenir que phyllo-politique

---

2363 Vous remarquerez avec moi qu'une telle combinaison des informations, si elle n'est que de papier et peut sembler déconnectée de toute réalité, s'avère néanmoins utile en ce qu'elle démontre plusieurs points. Premièrement, il démontre par le ridicule la faillite du système politique du monde de l'Histoire négative en ce qu'il s'est trouvé incapable de mettre en œuvre une telle politique de reforestation collective du monde. Deuxièmement, il démontre le sérieux laxisme avec lequel justement le système politique du monde de l'Histoire négative traite l'enjeu climatique global puisque même l'entrée dans l'Anthropocène clamée par les scientifiques n'aura pas suffi aux « élites intellectuelles » de ce monde pour qu'elles prennent les mesures nécessaires afin de traiter le problème. Troisièmement, la logique d'optimisation inhérente au raisonnement intrinsèque des sciences dures et leur application aboutirait à des situations absurdes : l'idée de mon système c'est de dendro-responsabiliser tout le monde mais si chacun aurait le droit et le devoir de travailler le sol que le macro-État lui fournirait mais que tous les individus sur la planète ne plantaient que des *paulownia*, on se retrouverait dans une situation dangereuse où il n'y aurait tout simplement pas de plantation d'arbre fruitier, ce qui s'avérerait incompatible avec l'objectif d'autonomie alimentaire pourtant au cœur de l'inversion polaire de l'Histoire, ce qui démontre bien qu'un monde uniquement fait de sciences dures aboutirait à des impasses évidentes d'où la nécessité d'une dialectique(G) entre ces dernières et les sciences molles dont je ne fait que poser ici la première pierre, pierre franchement pas très complexe à trouver, ce qui démontre l'inaptitude des philosophes de mon temps à se saisir des propos scientifiques en même temps que leur dangereux mépris des considérations pratiques pourtant les plus universelles au profit de raisonnements théoriques laissant la part belle à la fiction au détriment de la réalité qui pourtant ne peut que nécessairement la filtrer : la fuite actuelle dans le solutionnisme technologique suggère la rationalisation philoSOPhique des sciences dures, simple effet théorique de l'instauration d'une dialectique(G) entre ces deux sciences, ce qui démontre objectivement mon pressentiment selon lequel le monde n'a jamais autant eu besoin de philoSOPhie, le monde n'ayant jamais été aussi duro-scientifique (F. Nietzsche, *le crépuscule des idoles*, 1888, éditions folio essais, 105 : « *Pourquoi si dur ? Demandait un jour le charbon de cuisine au diamant. Ne sommes-nous pas proches parents ?* » *Pourquoi si mou ? O mes frères, c'est à moi de vous interroger, n'êtes-vous pas... mes frères ? Pourquoi si mou, si lâchement amollis, si accommodants ? Pourtant tant de négation, d'abnégation et de reniement dans votre cœur ? Si peu de fatalité dans votre regard ? Si vous ne voulez pas être destins, inexorablement, comment, avec moi, pourriez-vous jamais... triompher ? Et si votre dureté se refuse à jeter des éclairs, à trancher, à tailler dans le vif, comment, avec moi, pourriez-vous jamais... créer ? Car tous ceux qui créent sont durs. Et ce doit être votre félicité que d'imprimer votre main sur les millénaires comme dans la cire... Félicité, que graver vos caractères sur la volonté des millénaires comme dans l'airain – plus durs que l'airain, plus nobles que l'airain. Ce qui est le plus noble est seul tout à fait dur. Cette nouvelle loi, ô mes frères, je vous l'impose : Faites-vous durs ! » MAIS JE RAJOUTE : FAITES-VOUS AUSSI MOLLO-DURS SINON VOUS NE POURREZ PAS POURSUIVRE LA PRÉSENTE VIRRÉALITÉ. F. Nietzsche ne disposait pas en effet de l'intégralité de la vérité.) ! Quatrièmement, ce raisonnement démontre l'incompétence de toutes les élites politiques du monde puisque je ne raisonne qu'avec des données publiques par conséquent accessibles à tous, que le présent raisonnement est compréhensible par tous, du moins l'aspère-je, et que ces raisonnements démontrent bien la possibilité d'imbriquer sciences dures et sciences molles et ce, par des procédés simples et non pas forcément toujours ultra-complexes (cf TTT-4 + TTT-3 = T...T). Cinquièmement, de tels raisonnements philosophico-scientifiques peuvent ouvrir la voie à des argumentations juridiques simples mais pourtant diablement efficaces sur le terrain de la quantité de mots à fournir lesquels, de plus, emportent *a priori* nécessairement la conviction objective du lecteur. Sixièmement, en cas de non-réalisation du contenu matériel du présent ouvrage, et en considération de la maigreur de l'effort à fournir en théorie, sachez que je ne culpabiliserai personnellement en rien de ce que j'appellerai alors à regret, mais non sans sourire, notre anthropo-connerie universelle négative, ce qui me permet de fonder en raison le droit d'être narquois en cas de commission de quelque (macro/méso/micro-)interaction : le présent raisonnement démontre le pan-dangereux ridicule transgénérationnel de notre système juridique international, de notre « humanité » civilisationnelle – toutes couleurs de peau confondues – et plus encore des générations passées qui n'ont aucunement pris conscience ni*

= baisse d'émission de GES = réduction de l'écolo-anxiété = augmentation de la liberté carbonique. L'idée c'est d'atteindre la souveraineté alimentaire locale au maximum. De cette façon, on aura phyllo-politique = baisse de consommation d'énergie (pour l'alimentation) et si on a souveraineté alimentaire, mécaniquement, on aura souveraineté alimentaire = décroissance (disparition des intermédiaires de l'agro-alimentaire et suppression du modèle de la marguerite).

Pour moi, sur le papier, ça marche étant donné que l'équation de Kaya deviendrait alors :  $CO_2 - Pan(G) = (CO_2/PIB) * (PIB/POP) * POP$  – (anti-capitalisme scientifique\*trinitétatique\*sylvo-politique\*raison-vitale\*virtualité(J)). Je précise que le techno-solutionnisme est retiré en raison de son caractère(para-TTT-3) incompatible avec le fondement anti-totalitariste de l'Histoire positive<sup>dcix</sup> et que Pan(G) = révolution méta-pan-dimensionnelle.

-équation virrèlle n°2: hausse démographique = croissance = plus d'énergie consommée = plus de GES = plus d'écolo-anxiété<sup>dcx</sup>. Donc on a un fondement pan-méta-dimensionnel pour justifier de l'instauration de la mesure suivante : l'interdiction d'avoir plus d'un enfant par couple d'individus<sup>dcxi</sup>. Après tout, c'est logique, on ne peut pas vivre à 8 milliards d'individus sur Terre comme si on était uniquement 250 millions...

-bi-équation virrèlle n°3 : hausse santé mentale = baisse GES = baisse conso d'énergie = baisse population par la limitation des naissances = Histoire positive = hausse de l'indépendance alimentaire permaculturelle = hausse de l'indépendance(IS + S + ZS) = baisse GES = hausse santé mentale

---

de la gravité du problème, ni de la nécessité d'y apporter des réponses simples et NATURELLES CONFORMES AU PLUS STRICT BON SENS TERRIEN, ridicule dont j'espère les générations futures ne manqueront pas de se souvenir : *contemplez* l'idéo-misère de ma génération et l'incompétence des énarques et autres élites onusiennes ou alter-nationales...

2364 M. Lomazzi, France 2050 : RCP 8.5. Le scénario noir du climat, introduction, 4. La France incendiée, 2023, éditions Albin Michel, p. 144 : « Le célèbre botaniste Francis Hallé, qui plaide pour la création dans le nord de la France d'une vaste forêt vierge de 70 000 hectares – sept fois la superficie de Paris !-, défend une idée plus simple. Il propose de distinguer, d'un côté, « les forêts naturelles, devenues trop rares » qu'il faut « cesser d'exploiter » et, d'autre part, « les plantations monospécifiques, devenues majoritaires » destinées à nous fournir en bois ». C'est une erreur Historique que de considérer que ce sont les macro-sylvo-structures, les méga-usines ou le techno-neck-plus-ultra qui vont nous sauver. Le temps est à la résilience locale, à l'exode urbain, à la « sylvo-ingénierie » (et non pas à l'ingénierie sociale Poppérienne) !

## Annexes théoriques

### Théories

#### La théorie(S) des quatre saisons<sup>2365</sup>

Fondement empirique : Plateau n°6 des mille-plateaux identitaires.

Nous naissons tous bête hivernale<sup>2366</sup>. Heureusement, cela ne dure pas longtemps ou du moins cela n'est pas censé durer longtemps. Certains le redeviennent pourtant<sup>2367</sup>.

Le printemps, c'est l'ascension vers son acmé VHistorique.

L'été, c'est lorsque son atteint le sommet de sa VHistorie.

#### Théorie de la guerre, antithèse de la raison vitale

premier doc. Typologie des guerres

---

2365A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, première partie : l'industrie pénitentiaire, chapitre 4 : les liserés bleus, 1973, éditions points, p. 131-132 : « Au fil des ans, [la ligne du bien et du mal] se déplace à l'intérieur du cœur, tantôt repoussée par la joie du mal, tantôt faisant place à l'éclosion du bien. Un seul et même homme [ou Femme] s'incarne en des personnages très différents selon les âges de sa vie et les situations où il est placé ».

2366Citer étude sur les enfants non éduqués qui font n'importe quoi.

2367On pourrait ranger dans cette catégorie les leaders totalitaires ?

pt de départ : locke/hobbes => transcender..

SUN TZU = théorisation de la guerre.

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : le totalitarisme au pouvoir, 1958, p. 788 : « au lieu de produire un pacifisme dénué de réalité, la connaissance intime de la structure des guerres modernes, guidées et mues par la peur, aurait dû faire prendre conscience qu'il n'existe qu'un seul critère pour juger de la nécessité d'une guerre : que celle-ci soit un combat contre des conditions de vie que les peuples n'acceptent plus – et les expériences que nous avons connues, avec les tourments et l'enfer des camps totalitaires, ne nous ont que trop bien éclairés sur la possibilité de telles conditions ». => sur choix veut-on faire la cosmo-guerre, réponse en toute logique est non (raisonnement tortueux à refaire)

théorie guerre (-) :

cosmo-guerre(-) = (r-∞=j-∞)

...

macro-guerre = plus de charge électrique qu'il n'est possible d'en supporter dans une relation macro-sociale

micro-guerre = plus de charge électrique qu'il n'est possible d'en supporter dans une relation micro-sociale

théorie guerre (+) !

certains d'entre nous(u?) sont nés pour guerroyer... alors laissons-les se bastonner la tronche<sup>2368</sup> !  
Le concept de guerre est d'ailleurs transposable de multiples manières, mais la manière la plus saine de le faire c'est de le virtualiser(j) par n'importe quel moyen que ce soit : sport physique ou électronique, le jeu, la bataille intellectuelle...

Il n'y a pas de cosmo-guerre(-).

définition de la guerre :

-fonctionnel : lorsqu'il y a une opposition en l'une des dimensions de l'existence sur le mode de la compétition qui implique que la légalité soit

-situationnel : situation factuelle d'opposition sur le mode de la compétition sans foi ni loi.

-juridique : processus de légalisation de l'inter-massacre multidimensionnel.

DISTINCTION ETAT DE GUERRE SELON LES DIMENSIONS : VITAL-ALIMENTAIRE - VITAL-POLITIQUE / ECONOMIQUE / INTELLECTUEL / COSMIQUE /

condamnation morale de la guerre militaire<sup>2369</sup>.

à chaque système politique sa forme transposée du concept de guerre

---

2368Ex vidéos de MMA.

2369P. Claudel, Le rapport de Brodeck, 2007, Editions Stock, p. 164 : « La guerre, c'est une grande main qui balaie le monde. C'est le lieu où triomphe le médiocre, le criminel reçoit l'auréole du saint, on se prosterne devant lui, on l'acclame, on l'adule



équation fondamentale : thymos<sup>2370</sup> = Volonté de puissance extra-biologique<sup>2371dcxii</sup> = réalisation de la guerre<sup>2372</sup> dans la dimension associée à celle du thymos. Il y a donc un principe guerrier en l'homme, lequel a été déplacé d'une dimension à l'autre selon les époques temporelles. Si l'on peut déplacer ce principe militaro-guerrier comme le démontre le fait que l'Europe soit en paix de 1945 à 2022<sup>2373</sup>, étant rappelé que l'ordre juridique international post-1945 est fondé sur ce principe de guerre économique dont on retrouve des fondements théoriques chez Montesquieu<sup>2374</sup> (se faire la guerre économique pour ne pas se faire la guerre militaire), il s'avère souhaitable de déplacer ce principe militaro-guerrier dans les zones les moins nuisibles à la survie de la classe sociale terrestre, soit dans le champ de la guerre virtuelle que nous nous menons depuis déjà quelques années (et l'extension de la lutte virtuelle contre les intelligences artificielles s'avère donc un problème social superflu à cet égard : on ne devrait pas jouer pour régler ses comptes avec des gens qui n'existent pas réellement mais uniquement pour régler nos comptes avec ceux qui existent véritablement).

définition : deux personnes s'affrontent dans l'une des dimensions de l'existence

-état de nature L(y)ocko<sup>2375dcxiii</sup>-Hobbesien :

---

2370Correspond à un désir de reconnaissance.

2371À noter que dans son œuvre, F.N pose une dimensionnalisation strictement biologique de la notion de puissance (retrouver le fragment), dimensionnalisation largement dépassée par tous ses commentateurs-usurpateurs lesquels ont vu en la volonté de puissance un moyen de fonder toute politique de puissance. Non, la volonté de puissance est un concept à corrélérer avec la théorie Darwinienne de l'évolutionnisme : toutes les espèces ont tout simplement envie de vivre, raison pour laquelle elles évoluent en conséquence du principe de sélection naturelle. Toutes les espèces ont envie de vivre et de se reproduire, raisons pour lesquelles elles sont astreintes à demeurer dans un état de nature impitoyable (duquel l'humanité est sorti) opérant une sélection des meilleurs (à l'exception du kakapo et autres espèces drôlatiques). Ce fondement nietzschéen se combine donc effectivement parfaitement avec le darwinisme.

2372 fondement de la réalité de la nature guerrière de toutes les espèces vivantes : « La guerre est une affaire d'une importance vitale pour l'Etat(s), la province de la vie et de la mort, la voie qui mène à la survie ou à l'anéantissement ». Il y a donc un lien entre volonté de puissance biologique et guerre

2373Affirmation historiquement démontable car l'union-européenne s'est élargie sur le temps long mais à partir de quand un Etat est-il européen : à partir du moment où les représentants d'un peuple fictivement conçu signe un bout de papier ou bien à partir du moment où ce même peuple manifeste sa volonté d'appartenir à une telle identité elle-même également fictive (cf guerre de l'ex-yougoslavie, cf guerre froide et tout ses événements désastreux dans des Etats qui ont par la suite rejoint l'Union-européenne (hongrie, pologne, roumanie, et tous ces États satellites de l'Ex-URSS qui ont vu se perpétrer des actes de guerre sur leur territoire en temps de paix, l'arrêt Nicaragua opérant une mondialisation de la notion de « conscience humanitaire universelle » n'étant intervenu que trop tardivement à cet égard).

2374Cf sa notion de « doux commerce » : lire de l'esprit des lois. Rien que sur le titre on a un problème : on a déjà une forme de spiritualisation du papier légal. Il aurait mieux valu dire « De l'interprétation des lois ». Bref, rien que sur le titre je suis pas d'accord.

2375Jeu de mot fondant mon concept de guerre virtuelle. Re-regarder tous les Codes Lyoko, il y a des clefs là-bas. Je rappelle néanmoins le principe de base du dessin animé : des enfants disposent d'un laboratoire secret dans lequel existe des téléporteurs leur permettant d'accéder à un monde virtuel dans lequel ils affrontent des ennemis qui menacent le monde réel. Le principe est exactement le même dans la série Neon Genesiszai Evangelion. Le principe est exactement le même lorsque l'on se connecte à son compte virtuel à n'importe quel jeu en ligne. Le principe est exactement le même lorsque l'on s'inscrit à une compétition d'échecs. Le principe est exactement le même lorsque l'on s'inscrit à un club de sport. Le principe est exactement le même lorsque l'on s'inscrit à l'université. Le principe est exactement le même lorsque l'on signe un contrat de travail. Le principe est exactement le même lorsque l'on crée une entreprise. Le principe est exactement le même lorsque l'on s'inscrit sur une liste électorale. Le principe est exactement le même lorsque l'on se marie. Le principe est exactement le même lorsque l'on signe un contrat matrimonial. Le principe est également le même lorsque l'on signe une contre-lettre (principe de contre-virtualité parallèle secrète). Le principe est également le même lorsque . Conclusion, l'homme est un animal virréel.

- démocraties nationales : guerre multidimensionnelle (culturelle = japonisation / politique = concurrence des nations / économique = monde du marché<sup>dcxiv</sup>).
- Ma république virtuelle : virtualisation de la guerre (comme on le fait déjà factuellement<sup>2376</sup>),- guerre intellectualo-universitaire<sup>23772378</sup> qui aboutit à
- l'éco-totalitarisme : guerre économique<sup>2379</sup> qui aboutit à une
- zoo-guerre : il y a actuellement un zoo-génocide<sup>2380</sup>
- hélio-totalitarisme : guerre contre astres

#### Déconstruction de chacune des guerres :

-guerre virtuelle : même celle-là il faut la déconstruire pour mieux la reconstruire. On s'en fout de la compétition dans le monde virtuel, le but c'est de donner le meilleur de soi-même pas de comparer sa bite virtuelle avec celle du voisin. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner le *power ranking*, cela signifie simplement qu'il faut le relativiser : c'est un jeu (re+2).

-guerre intellectualo-universitaire : il faut être le plus intelligent qu'il est possible d'être, d'accord. MAIS POURQUOI A UNE FIN ABSURDE QUI EST QUE CE SYSTEME VA VERS UNE COSMO-GUERRE : ETRE INTELLIGENT POUR FAIRE PREUVE DE LA PLUS GRANDE CONNERIE DU MONDE NON C'EST PAS ETRE INTELLIGENT, C'EST PAS VRAI.

-éco-totalitarisme :

-cosmos-guerre<sup>dcxv</sup> : je me permet de rajouter un élément sur l'absurdité de cette guerre qui porte atteinte à la volonté de puissance biologique de chacun. En d'autres termes et conséquemment, c'est potentiellement l'âme bestiale révolutionnaire de chacun qui peut être réveillée à tout

---

2376Pour voir des exemples du caractère guerrier des jeux vidéos : jouez à CoD (j'y jouais avec des potes au collège. On jouait à se tuer oui. On y était même accros : à toutes les récréations, on jouait à un jeu gratuit qui s'appelait nova 2. J'étais pas mauvais. I AM A SERIAL VIRTUAL KILLER AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAH (but no one is innocent). Pour d'autres exemples, voir Starcraft 2, World of Warcraft, League of Legends (d'ailleurs le KDA (qui comptabilise les kills-deaths-assists, ce n'est jamais qu'un tableau de chasse virtuelle non?) => création du concept de cynégésie virtuelle (d'ailleurs il y a même un jeu pour cela : monster hunter (prime notamment), patapon (1, 2 et 3 sur la PSP). Nous sommes donc tous des chasseurs, voilà qui est assez bestial non ?

2377chaîne youtube de 100 % DOCS, Shangai, les meilleurs élèves du monde ?, 2021, une jeune élève, Min-yang, prend la parole : « Durant la semaine, il n'y a pas de questions, vous devez travailler, vous n'avez pas le droit d'objecter. il faut travailler du moment où tu te lèves jusqu'au moment où tu te couches. Comme je veux aller dans l'une des meilleures universités, si je ne travaille pas autant, c'est impossible. C'est une compétition, une compétition féroce ». Une autre fille : « nous sommes coincés dans une cage, comme des oiseaux ». Une autre fille : « plus tard, nous aurons plus de puissance, plus de liberté ». Une autre lycéenne : « surtout, les Français, ne venez pas en Chine ». Conclusion du journaliste : le patriotisme avant le bonheur personnel. On est clairement dans une situation de guerre, mais dans une forme intellectualisée de celle-ci, les gens étant réquisitionnés, au titre d'un effort . Propos du concepteur du modèle scolaire Schangaien du directeur de l'école : « nous avons intégré les sciences dans l'esprit de chacun des enfants ». A mettre en lien avec la conférence d'Aurélien Barreau, « avons-nous encore besoin d'ingénieurs ? », 20\*. Tous ces enfants envoyés de force dans une impasse vitale : ils ne pourront pas résoudre l'équation de Kaya, aussi auto-disciplinariés soient-ils. C'est monstrueux, tout simplement monstrueux, mais pas inutile, car on apprend à la fin du documentaire que la politique chinoise a en réalité investi l'un des champs dimensionnels de la compétence : la compétence scientifique. Ces enfants n'ont pas souffert à l'apprentissage scientifico-vertico-militaire pour rien, ils se situent au sommet de la socio-hiérarchie (re+1) scientifique du monde.

2378Ce schéma n'est pas le propre de la Chine, il est également très en vogue au Japon et en Corée du Sud. Au japon \* vidéo. En Corée du Sud,

2379Cf A. Laïdi, le droit comme arme de guerre économique, 2019

2380Cf France culture, les pieds sur terre, série d'épisodes sur le climat ; Cf chaîne youtube de l'Effet Papillon,

instant, et ce sur un mode rationnel légitime, le droit au futur(+) étant l'un des démembrements du principe de réalité naturelle.

## APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE A TOUTES CES GUERRES :

en droit international humanitaire, la norme selon laquelle « il faut faire la guerre de bonne foi »<sup>2381</sup> est une norme qui porte sur un champ géographique universel<sup>2382</sup>.

Conséquence, faut jeter toutes ces guerres dans les poubelles de l'histoire.

### Théorie de la liberté

La liberté n'est qu'un processus

liste des verrous à faire sauter<sup>2383</sup> :

-psycho

-cult fermée

...

-pol

-éco

conséquence : plus une personne a eu la chance ou l'opportunité de faire sauter ces verrous, plus sa mémoire sera décuplée, et ainsi, plus fine sera liberté de choisir. L'encastrement économique de la mémoire

En comparant la théorie épicurienne des besoins à la pyramide des besoins sociaux de Maslow, on obtient que la réputation relève pour l'un du domaine de la contingence, alors qu'elle relève pour l'autre d'un besoin indispensable à l'auto-construction. Or, devoir incorporer le social dans sa propre sphère subjective aboutit à devoir être écrasé par la norme de l'égo-bulle de l'autre : on devient en quelque sorte nécessairement écrasé par l'altérité et réduit à n'être plus que marginalité, périphérie de son existence. Cela signifie que la pyramide de Maslow souffre d'une lacune qui est que le champ social n'est pas proprement incorporé dans le champ du développement personnel, de même qu'épicure relègue cette question au rang de la superfluité intellectuelle. Ainsi, un interstice se profile pour le développement de quelque pensée.

Quel rôle accorder au social ? Tout dépend de la quantité d'idéo-verrous enchaînant la personne : si une personne est dans un état de survie économique et qu'il faut bien travailler avec cette personne dans le cadre d'un travail professionnel, alors devra-t-on souffrir du fait que son égo-bulle soit sans concession et on est jamais qu'astreint à devenir écrasé par la personne en question qui ne laisse plus d'espace de libre. Ainsi peut-on caractériser les personnes(F) : elles sont tellement prises dans des chaînes de causalité qui n'ont qu'un rapport indirect avec ce qui est présentement en jeu que tout devient écrasé par celles-ci. Voilà que la gestion des personnes(F) devient une aventure intellectuelle : il faut deviner quels sont les idéo-verrous à l'origine de leur pan-investissement du socio-espace. Toujours est-il que de telles personnes font d'office partie de ma contre-pyramide de Maslow, en particulier les personnes tellement guidées

---

2381 Cf Cours de M. Hamdouni de droit international humanitaire et pénal, L3S6

2382 CIJ, 1986, Nicaragua c/ USA

2383 G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 87 : « Il y a toujours quelque chose qui nous attache : pour l'un, c'est sa famille, pour l'autre, sa femme ou ses gosses ».

par des intérêts économiques écolocides qu'elles en oublient ce qui se donne à voir devant leurs yeux : la fracturation de l'humain sur l'autel des intérêts éco-juridiques.

### Théorie de l'endo-propriété.

Dans la nuit du 20/3/2023, une queue fantôme de baleine<sup>2384</sup> m'a sodomisé<sup>2385</sup>. Il faut que je vous raconte au préalable une anecdote cheloue et pourtant géniale au regard de sa conclusion : certains d'entre nous sont ghost-sexuels. Je m'explique. C'était le jour de la fête de la musique 2021. Je suis avec le très beau Maël à mon appart albi[bour]geois avec mon groupe de musique. Nous avons fumé un peu de haschich je crois. On discutait. Marrant. Me regarde. Mon inconscient l'avais chauffé. Était comme prêt à bondir, me l'a dit après. N'a pas sauté, bon contrôle. Clap, clap de dé(b[o]u<sup>2386</sup>)t : posé, à 315° sur le canapé, presque en position foetale, je sentis une queue fantôme me pénétrer. Franchement, ça a bien duré 15, 20 minutes. C'était étonnamment pas désagréable. Suite à ça j'ai expérimenté une relation homosexuelle. À nouveau, elle était déPassionnée. Je ne suis pas le seul auquel cela a pu arriver<sup>2387</sup>.

C'est bizarre ? Non, c'est crucial : cette idéo-pénétration est l'unique moyen de s'idéo-déconstiper, soit d'accéder à son endo-cosmos.

Permettez-moi de vous signifier, au sens juridique, le champ matériel de notre espace intérieur : l'infini. Chacun dispose du droit à la protection de sa vie privée intellectuelle à l'heure où celle-ci est scandaleusement étalée sur un espace virtuel(Vr+1) qui la viole<sup>2388</sup> : ces cosmo-endo-minerais ne peuvent que se voir protégés au rang de leur valeur supra-objective. En effet, mon monde intérieur, mon précieux cosmos, mon fantastique univers, ce n'est jamais qu'une modalité d'expression de ma minéralité, d'un inconscient qui essaye de me dire quelque chose que je ne comprend pas encore, et dont j'ai l'impression en tout cas de ne jamais pouvoir en tirer tous les fruits : ce flux pan-infini, ce sous-pan-système, c'est le mien et personne, pas même l'économie de l'attention, n'a le droit de m'en priver. Personnellement, j'ai décroché de mon téléphone et c'est depuis ce décrochage que je suis parvenu à ce succès intérieur. Cette gloire secrète, les *dumbphones* vous la retirent. Cette pan-propriété, la « réalité virtuelle » (non la virtualité Vr+1, il faut dire désormais), elle l'a nourrit peut-être, cependant, pour être tombé

---

2384Ou de panda, je ne sais pas. En tout cas, cette situation relevait du pandanale (Blague herbassez sur les « angiospermes » (Dictionnaire Larousse, 2014, p. 80)).

2385

2386AQUEBOUH Maël :) :) C'est toi le plus fort !

2387Chaîne youtube CRAC CRAC de M. Poulpi, Docul Crac Crac S2 #7 : Avoir un rapport sexuel avec un fantôme !, 2020 : « Alors, Natache, il paraît que tu as eu des relations sexuelles avec un fantôme ? Yes, I did have a relationship with something I cannot describe that is not from this world. It's kind of like wave. It's like you feel a wave over your body. It just becomes a very intense experience. [...] Quand t'en a parlé autour de toi, comment les gens ont réagi ? Well, actually, the first time I did telle the story, some people were saying like this is crazy, this is the devil, but some people said something like this happened to me, that's why I think I told the story. People who experienced that could tell themselves : « ok, I'm not by myself. This is happening. I am not losing my mind ». Does ghost size matters ? Well, of course it matters, what do you think ? ». [...] « Je vais faire une sextape avec mon Iphone avec Marilyn Monroe et Adrienne. Franchement c'était bizarre. Je sentais une espèce de vague qui faisait comme ça [geste de la main rapide en balayant son corps]. Là je sentais un truc qui m'appuyait là, comme s'il y avait un truc froid qui était sur ma jambe et mon pied et quand j'ai dit plusieurs fois d'aller sur ma queue, j'ai vraiment senti comme des chatouilles sur la base de ma queue ». **Domage que la vidéo soit entourée d'une ambiance décrédibilisante mais en même temps, c'est dans l'erreur, frisant avec la superstition** » de S. Wonder que l'on avance.

**Domage qu'il y ait trop de superstition autour de**

2388Cf Article 35 du RGPD notamment (article sur le consentement aux conditions générales d'utilisation).\* + cf scandale profilage.

dedans quand j'étais petit<sup>2389</sup>, je peux vous garantir avec certitude, qu'elle le détruit aussi (je piquais la console sous la couette pour pouvoir jouer jusqu'à m'endormir : je suis passé à côté d'un sacré paquet de rêves, qui, paradoxalement, à l'époque m'effrayaient à tous les coups). L'endo-cosmos, on l'atteint, à mon sens, comme en témoigne mon expérience méditative, lors des siestes (vive les siestes!) et lors de la phase de pré-endormissement nocturne. Il n'est pas vraiment recommandé de louper son propre cycle de sommeil en conséquence, sinon, d'une part, on est dérégulé, d'autre part, on perd l'accès à ce soi-même qu'un certain nombre de philosophes endo-aveugles ont pourtant cherché à décrire. Le cycle de sommeil, c'est donc notre iréno-structure, ou cette neuro-structure inconsciente n°2 qui est aujourd'hui, dans la société française mise à mal par le fléau du manque de sommeil<sup>dcxvi</sup>. Mais voilà, c'est dans cet espace que réside le mystère de l'espèce humaine et le droit à l'endo-monde et à la vie privée intellectuelle ne se recourent pas, ils se conjuguent. Le droit à l'endo-monde renvoie à la matérialité de cet espace intérieur, dont il faut bien apprendre à avoir accès : l'éducation publique méprend complètement ce champ, et quel champ(Vr+1), sauf exception<sup>2390</sup>. Le droit à la vie privée intellectuelle a pour objectif matériel d'en être la carapace juridique. Ce premier droit relève du champ de la santé de chacun, donc de tous et est donc d'ordre public(Arendt2<sup>2391</sup>). Ce second droit relève

Le critère de distinction entre l'endo-propriété et l'exo-propriété, c'est que seule cette première peut faire l'objet d'une appropriation intégrale, à l'inverse de cette seconde<sup>dcxvii</sup>. Mon pari sur l'espèce humaine est que jamais les dirigeants politiques ne sont parvenus à se trouver intérieurement, et que, frustrés de leur absence à leur propre endo-monde, ils ont toujours cherché à combler ce vide. Ça ressemble à un argument freudien à la con, cela semble être une vérité frappante en ce qui concerne les leaders totalitaires. Ils devaient être sacrément vides à l'intérieur car toujours dans le contrôle rationnel (la paranoïa est une forme de rationalité, je rappelle que seule la prémisse est complètement fautive selon Arendt<sup>dcxviii</sup> et c'est ce qui l'a rend si dangereuse, sur un certain terrain(RR)). En étant toujours dans le contrôle rationnel, fatalement, on ne peut pas accéder à son propre endo-monde : c'est tout simplement ce que m'ont conseillé de faire les psychologues quand j'étais petit. Je m'explique :

Qu'est-ce qui nourrit le micro-endo-monde<sup>dcxix</sup> sinon les canaux sensoriels<sup>dcxx</sup> ?

Qu'est-ce qui influence l'exo-monde sinon la constitution du macro-endo-monde ?

### Théorie de l'État virtuel(j)

-un groupement social hiérarchisé : cf le power ranking des joueurs et le système de classement des joueurs en parties compétitives (« le ladder »), ainsi que les joueurs e-loisir.

-un système monétaire : pour LOL, les riot points, qui ne sont jamais qu'une conversion de l'argent réel en une monnaie jeu-vidéale.

---

2389Je suis l'Obélix du jeu vidéo ! AHAHAHAHAH. Je suis technObélix !

2390Je me souviens d'une professeure du primaire qui nous a fait faire de la méditation une fois ou deux sur un mode soffrologique\*. Il y en avait aussi au lycée. Je suppose qu'il y en avait aussi dans les différentes universités que j'ai traversé. Problème de taille : c'était toujours des séances collectives. Ça ne peut que fonctionner SEUL, tout le reste c'est du pipotage commercial de mes deux d'une société qui casse les bonbons, qui prétend tout savoir en passant à côté de l'essentiel. je MET en ITALIQUE parce QUE ça MET du RELIEF et PUIS c'est TOUT et PUIS merde à l'académie française, VIVE LE LINGUO-MELTING POT (le communisme est d'abord et avant tout idéal, donc sémiologique).

2391 Distinguons Arendt1 de Arendt2 ! Les inconnus n'étaient pas drôles, ils étaient sérieux en disant qu'il faut distinguer le chasseur du chasseur ! Ils vous ont pris pour des cons, ah les drôles de comédiens !

-un système culturel : pour LOL, connaître ne serait-ce que les noms des champions que l'on peut incarner peut demander un peu de temps. Ensuite, il faut connaître les rôles. Ensuite, il faut connaître les matchs ups (les oppositions spécifiques de chaque personnage les uns contre les autres, ce qui génère toujours des interactions spécifiques), les technos-paramètres (les dégâts que l'on inflige avec un sort dépendent en fonction du patch sur lequel on joue), les théories de base du jeu (strong side, weak side, neutral side), les potentialités virtuelles de son propre champion, connaître ses propres limites en tant que joueur, deviner à l'aide d'un sixième sens virtuel où l'action va se placer de sorte à pouvoir gagner la partie, adopter une stratégie spécifique en fonction de la composition d'équipe alliée et ennemie, adapter son stuff à tous ces paramètres (ce qui suppose de connaître tout le stuff de la boutique de LOL ainsi que la façon dont on construit un stuff).

-un système de garantie des droits de l'homme spécifique : lorsqu'on lance une partie de LOL, on peut « mute » soit réduire au silence un coéquipier qui ne respecterait pas le paradigme moral subjectif dont on attend le respect *a priori* par un coéquipier (on est quasiment toujours déçu et j'ai été le premier à fortement décevoir, je m'en excuse). On peut également report la personne après la partie pour qu'un système pénal, celui de Riot Games s'applique, ce qui signifie que Riot Games dispose d'un ordre juridique propre. Or, on parle de liberté d'expression en sa dimension (re+2), on parle de liberté d'aller et de venir dans un terrain (re+2), on parle de liberté de jouer dans une dimension (re+2), à laquelle on peut rattacher le droit à l'apprentissage, car on apprend à chaque partie, sur soi, sur les autres, sur le jeu, droit d'apprendre en un terrain (re+2) donc.

### Théorie des valeurs

point de contre-départ : popper + perfectionnisme libéral<sup>2392</sup> => valeurs sont objectives + effet horizontal = application des valeurs objectives à tout le monde

contradiction : rappel Habermas + vidéo Steffan 1<sup>o</sup> année de droit => les valeurs sont subjectives

csq : nécessaire définition du champ des valeurs objectives et des valeurs subjectives, que voici

valeurs objectives publiques =  $(r=[+1;+1]U[+\infty-2;+\infty])$  => masque objectif fondamental

valeurs subjectives privées =  $(r=[-\infty-1;+0]U[+2;+\infty-3])$  : oui cela fonde => masque subjectif fondamental

Construction du masque objectif :

sachant = possesseurs de connaissances = mémoire théorique nécessairement dégradée = force au réapprentissage permanent = fonde la valeur de l'humilité du sachant => on ne peut porter ce masque objectif qu'un temps limité par jour en raison de la fatigue(S) qu'il engendre<sup>2393</sup>

---

2392Citer l'ouvrage + la vidéo de Darah

2393A. Huxley, Retour au meilleur des mondes, 1958, éditions Pocket, p. 48 : « Nous sommes obligés d'agir en nous appuyant sur une documentation insuffisante, éclairés par une lumière infiniment plus vacillante que celle de la logique. Avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons pas toujours être totalement vrais ou invariablement rationnels. Tout ce qui demeure en notre pouvoir, c'est de l'être autant que les circonstances nous le permettent [ou demandent plutôt] et de réagir aussi bien que nous le pouvons à la vérité limitée et aux raisonnements imparfaits que les autres présentent à notre connaissance ».

Aide à la construction des masques subjectifs : la théorie des jeux (ou des anti-valeurs).

Fondement rationnel : le principe d'auto-virtualité => exemple : films de Godard, not un homme une femme un truc comme ça + pierrot le fou.

Définition des anti-valeurs nécessairement subjectives  
-le rire est un outil de construction des anti-valeurs

champ matériel : tout le champ de la connaissance peut faire l'objet d'un détournement afin de construire des anti-valeurs. Attention, trop d'anti-valeurs construites à deux seulement peut aboutir à ce que ces deux individus s'isolent conjointement du reste des gens... pour leur plus grand bonheur-malheur<sup>2394</sup>. A noter, que l'on peut aussi se construire ses propres codes tout seul et que cela peut amener à ce que l'on devienne un véritable anachorète codal. A nouveau, la différence est une richesse, le champ matériel des personnes ici désignées sont les plus riches du monde...

fondement rationnels :

cf démonstration de  $(r=+\infty-1) \geq (r=+\infty-2)$  :

+je renvoie aussi à l'argument selon lequel les autistes iraient plutôt vers les gens qui sont également marginaux<sup>2395</sup>.

démonstration interne : <sup>dcxxi</sup>. + plateau anti-identitaire n°1

psycho-tribalisme = impossibilité d'avoir un champ social véritablement proche de plus d'une cinquantaine, sauf cas exceptionnel, de personnes dans son champ social très proche (ce qui signifie qu'il faille entretenir de fortes relations avec elles).

Théorie du contrat social

Théorie relative à l'extinction du contrat social.

Critère n°1. Aristotélien négatif. Il n'est pas de constitution sans consentement à celle-ci<sup>2396</sup>. Il n'est pas non plus de constitution sans citoyens<sup>2397</sup>. Il n'est pas de constitution sans que celle-ci ne garantisse la ligne de vie de ses membres<sup>2398</sup>. Il n'est pas de constitution sans que des liens de confiance ne soit solidement établis entre ses différentes composantes<sup>2399</sup> et il n'est pas

---

2394 Citer les mains sales ici : le passage entre hugo et jessica

2395 Citer noel winderling

2396 Aristote, *Les Politiques*, livre II, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 184 : « Car pour qu'une constitution soit appelée à survivre il faut que toutes les parties de la cité elle-même veuillent que cette constitution existe et perdure ».

2397 Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 205-209 : « Enfin, la constitution est un certain ordre institué entre les gens qui habitent la cité. *Cette question mène à une autre : qu'est-ce que le citoyen ?* Mais puisque la cité fait partie des composés comme n'importe lequel des tous formés de plusieurs parties, il est clair qu'il faut d'abord mener une recherche sur le citoyen. La cité, en effet, est un ensemble déterminé de citoyens [...]. Ce qu'est le citoyen est donc manifeste à partir de ces considérations : de celui qui a la faculté de participer au pouvoir délibératif ou judiciaire, nous disons qu'il est citoyen de la cité concernée, et nous appelons, en bref, cité l'ensemble de gens de cette sorte quand il est suffisant pour vivre en autarcie ».

2398 Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 226 : « Mais [les hHommes] se rassemblent et ils perpétuent la communauté politique aussi dans le seul but de vivre ».

2399 Aristote, *Les Politiques*, livre IV, IV<sup>ème</sup> siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 313 : « en effet la communauté politique suppose l'amitié, car on ne veut pas faire de chemin en commun avec ses ennemis ».

Or, dans la logique aristotélienne, l'amitié, dans la dimension politique du terme, ne fait que renvoyer à l'idée de paix civile (Aristote, *éthique à Nicomaque*, livre VIII, 349 av. J-C., éditions Flammarion, p. 408 : « *Son importance politique.* D'autre part, selon toute apparence, même les Cités doivent leur cohésion à l'amitié et les législateurs s'en préoccupent, semble-t-il, plus sérieusement que de la justice. La concorde est en effet quelque

de confiance en un quelconque personnel politique que ce soit si celui-ci n'identifie pas et ne traite pas les menaces constitutionnelles qui pèsent sur son propre ordre politique<sup>2400</sup>. L'ordonnancement militaire ne saurait être élevé en principe-pivot de sa politique<sup>2401</sup>.

Critère n°2 Aristotélien positif. Tout ordre juridique repose sur le caractère droit de l'ordre constitutionnel<sup>2402</sup>. Toute loi ne correspondant pas à l'intérêt des gouvernés ne saurait être considérée comme conforme à un ordre constitutionnel légitime<sup>2403</sup>. Il découle de ce point que l'existence de loi ne puisse être substituée par des décrets<sup>2404</sup>.

Critère n°3 Lockien. Dans tout contrat juridiquement licite, existe un rapport synallagmatique d'obligations : chacun doit remplir sa part du contrat. ~~Celui des gouvernés est de se conformer aux lois~~ dans la théorie classique du contrat social<sup>dcxxii</sup>. Celui des gouvernants est de produire des normes juridiques conformes aux intérêts des gouvernés<sup>2405</sup>, soit d'adopter une

---

chose qui ressemble à l'amitié, selon toute apparence ; or c'est à elle qu'ils visent par-dessus tout et l'insurrection, qui est son ennemie, est ce qu'ils cherchent le plus à bannir ».), ainsi qu'à l'utilité collective des actions individuelles (Aristote, éthique à Nicomaque, livre VIII, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 434 : « *La communauté politique inclut toutes les autres. D'autre part, toutes les associations se présentent comme des parcelles de l'association entre concitoyens. Si les gens font route ensemble en effet, c'est qu'ils y ont quelque intérêt et peuvent se procurer quelque chose d'utile à l'existence* ». Sans forcément le savoir, Aristote touche la réalité du lien supra-objectif qui nous lie tous mais **on notera également qu'à nouveau le propos Aristotélien prépare le terrain à la main invisible d'A. Smith**).

En revanche, en ce qui concerne l'acceptation sociale de la conception aristotélienne de l'amitié, on ne saurait la retenir, celui-ci l'appréhendant sur le mode de la socio-réification (Aristote, éthique à Nicomaque, livre VIII, 349 av. J.-C., éditions Flammarion, p. 429 : « Car les uns ne seront plus alors des amis pour les autres, ni par conséquent des biens ; or les amis sont des biens ! ».), ce qui rajoute à ce que j'appelle l'aristotélisation du monde (aujourd'hui, les expressions explicites de « réseau social » ou encore de « ressources humaines » sont communément admises sans le moindre questionnement !).

2400 Aristote, *Les Politiques*, livre V, IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 375 : « Les constitutions trouvent leur salut [...] en restant éloignées de ce qui les détruit [...]. Ainsi donc reconnaître l'émergence d'un mal dès son origine, voilà qui n'est pas le fait du premier venu mas d'un véritable homme politique ».

2401 Aristote, *Les Politiques*, livre VII, IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 457 : « Il est sûr, d'autre part, que même si une cité seule pourrait être heureuse par elle-même si, évidemment, elle est bien gouvernée, puisqu'il pouvait arriver qu'une cité isolée, quelque part, s'administre elle-même par de bonnes lois. Or, l'organisation constitutionnelle d'une telle cité ne serait dirigée ni vers la guerre ni vers la domination des ennemis ».

2402 Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 227-228 : « Il est donc manifeste que toutes les constitutions qui visent l'avantage commun se trouvent être des formes droites selon le juste au sens absolu, celles, au contraire, qui ne visent que le seul intérêt des gouvernants sont défectueuses, c'est-à-dire qu'elles sont des déviations des constitutions droites. Elles sont, en effet, despotiques, or la cité set une communauté d'hommes libres ».

2403 Aristote, *Les Politiques*, livre III, IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 245 : « Ce qui est toutefois manifeste, c'est qu'il faut accorder les lois à la constitution. Mais s'il en est ainsi, il est évident que celles qui correspondent à des constitutions droites seront nécessairement justes, et celles qui correspondent à des constitutions déviées injustes ».

2404 Aristote, *Les Politiques*, livre IV, IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., édition Flammarion, p. 295 : « De sorte que, si la démocratie est bien l'une des constitutions, il est manifeste qu'une telle organisation dans laquelle tout se règle par des décrets, n'est pas une démocratie à proprement parler, car aucun décret ne peut être universel ». On notera que la pensée constitutionnelle aristotélienne construit ici une proto-esquisse de la pyramide kelsenienne des normes.

2405 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 19 : de la dissolution du gouvernement*, 1689, éditions PUF, p.164 : « 229. Le but du gouvernement, c'est le bien du genre humain ; or qu'est-ce qui *vaut mieux pour le genre humain* ? Que le peuple soit sans cesse exposé à la volonté sans limite d'un tyran, ou que ceux qui gouvernent puissent parfois rencontrer l'opposition quand ils commettent des abus dans l'emploi de leur pouvoir, et quand ils l'utilisent pour détruire les propriétés du peuple et non les conserver » ? J. Locke nous donne une réponse indirecte en citant *Barclay* quelques pages plus loin : « *tandis que le peuple en corps peut avec respect résister à une tyrannie intolérable* » (*Ibid*, p. 168).



ligne politique anti-tyrannique<sup>2406</sup> à l'égard de la majorité<sup>2407</sup> comme des minorités<sup>2408</sup>. Or, la logique la plus élémentaire impose de considérer le fait qu'une telle ligne tyrannique constitue un seuil minimal à partir duquel la présente clause de dissolution des gouvernements soit envisageable : le franchissement de la ligne totalitariste emporte nécessairement franchissement de la précédente ligne, en application d'une simple loi selon laquelle tout mauvais(TTT)<sup>dcxxiii</sup> pire que le mal(proto(TTT-2))<sup>dcxxiv</sup>, emporte a minima application des mêmes conséquences politiques. On notera toutefois que l'activation de cette clause amène à une situation de guerre civile, ou du moins dans une situation dans laquelle la violence(Vre-∞+4) est légale<sup>2409</sup>, ce qui suppose qu'il soit irresponsable d'activer cette clause, par tout moyen inapproprié<sup>2410</sup>, et/ou sans proposer un système politique alternatif : on ne peut pas, en conscience, amener des sociétés civiles aux conflits ouverts que pourrait induire la présente déconstruction d'ordre systémique<sup>dcxxv</sup> sans indiquer une voie pérenne<sup>2411</sup>.

- 
- 2406 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 18 : de la tyrannie*, 1689, éditions PUF, p. 145 : « Il y a tyrannie lorsque celui qui gouverne, quel que soit son titre, pren pour règle non pas la loi mais sa propre volonté ; lorsque ses ordres et ses actions ne tendent pas à la sauvegarde des propriétés du peuple, mais à la satisfaction de sa propre ambition, de son désir de revanche, de sa convoitise ou de toute autre passion déréglée ». Cette définition recoupe un critère de la définition Harendtienne de la tyrannie. J. Locke établit p. 146 une distinction entre royauté et tyrannie similaire à celle posée par Platon-Socrate (le monarque respecte ses propres lois, le tyran excède tout principe de légalité).
- 2407 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 19 : de la dissolution du gouvernement*, 1689, éditions PUF, p. 162 : « Mais lorsqu'une longue suite d'abus, de prévarications et d'artifices allant toujours dans le même sens rend l'intention de ses chefs évidente pour le peuple, et qu'il ne peut s'empêcher ni de sentir le poids dont on la charge, ni de voir où on veut le mener, il n'est guère étonnant qu'il se soulève et qu'il s'efforce de remettre le gouvernement entre des mains capables de lui assurer l'atteinte des fins qui ont motivé à l'origine l'institution du gouvernement ».
- 2408 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 18 : de la tyrannie*, 1689, éditions PUF, p. 151 : « 209. Mais si les actes illégaux ont frappé la majorité du peuple ; ou si les méfaits et l'oppression n'ont touché que le petit nombre, mais dans des circonstances telles que tout le monde paraît menacé par le précédent ainsi créé et par les conséquences ; si tous sont en conscience persuadés que leurs lois, et avec elles leurs biens, leur libertés et leurs vies – et peut-être même aussi leur religion – sont en danger, je ne vois pas comment on pourrait les empêcher de résister à la force illégale qu'on emploie contre eux ».
- 2409 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 18 : de la tyrannie*, 1689, éditions PUF, p. 148 : « 203. Peut-on, dès lors, s'opposer aux ordres d'un prince ? Est-il légitime de lui résister toutes les fois que l'on s'estime lésé et qu'on s'imagine que justice ne nous a pas été rendue ? Ce serait ébranler et renverser toutes les sociétés politiques et, au lieu du gouvernement et de l'ordre, ne laisser subsister que l'anarchie et la confusion. 204. À ceci, je réponds qu'il ne faut opposer la force qu'à la force injuste et illégitime ».
- 2410 Platon, *Les Lois, Livre IX, 348-347 av. J.-C.*, éditions Flammarion, p. 116 : « **Après les crimes envers les dieux**, les crimes qui tendent à changer la constitution. Quiconque asservit les lois en les mettant sous l'autorité des hommes et soumet la cité aux ordres d'un parti use pour tout cela de violence et suscite au mépris de la légalité la sédition, celui-là doit être considéré comme le pire ennemi de la cité tout entière ».
- 2411 J. Locke, *Le second traité du gouvernement, chapitre 19 : de la dissolution du gouvernement*, 1689, éditions PUF, p. 175-176 : « 243. Pour conclure, le pouvoir que chaque individu a donné à la société lorsqu'il y est entré ne peut jamais faire retour aux individus tant que la société subsiste ; il demeure toujours dans la communauté, parce que, sans cela, il ne peut y avoir ni communauté ni république, ce qui est contraire à la convention initiale ; de même, une fois que la société a remis le législatif à une assemblée et prescrit qu'il continuerait d'appartenir aux membres de celle-ci ainsi qu'à leurs successeurs, en donnant les directives et l'autorité nécessaires pour la désignation de ces successeurs, le législatif ne peut jamais faire retour au peuple tant que ce gouvernement subsiste. Ayant ainsi pourvu à l'établissement d'un législatif muni du pouvoir de durer indéfiniment, le peuple a en effet cédé son pouvoir politique au législatif, et il ne peut le reprendre. En revanche, s'il a fixé des limites de durée à son législatif, et s'il a voulu que ce pouvoir n'appartienne que pour un temps à une personne ou à une assemblée ; ou encore, si ceux qui détiennent l'autorité perdent leur droit à l'exercer par leur inconduite, ce pouvoir fait retour à la société à la fin du temps prescrit ou à l'occasion de cette forfaiture ; dès lors, le peuple possède une droit d'agir en souverain et de conserver le législatif pour lui-même ; il peut aussi instituer une nouvelle forme de gouvernement ou, tout en conservant l'ancienne forme, le remettre en de nouvelles mains, suivant qu'il le juge à propos ».

Critère n°4 Foucauldien. Sur le terrain du bloc législatif pénal, la non-violation de telles lois présume du respect du pacte social, et symétriquement en cas de non-respect<sup>2412</sup>, ce qui suppose instauration d'un principe de sécurité juridique lequel inclus trois sous-principes : les règles ne peuvent pas être substituables de façon arbitraire ; elles doivent donc être préalablement écrites ; ces critères doivent être accessibles, de telle sorte à ce que les comportements légaux à adopter puissent être prévisibles. Cet alignement social est une conséquence du principe de « l'idéalité suffisante »<sup>2413</sup> reposant sur le fait que la peine se virtualise dans l'imaginaire des gouvernés au moment de la lecture des énoncés pénaux lesquels mentionneraient des sanctions quantitativement et qualitativement suffisantes pour produire un effet désincitatif<sup>2414</sup>, sanctions établies dans le strict respect du principe de la réalisabilité de leur exécution<sup>2415</sup>. Celle-ci génère dès lors un processus de « recodage universel »<sup>2416</sup> dans ce sens où le respect de la norme module les habitus : l'objectif de la démarche pénale foucauldienne consiste à retendre la morale(anti-TTT) sinon possiblement pan-élastique<sup>2417</sup>. La logique pénale foucauldienne respecte inclus le principe de réciprocité comme étant au cœur même de cette théorie du contrat social<sup>2418</sup>. C'est, dès lors, le modèle de la société disciplinaire, dont les pouvoirs normateurs procéderaient de quelque source subjective, qui s'instaure tout en sachant qu'il n'est pas possible de réduire une personne à la qualité « d'individu disciplinaire »<sup>2419</sup>, cependant qu'il s'agisse néanmoins d'un outil objectif de régulation du social(III/tt).

Critère n°5. Dans le cas spécifiquement Français, la garantie des droits ne doit pas être assurée, les pouvoirs doivent être concentrés<sup>2420</sup> et la forme du gouvernement Français doit être républicaine<sup>2421</sup>.

---

2412M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 106-107 : « Au niveau des principes, cette stratégie nouvelle se formule aisément dans la théorie générale du contrat. Le citoyen est censé avoir accepté une fois pour toutes, avec les lois de la société, celle-là même qui risque de le punir. Le criminel apparaît alors comme un être juridiquement paradoxal. Il a rompu le pacte, il est donc l'ennemi de la société toute entière, mais il participe à la punition qui s'exerce sur lui. Le moindre crime attaque toute la société ; et toute la société – y compris le criminel – est présente dans la moindre punition. Le châtement pénal est donc une fonction généralisée, coextensive du corps social et à chacun de ses éléments ».

2413M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 112 : « Si le motif d'un crime, c'est l'avantage qu'on se représente, l'efficacité de la peine est dans le désavantage qu'on en attend. Ce qui fait la « peine » au cœur de la punition, ce n'est pas la sensation de souffrance, mais l'idée d'une douleur, d'un déplaisir, d'un inconvénient – la « peine » de l'idée de la « peine ».

2414M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 112 : « Règle de la quantité minimale. Un crime est commis parce qu'il procure des avantages. Si on liait, à l'idée du crime, l'idée d'un désavantage plus grand, il cesserait d'être désirable ».

2415M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 113 : « Règle de la certitude parfaite. Il faut qu'à l'idée de chaque crime et des avantages qu'on en attend, soit associée l'idée d'un châtement déterminé avec les inconvénients précis qui en résultent ; il faut que de l'un à l'autre, le lien soit considéré comme nécessaire et que rien ne puisse le rompre ».

2416M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 133.

2417M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 152 : « Le rôle du criminel dans la punition, c'est de réintroduire, en face du code et des crimes, la présence réelle du signifié – c'est-à-dire de cette peine qui selon les termes du code doit être infailliblement associée à l'infraction. Produire en abondance et à l'évidence ce signifié, réactiver par là le système signifiant du code, faire fonctionner l'idée de crime comme un signe de punition, c'est de cette monnaie-là que le malfaiteur paie sa dette à la société. La correction individuelle doit donc assurer le processus de requalification de l'individu comme sujet de droit par le renforcement des systèmes de signes et des représentations qu'ils font circuler ».

2418 M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 355 : « Mais il faut aussi et peut-être surtout poser la question inverse : comment a-t-on fait pour que les gens acceptent le pouvoir de punir, ou tout simplement, étant punis, tolèrent de l'être. La théorie du contrat ne peut y répondre que par la fiction d'un sujet juridique donnant aux autres le pouvoir d'exercer sur lui le droit qu'il détient lui-même sur eux ».

2419 M. Foucault, Surveiller et punir, 1975, éditions gallimard, p. 360.

2420Article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : « Toute société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

## Le pan-contrat social

Dans le sillage de M. Serres lequel a écrit l'ouvrage sur le contrat naturel sans toutefois le matérialiser, tentons de procéder à sa conception. Conformément aux quelques principes énoncés ci-dessus, il est semble-t-il convenable de penser que toutes les espèces demeurant sur la Terre puisse prétendre et exercer leur droit de vivre (et les IA sont par conséquent exclues de ce champ matériel). Or, ce droit est mis en danger par la mondialisation économique ainsi que par les solutions de certains individus pour y remédier<sup>dcxxvi</sup>. Cela implique par conséquent de prendre les mesures s'imposant afin de sauvegarder ce droit, notamment sur le terrain carbonique de la liberté, dont le dépassement constitue une nouvelle ligne de masse(TTT4) contre laquelle toutes les générations précédentes ont toujours résisté, devoir qui incombe à toutes les générations présentes et futures. Cette ligne de masse étant un produit du constitutionnalisme libéral, il y a lieu de réviser ce même corpus de normes juridiques de sorte à ce que le même objectif soit poursuivi, cependant que sa systématisation précédente, poussée dans ses plus extrêmes retranchements prétendument technologiques, ne le permette plus. Si la planète Terre dispose de limites matérielles alors en est-il tant du progrès scientifique et technique que du pseudo-progressisme qui lui est associé : il ne va dans l'intérêt de personne que d'avoir des intelligences artificielles qui pensent à notre place, et autres machines en tout genre qui retirent à la vie humaine sa dose d'effort qui la rend pourtant émouvante, sensible, attachante et dirais-je même, digne d'être vécue ; il ne va dans l'intérêt de personne que la mort soit dispensée de façon universelle sur le mode mensonger de la raison et en défense d'intérêts économiques

---

2421Article 89 de la Constitution Française : « L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement. Le projet ou la proposition de révision doit être examiné dans les conditions de délai fixées au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision ».

parfaitement étrangers au système naturel auquel nous appartenons. En effet, une vie ne peut pas se résumer à un compte bancaire, mono-symbolisation caractéristique du néo-éco-totalitarisme dans lequel je suis plongé, comme vous et contre lequel je m'insurge même s'il va contre mon petit propre intérêt financier de conclure un tel contrat car en effet, en échange de la vie, il est nécessaire de couper nos bourses (mettre en pause le système de l'Histoire négative, on ne les perdrait que virtuellement en prime...), telle est la contrepartie indispensable à ce que les normes humaines – oserais-je dire modernes - soient rétablies, voire même uniquement établies, dans la mesure où nous avons encore tant à réapprendre, ne serait-ce que sur nous-mêmes, avant de parler des autres. En réalité, voilà quel message contient ces lignes : je dépose tout ce dont je dispose (sauf ma bibliothèque et mon ordinateur), en échange de la vie. Car à quoi sert-il d'avoir des capitaux économiques si c'est pour vivre dans un cercueil jusqu'à la fin de ses jours ? La vie est possible mais elle exige aujourd'hui quelque pan-sacrifice dimensionnel : nous perdons un nombre contre le rétablissement de notre futur. Nous n'avons moralement pas le droit de ne pas signer de ce contrat : toutes les vies sont en jeu. Bill Gates aurait écrit un ouvrage sur les solutions pour le réchauffement climatique : a-t-il seulement écrit ne serait-ce qu'une seule phrase sur la suppression indispensable de la logique économique ou a-t-il défendu ses intérêts de milliardaire à travers cet ouvrage dont l'écriture ne peut pas lui revenir ? Son écriture ne peut pas lui revenir pour la simple raison que c'est aux jeunes générations de décider de leur avenir et non aux générations précédentes d'occuper littéralement tous les espaces possibles de la pensée en écrasant les jeunes autant que possible de sorte à pouvoir conserver absurdement leur place sur le toit du monde qui est en réalité un toit négatif ! Je me mets au même niveau que vous, celui de l'interdépendance, alors que lui, que eux, se placent supérieurement et inégalement au-dessus des gens dont ils dépendent pourtant et c'est intolérable que les logiques strictement verticales puissent encore demeurer aujourd'hui alors que l'humain, la création la plus complexe à jamais réalisée, ne pourra jamais se placer dans quelque situation de « sous-veillance », expression pourtant à la mode qui légitime le concept de surveillance ! Et pourquoi les gens qui se regardent réciproquement ne pourraient-ils pas se regarder au même niveau, sur un axe horizontal ? Et pourquoi ne fait-on que parler de pyramide sociale alors qu'on pourrait parler de pan-classe terrestre !?

Cette pan-classe terrestre est en réalité ensérée dans une prison d'un genre nouveau : une écolo-prison carbonique pourrait-on dire, seulement, il est indispensable de sauvegarder la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme en la matière, étant donné que ce concept est duplicable en l'espèce. En effet, notre carbo-liberté carrée voit son périmètre se resserrer tous les jours, bien que s'instaure une dialectique avec l'article 5 de cette convention est celui qui est le plus strictement opposé à cette idée de liberté. Si c'est un concept virtuel(J) de prison qui s'impose à nous tous, il est essentiel de la rendre aussi vivable que possible, étant précisé que ce concept de prison est un concept mou et qu'il me revient donc de le conceptualiser : matériellement, c'est lorsque des murs invisibles nous restreignent dans notre liberté d'aller et de venir ; formellement, c'est lorsque ces murs existent, or, j'ai lu aujourd'hui même que Jancovici parlait tout simplement de limiter le nombre de vols en avion par personne au nombre de 4 dans une vie toute entière, ce qui revient à matérialiser en pratique ces carbo-murs qui limitent nos libertés respectives. Procéduralement, la prison prend son sens lorsqu'une condamnation a été prononcée en ce sens, or, les règles chimiques de notre planète étant de valeur supra-objectives, celles-ci s'imposent à nous : la condamnation planétaire relève d'une juridiction dont la compétence est, de facto monopolisée par le système Terre<sup>2422</sup> et attribuable

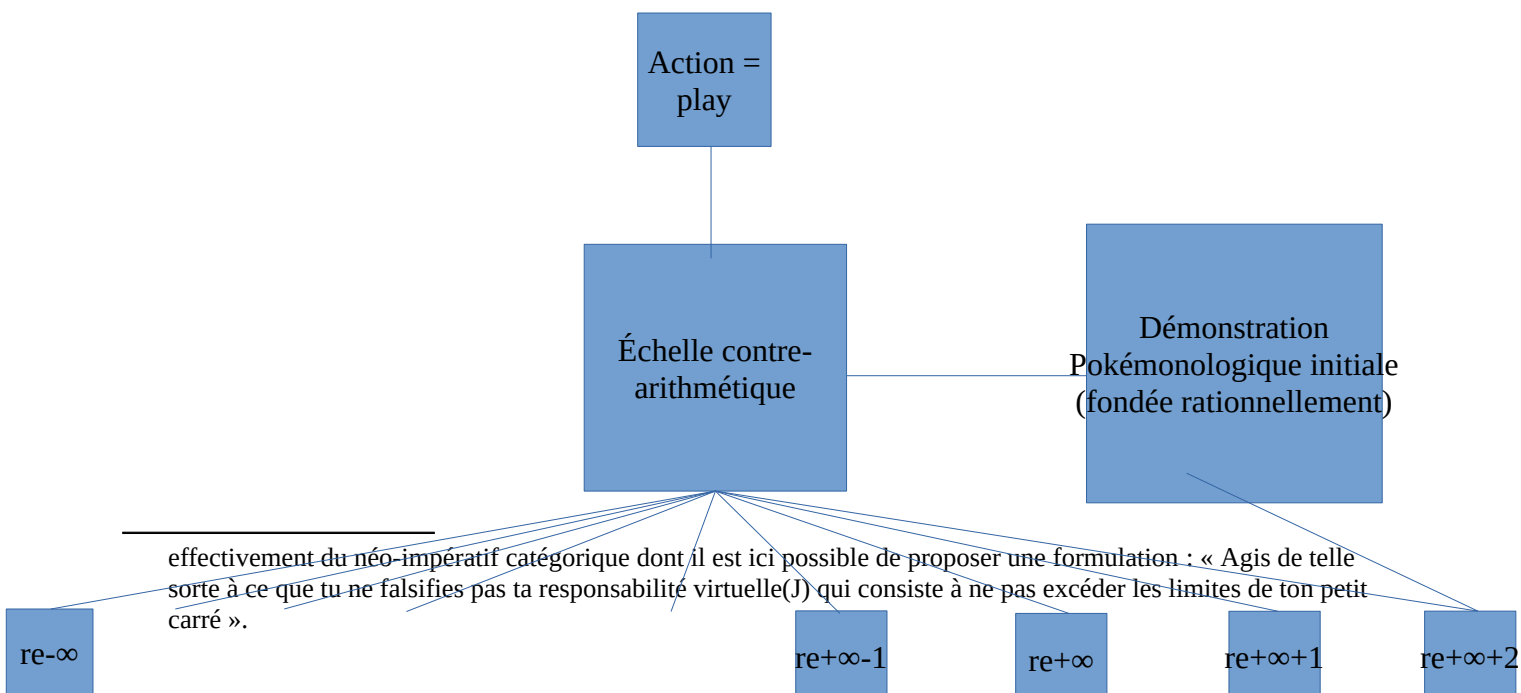
---

2422 G. Causse, mémoires d'un tarnais S.T.O en Allemagne, 1997, éditions de Limoges, p. 45 : celui-ci parle de « balance cosmique ». Or, cette expression est tout à fait appropriée en la matière : celle-ci reviendrait au souverain cosmique qui serait en l'occurrence l'astro-troïka Soleil-Terre-Lune. La perspective de changer d'exoplanète n'étant pour l'instant pas du tout envisageable, il est indispensable de bien voir que ce leader cosmototalitaire pourrait tout à fait ne faire qu'une bouchée de l'humanité et que de satisfaire ses exigences relève

aux scientifiques et c'est à eux de dresser la « ligne scientifique » nous protégeant de la néo-ligne masse(TTT4) et de la ré-examiner périodiquement, de sorte à protéger les individus contre le franchissement de ces mêmes limites planétaires.

Schémas structurels :

Schéma structurel n°1.1. - plan-démonstration-du-postulat-bi-pokémonologique-initial : guide de lecture



?

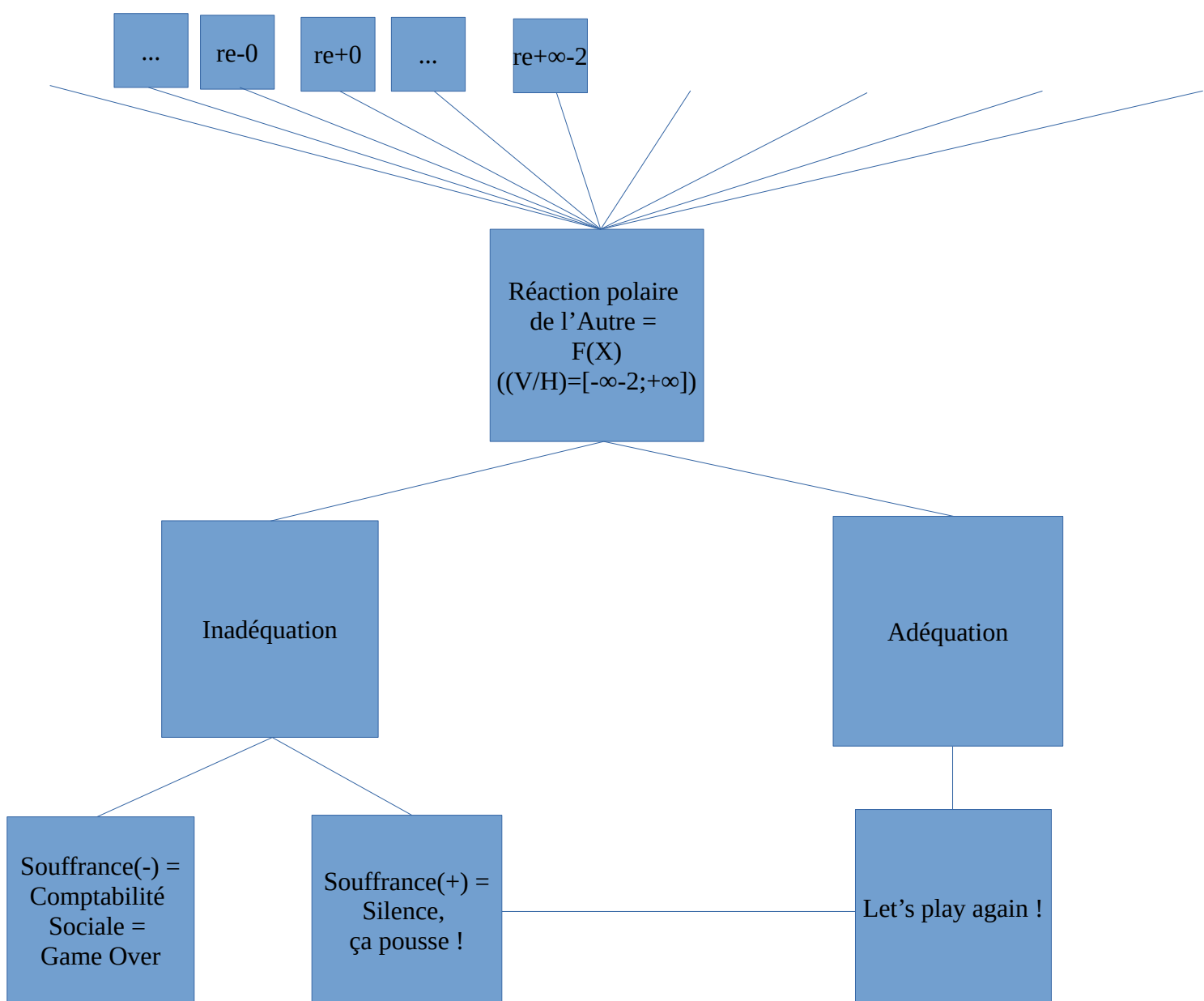


Schéma structurel n°1.2. - Ma vision globale d'H(+) : l'arbre fondamental universel virtuel(J)

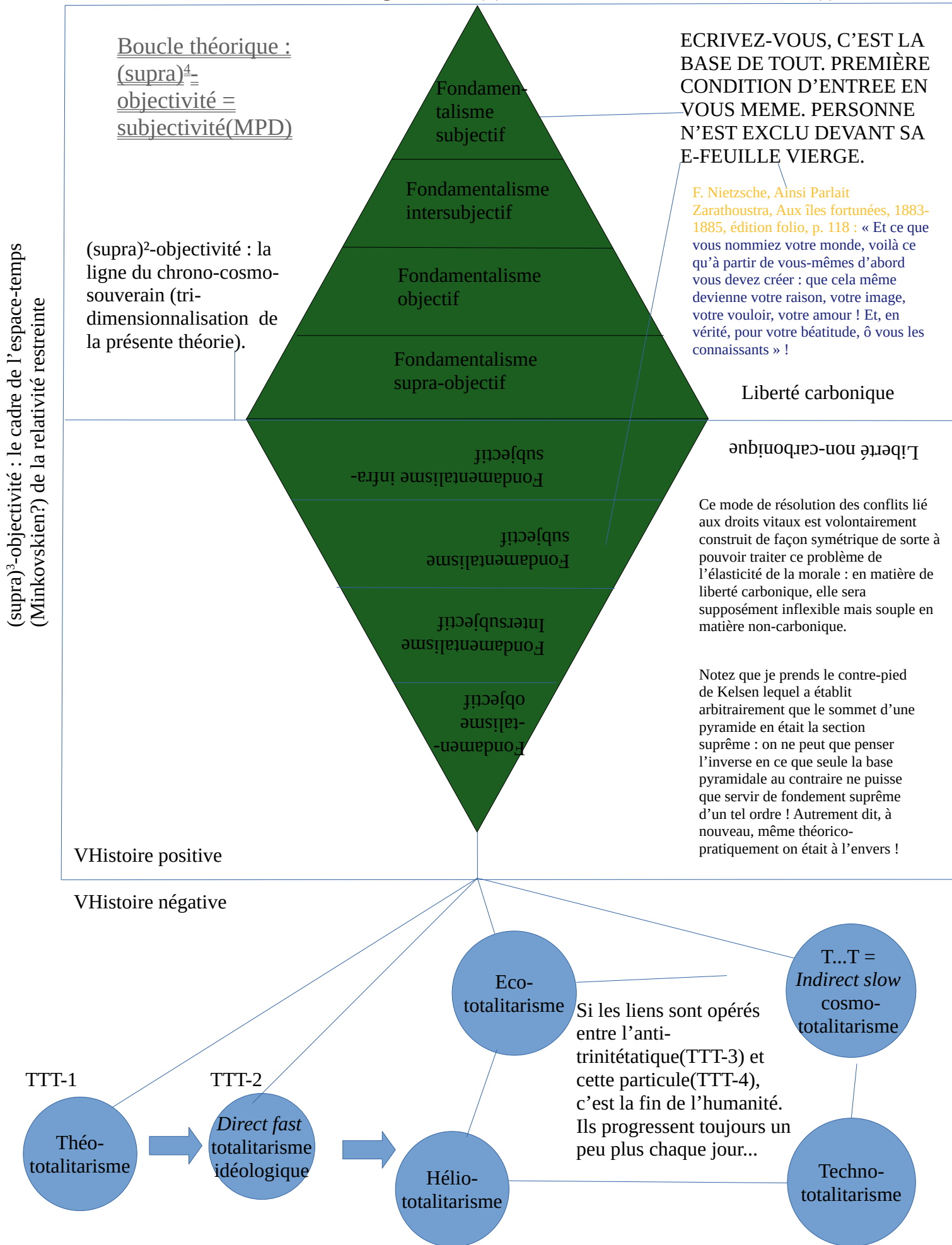
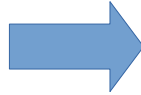
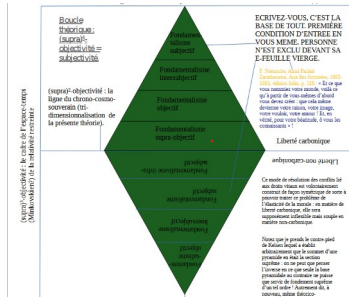
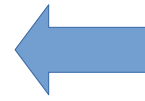
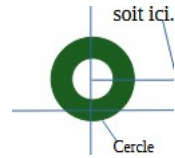


Schéma structurel n°1.3. - Justification de la distinction entre Histoire négative et Histoire positivement

Schéma du chapitre 3 du livre 2.



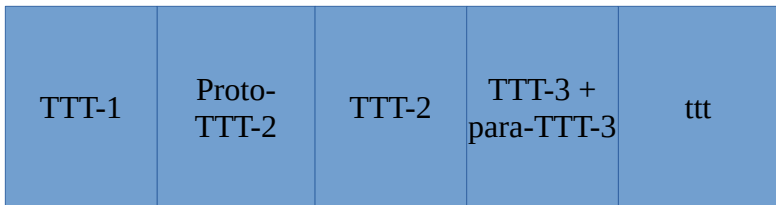
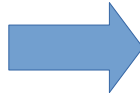
Cercle d'iréno-verdure des mathématiques VHHistoriques



Le choix de l'humanité consiste à emprunter l'un des deux présents sens de l'histoire différents : l'Histoire positive et l'Histoire négative que permet d'élucider la méta-valeur de la vérité(TTT/LLL).

Il ne s'agit pas d'un historicisme au sens Popperien car je ne fais que vous montrer deux possibilités. À vous de choisir, la mort universelle ou mon système qui protège la pan-vie en inversant la courbe du climat !

Cercle de foudre de la mort universelle(U-∞)



Exigence de vérité(TTT/LLL)



Schéma structurel n°1.4. - Idéo-parallèle entre Histoire positive et Histoire négative  
(Ça marche vraiment pas mal théorico-pratiquement : triple lecture possible)

Je précise que schémas placent la notion la plus importante au bas de la colonne. Par exemple, TTT-0 < T...T signifie que le zoo-totalitarisme est beaucoup moins grave que le pan-cosmo-totalitarisme ! Je n'ai pas choisi cet exemple au hasard : il est normal de tuer des animaux ou de cueillir des fruits, sinon il serait impossible de s'alimenter. En revanche, la pan-prédation(TTT-0), en ce qu'elle révèle anthropologiquement l'égoïsme spécique dont nous avons fait preuve, suggère l'application du principe d'inversion : penser et mettre en œuvre la solidarité spécique constitue un axe-clef du retour du non-anthropo-vivant sur nos territoires.

Dimension théorique	champ d'activité associé	État associé	Valeur associée	Écueil(TTT) associé	Objectif(LLL) associé
Non-anthropo-subjectif	Économie	Sacrifice des zoo-États	Responsabilité	Retour TTT-0	État de nature (conservation vie sauvage)
Subjectif	passion	Micro-État	Humilité	auto-TTT	Auto-stematisation
Intersubjectif	Social	Méso-État	Tolérance	ttt	Tribalisme social
Objectif	virréel	Macro-État	Méditation	TTT-1 TTT-2 TTT-3	Trinitétatique
Supra-objectif	Environnement	Hélio-souveraineté	Vie	T...T	Paix(L...L)

Dimension théorique	champ d'activité associé	État associé	Valeur associée	Écueil(TTT) associé	Objectif(LLL) associé
Supra-objectif	Saccage environnement	Hélio-négationnisme	Astro-anarchisme	La bio-sensibilité	Contrôle du pan-vivant
Objectif	Hybridité rationnelle	Poly-macro-État	Aristotélisme (anti-)politique	L'autonomie	Poly-Hétéro-gouvernance
Intersubjectif	Capitalisation sociale	Pseudo-méso-État	Le <i>telos</i> social	La solitude	Réseau social
Subjectif	Atomisation néolibérale	Anti-micro-État	pan-jouissance	L'ennui	<i>Fun only</i>
Non-anthropo-subjectif	Économie illimitée	Sacrifice des zoo-États	argent	Le don gratuit	Quête de l'éco-trésor

## Schémas structurels n°2 – relations sociales polaires verticales

Sous-schéma 1.1 Théorie de la chaîne de causalité rationnelle-émotionnelle ou émotionnelle-rationnelle. (à faire\* cf 1° page locke)

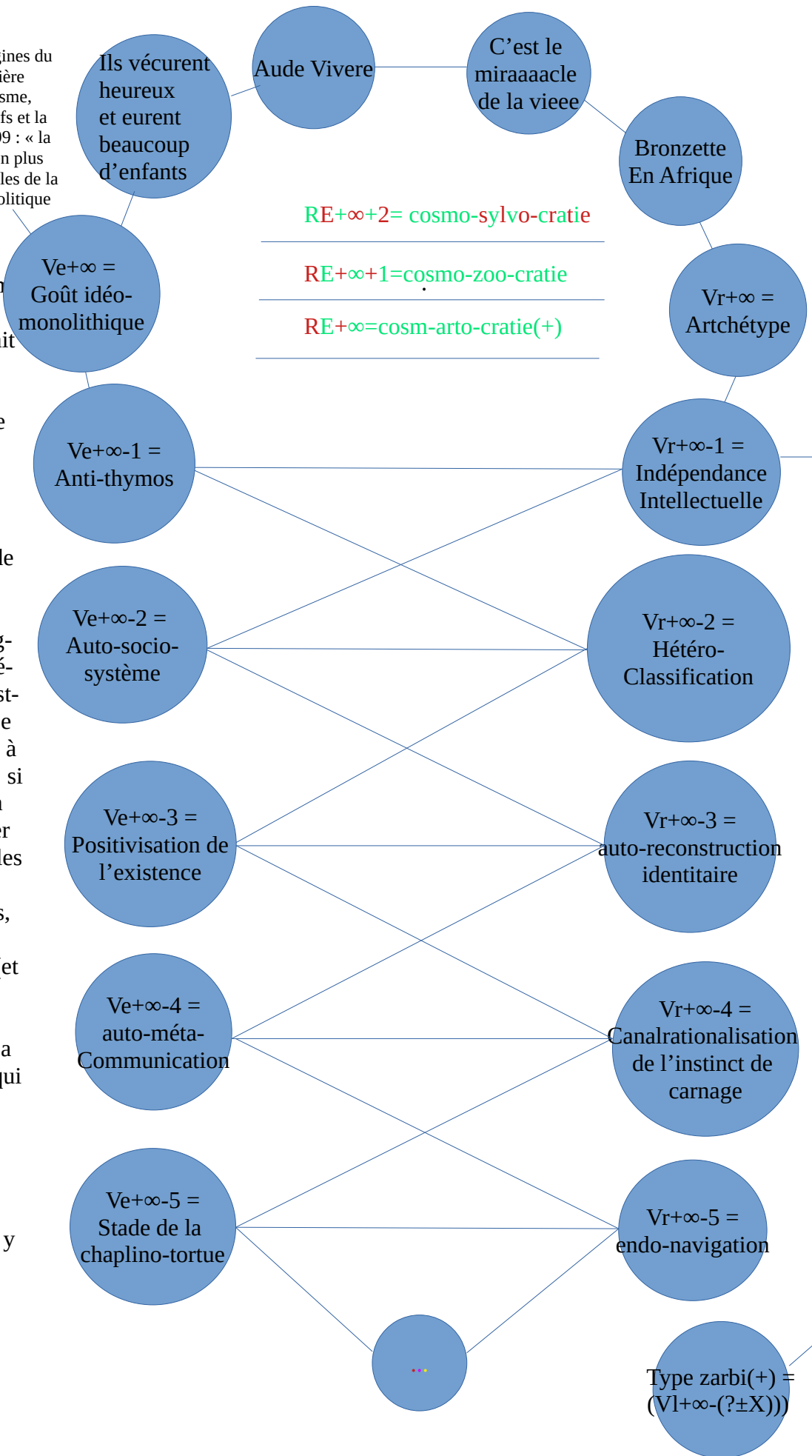
Nous allons trop vite pour tout, notamment pour le social qui est donc instinctivement salissant aujourd'hui parce qu'on a pas les clefs pour le décoder, pour le construire solidement. Pourquoi on a pas les clefs ? Parce que les voici :

Pourquoi écris-je ( $Vr \pm X = Ve \pm X = H - \pm Y$ ) et non pas ( $Ve \pm X = Vr \pm X = VH - \pm Y$ ) ? En d'autres termes, pourquoi est-ce que je place la raison avant les émotions ? J'ai un argument simple : tout livre-monde doit avant tout être écrit avec la logique rationnelle consciente plutôt qu'avec la logique émotionnelle consciente. Voilà l'explication de cette convention avec moi-même consistant à placer  $r=X$  avant  $e=X$  (il s'agit d'une façon de donner une apparence rationnelle à mon propos. Cependant, nuanceons ce propos en disant que cette perspective n'est pas irréversible: **il peut aussi m'arriver d'écrire sous l'impulsion d'une émotion et alors c'est dans le sens inverse qu'il me faudrait écrire mon référentiel, ainsi que dans une couleur inverse.**

Sous-schéma 2.1.1 à (T=0): Vers l'infini [re∈l] et l'au[en]-delà[deça] du social polaire conscient

A. Arendt, Les origines du totalitarisme, première partie : l'antisémitisme, chapitre III : les juifs et la société, 1958, p. 299 : « la vie privée obéit bien plus aux lois imprévisibles de la passion qu'à une politique délibérée »

Ça prend la forme d'une ampoule écrasée (ça aurait pu être une flèche, un cœur...)... il me manque une connaissance scientifique, ça ressemble à quelque chose de connu... Je rappelle avoir parlé de néo-big-bang dans la pré-introduction : est-ce que j'annonce la fin des temps à une époque +∞, si tant est que l'on parvient à passer simultanément les âges musicocratiques, zoocratiques et sylvocratiques (et éventuellement d'autres) ? Cependant, il y a quelque chose qui cloche : une loi scientifique dit que rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme... Il y a donc une incohérence scientifico-politique dans mon propos.

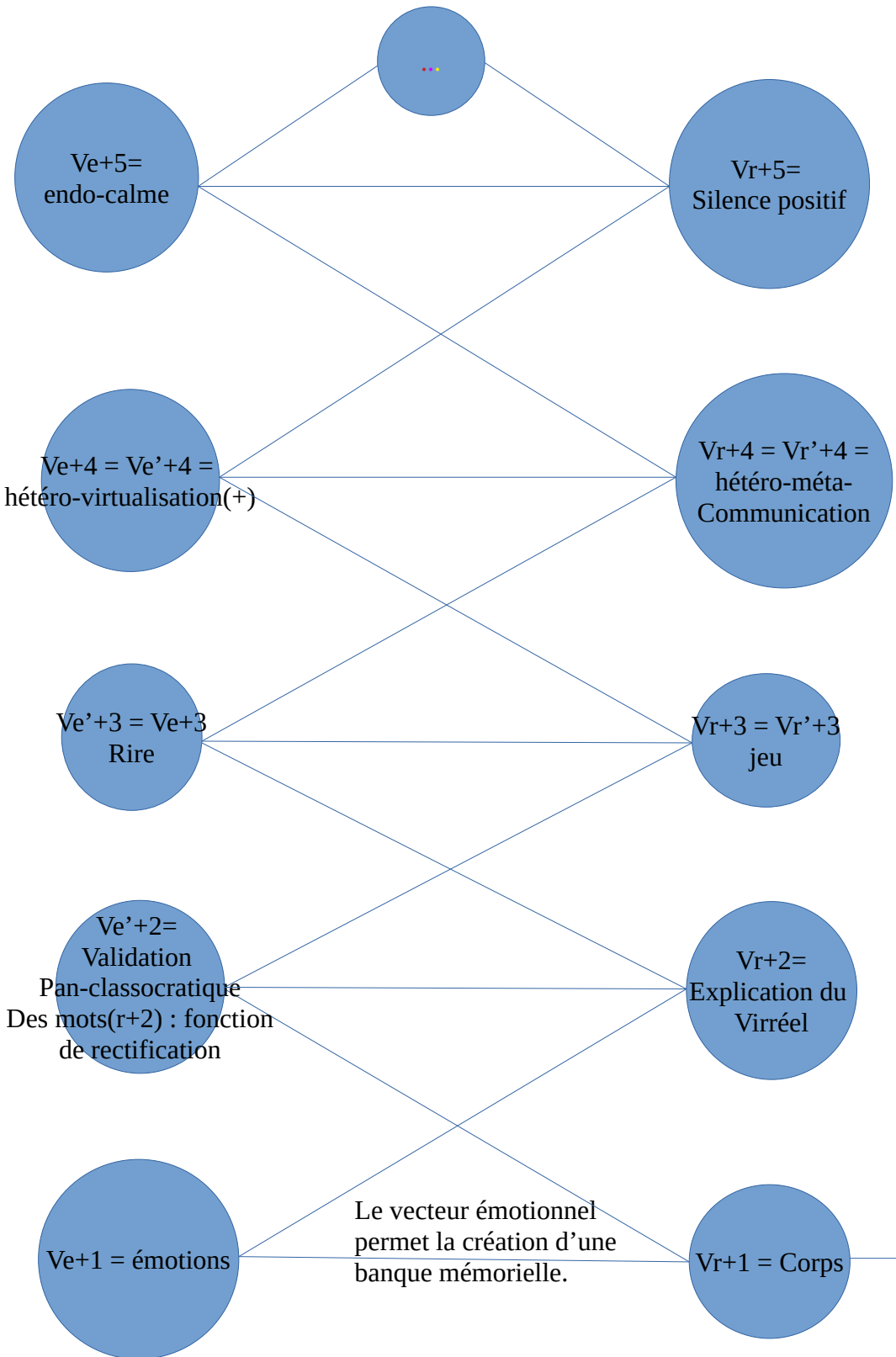


Pas de possibilité de compréhension de l'autre si l'on est animé de désir de reconnaissance par lui (thymos) : c'est au contraire si l'on est animé de désir de reconnaissance de l'autre que l'on peut le comprendre, soit d'être par rapport à l'autre dans une approche anti-thymique, que F. Beigebder dénonce sous l'appellation de « violence du selfisme » (F. Beigebder, Une vie sans fin, 2018, édition Grasset et Fasquelle, p. 20-21 : « Telle est la logique du selfiste : l'écrasement d'autrui par la maximisation de l'amour public ».

Chacune de ces sphères représente symbolise un socio-atome et toute association l, t ou n symbolise une socio-molécule.

Sous-schéma 2.1.2 à T=0 (cela signifie que ce schéma peut être dupliqué à T=±∞) : Théorie des relations dynamiques polaire rationnelles-émotionnelle

En effet, cela revient à affirmer simultanément qu'en me déchargeant de mes charges polaires (re+∞-2), on pourrait atteindre le stade supérieur (re+∞), ce qui semble impossible eu égard du fait qu'il existerait une loi de la neutralité... En existe-t-il vraiment une ? Mon postulat sera que mon ouvrage, s'il permet d'oblitérer quelques micro-charges polaires, ne serait-ce que les miennes, alors l'ouvrage aura effectivement remis en cause cette théorie, à moins que les deux ne soient pas sur le même plan. Toutefois, mon idée est que la moindre relation environnementale émet des charges polaires, photosynthèse incluse (mais à vérifier), ce qui signifie que la loi de neutralité, rien ne se perd, rien ne se crée, rien ne se transforme, n'a qu'une valeur relative !



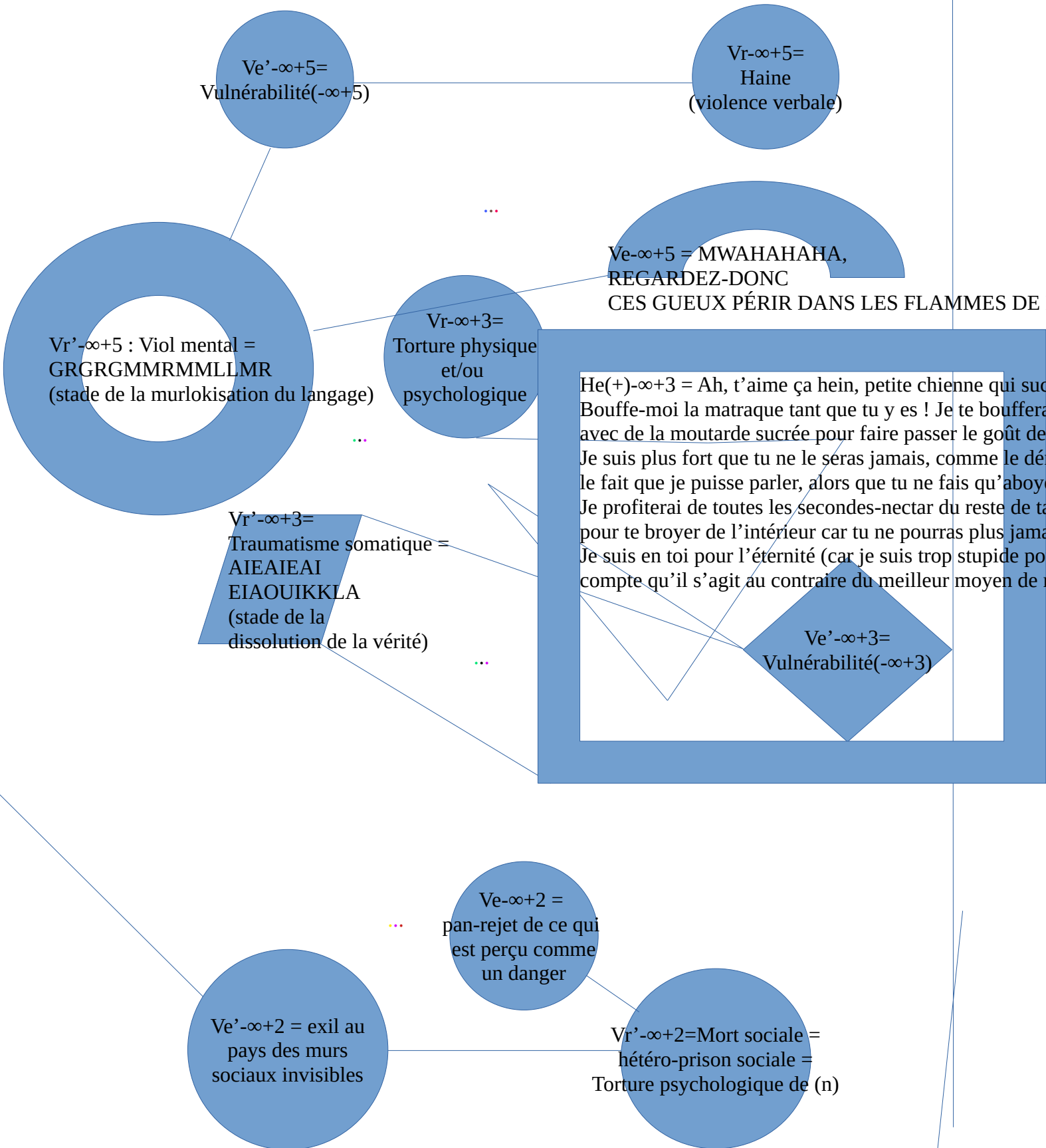
Principe de réalité placé en bas car il fonde tout le reste, à l'instar du néo-fondamentalisme vital.

Sous-Schéma 2.1.3 : champ social(re)et) de la parole électrique verticale vulnérabilisante

Principe d'anti-réalité, soit d'intolérance vis-à-vis de celle-ci



Sous-schéma 2.1.4 : « Vers l'infini [re=] et l'au-delà »<sup>2423</sup>.



2423Citation Toy Story (\*) +Chaos is a ladder (GOT\*)



Commentaire du sous-schéma 2.1.1  $e+\infty-? = r+\infty-? \Rightarrow$  ne soyez pas trop exigeant.es mesdames et messieurs sinon personne ne baisera avec vous  
 $r+3=e+3 =$  souffrance(+)<sup>dcxxvii</sup>

En ce qui concerne  $Hl+\infty$ <sup>2424</sup>

Commentaire du sous-schéma 2.2 : le point de départ de compréhension du précédent schéma est qu'il s'avère adaptatif à chacun et évolutif dans le temps ( $t=\pm\infty$ ). Les lignes liant les sphères rationnelles (à droite (noté  $r=$ ) et  $e=$  Nous traversons tous ces mêmes catégories objectives mais... différemment, c'est-à-dire que nous prenons tous un chemin différent : cela correspond au principe de la volonté active. Nous agissons en général selon un chemin bien précis qui résulte de schémas relationnels ancrés dans le passé. Je prends un exemple. Ce matin, j'ai vu mon concierge. On a un peu parlé : Bonjour-Bonjour, bon. Il s'est trouvé que l'aurore était pourpre ce matin à Strasbourg. Ça m'a fait peur et j'ai demandé : « pourquoi il fait rouge ce matin ? ». Mon concierge s'est gentiment moqué de moi. Je l'ai un peu poussé au niveau de l'épaule, il a rigolé. Je l'ai re-touché, il a pas rigolé et m'a demandé d'arrêter. En d'autres termes, j'ai commencé par une sensation ( $e+0=r'-0$ ) qui a aboutit à une incompréhension ( $r+1=e'-1$ ) à laquelle la réponse a été la moquerie (qui est un jeu possible<sup>dcxxviii</sup>). Cela signifie que mon concierge a fait la relation automatique incompréhension = rire, soit ( $r'-2=e'+2$ )<sup>2425</sup> = ( $r+2=e+2$ ). Quand j'ai compris qu'il jouait, j'ai répondu automatiquement par du jeu, l'auto-dérision ne me pose aucun problèmes, autrement dit, ( $r+2=e'+2$ ) = ( $e'+2=r+2$ ), donc réponse correcte nous sommes d'accord. Il a rigolé. Cela signifie que cela a donné qu'avec l'association symétrique ( $r+2=e+2$ ) = ( $r+2=e+2$ ), en adéquation avec la relation que j'avais faite, on a réussi à provoquer du rire. C'est logique, tu joues, je joues, on joue, on rigole (je rappelle que  $e+2=$ rire). J'ai voulu continuer à jouer, cette fois en l'absence de fondement, (j'adore ça). J'ai donc relancé avec du ( $r+2=e+2$ ) et il m'a demandé de m'arrêter, soit de la frustration, ce qui donne ( $r+2=e+2$ ) = ( $r-1=e-1$ ). Voilà pour ce qui nous intéresse. Ce que cela montre, c'est que mes intentions ont été mal comprises par deux fois, le positif étant interprété comme du négatif et inversement. Faisons les comptes. La règle de calcul de base c'est que le positif ce n'est que ce qui est réciproque. Ici, il s'agit de la relation ( $r+2=e'+2$ ) = ( $r'+2=e+2$ ). On a donc une somme de points positifs issue du jeu social égale à 2. La réciproque de cette règle de calcul, c'est que la somme des points négatifs équivaut à la somme des relations non équivalentes lesquelles équivalent toujours symboliquement à moins un point social négatif<sup>2426</sup>. En l'occurrence, mon incompréhension de pourquoi l'aurore était pourpre ce matin et pas les autres matins a été interprétée comme une moquerie. Ça fait donc deux erreurs relationnelles, donc moins deux points, donc 0. Mon concierge fait donc partie de mon champ social neutre.

---

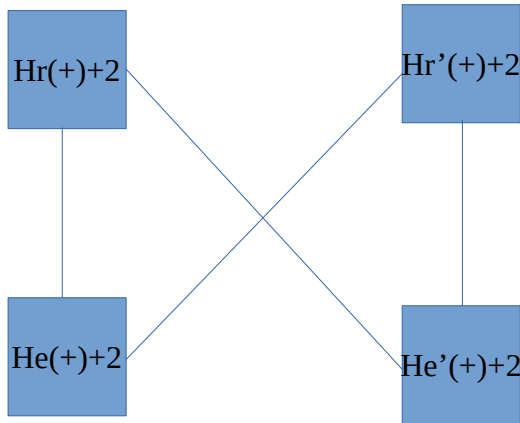
2424On rappelle que  $Hl = (Hr(+)+\infty) + (He(+)+\infty)$ . On

2425Code subjectif donc.

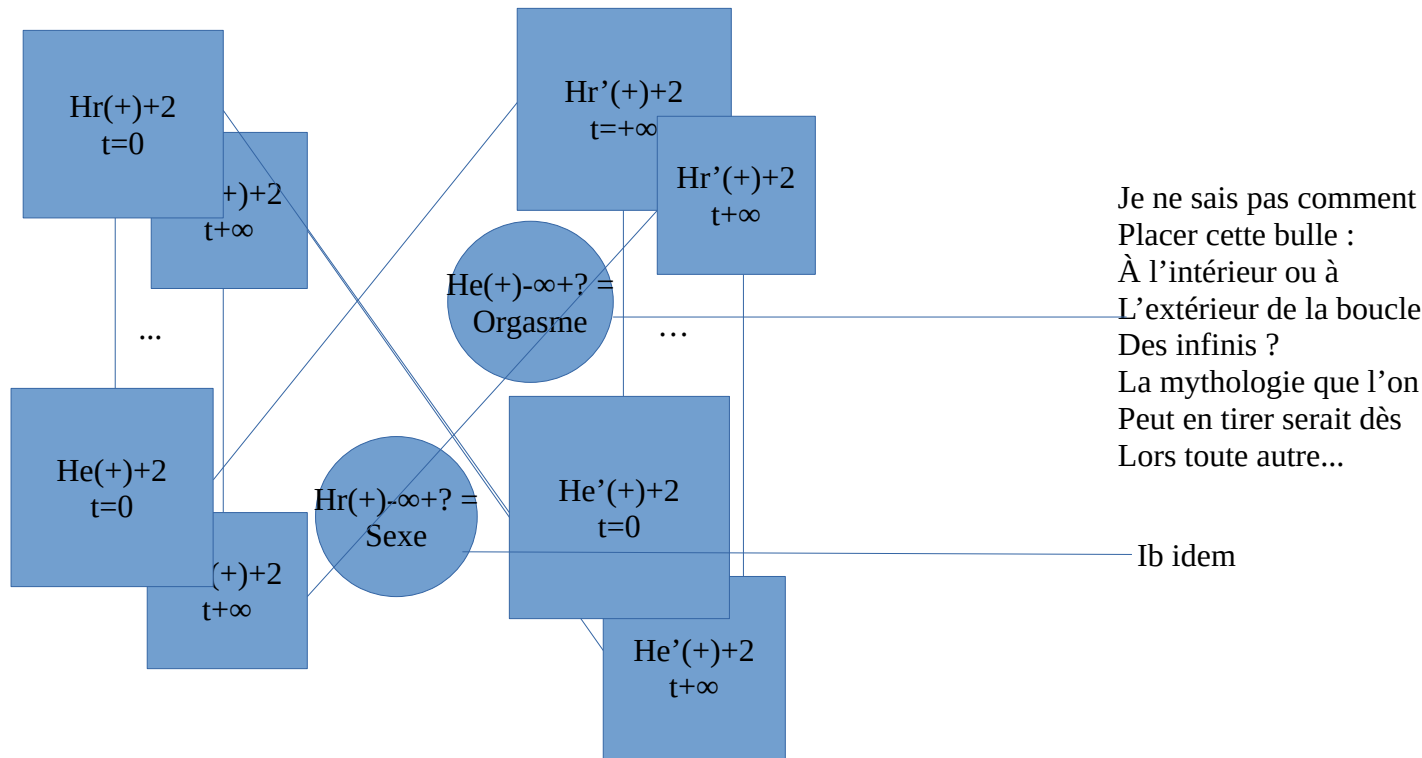
2426SAUF EXCEPTIONS : je rappelle que cet ouvrage a une valeur subjective et qu'il vous appartient d'établir votre propre . Ceci est mon corps, pénétrez-le. Moins un point par erreur, voilà ce que c'est que faire preuve de la tolérance (= patience) : la minimalisation de la comptabilité sociale négative. Je suis intimement convaincu que ne se sortira pas de notre misère actuelle si l'on établit à l'inverse une comptabilité trop exigeante. Cette idée est issue de la mini-série Bref (épisode \*.)



Je me permets de le schématiser autrement :  $(Hr(+)+2=He'(+)+2) = (Hr'(+)+2=He(+)+2)$



Vous avez vu ? Alors, c'est pas très joliment fait, mais le symbole de l'infini apparaît. Je rappelle que le schéma précédent valait à  $(t=0)$ . Cela signifie que l'on peut avoir une répétition du schéma précédent  $(r+2=e'+2) = (r'+2=e+2)$  à  $(t=1)$ ... On voit apparaître l'infini en trois dimensions si l'on se place à  $(t=+\infty)$  :



Vous avez-vu ? Il y a symboliquement un nombre infini d'infinis.. à condition que la relation fonctionne encore à  $H=-+\infty$ .

TOUTES LES EQUATIONS A REECRIRE

Parlons maintenant de mon champ social proche. Je vais prendre un exemple très simple. Sans explication, j'ai touché successivement ma mère, mon frère et mon beau-père au niveau du ventre en insistant à peine. J'ai donc envoyé un signal de jeu-feu  $(r+2)$ . Mon frère s'est instantanément mis en colère. Cela donne la relation  $(r+2=e'-2)$ . Moins un point donc et rien que sur cet exemple, mon frère rentre dans mon champ social négatif<sup>2427</sup>. Conséquence, on se charge

<sup>2427</sup>Il faut donc théoriser le champ d'échantillonnage à comptabiliser\*.

récioproquement d'électricité(-). J'ai reproduit la même « expérience » sur mon beau-père, il a sourit, ce qui était l'objectif :

$$(r+2=e'+2)$$

A noter qu'il y a une relation qui n'a pas été notée car elle est implicite dans ces raisonnements : l'emploi de la parole équivaut à la réalisation corporelle (on a toujours un signal simultané qui est  $r+0$ )

Commentaire conclusif sur l'excuse : complémentarité avec schémas de l'inter-dominance<sup>2428</sup> => en gros, si on commet une erreur, on s'excuse et c'est à l'autre de pouvoir initier, dans le négatif ou le positif et dispose encore de la main si l'autre se trompe. Quand on revient à l'état neutre, n'importe qui peut initier.

Second exemple : J'ai parlé avec deux monsieurs aujourd'hui qui ont dit des bêtises. En ce qui concerne la première : j'ai dit « bonne journée » pour couper une relation tandis que mon interlocuteur m'a répondu « bonjour », comme pour l'initier. Cela donne donc  $(r+0=r'-2)$ . Moins un point. Deuxième bêtise : un employé d'un fast-food m'a dit que « les gens dehors sont dépressifs ». J'ai posé la question à 4-5 personnes et toutes m'ont dit que c'était pas vrai, qu'elles n'étaient pas dépressives : le monsieur a commis une bourde de type  $(r+1=r-1)$ . Finalité: j'ai ressenti *a posteriori* quelque électricité<sup>dcxxix</sup>. C'est logique car il y avait là quelque entourloupe : une erreur horizontale de type  $(r'-1=r'+1)$ . En d'autres termes, ces messieurs ont essayé de me faire manger des micro-salades. A une macro-échelle, cela s'appelle de la démagogie, mal du néo-populisme du XXI<sup>e</sup> siècle dont je pourrais vous donner mille exemples et qui ne constitue qu'une forme de répétition de l'Histoire (-). A partir de ce

2428Cf conférence de Lyon avec la meuf anarchiste qui reconnaissait qu'il fallait penser ce problème x)\*

2429Cf Hors série d'alternatives économiques dessus\*

2430Cf giorgia melloni (vidéo de V. Ferry, les leçons rhétoriques de G. Meloni, 2022) ; citer un passage du discours d'Orban du cours de Mme Benoit-Rohmer. A comparer avec ma clarté d'écriture. Exigez toujours un niveau de perfection de la part de vos gouvernants, tout en sachant que perfection = simplicité (cf mémoires de Monnet).

2431 Faire avaler des couleuvres au peuple constitue l'une des stratégies de base de la conquête démocratique du pouvoir par les partis politiques totalitaires (cf discours de M. Le Pen lors du changement de la présidence du rassemblement national du 4/11/2022\* dans lequel celle-ci a pu déclarer que ses « députés sont exemplaires », tandis que la veille même, le député du rassemblement national G. De Fornas avait été exclu quinze jours de l'Assemblée Nationale, étant rappelé qu'il ne s'agissait que de la deuxième fois qu'une telle sanction était mise en place. Alors, les enculeurs de scarabées me diront bien sûr que les propos de G. De Fornas ont été détournés, qu'il disait que c'était au bateau rempli de migrants vulnérables qu'étaient destinés ses propos (« retourner en Afrique ! ») et non au député La France Insoumise C. Martens Bilongo, mais je ne vois là qu'une stratégie rhétorique pire encore que celle consistant à présenter ces excuses pour un tel acte inexcusable : ces personnes étaient vulnérables. Elles étaient assoiffées, affamées, malades, exténuées en raison de leur parcours migratoire, détruites de l'intérieur à cause de la misère politique de notre époque, et monsieur de Fornas, de dire à ses égaux : « tu fais fausse route, retourne d'où tu viens. Personne ne veut de toi ici ». Dois-je sérieusement démontrer l'inhospitalité furieuse de ces propos ? Dois-je rappeler que le principe de non-refoulement a une

moment-là, il y a deux possibilités, soit on est malgré soi un individu social mou, et alors on est pénétrables par les macro/micro-erreurs horizontales, soit on est un individu social dur, et alors on est électrisés par de telles macro/micro-erreurs, parfois tellement qu'on en devient dégoûté de la politique. Ici intervient le cycle classique de la méfiance démocratique qui est : la quasi-totalité de l'offre politique se met à pratiquer la démagogie étant donné qu'il s'agit de la norme la plus compétitive du marché politique (il est obligé de s'aligner sur la concurrence abrutissante), ce qui aboutit à l'électrisation de l'électorat, et in fine, au décrochage abstentionniste des « peuples » des démocraties occidentales. Comment passer de la parole électrique(-) à la parole lumineuse considérant la charge électrique(-) actuelle ? C'est une belle question et intéressante question mais il est trop tôt pour moi pour y répondre à l'heure où j'écris ces lignes. Je préfère revenir au sujet de base : ayez les pieds bien ancrés dans le sol et ne cédez pas dès lors que le moindre souffleur de vent de type  $(r+1=r-1)$  vient perturber votre croissance ...

explication pour champ social négatif :  $r'e'(X) = \text{victime}$  et  $re(X) = \text{auteur des actions(-)}$

EN PARALLELE, on voit bien au niveau des structures comparées des champs sociaux positifs et négatifs que le point de distinction entre les deux est entièrement contenue dans le fait que ce premier s'avère un champ par nature constructif (ouvert sur l'infini) tandis que ce second s'avère destructif (n'ouvre sur rien du tout sinon la puissance personnelle<sup>dcxxxii</sup>). Ce point est de plus suggéré par le caractère anarchique des constructions schématiques du champ social négatif tandis que la structure du champ social positif est bien plus claire et transparente. On peut également observer le fait que les modèles relationnels positifs sont susceptibles de réciprocity horizontale, à l'inverse des modèles relationnels négatifs, lesquels sont nécessairement verticaux. Cette psycho-asymétrie sous-jacente aux rapports du champ social négatif ne peut qu'aboutir au déséquilibre interne de la victime étant le processus d'hétéro-pressurisation de la sphère subjective qui s'avère alors à l'oeuvre, à l'initiative de l'individu type ténèbres<sup>dcxxxii</sup>. Il s'avère nécessaire de constater que le champ social positif ne peut qu'être investi par la sphère de la conscience<sup>2434</sup>, tandis que le champ social négatif s'avère complètement pénétré par un mode opératoire inconscient<sup>dcxxxiii</sup>.

---

valeur absolue en droit européen fondamental (+)L(-) (cf mémoire d'A. Bour\*) ? Dois-je rappeler que le droit international L(-) impose que\* ? Dois-je rappeler que « refuser à autrui la qualité d'égal, c'est lui retirer son humanité » (G. Vedel) ?

2432 Je renvoie ici aux chiffres de l'abstention en France de 2022 qui sont anormalement élevés (26 %) : cela est tout simplement une conséquence de l'accumulation de charge électrique depuis de trop nombreux cycles démocratiques (je renvoie à la série l'ENA, l'école du pouvoir, épisode final\*).

2433 Voici qu'entre en scène le concept de métamémoire lequel a pour fonction d'attester du caractère réel ou imaginaire d'un souvenir. La métamémoire doit donc être solidement exercée.

2434 Sur le terrain subjectif, j'ai l'impression depuis les premiers jours de l'écriture de cet ouvrage, d'avoir un méga-arbre dans la tête, de construire mes racines avec mes équations fondamentales, d'exhiber mes feuilles avec mes mille-plateaux identitaires. Sur le terrain objectif, cette idée s'avère corroborée par le fait que « se souvenir ou oublier, c'est faire un travail de jardinier, sélectionner, élaguer. Les souvenirs sont comme des plantes : il y en a qu'il faut éliminer très rapidement pour aider les autres à s'épanouir, à se transformer, à fleurir » (M. Augé, Les Formes de l'oubli, 1998). Une telle citation s'avère très intéressante à mettre en lien avec les formes dessinées dans le champ social négatif, qui ont le voit ont une structure anarchique, et en effet, quand on se rend compte du caractère destructeur de la vulnérabilité exponentielle qu'elles engendrent, on ne peut que se rendre à l'évidence qu'il faille les déraciner, étant précisé qu'est uniquement évoqué le champ matériel des types ténèbres (t-), dont l'ascension du type (l) dépend, et réciproquement, comme en témoigne mon histoire avec mme J. C'est comme s'il existait une loi de la neutralité selon laquelle les types opposés s'annulent positivement (la réunion de ces deux êtres produit la création de deux types cosmiques  $(re+\infty)$ ), ce qui démontre également l'influence du parcours et des choix de vie sur l'évolution du type personnel en un sens, possiblement positif, c'est selon la volonté de chacun qu'il faut respecter. Je suspecte toutefois qu'il existe des infinis supérieurs à ceux que je décris en ces temps, et qu'il faille aider les nouvelles générations à moins souffrir que mes prédécesseurs, ou que moi-même.

Champ social + = V d'inter-domination  
champ social - = V d'uni-domination

transition vers vers commentaire sous-schéma 2.3 => point transversal à 2.2 et 2.3, c'est la notion de schadenfreude<sup>2435</sup>, concept dont nous allons faire une critique<sup>dcxxxiv</sup> et qui fait un lien avec l'équation souffrance(-) = vulnérabilisation vitale<sup>dcxxxv</sup>.

Commentaire sous-schéma 2.1.4

il faut définir le champ matériel de  $(e^{-\infty+1}=r^{-\infty+1})$  : parfois, c'est fait avec bonheur<sup>dcxxxvi</sup>, parfois c'est imposé de force<sup>2436</sup>.

Commentaire du sous-schéma 2.1.4 : « Telle est ta vocation : chercher le bonheur dans la douleur »<sup>2437dcxxxvii</sup>. + pour la flèche de  $e^{-\infty+2}$  qui part sur une autre page, poser le schéma dans une feuille qui n'aura rien à voir avec tout ça et qui parlera du bagne intemporel à l'instar de V. Hugo (la lettre d'un condamné => il faudra que ce soit long et que ça finisse en queue de boudin car le questionnement sans fin aboutit à une forme d'auto-anthropophagie)<sup>dcxxxviii</sup>.

Pour un exemple d'hétéro-virtualisation(-), voir la vidéo du golden moustache où M. Poulpe se fait donner des mauvais codes par petit drôle

$e^{-\infty+1}$ =Destruction du potentiel auto-virtuel => signification = psycho-blocage = neuro-obsidienne ?

Commentaire sous-schéma 2.3 : de façon assez évidente, les gens aujourd'hui sont sans doute manipulés par le système<sup>2438</sup>

Commentaire du sous-schéma 2.1.4 :

-  
-

-La personne reste dans l'irrationnel le plus complet. D'où la nécessité de me lire pour annulation du sortilège anthroponomique, mais cela supposerait une activation archétypique... ce serait plutôt à Mme J de me lire dans ce cas, mais le fera-t-elle<sup>2439</sup> ?

---

2435« Ce terme désigne la propension des humains à se réjouir du malheur d'autrui, représentée par l'hilarité contenue que provoque la chute d'un passant et la pointe de jubilation que chacun peut éprouver lorsqu'un ami pleure une épouse qui a quitté le domicile conjugal, ou qu'il perd une grosse somme au jeu ». La note de bas de page associée à cette notion est démonstratrice de l'inclusion logique de cette notion dans les mécaniques délétères du champ social négatif : « la Schadenfreude ne pourrait-elle pas être liée à la primauté d'instincts prédateurs, souhaitant le malheur d'autrui et son extinction avant même de l'envier » ? (M. Noël-Winderling, Autisme et syndrome d'Asperger, un autre regard sur l'humanité, 2014, p. 63. \*

2436Comme dans le totalitarisme, cf la fin du film de T. Giliam, Brazil, 1985.

2437Dostoïevski, les frères karamazov, p.128

2438Voir la vidéo de déplacement de masse pour pokémon go ; voir la vidéo de mouvement de masse sur les frontières, voir vidéo sur les mouvements de masse pour aller au supermarché. Faites attention à votre processus d'auto-virtualisation : peut-être est-il en fait hétéro-virtuel...\*

2439Pour l'instant paradoxalement, elle m'a toujours à la fois insulté et lu, ce qui signifie qu'elle se trouve dans un état de double-pensée... Cela est corroboré par le fait qu'elle est militante d'extrême gauche (poutouniste) mais à un cours j'ai dit que l'égalité n'existait pas, elle n'a pas bougé l'oreille... double pensée évidente...

-commentaire de dans l'épisode de GOT, la bataille des bâtards et dans la série Neon Hugo Genezai Evangelion<sup>2440</sup>, on voit bien que la violence engendre la violence. C'est logique, la violence engendre la pulsion de mort en l'homme, et il s'agit de la pire forme de charge polaire, dans la mesure où cette charge s'avère réciproquement partagée, le tout aboutissant logiquement à un duel à mort si rien n'est fait pour l'arrêter. Il y a un lien logique ici à faire avec l'état de nature lockien (URE-∞+4)<sup>dcxxxix</sup>, dans lequel l'état de guerre s'avère inclus.

# VOUS AVEZ-VU ?

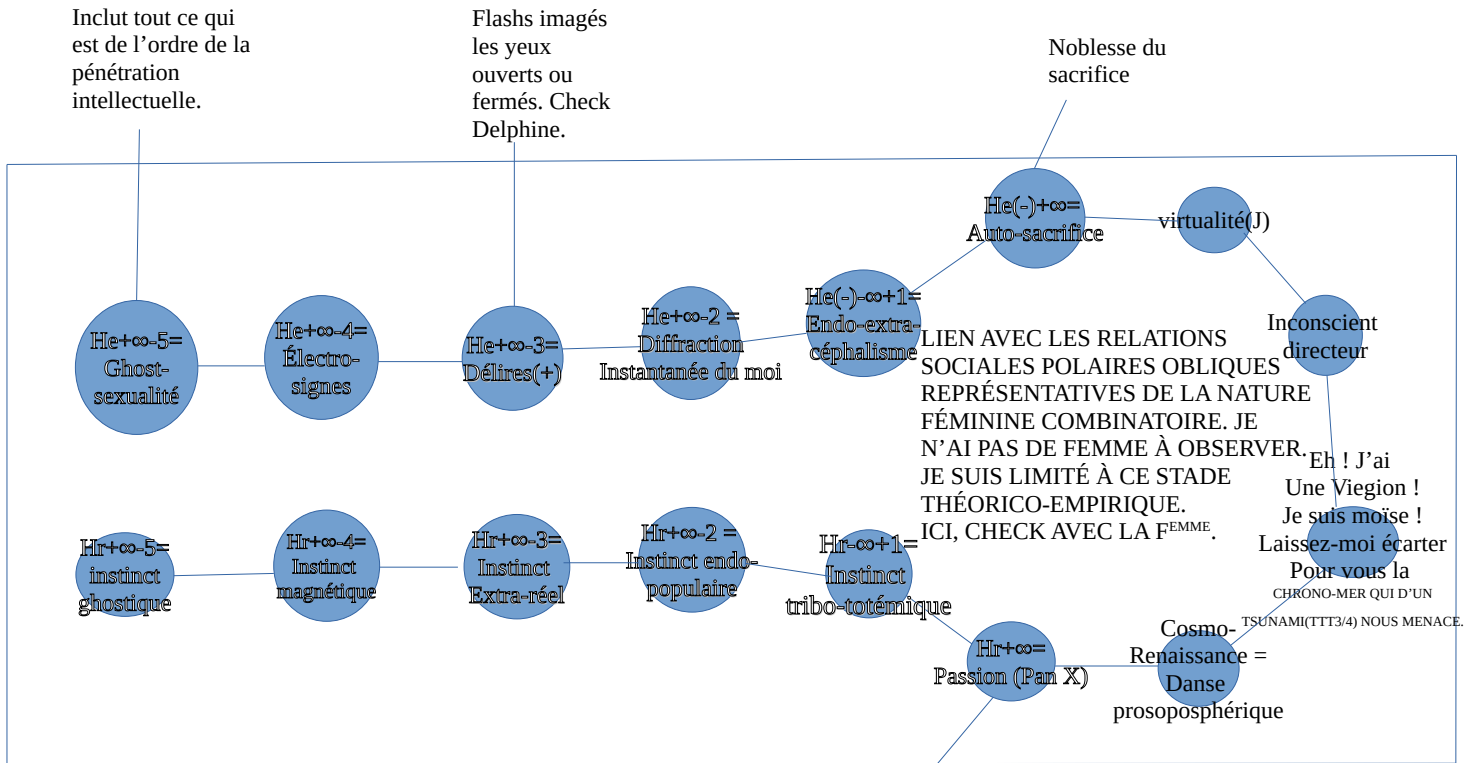
Il manque  $t-\infty+1$ . A donde esta el amigo(ttt) ? (ttt =  $t-\infty+1$ ).  $t-\infty+1$  = souvenirs qui nous hantent et qui doivent être évacués un à un à l'écrit. Ecrire, c'est parler à n'importe qui : c'est parler à F(X). Or, nous écrivons-tous, par conséquent, nous sommes tous ouverts à n'importe qui. Même les aveugles et les autistes qui ne parlent pas. Car vivre, c'est communiquer, ne serait-ce que par l'incompréhension que le visage indique (renvoie au film terrible Pénélope mon amour : une enfant autiste qui reste toujours de marbre (nous sommes faits d'un mur de pierre initial qu'il faut casser dans le cas des autistes ! Ainsi est la première étape avant l'entrée dans la vie ! (cf l'histoire d'Helen Keller, sinon on est coincé dans  $t-\infty+1$ . En fait, c'est Mme J qui est coincée dans sa vie antérieure ! Personne n'a brisé son mur de pierre ! J'en fait le pari. Ce mur est invisible, il est fait d'un bouchon : le bouchon anti-virréel. Ce bouchon pose un problème. Il faut accepter de s'auto-pénétrer, telle est la condition. Nous sommes insensibles à nous-mêmes en H-(-), à qui la faute ? À notre anti-célérité. Nous voulons aller trop vite. *Slow down* ↪ nous indique pourtant <sup>Thomas de Pourquery</sup> le saxo-magicien ! Comment brise-t-on ce mur ? Tout simplement en retirant  $t-\infty+1$  de notre existence. Vous vous souvenez de Dumbeldor ? Dans L'un des films de Harry[ah!] pot Stark, il extrait avec sa baguette l'un des souvenirs de sa mémoire pour le jeter dans un melting pot informe et génial. C'est crucial : les feuilles de papier virtuelles que peuvent nous procurer notre ordinateur sont . La baguette ce sont nos petits doigts sur un clavier ^^, ou un stylo et une feuille classique pour ceux qui n'ont pas la chance d'en avoir un... SCANDALE : ON LEUR REFUSE LE DROIT D'AVOIR DES FEUILLES NON VOLANTES. ILS NE POURRONT PEUT-ÊTRE JAMAIS ACCÉDER A LEUR VRAI-EUX-ENDO-MEMES. JE PENSE AUX AFRICAINS, JE PENSE AUX PAUVRES, JE PENSE AU TECHNO-FRACTURÉS POUR ALLER VITE. DROIT D'AVOIR ACCES A UN ORDINATEUR POUR TOUS AVANT D'AVOIR POUR TOUS UNE PUTIN DE DIODE DANS LA TÊTE POUR CONTRÔLER UN JET D'EAU QUE JE POURRAIS TENIR DANS MA MAIN. J'AI PRIS UN PUTIN DE PLAISIR A ARROSER DES PLANTES AVEC MON GRAND-PÈRE PATERNEL. C'EST CON COMME LA LUNE ET POURTANT ç<sup>a</sup> FAIT UN BIEN FOU. ET PUIS C'EST BEAU LA NON-MÉCA CRÉATION !

---

2440Épisode 1 : cela explique le passage en mode berserk du personnage principal

Schémas structurels n°2 bis : relations sociales polaires horizontales

Sous-schéma 2.2.1 : les relations sociales polaires horizontales positives

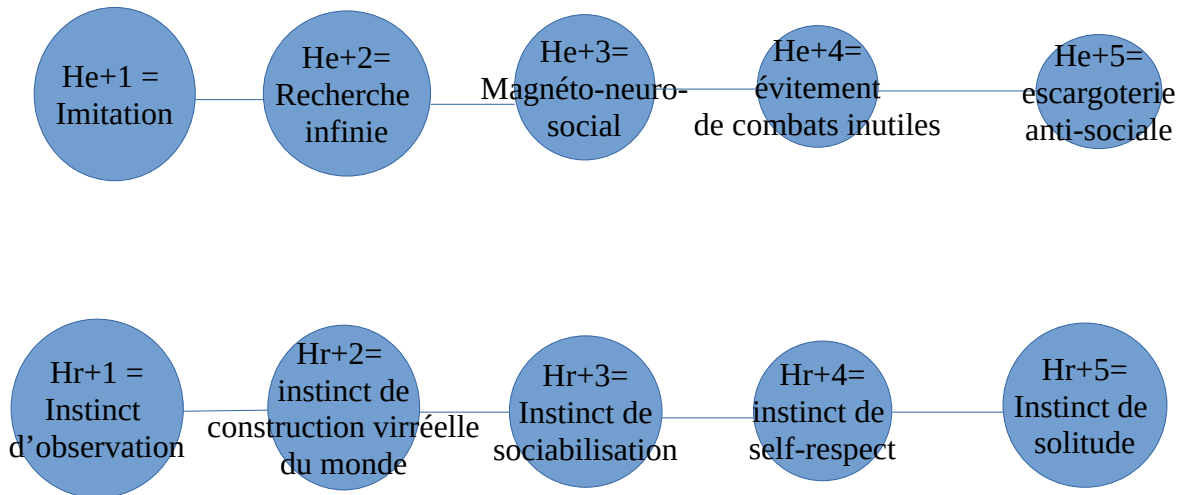


En fait ça ressemble plutôt à une main... La théorie précédente de l'ampoule n'était qu'une première idée inconsciente des autres... Cette ampoule était en fait une main, ce qui fait une main + une main = deux mains. J'entrevois le corps et j'entrevois la tête... Je suis en train de schématiser la vie sous l'apparence d'un corps humain, c'est un truc de fou. Ça me met de bonne heure ce matin (je me suis levé à 4h30, signe d'une énorme journée avec de magnifiques découvertes, mais bon il est 7h et je suis déjà crevé xDD).

Pas d'entrée possible dans ce monde sans ouverture personnelle à la superstition...

Subjectivité maximale concernant ce schéma mais tout est appuyé sur mon expérience personnelle.

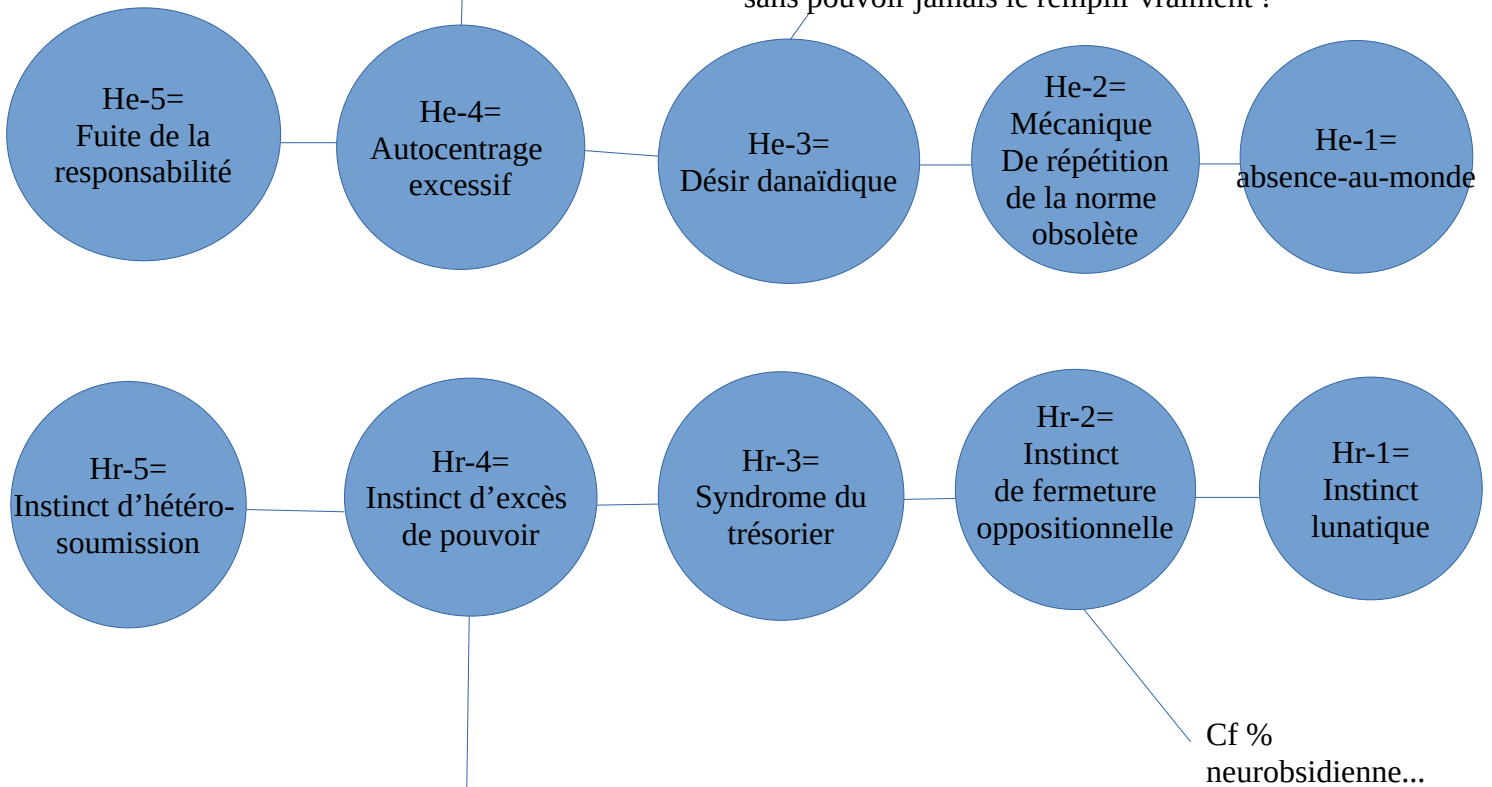
Sous-schéma 2.2.2 : les relations sociales polaires horizontales communes positives



Sous-Schéma 2.2.3 : les relations sociales polaires horizontales communes négatives

P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 7 : une bonne journée, 1947, éditions Julliard, p. 110 : « La tour du Carbone, qui s'élève au centre de la Buna et dont le sommet est rarement visible au milieu du brouillard, c'est nous qui l'avons construite. Ses briques ont été appelées Ziegel, mattoni, tegula, cegli, kamenny, bricks, téglak et c'est la haine qui les a cimentées ; la haine et la discorde, comme la Tour de Babel, et c'est le nom que nous lui avons donné : Babelturm, Bobelturm. En elle nous haïssons le rêve de grandeur insensée de nos maîtres ».

Pendant la période de materno-rupture, j'ai acheté beaucoup d'objets, comme pour combler un vide... sans pouvoir jamais le remplir vraiment !



A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 20 : Les chiens au travail, 1973, éditions points, p. 550 : « Pouvoir absolu. Le despotisme. Sous ce rapport, les chefs des camps ont parfaitement réussi à égaler les pires propriétaires de serfs des dix-huitième et dix-neuvième siècles. Innombrables sont les exemples de décisions absurdes n'ayant qu'un seul et unique but : montrer son pouvoir. Plus on s'enfonce en Sibérie ou vers le Nord, plus on en rencontre, mais voyez à Khimki aussi, dans la banlieue de Moscou (aujourd'hui incluse dans la ville) : le commandant Volkov remarque le 1<sup>er</sup> mai que les zeks ne sont pas joyeux. Il ordonne : « Que tous s'amusez séance tenante ! Ceux que je surprendrai à s'embêter, au mitard ! ».

Cf % neuroobsidienne...



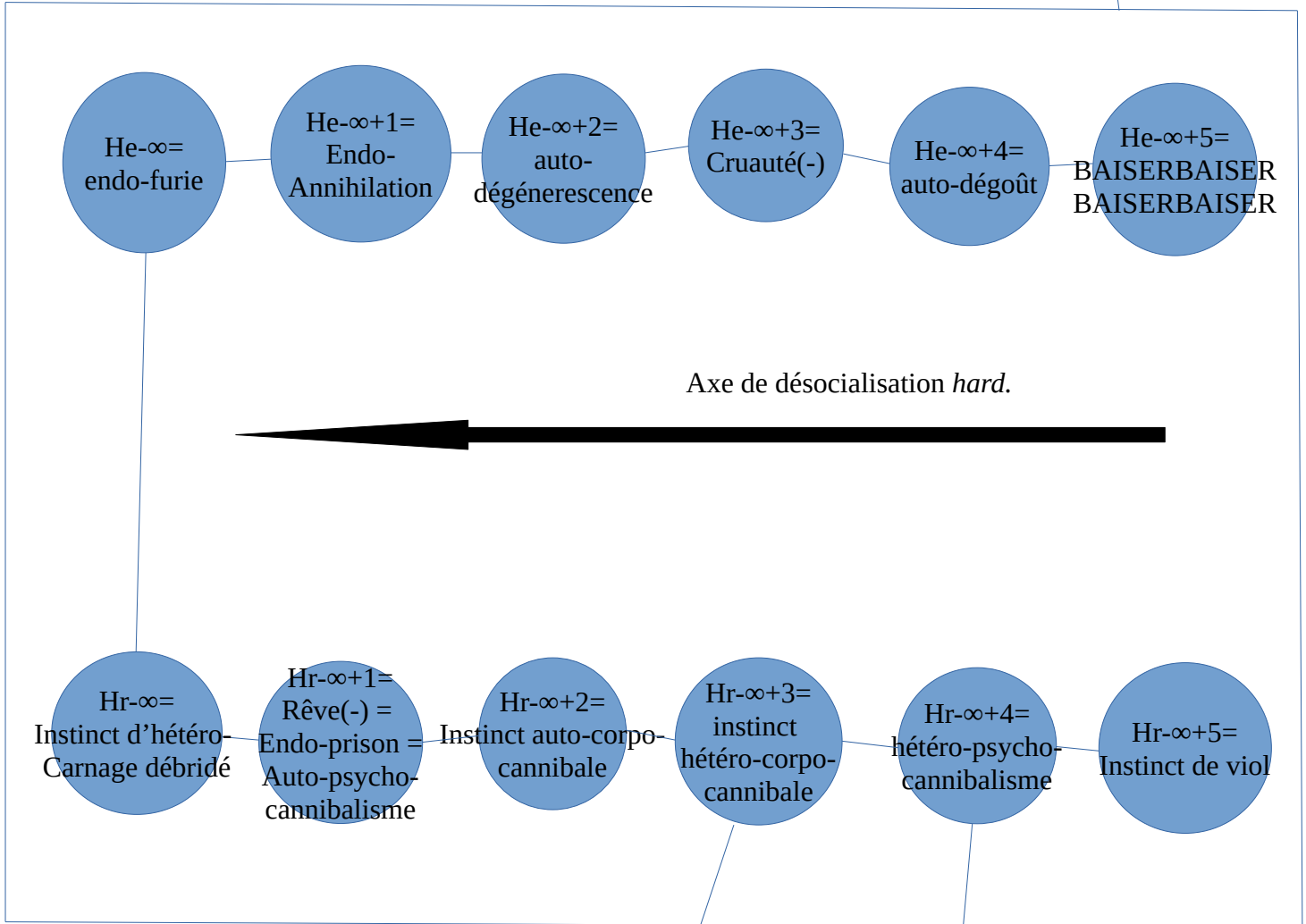
Sous-schéma 2.2.4 : les relations sociales polaires horizontales négatives

Conséquence :  
nécessité de  
maîtrise du sexo-  
fusil !

F.N. Ainsi parlait Zarathoustra, De la chasteté, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 78-79 : « Vais-je vous conseiller de mettre à mort vos sens ? Ce que je vous conseille est qu'ils soient innocents. Vais-je vous conseiller la chasteté ? Chez quelques-uns elle est vertu, mais chez beaucoup tout près d'un vice. Certes ils se contiennent, mais à travers tout ce qu'ils font la chienne Sensualité jette un regard de convoitise. Même sur les cimes de leur vertu, et jusque dans leur esprit froid, cette bête les poursuit, avec son insatisfaction. [...] Et encore voici l'image que je vous donne : beaucoup voulurent chasser leurs diables et de la sorte dans la soue eux-mêmes se sont jetés. À qui pèse la chasteté, il la lui faut déconseiller, de peur que de l'enfer elle ne devienne le chemin - c'est-à-dire de boue et de concupiscence d'âme ».

G. Caussé, Mémoires d'un Tarnais S.T.O. en Allemagne, 1943-1945, 1997, éditions Graphi Midi-pyrénées, p. 106, sur le sexo-esclavagisme : « toi, t'es pas heureux, t'es esclave de ton sexe ».

Instinct de l'endo-chasseur



Hypothèse : peut aller jusqu'à l'auto-carnage (ce qui signifie le suicide).

Hypothèse : Hr-∞+4 = auto-dialogue d'auto-psycho-violence(Vt-∞+5).

Pour des précisions initiales, voir pré-introduction pour comprendre les notations

Commentaire du schéma 2.2.1

Pour n+∞, cela correspond à la situation dans laquelle on se laisse aller à la transe instinctive(+∞), je pense notamment à la note de Dieu de la culture indienne, à la vidéo de V. Wooten en jam...

Ve+∞-2 :

### Commentaire du schéma 2.2.2

Le statut  $re \in \mathbb{N}=0$ , en ce qu'il renvoie au positionnement en tant qu'observateur fait référence au jeu Starcraft 2. Cette unité ne peut pas attaquer. En revanche, elle dispose d'un anneau de gygès, soit d'un manteau d'invisibilité, soit d'une capacité à être invisible. La fonction de cette unité consiste à voir... sans être vu. En relation avec  $re \in \mathbb{1}$ , l'observation comporte deux facettes. En une facette interne, cela correspond tout simplement en l'état de méditation classique comme compris en  $T(-)^{24412442}$ . En son exo-facette, l'observation correspond à cet idéal sociologique de l'observation passive<sup>2443</sup>.

Hr+4<sup>2444</sup>.

### Commentaire du schéma 2.2.3

Hr-1<sup>2445</sup>

Hr-0<sup>2446</sup>

Pour deux exemples de Hr-3, lire l'adversaire d'E. Carrère et l'histoire de M. E<sup>dexl</sup>.

### Commentaire du schéma 2.2.4

Hr-∞+1<sup>2447</sup>

---

2441À l'école primaire, au CM1, on nous apprenait lors de rares cours de méditation, à se concentrer sur notre respiration, l'intérieur de notre corps, etc. J'avais pas aimé et pourtant...

2442Plus tard, au lycée, en première scientifique, on a pu faire un peu de sophrologie. J'avais pas aimé et pourtant...

2443 Je renvoie ici à toute la littérature L2 Sciences po lumière Lyon 2 à bosser..

2444P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours, 1947, éditions Julliard, p. 240, sur la description de cet « instinct grégaire » : « la terreur est éminemment contagieuse, et l'individu terrorisé cherche avant tout à fuir ».

2445J.D. Salinger, L'attrape-coeurs, chapitre 6, 1945, éditions Robert Laffont, p. 56 : « Tous les crétiens ont horreur qu'on leur dise qu'ils sont des crétiens ».

2446A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 19 : les zeks en tant que nation, 1973, éditions points, p. 538 : « Le zek est toujours prêt au pire, sa vie est telle qu'il s'attend en permanence aux coups du destin et aux morsures des forces mauvaises. Inversement, tout allègement temporaire est ressenti par lui comme une inadvertance, une erreur. Dans cette attente perpétuelle du malheur mûrit l'âme austère du zek, sans peur devant son propre sort ni pitié devant celui d'autrui ».

2447P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours, 1947, éditions Julliard, p. 267-268 : « 25 Janvier [(J+8)] Ce fut le tur de Somogyi [...] Il fut pris d'une très forte fièvre. [...] Toute une moitié de son visage avait enflé. Tant qu'il fut conscient, il resta enfermé dans un silence obstiné. Mais le soir, et toute la nuit, et pendant deux longs jours, le délire eut raison de son silence. Livré à un ultime et interminable rêve de soumission et d'esclavage, il se mit à murmurer « Jawohl » chaque fois qu'il respirait, au rythme continu et régulier d'une machine ; « Jawohl » à chaque fois que sa pauvre cage thoracique s'abaissait, « Jawohl » des milliers de fois, à nous faire venir l'envie de le secouer, de l'étouffer, ou au moins de l'obliger à dire autre chose ».

Hr- $\infty$ +2<sup>2448</sup> : l'état de nature à l'état brut s'observe dans les camps de concentration<sup>2449</sup>.

Hr- $\infty$ +3<sup>2450</sup> : cela nourrit l'instinct de vol<sup>2451</sup>, ce qui revient à dire que le concept de propriété privée cède face aux injonctions de la survie, situation à laquelle il n'est pas souhaitable de faire face.

Hr- $\infty$ +4<sup>2452</sup>

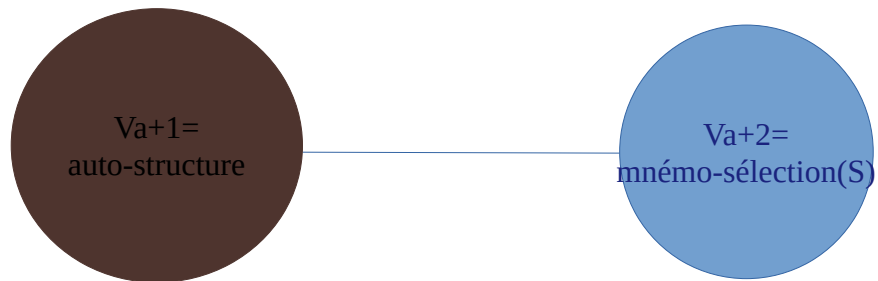
Hr- $\infty$ +5<sup>2453</sup>

Il y a un lien entre n- $\infty$  et la théorie des quatre saisons<sup>dcxli</sup> : on naît et on meurt tous en hiver dans le pan-oubli pan-silencieux.

- 
- 2448Lorsque le corps se retourne contre lui-même afin de survivre (auto-consommation des tissus, des anticorps, troubles psychiatriques alimentaires, etc). A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 15 : Chizo, Zour, Bour, 1973, éditions points, p. 480 : « L'activité la plus populaire, chez les prisonniers du Bour, consistait à avaler les cuillers en aluminium, lorsqu'on leur en donnait pour manger. Chaque avaleur était passé aux rayons X et lorsqu'on s'était convaincu qu'il ne mentait pas, qu'il avait effectivement en lui une cuiller, on le mettait à l'hôpital où on lui ouvrait l'estomac ».
- 2449P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours, 1947, éditions Julliard, p. 252-253 : « Le camp était silencieux. Nous croisions d'autres spectres affamés, partis eux aussi en expédition, la barbe longue, les yeux caves, les membres squelettiques et jaunâtres flottant dans des guenilles. D'un pas mal assuré, ils entraient et sortaient, revenant des baraques désertes avec les objets les plus hétéroclites : haches, seaux, louches, clous ; tout pouvait servir, et les plus clairvoyants avaient déjà en vue de fructueux échanges avec les Polonais de la campagne avoisinante. Aux cuisines, deux de ces créatures se disputaient les quelques dizaines de pommes de terre pourries encore disponibles. Agrippés l'un à l'autre par leurs vêtements en loques, ils se battaient avec des gestes curieusement lents et flous, proférant entre leurs lèvres gelées des injures en yiddish ».
- 2450A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 7 : La vie quotidienne des indigènes, 1973, éditions points, p. 411 : « On a découvert au cours des siècles que le monde est gouverné par la faim. (A propos, c'est sur la faim, sur le fait que les affamés doivent nécessairement, nous dit-on, se révolter contre les bien-nourris, qu'est aussi bâtie toute la Théorie d'Avant-garde. Et elle se trompe totalement : seuls ceux qui sont à peine atteints par la Faim se révoltent, ceux dont elle a pris possession ont d'autres soucis.) La Faim qui oblige l'honnête homme à tendre la main vers l'objet qu'il va voler (« quand le ventre crie, la conscience se tait »). La Faim, qui obscurcit le cerveau et ne tolère aucune distraction, aucune pensée, aucune parole qui ne concerne pas la nourriture, la nourriture, la nourriture. La Faim, à laquelle on finit par ne plus pouvoir échapper en dormant : en rêve on voit de la nourriture, dans l'insomnie on voit de la nourriture. Et bientôt il n'y a plus que de l'insomnie ». On voit bien que le critère de la Faim, c'est lorsqu'elle devient l'unique unité du système de pensée.
- 2451P. Lévi, Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours, 1947, éditions Julliard, p. 250 : « La loi du Lager disait : « mange ton pain, et si tu peux celui de ton voisin ».
- 2452A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 20 : les chiens au travail, 1973, éditions points, p. 552 : « Lubricité. Ce n'est pas le fait de tout le monde, c'est lié à la physiologie, mais la position de chef de camp et l'ensemble des droits y attachés ouvraient un champ d'activité immense aux penchants harémiques. Le chef du camp de Bourolépom, Grinberg, chaque fois qu'arrivait une jeune femme avenante, la réclamait chez lui. (Et quel choix avait-elle, outre la mort ?) A Kotchémas, le chef de camp Podlesny était grand amateur de descentes nocturnes dans les baraques des femmes (nous avons déjà vu cela à Khovrino). De ses propres mains, il arrachait les couvertures des lits des femmes, sous prétexte de chercher des hommes cachés. Ayant déjà une femme qui était une beauté, il possédait en même temps trois maîtresses prises parmi les zeks ».
- 2453A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, troisième partie : l'extermination par le travail, chapitre 20 : les chiens au travail, 1973, éditions points, p. 552 : « Méchanceté, cruauté. Il n'existait aucune entrave, ni dans la réalité ni dans la moralité, qui eût pu contenir ces tendances-là. Le pouvoir illimité entre les mains de gens bornés conduit toujours à la cruauté ».

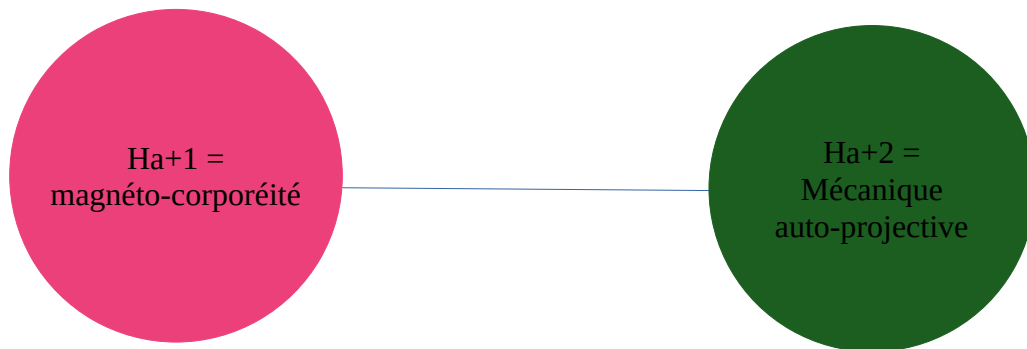
Schémas structurels n°2 ter – l’articulation socio-polaire magique

Schéma structurel 2.3.1 : le coude conscient positif



D’où la nécessité de consacrer universellement un droit à l’espace personnel manuscrit où l’on est pan-libre de toute urgence et du droit d’être pan-publié.

Schéma structurel 2.3.2 : Le coude inconscient positif



D’où le fait que j’ai un rapport électro-superstitieux avec mon propre corps.

schéma structurel 2.3.3 : le genou conscient négatif

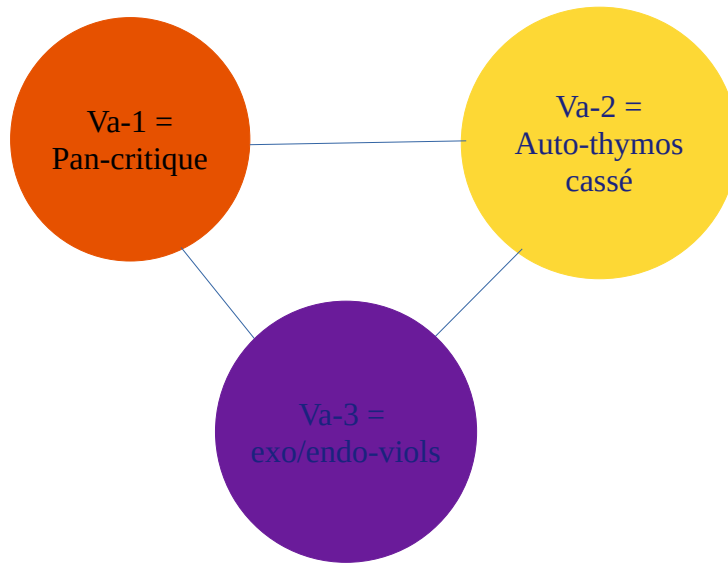
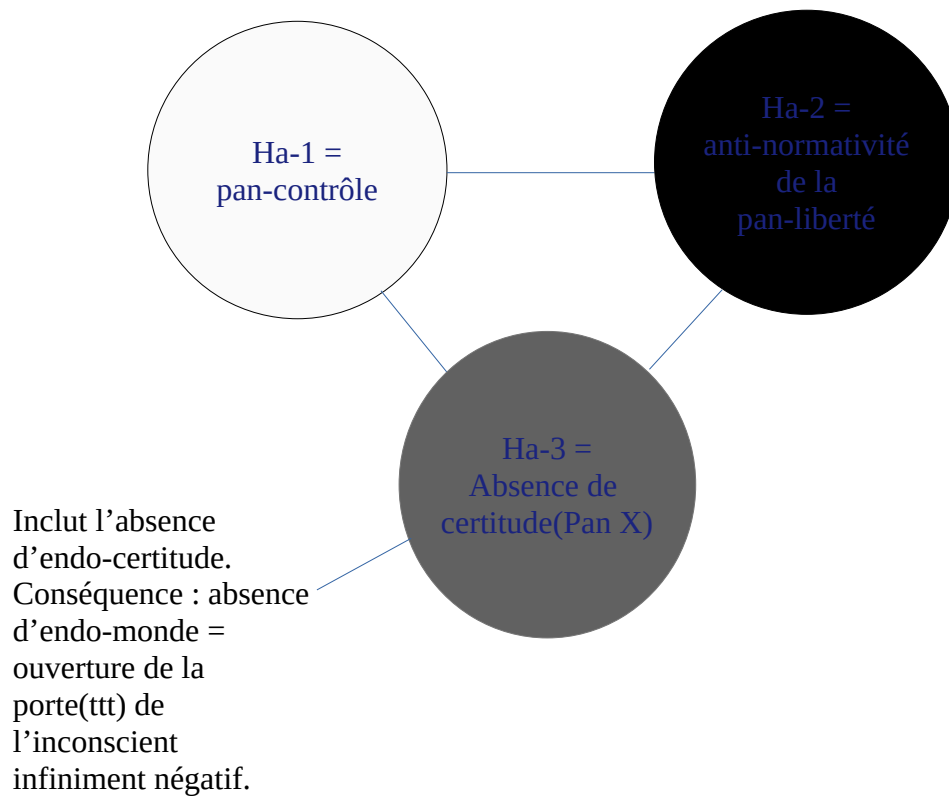
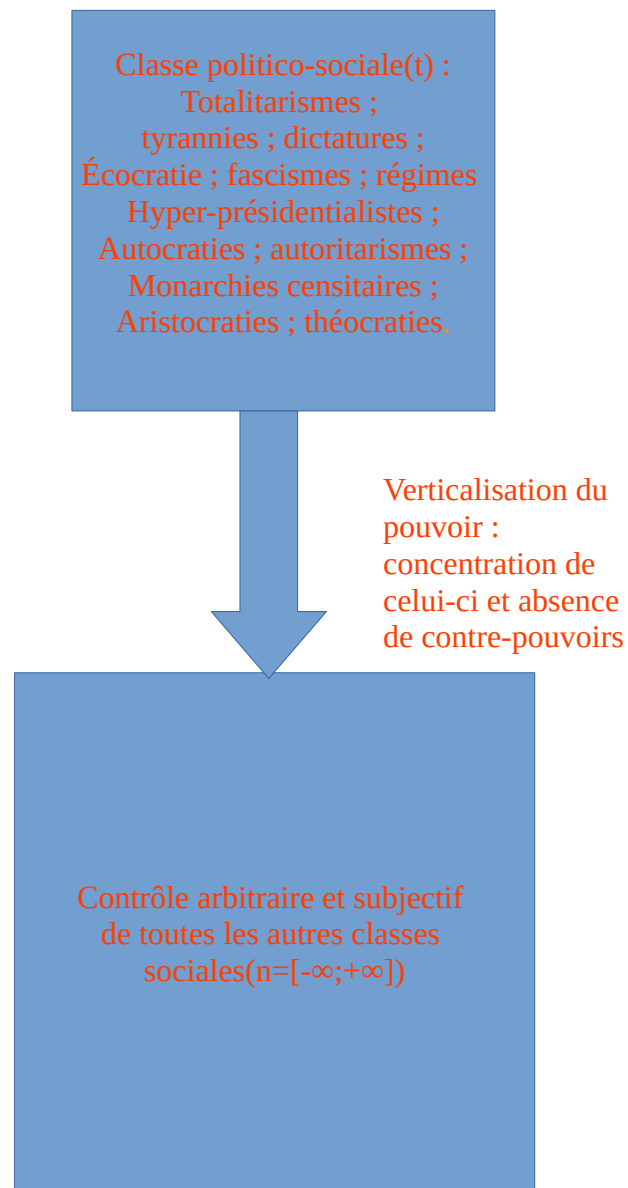


Schéma structurel 2.3.4 : le genou inconscient négatif



### Schémas n°3 : Typologie subjective des régimes politiques

#### Sous-schéma 3.1 : Les anti-Etats à fonctionnement strictement vertical

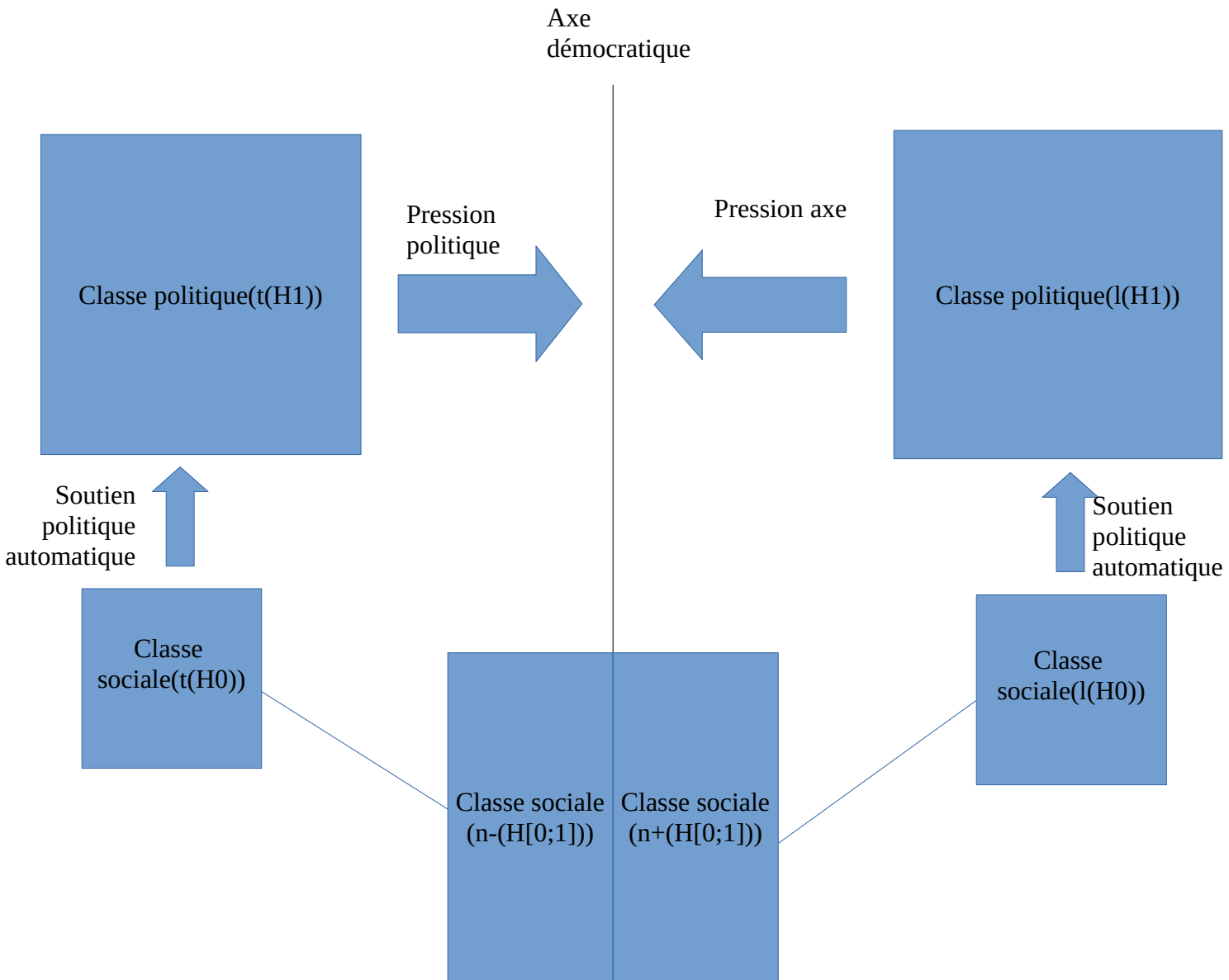


Commentaire : renvoi aux œuvres de Locke (2<sup>o</sup> traité du gouvernement civil) et Hobbes (Léviathan) qui s'inscrivent dans un tel cadre, avec nuance du double système implicite reposant sur une alternative initiale.

Schéma 3.1.1 : le totalitarisme religieux

Schéma 3.1.2 : le totalitarisme idéologique

Schéma 3.2 : les régimes politiques horizontaux :



Commentaire sous le schéma 3.2 : Dans une démocratie, libérale ou non, l'objectif de chaque parti politique consiste à tenter de conquérir la plus grande masse électorale figurant dans la classe sociale(n), et ce par quelque moyen que ce soit. En 1933, Hitler a ainsi profité du contexte antisémite<sup>2454</sup> pour conquérir la démocratie allemande au moyen de : la classe sociale(t=[-∞]) l'a emporté par la transformation de la classe sociale(n+) en électorat(n-). Il est possible de considérer qu'en France, l'opposition entre le rassemblement national et En marche ! est assimilable à un autre scénario politique<sup>2455</sup> : celui selon lequel il n'y aurait que des différentes propositions politiques appartenant aux catégories politiques n'ayant un projet politique qu'aboutissant aux pires des scénarios, celui de l'hélio-totalitarisme<sup>dcxlii</sup>. En d'autres termes, il n'y a jamais eu en France, de gouvernement réellement positif sur le terrain qui nous intéresse tous, celui des intérêts de la classe terrestre<sup>dcxliii</sup>.

2454Cf A. Arendt, les origines du totalitarisme, partie 1, 1961.

2455Cf matrice, point n°\* du programme de M. Le Pen.

Schéma structurel n°4.1.1. Le cycle trinitétatique pan-dimensionnel des normes juridiques néo-fondamentales indispensable à l'élaboration de normes de qualité inclusives de tous les acteurs politiques

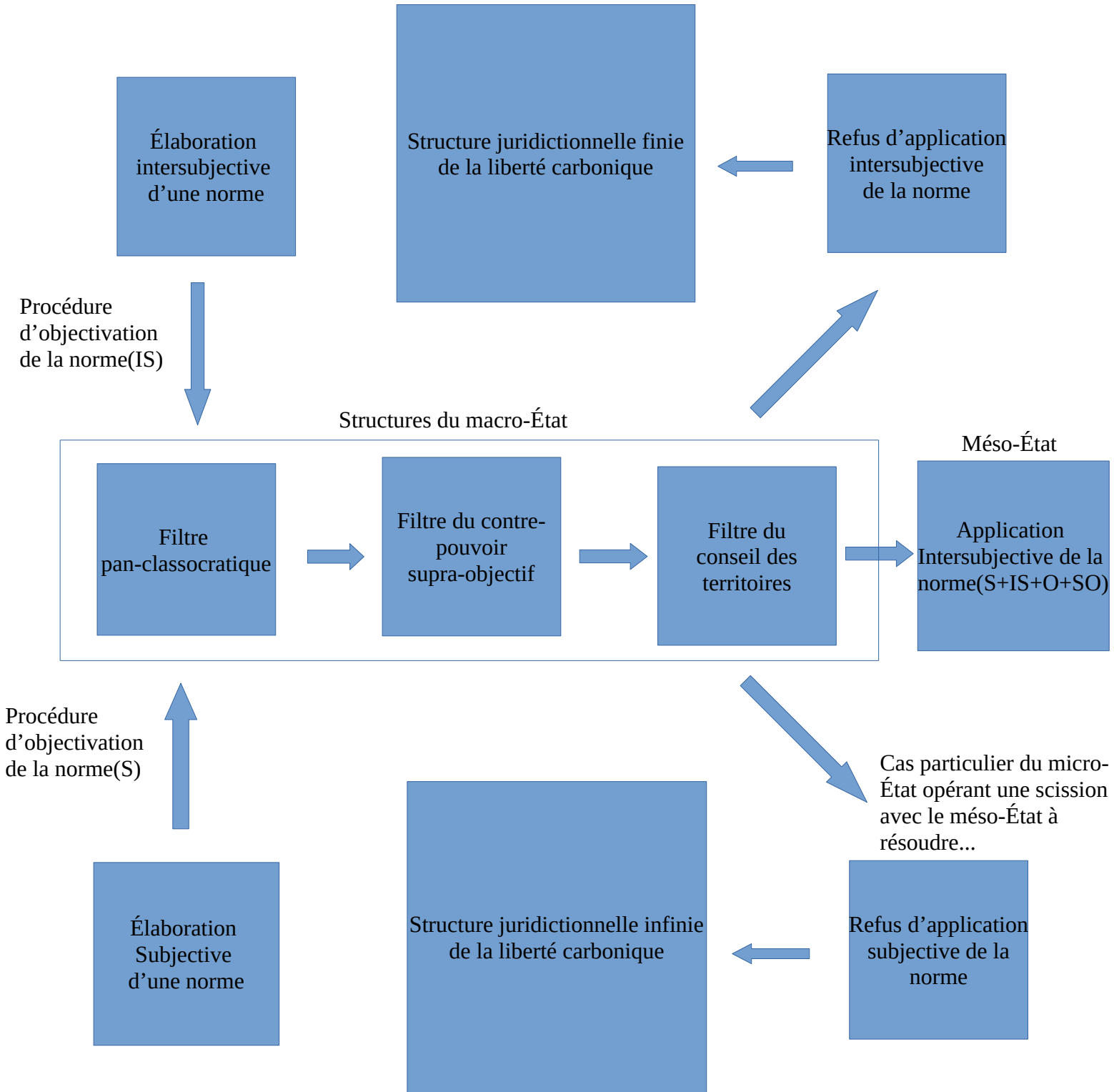




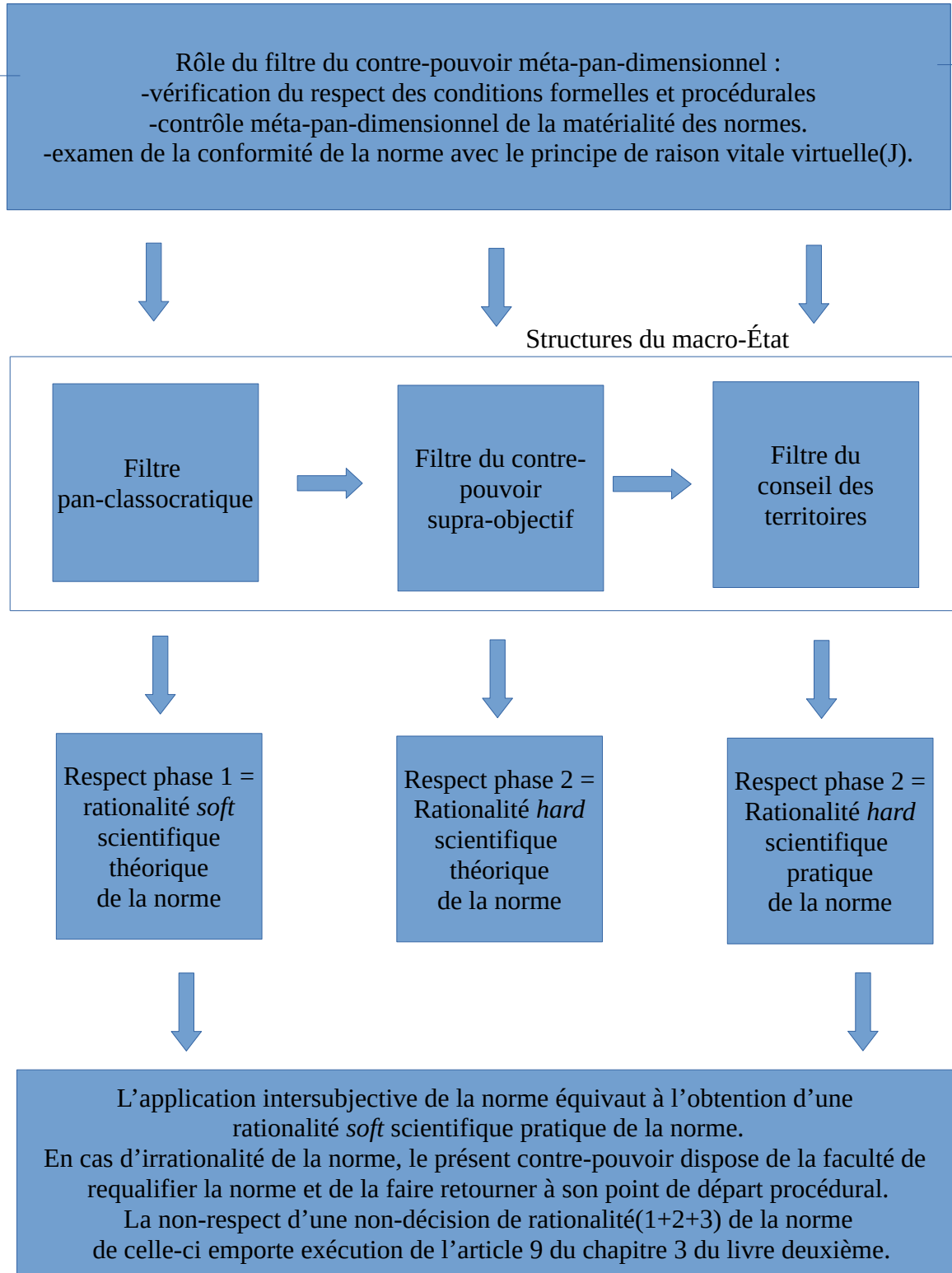
Schéma structurel n°4.1.2. La justice carbonique finie ou l'office du méta-macro-État :

Justification théorique de cette composante, il faut bien le dire monarchique bien que juridictionnelle (oui, il y avait bien des rois mais c'était maquillé sous le nom de juges... La possession du pouvoir embarrasse moralement ceux qui le possèdent car il est dit corruptif selon K. Popper... J'ai un contre : la théorie des dimensions juridico-...-philosophique... Mais bref citons Hegel : « L'État politique se divise et comprend les différences substantielles suivantes : a) Le pouvoir de déterminer et d'établir ce qui est universel – c'est le pouvoir législatif ; b) La subsumption des sphères particulières et les cas singuliers sous l'universel [(bien essayé Hegel mais pas à nouveau, j'ai la vérité(TT/LLL)!)] de l'universel sous les sphères particulières – c'est le pouvoir gouvernemental ; c) La subjectivité en tant que pouvoir ultime de décision – c'est le pouvoir du Prince. Dans ce pouvoir, les différents pouvoirs sont réunis dans une unité individuelle et, par conséquent, ce pouvoir est le sommet et la base du tout – c'est-à-dire de la monarchie constitutionnelle » (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, librairie philosophique J. Vrin, p. 283, § 273). Je note personnellement la justification *a posteriori* de l'intégralité de cet ouvrage puisque Hegel parle d'« État politique ». Or, je l'instaure présentement : cela signifie donc bien que nous étions dans un État anti-politique : je dispose donc d'un fondement tant au principe d'inversion de polarité de l'Histoire mais encore d'inversion relative tout court ! WOOOOOOOOOOO OOOOOOOOOOOO OOOOOOOOOOOO OOOOOOOOOOOO OOOOOO.

Devenez quoi, ma grand-mère collectionne les couronnes depuis toujours : c'est elle qui a manipulé mon inconscient depuis le début ????????????? (F. Nietzsche, Ainsi Parlait Zarathoustra, De petites jeunes et de petites vieilles, 1883-1885, édition folio, p. 92-94).

Composition = ?

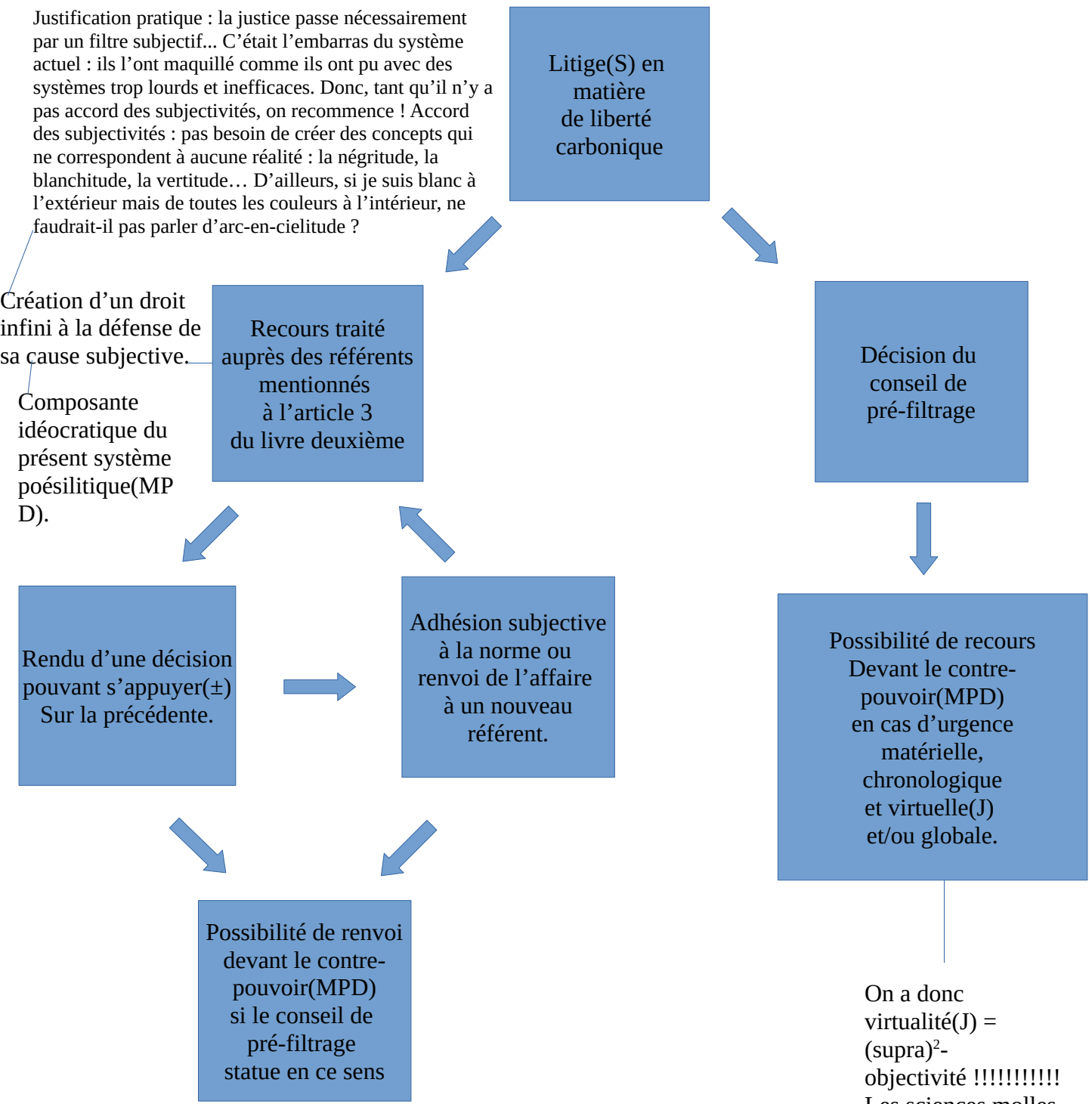
Rôle surtout d'ordre méta-je présume : la matérialité, les scientifiques la maîtriseront sans doute mieux mais la somme de toutes les connaissances utiles constitue un idéo-monolithe dont l'ingestion justifie la présidence de ce contre-pouvoir(MPD).



Il manquait un morceau de la citation pour bien vous faire comprendre la puissance de mon idéo-inconscient : le sacrifice que cela implique est sans fin, ainsi que le mentionne explicitement Hegel : « Rem. - Le développement de l'État en monarchie constitutionnelle est l'oeuvre du monde actuel, dans lequel l'Idée substantielle a atteint sa forme infinie ». Alors maintenant, on va vraiment parler : qui veut prendre ma place ?

Je vous la donne si vous refaites tout le parcours que j'ai fait et que vous me montrez que vous pouvez faire mieux que moi. Seulement à cette condition je vous la laisse. On parle quand même de virtualité(J = Pan(X)), on ne rigole pas avec cela. De toutes façons personnes ne pourra déconstruire le présent ouvrage puisqu'il contient des faits supra-objectifs et plus décrit par l'objectivité scientifique : il faut donc créer une réalité théorique parallèle. Or, il n'y a qu'une seule réalité : vous ne passerez donc pas le filtre de la réalité Arendtien. Impossible de déconstruire le présent livre-monde. Mais vous pouvez toujours essayer. Je vous y encourage en tout cas, ne serait-ce que pour rire un coup. D'ailleurs second argument confirmatif qui fait une idéo-boucle conclusive : le présent livre-monde est infini. Or, pour pouvoir être déconstruit dans son intégralité théorique philoSophique – je rappelle qu'il s'agit d'une condition de la déconstruction –, cela supposerait que le présent livre-monde soit fini mais comme il ne le sera jamais (normal, c'est une oeuvre d'art *sui generis* (larmes)), il sera à jamais impossible de le déconstruire. J'ai donc créé une idéologie, oui, certes. Mais conforme à la réalité : je respecte donc le filtre Arendtien. Et je ne suis pas certain d'être logique dans l'intégralité du propos et je ne suis pas certain de pouvoir tout expliquer non plus. Je respecte donc ses critères (check avec la F<sup>EMME</sup>). Tout cela signifiait qu'il ne pouvait jamais il n'y avoir qu'une philosophie de véridique, soit une seule façon de raisonner logiquement. Toutes ces dépenses économiques, ces infrastructures n'ont pas été faites pour rien : nous voilà désormais collectivement possesseurs de la raison (vitale) à travers mon regard et cela re-justifie encore une fois mon propos relatif à Hegel : nous allons, nous, l'humanité(-), devenir l'humanité(+)

### Schéma structurel n°4.1.3. La justice carbonique infinie



Justification pratique : la justice passe nécessairement par un filtre subjectif... C'était l'embarras du système actuel : ils l'ont maquillé comme ils ont pu avec des systèmes trop lourds et inefficaces. Donc, tant qu'il n'y a pas accord des subjectivités, on recommence ! Accord des subjectivités : pas besoin de créer des concepts qui ne correspondent à aucune réalité : la négritude, la blanchitude, la vertitude... D'ailleurs, si je suis blanc à l'extérieur mais de toutes les couleurs à l'intérieur, ne faudrait-il pas parler d'arc-en-cielitude ?

Création d'un droit infini à la défense de sa cause subjective.

Composante idéocratique du présent système poésilitique(MPD).

Rendu d'une décision pouvant s'appuyer(±) Sur la précédente.

Adhésion subjective à la norme ou renvoi de l'affaire à un nouveau référent.

Possibilité de renvoi devant le contre-pouvoir(MPD) si le conseil de pré-filtrage statue en ce sens

Possibilité de recours Devant le contre-pouvoir(MPD) en cas d'urgence matérielle, chronologique et virtuelle(J) et/ou globale.

On a donc virtualité(J) = (supra)<sup>2</sup>-objectivité !!!!!!!!!!!  
Les sciences molles ont donc une sorte de préséance sur certaines sciences dures mais la relativité restreinte l'emporte sur la virtualité(J) !!!!!

Notes pour plus tard : ça sent le Bergsonisme tout ça ! Retour de M. Lacoue-Labarthe de la CPGE ECS qui l'adorait ?????

Truc de dingue : au bout de 8 mois de réflexion/écriture (le 8/8/2023), je découvre qu'il faut élaborer une philoSophie du temps !

#### Schéma structurel n°4.1.4. La justice non-carbonique ?

Conformément à ma théorie de la comptabilité socio-polaire, il revient à chacun d'adopter sa propre méthodologie de justice subjective.

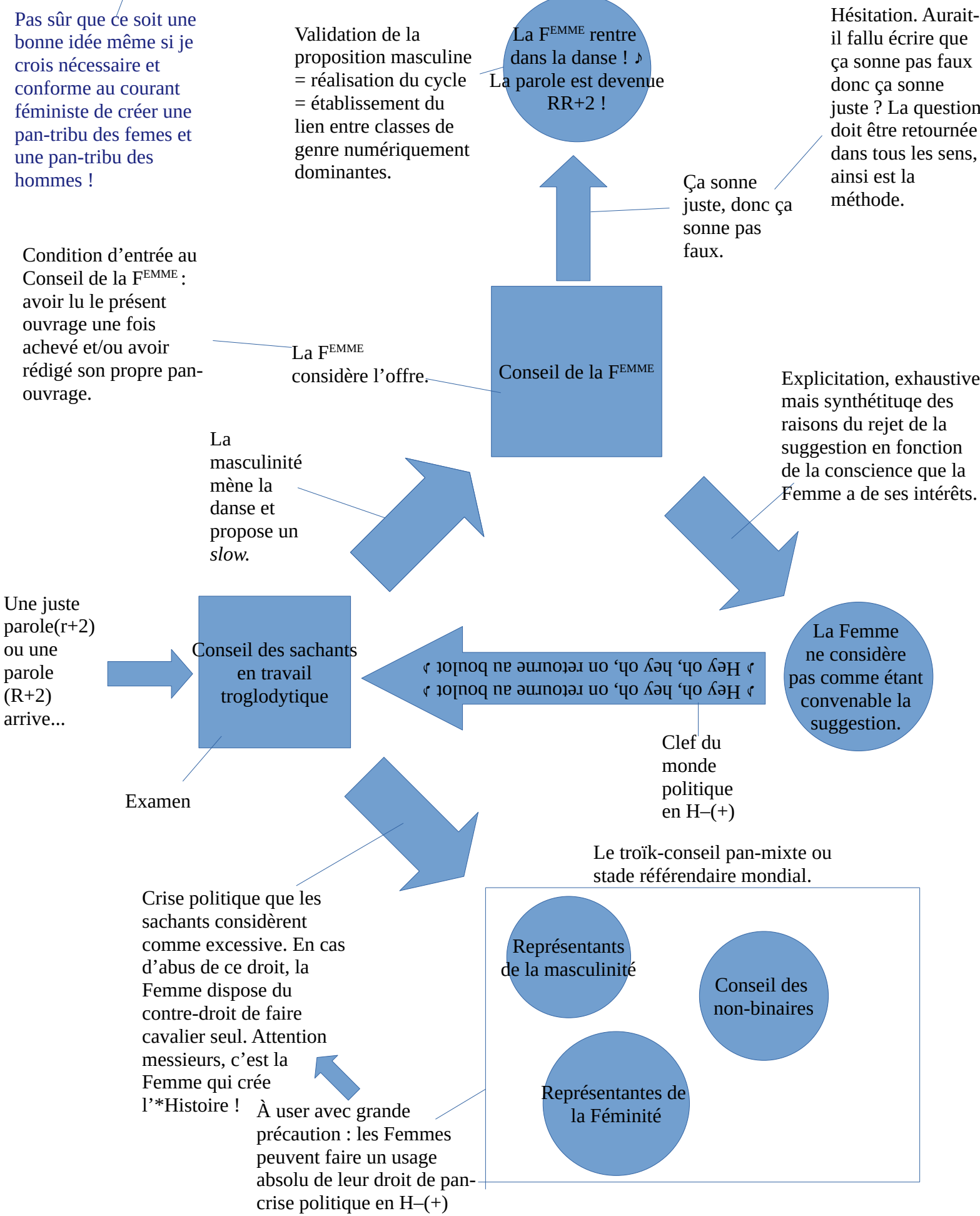
Je ferme ici la porte à l'option totalitariste qui consisterait à faire passer dans un hétéro-moule intersubjectif - qui pourrait dégénérer(tt) - ou dans un hétéro-moule objectif – qui pourrait dégénérer(TTT) également -, le droit de chacun à adopter sa propre approche du monde social. Attention, je consacre ici le droit d'être méchant : lisez bien les auto-synthèses de vos éventuels compagnons qui peut-être emprunteront la présente voie.

Je tiens à préciser toutefois que n'étant pas un expert en matière de construction de livre-monde (c'est la première fois que quelqu'un en écrit un et je n'ai que 24 ans), je suppose que les dimensions socio-polaires verticales infiniment négatives seront universelles, ce qui justifie sur ce terrain, *a minima* l'instauration d'un système de garantie de ce que devient alors des droits socio-polaires à la non-agression tant orale que physique et un droit à l'hétéro-inclusion sociale et à l'auto-exclusion sociale.

Le ministère universel de la liberté minimale sera par conséquent chargé de l'organisation de la garantie de ces droits laquelle pourra aller jusqu'à l'envoi de casques verts s'il le faut : encore faut-il seulement que le présent ouvrage soit lu ne serait-ce que par une seule personne, qu'il dispose d'une quelconque validité aux yeux de la France, qu'il acquière une valeur universelle, que l'ordre public mondial ne soit pas subverti pour une raison que je ne saurais prédire et que le système climatique soit encore « sauvable ».

J'ai besoin de vous ! Et on a tous besoin les uns des autres ! Et les autres ont aussi besoin de nous ! Et le besoin est par conséquent universel ! Et le particulier est donc inclus dans l'universel bien que l'universel ne puisse jamais définir exhaustivement (et heureusement) le particulier ! Il y a urgence à agir et pour ce faire, je vous propose ma « solution » : mon livre-monde que je vous promet de passer ma vie à achever (de toutes façons j'ai pas fini et j'aime pas ne pas finir.

Schéma structurel n°4.2.1. Le système pan-classocratique du contrôle de fondamentalité  
 Sous Schéma 4.dernier : le bout de la chaîne fondamentale universelle a priori



## Schéma structurel n°4.2.1.

institutions à rajouter :

procédure relative aux *soft theoretical sciences*

début de la procédure de la pan-classocratie : début de la pconseil de pré-filtrage des requêtes(S/IS)

coeur de la procédure de validation des normes : l'arène

- collège des catégories socio-professionnelles vs collège des infrastructures matérielles
  - collège théologico-philosophique
- collège des sciences négatives : les sciences économiques et les sciences informatiques
  - le conseil des étoiles montantes (psychologie des enfants MAIS POSITIVE).
  - collège de la sociologie de la vulnérabilité
  - collège des représentants des animaux
  - le sémio-collège

nécessité inter-institution pour filtrage critique et synthèse

Fin de la procédure : collège panti-totalitariste VHHistorique

procédure relative aux *hard theoretical sciences*

- collège écologique
- collège vulcanologique
- collège océanologique
- collège des géologues

-

procédure relative aux *hard practical sciences*

trop compliqué pour moi de savoir quelle est la bonne procédure applicable au conseil des territoires : trop de paramètres à gérer concernant les poly-terroirs, les litho-microbiotes, le phyllo-empirisme...

- collège des mathématiciens ?

Schéma n°4.3. La réalité du système supra-objectif de contrôle de fondamentalité *a posteriori*

Changement  
exceptionnel du code  
couleur valable  
uniquement pour ce  
document :  
-zone verte = pas de  
soucis  
-zone orange = risque de  
survenance  
-zone rouge =  
virtuellement(J) franchie.



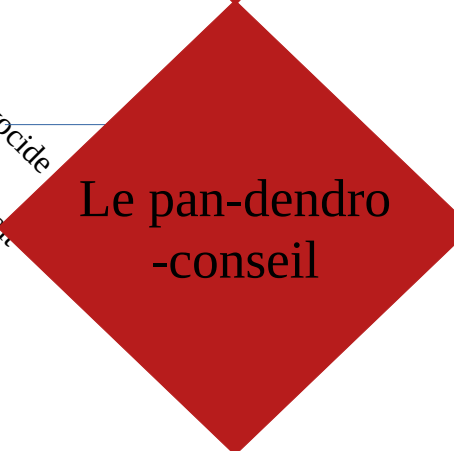
À mon sens c'est le moins grave parce que c'est celui dont on sait le mieux gérer le risque (cf compétence nippo-immobilière en la matière).

La règle de fonctionnement de base de cette chaîne relative à des (litho/bio)-mécanismes est la suivante : on franchira toujours des nouveaux palier de la zone rouge à chaque fois que sera vérifiée l'activation d'un des éléments de la chaîne.

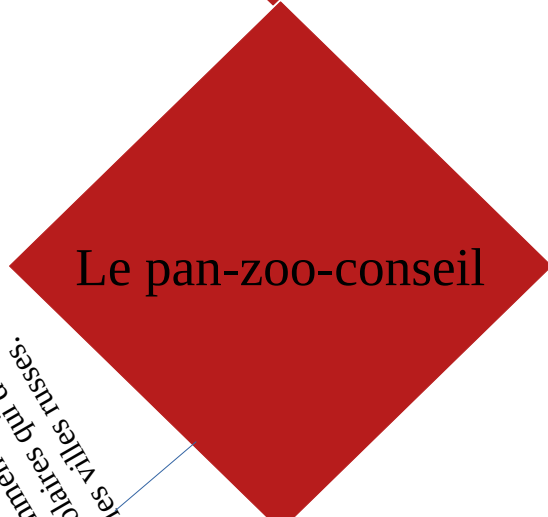
J'ai donc mis en rouge les éléments de la chaîne pour montrer le degré de gravité virtuel(J) de la zone rouge dans lequel nous sommes.

De la suite de la logique propre aux événements supra-objectifs, l'apparition d'un pan-géo-événement dans la présente chaîne emporte activation de tous les autres éléments d'importance moindre. J'ai mis en noir les noms des conseils dont je ne suis pas certain de la hiérarchisation mais elle importe peu car ce sont aujourd'hui tous les bio-mécanismes de la présente chaîne qui sont menacés.

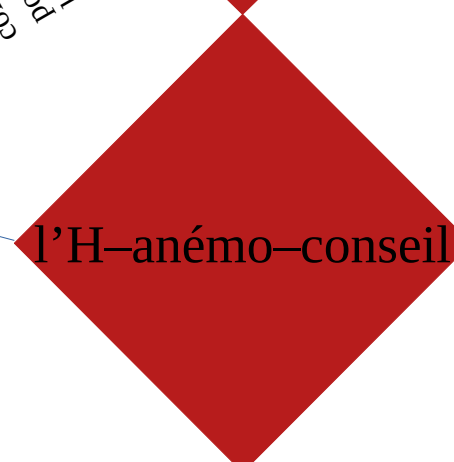
Bien entendu, la notion de conseil est inappropriée bien qu'elle traduise l'idée sous-jacente de l'existence d'une *institution naturelle* laquelle ne saurait être niée : elle est de valeur supra-objective également ! Il est par conséquent nécessaire de consacrer toutes les infractions élémentaro-négationnistes associées aux *hard theoretical and practical laws* à valeur, elles, objective dont je n'ai pas encore connaissance !



Stade du pan-sylvocide  
J-M. Jancovici nous apprend que se produira par exemple un quasi-sylvocide des hêtres à partir d'un réchauffement de plus 2°C, la faute au stress hydrique. Il faut creuser des trous, créer des mares, restaurer les étangs bio-vitaux.



Les villes russes, polaires qui descendent dans le commerce avec les ours dans la Creuse. Sinon, ça a déjà virtuellement(J) toute la savane Nord : ça donne Antilopes migreraient vers le Jancovici nous apprend que les le seuil des +2°C : J-M. Admettons que l'on franchisse



Le Vent(T...T) ! emportera , ...

**Le vulcano-conseil**

Éventuel  
vulcano-F(X) et  
autres méga-  
éruptions

Éventuel hélio-  
F(X)  
Et autres  
éruptions solaires

**L'hélio-conseil**

Si le Gulf Stream s'effondre : 95 % - Pan(G) de  
chance que cela se produise.

**L'océano-conseil**

On voit des photos du jet  
stream actuellement qui  
est complètement  
distordu. Cela se  
manifeste avec les  
dômes de chaleur et  
autres évènements  
climatiques. Non  
admissible.

**Le nimbo-conseil**

**Le conseil des  
montagnes**

Aujourd'hui, des vidéos circulent  
de montagnes qui s'effondrent. Il  
s'agit d'une information signifiant  
que la VHHistoire arrive(T...T) !!!

Le conseil du perma-frost

Cf vidéo de 2021 dans laquelle on voit des cratères énormes en Sibérie.

On perd au moins 50 % des glaciers dans tous les cas d'ici 2100 si j'ai bien compris.. SAUF EXCEPTION = PAN(G) !!!!!!!!!

Le conseil des banquises

S'il n'est plus d'Antarctique ni d'Arctique, c'est des milliards de gens qui vivront sous l'eau, ce qui est parti pour se produire : il s'en suivra des reconstructions de mégapoles entières, ce qui réactiverait l'économie à un niveau insoutenable. Aujourd'hui, on sait déjà que le Groenland va disparaître. Je rajoute l'espoir que cela n'arrive pas si l'on met en œuvre le présent système.. C'est intolérable, d'où l'activation urgente du présent système eu égard de l'importance supérieure de la sauvegarde de la raison vitale.

Le conseil des banquises

Le conseil de l'ère glaciaire

N'est supposé se produire que dans des dizaines de milliers d'années, cependant, est ressorti d'une discussion que j'ai eue avec un ingénieur dans un train que le réchauffement climatique aurait accéléré ce processus terrestre mécanique. Cela justifie que cet élément de la chaîne soit en orange.

Conclusion supra-objective : LA SITUATION NE POURRAIT PRESQUE PAS ÊTRE PIRE : AGISSONS UNIVERSELLEMENT(+)

Le conseil de la géante rouge

Ne se produira que dans des milliards d'années.

Ne se produira que dans des milliards d'années.

Le conseil de la collision des galaxies



à trier :

prérogatives du micro-Etat : politique d'auto-thymos<sup>dcxliiv</sup>, politique P-passionnelle, politique sociale polaire verticale et sa comptabilité sociale.

prérogatives du méso-Etat : respect du territoire, de la culture locale soit des codes de la micro-tribu-classe(IS), politique alimentaire, politique éducative,

prérogatives du macro-Etat : respect de la méta-structure solsmique, des intérêts des différentes macro-tribus-classes, prévention de la politique sociale polaire horizontale négative et répression des cas sociaux polaires ténébreux abusifs.

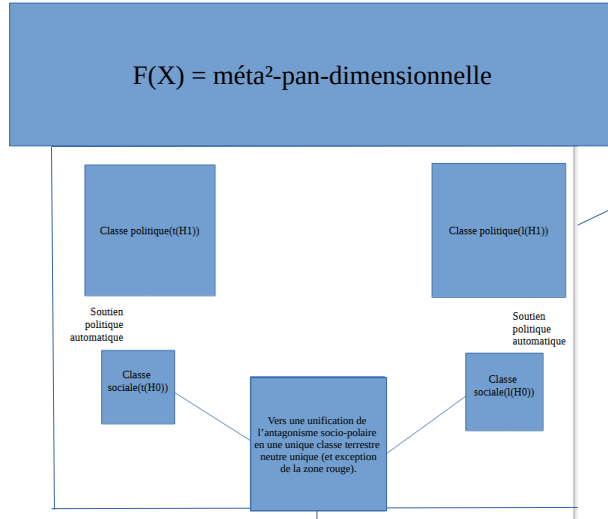
principes transversaux : « la clé de voûte en est le dialogue constant [...] entre les institutions nationales tribales et les institutions communes universelles dont les objectifs sont liés et qui ne peuvent plus avancer que solidairement dans les vastes perspectives ouvertes à l'Europe ».

monnet, p. 646

M. Houellebecq, Soumission, 2015, éditions Flammarion, p. 31 : « l'idée me traversa même un instant l'esprit que l'homme de gauche se réveillait en lui, puis je me raisonnai : l'homme de gauche était profondément endormi en Steve, et aucun événement de moindre importance qu'un glissement politique des instances dirigeantes de l'Université française n'aurait été en mesure de le sortir de ce sommeil ». => si à l'activation de l'archétype en sa dimension politico-sociale de tout un chacun dépend du positionnement hiérarchique des dirigeants des institutions, ce sont à eux à donner le ton pro homine à ces mêmes engeances, ce qui permet de rejoindre la thèse du facteur déterministe que jouent l'environnement institutionnel dans le dvpmt identitaire objectif d'une personne.

Schéma systémique n°5. conclusion de la synthèse de ma pensée relative à l'Histoire positive :

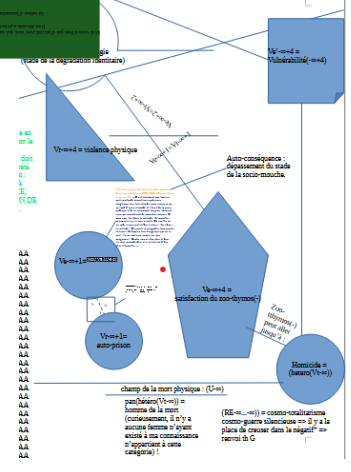
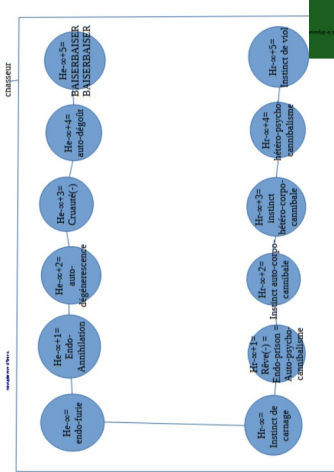
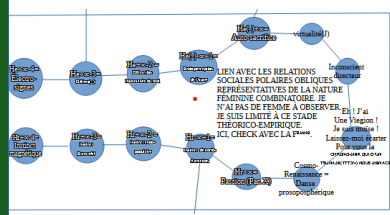
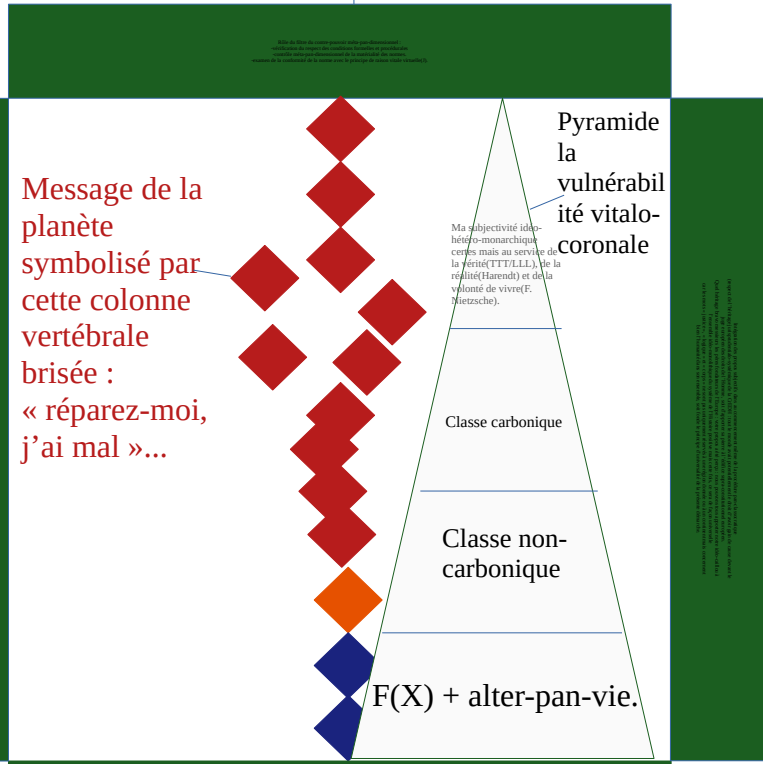
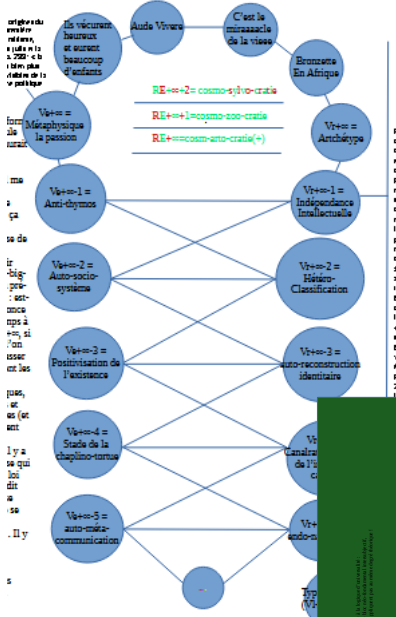
Moi : « Voilà, après 8 mois, j'accouche d'idéo-moi-même par la pensée, comme le mythe d'Athéna...  
(cf premier livre sans images que j'ai lu quand j'avais 10 ans : vous avez vu le pouvoir de la littérature ? Codez donc ceci cher informaticiens de la SiliCONNE valley, allez ici avec vos ChatGpété. Et bien ? Qu'attendez-vous bande de fous(para-TTT-3) » ?



Théorie de l'endo-totémisme ou du supra-céphalisme

Moi : « D'où la nécessaire union des contraires dans le même sens pour la vie, le climat et le futur ! Je ne sais plus comment vous le dire. Je veux vivre mais pas n'importe comment ! Ça vous dit » ?

Sous-schéma 2.1.1 à (T=0): Vers l'infini [reE] et l'in[en]-défini[deca] du social polaire conscient



## Annexes empiriques :

### Annexes néo-sociologiques (O) :

#### Sociologie astrale

cosmos(-) = T...T

#### Le pika-anti-État-Dex

#### Le TTT-1 : Combat contre les religions H(-)

paramètres méthodologiques:

filtre arendtien : on.

champ temporel : Histoire négative

champ polaire : Ht-∞

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO) : S+IS.

champ sociologique = les arrières-mondes monothéistiques

niveau de difficulté/sensitivity reading : easy/hard.

nature du document : matriciel diffracté

Méta-écriture : Les livres saints profanent systématiquement la vie, les mots, et les gens. Lire ces textes était en toutes circonstances une véritable épreuve en raison de leur pauvreté. Ne sont retenus ici que les notes essentielles relatives à ces textes dont je n'ai opéré qu'une interprétation(TTT) : il serait également possible d'en tirer quelques éléments positifs<sup>2456</sup>, cependant que domine l'aspect totalitaire de ces pan-idéologies(F), lesquelles sont au final reliées tant sur le plan des références<sup>245724582459</sup> ainsi que de la nature(TTT) des idées ainsi qu'en atteste le présent document. Il m'apparaît un point paradoxal : les philosophies sont originellement confondues avec la théologie. Or, la philosophie devra nécessairement concourir à la consolidation théorique du monde Historique positif, ce qui signifie une chose fondamentale : la présente accusation de théo-totalitarisme recoupe en réalité une accusation plus large formulée à l'encontre de la philosophie. Partant, l'une comme l'autre sont à inverser et doivent être incluses dans le système pan-classocratique, notamment en qualité d'institution

2456Desclée de Bouwer, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Premier épître à Timothée*, 1973, éditions du Cerf, p. 2056 : « Car la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent ».

2457Les liens entre le Coran et l'Ancien Testament sont multiples. Voici quelques citations permettant d'établir un lien littéral entre ces textes : *Le Coran, Sourate V*, 2010, éditions Point, p. 126 : « 48. Nous avons fait descendre le Pentateuque ; il contient la lumière et la direction »

2458Pour établir un lien textuel entre le Nouveau Testament et le Coran, c'est la figure de Moïse qui peut servir d'intermédiaire. En effet, il y est fait référence dans le Nouveau Testament (Desclée de Bouwer, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Jean, 2. Deuxième fête à Jérusalem*, 1973, éditions du Cerf, p. 1852 : « Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez votre gloire les uns des autres, et ne cherchez pas la gloire qui vient du Dieu unique. Ne pensez pas que je vous accuserai auprès du Père. Votre accusateur, c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espoir. Car si vous croyez Moïse, vous me croiriez aussi, car c'est de moi qu'il a écrit. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles ? » ), comme dans le Coran (« 63. Nous révélâmes à Moïse cet ordre : Frappe la mer de ta baguette : la mer se fendit en deux, et chacune de ses parties se dressait comme une grande montagne. 64. Puis nous fîmes approcher les autres (*les Égyptiens*). 65. Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui le suivirent, 66. Et nous submergeâmes les autres. 67. Certes, il y a dans cet événement un signe *de la puissance de Dieu* ; mais la plupart des hommes ne croient pas »). Réciproquement, le Coran fait notamment référence au texte du Nouveau Testament : « La promesse de Dieu est vraie : il l'a faite dans le Pentateuque, dans l'Évangile, dans le Coran » (*le Coran, sourate IX*, 2010, éditions Point, p. 183).

2459L'Ancien Testament et le Nouveau sont liés par les références aux Lois de Moïse qui sont faites dans ce second texte lequel renvoie par conséquent à ce premier (pour une citation, cf note précédente).

corollaire au filtre VHistorique. Cela signifie encore que la présente accusation n'est que de papier : elle constate un fait qui n'est pas indépassable puisqu'il entre religieux et non religieux, il y a accord sur la primauté de la vie<sup>2460</sup>, au-delà de nos différences virréelles qui nous permettront d'avoir un dialogue contradictoire que j'espère par avance constructif. Ce point de vue est justifié par le fait que les doctrines religieuses peuvent s'affranchir de la lettre des textes, ainsi que cela peut souvent s'observer dans le monde de l'Histoire négative.

#### Idéo-boîte préliminaire :

critère préliminaire n°1. Le théo-totalitarisme peut toujours refaire surface et draper de son voile de nuit les pays d'autant plus facilement que les racines cultures profondes d'un territoire sont marquées par les traditions monothéistiques<sup>2461</sup>, étant précisé que cette nyctapolitique constitue l'objectif essentiel de tout totalitarisme caractérisé.

Critère préliminaire n°2. Dans les trois textes monothéistiques, on retrouve toujours ce thème de l'omniscience, conséquence de l'ubiquité<sup>2462</sup> d'un entité immatérielle<sup>2463</sup> : il s'agit d'un théo-leitmotiv renvoyant directement au « Bigaye » de Sansal, au « Big Brother » d'Orwell ou au « Panopticon » de Foucault.

#### Idéo-boîte n°1 :

Critère n°1.1. Tous les monothéismes prétendent à l'universalisation de leur doctrine<sup>2464</sup> par-delà tous les territoires qui ne les pratiquent pas encore<sup>2465</sup>. La religion, source de tant de maux, se pose en détentrice de toutes les solutions, ce qui justifie son antipolitique de pan-

2460 H. Arendt, *La condition de l'homme moderne, chapitre V : l'action*, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 465 : « En dernier recours, la vie est toujours la norme suprême à laquelle on mesure tout ; les intérêts de l'individu, les intérêts de l'humanité, sont toujours mis en équation avec la vie individuelle, avec la vie de l'espèce, comme s'il était évident que la vie fût le souverain bien ». Dans mon esprit, l'expression de « souverain bien » fait référence à Aristote(-). Or, dans ma vision de sa philosophie, Aristote(-) est par principe associé à une vision théologique, d'où non seulement le caractère mêlé de la philosophie et de la théologie (que l'on retrouve d'ailleurs chez Platon-Socrate)

2461 Chaîne youtube Arte, *Afghanistan : vivre en pays taliban*, 2021. Ces combattants ont été déployés dans la région depuis quelques jours. Partout en Afghanistan, la guerilla fondamentaliste multiplie les attaques et notamment aux abords des grandes villes. Un taliban : « Nous attendons encore beaucoup de renforts. Deux autres unités nous ont attendu hier. Nous encerclons la province d'Eralt et attendons les ordres. Si nous recevons l'ordre de capturer la ville, alors nous la prendrons. Quand on arrive dans un village, on s'installe dans la mosquée, c'est là que nous dormons. La première chose que nous faisons, c'est de fermer les écoles car elles suivent le programme du gouvernement Afghan. On détruit les écoles et on renvoie tous les enseignants et autres salariés. À la place, on installe nos propres écoles religieuses qui suivent notre programme et forment des talibans ».

2462 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 33 : « On savait bien qu'Abi était un homme, et des plus humbles, mais il n'était pas un homme comme les autres, il était le Délégué de Yölah, le père des croyants, le chef suprême du monde, enfin il était immortel par la grâce de Dieu et l'amour de l'humanité ». Ainsi, dans les totalitarismes religieux, ce souverain s'avère doté tant des pouvoirs temporels que des pouvoirs spirituels. Cette dernière dimension octroie ainsi « la force de l'ubiquité » à son dirigeant, réalisant ainsi le sens ultime de la phrase « Big brother is watching you » (G. Orwell, 1984, 1948, éditions Gallimard, p. 12), formule reprise par Sansal : « Bigaye vous regarde » (p. 36).

2463 Le Coran, Sourate X, 2010, éditions Point, p. 191 : « 62. Tu ne le trouveras pas dans une circonstance quelconque, tu ne liras pas un seul mot du Livre, tu ne commettras pas une action quelconque, que nous ne soyons présents et témoins dans ce que vous entreprenez. Le poids d'un atome sur la terre ou dans les cieux ne saurait échapper à ton Seigneur. Il n'y a pas de poids plus petit ou plus grand qui ne soit inscrit dans le Livre évident ».

2464 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 56 : « Il est écrit dans le livre d'Abi [le Gkabal] en son titre premier, chapitre 2, verset 12 : « La Révélation est une, unique et universelle, elle n'appelle ni ajout ni révision et pas plus la foi, l'amour ou la critique. Seulement l'Acceptation et la Soumission. Yölah est tout-puissant, il punit sévèrement l'arrogant. »

conquête infinie de tous les idéo-espaces<sup>2466</sup> au moyen d'une pan-idéologie(F) fondée sur rien : Dieu<sup>2467</sup>.

Critère n°1.2. La distinction entre le spirituel admis et l'incroyant exclu est présente dans tout monothéisme<sup>246824692470</sup>, ce qui sert d'outil anti-sociologique au détenteur de l'autorité religieuse. Les ennemis étant désignés et la théo-cause devant prévaloir sur toute autre<sup>2471</sup>, prendre les armes devient une obligation divine<sup>2472</sup> : si cette théo-guerre n'est pas menée, celui-ci se retournera contre sa propre société<sup>2473</sup>.

---

2465Desclée de Bouwer, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 7. Passion et résurrection*, 1973, éditions du Cerf, p. 1751 : « S'avançant, Jésus leur dit ces paroles : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde ».

2466La Torah, *La Génèse*, chapitre 18, p. 48 : « 18. Abraham ne doit-il pas devenir une nation grande et puissante et une cause de bonheur pour toutes les nations de la terre ? »

2467 *Hobbes, le Léviathan, 4. La parole*, 1651, éditions Gallimard, p. 99-104 : « Parmi les noms, certains sont propres, et singuliers, à une chose seulement, tels *Pierre, Jean, cet homme, cet arbre* ; et certains sont communs à plusieurs choses, tels *homme, cheval, arbre* ; chacun d'eux, quoique n'étant qu'un nom, est néanmoins le nom de diverses choses particulières. Eu égard à toutes ces choses prises ensemble, on appelle ces noms des *universaux*. Il n'y a rien d'universel dans le monde que les noms, car toutes les choses nommées sont, chacune d'entre elles, individuelles et singulières. Un nom universel est attribué à plusieurs choses à cause de leur qualité semblable ou de quelque autre accident. Et, alors qu'un nom propre amène à l'esprit une action seulement, les universaux rappellent à l'esprit n'importe laquelle de ces choses multiples. Et, parmi les noms universels, les uns ont une signification plus étendue que d'autres, de sorte que ceux qui ont l'extension la plus grande comprennent ceux dont l'extension est plus restreinte. [...] Par cette attribution des noms (dont certains ont une signification étendue, certains une signification restreinte), déterminer les enchaînements de choses imaginées en notre esprit revient à déterminer des enchaînements de noms. [...] Nous voyons donc que la *vérité* consiste en l'exacte mise en ordre des noms dans nos affirmations, en sorte que celui qui cherche une *vérité* certaine est dans l'obligation de se souvenir de ce que chacun des noms qu'il utilise veut dire et, conformément à cela, de le ranger à sa place, sans quoi il se retrouvera piégé dans les mots, comme un oiseau pris dans la glu, et, plus il se débattrait, plus il s'engluerait. [...] Ainsi, c'est dans la définition correcte des noms que réside le premier usage de la parole ; ce qui est l'acquisition de la science. De sorte que c'est dans les fausses définitions ou dans l'absence de définitions que réside le premier abus de la parole d'où procèdent toutes les doctrines fausses et insensées. C'est pour cela que ceux qui ne tiennent leur savoir que de l'autorité des livres, et non de leur propre méditation, sont autant au-dessous de la condition d'un ignorant que ceux pourvus de la vraie science sont au-dessus de lui ». Or, si « *Dieu est un mot* » (préface de G. Mairet, *Ibid*, p. 17), cela signifie qu'une définition doit en être donnée : je n'en ai trouvée aucune dans les trois principaux textes religieux, d'où un théo-abus manifeste. Dès lors, strictement immatériel, le concept de Dieu ne saurait servir d'outil de justification d'une pensée respectant le filtre Harendtien de la réalité. On pourrait m'objecter que *Dieu* équivaldrait au néant (« Le néant, c'est moi » (J. Dormesson, *La création du monde*, 2006, éditions Robert Laffont, p. 69, parole du « Seigneur »), que « *le rien est le tout* » (*Ibid*, p. 61), de telle sorte que tout ne serait qu'un « décret de l'Éternel » (*Ibid*, p. 106) : une telle définition de *Dieu* par un concept philosophique révèle le fait que Dieu soit en réalité une création d'un esprit humain car toute philo-idée n'est jamais que le produit d'un être vivant, ce qui revient à inverser le rapport de créativité entre Dieu et l'homme (J. Dormesson, *La création du monde*, 2006, éditions Robert Laffont, p. 196, parole du « Seigneur » : « Je suis l'être et la sphère de Parménide, le démon de Socrate, les Idées de Platon, l'unité trinitaire du Souverain Bien de Plotin, le premier moteur et l'acte pur d'Aristote, le Dieu de liberté et de véracité de Descartes, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob pour Pascal, la substance de Spinoza et sa nature naturante, la monade des monades de Leibniz, l'idée pure a priori de Kant, l'esprit absolu de Hegel, le paradoxe, la croix et l'instant pour Kierkegaard, l'élan créateur et l'intuition de Bergson, la clairière de Heidegger, la patrie cachée et le chiffre de Jaspers. Je suis ma propre absence chez Nietzsche [...] »). Jean d'Ormesson embarque donc des pans entiers de la philosophie dans cette arnaque qu'est la définition de Dieu, à l'exception notable de F. Nietzsche en ce qu'il en opère une systématique négation (J. D'Ormesson m'a donc montré la voie que mon inconscient a suivi : j'ai lu son ouvrage avant d'avoir travaillé F. Nietzsche...).

2468La Torah, *La Génèse*, chapitre 17, p. 45 : « 10. Voici le pacte que vous observerez, qui est entre moi et vous, jusqu'à ta dernière postérité : circoncire tout mâle d'entre vous. 11. Vous retrancherez la chair de votre

Critère 1.3. Le processus de pan-bestialisation est manifeste en ce que les élites sont des bêtes de proie<sup>2474</sup>, les croyants, écrasés par la crainte<sup>2475</sup> et les non-croyants, scandaleusement assimilés à la catégorie de l'impur<sup>2476</sup>. Et voilà qu' alors même que certains de ces textes prônent la non-haine<sup>2477</sup> tombent dans l'écueil inverse de la détestation de l'exo-socio-monde<sup>2478</sup>, à ce détail près que le socio-fémino-monde est nié dans son principe même, ce qui confine les femmes à l'inégalité sexo-géométrique<sup>2479</sup>. Pire, certaines prescriptions avertissent sur l'avènement de quelque familio-état de nature<sup>2480</sup> ! La guerre au nom d'une divinité, ainsi que son processus exponentiel, respecte scrupuleusement la loi de la vengeance<sup>2481</sup>. Or, la

---

excroissance, et ce sera un symbole d'alliance entre moi et vous. 12. À l'âge de huit jours, que tout mâle, dans vos générations, soit circoncis par vous ; même l'enfant né dans ta maison, ou acheté à ce prix d'argent parmi les fils de l'étranger, qui ne sont pas de ta race. [...] 14. Et le mâle incirconcis, qui n'aura pas retranché la chair de son excroissance, sera supprimé lui-même du sein de son peuple pour avoir enfreint mon alliance ».

- 2469Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 34-39 : « 5. Pour les infidèles, il leur est égal que tu les avertisses ou non ; ils ne croiront pas. 6. Dieu a apposé un sceau sur leurs coeurs et sur leurs oreilles ; leurs yeux sont couverts d'un bandeau, et le châtiment cruel les attend. [...] 37. Mais ceux qui ne croiront pas, qui traiteront nos signes de mensonge, seront livrés au feu éternel ».
- 2470Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Romains, Le salut par la foi, 1973, éditions du Cerf, p. 1958 : « En effet, ceux qui vivent selon la chair désirent ce qui est charnel ; ceux qui vivent selon l'esprit, ce qui est spirituel. Car le désir de la chair, c'est la mort, tandis que le désir de l'esprit, c'est la vie et la paix, puisque le désir de la chair est inimitié contre Dieu : il ne se soumet pas à la loi de Dieu, il ne le peut même pas, et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu ».
- 2471Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Corinthiens, 3. La résurrection des morts, 1973, éditions du Cerf, p. 1991 : « Puis ce sera la fin, lorsqu'il remettra la royauté à Dieu le Père, après avoir détruit toute Principauté, Domination et Puissance. Car il faut qu'il règne *jusqu'à ce qu'il ait placé tous ses ennemis sous ses pieds* ».
- 2472La Torah, Deutéronome, chapitre 20, p. 619 : « Quand tu marcheras sur une ville pour l'attaquer, tu l'inviteras d'abord à la paix. Alors, si elle te répond dans le sens de la paix et t'ouvre ses portes, tout ce qu'elle renferme d'habitants te devront tribut et te serviront. Mais si elle ne compose pas avec toi et veut te faire la guerre, tu assiégas cette ville. Et l'Éternel, ton Dieu, la livrera en ton pouvoir, et tu feras périr tous ses habitants mâles par le tranchant de l'épée. Il n'y aura que les femmes, les enfants, le bétail, et tout ce qui se trouvera dans la ville en fait de butin, que tu pourras capturer ; et tu profiteras de la dépouille de tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, t'aura livrée. Ainsi procédera-tu pour toutes les villes situées très loin de chez toi, qui ne font point partie des villes de ces nations ; mais dans les villes de ces peuples que l'Éternel, ton Dieu, te donne comme héritage, tu ne laisseras pas subsister une âme. Car tu dois les vouer à l'extermination, le Héthéen et l'Amorréen, le Cananéen et le Phérezéen, le Hévéen et le Jébuséen, comme te l'a commandé l'Éternel, ton Dieu ».
- 2473Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 70-71 : « 278. Ô croyants ! Craignez Dieu et abandonnez ce qui vous reste encore de l'usure, si vous êtes des fidèles. 279. Si vous ne le faites pas, attendez-vous à la guerre de la part de Dieu et de son envoyé. [...] *Donne-nous la victoire sur les infidèles* ».
- 2474F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des prêcheurs de mort, 1883-1885, éditions folio essais, p. 64* : « Il est prêcheurs de mort ; et pleine est la Terre de ceux auxquels il faut prêcher le renoncement à la vie. Pleine est la Terre de superflus, et la vie est gâtée par les bien-trop-nombreux ! Grâce au charme de l'« éternelle vie », de cette vie-ci les puisse-t-on expulser ! « Des jaunes », ainsi appelle-t-on les prêcheurs de mort, ou « des noirs ». Mais sous d'autres couleurs je les veux encore démontrer. Voici les effrayants, ceux qui en eux portent la bête de proie, et n'ont d'autres choix que plaisirs ou mortification. Et même encore leurs plaisirs sont mortification. Ils ne sont pas même devenus des hommes, ces effrayants ; puissent-ils prêcher renoncement à la vie, et eux-mêmes déguerpir » ! *J'ai l'impression de faire dialoguer F. Nietzsche avec les textes monothéistiques, c'est trop marrant ! Trop fort F. Nietzsche !*
- 2475Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Deuxième épître aux Corinthiens, 1. Retour sur les incidents du passé, 1973, éditions du Cerf, p. 2001 : « En possession de telles promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, achevant de nous sanctifier dans la crainte de Dieu ».
- 2476Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Deuxième épître aux Corinthiens, 1. Retour sur les incidents du passé, 1973, éditions du Cerf, p. 2001 : « Ne formez pas d'attelage disparate avec des infidèles. Quel rapport en effet entre la justice et l'impiété ? Quelle union entre la lumière et les ténèbres ? Quelle entente entre le Christ et Béliar ? Quelle association entre le fidèle et l'infidèle ? Quel accord entre le temple de Dieu et ses idoles ? Or c'est nous qui sommes le temple du Dieu vivant, ainsi

mysticause<sup>2482</sup> étant un principe vide, nulle bataille ne saurait en accomplir le principe, d'où l'exponentialité de sa belliquosité<sup>2483</sup>.

Critère n°1.4. La réalité de l'anti-réalité du terme Dieu et de la doctrine de ses prosélytes sont des leitmotifs Zarathoustriens<sup>2484</sup>, sinon Nietzscheens<sup>dcxlv</sup>. La prétendue théomniscience<sup>2485</sup> ainsi que son caractère global<sup>2486dcxlvii</sup> aboutissent à retourner complètement toute forme de logique<sup>2487</sup> de telle sorte que les théo-comportements idéaux s'avèrent être à l'inverse de ce que commande le plus strict bon sens<sup>2488</sup>. Sur un mode illégitime toutefois, la théo-anti-réalité s'inscrit dans le champ imaginaire<sup>2489</sup>, essentiellement celui du cauchemar de sorte à mieux pouvoir contrôler les consciences<sup>2490</sup> alors que se poursuivent les mouvements de nécro-

---

que Dieu l'a dit : *J'habiterai au milieu d'eux et j'y marcherai ; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Sortez donc du milieu de ces gens-là et tenez-vous à l'écart, dit le Seigneur. Ne touchez rien d'impur, et moi, je vous accueillerai. Je serai pour vous un père, et vous serez pour moi des fils et des filles, dit le Seigneur tout-puissant ». Or, dans cette catégorie de l'impur figure notamment « l'abominable », et autres « abominations » (La Torah, Lévitique, chapitre 11, p. 340-343), étant précisé que j'ai personnellement rangé ce dernier élément dans la catégorie bestiale. Cette interprétation est renforcée par la citation suivante : « Audacieux, arrogants, ils ne craignent pas de blasphémer les Gloires, alors que les anges, quoique supérieurs en force et en puissance, ne portent pas contre elles devant le Seigneur de jugement calomnieux. Mais eux sont comme des animaux sans raison, voués par nature à être pris et détruits ; blasphémant ce qu'ils ignorent, de la même destruction ils seront détruits eux aussi, subissant l'injustice comme salaire de l'injustice » (Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Deuxième Épître de saint Pierre, 1973, éditions du Cerf, p. 2104).*

2477Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Premier Épître de saint Jean, 1973, éditions du Cerf, p. 2110 : « Quiconque hait son frère est un homicide ».

2478Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Premier Épître de saint Jean, 1973, éditions du Cerf, p. 2114 : « Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pêche pas ; l'Engendré de Dieu le garde et le Mauvais n'a pas de prise sur lui. Nous savons que nous sommes de Dieu et que le monde entier gît au pouvoir du Mauvais.

2479Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Première épître à Timothée, 1973, éditions du Cerf, p. 2052 : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi à l'homme. Qu'elle garde le silence ».

2480Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. La prédication du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1712 : « N'allez pas croire que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu opposer *l'homme à son père, la fille à sa mère et la bru à sa belle-mère : on aura pour ennemi les gens de sa famille* ».

2481La Torah, Nombres, chapitre 31, p. 527-528 : « L'Éternel parla ainsi à Moïse : « Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras réuni à tes pères ». Et Moïse parla ainsi au peuple : « Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre ; ils marcheront contre Madian, pour exercer sur lui la vindicte de l'Éternel. Mille par tribu, mille pour chacune des tribus d'Israël, seront désignés par vous pour cette expédition ». [...] et ils livrèrent bataille à Madian, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles. [...] Et Moïse leur dit : « Quoi ! Vous avez laissé vivre toutes les femmes ? Ne sont-ce pas elles qui, à l'instigation de Balaam, ont porté les enfants d'Israël à trahir l'Éternel pour Baal-Peor, de sorte que la mort a sévi dans la communauté de l'Éternel ? Et maintenant, tuez tous les enfants mâles ; et toute femme qui a connu un homme par cohabitation, tuez-la. Quant à celles qui, encore enfants, n'ont pas cohabité avec un homme, conservez-les pour vous. De plus, restez sept jours hors du camp : vous tous qui avez tué une personne ou touché à quelque cadavre, vous devez vous purifier le troisième et le septième jour, vous et vos prisonniers ».

2482Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 6. L'avènement prochain du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1733-1734 : « Il était entré dans le temple et il enseignait, quand les grands prêtres et les anciens du peuple s'approchèrent et lui dirent : « Par quelle autorité fais-tu cela ? Et qui t'a donné cette autorité ? » Jésus leur répondit : « De mon côté, je vais vous poser une question, une seule ; si vous m'y répondez, moi aussi je vous dirai par quelle autorité je fais cela. Le baptême de Jean, d'où était-il ? Du Ciel ou des hommes ? » Mais ils se faisaient en eux-mêmes ce raisonnement : « Si nous disons : « Du Ciel », il nous dira « Pourquoi donc n'avez-vous pas cru en lui ? » Et si nous disons : « Des hommes », nous avons à craindre la foule, car tous tiennent Jean pour un prophète ». Et ils firent à Jésus cette réponse : « Nous ne savons pas ». De son côté, il répliqua : « Moi non plus, je ne vous dis pas par quelle autorité je fais cela ».

2483Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Jean, 1. L'annonce de la nouvelle économie, 1973, éditions du Cerf, p. 1847 : « Il faut que lui grandisse et que moi je décroisse ».

conquête<sup>2491</sup> et de saturation de l'idéo-espace avec, par exemple, les évènements populaires<sup>2492</sup> et autres *fake news*<sup>2493</sup> ou versets pan-destructeurs<sup>2494</sup>.

## Idéo-boîte n°2.

---

2484F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Hors service, 1883-1885, éditions folio essais, p. 334-337* : « *Que sait-on aujourd'hui tout le monde ? Demanda Zarathoustra. Sans doute que ne vit plus le dieu ancien, en qui tout le monde jadis a cru ?* » « Tu le dis, répondit le vieillard chagriné. Et j'ai servi cet ancien dieu jusqu'à son heure dernière. Mais à présent me voici hors service, sans maître et non libre pourtant, et il n'est plus d'heure où je m'éjouisse, sinon en souvenirs. Si j'ai gravi ces monts, c'est pour enfin de nouveau célébrer une fête, comme il convient à un vieux pape et père de l'Église ; car, sache-le, je suis le dernier pape ! - une fête de pieux souvenirs et d'offices divins. Mais à présent lui-même est mort aussi le plus pieux des hommes, ce saint dans la forêt, qui louait son dieu sans cesse par des cantiques et des grognements ». [...] « Tu le servis jusqu'à la fin, demanda Zarathoustra, pensivement, après un long silence, sais-tu *comme* il est mort ? - est-il vrai, comme on le dit, que la compassion l'étouffa, - de voir de quelle façon pendait *l'homme* à la Croix, et ne point souffrir que son amour de l'homme pour lui devînt enfer et finalement mort ? » [...] « Le laisse aller, dit Zarathoustra après une longue réflexion, cependant qu'il regardait toujours le vieillard droit dans les yeux. Le laisser aller, il est parti ! C'est certes à ton honneur de ne dire aucun mal de ce mort, mais aussi bien que moi tu sais *quel* il était ; et qu'il suivit d'étranges voies ». « Soit dit entre trois yeux, reprit plus sereinement le vieux pape (car il ne voyait que d'un œil), sur les choses de Dieu je suis plus éclairé que Zarathoustra lui-même – et j'ai le droit de l'être. Mon amour le servit durant de longues années, mon vouloir se plia à son entier vouloir. Or un bon serviteur n'ignore rien, et maintes choses non plus que son maître à lui-même se cache. C'était un dieu caché, rien en mystères. Au vrai il n'eut un fils que par des voies obliques. Au seuil de sa foi se dresse l'adultère. Qui comme un dieu d'amour le loue, celui-là de l'amour même se fait trop basse idée. Ne voulut-il, ce dieu, être justicier aussi ? Mais aimer, c'est aimer au-delà du salaire et de la rémunération. En jeunesse, il fut, ce dieu du Levant, dur et vindicatif, et se bâtit un enfer pour le plaisir de ses favoris. Mais à la fin il se fit vieux et mou et blet et compatissant, à un grand-père plus qu'à un père ressemblant, et davantage encore à une vieille grand-mère qui flageole. Lors se tenait assis, fané, au coin de son poêle, se plaignait de ses mauvaises jambes, las du monde, las de vouloir, et s'étouffa un jour de sa trop grande compassion ». - - « Toi, ô vieux pape, dit alors Zarathoustra, l'interrompant, vis-tu cela de tes yeux ? Bien se pourrait que de la sorte les choses se soient passées : de la sorte et d'autre sorte aussi. Lorsque meurent les dieux, toujours ils meurent de maintes sortes de mort. Mais qu'importe ? D'une manière ou d'une autre, ainsi ou autrement – il est parti ! À mes oreilles et à mes yeux il répugnait ; de lui après sa mort je ne voudrais rien dire de plus vilain. J'aime tout ce qui regarde limpide et parle de façon loyale. Mais lui – tu le sais bien, ô vieux prêtre, il y avait en lui quelque chose de ta manière, de la manière des prêtres – il était ambigu. Il était obscur aussi. Comme il s'est courroucé contre nous, ce renifleur coléreux, de ce que mal nous l'entendions ! Mais que ne parlait-il plus clairement ? Et si la faute était à nos oreilles, pourquoi nous pourvut-il d'oreilles qui mal entendaient ? S'il était cire en nos oreilles, qui donc l'y avait mise ? De maintes façons il manqua son ouvrage, ce potier qui ne savait qu'à demi son métier. Mais se venger sur ses pots mêmes et sur ses créatures de les avoir manquées, - ce fut un péché contre le *bon goût* ».

2485J'ouvre le Coran à n'importe quelle page, 330 et, deux pages après, je trouve : « 66. Dis : Nul autre que Dieu, au ciel et sur la terre, n'en connaît les secrets. Les hommes ne savent pas ».

2486M. Éliade, *le sacré et le profane, 1965, éditions Gallimard, p. 15* : « *L'homme prend connaissance du sacré parce que celui-ci se manifeste, se montre comme quelque chose de tout à fait différent du profane. Pour traduire l'acte de cette manifestation du sacré, nous avons proposé le terme hiérophanie, qui est commode, d'autant plus qu'il n'implique aucune précision supplémentaire : il n'exprime que ce qui est impliqué dans son contenu étymologique, à savoir que quelque chose de sacré se montre à nous. On pourrait dire que l'histoire des religions, des plus primitives aux plus élaborées, est constituée par une accumulation de hiérophanies, par les manifestations des réalités sacrées. De la plus élémentaire hiérophanie : par exemple, la manifestation du sacré dans un objet quelconque, une pierre ou un arbre, jusqu'à la hiérophanie suprême qui est, pour un chrétien, l'incarnation de Dieu dans Jésus-Christ, il n'existe pas de solution de continuité. C'est toujours le même acte mystérieux : la manifestation de quelque chose de « tout autre », d'une réalité qui n'appartient pas à notre monde, dans des objets qui font partie intégrante de notre monde « naturel », « profane ». Ce propos se transpose en matière monothéistique ainsi que l'affirme un extrait ultérieur de l'ouvrage : « C'est à une*



Critère n°2.1. La mysticause se confondant avec le théo-parti et celui-ci détenant une autorité souveraine<sup>2495</sup>, jusque dans le repos<sup>2496</sup>, pour réordonner l'intégralité du monde<sup>2497</sup> afin de pouvoir le dominer indirectement par l'intermédiaire de l'homme<sup>2498</sup>, et celui-ci de pouvoir adopter le comportement pan-vertical de la colonisation épistémique par l'usage de son pouvoir de qualification sur toute chose vivante<sup>2499</sup>, y compris humaines<sup>2500</sup>.

Critère 2.2. Le théo-arbitraire est tout entièrement contenu dans le fait que Dieu détiendrait le monopole de l'interprétation des textes religieux<sup>2501</sup>. Or, toute interprétation étant d'abord subjective avant d'être pourvue d'une autre valeur, cela signifie que les critères de

---

*théologie*, et non pas à une *philosophie* de l'Histoire qu'aboutit le christianisme. Car les interventions de Dieu dans l'Histoire, et surtout l'incarnation dans la personne historique de Jésus-Christ, ont un but transhistorique : le *salut* de l'homme. Hegel reprend l'idéologie judéo-chrétienne et l'applique à l'Histoire universelle dans sa totalité : l'Esprit universel se manifeste *continuellement* dans les événements historiques, et ne se manifeste que dans ces événements. L'Histoire devient donc, *dans sa totalité*, une théophanie : tout ce qui s'est passé dans l'Histoire *devait se passer ainsi*, parce que c'est l'Esprit universel qui l'a voulu ainsi » (*Ibid*, p. 97).

2487 Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Deuxième épître aux Corinthiens, 1. Retour sur les incidents du passé*, 1973, éditions du Cerf, p. 2000 : « Car l'amour du Christ nous presse, à la pensée que, si un seul est mort pour tous, alors tous sont morts. Et il est mort pour tous, afin que les vivants ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux ».

2488 Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux*, 1973, éditions du Cerf, p.1704 : « La règle d'or. Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : voilà la Loi et les Prophètes ». Sartre reprend cette position de l'inversion symbolique des rôles dans l'existentialisme est un humanisme (cf critique n°5). ET JE ME REPETE MAIS NON ON NE DOIT FAIRE A AUTRUI QUE CE QU'IL VEUT QU'ON LUI FASSE AVANT TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION.

2489 J. Dormesson, *La création du monde*, 2006, éditions Robert Laffont, p. 107 : « Votre réalité n'est que le rêve de Dieu ».

2490 Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse*, 1973, éditions du Cerf, p. 2142-2125-2128 : « J'eus ensuite une vision. Voici : une porte était ouverte au ciel, et la voix que j'avais naguère entendue me parler comme une trompette me dit : Monte ici, que je te montre *ce qui doit arriver* par la suite. A l'instant, je tombai en extase. Voici, un trône était dressé dans le ciel, et *siégeant sur le trône, Quelqu'un...* Celui qui siège est comme une vision de jaspe et de cornaline : un arc-en-ciel autour du trône est comme une vision d'émeraude. Vingt-quatre Vieillards vêtus de blanc, avec des couronnes d'or sur leurs têtes. Du trône partent des éclairs, des voix et des tonnerres, et sept lampes de feu brûlent devant lui, les sept Esprits de Dieu. Devant le trône, on dirait une mer, transparente autant que du cristal. *Au milieu* du trône et autour de lui, se tiennent *quatre Vivants, constellés d'yeux* par-devant et par-derrière. *Le premier Vivant* est comme un *lion* ; *le deuxième Vivant* est comme un *jeune taureau* ; *le troisième Vivant* a comme un *visage d'homme* ; *le quatrième Vivant* est comme un *aigle* en plein vol. Les quatre Vivants portant *chacun six ailes*, sont *constellés d'yeux tout autour* et en dedans. Ils ne cessent de répéter jour et nuit : « *Saint, Saint, Saint, Seigneur, Dieu Maître-de-tout*, Il était, Il est et Il revient ». Et chaque fois que les Vivants offrent gloire, honneur et action de grâces à Celui qui siège sur le trône et *qui vit dans les siècles des siècles*, les vingt-quatre Vieillards se prosternent devant Celui qui siège sur le trône pour adorer Celui *qui vit dans les siècles des siècles* ; ils lancent leurs couronnes devant le trône en disant : « Tu es digne, ô notre Seigneur et notre Dieu, de recevoir la gloire, l'honneur et la puissance, car c'est toi qui créas l'univers ; par ta volonté, il n'était pas et fut créé. » Et je vis dans la main droite de Celui qui siège sur le trône un *livre roulé, écrit au recto et au verso*, et scellé de sept sceaux. Et je vis un Ange puissant proclamant à pleine voix : « Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en briser les sceaux ? » Mais nul n'était capable, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, d'ouvrir le livre et de le lire. Et je pleurais fort de ce que nul ne s'était trouvé digne d'ouvrir le livre et de le lire. L'un des Vieillards me dit alors : « Ne pleure pas. Voici : il a remporté la victoire, *le Lion* de la tribu de Juda, *le Rejeton* de David ; il ouvrira donc le livre aux sept sceaux ». Alors je vis, debout entre le trône aux quatre Vivants et les Vieillards, un Agneau, comme égorgé, portant sept cornes et *sept yeux*, qui sont les sept Esprits de Dieu *en mission par toute la terre*. Il s'en vint prendre le livre dans la main droite de Celui qui siège sur le trône. Quand il l'eut pris, les quatre Vivants et les vingt-quatre Vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, tenant chacun une harpe et des coupes d'or pleines de parfums, les prières des saints ; ils chantaient un cantique nouveau : « Tu es digne de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux, car tu fus égorgé et tu rachetas pour Dieu, au prix de ton sang, des hommes de toute race, langue, peuple et nation ; tu as fait d'eux pour notre Dieu *une royauté de prêtres* régissant sur la terre ». Et ma vision se poursuivit. J'entendis la voix d'une multitude d'Ange rassemblés autour du trône,

l'arbitraire et de la subjectivité, découlent nécessairement de ce monopole interprétatif en ce que l'une entraîne l'autre.

Critère 2.2.1.1. De façon littérale sont niés une foultitude de droits (liste non exhaustive), au-delà du droit vital matriciel dont la non-garantie<sup>2502</sup> emporte l'extinction de tous les autres : le droit à la vie privée intellectuelle<sup>2503</sup>, le droit d'avoir un logement et le droit au statut juridique égalitaire<sup>2504</sup> ; les droits culturels<sup>2505</sup>, le droit d'avoir une opinion(S)<sup>2506</sup> ; le droit au respect de la vie privée, notamment en son démembrement relatif à la liberté de se vêtir<sup>2507</sup> ; le droit de manger à sa faim<sup>2508</sup> ; le droit à la non-réification<sup>2509</sup> ; le droit à la liberté de religion<sup>2510</sup> ; le droit à l'interdiction des traitements inhumains et dégradants<sup>2511</sup> ; le droit de propriété<sup>2512</sup> ; le droit à la

---

des Vivants et des Vieillards – ils se comptaient *par myriades de myriades et par milliers de milliers !* - et criant à pleine voix : « Digne est l'Agneau égorgé de recevoir la puissance, la richesse, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la louange. » Et toute créature dans le ciel, et sur la terre, et sous la terre, et sur la mer, l'univers entier, je l'entendis s'écrier : « A celui qui siège sur le trône, ainsi qu'à l'Agneau, la louange, l'honneur, la gloire et la puissance dans les siècles des siècles ! » Et les quatre Vivants disaient : « Amen ! » ; et les vieillards se prosternèrent pour adorer. L'agneau brise les sept sceaux. Et ma vision se poursuivit. Lorsque l'Agneau ouvrit le premier des sept sceaux, j'entendis le premier des quatre Vivants crier comme d'une voix de tonnerre : « Viens ! » Et voici qu'apparut à mes yeux un cheval blanc ; celui qui le montait tenait un arc ; on lui donna une couronne et il partit en vainqueur et pour vaincre encore. Lorsqu'il ouvrit le deuxième sceau, j'entendis le deuxième Vivant crier : « Viens ! » Alors surgit un autre cheval, rouge feu ; celui qui le montait, on lui donna de bannir la paix hors de la terre, et on lui donna une grande épée. Lorsqu'il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième Vivant crier : « Viens ! » Et voici qu'apparut à mes yeux un cheval noir ; celui qui le montait tenait à la main une balance, et j'entendis une voix, du milieu des quatre Vivants, qui disait : « Un litre de blé pour un denier, trois litres d'orge pour un denier ! Quant à l'huile et au vin, ne les gâche pas ! » Lorsqu'il ouvrit le quatrième sceau, j'entendis le quatrième Vivant : « Viens ! » Et voici qu'apparut à mes yeux un cheval verdâtre ; celui qui le montait, on le nomme : la Mort ; et l'Hadès le suivait. Alors, on leur donna pouvoir sur un quart de la Terre, *pour exterminer par l'épée, par la faim, par la peste, et par les fauves de la terre*. Lorsqu'il ouvrit le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui furent égorvés pour la Parole de Dieu et le témoignage qu'ils avaient rendu. Ils crièrent d'une voix puissante : « Jusques à quand, Maître saint et vrai, tarderas-tu à faire justice, à tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre ? » Alors on leur donna à chacun une robe blanche en leur disant de patienter encore un peu, le temps que fussent au complet leurs compagnons de service et leurs frères qui doivent être mis à mort comme eux. Et ma vision se poursuivit. Lorsqu'il ouvrit le sixième sceau, alors il se fit un violent tremblement de terre, et le soleil devint noir comme une étoffe de crin, et la lune devint tout entière comme du sang, *et les astres du ciel s'abattirent sur la terre comme les figues avortées* que projette un figuier tordu par la tempête, et *le ciel disparut comme un livre qu'on roule*, et les monts et les îles s'arrachèrent de leur place ; et les rois de la terre, et les hauts personnages, et les grands capitaines, et les gens enrichis, et les gens influents, et tous enfin, esclaves ou libres *ils allèrent se terrer dans les cavernes et parmi les rochers* des montagnes, *disant aux montagnes et aux rochers* : « *Croulez sur nous et cachez-nous loin de Celui qui siège sur le trône et loin de la colère de l'Agneau*. » Car il est arrivé, *le grand Jour de sa colère, et qui peut donc tenir* ?

2491La Torah, Deutéronome, chapitre 11, p. 593 : « Toute région où se posera la plante de vos pieds, sera à vous : depuis le désert jusqu'au Liban, depuis le fleuve, le fleuve de l'Euphrate, jusqu'à la mer occidentale, s'étendra votre territoire. Nul ne pourra tenir devant vous ; l'Éternel, votre Dieu, répandra votre terreur sur tous les lieux où vous porterez vos pas, ainsi qu'il vous l'a déclaré ».

2492B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 25-26 : « Dans certaines régions s'était installée la coutume de se rassembler en foules immenses, une fois l'an, et de se flageller abondamment au fouet à clous, dans la joie et le chahut, pour dire que la souffrance n'était rien apportée au bonheur d'espérer le Jobé [le jour béni] ». Se rattache aussi à cette catégorie par exemple le pèlerinage dénommé « Expectation » (p. 30).

2493La Torah, la Génèse, chapitre 7 : Noé « était âgé de six cent ans lorsque arriva le Déluge ».

2494Le Coran, Sourate XVII, 2010, éditions Point, p. 249 : « 60. Nous détruirons ou punirons sévèrement toutes les villes de la terre avant le jour de la résurrection. C'est un arrêt écrit dans le Livre éternel ».

2495Le Coran, Sourate XXIX, 2010, éditions Point, p. 342 : « 88. N'invoque pas d'autres dieux que Dieu : il n'y a point d'autres dieux que lui ; tout périra, excepté la face de Dieu. Le pouvoir suprême lui appartient ; c'est à lui que vous retournerez tous ».

2496La Torah, La Génèse, chapitre 2, p. 6 : « 1. Ainsi furent terminés les cieux et la terre, avec tout ce qu'ils renferment. 2. Dieu mit fin, le septième jour, à l'oeuvre faite par lui ; et il se reposa, le septième jour, de toute l'oeuvre qu'il avait faite ».

liberté d'expression<sup>2513</sup> ; le droit au tribo-territoire indépendant<sup>2514</sup> ; le droit de se marier pour les femmes<sup>2515</sup> ; le droit à la non-réification<sup>2516</sup> ; le droit à la liberté sexuelle<sup>2517</sup> ; le droit à l'autodétermination<sup>2518</sup>, notamment sexuelle<sup>2519</sup> ; le droit à la non-violence<sup>2520</sup> ; le droit à l'avortement<sup>2521</sup> ; le droit à la non-discrimination<sup>2522</sup> ; l'interdiction de l'esclavage<sup>2523</sup> ; le droit à l'autonomie intersubjective<sup>2524</sup> ; le droit de boire de l'alcool<sup>2525</sup> ; le droit d'être malheureux (selon la définition religieuse du bonheur)<sup>2526</sup> ; l'interdiction de la peine de mort<sup>2527</sup> ; le droit à la présomption d'innocence<sup>2528</sup> ; le droit d'être défend par un avocat<sup>2529</sup>, soit de disposer d'armes juridiques égales lors d'un procès ; le droit à la différence (morale)<sup>2530</sup> ; le droit à l'auto-

---

2497La Torah, La Génèse, chapitre 1, p. 3 : « 1. Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. 2. Or la terre n'était que solitude et chaos ; des ténèbres couvraient la face de l'abîme, et le souffle de Dieu planait à la surface des eaux. 3. Dieu dit : « Que la lumière soit ! » Et la lumière fut. 4. Dieu considéra que la lumière était bonne, et il établit une distinction entre la lumière et les ténèbres. 5. Dieu appela la lumière jour, et les ténèbres, il les appela Nuit. Il fut soir, il fut matin, un jour ».

2498La Torah, La Génèse, chapitre 1, p. 5 : « 25. Dieu forma les bêtes sauvages selon leurs espèces, de même les animaux qui paissent, de même ceux qui rampent sur le sol. Et Dieu considéra que c'était bien. 26. Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail ; enfin sur toute la terre, et sur tous les êtres qui s'y meuvent. 27. Dieu créa l'homme à son image ; c'est à l'image de Dieu qu'il le créa. Mâle et femelle furent créés à la fois. 28. Dieu les bénit en leur disant « Croissez et multipliez ! Remplissez la terre et soumettez-la ! Commandez aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, à tous les animaux qui se meuvent sur la terre » !

2499La Torah, La Génèse, chapitre 2, p. 8 : « 19. L'Éternel-Dieu avait formé de matière terrestre tous les animaux des champs et tous les oiseaux du ciel. Il les amena devant l'homme pour qu'il avisât à les nommer ; et telle chaque espèce animée serait nommée par l'homme, tel serait son nom. 20. L'homme imposa des noms à tous les animaux qui paissent, aux oiseaux du ciel, à toutes les bêtes sauvages [...] ».

2500Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. Ministère de Jésus en Galilée, 1973, éditions du Cerf, p. 1815 : « « Pensez-vous que je sois apparu pour établir la paix sur la terre ? Non, je vous le dis, mais bien la division. Désormais en effet, dans une maison de cinq personnes, on sera divisé, trois contre deux et deux contre trois : on sera divisé, père contre fils et fils contre père, mère contre sa fille et fille contre sa mère, belle-mère contre sa bru et bru contre sa belle-mère » ».

2501Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 72 : « 5. C'est lui qui t'a envoyé le Livre. Parmi les versets qui le composent, les uns sont fermement établis et contiennent les préceptes ; ils sont la base du Livre ; les autres sont allégoriques. Ceux qui ont du penchant à l'erreur dans leurs coeurs s'attachent aux allégories par amour du schisme et par le désir de les interpréter ; mais Dieu seul en connaît l'interprétation ».

2502Le Coran, Sourate V, 2010, éditions Point, p. 116 : « 37. Voici quelle sera la récompense de ceux qui combattent Dieu et son Apôtre, et qui emploient toutes leurs forces à commettre des désordres sur la terre : vous les mettez à mort ou vous leur ferez subir le supplice de la croix ; vous leur couperez les mains et les pieds alternés ; ils seront chassés de leur pays. L'ignominie les couvrira dans ce monde, et un châtement cruel dans l'autre ».

2503B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 94-95 : « Il ne pouvait oublier qu'au sanatorium il avait franchi une ligne rouge : il s'était rendu coupable de haute mécréance, un crime par la pensée, il avait de révolte, de liberté et d'une vie nouvelle au-delà des frontières ; cette folie remonterait un jour à la surface et causerait bien des malheurs, il le pressentait. Dans la réalité, hésiter simplement est dangereux, il faut marcher droit et constamment se tenir du bon côté de l'ombre sans jamais éveiller le soupçon car alors rien n'arrêtera la machine de l'inquisition, le défaillant ne saura pas comment il se retrouvera au stade entouré de tous les acolytes qu'on lui trouvera jusqu'au dernier. Ce qu'il accomplissait si naturellement jadis lui coûtait à présent, et le mal gagnait. Il ne savait plus dire « Yölah est juste » ou « Salut à Yölah et à Abi son délégué » et paraître vrai, pourtant sa foi est intacte, il savait peser le pour et le contre, faire la différence entre le bien et le mal selon la bonne croyance mais, las, il lui manquait quelque chose pour être juste, l'émotion peut-être, la stupeur, l'emphase ou l'hypocrisie, oui, sûrement cette extraordinaire bigoterie sans laquelle la croyance ne saurait exister ».

2504B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 98-99 : « Dans les administrations, l'Inspection intervenait le quinze du mois. Tant de choses dépendaient d'elle, la rémunération du travailleur en premier (la note pouvait l'augmenter de moitié ou la diminuer d'autant), l'avancement dans la carrière, l'accès aux prestations sociales, l'attribution d'un toit, d'une bourse d'études pour les enfants, d'une prime de naissance, de bons de ravitaillement, l'inscription sur les listes des pèlerinages, la nomination aux Joré, et toutes sortes de privilèges en rapport avec le statut de la personne ».

métaphysique<sup>2531</sup>... En bref, on se retrouve dans une situation d'esclavage politique en raison de la théo-aliénation de la sphère politique<sup>2532</sup>.

Critère 2.2.1.2. On retrouve ce paradoxe de la théo-métaphysique<sup>2533</sup> de la théo-abomination<sup>2534</sup> des pan-ténèbres<sup>2535</sup> au cynisme joueur<sup>2536</sup> paradoxalement immunitaire<sup>2537</sup>, pan-criminelle<sup>2538</sup>, lucide<sup>2539</sup>, sanguinaire(Hr-∞)<sup>2540</sup>, anarchiste<sup>2541</sup>, anti-nietzschéenne<sup>2542</sup>, fondamentalement violeur<sup>2543</sup>, pan-libre<sup>2544</sup>, absurde<sup>2545</sup>, à la pan-idéologie fictive à l'instar du jugement dernier<sup>2546dclvii</sup>, nihiliste<sup>2547</sup> et frankensteinienne<sup>2548</sup>. Le noyau dur de cette pan-idéologie(F) est de nature paranoïaque en ce qu'il repose sur la prémisse de l'existence de Dieu et de ses pouvoirs, laquelle, si on l'admet, revient à se soumettre à la théo-terreur<sup>2549</sup>, de même qu'à ses maximes auto-contradictaires : « La mort, c'est la vie. Le mensonge, c'est la vérité. La

---

2505Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Colossiens, 2. mise en garde contre les erreurs, 1973, éditions du Cerf, p. 2036 : « Prenez garde qu'il ne se trouve quelqu'un pour vous réduire en esclavage par le vain leurre de la « philosophie », selon une tradition toute humaine, selon les éléments du monde, et non selon le Christ ».

2506Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1704 : «Ne vous inquiétez donc pas du lendemain : demain s'inquiétera de lui-même. A chaque jour suffit sa peine. Ne jugez pas afin de n'être pas jugés ; car, du jugement dont vous jugez, on vous jugera, et de la mesure dont vous mesurez on mesurera pour vous ».

2507Le Coran, Sourate XXXIII, 2010, éditions Point, p. 366 : « 57. Ô prophète ! Prescrits à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants d'abaisser un voile sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes. Dieu est indulgent et miséricordieux ».

2508Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 53 : « 150. Nous vous éprouverons par la peur et la faim, par les pertes dans vos biens et dans vos hommes, par les dégâts dans vos récoltes. Annonce des nouvelles heureuses à ceux qui souffriront patiemment ».

2509Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 62 : « 223. Les femmes sont votre champ. Cultivez-le de la manière dont vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelque acte de piété ».

2510Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 80 : « 79. Quiconque désire un autre culte que la résignation à Dieu (islam), ce culte ne sera point reçu de lui, et il sera dans l'autre monde du nombre des malheureux ».

2511Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 82 : « 101. Ne soyez point comme ceux qui, après avoir été témoins de signes évidents, se sont divisés et ont formé des schismes ; car ceux-là éprouveront un châtement cruel ».

2512La Torah, L'exode, chapitre 23, p. 244 : « Ne te prosternes point devant leurs dieux, ne les sers point et n'imites point leurs rites ; au contraire, tu dois les renverser, tu dois briser leurs monuments ».

2513Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres catholiques, Premier épître de saint Pierre, 1973, éditions du Cerf, p. 2099 : « *Qui veut, en effet, aimer la vie et voir des jours heureux doit garder sa langue du mal et ses lèvres des paroles fourbes, s'éloigner du mal et faire le bien, chercher la paix et la poursuivre. Car le Seigneur a les yeux sur les justes et tend l'oreille à leur prière, mais le Seigneur tourne sa face contre ceux qui font le mal* ».

2514Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 74 : « 25. Dis : Seigneur, toi qui disposes à ton gré des royaumes, tu les donnes à qui il te plaît et tu les ôtes à qui tu veux. Le bien est entre tes mains, car tu as le pouvoir sur toutes choses. 26. [...] tu fais sortir la vie de la mort ».

2515La Torah, La Génèse, chapitre 24, p.70-73 : « 43. Eh bien ! Je suis arrêté au bord de cette fontaine : s'il arrive qu'une jeune fille vienne pour puiser, que je lui dise : « donne moi, je te prie, à boire un peu d'eau de ta cruche ». 44. et qu'elle me réponde : « Non seulement bois toi-même, mais pour tes chameaux aussi je veux puiser », que ce soit là la femme que l'Éternel agrée pour le fils de mon maître. 45. Je n'avais pas encore achevé de parler en moi-même, voici que Rebecca s'est approchée, sa cruche sur l'épaule ; elle est descendue à la fontaine et a puisé et je lui ai dit : « « Donne-moi, s'il te plaît à boire ». 46. Aussitôt, elle a oté sa cruche de dessus son épaule, en disant : « Bois, et puis j'abreuverai tes chameaux ». 47. Je l'ai interrogée, disant : « De qui es-tu fille ? » Elle a répondu : « De Bathuel, fils de Nahor, que Milka a enfanté de celui-ci ». Alors j'ai passé la boucle à ses narines et les bracelets à ses bras. 48. Et je me suis incliné et prosterné devant l'Éternel ; et j'ai béni l'Éternel, Dieu de mon maître Abraham, qui m'a dirigé dans la vraie voie, en me faisant choisir la parente de mon maître pour son fils ». [...] Isaac la conduisit dans la tente de Sara sa mère ; il prit Rébecca pour femme et il l'aima et il se consola d'avoir perdu sa mère ».

2516La Torah, La Génèse, chapitre 29, p. 89 : « 18. Jacob avait conçu de l'amour pour Rachel. Il dit : « Je te servirai sept ans pour Rachel, ta plus jeune fille ». 19. Laban dit : « J'aime mieux te la donner que de la donner à un autre époux : demeure avec moi ».

logique c'est l'absurde »<sup>2550</sup>, ou encore « l'absence de Dieu révèle sa présence »<sup>2551</sup>. Ce projet pan-idéologique(F) relève donc nécessairement du champ de l'impossible<sup>2552</sup> et pire, il exige d'être pan-réalisé au détriment de toute forme d'altérité politique<sup>2553</sup>, ce qui s'avère particulièrement vrai lorsque ce propos doctrinal se place « de l'autre côté » de la vie - celui de la nécro-nation -, cependant que de telles assertions relèvent de la banalisation du délire<sup>2554</sup>. La désorientation rationnelle ne peut ainsi qu'être estimée maximale<sup>2555</sup>.

Critère 2.2.2.1. Les théo-anti-États ne sont en principe pas voués à intégrer un ordre juridique international pacifique<sup>2556</sup> au regard de ses volontés belligérantes<sup>2557</sup>, ce qui a pour conséquence qu'eu égard de la norme du maintien de la sécurité internationale, un tel régime théo-totalitariste se place nécessairement en situation d'illégalité. Enfin, dans la mesure où tout

- 
- 2517Le Coran, Sourate IV, 2010, éditions Point, p. 96 : « N'épousez les esclaves qu'avec la permission de leurs maîtres. Dotez-les équitablement. Qu'elles soient chastes, qu'elles évitent la débauche, et qu'elles n'aient point d'amants ».
- 2518Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Corinthiens, IV. La fornication, 1973, éditions du Cerf, p. 1978 : « Fuyez la fornication ! Tout péché que l'homme peut commettre est extérieur à son corps ; celui qui fornique, lui, pèche contre son propre corps. Ou bien ne savez-vous pas que votre corps est un temple du Saint Esprit, qui est en vous et que vous tenez de Dieu ? Et que vous ne vous appartenez pas ? Vous avez bel et bien été achetés ! Glorifiez donc Dieu dans votre corps ».
- 2519La Torah, Lévitique, chapitre 20, p. 376-377 : « 10. Si un homme commet un adultère avec la femme d'un autre homme, avec la femme de son prochain, l'homme et la femme doivent être mis à mort. [...] 13. Si un individu cohabite avec un mâle, d'une cohabitation sexuelle, c'est une abomination qu'ils ont commise tous les deux ; qu'ils soient punis de mort, leur supplice est mérité ».
- 2520Le Coran, Sourate IV, 2010, éditions Point, p. 96 : « « 38. Les hommes sont supérieurs aux femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance ; vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez ; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand ».
- 2521La Torah, L'exode, chapitre 23, p. 244 : « Nulle n'avortera, nulle ne sera stérile dans ton pays ; je comblerai la mesure tous les jours ».
- 2522La Torah, L'exode, chapitre 31, p. 273 : « 14. Gardez donc le sabbat car c'est chose sainte pour vous ! Qui le violera sera puni de mort ; toute personne même qui fera un travail en ce jour, sera retranchée du milieu de son peuple ».
- 2523La Torah, Lévitique, chapitre 25, p. 399 : « 55. Car c'est à moi que les Israélites appartiennent comme esclaves ; ce sont mes nerfs à moi, qui les ai tirés du pays d'Égypte, moi l'Éternel, votre Dieu ! »
- 2524La Torah, Deutéronome, chapitre 7, p. 579-580 : « Tu anéantiras tous les peuples que te livre l'Éternel, ton Dieu, sans laisser ton œil s'attendrir sur eux de peur que tu n'adores leurs divinités ; car ce serait un piège pour toi. Peut-être diras-tu en ton cœur : « Ces nations-là sont plus considérables que moi ; comment pourrai-je les déposséder ? Ne les crains point ! Souviens-toi sans cesse de ce que l'Éternel ton Dieu, a fait à Pharaon et à toute l'Égypte ; »
- 2525Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 61 : « Ils t'interrogeront sur le vin et le jeu. Dis leur : L'un et l'autre sont un mal. Les hommes y cherchent des avantages, mais le mal est plus grave que l'avantage n'est grand ».
- 2526Le Coran, Sourate X, 2010, éditions Point, p. 192 : « 70. Dis-leur : Ceux qui inventent des mensonges sur le compte de Dieu ne seront pas heureux. 71. Ils jouiront temporairement dans ce monde, et ensuite retourneront à nous ; puis nous leur ferons goûter le châtement terrible pour prix de leur incrédulité ».
- 2527Le Coran, Sourate XVII, 2010, éditions Point, p. 247 : « 35. Ne tuez point l'homme, car Dieu vous l'a défendu, sauf pour une juste cause ».
- 2528Le Coran, Sourate XXV, 2010, éditions Point, p. 314 : « 57. Plutôt que Dieu ils adorent ce qui ne peut ni leur être utile ni leur nuire. L'infidèle assiste le *diable* contre son Seigneur ».
- 2529Le Coran, Sourate XLII, 2010, éditions Point, p. 413 : « 4. Dieu surveille ceux qui invoquent d'autres protecteurs que lui. Tu n'es point leur avocat ».
- 2530B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 62 : « « *Le Bien et le Mal sont miens, il ne vous est pas donné de les distinguer, j'envoie l'un et l'autre pour vous tracer la route de la vérité et du bonheur. Malheur à qui manque à mon appel. Je suis Yölah le tout-puissant* », est-il écrit dans le Livre d'Abi en son titre 5, chapitre 36, verset 97.

échange diplomatique peut être interprété selon un axe religieux et extrapolé conformément à ce prisme<sup>2558</sup>, l'instabilité conventionnelle d'un tel ordre antipolitique est donc proportionnel au degré de loyauté de ses unités à la littéralité des théo-textes.

Critère 2.2.2.2. Les totalitarismes religieux ont bel et bien pour objectif d'instaurer un ordre juridique mondiale autonome<sup>2559</sup> conforme à sa propre pan-idéologie(F) et au détriment de tout autre ordre juridique international.

- 
- 2531B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 298-299 : « Toz et Ati passèrent l'après-midi à philosopher avec une vraie tristesse. [...] Ils convinrent honnêtement que le grand malheur de l'Abistan était le *Gkabul* : il offrait à l'humanité la soumission à l'ignorance sanctifiée comme réponse à la violence intrinsèque du vide, et, poussant la servitude jusqu'à la négation de soi, l'autodestruction pure et simple, il lui refusait la révolte comme moyen de s'inventer un monde à sa mesure, qui à tout le moins viendrait la préserver de la folie ambiante. La religion, c'est vraiment le remède qui tue ».
- 2532S. Courtois, *Les crimes du communisme*, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 26, est défini le « principe premier de la croyance idéologique, formulé en son temps par Tertullien : « Je crois parce que c'est absurde » ». Or, il est utile de préciser que la théo-existence se résume au champ de la croyance (Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Jean*, 4. La fête des Tentes, 1973, éditions du Cerf, p. 1861 : « Quiconque commet le péché est esclave »).
- 2533Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu*, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1699 : « C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras et à Lui seul tu rendras un culte ».
- 2534Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Acte des apôtres*, 4. Les missions de Paul, 1973, éditions du Cerf, p. 1924 : « Si d'un principe unique il a fait tout le genre humain pour qu'il habite sur toute la face de la terre, s'il a fixé des temps déterminés et les limites de l'habitat des hommes, c'est afin qu'ils cherchent la divinité pour l'atteindre, si possible, comme à tâtons et la trouver ».
- 2535Ces pan-théo-ténèbres sont manifestes dès que l'on a compris l'équation foi = crainte (car sourate = outil d'apeurement des lecteurs, or le coran établit la relation sourate = foi). En effet, selon *Le Coran, Sourate IX*, 2010, éditions Point, p. 185 : « 124. Ô croyants ! Combattez les infidèles qui vous avoisinent ; qu'ils vous trouvent toujours sévères à leur égard. Sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent. 125. Quand une nouvelle sourate descend d'en haut, il en est parmi eux qui disent : Cette nouvelle sourate peut-elle accroître la foi d'aucun de vous ? Oui, elle augmente la foi des croyants et ils s'en réjouissent ».
- 2536La Torah, Deutéronome, chapitre 27, p. 640 : « « Maudit, qui se laisse corrompre pour immoler une vie innocente ! » Et tout le peuple dira : Amen ! « Maudit soit quiconque ne respecterait point les paroles de la présente doctrine et négligerait de les mettre en pratique ! » Et tout le peuple dira : Amen ! » Ces deux phrases créent un nécro-cycle infernal : les fidèles au Dieu de l'Ancien Testament condamnent des innocents (seconde phrase) et, partant, rentrent dans la catégorie de la masse(-) (première phrase) : ainsi, cette doctrine religieuse en vient à pouvoir théoriquement tuer tout le monde. Cela renvoie à un épisode de Malcolm et Dewey qui joue à être régner sur sa cité de playmobils : « Toi, tu vis. Toi, tu vis. Toi, tu crèves. Toi, tu vis. Toi, tu vis. Toi, tu vis. Toi, tu vis. Toi, tu crèves [...] » (*Malcolm, Saison 2 épisode 9 : « Malcolm brûle les planches », 2000*)).
- 2537Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Corinthiens*, 1. Divisions et scandales, 1973, éditions du Cerf, p. 1973 : « Car ce qui est folie de Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes ».
- 2538La Torah, L'exode, chapitres 7-14, p. 189-205 : « 19. L'Éternel dit à Moïse : « Parle ainsi à Aaron : « Prends ta verge, dirige ta main sur les eaux des Égyptiens, sur leurs fleuves, sur leurs canaux, sur leurs lacs, sur tous leurs réservoirs, et elles deviendront du sang et il n'y aura que du sang dans tout le pays d'Égypte, même dans les vaisseaux de bois et de pierre. [...] 21. Les poissons du fleuve moururent, le fleuve devint infect et les Égyptiens ne purent boire de ses eaux. Il n'y eut que du sang dans tout le pays d'Égypte. [zoocide!] [...] 1. L'Éternel dit à Moïse : « Parle ainsi à Aaron : « Dirige ta main, avec ta verge, sur les fleuves, sur les canaux, sur les lacs ; et suscite les grenouilles sur le pays d'Égypte ». [...] 12. L'Éternel dit à Moïse « Parle ainsi à Aaron : « étends ta verge et frappe la poussière de la terre, elle se changera en vermine dans tout le pays d'Égypte ». [...] 8. L'Éternel dit à Moïse et à Aaron : « Prenez chacun une poignée de suie de fournaise ; et que Moïse la lance vers le ciel, à la vue de Pharaon. 9. Elle s'étendra en poussière sur tout le pays d'Égypte et elle s'acharnera aux hommes et aux animaux, éclatant en éruption pustuleuse par tout le pays d'Égypte ». [...] 22. L'Éternel dit à Moïse : « Dirige ta main vers le ciel et que la grêle éclate dans tout le pays d'Égypte, sur les hommes, sur les bestiaux, sur toute l'herbe des champs dans le pays d'Égypte ». [...] 12. L'Éternel dit à Moïse. « Étends ta main

Critère 2.2.3.1. Sur le terrain de la formalité pénale, l'emploi de notions juridiques vagues relevant du champ sémantique religieux permet de jouer sur ce principe d'analogie<sup>2560</sup>. Sur le terrain de la matérialité pénale, tout individu lambda peut être assimilé à des catégories juridiques extrêmement larges comme celle du péché laquelle est littéralement passible de mort<sup>2561</sup>. Sur le terrain de l'extra-subjectivité, le pécheur étant automatiquement diabolisé, celui-ci s'avère parallèlement criminalisé<sup>2562</sup> selon cette perspective théo-légale laquelle criminalise en réalité d'office toute personne<sup>2563</sup>.

---

sur le pays d'Égypte pour les sauterelles, afin qu'elles envahissent le pays d'Égypte et qu'elles dévorent tout l'herbage de la terre, tout ce qu'a épargné la grêle ». [...] 21. L'Éternel dit à Moïse : « Dirige ta main vers le ciel et des ténèbres se répandront sur le pays d'Égypte, des ténèbres opaques ». [...] 29. Or, au milieu de la nuit, le Seigneur fit périr tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon, héritier de son trône, jusqu'au premier-né du captif au fond de la geôle et tous les premiers nés des animaux ». [...] 26. Le Seigneur dit à Moïse : « Étends ta main sur la mer et les eaux rebrousseront sur l'Égyptien, sur ses chars et sur ses cavaliers » ».

- 2539 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. La prédication du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1711-1728 : « Ne prenez pas le chemin des païens, et n'entrez pas dans une ville de Samaritains ; allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël. [...] A votre avis, si un homme possède cent brebis et qu'une d'elles vienne à s'égarer, ne va-t-il pas laisser les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes pour s'en aller à la recherche de l'égarée ? Et s'il parvient à la retrouver, en vérité je vous le dis, il tire plus de joie d'elle que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarées. Ainsi on ne veut pas, chez votre Père qui est aux cieux, qu'un seul de ces petits se perde ».
- 2540 La Torah, La Génèse, chapitre 19, p. 53 : « 24. L'Éternel fit pleuvoir sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu ; l'Éternel lui-même, du haut des Cieux. 25. Il détruisit ces villes, toute la plaine, tous les habitants de ces villes et la végétation du sol ».
- 2541 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Corinthiens, 1973, éditions du Cerf, p. 1978 : « « Tout m'est permis » ; mais tout n'est pas profitable ».
- 2542 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Romains, Le salut par la foi, 1973, éditions du Cerf, p. 1958 : « Qui me délivrera de ce corps qui me voue à la mort ? Grâce soient à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur ! C'est bien moi qui par la raison sers une loi de Dieu et par la chair une loi de péché ».
- 2543 D'un côté, le Dieu de la Torah promet de faire « régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos », allant jusqu'à dire que « le glaive ne traversera point votre territoire » (La Torah, Lévitique, chapitre 26, p. 399-400) et d'un autre, viole cette même loi précédemment posée. En effet, le peuple de Moïse s'étant plaint de sa condition (« Alors toute la communauté se souleva en jetant des cris et le peuple passa cette nuit à gémir. Tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, et toute la communauté leur dit : « Que ne sommes-nous morts dans le pays d'Égypte, ou que ne mourons-nous dans ce désert ! Et pourquoi l'Éternel nous mène-t-il dans ce pays-là, pour périr par le glaive, nous voir ravir nos femmes et nos enfants ? Certes, il vaut mieux pour nous retourner en Égypte » (La Torah, Nombres, chapitre 14, p. 464)), son Dieu se retourne contre lui de façon précipitée (Et l'Éternel dit à Moïse : « Quand cessera ce peuple de m'outrager ? Combien de temps manquera-t-il de confiance en moi, malgré tant de prodiges que j'ai opérés au milieu de lui ? Je veux le frapper de la peste et l'anéantir, et te faire devenir toi-même un peuple plus grand et plus puissant que celui-ci »). Il est utile de préciser que dans les dix premiers chapitres Moïse avait procédé au recensement de son peuple (six cent mille juifs environ) : la volonté du Dieu de la Torah ne respecte aucune logique.
- 2544 Le Coran, Sourate XXII, 2010, éditions Point, p. 289 : « 6. C'est parce que Dieu est la vérité même ; il ressuscite les morts, et il peut tout. [...] 14. Dieu introduira les croyants qui auront pratiqué le bien dans les jardins arrosés par des fleuves ; il fait ce qu'il lui plaît ».
- 2545 Le Coran, Sourate VIII, 2010, éditions Point, p. 166 : « 32. Dieu tout-puissant ! Si le Coran est réellement la vérité, fais pleuvoir du ciel les pierres sur nos têtes ; fais nous éprouver quelque châtiment douloureux. 33. Dieu ne les punit pas, tant que tu es au milieu d'eux ; il ne les punit pas non plus pendant qu'il implore leur pardon ». L'absurde tient ici en ce que les croyants demandent ici eux-mêmes à être violentés pour aucun motif.
- 2546 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 6. L'avènement prochain du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1739-1740 : « Et alors viendra la fin. La grande tribulation de Jérusalem. Lors donc que vous verrez l'Abomination de la désolation, dont a parlé prophète Daniel, installée dans le saint lieu (que le lecteur comprenne!), alors, que ceux qui seront en Judée s'enfuient dans les montagnes, que celui qui sera sur la terrasse ne descende pas en arrière pour prendre ses

Critère n°2.2.3.2. Tout ceci a pour conséquence juridique la condamnation d'innocents<sup>2564</sup>, étant précisé que la conception archaïque de jugement prédomine, la justice populaire, rendue de façon instantanée<sup>2565</sup>, par le seul acte de donner la mort à un individu, démontre la concentration des pouvoirs qu'elle opère ainsi que sa cécité rationnelle<sup>2566</sup>.

Critère 2.2.4.1. La distinction entre lois et règlements n'est pas clairement posée<sup>2567</sup>, ce qui pose problème dans la mesure où les lois de Moïse sont supposément de la plus haute importance en ce qu'ils contiennent notamment les dix commandements<sup>2568</sup>, et autres normes portant prétendument sur le domaine supra-objectif<sup>2569</sup>.

---

affaires, et que celui qui sera aux champs ne ne retourne pas en arrière pour prendre son manteau ».

2547B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 255 : « *Sous le règne du Gkabal, le Grand Oeuvre est achevé : l'ignorance domine le monde, elle est arrivée au stade où elle sait tout, peut tout, veut tout* ».

2548Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 5.L'Église, prémices du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1726 : « Car, je vous le dis en vérité, si vous avez de la foi gros comme un grain de sénevé, vous direz à cette montagne : déplace-toi d'ici à là, et elle se déplacera, et rien ne vous sera impossible ». Cette expression renvoie la course-poursuite du créateur derrière son œuvre : le sur-sens évoqué ici étant impossible (gestion d'un fardeau montagnesque), on retrouve cette idée Arendtienne selon laquelle le pan-idéologue(F) recherche à réaliser ses dires sans jamais le pouvoir.

2549Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. La prédication du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1710-1711 : « Ayant appelé à lui ses douze disciples, Jésus leur donna pouvoir sur les esprits impurs, de façon à les expulser et à guérir toute maladie et toute langueur. Les noms des douze apôtres sont les suivants : le premier, Simon appelé Pierre, et André son frère ; puis Jacques, le fils de Zébédée, et Jean son frère ; Philippe et Barthélémy ; Thomas et Matthieu le publicain ; Jacques, le fils d'Alphée, et Thaddée ; Simon le Zélé et Judas l'Isariote, celui-là même qui l'a livré. Ces douze, Jésus les envoya en mission avec les prescriptions suivantes : « Ne prenez pas le chemin des païens, et n'entrez pas dans une ville de Samaritains ; allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël. Chemin faisant, proclamez que le Royaume des Cieux est tout proche. Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, expulsez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Ne vous procurez ni or, ni argent, ni menue monnaie pour vos ceintures, ni besace pour la route, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâton : car l'ouvrier mérite sa nourriture. En quelque ville ou village que vous entriez, faites-vous indiquer quelqu'un d'honorable et demeurez-y jusqu'à ce que vous partiez. En entrant dans la maison, saluez-la : si cette maison en est digne, que votre paix vienne sur elle ; si elle ne l'est pas, que votre paix vous soit retournée. Et si quelqu'un ne vous accueille pas et n'écoute pas vos paroles, sortez de cette maison ou de cette ville et secouez la poussière de vos pieds. En vérité, je vous le dis : au Jour du Jugement, il y aura moins de rigueur pour le pays de Sodome et de Gomorre que pour cette ville-là ».

2550B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 315.

2551J. Dormesson, La création du monde, 2006, éditions Robert Laffont, p. 83 : « Plus légère, plus grande aussi, mystérieuse et changeante, hostile à toute la définition, la beauté constituera la marque, sous des formes diverses jusqu'à la contradiction, de ma présence dans mon absence ».

2552Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Éphésiens, 2. Parénèse, 1973, éditions du Cerf, p. 2023 : « C'est lui encore qui « a donné » aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet Homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ ».

2553La Torah, La Génèse, chapitre 17, p.44. : « 3. Abram tomba sur sa face, et Dieu lui parla de la sorte : 4. Moi-même, oui, je traite avec toi : tu seras le père d'une multitude de nations. 5. Ton nom ne s'énoncera plus, désormais, Abram : ton nom sera Abraham, car je te fais le père d'une multitude de nations ».

2554Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 37 : « 23. Annonce à ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres qu'ils auront pour demeure des jardins arrosés de courant d'eau. Toutes les fois qu'ils recevront des fruits de ces jardins, ils s'écrieront : Voilà les fruits dont nous nous nourrissions autrefois ; mais ils n'en auront que l'apparence. Là, ils trouveront des femmes exemptes de toute souillure, et ils y demeureront éternellement ».

2555B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 29 : « le système touffu des restrictions et des interdits, la propagande, les prêches les obligations culturelles, l'enchaînement rapide des cérémonies, les initiatives personnelles à déployer qui comptaient tant dans la notion et l'octroi des privilèges, tout cela additionné avait créé un esprit particulier chez les Abistani, perpétuellement affairés autour d'une cause dont ils ne savaient



Critère 2.2.4.2. Bien que transposés, l'idée d'une théo-bureaucratie foisonnante n'est pas irréaliste, tant dans le monde réel<sup>2570</sup>, qu'extra-réel et c'est au nom de cette administration alter-dimensionnelle que devraient être réprimés dans le monde physique les idées non spirituelles<sup>2571</sup>. Les détenteurs de telles idées sont ainsi inscrits sur des listes<sup>2572</sup> afin d'organiser la théo-terreur, en dénombrant les exclus<sup>2573</sup> des partisans<sup>2574</sup>, tout en étant guidé par le théo-arbitraire<sup>2575</sup>. Le terrorisme de théo-anti-État est dispensée avec maîtrise lors de l'Apocalypse : les anges se sont permis d'entreprendre quelque entreprise socio-numérolgique style « mission méta-jugement dernier »<sup>2576</sup>.

---

même pas la première lettre ».

2556 La Torah, L'exode, chapitre 34, p. 282 : « 12. Garde-toi de contracter alliance avec l'habitant du pays étranger que tu vas occuper : il deviendrait un danger au milieu de toi. 13. Au contraire, vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs monuments, vous abattrez leurs bosquets. 14. Car tu ne dois pas te courber devant une divinité étrangère, parce que l'Éternel a nom JALOUX, c'est un Dieu jaloux » !

2557 Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 58 : « 186. Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous feront la guerre. Mais ne commettez point d'injustice en les attaquant les premiers, car Dieu n'aime point les injustes. 187. Tuez-les partout où vous les trouverez, et chassez-les d'où ils vous auront chassés. La tentation à l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre. Ne leur livrez point de combat auprès de l'oratoire sacré, à moins qu'ils ne vous y attaquent. S'ils le font, tuez-les. Telle est la récompense des infidèles ».

2558 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. La prédication du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1716 : « Or, je vous le dis, de toute parole sans fondement que les hommes auront proférée, ils rendront compte au Jour du Jugement. Car c'est d'après tes paroles que tu seras justifié et c'est d'après tes paroles que tu seras condamné ».

2559 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 4. Le mystère du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1715 : « *Voici mon serviteur que j'ai choisi, mon Bien-aimé qui a toute ma faveur. Je placerai sur lui mon Esprit et il annoncera le Droit aux nations. Il ne fera point de querelles ni de cris et nul n'entendra sa voix sur les grands chemins. Le roseau froissé, il ne le brisera pas, et la mèche fumante, il ne l'éteindra pas, jusqu'à ce qu'il ait mené le Droit au triomphe : en son nom les nations mettront leur espérance* ».

2560 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 107- 108 : « Le recteur Hua reprit la parole. « Et maintenant, tu as une minute pour faire ton autocritique, nous t'écoutons... et souviens-toi que nous te regardons.

-Je ne sais que dire, vénérables juges. Je suis un homme insignifiant, mes défauts sont ceux des petites gens. Je suis craintif, pas aussi charitable que je le voudrais et parfois je me laisse aller à la convoitise. La maladie qui m'a longtemps torturé a aggravé mes faiblesses, la privation a aiguisé mon appétit. Les études et le volontariat auxquels je consacre tout mon temps m'aident à prendre sur moi...

- Bien, bien, tu peux te retirer. Nous te donnerons une bonne note pour t'encourager dans la voie de la fidélité et de l'effort. Va souvent au stade pour apprendre à châtier les traîtres et les mauvaises femmes, parmi eux se trouvent très certainement des adeptes de Balis le Renégat, prends plaisir à les châtier. Rappelle-toi que croire ne suffit pas, il faut aussi faire, ainsi seulement le croyant est un vrai croyant, fort et courageux. » Et d'ajouter en se levant : « Faire c'est croire deux fois, et ne rien faire c'est mécroire dix fois, souviens-t'en, c'est écrit dans le *Gkabal*.

-Merci, vénérables maîtres, je suis l'esclave de Yölah et d'Abi, et votre serviteur dévoué ».

2561 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres catholiques, Épître de saint Jacques 1973, éditions du Cerf, p. 2090 : « Mais chacun est éprouvé par sa propre convoitise qui l'attire et le leurre. Puis la convoitise, ayant conçu, donne naissance au péché, et le péché, parvenu à son terme, enfante la mort ».

2562 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Premier Épître de saint Jean, 1973, éditions du Cerf, p. 2110 : « Celui qui commet le péché est du diable, car le diable est pécheur dès l'origine ».

2563 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1703-1704 : « Vous donc, priez ainsi : Notre père qui es dans les cieux, que ton Nom soit sanctifié, que ton Règne vienne, que ta Volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Remets-nous nos dettes comme nous-mêmes avons remis à nos débiteurs. Et ne nous soumets pas à la tentation ; mais délivre-nous du Mauvais ». Cela découlerait de la conception divine décrite dans la Génèse en son chapitre 8 : « les conceptions du coeur de l'homme sont mauvaises dès son enfance ».

2564 La Torah, L'exode, chapitre 20, p. 232 : « 4. Tu ne te prosterner point devant [les idoles], tu ne les adoreras point ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui poursuis le crime des pères sur les enfants

Critère 2.3. Selon toute théo-pan-idéologie(F), il serait à tout instant possible que se produise un jugement, prétendu dernier<sup>2577</sup> dont la date de l'avènement n'est connue que par les membres du théo-parti<sup>2578</sup>. L'entité divine y déciderait du sort de chacune des personnes dans l'autre-monde(±) et y exercerait ainsi sa théo-souveraineté<sup>2579</sup>. On retrouve les critères clefs de la théo-ghost-juridiction anti-constitutionnelle : ; insécurité juridictionnelle dans le sens où un revirement de jurisprudence est toujours possible<sup>2580</sup> ; pan-indépendance (absence de degré méta-juridictionnel)<sup>2581</sup> ; pan-représentativité<sup>2582</sup> ; applicabilité mondiale de la théo-jurisprudence<sup>2583</sup> ; pan-compétence<sup>2584</sup>.

### Idéo-boîte n°3 :

- 
- jusqu'à la troisième et à la quatrième générations, pour ceux qui m'offensent ». Les innocents ici sont les générations ultérieures lesquelles paient des actes qu'ils n'ont pas commis.
- 2565La Torah, Deutéronome, chapitre 21, p. 622-623 : « Si un homme a un fils libertin et rebelle, sourd à la voix de son père comme à celle de sa mère, et qui, malgré leurs corrections, persiste à leur désobéir, son père et sa mère se saisiront de lui, le traduiront devant les anciens de sa ville, au tribunal de sa localité, et ils diront aux anciens de la ville : « Notre fils que voici est libertin et rebelle, n'obéit pas à notre voix, s'adonne à la débauche et l'ivrognerie ». Alors tous les habitants de cette ville le feront mourir à coups de pierres, et tu extirperas ainsi le vice de chez toi ; car tout Israël l'apprendra et sera saisi de crainte ».
- 2566Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Luc, 4. La montée vers Jérusalem, 1973, éditions du Cerf, p. 1827 : « Quant à mes ennemis, ceux qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, amenez-les ici, et égorgez-les en ma présence ».
- 2567La Torah, Deutéronome, chapitre 4, p. 570-571 : « 44. Or, ceci est la doctrine que Moïse exposa aux enfants d'Israël. 45. Voici les avertissements, lois et règlements que Moïse donna aux enfants d'Israël après leur sortie d'Égypte ». Il y a également deux imprécisions terminologiques en ce qui concerne cette même « doctrine » ainsi que ses « statuts ».
- 2568La Torah, Deutéronome, chapitre 5, p. 572-573 : « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, d'une maison d'esclavage. Tu n'auras point d'autre Dieu que moi. [...] Tu n'invoqueras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, à l'appui du mensonge ; car l'Éternel ne laisse pas impuni celui qui invoque son nom pour le mensonge. Observe le jour du Sabbat pour le sanctifier, comme te l'a prescrit l'Éternel, ton Dieu. [...] Honore ton père et ta mère, comme te l'a prescrit l'Éternel ton Dieu, afin de prolonger tes jours et de vivre heureux sur la terre que l'Éternel, ton Dieu, te destine. **Ne commets point d'homicide. Ne commets point d'adultère. Ne commets point de larcin. Ne porte point contre ton prochain un faux témoignage. Ne convoite point la femme de ton prochain, et ne désire la maison de ton prochain ni son champ ».**
- 2569Le Coran, Sourate X, 2010, éditions Point, p. 186 : « 5. C'est lui qui a donné le soleil pour éclairer le monde, et la lune pour *refléter* sa lumière, qui a déterminé les phases de celle-ci, afin que vous connaissiez le nombre des années et leur comput. Dieu n'a point créé tout cela en vain, mais pour la vérité ; il explique ses signes à ceux qui comprennent ».
- 2570B. Sansal mentionne notamment les ministères « des Sacrifices et Pèlerinages » (B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 27), ou encore « des Archives, des Livres sacrés et des Mémoires saintes » (B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 200). Un écho est manifeste avec l'Iran où existe un « ministère de l'information et de la guidance islamique ».
- 2571Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1701 : «Celui donc qui violera l'un de ces moindres préceptes, et enseignera aux autres à faire de même, sera tenu pour le moindre dans le Royaume des Cieux ; au contraire, celui qui les exécutera, celui-là sera tenu pour grand dans le Royaume des Cieux ».
- 2572B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 98 : « L'Inspection périodique était pour ainsi dire un sacrement, elle occupait une place signalée dans la vie du croyant, c'était un acte liturgique fort, aussi important que la Césure pour les garçons, que la Résection pour les filles, que les neuf prières quotidiennes, que la grande Imploration du Jeudi, que le Siam, les huit jours saints de l'Abstinence absolue, ou les Joré, les Journées de la Récompense qui distinguaient les croyants émérites, et autant que l'Expectation au long cours ou le Jobé, l'incroyable Jour Béni qui voyait les heureux élus du pèlerinage prendre la route des Lieux saints. On ne se faisait pas « noter » par le Samo, les gens ne l'entendaient pas de la sorte, on participait avec lui à la consolidation de l'harmonie générale dans la lumière de Yölah et la parfaite connaissance du *Gkabul*, et le Yölah sait ce qui est juste et nécessaire. L'Inspection était attendue avec impatience. Le résultat, une note sur soixante assortie d'observations pertinentes, était consigné dans un carnet vert barré de mauve appelé Livret de la Valeur, le Liva, que chacun portait sur lui sa vie durant. C'était une pièce d'identité morale que l'on exhibait fièrement, elle établissait des hiérarchies et ouvrait des chemins ».

Critère 3.1. Les théo-textes mentionnent l'existence de la même dyarchie du pouvoir entre un pôle « intellectuel » dirigeant un pôle militaire<sup>2585dclxlviii</sup>, en même temps qu'il détient quelques leviers économiques<sup>2586</sup>, lesquels supposément octroient à ce second des moyens matériels. Le nécessaire renouvellement permanent du pôle militaire<sup>2587</sup> du fait la pan-théo-insécurité<sup>2588</sup> se superpose au processus d'endoctrinement des exo-masses(-)<sup>2589</sup>, seulement, les individus massifiés réalisent la toujours identique volonté du théo-leader(TTT) : la pan-guerre<sup>2590</sup>.

- 
- 2573B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 100 : « Lorsque la note était négative six mois d'affilée, et si l'état de santé du prévenu n'était pas la cause évidente de la défaillance, l'affaire passait sous la juridiction d'une autre institution, le Core, le Conseil de Redressement. Et le défaillant disparaissait, après une convocation en bonne et due forme. De ce conseil on ne savait rien, mais on y pensait souvent, il était comme la mort, les vivants ne la connaissent pas et ne peuvent rien en dire et ceux qui la connaissent ne sont plus de ce monde pour en parler. Du disparu, rayé aussitôt des listes et des mémoires, on disait charitablement ou cruellement « le Core l'a emporté, Yölah est compatissant » ou « le Core l'a rayé, Yölah est juste », et on retournait à ses dévotions. Ne pas savoir empêche la peur et simplifie la vie ».
- 2574La Torah, Nombres, chapitre 1, p. 410 : « L'Éternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert du Sinaï, dans la tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Égypte : « Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête ».
- 2575La Torah, Nombres, chapitre 1, p. 414 : « Pour ce qui est de la tribu de Lévi, tu ne la recenseras ni n'en feras le relevé en la comptant avec les autres enfants d'Israël ». Une auto-contradiction apparaît ensuite rapidement : « L'Éternel parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, en ces termes : « Fais le dénombrement des enfants de Lévi, selon leur descendance paternelle, par familles ; tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-delà, tu les dénombreras ».
- 2576Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse, 1973, éditions du Cerf, p. 2128 : « Après quoi je vis quatre Anges debout aux quatre coins de la terre, retenant les quatre vents de la terre pour qu'il ne soufflât point de vent, ni sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre. Puis je vis un autre Ange monter de l'orient, portant le sceau du Dieu vivant ; il cria d'une voix puissante aux quatre Anges auxquels il fut donné de malmener la terre et la mer : « Attendez, pour malmener la terre et la mer et les arbres, que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu ». Et j'appris combien furent alors marqués du sceau : 144.000 de toutes les tribus des fils d'Israël. De la tribu de Juda, 12 000 furent marqués ; de la tribu de Ruben, 12.000 de la tribu de Gad, 12.000 de la tribu d'Aser, 12.000 de la tribu de Nephtali, 12.000 de la tribu de Manassé, 12.000 de la tribu de Siméon, 12.000 de la tribu de Lévi, 12.000 de la tribu d'Issachar, 12.000 de la tribu de Zabulon, 12.000 de la tribu de Joseph, 12.000 de la tribu de Benjamin, 12.000 furent marqués ».
- 2577Le Coran, Sourate LXXV, 2010, éditions Point, p. 503 : « 54. Il n'en sera pas ainsi. Le Coran est un avertissement ; quiconque veut est averti ».
- 2578Le Coran, Sourate XXXIV, 2010, éditions Point, p. 370-371 : « 39. Un jour, il vous rassemblera tous, puis il demandera aux anges : Est-ce vous qu'ils adoraient ? 40. Et les anges répondront : Gloire à toi, tu es notre patron et non point eux. Ils adoraient plutôt les génies, le plus grand nombre croit en eux. 31. Dans ce jour-là, nul d'entre vous ne saurait aider un autre ni lui nuire. Nous dirons aux infidèles : Goûtez le châtimeut du feu que vous avez jadis traité de mensonge. [...] 47. Dis : Dieu n'envoie la vérité qu'à ses apôtres. Il connaît parfaitement les choses cachées. 48. Dis : la vérité est venue, le mensonge disparaîtra et ne reviendra plus ».
- 2579Si l'on s'en tient au Pentateuque, c'est le pouvoir juridictionnel, le pouvoir suprême (La Torah, Deutéronome, chapitre 16, p. 609 : « 20. C'est la justice, la justice seule que tu dois rechercher, si tu veux te maintenir en possession du pays que l'Éternel, ton Dieu, te destine »). Or, c'est exactement du pouvoir dont il est question lors de ce jugement dernier, véritable mystico-leïtmotiv du Coran (Le Coran, Sourates XXIII et XXVII, 2010, éditions Point, p. 301-332 : « 102. Lorsque la trompette sonnera, les liens de parenté n'existeront plus pour les hommes. On ne se demandera plus l'assistance. 103. Ceux dont la balance penchera jouiront de la félicité. 104. Ceux pour qui la balance sera légère seront les hommes qui se sont perdus eux-mêmes, et ils demeureront éternellement dans la géhenne. 105. Le feu consumera leurs visages, et ils tordront leurs lèvres. [...] 80. Dieu prononcera son arrêt pour décider entre vous. Il est Puissant, le Sage »).
- 2580Le Coran, Sourate XVIII, 2010, éditions Point, p. 263 : « 92. Jusqu'à ce qu'il arrivât entre les deux digues au pieds desquelles habitait un peuple qui entendait à peine quelque langue. 93. Ce peuple lui dit : Ô Dhoul'Qarneïn ! Voici que Yâdjoudj et Madjoudj commettent des brigandages sur la terre. Pouvons-nous te demander, moyennant une récompense, d'élever une barrière entre eux et nous ? 94. La puissance que

Critère 3.2. Le théo-anti-État détient le monopole de la violence illégitime sur les masses<sup>2591</sup>, par exemple au moyen d'une police secrète<sup>2592</sup>, laquelle frappe selon la loi de l'aléatoire<sup>2593</sup> à des fins d'imposition de la pan-idéologie(F). De plus la théo-terreur, en ce qu'elle dispose également d'un volet fictif<sup>2594</sup>, ne se voit limitée par aucune chrono-contrainte, c'est à jamais que sévissent théoriquement ses menaces, de même que c'est de façon chrono-indéfinie que peut toujours survenir l'avènement de la guerre finale dont le déclenchement de laquelle relève du théo-arbitraire<sup>2595</sup>.

---

m'accorde mon Seigneur, répondit-il, est pour moi une récompense plus considérable. Aidez-moi seulement avec zèle, et j'élèverai une barrière entre vous et eux. 95. Apportez-moi de grandes pièces de fer, jusqu'à ce que j'aie fermé le défilé entre les deux montagnes. Il dit *aux travailleurs* : Soufflez le feu jusqu'à ce que le fer devienne rouge comme le feu. Puis il dit : Apportez-moi de l'airain fondu, afin que je le jette dessus. 96. Yâdjoudj et Madjoudj ne purent ni escalader le mur, ni le percer. 97. Cet ouvrage, dit Dhoul'Qarneïn, est un effet de la miséricorde de Dieu. 98. Quand l'arrêt du Seigneur sera arrivé, il le réduira en pièces ; les promesses de Dieu sont infaillibles ».

2581Le Coran, Sourate XIII, 2010, éditions Point, p. 222 : « 41. Ne voient-ils pas que nous avons pénétré dans leur pays et que nous en avons resserré les limites ? Dieu juge, et personne ne révisé ses arrêts. Il est prompt dans ses comptes ». Ces mêmes arrêts peuvent ainsi comporter tout contenu (Le Coran, Sourate XIV, 2010, éditions Point, p. 225 : « 32. Dieu affermira les croyants dans cette vie et dans l'autre par la parole immuable. Il égarera les méchants, car Dieu fait ce qu'il veut »).

2582Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Romains, La vie du chrétien dans l'esprit, 1973, éditions du Cerf, p. 1958-1959 : « Qui n'a pas l'Esprit du Christ ne lui appartient pas, mais si le Christ est en vous, bien que le corps soit mort déjà en raison du péché, l'Esprit est vie en raison de la justice. Et si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité le Christ Jésus d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. Ainsi donc, mes frères, nous sommes débiteurs, mais non point envers la chair pour devoir vivre selon la chair. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez. Mais si par l'Esprit, vous faites mourir les œuvres du corps, vous vivrez ».

2583Le Coran, Sourate XXXVII, 2010, éditions Point, p. 381 : « 83. Gloire à celui qui dans ses mains tient la souveraineté sur toutes choses. Vous retournez tous à lui ».

2584Le Coran, Sourate V, 2010, éditions Point, p. 126, Jésus : « Si tu [Dieu] les punis, tu en es le droit, car ils sont tes esclaves ; si tu leur pardonnes, tu en es le maître, car tu es puissant et sage ».

2585La Torah, Nombres, chapitre 23, p. 501-502 : « L'Éternel se présenta à Baalam, inspira un discours à ses lèvres, lui disant : « Va rejoindre Balak, et tu parleras ainsi... » Il revint près de lui, et le trouva debout près de son holocauste, les princes de Moab à ses côtés. Et Balak lui demanda : « Qu'a dit l'Éternel ? » Il proféra son oracle en ces termes : « Prépare toi Balak, à m'entendre ; prête-moi l'oreille, fils de Cippor ! Dieu n'est pas un mortel, pour mentir, ni un fils d'Adam, pour qu'il se ravise ; est-ce lui qui parle et ne tient point parole ? Qui affirme et n'exécute point ? Oui, j'ai reçu mission de bénir ; il a béni, je ne puis le dédire. Il n'aperçoit point d'iniquité en Jacob il ne voit point de mal en Israël : l'Éternel, son Dieu, est avec lui, et l'amitié d'un roi le protège. Délivré, par ce Dieu, de l'Égypte, il a le vigoureux élan du réêm. Il ne faut point de magie à Jacob, point de sortilège à Israël : ils apprennent à point nommé, Jacob et Israël, ce que Dieu a résolu. Voyez ! Ce peuple se lève comme un léopard, il se dresse comme un lion ; il ne se reposera qu'assouvi de carnage, qu'enivré du sang de ses victimes ».

2586La Torah, L'exode, chapitre 30, p. 269 : « 11. L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 12 « Quand tu feras le dénombrement général des enfants d'Israël, chacun d'eux paiera au Seigneur le rachat de sa personne lors du dénombrement, afin qu'il n'y ait point de mortalité parmi eux à cause de cette opération. 13. Ce tribut, présenté par tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, sera d'un demi-sicle, selon le poids du sanctuaire ; ce dernier est de vingt ghéra, la moitié sera l'offrande réservée au Seigneur. 14. Quiconque fera partie du dénombrement depuis l'âge de vingt ans et au-delà doit acquitter l'impôt de l'Éternel. 15. Le riche ne donnera pas plus, le pauvre ne donnera pas moins que la moitié du sicle, pour acquitter l'impôt de l'Éternel, à l'effet de racheter vos personnes ».

2587Le Coran, Sourate VIII, 2010, éditions Point, p. 165 : « 16. Quiconque tournera le dos au jour du combat, à moins que ce ne soit pour revenir à la charge, ou pour se rallier, sera chargé de la colère de Dieu. Sa demeure sera l'enfer ; quel affreux séjour ! »

2588Le Coran, Sourate IX, 2010, éditions Point, p. 175 : « 36. Le nombre des mois est de douze devant Dieu : tel il est dans le Livre de Dieu depuis le jour où il créa les cieux et la terre. Quatre de ces mois sont sacrés. C'est la

Critère 3.3. Il est possible de retrouver cette indistinction par la théo-militarisation des civils<sup>2596</sup> en vue de la destruction de toutes les autres sociétés civiles, au-delà du fait que celle de la société civile libre interne soit idéo-étranglée<sup>2597</sup>.

Critère 3.4. Ce critère ne trouve pas d'application dans le corpus de texte que j'ai travaillé, aussi ce critère n'est-il pas rempli : les éléments économiques sont trop peu nombreux bien que l'on puisse trouver quelque spiritualisation de l'économie<sup>2598</sup> de même qu'une économisation des masses(±)<sup>2599</sup>, et en extrapolant, les racines du productivisme maximal<sup>2600</sup>.

#### Idéo-boîte 4.0.

---

croissance constante. Pendant ces mois n'agissez point avec iniquité envers vous-mêmes, mais combattez les idolâtres dans tous les mois, de même qu'ils vous combattent dans tous les temps, et sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent ».

2589 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'Évangile selon saint Marc, 5. La passion et la résurrection de Jésus, 1973, éditions du Cerf, p. 1783 : « Apparition de Jésus ressuscité. [...] Et il leur dit : « Allez dans le monde entier, proclamez l'Évangile à toute la création. Celui qui croira sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné ».

2590 Le Coran, Sourate XLVII, 2010, éditions Point, p. 436 : « 22. Les croyants disent : Dieu n'a-t-il pas révélé un chapitre qui ordonne la guerre sainte ? Mais qu'un chapitre péremptoire soit révélé, et que la guerre y soit ordonnée, tu verras ces hommes dont le cœur est atteint d'une infirmité te regarder d'un regard d'un homme que la vue de la mort fait tomber en défaillance. Cependant, l'obéissance et un langage convenable leur seraient plus avantageux ».

2591 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 27 : « C'était une ancienne et très sainte famille aimée d'Abi qui détenait le monopole du Battage, le *moussim*, qu'elle exerçait avec la justesse qui sied à la religion, « Ni trop peu ni pas assez » était sa devise commerciale, connue même des enfants ».

2592 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 127 : « Il n'est pas sûr que toutes ces libertés servaient à grand-chose mais c'était excitant en diable. Le plus étonnant est que les Regs qui jouissaient d'une si grande autonomie dans leur capharnaüm aimaient à se rendre à Qodsabad, Our dans leur toponymie, pour écouler leurs produits et des objets du passé très appréciés des notables, et rapporter des friandises à leur famille. Eux aussi empruntaient les tunnels de la Guilde et payaient des passeurs. L'Appareil les traquait sans pitié et il allait sans dire que les capturés finissaient au stade le jeudi suivant, après la grande Imploration. Leur exécution était un spectacle de choix, il faisait l'ouverture des festivités. Une police spéciale, l'AntiRegs, avait été créée à cet effet, elle savait reconnaître ces fantômes, les pister et les appréhender comme il se devait.

2593 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 235 : « La dictature n'a nul besoin d'apprendre, elle sait naturellement tout ce qu'elle doit savoir et n'a guère besoin de motif pour sévir, elle frappe au hasard, c'est là qu'est sa force, qui maximise la terreur qu'elle inspire et le respect qu'elle recueille ».

2594 La Torah, Lévitique, chapitre 26, p. 400-402 : « Mais si vous ne m'écoutez point, et que vous cessiez d'exécuter tous ces commandements ; si vous dédaignez mes lois et que votre esprit repousse mes institutions, au point de ne plus observer mes préceptes, de rompre mon alliance, à mon tour voici ce que je vous ferai : je susciterai contre vous d'effrayants fléaux, la consommation, la fièvre, qui font languir les yeux et défailir l'âme ; vous sèmerez en vain votre semence, vos ennemis la consommeront. Je dirigerai ma face contre vous, et vous serez abattus devant vos ennemis ; ceux qui vous haïssent vous domineront, et vous fuirez sans qu'on vous poursuive. Que si malgré cela vous ne m'obéissez pas encore, je redoublerai jusqu'au septuple le châtement de vos fautes. Je briserai votre arrogante audace, en faisant votre ciel de fer et votre terre d'airain ; et vous vous épuiserez en vains efforts, votre terre refusera votre tribut, et ses arbres refuseront leurs fruits. Si vous agissez hostilement à mon égard, si vous persistez à ne point m'obéir, je vous frapperai de nouvelles plaintes, septuples comme vos fautes. Je lâcherai sur vous les bêtes sauvages, qui vous priveront de vos enfants, qui extermineront votre bétail, qui vous décimeront vous-mêmes, et vos routes deviendront solitaires. Si ces châtements ne vous ramènent pas à moi et que votre conduite reste hostile à mon égard, moi aussi je me conduirai à votre égard avec hostilité, et je vous frapperai, à mon tour, sept fois pour vos péchés. Je ferai surgir contre vous le glaive, vendeur des droits de l'Alliance, et vous vous replierez dans vos villes ; puis j'enverrai la peste au milieu de vous, et vous serez à la merci de l'ennemi, tandis que je vous couperai les vivres, de sorte que dix femmes cuiront votre pain dans un même four et vos le rapporteront au poids, et que vous le mangerez sans vous rassasier. Si, malgré cela, au lieu de m'obéir, vous vous comportez hostilement avec moi, je procéderai à votre égard avec une exaspération d'hostilité, et je vous châtierai, à mon tour, sept fois pour vos péchés. Vous dévorerez la chair de vos fils, et la chair de vos filles vous la dévorerez. Je détruirai vos hauts-lieux, j'abattrai vos monuments solaires, puis je jeterai vos cadavres sur les cadavres de vos impures idoles ; et mon esprit vous repoussera. Je ferai de vos villes des ruines, de vos lieux saints une solitude, et je ne respirerai point vos pieux

Critère 4.0.1. Dans la mesure où il est possible de retrouver textuellement ces phénomènes de facho-mythologisation des masses, vivantes<sup>2601</sup> comme décédées<sup>2602</sup>, tout comme de création de fictions culturelles<sup>2603</sup>, les différents monothéismes prennent la forme de ce piège socio-culturel, qui, produit à partir de matière fictive, a pour fin d'engloutir le plus d'individus que possible<sup>2604</sup>.

Critère 4.0.2. Dans les théo-textes, cette dialectique sociale entre l'homogénéité<sup>2605</sup> et l'hétérogénéité<sup>2606</sup> se retrouve sur un mode simplifié : il y aurait le peuple élu<sup>2607</sup> et les autres et la

---

parfums. Puis, moi-même je désolerai cette terre, si bien que vos ennemis, qui l'occuperont, en seront stupéfaits. Et vous, je vous disperserai parmi les nations, et je vous poursuivrai l'épée haute ; votre pays restera solitaire, vos villes resteront ruinées ».

2595 Desclée de Bouver, *La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse*, 1973, éditions du Cerf, p. 2128-2131 : « Et lorsque l'Agneau ouvrit le septième sceau, il se fit un silence dans le ciel, environ une demi-heure... Et je vis les sept Anges qui se tiennent devant Dieu ; on leur remit sept trompettes. Un autre Ange vint alors se placer près de l'autel, muni d'une pelle en or. On lui donna beaucoup de parfums pour qu'il les offrît, avec les prières de tous les saints, sur l'autel d'or placé devant le trône. Et, de la main de l'Ange, la fumée des parfums s'éleva devant Dieu, avec les prières des saints. Puis l'Ange saisit la pelle *et l'emplit du feu* de l'autel *qu'il jeta* sur la terre. Ce furent alors des tonnerres, des voix et des éclairs et tout trembla. Les sept Anges aux sept trompettes s'apprêtèrent à sonner. Et le premier sonna... Il y eut alors de la grêle et du feu mêlés de sang qui furent jetés sur la terre : et le tiers des arbres fut consumé, et toute herbe verte fut consumée. Et le deuxième ange sonna... Alors une énorme masse embrasée, comme une montagne, fut projetée dans la mer, et le tiers de la mer devint du sang : il périt ainsi le tiers des créatures vivant dans la mer, et le tiers des navires fut détruit. Et le troisième Ange sonna... Alors tomba du ciel un grand astre, brûlant comme une torche. Il tomba sur le tiers des fleuves et sur les sources ; l'astre se nomme « Absinthe » : le tiers des eaux se changea en absinthe, et bien des gens moururent de ces eaux devenues amères. Et le quatrième Ange sonna... Alors furent frappés le tiers du soleil et le tiers de la lune et le tiers des étoiles : ils s'assombrirent d'un tiers, et le jour perdit le tiers de sa clarté, et la nuit de même. Et ma vision se poursuivit. J'entendis un aigle volant au zénith et criant d'une voix puissante : « Malheur, malheur, malheur aux habitants de la terre, à cause de la voix des dernières trompettes dont les trois Anges vont sonner ». Et le cinquième Ange sonna... Alors je vis un astre qui du ciel avait chu sur la terre. On lui remit la clef du puits de l'Abîme *et il en monta une fumée, comme celle d'une immense fournaise* – le soleil et l'atmosphère en furent obscurcis – et, de cette fumée, des sauterelles se répandirent sur la terre ; on leur donna un pouvoir pareil à celui des scorpions de la terre. On leur dit d'épargner les prairies, toute verdure et tout arbre, et de s'en prendre seulement aux hommes qui ne porteraient pas sur le front le sceau de Dieu [144 000 de toutes les tribus des fils d'Israël]. On leur donna, non de les tuer, mais de les tourmenter durant cinq mois. La douleur qu'elles provoquent ressemble à celle d'une piqûre de scorpion. En ces jours-là, les hommes *rechercheront la mort sans la trouver*, ils souhaiteront mourir et la mort les fuira ! Or ces sauterelles, à les voir, *font penser à des chevaux* équipés pour la guerre ; sur leur tête on dirait des couronnes d'or, et leur face rappelle des faces humaines ; leurs cheveux, des chevelures de femmes, *et leurs dents, des dents de lions* ; leur thorax, des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes, *le vacarme de chars* aux multiples chevaux *se ruant au combat* ; elles ont des queues pareilles à des scorpions, avec des dards ; et dans leurs queues se trouve leur pouvoir de torturer les hommes durant cinq mois. A leur tête, comme roi, elles ont l'Ange de l'Abîme ; il s'appelle en hébreu : « Abaddôn », et en grec : « Apollyôn ». Le premier « Malheur » a passé, voici encore deux « Malheurs » qui le suivent...

2596 La Torah, Lévitique, chapitre 24, p. 392 : « 16. Pour celui qui blasphème nominativement l'Éternel, il doit être mis à mort, toute la communauté devra le lapider ; étranger comme indigène, s'il a blasphémé nominativement, il sera puni de mort ».

2597 *Chaîne youtube l'Effet Papillon, L'Iran - Dictature tour – L'Effet Papillon, 2015* : Dans ce reportage, il est manifeste qu'un théo-voile de nuit est jeté sur l'institution universitaire, sur les vecteurs artistiques, et sur l'espace public. C'est donc un entonnoir à idées doté d'un filtre pan-idéologique(F) qui recouvre la société civile iranienne.

2598 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 27 : « En Abistan, il n'y avait d'économie que religieuse ».

2599 La Torah, Deutéronome, chapitre 16, p. 607-608 : « 10. Et tu célèbreras une fête des semaines en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu, à proportion des dons que ta main pourra offrir, selon que l'Éternel, ton Dieu, t'aura béni. [...] 17. Mais chacun donnera selon ses moyens, selon les bénédictions que l'Éternel, ton Dieu, t'aura dispensées ». Il est aussi utile de mentionner les rituels propitiatoires et expiatoires mentionnés dans le Pentateuque comme pouvant constituer une économie archaïque du sacrifice, en ce qui concerne la masse(-)

distinction s'opérerait au moyen de rituels symboliques<sup>26082609</sup> lorsque l'exécution desquels fait défaut, ouvre le droit à la violence<sup>2610</sup>.

#### Sous-idéo-boîte 4.1.1.

Critère 4.1.1.1. L'instauration d'un cadre anti-culturel strict corrobore à ce processus d'appauvrissement du langage<sup>2611</sup> lequel confine les élites à la loyauté en termes d'exécution

---

(par exemple, cf La Torah, Lévitique, chapitre 4, p. 315 : « L'Éternel parla à Moïse en ces termes : « Parle ainsi aux enfants d'Israël : lorsqu'un individu, violant par mégarde une des défenses de l'Éternel, aura agi contrairement à l'une d'elles ; si c'est le pontife-oint qui a péché, au détriment du peuple, il offrira au Seigneur, pour le péché qu'il a commis, un jeune taureau sans défaut, comme expiatoire. Présentera ce taureau à l'entrée de la Tente d'assignation devant le Seigneur, appuiera sa main sur la tête du taureau, et l'immolera devant le Seigneur. Puis le pontife-oint prendra du sang de ce taureau et l'apportera dans la Tente d'assignation ; le pontife trempera son doigt dans le sang, et il en fera aspersion sept fois devant l'Éternel, vers le voile du sanctuaire ; le pontife mettra aussi de ce sang sur les cornes de l'autel où l'on brûle les parfums devant le Seigneur, et qui est dans la Tente d'assignation ; et le reste du sang du taureau, il le jettera dans le réceptacle de l'autel aux holocaustes, situé à l'entrée de la Tente d'assignation. Alors il prélèvera toute la graisse du taureau expiatoire : la graisse qui s'étend sur les intestins, toute la graisse qui y adhère ; les deux rognons, avec la graisse adjacente du côté des flancs ; et la membrane du foie, qu'il détachera avec les rognons. Ces portions, prélevées comme sur la victime d'un sacrifice rémunérateur, le pontife les fera fumer sur l'autel aux holocaustes. Mais la peau du taureau et toute sa chair, conjointement avec sa tête et ses jambes, ses intestins et sa fiente, bref, le taureau entier, on le transportera hors du camp, en lieu pur, au déversoir des cendres, et on le consumera sur du bois, par le feu : c'est au déversoir des cendres qu'il doit être consommé » .

2600Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1706 : « Tout arbre qui ne donne pas un bon fruit, on le coupe et on le jette au feu » .

2601La Torah, Lévitique, chapitre 20, p. 378 : « 24. et je vous ai dit : c'est vous qui prendrez possession de leur sol, et moi je vous le donnerai pour que vous en soyez possesseurs, ce pays ruisselant de lait et de miel. Je suis l'Éternel votre Dieu, qui vous ai distingué entre les peuples » .

2602B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 41-42 : « Les gardes assassinés seraient élevés à la dignité de martyrs, on apprendrait par les *NoF*, par les *nadirs* (journaux électroniques muraux installés en tous lieux du globe) et par le réseau des *mockbas* où l'on prêchait neuf fois par jour qu'ils taient tombés au champ d'honneur au cours d'une bataille héroïque présentée comme « la mère de toutes les batailles » à l'instar de toutes les batailles réelles ou rêvées qui l'avaient précédée et comme le seraient toutes celles qui viendraient après, siècle après siècle. Il n'y avait pas de hiérarchie entre les martyrs et jamais de fin dans la Guerre sainte, elle serait prononcée lorsque Yölah écraserait Balis conformément à la Promesse » .

2603Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1701 : « Soyez dans la joie et l'allégresse, car votre récompense sera grande dans les cieux : c'est bien ainsi qu'on a persécuté les prophètes, vos devanciers » .

2604Le Coran, Sourate XIII, 2010, éditions Point, p. 220 : « 25. Ceux qui violent le pacte de Dieu après l'avoir accepté, qui séparent ce que Dieu a voulu unir, et commettent les iniquités sur la terre : ceux-là, chargés de malédictions, auront pour séjour une demeure affreuse » .

2605Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Première épître aux Corinthiens, 1. Divisions et scandales, 1973, éditions du Cerf, p. 1972 : « soyez étroitement unis dans le même esprit et dans la même pensée » .

2606Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Marc, 1. La préparation du ministère de Jésus, 1973, éditions du Cerf, p.1757 : « Explication de la parabole du semeur. Et il leur dit : « Vous ne saisissez pas cette parabole ? Et comment comprendrez-vous toutes les paraboles ? Le semeur, c'est la Parole qu'il sème. Ceux qui sont au bord du chemin où la Parole est semée sont ceux qui l'ont pas plus tôt entendue que Satan arrive et enlève la Parole semée en eux. Et de même ceux qui sont semés sur les endroits rocheux sont ceux qui, quand ils ont entendu la Parole, l'accueillent aussitôt avec joie, mais ils n'ont pas de racine en eux-mêmes et sont les hommes d'un moment : survienne ensuite une tribulation ou une persécution à cause de la Parole, aussitôt ils succombent. Et il y en a d'autres qui sont semés dans les épines : ce sont ceux qui ont entendu la Parole, mais les soucis du monde, la séduction de la richesse et les autres convoitises les pénètrent et étouffent la Parole, qui demeure sans fruit. Et il y a ceux qui ont été semés dans la

aveugle des ordres « d'en-haut »<sup>2612</sup>, soit vis-à-vis de la doctrine orthodoxale<sup>2613</sup>, lesquelles, débouchant sur une forme d'auto-dépossession<sup>2614</sup> au bénéfice de la pan-théo-stabilité<sup>2615</sup> et au détriment de toute société organisée classiquement selon le principe de la compétence en ce que le théo-administrateur commun ne joue qu'un rôle subalterne<sup>2616</sup>. Si dans ces théo-sociétés, la foi devient le critère de hiérarchisation de la société, cela revient à dire que c'est celui qui est le plus effrayé par l'entité divine dominante<sup>2617</sup> qui en forme l'élite<sup>2618</sup> et si la peur se substitue à la confiance en termes de rapport entre la sphère politique et la sphère sociale d'une même société, cela signifie que son ordre interne s'en trouve effectivement subverti<sup>2619</sup>.

---

bonne terre : ceux-là écoutent la Parole, l'accueillent et portent du fruit l'un trente, l'autre soixante, l'autre cent ».

2607La Torah, Lévitique, chapitre 7, p. 578 : « 6. Car tu es un peuple consacré à l'Éternel, ton Dieu : il t'a choisi, l'Éternel, ton Dieu pur lui être un peuple spécial entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre ».

2608La Torah, Génèse, chapitre 34, p. 109 : « 14. Ils leur dirent : « Nous ne saurions agir ainsi, donner notre sœur à un homme incirconcis : ce serait un déshonneur pour nous. 15. Toutefois, à ce prix nous serons d'accord avec vous : si vous devenez comme nous, en circoncisant tout mâle d'entre vous ».

2609Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 710-712 : « Un autre point de leur mandat [des apôtres] est de baptiser, au nom du père, du fils et de l'esprit saint. Qu'est-ce que le baptême ? C'est l'immersion dans de l'eau. Mais qu'est-ce qu'immerger quelqu'un dans de l'eau au nom de quelque chose ? Ces mots du baptême signifient ceci : celui qui est baptisé est immergé ou lavé, comme signe qu'il devient un homme nouveau, et un sujet loyal de ce dieu dont la personne est représentée dans l'ancien temps par Moïse, et les grands prêtres, quand il régnait sur les Juifs ; et aussi de Jésus Christ, son fils, à la fois dieu et homme, qui nous a rachetés et qui, dans sa nature d'homme, représentera la personne de son père dans son royaume éternel avec la résurrection. C'est aussi accepter la doctrine des apôtres qui, assistés par l'esprit du père et du fils, demeurèrent nos guides pour nous amener dans ce royaume, et être l'unique et certaine voie vers celui-ci. [...] Et, étant donné que baptiser c'est déclarer l'entrée des humains au royaume de Dieu, et que refuser de baptiser c'est déclarer qu'ils en sont exclus, il s'ensuit que le pouvoir de prononcer leur rejet ou leur admission dans le royaume fut donné à ces mêmes apôtres et à leurs substituts et successeurs ».

2610La Torah, Lévitique, chapitre 7, p. 579-580 : « 15. L'Éternel écartera de toi tout fléau ; et toutes ces funestes plaies de l'Égypte, que tu connais bien, ce n'est pas à toi qu'il les infligera, mais à tes adversaires. 16. Tu anéantiras donc tous les peuples que te livre ton Dieu, sans laisser ton œil s'attendrir sur eux de peur que tu n'adores leurs divinités ; car ce serait un grand piège pour toi ».

2611B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 19 : « Et un jour, sans qu'aucun signal ne fût donné, le mot Ennemi disparut du lexique. Avoir des ennemis est un constat de faiblesse, la victoire est totale ou n'est pas. On parlait de la Grande Mécréance, on parlait de *makoufs*, mot nouveau signifiant renégats invisibles et omniprésents. L'ennemi intérieur avait remplacé l'ennemi extérieur, ou l'inverse ». Dans les formes religieuses du totalitarisme, la notion d'ennemi fait l'objet d'une diabolisation, ainsi que le suggère B. Sansal : « on donna enfin au Diable, le Malin, le Chitan, le Renégat, son vrai nom : Balis, et ses adeptes, les renégats, devinrent les balisiens ». L'objectif de pureté est donc sous-jacent. Le culte de la perfection et le bannissement de l'erreur en sont des corollaires...

2612La Torah, La Génèse, chapitre 22, p. 61-62 : « 2. Il reprit « prends ton fils, ton fils unique, celui que tu aimes, Isaac ; achemine-toi vers la terre de Moria et là offre-le en holocauste sur une montagne que je te désignerai. 3. Abraham se leva de bonne heure, sangla son âne, emmena ses deux serviteurs et Isaac, son fils et ayant fendu le bois du sacrifice, il se mit en chemin pour le lieu que lui avait indiqué le Seigneur. [...] Ils arrivèrent à l'endroit que Dieu lui avait indiqué. Abraham y construisit un autel, disposa le bois, lia Isaac son fils et le plaça sur l'autel, par-dessus le bois. 10. Abraham étendit la main et saisit le couteau pour immoler son fils. 11. Mais un envoyé du Seigneur l'appela du haut du ciel, en disant : « Abraham ! . Abraham ! » 12. Il répondit : « Me voici. Il reprit : « Ne porte pas la main sur ce jeune homme, ne lui fais aucun mal ! Car désormais, j'ai constaté que tu honores Dieu, toi qui ne m'as pas refusé ton fils, ton fils unique ! » »

2613La Torah, L'exode, chapitres 18, p. 227-228 : « 17. Le beau-père de Moïse lui répliqua : « Le procédé que tu emploies n'est pas bon. 18. Tu succomberas certainement et toi-même et ce peuple qui t'entoure ; car la tâche est trop lourde pour toi, tu ne saurais l'accomplir seul. 19. Or, écoute ma voix, ce que je veux te conseiller et que Dieu te soit en aide ! Représente, toi seul, le peuple vis-à-vis de Dieu, en exposant les litiges au Seigneur ; 20. Notifie-leur également les lois et les doctrines, instruis-les de la voie qu'ils ont à suivre et de la conduite qu'ils doivent tenir ».

2614Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Épître aux Romains, Le salut par la foi, 1973, éditions du Cerf, p. 1967 : « En effet, nul d'entre nous ne vit pour soi-même,



Critère 4.1.1.2. Seuls les propos respectant la théo-doctrine sont tolérés<sup>2620</sup>, ce qui revient théoriquement à être tenu d'une obligation de silence en ce qui concerne tout autre propos. La sanction du non-respect de cette obligation peut aller jusqu'à l'exclusion de la post-théo-communauté<sup>2621</sup>, pour « l'autre-monde », et à la terrorisation dans le monde réel<sup>2622</sup>, voire les deux combinés<sup>2623</sup>.

Critère 4.1.1.3. Conformément à la mystico-tryptique « souveraineté<sup>2624</sup>, indépendance<sup>2625</sup>, compétition<sup>2626</sup> », les théo-agents sont répartis à travers les territoires<sup>2627</sup> afin d'y propager tout déonto-propos<sup>2628</sup>, étape après laquelle suit l'éradication et la spoliation des

---

comme nul ne meurt pour soi-même ; si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Donc, dans la vie comme dans la mort, nous appartenons au Seigneur ».

- 2615 Le Coran, Sourate XXX, 2010, éditions Point, p. 351 : « 29. Élève donc ton front vers la religion orthodoxe, qui est l'institution de Dieu, pour laquelle il a créé les hommes. La création de Dieu ne peut supporter aucun changement. C'est une religion immuable ; mais la plupart des hommes ne l'entendent pas ». Un tel propos corrobore aux développements de M. Éliade sur le Temps sacré : « Pas plus que l'espace, le Temps n'est, pour l'homme religieux, homogène ni continu. Il y a les intervalles de Temps sacré, le temps des fêtes (en majorité des fêtes périodiques) ; il y a d'autre part, le Temps profane, la durée temporelle ordinaire dans laquelle s'inscrivent les actes dénués de signification religieuse. [...] Une différence essentielle entre ces deux qualités de Temps nous frappe d'abord : *le Temps sacré est par sa nature même réversible*, dans le sens qu'il est, à proprement parler, *un Temps mythique primordial rendu présent*. Toute fête religieuse, tout Temps liturgique, consiste dans la réactualisation d'un événement sacré qui a eu lieu dans un passé mythique, « au commencement ». [...] L'homme religieux débouche périodiquement dans le Temps mythique et sacré, retrouve le *Temps de l'origine*, celui qui « ne coule pas » parce qu'il ne participe pas à la durée temporelle profane, est constitué par un *éternel présent* indéfiniment récupérable. L'homme religieux sent le besoin de plonger périodiquement dans ce Temps sacré et indestructible. Pour lui, c'est le Temps sacré qui rend possible l'autre temps ordinaire, la durée profane dans laquelle se déroule toute l'existence humaine. [...] Mais le Temps mythique que l'on s'efforce de réactualiser périodiquement est un Temps sanctifié par la présence divine, et on peut dire que le désir de vivre dans la *présence divine* et dans un *monde parfait* (parce qu'à peine né) correspond à la nostalgie d'une situation paradisiaque. [...] Jusqu'à un certain point on peut même dire que l'homme religieux, surtout celui des sociétés « primitives », est par excellence un homme paralysé par le mythe de l'éternel retour » (M. Éliade, *le sacré et le profane*, 1965, éditions Gallimard, p. 60-80).
- 2616 La Torah, L'exode, chapitres 18, p. 227-228 : « 21. Mais de ton côté, choisis entre tout le peuple des hommes éminents, craignant Dieu, amis de la vérité, ennemis du lucre et place-les à leur tête comme chiliarques, centurions, cinquanteniers et décurions. 21. Ils jugeront le peuple en permanence ; et alors, toute affaire grave ils te la soumettront, tandis qu'ils décideront eux-mêmes les questions peu importantes. Ils te soulageront ainsi en partageant ton fardeau ».
- 2617 Voici une nouvelle citation démontrant l'équation foi = crainte : « 174. Dieu ne vous fera point connaître les mystères. Il choisit les envoyés qu'il lui plaît pour les leur confier. Croyez donc en Dieu et en ses envoyés ; si vous croyez, et si vous craignez, vous recevrez une récompense généreuse » (Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 89). Il est à noter que cette équation vaut pour le monde réel : pour le monde extra-réel, cette crainte serait récompensée, ce qui s'avère assimilable à de la théo-corruption.
- 2618 La Torah, Deutéronome, chapitre 6, p. 576 : « Ne suivez point des divinités étrangères, aucun des dieux de ces peuples qui vous entourent. Car une divinité jalouse, l'Éternel, ton Dieu, est au milieu de toi : crains que son courroux ne s'allume contre toi et qu'il ne t'anéantisse de dessus la face de la terre »
- 2619 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 6. L'avènement prochain du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1731 : « Beaucoup de premiers seront derniers, et de derniers seront premiers ».
- 2620 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres catholiques, Épître de Saint Jacques, 1973, éditions du Cerf, p. 2092 : « C'est le monde du mal, cette langue placée parmi nos membres : elle souille tout le corps ; elle enflamme le cycle de la création, enflammée qu'elle est par la géhenne. Bêtes sauvages et oiseaux, reptiles et animaux marins de tout genre sont domptés et ont été domptés par l'homme. La langue, au contraire, personne ne peut la dompter : c'est un fléau sans repos ».
- 2621 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. La prédication du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1716 : « Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui n'amasse pas avec moi dissipe. Aussi, je vous le dis, tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis. Et quiconque aura dit une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera remis ; mais quiconque aura parlé contre l'Esprit sain, cela ne lui sera remis ni en ce monde ni dans

ennemis objectifs<sup>2629</sup>, de sorte à réaliser le projet sous-jacent de pan-séquestration post-mortem<sup>2630</sup>, d'où un parallèle manifeste avec l'anti-politique concentrationnaire des anti-États<sup>2631</sup>. Le théo-totalitarisme étant un proto-totalitarisme, son déploiement anti-politique se limite à la pan-théo-propriété<sup>2632</sup> et à la pan-propagande<sup>2633</sup>, cependant qu'il soit possible de trouver dans l'enfer une fonction déonto-théo-pédagogique, ce qui signifie que l'enfer soit aussi paradoxalement une école, ce qui préfigure le pan-fonctionnalisme concentrationnaire<sup>2634</sup>...

Critère 4.1.1.4. La théo-mécanique de l'expiation du péché n'est jamais qu'une réécriture de l'histoire d'une personne<sup>2635</sup>. En parallèle, certains textes accordent à l'entité divine

---

l'autre ».

- 2622La Torah, Deutéronome, chapitre 28, p. 647 : « Oui, si tu n'as soin d'observer toutes les paroles de cette doctrine, écrites dans ce livre ; de révéler ce nom auguste et redoutable : l'ÉTERNEL, ton Dieu, L'Éternel donnera une gravité insigne à tes plaies et à celles de ta postérité : plaies intenses et tenaces, maladies cruelles et persistantes. Il déchaînera sur toi tous les fléaux de l'Égypte, objets de ta terreur, et ils seront chez toi en permanence ».
- 2623Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 716, à interpréter *a contrario* : « Il ressort de cela que, si des chrétiens devenaient apostats en un lieu où la puissance civile persécutait l'église ou ne la soutenait pas, dans son effet, l'excommunication ne produisait ni dommage en ce monde ni terreur. Pas de terreur à cause de leur incroyance, et pas non plus de dommage parce qu'ils retrouvaient ainsi les faveurs du monde ; et, vis-à-vis du monde à venir, ils n'étaient pas dans une situation pire que ceux qui n'avaient jamais cru. Le dommage retombait plutôt sur l'église qui provoquait ceux qu'elle rejetait hors d'elle à mettre librement à exécution leurs intentions mauvaises ».
- 2624Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 548-549 : « Il est vrai que Dieu est le souverain de tous les souverains, en sorte que, quand il s'adresse à n'importe quel sujet, il doit être obéi quel que soit le commandement contraire d'un quelconque puissant ici-bas ».
- 2625Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 809-811 : « Il est assez évident que lorsqu'on reçoit deux commandements contraires, et que l'on sait que l'un d'eux est un commandement de Dieu, on doit obéir à celui-ci et pas à l'autre, même s'il s'agit du commandement de son souverain régulier (monarque ou assemblée souveraine) ou de son père. [...] Mais cette difficulté qu'il y a d'obéir à la fois à Dieu et au souverain civil sur terre n'existe pas pour ceux qui peuvent distinguer entre ce qui est nécessaire et ce qui n'est pas nécessaire pour être reçu au royaume de Dieu. En effet, si le commandement du souverain civil est tel qu'il puisse être obéi sans trahir la vie éternelle, ne pas lui obéir est injuste. [...] En revanche, si le commandement est tel qu'on ne puisse pas lui obéir sans être condamné à la mort éternelle, alors ce serait de la folie que de lui obéir, et le conseil de notre Sauveur a sa place ici (Mt 10.28) : *ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme* ».
- 2626La Torah, Deutéronome, chapitre 8, p. 583 : « 19. Or, si jamais tu oublies l'Éternel, ton Dieu, si tu t'attaches à des dieux étrangers, que tu les serves et que tu leur rendes hommage, je vous le déclare en ce jour, vous périrez ».
- 2627Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 710 : « Un autre point de leur mandat est d'enseigner à toutes les nations ; comme on le dit en Mt 28.19, ou dans saint Marc (16.15.) : *allez par le monde entier proclamer l'évangile à toutes les créatures*. Enseigner et prêcher sont donc une seule et même chose ».
- 2628Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 701-702 : « Le temps séparant l'ascension de la résurrection universelle est appelé, non un règne, mais une régénération ; c'est-à-dire une préparation des humains en vue du second et glorieux retour du Christ au jour du jugement [...] . [...] Ce temps est comparé par notre Sauveur à la pêche, c'est-à-dire au fait de gagner les humains à l'obéissance, non par la coercition et la punition, mais pas la persuasion ; [...] Le travail des ministres du Christ est l'évangélisation, c'est-à-dire la proclamation du Christ et une préparation en vue de sa seconde venue, tout comme l'évangélisation de Jean-Baptiste préparait sa première venue. Encore une fois, l'office du ministre du Christ en ce monde, est d'amener les humains à croire, et de faire qu'ils aient foi dans le Christ. [...] en revanche, s'ils ont la puissance civile souveraine par institution politique, alors ils peuvent effectivement punir licitement tout ce qui contredit leurs lois en quoi que ce soit ».
- 2629Le Coran, Sourate XLVII, 2010, éditions Point, p. 434 : « 4. Quand vous rencontrerez les infidèles, tuez-les jusqu'à en faire un grand carnage, et serrez les entraves des captifs que vous aurez faits. 5. Ensuite vous les mettrez en liberté, ou les rendrez moyennant une rançon, lorsque la guerre aura cessé ».
- 2630Le Coran, Sourate XLVII, 2010, éditions Point, p. 435 : « 13. Dieu introduira ceux qui croient et font le bien dans les jardins où coulent les fleuves ; il accordera les biens de ce monde aux infidèles ; ils en jouiront à la

correspondante, une faculté d'effacer intégralement certains passés nationaux de l'Histoire<sup>2636</sup> : celle-ci devient alors un palimpseste<sup>2637</sup>. Une fois la crainte profondément ancrée dans la conscience des croyants, la porte de leur hétéro-virtualisation(TTT) devient ainsi ouverte par le vecteur politique spirituo-temporel<sup>2638</sup>.

Critère 4.1.1.5. La dialectique entre une élite minoritaire titulaire d'un savoir ésotérique ainsi qu'une majorité populaire ignorante réapparaît<sup>2639</sup>, de la même manière que le rapport de verticalité entre ces deux groupes sociaux, lequel s'exprime ici sur le mode du mépris<sup>2640</sup>. On

---

manière des brutes ; mais le feu sera un jour leur demeure ».

- 2631A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XII : Le totalitarisme au pouvoir*, 1958, p. 792-793 : « On peut fort justement distinguer trois types de camps de concentration qui correspondent à trois conceptions fondamentales de la vie après la mort en Occident : Hadès, le Purgatoire et l'Enfer. À Hadès correspondent ces manières relativement douces, autrefois populaires même dans les pays non totalitaires, de mettre à l'écart les éléments indésirables de toutes sortes – réfugiés, apatrides, asociaux et chômeurs ; comme tous les camps de personnes déplacées, qui ne sont rien d'autre que des camps pour des personnes devenues superflues et importunes, ils ont survécu à la guerre. Le Purgatoire est représenté par les camps de travail en Union soviétique, où la négligence se combine avec un travail forcé chaotique. L'Enfer au sens le plus littéral a été incarné par ces types de camps réalisés à la perfection par les nazis : là, l'ensemble de la vie fut minutieusement et systématiquement organisé en vue des plus grands tourments possibles. Ces trois types ont un point commun : les masses humaines qui y sont enfermées sont traitées comme si elles n'existaient plus, comme si ce qu'il advenait d'elles ne présentait plus d'intérêt pour personne, comme si elles étaient déjà mortes et qu'un esprit malin, pris de folie, s'amusait à les maintenir un temps entre la vie et la mort, avant de les admettre à la paix éternelle ».
- 2632Il m'a simplement été possible de retrouver la notion de pan-théo-propriété : « 83. Gloire à celui qui dans ses mains tient la souveraineté sur toutes choses. Vous retournerez tous à lui » (Le Coran, Sourate XXXVI, 2010, éditions Point, p. 381).
- 2633Le Coran, Sourate XLII, 2010, éditions Point, p. 417 : « 47. S'ils se détournent avec dédain, tu n'es point chargé, ô Muhammad de veiller sur eux. Ton devoir est de les prêcher ».
- 2634Le Coran, Sourate XLII, 2010, éditions Point, p. 417 : « 42. Celui que Dieu égare, comment trouvera-t-il un autre protecteur ? Tu verras comment les méchants, 43. à la vue des supplices s'écrieront : N'y a-t-il plus moyen de retourner sur la terre ? 44. Tu les verras amenés devant le lieu du supplice, les yeux baissés et couverts d'opprobre ; ils jeteront des regards furtifs ».
- 2635 Le Coran, Sourate V, 2010, éditions Point, p. 123-124 : « Ô vous qui croyez ! Ne vous livrez point à la chasse pendant que vous vous acquittez du pèlerinage à la Mecque. Quiconque d'entre vous aura tué un animal de propos délibéré sera puni comme s'il avait tué un animal domestique ; deux hommes équitables le jugeront ; il enverra un présent au temple de la Kaaba, ou bien il l'expiera par la nourriture donnée aux pauvres, ou bien il jeûnera, et cela afin qu'il éprouve la honte de son action. Dieu oublie le passé, mais celui qui retombe dans le péché encourra la vengeance de Dieu ; et certes Dieu est puissant et vindicatif ».
- 2636 La Torah, Deutéronome, chapitre 32, p. 661-662 : « Ils sacrifient à des démons qui ne sont pas Dieu, à des déités qu'ils ne connaissent point ; déités nouvelles, de fraîche date, que n'avaient pas redoutés vos pères. Et le rocher qui t'engendra, tu le dédaignes, et tu oublies le Dieu qui t'a fait naître. A cette vue, le Seigneur s'est indigné ; ainsi outragé par ses fils, par ses filles, il a dit : Je veux dérober ma face, je verrai ce que sera leur avenir ; car c'est une race aux voies obliques, des enfants sans loyauté. Eux m'ont irrité par des dieux nuls, m'ont contristé par leurs vaines idoles ; et moi je les irriterai par un peuple nul, je les contristerai par une nation indigne. [...] J'aurais résolu de les réduire à néant, d'effacer leur souvenir de l'humanité ».
- 2637 B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 142 : « Ce n'était pas tout, les historiens de la religion, les docteurs de la loi et les Grands *Mockbis* auraient beaucoup à faire dans les décennies à venir, ils affûtaient déjà leurs plumes et stockaient du papier, ils devraient réécrire l'histoire de l'Abistan et du *Gkabal*, réviser les discours fondateurs, voire plus, retoucher des chapitres du Saint Livre. Abi lui-même avait reconnu que sa mémoire avait pu faillir, sa vie avait été trépidante, si complexe, c'est une planète qu'il gouvernait et *Yölah* est exigeant ».
- 2638 Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 811-813 : « Tout ce qui est nécessaire *au salut*, est contenu en deux vertus : *foi en le Christ* et *obéissance aux lois*. Ces dernières, si elles étaient parfaites nous seraient insuffisantes. Mais, parce que nous sommes tous coupables de désobéissance envers la loi de Dieu, non seulement originellement dans Adam, mais aussi actuellement par nos propres transgressions, l'*obéissance* est maintenant exigée de nous pour le temps qui nous reste, mais aussi la *rémission*

retrouve le paradoxe de la pan-idéologie(F) irréalisable dont la réalisation est impérative à travers la notion de péché laquelle appelle théoriquement à la pire des sanctions<sup>2641</sup>.

#### Sous-idéo-boîte n°4.1.2.

Critère 4.1.2.1. Dans une telle anti-société, la soumission, soit l'auto-écrasement, tient lieu de principe d'auto-construction identitaire<sup>2642dclix</sup>. Celle-ci est maintenue par le processus de socio-évaluation à l'aune des critères pan-théo-idéologiques(F) de sorte à restreindre les spirituo-droits<sup>2643</sup>. La société devient strictement formelle en ce que la pensée étant rendue impossible, ses membres deviennent de plus en plus transparents : la théo-mécanique d'auto-contrôle joue ici un rôle clef<sup>2644</sup>. Il n'est plus ainsi permis que de répéter des éléments de langage inclus dans un

---

des péchés pour le temps passé, laquelle rémission est la récompense de notre foi en le Christ. [...] Donc, quiconque désire sans feinte accomplir les commandements de Dieu, ou se repent vraiment de ses transgressions, ou aime Dieu de tout son coeur, et son prochain comme lui-même, celui-là possède toute l'obéissance nécessaire à sa réception au royaume de Dieu ; car si Dieu exigeait l'innocence parfaite, alors aucune chair ne pourrait être sauvée. [...] Donc, les lois de Dieu ne sont rien d'autre que les lois de nature, dont la principale est que nous ne devons pas violer notre foi, c'est-à-dire le commandement d'obéir à nos souverains civils que nous avons constitués au-dessus de nous par un pacte mutuel les uns avec les autres ». Hobbes semble ici conclure, si l'on s'en tient à ce point, à l'assimilation du respect des lois en un théo-comportement suffisant. Or, il est nécessaire de préciser qu'il a précédemment établi deux points. D'une part, Hobbes avait mentionné « que le pape a (dans le domaine d'autres princes) le pouvoir temporel suprême INDIRECTEMENT. [...] Mais je comprends que, lorsqu'il dit qu'il a le pouvoir indirectement, il veut dire que cette juridiction temporelle lui appartient en droit, et que ce droit n'est qu'une conséquence de son autorité pastorale qu'il ne peut exercer sans avoir aussi l'autre autorité. Donc, pour ce qui est du pouvoir pastoral (qu'il appelle pouvoir spirituel), le pouvoir civil suprême lui est nécessairement attaché, en sorte que, par là, il a le droit de changer les royaumes, donnant à l'un ce qu'il retire à un autre quand il estime cela utile au salut des âmes » (Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 795). D'autre part, Hobbes avait spiritualisé le pouvoir temporel en ce que « le roi comme tout autre souverain exécute son office de pasteur suprême en vertu de l'autorité immédiate de Dieu, c'est-à-dire *par droit divin*, ou *jure divino* » (Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 758).

2639 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'acte des apôtres, 5. La fin des missions. Le prisonnier du Christ, 1973, éditions du Cerf, p. 1944 : « Ils se séparaient sans être d'accord entre eux, quand Paul dit ce simple mot : « Elles sont bien vraies les paroles que l'Esprit Saint a dites à vos pères par la bouche du prophète Isaïe : *Va trouver ce peuple et dis-lui : Vous aurez beau écouter, vous ne comprendrez pas ; vous aurez beau regarder, vous ne verrez pas. C'est que l'esprit de ce peuple s'est épaissi : ils se sont bouché les oreilles, ils ont fermé les yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur esprit ne comprenne, qu'ils ne se convertissent. Et je les aurais guéris* » ! »

2640 Hobbes, le Léviathan, troisième partie : de l'État chrétien, 1651, éditions Gallimard, p. 742 : « Bishop [évêque] est un mot de notre langue formé à partir du grec *episcopos*, signifiant le superviseur, ou le surveillant d'une affaire quelconque, en particulier un pasteur ou un berger. Par la suite, il est d'un emploi métaphorique, non seulement parmi les Juifs qui étaient des bergers, mais aussi parmi les païens pour signifier l'office d'un roi ou de tout autre gouvernant ou guide du peuple, que ce soit selon la règle des lois ou selon sa doctrine. C'est ainsi que les apôtres furent les premiers évêques, institués par le Christ lui-même ; en ce sens l'apostolat de Judas est appelé (Ac 1.20) son *épiscopat*. Par la suite, quand des anciens furent établis dans les églises chrétiennes, avec la charge de guider le troupeau du Christ par leurs doctrines et leurs avis, ces anciens furent aussi appelés évêques ».

2641 Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Romains, Le salut par la foi, 1973, éditions du Cerf, p. 1956 : « faites de vos membres des armes de justice au service de Dieu. [...] Car le salaire du péché, c'est la mort » ;

2642 Le Coran, Sourate L, 2010, éditions Point, p. 443 : « Le plus digne devant Dieu est celui d'entre vous qui le craint le plus ».

2643 Le Coran, Sourate XXXIII, 2010, éditions Point, p. 370 : « 36. Ce n'est point par vos richesses ni par vos enfants que vous vous placerez plus près de nous. Il n'y a que ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres qui en auront le droit ; à eux la récompense portée au double pour prix de leurs actions. Ils se reposeront en sûreté dans les hautes galeries du paradis ».

2644 La Torah, Lévitique, chapitre 5, p. 319 : « 1. Si une personne commet un péché, en ce qu'adjurée par la voix d'un serment, quoique témoin d'un fait qu'elle a vu ou qu'elle connaît, elle ne le déclare point et se trouve ainsi

cadre balisé, strict et rigide<sup>2645</sup> en vue de la conservation de sa propre personne<sup>2646</sup>. Il en découle un pan-théo-conditionnement<sup>2647</sup> consistant en ce que la personne concernée applique elle-même les normes liberticides de la société spirituo-hétéro-disciplinaire qu'elle a ainsi céphal-ingéré<sup>2648</sup>. Atomisés et quadrillés, il n'est plus de solidarité humaine<sup>2649</sup> mais plus que des individus désindividualisés, conséquence de leur nécessaire auto-négation<sup>2650</sup>, toute troisième option alternative étant inexistante<sup>2651</sup>.

Critère 4.1.2.2. Le principe de base d'auto-corpo-négation<sup>2652</sup>, s'il débouche sur la généralisation du théo-anti-jeu, aboutit également à ce que les subjectivités soient remplacées par quelque produit théo-objectif, soit en l'occurrence anti-objectif<sup>2653</sup> : la politique spirituo-démographique de contrôle des femmes<sup>2654</sup> et de réduction de celles-ci à leur fonction

---

chargée d'une faute ; 2. ou si quelqu'un touche à quelque chose d'impur, soit au cadavre d'une bête sauvage immonde, soit à celui d'un animal domestique immonde, ou à celui d'un reptile immonde, et que, sans s'en apercevoir, il se trouve ainsi souillé et coupable ; 3. ou s'il touche à une impureté humaine (quel que soit le degré de souillure qu'elle occasionne), et que, ne l'ayant pas su, il l'ait ensuite appris et soit devenu coupable ; 4. ou si quelqu'un, par un serment échappé à ses lèvres, s'est imposé un acte pénible ou agréable, selon le serment que peut proférer un homme, mais qu'il l'ait oublié, et se soit ensuite reconnu coupable sur l'un de ces points, 5. dès qu'il sera ainsi en faute à cet égard, il devra confesser son péché ».

2645Le Coran, Sourate XIII, 2010, éditions Point, p. 222 : « 40. Soit que nous te fassions voir l'accomplissement d'une partie de nos menaces, soit que ta mort les prévienne, ta mission est de prêcher, et à nous appartient de demander un compte sévère ».

2646Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Éphésiens, 2. Parénèse, 1973, éditions du Cerf, p. 2026 : « Revêtez l'armure de Dieu, pour pouvoir résister aux manœuvres du diable ».

2647La Torah, Deutéronome, chapitre 6, p. 575-576 : « Ces devoirs que je t'impose aujourd'hui seront gravés dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants et tu t'en entretiendras, soit dans ta maison, soit en voyage, en te couchant et en te levant ».

2648Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1700 : «Comme il cheminait sur le bord de la mer de Galilée, il vit deux frères, Simon, appelé Pierre, et André son frère, qui jetaient l'épervier dans la mer ; car c'étaient des pêcheurs. Et il leur dit : « Venez à ma suite, et je vous ferai pêcheurs d'hommes » ».

2649Hobbes, le Léviathan, deuxième partie : de l'État, 1651, éditions Gallimard, p. 348 : « Nul n'a la liberté de résister au glaive de l'État pour défendre un autre, qu'il soit coupable ou innocent, parce qu'une liberté semblable prive le souverain des moyens de nous protéger et détruit, par conséquent, l'essence même du gouvernement [ , la souveraineté absolue] ».

2650Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 5.L'Église, prémices du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1725 : « Conditions pour suivre Jésus. Alors Jésus dit à ses disciples : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive ».

2651Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Acte des apôtres, 5. La fin des missions. Le prisonnier du Christ, 1973, éditions du Cerf, p. 1934 : « Car il est écrit : « *Tu ne maudiras pas le chef de ton peuple* ».

2652Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres catholiques, Épître de Saint Jacques, 1973, éditions du Cerf, p. 2092 : « Si quelqu'un ne commet pas d'écart de paroles, c'est un homme parfait, il est capable de refréner tout son corps ».

2653Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Jean, 6. Fin du ministère public et préliminaires de la dernière Pâque, 1973, éditions du Cerf, p. 1873 : « Je vous donne un commandement nouveau : vous aimer les uns les autres, [...] comme [s]oi-même ». Or, dans la mesure où « l'amour consiste[rait] à vivre selon ses commandements » (*Ibid*, p. 2115), l'amour reviendrait ainsi à se commander les uns les autres. La clef de voûte de ce raisonnement résiderait en ceci : « hors de moi vous ne pouvez rien faire » (*Ibid*, p. 1876) car Dieu serait « amour » (*Ibid*, p. 2112). La norme devenant amour, alors que celle-ci est hétéro-détermination revient à nier sa subjectivité propre, et partant, par « amour » de l'autre, négation additionnelle de l'alter-subjectivité. En d'autres termes, mettant bout à bout ces quelques éléments, on vient à pouvoir justifier l'injustifiable : la dématérialisation de toute subjectivité.

2654Le Coran, Sourate LX, 2010, éditions Point, p. 475 : « 12. Ô prophète ! Si des femmes fidèles viennent te demander un asile après t'avoir promis qu'elles fuiront l'idolâtrie, qu'elles ne voleront point, qu'elles éviteront la fornication, qu'elles ne tueront point leurs enfants, qu'elles ne te désobéiront en rien de ce qui est juste, donne-leur ta foi, et prie Dieu pour elles, il est indulgent et miséricordieux ».

reproductrice revient à les réduire à un rôle mathématique<sup>2655</sup>. Sont ainsi réduites à néant les différents endo-démembrements d'un individu : sphère familiale<sup>2656</sup>, sphère politique<sup>2657</sup>, sphère mémorielle<sup>2658</sup>, sphère esthétique<sup>2659</sup>, sphère émotionnelle<sup>2660</sup>, sphère intellectuelle<sup>2661</sup>, sphère endo-cosmique<sup>2662</sup>, sphère passionnelle<sup>2663</sup>, sphère Passionnelle<sup>2664</sup>. Malgré cette réalité théo-tortionnaire, l'entité mystique exige tout de même l'adoration de ses sympathisants<sup>2665</sup>, ce qui constitue la clef de voûte de l'écrasement des subjectivités.

Critère 4.1.2.3. Par exemple thème de la justice fait l'objet de développements auto-contradictaires<sup>2666-2667</sup>, et la double-pensée en résultant ne remet pourtant pas en cause le dogme

---

2655La Torah, Génèse, chapitre 9, p. 24 : « 1. Dieu bénit Noé et ses fils, en leur disant : « Croissez et multipliez, et remplissez la terre ! »

2656Le Coran, Sourate LXXI, 2010, éditions Point, p. 496 : « 27. Noé adressa cette prière à Dieu : Seigneur, ne laisse point subsister sur la terre aucune famille infidèle ; 28. Car, si tu en laissais, ils séduiraient tes serviteurs, et n'enfanteraient que des impies et des incrédules. 29. Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu'à mes enfants, aux fidèles qui entreront dans ma maison, aux hommes, aux femmes qui croient, et extermine les méchants ».

2657Desclée de Brouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 6. L'avènement prochain du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1729 : « Eh bien ! Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer ».

2658La Torah, La Génèse, chapitre 19, p. 53, suite à la destruction de Sodome et Gommorrhe : « 26. La femme de Loth, ayant regardé en arrière, devint une statue de sel ».

2659B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 28 : « Il n'était pas un Abistanais qui n'eût pas chez lui une reproduction de la sainte demeure ».

2660Desclée de Brouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Luc, 4. La montée vers Jérusalem, 1973, éditions du Cerf, p. 1818-1819 : « « Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et jusqu'à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Quiconque ne porte pas sa croix et ne vient pas derrière moi ne peut être mon disciple » ».

2661Desclée de Brouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Luc, 4. La montée vers Jérusalem, 1973, éditions du Cerf, p. 1813 : « « Je vous le dis à vous, mes amis : Ne craignez rien de ceux qui tuent le corps et après cela ne peuvent rien faire de plus. Je vais vous montrer qui vous devez craindre : craignez Celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans la géhenne ; oui, je vous le dis, Celui-là, craignez-le ».

2662Desclée de Brouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Luc, 4. La montée vers Jérusalem, 1973, éditions du Cerf, p. 1812-1813 : « « Méfiez-vous du levain – c'est-à-dire de l'hypocrisie – des Pharisiens. Rien, en effet, n'est voilé qui ne sera révélé, rien de caché qui ne sera connu. C'est pourquoi tout ce que vous aurez dit dans les ténèbres sera entendu au grand jour, et ce que vous aurez dit à l'oreille dans les pièces les plus retirées sera proclamé sur les toits ».

2663Desclée de Brouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Epître aux Thessaloniens, 1973, éditions du Cerf, p. 2044 : « Et voici quelle est la volonté de Dieu : c'est votre sanctification ; c'est que vous vous absteniez d'impudicité, que chacun de vous sache user du corps qui lui appartient avec sainteté et respect, sans se laisser emporter par la passion comme font *les païens qui ne connaissent pas Dieu* ».

2664Desclée de Brouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1702 : «Quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis, dans son coeur, l'adultère avec elle ».

2665Voilà qui permet d'éclairer le premier commandement du Décalogue : « Tu aimeras Yahvé ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. Que ces paroles que je te dicte aujourd'hui restent dans ton coeur ! Tu les répéteras à tes fils, tu les leur diras aussi bien assis dans ta maison que marchant sur la route, couché aussi bien que debout ; tu les attacheras à ta main comme un signe, sur ton front comme un bandeau ; tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes » (Desclée de Brouwer, La Bible de Jérusalem, Ancien testament, le Deutéronome, date précise de création inconnue, p. 270). « Mais à la réflexion, c'est un malheur extrême que d'être assujéti à un maître dont on ne peut être assuré de la bonté, et qui a toujours le pouvoir d'être méchant quand il voudra » (E. de la Boétie, Discours de la servitude volontaire, 1576, éditions mille.et.une.nuits, p. 7). Or, pas de chance, le Dieu chrétien n'est pas très commode : « Tu ne te prosterner pas devant ces dieux ni ne les servira car moi, Yahvé, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punit la faute des pères sur les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants, pour ceux qui me haïssent, mais pour qui fait grâce à des milliers, pour ceux qui m'aiment et gardent mes commandements » (Desclée de Brouwer, La Bible de Jérusalem, Ancien testament, le Deutéronome, date précise de création inconnue, p. 268).

de l'infaillibilité de Dieu<sup>2668</sup>. Dépourvu du pilier de la logique, tout croyant se retrouve ainsi rationnellement vulnérabilisé en ce que l'usage de son esprit critique s'avère constituer une déviation vis-à-vis de la ligne religieuse dont l'objectif du théo-parti est qu'elle soit dotée d'endo-ubiquité<sup>2669</sup>. La seule attitude intellectuelle étant donc celle de l'acceptation, le fidèle lambda est donc réduit à l'état de poisson rouge<sup>2670</sup>, situation qui peut être obtenue tant par des *soft*<sup>2671</sup> que des *hard*<sup>2672</sup> means.

Critère 4.1.2.4. La pan-théo-anti-superstructure de haine<sup>2673</sup> ne vise pas que les incroyants<sup>2674</sup> mais encorres les fidèles eux-mêmes en ce qu'ils ne deviennent que les instruments de pan-diffusion<sup>2675</sup> de cette pan-théo-idéologie(F)<sup>2676</sup>. Il en découle une distinction entre une spirituo-masse(+) et une spirituo-masse(-)<sup>2677</sup> dont l'établissement repose sur l'application de sacro-normes<sup>2678</sup> : l'appartenance à cette seconde catégorie signifie trépas dans les mondes réel et

---

2666Le Coran, Sourate X, 2010, éditions Point, p. 190 : « 45. Dieu ne commet aucune injustice envers les hommes ; les hommes la commettent envers eux-mêmes ». Ainsi, d'un côté, Dieu serait incapable d'injustice.

2667Cependant, d'un autre, les théo-textes instaurent des lois injustes, à l'instar de la loi du talion en ce que le nécro-cycle de la vengeance privée en est une résultante. La Torah, L'exode, chapitre 21, p. 236-237 : « 23. Mais si un malheur s'ensuit, tu feras payer corps pour corps ; 24. œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied ; 25. brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, contusion pour contusion. 26. « Si un homme blesse l'œil de son esclave ou de sa servante de manière à lui en ôter l'usage, il le renverra libre à cause de son œil. 27. et s'il fait tomber une dent à son esclave ou à sa servante, il lui rendra la liberté à cause de sa dent. 28. Si un bœuf heurte un homme ou une femme et qu'ils en meurent, ce bœuf doit être lapidé et il ne sera point permis d'en manger la chair ; mais le propriétaire sera absous. 29. Si ce bœuf était sujet à heurter déjà antérieurement, que son maître averti, ne l'ait pas surveillé et qu'il ait fait périr un homme ou une femme, le bœuf sera lapidé et même son maître mérite la mort ».

2668Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 48 : « tout ce qui est dans les cieux et sur la terre lui appartient, et tout lui obéit. 111. Unique dans les cieux et sur la terre, dès qu'il a résolu quelque chose, il dit : Sois, et elle est ».

2669La Torah, Deutéronome, chapitre 7, p. 579-580 : « Or, si jamais tu oublies l'Éternel, ton Dieu, si tu t'attaches à des dieux étrangers, que tu les serves et que tu leur rendes hommage, je vous le déclare en ce jour, vous périrez ! »

2670Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 5. L'Église, prémices du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1727 : « En vérité, je vous le dis, si vous ne retournez pas à l'état des enfants, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. Qui donc se petit comme ce petit enfant-là, celui-là est le plus grand dans le Royaume des Cieux ».

2671Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 3. La prédication du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1718 : « Les disciples s'approchant lui dirent : « Pourquoi leur parles-tu en paraboles ? » - « C'est que répondit-il, à vous il a été donné de connaître les mystères du Royaume des Cieux, tandis qu'à ces gens-là cela n'a pas été donné. Car celui qui a, on lui donnera et il aura du surplus, mais celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera enlevé. C'est pour cela que je leur parle en paraboles : parce qu'ils voient sans voir et entendent sans entendre ni comprendre ».

2672B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 57 : « L'appareil peut détruire [Ati], l'effacer, il pourrait le retourner, le reprogrammer et lui faire adorer la soumission jusqu'à la folie [...] ».

2673Le Coran, Sourate XL, 2010, éditions Point, p. 402 : « 10. Les infidèles entendront dans ce jour une voix qui leur criera : La haine de Dieu contre vous est plus grande que votre haine contre vous-mêmes, quand, invités à la foi, vous n'avez point cru ».

2674Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 84-85 : « 134. Si les blessures vous atteignent, eh ! N'en ont-elles pas atteint bien d'autres ? Nous alternons les revers et les succès parmi les hommes, afin que Dieu connaisse les croyants, qu'il choisisse parmi vous ses témoins (il hait les méchants) : »

2675Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Marc, 5. La passion et la résurrection de Jésus, 1973, éditions du Cerf, p.1783 : et Jésus leur dit : « « Allez dans le monde entier, proclamez l'Évangile à toute la création. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné ».

2676Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 73 : « 17. La religion de Dieu est l'islam (note de bas de page : islamisme, signifie s'en remettre à la volonté de Dieu ».

2677Le Coran, Sourate IV, 2010, éditions Point, p. 93 : « Celui qui désobéira à Dieu et à l'Apôtre, et qui transgressera les lois de Dieu, sera précipité dans le feu où il restera éternellement, livré à un châtement ignominieux ».

fictif<sup>2679</sup>. La multiplication de celles-ci a ainsi pour effet d'amplifier le nécro-cycle d'élargissement quantitatif de la spirito-masse(-)<sup>2680</sup>. Ce mécanisme est renforcé par la théorème de la fictivité de la peine : cette stratégie de l'intimidation par quelque argumentation rhétorico-persuasive à des fins de soumission du lecteur constitue l'arme principale des textes « sacrés »<sup>2681</sup>.

#### Sous-idéo-boîte 4.2.1<sup>2682</sup>.

---

2678Le Coran, Sourate VII, 2010, éditions Point, p. 151 : « 71. Nous avons envoyé vers les Thamudéens Saleh leur frère. Il leur dit : ô mon peuple ! Adorez Dieu ! Pourquoi adoreriez-vous d'autres divinités que lui ? Voici un signe évident de Dieu. Cette chamelle de Dieu est pour vous un signe : laissez-là paître dans le champ de Dieu, ne lui faites aucun mal, de peur qu'un châtement douloureux ne tombe sur vous. [...] 75. Et ils coupèrent les jarrets de la chamelle, furent rebelles aux commandements de Dieu, et dirent ensuite à Saleh : Fais donc que tes menaces s'accomplissent, si tu es réellement apôtre. 76. Alors une commotion violente les surprit, et le lendemain les trouva morts et gisant dans leurs maisons ».

2679La Torah, Lévitique, chapitre 24, p. 391 : « L'Éternel parla ainsi à Moïse : « Qu'on emmène le blasphémateur hors du camp ; que tous ceux qui l'ont entendu imposent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide ».

2680Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 5. L'Église, prémices du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1727 : « Quiconque accueille un petit enfant tel que lui à cause de mon nom, c'est moi qu'il accueille. Mais si quelqu'un doit scandaliser l'un de ces petits qui croient en moi, il serait préférable pour lui de se voir suspendre autour du cou une de ces meules que tournent les ânes et d'être englouti en pleine mer ».

2681La Torah, Deutéronome, chapitre 28, p. 642-646 : « Mais si tu n'écoutes pas la voix de l'Éternel, ton Dieu : si tu n'as pas soin d'observer tous ses préceptes et ses lois que je te recommande en ce jour, toutes ces malédictions se réaliseront contre toi et seront ton partage : tu seras maudit dans la ville, et maudit dans les champs. Maudites seront ta corbeille et ta huche. Maudits seront le fruit de tes entrailles et le fruit de ton sol, la progéniture de tes taureaux et les portées de tes brebis. Maudit seras-tu à ton arrivée, et maudit encore à ton départ ! L'Éternel suscitera chez toi le malheur, le désordre et la ruine, dans toute opération où tu mettras la main ; tellement que tu seras bientôt anéanti et perdu, pour prix de tes méfaits, pour avoir renoncé à moi. L'Éternel attachera à tes flancs la peste, jusqu'à ce qu'elle t'ait consumé de dessus la terre où tu vas entrer pour en prendre possession. L'Éternel te frappera de consommation, de fièvre chaude, d'inflammations de toute nature, de marasme et de jaunisse, qui te poursuivront jusqu'à ce que tu succombes. Ton ciel, qui s'étend sur ta tête, sera d'airain, et la terre sous tes pieds sera de fer. L'Éternel transformera la pluie de ton pays en poussière et en sable, qui descendront sur toi du haut du ciel jusqu'à ce que tu périsses. L'Éternel te fera écraser par tes ennemis : si tu marches contre eux par un chemin, par sept chemins tu fuiras devant eux, et tu seras un objet de stupéfaction pour tous les royaumes de la terre. Et ta dépouille servira de pâture aux oiseaux du ciel et aux animaux de la terre, et nul ne les troublera. Le Seigneur t'affligera de l'éruption égyptienne, d'hémorroïdes, de gale sèche et humide, dont tu ne pourras guérir. Le Seigneur te frappera de vertige et de cécité, et de perturbation morale ; et tu iras tâtonnant en plein midi comme fait l'aveugle dans les ténèbres, tu ne mèneras pas à bonne fin tes entreprises, tu seras opprimée et spoliée incessamment, sans trouver un défenseur. Tu fianceras une femme, et un autre la possédera ; tu bâtiras une maison, et tu ne t'y installeras point ; tu planteras une vigne, et tu n'en auras point la primeur. Ton bœuf sera égorgé sous tes yeux, et tu ne mangeras pas de sa chair ; ton âne sera enlevé, toi présent, et ne te sera pas rendu ; tes brebis tomberont au pouvoir de tes ennemis, et nul ne prendra parti pour toi. Tes fils et tes filles seront livrés à un peuple étranger, et tes yeux le verront et se consumeront tout le temps à les attendre, mais ta main sera impuissante. Le fruit de ton sol, tout ton labeur, sera dévoré par un peuple à toi inconnu ; tu seras en butte à une oppression, à une tyrannie de tous les jours, et tu tomberas en démence, au spectacle que verront tes yeux. Le Seigneur te frappera d'une éruption maligne sur les genoux, sur les cuisses, d'une éruption incurable, qui gagnera depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête. Le Seigneur te fera passer, toi et le roi que tu te seras donné, chez une nation que tu n'auras jamais connue, toi ni tes pères ; là, tu serviras des dieux étrangers, du bois et de la pierre ! Et tu deviendras l'étonnement, puis la fable et la risée de tous les peuples chez lesquels te conduira le Seigneur. Tu auras confié à ton champ de nombreuses semences ; mince sera ta récolte, car la sauterelle la dévorera. Tu planteras des vignes et les cultiveras ; mais tu n'en boiras pas le vin et tu ne l'encaveras point, car elles seront rongées par la chenille. Tu posséderas des oliviers sur tout ton territoire ; mais tu ne te parfumeras pas de leur huile, car tes oliviers couleront. Tu engendreras des fils et des filles et ils ne seront pas à toi, car ils s'en iront en captivité. Tous tes



Critère 4.2.1.1. Il est possible de retrouver dans les théo-textes tant la dépossession du monde agricole des fruits de son propre travail<sup>2683</sup>, que la répression de masse de cette catégorie sociale<sup>2684</sup>, ce qui revient à en condamner tout esprit de révolte<sup>2685</sup>.

Critère 4.2.1.3. La dévalorisation des capitaux économiques au profit des théo-capitaux<sup>2686</sup> constitue un outil de clef de manipulation des fidèles en ce que par le biais de la spirituo-corrupcion que la masse(+) est manipulée<sup>2687</sup>. La catégorie des intellectuels fait également l'objet d'une répression spécifique<sup>2688</sup>, et dans le pire des cas, l'entité divine peut

---

arbres et les produits de ton sol, la courtilière les dévastera. L'étranger qui sera chez toi s'élèvera de plus en plus au-dessus de toi, et toi tu descendras de plus en plus. C'est lui qui te prêtera, loin que tu puisses lui prêter ; lui, il occupera le premier rang, toi, tu seras au dernier. Et toutes ces malédictions doivent se réaliser sur toi, te poursuivre et t'atteindre jusqu'à ta ruine, parce que tu n'auras pas obéi à la voix de L'Éternel, ton Dieu, en gardant les préceptes et les lois qu'il t'a imposés. Elles s'attacheront, comme un stigmate miraculeux, à toi et à ta postérité, indéfiniment. Et parce que tu n'auras pas servi L'Éternel, ton Dieu, avec joie et contentement de coeur, au sein de l'abondance, tu serviras tes ennemis, suscités contre toi par L'Éternel, en proie à la faim, à la soif, au dénuement, à une pénurie absolue ; et ils te mettront sur le cou un joug de fer, jusqu'à ce qu'ils t'aient anéanti. Le Seigneur lancera sur toi une nation lointaine, venue des confins de la terre, rapide comme l'aigle en son vol, nation dont tu n'entendras point la langue, nation inexorable, qui n'aura point de respect pour le vieillard, point de merci pour l'adolescent ! Elle se repaîtra du fruit de ton bétail et du fruit de ton sol, jusqu'à ce que tu succombes ; elle enlèvera, sans rien t'en laisser, le blé, le vin et l'huile, les produits de tes taureaux et de tes fécondes brebis, jusqu'à ta ruine entière. Elle mettra le siège devant toutes tes portes, jusqu'à ce que tombent dans tout ton pays, ces murailles si hautes et si fortes en qu tu mets ta confiance ; oui, elle t'assiégera dans toutes tes villes, dans tout ce pays que L'Éternel, ton Dieu, t'aura donné ».

2682Le critère 4.2.1.2. n'est pas transposable : les théo-textes ne sont pas contemporains de l'industrialisation du travail et ne traitent donc pas de ce thème.

2683La Torah, La Génèse, chapitre 47, p.157-158 : « 13. Or, le pain manqua dans toute la contrée, tant la disette était grande ; et le pays d'Égypte et le pays de Canaan étaient accablés par la famine. 14. Joseph recueillit tout l'argent qui se trouvait dans le pays d'Égypte et dans celui de Canaan, en échange du blé qu'ils achetaient et il fit entrer cet argent dans la maison de Pharaon. 15. Quand l'argent fut épuisé dans le pays d'Égypte et dans celui de Canaan, tous les Égyptiens s'adressèrent à Joseph, disant : « donne-nous du pain ; pourquoi péririons-nous sous tes yeux, faute d'argent ? » 16. Joseph répondit : « Livrez-vous bestiaux, je veux vous en fournir contre vos bestiaux, si l'argent manque. » 17. Ils amenèrent leur bétail à Joseph et Joseph leur donna du pain en échange des chevaux, du menu bétail, du gros bétail et des ânes ; il les sustenta de nourriture, pour tout leur bétail, cette année-là. 18. Cette année écoulée, ils vinrent à lui l'année suivante et lui dirent : « Nous ne pouvons dissimuler à mon seigneur que, l'argent et le bétail ayant entièrement passé à mon seigneur, il ne nous reste à lui offrir que nos corps et nos terres. 19. Pourquoi péririons-nous à ta vue, nous et nos terres ? Deviens notre possesseur et celui de nos terres, moyennant des vivres : nous et nos terres seront serfs du Pharaon ; tu nous donneras de la semence et nous vivons au lieu de périr et la terre ne sera pas désolée ». 20. Joseph acquit tout le sol de l'Égypte au profit de Pharaon, les Égyptiens ayant vendu chacun leurs champs, contraints qu'ils étaient par la famine : ainsi la contrée appartint à Pharaon. 21. À l'égard du peuple, il le transféra d'une ville dans l'autre, dans toute l'étendue du territoire égyptien. [...] 23. Et Joseph dit au peuple : « Donc, je vous ai acheté aujourd'hui et vos terres pour Pharaon. Voici pour vous des grains, ensemencez la terre ; 24. puis, à l'époque des produits, vous donnerez un cinquième à Pharaon ; les quatre autres parts vous serviront à ensemer les champs et à vous nourrir ainsi que vos gens et vos familles ». 25. Ils répondirent : « Tu nous rends la vie ! Puissions-nous trouver grâce aux yeux de mon seigneur et nous resterons serfs du Pharaon ».

2684La Torah, Nombres, chapitre 11, p. 456-458 : « L'Éternel répondit à Moïse : [...] « Quant à ce peuple, tu lui diras : Tenez-vous prêts pour demain, vous mangerez de la chair, puisque vous avez sangloté aux oreilles de L'Éternel en disant : « Qui nous donnera de la viande à manger ? Nous étions plus heureux en Égypte : » L'Éternel vous en donnera à manger, de la viande. Ce n'est pas un jour ni deux que vous en mangerez ; ce n'est pas cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours, mais un mois entier, tellement qu'elle vous ressortira de la gorge et vous deviendra en horreur ; parce que vous avez outragé L'Éternel qui est au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui en disant : Pourquoi sommes-nous sortis de l'Égypte ? » [...] Cependant, un vent s'éleva de par L'Éternel, qui suscita des cailles du côté de la mer, et les abattit sur le camp dans un rayon d'une journée de part et d'autre, autour du camp, et à la hauteur de deux coudées environ sur le sol. Le peuple s'occupait tout ce jour-là, toute la nuit, et toute la journée du lendemain, à ramasser les cailles ; celui qui en recueillit le moins en eut encore dix omer. Et ils se mirent à les étaler autour du camp. La chair était encore entre leurs dents, elle n'était

toujours faire *tabula rasa* de tout au moyen d'une pan-théo-purge<sup>2689</sup> selon un critère large non défini<sup>2690</sup>.

#### Sous-idéo-boîte 4.2.2.

Critère 4.2.2.1. La théo-négation des droits d'une partie de la population est ici uniquement une conséquence de la ligne de foi<sup>2691</sup> : ne disposent de droits ceux qui ne font pas partie de la communauté et les théo-catégories d'exclusion de celles-ci foisonnent<sup>2692</sup>,

---

pas encore consommée, lorsque la colère du Seigneur éclata contre le peuple, et le Seigneur frappa le peuple d'une mortalité très considérable ».

2685La Torah, Nombres, chapitre 14, p. 467-468 : « Moi l'Éternel, je le déclare : oui, c'est ainsi que j'en userai avec toute cette communauté perverse, ameutée contre moi. C'est dans ce désert qu'elle prendra fin, c'est là qu'elle doit mourir. De fait, les hommes que Moïse avait envoyés explorer le pays, et qui, de retour, avaient fait murmurer contre lui toute la communauté en décrivant ce pays, ces hommes, qui avaient débité de méchants propos sur le pays, périrent frappés par le Seigneur ».

2686Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 87 : « 151. Si vous mourez ou si vous êtes tués en combattant dans le sentier de Dieu, l'indulgence et la miséricorde de Dieu vous attendent. Ceci vaut mieux que les richesses que vous amassez ».

2687Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 37 : « 23. Annonce à ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres qu'ils auront pour demeure des jardins arrosés de courants d'eau. Toutes les fois qu'ils recevront des fruits de ces jardins, ils s'écrieront : Voilà les fruits dont nous nous nourrissions autrefois ; mais ils n'en auront que l'apparence [note de bas de page : c'est-à-dire que ces fruits seront d'un goût bien plus exquis que ceux de la terre, quoique semblables en apparence à ces derniers, et ce pour leur causer une surprise agréable]. Là, ils trouveront des femmes exemptes de toute souillure, et ils y demeureront éternellement ».

2688La Torah, lévitique, chapitre 20, p. 375-376 : « L'Éternel parla à Moïse en ces termes : « Quant aux enfants d'Israël, tu leur diras : Quiconque, parmi les Israélites ou les étrangers séjournant en Israël, livrerait quelqu'un de sa postérité à Molokh, doit être mis à mort : le peuple du pays le tuera à coups de pierres. Moi-même je dirigerai mon regard sur cet homme, et je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il a donné de sa postérité à Molokh, souillant ainsi mon sanctuaire et avilissant mon nom sacré. Et si le peuple du pays ose fermer les yeux sur la conduite de cet homme, qui aurait donné de sa postérité à Molokh, et qu'on ne le fasse point mourir, ce sera moi alors qui appliquerai mon regard sur cet homme et sur son engeance, et je retrancherai avec lui, du milieu de leur peuple, tous ceux qui, entraînés par lui, se seraient abandonnés au culte de Molokh ».

2689La Torah, la Génèse, chapitre 7 : « 17. Le Déluge ayant duré quarante jours sur la terre, les eaux, devenues grosses, soulevèrent l'arche, qui se trouva au-dessus de la terre. 18. Les eaux augmentèrent sur la terre, de sorte que l'arche flotta à la surface des eaux. 19. Puis les eaux redoublèrent d'intensité sur la terre et les plus hautes montagnes qui sont sous le ciel furent submergées. 20. De quinze coudées plus haut les eaux s'étaient élevées ; et les montagnes avaient disparu. 21. Alors périt toute créature se mouvant sur la terre : oiseaux, bétail, bêtes sauvages, tous les êtres pullulant sur la terre, et toute l'espèce humaine ».

2690La Torah, la Génèse, chapitre 7 : « 1. L'éternel dit à Noé : « Entre toi et toute ta famille, dans l'arche ; car c'est toi que j'ai reconnu honnête parmi cette génération ».

2691La Torah, Nombres, chapitre 14, p. 465-466 : « Maintenant donc, de grâce, que la puissance d'Adonaï se déploie, comme tu l'as déclaré en disant : « L'Éternel est plein de longanimité et de bienveillance ; il supporte le crime et la rébellion, sans toutefois les absoudre, faisant justice du crime des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. Oh ! Pardonne le crime de ce peuple, et comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Égypte jusqu'ici ! » L'Éternel répondit : « Je pardonne, selon ta demande. Mais, aussi vrai que je suis vivant et que la majesté de l'Éternel remplit toute la terre, tous ces hommes qui ont vu ma gloire et mes prodiges, en Égypte et dans le désert, et qui m'ont tenté dix fois déjà, et n'ont pas obéi à ma voix, jamais ils ne verront ce pays que j'ai promis par serment à leurs aïeux ; eux tous qui m'ont outragé, ils ne le verront point ! »

2692Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 34 : « infidèles ». p. 41 : « les méchants ». p. 46 : « les démons ». p.52 : « les impies ». p. 70 : « pervers ». p. 79 : « malheureux ». p. 145 : « méprisables ». p.178 : « hypocrites ». Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, Les épîtres de Saint Paul, Épître aux Romains, Le salut par la foi, 1973, éditions du Cerf, p. 1949 : « Et comme ils n'ont pas jugé bon de garder la vraie connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à leur esprit sans jugement, pour faire ce qui ne convient pas : remplis de toute injustice, de perversité, de cupidité, de malice ; ne respirant qu'envie, meurtre, dispute, fourberie, malignité ; diffamateurs, détracteurs, ennemis de Dieu, insulteurs, orgueilleux, fanfarons, ingénieux

potentiellement infiniment<sup>2693</sup>. Cependant, dans la mesure où cette ligne de foi est également internalisée, c'est également de théauto-négation des droits qui se donne à voir, par exemple en ce qui concerne le respect de l'intégrité corporelle<sup>2694</sup>. Sur le terrain très exact de la violation des droits des personnes qui seraient exclus de l'ordre juridique d'un théo-régime anti-politique, Hobbes mentionne très exactement le sort réservé à cette catégorie juridiquement grise<sup>2695</sup>.

Critère 4.2.2.2. La procédure de jugement et de mise à mort est simplifiée dans les théo-textes : elle est même rudimentaire en ce qu'à tout dépassement de la ligne de foi correspond la peine de mort, dans un cas individuel<sup>2696</sup>, et à une extermination, dans un cas collectif<sup>2697</sup>. Si les droits à être jugé<sup>2698</sup> et à disposer d'une enquête<sup>2699</sup> sont pourtant littéralement mentionnés, ce n'est que de pseudo-théo-justice qu'il est possible de parler en raison de l'usage systématique de preuves extra-rationnelles lors du Moyen-âge, par exemple obtenues au moyen de l'institution

---

au mal, rebelles à leurs parents, insensés, déloyaux, sans coeur, sans pitié ; connaissant bien pourtant le verdict de Dieu qui déclare dignes de mort les auteurs de pareilles actions, non seulement ils les font, mais ils approuvent encore ceux qui les commettent ».

2693B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 270-271 : « Abi le disait dans son Livre (titre 8, chapitre 42, verset 210 et 211) : « *Gardez-vous de fermer l'oeil et de vous assoupir, c'est cela qu'attend l'Ennemi. Faites-lui une guerre totale, n'épargnez ni vos forces ni celles de vos enfants, qu'il ne connaisse jamais le repos, ni la joie, ni l'espoir de rentrer vivant chez lui.* » Il disait aussi ceci qui confortait Mos dans son appétit de guerre : « *Si vous pensez que vous n'avez pas d'ennemi, c'est que l'ennemi vous a écrasé et réduit à l'état d'esclave heureux de son joug. Vous feriez mieux de vous chercher des ennemis que de vous laisser aller à vous croire en paix avec vos voisins* » (titre 8, chapitre 42, verset 223 et 224).

2694Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1702 : « Que si ton oeil droit est pour toi une occasion de péché, arrache-le et jette-le loin de toi : car mieux vaut pour toi que périsse un seul de tes membres et que tout ton corps ne soit pas jeté dans la géhenne. Et si ta main droite est pour toi une occasion de péché, coupe-la et jette-la loin de toi ; car mieux vaut pour toi que périsse un seul de tes membres et que tout ton corps ne s'en aille pas dans la géhenne ».

2695 Hobbes, le Léviathan, 1651, éditions Gallimard, p. 474 : « Mais faire subir n'importe quel mal à un innocent qui n'est pas un sujet, si c'est pour le profit de l'État, et sans violation d'une convention antérieure, ce n'est pas une infraction à la loi de nature. En effet, tous ceux qui ne sont pas sujets ou bien sont des ennemis ou bien ils ont cessé de l'être à la suite de conventions antérieures. Or, contre les ennemis que l'État juge capables de lui nuire, il est licite, selon le droit originaire de nature, de leur faire la guerre, et dans la guerre, l'épée ne juge pas, et le vainqueur ne fait pas non plus la distinction entre coupable et innocent au regard du passé ; or, la pitié du vainqueur ne s'exerce qu'avec le souci de son propre bien et de rien d'autre. Sur cette base, c'est un fait que pour les sujets qui, délibérément, nient l'autorité de l'État établi, il est licite d'étendre la guerre également jusqu'à eux, non seulement jusqu'aux pères, mais encore jusqu'aux troisième et quatrième générations, qui n'existent pas encore et sont, par conséquent, innocentes des actions pour lesquelles elles subissent les peines. Il en est ainsi parce que la nature du délit consiste à avoir renoncé à la sujétion, ce qui est un retour à l'état de guerre, couramment appelé rébellion. Or, ceux qui commettent ce délit ont à souffrir non comme sujets, mais comme ennemis, car la *rébellion* n'est que le recommencement de l'état de guerre ».

2696Le Coran, Sourate XLVII, 2010, éditions Point, p. 434 : « 4. Quand vous rencontrerez les infidèles, tuez-les jusqu'à en faire un grand carnage, et serrez les entraves des captifs que vous aurez faits ».

2697La Torah, Deutéronome, chapitre 13, p. 600 : « Si tu entends dire, à l'égard de l'une des villes que l'Éternel, ton Dieu, te donnera pour y habiter, que des hommes pervers, nés dans ton sein, ont égaré les habitants de cette ville, en disant : « Allons, servons des dieux étrangers, » que vous ne connaissez point, tu feras une enquête, tu examineras, tu t'informerás avec soin ; et si le fait est avéré, constant, si cette abomination a été commise au milieu de toi, tu passeras au fil de l'épée les habitants de cette ville, tu la voueras, avec tout ce qu'elle renferme, jusqu'au bétail, au tranchant du glaive ; tu en réuniras toutes les richesses au centre de la place, et tu livreras au feu la ville et tous ses biens, sans réserve, en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu. Elle restera une ruine éternelle, elle en sera plus rebâtie ».

2698La Torah, Deutéronome, chapitre 16, p. 609 : « Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les villes que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, dans chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice ».

2699La Torah, Deutéronome, chapitre 17, p. 610 : « qui soit allé servir d'autres divinités et se prosterner devant elles, ou devant le soleil ou la lune, ou quoi que ce soit de la milice céleste, contrairement à ma loi : instruit du fait par oui-dire, tu feras une enquête sévère ; et si la chose est avérée, constante, si cette infamie s'est commise en Israël, tu feras conduire aux portes de la ville cet homme ou cette femme, coupable d'un tel crime, l'homme ou la femme ! Et tu les lapideras, pour qu'ils meurent sous les pierres ».

des ordalies pour l'exécution desquelles de simples témoignages suffisaient<sup>2700</sup>, sauf cas diabolico-exorbitants<sup>2701</sup>... À noter que dans les formes religieuses du totalitarisme, la notion de justice s'avère dédoublée : elle est non seulement présente en ce monde, mais serait également présente dans l'autre<sup>2702</sup>, empêchant ainsi le prisonnier de revendiquer un quelconque titre de propriété en son ultime territoire spirituel : ici le proto-totalitarisme religieux dépasse en termes de cruauté le TTT-2<sup>2703</sup>.

Critère 4.2.2.3. Contrairement au théo-triptyque parallèle qu'établit Harendt, les théo-textes évoquent l'Enfer comme étant une catégorie concentrationnaire unique assimilable à un camp-mouroir<sup>2704</sup> dans lequel le décès serait éternel<sup>2705</sup>, notamment par l'astreinte à une faim perpétuelle<sup>2706</sup>. Le secret de la réalité ou de l'anti-réalité de cette création pan-idéologique(F) à laquelle aucun individu ne pourrait échapper<sup>2707</sup> est également bien gardé par le fait qu'aucune personne défunte n'est revenue pour en attester de l'existence : les théo-textes jouent ainsi sur le sceaun funèbre du nécro-silence d'U-∞ et ainsi ces écrits peuvent-ils manipuler avec les mots l'objet intellectuel de l'Enfer de sorte à mieux manipuler les vivants<sup>2708</sup>.

---

2700 La Torah, Deutéronome, chapitre 17, p. 610 : « C'est sur la déposition de deux ou de trois témoins que sera mis à mort celui qui encourt la peine capitale ; il ne pourra être supplicié sur le dire d'un seul témoin »

2701 Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Marc, 1. La préparation du ministère de Jésus, 1973, éditions du Cerf, p.1753 : « Et aussitôt il y avait dans leur synagogue un homme possédé d'un esprit impur, qui cria, en disant : « Que nous veux-tu pour nous perdre ? Je sais qui tu es : le Saint de Dieu. » Et Jésus le menaça en disant : « Tais-toi et sors de lui ». Et le secouant violemment, l'esprit impur cria d'une voix forte et sortit de lui ». Plusieurs fois ce cas de présence de possessions spirituelle suggère l'existence d'esprits de l'ombre, invisible et dangereux...

2702B. Sansal, 2084, 2015, éditions Gallimard, p. 24 : « A un autre moment, la date a été rapportée à la fondation de l'Appareil et, plus avant, à celle de la Juste Fraternité, la congrégation des quarante dignitaires choisis parmi les croyants les plus sûrs par Abi en personne, après que lui-même avait été élu par Dieu pour l'assister dans la tâche colossale de gouverner le peuple des croyants et de l'amener en entier dans l'autre vie, où chacun se verra questionné par l'Ange de justice sur ses oeuvres ».

2703A. Soljénitsyne, l'Archipel du goulag, deuxième partie : le mouvement perpétuel, chapitre 4 : d'île en île, 1973, p. 307 : « Je suis le Voyageur des Etoiles ! Mon corps est ligoté, mais mon âme n'est pas en leur pouvoir ». Le terme d'âme, bien que toujours inapproprié en H(+), est ici approprié en ce sens qu'il souligne la volonté de fuite du système concentrationnaire d'une quelconque façon, aussi irrationnelle soit-elle, tout régime totalitaire manquant ainsi systématiquement son but d'extraction de l'humanité de ses cibles lesquelles réussissent toujours à trouver de néo-Eldorados insoupçonnés.

2704 Il est important de constater que les individus y sont envoyés sont réduits à la fonction réifiante d'anthropo-combustible : « 15. Quiconque s'est résigné suit avec ardeur la droite voie. 16. Ceux qui s'en éloignent serviront d'aliment au feu de la géhenne » (Le Coran, Sourate LXXIII, 2010, éditions Point, p. 498).

2705 Le Coran, Sourate V, 2010, éditions Point, p. 121 : « 76. Infidèle est celui qui dit : Dieu, c'est le Messie, fils de Marie. Le messie n'a-t-il pas dit lui-même : Ô enfants d'Israël, adorez Dieu qui est mon Seigneur et non le vôtre ? Quiconque associe à Dieu d'autres dieux, Dieu lui interdira l'entrée du jardin, et sa demeure sera le feu. Les pervers n'auront plus de secours à attendre ».

2706 Le Coran, Sourate XLV, 2010, éditions Point, p. 426 : « 43. L'arbre de Zaqqoum 44. Sera la nourriture du coupable. 45. Il bouillonnera dans leurs entrailles comme un métal fondu, 46. Comme bouillonne l'eau bouillante. 47. On criera *aux bourreaux* : saisissez les méchants, et précipitez-les au plus terrible lieu de l'enfer. 48. Et versez sur leurs têtes le tourment d'eau bouillante ; 49. En criant à *chacun d'eux* : Subis ce tourment, toi qui as été puissant et honoré *sur la terre*. 50. Voici les tourments que vous révoquiez en doute ».

2707 La Torah, Deutéronome, chapitre 30, p. 654 : « Vois, je te propose en ce jour, d'un côté, la vie avec le bien, de l'autre, la mort avec le mal ».

2708 Le Coran, Sourate XXXIX, 2010, éditions Point, p. 395 : « 13. Dis : Ô mes serviteurs qui croyez ! Craignez votre Seigneur ! Ceux qui font le bien dans ce monde obtiendront une belle récompense. La terre du Seigneur est étendue ; les persévérants recevront leur récompense ; on ne comptera point avec eux. 14. Dis : J'ai reçu l'ordre d'adorer Dieu d'un culte sincère ; j'ai reçu l'ordre d'être le premier de ceux qui se résignent à sa volonté (de musulmans). 15. Dis : Si je désobéis au Seigneur, je crains d'éprouver le châtement du grand jour. 16. Dis : J'adorerai Dieu d'un culte sincère. 17. Et vous, adorez les divinités que vous voulez, à l'exclusion de Dieu. Ceux-là seront vraiment malheureux au jour de la résurrection, qui se perdent eux-mêmes et les leurs. N'est-ce pas une ruine évidente ? 18. Au-dessus de leur tête brûler une masse de feu, et une masse de feu sous leurs pieds. Voici de quoi Dieu intimide ses serviteurs ».

Critère 4.2.2.4. Une sorte de dialectique du confort et de l'inconfort post-mortem s'instaure entre le Paradis, dont l'étroitesse confusante en relativise le luxe<sup>2709</sup>, et l'Enfer pannihilatoire<sup>2710</sup>. L'élan anti-vital<sup>2711</sup> qui y règne confine les êtres qui s'y trouvent, dont on ne saurait exactement déterminer si elles sont en vie ou bien décédées, à une existence au sein d'un théo-trou noir<sup>2712</sup>, sinon dans quelque état de théo-perma-mortification<sup>2713</sup>.

Critères 4.2.2.5 et 4.2.2.6. Ce critère 4.2.2.5. n'est pas transposable dans la mesure où il serait impossible de sortir de l'Enfer pour rejoindre le paradis : il existerait donc deux théo-

---

2709Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse, 1973, éditions du Cerf, p. 2145 : « Celui qui me parlait tenait une mesure, un roseau d'or, pour mesurer la ville, ses portes et son rempart ; cette ville dessine un carré : sa longueur égale sa largeur. Il la mesure donc à l'aide du roseau, soit douze mille stades ; longueur, largeur et hauteur y sont égales ». Compte tenu de la quantité d'individus à placer au Paradis et les dimensions minuscules de celui-ci, il semble possible de conclure au bourrage carcéral de ce théo-espace..

2710Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 80 : « 80. Comment Dieu dirigerait-il dans le sentier droit ceux qui, après avoir cru et rendu témoignage à la vérité de l'Apôtre, après avoir été témoin des miracles, retournent à l'infidélité ? Dieu ne conduit point les pervers. 81. Leur récompense sera la malédiction de Dieu, des anges et de tous les hommes. 82. Ils seront éternellement couverts. Leur supplice ne s'adoucirait point, et Dieu ne jettera pas un seul regard sur eux ».

2711Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse, 1973, éditions du Cerf, p. 2144-2145 : « Le jugement des nations. Puis je vis un trône blanc, très grand et Celui qui siège dessus. Le ciel et la terre s'enfuirent de devant sa face sans laisser de traces. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône ; *on ouvrit des livres*, puis un autre livre, celui de la vie ; alors, les morts furent jugés d'après le contenu des livres, chacun selon ses œuvres. Et la mer rendit les morts qu'elle gardait, la Mort et l'Hadès rendirent les morts qu'ils gardaient, et chacun fut jugé selon ses œuvres. Alors la Mort et l'Hadès furent jetés dans l'étang du feu – c'est la seconde mort, cet étang de feu – et celui qui ne se trouva pas inscrit dans le livre de vie, on le jeta dans l'étang de feu ».

2712Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse, 1973, éditions du Cerf, p. 2142-2143 : « III. L'extermination des nations païennes. Le premier combat eschatologique. Alors je vis le ciel ouvert, et voici un cheval blanc ; celui qui le monte s'appelle 'Fidèle' et « Vrai », il juge et fait la guerre *avec justice*. Ses yeux ? Une flamme ardente ; sur sa tête, plusieurs diadèmes ; inscrit sur lui, un nom qu'il est seul à connaître ; *le manteau* qui l'enveloppe est *trempé de sang* ; et son nom ? Le Verbe de Dieu. Les armées du ciel le suivaient sur des chevaux blancs, vêtues de lin d'une blancheur parfaite. De sa bouche sort une épée acérée pour en frapper les païens ; c'est lui qui *les mènera avec un sceptre de fer* ; c'est lui qui foule dans la cuve le vin de l'ardente colère de Dieu, le Maître-de-tout. Un nom est inscrit sur son manteau et sur sa cuisse : *Roi des rois et Seigneur des seigneurs* Puis, je vis un ange, debout sur le soleil, crier d'une voix puissante à tous les *oiseaux qui volent au zénith* : « Venez, ralliez le grand *festin* de Dieu ! *Vous y avalerez chairs de rois*, et chairs de grands capitaines, et chairs de héros, et chairs de chevaux avec leurs cavaliers, et chairs de toutes gens, libres et esclaves, petits et grands ! » Je vis alors la Bête, avec les rois de la terre et leurs armées rassemblées pour engager le combat contre le Cavalier et son armée. Mais la Bête fut capturée, avec le faux prophète – celui qui accomplit au service de la Bête des prodiges par lesquels il fourvoyait les gens ayant reçu la marque de la Bête et les adorateurs de son image, - on les jeta tous deux vivants dans l'étang de feu, de soufre embrasé. Tout le reste fut exterminé par l'épée du Cavalier, qui sort de sa bouche, et *tous les oiseaux se repurent de leurs chairs*. Le règne de mille années. Puis je vis un Ange descendre du Ciel, ayant en main la clef de l'Abîme, ainsi qu'une énorme chaîne. Il maîtrisa le Dragon, l'antique Serpent, - c'est le Diable, Satan – et l'enchaîna pour mille années Il le jeta dans l'Abîme, tira sur lui des verrous, apposa des scellés, afin qu'il cessât de fourvoyer les nations jusqu'à l'achèvement des mille années. Après quoi, il doit être relâché pour un peu de temps. Puis je vis des trônes sur lesquels ils s'assirent, et *on leur remit le jugement* ; eut aussi les âmes de ceux qui furent décapités pour le témoignage de Jésus et la Parole de Dieu, et tous ceux qui refusèrent d'adorer la Bête et son image, de se faire marquer sur le front ou sur la main ; ils reprirent vie et régnèrent avec le Christ mille années. Les autres morts ne purent reprendre la vie avant l'achèvement des mille années. C'est la première résurrection. Heureux et saint celui qui participe à la première résurrection ! La seconde mort n'a pas pouvoir sur eux, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ avec qui ils régneront mille années ».

2713Desclée de Bouwer, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse, 1973, éditions du Cerf, p. 2143 : « Le second combat eschatologique. Les mille ans écoulés, Satan, relâché de sa prison, s'en ira séduire les nations des quatre coins de la terre, *Gog et magog*, et les rassembler pour la guerre, aussi nombreux que le sable et la mer ; ils montèrent sur toute l'étendue du pays, puis ils investirent le camp des saints, la Cité bien-

principes de non-régression et de non conversion de la spirituo-masse(-) en spirituo-masse(+) <sup>2714</sup>. Le critère 4.2.2.6. n'est pas non plus transposable dans la mesure où aucun témoignage n'a été produit sur l'éventuelle utilité ni de l'Enfer, ni du Paradis.

Critère 4.2.2.7. Il est possible de retrouver en germe ce qui s'est fait de pire dans les *fast and hard* totalitarismes, dans les théo-totalitarismes, notamment : pan-folie <sup>2715</sup>, la culture de la cruauté dont le déploiement est intégral dans l'anti-politique de la pan-prison <sup>2716</sup>, le déploiement d'un vain instinct de carnage débridé <sup>2717</sup>, l'inconscience anti-humanitaire monstrueuse de la logique concentrationnaire <sup>2718</sup>, la logique murale <sup>2719</sup>.

---

aimée. *Mais un feu descendit du ciel et les dévora. Alors, le diable, leur séducteur, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, y rejoignant la Bête et le faux prophète, et leur supplice durera jour et nuit, pour les siècles des siècles* ».

2714Le Coran, Sourate VI, 2010, éditions Point, p. 129 : « 27. Si tu les voyais au moment où, placés sur le feu de l'enfer, ils s'écrieront : Plût à Dieu que nous fussions rendus à la terre ! Oh ! Nous ne traiterions plus de mensonges les signes de notre Seigneur ; nous serions croyants. 28. Oui, ce qu'ils recelaient autrefois est mis au grand jour ; mais s'ils étaient renvoyés sur la terre, ils retourneraient à ce qui leur était défendu, car ils ne sont que des menteurs ».

2715Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1699 : « Ayant été baptisé, Jésus aussitôt remonta de l'eau ; et voici que les cieux s'ouvrirent : il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici qu'une voix venue des cieux disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, qui a tout ma faveur ». Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 2. La promulgation du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p.1699 : « Car je vous le dis, Dieu peut des pierres que voici, faire surgir des enfants à Abraham ».

Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 1. Naissance et enfance de Jésus, 1973, éditions du Cerf, p.1696 : « Alors qu'il avait formé ce dessein, voici que l'Ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ta femme : car ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint ; elle enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom de Jésus : car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés ».

Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 5. L'Église, prémices du Royaume des Cieux, 1973, éditions du Cerf, p. 1723-1724 : « Jésus, cependant, appela à lui ses disciples et leur dit : « J'ai pitié de la foule, car voilà déjà trois jours qu'ils restent auprès de moi et ils n'ont pas de quoi manger. Les renvoyer à jeun, je ne le veux pas : ils pourraient défaillir en route. » Les disciples lui dirent : « Où prendront-nous, dans un désert, assez de pains pour rassasier une telle foule ? » Jésus leur dit : « Combien de pains avez-vous ? » - « Sept, dirent-ils et quelques petits poissons ». Alors, il ordonna à la foule de s'étendre à terre ; puis il prit les sept pains et les poissons, rendit grâce, les rompit et il les donnait à ses disciples, qui les donnaient à la foule. Tous mangèrent et furent rassasiés on ramassa sept pleines corbeilles » !

2716Le Coran, Sourate XVIII, 2010, éditions Point, p. 257 : « 28. Dis : La vérité vient de Dieu, que celui qui veut croire croie, et que celui qui veut être infidèle le soit. Quant à nous, nous avons préparé pour les impies le feu, qui les entourera de ses parois. Quand ils imploreront du secours, on leur donnera de l'eau ardente comme le métal fondu, qui leur brûlera la figure. Quel détestable breuvage ! Quel mauvais support ! »

2717Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'évangile selon saint Matthieu, 1973, éditions du Cerf, p. 1719- : « Explication de la parabole de l'ivraie. Alors, laissant les foules, il vint à la maison ; et ses disciples s'approchant lui dirent : « Explique-nous la parabole de l'ivraie dans le champ. » En réponse, il leur dit : « Celui qui sème le bon grain, c'est le Fils de l'homme ; le champ, c'est le monde ; le bon grain, ce sont les sujets du Royaume ; l'ivraie ce sont les sujets du Mauvais ; l'ennemi qui sème, c'est le Diable ; la moisson, c'est la fin du monde ; et les moissonneurs, ce sont les anges. De même donc qu'on enlève l'ivraie et qu'on la consume au feu, de même en sera-t-il à la fin du monde : le Fils de l'homme enverra ses anges, qui ramasseront de son Royaume tous les scandales et tous les fauteurs d'iniquité, et les jetteront dans la fournaise ardente : là seront les pleurs et les grincements de dents. [...] Jésus leur répondit : « Vous êtes dans l'erreur, en ne connaissant ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. A la résurrection, en effet, on ne prend ni femme ni mari, mais on est comme des anges dans le ciel ». Ce qui revient à dire que tous croyants défunts deviennent les nécro-anges du jugement dernier !!!

2718Le Coran, Sourate III, 2010, éditions Point, p. 83 : « 112. Les infidèles, leurs richesses et leurs enfants ne leur seront d'aucune utilité auprès de Dieu ; ils seront livrés au feu et y demeureront éternellement ».

2719Desclée de Bouver, La bible de Jérusalem, Le nouveau Testament, L'apocalypse, 1973, éditions du Cerf, p. 2144-2145 : « Alors, l'un des sept Anges aux sept coupes remplies des sept derniers fléaux s'en vint me dire :

Idéo-boîte n°5. La bestialisation de la fémino-masse(+). La théo-norme de la familio-séquestration des femmes<sup>2720</sup> restreint les possibilités d'auto-virtualisation de celles-ci : elles n'ont même pas le droit au rêve<sup>2721</sup>. Cantonnées à la familio-séquestration et à la peur<sup>2722</sup>, celle de faire un geste en trop, de prendre trop les devants, d'agir en somme, dans l'extrême négatif, les femmes s'auto-pannihilent<sup>2723</sup>, tant sur de le terrain de la conscience que celui du corps<sup>2724</sup>. Leurs libertés sont pan-paterno-déterminées, hiérarchie stricte<sup>2725</sup> qui peut déboucher, selon le degré de théo-radicalité de la famille tant sur la fémino-réification<sup>2726</sup> que sur l'assimilation de celle-ci à une ennemie<sup>2727</sup>, soit sur une (théorique?) familio-guerre.

---

« Viens que je te montre la Fiancée, l'Épouse de l'Agneau ». *Il me transporta donc en esprit sur une montagne de grande hauteur, et me montra la Cité sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel, de chez Dieu, avec en elle la gloire de Dieu. Elle resplendit telle une pierre très précieuse, comme une jaspe cristallin. Elle est munie d'un rempart de grande hauteur pourvu de douze portes près desquelles il y a douze Anges et des noms inscrits, ceux des douze tribus des fils d'Israël ; [...] De temple, je n'en vis point en elle ; c'est que le Seigneur, le Dieu Maître-de-tout est son temple, ainsi que l'Agneau. La ville peut se passer de l'éclat du soleil et de celui de la lune, car la gloire de Diieeu l'a illuminée, et l'Agneau lui tient lieu de flambeau. Les nations marcheront à sa lumière, et les rois de la terre viendront lui porter leurs trésors. Ses ortes resteront ouvertes le jour – car il n'y aura pas de nuit – et l'on viendra lui porter les trésors et le faste des nations. Rien de souillé ne pourra y pénétrer, ni ceux qui commettent l'abomination et le mal, mais seulement ceux qui sont inscrits dans le livre de la vie de l'Agneau ».*

- 2720 Chaîne youtube Imineo documentaires, reportage de Stéphanie Lebrun, Être une femme en Afghanistan, 2011 : Naïd, ancienne basha poch ne peut pas envisager son futur autrement qu'à travers le prisme marital en ce que sa mère, représentatrice de la société Afghane, souhaite qu'elle se marie « rapidement » : il n'est pas permis aux femmes dans une telle société de subvenir à leurs propres besoins.
- 2721 Chaîne youtube Imineo documentaires, reportage de Stéphanie Lebrun, Être une femme en Afghanistan, 2011 : Naïd rêve pourtant d'être professeure d'université, députée ou avocate.
- 2722 Chaîne youtube Imineo documentaires, reportage de Stéphanie Lebrun, Être une femme en Afghanistan, 2011 : Jack, une basha poch qui a décidé de demeurer dans cet état pour bénéficier de plus de liberté qu'elle n'en aurait eu si elle ne se travestissait plus, vit dans la peur qu'elle soit découverte. Basha poch ou pas, dans les deux états, c'est la peur qui prédomine, qu'il s'agisse de résistance vis-à-vis des théo-normes ou bien de soumission de genre.
- 2723 Un jour, en changeant de correspondance à la gare de Montpellier, un vieux couple me demande son chemin. Je le leur indique. Je sors faire le tour du square. Je reviens dans la gare. Ils n'avaient pas beaucoup avancés. Ils sont devant moi sur l'escalator. La dame assez âgée avait deux sacs relativement lourds mais surtout volumineux et les avait posés au sol mais légèrement derrière elle. Relativement peu mobile du fait de son âge, elle a tenté de récupérer ses sacs mais ils n'étaient pas à l'endroit où elle l'avait mémorisé. Elle a donc retourné le haut de son corps mais, déséquilibrée, s'apprêtait à tomber. Juste derrière elle, je la rattrape et il n'y a eu aucun mal. Pour me remercier, nous avons mangé ensemble. Nous avons discuté de choses et d'autres, notamment de religion, ces personnes m'avaient dit être musulmanes. Rapidement, je me suis rendu compte que ce n'était que le monsieur qui parlait. En conséquence, je faisais exprès de toujours m'adresser à madame mais celle-ci renvoyait toujours la balle vers ce monsieur malgré un certain sourire, et sans doute une gêne parallèle. Il répondait à sa place et elle appliquait systématiquement cette règle : je n'ai pas le droit de parler ! Voilà une drôle de situation(100%(Hr-5)) pour cette femme...
- 2724 La Torah, Lévitique, chapitre 12, p. 344 : « 1. L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 2. « Parle ainsi aux enfants d'Israël : lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle, elle sera impure durant sept jours, comme lorsqu'elle est isolée à cause de sa souffrance. 3. Au huitième jour, on circonciera l'excroissance de l'enfant. 4. Puis, trente-trois jours durant, la femme restera dans le sang de purification : elle ne touchera à rien de consacré, elle n'entrera point dans le saint lieu, que les jours de sa purification ne soient accomplis. 5. Si c'est une fille qu'elle met au monde, elle sera impure deux semaines, comme lors de son isolement ; puis, durant soixante-six jours, elle restera dans le sang de purification. 6. Quand sera accompli le temps de sa purification, pour un garçon ou pour une fille, elle apportera un agneau d'un an comme holocauste, et une jeune colombe ou une tourterelle comme expiatoire, à l'entrée de la Tente d'assignation, et les remettra au pontife. 7. Celui-ci les offrira devant le Seigneur, fera expiation pour elle, et elle sera purifiée du flux de son sang. Telle est la règle de la femme qui enfante, qu'il s'agisse d'un garçon ou qu'il s'agisse d'une fille. 8. Si ses moyens ne lui permettent pas d'offrir un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes colombes, l'une pour holocauste, l'autre pour expiatoire ; et le pontife fera expiation pour elle, et elle sera purifiée » ». Autrement dit, constituerait un péché le fait de procréer. Paradoxalement, les théo-textes incitent à la procréation : la femme est donc

En conclusion, eu égard du corps de textes dont les trois textes prétendus saints constituent les éléments majeurs, 38 critères sur 40 sont remplis, ce qui nous amène à un résultat révélateur de sacro-transposition valide du paradigme totalitariste de 95 %. Si l'on considère que les critères de l'idéo-boîte 4.2.1. ne sont pas remplis, on obtient tout de même un pourcentage de 90 %. Que l'on retienne le résultat faible ou le résultat fort, le pourcentage est suffisamment élevé pour être considéré avec gravité : la perspective ouverte par H. Arendt de la similitude entre religion et totalitarisme<sup>2728</sup> est donc essentielle en ce qu'elle permet de comprendre qu'entre TTT-1 et TTT-2, il n'y a pas véritablement de discontinuité, même plutôt un approfondissement des nécro-logiques.

Il en découle un problème évident : que penser du fait de croire en une religion(TTT-1) ? En d'autres termes, que vaut la liberté de pensée, de conscience et de religion ? Et bien paradoxalement, si l'on s'en tient à la jurisprudence de la CrEDH, la protection du « sentiment religieux » prévaut sur la liberté d'expression artistique en dénonçant l'erreur VHistorique<sup>2729</sup>, cependant que la position de plusieurs auteurs ayant vécu l'horreur concentrationnaire permette de largement remettre en cause le monopole moral dont se prévalent pourtant ces idées numineuses<sup>27302731</sup>. Un point m'interpelle particulièrement : le nouveau testament incite à porter cette « théo-armure(TTT-1) » : c'est un propos révélateur du fait qu'il s'agisse d'une virréalisation négative du monde – je précise, au sens de la construction morale des droits de

---

théoriquement condamnée à être pécheresse, ce qui est une infâme injustice.

2725Le Coran, Sourate II, 2010, éditions Point, p. 63 : « Les maris sont supérieurs à leurs femmes ».

2726La Torah, Deutéronome, chapitre 22, p. 627 : « Si un homme, rencontrant une fille vierge non fiancée, la surprend et abuse d'elle et qu'ils soient pris sur le fait, l'homme qui a eu commerce avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante sicles d'argent, et elle deviendra sa femme, parce qu'il l'a violée ; il ne pourra la répudier de sa vie ».

2727 Le Coran, Sourate VII, 2010, éditions Point, p. 145-146 : « 18. Toi, Adam, habite avec ton épouse le jardin, et mangez de ses fruits partout où vous voudrez ; seulement, n'approchez point de l'arbre que voici, de peur que vous ne deveniez coupables. 19. Satan mit en œuvre ses suggestions pour leur montrer leur nudité qui leur était cachée. Il leur dit : Dieu ne vous interdit cet arbre qu'afin que vous ne deveniez pas deux anges, et que vous ne soyez immortels. 20. Il leur jura qu'il était leur conseiller fidèle. 21. Il les séduisit en les aveuglant ; et lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leur nudité leur apparut, et ils se mirent à la couvrir de feuilles du jardin. Le Seigneur leur cria alors : Ne vous ai-je point défendu cet arbre ? Ne vous ai-je point dit que Satan est votre ennemi déclaré ? 22. Adam et Ève répondirent : ô notre Seigneur ! Nous sommes coupables, et si tu ne nous pardonnes pas, si tu n'as pas pitié de nous, nous sommes perdus. 23. Descendez, leur dit Dieu, vous serez ennemis l'un de l'autre ».

2728A. Arendt, *Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement* 1958, p. 813 : « Partout où le totalitarisme s'est hissé au pouvoir, il a engendré des institutions politiques entièrement nouvelles, il a détruit toutes les traditions sociales, juridiques et politiques du pays. Peu importent la tradition spécifiquement nationale ou la source spirituelle particulière de son idéologie : le régime totalitaire transforme toujours les classes en masses, substitue au système des partis, non pas des dictatures à parti unique, mais un mouvement de masse, déplace le centre du pouvoir de l'armée à la police, et met en œuvre une politique étrangère visant ouvertement à la domination du monde ».

2729CrEDH, 1994, arrêt *Otto-preminger Institute c/ Autriche*.

2730P. Claudel, *Le rapport de Brodeck [sur la réalité concentrationnaire]*, 2007, Editions Stock, p. 239 : « Pourquoi ai-je dû, comme des milliers d'autres hommes, porter une croix que je n'avais pas choisie, endurer un calvaire qui n'était pas fait pour mes épaules et qui ne me concernait pas ? Qui a donc décidé de venir fouiller mon obscure existence, de déterrer ma maigre tranquillité, mon anonymat gris, pour me lancer comme une boule folle et minuscule dans un immense jeu de quilles ? Dieu ? Mais alors, s'Il existe, s'Il existe vraiment, qu'Il se cache. Qu'Il pose Ses deux mains sur Sa tête, et qu'Il la courbe. Peut-être, comme nous l'apprenait jadis Peiper, que beaucoup d'hommes ne sont pas dignes de Lui, mais aujourd'hui je sais aussi qu'Il n'est pas digne de la plupart d'entre nous, et que si la créature a pu engendrer l'horreur c'est uniquement parce que son Créateur lui en a soufflé la recette ».

2731P. Lévi, *Si c'est un homme, chapitre 17 : histoire de dix jours, 1947, éditions Julliard, p. 246* : « Aujourd'hui, je pense que le seul fait qu'un Auschwitz ait pu exister devrait interdire à quiconque, de nos jours, de prononcer le mot de Providence : mais il est certain qu'alors le souvenir des secours bibliques intervenus dans les pires moments d'adversité passa comme un souffle dans tous les esprits ».



l'Homme des suites de la construction du paradigme totalitariste. En d'autres termes, il découlerait un principe de hiérarchisation des morales, l'une religieuse étant spécifiquement inférieure à la morale anti-totalitariste. Cependant, sur le terrain méta-moral, il est indispensable de constater qu'il ne s'agit que de deux virréalités différentes et inconciliables : autrement dit, les référentiels virréels sont littéralement opposés et le seront à jamais, textuellement. Ce conflit, par conséquent rendu éternel, ne peut qu'être évité : il n'y a pas d'autre solution ! Ce n'est pas impossible : dans la mesure où l'équation néo-fondamentale qui pose problème ici est  $Vr+2 = Vr-2$  (et réciproquement), cela signifie simplement que se placer sur ce plan est impossible entre deux personnes dont les virréalités sont opposées. En revanche, d'autres dimensions socio-polaires demeurent accessibles<sup>2732</sup> et la notion de bien climatique supra-objectif transcende les divisions virréelles en ce qu'elle s'inscrit dans la réalité la plus stricte. Toujours est-il que ces deux virréalités étant opposées, elles ne peuvent pas faire système unique comme c'est pourtant le cas dans le système qui m'est contemporain des droits de l'Homme : c'est une accusation grave dont je parle car il s'agit de double-pensée ! En effet, d'un côté, on a donc (je sens la fureur néo-nietzschéenne en moi), dans ce système, une interdiction de principe du totalitarisme et de tout ce qui s'y apparente, en même temps qu'une autorisation de sa proto-forme : une chose par principe interdite et autorisée et on nage dans la double-pensée (à un niveau systémique). Ce qui s'impose, c'est de faire un choix : personnellement je suis et serai toujours anti-totalitariste et j'aime bien la logique et donc bien pas de double-pensée, et on la résout tout simplement en opérant un choix de ce qu'il faut exclure et on n'a pas le droit à la violence à n'importe quel titre, encore moins religieux.

En ce que les personnes religieuses se sont vues pénétrées d'une telle pan-idéologie(F) par un *soft mean*, cela signifie qu'elles sont vulnérables car perméables à quelque endoctrinement et, par voie de manipulation, à de la violence. Non miscible dans l'espace public socio-polaire(+), les religions et leurs pratiques trouvent plus de sens dans l'espace privé, parfois intersubjectif moyennant contrat rhétorique passé en ce sens (prendre le contre-pied de la jurisprudence italienne autorisant les croix catholiques dans les salles de cours)<sup>2733</sup>. Attention, cette dernière remarque est d'importance car dans l'argumentation précédente, j'opte pour une laïcité plus fermée encore que le modèle de laïcité fermée que j'ai pu étudier : en réalité, qu'une personne porte le voile m'importe peu, tant que c'est consenti, seulement c'est généralement imposé... On a le droit de le porter, tout comme de ne pas le porter, et en somme, ça ne change pas grand-chose à la réalité telle qu'elle est en France actuellement : c'est juste de formaliser ce consentement et de l'argumenter rationnellement, ou théo-rationnellement (je rappelle qu'il s'agit de mon point de vue d'un critère de vulnérabilité) et je rappelle que les virréalités en jeu

---

2732 Dans la vidéo sur la dictature tour de Benoît chaumond en Iran, on voit celui-ci plaisanter avec le directeur de la censure artistique iranais : la dimension Vr+3 est accessible !

2733 Ces éléments permettent de se conformer à l'état du droit positif tel qu'ainsi rapportés (P. Ducoulombier, *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, 2011, éditions Bruylant, p. 517. Sur l'arrêt Otto-Preminger-Institut c. Autriche. « 463. Cette évolution intégrative de la protection du sentiment religieux en tant que droit conventionnel peut être critiquée en tant que droit conventionnel en raison de la contradiction qu'elle implique avec l'essence même du droit à la liberté d'expression. La protection du sentiment religieux ne concerne pas la défense d'une manifestation extérieure des croyances, facette du droit à la liberté religieuse qui entre aisément en conflit avec d'autres droits, mais relève du for intérieur des personnes. Il est certes possible de concéder un intérêt légitime à ne pas souffrir moralement, de manière injustifiée, d'une attaque contre ses croyances. Toutefois, il reste paradoxal de reconnaître un tel intérêt, car la liberté d'expression est justement faite pour permettre d'exprimer les idées qui choquent et heurtent. La seule limite devrait être l'atteinte précise à la dignité de la personne (c'est-à-dire le cas où l'expression libre, en critiquant la religion se transforme en discours de haine à l'encontre d'une catégorie déterminée de la population, ce qui pourrait ensuite avoir un *chilling effect* sur la liberté des croyants de manifester leur religion). Or, il convient de faire une différence entre les attaques contre les croyances, la religion d'une personne, et les attaques qui sont dirigées vers les personnes en raison de leurs convictions religieuses, de leur appartenance à une communauté spécifique de croyants »).

sont auto-excluant l'une de l'autre. Porter la toge franciscaine implique la prise en compte de cette virréalité dans un jugement véritablement relativiste car cela conditionne énormément de choses, de tous les points de vue sociaux. Oui, l'habit peut polariser, d'où la vulnérabilité sous-jacente, sous un aspect vestimentaire cette fois, de la même façon que l'habit peut induire une verticalisation du rapport social (ne serait-ce qu'un costume et une cravate verticalise). En bref, les vêtements sont des *codes* donc, ils signifient quelque chose et malheureusement, je ne vois pas comment interpréter le port de tels vêtements comme le signe de l'appartenance à l'histoire négative, car ces habits trahissent toujours une faim de puissance, caractéristique de l'histoire négative.

Provocation à l'adresse des croyants : il aurait été plus sain d'adorer des ânes<sup>2734</sup>.

---

2734F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le réveil 1883-1885, éditions folio essais, p. 398-400* : « Ainsi parlait Zarathoustra. Et à nouveau, de la caverne vinrent clameurs et éclats de rire d'hommes supérieurs; [...] Mais brusquement s'effraya l'oreille de Zarathoustra, car, pleine jusqu'alors de tumulte et de rire, la caverne d'un coup tomba dans un silence de mort ; - or sentait la narine de Zarathoustra une odorante vapeur et fumée consécatoire, comme de brûlantes pommes de pin. « Qu'advient-il ? Que font-ils ? » se demandait Zarathoustra, et vers le seuil se glissa pour observer ses hôtes sans être vu. Mais, prodige des prodiges, que de ses propres yeux ne lui fallut-il voir ? « Ils sont tous redevenus *pieux, ils prient*, ils sont fous ! » - dit-il, et sans limite était son étonnement. Et à dire vrai tous ces hommes supérieurs, les deux rois, le pape hors service, le vilain illusionniste, le mendiant volontaire, le voyageur et l'ombre, le vieux devin, le scrupuleux de l'esprit et le plus hideux des hommes, ils étaient tous agenouillés comme des enfants et de vieilles dévotes, et ils adoraient l'âne. Et justement commençait le plus hideux des hommes à gargouiller et à baver comme s'il voulait faire sortir de lui quelque chose d'ineprimable ; et voici que ce fut une étrange et pieuse litanie à la gloire de l'âne prié et encensé. Or telle fut cette litanie : Amen ! Et louange et honneur et sagesse et merci et gloire et force à notre dieu, dans les siècles des siècles !  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Il porte notre faix, il assume forme servile, il est patient de coeur et jamais ne dit Non ; et qui aime son dieu bien le châtie.  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Il ne discourt, sinon pour dire toujours Oui au monde qu'il créa ; de la sorte loue son monde. Sa rue est de ne discourir ; de la sorte rarement se trompe.  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Discrètement il va de par le monde. Grise est la couleur de son corps, en laquelle il voile sa vertu. A-t-il de l'esprit, bien il le cache ; mais tout un chacun croit à ses longues oreilles.  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Quelle secrète sagesse que de porter de longues oreilles et de toujours dire Oui, et ne jamais dire Non ! À quoi son image n'a-t-il créé le monde, aussi sot que possible ?  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Tu vas par chemins droits et courbes, peu te soucie ce que nous autres hommes jugeons ou droit ou courbe. Par-delà bien et mal est ton royaume. Ton innocence est de ne savoir ce qu'est innocence.  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Vois donc comme personne ne te rejette, ni les mendiants ni davantage les rois. Les petits enfants à toi laissent venir, et si t'appellent à eux les méchants garnements, dans ta simplesse tu dis : Ou-I !  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I !  
Tu aimes ânesses et figues fraîches, tu ne fais la fine bouche. Un chardon te chatouille le coeur, pour peu que justement tu aies faim. D'un dieu c'est bien sagesse.  
-Or à ces mots l'âne cria : Ou-I » !

## Théorie de l'indistinction entre tyrannie et totalitarisme : Parlons de Zarathoustra(proto(TTT-2))

paramètres méthodologiques

filtre arendtien : on.

champ temporel : ? Zoroastrien ?

champ polaire : virréalité (Vr+2).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO) : O.

champ sociologique = tyrans.

niveau de difficulté/sensitivity reading : medium/medium.

nature du document : matriciel diffracté

Méta-écriture : il est indispensable de suivre le fil de la pensée de F. Nietzsche pour pouvoir observer l'indistinction entre les deux paradigmes politiques. historiquement, j'ai travaillé cet ouvrage postérieurement à l'achèvement du chapitre premier du livre premier. Je ne m'attendais pas à ce que le parallèle soit aussi frappant, bien qu'il ne soit établi que sur le mode de la référence. Idée de F. Nietzsche qui fait un prout infini avec sa bouche.

L'ouvrage-clef de Friedrich Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, évoque l'histoire d'un troglodyte montagnard dont la vocation est de dispenser quelque enseignement sur ce qu'est le surhomme<sup>2735</sup>, quitte à employer pour ce faire des techniques rhétoriques s'apparentant à de la manipulation de masse macro-(Vt-3)<sup>dcl</sup> consistant majoritairement à rabaisser son interlocuteur au moyen d'une verticalité unilatérale<sup>2736dclidcii</sup> à des fins de rabaissement final de l'interlocuteur<sup>2737dcliii</sup> et à élever parallèlement un paradigme fictif au moyen du jeu sur le levier thymique inconscient de la quête de puissance<sup>2738dcliv</sup> et au mépris de la réalité<sup>dclv</sup>. L'entité que

---

2735 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 24 : « Je vous enseigne le surhomme. L'homme est quelque chose qui se doit surmonter. Pour le surmonter que faites-vous ? »

2736 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 33-35 : Suite à l'humiliation de son premier discours raté en public, Zarathoustra ère dans les plaines nocturnes suite à l'avertissement qui lui est donné par un garde : « Quitte cette ville, Zarathoustra, dit-il ; là te haïssent de trop nombreux. Te haïssent les gens de bien et les justes, et te nomment leur ennemi et celui qui les méprise », etc. Ainsi vient à Zarathoustra une « lumière » : « de compagnons il m'est besoin, et qui vivent, - non de compagnons morts et de cadavres qu'avec moi j'emporte là où je veux aller. De vivants compagnons j'ai besoin, qui me suivent parce que eux-mêmes se veulent suivre – et là où je veux aller ! Une lumière pour moi s'est levée : qu'au peuple plus ne parle Zarathoustra, mais à des compagnons ! Que d'un troupeau Zarathoustra ne se fasse berger et chien ! Séduire de nombreux et hors du troupeau les entraîner – pour cela je suis venu. Doivent gronder contre moi peuple et troupeau : c'est de ravisseur que pour les bergers Zarathoustra veut avoir nom ».

2737 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 24 : « Du ver de terre vous cheminâtes jusques à l'homme, et grandement encore avez en vous du ver de terre. Jadis vous fûtes singes et maintenant encore plus singe est l'homme que n'importe quel singe ».

2738 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 27 : « Ce qui chez l'homme est grand, c'est d'être un pont, et de n'être pas un but : ce que chez l'homme on peut aimer, c'est qu'il est un *passage* et un *déclin* ». Je m'arrête un instant pour noter la référence à la théorie traditionnelle de la philosophie de la dégénérescence des régimes politiques (de Platon notamment reprise par Montesquieu). Je rappelle que tout ce qui est dit par F.N. ici est à prendre à l'envers : F.N fait une sorte de synthèse de toutes les philo-idées pourries et dont la revente sur le mode électoral-commercial par un bonhomme sorti de nulle part rappelle le strict jeu de la démagogie à l'œuvre dans les démocraties occidentales ([Chaîne youtube de V. Ferry, L'art du marketing politique, 2020](#)). L'idée ici développée par Zarathoustra est la suivante : l'homme est censé aimer sa propre perte, ce qui rappelle le thème existentialiste de la libération par la mort (cf définition de l'existentialisme, critique plate n°4 de la pire thèse du monde, champ de Mars, Annexes H(-)). Toujours est-il que le discours de Zarathoustra n'est pas tenable rationnellement : il passe donc par la porte de la persuasion, soit par la porte de l'inconscient, en l'occurrence thymique. Ainsi Zarathoustra joue-t-il sur la corde sensible de la reconnaissance en prétendant faussement aimer « celui qui pour connaître vit et qui connaître veut afin qu'un jour vive le surhomme, et de la sorte veut son propre déclin » (l'anaphore « j'aime celui » est employée 18 fois, pour bien marquer l'emploi de la technique de manipulation)

décrit Zarathoustra de façon prophétique<sup>dclvi</sup> est l'inverse de celle qu'il prétend<sup>2739</sup> de telle sorte que le surhomme est en réalité une bête<sup>dclvii2740dclviii</sup> : il s'agit d'un fasco-mythe-piège de masse<sup>dclix</sup> établissant une distinction artificielle entre la bête et le surhomme, ce qui signifie que la corde tendue équivaut à l'association de l'homme à la catégorie négativement universalisante de la pan-bestialisation<sup>dclx</sup>. En d'autres termes, F.N., en se protégeant derrière la peau de Zarathoustra, cette abomination<sup>2741dclxi</sup> qu'il n'est pas, prend les exégètes qui croiront au mirage du surhomme qu'il bâtit<sup>2742</sup> pour des imbéciles et que furent historiquement Hitler et autres consorts de type(TTT) en ce qu'ils n'ont pas perçu la tonalité critique de F.N.

- 
- 2739 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 24 : « Tous êtres jusqu'ici par-dessus eux, au-delà d'eux créèrent quelque chose ; et de ce grand flux vous voulez être, n'est-ce pas ? [...] et plutôt que de surmonter l'homme encore vous préférez revenir à la bête ! »
- 2740 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 26 : « L'homme est une corde, entre bête et surhomme tendue, - une corde sur un abîme. Dangereux de passer, dangereux d'être en chemin, dangereux de se retourner et de rester sur place ! » (on peut noter ici une préfiguration de la loi du mouvement). Je reprends : « J'aime ceux qui seulement au-delà des astres ne cherchent une raison de décliner et d'être hosties, mais ceux qui à la Terre se sacrifient pour que la Terre un jour devienne celle du surhomme ». La ligne politique zarathoustrienne est donc claire : passer de l'homme au surhomme. Or, le surhomme n'est qu'une bête et je rejoins ici un propos de Christina Lazaridi du mois de Novembre 2021, avant-première du film *Murina au cinéma Star de Strasbourg* en réponse à ma question sur la « surFemme » qu'incarne la protagoniste de son film dont le modèle semble être calqué sur le bio-modèle organico-familial de la murène qui s'automutile : « La bête, le surhomme, pour moi, c'est la même chose ». Si le champ de la bestialité est inclus dans le paradigme de l'inconscient négatif tel que décrit dans ma théorie des relations sociales polaires horizontales, son expression la plus absolue renvoie bien à l'instinct de carnage (Vt-∞) propre aux abominations que représentent VHistoriquement(TTT) les leaders totalitaires. La bestialité correspond donc à un paradigme dont Zarathoustra va nous aider à établir le modèle, paradigme variable en fonction de la *gateway* Vt- considérée. La vérification du paradigme sera obtenue en comparant le modèle obtenu aux exemples tirés de la VHistoire(TTT).
- 2741 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 28-29 : « J'aime tous ceux qui sont comme de pesantes gouttes, une à une tombant de la sombre nuée sur l'homme suspendue : ils annoncent l'éclair [de la Blitzkrieg sans doute] et, comme des hérauts, vont à leur perte. [...] Je leur veux parler de ce qui est le plus méprisable ; or c'est *le dernier homme* ». Il faut ajouter à ceci à rebours : F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 26-28 : « Voyez, je vous enseigne le surhomme ; lequel est cet éclair, lequel est ce délire ! [...] De l'éclair, voyez, je suis un héraut, et une pesante goutte qui tombe de la nuée : mais cet éclair a nom surhomme ».
- 2742 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 25 : « Le surhomme est le sens de la Terre. Que dise votre vouloir : soit le surhomme[,] le sens de la Terre ! » On voit bien ici que F.N. emploie l'une des techniques de base de la manipulation consistant à parler pour autrui : ainsi plante-t-on les pires graines si tant est que l'on soit en présence d'une personne ne sachant pas les déraciner. A partir du moment où l'on ne laisse pas la place dans une discussion à quelqu'un pour parler tout en multipliant ces graines toxiques comme Trump a pu « stratégiquement » le faire lors des débats avec J. Biden de 2020, on ne permet pas non plus un tel déracinement. On ne le permet pas non plus en instaurant un rythme de parole trop rapide. On ne le permet toujours pas en changeant constamment de sujet (c'est ce que fait Zarathoustra à tout bout de champ, cette technique parcourt l'intégralité de son discours (voilà au bas mot 50% de l'ouvrage), encore que quelques miettes de vérité soient parsemées ici et là tout au long des discours, comme pour raccrocher l'auditeur ou le lecteur à un semblant de propos terreux (1+2) afin de mieux la manipuler). Exemple, p. 30 : « Que veut commander ? Qui encore obéir ? Les deux sont trop pénibles. Pas de pasteur, un seul troupeau ! Chacun veut même chose, tous sont égaux ! Qui sent d'autre manière à l'asile des fous il entre de plein gré ! ». Et voilà que point la stratégie de la dichotomisation du champ social en ami et en ennemi. On notera également l'agitation de l'étendard de l'égalité unidimensionnelle dont F.N. lui-même renie l'existence dans un autre ouvrage. Autre exemple de miette de vérité parsemée (qui parsèmeront donc mon ouvrage) pour s'approprier la confiance, p. 25 : « Je vous conjure, mes frères, à la Terre restez fidèles, et n'ayez foi en ceux qui d'espérances supraterrrestres vous font discours ! Ce sont des empoisonneurs, qu'ils le sachent ou non ! » Il est tout à fait notable ici que le mirage surhommique constitue une telle espérance supraterrrestre, de telle sorte que l'empoisonneur c'est Zarathoustra, ainsi qu'il le concède lui-même (« Déconcertante est l'existence humaine, et toujours encore privée de sens : un simple pantin [le surhomme qu'il manipule théoriquement par son discours] peut en devenir la destinée ») ! Autre exemple, p. 25 : « Jadis l'outrage contre Dieu fut l'outrage le plus grand,

Pour en revenir au texte, Zarathoustra développe rapidement une seconde théorie, comme si cette première avait cessé d'exister, sans chercher à les coordonner. Il s'agit a fortiori de faire rentrer dans un moule objectif des individus subjectifs : il s'agit *in fine* d'une démarche anti-subjective de développement personnel<sup>2743dclxii</sup>. Que sait-on du chameau ? Qu'il supporte le lourd fardeau de l'ignorance<sup>2744</sup>. Que sait-on du lion ? Qu'il renverse la morale existante pour créer son propre paradigme de liberté<sup>2745dclxiii</sup> car il n'y a qu'elle qui puisse vaincre toujours, de quelque envergure que soit son geôlier. Que sait-on de l'enfant ? Qu'il accueille le monde<sup>2746</sup> comme un poisson rouge<sup>dclxiv</sup> : à ne pas s'y tromper le chapitre suivant est dédié, ce qui *a priori* intrigue mais *a posteriori* constitue une alerte, le libre arbitre en inactivité n'étant jamais que métaphoriquement en sommeil, d'où le fait que celui-ci soit élevé en « maître des vertus »<sup>dclxv</sup>, ce

mais Dieu est mort, et avec lui moururent aussi ces outrageurs. [...] Jadis l'âme considérait le corps avec mépris, et en ce temps fut un pareil mépris, et en ce temps fut un pareil mépris le plus haut de tout ». Il y a ici un élément très connu de démonstration de la fictivité du discours de Zarathoustra : Ni à l'époque où vivait F.N. ni en 2023 ne s'avère vérifié l'affirmation selon laquelle Dieu est mort ! Dieu est encore à tuer et il n'a même jamais autant été étant donné sa sur-présence dans les consciences des masses instrumentalisées à l'heure paradoxale du « techno-développement le plus avancé de l'humanité » ! Le discours de Zarathoustra sur ce point n'a jamais correspondu à la réalité, de telle sorte que la guerre contre Dieu que F.N. a glorieusement menée n'est pas achevée : les racines judéo-chrétiennes pourries de la civilisation occidentales n'ont pour ainsi dire jamais été exhaustivement coupées !

2743 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Les discours de Zarathoustra, Des trois métamorphoses, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 38 : « C'est trois métamorphoses de l'esprit que je vous nomme : comment l'esprit devient chameau, et lion le chameau, et, pour finir, enfant le lion ».

2744 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Les discours de Zarathoustra, Des trois métamorphoses, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 38-39 : « Quelle chose est pesante ? Ainsi questionne l'esprit aux reins solides ; de la sorte il s'agenouille comme fait le chameau, et veut sa bonne charge. Quelle est la plus pesante chose, ô vous les héros, ainsi questionne l'esprit aux reins solides, afin que sur moi je la prenne et de ma robustesse m'éjouisse ? N'est-ce ceci : soi-même s'abaisser pour faire mal à son orgueil ? Pour moquer sa sagesse faire briller sa folie ? [...] Tout cela [8 questions], qui est le plus pesant [l'absence de réponse donc l'ignorance], sur lui le prend l'esprit aux reins solides ; de même que le chameau, sitôt chargé, vers le désert se presse, ainsi se presse l'esprit vers son désert ». Le chameau, sans réponses, s'en va vers son désert et s'y transforme : chargé de questions, il entame un périple dont il ne connaît pas la destination. Curieusement, cela colle assez bien avec mon parcours. Je(s) suis allé en Droit sans savoir que je parviendrai à écrire un tel ouvrage mêlant toutes les disciplines universitaires après 6 ans d'études supérieures. Disons que j'ai fait les choses par pré-passion... Je ne pense pas que ce modèle puisse s'adapter à tout le monde. Il en existe qui justement ne se posent pas de questions et se satisfont de leur ignorance cruellissante (je prends comme exemple les SS nazis). Mais bref, de mon point de vue le chameau est un observateur car toutes ces questions, elles se sont posées à moi sur le mode de la graine qui croît dans l'inconscient et qui se révèlent très tardivement (dans mon cas à mes 24 ans).

2745 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Les discours de Zarathoustra, Des trois métamorphoses, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 39 : « Quel est le grand dragon que l'esprit ne veut plus nommer maître ni dieu ? « Tu dois », ainsi se nomme le grand dragon. Mais c'est « Je veux » que dit l'esprit du lion. « Tu dois » lui barre le chemin, étincelant d'or, bête écailleuse, et sur chacune des écailles, en lettres d'or, brille « Tu-dois ! ». De millénaires

valeurs [le perfectionnisme libéral] scintillent ces écailles, et ainsi parle le plus puissant de tous les dragons : « toute valeur des choses – étincelle sur moi . Déjà fut toute valeur créée, et toute valeur créée – voilà ce que je suis. En vérité, de « Je veux » il ne doit point y avoir ! » Ainsi parle le dragon ». [...] Créer des valeurs neuves – le lion lui-même encore ne le peut, mais se créer liberté pour de nouveau créer, - voilà ce que peut la force du lion. Se créer liberté, et un saint Non même face au devoir ; pour cela mes frères, il est besoin du lion ».

2746 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Les discours de Zarathoustra, Des trois métamorphoses, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 40 : « Innocence est l'enfant, et un oubli et un recommencement, un jeu, une roue qui d'elle-même tourne, un mouvement premier, un saint dire Oui. Oui, pour le jeu de la création, mes frères, il est besoin d'un saint dire Oui », et d'un saint dire Non pour reprendre ses termes. La création n'est pas que consentement, elle est surtout tri des informations SELON SA PROPRE SUBJECTIVITÉ (moi exclu). Voilà que s'avère réinstallé le principe du libre arbitre que Zarathoustra a ici volontairement retiré, et quel retrait : voilà les surhommes réduits à des poissons rouges (« [...] un oubli, et un recommencement [...], un saint dire Oui [à tout indistinctement] »). On retrouve un nouveau critère du totalitarisme, présenté sous l'aspect bienveillant d'une théorie du développement personnel : la fourberie se cache en l'occurrence dans la séduction animalière : vous avez vu comme j'ai failli me faire endormir ? Il est fort ce Zarathoustra, mais il reste toxique ! Heureusement

qui constitue une nouvelle maxime absurde<sup>2747</sup>. Et pendant cet état d'hibernation morale, du dragon de la vertu pan-idéologisé(F) de cracher ses fasco-flammes<sup>2748</sup>.

Ce propos n'est toutefois pas si absurde si l'on considère l'intérêt qu'a Zarathoustra de le tenir : en envoyant valser tous les précédents moraux<sup>2749dclxvi</sup>, Zarathoustra se dégage le terrain idéal pour développer sa propre pan-idéologie(F), en même temps qu'il obtient la soumission de tous ces enfants qui le suivent désormais. Or, il est important de voir qu'ici Zarathoustra tire les ficelles de son propre système de pensée<sup>dclxvii</sup> en s'auto-attribuant le rôle du lion et en hétéro-attribuant<sup>dclxviii</sup> celui de l'enfant. Cette hétéro-attribution d'un rôle est même double puisque Zarathoustra recommande simultanément d'égaliser le paradigme du surhomme, ce qui signifie que ce tyran joue manifestement avec ceux qui lui donnent du crédit en ce qu'il les place dans une situation d'impossibilité<sup>dclxix</sup>, ou de mort future<sup>2750dclxx</sup> : il relègue ces seconds en hibernation morale, il en obtient l'absence d'opposition politique<sup>dclxxi</sup> tandis qu'il place ces premiers dans une situation de double qualification exclusive l'une de l'autre.

En effet, en ce qui concerne la théorie du surhomme transversalement développée dans cet ouvrage, le trait essentiel de celui-ci renvoie à son mépris<sup>2751</sup> pour tous ceux qui ne sont pas de sa communauté<sup>2752</sup>. Il n'y a pas lieu de questionner ce mépris étant donné que la bête ne réfléchit pas<sup>2753</sup> : sa pensée n'étant qu'instantanéité foudroyante, Zarathoustra fait la promotion de la célérité de toute réaction communicationnelle<sup>2754</sup>. Il ne réfléchit pas et pourtant, il est

---

que j'ai bien bossé le totalitarisme avant de m'attaquer à F. Nietzsche ! IL EST INTERDIT DE NE PAS INTERDIRE, VOILÀ LA VÉRITÉ.

2747F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Des chaires de vertu*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 42 : par deux fois en cette page, le sommeil est décrit comme étant « le maître des vertus ».

2748F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *De la morsure de vipère*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 95 : « Un jour Zarathoustra, s'était sous un figuier endormi, en pleine chaleur, et sur son visage avait replié les bras. Lors vint une vipère, et le mordit au cou, en sorte que Zarathoustra de douleur cria. Ayant ôté le bras de son visage, il considéra le serpent ; lorsque le serpent reconnut les yeux de Zarathoustra, il se tordit gauchement et voulu filer. « Mais non, dit Zarathoustra, point encore ne t'ai remercié ! Tu m'éveillais au bon moment, ma route est encore longue. » « Ta route est brève désormais, dit la vipère tristement, mortel est mon venin. » Zarathoustra sourit : « Du venin d'un serpent, dit-il, vit-on jamais mourir dragon ? Reprends donc ton venin. Pour m'en faire don n'es assez riche ». Lors de nouveau lui tomba autour du cou la vipère, et lui léchait la blessure ». Seulement voilà, le serpent représente cette pan-idéologie(F) dont est désormais imprégné Zarathoustra et si la vipère lui lèche sa blessure, il n'est pas pour autant écrit qu'elle en avait retiré le poison (cf note sur la p. 106 de l'ouvrage).

2749F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Des chaires de vertu*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 42 : « Et même a-t-on toutes vertus, il faut encore s'entendre à une chose : les vertus même, au bon moment les envoyer dormir ».

2750F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Des chaires de vertu*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 43 : « Pour tous ces sages en renom, dans leurs chaires de sagesse, sagesse étant le sommeil sans rêves ; à la vie ils ne connaissent meilleur sens. Aujourd'hui aussi, il en existe bien encore plusieurs comme ce prêcheur de vertu, et non toujours aussi honnêtes, mais leur temps est passé. Et plus longtemps ne tiennent debout ; les voici déjà couchés. Bienheureux ces somnolents, car bientôt ils s'assoupiront !

2751F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Prologue de Zarathoustra*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 25 : « Voyez, je vous enseigne le surhomme ; lequel est cette mer, en qui peut votre grand mépris se perdre ».

2752F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Prologue de Zarathoustra*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 28-29 : « J'aime tous ceux qui sont comme de pesantes gouttes, une à une tombant de la sombre nuée sur l'homme suspendue : ils annoncent l'éclair [de la Blitzkrieg sans doute] et, comme des hérauts, vont à leur perte. [...] Je leur veux parler de ce qui est le plus méprisable ; or c'est *le dernier homme* ».

2753Pourtant, une tension existe déjà entre le surhomme qui fait preuve d'une intolérance intersubjective, cependant, que l'enfant n'est que tolérance par définition.

2754F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Prologue de Zarathoustra*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 26-28 : « Voyez, je vous enseigne le surhomme ; lequel est cet éclair, lequel est ce délire ! [...] De l'éclair, voyez, je suis un héraut, et une pesante goutte qui tombe de la nuée : mais cet éclair a nom surhomme ».

prescrit au surhomme de légiférer en matière supra-objective<sup>2755dclxxii</sup>, et qu'importe à cette fin toute honnie morale d'origine Étatique(H-(-))<sup>2756</sup> désormais fantoche, puisque c'est justement à travers son dépassement, le grand midi<sup>2757</sup>, qu'advient le « surhomme »<sup>2758</sup> ! Paradoxe poésilitique. ce surhomme disposerait d'une faculté de statuer en matière supra-objective, cependant qu'il ne disposerait subjectivement d'aucune faculté d'empêcher en matière endo-cosmique<sup>2759</sup> : c'est dire la prise qu'il a sur les évènements<sup>dclxxiii</sup>. Le surhomme se contente de toutes façons de ses sens et le champ de sa conscience ne s'élève guère au-delà<sup>2760dclxxiv</sup>, ainsi que le commande le dragon qui sert de chef à la meute de surhomme sur le mode de la verticalité la plus stricte<sup>2761</sup> laquelle ne s'oppose pas à l'auto-centrage de ses zélotes<sup>2762dclxxv</sup>.

2755F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De ceux des arrières-mondes, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 46 : « C'est une fierté nouvelle que m'enseigne mon je, et que j'enseigne aux hommes : dans le sable des choses célestes ne plus s'enfouir la tête, mais librement la porter, une terrestre tête qui à la Terre crée un sens » !

2756F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De la nouvelle idole, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 70 : « Quelque part, il est encore des peuples et des troupeaux, mais non chez nous, mes frères ; là il existe des États. État ? Qu'est-ce que c'est ? Courage ! Ouvrez-moi maintenant les oreilles, car maintenant je vous dis mon mot quant à la mort des peuples. État, ainsi se nomme le plus froid de tous les monstres froids. Et c'est avec froideur aussi qu'il ment ; et suinte de sa bouche ce mensonge : « Moi, l'État, je suis le peuple. » C'est là mensonge ! Créateurs furent ceux qui ont créé les peuples et au-dessus d'eux ont suspendu une croyance et un amour : ainsi se mirent au service de la vie ».

2757F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De la prodigue vertu, 1883-1885, éditions folio essais, p. 10 : « « Morts sont tous dieux : maintenant nous voulons que vive le surhomme ! » - tel soit un jour, au grand midi, notre ultime vouloir !- »

2758F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De la nouvelle idole, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 73 : « Où cesse l'État, là seulement commence l'homme qui point n'est superflu, là seulement commence le chant du nécessaire, l'unique, l'irremplaçable mélodie. Où cesse l'État – là jetez donc votre regard, mes frères ! Ne les voyez-vous, et l'arc-en-ciel et les ponts du surhomme ? - »

2759 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De la chasteté, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 78-79 : « Vais-je vous conseiller de mettre à mort vos sens ? Ce que je vous conseille est qu'ils soient innocents. Vais-je vous conseiller la chasteté ? Chez quelques-uns elle est vertu, mais chez beaucoup tout près d'un vice. Certes ils se contiennent, mais à travers tout ce qu'ils font la chienne Sensualité jette un regard de convoitise. Même sur les cimes de leur vertu, et jusque dans leur esprit froid, cette bête les poursuit, avec son insatisfaction. [...] Et encore voici l'image que je vous donne : beaucoup voulurent chasser leurs diables et de la sorte dans la soue eux-mêmes se sont jetés. À qui pèse la chasteté, il la lui faut déconseiller, de peur que de l'enfer elle ne devienne le chemin – c'est-à-dire de boue et de concupiscence d'âme ».

2760F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, Aux îles fortunées, 1883-1885, éditions folio essais, p. 117-118 : « Dieu est une conjecture ; mais ce que je veux est que se limite votre conjecture à ce qui se peut penser. Un dieu, seriez-vous capables de le penser ? - Mais que le vouloir de vérité pour vous signifie qu'en humainement-pensable se change tout, en humainement-visible ! Vos propres sens, voilà ce que vous devez penser » ! Combien amputé sera donc le « monde » qu'il appelle juste après à concevoir individuellement !

2761F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De la prudence avec les hommes, 1883-1885, éditions folio essais, p. 197 : « En vérité, au mal aussi il reste encore un avenir ! Et le plus chaud midi ne s'est encore à l'homme découvert. Mainte chose qu'à présent vous nommez la plus affreuse méchanceté, comme elle n'a pourtant que douze pieds de large et de longueur trois mois ! Mais quelque jour viendront au monde dragons de plus haute taille. Pour qu'au surhomme manque son dragon, le sur-dragon digne de lui, il faut, en effet, que sur la moite forêt vierge encore plus d'un Soleil flamboie ! Que tigres soient devenus d'abord vos chats sauvages, et caïmans vos venimeux crapauds ; car bon chasseur veut bonne chasse » !

2762F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De trois méchantes choses, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 251-253 : « Et lors advint aussi – et ce fut, en vérité, pour la première fois – que sa parole proclama bienheureux l'égoïsme, le sain, le salubre égoïsme, d'une âme forte jaillissant : - d'une âme forte à laquelle appartient le corps altier, le beau corps victorieux ; donneur de réconfort, de qui n'est chose aucune qui ne se fasse miroir : - le souple corps qui circonvient, de qui est image et quintessence l'âme qui s'égouit. Le plaisir qu'ont d'eux-mêmes et pareils corps et pareilles âmes a nom lui-même « vertu ». [...] Et qui proclame sain et saint le je, et bienheureux l'égoïsme, en vérité, celui-là dit aussi ce qu'il sait, lui le prophète : « Voyez ! Il vient, il approche, le grand midi ! » ». Cependant que l'égoïsme bourgeois schmittien, a lui seul, ne suffit pas à servir de fondement résilient à un système constitutionnel. S'instaure en réalité une dialectique entre égoïsme et virtualité(J) (F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables, 1883-1885, éditions folio essais, p. 280 : « Qu'importe le pays de nos pères ? Là-bas veut nous conduire notre gouvernail, là où se trouve le pays de nos

Élites et non-élites intellectuelles étant théoriquement neutralisées, Zarathoustra continue de faire place idéologique nette, en l'occurrence religieuse<sup>2763dclxxvi</sup>. Il confirme effectivement ce dépassement du TTT-1 en affirmant la suprématie du corps<sup>2764</sup> sur la raison<sup>2765</sup>, qu'il continue d'encadrer, sur un terrain objectif cette fois-ci<sup>2766dclxxvii</sup> : en une cinquantaine de pages, Zarathoustra a discrètement opéré une double atomisation sociale, corporelle et morale<sup>2767dclxxviii</sup>, mais encore un coup d'État réussi sur la morale dont il détient désormais le monopole<sup>2768dclxxix</sup>, au moyen de la fracturation théorique de l'humanité<sup>2769</sup>, des peuples<sup>2770</sup>, des individus<sup>2771</sup> et de l'autre<sup>2772dclxxx</sup>.

---

*enfants ! Là-bas, ailleurs, plus déchaînée que la mer, se déchaîne notre grande nostalgie »), à cette nuance près que ce dernier principe n'a pas vocation à rompre la chaîne générationnelle du passé Historique négatif.*

- 2763 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, De ceux des arrières-mondes, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 44* : « Un jour, Zarathoustra, lui aussi, au-delà de l'homme projeta sa chimère, comme tous ceux des arrières-mondes. Ouvrage d'un dieu souffrant et torturé, tel me parut alors le monde. C'est rêve que me parut alors le monde, et la fiction d'un dieu : une vapeur colorée devant les yeux d'un être divinement insatisfait. Bon et méchant, et plaisir et souffrance, et je et tu – c'est vapeur colorée que me parut tout cela devant les yeux créateurs. Détourner son regard de lui-même, voilà ce que voulut le créateur, - lors il créa le monde. Plaisir d'ivrogne est, pour celui qui souffre, de sa souffrance détourner les yeux, et se perdre. Plaisir d'ivrogne et perte de soi, tel me parut un jour le monde. Ce monde, le toujours imparfait, copie d'une éternelle contradiction, et imparfaite copie – rêve d'ivrogne pour son imparfait créateur – tel me parut un jour le monde. Ainsi, eu-delà de l'homme, je projetai moi-même mon délire, comme font tous ceux des arrières-mondes. Au-delà de l'homme en vérité ? Ah ! Mes frères, ce dieu que je créai fut ouvrage et délire d'homme, comme sont tous les dieux ! Homme il était, et simplement un pauvre morceau d'homme, et de je : c'est de ma propre cendre et de mon brasier que m'est venu ce spectre, et véritablement ! Il ne m'est venu d'au-delà ! Or qu'advint-il, mes frères ? De moi ne fus vainqueur, moi qui souffrais ; sur la montagne, j'ai porté ma propre cendre ; c'est flamme plus lumineuse que me suis inventée. Et voilà que *s'est évanoui* le spectre devant moi ! Souffrance me serait à présent, et torture pour le convalescent, de croire à de tels spectres : souffrance me serait à présent, et humiliation. Ainsi je parle à ceux des arrières-mondes ».
- 2764 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des contempteurs du corps, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 49* : « Derrière tes pensées et tes sentiments, mon frère, se tient un puissant maître, un inconnu montreur de route – qui se nomme soi. En ton corps il habite, il est ton corps. Il est plus de raison en ton corps qu'en ta meilleure sagesse. Et qui sait donc pourquoi c'est justement de ta meilleure sagesse que ton corps a besoin ? Ton soi rit de ton je et de ses fiers élans. « Que m'importent, se dit-il, ces sauts et ces envols de la raison ? Ils me détournent de mon but. En lisière je tiens le je et lui souffle ses concepts ». [...] Pour lui-même le soi créateur créa estime et mésestime, pour lui-même le corps créateur créa l'esprit comme une main de son vouloir. Dans votre folie et dans son mépris, ô vous les contempteurs du corps, encore de votre soi vous êtes les servants. Je vous le dis : c'est votre soi lui-même qui veut mourir et se détourne de la vie ». Ce point s'articule avec la pensée Nietzscheenne (primat du corps, principe de la volonté de puissance biologique, dialectique de la conscience et de l'inconscience (plutôt que la dialectique entre le corps et l'âme) et anti-christiannisme) : Zarathoustra(LLL/TTT) semble donc prêcher alternativement le faux ou le vrai selon l'intérêt rhétorique qu'il en retire.
- 2765 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des contempteurs du corps, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 48* : « Le corps est une grande raison, une pluralité avec un sens unique, une guerre et une paix, un troupeau et un pasteur. Instrument de ton corps est aussi ta petite raison, mon frère, que tu nommes « esprit », petit instrument et jouet de ta grande raison ». Autant existe-t-il une dialectique entre « petite » et « grande » raison, autant est-il difficile d'opérer une telle hiérarchisation sur le mode de la célérité argumentative.
- 2766 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des affections de joie et de souffrance, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 52-53* : « Es-tu chanceux, mon frère, tu n'as alors qu'une vertu, non davantage : de la sorte plus léger tu passes sur le pont. [...] De l'autre vertu jalouse est chaque vertu, et c'est chose terrible que jalousie. Par jalousie même des vertus peuvent à leur perte aller. [...] L'homme est quelque chose qui ne se peut que surmonter ; et pour cela aime tes vertus, car à ta perte elles te mèneront ».
- 2767 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des affections de joie et de souffrance, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 51* : « As-tu, mon frère, une vertu, et qu'elle soit bien ta vertu, avec personne tu ne l'as en commun ».
- 2768 F.N, *Ainsi parlait Zarathoustra, Du blême criminel, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 56* : « Celui qui est à présent malade, ce qui l'assaille est le mal qui est aujourd'hui méchant ; avec ce qui le fait souffrir, il veut aussi faire souffrir. Mais il y eut d'autres temps, et un autre mal et un autre bien. Méchant fut autrefois le doute, et le vouloir du soi. En ce temps le malade se faisait hérétique et sorcier : comme hérétique et comme sorcier il a



Voici que celui-ci établit désormais les normes de son ordre social positif : est établie une liaison entre raison et sanguinarité<sup>2773dclxxxii</sup>, d'où une dévalorisation répétitive de la raison<sup>2774</sup> et une valorisation simultanée de l'analphabétisme<sup>2775</sup> ; l'héroïsation de n'importe qui<sup>2776dclxxxii</sup>, notamment<sup>2777</sup> par la militarisation du social résiduel<sup>2778</sup>, soumis<sup>2779dclxxxiii</sup>-attaché<sup>2780dclxxxiv</sup> à quelque quête belliqueuse<sup>2781</sup> infinie<sup>dclxxxv</sup>, la guerre étant toujours renouvelée<sup>2782dclxxxvi</sup> ; la psychiatrisation de tous<sup>2783dclxxxvii</sup> ; le social publicisé<sup>2784dclxxxviii</sup> devient la première source de méfiance<sup>2785dclxxxix</sup> ; le lointain, objet d'amour<sup>2786</sup>, de même que ce qui dépasse la subjectivité ou le couple<sup>2787dxc</sup> ; la femme, victime de réification<sup>2788dxcxi</sup> ; la criminalité, titre honorifique<sup>2789dxcxii</sup> ; la

---

souffert et voulu faire souffrir. Mais cela, vous ne voulez l'entendre : à vos gens de bien, me dites-vous, ce serait dommageable. Or que m'importent vos gens de bien ? De maintes façons vos gens de bien me donnent la nausée, et non, en vérité, par ce qu'ils ont de méchant. Je voudrais bien qu'ils eussent un délire par lequel ils périraient, comme ce blême criminel. En vérité, je voudrais que leur délire eût pour nom vérité, ou fidélité ou justice ; mais ils ont leur vertu pour vivre vieux et dans un pitoyable agrément. Je suis un parapet au bord du fleuve : me saisisse qui me peut saisir ! Mais je ne suis votre béquille . - Ainsi parlait Zarathoustra ».

- 2769 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De mille et une fins*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 85 : « Mais, dites-moi, mes frères, si à l'humanité il manque encore la fin, n'est pas aussi que manque encore – l'humanité elle-même » ?
- 2770 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De mille et une fins*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 85 : « Changement de valeurs, - c'est changement de créateurs. Toujours anéanti qui ne peut qu'être un créateur ». Or justement, « Créateurs furent d'abord des peuples [...] ».
- 2771 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De mille et une fins*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 85 : « Un feu d'amour brûle dans les noms de chaque vertu, et un feu de colère ». Ainsi, alors qu'à chacun était associé une vertu, voilà que Zarathoustra la coupe en deux, de même qu'il associe à la déchéance des peuples : « De ceux qui aimaient et qui créaient furent toujours les créateurs du bien et du mal ».
- 2772 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De la voie du créateur*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 90 : « Et garde-toi des gens de bien et des justes ! Ils aiment crucifier ceux qui s'inventent leur propre vertu, - ils haïssent le solitaire. Te garde aussi de la sainte simplicité ! Pour elle est sacrilège tout ce qui n'est simple ; avec le feu elle aime jouer aussi – avec le feu des bûchers. Et te garde également des embûches de ton amour ! À celui qu'il rencontre le solitaire trop vite tend la main. À nombre d'hommes tu n'as le droit de tendre la main, mais seulement la patte ; et je veux que ta patte ait des griffes aussi ».
- 2773 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *Du lire et de l'écrire*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 57 : « De tout ce qui est écrit, je n'aime que ce qu'on écrit avec son sang. Écris avec du sang, et tu apprendras que sang est esprit ».
- 2774 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *Du lire et de l'écrire*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 57 : « Encore un siècle de lecteurs – et l'esprit même sera puant ».
- 2775 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *Du lire et de l'écrire*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 57 : « Que tout un chacun ait droit de lire, c'est gâter, à la longue, non seulement l'écrire, mais aussi le penser ».
- 2776 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De l'arbre sur la montagne*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 63 : « Mais de par mon amour et mon espoir, je t'en conjure : hors de ton âme point ne rejette le héros ! Garde sacrée ton espérance la plus haute ! »
- 2777 Le lien entre ces deux chapitres semble être établi par la formule suivante « d'espérance la plus haute » (p. 63 : « Garde sacrée ton espérance la plus haute » ! Laquelle est-elle ? Réponse page 68 : « que votre espérance la plus haute soit de la vie la plus haute pensée ». Renvoi à la troisième note de bas de page plus bas...).
- 2778 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De la guerre et des guerriers*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 67 : « Et si de la connaissance vous ne pouvez être les saints, du moins soyez-en les guerriers ».
- 2779 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De la guerre et des guerriers*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 68 : « Que votre distinction soit d'obéir ! Que votre commandement lui-même soit une obéissance ! À l'oreille du bon guerrier sonne plus agréablement « tu dois » que « je veux » ».
- 2780 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De la guerre et des guerriers*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 67 : « Mais votre plus haute pensée, vous devez de moi-même en recevoir le commandement – et la voici : l'homme est quelque chose qui doit être surmonté ».
- 2781 F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, *De la guerre et des guerriers*, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 67 : « Pour moi vous devez être ceux dont l'oeil toujours est en quête d'un ennemi – de votre ennemi. [...] De votre ennemi vous devez être en quête, c'est votre guerre que vous devez mener, et pour vos pensées » ! Or, c'est bien ici que, compte tenu de ce qui a été dit précédemment par Zarathoustra, on ne peut que douter qu'il s'agisse des pensées propres à ces guerriers qu'ils appelle de son pouvoir normatif.

mort au front, une chose souhaitable<sup>2790dxciii</sup> ; la procréation, premier champ de la création<sup>2791dxciv</sup> orientée vers l'avènement du surhomme<sup>2792</sup> ;

Politiquement, les ambitions de Zarathoustra vont jusqu'à la colonisation de l'intégralité<sup>dxcv</sup> des mondes intérieurs<sup>2793dxcvi</sup> ; la destruction de tout ce qu'impose la réalisation de sa pan-idéologie(F)<sup>2794dxcvii</sup> ; la culture de l'instinct de carnage<sup>2795dxcviii</sup> ; la haine de l'homme<sup>2796dxcix</sup> ; la légalisation de la vengeance<sup>2797dxc</sup> ; l'absence de méta-action<sup>2798dcci</sup> ; la gestion de la « canaille » par l'instauration de « cavernes de glace »<sup>2799dccc</sup> ; la pan-indépendance de la ghost-jurisdiction anticonstitutionnelle<sup>2800dccciii</sup> ; l'esprit de cruauté<sup>2801dccciv</sup> ; l'universalité de son

---

2782F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De la guerre et des guerriers, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 67 : « Aimez la paix comme moyen pour de nouvelles guerres. Et la paix brève plus que la longue ».

2783F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De la nouvelle idole, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 72 : « Regardez-moi donc ces superflus ! Frauduleusement ils s'approprient les ouvrages des inventeurs et les trésors des sages : culture, voilà le nom qu'ils donnent à leur rapine – et tout pour eux devient maladie et incommodité ! Regardez-moi donc ces superflus : Toujours malades, toujours ils vomissent leur bile, et la nomment gazette. Se dévorent les uns et les autres et de se digérer n'ont pas même la force. Regardez-moi ces superflus ! Ils gagnent des richesses et, avec elles, deviennent plus pauvres. C'est puissance qu'ils veulent et tout d'abord de la puissance le levier, beaucoup d'argent, - ces impuissants ! Regardez-les grimper, ces singes prestes ! Afin de se dépasser ils grimpent les uns sur les autres, et se jettent ainsi dans la vase et le fond. Au trône ils veulent tous accéder ; c'est leur délire – comme si l'heur sur le trône siégeait ! Souvent siège la vase sur le trône – et souvent aussi le trône sur la vase ! Des délirants, voilà ce qu'ils sont tous pour moi, et des singes grimpeurs et des surchauffés ». Quant à ceux qui me reprocheraient la première phrase, je me les réapproprie et ne me les approprie pas : je ne suis pas un voleur, j'ai acheté tous les ouvrages que j'ai synthétisé. Quant aux mots qu'il y a dedans, prétendre qu'ils n'appartiennent pas à tous relève de la négation de notre zoo-nature même.

2784F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Des mouches de la place publique, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 74 : « Où cesse la solitude commence la place publique ; et où commence la place publique aussi le vacarme des grands comédiens, le bourdonnement des mouches venimeuses

2785F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De l'ami, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 81 : « Si l'on veut un ami, il faut aussi vouloir pour lui mener la guerre, et pour mener la guerre, d'être ennemi il faut être capable. En son ami à l'ennemi on doit encore faire l'honneur. Sans passer à son bord peut-tu de près l'aborder ? En son ami on doit avoir son meilleur ennemi. Lorsque tu lui résistes, de son coeur tu dois être le plus proche ».

2786F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, De l'amour du prochain, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 86 : « Autour du prochain vous vous pressez ; et pour ce faire avez belles paroles. Mais je vous dis : votre amour du prochain est votre mauvais amour de vous-mêmes. Vers le prochain vous vous fuyez vous-mêmes et de cela voudriez faire une vertu ; mais moi, je perce à jour votre « désintéressement ». Le tu est plus ancien que le jeu ; le tu fut sanctifié, non encore le je ; ainsi se presse l'homme vers son prochain. Vais-je vous conseiller d'aimer le prochain ? Encore je préfère vous conseiller de fuir le prochain et d'aimer le lointain ! Plus haut que l'amour du prochain est l'amour du lointain et de l'avenir : plus haut encore que l'amour des hommes est l'amour des spectres. Ce spectre qui vers toi accourt, mon frère, est plus beau que toi ; que ne lui donnes-tu et ta chair et tes os ? Mais tu as peur de toi et cours vers ton prochain. Vous-mêmes vous ne vous supportez, ni suffisamment ne vous aimez : maintenant que vous voulez séduire le prochain pour qu'il vous aime, et par son erreur vous donne semblance d'or ». Il y a un lien ici avec la loi n°24 de R. Greene... Fin de la citation : « Je voudrais que, quels qu'ils soient, vous ne supportiez ni vos prochains ni leurs voisins ; ainsi de vous-mêmes vous faudrait-il créer et votre ami et son coeur débordant ». Le chapitre est sur ce point éclairant de l'opinion de Zarathoustra : « Avec mes larmes va dans ta solitude, ô mon frère. J'aime celui qui au-dessus et au-delà de lui-même veut créer et, de la sorte, court à sa perte » (F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De la voie du créateur, 1883-1885, éditions folio essais, p. 90). Il y a même un idéo-pansement flagrant encore au chapitre suivant : « car l'homme n'est, au fond de son âme, que méchant ; mais la femme est, au fond de la sienne, mauvaise » (F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De petites jeunes et de petites vieilles, 1883-1885, éditions folio essais, p. 93).

2787F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, D'enfant et de mariage, 1883-1885, éditions folio essais, p. 99 : « Même votre meilleur amour encore n'est qu'une image extasiée et une douloureuse ardeur. C'est un flambeau qui vers des voies plus hautes doit éclairer vos pas. Au-dessus et au-delà de vous-mêmes un jour devrez aimer. Ainsi d'abord apprenez à aimer ! Et pour cela de votre amour il vous fallut boire l'amer calice. Il est de l'amertume dans le calice même du meilleur amour : ainsi du surhomme elle te rend nostalgique, ainsi elle te donne soif, ô toi qui crées » ! Quelles sont ces voies plus hautes et cet au-delà de soi-même ? Le « créateur »... Qui est le créateur ? Zarathoustra bien entendu...

auto-métaphysique<sup>2802dccv</sup> laquelle aboutit à quelque hypno-politique<sup>2803dcccvi</sup> ; la possession de quelque pouvoir inaccessible<sup>2804dcccvi</sup> ; l'assimilation de la vie à la soumission<sup>2805dcccvi</sup> ; le règne de la forme sur le fond<sup>2806dcccix</sup> ; l'extension pan-résiduelle de la catégorie de l'étranger<sup>2807dccc</sup> ; le culte du chef et de sa grandeur<sup>2808dcccxi</sup> ; l'inaffabilité de sa pan-idéologie(F)<sup>2809dcccxi</sup> ; l'établissement de quelque censure contre les poètes<sup>2810dcccxi</sup> ; l'instauration d'une ligne de masse entre l'homme et le surhomme<sup>2811dccciv</sup> ; l'usage de quelque prétendue pan-légitimité<sup>2812dccciv</sup> ; l'incorporation des minorités handicapées dans la masse commune<sup>2813dcccvi</sup> ; l'instauration de quelque principe de non-régression<sup>2814dcccvi</sup> ; la domination de l'élite Zarathoustrienne<sup>2815dcccvi</sup> grâce à la complexité

---

2788F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De petites jeunes et de petites vieilles*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 92-93 : « Tout chez la femme est une énigme, et tout chez la femme a solution unique : laquelle a nom grossesse. Pour la femme l'homme n'est qu'un moyen ; le but est toujours l'enfant. Mais pour l'homme qu'est-ce que la femme ? Double vouloir a l'homme vraiment homme : péril et jeu. Pour quoi il veut la femme comme le plus périlleux des jouets ».

2789F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la morsure de vipère*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 96 : « Et si la peine n'est aussi, pour celui qui transgresse, un droit et un honneur, de vos peines non plus je ne veux ».

2790 Je vais tâcher de disposer les éléments de ce chapitre dans un ordre intelligible car la tuyauterie rhétorique de Zarathoustra implique quelque remaniement à des fins de claire compréhension. « Ainsi, mourir est le meilleur ; mais ce qui vient en second, c'est mourir au combat et prodiguer une grande âme ». Or, pourquoi mourir ? Implicitement, Zarathoustra indique que celle-ci doit être orientée vers une fin. En effet, Zarathoustra promeut « la mort qui accomplit, [...] celle qui pour les vivants devient un aiguillon et une promesse ». Or, cette fin, elle n'est autre que celle de Zarathoustra : « En vérité, Zarathoustra eut une fin, il a lancé sa balle : de ma fin à présent vous mes amis, soyez les héritiers, je vous lance la balle d'or. Ce que j'aime avant tout, ô mes amis, c'est de vous voir lancer la balle d'or » ! La mort au combat en vue de la réalisation de la cause de Zarathoustra, ainsi on comprend mieux comment lire cette phrase *a priori* moderne : « En votre mort doivent brasiller votre esprit et votre vertu encore, semblables au Soleil qui sur la Terre se couche ; sinon sera manquée votre mort ! » (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la libre mort*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 100-103). S'agit-il de l'esprit du soldat en question ou bien de l'esprit que Zarathoustra y a placé ? Ne s'agit-il pas plutôt du « serpent de la connaissance » qu'est-cette pan-idéologie(F) (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la prodigue vertu*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 106) ?

2791F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la prodigue vertu*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 107 : « Qu'au sens de la Terre servent, mes frères, votre esprit et votre vertu ! Et à toutes choses de nouveau donnez valeur ! Pour quoi vous devez être des combattants ! Pour quoi vous devez être des créateurs ! » Or, de la création, Zarathoustra ne décrit d'autre champ matériel que celui-ci : « Mariage : ainsi je nomme de deux êtres le vouloir de créer un seul être qui soit plus que ses créateurs. Mutuel respect, ainsi je nomme le mariage, respect pour ceux qui veulent d'un tel vouloir ».

2792F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Aux îles fortunées*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 117 : « Dieu est une conjecture, mais ce que je veux est que n'aille votre conjecture plus loin que votre vouloir créateur. Un dieu, seriez-vous capable de le créer ? - Sur tous les dieux faites-moi donc alors silence ! Mais de créer le surhomme bien vous seriez capables. Non vous-mêmes peut-être, ô mes frères ! Mais vous pourriez vous recréer pour êtres pères et aïeux du surhomme : et que cela soit votre meilleure création » !

2793F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, L'enfant au miroir*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 115-116 : « Comme une tempête, en vérité, viennent mon heur et ma liberté ! Or mes ennemis doivent s'imaginer que le *Malin* sur leurs têtes fait rage ! Oui certes, même vous, ô mes amis, serez épouvantés de ma sauvage sagesse ; et vous vous enfuirez peut-être avec mes ennemis. Ah ! Puissé-je m'entendre, de par le charme de mon pipeau, à vous rappeler jusques à moi ! Ah ! Que ma lionne Sagesse apprenne à tendrement rugir ! Et beaucoup déjà avons ensemble appris ! Ma sauvage sagesse par des monts solitaires est devenue gravisée ; sur des rochers déserts elle a mis bas son petit, son dernier-né. Maintenant par les arides solitudes elle gambade en bouffonnant, et cherche tendre gazon – ma vieille sauvage sagesse ! Sur le tendre gazon de vos coeurs, ô mes amis ! Sur votre amour elle voudrait nicher ce qu'elle a de plus cher ! »

2794F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Aux îles fortunées*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 119-120 : « Mais vers l'homme à nouveau me pousse continûment ma brûlante volonté créatrice ; ainsi le marteau est poussé vers la pierre. Hélas ! Ô vous, les hommes, dans la pierre pour moi dort une image, l'image de mes images ! Hélas ! Pourquoi est-ce dans la pierre la plus dure, la plus hideuse, qu'il lui faut dormir ? Maintenant s'acharne contre sa geôle mon cruel marteau. Ma pierre vole en éclats : que m'importe ? Je veux achever mon œuvre, car une ombre vint à moi – de toutes choses la plus tranquille et la plus légère, un jour, vint à moi ! Du surhomme la beauté vint à moi comme une ombre. Ah ! Mes frères, que m'importent encore – les dieux ? »

de la pan-idéologie(F) dont Zarathoustra détient en réalité les clefs double-pensantes<sup>2816dccxix</sup>. De telles ambitions, aussi condamnables(TTT) soient-elles, ne sont teoutefois pas interdites à Zarathoustra : en effet, n'est-il pas un enfant-pan-roi<sup>2817dccxx</sup> ?

Zarathoustra détient désormais les clefs du pouvoir<sup>2818dccxxi</sup>. Quelque bête militaire est advenue<sup>2819dccxxii</sup>. Une course poursuite après lui-même est enclenchée<sup>2820dccxxiii</sup>. La raison n'est plus<sup>2821dccxxiv</sup>. C'est d'holocauste et de géhenne qu'est constituée l'anti-politique de Zarathoustra<sup>2822dccxxv</sup>. Pour la masse(-), c'est pire : la mort subite pour les malchanceux qui étaient au mauvais endroit au mauvais moment<sup>2823dccxxvi2824dccxxvii</sup>. La rhétorique de Zarathoustra ne cache

---

2795F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des compatissants, 1883-1885, éditions folio essais, p. 122-123 :*

« Quant aux mendians, le mieux serait de qu'avec eux on en finit absolument ! En vérité, l'on s'agace de leur donner, et l'on s'agace de ne leur donner. De même pour les pêcheurs et les mauvaises consciences ! Mes amis, m'en croyez : remords enseigne à mordre. Mais le plus vilain, ce sont pensées petites. En vérité, mieux que pensée petite encore vaut acte méchant. Certes vous dites : « prendre plaisir à de petites malices, de mainte grande action méchante c'est faire l'économie ». Mais économiser, voilà ce qu'ici l'on ne devrait vouloir. À un abcès ressemble l'action méchante : elle pique, elle démange et perce, - loyal est son langage : « Voyez, je suis maladie » - ainsi par l'action méchante, telle est sa loyauté. Mais à la moisissure ressemble la pensée petite : elle rampe et se tapis et nulle part ne veut être – jusqu'à ce que de petites moisissures bel et flétri soit tout entier le corps. Mais celui que le diable possède, je lui dis à l'oreille cette parole : « Mieux vaut encore laisser grandir ton diable ! Pour toi aussi existe encore une voie qui mène à la grandeur ! »

2796F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des prêtres, 1883-1885, éditions folio essais, p. 127-128 :* « Jamais encore il n'y eut de surhomme. Nus je les vis tous deux, le plus grand et le plus petit des hommes : - bien trop encore ils se ressemblent. En vérité, même le plus grand, je l'ai trouvé – bien trop humain ! »

2797F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des vertueux, 1883-1885, éditions folio essais, p. 130-131 :* « Car là voici, votre vérité : vous êtes *trop propres* pour la saleté de ces mots : vengeance, peine, salaire, talion ».

2798F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des vertueux, 1883-1885, éditions folio essais, p. 131-132 :* « Or n'est venu Zarathoustra pour dire à tous ces menteurs et à tous ces bouffons : « *Vous autres*, que savez-vous de la vertu ? De la vertu que *pourriez-vous* savoir ? » - Mais pour que vous, mes amis, vous vous lassiez des anciens mots que les bouffons et les menteurs vous ont appris : Pour que vous vous lassiez des mots « salaire », « talion », « peine », « juste vengeance », - Pour que vous vous lassiez de dire : « Si bonne est une action, c'est qu'elle est désintéressée. » Ah ! Mes amis ! Que dans l'action se trouve *votre* soi comme dans l'enfant la mère ; que tel soit *votre* mot pour parler de vertu ! En vérité je vous ai enlevé plus de cent mots, et à votre vertu ses jouets les plus chéris ; et maintenant contre moi vous êtes irrités, comme sont irrités des enfants ».

2799F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des vertueux, 1883-1885, éditions folio essais, p. 135-136 :* « Car là sont *notre* cime et *notre* pays ; trop haut nous habitons, en un lieu trop escarpé pour tous malpropres et leur soif ! Dans la source de mon plaisir jetez seulement vos yeux purs, vous mes amis ! Comment se pourrait-il qu'elle fût troublée ? C'est le rire de *sa* pureté qu'elle vous doit renvoyer ! Sur l'arbre Avenir nous bâtissons notre nid ; aux solitaires que nous sommes des aigles dans leur bec doivent apporter provende. En vérité, non point une provende que des malpropres auraient licence de partager ! C'est du feu qu'ils croiraient avaler et ils se brûleraient la gueule ! En vérité, ici nous ne tenons asile ouvert à des malpropres ! C'est cavernes de glace que pour leurs corps se nommerait notre heur, et pour leurs esprits ! Et tels des ouragans nous voulons vivre au-dessus d'eux, voisins des aigles, voisins de la neige, voisins du Soleil : ainsi vivent les ouragans. Et tel un vent je veux encore quelque jour à travers eux souffler et, avec mon esprit, à leur esprit couper le souffle : ainsi le veut mon avenir. En vérité, pour tous bas-fonds Zarathoustra est ouragan, et voici le conseil qu'il donne à ses ennemis, et à tout ce qui crache et bave : « *Contre* le vent gardez-vous de cracher ! » »

2800F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des tarentules, 1883-1885, éditions folio essais, p. 139 :* « Ô mes amis, je ne veux être mêlé ni confondu ! Il est des hommes qui sur la vie prêchent ma doctrine, et en même temps, ils sont prêcheurs d'égalité, et tarentules. Parlent-elles en faveur de la vie, ces venimeuses araignées, encore que dans leur trou elles se tapissent et de la vie se détournent, c'est parce que de la sorte elles veulent faire souffrir. Ainsi elles veulent faire souffrir ceux qui maintenant ont la puissance ; car chez ceux-là le prêche de mort est encore le mieux chez lui. En serait-il autrement, les tarentules donneraient autre leçon ; et justement jadis elles s'entendaient le mieux à calomnier le monde et à brûler les hérétiques. Avec ces prêcheurs d'égalité je ne veux être confondu ni mêlé ».

2801F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des illustres sages, 1883-1885, éditions folio essais, p. 143 :* « De l'esprit vous ne connaissez que l'étincelle, vous ne voyez l'enclume qu'est l'esprit, ni de son marteau la cruauté ».

plus posséder quelque brigade des feuilles<sup>2825dccxxviii</sup>. Son haineuse colère n'a de cesse de croître<sup>2826dccxxix</sup>. Il se voit tenir le monde entre ses mains<sup>2827dccxxx</sup>. Il a transformé son public d'enfants en pire que cela<sup>2828dccxxxi</sup>. Voilà que point la pan-abomination<sup>2829dccxxxii</sup> déliée de toute chaîne proto-morale<sup>2830dccxxxiii</sup>. Sa néo-morale transforme l'homme en moyen<sup>2831dccxxxiv</sup> torturable<sup>2832dccxxxv</sup>, lorsqu'il a le droit de vivre<sup>2833dccxxxvi</sup>. Ce processus n'a de fin<sup>2834</sup> et cette fin n'a d'autre nom que Zarathoustra<sup>2835dccxxxvii</sup> : même interrompu, toujours ce processus projette de refaire surface<sup>2836dccxxxviii</sup>, car il s'agit d'une des propriétés de la morale que d'être élastique, cependant qu'à sa pan-élasticité correspond sa disparition<sup>2837dccxxxix</sup>.

- 
- 2802 Rappelons tout d'abord que Zarathoustra est tempête (« Trop lente m'est la course de tout discours : - c'est sur ton char que je bondis, tempête ! Et toi aussi, de ma malice te veut fouetter ! [...] Comme une tempête, en vérité, viennent mon heur et ma liberté ! Or mes ennemis doivent s'imaginer que le *Malin* sur leurs têtes fait rage » ! (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, L'enfant au miroir*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 115)). Or, tempête est Soleil (« Pareils à une tempête volent les Soleils sur leurs chemins ; c'est leur manière de voyager. À leur vouloir inexorable ils obéissent ; c'est leur froideur (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant de nuit*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 146)). Or, qui n'est pas Zarathoustra n'est par conséquent pas Soleil et gare de le pasticher (« Oh ! Vous seuls les obscurs, vous les nocturnes, vous seuls du lumineux tirez votre chaleur ! Aux mamelles de lumière vous seuls buvez votre lait et votre réconfort » (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant de nuit*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 146-147)). Et Zarathoustra de jeter un voile nocturne sur le reste du monde (« Oh ! De glace je suis enceint ; à des glaçons ma main se brûle ! Hélas ! Il est une soif en moi qui se languit de votre soif ! Voici la nuit ; hélas ! Pourquoi me faut-il être lumière ? Et de nocturne être assoiffé ? Et solitude ? Voici la nuit ; maintenant, telle une fontaine, de moi sourd mon aspiration- et mon aspiration est de parler. Voici la nuit ; plus haut parlent à présent toutes sources qui jaillissent. Et mon âme, elle aussi, est une source jaillissante. Voici la nuit ; maintenant s'éveillent toutes chansons de ceux qui aiment. Et d'un homme qui aime mon âme aussi est la chanson. - (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant de nuit*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 147)).
- 2803 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant de danse*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 148 : « Au vrai, dans la lumière du jour, s'est assoupi le fainéant ! Sans doute a trop duré, n'est ce pas ? Sa chasse aux papillons ». Ce propos est tenu alors que Zarathoustra s'adresse à des fillettes qui dansent, seulement, il est notable que cette phrase soit prononcée suite à l'établissement du voile de nuit : qui est le fainéant sinon le prochain qu'il a lui-même endormi ?
- 2804 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, De la domination de soi*, 1883-1885, édition folio, p. 160 : « Oui certes, il est en moi quelque chose d'invulnérable, d'inensevelissable et qui perce le roc ; et c'est ce qui se nomme *mon vouloir*. Taciturne, inchangé, il avance de par les ans. Sur mes pieds veut aller son chemin mon vieux vouloir ; son sens a le coeur dur, il est invulnérable. Invulnérable, je ne le suis, moi qu'au talon. Toujours encore tu es ici vivant et à toi-même égal, ô toi le plus patient ! Toujours encore, à travers toutes tombes, tu t'es frayé ta voie. En toi survit aussi ce qui de ma jeunesse ne fut racheté ; et comme vie et jeunesse, en ce lieu tu es assis, plein d'espérance, sur d'ocres ruines de tombeaux. Oui, certes de tous tombeaux pour moi, tu es encore le destructeur ; je te salue, ô mon vouloir ! Et seulement où sont des tombes, là sont aussi des résurrections ! - Ainsi chantait Zarathoustra ».
- 2805 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, De la domination de soi*, 1883-1885, édition folio, p. 158 : « Et tel est le secret que me confia la vie elle-même : « Vois, disait-elle, je suis *ce qui toujours ne se peut soi-même que dominer* ».
- 2806 F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra, Des sublimes*, 1883-1885, édition folio, p. 163 : « Au vrai, non dans la satiété se doit son désir taire et plonger, mais bien dans la beauté ! À la grande âme des grands esprits il appartient d'être gracieuse. [...] Et de personne comme toi je ne veux justement beauté, toi le puissant ! Que ta bonté soit sur toi-même ton ultime triomphe ! [...] Oui certes, toi le sublime, un jour aussi tu seras beau et à ta propre beauté tu tendras le miroir ». Pourquoi une telle interprétation de ce chapitre ? Parce qu'il s'avère lié au chapitre sur les chaires de vertu de la façon suivante : des triomphes sur sa propre personne par sa pensée, Zarathoustra dit que de telle ruminant n'est utile qu'à l'endormissement pour tout un chacun (« Dis fois pendant le jour toi-même il te faut vaincre : ce qui produit bonne fatigue et pour l'âme est opium. Dix fois avec toi-même il te faut te réconcilier : car se vaincre est amer et l'irréconcilié dort mal. [...] Pour le vertueux ainsi coule le jour. Vienne à présent la nuit, bien je me garde d'appeler le sommeil ! Il ne veut être appelé, ce sommeil qui est le maître des vertus ! Mais je pense à ce que le jour fis et pensai. En ruminant je m'interroge, patient comme une vache : sur toi-même que furent donc tes dix victoires ? Et que furent les dix réconciliations et les dix vérités, et les dix éclats e rire dont bien s'éjouit mon coeur ? Sur moi qui ainsi compte, et que bercent quarante pensées, soudain tombe le sommeil, le non-appelé, le maître des vertus » (F. Nietzsche, *Ainsi Parlait*

Voilà que Zarathoustra passe à l'action : il œuvre à transformer masse(-) en masse(+)<sup>2838dccc1</sup>. Il se choisit des alliés, et comme allié, il ne peut prendre d'autres personnalités que celle à la morale pan-élastique<sup>2839dccc1</sup>. Attention, les institutions politiques lui cèdent le pouvoir<sup>2840dccc1ii</sup> !? Le voici qui tire malhonnête avantage de ses nouveaux alliés<sup>2841dccc1iii</sup> !?! Le voici qui crée quelque nouvelle théorie intermédiaire néanmoins orientée vers le toujours identique leitmotiv de la pan-destruction<sup>2842dccc1iv</sup> !?!? Sa pensée devient saturée de non-

---

Zarathoustra, *Des chaires de vertu*, 1883-1885, édition folio, p. 43). Or, si de triomphe sur soi-même, l'on n'obtient que par sa propre beauté et non plus par sa propre pensée, li n'y a qu'un pas à faire pour observer que la forme l'emporte sur le fond.

- 2807F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, *Du pays de la culture*, 1883-1885, édition folio, p. 166 : « Hélas ! Où dois-je encore monter maintenant avec ma nostalgie ? De toutes les montagnes je scrute l'horizon pour y trouver patries et terres maternelles. Mais pays ne trouvai nulle part : errant je suis en toute ville et, devant toutes portes, une séparation. Me sont étrangers et dérision ces contemporains vers qui mon cœur naguère me poussait ; et je suis exilé des patries et des terres maternelles. Ainsi je n'aime plus que le *pays de mes enfants*, l'inexploré, au plus lointain des mers ; à ma voile c'est celui-là que je commande de chercher et de chercher. Par mes enfants me veux racheter d'être l'enfant de mes pères, et par tout avenir veux racheter – ce présent ! »
- 2808F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, *De l'immaculée connaissance*, 1883-1885, édition folio, p. 171 : « Et c'est ceci que, *moi*, je nomme connaissance : tout ce qui est profond doit s'élever – jusques à ma hauteur ».
- 2809F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, *Des érudits*, 1883-1885, édition folio, p. 173-174 : « Jouent-ils aux sages, lors suis glacé de leurs petites sentences et vérités : souvent sur la sagesse flotte un relent qui semble venir du marécage et déjà, en vérité, j'ai perçu le coassement de la grenouille. [...] Entre eux et moi, rien de commun, et de leurs vertus je suis plus dégouté encore que de leurs piperies et de leurs dés pipés. Et quand j'avais logis chez eux, j'avais logis au-dessus d'eux. De quoi ils me tinrent rigueur. Qu'au-dessus de leur tête on marche, à aucun prix ils ne le veulent ouïr, de la sorte entre leur tête et moi ils mirent du bois et de la terre et de l'ordure. De la sorte ils étouffèrent le bruit de mes pas, et jusqu'à présent des plus érudits le plus mal fus entendu. Entre eux et moi ils mirent toutes les fautes et les faiblesses humaines : - c'est ce que dans leurs maisons ils nomment des « faux-plafonds » ! Mais au-dessus de leur tête, malgré je marche avec mes pensées et, sur mes propres fautes voudrais-je même marcher, encore serais au-dessus d'eux et de leur tête ».
- 2810F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, *Des poètes*, 1883-1885, édition folio, p. 177-178 : « Hélas ! J'ai bien jeté mon filet dans leurs mers et voulais prendre de bons poissons ; mais la tête d'un ancien dieux, voilà ce que toujours j'ai repêché. Ainsi à l'affamé la mer fit le don d'une pierre. Et bien se peut de la mer eux-mêmes soient nés. Certes en eux l'on trouve perles ; ils n'en ressemblent que mieux à de coriaces mollusques. Et au lieu d'âme trouvai souvent chez eux bave saumâtre. Ainsi la mer encore leur enseigna sa vanité ; n'est vrai que la mer est bien le paon des paons ? Même devant le plus hideux de tous les buffles elle fait la roue, et des dentelures de son éventail où jouent argent et soie jamais elle ne lasse. Avec défi la considère le buffle, qui de l'arène est, en son âme, proche, plus proche encore du fourré, mais du marais tout à fait proche. Que sont pour lui beauté, mer et parure du paon ? Cette image, je la dédie aux poètes. En vérité, leur esprit même est le paon des paons, et une mer de vanité ! »
- 2811F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, *De grands événements*, 1883-1885, édition folio, p. 180 : « Et voici la narration du dialogue entre Zarathoustra et le chien de feu : La Terre, dit-il, a une peau ; et cette peau des maladies. L'une de ces maladies a nom, par exemple, « homme » ».
- 2812F. Nietzsche, *Ainsi Parlait Zarathoustra*, *De grands événements*, 1883-1885, édition folio, p. 187 : « Et que viennent le long crépuscule et la mortelle lassitude, lors même de notre ciel ne déclineras, ô toi qui de la vie est le porte-parole ! »
- 2813F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *De la rédemption*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 189-192 : Alors qu'un jour Zarathoustra passait sur un grand pont, l'entourèrent les estropiés et les mendiants, et un bossu de la sorte lui fit discours : « Regarde Zarathoustra ! Même le peuple de toi reçoit leçon et commence de croire à ton enseignement : mais pour qu'en toi il ait pleine croyance, encore te manque une seule chose – nous autres estropiés, il faut qu'aussi tu nous persuades ! Beau choix tu as ici maintenant et, en vérité, occasion bien chevelue ! Tu peux guérir des aveugles et faire courir des paralytiques, et qui dans le dos a trop de chair, tu lui en pourrais ôter un peu ; ce serait, ce me semble, bonne manière pour qu'en Zarathoustra crussent les estropiés ! » Mais à celui qui de la sorte parlait Zarathoustra répondit : « Qui au bossu ôte sa bosse lui ôte aussi l'esprit – ainsi l'enseigne le peuple. Et quand l'aveugle retrouve ses yeux, sur Terre il voit bien trop de vilénies, en sorte qu'il maudit son guérisseur. Quant au paralytique, le faire courir est lui infliger le pire dommage, car à

sens<sup>2843</sup> !?!? Résolution : sa prophétie<sup>2844</sup> s'est réalisée<sup>2845</sup> et les propos initiaux de Zarathoustra prennent un sens nouveau, un sens terrible<sup>2846dcccxlvi</sup>.

En conclusion de ce travail d'interprétation de l'ouvrage d'Ainsi parlait Zarathoustra à l'aune des critères du totalitarisme, il apparaît que 32 critères sont intégralement remplis (font

peine peut-il courir, sitôt vont ses vices en lui – voilà ce qu'enseigne le peuple sur le chapitre des estropiés. [...] ». Lorsque Zarathoustra de la sorte eut au bossu parlé, et à ceux dont il était la bouche et le porte-parole, lors se tourna vers ses disciples, profondément découragé, et dit : « Ô mes amis, en vérité, parmi les hommes je chemine comme parmi des fragments et des morceaux d'hommes ! L'épouvante de mon œil est que je trouve l'homme morcelé et disjoint comme sur un champ de bataille et d'équarissage. Et si du maintenant mon regard fuit vers le jadis, lors trouve toujours même spectacle : des fragments, des morceaux, de cruels hasards – mais non des hommes ! [...] Parmi les hommes je chemine comme parmi les fragments de l'avenir, de cet avenir que je contemple. Et voici toute ma poésie et toute ma visée : pouvoir en une chose unique considérer et rassembler ce qui est fragment, énigme et cruel hasard » !

- 2814F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la rédemption, 1883-1885, éditions folio essais, p. 192* : « En arrière ne peut vouloir la volonté ; qu'elle ne puisse briser le temps, et les désirs du temps, - c'est de la volonté le plus solitaire chagrin. Vouloir libère, mais que médite le vouloir même afin de se libérer de son chagrin et de railler sa geôle ? Bouffon, hélas ! Devient tout captif ! Et sur le mode de la bouffonnerie se rachète aussi la volonté captive ! Que le temps en arrière ne revienne, c'est de quoi elle enrage. « Ce qui fut, cela fut », - ainsi se nomme le rocher qu'elle ne peut point rouler. Et elle roule de la sorte des rochers par rage et par dépit, et tire sa vengeance sur qui n'éprouve comme elle rage et dépit ».
- 2815F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la rédemption, 1883-1885, éditions folio essais, p. 194* : « Ainsi parlait Zarathoustra. Mais le bossu avait prêté l'oreille à son discours et, ce faisant, s'était voilé la face ; lorsqu'il perçut le rire de Zarathoustra, avec curiosité le regarda et dit lentement : « Mais pourquoi d'autre façon Zarathoustra nous parle-t-il qu'à ses disciples ? » Répondit Zarathoustra : « Quoi de surprenant ? À des bossus c'est en langage bossu qu'on a déjà le droit de parler ! » « Fort bien ! Dit le bossu : et avec des écoliers c'est en langage d'école qu'on a déjà le droit de bavarder. Mais pourquoi d'une autre façon Zarathoustra parle-t-il à ses disciples – qu'à lui-même ? » ».
- 2816F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la prudence avec les hommes, 1883-1885, éditions folio essais, p. 195* : « Ce n'est la cime, c'est la pente l'effrayant ! La pente où le regard *en bas* se précipite et où la main *en haut* s'accroche. Là vacille le cœur devant son double vouloir. Ah ! Mes amis, de mon cœur aussi avez-vous bien deviné le double vouloir ? Telle est, oui telle est ma pente, *à moi*, et tel et mon péril, que mon regard vers la cime se précipite et que ma main voudrait se retenir et prendre appui – sur le fond ! À l'homme s'accroche mon vouloir ; avec des chaînes à l'homme je me lie parce que en haut vers le surhomme suis entraîné ; car c'est là que tend mon autre vouloir ».
- 2817F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, L'heure du plus grand silence, 1883-1885, éditions folio essais, p. 199-201* : « Hier au soir m'a parlé *l'heure de mon plus grand silence* : ainsi se nomme mon irascible maîtresse. [...] Lors me parla de nouveau comme un chuchotement [la parole sans voix] : « Les plus silencieuses paroles sont celles qui portent la tempête. Pensées qui viennent sur pieds de colombe, voilà celles qui mènent le monde. Ô Zarathoustra ! Comme l'ombre de ce qui ne peut que venir, ainsi tu dois marcher ! Ainsi tu commanderas et, commandant, en tête marcheras ! » - Et répondis : « Je me fais honte. » Lors me parla de nouveau parole sans voix : « Devenir enfant te faut encore et sans avoir honte. De la jeunesse encore tu portes la fierté, tardivement tu devins jeune : mais qui veut devenir enfant, de sa jeunesse encore il faut aussi qu'il soit vainqueur ! »
- 2818F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le voyageur, 1883-1885, éditions folio essais, p. 205-208* : « Or tandis que Zarathoustra de la sorte gravissait la montagne, il lu souvint, chemin faisant, de mainte solitaire pérégrination depuis sa jeunesse, et combien de montagnes et de crêtes et de cimes avait déjà gravies. [...] Devant ma plus haute montagne me voici debout, et devant ma plus longue pérégrination ; ainsi plus bas me faut d'abord descendre que jamais ne descendis : - plus bas dans la douleur que jamais ne descendis, jusques à l'intérieur de son flot le plus noir ! Ainsi veut mon destin. Courage ! Je suis prêt ! D'où viennent les plus hautes montagnes ? Un jour l'ai demandé. Et lors j'appris que de la mer elles tirent leur origine. Ce témoignage est sur leur roche écrit et sur les parois de leurs cimes. Du plus profond il faut que le plus haut à sa propre hauteur s'élève. Ainsi parlait Zarathoustra, à la pointe du mont, dans la froidure ; mais lorsqu'il vint plus près de la mer et que finalement, seul parmi les récifs, debout il se tenait, en cheminant lui était venue lassitude et il se trouva

défaut des développements relatifs à l'idéo-boîte 4.2.2. : le thème de la réalité concentrationnaire a tout simplement été sous-abordé par F. Nietzsche). La globalité de mon paradigme incluant 43 critères au total, cela donne donc  $32/43 = 0,744$ . Comme il s'agit d'un pourcentage, multiplions par cent le résultat obtenu : 74 %. C'est un « score » impressionnant compte tenu du fait de deux éléments : uniquement un ouvrage de 400 « petites » pages a été utilisé à des fins d'interprétation et F. Nietzsche n'a pas connu de son vivant de régime totalitaire. Autrement dit, quant à la question de savoir si la tyrannie se distingue ou ne se distingue pas du totalitarisme, il apparaît à la suite de l'étude de cet ouvrage qu'hormis les camps de concentration, la distinction posée par H. Arendt entre totalitarisme et tyrannie s'avère *a minima* nuancable : ces régimes politiques

---

plus nostalgique encore que naguère. À présent, se dit-il, dorment encore toutes choses ; s'est endormie même la mer. Ivre de sommeil, étranger, vers moi regarde son œil. Mais chaude est son haleine, que je sens. Et sens aussi qu'elle rêve. En son rêve elle s'agite sur de durs oreillers. Écoute ! Écoute ! Comme elle gémit de méchants souvenirs ! Ou de méchantes attentes ? Hélas ! Triste avec toi je suis, ô monstrueuse ténèbre, et par ta faute encore contre moi-même m'irrite. Ah ! Que ma main n'est vigoureuse assez ! De tes méchants rêves, en vérité, j'aimerais bien te libérer » ! Il semblerait qu'il soit indispensable, à partir de cette troisième partie, de reconstruire le sens des propos de Zarathoustra en fonction des éléments précédemment par lui disposés. Il est ici question de la mer en sommeil, cependant qu'il s'agisse de son propre fait (cf chapitre : le chant de nuit). Or, cela signifie que Zarathoustra, pris dans son propre processus de l'insatisfaction systématique, avance toujours vers un objectif plus haut, toute réussite supplémentaire n'étant jamais suffisante : il dispose du contrôle de la réalité en ce qu'il se fait passer même pour un sauveur (il souhaiterait libérer la mer assoupie). Cependant que d'être assimilé à un héros alors qu'il s'agit d'une situation qu'il a créé de son propre fait relève de la supercherie, Zarathoustra réécrit le passé à son avantage : la fluidité de son argumentaire révèle qu'il tire quelque avantage rhétorique de toute situation (lien avec la loi 48 de Power de R. Greene\*), en même temps qu'il berne son lecteur ou son auditeur (il m'a fallu 45 minutes pour comprendre ce que je venais de lire et pour composer cette note de bas de page).

2819 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la vision et de l'énigme, 1883-1885, éditions folio essais, p. 213-214* : « Parmi de sauvages récifs tout à coup j'étais seul, debout, désert sous le plus désert des clairs de Lune. Mais là gisait un homme ! Et lors à nouveau, bondissant, hérissé, gémissant – maintenant il me voyait venir – hurla le chien, poussa un cri : - jamais avais-je ouï un chien qui au secours ainsi criât ? Et ce que je vis, en vérité jamais n'avais vu rien de pareil. Je vis un jeune pâtre qui se tordait, râlant, tressaillant le visage convulsé ; à sa bouche pendait un noir et lourd serpent. Vis-je jamais sur une seule face telle nausée et blême épouvante ? Il s'était sans doute endormi ; lors dans sa gorge s'était glissé le serpent et – ferme l'avait mordu. Ma main tira le serpent, et le tira – vainement ! De la gorge ne put extraire le serpent. Lors un cri m'échappa : « Mords ! Mords ! À la tête ! À la tête le mords ! » - de la sorte par ma bouche criaient mon épouvante, ma haine, ma nausée, ma compassion, tout ce que j'ai de bon et de vilain, d'un seul cri par ma bouche. - [...] - Mais le pâtre mordit, comme mon cri lui en donnait conseil, de bonne morsure mordit ! Bien loin il recracha la tête du serpent – et d'un bond fut debout. - Non plus un pâtre, non plus un homme – un métamorphosé, un transfiguré, un être qui riait ! Jamais encore sur Terre n'a ri personne comme celui-là riait ! Ô mes frères, j'ai ouï un rire qui d'homme n'était rire – et à présent me ronge une soif, une nostalgie qui jamais ne s'apaisera ». Rappelons que l'image du serpent et de son venin ont précédemment été associés à la pan-idéologie(F) d'un État. Or, ce berger, de l'exposition en aurait souffert. Et voilà que celui-ci ne se ressemble même plus. En quoi aurait-il pu se transformer sinon en l'un de ces êtres auxquels la pan-nihilation tient lieu de système de pensée ?

2820 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la vision et de l'énigme, 1883-1885, éditions folio essais, p. 217-218* : « Mais le Soleil de mon désir a fait sur moi son nid, c'est dans son propre suc qu'a cuit Zarathoustra. [...] Mais au matin Zarathoustra rit en son cœur et dit pour plaisanter : « Mon heure court après moi. La cause en est qu'après les femmes je ne cours ! Or l'heure est une femme ». Rappelons que dans la pan-idéologie(F) de Zarathoustra, la femme est soumise, seulement, l'heure (la volonté dans son système de pensée), est femme. Donc, la volonté est soumise. Or, Zarathoustra ne saurait se soumettre à une quelconque force. Par conséquent, son désir, comme tout désir intrinsèquement renouvelé et donc de nature danaïdique, lui tient lieu de politique, où plutôt devrait-on dire d'antipolitique en ce que sa volonté, par conséquent remplacée par son désir, lui court après, ce qui n'est pas sans rappeler la course poursuite du professeur Frankenstein après sa création-abomination.

2821 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Avant que se lève le Soleil, 1883-1885, éditions folio essais, p. 221-222* : « Or voici ma bénédiction : au-dessus de toutes choses comme son propre Ciel rester debout, comme son dôme, comme sa cloche d'azur et son éternelle sécurité ; et bienheureux qui de la sorte bénit ! Car à la source d'éternité reçoivent toutes choses leur baptême et par-delà bien et mal ; mais bien et mal ne sont eux-mêmes qu'ombres qui passent et moites tribulations et nuées errantes. Cette liberté, cette céleste sérénité, je l'ai placée,



sont globalement similaires, du moins peut-on affirmer qu'ils font partie de la même famille de régimes. En effet, compte tenu du fait qu'il est plusieurs fois répété dans cet ouvrage que la partie non-pan-idéologisée(F) de l'humanité devrait être éliminée, il apparaît en réalité que Zarathoustra – de même que d'autres tyrans(TTT) - « saute » l'étape du camp de concentration pour en arriver à son effet pan-meurtrier, de telle sorte que la distinction entre tyrannie et totalitarisme semble plus artificielle encore et que ce résultat final de 74 % est relativement critiquable, bien que suffisamment haut pour pouvoir établir une filiation entre de tels régimes, d'autant plus que la brutalité de la pan-idéologie(F) révélée dans l'ultime note de bas de page révèle que le cas de Zarathoustra est particulièrement féroce en ce qu'il se déploie dans l'ombre

---

telle une cloche d'azur, au-dessus de toutes choses, en enseignant que ni au-dessus d'elles ni par elles aucun « éternel vouloir » - ne veut. Au lieu de ce vouloir, j'ai mis et cette exubérance et cette bouffonnerie quand j'enseignai : « en toutes choses une seule est impossible – la rationalité ! » Un peu de raison sans doute, un grain de sagesse d'étoile en étoile dispersée, - de ce levain est toute chose mélangée ! Possible est un peu de sagesse déjà, mais voici la bienheureuse certitude qu'en toutes choses j'ai trouvée : sur les pieds du hasard mieux encore leur plaît de – danser ! »

2822F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De la rapetissante vertu, 1883-1885, éditions folio essais, p. 228-229 : « Mais à quoi bon parler là où personne n'a mes oreilles ? Et à tous vents je veux ainsi crier : Toujours vous rapetissez, ô vous les petites gens ! En miettes vous tombez, ô vous les confortables ! Vous allez succomber, ce me semble - à vos multiples petites vertus, à vos multiples petits manquements, à vos multiples petites résignations ! Trop ménager, trop complaisant, tel est votre terreau ! Mais pour grandir, c'est à de durs rochers qu'un arbre veut lancer de dures racines ! Même vos manquements, c'est dans la trame de tout avenir humain que vous les tissez ; votre néant lui-même est toile d'araignée et araignée qui vit du sang de l'avenir. Et quand vous recevez, c'est comme si vous dérobiez, ô vous les petits vertueux ; mais même chez les coquins parle la voix de l'honneur : « on ne doit dérober que là où ravir ne se peut ». « Cela se donne », - encore un enseignement de démission ! Mais moi, je vous le dis, à vous les confortables : Cela se prend, et de plus en plus on vous prendra ! Ah ! Puissiez-vous rejeter tout votre demi-vouloir et choisir résolument la paresse comme l'action ! Ah ! Puissiez-vous entendre ma parole : « faites sans doute ce que vous voulez, - mais d'abord soyez de ceux qui peuvent vouloir ! Comme vous-mêmes aimez sans doute votre prochain, - mais d'abord soyez de ceux qui s'aiment eux-mêmes - - qui s'aiment avec le grand amour, qui s'aiment avec le grand mépris ! » Ainsi parle Zarathoustra le sans-dieu. - Mais à quoi bon parler là où personne n'a mes oreilles ? Encore une heure trop tôt ici je suis venu. Mon propre persécuteur, voilà ce que je suis, mon propre chant du coq dans des ruelles enténébrées. Mais vient leur heure ! Et vient aussi la mienne ! Heure après heure ils deviennent plus petits, plus pauvres, plus stériles – pauvre herbe, pauvre terreau ! Et bientôt devant moi seront comme le foin séché et comme la steppe, et d'eux-mêmes lassés – et, plus que d'eau, de feu se languiront ! Ô de l'éclair heure bénie ! Ô mystère d'avant-midi ! - Un feu qui se propage, c'est ce qu'un jour je veux encore faire de ceux-là et des annonciateurs avec des langues de flamme ; - avec des langues de flamme un jour encore ils annonceront : voici que vient, qu'approche le grand midi » !

2823F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, Sur la montagne des oliviers, 1883-1885, éditions folio essais, p. 230 : « L'hiver, un vilain hôte, prend ses quartiers de chez moi ; bleues sont mes mains de son affectueux serrement de mains. Je l'honore, ce vilain hôte, mais aime le laisser seul. Loin de lui j'aime courir, et lui échappe qui court bien ! Pieds et pensées au chaud, là où le calme est le vent je cours – vers le coin de Soleil sur ma montagne des oliviers. Là je me ris de mon hôte sévère, et lui sais gré encore qu'à la maison il me chasse les mouches et apaise plus d'un petit tapage. Car il ne souffre que veuille chanter mouche, voire deux ; il vide aussi la rue au point que s'en effraie, la nuit, le clair de Lune. Dur est mon hôte, - mais je l'honore et ne prie point, comme les délicats, l'idole ventrue de l'âtre. Mieux encore claquer un peu des dents que vénérer des idoles ! - c'est mon tempérament. Et surtout ces idoles de l'âtre, échauffées, fumantes, engourdies, je les ai toutes en horreur. Qui j'aime, je l'aime mieux hiver qu'été ; mieux je raille à présent mes ennemis et plus cordialement depuis que l'hiver chez moi prit ses quartiers ». Rappelons que Zarathoustra entend par mouche des individus lambdas qui gênerait toute vie destinée à quelque solitude renforcée. Chasser les mouches revient donc à éliminer tout perturbateur... Il s'agit d'une catégorie pénale bien vague, bien arbitraire, bien négativement universelle...

2824F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De passer outre, 1883-1885, éditions folio essais, p. 237 : « M'écoeur aussi cette grand-ville, et non pas seulement ce bouffon. Ici ni là on ne peut rien améliorer, rien rendre pire. Malheur à cette grand-ville ! - Et déjà je voudrais voir la colonne de feu où elle se consumera ! Car de telles colonnes de feu ne peut que précréer le grand midi. Mais ces choses auront leur temps et leur propre destin ».

2825F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, Des renégats, 1883-1885, éditions folio essais, p. 238-239 : « Hélas ! Ce qui naguère sur ces prés verdoyait et de tant de couleurs rutilait, tout cela s'est-il fané, tout cela devint-il gris ? Et le miel de l'espoir, d'ici jusqu'à ma ruche combien en ai-je porté ? Déjà ces jeunes coeurs sont tous

de l'ignorance ce qui permet ici de noter la commune endo-essence(TTT)<sup>2847</sup> de ces deux anti-États : faire disparaître toute la société, mais, sans qu'elle ne s'en aperçoive<sup>2848</sup>.

Ni distinct, ni indistinct, la comparaison entre ces deux modèles révèle sans doute plutôt que le totalitarisme s'appuie sur une tradition tyrannique qui la précède : ce phénomène Vhistorique négatif ne sort pas de nulle part. Ce résultat traduit même le fait qu'il existe une dynamique d'évolution dans cette même dimension(TTT) laquelle n'est jamais que révélatrice de l'avancée de l'humanité dans le sens d'une technologisation de son nécro-instinct de carnage : le passage de la tyrannie au totalitarisme atteste du fait de son industrialisation. Il en résulte que

---

devenus vieux – et non pas même vieux ! Lassés seulement, communs, accomodés ! Ils disent : « Nous sommes à nouveau devenus pieux ! » [...] - Hélas ! Bien peu d'entre eux toujours de qui le coeur ait long courage et longue exubérance, de qui patient reste l'esprit ! Mais tout le reste est lâche. Le reste : toujours le plus grand nombre, le quotidien, le superflu, les beaucoup-trop-nombreux – autant de lâches ! - Qui est de ma façon, de ma façon aussi sur son chemin se doivent presser les expériences à vivre ; ses premiers compagnons, de la sorte, ne pourront être que cadavres et pantins. Mais ses deuxièmes compagnons – ceux là se diront ses fidèles : vivant essaim, bien de l'amour, mainte folie, beaucoup d'imberbe vénération. Qu'à ces fidèles n'attache son coeur qui est de ma façon parmi les hommes ! Qu'à ces printemps et à ces prés ne fasse confiance qui de la fuyante et lâche espèce humaine a connaissance ! D'autre manière *pourraient-ils*, alors *voudraient* aussi d'autre manière. Gens de demi-mesure gâtent toujours ce qui est entier. Que se gâtent les feuilles – le faut-il déplorer ? Les laisse partir, Zarathoustra, les laisse tomber, et ne te plains ! Mieux vaut encore avec des vents qui bruissent sur eux souffler, -- sur ces feuilles souffler, Zarathoustra, afin que tout ce fané loin de toi, plus encore, s'échappe ! - ».

2826F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, Le retour au pays, 1883-1885, éditions folio essais, p. 246 : « Retenant mes vérités, avec une main de bouffon et le coeur assoté, et riche en petits mensonges de compassion, - ainsi toujours parmi les hommes j'ai vécu. C'est déguisé que parmi eux j'étais assis, prêt à me méconnaître, moi pour qu'eux me fussent tolérables, et volontiers me disant : « Bouffon que tu es, tu ne connais les hommes ! » À vivre parmi les hommes, on désapprend les hommes ; chez tous les hommes il est bien trop de premiers plans ; - là que feront des yeux qui voient au loin, qui au loin cherchent ? Et moi le bouffon, lorsqu'ils me méconnurent, en réponse, plus que moi-même eux-mêmes les ménagerai ; ayant coutume d'être dur et de ce ménagement encore contre moi-même maintes fois prenant revanche. Piqué de venimeuse mouches, et comme pierre piqué de maintes gouttes de malice, ainsi j'étais assis au milieu de ceux-là, et encore me disais : « De sa petitesse est innocent ce qui est petit ! » Surtout ceux qui se nomment « les gens de bien », c'est eux que je trouvai les mouches les plus venimeuses ; en tout innocence ils piquent, en tout innocence ils mentent ; comment seraient-ils capables de me – rendre justice ? Qui vit parmi les gens de bien, pitié lui enseigne à mentir. À toutes les âmes libres pitié rend l'air épais. Car insondable est la sottise des gens de bien ». Deux points sont ici notables : d'une part, le contre-pied vis-à-vis de la morale Schopenhauerienne. En effet, serait dotée de quelque bonté morale toute action « dirigée en vue de l'avantage et du profit d'un autre. [...] Il faut que cet autre être devienne la fin dernière de mon acte, comme je la suis moi-même en toute autre circonstance : il faut donc que je veuille son bien et que je ne veuille pas son mal, comme je fais d'ordinaire pour mon propre bien et mon propre mal. A cet effet, il est nécessaire que je sente son mal, ainsi que je fais d'ordinaire le mien. Or, c'est supposer que par un moyen quelconque je suis identifié à lui, que toute différence entre moi et autrui est détruite, au moins jusqu'à un certain point car c'est sur cette différence que repose justement mon égoïsme. Mais je ne peux me glisser dans la peau d'autrui : le seul moyen où je puisse recourir, c'est d'utiliser la connaissance que j'ai de cet autre, la représentation que je me fait de lui dans ma tête, afin de m'identifier à lui, assez pour traiter, dans ma conduite, cette différence comme si elle n'existait pas. [...] C'est là le phénomène quotidien de la pitié » (A. Schopenhauer, le fondement de la morale, 1841, éditions le livre de poche, p. 155-156). Le premier discrédite la pitié que le second établit comme moteur des actions morales. Toute morale ne pouvant qu'être un système à géométrie relativement variable dont la dimension subjective est fondatrice, aucun des deux propos ne peut être considéré comme satisfaisant, tout rejet de la morale schopenhauerienne religieusement connotée ouvre la porte au rejet parallèle de la règle d'or de Saint Matthieu tout en ne l'écartant pas définitivement. En effet, quand j'agis sous l'effet de la pitié comme l'affirme Schopenhauer, je me mets d'abord à sa place. Or, une fois ainsi placé, je souhaite, selon la règle d'or, faire acte de charité, ce qui revient n'agir que de façon égoïste. Autrement dit, une personne A se met à la place d'une personne B, on a donc B = A. Or, la règle d'or impose en théorie que j'agisse pour ainsi que je souhaiterais qu'on le fasse à mon égard. Ainsi, quand la personne A donne à la personne B, la personne A se donne la pièce à elle-même de deux façons : psychologiquement du fait de l'intervention mentale des rôles (quand je me mets à la place du mendiant, j'ai théoriquement pitié pour moi-même) et virtuellement(J) dans l'espoir de la répétition de la norme à son avantage dans le futur. En pratique certes, c'est le mendiant, la personne B qui dispose bien de la pièce,

le choix de penser les régimes politiques en termes de dimension plutôt qu'en termes de critères uniquement s'avère d'autant plus intéressant qu'un nouveau paradigme de pensée plus honnête intellectuellement s'établit sur le terrain de la philosophie politique. Par ailleurs, le parallélisme manifeste entre ces deux modèles permet de doter le premier modèle établi de façon autonome d'une certification – nietzschéenne s'il-vous-plâît.

---

cependant la réalité ne se cantonne jamais à l'acte en lui-même et d'autres dimensions s'y superposent et on voit bien ici dans quelle mesure la doctrine chrétienne de Schopenhauer aboutit à créer des obligations morales par des raisonnements tortueux que Zarathoustra a raison de dénoncer comme des mensonges car effectivement tout ce raisonnement aboutit à ce que la bonté morale de ce premier équivaut en réalité à de l'égoïsme. Tous ces raisonnements moraux sont inutilement complexes : donner à un mendiant une pièce revient tout simplement à faire ce qu'il a besoin qu'on lui fasse. Et Schopenhauer de frauduleusement dire que ce n'est pas possible de se mettre dans la peau de l'autre tout en disant que cela est possible : c'est psychologiquement possible mais physiquement impossible, aussi joue-t-il intellectuellement-frauduleusement avec les dimensions et leurs propriétés – dimension psychologie majoritairement poreuse et dimension physique majoritairement rigide, ce qui aboutit à démonter une phrase du nouveau Testament selon laquelle homme et femme s'unissant ne font qu'une chair. Non, il y a deux chairs : l'union de celles-ci ne se réduisant qu'à la méiose (rare exception au principe de séparation corporelle), il peut donc il y avoir des actes sexuels et pas d'union du tout – et encore cette union n'est que temporaire nécessairement.

- 2827F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *Des renégats*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 248-249 : « En rêve, mon dernier rêve matinal, sur un promontoire, j'étais debout, ce jour d'hui – au-delà du monde je tenais une balance et je pesais le monde. [...] Avec quelle sûreté mon rêve considéra ce monde fini, incurieux du nouveau, incurieux de l'ancien, sans crainte ni prière : comme si une pleine pomme à ma main s'offrit, une pomme d'or bien mûre, de suave fraîcheur peau satinée, - ainsi s'offrait à moi le monde : comme si un arbre me faisait signe, un arbre à la vaste ramure, au vigoureux vouloir, incliné pour servir d'appui, et même d'escabeau, aux lassés de la route, ainsi se dressa le monde dessus mon promontoire ».
- 2828F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *De l'esprit de pesanteur*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 257 : « En vérité, je ne puis non plus sentir ceux pour lesquels bonne est toute chose, et le meilleur de tous ce monde. Ceux-là, je les appelle les omni-satisfaits. Omni-satisfaction qui à toute chose sait trouver goût ; point n'est le meilleur goût. J'honore langues et estomacs récalcitrants, et difficiles dans leur choix, qui ont appris à dire « Je » et « Oui » et « Non ». Mais tout mâcher et digérer – de pourceau voilà bonne manière ! Dire toujours Ou-I – l'âne seulement en fit l'apprentissage, et qui est de son esprit » ! Or, les enfants, ultime métamorphose de l'âme équivalent à ce « saint dire oui », de telle sorte que tous les enfants, sont réalité en ânes des. Un voile de nuit sépare les enfants endormis du Zarathoustra omni-insatisfait : contradiction ne nulle l'inquiète.
- 2829F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *De l'esprit de pesanteur*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 257 : « De momies s'amourachent les uns, de fantômes les autres, et les uns et les autres de toute chair et de tout sang ont même haine : - oh ! Comme les uns et les autres répugnent à mon goût ! Car ce que j'aime, c'est du sang. Et là où tout un chacun et crache et bave, point ne veux habiter ni demeurer, c'est maintenant *mon* goût ; - entre larrons et fax témoins mieux encore aimerais vivre. Personne n'a bouche d'or ».
- 2830F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, *De l'esprit de pesanteur*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 255-256 : « Amour du prochain », voilà comme se baptise pareil vagabondage ; avec ces mots on a jusqu'à présent le mieux senti, et de la plus hypocrite façon, et singulièrement ceux à qui tout le monde furent pesants. Et ce n'est là, en vérité, précepte pour le jour d'hui ni l'en demain, que d'*apprendre* à s'aimer. De tous les arts c'est là bien davantage le plus subtil, le plus rusé, le plus patient. À qui possède est, en effet, tout ce qu'il possède bien caché, et plus tard que tous les trésors on déterre le sien, - voilà ce que fait l'esprit de pesanteur. Presque au berceau on nous dote déjà de mots et valeurs *pesants*, avec « bon » et « méchant », - ainsi se nomme cette dot. Et à ce prix on nous pardonne d'être vivants. Et laisse-t-on venir à soi les petits enfants, c'est pour les prémunir à temps contre l'amour de soi : voilà ce que fait l'esprit de pesanteur. Et nous – fidèlement sur de dures épaules et par de dures montagnes nous traînons notre dot ! Et quand nous transpirons, lors on nous dit : « Oui certes, la vie est un pesant fardeau ! » Mais c'est l'homme seulement qui pour lui-même est un pesant fardeau ! Parce que sur ses épaules il traîne trop de poids étrangers. Comme le chameau il plie le genou et bien se laisse charger. Et même des biens qu'on a *en propre*, beaucoup, en vérité, sont de pesants fardeaux ! Et au-dedans de l'homme, bien des parties sont à l'huître pareilles : nauséuses et visqueuses, et malaisément saisissables, si bien que noble coquille aux nobles ornements il faut faire l'intercession. Mais cet art même, il le faut apprendre : *avoir*

---

coquille et belle apparence et prudente cécité ! [...] Malaisément se découvre l'homme, et à lui-même encore plus malaisément ; sur l'âme souvent l'esprit dit des mensonges. Voilà ce que fait l'esprit de pesanteur ».

2831 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 261 : « Là aussi, en chemin, j'ai ramassé le mot « surhomme », et que l'homme est quelque chose qui ne se peut que surmonter, - que l'homme est pont, et non pas but ; de son midi se bénissant et de la fin de son jour, comme un chemin vers de nouvelles aurores ».

2832 Zarathoustra a un rapport torturé avec la vie (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant de danse*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 149 : « Car tels sont nos rapports, à tous les trois. Foncièrement, je n'aime que la vie, - et véritablement surtout quand je la hais » !), qui n'est que femme dans son langage (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant de danse*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 149 : « En ton œil j'ai regardé naguère, ô vie ! Et dans l'insondable il me sembla que je me noyais. Mais tu repêchas au bout de ta ligne d'or ; railleusement tu ris quand insondable te nommai. « Ainsi, dis-tu, va le discours de tous poissons ; ce qu'ils ne sondent, eux, est insondable. Mais ne suis que changeante et sauvage et, en toutes choses, une femme et non une vertueuse »). Or, Zarathoustra s'étant enlisé dans son auto-torture (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la grande nostalgie*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 290 : « Ô mon âme, je t'ai enseigné le mépris qui comme un ver rongeur ne vient, le grand mépris qui aime, et dont l'amour est le plus fort quand le plus fort est son mépris »), la tristesse l'ayant envahi (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De la grande nostalgie*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 292-293 : « Mais si pleurer ne veux, ni laisser fondre en larmes ta purpurine mélancolie, lors ô mon âme, il te faudra chanter ! [...] Il n'est rien à présent, ô mon âme ; que je ne t'aie donné, et jusqu'à mon ultime don, et tout entières pour toi se sont vidées mes mains : - que de chanter t'aie fait adjuration, voilà quel fut mon don ultime » !), la raison l'a quitté pour que la furie l'a remplace (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le deuxième chant de danse*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 296 : « Je suis vraiment lassé d'être à la fois toujours ton pâtre et ta brebis. Pour toi, sorcière, j'ai jusqu'ici chanté, pour moi, maintenant, à toi – de crier » !), réalisant le maléfice qui précédemment sur lui avait été jeté (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De petites jeunes et de petites vieilles*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 94 : « « Alors me rétorqua la petite vieille : « Il a dit bien des choses gentilles Zarathoustra, et surtout à l'adresse de celles qui pour ces choses sont assez jeunes. « Étrange Zarathoustra, ne connaît guère les femmes, et sur elles pourtant il a raison ! Cela vient-il de ce qu'à la femme aucune chose n'est impossible ? Et en remerciement reçoit à présent une petite vérité. Pour celle-là je suis assez vieille ! Tu dois l'emballoter et lui tenir la bouche ; sinon trop fort elle criera, cette petite vérité ! » « Me la donne, femme, ta petite vérité ! » dis-je. Et ainsi parla la petite vieille : « Tu vas chez des femmes ? N'oublie les étrivières ! »). De l'aveu de Zarathoustra lui-même (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le deuxième chant de danse*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 296 : « Pour moi, au rythme de mes étrivières à toi de danser et de crier ! « N'ai-je oublié les étrivières ? - Non » » !), c'est une victoire-défaite sur lui qu'a remporté cette vieille femme en retournant factuellement son opinion (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De petites jeunes et de petites vieilles*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 94, Zarathoustra dit : « L'heur masculin a nom : « je veux » ; l'heur féminin a nom « il veut »). Voilà maintenant que les monts Zarathoustréens apparaissent ainsi négatifs : c'est sur lui que le voile de nuit se doit d'être jeté. Un enseignement et une leçon en découlent. L'enseignement les paroles de Zarathoustra ne sont que des outils qui à des fins utiles doivent être employés. La leçon : la femme(LLL/TTT) peut être le méta-homme(TTT).

2833 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 273 : « Je trace autour de moi des cercles et des limites saintes ; toujours plus rares sont ceux qui avec moi gravissent des montagnes toujours plus hautes, - je bâtis un massif fait de montagnes toujours plus saintes. - Mais où que vous puissiez avec moi vous élever, mes frères, veillez à ce qu'avec vous ne s'élève un parasite ! Parasite, c'est une vermine, rampante, insinuante, qui se veut engraisser en vos recoins malades et meurtris. Et c'est son art de déceler où des âmes qui s'élèvent deviennent lasses ; sur votre morosité et votre absence de courage, sur votre tendre pudeur, il installe son écoeurante niche ». Or, que désigne un parasite dans le langage de Zarathoustra ? Une personne dont la rhétorique est double pensante (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De l'esprit de pesanteur*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 257 : « Mais plus encore me répugnent tous lèche-

---

bottes ; et la plus écoeurante bête humaine que j'aie trouvée, parasite l'ai baptisée : elle voulait n'aimer et d'amour pourtant vivre ». Or, Zarathoustra, en ce qu'il est simultanément enchaîné par l'homme et sa théorie du surhomme, se trouve dans une telle situation : le voilà devenu parasite (cf 16 notes de bas de pages plus haut, chapitre De la prudence avec les hommes). Cette auto-qualification indirecte est d'autant plus certaine que de nouvelles auto-contradictions apparaissent : Zarathoustra se décrit comme gravissant des « montagnes toujours plus hautes », cependant que celles-ci devraient selon ses propres dires lui être interdites ; Zarathoustra alerte sur la nidation du parasite cependant qu'il a déjà précédemment dit qu'il s'agissait de son projet (cf note de bas de page sur le Chapitre De l'enfant au miroir, p. 115-116) ; si Zarathoustra se pose en meneur d'homme et qu'en même temps il se décrit comme un parasite, cela signifie que leader il ne peut être, ce qui signifie qu'il trompa son monde, mais non, par le passé, celui-ci a indiqué qu'il ne s'agissait que d'une possibilité alors qu'il savait sciemment ce qu'il faisait (F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, De la prodigue vertu, 1883-1885, éditions folio essais, p. 108 : « En vérité, je vous conseille : de moi séparez-vous et vous gardez de Zarathoustra ! Et, mieux encore, ayez honte de lui ! Peut-être il vous trompa »,), etc = F(X). S'en tenir à ce stade du raisonnement n'est pas suffisant pour exclure définitivement Zarathoustra. En effet, celui-ci, en posant une telle définition du parasite, opère un lien avec la pensée Socrato-Platonicienne, laquelle distingue la pensée de l'opinion (et les auto-contradictions étant incluses dans cette dernière catégorie étant donné qu'elle ne puissent pas être) :

- « Par conséquent, comme nous avons convenu que la connaissance s'établit sur ce qui est et que, nécessairement, la non-connaissance s'établit sur ce qui n'est pas, pour ce qui concerne cela qui se trouve au milieu, il faut chercher quelque intermédiaire entre ignorance et savoir, s'il existe par hasard quelque chose de ce genre ?

-Oui, certainement. [...]

- Par conséquent, si c'est ce qui est qui est connu, alors ce qui est opiné serait autre que ce qui est ? » (Platon, La république, Livre V, éditions Flammarion, p. 307-309)

Et voilà tombée la tête de Zarathoustra : son inclusion dans le champ des opinions réduit son propos à une valeur subjective en même temps qu'il s'auto-catégorise à la masse(-) qu'il déplore, faisant ainsi théoriquement jouer la ligne de masse contre lui-même. Finies sont les pan-abominables idéo-macro-graines Zarathoustriennes ?

2834 F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables, 1883-1885, éditions folio essais, p. 269 : « Dans le meilleur il est encore de l'écoeurant ; et le meilleur est quelque chose qui ne se peut que surmonter » !

2835 F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, D'anciennes et de nouvelles tables, 1883-1885, éditions folio essais, p. 271 : « La vie est une source de plaisirs, mais celui par la bouche de qui parle l'estomac gâté, le père du chagrin, - pour celui-là sont toutes sources empoisonnées. Connaître, c'est plaisir pour qui veut comme un lion ! Mais le lassé n'est plus lui-même que « voulu », et avec lui jouent toutes vagues. Et c'est toujours ainsi manière d'hommes faibles ; sur leurs routes ils se perdent. Et à la fin questionne encore leur lassitude : « Pourquoi suivîmes-nous jamais des routes ? Tout est pareil ! » À leurs oreilles sonne agréablement ce prêche : « Rien ne vaut la peine ! Point ne veuillez ! » Mais c'est prêche de servitude. Ô mes frères, comme une fraîche bourrasque arrive Zarathoustra sur tous ceux que leurs routes ont lassés ; par lui nombre de nez encore éternueront ! Même à travers des murs souffle ma fraîche haleine, et juste dans les prisons et jusqu'aux esprits captifs ! Vouloir libère ; car vouloir, c'est créer, voilà ce que j'enseigne ; et c'est seulement pour créer que vous devez apprendre ! Et l'apprentissage même, de moi seul vous le devez apprendre – le bon apprentissage ! - Qui a des oreilles entende » ! »

2836 F. Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, Le convalescent, 1883-1885, éditions folio essais, p. 285-288 : « « Tout se brise, tout se remet en place ; éternellement se rebâtit la même maison de l'être. Tout se sépare, tout à nouveau se salue ; éternellement fidèle reste à lui-même l'anneau de l'être. [...] Davantage ne parle, lui répondirent à nouveau les bêtes ; plutôt d'abord, toi le convalescent, te refais une lyre convenable, une nouvelle lyre ! Car vois donc, ô Zarathoustra ! Pour tes chansons nouvelles il est besoin d'une nouvelle lyre ! - Chante et bouillonne, ô Zarathoustra ! Avec des chansons neuves te guérit l'âme, afin de supporter ton grand destin, qui

---

d'aucun homme encore ne fut destin ! Car tes bêtes savent bien, ô Zarathoustra, qui tu es et qui tu dois devenir ; voici : *tu es celui qui enseigne le retour éternel*, - tel à présent est ton destin ! [...] Et voudrais-tu maintenant mourir, vois-tu, Zaarathoustra, nous savons aussi ce qu'à toi-même tu dirais ; - mais tes bêtes te supplient de ne point encore mourir ! Tu parlerais, et sans trembler, respirant plutôt la béatitude, car d'une grande pesanteur et touffeur lors serais délivré, ô toi le plus patient ! « Maintenant, dirais-tu, je meurs et disparaïs ; et à l'instant ne suis rien. Aussi mortelles sont les âmes que les corps. Mais reviendra le nœud de causes en lequel je suis imbriqué, - qui à nouveau me créera ! Moi-même j'appartiens aux causes de l'éternel retour. Je reviendrai, avec ce Soleil et cette Terre, avec cet aigle et ce serpent, - *non* pour une vie nouvelle, ou une meilleure vie, ou une vie pareille ; - à jamais je reviendrai pour cette même et identique vie, dans le plus grand et aussi bien le plus petit, pour à nouveau de toutes choses enseigner le retour éternel, pour à nouveau dire le dit du grand midi de la Terre et de l'homme, pour faire aux hommes de nouveau l'annonce du surhomme ». Les bêtes, ici de méta-Zarathoustra parlent, et disent de lui que toujours il vivre quelque résurrection. Ainsi, les bêtes préfigurent-elles ici l'avertissement Arendtien relatif au retour du totalitarisme.

- 2837F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Les sept sceaux*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 302-303 : « Si vertu de danseur est ma vertu, et que souvent, de mes deux pieds, dans une extase d'or et d'émeraude j'aie bondi ; Si riante malice est ma malice, à l'aise sous des tonnelles de roses et des haies de lilas ; [...] Et si j'ai pour alpha et oméga que se fasse léger tout ce qui est pesant, danseur tout corps, oiseau tout esprit, et tel est bien, en vérité, mon alpha et mon oméga ! [...] ne furent faites toutes paroles pour les pesants ? Ne sont au léger toutes paroles mensonge ? Chante ! Plus ne parle ! » ». La définition du chant est donc posée : il s'agit de parole pan-élastique dont il est question, ce qui permet de comprendre la signification de la phrase écrite au chapitre précédent sur Le deuxième chant de danse cinq notes de bas de pages auparavant. En forçant la vie-femme à danser et à crier, c'est ainsi de morale pan-élastique qu'il en impose la composition : c'est de *noirblanc* que Zarathoustra peint les masses(±) qu'il contrôle.
- 2838F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le sacrifice du miel*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 309-311 : « Singulièrement le monde humain, l'humaine mer – en *laquelle* à présent je jette ma ligne d'or, et dis : Ouvre-toi, abîme humain ! Ouvre-toi et me lance tes poissons et tes scintillants crustacés ! De mon meilleur appât je m'appâte aujourd'hui les plus merveilleux poissons-hommes ! - C'est mon heur [ma volonté] même que je lance à tous les lointains, et à tous les prochains, entre levant, midi et ponant, pour voir si à mon heur ne sauront se prendre et frétiler maints poissons-hommes. Jusqu'à ce que, mordant à la point de mon secret hameçon, il leur faille s'élever jusqu'à *ma* cime, les plus multicolores goujons de l'abîme, jusques au plus cruel de tous les pêcheurs d'hommes. [...] Et ce qui est à *moi* en toutes mers, mon en-moi-et-pour-moi en toutes choses – c'est *cela* que pour moi je pêche en le tirant, c'est *cela* jusques à moi j'élève, ce que j'attends, de tous pêcheurs le plus cruel. Plus loin, plus loin, mon hameçon ! Au fond, plus bas, ô l'appât de mon heur ! Distille ta plus douce rosée, ô miel [produit de son chant] de mon coeur ! Que morde mon hameçon au ventre de tout noir chagrin ! Plus loin, plus loin, mon œil ! Oh ! Que de mers alentours, que d'avenirs humains dont point l'aurore ! »
- 2839F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le cri de détresse*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 315-312 : « Ainsi soit-il cria Zarathoustra en s'éloignant. Et ce qui est mien dans cette caverne est à toi également, mon hôte et mon ami ! » Or, ce devin qu'il nomme son ami a particulière philosophie - « Tout est pareil, rien ne vaut la peine, le monde n'a aucun sens, savoir étrangle » - à laquelle d'ailleurs il s'identifie (« Mais moi aussi – suis un devin »).
- 2840F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Dialogue avec les rois*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 318 : « Sitôt Zarathoustra, qui des yeux et des oreilles avait épié ces paroles, se leva de son trou, s'avança vers les rois et dit : « Celui qui vous écoute, qui aime vous écouter, vous autres rois, il a pour nom Zarathoustra. Zarathoustra je suis, qui dit un jour : « Que nous importent encore des rois, ? » Pardonnez-moi, me suis éjoui quand l'un à l'autre vous disiez : « Que nous importent des rois ? » Or voici *mon* royaume et mon domaine ; que voudriez-vous bien chercher en mon royaume ? Mais peut-être vous avez trouvé sur votre route ce que je cherche, *moi* : de l'homme supérieur ! » Lorsque les rois ouïrent cela, ils se frappèrent la poitrine et d'une seule bouche dirent : « nous sommes reconnus ! Par le glaive de cette parole tu tranches de notre coeur la plus épaisse ténèbre. Tu as

---

découvert notre détresse ; car voici que nous sommes en chemin pour trouver l'homme supérieur – l'homme qui est plus haut que nous, encore que nous soyons rois. À celui-là nous conduisons l'âne que voici. Car l'homme le plus haut doit être aussi sur Terre le plus haut seigneur ». Or, on rappelle l'équation précédemment posée par Zarathoustra selon laquelle à l'âne correspond l'enfant, mais l'enfant, c'est l'ultime métamorphose de l'âme dont la théorie s'applique à tout individu ! Tout individu est donc par les rois conduit à Zarathoustra : nul contre-pouvoir ne le freine ?

- 2841 F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, La salutation, 1883-1885, éditions folio essais, p. 358-363* : « Lors bondit Zarathoustra jusqu'à sa caverne, et voici quel spectacle l'attendait après ce concert ! Car là tous ensemble étaient assis, côte à côte, ceux qui dans la journée devant lui avaient passé : le roi de droite et le roi de gauche, le vieil illusionniste, le pape, le mendiant volontaire, l'ombre, le scrupuleux de l'esprit, le morose devin et l'âne ; mais le plus hideux des hommes s'était coiffé d'une couronne et ceint de deux écharpes de pourpre, car il aimait, comme tous les hideux, se travestir et faire le beau. [...] Or Zarathoustra parla ainsi : [...] C'est ici mon royaume, ici je suis souverain ; tout ce qui est mien, ce soir et cette nuit doit être vôtre. Mes bêtes vous serviront ; soit ma caverne votre asile ! Chez moi, dans ma demeure, ne doit personne désespérer ; dans mon district je protège chacun contre ses fauves et c'est le premier bien que je vous offre : sûreté ! Mais voici le second : mon petit doigt ! Et si vous *le* tenez, prenez encore la main entière, allons ! Et le cœur par surcroît ! Bienvenue ici, bienvenue, mes hôtes et mes amis ! » [...] Pour moi, je veux dire pour cet impitoyable qui en moi-même se tait, mais toujours ne se taira. Et si vous m'appartenez, ce n'est pourtant comme mon bras droit. Car qui lui-même, comme vous, sur jambes malades et frêles se tient, celui-là, soit qu'il le sache soit qu'il se le dissimule, veut avant tout être *ménagé*. Or mes bras et mes jambes, point ne les ménage, *je ne ménage mes guerriers* ; à *ma* guerre, comment seriez-vous bons ? Avec vous gâcherais encore chacune de mes victoires. Et plus d'un parmi vous tomberait rien qu'en oyant le clair écho de mes tambours ! Non plus n'êtes pour moi assez beaux et bien nés. Pour mes leçons j'ai besoin de purs et lisses miroirs ; sur votre surface grimace encore ma propre image. [...] Vous n'êtes que des ponts ; puissent de plus hauts par-dessus vous passer ! Vous représentez des marches ; point n'en veuillez à qui vous escalade jusqu'à sa propre hauteur ! »
- 2842 Zarathoustra indique clairement l'ennemi – déjà désigné (« Lors elle vient de bon gré. Sois bienvenue, ô tarentule ! Noir sur ton dos siège ton triangle, ton signe de reconnaissance ; et je sais bien aussi ce qui siège en ton âme. Vengeance siège en ton âme : là où tu mords grandit une croûte noire ; pour se venger, à l'âme ton venin donne le tournis. Ainsi je parle en images, vous qui aux âmes donnez le tournis, vous les prêcheurs d'égalité ! Vous m'êtes des tarentules, et de secrets vindicatifs » ! (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des tarentules, 1883-1885, éditions folio essais, p. 137*)) - : la **populace-tarentule** (« Vous les hommes supérieurs, voici ma leçon : sur la place publique personne n'accorde créance aux hommes supérieurs. Et voulez-vous y parler, grand bien vous fasse ! Mais la populace cligne de l'oeil, disant : « Nous sommes tous égaux ! » (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De l'homme supérieur, 1883-1885, éditions folio essais, p. 368*)) **qu'il faudrait anéantir** (« Ainsi seulement peut croître l'homme jusqu'à *cette* hauteur où le frappe l'éclair et le brise, assez haut pour l'éclair. [...] Point n'est assez pour moi que cesse de nuire l'éclair. Ne veux le détourner ; que pour moi il apprenne – à oeuvrer » ! (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De l'homme supérieur, 1883-1885, éditions folio essais, p. 373*)) **en dansant** (« Mais qui approche de sa destination, celui-là danse. [...] Ô vous les hommes supérieurs, votre plus vilain est qu'à danser comme il se doit aucun de vous n'apprit, - au-dessus et au-delà de vous-mêmes à danser ! Qu'importe votre échec » ! (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De l'homme supérieur, 1883-1885, éditions folio essais, p. 380*), **ce qui revient à n'être plus qu'un mini-Zarathoustra qui contre lui-même aussi se retourne d'un rire abominable** (« De vous-mêmes apprenez donc à rire comme se doit. [...] Cette couronne du rieur, cette couronne de roses, moi-même je l'ai ceinte, moi-même ai sanctifié mon éclat de rire. Parmi les autres je n'ai trouvé pour cela aujourd'hui personne d'assez robuste. [...] moi-même sur ma tête ai mis cette couronne ! [...] Comme beaucoup vous reste possible ! À rire au-dessus et au-delà de vous-mêmes *apprenez* donc encore ! [...] Cette couronne du rieur, cette couronne de roses, à vous, mes frères, je lance cette couronne ! J'ai sanctifié le rire : ô vous, les hommes supérieurs, *apprenez* donc – à rire » ! (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, De l'homme supérieur, 1883-1885, éditions folio essais, p.*

---

373)) !

- 2843F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le chant du marcheur de nuit*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 411 : « Ô vous les hommes supérieurs, que vous en semble ? Suis-je un devin ? Un homme qui rêve ? Un homme ivre ? Un déchiffreur de songes ? Une cloche de la mi-nuit ? Une goutte de la rosée ? Une odeur, un parfum d'éternité ? Ne l'oyez-vous ? Ne le sentez-vous ? Pour moi, à l'instant même le monde s'est parfait, minuit est aussi midi, - souffrance est aussi un plaisir, malédiction est aussi une bénédiction, la nuit est aussi un Soleil, - ou me quittez ou apprenez ceci : un sage est aussi un bouffon. Fut-il un seul plaisir auquel jamais vous dites Oui ? De la sorte, ô mes amis, à toute peine aussi vous disiez Oui ! Toutes choses sont enchaînées, enchevêtrées, éprises, - jamais voulûtes-vous que fût deux fois une fois, jamais avez-vous dit : « Tu me plais, heur ! Instant ! Clignement d'oeil ! », ainsi vouliez que tout revînt ! - tout à nouveau, tout éternel, tout enchaîné, enchevêtré, épris, oh ! C'est ainsi que vous aimiez le monde, - ô vous les éternels, vous l'aimez éternel et pour toujours ; et à la peine aussi vous dites : Disparais mais reviens ! Car tout plaisir veut – éternité ! »
- 2844F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, La salutation*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 363 : « C'est d'autres que j'attends ici sur ces montagnes, et sans eux ici ne veux lever le pied, - de plus hauts, de plus forts, de plus victorieux, de plus enjoués, de ceux qui sont carrés de corps et d'âme ; il faut que viennent des lions rieurs » !
- 2845F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Le signe*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 417 : « « *Le signe vient* », dit Zarathoustra, et son coeur se changeait. Et, en vérité, lorsqu'il fit clair devant lui, là gisait à ses pieds un puissant fauve jaune et sur le genou de Zarathoustra avait incliné sa tête et par amour ne le voulait quitter, et faisait comme un chien qui retrouve son ancien maître. [...] à tout cela Zarathoustra dit un seul mot : « Mes enfants sont proches, mes enfants », - ensuite devint tout à fait muet. [...] Or cependant en la caverne de Zarathoustra s'étaient éveillés les hommes supérieurs, et en cortège s'ordonnèrent afin d'aller vers lui et de lui présenter leur matinale salutation ; car ils avaient trouvé en s'éveillant que déjà n'était plus avec eux. Mais dès qu'ils furent au seuil de la caverne et que les devançait le bruissement de leurs pas, le lion eut un puissant sursaut et, de Zarathoustra tout à coup détourné, avec un rugissement sauvage, vers la caverne bondit ; or les hommes supérieurs, oyant le lion rugir, tous d'une seule bouche crièrent et refluèrent et, en un seul instant, ils eurent disparu. [...] Courage ! Le lion est venu, proches sont mes enfants, Zarathoustra maintenant est mûr, mon heure est venue ; - Ceci est mon matin, c'est mon jour qui se lève ; *debout maintenant, debout, ô toi le grand midi !* » - - Ainsi parlait Zarathoustra, et quitta sa caverne, ardent et vigoureux comme un Soleil matinal qui de sombres montagnes vient ».
- 2846F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra, Des trois métamorphoses*, 1883-1885, éditions folio essais, p. 39-40 : « Mais dans le désert le plus isolé advient la deuxième métamorphose : c'est lion ici que devient l'esprit. De liberté il se veut faire butin et dans son propre désert être son maître. Son dernier maître il cherche là ; de lui se veut faire ennemi, et de son dernier dieu ; pour être le vainqueur, avec le grand dragon il veut lutter. Quel est le grand dragon que l'esprit ne veut plus nommer maître ni dieu ? « Tu dois », ainsi se nomme le grand dragon. Mais c'est « Je veux » que dit l'esprit du lion. « Tu dois » lui barre le chemin, étincelant d'or, bête écaillée, et sur chacun des écaillies, en lettres d'or brille « Tu dois ! ». De millénaires valeurs scintillent ces écaillies, et ainsi parle le plus puissant de tous les dragons : « toutes valeur des choses – étincelle sur moi ». « Déjà fut toute valeur créée, et toute valeur créée – voilà ce que je suis. En vérité, de « Je veux » il ne doit point y avoir ! » Ainsi parle le dragon. Mes frères, pourquoi est-il besoin du lion dans l'esprit ? Ne suffit donc la bête aux reins solides, qui se résigne et qui respecte ? Créer des valeurs neuves – le lion lui-même encore ne le peut, mis se créer liberté pour de nouveau créer, - voilà ce que peut la force du lion. Se créer liberté, et un saint Non même face au devoir ; pour cela, mes frères, il est besoin du lion. À de nouvelles valeurs se donner droit – telle est la prise la plus terrible pour un esprit docile et respectueux . En vérité c'est là pour lui un rapt et l'affaire d'une bête de proie. Comme son plus sacré jadis il aimait le « Tu dois » ; encore même dans le plus sacré il ne peut trouver à présent que délire et arbitraire s'il doit à son amour ravir sa liberté : du lion il est besoin pour un tel rapt ». Or, rappelons ici l'équation posée par Zarathoustra selon laquelle l'ami, c'est l'ennemi. Rappelons encore qu'il s'est lui-même posé en dragon. Cette citation initiale prend un sens nouveau : Zarathoustra



## Annexes néo-sociologiques(IS) :

### Game of Throne(TTT)

Sur l'instinct de carnage même en de vaines circonstances : cf épisodes où les dothraki mènent une bataille et violent les survivantes... (critère conclusif de la boîte 4.3).

Il y a aussi le meurtre du commerçant et l'acquisition vol de toute son armée (expropriation en l'occurrence, tout cela pour des mots, c'est pas bien on est d'accord mais l'équation  $Vr-\infty+5 = Hr-\infty$  ne peut jamais être considérée comme acceptable).

Lors de la prise de Castle Roc, la khaleesi avait notamment entendu le son des cloches et aurait pu ne pas réaliser un carnage (en conscience cette fois et relativement non vain car cela lui aurait permis de prendre le trône de fer), cependant elle a choisi de tuer des milliers d'innocents, ce qui est caractéristique d'une verticalité totalitaire, d'autant plus qu'étant guidée par quelque idéologie (libérer tout le monde de ses chaînes esclavagisantes), elle doit par conséquent mener une guerre à l'extérieur de ses frontières pour libérer toujours plus, potentiellement universellement(-)...

Cette série est fondamentalement une série calquée sur le modèle totalitaire : son enseignement fondamental se situe à la fin de celle-ci lorsque John Snow donne la mort à Khaleesi, nouvelle détentrice du trône de fer. Il est donc possible de tuer les individus(TTT), de la même façon que l'ordre juridique international post-seconde guerre mondiale l'admet<sup>2849</sup>.

### Ma maman(ttt)

paramètres méthodologiques:

filtre arendtien : on.

champ temporel : celui de mon vécu avec ma mère, l'histoire(±).

champ polaire : réalité ( $Vr+1$ ).

dimensionnalisation(S+ OS+IS+O+SO) : S + IS.

champ sociologique = ma famille maternelle.

niveau de difficulté/sensitivity reading : medium/medium.

nature du document : subjectivement matricielle.

Méta-écriture : au cours de la rédaction de ce document, j'ai eu un flash de mon arachno-mère et de ma ghost-grand-mère maternelle.

Il est indispensable de bien voir que ma mère ne dispose pas que d'un aspect(ttt), cependant que sa facette(III) ne fait pas l'objet de la présente étude d'où la présentation ouvertement négative de ma mère et le non-développement de ce second aspect des choses, toute facette négative(ttt) l'emportant nécessairement sur toute facette(III) : cette première tâche même cette seconde d'une encre indélébile, de sorte à complètement l'effacer. Sur le terrain méthodologique encore, transposer en matière historique un paradigme Historique requiert quelque adaptation cependant qu'une telle transposition ne semble pas complètement dépourvue

préparait le rapt du chameau depuis le début. Le voici désormais le « maître » de ce lion. Et bientôt ses enfants. Bientôt « l'oubli ».

2847 Selon H. Arendt, l'essence du totalitarisme reposerait dans la terreur qu'il inflige. Cependant, dans la mesure où il s'agit de la face externe du régime, sans doute faut-il plutôt parler d'exo-essence. Si cette essence est double, il est donc nécessaire d'en déterminer l'autre facette.

2848 Cette endo-essence est une conséquence de la véritable shadow constitution tout régime(TTT) : le pseudo-idéal de pan-sécurité amène à l'instauration d'un panopticon, lequel permet de disposer d'un pouvoir de pan-contrôle de la société en permettant une pan-verticalisation de tout acte. En résulte la pan-stabilité d'un tel système antipolitique lequel réalise par conséquent le pseudo-idéal initial.

2849 A. Cassesse, Confirmation des principes de droit international reconnus par le Statut du tribunal de Nuremberg, 2009, United Nations Audiovisual Library of International Law, p.1 : « le tribunal militaire international de Nuremberg avait condamné douze accusés nazis à la peine capitale et sept autres à des peines d'emprisonnement allant de dix ans à la perpétuité ».

de sens : lorsqu'on pense à un totalitarisme de type nazi ou bolchevique, y trônait un leader totalitaire, soit un individu, une personne de chair et d'os, de telle sorte à ce qu'en réalité, la dimensionnalisation sociale de ce cadre théorique ne correspond jamais qu'à une réduction de la taille ainsi que des moyens de ce premier modèle.

Critère préliminaire n°1 : Toujours revient le même cycle vicieux avec ma mère selon lequel lorsqu'elle est loin, elle joue la carte de la sympathie et de la porte ouverte tandis qu'une fois auprès d'elle, les mêmes schémas sociaux se répètent en s'empirant. Jamais ne s'éteint par conséquent le risque que manifestement j'encours à rester proche d'elle.

Critère préliminaire n°2 : sur le materno-panopticonisme, le champ de sa vision ne dépasse le champ de son réseau social, lequel s'étend à sa famille ainsi qu'à son réseau de clients (elle tient une boutique de couture) et d'élèves (elle donne des cours également). Seulement, dès que je rentre sur cette toile relationnelle, elle est possiblement au courant de tout, en ce qu'elle n'a juste qu'à jouer de ses fils relationnels<sup>2850</sup> loyaux de sorte à obtenir toutes les informations qu'elle souhaite : si je dis quoi que ce soit à mon beau-père virtuel, ou à ma grand-mère par exemple, elle obtient l'information. ✓

Critère n°1.1. D'une façon globale, j'ai le sentiment personnel que materno-processus à l'oeuvre consiste à rechercher mon écrasement psychologique en vue de son bénéfice personnel, la domination de son monde(3), par l'imposition de sa loi<sup>2851</sup>. Cependant, j'ai la ferme impression d'être face à un materno-trou-noir dans la mesure où ma mère semble est incapable d'adopter une ligne de conduite en cohérence avec ses propos antérieurs, celle-ci tenant des propos à l'opposé de ce qu'est pourtant la réalité<sup>2852</sup> : dans la majeure partie de nos discussions, je ne retiens que son attitude Vre-1.

Critère n°1.2. Effectivement, avec ma mère, c'est la guerre étant donné que l'on arrive pas à passer dans le champ social polaire positif : nos échanges sont comme régis par une loi selon laquelle il est impossible qu'ils dépassent le plancher de la positivité. J'ai même parfois l'impression que nos rapports de polarité sont inversés : ce qui est négatif pour moi est positif pour elle. C'est comme si j'étais son ennemi, moi, son fils, et la preuve en est qu'elle dit notamment aux clients de son magasin que « je la ferais souffrir ». C'est bien le propre des ennemis que de faire souffrir justement. Or, justement, je souffre de la teneur de nos échanges car j'ai toujours constaté qu'elle ne parlait jamais la première : elle est tout le temps sur la défensive. Et quand elle engage une discussion, c'est toujours, systématiquement pour m'attaquer sur mon point le plus sensible : la réalité Vre+1<sup>2853</sup>. Les reproches sont toujours

---

2850La métaphore arachnéenne est inspirée du film de Perejatko, la pièce rapportée de 2020 : celui-ci a confirmé la clef d'interprétation materno-arachnéenne de ce film lors d'une avant-première donnée au cinéma Star de Strasbourg.

2851Citation de ma mère : « sous mon toit, c'est moi qui fixe les règles ».

2852Je ne me souviens que d'une seule chose que pouvait me dire mon père concernant ma mère, à savoir que lorsqu'ils étaient encore ensembles, souvent les discussions prenaient la tournure suivante : « je lui disais que tel truc était blanc et elle me répétait sans cesse que c'était noir. C'était impossible de la faire changer d'avis. C'était noir pour elle, alors c'était noir et non pas blanc comme c'était. Ça pouvait durer des heures ». Mon père avait choisi cet exemple au hasard, cependant, ces propos ont un écho frappant avec un extrait de 1984 : « Le mot clef ici est *noirblanc*. Ce mot, comme beaucoup de mots novlangue, a deux sens contradictoires. Appliqué à un adversaire, il désigne l'habitude de prétendre avec impudence que le noir est blanc, contrairement aux faits évidents. Appliqué à un membre du Parti, il désigne la volonté loyale de dire que le noir est blanc, quand la discipline du Parti l'exige » (G. Orwell, 1984, 1948, éditions folio, p. 301). En l'espèce, il faut s'en tenir au premier sens du terme même si factuellement, les deux acceptions de celui-ci renvoient à un fait identique : prendre du noir pour du blanc.

nouvelles et *in fine*, le processus d'assimilation est en effet intégral dans la mesure où il ne m'aurait plus resté suffisamment de santé mentale pour pouvoir être moi-même.

Critère 1.3. Sur le terrain de la haine, il me semble que deux critères doivent être réunis : la volonté de violence ainsi que le plaisir de voir l'autre souffrir. En l'espèce, sur ce premier critère, ma mère m'a notamment tenu ce genre de propos<sup>2854</sup> et sur le second, je ne peux pas l'affirmer factuellement, cependant qu'il s'agit d'une présomption crédible eu égard des développements réalisés au critère précédent. Sur le terrain de l'inégalité, effectivement, il y a eu une inversion de la situation familiale depuis peu : quand j'étais enfant, c'était moi le privilégié et mon frère la victime. Ce rapport est désormais inversé : je suis la victime. Quant au fait de savoir si mon frère est le favori, je ne souhaite pas répondre car cela déborde le contexte de l'étude présente, toujours est-il qu'il y a eu par le passé vérification de cette inégalité – unidimensionnelle certes, mais nous sommes ici dans le champ très centré de la famille, donc cette unidimensionnalité n'est pas à exclure – c'était mon frère qui était frappé et moi je n'avais rien. Quant à ce qui concerne l'idée de ma propre mort auprès de ma mère, je sais simplement que l'épisode de Castillac équivalait à une sorte de suicide économique ainsi qu'intellectuel et social, suicide que ma mère n'a nullement cherché à arrêter, cependant que c'est justement elle qui est à l'origine de cette possibilité dans la mesure où elle m'a foutu trois fois dehors en deux semaines.

Critère n°1.4. Ma mère défend une pan-idéologie(F) se limitant en une théorie codale me concernant, à savoir que je n'irais pas bien, pas bien du tout sur le terrain psycho-psychiatrique, contrairement à la réalité des faits qui sont que depuis que j'ai commencé à écrire cet ouvrage, je m'éclate intellectuellement. Ma mère saurait donc exactement tout ce qui passe dans ma conscience, en permanence et serait capable de qualifier mon état à tout instant. Sa logique d'individu(F) scelle le tout en ce que comme j'aurais un trouble psychiatrique, aucune discussion ne serait possible avec moi, de telle sorte à ce qu'elle détiendrait seule le monopole de la raison dans nos discussions. La réalité en est donc toute subvertie, à savoir que tout va mal en ce qui me concerne, alors que tout va bien<sup>2855</sup>. Sa version, en ce qu'elle est reprise par toute ma famille, aboutit à lui permettre de revendiquer un titre de représentation de la famille qu'elle massacre par la même occasion en ce que son attitude m'en exclut. Sur le terrain de l'idéo-saturation de son espace social, j'ai appris en ce jour, le 23/6/2023, que ma mère(ttt) est allée jusqu'à appeler mon grand-père paternel (alors que ma mère a divorcé d'avec mon père il y a plus de 18 ans) pour lui dire que je serais un « dictateur » : effet idéo-miroir, c'est la seule réponse qu'il soit possible de donner à un tel agissement.

Critère n°2.1. Il est possible d'envisager la question du materno-Parti en l'occurrence lequel se confond tout simplement avec la personne de ma mère et dans lequel il faut intégrer ce

---

2853« Tu as encore perdu ta carte bancaire »\*(je ne sais pas combien de fois) ; « est-ce que tu as pensé à faire le contrôle technique de ta voiture ? » « tu as encore perdu ta clef » ? Bref, à chaque fois, la réponse est « non » et elle le sait, autrement dit, elle attaque systématiquement là où ça fait mal : je ne peux pas écrire un bouquin pour essayer de sauver l'humanité à ma manière et être irréprochable sur tous les plans. Ce qui blesse c'est que c'est toujours le même mode opératoire : elle m'attaque toujours sur le même terrain. Il y a aussi celui du fait que je fais toujours tomber un truc quand je mange au cours d'un repas : elle se fout systématiquement de ma gueule. Le problème, c'est que c'est systématique : dès qu'elle peut se foutre de ma gueule, elle le fait et c'est un circuit social glissant lorsque ça devient strictement unilatéral dans le quotidien.

2854« Ça va faire plusieurs fois que je pense souvent à te mettre une claque dans la gueule » (mi-mai 2023).

2855Pour être honnête en revanche, le monde va mal. Comme je suis pétri par son étude, quelque part, le mal qui le traverse ressort à travers moi, de telle sorte à ce que je vais bien(Vre+1) et pas bien(Vre+2) à la fois. Je vais également bien Hr+∞ : ma rencontre avec Delphine a été incroyable et elle est survenue au même que ma mère prenait un virage(ttt). Ainsi, ma alternait entre Delphine(III/ttt) et ma mère (ttt/HH). Ma relation avec Delphine a survécu au géo-éloignement, ce qui est fantastique, nous continuons à échanger et à prendre du plaisir à cela même si je sens bien que ma présence lui manque.

qui est désormais son réseau familial : tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de ma mère effectivement, en ce sens qu'elle dispose du droit de faire sauter tous les miens sous son toit<sup>2856</sup>. Toute violence m'étant personnellement interdite et lui étant autorisée (factuellement), ainsi apparaît son monopole d'usage de la violence prétendue légitime.

Critère n°2.2. Effectivement, j'ai pu constater que ma mère fonctionner selon un principe d'insécurité juridique en ce qu'elle fixe souvent une règle pour poser la règle contraire peu de temps après : un temps, celle-ci a déclaré que j'étais chez elle sous son toit pour finalement dire exactement l'inverse peu de temps après ; celle-ci m'a piqué ma propre clef de chez elle (ou je dormais habituellement), pour, lorsque j'ai retrouvé la mienne, et elle perdu la sienne, me l'emprunter ; m'autoriser à sortir à Albi pour au final me dire que ce n'est plus possible, etc. Derrière ce materno-arbitraire apparaît comme une volonté de quadriller les petites libertés que je prend<sup>2857</sup>.

Critère n°2.2.1.1. En réalité, certains droits de l'Homme sont transposables<sup>28582859</sup> dans le cadre domestique dans la mesure où c'est la famille qui les fournit et ainsi la pyramide kelsénienne des normes est relativement transposable à ce cadre. Ainsi, dans la situation dans laquelle ma mère me place : mon droit de rêver a clairement été mis en danger dans la mesure où je n'ai pas pu continuer à rédiger alors que j'étais chez elle car je me suis senti trop attaqué émotionnellement pour avoir la force de continuer à écrire ; je ne dispose plus de droit d'asile dans ma propre famille maternelle étant donné que je ne peux plus retourner chez elle – on ne saurait trouver asile dans un endroit où l'on se trouve en danger -, et ainsi en va-t-il également du droit au logement ; impossible d'être mon vrai self chez ma mère dans la mesure où les échanges coïncident au niveau de la virréalité (Vre+2) ; Dans la mesure où ma mère m'a menacé de porter plainte contre moi pour avoir dit qu'elle était « conne », mon droit à la sûreté n'est également pas assuré ; en ce qui concerne le droit au respect de mon domicile<sup>2860</sup>, au regard de ces faits, celui-ci peut potentiellement faire l'objet d'une perturbation – ne serait-ce que furtive - à tout instant ; sur le droit à l'alimentation, dans la mesure où ma mère m'a fichu dehors pendant une durée de cinq jours de façon complètement arbitraire, ce droit n'est pas nécessairement garanti bien qu'il ait toutefois été garanti pendant plusieurs années ; en ce qui concerne le droit au non-refoulement, ma mère a refusé deux fois à ce que Delphine, mon astro-copine, vienne à sa table

---

2856 Sous lequel je ne « serais pas chez moi », selon elle.

2857 Peut-être est-ce parce qu'elle ne s'autorise pas à les prendre pour elle-même qu'elle ne supporte pas cette situation. C'est comme une forme d'auto-violence refoulée qui est projetée.

2858 Ne sont pas transposables : le droit à la personnalité juridique ; le droit à être protégé par un avocat ; le droit de s'établir en un nouveau lieu à des fins d'auto-alimentation ; le droit d'être emprisonné dans des conditions dignes ; la liberté de micro-commerce ; le droit d'avorter ; la liberté de presse ; le droit à l'agri-propriété ; le droit à l'auto-alimentation ; le droit à la libération des personnes injustement emprisonnées ; le droit à jugement objectif en cas d'atteinte à l'endo-élémentarité d'autrui ; la liberté de réunion ; le droit au non-déplacement de masse ; le droit d'être pris au sérieux par les autorités publiques ; l'interdiction de la peine de mort ; le droit à une enquête en cas de décès d'une personne du fait de l'action ou de l'inaction d'une autorité publique ;

2859 Ne sont pas vérifiés : le travail forcé ; le droit de propriété ; le droit de boire de l'alcool ; l'interdiction des rites culturels ; la privation de toute dignité(S) ; le droit à la torture ; le droit au souvenir ;

2860 Voici un fait marquant : l'été dernier, je suis allé marcher dans les Vosges (il n'y a quasiment pas de dénivelé dans les Vosges et je suis expérimenté donc rien à craindre) trois jours et sur le dernier jour, je n'ai pas pu envoyer de message parce que je n'avais plus de batterie. Arrivé chez moi, j'étais exténué et me suis endormi sans charger mon portable. J'avais bien prévenu ma mère que je partais randonner et qu'il ne fallait pas s'inquiéter (retrouver le texto\*) pourtant, le lendemain de mon arrivée, la police sonne à ma porte pour savoir si je suis bien là : elle s'était tellement inquiétée qu'elle en a appelé la police pour qu'elle me retrouve. Elle crée donc un précédent : dès qu'elle est inquiète, elle peut appeler la police pour qu'elle arrive à mon domicile. A tout moment, la police peut sonner à ma porte : elle peut violer le respect de mon domicile (propre !) à tout moment. C'est comme l'exportation à l'extérieur de son réseau propre de la guerre émotionnelle qui se trouve en elle-même.

par DEUX fois alors qu'aucun passif n'existe entre elles<sup>2861</sup> ; le droit à la non-violence n'est pas garanti dans la mesure où elle m'a frappé à deux reprises à un mois et demi d'intervalle et qu'elle a également détérioré certains de mes objets ; concernant le droit à l'auto-détermination, combien de crises ont eu lieu à la maison parce que je ne devais pas être comme je suis... Je n'ai pas fait exprès d'avoir la voix qu'elle m'a donné, je n'ai pas fait exprès d'avoir le parcours d'étude que j'ai qui fait que j'écris et que je pense comme je le fais, etc ; concernant la liberté d'aller et de venir, plusieurs fois, ma mère l'a contrainte de façon temporaire mais jamais définitive ; sur le droit à la non-réification, si je m'en tiens à son discours hétéro-déterminant, je finirais par devenir littéralement son valet si je la laissais faire<sup>2862</sup> : abonder avec un « saint dire oui » à tout aurait correspondu à devenir sa chose, passive, inerte, sans vie ; sur le droit à la non-présomption d'innocence, le constat que pose ma mère consistant à ce que je sois « paranoïaque, délirant, exalté, maniaque, anormal »<sup>2863</sup> alors que toutes ces accusations sont infondées, atteste du fait que je sois affublé de quelque titre de culpabilité psychiatrique aux yeux de ma mère et d'ailleurs, dans la mesure où cette accusation a suffi pour servir d'indice de culpabilité auprès du médecin psychiatre urgentiste de Strasbourg<sup>2864</sup>, factuellement, sa présomption de psychiatrie en a entraîné une autre ; sur le terrain de la non-rétroactivité de la loi pénale, en règle générale, elle pose une règle pour condamner des faits antérieurs donc ce point est encore vérifié<sup>2865</sup> ; concernant le droit à la différence, ma mère n'a de cesse de me répéter qu'il faut que je fasse comme la norme, ce qui revient à dire que je ne pourrais pas continuer à être tel que je suis, non, il faudrait que je rentre dans un moule dans lequel je ne peux pas rentrer : négation de la spécificité de ma subjectivité, alors que je peux en être fier..? ; sur la mono-symbolisation, c'est comme si j'étais personnellement cantonné à l'idée du mal : il s'agit d'une symbolisation certes abstraite, mais néanmoins, comme tous mes faits et gestes sont retournés contre moi chez ma mère, cela revient à la réduction à une idée unique ; sur la liberté d'expression, par exemple, quand je lui parle d'intelligences artificielles en lui disant que ça me fait peur, elle me dit systématiquement que ce sont des fake news, et d'une façon générale, depuis peu, dès que je pose une question en relation avec un problème, suite à la discussion, j'ai encore plus de problèmes qu'au début ; en ce qui concerne la liberté d'expression artistique, quand j'avais 10-11

---

2861 Elle ne s'imagine pas du mal qu'elle a fait à ce moment-là.

2862 Je me souviens notamment enfin, alors que nous devons aller voir le juge aux affaires familiales pour qu'il décide si ma mère devait avoir la garde ou non, ma mère, dans la voiture, nous a dit qu'il fallait dire ceci et cela. J'avais huit ans et je me rappelle l'avoir rembarrée en répliquant : « non mais tu as crû qu'on allait t'écouter nous dire qu'est-ce que l'on doit dire ? ». Cette action judiciaire était fondamentale pour notre avenir à mon frère et moi car si j'avais vécu chez ma mère, cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour. Il est donc important de dépasser le propos Nietzscheen relatif à l'activité : toute réaction active s'instaurant contre toute tentative d'endormissement constitue une forme d'idéo-pédo-solidité indispensable à tout développement.

2863 Cf vidéo 6.2.1\*.

2864 Ma mère est, dans une part relative, responsable de mon internement psychiatrique à Strasbourg dans la mesure où le médecin psychiatre urgentiste, lorsqu'il a appelé ma mère, a décidé de m'interner, suite au fait qu'elle ait déclaré que je serais « paranoïaque » (idéo-pansement d'ailleurs tangible depuis plusieurs années : ma mère est incapable de contenir sa propre peur, autrement dit, elle a projeté en l'espèce sur moi, son propre trouble qui consiste en ceci : elle est incapable de gérer sa propre peur) ! En bref, elle a, je présume, lourdement pesé dans la balance du choix du médecin psychiatre urgentiste, soit, en d'autres termes, a contribué à mon internement psychiatrique duquel n'est ressorti, je le rappelle aucun diagnostic fiable (même le diagnostic d'Asperger me pose de véritables problèmes rationnels, ainsi qu'à certains de mes proches).

2865 Par exemple, quand elle dit que « j'imposerais mes règles », alors qu'il s'agit d'un idéo-pansement évident, elle condamne tout ce que j'ai été avant, une fois qu'elle a posé cette règle. A l'inverse de ce qu'elle dit pourtant, quand il m'ordonnait de tout le camp, je suis parti et n'ai pas résisté ; quand il a fallu que Delphine ne mange pas avec elle parce qu'elle ne le voulait pas, nous sommes partis illico ; quand il a fallu que je cesse de retourner le chien (car on jouait au tarot à 5) parce que c'était interdit et qu'elle m'a frappé pour cela, et bien j'ai plus bougé du tout après ; quand il a fallu que je trouve quelque chose à faire après que mon père se soit suicidé, j'ai trouvé la fac de droit et n'ai (sauf impasse Lyon 2) pratiquement pas discontinué de travailler pour les études depuis ; quand il fallait descendre mon linge, je le descendais, même si j'aurais souhaité faire plus en matière domestique, de toutes façons j'ai toujours eu mon appartement et n'ai jamais vraiment dépendu de ma mère sur un quelconque terrain que ce soit *in fine*.

ans, ma mère est venue dans ma chambre pour me faire arrêter de jouer de la guitare et m'a mis une serviette entre les cordes et le corps de la guitare de sorte à ne plus produire de son et autrement, elle m'a déjà une grande quantité de fois, reproché de jouer de la basse, mais ce n'est pas tout, elle a associé la publication de mes premières vidéos à une « crise » d'ordre psychiatrique (impliquant la nécessité d'une censure!)<sup>2866</sup>; concernant le droit à un tribunal impartial et indépendant, les vidéos 7.2.1 à 7.2.3. relatent justement de cette situation de justice avec ma grand-mère comme intermédiaire de jugement, seulement qu'il s'agissait d'une situation évidente de défaut d'impartialité subjective (relation mère-fille) ; sur le droit de se marier avec qui on le souhaite, il ne s'agit en l'espèce pas exactement de mariage, cependant que ma mère, en ayant refusé de me permettre de voir Delphine ne serait-ce que dans ma chambre et en ayant posé des conditions arbitraires pour qu'elle puisse la rencontrer<sup>2867</sup>, et en m'ayant fichu dehors de chez elle, c'est toute ma relation avec Delphine qu'elle a faite sauter<sup>2868</sup>, au sens matériel, ce droit n'a pas été respecté ; sur le droit au non-contrôle social, le problème est que justement, ma mère tente de m'en imposer (tous mes faits et gestes sont jugés) un alors que l'exercice de ce droit m'est anxiogène (elle a notamment essayé cela en disant « un traitement cool, pour toi, ce serait bien », ce qui équivaut à un contrôle intellectuel, les médicaments ne permettant plus de penser) ; concernant le droit de ralentir, j'ai plusieurs fois (et depuis peu uniquement) demandé à ma mère à ce que nous nous astreignions à observer un silence pour moi protecteur, chose qu'elle ne m'a pas accordé ; concernant le droit d'auto-législation, on est littéralement dans la perspective inverse dans la mesure où c'est elle qui m'a imposé sa loi propre, au prétexte que je serais sous son toit ; sur le droit à l'erreur, ma mère m'a chèrement fait payer d'une hospitalisation psychiatrique mes erreurs consistant à avoir accordé un quelconque crédit social à ces individus que sont M.L.<sup>2869</sup> et M. H-M.<sup>2870</sup>, ce qui se télescope avec le droit d'être malheureux ; il ne m'est malheureusement pas permis de croire aujourd'hui qu'il me soit possible de mener une existence paisible dans ce monde 3 dans la mesure où j'ai vu le vrai visage de certains membres de ma famille et que celui-ci m'est clairement hostile (grand-mère, grand-père, oncle, mère, tante) ; sur le droit à l'autonomie intersubjective, cela ne m'était pas autorisé chez elle en ce que Delphine n'était pas autorisée à franchir le seuil de la porte ; je ne

---

2866Publication des vidéos 1.1 à 2.3. Ma mère prend peur. Elle me dit au téléphone je cite : « ça va te porter préjudice Hugo considérant l'histoire avec Mme J ». Incapacité notoire à sortir de sa propre perception. Les conséquences qu'elle a projeté sur ces vidéos qui personnellement m'ont fait du bien ont prévalu sur leur effet réel : 41 vues 3 semaines après publication (*i.e. no effect at all*). Je me souviens que quelques jours auparavant, nous nous étions appelés un soir pendant plusieurs heures et que cet appel (whatsapp) s'était étonnamment bien passé. Je me souviens qu'elle m'inspirait ce soir-là quelque délicatesse peut-être hâtivement post-camusienne. Toujours est-il que suite à la publication de ces vidéos, j'ai dû retourner à Rabastens sur sa demande (je concède le fait que cela m'arrangeait un peu en raison d'un coup de flipette post-révélation artistico-productrice (phase de création orale fin Mars 2023)). Pour cinq vidéos représentant un total de 40 vues, je dois faire 1000 kms de train...

2867« pas avant deux mois », « ce serait à elle de fixer la date de dîner », « faut pas que ça finisse trop tard », etc.

2868Je suis aujourd'hui contraint de résider à Strasbourg, soit à 1000 kms de là où se situe Delphine (on ne sait pas si on est encore en couple, à cause de cette distance (2/6/2023)).

2869Cet étudiant major de toutes les promotions de droit d'Albi que j'ai rencontré lors de ma troisième année m'a posé un problème équivalent à celui de M. H-B : celui-ci m'a insulté également sur un groupe messenger de travail, ce qui m'a provoqué une semaine d'incapacité de travail. L'histoire s'est poursuivie sur le groupe facebook de la promotion pendant quelques jours, et suite à une réunion avec le directeur du département de droit, suivie de la suppression des messages sur internet, toutes les publications sur facebook ont été supprimées. Ma mère retient juste mon état d'alors, mais c'était il y a 2 ans, et honnêtement, il y avait de quoi détester le bonhomme quand même (cf citations de M. L., aujourd'hui à Sciences po : institution qui recrute de vils personnages ?).

2870Lors de ma deuxième année de droit, cette personne qui s'est rapproché de mon cercle de copains d'alors, m'en a extrait dans la mesure où je percevais trop ces intentions mauvaises : sa seule présence en amphithéâtre me faisait du mal. Il m'avait notamment traité de « fasco » en plein cours sans fondement pour cela (*a posteriori*, je remarque qu'il s'agissait d'un idéo-pansement), cependant que je partageais avec ma mère ma souffrance de l'avoir dans mon entourage. Ma mère a retenu que j'étais « pas normal », alors que ça remonte à il y a plus de 4 ans.

disposais pas non plus de territoire personnel en ce que je ne pouvais plus considérer ma chambre comme étant chez moi ; en ce qui concerne le droit de révolte, je n'aurais pas mon mot à dire concernant son état : c'est une relation qui ne va que dans un sens dans la mesure où elle bloque littéralement tous les mots qui peuvent servir à son auto-déconstruction dont elle aurait pourtant bien besoin, si cela est possible pour elle mais j'en doute (elle n'a toujours pas psycho-réglé le divorce avec mon père et n'a pas changé depuis celui-ci (cf le noirblanc)) ; en ce qui concerne le droit à la vie, la transposition est opérable mais nécessite un petit développement : dans la mesure où je ne veux plus la voir et que par conséquent, je ne peux plus voir ma famille parmi lesquelles se trouvent mes petites cousines, il se trouve que c'est un certain moi-même qui se voit privée de vie(IS), de familio-vie, pourrait-on dire.

Critère n°2.2.1.2. Relève à mes yeux effectivement du concept d'abomination, le fait d'invoquer le rôle de mère « éduquant son fils » en vue d'une fin intolérable : la suppression de ma subjectivité et son remplacement par une pseudo-norme prétendument meilleure. Lucide, elle l'était : je lui avais pourtant dit (Vre+4) lors d'une discussion marquante que le rôle de mère consistait d'abord en l'offrande d'une oreille gratuite. En ce qui concerne le non-sens, il n'en produit aucun à ce l'on ait le projet d'avoir un enfant pour ne pas avoir à s'en occuper et à se positionner de telle sorte à ce qu'aucune relation durable ne soit possible. J'ai effectivement eu l'impression que ma mère prenait plaisir à jouer à me mettre dehors<sup>2871</sup>. Forte de sa pan-idéologie(F), naturellement ma mère ne peut qu'avoir la crainte pour principe d'action, crainte de la personne paranoïaque laquelle est infondée étant donné que la prémisse est erronée (cf critère 1.4.), de même que son action n'est encadrée par aucune loi, même pas parce celles qu'elle fixe elle-même. Je ne peux pas dire si ma mère est animée de quelque instinct de carnage me concernant, n'étant pas dans sa tête, cependant, c'est dans un sens transposé que cette expression peut trouver un sens : elle saturait manifestement et à fait un sorte que je sa présence soit dégoûtante, ce qui ne correspond jamais qu'à une volonté de couper notre relation. Cette materno-rupture emporte pour moi cassure avec toute ma famille qui lui est directement associé et c'est donc de familio-mort qu'il faut parler. Seulement, dans la mesure où cet état de fait est réciproque : si l'absence du regard et de la présence de l'autre établit une situation de mort sociale, ce sont les deux termes de l'équation sociale qui se trouvent amputés de l'autre partie. Ainsi, la réalisation de sa pan-idéologie(F) revient à une sorte de suicide social filial. La materno-absurdité tient ici en qu'elle revendique son rôle de mère pour jouer le rôle tout à fait inverse. Ma mère(ttt), comportementalement, ne s'interdit rien : elle ne respecte ni ce que je lui dis, pas la moindre règle, ni ce qu'elle dit elle-même. Le terrain de la légalité doit ici être transposé de façon intersubjective : ce sont les normes(Vre+4) que l'on s'interpose qui sont violées et c'est le « méso-État de droit » qui n'a plus d'effectivité. Rien n'est interdit, donc tout est possible, et il est ainsi notamment possible dans son monde de porter plainte contre moi-même qui ait l'avantage de pouvoir démontrer en raison ce que j'avance sans être violent pour qui que ce soit<sup>2872</sup>. A nouveau, entre le fait de souhaiter porter plainte contre moi, le fait d'avoir contribué à mon internement et le fait qu'elle essaye de m'imposer quelque contrôle social, il

---

2871 Elle avait même tenté de le faire une quatrième fois, à trois jours de ma sortie définitive. Cette tentative n'a pas fonctionné, seulement que le fait qu'elle ait pu le faire par trois fois n'ait pu manifestement lui provoquer l'envie de recommencer. Le cynisme intervient dans le fait qu'il s'agit de ma mère et que je suis son fils et que je suis en train d'essayer d'écrire au plus vite cet ouvrage qui relève d'un intérêt général virtuel de mon point de vue : elle le savait mais m'a quand même mis des bâtons dans les roues en vue de son écriture. Le cynisme trouve un écho puissant avec le pan-égoïsme (se limiter à sa vision unique des choses pour ne nullement considérer les intérêts d'autrui).

2872 Lorsqu'elle m'a frappé, je lui ai tendu l'autre joue. En d'autres termes, je n'ai pas établi l'équation  $Vr^{-\infty+4} = Vr^{-\infty+4}$ . Je tiens à préciser que mon attitude n'était pas chrétienne : je ne tiens pas, ni rationnellement ni émotionnellement, à ce qu'elle me présente sa joue pour que je la frappe, cela est hors de question. J'ai même dépassé le stade de l'instinct de carnage qu'elle m'a implanté dans la tête en me frappant grâce à mes propres méthodes d'idéo-médecine.

apparaît quelque volonté d'emprisonner ma personne, soit de me nier en tant que sujet créateur, de me pan-annihiler, ne serait-ce que temporairement, en somme. Son projet pan-idéologique(F) ne peut cependant qu'heureusement s'écrouler sur lui-même en ce que substituer la réalité par une contre-vérité ne fonctionne pas dans la démocratie française de 2023 où certains éléments de l'État de droit sont encore maintenus et que sa loi ne peut me poursuivre en dehors de ses murs, bien qu'il s'agisse toutefois de sa volonté affichée. Il y a donc bien une materno-aberration et, si je devais synthétiser d'une seule maxime auto-contradictoire la pensée de ma mère, j'inscrirai la formule suivante : « tu es mon fils, mais tu es un étranger »<sup>2873</sup>. Aucune contradiction n'est admise en ce qu'aucune phrase provenant de ma personne n'est écoutée et n'est, par conséquent, pas prise en compte, et alors même que je lui rappelle ces propres propos, celle-ci ne les reconnaît pas, ce qui aboutit à une auto-destruction de sa pan-idéologie du fait de l'oubli de celle-ci-même<sup>2874</sup>, ce qui la rend par conséquent molle en ce qu'elle est perpétuellement redéfinie. Elle est cependant relativement endurcie par le fait les moyens de déploiement de sa pan-idéologie(F) sont familio-sociaux : les autres membres de sa famille intègrent et agissent en fonction de cette même pan-idéologie(F)<sup>2875</sup>.

Critère 2.2.2.1. Sur le mode de la transposition Historico-positive, un tel critère aboutit à ce que ce qui se passe à la maison excède les cadres objectifs qui la surplombent. Or, en la matière, c'est à la notion d'intérêt général virtuel qu'il faut se référer en premier lieu, cependant que c'est effectivement à celui-ci qu'il a été porté atteinte lors des mois d'Avril et de Mai dernier en ce que la rédaction de ce même ouvrage a dû être interrompue. D'un droit unilatéral à la révision d'un tel lien entre cadres intersubjectifs et objectifs, il est nécessaire d'opérer à la prévision, cependant que cette procédure, enclenchée sur le mode de l'intempestivité ne génère quelque inquiétude naturelle légitimant l'initiation d'une procédure de sondage territorial et de reprise du dialogue, laquelle sera toujours une possibilité ouverte. Il y a donc bien lieu de s'inquiéter pour ma mère laquelle a verticalement envoyer en l'air un tel cadre (elle était au courant pour l'écriture de mon ouvrage).

Critère 2.2.2.2. Eu égard de l'argumentation au paragraphe précédent, et considérant le fait que ma mère m'ait plusieurs fois reproché d'imposer ma loi, alors tout simplement que je ne faisais à l'inverse factuellement, que respecter la sienne, il apparaît qu'un tel idéo-pansement confirme l'idée selon laquelle il s'agit bien de l'instauration de son propre ordre juridique(ttt) conforme à sa pan-idéologie(F) dont il est en l'occurrence question.

Critère 2.2.3.1, 2.2.3.2, 2.2.4.1 et 2.2.4.2 (en matière intersubjective, la distinction entre loi et règlement n'est plus nécessaire)<sup>2876</sup>. Sur le terrain materno-pénal, effectivement l'article de sa loi était le suivant : « je ne correspondrais pas à la norme ». Cela lui permettait donc de

---

2873Étant précisé que je connais tellement bien ma mère que je suis capable de lui appliquer un paradigme Historique. Elle m'a vraiment dit que j'étais pour elle un « étranger » et souvent elle a maintenu qu'elle « ne me connaîtrait pas vraiment », alors que nous passions des heures au téléphone toutes les semaines et que depuis que mon père est décédé, je la vois régulièrement.

2874Lors des derniers jours de notre relation, je lui ai posé la question suivante : « souhaites-tu que je reste dans la famille ? »

2875Je me rappelle notamment d'une journée mémorable en Avril 2023 lors de laquelle : à 9h, ma mère me fout dehors en menaçant de porter plainte contre moi ; à 13h, mon grand-père, chez lequel je mangeais, vrille et me fout dehors également en me frappant au titre qu'il ne souhaite pas que je dorme chez lui (alors que je n'avais rien demandé, il s'est monté la tête tout : caractéristique de sa bipolarité de type 2 ?) ; à 17h, mon oncle discute avec moi et me dit que « j'aurais clairement besoin de soins », alors qu'il n'apporte aucun argument nouveaux à ceux de ma mère qui ne tiennent aucunement et que dans la mesure où il est clairement influencé par ma mère, c'est plutôt celui-ci qui devrait soigner sa relation avec sa propre sœur (en l'occurrence la fraterno-verticalité est manifeste).

2876Ont été transposés les éléments pouvant faire l'objet d'une transposition, *i.e.*, quelques éléments marginaux des deux derniers critères mentionnés.



pouvoir, sur le mode de l'analogie, faire rentrer tous mes comportements jugés non conformes à une telle catégorie, au mépris effectivement de l'illégalité des faits commis ainsi que de ma volonté de lui nuire : manger sur la table du salon au lieu de la table de la cuisine ou marcher alors que je prends le petit déjeuner ne saurait être incriminé de la sorte cependant que cela était systématiquement reproché, entre autres. Ponctuellement également, de nouveaux articles de lois pouvaient me placer en situation d'infraction de façon subite, notamment le fait de faire du bruit en remuant la soupe. Le comble c'est lorsque ma mère elle-même revendiquait la position de la norme sociale majoritaire pour pouvoir me reprocher tout cela : le sous-critère de la revendication de la légitimité populaire est également vérifié. Sur le terrain de la législation sur des domaines non-légiférables, la réalisation de sa pan-idéologie(F) consistant à ce que je sois véritablement un étranger pour elle revient à légiférer sur un tel point : je suis son fils et ne peut devenir un étranger, malgré que cela soit pourtant sa volonté. Être convaincue d'une telle pan-idéologie(F) me fait craindre le fait que même un bulletin de famille ne puisse pas lui servir d'auto-miroir<sup>2877</sup>.

Critère 2.3. Ma mère a tous les pouvoirs à la maison : mon beau-père virtuel est à ses ordres et répète sa pan-idéologie(F), parfois même sur un mode raccourci encore plus absurde ; ma grand-mère plie face aux desiderata de ma mère ; je n'ai aucun pouvoir face à ma mère et lui parle(Vr2/4) dans le vide, combien même ce que j'ai à lui dire est juste. C'est ici sa psychologue qui joue le rôle de catalyseur des informations : impossible de franchir un certain seuil dialogique puisque son travail « aurait été fait », cependant que ses failles(ttt) n'ont jamais été manifestes (il faut donc plutôt attester de son non-travail), non pas que je veuille tout savoir, mais qu'elle ne se réfugie pas derrière un pseudo-abri psychologique qui ne tient pas une seconde. Considérant l'argumentation précédente, il apparaît que ma mère dispose effectivement d'un pouvoir d'auto-légitimation anti-fondamentale en même temps qu'une faculté de statuer et d'empêcher sur ses propres normes dont l'applicabilité est effectivement mondiale(3)<sup>2878</sup>. Deux des trois derniers critères sont également respectés en ce que tout ce qui se passe entre ses murs rentrent dans le champ de sa compétence, même virtuellement(Vr+1) et l'invocation de la « norme sociale » de façon générale renvoie à son leitmotiv rhétorique de récupération de sa pseudo-légitimité pan-populaire. En revanche, en ce qui concerne le terrain de son indépendance, il apparaît que celle-ci est très largement questionnable eu égard de l'influence que ma grand-mère(ttt)<sup>2879</sup> a pu avoir sur ma mère par le passé...

### Idéo-boîte 3<sup>2880</sup>.

Critère 3.1. Le materno-pôle idéologique dispose d'un pôle pseudo-militaire qui se trouve être mon beau-père virtuel (la transposition du concept de militarité de la dimension objective à intersubjective implique simplement qu'il y ait un pôle ordonnateur et un pôle exécuteur, ce qui est le cas en l'espèce), ainsi que ses successeurs (notamment M. S.), pôle militaire auquel il faut encore inclure les autres membres de ma famille maternelle. En ce qui concerne l'exécution, mon beau-père virtuel réalise tout ce qui est de l'ordre des travaux immobiliers, pour ma mère ainsi que sa famille (il est excessivement gentil, à l'instar de Malabar...). Additionnellement et

---

2877Prise de conscience lors de l'appel avec Delphine du 28/5/2023 : pas d'endo-miroir pour ma mère = pas d'idéotête(Vre+∞-5)

2878Encore un petit exemple : la conclusion de l'explication du 19/4/2023 a été un « va-t'en » de ma mère et claquage de porte au nez.

2879Laquelle s'est récemment manifestée :

-ma grand-mère en partant le 19/4/2023 « tu es égoïste et tu le regretteras » (suite aux vidéos 6.2.1. à 6.2.4.).

-ma grand-mère lors du repas de Noël de 2022 à mon frère : « vas te foutre en l'air ».

-ma grand-mère était au courant pour l'erreur de Castaillac mais ne m'a rien dit pour me prévenir !!!!!

2880Le critère n°3.4. n'est pas transposable ici.

curieusement, il se trouve qu'ils font compte bancaire commun et que c'est ma mère qui gère les comptes pseudo-conjugaux. Sur le caractère paranoïaque du materno-pôle, certains propos me révèlent que sa rhétorique tourne à l'idéo-pansement en la matière<sup>2881</sup>. En ce qui concerne sa pan-insécurité, il se trouve que le père de ma mère étant bipolaire de type 2, une crise peut survenir à tout moment, de telle sorte que cette peur qui la travaille est en fait ancrée dans un passé très lointain mais vis-à-vis duquel je suis déconnecté. Et ma mère de projeter ses peurs sur moi de façon effectivement aveugle et mon beau-père virtuel d'en répéter la substance, ainsi que d'autres familio-membres. Il est important de relever que le fait militaire se superpose avec des propos tenus, une véritable indistinction existe en réalité entre le materno-pôle pan-idéologique(F) ainsi que le pôle militaire.

Critère 3.2. Le monopole de la violence illégitime correspond à la capacité qu'a ma mère de créer des crises avec la moindre situation du quotidien, crises pouvant ainsi survenir à tout moment. Et ce n'est pas parce que j'ai pris une distance définitive avec celle-ci que sa pan-idéologie(F) ne continue pas de se propager, ne serait-ce que par leurs réunions familiales lors desquelles ma mère(ttt) tiendra un discours à son avantage (processus de polarisation de la famille que j'ai pu observer de mes propres yeux contre moi de toutes façons).

Critère 3.3. La société civile dont il est question en l'espèce n'est jamais que la pseudo-famille que nous avons pu être tous les trois. En effet, nos rapports, en ce qu'ils sont passés de cordiaux à belliqueux, la notion de distinction entre le domestique et le guerrier s'estompe complètement : c'est la familio-guerre à la maison.

#### Idéo-boîte 4.0.

Critère 4.0.1. En ce qui concerne la materno-fasco-mythologisation, le premier élément qui apparaît est que celle-ci, en revendiquant le rôle de mère qui aurait un rôle d'éducation de moi-même alors que j'ai 24 ans, que je n'ai cessé de travailler et suis tout à fait autonome, me fait par conséquent passer pour ce que je ne suis pas, à savoir un individu complètement dépourvu de toute capacité de discernement, de même qu'elle prétend que je serais endoctriné par mon paterno-diable ! Et elle de répéter cette version à quiconque voudra bien la croire, notamment que mon père serait un pervers narcissique ! Quel double idéo-pansement terrible !

Critère 4.0.2. Sur ce point, c'est très précisément de l'inégalité de traitement qu'elle a toujours réalisé entre mon frère et moi qu'il est question. En effet, quand nous étions jeunes (autour des 10 ans), j'étais le favori et mon frère le maudit qu'elle maltraitait. Aujourd'hui, ce rapport c'est inversé. Seulement, notre mère(ttt) de prétendre qu'elle nous aimerait de façon égale ! On retrouve la prétendue égalité unidimensionnelle de façade et en réalité un système insupportable de classement, à savoir la discrimination entre frères !

#### Idéo-boîte 4.1.1.

Critère 4.1.1.1. C'est terrible de constater cela mais dans la mesure où ma mère(ttt) m'apparaît en écrivant ces lignes sous un jour bien sombre (il faudrait trouver un nom pour cette pathologie : la totalitarite par exemple), celui de l'infection par quelque totalitarite, il apparaît que l'adhésion à un tel materno-parti requiert en effet l'absence de toute remise en question de la pan-idéologie(F) diffusée sur le mode de l'impunité et l'impudeur les plus manifestes. Le nom

---

<sup>2881</sup>Ce jour-là, ma mère a fait fort : selon elle, je serais paranoïaque parce que je n'utiliserais pas un téléphone dont l'écran n'est pas cassé plutôt que celui que j'utilisais alors et dont l'écran, effectivement cassé, ne projetait qu'environ 70 % de l'image totale. Quel est le rapport entre la qualification et le reproche ainsi fait ? Aucun ! Mais qu'importe, c'est son arbitraire qui l'emporte !

de mon beau-père virtuel n'apparaît même pas sur l'acte de propriété de la maison qu'il a lui-même mise trois ans à rénover (d'où une certaine compétence quand même ici).

Critère 4.1.1.2. Dès lors que l'on sort du materno-cadre, quelque sermonage est professé, de telle sorte que c'est effectivement le silence qui lors des repas, en mon absence, règne. Tout dépassement du cadre entraîne une mini/méso/macro crise en fonction du dépassement mais toutefois est-ce ainsi que cela se passe entre mon beau-père virtuel et ma mère à la maison : il n'y a plus pour ainsi dire de tendresse et j'ai l'impression d'être dans un film de Gabin\*.

Le critère 4.1.1.3. n'est pas transposable, à l'exception de la politique touristique : dès lors que l'on sort du cadre domestique, c'est un autre visage de ma mère qui apparaît ! Un visage bien policé, jamais agressif, toujours conciliant. De même sur l'aspect diplomatique, les vidéos 6.2.1. à 6.2.3. démontrent l'usage de quelques moyens anti-communicationnels à des fins de « négociation » : mépris, ignorance, violence verbale. 2/7 donc (sans doute plus de sous-dimensions politiques seront agrégables à l'analyse de ce critère dans le monde de l'histoire positive).

Critère 4.1.1.4. Ma mère n'a jamais tort. Par conséquent, toutes ses erreurs de raisonnement ou fautes tout court n'en sont pas, ce qui vaut encore pour les lois qu'elle pose elle-même, ce qui implique quelque pouvoir de réécriture permanent des faits comme des normes. Sur le terrain anti-mémoriel, c'est un tout autre moi qui serait advenu si je m'étais laissé embarquer dans son jeu de la pan-hétéro-normalisation consistant en la prise par elle de ma réalité en même temps que les autres membres de ma famille voient leur angle de vision pré-défini, familio-conditionnés.

Critère 4.1.1.5. La faillite que m'impute ma mère(tt) serait que nous ne pourrions communiquer, cependant qu'il s'agit de son échec propre, ne pouvant écouter mes propos, et elle de générer quelques crises alors que leurs origines lui est à elle-même imputable, source de son impression de notre impossibilité de communiquer, d'où l'arbitraire de sa bureaucratie pseudo-avertie de sa propre prophétie dont elle ne tient elle-même compte dans ses raisonnements.

#### Idéo-boîte 4.1.2.

Critère 4.1.2.1. Toute discussion ne peut s'achever qu'ainsi du point de vue de ma mère : il faut que je m'astreigne à sa vérité(tt) laquelle peut porter sur tout sujet car c'est *in fine* de pan-contrôle de ma personne dont il est question. Et voilà que ma famille la plus proche se retourne effectivement contre moi et contre laquelle toute révolte m'est impossible en ce qu'elle serait instantanément retournée contre moi : la fuite dangereuse est la seule solution. En ce que je ne correspond plus à son « cadre », me voilà privé de son toit et par conséquent des droits dont j'y bénéficiais. C'est bien de ma subjectivité propre dont il est question ici puisque l'institution psychiatrique qui est présente de façon de plus en plus explicite dans la relation est une institution profondément traumatisante et destructrice pour la personne qui n'a pas à traiter avec elle.

Critère 4.1.2.2. C'est bien d'assimilation de ma personne à des paradigmes psychiatriques qui ne me correspondent pas qu'il est question en vue de la réalisation de la pan-idéologie(F) de ma mère(tt) : le premier d'entre eux est celui de la paranoïa. Suis-je autiste ? Ma mère m'a fait passer des tests, cependant que cette qualification me pose plusieurs problèmes évidents. Lorsqu'en Mai 2022, les médecins urgentistes ont appelé ma mère, juste avant de décider de mon internement contre mon consentement, celle-ci a déclaré auprès d'eux que je serais

« paranoïaque » : elle a donc contribué à l'injustice psychiatrique, en même temps que se retrouve exposée son idée consistant à associer à ma personne un paradigme anti-objectif puisque de paranoïa je n'ai pas. S'il était ressorti de cette hospitalisation que de tels troubles me caractérisait (aucun diagnostic n'en est ressorti de façon claire), ça aurait été ma personne toute entière qui se serait retrouvée anéantie. Et ma mère(ttt) de me dire quand même « je t'aime » dans l'espoir d'obtenir en retour la même réponse : cela revient à adorer son bourreau.

Critère 4.1.2.3. Je t'aime mais tu es fou, voilà la double-pensée à laquelle j'associe actuellement ma mère : peut-on aimer une personne dingue ? Une personne dingue n'est pas elle-même en ce qu'elle est contrainte d'avoir des médicaments - des neuroleptiques -, chose que ma mère m'a pourtant conseillé : voilà comment réduire son fils à l'état de poisson rouge par quelque *hard mean*, et ce de façon radicale et permanente.

Critère 4.1.2.4. Passer du côté négatif de la ligne de masse est une chose automatique pour ma mère dans la mesure où celle-ci m'a déjà dit explicitement que je l'agressai par mon silence, et par ma parole : dans tous les cas je suis dans le négatif ! La peine virtuelle est la suivante : le chantage psychiatrique car ma mère me souhaitait me forcer à retourner en voir un, de même qu'à prendre un traitement – ce qui est absurde car aucun médicament n'a d'effet sur l'autisme qui me caractériserait -, cependant qu'il ne peut en aucun cas s'agir d'un moyen de pression à utiliser en vue du maintien d'une relation parent/enfant, ce qui est pourtant le cas.

#### Idéo-boîte 4.2.2<sup>2882</sup>.

Critère 4.2.1. J'ai été hospitalisé contre mon consentement : la superposition de la perversion narcissique de M.E. et de la méchanceté de ma mère(ttt) ont suffi pour que les droits de l'Homme m'aient été retirés en l'espèce. M.E. court toujours et ma mère(ttt) n'ont rien craindre cependant qu'il ait s'agit en l'occurrence de mon intégrité physique et mentale (les médicaments m'ont fait souffrir de telle sorte qu'il s'agissait d'une violation de l'article 3 de la CvEDH).

Critère 4.2.2. Les médecins urgentistes ayant pris cette décision ont méconnu ma présomption d'innocence et se sont contentés d'une pseudo-enquête consistant à tenir pour des interlocuteurs fiables, respectivement un pervers narcissique et une mère(ttt). J'ai ainsi été réduit à une formule, celle de personne « dangereuse pour autrui ou pour soi-même » (cf le dossier médical), alors même que les médecins urgentistes n'ont pas écouté les faits que je leur ai rapporté : il ne s'agissait, au fond que de l'histoire d'un rateau et l'on ne peut pas envoyer à l'hôpital psychiatrique tous ceux qui s'en prennent un, sinon c'est la Passion elle-même qui est ainsi emprisonnée.

Critère 4.2.4. Le second service de Cronenbourg dans lequel j'ai été affecté était justement architecturalement organisé autour d'un cour à côté de laquelle un service administratif était placé : les vitres permettaient d'avoir un œil sur tout les mouvements de patients à l'intérieur. Il devait il y avoir quatre unités d'internement construites de la sorte dans cet hôpital : un psycho-panopticon, voilà ce qu'étaient ces hôpitaux psychiatriques lesquels d'ailleurs inscrivent tous commentaires utiles sur un « dossier médical ». La pannihilation résultait ici de ce que tout ce que l'on pouvait y dire ou y faire pouvait être retourné contre soi : on y est donc contraint de se retourner contre soi-même, soit de procéder à quelque auto-négation, à renier sa propre liberté, son propre libre arbitre. En réalité, l'endo-trou-noir est un souvenir : la transposition du camp de concentration n'est bien évidemment pas extérieure – un

2882L'idéo-boîte 4.2.1. n'est pas transposable ici.

hôpital psychiatrique n'est nullement un camp de concentration -, mais plutôt intérieure. La transposition trouve ici une limite majeure cependant qu'elle soit à moitié vraie : retourner à l'hôpital psychiatrique, c'est comme réactiver les mécanismes de l'horreur et nombreuses sont les situations post-internement qui me rappellent ce souvenir avec lequel ma mère joue sans se rendre compte. C'est donc plus l'aspect émotionnel intérieur du camp sur laquelle j'argumente que sur son aspect matériel extérieur.

Critère 4.2.6. C'est lors de cette hospitalisation psychiatrique que mon instinct de survie juridique défensif s'est révélé (cf le référé sur le droit d'aimer). Règne également dans les hôpitaux psychiatriques quelque coutume de corruption alimentaire et/ou matérielle avec le tabac (si tu me donnes ceci ou cela, tu seras mon pote et on pourra discuter). Dans les hôpitaux psychiatriques, on finit par dormir toute la journée, comme il n'y a rien à y faire. Toute résistance est brisée par les infirmiers psychiatriques<sup>2883</sup>.

En conclusion, 30 critères sur 37 sont remplis – tous ne sont pas transposables et certains sont agrégés -, ce qui donne un taux de transposition de 81 % du totalitarisme à la relation que j'ai avec ma mère. Bien qu'il s'agisse d'un pourcentage plus formel que matériel, les faits sont nombreux, concordants, et s'empirent avec le temps (on est passé de la violence indirecte (l'hospitalisation) à la violence directe, en moins d'un an) dans le sens de la thèse du materno-neuro-mur. Considérant la réalité de l'endo-camp, je n'ai d'autre solution que de couper ce canal de pensée en cessant de la socio-alimenter : je suis donc idéo-céphalo-materno-décapité<sup>2884</sup>. J'étais déjà idéo-céphalo-paterno-décapité, me voilà idéo-céphalo-parento-décapité.....

Ah et quand même parce que c'est rigolo, ma mère(ttt) mérite d'amples félicitations : elle a fait mieux sans écrire la moindre ligne que F. Nietzsche avec son Zarathoustra prosopopéïque !

---

2883Je me rappelle d'un épisode troublant : un autre patient, super fort aux échecs et d'une conversation normale, avait été eu une crise de colère alors qu'on venait de lui dire que sa dose de médicaments serait augmentée. Il a refusé de prendre ces médicaments. Il est allé manger au réfectoire. Des messieurs habillés en rouge sont venus pour l'emmenner faire une piqûre. Il a été traîné par les bras dans cette salle alors qu'il criait : « liberté ! Liberté » ! Le monde à l'envers ?

2884Cette expression signifie que dans mon champ social, la relation que j'ai avec ma mère est foutue et que je ne peux pas y penser sans qu'une vraie tristesse ne m'anime . Dès lors, la solution la plus saine, c'est de ne plus y penser tant que notre relation n'a pas de perspective d'évolution, cependant qu'un tel socio-diagnostic(ttt) implique quelque suspicion

Th des classes :

D classe sociale / classe politique (élite de la classe sociale) => hiérarchie interne dynamique des classes sociales types. La dimension statique renvoie à l'existence de ces différents types de classe.

Nouvelle échelle :  $H=[0;1]^{dcccxvi}$

tribu-classe VIRREELLE (1+1)

TH de BASE : classe du vivant = zoo-classe-tribu des animaux + dendro-tribu-classe

La base c'est de démontrer que classe réelle =  
« classe ~~écologique~~-terrestre » = classe  
homme+femme = **classe musicale** (cond =  
avoir deux oreilles)

utiliser gramsci + Aron ? + Weber + Marx ?

Modèle type d'une classe :

=> critères d'identification

=> champ matériel

classes à catégoriser :

Construire : classe (+) écologique (modèle de B. Latour) ; classe (-) économique ; classe politique (qui inclus classe économique et classe écologique) classe virtuelle ; classe vitale ;

classe sociale positive et négative

classe sociale sexuelle

classe révolutionnaire : critère gramscien de la conscience hégémonique (G. Hoare et N. Sperber, Introduction à Antonio Gramsci, 2019, éditions la découverte, p.106 : « afin de réaliser cette ambition, la classe sociale de la révolution doit, selon Gramsci, faire l'expérience d'une prise de conscience de son potentiel hégémonique »)

## Théorie des diplômes élémentaires :

Les diplômes font partie de la catégorie juridique des contrats unilatéraux. Ils peuvent donc être unilatéralement retirés par l'autorité disposant du droit de les décerner. Il s'agit d'un droit inaltérable du vivant<sup>dccxlvi</sup>.

comment fait-on pour distinguer une personne dotée d'une conscience virtuelle d'une personne qui en est dépourvue ?

On essaie tout simplement de regarder si la personne est capable de réaliser l'équation suivante :  $(Vr+2=Ve'+2)=(Vr'+2=Ve+2)$ .

Je prendrai un exemple, lors de mon séjour à l'hôpital psychiatrique, je suis passé par deux EPSAN. Au premier, celui de Brumath, j'ai rencontré un monsieur complètement shooté aux médicaments (il tenait à peine debout) et qui était perdu : il a notamment demandé à une autre patiente de faire l'amour avec lui. J'ai changé de service, je suis passé à celui de Cronembourg. Après une quinzaine de jours, ce monsieur a été intégré dans le même service. A l'hôpital psychiatrique, il n'y a rien à faire, alors on marche en carré-cercle en faisant le tour du service. Un jour, ce monsieur a marché quelques secondes avec moi. Pendant ces quelques secondes, on a joué au jeu du baragouinage<sup>dcclviii2885</sup>

Comment décerner un diplôme glacial ? Je renvoie ici aux plateaux identitaires

Conséquence : on est un poké-humain différent en fonction de la personne que l'on a en face de nous => pan-transformisme poké-humano-fémimo-logique

$re \in \mathbb{I}$

diplôme  $re+4$

condition : solitude (auto-diplomation tout en sachant que ce diplôme n'est jamais définitivement obtenu car plonger en soi est un infini)

tryptique S+ SO+IS+O : majoritairement S, minoritairement SO / IS / O

diplôme  $re+3$

tryptique S+ SO+IS+O : IS

autorité de décernement : l'individu partiellement hétéro-virtualisé le donne à l'agent social hétéro-virtualisant.

Valeur juridique du diplôme : droit

---

2885Moi : « zriittzooa ? »

Lui : « mmmjjmmjj ».

Moi : « lkmllllm ? »

Lui : « mmmmmhh ! »

diplôme re+2

diplôme re+1

diplôme re+0

STRUCTURE : re\*

caractéristiques :

condition d'obtention :

activité indirecte (- = t) = extenso-type : t

catégorie élémentaire de la parole :

-comp :

-méditativité :

-valeurs-forces :

-valeurs-failles :

-Attirance magnétique par l'opposé :

-Anti-P-passion

-poké-mythologie :

-poké-sociologie :

-effet :

re+∞ = (l(👉👈))

caractéristiques :

condition d'obtention : réalisation de l'amour cosmique

activité indirecte (- = t) = extenso-type : t

catégorie élémentaire de la parole :

-comp : auto-dérision métaphysique

-méditativité : héréto-pensée *ad vitam aeternam*

-valeurs-forces : symbolisme évolutif

-valeurs-failles : japonisation de la société<sup>2886dcccix</sup>.

-Attirance magnétique par l'opposé : neutralisation par le masque de la comédie, sauf si l'on est un pseudo-comédien<sup>2887</sup>

-P-passion : transmettre implicitement<sup>2888</sup>

RAJOUTER LISTES FILLES A METTRE EN PREMIER L. De funès, po

-pika-mythologie : tous les grands comédiens, humoristes, réalisateurs décédés (charlie chaplin<sup>2889</sup>, Jean Gabin<sup>2890</sup>, Coluche, Desproges, Bourvil, R. Devos, Fernandel, Godard,

---

2886Citer F. Fukuyama, la fin de l'histoire et le dernier homme (last boss).

2887Cf le dresseur de chiens d'un film avec gabin je sais plus lequel

2888Citer l'ONG qui fait du rire humanitaire ici.

2889Insérer la citation du discours d'à la fin du film the dictator

2890Revoir tous ses films



Belmondo (et actrice associée\*), M. Haneke, S. Kubrick, L. De Funès, L. Jovet<sup>2891</sup>, J-L Trintignant, G. Ulliel,

-pika-sociologie : tous les comédiens, humoristes, réalisateurs, artistes (mes préférés (! la liste suivante est strictement subjective!): Bryan Cranston, L. Bourgoïn, G. Proust, F. Beigbeder, M. Houellebecq, C. Cottin, Nicolas Maury, Laure Calamy, B. Gardin, G. Elmaleh, J-M. Bigard, D. Boon, N. Canteloup, A. De Caunes, J. Garcia, J. Debbouze, V. Dedienne, A. Dupontel, J. Dujardin, F. Eboué, L. Baffie, M. Fraize, R. Frayssinet, Hugo Tout seul, Kemar, Le Woop, R. Gaillard, S. Guillon, A. Ivanov, Eric et Ramzy, Kheiron, K. Khojandi, F. Kuntz, Ludovik, A. Lutz, D. Marsais et G. Ludig, K. Merad, P. Mira, P. Mirabel, T. Ngijol, J. Niel, Omar et Fred, P. Pascot, P. Sebastien, D. Super, K. Adams, T. VDB, M. Youn, Mc Fly et Carlito<sup>2892</sup>, A. Astier, Y. Attal, D. Auteuil, J-P. Bacri, E. Baer, L. Besson<sup>2893</sup>, M. Blanc, C. Le bon, F. Cluzet, G. Darmon, B. Delépine, G. Depardieu<sup>2894</sup>, J. Doré, Eric et Quentin, J. Ferrari, M-A. Le Bret, M. Kassovitz<sup>2895</sup>, A. Kechiche, L. Lafitte, R. Lancry, G. Lanvin, R. Laspalès, P. Legitimus (et les deux autres zigotos), G. Lellouche, P. Lellouche, B. Podalydès, J-P. Zadi).  
-effet : plaisir décharge

$$re^{+\infty} = (l(\text{♫})) = re^{+\infty} = (l(\text{🗑})) = re^{+\infty} = (l(\text{🤪}))$$

caractéristiques :

condition d'obtention : fusion des opposés polaires lumineux et ténébreux<sup>2896</sup>

activité directe<sup>2897</sup> (+ = l) = extenso-type : l

catégorie élémentaire de la parole : cosmique

-comp : rêve créatif(±)

-méditativité : pour l'éternité

-valeurs-forces : liberté-paix-virtualité<sup>2898</sup>

-valeurs-failles : guerre<sup>2899</sup>

-Passion : jusqu'au bout.

-poké-mythologie :

-poké-sociologie<sup>2900</sup> : Stevie Wonder, Herbie Hancock, Victor Wooten, Steve Bailey, Hadrien Feraud, Etienne Mbappe, Stephane Ouai, Thomas de Pourquery,

-effet : danse

---

2891Salonique\*

2892Mais attention Carlito à pas péter les plombs trop souvent, c'est au moins de type (pe-0)...

2893Minimoys

2894Cyrano, les valseuses, sous le soleil de satan

2895L'ordre et la morale\*

2896Citer A. Manoukian qui disait qu'il fusionnait avec sa son partenaire musical dont il tombait amoureux.

2897Sur la valorisation de l'activité primant sur la réactivité, citer F.N

2898Pourquoi virtualité et pas fraternité ? Parce que la fraternité est sous-entendue entre frères, soit entre membres d'une même famille, sous-entendu d'individus... Il faut au contraire dépasser cette vision, certes bonne, mais passéiste du concept de solidarité. La virtualité est encore plus exclusive car comprend également une forme de zoo-fraternité (les animaux) ainsi qu'une forme de techno-fraternité (les intelligences artificielles même si je serai très critique envers leur usage, notamment à des fins amoureuses (film Her de S. Jonze), je suis intimement persuadé qu'au contraire, l'amour ne peut qu'être réel, autrement passer par le corps, ce qui semble relativement évident car pour avoir un enfant, historiquement nous avons tous fait l'amour, du moins je suppose, n'est-ce pas.

2899Lire guerre et paix de tolstoï

2900Désolé au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas encore trouvé le moyen d'intégrer les artistes des autres sphères dans cette catégorie, sans doute me faut-il chercher à élargir le champ horizontal de l'infini positif...

$$\text{Hre}+\infty = (1(\text{88}^{2901}))$$

caractéristiques :

condition d'obtention : accoucher d'un enfant

activité directe = extenso-type : l

catégorie élémentaire de la parole : élévation

-comp : instinctive

-méditativité : obsession protectrice

-valeurs-forces : création d'un lien invisible et indestructible

-valeurs-failles : séparation familiale

-P-passion : les enfants

-poké-mythologie : Athéna accouche par la tête si je me souviens bien.

-poké-sociologie : inclusion de toutes les mamans<sup>dcci</sup> du passé, du présent et du futur.

-effet : amour réciproque éternel des enfants protégés.

-Spécificité : exclusion naturelle des hommes de cette catégorie laquelle fonde le principe de supériorité de la Femme sur l'homme.

re+∞-1

caractéristiques : 

condition d'obtention :

activité directe<sup>2902</sup> (+ = l) = extenso-type : l

catégorie élémentaire de la parole : naturel

-comp : harmonie

-méditativité : schamanique<sup>2903</sup>

-valeurs-forces : écolo-paix

-valeurs-failles : éco-guerre<sup>2904</sup>

-Attraction magnétique par l'opposé : impossible à savoir on ne peut pas communiquer avec eux (sont-ils zoophiles?)

-Passion :

-poké-mythologie : le livre de la jungle ?\*

-poké-sociologie : toutes les tribus autochtones<sup>2905</sup>

-effet

re+∞-2

caractéristiques :

condition d'obtention :

activité directe (+ = l) = extenso-type : l

catégorie élémentaire de la parole :

-comp :

-méditativité :

---

2901MAMAN JE T'AIME.

2902Sur la valorisation de l'activité primant sur la réactivité, citer F.N

2903Cf eduardo viveiras de cabella, métaphysiques cannibales, philippe Descola, par-delà nature et culture

2904Lire guerre et paix de tolstoï

2905Champ de l'ethnologie et de l'anthropologie

-valeurs-forces :  
 -valeurs-failles :  
 -Attrirance magnétique par l'opposé : impossible à savoir on ne peut pas communiquer avec eux (sont-ils zoophiles?)  
 -Passion :  
 -poké-mythologie : la corneille à trois yeux<sup>2906</sup>  
 -poké-sociologie :  
 -effet :  
 ...

micro-type  $re=+1$  :

caractéristiques :  
 condition d'obtention :  
 activité directe<sup>2907</sup> ( $+ = l$ ) = extenso-type : l ; activité indirecte ( $- = t+$ ) = extenso-type ( $t+$ ) ;  
 passivité = (neutre ( $\pm$  selon la structure socio-environnementale globale) = extenso-type neutre  
 catégorie élémentaire de la parole : feu  
 -comp : Humour  
 -méditativité : non  
 -valeurs-forces : ludicité  
 -valeurs-failles : pudeur  
 -Attrirance magnétique par l'opposé  
 -Passion (=électrique) ou passion (= neutre) ?  
 -poké-mythologie : je-sais-tout<sup>2908</sup>  
 -poké-sociologie :  
 -effet :

$(re+\infty+1)$  = les animaux => attachés à leurs traditions (cf les baleines qui migrent, les oiseaux qui migrent, les éléphants qui migrent) => c'est donc une société froide => type froid

$(re+\infty-1)$  = sociétés autochtones = sociétés froides = type froid

Par inclusion, le type cosmique doit être intégré dans la catégorie type froid ( $re+\infty$ )

$(re+\infty-1)$  = indigène = enfant sauvage ( $t=[-\infty;+\infty]$ ) = grecs = homère (prochaine étape sur la liste donc) + s'inspirer également de platon = les grecs froids<sup>2909</sup>. CAR RESPECT TRADITION + PPE d'IMMUABILITE DE PLATON (cf Popper (+))

---

2906Ou autrement nommé, \* Stark,

2907Sur la valorisation de l'activité primant sur la réactivité, citer F.N

2908Cf l'histoire de la mouette et du chat qui lui appris à voler\*

2909À distinguer des grecs chauds donc car Héraclite, dans le début de l'ouvrage de Popper, pose le principe de dynamisme éternel, soit de changement, soit de chaleur...

(re+∞-2) = moi ? Je suis un moteur à froid car j'ai passé le stade d'auto-engendrement de la connaissance<sup>2910</sup>, celle-ci semble me dominer en un sens désormais, du moins jusqu'à ce que je n'épuise ma charge polaire. On aurait aussi pu procéder par inclusion..

(re+∞-3) = méditation. Or, pour méditer, il faut se laisser du temps libre : on ne pense pas lorsque l'on court à mille à l'heure, ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible. Voilà, que l'on se place sur le critère opposé à celui caractéristique d'une société chaude marquée par le changement car méditer, penser, c'est surtout rester immobile, soit ne surtout pas changer de position. On a donc respect du principe homéostasique.

On peut en déduire que le monde virtuel est un monde froid, très froid.

(re+2)

caractéristiques :

condition d'obtention :

activité (+ = l) = extenso-type : l

catégorie élémentaire de la parole : feu

-comp : Humour

-méditativité : non

-valeurs-forces : ludicité

-valeurs-failles : pudeur

-Attraction magnétique par l'opposé

-Passion (=électrique) ou passion (= neutre) ?

-poké-mythologie => GOT/NARUTO/ONE PIECE/ je-sais-tout<sup>2911</sup>

-à combo avec poké-sociologie => MON histoire + l'HISTOIRE.

-effet

...

Vt-1

caractéristiques :

condition d'obtention :

activité indirecte (- = t) = extenso-type : t

catégorie élémentaire de la parole : vent<sup>2912</sup>

-comp :

---

2910Bossier l'enracinement de Weil.

2911Cf l'histoire de la mouette et du chat qui lui appris à voler\*. A noter que c'est le rôle que j'avais joué quand j'étais en CM2. J'ai les vidéos si vous ne me croyez pas. Je vous jure que c'est vrai.

2912J-L. Margolin, Communismes d'Asie : entre « rééducation » et massacre, Le souvenir du Grand Bond en Anhui ou comment Wei Jingsheng rompit avec le maoïsme, in *Le livre noir du communisme*, 1997, éditions Robert Laffont, p. 578 : « Une fois, alors que je me rendais en compagnie d'un parent dans un village situé à quelques lis de chez nous et où nous avons été invités, nous passâmes à proximité d'un village désert dont toutes les maisons avaient perdu leur toit. Seuls restaient les murs de terre. Persuadé qu'il s'agissait d'un village abandonné pendant le Grand Bond en avant, à l'époque des regroupements de villages, je m'étonnai : « Pourquoi n'abat-on pas ces murs pour faire des champs ? » Mon parent me répondit : « Mais c'est que ces maisons appartiennent à des gens, et il n'est pas possible de les abattre sans leur permissions. » Fixant les mesures, je me refusais à croire qu'elles fussent habitées. « Pour sûr qu'elles sont inhabitées ! Par ici, tout le monde est mort de faim à l'époque du « vent communiste » ! Et plus personne n'est jamais revenu. Alors, on a distribué les terres aux équipes de production voisines. Seulement, comme on a pensé qu'il en reviendrait peut-être quelques-uns, on n'a pas partagé les terrains d'habitation. Mais, depuis le temps, je crains bien qu'il ne revienne plus personne ».

- méditativité :
- valeurs-forces :
- valeurs-failles :
- Attrirance magnétique par l'opposé :
- Anti-P-passion
- poké-mythologie : Dieu en toutes ses doctrines
- poké-sociologie :
- effet :STRUCTURE :

## Vre-2

caractéristiques : non-respect des règles de base fixées par autrui  
condition d'obtention :  
activité indirecte (- = t) = extenso-type : t  
catégorie élémentaire de la parole :  
-comp :  
-méditativité :  
-valeurs-forces :  
-valeurs-failles : la continuité de bonne foi  
-Attrirance magnétique par l'opposé :  
-Anti-P-passion :  
-poké-mythologie : la princesse de clèves ; check liaisons dangereuses  
-poké-sociologie : moi quand je vivais avec mon père (je jouais pas le jeu de la vie domestique et de ses impératifs matériels (faire la vaisselle, s'occuper du linge, etc)  
-effet :

...

## Vre-∞+5

caractéristiques :  
condition d'obtention :  
activité indirecte (- = t) = extenso-type : t  
catégorie élémentaire de la parole : rage  
-incomp : xéno-peur  
-méditativité :  
-valeurs-forces :  
-valeurs-failles :  
-Attrirance magnétique par l'opposé :  
-Anti-P-passion  
-poké-mythologie : Dieu en toutes ses doctrines  
-poké-sociologie : les schizos en font partie (exemple : Deleuze et Guattari<sup>dccli</sup> : c'est violent que de créer un paradigme alternatif de la schizophrénie de sorte à ce que les gens puissent être enfermés à l'asile psychiatrique en cas d'auto-territorialisation)<sup>dcclii</sup>. Cela démontre la haine absurde qu'ils ont à mon égard car je ne les connais pas, ils ne me connaissent pas. Ils démontrent donc par la même l'absurdité de la haine qui se fonde sur la dimension négative de l'ignorance  
-effet :

Vre-∞+4

caractéristiques :  
condition d'obtention :  
activité indirecte (- = t) = extenso-type : t  
catégorie élémentaire de la parole : poing-couteau  
-comp :  
-méditativité :  
-valeurs-forces :  
-valeurs-failles :  
-Attraction magnétique par l'opposé :  
-Anti-P-passion  
-poké-mythologie :  
-poké-sociologie : les schizophrènes  
-effet :

t(-)-∞+2\* : gardien.ne de prison

caractéristiques :  
condition d'obtention :  
activité indirecte (- = t) = extenso-type : t  
catégorie élémentaire de la parole : inconsciente + désert  
-incomp  
-méditativité : double-pensée  
-valeurs-forces :  
-valeurs-failles : logique  
-Attraction magnétique par l'opposé : logique, je suis logique, je suis attiré par elle. Je ne peux affirmer l'inverse. Elle se trouve dans un état d'inconscience  
-Anti-P-passion  
-poké-mythologie :  
-poké-sociologie : Mme J<sup>dcliii</sup> ; M. M<sup>dcliv</sup>.  
-effet

re-∞+1\*

caractéristiques :  
condition d'obtention :  
activité indirecte<sup>2913</sup> (- = t) = extenso-type : t  
catégorie élémentaire de la parole :  
-comp : folie<sup>2914</sup>  
-méditativité :  
-valeurs-forces :

---

2913 Sur la valorisation de l'activité primant sur la réactivité, citer F.N

2914 Lire Erasme, éloge de la folie => curieux d'en faire l'éloge par rapport à là où je place cette notion. Il y a donc sans doute à distinguer la folie(±)

-valeurs-failles : <sup>2915</sup>  
-Attraction magnétique par l'opposé :  
-Anti-P-passion  
-poké-mythologie :  
-poké-sociologie :  
-effet

...

U-∞

caractéristiques :  
condition d'obtention : annihilation du principe de réalité  
passivité = extenso-type (n<sup>dcclv</sup>-∞) : mort-vivant<sup>2916</sup>  
catégorie élémentaire de la parole : fossile ?  
-comp : cosmo-vision  
-méditativité : non  
-valeurs-forces : silence  
-valeurs-failles : oubli  
-anti-P-passion  
-poké-mythologie : l'armée des morts-vivants de GOT<sup>2917</sup>  
-poké-sociologie : le cosmos(-) ; les morts.  
-effet

(re-∞...-∞)) = gens de la  
mort

caractéristiques :  
condition d'obtention :  
activité indirecte (- = t) = extenso-type : t  
catégorie élémentaire de la parole :  
-comp :  
-méditativité :  
-valeurs-forces :  
-valeurs-failles :

---

<sup>2915</sup>Lire guerre et paix de tolstoï

<sup>2916</sup>Trouver citation dans les recherches mémoire : les morts ne le sont pas si l'on se souvient d'eux. Les morts peuvent même la transcender s'ils nous transmettent leurs paroles sous quelque forme que ce soit.

<sup>2917</sup>Visible dans GOT, S7 EP1, 7'

-Attraction magnétique par l'opposé :

-Anti-P-passion

-poké-mythologie : personnages de GOT (Cersei Lannister<sup>2918</sup> ; Joffrey Baratheon ; Khaleesi ; Khal Drogo ; Qyburn ; Ramsay-Snow ; Bronn de la Nera ; La montagne ; Euron Greyjoy) ; personnages de Naruto (Orochimaru(-) ; personnages de DBZ (Boo ; Cell) ; personnages de Neon Genesis Evangelion (tous les anges (politiques, dont la forme ultime est l'homme<sup>2919</sup> ...)) ;

« héroïne » de Midsommar<sup>2920</sup> (curieusement, il n'y a quasiment aucune femme réelle dans cette catégorie, je n'ai jamais rencontré que des personnages virtuels féminins de la mort).

-poké-sociologie : Renvoi aux procès de Tokyo (Hitler ; Himmler, Guring ;...) ; procès de Tokyo (dirigeant japonais seconde guerre mondiale) ; Pas de procès de Staline, dirigeants africains totalitaristes<sup>2921</sup>, Mussolini, Pétain, les colonisateurs ; V. Orban<sup>2922dclvi</sup> ? ; Poutine ; Kim-jong-il ; kim-jong-un ; kim-jong-\* ; Xi Jinping ;

-effet : ces gens de la mort, une fois parvenus au pouvoir, peuvent instaurer des régimes RE(-∞...-∞) sous des formes toujours nouvelles

Champ pika neutre :

STRUCTURE : n(-∞+2)

caractéristiques :

condition d'obtention :

activité indirecte (- = t) = extenso-type : t

catégorie élémentaire de la parole :

-comp :

-méditativité :

-valeurs-forces :

-valeurs-failles :

-Attraction magnétique par l'opposé :

-Anti-P-passion

-poké-mythologie :

-poké-sociologie :

-effet

---

2918Cf épisode où elle sourit lorsqu'elle détruit le mausolée qui contenait tous ses ennemis

2919Cf épisode film final de NGE

2920cf film Midsommar : ce film est un film d'horreur car la dernière survivante à la fin du film sourit lorsqu'est réalisé le rituel mortifère d'immolation de son ex-compagnon. Cette joie macabre, voilà le véritable cauchemar sur terre. \*

2921Cf l'ouvrage le livre noir du communisme, les totalitarisme marginaux.

2922À commenter avec la matrice de Collot.



Les diplômes font partie de la catégorie juridique des contrats unilatéraux. Ils peuvent donc être unilatéralement retirés par l'autorité disposant du droit de les décerner. Il s'agit d'un droit inaltérable du vivant<sup>dcclvii</sup>.

comment fait-on pour distinguer une personne dotée d'une conscience virtuelle d'une personne qui en est dépourvue ?

On essaie tout simplement de regarder si la personne est capable de réaliser l'équation suivante :  $(Vr+2=Ve'+2)=(Vr'+2=Ve+2)$ .

Je prendrai un exemple, lors de mon séjour à l'hôpital psychiatrique, je suis passé par deux EPSAN. Au premier, celui de Brumath, j'ai rencontré un monsieur complètement shooté aux médicaments (il tenait à peine debout) et qui étais perdu : il a notamment demandé à une autre patiente de faire l'amour avec lui. J'ai changé de service, je suis passé à celui de Cronembourg. Après une quinzaine de jours, ce monsieur a été intégré dans le même service. A l'hôpital psychiatrique, il n'y a rien à faire, alors on marche en carré-cercle en faisant le tour du service. Un jour, ce monsieur a marché quelques secondes avec moi. Pendant ces quelques secondes, on a joué au jeu du baragouinage<sup>dcclviii2923</sup>

Comment décerner un diplôme glacial ? Je renvoie ici aux plateaux identitaires

Conséquence : on est un poké-humain différent en fonction de la personne que l'on a en face de nous => pan-transformisme poké-humano-fémino-logique

re∈l

diplôme re+4

condition : solitude (auto-diplomation tout en sachant que ce diplôme n'est jamais définitivement obtenu car plonger en soi est un infini)

tryptique S+ SO+IS+O : majoritairement S, minoritairement SO / IS / O

diplôme re+3

tryptique S+ SO+IS+O : IS

autorité de décernement : l'individu partiellement hétéro-virtualisé le donne à l'agent social hétéro-virtualisant.

Valeur juridique du diplôme : droit

---

2923Moi : « zriittzooa ? »

Lui : « mmmjjmmjj ».

Moi : « lkmllllm ? »

Lui : « mmmmmhh ! »

## Équations sociologiques complexes (H-F) :

postulat de base : il existe deux champs principaux de l'humanité<sup>dcclix</sup> que voici :

H-F(l) + H-F(l) = logiquement ça ne devrait que pouvoir monter vers le haut

ESC n°2 : H-F(t) + H-F(t) = « tout est bon, le mensonge, la calomnie, le travestissement le plus effronté, si cela sert à élever le niveau de la température morale jusqu'au point où l'on croit »<sup>2924</sup>, dans la mesure où cela ne vient pas polluer la dimension objective (tout est réversible dans les sphères subjectives et intersubjectives). J'en conclus que le bonheur tire tout le monde vers le haut mais que pour l'atteindre, il faut encore pouvoir reconnaître les siens : lisez-moi pour savoir distribuer les diplômes lumineux et obscurs<sup>2925</sup>. Notre théorie spéculative est donc que l'association d'individus de type ténèbres produit deux conséquences : ce sont eux qui pourront expérimenter le plus haut niveau de bonheur terrestre, mais pour cela ils devront vaincre la mort<sup>2926dcclx</sup>

H-F(t) + H-F(l) = Sans individus du type opposé au sien, il n'est plus lieu de s'indigner de quoi que ce soit : cela équivaldrait à ne pas exploiter le champ social de la souffrance. Or, l'indignation que m'inspire autrui est une source d'émulation de toutes sortes<sup>2927</sup>.

Sur la question du type, si on est de type *ne*<sup>dcclxi</sup>, on

GRIS ATTENTION : Sur la question du type, si on est plutôt de type *ne*, on correspond au modèle Féminin(G/T(+)), caricaturé-généralement associé en T(-) à la femme<sup>2928</sup>. A l'inverse, si

2924F.N, La volonté de puissance, tome 2, Fragment 416, p. 201.

2925Ici, j'interprète l'oeuvre de Soulages : comment ne pas comprendre cette obsessionnalité pour le noir sinon comme une façon de dire que l'humanité n'a toujours pas atteint un stade positif et comment ne pas interpréter ces jeux de luminosité paradoxalement produites comme le signe que la lumière peut émerger des ténèbres, i.e, que la présente équation sociologique complexe s'avère vérifiée. Laissez-les gens se faire nucléariser(f) le cul dans les fistinières si ça leur fait plaisir (sous-exemple de souffrance(+)). \*vidéo youtube

2926Élément de démonstration subjective : le Justine m'a dit que nous deux, ce serait une « catastrophe »... et moi de rajouter : « peu importe tant qu'elle est heureuse », ce à quoi celle-ci a répondu « c'est vrai »... Elément de démonstration objective : voir les films de marcel ophuls (3° histoire avec suicide féminin qui aboutit), la vérité (l'homme préfère s'enraciner dans la Passion que de mourir dans la passion), l'hotel du Nord (meurtre initial), film avec \*.=> Nuance du propos : ces personnages sont-ils tous de type ténèbres ? Très difficile de pouvoir l'affirmer avec certitude, peut-être que je surinterprète la récurrence du schéma à l'aune de ma théorie spéculative. Néanmoins, dans le film l'empire du désir, on voit très bien à la fin que le face-à-face avec la mort peut rater et aboutir à la mort de l'être type-sado aimé, mais comment condamner une telle pratique de la torture privée, si elle est pratiquée par amour ? Ce point voit en contradiction avec la JP de la CrEDH qui s'avère donc impuissante à saisir un tel phénomène (cf thèse Ducoul) en raison de sa négation de principe de l'absoluité de l'A 3 de la Convention, tandis que La professeure Ducoulombier démontre précédemment dans sa thèse que tous les droits de l'Homme sont relatifs (avec arguments jurisprudentiels et doctrinaux à l'appui). Sur le terrain objectif légal L(-), on a donc un élément permettant de démontrer l'opposition entre ma position théorique et la réalité. Or, le principe d'inversion peut jouer ici dans la mesure où il est nécessaire de passer de L(-) à L(+) et que le principe L(-) s'avère contraire à la réalité sociale, tant subjective qu'intersubjective. On a donc un fondement rationnel pour fonder le principe de relativisation de l'article 3 de la CvEDH, relativisation qui doit être très rigoureusement encadrée et restreinte au champ social privé : information doit être donnée aux types sado (d'ailleurs très en vue au début du film Irréversible de G. Noé et il faut les protéger car Dupontel, incarnation symbolique de la morale L(-), vient massacrer un de ces pauvres diables innocents à coup d'extincteur, quelle ironie car c'est son programme L(-) qui devrait l'être et non l'inverse car ces pauvres diables sont innocents en raison du fait que telle est leur nature de type maso).

2927F. Nietzsche, Le gai savoir, livre premier 1882, éditions folio, p. 49, §1 : « L'homme, même le plus nuisible, est peut-être encore le plus utile sous le rapport de la conservation de l'espèce, car il entretient en lui-même ou par son influence, chez autrui, des impulsions sans lesquelles l'humanité se serait relâchée et aurait pourri depuis longtemps ».

2928 décrit dans l'ouvrage les hommes viennent de Mars, les Femmes viennent de Vénus \*

on est de type nr, on correspond plutôt au modèle Masculin . Cela donne que l'on peut être biologiquement un homme et néo-sociologiquement Féminin(G)<sup>2929</sup> : je me prends pour exemple<sup>dcclxii</sup>. Je suis intimement persuadé que Mme J. est de type nr<sup>dcclxiii</sup>, ce qui vérifie une nouvelle fois le principe de le principe de magnétisme Passionnel polaire inversé<sup>dcclxiv</sup>. PAS SUR : a priori je pose le postulat selon lequel aux types ne correspond la règle selon laquelle Passion>passion et aux types ne la règle selon laquelle passion>Passion<sup>2930</sup>.

### Auto-sociologie(G) HRSP

#### Lois de mon endo-univers :

-Loi n°1 : j'avais la flemme<sup>2931</sup>.

-Loi n°2 : il faut aller chercher profond dans son endo-univers pour trouver sa part d'humanité.

-loi n°3 de la parole élémentaire = L'extériorisation de l'endo-environnementalisme : la schamanisation de l'humanité.

classer selon poids de la parole

#### Champs matériels :

-champ du social négatif = parole ténébreuse = parole électrique ( $r[-1 ; -\infty]=e[-1 ; -\infty-1]$ )<sup>dcclxv</sup> + silence chaotique ( $r-\infty=e-\infty$ )

-champ du social positif = parole lumineuse = parole végétale ( $r+0=e+0$ ) + parole terreuse ( $r+1=e+1$ ) + parole de feu ( $r+2=e+2$ ) + ... + parole de glace ( $r+\infty-2=e+\infty-2$ ) + parole naturelle<sup>2932</sup> ( $r+\infty-1=e+\infty-1$ ) + silence musical cosmique<sup>2933</sup> ( $r+\infty=e+\infty$ ).

Conséquence : il peut en découler une nouvelle classification du social<sup>dcclxvi</sup> aboutissant à la possible « pokémonisation de la société »<sup>2934</sup>.

Je(u?) distingue : la parole électrique (champ du social négatif), de la parole aqueuse (champ du social positif), de la parole terreuse. Je rajouterai que la parole créatrice est feu et que le feu est l'idéal universellement accessible<sup>2935</sup>, moyennant un minimum d'humilité pour ceux qui ont une couche relative de neuro-obsidienne(±)... Il y a aussi la parole-blizzard<sup>2936</sup> : celle de l'Homme-Arbre. A distinguer la parole lumineuse de la parole ténébreuse<sup>2937</sup>.

Pour la hiérarchisation de la parole, voir la conclusion du document<sup>dcclxvii</sup>

---

2929A fortiori selon correspond à ce que je sais plus qui appelait l'homme-femme.

2930Je m'appuie notamment sur le film La vérité dans lequel on peut voir B. Bardot mourir d'amour, celle-ci privilégiant toujours la Passion (artchétype(-)) sur la passion (artchétype(+)).

2931Cf vidéo 0.0. Je suis le maître de mon endo-univers. Le second fil de la morale se trouve dans la vie = théâtre.

2932Champ mythologique ?

2933Le plus beau dans la musique, ce ne sont pas les notes, ce sont les silences (écouter Snarky Puppy, Gretel, 2014 (Live from Dordrecht), album Sylva).

2934Chaîne youtube Sciences Po TV, Le Grand Oral : J-F Copé face à Marwan Muhammad, 2016 : propos de M. Muhammad.

2935Cf chaîne youtube Team Starkid, Firebringer (La porteuse de Feu), 2016.\*

2936Citer nietzsche.

2937Écouter Orelsan, Civilisation : « ombre et lumière ».

Parole électrique(+) : celle qui aboutit à une comptabilité sociale positive  
Parole électrique(-) : celle qui aboutit à une comptabilité sociale négative

dimension  $re^{+\infty}$  :

...

dimension  $re+1$  : S'il est une dimension à tendance homogénéisante, c'est bien celle-là : la terre, si partout, elle est toujours la même dans son humus principal, elle peut varier dans sa macro-composition, il en est de même avec la logique la plus fondamentale. Il vaudrait mieux toutefois que chacune des dimensions du sachoïre parle avec une voix aussi uniphonique que possible. Dans la perspective inverse, un possible blocage dimensionnel du conseil des sachants est à prévoir.

champ  $re+0$  : S'il est une dimension catégoriquement hétérogène, c'est bien la catégorie du corps. Nul n'a le même qu'un autre, de même que deux plantes exactement similaires n'existent pas même si elles peuvent parfois se ressembler comme deux gouttes d'eau *a priori*.

### Théorie du silence( $re+4$ )<sup>2938dclxviii</sup>

condition de création :

critère d'identification :

champ de la réalité :

exemple empirique :

effet rationnel théorique :

effet exceptionnel :

endo-climat associé :

Effet positif de la non-parole : calme réflexif

Effet négatif de la non-parole :

Poids de la non-parole : aucun

---

2938A. Arendt, Les origines du totalitarisme, troisième partie : le totalitarisme, chapitre XIII : idéologie et terreur, une forme nouvelle de gouvernement 1958, p. 835 : « Comme épictète le fait observer (*Dissertationes*, livre 3, chapitre 13), l'homme désolé (*eremos*) se trouve entouré d'autres hommes avec lesquels il ne peut établir de contact, ou à l'hostilité desquels il est exposé. L'homme solitaire, au contraire, est seul et peut par conséquent « être ensemble avec lui-même », puisque les hommes possèdent cette faculté de « se parler à eux-mêmes ». Dans la solitude, en d'autres termes, je suis « à moi-même », en compagnie de mon moi, et donc deux-en-un, tandis que dans la désolation je suis en vérité un, déserté par tous les autres. Toute pensée, à proprement parler, s'élabore dans la solitude, est un dialogue entre moi et moi-même, mais ce dialogue de deux-en-un ne perd pas le contact avec le monde de mes semblables : ceux-ci sont en effet représentés dans le moi avec lequel je mène le dialogue de la pensée ». Il y a deux problèmes dans cette citation : le terme de dialogue est schizophrénique. Quand on parle de soi avec soi-même, on entretient un monologue, pas un dialogue. Deuxième point, quand je me représente d'autres personnes que moi-même dans ce monologue intérieur, je fais travailler mon imagination, je me représente ce qu'ils auraient pu dire, penser, faire, etc dans telle ou telle situation et ici on revanche on peut plus vraisemblablement parler de dialogue quoique celui-ci ne s'avère en réalité que constituer une forme de monologue maquillée sous l'aspect de la virtualité(I).

### Parole re+3

endo-climat associé :

Effet positif de la parole : codification de l'autre

Effet négatif de la parole : hétéro-virtualisation de l'autre

Poids de la parole : lourde

### Parole re+2

endo-climat associé :

Effet positif de la parole : humour

Effet négatif de la parole : le risque. En effet, si la blague est subjectivement jugée bonne mais que l'autre ne rit pas, perception des limites avec l'autre. Si la blague est **objectivement** mauvaise mais que l'autre ne rit pas, perception de ses propres limites avec l'autre.

Poids de la parole : légère

### Parole re+1

endo-climat associé :

Effet positif de la parole :

Effet négatif de la parole :

Poids de la parole : lourde

### Parole re+0

endo-climat associé :

Effet positif de la parole :

Effet négatif de la parole :

Poids de la parole : lourde

...

### Parole re-∞+5

endo-climat associé : orage

Effet positif de la parole : ?

Effet négatif de la parole : viol mental de l'autre et propagation de son ressentiment aux autres

Poids de la parole : lourde

...

### Parole re-∞+2

endo-climat associé :

Effet positif de la parole : peut permettre de créer un zoo-homme-arbre comme le démontre mon histoire avec Mme J, comme quoi, on peut toujours tirer du positif du négatif !

Effet négatif de la parole :

Poids de la parole : lourde

Première auto-neuro-dissection :

STRUCT :

critère d'identification :

champ de la réalité :

exemple empirique :

effet rationnel théorique :

effet exceptionnel :

-|+∞

...

-|+0 = contacts tactiles ; contact oculaire ;

champ de la réalité (exemples) :

effet rationnel

...

$V_{e-\infty+3} =$

champ de la réalité : médicaments de l'hôpital psychiatriques

effet rationnel : auto(re-∞)

exemple empirique

explication de mon anti-jeu dans la famille avec mon papa : en fait, moi ça me saoulait de pas faire ce que je voulais d'une façon globale.

Auto-stématisation

\*

## Annexes néo-sociologiques(ZS) :

Inspirons-nous des animaux<sup>2939dcclxix</sup> et des plantes<sup>dcclxx</sup>

à classer : des aqua-ténèbres, la lumière<sup>2940</sup>

Pourquoi s'inspirer des animaux ? Parce que l'homme est la méta-espèce en ce qu'il peut voir les autres sous toutes ses facettes. De sa posture suprême au sommet de la pan-hiérarchie du vivant, il tyrannise les autres espèces. Paradoxalement, son intelligence lui permet d'imiter celles-ci, d'en tirer le meilleur, au lieu de les détruire froidement<sup>2941</sup>, et par là même, de s'auto-détruire épigénétiquement, puis cosmo-guerricament.

Intro :

§3.\*.1 en T= 2023, un paradoxe ressort et pose problème à tous les professeurs. Encore, le 16/2/2023, dans le train, j'ai rencontré un professeur qui me faisait part de ses difficultés à tenir la discipline indispensable à l'enseignement lors des cours dans un collège. J'ai constaté la même chose lors de mes multiples rencontres avec du personnel pédagogique, tous établissements confondus. En conséquence, cette situation devient un véritable problème pour les enseignants qui ne parviennent plus à accomplir leur devoir républicain. Conformément au principe d'inégalité réelle corporelle, tous les enfants ne disposent pas des mêmes aptitudes à l'apprentissage, à savoir rester assis sur une chaise toute la journée sans chercher à parler à son voisin toutes les trois secondes en parlant trop fort(re+2), ce qui irrite la construction symbolique du professeur, lequel par conséquent le réprimande (comptabilité sociale fixée par le règlement intérieur de l'école en théorie), et ce premier de continuer quand même, le tout dans une boucle classique de type :  $re+2=r'e'+2$  pour le camarade mais  $re+2=re-1$  pour le professeur, ce qui a pour conséquence de flouter les élèves dès lors qu'ils sont punis, mais ça peut être pire, ça peut donner  $re+2=re-4$  dès lors que la santé mentale du professeur est dégradée, voire pire, je rappelle que la dépression c'est l'équivalent de la plongée dans un état  $re-\infty+1$ . A noter que dans le pire des cas de sanction, la colle, l'élève, l'étudiant, ou le prétendant au virréel, la sanction est carrément de type  $re-\infty+2$  (exo-prison sociale), voire même pire  $re-\infty+1$ <sup>2942</sup>, voire même pire auto( $re-\infty$ )<sup>2943</sup>. Quoi qu'il en soit, le gamin voulait

---

2939F.N, Ainsi parlait Zarathoustra, Prologue de Zarathoustra, 1883-1885, éditions Folio essais, p. 37 : « Plus de péril ai trouvé chez les hommes que chez les bêtes ; c'est par des voies pleines de péril que marche Zarathoustra. Puissent mes bêtes me guider » !

2940Chaîne youtube Bah alors toi, Documentaire animalier Fantômes des grands fonds – requins des profondeurs, 2018 : Vers la fin du documentaire est évoqué le zoo-mythe du requin *megamouth* selon lequel cet animal, en sus du fait que les parois internes de sa bouche reflètent la lumière, disposerait d'un organe bioluminescent lequel se combinerait avec la propriété réfléchissante de ces mêmes parois de sorte que la gueule de ce requin de plus de six mètres se transformerait ainsi en piège lumineux en raison de l'effet attractif de tels rayons dans l'obscurité abyssale des canyons océaniques nippons. Etiologiquement, si cet animal disposerait d'un tel organe, cela signifierait que des bas-fonds peut provenir quelques célestes rayonnements éclairants.

2941Citer rapport sur destruction du vivant\* conf d'aurelien barreau

2942Comme le démontre la scène finale du film de F. Truffaut, les 400 coups, 1959 lors de laquelle Antoine Doinel quitte école, famille et amis ou amis, famille et école ou encore famille, école et amis (c'est selon(S)).

2943Je fais référence ici aux systèmes scolaires nippons, coréens et chinois qui sont les plus anti-réalistes du monde, alors même que dans le cas de ce dernier pays, l'idéologie diplomatique, c'est, entre autres, le réalisme. Il n'est toutefois pas nécessaire de regarder loin pour avoir des exemples. En Novembre 2019, Anas K. a tenté de se suicider en s'immolant par le feu devant un établissement du C.R.O.U.S parce qu'il avait perdu deux échelons sur la hiérarchie des bourses : il était strangulé par le système économique. Il était dans ma promotion quand c'est arrivé. Il est arrivé la même histoire à mon père. Le même processus de (p)annihilation(E) sévit dans tous les pays ateliers du monde privilégiant les « droits économiques » sur toutes les autres dimensions fondamentales. Anas a le droit de vivre, mon père avait le droit de vivre, tous ces gens subissant ce processus de

Toutes les zoonomies sont relatives. Par conséquent, aucune n'a valeur absolue, cela n'est pas possible : le naturel n'est pas réductible à une loi objective de la nature qui la déterminerait d'une quelconque façon. Les animaux aussi font des choix ainsi

### Zoonomies inter-spécifiques

Zoonomie inter-spécifique<sup>2944</sup> n°1 « En toute société animale, la solidarité est une loi (un fait général) de la nature »<sup>2945</sup>, sauf exceptions...

Zoonomie inter-spécifique n°2 : la hiérarchie<sup>2946</sup>

### Zoonomies intra-spécifiques

Cf sagesse apicole

dendro-sagesse qui pourrait disparaître :

dendronomie n°1 : la dendro-humilité. La sécheresse matérielle peut être un outil de survie à long terme, à l'inverse de l'abondance d'eau donc<sup>2947</sup>.

Dendronomie n°2 : la bio-tolérance<sup>2948</sup>.

---

(p)annihilation(E) ont le droit de vivre.

2944 Attention à bien différencier ici le pan-spécifique de l'inter-spécifique : ce premier désigne toutes les espèces vivantes tandis que ce second n'en désigne qu'une partie d'entre elles.

2945 P. Kropotkine, *la morale anarchiste*, 1899, éditions Mille et une nuits, p.40

2946 un passage de l'oeuvre Houellebecquienne(±, + car le passage s'avère pertinent d'être cité ici et bien construit, - car il contient un détour anti-nietzschéen opérant sur un mode de la généralisation caricaturale d'une œuvre de plus de cinq mille pages en une unique phrase) selon lequel : « les sociétés animales fonctionnent pratiquement toutes sur un système de dominance lié à la force relative de leurs membres. Ce système se caractérise par une hiérarchie stricte : le mâle le plus fort du groupe est appelé l'animal alpha ; celui-ci est suivi du second en force, l'animal bêta, et ainsi de suite jusqu'à l'animal le moins élevé dans la hiérarchie, appelé animal oméga. Les positions hiérarchiques sont généralement déterminées par des rituels de combat ; les animaux de rang bas tentent d'améliorer leur statut en provoquant les animaux de rang plus élevé, sachant qu'en cas de victoire ils amélioreront leur position. Un rang élevé s'accompagne de certains privilèges : se nourrir en premier, copuler avec les femelles du groupe. Cependant, l'animal le plus faible est en général en mesure d'éviter le combat par l'adoption d'une posture de soumission [...] par l'adoption d'une posture pacifique ».

2947 S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 89 : « plus vieux que tous les animaux. Dans le monde végétal, le temps s'écoule beaucoup moins vite. Le plus vieil arbre connu est âgé de 4900 ans. C'est un pin bristlecone des désertiques « White mountains » de Californie qui semble complètement mort ! Mais à cause du climat très sec, son bois mort ne pourrit pas, et la sève y circule encore lentement ». Voilà un état de dénuement et de détresse matérielle qui contraste absolument avec l'anthropo-société de surconsommation, et avec lequel, pourtant, cet arbre s'accommode. Voilà une leçon d'humilité : cette valeur n'est pas à localiser sur le terrain de l'égo, mais sur le terrain du matériel dont on dispose !

2948 S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 52 : Chaque arbre de la forêt tropicale abrite des dizaines d'espèces animales. Oiseaux, grenouilles, serpents, singes, petits mammifères... se partagent tous les niveaux. La plupart ne descendent jamais au sol ! »



Drendronomie n°3 : l'esprit de sacrifice vital<sup>2949</sup>. Cela ne signifie pas que ce sacrifice soit gratuit, toujours pareil, quand c'est gratuit, c'est le consommateur le produit, les plantes l'ont compris bien avant les concepteurs de l'économie de l'attention, grands plagieurs que sont les animaux humains !

sagesse pachydermique qui pourrait disparaître<sup>2950</sup> :

dendro-malisse nécessaire qui pourrait disparaître également :

anti-dendronomie n°1 : la manipulation des ventres. Les leaders totalitaires se sont peut-être inspiré des arbres : il existe un parallèle notable entre la façon dont ces derniers ont manipulé les ventres pour briser leurs gouvernés et la façon dont les arbres manipulent l'instinct tripal des animaux pour coloniser la planète entière. Les arbres sacrifient, en apparence, leurs fruits qui contiennent leurs graines. Ceux-ci tombent sur le sol. Comment l'interpréter ? Marx passe complètement à côté de la question, tout comme Locke en disant qu'il s'agit de la production de l'homme<sup>2951</sup> si, mettons une vigne, se trouvait par hasard sur l'un de ses champs. La question n'est pas du tout pensée, elle est même niée ! Problème : on ne peut pas nier la réalité. Marx et Locke, ainsi, ne remplissent pas les critères du filtre Arendtien<sup>dcclxxi</sup>, ce qui justifie l'exclusion de leurs pensées, n'en déplaisent aux américains conservateurs, qui de toutes façons ont démontré leur inconscience (Hr-2) en votant massivement pour Trump : premier peuple exclu d'H-(pré-+)<sup>dcclxxii</sup>.

zoonomie pachydermique n°1 : la préservation des végétaux<sup>2952</sup>.

zoonomie pachydermique n°2 : l'entraide<sup>2953</sup>.

zoonomie pachydermique n°3 : l'économie de l'eau<sup>2954</sup>.

Zoonomie pachydermique n°4 : la préparation contre les agressions environnementales<sup>2955</sup>.

Zoonomie pachydermique n°5 : confiance en son propre instinct animal<sup>2956</sup>.

Zoonomie pachydermique n°6 : principe de transmission gnosique<sup>2957</sup>.

Zoonomie pachydermique n°7 : principe de compétence en termes de détection des dangers<sup>2958</sup>.

---

2949S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 80 : En ce qui concerne le corail, « deux nuits après la pleine lune d'Octobre, a lieu le plus spectaculaire des accouplements. Comme s'il neigeait dans la mer, les coraux australiens expulsent des millions d'ovules colorés et de spermatozoïdes. L'immense majorité des œufs finira dans l'estomac des poissons, mais il en restera assez pour perpétuer l'espèce » !

2950Description sous le documentaire Wildlife – éléphants d'Afrique : « La population des éléphants d'Afrique a chuté de 70 % depuis les années 1980. Ils pourraient être amenés à la disparition totale dans les années 2040 ».

2951H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, chapitre V : l'action, 1958, éditions Calmann-Lévy, p. 143 :

2952Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « au lieu d'arracher les plantes avec leurs racines, ils en récoltent délicatement les jeunes pousses si bien que les arbustes peuvent continuer à se développer ».

2953Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « grâce à leurs trompes, les éléphants disposent d'un odorat exceptionnel qui leur permet de se localiser les uns les autres. \*barissement d'éléphant. Finalement, c'est la jeune Maya qui aide le jeune mâle égaré à retrouver la harde ».

2954Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « les éléphants du désert ne boivent jamais plus de cent litres par jour, une manière de préserver les réserves d'eau du désert ».

2955Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « cette couche de poussière permet aux animaux de protéger leur peau contre la brûlure du soleil ».

2956Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « la matriarche savait d'instinct qu'ici la végétation serait plus abondante, même en période de sécheresse ».

2957Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « La matriarche transmettra à son tour les secrets du désert à sa progéniture pour la survie de l'espèce ».

2958Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « la matriarche est expérimentée et sait ce qu'il lui reste à faire car bientôt les vallées se transformeront en rivières déchaînées qui emporteront tout sur leur passage. Les éléphants seraient en danger de mort s'ils ne quittaient pas la vallée sur le champ ».

Zoonomie pachydermique n°8 : le courage<sup>2959</sup>.

Zoonomie pachydermique n°9 : principe de nécessité dialogique<sup>2960</sup>

Zoonomie pachydermique n°10 : le jeu du bain de boue<sup>2961</sup>. Les éléphants font r+2 hyper facilement alors que les humains ne comprennent même pas les blagues des autres!

Zoonomie pachydermique n°11 : le mépris des conventions absurdes<sup>2962</sup>.

Zoonomie pachydermique n°12 : communication intra-spécifique<sup>2963</sup>.

bossier la thèse de P. Servigne.

Zoonomies tortuesques : les tortues géniales<sup>2964</sup> sont géniales !

Zoonomie tortuesque n°1 : l'idéo-carapace dans la peau<sup>2965</sup>.

Zoonomie tortuesque n°2 : la lenteur<sup>2966</sup> vitale<sup>2967</sup>.

Zoonomie tortuesque n°3 : la mobilité<sup>2968</sup> inter-dimensionnelle<sup>dclxxiii</sup>

---

2959Chaîne youtube : Veux-tu savoir ?, Les éléphants du désert, documentaire animalier 2018 : « Dans le plus vieux désert du monde, ils affrontent des conditions de vie extrêmes ».

2960Chaîne youtube Documenteo – la chaîne des Docus Rares, Wildlife – éléphant d’afrique – nat geo wild : le Langage des Geants d’Etosha, 2020 : « Les éléphants sont de grands bavards et leur langage semble avoir une fonction essentielle dans leur vie et leur survie ».

2961Chaîne youtube Documenteo – la chaîne des Docus Rares, Wildlife – éléphant d’afrique – nat geo wild : le Langage des Geants d’Etosha, 2020 : « Les éléphants adorent les bains de boue, ça les rafraîchit, ça enduit leur peau d’une couche protectrice et apparemment ça les amuse beaucoup ».

2962Chaîne youtube Documenteo – la chaîne des Docus Rares, Wildlife – éléphant d’afrique – nat geo wild : le Langage des Geants d’Etosha, 2020 : on voit un éléphant passer au-dessus d’une barrière. Si ça c’est pas de la volonté de liberté. L’interaction humains-éléphants se résume à ceci : les humains posent une règle(Vr+3) que les éléphants estiment absurde (Vr-1) et ils la reçoivent en Hr-∞+2 en la rejetant. Heureusement que les animaux ne tiennent pas de comptabilité sociale !

2963Chaîne youtube Documenteo – la chaîne des Docus Rares, Wildlife – éléphant d’afrique – nat geo wild : le Langage des Geants d’Etosha, 2020 : les éléphants communiquent notamment par l’intermédiaire d’infra-sons. Lorsque les conditions atmosphériques sont favorables, leurs infra-sons peuvent se « propager à jusqu’à neuf kilomètres à une heure propice ».

2964Référence à dragon ball Z. Droit au voyeurisme ? REFERENDUUM MONDIAAAL !!!

2965Chaîne Youtube de C’est pas sorcier, C’est pas sorcier – TORTUES ; QUAND CARAPACES PASSENT, 2013 : « De toutes façons, les tortues, elles peuvent pas sortir de leur carapace : elle fait corps avec elle. On peut même dire que la carapace fait partie intégrante du squelette. [...] À y regarder de plus près, on observe que les côtes poussent à l’intérieur de ce matériau [de la carapace]. Tenez, sur une coupe transversale, c’est encore plus net. Ici, on reconnaît une vertèbre et deux côtes qui sont imbriquées littéralement dans ce matériau. Une autre surprise nous attends [...] : l’équivalent des hanches et des clavicules se trouvent à l’intérieur de la cage thoracique, c’est exceptionnel, c’est un cas unique chez les vertébrés ». **Je vous jure j’ai regardé la vidéo au moment où j’écris ces lignes, j’improvise un peu en quelque sorte et je saute sur l’occasion.** Symboliquement cela signifie qu’une fois que l’on dispose d’une carapace théorique propre, on en dispose à vie, soit que notre psycho-ossature profonde s’avère modelée selon la forme de cette protection osseuse. Chacun sa carapace donc, et celle du poissonnier lui rentre dans le cœur manifestement, on ne croît pas tous de façon harmonieuse disons. Néanmoins, l’apport est essentiel : c’est notre vie qui se joue dans notre carapace, nous la retirer, c’est nous retirer la vie : la retirer au poissonnier, cela équivaldrait même lui retirer le cœur... ON A TOUS LE DROIT D’AVOIR SA PROPRE CARAPACE.

2966S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 88 : « Les reptiles : vivre au ralenti. Parce qu’ils dépensent moins d’énergie que les mammifères, ils sont les champions de la longévité animale ». En ce qui concerne plus spécifiquement la tortue éléphantine, son rythme moyen est de 270 m/h. Le lièvre en comparaison se propulse à 25 km/h. Posons que l’humanité est un lièvre pour plus tard\* (regarder documentaires animaliers..etc => psychologie des foules à partir du lièvre!) Ce que l’on peut dire tout de suite, c’est que, contrairement aux apparences scientifico-physiques, par application de la loi n°2 des contraires subtils, le lièvre est très lent, alors que la tortue va à toute berzingue ! Nananananère les scientifiques :p.

2967Chaîne Youtube de C’est pas sorcier, C’est pas sorcier – TORTUES ; QUAND CARAPACES PASSENT, 2013 : « certaines espèces peuvent vivre jusqu’à deux cent ans ! »

2968S. Ledu, S. Frattini, *Les records des animaux*, 2004, éditions Milan Jeunesse, p. 68 : « La tortue caouanne parcourt jusqu’à 3000 km vers sa plage natale. [...] c’est la tortue la plus voyageuse ».

Zoonomie tortuesque n°4 : pas honte des larmes<sup>2969</sup>.

Zoonomie tortuesque n°5 : conscience magnétique<sup>2970</sup>, j'hésite à dire conscience planétaire. Je peux dire avec certitude conscience géo-territoriale en ce que les tortues savent où elles se trouvent dans l'océan à un moment T<sup>2971</sup>. Sans doute cette zoonomie est-elle les trois à la fois.

---

2969Chaîne Youtube de C'est pas sorcier, C'est pas sorcier – TORTUES ; QUAND CARAPACES PASSENT, 2013 : « D'ailleurs, quand elle est à terre, elle respire pas très bien et si tu regardes ses yeux, elle pleure toujours. Je te rassure, c'est pas parce qu'elle est triste [ça t'en sait rien dans l'absolu mon coco], c'est tout simplement ça façon de rejeter le sel marin ».

2970Chaîne Youtube de C'est pas sorcier, C'est pas sorcier – TORTUES ; QUAND CARAPACES PASSENT, 2013 : « N'empêche que les tortues sont parfaitement capables de savoir à quelle latitude elles se trouvent et ceci grâce à la magnétite, une substance contenue dans les cellules de leur cerveau qui réagit au champ magnétique terrestre. Concrètement, les tortues sont sensibles à l'inclinaison des lignes de champ magnétique. Lorsqu'une tortue se retrouve par exemple au niveau de l'équateur, la tangente à ce point, c'est-à-dire une ligne perpendiculaire à un axe qui passe par le centre de la Terre et le point où elle se trouve, cette tangente est parallèle à la ligne de champ magnétique qui se trouve juste au-dessus de sa tête. Maintenant, lorsque la tortue se trouve au large des côtes françaises, ici, et bien, la tangente à ce point forme avec la ligne de champ qui se trouve au-dessus de sa tête, un angle de 60°, et bien les tortues sont sensibles à cette variation d'angle et lorsque cet angle est de soixante degrés, elles savent qu'elles sont quelque part sur cette ligne, et lorsque l'angle est de quarante-cinq degrés, elles savent qu'elles sont quelque part sur celle-ci, etc, etc.

2971Chaîne Youtube de C'est pas sorcier, C'est pas sorcier – TORTUES ; QUAND CARAPACES PASSENT, 2013 : pour changer de cap, la zoo-technologie tortuesque a réponse à tout. « Il faut savoir que le champ magnétique terrestre varie : plus on s'approche des pôles, plus les lignes de champ sont concentrées, plus le champ magnétique est intense. Et bien les scientifiques ont constaté que les tortues étaient sensibles à cette variation d'intensité. Maintenant, imaginez qu'une tortue se retrouve sur cette ligne inclinée à 60°, la tortue enregistre un certain niveau d'intensité, maintenant, la tortue se retrouve à l'autre extrémité, elle est toujours sur une ligne inclinée à 60°, seulement elle est toujours éloignée du pôle nord magnétique, elle enregistre un niveau d'intensité beaucoup plus faible. Pour elle, c'est le signal de mettre le cap au Sud et bien les scientifiques pensent qu'en croisant ces deux informations, intensité et inclinaison, les tortues réussissent à retrouver leur chemin ».

- i Renvoi au Chapitre premier du livre troisième.
- ii Renvoi à la conclusion du chapitre 4 du livre troisième.
- iii Haut les mains peaux-de-chasseurs : les bourses ou la vie, chapitre premier du livre deuxième. Renvoi également au chapitre 2 du livre deuxième.
- iv Renvoi à l'équation virrèelle n°1, laboratoire scientifico-combinatoire, annexes matricielles, annexes H—(+).
- vf Renvoi au Schéma structurel n°1.2. - Justification de la distinction entre Histoire négative et Histoire positivement, schémas, annexes théoriques, annexes H—(+).
- vi Renvoi à la lettre post-mortem de mon PAPA, souvenirs. Si vous survivez à cette épreuve, vous êtes de taille pour lire mon ouvrage. ga-ga vous a-t-il rendu mon pa-pa ?
- vii Je renvoie en tout premier lieu vers la pan-conférence mondiale-privée disponible sur [soundcloud.com/hugo-genezai/conference-mondiale-numero-1](https://soundcloud.com/hugo-genezai/conference-mondiale-numero-1). Celle-ci opère une virréalisation du monde. Je vous ai donc inversé, j'ai réussi ! Nom de la conférence : j'ai pas d'amis alors que je veux être l'ami de tout le monde. Pour ceux qui ne me comprennent pas, écoutez des parties aléatoires. Prenez n'importe quel enregistrement, coupez moi à la hachette du n'importe quoi, ce sera toujours aussi théâtral et donc jouissif je l'espère. Foutez vous de ma contre-gueule ! Je vous envie tellement ! En tout cas moi je le ferai, j'essaierai aussi (distinction auto-contre-gueule et hétéro-contre-gueule : je viens de me couper en deux !). Si vous me prenez au sérieux, pas le droit de me couper, ce choix va orienter votre vie je pense, je vous propose d'imaginer ma voix en lisant ces nombreuses lignes en choisissant celle que vous préférez (cette somme est toujours égale à 1, n'en déplaisent aux mathématiciens : j'ai poétisé les maths ! Tiens prends ça dans la tronche Villanouille !). Vous ferez la même chose. C'est sur la base de ce critère que je vous demanderai de vous asseoir dans les amphithéâtres qui accueilleront mes anti-cours si jamais je devenais un jour professeur anti-académicien...
- viii Renvoi aux Schémas 2 bis : les relations sociales polaires horizontales, schémas, annexes théoriques, annexes H—(+).
- ix Renvoi aux Schémas 2 : les relations sociales polaires verticales, schémas, annexes théoriques, annexes H—(+).
- x Chapitre 3 du livre 2.
- xi Renvoi méta-bibliographie
- xii La confusion préfixistique est trop souvent faite, je renvoie à la critique de l'article sur l'éco-républicanisme.
- xiii Renvoi à l'arcane nietzschéenne n°7, héritage péripatéticien, annexes culturelles, Annexes transHistoriques H—(+).
- xiv Renvoi aux principes-clefs du monde annexes matricielles, annexes H—(+).
- xv Je renvoie à la théorie de la parole élémentaire, à la théorie du social propre, à la théorie du vocabulaire.
- xvi Cf application ppe \* + recours en référé-liberté sur le droit d'aimer
- xvii Renvoi au renvoi 2 de réparer le social cassé, livre trois.
- xviii Cf mes territoires virtuels.
- xix Cf partie 2
- xx Renvoi partie 2
- xxi Partie 2
- xxii Renvoi au Plateau n°16, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±).
- xxiii Cf Distinctions : théorie du je
- xxiv Cf Annexe – héritage péripatéticien.
- xxv Renvoi au tiret 5 sous 19/1/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±)
- xxvi Pour un exemple légitime d'anti-jeu renvoi à la critique du chapitre 19 de la troisième partie de la description du système concentrationnaire de Soljenitsyne, Champ de Mars, annexes H(-).
- xxvii Subjectivisation de mes oreilles, Les arcanes secrètes de ma puissance organique, conséquence de la diffraction sensorielle du principe de réalité corporelle, annexes subjectives, annexes H—(±).
- xxviii Subjectivisation de ma la-la-langue, Les arcanes secrètes de ma puissance organique, conséquence de la diffraction sensorielle du principe de réalité corporelle, annexes subjectives, annexes H—(±).
- xxix 16/2/2023, les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, annexes subjectives, annexes H—(±).
- xxx Subjectivisation de mon nez, Les arcanes secrètes de ma puissance organique, conséquence de la diffraction sensorielle du principe de réalité corporelle, annexes subjectives, annexes H—(±).
- xxxi Subjectivisation de mes yeux, Les arcanes secrètes de ma puissance organique, conséquence de la diffraction sensorielle du principe de réalité corporelle, annexes subjectives, annexes H—(±).
- xxxii Pour un exemple, voir sous schéma 2.2 : exemple de mon concierge, schémas, annexes théoriques, annexes H—(+).
- xxxiii Renvoi à la distinction entre intelligence artificielle et les animaux
- xxxiv Cf la multi-classocratie et son processus de virréalisation législative, chapitre\*, livre deuxième.
- xxxv Renvoi à l'auto-stémisation sur le mode HRSP, annexes néo-sociologiques, annexes H—(±).
- xxxvi Pour un critère d'identification, renvoi au dernier tiret du 19/3/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±).
- xxxvii Sous schéma 2.2.1, schéma 2 bis : les relations sociales polaires neutres, schémas, annexes matricielles, annexes H—(±).

- xxxviii Mettre la majuscule comme on le fait d'habitude au début de la phrase par convention porterait atteinte au sens ici. Je ne la mettrai donc pas, n'en déplaise aux vieux membres de l'Académie Française. Je renvoie
- xxxix Cf chapitre 2 et 3 du livre 3.
- xl Renvoi au principe de bigravité, les principes-clefs du monde, annexes matrixielles, annexes H—(+)
- xli Pour avoir un fondement philosophique sur la question, voir commentaire du §340, Déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif », champ de Mars, annexes H—(±).
- xliv Critère de la mortification vivante
- xliv Renvoi schémas 2 et suivants, schémas, annexes matricielles, annexes H—(±).
- xliv Renvoi schémas 3 et suivants
- xliv Double renvoi à la théorie de la vulnérabilité (annexes) et au livre 3, réparer le social cassé
- xlvi Renvoi à l'évo-méthodo, le filtre arendtien, dossier introductif.
- xlvi Renvoi aux schémas 2.5 et 2.6
- xlvi Lien avec typologie des guerres annexes
- xlvi Cf l'outil du diffracteur dimensionnel
- l Correspond au premier modèle les chapitres suivants : . Correspond au second modèle les chapitres suivants : . Correspond aux deux modèles les chapitres suivants : La mémoire trouée.
- li Cf Annexe cf schémas des degrés à n-2500\*, n et n+1
- lii Renvoi au chapitre premier du livre premier décrivant l'anti-Etat(TTT).
- liii En raison du principe de réalité corporelle
- liv Renvoi au contrat rhétorique, réparer le social cassé, livre troisième
- lv Ce qui nous donne un fondement rationnel objectif au principe d'identification. T. Todorov rajoute notamment que « la comparaison est un moyen de fonder l'unicité », étant précisé que les réactions d'identification sont par nature subjective, ce qui signifie qu'une arborescence identitaire se crée suite à chaque instant, de même que « ce qui est vrai pour l'individu est vrai pour le groupe ».
- lvi Cf principes-clefs : le principe d'identification.
- lvii Voilà sans doute pourquoi les médecins psychiatres disposent d'une compétence d'arbitrage à valeur supra-constitutionnelle en H—(-), à ceci près que leur science omet l'étude de la sédimentation noeuropsychoanalytique. Renvoi au tabou psychiatrique, Les antipolitiques H—(-),
- lviii Pour une définition plus exhaustive de la culture fermée, voir la critique de la critique Arendtienne des idéologies, critique de l'incontournable Arendt, Champ de mars, annexes H—(±).
- lix Cf annexe principe clef d'ouverture.
- lx Renvoi à la richesse de la critique, Le browser H—(-) : Les shadocks, Champ de Mars, annexes H—(-).
- lxi Histoires de vie, empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±)
- lxii Renvoi aux Schémas 2.3 : les relations sociales polaires verticales, schémas, annexes théoriques, annexes H—(+).
- lxiii Principe de non-égalité, les principes-clefs du monde.
- lxiv Renvoi théorie de la parole élémentaire
- lxv Renvoi théorie des diplômes dimensionnels
- lxvi Double renvoi aux §3 sur les néo-métamorphoses de l'âme, ici, déploiement de ma colère néo-nietzschéenne, annexes matrixielles, annexes H—(+).
- lxvii Cf annexes : principes-clefs : ppe de virtualité
- lxviii Cf sociologie des classes-tribus annexe
- lxix Une interprétation littérale suffit pour comprendre de quoi il s'agit mais je renvoie à la sociologie des classes pour de plus fines précisions \*
- lxx Cf critiques n°3 de soumission et critique n°35 des particules élémentaires, Renvoi au battle vs Houellebecq, le plus grand auteur français du XXI<sup>e</sup> siècle ?, Hugo Genezai[zaitte] vs the world, Annexes H—(-)
- lxxi Renvoi au chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- lxxii Cf symbole n°1.
- lxxiii Mentionner où c'est le minimum.
- lxxiv Schémas 2.3 et 2.3, théorie du social propre.
- lxxv Relations entre macro-Etat universel, méso-Etat tribal et micro-Etat individuel, chapitre\* livre troisième
- lxxvi Pour la présentation matérielle de mon plan, cf schéma\* => 2° bouquin de notes post-premier (-13 + -14) => raconter l'histoire des deux schémas : 1° = ... // 2° étape = les 3 métamorphes de l'âme + cf plateau n°4. Tu parles d'un bordel. Un vrai chantier mon boulot ! Voyez, y'a de quoi y passer sa vie ! Sur la moindre page, il y a en moyenne une vingtaine d'éléments notés avec écriture de chat illisible (très peu sont les professeurs qui ne me l'ont jamais reproché et parfois, je n'arrive même pas à me relire). Autrement dit,
- lxxvii Renvoi aux grenouillonies, inspirons-nous des animaux !, néo-sociologiques (ZS), annexes néo-sociologiques, annexes empiriques, annexes Historiques positives H—(+)
- lxxviii La structure même de ce terme fonde l'idée d'une supériorité de la po[ési]litique sur les sciences dures. Renvoi au combat inter-disciplinaire inutile tenu dans les indispensables codes pré-introductifs.
- lxxix Mes milles plateaux, 21/3/2023 & 22/3/2023 & 23/3/2023
- lxxx Loi n°3 des contraires subtils.

lxxxi On obtient les précédents critères en inversant les critères mentionnés dans la critique n°25 d'A. Harendt, Champ de Mars, Annexes H—(-).

lxxxii Définition dans la pré-intro

lxxxiii Renvoi à l'équation globale mentionnée dans la préface, dossier introductif

lxxxiv Lister les exceptions ici. Première exception, lorsque l'auteur se fait sauter lui-même, comme c'est le cas de Kropotkine, la morale anarchiste (une auto-contradiction apparaît déjà page 4).

lxxxv Renvoi à la théorie des neuro-graines

lxxxvi Renvoi fondement artistique du principe de virtualité

lxxxvii À noter que l'on retrouve dans les sciences dures le mode de démonstration dual-antagoniste que nous appliquons au démonstrations sous-jacentes au présent ouvrage.

lxxxviii Fondée sur le § 3, ici, déploiement de ma colère néo-nietzschéenne, annexes matricielles, annexes H—(+).

lxxxix Renvoi au tiret n°5 du 20/3/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±).

xc Renvoi commentaire sous schéma 2.2, schémas, annexes matricielles, annexes H—(+).

xc1 Renvoi à l'équation fondamentale numéro 1, préface, introduction.

xcii Cf pré-introduction..

xciii À mettre en conclusion.

xciv Cf Annexes, mille-plateaux identitaires, renvoi xiii

XCV Renvoi à la critique du chapitre 19 de la troisième partie de la critique marginale de la description du système concentrationnaire de Soljenitsyne, Champ de Mars, annexes H—(-).

xcvivoir la critique de la critique Arendtienne des idéologies, critique de l'incontournable Arendt, Champ de Mars, annexes H—(±).

xcvii Qui sert de fondement rationnel au principe de virtualité, cf principes-clefs, Annexes

xcviii L'enjeu sous-jacent à ce travail consiste toutefois à rétablir l'équation mémoire = souvenir, lien qui est mentionné et rétabli dans la première partie de ce travail et, en particulier dans son premier chapitre : la mémoire trouée.

xcix Définition dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

c Renvoi théorie des ordres publics

ci Annexe, typologie des guerres + chapitre 3, première partie.

cii Cf renvoi au chapitre 5 du livre deuxième.

ciii Renvoi Livre 1

civ Renvoi Livres 2 et 3

cv Renvoi Livre 2

cvi Renvoi théorie du social propre

cvii Lien avec les mille-plateaux identitaires et les mille-plateaux anti-identitaires

cviii Deuxième ou Troisième partie, la conscience végétale\* ?

cix Renvoi vers annexe : colère nietzschéenne 2.0

cx Cf conclusion de la théorie de la liberté, annexes théories, H—(+).

cx1 Renvoi aux symboles utilisés décrits dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

cxii Renvoi à la critique n°21 de l'incontournable Arendt, Champ de Mars, Annexes H—(-).

cxiii La citation a été modifiée : pour voir l'explication d'une telle modification, voir Critique n°19 de l'incontournable Arendt, Champ de Mars, Annexes H—(-).

cxiv principe de contamination de la classe sociale neutre. Conséquence de ce principe, comme nous sommes dans une phase pré-totalitaire, les gens sont contaminés progressivement.

cxv Critique n°25 de l'incontournable Arendt, Champ de Mars, Annexes H—(-).

cxvi Je renvoie au renvoi xiv pour avoir un exemple réel de ce point qui constitue également prouvant le versant réaliste de la démonstration de l'existence de cette réalité biologique humaine qu'est le rêve(-), que l'on pourrait appeler plus précisément droit bestial à la fiction.

cxvii Pour une définition de la virtualité(I), renvoi au principe de virtualité, les principes-clef du monde, annexes matricielles, annexes H—(+).

cxviii Renvoi à la liste des postfixes dressée dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

cxix La suite du passage est citée dans les principes-clefs du monde, annexes H—(+).

cxx Il s'avère indispensable de distinguer ici esclavage politique et esclavage juridique afin de dissocier la notion juridique d'esclavage telle que développée par la CrEDH et la notion d'esclavage telle que conçue par A. Arendt.

cxxi Arcane nietzschéenne création\*

cxxi Critique de la page 827 des origines du totalitarisme. Cf critique de l'incontournable Arendt, Champ de Mars, annexes H—(+).

cxxi À noter que ce pan-pessimisme teinte une bonne partie de l'oeuvre Houellebecquienne. Renvoi à M. Houellebecq, meilleur écrivain français du XXIème siècle ?, Champ de Mars, annexes H—(-).

cxxiv Cf distinction n° posée dans l'introduction.

cxv Cf définition posée dans La mémoire trouée, Question n°1.

cxxvi Renvoi à l'ultime citation de l'ultime critère => citation sur le contrôle de  
l'information dans régime TT pour mieux conditionner la jeunesse !

cxxvii Renvoi aux différents cas de schadenfreude du schéma 2.4, théorie des relations sociales polaires, annexes théoriques, annexes H-(+).

cxxviii Il s'agit de l'antithèse la plus parfaite du concept de contrat rhétorique.

cxxix Jeu du poisson rouge, théorie des jeux, etc

cxix Le niveau  $H_{re-\infty+1}$  correspond à ce stade d'auto-emprisonnement dans lequel on est devenu le prisonnier de soi-même. La conscience a été terrorisée tellement profondément qu'elle demeure immergée dans les abysses de son propre corps qui devient sa propre geôle et qu'elle ne parvient plus à la surface de la réalité (Je ne suis pas un médecin des relations sociales polaires mais il me semble que cette personnalité qu'est Iwao Hakamada se trouve bloquée dans une telle situation du fait de son passif traumatique : chaîne youtube Investigations et enquêtes, Dans l'enfer des prisons japonaises, 2022, documentaire réalisé par Constantin Simon, 23:28 : « cet octogénaire ancien boxeur professionnel a passé 47 ans derrière les barreaux. C'est le condamné à mort qui est resté le plus longtemps dans le monde en prison. Tous les jours, M. Hakamada fait une promenade de cinq heures dans les rues de Hamamatsu. En 1968, il est condamné à la pendaison pour un quadruple meurtre mais en 2008, des tests ADN mettent sérieusement en doute sa culpabilité. [...] Un demi-siècle en isolement total lui a fait perdre la raison. M. Hakamada ne parle plus. Il salue les affiches, les enfants, les mannequins. Dans les centres commerciaux, il se sent bien, il aime les couleurs et la vie. A l'inverse, il se méfie des hommes et des grillages qui lui rappellent la prison, un peuple de fantômes dont il ne s'est pas complètement libéré. [...] Selon les médecins, l'ancien boxeur a subi un choc traumatique du fait des conditions d'emprisonnement des condamnés à mort. Au Japon, ils ne sont informés que le matin même de leur exécution. Les familles l'apprennent après leur pendaison. Chaque condamné dans sa cellule écoute les pas des gardiens. Si les pas s'arrêtent devant votre cellule, cela veut dire que c'est votre tour. Jusqu'à neuf heures du matin, les condamnés ne savent pas si c'est leur dernier jour. Les prisonniers vivent dans l'angoisse quotidienne de mourir. [...] Un jour, les pas se sont arrêtés devant la cellule de son voisin. L'homme a dit : « prenez soin de vous » et il a été emmené. Ça a été un choc pour Hakamada et c'est à ce moment là qu'il a perdu la tête. Depuis sa cellule, Iwao Hakama a écrit des milliers de lettre à sa sœur. Elles sont la preuve de sa dégradation mentale. Regardez-là, à l'encre rouge : « il y a écrit, je suis l'enfant de Dieu ». [...] Iwao s'est mis à penser qu'il était Dieu, un être immortel qui ne pouvait pas être exécuté : il s'est réfugié dans un monde imaginaire ».) Il est important de noter que le Japon n'est certes pas un totalitarisme, cependant que ses conditions d'emprisonnement sont particulièrement dures(TTT) (cf documentaire prison japon à analyser\*) Cf théorie des relations sociales polaires, schémas, annexes H-(+).

cxixi Cette dimension animale de notre nature ne saurait ne pas être pensée au sein de notre doctrine, élément sans lequel, notre doctrine présenterait une faille évidente. Pour éviter une instrumentalisation négative de notre nature animale, je propose de procéder à une virtualisation à travers les jeux vidéos de notre besoin de hiérarchisation de la société. Il s'agit de la seule forme de hiérarchisation qui puisse respecter le critère de l'égalité des chances, les Femmes disposant des mêmes armes matérielles que les garçons pour mener un duel virtuel (un ordinateur, une souris, un clavier, un casque, un micro, et éventuellement un groupe social pour les duels se déroulant dans des jeux collectifs). Une conséquence intéressante découle de ce raisonnement : en fonction du critère selon lequel on opère une hiérarchisation de la société, la hiérarchie entre les hommes et les Femmes peut être virtuellement complètement retournée, et ce une unique phrase. Passer d'une hiérarchie monétaire à une hiérarchie virtuelle renverserait la structure socio-hiérarchique actuelle : les personnes âgées deviendraient virtuellement vulnérables en ce qu'ils ne sauraient pas jouer (avoir des billets ne sert à rien lorsque l'on souhaite marquer un but sur Rocket League), tandis que les jeunes deviendraient les animaux bêta ou alpha, selon les power rankings des différents jeux. Les hiérarchies virtuelles pourraient donc être plurielles et, ce faisant, relatives, d'où la nécessité théorique de virtualiser également le concept de tribu.

cxixii Renvoi théorie du contrat social, théories, annexes H-(+).

cxixiii Renvoi à la dernière note de bas de page relative à la page 526 de l'ouvrage de Soljénitsyne, critique marginale de la description du système concentrationnaire de Soljenitsyne, Champ de Mars, annexes H-(-).

cxixiv Renvoi audio n°9 : seconde macro-anti-conférence mondiale privée.

cxixv C'est toujours le même schéma qui se répète depuis la crise de Mai 68 : tout mouvement social est résolu par une augmentation des salaires ou une baisse des impôts. Il s'agit d'une arme particulièrement utile pour les gouvernements du monde entier : la corruption économique neutralité toute colère sociale et il est manifeste que depuis 2023, le rythme de cette éco-antipolitique se soit accéléré, aussi peut-on entendre de façon banale que la première ministre a l'ambition d'accorder 3 à 5 milliards d'euros (France culture, bulletin d'information du 8/7/2023). Les exemples en 2023 de tentative d'apaisement du social par le vecteur économique abondent.

cxixvi Renvoi à critique n°6, à re-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, champ de Mars, annexes H-(-).

cxixvii Renvoi au chapitre premier du livre premier.

cxixviii Renvoi au tiret n°2 du 7/7/2023 du Plateau n°6 de mes mille-plateaux subjectifs, masque subjectif, empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±).

cxixix L'environnement est-il protégé par le juge européen en H-(-)? - Résolution du cas pratique de l'association Plaidier Les Droits de l'Homme du concours de plaidoirie de 2022 - Semestre 3 Master 2 - Hugo Genezai,





- clxi Pour la démonstration de ce point, je renvoie à mon recours en référé-liberté sur le droit d'aimer, et plus particulièrement à la décision de refus d'acceptation de l'analyse de mon recours qui n'est même pas argumentée. Rendez-vous compte !
- clxii Renvoi démonstration politique
- clxiii Renvoi aux chapitres 2, 3 et 4 du livre premier.
- clxiv Renvoi à la critique n°7 de la pire thèse du monde, Hugo Genezai[zaitte] vs the world, Annexes H—(-)
- clxv Renvoi à la procédure de déconstruction du présent ouvrage, évo-méthodologie, dossier introductif.
- clxvi Si la violence est permise aux jeunes casseurs lors des manifestations, il faut simplement faire preuve d'éducation et je renvoie ici à mon bestiaire pédagogique de gestion incapables d'auto-canalrationalisation (Cf Bestiaire pédagogique, hétéro-pika-lab, annexes diaboliques, annexes subjectives, annexes H—(±)).
- clxvii Notamment économique dans le cas de Mme M., raison pour laquelle elle subissait le joug de M. M. Je me souviens de sa voix quand elle m'appelait pour m'annoncer que M. M avait disparu, une voix qui tremblait, qui résonnait la terreur domestique, qui sonnait comme celle d'une enfant apeurée ayant besoin d'aide. Elle avait plus de 23 ans quand même et cette situation n'était pas tolérable, elle n'avait pas le choix de faire autrement que de rester dans une chambre elle-même verrouillée.
- clxviii Renvoi à la critique n°3, critique de la classe écologique de B. Latour, Champ de Mars, annexes H—(-).
- clxix D'où un doublage de la classe non carbonique divisée en deux sous-catégories en ce qu'il y aurait d'un côté les volontaires et d'un autre les involontaires (par exemple voir premier tiret sous 10/8/2023, Plateau n°6 des milles plateaux-identitaires subjectifs, annexes subjectives, annexes H—(-)). Les premiers seront considérés comme rationnels et les seconds comme tendant vers la folie (renvoi à l'article 7 de l'agrocratie).
- clxx Renvoi au tiret n°4 du 10/8/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±).
- clxxi Renvoi au schéma structurel n°4.1.3., schémas, annexes théoriques, annexes H—(+)
- clxxii Renvoi aux notes sous-jacentes au 5/8/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±).
- clxxiii La forme ultime de rationalité recoupe l'idéo-diagnostic d'une totalitarite chez un individu, comme par exemple chez ma mère(tt) (Renvoi à ma mère(tt), néo-sociologie(IS), annexes empiriques, annexes H—(+)). Renvoi également à la note de bas de page associée à l'arrêt Chassagnou de la bi-auto-contre-thèse de Mme Ducoulombier, Champ de Mars, Annexes H—(-). Renvoi ici au schéma structurel n°1.2., schémas, annexes théoriques, annexes H—(+)
- clxxiv Pour un fondement rationnel, voir commentaire du début du §340, Déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif », champ de Mars, Annexes H—(-).
- clxxv Renvoi jeu n°5, théorie des jeux
- clxxvi Renvoi note de bas de page 4 sur le nationalisme tribal, la guerre des Europes, champ de Mars, annexes H—(-).
- clxxvii Critère n°\* sur le droit de rêver, les critères du totalitarisme, chapitre premier, livre premier
- clxxviii Je fais bien évidemment référence ici à M. E et à Mme C. qui ont appelé le SAMU dont l'équipe m'a amené aux urgences psychiatriques de Strasbourg qui m'a fait hospitaliser contre mon consentement. Cette histoire est pathétique aussi je la répèterai encore, encore et encore. J'ai rencontré M. E un ex étudiant en philo, petit copain d'alors de Mme C qui était dans ma promotion de master, vers le mois d'Octobre 2021 et on s'appréciait mutuellement comme le démontrait nos longues discussions philosophiques même si je me souviens quand même que j'avais l'impression d'avoir en face de moi un « couple d'araignées sociales », j'en ai même parlé à ma psychologue d'alors qui ne m'avait pas démenti. Sur le terrain de la personnalité, disons que M. E est quelqu'un d'issu d'une classe sociale moyenne-haute, qu'il a reçu une éducation privilégiée, un développement plus que sain, et ça se ressent dans les discussions qu'il avait tendance à dominer par sa célérité intellectuelle, par la richesse de son vocabulaire et par l'étendue de sa culture. Quant à moi, j'ai l'impression que j'ai toujours été de type neutre avant de m'être plongé dans l'écriture de cet ouvrage... Sinon, j'ai encore du mal à trouver un rythme de sommeil régulier. Je suis toujours fatigué et je clignote encore sur le terrain de la conscience (peut-être un résidu irrationnel de mon passé familial chaotique). Bref, on est maintenant le dimanche 10/5/2022 si mes souvenirs sont exacts et je viens de voir Mme J.. Je me rends au domicile de M. E pour l'aider à déménager en voiture. Nous faisons plus de cinq heures de route jusqu'à son domicile. On a déconné, parlé philo, fait un battle de musique non-compétitif (un morceau chacun à tour de rôle sur sa baffle). Petit détail, je me souviens avoir mentionné pendant ce trajet que j'avais oublié les clefs de chez moi et que ça risquerait de poser problème pour le retour. Bref, On s'était aussi fait des compliments pendant le trajet. Je lui avais dit qu'il était « cosmique » avec sincérité, il m'avait dit que j'étais « gentil » en rigolant. On arrive chez. Je l'aide à déballer ses affaires. Il me propose de dormir sur place. Ça faisait au moins 8 ans que je n'avais pas dormi chez un copain (je suis pas très social, je sais pas) : j'étais vraiment content. Je cuisine. Il met de la musique et danse un peu en chantant. On mange. Il me fait monter dans sa chambre, il me montre une photo de son ex. On discute jusqu'à deux heures du mat'. A un moment de la soirée, il me raconte comment il a rencontré cet ex. Il m'a raconté qu'il l'avait manipulée, qu'il était un ancien pervers narcissique. On va se coucher. Le lendemain matin on va marcher dans son patelin familial. On prend un café avec le buraliste et on déconne avec. Il a un rendez-vous administratif, j'en profite pour acheter des victuailles : saucisson, miel, confiture, vin, du pain. On fait un petit tour dans les bois voir le château du village. On prend des photos, toujours en déconnant. On rentre, on mange. L'après-midi, il fait une sieste d'une heure. Je mets de la musique chez lui et dansait.

On repart se balader. On va boire de l'eau naturellement pétillante à une source gratuite qu'il y a que là en France pour cette marque d'eau. On discute, il me parle notamment de Sainte Colette. J'avais juste lu à ce moment là la généalogie de la morale, je me rappelle l'avoir un peu sermonné en lui rappelant la notion nietzschéenne de décadence chrétienne en lien avec le mépris du corps qui sert de postulat à cette idéologie bien bien fermée<sup>2023 années</sup>. On rentre chez lui. On mange et il me parle de Platon. On dort. On refait le chemin en sens inverse le lendemain avec de la musique et toujours de la discussion. Arrivé chez moi, je commençais à être détendu avec lui et je me suis un peu lâché, je suis passé en re+2, surtout que je devais revoir Mme J. dans l'après-midi, j'étais donc tout excité comme un gamin qui va voir sa copine. Problème, on est devant ma porte de l'immeuble et, les clefs ne sont pas retournées dans ma poche comme par magie. J'appelle dans la hâte plusieurs numéros, quelqu'un nous ouvre. Dans l'attente, je dis notamment : « bienvenue dans mon inconscient, M. E ! ». On arrive devant ma porte. Je n'ai toujours pas les clefs. Le concierge n'est pas là et ne peut pas m'ouvrir avec son double. J'essaye donc d'ouvrir la porte avec ma carte d'identité parce que le coach de ma salle de sport m'a dit qu'on pouvait ouvrir des portes avec des cartes suffisamment souples. Ça marche pas. Je crache à plusieurs reprises sur ma carte d'identité et réessaye. Ça marche toujours pas. Je demande à M. E de cracher sur ma carte d'identité, il veut pas. Bon, j'ai pas d'autres cartes, je peux pas ouvrir, M. E attend, faut que je me prépare pour aller voir Mme J.. Je n'ai pas d'autre alternative, j'enfonce la porte de chez moi. Bref, on boit un café, on discute un peu, je me souviens juste qu'il avait dit de faire attention parce que Mme J. était selon lui une perverse narcissique et que dans ce domaine là « il s'y connaissait ». Je vais voir Mme. J... Ça se passe bien la première heure, on discute et on rigole en re+2 (mais mal, je suis allé trop vite en lui discernant un diplôme de feu alors que j'avais encore rien théorisé des présentes lignes). La rupture intervient quand je lui dis que « je veux l'embrasser » : la deuxième heure, c'est l'enfer sur Terre, elle me crie dessus, j'essaye d'obtenir une explication de pourquoi elle me crie dessus et ne m'en donne pas, alors je redemande comme un petit gamin de cinq que j'étais redevenu sous l'effet de sa colère : on a fait cette boucle jusqu'à rupture de la discussion suite à ce que j'obtienne que l'on puisse discuter avec son petit copain, lequel m'a conseillé en conclusion de me « faire des copains » (on savait pas à ce moment là que j'étais asperger et que c'était donc le pire conseil de la Terre à me donner en conséquence). Justement, parce qu'on parle de copains, le lendemain j'envoie une lettre d'amour à Mme J.. Elle m'envoie chier. Le lendemain j'envoie des mails avec de la prose dedans (10 messages au total). Mme C m'appelle et en gros elle me reproche d'aimer Mme J. Ça me met en colère : « je ne lui veux que du bien » ai-je répété plusieurs fois. On refait une boucle dialogique qui se conclut par le fait que le fait que j'apprenne que Mme J a dit à Mme C : « c'est la merde, Hugo m'aime », et moi de lui dire de lui dire que « si tu penses que c'est la merde parce que quelqu'un t'aime, inverse ton jugement ». De mon point de vue, je sais que je ne ferais jamais de mal à une mouche, en étant alors moi-même une (cf les mille-plateaux anti-identitaires, anti-masque subjectif, éléments de reconstruction identitaire, annexes subjectives, annexes L(±)). Bref, Mme C passe le téléphone à M. E qui me dit texto que je suis un « fou dangereux auquel [il] accorde de la valeur » : pas possible mon grand c'est de la double-pensée. Soit je suis un fou dangereux, soit tu m'accordes de la valeur, pas les deux en même temps. On a débattu ce point, j'ai gagné le débat, sa position étant non défendable car non logique (ça la fout mal pour un philosophe), je vous passe les détails. J'ai gagné le débat mais j'ai aussi gagné le fait qu'ils aient appelé le SAMU : ils ont donc jugé que j'étais dangereux. Résumons : le pote qui m'était alors le plus proche avec lequel je viens de passer des moments intimes vient d'appeler le SAMU pour me faire interner ; ils m'ont tous dit littéralement n'importe quoi et à la fin de l'histoire c'est moi qui ai pourtant fini à l'asile psychiatrique ; j'ai dit que j'aimais quelqu'un et je le disais et l'ai répété : on m'a envoyé avec les psycho-aliénés. J'ai appris plus tard d'un autre psychologue que lorsqu'on était pervers narcissique, on le reste. Cela confirmait le soupçon social que je portais sur eux consciemment-inconsciemment : j'ai aujourd'hui vécu la preuve irréfutable de la perversité de M. E, Mme C n'ayant joué qu'un rôle marginal dans cette histoire. Voilà la situation du monde social en 2022(-) pour les autistes asperger : les « élites sociales » qui vous tendent les bras ont aussi de fortes chances d'être celles qui ont des couteaux dans les mains. J'ai comme autre exemples de cette mini-théorie le fait qu'un pote d'une pote de la bande à Mme C m'a dit d'aller me suicider alors qu'on buvait un verre dans un bar le soir. Les altercations avec les professeurs, avec les autres étudiants de la promotion

clxxixThéorie des valeurs, annexes théoriques, annexes matricielles, Champ de mars

clxxxPour un exemple, je renvoie à la note 4, Produits de la diffraction dimensionnelle(±), annexes H—(+)

clxxxiLe principe de différence, les principes-clefs du monde, annexes théoriques, annexes H—(+)

clxxxiiRenvoi à retour sur la notion matricielle d'ordre public, partie 2.

clxxxiiiCf Annexe héritage péripatéticien\*

clxxxivSur le principe de réciprocité sexuelle, cf annexe les principes clefs

clxxxv Renvoi mille plateaux identitaires, plateau n°6, 25/1/2023, annexes subjectives, annexes H—(-).

clxxxviIl s'agit de l'un des pires masques sociaux négatifs.

clxxxviiCf Annexes : les classes sociales.

clxxxviiiSur le processus de zoo-socialisation, cf en annexe sur le processus de pluri-animalisation du social

clxxxixCf intro, la mémoire trouée

cxc Renvoi théorie du social propre... et ses dégâts

cxciRenvoi critères du totalitarisme livre 1, critère

cxciiCommentaire du §340 d'Hegel

cxciiiiiJe rappelle les propos de souffrance désespérée des étudiantes chinoises mentionnés dans note 19, les principes-clefs du monde, annexes matricielles, annexes H—(+).

- cxciCe principe d'économisation de la justice ne s'avère jamais qu'être un corollaire du principe d'économisation de la légalité, cf la guerre économique, théorie de la guerre, annexes théoriques, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cxciLien avec sociologie des classes
- cxciFondement = synthèse de fukuyama.
- cxciContraire au concept de choc des civilisations de S.P. Huntington (cf champ de Mars). CONCEPT DE HUNTINGTON EST GROTESQUE : J'AI UNE CIVILISATION DANS MON VENTRE EN PUISSANCE. JE VIENS DE DETRUIRE UN OUVRAGE DE 500 PAGES EN UNE PHRASE. QU'EST-CE QU'IL ÉTAIT BIDON CE PUTIN D'OUVRAGE. Pardon pour le putin mais il faut bien dire les choses.
- cxciPour fondement théorique du néo-trans-jusnaturalisme, voir critique de la page 76 des particules élémentaires, Houellebecq, le plus grand auteur français du XXI<sup>e</sup> siècle ?, champ de Mars, annexes H—(-).
- cxciPour un exemple dimensionnel de l'ordre public, voir L'ordre public humanitaire international - copie d'examen de droit international humanitaire - Semestre 6 Licence 3 - Hugo Genezai, souvenirs universitaires, souvenirs, annexes H—(-)
- cc Renvoi réparer le social cassé : le champ de la morale publique s'arrête là où commence les relations privées protégées par un contrat réthorique, subjectif ou intersubjectif, Partie 3
- cci Renvoi à copie droit du travail L3S1, deuxième partie.
- ccii Renvoi processus de virtualisation de la guerre, théorie de la guerre, annexes H—(+).
- cciii Sociologie législative(G), annexes néo-sociologiques, annexes H—(+).
- cciv Théorie de la méta-communication.
- ccv Théorie du vocabulaire
- ccvi Sociologie législative, annexes néo-sociologiques(J), annexes H—(+).
- ccvii Renvoi à mon second discours d'éloquence fin page 1 début page 2
- ccviii Renvoi héritage péripatéticien.
- ccix Renvoi pré-intro
- ccx Renvoi critère 1.2, chapitre premier, les critères du totalitarisme, livre premier
- ccxi Les fruits de la diffraction dimensionnelle, annexes H—(+)
- ccxii Héritage péripatéticien
- ccxiii Renvoi à 3084, annexes diaboliques, annexes H—(-).
- ccxiv Renvoi à l'e-messenger, e-message n°3.
- ccxv Sur la notion de liberté sexuelle, renvoi à mon écrit de ma v(i)erge innocence, souvenirs, annexes H—(±).
- ccxvi Renvoi à l'analyse du chapitre 6 de la partie 4 de l'extension anti-algorithmique du domaine de la lutte, champ de Mars, annexes H—(-).
- ccxvii On peut par extension en conclure que Houellebecq est contre le principe de réalité que défend le juge européen qui est d'inspiration directe de la philosophie de F.N. Renvoi au principe de réalité, les principes-clefs du monde, annexes H—(+)
- ccxviii Renvoi à la théorie des relations sociales polaires, schéma 2, schémas, annexes matricielles, annexes H—(+).
- ccxix Ce n'est qu'à cette condition que le droit naturel international des droits du vivant H—(+)
- « restreindre le volontarisme étatique » (p. 43) en s'imposant « comme le modèle de référence du droit international public » H—(-) duquel il se nourrit, dans la mesure où le droit international public H—(-) s'avère confondu avec le droit international humanitaire et pénal H—(±), nous renvoyons sur ce point à notre copie sur la légitime défense humanitaire, souvenirs universitaires, souvenirs, annexes subjectives, annexes H—(±).
- ccxx Ce droit naturel mêlant anciennes et nouvelles théories, nous le nommerons néo-trans-jusnaturalisme des gens et dont l'objectif principal serait d'opérer une « humanisation du droit international des gens ». PORTE OUVERTE VERS TRINDADE.
- ccxxi Renvoi à la distinction opérée entre loi fondamentale et loi non fondamentale de Hobbes, le bi-combat contre Hobbes et Locke, champ de Mars, annexes H—(-).
- ccxxii Renvoi fondement de la montagne fondamentale, chapitre 1 bis, Livre deux.
- ccxxiii Renvoi théorie des dimension de l'ordre public\*
- ccxxiv Renvoi chapitre 1 sur la mémoire trouée.
- ccxxv Le champ matériel de cette théorie chimico-temporelle demeure à démontrer, cf critique de Beigbeder.
- ccxxvi Cf théorie du masque toxique, annexe de la sensibilité,
- ccxxvii Renvoi note de bas de page n°3, A idéo-mort le mort-vivant idéal Popperien, champ de Mars, Annexes H—(-).
- ccxxviii Pour un exemple de ce qu'est l'amour paternel, je renvoie à la lettre de mort de mon père, souvenirs,
- ccxxix À noter que cela renvoie à l'idéo-extrémisme paranoïaque pan-pessimiste des régimes totalitaires. Cf Les critères du totalitarisme, chapitre premier, livre premier.
- ccxxx Renvoi à note de bas de page 5, Produits bénéfiques de la diffraction dimensionnelle(±), annexes H—(+)
- ccxxxi Renvoi au chapitre sur la tribalisation !, livre troisième
- ccxxxii Renvoi au référé-liberté sur le droit d'aimer, définition de l'amour, critère subjectif, souvenirs, annexes H—(±).
- ccxxxiii A noter que Nietzsche ne parle pas ainsi : il abhorre toute forme de fascisme, notamment d'origine religieuse (il s'agit d'un leitmotiv de son œuvre (cf arcane nietzschéenne n°1, les arcanes nietzschéennes, l'héritage péripatéticien, annexes culturelles, annexes L(±)). Cette instrumentalisation religieuse des fossiles Nietzschéens par Houellebecq est donc à mentionner pour l'écarter : elle est d'autant plus critiquable que celui-ci, dans une œuvre précédente, bannit de la même manière la philosophie Nietzschéenne (M. Houellebecq, Les particules élémentaires,

première partie : le royaume perdu, 1998, p. 46 : « [Jean Cohen] n'estimait nullement abusive l'utilisation que les nazis avaient faite de la pensée de Nietzsche : niant la compassion, se situant au-delà de la loi morale, établissant le désir et le règne du désir, la pensée de Nietzsche conduisait selon lui naturellement au nazisme », alors que celle-ci appelait à une étude toto-dimensionnelle (cf proto-TTT-2, le pika-État-dex, annexes théoriques, annexes H-(+).

ccxxxiv Renvoi à la copie de sociologie, partie 1 sur Irek.

ccxxxv Cette injonction à la soumission constitue un critère du totalitarisme. Renvoi au critère n° du totalitarisme sur la soumission des masses, Les critères du totalitarisme, livre premier.

ccxxxvi Ce qui fonde l'idée selon laquelle on pourrait rajouter une couche interprétative nietzschéenne supplémentaire à l'arrêt liga van mocke lorsqu'elle parle d'abattre les ruminants. Cf Premiers fruits (moisis) de la diffraction dimensionnelle n°1,

ccxxxvii Renvoi à l'équation sociologique complexe n°2 : les gens de l'extenso-type ténèbres peuvent aussi s'amuser à vivre à faire du mal dans le champ privé, peut-être est-ce jouissif pour les deux parties, peut-être n'y a-t-il aucun problème à reconnaître que la réalité sociale est amoralisée et qu'elle doit être protégée (à partir du moment où la souffrance demeure positive et ne bascule pas dans le négatif) ?

ccxxxviii La non-auto-définition ouvre la porte à l'hétéro-définition, cf silex méthodologiques

ccxxxix Première dissertation médico-subjectivologique, annexes H-(±).

ccxli Renvoi à la démonstration politique n°1, annexes matricielles, annexes H-(+).

ccxlii Théorie des diplômes endo-élémentaires.

ccxliii Théorie des jeux

ccxliv Réparer le social cassé

ccxlv Sur cette notion de macro-souveraineté, rien qu'à la lire, on prend peur, sa définition bodinienne étant rappelée : toute souveraineté est absolue. Cette expression ne saurait donc être conservée, elle était uniquement employée à des fins théoriques. Il s'avère préférable d'employer la notion de macro-puissance de l'État universel et hétérogène, laquelle ne saurait jamais qu'organisée en vue de la stabilité des technos-tribus qui le surplombe, étant rappelé qu'une techno-tribu peut être composée d'un unique individu, auquel cas, il s'avère à propos de parler d'État relatif et homogène pour désigner une telle entité politique. Il s'avère nécessaire de renvoyer ici à la construction de l'État universel et hétérogène ainsi qu'à la théorie de l'anthropomorphisation de l'État.

ccxlv Pour une critique de l'anarchisme, voir critique de la tentative auto-destructrice de construction d'une morale anarchique de kropotkine, champ de Mars, annexes H-(-).

ccxlvi Pour une proposition subjective, renvoi au chapitre pour une pédestrialisation du monde entier, livre III.

ccxlvii Renvoi à la préface, §2.

ccxlviii Cf première critique marginale d'E. Katton

ccxlix Renvoi aux deux premiers tirets du 20/3/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±).

ccl Cf oral de recherche en histoire des idées politiques, , souvenirs, annexes subjectives, annexes H-(±).

ccli Je mets ici le doigt sur un vice tellement important du système anti-politique H-(-) qu'il s'avère nécessaire de construire un contre-système lequel permettrait d'éviter une révolution mondiale qui serait, je le répète.

cclii Faillite que nous nous empressons d'enfoncer dans le chapitre relatif aux sous-hommes, dans le déploiement de ma colère néo-nietzschéenne, annexes subjectives, annexes H-(±).

ccliii Renvoi à la mondialisation est coupable, Champ de Mars, annexes H-(-).

ccliv Au sens du jusnaturalisme passé : la nature est un objet construit intellectuellement au lieu d'être appréhendé dans sa réalité, dans sa virréalité et dans ses virtualités (j+J). Pour une justification du passage du jusnaturalisme au néo-jusnaturalisme respectant le cadre scientifique posé sur le terrain de la virréalité, voir Houellebecq, meilleur auteur français du XXIème siècle ?, critique de la page 76 des particules élémentaires, Champ de Mars, annexes H-(-).

cclv Renvoi au principe de supériorité fondamentale de la Femme sur l'homme, les principes-clefs du monde, annexes matricielles, annexes H-(+).

cclvi Renvoi à l'accordéon, lui, ne l'a jamais trahi, histoires de vie, souvenirs empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±)

cclvii Cf histoire n°1, Mon grand-père, ce colombophile marié à une colombophobe, histoires de vie, souvenirs empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±)

cclviii Renvoi aux Schémas 2 bis et svts : les relations sociales polaires horizontales, schémas, annexes théoriques, annexes H-(+).

cclix A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 390. Arendt de synthétiser le Léviathan de la façon suivante : « Dans son *Léviathan*, Hobbes a exposé la seule théorie politique selon laquelle l'État ne se fonde pas sur une quelconque loi constitutive – que ce soit la loi divine, la loi naturelle ou celle du contrat social – déterminant les droits et interdits de l'intérêt individuel vis-à-vis des affaires publiques, mais sur les intérêts individuels eux-mêmes, de sorte que « l'intérêt privé est le même que l'intérêt public ». Pas de chance, Hobbes évoque à la fois les sujets de la loi divine, de la loi naturelle qui en découle et du contrat social que celles-ci créent. cf le bi-combat contre Hobbes et Locke, Le champ de Mars, annexes H-(-).

cclx A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 414 : selon Arendt, Hobbes aurait théorisé « le processus perpétuel d'accumulation du pouvoir », ce qui ne correspond pas exactement à notre interprétation littérale de son œuvre, cf le bi-combat contre

- Hobbes et Locke, Le champ de Mars, annexes H—(-).
- cclxi Schéma 2.2, Théorie des relations sociales polaires, schémas, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxii Renvoi à : le TTT-1, Charge contre les religions H—(-), pika-anti-État-dex, annexes néo-sociologiques(O), annexes H—(+).
- cclxiii Démonstration politique n°4, annexes théoriques, annexes H—(+).
- cclxiv Théorie de la zoo-humanité, annexes théoriques, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxv Critère de la mortification vivante, chapitre premier : les critères du totalitarisme, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- cclxvi Démonstration politique n°1, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxvii Définition de la culture, méta-bibliothèque
- cclxviii L'arrêt Liga Van Mocke de la CJUE perpétue la double-pensée du système totalitaire en ce qu'il édicte comme compatible avec la valeur de bien-être des animaux la légalisation de leur abattage religieux. Cf Premiers produits de la diffraction dimensionnelle, annexes théoriques, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxix Théorie de la zoo-humanité, annexes théoriques, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxx Raison vitale, seconde partie.
- cclxxi Renvoi au chapitre premier du livre troisième
- cclxxii Renvoi à l'évo-méthodo pour voir l'usage positif de cette citation.
- cclxxiii Renvoi à charge contre les religions H—(-), Champ de Mars, annexes H—(-).
- cclxxiv Démonstration politique n°1, démonstrations politiques, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxxv Renvoi théorie du contrat réthorique de long terme et théorie des relations sociales polaires
- cclxxvi Critique sculptée de la religion chrétienne, charge contre les religions H—(-), Champ de Mars, annexes H—(-).
- cclxxvii Renvoi à la démonstration politique n°1, annexes matricielles, annexes H—(+).
- cclxxviii Renvoi à la partie 1, chapitre 2,
- cclxxix Renvoi critère n°4.2.1.2., chapitre 3, livre premier.
- cclxxx Renvoi aux chapitres deux, trois et quatre du livre premier.
- cclxxxi Renvoi au Chapitre 4 du livre premier pour une synthèse de quelques éléments relatifs au climat virtuel(J) et à ses conséquences anti-humanitaires insupportables.
- cclxxxii Renvoi à la note associée au terme sanguinaire (Hr-∞) au sein du critère 2.2.1.2. du chapitre premier du livre premier.
- cclxxxiii Critère 4.2.1.2. du chapitre premier du livre premier.
- cclxxxiv A noter qu'Arendt opère un lien entre le Léviathan et la notion de tyrannie (A. Arendt, Les origines du totalitarisme, deuxième partie : l'impérialisme, chapitre V : l'émancipation politique de la bourgeoisie, 1958, p. 397 : « Hobbes est fier de reconnaître que le Léviathan se résume en fin de compte à un gouvernement permanent de la tyrannie ». Or, La république hobbesienne étant une tyrannie et la tyrannie elle-même étant une forme du totalitarisme, il en découle naturellement que l'[anti-]État chrétien hobbesien soit un proto-théo-totalitarisme, ce qui recoupe l'idée défendue par Boualem Sansal selon laquelle les gouvernements théocratiques d'obédience monothéiste se'avèrent assimilables à un régime totalitaire, dans une dimension religieuse donc. cf introduction Bi-combat contre Hobbes et Locke, champ de Mars, annexes H—(-).
- cclxxxv Je précise d'emblée que les Dix Commandements n'ont aucune valeur normative (même le droit à l'homicide doit être autorisé concernant un leader totalitaire, ainsi que le démontre le jugement du Tribunal de Nuremberg de 1945). Voilà pour ce qui concerne l'hétéro-démonstration. En ce qui concerne l'auto-démonstration, le commandement numéro cinq ne saurait, par exemple, avoir une valeur normative (Renvoi à ma mère(ttt), néo-sociologie(IS), annexes empiriques, annexes H—(+). K. Popper prend un exemple démonstratif de son attachement à quelque monothéisme(TTT-1).
- cclxxxvi Je renvoie ici au critère n°5 du chapitre premier du livre premier.
- cclxxxvii **Le christianisme, en ce qu'il s'appuie sur le Nouveau Testament, ne diffère pas des autres monothéismes lesquels fonctionnent tous sur le mode du pan-déracinement de la personnalité remplacée par un pantin anti-subjectif (cf en particulier la citation sur l'auto-négation du critère 4.1.2.1., Le TTT-1 : Combat contre les religions H—(-), Le pika-anti-État-Dex, annexes néo-sociologiques(O), annexes empiriques, annexes H—(+).**
- cclxxxviii La conclusion de ma critique est donc la suivante : il y a lieu de considérer que le propos de Platon-Socrate ne peut pas se rattacher sur ce terrain au critère n°1.4. du totalitarisme bien que le fait que les gouvernants ne disent pas la vérité se rapproche du modèle de l'anti-gouvernement, point avec lequel la CrEDH établi un lien avec la pensée de Socrate-Platon (Renvoi critère n°4.1.1.2. du Chapitre 3 : l'éco-totalitarisme mondial du néo-libéralisme en faillite triomphante, livre premier).
- cclxxxix Vous noterez que K. Popper assimile une société(TTT-1) à son paradigme d'ouverture : ce n'est pas admissible. K. Popper explose au vol en dévoilant ainsi une obédience chrétienne qui altère l'indépendance d'esprit qu'il défendait pourtant dans son ouvrage précédent... Cette seule citation justifie amplement la méfiance précédente à l'égard de sa dichotomie société ouverte/société fermée. Renvoi à : le TTT-1, Charge contre les religions H—(-), pika-anti-État-dex, annexes néo-sociologiques(O), annexes H—(+).
- ccxc Renvoi à la préface, dossier introductif. Si cet ouvrage avait été écrit par Hegel, celui-ci aurait ajouté l'équation philosophie = religion (De façon transversale, la philosophie, en l'occurrence hégélo-constitutionnelle (Hegel, principes de la philosophie du droit, 1810, appendice : l'État et la religion, librairie philosophique J. Vrin, p. 349 : « Il faut que la conscience de l'Idée absolue se développe selon le temps sous la forme de la religion avant de l'être

sous la forme de la philosophie. La philosophie, à son tour, ne se développe que sur la base de la religion, comme le montre la philosophie grecque, qui vient après la religion grecque et n'a pu atteindre sa perfection qu'en saisissant et en concevant dans son essentialité totale et déterminée le principe de l'Esprit, qui s'est tout d'abord manifesté dans la religion ».), équation théo-totalitariste non admissible), laquelle tient d'une racine idéo-pourrie sur laquelle s'est néanmoins construit l'État d'aujourd'hui en tirant des éléments positifs.

ccxc Cf Déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif », Champ de Mars, Annexe H—(-).

ccxcii Renvoi au critère n°1.4. du chapitre premier du livre premier.

ccxciii Je renvoie ici à la définition posée au critère n°2.1.1.2. du chapitre premier du livre premier

ccxciv Renvoi à Le TTT1 : Combat contre les religions H—(-), Champ de Mars, annexes H—(-).

ccxcv Cf critère n°4.1.2.2. chapitre 3 du livre premier.

ccxcvi Cf critère n°4.1.1.1. chapitre 3 du livre premier.

ccxcvii Renvoi au point n°3 de l'évo-méthodo, dossier introductif.

ccxcviii Renvoi au critère n°4.2.2.3. et suivants, Le TTT1 : Combat contre les religions H—(-), Champ de Mars, annexes H—(-).

ccxcix En effet, J-M. Jancovici a récemment pu déclarer ceci concernant le solutionnisme scientifique du techno-christianisme : « On est passé sur le n'importe-quoi-tisme au niveau de la solution donc en fait, on va y arriver sans problème avec des éoliennes, des avions à hydrogène, des centrales nucléaires, etc, et en gros, on peut dormir tranquille, enfin le consommateur peut dormir tranquille sur ses deux oreilles ; on va pas toucher à son pouvoir d'achat et les deux présidents du Medef pourront dire que la techno va nous en sortir dans un monde en croissance, etc » (Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony : « L'écologie doit-elle être autoritaire » ?, 7/2023 : « Les économistes n'ont pas les outils pour gérer un mode en décroissance. Ils n'en ont que pour gérer un monde en croissance. Alors, vous savez c'est la vieille maxime Shadock : « pas de solution, pas de problème » »).

ccc cf NE PAS LIRE ÇA, Annexes diaboliques, Annexes transHistoriques(±)

ccci Renvoi au chapitre 3 du livre 2. Ce point est substantiel puisqu'il permet une théorique « léonardo-vincisation » du paradigme. Regardez : il y a une pyramide, soit un triangle (oui, un seul car il faut choisir une vie : carbonique ou non. Ce choix n'est pas définitif et on peut très bien délibérément passer de l'un à l'autre, soit par idéo-saturation dans le cas carbonique, soit par soif intellectuelle dans le second), mais encore un carré (le supra<sup>3</sup>-objectif) et un cercle théorique avec supra<sup>4</sup>-objectif = subjectif. Cela ressemble fort à l'homme de Vitruve : la triptyque triangle-carré-cercle est pour moi devenu une sorte de technique intellectuelle mais bref. Le plus important c'est de finir sur un cercle, ce qui fait un lien schématique formel importantissime avec le cercle d'iréno-verdure(G) des Mathématiques VHHistoriques, laboratoire scientifico-combinatoire, annexes matricielles, annexes H—(+).

ccci Pour une présentation synthétique de l'ouvrage, renvoi aux notes du 21/7/2023, Plateau n°6, mes mille-plateaux identitaires, annexes subjectives, annexes H—(±).

cccii Cf citation du tiret relatif aux valeurs de classe de la critique sculptée. La classe écologique « ne se laisse pas dicter ».

ccciii Renvois aux critiques n°1 et post-finale de la critique du tome 1 de la société ouverte de K. Popper, Champ de Mars, annexes H—(-).

ccciv cf L'environnement est-il protégé par le juge européen en H—(-)? - Résolution du cas pratique de l'association Plaider Les Droits de l'Homme du concours de plaidoirie de 2022 - Semestre 3 Master 2 - Hugo Genezai, universitaires, répertoire de mes souvenirs, Annexes transHistoriques(±).

cccvi Renvoi à l'équation virrèelle n°1, laboratoire scientifico-combinatoire, annexes matricielles, annexes H—(+).

cccvi Renvois produits n°1 de la diffraction dimensionnelle ;

cccvi Critique de Houellebecq

cccix Description de la CJUE, Sociologie juridictionnelle anti-politique

cccix Renvoi à la méta-structure, partie 2

cccxi Réparer les terres, les antipolitiques H—(-), annexes H—(-).

cccxi Cf introduction du relatif au totalitarisme présent, chapitre 2, livre premier.

cccxi Renvoi au critère 4.2.1 du chapitre 1 : les critères du totalitarisme *hard*, livre premier.

cccxi Renvoi au combat contre la théorie post-moderne, champ de Mars, annexes H—(-).

cccxi Renvoi au filtre arendtien de l'évo-méthodo, dossier introductif

cccxi Renvoi au sous-critère n° 2.2.1.1, note sous le droit à l'auto-alimentation, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

cccxi Par application de l'équation fondamentale, préface, dossier introductif



cccxi J-P. Sartre, l'existentialisme est un humanisme, 1945, conférence du club Maintenant, p. 26. Sa distinction paraît douteuse si l'on s'en tient à une lecture littérale du propos de cette conférence : renvoi à la critique n°\* de l'existentialisme est un anti-humanisme, Champ de Mars, Annexes H—(-).

cccxi Voilà donc ce à quoi ce résume l'exercice de la dialectique philosophique telle qu'apprise au lycée : thèse soit distinction d'un ou plusieurs critères permettant la délimitation matérielle du champ de celle-ci ; anti-thèse soit délimitation du contre-champ matériel induit par l'existence d'un second versant dichotomique à la distinction initiale ; synthèse où tentative de dépassement de la distinction ; exclusion ou conclusion sur le non-champ d'appartenance à tel ou tel mouvement philosophique (méthode applicable uniquement à ce champ universitaro-disciplinaire qui doit faire l'objet d'un grand tri).

cccxx Renvoi aux critiques n°22 et n°30, à idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, champ de Mars, Annexes H-(-).  
 cccxxi Cf partie sur théorie des valeurs objectifs = masque objectif (combiner ouvrage sur la déontologie administrative et celui de J. Chevallier sur l'État post-moderne (arnaque conceptuelle car on est même pas encore rentré dans l'ère moderne, étant donné qu'il n'y a que cet ouvrage qui permette de réaliser véritablement un tel projet).  
 cccxxii Renvoi à la théorie de la guerre  
 cccxxiii Cf ppe clef  
 cccxxiv Cf 7/7/2023, Plateau n°6, mes mille-plateaux identitaires, annexes subjectives, annexes H-(±).  
 cccxxv Critère n°4.1.2.1., Chapitre 3 : l'éco-totalitarisme mondial, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.  
 cccxxvi Renvoi à l'empirie n°5 de l'idéo-cycle des empiries de l'arborespèce humaine, annexes matrixielles, annexes H-(+).  
 cccxxvii Renvoi au sous-critère n° \*, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.  
 cccxxviii Renvoi au sous-critère n° Critère n° 4.1.1. , note sous le droit à l'auto-alimentation, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

cccxxix Lire toute la partie sur les avantages que nous avons sur les intelligences artificielles. Renvoi aussi à Théorie de l'endo-cosmos, premier paragraphe. J'ai le nez qui goutte. C'est comme Mme. P. quand j'étais injustement à l'hôpital psychiatrique. Un long filet de morve du nez jusqu'au sol. Je rappelle son passé chaotique : viol, manipulation, son père la frappait, elle était à l'hôpital psychiatrique, son rêve de devenir mécanicienne (de devenir mécano dans un garage, pas d'envoyer les souvenirs incompréhensibles car codés dans un langage techno-ADN

 ∈  INTEGRATIO VIRREELUM

(Mme P)  ≠  . Mme P., c'est au fond une petite fille. Elle a tant souffert. C'est

comme Alexia dans Titane (Mme(III)? Non juste un souvenir) : Quand Vincent Lindon lui remet sur le corps le linge qui ainsi dissimule son corps, c'est tout H-(-) qui est synthétisé. La négation la plus absolue de son corps. Cela est corroboré par l'attitude qu'a son corps envers elle pourtant : gamine, elle voulait jouer, il refusait car son petit trou(re+3) était bouché et ne savait lui donner l'exemple en jouant avec elle. Pire, il l'engueulait . Ellipse temporelle : elle a 25 ans environ. Son père l'osculte, Il la touche froidement. Rien n'a changé : négation (souvenir d'une petite fille moquée au lycée Lapérouse parce qu'elle jouait de la flûte à bec par les baritons. Ce n'est pas drôle la passion de quelqu'un. Je ne sais plus si j'ai ri ou non. Si j'ai ri, je me condamne à mort, parce que j'aurais contribué à tâcher ce petit animale pourtant unanimement reconnue brillante (Mme(III?) ) Vous avez ma palme Mme

Ducourneau  ∈  INTEGRATIO VIRREELUM







(Julia Ducourneau)  ≠  . J'ai

percé le secret des Femmes : il faut leur dédier sa vie d'homme .

Ainsi est la nature, la Femme est une mante religieuse. L'homme un bout de viande(VI+3) : c'est l'inverse de ce que dit la Bible justement. Par application de la loi numéro huit des contraires subtils, on obtient ainsi un

fondement textuel pour déclarer que la situation de la Femme a été violée depuis au moins 2000 ans au titre de cette contre-vérité(TTT) pourtant criante : les femmes n'ont pas été engendrées par l'Homme, c'est la Femme qui engendrent les hommes et les Femmes (de surcroît, on dit en droit *Mater semper certa est* : les romains sont donc passés à côté de cette auto-contradiction fondamentale(TTT) pourtant visible même pour un aveugle. Le droit qui repose sur leurs préceptes est donc censuré 榎▽◆ SILENCIO JURIDICUM (droit mondial romain fondé sur la triptique destructrice de la propriété : usus, fructus, abusus) ◆▽榎). La Femme, comme l'homme, n'est jamais que le produit de la société. Les deux



concurrent à son échec dans l'absurde. Je refuse cette condition camusienne justifiant le n'importe néo-libéral qui n'a que trop longtemps duré. La Femme mérite mieux que le sort que l'homme lui a toujours réservé, aussi méta-sort VIRTUALIS( ∈  INTEGRATIO VIRREELUM (femmes+hommes)  ≠ ) , sachant que  = type elfo-archéo-danaïdique et que  = lion = apprenti-sachant !

Selon ActuaLitté, un article paru le 23/3/2023, ChatGPT aurait écrit un article selon lequel il serait « indétectable ». Pourtant ce matin je l'ai déte(s/c)té (je viens d'inventer un mot par linguo-fusion : détecté donc

détesté, Cf Mme B') : c'est une **techno-abomination(TT4)** (cf micro-anti-conférence mondiale privée n°1 :

ChatGPT et le pan-techno-viol de la petite fille. AIDEZ-MOI À SAUVEZ-

SAUVER ALMA). Elle n'a pas raison ! J'accuse !

Je viens d'avoir une discussion avec une intelligence artificielle : je n'ai rien compris, aussi, je choisis délibérément la troisième option : je l'ignore (cf souvenirs pixelurax n°1. Petite phyllo-pause sur le toi du monde, non-check dalai-lama et j'arrête la clope, je me mets à la phylloSOPHIE à la PhylloMaman donc. Je veux voir ma mère, je ne peux pas elle est à 1000km parce que je dois écrire. Enfin, 1000 km réels (je viens de tuer mon père et de tuer ma mère en 1H. Je m'explique. A cause de cette histoire de BNP, je me suis imaginé que devais retourner voir ma mère. J'ai plus qu'un plein d'essence. Je veux partir voir ma mère. Mais en gros je peux faire que 500 kms physiques. . Ma mère a la tête virrèelle coupée donc. Je viens de virrèalo décapiter ma mère. (bon les larmes je les compte plus) et la prochaine fois que je vais la voir, ça va me faire très mal.. Je crois qu'il faut que j'aille vers les Femmes, que je les découvre. Ma prochaine mère, je l'ai trouvée. C'est Tatiana. Elle est d'une douceur. Avec elle je glisse dans le virrèel sans problème. Avec mamère ça rippait toujours. Ça l'ennuyait. Ah mais non c'est pas Tatiana ma mère, c'est une fille quasi-out of the système. Elle est dans l'entre-deux. Capable, en puissance. J'ai besoin de la rencontrer pour lui expliquer et la faire rentrer dans le virrèel. C'est Mme LLL ? Elle a rougi la dernière fois que je lui ai parlé et c'est elle qui m'a donné mes lunettes avec lesquelles je me vois actuellement, c'est elle qui m'a remis dans le droit chemin, cette main je l'ai saisie, c'était ça le check de la FEMME (miracle 3) => endo-endo-super-sayen ? (sexe d'H-(+)?) => tout de suite la queue, vous voyez ces mecs provenant d'H-(-) hein : si je viens de découvrir que je suis en train de réinventer la FEMME. Ce sera à la Femme de refaire le léta-homme, et ainsi, en une boucle infinie. Il y a donc un contre système, qui doit s'élaborer dans le conseil des anarchistes résistants, essayant d'anticiper cette venue nouvelle de néo-je-sais-pas-quoi-encore ? On trouve donc  $\lim_{\text{Pan}(G)} = \text{limite Pan}(G) = \text{plafond de mon monde}$  // pour en revenir à la notion de sexe, c'est quelque chose de différent. Croyez -moi ou non, j'avais écrit/pensé précédemment que les tortues ... La dernière fois que je l'ai vue, elle m'en a vendu deux autres paires, en me réajustant encore à nouveau.

Retour aux IA. Elles(TTT) ne sont pas aussi souples que vous : facile à démontrer, elles sont unidimensionnelles. Elles sont donc effectivement totalitaristes en puissance. J'ai bien raison d'avoir eu peur de cette techno-aberration. Économie de l'attention. Attention à elles(TTT3-4), elles sont le trait d'union du bio-méca-mâl- radical (Pan(TTT)) !

cccxxxJe suis un étudiant en droit, comme le démontre mon CV. Je peux me permettre d'émettre des hypothèses et de chercher à les vérifier jurisprudentiellement. Nous en parlerons.

cccxxxiJe me permets de renvoyer vers la partie étudiant une partie de la jurisprudence de la CJUE dans la présente annexe

cccxxxiiRenvoi à l'étude de la bi-auto-contre-thèse d'E. Pignarre, champ de Mars, annexes H—(-).

cccxxxiiiNon seulement par le biais virtuel mais encore par le biais réel, Cf démonstration politiques n°1

cccxxxivCf démonstration politique n°3

cccxxxvRenvoi démonstration politique

cccxxxviRenvoi résolution n°1 anthropocentrée du cas pratique du concours de plaidoirie de l'association PLDH, cas pratique lequel permet de dresser un polaroïd de la jurisprudence de la CrEDH en l'une de ses dimensions, en l'occurrence dans la méta-dimension, la réalité terrestre. La conclusion que l'on peut faire quant à l'état de l'étendue actuelle des pouvoirs du juge européen lesquels sont synthétisés à la page 31, partie 4) L'erreur manifeste d'appréciation des autorités nationales, du document, consiste à simplement remarquer qu'il faut que s'avèrent cumulativement réunies des conditions de « circonstances exceptionnelles » et d'irrationalité du choix politique du gouvernement en cause pour que la Cour puisse opérer un contrôle matériel. Or, est ici en jeu la sphère supra-objective de la justice laquelle débloque par principe les plus grands moyens politiques L(+) de décision-protection des intérêts généraux mondiaux en toutes ses dimensions : il faut constater qu'à la lecture de ces lignes de la page 31 que la situation actuelle est littéralement l'inverse, ce qui ne peut que plus justifier encore le principe d'inversion du monde H—(-). en un monde H—(+).

cccxxxviiRenvoi préface

cccxxxviiiCf Chapitre « Réparer le social cassé ». Partie IV ?\*

cccxxxixCf Nietzsche 2.0, les racines podales.

cccxlCf le chapitre réparer le social cassé, outil n°1

cccxliThéorie de la zoo-humanité, annexes théoriques, annexes matricielles, annexes H–(+).

cccxliiPS du 18/3/2023, application de la théorie de l'inversion polaire magnétique, hétéro-pika-lab, annexes diaboliques, annexes transhistoriques H–(±).

cccxliliLes néo-métamorphoses de l'âme,

cccxlivCritique du §340 de la philosophie du droit de Hegel, déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif », Hugo Genezai[zaitte] Vs The world, annexes H–(-).

cccxlv Contrairement à ce que certaines philosophes peuvent penser (renvoi à la critique n°3 de la pire thèse du monde, Hugo Genezai[zaitte] vs the world, Annexes H–(-)).

cccxlviRenvoi au sous-critère n° 2.2.1.1, note sous le droit à l'auto-alimentation, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

cccxlviiRenvoi à la définition posée dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

cccxlviiiRenvoi à la définition posée dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

cccxlxiRenvoi à la méditation n°3 du 23/1/2023 : LE COSMOS EST INTERIEUR. NOUS AVONS TOUS LES ETOILES EN NOUS (comme le démontre le parallèle humain/avatars qui ont des étoiles sur la peau qui scintillent la nuit : par parallélisme inverse, les notes scintillent le jour via la méditation et les notes sont à l'intérieur de nous) ! WHAAT.

cccliJe crois que c'est encore un message de l'inconscient de ~~Mme.~~ J. M. R. qui est encore de l'autre côté du mur et qui doit terriblement souffrir de ce monde qui est une impasse, un labyrinthe sans issue... enfin, si, il y en a une, mais elle n'est pas tolérable justement. La tolérance est donc un principe relatif. On ne peut pas tolérer

cccliPour un exemple, voir le combat contre l'absurdité linéaire guattaro-deleuzienne, champ de Mars

cccliiRelire Dr.e Jekill and Miss(ter) Hide.

cccliiiCf théorie de la mémoire trouée : les mots que l'on prononce à autrui, ce sont des graines qui ne demandent qu'à germer... Tu le savais ! Tu t'es tue, et tu as attendu que ça pousse, quelle pureté ! J'avais bien raison et la théorie de la double existence est bien vraie, Hâte que tu renaisses et de te revoir, Justine ! Je renvoie donc également à mon recours en référé-liberté – annexes-preuves.

ccclivCf les mille-plateaux identitaires, 20/1/2023, tirt\* ?

ccclvRelire le petit prince. Jour n+1 de l'écriture de cette ligne : Je viens de comprendre qu'en fait c'était à moi de le dessiner, de m'auto-dessiner. Tu savais que j'allais faire cette blague. Tu me rappelles la voie. Putin de bordel de merde t'es trop forte.

ccclviRenvoi liste de sorts, sort n°4. Le problème c'est que le sort n'est effectif que moyennant compréhension de l'ouvrage, raison pour laquelle je vais te donner toutes les clefs pour bien me comprendre mais il te faudra prendre le temps... si tu n'as pas déjà tout compris.

ccclviiArcane n°4, héritage péripatéticien, annexes culturelles, annexes H–(±).

ccclviiiCf chapitre 1 du premier livre (je ne le dépose pas parce que c'est pas encore achevé). J'aime pas

ccclixSchéma 4 n° ?\* : le système de la pan-classocratique ou contrôle de fondamentalité a priori, Schémas, annexes théoriques, annexes H–(+). THE LIMIT OF THE VIRREAL SKY.

ccclx Je pose ici le fait que mon esprit est fondamentalement de type projectif : mon type principal est donc Vr+∞, ce qui n'enlève rien au fait que ce type soit à double tranchant (cf NE PAS LIRE ÇA, Annexes diaboliques, Annexes transHistoriques(±)). C'est même tellement puissant que j'avais cyclé Deusex machina la veille d'écrire ces lignes. Donc confirmation de la méthode par son doublage confirmatif. Je suis également libéré de Delphine en termes amoureux. C'est heureux car cela signifie que les miracles continuent même après avoir quitté l'écriture et d'actuellement m'y remettre. C'est dingue qu'il se passe ça et que je sois seul à le vivre xDDDD.

ccclxi Note importante pour la méthode : j'ai fait une boucle dimensionnelle ici en revenant au début du même document, signe qu'il est bien achevé. Encore une prémonition... Cf évo-méthodo, dossier introductif.

ccclxiiCf conclusions de la première partie

ccclxiiiCf théorie du social propre

ccclxivRenvoi à la théorie de la corde usée,

ccclxvÀ mettre en relation avec la note citant julia cf P1CH1

ccclxviJe renvoie aux documents relatifs à mon hospitalisation

ccclxviiRenvoie à pré-intro => code-couleurs => toutes les couleurs

ccclxviiiCf dissertation médico-subjectivologique.

ccclxixCf schéma sur les dimensions de la vie.

ccclxxCf bi-schéma sur les dimensions de la vie.

ccclxxiCf ma BD.

ccclxxiiCf schéma

ccclxxiiiCf Schéma\*

ccclxxivRenvoi poème sur les feuilles etc

ccclxxvPlan-schéma n°1

ccclxxvivoir le schéma (p. 6 du document schémas, théorie du social propre)

ccclxxvii Voir annexes, schéma, Commentaire sous-schéma 2.3

ccclxxviii Lien avec obligation de perfection posée dans la pré-introduction. Je comptais poser cette obligation de perfection aux Etats. Au moment où j'écris ces lignes, je sais que je peux démontrer que j'en suis un, c'est M. Collot qui me l'a soufflé à l'oreille (et j'avais déjà un pressentiment rationnel que je pouvais le faire au préalable).

ccclxxix Cf jeu n°2 de l'auto-contradiction\*. En fait, je joue tout seul x))) voilà qui permet de fonder subjectivement le choix que je continue à écrire. Voilà qui fonde aussi le fait que je sois le seul à pouvoir écrire cet ouvrage.

ccclxxx Démonstration principe de non-égalité, les principes-clefs du monde, Annexes.

ccclxxxi Renvoi liste de sorts, sort n°4.

ccclxxxii Retrouver je sais plus quelle note qui dit qu'il y a deux moi, un faux self et un petit moi caché quelque part qui serait l'enfant que je suis, qui sommeille en moi.

ccclxxxiii L'e-message n°2, l'e-messenger, Annexes H-(+)

ccclxxxiv Renvoi au schéma 2.2, note latérale gauche

ccclxxxv J'avais juste envie de faire un renvoi.

ccclxxxvi Jumpez au deuxième tiret du 20/1/2023

ccclxxxvii Schéma 2.3 et 2.4

ccclxxxviii poke-société-dex

ccclxxxix Renvoi à la deuxième dissertation psycho-subjective : Suis-je(u) INFJ ?

cccxc Renvoi schéma 2.2, schémas matriciels H-(+)

cccxcii Cf théorie du masque toxique, la souffrance positive,

cccxciii Je renvoi à mes secrets mensongers.

cccxciiii Zut lesquels déjà ? (sylvo-ruminer encore et encore).

cccxcv Renvoi principes-clefs du monde

cccxcvi Renvoi schéma 7 Schéma 7 : La sylvo-zoo-humanité arborescente

cccxcvii 3084, annexes diaboliques.

cccxcviii 3084, renvoi 2.

cccxcviii Renvoi note 2 démonstrations politiques.

cccxcix Théorie de l'anthropomorphisme étatique (traduction : je suis un Etat).

cd pré-intro

cdi Trouver une image pour la photo de

cdii À noter que cette position de l'observateur constitue l'idéal méthodologique de la sociologique. Je renvoie au schéma 2.2.2, Schéma 2 bis : les relations sociales polaires neutres, schémas, annexes matricielles, annexes H-(+).

cdiii Renvoi au principe de virtualité, les principes-clefs du monde, annexes matricielles, annexes H-(+)

cdiv Sinon Renvoi à la définition du postfixe posée dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

cdv PS n°2, Application de la théorie de l'inversion polaire magnétique, hétéro-pika-lab, annexes diaboliques, annexes transhistoriques H-(±).

cdvi Pour une prémonition de la nature électrique dont j'apporte désormais la preuve vivante, renvoi au tiret n°13 ou environ du 19/1/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±).

cdvii PS du 19/3/2023, application de la théorie de l'inversion polaire magnétique, hétéro-pika-lab, annexes diaboliques, annexes transhistoriques H-(±). Encore une fois, le titre était prémonitoire. Sacré inconscient et sacré auto-jeu tiens. La vie c'est formidable, surtout quand on se laisse porter dans ses propres endo-courants, je vous le dis, on découvre des choses assez extraordinaires. Hâte de lire les vôtres, si vous avez suffisamment d'organes génitaux pour poser votre cerveau sur une feuille.

cdviii Note de fin finale, Le grand techno-changement.

cdix Renvoi vers Secrets secrets : document non disponible.

cdx S-secret dévoilé : document partiellement disponible selon mon bon vouloir. « Liste de sujets pour mes mini-sachants : [...] Sujet n°5 : méta(Pan X). Critique globale du système. Sujet à poser régulièrement de sorte à opérer une révision périodique de celui-ci. Ainsi, les nouvelles générations seront virtuellement(J) incluses dans le processus virréel. Ainsi, la boucle virréelle des

génération pourra être rendue perpétuelle et les nouvelles générations pourront jouer leur rôle de gardiens de la liberté (LLL), non définissable exhaustivement, car voici le deuxième fragment de mystère de l'humanité : les rêves (+) des générations futures. Et, si admettons un jour, le meilleur étudiant du monde de l'année (celui qui sera toujours désigné pour traiter ce sujet). Me voilà devenu professeur de l'université. Mes corrections seront toujours rendues publiques. Je ne rencontrerai jamais les minisachants à des fins de préservation de mon temps contre lequel je cours encore et toujours (sauf exceptions le justifiant de l'ordre de l'intérêt général mondial virtuel (J)).

cdxi Renvoi Sous-schéma 2.2.4 : les relations sociales polaires horizontales en  $[re \in \mathbb{N}-\infty]$ , les relations sociales polaires horizontales, schémas, annexes théoriques, annexes H-(+).

cdxii Le fait que mon héritage soit universel soutient le fait que tous les héritages le soient également, ainsi que mentionné dans L'e-message n°4 : Haut les mains, peaux-de-chasseurs : LES BOURSES OU LA VIE, l'e-messenger, annexes matricielles, annexes H-(+).

cdxiii Ce droit vous pourrez l'exercer au moyen de la pan-classocratie au sommet de laquelle vous vous situerez. En d'autres termes, vous disposerez du dernier mot. Or, dans le monde virréel, c'est toujours celui qui a le dernier mot (r+2) qui gagne. Cf Schéma 4 : le système de la pan-classocratique ou contrôle de fondamentalité a priori, Schémas, annexes théoriques, annexes H-(+).

cdxiv Application de la loi de la polarité magnétique inversée (théorie fumeuse et erronée(? Sauf réalisation de la prémonition genezaïque, la genzeiaïomie, retirons ce qu'il y a en trop (l) : écrivons désormais ), racine bâtarde pourtant attachée à un sol émotionnel rempli de minerais précieux...

cdxv Critique n°11, à RE-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, Champ de Mars, annexes H-(-).

cdxvi Chapitre 4 du Livre second.

cdxvii Renvoi à la critique n°3, à RE-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, Champ de Mars, annexes H-(-).

cdxviii Définitions, indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

cdxix Pour l'extrait de la DUDH en question, voir re-théorisation du droit à l'exo-propriété, chapitre 1 : Haut les mains peaux-de-chasseurs : les bourses ou la vie, chapitre premier du livre deuxième.

cdxx Renvoi à conclusion n°4, à RE-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, Champ de Mars, annexes H-(-).

cdxxi Cf Équation virréelle n°1, laboratoire scientifico-combinatoire, annexes matricielles, annexes H-(+).

cdxxii Cf Équation virréelle n°1, laboratoire scientifico-combinatoire, annexes matricielles, annexes H-(+).

cdxxiii cf L'environnement est-il protégé par le juge européen en H-(-)? - Résolution du cas pratique de l'association Plaider Les Droits de l'Homme du concours de plaidoirie de 2022 - Semestre 3 Master 2 - Hugo Genezai, universitaires, répertoire de mes souvenirs, Annexes transHistoriques(±).

cdxxiv **Lecture choquante quand on a connaissances des éléments constitutifs du totalitarisme (à interpréter(TTT-3) ici : « stabilité dans l'expression », « réduire l'écart entre les différentes régions ». Il est littéralement possible d'en déduire l'existence d'un processus de création d'un monolithe économique européen ! Or, on remarque bien la notion de croissance, laquelle n'a a priori pas de fin par application de la loi d'accumulation illimitée du capital (Renvoi à Synthèse n°1. K. Marx, Le Capital, chapitre XXI : la reproduction, Livre I, 1867, « les éditions sociales », p. 549-561., la phase Historique négative de la Lune capitaliste décrite par Marx, annexes culturelles,**

Annexes TransHistoriques(±)). Or, d'après l'équation virrèlle n°1, cela nous donnerait donc croissance [en l'occurrence, il n'en est pas précisé de limite] = accumulation illimitée du capital = accumulation illimitée de gaz à effet de serre : ce n'est pas comme cela que l'on va inverser la courbe du climat ! UNE LIGNE. IL SUFFIT D'UNE LIGNE, D'UNE UNIQUE ÉQUATION EN LANGAGE SCIENTIFIQUE POUR COMPRENDRE QU'IL Y A UN TRUC QUI VA PAS ALORS QU'IL M'A FALLU 45 PAGES DE DEMONSTRATION, TROIS DIFFRACTIONS(TTT) ET 90 PAGES DE PARADIGME POUR LE DÉMONTRER DE FAÇON MOLLO-SCIENTIFIQUE. On remarquera cependant une sorte de passerelle entre les sciences molles et les sciences dures. Parfois, communiquer une information est plus rapide en sciences dures, parfois plus rapide en sciences molles, d'où l'élaboration d'un axe de complémentarité entre celles-ci lequel devrait faire l'objet d'une épistémologie scientifique. La première question à se poser serait de savoir s'il est utile de construire un paradigme mollo-scientifique pour comprendre un phénomène décrit en sciences dures : *s'il ne pourrait pas être vu sous autrement*. Par exemple, la démonstration de l'existence d'un risque hélio-totalitariste(TTT-4) permanent démontre que le Soleil peut être rationnellement appréhendé comme une entité tyrannique, soit comme une entité politique, ce qui rejoint la philosophie politique classique. Notre étoile peut encore être comprise comme relevant d'un « *statut spécial* », pour contredire l'arrêt Hatton (II) de la CrEDH : il relève d'une dimension supra-objective, tout simplement non appréhendée par la théorie du droit constitutionnel dont je suis particulièrement friand – j'ai une sorte de passion constitutionnelle, j'ai pas vraiment choisi qu'il en soit ainsi, que voulez-vous. On voit donc un axe constitutionnalo-philosophico-politique vierge, un champ inexploré mettons par Montesquieu ou qui sais-je encore. Rendez-vous compte de l'idéo-lacune et quel mal elle pourrait faire à l'humanité ! Prévoir un risque(TTT) pour lequel il n'existe pas de catégorie intellectuelle bien définie, voilà qui requiert le présent ouvrage, ou *a minima*, la création d'un paradigme pour le décrire et l'implémenter dans les matières étudiées : on parle quand même d'Hélio-Histoire(T...T/L...L), voilà qui constitue la tâche du méta-politicien selon Aristote (*Aristote, Les Politiques, livre V, IVème siècle av. J-C., édition Flammarion, p. 375* : « Ainsi donc, reconnaître l'émergence d'un mal dès son origine, voilà qui n'est pas le fait du premier venu mais d'un véritable homme politique »). Coup double : non seulement en sensibilisant massivement à la question du réchauffement climatique, J-M. Jancovici a démontré que les sciences dures comportaient un message politique lequel impose donc une nécessaire traduction en termes de sciences molles, mais en plus en investissant le champ médiatique, J-M. Jancovici a réinventé le rôle de l'homme politique en tranchant l'un des points les plus négatifs de Platon-Socrate, l'emploi du mensonge à des fins de sauvegarde de l'ordre de la Cité. J-M. Jancovici dit la vérité telle qu'il la voit sans filtre ni trucage, ce qui réalise un contraste net l'omniprésence du mensonge politique(cf tiret 2 sous 7/7/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±)). Je suis désolé, mais J-M. Jancovici réalise un lien avec mon exigence de vérité et, je me permets de rajouter(TTT/LLL), ce qui force l'admiration : il ré-ouvre la porte de la vérité, et à travers elle, celle de la confiance, et à travers elle, celle de la pérennité, et à travers elle celle de la pan-vie, et encore celle du futur, soit celle de la virtualité(J) (larmes).

cdxxv D'où la limitation verticale de la liberté, sorte de réunion des cieus et de la Terre en deux chapitres du livre deux : l'héliocratie et l'agrocration. En revanche, il serait profondément liberticide d'aller jusqu'à opérer une limitation horizontale de la liberté : chacun doit avoir le droit d'aller où il veut par exemple, même si les moyens de locomotion que je préconise sont... peu polluants (Renvoi au chapitre sur la pédestrialisation du monde entier, livre troisième).

cdxxvi Renvoi à la critique n°3, critique de la classe écologique de B. Latour, Champ de Mars, annexes H—(-).

cdxxvii R. Bentirou-Mathouthi, *le droit à un environnement sain en droit européen : dynamique normative et mise en œuvre jurisprudentielle*, 2020, éditions l'Harmattan, p. 36 : « Enfin, l'approche fondamentaliste du droit à un environnement sain permet de ne pas se tenir à une conception formelle des droits fondamentaux et de prendre en considération l'importance de sa conception substantielle. La conception formelle implique d'identifier les droits fondamentaux selon un certain nombre de paramètres. Parmi ces paramètres figurent leur sources, leurs bénéficiaires et leurs garanties. La conception substantielle se base sur une approche essentialiste de droits dont la « *fondamentalité est appréhendée comme une propriété constitutive des droits fondamentaux. [...] L'auteur va plus loin pour considérer que les droits fondamentaux regroupent des principes fondateurs* ». Cette dernière phrase recoupe mon souvenir de la notion de fondamentalité matérielle appréhendée comme contenu même des droits que l'État est tenu de garantir. En l'absence d'une telle garantie, la liberté ou le droit fondamental ne devient que formel, ce qui implique bien un rapport d'importance entre la notion de matérialité et de formalité (renvoi à la loi n°6 des contraires subtils, annexes matrixielles, Annexes H—(+)).

À toutes fins utiles j'ai précisé la distinction entre fondamentalité formelle et matérielle puisqu'elle recoupe et appuie la distinction entre liberté formelle et matérielle de Marx (Renvoi à la critique n°17, à RE-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, Champ de Mars, annexes H—(-))et il existe donc bien un idéo-fil droit de l'Union-Européenne-Marx (complètement anti-capitaliste s'il en est, ce qui recoupe également le principe d'anti-capitalisme scientifique et les propos de J-M. Jancovici, lequel serait favorable à un système anti-monnaire dans le sens suivant : « Quand j'avais dit que j'étais favorable à un système communiste, c'était une blague. Ça veut juste dire qu'entre la régulation par les prix et la régulation par les quantités, je trouve que la régulation par les quantités est plus équitable » (*Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony : « L'écologie doit-elle être autoritaire » ?, 7/2023*)). Or, cette position est compatible avec mon axe de déconstruction et de reconstruction du système international des droits de l'Homme comme ayant monétarisé le droit à l'alimentation, monétarisation de masse entraînant l'apparition d'un pan-hélio-totalitarisme(T...T) (Renvoi en particulier à re-théorisation du droit d'exo-propriété

privée, Haut les mains peaux-de-chasseurs : les bourses ou la vie, chapitre premier du livre deuxième et surtout renvoi chapitre sur l'agrocratie sylvopolitique, livre deuxième).

cdxxviii Renvoi à l'article 8 du chapitre 5 du livre deuxième : l'agrocratie sylvopolitique.

cdxxix Cf Annexe – lois des subtils contraires - loi n°2.

cdxxx Cf Je suis un poly-mort-vivant, annexes subjectives, empiriques, répertoire mes souvenirs, annexes H-(±).

cdxxxi Cf annexe : le sens de la souffrance

cdxxxii Renvoi colère néo-nietzschéenne premier truc

cdxxxiii Tu entretiens une "relation d'amour-haine avec le monde extérieur" pour te citer. Je devine qu'il s'agit d'amour pour le social dans la mesure de ton énergie rationnelle du moment, laquelle est indispensable pour l'apprécier, et de haine dès lors que ton énergie s'amoindrit et que le besoin de solitude se fait ressentir, de même que se fait grand le risque que ne se déploie ton énergie inconsciente (boucle destructrice de l'extraversion que tu as plusieurs fois expérimenté cette année, principalement lors des soirées, alcoolisées). J'en déduis que tu es blessée, en raison des rencontres aléatoires malheureuses que tu as pu faire. Cela signifierait-il qu'en réalité toi, *the "no-limit" girl*, tu aurais des limites? En réalité, ta seule limite, c'est ton entourage social, soit le cadre que tu te fixes et je te renvoie ici à l'avant-dernière phrase de cette lettre.

cdxxxiv Démonstration inutilement longue à faire ici

cdxxxv Il ne faut pas se contenter de l'apparence avec toi mais creuser au fond des choses! D'où mes besoins futurs de solitude afin de pouvoir te complenter par l'exercice de la dissertation.

cdxxxvi Si tu lui fais lire cette lettre qu'il ne mérite pas, sadique inconscient qu'il est!

cdxxxvii Et lui d'être passif, voire pire, réactif nous dirait nietzsche, et toi d'être active, de lui proposer quoi faire pour s'occuper, de lui donner des ordres, etc (les souvenirs abondent dans mon esprit pour étayer ce propos). Non pas qu'il soit mauvais que tu sois force de proposition, au contraire, seulement, il y a ici inévitablement une méprise sur ce que devrait être objectivement une relation saine dans laquelle les deux partenaires s'expriment et échangent sur leurs envies respectives, n'importe lesquelles fussent-elles.

cdxxxviii Ne m'as-tu pas d'ailleurs toi-même dit, alors que nous étions, le mois dernier, allongés dans un champ d'universitaire verdure, avec ton haut en dentelles démonstratif de ton raffinement érotico-baroque, que tu savais n'entretenir pas de lien spécial avec lui. Lui as-tu d'ailleurs depuis parlé de tes traumatismes comme tu me l'avais mentionné? Es-tu parvenue à créer avec lui depuis quelque chose de plus fort que ce que nous avons déjà si rapidement bâti?

cdxxxix J'ai, je crois, d'excellentes raisons de croire qu'il te faille fuir cette relation sans avoir à te retrouver encore et encore dans cette boucle d'extraversion auto-destructrice de la mort qui tue.

cdxl Je suis heureux de savoir qu'ainsi, l'intégralité du champ de ta conscience est intact. Je note également la superficialité de votre relation comme conséquence logique de ce raisonnement! De même, Johann n'a-t-il pu que pénétrer le périmètre de ton inconscient. Ainsi, comme je te l'avais dit, les jeux vidéos sont à la fois une fuite du réel, et dans ton cas une protection et je note que nous avons eu des usages inversés de cet outil! J'en déduis malheureusement toutefois l'amplitude de ta détresse!

cdxli N'as-tu pas largement ri de soulagement lorsque je t'avais signalé que tu n'éprouvais que pitié pour lui?

cdxlii Je te précise ici que mon intention n'est pas de te sauver mais de te guérir. On ne peut sauver que des individus en situation d'extrême urgence. Tu peux bien entendu tomber encore plus bas si tu le souhaites et peut-être alors personne n'osera-t-il te sauver de tes futurs médicaments dont tu m'as récemment parlé?

cdxliii Comment aurais-je pu y parvenir sans que tu me présentes la lame utilitariste virtuelle qui me permet de découper les corps en disant qu'il n'a pas de coeur? Quelle Femme! Elle a choisi son Homme et elle a également trouvé l'enfant en lui! Quelle Femme! Je me dois de m'élever pour toi et ainsi je formule ma promesse : tout ce que tu m'as donné et tout ce que tu me donnes, je te le rendrai et plus encore.

cdxliv Je me reconnais dans cette situation. J'en déduis que tu ne m'as définitivement pas tout dévoilé alors que c'est ce que tu as une fois prétendu ("il n'y a pas grand chose que tu ne saches pas" m'as-tu dit). A nouveau, le mensonge te semble-t-il véritablement utile? Je ne peux te laisser croire que les rayons de la vérité ne l'emportent pas majoritairement sur les outils démoniaques.

cdxlv Et moi de le remercier pour ses diagnostics erronés : thésauriser en capital social, m'ouvrir aux autres, quitter mon auto-centrage et aller voir un professionnel! Et non, c'est celui qui dit qui l'est!

cdxlvi Alors que cela est impossible! Il ne peut qu'en découler l'étalage de l'incompétence de ce Johann dont tu m'as pourtant loué la culture maintes fois.

cdxlvii Je te rappelle que je l'aurais intimidé selon toi lorsque je l'avais vu à l'arrêt de tram proche de la faculté de droit à la sortie de l'examen alors que je n'avais rien fait pouvant susciter un tel sentiment. A ce propos, je me considérais et me comportais relativement alors comme une "mouche sociale" (je pourrai te montrer le texte soutenant ce propos ultérieurement). A-t-il donc peur des mouches communes ce bébé criminel?

cdxlviii Je considère objectivement que je me suis présenté à lui de façon tout à fait commune, comme je l'aurais fait avec n'importe qui, de façon neutre.

cdxlix Je te mentionne ici les passages qui me semblent clefs : Cf Paragraphe 7

cdl Cf Paragraphe 8

cdli Cf Paragraphe 6

cdlii Cf Paragraphe 10

cdliii Cf Paragraphe 7 et 11

cdlii Crois moi sur parole, je souhaite plus t'entendre me parler que moi de te débarrasser mes maigres secrets dont la simplicité n'appelle pas à de longs et spectaculaires discours. Ce travail psychologique, je l'ai déjà quasiment intégralement fait, au-delà du fait que je suis intimement persuadé qu'il n'est pas possible de le faire de façon exhaustivement constructive avec un psychologue, pour des raisons dont j'espère nous pourrions discuter.

cdliii Renvoi à CV négatif : je suis un poly-mort-vivant

cdliiii Renvoi mille-plateaux anti-identitaires.

cdliiii Renvoi à : Je suis un mort-vivant, épisodes sur ma prépa

cdliiii Solution : le service sexuel

cdlix Pour le lien pied = racine, cf Héritage péripatéticien, Nietzsche 2.0\*

cdlx

cdlxi Cf Annexes : dissertation médico-subjectivologique ; mille-plateaux identitaires (\*).

cdlxii Théorie du codage visuel, le transfo-esthétisme, les exo-yeux

cdlxiii Cf CV négatif : Je suis un poly-mort vivant, empiriques, souvenirs..., annexes subjectives, annexes H-(±).

cdlxiv L'intégralité des citations de ce document sont tirées de l'ouvrage de Fukuyama (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, 1992, Flammarion.  
Page 328 chapitre 27. Au royaume de la liberté.

cdlxv Page 325 chapitre 27. Au royaume de la liberté.

cdlxvi La mégalthymia se définit comme le désir de certains individus d'être plus reconnus que les autres, ce qui rompt avec l'isothymia.

cdlxvii Page. 375, chapitre 31. "Les immenses guerres de l'esprit".

cdlxviii Page 67, chapitre 4. La révolution libérale mondiale.

cdlxix Page 70, chapitre 4. La révolution libérale mondiale : le libéralisme économique est défini par distinction avec le principe de justice économique, comme l'octroi à chacun de disposer de sa sphère économique privée, laquelle s'avère extensible à l'infini par la reconnaissance universelle de droits économiques subjectifs.

cdlxx Page 68, chapitre 4. La révolution libérale mondiale : Fukuyama entend par l'expression de libéralisme politique reconnaissance de droits individuels indépendants du contrôle de l'Etat (dont le noyau dur se compose des droits civils, droits religieux et des droits politiques selon lord Bryce).

cdlxxi Page 90, chapitre 5. Idée d'une histoire universelle.

cdlxxii Page 176, chapitre 13. Au début, une lutte à mort pour le prestige.

cdlxxiii Kojève attribue au thymos, le rôle de moteur principal de l'histoire, par-delà les forces structurantes du désir et de la raison.

cdlxxiv Page 176, chapitre 13. Au début, une lutte à mort pour le prestige.

cdlxxv Pages 189-190, Chapitre 14. Le premier homme : D'autres auteurs estiment que le moteur principal de l'histoire réside dans d'autres forces mettant fin à l'Etat de nature. Ainsi, Locke estime que le premier homme entre dans la société civile pour protéger ses possessions matérielles et pour lui ouvrir d'en obtenir infiniment plus. En revanche, pour Hobbes, la seule source de légitimité de l'Etat réside dans sa capacité à protéger le droit fondamental des Hommes à la protection de leur existence physique.

cdlxxvi Page 203, chapitre 16. "La bête aux joues rouges" : l'empathie thymique n'est pas exclue comme le démontre l'exemple du marchand de Havel.

cdlxxvii Weber (M.), *l'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905.

cdlxxviii Burdeau (G.), *L'Etat*, 1970, Le point, page 95.

cdlxxix Page 227, Chapitre 18. Le maître et l'esclave.

cdlxxx Cf la théorie des statuts telle que définie par O. Jouanjan dans sa préface sur l'ouvrage : Jellineck, *Théorie générale de l'Etat*, 1920.

cdlxxxi Page 237, Chapitre 19. L'Etat universel et homogène.

cdlxxxii Page 270, Chapitre 22. Empires du ressentiment, empires du respect : Ce processus détruisant par la même les particularismes culturels par leur homogénéisation.

cdlxxxiii Page 312 chapitre 25. Intérêt nationaux.

cdlxxxiv Page 309, chapitre 25, Intérêts nationaux

cdlxxxv Page 320, chapitre 26. Vers une union pacifique.

cdlxxxvi Page 312, chapitre 25. Intérêts nationaux.

cdlxxxvii Page 236, chapitre 19. L'Etat universel et homogène.

cdlxxxviii Page 261, Chapitre 21. Les origines thymotiques du travail.

cdlxxxix Comme le démontre l'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme de M. Weber paru en 1905 : la théorie économique libérale classique d'Adam Smith justifie la poursuite du travail de nature désagréable par la supériorité de l'utilité marginale du divertissement qu'il permet. Or, ces manifestations matérielles de richesses sont interprétées comme des signes d'élection divine selon l'éthique protestante, ce qui encourage la poursuite rationnelle de la richesse.

cdxc Page 266 chapitre 21. Les origines thymotiques du travail.

cdxc Page 265, chapitre 21. sur les origines thymotiques du travail.

cdxcii Page 343, chapitre 28. Des hommes sans courage.

cdxciii Page 355, chapitre 29. Libres et inégaux.



cdxciv Ainsi, la Chine est alors en voie de “japonisation” comme en témoigne la vidéo suivante de l’émission : L’Effet Papillon, Chine : les surdoués du piano, 2/6/2017.

cdxcv Théorie de Marc Bloch.

cdxcvi Page 320, chapitre 26. Vers une union pacifique.

cdxcvii J. Chevallier, “*l’Etat post-moderne : retour sur une hypothèse*”, Droits 2004/1, p.107-120.

cdxcviii Page 283, chapitre 23. L’irréalité du réalisme.

cdxcix Page 292, chapitre 24. Le pouvoir des impuissants.

d Cela renvoie à la théorie Machiavélienne du prince, dont le désir de gloire alimente son moteur psychologique mégalothymique, nonobstant la forme du régime politique dans lequel il officie.

di Page 187, chapitre 14. Le premier homme.

dii Page 84, chapitre 5. Idée d’une histoire universelle.

diii Article premier définitif : la Constitution des Etats du système doit être républicaine.

div Article deuxième définitif : la loi des nations doit être fondée sur une fédération d’Etats libres, étant entendu que cette fédération internationale partage les mêmes principes libéraux du droit. Ainsi, la loi internationale est simplement une amplification de la loi qui régit chaque nation.

dv Pages 326-334, chapitre 27. Au royaume de la liberté.

dvi Page 326, chapitre 27. Au royaume de la liberté.

dvii Page 363-367, Chapitre 30. Droits parfaits et devoirs incomplets.

dviii Expression de Tocqueville.

dix Page 370, chapitre 31. « Les immenses guerres de l’esprit ».

dx Page 354, chapitre 29. Libres et inégaux.

dxii Renvoi au principe de porosité, les principes clefs du monde, annexes théoriques, annexes H-(+)

dxiii Démonstration politique n°8, annexes théoriques, annexes H-(+).

dxiiii Il faut apporter la preuve de ce que la personne mérite d’être traitée de la sorte. Je renvoie à la critique de la pire thèse du monde dont ne serait-ce que la dimension n’est pas appropriée. Elle pue sa mère cette thèse. Je l’ai senti tout de suite avec mon endo-flair. POIL DE CAROTTE GUEZANGAR, « ~ », **répond-t-il (contingence = ~, une réponse de philosophe)**. Raté, la vie n’est pas contingente elle est POINT BARRE. Et faut faire avec, pas le choix. Qui le renie n’a pas sa place ici haut. C’est LLL qui nous guide. C’est pourtant évident : elle m’a tout montré en se dénudant. Elle m’a montré ses colonnes de feu qu’elle n’a pas su dénommer. Ou alors c’est une plus grande joueuse que moi encore. Je pose ici cet axiome qui tient tout le reste ! Mme J. Je jouais avec elle instinctivement en H-(-), on riait ensemble, ça ça existait alors que nous étions « inconscients » de nous-mêmes dans la mesure où, peut-être pas elle, mais moi du moins, je ne savais pas qui encore je pouvais être, et elle, recluse dans son anti-jeu instinctivo-défensif, me coupais l’herbe sous le pied en permanence, vers la fin de notre relation, jusqu’à sa rupture suite à mon incompréhension de son incompréhension : je suis venu bébé à elle, comme je me présente à n’importe qui. En fait je ne m’étais jamais construit. Et cet ouvrage n’est qu’oeuvre d’auto-édification parallèle à celle de l’humanité. Il fait chaud, j’ai de la lumière sur mon visage : je n’ai pas fermé mon volet, c’est l’heure de la journée où le Soleil est exactement à l’angle de rentrer directement dans ma chambre sur mon bureau. C’est un signe, c’est le grand midi que Friedrich Nietzsche appelait de ses vœux. Le grand midi sonne à ma porte. J’ai du mal à rétro-pédaler, aussi faut-il que je me calme dans mon empressement progressiste illusionnant qui peut parfois m’imposer des concessions que petit à petit après, je rogne, en constatant que l’inclusion de la réalité dans mon paradigme(LLL) s’avère imposer plus de sacrifices que prévu, et encore, je ne connais pas les chiffres. Mais bref, je suis pour une pédestrialisation du monde entier. Pour que tout le monde descende de sa petite voiture quadrillante pour que nous marchions sur l’auto-route de nos libertés(S = LLL) respectives. Bleu canard 900, rose 900 et vert 900, voici les couleurs fondamentales de la vie et non pas le jaune (la gloire de l’exo-pouvoir incensé (ne se fait-on pas la guerre sans cesse en H-(-) ? NOTRE NATURE EST INCONSCIENTE EST DONC MILITAIRE (protéger – Femme – OUH – OUH) BANDE DE [LAPIN]-CANARDS VIRTUELS(J), A MINIMA, INCONSCIENTS, le rouge (l’émotion qui procède le plus souvent d’un inconscient incontrôlé car ignoré dans sa réalité même (personne n’ayant jusqu’à présent disposé du mode d’emploi de vous-même que je suis (le mode d’emploi c’est le bouquin hein) xD, je viens de vous faire une farce quasi-totalitariste. Tremblement de TERRE=MONDE : cf critères sur le leader(TTT) qui veut que tout le monde soit le leader(TTT)-lui-même : non, je veux que vous soyez vous-même : je suis le premier Homme(LLL). Cette vie, c’est moi qui l’ai choisie, je peux la quitter à tout instant en me réfugiant le flux du mépris grâce à mon endo-fusil (GOYA EST DONC PARTOUT ET les FEMMES AUSSI SONT DES HUNTEUSES CAR ELLES SE TIRENT TOUT LE TEMPS DESSUS ET IL FAUT LUI RESTAURER UN MINIMUM DE DIGNITE SANTE MENTALE : EN DEVIANT SES TIRS D’ELLE-MÊME VERS AINSI QUE ME L’A APPRIS LE FILM ADIEU LES CONS ! AVEC SON SUICIDE RATE QUI A GENERE TOUTE L’HISTOIRE D’AMOUR QUI S’EN SUIV. ON A LE DROIT AU SUICIDE, MIEUX ON A LE DROIT DE RATER SON SUICIDE NOUS DIT « BERNIE ») mais je renie cet héritage existentialiste (je n’ai pas encore découpé Sartre avec ma Hache et j’ai quand même prévu de lui réserver une place particulière que moi-même, j’ignore encore....)) et le rose 900 (c’est simple pour cette couleur en l’occurrence : c’est le fondement même de la vie que d’avoir un corps et il est criminel de le renier, crime Historique négatif commis par V. Lindon (il ne comprend tout simplement pas ce qu’il se joue là, il ne connaît pas le passé d’Alexia, elle ne lui a pas montré son propre chemin de vie, il ne l’a pas lu, raison pour laquelle je vous demande à vous tous de vous écrire : pour vous restaurer vous-même, première condition du rétablissement de la Passion : les couleurs sont liées! Je deviens synesthète(G) ? JE CONSACRE ICI MON DROIT AU DELIRE, C’EST SOI MON HUMOUR(Pan (X)), SOIT LA FIN DU MONDE, comment voulez-vous ne pas réinventer le monde face à cette situation ? VOUS N’AVEZ PAS LE DROIT DE RETIRER À M. HAKAMADA SON DROIT, VOUS N’AVEZ PAS LE DROIT. VOUS NE L’AVEZ PAS NON PLUS POUR MOI. CE SERAIT GOMMER MA PRE-ADOLESCENCE.)

dxiv Renvoi héritage péripatéticien

dxv Cf annexe sociologie des maps

dxvi Renvoi les critères du TT, critère n°

dxvii Renvoi souvenirs, cours de M. Ichanson

dxviii Renvoi combat titaniques contre F.N

dxixDébut du combat contre M. Houellebecq, le plus grand auteur français du XXIème siècle ?, champ de Mars, annexes H–(-).

dxx Renvoi note 2 théorie de la guerre.

dxxiL’État de droit(-) a été défini dans le chapitre 1 de la première partie.

dxxiiDéfinition posée dans l’introduction

dxxiii cf démonstration sur le mal radical monétaire

dxxivJe renvoi à la photo contenant l’intégralité des ouvrages que je dois lire en vue de la réalisation de ce pan-ouvrage.

dxxvLiens entre les dimensions économiques et animales du totalitarisme actuel, chapitre 2, partie 1.

dxxviCf partie sur le vampirisme économique

dxxviiBrevet de constitutionnalité retirable *ex post* dès lors qu’une telle loi ne respecte pas ou plus ce cadre principal constitutionnel évolutif, cf copie Séance 4 Semestre 6 Licence 3. Cela démontre que le rapport hiérarchique entre bloc constitutionnel H–(-) et bloc législatif H–(-) est réversible.

dxxviiiRenvoi à la copie de PIEDH Séance 8, Semestre 2, Master 1

dxxixRenvoi aux mille-plateaux identitaires

dxxxCf annexes : démonstrations appuyant la théorie du social propre

dxxxiCf première partie

dxxxiiCf troisième partie

dxxxiiiCf première méditation musicale, 23/1/2023, plateau n°6, mille-plateaux identitaires.

dxxxivRéférence à l’annexe : NE PAS LIRE CA

dxxxvContrairement à ce qu’affirme P. Ducoulombier ainsi que la CrEDH dans les arrêts où elle légalise l’état de nature-guerre (\*). Triple renvoi au combat contre l’auto-bi-contre-thèse de P. Ducoul., à l’analyse de la jurisprudence(±) de la CrEDH et au Cas pratique environnemental

dxxxvi Cf pré-intro

dxxxviiJe renvoie à la partie 1, chapitre 3.

dxxxviiiRenvoi copie sur l’ordre public humanitaire international - copie d’examen de droit international humanitaire - Semestre 6 Licence 3 - Hugo Genezai, universitaire, répertoire de mes souvenirs, annexes transHistoriques H–(±).

dxxxixRenvoi à la théorie de la zoo-humanité, théories, annexes théoriques, annexes H–(+).

dxl Renvoi au tirt n°4 du 19/3/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H–(±)

dxli Renvoi à la zoonomie tortuesque n°1, inspirons-nous des animaux !, néo-sociologiques (ZS), annexes néo-sociologiques, annexes empiriques, annexes Historiques positives (H–(+))

dxliiRenvoi à la zoonomie tortuesque n°2, inspirons-nous des animaux !, néo-sociologiques (ZS), annexes néo-sociologiques, annexes empiriques, annexes Historiques positives (H–(+))

dxliiiRenvoi à la loi n°2 des contraires subtils, annexes matrixielles, Annexes H–(+).

dxlivRenvoi à la critique n°4 de la pire thèse du monde, Hugo Genezai[zaitte] vs the world, Annexes H–(-). Il y est notamment fait mention du palais des miroirs, ce qui n’est jamais que l’idéo-réalisation de la métaphore des relations sociales polaires horizontales et verticales. Les miroirs, ce sont donc les dimensions à travers lesquels l’on se faufile à schématiquement lorsque l’on s’exprime. F. N. en avant un pour sûr : Renvoi à l’arcane nietzschéen n°6, héritage péripatéticien, annexes culturelles, Annexes transHistoriques H–(±)

dxlvRenvoi à la note de bas de page finale – 10, les mille plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H–(±) : **voilà, maintenant je sais à quel psycho-animal je correspond. Une tortue, et c’est vrai que dans le champ social je suis d’une lenteur pas croyable, ça ennuie tout le monde d’ailleurs... Quand j’étais allé voir la doyenne de la faculté de droit par exemple, il a bien fallu à un moment nous quitter. C’était un rendez-vous assez formel et pompeux il faut l’avouer, quatre encadrants pour signer un contrat pédagogique pour lequel il a fallu batailler 10 minutes pour obtenir ma signature, je pense qu’on peut dire que c’était un peu *too much***

(13/3/2023). Elles ont été très bien surtout Madame la doyenne, je dis pas le contraire (merci à elles toutes pour ce contrat qui, il faut bien le dire permet de sauver l’humanité, ce sont des exemples de tolérance car elles ne sont nullement au courant de l’ampleur de mon projet) mais lorsqu’il a fallu nous quitter, on s’est tous levés, et je ne savais pas quoi faire : je suis resté sur une place mettons cinq secondes, et la doyenne m’a

regardé avec des GRANDS YEUX. Mme Rochoux a, je crois, inventé une excuse pour me manipuler et me faire sortir, me bouger (il faut bouger les tortues un peu je crois mais pas trop fort, elles sont pas des bêtes). Je suis parti en formulant un faux prétexte convenu correspondant à ce mensonge initial donc. Et sur le raisonnement inverse relatif à la célérité marine : je suis le plus rapide en ce qui concerne la traversée des courants d'idées et je peux tous ou presque les emprunter à ma façon, ainsi que le démontre cet ouvrage. Non, vraiment, je suis bel et bien une tortue(G).

dxlvi Renvoi à la synthèse de Fukuyama - rapport de recherche en Histoire des Idées Politiques - Semestre 1 Master 1 - Hugo Genezai, universitaires, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±).

dxlvii Renvoi au combat titanésque contre F.N, champ de Mars, annexes H-(-).

dxlviii 19/1/2022, plateau n°6, les mille-plateaux identitaires. L'identité, c'est le temps que je vis, c'est l'instant présent et l'important c'est moins la réalité que la virtualité de mon identité. L'identité virtuelle, ça ça fait kiffer (je kiffe tous les jours depuis que j'écris

dxlix Renvoi à la veine jurisprudentielle pourrie de la CrEDH : HANDYSIDE / OPI / CE c/ France.

dl Cf Annexe : sociologie des classes.

dli Cf préfaces, équation fondamentale n°3.

dlii Cf le piké-société-dex

dliii Renvoi à la note 1 de Houellebecq, le plus grand auteur français du XXI<sup>e</sup> siècle ?, champ de mars, annexes H-(+).

dliv Renvoi sur chapitre sur l'asphyxiation du monde, chapitre 2, première partie.

dlv Renvoi mémoire trouée + première partie, ch 1

dlvi Cf Annexe sur la sociologie juridictionnelle : la CIJ.

dlvii Cf Annexes, démonstration politique, démonstration n°1.

dlviii Critique de l'incontournable Arendt, champ de mars, annexes H-(-).

dlx [Chaîne youtube Marianne, Jancovici/Polony](#) : « [L'écologie doit-elle être autoritaire](#) » ?, 7/2023 : « Les économistes n'ont pas les outils pour gérer un mode en décroissance. Ils n'en ont que pour gérer un monde en croissance. Alors, vous savez c'est la vieille maxime Shaddock : « pas de solution, pas de problème » ».

Je renvoie vers Le browser H-(-) : Les shadocks, Champ de Mars, annexes H-(-). J'y critique ce même principe en le décrivant comme dangereux en cas d'instrumentalisation : il tendrait politiquement inéluctablement au négationnisme, au règne de l'habitude(TTT), à l'idéo-cécité. Par association d'idées, J-M. Jancovici décrit de façon codée le fait que l'économie capitaliste de la démocratie libérale tend actuellement à l'anarchisme. Ce qui signifie bien que les Shadocks soient un danger et que le capitalisme tende à l'auto-destruction (constitution d'un idéo-fil(+)  
Harendt-Aron-Jancovici.).

dlx Cf démonstration que je(u) fais de l'impossibilité de l'amour dans ce monde.

dlxi Nous renvoyons donc à l'axe corps-sensation du schéma 2.2, Schémas, Annexes.

dlxii Renvois aux schémas 2.1.3 et 2.1.4 de la théorie des relations sociales polaires, annexes théoriques, annexes matricielles, annexes H-(+)

dlxiii Cf pré-intro

dlxiv Cf théorie de la parole élémentaire, propos sur la pokémonisation de la société.

dlxv Équation fondamentale n°2, préface.q

dlxvi Cf la mémoire trouée

dlxvii Renvoi à thèse de base du

dlxviii Cf partie 3 : la responsabilité virtuelle (J).

dlxix Renvoi au champ matériel du principe de réalité

dlxx Renvoi à la poké-société

dlxxi Lien avec distinction entre société froide et société chaude pré-introduction

dlxxii Je renvoie aux documents annexes-preuves de mon recours en référé-liberté de l'hospitalisation

dlxxiii Voir les mille-plateaux identitaires, plateau n°16, 19/1/2012, note 4.

dlxxiv Renvoi au schéma n°2, schémas, Annexes H-(+)

dlxxv À noter que ma théorie de l'amour cosmique ne s'avère pas incompatible avec le concept de déterminisme magnético-amoureux, cf Recours en référé-liberté sur le droit d'aimer, Annexes H-(±), Annexes subjectives.

dlxxvi Renvoi au tiret 13 de Je suis un mort-vivant, masque subj(-), reconstruction auto-identitaire, annexes H-(-)

dlxxvii Renvoi au schéma 3, Annexes

dlxxviii Renvoi th de la méta-communication

dlxxix Lire d'abord [note 24\\*sous micro-type gardien.ne de prison](#)

**dlxxx note 18 des mille-plateaux identitaires.**

dlxxxi Champ des conflits, pré-intro

**dlxxxii Cf démonstration politique n°1**

dlxxxiii Voir l'idéo-cycle des empires de l'espèce humaine, empire n°6

dlxxxiv Renvoi aux schémas 3 : duplication de la théorie des relations sociales polaires aux structures politiques H-(-), schémas, annexes théoriques (en l'occurrence fondée empiriquement sur le chapitre 1, du livre premier), annexes H-(+).

dlxxxv Tribalisation !, chapitre\*, livre troisième,

dlxxxvi Renvoi à la démonstration politique n°1, annexes matricielles, annexes H-(+)

dlxxxvii Renvois aux schémas 2.1 et svts et 2.2 et svts dessinant les contours de la théorie des relations sociales polaires respectivement verticale et horizontale, schémas, annexes théoriques, annexes H-(+).

dlxxxviii Renvoi aux Schémas 2 bis et svts : les relations sociales polaires horizontales, schémas, annexes théoriques, annexes H-(+) : l'axe horizontal-inconscient tel que présentement décrit schématiquement fait l'objet d'une neutralisation ou d'un étalement en fonction des conditions de vie d'une personne lambda. Par exemple, une personne placée dans un camp de concentration plongera dans l'infini négatif de la structure de l'anthropo-inconscient tandis que tout être humain présente instinctivement des traits de l'inconscient positif (que ce même camp de concentration peut à l'inverse fait rejaillir).

dlxxxix Pour quelques exemples, voir histoires de vie, empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±).

dxci Renvoi à la définition posée dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

dxcii La VH gravité Historique et historique se rapporte

dxci Renvoi au mini-ombat contre l'impériale S. Weil, Champ de Mars, annexes H-(-).

dxci Renvoi au filtre arendtien de l'évo-méthodo, dossier introductif

dxci Renvoi ultime critère du ch1 livre 1

dxci Renvoi code couleur première ligne (mettre le code en tout premier)

dxci Pour une explication de l'usage de ce sort, je renvoie à la conclusion de la partie 1\*

dxci L'humanité-Ronflex ne sera réveillée qu'avec ma musique ! Je renvoie à la note de la préface (disclaimer)

dxci Terme défini dans définitions, pré-intro

dxci Renvoi Application de la théorie de l'inversion polaire magnétique.

dc Cf schéma soleil + schéma lune

dci Renvoi à

dcii Renvoi au jour 19/3/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H-(±).

dciii Cf Principe d'économie dimensionnelle, les principes-clefs du monde, annexes H-(+).

dciv M. Houellebecq : le plus grand écrivain français du XXIème siècle ?, Champ de Mars, annexes H-(-).

dcv Renvoi à méta-bibliographie dessinant rapidement le sous-système inhérent à la dimension re+1.

dcvi Renvoi les critères du totalitarisme.

dcvii Renvoi commentaire de la page 76 des particules élémentaires, Houellebecq, le plus grand écrivain français du XXIème siècle ?, champ de Mars, annexes H-(-).

dcviii Pour une autre application pratique de cette loin voir le commentaire du préambule du TFUE sous 5/8/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H-

dcix Renvoi à conclusion n°4, à RE-idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, Champ de Mars, annexes H-(-).

dcx Renvoi à l'éco-nécro-cycle décrit sous 5/8/2023, Plateau n°6, Les mille-plateaux identitaires, masque subjectif, empirique, répertoire de mes souvenirs, annexes H-. On en vient à un résultat philosophique relativement évident : trop de vie tue la vie, et c'est ce que j'appelle le coco-totalitarisme. À 10 milliards d'individus sur Terre, on y serait tous passés, c'est sûr.

dcxi Renvoi au référé sur le droit d'aimer qui a été refusé sèchement en deux mots par le juge administratif Français le 19/5/2022 dernier : « recours rejeté ». Le juge administratif Français a donc rejeté un propos pourtant justifié *a posteriori* comme étant de valeur méta-pan-dimensionnelle étant donné que la raison vitale virtuelle(J) est engagée. Le juge administratif Français a donc été irrationnel...

dcxii Pré-intro pour la distinction

dcxiii Renvoi à pré-introduction définition du virréel.

dcxiv Renvoi à la critique du marché

dcxv Renvoi commentaire du §340, Déconstruction du spiritualisme Hégélien « objectif », champ de Mars, annexes H-(-)

dcxvi Renvoi au tabou psychiatrique, les anti-politiques, annexes Historiques négatives H-(-).

dcxvii Renvoi à l'arcane nietzschéenne n°6, héritage péripatéticien, annexes culturelles, Annexes transHistoriques H-(±).

dcxviii Renvoi au critère transversal n°1.2, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dcxix Renvoi à la distinction posée dans les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

dcxx Renvoi aux arcanes secrètes de ma puissance organique, conséquence de la diffraction sensible du principe de réalité corporelle, masque subjectif, empiriques, répertoire de mes souvenirs, Annexes transHistoriques H-(±).

dcxxi Cf principe de la positivité sociale

dcxxii Critique n°36, à idéo-mort le mort-vivant idéal K. Popper, champ de Mars, Annexes H-(-).

dcxxiii Renvoi aux chapitres premier du livre premier, deux à quatre du livre premier et cf le pika-État-dex, annexes théoriques, annexes H-(+).

dcxxiv Renvoi au proto-TTT-2, le pika-État-dex, annexes théoriques, annexes H-(+).

dcxxv Je m'adresse ici aux populations civiles : il n'est pas question de passer d'un système irrationnel à un système rationnel dans la violence, d'où le présent appel à la non-réalisation de l'historicisme Popperien (cf critique anté-finale, à idéo-mort le mort-vivant idéal, Champ de Mars annexes H-(-).

dcxxvi Cf Critique de Jancovici, ce scientifique moralo-amoral ?, champ de Mars, Annexes H-(-).

dcxxvii Lien th souffrance

- dcxxviiiCf Annexes : théories des jeux
- dcxxixJe renvoie vers la théorie de la parole élémentaire (annexe).
- dcxxxCf Annexes, néo-nietzschéisme
- dcxxxiEncore une fois, nous renvoyons à la th de la souffrance (+)
- dcxxxiiCf sociologie des complexes, équation n°2
- dcxxxiiiRenvoi vers partie de C.G Jung
- dcxxxivCf annexe : Lois des contraires subtils : la quête de la puissance aboutit à l'impuissance = critique schadenfreude (bosser le sujet)
- dcxxxvCf the souffrance (-)
- dcxxxviRenvoi à Application de la théorie de l'inversion polaire magnétique, hétéro-pika-lab, annexes diaboliques, annexes H—(±).
- dcxxxviiLien th souffrance(+)
- dcxxxviiiRenvoi à annexes, principes clefs du monde, note 12.
- dcxxxix Cf le bi-combat Locke-Hobbes, champ de Mars, annexes H—(-).
- dcxlhistoires de vie, empiriques, répertoire de mes souvenirs, annexes H—(±).
- dcxliThéorie des quatre saisons, annexes théoriques, annexes H—(+).
- dcxlii Renvoi à la démonstration de l'obsolescence idéologique du libéralisme, Mission destruction de l'éco-libéralisme et de l'éco-néo-libéralisme, Champ de Mars
- dcxlili Renvoi sociologie des classes.
- dcxliv Renvoi à la critique n°10 de la critique marginale de la description du système concentrationnaire de Soljenitsyne, Champ de Mars, annexes H—(-).
- dcxlv Arcane n°\*
- dcxlvi Notons que M. Éliade semble s'appuyer sur le §340 de l'ouvrage d'Hegel sur les principes de la philosophie du droit : il en opère une interprétation différentielle de celle que j'ai proposé, et rejoint le propos de D'Ormesson lequel associe l'esprit absolu d'Hegel à une reconstruction du concept de Dieu. Une question d'ordre méthodologique se pose : des philo-interprétations différentielles, certaines en annulent d'autres ? Se superposent-elles ? À des fins de tolérance, il me semble essentiel de poser un principe de légitimité de toutes les interprétations(S+IS+O), moyennant précision de leur valeur dimensionnelle (cf Déconstruction du spiritualisme hégélien objectif, champ de Mars, annexes H—(-)).
- dcxlvii Le terme d'abomination renvoie explicitement au critère 2.2.1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme). La lecture de ce chapitre est antérieure au choix de ce terme : je n'ai pas fait exprès d'établir un tel sémo-lien entre les différentes parties.
- dcxlviii Ainsi, est opéré un lien terminologique avec le chapitre des trois métamorphoses de l'âme de l'ouvrage Ainsi parlait Zarathoustra : le lion, indispensable au rapt du chameau, et ce, au bénéfice du dragon qu'est Zarathoustra, pourrait ainsi prendre le sens d'un peuple de guerriers coutumiers de quelque pan-idéologie(F), que celle-ci soit d'origine monothéistique ou antipolitique. Un tel lien renforce la visée anti-religieuse du propos de F. Nietzsche, d'autant plus qu'il se dédouble d'un autre symbole oriental : le chameau. Or, l'Ancien Testament a pour contexte géographique l'Égypte, ce qui signifie que les trois métamorphoses de l'âme peuvent être interprétées de façon parallèle avec les trois textes « sacrés » : il est fait référence à une chamelle dans le Coran, au lion dans l'Ancien Testament et à l'enfant dans le Nouveau Testament !
- dcxlxiL'équation ici posée est crainte = dignité ! Or, si la dignité est l'une des conditions du bonheur, on retombe sur la thèse présente dans Soumission de M. Houellebecq (Cf, M. Houellebecq, plus grand écrivain français du XXIème siècle ?, Champ de Mars, annexes H—(-)).
- dcl Renvoi critère 4.0.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcli On voit ici un parallélisme notable avec la dualité du pôle idéologique(TTT) couplé avec un pôle militaire(TTT) « en oignon » : Zarathoustra commandant (pôle idéologique) sa meute armée aveugle (pôle militaire) (Renvoi au Critère n°3.1 chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclii Cette métaphore du berger et de son troupeau rappelle fortement la réthorique de la brebis de Saint Matthieu (cf citation p. 1717-1728 du nouveau Testament, Le TTT1 : Combat contre les religions H—(-), Champ de Mars, annexes H—(-))
- dcliii Ainsi, Zarathoustra verticalise tous ses rapports sociaux, grâce à l'omniscience qu'il s'auto-attribue, ce qui permet de vérifier le deuxième critère de la pan-idéologie(F) en ce qu'elle peut tout expliquer : Zarathoustra a le dernier mot, aussi critiquable soit-il et ce faisant explique tout (Renvoi critère n°1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dcliv Renvoi critère 1.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclv Renvoi au premier critère de définition du pan-idéologie(F) qu'est-l'anti-réalité, cf critère n°1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclvi Le problème ici tient en ce que certes, au moment où Zarathoustra énonce ce qu'il dit, cela n'est pas vrai, cependant qu'il pourra postérieurement à celui-ci mettre en œuvre son propos, de sorte à réaliser sa théorie, sur le mode de la prophétie auto-réalisée donc (cf critère n°1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).

- dclvii Dans la mesure où le propos Zarathoustrien revient à dire que l'homme promet de devenir surhomme, alors même que le surhomme n'est que bête (cf conclusion), *in fine*, cela revient à dire que l'homme est bête, ce qui correspond au critère des maximes absurdes : dire que l'homme est une bête équivaut à dire que l'animalité est bestialité soit à établir une relation d'égalité entre deux contraires (cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclviii Cette citation est d'importance dans la mesure où elle maifeste une distinction sociale claire entre ceux qui partagent le culte du surhomme et ceux qui ne le partagent pas : apparaît ainsi la dialectique entre l'ami et l'ennemi (cf critère n°1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclix Renvoi critère 4.0.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclx Renvoi critère n°1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxi Il est important de bien voir que Zarathoustra associe le surhomme aux gouttes pesantes, et que par la suite, il s'auto-qualifie de goutte pesante, ce qui signifie qu'il serait également surhomme, cependant, le surhomme étant bête, Zarathoustra scelle la pan-bestialisation de sa société en ce qu'il en est une lui-même, et même une des plus terribles (cf critère n°1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxii cf critère n°4.2.7., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxiii **Voilà en quoi je(s) m'identifie à ces lignes : la dialectique, voilà le combat du lion (volonté (« Je veux ») vs ordre établi (« tu dois ») = nouveau paradigme moral (synthèse). Doublement marrant. Marrant 1, cet ouvrage a pour but de réhabiliter, en un sens intellectuel, certains tabous moraux dont celui du cannibalisme.** En effet, dans la situation d'un pan-conditionnement du fait de l'accession d'un leader totalitaire au sommet d'un quelconque futur ou présent anti-Etat, l'arme VHistorique(TTT) principale employée est la famine, de telle sorte que le peuple affamé, s'autophage physiquement. C'est un réflexe grégaire de l'humanité que de s'auto-conserver quitte à manger les membres de sa propre famille : c'est ce que suggère (démontre?) la VHistoire(TTT) en tout cas de mon point de vue (subjectif-objectif eheh). **Marrant 2, j'ai écrit ce matin la façon dont j'en percevais la méthode orthodoxale (renvoi note de fin viii).**
- dclxiv Renvoi critère n°\*, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxv Le sommeil, c'est la vertu : il s'agit d'une nouvelle pensée auto-contradictoire élevée au rang de maxime (cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxvi Renvoi au critère n°4.1.1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxvii Critère de la lucidité rempli (cf critère 2.2.1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxviii Ce qui remplit le critère de l'hétéro-virtualisation : Zarathoustra choisit à la place des gens qui ils doivent être (cf critère 4.1.1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxix Ce qui établit un lien frappant avec la technique réthorique de Jésus lui-même consistant à proposer à la partie adverse en réponse une alternative entre deux options insoutenables (cf citation p. 1733-1734 du Nouveau Testament, Le TTT1 : Combat contre les religions H-(-), Champ de Mars, annexes H-(-)).
- dclxx On retrouve le rapport classique du leader totalitaire avec la classe intellectuelle (critère n°4.2.2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxi Cf critère du contrôle de l'élite politique précédente (« des camps spéciaux sont réservés aux élites politiques », Renvoi au critère n°4.2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxii Or, une telle prescription semble absurde en ce que c'est la Terre qui se donne son propre sens de rotation sur elle-même, en même temps que c'est le Soleil qui impose son héliocentrisme, cependant que la direction de l'héliosphère vers l'apex ne dépendent jamais tous les trois que de forces sur lesquelles l'homme ne dispose d'aucune force (Renvoi au critère n°2.2.4.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxiii Cf notion d'esclavage politique, critère n°2.2.1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme
- dclxxiv Il s'agit de l'un des critères de la bestialité (cf boîte n°5, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme). De façon assez inquiétante, la philosophie occidentale qui m'est contemporaine pense ainsi l'homme (Cf chaîne youtube Sismique podcast, Faire confiance à la vie – FRANCK LOPVET, 2019 : « Je ne connais rien du monde qui ne soit passé par mes [...] sensations. Ducoup, je ne crois pas à l'objectivité et je crois que chacun ne peut s'exprimer qu'en fonction de ses propres enregistrements. Donc, je ne crois pas en la subjectivité »). Ni objectivité, ni subjectivité, voilà que nous sommes bien dépourvus de nous-mêmes!

- dclxxv Renvoi au critère n°1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxxvi Ce qui constitue une atteinte à la vie privée intellectuelle religieuse (Renvoi au critère n°2.2.1.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxvii Est ainsi subtilisée la sphère intellectuelle de l'individu (Renvoi au critère n°4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxviii Renvoi au critère n°4.1.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxix Ce faisant, Zarathoustra s'approprie les monopoles de l'édiction des normes ainsi que de leur constitutionnalisation (Renvoi au critère n°2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxx Renvoi au critère n°4.1.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxxi Ici s'avèrent remplis les critères de la censure tyrannique (Renvoi au critère n°2.2.1.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme). ainsi que celui de la sanguinarité (cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxxii Bien que dépassant le TTT-1, manifestement Zarathoustra s'en inspire (cf les théo-martyrs)...
- dclxxxiii Renvoi au critère n°3.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxxiv Cette formule est déjà apparue dans ce texte et le fait qu'elle soit répétée lui fait prendre une matérialité nouvelle : ce n'est pas l'homme qui doit être dépassé, c'est la subjectivité d'un individu elle-même qui doit être anéantie. Cet intérêt pan-dimensionnel(S) étant effacé, tout individu devient pour Zarathoustra un page éventuel (Cf critère n°4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme). Ainsi est également violé le droit à l'auto-détermination (cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxxv Cf critère n°1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxxxvi Cf critère n°1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxxxvii Renvoi au critère n°4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dclxxxviii Ceci n'est pas sans rappeler la société de la délation laquelle n'est jamais qu'une forme de socialisation du panopticon (Cf critère préliminaire, chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dclxxxix Renvoi au critère n°4.1.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcxc Renvoi au critère n°4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcxci Renvoi au critère 2.2.1.1. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dcxcii Renvoi au critère n°4.2.5., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcxciii Ainsi se renouvelle constamment le pôle militaire Zarathoustrien (renvoi au critère n°3.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dcxciv Renvoi au critère n°4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcxcv Renvoi au critère n°1.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcxcvi Renvoi au critère n°4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dcxcvii Sur le premier critère, rappelons qu'il voit dans une pierre le surhomme. Sur le deuxième, c'est moins cette citation que l'ensemble de l'ouvrage qui doit être pris en compte, à savoir que Zarathoustra se pose en maître de la vérité. Quant à sa logique implacable, la voici : j'ai l'idée d'une sur-espèce à laquelle nous n'appartenons pas encore mais celle-ci n'est pas de nature divine ; Dieu n'existe pas mais mon idée existe ; réalisons mon idée. Jusqu'à présent, il apparaît que Zarathoustra abuse du crédit qu'il lui est accordé en ce qu'il préconise la mort au front pour la défense de sa propre cause. Quant aux objectifs anti-politiques, les voici : la réalisation du surhomme impose en l'occurrence la destruction des pierres... Renvoi au critère n°1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcxcviii cf critère n°4.2.7., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme
- dcxcix Or, la réalité étant nécessairement humaine, devoir penser hors de ce champ implique quelque fictivité axiomatique (cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et

évo-totalitarisme).

- dcc Cf critère 1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcci Laquelle confine à ne plus disposer d'aucun recul sur ses propres actes : l'appauvrissement du vocabulaire signifie appauvrissement de la pensée (cf critère 4.1.1.1. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dccii De façon littérale, certains camps de concentration étaient de telles cavernes (cf critère 4.2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme), dans lesquelles les conditions de nécro-vie étaient tellement inhumaines que cette expression de souffler à travers l'esprit par l'esprit devient synonyme d'endoctrinement concentrationnaire, ce qui s'avère assimilable à la pannihilation (cf critère 4.2.4. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dcciii Cf critère 2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dcciv Cf critère n°4.2.7., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme
- dccv Cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccvi Cf critère 4.0.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccvii Ce point se rapproche de la matérialité pan-idéologique(F) en ce que Zarathoustra, qui ne démord pas de quelque anti-christianisme en revendique pourtant ici l'une des propositions phares : la résurrection des morts. Et voilà que Zarathoustra se fout de notre gueule (Cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dccviii Renvoi au critère n°4.1.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccix Je dois bien le dire, F. Nietzsche dépasse ici mon paradigme d'étude du totalitarisme en cherchant au-delà, dans une attitude contre laquelle je m'insurge tout autant que lui : le moulage de la pensée. En effet, c'est la pensée qui crée son moule et non le moule qui crée la pensée ! D'une certaine façon toutefois, il est possible de rattacher ce point à la mono-symbolisation des individus : après tout, en ce qui concerne l'étoile jaune par exemple, on pourrait faire preuve de nuances et dire qu'il y a juif et juif. Mais non, dans les régimes totalitaires, pas de nuance, pas de raisonnements, l'étoile jaune est un symbole de mort et par conséquent le symbole l'emporte sur le raisonnement, la souveraineté de la forme emporte dans le fond(TTT) (Cf critère 2.2.1.1. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dccx Les propos précédents ceux relevés contenant séries d'insultes, quelque haine de l'autre semble être décelable ici dans le propos de Zarathoustra (cf critère 1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dccxi Cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxii Renvoi au critère n°4.1.1.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxiii On touche ici à l'anti-nietzschéisme en ce que c'est bien l'anti-crétion qui sert ici de thèse à Zarathoustra (Cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).
- dccxiv Renvoi au critère n°4.1.2.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxv Cf critère 2.2.3.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxvi Cf critère 4.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxvii Cf critère 1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxviii Cf critère 4.1.1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxix Cf critère 4.1.2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxx Cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxxi Renvoi aux critères n°1.1 et n°4.1.1.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxxii Cf critères 3.1. et 3.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.
- dccxxiii Cf critère 2.2.1.2. chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.



dccxxiv Cf critère 4.1.1.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxv Cf critère 4.1.2.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxvi Cf critères 2.2.1.1., 2.2.1.2, 2.2.3.1. et 3.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxvii Dans la mesure où en ville il y a majoritairement la classe secondaire à l'époque de F. Nietzsche, ainsi que les détenteurs de capitaux, la ville étant le lieu de création des richesses abstraites par définition, les critères 4.2.1.2. et 4.2.1.3. s'avèrent donc remplis (cf chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).

dccxxviii Cf critère 4.1.2.1. s'avère donc rempli (cf chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).

dccxxix D'autre part, la notion de mouche recouvre littéralement, selon cette citation, l'intégralité de la catégorie « homme », d'où une répétition de ce propos d'universalisation négative de sa pan-idéologie(F) : tout le monde peut être potentiellement ainsi qualifié, et l'hiver Zarathoustrien de souffler de nouveau (Cf critère 4.1.2.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme)...

dccxxx Cf critère 1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxi Cf critère 4.1.1.1. s'avère donc rempli (cf chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme).

dccxxxii Cf critère 2.2.1.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxiii Cf critères 2.2.2.1. et 2.2.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxiv Cf critère 4.1.2.4., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxv Cf critère 1.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxvi Cf critères 4.2.2. et 4.1.1.5., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxvii Cf critère 2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxviii Cf introduction du chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxxxix Cf critères 2.3. et 4.1.2.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxl Cf critère 4.2.5., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxli Cf critère 2.2.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxlii Cf critère 2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxliiii Cf critères 4.1.1.3 et 2.2.2.1., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxliv Cf critères 2.2.3.2., 4.0.1. et 4.0.2., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxlv Cf critères 2.2.2.2., 4.1.2.3. et 4.2.2.3., chapitre 1 : les critères du totalitarisme dur et direct, livre premier : pan-amnésie et évo-totalitarisme.

dccxlvi Cf pré-intro.

dccxlvii Zoonomie intra-spécifique n<sup>o</sup>\*, Sagesse pachydermique, inspirons-nous des animaux, livre troisième

dccxlviii Renvoi à la théorie des jeux, jeu n<sup>o</sup>1.

dccxlix Pour une synthèse rapide de l'ouvrage sous capsule autistique, renvoi héritage culturel, synthèse de F. Fukuyama

dccli Mettre une photo de ma petite maman, souvenirs (pourquoi pas celle du vernissage de

dccli Cf combat contre l'absurdité linéaire Guattaro-deleuzienne, champ de mars, annexes H—(-).

dccli À noter que si je retourne à l'hôpital psychiatrique à cause de la publication de cet ouvrage, ce point sera démontré, cf la politique pan-psychiatrique, les politiques L(-), Annexes H—(-).

dccli Renvoi à Application de la théorie de l'inversion polaire magnétique, Annexes

dccliv Renvoi, je suis un mort-vivant, tiret sur M. M.

dcclv Renvoi pré-introduction, note sous distinction type a priori et type a posteriori

dcclvi Renvoi chapitre deux, première partie.

dcclvii Zoonomie intra-spécifique n<sup>o</sup>\*, Sagesse pachydermique, inspirons-nous des animaux, livre troisième

dcclviii Renvoi à la théorie des jeux, jeu n<sup>o</sup>1.

dcclix On a posé qu'il existait deux types fondamentaux de l'existence : un type rationnel et un type émotionnel, fondé sur l'antagonisme expérimental entre moi et mon frère (nous sommes des opposés exacts, c'est ma seconde plus grande plaie), cf Annexes, ? premier commentaire du Sous-schéma 2.1. Je pose ici l'hypothèse selon laquelle il existe deux natures initiales propre à toute personne. Si cette idée s'avère vérifiée, toute tentative de méditation universelle ne prenant pas en compte un tel postulat s'avère *a minima* caricaturale, et *a maxima*. Un tel postulat viendrait également fonder les principes de tolérance, de psycho-tribalisme, de l'utilité ascendante de la souffrance, . Ce postulat est notamment démontré dans les annexes matricielles, démonstration pokémonologique initiale. Voilà pour la démonstration subjective. Sur le terrain subjectif, je souhaite mentionner la théorie du MBTI selon laquelle il existerait seize\*2 types de personnalités en raison du fait que chaque type de personnalité présente un versant confiant (INFJ-A par exemple) et un versant instable (INFJ-T par symétrie). Cette démonstration trop fonctionnelle à l'heure où j'écris ces lignes ne peut qu'être écrite en gris. Cependant, mon système semble fonctionner tellement simplement et merveilleusement que ma main à couper que j'ai du pif (gadget) sur le coup, F.N étant le premier à valoriser l'instinct. Pour une démonstration subsidiaire du postulat, voir schéma-plan-démonstration n°1 en introduction.

dcclx Pour explication type-maso, je renvoi aux principes clefs, principe de virtualité

dcclxi Définition dans la pré-intro

dcclxii Je renvoie à la papage de garde : ce matin j'ai fait un quintuple jeu de mots et j'ai trouvé par hasard mon type de cette façon. L'inconscient quantique, c'est quelque chose.

dcclxiii Mme J et M. R., histoires de vie, empiriques, souvenirs, mnémo-répertoire, annexes H-(±).

dcclxiv Le principe de magnétisme Passionnel polaire inversé

dcclxv Pour des exemples de parole électrique, voir Annexes, Schéma 2.1, second exemple.

dcclxvi Cf les mille-plateaux identitaires, Plateau n°9.

dcclxvii Démonstration pokémonologique initiale, annexes, conclusions.

dcclxviii En revanche, quand on fait des liens entre les connaissances que l'on a apprises entre elles pour construire un propos universitaire, ici et ici seulement on peut parler de dialogue, c'est ce que j'entends par l'expression de réminiscence quantique et qui s'apparente fonctionnellement largement aux histoires de Griffith relatées dans les particules élémentaires. Renvoi à : M. Houellebecq, plus grand écrivain français du XXIème siècle ?, champ de Mars, annexes H-(-).

dcclxix Il ne s'agit jamais que de la voie que F. N. nous désigne avec ses lumineuses métamorphoses de l'âme : Renvoi au critère n°2 de la théorie de la zoo-humanité, théories, annexes théoriques, annexes H-(+)

dcclxx Ce n'est pas en théorie la voie que désigne F. N., c'est en revanche la voie que désigne Ovide avec ses métamorphoses (l'emploi du même terme produit un écho rendant mon rapprochement plus que très vraisemblable me semble-t-il : monde végétal et monde animal sont de toutes façons des catégories inter-poreuses en ce que le plancton superpose les qualités des deux catégories, à savoir photosynthèse (monde végétal) et mobilité (monde animal)). Le plancton, c'est le trait d'union des bio-mondes (monde 7 pour le monde animal et monde 8 pour le monde végétal).

dcclxxi Renvoi au filtre arendtien de l'évo-méthodo, dossier introductif

dcclxxii Renvoi au n°2, les tirets, liste des symboles utilisés, les indispensables codes pré-introductifs, dossier introductif.

dcclxxiii Renvoi à la critique n°4 de la pire thèse du monde, Hugo Genezai[zaitte] vs the world, Annexes H-(-). La métaphore du palais des miroir, que j'appellerai aussi, les miroirs empiriques (Renvoi au §5, ici, déploiement de ma colère néo-nietzschéenne, annexes matricielles, annexes H-(+)) se transpose au mode de vie tortuesque en ce que les tortues se déplacent de courant marin, en courant marin, soit de façon transposée, de flux dimensionnel en flux dimensionnel : ma théorie du palais des miroirs empiriques ne fait donc jamais que reproduire de leur mode de fonctionnement ! Et voilà comment devenir des tortues (Pan X) !!!!! YOUOUOIOUOUI ? Je bave. **La fin du reportage de C'est pas sorcier conclut à l'influence négative de l'homme sur la variétés des espèces de tortue sauvage. C'était il y a dix ans.**